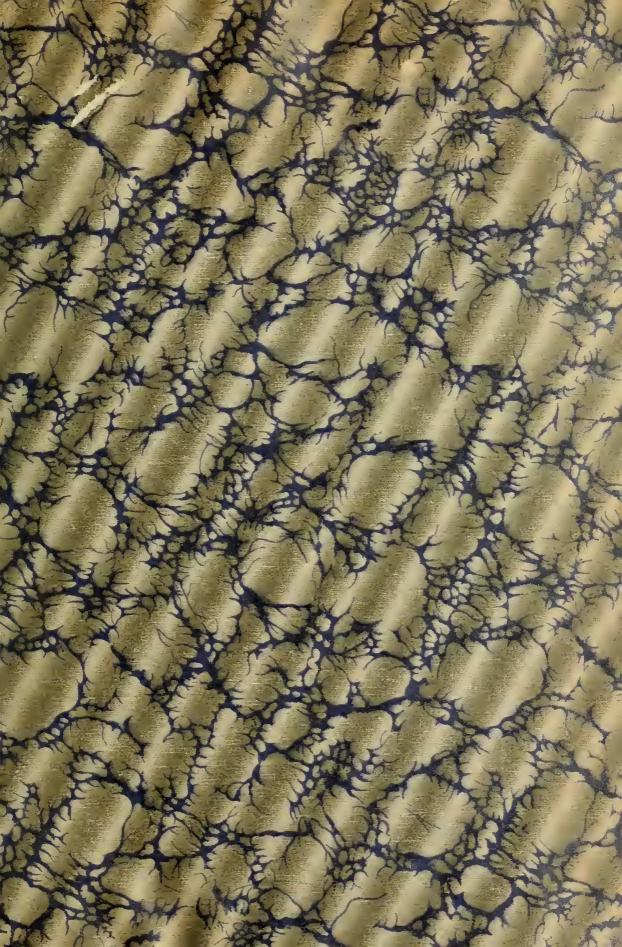


Digitized by the Internet Archive in 2010 with funding from University of Ottawa















# DE LA BIBLE

TOME TROISIÈME

PREMIÈRE PARTIE

G-I



# ENCYCLOPÉDIE

DES

# SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

RÉDIGÉE PAR

#### LES SAVANTS CATHOLIQUES LES PLUS ÉMINENTS

DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

### 1° DICTIONNAIRE DE LA BIBLE

Publié par F. VIGOUROUX, prêtre de Saint-Sulpice
Ancien prefesseur à l'Institut catholique de Paris, Secrétaire de la Commission biblique

# 2° DICTIONNAIRE DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE

Commencé sous la direction de A. VACANT, prof. au Sém. de Nancy, Continué sous celle de Eng. MANGENOT, professeur à l'Institut catholique de Paris.

# 3° DICTIONNAIRE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE ET DE LITURGIE

Publié par le Rme dom Fern. CABROL, abbé de Farnborough et dom H. LECLERCQ.

# 4° DICTIONNAIRE D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUES

Publié par Mgr Alfred BAUDRILLART, recteur de l'Institut catholique de Paris,
Albert VOGT, docteur ès lettres, et Urbain ROUZIÈS.

5° DICTIONNAIRE DE DROIT CANONIQUE

(En préparation)

# DE LA BIBLE

CONTENANT

TOUS LES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, DE PLANTES, D'ANIMAUX

MENTIONNÉS DANS LES SAINTES ÉCRITURES

LES QUESTIONS THÉOLOGIQUES, ARCHÉOLOGIQUES, SCIENTIFIQUES, CRITIQUES

RELATIVES A L'ANCIEN ET AU NOUVEAU TESTAMENT

ET DES NOTICES SUR LES COMMENTATEURS ANCIENS ET MODERNES

PUBLIÉ PAR

# F. VIGOUROUX

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

DEUXIÈME TIRAGE

TOME TROISIÈME

PREMIÈRE PARTIE

G-I

# **PARIS**

# LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS

 $76^{\,\mathrm{bis}}$ , rue des saints-pères,  $76^{\,\mathrm{bis}}$ 

1912

TOUS DROITS RÉSERVÉS





# Imprimatur

Parisiis, die 27 Januarii 1903.

† Franciscus, Card. RICHARD, Arch. Par.

#### TRANSCRIPTION DES CARACTÈRES HÉBREUX EN CARACTÈRES LATINS

THANGOTH TION DES CARACTERES HEBREUX EN CARACTERES EATING
Aleph x ' (esprit doux)  Beth z b  Ghimel z g (doit se prononcer toujours d  Daleth $\neg d$ He $\neg h$ Vav $\neg v$ Zaïn $\neg z$ Heth $\neg h$ (aspiration forte)  Teth $\neg t$ tou $\neg t$ In $\neg t$ Sin $\neg t$ s  Schin $\neg t$ s  Schin $\neg t$ s  Caph $\neg t$ , $\neg t$ Thav $\neg t$ Kamets $\neg t$ Patach $\neg t$ Ramets  Caph $\neg t$ Ramets  Patach $\neg t$ Ramets  Patach $\neg t$ Chirck gadol $\neg t$ Cholem $\neg t$ Cholem $\neg t$ Cholem $\neg t$ Ramets chatouph $\neg t$ Ramets $\neg t$ Cholem $\neg t$ Ramets $\neg t$ Ramets $\neg t$ Cholem $\neg t$ Ramets $\neg t$ Ramets $\neg t$ Cholem $\neg t$ Ramets $\neg t$ Cholem $\neg t$ Ramets $\neg t$ Ramets $\neg t$ Cholem $\neg t$ Ramets $\neg t$ Cholem

### TRANSCRIPTION DES CARACTÈRES ARABES EN CARACTÈRES LATINS

RE	NOM	FORME				IPTION	
ORDRE		ISOLÈES	INITIALES	MÉDIALES	FINALES	TRANSCRIPTION	PRONONCIATION
1 2 3 4 5 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	Élif	ر و « ر م د ر و روزور نع نع هد و ، و و و و و د د د د د د د د د د د د	1 - 2 · 3 · 3 · 4 · 4 · 5 · 5 · 5 · 5 · 5 · 5 · 6 · 6 · 6 · 6		و و د د و و و و و و و و و و و و و و و و	b t th ou t dj  h ou kh d d r r s sch ou s s f q k t m n h u y, i	esprit doux. b. t. th anglais dur, le 0 grec. g italien de giorno. En Égypte et dans quelques parties de l'Arabie, comme g dans garçon. aspiration forte. aspiration gutturale, j espagnol, ch allemand. d. th anglais doux, le 3 grec. r z. s dur. ch, dans cheval. ș emphatique, prononcée avec la partie antérieure de la langue placée contre le palais. d emphatique. ż emphatique. ż emphatique. esprit rude: r hébreu, son guttural. r grasseyé. l. k explosif et très guttural. k. l. m. n. aspiration légère. ou français, w anglais. i, y.
	Fatha Kesra Dhamma.					V O Y E L   a, ė   i, ė   ou, o	avec $aleph$ , $=$ $\hat{a}$ . avec $ya$ , $=$ $\hat{i}$ .

## LISTE DES COLLABORATEURS

#### DU TOME TROISIÈME

MM.

APOLLINAIRE (le R. P.) (4), de l'ordre des Capucins.

AUTORE (le R. P.), de l'ordre des Chartreux.

Batiffol Pierre (Met), prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en théologie et ès lettres, recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

Bellamy Julien Marie, ancien professeur d'Écriture Sainte au grand séminaire de Vannes.

Beurlier Émile (†), docteur és lettres, curé de Notre-Dame d'Auteuil, à Paris.

BLIARD Pierre, bibliographe, à Paris.

Broise René de la (†), docteur és lettres, ancien professeur à l'Institut catholique de Paris.

DUBAND le R. P.', de la Compagnie de Jésus, à Cantorbèry (Angleterre).

ERMONI V., prêtre de la Mission, docteur en théologie, ancien professeur d'Écriture Sainte au séminaire de Saint-Lazare, Paris.

GATT, euré de Gaza (Palestine).

Heidet Louis, ancien secrétaire du patriarche latin de Jérusalem, ancien professeur à l'École des Etudes bibliques de Jérusalem.

HEURTEUIZE (le R. P. dom Genjamin), bénédictin de la Congrégation de France, ile de Wight.

Hy Félix, professeur de botanique à la Faculté catholique d'Angers.

JACOPER E., docteur en théologie, professeur d'Ecrisure Sainte aux Facultés catholiques de Lyon,

Le Camus Émile Ms., docteur en théologie, évêque de la Rochelle,

LEGENDRE Alphonse (Mar), docteuren théologie, professeur d'Ecriture Sainte et d'archéologie biblique, doyen de la Faculté catholique d'Angers.

LESETRE Henri, euré de Saint-Etienne-du-Mont, Paris,

Levesque Eugène, prêtre de Saint-Sulpice, professeur d'Écriture Sainte au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris

MANGENOT Eugène, professeur d'Écriture Sainteau grand séminaire de Nancy. MM.

MARTIN François, professeur d'assyrien à l'Institut catholique de Paris.

MELY F. de', à Paris.

MICHELS (R. P. E.), de l'ordre de Saint-François, professeur à Metz.

MINOCCHI Salvatore, prétre, professeur à Florence.

Miskolan Jean, supérieur du Collège arménien à Szamos-Ujvar Hongrie.

Natt François, professeur à l'Institut catholique de Paris.

Palis Eugène, aumônier, à Béziers,

PANNIER Engène, professeur d'archéologie et de langues orientales à la Faculté catholique de Lille.

Parisot (le R. P. doni Jean), bénedictin de la Congrégation de France, à Ligugé.

Philippe Elie, supérieur du grand séminaire de Langres.

PLAINE de R. P., dom François', bénédictin de la Congrégation de France, à Silos (Espagne).

Prat Ferdinand, ancien professeur d'Écriture Sainte, à Rome.

REGNIER Adolphe, bibliothécaire à l'Institut de France, à Paris.

RENARD Paul, docteur en théologie, ancien professeur d'Ecriture Sainte, supérieur du grand séminaire de Chartres.

REY Octave, du clergé de Paris.

RUPERTO MARIA DE MANREZA (le R. P.), capucin, secrétaire du Cardinal Vivés, à Rome.

Sedlacek Jaroslaus, professeur à Prague.

Sommervogei, (le R. P. Carlos, de la Compagnie de Jésus, à Paris.

TOUZARD, prêtre de Saint-Sulpice, professeur d'Ecriture Sainte au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.

Van den Gheyn (le R. P. Joseph), de la Compagnie de Jésus, bollandiste, conservateur des Manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

VITEAU (M. l'abbé J., à Paris.

# DE LA BIBLE

G

G, troisième leltre de l'alphabet hébreu. Voir GIIMEL.

GAAB Johann Friedrich, théologien protestant allemand, né à Göppingen (Wurtemberg) le 10 octobre 1761, mort à Tubingue le 2 mars 1832. Nommé professeur extraordinaire à Tubingue en 1792, il y devint professeur ordinaire en 1798 et bibliothécaire en 1814. Promu en 1822 surintendant général, il garda cette charge jusqu'à sa mort. On a de lui : Beiträge zur Erklärung der 1, 2, und 3. Bücher Mosis, in-8°, Tubingue, 1776; Observationes ad historiam judaicam, in-8°, Tubingue, 1787; Dogmengeschichte der alten griechischen Kirche, in-8°, 16na, 1790; Das Buch Hiob, in-8°, Tubingue, 1824; Handbuch zum philologischen Verstehen der apocryphen Schriften der Alten Testaments, in-8°, Tubingue, 4818-1819, etc.

GAAL (hébren: Ga'al; Septante: Γαά), fils d'Obed, aventurier, qui, avec ses frères, porta secours aux Sichémites en révolte contre Abimélech. Jud., IX, 26. Durant la fête où les habitants de la ville offraient les prémices de la vendange à Baal teur dieu, Gaal les affermit dans leurs desseins de rébellion et chercha à se faire mettre à leur tête. Zébul, lieutenant d'Abimélech à Sichem, avertit son maître, en lui indiquant les moyens de saisir l'aventurier. Abimélech vint avec une armée et défit le fils d'Obed qui était sorti de la ville pour le combattre. Gaal voulut se réfugier dans Sichem, mais Zébul l'en empêcha. La suite du récit ne dit pas ce qu'il devint. Jud., IX, 26-41. Josèphe, Ant. jud., V, VII, 3, 4, qui raconte les mêmes faits, l'appelle l'αάλης.

E. Levesque.

GAAS (hébreu : Gἀαš), nom d'une montagne et d'un torrent de Palestine.

1. GAAS (Septante: Codex Vaticanus, Γαλαάδ; Codex Alexandrinus, Γαάς, Jos., xxiv, 30; Γαάς, Jud., n, 9), montagne au nord de laquelle se trouvait le tombeau de Josué. Jos., xxiv, 30; Jud., n, 9. Elle fait partie du massif central de la Palestine ou des « monts d'Éphraïm », et n'est mentionnée dans l'Écriture que pour déterminer la position de Thamnathsaré. Cependant comme cette dernière ville est le point le plus important, c'est de son identification que dépend celle de la colline en question. M. V. Guérin, Samarie, t. II, p. 98, qui croyait avoir retrouvé le tombeau de Josué près de Khirbet Tibnéh, à sept heures et demie environ au nord-nord-ouest de

Jérusalem, assimilait la montagne de Gaas à une colline assez haute située en face de ce village, au sud, et sur les flancs septentrionaux de laquelle on voit encore un eertain nombre d'excavations sépulcrales. Cette opinion, reçue presque unanimement jusqu'ici, a été ébranlée par des recherches plus récentes. Le P. Séjourné pense que le successeur de Moïse fut enterré plus haut, au centre d'une vaste nécropole qui se trouve à une heure environ à l'ouest-onest-suit de Kéfil-Harés, entre les deux villages de Serta et de Berukin, à l'endroit appelé Khirbet el Fakhákhir. Voir la carte d'Éphraïm, col. 1876. Dans ce cas, Gaas serait la montagne située en face du Khirbet au sud et qui, au témoignage formel des indigenes, porte le nom de Djébel el-Ghassanéh. Le village qui en occupe le centre s'appelle Deir el-Ghassanéh. Mais quelle relation y a-t-il entre l'arabe الغشانة, El-Ghassánéh, et l'hébreu שַׁיַב, Gá'aš? En retranchant la terminaison anch, ajoutée par les Arabes, on peut voir dans Ghass une contraction de Gá'as. Le changement du :, ghimel, en ¿, ghain (r grasseyé), s'appuie sur des principes sérieux de philologie. Cf. G. Kampffmeyer, Alte Namen im heutigen Palästina und Syrien, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig, t. xv, 1892, p. 17. D'un autre côté, la gutturale z, 'aïn, s'est en quelque sorte confondue avec le ghimel dans l'unique lettre ghain. C'est une des raisons qu'invoque le P. Séjourné pour identifier Thamnathsaré avec Harês ou Kefit Harès, Cf. Revue biblique, Paris, 1893, p. 608-626. Voir Thamnathsare. A. LEGENDRE.

2. GAAS (Septante : omis dans le Codex Vaticanus; Codex Alexandrinus, Naahéac, union et contraction des deux mots hébreux naḥālē Gā'aš, 11 Reg., xxiii, 30; Γαάς, I Par., xi, 32), torrent mentionné deux fois dans l'Écriture, à propos d'un des héros (gibbôrim) de David, appelé Heddar, II Reg., xxIII, 30, et Hurar, 1 Par., x1, 32, dont il indique la patrie. Le mot naḥălê, au pluriel état construit, signifie donc ici « les vallées » plutôt que « le torrent ». C'est l'équivalent de l'arabe ouadi, qui s'applique aussi bien au torrent qu'à la vallée dans laquelle il coule. L'ouadi Gaas devait ainsi prendre naissance ou passer au pied de la montagne du même nom. Si l'on suit l'opinion de V. Guérin, ce sera l'un des torrents qui partent des environs de Khirbet Tibnéh. D'après le P. Séjourné, ce serait plutôt celui qui, partant du pied du Djebel El-Ghassaneh, sort des montagnes à gauche

de Medjdel Yaba, traverse la plaine, et va se joindre aux caux de Ras el-Aïn pour former le Nahr el-Audjéh, Cf. Revue biblique, Paris, 1893, p. 621. Déjà Mar Mislin, Les Saints Lieux, Paris, 1876, t. 11, p. 137, avait donné le Nahr Ugéh (cl-Audjéh), qui se jette dans la mer à une lieue au nord de Jaffa, comme étant le torrent de Gaas de l'Écritore, et comme formant la limite entre la Samarie et la Judée, Voir Gaas 1. A. Legendre.

GABA (hébreu : Géba'; omis dans les Septante), ville de Palestine, mentionnée entre Machmas et Rama. Is., x, 29. Voir Gabaa 2.

GABAA (hébreu : Géba', Gába', Gib áh; Septante : Γαθαά, Γαθαέ, Γαθαέ), nom de plusieurs villes de Palestine. L'hébreu Géba', Gib'áh, indique « la colline », ainsi distinguée de « la montagne », har; c'est le rapport du tell arabe avec le djébel. Aussi, dans les Septante, trouve-t-on plus d'une fois βουνός, là où la Vulgate a nais Gabaa. Ce mot a été appliqué comme nom propre à plusieurs des sommets arrondis qui dominent les hauts plateaux de Juda, principalement dans les environs de Jérnsalem. Cf. Stanley, Sinai and Palestine, Londres, 1866, p. 497.

1. GABAA (hébreu : Gib'áh; Septante : Γαθαά), ville de la tribu de Juda. Jos., xv, 57. Elle fait partie du troisième groupe de « la montagne », où elle est citée entre Accain et Thamna. L'ensemble des villes qui composent ce groupe en fixe parfaitement la position au sud d'Ilébron : Maon (Khirbet Ma'in), Carmel (El-Kurmul), Ziph (Tell ez-Zif), Jota (Yutta), Accain (Kirbet Yaqîn). Voir la carte de la tribu de Juda. On ne trouve dans ce district aucun nom qui réponde à celui de Gabaa; mais plus haut, au sud-ouest de Bethléhem, on rencontre un village, Djebā a, qui reproduit exactement la dénomination hébraïque. Situé sur le sommet d'une éminence, il ne renferme guère qu'une centaine d'habitants; mais il contient plusieurs maisons qui paraissent fort anciennes. Quelques cavernes artificielles, deux citernes et un tombeau creusé dans le roc appartiennent sans conteste, d'après V. Guérin, Judée, t. 111, p. 382, à la cité judaïque, peut-être même chananéenne, dont le village actuel occupe l'emplacement et dont il a conservé le nom. Pour le savant autenr, en effet, Djéba'a paraîtêtre l'antique cité de Juda dont nous parlons. Telle est aussi l'opinion de Robinson, Biblical researches in Palestine, Londres, 1856, t. 11, p. 6, 16, et des explorateurs anglais, Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. 111, p. 25; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 70. D'après Robinson et le Survey, la même localité représenterait aussi la Gabatha, d'Eusèbe et de saint Jérôme, Onomastica sacra, Gættingne, 1870, p. 128, 246, donnée comme étant à douze milles (près de dix-sept kilomètres) d'Eleuthéropolis (aujourd'hui Beit-Djibrin) et comme renfermant le tombeau du prophète Habacuc. Cette dernière identification est admissible; mais nous doutons fort de la première. Malgré le rapprochement onomastique, d'une incontestable exactitude, entre Djeba'a et Gib'ah, il manque ici un point d'appui très important, le groupement méthodique suivi par Josué dans la description géographique des tribus, facile à saisir surtout dans la tribu de Juda. Voir JUDA. Le premier livre des l'aralipomènes, 11, 49, attribue à Sue la fondation ou la principauté de Gabaa (hébreu : Gib'a'; Septante : Codex Vaticanus, Гณเชิน์); Codex Alexandrinus, Pai6aá). A. LEGENDRE.

2. GABAA (hébreu: Gába', Jos., xviii, 24; 1 Reg., xiv, 5; 1 Esd., ii, 26; II Esd., vii, 30; xi, 31; Géba', Jos., xxi, 17; 1 Reg., xii, 3; 11 Reg., v, 25; 1V Reg., xxii, 8; 1 Par., vi, 60; viii, 6; 11 Par., xvi, 6; 11 Esd., xii,

29; Is., x, 29; Zach., xiv, 10; Septante: Γαβαά, Jos., xviii, 24; 1 Esd., ii, 26; 11 Esd., vii, 30; xi, 31;  $\Gamma\alpha\delta\alpha\dot{\epsilon}$ , 1 Reg., xiv, 5; 11 Par., xvi, 6;  $\Gamma\alpha\delta\alpha\dot{\epsilon}$ , I Par., vi, 60; Γαβεέ, I Par., VIII, 6; Γαβέ, Zach., XIV, 10; Codex Vatiranus, Γάθεθ; Codex Alexandrinus, Γαβέε, Jos., XXI, 17; Cod. Vat. Γαιβάλ, Cod. Alex., Γαθαά, IV Reg., xxiii, 8; Γαβαών, 11 Reg., v. 25; βουνός, Ι Reg., xiii, 3; Vulgate: Gabaa, 1 Reg., xiii, 3; xiv, 5; H Reg., v, 25; IV Reg., XXIII, 8; I Par., VIII, 6; II Par., XVI, 6; Gabae, Jos., XXI, 17; Gaba, 1s., x. 29; Gabée, Jos., XVIII, 24; I Par., vi, 60; Geba, 11 Esd., vii, 30; Xi, 31; XII, 29; collis, Zach., xiv, 10), ville de la tribu de Benjamin, mentionnée entre Ophni (probablement Djifnéh) et Gabaon (El-Djib). Jos., xvIII, 24. Elle fut, avec ses faubourgs, attribuée aux prêtres en même temps que Gabaon, Anathoth ('Anata) et Almath ou Almon (Khirbet 'Almit). Jos., XXI, 17-18; 1 Par., vi, 60. Elle est citée avec Rama (Er-Rām) et Machmas (Mukhmas). 1 Esd., п. 26; H Esd., vii, 30; xi, 31. Le récit de 1 Reg., xiv, 4,5, nous montre qu'elle était au sud de Machinas; c'est ce qui ressort également du tableau idéal dans lequel Isaïe, x, 28-32, contemple la marche des Assyriens contre Jérusalem. Laissant, pour être plus libres, leurs bagages à Machmas, ceux-ci « passent le défilé » (d'après l'hébreu), c'est-àdire l'ouadi es-Suémit, gorge profonde et abrupte, creusée entre les rochers au sud de Machinas; puis ils se disent : « Que Géba soit notre quartier pour la nuit! » s'encourageant ainsi, au milieu de ces difficultés, par la perspective du repos qui les attend dans la belle et fertile Djéba', au sud-ouest. A la nouvelle de l'approche des ennemis, les villes situées sur leur passage sont saisies d'effroi, Rama, Gabaath de Saül, etc. Tous ces détails réunis fixent d'une façon certaine la position de Gabaa au village actuel de Djéba', au nord-nord-est de Jérusalem, Voir Benjamin 4, tribu et carte, t. 1, col. 1589. Aux indications précises fournies par l'Écriture se joint iei l'exacte identité des nous : z=z, Géba', z=z, Djéba'.

Sur le changement du :, ghimel, en E, djim, cf. G. Kampffmeyer, Alte Namen im heutigen Palästina und Syrien, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig, t. xv, 1892. p. 18; t. xvi, 1893, p. 28.

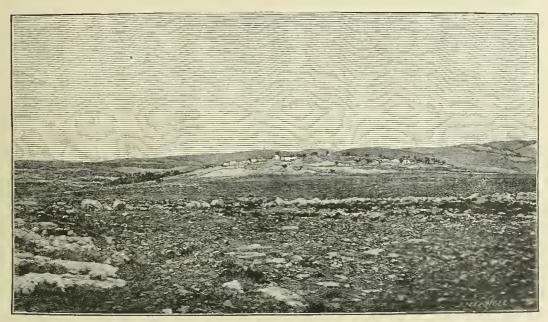
Le village de Djéba' couronne la montagne sur les flancs rocheux de laquelle serpente un sentier tres raide, pratiqué, sur plusicurs points, en escalier, et qui monte de l'ouadi Součinit. Il compte actueflement à peine deux cents âmes, « Beaucoup de maisons sont renversées; une trentaine seulement sont maintenant debout. Sur le point culminant du plateau où elles s'élèvent, on observe un petit fort ou bordj, dont les assises inférieures sont, sinon antiques, du moins composées de pierres de taille qui le sont. Çà et là des cu rues et des caveaux creusés dans le roe datent évidemment de l'antiquità. Il en est de même d'un mur d'enceinte en gros blocs rectangulaires, dont quelques vestiges sont encore reconnaissables. » V. Gnérin, Judée, t. 111, p. 68, Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. m, p. 9, 94.

La position de Gabaa lui donna une importance qui fait tout le fond de son histoire dans les quelques passages où elle est citée. A l'époque des luttes entre Saul et les Philistins, ceux-ci, qui avaient pénétré jusqu'au cœur du pays, avaient, pour le maintenir dans la soumission, établi une garnison à Gabaa. Par un heureux coup de main, qui fut le signal de la guerre d'indépendance, Jonathas la repoussa. I Reg., xiii, 3. David, lui aussi, battit un jour les Philistins et les poursuivit depuis Gabaa jusqu'à Gézer (Tell Djézer). H Reg., v, 25. (Les Septante ont mis ici Gabaon, de même que la Vulgate dans le passage parallèle de I Par., xiv, 16.) Après le schisme, cette ville semble avoir marqué la frontière septentrionale du royaume de Juda. Il est dit, en effet,

IV Reg., XXIII, 8, que le roi Josias détruisit et profana tous les hauts lieux « depuis Gabaa jusqu'à Bersabée ». L'ouadi Souéinit, qui court au nord de Djéba', est, en réalité, une ligne de démarcation profonde, bien propre à séparer jadis, de ce côté, les deux royaumes de Juda et d'Israël. - Gabaa fut réhabitée au retour de la captivitė, avec Rama, sa voisine. l Esd., п. 26; ll Esd., vи, 30; xi, 31; xii. 29. - Le prophète Zacharie, xiv, 10, déterminant les limites du pays dont il vient de prédire la transformation, cite Géba' au nord et Remmon au sud. (Au lieu de dire avec la Vulgate : « Depuis la colline,... » il faut lire avec l'hébreu et le grec : « depuis Géba' jusqu'à Rimmôn. ») Cette Gabaa est probablement distincte de Gabaa de Benjamin; elle l'est certainement de Gabaa de Saül. Voir GABAA 4, 5. A. LEGENDRE.

3. GABAA (hébreu : Gib'āh, Jud., xix, 12, 14, 16;

surs, le serviteur dit à son maître : « Allons, je vous prie, à la ville des Jébuséens, et demeurons-v. » Celuici refuse de demander asile à « la cité d'une nation étrangère », et répond : « Je passerai jusqu'à Gabaa, et, quand je serai arrivė la, nous y sėjournerons, ou du moins dans la ville de Rama. » v. 12, 13. Continuant leur chemin, ils se trouvent au coucher du soleil près de Gabaa, v. 14. Le temps du crépuscule est très court en Orient; force leur est donc de s'arrêter. C'est pendant cette nuit, où ils reçoivent l'hospitalité chez un Éphraïmite, que les habitants de la ville commettent leur crime infâme. y. 15-25. D'après cette première partie du récit, nous savons ainsi que Gabaa se trouvait au nord de Jérusalem et au sud de Rama, sur la ronte de Silo, e'est-à-dire celle qui va de la ville sainte à Naplouse. Elle ne devait pas être très éloignée de Jébus, puisque la chute du jour ne permettait plus un long trajet.



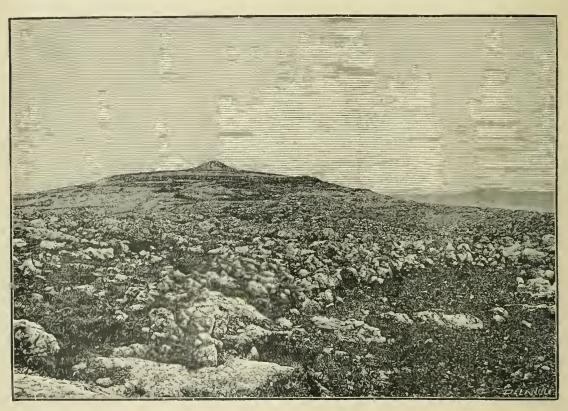
1. - Djeba. D'après une photographie de M. L. Heidet.

xx. 4, 9, 13, 14, 15, 19, 21, 25, 29, 43; une fois Géba', Jud., xx, 10; et Gaba, Jud., xx, 34; Septante:  $\Gamma x \delta x \dot{x}$ ), ville de la tribu de Benjamin, comme l'indique, outre le contexte, l'expression deux fois répétée : hag-Gib ah asér le-Binyamin : Septante : ή Γαθαά, η έστιν ἐν τῷ Βενιαμίν; Vulgate: Gabaa, quæ est in tribu Benjamin, Jud., xix, 14; Γαδαά τῆς Βενιαμίν; Gabaa Benjamin, Jud., xx, 4. On trouve aussi Géba' Binyamin; Γαθαά Βενιαμίν: Gabaa Benjamin, Jud., xx, 40. Elle est tristement célèbre par l'indigne outrage que plusieurs de ses habitants firent subir à la femme du lévite d'Éphraïm, crime qui attira l'extermination de la cité et de la tribu. Jud., xix, xx. C'était une « ville », 'ir, Jud., xix, 15, avec une « place publique », reĥôb, ŷ. 15, 20, et pouvant fournir une troupe d'élite de sept cents hommes, xx, 15, 16. La précision des détails donnés par le récit nous permet d'en déterminer la position. Le lévite, accompagné de sa femme et d'un serviteur, quitte Bethléhem dans la soirée, Jud., xix, 9, prenant, pour s'en retourner chez lui, la direction du nord. Au moment où les trois voyageurs arrivent près de Jébus ou Jérusalem, le jour commence à baisser, y. 11. Le trajet n'a dû guère durer que deux heures. Cependant, pour n'être pas surpris par la nuit dans des chemins peu

On sait quel cri d'horreur souleva dans tout Israël un pareil forfait. La guerre fut vite décidée, et, comme les Benjamites refusaient de livrer les coupables, elle eut lieu entre les tribus affiées d'Israël et celle de Benjamin. Le théâtre fut la ville ainsi que les environs de Gabaa. Deux fois vaincus, les assiégeants livrérent une bataille décisive. Après avoir dressé des embuscades autour de la place, ils simulèrent la fuite, se partageant en deux corps, dont i'un se dirigeait vers Béthel, au nord, et l'autre vers Gabaa, Gib'ațah bas-sadeh, d'après l'hébreu ; Γαβαά έν ἀγρῷ, d'après les Septante. Jud., xx, 31. Qu'indique cette « Gabaa dans la campagne »? On ne sait au juste. Pour les uns, il s'agit des districts ruraux de la ville assiégée; pour les autres, de Géba', aujourd'hui Djéba', au nord-est de Tell el-Foul. Voir GABAA 2. Le plan des confédérés était de faire sortir l'ennemi et de l'entrainer loin de la cité qu'ils voulaient prendre. Pendant ce temps, l'embuscade y pénétrerait et y mettrait tout à feu et à sang. C'est ce qui arriva. « Tous les enfants d'Israel, se levant donc du lieu où ils étaient, se mirent en bataille à l'endroit appelé Baal-Thamar. Les embuscades dressées autour de la ville commencérent aussi à paraître peu à peu, et à s'avancer du côté de la ville qui regarde l'occident. » xx, 33, 34.

L'hébreu porte ici: L'embuscade s'élança, mim-Ma'ā-rèh-Gāba'; Septante: Μαραχγαβέ. Ce passage obscur a été différemment rendu par les versions et diversement interprêté par les commentateurs. Le Godex Alexandrinus, λπὸ δυσμών τῆς Γαβαά, est d'accord avec la Vulgate, qui fait venir « de l'occident » les troupes embusquées. La manière la plus simple, en effet, d'entendre le texte, est probablement de voir la ville attaquée à l'ouest et au sud, les deux côtés pour lesquels les assiégés craignaient le moins, puisqu'ils croyaient tout Israël enfui vers le nord et peut-être vers l'est. Cf. F. de Hummelauer, Comment. in lib. Judicum, Paris, 1888, p. 334. Pressés rudement, les Benjamites finirent par succomber et

Benjamin. Cette distance conduit à peine à Scha'fât, village situé sur un plateau élevé, d'où l'on découvre parfaitement les coupoles et les minarets de Jérusalem. « Il y avait une ville où est ce village; les citernes antiques et d'autres restes le disent assez : elle était la première que devait trouver le hévite sur sa route. » L. Heidet, Maspha et les villes de Benjamin, Gabaa, Gabaon et Béroth, dans la Revue biblique, Paris, 1844, p. 337. D'après l'auteur de cet article, Scha'fât ne peut représenter que Gabaa. Il est cependant un autre passage du même historien juif qu'on peut rapprocher de celui-ci. Parlant, Bell. jud., V, II, l, de la marche de Titus sur Jéruralem, il nous apprend qu'il s'avança à



2. - Tell el-Foul. D'après une photographie.

s'enfuirent en prenant le chemin du désert, c'est-à-dire vers l'est. Jud., xx, 35-43. — Cette seconde partie du récit ne nous apporte aucune lunière, sinon que Gabaa se trouvait près de Baal-Thamar, et, suivant l'interprétation qu'on peut donner à Jud., xx, 31, au carrefour de deux routes, mesillôt, l'une se dirigeant au nord, l'autre probablement à l'est.

De tous les renseignements fournis par l'Écriture, il ne ressort que deux points hien déterminés, entre lesquels il faut chercher Gabaa : Jérusalem, au sud, et, au nord, Rama, aujourd'hui Er-Râm, à environ dix kilomètres plus loin. Voir la carte de Benjamin, t. 1, tol. 1588. L'ouadi Samri ou Zamri, à l'est de Tell el-Foùl, rappelle peut-être Baal-Thamar. Voir Baal-thamar, t. 1, col. 1342. Joséphe, Ant. jud., V. 11, 8, rapportant l'histoire du lévite, nous dit que celui-ci, en passant devant Jébus, ne voulut pas séjourner dans une ville chananéenne, et préféra parcourir vingt stades (3 kilomètres 700 mètres) de plus pour s'arrêter dans une ville d'Israélites; ce que faisant, il vint à Gabaa de la tribu de

travers la Samarie jusqu'à Gophna (aujourd'hui Djifnéh). « Lá, dit-il, il campa une nuit, et le matin continua sa marche; ayant fait une étape d'une journée, il établit son camp dans le lieu appelé des Juifs en leur langue la vallée des Epines, près d'un village appelé Γαβαθσαούλη, Gabath-Saül (ce qui veut dire « la hanteur de Saül »), éloigné (διέχων) de Jérnsalem d'environ trente stades. » Dans le texte grec, il est clair que le mot διέχων, « cloigné, » ne se rapporte pas au village de Gabath-Saül, puisque κώμη est du féminin, mais à Titus ou à son camp. C'est donc, en réalité, la vallée des Épines qui est distante de trente stades, ou cinq kilomètres 548 mètres. Ce chiffre, d'après M. Heidet lui-même, Revue biblique, p. 337, note, « nous conduit... à l'ouadi ed-Dumm, « vallée des Dommm, » arbuste épineux, peut-être celui que Joséphe désigne sous le nom générique de "Azavoa. » Or, l'ouadi en question est un pen au-dessus de Tell cl-Fûl, localité avec laquelle on identifie généralement notre Gabaa. On peut donc croire que le bourg indiqué par l'historien comme voisin du camp est celui-ci, plutôt que Scha'fat, situé plus bas; on ne comprendrait guère, en effet, qu'il eut choisi comme point de repère le site le plus éloigné. Mais comment concilier les deux passages, et quel chiffre faut-il préférer? On répond que, dans le premier, les vingt stades peuvent bien n'avoir qu'une valeur approximative : « Marchons encore une vingtaine de stades, dit le lévite, et nous rencontrerons une ville habitée par des gens de notre nation. » Cette explication est d'autant plus plausible que nous voyons, dans le même paragraphe de Joséphe, Ant. jud., V, II, 8, quelques lignes au-dessus, combien les chiffres manquent d'exactitude on tont au moins ont une certaine élasticité, puisqu'il place Bethléhem à trente stades de Jérusalem, alors qu'il aurait dû dire quarante (sept kimètres 398 mètres). Ensuite, à la distance précise de 3 700 métres, on ne trouve sur la route même suivie par le lévite ancune ruine de ville qui puisse répondre à celle de Gabaa; tándis que, un peu plus loin, à une demi-heure environ au sud de Rama, où il n'eut pas le temps de parvenir, à cause de la nuit qui l'avait surpris en chemin, s'élève une colline répondant parfaitement anx données de l'Écriture et à celles de Josèphe. Elle s'appelle Tell el-Fûl ou « la colline des fèves » (fig. 2).

Cette hauteur, par son élévation et sa forme conique, justifie très bien la dénomination de gib'ah. Elle est actuellement cultivée d'étage en étage. Sur la plate-forme supérieure, on remarque les restes d'une tour rectangnlaire mesurant approximativement dix-huit mêtres de long sur seize de large. Les fondations en ont été sendées par le lieutenant Warren, au mois de mai 1868. jusqu'à une assez grande profondeur : elles consistent en moellons pen réguliers eimentés seulement avec de la terre. Quant à la tour proprement dite, elle devait être bâtie avec des bloes plus considérables, dont quelques-uns sont encore en place. Au centre avait été construit nne sorte de puits carré, aboutissant, dans sa partie inférienre, à une grande pierre percée d'un oritice circulaire et placée au-dessus d'une cavité pen considérable. Autour régnaient un chemin de ronde et une enceinte, aujonrd'hui en grande partie démolie; elle était construite avec des blocs assez mal équarris; les vides étaient remplis avec des blocailles. Au nord et au bas de cette colline, s'étendent, le long de la route conduisant de Jérusalem à Naplonse, pendant l'espace de plusieurs centaines de metres, des ruines assez indistinctes, au milieu desquelles on remarque quelques gros blocs et des citernes creusées dans le roc. Ces ruines appartiennent à la même localité antique, dont la colline était l'acropole naturelle, que l'art avait ensuite fortifiée. Cf. V. Guerin, Samarie, t. 1, p. 188; Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. III, p. 158.

On appuie encore l'identification de Gabaa avec Tell el-Foul sur un passage de saint Jérôme, racontant le pélerinage de sainte Paule en Palestine. Il nous la montre se rendant d'Emmaus par Béthoron à Jérusalem, laissant à droite Aïalon et Gabaon, puis « s'arrétant quelque temps dans la ville de Gabaa, détruite jusqu'aux fondements », entrant enfin dans Jérusalem. Cf. S. Jérôme, Epist. CVIII, t. XXII, col. 883. La seule conclusion certaine à tirer de ce texte, c'est que Gabaa est distincte de Gabaon et qu'elle se trouvait au nord et non loin de Jerusalem. Mais il est difficile d'y voir un argument pour ou contre Tell el-Foul, de même que pour Schafat. Il n'est pas moins impossible de confondre la ville dont nous parlons avec Géba', actuellement Djéba', trop éloignée pour que le lévite eut pu l'atteindre dans le court intervalle qui s'écoula entre le moment où il passa devant Jérusalem et celui où le soleil disparut complètement à l'horizon.

C'est en 1843 qu'un savant allemand, M. Gross, dans les Theolog. Studien und Kritiken, 1843, p. 1082, cherchant Gabaa au sud de Rama, émit la conjecture qu'elle pouvait être à Tell el-Foul. Depuis, Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. 1, p. 577-579, s'appuyant sur les textes de Joséphe et de saint Jérôme que nous avons rapportés, a mis cette hypothèse plus en lumière, en sorte que la plupart des voyageurs et des exégétes l'ont acceptée. Telle est en particulier l'opinion de Stanley, Sinai and Palestine, Londres, 1866, p. 213; W. M. Thomson, The Land and the Book, Londres, 1881, t. 1, p. 436, 437; V. Guérin, Samarie, t. 1, p. 188-197; Mühlau, dans Riehm, Handwörterbuch des Biblischen Altertums, Leipzig, 1884, t. 1, p. 511; Fillion, La Sainte Bible, Paris, 1899, t. II, p. 182; F. de Hummelauer, Comment. in lib. Judicum, Paris, 1888. p. 315, etc. — On identifie généralement Gabaa du livre des Juges avec Gabaa de Saul, mais est-elle identique à Gabaa de Benjamin? Voir Gabaa 4. A. LEGENDRE.

4. GABAA DE BENJAMIN (hébreu : Gib'at Binyamîn, 1 Reg., XIII, 2, 45; XIV, 16; Gib'at bonê Binyamîn, 11 Reg., XXIII, 29; Gêba' Binyamîn, 1 Reg., XIII, 46; 111 Reg., XV, 22; Gib'ah, 1 Reg., XIV, 2; Septante: Γαθεέ τοῦ Βενιαμείν, 1 Reg., XIII, 2; Γαθεά Βενιαμείν, 1 Reg., xiii, 15; Γαβεξ Βενιαμείν, 1 Reg., xiii, 16; xiv, 16; Γαβαξθ υίδς Βενιαμείν, 11 Reg., xxiii, 29; βουνός Βενιαυείν, III Reg., xv. 22; βουνός, I Reg., xιν, 2; Vulgate : Gabaa Benjamin, 1 Reg., xιιι, 2, 15, 16; xιν, 16; IV Reg., xv. 22; Gabaath filiorum Benjamin, 11 Reg., XXIII, 2); Gabaa, 1 Reg., xiv, 2), ville de la tribu de Benjamin qu'on identifie ou avec Gabaa de Jud., xix, xx, ou avec Gabaa de Jos., xvIII, 24, aujourd'hui Djeba'. Voir GA-BAA 2 et 3. Disons tout de suite que la Gabaa Benjamin de Jud., xx, 10, se rapporte incontestablement à la première, comme le prouve le contexte. Mais la question devient difficile lorsqu'on examine le récit du premier livre des Rois, XIII, XIV, dans lequel apparaît plus pleinement la forme « Gabaa de Benjamin ». Il est nécessaire de déterminer les points essentiels de ces luttes entre Saül et les Philistins. Nous trouvons d'abord Saül établi, avec nn corps de deux mitle hommes, à Machmas, aujourd'hui Mukhmas, et sur la montagne de Béthel (Beitin), c'est-à-dire dans le district élevé et accidenté qui s'étend entre ces deux localités. Voir la earte de Benjamin, t. i. col. 1588. Un second corps de mille hommes, commandé par Jonathas, fils ainé du roi, se tient à Gabaa de Benjamin, au sud. 1 Reg., XIII, 2. Les Philistins, qui ont çà et là place des garnisons à travers le pays hébreu, pour le maintenir dans la soumission, ont entre autres à Gabaa (hébreu : Géba') un poste que Jonathas enlève dans un heureux coup de main, I Reg., xm, 3. It faut remarquer ici qu'au ŷ. 3, le texte original donne, non plus Gib ah, comme au y. 2, mais Géba', nom courant de la ville sacerdotale mentionnée dans Josus, xvIII, 24, et ailleurs (Voir Gabaa 2) et située entre Tell el-Foûl et Moukhmas. On peut, il est vrai, objecter que Gabaa de Jud., xix, xx, est également appelée  $G\dot{e}b\alpha$ , Jud., xx, 10. Mais on peut répondre aussi qu'alors elle est déterminée par le mot Binyâmîn. Puis, s'il s'agit de la même place, pourquoi lui donner deux dénominations différentes à dix mots d'intervalles? Là du reste n'est pas la plus grande diffieulté. - La victoire de Jonathas est le signal d'une guerre d'indépendance. Saul fait un appel aux armes, et le peuple se rassemble à Galgala. Les Philistins, de leur côté, se préparent à la lutte, et viennent prendre position à Machmas, que le roi a abandonné pour se rendre à Galgala, I Reg., XIII, 5. Les Israélites effrayés, resserrés entre le Jonrdain et les montagnes, se cachent dans les cavernes ou s'enfuient dans le pays de Gad et de Galaad. Ceux mêmes qui demeurent avec Saul tremblent derrière lui. Après l'holocauste indûment offert en l'absence de Samuel, le prince désobéissant vient, avec Jonathas et une petite troupe de six cents hommes, à Gabaa de Benjamin, hébreu : Géba' Binyamîn, ŷ. 16, comme Jud.,

xx, 40. On peut donc retrouver ici le premier poste de Jonathas, 3, 2, ou Tell el-Foùl. Avant d'en venir aux mains, les Philistins organisent le pillage, en envoyant trois bandes de maraudeurs, l'une vers le nord, l'autre vers l'ouest, la dernière vers l'est; mais ils n'osent s'avancer vers le sud, où Saûl et les siens sont retranchés dans une forte position. 3, 17, 18.

Telle est, à la fin du chapitre xIII, la situation respective des deux armées; mais, au v. 23, l'hébren nous montre les Philistins faisant un pas en avant : « Le poste des Philistins sortit vers la passe de Mikmas, » c'est-à-dire vers l'ouadi Es-Sueinit, ravin profond dont les parois s'élèvent comme des murs, et qui forme un immense fossé entre Moukhmas et Djéba'. Il semble que Saul s'est avancé de son cûté, « Cependant Saul se tenait à l'extrémité de Gabaa (hébreu : Gib'ah), sous le grenadier qui était à Magron (Septante : Μαγδών). » l Reg., xiv, 2. « L'extrémité de Gabaa » peut représenter ici le nord au le nard-est du territoire de Gib ah. C'est alors que Jonathas tente et accomplit un second exploit. Ne pouvant supporter l'inaction en face de l'ennemi, il dit à son écuyer : « Viens, et passons jusqu'à ce poste des Philistins, qui est au delà de ce lieu, » c'est-à-dire au delà de l'ouadi Souémit, I Reg., xiv, I. Franchissant tous deux, à l'insu du roi, les ravins et la vallée principale, où se dressent, comme des dents, deux collines isolées, l'une du côté de Machinas, l'autre du côté de Gabaa (bébreu : Gaba'), ils montent, grimpant avec les mains et les pieds le long des rochers, et tuent vingt hommes du poste, v. 4, 5, 13, 14. Le gros de l'armée philistine croit à une attaque de toutes les forces israélites et s'enfuit épouvanté, v. 15. Remarquons ici comment, aux v. 2, 5, est nettement marquée la distinction entre les deux Gabaa, l'une appelée Gib'âh, y. 2, et l'autre Géba' ou Gába', à cause de la pause, la dernière désignant certainement Djeba', « Or, continue le texte sacré, les sentinelles de Saúl, qui étaient à Gabaa de Benjamin (hébreu : Gib at Binyamin), regardérent, et voici une multitude abattue ou fuvant çà et l' .. Et pendant que Saul parlait au prêtre, le tumulte qui était dans le camp des Philistins allait en s'étendant et en augmentant... Et Saul jeta un cri, ainsi que tout le peuple qui était avec lui, et ils vinrent jusqu'au lieu du combat. » v. 16, 19, 20. Il est clair que les sentinelles israélites ne pouvaient être à Tell el-Foul. Bien que la colline suit très élevée, sa distance de Machinas ne permet pas de voir jusque-la, encore moins d'entendre le bruit qui s'y fait. Il s'agit donc ici de « l'extrémité du territoire de Gabaa », v. 2, c'est-à-dire des hanteurs assez rapprochées de Djéha'. Nous savons bien que, dans ce même v. 2, les Septante ont pris le mot haggib ah pour un nom commun. « la colline; » en sorte que le sens peut être : « Saul se tenait à l'extrémité de la colline; « mais cette manière de lire ne tranche la question ni dans un sens ni dans l'autre. Il n'en reste pas moins établi : le que Géba tout seul s'applique toujours à Djeba, jamais à Tell el-Fûl, en admettant l'identification proposée; 2º que Géba Binyamin se rapporte certainement dans un endroit, Jud., xx, 10, à Tell el-Foul et non à Djéba', et que, dans l'autre, 1 Reg., xiit, 16, rien n'oblige à changer la signification; 3º que le texte sacré semble bien nettement distinguer Géba de Gib at Binyamin, 1 Beg., xiii, 2, 3; xiv, 2, 5. - Reste un passage du troisieme livre des Rois, xv, 22, dans lequel nous voyons Asa rebâtir ou fortifier Gabaa de Benjamin avec les materiaux arrachés à Rama (Er-Rûm). Le texte hébreu porte ici Géba Binyamin, mais le récit parallèle de Il Par., xvi, 6, donne Geba, Septante Γαθαέ. Il y a donc lieu d'hésiter. D'ailleurs Djéba et Tell el-Foul sont deux points rapprochés d'Er-Ram et occupent une position stratégique importante, le premier commandant le large fossi d'Es-Suémit et pouvant barrer le passage à l'ennemi dans le cas on celui-ci, pour

éviter les obstacles de la voie ordinaire, tenterait de se frayer un chemin vers l'est; le second défendant la grande ronte de Jérusalem à Naplouse. Les textes que nous venons d'expliquer ont leur obscurité, que nous sommes loin de méconnaitre. L'identification de Gabaa de Benjamin avec Gabaa de Jud., xix, xx. est plus généralement acceptée. Quelques auteurs cependant préférent l'assimilation avec Gabaa-Djéba'. Voir entre autres F. de Illummelauer, Comment. in libros Samuelis, Paris, 1886, p. 443.

A. Legendre.

5. GABAA DE SAUL (hébreu : Gib'átáh, avec hé local, 1 Reg., x, 26; Gib'áh, I Reg., xxII, 6; xxIII, 19; xxvi. 1; Gibat Sα'nl, I Reg., xi. 4; xv. 31; II Reg., xxii. 6; Is., x. 29; Septante: Γαδαά: Codex Alexandrinus, Γαδααθά, I Reg., x. 26; Γαδαά πρὸς Σαού), 1 Reg., xi, 4; Γαδαά, 1 Reg., xv, 34; Γαδαών Σαοθ, 11 Reg., xxi, 6; πολις Σαοθ, Is., x, 29; βουνός, I Reg., xxii, 6; xxiii, 19; xxvi. 1; Vulgate: Gabaa, I Reg., x, 26; xv, 34; xxii. 6; xxiii, 19; xxvi, 1; Gabaa Saul, Il Reg., XXI, 6; Gabaa Saulis, I Reg., XI, 4; Gabaath Saulis, 1s., x, 29), ville mentionnée comme la demeure de Saül, après qu'il fut élu roi. 1 Reg., x, 26; xxII, 6. C'est là que vinrent le tronver les envoyés de Jabés Galaad pour solliciter son appui. I Reg., xi, 4; là qu'il retonrna après la sentence de réprobation portée contre lui par Samuel, 1 Reg., xv, 34; là que les habitants de Ziph vinrent lui découvrir la retraite de David. I Reg., xxIII, 19; xxvi, 1. Les Gabaonites demandèrent un jour à David qu'on leur livrât sept des enfants de Saul pour les crucifier dans cette ville. Il Reg., XXI, 6. Cette Gabau est parfaitement distincte de celle que l'hébreu appelle Géba' oi. Gâba . Jos., XVIII, 24, etc. Voir GABAA 2. Isaïe, en effet, x, 28-32, décrivant la marche des Assyriens contre Jérusalem, nous les montre passant à Machinas (Mukhmas), puis à Gaba (Djéba') an sud, portar\* Fépouvante à Rama (Er-Râm), faisant fuir les habitants de Gabaath de Saúl. Cette ville était donc au sud de Rama, ce qui la fait identifier avec la Gabaa de Jud., xix, xx, la Gabaa de Benjamin, suivant bon nombre d'anteurs. Joséphe, du reste, Bell. jud., V, II, l. mentionne une Γαδαθσασόλη à trente stades de Jérusalem, ce qui correspond au village actuel de Tell el-Fût. Voir GABAA 3. - Cender assimile à tort la cité de Saûl avec Géba' ou Djéba', qui aurait été la capitale d'un district représenté par le nom féminin gib àh, Cf. Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement, Londres, 1877, p. 104-105; 1881, p. 89. A. Legendre.

6. GABAA (höhren: bag-qib'ah, I Reg., vii, 1; II Reg., VI, 3, 4; Septante : ἐν τῶ βουνῶ, I Reg., VII, I; II Reg., VI, 3), lieu où se trouvait la maison d'Abinadab, dans laquelle fut transportée l'arche d'alliance, lorsqu'on l'amena de Bethsamés à Cariathiarim, I Reg., vii, 1, ct où David vint la prendre pour l'emmener à Jérusalem. Il Reg., vi, 3, 4. La Vulgate a traduit le mot gib'âh par le nom propre Gahaa; les Septante y ont vu plus justement le nom commun, ἐν τῷ βουνῷ, « sur la colline. » Il désigne, en effet, la partie haute de la ville, où était la demeure d'Abinadab, à moins que l'on ne fasse de Gabaa un quartier spécial, comprenant le point culminant de la cité. Ce qu'il y a de certain, c'est que les habitants de Cariathiarim ne transportérent pas ailleurs l'objet sacré qui leur était confié. Voir t. 11, CARIATH, cal. 268; Cariathiarim, col. 273. A. LEGENDRE.

7. GABAA (Codex Vaticanus, Γχιδχί; Codex Alexandrinus, Γχιδχ; Codex Sinaiticus, Γχιδχί, pays dans lequel vint Holopherne après avoir « traversé la Syrie de Sobal, toute l'Apanée et toute la Mésopotanie ». Judith, 111, 14. La Vulgate, qui donne ce détail, place la « terre de Gabaa » dans l'Idunée, où elle est completement inconnue. Ce district n'est du reste mentionnée.

nulle part ailleurs. Le grec porte : « Et il vint devant Esdrelon, près de Dothaia, qui est en face de la grande Scie de la Judée, et il campa entre Gaba et Scythopolis. » Judith, III, 9, 10. Esdrelon est la plaine bien connue. qui coupe la Palestine aux deux tiers de sa longueur; Dothaïa est Dothain, aujourd'hui Tell Dôthan, au sud du Sâhel 'Arrabéh; Scythopolis n'est autre que Béisan, l'ancienne Bethsan. Dans ces conditions, Gabaa peut donc avoir pour représentant le village actuel de Djeba, au sud de Tell Dothân, sur la route de Sébastiyéh ou Samarie à Djenin. Bâti sur le flanc d'une colline, ce bourg florissant est entouré de beaux bouquets d'oliviers. C'est apparemment un site antique, avec des grottes sépulcrales taillées dans le roc, à l'est. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. 11, p. 155, 185; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 67. A. Legendre.

S. GABAA HACHILA (hébreu : Gib'aţ ha-Ḥěkilāh; Septante : ἐν τῷ βουνῷ τῷ Ἑχελά). 1 Reg., xxvi, 3. Il s'agit ici de « la colline d'Hachila », comme la Vulgate a mieux traduit. 1 Reg., xxiii, 19. Voir Hachila.

GABAATH (hébreu : Gib'at, état construit de Gib'ah), nom de plusieurs villes de Palestine.

1. GABAATH (Septante: Codex Vaticanus, Γαβαωθιαρείμ: Codex Alexandrinus, Γαβαάθ καὶ πόλις Ίαρίμ), ville de la tribu de Benjamin. Jos., xvm, 28. Elle fait partie du dernier groupe et doit être cherchée dans les environs de Jérusalem; mais son identification donne lieu à plusieurs difficultés. Comme Gib'at en hébreu est à l'état construit et n'est pas distingué par la conjonction et du mot suivant, Qiryat (Cariath), on a supposé que les deux noms ne désignaient qu'une seule ville, Gib'at Qiryat. Cf. R. J. Schwarz, Das heilige Land, 1852, p. 98, 102. Mais il faut remarquer que les plus anciennes versions ont admis la conjonction : nous la trouvons dans le manuscrit alexandrin des Septante, dans la Vulgate et dans la Peschito, qui porte : et Gebeath et Quriathin. Ajoutons que le vav manque plus d'une fois, dans certaines énumérations, entre des villes certainement distinctes, comme Adullam et Socho, Jos., xv, 35; Accaïn et Gabaa. Jos., xv, 57. Il est juste ensîn de dire que le mot Qiryat étant lui-même à l'état construit suppose un complément; voilà pourquoi on a conjecture que la lecture primitive pouvait être Qiryat Ye'arim, « la ville des forèts, » Cariathiarim. On peut, il est vrai, même dans ce cas-là, regarder Gib'at comme un quartier spécial ou un faubourg de Cariathiarim, celui où fut transportée l'arche d'alliance, I Reg., vii, 1 (voir Gabaa 6), en sorte que Gib'at-Qiryat signifierait Gabaa de Cariath[iarim]. Mais d'abord il n'est pas súr que Gabaa de I Reg., vit, 1; Il Reg., vi, 3, 4, soit un nom propre; il est plus probable même qu'il fant, avec les Septante, le prendre pour le nom commun « colline », βούνος. Ensuite il paraît singulier qu'on ait fait passer la frontière de Juda et de Benjamin juste entre la ville et son faubourg, bien que celle-ci soit sur la limite extrême des deux tribus et puisse à la rigueur avoir appartenu à l'une et à l'autre. Voir pour plus de détails ce que nous avons dit à propos de CARIATH, t. II, col. 268.

Nous sommes ici dans les conjectures. Il est permis toutesois de suivre l'autorité des anciennes versions et de prendre Gabaath pour une ville distincte. Mais dans ce cas où la placer? Fant-il l'identifier avec Gabaa de Benjamin ou Gabaa de Saul, qu'on croit généralement retrouver à Tell el-Foul, au nord de Jérusalem? Voir Gabaa 3, 4, 5. Le voisinage de la ville sainte fait pencher M. V. Guérin, Samarie, t. 1, p. 191, vers cette opinion. On peut néanmoins se demander pourquoi alors,

dans l'énumération de Josué, XVIII, 21-28, la cité en question n'est pas mentionnée avant Jébus, dans le même groupe que Gabaon, Rama et Mesphé. Voir BENJAMIN 4, t. I, col. 4589. La place qu'elle occupe ici semble la mettre plutôt à l'ouest de Jérusalem, du côté de Cariathiarim (Qariet el-Enab). Les explorateurs anglais l'assimilent à Djibïa, localité située à près de cinq kilomètres au nord de cette dernière. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. III, p. 43; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 70. L'ordre d'énumération conduirait plus exactement à Khirbet el-Djubéi'ah, à gauche de la route qui va de Jérusalem à Qariet el-Enab, et près de Oastal.

2. GABAATH DE PHINÉES (hébreu : Gib'at Pinehas; Septante : Codex Vaticanus, Γαδαάρ Φεινεές; Codex Alexandrinus, Γαδαάθ Φινεές), lieu de la sépulture d'Éléazar, fils d'Aaron. Jos., xxiv, 33. Il se trouvait dans la montagne d'Éphraïm, sur un terrain donné à l'hinées. Joséphe,  $Ant.\ juil.,\ {\rm V},\ {\rm I},\ 29,\ {\rm place}\ {\rm \alpha}$  le monument et le tombeau » du grand-prêtre « dans la ville de Gabatha ». Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 128, 246, appellent la ville de Phinces Gabiath, Γαδαάς, et l'assignent à la tribu de Benjamin. Saint Jérôme, Epist. cviii, t. xxii, col. 888, rapporte que sainte Paule, montant de la vallée du Jourdain vers Bethel et Naplouse, venera sur la montagne d'Éphraïm les tombeaux de Josué et d'Éléazar, situés, l'un à Thamnath-Saré au nord du mont Gaas, l'autre à Gabaa de Phincès. V. Guérin, Samarie, t. II, p. 106-109, s'est appuyé sur ce passage pour identifier Gabaath avec Djibia, au nord-ouest de Djifnéh, Voir la carte de la tribu d'Éрнкаїм, col. 1876. Cc village, en effet, n'est qu'à quelques kilomètres de Khirbet Tibnéh, où le savant explorateur croit avoir retrouvé le tombeau de Josué. Voir Thamnathsaré. Les deux monuments vénérés par l'illustre Romaine se répondaient ainsi en quelque sorte sur deux hauteurs voisines, au milieu du massif d'Éphraïin. Le nom arabe, tel que l'écrit V. Guérin, ביייב, Djîbî'a, peut représenter l'hébreu מַנָּבָּי, Gib'ah, Il y a difficulté cependant pour l'orthographe, Cf. G. Kampsimeyer, Alte Namen im heutigen Palästina, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, t. xvi, 1893, p. 28-31. Djibi'a ne renferme actuellement qu'un fort petit nombre d'habitants; on y remarque une dizaine de citernes et un birket ou réservoir antique, creusé dans le roc, qui mesure treize pas de long sur autant de large. A cinq minutes à l'est, et sur le même plateau élevé dont ce village occupe la partie occidentale, s'étendent, au milieu d'un petit bois de vieux oliviers ou de hautes broussailles, des ruines appelées Khirbet Seiâ. A côté de maisons renversées, qui paraissent avoir été bâties avec des pierres assez régulièrement taillées et de dimension moyenne, on observe les vestiges encore reconnaissables d'une ancienne église chrétienne. Plusieurs tronçons de colonnes séparés de leurs bases et de leurs chapiteaux sont gisants sur le sol. — La tradition juive place le tombeau d'Éléazar plus haut, à 'Auertah, au sud de Naplouse, sur les bords du Sahel Makhnah. Telle est celle des rabbins dont les écrits et témoignages ont été recueillis par E. Carmoly, Itinéraires de la Terre Sainte, in-8°, Bruxelles, 1847, p. 186, 212, 386, 445. Tel est aussi le sentiment de R. J. Schwarz, Das heilige Land, 1852, p. 118, 355. Des auteurs modernes ont accepté cette opinion. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 4881-1883, t. II, p. 288; Conder, Handbook to the Bible, Londres, 1887, p. 256, 412. D'autre part, on a contesté, ces derniers temps, l'emplacement du tombeau de Josué à Khirbet Tibnéh, et l'on

a cru le reconnaître plus loin vers le nord, entre les deux villages de Serta et de Berukin, à l'endroit appelé Khirbet el-Fakhákhir. On ajoute que l'indication tirée du voyage de sainte Paule est vague, et que le rapprochement entre les deux sépulcres, inspiré par le texte de la Bible, n'en exige pas le voisinage. Cf. P. Séjourné, Thimnath-Serachet Thimnath-Hérès, dans la Revue biblique, Paris, 1893, p. 625. — Des fouilles pourraient seules nous donner ici une solution.

A. LEGENDRE.

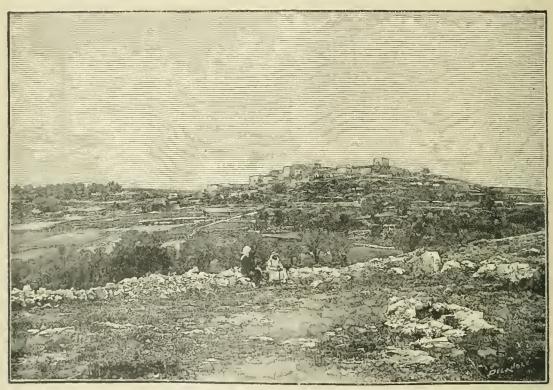
3. GABAATH DES FILS DE BENJAMIN. II Reg., XXIII, 29; I Par., XI, 31. Voir GABAA 4.

4. GABAATH DE SAUL. Is., X, 29. Voir GABAA 5.

Benjamin, Jos., xvIII, 25, et donnée aux enfants d'Aaron. Jos., xxI, 17.

Jos., XXI, 17.

I. SITTATION. — Les villes avec lesquelles elle est mentionnée nous permettent de fixer, au moins d'une façon générale, son emplacement. La confédération dont elle était le centre comprenait : Cariathiarim, aujour-d'hui Qariet el-'Énab, au nord-ouest de Jérusalem, Caphira ou Caphara, actuellement Kefiréh, au nord de la première, et Béroth ou El-Biréh, sur la route de la ville sainte à Naplouse. Voir la carte de la tribu de BENJAMIN, t. I, col. 1588. Dans l'énumération des localités appartenant à la tribu, Jos., XVIII, 25, elle est citée avant Rama, Er-Râm, qui se trouve entre Jérusalem et El-Biréh. C'est donc dans la partie occidentale de Benja-



3. El-Dj'b. D'après une photographie de M. Roinard.

GABAATHITE (hébreu : hag-Gibe'áti; Septante : δ Γαθαθίνης), originaire de Gabaa 4. 1 Par., xii, 3. Voir Samaa 4.

GABAÉ. Jos., XXI, 17. Voir GABAA 2.

GABAEL (Septante: Γαθαήλ; Codex Alexandrinus: Γαμαήλ), ancêtre de Tolie d'après le texte des Septante, Tol., t, l. Selon le Codex Vaticanus, ce Gabaël est dit simplement de la race d'Asiel, tandis que, d'après le Codex Sinaiticus, il est dit, de plus, fils de Raphaèl, lequel l'était de Raguel. La vulgate omet complètement cette généalogie.

GABAON (bébreu: Gib'ôn, « qui appartient à une colline; » Septante: Γαθαών), ville de Palestine, primitivement habitée par les Hévdens. Jos., xi, 19. C'était « une grande cité, une des cités royales, » Jos., x, 2, de laquelle dépendaient Caphira, Béroth et Cariathiarim. Jos., ix, 17. A l'arrivée des Hébreux, elle surprit par ruse la bonne foi de Josué, et échappa ainsi à l'extermination. Jos., ix. Elle fut assignée à la tribu de

min, et dans le rayon déterminé par ces différents points qu'il faut la chercher. Or, à l'ouest d'Er-Ram, existe un village dont le nom rappelle, bien qu'imparfaitement, la forme hébraïque, et dans lequel on a généralement, pour ne pas dire unanimement, jusqu'à nos jours reconnu Gabaon. C'est El-Djib (fig. 3). Les données traditionnelles sont malheureusement peu précises et prétent matière à difficultés. Joséphe, Bell. jud., II, XIX, l, place le bourg (χώμη) de l'αθαώ à cinquante stades (9 kilomètres 247 mètres) de Jérusalem; mais dans ses Antiquités judaiques, VII, xi, 7, il n'indique que quarante stades (7 kilomètres 398 mètres). En réalité, l'intervalle compris entre les deux endroits est d'environ dix kilomètres. Eusèbe et saint Jérôme. Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 127, 243, parlant de Gabaon, « métropole et cité royale des llévéens, » disent qu'il y avait encore de leur temps « un bourg ainsi appelé près de Bêthel, du côté de l'occident à quatre milles environ (près de six kilomètres), et voisin de Rama. » Cette dernière condition est parfaitement remplie par El-Djib, qui se trouve d'ailleurs au sud-sud-onest de Beitin, l'ancienne Béthel, mais à onze kilomètres au tieu de

six. Les mêmes auteurs, à propos de Béroth, Onomastica, p. 103, 233, semblent, si l'ou prend à la lettre et physiquement l'expression « sous Gabaon », placer cette dernière à moins de sept milles (dix kilomètres) de Jérusalem sur la route de Nicopolis, 'Amoas, suivant Eusèbe, de Néapolis, Naplouse, suivant saint Jérôme. Nous avons exposé, à l'article BÉROTH 2, t. 1, col. 1621, les difficultés qui naissent de ces textes et les réponses qu'on y peut faire.

C'est principalement sur l'autorité de cette assertion, concernant directement Béroth, indirectement Gabaon, qu'une opinion récente place la première de ces localites à El-Djib, et la seconde à Nebi-Samuïl. Cf. L. Heidet, Maspha et les villes de Benjamin, dans la Revue biblique, Paris, 1894, p. 321-356. Depuis plusieurs siècles on désigne par le nom du « prophète Samuel », Nébi Samuil, la mosquée bâtie au sommet de la plus haute colline (895 mètres) des environs de Jérusalem; le sanctuaire a communiqué son nom au petit village arabe qui s'est formé autour et à la montagne elle-même. Du hant du minaret le regard embrasse un vaste horizon, d'un côté vers la Méditerranée, de l'autre vers le Jourdain. De nombreux débris du passé, une piscine, des tombeaux taillés dans le roc, attestent l'existence d'une antique cité. El-Djib, situé à une petite distance au nord, est un bourg de cinq cents habitants, couronnant une belle colline, moins élevée (710 mètres), aux gradins à la fois naturels et artificiels. Plusieurs maisons, intérieurement voutées, paraissent fort anciennes. Quelques citernes, creusées dans le roc, doivent remonter à une époque assez reculée. Tous les palestinologues, s'appuyant sur le nom et les données générales de l'Écriture indiquées plus haut, reconnaissent là Gabaon.

Quelles seraient donc les raisons de préférer Nébi-Samouïl? Outre le témoignage d'Eusèbe et de saint Jérôme, on apporte celui de saint Épiphane, Adv. hær., XLVI, 5, t. XLI, col. 844, qui, parlant des points les plus élevés aux alentours de Jérusalem, cite le mont des Oliviers, puis ajoute : « A huit milles, est Gabaon, le plus élevé de tous. » Mais on convient que la distance ne s'applique pas exactement à Nébi-Samouil. - Ensuite, dans l'Itinéraire de sainte Paule, nous voyons la pieuse pélerine montant d'Emmaüs par Béthoron à Jérusalem, et « apercevant à droite Aïalon et Gabaon » (cf. saint Jérôme, Epist. CVIII, t. XXII, col. 883), ce qui suppose que cette dernière ville n'était pas sur l'ancien chemin de Béthoron à Jérusalem, détail vrai pour Nébi-Samouïl, mais non pour El-Djib. En réalité, El-Djib est à une petite distance de la route en question, qui laisse le village un peu à droite. - Les quarante stades de Josephe, Ant. jud., VII, xI, 7, conviennent à Nebi-Samouil. Oui, mais les cinquante de Bell. jud., II, XIX, 1, conviennent mieux à El-Djib. C'est une autorité qui se neutralise, et qu'il vaut mieux laisser de côté. -La Bible enfin, III Reg., III, 4, appelle Gabaon « le haut lieu le plus grand », hab-bâmāh hag-gedôlāh; les Septante ont traduit : αύτη [Γαβαών] ὑψηλοτάτη καὶ μεγάλη, « Gabaon était la plus élevée et la plus grande, » paraphrasant ainsi, croit-on, le mot gedôláh, pour qu'on ne le prenne point dans le sens purement moral. Il y a pour neus ici une mauvaise traduction; il fallait littéralement : αύτη τὸ ὑψηλόν τὸ μέγα, « Gabaon était le haut lieu le plus grand, » c'est-à-dire le plus important. On sait que le bâmāh on les bâmôt, τά ὑψηλό, désignent les collines ou les « hauts lieux » sur lesquels en offrait des sacrifices. Or, parmi ceux qui étaient consacrés à Jehovah, « le plus grand, » non au point de vue physique, mais au point de vue moral, était Gabaon. Si l'arche d'alliance était à ce moment sur le mont Sion, l'ancien tabernacle et l'autel des holocaustes étaient bab-bāmāh ăšēr be-Gib'ôn, « sur le haut lieu qui était à Gabaon. » I Par., xvi, 39; II Par., 1, 3, 4. C'est pour

cela que cet endroit était réputé le plus grand des lieux de sacrifice et que Salomon s'y rendit. On ne comprendrait guère, du reste, que le roi l'eût choisi de préfèrence uniquement en raison des 450 ou 200 mètres qui l'élèvent au-dessus des collines environnantes. C'est cette grandeur morale qu'y voient généralement les commentateurs et qui ressort le plus naturellement du contexte.

Ajoutons maintenant en faveur d'El-Djib deux considérations tirées de l'histoire. Les rois amorrhéens vaincus par Josué sous les murs de Gabaon s'enfuient du côté de l'ouest, « par le chemin qui monte vers Béthoron. » Jos., x, 10. Cette marche s'explique très bien avec El-Djib qui se trouve sur la voie en question; tandis que, pour Nébi-Samouil, il semble que les ennemis devaient plutôt se précipiter par la route de Biddou et de Qoubéibéh. Le même fait se reproduit plus tard sons Cestius Gallus, qui, laissant le siège de Jérusalem pour battre en retraite, gagne avec peine son camp de Gabaon, puis, après deux jours de perplexités, s'avance vers Béthoron, ayant abandonné tout ce qui pouvait le retarder. C'est d'ailleurs le chemin qu'il avait suivi pour venir attaquer la ville sainte. Cf. Josephe, Ant. jud., VII, XI, 7; Bell. jud., II, xix, 4.

Nous ne faisons pas difficulté d'avoner que le nom actuel Lel-Djib, ne représente qu'à demi l'hébreu j'zzi, Gib'in. On peut s'étonner surtout de la chute de la gutturale, r, âin, alors que Le, Djeba', a gardé celle de rzi, Géba'. Voir Gabaa 2. Il arrive parfois cependant qu'une gutturale, à la fin des mots, disparaît, compensée seulement par une voyelle longue, ainsi: Gilbóa est devenu Djelbûn; Yâncah, Yânûn; Neftôah Liftā. Cf. G. Kampfimeyer, Alte Namen im heutigen Palāstina, dans la Zeitschrift des Deutschen Palāstina-Vercins, t. xv, 1892, p. 26, 71. El-Djib peut donc être regardé comme une forme abrégée de Gabaon; il la reproduit assez bien pour ne céder que devant des témognages historiques incontestables qu'il nous faut attendre encore. On avouera, en tous cas, que ce mot rappelle mieux Gabaon que Béroth. — On trouve sur les listes égyptiennes de Karnak, peu après Bierôtu, la Béroth de

Benjamin (nº 109), le nom de 🎝 🚡 , Gabâu (nº 114).

A. Mariette, Les listes géographiques des pylônes de Karnak, Leipzig, 1875, p. 43, y voit Gabaa de Juda : mais M. Maspero, Sur les noms géographiques de la liste de Thoutmes III, qu'on peut rapporter à la Judée, extrait des Transactions of the Victoria Institute, 1888, p. 19, y reconnaît plutôt « Gib'âh, aujourd'hui El-Djîh ». Le savant auteur a sans doute voulu dire Gib'on, puisque le combat entre les gens de Joab et d'Abner, qu'il mentionne, eut lieu, non auprès de Gabaa, mais de Gabaon. Cf. II Reg., II, 12, 13. C'est ainsi que, pour lui, le nº 112 de la liste, Khalokatu, est identique à ce Hélgat hassurim, ou « champ des vaillants », d'après la Vulgate, où se passa l'épisode en question. Cf. II Reg., 11, 16. Il partage l'opinion de M. Tyrwhitt Drake, dans le Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement, Londres, 1873, p. 101, qui pense que l'onadi el-Askar, « la vallée des soldats, » au nord du village d'El-Djib, représente cet endroit, et est une traduction ou une réminiscence du nom hébreu. Dans ce cas, le mot qui précède immédiatement Gabaon, c'est-à-dire 'En-gancintu, serait la source d'El-Djib.

Il y a, en effet, une source abondante appelée 'Ain el-Djib, à une faible distance à l'est du village, au pied d'un monticule actuellement cultivé et couvert de superbes oliviers et de grenadiers, autrefois compris dans l'enceinte de l'antique cité. Elle est renfermée dans une grotte oblongue, qui a été régularisée et agrandie par la main de l'homme. On y descend par plusieurs degrés; l'eau est fraiche et limpide. Avec plusieurs autres, qu'on voit autour de la ville, elle représente bien « les eaux

abondantes » dont parle Jérémie, xl.1, 12. A cent mètres de là, est un vieux réservoir, piscine ou birket, de forme rectangulaire, mesurant vingt-quatre pas de long sur quatorze de large. Construit avec des pierres d'un appareil moyen, du moins dans la partie qui subsiste encore, il est à présent aux trois quarts comblé (fig. 4). La vallée que domine la petite montagne d'El-Djib est plantée d'oliviers, de figuiers et de grenadiers; ailleurs, elle est ensemencée de blé et d'orge. Les steppes qui s'étendent vers l'est sont ce que l'Écriture appelle « le désert de Gabaon (midbár Gib'án) ». Il Reg., Il, 24. Voir DÉSERT, t. II, col. 1287. Cf. V. Guérin. Judée, t. I, p. 385; Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. 1,

les voilà maintenant tout secs et tombant en morceaux. Les Israélites se laissèrent tromper et, sans consulter le Seigneur, firent alliance avec eux, promettant de leur sauver la vie. Mais, trois jours plus tard, apprenant que ces gens demeuraient dans le voisinage, ils vinrent dans les villes de la confédération c'est-à-dire Gabaou, Caphira, Béroth et Cariathiarim. Fidèles à leurs serments, ils en épargnèrent les habitants, mais les obligèrent à couper du bois et à porter de l'eau pour le service de tout le peuple, et les divers besoins de la maison de Dieu. Les Gabaonites et leurs alliés acceptèrent volontiers ce rôle de serviteurs. Cependant les rois amorrhéens du sud, ayant appris la défection de Gabaon, qui était une grande ville,



 Ancienne piscine de Gabaon. D'après une photographie de M. Roinard. La piscine est à droite, marquée par les personnages qui sont a ses quatre extrémités.

p. 455; Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. III. p. 94-100.

11. Histoire. — le L'histoire des Gabaonites commence par un acte de ruse audacieuse. L'arrivée des Hébreux dans la Terre Promise avait effrayé tous les habitants du pays, qui se liguerent contre eux. Ceux de Gabaon, apprenant ce que Josué avait fait aux villes de Jéricho et d'Haï, et craignant de subir le même sort, usérent d'adresse pour obtenir la paix sans combat. Prenant avec eux des vivces, comme des hommes qui entreprennent un très long voyage, ils mirent de vieux sacs sur leurs ânes, avec des outres de peau tontes rompues et recousues. Converts de vieux habits, ils portaient aux pieds des souliers rapiécés. C'est dans cet état qu'ils se présentèrent à Josué, qui était alors à Galgala, dans la plaine du Jourdain, et lui dirent qu'ils venaient d'une contrée très éloignée, dans le désir de faire la paix. Poussant jusqu'au bout la finesse, ils firent l'éloge de Jéhovah, au nom duquel ils prétendaient être venus, et dont ils connaissaient les merveilles antérieures. Voyez, ajoutent-ils, ces pains que nous avons pris tout chauds en partant; et dont les gens de guerre étaient très vaillants, résolurent de châtier la cité coupable de trahison et d'enlever par là-même une très forte position aux Hébreux. Ils vinrent donc l'assièger. Les amis de Josué implorèrent son secours. Celui-ci, montant de Galgala, arriva, par une marche forcée, dans une seule nuit, et, tombaut à l'improviste sur les assiègeants, les mit en déroute. Après leur avoir infligé une grande défaite sous les murs de Gabaon, il les poursuivit par la montée de Bethoron. C'est dans cette mémorable journée qu'il arrêta le soleil. Cf. Jos., IX, X, 1-15. Voir BETHORON 1, Histoire, t. 1, col. 1702. — 2 Gabaon fut également le théâtre d'une lutte acharnée entre les partisans de David et ceux d'Isboseth. Abner et Joab, avec leurs troupes, s'y rencontrêrent près de la piscine de la ville, probablement celle dont nous avons parlé plus haut. Le premier proposa de s'en remettre aux chances d'un combat singulier. Le second acceptant, donze champions de chaque côté entrérent en lice, et leur ardeur fut telle qu' « ils se passèrent tous l'épée au travers du corps, et tombérent morts tous ensemble; et ce lieu s'appela le Champ des vaillants à Gabaon ». La

mélée devint alors générale, Abner fut battu et mis en fuite. Cf. 11 Reg., II, 12-17. — 3º C'est aussi « près de la grande pierre qui est à Gabaon », probablement quelque rocher isolé, bien connu, que, plus tard, le même Joab tua traitreusement Amasa. II, Reg., xx, 8-10. — 4º Lorsque David ramena l'arche d'alliance à Jérusalem, le tabernacle resta à Gabaon. Sadoc et les autres prêtres y offraient sur l'autel le sacrifice quotidien. I Par., xvi, 39, 40; xxt, 29. C'est là que Salomon vint, au début de son règne, offrir mille victimes en holocauste au Seigneur, qui lui apparut en songe et lui demanda ce qu'il désirait. Le roi sollieita la sagesse comme le don le plus précieux; il la reçut avec les richesses et la gloire qu'il n'avait point demandées. III Reg., III, 4-15; IX, 2; 11 Par., 1, 3-13. — 5º Isaïe, xxvIII, 21, voulant montrer comment Jéhovah délivrera son peuple menacé par Sennachérib, rappelle la victoire miraculeuse de Josné « dans la vallée de Gabaon ». — 6º C'est « auprès des grandes eaux qui sont à Gabaon », que Johanan, fils de Carce, et ses guerriers reneontrérent Ismahel, fils de Nathanias, le meurtrier de Godolias, et qui, n'osant lutter contre des forces supérieures, s'enfuit chez les enfants d'Ammon. Jer., XLI, 12, 16. - 7º Après la captivité, les Gabaonites travaillérent à la reconstruction des murs de Jérusalem. II Esd., 111, 7. Quatre-vingt-quinze revinrent avec Zorobabel. II Esd., vii, 25.

A. LEGENDRE.

GABAONITE (hébreu: Gibe 'ōni, yosbō Gibe'ōn, etc.; Septante: Γαθαωνίτης; Vulgate: Gabaonita), habitant de Gabaon ou originaire de cette ville. Le nom ethnique, Gibe'ōni, ne se lit en hébreu que dans le chapitre xxi de Il Samuel, où il est question des Gabaonites qu'avait fait massacrer Saül, et I Par., xii, 4. Partout ailleurs les Gabaonites sont désignés par une périphrase. Jos., ix, 3; x, 6, etc. — Plusieurs personnages sont nomnés comme Gabaonites dans les Écritures: « Hananie, fils d'Azur, prophéte de Gabaon, » Jer., xxviii, 1; Sémaias, I Par., xii, 4; Meltias, II Esd., iii, 7; Jadon Méronathite. Il Esd., iii, 7. — Sur Jéhiel, qui peut être régardé comme le fondateur de Gabaon, voir ABIGABAON, t. 1, col. 47, et Jéhiel.

GABATHON (hébreu : Gibbeţôn; Septante : Γεθεζάν), ville de la tribu de Dan, Jos., XXI, 23, appelée ailleurs Gebbéthon. Voir GEBRÉTHON.

GABBATHA (Γαββαθά), mot•araméen, probablement κτοι (cf. hébreu τι, gab, « dos »), qui signifie « lieu élevé », d'après l'explication la plus commune. C'est l'endroit où siègeait Ponce Pilate, en dehors du Prètoire, lorsque Jésus-Christ fut amené devant son tribunal. Il portait en grec le nom de Lithostrotos, « pavé en pierres, mosaïque. » Joa., xix, 13. Voir Lithostrotos. Cf. Frz. Delitzsch. Horæ hebraicæ, dans la Zeitschrift für die lutherische Theologie, 1876, p. 605; P. Schanz, Commentar über das Evang, des Johannes, Abth. II, Tubingue, 1885, p. 552.

GABÉE (hébreu: Gába', Jos., xvIII, 24; Géba', I Par., vi, 60; Septante: Γαβαά, Jos., xvIII, 24; Γαβαί, I Par., vi, 60), ville de la tribu de Benjamin, Jos., xvIII, 24; I Par., vi, 60. Voir Gabaa 2.

GABÉLUS (Septante: Γαβαήλος; Codex Sinaiticus: Γαβήλος; Vulgate: Gabelus) était, d'après la Vulgate, Tob., 1, 17, un pauvre Israélite de Ragés en Médie auquel Tobie avait prêté sur un reçu dix talents d'argent. Selon les Septante, 1, 14, Gabélus, qu'on ne fait pas indigent, est dit frère de Gabrias et la somme remise est à simple titre de dépôt. An jour de l'épreuve, Tobie avertit son fils de ce prêt (Vulgate, Tob., IV, 21), ou de ce dépôt (Septante, Tob., IV, 1, 20). L'ange Raphaèl, qui se donne pour Azarias et s'offre pour con-

duire le jeune Tobie, dit connaître parfaitement Gabélus et être même demeuré chez lui à Ragés. Tob., v, 8 (Septante : 6). Après son mariage avec Sara, le jeune Tobie prie le prétendu Azarias d'aller seul à Ragés réclamer l'argent qui lui était dù : celui-ci fait le voyage, rend à Gabélus son reçu et reprend la somme prêtée. Gabélus sur son invitation vient à Ecbatane chez Raguel et à la vue du fils de son ami, il se jette dans ses bras avec larmes et bénit le Seigneur. Tob., ix, l, 8. — Pendant ce temps, le vieux Tobie s'inquiétait de ne point voir revenir son fils; anxieux il se demandait quelle pouvait bien être la cause de ce retard. Gabélus serait-il mort? pensait-il, et personne n'a-t-il pu lui rendre l'argent? Tob., x, 2. E. Levesque.

GABER (hébreu: Gébér, homme; Septante: Γαθές), fils d'Uri, intendant de Salomon pour la province de Galaad et de Basan au delà du Jourdain. 111 Reg., ιν, 19. Les Septante le font fils d'Adaï et le placent, d'après le Godex Vaticanus, dans la terre de Gad; mais le Godex Alexandrinus a, comme l'hébreu, Galaad. — Sur le Gaber de III Reg., ιν, 13, dans les Septante, Δίος Ναθέρ (pour Γάθερ), « fils de Gaber. » Voir BENGARER, t. 1, col. 1585.

GABIM (hébreu: hag-Gèbim, avec l'article; Septante: l'ébeig), ville mentionnée une seule fois dans l'Écriture. Is., x, 31. Le prophète, décrivant dans un tableau idéal la marche triomphale des Assyriens contre Jérusalem, la trace du nord au sud par Aïath, l'antique Aï, Magron. Maelinnas (aujourd'hui Mukhmas), Gaba (Djéba'), Rama (Er-Râm), Gabaath de Saül (Tell el-Fül). Voir la carte de BENJAMIN, t. 1, col. 1588. Puis, s'étant adressé à Anathoth ('Anâta), il ajoute (d'après l'hébreu):

Madmènah s'enfuit; Les habitants de Gabim se sauvent. Encore un jour de halte à Nob, Et il agite sa main vers la montagne de Sion, Vers la colline de Jérusalem.

Tout ce que nous pouvons savoir d'après ce texte, c'est que Gabim était assez rapprochée de la ville sainte. Aussi Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gœttingue, 1870, p. 130, 248, ont-ils tort d'identifier « Gébin, Γηθείν, dont parle Isaïe, avec le village de Géba, à cinq milles (plus de sept kilomètres) de Gophna (Djifnéh) en allant vers Naplouse ». Le bourg de Djibia qu'on trouve dans cette direction ne saurait convenir à l'itinéraire trace par Isaie. Aussi fausse est l'opinion de R. J. Schwarz, Das heilige Land, Francfort-sur-le-Main, 1852, p. 101, qui assimile cette localité à Gob, II Reg., xxi, 18, ou Gazer, I Par., xx, 4, à l'ouest de Jérusalem. On a voulu également la chercher au sud-est de Diéba'. Cf. Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement, Londres, 1877, p. 57, 58; 1880, p. 108. Saint Jérôme, Comment. in Is., t. xxiv, col. 142, interpréte Gébim par « collines ». Le nom, qui se rencontre IV Reg., III, 16, signifie plutôt « fosses, citernes »; mais la ville qui le portait autre-A. LEGENDRE. fois est inconnue.

GABRIAS (Septante: Γαδρίας; Codex Sinaiticus; Γαδρεί), frère de Gabèlus, d'après le texte de Tob., 1, 14, dans les Septante; mais selon Tob., 1v. 20, dans la même version, il est donné comme son père: Γαδαγίλφ τῷ τοῦ Γαδρεία. Il doit y avoir là quelque erreur de copiste ou de traducteur; le nom même est altéré dans d'autres versions, comme dans l'ancienne Italique qui a: Gabelo fratri meo filio Gabahel. Tob., 1, 14; 1v, 20.

GABRIEL (hébreu : Gabrièèl; Septante : Γαθριήλ; Vulgate : Gabriel), l'un des trois anges nommés dans la Sainte Écriture. — le Gabriel apparaît deux fois à Daniel dans ses visions, une première fois pour lui expliquer le symbole du hélier et du bouc, qui figurent les empires des Medes et des Grees, Dan., vin, 16, et une

soconde fois pour lui révéler la prophétie des soixantedix semaines. Dan., 1x, 21. - Le nom donné à l'ange, formé de gébér, « homme fort, » et de 'êl, « Dieu, » signifie « homme » ou « héros de Dieu ». Il ne s'agit pourtant pas ici d'un homme, mais d'un être supérieur qui se montre avec une apparence d'homme, Dan., VIII, 15, občit à un autre être mystérieux, y. 16, relève le prophète tombé à terre, y. 18, et a des ailes qui lui permettent de voler rapidement. 1x, 21. Il se peut que Daniel ait vn l'ange sous la figure d'un homme ailé, analogue à ceux qui se voyaient sur les palais de Babylone, voir t. 1, col. 1155; t. 11, col. 666, et symbolisaient par leur mâle attitude la force du gébér, et par leurs ailes leur agilité surhumaine. C'est sous des images analogues qu'Ézéchiel avait vu d'autres esprits célestes. Voir Chérubins, t. 11, col. 662. Gabriel est certainement un ange au service de Dieu, puisqu'il fait des révélations et formule des prophétics qui ne peuvent venir que de Dieu. - 2º Gabriel apparaît de nouveau, avec une forme sensible, au prêtre Zacharie pour lui annoncer la naissance de Jean-Baptiste. Il énonce lui-même son nom et déclare qu' « il se tient devant Dieu », Luc., I, 19, qu'il est par conséquent, comme Raphaël, « l'un des sept anges qui se tiennent devant Dicu, » Tob., xII, 45; Apoc., vIII, 2, pour être prêts à accomplir ses ordres en qualité de hauts dignitaires célestes. De là le nom d'archange décerné à Gabriel. - 3º Enfin, le même ange est choisi pour porter à Marie le message de l'incarnation et il commence par la saluer avec un souverain respect. Luc., 1, 28. Dans ces deux dernieres apparitions, la forme dont l'ange est revetu n'est pas décrite; il est dit seulement qu'il se tint debout. Luc., I, 11. Quand il entre chez Marie ou qu'il la quitte, Luc., 1, 28, 38, rien ne marque qu'il se serve d'ailes, comme dans l'apparition à Daniel. Gabriel est appelé l'ange de l'incarnation à cause de la triple mission qu'il a reçue pour annoncer à Daniel l'époque de l'accomplissement du mystère, à Zacharie la naissance du précurseur et à Marie celle du Messie. C'est le messager des bonnes nouvelles : il réconforte Daniel, Dan., VIII, 18, il annonce la haute mission de saint Jean-Baptiste, Luc., 1, 13-17, et le salut que le fils de Marie apportera au monde. Luc., 1, 31-32. — Les légendes juives racontent que Gabriel fut un des anges qui ensevelirent Moïse (Targum sur Deut., xxxiv, 16) et qu'il détruisit l'armée de Sennachérib (Targum sur II Par., XXXII, 21). Mahomet, qui connaissait le rôle de Gabriel dans les Écritures, prétendit recevoir par son intermédiaire les chapitres du Coran, IX, 1; XX, 7, etc. Gabriel figure aussi dans le livre d'Hénoch, comme un des grands archanges. A. Lods, Le livre d'Hénoch, in-8º, Paris, 1894, p. 44, 53, 85, etc. H. LESÈTRE.

GAD (hébreu : Gåd; Septante :  $\Gamma \acute{a} \delta$ ), nom d'un patriarche, d'une tribu d'Israel, d'une vallée et d'une divinité.

1. GAD, septième fils de Jacob, le premier que lui donna Zelpha, servante de Lia, né, comme Aserson frère, en Mésopotamie. Gen., xxx. 11; xxxv, 26. Pour l'origine de son nom, voir GAD 3. Il occupe l'avant-dernier rang dans l'énumération des enfants du patriarche. Exod., 1, 4; I Par., 11, 2. Il eut sept fils, Gen., xLvt. 16, qui donnèrent naissance à autant de familles. Num., xxvt, 15-18. C'est tout ce que nous savons sur sa personne. Les autres passages de l'Écriture où se trouve son nom, la prophétie de Jacob, Gen., xlix, 19, et la bénédiction de Moïse, Deut., xxxII, 20, se rapportent à la tribu. Voir GAD 4.

2. GAD, prophète, ami de David, qui est appelé tantôt « levoyant, » hà-hôzéh,1 Par., xxix, 29, tantôt « l'inspiré » ou prophète, han-nàbi, 1 Reg., xxii,5; 11 Reg., xxiv, 11, ou plus spécialement, comme son titre officiel, le « voyant du roi ». Il Reg., xxiv, 41; 1 Par., xxi, 9; 1 Par., xxix, 25;

II Par., xxix, 29. La première fois que nous le voyons paraître, c'est lorsque David se retire au pays de Moab devant la persecution de Saûl et pourvoit à la sûreté de son père et de sa mère en les établissant à Maspha sous la protection du roi de Moab, I Reg., XXII, 5. Le prophéte Gad, envoyé pent-être par Samuel, vint trouver David et lui conseilla de rentrer dans la terre de Juda. Quand plus tard David, par un sentiment d'orgueil, fit faire le dénombrement du peuple, Gad vint le lui reprocher au nom du Seigneur et le menacer d'un châtiment: seulement il lui laissa le choix entre une famine de sept ans, une guerre malheureuse de trois mois, ou une peste de trois jours. Le roi choisit le fléan du Seigneur, la peste. H Reg., xxiv, 41-15; I Par., xxi, 9-14. La peste s'vit donc à Jérusalem et dans le royaume; mais le Seigneur, touché de compassion pour le peuple et de l'humble repentir du roi, arrêta l'ange exterminateur et fit prescrire à David, par le prophète Gad, de lui élever un autel dans l'aire d'Ornan. Il Reg., xxiv, 16-19; 1 Par., xxi, 15-19. - Quand Ezéchias rétablit la musique sacrée dans le temple, Il Par., xxix, 25, telle que David l'avait organisée, il est rappelé que cette organisation s'était faite d'après les avis des prophètes Gad et Nathan. - La fin du premier livre des Paralipomênes, xxix, 29, signalant les sources de l'histoire de David, mentionne le livre de Gad le voyant, Dibrê Gad E. LEVESQUE. hà-hôzeh.

3. GAD (hébreu: hag-Gad, avec l'article; Septante: δαιμόνιον; dans plusieurs manuscrits: Τύχη; Vulgate: Fortuna), nom d'une divinité.

1. CE QU'ÉTAIT LE DIEU GAD. - Ce nom se rattache à la racine gadad, « couper, déterminer » comme Mo?pa, « Parque, » de μείρομα:. Il signifie donc la destinée, le sort, mais pris en bonne part et marquant par conséquent le bonheur. Gad fut employé d'abord dans un sens appellatif, comme substantif commun. On le personnifia ensuite et l'on en fit une divinité, Frd. Baethgen, Beiträge zur semitische Religionsgeschichte, 1888, p. 77; mais, dans cette dernière signification, Gad est précédé de l'article : hag-Gad. ls., Lxv, 11. Les deux sens sont comme mélés et réunis dans des formules de serment usitées dans les siècles qui précédérent et suivirent immédiatement la naissance de Notre-Seigneur. On jurait alors par la fortune, gadda, du roi, comme on lit dans les Actes des martyrs; Act. mortyr., édit. Assemani, t. 1, p. 217; P. Smith, Thesaurus syriacus, t. 1, col. 649; par la τύχη de Séleucus ou par celle de l'empereur, etc. G. Hoffmann, dans la Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft, t. xxxII, 1878, p. 742.

On a assimilé autrefois le dieu Gad à des planetes diverses; aujourd'hui on s'accorde assez communément à y voir la planete Jupiter, mais cette identification ne doit pas être primitive. Gesenius, Commentar über Jesaia, t. 11, p. 285-286; Movers, Die Phönizier, t. 1, p. 474 (lui-même identifie Gad avec la planete Vénus, ibid., p. 636, à cause de Gad-Astoret mentionné dans la 3º inscription de Carthage, ibid., p. 650); Winer, Biblisches Realwörterbuch, 3º édit., t. 1, p. 283; D. Chwolson, Die Ssabier, 2 in-8º, Saint-Pétersbourg, 1856, t. 11, p. 226; C. Siegfried, Gad-Meni, dans les Jahrbücher für protestantische Theologie, 1875, p. 360; P. Smith, Thesaurus syriacus, t. 1, col. 649. Cette planete était considérée par les Arabes comme portant bonheur.

Les Grees et les Romains transformèrent Gad en une divinité femelle : Tɔ̄ȳ,, Fortuna, et la dècsse devint, comme le dieu, la personnification de l'heureuse chance, de la prospérité et des succès. On la représente avec des attributs divers, une corne d'abondance et un gouvernail, comme dans la statue du musée du Vatican (Braccio nuovo, nº 86), etc. Voir W. II. Roscher, Ausführliches Lexicon der griechischen und römischen Mythologie, t. 1, 1881-1890, col. 1503-1558. Plutarque raconte, De for-

tit. rom., 4, qu'en entrant à Rome, cette déesse enleva ses ailes et sa chaussure et jeta loin d'elle le globe qu'elle portait afin de marquer qu'elle résiderait désormais d'une inanière permanente dans la ville éternelle. La Fortuna différait à plusieurs égards du Gad araméen, mais ces deux divinités avaient de commun leur trait le plus caractéristique, celui de porter bonheur, c'est pourquoi saint Jérôme a traduit avec raison Gad

par Fortuna. ls., LXV, 11.

11. LE DIEU GAD DANS L'ANCIEN TESTAMENT. - 1º Isaïe, LXV, 11, reprochant aux impies d'abandonner le vrai Dieu, les interpelle en disant : « Vous qui dressez une table pour Gad et remplissez une coupe pour Meni » (texte hébreu). Meni personnifiait le destin comme Gad. Voir Mexi. Gad était une divinité chanancenne et araméenne. Elle ne figure point dans le panthéon chaldéoassyrien. - 2º Dés une haute antiquité, elle avait été honorée dans le pays de Chanaan, comme le prouvent les dénominations géographiques de « Baalgad », t. 1, col. 1336; Jos., xi, 17; xii, 7; xiii, 5, et de Magdal-Gad. Jos., xv, 37. - 3º Une des lamilles juives qui retournérent de Babylone en Palestine avec Zorobabel s'appelait Benê-Azgad. I Esd., II, 12; II Esd., VII, 17. 'Azgad peut signifier: « Gad est force ou secours. » Ce nom est cependant susceptible de recevoir d'autres interprétations. D'autres noms propres héureux où l'on a eru retrouver le nom de Gad, Num., XIII, 12; I Mach., II, 2, etc., sont encore plus douteux, à l'exception de celui du fils de lacob, qui mérite d'être examiné à part. — 4º Un certain nombre de commentateurs (voir J. Selden, De Diis Syris, in-12, Londres, 1617, I, p. 2-15), veulent retrouver le dieu Gad dans le nom d'un des fils de Jacob; ils appuient leur opinion sur le texte même de la Genèse, xxx, 11 : « Zelpha, servante de Lia, enfanta un fils à Jacob, et Lia dit : 7:2, ba-gad, et elle l'appela du nom de Gad. » La Vulgate traduit ba-gad par feliciter, « heureusement, » et les Septante, dans un sens analogue, par ἐν τόχη. Mais parmi les anciens Juifs, plusieurs ont décomposé le mot ba-gad en בא ב, bâ' Gad, « Gad est venu, » et l'ont ainsi expliqué בזל פוב אב, bâ' mazal tôb, « la Bonne Fortune est venue, » c'est-à-dire un astre propice ou un démon favorable. D'après les Massorètes, ba-gad est en effet une des quinze locutions de la Bible hébraïque qui s'écrivent en un seul mot, mais qui doivent être décomposees en deux, de manière à lire iei bà' Gad. Cette opinion est ancienne, ear, dans le Targum d'Onkelos, ce que dit Lia est interprété en chaldéen par 'ata' Gad, « Gad est venu. » Jonathas ben-Uzziel paraphrase ainsi: 'ața' Mazala' toba', « Mazala (la Bonne Fortune) est venue. » Le Targum de Jérusalem s'accorde avec ces interprétations : 'aṭa' Geda' toba', « le bon Gad est venu. » Cette explication rabbinique du nom du fils de Jacob n'est-elle pas plus ingénieuse que solide? S'il est difficile d'en prouver la fausseté, il est aussi difficile d'en établir l'exactitude. Lia, originaire du pays d'Aram, pouvait connaître le dieu Gad et même lui rendre un culte, comme le dit saint Augustin, Quæst. in Heptat., 1, 91, t. xxxiv, col. 571, mais cela n'est point démontré.

III. CULTE RENDU A GAD-TYCHE. — Le culte de Gad fut très répandu en Syrie. Pausanias, VI, 2, 4. Il s'y maintint fort longtemps, comme le prouvent les inscriptions recueillies dans le pays. Baethgen, Beiträge, p. 77-78. Les Acta martyrum Orient., édit. Assemani, t. II, p. 124; ef. P. Smith, Thesaurus syriacus, t. I, 1879, col. 650, mentionnent un bêţ Gado', ou temple de la Fortune, à Samosate (voir aussi Jacques de Sarug, Homélie, trad. P. Martin, dans la Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft, t. XXIX, 1875, p. 138); les monuments épigraphiques parlent de ses prétresses, Le Bas et Waddington, Voyage archéologique, Inscriptions, t. III, 1870, 2413 g, comme de ses temples, Τύχης ἰσμόν, ibid., 2176 (Batance); Τυχαίον, ibid., 2413 f; 2512, 2514, et de sa statue ou représentation appelée: ἡ Τυχέκ, ibid., 2413 h.

La même divinité apparaît sur les monnaies de plusieurs villes, à Laodicée, à Édraï (fig. 5), etc., F. de Sauley, Numismatique de la Terre Sainte, in-4°, Paris, 1874, p. 4-5; 373-374; pl. xxiii, 1-3; et de plusieurs empereurs, par exemple d'Elagabale, H. Cohen, Description historique des monnaies frappèrs sous l'empire romain, 2º édit., 8 in-Sº, Paris, 1880-1892, t. IV, p. 328, nº 46; cf. t. viii, p. 385. Sur une inscription bilingue de Palmyre, Gad est nommé comme le dieu protecteur de la tribu des Bené-Theima. De Vogüé, Inscriptions sémitiques, in-4°, Paris, 1868-1877, nº 3. Cf. J. 11. Mordtmann, Gad-Tyche, dans la Zeitschrift der deutsch. morgent. Gesellschaft, t. xxxi, 1877, p. 99-101. Plusieurs noms propres palmyrėniens, גדרצר ,נדעתא ,נדולת ,נדיא , נדים, de mėme que phéniciens, אדו, ודוג, בדועם, בדועם, בדוג, בדוג, בדוגעם, בדוגעם, 777:, etc., renserment comme élément essentiel l'appellation de Gad. G. Kerber, Hebräische Eigennamen, 1897, p. 68.

Son eulte se perpétua longtemps en Syrie. Isaac d'Antioche, Opera, xxxv, édit. Bickell, 2 in-8°, Giessen, 1873-1877, t. II, p. 210, 211, raconte que, à son époque, on dressait encore des tables sur les toits des maisons au dieu Gad, et le Talmud mentionne aussi ces offrandes. P. Scholz, Götzendienst und Zauberwesen bei den alten Hebräern, in-8°, Ratisbonne, 1877, p. 410. Du temps de saint Porphyre, évêque de Gaza, qui fut martyrisé en 421 de notre ère, il y avait encore dans cette



5. — Gad-Tyché sur une monnaie d'Edraï. Monnaie de Lucille, frappée à Édraï. A l'TO l'CTA[ΛΟ l'-KIAAA. Buste de Lucille, à droite. — Ñ. Tl'XH AΔP] AHNΩN. Buste, à droite, tourelé, de la Túyn d'Édraï.

ville un Tycheon ou temple de la Fortune. Acta sanctorum, februarii t. 111, p. 655, nº 64. Voir F. Vigouroux, Le dieu Gad et son culte en Orient, dans le Bulletin de l'Institut catholique de Paris, juillet 1899, p. 324-334.

On honorait le dieu Gad en dressant pour lui une table et en lui offrant des libations, en faisant pour lui ce que les Latins appelèrent lectisternia. Voir S. Jérôme, In Is., LXV, 11, t. XXIV, col. 639. Aux IVe et ve siècles de notre ère, les Juifs avaient encore, dans une partie de leur maison, un lit préparé pour Gad. Voir Chwolson, Die Ssabier, t. H. p. 226. Un auteur arabe, En Nedim, dans le Fihrist, 1. ix, e. v, § 8, ouvrage composé en l'an 987 de notre ère, nous a laissé une curieuse description de la manière dont les Sabéens honoraient encore de son temps le dieu de la Fortune. « Au second Tischri (novembre), à partir du 21 de ce mois, dit-il, ils jeunent neuf jours. Le dernier jour (de ce mois), le 29, est consacré en l'honneur du dieu Rab el-Bacht (le dieu de la Fortune ou du Bonheur). Chaque nuit (des jours de fête), ils émiettent du pain tendre, ils le mélangent avec de l'orge, de la paille, de l'encens et du myrte frais ; ils versent de l'huile dessus, remuent le tout ensemble et le répandent dans leurs demeures en disant : Voyageurs nocturnes de la Fortune! vous avez ici du pain pour vos chiens, de l'orge et de la litière pour vos bêtes, de l'huile pour vos lampes et du myrte pour vos couronnes. Entrez en paix et sortez en paix et laissez pour nous et pour nos enfants une bonne récompense. » Voir le texte et la traduction publiés par Chwolson, dans Die Ssabier, t. 11, p. 32. F. VIGOUROUX.

4. GAD, une des douze tribus d'Israël.

I. GEOGRAPHIE. - La tribu de Gad occupait, an delà, c'est-à-dire à l'est du Jourdain, Num., xxxII, 32; Jos., XIII, 8, dans le pays de Galaad, Num., XXXII, 29; Deut., III, 12, 16, le territoire compris entre Ruben au sud, et Manassé au nord. Elle avait partagé avec la premiere le royaume de Séhon, roi des Amorrhéens, dont elle posséda la partie septentrionale. Num., xxxII, 33;

Jos., XIII, 8-10, 21, 27. Voir la carte. I LIMITES. — Ses limites précises sont ainsi décrites par Josué, XIII, 24-28 : « Moïse donna aussi à la tribu de Gad, aux enfants de Gad selon leurs familles [la terre dont voici la division] : Leurs possessions étaient Jazer, toutes les villes de Galaad (ou plutôt la moitié de la province, comme on le dit ailleurs, Deut., 111, 12; Jos., XIII, 31) et la moitié de la terre des enfants d'Ammon jusqu'à Aroër, qui est en face de Rabba; depuis Hésébon jusqu'à Ramat-ham-mispéh (Vulgate : Ramoth, Masphé) et Bétonim, et depuis Mahanaim jusqu'à la frontière de Lidbir (Vulgate : Dabir). Dans la vallée [ils possédaient] Bétharan, et Bethnemra, et Socoth, et Saphon, le reste du royanme de Séhon, roi d'Hésébon; le Jourdain [formait] la limite jusqu'à l'extrémité de la mer de Cénéreth, au delà du Jourdain vers l'orient. Tel est l'héritage des enfants de Gad selon leurs familles, [avec] leurs villes et leurs villages. » La frontière est nettement tracée de deux côtés. Au sud, elle comprend une ligne droite allant du Jourdain vers l'est et passant au-dessus d'Hesbân. Cette ville représente, en effet, l'ancienne Hésébon, qui terminait au nord le territoire de Ruben, Jos., XIII, 17, et marquait au sud, nous venons de le voir, la limite de Gad. Il faut dire cependant que cette ligne de démarcation est ici un peu llottante, comme ailleurs du reste, par exemple entre Dan et Juda. Ainsi Ilésébon, bien qu'attribuée à Ruben, Jos., xIII, 17, est néanmoins comptée parmi les villes Evitiques de Gad. Jos., xxi, 37; I Par., vi. 80, 81. Peut-être lui fut-elle réellement donnée plus tard, ou bien faut-il tenir compte d'une certaine indécision entre les villes frontières. Nous savons, d'autre part, que la tribu voisine possédait de ce même côté Bethjesimoth, anjourd'hui Khirbet Sueimeh, Jos., XIII, 20, Asidoth, Ayun Muça, Jos., xm, 20, et Eléalé, El-'ЛІ. Num., xxxII, 37. A l'ouest, le Jourdain constituait la limite naturelle. Deut , III, 17; Jos., XIII, 27. Gad possédait ainsi toute la plaine ou l'Arabah depuis l'extrémité méridionale du lac de Génésareth jusque pres de la mer Morte. Deut., III. 17; Jos., XIII. 27. Cependant la partie montagneuse qui lui appartenait n'allait pas si haut vers le nord. Le texte sacré, en effet, lui assigne, dans un passage, Beut., III, 16, comme frontière septentrionale, le torrent de Jaboc, c'est-à-dire le Nahr ez-Zerga, qui séparait autrefois les deux royaumes amorrhéens et devait séparer de même Gad de Manassé oriental. Mais ailleurs, Jos., XIII, 26, 30, la limite entre les deux tribos est fixée par Maḥanaim (Vulgate : Manaïm). Cette localité se trouvait au nord du Jaboc. Cf. Gen., xxxII, 2, 22. Malheureusement son emplacement exact n'est pas connu. Plusieurs auteurs ont eru la retrouver sous un nom qui la rappelle assez bien, Mahnéh, à une certaine distance au nord du Nahr ez-Zerga, Voir Mahanaïm, Si l'on adopte cette opinion, il faut donc reculer jusque-là la frontière de Gad. L'expression de Josué, XIII, 26 : « Depuis Maḥanalm jusqu'à la frontière de Lidhir, » ne nous apporte aueune lumière. Voir Dabir 3. t. 11, col. 1200; Lodabar. De même en est-il pour celle qui indique la ligne de démarcation du côté de l'est : « Jusqu'à Aroèr, qui est en face de Rabba, » Jos., xIII, 25. Rabba est bien l'ancienne Rabbath-Ammon, aujourd'hui Amman; mais l'Aroèr mentionnée ici est inconnue. Voir Aroer 2, t. 1, col. 1024. Nous devons croire cependant que le territoire de Gad ne dépassait pas la capitale des Ammonites, puisque cette tribu n'avait reçu que « la moitié de la terre des fils d'Ammon ». Jos., xiii, 25. Nous marquons en pointillé

sur la carte une limite fictive, mais assez probable. Voir Ammon 4, t. 1, col. 489, et fig. 119. Il faut remarquer néanmoins que plus tard elle s'agrandit assez considérablement et s'étendit « dans la terre de Basan jusqu'à Selcha », aujourd'hui Salkhad, au sud du Djebel Hauran, à l'extrême limite des possessions israélites. Cf. 1 Par.,

II. VILLES PRINCIPALES. - Les villes attribuées à Gad

par Josué, xIII, 25, sont les suivantes ;

1. Jaser (hébreu : Ya'zêr; Septante : 'Ya'zés) ou Jazer, Num., xxxII, 1, 3. Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 131, 264, la placent à dix milles (près de quinze kilomètres) à l'ouest de Philadelphie, c'est-à-dire Rabbath Ammon ou Amman, et à quinze milles (vingt-deux kilomètres) d'Ilésébon ou Hesban. On a proposé de la reconnaître dans Beit Zér'ah, à cinq kilomètres environ au nord-est d'Hesban, à seize kilomètres au sud-ouest d'Amman. Cf. G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 97. Khirbet Sar on Sir, à l'ouest d'Amman, répondent bien mieux aux indications de l'Onomasticon,

2. Ramoth-Masphė (hébren : Ramat ham-mispéh : Septante : 'Αραδώθ κατά τὴν Μασσησά). Plusieurs identifications sont proposées ici, suivant qu'on sépare ou qu'on unit les deux mots. Une opinion assez commune est en faveur d'Es-Salt; mais elle n'a rien de certain. On trouve ailleurs Ramoth en Galaad (hebreu: Ra'môt bag-Gil'ād; Septante: 'Αρημώθ ἐν τῆ Γαλαάδ; 'Ραμώθ ἐν τῆ, Γαλαάδ] comme cité lévitique et ville de refuge. Jos., xx,

8; xxi, 38; 1 Par., vi, 80.

3. Bétonim (hébreu : Betonim; Septante : Bozavei; Codex Alexandrinus, Botavív), généralement reconnue anjourd'hui dans Batanah ou Batneh, à quelque distance au sud-ouest d'Es-Salt. Cf. Van de Velde, Memoir to accompany the Map of the Holy Land, Gotha, 1858, p. 298. Voir t. 1, col. 1764.

4. Manaim (hébreu : Maḥanaim; Septante : Μαάν). citée ailleurs comme ville de refuge et donnée aux enfants de Lévi. Jos., xxi, 38; 1 Par., vi, 80. C'est peut-être Mahnéh ou Mihnéh, Cf. G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places, p. 120; F. Buhl, Geographie

des Alten Palästina, 1896, p. 257. 5. Bétharan (hébreu : Bét hárám ; Septante : Codex Alexandrinus, Βηθαράμ), aujourd'hui Tell er-Ramêh. au nord-est de l'embouchure du Jourdain dans la mer Morte. Voir t. 1, col. 1664.

6. Béthnemra (hébren : Bêţ Nimrāh ; Septante : Βαιθαναδρά), voisine de Bétharan, avec laquelle elle est toujours citée (cf. Num.,xxxII, 36), se retrouve actuellement sous le nom à peine changé de Tell Nimrin, au nord de Tell er-Raméh. Voir t. 1, col. 1697.

7. Socoth (hébren: Sukkôt; Septante: Σοκχωθά). On propose de l'identifier avec Tell Dar'ala, au-dessus du Nahr ez-Zerqa, Cf. G. Armstrong, Names and places,

p. 170. C'est problématique.

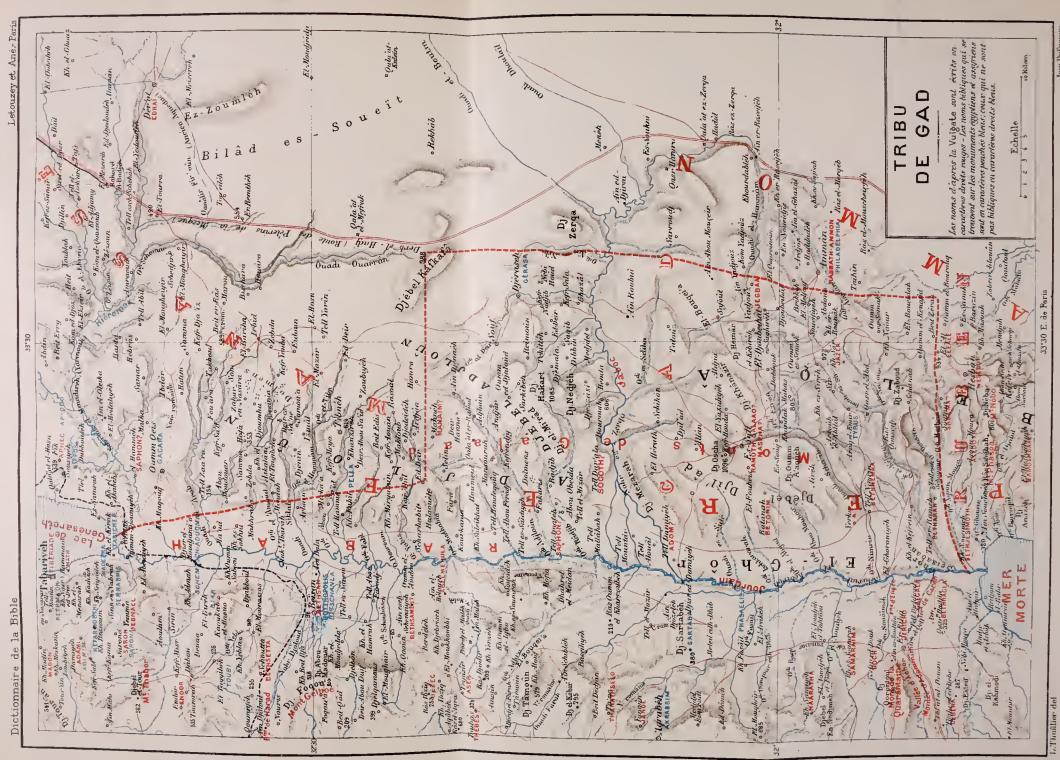
8. Saphon (hébreu: Şáfön; Septante: Σαφάν). C'est l''Amatho du Talmud (cf. A. Neubauer, La géographic du Talmud, Paris, 1868, p. 249), l'Auabou; de Josephe, Ant. jud., XIII, XIII, 5, etc. Les uns la placent à El-Hamméh, sur les bords du Schériat el-Menádiréh ou Yarmonk, au sud-est du lac de Tibériade. Cf. Names and places, p. 180. D'autres la cherchent à Tell Amatéh, près de l'embouchure de l'ouadi Radjih dans le Jourdain. Cf. F. Buhl, Geographie, p. 259.

A cette liste il faut ajouter, d'après celle des Nombres,

xxxii, 34-36:

9. Jegbaa (hébreu: Yogbeháh; Septante: Εψωσχν αὐτάς) parait bien identifiée avec El-Djubéihát, au nord-ouest d'Amman.

Faut-il ajouter également Étroth et Sophan, qui précèdent Jazer et Jegbaa, Num., xxxII, 35? L'hébreu porte : 'Atrot Šofán, Il y a lá une obscurité dont on Le





peut guère sortir. Voir ÉTROTH, col. 2041. Ce qui nous paraît certain, c'est que les autres villes « rebâties par tes fils de Gad », comme Dibon (aujourd'hui Dhibân), Ataroth (Attârus), et Aroër (Arâ 'ir), Num., xxxu, 34, n'appartinrent pas à la tribu, mais firent partie du territoire de Ruben. Les enfants de Gad et de Ruben, après avoir réclamé et obtenu la part de leur héritage à l'est du Jourdain, réparèrent et fortifièrent indistincement les antiques cités. Le pays, resté un certain temps indivis, fut plus tard partagé, avec les limites que nous

avons indiquées.

III. DESCRIPTION. - La tribu de Gad occupait ainsi, au delà du Jourdain, un territoire composé de deux parties distinctes, la plaine et la montagne. La première comprenait l'étroite vallée qui suit le fleuve presque dans toute sa longueur depuis le lac de Tibériade jusqu'à la la mer Morte. C'est une bande de terre profondement encaissée entre les fourrés qui bordent la rive gauche et la ligne parallèle des montagnes de l'est. Coupée dans le sens transversal par les nombreux ouadis qui descendent de ces hauteurs, elle s'enfonce de plus en plus au-dessous du niveau de la Méditerrance à mesure qu'elle avance vers le sud. Bien abritée, chauffée par un soleil ardent, et d'un autre côté rafraichie par de nombreux cours d'eau, elle était d'une grande fertilité. Voir GHOR, JOLEDAIN. De cette vallée, on monte à la zone montagneuse par des étages successifs. Dans son ensemble, cette seconde partie forme un massif qui domine le Ghôr de plus de douze cents mêtres, tandis que, vers l'est, il constitue un rebord de collines à peine éleve de deux cents metres. C'est à peu pres la moitie des anciens monts de Galaad, le nord de ce que l'on appelle aujourd'hui le Belqâ, le sud de l'Adjlûn. De nombreux ravins et torrents coupent cette chaine. De l'ouadi Hesban ou Nahr ez-Zerga, on peut distinguer aux environs d'Amman et de Djubëihat cemme un centre d'où ils partent en sens inverse, les uns vers l'ouest ou le sudouest, les autres vers le sud, d'autres vers l'est, d'autres enfin vers le nord. Ceux de la direction orientale et septentrionale sont les affluents du Jaboc, dont le cours très long et très singulier contourne le plateau montueux en le coupant profondément. Ce torrent reçoit aussi une partie des eaux qui descendent du Djebet Adjlien, et tombe dans le Jourdain près de l'ancien pont de Dûmiyêh, en face de Qurn Sartabêh. Il est bordé sur presque tout son parcours de massifs de roseaux et de lauriers roses, dont les fleurs lui donnent au printemps un riant aspect. Cependant la gorge sauvage au milieu de laquelle il roule contraste avec la beauté du plateau. Tout ce pays, en effet, offre l'aspect d'un vrai bocage, dont les bosquets gracieusement groupés sont séparés par des champs cultivés. C'est une heureuse variété de terre arable, de pâturages et de belles forêts, Cf. L. Oliphant, The Land of Gilead, in-80, Edimbourg et Londres, 1880, p. 197-223. A l'exception du Thabor, dont les bois sont bien diminués, des taillis du Carmel, et des fourrés de Banias, la Palestine occidentale ne présente rien qui puisse lui être comparé. Au lieu des contrées dénudées et brûlées que le voyageur traverse de l'autre côté du Jourdain, il trouve là, avec les clairs ruisseaux qui descendent des montagnes, des forêts de chênes et de térébinthes, auxquels se mêlent le sycomore, le hêtre et le figuier sauvage, des pentes escarpées couvertes de feuillage, des vallées verdoyantes. Au printemps, c'est presque partout un tapis de fleurs, anémones, cyclamens, asphodéles, etc. Cf. C. R. Conder, Hoth and Moab, in-8°, Londres, 1889, p. 192. L'ensemble du plateau est dominé par des sommets qui dépassent mille metres. Citons seulement, au nord, le Djebel Hakart (1085 metres), et, au centre, le Djebel Osach (1096 mêtres). Du haut de ce dernier, qui est le pic le plus élevé de la chaîne de Galaad, une vue magnifique s'étend sur le massif palestinien, la vallée du Jourdain, le Djébel Adjlún, jusqu'au cône de l'Hermon. Au pied de cette montagne, vers le sud, se trouve la ville la plus importante, chef-lieu du district, Es-Salt. On rencontre en plusieurs endroits des vestiges de l'antiquité préliistorique, dolmens et autres, et des ruines très intéressantes, comme à Araq el-Émir, l'ancienne Tyrus, à Djérasch ou Gérasa, Khirbet Fahil ou Pella. Voir Galaad. On comprend, d'après ce simple aspect que nous donnous de la contrée, qu'elle ait excité l'envie des fils de Gad, riches en troupeaux. Num., xxxii, 1, 4. Aujourd'hui encore, c'est la ressource des Bédouins, alors qu'il n'y a plus un brin d'herbe ailleurs.

11. HISTOIRE. - Au moment où Jacob descendait en Égypte, les sept fils de Gad formaient le noyau de la tribu. Gen., xLvt, 16. Lors du premier recensement fait au Sinaï, elle avait pour chef Éliasaph, fils de Duel, Num., 1, 4; 11, 14; x, 20, et elle comptait 45 650 hommes en état de porter les armes. Num., 1, 24. Elle avait sa place au sud du tabernacle avec Ruben et Siméon. Num., II, 14. D'après l'ordre prescrit pour les marches et les campements, elle offrit à l'autel, par les mains de son prince, les mêmes dons que les autres tribus. Num., vii, 42. Parmi les explorateurs du pays de Chanaan, celui qui la représentait était Guel, fils de Machir. Num., XIII, 16. Au second dénombrement, dans les plaines de Moab, elle ne comptait plus que 40 500 hommes; c'était donc une perte de 5 150. Num., xxvi, 15-18. Après la conquête du territoire situé à l'est du Jourdain, Gad et Ruben, qui avaient pendant de longues années campé l'un près de l'autre et désiraient ne pas se séparer, demandérent, comme part d'héritage, les terres de Jazer et de Galaad, propres à nourrir leurs nombreux troupeaux. A prendre leur requête à la lettre, on peut croire qu'ils désiraient s'installer immédiatement dans le district convoité, dont ils énuméraient complaisamment les villes, et qu'ils n'avaient nul souci de participer à la conquête de la Palestine. Num., xxxII, 1-5. Cet égoïsme et ce manque de patriotisme blessérent vivement Moïse, qui leur fit de graves représentations. Alors les suppliants, rachetant leur faiblesse par une décision courageuse, promirent de marcher les premiers au combat, après avoir mis leurs troupeaux dans des parcs bien clos et leurs familles dans des villes fortes, sans doute celles qui avaient été conquises sur les Amorrhéens, Num., xxxII, 6-27. Moise prit acte de cette promesse, annulant la donation au cas où elle ne serait pas tenue. Après un engagement renouvelé pour la troisième fois, les deux tribus furent installées dans le pays qu'elles avaient demandé, et commencérent par rebâtir certaines villes des plus importantes. Num., xxxII, 28-36; xxxiv, 14. Lorsque les llébreux, entrés dans la Terre Promise, prononcérent dans la vallée de Sichem les bénédictions et les malédictions, elles se trouvérent côte à côte sur le mont Hébal pour les malédictions. Deut., xxvII, 13. Accomplissant, en effet, fidélement leur promesse, elles avaient marché en tête des enfants d'Israel, Jos., 1v, 12, et leurs possessions au delà du Jourdain furent confirmées. Jos., XIII, 24-28; XVIII, 7. Gad fournit comme villes lévitiques : Ramoth-Galaad, Manaïm, Hésébon et Jaser. Jos., xxi, 37; 1 Par., vi, 80, 81. Les guerriers transjordaniens furent licencies avec honneur par Josné, qui leur rappela en même temps leurs principaux devoirs, recommandation utile, parce qu'ils s'en allaient assez loin du centre religieux. Jos., XXII, 1-6. - Arrivés sur la rive droite du Jourdain, ils y érigérent un autel d'une grandeur considérable. Ce fait causa dans les autres tribus cisjordaniennes une vive surexcitation : elles l'interprêtérent comme un acte de rébellion contre la loi divine, comme une véritable apostasic. Assemblées à Silo, elles envoyèrent une ambassade en Galaad. Les délégués protestérent contre ce qu'ils regardaient comme un grave attentat aux droits de Dieu, attentat qui risquait d'amener sur le reste du

peuple de cruelles représailles. Les accusés protestèrent énergiquement de la pureté de leurs intentions, et expliquerent leur conduite en disant que, loin de vouloir se séparer de Jéhovah et de leurs frères, ils n'avaient songé au contraire qu'à revendiquer et assurer pour l'avenir leur union étroite avec Dieu et le reste d'Israel. L'incident ful donc conclu pacifiquement, et « les enfants de Ruben et les enfants de Gad appelèrent l'autel qu'ils avaient bâti : Témoin entre nous que Jéhovah est Dieu ». Jos., XXII, 7-34. — Lorsque David était caché dans le désert, à Odollam ou à Engaddi (cf. I Reg., xxII, 1, 4; XXIV, 1-2), des homines de Gad, très forts et excellents guerriers, vinrent lui offrir leur concours. 1 Par., XII, 8-15. - La tribu fournit aussi son contingent pour l'élection royale de David à Hébron, I Par., xii, 37. - Vers la fin du règne de Jéhn, elle succomba, comme les autres tribus transjordaniennes, sons une invasion victorieuse d'Hazaël, roi de Syrie. IV Reg., x, 32, 33. - Elle prit part avec elles à une expédition contre les Agaréniens, I Par., v, 18, 19, et avec elles fut emmenée en captivité par les Assyriens, I Par., v, 26. - Lorsqu'elle fut ainsi déportée, les Ammonites, ses voisins, s'emparérent de son territoire et de ses villes, crime que Dieu leur reprocha vivement et ne laissa pas impuni. Jer., XLIX, l. -Dans le nouveau partage de la Terre Sainte, d'après Ezéchiel, Gad occupe la dernière place au sud. Ezech., XLVIII, 27, 28. Dans sa reconstitution idéale de la cité sainte, le même prophète, xi.viii, 34, met à l'ouest « la porte de Gad », avec celles d'Aser et de Nephthali. -Enfin saint Jean, Apoc., vii, 5, cite Gad entre Ruben et

111. Caractère. — L'esprit guerrier de Gad, son rôle dans la conquête de la Terre Promise, sa vaillante activité contre des voisins envahissants, une bravoure mêlée de fierté, tous ces caractères sont marqués, bien que d'une manière générale et parfois obscure, dans la prophétie de Jacob et la bénédiction de Moïse. La première, Gen., MIX, 19, renferme une suite très remarquable de jeux de mots sur Gad:

Gàd gedid yegidennû Vehû' yagûd 'ûqêb. Gad, la foule [des ennemis, sous ses pieds] le foule, Mais lui, [à son tour,] sous son talon tes foulera.

On sait que l'est du Jourdain fut longtemps opprimé par les Ammonites, mais que Jephté fut un puissant libérateur. Jud., x, 8, 17; xi, 4-33. La bénédiction de Moise n'est pas moins expressive. Deut., xxxii, 20, 21.

Béni soit celui [Jéhovah] qui met Gad au large! Comme le lion il est couché, Il déchire l'épanle et la tête [de sa proie], Il a vu [choisi] pour lui les premiers [du pays], Car là était réservée la part du chef. Il marche à la tête du peuple, Exécute les justices de Jéhovah. Et ses arrêts à l'égard d'Israël.

Gad est donc le lion oriental, comme Juda est le lion occidental. Gen., xl.ix, 9. Il a su se tailler une belle part dans « les prémices » du pays conquis, c'est-à-dire l'est du Jourdain, faisant bonne garde contre les tribus arabes, qui voulaient envahir le territoire d'Israël. Il a vaillamment marché à la tête du peuple pour la conquête de Chanaan. Ses qualités guerrières sont parfaitement exprimées dans ces paroles: « De Gad accoururent auprès de David, lorsqu'il était caché dans le désert, des hommes forts et d'excellents guerriers, maniant le bouclier et la lance, ayant un visage de lion, agiles comme les chèvres des montagnes... Le moindre pouvait résister à cent, le plus vaillant à mille, » I Par., xII, 8, 14. Les exploits de ces héros gadites sont rappelés, I Par., xII, 15, par une simple et rapide allusion à un fait qui était resté dans toutes les mémoires : « Ce sont eux qui traverserent le Jourdain au premier mois (abib ou nisan, mars ou avril), lorsqu'il a coutume de déborder sur ses rives (à la suite des pluies printanières et à la fonte des neiges de l'Hermon); ils mirent en fuite tous ceux qui denneuraient dans les vallées tant à l'orient qu'à l'occident. » Les tribus transjordaniennes étaient d'ailleurs renommées pour leur valeur guerrière, cf. l Par., v, 48, que dut exciter et développer le voisinage des Arabes pillards. Voir JEPHTÉ.

A. LEGENDRE.

5. GAD (VALLÉE DE) (hébreu : ḥan-naḥal hag-Gaid : Septante : ἡ ραράγξ Γάξ), vallée mentionnée à propos d'Aroër, ville située au delà du Jourdain. Il Reg., xxiv, 5. Le texte présente ici certaines difficultés qu'on trouvera expliquées à l'article Aroer 2, t. 1, col. 1025.

GADARÉNIENS (grec Γαδαρηνοί), Marc., v, 1; Luc, viii, 26, 37 (texte grec). Voir GERASENIENS.

GADDEL (hébreu: Giddel; Septante: Κεδέδ; Codex Alexandrinus: Γεδδή), chef d'une famille de Nathinéens dont les membres revinrent de la captivité avec Zorobabel, I Esdr., II, 47. Dans la liste parallèle de II Esdr., VII, 49, il est appelé Geddel par la Vulgate. Voir GEDDEL 2.

- 1. GADDI (hébreu: Gaddi; Septante: Γαδδί), fils de Susi, de la tribu de Manassé, fut un des douze espions envoyés par Moïse pour explorer Chanaan. Num., xm., 12 (hébr., 41).
- 2. GADDI (hébreu : hag-Gàdi; Septante : δ Γεδδί), nom dont la Vulgate, I Par., xii, 8, semble faire un nom de lieu, alors que c'est un mot ethnique désignant les hommes de la tribu de Gad. Il s'agit des guerriers qui vinrent offrir leur concours à David, réfugié dans le désert. Voir GAD 4 et GADI 1.

  A. LEGENDRE.

GADDIS (Septante: Γαδδίς), surnom de Jean, un des frères de Judas Machabée. 1 Mach., II. 2. Γαδδίς parait être avec une terminaison grecque (cf. accusatif Γαδδίν dans Joséphe, Ant. jud., XIII, 1, 2) le nom hébreu Gaddi, 172, « fortuné. »

GADER (hébreu : Gédér, « mur; » Septante : Γαδέρ), ville de Palestine, dont le roi fut vaincu par Josué au moment de la conquête. Jos., XII. 13. Elle se trouvait dans la partie méridionale, comme le prouvent évidemment les :-itres cités au milieu desquelles elle est mentionnée, Gazer, Dabir, llerma, Héred. Elle paraît identique à une localité de la tribu de Juda appelée, I Par., H, 51, Bethgader (hébreu : Bêţ-Gādêr, a maison de la muraille »). Voir t. 1, col. 1685. On l'identifie tantôt avec Gédor (hébreu : Gedôr), de la même tribu. Jos., xv, 58, aujourd'hui Djédur, à l'ouest de la route qui conduit de Bethléhem à Hébron, à peu près à égale distance des deux; tantôt avec Gédéra (hébreu : hug-Gedéráh), située dans la Séphélah, Jos., xv, 36 (voir Gédéra); parfois même avec Gidéroth (hébreu : Gedérôt), dans la même plaine, et appartenant également à Juda. Jos., xv, 41. Faute de renseignements, le choix est difficile à faire.

A. LEGENDRE.

GADÉROTH (hébren : hag-Gedêrôt, au pluriel et avec l'article, « les parcs à brebis; » Septante : Codex Vaticanus, Γαληρώ; Codex Alexandrinus, Γαληρώ), ville de Palestine, située dans la Séphélah et prise par les Philistins sous le règne d'Achaz. Il Par., xxvin, 18. Elle est appelée Gidéroth, dans la Vulgate, Jos., xv. 41; mais le nom hébreu est le même, Gedêrôt, sans l'article; Septante : Γεδδώρ. Dans ce dernier passage, elle est mentionnée parmi les villes du second groupe de « la plaine », après Églon (Khirbet 'Adjlan), Chebbon (El-Qubéibéh), Léhénan (Khirbet el-Lam) et Cethis (inconnue). Voir la carte de la tribu de Juda. Elle est distincte de Gédéra (hébreu : hag-Gedêrâh) et de Gédérothaïm (hébreu :

Gedërōtāim), qui faisaient partie du premier groupe.

Jos., xv, 36. On a voulu l'identifier avec Qatrah, village situé au sud-est de Yebna. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. n, p. 410; R. von Riess, Bibel-Atlas, 2º édit., 1887, p. 12. Mais e'est plus bas, eroyons-nous, qu'il faut chercher l'emplacement de Gadéroth.

A. LEGENDRE.

GADÉROTHITE (hébreu : hag-gedêrâți; Septante : ό Γαδαραθειείμ; Vulgate : Gaderothites), natif de Gader, de Gador ou de Gédéra. Parmi les Benjamites qui abandonnérent le parti de Saul et se joignirent à David, le texte sacré nomme « Jézahad le Gadérothite ». 1 Par., xII, 4. Il est difficile de déterminer où était située la ville dont Jézabad était originaire. Elle devait être dans la tribu de Benjamin. Cf. I Par., xII. 2. Or les villes nommées dans l'Écriture Gader, Gédéra, Gadéroth, Gédor (excepté probablement Gédor de I Par., XII, 7, qui devait être en Benjamin) étaient de la tribu de Juda. Gedêrâh, signifiant en hébreu « pare de troupeaux », était d'ailleurs un nom de lieu assez commun en Palestine. Quelquesuns pensent que Jézabad était originaire du village aetuel de Djédiréh près d'El-Djib (Gabaon). Palestine Exploration Fund, Memoirs, t. III, p. 9-10.

GADGAD (hébreu : Hor hag-Gidgad, « la caverne de Gidgad, » Num., xxxIII, 32; hag-Gudgodah, avec he local, Deut., x, 7; Septante : τὸ ὅρος Γαδγάδ, « la montagne de Gadgad, » Num., xxxIII, 32, 33; Γαδγάδ, Deut., x. 7; Vulgate: mons Gadgad, Num., xxxiii, 32; Gadgad, Deut., x, 7), une des stations des Israélites dans leur marche vers le pays de Chanaan. Num., xxxiii, 32; Deut., x, 7. Elle est placée après Benéjuacan, Nuin., хххии, 32; après Moséra, Deut., x, 6, 7. Voir Mosérotu, Mosera. Les Septante et la Vulgate en ont fait une « montagne », en lisant ¬л, har, au lieu de ¬л, Hôr. Il régne une très grande obscurité dans toutes les stations mentionnées à partir du Sinaï. Tout ce que nous savons, c'est que Gadgad n'est séparée que par deux campements, Jétébatha et llébrona, d'Asiongaber, ville située à la pointe septentrionale du golfe Élanitique, Num., xxxIII, 32-35. Il est probable qu'elle se trouvait au-dessus, non loin de l'ouadi Arabah. Les voyageurs signalent dans ees parages, à l'ouest, une vallée appelée ouadi el-Ghudhaghidh, qui rejoint, dans la direction du sud-onest au nord-est, l'ouadi el-Djerafeh. Cf. Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres. 1856, t. I, p. 181, et la carte. Ou pourrait voir un certain rapprochement entre l'hébreu 7272, Gidgåd, الغضائض, Gudgödåh, et l'arabe الغضائض, El-Ghudhaghid; mais il n'est pas sans difficultés, et il est bon de n'y pas trop insister, bien que les données scripturaires puissent plus ou moins appuyer la convenance topographique. A. LEGENDRE.

GADI, nom ethnique et nom d'un Israélite.

- 1. GAD: (hébreu: hag-Gàdi; Septante: Codex Vaticanus, νίο; Γαλακδδεί; Codex Alexandrinus, νίο; Γαδοί), douné dans la Vulgate, de Gadi, comme la patrie de Bonni, un des vaillants guerriers de David, signifie en réalité Gadite. c'est-à-dire descendant de Gad. II Reg., xxIII, 36.

  A. LEGENDRE.
- 2. GADI (hébreu : Gàdi; Septante : Γαδδεί; Codex Alexandrinus, Γεδδεί), père de Manahem, roi d'Israël, IV Reg., xv, 14, 17.

GADITE (hébren: hag-gàdi, Deut., III, 42, 46; IV, 43; Jos., XXII. 1, 9, etc.; Septante: ὁ Γάδ, ὁ Γαδδί, οἱ νίοὶ Γάδ; Vulgate: Gaditæ, Jos., I, 12; XII, 6; XXII, 4; I Par., XII, 8 (voir Gaddi 2), XXVI, 32), descendant de Gad. Voir Gad 1, col. 23. — Un Gadite, nommé Bonni, est mentionné II Reg., XXIII, 36. Voir Gadl 1 et Bonni 4, I. 1,

col. 1846. — Nous apprenons, I Par., xi. 8, 14, que des Gadites, guerriers vaillants, allérent se joindre à David dans le désert, quand il fuyait Saül. La Vulgate a traduit inexactement, I Par., xii, 8, de Gaddii, comme si c'était un nom de lieu, au lieu de traduire Gaditæ. Voir Gaddi 2, col. 32.

GADOR (hébreu : Gedőr; Septante : Γέραρα), ville mentionnée une seule fois dans l'Écriture à propos des migrations de la tribu de Siméon. I Par., iv. 39. Les Siméonites, resserrés entre les Philistins et Juda, cherchèrent, comme les Danites, à étendre leurs possessions. « Ils partirent donc, dit le texte sacré, pour entrer dans Gador jusqu'à l'orient de la vallée, et chercher des pâturages pour leurs troupeaux. Ils en trouvérent de fertiles et d'excellents, et une terre très spacieuse, paisible et fertile, où s'étaient établis des gens de la postérité de Cham. Ces hommes... vinrent donc sous le règne d'Ezéchias, roi de Juda; ils renverserent leurs tentes, et tuèrent ceux qui y habitaient (d'après l'hébreu, les Me'ûnîm), et ils en sont demeurés jusqu'à présent les maîtres, s'y étant établis à leur place, à cause des pâturages très gras qu'ils y tronvèrent. » I Par., IV, 39-41. Rien dans ce récit ne nous permet de déterminer la position de Gador. Il n'est pas probable cependant qu'elle soit identique à Gédor de Juda, Jos., xv, 58, aujourd'hui Khirbet Djédur, à l'ouest de la route qui va de Bethléhem à Ilébron. Outre que le site ne paraît guère convenir, il est peu croyable que les enfants de Siméon aient fait des conquêtes de ce côté. La mention des Méounites (Me'ûnîm) ou habitants de Maon, ville située aux environs de Pétra. ferait supposer que l'expédition eut lieu dans la direction du sud-est, conjecture que pourrait appuyer le récit de la seconde expédition, I Par., 1v, 42, si elle se rattachait à la première. Quelques historiens et critiques contemporains, entre autres II. Ewald, Geschichte des Volkes Îsrael, Gættingue, 1864, t. ı, p. 344, préférent la leçon des Septante, qui ont lu 772, Gerár, au lieu de 773, Gedor. La confusion se comprend à cause de la ressemblance des lettres, et Gérare, au sud de Gaza, est bien eonnue dans la Bible pour ses pâturages. D'autres regardent ce changement comme peu vraisemblable et ce territoire comme peu conforme aux limites des possessions de la tribu de Siméon. Cf. C. F. Keil, Chronik, Leipzig, 1870, p. 72. A. LEGENDRE.

GAÉLIQUES (VERSIONS) DES SAINTES ÉCRITURES. — Le gaélique est une des deux branches du celtique. De même que l'autre branche, le britomique, comprend trois grands rameaux distincts (breton armoricain, breton gallois et breton cornique), de même le gaélique se divise actuellement en deux grands rameaux, le gaélique d'Écosse et le gaélique d'Irlande, auxquels il faut ajouter le dialecte moins important de l'île du Man. L'histoire des versions gaéliques de la Bible peut se diviser en trois périodes, correspondant aux trois grandes phases de la langue et de la littérature des Gaéls: une période de formation, qui va du vme siècle environ après Jésus-Christ jusqu'au xie; une période de transition, qui s'étend du xie au xvie siècle environ; et la période moderne, qui va du xvie siècle jusqu'à nos jours.

1. La période de formation, ou du gaélique ancien, ne contient pas de versions snivies proprement dites, mais un certain nombre de fragments épars, qui sont conservés, ordinairement sous forme de gloses plus ou moins étendues, dans divers nanuscrits, principalement liturgiques ou bibliques. Voici les plus importants. —

1. Le plus ancien fragment connu de la littérature gaélique consiste dans les nombreuses gloses d'un comnentaire latin sur les Psaumes qui se trouve à la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Ce manuscrit est coté C. 301, et remonte au VIII<sup>e</sup> siècle. Un certain nombre de

ces gloses ont été publiées par Zeuss et Ebel. Grammatica celtica, Berlin, 1853, p. 1063-1071; par Nigra, dans la Revue celtique, t. 1, p. 60-84; et par M. Whitley Stokes, Goidelica, old and early-middle-irish gloses, prose and verse, Londres, 1872. 2° edit., p. 20-51. Depuis, une édition complète du manuscrit a été publice par M. Ascoli, dans l'Archivio glottologico italiano, t. v. Rome et Turin, 1878-1889. - 2. La bibliothèque de l'Université de Turin contient un manuscrit du commencement du 1xº siècle, écrit par un scribe irlandais, et qui renferme le texte latin d'un commentaire sur saint Marc, avec des gloses, les unes latines, les autres gaéliques. Ce document a été publié par Nigra, Glossæ hibernica veteres codicis taurinensis, Paris, 1869; par W. Stokes, Goidelica, Londres, 1872, p. 3-13; et par Zimmer, dans ses Glossæ hibernicæ, Berlin, 1881, p. 199-208. - 3. Les gloses gaéliques du manuscrit connu sous le nom de Psautier de saint Caimin, qui appartient aux franciscains de Dublin, ne remontent pas, comme le croient plusieurs savants irlandais, au vue ni même au vine siècle, mais sont d'une époque plus tardive, le xie siècle probablement. Voir la Revue celtique, janvier 1886, p. 96. - 4. The old-irish glosses at Warsburg, edited with a translation and glossarial index, by Whitley Stokes, Part 11, The glosses and translation, Londres, 1887. Cette publication contient les gloses gaéliques, importantes et nombreuses, qui se trouvent dans un manuscrit de saint Paul, conservé à Wurzhourg, et qui paraît être du xie ou xe siècle; mais les gloses sont antérieures comme rédaction à cette date paléographique, et remontent an ixe on même au ville siècle. Elles ont été écrites, sous forme de commentaire des Épitres, par un moine irlandais, qui semble avoir tiré son travail, du moins en grande partie, d'un ou de plusieurs commentaires latins plus anciens. Il avait certainement sous les yeux les œuvres de son compatriote Peiage, cac il en cite quelques extraits latins. Tout porte à croire que le texte gaélique a d'ailleurs d'autres sources, dont la détermination précise éclaircirait sans doute bien des passages obscurs de la glose. Ajontons que les gloses de Wurzbourg ont d'abord été publiées, du moins pour la plupart, dans la Grammatica celtica de Zeuss, Berlin, 1853; et, quelque temps après, par Zimmer, dans ses Glossæ Hibernicæ, Berlin, 1881; mais ces editions sont incompletes et contiennent beaucoup de manyaises lectures. En outre, M. W. Stokes a reproduit, dans son édition, la plus grande partie du texte latin des Épitres, tel que le donne le manuscrit de Wurzbourg, au lieu que M. Zimmer a seulement copié les passages de la Vulgate qui correspondent aux gloses gaéliques. L'édition de cc dernier ne contient d'ailleurs pas la traduction du texte gaélique, et ne peut des lors servir qu'aux celtistes; tandis que M. Stokes a ajouté une traduction anglaise à sa publication. - 5. Un court fragment de gaëlique ancien, l'Oraison dominicale, se trouve dans le Leabhar Breac (folio 124), manuscrit important de Dublin dont nous reparlerons tout à l'heure, et qui est du xive siècle. Mais le texte de l'Oraison dominicale est certainement antérieur de plusieurs siecles au manuscrit qui le contient, car on y trouve un exemple de pronom infixe, ro-n socr, « délivre-nous. » - 6. Un des livres liturgiques les plus anciens de l'Église d'Irlande, le Liber Hymnorum, contient aussi un grand nombre de formules et de traits bibliques. Le Liber Hymnorum, ou recueil d'hymnes latins et gaéliques, est conservé dans deux manuscrits, dont le plus important est de la fin du xi siècle, mais a été exécuté lui-même sur un manuscrit plus ancien. La haute antiquité de ces textes résulte de ce fait, que les hymnes gaéliques n'étaient plus compris des Irlandais enx-mêmes au xiº siècle, comme ou le voit par le grand nombre de gloses qui en expliquent ou cherchent à en expliquer les obsencités. D'ailleurs, la langue même de ces pieces

liturgiques nous reporte, par ses archaïsmes, à la date des plus anciens morecaux gaéliques, ceux du viire siècle. Les deux manuscrits du Liber Hymnorum sont à Dublin, au collège de la Trinité et chez les franciscains. Ils ont été publiés pour la première fois par le Dr Todd, Book of Hymns of the ancient Irish church, Dublin, fasc. 1, 1855; fasc. 11, 1869. La publication, qui était restée inachevée, a été heureusement complétée par une savante édition du même ouvrage, due aux soins de MM. Bernard et Atkinson, The Irish Liber Hymnorum, 2 in-8°, formant les tomes xiii et xiv de la collection Bradshaw, Dublin, 1897. L'édition comprend un index des citations bibliques, t. r, p. 211-213. La partie gaélique de ce recueil avait d'ailleurs été éditée au complet par M. W. Stokes dans ses Goidelica, 2º édit., Londres, 1872; et par Windisch, dans ses Irische Texte, Leipzig, 1880. Des 48 morceaux liturgiques que comprend le Liber Hymnorum, l'hymne de Colman est peut-être le plus biblique. Écrit dans le genre de ce qu'on a appelé plus tard des « pièces farcies », c'est-à-dire en un mélange de latin et de langue vulgaire, il contient une foule d'invocations bibliques, qui rappellent les prières analogues qu'on récite pour les agonisants. - 7. Un fragment d'un traité sur les Psaumes en gaélique ancien, a été publié par M. Kuno Meyer sous le titre de Hibernica minora, being a Fragment of an old-irish Treatise on the Psalter, Oxford, 1894. Ce volume fait partie des Anecdota Oxoniensia, Texts, documents and extracts, mediæval and modern series, part. viii. Il a été publié d'après le manuscrit 512, Bawlison B, de la bibliothèque Bodleienne d'Oxford, qui est du xve siècle, mais qui procède lui-même d'un texte original remontant au viue siècle, d'après M. Kuno Meyer. Ce traité gaélique sur les Psaumes a une certaine importance, surtout par son antiquité. - 8. Sous le titre de Hibernica, M. W. Stokes a publié, dans la Revue de Kuhn, Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, t. xxxi, 232-255, un recueil de gloses et de divers textes gaéliques très courts, qu'il a tirés en grande partie de trois manuscrits bibliques, à savoir : un commentaire des Psaumes, manuscrit palatin 68 de la bibliothèque Vaticane, qui est du viiie siècle; un évangile de saint Matthieu, coté Mp. th. f. 61, à la bibliothèque de Wurzhoueg, et qui est du VIIIº ou IXº siècle; un commentaire latin sur Job, qui forme le nº 460 du fonds Laud dans la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, et qui est du XIº ou XIIº siècle. -9. Sans etre absolument biblique, le Félire Oengusso, ou martyrologe d'Oengus le Culdée, doit être noté ici, parce qu'il contient, dans le prologue et surtout l'épilogue, une foule de traits et d'invocations bibliques. Le Félire, qui est écrit sous forme de poème, est conservé dans des manuscrits du vive siècle; mais le texte est de beaucoup plus ancien, et remonte certainement au xe ou même an ixe siècle. Voir la Revue celtique, août 1881, p. 99. Il a été publié par M. W. Stokes, d'abord dans les Transactions of the Royal Irish Academy, Dublin, 1876; puis, en volume détaché, sous le titre : The Calendar of Oengus, text, translation, glossarial index, and notes, Londces, 1880. — 10. Le Livre d'Armagh, manuscrit du ixe siècle, qui appartient au collège de la Trinité de Dublin, contient un certain nombre de gloses et notes gaéliques relatives au Nouveau Testament. Elles ont été publiées par le P. llogan, dans son ouvrage : Documenta de sancto Patritio Hibernorum apostolo, ex libro Armachano; Pars 11ª, Dublin, 1890. Quelques-unes d'entre elles avaient déjà été éditées par M. W. Stokes, dans son article Hibernica, para dans la Revue de Kulin, loc, cit. M. Stokes a donné également une description savante et détaillée du Livre d'Armagh dans l'ouvrage The tripartite life of Patrick, with other documents relating to that saint, Londres, 1887. Voir Hntroduction, p. xc-xcix. - 11. Notons encore de courts fragments dans le Traité sur la Messe, qui se trouve à la fin du Missel de Stowe, manuscrit liturgique datant en partie du VIII° siècle, et en partie du X°. Voir Duchesne, Origines du cutte chrétien, Paris, 1889, p. 148. Ce Missel a été publié par Warren, The Liturgy and ritual of the Celtic church, Oxford, 1881, p. 207-218. M. W. Stokes a édité et étudié à part les passages gaéliques du livre, The Irish passages in the Stowe Missal, Calcutta, 1881. — 12. Enfin à Cambridge, dans la bibliothèque de Saint-John's College, il existe un psautier latin manuscrit du x° siècle, qui contient des gloses gaéliques. Elles ont été publiées, d'abord par M. W. Stokes, Goidetica, 2° édit, p. 58-60; puis par Zimmer, Glossæ Hibernicæ, p. 209-211.

II. La période du gaélique moyen, ou période de transition, qui va du XIº siècle, environ, jusqu'au XVIº, ne contient pas davantage de versions bibliques proprement dites; mais elle est cependant plus riche que la période précédente, comme littérature biblique générale. Il serait d'ailleurs difficile, à l'heure actuelle, de donner la liste complète des morceaux bibliques, attendu qu'un grand nombre sont encore en manuscrit et ont été jusqu'ici peu ou point étudiés. Voici seulement les principaux par ordre chronologique. - 1. Entre le xie et le xive siècle, il y a peu de chose. Notons cependant, dans le British Museum, le manuscrit 1802 du fonds Harléien, petit in-4º de 156 feuillets, écrit à Armagh, l'an 1139, par le scribe irlandais Maelbrigte hua Maelunaig, et qui contient d'abord le texte latin des quatre évangiles, apparenté de très près à la Vulgate, avec quelques gloses gaéliques; puis surtout quatre poèmes gaéliques: le premier, sur les Mages; le second, sur le Christ et ses apôtres; le troisième, sur leur mort; le quatrième, en vers mnémoniques, sur la guerre qui éclata entre la tribu de Benjamin et les autres enfants d'Israël. Notons eneore la Vision d'Adamnan dans le Leabhar na huidhre (Livre de la vache brune), manuscrit du XIIe siècle, à la bibliothèque de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin. La Vision d'Adamnan est un morceau religieux, rempli de formules bibliques sur le ciel et l'enfer. Cette pièce a été publice par M. W. Stokes, Simla, 1870, et par M. Windisch, dans les Irische Texte, Leipzig, 1880. Le même manuscrit contient quelques sermons et homélies, dont une, entre autres, sur le jugement dernier, donne à peu près tous les passages de l'Évangile ayant trait au jugement, avec des textes de saint Paul et de l'Apocalypse. Cette homélie a été publiée, pour la première fois, dans la *Revue celtique*, t. 1v, p. 245-255, par M. W. Stokes. - 2. Au xive siècle, on trouve une histoire d'Israël dans un manuscrit volumineux et important, le Leabhar Breac (livre tacheté), à la bibliothèque de l'Académie royale d'Irlande, aujourd'hui cote 23, P. 16, et auparavant 40.6 de l'ancien fonds de l'Académie. Ce manuserit, qui est une compilation de moreeaux bibliques et religieux, a été publié sous le titre suivant ; Leabhar Breac, the « Speckled Book », otherwise styled Leabhar mor Duna Doighre, the « great Book of Dun Doighre », a collection of pieces in Irish and Latin, compiled from ancient sources about the close of the fourteenth century: now for the first time published from the original manuscript in the library of the Royal Irish Academy, part. 1, Dublin, 1872; part. 11, Dublin, 1875. Cette publication est un fae-simile lithographique exécuté sous la direction de M. Gilbert, qui contient, outre l'histoire d'Israël, p. 113-132, une histoire abrégée du Nonveau Testament, p. 132-150; et, çà et là, des sermons, des homélies, des Passions remplis de textes bibliques. La Passion de Jésus-Christ, qui est à la page 160, n'est pas autre chose qu'une traduction de l'Evangile apo-cryphe de Nicodème. Au reste, il est difficile de dire sur quel texte ces passages bibliques ont été directement traduits. Les savants qui ont étudié le Leabhar Breac. n'ont pas, jusqu'ici, porté suffisamment leur attention sur ce point. M. W. Stokes semble croire à une traduc-

tion faite sur la version latine antéhiéronymienne. Revue celtique, t. II, p. 382. Peut-être, d'ailleurs, selon plusieurs celtistes, ces différents passages ne seraient-ils que des fragments d'une version gaélique plus ancienne de la Bible. En attendant une étude d'ensemble sur eette question, on consultera avec fruit le travail que M. R. Atkinson a récemment consacré aux Passions et aux homélies du Leabhar Breac, sous ce titre : The Passions and the Homilies from Leabhar Breae; text, translation and glossary, Londres, 1887. Ce volume contient la reproduction des textes gaéliques, p. 41-275; la traduction anglaise de ces textes, p. 277-514; un glossaire gaélique-anglais, p. 515-910. Voir dans la Revue celtique, janvier 1888, p. 127-132, une appréciation de cet ouvrage par M. d'Arbois de Jubainville. Dans la même Revue, t. п, p. 381-383, M. W. Stokes donne une liste, d'ailleurs incomplète, des homélies du Leabhar Breac. D'autres textes de ce manuscrit qui contiennent des légendes relatives à l'enfance de Jésus-Christ, sont imités ou traduits des évangiles apocryphes. Ils ont été publiés par le P. Hogan, avec une traduction anglaise, dans le t. vi des Todd Lectures series, sous le titre de Homilies and legends from Leabhar Breae, Londres, 1895. - 3. Après le Leabhar Breac, le manuscrit biblique le plus important du xive siècle est le Leabhar Buide Lecain, « livre jaune de Lecan, » que possède la bibliothèque du collège de la Trinité, à Dublin. Il est coté H. 2.16, et a 958 colonnes. On y trouve un résumé de l'histoire de l'Ancien Testament, p. 62 et suiv., 284 et suiv., ainsi que la Passion du Christ, simple traduction de l'évangile apoeryphe de Nicodème, p. 141 et suiv., comme celle du Leabhar Breac. Voir, pour l'analyse du manuscrit, O'Curry, Lectures on the manuscript materials of ancient Irish History, Londres, 1861, p. 190-192, - 4. Au xive siècle appartient encore le manuscrit 23. P. 12, autrefois 41.6, dans l'ancien fonds de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin. Il est connu sous le nom de Livre de Ballymote, et contient aussi, avec quelques variantes de rédaction, l'histoire d'Israël, qui se trouve dans le Leabhar Breac. - 5. Au xive siècle également, remonte le manuscrit que possède la bibliothèque de l'Université de Rennes. C'est un in-quarto de 125 feuillets. La première partie contient divers morceaux religieux plus ou moins bibliques, et notamment une homélie qui commence par un récit de la création ct des premiers temps du monde, traduit librement de la Genèse; un recueil de sentences sur la patience, tirées de saint Jacques, saint Paul, Job, les Nombres, l'Ecclésiaste, le Lévitique, le Deutéronome et Isaïe; un recueil de sentences sur la charité, tirées des mêmes auteurs; enfin un autre recueil de sentences sur les peines de l'enfer, tirées d'Isaïe, de l'Ecclésiaste, de saint Matthieu, saint Luc et les Actes des Apôtres. Voir, dans la Revue celtique, janvier 1894, une analyse détaillée de ce manuscrit, par G. Dottin. - 6. Parmi les manuscrits du xve siècle, les principaux sont : le nº 23. P. 3, autrefois Hodge and Smith 142, à la bibliothèque de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin, qui contient une Vie de Jésus-Christ et une Vie de la Sainte Vierge; le manuscrit coté V, par Gilbert, dans l'ouvrage où il a catalogué les manuscrits du couvent des franeiscaines de Duhlin, Fourth report of the royal Commission on historical manuscripts, Dublin, 1874; on y trouve une Vie de Jesus-Christ. Un manuscrit plus important est le nº l du fonds celtique de la Bibliothéque Nationale, à Paris, qui a été décrit par Todd dans les Proceedings of the Royal Irish Academy, Dublin, 1846. t. III, p. 223-229. Il contient, dans la première partie, fol. 1-8, sous le titre : Stair claindi Israël, une histoire abrégée du peuple juif, qui commence par ces mots : « Voici la détermination, le récit et le commencement de l'histoire du second âge du monde. » Ce morceau, qui a été écrit en 1473, d'après une note du manuscrit,

est le même, avec quelques variantes, que celui du livre de Ballymote. La seconde et la quatrième partie, fol. 8-9 et 22-29, contiennent, sous le titre : Enseignement du roi Salomon, plusieurs passages de l'Ecclésiaste et de la Sagesse. Dans la cinquième partie, fol. 30-57, il y a plusieurs homélies sur des vies de saints, avec des passages bibliques, et surtout sous forme de Vie de Joseph d'Arimathie, une traduction de l'Évangile apocryphe de Nicodème, plus complète que celle qui a été publiée par Atkinson. La septième partie, fol. 74-117, contient également diverses homélies, avec des citations bibliques; la Vision d'Adamnan, dont nous avons parlé plus haut; et d'autres morceaux qui se trouvent pour la plupart dans Atkinson, The Passion and the Homilies from Leabhar Breac, Londres, 1887. Voir une analyse détaillée de ce manuscrit par M. d'Arbois de Jubainville, dans la Revue celtique, octobre 1890, p. 390-404.

III. La troisième période du gaélique, ou gaélique moderne, a ceci de particulier, qu'elle se divise en deux branches principales, dont chacune a sa littérature à part, et, par conséquent, des versions de la Bible qui sont distinctes. Dans les deux périodes précédentes, c'est l'Irlande qui était le point de départ du mouvement intellectuel gaélique, et c'est à elle que revient l'initiative de la littérature biblique dont nous avons résumé l'histoire. Mais, à partir du xvi siècle, les troubles politiques et surtout religieux qui accompagnèrent l'établissement de la Réforme, dans les îles Britanniques, déterminérent une seission parmi les populations de langue gaélique. Il y cut les Gaels d'Irlande et les Gaëls de l'Écosse occidentale, on Highlanders (habitants des hantes terres). C'est à la langue de ces derniers qu'on réserve ordinairement, dans l'histoire littéraire de la Grande-Bretagne, te nom de gaélique proprement dit. Le gaélique d'Irlande est plus communement appelé l'irlandais. Venant d'ailleurs de la même souche, les deux langues ont entre elles la plus étroite affinité,

1º Garlique d'Irlande, - Un certain nombre de morceaux bibliques sont encore en manuscrit. Ainsi, par exemple, une Vie de Jésus-Christ, remontant au XVIº siècle, est signalée comme faisant partie de la collection Stowe, dans le catalogue publié par O'Conor sous le titre Bibliotheva manuscripta Stowensis, a descriptive catalogue of the manuscripts in the Stowe library, Buckingham, 1818. Cette collection est devenue, en 1849, la propriété de lord Ashburnham qui l'a cédée, croyons-nous, en 1883, au British Museum. Une autre Vie de Jesus-Christ, composée au xvue siècle, est contenne dans le manuscrit nº 28 de la bibliothèque des franciscains de Dublin. On signale également des parties bibliques dans les manuscrits 18,205 Additional, 137 Egerton, E. II. Cottonian Vespasian du British Museum, tous du xviº siècle. Voir d'Arbois de Jubainville, Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande, précèdé d'une étude sur les manuscrits en langue irlandaise conservés dans les îles Britanniques et sur le continent, Paris, 1883.

La première version imprimée est celle du Nouveau Testament, à la fin du xvis siècle. Elle fut entreprise, vers 1574, par John Kearney, trésorier de l'église Saint-Patrick à Dublin; Nicolas Walsh, plus tard évêque d'Ossory; et Néhemie Dovellan, qui devint archevêque de Tuam en 1595. Mais des difficultés de diverse nature les empéchèrent de terminer leur travail; et ce fut William O'Donnell, successeur de Dovellan sur le siège archiéniscopal de Tuam, qui mit la dernière main à cette traduction, avec l'aide de Mortogh O'Gionga, plus comu sous le nom de King. L'ouvrage fut imprimé en 1602, en caractères irlandais, et tiré à cinq cents exemplaires, in-fol., sous le titre suivant : An Tionna Nuad ar dtigearna agus ar stanuigteora Josa Criosd, au na tarruing go firmneach as an nyreigis ngdarve, « Le

Nouveau Testament de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, traduit exactement de l'original grec, » Dublin, 1603. C'est au même William O'Donnell qu'on doit la traduction irlandaise des parties bibliques du Book of Common Prayer, qui parut en 1608.

La version de l'Ancien Testament fut entreprise, quelques années après, par Bedell, un linguiste distingué, qui avait appris l'hébreu à Venise, sous la direction d'un rabbin très instruit, pendant qu'il était chapelain de sir Henry Wotton. Élevé en 1629 au siège épiscopal de Kilmore et Ardagh, Bedell, qui ne savait pas l'irlandais, se mit aussitôt à l'apprendre; et, peu après, il pouvait commencer son travail. Sur le conseil du primat d'Irlande, Jacques Usher, il s'était d'ailleurs assure le concours de King, qui avait déjà collabore à la traduction du Nouveau Testament, ainsi que du Rév. Denis O'Sheriden. Le travail fut mené assez vite, et il élait à pen près terminé en 1640. On se disposait à l'imprimer, quand de sérieuses difficultés survinrent qui a rétérent la publication. L'exactitude de la traduction était contestée, et le travail de King spécialement attaqué. Bientôt le peuple s'en méla, et une émeute força Bedell et sa famille à quitter le pays. Il mournt en 1641, chez son ami O'Sheriden, en lui confiant son manuscrit.

Les troubles politiques et religieux qui agitaient alors la Grande-Bretagne empêchérent longtemps d'imprimer l'ouvrage. Ce fut seulement en 1680, lorsque la première édition du Nouveau Testament fut complètement épuisée, qu'on se décida à la réimprimer et à publier en même temps la version de Bedell. Un gentilhomme de Londres, Robert Boyle, avança les fonds nécessaires, et le Dr André Sall fut chargé de reviser le manuscrit, de concert avec le Dr Higgins, professeur au collège de la Trinité, à Dublin. Sall, étant venu à mourir en 1682, fut remplacé par Reilly, et le travail de revision fut continué sous la haute direction du Dr Marsh, qui devint ensuite primat d'Irlande. De cette manière, la version de Bedell parut enfin en 1686, sous ce titre : Leabair an tsean Tiomna, air na dtarraing on teanguid ugdaruc yo gaidlig, tre curam agus saotar an doctur Bedel, roime easpog Ciltemoire a n'Erin, « Les livres de l'Ancien Testament traduits du texte original en gaélique, par les soins et le travail du Dr Bedel, jadis évêque de Kilmore, en Irlande, » in-4°. Londres, 1686. L'édition fut tirée à cinq cents exemplaires, dont denx cents étaient destinés aux Gaëls de l'Écosse occidentale. La version irlandaise de la Bible par Bedell et O'Donnell est restée depuis lors la plus populaire dans cette partie de l'Écosse. A la fin du xviiiº siècle, en 1790, on publia une seconde édition de la Bible irlandaise; mais elle était en caractères romains ordinaires, et spécialement destinée aux Highlanders de l'Écosse. En 1799, le Dr Stokes fit faire un tirage à part de saint Luc et des Actes des Apôtres, suivi en 1806 d'une édition spéciale des quatre Évangiles et des Actes, avec une traduction anglaise en face du texte irlandais. La « Société biblique britannique et étrangère » publia également, à partir de 1809, plusieurs éditions comptétes ou partielles, de la Bible irlandaise. Ces publications ne sont guère que la reproduction plus ou moins fidele de la version de Bedell et O'Donnell. Notons encore la traduction de la Genèse et de l'Exode par Convellan, Londres, 1820; et par Mac Ilale, devenu plus tard archeveque catholique de Tuam, Dublin, 1810.

2º Gaélique d'Écosse. — Le premier livre imprimé en gaélique écossais est le livre de prière intitulé The Book of common order, plus comm sous le titre John Knox's Liturgy, Édimbourg, 1567. C'est à la demande des Réformés d'Écosse, qui voulaient propager la doctrine de Knox, dans les endroits où le peuple ne comprenait ni l'anglais ni le latin, que cet ouvrage fut traduit en gaélique, par Jean Carswell, surintendant d'Argyll et des îles Hébrides pour l'Église presbytérieune. Ce

livre, qui contient une foule de sentences et de prières publiques, a été réimprimé à Édimbourg, en 1873, par Thomas Mac Lauchlan, un des celtistes les plus compétents de la Grande-Bretagne. C'est seulement en 1659 qu'on trouve la première version biblique proprement dite, sous ce titre : An ceud chaogad do schalmaibh Dhaibhidh, ar a tarruing as an eabhra a meadar dhana ghaoidhile, « Les 50 premiers Psaumes de David, traduits de l'hébreu en vers gaéliques. » Cette version, publiée à Glasgow, fut l'œuvre du synode d'Argyll, lequel ordonna de chanter ces Psaumes dans les églises et les familles où le gaélique était en usage. En 1684, parut à Edimbourg une nouvelle version des Psaumes, cette fois complète, sous ce titre : Psalma Dhaibhidh a n'meadrachd, do reir an phrionik-chanamain, « Les Psaumes de David en vers, d'après le texte original. » Cette traduction est de Robert Kirk, « ministre de l'évangile du Christ à Balguhidder. » On la désigne communément sous le nom de « Psautier de Kirk ». En 1694 fut terminée la version commencée par le synode d'Argyll. Elle est intitulée Sailm Dhaibhidh a meadar dhana ghaodheilg, do reir na heabhra, agus na translasioin is fearr a mbèarla agus nladin, Édimbourg, 1715. « Les Psaumes de David en vers gaéliques, d'après l'hébreu et les meilleures traductions faites en anglais et en latin. » Deux autres éditions de cet ouvrage parurent à Glasgow, en 1738 et 1751. Comme la traduction laissait à désirer sur certains points, le synode d'Argyll la fit reviser par Alexandre Macfarlane, ministre presbytérien de Kilmelfort et de Kilminver, Glasgow, 1753. A cette version revisée on ajouta çà et là, sous forme d'hymnes et de paraphrases, quarante-cinq morceaux bibliques en vers, choisis dans les différentes parties de l'Écriture. Le choix et la composition de ces différents morceaux fut l'œuvre d'une commission nommée par l'assemblée générale de l'Église presbytérienne. Macfarlane les traduisit d'ailleurs, comme le reste. Cet ouvrage eut de nombreuses éditions à Glasgow, à Perth, à luverness, à Édimbourg. Quelques années après, en 1767, paraissait à Édimbourg la première version complète du Nouveau Testament, sous le titre suivant : Tiomnadh nuadh ar Tighearna agus ar slanuighir Josa Criosd, eidir-theangaicht' o'n ghreugais chun gaidhlig albannaich, maille ri sedlannaibh aith-ghearra chum a chan'ain sin a leughadh, « Le Nouveau Testament de notre Seigneur et Sauveur Jesus-Christ, traduit du grec en gaélique d'Écosse, avec une méthode pour lire facilement cette langue. » Cette version est l'œuvre de James Stewart, ministre presbytérien de Killin. Elle fut faite sur l'initiative et aux frais de la Société établie en Écosse pour la propagation de la religion réformée. En 1796, parut une seconde édition de cette version par Stewart, fils du précédent, qui revisa et modifia quelque peu l'œuvre de son père. Trois éditions successives parurent ensuite, également à Édimbourg, mais sans changement notable, en 1813, 1819 et 1821. Celles qui ont suivi, en assez grand nombre, jusqu'en 1860, soit à Edimbourg, soit à Londres, à Perth et à Inverness, n'ont guère fait que reproduire l'une ou l'autre de ces premières éditions. La plus ancienne version complète de l'Ancien Testament remonte à 1783, du moins pour la première partie, qui contient le Pentateuque. Leabhraiche an Tseann Tiomnaidh air an tarruing o'n cheud chanain chum Gaelic albannaich, ann an ceithir earrannaibh, « Les Livres de l'Ancien Testament traduits de la langue originale en gaélique d'Ecosse, en quatre parties, » Edimbourg, 1783-1801. Cette version est l'œuvre de John Stuart, ministre presbytérien de Luss, à l'exception des Prophètes, qui furent traduits par John Smith, ministre de Campbeltown, Édimbourg, 1786. Elle parut à la de-mande et sous le patronage de la société qui est connue sous le nom de Society for the Propagation of the Christian Knowledge through the Highlands and

Islands of Scotland. Une édition revisée de cette version fut publiée, à la demande de la même société, par Alexandre Stewart, ministre de Dingwall, en collaboration avec J. Stuart, ministre de Luss, Édimbourg, 1807. La même année, parut à Londres la première Bible gaélique complète, sous ce titre : Leabhraichean an Tseann Tiomnadh agus an Tiomnadh Nuadh, air an tarruing o na ceud chanuincabh chum gaelic albanaich. Cette version, qui fut faite pour la Société biblique de Londres, passe généralement pour une reproduction de celle d'Édimbourg, 1807, en ce qui concerne du moins l'Ancien Testament. Il y a pourtant quelques différences entre les deux, notamment pour les Prophètes, où l'éditeur, Daniel Dewar, a suivi la traduction de Smith, de préférence à celle d'Alexandre Stewart. En 1820, une nouvelle revision de la Bible fut décidée par l'assemblée générale de l'Église presbytérienne, et confiée aux deux ministres presbytériens John Stuart et Alexandre Stewart. Mais ceux-ci moururent tous deux l'année suivante, après avoir mené leur travail seulement jusqu'au premier livre des Rois. L'œuvre fut alors confiée à une commission dont les principaux membres étaient Heming, Anderson. Macleod, Graham, Irvine, John Stewart, Mac' Neil, Dewan. La version ainsi revisce parut à Édimbourg, en 1826. On fit aussi une édition spéciale des Psaumes « pour être chantés dans le service divin », selon la formule imprimée à la suite du titre, Édimbourg, 1826. Précédemment, le synode d'Argyll avait autorisé la publication d'une nouvelle traduction des psaumes par J. Smith, sous ce titre: Sailm Dhaibhidh maille ri laoidhean o'n Scrioptur naomha, chum bhi air an sein ann an aora' Dhia, « Les Psaumes de David, avec des hymnes tirées des saintes Écritures. pour être chantées dans le service diviu, » Édimbourg, 1787. L'ouvrage contenait aussi cinquante hymnes bibliques, le Credo, l'Oraison dominicale et les dix commandements, en vers, avec des tons pour chanter les psaumes. La version de Smith a eu, depuis cette époque, de nombreuses éditions à Édimbourg, Glasgow et Inverness. L'une d'elles porte ces mots en sous-titre : A new gaelic version of the Psalms of David, more adapted to christian worship and to the capacity of plain and illiterate persons, Glasgow, 1801. - Une autre version des psaumes, assez répandue en Écosse, est celle de Thomas Ross, ministre presbytérien de Lochbroom, qui est intitule : Sailm Dhaibhidh ann an Dan Gaidhealach do reir na heabhra agus an cadartheangaichaidh a's fearr an laidin, an gaidhlig, 's an gaill-bheurla, « Les Psaumes de David mis en vers gaéliques, d'après l'hébreu et les meilleures versions latines, gaéliques et anglaises, » Édimbourg, 1807. A cette traduction on joignit plus tard les hymnes et le psautier de Macfarlane, Inverness, 1818; Glasgow, 1830. Cette dernière édition, qui fut publiée par Francis Orr, est ordinairement désignée sous le nom de « Psautier de Ross ». — En 1800, parut à Édimbourg une version du Livre des Proverbes, sous ce titre : Leabhar nan gnath-fhocal, air a thionndadh o'n cheud chanain chum gaelie albannaich. C'est un extrait de la première version de l'Ancien Testament. En 1815, parut à Glasgow la traduction de l'évangile de saint Luc, à l'usage des écoles et des collèges. Le texte gaélique est accompagné de la version anglaise ordinaire, qui se trouve en regard. C'est également en vue des élèves et des étudiants écossais qu'on publia l'ouvrage suivant : Earrannan do na Scriobtuiribh air an cur n'a cheile air son sgoilean, « Morceaux choisis de la Bible, à l'usage des écoles, » Edimbourg, 1825. — La seconde moitié du xixe siècle n'a guère vu paraître que des éditions revisées des traductions précèdentes par différents ministres de l'église presbytérienne, entre autres Maclachlan, Clark, Neil et Dewar. Il n'y a à signaler qu'une version catholique du Nouveau Testament, sous ce titre : Tiomnadh nuadh

ar tighearna agus ar slanair Josa Criosta, air a thionndadh as an laidinn gu gaidhlig, « Le Nouveau Testament de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, traduit du latin en gaélique, » Aberdeen, 1875. Cette version, qui parut avec l'approbation des évêques d'Écosse, est l'œuvre du P. Mac-Eachain, et a été publice par le P. Grant, nomme plus tard évêque d'Aber-

deen, et par le P. Macintosh.

3º Gaëlique de l'île du Man. — La version la plus importante de ce dialecte, et même, croyons-nous, la seule traduction complète de la Bible est intitulée : Yn Chenn Conaant, as yn Conaant Noa, « L'Ancien Testament et le Nouveau Testament, » Londres, 1819. Cette publication est l'œuvre de la Société hiblique. Parmi les traductions partielles de la Bible, on peut signaler celle du Cantique des Cantiques qui a paru dans les Celtic Hexapla, in-folio de 63 feuillets, Londres, 1858. Des six versions parallèles que contient ce volume, la troisieme est en mannois, la seconde en gaélique d'Écosse, et la première en gaélique d'Irlande. Voir Bretonnes (Versions), t. i, col. 1927. Une version mannoise partielle des épitres et des évangiles lus à la Messe se trouve aussi dans les Liherieu hag Avieleu, or the catholic epistles and gospels for the day up to Ascension... into the brehonec of Brittany, also in three other parallel columns a new version of the same into gaelic or manx or cernaweg, by Christoll Terrien and Charles Waring Saxton, in-folio de 70 feuillets, Londres, Trübner, sans date.

Voir Eugène O'Carry, Lectures on the manuscript materials of ancient Irish History, Londres, 1861; Dublin University Magazine, Dublin, octobre 1867; John Reid, Bibliotheca Scoto-Celtica, or an account of all the books which have been printed in the gaelic language, in-So, Glasgow, 1833. J. BELLAMY.

GAGE (hébreu : hãbôl et hãbôlâh, de hâbal, « prendre en gage; "'abôt, de 'abat, « donner en gage; » årubbah et 'êrâbôn, de 'ârab, « donner en gage; » Septante : ένεχύρασμα, ένεχυρασμός, ἀρραθών; Vulgate : pignus, arrhabo), objet d'une certaine valeur donné en garantie de l'exécution d'une promesse ou du paiement d'une dette.

1. A L'ÉPOQUE PATRIARCALE. — Juda, prenant sa bru Thamar pour une femme de mauvaise vie, lui promet un chevreau de son troupeau, et, sur sa demande, lui donne en gage son eachet, son cordon et son bâton. Thamar représente ensuite ces gages pour se faire reconnaltre et échapper au châtiment. Gen., xxxvIII, 16-25.

11. Sous la loi mosaique. - 1º La législation. - Diverses raisons pouvaient obliger certains Israélites à emprunter de l'argent. Il était recommandé de ne point se montrer dur à leur égard et de leur prêter ce dont ils avaient besoin. Deut., xv, 8. Mais il était en même temps défendu de réclamer un intérêt pour l'argent ainsi prêté. Exod., xxII, 25; Lev., xxv, 37; Deut., xXIII, 30. Pour que le préteur se décidat à aliéner son argent durant un temps donné, il fallait donc au moins qu'il reçût de l'emprunteur une garantie. La loi avait prévu le cas, et elle autorisait le préteur à se faire remettre un gage. En même temps, elle prenait des mesures pour défendre l'indigent contre les exigences exagérées du préteur. Celui-ci n'avait pas le droit de pénétrer dans la maison de l'emprunteur pour y saisir ce qui était à sa convenance. Il devait se tenir à la porte, et c'est là que le gage lui était présenté. Dent., xxiv, 10, 11. On ne pouvait prendre en gage les objets de première nécessité, le vétement de la veuve, Deut., xxiv, 17, les deux meules, ni même la meule de dessus, sans laquelle il devenait impossible de moudre le blé. Deut., xxiv, 6. Si l'emprunteur se trouvait dans un dénuement tel qu'il n'ent que son manteau pour s'abriter contre la fraicheur des nuits, on devait le lui rendre le soir, sans doute pour le reprendre le leudemain matin. Exod., xx11, 25; Deut.,

xxiv, 12, 43. Ces quelques prescriptions indiquaient assez l'esprit de la loi et servaient de base pour résoudre les difficultés relatives aux emprunts sur gages. — 2º La pratique. - Les Juifs du temps de Néhémie engagent leurs champs, leurs vignes et leurs maisons pour avoir du blé dans un temps de disette. II Esdr., v, 3. Parfois, des hommes durs et malhonnêtes prenaient en gage les vêtements de leurs frères, sans motif suffisant, Job, XXII, 6, et en faisaient un scandaleux étalage. Am., II, 8. Ils allaient même jusqu'à saisir le bœnf de la veuve, l'âne de l'orphelin, les ustensiles du pauvre. Job, xxiv, 3, 9. D'autres fois, bien que remboursés, ils ne rendaient pas le gage. Ezech., xviii, 12. La chose devint si commune à une époque, qu'Ezéchiel, xviii, 7, 16; xxxiii, 15, caractérise l'homme de bien en disant qu'il rend les gages au débiteur qui s'est acquitté. — On se portait caution, en fournissant un gage à la place de l'emprunteur ou en répondant pour lui. Les auteurs sacrés ne favorisent pas eet usage. Voir Dette, 3º et 4º, t. 11, col. 1394-1395.

III. LE GAGE SPIRITUEL. - Saint Paul dit à plusieurs reprises que le Saint-Esprit nous a été donné comme gage. Il Cor., 1, 22; v, 5; Eph., 1, 14. C'est un bien présent qui nous garantit la possession d'un bien futur, la gloire éternelle. Dans le même sens, l'Église appelle la sainte Eucharistie futuræ gloriæ pignus, en se référant aux paroles de la promesse. Joa., vi. 51, 54.

II. LESÈTRE.

GAHAM (hébreu : Gaham ; Septante : Γάαμ), fils de Nachor, le frère d'Abraham. C'est un des quatre enfants qu'il eut de Roma sa concubine ou épouse de second rang. Gen., xxII, 24. On n'est pas parvenu à retrouver les traces de la tribu dont Gaham fut le père.

GAHER (hébreu : Gaḥar; Septante : Γάελ et Γαδήλ; Codex Alexandrinus, l'azs), chef d'une famille de Nathinéens dont les membres revinrent de la captivité avec Zorobabel. 1 Esdr., II, 47; 11 Esdr., VII, 49.

GAÏUS (Γάτος), nom, dans le texte grec du Nouveau Testament, de quatre chrétiens dont l'un, originaire de Corinthe, Rom., xvi, 23; 1 Cor., i, 15, est appelé Caïus par la Vulgate (voir t. 11, col. 47); elle a conservé pour les trois autres la forme greeque Gaïus.

- 1. GAIUS, Macédonien, compagnon de saint Paul, qui fut saisi par les Éphésiens, avec Aristarque, son compatriote, lorsque Démétrius souleva les habitants de cette ville contre l'apôtre des Gentils. Act., xix, 29. Plusieurs commentateurs l'ont confondu, mais sans raison suffisante, avec Caïus de Corinthe. On ne sait plus rien de son histoire.
- 2. Gaius de Derbé, en Lycaonie, compagnon de saint Paul dans son dernier voyage à Jérusalem. Acl., xx, 4. C'est le seul fait connu de sa vie.
- 3. GAIUS, chrétien d'Asie Mineure, selon toutes les probabilités. Saint Jean lui adressa sa troisième Épître, III Joa., 1, et il y fait l'éloge de son zèle et de sa charité à exercer les devoirs de l'hospitalité envers ses frères. Plusieurs l'ont identifié avec Gaïus de Derbé ou même avec Gaïus le Maccidonien, mais comme cette identification ne repose que sur la similitude de nom, elle est peu probable, le nom de Gaïus ou Caïus étant très commun dans tout l'empire romain.

GALAAD (hébreu : Gil'ad; Septante : Γαλαάδ), nom de trois personnes, d'un monument élevé par Jacob, d'une ville, et d'une contrée montagneuse.

1. GALAAD, fils de Machir, lequel était fils de Manassé et pelit-fils de Joseph. Il fut le père de la famille des Galaadites. Num., xxvi, 29; 1 Par., 11, 21, 23; 1 Par., vii, 14. D'après Jos., xvii, 3, il était père de Hépher. Le livre des Nombres, xxvi, 30-33, et la liste de 1 Par., vii, 45-17, donnent avec des variantes tous ses enfants.

- 2. GALAAD, père de Jephté, qu'il eut, non de sa femme légitime, mais d'une prostituée. Jud., XI, 1, 2.
- 3. GALAAD, fils de Michaël et père de Jara de la tribu de Gad. Il était descendant de Buz dont les familles habitaient le centre du pays de Galaad. 1 Par., v, 14-16.
- 4. GALAAD, nom donné par Jacob au monument ou cippe élevé par lui, dans la montagne du même nom, à son retour de llaran.

1º Histoire. — Après vingt années de séjour au pays de sa mère, Jacob s'était déterminé à retourner dans la terre de Chanaan où il était né, prenant avec lui toute sa famille. Trois jours après, Laban, son beau-père, ayant appris cette fuite, se mit à sa poursuite et l'atteignit aux monts de Galaad. L'accord s'étant fait entre eux, Laban proposa un paete et l'érection d'un monument qui en serait la preuve et le mémorial. Jacob accepta, et aussitôt il choisit un bloc de pierre et l'érigea en monument. Laban appela ce tas en araméen sa langue Yegar Šáhãdûță', « monceau-témoin; » Jacob le nomma Galaad (72] , gal'êd) dont la signification en hébreu est la même. Gen., xxxi, 47. « Laban dit. continue le texte sacrė: Ce monecau (12, gal) est temoin (17, 'êd) aujourd'hui entre moi et toi. » Ponr cela il fut appelé Gal'ed et encore ham-Mispah, « l'observation, » parce qu'il avait ajouté : « Jéhovah observera (កុន្តា, ișéf), lorsque nous nous serons séparés. Si tu maltraites mes filles et que tu prennes d'autres femmes à côté d'elles, personne [de nous] ne sera là, mais Dieu le verra et il sera témoin entre moi et toi. » Et Laban dit [eneore] à Jacob : « Tu vois ce monceau (gal), tu vois ce monument, je les ai établis témoins ('ĉd) entre moi et toi. Témoin est ce monceau, témoin est ce monument que je ne les dépasserai pas pour aller vers toi et que tu ne les dépasseras pas pour venir vers moi dans des intentions mauvaises. Que le Dieu d'Abraham, que le Dieu de Nachor, le Dien de nos peres soit juge entre moi et toi. » Jacob fit serment sur l'honneur de son père Isaac; il égorgea des animaux sur ces montagnes et il invita ses parents à manger. Ils mangérent et ils passérent la nuit dans ces montagnes. Gen., xxxi, 51-55. Le traductenr de la Vulgate a laissé, sans les rendre, les mots du ŷ. 49 : ct encore ham-Mispâh parce qu'il avait dit, qui suivent « il fut appelé Gal'èd ». Les Septante les ont traduits par cette phrase peu intelligible : καὶ ὅρασις ἢν εἶπεν, et visio quam dixit. Le Targum d'Onkélos traduit ham-Mispah par Sekkûţa'. La plupart des interprêtes considérent Mispâh comme un nom propre employé simultanément avec Galaad. Ce monument, selon Joséphe, avait la forme d'un autel. Ant. jud., 1, xix, 11. Il était sans doute de la nature de ces innombrables monuments qui se trouvent presque à chaque pas dans tout l'ancien pays de Galaad, et sont désignés sous le nom de dolmens, menhirs ou cromlechs. Il paraît être devenu, après l'occupation du pays par les Israélites, un but de pélerinages et Jephté y alla prier le Seigneur, Jud., xi, 11. Des abus se mélérent ensuite à ce culte contre lesquels s'éleva avec force le prophète Osée, vi, 8; cf. v, 1 (hébreu).

2º Situation. — L'identité de la montagne de Galaad où Jacob éleva le moncean de pierres commémoratif du même nom, avec la montagne de Galaad occupant le territoire des tribus israélites transjordaniennes, ne peut être douteuse. La parenthèse du ŷ. 48 du même chapitre xxxı de la Genèse, indique qu'il s'agit des mêmes monts de Galaad appelés ultérieurement ainsi chez les Hèbreux. Les autres passages du Pentateuque où Galaad

est nommé, supposent la même identité. Ces montagnes sont celles appelées aujourd'hui le *Djébel 'Adjlûn* et le *Djébel es-Salt*, les premières au nord du *Zerqa'*, les secondes au sud.

La stèle de Jacob devait être située au nord du Zerqa', l'ancien Jaboc. Jacob, venant du nord, ne l'avait pas eneore franchi. Le targum arabe de R. Sa'adiâh traduit ordinairement Galaad par Djërâš, mais il semble avoir en vue la contrée de Djéráš en général et non un point particulier. Le verset cité du texte hébreu, 49, paraît identifier Galaad avec Maspha; peut-être ce dernier nom est-il celui qui fut donné au territoire où se trouvait le cippe et à la localité qui l'occupa. Plusienrs voyageurs modernes croient reconnaître Maspha dans Sûf, nom porté par un village distant de sept kilomètres au nordonest de Djéráš. Voir Armstrong, Names and Places in the old Testament, in-So, Londres, 1887, p. 127. Djéráš et Sûf sont au nord du Zerqa'. Le campement de Jacob quand il éleva le monceau de Galaad était à l'est du lieu appelé ensuite Mahanaïm, car e'est après avoir quitté Galaad pour se diriger vers le Jaboc et le Jourdain qu'il arriva en cet endroit. Une ruine appelée aujourd'hui Mahnéh, située à dix kilomètres au nord-onest de Soûf, semble garder l'ancien nom de Mahanaïm et indiquer au moins la région où se trouvait ce lien. Le chemin venant de la contrée de Damas et des plaines du Haurân, pour gagner la vallée du Jourdain, atteint les montagnes près de Hoson, dans le district de 'Adjlun, à vingt-deux kilomètres au nord de Souf. De là, il prend la direction du sud-sud-ouest pour gagner Mahnéh et 'Adjlûn, en passant à dix kilomètres au nord de Sûf et à douze on quinze de Djéráš. C'est la route qu'a dù suivre Jacob. C'est sur ce chemin, entre Hoson et Mahneh, et peutêtre au point le plus rapproché de Souf, que l'on doit, semble-t-it, chercher le lieu de campement de Jacob et celui du monceau de pierres qu'il y érigea. Ces pays ont été fort bouleversés et la tradition locale ne paraît pas avoir gardé le souvenir de ce monument. Voir Galaad 3 et 4, Mahanaim, Maspha en Galaad et Mésopotamie.

L. HEIDET.

5. GALAAD, ville de la contrée transjordanienne du même nom. - On lit, Jud., x11, 7, dans la Vulgate et les Septante : « Jephté le Galaadite jugea Israel six ans, puis mourut et fut enseveli à Galaad sa ville, » Le prophète Osée, vi. 8, qualifie « Galaad ville (qiryat) d'opérateurs d'iniquité, toute souillée de sang ». De ces deux passages un grand nombre de commentateurs concluent à l'existence d'une ville du nom de Galaad; plusieurs autres la nient. - le D'après les premiers, l'Écriture est claire et formelle. Le texte hébreu actuel porte, il est vrai, lud., xII. 7 : vay-yqqâber be'arê Gil'âd, « il fut enseveli dans les villes de Galaad; » les massorètes ont à tort confondn 1 avec 1 : la lecture ancienne devait être celle qui est attestée par les traductions : be'îrô Gil'ad, « dans sa ville Galaad. » Le passage d'Osée serait suffisant pour témoigner de l'existence d'une ville de ce nom. Eusebe et saint Jerôme l'affirment également. Après avoir parlé des monts de Galaad, Eusèbe ajoute : « Il y a encore dans le mont Liban une ville [appelée] Galaad, située dans la même montagne [de Galaad]; elle fut enlevée aux Amorrhéens par Galaad, fils de Machir, fils de Manassé. Onomasticon, édit. Larsow et Parthey, Berlin, 1862, p. 140. La traduction de saint Jérôme est un peu différente : « Galaad... e'est de cette montagne que la ville qui y a été bâtie a pris son nom. » De situ et nominibus loc. hebr., t. xxIII, col. 898. L'existence de Maspha de Galaad, en tant que ville, est du reste indubitable et l'identité de Maspha et de Galaad est indiquée Gen., XXXI, 49 (texte hebreu). Voir Galaad 2. Le nom de la ville de Galaad, selon plusieurs, serait sans relation avec le nom du monument élevé par Jacob; il lui aurait été donné par Galaad, fils de Machir, qui l'aurait fondé ou occupé le premier après la conquête; et il n'y

aurait pas à les chercher au même lieu. Ed. Castell, Lexicon heptaglotton, Londres, 1669, t. 1, col. 562. — 2º D'antres interpretes nient que la Bible indique l'existence d'une ville appelée Galaad, l'après eux, le passage des Juges doit se traduire : « Jephté fut enseveli dans une des villes de Galaad, » ou « dans sa ville [qui est] en Galaad ». Galaad serait un génitif. La ville de Jepht', c'est Maspha, Jud., xi, 34; elle ne peut avoir été appelée en même temps Galaad.

17

Joséphe, Ant. jud., V, vn, 12, traduisant textuellemert le passage Jud., xn, 7, appelle la ville de Jephté, où il tut enseveli, Σεδετζ, Schée ou Sévée. Ce nom est sans doute celui usité de son temps, dérivant par corruption de Maspha. Dans le passage d'Osée, le mot qiriat, civitas, peut être employé comme collectif, pour toutes les villes de Galaad, Pent-être encore an lieu de Galaad faut-il lire Galgala: c'est la leçon donnée par Théodoret, In Osc., t. xxxi, col. 1585. Le témoignage d'Eusèbe et de sairt Jérôme sur ce point n'est pas celui d'une tradition locale; ils reproduisent seulement la lecture admise par eux des passages cités; ils ont pris à tort, Nam., xxxII, 39, le nora de Galaad pour celui d'une ville, il y est question de tout le pays alors occupé par les Amorrhéens. Bonfrère. In librum Jud., dans Migne, Cursus Scripturæ sucræ, t. viii, col. 925, et dans Onomasticon urbium et tocorum Scripturæ sacræ, édit. Jean Clerc, Amsterdam, 1707, p. 80, note 7; Math. Polus, Synopsis criticorum, Francfort-sur-le-Main, 1712, t. 1, In Genes., col. 1066; t. III, In Ose., col. 1603.

Ces opinions ne sont pas inconciliables. Si les deux passages cités de la Bible permettent la controverse, l'existence d'une Maspha en Galaad est indéniable. Les versets comparés de Gen., xxxi, 49 (hébreu); Jud., xi, 11; Osée, v. 1 (hébreu), et vi, 8, à cause de la vénération religieuse qui y est constatée à l'égard de Maspha et de Galaad, autorisent à croire, bien qu'ils u'en donnent pas la certicade, Maspha de Jephté où il va prier, Maspha et Galaad d'Osée identiques à Mispah de Gen., xxxi, 49. S'il s'agit de ce Maspha, il a pu être appelé à l'occasion Galaad, quoique ce ne fût pas son nom propre et ordinaire, parce que, sur son territoire, s'élevait le monument commémoratif appelé Galaad. Deux ruines conservent aujourd'hui ce même nom : le khirbet Git'ad, situé à dix kilometres au nord d'es-Salt et le khirbet Gil'úd, situé environ trois kilomètres plus au nord; toutes deux sont sur les collines qui s'abaissent peu à peu vers le Zerga', du côté du sud. Elles ne peuvent avoir d'autre rapport avec le Gal'êd-Mispah que le nom; le site de celui-ci doit, selon toute vraisemblance, se chercher au nord du Zerga", l'ancien Jaboc. Aucun document n'empècherait mais aucun n'autoriserait non plus d'identifier avec l'une ou l'autre de ces ruines le Galaad d'Osée et le Galaad-Mispah de Jephté. Il faut en dire autant des diverses localités avec lesquelles les géographes modernes identifient souvent Ramoth de Galaad et Ramoth-ham-Mișpâh, selon cux identiques aussi à Maspha de Jephté et à Galaad d'Osée. Ce prophète ne donne aucune indication et celles du livre des Juges sont peu précises. Voir Maspha, Ramoth de Galaad et Ramoth-Masphé.

L. Heidet.

 GALAAD, contrée montagneuse du pays d'Israèl, à l'est du Jourdain.

I. Non. — Le pays de Galaad est cité environ cent fois dans la Bible; soixante-quinze ou seize fois il est désigné du seul nom de Galaad, Gil'âd, dix-huit fois ou dixneuf par celui de « terre de Galaad », 'èrèş Gil'âd, six fois par celui de « mont » ou « monts de Galaad », har hag-Gil'âd ou har Gil'âd, sans article, dans les livres poétiques. Il se rencontre dans la plupart des livres de l'Ancien Testament et n'apparait plus dans le Nouveau. Dans la version grecque et dans la latine de l'Mach., deux fois exceptées, v, 9 et 55, où se trouve la forme hébraïque usitée dans les autres livres, la dénomination

« terre de Galaad » est remplacée par la forme des noms de pays Γαλααδίτις, Galaaditis, « Galaditide. » Joséphe emploie encore fréquemnent la forme Γαλαδηνής, « Galadine. » L'ethnique Gil'adi, pluriel Gil'adim, IV Reg., xv, 25; 'ansê Gil'iid. « hommes de Galaad, » Jud., xII, 4. 5; ou collectif Gil'ad, Jud., xII, 5, est rendu dans les versions par Γαλααδητής, Galaaditis, Galaadita, « Galaadite; » Joséphe fait usage aussi de Γαλαδηνός. Le pays de Galaad prit ce nom du monceau de pierre élevé par Jacob sur son territoire. Gen., xxxI, 48. Voir GALAAD 4. Cf. Joséphe, Ant. jud., l, xIX, 41.

Le nom de Galaad dut être employé d'abord exclusivement par les fils de Jacob pour désigner d'une manière générale la région où se trouvait le monument élevé par leur père; Moise en fit un usage constant et il fut universellement accepté par son peuple après la conquête. Le pays de Galand était compris auparavant dans la désignation générale de « terre des Amorrhéens », et peutêtre dans les dénominations spéciales de Basan ou d'Argob. Cf. Num., xxi, 31, 33; Deut., II, 24; III, 2, 8-16; Jos., XIII, 4, 10, 21; XXIV, 8; Jud., 1, 36; X, 8; XI, 19, 21, 23; Amos, II, 9, 10. Voir Basan et Argob. Le nom de Galaad, d'origine et usage israëlites, ne paraît pas avoir été cependant complètement ignoré des étrangers. On croit l'avoir reconnu dans la forme mutilée Gala..., d'une inscription cunéiforme dans laquelle Théglathphalasar III raconte son expédition contre la Syrie et le royaume d'Israël (734). Cf. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., París, 1896, t. III, p. 522-524. Sous la domination romaine, le nom de Galaad tomba dans l'oubli et le pays fut désigné de l'appellation commune « au delà du Jourdain », πέραν τοῦ Ἰορδάνου, trans Jordanem. Les Évangiles ne le désignent plus autrement. Cf. Matth., 1v, 15, 25; Магс., III, 8; х, 1; Joa., т, 28; нг, 26; х, 40. C'est la traduction littérale de l'expression 'ébér hay-Yardèn, par laquelle la Bible indique souvent la même région, et qui est constamment employée comme nom propre dans les Tahnuds et les écrivains juifs. Mischna, Baba bathra, III. 2; ibid., Kethuboth, XIII, 9, etc. Cf. A. Neubaner, Géographie du Talmud, in-8°, Paris, 1868, p. 55. On a fait de là le mot Pérée. Voir PÉRÉE. Depuis la conquête arabe le nord de Galaad est connu sous le nom de Djebel 'Adjlien et le sud sous celui de Belga'. Si l'on entend parfois aujourd'hui le nom de Djebet Djite'ad chez les habitants de la contrée pour désigner les montagnes qui s'étendent au nord d'es-Salt jusqu'au Zerga', c'est de la bouche des chrétiens qui lisent la Bible; il est inconnu aux Bédouins et aux autres musulmans.

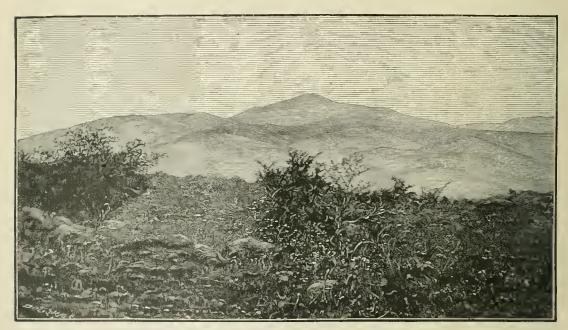
И. GEOGRAPHIE. — 1º Étendue. — La région de Galaad est au delà, c'est-à-dire à l'est du Jourdain, Gen., XXXI; XXXII, 10; Jud., v, 17. etc. Elle est au nord de l'Arnon (auadi Mödjeb), au nord d'Hésébon et avant d'atteindre Dan et le mont Hermon : les Israélites la conquirent avant de traverser le Jourdain et elle fait partie du territoire des tribus orientales d'Israël, compris entce l'Arnon au sud et l'Hermon au nord, le Jourdain à l'ouest et le désert habité par les Arabes nomades à l'est. Num., xxxII, I, 29, 30, 39-40; Deut., 11, 36; 111, 10, 16; 1v, 41, 49; xxxiv, 1; Jos., xh, 1, 2; xm, 8, 11, 25, 31, 32; xxn, 9, 32; I Par., v, 9, 10, etc. La région de Galaad est bornée à l'ouest par le Jourdain, qui la sépare de la terre de Chanaan; au nord, à l'est et au sud elle ne paraît jamais avoir eu de frontières fixes et déterminées et son étendue a été des plus variables. Dans le principe, les fils de Jacob, sous le nom de Galaad, avaient sans doute entendu désigner d'une manière vague seulement le pays où leur père avait dressé le monument de pierre de Galaad : probablement la seule région appelée aujourd'hui « pays » ou « montagne de 'Adjloun », comprise entre le Seri'at el-Menddreh, l'ancien Yarmouk au nord, le Zerga' ou Jaboc an sud, la vallée du Jourdain à l'ouest et le Hamad ou désert au delà de Djéras à l'est. C'est la moindre étendue qui ait jamais été attribuée à Galaad, mais c'en est néanmoins la partie essentielle qui a donné son nom au reste du pays. Dans son extension la plus large, le pays de Galaad embrasse tout le territoire concédé, au delà du Jourdain, aux tribus de Ruben. de Gad et à la demitrihu de Manassé, depuis l'Arnon au sud, jnsqu'à Dan et an Hermon, au nord. Dans cette acception, les frontières du côté de l'orient et du nord-est, et, vers la fin du royaume d'Israël, les frontières du sud, ont souvent varié, s'avancant ou reculant, suivant les vicissitudes de la puissance d'Israel. Celles de l'est semblent s'être avancées jusqu'aux montagnes du Hauran et jusque dans le désert vers l'Euphrate. Plus d'une fois Galaad paraît avoir cette signification étendue dans la bouche de Moïse, Deut., III, 8, 16; xxxiv, 1; de même Josué, xII, 1-5; xXII, 9, 13, 45, 32; souvent aussi dans les autres livres de la Bible comme Jud., v, 17; x, 8, 17, 18; x1, 5, 8, 11; x11, 4; II Reg., II, 9; IV Reg., xv, 29; I Par., v, 9, 10; xxvII, 21; Judith, I, 8 (gree); Ezech., xLVII, 18; Amos, I, 3, 13: Abdias, 19; Zach., x, 10; 1 Mach., generalement. Frequeinment Galaad est distingué des pays de Basan, d'Argob et de Gaulon, faisaut cependant eux aussi partie du territoire des tribus orientales; ou encore de la région dn sud, depuis Ilésébon à l'Arnon, qui avait jadis appartenu aux Moabites et rentra en leur possession dans la suite. Deut., 1, 5; III, 10, 13-16; xxxiv, 1, 5, 6, 8; Jos., xii, 2, 4, 5; xiii, 11, 30, 32; 1V Reg., x, 33; 1 Par., v, 16; Jer., XLVIII; Ezech., XXV, 9; Amos, II, 2. Dans cette condition le pays de Galaad est restreint entre le Yaimouk au nord, l'ouadi Kefrein ou peut-être l'ouaci Hesbân au sud et Djérâš à l'est. Il forme une sorte de quadrilatère d'une longueur à vol d'oiseau de près de cent kilomètres, et de trente-cinq de largeur. Chacune des deux parties de la contrée divisée par le Jaboc était appelée une « moitié de Galaad ». C'est Galaad proprement dit, le Galaad de toutes les époques de l'histoire, celui dont nous nous occuperons spécialement.

11. Description. - 1º Montagnes. - Ainsi limité, Galaad est un massif de montagnes compactes fermant à l'est la vallée du Jourdain, parallèlement aux montagnes de Judée et de Samarie qui la hordent du côté de l'ouest. Elles sont formées par les profonds ravins qui terminent ainsi le haut plateau du Hamâd ou désert de Syrie. Le calcaire se trouve partout; il est mêlé de basalte dans la partie la plus septentrionale. Du côté de l'ouest les montagnes de Galaad, dominant d'une hauteur de plus de douze cents mètres la vallée du Jourdain, avec leurs gorges nombreuses et profondes, présentent un aspect imposant; du côté de l'est, s'élevant à peine de deux cents mêtres au-dessus du plateau, elles semblent de basses collines formant un rebord à la plaine. L'altitude moyenne des montagnes est de 900 mètres. Les sommets les plus élevés sont, au nord du Zerqa' le Djebel Hakkart dont l'altitude audessus de la Méditerranée est de 1 085 métres; au sud le Djébel Hősa<sup>e</sup> près de Salt, le plus élevé de tous, a 1 096 mètres (fig. 7). Ce sommet porte le nom du prophète Osée, Nébi Hôša du sanctuaire qui lui est consacre sur la montagne. Les musulmans et les chrétiens y viennent de loin en pélerinage. Ils prétendent que c'est le lieu de sépulture du prophète. Un autre sommet non moins célèbre c'est le Djébel Mar Elias, « le mont de saint Élie » (fig. 8). Sa hauteur dépasse 900 mètres. Il est situé au nord du Zerqa, à l'ouest de Maḥnēh et à Γest d'El-Estéb, tenu pour l'ancienne Thesbé, patrie du propliète. La partie supérieure du mont est couverte de débris de constructions, parmi lesquelles on remarque des colonnes de marbre et des chapiteaux corinthiens, ce sont les restes d'un ancien monastère et d'une église dédiée à Élie, d'après les chrétiens de la contrée, qui chaque année, le jour de la fête du prophète, s'y rendent en foule pour y célébrer les saints mystères.

2º Cours d'eaux. — Ces montagnes sont découpées par d'innombrables vallées ou torrents dont les artères principales se rendent toutes en serpentant vers le Jourdain, auguel elles apportent le tribut d'eaux abondantes. Les plus remarquables sont, en descendant du nord au sud, le Šeri'at el-Menādreh, l'ouadi 'el-'Arab, l'ouadi Yabis, l'ouadi 'Adjloun, l'ouadi Râdjib, l'ouadi Zerqa', l'ouadi Sa'ib et l'ouadi Kefrein. Le Seri'at el-Menadréh est l'Yarmouk des Juifs et le Hiéromax des Grecs; ses eaux sont presque aussi abondantes que celles du Jourdain. Le Zerga' est l'ancien Jaboc. Cette vallée, la plus profonde et aux berges les plus escarpées, divise Galaad en deux parties à peu près égales. Voir Jaboc. L'ouadi Yabis est encore appelé par les indigenes ouadi Mar Elias, « le torrent de saint Élie, » parce que c'est là, disent-ils, qu'il se cacha lorsqu'il fuyait la colère d'Achab. Cette tradition est mentionnée au xive siècle par le rabbin Estori ha-Parchi qui vivait à Beissan. Caftor va-Férach, édit. Luncz, in-12, Jérusalem, 1897, p. 311-312. La contrée qui s'étend sur le bord du Yabis, au nord, est nommée le Kora': Xojóa, Chorra, c'est le nom donné par les Septante au torrent de Carith, usité chez les chrétiens du IVe siècle. Ces renseignements confirment l'identité de l'ouadi Yabis avec le Carith. Voir Cariti, t. 11, col. 286-288.

3º Flore et faune. - Galaad avait jadis de vastes forêts d · chènes, de térébinthes, d'autres arbres, et celle d'Éphraïm est connue par la mort tragique d'Absalom. Il Reg., xviii, 6, 9. Elles produisaient en abondance des résines diverses et des baumes précieux devenus célèbres dans le monde entier. Gen., xxxvII, 26; Jér., XIII, 22; XLVI, 11; voir Balanite, t. 1, col. 1406-1409; Baumier, col. 1519-1521. Jérémie, XXII, 6-3, compare Galaad au Liban et semble indiquer parmi ses arbres la présence du cèdre. Les guerres qui ravagèrent le pays en ayant enlevé presque tous les habitants, les arbres envahirent tout. Ils avaient fini par recouvrir jusqu'aux ruines des anciennes villes et tout le pays de Galaad était devenu une immense forêt où croissaient le térébinthe, le lentisque, l'arbre de Judée appelé qêqâb par les Arabes, le pin, le platane, en quelques lieux l'olivier sauvage, mais où dominait le chêne. Dans les fourrés impénétrables vivaient le chacal, le renard, le chat-tigre, le loup, la hyène, la panthère et surtout des légions de sangliers qui n'ont pas entièrement disparu. Le fer et le feu, avec les Circassiens musulmans immigrés après la guerre turco-russe de 1878, sont entrés dans ces grands bois; il ne faudra pas de longues années pour rendre les monts de Galaad aussi dénudés et désolés que les monts de Judée. Galaad fut recherché par les Rubénites et les Gadites pour ses pâturages, Num., xxxII, 1, 4; cf. Michée, VII, 14. Aujourd'hui les Bédouins, alors qu'il n'y a plus un brin d'herbe ailleurs, viennent du fond du désert faire paître, à travers les districts de Salt et de 'Adjlûn, leurs innombrables troupeaux de chèvres, de brebis, de bœufs et de chameaux. Salomon, Cant., IV, 1; VI, 4, comparait la chevelure de la bien-aimée anx troupeaux de chèvres montant de Galaad; les animaux, dans cette région, se font encore remarquer par la grandeur de leur taille, la beauté et la noblesse de leur port. Le sol de Galaad n'est guere moins pierreux que celui de la Judée; la terre végétale y est cependant assez abondante pour permettre à peu près partout la culture. Elle y est de couleur brunâtre et très fertile. Les terrains à pente douce ou presque plats se prétant à la culture du blé, de l'orge ou des autres céréales, ne font pas défaut; mais tous semblent plus spécialement disposés pour la culture de la vigne. Les nombreux rochers taillés en pres oirs qui se trouvent en tout lieu, montrent qu'elle n'a pas été négligée par ses anciens habitants; les beaux vignobles des alentours de Salt, de 'Andjera, de 'Adjiun et d'autres endroits prouvent qu'elle pourrait être reprise avec succès. L'olivier, le figuier, le grenadier, l'amandier, le pêcher et l'abricotier, le prunier, le poirier, le pommier, l'oranger et le citronnier croissent dans les jardins et au bord des ruisseaux; leurs fruits ne sont

pas moins bons que ceux de Judée et de Samarie. 4º Villes. - Plusieurs villes de Galaad sont mentionnées dans les saints Livres. Ramoth de Galaad et Jabés de Galaad qui sont attribuées à cette contrée par leurs noms mêmes, sont fréquemment nommées. Maspha lui est assignée par l'ethnique « galaadite » donné à Jephté qui est originaire de cette ville, Jud., xi, I; de même Mahanaïm, ville de Berzellaï le Galaadite, Il Reg., xvii, 27, etc., de même encore Thesbé, patrie d'Élie le Galaadite. III Reg., xvii, 1. Jaser, Betonim, Jegbaa, Beth-Nimra, Aroër près de Rabbath, Socoth, Phanuel, Ephron, paraissent être de Galaad d'après le contexte biblique, clair pour celles-ci, moins clair pour quelques autres localités. Les villes de Gadara et Gérasa, qui, selon quelques interprêtes, ont formé les noms ethniques de l'Évangile Gadaréniens et Géraséens, appartenaient à Galaad. Josephe. Ant. jud., XIII, XIII, 5; cf. A. Neubauer, Géographie pen à peu vers le sud-onest et le Jourdain, lorsqu'il rencontra sur son chemin une troupe d'anges et appela ce lieu Mahanaïm, « les deux camps. » De là il envoya des messagers à son frère Ésaü. Jacob était encore en Galaad quand les envoyés vinrent lui annoncer l'approche de son frère avec quatre cents hommes. Jacob était arrivé sur le bord du Jaboc. Après avoir fait franchir cette rivière à sa famille, il soutint la lutte mystérieuse après laquelle il fut appelé par son antagoniste Israël. Jacob appela cet endroit Phanuel, « face de Dieu. » Peu après il était rejoint par Ésaü qui se réconcilia avec lui. Avant de passer le Jourdain et de rentrer en Chanaan, Jacob séjourna quelque temps encore en cette région, au bas des monts de Galaad; il appela le lieu de son campement Socoth, « les tentes. » Gen., xxII-xxIII. Des cette époque lointaine, Galaad exerçait déjà le commerce avec ses produits; les marchands qui achetérent



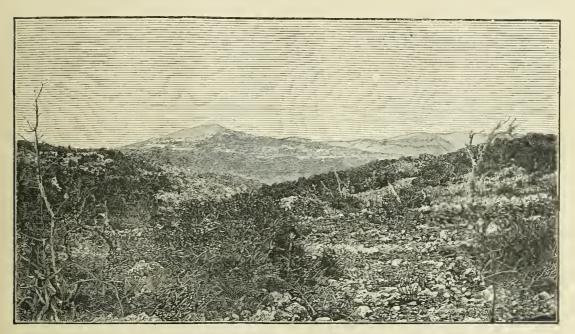
7. — Djébet Hoša, près d'Es-Salt. D'après une photographie de M. L. Heidet.

du Talmud, 1868, p. 250. Ces villes n'étaient pas les scules; sur la plupart des sommets de Galaad s'élevaient des cités et des bourgades; c'est ce que démontrent les ruines antiques que l'on trouve dans le pays de 'Adjloun et dans le Belga'.

III. HISTOIRE. - 1º Avant la captivité de Babylone. -Dans les temps les plus reculés, on voit le pays de Galaad habité par la race des Raphaïm on des « Géants ». Vaincus à Astaroth Carnaim par Chodorlahomor dont ils avaient voulu seconer le joug, ils durent laisser le roi d'Élam et ses alliés parcourir la région pour se rendre à Sodome. Gen., xiv, 5. Ces populations étaient appelées les Émim par les Moabites et les Zuzim ou Zomzommin par les Ammonites. Les descendants de Lot s'emparèrent sur elles de toute la région qui devait former, au dela du Jaboc, la partie méridionale de Galaad; mais les Amorrhéens devenus maîtres du pays au nord du même fleuve, refoulèrent les Moabites au delà de l'Arnon et les Ammonites vers l'est, au delà de Jazer. Gen., xiv, 5 et Deut., II, 10-11, 20-21; III, 11-13; Num., XXI, 23-30. Ce peuple était en possession de toutes les montagnes de Galaad quand Jacob venant de Haran y arriva. Voir Galaad 2. Après s'être séparé de Laban, Jacob s'avançait Joseph venaient de Galaad avec leurs chameaux chargés de résines aromatiques qu'ils allaient vendre en Égypte. Gen., xxxvII, 25. — A l'arrivée de Moïse avec les enfants d'Israël, Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitait Hésébon et régnait sur le sud de Galaad, voulut s'opposer au passage des Hébreux. Moise le battit et s'empara de tout le territoire jusqu'au Jahoc. Les Gadites et les Rubénites l'ayant demandé pour leur part, Moïse le leur concéda, à la condition qu'ils assisteraient leurs frères dans la conquête de la terre de Chanaan. Ils laissérent leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux dans les villes préparées et fortifiées par eux, et ils passèrent le Jaboc avec le reste de l'armée. Le roi de Basan, Og, rejeton des Raphaïm, régnait sur le pays au nord du fleuve. Il s'avança contre les Israélites et les rencontra près d'Édréi. Il fut défait et toute la partie nord de Galaad devint ainsi la possession des Hébreux. Moïse la donna à Gad et à la famille de Machir, de la tribu de Manassé, qui avait particulièrement contribué à la conquête de la region. Num., xxi, 21-35; xxxn, 39-42; Deut., n, 26-37; и, 1-20; Jos., iv, 12; I Par., и, 21-22. — La conquête de Chanaan achevée, la propriété de Galaad et de toute la terre transjordanienne fut confirmée par Josué et

l'assemblée de Silo aux deux tribus de Gad et de Ruben et à la demi-tribu de Manassé. Gad reçut toute la région de Galaad au sud du Jaboc, jusqu'à Hésébon et Elealé et une part de la région septentrionale. Cette portion s'étendait d'est à ouest, de Mahanaîm au Jourdain et du sud au nord, du Jaboc au lac de Cinnéreth. Manassé eut le reste et le pays de Basan et d'Argob. Onze villes furent assignées aux lévites pour leur habitation dans la transjordane, dont trois de la tribu de Gad appartenaient au pays de Galaad proprement dit : c'étaient Ramoth, Mahanaïm et Jazer. Ramoth fut désignée en outre pour ville de refuge. Les lévites habitant Galaad appartenaient aux familles de Gerson et de Mérari. Josué, xIII, 8-32; xVII, 1-6; xx, 8; xxI, 7, 27, 36-37. Les habitants de Galaad séparés de leurs frères par le Jourdain négligérent plus d'une fois d'aller les assister contre leurs ennemis. Débora leur reprocha leur indifférence

Londres, 1890, p. 137-138. - Les trente f.'s de Jaïr étaient chefs de trente villes appelées llavoth Jaïr dont une partie devait être aux alentours de Camon. - Jephté délivra Galaad du joug des Ammonites qui depuis dixhuit ans l'opprimaient durement. Les Galaadites donnèrent le signal de l'indépendance en rejetant toutes les divinités étrangères. Ils mirent à leur tête Jephté qui fut proclamé à Maspha chef de tout le peuple de Galaad et les delivra du joug de ses ennemis. Jud., x, 8-18; xi. Les Ephraimites, se plaignant de n'avoir pas été appelés à prendre part à la guerre contre les Ammonites, passèrent le Jourdain et envahirent Galaad. Jephté appela à son aide tous les habitants de Galaad, battit les Éphraïmites et fit immoler les fuyards sur les bords du Jourdain dont il avait fait surveiller les gués. Jud., xH. Voir ЈЕРНТЕ. Cinquante ans environ après la mort de Jephté, les Ammonites, conduils par Naas leur roi, envahirent



8. - Djébel Mår-Élias. D'après une photographie de M. L. Heidet.

pour n'avoir pas pris part à la guerre contre Jabin, roi d'Azor, et les Chananéens coalisés, Jud., v, 17; Gédéon châtia sévèrement les habitants de Socoth et de Phanuel. pour avoir refusé de fournir du pain à lui et à ses guerriers, alors qu'il poursuivait à travers le pays de Galaad les Madianites vaincus et en fuite, Ibid., VIII, 6-9, 13-17; les habitants de Jabès furent exterminés pour n'avoir pas répondu à l'appel de l'assemblée de la nation et n'être pas venus prendre part à la guerre contre Benjamin. Ibid., xxi, 8-11. D'après la lecture actuelle, Jud., VII, 3, il semblerait que Gédéon, avant d'attaquer les Madianites, fût campé dans les monts de Galaad, mais il faut lire en cet endroit Gelhoe au lieu de Galaad : c'est de Gelboé en esset qu'il doit descendre pour se rendre à la fontaine de Harad. Voir llabad. Plus d'une fois les Galaadites tombérent dans l'idolâtrie comme leurs frères de l'autre rive du Jourdain, et comme eux ils subirent la domination étrangère et sa tyrannie. Deux juges originaires de Galaad, les défendirent et les délivrèrent : Jair et Jephté. Jaïr appartenait à Manassé. Il jugea son peuple vingt-deux ans et fut enseveli à Camon sa patrie. Jud., x; 3-6. Cf. Estori Parchi, Caftor va-Pherach, ch. 21, edit. Luncz, p. 311; G. Schumacher, Northern 'Adjlun, in-8°,

de nouveau le pays de Galaad, passèrent le Jaboc et vinrent mettre le siège devant Jabès. Saül, qui venait d'être proclame roi, franchit le Jourdain avec une immense armée, tomba sur le camp des Ammonites avant la fin de la nuit et les mit en complète déroute. I Reg., XI, 1-11. Peu de temps après, Galaad servit de refuge aux fuyards abandonnant la région à l'Occident du Jourdain devant l'invasion des Philistins, 1 Reg., XIII, 7. Il offrit quelque temps la sépulture aux ossements du roi Saul et de Jonathas son fils, ensevelis par les habitants de Jabės dans un bosquet voisin de leur ville, jusqu'au jour où David les fit prendre pour les ensevelir dans le tombeau des ancêtres de Saül. I Reg., xxxı, 8-13; H Reg., II, 4-7; XXI, 12-14. A la mort de Saül, le pays de Galaad se soumit à Isboseth son fils. Il Reg., 11, 9. Abner, chef de l'armée d'Isboseth, vaincu par Joah, chef de l'armée de David, chercha un asile en Galaad et vint à Mahanam. Ibid., 29. David fuyant devant Absalom se retira aussi en Galaad et à Malianaïm. Il fut généreusement accueilli par les Galaadites qui lui offrirent un lit, de la vaisselle et toutes sortes de provisions pour lui et ses hommes. II Reg., xvii, 22, 24, 27-29; xix, 32. (La Vulgate dans ees passages traduit Mahanaim par Castra.) Absalom

poursuivant son père, passa à son tour en Galaad. II Reg., XVII, 26. Le combat entre l'armée de David etl'armée du révolté se livra dans la forét d'Éphraïm, au nord du Jahoc et non loin sans doute de la localité appelée aujourd'hui Fâra'. Voir ÉPHRAÏM (FORÊT D'), t. 11, col. 1880. L'armée d'Absalom fut vaincue et dispersée et Galaad devint le tombeau de son chef. II Reg., xvIII. Des délégués de Juda vinrent en Galaad prendre David pour le ramener en Judée. Le vieux Galaadite Berzellai qui avait assisté David de ses biens, l'accompagna jusqu'au Jourdain, mais ne voulut point quitter son pays. Il Reg., xix, 9-40. Le recensement exécuté par Joab, la quarantième année du règne de David, constata en Galaad deux mille sept chefs de groupes de famille de grande valeur; ils furent préposés au pays pour tout ce qui concernait le culte divin et le service du roi. II Reg., xxiv, 5-6; I Par., xxvi, 31-32. Jaddo, fils de Zacharie, était chargé de la demi-tribu de Manassé, I Par., xxvii, 21. Sons Salomon, les préfets de tribut en Galaad étaient Bengaber à Ramoth de Galaad et Ahinadab fils d'Addo à Mahanaim; Gaber, fils d't'ri, avait sous lui le pays qui avait appartenu à Séhon et à Og (probablement la portion du royaume de ce dernier qui se trouvait au sud du Jaboe). III Reg., IV, 13-14. La gloire la plus pure de Galaad est d'avoir donné la naissance au prophète Élie et de l'avoir dérobé à la fureur d'Achab et de Jézabel. Peut-être est-il en droit de revendiquer encore le prophète Osée, comme

le prétend une tradition actuelle.

Les Syriens, avec leur roi Bénadad II, envahirent Galaad au temps d'Achab, et s'emparèrent de Ramoth. Achab, voulant reprendre cette ville, s'avança en Galaad, accompagné par Josaphat, roi de Juda; mais il fut atteint d'une flèche des le commencement du combat, mourut le même jour et son armée s'éloigna. III Reg., xxII, 1-36; II Par., xvIII. Joram, fils et deuxième successeur d'Achab, porta de nouveau la guerre en Galaad; il ne réussit pas mieux que son père; blessé comme lui d'une flèche, il se retira laissant Jéhu général des troupes continuer la lutte. Un disciple d'Élisée envoyé par le prophète vint à Jéhu, le sacra roi et le chargea, au nom du Seigneur, de venger les crimes commis par la maison d'Achab. L'expédition paraîtavoir été abandonnée. IV Reg., viii, 26-29; ix; Il Par., xxii, 5-6. Tandis que Jéhu régnait sur Israël, Hazaël, successeur de Bénadad II, sur le trône de Damas, se jeta sur Galaad et le parcourut en tout sens, pillant, incendiant et commettant les plus affreuses atrocités. IV Reg., x, 32-33; xiii, 3. Cf. viii, 10-12; Jos., Ant. jud., 1X, viii, L. Le prophète Amos, i, 3, 13, annonce des châtiments à Damas etaux Ammonites pour avoir écrasé Galaad sous les herses de fer et éventré les femmes enceintes. Sous les règnes de Joachaz, fils de Jéhu, et de Joas, frère et successeur de Joachaz, Galaad avait été délivré quelques instants, sinsi que le reste d'Israël, de la longue et dure tyrannie des Syriens, IV Reg., XIII, 4-5, 23-25. Jéroboam II, fils de Joas et son successeur, brisa le joug de Damas et l'assujettit elle-même. IV Reg., xiv, 26-28. Galaad eut encore quelques jours de prospérité. Le recensement opéré sous ce roi compte pour le pays transjordanien quarante-quatre mille sept cent soixante guerriers munis de boucliers, d'épées et d'ares, parfaitement formés à la guerre. Aidés de leurs voisins, ils combattirent les Agardens vivant à l'est de Galaad, leur tuérent un grand nombre d'hommes, firent prisonniers cent mille autres et ramenérent cinquante mille chamcaux, deux cent cinquante mille brebis et deux mille ânes. Le peuple de Galaad était innombrable; il occupa le pays des Agardens jusqu'à la captivité. Il Par., v, 11-23.

Les Galaadites, quand éclala le schisme de Jéroboam les, avaient accepté le culte du veau d'or et s'étaient livrés à tous les désordres qu'il entraînait à sa suite; ils devaient subir le châtiment aunoncé par les prophètes à

Israël coupable et être emmenés en captivité. Ose., VI, 8; XII, 11. Cf. x, 6; IV Reg., xVII, 23. Sous le règne de Phacée, Théglathphalasar envahit le nord et l'est du royaume d'Israël et transporta les habitants de Galaad, avec ceux de la Galilée supérieure, en Assyrie (734). IV Reg., xv, 29. Les inscriptions eunéiformes font mention de l'événement et ajoutent que le roi assyrien institua ses généraux gouverneurs de ces provinces dépeuplées. Western Asiatic Inscription, t. III, p. 10, nº 2. Cf. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., 1896, t. III, p. 522-524. Treize ans plus tard, les restes des tribus de Gad, de Ruben et de Manassé oriental demeurés en Galaad furent déportés à Itala, à Habor et sur les rives du fleuve Gozan (721), avec les autres israélites faits captifs après la prise de Samarie. I Par., v, 26. Cf. IV Reg., xvII, 23.

Le pays de Galaad fut occupé alors par les Ammonites, les Moabites et probablement aussi par les Arabes ismaélites, iduméens ou madianites qui habitaient lo désert à l'orient. Cf. Is., xv; Jer., xLVIII; XLIX, 1; Amos, I, 13. Ces populations s'unirent aux Syriens et à leurs voisins pour repousser les prétentions du roi d'Assyrie [Assurbanipal] leur demandant de s'assujettir à lui payer le tribut. Judith, grec, 1, 8. (Dans la Vulgate on lit Gédar au lieu de Galaad.) Une armée conduite par Holopherne vint venger le roi d'Assyrie de ce refus. La terre de Moab et d'Ammon, dont Galaad formait la principale partie, est spécialement mentionnée parmi les pays qui furent dévastés et dont les habitants furent passés au fil de l'épée. Judith, 1, 12. Les villes de la région du Jaboc, d'après la version Peschito, Judith, 11, 14, furent détruites. La Vulgate lit Mambré pour Jahoe; le grec, 11, 24, porte 'Αβρώνα. Les populations terrifiées députérent des ambassadeurs au puissant monarque pour faire acte de la plus entière soumission. Cette démarche n'évita pas à leurs pays une nouvelle dévastation. Les villes furent détruités, les arbres coupés et les habitants enrôlés par force dans les troupes auxiliaires réunies pour marcher avec les troupes régulières contre la Samarie et la Judée. Les peuples occupant Galaad, Moabites, Ammonites, Iduméens, se trouvaient dans l'armée faisant le siège de Béthulie. Judith, III. Cf. Judith, Vulgate, v, 23; vII, 8; grec, vI, 1; vII, 8, 17-18. La concentration des forces eut lieu, d'après la Vulgate, Judith, 11, 14-15, dans la terre de Gabaa, habitée par les Iduméens. Peut-être faudrait-il lire Galaad, Les habitants de Galaad, en apprenant la mort d'Holopherne, se joignirent aux Juifs et aux Galiléens pour poursuivre les soldats assyriens en fuite. Judith, xv, 5 (gree).

Plus d'une fois, pendant les invasions de Sennachérib et de Nabuchodonosor, les fugitifs juifs cherchèrent une retraite en Galaad; il y furent mal accueillis par les Ammonites et les Moabites possesseurs du pays. Les prophètes reprennent ceux-ci et leur annoncent qu'eux aussi seront expulsés à leur ¡tour, que Galaad reverra ses anciens habitants, les fils d'Israël, et reprendra son antique splendeur. Jer., XLIX, 1-3; L, 49; Amos, I, 13-15; Abdias, 19; Zach., x, 40. Cf. Is., xvi; Ezech., xxv;

Soph., 11, 8-10.

2º Depuis la captivité jusqu'à Jésus-Christ. — De retour de Babylone, les Juifs ne tardérent pas à s'établir dans le pays de Galaad. Hyrean, fils de Joseph, neveu luimème par sa mère du grand prêtre Onias, repoussé par ses frères parce qu'il était le plus jeune, alla se fixer au delà du Jourdain, dans la partie méridionale de Galaad. Là, non loin d'Hésébon, sur un rocher environné de profonds ravins, il s'éleva une puissante forteresse. De vastes constructions devaient servir à son habitation et à recevoir ses amis. Les murailles étaient ornées de représentions d'animaux gigantesques; des jardins arrosés par des eaux courantes faisaient l'agrément de ce séjour. Ce château fut appelé Tyr. Il est connu au-

jourd'hui sous le nom de 'Arâq-el-Émir, « la roche du Prince, » et ses grandes ruines font encore l'admiration des visiteurs; elles sont à dix-sept kilomètres, nord-nordest, de Hesban. Dans cette situation, Hyrcan fut comme le roi de la contrée. Il faisait la guerre aux Arabes, leur tuait du monde et faisait de nombreux prisonniers. Il se maintint ainsi sept ans, jusqu'à l'avènement d'Antio-chus IV Épiphane (175). Redoutant la puissance de ce prince et des représailles, il se donna la mort. Joséphe, Ant. jud., XII, IV, II. Cf. de Saulcy, Voyage en Terre Sainte, in-8°, Paris, 1865, p. 211-234. Les Juifs, établis dans les diverses localités de Galand, y vécurent assez tranquilles jusqu'à la persécution d'Antiochus IV qui surexcita le fanatisme des Grecs et des Syriens. Ces païens maltraitèrent les Juifs. Juda Machabée passa en Galaad, au sud du Jaboc, pour les réprimer. Il trouva Timothée, chef des Ammonites, à la tête de forces puissantes. Il lui livra de nombreux combats, finit par le réduire, s'empara de Jazer (Vulgate : Gazer) et de tons les pays des alentours et retourna en Judée. Tous les peuples de Galaad se réunirent alors et décidérent de massacrer tous les Juifs vivant parmi eux. Timothée était le chef du mouvement, ils commencérent à mettre leur dessein à exécution dans le pays de Tubin (grec : Twoffor, probablement l'ancien pays de Tob, au nord du Jaboc). Plus de mille hommes y périrent; les femmes et les enfants furent réduits en esclavage et tous les biens pillés. Tous les autres Juifs du pays se réfugièrent dans la forteresse de Dathéman et écrivirent à Juda pour l'informer du péril extrême où ils se trouvaient. Juda et Jonathas son frère passèrent le Jourdain et s'avancérent à trois journées de marche. Les Nabathéens leur racontérent tout ce qu'avaient souffert leurs frères, lenr firent connaître la situation critique des Juifs en Galaad et le dessein de leurs ennemis d'attaquer dès le lendemain les villes occupées par les Juifs et de s'emparer de toutes le même jour. Juda marcha toute la nuit avec sa troupe et sur le matin arriva à la forteresse ennemie. A sa vue, les ennemis, qui se préparaient à l'assaut, prennent la fuite. Juda les poursnit et en fait un grand carnage. De là, il se dirige sur Maspha, la prend, la brûle et en massacre tous ses habitants mâles. Il s'empare de même de la plupart des villes de Galaad. Timothée avait réuni une nouvelle et nombreuse armée composée d'Arabes mercenaires. Juda va à sa rencontre et le met en déroute. Voyant cependant que les Israélites n'étaient pas assez nombreux ni assez forts pour se défendre et se maintenir en Galaad en face de leurs adversaires, il les réunit tons avec leurs femmes et leurs enfants pour les emmener en Judée. Arrivé avec toute cette multitude à Éphron, les habitants de cette ville veulent l'empêcher de passer outre. Juda en fuit immédiatement le siège, la prend d'assaut le lendemain matin, la rase, passe sur les cadavres de ses habitants et va franchir le Jourdain en face de Bethsan (164). 1 Mach., v, 1-52. Galaad retombe au pouvoir des Arabes et des Gréco-Syriens. - Alexandre Jannée, devenn roi de Judée (106-79), y fait plusieurs expéditions militaires et, malgré quelques échecs, finit par le ré-duire. Les habitants de Pella ayant refusé de se soumettre à la religion des Juiss, leur ville snt détruite. Josephe, Ant. jud., XIII, xv, 3-4; Bell. jud., 1, IV, 3. - Bientôt après les armées de Rome envahirent la contrée et Pompée passa par Pella pour aller assièger Jérusalem (63). A son retour, il rendit l'indépendance aux villes soumises par Alexandre. Le nom de Galaad dispamit; il est remplacé par celui de Pérée. La Pérée unie à la Cœlésyrie est souvent confondue avec elle et elle est placée sous le gouvernement d'un préteur romain. Ant. jud., XIV, III, 4; IV, 4; Bell. jud., I, VI, 5; VII, 7. Gabinius y érigea deux tribunaux (συνέδρια) pour l'administration du pays, l'un à Gadara, l'autre à Amathonte. Ant. jud., XIV, v, 4; Bell. jud., I, viii, 5. Les principales

villes de la Pérée, Gérasa, Gadara, Pella, Abila, Dios, s'unirent aux villes des pays voisins de Gaulanitide, de Batanée, de Galilée et formèrent une sorte de confédération comme sous le nom de Décapole. Voir DÉCAPOLE, t. II, col. 4333-1336. Auguste joignit Gadara au royaume d'Hèrode, Ant. jud., XV, vII, 3. A la mort de ce prince, la province de Pérée, s'étendant de Pella à Machéronte, fit partie de la tétrarchie d'Hèrode Antipas; mais Gadara, qui était une ville grecque, fut réuni à la Syrie (39). Ant. jud., XVII, xI, 4; Bell. jud., II, vI, 3.

3º Depuis Jésus-Christ. — Sous les llérode, les Juifs se rétablirent en colonies en Décapole et en Pérée. Un grand nombre d'entre eux vinrent écouter les enseignements de Jésus, Math., IV, 25; Marc., III, 8. Le Seigneur se rendit plus d'une fois au milieu d'enx. Marc., VII, 31; x, 1. Jean avait baptisé Jésus dans cette partie de la Pérée qui appartenait à la Galaaditide largement entendue. Joa., 1, 28; III, 26; x, 40. Machéronte, où Jean fut emprisonné et mis à mort par llérode Antipas, était de la même contrée Joséphe, Ant. jud., XVII, v. 2. Lorsque ce prince eut été exilé dans les Gaules, la Pérée fut annexée au royanme d'Hérode Agrippa (39-44). Ant, jud., XVIII, vii, 2; Bell. jud., II, ix, 6. A sa mort, la region transjordanienne retomba sous la domination directe de Rome. Ant. jud., XIX, IX, 2. Le massacre des Juifs à Césarée par les Syriens, sous le procurateur Florus, provoqua le soulévement des Juifs de la Pérée; ils tuérent une multitude de païens, à Gérasa, à Pella, à Philadelphie, à llésébon et dans tout les pays des alentours. Les Syriens exercérent des représailles (64). Bell. jud., 11, xvIII, 1-2. Les Juifs de Jérusalem organisant le pays, après la défaite de Cestius et des troupes romaines, nommerent Manassé préfet de Pérée (65). Bell. jud., H, xx. 4. Pella était la capitale de la toparchie formée dans cette région. Bell. jud., III, III, 5. Vespasien, aussitôt arrivé pour réprimer la révolte de Judée, vint à Gadara, métropole de la Pérée, où il fut accueilli par une partie de ses habitants comme un libérateur. Il chargea son lieutenant Placide de sonmettre le reste de la Pérée. Bell. jud., IV, vII, 3-6. L'ancien pays de Galaad, pendant tonte la durée de la guerre. donna l'hospitalité à la chrétienté de Jérusalem. Avertis par les prophéties de Jésus, les fidèles conduits par leur évêque Siméon, fils de Cléophas, s'étaient retirés à Pella où sans donte se trouvaient déjà d'antres disciples du Seigneur (67-70). Ensèbe, Il. E., IV, 5, t. XX, eol. 221-221; S. Epiphane, Advers. hær., xxix, t. xli, col. 401; De mens. et pond., xv, t. XLIII, col. 261. - La guerre finie, des colonies gréco-romaines s'élevèrent en tout lieu, Umm-Keis (Gadara), Fahêt (Pella), Beit-Râs (Capitolias), Irbid (Abila), Djeraš (Gerasa) surtout, avec les raines de leurs temples, de leurs théâtres, de leurs bains, de leurs palais et leurs immenses portiques, témoignent combien grande fut leur splendeur et le luxe de leur civilisation. De nombreuses voies de communication, dont on peut encore suivre les traces, les reliaient entre elles.

Le christianisme, qui n'avaît point quitté le pays avec Siméon reconduisant son peuple à Jérusalem, s'y développa à la favenr de la liberté et de la protection qu'accordérent aux chrétiens les empereurs de Byzance (325-636). Les noms de Gadara, Pella, Abila, Philadelphie ('Ammân), Esbus (Hésébon), Mâdâba, Livias et de plusienrs de leurs évêques, se lisent dans les actes des anciens conciles ou sur les listes des villes épiscopales du patriarcat de Jérusalem. Voir Le Quien, Oriens christianus, in-f°, Paris, 4740, t. m., p. 698-719; Ad. Reland, Palæstina, l. l. cap. xxxv, in-4°, Utrecht, 1714, p. 214-229. Pendant cette période, les souvenirs bibliques de l'antique terre de Galaad y attirérent souvent les pèlerins. Sainte Sylvie, ou la pèlerine du m'e siècle désignée sous ce nom, après avoir visité Livias (l'ancienne Bétharan, aujourd'hui Tell-Ratméh), centre du campement des Hébreux avant le

passage du Jourdain, apres avoir gravi les pentes raides du Nébo, célèbre par la mort de Moïse, voulut voir le tombeau de Jephté, la ville où naquit Élie et le torrent où il se cacha, avant de se rendre au pays de Job, dans l'ancien territoire de Manassé oriental. Des monastères s'élevaient dans la plupart de ces lieux et des moines nombreux étaient venus de loin s'y enfermer pour méditer et prier. Peregrinatio, édit. Gamurrini, in-4°, Rome, 1887, p. 58-60. La grande victoire gagnée sur les bords du Yarmouk, non loin d'Umin-Keis, par les généraux de 'Omar sur les armées d'Héraclius, arracha ces pays à Byzance et les plaça sous le joug de l'Islam (636). Théophane, Chronogr., A. M. 6126, t. cviii, col. 692. -Les croisés y établirent leur domination éphémère (1100-1187); un immense château, semblable à celui de Kérak et assez bien conservé jusqu'à ce jour, fut élevé au sommet de la montagne, à deux kilomètres à l'ouest du village de 'Adjloun, pour surveiller et protéger la contrée au nord du Zerqa', au centre de laquelle il se trouve : il est appelé Qala'at er-Rabbad. Depuis le départ des croisés, il servit de résidence à un chef arabe qui se regardait comme le maitre du pays. L'an 1632, 'Aty, fils de Fahr ed-Din, émir des Druzes, l'assiègea et s'en empara. Il y mit une forte garnison pour arrêter les courses des Arabes bédouins qui souvent infestaient la région et allaient même porter leurs ravages au delà du Jourdain. Sous cet émir, le pays de 'Adiloun, délivré de la tyrannie des pachas de Damas, continuait à jouir d'un régime de liberté et de justice : les cultivateurs et les chrétiens y vinrent nombreux pour l'habiter et le travailler. L'année suivante, une armée turque vint attaquer les soldats de l'émir; ils résistèrent jusqu'en 1637. Eug. Roger, La Terre Sainte, l. l, ch. хvін, in-4°, Paris, 1646, p. 190-192. Les chrétiens se sont maintenus dans la plupart des villages du district de 'Adjloun, relevés alors; il y en a 'Adjlun, à 'Ain Djenněh, à 'Andjera, à Sûf, à Hoson, à Ordjan, à Djeaeita' à Kefr 'Abil, à Fara', à Kéfrendji et en plusieurs autres lieux. Le patriarent latin de Jérusalem a fondé, depuis quelques années, des missions et des écoles dans plusieurs de ces localités, au nord du Zerqa' et, au sud, à Salt, à Feheis, à Er-Rememin, La population musulmane a été augmentée, en 1878, par une immigration de Circassiens fuyant leur pays conquis par les Russes. Ils ont occupé les campagnes les plus fertiles de l'ancien Galaad et ont élevé des villages au milieu des ruines de 'Amman et de Djéràs, dans l'ouadi Sir, non loin de Salt, près du Khirbet-Sar, dont le nom rappelle peutêtre l'ancien Jazer, et en plusieurs endroits du Hauran et du Djolân. L'antique pays de Galaad proprement dit est divisé actuellement en deux districts (Qaḍa'), subdivisés eux-mêmes en divers cantons (nahiiet) : le district de 'Adjloun, avec Irbid, une des Arbela de l'histoire. pour chef-lieu, comprend toute la partie au nord du Zerga' jusqu'au Šeri at el-Menadrch ou Yarmouk; celui du Belga', au sud, a Es-Salt pour chef-lieu : les deux dépendent du gouvernement général (oualdiiet) de Damas.

IV. Bibliographie. — A. Reland, dans Palwstina, I. I, c. XXXII, De partibus Terrie trans-Jordaniw, Perwa, etc., in-4°, Utrecht, 4714, p. 193-204; Seetzen, dans Reisen dürch Syrien, Paleistina, in-8°, Berlin, 1854, p. 362-417; G. Schumacher, Northern' Adjlûn, within the Decapolis, in-8°, Londres, 1890; Guy le Strange, A ride through Adjlun and the Belka, dans G. Schumacher, Across the Jordan, in-8°, Londres, 1889, p. 268-323; S. Merill, East of the Jordan, 2° édit., in-8°, New-York, 1881; Van Kasteren, Bemerkungen über einige alte Ortschaften in Ost Jordanland, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina Vereins, Leipzig, 4, XIII, 1890, p. 205-219; F. Buhl, Geographie des Alten Palästina, in-8°, Fribourg-eu-Brisgau, 1896, p. 241-267.

L. HEIDET. .

GALAADITE (hébreu: Gil'àdi; Septante: Γαλααδί, Γαλααδίτης; Vulgate: Galaadita, Galaadites), descendant de Galaad ou habitant du pays de ce nom. —1° Les Galaadites en général sont mentionnés, Num., xxvi, 29; Jud., xi, 40; xii, 5; lV Reg., xv, 25. — 2° Le texte sacré parle de trois Galaadites en particulier: de Jaïr, Jud., x, 3; de Jephté, xi, 1; xii, 7; de Berzellaï, H Reg., xvii, 27; xix, 31, 32; Hl Reg., ii, 7; I Esd., ii, 61; ll Esd., vii, 63. Voir Galaad I.

GALAADITIDE (Septante : ἡ Γαλααδιτις; Vulgate : Galaaditis), nom donné dans I Mach., v. 17, 20, 25, 27, 36, 45, et XIII, 22, au pays de Galaad. Voir GALAAD 3.

GALAL (hébreu : Galāl; Septante :  $\Gamma_{\alpha}$ λαάλ), nom de deux lévites.

- 1. GALAL, lévite de la famille d'Asaph, I Par., IX, 45. du nombre de ceux qui habitèrent Jérusalem au temps de Néhèmie. Il n'est pas nommé dans la liste parallèle. Il Esdr., XI, 47.
- 2. GALAL, lévite, fils d'Idithun, et père de Samua, lequel l'était d'Abda. Ce dernier fut du nombre de ceux qui habitèrent Jérusalem au retour de la captivité, du temps de Néhémie. H Esdr., xi, 17. Dans la liste parallèle de l Par., ix, 16, ce Galal est nomné, mais les noms de Samua et d'Abda sont changés en Séméias et Obdia.

GALALAÏ (hébreu : Gilälai; Septante : Γελώλ), un des fils des prêtres qui jouèrent des instruments prescrits par David, à la dédicace des murs de Jérusalem au temps de Néhémie. Il Esdr., XII, 35 (hébr. 36).

**GALATE** (grec: Γαλάτης; Vulgate, Galata), habitant de la Galatie (fig. 9). 1º Ce mot s'applique dans la Bible



- Berger galate. D'après K. Kannenberg, Kleinasien, p. 20.

aux Gaulois d'Asie et par extension aux habitants de la province romaine de Galatie. Il est question de Galates dans Il Mach., viii, 20, Judas, pour encourager ses

troupes, leur rappelle la bataille livrée contre les Galates en Babylonie. Les Macédoniens, c'est-à-dire l'armée du roi de Syrie, allaient être battus, quand les 6000 Juifs, qui servaient comme auxiliaires, remportèrent la victoire et défirent à eux senls 120 000 Galates, à l'aide du secours que leur donna le ciel. Le résultat de cette vietoire fut pour les Juifs d'obtenir un grand nombre de faveurs de la part des rois de Syrie. La Sainte Ecriture ne s'explique pas sur la nature du seconrs que le ciel donna aux Juifs. S'agit-il 'd'un orage, de grêle ou de tonnerre? Nous l'ignorons. La bataille à laquelle il est fait allusion iei fut livrée dans la guerre qu'Antiochus III le Grand fit à Molon, satrape rebelle de Médie, qui avait à sa solde des mercenaires galates, comme en avait Antiochus lui-même. Polybe, v, 53. Cf. G. Wernsdorf, De republica Galatarum, in-8°, Nuremberg, 1743, p. 137; Id., Commentatio historico-critica de fide librorum Machabæorum, in-4°, Vratislav, 1747, p. 97; C. F. Keil, Gommentar über die Bücher der Makkabäer, in-8°, Leipzig, 1875, p. 361-362.

2º Les Galates sont encore nommés dans l'Épitre qui leur est adressée. Gal., III, 1. « Galates insensés! leur écrit l'Apòtre, qui vous a fascinés au point de vons empêcher d'obéir à la vérité, vous aux yeux de qui Jésus-Christ a été peint comme erucifié? » Les Galates sont dépeints comme inconstants, se détournant promptement de celui qui les a appelés par la grâce de Jésus-Christ pour passer à un antre Évangile, et cela uniquement parce qu'il y a des gens qui les troublent et qui veulent renverser l'Évangile du Christ. Gal., 1, 6-7. Ces adversaires de saint Paul et de l'Évangile étaient les Juifs et les judaïsants. Il y avait en effet un grand nombre de Juifs en Galatie. Joséphe, Ant. jud., XVI, vI, 2. Voir Galatie, Galates (Épitre aux).

E. BEURLIER.

GALATES (ÉPITRE AUX). — Titre et souscription. — Les manuscrits onciaux les plus anciens, n ABK et plusieurs minuscules, 3, 17, 37, 47, 80, 108, portent en tete de cette Épitre : προς Γαλατας; d'autres ajoutent : επιστολη. Voir Tischendorf, Novum Testamentum græce, editio octava major, t. 11, p. 627. Les manuscrits n AB' C, 6, 47, 135 ont pour souscription : προς γαλατας; quelques eodex y ajoutent απο ρωμης, απο εξεσου, δια τιτου, δια τιτου και λουκα, δια τυχικου. Pour les sonscriptions plus développées, voir Tischendorf, Nov. Test., t. 11, p. 662.

I. DESTINATAIRES DE L'ÉPITRE. - Cette lettre est adressée « aux Eglises de Galatie ». I, 3. Mais, ainsi qu'on l'a vu à l'article précédent, ce terme : Galatie, an temps de saint Paul, désignait on le pays des Galates, ou la province romaine de Galatie. L'Épitre peut donc avoir été écrite aux Galates proprement dits, que Paul aurait évangélisés pendant son second et son troisième voyage missionnaire, Act., xvi, 6; xviii, 23, ou aux habitants de la province romaine de Galatie, c'est-à-dire aux Églises d'Antioche de Pisidie, d'Iconinm, de Lystre et de Derbé, que Paul avait fondées, lors de son premier voyage missionnaire, Act., xm, 14-xiv, 22, et qu'il visita ensuite à deux reprises. Act., xvi, 1-5; xviii, 23. Les denx opinions ont pour elle des défenseurs et des arguments de valeur, au point qu'il est difficile de prononcer un verdiet définitif.

Reste à déterminer si les Galates, à qui la lettre était adressée, étaient luifs ou Gentils, on s'il y avait des uns et des autres et dans quelle proportion ils étaient. Les Gentils ou les incirconcis étaient certainement en majorité. v. 2; vr. 12; rv. 8; 111, 28, 29. En effet, tonte l'argumentation de l'Épitre tend à établir que les lecteurs ne doivent pas se faire circoncire, car ce n'est pas la circoncision qui justifie, mais la foi en Jésus-Christ. S'ils se font circoncire, le Christ ne leur servira de rien, v, 2; s'ils sont au Christ, ils deviendront postérité d'Abraham. 111, 29. Cependant plusieurs textes prouvent qu'il

y avait parmi les lecteurs des Juifs de naissance et des prosélytes. II, 45; III, 13, 23, 25, 28; IV, 3. En outre, les lecteurs de l'Épitre devaient être très familiers avec l'Ancien Testament, et même habitués à la dialectique rabbinique; autrement Paul n'aurait pas cité aussi souvent les Livres saints et appnyé presque toute son argumentation doctrinale sur l'autorité de l'Écriture. Si nous exceptons l'Épitre aux Romains il n'est aucune Épitre de saint Paul, où l'on trouve une aussi forte proportion de citations de l'Ancien Testament. Donc les destinataires de cette Épitre étaient en majorité des païens et pour la plupart probablement des prosélyles et une minorité de Juifs de naissance.

II. Occasion et but de l'épitre. - L'Épitre aux Galates est une lettre toute de circonstance; c'est donc en relevant les allusions qui y sont contenues, que nous pourrons retracer les rapports de Paul avec les Églises de Galatie et les circonstances qui ont donné naissance à cette lettre. Saint Paul avait évangélisé lui-même ces Églises, 1, 8, 9, et cela, lorsqu'il souffrait de cette maladie, dont il parle aussi aux Corinthiens. 11 Cor., xii, 7. Malgré eet état, qui aurait pu faire de lui un objet de mépris et de dégoût, IV, 14, les Galates l'avaient recu comme un ange de Dien, comme Jésus-Christ. IV, 14. Il se souvient de leurs témoignages d'affection; ils se seraient arraché les yeux pour les lui donner. iv, 15. Aussi les appelle-t-il ses petits enfants; il sontfre encore pour eux les douleurs de l'enfantement. Iv, 19. Son ministère avait été fructueux, car les Galates avaient reçu le Saint-Esprit, III. 2; des églises avaient été fondées; des miraeles avaient été faits parmi eux, m, 5; Dien avait envoyé dans leurs cœurs l'Esprit de son fils, IV, 6; ils conraient bien. v, 7. Après la première évangélisation Paul fit aux Galates, an moins une seconde visite, Gal., IV, 13, si l'on restreint le sens de πρότερον, et déjà, peut-être, à ce moment s'aperçut-il que les sentiments des Galates étaient changés à son égard et que leur foi était chancelante, puisqu'il ent besoin de l'affermir, Act., xvi, 5; xviii, 25, et que, dans sa lettre, il dit aux Galates: Comme nous l'avons dit précédemment et maintenant je le répète : si quelqu'nn vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu qu'il soit anathème. 1, 9. Il ne s'agit pas ici de ce que Paul vient de dire, car la répétition ne renforce pas la phrase précédente. Mais bientôt après Paul apprit que le mal avait fait des progrès nouveaux. Est-ce par une lettre ou par des délégués venus de ces Églises qu'il connut eet état? Nous ne pouvons le savoir, mais l'Apôtre paraît très bien informé et certain de la vérité des renseignements qu'il a, car il ne parait pas mettre un seul instant en doute leur exactitude. Des gens, venns probablement d'Antioche, avaient enseigné aux Galates un Évangile différent de celui de Paul. 1, 6-8. Qui étaientils? nons l'ignorons, car Panl en parle toujours à mots converts et même assez dédaigneux; il les appelle tives. 1, 7. C'étaient des chrétiens d'origine juive, iv, 29; 1, 3; vi, 12-17, et il est probable qu'il y en avait plusienrs; cela ressort du pluriel employé à leur sujet, 1, 7; IV, 17; v, 12; mais un d'entre eux prédominait et devait être un homme d'une autorité reconnue, car Paul dit de lui : Celui qui vous trouble, quel qu'il soit, en portera le jugement. v, 10.

La lettre de l'Apôtre nous indique très nettement par les réponses qu'il y fait la tactique de ses adversaires. Elle était dirigée contre son antorité apostolique et contre ses enseignements degmatiques et moraux. — 1º On attaquait la vie apostolique de Paul et surfout son indépendance à l'égard des premiers Apôtres. Il n'avait eu à lenr égard tout d'abord, c'est-à-dire après sa conversion, qu'une position subordonnée. 1, 1, 16-20; c'est d'eux qu'il avait reçu son enseignement et même, an coneile de Jérusalem, il avait dù le leur soumettre, II, 1-11; à Antioche, Pierre n'avait pas approuvé sa conduite avec

les Gentils, et s'était ostensiblement séparé de lui. II, 11-15. Il n'avait aucun mandat pour reimplir une mission parmi les païens. II, 7-9; car il n'avait rien, ni personne qui attestat cette mission, sinon lui-même. La maniere de vivre qu'il préconisait était contraire aux usages des Églises de Palestine et à la prédication des Apôtres. C'était pour plaire aux nouveaux convertis et obtenir de plus grands succès. 1. 10, qu'il diminuait l'Évangile dans ses parties essentielles. Il sait d'ailleurs s'adapter aux circonstances, faire des concessions, 1, 10; v. 11, et parler aux Juifs d'une tout autre manière. - 2º On attaquait surtout l'Évangile de Paul. La loi mosaique avait été donnée aux hommes par Dieu comme un signe éternel d'alliance; par conséquent, si les Galates voulaient participer à cette alliance, être des chrétiens complets, des membres de la communauté chrétienne, avoir part au salut messianique, ils devaient se faire circoncire, v. 2; vi. 12. observer les jours et les fêtes des Juifs, IV, 10. Mais les adversaires de Paul n'insistaient pas sur les autres obligations, imposées par la loi mosaïque; ils n'avaient pas osé enseigner que le circoncis devait s'astreindre à toute la loi, v. 3, cette loi que les Juifs de naissance eux-mêmes n'observaient pas en entier. vi, 13. Ils rappelaient que les convertis du paganisme. en se faisant circoncire, participaient à tous les priviléges que les Juifs avaient obtenus du pouvoir civil, et qu'ainsi ils évitaient la persécution, v. 11. - 3º En proclamant la déchéance de la loi, Paul met en doute la valeur des promesses divines, enlève toutes les barrières qui restreignaient le péché, et la liberté chrétienne, qu'il proclaine, est la licence. l'autorisation de se livrer à tous les vices.

L'attaque des judaïsants était habile, car leur doctrine paraissait avoir pour elle l'Ancien Testament, la pratique de Jésus-Christ lui-même, des premiers Apôtres et des Églises de Palestine; elle frappait au cœur même l'Évangile de l'Apôtre. Le salut est-il accordé à l'homme uniquement par la foi en Jésus-Christ ou a-t-il, pour condition nécessaire, l'observance de la loi mosaïque? Paul a nettement posé la question lorsqu'il dit aux Galates : Je vous déclare que, si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien. v, 2. La question était donc de savoir si la loi était une institution transitoire. actuellement dépassée, qui avait produit tous ses effets et qui maintenant était remplacée par une nouvelle alliance, dont Jésus-Christ était l'initiateur et la condition. La question était certes difficile à résoudre, et il est possible que les judaïsants aient été de bonne foi. L'on ne peut donc s'étonner que ces insinuations contre la personne de l'Apôtre, que ces attaques contre son autorité et ses enseignements aient troublé profondément les Galates et que leur foi ait été ébranlée. 1, 6. Ils étaient fascinés, III. l, et leur marche en avant fut arrêtée, v, 7; ils croyaient que l'aul ne leur avait appris qu'un Évangile incomplet, que, n'étant pas un disciple immédiat du Seigneur, il ne savait pas tout. Ils étaient sur le point d'accepter un autre Évangile, I, 6, et de finir par les œuvres de la chair, apres avoir si bien commencé par celles de l'esprit, 111, 3. Déjà ils observent les jours et les mois, les temps et les années, iv. 10; ils veulent se placer entièrement sons la loi, iv, 21, 11 ne semble pas cependant qu'ils se soient déjà fait circoncire, v. 2, ni que les adhérents du nouvel Évangile aient été encore bien nombreux, et que tout espoir de les ramener et de rétablir les Galates dans la foi en Jésus-Christ ait été perdu, car Paul, tour à tour, exprime son anxiété, iv. 20, et sa confiance, v, 10; il éprouve de nouveau pour eux les douleurs de l'enfantement, mais entin il espère qu'ils obéiront à la vérité et qu'ils persévéreront comme lui. v, 10. Quel qu'eût été le succès de ses adversaires auprès de ses enfants tendrement chéris. Paul fut très inquiet, IV, 20, et il aurait voulu être anprès d'eux pour changer de langage et les exhorter plus vivement, iv. 20. Dans

l'impossibilité où il est d'aller les visiter, il prend la plume et, au lieu de dicter sa lettre, comme il le faisait d'ordinaire, il écrit de sa propre main aux Galates, vi, II, persuadé que ce témoignage de sollicitude les touchera et que sa propre écriture anra plus d'efficacité que celle d'un secrétaire. Personne ne s'interposera entre lui et ses chers Galates. Il est vrai que le sens de cette phrase, vi, 11, n'est pas très clair. Saint Paul a-t-il voulu dire : Vous voyez quelle grande lettre je vous ai écrite de ma propre main, ou bien: Voyez avec quelles grandes lettres je vous ai écrit de ma propre main. De plus, Paul veut-il parler ici de toute sa lettre on bien appeler l'attention des Galates seulement sur les dernières phrases, vi. 11-18, qu'il aurait ajoutées lui-même? Ce petit problème, sonlevé depuis longtemps, n'a pas été encore résolu. Cf. Cornely, Comm. in Gal., p. 604.

En résumé, l'argumentation des adversaires de l'Apôtre pouvait être réduite à trois points : 1º L'Évangile de Paul n'était pas d'origine divine et son apostolat était secondaire. - 2º En détruisant la loi, il est en opposition avec Dieu lui-même, qui a établi celle-ci comme condition de son alliance avec l'homme. — 3º Il ouvre la porte à toutes les licences. Il est peu probable que les attaques des judaïsants aient revetu cette forme logique, et c'est Paul lui-même qui leur a imprimé cette puissance de dialectique. Il suit donc ses adversaires dans toutes leurs attaques et leur répond en établissant : 1. l'origine divine de son Évangile et son indépendance à l'égard des autres apòtres; — 2, que la justification nous est accordée par la foi en Jésus-Christ crucifié et ressuscité, et non par la loi; que celle-ci n'a été qu'une alliance transitoire entre Dieu et l'homme; — 3, que la déchéance de la loi ne brise pas tout frein moral, car, désormais, la charité chrétienne sera la règle de nos actions. Telles sont les vérités que saint Paul établit dans sa lettre aux Galates.

HI. DATE ET LIEU DE COMPOSITION. - On ne sait ni la date exacte de l'Épitre aux Galates, ni la place que celleci occupe dans l'ordre des autres Épitres de saint Paul. Il existe sur ces deux points, ainsi que sur le lieu de composition, des opinions très diverses et cela dès les temps anciens. Marcion, d'après S. Épiphane, Hær., XLII, 9, t. XLI, col. 708, place l'Épitre aux Galates en tête des autres Épitres de saint Paul. Victorin, vers 380 (Mai, Script. vet. nova coll., III, 2, 1), rapporte que Paul écrivit cette épître, au temps où il prêchait à Éphèse, par conséquent pendant son troisième voyage missionnaire. Saint Jean Chrysostome, In Rom. hom. I, 1, t. Lx, col. 393, conjecture qu'elle est plus ancienne que l'Épitre aux Romains et qu'elle a du être écrite vers la fin du troisième voyage de Paul. Théodoret, Comm. in Ep. Pauli, Præf., t. LXXXII, col. 41 et 504; saint Jérôme, In Gal., iv, 20, vi, 11, t. xxvi, col. 414 et 452; Euthalius, Argum. in Epist. Pauli, t. LXXXV, col. 760; Pseudo-Athanase, Syn. S. Script., 62, t. xxvIII, col. 417: Œcuménius, Comm. in Ep. Pauli, t. cxviii, col. 1089, pensent qu'elle fut écrite à Rome, pendant la première captivité de saint Paul. Les manuscrits, Boot KPL, 37, 47, 48, les deux versions syriaques, la version copte portent en souscription and εωμής. Cette opinion a encore de nos jours quelques représentants, Halmel, Kæhler, et cela à cause des passages, IV, 20; VI, 17, où l'on voit des allusions à la captivité de saint Paul, et de l'emploi qu'il fait des termes de droit romain, IV, 2; III, 20. Zahn, Eint. in das N. T., t. 1, p. 140-143, a montré que ces preuves étaient insuffisantes et qu'en particulier, si Paul avait été captif au moment où il écrivait, il l'aurait dit plus nettement, ainsi qu'il le fait dans les Épîtres, écrites certainement pendant sa captivité. De la diversité d'opinion sur les destinataires de l'Épitre est née la divergence des hypothèses sur la date et le lieu de composition. Elle est, at-on dit, la première Épître de saint Paul (Marcion, Zahn); la dernière (Kohler); elle a été écrite avant l'an 54 (Calvin, Michaelis, Keil); peu de temps apres la

conférence de Jérusalem (Cornely, Hausrath Pfleiderer); à Antioche (Renan, Ramsay); à Ephèse, pendant le troisième voyage missionnaire (Meyer, Reuss, Holtzmann, Lipsius); à Corinthe, après son séjour de trois ans à Éphèse (Bleek, Lightfoot); à Rome (saint Jérôme, Schrader). Établissons d'abord les faits auxquels doit satisfaire une solution du problème. L'Épitre a dû être écrite après le concile de Jérusalem, puisque, de l'aveu de presque tous les critiques, le voyage à Jérusalem et les entretiens de Paul avec les chrétiens de cette ville et les apôtres, Gal., 11, 1-10, doivent être identifiés avec le voyage de Paul, raconté au ch. xv des Actes. En outre, elle a été écrite après une seconde visite aux Églises de Galatie, car saint Paul dit à ses lecteurs : Vous savez que je vous ai pour la première fois annoncé l'Évangile à cause d'une infirmité de la chair, iv, 13; ce qui suppose que l'apôtre a visité ces Églises au moins une seconde fois. Il est vrai que πρότερον ne signifie pas necessairement une première fois, mais peut être traduit par : auparavant, antérieurement. Cependant, qu'il y ait eu une seconde visite aux Églises de Galatic avant l'envoi de l'Épitre, cela ressort assez nettement du ch. 1, 8, 9 : « Mais quand nous-même, quand un ange du ciel annoncerait un autre Évangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème! Comme nous l'avons dit précédemment et maintenant je le dis de nouveau : si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. » Il est impossible que ces mots, comme nous l'avons dit précèdemment, se rapportent à ce qui vient d'être dit, que ce soit une simple répétition. Ils font allusion à une parole prononcée, lors d'une visite aux Églises évangélisées. Or, elles n'ont pu être dites lors de la première évangélisation, car, à cette époque, il n'y avait pas lieu de prémunir les convertis contre un autre Évangile qui leur aurait êté prêché. En outre, la lettre fut écrite peu de temps après cette seconde visite, car saint Paul exprime aux Galates son étonnement de ce qu'ils se sont détournés aussi promptement de celui qui les a appelés par la grâce du Christ. 1, 6. Le terme ταχέω; est, il est vrai, assez vague, mais cependant ne permet pas de supposer un trop grand espace de temps entre la conversion des Galates et leur défection. A quel moment eut donc lieu cette seconde visite aux Églises de Galatie? Pour les uns la seconde visite est celle dont il est parlé au ch. xvi, 6, des Actes. L'évangélisation du pays est racontie aux ch. xiii et xiv. Paul aurait donc écrit sa lettre pendant son deuxième voyage missionnaire; à quel moment précis et en quel lieu, il est difficile de le dire exactement. Le P. Cornely, Comm. in Gal., p. 368, pense qu'elle a pu être écrite à Troade, où Paul aurait appris par Luc les menées des judaïsants et les succès de leur prédication chez les Galates. L'Épitre aux Galates aurait donc été la première en date des lettres de saint Paul. Cependant, pour rester en accord avec les Pères et les critiques catholiques, qui placent en première ligne les Épîtres aux Thessaloniciens, il suppose que l'Épître aux Galates a été écrite à Corinthe vers l'an 53. Il pense même que le porteur de la lettre fut Silas, le compagnon de saint Paul, pendant ce voyage. Chargé par les apôtres, Act., xv, 22, de porter à Antioche le décret de Jérusalem, il était mieux à même que personne de rétablir l'exactitude des faits, dénaturés par les judaïsants. La première épître de Pierre, v, 12, prouve que Silas ou Silvanus était bien connu des Églises de Galatie. Zahn, Einleit., t. 1, p. 140, pense aussi que l'Épitre aux Galates a été écrite à Corinthe, probablement vers mars 53, mais avant les Épitres aux Thessaloniciens, parce que dans la lettre aux Galates il n'est fait aucune mention de Silas et de Timothée, bien connus cependant des Galates; e'est donc qu'elle a été écrite avant que les deux missionnaires, qui s'étaient séparés de Paul à Bérée, Act., xvII, 15, ne l'eussent rejoint à Corinthe. Act., xvIII, 30. Pour d'autres critiques, l'évangélisation est racontée au ch. xvi, 6, des Actes et la seconde visite est mentionnée au cli. xviii, 23. Ce serait donc à Éphèse, où Paul se rendit après avoir parcouru les hautes provinces de l'Asie, Act., xix, l, qu'il écrivit sa lettre aux Galates. A peu près à cette époque, en l'espace de deux ou trois ans, l'apôtre écrivit ses Épîtres aux Galates, aux Corinthiens et aux Romains. Or, if y a entre ces lettres, surtout celles aux Galates et aux Romains, des ressemblances indéniables, ressemblances d'idées et même très souvent d'expressions. Nous le montrerons bientôt d'une manière précise. Il faut donc placer l'Épitre aux Galates, à peu près au même temps que les autres Épitres aux Romains et aux Corinthiens, par consequent à Éphèse, vers l'an 55-57, ou à Corinthe en 58. La conclusion n'est pas inattaquable. Elle peut avoir sa valeur pour les critiques, qui admettent chez l'apôtre un développement doctrinal et pensent que ses idées ont suivi le cours des événements, et que Paul n'avait pas de son Évangile une idée complète et définitive avant les controverses avec les judaïsants. C'est pour répondre à leurs attaques que l'apôtre aurait esquissé, d'abord dans sa lettre aux Galates, son système théologique et qu'il l'aurait développe ensuite dans l'Épitre aux Romains. Dans la première lettre il avait établi la déchéance de la loi et montré la raison d'être de la loi mosaïque dans le plan divin; dans la deuxième, il développe dans son ensemble le plan de Dieu dans l'histoire de l'humanité et prouve que la loi mosaïque n'a été qu'un moment de cette histoire. Nous dirons plus loin quels sont les rapports entre les Épitres aux Galates et aux Romains, et nous reconnaîtrons que la seconde peut être regardée comme un complément ou un développement de la première, mais cette constatation ne nous oblige pas du tout à croire que saint Paul n'a vu que peu à peu l'ensemble de sa doctrine. - Dans l'Épitre aux Galates, épitre de circonstance, il adapte ses enseignements à une situation donnée, et, par suite, traite une partie seulement de la question, celle qui était l'objet des attaques des judaïsants, tandis que, dans l'Épitre aux Romains, il présente un exposé complet de son Évangile, destiné à préparer les chrétiens de Rome à le recevoir et à accepter sa doctrine. En outre, la situation de l'Église de Corinthe, telle qu'elle nous est présentée surtout dans la seconde Epitre aux Corinthiens, offre des analogies frappantes avec celle des Eglises de Galatie. Des deux côtés, ce sont les mêmes insinuations, les mêmes attaques contre l'autorité apostolique de Paul, les mêmes adversaires, des judaïsants. Les Épitres aux Galates, aux Corinthiens et aux Romains ont donc certainement été écrites à peu près à la même époque, et à un moment où la situation était à peu près identique, mais il peut y avoir eu entre elles un intervalle de quelques années. Le contenu même de ces lettres le prouve. Dans les premières, la polémique est ardente, elle est personnelle; dans la dernière il semble qu'elle est apaisée. L'Épitre aux Romains est une exposition large et tranquille d'une vérité désormais assurée. Il est donc possible que Paul ait écrit l'Épître aux Galates vers l'an 53, les Épîtres aux Corinthiens en 57 et l'Épître aux Romains en 58, à moins qu'on ne préfère rapprocher davantage l'Épitre aux Galates des autres Épitres et la placer en l'an 56-57.

IV. Canonicité. — La canonicité de l'Épitre aux Galates ressort de ce fait que, ainsi que nous allons le démontrer, elle a été très probablement connue des Pères apostoliques, qu'elle a été certainement employée par les Pères de l'Église, dés le milieu du 11º siècle, et qu'elle est cataloguée dans la plus ancienne liste d'écrits canoniques, le canon de Muratori, et dans les autres canons. Elle est dans les vieilles versions latines, syriaques, égyptiennes, et dans les plus anciens manuscrits, Vaticanus, Sinaiticus, Alexandrinus, etc.

V. AUTHENTICITÉ. — L'authenticité de l'Épitre aux Galates aurait à peine besoin d'être établie, tellement elle ressort avec évidence des faits racontés dans la lettre et des doctrines qui y sont exposées. Aussi l'a-t-on, dès les temps les plus anciens, reconnue comme ayant été écrite par l'apôtre l'aul. Si nous ne tenons pas compte des doutes émis par l'Anglais Evanson (1792), c'est en notre siècle surtout que des critiques ont nié l'authenticité de cette lettre.

Le premier en date fut Bruno Bauer, qui l'attaqua dans la première partie de sa Kritik der paulinischen Briefe, Berlin, 1852. Le point de départ était une réaction contre le système de Christian Baur, sur l'authenticité des quatre grandes Épitces et le rejet des autres Epitres et des Actes des Apôtres. Naber et Pierson, Verisimilia, lacerum conditionem N. T. exemplis illustraverant et ab origine repetierunt, Amsterdam, 1887; Loman, Quæstiones Paulinæ, Leyde, 1882; van Manen, Bezwaren tegen de echtheit van Paulus brief aan de Galatièrs, Th. Tijdsch, 1886; Völter, Die Composition der paulinischen Hauptbriefe; 1, Der Römer und Galater-Brief, Tubingue, 1890; Scholten, Bijdragen, 1882, ont marché dans la même direction et attaqué les quatre grandes Épitres. Ils les ont remaniées, dépecées, mutilées, n'en ont même conservé que des fragments ou les ont déclarées entièrement supposées. Rudolf Steck, Der Galaterbrief nach seiner Echtheit untersucht, Berlin, 1888, a concentré ses efforts sur l'Épitre aux Galates. J. Friedrich (Mähliss), Die Unechtheit des Galaterbriefes, Halle, 1899, a résumé les objections des uns et des autres, surtout de Bauer et de Steck. Toutes leurs objections scront réfutées par l'établissement de l'authenticité par des preuves positives. Quelques mots suffirent ensuite pour résoudre celles de leurs difficultés, qui n'auront pas encore été éclaircies, principalement celles qui naissent des rapports entre l'Épitre aux Galates et les Actes des Apôtres.

1º Preuves extrinsèques. - Saint Irénée est le premier qui ait formellement attribué l'Épitre aux Galates à saint Paul; mais des écrivains ecclésiastiques, plus anciens que lui, l'ont connue, car on trouve dans leurs écrits quelquefois des citations presque textuelles et souvent des passages qui la rappellent de près. - Les rapprochements avec l'Épitre de Clément Romain sont très vagues, Cf. 1 Cor., II, 1, t. I, col. 209, et Gal., III, 16; I Cor., 49, 6, t. 1, col. 312 et Gal., 1, 4; H Cor., qui n'est pas de Clément Romain, mais remonte au milieu du 11º siecle, l'auteur, 11, 1, t. 1, eol. 332, cite le passage d'Isaïe, Liv. I, comme le fait saint Paul, Gal., IV, 27, et l'interprète de la même facon. Tous deux reproduisent les Septante. Les autres comparaisons, IX, 7, t. 1, col. 228, et Gal., iv, 10; xvii, 3, t. i. col. 244, et Gal., i, 14, sont très vagues. - On trouve dans les lettres, authentiques d'Ignace martyr plusieurs coïncidences, mais on ne pourrait affirmer qu'elles prouvent une relation entre ces lettres et l'Épitre aux Galates. Voir Ephes., xvi, .1, t. v. col. 658 et Gal., v. 21; Polyc., i. t. v. col. 720, et Gal., vt, 2; Rom., vII, t. v, col. 693 et Gal., v, 24; vi, 14; Philad., 1, t. v. col. 697 et Gal., 1, 1; Rom., 11, t. v, col. 688 et Gal., i, 10, etc. — Les rapports avec l'Épitre de saint Polycarpe paraissent plus nets; l'évêque de Smyrne emploie des membres de phrase, qu'il a dù lire dans l'Epitre aux Galates, Ainsi v. 1, t. v. col. 1009 : είδότες οδν ότι θεός οδ μοκτηρίζεται. Cf. Gal., vi. 7. Cependant cette expression : on ne se moque pas de Dieu, peut être une expression proverbiale. Cette formule : courir en vain, qu'emploie saint Paul, 11, 2, se retrouve, ιχ, 2, t. v. col. 1013. Πεπεισμένους ότι ούτοι πάντες ούχ είς κενον εδραμον, άλλ' έν πίστει καὶ δικαιοσύνς. Cf. encore, III. 2, t. v, col. 1008, et Gal., iv. 26; vi. 3, t. v, col. 1012, Gal., iv, 18; xii, 2, t. v, col. 1014, et Gal., i, 1. - Saint Justin a certainement connu cette Épitre. Dans son dialogue avec Tryphon, xcv, il cite, t. vi, col. 701, le même pas-

sage du Deut-ronome, xxvII, 26, que saint Paul, Gal., III, 10, et xcvi, t. vi, col. 70%, il cite encore un autre passage du Deutéronome, xxi, 23, de la même façon que saint Paul, Gal., III, 13. et il s'en sert pour faire un raisonnement, analogue à celui de saint Paul. Il introduit le premier par une plirase, qui ressemble beaucoup à celle de Gal., III, 10. Ce qui parait décisif sur l'emprunt, fait par saint Justin à saint Paul, c'est que ces deux textes sont, mot pour mot, semblables à ceux de l'Épître aux Galates. Or, ici, Paul n'a reproduit ni les Septante que nous avons, ni le texte hébreu. - Athénagore dans son Apologie, XVI, t. VI, col. 921, parle comme saint Paul, IV, 9, des : τὰ πτωχὰ καὶ ἀσθενῆ στοιχεῖα, les éléments faibles et pauvres, expression très singulière et qu'il a dù emprunter à sainl Paul. Ces textes, on le voit, à part un ou deux, sont peu probants. - Ceux des hérétiques le sont davantage. Lightfoot, Ep. to the Gal., p. 61, dit que les Ophites ont fait un grand usage de cette lettre. On en trouve des citations textuelles dans leurs écrits. Ainsi ils auraient cité Gal., IV, 26: voir Philosophumena, v, 7, Pat. gr., t. xvi, col. 3139; Gal., iv, 27, et Philos., v, 8, col. 3150, etc. Les Valentiniens d'après Irenée, 1, 3, 5, Adv. Hær., t. vii, col. 478. s'en seraient servis aussi. Marcion l'avait placée dans son Canon en tête des Épitres de Paul. Voir les parties qui nous en restent dans Zahn, Gesch, des N. T. Kanons, p. 495-595. Celse parle de ces hommes qui disent : ¿μοὶ κόσμος ἐσταύρωται κάγω τω κόσμω. Gal., vi. 14. C'est, dit Origène, la seule sentence que Celse ait empruntée à saint Paul. Cont. Cels., v, 65, t. xi, col. 1288. L'auteur ébionite des Homélies clémentines, xvII, 19, t. II, col. 401, met dans la bouche de saint Pierre un discours, où celui-ci reproche à Simon le Magicien, c'est-à-dire à Paul, de s'être opposé à lui, έναντίος άνθέστηκάς μοι, de l'avoir condanné, κατεγνωσμένον, paroles qui rappellent Gal., 11, 11. Il s'y trouve encore d'autres allusions à l'Épitre aux Galates. On pourrait trouver d'autres rapprochements dans Justin le gnostique, dans Tatien, les Actes de Paul et de Thècle, xl. Gal., II, 8. Mais pour ce temps-là, deuxième moitié du 11° siècle, nous avons les textes précis de saint Irénée: Hær., v, 21, 1, t. vn, col. 1179, Voir aussi III, 6, t. vII, col. 863. Au IIIe siecle, Clement d'Alexandrie, Strom., III, 15, t. VIII, col. 1200. Tertullien, De præscript., c. vi, t. n, col. 18, etc.
Preuves internes. — Ce témoignage de la tradition

est fortement corroboré par l'étude de l'Épitre elle-même. 1º Cette Epitre rentre bien dans la suite des événements, que nous présentent pour cette époque les autres Épitres de Paul et les Actes des Apôtres, et l'on ne retrouve pas au 11º siècle une situation historique, qui puisse l'expliquer; 2º les doctrines sont en accord avec celles qu'a enseignées saint Paul et 3º le style est identique à celui des lettres de l'apôtre. - le L'Épitre aux Galates est une des premières Epitres de saint l'aul, et, quelle que soit l'hypothèse que l'on adopte sur sa date ou ses destinataires, elle doit être placée à peu pres au même temps que les Épitres aux Corinthiens, quelques années après les discussions d'Antioche sur les conditions d'admission des païens dans la communauté chrétienne, après le concile de Jérusalem, où fut règlée la question et avant ou après la deuxième aux Corinthiens, où se discute encore l'autorité apostolique de Paul. Elle répond de tout point à ces diverses situations et n'a pu être écrite qu'à cette époque, car ces questions n'ont pas été posées de nouveau dans les temps postérieurs. L'Église chrétienne se rattachait étroitement au judaïsme par ses origines, ses doctrines et ses premiers prédicateurs. Une question se posa donc, des les premiers jours où des incirconcis écoutèrent la parole apostolique. Devait-on les admettre dans la société chrétienne et à quelles conditions? Saint Pierre trancha la première question en baptisant le centurion Corneille et sa maison. Act., v. La deuxième question était plus délicate. Les chrétiens

avaient des assemblées, où ils mangeaient en commun. Act., и, 46; xx, 7. Or, le Juif et surtout le pharisien ne pouvaient, d'après leur coutume, participer à un repas, où se trouvaient des incirconcis. La conclusion était donc qu'il fallait circoncire les païens convertis. La discussion sur ce point, soulevée à Antioche, fut réglée par le concile de Jérusalem. Les incirconcis furent admis dans la société chrétienne sans être astreints à la circoncision et à l'observance de la loi mosaïque. Mais certains Juifs, surtout parmi les pharisiens, ne désarmèrent pas tout d'abord, et la question, de purement doctrinale, devint personnelle. Ils attaquérent celui qui représentait cette doctrine de la déchéance de la loi, saint Paul, et le représentérent comme un apôtre secondaire, un homme qui n'avait aucune autorité, sinon celle qu'il se donnait lui-même. Nous trouvons dans les Actes les faits qui trahissent cette hostilité contre saint Paul et dans la deuxième Épître aux Corinthiens, sinon déjà dans la première, nous voyons saint Paul défendre son autorité apostolique contre les judaïsants. Or, si nous examinons l'Épitre aux Galates, nous constatons que son contenu répond à l'ensemble de ces faits et de ces doctrines. 1. Saint Paul établit son indépendance apostolique, en racontant à sa manière ce qui nous est connu par ailleurs; en y ajoutant des détails tout personnels, que nous ne connaissons pas par d'autres écrits, ce qu'un faussaire n'aurait pu faire; en procedant souvent par des allusions, que nous ne comprenons plus, et qui engendrent des difficultés inextricables pour nous, mais très intelligibles pour les lecteurs du temps. Or, à quelle autre époque, sinon du vivant de Paul, était-il nécessaire de démontrer son indépendance apostolique? et a-t-elle été discutée plus tard? Tont au contraire. Un grand nombre d'Églises réclamèrent saint Paul comme leur fondateur et bientôt il fut appelé l'apôtre par excellence et réuni à saint Pierre comme un des piliers de l'Église naissante. Si, dans le milieu du 11º siècle, une secte infime, issue du judéo-christianisme, les ébionites, attaqua saint Paul, ce ne fut pas comme apôtre qu'il dut pris à parti, mais comme menteur, imposteur; ce qui n'est pas du tout le cas des adversaires, dont il est parle dans l'Épitre aux Galates. - 2. Dans l'Épitre aux Galates on voit que la controverse sur les observances légales, close en principe, renaît sous une forme atténuée; les Galates se sont laissé persuader que, pour faire partie de la vraie communauté chrétienne ou, tout au moins, pour atteindre à un plus haut degré de perfection, il fallait être circoncis, sinon, on restait dans un état inférieur. C'était bien la manière de voir de certains chrétiens primitifs de Jérusalem, telle qu'elle ressort du récit des Actes. Mais voiton que, plus tard, c'est-à-dire après leur tentative auprès des chrétiens de Galatie, les Juiss convertis aient voulu imposer la circoncision? Ce fut leur dernier effort et peu après, à Corinthe, ils n'essayent plus de le faire; ils attaquent surtout l'autorité de Paul. A quoi donc aurait servi au IIe siècle la démonstration, que donne saint Paul, de l'inutilité de la circoncision pour le salut? C'était une question tranchée depuis longtemps. Aussi, aucun document de la fin du 1er ou du 11º siècle ne fait allusion à cette controverse, et l'on voit les païens con-vertis entrer de plain pied dans la communauté chrétienne. Les ébionites attaquèrent l'enseignement de saint Paul, mais n'essayèrent pas d'imposer la circoncision aux païens convertis. Le contenu de l'Épitre aux Galates s'adapte donc bien aux circonstances historiques et doctrinales du temps de saint Paul et ne répond à aucune des situations historiques postérieures. Donc elle a été écrite par saint Paul, car on ne peut supposer qu'un contemporain ait pu avec succes prendre son nom. Comme confirmation, on pourrait trouver, en comparant cette Épitre aux autres lettres de Paul ou aux Actes. des rapports de faits, qui ne s'expliquent pas, si l'auteur n'est pas l'Apôtre. Citons seulement les allusions, que

fait Paul à des souffrances, qu'il a éprouvées en sa chair chez les Galates, IV, 11-16, sonffrances, dont il parle aussi aux Corinthiens, H Cor., XII, 7, mais en les mélant à des idées totalement différentes, ce qui exclut toute idée de copie. Citons encore ce qui est dit de saint Jacques, ch. I et II, et qui se trouve en parfaite conformité avec ce qu'en disent les Actes, ch. xv. On trouve, v, 19, une de ces énumérations de péchés et de vertus, qui leur sont opposées, très familières à saint Paul; Rom., 1, 29; I Cor., vi, 9; II Cor., xii, 20; Eph., v, 3, 5, 9; Col., ni, 5, 12, etc. — 2º Nons retrouvons dans l'Épitre aux Galates les doctrines des autres Épitres de saint Paul et principalement celles de l'Épitre aux Romains. Les points de contact entre ces deux lettres sont très nombreux; ils le sont même tellement qu'on a pu soutenir que l'une est, en partie, empruntée à l'autre. Il fant donc reconnaître 🐤s rapports étroits qui existent entre elles, mais montrer que les arguments, tout en étant les mêmes, sont employés de telle façon, qu'ils prouvent l'identité d'auteur et non des emprunts, faits par un faussaire. Les idées, ainsi que la doctrine à établir, sont identiques, mais ni l'ordre dans lequel elles sont disposées, ni les termes qui les expriment ne sont les mêmes. Il y a rapprochement et non dépendance littéraire. Relevons d'abord les idées exprimées en termes assez rapprochés. On a signalé vingt-quatre ressemblances avec l'Epitre aux Romains; Gal., III, 11; Rom., III, 20; Gal., III, 19; Rom., v, 20; Gal., III, 23; Rom., III, 18; Gal., III, 27; Rom., vi, 3, etc., quatorze avec la première Épitre aux Corinthiens, Gal., 1, 8, 9; I Cor., xvi, 22; Gal., III, 26; I Cor., XII, 13, etc., et onze avec la deuxième Epitre aux Corinthiens. Gal., 17, 17; 11 Cor., x1, 2; Gal., x, 10; 11 Cor., 11, 3, etc. Ce sont, pour la très grande majorité, des phrases, exprimant, il est vrai, la même idée, ce qui prouve l'identité d'auteur, mais en des termes différents, quoique très rapprochés, ce qui exclut la dépendance littéraire. Citons quelques exemples : Gal., I, 20 : ἄ δὲ γράφω ὑμἴν, ἰδοὺ ἐνώπιον τοῦ θεοῦ, ὅτι οῦ ψεύδομαι, et Rom., ιχ, Ι : ἀλήθειαν λέγω ἐν Χριστῷ, οὐ ψεύδομαι, et II Cor., xI, 31 : ὁ θεὸς... οἶδεν ὅτι οὑ ψεύδομαι. Ou encore : Gal., III, 27, όσοι είς Χριστον έδαπτισθητε Χριστον ένεδύσασθε, et Rom., xin, 14, ένδύσασθε τον χύριον Ἰησούν Χριστόν. Les rapprochements les plus textuels sont les suivants : Gal., IV, 30, άλλὰ τἱ λέγει ἡ γραφή, et Rom., ιν, 3, τί γάρ ή γραφή λέγει; Gal., 1, 11, γνωρίζω δὸ ύμεν, άδελφοί, το εύαγγέλιον, το εύαγγελισθέν ύπ'έμου, et I Cor., xv, I, γνωρίζω δὲ υμίν, άδελφοί, το ευαγγέλιον, δ εθαγγελισάμην ύμεν; Gal., v, 9, μικρά ζύμη όλον τὸ φύραμα ζυμοτ, et 1 Cor., v, 6, ούκ οίδατε ότι μικρά ζύμη όλον το φύραμα ζυμοΐ. Cf. encore Gal., 111,6; Rom., IV, 3; Gal., III, 12; Rom., x, 5; Gal., v, 14; Rom., XIII, 9. Or, ces ressemblances textuelles, bien peu nombreuses, on le voit, ne prouvent pas du tout qu'un faussaire a copié les Épitres de Paul pour écrire la lettre aux Galates. La première est une formule de citation, la troisième un proverbe et la deuxième une idée très générale, toutes formes, qu'on ne peut s'étonner de retrouver sous la plume de saint Paul à plusieurs reprises. Les autres textes mis en présence sont des citations de l'Ancien Testament. Un faussaire empruntant à saint Paul des passages en aussi grand nombre les aurait copiés plus textuellement et n'aurait pas su les varier ainsi par des formules différentes, quoique reproduisant la même idée. C'est l'Apôtre lui-même qui, ayant à exprimer des idées analogues, n'a pas craint de se répéter lui-même mais non servilement. Pourquoi d'ailleurs n'aurait-il pas agi ainsi dans ses différentes lettres lorsqu'on le voit suivre ce procédé dans le cours d'une même lettre? Cf. Rom., III, 17; 1x, 4, etc. (consulter les références marginales de l'Épitre aux Romains).

Si maintenant nous étudions la doctrine des deux épitres dans son ensemble, nous constatons que, des deux côtés, il est établi que la circoncision est inutile

pour la justification; dans l'Epitre aux Galates tout l'effort de l'Apôtre est donné pour établir cette proposition seule et l'argumentation est entièrement dirigée dans ce sens; dans l'Épitre aux Romains, Paul expose, dans son ensemble, sa doctrine sur la justification, et l'inutilité de la circoncision pour le salut entre dans l'exposé général comme une partie. Toutes les idées et les preuves qui, dans l'Épitre aux Galates, établissent l'inutilité de la circoneision se retrouvent dans l'Epitre aux Romains, mais dans un ordre différent et avec une portée plus générale; elles sont introduites à leur place dans la démonstration du plan de Dieu dans l'histoire de l'humanité. Mises en face l'une de l'autre, il faut reconnaître que l'Épitre aux Galates est une ébauche partielle, dont l'Épitre aux Romains est le tableau définitif. Il suffit de suivre les principales idées pour s'en convainere. Paul affirme dans la première que l'homme est incapable d'accomplir toutes les œuvres de la loi; or, il prouve dans les trois premiers chapitres de la seconde qu'en fait ni le Gentil, ni le Juif n'ont observé la loi. L'homme n'est pas justifié par la loi, car le juste vivra par la foi, Gal., 11, 11; Rom., 1, 17; ce mode de justification est le plus ancien, puisque Abraham a été justifié par sa foi, avant d'être circoncis, Rom., 1v, 11, et longtemps avant la promulgation de la loi. Gal., III, 6; IV, 3. La promesse est faite à Abraham et à sa postérité et cette postérité c'est le Christ et ceux qui croient en lui, Gal., II, 16, car Abraham n'a pas été le père des Juifs seulement, mais il a été le père de tous ceux qui croient sans être circoncis. Rom., IV, 11. Les conséquences morales de cette doctrine de la justification par la toi sont exposées rapidement dans l'Épître aux Galates, v. 13, tandis que, dans l'Épître aux Romains, Paul s'y arrête longuement et établit en détail ce que sera la vie du tidèle dans le Christ. Rom., vi, vii, viii. Peut-on conclure de cette comparaison que l'épitre abrégée est un résumé ou que l'épitre la plus longue est un développement de l'autre? Non, car, bien que les doctrines de l'Épitre aux Galates se retrouvent dans l'Épitre aux Romains, elles sont présentées d'une façon trop indépendante, elles s'enchainent trop logiquement pour marcher à une conclusion très partieulière, pour qu'on puisse les croire glanées, une à une, dans un autre exposé. Elles viennent du même fond, mais ne sont pas empruntées l'une à l'autre. On comprend très bien qu'un écrivain, ayant à exposer deux fois la même doetrine, se soit répété de cette façon, tantôt littérale, tantôt indépendante; tandis qu'on ne voit pas pourquoi un faussaire aurait reproduit les textes ici servilement, ici très largement. Il aurait été bien habile. Le plus simple est de croire que saint l'aul a écrit les deux Épitres.

3º Style de l'Épitre. - Il est inutile de prouver dans le détail que le style de l'Épître aux Galates est bien celui de l'Apôtre dans les lettres, que tons reconnaissent comme authentiques. Le nier, c'est nier l'évidence et il suffit de lire attentivement une page de cette Epitre et une page de l'Épitre aux Romains, par exemple, pour être convaineu de l'identité d'écrivain. On relève des απαξ λεγόμενα, mais tontes les Épitres de saint Paul en ont et même en de plus fortes proportions que l'Epitre aux Galates. On n'y trouve pas certaines figures de rhétorique qui sont fréquentes dans les Épitres aux Corinthiens. Mais pent-on obliger l'Apôtre à employer toujours les mêmes formes de langage? En fait, il a usé à peu près de toutes les formes de rhétorique, les unes, plus souvent dans telle Epitre, les autres dans telle autre Épitre, mais que conclure de là? Rien, sinon que sa disposition d'esprit ou son sujet n'étaient pas le même. -De cette ressemblance de style avec l'Épitre aux Romains, de ces mêmes expressions, de ces mêmes mots, employés dans les deux lettres, peut-on conclure à une imitation, exécutée par un faussaire? Ce serait supposer un faussaire trop habile et tel qu'il n'y en eut jamais. Le style

de saint Paul est absolument inimitable, parce qu'il ne suit pas des règles fixes et déterminées. On peut imiter le style d'un écrivain, qui travaille à tête reposée, qui emploie toujours les mêmes procédés, mais comment imiter un style, tel que celui de Paul, un style dont les procédés varient avec les circoustances, qui change à chaque instant, tout en restant au fond le même, un style où souvent les règles de la grammaire sont violées, Paul se préoccupant seulement d'exprimer sa pensée et s'inquiélant peu de la forme? C'est d'ailleurs supposer à ce faussaire une préoccupation qui n'était pas du tout de son temps. Aux premiers siècles du christianisme il y a eu des livres pseudépigraphes, mais dans aneun de ces écrits, on ne voit que l'auteur ait essayé d'imiter le style de l'auteur supposé.

4º Rapports entre l'Épître aux Galates et les Actes des Apôtres. — Toutes les divergences qu'on a relevées entre l'Épitre aux Galates et les Aetes, s'expliquent si l'on se place au point de vue particulier des deux écrivains. Saint Luc a écrit en historien et saint Paul en apologiste de sa conduite. Le premier raconte ce qui intéresse l'Église tout entière, ce qui importe à l'histoire de sa fondation et de son extension, il laisse de côté tous les faits personnels ou de détail; le second raconte seulement ce qui lui est personnel. Luc a voulu en faire un récit complet et objectif. Paul choisit parmi les faits ceux qui conviennent à sa thèse. Il n'a pas l'intention d'écrire une page d'histoire; il veut démontrer que son Évangile lui vient directement de Dien, qu'il n'a reçu aucun enseignement humain, qu'il ne dépend pas des premiers Apôtres, qu'il est avec eux sur un pied d'égalité; pour démontrer cette indépendance apostolique il cite seulement les faits qui la prouvent, car il n'avait pas à faire un récit détaille des évenements, bien connus de ses lecteurs. D'ailleurs, si l'on prend une à une les divergences, elles s'expliquent à la condition de ne pas presser les termes, de leur donner, au contraire, un sens large et de tenir compte des exigences de la polémique. Les divergences entre Act., 1x, 1-21, et Gal., 1, 15, 16, s'expliquent facilement à la condition de suivre les principes d'exégèse que nous venons de rappeler. Entre Act., 1x, 19-30, et Gal., 1, 16-24, il y a deux divergences plus difficiles à concilier. 1º Paul dit qu'après sa eonversion il se retira en Arabie et que c'est après trois ans seulement qu'il alla à Jérusalem, 1, 17-18. Les Actes, ix, 23, ne parlent pas du voyage en Arabie et rapportent que Paul alla à Jérusalem, ώς δὲ ἐπληροῦντο ἡμέραι ἐκαναί, « lorsque furent accomplis des jours nombreux; » ixavós a anssi ce sens, car la Vulgate le traduit toujours par multus et saint Luc l'emploie lorsqu'il ne connait pas exactement le temps écoulé; il n'y a donc aucune contradiction réclle entre les deux récits. - 2º Saint Paul, Gal., 1, 19, dit que, pendant son séjour à Jérusalem, il ne vit que Pierre et Jacques et qu'il était inconnu de visage aux Églises de Judée, tandis que les Actes, 1x, 26-29, rapportent qu'à Jérusalem il essaya de se mettre en rapport avec les disciples, qui se défiaient de lui; Barnabé le conduisit aux Apôtres et, depuis lors, il allait et venait avec eux dans la ville et disentait avec les Gentils. - Les deux récits donnent aux faits une physionomie différente, mais non contradictoire. Saint Paul appuie principalement sur ce fait qu'il n'a vu que l'ierre et Jacques parce qu'ils étaient les Apôtres les plus en vne et les seuls qui auraient pu lui imposer une doctrine; or, ils ne l'ont pas fait. Les rapports qu'il a pu avoir avec les autres n'avaient, à son point de vue, aucune importance; aussi n'en parle-t-il pas. - Les divergences entre Gal., II, 1-10, et Act., xv, 1-35, ne sont pas réelles, parce que Paul s'est placé dans son récit à un point de vue tout à fait personnel et les Actes, au contraire, ont donné l'ensemble des faits; les événements mentionnés sont, en définitive, les mêmes dans leur origine, dans leurs grandes lignes et dans leur résultat. Saint Paul ne

mentionne que ses rapports privés avec les Apôtres parce que cela seul importait à sa thèse, tandis que saint Luc raconte les faits publics, qui seuls intéressaient l'histoire. Paul fait cependant une allusion très claire à l'exposition qu'il a faite de sa prédication à toute la communautė, 11, 1, 2. 'Ανέβην είς Ίερόσολυμα... καλ άνεθέμην αύτοῖς τὸ εὐαγγέλιον ὅ κηρύσσω ἐν τοῖς ἔθνεσιν, κατ' ἰδίαν ະວະເ ວີວຂວວັດເທ: je montai à Jérusalem et je leur (à ceux de Jérusalem) exposai l'Évangile que j'annonce aux nations, et, en particulier, à ceux qui paraissent (aux plus considérés), car αῦτοῖς ne peut se rapporter ici aux Apôtres; il est commande par Ἱερόσυλυμα; il y ent donc un exposé aux fidèles de Jérusalem et des conférences privées avec les Apôtres, τοῖς δοχούσαν. La seule difficulté véritable est dans l'affirmation de Paul que les Apôtres ne lui ont rien imposé, 11, 6, tandis que d'après les Actes, xv, 28, 29, on a exigé des païens convertis l'observance de quatre préceptes. Saint Paul, il est vrai, ne parle pas de ces quatre défenses, mais il ne les exclut pas non plus, car les paroles que l'on cite ne s'y rapportent en aucune façon. Saint Paul dit, II, 6 : èuol γάρ οὶ δοχούντες οὐδὲν προσανέθεντο. Quel est le sens exact de προσανέθεντο? Faut-il traduire par « ils ne m'ont rien imposé » ou : « ils ne m'ont rien communiqué? » Le contulerunt de la Vulgate, entre les sens divers qu'il comporte, a ce dernier sens. C'est d'ailleurs la signification primitive de προσανέθεντο, qui veut dire : « communiquer de plus. »

V. Texte de l'Épitre. — Des vingt manuscrits onciaux qui contiennent les Épitres de saint Paul, dix possédent l'Épitre aux Galates en entier, » ABCDEFGKLP, trois FaHN en ont des fragments; on la trouve aussi dans les cursifs qui, pour saint Paul, sont au nombre de 480, ainsi que dans 265 lectionnaires; nous ne pouvons dire si tous contiennent cette Épitre. Voir Tischendorf, Novum Testamentum græce, t. III, Prolegomena, auctore C. R. Gregory, p. 418-435,653-675, 778-791. Les manuscrits présentent un certain nombre de variantes; une douzaine seulement ont quelque importance. Voir Tischendorf, Novum Testamentum græce, t. II, p. 627-662;

t. 111, p. 1291-1292.

VI. CITATIONS DE L'ANCIEN TESTAMENT. — Il y a dixneuf citations de l'Ancien Testament dans l'Épitre aux Galates; neuf livres sont cités: la Genèse, six fois, xii, 3; xv, 6; xxii, 18; xxi, 10; xvii, 8; xxiv, 7; le Deutèrchome, deux fois, xxvii, 26; xxi, 23; les Psaumes, trois fois pour le même texte, cxxii, 3; cxxiv, 5; cxxvii, 6; lsaīe, deux fois, xlix, 1; liv, 1; le Lévitique, deux fois, xvii, 5; xix, 8; Habacuc, une fois, ii, 4, ainsi que l'Exode, xii, 40; Néhémie, ix, 29, et Ézéchiel, xx, 11. Iluit citations, iii, 6, 8, 10, 11, 12, 13; iv, 27, 30 sont textuelles ou presque textuelles et empruntées aux Septante; trois sont introduites par γέγραπται γάρ, iii, 10; iv, 22, 27; une par τὶ λέγει ἡ γρατή, iv, 30, et une autre, iii, 13, par ὅτι γέγραπται.

VII. ANALYSE DE L'ÉPITRE. — On peut distinguer le préambule, le corps de l'Épitre et l'épilogue. Le corps de l'Épitre se subdivise en trois parties : la première est l'apologie de l'apôtre; la seconde partie est dogmatique et expose l'Évangile de Paul, tandis que la troisième partie établit les conséquences morales, qui en dé-

coulent.

1º Préambule, 1, 1-10. — Salutation de Paul, apôtre par la seule vocation divine, et des frères aux Églises de Galatie, 1, 1, 2; actions de grâces et souhaits de paix de la part de Dieu et de Jésus-Christ qui nous a sauvés, 3-5. Étonnement de l'Apôtre en apprenant l'inconstance des Galates, 6; anathème à quiconque, fût-ce lui ou un ange, qui prècherait un autre Évangile que celni qu'il leur a annoncé, 7-9; s'il parle ainsi, c'est qu'il veut plaire à Dieu et non aux hommes, 10.

Première partie. — Apologie de l'Apôtre, 1, 11-11, 21. — I. Saint Paul établit son indépendance apostolique, I, 11-

24; il déclare qu'il n'a pas reçu son Évangile d'un homme, mais de Jésns-Christ, 1, 11, 12. Première preuve, sa conversion et sa vocation, i, 13-17; il a été d'abord juif zélé et persécuteur des chrétiens, 13, 14, jusqu'au jour où Dien lui révéla son fils, 15, 16, et sans consulter personne ni monter à Jérusalem, il se retira en Arabie, puis vint à Damas, 17. Deuxième preuve, 1, 18-24. Trois ans après, il visita Pierre et ne vit que lui et Jacques, 18-20; il vint ensuite en Syrie et en Cilicie, étant inconnu aux Églises de Judée, qui, cependant, ayant appris que l'ancien persécuteur préchait la foi, glorifiaient Dieu à eause de lui, 21-24. — II. Saint Paul montre que sa doctrine a été reconnue conforme à celle des Apôtres, II, 1-21, par deux faits : 1º à la conférence de Jérusalem, 11, 1-10 il a exposé à toute l'Église et aux Apôtres en particulier son Évangile, II, 1-2, et l'on n'obligea pas Tite à être circoncis, v. 3, malgré les faux frères qui voulaient entraver la liberté en Jésus-Christ, v. 4, et l'aul ne leur a point cédé, v. 5; les apôtres, les plus considérés, n'ont rien ajouté à son Évangile, v. 6, mais, voyant que l'Évangile lui avait été confié pour les incirconcis comme à Pierre pour les circoncis, Jacques et Céphas et Jean lui donnérent la main d'association, v. 7-9, lui demandant seulement de se souvenir des frères, v. 10 - 2º La controverse avec Pierre à Antioche prouve aussi son indé-pendance apostolique, 11, 11-21. Paul en fait le récit; il a résisté en face à Pierre qui, tout d'abord, mangeuit avec les païens, mais se retira, lorsque arrivérent des émissaires de Jérusalem, v. 11-12; d'autres Juits et Barnabé imitérent son exemple, v. 13. Voyant cette conduite, qui n'était pas selon l'Évangile, Paul lui dit : Si toi, Juif, tu vis à la manière des païens, pourquoi obligestu les païens à judaïser? v. 14; nous, Juifs, sachant que l'on n'est pas justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi, nous avons eru en Jésus-Christ pour être justifiés par la foi en lui, v. 15-16, de sorte que si, en cherchant à être justifiés par le Christ, nous sommes trouvés pécheurs, ce n'est pas que le Christ soit le ministre du péché; mais je suis transgresseur, si je rebâtis ee que j'ai détruit, v. 17-18; mais non, par la loi je suis mort à la loi; crucifié avec le Christ; c'est lui qui, c'tant mort pour moi, vit en moi, y. 19-20. Si la justice s'obtient par la loi, le Christ est mort en vain, y. 21.

Deuxième partie. - Partie dogmatique, III, 1-IV, 31. - I. Saint Paul prouve que la justification nous est accordee non par la loi, mais par la foi. — 1º Preuve d'expérience, III, 1-7. Qui donc a fasciné les Galates ? v. 1. C'est par la foi et non par la loi qu'ils ont reçu l'Esprit; ils ont commencé par l'Esprit, finiront-ils par la chair? 2-4; serait-ce en vain qu'ils ont souffert? y. 5. — 2º Preuve d'Écriture, III, 8-IV, 20 - 1. Abraham fut justifié par la foi; tous ceux qui croient comme lui sont ses fils, y. 6-7. Dieu en disant que toutes les nations seront bénies en lui, annonçait que les païens seraient justisiés par la foi, v. 8; et ceux qui croient sont bénis avec Abraham le croyant. ŷ. 9. Car, 2. la loi ne confère pas cette bénédiction; au contraire, elle prononce la malédiction sur ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi, qu'il est impossible d'accomplir en entier, v. 10, et l'Écriture dit que le juste sera justifié par la foi, y. 11; car la loi ne parle pas de ce qu'il faut croire, mais de ce qu'il faut faire, y. 12. Mais le Christ nous a rachetés de la malédiction, lorsqu'il l'a prise sur lui, asin que la bénédiction d'Abraham parvint aux païens, ŷ. 13-14. -3º a) Paul prouve que la loi n'a pas annulé la promesse faite à Abraham, 11, 15-18; les contrats faits entre les hommes ne sont pas annulés, à plus forte raison ceux qui ont été faits entre Dieu et les hommes, v. 15; or, la promesse a été faite par Dien à Abraham et à sa postérité, qui est dans le Christ, et la loi, venue quatre cents ans plus tard, ne peut annuler la promesse faite gratuitement à Abraham, v. 16-18. - b) Il établit la raison d'être de la loi et ses caractères, III, 19 IV, 7. La loi a été

ajoutée à la promesse pour faire ressortir les transgressions, mais elle est temporaire et n'a pas été donnée directement par Dieu, mais par les anges et transmise par un médiateur, v. 19-20. La loi n'est pas contraire à la promesse; elle le seruit, si elle pouvait justifier, car alors la justice viendrait de la loi, v. 21; elle a enfermé tous les hommes sous le péché, elle a été notre garde et notre pédagogue pour nous amener au Christ, v. 22-24. Les Galates ne sont plus sous ce pédadogue, étant fils de Dieu par Jésus-Christ, i. 25-26; ils ont revêtu le Christ par le baptème et il n'y a plus aucune distinction de nationalité ou de religion; tous sont la postérité d'Abraham et les héritiers de la promesse, v. 27-29. L'héritier, tant qu'il est enfant, est sous la tutelle; ainsi en était-il de nous, asservis sous la tutelle de la loi, IV, 1-3; mais bieu a envoyé son fils pour racheter ceux qui étaient sous la loi et faire de nous ses enfants d'adoption, v. 4-5; et par l'Esprit du Fils ils ne sont plus esclaves mais fils et héritiers, v. 6-7. — II. Conclusions et exhortations, IV, 8-20. - 1º Comment donc, connaissant Dieu maintenant, retournez-vous à ces pauvres éléments auxquels vous voulez être encore asservis? ai-je done travaillé en vain à votre égard? v. 8-11. Sovons unis; rappelez-vous l'accueil que vous m'avez fait; vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, vous m'étiez tout dévoué, 1. 12-16; d'autres sont zélés pour vous, mais afin de vous détacher de moi et de vous attirer à eux, v. 17-18; mes petits enfants, je souffre de nouveau pour vous les douleurs de l'enfantement et je voudrais être au milieu de vous, v. 19-20. — 2º Preuve de la déchéance de la loi par l'allégorie des deux fils d'Abraham, types des deux alliances, IV, 21-31. Paul demande aux Galates s'ils comprennent la loi. Abraham eut deux fils : l'un, fils de l'esclave et né selon la chair; l'autre, fils de la femme libre et né selon la promesse, v. 21-23; ces deux mères représentent les deux alliances; l'une, Agar, esclave, représente l'alliance du Sinai et la Jérusalem déchue et enfante des esclaves, y. 24-26; l'autre, Sara, représente la Jérusalem d'en haut et, bien que stérile, a, suivant la promesse, enfanté de nombreux enfants, parmi lesquels nous sommes, v. 27-28; comme Ismael a persecuté Isaae, ainsi maintenant ceux qui sont nes selon la chair persécutent ceux qui sont nés selon l'esprit, mais l'esclave a été chassée, et seul le fils de la femme libre sera héritier. Li nous, nous sommes les enfants de la femme libre, i. 29-31.

Partie morale, v. 1-vi, 10. - i. Conclusions pratiques, v, 1-25. - 1º Si les Galates se remettent sous le joug de la loi et s'ils se soumettent à la circoncision, le Christ leur devient inutile; ils doiveut observer toute la loi et ils sont déchus de la grâce, v, 1-4; car, nous, c'est de la foi que nous attendons la justice, v. 5; en Jesus-Christ, il ne sert de rien d'être circoncis ou non, il faut avoir la foi, agissant par la charité, i. 6 - 2º Ce n'est pas Dieu qui a détourné les Galates de la voie où ils couraient si bien; celui qui les a troublés en portera le jugement, v. 7-10; et si moi, je prêche encore la circoncision, pourquoi suis-je persécuté? v. 11; que ceux qui vous troublent soient retranchés, v. 12 - 3º Que les frères, appelés à la libert', n'en abusent pas pour vivre selon la chair, mais qu'ils se soumettent les uns les autres par la charité, qui est toute la loi, v. 13-14; car s'ils se haïssent, ils seront détruits les uns par les autres. \*, 15. Qu'ils vivent selon l'Esprit et ils n'accompliront pas les œuvres de la chair, car ces deux vies sont contraires l'une à l'autre, v. 16-18; l'esprit les délivrera de la loi et des œuvres de la chair, v. 19; ceux qui commettent ces choses, qu'il énumère, n'hériteront pas le royaume de Dieu, v. 20-21; les fruits de l'esprit, qu'il énumère, sont l'œuvre de ceux qui ont été crucifiés avec lésus-Christ et qui marchent selon l'esprit, v. 22-25,

II. Conseils, v. 26-vi, 10. — Évitons la vaine gloire et l'envie, v. 26; redressez avec douceur ceux qui sont tombés, prenez garde à vous-même, vi. 1; aidez-vous mutuellement, v. 2; celui qui s'enorgueillit se trompe lui-même, v. 3; que chacun s'examine, mais non par rapport à autrui, v. 4-5; qu'ils fassent part de leurs biens à ceux qui leur enseignent la parole, v. 6. Qu'ils ne s'abusent point; on moissonne ce qu'on a semé; la chair engendre la corruption et l'esprit la vie éternelle, v. 7-8; faisons du bien à tous, surtout aux fidèles, et nous moissonnerons en son temps, v. 9-10.

Épilogue, vi, 11-18. — Paul a cerit cette longue lettre de sa propre main, v. 11; ceux qui leur imposent la circoncision, quoiqu'ils ne gardent pas la loi, veulent éviter la persécution et se glorifier à cause d'eux, v. 11-14; pour lui, il ne se glorifie que de la croix de Jésus-Christ, car la circoncision n'est rien; être une nouvelle créature est tout, v. 15; paix et miséricorde à ceux qui suivront cette règle, v. 16. Que personne ne l'attaque désormais, car il porte sur lui les stigmates du Seigneur Jésus, v. 17; que la grâce du Seigneur soit avec leur

esprit, v. 18.

VI. Bibliographie. - Pères grecs : S. Jean Chrysostome, Homiliæ in Epist, ad Galatas, t. LXI, col. 610-682; S. Cyrille d'Alexandrie, Fragmenta explanationis, t. LXXIV, col. 916; Théodoret de Cyr. Interpretatio, t. LXXXII, col. 459-504; Théodore de Mopsueste, Commentaire sur les Épîtres de saint Paul, dans l'itra, Spicilegium Solesmense, t. 1. p. 49; Eusèbe d'Emèse et Sevérien, Catenæ græcorum Patrum in N. T., éd. Cramer; Œeuménius, Commentarius, t. cxviii, col. 1693-; 1168; Théophylacte, Explanatio, t. CXXIV, col. 951-1082; S. Jean Damaseène, Loci selecti, t. xcv. col. 775-832. Euthymius Zigabėne, Comm. in XII Epist, S. Pauli, Athènes, 1887. — Pères latins : Victorinus Afer, Libri duo in Epist, ad Galatas, t. viii, eol. 1145-1198; Ambrosiaster, Commentarius, t. xvII, col. 805-824; Pélage ou un Pélagien, Commentarius, t. xxx, col. 337-272; S. Jérôme, Comm, in Ep. ad Galatas, libri tres, t. xxvi, col. 307-438; S. Augustin, Epistolie ad Galatas expositionis liber unus, t. xxxv. col. 2105-2147; Cassiodore, Complexiones in Epistolas Apostolorum, t. LXX, col. 1343-1346; Primasius d'Adrumète, Commentaria, t. IXVIII, col. 415-608; Sedulius Scotus, Collectanea, t. CIII, col. 181-194; Claudius Taurinensis, Commentarius, t. civ, col. 838-912; Florus Lugdunensis, Commentarius, t. cxix, col. 363-374; Raban Maur, Enarrationum in Epist. Pauli libri XXX, t. CXII, col. 246-382; Walafrid Strabon, Glossa ordinaria, t. cxiv, col. 570-588, — Moyen âge : Haymon d'Alberstadt, Expositio, t. cxvII, col. 669-700; Hugues de Saint-Victor, Quastiones, t. clxxv, col. 553-568; Hervé de Bourges, Commentarius, t. CLXXXI, col. 1129-1202; Pierre Lombard, Collectanea, t. exct. col. 93-190; Hugues de Saint-Cher. Postilla; S. Thomas d'Aquin, Commentarius, Paris, 1880; Nicolas de Lyre, Postilla; Denys le Chartreux, Commentaria. - xvie, xviie, xviiie siècles : Cajetan. Literalis Expositio, Rome, 1529; J. Gagnæus, Brevissima Scholia, Paris, 1543; Salmeron, Commentariorum, t. xiv, Cologne, 1602; Mayer, Der Brief Pauli an die Galater, Vienne, 1788. - xixe siècle : Catholiques (commentaires spéciaux): F. Windischmann, Erkbürung des Briefes an die Galater, Mayence, 1843; Messiner, Erklärung des Briefes an die Gulater, Brixen, 1862; A. Bisping, Erklärung des Briefes an die Galater, Münster, 1863; Fr. Reithmayr, Commentar zum Brief an die Galater, Munich, 1865; Drach, Les Épitres de saint Paul, Paris, 1871: D. Palmieri, Commentarius in Epist, ad Galatas, Gulpen, 1886; Al. Schäfer, Die Briefe Pauli an die Thess, und an die Galater, Munster, 1890; Cornely, Commentarius in Epist, ad Galatas, Paris, 1892; Seidenpfenning. Der Brief an die Galater, Munich, 1892; Niglutch, Brevis Commentarius in S. Pauli Epist. ad Galatas, Trente, 1899; Belser, Die Selbstvertheidigung des hl. Paulus im Galaterbriefe, Fribourg, 1896. - Non catholiques : Winer, Pauli ad Galatas Epist., Leipzig, 1821; Paulus, Des Ap. Paulus Lehrbrief un die Galater, 1831; Rückert, Kom. über den Brief an die Galater, 1833; Usteri, Kom. über den Brief an die Galater, 1833; Sardinoux, Commentaire sur l'Épitre aux Galates, Valence, 1837; Hilgedfeld, Galaterbrief, Leipzig, 1852; Ellicott, St. Paul's Epistle to the Galatians, Londres, 1854, Wieseler, Kom. über den Brief an die Galater, Gættingue, 1859; llofmann, Der Brief an die Galater, 1863; Lightfoot, St. Paul's Epistle to the Galatians, Londres, 1865; llolsten, Inhalt und Gedankengang des Briefs an die Galater, Rostock, 1859; Id. Der Brief an die Gemein den Galatiens, Berlin, 1880; Schaff, The Epistles of Paul, Galatians, New-York, 1881; Beet, Com. on St. Paul's Epist. to the Galatians, Londres, 1885; Corssen, Epistula ad Galatas, Berlin, 1885; Steck, Der Galaterbrief nach seiner Echteit untersucht, Berlin, 1888; Findlay, The Epist. to the Galatians, New-York, 1889; Schlatter, Der Galaterbrief, Cal, 1890; Gloël, Die jungste Kritik des Galaterbriefes, Leipzig, 1890; Lipsius, Der Brief an die Galater, Fribourg, 1891; Schmidt, Der Galaterbrief im Feuer der neuesten Kritik, Leipzig, 1892; Drummond, The Epistle of St. Paul to the Galatians, Londres, 1893; Jowet, Epistle to the Galatians, Londres, 1894; Dalmer, Der Brief Pauli an die Galater, Gütersloh, 1897; Sielfert, Der Brief an die Galater, 1899; V. Weber, Die Abfassung des Galaterbriefs vor dem Apostelkonzil, Ravensburg, 1900.

E. Jacquier. GALATIE. Le mot grec Γαλατία avait trois acceptions différentes. Il désignait : le le pays d'Europe habité par les Ganlois et appelé en latin Gallia. Ce pays comprenaît la Gaule transalpine située entre le Rhin, l'Océan, les Pyrénées et les Alpes, et la Gaule cisalpine, c'est-à-dire la partie nord de l'Italie ou la plaine du Pò; - 2º la région d'Asie-Mineure occupée par les Gaulois à la suit? de l'invasion qu'ils firent en Asie-Mineure au Ive siècle. Trois tribus qui avaient fait partie de l'immigration, après la défaite que leur infligea Prusias, roi de Bithynie, en 216 avant J.-C., s'installerent définitivement dans la région située entre le Sangarins et l'Halys; les Troémiens au nord-est avec Tavia pour capitale, les Tolisboïens à l'ouest à Pessinonte et les Tectosages, entre les deux, à Ancyre; — 3º la province romaine de Galatie, formée du royanme d'Amyntas après la mort de ce roi en 21 après J.-C. Antoine et Auguste avaient ajouté aux domaines de ce prince la Pisidie, la partie orientale de la Phrygie, la Lycaonie, l'Isaurie, le Pont galatique. La province romaine comprit tous ces pays. (Voir la carte.) Dion Cassius, XLIX, 32; LI, 2; LIII, 26. Cf. Th. Mommsen et J. Marquardt, Manuel des Antiquités romaines, trad. fr., in-80, Paris, 1892, t. ix; Organisation de l'Empire romain, t. II, p. 276-281. La province romaine de Galatie dépendait de l'empereur et était gouvernée par un légat propréteur de rang prétorien. Corpus inscriptionum latinarum, t. III. part. 1, nº 248; t. 1v, nº 1544. Cf. J. Marquardt, Manuel, p. 281-285. Le Gouverneur résidait à Ancyre, métropole de la Galatie, Corpus inscriptionum græcarum, nºs 4011, 4020, 4030, 4042, 5896; Eckhel, Doctrina numorum, t. III, p. 177. Dans cette vilte se réunissait une assemblée appelée χοινον Γαλατών, commune Galatiæ, à la tête de laquelle était un galatarque, et qui célébrait le culte de Rome et d'Auguste dans le temple dédié à ces divinités. C'est sur les murs de ce temple qu'on a retrouvé l'inscription célèbre qui contient les Res gestæ divi Augusti. Voir Corpus inser. græe., nº 4039; Corpus inser. latin., t. 111, p. 1, nº 252. Cf. Th. Mommsen, Res gestæ divi Augusti, 2º édit., in-8º, Berlin, 1883. Voir G. Perrot, De Galutia provincia romana, in-8°, Paris, 1867; II. Kiepert, Manuel de géographie ancienne, trad. franç., in-8°, Paris, 1887, p. 62; Th. Mommsen, Histoire ro-

maine, trad. franç., t. x, in-8°, Paris, 1387, p. 94-118. I. LA GALATIE AU TEMPS DES MACHABÉES. - D'après 1 Mach., vm, 2, Judas entendit parler des combats livrés par les Romains, des prodiges de valeur qu'ils avaient faits dans la Galatie (έν τοῖς Γαλάταις, Vulgate: in Galatia), dont ils s'étaient emparés et qu'ils avaient réduite à payer tribut. Les commentateurs hésitent sur la question de savoir quel est le pays désigné ici sous le nom de Galatie. S'agit-il des Gaulois d'Europe ou des Ganlois d'Asie? L'un et l'autre sont également admissibles. En effet, à cet époque, les Romains avaient remporté des victoires à la fois sur les Gaulois d'Asie et sur les Gaulois d'Europe. En 189, le consul Cn. Manlius Valso avait envahi la Galatie, accompagné d'Attale, frère du roi de Pergame, et avait défait les Galates. Les anteurs romains évaluent à 40 000 le nombre de ceux qui étaient restés sur le champ de bataille et une foule con-



10. — Carte de la Galatie.

sidérable avait été faite prisonnière; Tite Live XXXVIII, 12, 18-23, 34; Florus, II, 11; Polybe, XXII, 24. Les Galates furent obligés de faire la paix avec Eumene, roi de Pergame, et de se confiner dans les limites de leur territoire d'où ils tentaient à chaque instant de sortir. Tite Live, xxxvIII, 40. Cette victoire contribua beaucoup à répandre la terreur du nom romain dans l'Asie entière, il est donc naturel que l'écho en soit arrivé jusqu'aux Juifs, C'est pourquoi tous les commentateurs anciens avaient vu dans le passage des Machabées une allusion réelle aux victoires de Cn. Manlius, M. Th. Mommsen, dans C. L. Grimm, Das erste Buch der Makkabäer, in-8°, Leipzig, 1853, p. 235, a émis le premier l'opinion qu'il s'agissaitau contraire des victoires remportées sur les Gaulois d'Europe dont il est question dans Polybe, 11, 14-34. Les raisons qu'il donne sont les suivantes : lo à l'époque de Judas, les Ganlois d'Europe payaient tribut et non ceux d'Asie; 2º la Galatie est nommée avant l'Espagne; or, la Galatie d'Asie n'a été envahie qu'après la conquete espagnole. Aujourd'hui les commentateurs hésitent entre les deux opinions qui sont également plausibles. Cf. C. F. Keil, Commentar über die Bücher der Matkabäer, in-8°, Leipzig, 1875, p. 111. Pour II Mach., viii, 28, où il est question des Galates, voir Galates.

II. La Galatie dans le Nouveau Testament. - Dans

son premier voyage, saint Paul traversa la partie sud de la province romaine de Gatatie. Il fonda des Églises à Antioche de Pisidie, à Iconium, à Lystres et à Derbé. Act., xiv, 1-24. Ces Églises prospérérent et l'apôtre les visita à son second voyage pour les confirmer dans la foi et pour leur porter le décret du concile de Jérusalem. Act., xvi. 1-5. Puis, partant d'Iconium, il se dirigea vers le nord et traversa la Phrygie se dirigeant vers la partie nord de la province, il pénétra donc dans la Galatie celtique, Γαίατικη χώρα, Galatica regio, et de la se rendit en Mysie. Act., xvi, 6,7. A son troisième voyage, il revint par le même chemin. Act., xviii, 23; xix, 1. La Galatie, Γαλατία, est également nommée parmi les contrées où sont les chrétiens auxquels est adressée la première Épitre de saint Pierre. I Petr., 1, 1. Un des disciples de saint Paul, Crescens, quitta son maitre pour aller en Galatie, Γαλατία. I Tim., IV, 10. Saint Paul avait ordonné aux Églises de Galatie de faire des quêtes pour le soulagement des pauvres. 1 Cor., xvi, l.

Les commentateurs de l'Épitre aux Galates se sont demandé ou étaient situées les Églises auxquelles l'Apôtre envoie sa lettre. S'agit-il de celles qu'il fonda dans la partie méridionale de la province, lors de son premier voyage, c'est-à-dire des Églises d'Antioche, d'Iconium, de Lystres et de Derbé, ou bien des Églises de la Galatie du nord, c'est-à-dire du pays celtique proprement dit? Il est très probable qu'il s'agit des premières. C'est l'opinion la plus généralement adoptée et celle qui s'appuie sur les meilleurs ar; uments. Les principales raisons qui militent en sa faveur sont les suivantes : 1º Saint Paul a l'habitude de désigner les pays d'après la termi-nologie administrative romaine. Il en est ainsi pour l'Achaïe, Rom., xv, 26; 1 Cor., xvi, 15; etc., pour la Macédoine, Rom., xv, 25; 1 Cor., xvi, 5; etc., pour l'Asie, 1 Cor., xvi, 19; II Tim., i, 15; etc. Or les Romains se servaient du mot Galatie pour désigner la province tont entière. C'est ce que démontrent les inscriptions d'Iconium, Corpus inscript. græc., nº 3991; American Journal of Philology, 1886, p. 129; 1888, p. 267. -2º Saint Barnabé avait une autorité manifeste sur les chrétiens des Églises de Galatie, Gal., II, 1, 9-13; or il ne fut le compagnon de saint Paul que lorsqu'il fonda les Églises de la Galatie du sud et non lorsqu'il alla dans la Galatie du nord. Voir BARNABÉ, t. I, col. 1461-1464. — 3º La Galatie dont il est question dans l'épitre est un pays où saint Paul séjourna longtemps, ce qu'il ne fit que dans le sud. - 4º Le sud de la Galatie était en rapports avec les judaïsants, puisque saint Paul dut y porter le décret de l'Église de Jérusalem, il n'y a aucune raison de penser qu'il en ait été de même de la région celtique. - 5° C'est bien au voyage dans le sud de la Galatie que peut s'appliquer la phrase de saint Paul qui dit qu'il fut fait per infirmitatem carnis. Gal.; IV, 13. L'Apôtre était alors malade et persécuté. Les Actes ne parlent ni de maladie, ni de persécution au temps de son passage dans la Galatie du nord. Cf. Cornely, Historica et critica introductio in scripturam sacram, in-8°, Paris, 1885-1887, t. 111, p. 415-422; C. Fouard, Saint Paul, ses missions, in-8°, Paris, 1892, p. 54, n. 1; W. Ramsay, The Church in the Roman empire, in-8°, Londres, 1894, p. 97-104; 1d., Saint Paul, The traveller and the roman citizen, in-8°, Londres, 1895, p. 89-195.

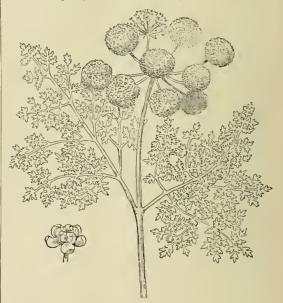
Ceux qui croient que la Galatie où sont situées les Églises destinataires de l'épitre est la Galatie du nord, prétendent que le caractère des Galates, tel qu'il est décrit par l'apôtre, est bien le caractère d'une population celtique. Cet argument n'a guère de valeur, car on pent trouver de grandes ressemblances entre les Galates et les populations orientales. Mais ils insistent surtout sur les difficultés qu'oltre l'autre théorie. E. Schürer, dans la Theologische Literaturzeitung, 1892, p. 468, et Jahrbücher für protestantische Theologie, 1893, p. 471, affirme que jamais il n'y eut de province portant offi-

ciellement le nom de Galatie; Cheetham, dans la Classical Review, 1894, p. 396, soutient la même thèse. Les arguments que nous avons donnés plus haut et en particulier les inscriptions d'Iconium prouvent que la province romaine portait bien ce nom. Cf. Ptolémée, V, IV, 11, 12; W. Ramsay, The Church in the Roman empire, p. 13, note. E. Schürer s'est rétracté dans le Theologische Literaturzeitung, 30 sept. 1893. Il taut enfin remarquer que saint Luc, lorsqu'il parle de la Galatie celtique, l'appelle Γαλατιά, χώρα et non Γαλατία; il est donc vraisemblable que ce dernier mot désigne la province romaine. Dans l Petr., I, l, il est également selon toutes les vraisemblances que le mot Galatie désigne la province romaine et non le district celtique.

E. BEURLIER.

GALBANUM (hébreu: hélbenáh; Septante: χαλδάνη; Vulgate: galbanus), gomme-résine odorante.

I. Description. — C'est le suc concrèté en forme de larmes qui exsude spontanément vers le bas de la tige d'une ombellifère de la Perse, le Ferula gaibaniflua de Boissier (fig. 11). Il diffère surtout par son odeur spé-



11. — Ferula galbaniflua.

ciale, forte et persistante, des produits analogues fournis par diverses espèces de férule de la même région orientale, et composés aussi essentiellement de gomme et de résine avec une proportion variable d'huile volatile : la gomme ammoniaque qui lui ressemble beaucoup est plus franchement aromatique, l'Assa-fœtida et le Sagapenum au contraire étant plutôt fétides et alliaces. - Le genre Ferula comprend des plantes vivaces de haute taille, à tiges devenant très grosses mais fistuleuses et de consistance purement herbacée. Les feuilles à pétiole qui embrasse largement la tige, out un vaste limbe divisé jusqu'à quatre fois en un très grand nombre de petites découpures linéaires parfois un peu élargies. Les fleurs d'un janne verdâtre sont groupées en inflorescence terminale comprenant une grande ombelle primaire fertile, entourée à sa base de plusieurs ombelles secondaires, souvent rapprochées en faux-verticilles et stériles, les unes et les autres sans involucre ou entourées sculement de quelques bractées décidues. - Le Ferula galbaniflua a le limbe des feuilles radicales couvert d'un tomentum cendré; celles de la tige sont réduites à des gaines oblongues, aiguës et caduques. Ses pétales acuminés à pointes involutées le distinguent d'une espèce voisine, le Ferula rubricaulis, avec laquelle Boissier l'avait confondu jadis sous le nom de Ferula erubescens. Le Ferula gummosa séparé d'abord spécifiquement du galbaniflua par le même auteur lui a été finalement rattaché comme simple variété. Boissier, Flora Orientalis, t. n, p. 989.

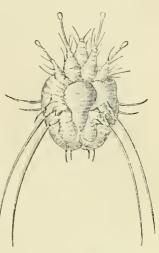
II. Exégèse. - Le hélbenah était un des quatre ingrédients du parfum sacré. Exod., xxx, 34-38. La similitude de ce nom avec le grec χαλθάνη et le latin galbanum ne saurait laisser de doute sur sa signification. -Dans Eccli., xxiv, 21, la sagesse se compare à ce même parfum sacré : les quatre ingrédients énumérés dans l'Exode sont seuls aussi mentionnés dans le texte grec de l'Ecclésiastique (le latin ajoute par erreur un autre nom le storax) et le galbanum est du nombre des quatre. Or le χαλβάνη et le galbanum ont une signification bien déterminée dans la littérature grecque et latine. C'est une gomme résine qui entrait dans certaines compositions de parfums. Dioscoride, 111, 87; Théophraste, H. P., IX, 7; Pline, H. N., XII. 56; XIII, 2. Seule, l'odeur du galbanum n'est pas très agréable, elle est acre et forte. On ajoutait cependant cette gomme résine, sans doute pour fixer l'odeur, comme le dit Pline, H. N., xin, 2, et en même temps pour chasser les moustiques. Pline, H. N., xix, 58. Le choix de cet ingrédient pour le parfum sacré pourrait bien avoir sa raison dans cette dernière propriété : il importait d'écarter perpétuellement les moucherons de l'intérieur du saint, où était dressé l'autel des parfums. - Quant à la plante qui produit le galbanum, il y eut incertitude parmi les anciens sur son nom précis. En tout cas, ce ne peut être le Bubon galbanum, plante qui croit au cap de Bonne-Espérance. Pline, H. N., xII, 56, y voit une férule, nommée stagonitis, « qui découle, » qu'il fait recueillir sur le mont Amanus en Syrie. Pour Dioscoride, c'est une plante ombellifere que son commentateur, Kühn, t. 11, p. 532, regarde comme le Ferula ferulago. Il est très possible que les Hébreux appelassent hélbenáh, galbanum, non seulement la gomme résine du Ferula galbaniflua. mais aussi les produits analogues de diverses autres plantes du même genre Ferula.

Dans le texte hébreu de l'Exode, le hélbenah est suivi du mot sammim diversement rendu. A suivre la recension massorétique qui place un accent distinctif sur hélbenah, il faut s'arrêter après ce dernier mot et traduire : « Prends des aromates, du stacté, de l'onyx, du galbanum, ces parfums (dis-je) et de l'encens le plus pur. » Mais il faudrait, dans ce cas, au moins l'article, sinon l'adjectit démonstratif devant sammim. Il est vrai que le a, hé, final de hélbenah pourrait peut-être s'en détacher et s'unir à sammim, en lisant הלבן הכביב Quand. même ce serait possible, la construction n'en reste pas moins singulière, embarrassée, et il est préférable d'abandonner la ponctuation massorétique et de suivre la manière de lire des Septante et celle de la Vulgate qui ont uni le mot sammim à hélbenah : χαλβάνην ήδυσμού, galbanum boni odoris. Mais pour l'exactitude de la traduction, il faudrait retrancher le mot boni de la Vulgate : sammim ne marque pas nécessairement un parfum agréable (ce qui du reste ne conviendrait pas au galbanum à l'odeur âcre et forte), mais une odeur péné trante. Toutetois il reste une difficulté dans l'hypothèse où il faut unir sammim à helbenah, c'est que ce dernier mot n'est pas à l'état construit. D'autre part si on lisait הלכן הסבים, il pourrait être sans doute à l'état construit, mais le pluriel du mot suivant ne s'explique guère. Aussi en définitive il y aurait plutôt lieu de supposer que le mot sammim du commencement de ce verset, a été récrit une seconde fois par erreur. Ou bien no faudrait-il pas voir une contusion dans l'ancienne écriture avec zvz, bėšėm, qui est le mot généralement employé dans cette locution? Ex., xxx, 23; Celsius, Hierobotunicon, in-18, Amsterdam, 1748, t. 1, p. 267-271; E. Fr.

K. Rosenmüller, Handbuch der biblischen Alterthumskuule, in-8°, 1830, t. Iv, p. 451; J. D. Michaelis, Eupplementa ad lexica hebræa, in-8°, Gættingue, 1792, t. II, p. 753-756; I. Löw, Aramäische Pflanzennamen, in-8°, Leipzig, 1881, p. 163.

**GALE** (hébreu : gârâb, hérés; Septante : ψιδρα ἀγρία, κνήψη; Vulgate : scabies, prurigo), affection cutanée causant une démangeaison assez vive. Ce mal est dù à l'introduction sous la peau d'un parasite, l'Acarus scabiei ou sarcopte de la gale (fig. 12), qui y établit son gite, s'y développe, s'y multiplie, et creuse de petits sillons dans lesquels il chemine. Des éruptions se pro-

duisent ensuite sur la peau. Le mal est contagieux, mais il se guérit rapidement par des applications sulfureuses. Certains animaux, particuliérement les brebis, sont aussi sujets à la gale. Elle est causée en eux par une autre espèce de sarcopte. La loi défendait d'admettre au sacerdoce le lévite atteint de la gale. Lev., xxi, 20. On ignorait sans doute alors le moven de guérir ce mal. On ne devait pas non plus offrir au Seigneur une victime galeuse. Lev., xxII, 22. Parmi les maux dont Dieu menace



12. - Acare ou sarcopte de la gale.

les Hébreux prévaricateurs figurent le gârâb et le hérés. Deut., xxvIII, 27. Le hérés n'est peut-être pas la gale proprement dite, puisqu'il est nommé dans le même texte avec le gârâb, mais c'est une aflection similaire, que les versions appellent χνήφη, prurigo, par consequent une maladie de peau caractérisée par une démangeaison pareille à celle que cause la gale. — Le nom de gârêb, « galeux, » a été porté par un homme du temps de David, 11 Reg., xxIII, 38, et donné à une colline voisine de Jérusalem. Jer., XXXI, 39. Voir GAREB. -- Dans un autre passage, Lev., XIII, 6, est nommée une maladie de peau qui a tout d'abord les apparences de la lèpre et s'en distingue au bout de quelques jours, la mispahat. Les Septante traduisent par σημασία, une « marque », et la Vulgate par scabies. Il s'agit probablement dans ce texte d'une espèce de dartre et non de H. LESÈTRE.

**GALGAL** (hébreu : Gilgāl, forme pilpāl de gālal, « rouler; » d'où le sens de « roue, cercle »; Septante : Γαλγάλ, Γάλγαλα), nom de deux, peut-être de trois localités de Palestine.

1. GALGAL (hébreu : Gilgâl; Septante : Codex Vaticanus, ἡ Γαλιλαία; Codex Alexandrinus, Γελγεί), nom d'une ville de Palestine dont le roi fut vaincu par Josué au moment de la conquête de Chanaan. Jos., XII, 23. Le texte hébreu porte exactement : mēlēk-Gōyim le-Gilgāl, « le roi de Gōyim de Gilgal. » La Vulgate a pris le mot Gōyim dans le sens général de « nations » ou « Gentils », rex gentium Galgal. Les Septante y ont vu un nom propre : βασιλείς Γεί (Codex Alexandrinus, Γωείμ). Il est probable qu'il désigne certaine tribu primitive de la contrée, et qu'au lieu de signifier « les nations païennes », comme en d'autres endroits, il a un sens spécial comme

Gen., xiv, 1. D'après certains manuscrits grecs, qui donnent ή Γαλιλαία, on pourrait croire que les trauueteurs ont lu Gálil au lieu de Gilgál. Quelques auteurs pensent que c'est la leçon probable. Cf. F. Buhl, Geographie des alten Palästina, Fribourg-en-Brisgau, 1896, p. 213. Mais les autres versions anciennes, chaldaïque, syriaque et arabe, sont d'accord pour confirmer le texte actuel et la leçon de la Vulgate. — Où se trouvait cette ville royale de Galgal? Dans la liste de Josue, xII, 9-24, elle appartient à la confédération du nord, y. 18-24, mais à la contrée méridionale de ce second groupe. Elle est, en effet, mentionnée entre Dor, aujourd'hui Tantura, sur les bords de la Méditerranée, au-dessous du Carmel, et Thersa ou Talluzah, an nord-est de Naplouse. Or, on trouve plus bas, au sud-est de Kefr Saba, un village dont le nom, בובפליב, Djeldjuliyéh, répond exactement à la forme hébraïque בליל, Gilgâl. Cf. G. Kampstmeyer, Alte Namen im heutigen Palästina, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, t. xvi, 1893, p. 32. Il représente également bien le bourg de Galgulis, κώμη Γαλγουλίς, qu'Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica, 1870, p. 127, 245, signalaient de leur temps comme identique à « Gelgel, Γελγέλ, que prit Josué ». Ils le placent à six milles (près de neuf kilomètres) au nord d'Antipatris. Si l'on reconnaît cette dernière ville dans Medjdel Yaba, la distance de Djeldjouliyéh est parfaitement exacte. Si on l'identifie avec Qala'at Râs el-'Ain, la distance étant insuffisante, quelques auteurs cherchent Galgal à Qalqîliyêh, قلقيلية, éloigné d'environ dix kilomètres. Si l'on veut enfin la voir dans Kefr Saba, Djeldjouliyêh étant au sud n'est plus dans la position voulue, et Qalqiliyéh est trop près. Voir ANTI-PATRIS, t. I, col. 706, et la carte d'Éphraim, t. II, col. 1876. L'emplacement de Galgal dépend donc en somme de celui d'Antipatris, et le choix est entre deux localités assez voismes. - Qalqiliyéh est un village de 1200 habitants, situé sur une colline assez basse, et dont les maisons sont băties en pisé ou avec de menus matériaux. Djeldjouliyeh, avec 600 âmes, se trouve dans la plaine, sur un faible monticule. Les maisons en sont très grossièrement bâties; des vestiges de constructions antiques sont épars sur divers points. On voit, au bas du monticule, les restes d'un beau khan, formant un rectangle, avec une cour au centre et des galeries voûtées alentour. - Avec bon nombre d'auteurs, et en particulier V. Guérin, qui a longuement discuté la position d'Antipatris, Samarie, t. II, p. 356-369, nous regardons Djeldjouliych comme le site probable de Galgal. Cette identilication est acceptée par Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. 11, p. 243; Van de Velde, Memoir to accompany the Map of the Holy Land, Gotha, 1858, p. 316; W. M. Thomson, The Land and the Book, Londres, 1881, t. i, p. 51; et les explorateurs anglais, Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. II, p. 288; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 73. — Il est possible que Djeldjuliyéh représente aussi la Galgala dont parle le premier livre des Machabées, 1x, 2. Il y est dit que l'armée syrienne, envoyée en Judée par Démétrius pour venger la défaite de Nicanor, alla « par la route qui mène à Galgala ». Cette expression semble indiquer que le chemin suivi fut une voie stratégique, comme celle qui allait d'Égypte à Damas, en passant par la plaine de Saron, où se trouve Djeldjouliyéh. C'est d'ailleurs par la plaine maritime qu'avaient eu lieu les invasions syriennes précédentes. Cf. 1 Mach., 111, 16, 40; 1v, 29. Voilà pourquoi l'on y place plus généralement Galgala, de préférence à Djildjilia des montagnes d'Ephraïm, et à Tell Djeldjoul de la plaine du Jourdain. Quelques critiques, pour couper court à la difficulté, supposent qu'il y avait primitivement dans le texte « Galilæa » ou

« Galaad », au lieu de « Galgala ». C'est une simple conjecture. Cf. Keil, *Commentar über die Bücher der Makkabäer*, Leipzìg, 1875, p. 148. A. LEGENDRE.

2. GALGAL (hébreu : Bét hag-Gilgát; omis Septante; dans les Vulgate : domus Galgal), une des villes qui envoyèrent des chantres à Jérusalem pour la consécration solennelle des murailles rebâties après la captivité. Il Esd., xii, 28, 29. Elle est mentionnée avec Géba, aujourd'hui Djeba', et Azmaveth, Hizméh, toutes deux appartenant à la tribu de Benjamin et situées au nord-est de la ville sainte. Avec elles, elle est placée « dans le cercle » ou « les environs de Jérusalem » (hébreu : hak-kikkár sebíbót Yerûšâlaim). Que signifie ce cercle ou district de Jérusalem et jusqu'où s'étendait-il? S'il s'agit de la vallée du Jourdain, qui porte ordinairement ce nom de kikkar (cf. Gen., xiii, 10, 11; III Reg., vii, 46; Il Esd., iii, 22), Galgal est alors la fameuse Galgala où campérent les Hébreux après le passage du Jourdain. Voir Galgala 1. Quelques auteurs, cherchant plutôt l'endroit dont nous parlons au nord de la cité sainte, comme Azmaveth et Géba, l'identifient avec Djildjilia, au-dessus de Béthel, à l'ouest de la route qui va de Jérusalem à Naplouse. Voir Galgala 2. Mais le district en question allait-il jusque-la? C'est douteux. Cf. C. F. Keil, Chronik Esra, Nehemia, Leipzig, 1870, p. 584. A. LEGENDRE.

3. GALGAL (hébreu : Gilgat; Septante :  $\Gamma \alpha \lambda \gamma \alpha \lambda$ , Os., IX, 15;  $\Gamma \alpha \lambda \alpha \alpha \delta$ , Os., XII, 11), ville qui fut, pour les Israélites, un centre d'idolátrie. Os., IX, 15; XII, 11. Il s'agit probablement de Galgala située dans la plaine du Jourdain, et non de Galgala des montagnes d'Éphraïm. Cependant les auteurs ne sont pas d'accord. Voir GALGALA I et 2.

**GALGALA** (hébreu : hag-Gilgál, avec l'article partout, excepté Jos., v. 9; Septante : Γαλγάλ, Γάλγαλα au pluriel), nom de deux localités de Palestine.

1. GALGALA, premier campement des Israélites dans la plaine du Jourdain, après qu'ils eurent passé le fleuve; lieu de la circoncision et de la première pâque célébrée dans la Terre Promise. Jos., 1v, 19; v, 8, 10. Ce fut un des endroits qui restèrent toujours sacrés aux yeux du penple hébreu.

1. Situation. - Galgala se trouvait « à l'orient de Jéricho » (hébreu : biqeşéh mizrah Yeriho, « à l'extrémité orientale de Jéricho, » ou du territoire de l'ancienne ville). Jos., IV, 19. Située près de la frontière septentrionale de Juda, elle était « vis-à-vis de la montée d'Adominim », aujourd'hui Tala'at ed-Denim, ou la voie antique qui montait de Jéricho à Jérusalem. Jos., xv, 7. C'est tout ce que nous apprend l'Écriture. Joséphe, Ant. jud., V, 1, 4, en fixe l'emplacement à 50 stades (9 kilomètres 247 mètres), à l'onest du Jourdain, et à 10 stades (1 kilomètre 849 mètres), à l'est de Jéricho. Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gœttingue, 1870, p. 102, 126, 233, la placent à deux milles (près de 3 kilomètres) de cette dernière ville. Cette différence vient probablement de ce que le premier historien parle de l'antique Jéricho, tandis que les deux autres parlent de la nouvelle, qui n'était pas tout à fait au même endroit, Voir JÉRICHO. S'il faut en croire ces derniers, on montrait encore de leur temps, sur le site désert de Galgala, vénéré comme saint, les pierres qui furent apportées du Jourdain. C'est aussi le témoignage de Théodosc (vers 530), qui indique ce site à un mille de Jéricho et à cinquante stades du Jourdain. De Terra Sancta, XVI, dans les Itinera Terræ Sanctæ de la Société de l'Orient latin, Genève, 1877, t. 1, p. 67. Antonin de Plaisance (vers 570), Arculphe (vers 670) et saint Willibald (723-726) y mentionnent une église qui renfermait ces pierres. Cf. Itinera Terræ Sanctæ, t. I.

p. 99, 176, 262. Le pèlerin russe Daniel (1106-1107) signale un couvent et une église consacrés à saint Michel; là, en effet, dit-il, « à une verste de Jéricho, du côté de l'orient estival, est situé le lieu où le saint archange apparut à Josué, fils de Nun, en présence de l'armée des Israélites. » Jos., v, 13-15. Cf. Itinéraires russes en Orient, Genève, 1889, t. I, p. 31, Enfin R. J. Schwarz, Das heilige Land, Francfort-sur-le-Main, 1852, p. 99, prétend qu'il y a, dans le voisinage du Jourdain, une colline semblable à un monceau de pierres, que les Arabes appellent Galgala. Personne, cependant, avant 1865, n'avait découvert un nom qui pût rappeler cette localité célèbre. A cette époque, M. Zschokke entendit plusieurs habitants de la contrée appliquer à un tertre de la plaine le nom de Tett Djeldjût. Cf. II. Zschokke, Beitrage zur Topographie der westlichen Jordansaue, Vienne, 1866, p. 26. Plus tard, en 1874, les explorateurs anglais remarquerent, au même endroit, au sud d'un tamaris isolé, une ancienne citerne appelée birket Djildjuliyeh, Cf. Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement, Londres, 1874, p. 36. L'emplacement correspond assez exactement aux données de Joséphe, bien que la distance du Jourdain, cinquante stades, soit un peu exagérée. Voir la carte de Benjamin, t. 1, col. 1588. La dénomination et les légendes attachées à ce coin de terre peuvent venir d'une tradition chrétienne; mais celle-ci peut avoir aussi pour base une tradition juive. Cf. Pal. Expl. Fund, Quart. Statement, 1874, p. 70, 170, 174. En tout cas, on ne saurait nier le rapport onomastique entre l'hébreu baba, Gilgâl, et

l'arabe جلجول, Djeldjûl, ou جلجول, Djeldjûliyêh. Cf. G. Kampfimeyer, Alte Namen im heutigen Palästina und Syrien, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig, t. xvi, 1893, p. 32. L'identification est acceptée par le plus grand nombre des auteurs. Cf. V. Guérin, Samarie, t. 1, p. 117; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 72; R. von Riess, Bibel-Atlas, 2º édit., Fribourg-en-Brisgau, 1887, p. 13, etc. Le sol que recouvrent les ruines de Tell Djeldjoùl est parsemé d'amas de pierres, quelques-unes d'assez grandes dimensions, mais la plupart de moyenne grandeur, mèlées à de menus matériaux. On y a trouvé de nombreux petits cubes de mosaïque épars sur une plate-forme où s'élevait sans donte l'ancienne église mentionnée par les vieux pélerins. Au sud-sud-est du tunaris appelé Schedjerer et-Ithléh, est le réservoir ou birket, long de 30m50 sur 25m60 de large, construit en pierres grossièrement taillées, sans ciment apparent. A l'est et à l'ouest du même arbre, on peut suivre certaines lignes de maçonnerie semblable à celle de la citerne, représentant les fondements de trois constructions. Ensin, au sud et au sud-est de ces ruines, on compte plus d'une vingtaine de petits monticules irrégulièrement espacés, de forme et de grandeur variables. L'un d'enx, fouillé par M. Clermont-Ganneau, a révélé quelques fragments de poterie et de verre. Voir le plan donné dans le Palestine Exploration Fund, Quart. St., 1894, p. 182, et Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. 111, p. 173-175, 181-184, 191.

11. HISTOIRE. — Galgala fut un lieu célébre, principalement sous Josué et Samuel, en raison des événements qui s'y accomplirent dés la prise de possession de la Terre Sainte par les Israélites. Après le miraculeux pasage du Jourdain, c'est la qu'ils vinrent camper, le dixième jour du premier mois de la quarante et unième année depuis leur sortie d'Égypte. Josué y fit déposer les douze pierres prises dans le lit du fleuve, et qui devaient rester aux yeux des générations futures et des peuples de la terre comme le monument de la puissance et de la protection de Jéhovah. Jos., IV. 19-25. Ce ne fut d'abord qu'un simple camp retranché, d'où les Hébreux partirent

pour la conquête du pays, et qui leur servit de centre de ralliement. Mais avant d'entreprendre la lutte, ils se sanctifièrent par la circoncision et la paque. Les hommes nés dans le désert n'avaient pas reçu dans leur chair le signe de l'alliance divine. Sur un ordre donné par Dieu à Josué, ils furent circoncis avec des conteaux de pierre, dont on a retrouvé des spécimens aux environs de Tell-Djeldjoul. C'est alors que, par un jeu de mots conforme à l'esprit des Orientaux, le nom de Gilgal fut applique au lieu lui-même : « Alors le Seigneur dit à Josué : Aujourd'hui j'ai levé (hébreu : gallôți, « j'ai roulé ») de dessus vous l'opprobre de l'Égypte. Et ce lieu fut appelé Galgala, comine on l'appelle encore aujourd'hui. » Jos., v. 2-9. Le quatorzième jour du mois, le peuple célébra la solennité pascale, la seconde mentionnée depuis la sortie d'Égypte. La manne cessa de tomber, et « les enfants d'Israël mangérent des fruits que la terre de Chanaan avait portés l'année même ». Jos., v, 10, 12. C'est là que Josné recut les habitants de Gabaon, qui surprirent sa bonne foi ; de là qu'il partit pour les secourir, et là qu'il revint après la mémorable journée où il arrêta le soleil, comme après ses rapides expéditions dans le sud de la Palestine. Jos., 1x, 6; x, 6, 7, 9, 15, 43. C'est la aussi qu'il était quand les fils de Juda vinrent appuyer prés de lui la requête de Calcb. Jos., xiv, 6. Un ange du Seigneur monta de Galgala à Bôkim ou « le lieu des Pleurants », pour reprocher aux Israelites d'avoir fait alliance avec les Chananéens, Jud., 11, 1. — Cette localité est aussi mentionnée dans l'histoire d'Aod. Jud., 111, 49. La Vulgate en fait un « lieu d'idoles »; mais le mot hap-pesîlîm, qui sert parfois à désigner des statues idolàtriques, est pris ici par certains auteurs dans le sens de « carrières de pierre », et, pour d'autres, indique un lieu spécial situé près de Galgala.

Sous Samuel, Galgala fut, avec Bethel et Mesphath, un des centres où se tenaient, sous la présidence du prophète, des assemblées plénières de la nation, I Reg., vn, 16. Cétait, selon le mot des Septante, un des « lieux saints », οἱ ἡγιασμένοι, et voilà pourquoi Saul, d'après l'ordre du même prophéte, y devait descendre pour offrir un sacrifice et immoler des victimes pacifiques. I Reg., x, 8. Son élection y fut solennellement confirmée. l Reg., xi, 14, 15. Pendant la guerre contre les Philistins, il y vint de Machinas, et le peuple s'y rassembla prés de lui. Comme Samuel tardait de venir, le roi, se voyant peu à peu abandonné, et craignant, dit-il, d'être attaqué par l'ennemi avant d'avoir apaisé le Seigneur, se permit d'offrir l'holocauste. C'est alors qu'il reçut l'annonce de sa future déchéance. 1 Reg., xiii, 4, 7, 8, 12, 15. Il y entendit plus tard sa sentence de réprobation, et Agag, roi d'Amalec, qu'il avait épargné, fut immolé sans pitié. I Reg., xv, 12, 21, 33. Lorsque David, après la mort d'Absalom, revint à Jérusalem, le peuple courut à sa rencontre jusqu'à Galgala, Il Reg., xix, 15, 40. - Le souvenir des grands événements qui s'y étaient passés au début de la conquête dut rester toujours gravé dans la mémoire des Hébreux; Dieu le rappelle par la bouche du prophète Michée, vi, 5. Cependant, en raison même du culte religieux dont cet endroit avait été longtemps le centre, il devint plus tard un foyer d'idolatrie. C'est ce qui ressort de plusieurs passages prophétiques, plus ou moins obsenrs. Cf. Os., IV, 15; IX, 15; XII, 11; Am., IV, 4. Voilà pourquoi Amos, v, 5, annonce sa destruction par ce jeu de mots intraduisible : Gilgal gálóh ygléh, Vulgate : « Galgala sera emmenée captive. » Avec J. Knabenbauer, Commentarius in prophetas minores, Paris, 1886, t. I, p. 65, et d'autres commentateurs, nous croyons, en effet, qu'il s'agit, dans ces prophètes, de la Galgala dont nous venons de retracer l'histoire. Certains exégètes, comme Keil, Biblischer Commentar über die zwölf kleinen Propheten, Leipzig, 1888, p. 58, pensent qu'il est plutôt question de Galgala des montagnes d'Éphraim, célèbre sous Elie et l'lisée.

IV Reg., II, 1; IV, 38. Voir GALGALA 2. C'est cette dernière qui est mentionnée dans le Deutéronome, XI, 30. Galgala dont parle le premier livre des Machabées, IX, 2, ne saurait être celle de la plaine du Jourdain. Voir GALGAL 1.

A. LEGENDRE.

2. GALGALA, ville dont il est question dans l'hisloire d'Élie et d'Élisée. IV Reg., 11, 1; IV, 38. « Lorsque le Seigneur voulut enlever Elie au ciel au moyen d'un tourbillon, il arriva qu'Élie et Élisée venaient de Galgala. Et Élie dit à Élisée : Restez ici, car le Seigneur m'a envoyé jusqu'à Béthel. Élisée lui répondit : Vive le Seigneur, et vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Et ils descendirent (hébreu : yèredû) à Bèthel. » IV Reg., II, 1, 2. On voit tout de suite qu'il ne peut s'agir ici de Galgala ou Tell-Djeldjul de la plaine du Jourdain. Pour aller de ce point, situé au-dessous du niveau de la Méditerranée, à Béthel ou Beitin, qui est à une altitude de 881 mètres, il fallait beaucoup monter. Mais on trouve, au nord de cette dernière localité, un village dont le nom et la position répondent bien aux exigences du texte sacré. C'est Djildjilia, bourg de 200 habitants, sur une haute colline, escarpée de trois côtés, avec plusieurs citernes creusées dans le roc et une source jaillissant de dessous un rocher. Cf. V. Guérin, Samarie, t. 11, p. 167. En réalité, il est moins élevé (altitude, 744 metres) que Beitin, mais quand on vient des hauteurs qui dominent le grand ouadi el-Djib, qu'il faut traverser pour aller à Béthel, on a l'impression de descendre vers ce point. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1882, t. 11, p. 290. D'ailleurs, l'Écriture dit simplement que les deux prophètes étaient sur le chemin de Galgala à Béthel. Voir la carte de la tribu d'Éрнкам, t. н, col. 1876. C'est là qu'Élisée opéra un de ses miracles en rendant douces et mangeables des herbes amères. IV Reg., IV, 38-41. Voir Coloquinte, t, 11, col. 859. D'après les premiers mots du ŷ. 38 : « Et Élisée retourna à Galgala, »on peut croire qu'il y résidait habituellement avec ses disciples ou les fils des prophètes. — On admet généralement que Djildjilia représente aussi la Galgala de Deut., xi, 30, citée pour déterminer la position des monts llebal et Garizim. - Fautil y reconnaître également celle qui est mentionnée I Mach., IX, 2? On ne sait au juste. Il est plus probable qu'il s'agit là de Galgal, Jos., XII, 23, aujourd'hui Djeldjuliyêh. Voir GALGAL 1. A. LEGENDRE.

1. GALILÉE (hébreu : Gâlil, Jos., xx, 7; xx1, 32, 1 Par., v1, 76; avec l'article, hag-Gâlil, III Reg., 1x, 11; hag-Gâlilâh, 1V Reg., xv, 29; à l'état construit, Gelil hag-gôyim, Is., 1x, 1; Septante et Nouveau Testament : ἡ Γαλιλαία), province septentrionale de la Palestine,

célèbre surtout dans les Évangiles.

I. Non. - Ce nom, qui devait briller d'un si vif éclat dans l'histoire du christianisme, ne se trouve que six fois en hébreu, et encore avec une signification restreinte. Il se rattache à la racine galal, « rouler, » d'où le sens dérivé de « cercle » on « région, district ». Le féminin gelilāh, pluriel gelilēt, est, dans plusieurs passages de la Bible, employé pour désigner certaines parties de la plaine maritime et de la vallée du Jourdain; ainsi l'expression gelilôt hap-Pelistim, Jos., x111, 2, ou gelilôt Peleset, Joel, III, 4, indique « le pays des Philistins ». C'est pour cela que la Vulgate a, faussement du reste, traduit Jos., xiii, 2, par Galilæa, Philistiim, tandis que les Septante ont mis plus justement όρια Φυλιστιείμ. Cf. C. Vercellone, Varia lectiones Vulgata latina, Rome, 1864, t. 11, p. 31. De même gelîlöt hay-Yardên, Jos., xxII, 10, correspond à ce que l'Écriture appelie ailleurs, Gen., xiii, 10, etc., kikkar hay-Yarden, a le cerele du Jourdain, » ou la partie du Ghôr qui avoisine son embouchure dans la mer Morte. C'est la même contree qu'il faut voir dans l'hag-Gelilah haq-qadmonah, ou

« cerele, district oriental » d'Ézéch., xlvII, 8, au lieu de la α Galilée orientale », ή Γαλιλαία ή πρός ἀνατολάς, des Septante. Le mot galil, appliqué à une portion du pays qui tut plus tard la Galilée, apparaît pour la première fois dans l'Ancien Testament à propos d'une ville de refuge, Cédés de Nephthali, appelée Qédés bag-Gâlîl: Septante: Κάδης ἐν τῆ Γαλιλαία, Jos., xx, 7; xxi, 32; I Par., vi, 76, et qui, située au nord-ouest du lac Mérom, a subsisté jusqu'à nos jours sous le même nom de Qadès. La « terre de Galilée », en hébreu 'érés hag-Gâlil, désigne ensuite, III Reg., ix, 11, le district septentrional de la Palestine qui renfermait les vingt villes données par Salomon à Iliram, roi de Tvr. C'est le même territoire, voisin de la Phénicie, que représente l'hag-Gâliláh, IV Reg., xv, 29, distinguée de « la terre de Nephthali », et soumise par Théglathphalasar. Enfin, comme cette contrée du nord était habitée par une multitude de gentils, Isaïe, IX, 1, l'appelle Gelil hag-göyim, « la Galilée des nations. »

II. GEOGRAPHIE. — 1º Limites, divisions. — Les auteurs hébreux, on le voit, nous éclairent peu sur l'origine du nom de Galilée. Appliqué d'abord à la région septentrionale de la Terre Sainte, il s'étendait, au temps d'Isaïe, jusqu'aux bords du lac de Tibériade. Il finit, plus tard, par désigner tout le massif montagneux situé entre le Jourdain et la Méditerranée, auquel s'adjoignit même la plaine d'Esdrelon. L'Ancien Testament ne nous donne néanmoins aucun renseignement positif ni sur l'époque à laquelle la Galilée devint une province distincte ni sur son étendue. Le livre de Tobie, 1, 1, nous parle de la « haute Galilée » (Codex Sinaiticus, έν τη άνω Γαλειλαία; Vulgate : in superioribus Galilææ); de même celui de Judith, 1, 8, qui distingue en même temps cette contrée de « la grande plaine d'Esdrelon », την άνω Γαλειλαίαν καί τό μέγα πεδίον 'Εσρήμ (la Vulgate a supprimé la conjonction). A l'époque des Machabées, la province nous apparaît distincte de la Samarie et de la Judée, I Mach., x, 30, ne comprenant ni la plaine de Jezraël, ni le territoire de Ptolémaîde, I Mach., XII, 47, 49.

A l'époque de Notre-Seigneur, la Galilée formait une des trois grandes divisions de la Palestine, à l'ouest du Jourdain, Luc., xvII, 11; Act., IX, 31. (Voir la carte.) Elle renfermait le territoire des anciennes tribus d'Aser, de Nephthali, de Zabulon et d'Issachar. Josèphe, Bell. jud., III, III, I, nous la décrit en ces termes, avec ses deux parties et leurs limites : « Il y a, dit-il, deux Galilées, l'une haute et l'autre basse; la Phénicie et la Syrie les environnent. Au couchant, elles ont pour limites les frontières du territoire de Ptolémaïde et le Carmel, montagne appartenant autrefois aux Galiléens et maintenant aux Tyriens; au midi, la Samarie et Scythopolis (Béisan), jusqu'aux rives du Jourdain; à l'orient, l'Ilippène et la Gadaritide, ainsi que la Gaulanitide et les frontières du royaume d'Agrippa; au nord enfin, Tyr et toute la région des Tyriens. La Galilée inférieure se développe en longueur depuis Tibériade jusqu'à Chabulon (Χαθουλών, peut-être Kabul, au sud-est d'Akka ou Saint-Jean d'Acre; d'autres lisent Ζαβουλών, peut-être 'Abilin, un peu plus bas), qu'avoisine sur la côte Ptolémaïde; et, en largeur, depuis le bourg de Xaloth (Iksâl), situé dans la Grande Plaine (Esdrelon), jusqu'à Bersabé (inconnue), où commence la Galilée supérieure. Celle-ci s'étend de la en largeur jusqu'à Baca, qui la sépare du pays des Tyriens, et en longueur depuis Thella (Et-Téleil, sur le lac Mérom), bourg voisin du Jourdain, jusqu'à Méroth. » Plus loin, III, III, 4, le même historien donne comme limite méridionale à la Galilée, non plus Xaloth, mais Ginæa, aujourd'hui Djenin, au sud de la plaine d'Esdrelon; c'est\* là, en effet, dit-il, que « commençait la Samarie, située entre la Judée et la Galilée ». Les Talmuds déterminent de la même taçon la frontière de ce côté, en la plaçant à Kefar 'Outheni (Kefr Qud on Kefr Adan), à l'ouest de Djenin. Mais, s'occupant de la Palestine au point de



vue dogmatique et non au point de vue politique ou stratégique, ils divisent la Galilée en trois parties : « La Galilée supérieure (pays montagneux), au delà de Kefar Hananyah (Kefr 'Anān), pays où l'on ne trouve pas de sycomores; la Galilée inférieure (pays de plaine), en deçà de Kefar Hananyah, qui produit des sycomores; enlìn, le cercle de Tibériade (pays de vallées). » Čf. A. Nenbauer, La géographie du Talmud, Paris, 1868, p. 178. Ils mettent ainsi plus haut que Josèphe la ligne de démarcation entre les deux divisions de la province.

2º Description. — La Galilée est ainsi déterminée, du côté du sud, par une ligne qui, partant du Carmel, suit le bord septentrional des monts de Samarie, et forme un arc de cercle dont l'extrémité orientale aboutit aux environs de Béïsán et au Jourdain. Du côté de l'est, elle a pour limites le fleuve sacré et les deux lacs de Tibériade et de Mérom. Au nord le Nahr el-Qasimiyéh, ou « fleuve de la séparation », constitue une barrière toute naturelle. Enfin du côté de l'ouest, la plaine côtière s'allonge comme une bordure plus ou moins large entre les monts galilèens et la Méditerranée. Notre description se bornera a la région montagneuse qui donne en somme le vrai relief du pays. Pour la plaine, voir ESBRELON, t. II, col. 1945.

La Galilée, dans son ensemble, est un système montagneux qui peut être considéré comme le prolongement du Liban. Cependant elle comprend deux massifs distincts, de niveau et d'aspect différents, qui ont justement servi de base à la division bien connue en Haute et Basse Galilée. En suivant les Talmuds, qui nous semblent avoir mieux que Josèphe indiqué la limite entre les deux, tirons une ligne de Saint-Jean d'Acre à l'extrémité nord du lac de Tibériade, et nous rencontrerons une vallée, appelée Medjdel Kérum, courant de l'ouest à l'est, et située à 250 mêtres au-dessus de la Méditerrance. Les montagnes qui la dominent au nord sont sensiblement plus élevées que celles du sud; l'enchevêtrement des collines et des vallées donne au premier groupe une physionomie que n'a pas le second. Nous avons done là un trait physique suffisamment caractérisé pour établir une démarcation entre les deux parties de

Le massif septentrional est un vrai labyrinthe de hauteurs, dans lequel on peut cependant distinguer immédiatement au-dessus de la ligne transversale que nous venons de tracer, une arête principale de trois sommets, le Djébel Adathir (1025 mètres), le Djébel Djarmuk (1198 mètres) et le Djebel Zabud (1114 mètres). Ce faite, avec ses prolongements, forme quatre bassins inégaux, dont trois à l'est et un à l'ouest, bien qu'en réalité il y ait deux versants méditerranéens et deux jordaniens. Vers le sud-est, plusieurs torrents descendent des monts de Safed à la côte nord-onest du lac de Tibériade. Plus haut, les ouadis s'en vont dans la direction de l'est, aboutir au Jourdain ou au lac Houleh. Mais, au-dessus du Djebel Hadireh, un versant se dirige vers le nord pour tomber dans le Nahr el-Qasimiyéh, vers le coude que fait ce fleuve en se rendant à la Méditerranée. A l'ouest, se profilent transversalement ou obliquement des chainons tourmentés, rattachés entre eux par des contreforts latéraux. A douze kilomètres sud-est d'Iskandérounéh, le Tell Bélát atteint 750 mètres, et. plus bas, le rebord de Terschiha est à 632 mètres. Sur ce versant, les rivières arrêtées jadis dans les cavités des entrecroisements, ont rompu cette barrière, et quelques marais seulement indiquent aujourd'hui pendant les pluies la place des anciens lacs. De nombreux ouadis descendent de la montagne et viennent déchiqueter la côte méditerrancenne. Les principaux, en allant du nord au sud, sont les ouadis el-Humraniyéh, el-Ezziyéh, el-Qurn, le nahr Mefschukh et le nahr Sémiriyéh. Des sentiers raides, parfois taillés en escaliers et d'une ascension pénible, courent le long de ces chaînons du groupe septentrional. Les flancs abruptes sont néanmoins boisés, parfois tapissés de vignes, et portant des terrasses successives soutenues par de gros murs. Du sein de ces broussailles, au milieu d'épais fourrés de chênes verts, d'arbousiers et de caroubiers, surgissent aux yeux de l'explorateur des arasements de murs d'enceinte, de tours et de maisons, des décombres de villes ou de forteresses, perchées comme des nids d'aigles sur des cimes élevées, des vestiges de temples, de synagogues et d'églises. Le roc est percé de tombeaux, de citernes, de magasins souterrains, de pressoirs. Il y a là des ruines de toutes les civilisations, depuis l'époque chananéenne jusqu'à la domination des croisés.

Les monts de la Basse Galilée, moitié moindres de hauteur, atteignent à peine 600 mêtres dans leurs plus hauts points. Les principaux sommets sont : le Djebel el-Kummaneh (570 metres), le Djebel Tur'an (541 metres) et le Djebel et-Tur ou Thabor (562 metres). Ces chaînons méridionaux sont plus symétriquement orientés sur leurs deux versants et entourent quelques hautes plaines. La plus importante est celle de Battaûf, marécageuse à l'est, mais très fertile, longue de 14 à 15 kilomètres, et large de pres de 4 kilomètres, à 150 mètres au-dessus de la mer, et entre des montagnes qui la dominent de 350 à 400 mètres. Plus bas, au pied sud du mont Tour'an, est une vallée du même nom, longue de 8 kilomètres, sur 1 kilomètre et demi de large, également fertile. A l'ouest, le versant méditerranéen forme un double bassin, celui du Nahr Na'man (l'ancien Bélus), dont les branches principales sont les ouadis Schaïb, el-Halazun, 'Abilin, et celui de l'ouadi el-Malek, affluent du Cison ou Nahr el-Muqatta. A l'est, l'ouadi er-Rabadiyéh et l'ouadi el-Hamâm descendent au lac de Tibériade. Enfin, dans les directions sud-est, sud et sud-ouest, d'autres torrents s'en vont vers le Jourdain ou ses affluents, et vers le Nahr el-Muqatta. Les villages, encore plus nombreux autrefois qu'aujourd'hui, s'élèvent dans les vallées, sur le penchant ou sur le sommet des montagnes. Celles-ci étaient jadis cultivées jusqu'au plateau supérieur. On voit encore s'étager sur leurs pentes des plantations d'oliviers et de figuiers, ou des bouquets de térébinthes et de chênes, ou des fourrés de lentisques et de houx.

La Galilée se rattache au Liban, on peut dire comme la racine à l'arbre. Et c'est à cette dépendance qu'elle doit en partie la fertilité qui la met, aujourd'hui encore, bien au-dessus de la Samarie et de la Judée. Le Liban, en effet, emmagasine l'humidité que lui envoient les vents d'ouest saturés des vapeurs de la mer; il tient en réserve les neiges de l'hiver, et dispense jusque dans ses racines les trésors amassés en son sein. De là viennent, avec des pluies un peu plus abondantes, les nombreuses sources qui arrosent la contrée. Avec cela, la température est douce sur la côte, chaude dans la vallée du Jourdain, et toujours fraiche dans la montagne. L'air y est vivifiant. Autrefois surtout, forets, prairies, champs cultivés, plaines couvertes de blé et d'orge, jardins, vergers, vignobles, fontaines, lacs et rivieres, cités nombreuses et prospères, donnaient à cette région un aspect aussi varié qu'attrayant. Les bénédictions de Jacob et de Moïse, relatives aux tribus du nord, Gen., xlix, 13, 14, 20, 21; Deut., xxxiii, 18, 19, 23, 24, font allusion à ces richesses. Au 1er siècle de notre ère, ce petit coin de la Palestine était ravissant. La description que nous en a laissée Joséphe, Bell, jud., III, III, 2; x, 8, en fait une véritable merveille. Douceur du climat, beauté de la nature, fécondité inépuisable du sol, tout y était réuni. Le lac de Tibériade surtout était l'orgueil de la contrée. Incessamment animé par les barques des pécheurs, il offrait sur ses bords la végétation la plus abondante et des arbres de toutes les essences. La fertilité de la Galilée n'est pas moins vantée par les Talmuds. « Le pays de Nephthali, dit celui de Babylone.

Megillah, 6 a : Berakhot, 44, a, est partout couvert de champs féconds et de vignes ; les fruits de cette contrée sont reconnus pour être extrémement doux. » C'est l'huile surtout qu'on trouvait en abondance dans cette province. « Il est plus facile, dit encore le Talmud, Bereschit rabba, chap. xx, d'élever une légion (forèt) d'oliviers en Galilée que d'élever un enfant en Palestine. C'est pour cela que d'après l'Écriture, fleut., xxxIII, 24, Aser « trempait son pied dans l'huile ». Le vin y était plus rare, et, pour ce motif, plus estimé. On ne manquait pas non plus de lin ; les femmes y confectionnaient des vêtements de lin filé d'une grande finesse. Cf. A. Neubauer, La géographie du Talmud, p. 180.

Malgré sa déchéance, le pays garde encore des vestiges de son ancienne beauté. Les forêts y sont plus rares; mais on y trouve, outre les arbustes et les plantes aromatiques, de nombreuscs espèces végétales, l'olivier, le figuier, le chêne, le térébinthe, le noyer, le palmier, le cèdre, le exprés, le pin, le sycomore, le mûrier, l'amandier, le grenadier, le citronnier et de magnifiques lauriers-roses. Parmi les principales productions, outre le blé et l'orge, on peut citer le mil, l'indigo, le riz, la canne à sucre, les oranges, les poires, les abricots, etc. Les poissons du lac de Tibériade sont excellents. La grande plaine d'Esdrelon est un grenier d'abondance, celles de Battaouf et de Tour'an sont également très fertiles. Rien de plus gracieux et de plus frais que les sources du Jourdain vers Tell et Qadi et Raniss

Ajoutons enfin, pour terminer cette description, que le calcaire crétacé qui compose la Galilée est percé de roches volcaniques dans les environs de Safed, de Nazareth, et sur les bords du lac de Génésareth. De là, les sources d'eaux chaudes qu'on trouve sur la rive occidentale à Hammàm. Voir Énath 3, t. n, col. 1720. De là aussi les tremblements de terre qui ont plusieurs fois bouleversé la contrée. En 1759 et en 1837, Safed fut ainsi ruinée; le dernier fit périr près de 5000 personnes dans cette malheureuse ville.

3º Population; villes. - Joséphe, Bell. jud., III, III, 2, nous représente la Galilée comme habitée dans les plus petits coins, parsemée de villes, avec une population très nombreuse, dont il exagère même les chiffres. Dans sa Vie, § 45, il compte 204 villages et 15 villes fortifiées. Cette densité de la population peut d'ailleurs s'expliquer, quand on pense à tout ce qui devait la favoriser, les avantages du climat, les richesses du sol, les ressources de l'industrie et du commerce. A l'époque chanandenne, lorsque cette région septentrionale fut partagée entre les quatre tribus d'Aser, de Nephthali, de Zabulon et d'Issachar, on comptait déjà 69 villes importantes, que la Bible cite par leurs noms. Jos., xix, 10-39. La tribu de Nephthali avait 16 villes fortifiées, 'arê mibsar. Jos., xix, 35-38. On trouvera à l'article concernant chacune de ces tribus la nomenclature de ces antiques cités. Nous mentionnerons seulement ici, avec les plus connues du Nouveau Testament, celles dont parlent Josephe et les Talmuds, afin de donner la physionomie de la Galilée à l'époque la plus importante de son

La vie était surtout concentrée sur les bords du lac de Tibériade. Une seule ville, Tabariyéh, renferme aujour-d'hui dans ses murailles ébréchées le mouvement qui animait autrefois ces parages enchanteurs. Mais au temps de Notre-Seigneur, on rencontrait, en montant vers le nord, Magitala, la ville de Marie-Madeleine, Capharnaum, la patrie d'adoption du Sauveur, Corozain, la cité maudite, Bethsaide, la patrie de Pierre, d'André et de Philippe, et, en descendant vers l'extrémité méridionale du lac, Tarichée, Tapiyéa, Tapiyaia, une des places fortifiées par Joséphe et prises par Titus. Cf. Joséphe, Bell. jud., II, xx, 6; III, x, 4,5. Dans le même cercle, à une certaine distance de la côte, se trou-

vaient: Beth Maon (aujourd'hui Maoûn), et Arbel ou Arbela (Irbid), citée dans le Talmud, Midrasch Koheleth, 1, 18, pour sa fabrication de tissus communs, et fortifiée par Joséphe, Vita, 37.

Dans la Galilée supérieure, nous mentionnerons : Kefar Hananyah, dont les habitants étaient en majeure partie des marchands de pots de terre noire (Talinud de Jérusalem, Maaséroth, 11, 3); 'Akabara (actuellement Akbara), où l'on élevait des faisans, et que Joséphe fortifia, Bell. jud., II, xx, 6; Vita, 37; Sefath on Safed, une des localités les plus importantes aujourd'hui, et bâtie sur une hauteur d'où l'on jouit d'une vue splendide; Mérôn (Méiron), presque toujours citée dans les Talmuds conjointement avec Gusch Halab, renommée pour l'abondance de ses huiles; cette dernière est l'ancienne Giscala, place fortifiée par Joséphe, la dernière qui tint contre les Romains, Bell. jud., Il, xx, 6; IV, II, 1-5, et appelée aujourd'hui El-Djisch. Les vieilles cit's bibliques de Cédés et de Cana ont subsisté jusqu'à nos jours sous les mêmes noms de Qadês et de Qana. -Dans la Galilée inférieure : Gabara (Khirbet Kabra), qui était, d'après Joséphe, Vita, 25, 46, une des trois plus grandes villes de la Galilée, avec Sepphoris et Tibériade; Sélamis (Khirbet Sellaméh), fortifiée par Josephe, Bell. jud., II, xx, 6; Sikniu, la Σωγάνη de Josephe, Vita, 51, actuellement Sakhnin Kabul; l'antique cité d'Aser, Jos., xix, 27, la Χαθωλώ de Joséphe, Vita, 43, portant encore le même nom de Kabul; Yôdafat l'ancienne, mentionnée dans la Mischna, Erakhin, IX, 6, comme un endroit de la Galilée fortifié par Josué; c'est la Ἰωτάπατα de Josèphe, célèbre par le siège qu'il y soutint contre Vespasien, et où il fut fait prisonnier, Bell. jud., III, vii, 7-36; viii, aujourd'hui Khirbet Djefat; Schefar am (Schefa 'Amr), ville où le sanhedrin vint tenir ses séances après avoir quitté Uscha (Khirbet Huscheh); Talmud de Babylone, Rosch haschanah, 51 b); Ruma (Khirbet Ruméh); Sippôri, Σέπφωρις, eité très importante dont parlent souvent les Talmuds et Josephe, Ant. jud., XIV, v, 3; XVII, x, 9; Bell. jud., I, vIII, 5, ctc., prise par Hérode le Grand, brûlée par Varus, rebâtie par Îlérode Antipas, devint la place la plus forte et le chef-lieu de la Galilée, actuellement encore une ville de 3,500 habitants nommée Seffuriyeh; Beth-Léhem [Na]seriyéh, « Bethléhem près de Nazareth, » pour la distinguer de Bethléhem de Judée, est toujours appelée Beit Lahm; Simônia, Σιμωνιάς (losephe, Vita, 24), conservait, à la fin du 11º siècle, une population juive, et subsiste sous le nom de Sémuniyéh. Les villes connues surtout dans le Nouveau Testament sont Nazareth et Cana (Kefr Kenna). - Enfin, dans la plaine d'Esdrelon et celle du Jourdain, nous signalerons: Naîm (Naïn), appuyée au Djébel Dahy ou Petitllermon; Beth Sche'an ou Scythopolis (Beisan), dont un rabbin disait : « Si le paradis doit se trouver en Palestine, la porte en est à Beth Sche'an; » l'ivaix, Joséphe, Bell. jud., III, III, 4, c'est-à-dire Djénin, l'ancienne Engannim. - Cette rapide revue, qui n'embrasse que les principales villes de Galilée, nous montre, partout où nous jetons les yeux, sur les hauteurs ou dans la plaine, des centres importants d'agglomération, une population nombreuse, riche et active. Cf. A. Neubauer, La géographie du Talmud, p. 188-240.

4º Rautes. — La Galilée fut une province privilégiée non seulement par la richesse du sol, le nombre des habitants, mais encore par sa position géographique et les voies de communication qui la reliaient aux contrées voisines. Alors que la Judée est toujours restée un pays fermé, la Galilée a été un pays largement ouvert. Des routes la traversaient pour aller des côtes phéniciennes en Samarie, en Galaad, dans le llauran, à Damas, comme pour aller d'Egypte en Assyrie. Elles suivaient non seulement la plaine d'Esdrelon, la vallée du Jourdain et les larges plateaux de la Basse Galilée, mais elles couraient

à travers le dédale des monts de la Haute Galilée. Certaines lignes de trafic, quelques khans en ruine et des vestiges de voies romaines les jalonnent encore. Depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, Damas a eu ses débouchés vers la mer. Ils ont varié suivant les âges et les circonstances politiques. Les ports qui servirent d'entrepôts à la grande ville furent tantôt Tripoli, Beyrout, Sidon, tantôt Tvr., Saint-Jean d'Acre ou Khaïfa. Les trois derniers furent longtemps les préférés et les plus commodes. Une route, longeant le pied de l'Hermon, passait par Banias, traversait le Jourdain à Tell el-Qadi et, par Abrikha, s'en allait en droite ligne à Tyr. Pour atteindre Akka ou Caipha, une autre descendait, dans la direction du sud-ouest, vers le Djisr Benat Yaqub, au sud du lac Mérom, et s'engageait à travers la limite des deux Galilées, ou suivait le lac de Tibériade pour rejoindre la plaine d'Esdrelon. Une troisième avec ses embranchements passait le Jourdain au sud du lac de Génésareth et se rattachait au réseau de la grande plaine, qui fut comme le carrefour des nations anciennes. Celle qui, par les bords si fréquentés du lac de Tibériade, traversait les tribus de Nephthali et de Zabulon, était cette « voie de la mer » dont parle Isaïe, ix, l, en annonçant les divines clartés que le Messie devait répandre sur ces contrées. La Galilée était ainsi sillonnée par une foule de routes qui la coupaient de l'est à l'ouest, convergeant vers les points importants de la côte méditerranéenne et du Ĵourdain. D'autres la parcouraient en sens inverse, suivant la plaine maritime du sud au nord, ou s'engageant à travers les collines, dans la même direction, par exemple, par Safed, Qadès et Honnin vers le Nahr el-Qasi-

miyeh. III. HISTOIRE. — Les Israélites, en s'établissant dans le nord de la Palestine, gardérent au milieu d'eux un grand nombre des Chananéens vaincus. Jud., 1, 30-33; IV, 2. Cette faiblesse fut pour eux la source de fréquentes difficultés. D'un autre côté, en raison du voisinage des nations idolâtres," l'élément païen resta toujours assez fort dans cette région. Is., Ix, 1. Il devint prédominant lorsque Théglathphalasar, roi d'Assyrie, eut emmené en captivité les habitants de la Haute Galilée et de la terre de Nephthali. IV Reg., xv, 29; Josephe, Ant. jud., 1X, XI, l. Après le retour de l'exil, à l'époque asmonéenne, les Juifs étaient peu nombreux au sein de ces populations qui les opprimaient. Ils envoyèrent un jour demander protection à Judas Machabée, en disant que les gens de Ptolemaïde, de Tyr et de Sidon, et toute a Galilée des nations s'étaient assemblés contre eux pour les perdre. Celui-ci chargea de eur défense Simon, son frère, qui partit avec trois mille hommes, livra de nombreux combats aux gentils, dont près de trois mille tombérent sous ses coups, puis emmena avec lui en Judée, à la joie de tout le peuple, les Juiss de Galilée, avec leurs femmes, leurs enfants et tout ce qui leur appartenait. I Mach., v, 14-23, 55; Josephe, Ant. jud., XII, VIII, 2. Sous Jonathas Machabée, le pouvoir des Asmonéens s'accrut rapidement et s'étendit apparemment sur la Galilée. *Ant. jud.*, XIII, 11, 3; 1v, 9; v, 6. Jonathas défit les généraux de Démétrius à Cadés, l Mach., xi, 63-74; Ant. jud., XIII, v, 6; mais il finit par se laisser prendre au piège que lui tendit Tryphon, tandis que les deux mille hommes qu'il avait renvoyés en Galilée réussirent à rentrer sains et saufs en Judée. I Mach., XII, 47-52; Ant. jud., XIII, VI, 2. La Galilée forma une partie du royaume asmonéen, et participa sans doute à la prospérité générale sous le gouvernement de Jean Hyrcan. C'est peut-être à cette époque que les Juiss commencerent à s'établir dans la province. On comprend d'ailleurs que la fertilité du sol et les facilités du commerce aient attiré un bon nombre d'émigrants des collines moins riches de la Judée. L'an 47 avant Jesus-Christ, Antipater ayant été nommé gouverneur de

la Judée, confia le gouvernement de la Galilée à son fils Ilérode, âgé de vingt-cinq ans, Ant. jud., XIV, Ix, 2, qui y domina plus tard en roi. A la mort de celui-ci, Ilérode Antipas devint tétrarque de la Galilée et de la Pérée, Ant. jud., XVII, VIII, 1, fonction qu'il garda jusqu'à son bannissement, 39 après Jésus-Christ, c'est-àdire pendant la période où s'écoula la vie du Sauveur. Luc., III, 1; xXIII, 7. La contrée passa ensuite à Hérode Agrippa ler, puis, après lui, fut placée sous l'autorité du procurateur romain de la Judée, à l'exception d'un petit district qui fut donné à Hérode Agrippa II. Elle demeura dans cette situation jusqu'à la ruine linale de la nation.

La Galilée doit surtont à l'Evangile la place qu'elle tient dans l'histoire du monde. C'est « dans une ville de Galilée, nommée Nazareth », que le Fils de Dieu s'incarna, passa son enfance et sa jeunesse, et fit entendre sa parole au début de son ministère. Cf. Luc., 1, 26; II, 4, 39; iv, 14, 16; Matth., ii, 22, 23; iv, 12, 13; xxi, 11; Marc., 1, 9, 14. « Cana de Galilée » fut le théâtre de son premier miracle. Joa., II, 1, 11; IV, 46. « Capharnaüm, ville de Galilée, » lui servit de séjour, quand il eut quitté Nazareth, et recueillit les nombreuses marques de sa puissance et ses divins enseignements. Matth., 17, 13; tx, 1; x1, 20; Luc., 17, 31. « La mer de Galilée » fut témoin de plusieurs événements importants de sa vie publique : vocation des apôtres, tempête apaisée, pêche miraculeuse, etc. Matth., IV, 18; XV, 29; Marc., ı, 16; vii, 31. Jésus parcourut la Galilée, prodiguant partout, dans les villes et les villages, les marques de sa bonté; les foules venaient des moindres hameaux pour le voir et l'entendre. Matth., IV, 23, 25; Marc., I, 14, 28, 39; III, 7; Luc., IV, 44; V, 47; XXIII, 5. C'est là qu'il se transfigura sur une montagne, Matth., xvii, 1, Marc., IX, 1; Luc., IX, 28, et enfin qu'il se montra à ses Apôtres, des Galiléens eux aussi, après sa résurrection. Matth., xxvi, 32; xxviii, 7, 10, 16; Marc., xiv, 28; xvi, 7. La Galilée fut donc le berceau de la foi chrétienne, le théâtre des actions et de la prédication du Sauvenr pendant une bonne partie de son ministère, Est-il étonnant que tant de pages des Évangiles reflétent la physionomie physique et morale de cette contrée? Les miracles, les discours, les paraboles de Notre-Seigneur, les événements qui marquent chacune de ses journées, tout nous est un tableau faisant revivre à nos veux les richesses et les beautés de la nature, les mœurs du pays. Qu'on se rappelle, en particulier, le sermon sur la montagne, Matth., v-vii; la résurrection du fils de la veuve de Naïm, Luc., vii, 11-16; la multiplication des pains, Matth., xiv, 13-21; Marc., vi, 31-44; les noces de Cana, Joa., II, 1-11; la vocation et le festin de Lévi, Luc., v, 27-39; les paraboles de la semence, de l'ivraie, du grain de sénevé, Matth., xIII; etc. Rien n'échappe au regard et à l'esprit du Maître : le ciel, la terre, la mor, les champs de blé, les fleurs, l'herbe de la prairie, les poissons, les oiseaux, tout sert de base à ses admirables enseignements.

Patrie du Christ et des Apôtres, la Galilée devint, après la ruine de Jérusalem, le centre religieux des Juifs, le siège de leurs plus brillantes écoles, la résidence de leurs plus célèbres rabbins. On trouve encore en plusieurs endroits de beaux restes de leurs synagogues. Tibériade surtout fut leur ville sainte. C'est là que se fixèrent les lois orales et traditionnelles, auxquelles fait si souvent allusion Notre-Seigneur, et qui formérent, au commencement du IIIe siècle, un vaste recueil connu sous le nom de Mischna, « répétition » ou « seconde loi », complété plus tard par la Gémara. Les deux compilations réunies constituent le Talmud de Jérusalem. C'est là également que naquit la Massore ou travail critique sur le texte hébreu de la Bible, fruit de longues et consciencieuses études. - Pour le caractère et le dialecte des habitants de la Galilée, voir Galiléen.

IV. BIBLIOGRAPHIE. - II. Reland, Palæstina, Litrecht,

4714, t. 1, p. 127-129, 180-184, 306-307; A. P. Stanley, Sinai and Palestine, Londres, 1866, 361-387; A. Neubauer, La géographie du Talmud, Paris, 1868, p. 177-240; V. Guérin, Galilée, Paris, 1880, t. 1 (p. 76-82, limites et description générale) et 11; Survey of western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. 1; S. Merrill, Galilee in the Time of Christ, Boston, 1881; Londres, 1885; Conder, Handbook to the Bible, Londres, 1885; Conder, Handbook to the Bible, Londres, 1887, p. 208, 311-314, 318; Tent Work in Palestine, Londres, 1889, p. 71-87; G. A. Smith, The historical Geography of the Holy Land, Londres, 1894, p. 414-435; F. Buhl, Geographie des alten Palästina, Fribourg-en-Brisgau et Leipzig, 1896, p. 72-74, 82, 107, 113, 214-237.

A. LEGENDRE.

## 2. GALILÉE (MER DE). Voir TIBÉRIADE (LAC DE).

GALILÉEN (Γαλιλαῖος). Ce nom, qui ne se trouve que dans le Nouveau Testament, désigne les habitants de la Galilée en général, Luc., xiii, 1, 2; Joa., iv, 45, ou bien est appliqué à Notre-Seigneur. Matth.. xxiii, 69: Luc., xxiii, 6, à saint Pierre, Marc., xiv, 70; Luc., xxii, 59, à Nicodème, Joa., vii, 52, aux Apòtres, Act., 1, 11; II, 7, et à Judas dont parlent les Actes, v. 37.

La Galilée, à l'époque de N.-S., était en majeure partie habitée par les Juifs, mais elle comprenait aussi une population mélée de Grees, d'Arabes, de Syriens, de Phéniciens. Le vieux sang hébreu ne s'y était pas conservé pur comme en Judée. Le contraste entre les deux peuples du nord et du sud de la Palestine était aussi frappant que celui qui existait entre les deux pays. D'un côté, une nature tour à tour riante et grandiose et une population à la foi simple et profonde, aux idées neuves et hardies; de l'autre, un sol aride et désolé et un peuple attaché à ses traditions, ne voulant connaître que la lettre de la loi. L'esprit du paysan galiléen s'ouvrait volontiers aux croyances nouvelles; chez le Juif de Jérusal an, dominaient au contraire la routine et les préjugés. La Galilée a été le berceau du christianisme, tandis que la Judée était desséchée par un pharisaïsme étroit et un saduccisme à courte vue. Par leurs fréquents contacts avec les nations voisines, les Galiléens avaient acquis une certaine largeur d'idées et un caractère conciliant, qui les faisaient mal voir en Judée. Ils passaient, aux yeux des fervents et des orgueilleux de la ville sainte, pour des ignorants et des sots. Cf. Talmud de Babylone, Erubin, 53 b. Il était convenu que rien de bon, aucun homme sérieux, aucun prophète, ne pouvait venir de Galilée, et en particulier de Nazareth. Cf. Joa., 1, 46; VII, 52. Méritaient-ils un tel mépris? Non. Joséphe, Bell. jud., 111, 111, 1, nous les représente comme laborieux, hardis et vaillants. Le Talmud de Jérusalem, Ketuboth, iv, 14, déclare lui-même qu'ils étaient plus soucieux de l'honneur que de l'argent, tout le contraire de ce que l'on trouvait en Judée. En Galilée, la veuve restait dans la maison du mari défunt, tandis qu'en Judée les héritiers avaient la faculté de l'éloigner, en lui rendant sa dot. Misehna, Ketuboth, IV, 14. D'autres passages talmudiques nous montrent chez les Galiléens un profond sentiment de charité : « Dans un endroit de la Gatilée supérieure, on avait soin de faire servir tous les jours à un pauvre vieillard une portion de volaille, parce qu'il avait l'habitude de prendre cette nourriture aux jours de sa prospérité. » Tosiftah, Péah, ch. vm.

Si les Galileens avaient dans la douceur de leur caractère quelque chose de la douceur de leur climat, il y avait bien aussi dans leur tempérament, comme dans leur terre, quelque pointe volcanique. Ils étaient prompts à la révolte, plus irritables que les habitants de la Judée; le peuple de Tibériade surtout était par nature ami des changements et se complaisait facilement dans les séditions. Cf. Joséphe, Vita, 17. — Judas le Galiléen, Act., v, 37, se fondant sur le principe que Dieu était le seul souverain de son peuple, et représentant comme une

mesure de servitude la taxe en vue de laquelle était fait le recensement de Cyrinus, travailla de tout son pouvoir à soulever les Juifs contre la domination romaine en les appelant à la liberté. Ant. jud., XVIII, 1, 1, 6; Bell. jud., 11, viii, 1. Il périt; mais son parti, dispersé, loin d'être anéanti, reparut plus tard sous le nom de Zélateurs, et joua un grand rôle dans la guerre contre les Romains. - Saint Luc, XIII, 1, 2, fait allusion à un événement tragique qui se passa à Jérusalem au temps de N.-S. Des Galiléens, assaillis tout à coup par les soldats de Pilate dans le parvis du temple, au moment où les prêtres immolaient en leur nom des victimes, furent immolés eux-mêmes sans pitié, de sorte que « leur sang se méla au sang de leurs sacrifices ». Les soulèvements n'étaient pas rares à cette époque, surtout à l'oceasion des fêtes, et les Galiléens se rencontraient toujours parmi les zélotes les plus exaltés et les plus remuants. Pilate réprimait l'émente sans miséricorde, sans être arrêté par la sainteté du temple juif. - On sait comment la Galilée fut un centre de rébellion aux derniers jours de l'histoire juive, avant la chute de Jérusalem. - Les apôtres avaient bien un peu de ce caractère bouillant, témoin l'épisode de saint Pierre et de Malchus, au Jardin des Oliviers. Joa., xvIII, 10.

Au point de vue religieux, les talmuds mentionnent plusieurs différences entre la Galilée et la Judée. Dans ce dernier pays, les jeunes mariés pouvaient se trouver en tête à tête immédiatement après la cérémonie nuptiale, liberté qu'ils n'avaient pas dans le premier, où les mariages, en général, se célébraient avec plus de décorum. Les Galiléens étaient plus sévères dans les pratiques religieuses; la veille de Pâques on travaillait encore en Judée, tandis qu'en Galilée on avait déjà cessé tout ouvrage. Les talmuds énumèrent encore des différences dans le rite des synagogues, dans la composition des tribunaux civils, dans les poids et mesures. Cf. A. Neubauer, La géographie du Talmud, Paris, 1868, p. 182. Les habitants de la Judée étaient plus versés que les Galiléens dans la science religieuse. A cela rien d'étonnant. C'est dans la province du sud que se trouvaient la corporation sacerdotale et la grande école des docteurs. Celle du nord était agitée, toujours considérée comme en état de guerre; elle n'avait probablement que des maîtres ambulants et non pas des écoles fixes comme la Judée. - Une difficulté pent-être éloignait encore les Galiléens de la chaire des rabbins juifs, c'était leur prononciation défectueuse, qui les rendait presque ridicules aux yeux des méridionaux. On connaît l'histoire de saint Pierre trahissant son origine par son accent. Matth., xxvi, 73. En Galilée, en effet, on ne distinguait pas entre elles les gutturales. « Les habitants de Beth-Schean, de llaffa et de Tibaon confondaient dans leur prononciation le 'ain, 7, avec le aleph, N; c'est pourquoi on ne pouvait les admettre pour réciter les prières à haute voix au nom de la communauté. » Talmud de Babylone, Megillah, 24 b. On en cite des exemples : « Un Galiléen demanda un jour un 728, 'amr; on lui répondit : Fou de Galiléen, que demandestu? est-ce un âne pour monter dessus, 725, hămôr, du vin pour boire, 725, hémér, un habit pour te couvrir, בר, 'amar, on une brebis pour l'égorger, איבר, 'emar? » Talmud de Babylone, Erubin, 53 b. « Si les Judéens et les Galiléens s'aimaient peu, cependant ils n'éprouvaient les uns contre les autres rien qui ressemblat à de la haine. Ils étaient trop voisins pour que leur jalousie mutuelle ne s'éveillat pas, mais leur rivalité portait toujours sur des points de détail, et, dans les grandes questions religieuses et patriotiques, ils savaient être profondément unis. » E. Stapfer, Lu Palestine, 1885, A. LEGENDRE. p. 119.

GALLAS (VERSIONS) DE LA BIBLE. — Les Gallas, « envahisseurs, » d'après les uns; « barbares, »

d'après les autres, sont des nègres d'un type particulier qui habitent l'est et le sud de l'Abyssinie. Ils s'appellent eux-mêmes Oroma, Ilmorma. Le Nouveau Testament a été traduit en leur langue par un missionnaire protestant, J. L. Krapf. Il a publié lui-même Evangelium Matthæi translatum in linguam Gallarum, Ankobari, regni Shoanorum capitalis, 1841. La Société biblique anglaise a publié le Nouveau Testament entier en caractères amhariques en 1876; il a été imprimé à Chrishona près de Bâle, de même que la Genèse, parue en 1872, l'Exode, paru en 1877, et les Psaumes, parus en 1872. Voir J. L. Krapf, Reisen in Ost-Afrika, 2 in-8°, Kornthal, 1858, t. 1, p. 484; W. Ch. Plowden, Travels in Abyssinia and the Galla Country, in-80, Londres, 1868; Ph. Paulitschke, Beiträge zur Ethnographie und Anthropologie der Somal, Galla und Harari, 2º édit., in-4º, Leipzig, 1888; [le cardinal] J. Massaja, Lectiones grammaticales pro Missionariis qui addiscere volunt linquam amaricam necnon et linguam oromonicam, in-8°, Paris, 1867; Id., I miei trentacinque anni di Missioni nell' alta Etiopia, 12 in-4°, Rome, 1885-1892; Fr. Prætorius, Zur Grammatik der Gallasprache, in-8°, Berlin, 1893, p. 111-v.

**GALLIM** (hébreu : *Gallim*, « monceaux de pierres » ou « sources »), nom de trois localités situées, les deux premières dans les environs de Jérusalem, la troisième dans le pays de Moab.

1. GALLIM (Septante: Codex Alexandrinus, Γαλλίμ; Codex Vaticanus, l'alég; correspond à l'hébreu Gallim), ville de la tribu de Juda, que ne mentionnent ni le texte hébreu ni la Vulgate, mais qu'on trouve dans les Septante avec dix autres formant un même groupe. Jos., xv, 59. Saint Jerôme, Comment. in Mich., t. xxv, col. 1198, suit la leçon du Codex Alexandrinus en l'appelant Gallim. La place qu'elle occupe dans l'énumération de Josué indique tout naturellement sa position, Citée entre Carem, aujourd'hui 'Aïn Karim, à six kilomètres à l'ouest de Jérusalem, et Bæther, actuellement Bittir, au nord-ouest de Bethlehem, elle doit être cherchée dans le voisinage de ces deux localités. Or, entre Bittir et Bethlehem, on rencontre un gros village, Beit Djálá, dont le nom, dans son dernier élément, peut rappeler Gallim. On a voulu l'identifier avec différentes cités bibliques, Rama, Éphrata, Bézec, Béthel, Séla, Gilo. Cf. T. Tobler, Topographie von Jerusalem und seinen Umgebungen, Berlin, 1854, t. 11, p. 413. Tout au plus pourrait-on tenter une assimilation avec la dernière, hébreu : Gilôh, Jos., xv, 51, comme l'a fait V. Guérin, Judée, t. 1, p. 118. En tenant compte cependant de l'ordre suivi par Josué dans le groupement des villes de chaque tribu, de Juda en particulier, nous ne croyons pas pouvoir faire remonter si haut un endroit que le contexte place plutôt au sud d'Hébron. Voir Gilo. Nous acceptons plus volontiers l'identification de Beit Djâlá avec Gallim ou Galem, déjà proposée par les explorateurs anglais. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. III, p. 20. Le village actuel ne renferme aucun débris important de l'antiquité, mais c'est un des plus considérables de la contrée; il possède, suivant certains renseignements, trois mille habitants, parmi lesquels 2 700 grecs schismatiques et 300 grecs catholiques. « Aucun musulman n'ose y séjourner longtemps; car, d'après une ancienne légende qui trouve encore quelque créance dans le pays, les sectateurs de Mahomet qui oseraient y demeurer trois jours sans se faire chrétiens courraient risque d'y mourir de mort subite. » V. Guérin, Judée, t. i, p. 413. On y remarque surtout la chapelle et le séminaire bâtis par le patriarche latin de Jérusalem. Les environs sont très fertiles, et le vin qu'on y récolte est renommé.

A. LEGENDRE.

2. GALLIM (Septante: Codex Vaticanus, Ρομμά; Codex Alexandrinus, Γαλλεί), lieu d'origine de Phalti ou Phaltiel, à qui Saul avait donné Michol, femme de David, que celui-ci réclama plus tard. 1 Reg., xxv, 44. Nous n'avons aucun renseignement pour en déterminer la position. Nous lisons bien, Il Reg., III, 16, qu'Abner, en ramenant à Hébron l'épouse royale, passa par Bahurim, petite localité à l'est de Jérusalem, d'où il renvoya Phalti, qui avait suivi Michol en pleurant. Mais que conclure de là, sinon que Gallim devait se trouver dans la tribu de Benjamin? C'est peut-être alors la même ville que mentionne Isaïe, x, 30, quand il décrit la marche des Assyriens contre la cité sainte. Après avoir tracé leur route du nord au sud par Aïath, l'antique Aï, Magron, Machmas (Mukhmas), Gaba (Djeba'), Rama (Er-Ram), Gabaath de Saul (Tell el-Ful), il montre la terreur répandue par l'invasion, en s'écriant :

> Fais retentir ta voix, fille de Gallim! Prends garde, Laïsa! pauvre Anathoth!

Les dernières localités, depuis Gaba jusqu'à Anathoth ('Anâta), forment un groupe situé au nord-est de Jérusalem. C'est donc de ce côté qu'il serait permis de chercher celle dont nous nous occupons. Aussi trouvons-nous peu fondée l'opinion qui propose de l'identifier avec Beit Djüla, gros village près de Bethléhem. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 481-1883, t. 111, p. 20. Ce village représenterait bien plutôt, croyonsnous, la ville de Juda appelée Γαλέμ (Codex Alexandrinus, Γαλλίμ) par les Septante, Jos., xv, 59 (manque dans l'hébreu et la Vulgate), et mentionnée entre Kapéu. actuellement 'Ain Karim, au sud-ouest de Jérusalem, et Θεθήρ (Codex Alexandrinus, Βαίθηρ), aujourd'hui Bittir, au sud de la précédente. Voir GALLIM 1. - Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 129, 246, à propos de Gallim, patrie de Phalti, parlent d'un bourg situé près d'Accaron, Aqir, dans la plaine de Séphélah, et appelé Galla, Γαλλαΐα. D'après ce que nous venons de dire, on ne saurait y voir ni Gallim, ni Galem.

A. Legendre.

3. GALLIM (hébreu : 'Églaim, « les deux étangs; » Septante: 'Αγαλείμ; Codex Sinaiticus, 'Αγαλλίμ), ville de Moab, mentionnée une seule fois dans l'Écriture. ls., xv, 8. Le prophète, voulant montrer comment les cris de douleur se feront entendre en Moab d'un bout à l'autre du territoire, prend deux points opposés, Gallim et Béer-Elim ou « le Puits d'Élim ». Celui-ci correspond à une des dernières stations des Israélites au delà, c'est-à-dire au nord de l'Arnon. Voir Béer-Elim et Béer 2, t. 1, col. 1548. Celui-là doit donc être cherché au sud. C'est probablement l'Agallim, 'Aγαλλείμ, qu'Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 98, 228, signalent à huit milles (près de douze kilomètres) au sud d'Aréopolis, Er-Rabbah. C'est peut-être aussi l'Aγαλλα de Joséphe, Ant. jud., XIV, 1, 4, une des douze villes prises aux Arabes par Alexandre Jannée. Son emplacement est inconnu. - Quelques auteurs confondent Gallim avec Engallim (hébreu : Én-Églaîm; Septante : Ἐναγαλλείμ). Ezech., XLVII, 10. 11 y a entre les deux noms une différence d'orthographe et de signilication qui ne permet guère d'adopter ce sentiment. Voir ENGALLIM, t. 11, col. 1801.

A. LEGENDRE.

GALLION (Γαλλιών) (L. Junius Annæus Gallio), proconsul d'Achaïe, au temps où saint Paul évangélisa Corinthe. Les Juifs se soulevérent contre saint Paul et conduisirent l'Apôtre devant le tribunal de Gallion, en disant « Cet homme excite les gens à servir Dieu d'une marière contraire à la loi. » Saint Paul allait répondre; Gallion l'empècha de parler et dit aux Juifs : « S'il s'agissait de quelque injustice ou de quelque mauvaise action, je vous écouterais, mais s'il s'agit de discussions sur une parole, sur des noms ou sur votre loi, cela vous regarde; je ne

veux pas être juge de ces choses. » Et il les renvoya du tribunal. Alors tons se saisirent de Sosthène, chef de la synagogue, et le battirent devant la synagogue sans que Gallion s'en mélát. Act., xvIII, 12-18. L. Junius Annæus Gallio était le frère aîné de Sénèque. Par la naissance il portait le nom de M. Annæus Novatus. Adopté par le rhéteur Junius Gallio, il prit le nom qu'il porta depuis. Pline, H. N., xxxi, 33; Tacite, Ann., xvi, 47; Quintilien, Inst. orat., IX, II. 91. Sénèque parle de lui dans la préface du livre 11 des Quæstiones naturales et le dépeint comme un homme universellement aimé. Cf. Stace, Silv., 11, vII, 32. Ce fut également à lui que Séneque dédia le De Vita beata. Après que Claude eut rendu l'Achaïe au Sénat et que, par conséquent, elle eut pour gouverneur un proconsul (Suétone, Claud., 25), Gallion fut mis à la tête de cette province. Ce fut très probablement après que Sénèque eut été rappelé d'exil. F. Blass, Acta Apostolorum, in-8°, Gættingue, 1895; Prolegom., p. 22. Cf. Wieseler, Chronologie des Apostolischen Zeitalters, in-8°, Gettingue, 1848, p. 119. Gallion quitta ce gonvernement, parce que le climat du pays était défavorable à sa santé; Sénèque, Epist. 104. Il ne fut pas des derniers à plaisanter sur la mort de Claude, Dion Cassius, 1.x., 35, et il ffatta la vanité de Néron, Dion Cassius, Ext, 20. La mort de son frère lui inspira une grande terreur et il implora la pitié de son meurtrier. Tacite, Ann., x. 73. On ignore de quelle façon et à quelle époque il mourut. E. BEURLIER.

## GALLOISES (VERSIONS) DE LA BIBLE. -

Le gallois, ou breton-gallois, est un des trois grands rameaux de la branche britaunique du celtique. Actuellement, il diffère assez des deux autres, le breton-armoricain et le breton-cornique, pour constituer vis-à-vis d'eux un groupe à part. Comme l'indique son nom, on le parle dans la principauté de Galles, en Angleterre.

1 La littérature biblique du gallois du moyen âge est peu importante. Elle se réduit, en somme, à des fragments plus ou moins considérables, dont une partie est contenue dans le Llyvyr agkyr Llandewivrevi, « Livre de l'anachorète de Llan-dewivrevi, » manuscrit de 1346, conservé à la bibliothèque de Jesus College, à Oxford. Ce manuscrit a été publié dans les Anecdota Oxoniensia, mediæval and modern series, part. vi, par MM. Morris Jones et John Rhys, sous le titre : The Elucidarium and other Tructs in Welsh from the Llyvyr, Oxford, 1894. Les principaux fragments bibliques qu'il contient sont : le le récit de l'Annonciation de l'ange Gabriel, Luc., 1, 26-38; 2º le début de l'Évangile de saint Jean, 1, 1-14; 3º une explication de l'Oraison dominicale. D'autres fragments se trouvent dans le second volume des extraits de manuscrits gallois qui ont été publiés sous ce titre : Welsh Manuscript Literature, completion of selections from the Hengwrt manuscripts preserved in the Peniarth library, edited and translated by the Rev. Robert Williams and the Rev. G. Hartwell Jones, 2 in-8°, Cardiff, 1874-1892. Outre plusieurs murceaux apocryphes, comme l'évangile de l'Enfance, l'évangile de Nicodème, l'histoire de l'once-Pilate, l'histoire de Judas, etc., ce volume contient : le le récit de la Passion selon saint Matthieu, p. 250; 2º les signes précurseurs du jugement dernier, d'après le même évangéliste, p. 274; 3º les mêmes fragments, avec quelques variantes, que ceux du Livre de l'anachorète, p. 291, 296-97. Voir aussi les parties bibliques de l'office de la sainte Vierge, d'après un manuscrit du xive siècle, dans la Myvirian Archaiology of Wales, publié par Owen Jones, Londres, 1795.

2º La première version gailoise de la Bible paraît avoir été exécutée dans la seconde moitié du xvº siècle, vers 1470, à Celydd Sfan, près de Bridgend, dans le comté de Glamorgan. Mais elle n'a jamais été publiée, et même le manuscrit, qui existait encore au commencement de ce siècle, a disparu depuis. Voir S. Bagster, The Bible

of every Land, Londres, 1860. p. 153. Dans la préface de sa traduction du Nouveau Testament, parue en 1567, Richard Davies mentionne aussi une version galloise du Pentateuque, qui existait vers 1527, et dont il avait vu lui-même une copie manuscrite entre les mains d'un de ses parents; mais il ne donne aucun détail, ni sur le traducteur, ni sur la date de la traduction. En 1526, un décret du Parlement d'Angleterre ordonna de faire une version galloise de toute la Bible, sous la haute direction des évêques de Saint-Asaph, de Bangor, de Saint-David, de Llandaff et d'Hereford. Le travail fut confié à William Salisbury, qui traduisit seulement les Évangiles, les Actes des Apôtres et les Épitres. Encore six de ces dernières, l'Épitre aux Hébreux, les deux à Timothée, l'Épître de saint Jacques et les deux Épîtres de saint Pierre, furent-elles traduites par Richard Davies, évêque de Saint-David. On y ajouta la version de l'Apocalypse par Huet, chantre de la paroisse de Saint-David, et l'on eut ainsi la première version complète du Nouveau Testament, sous le titre de : Testament Newydd ein Harghwydd an Hiachawdur Jesu Crist, a Nouveau Testament du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. » La traduction, qui fut faite sur le grec, est assez fidèle en général; mais elle laisse à désirer sous le rapport littéraire. A l'exception de l'Apocalypse et de quelques Épitres, elle n'est pas divisée en versets, mais seulement en chapitres. Dédiée à la reine Élisabeth, cette traduction parut à Londres, en 1567, in-4°. Voir Archæologia Cambrensis, 3° série, t. x1, Londres, 1865, p. 89.

3º Une vingtaine d'années après, on s'occupa de l'Ancien Testament. Ce fut un pasteur de Llanrhaidr-Mochnant, dans le comté de Denbigh, William Morgan, plus tard évêque de Llandaff en 1595, et de Saint-Asaph en 1601, qui entreprit cette tâche, de sa propre initiative. Aidé de plusieurs collaborateurs, il traduisit l'Ancien Testament sur le texte original, et revisa la version que Salisbury avait faite du Nouveau Testament. L'ouvrage tout entier fut terminé et imprimé en 1588, sous le titre : Y Bibl Cyssegr-lan, sef yr Hen Destament a'r Newydd, « La Sainte Bible ou l'Ancien Testament et le Nouveau; » info, Londres. Il existe encore deux exemplaires de cette édition : l'un, à la Société biblique de Londres et l'autre à la bibliothèque du chapitre de Westminster. On lit un tirage à part de la traduction des psaumes, sous le titre : Psalmau Dafydd, « Psaumes de David, » in-8°, Londres, 1588. Quatre exemplaires de ce tirage à part existent encore : l'un, au collège de l'Université de Cardiff; deux autres au British Museum, et le quatrième à la bibliothèque de Shirburn Castle. Au reste, on vient de rééditer ce psautier gallois, avec un fae-similé photographique de la curieuse gravure qui est en tête de l'ouvrage, Londres, 1898. La publication a été dirigée par Thomas Powell, professeur au collège de l'Université de Cardiff. -Le De Morgan avait entrepris, aussitôt après sa traduction de la Bible, une seconde revision du Nouveau Testament de Salisbury; et son travail allait être livré à l'impression, en 1604, quand il mourut. L'ouvrage paraît ètre resté en manuscrit. Voir, pour l'appréciation détaillée des œnvres du Dr Morgan, le volume gallois qui est intitulé : Bywyd ac amser yr esgob Morgan, « La vie et l'époque de l'évêque Morgan, » par Charles Ashton, Treherbest,

4º Les travaux bibliques du Dr Morgan furent continués par son successeur sur le siège épiscopal de Saint-Asaph, le Dr Richard Parry. Avec l'aide de son savant secrétaire, le Dr Juhn Davies, il entreprit une revision complète de toute la Bible galloise, en y apportant des corrections si nombreuses et si importantes, que son travail ressemble plutôt à une version nouvelle qu'à une revision proprement dite. Cette version est tres estimée dans l'église anglicane du pays de Galles; et la plupart des éditions postérieures n'ont guère fait que la reproduire. Elle parut à Londres, in-fo, en 1620, avec une dédicace au roi



Jacques. L'exemplaire qui fut offert au roi est conservé au British Museum. Comme le format de l'édition n'était guère portatif, on en fit une autre plus commode, in-8°, Londres, 1630, qui contenait, outre l'Ancien et le Nouveau Testament, le Book of Common Prayer, et une traduction du Psautier en vers. Cette traduction, qui est encore en usage dans l'église anglicane du pays de Galles, était l'œuvre du Dr Pryce, archidiacre de Merioneth. Précédemment, il avait paru une autre traduction versifiée des Psaumes, par le capitaine Middleton, Londres, 1603.

5º Nous devons signaler aussi, parmi les versions du xviie siècle s'étendant à toute la Bible, celle qui fut publiée à Oxford, in-le, 1690, et qui est connue sous le nom de Bishop Lloyd's Bible, parce que l'évêque Lloyd en surveilla la publication, et s'occupa spécialement de la chronologie et des notes qui accompagnent le volume. Ce fut la première Bible galloise insprimée en caractères romains. — Voir, pour de plus amples dérails sur les versions galloises de la Bible des xvie et xvie siècles, les remarquables études critiques qui ont été faites à ce sujet par Walter Davies, plus connu sous le nom bardique de Gwalter Mechain, et qui ont été réunies après sa mort († 1849) dans ses œuvres complétes, Gwaith y Walter Davies, 3 in-8º, Carmarthen et Londres, 1868.

6° En 1718, parut à Londres la première Bible de la Society for promoting Christian Knowledge. Elle est plus connue sous le nom de Moses Williams' Bible, du nom d'un pasteur de Dyfinoy, dans le comté de Brecknock, qui en surveilla la publication. Elle contient, outre les deux Testaments, les Psaumes en vers, quelques hymnes et prières bibliques, avec des notes marginales et des sommaires en tête des chapitres. — D'autres éditions de la Bible ont été publiées, dans le courant du xviiie siècle, à Carmarthen, Londres, Cambridge et Oxford. Elles diffèrent peu des précédentes, si ce n'est

par des changements orthographiques. 7º Au commencement du xixº siècle, Thomas Charles, pasteur de Bala, trouvant que la diffusion de la Bible se faisait trop lentement dans le pays de Galles, conçut le projet d'une vaste association qui remédierait à cet état ue choses. Ce fut l'origine de la Société biblique de Londres (British and Foreign Bible Society), fondée le 7 mars 1804. Un des premiers soins de la société naissante fut de préparer une édition stéréotypée d'une Bible galloise, qui devait être tirée à vingt mille exemplaires in-8°. Le texte devait être celui de l'édition d'Oxford de 1799, que Thomas Charles voulut reviser au préalable. Sur ces entrefaites, le Rév. J. Roberts, pasteur de Tremerchion, dans le comté de Flinth, critiqua vivement l'opportunité et la justesse des modifications projetées par son co lègue; et, par l'intermédiaire de la Society for promoting Christian Knowledge, il adressa des réclamations en ce sens au président de la Société biblique de Londres. On nomina un comité pour examiner la question. Il fut reconnu que, les changements orthographiques mis à part, le travail de Th. Charles avait au moins le mérite de l'exactitude. Quant aux modifications d'orthographe, la question, dépassant la compétence du comité, fut soumise au savant philologue Walter Davies, pasteur de Meifod, dans le comté de Montgomery. Ce dernier se prononça contre les innovations de Charles, et, en conséquence, l'édition projetée fut abandonnée. La Société biblique de Londres en publia alors une autre en 1806, semblable à celle qui avait paru en 1752, par les soins de la Society for promoting Christian Knowledge, Les nouvelles et nombreuses éditions qui ont été faites depuis cette époque ne diffèrent pas sensiblement des précèdentes. - Il est bon de noter, d'une façon générale, que les bibles galloises, ayant été publiées par des éditeurs non catholiques, ne contiennent pas ordinairement, du moins

en ce siècle, les livres que les protestants appellent « apocryphes », c'est-à-dire les deutérocanoniques.

Voir l'ouvrage gallois ; Lyfryddiaeth y Cymry, yn cynnwys hanes y llyfrau a gyhoeddwyd yn yr iaith Gmraeg, ac mewn perthynas i Gmru a'i thrigolion o'r flwyddyn 1546 hyd y flwyddyn 1800, « Bibliographie galloise, contenant l'indication des livres en gallois, et de ceux relatifs au pays de Galles, publiés de 1546 à 1800, » in-8°, Llanidloes, 1869. Cet ouvrage, qui est de William Rowlands, a été continué par M. Silvan Evans pour la période 1800-1869, et doit être complété par les suppléments parus dans la Revue celtique, Paris, 1872-1875, t. 1, p. 376-394; t. 11, p. 31-43, 346-351.

J. BELLAMY.

**GAMALIEL**, nom de deux personnages, l'un de l'Ancien, l'autre du Nouveau Testament.

- 1. GAMALIEL (hébreu : Gamli'èl, « Dieu récompense ; » Septante : Γαμαλιήλ), fils de Phadassur, était chef de la tribu de Manassé, à l'époque du séjour au désert du Sinaï. Il était à la tête de 32 200 combattants. Comme les autres chefs de tribu, il fit des présents au sanctuaire. Num., r, 10; π, 20; νπ, 54, 59; x, 23.
- 2. GAMALIEL (Nouveau Testament : Γαμαλιτήλ), surnommé l'ancien (haz-záqên) ou Gamaliel Ier, pour le distinguer de son petit-fils, Gamaliel le jeune ou Gamaliel II, est ordinairement identifié avec le membre du Sanhédrin, du même nom, qui prit en pleine séance la parole en faveur des Apôtres. Il était de la secte des pharisiens et un docteur de la loi, honoré par tout le peuple. Act., v, 34. Chef d'une importante école rabbinique à Jérusalem, il ent pour disciple saint Paul qui déclare avoir été instruit par son maître dans l'exacte et stricte interprétation de la loi paternelle, telle que la concevaient les pharisiens. Act., XXII, 3. Sa famille se considérait comme appartenant à la tribu de Benjamin, quoique plus tard elle ait été comptée au nombre des descendants de David. Si Hillel était de la race de David, on ne peut regarder Gamaliel comme son petit-fils qu'en supposant, ou bien que Hillel descendait de David par sa mère, ou bien que Gamaliel était fils d'Ilillel par le côté maternel. G. Dalman, Die Worte Jesu, t. 1, Leipzig, 1898, p. 265. La littérature juive le donne comme la souche des derniers patriarches juifs de Palestine, et plusieurs critiques, J. Lightfoot, Horæ hebraicæ et talmudicæ in Acta Apostolorum, Leipzig. 1679, p. 45; J. Cohen, Les Pharisiens, Paris, 1877, t. 1, p. 415; t. 11, p. 54; E. Stapfer, Les idées religieuses en Palestine à l'époque de Jésus-Christ, 2º édit., Paris, 1878. p. 198-199, en avaient conclu que Gamaliel présidait le Sanhédrin, quand Jésus comparut devant cette assemblée. Mais cette conclusion est contraire au livre des Actes, v, 34, qui fait de Gamaliel un simple membre du Sanhédrin, un des scribes ou docteurs qui avaient siège et voix à ce tribunal. J. et A. Lémann, Valeur de l'assemblée qui prononça la peine de mort contre Jésus-Christ, 3º édit., Paris, 1881, p. 30; E. Stapfer, La Palestine au temps de Jėsus-Christ, 3º ėdit., Paris, 1885, p. 94-98. Gamaliel, quoique siégeant seulement dans le groupe des juges assesseurs, jouissait dans le grand conseil d'une haute considération et y exerçait une réelle influence. On le vit bien à la comparution des Apôtres. Les disciples de Jésus, qui témoignaient avec tant de fermeté en faveur de leur Maitre, allaient être condamnés à mort, quand ce docteur si savant et si vanté se leva dans le conseil et demanda qu'on fit momentanément sortir les Apôtres, afin d'exposer en toute liberté son avis. Il fit entendre alors des paroles de prudence et de modération. En conseiller sage et prévoyant, il prémunit les juges contre une résolution violente et précipitée et il tire ses considérants des faits de l'histoire contemporaine. Il rappelle l'issue à laquelle avaient abouti, d'elles-mêmes,

les tentatives récentes de Theudas et de Juda le Galiléen. Le cas présent pourra avoir la même solution, et au lieu de recourir à une répression violente, il faut laisser au temps la conclusion de l'affaire. « Si l'idée ou l'entreprise des Apôtres, dit-il en terminant, vient des hommes, elle se dissoudra d'elle-même; si elle vient de Dieu, vous n'étes pas capables de l'entraver et vous vous exposez à combattre contre Dieu même. » Cet avis sage et modéré prévalut dans le Sanhédrin qui renvoya les Apôtres après les avoir fait frapper de verges. Act., v, 33-40. On a discuté le mobile qui avait inspiré Gamaliel. On a prétendu tour à tour qu'il avait parlé ainsi par opposition aux Sadducéens et pour faire échouer leurs projets, ou par politique, afin de ménager la situation du Sanhidrin en face du peuple et des Romains, ou par un sentiment de droiture naturelle, ou enfin par un secret penchant vers la nouvelle doctrine. Il.-J. Crelier, Les Actes des Apôtres, Paris, 1883, p. 67-71; C. Fouard, Saint Pierre, Paris, 1886, p. 45-48; E. Le Camus, L'Œuvre des Apôtres, Paris, 1891, p. 84-92.

L'enseignement de Gamaliel, que son disciple Saul déclare conforme à la plus exacte interprétation de la Loi dans le sens des Pharisiens, Act., XXII, 3, ne nous est connu que par quelques décisions juridiques que lui attribue la Mischna. Au traité Orla, II, 12, Talmud de Jerusalem, tead. Schwab, t. III, Paris, 1879, p. 34, il a décidé, d'accord avec les sages, que la levure profane tombant dans la pâte avec la levure d'oblation, n'entcaine l'interdit de la pâte que si elle suffit à la faire fermenter. Au traité Yebamoth, xvi, 7, ibid., t. vii, 1885, p. 219-220, on capporte qu'il permettait d'épouser une femme sur l'avis du décès de son mari, énoncé par un seul témoin, et qu'il autorisait les veuves à se remarier sur l'assertion du décès de leurs époux par un seul témoin. D'après le traité Guitin, IV, 2, ibid., t. IX, 1887, p. 2, il modifia, dans l'intérêt de l'ordre du monde et des bonnes règles, les conditions de l'annulation de l'envoi de l'acte de divorce. Il ne permit plus qu'elle se fit à l'insu de la femme et voulut que l'on inscrivit sur l'acte les noms de l'homme et de la femme avec tous leurs surnoms. Il établit aussi, ibid., 1v, 3, p. 5, que la veuve pourrait désormais se faire payer son douaire, en vouant tel objet que les orphelins désigneront. Il est raconté, Schabbath, xvi, 1, ibid., t. iv, 1881, p. 161, que Gamaliel, se trouvant debout sur un échafaudage de construction à la montagne sainte, recut un exemplaire de Job transcrit en chaldéen, et qu'il dit aux maçons de l'enfouir sous le mur fondamental. Cette action est rapportée pour prouver qu'il faut enfouir les exemplaires sacrès hors d'usage, en quelque langue qu'ils soient écrits. Les autres paroles de R. Gamaliel, reproduites dans le Talmud, ont été prononcées par Gamafiel II. On ne peut, sur de si faibles indices, déterminer le caractère théorique ou pratique de l'enseignement du maître de saint Paul. Cf. Fouard, Saint Pierre, p. 143-150.

Gamaliel ler est mort avant l'an 70, puisqu'il n'est pas question de lui dans les récits du siege et de la prise de Jérusalem par les Romains, tandis que son fils Siméon joua alors un rôle important. La Mischna, Sota, 1x. 16, ibid., t. vii, p. 342, dit que, depuis cette mort. « la gloire de la Loi s'est éteinte, et avec elle sont ruinés la pureté et le phacisaïsme. » Cela signifie seulement, d'après le contexte, que depuis son époque l'austérité et la vie religieuse des pharisieus stricts ont disparu. L'auteur des Recognitions clémentines, I, 65-67, 1. I. col. 1242-1244, suppose que Gamaliel, encore membre du Sanhédrin, était secrétement chrétien et n'était restéextérieurement attaché au judaïsme que pour mieux servir ses frères. Au ve siècle, l'ancien sanhèdrite apparut au prêtre Lucien et lui révéla l'endroit où il avait enseveli les restes mortels du diacre Étienne; il lui apprit qu'il s'était converti au christianisme avec son fils Abib et Nicodème et qu'ils avaient été baptisés par

saint Pierre et saint Jean. Epistola Luciani ad omnem Ecclesiam, 3-4, t. XLI, col. 809-812; Photius, Bibliotheca, col. 171, t. ciii, col. 500-501. Cf. Tillemont, Mćmoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, Paris, 1694, t. 11, p. 10-13, 27-30. Son corps, découvert alors à Caphargamala avec celui de saint Étienne, serait conservé à Pise. J.-C. Wagenseil, Sota, Altdorf, 1674, p. 992-993. Plusieurs martyrologes citent Gamaliel comme saint et le martyrologe romain mentionne, au 3 août, l'invention de ses restes mortels et de ceux de saint Étienne. — Cf. J. Derenbourg, Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine, t. 1, 1867, p. 241; 11. Grætz, Geschichte der Juden, 3º édit., 1878, t. 111, p. 373; M. Bloch, Institutionen des Judentums, t. II 1, 1884, p. 118-202; E. Schürer, Geschichte des jüd. Volkes, 2º édit., t. 11, p. 300; M. Braunschweiger, Die Lehrer der Mischnah, 1890, p. 50.

E. MANGENOT.

GAMARIAS, nom de deux Juiss mentionnés par Jérémie.

- 1. GAMARIAS (hébreu : Gemaryāh; Septante : Γαμαρίας), fils d'Helcias, envoyé à Babylone près de Nabuchodonosor avec Elasa fils de Saphan. Jérémie leur remit une lettre pour les captifs afin de les prémunir contre les faux prophètes qui annonçaient un prompt retour et les engager à s'établir en paix dans la terre d'exil au moins pour soixante-dix ans. Jer., xxix, 3, 4.
- 2. GAMARIAS (hébreu : Gemaryāhû; Septante : Γαμαρίας), fils de Saphan, un des conseillers du roi Joachim, devant lesquels Baruch lut, dans la chancellerie,
  une prophétie de Jérémie. Effrayés de cette lecture, ils
  en donnérent connaissance au roi qui déchira le rouleau et le jeta dans le feu, malgré les représentations de
  Gamarias. Jer., xxxvi, 12, 43, 25.

**GAMUL** (hébreu : Gâmûl; Septante : Γαμού)), chef de la vingt-deuxième des familles sacerdotales, distribuées en vingt-quatre classes par David. I Par., xxiv, 17.

GAMZO (hébreu : Gimzô, « lieu fertile en sycomores; » Septante : Codex Vaticanus, Γαλεζώ; Codex Alexandrinus, Γαμαιζαί), ville de Palestine mentionnée une seule fois dans la Bible. Il Par., xxvIII, 18. Située dans la plaine de Séphélah, elle fut prise, avec les villages qui en dépendaient, par les Philistins, qui s'y établirent. Cet événement eut lieu sous le règne d'Achaz, roi de Juda. Les autres cités qui eurent le même sort appartiennent ou au nord-ouest de la tribu de Juda, cemme Socho (Khirbet Schueikeh), ou à la limite de Juda et de Dan, comme Bethsames ('Ain Schems), Thamna (Khirbet Tibnéh), on au sud-est de Dan, comme Aïalon (Yâlô). Gamzo était la plus septentrionale, et elle a subsisté jusqu'à nos jours exactement sous le même nom. On trouve, en effet, un peu au sud-est de Loudd ou Lydda, un village dont le nom arabe κατώς, Djimzű, reproduit parfaitement la forme hébraique, τως Gimző.

Cf. G. Kampffmeyer, Alte Nomen im heutigen Palästina und Syrien, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig, t. xvi, 1893, p. 34. Il couronne une colline assez élevée. Des houquets d'oliviers et quelques palmiers s'élèvent alentour. Il compte 400 habitants, et l'on y rencontre plusieurs puits, probablement antiques, mais celui qui approvisionne actuellement le bourg en est assez éloigné. Cf. V. Guérin, Judée, t. 1, p. 335; Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. 11, p. 249; Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. 11, p. 297. — Le Talmud de Babylone, Taanith, 21 a, cite Ginzo comme ville natale d'un certain Nahum, qui avait, dit-il, pour maxime que Dieu dirige toutes choses pour le mieux. Lui arrivait-il un désagrément ou un

malheur, il avait pour coutume de dire philosophiquement : מו בי זו בו, Gam zū letōbāh, « ceci également est pour le bien. » C'est là un jeu de mots sur le nom de la ville. Cf. A. Neubauer, La géographie du Talmud, Paris, 1868, p. 98; Reland, Palæstina, Utrecht, 1714, t. II, p. 812.

GANGRÈNE (grec : γάγγραινα; Vulgate : cancer), destruction de la vie dans une partie des tissus du corps (fig. 14), à la suite de contusions, de brûlures, d'altération du sang ou de troubles dans sa circulation, d'introduction



Gangrène des extrémités: 1. rougeur des tissus sains en arrière du sillon;
 sillon au niveau du point d'élimination;
 portion gangrèneuse devant se détacher.

de germes putrides, etc. Sous l'influence de ce mal, les chairs perdent toute sensibilité et parfois même entrent en putréfaction comme des chairs mortes. Assez souvent la gangrène s'étend de proche en proche, envahit rapidement les tissus et amène la mort. Saint Paul fait allusion à cette marche envalussante du mal, quand il compare l'enseignement des faux docteurs à la gangrène qui ronge. νομήν έξει. Η Tim., II, 17. Le mot νομή signifie l'« action de ronger », en parlant des ulcères. Hippocrate, Pronostic., 98. La fausse doctrine « rongera » donc les âmes et les fera périr, comme la gangrène ronge les chairs et détruit le corps. L'expression énergique du texte grec est rendue dans la Vulgate par un équivalent : ut cancer

serpit, « rampe. » s'étend « comme un cancer ». Le cancer est une tumeur maligne qui se développe dans un organe, se reproduit après l'ablation et finit par atrophier l'organe et faire périr le malade. L'action du cancer est aussi dangereuse que celle de la gangrène, mais elle est moins apparente et moins répugnante. Voir CANCER, t. II, col. 129.

GARDE DU CORPS. Voir ARMÉE, t. 1, col. 973.

GARDIENS DES PORTES DU TEMPLE. Voir Portiers.

GAREB (hébreu : Gárêb; Septante : Γαρέβ;, nom d'un Israélite et d'une colline.

1. GAREB, un des vaillants guerriers de l'armée de David. II Reg., xxiii, 38; I Par., xi, 40. Dans ces deux endroits le nom propre est suivi de l'adjectif ou nom patronymique hay-yitû que la Vulgate rend par Jethreus dans I Par., xi, 40 et par et ipse Jethrites dans II Reg., xxiii, 38. Elle ajoute et ipse parce que dans ce verset le nom précédent Ira est suivi de la même épithète, Jethrites. Gareb comme Ira seraient-ils fils de Jéther, père d'une famille de Cariathiarim? I Par., ii, 53. Ou bien ne faudrait-il pas plutôt y voir un nom de lieu hay-yattiri, de Yattir (Vulgate: Jéther), ville dans la montagne de Juda? I Reg., xxx, 27; Jos., xv, 48; xxi, 14. E. Levesque.

2. GAREB, colline voisine de Jérusalem, mentionnée une seule fois dans l'Écriture. Jer., xxxi, 39. Le prophète, traçant le pourtour de la nouvelle Jérusalem, part de la tour d'Hananéel, située très probablement vers le nord-est des remparts, puis vient à la porte de l'Angle, c'est-à-dire au nord-ouest. Voir ANGLE (PORTE DE L'), t. I.

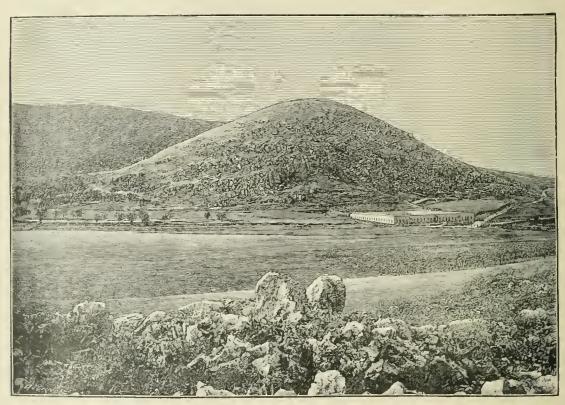
col. 600. De là il fait passer le cordeau « sur la colline de Gareb et vers Goatha », tourne ensuite au sud par la vallée de llinnom, qu'il appelle « la vallée des cadavres et des cendres », et arrive enfin « au torrent de Cédron, et jusqu'à l'angle de la porte des Chevaux à l'orient ». D'après cette description, il semble clair que la colline dont nous parlons se trouvait à l'ouest ou au sud-ouest de la ville; mais son emplacement exact est inconnu. La signification du nom fait croire que c'était « la colline des lépreux », c'est-à-dire l'endroit où demeuraient confinés ces malheureux à qui l'on interdisait l'entrée de la cité. Scholz pense que c'est aujourd'hui la montagne du Mauvais-Conseil ou Djebel Deir Abu Tor. Cf. J. Knabenbauer, Comment. in Jer., Paris, 1889, p. 396. D'autres identifient plutôt Gareb avec la montagne que signale le livre de Josué, xv, 8; xvIII, 16, et « qui est vis-à-vis de Géennom à l'occident, et à l'extremité de la vallée de Réphaïm ou des Géants vers le nord ». Cf. Keil, Der Prophet Jeremia, Leipzig, 1872, p. 341; Fillion, La Sainte Bible, Paris, 1898, t. v, p. 647. A. LEGENDRE.

GARIZIM (hébreu : Gerizzim; Septante : Γαριζίν), montagne de la chaîne d'Éphraïm, située au sud de Naplouse, en face du mont Hébal. Deut., xi, 29; xxvii, 12; Jos., viii, 33; Jud., ix, 7; II Mach., v, 23; vi, 2.

I. Now. - On a différemment interprété le mot hébreu. Gésénius, Thesaurus, p. 301, y voit le nom d'une peuplade, les Gérizéens (hébreu : hag-Girzi ou Gerizzi; Vulgate : Gerzi), 1 Reg., xxvII, 8, dont une colonie au moins aurait habité la contrée, et à laquelle la montagne aurait emprunté sa dénomination, comme une autre du même massif tenait son nom des Amalécites. Jud., xii, 15. Tel est aussi le sentiment de Stanley, Sinai and Palestine, Londres, 1866, p. 237, note 3. Cependant la leçon de I Reg., xxvII, 8, est douteuse; le qerî porte Gizri. D'autres s'en rapportant à la racine gáraz, qui, comparée à l'arabe, veut dire « couper, séparer », ou désigne « une terre stérile », reconnaissent dans Gerizzim une allusion à l'aspect physique du mont, « abrupt » et « dénudé ». On peut trouver d'autres explications de même valeur, c'est-à-dire également conjecturales. Cf. J. Simonis, Onomasticum Vet. Test., Halle, 1741, p. 67.

II. SITUATION ET DESCRIPTION. - La situation du Garizim est, avec celle de l'Ilébal, déterminée de la manière suivante dans le premier passage de la Bible où il en est question, Deut., x1, 30 (traduit d'après l'hébreu) : « [Ces montagnes] sont au delà du Jourdain, » c'est-àdire à l'ouest, par opposition aux campements des Hébreux, qui alors se trouvaient à l'est; « derrière la route de l'occident, » ou au delà de la route qui traverse le pays de Chanaan, conduisant de Syrie en Égypte et passant par le cœur même de la contrée, celle qu'avaient suivie Abraham et Jacob, l'antique voie qui, de la plaine d'Esdrelon, se dirige par les monts de Samarie vers Jérusalem et le sud; « dans la terre du chananéen, qui habite dans l'Arabah, » ce dernier mot désignant, non pas, comme le veulent certains auteurs, la vallée de Sichem ou la plaine d'El Makhnah, mais celle du Jourdain ou le Ghôr, que les Israélites avaient en ce moment sous les yeux et qui leur représentait « la terre de Chanaan »; « vis-à-vis de Gilgal, » non pas Galgala, premier campement des Hébreux près de Jéricho, Jos., IV, 49, aujourd'hui Tell Djeldjûl, mais la ville dont il est question dans l'histoire d'Élie et d'Élisée, IV Reg., II, 1; iv, 38, actuellement Djildjilia, au nord de Bethel, a l'ouest de la route de Jérusalem à Naplouse (voir Gal-GALA 2); « près des térébinthes de Moréh, » ou cette « vallée illustre » (d'après la Vulgate; 'èlòn Mòrèh, d'après l'hébreu), que la Genèse, xii, 6, à propos d'Abraham, mentionne près de Sichem. Pour avoir mal compris ce verset, en ce qui concerne Galgala, Eusèbe et saint Jerôme, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 126, 242, 243, placent faussement le Garizim et l'Hébal auprès

de Jéricho. Il est clair cependant, en dehors de l'explication qui vient d'être donnée, que l'auteur sacré désigne les deux montagnes nou dans le voisinage du Jourdain, mais à l'extréme horizon, où elles sont cachées à sa vue. D'ailleurs l'épisode de Joatham, montant sur un des éperons du Garizim pour adresser la parole aux habitants de Sichem, Jud., 1x, 7, l'histoire de la Samaritaine désignant du geste la montagne sur laquelle ses ancêtres avaient leur lieu d'adoration et qui dominait le puits de Jacob, Joa., 1v, 20, 21, en déterminent suffisamment la position. C'est là, près de Néapolis ou Naplouse, que les vieux pêlerins ont reconnu le sommet dont nous parlons; le pêlerin de Bordeaux (333), sainte Paule (404), saint ouadi Râs el-'Ain. C'est par ce gracieux ravin, qui trace sur les flancs dénudés du Garizim un sillon de verdure, que l'on monte de la ville sur le somnet. De la source qui donne son nom à l'ouadi, on peut d'un coup d'œil embrasser Naplouse et les magnifiques jardins qui l'entourent. A partir de là, une montée raide et pierreuse, tapissée cependant de fleurs au printemps et cultivée sur certains points, conduit sur un large plateau accidenté, couvert de broussailles et de mouceaux de pierres. Du point culminant on jouit d'un splendide panorama : au nord, par delà les monts de Samarie et de Galifée, se dressent dans le lointain les cimes neigeuses du Grand Hermon; à l'est, au delà de la plaine d'El



15. -- Le mont Garizim, vu du sud. D'après une photographie.

Willibald (723-726), etc. Cf. *Itinera Terræ Sanetæ*, ëdit. de la Société de l'Orient latin, Genève, 1877, t. 1, p. 16, 28, 260

Le Garizim est appelé aujourd'hui Djebel es-Sumara, « la montagne des Samaritains, » et Djebel et-Tûr; ce dernier nom lui est commun avec plusieurs autres monts célèbres les Arabes appliquant le mot Tûr, qui signifie « montagne, hauteur », notamment au Sinaï, au Thabor, à la colline des Oliviers. Il domine, de sa paroi septentrionale, la ville de Naplouse et la vallée qui le sépare de l'Hébal (fig. 15); du côté de l'est, il borde la plaine d'El-Makhnah, projette assez loin ses racines vers le sud, et se rattache, à l'ouest, au massif éphraimite. Formé presque entiérement de calcaire nummulite, il s'étend de l'est à l'ouest, et s'élève à une hauteur de 868 mêtres au-dessus de la Méditerrance. Il se termine en un petit plateau protégé à l'est et au nord par un escarpement qui constitue comme un gigantesque escalier sur la plaine orientale. Ce plateau supérieur s'abaisse par une pente douce à l'onest, où l'escarpement se creuse au nord-ouest en une riante vallée nommée Makhnah, apparaissent, derrière une chaîne de collines entrecoupée de vallées fertiles, les hauteurs coupées à pic qui resserrent le Ghôr et le Jourdain; au sud la vue s'étend sur les montagnes d'Éphraïm, et, à l'ouest, sur la plaine de Saron et les flots bleus de la Méditerranée.

Plusieurs vestiges de l'antiquité appellent, sur ce plateau, l'attention du voyageur. (Voir fig. 16, et ef. le plan détaillé que donne le Palestine Exploration Fund Quarterly Statement, Londres. 1873, p. 66.) Après aveir passé près de l'endroit où campent les Samaritains, lorsqu'ils viennent célébrer les fêtes de Paques, de la Pentecôte et des Tabernacles, on arrive aux blocs énormes et non taillés connus sous le nom de Tena'scher Balatah, « les douze pierres plates. » Fendus par le temps et séparés en deux et même trois parties, ce qui rend assez difficile d'estimer au juste leur nombre réel et primitif, ils sont agencés de manière à constituer une sorte de plate-forme longue de 25 pas sur 7 de large. Depuis les fouilles du capitaine anglais Anderson, en 1866, il n'est plus permis de les prendre pour des rochers naturels, avec lesquels ils se confondent faci-

lement; mais il faut admettre qu'ils ent été apportés et places là par la main de l'homme. On voit, en effet, qu'ils reposent sur trois assises superposées d'autres blocs moins considérables. Les Samaritains qui, tous les samedis, viennent faire là leurs prières, prétendent que



L. Thullier, delt

16. - Carte du mont Garizim.

ces pierres, représentant par leur nombre les douze tribus, sont celles que, conformément à leur Pentateuque, Josué aurait, d'après l'ordre de Dieu, placées sur le mont Garizim pour servir d'autel, Mais la Bible,

on le sait, porte dans tous les manuscrits hébraïques, à ce sujet, le mot 'Ébal au lieu de Garizim, Cf. Deut., xxvii, 4: Jos., viii, 30. On soupçonne les Samaritains euxmêmes d'avoir plus tard érigé ce monument, dans l'intention de consacrer ainsi leur texte erroné.

Un peu au delà, vers l'est, sur le s'étend une vaste enceinte quadrangulaire, encore en

partie debout, flanquée aux quatre angles d'avant-corps ou petites tours carrées. Les murs ont une épaisseur de 1m 35, et sont revêtus de gros blocs, la plupart taillés en bossage et posés sans chaux ni ciment. Les faces sud et nord ont 79 mètres de longueur, celles de l'est et de l'ouest, 64<sup>m</sup> 50. Sur le milieu de la face méridionale on remarque un avant-corps semblable à ceux des angles, et auquel répond, dans la face opposée, une grande porte, la seule qui donnait jadis accès dans l'enceinte.

Au milieu de ce quadrilatère s'élevait un édifice octogone, dont les crasements seuls sont visibles; il avait été bâti en pierres de taille très régulières et complètement aplanies, à en juger par quelques assises encore en place. L'abside, très exactement tournée vers l'orient, est demi-circulaire et a une profondeur de 9 mètres, égale à la longueur du côté sur lequel elle s'appuie. Abstraction faite de cette abside et des chapelles latérales, qui débordent en dehors, l'édifice devait offrir une grande ressemblance avec la mosquée d'Omar. Son orientation semble bien indiquer une ancienne église chrétienne. Aussi y reconnaît-on généralement celle de Sainte-Marie, fondée par Zénon, et que Justinien avait environnée d'une enceinte fortifiée pour la mettre à l'abri des déprédations des Samaritains. De Saulcy, Voyage autour de la mer Morte, Paris, 1853, t. n. p. 410, a cru retrouver dans les ruines que nous venons de décrire les vestiges de l'ancien temple samaritain fondé par Sanaballète et dont nons parlons plus loin. V. Gnérin, Samarie, t. 1, p. 427, pense que l'enceinte en gros blocs à bossage est bien le téménos du temple, téménos qui fut ensuite restauré par Justinien. Par conséquent, l'édifice octogone occupe lui-même l'emplacement de l'ancien sanctuaire samaritain; mais les débris qu'on voit là ne sont évidemment pas ceux de ce temple, rasé par Jean Hyrcan. Il est probable que Sanaballète, en voulant établir sur le Garizim un temple rival de celui de Jérusalem, avait dù imiter la forme de celui-ci, c'est-à-dire celle d'un rectangle. C'est la même qu'on trouve sur les magnifiques médailles impériales d'Antonin le Pieux, frappées à Néapolis, et représentant sur la montagne en question le temple bâti par Adrien en l'honneur de Ju-piter Très-Haut, lequel avait dù succéder à celui de Jupiter Hellénien, identique lui-même avec celui des Samaritains (fig. 17). Quant à l'enceinte extérieure, on l'appelle encore aujourd'hui El-Qala'ah, « la forteresse, » à cause de l'épaisseur des murs qui la délimitent et des tours qui la flanquent. Elle renfermait aussi de nombreuses chambres qui s'appliquaient sur les murs.

En dehors et au nord de cette enceinte, on en remarque une seconde, bâtie comme la précédente, et datant de la même époque. Elle contient une vaste pis-

cine longue de 35 mètres sur une largeur de 18. Ce réservoir, aujourd'hui à sec, a été construit avec des blocs d'un appareil un peu moins considérable; les murs ont 1m l5 centimètres d'épaisseur. Le trop plein de la piseine s'écoulait, par un regard très habilement taillé en forme de niche dans un puits On trouve là également un assez



17. - Médaille de bronze d'Antonin le Pieux, frappée à Néapolis (Sichem). point culminant, ANΤΩΝΙΝΟΣ ΣΕΒ. ΕΥΣΕ. | ΑΥΤΟΚ. ΚΑΙΣΑΡ. Buste d'Antonin le Pieux, à droîte. creusé à quelques s'étend une vaste - κ̂. ΦΛ. ΝΕΑΣΠΟΛΕΩΣ ΣΥΡΙΑΣ ΠΑΛΑΙΣΤΙ | ΝΗΣ. Le mont Garizim, au mêtres plus loin. sommet duquel est le temple des Samaritains.

grand nombre de tombes musulmanes, et c'est probablement ce cimetière qui a éloigné les Samaritains de l'emplacement de leur ancien temple, à la fois profané, d'après eux, par une église chrétienne et par des tombeaux arabes.

A quatre-vingts pas environ au sud du Qala'ah, se trouve une plate-forme rocheuse dont les contours irréguliers sont hordés de pierres. Inclinée de l'est à l'ouest, elle aboutit de ce dernier côté à une large fente, qui

n'est autre chose que l'orifice d'une sorte de puits ou de citerne creusée dans le roc. Parmi les Samaritains. quelques-uns prétendent que ce serait-là l'ancien autel de leurs sacrifices; d'autres croient que l'arche d'alliance s'est jadis reposée en cet endroit. A quelques pas au sud, ils vénérent comme le lieu du sacrifice d'Abraham une sorte d'auge oblongue grossièrement taillée dans le roc. Pour eux, en effet, le Garizim est le mont Moria, dont la tradition générale fait plutôt la colline du temple à Jerusalem. Voir Moria. Enfin, à l'ouest, au nord et au sud de la vaste enceinte décrite plus haut, sont éparses ou accumulées sur le sol des ruines appelées Khirbet Lúza. En suivant la direction de plusieurs rues, qu'on distingue encore, on marche entre les débris d'une foule de petites maisons bâties avec des matérianx de moven appareil. Une vingtaine de citernes recueillaient, avec la grande piscine que nous avons mentionnée, les eaux pluviales destinées aux besoins des habitants. Aucune source, en esset, ne coule sur le plateau de Garizim. Cette ville, d'ailleurs sans histoire, est sans donte celle qu'Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gœttingue, 1870, p. 135, 274, mentionnent près de Sichem.

III. ПІЗТОІЯЕ. — 1º Le Garizim apparait pour la première fois dans la Bible à propos de la cérémonie si imposante des bénédictions et des malédictions, prescrite par Moïse, Deut., x1, 29; xxvII, 12, et accomplie par Josué, viii, 33. Les tribus qui se placèrent, non pas évidemment sur le sommet, mais sur les premières pentes de la montagne, étaient Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Joseph et Benjamin. Deut., xxvII, 12. C'est de là également que Joatham, échappé seul au massacre de ses frères, fit entendre son magnifique apologue, pour reprocher aux habitants de Sichem d'avoir élu roi Abimélech. Jud., 1x, 7. Le texte hébren, très fidèlement suivi par les Septante et la Vulgate, porte bien ici: be-rô's har-Gerizzim, «[il se tint] sur le sommet du mont Garizim. » Mais il ne faut pas prendre ces mots à la lettre. Quelque puissance, en effet, que Joatham ait pu donner à sa voix, quelles que soient en cet endroit la pureté de l'air et ses propriétés acoustiques, il eut été impossible à l'orateur d'être entendu des Sichémites. On doit donc admettre qu'il gravit derrière la ville un point éleve de la montagne, d'où sa parole pût êlre saisie. d'où il pût lui-même se soustraire ensuite facilement à la vengeance d'Abimélech. Voir Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., t. III, p. 156.

2º Longtemps après, les Samaritains, étrangers implantés en Palestine et regardés par les juiss comme idolâtres, ayant été exclus par ceux-ci de toute coopération au rétablissement du temple de Jérusalem, résolurent de se bâtir à eux-mêmes un sanctuaire, qui fût le centre de leur culte et de leur nationalité. Ils choisirent pour cela le mont Garizim. Suivant Josephe, Ant. jud., XI, VII, 2; VIII, 1-4, ce monument aurait été construit sous le règne d'Alexandre le Grand. Jaddus, fils du grand prêtre Jean et son héritier dans le souverain pontificat, avait un frère nommé Manassès, à qui Sanaballète, satrape de Samaric, avait donné sa fille en mariage, espérant par cette alliance se concilier toute la nation juive. Mais à Jérusalem, les membres du conseil ne purcnt souss'rir que le frère du grand prêtre, devenu l'époux d'une femme étrangère, participat au sacerdoce. Ils finirent par lui enjoindre de divorcer ou de cesser ses fonctions. Jaddus lui-même, cédant à l'indignation générale, écarta de l'autel Manassès, qui alla trouver son beau-père, en lui disant qu'il aimait mieux consentir à une séparation douloureuse que de renoncer à ses droits au sacerdoce. Sanaballète lui promit alors, s'il maintenait son union, non sculement de lui conserver sa dignité, mais encore de le faire parvenir au souverain pontificat, et. avec le consentement du roi Darius, de bitir sur le Garizim un temple semblable à celui de Jérusalem. Manassès, ébloui par ces promesses, resta

auprès de son beau-père, et suivi par beaucoup d'Israélites et même des prêtres engagés dans des mariages analogues, auxquels le satrape fournit de l'argent, des terres et des maisons. Cependant Alexandre, vainquenr de Darins, s'avança alors en Syrie et vint mettre le siège devant Tyr. Sanaballète, pour se ménager les bonnes grâces du conquérant, lui amena des auxiliaires et lui exposa le désir de son gendre Manassès, frère de Jaddus, grand prêtre des Juifs, de construire un temple sur les terres soumises à son autorité. Il lui représentait habilement que la réalisation d'un pareil projet lui serait très utile, parce que c'était diviser la nation juive. qui, unie, pourrait songer à la révolte, comme sous la domination assyrienne. Alexandre se laissa persuader, et Sanaballète bâtit aussitôt un temple sur le mont Garizim, et Manassès fut investi du souverain pontificat. Tel est en résumé le récit de Joséphe. Mais plusieurs critiques font remonter la fondation de ce monument à une soixantaine d'années anparavant, s'appuyant sur le He livre d'Esdras, XIII, 28, où il est dit qu'un des fils du grand prêtre Joïada fut exilé par Néhêmie pour avoir épousé une fille de Sanaballat le Horonite. Ce dernier était gouverneur de Samarie pour le roi de Perse. Est-il donc probable qu'il y ait en, à deux époques différentes, deux satrapes de Samarie de même nom et ayant chacun pour gendre un prêtre juif? D'un autre côté, selon Bargès, Les Samaritains de Naplouse, Paris, 1855, p. 118, « le récit de Joséphe est en contradiction avec la trailition des Samaritains d'après laquelle leur temple, construit primitivement par Josué, ruiné ensuite par l'armée de Nabnchodonosor, roi d'Assyrie, aurait été restauré, au retour de la captivité, par Samballat ou Sanaballat, chef de leur nation. Cf. Chronicon Samaritanum arabice conscriptum cui titulus est Liber Josue, Leyde, 1848, p. 216, 298, 314. Il est clair que cette tradition se trompe quand elle fait Sanaballat contemporain de Zorobabel, avec lequel elle semble le confondre; mais il est, selon toutes les apparences, le même personnage que le Sanaballat du livre de Néhémie, lequel se montra si hostile aux Juifs revenus de l'exil. »

3º Le Garizini est nommé, Il Mach., v, 23, pour représenter le territoire des Samaritains. Comme les Syriens se défiaient de cette nation remuante, qui ne tenait guère moins que les Juiss à sa religion et à ses coutumes, Antiochus Epiphane mit à la tête des troupes chargées de la maintenir dans l'obéissance des officiers sans pitié, tels qu'Andronique, qui commandait la garnison établie sur la montagne. Le même roi, voulant profaner le temple de Garizim comme celui de Jérusalem, le fit appeler « temple de Jupiter l'Hospitalier ». Il Mach., vi, 2. Josephe, Ant. jud., XII, v, 5, prétend que ce sut à la demande des Samaritains eux-mêmes que leur temple fut dédié à Jupiter Ilellénien. Le même auteur, Ant. jud., XIII. 1x, 1, nous apprend qu'il fut détruit par Jean Hyrcan, l'an 132 avant Jésus-Christ, après avoir duré deux cents ans. Cependant les termes dont il se sert : a Il arriva que ce temple fut dévasté (littéralement, devint désert), » ne veulent pas dire qu'il fut renversé de fond en comble avec l'enceinte sacrée qui l'entourait. Celle-ci put être épargnée, du moins en partie; le sanctuaire seul, comme ayant été profané par le culte de Jupiter Hellenien, dut être traite avec plus de rigueur. L'an 36 de notre ère, sous le gouvernement de Ponce Pilate, un imposteur attira, par de fallacieuses promesses, une foule de Samaritains sur le Garizim. Mais le gouverneur romain, craignant une sédition, fit occuper par ses troupes les abords de la montagne, et il y eut un grand nombre de tués ou de prisonniers.

4º Suivant la Chronique des Samaritains, Adrien,

4º Suivant la Chronique des Samaritains, Adrien, ayant rasé Jérusalem, passa à Naplouse, où il ordonna de tuer tous les Samaritains partout où l'on en rencontrerait. Ensuite il bâtitsur le Garizim un village (qariyêh) auquel il donna le nom de son père Cèsar, et construisit

un temple au pied de la montagne, au-dessus de la ville. Ce temple « était consacré à Jupiter, comme nous l'apprennent Dion Cassius, xv, 12, le philosophe Marinus de Naplouse qui vivait au ve siècle, tous les deux cités par Photius dans sa Bibliothèque (codex 242) : 'Ev spet Άργαρίζῷ καλουμένῷ, dit Marinus, « sur une montagne appelée Hargarizon (corruption de l'hébreu, har Gerizzîm, « mont Garizim »), Jupiter Très-Haut possède un temple très vénéré. » Cf. Bargès, Les Samaritains, p. 101. C'est celui que nous voyons représenté sur les médailles impériales d'Antonin le Picux (fig. 17). Il est rectangulaire, à deux frontons, orné d'un péristyle et environné d'une enccinte extérieure ou téménos. Un gigantesque escalier y conduit. Mais quel était l'emplacement de ce sanctuaire? Bargés, p. 400, 102, se fondant sur une phrase de la Chronique samaritaine, le place au pied du Garizim, sur un plateau qui domine Naplonse. D'après V. Guérin, Samarie, t. 1, p. 435, il se trouvait plutôt sur le bord extrême du plateau supérieur de la montagne, au milieu de l'enceinte qui avait contenu le sanctuaire samaritain bâti par Sanaballète. L'escalier subsistait encore l'an 333 de notre ère; car le Pélerin de Bordeaux dit que l'on montait au sommet du Garizim (mons Agazaren) par trois cents marches. « Ce chiffre, ajoute l'explorateur français, est évidemment insuffisant pour atteindre de Naplouse le sommet de Garizim, qui domine cette ville d'environ 350 mètres; mais rieu ne nous dit qu'il partait de Néapolis; il pouvait fort bien ne commencer qu'à l'endroit où l'ascension de la montagne devenait plus raide; dans tous les cas, les mots ad summum montem prouvent qu'il faut chercher, non au pied, mais sur le plateau supérieur de Garizim, le temple représenté sur les médailles d'Antonin le Pieux, et qui, d'ailleurs, étant dédié à Jupiter Très-Haut, semble indiquer par ce nom même, qu'il occupait une position culminante sur la montagne. » Sons le règne de Zénon, les Samaritains furent expulsés de Garizim par ordre de cct empereur, à cause des actes de cruauté qu'ils avaient commis contre les chrétiens, et une église en l'honneur de sainte Marie fut construite sur la montagne et environnée d'un simple mur de défense en pierres amoncelées. Dévastée par les Samaritains sous le règne d'Anastase, elle fut rétablic plus tard par Justinien et entourée alors d'une enceinte plus difficile à forcer. Telle est l'origine des ruines que nous avons étudices.

Voir Robinson, Biblical researches in Palestine, Londres, 1856, t. 11, p. 274-279; F. de Saulcy, Voyage en terre sainte, Paris, 1865, t. 11, p. 246-250; Voyage autour de la mer Morte, Paris, 1853, t. 11, p. 400-411; Stanley, Sinai and Palestine, Londres, 1866, p. 248-252; V. Guérin, Samarie, Paris, 1874, t. 1, p. 424-444; Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement, Londres, 1873, p. 66-71; Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. 11, p. 187-193; W. M. Thomson, The Land and the Book, in-12, Londres, 1890, p. 470-477; C. R. Conder, Tent Work in Palestine, Londres, 1889, p. 29-35.

GARMI (hébreu : hag-Garmi; Septante :  $\Gamma \alpha \rho \mu i$ ); nom patronymique qu'il ne fant pas unir au mot précédent Ceïla, lequel est un nom de ville, mais au nom du père on fondateur de cette cité, Naham. I Par., Iv, 19 Ce passage est du reste très obscur et a donné licu à des interprétations contradictoires et toutes purement hypothétiques.

**GASPHA** (hébreu : Gišpà'; omis dans l'édition sixtine des Septante; mais dans le Codex Alexandrinus, on lit: Γεσφά), chef de Nathinéens, habitant le quartier d'Ophel après le retour de la captivité. Il Esdr., xi, 21.

GATEAU, patisserie composée de farine et de quelque autre substance, huile, miel, etc., que l'on fait cuire au four et qui constitue un aliment plus délicat que le pain ordinaire. Les Égyptiens savaient faire diverses espèces de gâteaux. Wilkinson, Manners and customs of the ancient Egyptians, Londres, 4878, t. 11, p. 385-386. Les Israélites en fabriquérent aussi, et les écrivains de l'Ancien Testament en font assez souvent mention.

1. Différentes espèces. — le La hallah, de halal, « percer, » gâteau que l'on perforait pour empêcher les gaz de le boursouster. La hallah, ἄρτος, κολλυρίς, panis, collyris, collyrida, servait surtout dans les sacrifices. Lev., xxiv, 5, etc. On voit cependant que David en offrit une à chacun de ceux qui avaient assisté à la translation de l'arche à Jérusalem. Il Reg., vi, 19. 2º Les lebibôt, de lábab, « être gras, » κολλυρίδες, sorbitiunculæ, sont des gâteaux succulents et délicats qu'une fille de David, Thamar, ne dédaignait pas de pétrir elle-même et qu'elle faisait cuire dans la poéle. Il Reg., XIII, 6-11. - 3º Les niqqudim, de naqad, » percer, » ຂວາກວກະເລີ້າ. crustula, sont des gâteaux perfores comme les hallet. La femme de Jeroboam en emporta à Silo pour les offrir au prophète Ahias. III Reg., xiv, 3. — 4° La 'ugâh (ma'ôg, I (III) Reg., xvii, 12; Ps. xxxv (xxxiv), 16), de 'ûg, « avoir la forme ronde, » έγκρυφίας, panis subcinericius. C'est une espèce de galette qu'on pouvait préparer rapidement, dans les cas pressés, et emporter avec soi en voyage. On la cuisait sur des pierres chauffées au feu, III Reg., xix, 6, ou sous les cendres d'un combustible quelconque. Ezech., IV, 12. Dans le premier cas, il fallait la retourner afin qu'elle ne fût pas cuite d'un seul côté. Éphraïm, se mélant aux peuples païens et adoptant leurs usages, est comparé à une « 'ugah non retournée », Ose., VII, 8, par conséquent brûlée d'un côté, non cuite de l'autre, et en somme bonne à rien. Ce genre de gâteau est préparé à la hâte par Abraham quand il reçoit la visite des trois anges. Gen., xvIII, 6. A leur sortie d'Égypte, les Israélites en font des leur première étape, sans y mettre de levain, leur départ précipité ne leur ayant pas permis de s'en munir. Exod., XII, 39. Sur l'ordre d'Élie, la veuve de Sarepta fait une 'ugah avec ce qui lui reste de farine et d'huile. III Reg., xvII, 13. - 5º Le selûl, de sâlal, « rouler, » gâteau en forme de boule, capable de rouler sur une pente. Quand Gédéon se rend secrétement au camp des Madianites, il entend un soldat racontant un rève qu'il vient d'avoir : il lui semblait voir un șelûl qui roulait sur le camp et renversait sa tente. Il ajoute que ce șelul doit être la figure de Gédéon qui s'apprête à les terrasser. Jud., vii, 13. Le sens du mot selûl est déterminė par les versions : Septante : μαγίς; Symmaque : κολλύρα; Aquila : έγκρυφίας; Josephe, Ant., jud., V, VI, 4: μάζα; Vulgate: panis subcinericius. - 6º Le râgiq, de råqaq, « être léger, » λάγανον, gåteau léger à l'huile, laganum. Ce gateau n'apparaît que dans les sacrifices. Lev., II, 4, etc. - 7º La sapîhît, de safat, « ètre large, » έγκρίς, gâteau au miel, large et peu épais, auquel on compare la manne à raison de son goût. Exod., xvi, 31. La Vulgate traduit simplement par simila. - 8º Le lesad, έγκρις έξ έλαίου, panis oleatus, gâteau à l'huile auquel est aussi comparée la manne à cause de son goùt. Num., xI, 8. – 9° Le kikkår, de kårar, « ètre rond, » ἄρτος, panis, I Reg., II, 36; Prov., vI, 26, etc., est moins un gâteau qu'un pain proprement dit. Voir PAIN. - 10º Le kavvân, nom d'une espèce de gateau qu'on offrait à Astarté, la « reine du ciel ». Jer., VII, 18; xLiv, 19. Gesenius, Thesaurus, p. 669, rattache ce mot au radical chaldéen kavvén, « préparer. » Saint Jérôme, In Jerem., II, 7, t. xxiv, col. 732, adopte cette même étymologie : placentas sive praparationes. Les Septante traduisent par γανών, qui n'a pas de sens en grec et reproduit phonétiquement le mot du texte hebreu, et la Vulgate par placenta. Il semble plus probable que karvân est un mot d'origine étrangère, spécialement usité dans le culte de la déesse, et emprunté

par Jérémie pour parler d'une pratique idolâtrique qu'avaient adoptée certains Israélites. Sur ces offrandes de pains et de gâteaux aux idoles, voir Bähr, Symbolik des mosaischen Cultus, Heidelberg, 1837, t. 1, p. 435-438. - 11º La debêlâh, gâteau de forme arrondie, appelé en grec παλάθη, du syriaque debalta, dont le 7, d, initial est tombé, et dans la Vulgate: massa, palatha. La παλάθη était une masse de figues ou de raisins sees, formant par compression une sorte de gâteau tantôt rond comme un pain, tantôt carré comme une brique, et qui pouvait se conserver assez longtemps. C'est encore sous cette forme que nous arrivent les figues desséchées. Ce genre de gâteau, dans lequel n'entrait aucune farine, était bien connu chez les différents peuples de l'antiquité. Hérodote, IV. 23; Lucien, Piscat., 41; Théophraste, Hist. plant., IV, III, I; S. Jérôme, In Ezech., II, 7, t. xxv, col. 62. La deběláh était une conserve que l'on emportait dans les expéditions et les voyages. David en avait dans son camp. I Reg., xxx, 12. Abigaïl lui avait apporté précédemment d'abondantes provisions, entre autres cent debêlim de raisins secs et deux cents debêlim de figues. I Reg., xxv, 18. A Hébron, on le munit également de provisions et de gâteaux de figues et de raisins, 1 Par., xII, 40. Quand Judith sortit de Béthulie pour aller trouver Holopherne, elle prit avec elle des provisions au nombre desquelles se trouvaient des palathæ. Judith, x, 6. - On se servait aussi de la debêláh de figues en médecine. Isaïe en fit appliquer une sur le mal du roi Ezéchias. IV Reg., xx, 7; ls., xxxvIII, 21. Saint Jérôme, In Is., x1, 38, t. xxIV, col. 396, dit que, « d'après la science médicale, les figues dessechées et aplaties ont la propriété d'attirer toute Thumeur à la surface. » Voir Figue, t. 11, col. 2241. -12º La 'asisah, gateau de raisins comprimés, que l'on mangeait pour réparer ses forces, Cant., 11, 5, particuliérement après une marche fatigante. Il Reg., vi, 19; I Far., xvi, 3. Dans le culte idolâtrique, on faisait usage de ces găteaux. Ose., 111, 1. Quelques anciennes versions ont fait venir 'asisah de scs, « six, » et lui ont prêté le sens de « setier », sixième partie d'une mesure de vin. Mais la plupart des anciens interprêtes ont pris ce mot dans le sens de « gâteau », qui convient beaucoup mieux au contexte dans ces différents passages. Cant., 11, 5, les Septante ont : ἐν μύροις, « avec des parfums, » probablement au lieu de ἐν ἀμόςχις, « avec des gâteaux de miel; » Vulgate : floribus; Η Reg., VI, 19 : λάγανον ἀπο τηγάνου, « găteau de la poèle, » simila frixa olen; I Par., xvi, 3 : ἀμορίτης, frixa oleo simila; Ose., π, 1 : πέμματα μετά σταφίδος, vinacia uvarum. « On peut traduire πέμματα par placenta ou crustula, qu'on offre aux idoles et que les Grecs appellent πόπανα (galettes de sacrifices). » S. Jérôme, In Ose., 1, 3, t. xxv, col, 812. Rosenmüller, *Hoseas*, Leipzig, 1812, p. 102, fait venir *'oŝiŝaĥ* de *'èŝ*, « fen. » Mais ce gateau de raisins ne devait point passer par le feu. L'étymologie de Gesenius, Thesaurus, p. 166, qui le tire d'un radical 'dšaš, « comprimer » (en assyrien, aššušu, « atfermir »), semble préférable.

II. Les gyteaux offerts dans le Timple. — 1º Deux sortes de gâteaux seulement apparaissent dans les sacrifices, la hallâh et le râqiq. Les hallâf sont des gâteaux gras et épais, composés de fleur de farine sans levain et d'huile, cuits dans une poèle ou sur une plaque et ensuite arrosés d'huile. Le râqiq est une espèce de galette, ayant à peu près la même composition, mais beaucoup plus lègère, et ressemblant à une crèpe durcie au feu. Ces gâteaux étaient mangés par les prêtres, après qu'un morceau en avait été brûlé sur l'autel. Cependant, ceux qu'offraient Aaron et ses fils devaient être entièrement consumés. Lev., vi. 20-22. Cf. Reland, Antiquitates sacræ, Utrecht, 1741, p. 195-196. — 2º Un lèvite avait la charge de veiller dans le Temple à tout ce qui se rapportait aux g'teaux sacrés, préparation, cuisson à la

poèle, etc. I Par., 1x, 31. David en préposa plusieurs à ce service. I Par., xxiii, 29. — 3º La hallâh et le râgiq figurent ensemble dans différentes cérémonies liturgiques : les offrandes ordinaires, Lev., 11, 4; la consécration des prêtres, Exod., xxix, 2; la consécration d'Aaron et des grands-prêtres, Exod., xxix, 23; Lev., viii, 26; le sacrifice d'actions de grâces, Lev., vii, 12, et celui du nazaréat. Num., vi, 15, 19. Les pains de proposition, renouvelés chaque sabbat, consistaient en douze hallot. Lev., xxiv, 5. C'étaient également des hallet qu'il était commandé de faire avec les prémices de la pâte. Num., xv. 20. Au même genre se rapportent les gateaux de fleur de farine pétrie à l'huile qu'on offrait pour la consécration des lévites. Num., viii, 8. -4º L'offrande de ces gâteaux, composés de farine et d'huile, avait pour but de consacrer à Dieu les substances qui servent à l'alimentation de l'homme, et de rappeler à ce dernier le souverain domaine du Créateur sur la vie humaine comme sur tout ce qui sert à l'entretenir. Ces gâteaux devaient être azymes, parce que le levain est comme un symbole de corruption par sa nature même. Cf. Bähr, Symbolik des mosaischen Cultus, t. 11, p. 300-302, 316-320. II. LESÈTRE.

GATHAM (hébreu : Ga'ṭām; Septante : Γοθόμ, Gen., xxxvi, 11, Γοωθάμ; Codea Alexandrinus, Γοθάμ, I Par., I, 36), quatrième fils d'Étiphaz, fils d'Ésaü. Gen., xxxvi, 11; I Par., I, 36. Il était 'allûf, « chef » d'une tribu dans la terre d'Édom. Gen., xxxvi, 16. Cette tribu n'a pu encore être identifiée.

GAUCHE (MAIN). Voir MAIN.

GAULANITIDE. Voir GAULON.

GAULON (hébreu: Gôlán, Deut., IV, 43; Jos., XX, 8; xxi, 27; I Par., vi, 56; le qeri porte Gülön, Jos., xx, 8; xxi, 27, mais un grand nombre de manuscrits donnent Goldn [cf. B. Kennicott, Vet. Testam. cum variis lect., Oxford, 4776, t. 1, p. 472, 473]; Septante: Codex Vaticanus, Γαυλών, Deut., IV, 43; Jos., XX, 8; XXI, 27; Γωλάν, I Par., vi. 71; Codex Alexandrinus, Γωλάν, Jos., XX, 8; XXI, 27; Γαυλών, J Par., VI, 71; Vulgate: Gaulon, Jos., XX, 8; XXI, 27; J Par., VI, 71; Golan, Deut., IV. 43), ville de refuge située en Basan, dans la tribu de Manassé oriental, Deut., IV, 43; Jos., XX, 8, et assignée aux Lévites fils de Gerson. Jos., xxi, 27; I Par., vi, 71. Joséphe l'appelle Γαυλάνα, Ant. jud., IV, VII. 4; Paulava, Ant. jud., XIII, xv, 3; Bell. jud., I, IV, 4, 8, et nous dit qu'elle fut prise par Alexandre Jannée. Ant. jud., XIII, xv, 3. Le Talmud de Babylone, Makkoth, 9 b, cherchant à établir la situation parallèle des cités de refuge de chaque côté du Jourdain, place Golan en face de Cédés de Nephthali. Cf. A. Neubauer, La géographie du Talmud, Paris, 1868, p. 55. Eusèbe et saint Jerôme, Onomastica sacra, Gæltingue, 1870, p. 125, 242, mentionnent Gaulon, Γαυλών, comme un très gros village, χώμη μεγίστη, de la Batanée. On trouve encore dans la région transjordane, à la hauteur du lac de Tibériade, sur l'ouadi esch-Scheféil, une localité importante du nom de Sahem el-Djaûlûn, سحم البحولات. On peut, à la suite de G. Schumacher, Across the Jordan, Londres, 1886, p. 19, 91; The Jaulan, Londres, 1888, p. 1, l'identifier avec la ville dont nous parlons. Elle est un peu en dehors des limites géographiques du Djolân actuel, qui représente l'ancienne Gaulanitide; mais, en réalité, on la regarde toujours comme faisant partie de ce district. Du reste, on ne sait guère jusqu'où s'êtendait à l'est cette dernière province. En tout cas, Sahem cl-Djaûlân appartient bien à l'ancien pays de Basan et peut représenter par son nom l'antique cité biblique. Voir la carle du pays de Basan, t. 1, col. 1488. C'est aujourd'hui un grand village, mieux bâti que beaucoup

d'autres de la contrée. Les maisons, dont plusieurs sont abandonnées et en ruine, sont construites en pierre; très peu ressemblent à ces huttes en terre que l'on voit assez fréquemment dans ces parages. Les rues sont larges et généralement droites. Certains restes d'édifices montrent, par leur ornementation et leur caractère, qu'il y avait là une petite ville chrétienne, que la population actuelle, avec près de 300 âmes, ne remplit pas à moitié. Bien que le climat soit sain, le sol riche, l'eau abondante, cette population va néanmoins en diminuant. Des jardins et des vergers bordent le ruisseau qui coule à l'ouest du village, mais ils sont en mauvais état. D'après une tradition conservée par les habitants, confirmée par les ruines assez étendues, par la grandeur et par le plan général de Sahem el-Djaûlân, cette localité aurait été. dans les temps anciens, « la capitale du Djolân » et le siège du gouvernement. Les principaux vestiges de l'antiquité se trouvent dans le quartier nord. Il y a là un grand édifice construit en pierres de basalte soigneusement taillées, et qui a toute l'apparence d'une église des croisés. Assez bien conservé, il forme, avec trois autres. · un carré qui entoure la cour du scheikh. On yremarque plusieurs ornements en bas-relief. Cf. G. Schumacher, Across the Jordan, p. 91-99.

Gaulon ou Gôlán a donné son nom à un district de la région transjordane, appelé Γανλανίτις, la Gaulanitide, par Josephe, Ant. jud., IV, v. 3; VIII, n, 3; XIII, xv, 4; Bell. jud., II, xx, 6; III, III, 1, 5; x, 10; IV, I, 1. C'était, à l'époque romaine, une des quatre divisions de l'ancien royaume de Basan; les autres parties étaient : la Batanée, la Trachonitide. l'Auranitide. Bornée au sud par le Scheriat el-Menâdireh ou Yarmouk, elle s'appuyait à l'ouest sur le lac de Tibériade et le Jourdain, s'étendait vers le nord jusqu'au pied de l'Ilermon, et confinait à l'est à la grande plaine du llauran. Elle rentrait ainsi dans le royaume amorrhéen d'Og, que Joséphe, Ant. jud., IV, v, 3, appelle roi de Galadène et de Gaulanitide. Elle avait comme villes principales et fortifiées : Sélencie, Sogane et Gamala. Bell. jud., II, xx, 6. Elle se divisait en deux parties : la Gaulanitide supérieure, avec Sogane comme capitale, et la Gaulanitide inférieure, avec Gamala. Bell. jud., IV, 1, 1. Parmi les autres cités renfermées dans ses limites on trouve : Ilippos (aujourd'hui Susiyeh), l'ancienne Aphec (Fik), Alimes  $(Kefr\ et\ Md)$ , Casbon (Khisfin). Après la mort d'Hérode le Grand, elle appartint à la tétrarchie de Phi-

lippe. Ant. jud., XVIII, 1v. 6. Le nom de cette région survit dans le Djolan actuel. مولان, dont la limite vers l'est s'étend jusqu'au Nahr el Allan. C'est un plateau qui monte progressivement vers le nord, avec une hauteur moyenne de sept à huit cents metres au-dessus de la Méditerranée. De formation basaltique, avec une couche de lave recouvrant le calcaire, il est arrosé par de belles sources et de nombreux ruisseaux, et cultivé aux alentours des villages. Entre le Nahr er-Ruqqad, qui l'enferme à l'est comme un fossé naturel descendant du nord au sud, et la dépression du Jourdain, à l'ouest, il est coupé par des torrents qui viennent se perdre dans le lac Houléh ou se dirigent vers le lac de Tibériade, principalement à sa pointe nord-est. Au nord, une curieuse chaîne volcanique, parallèle au Jourdain, aligne une série de monts isolés, d'un aspect singulier; ce sont des cratères de volcans éteints, les tells El-Ahmar (1 238 m.), Abu en-Neda (1257 m.), Abu Yusef (1029 m.), El-Faras (948 m.). Le sol, couvert de monceaux de rocs basaltiques, ressemblant à des sites ruinés, ne possède pas cet humus fin et rouge qui fait la richesse du Hauran. Il n'en forme pas moins, surtout dans la partie septentrionale, d'excellents pâturages, où l'herbe pousse très bien au printemps, et où les Arabes Anazéh nourrissent de nombreux troupeaux. Les ruines, les inscriptions, les restes de voies romaines prouvent que ce pays fut autrefois très habité. On y rencontre, comme en Galand et en Moab, des dolmens remarquables, monuments probables des antiques populations annorrhéennes. Voir Manassé oriental, tribu et carte. Pour les détails, et G. Schumacher, Der Dscholan, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig. t. ix, 1886, p. 167-368, avec cartes, plans et gravures; traduction anglaise, The Jaulân, in-8°, Londres, 1888; Across the Jordan, in-8°, Londres, 1886, p. 1-102.

A. LEGENDRE.

GAVER (MONTÉE DE) (hébreu : ma'ălêh-Gûr; Septante : ἐν τῷ ἀναθαίνειν Γαί; Vulgate : ascensus Gaver), lieu où fut mortellement frappé Ochozias, roi de Juda, fuyant devant Jéhu, après la mort de Joram. IV Reg., 1x, 27. L'Écriture, qui ne le mentionne qu'une seule fois, le place « près de Jéblaam ». Les Septante le confondent même avec cette dernière ville, Γαί, η ἐστιν 'Ιεδλχάμ; mais les autres versions anciennes ont exactement traduit l'hébreu comme la Vulgate. Jéblaam (hébreu : Yble'ām), ou Baalam (hébreu : Bil'ām), la Belma de Judith, vII, 3, est généralement identifiée aujourd'hui avec Khirbet Bel'améh, à deux kilomètres au sud de Djenin. C'est donc une colline des environs qui doit représenter la montée dont nous parlons. Djénin, du reste, l'ancienne 'En-Gannim, ou « source des jardins », est probablement la *Bet hag-gan*, « maison du jardin » (Vulgate : *domus horti*), dans la direction de laquelle s'enfuit Ochozias en quittant Jezrael (Zer'în). Voir Ex-GANNIM 2, t. II. eol. 4802, et Jeblaam.

A. LEGENDRE.

**GAZA** (hébreu אַנָּב 'Azzah, « la forte; » Septante: Γάζα; en égyptien : Gazatu; en assyrien : Hazzatu;



18. — Drachme d'un dynaste de Gaza. Double tête janiforme, diadémée. — R. **\10** (Gaza). Chouette entre deux épis.

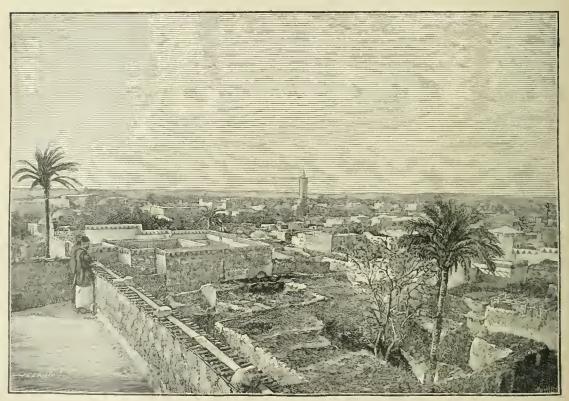
en arabe : Ghazzéh (\$55), Ghazzat-Hachem), ville des Philistins. Cette cité, l'une des plus anciennes du monde encore existantes, est nommée la première fois Gen., x, 19. Elle se trouve dans l'angle sud-ouest de la Palestine, non loin de la frontière égyptienne, à quatre kilomètres environ de la Méditerranée, sur un plateau en grande partie artificiel (χῶμα), élevé d'une vingtaine de métres au milieu d'une vallée large d'une heure de l'ouest à l'est et longue de deux heures du nord au sud. Cette vallée est remplie de jardins de toute sorte dans toutes les directions; elle est entourée vers l'ouest des dunes de la mer et vers le nord et l'est de collines peu élevées. La plus remarquable de ces collines, située au sud-est de la ville, est appelée maintenant Djébel El-Mountar, autrefois probablement Aldioma Angaris.

I. Histoire. — 1° Origine. — Tout ce que disent les anciens auteurs sur la fondation de Gaza ne sont que fables inventées après coup; on ne sait ni quand ni par qui cette ville a été fondée. Cependant il est très probable qu'elle existait déjà au temps d'Abraham, peutétre depuis des siècles. Les premiers habitants de Gaza, que nous connaissons, étaient les Hévéens, Deut., II, 23; à ceux-ci se réunirent d'autres Chananéens, Gen., x, 19, venant du nord, les Philistins, Deut., II, 23, venant du sud (Étienne de Byzance, De Urbibus, in-1°, Leipzig, 1825, aux mots Γάζα et Μινώα, p. 128, 3(0, dit que la ville de Gaza était une colonie crétoise, cf. Soph., II, 5) et les Rephain ou Énacim expulsés de la montagne par

Josué. Jos., xi, 22. La Gaza philistine était la métropole principale des Philistins, entourée de villes et de villages, sous la domination d'un prince appelé aussi roi. Gaza appartenait à la Terre Promise, Gen., xv, 18, et fut attribuée par Josué à la tribu de Juda. Jos., xv, 47. Cependant Josué ne put conquérir cette ville. car elle était entourée d'une haute muraille. Am., 1, 7. La tribu de Juda, Jud., I, 18, et plus tard Salomon, III Reg., Iv, 24, et Ézéchias, IV Reg., xvIII, 8, réussirent à la soumettre passagérement.

2º Prophéties contre Gaza. — La haine des habitants de Gaza contre les Juiss était grande et ils faisaient commerce d'esclaves juiss, Am., 1, 6, c'est ce qui leur

4º Gaza à l'époque des Égyptiens, des Assyriens, des Perses et des Grees. — Étant située sur la seule route qui conduit de l'Asie en Égypte, Gaza était exposée à l'invasion des armées des conquérants, qui se disputaient le pouvoir en Orient et ne pouvait pas en conséquence toujours garder son indépendance. Tantôt elle dut se soumettre aux Égyptiens, tantôt aux Assyriens et Chaldèens, et à la fin aux Perses. Gaza dut souffrir de ces expéditions continuelles dans les temps historiques et préhistoriques; car les habitants n'étaient pas disposés a se soumettre à des étrangers. Les anciens auteurs vantent leur courage et la fidélité de ses habitants. Cependant ils étaient toujours inclinés vers l'Égypte. Une des



19. - Vue de Gaza. D'après une photographie.

attira les malédictions des prophètes d'Israèl disant : « Je ne pardonnerai pas à Gaza : je jetterai le feu sur les murailles de Gaza et il mangera ses palais. » Ann. I, 6-7. « Gaza souffrira et le roi de Gaza souffrira. » Zach., 1x, 5. « Gaza sera 'āzābāh, ἐρήμος, deserta, désolée. » Soph.. n, 4. Jérémie menace cette ville de la colère du Seigneur, xxv, 20, et lui prédit que la « calvitie (deuil, désolation) viendra sur elle ». Jer., xxvn, 5. L'histoire de Gaza prouve que ces malédictions ne sont pas restées sans effet.

3º Samson à Gaza, Jud., xvi, 1-3. 21-31. — La tradition à l'égard de Samson est attachée à la ville actuelle; les indigénes le connaissent sous le nom d'Abou'lasm. « l'énergique. » Il n'y a plus de traces du temple de bagon, qui se trouvait probablement dans le voisinage du tombeau fictif érigé à ce héros par les musulmans au sud-est de la ville, à côté de la porte, dont Samson emporta les battants au l'ijèbel El-Mountar, comme on le croît généralement avec raison. Le moulin à bras de Samson est encore en usage dans le pays malgré deux ou trois moulins à vapeur.

lettres trouvées à Tell-el-Amarna et écrite par Yatibiri à Amenhotep III, nous apprend que cette ville était alors sous la domination des pharaons. Proceedings of the Society of Biblical Archwology, t. xv, 1893, p. 504. Le pharaon mentionné III Reg., IX, 16, et le pharaon Sésac, III Reg., xiv, 25, passèrent par Gaza. Théglathphalasar III, roi de Ninive, la prit et la rendit tributaire (734). F. Vigouroux, La Bible et les decouvertes modernes, 6º édit., t. m, p. 522. Elle s'allia avec l'Égypte contre les Assyriens, mais Sargon la remit sous le joug et en fit le roi Hannou prisonnier. *Ibid.*, p. 570, 587, 588. Cf. Is., xx, l. Elle resta soumise à Sennachérib, ibid., t. iv. p. 31, 33; à son fils Assaraddon, *ibid.*, p. 71. et à son petit-fils Assurbanipal, *ibid.*, p. 87. Néchao II, roi d'Égypte, reprit Gaza de vive force. Jer., XLVII, l. Sur le territoire de Gaza, les Scythes furent arrêtés par Psammétique. Hérodote, t, 105. Après la bataille de Carchamis (606), Gaza fut obligée d'accepter la domination du roi deB abylone. Lorsque Cambyse, roi de Perse, s'avança contre l'Égypte, Gaza seule osa lui résister et subit un siège, dont le résultat nous est inconnu (529). Polybe, xvi. Elle

fut, en tout cas, soumise aux Ferses. Kadytis, dont parle llérodote, II, 459, était une grande ville sur la seule route qui conduit de la Mésopotamie en Égypte dans le pays des Σόροι Παλαστινοί en face des emporia arabes, entourée d'un territoire qui touchait à la mer; Hérodote l'a vue lui même et la compare avec Sardes. Stark, Gaza, p. 218, croit, avec plusieurs auteurs, que Kadytis est Gaza, tandis que d'autres l'identifient avec Jérusalem appelée aujourd'hui el-Qods. On pourrait penser aussi à Cadés. Il va sans dire, que l'opinion de Stark est beaucoup plus probable que celle des autres. Le nom ne présente pas de difficultés, si on le rapproche de la prononciation égyptienne Gazatu. Gaza as trouvait en tout cas sur la route prise par llérodote. Gaza avait comme Sardes une acropole entourée de faubourgs.

Vers l'automne 332, Alexandre le Grand arriva avec son armée à Gaza. Les habitants lui fermèrent les portes et il fut obligé de faire un siège en règle qui dura deux mois. Il n'est pas possible que toute la ville fut alors entourée d'une digue. Un amas de terre au sudouest de la ville appelé aujourd'hui bab el-darun, où se fait le carnaval grec, peut être un reste de cette digue. C'est du côté où la ville a été prise, que l'on a bâti plus tard une église nommée Iréné. Ce siège fut le troisième que soutint Gaza. La ville fut dévastée à cette occasion, mais pas detruite; elle fut bientôt rétablie au même lieu avec la permission d'Alexandre. On a voulu prétendre que la nouvelle ville s'élevait à côté de l'ancienne, qui serait restée déserte (ξρημος) au dire de Strabon, xvi, p. 370. Mais cette opinion est en contradiction avec les données de Diodore, XVII, 49, d'Arrien, II, 23, et d'autres. Donc Gaza continua à exister sur le même emplacement, mais elle cessa d'être une ville

philistine pour devenir une ville hellenique.

Le territoire de Gaza devint alors un champ de bataille pour les armées des rois égyptiens, syriens et juifs, jusqu'à la conquête de la Palestine par les Romains. Occupée d'abord en 320 par Ptolémée (Appien, Syr., 52), Gaza fut prise en 315 de vive force par Antigone, Diodore, xix, 59, qui y laissa Démétrius. Appien, xix, 69. Celui-ci fut battu en 312 à Gaza (non à Gamala, Justin, xv, 1), par Ptolémée (Diodore, xix, 90), qui abattit les fortifications de la ville. Diodore, x1x, 93. Occupée en 306 par Antigone (Diodore, xx, 73), elle tomba de nouveau en 302 entre les mains de Ptolémée et resta sous la domination égyptienne pendant un siècle. L'armée syrienne se rassembla en 218 et en 217 à Gaza pour la bataille de Raphia à la suite de laquelle la ville fut occupée de nouveau par les Égyptiens. Le texte de Polybe, v, 80, est altere; il n'existe pas de Gaza en Égypte entre Péluse et Rhinocolure. L'année 198, Gaza fut prise par force et dévastée par les Syriens et resta sous leur domination pendant un siècle. La ville se releva bientôt de nouveau sur le même emplacement. Antiochus IV Epiphane passa par Gaza se rendant en Égypte en 170 et 168; une armée égyptienne traversa Gaza en 152 et en 147. Josephe, Ant. jud., XIII, v. 5. L'an 165, Jonathas Machabée arriva avec son armée devant Gaza, qui lui ferma ses portes; Jonathan incendia les faubourgs et les habitants demandèrent la paix; ils donnérent des otages, qui furent envoyés à Jérusalem. I Mach., xi, 61. (Dans I Mach., xiii, 43, il faut lire Gazara au lieu de Gaza.) En 104, Gaza fut occupée par Lathurus. Josephe, Ant. jud., XIII, XIII, 3. Alexandre Jannée assiegea Gaza pendant une année (98) et prit la ville par trahison. Les habitants furent massacrés et la ville dévastée. C'est ainsi que les Juifs eux-mêmes ont exécuté les menaces des Prophètes contre Gaza. La ville détruite fut rebâtie de nouveau sur le même lieu par Pompée, Joséphe, Ant. jud., XIV, IV, 4, et par Gabinius. Appien, Syr., 51 (cf. 54).

II. La nouvelle Gaza. — Une ville commerciale importante comme Gaza ne pouvait pas rester sans port sur la mer, surtout pendant la période hellénique. Le port appelé d'abord Mayouma devint avec le temps une ville proprement dite entourée d'une enceinte, dont on peut encore suivre les traces en partie. Cependant cette ville maritime faisait toujours partie de Gaza, dont elle forma le quartier maritime, jusqu'aux temps de Constantin. Gaza devint donc comme Ascalon, Azot et Jamnia, une ville double, l'une sur le rivage de la mer, l'autre dans l'intérieur des terres. Pour distinguer ces deux villes on se servait de diverses expressions, par exemple : ἡ  $\Pi \alpha \lambda \alpha i \gamma \alpha \zeta \alpha$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \Gamma \alpha \zeta \alpha$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$ , ἡ  $\gamma \delta \alpha \rho \alpha \delta \lambda i c$  distance était de vingt stades.

Déplacement de Gaza. - On a prétendu que Gaza a été déplacée par la suite des temps; c'est l'opinion de Stark, Gaza, p. 509. Saint Jérôme avait dit expressément (Eusèbe, Onomasticon, édit. Larsow, 1862, p. 137): « On retrouve à peine des vestiges des fondements de la cité antique; celle que l'on voit maintenant a été bâtie en un autre lieu que l'ancienne. » On a voulu aussi conclure d'un passage d'un géographe anonyme, que cette prétendue nouvelle Gaza se trouvait au sud de l'ancienne, à une demi-heure à peu près ; la distance de la ville maritime ainsi que du port restait toujours la même. Voici le passage en question : Μετά τά Ρινοκόρυυρα ή νέα Ι'άζα κεϊται πόλις ούσα και αὐτη εἶδ' ή έρημος Γάζα είτα ή 'Ασκαλων πόλις. L'ancienne Gaza se trouvait donc à Gebalia et son port était Anthédon. Si l'on demande quand a eu lieu ce déplacement, les uns répondent : après la destruction de la ville par Alexandre (332), d'autres après sa destruction par les Syriens (198) et d'autres, après sa destruction par Alexandre Jannce. Il suffit de voir la ville actuelle, pour connaître qu'elle n'a pu jamais être déplacée.

D'abord le passage cité plus haut ne prouve rien pour ce déplacement prétendu, parce que ή νέα Γάζα n'est pas cette prétendue nouvelle Gaza au sud de l'ancienne, mais son port, Mayoumas. Après avoir nommé Rhinocolure, l'auteur nomme la nouvelle Gaza, qui se trouvait aussi près de la mer; ne pouvant pas passer l'ancienne Gaza sous silence, il la place entre la nouvelle et Ascalon. Ce passage prouve, en outre, que l'ancienne Gaza était alors une ville florissante; car il remarque comme une chose singulière, que la nouvelle Gaza était aussi une ville, donc l'ancienne devait l'être aussi ; du reste il parle de villes florissantes, non ruinées. Donc le mot ερημος ne signifie ici ni déserte, ni abandonnée, ni désolee, mais tout simplement « terrestre », en arabe barri, par opposition à « maritime ». Le passage de saint Jérôme doit être expliqué par un malentendu; il parle probablement d'un faubourg ruiné de Gaza, car l'Acropole était alors encore entourée d'une enceinte.

Nous avons encore d'autres raisons contre ce déplacement prétendu. Point de traces d'une ville importante dans le voisinage de Gebalia. Chaque village ruiné a laisse des traces; peut-on supposer que l'ancienne Gaza ait disparu, sans en laisser? Si l'ancienne Gaza était à Gebalia, elle devait avoir Anthédon pour port; mais le port de Gaza était toujours Mayoumas. La ville actuelle se trouve sur un plateau artificiel de 6 à 10 mêtres de décombres. Deux mille ans ne suffisent pas pour former un semblable plateau artificiel; il en faut bien quatre ou cinq mille pour cela. La tradition de Samson est attachée à la ville actuelle. La tradition d'Alexandre le Grand était au IV° siècle chrétien attachée à la ville actuelle. Les indigenes ne savent absolument rien de ce déplacement prétendu de leur ville, au contraire, ils sont pleinement convaincus que Gaza n'a jamais été déplacée.

Le passage des Actes, viii, 26: hæc est deserta, ne souffre pas la moindre difficulté; deserta, se rapportant à Gaza, ne dit pas que la ville était ruinée, mais seulement qu'elle se trouvait sur la terre ou dans le désert, non sur la mer. Si l'on demande pourquoi Gaza étant

une ville florissante a été appelée ἔρημος, deserta, on pourra répondre, parce qu'elle fut dévastée à plusieurs reprises ou parce qu'elle se trouvait isolée dans l'inté-

rieur du pays.

Malgre tant d'incursions hostiles et de dévastations plusieurs fois répétées, Gaza ne disparaissait pas; au contraire, la ville devenait toujours plus florissante, grace aux richesses, fruit d'un commerce considérable et de la fertilité du pays, surtout pendant la domination romaine, qui donna à Gaza beaucoup de libertés. Gaza avait alors ses propres monnaies (fig. 18), sa propre ère, qui commence en l'an 62 avant J.-C. Elle avait les titres de ίερά, ἄσυλος ἀυτόνομος, πιστή, εὐσεδής, λαμπρά, μεγάλη. Les auteurs grecs la nomment une grande ville, la plus grande ville de la Syrie. Plutarque, Alex., 25. Gaza exportait du blé, du vin, de l'huile, etc. Les anteurs latins vantent Gaza comme civitas insignis, populo frequens et clara, splendida, deliciosa, eminens, in negotio ebulliens et abundans omnibus.

Ill. Gaza dans le Nouveau Testament. — l° Le repos de la sainte famille. — Il n'est pas probable que la sainte famille ait passé par Gaza en allant en Egypte, parce que cette ville était alors sous la domination du roi Hérode; au contraire, elle a dù passer par Gaza au retour, d'après la tradition des indigènes, qui indique le lieu du repos dans un jardin an sud-est de la ville (non dans l'église grecque). Du reste on n'y voit

aucun monument.

2º Le christianisme à Gaza. — Les habitants de Gaza n'étaient pas disposés à se faire chrétiens, car cette ville était un centre du paganisme hellénique et son temple principal, appelé Marneion, rivalisait avec le Serapeion d'Alexandrie. Au contraire les habitants de Mayoumas ne faisaient pas autant de difficulté à embrasser la religion chrétienne, c'est pourquoi Constantin donna ordre de séparer Mayoumas de Gaza. Mayoumas devint donc une ville indépendante sous le nom de Constantia jusqu'à l'avenement de Julien l'Apostat, qui la réunit de nonveau à Gaza. Enfin vers la fin du IVe siècle le paganisme fut extirpé aussi à Gaza par les miracles de saint Hilarion, l'énergie de saint Porphyre et la force militaire. Le territoire de Gaza avait alors trois évêques, un à Gaza, un à Mayoumas et un à Anthédon, Gaza et Anthédon ont encore des titulaires. L'école chrétienne de Gaza a été illustrée pendant les v° et vi° siècles par Zozime, Procope, Chorikios, Isidore, Enée, Timothée et Jean. Voir K. Seitz, Die Schule von Gaza, in-8°. Heidelberg, 1892. Il y avait alors à Gaza au moins cinq églises, dont nne, l'Eudoxiana, remplaça le Marnéion, probablement la grande mosquée actuelle. Les fêtes se faisaient avec grande solennité. La ville était remplie de palais, lorsqu'elle tomba au pouvoir des Arabes après la bataille de Tadonn près de Gaza (635).

IV. ÉTAT ACTUEL. - Quoique Gaza ne soit plus que l'ombre de son ancienne splendeur, elle est encore néanmoins une des plus grandes villes de la Palestine, avec 30 000 habitants à peu près, dont 800 Grecs, 120 juifs, 70 catholiques, 50 protestants et le reste musulman. Gaza est une ville orientale et musulmane sous tous les rapports. Vue du dehors (fig.19), la ville, entourée de jardins, parsemée de palmiers, est charmante ; l'intérieur est rebutant avec ses rues étroites et sales, et ses maisons basses et sans fenètres par dehors, dont une grande partie est en briques cuites au soleil. La ville est composée de deux parties (lig. 20), une supérieure sur le plateau et une inférieure dans la plaine au sud-est, appelée Sadjaïvé; chacune est divisée en plusieurs quartiers. Le quartier chrétien se trouve dans la ville hante. L'église, qui contient le tombeau de saint Porphyre, est ancienne. La grande mosquée, dans le centre de la ville haute, est remarquable; celle de Hachem, au nord de la ville, contient le tombeau de ce personnage, grand-père

de Mahomet. Gaza est aussi la patrie de l'amam el-Chafai, le fondateur d'une des quatre sectes orthodoxes de l'Islam. Le bazar est double, l'un en haut, l'autre en bas. Gaza a un kaïmakam avec tous les tribunaux ordinaires et services de poste et télégraphe international. Le district de Gaza comprend tout le pays des Philistins avec 60 villages habités par 50 000 fellahs, et la partie méridionale de la Palestine habitée par 50 000 bédouins. La population de Gaza est paisible, moins fanatique qu'ailleurs. La fertilité du pays n'a pas changé. On peut encore dire avec Medjir ed-din : « Heureux qui habite à Gaza! » C'est une des meilleures villes de la Palestine avec beaucoup d'arbres et de palmiers, de légumes et toutes sortes de fruits, avec un climat excellent, un air pur et une trentaine de puits d'eau douce, abondants. Gaza se maintient par ses propres ressources, surtout par le commerce d'orge et de blé, dont l'exportation à Gaza même donne aux habitants, si la récolte est bonne, un revenu d'un à deux millions de francs par an. L'orge est



L. mullier, del

20. - Plan de Gaza. D'après G. Gatt.

fournie par les Bédouins, le blé par les fellalis. Les restes de la ville ancienne sont ensevelis sous les décombres; partout où l'on creuse, on en trouve des débris. An-dessus du sol, on ne voit que morceaux de marbre dispersés çà et là en grande quantité. Comme les matériaux de construction sont très rares, on démolit les maisons délabrées pour en bâtir de nouvelles. L'enceinte de la ville a disparu complétement; cependant on peut en suivre la direction et les portes. La ville sur la mer a complétement disparu, le port ou plutôt la rade est fréquenté par des bateaux à vapeur et voiliers pendant l'été, pour charger les céréales. La mission anglicane a été fondée en 1876, la mission catholique en 1879. La frontière égyptienne se trouve à Rapha, à 8 heures au sud de Gaza. On jouit dans cette ville d'un climat tempéré : on n'y souffre pas du froid pendant l'hiver ni de la chalcur pendant l'été. — Voir Starck, Gaza, in-8°, Iéna, 1852; V. Gnérin, La Judée, t. 11, p. 196; A. von Hörman, Gaza, Brixen, 1876, Ch. Clermont-Ganneau, Archwological Researches in Palestine, t. 11, Londres, 1896, p. 379-427.

GAZABAR (hébreu : hag-gizbār avec l'article), mot faussement pris pour un nom propre par la Vulgate, qui en fait le père d'un Mithridate. Ce nom d'origine persane signifie « trèsorier » : Mithridate le trèsorier. Les Septante comme Joséphe, Ant. jud., XI, I, 3, ont bien rendu ce mot par γαζοφύλαξ, « trèsorier. »

GAZAM (hébreu : Gazzám; Septante : Γαζέμ), chef d'une famille de Nathinéens qui revinrent de la captivité avec Zorobabel. I Esdr., II, 48. Dans la liste parallèle, II Esdr., VII, 51, la Vulgate le nomme Gezem.

**GAZARA** (Γαζάρα, Γαζηρά, tantôt au singulier, tantôt au pluriel, en grec comme en latin), place importante de la Palestine, plusieurs fois mentionnée dans l'histoire des Machabées. I Mach., vii, 45; ix, 52, etc. Elle est identique à Gazer, l'ancienne cité royale chananéenne. Jos., x, 33, etc. Voir GAZER I, col. 126.

**GAZÉEN** (hébreu : hâ-'azzâtî; Septante : Γαζαῖος, Jos., xiii, 3; οἱ απὸ Γάζης, I Mach., xi, 62; Vulgate : Gazæi, Jos., xiii, 3; Gazenses, 1 Mach., xi, 62), habitant de Gaza. Voir Gaza.

GAZELLE (hébreu : sebî, féminin : sebiyāh; Septante : δορχάς, δορχάδιον; Vulgate : caprea), quadrupēde ruminant, appartenant au genre antilope, voir t. 1, col. 669, caractérisé par ses cornes annelées et recourbées en forme de lyre, son œil noir, vif et doux, ses membres très fins, sa queue courte terminée par une touffe noire, son pelage fauve sur le dos et blanc sous le ventre, avec une bande plus foncée séparant les deux teintes. La gazelle (fig. 21) a la taille un peu plus petite que le chamois. Elle est remarquable par sa douceur,



21. - Gazelle.

sa timidité qui la rend très difficile à approcher, la rapidité de son allure et son port si gracieux que les Ilébreux lui ont donné le nom de sebi, qui veut dire en mème temps « beauté ». Prise jeune, elle s'apprivoise aisément et ne cherche pas à reconquérir sa liberté. — 1º La gazella dorcas, appelée ghazāl par les Arabes, est le gros gibier le plus abondant de la Palestine, le seul même que les voyageurs aient chance de rencontrer. On en voit parfois jusque sur le mont des Oliviers. Dans le sud, où elles abondent, on aperçoit les gazelles par cenaines à la fois. En Galaad se trouve communément la gazella arabica ou cora, plus belle encore que la gazelle ordinaire, dont elle ne constitue qu'une simple variété.

Sa couleur s'harmonise si parfaitement avec celle du désert qu'il est malaisé de la distinguer à quelque distance. La chair de la gazelle est très estimée, bien que moins succulente que celle de la chèvre sauvage. Dans les grandes chasses, on se sert du lévrier pour atteindre la gazelle; on y joint aussi le faucon. Les Arabes se contentent de se mettre en embuscade pour attendre le passage de l'animal dans les défilés ou sur les sentiers qui menent aux mares. Dans le Hauran, on attire les gazelles, au moyen d'appâts, dans des enceintes fermées où on les prend dans des pièges. Tristram, The natural history of the Bible, Londres, 1889, p. 127-131; Wood, Bible animals, Londres, 1884, p. 133-140; Socin-Benzinger, Palästina und Syrien, Leipzig, 1891, p. LXI. La gazelle était bien connue et fort estimée sur les bords du Nil. L'un des nomes de la Moyenne-Égypte portait son nom. Au milieu des tombes royales de Deir el-Bahari, on a trouvé la momie d'une gazelle favorite d'Isimkhobiou. Cf. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, t. II, 1897, p. 523. Le gracieux animal charmait donc les Égyptiens aussi bien que les Hébreux. - 2º La Sainte Écriture parle plusieurs fois de la gazelle. C'est le type de l'agilité. On lui compare les guerriers rapides à la course, II Reg., II, 18; 1 Par., xii, 8, et sa vitesse est l'image de l'empressement avec lequel il faut fuir le mal. Eccli., xxvII, 22. Car la gazelle est en éveil à la moindre alerte, Is., xIII, 14, et elle sait même s'échapper de la main du chasseur qui croit la tenir. Prov., vi, 5. Elle est aussi le type de la beauté. Le bien-aimé et l'épouse du Cantique, 11,9; IV,5, sont représentés avec les qualités de la gazelle, et c'est par les gazelles et les biches, c'est-à-dire par la portion la plus aimable et la plus séduisante de son troupeau, que l'épouse fait ses adjurations. Cant., 11, 7; 111, 5. Enfin la chair de la gazelle sert d'aliment, et c'est'même une nourriture qui peut servir à désigner ce qu'il y a de meilleur. Deut., x11, 15, 22; xiv, 5; xv, 22. Elle figurait avec honneur sur les tables de Salomon. III Reg., IV, 23, - 3º Le nom de la gazelle a été donné à des personnes, Sebia, şibya', I Par., viii, 9; Sebia, şibyah, IV Reg., xii, I; II Par., xxiv, 1, et à une ville, Seboim, sebo'im, Gen., x, 19; xiv, 2; Deut., xxix, 23; Os., xi, 8. Sous sa forme araméenne, tabyà', il devient celui d'une femme de Joppé, Tabità', Tabitha, ressuscitée par saint Pierre, Act., 1x, 36. H. LESÈTRE.

GAZER (hébreu :  $G\acute{e}z\acute{e}r$ ; Septante :  $\Gamma_{\alpha}\chi\acute{e}\rho$ , Jos.,  $\chi$ , 33, etc.; 'lá $\chi_{\gamma}\nu$  ou 'lá $\chi_{\gamma}\rho$ , l Mach..  $\nu$ , 8), nom de deux villes, situées l'une à l'ouest, l'autre à l'est du Jourdain.

1. GAZER (hébreu: Gézér, Jos., x, 33; xII, 12; xXI, 21; Ill Reg., IX, 16; I Par., VI, 52; VII, 28; XX, 4; à la pause, Gazer, Jos., xvi, 3, 10; Jud., I, 29; Il Reg., v, 25; III Reg., IX, 15, 17; avec he local et à la pause, Gázeráh, 1 Par., xiv, 16; Septante: Γαζέρ, Jos., x, 33; xvi, 10; Jud., i, 29; HI Reg., ix. 17, I Par., vi, 67 (héb. 52); vii, 28; xx, 4; Γεζέρ, III Reg., 1x, 15, 16; Γαδέρ, Jos., xii, 12 (Godes Ambresianus, Γαζέρ); Γαζάρα, tant au singulier qu'au pluriel, 1 Mach., 1x, 52; xiii, 53; xiv, 7, 34; xv, 28, 35; xvi, 1, 19; x, 32; Γαζήρα, 11 Reg., v, 25; I Par., xiv, 16; I Mach., vii, 45; Vulgate: Gazer, Jos., x, 33; xII, 12; xVI, 3, 10; xXI, 21; Jud., I, 29; III Reg., IX, 15, 16, 17; I Par., vi, 67 (hébreu, 52); vii, 28; xx, 4; Gezer, II Reg., v, 25; Gazara, au singulier, 1 Mach., vII, 45: ix, 52; xiv, 7, 34; xv, 28, 35; xvi, 19; Il Mach., x, 32; au pluriel, I Mach., xiii, 53; xvi, I; Gazera, 1 Par., xiv, 16; Gézéron, I Mach., iv. 15), antique cité chananéenne, dont le roi, Horam, fut pris par Josué, x, 33; xII, 12; ville de refuge et lévitique de la tribu d'Ephraïm, Jos., xxi, 21 ; I Par., vi, 67 (hébreu, 52); mentionnée sous David et Salomon, II Reg., v. 25; 1 Par., xiv. 16; xx. 4; 111 Reg., ix, 15, 17; plus célèbre sous les Machabées, I. Jach., vii, 45, etc. Ce fut unc place importante, et sa découverte de nos jours a été l'une des plus intéressantes dans le domaine de la géo-

graphie biblique.

1. Nom. — Le nom hébreu Gézér se rattache à la racine gāzar, « couper. » On peut, avec F. Mühlau et W. Volck, W. Gesenius' Handwörterbuch, Leipzig, 1890, p. 154, lui donner le sens de « lieu coupé ou taillé à pic », qui convient bien à la colline ou tell dont nous parlons plus bas comme représentant l'ancienne ville. Quoi qu'il en soit de l'étymologie, c'est un fait remarquable que le nom a subsisté exactement sous la même forme depuis les origines les plus reculées jusqu'à nos jours. Il est écrit Gaz-ri, Ga-az-ri sur les tablettes de Tell el-Amarna, 163, 22; 177, 21; 180, 14; 183, 8; 204-206; 230, 43. C.f.H. Winckler, Die Thontafeln von Tell el-Amarna, Berlin, 1896, p. 288, 300, 306, 312, 328, 354. Sur la liste de Thotmès III, il occupe le n° 104, avec la transcription:

A, Qa-zi-r. Cf. A. Mariette, Les listes géographiques des pylônes de Karnak, Leipzig, 1875, p. 41; G. Maspero, Sur les noms géographiques de la liste de Thoutmos III qu'on peut rapporter à la Judée, extrait des Transactions of the Victoria Institute, or philosophical Society of Great Britain, Londres, 1888, p. 16; W. Max Müller, Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern, Leipzig, 1893, p. 160. On l'a retrouvé sur une stèle de Ménéphtah, découverte en 4896 par Flinders Petrie. Cf. G. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, t. II, 1897, p. 436. La forme Gazer est devenue l'αζάρα à l'époque des Machabées. C'est celle qu'on rencontre dans Joséphe, Ant. jud., VII, IV, 1; XII, 1; VIII, VI, 1; XIII, I, 3; IX, 2, bien qu'on lise Γαδάρα, Ant. jud., V. 1, 22, comme Γαδαρίς dans Strabon, xvi, 759. Au temps d'Eusèbe et de saint Jérôme, Onomastica sacra, Gœttingue, 1870, p. 127, 244, le même nom de Gazara, Γαζάρα, existait encore. Sons les croisés, il fut transformé en Gisart, Mont Gisart, Mont Gissart, Mongisart, Mons Gisardus, Cf. Ch. Clermont-Ganneau, Recueil d'archéologic orientale, Paris, 1888, t. 1, p. 351-391. Enfin, depuis les anciens historiens musulmans jusqu'à nos jours, la

dénomination arabe تقل حزى, tell (colline de) Djézer, a maintenu l'exacte reproduction de l'hébreu. Cf. Guy Le Strange, Palestine under the Moslems, Londres, 1890, p. 543, 600; G. Kampflineyer, Alte Namen im heutigen Palāstina und Syrien, dans la Zeitschrift des Deutschen Palāstina-Vereins, Leipzig, t. xvi. 1893, p. 32.

11. SITUATION ET DESCRIPTION. - Voici les renseignements que nous fournissent la Bible et les autres documents historiques sur l'emplacement de Gazer. C'était une ville de la Palestine méridionale : dans l'énumération des cités royales prises par Josué, elle est mentionnée après Lachis et Eglon, Jos., xii, 11, 12, de même que les tablettes de Tell el-Amarna en parlent avec Ascalon et Lachis. Cf. 11. Winckler, Thontafeln von Tell el-Amarna, p. 307. Elle se trouvait, d'après Josèphe, Ant. jud., VII, iv, 1, à l'extrémité du pays philistin, et, d'après 1 Mach., xiv, 34, à la frontière du territoire d'Azot. Elle formait la pointe sud-ouest de la tribu d'Éphraïm, à l'ouest de Bethoron inférieur (Beit 'Ur ct-Tahta). Jos., xvi, 3. Voir Ephraim 2, t. 11, eol. 1874. Elle était à une journée de marche d'Adazer ou Adarsa (Khirbet Adasch), localité située au nord de Jérusalem. 1 Mach., vn., 45. Entin l'indication la plus précise nous est donnée par Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, p. 127, 244, qui nous disent que, de leur temps, Gazer était encore un bourg, χώμη, appelé Γαζάρα, a quatre milles (pres de six kilomètres) au nord de Nicopolis (aujourd'hui 'Amuas). Malgre ces renseignements, dont le dernier est si net, malgré toutes les recherches des explorateurs. l'identification de cette ville resta un problème jusqu'en 1871. En désespoir de cause, la plupart des commentateurs, se raccrochant à une ressemblance superficielle des noms, placèrent Gazer à Yazur, village situé au sud-est et tout près de Jaffa. Cf. R. J. Schwarz, Das heilige Land, Francfort-sur-le-Main, 1852, p. 58; K. von Raumer, Palāstina, Leipzig, 1850, p. 472; d'autres le placèrent à El-Qubâb, qui se trouve dans la direction indiquée par Eusèbe et à peu près à la distance voulue d'Amouas. Cf. Van de Velde, Memoir to accompany the Mannel the Hall Land Cathe, 1878, p. 217.

Map of the Holy Land, Gotha, 1858, p. 315. Il était réservé à un savant français, M. Clermont-Ganneau, de découvrir le véritable site de Gazer. En lisant certain chroniqueur arabe de Jérusalem, Moudjir-ed-Din, il remarqua la relation d'un incident qui eut lieu en Palestine en l'an 900 de l'hégire. Il s'agissait d'une escarmouche entre un parti de Bédouins pillards et un gouverneur de Jérusalem en tournée dans le district de Ramléh. Les eris des combattants, qui se pourfendaient au village bien connu de Khoulda ou Khouldéh, étaient distinctement perçus à un autre village appelé Tell el-Djézer, « la colline de Djézer. » Ce dernier nom était le correspondant exact de l'hébreu Gézér, surtout si l'on prononce l'arabe à l'égyptienne : Guézer. Bien que toutes les cartes fussent muettes sur cet endroit, l'existence n'en était pas moins démontrée de la façon la plus positive et corroborée par l'assertion d'un géographe arabe du xiiie siècle de notre ère, Yakout, qui eite ce Tell el-Djézer comme une place forte du district de Falestin, c'est-à-dire de Ramléh. Étant à portée de voix de Khoulda, il ne pouvait en être bien éloigné. M. Clermont-Ganneau, suivant cette piste sur le terrain, découvrit Gazer à environ cinq kilomètres au nord de Khoulda, tout près d'un village figurant sur les cartes sous le nom d'Abou-Schouschéh. Il y constata l'emplacement d'une grande cité, présentant tous les caractères d'une ville forte et répondant à toutes les conditions requises. Cependant, le nom de ce Tell el-Djézer, conservé par tous les habitants d'Abou-Shouschéh, qui en fait partie, était inconnu aux gens de Khoulda, leurs voisins. Cf. Ch. Clermont-Ganneau, La Palestine

Cette déconverte, déjà solidement appuyée, demandait le renfort de quelque bon argument épigraphique, par exemple d'une inscription in situ contenant le nom de la ville. Quelques années plus tard, le savant explorateur eut la bonne fortune de trouver, sur l'emplacement même qu'il avait assigné à Gazer, une série d'inscriptions décisives justifiant admirablement ses vues théoriques. En 1874, au cours d'une mission archéologique que lui avait confiée la société du Palestine Exploration Fund, il découvrit, gravée sur le rocher, à 800 mètres environ droit à l'est de Tell el-Djézer, une première inscription bilingue, en grands earactères grees et hébreux, contenant ces simples mots, singulièrement significatifs dans leur laconisme : 'Alxioo, 712 277, « limite de Gézer, de Alkios. » Ce nom judéo-grec, Alkios, au génitif, est vraisemblablement celui du magistrat, civil ou religieux, qui avait présidé à l'établissement de cette limite officielle, vers l'époque des Machabées, à en juger par la paléographie des caractères. L'identité de Gazer et de Tell el-Djézer était donc un fait bien acquis. Ce n'était pas tout cependant; et les nouvelles découvertes de l'éminent professeur, fruit d'ingénieuses suppositions, jettent un jour trop singulier sur cette ville et les autres cités lévitiques pour ne pas

inconnuc, in-18, Paris, 1876, p. 14-23.

les rapporter ici.

Frappé de ce fait que ce jalon épigraphique était normalement orienté par rapport au tell, M. Clermont-Ganneau en conclut que la limite dont il s'agissait devait être une limite enveloppant la ville, et non pas simplement une ligne de démarcation passant, par exemple, entre deux territoires contigus; dans ce dernier cas, on s'attendrait, en effet, à avoir la mention du second territoire : « Limite de Gézer et de... » Comme il est ici

question d'une ville lévitique, il supposa qu'on ponrrait avoir affaire à la délimitation de la zone sacrée du migrasch, entourant ces sortes de villes, zone qui rappelle à plusieurs égards le πρόαστειον ou le pomærium de l'antiquité classique, et qui, plus tard, semble avoir servi à fixer la distance légale du fameux « chemin sabbatique », σαδδάτου όδός, που σιπη, dont parlent les Actes des Apôtres et le Talmud. Il en arriva ainsi à conclure que ce jalon épigraphique ne devait pas être isolé et qu'il devait y en avoir une série d'autres à découvrir tout autour de l'emplacement de Gazer, à des distances sensiblement égales et sur des points répartis selon des lignes normalement orientées. L'événement ne tarda pas à justifier ce raisonnement. En cherchant le long d'une ligne dirigée du sud-est au nord-ouest, il découvrit, à 150 mètres environ de la première, une seconde inscription, également gravée sur le rocher, et d'une teneur absolument identique : « Limite de Gézer; d'Alkios. »



22. - Inscription trouvée à Tell el-Djézer.

La seule différence c'est que les deux textes étaient disposés dos à dos, au lieu d'ètre mis bout à bout, comme dans le premier cas. De plus, entre les deux inscriptions, il en trouva une troisième, purement hébraïque, plus

courte et d'une interprétation difficile.

Sept ans plus tard, en 1881, M. Clermont-Ganneau découvrit, toujours sur le même alignement sud-est-nordouest, un troisième exemplaire de l'inscription bilingue. dont les deux textes étaient superposés. Il ne put à ce moment explorer à fond les alentours de Tell el-Djèzer pour y chercher les autres jalons épigraphiques similaires qui devaient, selon lui, exister sur les autres côtés du migrasch : nord, ouest, et sud. Mais le P. Lagrange, continuant ces investigations, a trouvé, en 1898, un quatrième exemplaire de l'inscription, conçu dans les mêmes termes et grave sur le rocher. La disposition des deux textes est identique à celle du second exemplaire, c'est-à-dire que la ligne hébraïque et la ligne grecque sont adossées. Voir fig. 22. Mais ce qui est surtout important, c'est la position qu'occupe ce jalon par rapport au Tell el-Djézer et aux autres textes congénères. Il est, en effet, au droit sud du Tell, par conséquent dans une région toute différente du premier groupe situé à l'est; ce qui tend à démontrer qu'il s'agit bien de lignes limitant une zone périphérique à la ville. L'aire ainsi limitée formait peut-être un carré orienté par ses angles. Cf. Clermont-Ganneau, Recueil d'archéologie orientale, Paris, 1888-1899, t. III, p. 116-123, 264-268; Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris, septembre-octobre 1898, ive série, t. xxvi, p. 686-694; mars-avril 1899, t. xxvii, p. 247-251; Revue biblique, Paris, janvier 1899, t. viii, p. 109-115; juillet 1899, t. vm. p. 422-427.

Tell el-Djezer occupe une situation importante à l'entrée des montagnes qui bordent la plaine de Séphélah. Voir fig. 23. C'est une colline oblongue, orientée de l'ouest à l'est, au-dessus du village d'Abou-Schouschéh, au sud-est de Ramléh, à droite de la ronte qui va de Jaffa à Jérusalem, à gauche de la ligne du chemin de fer. On dirait un fort avancé, détaché du rempart montagneux qui s'élève peu à pen vers l'est, et dominant de

75 à 80 mètres les vallées environnantes, avec une altitude de 260 mètres environ au-dessus de la Méditerranée. A l'extrémité occidentale se trouve l'ouély de Scheikh Mohammed el-Djézary, et à l'extrémité orientale sont les restes d'une construction rectangulaire. On a, de l'éditice musulman, une magnifique vue sur la plaine maritime, avec Ramléh au nord-ouest entourée de ses jardins, de ses bois d'oliviers et de palmiers. La vallée qui suit le tell au sud tourne vers l'est et le sépare de Khirbet Yerdéh, où se trouve une belle source. Sur les flancs rocheux de la colline, principalement au nord et à l'est, on voit de nombreuses excavations, tombeaux et pressoirs; on compte plus d'une vingtaine de ces der-

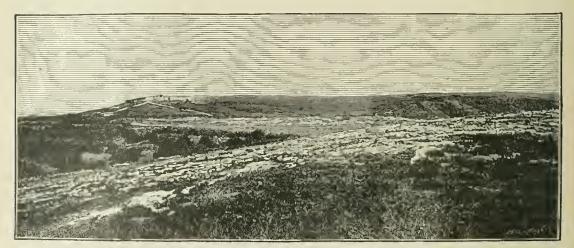


23. — Carte des environs de Tell el-Djézer.

niers. Cf. Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement, Londres, 1874, p. 5-6, 56; 1875, p. 74-77; Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. II, p. 428-440; C. R. Conder, Tent Work in Palestine, in-8°, Londres, 1889, p. 6.

III. HISTOIRE. - Gazer (fig. 24) est une des plus anciennes villes de la Palestine et a joué un rôle assez important. Elle existait déjà avant l'arrivée des Israélites dans le pays de Chanaan. Les monuments de l'histoire profane confirment sous ce rapport les données de la Bible. Un roi égyptien de la XVIIIº dynastie, Thothmès III, s'en empara, et le nom de la vieille cité est resté gravé sur les pylônes de Karnak. Elle eut alors des gouverneurs qui l'administraient sous l'autorité des pharaons. Les Tablettes de Tell el-Amarna nous apprennent que celui qui la gouvernait sous Aménophis ÎII et Aménophis IV s'appelait Yapahi. Cf. II. Winckler, Die Thontafeln von Tell el-Anarna, p. 329, 331. Elle est mentionnée avec Ascalon et Israël (Isiraalu) sur la stèle de Ménéphtah, de la XIXº dynastie, mais l'orthographe du nom diffère un peu de celle des listes de Thothmès III. Ct. Revue biblique, avril 1899, p. 271, 273. Lors de l'entrée des hébreux dans la Terre Promise, elle avait pour roi Horam, ou Elam d'après les Septante. Ce prince, ayant voulu secourir Lachis, fut exterminé avec tout son peuple par Josué, x, 33; xn. 12. Dans le partage primitif du territoire conquis, elle formait la limite sud-ouest de la tribu d'Éphraïm. Jos., xvi, 3. Mais il est possible

que, comme certaines villes frontières, elle ait été ensuite enclavée dans la tribu de Dan. Voir ÉPHRAÏM 2, t. 11, col. 1874. Néanmoins les habitants chananéens ne furent pas détruits et demeurérent tributaires au milieu des enfants d'Israël. Jos., xvi, 10; Jud., i, 29. Ville de refuge, elle fut assignée aux Lévites fils de Caath. Jos., xxi, 21; I Par., vi, 67 (hébreu, 52). David, vainqueur des Philistins, les poursuivit depuis Gabaon (I Par., xıv, 16, et Septante, Il Reg., v, 25), ou depuis Gabaa (hébreu : Géba', II Reg., v, 25), jusqu'à Gazer (Vulgate : Gézer, Il Reg., v, 25; Gazéra, I Par., xiv, 16). Il fit également contre eux à Gazer (Gob, d'après II Reg., xxi, 18), une expédition dans laquelle se signala un de ses héros. I Par., xx, 4. Les Chananéens habitaient encore cette ville comme tributaires pendant le règne de Salomon. A cette époque, un pharaon d'Égypte, dont la Bible n'indique pas le nom, s'empara de cette place, la livra aux llammes et tua tous les Chananéens qui s'y trouvaient, puis il la donna en dot à sa fille, devenue l'épouse du du récit dénotent un siège en règle. Simon investit la ville avec son armée, s'approcha des remparts avec des machines (d'après le grec : des έλεπόλεις, des « prendvilles »), attaqua une tour et s'en empara. Ceux qui étaient dans une de ces machines firent irruption dans la ville, où il y eut un grand tumulte. Les habitants, montant sur les murailles avec leurs femmes et leurs enfants, et avant leurs tuniques déchirées en signe de deuil et de supplication, demandérent grâce. Simon, apaisé, cessa de les combattre; il les chassa cependant de la cité, purifia les maisons souillées par les idoles, fit son entrée au chant des hymnes et y établit sa demeure. Jean, son fils, s'y fixa également après avoir été nommé généralissime des troupes juives. I Mach., XIII, 54; xvi, I. Ptolémée, son gendre, après l'avoir traîtreusement assassiné avec deux de ses fils, envoya des affidés à Gazara pour perdre Jean Iui-même; mais, prévenu à temps, celui-ci échappa au péril et mit à mort ceux qui étaient venus pour s'emparer de lui. I Mach., xvi, 19,



24. — Vue de Tell el-Djézer. D'après une photographie.

monarque israélite. III Reg., 1x, 16. Celui-ci la rebătit. III Reg., 1x, 15, 17. Cf. F. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6° édit., Paris, 1896, t. 111, p. 266-270.

A l'époque des Machabées, Gazer figure souvent dans les luttes soutennes par les Juifs contre les Séleucides, et elle devient un des principaux boulevards des princes asmonéens. Judas Machabée, ayant défait les troupes de Gorgias non loin d'Emmaus, les harcela jusqu'à Gazer (Vulgate : Gézéron) et jusque du côté d'Azot et de Jamnia, I Maeli., iv, 15. Plus tard, il reinporta près d'Adarsa nne brillante victoire sur Nicanor, qui perit dans le combat, et il poursuivit, l'espace d'un jour de marche, l'armée fugitive jusqu'à Gazara ou Gazer. 1 Mach., vn., 45. Après la mort de Judas, Bacchide se rendit maître de la place et la fortifia. I Mach., 1x, 52. Elle retomba ensuite au pouvoir de Simon Machabée, qui y laissa une garnison juive. 1 Mach., xiv, 7, 34; xv, 28, 35. Le siège en est racouté d'une manière assez tragique 1 Mach., XIII, 43-48. Bien que tous les manuscrits grees et les anciennes versions nomment ici Gaza, il est très probable qu'il faut plutôt, avec Joséphe, Ant. jud., XIII, vi, 6; Bell. jud., 1, ii, 2, lire Gazara. « C'est à cette leçon que les critiques donnent assez généralement et à bon droit la préférence. En effet, la lointaine Gaza ne nuisait en rien à l'indépendance des Juifs. Il n'en était pas de même de Gazara, si rapprochée de Jérnsalem, et qui était, avec l'Acra, le principal appui du parti helléniste, Cf. I Mach., 1x, 52; x, 12; xiv. 7, 34. » Fillion, La Sainte Bible, Paris, 1899, t. vi, p. 768. Les détails

21. — La Gazara de II Mach., x, 32, place forte ou château fort (en' grec : Γάζαρα λεγόμενον όχύρωμα, εδ μάλα φρούριον), où Timothée se réfugia, et où il fut assiégé par Judas, puis vaineu et mis à mort, prête matière à difficultés, Parmi les commentateurs, les uns l'assimilent å Jazer de Num., xxxII, 35, située dans la tribu de Gad, à l'est du Jourdain; les autres y voient Gazer ou Tell el-Djézer; d'autres enfin ne savent comment l'identifier. Cf. Fillion, La Sainte Bible, t. vi, p. 860; F. X. Patrizi, De consensu utriusque libri Machabworum, in-4°, Rome, 1856, p. 259; C. F. Keil, Die Bücher der Makkabäer, in-8°, Leipzig, 1875, p. 386. Ce qu'il y a de certain, c'est que les détails donnés, 11 Mach., x, 32-38, sur le siège de cette place, siège qui dura quatre jours, conviennent bien à Tell el-Djézer. — Cf. Ch. Clermont-Ganneau, Archwological Researches in Palestine, Londres, 1896, t. 11. p. 224-265. A. LEGENDRE.

2. GAZER (Codex Alexandrinus: 'Ίάζην; Codex Sinaiticus: 'Ίάζηρ), ville située à l'est du Jourdain et prise par Judas Machaliée. I Mach., v. 8. La leçon probable du grec est 'Ίάζηρ. Aussi reconnaît-on ici Jazer de la tribu de Gad. Jos., xiii, 25. Voir Jazer.

GAZÉRA (hébreu: Gázeráh; Septante: Γαζηρά), ville de Palestine, signalée à propos d'un combat de David contre les Philistins, I Par., xiv, 16. Elle est identique à Gazer, Voir Gazer 1. A. Legendre.

GAZERIN, nom chaldéen d'une classe de devins de

Babylone qui prédisaient l'avenir au moyen des astres. Dan., II, 27; IV, 4; V, 7, 11. Vulgate: Aruspices. Voir DIVINATION, 11°, t. II, col. 1447, etARUSPICES, t. I, col. 1050.

**GAZOPHYLACIUM** (hébreu : ganzak, 'ὁṣἀr'; Septante : γαζοςυλάχιον, θησαυρός; Vulgate : gazophylacium, thesaurus), la salle où se gardait le trésor du Temple et, par métonymie, le trésor lui-même.

Temple et. par métonymie, le trésor lui-même.

J. Son histoire. — 1º La constitution d'un trésor affecté au service du Sanctuaire remontait à Moïse, qui frappa tout Israélite d'un impôt d'un demi-siele dans ce but. Exod., xxx, 11-16. Ce trésor eut besoin de gardiens, et quatre familles lévitiques furent investies de cette fonction par Samuel et par David. I Par., 1x, 22, 26. Ce dernier désigna ensuite pour cet office les lils de Jéhiéli. I Par., xxvi, 22-26. — 2º Quand David songea à bâtir le Temple, les chefs de famille et les officiers royaux apportérent au trésor tout ce qu'ils avaient de pierres précieuses. I Par., xxix, 8. Le roi laissa à son fils le plan des ganzakkim ou chambres du trésor qu'il avait à ménager dans la construction de l'édifice. 1 Par., xxvIII, 12. Quand l'œuvre fut achevée, Salomon plaça dans le trésor l'or, l'argent et tous les ustensiles mis en réserve par son père. III Reg., vii, 51; 11 Par., v, i. - 3º Sous les rois suivants, le trésor du Temple subit différentes vicissitudes. Sous Roboam, Sésac, roi d'Égypte, s'en empara, après être entre victorieux à Jérusalem. III Reg., xiv, 26; Il Par., xii, 19. Asa prit l'or et l'argent du trésor et les envoya à Bénadad, roi de Syrie, afin de le décider à prendre parti pour lui contre Baasa, roi d'Israël. III Reg., xv. 18; II Par., xvi. 12. — 4º Sous Joas, les prêtres recevaient directement, de la main à la main, l'argent destiné au trésor. Ils ne faisaient probablement que continuer ce qui s'était constamment pratique jusqu'à cette époque. Mais leur négligence à réparer le Temple obligea le roi à intervenir et les prêtres à se décharger sur lui de l'entretien de l'édifice. Le grand-prêtre Joïada fit alors disposer un coffre, muni d'un tron à sa partie supérieure, et les prêtres y versaient ce qu'ils recevaient pour le Temple. Quand le costre était plein, le secrétaire du roi et le grand-prêtre en comptaient le contenu et remettaient l'argent aux entrepreneurs des travaux de réparation. L'argent des sacrifices pour le délit et pour le péché restait seul aux prêtres, auxquels il appartenait personnellement. Après sa défaite par Hazaël, roi de Syrie. Joas prit tout ce qu'il y avait dans le trésor et l'envoya au vainqueur, pour l'empêcher de marcher sur Jérusa-Iem. IV Reg., xii, 4-18; II Par., xxiv, 4-25. - 50 Nabuchodonosor, après avoir pris Jérusalem, s'empara du trèsor du Temple, IV Reg., xxiv, 13; 11 Par., xxxvi, 18, et le transporta dans le trésor de son dieu. Dan., 1, 2. — 6º Dans sa description du Temple, Ézéchiel, XLII, 13, mentionne les chambres où les prêtres doivent déposer les choses très saintes et les offrandes. Dans plusieurs autres passages de Jérémie, xxxv, 4; xxxvi, 10-21, et d'Ézéchiel, XL, 17; XLI, 10; XLII, 1, etc., où les versions emploient le mot gazophylacium, il est seulement question de diverses chambres du Temple, non du trésor. -7 Au retour de la captivité, le trésor fut reconstitué par la restitution que Cyrus fit des vases sacrés, I Esdr., 1, 8-11, et par des dons spontanés. 1 Esdr., viii, 28-30. Des redevances en nature y étaient apportées. Il Esdr., x, 37-39. Des prêtres et des lévites en furent établis gardiens. Il Esdr., XII, 43. Néhémie fit expulser des cua nbres du trésor l'Ammonite Tobie, parent du prêtre Éliasib, qui avait toléré cette intrusion, et il rétablit les choses dans l'état où elles devaient être. II Esdr., xiii, 1-13. On voit par ces récits que la chambre du trésor proprement dit avait pour annexes des magasins dans lesquels on déposait les dons en nature, dimes du blé, du vin, de l'huile, que les lévites devaient apporter. Mais ces objets ne constituaient pas, à proprement parler,

le trésor du Temple, puisqu'ils étaient réservés à l'usage des prêtres. Voir Dime, t. 11, col. 1434. - 8º Antiochus IV Épiphane pilla complètement le trésor du Temple et s'y empara de dix-huit cents talents (plus de huit millions en talents d'argent hébraïques). I Mach., 1, 24; II Mach., v, 21. Au temps de Séleucus IV, un Juif, nommé Simon, révéla à Apollonius, officier syrien, que le Temple renfermait d'énormes sommes, qui constituaient la fortune publique et n'étaient point exclusivement destinées aux sacrifices. Cette allégation était vraie, parce que les Juifs n'avaient pas d'autre trésor public que celui du Temple. C'est seulement au temps des rois qu'on avait distingué entre le trésor royal et celui du Temple. Voir Tresor. Démétrius envoya son intendant, Héliodore, pour mettre la main sur les richesses du Temple. Le grand-prêtre Onias, pour s'opposer à cet enlèvement, déclara que les coffres contenaient des dépôts, le bien des veuves et des orphelins, les fonds du riche citoyen Hircan, fils de Tobie, en tout quatre cents talents d'argent (trois millions et demi en talents hébraïques, un peu plus de cinq cent mille francs en talents syriens) et deux cents talents d'or (plus de vingt-six millions en talents hébraïques, probablement un demi-million seulement en talents syriens). Dieu intervint pour protéger le trésor contre la cupidité d'Héliodore. II Mach., III, 5-11, 26-27. -9º A la prise de la ville par Pompée, le trésor renfermait deux mille talents (environ dix-sept millions, en supposant l'estimation faite en talents hébraïques d'argent). Le général romain les respecta. Joséphe, Ant. jud., XIV, 1v, 4; Bell. jud., 1, vII, 6. Moins serupuleux, Crassus prit au Temple huit mille talents, quatre fois la somme laissée par Pompée. Ant. jud., XÎV, VII, 1. -10º Dans le Temple restauré par Hérode, le gazophylacium occupait la droite du parvis des femmes, afin que tout Israelite pût y acceder aisement. Il était précède d'un portique remarquable par la hauteur et la richesse de ses colonnes. Josephe, Bell. jud., V, v, 2. C'est au sommet de ce portique qu'llérode Agrappa suspendit la chaîne d'or que Calignla lui avait offerte en souvenir de sa captivité à Rome sons Tibère. Joséphe, Ant. jud., XIX, vi, I. Les abords de la salle du trésor portaient le nom de gazophylacium. Aussi saint Jean, III, 20, dit-il que Jésus enseignait dans le gazophylacium. De cet endroit, on voyait aisément ce qui se passait auprès du trésor. Marc., XII, 43; Luc., XXI, I. - 11º Pilate, se conformant d'ailleurs aux coutumes juives, prit dans ce trésor ce qui était nécessaire pour la construction d'un aqueduc. Joséphe, Bell. jud., II, IX, 4. S'il mécontenta les Juifs, c'est sans doute qu'en cette circonstance il se comporta avec le manque d'égards qui lui était familier. — 12º Enfin, pendant la guerre de Judée, le prêtre Jésus, fils de Thébuthi, et le trésorier Phinéas livrérent à Titus tous les objets précienx que renfermait le trésor. Bell. jud., VI, vm. 3.

H. Son fonctionnement. — 1º Outre le demi-sicle prescrit par Moïse, Exod., xxx, 11-16, le trésor recevait l'argent du rachat des premiers-nés, Num., xvin, 15; des voeux, Lev., xxvii, 2-8, etc., et les dons volontaires, IV Reg., XII, 4, même des étrangers au culte du vrai Dieu. I Esdr., vii, 15-17, etc. Il n'était pas permis de verser au trésor l'argent provenant d'un acte criminel ou infame. Deut., xxiii, 18; Prov., xv, 8; xxi, 27; Eccli., xxxiv, 21; Matth., xxvii, 6. Au temps de Notre-Seigneur, le trésor portait le noin de Corbona, Marc., vii, 11; Matth., xxvn, 6. Voir Corbona, t. 11, col. 964. -20 Pour mettre les offrandes dans le trésor, au moins dans le Temple d'Hérode, il n'était pas nécessaire de s'adresser directement aux prêtres. Le long de la muraille de droite du parvis des femmes, s'ouvraient des orifices dans lesquels on versait l'argent, qui de la tombait dans les caisses de la chambre du trésor. Ces orifices portaient le nom de *ŝōfārōf*, « trompettes, » ce qui indique assez leur forme allongée et évasée à l'extrémité. Ils étaient

au nombre de treize, répondant à autant de destinations différentes : 1. demi-sieles de l'année courante ; 2. demisicles de l'année échue; 3. colombes et tourterelles; 1. holocaustes; 5. bois; 6. encens; 7. or et argent pour les ustensiles du Temple. Les six autres, portant l'inscription « à volonté », recevaient ce qui restait à offrir quand on avait donné le nécessaire pour les sacrifices : S. surplus d'un sacrifice expiatoire; 9. surplus d'un sacrifice pour le délit; 10. surplus des sacrifices pour certaines impuretés légales; 11. surplus du sacrifice de nazirat; 12. surplus du sacrifice des lépreux; 13. surplus des offrandes volontaires. L'argent des sept premiers troncs, particulièrement des 3 et 4, était employé par les prétres sans qu'on eût à s'en occuper; ils immolaient autant de victimes que l'indiquaient les sommes remises. L'argent des six derniers troncs servaient à offrir des holocaustes. Schekalim, vi, 5; Gem. Yoma, 55, 2. 3º Trois fois l'an, quinze jours avant les trois grandes fêtes, on tirait du trésor trois coffres d'argent pour solder les différents objets nécessaires aux sacrifices de ces fêtes et payer les personnes qui remplissaient certains offices accessoires. Ce qui restait dans le trésor, après qu'on en avait retiré ces trois coffres, était employé à différents travaux d'entretien et de réparation au Temple, aux aqueducs du sanctuaire et même aux tours et aux murs de la ville. Gem., Ketuboth, 106, 2. Les sommes qui n'avaient pas été dépensées à ces travaux servaient à acheter du vin, de l'huile et de la farine pour les offrandes des particuliers, auxquels on les vendait avec un profit pour le trésor. Cf. Reland, Antiquitates sacra, Utrecht, 1741, p. 47-50. — 4 La scène décrite dans l'Évangile, Marc., xII, 41-44; Luc., xXI, 1-4, nous montre les riches versant leurs offrandes avec ostentation dans le trésor. On pouvait se rendre compte de l'abondance des dons qu'ils apportaient, et. pareils acx hypocrites qui faisaient sonner de la trompette pour avertir qu'ils allaient distribuer leurs aumones, Matth., vi, 2, ils prenaient soin que la fonle, nombrense aux abords du gazophylacium, n'ignorat rien de leurs libéralités. Notre-Seigneur met l'humble aumône de la veuve au-dessus de leurs dons orgueilleux.

II. Lesètre.

**GÉANTS**, hommes d'une stature extraordinaire. La Sainte Écriture parle plusieurs fois d'hommes auxquels les versions donnent le nom de géants, et qui portent

en hébreu des appellations diverses.

1. Les nefilim. - 1º On lit dans un récit de la Genèse, vi, 4, qui se rapporte à l'époque antérieure au déluge : « Les nefilim étaient sur la terre en ces joursla, et aussi après que les fils d'Elohim s'unirent aux filles des hommes et qu'elles leur engendrérent : ce sont là les gibborini (les forts), qui autrefois furent hommes de renom. » L'étymologie du mot nefilim n'est point assurée. Gesenius, Thesaurus, p. 899, tire ce nom de núfal, « tomber. » Les nefilini seraient, non pas, comme pensent quelques hébraïsants, ceux devant qui l'on tombe, par crainte ou par faiblesse, mais ceux qui tombent sur les autres par violence et avec la supériorité de leur force. Cf. Gen., xliii, 18 : hituappêl 'alënu, « tomber sur nous. » Ce sens est adopté par Aquila : ἐπιπίπτοντες, et Symmaque : βιαίοι. D'antres rattachent nefilim à pāla", « distinguer, » d'où le niphal, « être remarquable, grand, étonnant. » Ces étymologies ne s'imposent pas, et ni les Septante : γίγαντες, ni la Vulgate : gigantes, ne paraissent s'en être inspirés. Dans la mythologie, les géants étaient des hommes sauvages et d'énorme stature que Zeus détruisit, Odyss., vn., 59, 206; x. 120, des fils de Gora, personnification de la terre, Hésiode, Theog., 185, des fils de la terre et du Tartare, qui se révoltérent contre Jupiter, voulurent escalader le ciel, furent foudroyés et ensevelis sous l'Etna. Ovide, Metam., 1, 152, v, 319; Fast., v, 35; Ciceron, De nat. deor., 11, 28, 70; Lucrèce, IV, 139; V, 118, etc. Les deux versions se ser-

vent donc ici, comme dans d'autres passages, d'un terme mythologique pour rendre, par analogie, un mot hébreu qui exprime une idée positive et historique. Il suit de cette interprétation que les nefilim constituaient une race d'hommes remarquables par leur force, peut-être leur stature plus haute que celle des autres hommes, et la domination qu'ils exerçaient sur le monde de leur temps. Saint Jérôme, In Is., vi, 14, t. xxiv, col. 219, remarque que les Gentils appelaient « géants » ceux qui sont nés de la terre, tandis que nous donnons ee nom à ceux qui accomplissent des œuvres terrestres. Dans les livres postérieurs de la Bible se retrouvent quelques allusions à ces êtres antédiluviens. Dans le cantique qui termine le livre de Judith, xvi, 8, il est dit que l'ennemi a été terrassé par une femme, non par les fils des Titans, υίο! Τιτάνων, filii Titan, ni par les hauts géants, δυολοί Γίγαντες. Les Titans étaient, selon la mythologie, issus de Titan, fils d'Uranus, et de la terre. Révoltés contre Saturne, frère ainé de leur père, ils furent foudroyès par Jupiter et précipités dans le Tartare. C'étaient donc des êtres analogues aux géants, et le livre de Judith évoque probablement, sous ces noms d'emprunt, le souvenir des nefilim d'autrefois. Le livre de la Sagesse, xiv. 6, désigne plus clairement les orgueilleux géants, ύπερηράνοι γίγαντες, superbi gigantes, qui périrent dans les eanx du déluge. Cf. III Mach., II, 4. Ces textes supposent que les nefilim formaient une race forte, audacieuse, orgueilleuse et en révolte contre Dieu; mais rien n'indique en eux, comme caractère saillaut, l'idée de stature énorme que nous attachons au mot « géants ». Du texte de la Genèse, vi, 4, on peut tirer d'importantes conclusions. Tout d'abord, les nefitim préexistaient sur la terre à l'union des « tils de Dieu » et des « tilles de l'homme », puisque le texte dit formellement qu'il y en eut aussi, vegam, apres cette union. Ces nefilim étaientils descendants de Seth ou de Caïn? Probablement des deux. Rien ne laisse supposer en effet que le crime de Caïn ait causé une dégénérescence physique dans sa race. L'union des « fils de Dieu » avec les « filles de l'homme » semble au contraire avoir apporté une certaine modification dans l'état de l'humanité, car les fils qui sortirent de cette union ne furent pas des nefilim, comme leurs ancêtres, dont beaucoup existérent encore jusqu'au déluge, mais seulement des gibbôrîm, « des forts. » Ces derniers se firent un nom. L'auteur sacré ne dit pas à quel titre. Il est possible qu'ils aient cherché la célébrité, en posant pour des hommes plus avisés, plus entreprenants que leurs pères, en faisant de l'oubli de Dieu une condition de bonheur et de progrès, ensin en contractant des unions avec la partie maudite, mais peut-être plus industrieuse, du genre humain. Joséphe, Ant. jud., I, III, I. les appelle « des fils déshonorés, qui, se fiant à leur valeur, méprisérent toute honnêteté ». C'est seulement à raison de leur audace contre Dieu qu'il les compare aux Γιγαντες des Grees. — 2º Au livre des Nombres, XIII, 33, apparaît pour la seconde et dernière fois le nom de nefilim. Voici en quelles eirconstances. Moïse avait envoyé en avant, dans le pays de Chanaan, des espions chargés de l'explorer. Ceux-ci s'avancerent jusqu'à llebron, et en rapporterent une grappe de raisins si considérable que deux hommes la portaient sur une perche. Caleb et Josué, seuls parmi les envoyés, déclarèrent au retour que les Israélites pouvaient parfaitement se rendre maitres du pays. Mais les autres dirent : « Le pays dévore ses habitants. Tous eeux que nous y avons vus sont des hommes de haute taille. La, nous avons vu des nefilim, fils d'Enac (issus) de nefilim, et nous étions à nos yeux comme des santerelles, et nous l'étions à leurs yeux. » Pour interprêter ee texte, il faut d'abord se souvenir que les espions hébreux ne pouvaient connaître les nefilim d'avant le déluge que par ouï-dire. Si la restriction du déluge à une partie seulement de l'humanité était scientifiquement démontrée, on pourrait admettre, avec certains auteurs, que ces nefilim sont les descendants directs des Caïnites antédiluviens. Cf. Motais, Le déluge biblique, Paris, 1885, p. 335. Mais cette démonstration n'est pas faite. Voir Déluge, t. 11, col. 1356. On peut donc dire que les nefilim contemporains de Moïse ne sont ainsi nommés que par analogie. A leur époque, le mot nefilim désignait des hommes de haute taille. D'autre part, il faut peser le témoignage de ceux qui en parlent. Ce sont des gens effrayés, qui veulent faire partager leur fraveur à tont le peuple. L'expression dont ils se servent : « Nous étions auprès d'eux comme des sauterelles, » doit donc être débarrassée du caractère hyperbolique dont l'ont revêtue le génie oriental, l'effroi des espions et le complot que ceux-ci avaient formé de détourner leurs compatriotes de la conquête de Chanaan. Il reste alors ceci. Certains Chananéens étaient des hommes de plus haute stature que les llébreux; ils constituaient une race physiquement plus forte et d'apparence redoutable. Mais ils n'avaient probablement rien de commun avec les anciens nefilim, et, en somme, les Hébreux réussirent à les vainere plus tard et à s'emparer du pays de Chanaan. -Cette idée que les premières générations humaines possédaient une stature plus élevée que leurs descendants demeura fixée dans le souvenir des anciens peuples. On en retrouve l'expression dans le quatrième livre d'Esdras, v, 52-55, œuvre apocryphe où il est expliqué que la taille des hommes s'abaissa peu à peu, à mesure que les générations se succédaient. Au point de vue anthropologique, rien n'a encore démontré que les premiers hommes aient eu une taille notablement supérieure à celle de leurs descendants. Les fossiles humains remontant à l'époque préhistorique sont trop rares et trop incomplets, pour qu'il soit permis d'en tirer une conclusion quelconque au sujet de la stature. Voir ADAM, t. 1. col. 191. Cf. N. Joly. L'homme avant les métaux, Paris, 1888, p. 75. Sans doute, on trouve de temps en temps d'antiques ossements humains accusant une taille extraordinaire, qui va parfois jusqu'à près de 3<sup>m</sup>50. Revue des questions scientifiques, Bruxelles, juillet 1890, p. 311, 312; Revue scientifique, Paris, 13 octobre 1894, p. 474. Mais il est assez probable que ce sont là des cas exceptionnels, analogues à ceux de ces hommes à taille colossale qui se rencontrent encore de temps en temps de nos jours, et dont on a vu plusieurs atteindre près de 3 mètres de haut. — L'Ecclésiastique, xvi, 8, parle de ces antiques géants qui ne surent pas implorer le pardon de leurs péchés et périrent avec leur puissance.

H. Les gibborim. -- Leur nom vient de gâbar, « être fort. » Les gibborim sont habituellement dans la Sainte Ecriture les hommes remarquables par leur force et leur courage, ceux que nous appelons des « héros ». Voir 1. 1, col. 973. Parfois les versions leur donnent le nom de géants. Nous avons vu que les « fils de Dieu » qui s'unirent aux « filles de l'homme », Gen., vi, 4, donnerent naissance à des gibborim, γίγαντες, gigantes, dont le nom hébreu marque au moins une dissemblance avec les nefilim. De ces gibborim, nés de « fils de Dieu » et de « filles de l'homme », les Grees ont fait leurs τημίθεσι, nes d'un être divin et d'un être humain, demidieux ou héros. Iliad., XII, 23; llésiode, Op. et dies, 159, etc. — Nemrod « commença à être gibbôr (γίγας. potens) sur la terre, et fut un gibbor (yiyaz, robustus) chasseur devant Jehovah ». Gen., x, 8, 9. Dans ee texte, et quelques autres où les Septante traduisent par vivas, l's. xix (xviii), 6; ls., iii, 2, etc., il n'y a pas lieu de donner à gibbor un sens différent de celui qu'il a com-

munement.

III. Les refaim. - Ce nom désigne des peuplades d'origine chananéenne, voir Raphain, et quelquefois les âmes des morts. Les versions ont fréquenment pris les refaim pour des géants. Prov., π, 18 : γηγενεῖς (fils de la terre, Géants ou Titans), inferi; π, 18 : γηγενεῖς, gigantes (Symmaque: θεομάχοι); xx1, 16: γίγαντες, gigantes; Is., xiv. 9 : γίγαντες, gigantes. Dans deux passages, les versions lisent rof'îm, « médeeins. » au lieu de refaim. Ps. LXXXVIII (LXXXVII), 11 : largo!, medici; Is., xxvi, 14: ἐατροί, gigantes. Il résulte de là que le mot refă'îm ne peut rappeler l'idée de géants que quand il est question du peuple des Raphaïm, et encore faut-il seulement entendre par ces géants des hommes de taille plus élevée que celle des Hébreux, et redoutables aux yeux de ces derniers par leur sauvagerie et leur férocité. Parmi ces peuples, la Sainte reriture mentionne, avec 1es Raphaïm, les Émim, les Énacites et les Zuzim. Voir ces mots. — Baruch, 111, 26. rappelle ces géants d'autrefois, qui étaient d'une taille élevée et savaient la guerre, et que cependant le Seigneur ne choisit pas pour leur révêler le chemin de la sagesse.

IV. Quelques géants particuliers. - La Sainte Ecriture mentionne spécialement Og, de la race des Rephaïm et roi de Basan, dont le lit ou sarcophage était long de neuf coudées (plus de trois mêtres et demi), Deut., III, 11: Goliath, dont la taille avait six coudées et un empan (environ deux mètres soixante). I Reg., XVII, 4. Voir Oc. Gollath. — Saül dépassait tout le peuple de la tête. 1 Reg., xi, 23, 24. — Banaïas. l'un des officiers de David, avait tué un Égyptien haut de einq coudées (deux metres). 1 Par., xi, 23. - Josephe, Ant. jud., XVIII, IV, 5, mentionne un Juif, nommé Éléazar, géant de sept coudées (deux mêtres quatre-vingt-cinq), que le roi des Parthes, Artaban, envoya en présent à l'empereur Tibere. Voir ENACITES, t. II, col. 1766.

H. LESETRE. GÉBA (hébreu : Gába', 11 Esd., vii, 30; xi, 31; Géba', H Esd., xii, 29; Septante : Γαβαά), ville de la tribu de Benjamin, réhabitée par les Juifs au retour de la captivité. Il Esd., vii, 30; xi, 31; xii, 29. Voir Gabaa 2, col. 4. A. Legendrf,

 GÉBAL (hébreu : Gebal; Septante : Γεβάλ), In Byblos des Grees, ville de Phénicie (tig. 25). Le nom de Gébal (aujourd'hui Djébaïl) vient de gábal, « entrelacer, » et désigne une région montagneuse (cf. l'arabe djébel, « montagne »). Son nom ne se lit qu'une seule fois dans le texte hébreu de la Bible, dans Ézéchiel, xxvII, 9, où les plus expérimentés des Gibliens, ziquê Gebal va-ḥākāmêha (Vulgate : senes Giblii et prudentes ejus), sont désignés comme ayant contribué à la fortune de Tyr. Le



- Monnaie autonome de Byblos.

Tète de Tyché, diadémée, voitée et tourelée, à droite. — R. 441

444 of. Chronos phénicien, androgyne, à six ailes éployées, debout, à gauche.

Gébal (Gebûl) dont le nom se trouve au Ps. LXXXII, 8, dans l'énumération des peuples qui se liguent contre le Dieu d'Israël, ne doit pas s'appliquer à la ville phénicienne, d'après l'opinion la plus probable. Voir GÉBAL 2. Les Gibliens ou Giblites (hébreu: Giblim; Vulgate: Giblii), c'est-à-dire les habitants de Gébal, sont mentionnés: - le dans le texte hébreu de Josué, xiii, 5, où ils semblent désignés comme devant être conquis par les fils d'Israël, mais ce texte, différemment traduit par les Septante qui portent Γαλιάθ Φυλιστιείμ, et par la Vulgate qui supprime les Gibliens, est probablement fautif; - 2º dans III Reg., v, 18 (hébreu, 1 Reg., v, 32), où il est dit que les Gibliens préparérent les pierres et les bois pour éditier la maison du Seigneur, de concert avec les ouvriers de Salomon et ceux de Hiram, roi de Tyr.

Le nom de Gébal, écrit tantôt Gubal, tantôt Gubli, est souvent mentionné dans les tablettes de Tell el-Amarna et dans les inscriptions cunéiformes. E. Schrader, Die Keilinsehriften und das alte Testament, 2º édit., in-8º, Geissen, 1883, p. 185. Il devint pour les Grees Biblos ou Biblos. On sait toute la célébrité que valurent à cette ville sainte du paganisme les souvenirs annuellement fetés de la mort et de la résurrection d'Adonis. le Thanmuz syrien. Sous la domination grecque, les pèlerinages auprès du fleuve qui, à la fonte des neiges, roulant des terres rouges, semblait encore teint du sang du jeune chassem blessé, devinrent de plus en plus démonstratifs et fréquents. Le sensualisme de ce temps,

marbre blanc enfoui à cinq mètres sous terre, et il l'exploite en partie comme carrière de pierres, en partie comme trèsor archéologique, car il réserve consciencieusement sous clef, dans un local voisin, les statues, les chapiteaux et même quelques-unes des frises découvertes par ses travailleurs. La partie de ce temple qu'il nous a été donné de visiter est vraiment magnifique. Les nécropoles qui s'étendent au levant de Djébail du sud au nord offrent aussi un vif intérêt, mais à d'autres points de vue. Il semble que l'artiste, y supprimant toute décoration, a voulu donner uniquement à la maison des morts le caractère de simplicité grandiose qui convient à de telles demeures.

Le type des habitants de Byblos est remarquable de



26. — Vue de Djébaïl, prise de la forteresse en mai 1899. D'après une photograph! de M. L. Heidet.

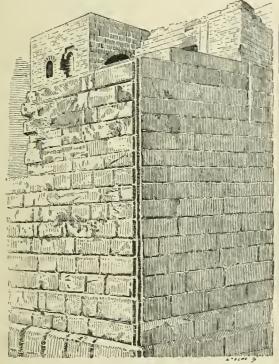
non moins que le mysticisme naturel aux peuples d'Orient, y tronvait largement son compte. Voir Thammuz.

Comme nous le dit HI Reg., v. 18, les Gibliens furent de remarquables constructeurs. Nous sommes allés à Byblos (fig. 26) en mai 1899, et nous avons vu les restes de leur eélèbre architecture. Il n'est pas douteux, pour quiconque a examiné les soubassements de l'enceinte du temple à Jérusalem et les grandes pierres de l'angle sud-est du château de Djebail, que, tout en étant d'une époque différente, les ouvriers qui ont manié et taillé en bossage ces énormes blocs de 7 mêtres de long sur deux de large sont de la même école (fig. 27 et 28). Les colonnes de granit bleu on rose couchées à Djébaïl dans le petit port depuis longtemps ensablé et où n'abordent que des barques de pécheurs, ne suffiraient pas, rongées qu'elles sont par le temps et les flots, à nous faire juger du goût que les Gibliens déployèrent en architecture. C'est dans les fouilles fortuitement entreprises par un des grands propriétaires du pays qu'on doit aller admirer l'art des sculpteurs de Byblos. En voulant se bâtir une maison, il a mis la main sur un très beau temple de force et d'agilité chez les hommes, de gracieuse affabilité chez les femmes. Des maisons à l'européenne commencent à s'élèver un peu partout au milieu de ruines qui n'ont, d'ailleurs, rien de triste. La petite baie azurée, dans laquelle l'antique Byblos baignait ses pieds, demeure encore, comme toutes celles qui, jusqu'à Beyrouth, s'arrondissent successivement en courbes capricieuses, le long de jolis et riches villages, un des sites les plus enchanteurs que l'antiquité ent trouvés pour y établir des fêtes de plaisir et dec réunions de débauche en l'honneur soit d'Adonis, soit de Beltis, la « Dame de Byblos ». Les monnaies de cette ville (fig 25) portent

Finscription:  $444 \times 49 \times 4, li$ -Gebal qodšet, « à Gébal la sainte. » Des monnaies de l'époque impériale représentent le même temple de Byldos consacré à Bad et à Beltis. (Voir lig. 390. t. 1. col. 1318.) — Voir Corpus inscriptionum Semiticarum, in-fe, Paris, 1881. t. 1. fasc. 1. p. 1-8; Strabon, xvi. 2. 18; E. Benan, Mission de Phénicie, in-fe, Paris, 1864. p. 153-281; E. G. Rey. Étude sur les monuments de l'architecture militaire des

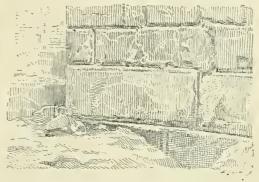
Croisés en Syrie, in-4°, Paris, 1871, p. 217-219, avec un plan de Djébail, pl. xxi. E. Le Camus.

2. GÉBAL (hébreu : Gebâl; Septante: Godex Alexandrinus: Γεβά): Godex Vaticanus: Ναιβά): Codex Sinaiticus: Γαιβά), nom d'un peuple mentionné au Ps. LXXXIII (hébreu, LXXXIII). 8, avec les Moabites, les Ammonites, les Amalécites, etc. L'auteur du cantique sacré décrit une conlition redoutable, formée contre le royaume théocratique par toutes les nations voisines, sous l'impulsion de l'Assyrie. D'après les meilleurs interprètes, cette coalition n'est autre que la ligue qui eut lieu contre Juda sous le roi Josaphat. Cf. II Par., xx, 1-29. Seulement le Psalmiste donne une liste plus complète que le second livre des Paralipomènes. Joséphe, Ant. jud., IX, 1, 2,



27. — Forteresse de Djébaït, D'après Renan, Mission de Phénicie.
Atlas, pl. XXV.

ajoute aussi aux principaux confédérés « une grande multitude d'Arabes ». Si l'on s'en rapporte à la nomenclature du Ps. LXXXII, qui suit à peu près l'ordre géographique, il faut placer Gébal au sud ou à l'est de la mer Morte. C'est, en effet, à ces régions qu'appartiennent les six premiers peuples cités avec cette tribu, Iduméens, Ismaelites, Moabites, Agaréniens, Ammonites et Amalécites. L'ouest de la Palestine est représenté par les Philistins (Vulgate: alienigenæ, « les étrangers ») et les habitants de Tyr. Or les auteurs anciens, comme les voyageurs modernes, signalent au sud-est du lac Asphaltire, une controle dont le nom, Djebal, rappelle exactement le Gébâl hébreu. D'après Josèphe, Ant. jud., II, 1, 2, une partie de l'Idumée s'appelait ή l'οδολίτις, « la Gobolitide. » Le même historien, Ant. jud., IX, IX, I, complétant le récit de IV Reg., XIV, 7, et de II Par., XXV, II, dit qu'Amasias, roi de Juda, fit la guerre aux Amalécites, aux Iduméens et aux Gabalites. Les Targums et la version samaritaine du Pentateuque mettent souvent Gebalah pour « les monts de Séir ». Eusébe et saint Jérome, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 125, 149. 155, 241, etc., font de la Gébalène l'équivalent de l'Idumée ou de la montagne iduméenne, ou tout au moins d'un district des environs de Pétra. C'est dans cette région qu'ils placent les villes d'Édom mentionnées Gen., xxxvi, 31-43, telles que Mabsar, Magdiel, Jétheth, Masréca. Le nom de Djebal demeure encore attaché aujourd'hui au prolongement septentrional des monts iduméens, au sud de Kérak, entre l'ouadi El-Ahsy et l'ouadi El-Ghuuéir. le reste du massif s'appelant Djébel esch-Schérah jusqu'à l'extrémité méridionale. Cf. J. L. Burckhardt, Travels in Syria and the Holy Land, Londres, 1822, p. 410; E. Robinson, Biblical Researches in Palestine. Loudres, 1856, t. 11, p. 154. Gébal du Ps. LXXXII représente donc, croyons-nous, une peuplade iduméenne. Quelques auteurs cependant confondent cette tribu avec Gébal ou Byblos, ville maritime de la Phénicie, dont parle Ezechiel, xxvII, 9. Cf. W. Smith, Dictionary of



28. — Fragment de mur de la forteresse de Djébaïl. D'après Renan, Mission de Phénicie. Atlas, pl. XXV.

the Bible, 2º édit., Londres, 1893, t. 1, p. 1138. Mais, dans ce cas, l'auteur sacré aurait plutôt uni le nom de Gébal à celui de Tyr, et n'eût pas placé au milieu de nations du midi et de l'est une ville du nord.

A. LEGENDRE.

GEBBAÏ (hébreu : Gabbay; Septante : Γηδή; Codex Alexandrinus, Γηδεεί; Codex Sinaiticus, Γηδεεί; D'après l'hébreu, ce mot doit s'unir au suivant pour ne former qu'un seul nom propre : Gabbay-Sállay. La ponetuation actuelle de la Vulgate (Gebba, Sellai) et celle des Septante séparent les deux mots; mais la virgule doit être remplacée par un trait d'union. Gabbay-Sallay était un chef de famille de la tribu de Benjamin, habitant Jérusalem au temps de Néhémie. H Esdr., xi, 8.

GEBBAR (hébreu : Gibbàr; Septante : Γαθέρ). Les Benê-Gibbàr (Vulgate : « les fils de Gebbar »), au nombre de quatre-vingt-quinze, retournèrent de la captivité avec Zorobabel. I Esd., 11, 20. Le nom de Gebbar, qui indique le lieu d'origine de cette famille, est probablement une altération du nom de Gabaon, qu'on lit dans a liste parallèle de 11 Esd., vii, 25. Voir Gabaon, 7°, col. 21.

GEBBÉTHON (hébreu: Gibbetön, « hauteur; » Septante: Codex Vaticanus, Βεγεθών, Jos., XIX, ¼; Γαθαθών, III Reg., xv, 27; xvi, 17; Γεθεδάν, Jos., xxi, 23; Γαθαθών, III Reg., xvi, 15; Codex Alexandrinus, Γαθαθών, Jos., xix, ¼; III Reg., xvi, 15; Γαθεθών, Jos., xix, 23; Vulgate: Gebbethon, Jos., xix, ¼; III Reg., xv. 27; xvi, 15, 17; Gabathon, Jos., xix, 23), ville de la tribu de Dan, Jos., xix, ¼, donnée aux Lévites, fils de Caath. Jos., xxi, 23. Elle est citée, Jos., xix, ¼, entre Elthécé et Balaath, dont malheureusement Fidentification précise est encore à trouver. Cependant, en tenant compte de l'ordre suivi par Josué dans ses énumérations, on peut regarder Gebbéthon comme formant, avec Balaath, une sorte de transition entre le groupe méridional et le

groupe septentrional des villes danites. Voir Dan 2, tribu et carte, t. 11, col. 1232. Voilà pourquoi il est permis, à la suite des explorateurs anglais, de reconnaître cette localité dans le village actuel de Qibbiyéh, au sudest de Beit Nebala. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres. 1881-1883, t. 11, p. 297; G. Armstrong. W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 69. Elle se trouve ainsi non loin d'El-Yehudiyeh, qui représente certainement Jud, mentionnée presque immédiatement après. Jos., XIX, 45. Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 128, 246, signalent, à propos de Gabathon de la tribu de Dan, une petite ville nommée Gabe, Γαθέ, à seize milles (près de vingt-quatre kilomètres) de Césarée. Il est impossible de chercher aussi loin des limites de la tribu la cité dont nous parlons. Qibbiyéh n'est plus anjourd'hui qu'un pauvre village réduit à une trentaine de misérables habitations, dont la moitié sont renversées ou fort dégradées. Situé à l'extrémité de la Séphélah, sur les premiers contreforts de la montagne, il a pu avoir autrefois une certaine importance. En supposant qu'il représente réellement Gebbéthon, on comprend que les Philistins et les Israélites s'en soient disputé la possession. Nous voyons, en effet, III Reg., xv, 27, Nadab, fils de Jéroboam, occupé à faire le siège de Gebbéthon, « ville des Philistins, » lorsqu'il fut assassiné par Baasa. Un quart de siècle plus tard, Amri l'assiégeait encore lorsqu'il fut établi roi d'Israël à la place de Zambri. III Reg., xvi, 15, 17. C'est tout ce que l'Écriture nons apprend sur l'antique cité.

A. LEGENDRE. GEBHARDI Ileinrich Brandanus, luthérien allemand, professeur d'hébreu à Greifswald, né à Brunswick le 6 novembre 1657, mort le 1er décembre 1729. Voici la liste de ces principaux ouvrages : De nomine tetrugrammato, in-4°, Greifswald, 1689; Exercitationes antiaberlinæ duodecim in Esaïæ cap. XL et XLI, in-4°, Greifswald, 1692; Consensus Judworum eum Joanne Baptista in doctrina de satisfactione Messiæ ad Joa., 1, 29, in-40, Greifswald, 1689; Epistola ad amicum de resurrectione prima, Apocal., xx, 5, 6, in-19, Greifswald, 1695; De Gog et Magog, Ezech., xxxvIII et xxxIx, Apoc., xx, 8-9, in-4°, Greifswald, 1695; Isagoge ad Apocalypsim divi Johannis apostoli, in-49, Greifswald, 1696; De Orebhim Elix nutritoribus, naturales ne corri an homines intelligantur, I Sam., xvII, 46, in-4°, Greifswald, 1697; Centum loca Novi Testamenti quæ R. Isaac fil. Abraham in suo Munimine fidei depravaverat vindicata, in-40, Greifswald, 1699; In epistolam Juda integra commentatio in qua præcipue orientales epistolæ versiones examinantur, in-10, Francfort, 1700, publié avec un fragment d'un commentaire de G. Dorsch sur la même épitre; De essentiali nomine Dei Jehova qua simul fabulæ Schemhamphorasch origo aperitur, Ex., vi, 2, in-19, Greifswald, 1701; Succincta exegesis in Ps. 1 et 11, in-4°, Greifswald, 1702; Vindiciæ quo-rumdam locorum Hebrwi codicis adversus Paulum Pezron, in-4º, Greifswald, 1705; Disputatio de vulpibus Simson's, Jud., xv, 4, in-40, Greifswald, 1707; De maxilla simsonva, Jud., xv, 19, in-40, Greifswald, 1707; De Beelzebul, Luc., xt, 15, in-40, Greifswald, 1707; Paraphrasis epistolw ad Titum, cum notis et censura in versiones Retzii et Trillerii, in-10, Greifswald, 1714. De 1723 à 1728, il publia en outre des études sur les petits prophètes, qui lurent réunies en un seul volume par les soins de J. J. Gebhardi sous le titre : Grundliche Einleitung in die zwolf kleinen Propheten, in-80, Brunswick, 1734. Voir Walch, Bibl. theol., t. 1, p. 864. 882; t. 1v, p. 564, 590, 723, 756, 764; Le Long, Biblioth, sacra, p. 739; Allgemeine deutsche Biographie, t. viii, 1878, p. 481.

B. Heurtebize.

GECKO, reptile de l'ordre des sauriens, à peu

près de même forme et de même taille que le lèzard, mais d'une configuration beaucoup moins lègère (fig. 29). Le gecko possède à chaque patte cinq doigts très divergents, munis d'ongles crochus, élargis à leur extrémité et pourvus en dessous d'un système de lamelles imbriquées, permettant à l'animal de faire le vide pour s'accrocher aux parois les plus lisses et les plus verticales et s'y maintenir immobile pendant des neures. La peau est de couleur grisâtre, si bien que le gecko peut passer inaperçu sur les rochers, les nurrailles et les troncs d'arbres. Mais cette peau semble

couverte de pustules et d'écailles granulées, qui donnent à ce petit saurien, d'ailleurs timide et inoffensif, une apparence répugnante comme celle du rrapaud et le font souvent pourchasser à l'égal d'un être venimeux. Le gecko pousse un cri analogue au bruit que produit la langue quand on la détache brusquement de la paroi supérieure du palais. Ce cri lui a fourni son nom par onomatopée dans les langues modernes. L'animal se nourrit exclusivement d'insectes et habite surtout les pays mèditerrancens. — Le gecko, ptyodactylus gecko, est commun en Pales-tine. Lortet, La Syrie d'anjourd'hui, Paris, 1884, p. 145. Aussi conjecture-t-on qu'il est désigné en hébreu par le mot 'anagah, nom d'un animal rangé parmi d'autres sauriens et proscrit



29. - Le gecko.

de l'alimentation. Lev.. xi, 30. Le mot 'ănăqâh viendrait de 'ânaq, « gémir, » sans que pourtant cette étymologie s'impose. Les versions ont traduit par μυγάλη, mygale, « musaraigne, » petit mannmifère uocturne peu vraisemblablement mentionné dans cet endroit. Il serait étonant au contraire que le gecko ne fût pas nommé en compagnie du caméléon et du lézard. Cf. Tristram, The natural history of the Bible, Londres, 1889, p. 265.

II. Lesètre.

**GEDDEL** (hébreu : *Giddèl*), nom de deux personnages que la Vulgate orthographie de façons diverses.

1. GEDDEL (Septante:  $\Gamma$ εδηά; Codex Alexandrinus:  $\Gamma$ εδδήλ, 1 Esdr., 11, 56, et  $\Gamma$ αδήλ; Codex Alexandrinus:  $\Gamma$ εδδήλ, 11 Esdr., vII, 58), rangé parmi les fils des serviteurs de Salomon, prisonniers de guerre attachés au service du temple. 1 Esdr., II, 56. Dans la liste parallèle II Esdr., vII, 58, la Vulgate le nomme Jeddel.

2. GEDDEL (Septante : Γαδήλ), chef de famille parmi les Nathinéens revenus de captivité avec Zorobabel. Il Esdr., VII, 49. Dans la liste parallèle, l Esdr., II, 47, la Vulgate l'appelle Gaddel.

GEDDELTHI (hébreu: Giddelfi; Septante: Γοδολλαθεί; Codex Alexandrinus: Γεδολλάθι), lévite, un des quatorze fils d'Héman. Avec ses frères, il était chargé de chanter et de jouer des instruments de musique dans le temple. I Par., xxv, 4. Sa famille était la vingt-deuxième de celles qui, à tour de rôle, servaient dans la maison du Seigneur, ÿ. 29.

GEDDES Alexander, exégète rationaliste écossais, né le 4 septembre 1737, à Arradowl, dans le Banffshire, mort à Londres, le 26 février 1802. Né de parents catholiques, il se destina à l'état ecclésiastique, se rendit en 1758 au collège des Écossais à Paris et apprit l'hébreu au cours de l'abbé Ladvocat. Il fut ordonné prêtre à Dundee en 1764. Ses témérités et ses hardiesses ne tardérent pas à le mettre mal avec l'autorité ecclésiastique. Sa traduction anglaise de la Bible avec notes critiques le fit interdire des fonctions sacerdotales. Le premier volume contenant le Pentateuque et Josué parut, în-4º, à Londres. en 1792, sous ce titre: The Holy Bible, or the Books accounted Sacred by Jews and Christians, otherwise called the Books of the Old and New Covenants, faithfully translated from corrected Text of the Originals; with various Readings, explanatory Notes, and critical Remarks, Le second volume, public en 1797, contenait les Juges, les livres de Samuel, des Rois et les Chroniques. Cette version avait été précédée d'un Prospectus of a New Translation of the Holy Bible, in-4°, Glasgow, 1786, et de A Letter to the Right Rev. the Lord Bishop of London, containing Queries, Doubts, and Difficulties relative to a Vernacular Version of the Holy Scriptures; being an Appendix to the Prospectus, in-Pr. Londres, 1787. Elle fut suivie de Critical Remarks on the Hebrew Scriptures, corresponding with a new Translation of the Bible; containing Remarks on the Pentateuch, t. I (le seul publié), in-4°, Londres, 1800. -Dans ses écrits, Geddes accepte les idées des rationalistes allemands; il cite souvent Eichhorn, le Dr Paulus, etc. D'après lui, la Bible est un livre purement humain, l'histoire de la création et celle de la chute sont des mythes, les miracles racontés dans l'Exode, des fables ou des hallncinations; il nie l'inspiration des Écritures, il attaque Moïse comme historien, comme moraliste et comme législateur. C'est surtout dans ses Remarques critiques (qui ne s'occupent que du Pentateuque) qu'il donne libre cours à son scepticisme. La version resta inachevée. En dehors des deux volumes déjà mentionnés, fut publié après sa mort, par J. Disney et Ch. Butler : A new Translation of the Book of Psalms, from the original Hebrew: with various Readings and Notes, in-8°, Londres, 1807; œuvre inachevée (Ps. 1-cvm). - Malgré tous ses écarts, Geddes prétendait toujours être catholique. Il n'est pas certain cependant qu'il ent conservé la foi à la divinité de Jésus-Christ. Un prêtre français, appelé Saint-Martin, lui donna l'absolution la veille de sa mort, mais sans être sûr que le malade eût sa pleine connaissance, J. M. Good, Memoirs of the life and writings of Alex. Geddes, in-8°, Londres, 1803, p. 525. John Douglas, le vicaire apostolique de Londres, ne voulut point permettre qu'on célébrat publiquement le saint sacrifice pour le repos de son âme. Les rationalistes lui ont décerné de grands éloges, II. Döring, dans Ersch et Gruber, Allgemeine Encyklopädie, sect. 1, t. Lvi, p. 419; H. G. Paulus, son ami, traduisit en allemand, en 1801, sa Modest A pology for the Roman catholics of Great Britain, in-8°. Londres, 1800, qui était plus une attaque qu'une défense des catholiques. Un autre rationaliste allemand, Joh. Sev. Vater, fit entrer les Critical Remarks de Geddes dans son Commentar über den Pentateuch, mit Einleitung zu den einzelnen Abschnitten des eingeschalten Uebersetzung von Alex. Geddes's kritischen und exegetischen Anmerkungen, 3 in-8°, Halle, 1802. - Esprit bizarre et singulier, qui prétendait reconnaître le caractère des gens à la forme de leur nez, Geddes joignait à des qualités r'elles de graves défauts. Ses connaissances philologiques et linguistiques étaient étendnes, son érudition vaste, mais il en abusa et manqua en tout de mesure. Il traite d'une façon arbitraire le texte original, et adopte les sens les plus forces. Ses notes ne choquerent pas moins les protestants que les catholiques. - Voir W. Orme, Bibliotheca biblica, in-8°, Edimbourg, 1824, p. 202. F. VIGOUROUX.

GEDDIEL (hébreu: Gaddičil; Septante: Γουδιήλ), fils de Sodi, de la tribu de Zabulon, fut un des explorateurs envoyés par Moïse dans la terre de Chanaan. Num., xni. 10.

**GÉDÉLIAS** (hébreu : Gedalyāhū; Septante : Γοδολίας), fils de Phassur, un des principaux personnages de Juda qui demandèrent au roi Sedécias la mort de Jérémie et le tirent jeter dans une prison souterraine. Jér., xxxvIII, 4, 4, 6.

GÉDÉON, nom de trois Israclites dans la Vulgate.

1. GÉDÉON (hébreu : Gid ônî; Septante : Γαζεωνί; Codex Alexandrinus : Γαζεωνί), le père d'Abidan qui était chef de la tribu de Benjamin pendant le séjour au désert du Sinaï. Nnm., I, 11; II, 22; VII, 60, 65; X, 24.

2. **GÉDÉON** (hébreu : Gide'ōn, « celui qui abat; » Septante : Γεδεών), le cinquième juge d'Israël et le plus

grand de tous, après Samuel.

1. GÉDÉON AVANT SA JUDICATURE. - 1º Tribu et famille. - Il était de la tribu de Manassé et de la famille d'Abièzer. Voir t. II, col. 2164. Cette famille tenait un rang modeste dans la tribu, Jud., vi, 15. Le père de Gédéon se nominait Joas et habitait Éphra. Jud., vi, 11. Gédéon lui-même était un homme vigoureux et de belle taille, Jud., viii, 18. - 2º Vocation. - Quand il fut choisi par Dien pour délivrer ses contemporains, il était occupé à dépiquer les épis de blé, non dans l'aire, mais dans le pressoir, probablement dans la cuve supérieure où on foulait les raisins, par crainte des Madianites. Voir t. II, col. 1869. Depuis sept ans, en effet, cette peuplade opprimait les Israélites, coupables d'idolâtrie. Chaque année, les Madianites, avec les Amalécites et les Arabes nomades, faisaient des razzias sur les terres des Hébreux. Ils parcouraient le pays de l'est à l'ouest, dressaient leurs tentes au milieu des champs ensemences et pareils à une nuée de sauterelles, dévoraient les récoltes et enlevaient les bestiaux. Les habitants se réfugiaient alors dans les montagnes et se cachaient dans les cavernes, Instruits par l'épreuve, ils se ressouvinrent enfin du Seigneur qui, satisfait de leur repentir, leur tit annoncer par un prophète leur prochaine délivrance. Jud., vi, 1-10. Jéhovah suscita Gédéon pour cette œuvre de libération. Un ange apparut au lils de Joas sous le térébinthe qui s'élevait auprès du pressoir, et lui dit : « Le Seigneur est avec vous, vaillant héros. » Gédéon s'enquit auprès du messager céleste qu'il ne connaissait pas et qu'il prenait pour un voyageur, des motifs pour lesquels Dieu abandonnait son peuple aux coups des Madianites. L'ange lui révéla alors la mission dont il était chargé et lui annonça que Dieu l'avait choisi pour délivrer Israél. Surpris, Gédéon objecta l'humble condition de sa famille. L'ange le rassura et lui promit le secours divin et la victoire. Par prudence et non par défiance, Gédéon demanda un signe visible de sa mission et une garantie de cette promesse. Les exégétes se partagent sur la nature du signe demandé. La plupart estiment que Gédéon, en apprêtant un chevreau et des pains sans levain, voulait offrir un sacrifice à l'ange du Seigneur. Mais les plus récents ne voient dans ces apprêts qu'un repas préparé à l'envoyé céleste. Celui-ci manifesta sa puissance, en faisant jaillir du rocher un feu miraculenx qui consuma les mets apportés. Gédéon reconnut seulement qu'un ange du Seigneur lui avait apparn et il craignait de mourir; mais Dieu le rassura et lui dit de se tenir en paix. Gédéon éleva en souvenir de cette apparition un autel qu'il appela: « La paix de Jéhovah. » - 3º Préparation à la mission. - La nuit suivante, Dieu lui ordonna de renverser l'autel de Baal et l'aserah, c'est-à-dire le pien qui symbolisait la déesse Astarté ou le bois qui lui était consacré, voir t. 1, col. 1074; et d'élever à leur place un

autel au vrai Dien. Le père de Gédéon honorait ces fausses divinités, et Jéhovah voulait éprouver la fidélité du héros qu'il avait choisi pour délivrer son peuple. Gédéon devait brûler en holocauste avec le bois coupé le taureau de sept ans, qui appartenait à son père. On a remarqué que l'age de la victime correspondait au nombre des ann'es d'oppression des Israelites. Gédéon exécuta les ordres divins avec l'aide de dix de ses serviteurs: mais il le fit de nuit par crainte de ses parents et de ses compatriotes qui étaient idolâtres. Ceux-ci, irrités de cet acte qu'ils tenaient pour une profanation, en recherchèrent l'auteur et, quand ils surent que c'était Gédéon, ils voulurent le faire mourir. Mais Joas, sommé de livrer son fils, le sauva par un heureux trait d'esprit; il répondit que Baal offensé avait à venger luimême son honneur outragé. Comme le dieu ne le put et laissa en vie son insulteur, Gédéon reçut des lors le surnom de Jérobaal, en hébreu *Yerubba'al*, « que Baal plaide (sa cause). » Jud., vi, 11-32. Si Gédéon offrit un holocauste, sans être prêtre et contrairement à la loi, ce fut par l'ordre de Dieu. Tahnud de Jérusalem, traité Meghilla, 1, 12, trad. Schwab, t. vi, Paris, 1883, p. 225.

11. JUDICATURE DE GÉDÉON. - 1º Débuts. - Le sauveur d'Israel était désigné; on attendait l'ennemi. Bientôt il passa le Jourdain et vint camper dans la vallée de Jézrael. Le nouveau juge, revêtu de l'esprit de Dieu, tît sonner de la trompette et convoqua d'abord sa famille, puis sa tribu, ensuite les tribus voisines d'Aser, de Zabulon et de Nephthali. Avant de se mettre en campagne, il fut encouragé par le double miracle de la toison, d'abord inondée de rosée sur la terre sèche, puis, par contre épreuve, desséchée sur la terre humide. Quelques commentateurs, saint Augustin, Quast, in Heptat., vII. 49, t. xxxiv, col. 813; Rupert, De Trin., In Jud., 10, t. CLXVII, col. 1036, et des théologiens, notamment saint Thomas, 2ª 2ª, q. xcvii, a. 2, ad 3um, ont pensé que dans cette circonstance Gédéon avait tenté Dieu et n ont pas osé l'excuser de tout péché. Mais la plupart, Origene, In lib. Jud., Hom. 1x, 4, t. xii, col. 983, saint Ambroise, De Spiritu Sancto, I, prol., 6, t. xvi, col. 705, saint Isidore, Quæst. in lib. Jud., 4, nº 2, t. LXXXIII. col. 382, Raban Maur. Comment. in lib. Jud., n, 3, t. cviu, eol. 1159, ont approuvé sa conduite. Dieu, en eflet, občit à son désir et ne lui reprocha pas l'indiscrétion de sa demande. D'ailleurs, le signe était nécessaire pour les soldats dont Gédéon prenaît le commandement plutôt que pour le chef lui-même. F. de Hummelauer, Comment, in lib. Judicum, Paris, 1888, p. 154-155. - 2º Choix des combattants. - Ainsi affermi, Gédéon alla eamper de nuit avec ses troupes à la fontaine d'Harad. Les Madianites étaient dans la plaine à ses pieds. La victoire promise ne devait pas venir de la force des combattants, mais de la puissance divine. Aussi par ordre du Seigneur, l'armée qui se montait à 32 000 hommes fut finalement réduite à trois cents. Les timides, dont le courage aurait défailli à l'heure de la bataille, se retirérent au nombre de 22000. Une épreuve, suggérée par Dieu, diminua dans une proportion plus grande encore le chitlre des soldats intrépides. Tous ceux qui, pour désaltérer leur soif, mirent genou en terre furent exclus; ceux qui se contentérent de tremper leurs lèvres dans l'onde rafraichissante furent élus et il ne s'en tronva que 300. Ce n'étaient pas les plus lâches, comme l'ont prétendu Joséphe, Ant. jnd., V. vi, 4, et Théodoret, Quæst, in Jud., int. xvi, t. 1xxx, col. 504, pour rehausser le caractère miraculeux de la victoire de Gédéon. C'étaient plutôt les plus intrépides et les plus aptes à un audacieux coup de main. D'ailleurs, leur ardeur à poursuivre les Madianites fut une preuve de leur courage. Jud., vii, 1-8. — 3º Gédéon au camp des Mudianites. - La nuit qui suivit le renvoi des troupes, Dien voulut fortifier encore la confiance de Gédéon et lui donner une nouvelle assurance de la victoire. Il lui or-

donna de pénétrer en espion avec un seul serviteur au camp des ennemis. Gédéon s'y introduisit du côté où veillaient les sentinelles, et il entendit un soldat de garde raconter à un de ses compagnons un songe dans lequel il avait vu une miche ronde de pain d'orge, cuite sous la cendre, rouler dans le camp et y renverser une tente qu'elle avait rencontrée. Le compagnon d'armes interpréta ce songe mystérieux dans ce sens que le Seigneur avait livré l'armée madianite à l'épée de Gédéon. Encouragé par cette explication, Gédéon revint vers ses hommes et les éveilla pour le combat. Jud., vii, 9-15. — 4º Bataille et victoire. - Il les partagea aussitôt en trois groupes. Chaeun fut mnni d'une trompette et d'un vase qui cachait un flambean. Voir CRUCHE, t. 11, col. 1138-1139. Le chef expliqua à tous sa tactique : il voulait surprendre les ennemis endormis et jeter la panique parmi eux. Les groupes se porteront donc dans trois directions différentes, comme pour entourer le camp et le cerner. On venait de relever les postes au commencement de la seconde veille. A la faveur des ténèbres, les trois cents soldats se disposent en cordon et au signal convenu, ils sonnent tous ensemble de la trompette, brisent les pots de terre et font briller leurs torches allumées. Ils poussent en même temps, de toutes leurs forces, le cri de guerre : « Le glaive de Jéhovah et de Gédéon! » Eveillés en sursant, les Madianites furent saisis d'une panique indescriptible. Ils tournérent leurs armes les uns contre les autres et s'entr'égorgèrent. Les soldats de Gédéon furent vainqueurs sans coup férir. Ceux des ennemis qui échapperent au premier carnage s'enfuirent dans la direction du Jourdain. Ils furent poursuivis par les tribus d'Aser, de Nephthali et de Manassé. Gédéon manda aux Éphraïmites de prendre les devants et d'ocenper les gués du fleuve. Ils tuérent deux chefs madianites, Oreb et Zeb, et apportérent leurs têtes à Gédéon. Jud., vii, 16-25. Ils se plaignirent arrogamment de n'avoir pas été appelés au combat et dans leur mécontentement, ils faillirent en venir à la violence. Gédéon les apaisa, en faisant une réponse habile à leur plainte insolente. Il amoindrit modestement son rôle et grandit le leur, « Que pouvais-je faire, dit-il, qui égalát ce que vous avez fait? Le grapillage d'Ephraïm ne vaut-il pas mieux que la vendange d'Abiézer? Le Seigneur a livré entre vos mains les princes de Madian, Oreb et Zeb. Qu'ai-je pu faire qui approchât de ce que vous avez fait!» Jud., viii, 1-3. M. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., 1896, t. III, p. 150, place cet événement à la fin de l'expédition et trouve dans le récit une anticipation. Les têtes des deux chefs madianites furent, en effet, portées à Gédéon sur la rive gauche du Jouidain. Jud., vii, 25. - 5° Poursuite des fugitifs. - La vaillante troupe des trois cents se lança de son côté à la poursuite des fuyards et passa le Jourdain sur les tracesdes deux émirs, Zébée et Salmana. Exténuée de fatigue, elle ne pouvait plus avancer. Son chef demanda aux habitants de Soccoth et de Phanuel des vivres pour la réconforter; il essuva un arrogant refus et remit sa vengeance après l'expédition. Continuant sa course, il atteignit les deux chefs à Karkor où ils se reposaient avec quinze mille hommes. Les fugitifs, se croyant en sûreté, furent surpris et n'opposèrent aueune résistance. Les deux émirs furent pris et leur armée mise en déroute. Revenu du combat, Gédéon appliqua aux habitants de Soccoth et de Phanuel les châtiments dont il les avait menacés. Il abattit la tour de Phanuel après avoir tué ses habitants, et il fit périr, en les roulant dans les ronces et les épines, les soixante-dix-sept chefs de famille de Soccoth. Voir t. II, col. 1896. Il lui restait à venger, sur les deux émirs prisonniers, la mort de ses frères qui avaient été tués au mont Thabor. Il chargea de ce soin Jether, son fils aîne. Celui-ei, qui n'était encore qu'un jeune homme, hésita à tirer son épée. Zébée et Salmana demandérent à être frappés de la

main de Gédéon; ils ne voulaient pas subir l'humiliation de périr sous les coups d'un enfant. Gédéon les tua et s'empara des ornements qui pendaient au cou de leurs chameaux. Jud., viii, 4-21. — La victoire remportée par Gédéon sur les Madianites eut des résultats décisifs. Cette peuplade, jusqu'alors si redoutée des Israélites, fut entièrement humiliée et ne put plus lever la tête devant eux. Jud., viii, 28. Elle ne compta plus parmi les ennemis du peuple de Dieu et son histoire prit fin. Aussi la battille qui l'écrasa laissa un souvenir ineflaçable en Israel. Elle fut célèbre antant que le passage de la mer Rouge et elle fut souvent citée comme un exemple saisissant de la protection divine. I Reg., xii, 11; Ps. Lxxxii, 12; Is.,

x, 26. Isaïe, 1x. 4, l'a appelée « la journée de Madian ». III. GÉDÉON APRÈS SA MISSION. — 1º Il refuse le pouvoir royal. - Cette victoire excita l'enthousiasme au point que les Israélites offrirent à Gédéon la royauté héréditaire. « Les maux qu'ils avaient souflerts, faute d'un chef qui sût organiser la résistance et se mettre à leur tête, la bravoure. l'intrépidité, l'habileté, la sagesse et la fermeté de Gédéon leur firent comprendre les avantages d'une union étroite entre les différentes tribus, sons un maître qui, réunissant en faisceau ces forces éparses, pourrait les rendre invincibles. » F. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., 1896, t. III, p. 149. Gédéon eut été digne d'être le premier roi de son peuple. Il avait la taille et la prestance d'un fils de roi, Jud., viii, 18; c'était un héros et un habile politique. Mais sa magnanimité égalait son courage. Il refusa modestement le commandement suprême et il rejeta les offres séduisantes de ses compatriotes par un motif de foi et de piété. « Je ne serai pas votre maître et mon fils ne sera pas votre maître; c'est Jéhovah qui sera votre maître. » - 2º Gédéon se fait un éphod. - Le libérateur d'Israël, qui s'était honoré par le refus du pouvoir royal, demanda, comme part du butin, les pendants d'oreilles en or qui avaient été pris aux ennemis. On s'empressa de satisfaire à son désir et chaque soldat jeta sur un manteau, étendu par terre, tous les nézem qui étaient en ses mains. Il y en eut dix-sept cents sicles d'or pesant, sans compter les ornements, les colliers précieux et les vêtements d'écarlate des chefs madianites. Avec toutes ces richesses, Gédéon fit plus tard un éphod, non une idole, mais un vétement sacré (voir t. 11, col. 1868), qui devint une occasion d'idolàtrie pour le peuple et de scindale et de ruine pour sa propre famille. Gédéon prévit-il ces conséquences graves de son action et fut-il coupable d'avoir fait confectionner ce riche vétement sacerdotal? Saint Angustin, Quæst. in Heptat., VII, 41, t. xxxiv, col. 806, 807, le pense; il lui reproche d'avoir transgresse une loi divine et d'avoir ainsi commis une faute. On peut toutefois justifier sa conduite personnelle, préjuger de ses bonnes intentions et ne pas le rendre responsable des abus qui se sont produits après sa mort. Cf. de llummelauer, Comment. in lib. Judic., Paris, 1888, p. 176-177. — 3º Derniers événements de la vie de Gédéon. - Après sa victoire, le libérateur d'Israel retourna simplement à sa terre d'Éphra. Il y vécut quarante ans encore au milieu de ses nombreux enfants. Il avait soixante-dix fils, nés de plusieurs femmes. Une épouse de second rang qu'il avait à Sichem fut mère d'Abimélech. Il mourut dans une heureuse vieillesse et fut enseveli à Éphra dans le tombeau de son père Joas. Après sa mort, les Israélites oublièrent le Seigneur qui les avait délivrés des Madianites, et retombérent dans le culte idolátrique de Baal. Ils furent aussi ingrats envers la famille de Gédéon, leur libérateur. Jud., VIII, 24-35. -Voir Abinélech, t. I, col. 54-58. Cf. Glaire, Les Livres Saints vengés, Paris, 1845, t. 11, p. 39-52; Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6° édit., Paris, 1896, t. III, p. 131-155; Card. Meignan, De Moise à David, Paris, 1896, p. 401-415; F. de llummelauer, Comment. in Judic. E. Mangenot. et Ruth, Paris, 1888, p. 133-180.

3. GÉDÉON. Un des ancètres de Judith, de la tribu de Siméon. Il était fils de Raphaïm et père de Jammor. Judith, VIII, l, d'après la Vulgate. Le nom est omis dans le Codex Vaticanus, mais se trouve dans l'Alexandrinus.

GÉDÉRA (hébreu, hag-Gedéráh, avec l'article, « le parc de troupeaux, » Jos., xv, 36; sans article, 1 Par., ιν, 23; Septante, Γάδηρα, Jos., xv. 36; Γαδιρά; Codex Vaticanus, Γαδαηρά; Code.c Alexandrinus, Γαδηρά, 1 Par., IV, 23), ville de la tribu de Juda. Jos., xv, 36. Elle fait partie du premier groupe des cités de « la plaine » ou de la Séphélah, et est mentionnée entre Adithaïm et Gédérothaïm, qui malheureusement ne nous fournissent aucune indication pour son emplacement. Plusieurs auteurs pensent que c'est le l'adoup, Gedur, d'Ensèbe et de saint Jérôme, *Onomastica sacra*, Gættingue, 1870, p. 127, 245, appelé de leur temps « l'eggoés, Gedrus, grand village situé à dix milles (près de quinze kilometres) de Diospolis (Ludd ou Lydda), sur la route d'Éleuthéropolis (Beit Djibrin) ». En acceptant cette assimilation et en suivant ces données, on arrive facilement à une localité actuelle, Khirbet Djediréh, située à la distance voulue au sud-est de Ludd, au sud-ouest d'Amonas, et dont le nom répond exactement à celui de l'antique cité biblique. L'arabe جديرة, Djediréh, reproduit très bien, en effet, même comme signification, Thébreu 1772, Gedéráh. Cette identification est acceptée par les explorateurs anglais, Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. III, p. 43; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 67; par Grove et Wilson dans Smith, Dictionary of the Bible, 2º édit., Londres, 1893, t. 1, p. 1140; J. A. Selbie dans J. Hastings, Dictionary of the Bible, Édimbourg, 1898, t. 11, p. 118. Rien ne prouve cependant que le *Gedur* d'Eusèbe et de saint Jérôme soit la Gédéra de Josué. Ensuite Djédiréh nous paraît entrer un peu avant dans la tribu de Dan, bien qu'à la rigueur l'extrême limite de Juda ait pu s'étendre jusque-là. — Il est un autre sile qui concorderait mieux, selon nous, avec la trontière de la tribu, c'est celui de Qatrah, au sud-est de Yebna. Il est clair que l'arabe قطرة, Qatrah, n'a pas avec le nom hébreu la même correspondance philologique que Djediréh. Il est vrai cependant que les Arabes d'Égypte et ceux du sud de la Palestine, au lieu de prononcer Qatrah, disent Gadrah en adoucissant les deux premières consonnes, ce qui rend plus sensible la ressemblance des deux noms. Malgré cela, si l'on comprend le changement du :. ghimet, en 💃 qoph, il est plus difficile d'expliquer celui du ⁊, daleth, en b, tâ. Cf. G. Kampfineyer, Alte Namen im heutigen Palästina und Surien, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig, t. xv, 1892, p. 19-21; t. xvi, 1893, p. 31. L'identification de Gédéra avec Qatrah est admise par Van de Velde, qui écrit le nom Gheterah on Ghederah, Memoir to accompany the Map of the Holy Land, Gotha, 1858, p. 313; Reise durch Syrien und Palästinu, Leipzig, 1855, t. 11, p. 166; par V. Guérin, Judée, t. 11, p. 35; Fillion, Atlas géographique de la Bible, Paris, 1890, p. 26; F. Buhl, Geographie des alten Palästina, Leipzig, 1896, p. 188. Le village de Qatrah, situé sur une faible éminence, au milieu de la Séphélah, compte six cents habitants. Les maisons sont bâties en pisé. Autour d'un grand puits à noria, probablement antique, gisent six troncons de fûts de colonnes de marbre gris. Des haies de cactus environnent le bourg et servent de clôture à des plantations de figuiers et d'oliviers. Plusieurs nagnifiques acacias mimosas s'élèvent aussi sur nivers points. Cf. V. Guérin, *Judée*, t. 11, p. 35. — Le nom de Gedêrâh indique, par sa signification de « parc aux troupeaux », que la ville était principalement habitée par des bergers, ou du moins que sa plus granderichesse

consistait en troupeaux de moutons et de brebis. L'histoire de cette localité nous est inconnue, et il n'en est fait mention qu'une autre fois dans l'Écriture. Dans 1 Par., IV, 23, selon l'interprétation la plus probable, il est question des potiers, descendants de Séla, fils de Juda, « qui habitaient Neta'im et Gedérâh. » La Vulgate a traduit ces deux noms propres par des noms communs : « Ce sont les potiers qui habitaient dans les plantations et dans les haies. » Mais les Septante sont plus exacts en rendant le texte par èv 'Arxiv xxi Fxôisà. - Il est une autre Gedéráh, désignée seulement dans l'ethnique hag-Gedêrâți, Vulgate. Gaderothites, et patrie de Jézabad. I Par., xii, 4. Il ne faut pas la confondre avec celle dont nous venons de parler, puisqu'elle appartenait à la tribu de Benjamin. C'est aujourd'hui Djédireh, à une demi-heure au nord-est d'El-Djib. Voir GADÉROTHITE, col. 33. A. Legendre.

GÉDÉRITE (hébreu : hag-Gedèri, avec l'article; Septante : δ Γεδωρείτης; Vulgate : Gederites), originaire de Gader on Beth-Gader. Balanan, à qui David avait confiè l'administration de ses oliviers et de ses sycomores dans la Séphélah, était Gédérite. I Par., xxvii, 28. Ce qualificatif pourrait signifier également originaire de Gédor. Voir Balanan 2. t. 1, col. 1400.

GÉDÉROTHAIM (hébreu : Gedérêţāim, « les deux pares à troupeaux; » Septante : καὶ αὶ ἐπαύλεις αὐτῆς). ville de la tribu de Juda, mentionnée une seule fois dans l'Écriture. Jos., xv, 36. C'est la dernière du premier groupe de « la plaine » ou de la Séphélah. On se demande cependant comment il faut considérer ce nom. Les Septante, en mettant ici : καὶ αὶ ἐπαύλεις αὐτῆς, « et ses parcs à brebis, » ont bien lu Gedêrôt, mais avec le pronom suffixe, et ont appliqué le nom commun à la ville précédente, Gédéra (hébreu : hag-Gedéráh), dont il indiquerait une simple dépendance. De cette façon, le nombre des cités énumérées, Jos., xv, 33-36, est bien de quatorze, comme porte le texte, tandis que, avec Gédérothaim, il faudrait dire quinze. Voilà pourquoi quelques auteurs veulent voir ici une vieille glose, ou une faute de copiste, une sorte de répétition occasionnée par le mot précédent, hag-Gedérah. Ce n'est pas impossible; mais la question du chiffre n'est pas une raison suffisante, car on rencontre ailleurs la même difficulté. C'est ainsi qu'au i. 32 du même chapitre, à la récapitulation des villes du Négeb ou du midi, le texte donne le nombre de 29 seulement, alors qu'en réalité l'énumération se compose de 36 noms. Cette divergence provient ou de ce qu'une erreur s'est glissée dans les lettres qui marquaient les chiffres, on de ce que quelques-uns de ces noms doivent être réunis pour ne désigner qu'une scule et même localité. Les Septante, du reste, dans le groupe dont fait partie Gédérothaim, offrent d'assez nombreuses variantes, noms changés ou supprimés comme Adithaim. Il est permis, malgré ces obscurités, de suivre l'hébreu et la Vulgate, et de regarder Gédérothaïm comme une ville. Mais, dans ce cas, il ne faut pas la confondre avec Gaderoth on Gideroth, mentionnée après, v. 41, dans le second groupe de « la plaine ». Son emplacement est absolument inconnu.

A. LEGENDRE. **GÉDOR** (hébreu : *Gedér*), nom d'un on de plusieurs
Israélites et de diverses localités de Palestine.

- 1. GÉDOR (Septante: Γεδιός), Benjamite, ancêtre de Saûl, donné comme fils d'Abigabaon ou Jéhiel. I Par., VIII, 31; IX, 37. Voir ABIGABAON et JÉHIEL.
- 2. GÉDOR (Septante : Γεδώρ), selon les uns, fils de Phanuel, descendant de Juda. l Par., iv. 4. Selon d'autres, Gédor est plus probablement un nom de ville, fondée par les enfants de Phanuel. En effet, le contexte le de-

mande. Dans la phrase « Phanuel, père de Gédor, et Ézer, père d'Ilosa, sont les fils de llur, premier-né d'Éphrata, le père, de Bethléhem », Bethléhem et Ilosa, I Par., xi, 29, étant des noms de ville, Gédor doit, par une sorte de parallélisme, être considéré comme un nom de lieu. Ce doit être vraisemblablement la Gédor de Juda qui est mentionnée dans Josué, xv, 58, aujourd'hui Djedûr. Voir Gédor 4.

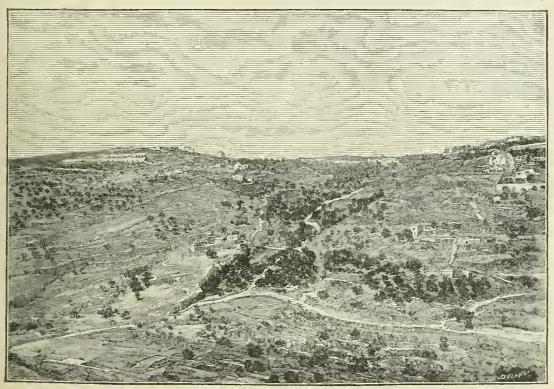
- 3. GÉDOR (Septante: Γεδώς), fils de Jared, descendant de Juda, selon les uns. I Par., IV, 18. Mais il est, comme pour le précèdent, plus naturel d'y voir un nom de lieu. Jared père de Gédor signifierait Jared fondateur de Gédor. En effet, dans la phrase « La femme (de Mèred) Judaïa enfanta Jared père de Gédor et Héber père de Socho, et leuthiel père de Zanoé », Socho et Zanoé étant des noms de ville, Gédor doit être également un nom de lieu, le même probablement que le précèdent : d'après cela la ville de Gédor aurait été habitée par les descendants de Jared comme par ceux de Phannel. Voir Gédor 2 et 4.

  E. Levesque.
- 4. GÉDOR (hébreu : Gedor; Septante : Codex Vaticanus, Γεδδών: Codex Alexandrinus, Γεδώς), ville de la tribu de Juda. Jos., xv, 58. Elle fait partie du qua-'trième groupe des cités de « la montagne », et est men tionnée immédiatement après Balhul et Bessur. Or, ces deux dernières sont parfaitement connues : Halhul (hébreu : Ḥalḥūl) existe encore aujourd'hui exactement sous le même nom, Halhûl, à une heure et demie au nord d'Hébron, et Bessur (hébren ; Bêt-Şûr) survit dans Beit-Sür, un peu au-dessus du village précédent, vers le nord-ouest. C'est donc dans le massif montagneux qui se tronve au nord d'Hébron qu'il convient de chercher Gédor. On trouve, en effet, à cinq kilomêtres au nord de Beit-Şûr, une localité dont le nom, جدو, Djedur, reproduit incontestablement la forme hébraïque, 777:. C'est probablement le village de Gadora, l'αίδωρα, qu'Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 127, 245, signalent près du Térébinthe, comme représentant l'antique cité de Juda qu'ils nomment Gaddera, Γάζειρα. « Khirbet Djedür consiste en un amas de ruines peu distinctes, sur une colline que borde, au nord et à l'ouest, une profonde vallée. L'emplacement que ces ruines occupaient est maintenant envahi par un fourré de chènes verts, d'arbonsiers et de térébinthes à l'état de simples broussailles. Un magnitique chêne, aux proportions colossales, s'élève sur le point culminant de la colline. Les siècles en s'accumulant sur cet orbre n'en ont point tari la sève; pent-être est-il contemporain des derniers àges hébraiques de la petite ville dont les vestiges l'entourent. Celle-ci, sauf les arasements d'un mur d'enceinte et de quelques maisons, sauf aussi deux citernes, est complétement détrnite. » V. Guérin, Judée, t. m, p. 380. Cf. E. Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. m. p. 283; Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. m., p. 313, 354. — Gédor se retrouve deux fois dans les fragments généalogiques de la maison de Juda. 1 Par., IV, 4, 18. Voir sur ce sujet GÉDOR 2 et 3. A. LEGENDRE,
- 5. GÉDOR (hébreu : hag-Gedôr, avec l'article; Septante : l'εδώρ), patrie de Jéroham, dont les deux fils, Joéla et Zabadia, sont mentionnés parmi les héros qui vinrent rejoindre David à Sicelég. I l'ar., xm, 7. Cette ville est-elle identique à la précédente, cité de Juda, Jos., xv, 58? Plusieurs commentateurs le croiert, comme ils voient dans Gadéroth (hébreu : hag-Gedêrâți, « de Gédérah »), du v. 4. Gédéra (hébreu : hag-Gedêrâți, ville de la Séphélah. Jos., xv, 36. Cf. Clair, Les Paraliponènes, Paris, 1880, p. 151; Fillion, La Sainte Bible, Paris, 1896, t. m, p. 55. Cependant on peut

objecter : 1º que les héros qui abandonnent Saül sont appelés ses « frères », c'està-dire ses compatriotes, « de Benjamin; » I Par., xii, 2; — 2º que les villes d'où ils sont originaires appartiennent à la tribu de Benjamin : Gabaa, Anathoth, v. 3; Gabaon, v. 4; — 3º que Gadèroth elle-mème, v. 4, peut parfaitement être le village actuel de Djèdiréh, tout près d'El-Djib ou Gabaon. On pourrait done chercher aussi Gédor, de 1 Par., xii, 7, dans la même tribu, à moins d'admettre, avec certains auteurs, que des familles benjamites étaient venues s'établir dans des villes de Juda. Cf. C. F. Keil, Chronik, Leipzig, 1870, p. 133.

6. GÉDOR se lit dans le texte hébreu de I Par., IV,

la vallée, est totalement inconnu. Il était probablement Chananéen, car c'est dès le temps de Josué, xv, 8, que cette appellation apparaît. La vallée de Hinnom (fig. 30) commence à l'ouest de Jérusalem, à la piseine appelée aujourd'hui Birket Mamilla, à nne altitude de 783 mètres. Elle se dirige d'abord vers le sud-est, puis descend vers le sud, en contournant le mont Sion, et reprend la direction de l'est pour aboutir à la vallée du Cédron, au sud de la colline d'Ophel, à une altitude de 615 mètres. La longueur totale de la vallée est de près de 4 kilomètres. Elle s'appelle aujourd'hui ouadi en-Rabábi, Elle n'est point arrosée; mais la culture y est assez llorissante en plusieurs endroits. Dans d'autres, surtout au sud, sur les pentes du mont du Mauvais-Conseil, sont des escar-



30. — La vallée de Géennom. D'après une photographie de M. L. Heidet.

50; mais la Vulgate porte *Gador*. Il ne s'agit probablement pas ici de la cité de Juda qui est identifice avec *Khirbet Djedûr*, Voir Gador, col. 34.

7. GÉDOR (ἡ Κεδρών, I Mach., xv, 39; ἡ Κεδρώ, Mach., xv, 40), ville de Palestine, fortifiée par Cendèbée, commandant syrien du littoral. I Mach., xv, 30, 40. La Vulgate l'appelle Cédron plus loin, I Mach., xv, 9, nom que lui donne le texte grec, I Mach., xv, 39. C'est peut-être l'antique Gédéra de Jos., xv, 36. Voir Cédron 2, t. II, col. 386, et GÉDÉRA, col. 150. A. LEGENDRE.

GÉENNOM (hébreu: Gê bén-Hinnôm, Gê Hinnôm, Gê Hinnôm, et une fois en chetib, IV Reg., xxIII, 10; Gê benê-Hinnôm; Septante: τάραγξ νίοδ Έννδα, Γά Βενεννόα, Γαίεννα; Vulgate: Geennom, Jos., xvIII, 16; Vallis Ennom, Vallis filii et filiorum Ennom, Vallis Benennom), nom d'une vallée située près de Jérusalem. Gê bén-Hinnom signifie « vallée du fils de Hinnom », et les autres appellations de la vallée ne sont que des abréviations de ce premier nom. Ce fils de Hinnom, qui donna son nom à

pements rocheux et des grottes naturelles qu'on a plus tard utilisées pour en faire des sépultures. La vallée de Géennom servait de limite, sur une grande partie de son étendue, entre la tribu de Juda et celle de Benjamin. Jos., xv, 8; xvIII, 16. Voir la carte, t. I, col. 1588. Comme l'endroit où cette vallée aboutissait à celle du Cédron était fort agréable, les jardins royaux y avaient été établis. Le culte de Baal et de Moloch y fut installé par Achaz, II Par., xxviii, 3, et par Manassé, 11 Par., xxxiii, 6, et l'endroit où on le célébra prit alors le nom de Topheth, Jérémie fait mention des abominations qui se commettaient là, Jer., vii, 31; xxxii, 35, et c'est dans la vallée même de Géennom qu'il prédit, sur l'ordre de Dieu, la ruine de Jérusalem. Jer., xix, 2, 6. Cette vallée était alors devenue si fameuse que, dans un autre passage, le prophète la désigne par le seul mot hag-gê', « la vallee. » Jer., 11, 23. Le roi Josias souilla Topheta, dans la vallée de Géennom, en y faisant jeter des cadavres et des immondices dont on se débarrassait par des feux perpétuels. IV Reg., ххні, 10. Voir Торнети. Après la captivité, la vallée ne fut plus connue que sous le nom

de Gê Hinnôm. Η Esdr., xi, 30. Ce nom devint γέεννα dans le Nouveau Testament, Matth., v. 22, et comme il éveillait le souvenir des abominations idolâtriques et des « victimes qu'on y avait brûlées en l'honneur de Molocia, on en fit une des appellations du feu éternel. Voir GÉHENNE. — En remontant la vallée, on trouve d'abord à gauche, sur les premières pentes du mont du Mauvais-Conseil, le lieu appelé Haceldama, puis à mi-chemin le Birket es-Soultan, grande piscine toujours à scc, et enfin au sommet le Birket Mamilla, piseine moitié moins grande que la précédente. — Divers auteurs ont proposé d'identifier Géennom soit avec la vallée appelée par Joséphe Tyropæon, soit avec la vallée du Cédron. La vallée du Tyropeon est probablement celle qui partage la ville de Jérusalem en partant de la porte de Damas et se dirigeant vers la piscine de Siloé, Ni l'une ni l'autre de ces explications ne concorde avec les textes. La vallée du Tyropœon ne peut avoir servi de frontière entre Juda et Benjamin et la vallée du Cédron est appelce en hébreu naḥal et non pas gê'.

II. LESÉTRE. GÉHENNE (grec : γέεννα; Vulgate : gehenna), nom par lequel est désigné l'enfer dans le Nouveau Testament. Nous en avons fait le mot français « gêne ». Γέεννα désigne proprement Géennom, la « vallée d'Ennom », située au sud-ouest de Jérusalem. C'est dans cette vallée, à l'endroit appelé Topheth, que les Juifs idolâtres offraient des enfants en sacrifice et les brûlaient en l'honneur de Moloch, IV Reg., xvi, 3; H Par., xxviii, 3; XXXIII, 6; Jer., vii, 31; XIX, 2-6. Lorsque le roi Josias ent mis un terme à ces horribles immolations, IV Reg., XXIII, 10; Il Par., XXXIV, 4-3, afin de rendre ce lieu à jamais odieux, on y jeta les immondices de la ville et les cadavres des animaux, et pour que ces restes impurs ne devinssent pas un foyer de corruption, on les brula par le feu, d'après certains commentateurs. Voir Il, Cremer, Biblisch-theologisches Wörterbuch der neutestamentlicher Gräcität, 7º édit., Gotha, 1893, p. 209. A cause des victimes qui y avaient été brûlées, cette vallée fut appelée γέεννα τοῦ πύρος, « la géhenne du feu, » Matth.. v, 22; xviii, 9; Marc., ix, 47 (cf. Matth., xiii, 42, 50; Marc., 1x, 45, 48), et elle devint l'image de l'enfer. De là, le nom de « géhenne », donné dans le Nouveau Testament au lieu où les réprouvés sont punis de leurs crimes par le supplice du feu. Matth., v. 22, 29, 30; x, 28; Marc., IX, 43, 45; Luc., xii, 5; Jac., iii, 6. Cf. Judith, xvi, 21; Eecli., VII, 19; Apoc., xix, 20; xx, 10, 14, 15; xxi, 8. Κρίσις τῆς γεέννης, judicium gehennæ, Matth., xxiii, 33, signifie la condamnation aux peines de l'enfer, et δίδς της γεέννης, filius gehennæ, Matth., xxIII, 15, désigne celui qui vient d'y être condamné. Cf. IV Esd., III, 1-6. Le livre d'Ilénoch, 26, 27, 56, 90, place aussi l'enfer dans la vallée d'Ennom. Voir Ad. Lods, Le Livre d'Hénoch, in-8°, Paris, 1892, p. 55-57, 187-191, et les notes d'A. Dillmann, Das Buch Henoch, in-8°, Leipzig, 1853, p. 131-132, et pour le texte, p. 15-16, 28, 64. Cf. aussi H. Charles, The Assumption of Moses, pp. 43-44. Voir GEENNOM et TOPHETH. F. VIGOUROUX.

GÉHON (hébreu : Gihón; Septante : Γεων), un des quatre fleuves du paradis terrestre. Gen., n. 13. Il n'en est question que dans ce passage de l'Écriture, et Eccli., xxiv. 37 (24), où Sirach le nomme avec les autres fleuves de l'Éden. Les Septante le donnent à tort, Jer., n. 18, comme l'équivalent du mot hébreu Šihév, qui désigne le Nil (Vulgate.: aqua turbida). Sur l'identification du Géhon, voir Paradis Terristre.

**GÉLASE (CANON DU PAPE**). Voir CANON, 1, 11, col. 153, 177-178.

GELBOÉ (hébreu : Gilbóa', toujours avec l'article, excepté 1 Par., x. 1: Septante : Γείδουέ), petite chaîne de montagnes, bordant au sud-est la plaine d'Esdrelon,

et célèbre par la mort de Saul et de Jonathas. I Reg., xxviii, 4; xxxi, 1, 8; 11 Reg., 1, 6, 21; xxi, 12; I Par., x, 1, 8. Le nom, zzzz, Gilbôa', survit encore dans celui d'un village, حلبور, Djelbûn, situé vers le sud de la chaîne : la terminaison un a simplement remplacé l'aspiration finale. Cf. G. Kampsimeyer, Alte Namen im heutigen Palästina und Syrien, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina Vereins, Leipzig, t. xvi, 1893, p. 32. Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gœttingue, 1870, p. 129, 247, placent les monts de Gelboé à six milles (près de neuf kilomètres) de Seythopolis (Béisan), avec un bourg appelé Gelbus, Γελδούς. Le massif est connu aujourd'hui sous le nom de Djebel Fo $q\hat{u}^{\epsilon}a,$ qui est celui d'un village,  $Foq\hat{u}^{\epsilon}a,$  situé sur le versant occidental. Il termine au nord-est les monts d'Ephraim comme une sorte de corne, décrivant un are du cercle irrégulier dont la convexité est tournée vers la vallée du Jourdain. L'ouadi Schubasch en forme la limite méridionale, tandis que Zerein, l'antique Jezrael, en occupe la pointe nord-ouest. Sa longueur est d'environ 13 å 14 kilomètres, et sa largeur de 5 à 8 kilomètres. Le point le plus élevé est à Scheikh Burkin, 516 mêtres au-dessus de la Méditerranée, hauteur égale à celle du Djebel Dahy ou petit Hermon, inférieure à celle du Thabor. La plaine d'Esdrelon ayant une altitude moyenne de 90 à 100 mêtres, la hauteur apparente du Djébel Foqû a n'est en réalité, de ce côté, que de trois à quatre cents mètres, tandis que, au contraire, la vallée du Jourdain étant bien au-dessous du niveau de la mer, le mont la domine de six à sept cents mêtres. Le Gelhoé est divisé en plusieurs plateaux et sommets par des vallées plus ou moins profondes. Escarpé au nord, avec des couches de terrains singulièrement tourmentées, il a, vers l'est, des pentes extrêmement raides, tandis qu'à l'ouest il s'abaisse doucement vers la plaine. Il est principalement composé de calcaire mélangé, à l'ouest et au nord, d'une craie tendre, blanche, d'où le nom de Râs Schéibán, « le sommet blanc, » appliqué à l'un des pies de la chaine. Nu et sans eau sur les plateaux supérieurs, il possède cependant çà et là de belles sources; on en trouve, au pied oriental de la montagne, à Khirbet Mudjedda', 'Aïn el-Djosak, 'Aïn el-Djema'in, 'Aïn el-'Asy, qui est une abondante source thermale. Au pied septentrional, on rencontre 'Ain Djalud, 'Ain el-Meiyiteh, Ain Tuba un. Le versant de l'ouest jette ses eaux dans une des branches du Cison, celui du nord dans le Nahr Djûlûd, et celui de l'est dans le Jourdain. Le blé et l'orge croissent sur les pentes les plus douces et sur certains plateaux. Des bouquets d'oliviers et de figuiers, des haies de cactus environnant quelques jardins, des herbes sauvages et des broussailles, et, sur les flancs plus escarpés, la roche nue, tel est, en somme, l'aspect de cette montagne contre laquelle David, dans sa sublime élégie sur la mort de Saül et de Jonathas, prononça cette malédiction, Il Reg., 1, 21:

Montagnes de Gelboé, que la rosée et la pluie ne tombent [jamais sur vous!] Qu'il n'y ait point sur vous de champs à prémices; Parce que c'est la qu'a été jeté le bouclier des héros,

Le bouclier de Saul, comme s'il n'eût point été sacré de [l'huile (sainte).]

Cette stérilité contraste étrangement avec les riches vallées qui entourent la montagne. La vigne tapissait autrefois les flancs qui avoisinent Zer'in, comme nous le savons par l'Écriture, III Reg., xxi, l, et comme l'attestent encore aujourd'hui les antiques pressoirs creusés dans le roc.

Le Djébel Foqü'a renferme une dizaine de villages: Djelbûn, au sud, situé dans le fond et sur les pentes d'un vallon, avec des maisons grossièrement bâties en menus matériaux et en pisé, et contenant environ 350 habitants; — Foqû'a, à l'un des points culminants de

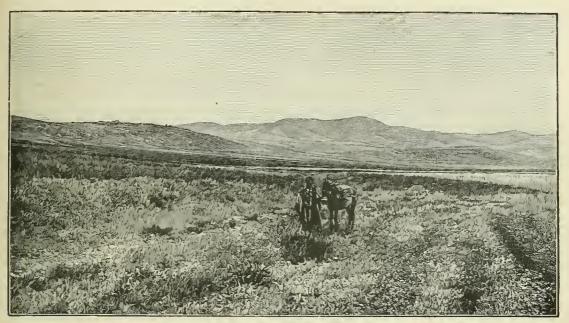
la montagne, avec quelques jardins bordés de cactus, et une population de 400 ames; - El-Mezar, 500 habitants, occupe une position élevée, d'où le regard embrasse tout l'ensemble des monts Gelboé, la vaste plaine d'Esdrelon et la belle chaine du Carmel, le petit Hermon et, par delà le Thabor, les cimes neigeuses du grand Hermon, enfin, à l'est, au delà du Jourdain, les montagnes de Galaad; - Beit Qdd, avec sa ceinture de cactus; - Deir Ghuzâléh, pauvre village, qui consiste en une quinzaine de misérables habitations construites en terre et en menus matériaux, près duquel on a trouvé, en 1372, un curieux monument de pierre semblable aux dolmens de Galilée et de l'est du Jourdain; - 'Arranéh, sur les bords de la plaine; — Sandelah, hameau situé sur un monticule : - Nûris, aux maisons mal construites et pour la plupart en partie renversées, possédant un

Bible et les découvertes modernes, 6º édit., t. пп. р. 142. Trois consonnes sur les quatre qui les composent, sont les mêmes dans les deux noms hébreux אַבְּלְיָבָּוֹ, זְבְּלְיִבְּיִ de là la confusion. Voir Harad. — Cf. E. Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. п. р. 325; Physical Geography of the Holy Land, Londres, 1865, p. 24; V. Guérin, Samarie, t. 1, p. 325; Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. п. р. 75, 79, 88, 90, 91; G. A. Smith, Historical Geography of the Holy Land, Londres, 1894, p. 400-405.

A. LEGENDRE.

GELÉE, abaissement de température au-dessous de

0°, amenant la solidification de l'eau sous forme de
glace. La gelée est très rare en Palestine, et encore ne
se fait-elle sentir que sur les plateaux les plus élevés dupays. En janvier 1864, on a constaté à Jérusalem un mi-



31. - Vue des ments de Gelboé. D'après une photographie.

certain nombre de caveaux pratiqués dans le roc et probablement antiques; — pour Zer'in, voir JEZRAEL.

Le mont Gelboé n'est nommé dans l'Écriture qu'à propos du combat de Saül contre les Philistins, de sa défaite et de sa mort. Les ennemis étant venus camper à Sunam, aujourd'hui Sôlâm, sur la dernière pente du Djébel Dahy, Saül se retrancha sur le Gelboé. I Reg., xxvIII, 4. C'est là qu'il tomba avec trois de ses fils et un grand nombre d'Israélites, les autres fuyant devant les vainqueurs. I Reg., xxxi, 1; 11 Reg., i, 6; 1 Par., x, 1. C'est là que les Philistins, venant, le lendemain de la bataille, dépouiller les morts, trouvèrent le cadavre du roi, lui coupérent la tête et lui enlevérent ses armes. I Reg., xxxi, 8; H Reg., xxi, 12; I Par., x, 8. David pleura cette fin tragique, unissant dans les magnifiques accents de sa douleur son plus eruel ennemi et son meilleur ami, lançant contre la montagne, témoin de leur chute, la malédiction que nous avons rappelée. - Dans le texte actuel de l'histoire de Gédéon, le mont Gelboé n'est pas désigné par son nom véritable, mais il y a lieu de croire toutefois que, au lieu de « Galaad » que nous lisons Jud., vii, 3, c'est « Gelboe » qu'il faut lire, parce que la fontaine d'Harad, où burent les soldats de Gédéon, Jud., vii, l. 5-7, est au pied du Gelboé, et qu'il ne peut être question dans ce passage du pays de Galaad situé à l'est du Jourdain. Voir F. Vigouroux, La nimum de - 3.9. Socin, Palästina und Syrien, Leipzig, 1891, p. 54. Pour exceptionnel que soit cet abaissement, il suffit à donner aux habitants l'idée de la gelée. - Les Livres Saints ne parlent guère de ce phénomène. Les jeunes gens dans la fonrnaise. Dan., III, 69, invitent la gelée (πάγος, gelu) et le froid à bénir le Seigneur. Ils pouvaient parler ainsi en Babylonie, où la température tombe parfois à -5° en hiver. Voir t. 1, col. 1361, - L'auteur de l'Ecclésiastique, XLIII, 22, dit que quand le vent du nord vient à souffler, l'eau se congèle (παγήσεται. gelavit) en cristal. - Zacharie, xiv, 6, annonce qu'au jour de l'avenement du Seigneur, « il n'y aura plus de lumière, mais du froid et de la gelée. » Le keri porte : yeqàrôt veqipa'ôn, ψύχος καὶ πάγος, frigus et gelu. Le kethib lit: yeqarot yiqqafun, « les splendides se contractent, » c'est-à-dire les astres brillants font rentrer leur éclat, s'obscurcissent. Les deux leçons de l'hébreu ne différent que par la substitution d'un . y, à un . v. La leçon du keri a pour elle les versions anciennes et les targums; celle du chethib, bien que grammaticalement beaucoup moins claire, est plus conforme au parallélisme et reproduit une idée familière aux auteurs sacrés quand ils parlent des derniers jours. Joel, III, 15; Is., XIII, 10; Ezech., xxxii, 7, 8, Matth., xxiv, 29; Apoc., vi, 12.

H. LESÉTRE.

GELILOTH (hébreu : Gelilôt; Septante : Γαλιλώ6),

localité de Palestine. Jos., XVIII, 18. La Vulgate a rendu Geliloth par un nom commun : ad tumulos, « aux tertres. » Elle n'est nommée qu'une fois dans l'Écriture pour déterminer les limites qui séparent les tribus de Juda et de Benjamin entre Ensemés et la montée d'Adommin. Jos., XVIII, 17-18. Voir BENJAMIN, t. 11, col. 1593. Comme dans le passage parallèle, Jos., xv. 7, Galgala est nommé au lieu de Geliloth, on ne peut guère douter que Geliloth et Galgala ne soient deux formes différentes du meine nom de lieu. Voir Galgala I, col. 84. Sur la signification du mot Geliloth et les autres emplois de ce mot, voir Galilée I, eol. 87.

GÉMALLI (hébreu : Gemallî; Septante : Γαμαί; Codex Alexandrinus : Γαμαλί), père d'Ammiel, de la tribu de Dan, lequel fut un des explorateurs de la terre de Chanaan, Num., xiii, 13 (hébreu, 12).

GÉMARA, partie du Talmud dans laquelle est commentée la Mischna. Voir TALMUD.

GENDRE (hébreu : hâţân; Septante : γαμβρός; Vulgate : gener), le mari par rapport au père et à la mère de sa femme. - En hébreu, le mot hațan, de hațan, « marier sa fille, » désigne celui auquel des parents ont donné leur fille; le hațan est à la fois le nom du mari vis-à-vis de la fille, et le nom du gendre vis-à-vis des parents. Voir Mari. La Sainte Écriture mentionne spécialement les gendres de Lot, qui refusérent de croire à l'annonce que l'ange avait faite de la ruine imminente de Sodome, et périrent vietimes de leur incrédulits. Gen., xix, 12-14. Elle mentionne Samson, comme gendre d'un homme de Tamnatha, Jud., xv. 6; le lévite d'Ephraim comme gendre d'un Bethléhémite, Jud., xix, 5-10; David comme gendre de Saül, I Reg., xvIII, 18-27; XXII, 14; Tobie, l'adversaire de Néhémie, comme gendre de Sichénias, Il Esdr., vi, 18; un fils de Joïada comme gendre de Sanaballat, Il Esdr., XIII, 28; le jeune Tobie comme gendre de Raguël, Tob., x, 8; Alexandre Ier Balas, roi de Syrie, comme gendre de Ptolémée VI Philométor. roi d'Égypte, I Mach., x, 54, et Ptolémée, fils d'Abobi, qui sit périr son beau-père, le grand-prêtre Simon. 1 Mach., xvi, 12. — Un terme correspondant à celui de hațan, kallah, designait la femme soit comme épouse vis-à-vis du mari, soit comme bru vis-à-vis du pere et de la mère du mari. Septante : νόμρη; Vulgate : nurus. Voir Flangailles, t. 11, col. 2230. Il est question, dans la Sainte Écriture, de la bru ou belle-fille de Lot, Gen., xi, 31; de Thamar, bru de Juda, Gen., xxxviii, 11-21; l Par., II, 4; de Ruth et d'Orpha, brus de Nocmi, Ruth, 1, 6, 7, 22; 1v, 15, et de la bru du grand-prêtre Héli. I Reg., iv. 19. - Le mariage d'un homme avec sa bru était défendu sous peine de mort. Lev., XVIII, 15; XX, 12. Ézéchiel, XXII, 11, reproche aux Israélites la violation de cette loi. - Notre-Seigneur vient, par son Evangile, séparer la bru de sa belle-mère, Matth., x, 35; Luc., xii, 53, c'est-à-dire établir des obligations supérieures à celles de la famille, par suite desquelles les parents se diviseront entre eux selon qu'ils seront croyants ou H. LESÈTRE. infidèles.

1. GÉNÉALOGIE. — I. SENS DU MOT GÉNÉALOGIE. — Le mot généalogie (γενεαλογία) n'apparait que deux fois dans le Nouveau Testament. I Tim., 1, 4; Tit., 111, 9, 11 y désigne quelque chose qui ressemble aux émanations spontanées des cons et où l'on pourrait voir le germe de certaines doctrines gnostiques. Saint Paul recommande à Timothée de proscrire ces fables et ces « généalogies » sans fin, et à Tite d'éviter ces questions oisenses et ces « généalogies » vaines. Le mot γενεαλογία ne se trouve que dans quelques manuscrits des Septante, là où le texte reçu lit καταλογισμός ου καταλογισμός. 1 Par., iv, 33; vii, 5, 7; ix, 22; 1 Esdr., viii, 1. — Nous entendons par

généalogies ce que la Vulgate appelle generationes on liber generationis (γενέσεις ου βίδλος γενέσεως, en hébren tôldôt ou sêfer tôldôt). C'est la formule par laquelle débutent les dix parties de la Genèse : Ecce generationes, ou par exception, v. 1: Liber generationis. En dehors de la Genèse nous retrouvons trois fois cette même formule: Num., III. 1; Ruth, IV, 18; 1 Par., 1, 22, ctassez souvent, surtout dans les Paralipomènes, une formule analogue à celle-ci : Filii Levi în generationibus suis. - Il importe de savoir ce que signifie, dans ces phrases, le mot tôldôt. Ce n'est pas proprement « générations », ni « table généalogique », au moins dans l'hébreu biblique. La preuve en est dans ces exemples : Voici les tôldôt du ciel et de la terre, Gen., 11, 4; voici les tôldôt de Noë, Gen., vi, 9; suit l'histoire du déluge. Tôldôt dérive de yalad, « enfanter, » et devait signifier d'abord « postérité, race ». Mais comme, aux temps primitifs, la généalogie était la charpente de l'histoire et que celleei n'était, à vrai dire, qu'un cadre généalogique garni d'anecdotes et de faits divers, le mot en vint à désigner l'histoire telle qu'elle se transmettait alors oralement ou par l'écriture, c'est-à-dire une série d'événements relatifs au même groupe familial, brodés sur un canevas généalogique plus ou moins serré. Enfin, à la longue, le sens étymologique s'effaca complètement et tôldôt signifia simplement « histoire ou chronique ». « Les biographies patriareales, dit l'abbé de Broglie, dans le Congrès scientifique international des Catholiques de 1888, in-8°, Paris, 1889, t. 1, p. 110, sont des éléments généalogiques épanouis et dilatés; les versets généalogiques sont des biographies abrégées ou rudimentaires.

II. TOPOGRAPHIE DES GÉNÉALOGIES. - Les principales généalogies de l'Ancien Testament sont dispersées dans les livres suivants :

Liste des patriarches d'Adam à Noë . Table ethnographique des fils de Noë. Liste des patriarches de Sem à Tharé . Descendants de Tharé. . . . . . . . . Descendants de Nachor . Descendants d'Ahraham par Cétura. . Descendants d'Ismaët . . . . . . . . . Liste des fils de Jacob. Descendants d'Ésaü et princes d'Édom . Famille de Jacob émigrant en Egypte . Généalogie des lévites. . . Généalogie des chefs des tribus . . . . Généalogie de David. . . . . . . . . . .

Généalogie d'Esdras.

Gen., v, 1-32. Gen., x. 1-32. Gen., XI, 10-26. Gen., XI, 27-32. Gen., XXII, 20-24. Gen., xxv, 1-4. Gen., xxv, 12-18. Gen., xxxv, 23-29. Gen., xxxvi, 1-43. Gen., XI.VI. 8-27. Num., 111, 14-39. Num., xxvi. 1-51. Ruth., IV, 18-22. I Esdr., vn. 1-5. Généalogie de plusieurs personnages. . H Esdr., xı et xıı.

Les neuf premiers chapitres du premier livre des Paralipomènes sont entièrement remplis par des listes généalogiques annotées, tantôt résumant, tantôt développant les généalogies ci-dessus indiquées, y ajoutant aussi parfois d'autres documents d'origine inconnue, C'est ainsi qu'on y trouve deux généalogies de Benjamin, l'une succincte, 1 Par., vii, 6-12, tirée de la Genése et des Nombres, l'autre plus étendue, 1 Par., VIII, 1-40, dont nous ignorons la provenance. Il y a également deux généalogies de Juda, l'une assez courte, iv, 1-23, l'autre beaucoup plus complète, п, 3-ш, 21, descondant jusqu'après la captivité. Ces doubles généalogies présentent des divergences très frappantes que l'auteur ne semble pas se mettre en peine d'harmoniser. On voit qu'en véritable historien il reproduit des sources anciennes, sans système préconcu et sans modification de tendance. - Pour les généalogies partieulières, voir les articles spéciaux; pour la généalogie de Notre-Seigneur, voir Généalogie 2.

III. Conservation des généalogies. — Tous les Sémites attachent à leur descendance une importance extrême. On sait que les Arabes enregistrent soigneusement la lignée même de leurs chevaux et distribuent à ces derniers des quartiers de noblesse, aussi documentés que ceux de nos traités héraldiques. Cf. la lettre

d'Abd-el-Kader au général Daumas, dans la Revue des | deux mondes, 15 mai 1855, p. 775-777. Naturellement, ils font encore plus de cas du blason de l'homme. Chez eux toute biographie de guerrier, de poète, d'écrivain, d'artiste ou de savant, débute par une longue généalogie. Caussin de Perceval. dans son Essai sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme, in-8°, Paris, 1844-1848, reproduit en partie ces listes, recueillies dans le Livre des Chansons (Kitāb-el-Aghānī) et autres ouvrages semblables. Les Hébreux partageaient ce goût commun à tous les Sémites, et ils avaient un intérêt particulier à conserver des titres qui leur conféraient des droits et des privilèges. Prêtres et lévites, pour remplir leurs fonctions honorables et bien rémunérées, avaient à établir légalement leur descendance. Au retour de la captivité plusieurs furent exclus de la classe sacerdotale, I Esd., 11, 62; Il Esd., vii, 64, et quelques laïques privés du droit de cité, I Esd., II, 59; II Esd., VII, 61, faute de pouvoir démontrer leur origine lévitique ou israélite. Cette preuve était nécessaire, même aux laïques, pour jouir de certains droits, par exemple pour rentrer en possession de leurs biens de famille, à l'époque du jubilé. Et comme le sol de la Palestine avait été, selon les prescriptions mosaïques, concédé inaliénablement à telle tribu et à telle maison, il fallait, pour revendiquer une portion du domaine héréditaire aliéné pour un motif quelconque, faire remonter sa généalogie jusqu'à l'un des douze patriarches. On ne s'étonne donc pas qu'après l'exil presque toutes les familles eussent leurs papiers en règle et que l'exception soit signalée par les auteurs sacrés comme un fait anormal.

La parenté la plus rapprochée conférait encore les droits et les devoirs du gôêl. Vulgate : propinquus ou proximus. Ruth., iv, 1-6; Lev., xxv, 25. « L'utilité pratique des généalogies, dit l'abbé de Broglie, ouvr. cité, p. 117, en garantit le caractère historique. Sans doute, il a pu exister beaucoup d'erreurs; il peut et il doit y avoir eu beaucoup de falsifications. L'importance pratique de ces documents était une excitation à la fraude. Mais l'intérêt rival était une garantie que la fraude serait démasquée. Si donc il n'y a pas lieu (toute question d'inspiration écartée) d'avoir foi d'une manière absolue dans chacun de ces documents, le caractère historique de l'ensemble ne peut être contesté. » — En particulier, les généalogies du premier livre des Paralipomènes (1-1x) inspirent pleine confiance. Quelques-unes reproduisent exactement, quoique en abrégé, les listes du Pentateuque; les autres, qu'il nous est impossible de contrôler, ne sont certainement pas inventées par l'auteur qui, plusieurs fois, nous donne ses sources. Ainsi pour la tribu de Gad, nous sommes renvoyés au recensement de cette tribu, I Par., v, 17; pour la tribu d'Issachar au dénombrement fait sous David. I Par., vii, 2. Les registres publics, faciles à dresser, parce que de temps immémorial chaque famille possédait ses titres privés, devinrent mieux tenus et plus accessibles à partir de l'époque où se firent les recensements officiels. Nous connaissons les dénombrements de David, I Par., VII, 2; XXVI, 31; d'Asa, H Par., XIV, 8; d'Ozias, H Par., xxvi, 11 : de Joatham pour Juda et de Jéroboam II pour les tribus du Nord, I Par., v, 17; et il y en eutévi-demment plusieurs autres. Voir, sur les listes généalogiques du premier livre des Paralipomènes, F. von Hummelauer: Das vormosaische Priesterthum in Israel, vergleichende Studie zu Exodus und I Chron. 2-8, Fribourg-en-Brisgau, 1899, p. 41-106.

Deux tribus surtout devaient tenir à ces archives généalogiques (Sēfēr hay-yaḥas), Il Esd., vii, 5; la tribu sacerdotale de Lévi et la tribu souveraine de Juda. Joséphe, Vil., 1, 'Ως έν ταῖς δημοσίαις δέλτοις ἀναγεγραμμένην ηὖcov, dans son autobiographie puise quelques détails à ces archives publiques. Il mentionne avec fierté l'origine royale de sa mère. Il nous apprend ailleurs avec quel soin les prêlres, même exilés en Égypte ou à Babylone, conservaient la pureté de leur sang et le souvenir de leur descendance. Ils expédiaient de temps en temps à Jérusalem des registres authentiques où paraissaient dans certains cas les femmes elles-mêmes, car le fils d'une esclave ou d'une ancienne prisonnière de guerre ne pouvait plus remplir les fonctions sacerdotales. Cont. Apion., 1, 7. Comme le Messie devait sortir de Juda et de la maison de David, un motif nouveau devait exciter les membres de cette tribu et de cette famille à préserver les titres de leur illustre origine. Un fait curieux rapporté par Eusèbe d'après Hégésippe, H. E., III, 19, 20, t. xx, col. 252, nous montre qu'ils n'y manquaient pas. Domitien ordonna de mettre à mort tous les descendants de David : il fallait bien qu'un document officiel permit de les distinguer. Au témoignage d'Hégesippe, les parents du Sauveur ne durent la vie qu'à l'humilité de leur condition, l'empereur ayant compris qu'il n'y

avait rien à craindre de si petites gens.

Quant aux généalogies patriarcales, abstraction faite de l'inspiration, nous n'avons aucun moyen direct d'en prouver la véracité. L'écriture peut avoir été employée de très bonne heure à conserver le souvenir de nos origines, car elle remonte beaucoup plus haut qu'on ne le croyait il y a un demi-siècle. D'ailleurs une mémoire ordinaire suffit à retenir deux dizaines de noins, accompagnés de courtes notices; et l'on sait la puissance de la mémoire chez les peuples où l'écriture n'est pas d'un usage courant. Nous ne prétendons pas cependant que les noms antiques nous aient été transmis sans modification. Dans les langues primitives tout mot, y compris les noms propres, doit signifier quelque chose. Les noms étrangers sont traduits ou remplacés; ils se modifient au fur et à mesure de la transformation du langage. Dans les listes de la Genèse, les noms des patriarches ont une physionomie sémitique et même hébraïque très accusée. Ils doivent avoir été accommodés au génie de la langue. Le procédé importe peu. A toutes les époques des personnages ont été connus dans l'histoire sous des noms qu'ils n'ont point portés, soit que, leur nom véritable étant ignoré, on les désigne par un nom commun : Brennus, Pharaon, saint Adaucte, Miramolin, etc., soit pour toute autre cause. Cela n'empêche pas ces personnages d'ètre historiques. Les rapprochements tentés par Fr. Lenormant, *Origines de l'histoire*, t. 1, Paris, 1880, p. 214-290, entre les patriarches antédiluviens de la Bible et les rois antédiluviens de la tradition chaldéenne, paraissent forcés. Il n'y a de commun que le nombre dix, mais ce nombre, somme des doigts des deux mains, nous est enseigné par la nature, comme base de la numération, et se rencontre ailleurs dans des listes semblables. Sur l'origine mythologique des patriarches antediluviens, voir F. Vigouroux, Livres Saints et critique ration., 1891, t. iv, liv. 1, chap. vii, p. 191-217. Sur la prétendue identité de la généalogie des Séthites et des Cainites, voir Vigouroux, ibid., chap. viii, p. 218-227, et de Hummelauer, Comment. in Genes., 1895, p. 184-189.

IV. POINT DE VUE DES GÉNÉALOGIES. - Un principe élémentaire, quand il s'agit d'apprécier les institutions ou les écrits des anciens, c'est de se placer à leur point de vue : faute de quoi l'on tourne dans un perpétuel malentendu, blåmant ce qu'il faudrait approuver, approuvant ce qu'il faudrait blamer. Chez les Sémites, la notion et le rôle des généalogies différent des nôtres au triple point de vue ethnographique, systématique et juridique.

1º Point de vue ethnographique. — Pour nous, modernes, les droits de l'individu priment tout, la famille est reléguée au second plan; pour le Sémite, la famille était tout, l'individu presque rien. De là, cette conception de la justice qui ne manque guère de nous scandaliser; cette solidarité pour le bien et pour le mal, dans les châtiments et les récompenses; de là aussi cette identification du père avec ses enfants, du chef de race avec

la race elle-même, qu'on peut constater presque à chaque page de l'Ancien Testament, « Par suite de cette solidarité, dit fort bien l'abbé de Broglie, ouvr. cité, p. 102, le même nom propre signifie indifféremment, en principe général, un individu et une famille, tribu ou nation. Israel est le fils d'Isaac : Israël, c'est le peuple israélite. Juda, c'est le fils de Jacob : Juda c'est la tribu de Juda. Ce n'est pas par métaphore que les tribus sont désignées par le nom de l'aïeul. Le sens ethnographique et le sens personnel et biographique sont aussi propres, aussi naturels l'un que l'autre. » Il y a plus. Le peuple finit par s'identifier avec le pays qu'il occupe. Le sol personnifie la race. Israël c'est à la fois le fils d'Isaac, le peuple hébreu et la Palestine; Éphraïm c'est le fils de Joseph, c'est une des donze tribus et c'est le pays montagneux qui avoisine Sichem. « Voici les fils de Seir l'Horréen... voilà les chefs des Horréens qui commandérent dans la terre de Seir. » Gen., xxxvi, 20 et 30. Dans la suite, fils de Séir devint synonyme d'Iduméens. II Par., xxv, 11, 14.

Il ne faudra donc pas être surpris de trouver, dans les tables généalogiques, des peuples et même des pays mélés à des individus : le pays désignant par une métaphore, presque effacée à force d'être usuelle, la population qui l'habite. Ainsi Cham, fils de Noë, engendre Mesraïm (les deux Égyptes, la basse et la haute; Mesraïm étant le duel de Mesr, usité encore en arabe pour indiquer l'Égypte). Mesraïm, à son tour, engendre les Ludim habitants du Delta), les Ananim, les Laabim (Libyens), les Nephtuim (habitants de Memphis; Naphtah, gens de Phtah), les Phetrusim (habitants de la Thébaide; P-to-res, la terre du Sud), les Chasluim, souche des Philistiim (Philistins) et des Caphtorim (Crétois). Chanaan de son côté engendre Sidon (la Pêcherie), l'Héthéen, l'Amorrhéen, l'Hévéen, l'habitant d'Arka, d'Arad, de Simyra, de Hamath. Il n'y a pas là de mythe; il y a filiation véritable; sculement le nom de l'aïcul oublié est remplacé par le nom ethnique ou géographique.

2º Point de vue mnémonique. - A une époque où, l'écriture étant inconnue ou peu répandue, les traditions antiques se transmettaient de père en fils, elles se figeaient aisément dans un cadre inflexible qui soulageat la mémoire et servit à conserver intacts les documents. Deux systèmes étaient en présence : versifier l'histoire, et c'est le moyen qu'adoptérent la plupart des peuples depuis les Grecs et les Hindous jusqu'aux sauvages de l'Australie et de la Micronésie, ou bien recourir aux artifices muémoniques, aux nombres sacramentels. Le choix de ces nombres fut déterminé par des considérations symboliques dont ce n'est pas ici le lieu d'étudier la nature et l'origine. Toujours est-il que le nombre dix, somme des doigts des deux mains, base de la numération, et le nombre sept, total des jours de la semaine, avec leur produit,  $10\times 7=70$ , furent pour les Hébreux les nombres mystiques par excellence. Il y a 10 patriarches anti-diluviens, 10 patriarches postdiluviens. L'auteur des Paralipomènes énumére 70 descendants de Juda (I Par., 11, 3, 55), 70 descendants de Benjamin, viii, 1, 28. Le tableau ethnographique de la Genèse comprend 70 noms. Moïse aurait pu l'augmenter ou le réduire, car il mentionne des peuplades de peu d'importance et passe sous silence des races que certainement il connaissait. Les descendants de Jacob, comptés à l'occasion de l'entrée en Egypte, sont encore au nombre de 70. Mais plusieurs membres de cette liste étaient déjà morts et d'autres n'étaient pas nés encore. Cf. de Hummelauer, Comment. in Genes., p. 572, et Pannier, Genealogiæ biblicæ, 1886, p. 272. On voit l'intention de l'auteur d'arriver au chiffre fatidique de 70. Ce n'était pas là un frivole jeu d'esprit. En s'arrétant à un nombre sacramentel, on fermait la porte aux additions fraudulenses de noms nouveaux et on prévenait les omissions dictées par le désir d'abréger, Restaient les substitutions d'un nom à un autre, substitutions qui probablement se sont produites plus d'une

fois dans nos listes généalogiques, mais le mal était sans remède. Nous verrons bientôt que saint Matthieu a rangé les ancêtres du Christ en trois séries de quatorze membres chacune et cet artifice, partie symbolique, partie mnémonique, a eu pour résultat l'omission voulue de plusieurs intermédiaires. Ces remarques ont de l'importance pour la question des lacunes sur laquelle les catholiques semblent de plus en plus tomber d'accord; mais elles n'infirment en rien la véracité des écrivains inspirés, qui ont bien pu raccourcir leurs listes, pour les faire entrer dans leur cadre inflexible, mais non les allonger.

3º Point de vue juridique. - La loi du lévirat est bien connue : « Quand, de plusieurs fréres habitant ensemble, l'un mourra sans enfants, sa veuve ne se remariera pas à un étranger, mais le frère du défunt la prendra pour femme et le premier fils qu'elle enfantera succèdera au nom du mort (mot à mot : se lèvera sur son nom, c'est-à-dire héritera de son nom et de ses biens), afin que le nom de ce dernier ne soit pas effacé d'Israël, » Deut., xxv, 5, 6. Suit la cérémonie ignominieuse que doit subir le beau-frère s'il refuse d'accomplir ce devoir. Voir Lévirat. C'était là une très ancienne coutume, Gen., xxxvIII, 8, 14, 26, sanctionnée par Moise par dérogation spéciale aux empêchements de mariage entre beau-frère et belle-sœur, édictés dans le Lévitique, XVIII, 16; XX, 21. Le législateur ayant en vuc, comme il le marque expressément, de prévenir l'extinction totale d'une famille, ce qui était considéré comme un grand malheur, le premier fruit de cette union était regardé, par une fiction juridique, comme le fils véritable du défunt. Il continuait la lignée de son père légal et dans un tableau généalogique il en adoptait tous les ancêtres. Nous concluons du cas de conscience posé par les Sadducéens, Matth., xxii, 24; Marc., xii, 19; Luc., xx, 28, pour embarrasser le Sauveur, que la loi du lévirat subsistait encore au temps de Jésus-Christ. Dans l'histoire de Ruth, c'est antre chose. Booz n'est pas le beau-frère (yabam) de Ruth, mais bien le plus proche parent  $(g\hat{w}\hat{e}l)$ de son mari défunt. Il n'y a donc pas application stricte de la loi du lévirat; mais l'exemple montre que l'usage tendait à élargir le principe posé par Moïse au lieu de le restreindre. Cf. Driver, Deuteronomy, 1895, p. 285.

Les Hébreux ne connaissaient pas l'adoption (voir Adoption) à la manière des Grecs et des Romains. Il n'y a pas trace non plus dans la Bible de cette filiation lictive, en usage chez quelques peuples, suivant laquelle un roi était considéré comme le fils et l'héritier de son prédécesseur. Mais on peut se demander si, outre la loi du lévirat, il n'existait pas d'antre mode de filiation légale, pouvant faire dévier une généalogie de sa marche directe, ou erécr, pour un seul personnage, un double courant généalogique. La nature de notre travail ne nous permet pas de traiter à fond la question : nous appelons seulement l'attention du lecteur sur les points suivants.

On sait que la postérité de Jacob était divisée en douze tribus (mattêh ou šêbêt, signifiant l'un et l'autre « verge », soit « branche vivante », d'après la métaphore usitée partout qui représente le chef de race comme une tige et ses descendants comme des rameaux, soit plutôt « branche morte », bâton de commandement, sceptre). Au-dessous de la tribu était la famille (mispahah), groupe considérable de maisons sous un chef commun (comparez les sous-tribus arabes), qui s'était déjà constitué en Égypte. Au moment de l'Exode, le nombre des familles, sans compter la tribu de Lévi, était de 58. Num., xxvi; Ruben en a 4, Siméon 5, Gad 7, Juda 5, Issachar 4, Zabulon 3, Manassé 8, Éphraîm 4, Benjamin 7, Aser 5, Nephthali 4, Dan une seulc. Mais ce nombre était sujet à changer avec le temps. Une subdivision de la famille était la maison (bêt-'ab), enfin an bas de l'échelle sociale était le foyer représenté par le père de famille (viri Juda et Israel). Si le nombre des

tribus demeure invariable et est maintenu en droit alors même que de fait plusieurs tribus étaient à peu près éteintes, il en fut tout autrement des familles et des maisons. Une famille pouvait être réduite au rang de maison; une maison, croissant en nombre et en importance, pouvait devenir famille; deux familles ou deux maisons, à force de décliner, pouvaient se fondre en une. Nous trouvons dans l'Écriture un exemple intéressant de cette fusion. I Par., XXIII, 11. Jaus et Baria eurent peu d'enfants; voilà pourquoi ils ne comptèrent que pour une seule maison (bêt-'ab). Cf Riehm, Handwörterbuch des biblischen Altertums, 2e edit., 1894, t. II, p. 1562-1568. Or il s'agirait de savoir: - 1. S'il y avait dans le peuple juif des maisons ou des individus qui ne fissent pas remonter leur origine à l'un des douze patriarches éponymes des tribus. Au moment de l'entrée en Égypte, la famille de Jacob était accompagnée d'un nombre d'étrangers et de serviteurs certainement bien supérieur à celui des fils et petits-fils d'Israel. Ces elients faisaient partie de la famille, s'alliaient avec elle, confondaient leur sang avec le sien, étaient incorporés au peuple élu. Leurs descendants n'étaient-ils pas regardés, par une fiction juridique fondée sur le mélange du sang, comme les véritables descendants de Jacob? Ces aceroissements par le dehors furent toujours fréquents, en Égypte, au moment de l'Exode, après l'occupation de la Terre Promise. Les prosélytes qui, comme Achior, Judith, xiv, 6, étaient incorporés au peuple d'Israël n'étaient-ils pas inscrits dans l'une des tribus? Ne devenaient-ils pas légalement les fils du fondateur de la famille à laquelle ils s'étaient agrégés? En dehors d'Éphraïm et de Manassé, les fils de Joseph ne firent pas souche et leur descendance fut assignée à l'un de leurs frères. Dans les divers recensements, Num., I-II, XXVI, etc., on ne connaît que les fils des treize patriarches; en particulier, il n'y a de descendants de Joseph que les fils de Manassé et les fils d'Ephraim. Num., II, 18, 20. Jacob mourant avait dit à Joseph : « Les deux fils que tu as eus, avant mon entrée en Égypte, sont à moi; Éphraïm et Manassé seront miens comme Ruben et Siméon. Pour les autres, que tu as engendrés ensuite, ils seront à toi : ils porteront le nom de leurs frères dans leurs possessions. » Gen., XLVIII, 5, 6. — 2. Il faudrait savoir encore si, quand deux familles ou deux maisons faisaient fusion, les ancêtres devenaient communs. Les Arabes ne conçoivent pas autrement la généalogie, et tous les membres d'une tribu ou d'une sous-tribu sont censés descendre du fondateur éponyme. Cela simplifie singulièrement les arbres généalogiques. N'y aurait-il pas en chez les Israelites une fiction semblable? Ces questions, jusqu'ici négligées, sont très difficiles; mais elles seraient d'une extrême importance pour résoudre bien des divergences et des antilogies.

V. LACUNES DANS LES GÉNÉALOGIES, - La possibilité et même l'existence des lacunes dans les listes généalogiques a été mise en pleine lumière par le P. Brucker, La Chronologie des premiers âges de l'humanité, dans la Controverse, 15 mars et 15 mai 1886, t. xIII, p. 375-393, et t. xiv, p. 5-27, et par M. l'abbé Pannier, Gencalogiæ biblicæ cum monumentis Ægyptiorum et Chaldæorum collata, in-8°, Lille, 1886. Pour peu qu'on soit au courant des usages orientaux on n'y verra aucune difficulté quand les membres des généalogies sont reliés par le mot « fils ». Ne lisons-nous pas dans saint Matthieu : « Livre de la génération de Jésus-Christ, fils de David, fils J'Abraham? » Les Paralipomènes abondent en généalogies où fils et petits-fils confondus sont attribués à un père commun. Il n'en faut pas voir davantage lorsque les anneaux intermédiaires sont unis par le mot « engendra ». On constate dans saint Matthieu, qui se sert de ce mot, 1, 2-16, un assez grand nombre d'omissions, les unes parfaitement certaines, les autres plus ou moins pro-Lables. Du reste les exemples de ce fait ne se comptent

pas. Nous avons vu ci-dessus que des personnages du tableau ethnographique de la Genèse avaient « engendré »

des peuples.

Quelques auteurs ont eru trouver une distinction de sens dans les formes kal et hiphil du verbe yalad, « engendrer. » La forme hiphil ne se dirait que de la génération immédiate, la forme kal comprendrait aussi la génération médiate, avec omission d'un ou plusieurs membres. Cette distinction est arbitraire et ne repose sur rien. C'est la forme hiphil, hôlid, qui est employée dans la liste des patriarches antédiluviens, Gen., v, et dans celle des patriarches postdiluviens. Gen., xi. Dans ces deux cas, une raison spéciale s'est opposée longtemps à l'admission des lacunes et fait encore impression sur quelques interprètes. S'il y avait seulement : « Malaléel engendra Jared, » Gen., v, 15, ils admettraient sans peine que Jared peut être seulement le petit-fils ou le descendant plus éloigné de Malaléel; mais le texte porte : « Malaléel vécut soixante-cinq ans et il engendra Jared. Et Malaléel, après qu'il eut engendré Jared, vécut huit cent trente ans et il engendra des fils et des filles. » Dans ees formules, si serrées en apparence, où trouver un interstice pour glisser les générations intermédiaires, dont nous avons besoin si nous voulons mettre d'accord la chronologie biblique avec la chronologie profane? Il faut entendre : Malalcel, à l'âge de 65 ans, engendra le père ou l'aïeul de Jared; et ce sens n'est sans doute pas celui qui se présente le plus naturellement à l'esprit. Le tout est de savoir s'il est imposé par des données extrinsèques certaines ou approchant de la certitude. Or, d'après beaucoup d'apologistes catholiques dont le nombre va toujours eroissant, il en est réellement ainsi, La chronologie biblique, obtenue dans l'hypothèse des généalogies complètes, est trop courte, soit qu'on suive les chiffres du texte hébreu, soit qu'on adopte ceux des Septante. Voir Chronologie. Dès lors on est bien forcé d'entendre le mot « engendra » d'une génération médiate. On peut remarquer : 1. que le mot « engendra » comporte réellement ce sens en hébreu et que par suite la véracité de l'Écriture est sauvegardée; 2. que l'auteur sacré n'a pas du tout l'intention de faire une chronologie, ear autrement il omettrait les chiffres qui n'importent en rien à la chronologie et il ferait la somme des années; 3. que le tableau tel qu'il se présente actuellement à nous peut avoir été obtenu par réduction, en supprimant les intermédiaires moins connus, et en main-tenant tontefois le cadre primitif. F. Prat.

2. GÉNÉALOGIE DE JÉSUS-CHRIST. Le premier et le troisième évangélistes nous ont laissé chacun une généalogie de Notre-Seigneur. Saint Matthieu intitule la sienne : « Livre de la génération de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham » (βίθλος γενέσεως, ce qui correspond évidemment à l'hébreu sêfér tôldôt), et la place en tête de son livre. Celle de saint Lue vient après le récit du baptême, III, 23-38, et débute ainsi : « Et Jésus avait environ trente ans, étant, comme on le croyait, fils de Joseph, qui fut d'Héli, qui fut de Mathat, etc. » Ka: αὐτὸς ἦν ὁ Ἰησοῦς ώσεὶ ἐτῶν τριάκοντα άρχόμενος, ὧν ὡς ἐνομίζετο υδος Ἰωσήρ, τοῦ ἸΙλί, τοῦ Ματθάτ. κτλ. C'est le texte reçu, mais Tischendorf et Westeott-Hort preferent la leçon donnée par d'excellents manuscrits et plusieurs Pères grees : ων νίος, ως ἐνομέζετο, Ἰωσήφ, του Πλεί, κτλ. Cette variante est à noter, ear, si on l'admet, il devient plus difficile de soutenir que la généalogie reproduite par saint Luc est celle de Marie.

I, GÉNÉALOGIE DE SAINT MATTHIEU. — Elle est descendante, d'Abraham à Jésus. Elle est distribuée en trois séries, de quatorze noms chacune, se terminant, la première à David, la seconde à la captivité et la troisième au Messie. Cette division en trois séries égales n'est pas accidentelle; elle est voulue, comme le prouve ce résumé ajouté par l'auteur lui-même, 1, 17 : « Somme des générations : d'Abraham à David quatorze générations, de David à l'exil de Babylone quatorze générations, de l'exil de Babylone an Christ quatorze générations. »

I" SÉRIE	II" SĖRIE	III" SĖRIE
1. Abraham.	1. Salomon.	1. Jéchonias.
2. Isaac.	2. Roboam.	<ol><li>Salathiel.</li></ol>
3. Jacob.	3. Abias.	<ol><li>Zorobabel.</li></ol>
4. Juda.	4. Asa.	4. Abiud.
5. Pharès.	5. Josaphat.	<ol><li>Éliacim.</li></ol>
6. Esron.	6. Joram.	6. Azor.
7. Aram.	7. Ozias.	7. Sadoc.
8. Aminadab.	8. Joatham.	8. Achim.
9. Nansson.	9. Achaz.	9. Éliud.
40. Salmen.	10. Ézéchias.	10. Éléazar.
11. Buoz.	11. Manassés.	11. Mathan.
42. Obed.	12. Amon.	12. Jacob.
13. Jessé.	13. Josias.	43. Joseph.
14. David.	14. Jéchonias.	14. Jésus.

Ce qui frappe d'abord dans cette liste des ancêtres du Sanveur, c'est qu'elle contient de nombreuses lacunes. 1º Entre Joram et Ozias trois rois bien connus sont omis: Ochozias, Joas, Amasias. L'omission n'est pas due à une faute de copiste, comme on l'a quelquefois prétendu sans l'ombre d'une raison, car les générations de la seconde série seraient alors au nombre de dix-sept et non plus de quatorze. Elle ne pent pas ètre attribuée à un oubli de l'auteur (les personnages laissés de côté sont trop célèbres); elle est donc intentionnelle et systématique. Malgré cela, Joram est relié au fils de son arrière-petit-fils par la formule ordinaire : « Joram engendra Ozias, » sans que rien, dans le texte, fasse soupçonner la suppression de trois anneaux intermédiaires. - 2º Josias est donné pour le père de Jéchonias, il n'est que son grand-père. En effet, Josias eut pour fils Joakim et ce dernier engendra Joachin appelé aussi Jéchonias. Quelques auteurs, il est vrai, recourent ici encore à une erreur de copiste. Ils font remarquer que, si l'on n'intercale Joakim entre Josias et Jéchonias, la seconde série on la troisième aura senlement treize noms au lieu de quatorze. Cette hypothèse serait assez plausible si elle avait plus de témoignages en sa faveur; malheureusement elle est très peu appuyée et l'embrasser dans ces conditions serait violer toutes les règles de la critique. La raison alléguée n'est pas décisive. Saint Matthieu a besoin de quatorze noms dans chaque série et il les obtient en répétant, au début de la troisième, le nom de Jéchonias qui termine la seconde. Jéchonias est répété parce qu'il fut roi et homme privé : comme roi, il clot la liste des successeurs de David sur le trône de Juda; comme homme privé, il ouvre celle des descendants de David qui n'ont pas porté le sceptre. Le grou-pement adopté par saint Matthieu étant surtout un artifice mnémonique, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'un personnage soit compté deux fois. Il y en aurait un si l'évangéliste, faisant la somme des trois groupes, donnait pour total quarante-deux générations. On a vu plus haut que ce n'est pas le cas. - 3º Entre Pharès, né dans le pays de Chanaan, et Naasson, chef de la tribu de Juda au temps de l'Exode, saint Matthieu ne mentionne que trois membres : Esron, Aram et Aminadab. C'est trop peu, soit qu'on fasse durer le séjour en Égypte 430 ans, soit qu'on le réduise à 215. Voir Chronologie, t. n. col. 727-728, lei encore la généalogie du Sauveur est donc tres probablement incomplète. - 4º Entre Salmon, né dans le désert, et Jessé père de David, il n'y a que deux générations, pour un laps de temps d'an moins trois siècles, car le temple de Salomon ne fut commencé que 480 ans après l'Exode. III Reg., vi, 1. Évidemment c'est insuffisant, puisque la longévité moyenne, à cette époque, n'était guère supérieure à la nôtre. La conclusion qui s'impose c'est que nous sommes en présence d'une nouvelle lacune. Il faudra en dire autant des autres généalogies de David, Ruth, IV, 20-22; I Par., IV, L. — 5° Entre Zorobabel et Jacob, père de Joseph, saint Matthieu ne place que huit chaînons intermédiaires. Saint Luc, pour la même période (entre Zorobabel et Iléli, père de Joseph), en énumère dix-sept. Ce dernier chiffre est beaucoup plus satisfaisant si l'on songe que la captivité prit fin l'an 538 avant J.-C. De tous côtés nous arrivons au même résultat : la généalogie du Sanveur, en saint Matthieu, a des lacunes assez nombreuses et ces lacunes ont pour explication naturelle le cadre unnémonique et symbolique où l'auteur désirait s'enfermer.

H. GÉNÉALOGIE DE SAINT LUC. — Elle est ascendante et remonte jusqu'au premier homme, jusqu'à Dieu luimème : « qui fut d'Adam, qui fut de Dieu. » Elle paraît assujettie elle aussi à un procédé mnémonique, d'où le symbolisme n'est pas exclu. Le tableau suivant rendra la chose sensible :

I'' SÈRIE	II' SÉRIE'	III° SÉRIE	IV" SÉRIE
1. Jésus.	22. Salathiel.	43. David.	57. Tharé.
2. Joseph.	23. Néri.	44. Jessé.	58. Nachor.
3. Héli.	24. Melchi.	45. Obed.	59. Sarug.
4. Mathat.	25. Addi.	46. Booz.	60. Ragau,
5. Lévi.	26. Cosan.	47. Salmon.	61. Phaleg.
6. Melchi.	27. Elmadan.	48. Naason.	62. Heber.
7. Janné.	28. Her.	49. Aminadab.	63. Salé.
	29. Jésus.		64. Caïnan.
9. Mattathias.	30. Éliézer.	51. Esron.	65. Arphaxad.
10. Amos.	31. Jorim.	52. Pharès.	66. Sem.
11. Nahum.	32. Matthat.	53. Juda.	67. Noé.
		54. Jacoh.	
13. Naggé.	34. Siméon.	55. Isaac.	69. Mathusalem
14. Mahath.	35. Juda.	56. Abraham.	70. Hénoch.
15. Mattathias.	36. Joseph.		71. Jared.
16. Séméi.	37. Jona.		72. Malaket.
17. Joseph.	38. Éliacim.		73. Caïnan.
18. Juda	39, Méléa.		74. Hénos.
19. Joanna.			75. Seth.
20, Résa,	41. Mattatha.		76. Adam.
21. Zorobabet.	42. Nathan.		77. Dieu.

On voit que l'arbre généalogique de saint Luc comprend onze septaines de noms, en tout soixante-dixsept personnes : - 21 noms ou trois septaines de Jesus à la captivité, - 21 noms ou trois septaines de la captivité à David exclu, - 14 noms on deux septaines de David inclus à Abraham inclus, - 21 noms ou trois septaines d'Abraham à Dieu, le créateur du genre humain et le père véritable de Jésus. Si ce groupement n'est pas intentionnel (rien ne prouve absolument qu'il le soit) il offre tout au moins des coincidences et des combinaisons curieuses qui feraient penser qu'il n'est pas fortuit. La quatrième série est composée des patriarches antédiluviens et postdiluviens jusqu'à Abraham. On y trouve entre Arphaxad et Salé le nom de Caïnan qu'on ne lit plus dans le texte hébreu et que saint Luc insère d'après les Septante (Voir Caïnan) La troisième série est exactement identique à la première de saint Matthieu. Seulement les deux évangélistes suivent un ordre inverse. Pour le reste, saint Matthieu et saint Luc n'ont de commun que les noms de Salathiel et de Zorobabel. Différence curieuse : saint Luc met dans chacune de ses deux séries trois septaines de noms, saint Matthieu seulement deux, encore faut-il, pour compléter la troisième, répéter le nom de Jéchonias.

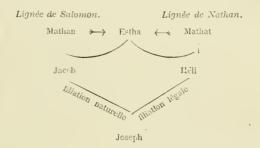
On admet assez généralement que le Salathiel et le Zorobabel de saint Luc sont identiques aux personnages de même nom, mentionnés dans saint Matthieu; car : 1º les deux noms, figurant de part et d'autre vers le milieu des listes, doivent appartenir à la même époque; 2º ces noms sont pen communs et il serait extraordinaire que deux personnages différents, se succédant dans le même ordre, les enssent portés. Ces raisons ne paraissent pas décisives : 1º Dans saint Matthieu, Salathiel a Jéchonias pour père, et Zorobabel Abiud pour fils; en saint Luc, le père de Salathiel est Néri, et le fils de

Zorobabel Résa. Cela ne concorde guère, Pour établir l'harmonie il faut recourir à deux applications successives, assez compliquées, de la loi du lévirat; — 2º Les noms de Salathiel et de Zorobabel purent être fréquents chez les Juifs, après la captivité, comme chez nous celui de Napolcon, après l'empire. On ne les retrouve pas dans les écrits de l'Ancien Testament; mais il y a très peu d'écrits postérieurs à cette époque, et d'ailleurs les noms de Jacob et de Lévi, que nous rencontrons plusieurs fois dans nos listes et qui sans doute étaient communs, ne ligurent dans l'Ancien Testament que pour désigner les patriarches connus. Aucun de leurs homonymes n'est parvenu à la célébrité; — 3° Quant à l'ordre iden-tique, il n'a rien d'étonnant. Les noms illustres s'appellent mutuellement. Même chez les juifs modernes, un Abraham nomme volontiers son fils Isaac, et celui-ci donnera au sien le nom de Jacob. On obtient ainsi, dans des familles différentes, les mêmes séries bibliques. Cela peut fort bien être le cas pour Salathiel et Zorobahel.

III. CONCILIATION DES DEUX GÉNÉALOGIES. - Les systèmes de conciliation ayant une sérieuse probabilité se réduisent à deux. - Première solution. - Saint Matthieu donne la généalogie de Joseph et saint Luc celle de Marie. Ce système ne résout pas seulement la difficulté, il la supprime. Joseph descend alors de David par Salomon en suivant la ligne directe jusqu'à la fin de la royauté; Marie descend de David (par Nathan), et ses ancêtres, sauf peut-être Salathiel et Zorobabel, sont tous inconnus dans l'histoire. A raison de sa simplicité et de sa valeur apologétique ce système a été adopté, depuis le xvie siècle, par un grand nombre d'écrivains, tant protestants que catholiques. Ses partisans ne se proposent pas précisément de le démontrer. Ils soutiennent qu'il peut être admis et cela suffit. En effet pour qu'une hypothèse réduise une objection à néant, c'est assez qu'elle soit vraisemblable. L'onus probandi incombe à l'agresseur. — Or, toujours d'après les défenseurs de ce système, l'hypothèse en question répond à tout et ne se heurte à rien. le Elle est conforme au texte de saint Luc, III, 23. Dans cette phrase : Καὶ αὐτὸς την ό Ίησοῦς ώσεὶ ἐτῶν τριάχοντα ἀρχόμενος, ὧν (ὡς ἐνομίζετο υίος Ἰωσής) τοῦ Ἰλί, τοῦ Ματθάτ, κτλ, mettez entre parenthèses les mots ως ἐνομίζετο νίὸς Ἰωσής, comme nous l'avons fait ci-dessus, le sens sera : Jésus, qu'on croyait fils de Joseph, l'était réellement d'Héli, fils de Matthat, etc. La construction est bien un peu dure, mais en rencontre chez les classiques des tournures assez analogues. Patrizi, De Evangeliis, 1. III, diss. IX. cap. 19, in-4°. Fribourg, 1853, t. 11, p. 85. - 2° Une tradition respectable veut que le père de la sainte Vierge s'appelât Joachim; saint Luc, d'après ce système, lui donne le nom d'Heli. Il n'y a pas contradiction. Ileli ou Eli est l'abrégé d'Éliachim, et Éliachim est l'équivalent de Joachim; seul le nom divin diffère, El d'un côté, Jéhovah de l'autre. Dans Judith, le même grand prêtre est appelé tantôt Joachim, xv, 9, tantôt Éliachim, xv. 5, 7, 11. - On élève contre ce système deux objections assez fondées. - 1º La tradition lui est contraire. -Saint Hilaire le mentionne bien (Mai, Nov. Bibl. Patr., t. 1, p. 477), mais pour le repousser. Le moyen âge, comme l'antiquité, semble l'ignorer. Au dire de Patrizi, il se présente d'abord, vers la fin du xve siècle, sous le patronage d'Annius de Viterbe. C'est seulement au xvi<sup>e</sup> siècle qu'il fait ses premiers adeptes. Voilà des f. 's incontestables; mais peut-être ne faudrait-il pas invoquer la tradition dans une question de ce genre. Les Pères ne cherchent ici qu'une réponse aux difficuttés et ils souscriraient volontiers à toute solution satisfaisante. Saint Augustin avait soutenu d'abord l'hypothèse de l'adoption, mais des qu'il connut l'explication de Jules Africain il s'y rallia. Retract., n. 7, t. xxxii, col. 633. — 2º L'exègèse paraît forcée. — Il est certain

que le sens tiré des paroles de saint Luc ne se présente pas naturellement à l'esprit; autremeut on n'aurait pas attendu le xvr siècle pour l'y découvrir. D'ailleurs la variante que préférent les modernes critiques ών νίὸς, ὡς ἐνομίζετο, Ἰωσλης τοῦ 'Πλεί, rend ce système insoutenable.

Deuxième solution. - Les deux généalogies se rapportent à Joseph, mais saint Matthieu donne les ancêtres naturels, saint Luc les ancêtres légaux. Ce système est exposé tout au long par Jules Africain dans sa lettre à Aristide, reproduite par Eusèbe, Migne, Patr. gr., t. xx, col. 89, et t, xxII, col. 965. L'auteur le fait remonter à des parents du Sauveur dont il ne met pas en doute la véracité. Mathan, descendant de Salomon et aïeul de Joseph, eut, de sa femme Estha, un fils nommé Jacob. Après la mort de Mathan, sa femme Estha se maria à Mathat et en eut un fils, Héli. Jacob et Héli étaient donc frères utérins, descendant l'un de Salomon (par Mathan), l'autre de Nathan (par Mathat). Héli étant mort sans enfants, son frère Jacob, en vertu de la loi du lévirat, épousa sa femme et de cette union naquit saint Joseph, fils réel de Jacob et descendant direct de Salomon, tils légal d'Héli et, de ce côté, descendant de Nathan. Nous avons fait au système de Jules Africain un léger changement. Nous avons substitué le nom de Mathat à celui de Melchi, donné par l'auteur, peut-être par inadvertance, ou plutôt parce que, dans son manuscrit, Lévi et Mathat étaient omis, de sorte que Melchi suivait Héli sans intermédiaire. Cette leçon devait être assez répandue, car on la constate chez saint Ambroise et chez saint Grégoire de Nazianze. Voici maintenant le schéma simplifié du sys-

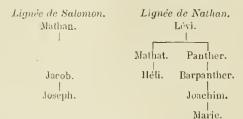


Si l'on admet que Salathiel et Zorobabel, nommés à la fois par saint Matthieu et par saint Luc, sont les mêmes personnages, il faudra faire intervenir deux fois encore la loi du lévirat pour expliquer la double déviation de la ligne généalogique. Voir Cornely, Introductio specialis in Nov. Test., p. 199. La chose n'est pas invraisemblable, la loi du lévirat devant être d'une application assez fréquente. On ne peut rien objecter de sérieux contre le système exposé ci-dessus. Il a un fondement historique très suffisant; rien n'empêche donc de l'admettre et les rationalistes ont mauvaise grâce de lui opposer une fin de non-recevoir. Car il n'est pas question de certitude; une solide probabilité nous suffit, pour fermer la bouche à ceux qui accusent les Évangélistes de se contredire. Aussi les interprétes protestants « les plus modérés » ont-ils tort de « renoncer définitivement à tout essai de conciliation ». Cf. A. Sabatier, dans l'Encyclopédie des sciences religieuses, Paris, 1878, t. v, p. 466.

Quelques catholiques ont peine à comprendre que la généalogie de Joseph puisse être la généalogie de Jésus, puisque Marie ayant couçu son divin fils par l'opération du Saint-Esprit, le sang de Jésus n'était pas le sang de Joseph. La difficulté, assez grande pour nous, n'émeut point les Pères qui adoptent unanimement cette explication; elle n'aurait fait aucune impression dans les milieux imbus d'idées juives: aussi Jules Africain ne la mentionne pas. Saint Augustin va jusqu'à écrire: « Si

l'on pouvait démontrer que Marie n'avait aucun lien de parenté avec David, cette raison (le mariage de Joseph avec Marie) suffisante pour faire appeler Joseph père de Jésus, suffirait aussi pour que le Christ fût regardé comme tils de David. » De Cons. Evang., 11, 1, 2, t. xxxiv, col. 1071. Les autres Pères de l'Église, qui s'occupent de l'objection, font une réponse analogue. Par droit de légitime mariage, Jésus appartenait à Joseph, comme la moisson appartient au maitre du champ; il pouvait l'appeler son père et Joseph pouvait à son tour l'appeler son fils. Si, dans les idées des Juifs, la paternité légale suffisait pour établir la généalogie d'un homme, la paternité spéciale de Joseph à l'égard de Jésus est plus que suffisante. Joseph étant non seulement père légal mais, en un sens, vrai père de Jésus, ses ancêtres sont les ancêtres du Fils de Dieu et Jésus-Christ descend de David, même par Joseph.

D'ailleurs la tradition nous enseigne et tous les Pères supposent l'étroite parenté de Joseph et de Marie. Comme fille unique, elle dut se marier à Joseph pour obeir aux dispositions de la Loi, Num., xxxvi, 6-12, qui obligeait les héritières à prendre un époux dans leur famille. La sainte Vierge ayant fait vœu de virginité, Luc., 1, 34, on n'imagine aucune raison de son mariage, en dehors de l'obcissance à la Loi. Quoi qu'il en soit, les Pères, depuis saint Justin, Adv. Tryph., c, t. vi, col. 709, et saint Ignace, Eph., xvIII, t. v, col. 660, disent explicitement que Marie était, elle aussi, du sang de David. soit qu'ils l'aient su par tradition, soit qu'ils l'aient conclu de divers passages de l'Écriture. Rom., I, 3; H Tim., 11, 8. Saint Jean Damascène, De Fide orthod., 1V, 14, t. xciv, col. 1157, d'après des sources que inalhenreusement il n'indique pas, explique de la manière suivante la parenté de Marie et de Joseph:



Comme dans le système de Jules Africain, connu de saint Jean Damascène, Héli et Jacob sont frères utérins, Joseph est neveu d'Héli et petit-neveu de Mathat, qui est lui-même l'arrière-grand-oncle de Marie. Nous avons, ici encore, substitué Mathat à Melchi, car saint Jean Damascène comme Jules Africain, saint Irênce, Hares., III, 21, t. vii, col. 952, saint Ambroise et saint Grégoiré de Nazianze, ignorent l'existence des deux générations qui, dans le texte actuel de saint Luc, séparent Héli de Melchi. - Voir Danko, Historia Revelationis divina Novi Test., Vienne, 1867, p. 180-192, donne le titre des principaux traités sur la question jusqu'en 1865 inclusivement. Parmi les anteurs les plus récents, nous mentionnerons : Patrizi, De Evangeliis, part. III, diss. IX : De Genere J.-C., t. B, p. 33-105. Voir aussi Didon, Jésus-Christ, t. II, p. 410-18; Fouard, Vie de N.-S. J.-C., t. I, p. 479-91; Cornely, Introductio spec, in Nov. Testam., p. 195-201. Grimm, Einheit der Evangelien, p. 725, et Leben Jesu, t. 1, p. 186, t. 11. p. 137, traite la question à F. PEAT.

GÉNEBRARD Gilbert, hénédictin français, archevêque d'Aix, né à Riom en 4537, mort à Sémur le 24 mars 1597. Il avaît embrassé la vie religieuse à l'abbaye de Marzac, en Auvergne. En 1563, il fut reçu docteur en théologie à Paris et devint un ligueur des plus ardeuts. Le duc de Mayenne obtint pour lui, en

1591, du pape Grégoire XIV, l'archevêché d'Aix. Il fut sacré l'année suivante et, pendant quelques années, put gouverner en paix son diocèse. Mais llenri IV, après son abjuration, étant devenu seul maître du royaume, Génebrard dut s'éloigner et se retirer à Avignon. Il obtint, par la suite, de pouvoir se retirer à son prieure de Semur, en Bourgogne, où il put se livrer à ses études et où il termina sa vie. Génebrard a beaucoup écrit. Parmi ses ouvrages qui, en grande partie, ne sont que des traductions assez libres, nous citerons : Isagoge rabbinica ad legenda et intelligenda Hebrworum et Orientalium sine punctis scripta, in-4°, Paris, 1563; De metris Hebræorum ex libro R. David Jechiw, cui titulus Leshon Lemudin, in-16, Paris, 1563; Eldad Danius Hebræus historicus de Judæis clausis, corumque in Æthiopia beatissimo imperio, in-So, Paris, 1563; Joel propheta cum Chaldwa paraphrasi et Commentariis Salomonis Jarhii, Abrahami Aben Ezra, et Davidis Kimchi, latine: interprete G. Genebrardo cum ejus enarratione, in-4°, Paris, 1563; Alphabetum hebraicum et indicata Psalmorum primi et secundi Lyrica, ad formam Pindari, strophe, antistrophe et epodo, in-4°, Paris, 1564; Scholia et Tractatus IV ad grammaticam hebræam Clenardi, ad absolutiorem linguæ sanctæ institutionem, in-40, Paris, 1564; Symbolum fidei Iudworum e rabbi Mose Ægyptio Precationes corumdem pro defunctis. Commemoratio Divorum et ritus nuptiarum, e libro Mahzor. Interprete G. Genebrardo, in-80, Paris, 1569; Chronologiæ sacræ liber, in-12, Louvain, 1570; Trium rabbinorum Salomonis Jarchii, Abrahami Ben-Ezræ, et anonymi commentaria in canticum canticorum in latinam linguam conversa a G. Genebrardo cum cjus commentariis, in-1º, Paris, 1570; Psalmi Davidis vulgata editione, calendario hebræo, syro, græco, latino, hymnis, argumentis et commentariis genuinum et primævum sensum hebraismosque breviter aperientibus instructi, in-8", Paris, 1577; Histoire de Fluve Josephe, sacrificateur hébreu, mise en français, revue sur le grec, et illustrée de chronologies, figures, annotations et tables, in-fol., Paris, 1578; Chronographiæ libri IV. Priores duo sunt de rebus veteris populi et præcipiuis quatuor millium annorum gestis..., in-fol., Paris, 1580; Canticum canticorum versibus iambicis et commentariis explicatum adversus trochaicam Theodovi Bezw interpretationem, in-8°, Paris, 1585. - Voir Richard Simon, Hist, critique du Vieux Testament, p. 425; [D. François,] Bibliothèque générale de tous les écrivains de l'ordre de S. Benoît t. I, p. 367; Gallia christiano, t. I, p. 334; Niceron, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres. t. xxII, p. 1; Ziegelbauer, Historia rei litteraria Ord. S. Benedicti, t. 1, p. 613; t. 11, p. 55, 150; t. 111, p. 361; t. IV, p. 13, 21, 30, etc. B. HEURTEBIZE.

GÉNÉRAL, commandant d'armée. Voir Armée chez les Hébreux, in-8°, t. 1, col. 979.

GÉNÉRATION (Vulgate : generatio). Parmi les sens multiples de ce mot dans la Vulgate, il faut remarquer les sens particuliers suivants. - 1º La Vulgate traduit par generationes l'hébreu toldôt, qui signifie « généalogie », dans le sens propre et dans le sens figuré. Voir Genéalogie, i, col. 160. - 2° Le mot « génération » est le plus communément, dans la Bible latine, la traduction de l'hébreu אור, dôr (Septante, ordinairement : γενεά). La signification primitive de ce terme est « révolution, cercle, orbis »; d'où « période du temps », appliquée souvent à la durée moyenne d'une génération d'hommes. → 1º Pendant l'époque patriarcale, dôr = generatio semble désigner une période de cent aus ou d'un siècle. Gen., xv. 16, comparée avec v. 13, et Exod., XII, 40. Cf. Censorinus, De die natali, 17. - 2º Plus tard, il signifia aussi chez la plupart des peuples modernes

une durée de trente ou quarante ans. Job, XLII, 16; Hérodote, XII, 142. Cf. Gesenius, Thesaurus, p. 331. — 3° On l'emploie aussi pour un temps indéfini, passé, Deut., XXXII, 7; Is., LVIII, 12; LXI, 4; Act., XIV, 16, etc., ou fintur. Ps. XXII (Vulgate, XXI), 30; LXXI (LXX), 18, etc. — 4° Dans un sens concret, dôr = γενεί = generatio veut dire ceux qui vont de la même génération, c'est-ádire les contemporains, Gen., VI, 9; Num., XXXII, 13; Deut., 1, 35; II, 14; Is., LIII, 8; Matth., XXIV, 34; Luc., IX, 41; XI, 31, etc. — 5° Dans un sens légal, la « génération » est « la postérité » de quelqu'un. Lev., III, 17, etc. — 6° Par extension. dôr = generatio en est venue, en mettant de côté toute idée de temps, à signifier une « race » ou « classe » d'hommes, « la race des justes, » Ps. XIV (XIII), 6; « la race des méchants, » Deut., XXXII, 5; Matth., XVII, 17; Marc., IX, 19; Lnc., XVI, 8, etc.

GÉNÉSAR désigne dans la Vulgate actuelle, I Mach., XI, 67. et Matth., XIV, 31, le lac et la région appelés encore Génésareth. Ce nom est écrit Genessar dans plusieurs manuscrits et dans plusieurs éditions anciennes de la Vulgate et Γεννησάρ dans la Bible grecque. C'est la transcription du nomGenêsâr, Ginêsâr, Ginêsâr, Ginnêsâr, Ginnê

- 1. GÉNÉSAR (EAUX DE), τὸ δδωρ Γεννητάρ, aqua Genesar, 1 Mach., xi, 67, désigne le lac appelé par saint Luc, v, 1, lac de Génésareth. En ce dernier passage de saint Luc, la version syriaque de Schaaf et la Jérosolymitaine portent anssi Génésar, ainsi qu'un mannscrit de la version italique. Voir GÉNÉSARETH I.
- 2. GÉNÉSAR (TERRE DE), terra Genesar, Matth., xiv, 34, dans l'édition de la Vulgate de Clément VIII, de 1598, et dans plusieurs manuscrits de la version italique; terra Gennesar, dans un manuscrit de l'Italique, dans plusieurs manuscrits et anciennes éditions de la Vnlgate; 'ar a' de-Génésar, dans les versions syriaques Cureton et Schaaf, γζ... Γεννησάρ, dans le codex gréco-latin de Bèze, désigne la région appelée terre de Génésareth, terra Genesareth, par la même Vulgate, au passage parallèle de saint Mare, vi, 53, et γη Γεννησαρέτ, aux deux passages, et par le texte grec, dans tous ses autres mannscrits et recensions. Genesar se lit en cet endroit de saint Marc, dans le Codex Bezæ, dans plusieurs mannscrits de la version italique et dans la version svriagne de Schaaf. Voir GÉNÉSARETH. L. Heidet.

GÉNÉSARETH, Marc., vr., 53, et Lnc., v, 1, dans la Vulgate actuelle, d'après l'édition clémentine de 1598. Un codex de la version italique a Genesaret, plusieurs manuscrits de la même version ont Genessaret. Luc., v, 1. Dans les manuscrits grees, ontre la forme plus ordinaire Γεννησαρέτ, on trouve encore les diverses formes Γεννεσαρέτ, Γεννησαράτ, Γενησαρέτ, Γενεσαρέτ, Γεννησαρέθ, Γεννησαρέδ. Aux endroits où, dans la Vulgate et quelques versions, on lit Genesar ou Genessar, dans les Évangiles grecs - excepté le Codex Bezæ Cantabrigiensis où se rencontre, Matth., xiv, 34, et Marc., vi, 53, la lecon Γεννησάς — on tronve constamment Γεννησαρέτ ou l'une de ses variantes. La plupart des versions, anx mêmes endivits, ont Génésareth. L'universalité de cette leçon dans le texte grec permet de le conjecturer, elle est la leçon authentique, la seule donnée par les synoptiques; la leçon Génessar a pu être empruntée des écrivains juifs; il est possible cependant que saint Matthieu l'ait écrit

dans son Évangile hébreu, selon l'usage de ses compatriotes. La leçon du codex gréco-latin de Bèze paraît être nn emprunt fait de la version latine pour la conformité de textes. — Génésareth est le nom donné dans le Nouveau Testament an principal lac de la Galilée et à nne région de son voisinage.

- 1. GÉNÉSARETH (LAC DE) (λίμνη Γεννησαρέτ, stagnum Genesareth). Luc., v, l. Ce nom est celni de toutes les recensions et éditions, tant latines que grecques, et de tons les manuscrits; de la version syriaque Peschita, et des versions éthiopiennes, coptes et arméniennes. La version syriaque de Schaaf et la Jérosolymitaine ont senles Gennesàr; les versions arabes et les versions syriaques modernes les suivent quelquefois. C'est le lac appelé aqua Genesar, τὸ τὸ τὸωρ Γεννησάρ, les eaux de Génésar, I Mach., xi, 67; saint Jean, vi. l, le nomme « mer de Galitée on de Tibériade ». Voir ΤιβέπιΔρε (ΜΕΠ DE).
- 2. GÉNÉSARETH (TERRE DE) (Γεννησαρέτ, terra Genesareth). Marc., vi, 53. C'est la même région, près du lac de Tibériade, qui est appelée à l'endroit parallèle, Matth., xiv, 34. terre de Génésar.

1º Noм. — L'étymologie et l'origine du nom Génésareth on Génésar ont été de tont temps discutées. La région de Gennesar aurait, prétend Joséphe, donné son nom an lac. Bell. jud., 111, x, 7. Origène avone n'en pas connaître la signification et ne pouvoir pas fonder d'allégorie sur lui. In Matth., xi, 6, t. xiii, col. 917, 920. Saint Jérome reproduit les paroles d'Origène et les fait siennes. *In Matth.*, xiv, 34, t. xxiv, col. 104. Dans la liste De nominibus hebraicis, t. XXIII, col. 841, empruntée en partie à Origène, on lit cependant Genesar, ortus (hortus) principum, « Génésar, jardin des princes, » comme si le nom était Gan-Śārim, אינישריב. Un midrasch, Bereschith-rabba, ch. צכיטוו, donne la même étymologie, « jardin des princes, » Gan et sar, השין. Elle a été adoptée par une multitude d'interprétes des temps postérienrs. Pour d'autres interprétations, voir Ad. Nenbauer, Géographie du Talmud, in-8°, Paris, 1868, p. 215; Huet, dans Origène, Patr. gr., t. xm, col. 918, note 83; Vallarsi et Maffei, Patr. lat., t. xxm, col. 841, note b; t. xxiv, eol. 103-104, note 6; Buhl, Geographie des Alten Palästina, in-8°, Fribourg-en-Brisgau, 1896, p. 113-114. Le nom de Génésareth, d'après ces interprètes, anrait appartenu d'abord au pays et anrait ensuite passé au lac. Ces étymologies, pensent plusienrs antres, sont forcées et invraisemblables. Génésareth vient plutôt de l'hébreu Kinneret, par la transformation du k en a. l'insertion de s et la suppression du t pour Ginnesar. Huet, loc. eit.; Edm. Castell, Lexicon heptaglotton, in-fo, Londres, 1669, t. 1, p. 581. « [Génessar] n'est pas un mot hébreu, dit Matth. Polus, mais nne manvaise prononciation du nom hebren Kinneret. Ce nom est venn an lac, croient quelques-uns, de sa forme approchant de celle d'une harpe; mais il est beauconp plus probable qu'il est passé an lac de la région de ce nom, qui l'a reçue ellemême de l'antique ville appelée par Josné du nom pluriel de Kinnérôt, xi, 2, et Kinnéret, xix, 35. Dans la suite, le nom donné au lac se sera adouci dans la prononciation et l'on aura mieux aimé dire Génessar, qui est souvent employé dans l'Ancien Testament en chaldeen, au lieu de Kinnérét. » Synopsis criticorum, in-fo, Francfort-sur-le-Main, 1712, t. IV, col. 363. Cf. Gesenius, Thesaurus, p. 698. La forme Génésareth pourrait être plus ancienne que Génésar et avoir formé la transition entre ce nom et Kinnéréth on Généreth. Voir CÉNÉRETH, t. 11, col. 417.

II. SITUATION ET ÉTENDUE. — La terre de Génésareth était située du côté occidental du lac de Galilée et du Jonrdain. Cette situation est clairement indiquée par les récits comparés de Matth., xiv. 13-36; Marc., vi. 31-56; Luc., ix, 10-17. Jésus s'était retiré avec ses disciples à Bethsaïde, du côté oriental du lac; rejoint par la foule, il ordonna à ses disciples de monter en barque et de repasser de l'autre côté, « et. ajoutent les deux évangélistes Matthieu et Marc, après, avoir passé de l'autre côté, ils vinrent en la terre de Génésareth. » Elle se trouvait sur le bord même du lac. La phrase commune des évangélistes καὶ διαπεράσαντε; ἐπὶ τῆν γὴν ἦλθον εἰς Γεννησαρέτ, signifiant littéralement : « et ils passèrent de l'autre côté en la terre [et] ils vinrent à Génésareth, » pourrait laisser croire que la terre ou le pays où ils abordèrent était différente de Génésareth qui ellemème était à distance du rivage; le récit de saint Marc, ajoutant immédiatement après : Γεννησαρέτ, καὶ προσωρ-

La « terre de Génésareth » des Évangiles paraît avoir une extension plus grande que la campagne de Gennésar de l'écrivain juif. La campagne de Gennésar mesurait le long du lac trente stades et en avait vingt en longueur. Cette dimension et la description que fait Joséphe désignent certainement, et c'est l'avis de tous les palestinologues, la petite plaine du Ghüeir, « le petit Ghūr » actuel, au nord-ouest du lac de Tibériade (fig. 32). La largeur de cette plaine mesurée du 'Ain et-Tin jusqu'à l'endroit où l'ouadi Kaisariéh opère sa jonction avec l'ouadi el-'Amūd, est de 3 700 mètres ou vingt stades; de Medjdel à la même fontaine 'Aūn-et-Tin, la plus grande longueur du Ghüeir, sur le bord du lac, on



32. - Le Ghoueir. D'après une photographie de M. L. Heidet.

μίσθησαν, καὶ ἐξελθόντων αὐτῶν ἐκ τοῦ πλοίου, « ils vinrent à terre à Génésareth où ils abordèrent, et étant sòrtis de la barque... » laisse voir qu'il n'en est rien. La phrase grecque des évangélistes est la traduction littérale de la phrase hébraïque conçue dans leur pensée qui régulièrement doit se traduire : « et traversant le lac ils vinrent aborder à la terre de Génésareth, où étant descendus de barque... » Les conclusions fondées sur la I rase greeque, c'est-à-dire la distinction entre le pays où abordérent les apôtres et la localité où ils se rendirent; la supposition de deux étapes. l'une par mer. l'autre par terre, et l'éloignement de Génésareth du rivage; celle de l'identité de cette Génésareth avec Capharnaum où saint Jean, vi, 13, dit qu'abordérent les disciples, sont autant d'hypothèses qui n'ont point de raison d'être dans le récit évangélique légitimement interprété. La description de la région de Gennésar de Josephe, Bell. jud., III. x, 8, l'indique aussi sur le rivage. « La campagne, χώρα, de Génessar, dit cet historien, s'étend le long du lac, παραπείνει... Elle s'étend, ajoute-til plus loin, sur le bord du lac du même nom, magazaner κατα τον αίγιαλον της ομώνυμου λίμνης. »

trouve 4700 metres ou vingt-cinq stades; trente stades ou 5 600 mètres, nous conduisent tout près des fon-taines appelées 'Ain et-Tabigha, que l'on trouve à mille et quelques mêtres vers l'est de 'Ain et-Tin. Les dimensions données par Joséphe font de la petite plaine d'et-Tabigha une partie de la « campagne de Gennésar ». Tout en comprenant le territoire décrit par Joséphe, la « terre de Génésareth » des Évangiles est plus étendue. Après l'avoir nommée, saint Marc, vi, 55-56, ajoute : « et parcourant toute cette région... parfont où il entrait, dans les villes et les villages... » donnant à comprendre qu'il s'agit d'un territoire plus étendu que le Ghûcir qui n'a jamais eu dans sa zone restreinte de si nombreuses cités, bourgades et campagnes. Capharnaum est attribué par le récit de saint Jean, vt. 17, comparé aux récits cités de saint Matthieu et de saint Marc, à la terre de Génésareth. Les Évangélistes lui donnent peut-être toute l'extension du territoire appelé, III Reg., xv. 20, « tout Cennéroth. » La Vulgate, ibid., fait le pays de Cennéroth égal au pays de Nephthali : universam Cenneroth, omnem scilicet terram Nephthali. Le texte hébreu est moins précis : « [Ben-Hadad] prit, dit-il, 'lyyon, et tout

Kinnerot [et se répandit] sur toute la terre de Nephthali; » il semble faire de Gennéroth une partie sculement de Nephthali. Ges données ne permettent pas d'assigner des limites certaines à la terre de Cennéroth ou de Génésareth; mais il est naturel de penser que l'on désignait par ces noms toute la région à partir du Jourdain, bordant le côté occidental du lac de Tibériade. A l'ouest la limite même de Nephthali et de Zabulon paraît avoir été sa limite; elle pouvait s'avancer, au nord, jusqu'à la plaine du Hèlèh et aux montagnes de Safed.

111. DESCRIPTION, - La terre de Génésareth est une région en peute, bordant en amphithéâtre, au nord et à l'ouest, le gracieux lac de Tibériade. Voir t. 11, fig. 64, col. 203. Les ravins, creusés par les eaux, descendant des plateaux ou des hauteurs supérieures vers le profond affaissement occupé par le lac, ont formé de cette région une suite de collines, séparées au milieu par la large ouverture qui est la plaine du Ghoueir. Au nord, les collines, composées de terres fertiles mèlées de pierres basaltiques, s'abaissent doucement vers le lac, offrant de vastes espaces propres à la culture. A l'ouest, la berge s'élève brusquement et offre l'aspect de montagues aux flancs escarpés et rocheux, laissant toutefois cá et là entre leur base et le lac une assez large lisière. Tout ce pays était jadis couvert de luxuriantes plantations d'arbres de toute espèce; mais la plaine dont nous avons parlé en était comme le joyau et semblait justifier l'interprétation de « Jardin des princes », que l'ou donnait de son nom. Josephe, loc. cit., en fait la plus brillante description. « Sur le bord du lac de Gennésar, dit-il, s'étend une région du même nom, non moins admirable par sa na-ture que par sa beauté. Dans son sol fécond prospèrent toutes les sortes d'arbres qu'y plantent ses habitants. Son heureux climat est favorable à toutes les espèces de fruits: les noyers qui demandent une température froide y croissent en grande quantité; de même les palmiers qui ont besoin de la chaleur. A côté d'eux grandissent les liguiers et les oliviers qui aiment un air tempéré. On peut dire que la nature y a concentré tous ses efforts pour faire croître les produits les plus opposés et pour donner en même temps les fruits des diverses saisons de l'année. Non seulement elle produit les fruits les plus rares que l'on ne croirait pas pouvoir y trouver, mais elle les garde au delà de toute attente; ainsi les meilleurs de tous les fruits, les raisins et les figues y múrisseut pendant dix mois et les autres fruits y viennent en même temps toute l'année. Outre ces avantages du climat, cette région est encore arrosée par une source d'une très grande abondance, appelée Capharnaum par les gens du pays. Quelques-uns la croient une veine du Nil parce qu'elle donne naissance à un poisson semblable au coracinos qui se trouve dans le lac d'Alexaudrie. » Toute la terre de Génésareth était ainsi un immense jardin du milieu de la verdure duquel émergeaient, lui formant comme un diadème d'honneur, d'innombrables cités et bourgades, avec des synagogues monumentales. L'histoire nomme Capharnaum, Corozaïn, Magdala, Arbele, Tibériade et ses bains d'eaux thermales, Sennabris, probablement l'antique Cénéreth, et Tarichée sa voisine.

Toute cette splendeur a cessé. Seule Tibériade, environnée, dans un espace réduit aux trois quarts, de remparts à demi ruinés, est encore debout, et quelques mauvaises buttes délaissées sur les ruines de Magdala et labitées par des fugitifs égyptiens out une apparence de village; c'est à peine si quelques monceaux de pierres perdus dans les épiues et les chardons permettent de constater l'existence passée des autres villes et bourgades. Les noyers et les oliviers ont complètement disparu et les vignes ne couvrent plus les coteaux. Un palmier à Mejdel, trois ou quatre à Tibériade, quelques jeunes palmes poussant en touffes autour d'un vieux trone brisé, au Ghoùeir et à Tabigha, deux ou trois

figuiers devenus sauvages sont les rares témoins qui restent de la prospérité passée de la contrée. Des fourrés de séders, du milieu desquels la tourterelle solitaire fait entendre ses roucoulements plaintifs, ont remplacé les riants jardins. Dans cet abandon, la nature est toujours belle et riche. Le climat très chaud aux mois de juillet, août et septembre, y est le reste de l'année d'une grande douceur. A la saison des pluies, quand les grandes herbes et les fleurs éclatantes couvrent la contrée comme un immense tapis, le paysage pourrait encore rivaliser avec les plus vantés des autres pays. En tout temps, le ciel y est généralement d'une limpidité brillante, et les montagnes d'hyacinthe et les horizons empourprés se reflétant le soir dans les flots tranquilles du lac, défient le pinceau du peintre le plus habile d'oser tenter d'en transporter les couleurs sur la toile. Les champs de doura et de concombres que les paysans des montagnes voisines s'ouvrent quelquefois au milieu des broussailles de la plaine, les jardins de l'établissement d'et-Tabigha, nouvellement créés et plantés de bananiers, d'orangers, de citroniers, de poiriers, de pruniers, de pommiers et de toutes les espèces d'arbres de la contrée et d'ailleurs, par leurs produits précoces, continus et abondants, témoignent que la terre de Génésareth est toujours prête à combler de ses biens ceux qui voudront la travailler et utiliser les eaux dont l'a gratifiée la nature.

Les eaux des monts environnants sont amenées au Ghoûeir par trois grandes vallées : l'ouadi el 'Amûd qui descend de Meiron et de Safed, l'ouadi er-Râbadiéh qui vient du nord-ouest et l'ouadi el-Hamâm, dont le rochers à pic recèlent les célèbres cavernes d'Arbèle et qui arrive de Hattin, à l'onest. Deux grandes fontaines ont leur origine dans le Ghoùeir même : l'une, appelée 'Aïn-Medaûarah, ou la « fontaine ronde », parce que ses caux sont recueillies dans un bassin circulaire de vingt-six mêtres de diamètre et de deux de profondeur, sourd, non loin de Medjdel, à l'extrémité sud-ouest de la plaine qu'elle arrose sur une longueur d'un kilomètre. Dans ses eaux tièdes et limpides, se jouent une multitude de petits poissous. Parmi eux, Tristram, de Saulcy et d'autres voyageurs ont cru reconnaître le korakinos et sont demeurés persuadés que c'est là la « fontaine Capharnaum » de Joséphe. Cf. de Sauley, Voyage autour de la mer Morte, in-8°, Paris, 1858, t. 1, p. 489-492.

Robinson, Sepp et quelques autres la voient dans la seconde fontaine, 'Ain et-Tineh, la « fontaine du figuier », ainsi nommée d'un figuier qui l'ombrageait. Elle prend naissance au nord-est, à l'autre extrémité du Ghoùeir, à cent cinquante mêtres du lac, au pied du Djebel 'Oreimeh, colline peu élevée au sommet de laquelle sont les ruines d'une petite forteresse et qui sépare le Ghoùeir de la plaine d'et-Tabigha; ses eaux vont se perdre aussitôt dans un petit marais formé par elles. La plus grande abondance d'eau de la région provient de 'Ain et-Tabigha, la « fontaine » ou plutôt « les fontaines d'et-Tabigha », car il y en a plusieurs. Elles s'échappent du pied de la colline qui ferme à l'est la petite plaine du même nom. Deux d'entre elles sont captées dans des tannûrs, ou tours rondes, à dessein d'en élever le niveau. Plusieurs, dont il n'est pas possible aujourd'hui de déterminer le nombre, sortent en bouillonnant de dessous des monceaux de décombres, restes d'anciennes constructions et d'anciens moulins. Une autre, la plus forte de toutes, ce semble, jaillit dans un grand bassin octogoual de quatre-vingts mètres de pourtour et dix de profondeur. Dans ses eaux, au milieu d'autres petits poissons, se trouve aussi celui qui est regardé comme le korakinos. Un caual, en partie ruiné, part du tannur le plus rapproché du grand bassin, contourne, du côté du nord, toute la plaine de Tabigha, les flancs du Oreiméh, la partie la plus élevée du Ghoûeir et va disparaitre, après un parcours d'environ trois kilomètres, non loin de la ruine appelée 'Abu-Süšch, située à la sortie de l'oud'el-'Amoùd. Le dominicain Burchard, en 1283, fait déjà allusion au grand bassin et atteste l'existence, en cet endroit, du korakinos : la fontaine est pour lui celle appelée Capharnaum par Joséphe, Descriptio Terræ Sanctæ, édit. Laurent, in-14, Leipzig, 1873, p. 35. V. Guérin, Wilson, Conder croient aussi le 'Ain et-Tabigha, la véritable fontaine dont parle l'historien juif. Elle est la seule en effet, la nature des lienx et les ruines du canal le montrent, qui ait jamais arrosé cette région sur une étendue un peu considérable. Voir V. Guérin, Galilée, t. 1, p. 208-209, 214-215, 224-225. A. Conder, The Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881, t. 1, p. 382. Buhl, Geographie der Alten Palästina, Fribourg-en-Brisgan, 1896, p. 114.

IV. Ilistoire. - La terre de Cénéreth, plus tard de Génésareth, prise par les Hébreux sur les Chananéens, lut occupée par les fils de Nephthali. Voir NEPHTHALI (TRIBU DE). Le roi de Syrie Ben-Hadad, à la demande d'Asa, roi de Juda, qui voulait détourner Baasa, roi d'Israèl, de ses entreprises contre son royaume, envahit Nephthali et ravagea tout le pays de Cénéreth. Ill Reg., xv, 20. Ce pays dut subir plus tard l'invasion bien plus terrible de Théglathphalasar; ses habitants furent alors déportés en Assyrie avec le reste de la tribu (734). IV Reg., xv, 29. Jonathas Machabée (161-143), allant attaquer à Cadés les troupes de Démétrius, roi de Syrie. passa par la terre de Génessar et y campa une nuit, sur le bord du lac. I Mach., xi, 67. Le Sauveur, au commencement de sa vie publique, quitta Nazareth pour venir s'établir dans la terre de Génésareth, à Capharnaum. Le prophète Isaïe, selon l'interprétation de saint Matthieu, faisait allusion à cet événement et célébrait la gloire de ce pays lorsqu'il disait : « La terre de Zabulon et la terre de Nephthali, la voie d'au delà du Jourdain, la Galilée des nations, le peuple assis dans les ténebres a vu une grande lumière; la lumière a resplendi sur les hommes assis à l'ombre de la mort. » Is., IX, 1; Matth., IV, 13-16. Lå, Jésus se mit å prêcher le royaume de Dien, Matth., IV, 17; là, il réunit ses Apôtres et ses disciples et les prépara à leur mission; là, les foules vinrent à lui, pour l'écouter et lui présenter leurs malades; là, il fit entendre la plupart de ses discours et de ses paraboles; là, il accomplit le plus grand nombre de ses miracles, guérissant les aveugles, les sourds et muets, les paralytiques, les lépreux, les démoniaques. Il parcourut le pays dans tous les sens et précha dans toutes les villes et les campagnes de la région, Matth., IV, 18-25; V, XIII, XIV, 34-36; Marc., I, 16-45; iv, vi, 53-56; Luc., iv, 31-44; v, vi, etc. La campagne où Jésus accueillit la foule, venue de la Judée, de Jérusalem, des bords de la Méditerranée, de Tyr et de Sidon, est sans donte le Ghoueir et la plaine d'et-Tabigha qui suit le Ghoûeir, du côté de l'est, et la montagne où il allait sonvent prier et passer la nuit dans l'oraison, les collines qui entourent ces plaines. Luc., vi, 12-18; cf. vii, 1. C'est à cette même montagne qu'il convoqua ses Apôtres et ses disciples après sa résurrection. pour achever leur instruction et leur formation. Debout sur le rivage il appela les sept, Pierre et ses compagnons occupés à pêcher; lorsqu'ils furent venus il les invita à manger le pain et les poissons cuits sur les charbons; il demanda à Pierre : Pierre m'aimes-tu? et il lui dit : Pais mes agneaux, pais mes brebis. Matth., ххунт, 10, 16-20; Marc., хуг, 7; Joa., ххг. Marie-Madeleine appartenait à la terre de Génésareth et était probablement de la ville de Magdal ou Magdala, comme l'indique son nom Magdalena. La terre de Génésareth fut ainsi le séjour de choix et de prédilection du Sauveur, le berceau de l'Église chrétienne et son premier centre. Elle ne cessa point d'être chère, dans la suite des siècles, aux chrétiens. Les judéo-chrétiens appelés Minim par les Juits infidèles, c'est-à-dire hérétiques, y

demeurérent longtemps et v accomplirent de nombreux prodiges, comme l'attestent les écrivains juifs euxmêmes. Midrasch Kohelet, 1xxxv. p. 63. Cf. Carmol, Itinéraires de la Terre-Sainte traduits de l'hébreu, in-8°, Bruxelles, 1847, p. 260 et 319. Pendant la guerre des Juifs (66-70), ces chrétiens curent sans doute beaucoup à soufirir du passage des armées romaines et juives qui se livrérent plus d'une fois dans cette région d'acharnés combats. Cf. Joséphe, Vita, passim. Après la guerre, nous les y retrouvons persécutés par leurs compatriotes demeurés infidèles et expulsés des villes de Capharnaum et Tibériade, Lorsque Constantin eut donné la paix à l'Église, plusieurs Juifs de ce pays, de condition distinguée, se convertirent. Parmi eux il faut eiter Joseph de Tibériade, à qui l'empereur conféra la dignité de comte de l'empire. L'Église l'honore parmi ses saints et célèbre sa fête le 22 juillet. Joseph fut plein de zêle et fit bâtir avec le secours de l'empereur plusieurs églises dans la contrée de Génésareth, entre autres une à Tibériade et une à Capharnaüm. S. Épiphane, Adversus hæreses, xxx, col. 109 et 424. Cf. Acta Sanct., julii t. v. édit. Palmé, p. 238-252. - Sur les scènes évangéliques dont on voulut consacrer ainsi le souvenir, voir L. Heidet, Tabighah und seine Erinnerungen, dans la revue Das heilige Lande, Cologne, 1895-1896, p. 210-228; Tabigha, ibid., 1898, p. 158-167.

1. GENÈSE, premier livre du Pentateuque. Voir Pentateuque.

2. GENÈSE (PETITE), ή λεπτή Γένεσις, livre apocryphe (t. 1, col. 770-771), appelé aussi *Livre des Jubilés*, τὰ Ἰωδηλαϊα, parce qu'il est divisé en années jubilaires. Le catalogue des livres apocryphes qui porte le nom de saint Gélase l'identifie avec le Livre des filles d'Adam (voir t. 1, col. 769 et 770). Cf. J. A. Fabricius, Codex pseudepigraphus Veteris Testamenti, 2º édit., 1722. p. 125. On lui donne le nom de Genèse, parce qu'elle s'occupe des faits racontés dans le premier livre du Pentateuque et on la qualifie de λεπτή ου κλεινή, « petite, » non parce qu'elle est plus courte que la Genése, elle est au contraire plus étendue, mais parce qu'elle a peu d'importance en comparaison du livre de Moïse. On lui a donné aussi quelquefois, chez les Grecs, le nom d'Apocalypse de Moïse, parce qu'il a la forme d'une révélation faite an législateur des Hébreux. En éthiopien, elle est appelée Kufalé, « Division des jours. » Sur les divers nonis de cet apocryphe, voir II. Ronsch, Das Buch der Jubiläer oder die kleine Genesis, in-So, Leipzig, 1874, p. 461-482.

I. CONTENU. - La Petite Genèse raconte les mêmes faits que la Genèse de Moise, en les exposant selon l'idée que s'en faisaient les Juifs du commencement de notre ère. Le récit est mis dans la bouche de « l'ange de la face » de Dieu. Cet ange décrit à Mcise, pendant les quarante jours qu'il passa sur le mont Sinaï, les événements qui se sont accomplis « depuis la première création » jusqu'à l'entrée des Israélites dans la terre de Chanaan, le tout divisé par périodes jubilaires de 49 ans, au nombre de 50, ce qui fait un total de 2450 ans. Chaque événement est daté. Nous lisons, par exemple, c. XXII, 1 : « Et il arriva dans la première semaine du quarante-quatrième jubilé, la seconde année, c'est-àdire l'année dans laquelle mourut Abraham, qu'Isaac et Ismaël vinrent du puits du Serment pour célébrer la fête des semaines, c'est-à-dire la fête des prémices de la moisson avec leur père Abraham. » L'un des principaux objets de l'anteur a été de disposer ainsi par ordre chronologique d'ans, de mois, de jours, cf. Gal., IV, 10, tous les événements de l'histoire du monde et des patriarches jusqu'à Moise. Il veut, de plus, compléter ce qu'il ne trouve pas assez développé dans le Pentatenque et explique ce qui ne lui semble pas assez clair.

Il s'occupe longuement des questions liturgiques. Il s'étend sur la circoncision, les sacrifices, le sabbat, les fêtes, les aliments que la loi mosaïque permet de manger, etc. Il fait remonter à l'époque patriarcale l'institution des fêtes judaïques. C'est ainsi que les anges racontent, c. xvi, 20-21, 29, après la naissance d'Isaac : « Et [Abraham] bătit là un autel au Seigneur qui l'avait sauvé et le réjouissait dans la terre de son pélerinage, et il célébra une fête joyeuse (la fête des Tabernacles) en ce mois pendant sept jours, auprès de l'autel qu'il avait bâti, près du puits du Serment, et il contruisit des tentes de feuillage en cette fête pour lui et pour ses serviteurs et il fut le premier à célébrer la fête des Tabernacles sur la terre... C'est pourquoi il fut ordonné dans les tablettes célestes concernant Israël qu'il célébrerait la fête des Tabernacles avec allègresse pendant sept jours le septième mois. » Un certain nombre de légendes dans le genre de celles qu'on rencontre dans les livres désignés sous le nom de Midraschim sont intercalées dans le récit.

11. AUTEUR. - L'auteur de la Petite Genèse était un Juit de Palestine, instruit et zélé pour l'observance de la loi, qui vivait au 1er siècle de l'ère chrétienne. On a voulu en faire un Essénien. Ad. Jellinek, Beth ha-Midvasch, 6 in-8°, Leipzig, 4853-4878, t. III, p. xxxII, ce qui ne s'accorde point avec l'estime qu'il professe pour les sacrifices sanglants, rejetés par les Esséniens; un Juif helleniste d'Alexandrie, Z. Frankel, Das Buch der Jubiläen, dans le Monastschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums, 1856, p. 311-316, 380-400, opinion réfutée par B. Beer, Noch ein Wort über das Buch der Jubiläen, in-8°, Leipzig, 1857; un Samaritain de la secte de Dosithée, Beer, Das Buch der Jubiläen, in-8°, Leipzig, 1856, malgré les éloges décernés au mont Sion et non au mont Garizim. Voir A. Dillmann, dans la Zeutschrift der deutschen morgenländischen Gesell-schaft, t. xi, 1857, p. 462, etc. Plusieurs critiques pensent qu'il était pharisien, parce qu'il croit à la résurrection des morts, etc., A. Dillmann, dans Herzog, Real-Encyklopādie, 2º ėdit., t. XII, 1883, p. 365; mais on leur objecte qu'il n'attachait pas d'importance à la tradition écrite, contrairement à la pratique pharisaïque. - D'après quelques-uns, N. C. Headlam, dans J. Hastings, Dictionary of the Bible, t. n, 1899, p. 791, l'auteur de la Petite Genèse à eu surtout en vue les chrétiens. Lorsqu'il s'élève contre « ceux qui ont abandonné les ordonnances que Dieu avait données à son peuple en faisant alliance avec lui », il fait sans doute allusion aux prescriptions auxquelles il attache le plus d'importance, le sabbat, les fêtes juives, la circoncision, etc., c'est-àdire les articles de la loi mosaïque que n'observaient pas les chrétiens. Cf. Act., xv. - Quoi qu'il en soit, M. II. Charles, Ethiopic version of the Hebrew Book of the Jubilees, in-4°, Oxford, 1895, p. 1x, le caractérise en ces termes : « Le livre des Inhilés, qui est réellement un commentaire hagadique de la Genèse, est important comme étant le monument principal et, en pratique, le seul du pharisaïsme légal, tel qu'il était au siècle qui a précèdé immédiatement l'ère chrétienne. Comme nous avons l'autre face du pharisaïsme, sa face apocalyptique et mystique, représentée dans le livre d'Ilénoch, nous avons ici son complément naturel dans ce légalisme dur, inexorable, ad joug duquel, suivant l'auteur, la création est soumise depuis le commencement et doit čtre soumise jusqu'à la fin. »

HI. Langue. — L'auteur écrivit en hébreu ou en araméen. Saint Jérôme nous en fournit la preuve. Il dit en effet, à Fabiola, Epist. LXXVIII, 18 (cf. aussi 21), t. XXII, col. 711, 715, qu'il a trouvé le mot hébreu (πΣτ, Σττ), Ressa, Num., XXXII, 21, dans la « Λεπτή, Genesis » et là sculement. Un fragment syriaque le nomme aussi « le livre hébreu appelé Jubilés ». Quelques mots hébreux de l'original ont d'ailleurs été conservés dans les versions

et dans les citations des Midraschim. II. Charles, Ethiopic version, p. 1x-x, 179-182. — Sal. Rubin a fait une traduction de cet apocryphe en hébreu: Das Buch der Jubiläen oder die kleine Genesis, in-8°, Vienne, 1870.

IV. Date. — L'opinion anjourd'hui la plus commune est que la Petite Genèse a été composée vers l'an 50 de notre ère. Krüger la fait remonter à l'an 320 avant J.-C. Die Chronologie im Buche der Jubitäen, dans ZDMG., t. xm, 1858, p. 279-281; J. Langen, Das Judenthum in Palästina zur Zeit Christi, in-85, Fribourg-en-Brisgau, 1866, p. 84, à l'an 440-160; II. Ewald la fait descendre aux dernières années du 1<sup>er</sup> siècle après J.-C., mais toutes ces dates sont en contradiction avec le contenu du livre. Le temple de Jérnsalem existait encore quand il a été écrit; il est donc antérieur à la fin de 1<sup>er</sup> siècle. La haine que manifeste l'auteur contre les Iduméens témoigne qu'il vivait sous la domination des Hérodes. Il connaît le Testament des douze patriarches et le Livre d'Hénoch.

V. Traductions et éditions. - 1º Traduction greeque. - La Petite Genèse fut traduite en grec à une époque inconnue. Les deux plus anciens auteurs qui l'aient citée sont saint Épiphane et saint Jérôme. Le premier, Hær., xxxix, 6, t. xli, col. 672, la mentionne sons son double nom: Έν τοῖς Ἰωδηλαίοις ἐυρίσκεται, τῆ καὶ Λεπτογενέσει καλουμένη. Ce dernier nom est celui que lui ont donné ordinairement les auteurs anciens, sauf les variantes de ce titre. Quelques lignes plus loin, dans le même passage, l'auteur des Hérésies la cite sous le simple nom de Λεπτή Γένεσις. Saint Jérôme, Epist. LXXVIII, ud Fabiol., 18, t. xxII, col. 711, la mentionne également sous ce dernier nom et par conséquent d'après la version grecque. George Syncelle, Cédrenus, Michel Glycas el Zonaras ont fait souvent usage de la Λεπτή Γένεσις, comme ils l'appellent, et c'est principalement grace aux extraits qu'ils en ont rapportés qu'on a pu reconstituer une partie de la traduction grecque de cet apocryphe. Voir George Syncelle, Chronogr., édit. de Bonn, 1829, t. 1, p. 4-5, 7-13, 183, 192, 203, etc.; Bonn, 1836, p. 198, 206, 392; Cédrénus, Histor. Compend., édit. de Bonn, 1838, t. 1, p. 6, 9, 16, 48, 53, 85; Glycas, Annal., édit. de Bonn, 1836, p. 198, 206, 392; Zonaras, Annal., édit. de Bonn, 1841, t. I, p. 18. - Les fragments grecs de la Petite Genèse ont été recueillis pour la première fois par J. A. Fabricius, Codex pseudepigrophus Veteris Testamenti, 2º édit., 2 in-12, Hambourg, 1722, t. 1, р. 119; t. п, р. 849-864. H. Charles en a reproduit aussi quelques passages à leur place respective, dans son Ethiopic version of Jubilees, p. 5-9, 36, etc.

2º Traduction syriaque. — On possède un court fragment de la Petite Genèse en syriaque, ce qui nermet de croire qu'elle avait été traduite en cette langue, et probablement de l'hébreu original. Il. Charles, Ethiopic version, p. x. 183. Publié d'abord par Ceriani, dans ses Monumenta sacra et profana, t. II, fasc. 1, p. 9-10.

3º Traduction éthiopieune. — Ce livre apocryphe nous est surtout connu par une traduction éthiopienne. Ce n'est qu'en cette langue qu'on le possède en entier ou à peu de chose près. Cette traduction a été faite directement sur la version grecque, dont elle a conservé un certain nombre de mots: δρύς, βάλανος, λίψ, σγένος, φάραγξ, etc. Elle est très servile, mais très exacte, quoique les manuscrits qui nous l'ont conservée soient assez corrompus. Dillinann en a donné d'abord une version allemande dans les Jahrbücher des biblischen Wissenschaft, 8, t. 11, 1850, p. 230-256 et t. 111, 1851, p. 1-96; puis une édition du texte éthiopien, Liber Jubilæorum athiopice, ad duorum librorum manuscriptorum fidem, in-4°, Kiel, 1859. Littmann l'a aussi traduit en allemand, dans Kautzsch, Apokryphen und Pseudepigraphen, 1899. II. Charles a fait paraître une nouvelle édition du texte, d'après quatre manuscrits : The Ethiopic version of the hebrew Book of Jubilees, in-4°, Oxford, 1895. On

lui doit également une traduction anglaise de ce livre dans la Jewish Quarterly Review, octobre 1893, t. v, p. 703-708, juillet 1894, t. vı, p. 184-217, 710-745, et janvier 1895, t. vıı, p. 297-328. Une autre traduction anglaise a été faite en Amérique par G. II. Schodde, Book of Jubilies, Oberliu, Ohio, 1888.

4º Traduction latine. — La Petite Genèse avait été aussi traduite en latín, mais on n'a retrouvé jusqu'ici qu'environ un quart de cette traduction dans un palimpseste de la bibliothèque ambrosienne de Milan. Ce fragment a été édité pour la première fois par l'abbé Ceriani dans ses Monumenta sacra et profana, t. 1, fasc. 1, in-1º, Milan, 4861, p. 15-62. II. Rönsch l'a réédité dans Das Buch der Jubiläen unter Beifügung des revidirten Textes der luleinischen Fragmente, in-8°, Leipzig, 1874, p. 10-94. II. Charles en a donné une nouvelle édition revue et corrigée, en regard de la partie de la version éthiopienne avec laquelle elle concorde. The Ethiopic version, p. 45 et suiv. Cette traduction a été faite sur le grec et a une valeur réelle pour la critique du texte. Voir, outre les ouvrages déjà cités, E. Schurer, Geschichte der jüdischen Volkes, t. 1, 2º édit., Leipzig, 1890, p. 628; t. III, 3º édit., 1898, p. 274-280 (bibliographie, p. 279); W. Singer, Das Buch der Jubitäen, in-8°, Stuhlweinenburg, 1898. La bibliographie complete, antérieure à 1874, se trouve dans Ronsch, Buch der Jubiläen, p. 422-439.

F. VIGOUROUX.

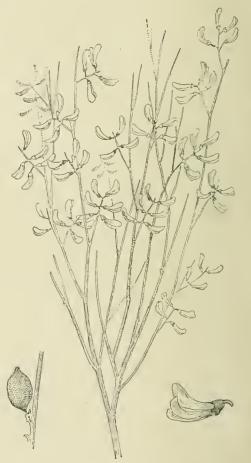
GENÊT (hébren: rôtém; Septante: ἀχθμέν; Codex Alexandrinus: ἀχμάθ, dans III Reg., xix, 4; au verset suivant φυτόν; ξύλος dans Job, xxx, 4 et ἐρημικοῖ; dans Ps. cxix. 4; Vulgate: Juniperus dans III Reg., xix, 4 et 5, et Job, xxx, 4; mais desolatoriis, dans Ps. cxix, 4).

 Description. — On désigne sous ce nom plusieurs arbrisseaux de la famille des Légumineuses, tribu des Génistées, dont les rameaux sont allongés, non épineux, verts et sans feuilles, ou à peu près, à l'état adulte. Les deux espèces les plus répandues en Palestine sont : - 1º le Spartium junceum Linné, qui est souvent cultivé dans les jardins sous le nom vulgaire de Genêt d'Espagne, et s'est naturalisé sur beaucoup de points même en dehors de la région méditerranéenne. Le tronc ligneux, haut de 2 à 3 mêtres, se termine au sommet par des rameaux effilés rappelant les tiges de jone, légèrement striés, portant de rares feuilles indivises et à leur extrêmité des grappes de fleurs jaunes odorantes, auxquelles succèdent des fruits en gousses, noirs, allongés et comprimés; — 2º le Retama Rotam Boissier (lig. 33), dont le nom rappelle la plante indiquée dans la Bible, a les fleurs blanches, disposées par petits bouquets sessiles le long des rameaux, et les gousses qui en proviennent sont courtes, ovales-pointnes, à une seule graine. C'est une espèce désertique à rameaux dressés, raides et très nombreux, répandue depuis l'Égypte jusqu'à la Phénicie et aux bords de la mer Morte.

F. Hy.

II. Extigése. — Le sens du mot rôtém a échappé aux traducteurs grees. Dans III Reg., xix, 4, ils se contentent de transcrire le nom hébreu, et encore en l'altérant. Ils paraissent cependant y avoir reconnu une plante, puisqu'ils traduisent par φυτόν, III Reg., xix, 5, ou par έύλος, Job, xxx, 4; mais ils n'ont pas su en déterminer l'espèce. Saint Jérome dans la Vulgate n'est pas plus heureux : deux fois il traduit par *Juniperus*, « genévrier, » sans qu'on puisse en voir la raison, et une fois la traduction latine des psaumes, faite sur les Septante, porte desolatoriis, dans Ps. cxix, 4. Egalement ignorant du sens, le traducteur syriaque met « un chêne » dans Ps. cxx, 4, et « un térébinthe » dans III Reg., xix, 4. Joséphe lui aussi, racontant l'histoire d'Élie, Ant. jud., VIII, XIII, 7, paraît ignorer le nom de l'arbre sous lequel se reposa le prophète dans sa marche vers l'Horeb; il le désigne par une expression vague, πρός τηνι δένδρω, α sous un certain arbre. » Malgré cette incertitude des

anciens traducteurs, nous pouvons retrouver surement le vrai sens du terme hébreu rôtem, grace à son identité avec le mot arabe retem, ¿; lequel désigne certainement le Genista Rotam des anciens hotanistes, appelé actuellement Retama Rotam. C'est plutôt cette espèce que le Genêt d'Espagne, appelé cependant encore rêtama dans ce dernier pays. De plus le genêt Rotam répond exactement aux caractères de la plante rôtem des textes bibliques. On rencontre cette espèce, non seulement dans le désert de Juda, et sur les bords de la mem Morte, mais encore et en très grande abondance dans le désert de Sinaï que traversa Élie. HI Reg., xix, 4. (Une



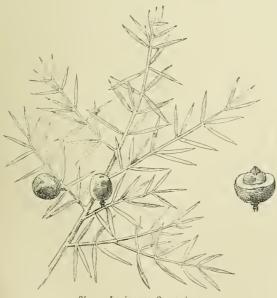
03. - Retama Rætam Boissier.

des stations des Israélites dans le désert se nomme Ritmah, ou « lieu de genêts ». Num., xxxIII, 18, 19.) Le propliéte se reposa sous un rôtem : or ce genét, ou rétem des Arabes, atteint jusqu'à trois ou quatre mêtres de haut, et donne assez d'ombrage pour offrir une halte précieuse an voyageur dans la chaleur brûlante du désert. Cf. Virgile, Georg., 11, 434. En second lieu le bois de genet fait un feu ardent et persistant; les Arabes en arrachent les pieds, et, avec le bois, surtout la racine, ils font du charbon qui est d'excellente qualité ; aussi la langue perfide est-elle comparée à un charbon de genét. Ps. cxx (Vulgate, cxix), 4. Cf. Burckhardt, Travels in Syria, in-4°, Londres, 1822, p. 791; Robinson, Biblical Researches, 3º édit., in-8º, 1867, Londres, t. 1, p. 84, 203-205; W. M. Thomson, The Land and the Book, in-8°, Londres, 1885, p. 611: H. B. Tristram, The natural history of the Bible, 8° édit., in-12, Londres, 1889, p. 359.

Enfin le livre de Job, xxx, 4, nous représente des habitants à demi sauvages du llauran, réduits à manger des racines de genêts. Ces racines sont très amèrés, et il faut être réduit à la dernière extrémité pour s'en nourrir. C'est ce qui a fait penser à quelques interprétes que 225, lahmam, ne doit pas se traduire ici « leur nourriture », mais, en rapprochant ce passage de Is., xLVII, 14; Job, XXIV, 7, 8, « pour se chauffer. » « Ils prennent la racine de genet pour se chauffer. » Gesenius, Thesaurus, p. 1317. Cf. J. Thevenot, Relation d'un voyage fait au Levant, Paris, 1665-1674, 1. 11, p. 1, c. xxv. Mais cette traduction a été peu suivie, et la plupart des interprétes continuent à traduire lalimam par « leur nourriture ». Quelques-uns, il est vrai, mais sans plus de succès, ont pensé que šòrės pouvait s'entendre, non pas de la racine de la plante, mais de ses produits, de ses fruits. Smith, Dictionary of the Bible, 2e edit., 1893, t. 1, p. 1853. Job veut tout simplement désigner, par ce vers, des hommes réduits dans le désert à une telle extrémité qu'ils se voient obligés de se nourrir de racines de genêt, qu'on méprise d'ordinaire à cause de leur amertuine. Elles étaient seulement employées en médecine par les Arabes, d'après Ibn El-Beïthar, Traité des simples, dans Notice et extraits des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, t. xxv, part. I, p. 169. Voir A. Schultens, Liber Jobi, in-80, Leyde, 1737, p. 828; J. D. Michaelis, Supplementum ad lexica hebraica, t. 11, p. 2270; O. Celsius, Hierobotanicon, in-12, Amsterdam, 1748, t. r, p. 246-250; E. F. K. Rosenmüller, Handbuch der biblischen Alterthumskunde, Leipzig, 1830, 1re part., p. 120-123. E. Levesque.

GENÉVRIER (hébreu : 'ar'ar), terme mal interprété par les Septante et la Vulgate qui y ont vu la « bruyère », άγριομυρίκη, myrica. Sous les noms de cèdre, de cyprès sont également compris certaines espèces de genévriers.

1. Description. — Les genévriers sont des arbrisseaux tonjours verts, atteignant parfois la taille de vrais arbres, qui appartiennent à la tribu des Cupressinées parmi les Conifères. Leur principal caractère distinctif est dans le fruit dont les écailles intimement soudées deviennent



- Juniperus Oxycedrus.

charnues à la maturité et sont ordinairement recouvertes d'une poussière glauque. Les espèces de Palestine se répartissent en trois groupes naturels. 1º Dans celui des Oxycèdres, les jeunes rameaux sont à trois angles, avec des feuilles toutes étalées, piquantes, articulées à leur base et disposées par verticilles teruaires :



35. — Juniperus phænicca.

les fleurs y sont toujours dioïques. L'Oxycèdre proprement dit (fig. 34), vulgairement nommé cade (Juniperus Oxycedrus Linné), se reconnaît à ses fruits médiocres, arrondis et lisses, variant de la grosseur d'un pois à celui d'une cerise, d'un rouge luisant à la maturité; le Juniperus macrocarpa Sibthorp a les fruits plus gros, épars, tuberculeux, à chair sèche aromatique. — 2º Le groupe des Caryocèdres, voisin du précédent, en diffère par ses feuilles décurrentes et par ses graines soudées en forme de noyau à trois loges et très dur; il ne comprend que le Juniperus drupacea Labillardière, arbre de 10 à 15 mètres dressé en pyramide. — 3º Les espèces du dernier groupe ont leurs graines libres, leurs feuilles adnées, pour la plupart courtes, squamiformes, sans articulation basilaire et ordinairement pourvues sur le dos d'une glande résineuse. Dans le Juniperus phonicea Linné (fig. 35), les fruits murissent seulement au bout de la deuxième année, et l'inflorescence est variable, tantôt monoïque, tantôt dioïque. Les suivants, toujours monoïques, sont à maturation annuelle. Le véritable Juniperus Sabina Linné semble manquer en Syrie, mais ce type y est représenté par la variété Taurica Pallas (Juniperus excelsa Gieberstein), plus robuste, à fruits plus gros, renfermant de quatre à six graines, et par la variété squarrulosa Spach (Juniperus fætudissima Willdenow), ainsi nommée pour ses feuilles supérieures à pointe un pen retroussée.

F. Hy.

II. Exégèse. - La Vulgate emploie en deux endroits le nom de Juniperus, « genévrier, » III Reg., xix, 4-5, et Job, xxx, 4, mais par erreur : car le nom hébreu rôțem designe le genet. Voir GENET. Juniperus cut été au contraire la traduction exacte du terme hébreu 'ar'ar, Jer., xvii, 6, écrit 'ăro'êr dans Jer., xlviii, 6, mal compris des Septante et de la Vulgate qui y ont vu la « bruyère », άγριομυρίκη, myrica. Voir Bruyère, t. I,

col. 1955. Cet 'ar'ar biblique rappelle manifestement le 'ar'ar, عرعر, des Arabes qui est certainement le genévrier et en partieulier le Juniperus oxycedrus. G. Post, Flora of Syria, Palestine and Sinaï, in-8°, Beyrouth (sans date), p. 749; Ibn El-Beithar, Traité des simples, dans Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, t. xxv, 100 part., p. 442-443. Le nom égyptien du genévrier. Juniperus phonicea, ouar ou arou, qui paraît d'origine étrangère, rappelle aussi la plante biblique 'ar ar. Loret, La flore pharaonique, 2º édit., in-8°, 1892, p. 41. La plante qui est mentionnée dans les deux textes de Jérémie sert de terme de comparaison pour marquer l'isolement, l'abandon où se trouve l'homme qui ne se confie pas en Dieu. Il est comme un 'ar'ar dans le désert : ce qui convient bien à l'oxycedrus ou au Juniperus phanicea. Celsins, Hierobotanicon, t. 11, p. 195, avait pense au Juniperus sabina; cette espèce, il est vrai, ne paraît pas exister dans ces régions; on peut s'arrêter de préférence à quelques espèces voisines.

Chez les anciens, les dénominations de plantes n'étaient pas aussi fixes et précises que chez nous dans les ouvrages scientifiques. Aussi faut-il voir parfois le genévrier compris sous certains noms comme ceux de cèdre, de cyprès. le Le mot zéôpos est donné par Théophraste, Hist, plant., 10, 42, au genévrier oxycédre et au genévrier de Phénicie. Il doit en être de même du terme de 'éréz dans Lévitique, xiv, 4, 6, 49-52, et Nnm., xix, 6. Le bois de éréz est preserit par Moïse pour la purification des lépreux et de ceux qui ont été souillés par le contact d'un mort, et cela pendant les quarante ans de séjour au désert du Sinaï. Or le cèdre ne se rencontre pas dans ces régions, tandis que le genévrier y est assez fréquent, par exemple le Juniperus phanicea ou même l'oxycedrus. D'ailleurs, le bois parfumé du genévrier était brûlé dans les sacrifices, dans les funérailles chez les anciens et pouvait parfaitement remplir le dessein que se proposait le législateur. Voir t. 11, col. 377. -2º De même sous le nom de berôs, « cyprès, » étaient comprises plusieurs espèces d'arbres ayant quelque rapport avec lui. Il est à remarquer que Dioscoride, 1, 103, et Pline, H. N., xxiv, 61, appellent une sorte de genévrier Bráto, brathy, nom que rappelle berôs. D'autre part, les versions orientales traduisent plusieurs fois le mot beroš par šerbin comme la version arabe, par šurban comme le chaldéen, on sarrino avec le syriaque. Or ces termes désignent une espèce de genévrier, comme le Juniperus excelsa on le drupacea. Enfin les fruits du Juniperus plurnicea se nomment en égyptien persu, : mot qui semble indiquer une origine commune avec le nom beros du cyprès. Voir Cyprès, t. II. col. 1173. E. LEVESQUE. .

GÉNISSE, jeune vache. Voir VACHE, VEAU.

GENNÉE (Septante: Γενναίος; Codex Alexandrinus; Γεννέος; Vulgate: Gennæus), père d'un Apollonius qui était gouverneur de la Cadé-Syrie. Il Mach., XII, 2. Voir APOLLONIUS, 1. 1, col. 776.

GENOU (hébreu : bérèk ; Seplante γόνο; Vulgate : genu), partie antérieure de l'articulation qui relie la jambe à la cuisse. — le Un muscle extenseur, le triceps fémoral, maintient la rigidité de l'articulation, de telle sorte que les os de la jambe, le tibia et le péroné, forment te prolongement vertical du fémur, ce qui permet à l'homme de se tenir debout. Dans le cas d'extrême faiblesse, par exemple à la suite d'un jeune prolongé, Ps. cvul, 24, le muscle extenseur n'a plus la force de remplir sa fonction, le genou plie et l'homme tombe. Dans la Sainte Écriture, les genoux qui chancellent, ls., xxxx, 3; Eccli., xxv, 32, qui se fondent en eau, c'est-à-dire

qui perdent toute consistance, Ezech., vii, 17; xxi, 7(12), sont le symbole d'une grande faiblesse morale. Il est rceommandé de les raffermir, c'est-à-dire d'encourager et de soutenir ceux qui sont soumis à l'épreuve. Joh, IV, 4; Is., xxxv, 3; Hebr., xII, 12. — Une frayeur subite paralyse la force musculaire et fait trembler les genoux. Dan., v, 6; x, 10. — Dieu menace les Israélites prévaricateurs d'ulcères aux genoux et aux cuisses. Dout., xxviii, 35. Quelques auteurs ont pensé que la menace divine se rapporte à l'éléphantiasis. Voir t. 11, col. 1662-1664. — 2º En attendant la pluie qu'il a prédite, le prophête Élie est assis sur le Carmel, la tête entre les genoux, dans l'attitude d'un profond recueillement et d'une confiance qui n'a pas besoin d'interroger l'horizon pour être assurée de l'événement annoncé. III Reg., xvIII, 42. - 3º On tient sur ses genoux, c'est-à-dire, quand on est assis, sur les deux cuisses formant une sorte de siège, ceux que l'on aime et dont on prend soin à différents titres. On tient ainsi l'enfant qui vient de naître. Job, 111, 12. On le reconnaît par lá pour fils ou pour petit-fils, Gen., L, 23, alors même que la liliation n'est qu'adoptive on légale. Gen., xxx, 3. Samson dort sur les genoux de Dalila, c'est-à-dire qu'assis à terre il repose sa tête sur les genoux de la Philistine, Jud., xvt, 19. C'est sur ses genoux que la Sunamite voit mourir son enfant. IV Reg., iv, 20. Le Seigneur compare son peuple régénéré à un enfant chéri que l'on berce et que l'on caresse sur les genoux. Is., LXVI, 12. - 4º Dans la prophétie de Jacob, Juda est comparé à un lion qui plie les genoux et se couche, dans l'attitude d'un repos que personne n'osera troubler. Gen., xlix, 9. Balaam répète la même comparaison à propos d'Israel, Num., xxiv, 9, On fait plier les genoux aux chameaux pour leur permettre de se reposer. Gen., xxiv, 11. Les soldats de Gédéou qui font preuve de peu de virilité en s'abaissant à terre sur les deux genoux pour boire à l'eau du torrent, sont écartés de l'armée par ordre du Seigneur. Jud., vii, 5, 6. Sur l'usage de prier à genoux chez les Hébreux, voir Génuflexion. 11. Lesètre.

GENOUDE (Antoine Engène de), dont le vrai nom était Genoud, ecclésiastique et publiciste français, né à Montélimar (Drôme) le 9 février 1792, mort à Ilyères (Var) le 19 avril 1849. Après des études faites au lycée de Grenoble et un essai de la vie ecclésiastique an séminaire de Saint-Sulpice, qu'il quitta sans avoir reçu les ordres sacrés, il fournit dans le monde une brillante earrière d'homme politique et de journaliste. En 1834, sa femme étant morte, Genoude, rappelé à sa vocation première par cette perle, regut la prétrise en 1835 et mit sa plume et son talent réel de polémiste au service de la religion dont il fut un brillant défenseur jusqu'à sa mort. Parmi ses nombreux ouvrages, nous devons mentionner: Traduction nouvelle des prophèties d'Isaïe, avec un discours préliminaire et des notes, in-8°, Paris, 1815; Traduction nouvelle du livre de Job, par l'auteur de la traduction des prophéties d'Isaïe, in-8°, Paris, 1818; Les Psaumes, traduction nouvelle, in-8°, Paris, 1819; 1820; Psautier français, traduction nouvelle avec des arguments à la tête de chaque Psaume, 2 in-18, Paris, 1821; Sainte Bible d'après les textes sacrès avec la Vulgate, 20 tomes en 23 volumes in-8°, Paris, 1820-1824 (le texte latin de la Vulgate est reproduit au bas des pages); 2º édit., t. 1, in-8º, Paris, 1826; 3º édit. avec ce titre : La Sainte Bible. Traduction de M. de Genoude. Nouvelle édition, publiée sous les auspices du cleryé de France et dirigée par les soins de M. l'abbé Juste, 3 in-40, Paris, 1834-1837; 4º édit., par le même, 5 in-4º, Paris, 1837-1840; edition diamant, Paris, 1841; in-18, 1846; in-12, t.1, 1845; 3in-8°, Paris, 1858; La divinité de Jésus-Christannoncée par les prophètes, démontrée par les évangélistes, prouvée par l'accomplissement des prédictions de Jésus-Christ, 2 in-12, Paris, 1842; Biographie sacrée ou his-

toire des personnages cités dans l'Ancien et le Nouveau Testament, sous la direction de M. l'abbé de Genoude, 2 in-80, Paris, 1844; Lecons et modèles de littérature sacrée, in-8°. Paris, 1837, 1845; Vie de Jésus-Christ et des Apôtres tirés des Saints Évangiles, in-8°, Paris, 1836; Vie de Jésus-Christ d'après le texte des quatre évangélistes, distribuée selon l'ordre des faits, précédée d'un discours préliminaire, in-12, Paris, 1851. - La traduction de la Bible par Genoude imprimée aux frais de l'État, et dont l'auteur fut présenté au roi qui le décora, lui fit une pension et lui accorda des lettres de noblesse avec le titre de baron, cette traduction « ne manque pas d'élégance », dit M. F. Vigouroux, « mais est pleine d'inexactitudes. » Manuel biblique, 10º édit., t. I, p. 269. Glaire estime « que l'auteur, complètement étranger aux langues de la Bible, prend souvent le change en rapportant à l'hébreu, par exemple, un sens qui est celui du grec des Septante on du latin de la Vulgate ». Dietionnaire universel des sciences ecclésiastiques, 2 in-8°, Paris. 1868, t. 1. p. 885. La publication de cette traduction fut néanmoins considérée comme un événement. Lamartine, en dédiant à M. de Genoude son « dithyrambe » sur La poésie sacrée, accompagna sa dédicace de cette note : « M. de Genoude est le premier qui ait fait passer dans la langue française la sublime poésie des Hébreux. Jusqu'à présent nous ne connaissions que le sens des livres de Job, d'Isaïe et de David; grâce à lui, l'expression, la couleur, le mouvement, l'énergie vivent aujourd'hui dans notre langue. » Méditations, xxxi, dans les Œuvres de Lamartine, Poésies, édit. Lemerre, t. 1, 1885, p. 228. (Ct. H. Bretonneau, Biographie de M. de Genoude, p. 100-108.) Cf. les éloges donnés au traducteur par La Mennais, Chateaubriand, etc., reproduits dans le t. xxIII de La Sainte Bible, 1824, p. 143-184. Rien ne saurait montrer comme le succès extraordinaire d'une version aussi faible et aussi imparfaite, à quel bas niveau la Révolution française avait fait tomber en France les études scripturaires, mais aussi combien clergé et fidèles éprouvaient le besoin de s'abreuver aux sources de la révélation. -Voir de Genoude, Histoire d'une âme (autobiographie, histoire de la conversion de l'auteur), in-8°, Paris, 1844 (avait déjà paru dans sa Divinité de Jésus-Christ, Ouvrage suivi de l'Histoire d'une ame, 1842); Biographie de M. de Genoude, par un collaborateur du journal Le Bourbonnais, in-8°, Paris, 1844 (réédité, in-12, Paris, 1846, avec le nom de l'auteur, Fayet); II. Bretonneau, Biographic de M. de Genoude, in-12, Paris, 1847-1448.

GENTHON (hébreu : Ginnetôn et Ginnetôy; Septante : Γαννα θών: Codex Sinarticus : 'Ανατώθ; Codex Alexandrinus: Γαανναθών dans II Esdr., x, 6; omis dans le Codex Vaticanus, mais dans le Codex Alexandrinus : l'evvnoori pour II Esdr., XII, 4; omis dans le Codex Vaticanus, mais dans le Codex Alexandrinus : Γανχθών pour 11 Esdr., XII, 16), un des prêtres qui signérent l'alliance théocratique au temps de Néhémie. Il Esdr., x, 6. Il était chef de famille; c'est un de ses descendants, Mosollam, qui lui avait succédé au temps du pontificat de Joacim. Il Esdr., XII, 16. Le même personnage est mentionné parmi les prêtres qui revinrent de captivité avec Zorobabel. Il Esdr., XII, 4. 11 est nominé en ce dernier endroit Ginnetoy, par suite d'une formation incomplète du ; (noun final) qui a été pris pour un ', yod. E. LEVESQUE.

GENTILS (hébreu : gôyim; Septante : ٤θνη, ἐθνικοί, Έλληνές; Vulgate: gentes, gentiles, Græei), tous ceux qui n'appartenaient pas à la nation israélite. Sur ceux qui embrassaient la religion juive sans appartenir au peuple juif, voir Proselytes.

1. Dans L'Ancien Testament, - 1º Signification. -1. Les écrivains sacrés établissent toujours une distinction très nette entre le peuple de Dicu, am Yehovah, et les gôyîm.

Ces derniers sont les peuples étrangers, Is., xiv, 26; Mieli., IV, 2, 11; Zach., XII, 3; 11 Esdr., V, 8, etc., sur lesquels la supériorité est promise aux Israélites. Deut., xxvi, 18. – 2. Le mot gôyim implique parfois une idée d'hostilité, quand il s'agit d'étrangers qui sont considérés en tant qu'idolâtres ou qui sont en guerre avec Israel. Ps. II, 1; IX, 6; Jer., XXXI, 10; Ezech., XXIII, 30; XXX, 11. De la le nom de gelil haggôyim, « cerele des gentils, » donné à la Galilée. Is., vIII, 23. Ordinairement cependant, la distinction entre Israelites et göyim n'entrainait par elle-même aueun rapport hostile, sauf envers quelques peuples déterminés, comme les Amalécites et les Madianites. Voir Guerre, II, 2º. Les rapports des Israélites avec les étrangers étaient au contraire soumis à des règles de justice et de bienveillance prévues par la législation mosaïque. Voir ÉTRANGER, t. II, col. 2010. -3. Il commença à en être autrement quand les Israelites se virent traités durement par les Syriens, les Assyriens, les Chaldéens, et qu'ils furent emmenés en captivité par ces derniers. La haine de l'étranger devint alors pour eux comme un instinct naturel, Ps. cxxxvIII (cxxxvII). 8, 9, et en même temps une sauvegarde contre l'idolâtrie de leurs nouveaux maîtres. Ce sentiment s'atténua chez un très grand nombre de Juifs qui se fixèrent alors au milieu des étrangers. Voir Captivité, t. 11, col. 239. Il garda une certaine vivacité chez les Juifs qui revincent à Jérusalem et y eurent à se défendre à la fois contre l'hostilité et contre l'immoralité de leurs voisins. Il Esdr., v, 8; ix, 2; xiii, 1-3. Les pharisiens s'appliquerent à développer cette antipathie contre tout ce qui n'était pas israélite; ce fut même là un des traits caractéristiques de leur secte. Voir Pharisiens. Toutefois, sous les Machabées, les Juifs ne dédaignérent pas de faire des alliances très étroites avec les gôyim de Rome

et de Sparte. 1 Mach., xii, 1-23.

2º Les Gentils et le culte mosaïque. - 1. Les Gentils pouvaient, sans se faire prosélytes, être admis à partieiper dans une certaine mesure au culte mosaïque. La loi autorisait l'étranger à offrir des holocaustes dans le Temple, pourvu qu'il habitat au milieu d'Israel. Lev., xvII, 8; xxII, 17, 18. Salomon suppose aussi que l'étranger qui arrive de loin, par conséquent le Gentil, pourra venir prier dans le Temple. III Reg., viii, 41-43. - 2. Dans le temple de Salomon, pas plus que dans celui de Zorobabel, il n'est pourtant fait mention d'aucun endroit où puisse être admis le Gentil pour venir prier le Seigneur. Dans ces temples, les Juifs ne mentionnent que trois cours, celle des femmes, celle des Israélites et celle des prêtres. Les Gentils n'y pouvaient pénétrer et devaient, pour prier, se tenir en dehors, sur la moutagne. Kelim, 1, 8; Reland, Antiquitates saeræ, Utrecht, 1741, p. 15. Dans le temple d'Ilérode, il y eut une cour des Gentils, appelée aussi cour commune, dans laquelle les Gentils étaient admis, à condition de ne pas franchir, sous peine de mort, la barrière qui entourait le temple proprement dit. Voir Temple; Middoth, 11, 2; Jerus. Abodah Zarah, f. 10, 2; Stapfer, La Palestine au temps de Jésus-Christ, Paris, 1885, p. 388-390. — 3. Après le retour de la captivité, les Juifs recevaient volontiers les dons que les Gentils faisaient au Temple de Jérusalem. Le roi de Syrie, Séleuens IV Philopator, offrait de quoi offrir des sacrifices. Il Mach., III, 1-3. Alexandre, pere du procurateur Tibère, quatrième successeur de Ponce-Pilate, fournit l'or et l'argeut nécessaires à la décoration des portes du Temple. Josèphe, Bell. jud., V, v, 3. Marc Agrippa se montrait plein de vénération pour le Temple. Josephe, Bell. jud., H. xvi, 2. L'empereur Auguste faisait offrir chaque jour au Temple de Jérusalem un holocauste de deux agneaux et d'un taureau. Philon, De legat. ad Caium, 40. Lui et sa femme avaient fait don de vases précieux. Josèphe, Bell. jud., V, XIII, 6. D'une manière générale, on recevait les dons, les victimes, les gateaux et les libations des Gentils. Tertullien, Apologet.,

xxvi, 106, t. i, col. 432. Après Auguste, les Juifs continuèrent à leurs frais les sacrifices pour l'empereur et pour le peuple romain. Joséphe, Cont. Apion., II, 6. Ce fut seulement au début de la dernière guerre qu'Éléazar tit supprimer ces sacrilices et défendit de recevoir les dons des étrangers, ce qui fut considéré comme un acte d'hostilité envers les Romains. Joséphe, Bell. jud., II, xvII, 2. - 4. Les sacrifices offerts par les Gentils ne pouvaient être que des holocaustes d'oiseaux ou de quadrupèdes, présentés soit comme dons votifs, nédér, Lev., XXII, 18, soit comme dons spontanés, nédábáh. Lev., XXII, 23; Siphra, f. 239, 1. Les Gentils pouvaient encore offrir des oiseaux, des gâteaux, du vin, de l'encens et du bois. On ne leur permettait ni le sacrifice expiatoire, ni le sacrifice pour le délit. Siphra, f. 87, 2. S'ils présentaient des victimes pour d'antres espèces de sacrifices, on les offrait en holocaustes, toujours à condition que ces victimes fussent conformes aux exigences de la loi. On n'imposait pas les mains aux victimes des Gentils et l'on omettait plusieurs autres formalités. Zebachim, IV, 5; Reland, Antiquit. saer., p. 171, 172. - 5. Le premier-né des animaux appartenait de droit au Seigneur et devenait chose sacrée. S'il avait quelque défaut, on ne ponvait l'offrir en sacrifice. Deut., xv, 19-22. Dans le principe, les Israélites pouvaient le manger comme un animal ordinaire; par la suite, les prêtres furent autorisés par l'usage à le vendre ou à le donner à manger aux Gentils. Maaser scheni, 1, 1, 2.

11. Dans le Nouveau Testament. — 1º La distinction subsiste encore entre les Gentils, ἔθνη, gentes, et le peuple d'Israel, λαὸς Ἰσραήλ, plebs Israel, mais le Messie vient précisément pour la faire disparaître. Luc., и, 32. Sans doute, lui-même n'est envoyé personnellement qu'aux brebis de la maison d'Israël qui ont péri. Matth., xv, 24. Mais par ses paraboles, Matth., xIII, 47; XXII, 9, 10, par l'accueil qu'il fait à des Grecs, Joa., XII, 20, 23, et surtout par les ordres qu'il donne à ses Apôtres, Matth., xxviii, 19; Marc., xvi, 15; Luc., xxiv, 47, il indique que l'Évangile et le salut sont pour les Gentils aussi bien que pour les Juifs. Il parle cependant des Gentils, ¿Ovizoi, en tant qu'idolàtres, comme d'hommes dont les pratiques religieuses ne doivent pas étre imitées, Matth., vi, 7, et qui, malgré quelques bons sentiments, Matth., v, 47, sont légitimement tenus à distance en quelques circonstances. Matth., xvIII, 17. -2º Cette entrée des Gentils dans le royaume spirituel fondé par le Messie avait été très formellement annoncée par les prophètes. Ps. II, 8; xxi, 28; Lxxxv, 9; Is., Lx, 3, 5; Mal., 1, 11, etc. Les Apôtres eurent quelque peine à se faire à cette idée. Act., x, 28, 45. Certains chrétiens, convertis du judaïsme, ne l'admirent même pas du tout et formèrent une secte qui apporta toutes sortes d'entraves à l'évangélisation des Gentils. Voir Judaïsants. - 3º Les Apôtres se trouvérent bientôt dans la nécessité de s'adresser aux Gentils pour remplir leur mission. On les voit prêcher l'Évangile à ces derniers aussi bien qu'aux Juifs. Act., x1, 20; x1v, 1, 5; xv1, 1, 3; xv11, 4, 12; xviii, 4; xix, 10, 17; xx, 21; xxi, 28, etc. Saint Paul prend même le titre spécial d'apôtre des Gentils, Rom., xi, 13; Gal., 11, 9; 11 Tim., 1, 11, titre auquel lui donne droit sa vocation. Act., 1x, 15. - 4º La doctrine chrétienne sur la vocation des Gentils est plus particulièrement exposée par saint Paul. En droit, depuis la rédemption, il n'existe plus de distinction entre les Juiss et les Gentils, 1 Cor., xII, 13; Col., III, 11; Eph., II, 14; ии, 6; Gal., ии, 28. La gratuité de la rédemption fait que les uns n'y ont pas plus de droit que les autres. Rom., 1, 14, 16; п, 9, 10; ш, 9; х, 12; 1 Cor., г, 22, 24. Les Gentils ont le même Dieu que les Juifs. Rom., III, 29. Les chrétiens seront donc pris parmi les Gentils aussi bien que parmi les Juifs, Rom., 1x, 24, et pour aller de la gentilité au christianisme, il ne sera nullement nécessaire de passer par le judaisme. I Cor., XII, 2. Voir Hellénistes. — 5° Le développement de l'Église fit encore mieux comprendre par la suite le rôle que le Sauveur avait réservé aux Gentils. En fait, le christianisme, « sémitique par son origine historique, est grécoromain par son développement. » Duchesne, Les origines chrétiennes, Paris, 1881, lithograph., p. 1-10.

Il. LESÉTRE.

GENUBATH (hébreu: Genubat; Septante: Γανηβάθ), fils d'Adad (Hadad), ce prince de la race royale d'Idumée qui, au temps de l'expédition des armées de David en ce pays, s'enfuit en Égypte. Voir Adad, t. 1, col. 166. Ayant épousé la sœur de Taphnès, la femme du Pharaon, d'abord, il en eut un fils, Genubath, qui fut élevé à la cour, avec les propres enfants du roi. HI Reg., x1, 20. Quant à l'origine et à la signification de ce mot, on l'a rapproché du nom trouvé dans les inscriptions pal-

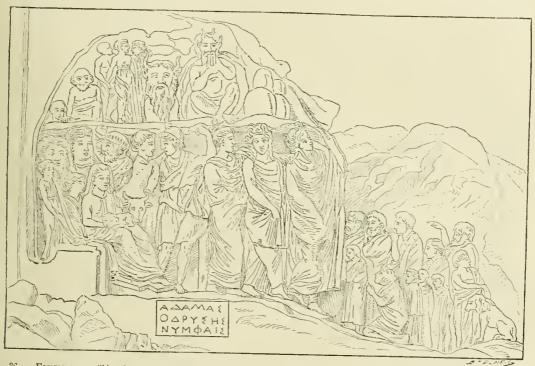
myréniennes, XLIX, Genubâ'. De Vogüé, Inscriptions sémitiques, in-4°, Paris, 1868, n° 137, p. 82. D'autres y ont vu un nom dérivé de l'égyptien III M., genbt, qui signific « mèche de cheveu, tresse ». C'était le nom de la tresse que portait sur le côté de la tête le prince héritier. Voir fig. 535, t. n., col. 1617-1618. II. G. Tomkins dans les Proceedings of the Society of Biblical archæology, t. III, mai 1888, p. 72.

E. Levesque.

GÉNUFLEXION, acte qui consiste à plier un ou denx genoux et à s'en servir pour s'appuyer à terre. Dans cette posture, l'homme diminue sa taille de toute la longueur de la jambe et s'abaisse devant celui qu'il veut honorer ou implorer. L'habitude de prier à genoux, si commune aujourd'hui, était assez rare autrefois. Un bas-relief de Paros, sculpté à l'entrée d'une grotte (fig. 36), représente une foule d'adorateurs rendant leurs hommages à Cybèle assise sur son trône, à Pan, aux nymphes et à d'autres divinités. Seule, une femme est agenouillée, au milicu de tous les autres adorateurs debout. Les Grees regardaient cette posture comme peu digne d'un homme libre et convenable seulement pour les Barbares. Théophraste, Char., xvi, 1; Plutarque, De superstit., 3; Diogène Laerte, vi, 37. Voir O. Müller et Frd. Wieseler, Denkmäler der alten Kunst, 2 in-f., Gettingue, 1856, t. n, p. 11; Bocckh, *Corpus inscript. græc.*, t. n, nº 2387, p. 347-348. On n'a pas découvert dans les catacombes un scul monument où un chrétien soit représenté priant à genoux. L'usage de se prosterner est néanmoins mentionné dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, quoiqu'il fût moins ordinaire parmi les Juifs qu'il ne l'est devenu parmi les chrétiens. On fléchit le genou: -10 Devant Dieu. On voit se mettre à genoux pour prier Dieu le roi Salomon, 111 Reg., viii, 54; 11 Par., vi, 13; Ézéchias et les chefs du peuple, 11 Par., xxix, 30 ; le prophète Daniel qui, trois fois le jour, prie dans cette posture en se tournant du côté de Jérusalem, Dan., vi, 10; saint Étienne, Act., VII, 59; saint Pierre, Act., IX, 40, et saint Paul. Act., xx, 36; xxi, 5; Eph., III, 14. Les malheureux qui attendent une faveur de Notre-Seigneur fléchissent le genou devant lui pour le prier. Matth., xvII, 14; Marc., 1, 40; x. 17; Luc., v, 8. Notre-Seigneur lui-même prie à genoux pendant son agonie. Luc., xxII, 41. Le Seigneur prescrit qu'on fléchisse le genou devant lui. Is., xlv, 24. Les pieux Israélites le font. Ps. xciv, 6. Les habitants du désert le feront un jour, Ps. LXXI, 9, et au nom de Jésus tout genou fléchira au ciel, sur terre et dans les enfers, en signe d'adoration et de dépendance. Rom., xiv. 11; Phil., 11, 10. — Chez les premiers chrétiens, on se tenait ordinairement debout pour prier. Cependant, à l'exemple de Notre-Seigneur et des Apôtres, on priait aussi à genoux, quoique les monuments figurés primitifs ne nous en aient pas conservé le souvenir. Voir Martigny, Dictionnaire des antiquités chrétiennes, Paris, 1877, p. 666-668. Saint Jacques le Mineur

avait une telle habitude de prier dans cette posture que ses genoux en avaient contract. des callosités comme celles d'un chameau. Ilégésippe, dans Eusèbe, H. E., II. 23, t. xx, col. 197. — 2° Devant les idoles. On fléchissait les genoux devant Baal. III Reg., xix, 18; Rom., xi, 14. Voir un roi en prostration devant Isis, fig. 36, t. 1, col. 23½. — 3° Devant les hommes. Quand Joseph fut préposé an gouvernement de l'Égypte par le Pharaon, un crienr public accompagna le char où il était monté en disant à tous : abrêk. Gen., xii, 43. Bien que ce mot ait une certaine ressemblance avec bêrêk, « genou, » on le regarde communément comme un mot d'origine égyptienne signifiant : « à genoux! » Voir Abrek, t. 1, col. 90. L'officier d'Ochozias fléchit le genou

et Hérode les sit emmener. Act., xii, 6, 49. — Le geólier de Philippes, auquel sut conside la garde de Paul et de Silas, n'était pas un simple φιλαξ, un de ces gardes subalternes, comme les précédents, qu'on poste à la porte tantôt d'un cachot, tantôt d'un autre, mais nn δεσμοφίλαξ, le geòlier en ches de la prison. On lui avait recommandé de veiller étroitement sur les prisonniers. Au milieu de la nuit, la prison s'onvrit, les chaînes des prisonniers tombérent, et le geòlier, les croyant échappés et redoutant pour lui-même les conséquences de leur suite, voulut se donner la mort. Les apôtres l'en empéchèrent et même le convertirent avec toute sa sumille. Le lendemain matin, c'est à lui que Paul et Silas refusèrent de sortir de prison si les magistrats ne venaient les



36. — Femme agenouillée adorant Cybèle au milieu d'autres adorateurs. D'après C. O. Müller, Denkmäler der alten Kunst, 1856, t. 11, pl. LXIII, fig. 814.

devant le prophète Élie. IV Reg., I, 13. Les sujets d'Assuérus, Mardochée excepté, fléchissaient le genou devant Aman. Esth., III, 2, 5. Par dérision, les soldats de Pilate firent la génuflexion devant Jésus, roi des Juifs. Matth., XXIVI, 29; Marc., XV, 19. Voir des personnages agenouillés devant un mort, t. II, col. 435, fig. 144, ou devant un vainqueur, t. 1, col. 227, fig. 35; col. 325, fig. 37; col. 511, fig. 124; col. 637, fig. 158; col. 1486, fig. 455; t. II, col. 1637, fig. 541.

GÉOGRAPHIE BIBLIQUE. Voir Table etilnograpinque et Palestinf.

GEOLIER (grec: φίλαξ, δεσμοφύλαξ; Vulgate: custos), celui qui a la charge de garder les prisonniers. — Quand l'ange du Seigneur eut délivré les apôtres emprisonnés par ordre du sanhédrin, on trouva après leur départ la prison fermée et les gardiens, devant les portes, ignorant que les prisonniers eussent disparu. Act., v, 23. — D'antres gardiens veillaient à la porte de la prison où saint Pierre était détenu. Ils ne s'aperçurent pas non plus de la délivrance de l'Apôtre par l'ange du Seigneur,

délivrer en personne. Act., xvi, 23-36. Le mot δεσμοφύλαξ désigne le geôlier chez les anteurs profanes. Lucien, Toxaris, 30; Artémidore, Onirocrit., 11. 60, etc.

di. Lesètre. GÉOLOGIE DE LA PALESTINE. Voir Palestine.

GÉORGIENNE (VERSION) DE LA BIBLE. -1. La Georgie. - La Georgie est une region transcancasienne comprenant le haut bassin du Khour, les bassins du Rion et de l'Ingonr, les montagnes d'Adjara et le littoral de la mer Noire jusqu'à Trébizonde. De nombreuses eirconstances de conquête, de déplacement et de généralisation ethnographique ont fait que la Géorgie a porté, dans le cours des âges, différents noms. Une grande partie de la Géorgie actuelle était connue dans l'antiquité sous le nom d'Ibérie. Le nom de l'iéorgie, naturalisé en Europe par des moines voyageurs du XIIIe siècle, n'est pas indigéne, mais d'origine persane. En effet Gourdjistan [= pays du Khour] était pour les Persans, et, d'après enx, ponr les Arabes, le pays du Khour. -Le peuple géorgien est entré dans l'histoire à l'époque d'Alexandre le Grand et ses destinées furent dans le

cours des siècles plus ou moins lièes à celles de l'Arménie. En 1798 la Céorgie fut soumise à la Russie; aujourd'hui elle a pour capitale Tifis. — Le christianisme pénétra d'assez bonne heure en Géorgie. On croit généralement — du moins les traditions locales l'affirment — qu'il y fut porté par une esclave arménienne, prisonnière de guerre, sainte Nuna, au 11° siècle, vers 325. Socrate, H. E., 1, 20, t. LXVII, col. 129.

ll. Langage. - La langue géorgienne, dans laquelle fut traduite la Bible, est d'une allure très bizarre, et. en tout cas, assez mystérieuse. Pour ce qui touche à la nature et aux caractères généraux de la langue géorgienne, les philologues ne savent rien de certain : on a émis à ce sujet différentes opinions. Trois sentiments surtout se sont produits sur la nature et les caractères de la langue géorgienne. Les uns ont cherché à ramener la langue géorgienne à la famille aryenne, mais cette opinion est aujourd'hui abandonnée. Max Müller a placé le géorgien dans le groupe des langues touraniennes. D'autres ont préféré faire une famille à part des langues caucasiennes, dont fait naturellement partie la géorgienne. On est généralement d'accord pour distinguer deux dialectes dans la langue géorgienne, comme du reste dans toutes les langues orientales : le littéraire et le vulgaire. Les Géorgiens ont aussi deux alphabets amban : l'ecclésiastique et le civil. Le premier est appelė khoutsouri (= presbytéral), parce qu'on ne s'en sert que dans les livres relatifs à la religion. L'alphabet civil s'appelle mkhedrouli khali (= la main ou l'écri-

ture des guerriers). III. DATE ET SOURCES DE LA VERSION. - On ne peut pas fixer l'époque à laquelle furent traduits les Livres Saiuts en langue géorgienne. Tous ceux qui ont tant soit peu touché cette question en conviennent. On peut supposer neanmoins, que la date de la traduction des Livres Saints doit être assez étroitement liée à celle de la conversion de la Géorgie à la religion chrétienne. Lorsque les Georgiens eurent embrassé le christianisme, ils durent, selon toutes les probabilités, sentir la nécessité de traduire en leur langue les Livres Saints pour les besoins liturgiques. Sous ce rapport la Géorgie a dû suivre la même loi que les autres peuples; après la conversion. une traduction de la Bible s'imposait tout naturellement. En supposant donc que les Géorgiens se soient convertis au christianisme sous Constantin, comme l'aflirine Sozomène, H. E., II, 7. t. LXVII, col. 949, nous ne nous tromperons pas de beaucoup en plaçant au ve siècle la traduction des saintes Écritures. - Sur quel texte int faite la version géorgienne? Même incertitude. Trois opinions se sont produites sur cet obscur sujet. - lo La première soutient que la version géorgienne fut faite sur un texte gree. Cette opinion est de beaucoup la plus probable, mais elle ne peut pas être démontrée avec certi ude. On invoque en sa faveur les fréquents rapports que les Géorgiens avaient à cette époque avec les Grecs, Le fait n'est pas discutable. Toutefois cet argument est une simple présomption. La question de ce côté revient à savoir si, à l'époque dont il s'agit, il était plus aisé de trouver des Géorgiens hellénisants ou des Géorgiens arménisants, car, si les Géorgiens avaient alors des rapports avec les Grecs, ils en avaient aussi avec les Arméniens. On en a appelé à certains indices de critique textuelle. Ces indices ne sont pas absolument concluants. - 2º La deuxième opinion prétend que la version géorgienne fut faite sur le texte arménien. On ne saurait disconvenir que cette opinion n'ait de prime abord pour elle un grand fait historique : c'est l'importation du christianisme d'Arménie en Géorgie. Si l'Arménie a porté le christianisme en Géorgie, comme la chose est certaine, il ne serait pas impossible qu'elle lui ait aussi communiqué les Saintes Écritures. D'autre part, certaines ressemblances entre le texte arménien et le texte géorgien donnent à cette opinion quelque probabilité. - 3º Une

troisième opinion a soutenu que la version géorgienne avait été faite sur un texte slave. Zenker, Bibliotheca orientalis, Leipzig, 1861, t. 11, p. 171. Cette opinion n'est guère admissible. Le christianisme a pénétré en Géorgie assez longtemps avant d'avoir pénétré dans les pays slavons. Les Géorgiens et les Slaves, selon toute vraisemblance, n'ont dù commencer à avoir des rapports entre eux qu'à partir du moment où ils ont plus ou moins subi l'influence de la Russie.

IV. MANUSCRITS. - Les manuscrits géorgiens de la Bible sont très peu nombreux en Europe. Si l'on excepte un manuscrit très estime de la Bible entière, qui est cense remonter au xe siècle, et qui se trouve au mont Athos, tous ne sont que partiels. Parmi les manuscrits, qui se trouvent en Orient, soit à Sainte-Croix de Jérusalem, soit au mont Sinaï, soit entin au monastère d'Etchmiadniz sur le mont Ararat en Arménie, quelquesuns contiennent toute la Bible. Scholz, Bibl. krit. Reise, Leipzig. 1823, p. 148, 149, et Tischendorf, Reise in den Orient, Leipzig, 1846, t. II. p. 69, ont recense tant bien que mal les manuscrits de Sainte-Croix de Jérusalem. Scholz parle de 400 manuscrits qui seraient la propriété de ce célèbre monastère. Ceux du monastère d'Etchmiadniz sont, parait-il, assez nombreux. S. C. Malan, The Gospel according to S. John translated from the eleven oldest versions except the Latin, Londres, 1862. Un nombre assez respectable doit se trouver aussi au mont Sinaï. Dans la Bibliothèque géorgienne de Tiflis, Scrivener a examiné trois manuscrits des Évangiles, très anciens, pense-t-il, écrits en onciales et sur parchemin. En Europe, la Bibliothèque vaticane seule possède trois manuscrits partiels: 1. Vat. Clem. Assem. 1, p. 587 a, Num. 2, in-4°, Membran. foll. 303, Evang. 2. Vat. Clem. Assem. 1, p. 587 a, Num. 3, in-4°, papier, foll. 478, Evang. 3. Vat. Iber. 1, ancien, in-4°, Membran. Evang. Mai. Scriptorum veterum nova collectio, Rome, t. v, p. 242.

V. ÉDITIONS IMPRIMÉES. - Les éditions de la version géorgienne sont extrêmement rares. Les unes sont complètes, les autres partielles. Au nombre des premières il faut citer surtout l'édition de Moscou (1723). Chr. Ginsburg, dans Kitto, A Cyclopædia of Biblical Literature, 3º édit., t. 11, 1866, p. 110. En 1743, on fit une nouvelle édition à Svenzga, localité de la banlieue de Moscou. Cette édition aurait été, prétend-on, retouchée sur un texte slave. Une autre édition parut à Saint-Pétersbourg en 1816 en caractères ecclésiastiques, et en 1818 en caractères civils. Franc. Car. Alter, Uber georgianische Literatur, Vienne, 1798; S. C. Malan, loc. eit. La Bibliothèque nationale de Paris possède une édition en caractères ecclésiastiques, cotée A, 2098. Parmi les éditions partielles, il faut mentionner celle de l'épitre à Philémon par J. II. Petermann, faite en 1814 sur l'édition de 1816. Pauli Epistula ad Philemonem speciminis loco ad fidem versionum orientalium veterum una cum earum textu originali græce edita, Berlin, 1844. Les Évangiles et les Actes ont été édités à Tiflis en 1879.

- 4º Enfin les textes imprimés contiennent aussi le verset des trois témoins. Cependant, tel qu'il est, ce verset parait briser le lien grammatical, de sorte qu'il resterait à vérifier s'il se trouve dans les manuscrits. Voir Adler, Von georgischen Bibelübertzung, dans l'Allgemeine Bibliothek der Biblischen Literatur, t. 1, 1787, p. 153-169; V. Ermoni, La version géorgienne de la Bible, in-8°, Paris, 1899. V. ERMONI.

GÉRA (hébreu : Gêra, cf. le phénicien 🗶 9 1, Corpus Inscript. Semit., 106, t. 1, p. 127; Septante: Γηρά), nom d'un ou de deux descendants de Benjamin.

1. GÉRA, un des ils ou descendants de Benjamin, qui est donné dans Gen., xLvi, 21, comme vivant au temps ntrée de Jacob en Égypte. D'après I Par., vIII, 3, il était fils de Balé, le fils aine de Benjamin. Son nom ne parait pas dans la généalogie des fils de Benjamin, distingnes par familles, qui se lit dans Num., xxvi, 38-40; mais on y voit la mention de ses deux enfants, Supliam et Hupham. Cf. I Par., viii, 5. Sur la généalogie des fils de Benjamin, dont les noms sont assez altérés dans les diverses listes, voir BENJAMIN, t. 1, col. 1589. Gera fut un ancêtre d'Aod, juge d'Israël, Jud., III, 45; et de Séméi qui insulta David fuyant devant Absalom. 11 Reg., xvi, 5; xix, 16, 18; III Reg., ii, 8.

2. GÉRA, qui transporta de Gabaa à Manahath les familles de Naaman et d'Achia, les fils d'Ahod, et ent pour enfants Oza et Ahiud. 1 Par., viii, 7. Če Gera pourrait être le même que le précédent.

E. LEVESOUE.

GÊRÂH, nom hébreu du plus petit poids dont faisaient nsage les Israélites. Le mot gérâh signifie « grain, baie (de fruit) ». Le plus petit peids s'appelait aussi autrefois « grain » en France et dans d'autres parties de l'Europe. Il est probable qu'on se servit primitivement de grains pour peser les menus objets. — Le géráh était la vingtième partie du sicle. Exod., xxx, 13; Lev., xxvII, 25; Num., iii, 47; xviii, 16; Ezech., xlv, 12. Tous ces passages nous disent une seule et même chose, savoir que « le siele a vingt gêrâh », et ils nous montrent que le gêrâh, comme le sicle, était tout à la fois un poids et une valeur monétaire. — Les Septante ont toujours traduit  $g\acute{e}r\acute{a}h$  par όδολός, et la Vulgate, par obolus. 'Οδολός signifie proprement en grec une petite barre de métal. W. Prellwitz, Etymologisches Wörterbuch der Griechischen Sprache, in-8°, Gottingue, 1892, p. 217; J. Brandis, Münz-Maus, und Gewichtswesen, in-8°, Berlin, 1866, p. 60. L'obole était le sixième de la drachme attique, et son poids, comme sa valeur, était inférieur à celui du gérâh, de sorte que l'équivalence entre le gérâh et l'obole n'est ou'approximative et fondée seulement sur ce que l'un et l'autre occupaient le rang le plus bas dans l'échelle des poids et mesures des Hébreux et des Grecs. D'après les rabbins, le gêrâh équivalait au poids de seize grains d'orge. A. Böck, Metrologische Untersuchungen, in-8°, Berlin, 1838, p. 58. A en juger par les valeurs connues des poids et monnaies à l'époque des Machabées, le gêrâh pesait 708 milligrammes et valait, en or, 2 fr. 17; en argent, 0 fr. 14. - Les Septante ont employé une autre fois le mot 660) 65 dans leur version, I Reg., II. 36, pour rendre l'hébreu 'agôrah, qui désigne une petite monnaie de poids indéterminé (Vulgate : nummus).

**GÉRARE** (hébreu: Gerâr, Gen., xx, 1, 2; xxvi, 6, 17, 20, 26; II Par., xiv, 13, 14; Gerârâh, avec hê local, Gen., x, 19; xxvi, 1; Septante : Γεραρά, employé au singulier et au pluriel dans la Genèse; l'sowp, II Par., xiv, 13, 14; Vulgate: Gerara, tantot au singulier, tantot au pluriel), ville située sur la frontière sud-ouest de la Palestine, Gen., x, 19, dans le pays des Philistins, Gen., xxvi, 1, 6, et où sejournerent quelque temps les patriarches Abraham et Isaac. Gen., xx, 1, 2; xxvi, 1, 6, 17, 20, 26. On l'identifie généralement avec Khirbet Umm Djerår, à trois heures au sud-sud-ouest de Gaza.

1. Nom. — Le nom a reçu différentes interprétations plus ou moins plausibles. Cf. J. Simonis, Onomasticum Veteris Testamenti, Halle, 1741, p. 113; F. Hitzig, Urgeschichte und Mythologie der Philistäer, Leipzig, 1845, p. 118. Mais, à la différence de beaucoup d'autres, il garde dans les versions et les auteurs anciens une forme invariable (excepté 11 Par., xiv, 13, 14, où les Septante donnent Γεδώρ, ce qui s'explique par la confusion facile et assez fréquente entre le 7, daleth, et le 7, resch). Josephe, Ant. jud., I, XII, 1; XVIII, 2; VIII, XII, 2, parle de Gérare, Γεραρά, « ville de Palestine, » et de la région Géraritique. Il en est de même d'Ensèbe et de saint Jérôme, Onomastica sacra, Gœttingue, 1870, p. 124, 240. On croit également reconnaître cette province Geraritica dans le mot גרריקו, du Talmud de Jérusalem, Schebiith, vi, 1; Midrasch, Bereschith rabba, e. xLvi. Il y est dit que cette contrée est malsaine jusqu'au torrent d'Égypte; à ce titre elle était considérée comme pays des Gentils. Le Targum de Jonathan sur la Genèse, xx, 1, rend aussi le mot Gerâr par ירריקו. Cf. A. Neubauer, La géographie du Talmud, Paris, 1868, p. 65. Sozomène, Hist. eccl., vi, 32, signale un monastère florissant de son temps èν Γεράροις, à Gérare. Plusieurs égyptologues pensent que l'antique cité biblique est mentionnée dans les listes de Karnak sous le nº 80 et la forme , Ke-ru-ru ou Kerara. Cf. A. Mariette, Les listes géographiques des pylônes de Karnak, Leipzig, 1875, p. 36; G. Maspero, Sur les noms géographiques de la liste de Thoutmos III qu'on peut rapporter à la Judée, extrait des Transactions of the Victoria Institute, or philosophical Society of Great Britain, Londres, 1888, p. 8. W. Max Müller, Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern, Leipzig, 1893, p. 159, fait quelque réserve. Dans le nom actuel, Khirbet Umm Djerår, le dernier mot, le seul important, se présente avec certaines variantes. V. Guerin,

Judée, t. II, p. 257, écrit : , , El-Djerår, avec l'article; le Survey of Western Palestine, Name Lists,

Londres, 1881, p. 420 : حرّار, Djerrar, en doublant le ra. La première orthographe paraît plus exacte. Le nom signifie : « Ruine de la mère des cruches, » parce qu'il y a en cet endroit de nombreux débris de poterie. En dehors de sa signification, l'arabe *Djerdr* est l'équivalent précis de l'hébren הדר, Gerar. Il est possible que l'an-

tique dénomination hébraïque ait longtemps subsisté, et que plus tard on l'ait appliquée à la circonstance locale en question. Cf. G. Kampsimeyer, Alte Namen im heutigen Palästma und Syrien, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina Vereins, Leipzig, t. xvi, 1893, p. 34.

11. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION. - Les données de l'Écriture sont des plus succinctes. Elle nous montre d'abord que Gérare était à l'opposé de Sidon, sur la route qui descend du nord au sud en passant par Gaza. Gen., x, 19. Elle place ensuite cette ville dans le pays des Philistins. Gen., xxvi, 1. Elle nous apprend enfin qu'il y avait dans les environs un torrent de même nom, nahal-Gerár, « le torrent de Gérare. » Gen., xxvi, 17. Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, p. 124, 240, nous disent que « Gérare, qui donnait son nom à la rigion Géraritique, an delà du Daroma, était à 25 milles (37 kilometres) d'Éleuthéropolis (Beit Djibrin), vers le midi ». Si la distance s'applique à la ville même, c'està-dire à Khirbet Umm Djerûr, elle est inférieure de sept ou huit kilomètres au moins. Mais si elle s'applique à « la région », on pent croire que la partie septentrionale de celle-ci correspondait au chiffre donné. Le « torrent de Gérare » serait, dans ce cas, le cours in-

férieur de l'ouadi Ghazzéh, qui se rend à la mer dans 1 la direction du nord-ouest. Cette identification a été acceptée par la plupart des auteurs, après la découverte du site de Khirbet Umm Djerår par Rowlands. Cf. G. Williams, The Holy City, 2º édit., Londres, 1849, t. I, p. 463-468. Telle est, en particulier, l'opinion de Van de Velde, Reise durch Syrien und Palästina, Leipzig, 1855, t. 11, p. 182; Memoir to accompany the Map of the Holy Land, Gotha, 1858, p. 313-314; V. Guérin, Judée, t. 11, p. 257; des explorateurs anglais, Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-4883, t. III, p. 389; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 69; de R. Von Riess, Bibel-Atlas, 2º édit., Fribourg-en-Brisgau, 1887, p. 42, etc. - Les ruines de l'antique cité de Gérare, dont le nom presque seul a survéeu, sont aujourd'hui à peine distinctes, et consistent uniquement en quelques citernes et divers tas de pierres éparses au milieu de champs de blé. La ville était bordée, à l'ouest et au sud, par l'ouadi Ghazzéh. La vallée dans laquelle coule ce torrent est large, formée qu'elle a été par une puissante action des eaux; l'ouadi recoit, en effet, le drainage d'une immense superficie de terrain, depuis Hébron jusqu'aux montagnes de l'extrême sud de la Palestine. On comprend des lors que les patriarches soient venus y planter leurs tentes, comme le font encore les Arabes de nos jours. On n'y trouve pas cependant de puits en maconnerie semblables à ceux de Bersabée. Les Bédouins actuels obtiennent de l'eau en creusant dans le tit du torrent, souvent à sec, des fosses ou petits réservoirs appelés hafáir, au singulier hafiréh. Mais ces bassins se comblent aisément et ont besoin d'être creusés de nouveau. Nous avons dans ces détails la plus frappante explication du passage de la Genèse, xxvi, 17-22, où nous voyons Isaac « creuser de nouveau d'autres puits, que les serviteurs d'Abraham, son père, avaient creusés, et que les Philistins après sa mort avaient obstrués... », puis « fouiller aussi au fond du torrent et y trouver de l'eau vive ». Le mot hébreu, háfar, employé ici pour désigner l'action de creuser. correspond exactement au terme arabe, hafirch, usite actuellement. Il y a néanmoins autour d'Umm Djerår plusieurs citernes construites avec de petites pierres enfoncées dans d'épais lits de ciment; elles servent aujourd'hui de silos. Les débris de poterie qu'on rencontre sur le bord septentrional de l'ouadi sont assez curieux. Ils sont à demi consolidés par une infiltration de boue et présentent des fragments de toutes les grandeurs. La matière est de couleur rouge, différant de la poterie moderne de Gaza, qui est noire. Signalons enfin au sud de Khirbet Umm Djerdr un site ancien d'une certaine importance. C'est un énorme montieule, appelé Tell Djema, dont les flancs assez raides sont également couverts de tessons. La région des alentours est, comme celle de Bersabée, propre à l'élevage des troupeaux; elle pourrait encore produire des récoltes de blé comme au temps d'Isaac. Gen., xxvi, 12. La vie des Arabes du pays, ordinairement pastorale, parfois agricole, représente celle des anciens patriarches. Cf. Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement, Londres, 1875, p. 162-165.

Un certain nombre d'auteurs cherchent plus au sud l'emplacement de Gérare, en s'appuyant sur Gen., xx, 1, où il est dit : « Abraham partit de là (de Mambré, près d'Hébron) vers le Nègeb (le midi), et il demenra entre Cadès et Sur, et il habita quelque temps à Gérare. » On reconnait généralement Cadès aujourd'hui dans l'oasis d'.tin Qadis, à 80 kilomètres au sud de Bersabée, et Sur indique la partie nord-ouest du désert arabique qui confine à l'Égypte. C'est donc entre ces deux points, et non dans les environs de Gaza, qu'il conviendrait de chercher la cité philistine. Pour les uns, elle devait se trouver sur les bords de l'ouadi el-Arisch, « le torrent d'Égypte. »

Cf. Kneucker, dans Schenkel, Bibel-Lexikon, Leipzig, 1869, t. II, p. 385-386. Pour les autres, l'ouadi Djerûr, au sud-ouest d'Aïn Qadis, représenterait plus exactement « le torrent de Gérare » et rappellerait la ville de même nom. Cf. Trumbull, Kadesh-Barnea, New-York, 1881, p. 61-65; II. Guthe dans la Zeitschrift der Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig, t. viii, 1885, p. 215. Mais on peut répondre : 1º Le texte sacré ne dit point formellement que Gérare était entre Cadés et Sur. Il se contente de nous apprendre qu'Abraham séjourna quelque temps à Gérare : est-ce avant, est-ce après ses pérégrinations dans la région méridionale entre Cadés et Sur? c'est ce que rien ne nous indique; - 2º L'ouadi Djerûr est trop loin de Gaza pour avoir servi, avec cette ville, de point de repère dans la frontière occidentale de Chanaan. Gen., x, 19; — 3º Enfin jamais le pays des Philistins ne s'est étendu si loin, tandis que Khirbet Umm Djerar rentre parfaitement dans ses limites.

III. HISTOIRE. - La Genèse, xxvi, 1, 6, nous donne Gérare comme le premier siège de la puissance philistine dans le pays de Chanaan. Voir Phillistins. Les deux rois qu'elle mentionne portent le même nom, Gen., xx, 2; xxvi, 1, peut-être le titre commun des princes de la contrée. Toute leur histoire est contenue dans leurs rapports avec Abraham et Isaac. Les événements racontés ont une sensible analogie, quoique avec des eirconstances différentes. Voir ABIMÉLECH 1, 2, t. 1, col. 53, 54. C'est dans cette région que Sara mit au monde Isaac, Gen., xxi, 2, 3. Nous avons vu comment ce patriarche, revenu plus tard dans le pays, s'y livra à l'agriculture, Gen., xxvi, 12, et y creusa des puits, qui furent le sujet de nombrenses querelles avec les pasteurs de Gerare. Gen., xxvi, 18-22. - Il n'est plus ensuite question de la ville qu'à l'époque d'Asa, roi de Juda. Il Par., xiv, 13, 14. Sous ce prince, une armée innombrable, composée d'Éthiopiens et de Libyens, envahit la Palestine sous la conduite de Zara, roi d'Egypte, et s'avança jusqu'à Marisa, aujourd'hui Khirbet Mer'asch, près de Beit Djibrin. Asa marcha au-devant de l'ennemi et lui livra bataille dans la vallée de Séphata, près de Marésa. Victorieux, il poursuivit les hordes éthiopiennes jusqu'à Gérare. Comme les Philistins avaient probablement fait cause commune avec les Égyptiens, les troupes de Juda s'emparèrent de cette dernière ville (cf. Josèphe, Ant. jud., VIII, XII, 2), ravagérent toutes les cités des environs, ainsi que les bergeries, et rapportèrent à Jérusalem un butin considérable. — On croit généralement qu'il s'agit aussi de Gérare au second livre des Machabées, хии, 24, à propos des Gerréniens qui y sont mentionnés. Voir GERRÉNIENS. A. LEGENDRE.

GÉRASÉNIENS (PAYS DES) (ή χωρά τῶν Γερασηνῶν, Γαδαρηνῶν, Γεργεσηνῶν, selon les différents ma-



37. — Monnaie de Gérasa.

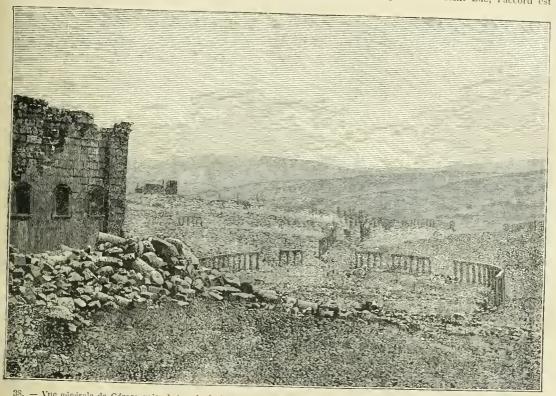
KPIΣΠΙΝΑ ΣΕΒΑΣΤΗ Buste de Crispine. - κ APTEMIΣ ΤΥΧΗ ΓΕΡΑΣΩΝ. Buste de Diane, tourné à droite, to carquois sur l'épaule.

nuscrits), région où Notre-Seigneur guérit un possédé (deux, suivant saint Matthieu), et où les démons précipitérent les pores dans la mer. Matth., viii, 28; Marc., v, 1; Luc., viii. 26, 37. Elle était située « au delà », c'est-

à-dire à l'est « du lac » de Tibériade, Matth., viii, 28; Marc., v, 1; « vis-à-vis de la Galilée. » Luc., viii, 26. Mais où la placer exactement? Nous sommes en présence d'une très grande difficulté, qui provient des variantes du texte grec. Nous avons donc, pour chercher une solution plus ou moins probable, à interroger les manuscrits, les versions, le contexte, la tradition et les exégètes.

I. CRITIQUE TEXTUELLE. — Si la Vulgate, dans les trois synoptiques, donne uniformément le nom de *Géraséniens* aux habitants du pays qui fut le théâtre du miracle, il n'en est pas de même du texte grec. On trouve, en effet, même dans chaque Évangél.ste, des variantes

compte en sa faveur : l'ancienne italique, la Vulgate et la version sahidique. La leçon Gergéséniens est soutenue par les versions copte (boliérique), gothique, arménienne et éthiopienne. — En résumé, Γαδαρηνῶν paraît bien être la leçon de saint Matthieu; elle est attestée par des manuscrits et des versions qui réunissent l'antiquité et l'universalité, et est adoptée, pour le texte de cet évangéliste, par Tischendorf et par llort et Westcott dans leurs éditions du Nouveau Testament. Γερασηνῶν doit être celle de saint Marc, d'après l'autorité de B, N, D, de l'Italique, de la Vulgate, qui représentent l'antiquité et l'accord d'Alexandrie avec l'Occident; elle est acceptée par les mêmes critiques. Pour saint Luc, l'accord est



38. — Vue générale de Gérasa, prise du temple du Sud. D'après de Luynes, Voyage d'exploration à la mer Morte, Atlas, pl. 52.

d'où résultent trois leçons différentes, entre lesquelles le choix est difficile. Prenons les cinq manuscrits les plus importants : Godex Vaticanus, B; Sinaiticus, N; Alexandrinus, A; Ephræmi, C; Bezæ, D. Nous aurons alors le tableau snivant :

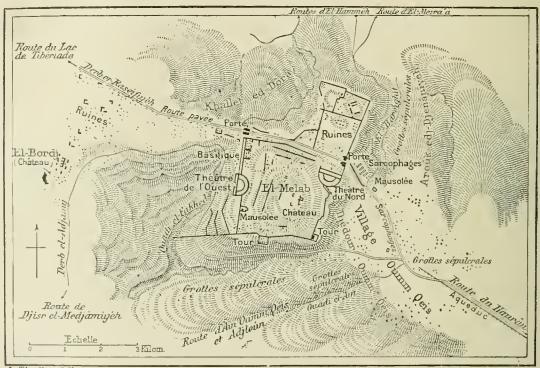
MATTH.	MARC.	LUC.
Β. Γαδαρηνών	Γερασηνῶν	Γερασηνών
κ. Γαζαρηνών	Γερασηνῶν	Γεργεσηνών
Λ. Γεργεσηνών	Γαδαρηνῶν	Γαδαρηνών
C. Γαδαρηνών	Γαδαρηνῶν	Γερασηνών
D. Γερασηνών	Γερασηνῶν	Γερασηνών

Ajoutons à cela que, dans saint Matthieu, le « texte reçu » porte Γεργεσηνών, et est appuyé par dix manuscrits onciaux et un grand nombre de minuscules. Il nous reste donc, en somme, à choisir entre Γαδαρηνών, Γερασηνών et Γεργεσηνών. — Les versions sont également divisées. La leçon Gadaréniens a pour elle : la version syriaque Peschito, le manuscrit sinaîtique syriaque et la version persane. La leçon Géraséniens

moins complet. Tischendorf admet Γεργεσηνών; Hort  $\epsilon t$ Westcott ont Γερασηνών, qui semble la vraie leçon. Les manuscrits et les versions sont nombreux pour Γεργεσηνών; mais s'il y a là la majorité, il n'y a pas l'antiquité, et puis ce groupe de témoins trahit une correction savante, que l'on tient à bon droit pour suspecte. C'est à Origène, en effet, qu'il faut probablement faire remonter l'origine de cette leçon. Le grand docteur, trompé par une fausse tradition locale, a voulu corriger le texte reçu de son temps, qui portait généralement Géraséniens, parfois Gadaréniens. « Mais Gérasa, dit-il, est une ville d'Arabie, qui n'a ni mer ni port tout près. Or, les évangélistes, gens qui connaissaient très bien la Judée, n'auraient pas dit un mensonge si évident et facile à réfuter. Gadara est une ville de Judée, près de laquelle il y a des bains fameux; mais il n'y a là ni lac ni mer avec des précipiees. Tandis que Gergésa, d'où les Gergéséens, est une ancienne ville près du lac qu'on nomme maintenant de Tibériade, près de laquelle il y a un précipice penché sur le lac, d'où l'on montre que les porcs ont été précipités par les démons. » Comment. in Jos.,

t. xiv. col. 270, 271. Origène a donc conclu de l'existence des Gergésèens, peuple que les Hébreux trouvèrent en Palestine quand ils en prirent possession, Gen., xv, 21; Deut., vii, 1; Jos., xxiv, 11, à une ville de Gergésa, alors que le nom de cette nation avait depuis longtemps disparu sans laisser de traces. Cf. Josèphe, Ant. jud., I, vi, 2. Il cède aussi à sa tendance allégorique en voyant dans la signification de Gergesa, « habitation de ceux qui chassent, » une allusion prophétique aux habitants de la ville, qui prièrent le Sauveur de s'éloigner de leurs frontières. Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Guttingue, 1870, p. 130, 248, ont suivi le célèbre critique : « Gergésa, où le Seigneur a guéri les démo-

trouvaient sur le bord d'une route, qui devenait périlleuse en raison des démoniaques. Matth., vii. 28. — 5° Entin, « non loin, sur la montagne, paissait un nombreux troupeau de porcs, » Matth., viii, 30; Marc., v. 11; Luc., viii, 32, qui va se précipiter dans la mer « par des pentes escarpées », κατὰ τοῦ κρημνοῦ. Matth., viii, 32; Marc., v, 13; Luc., viii, 33. — La topographie, de son côté, nous indique deux points comme lieux naturels de débarquement, probablement les mêmes autrefois qu'aujourd'hui : à l'embouchure de l'ouadi Semak, près de Kursi ou Kersa, et à celle de l'ouadi Fik, près des ruines de Qala'at el-Hosn. « Il est à remarquer [aussi] que sur toute la côle orientale du lac de Tibériade, il n'y a pas



L Thulher.del

39. — Plan d'Umm-Qeis, l'antique Gadara. D'après G. Schumacher, Northern 'Ajlûn, in-12, Londres, 1899, p. 47.

niaques; et l'on montre encore maintenant sur la montagne un bourg près du lac de Tibériade, dans lequel les pores ont été précipités. » Cependant, chose singulière, saint Jérôine a uniformément maintenu Géraséniens dans les Évangiles. La leçon Γεργεσγών semble ainsi n'avoir conquis son autorité que grâce au crédit d'Origène. On l'élimine donc généralement pour ne garder que Γερασγών et Γαδασηγών.

11. Données évancéllques et topographiques. — Le récit des synoptiques nous fournit les renseignements suivants. — 1° Notre-Seigneur, se dirigeant vers la rive orientale du lac de Tibériade, atteint un point normal de débarquement; car le lac a, lui anssi, ses petites échelles dont on ne s'écarte pas sans de graves raisons. — 2° A peine descendu de la barque, Marc., v, 2, il rencontre le possédé qui sortait des tombeaux, èx τῶν μνημετῶν; il s'agit sans doute d'une nécropole assez importante. — 3° Ce possédé était « un homme de la ville ». Luc., viii. 27. Il y avait donc près de là une ville, πόλις, et non un simple bourg, χώμη, deux mots que les évangélistes distinguent ordinairement. — 4° Les tombeaux se

un seul endroit où le rocher plonge dans la mer, comme cela se rencontre si souvent le long de la mer Morte. La montagne n'est à pie nulle part jusqu'à l'eau : partout, du moins aujourd'hui, une langue de terre plus ou moins large la sépare du lac. En revanche, presque partout, la montagne s'abaisse en pentes escarpées qui réalisent suffisamment la condition proposée : les porcs prennent leur élan sur ces précipices et, poussés par les démons, vont se nover dans les flots. » M.-J. Lagrange, Origène, la critique textuelle et la tradition topographique, dans la Revue biblique, Paris, t. rv, 1895, p. 519.

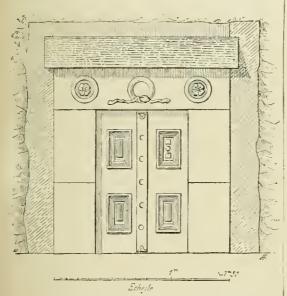
111. IDENTIFICATION. — Dans ces conditions, en ne retenant, d'après la critique textuelle, que les deux variantes Γερασηνών et Γαδαρηνών, où placer le pays dont nous nous occupons? Voici les trois hypothèses émises à ce sujet. — 1° Γερασηνών rappelle évidenment l'ancienne Γέρασα (fig. 37), une des principales villes de la Décapole. Cf. Joséphe, Bell. jud., 1, Iv., 8. Connue aujourd'hui sous le nom de Djérásch (fig. 38), elle est située bien loin au sud-est du lac de Tibériade, sur les confins du désert d'Arabie. Ses magnifiques ruines, parmi lesquelles on

voit les restes de plusieurs temples, d'un théâtre, de thermes, etc., attestent son importance passée. On a cru que l'antique cité pouvait étendre sa domination sur un territoire considérable, de telle sorte que la « région des Géraséniens » eût atteint les bords mêmes du lac. Mais cette hypothèse tombe devant l'existence d'autres villes, voisines de la mer de Galilée, qui ne dépendaient en rien de Gérasa. Origène avait donc raison de dire que les évangélistes ne pouvaient penser à cette ville, qui ne saurait correspondre aux données du récit sacré. -2º Γαδαρηνών représente l'antique Γάδαρα (fig. 39-40), une des places les plus importantes de la Pérée, et chef-lieu



TIBERI $\Omega$  KAI $\Sigma$ API. Tête de Tibére, à droite. -R. ΓΑΔΑΡΕΙΣ. Tête de femme voitée et tourelée, à droite.

d'un district particulier, appelé la Gadaritide. Cf. Josephe, Ant. jud., XIII, III, 3; Bell. jud., IV, vII, 3. On la reconnait aujourd'hui dans Umm Qeis, à dix kilomètres environ au sud-est de la pointe méridionale du lacde Tibériade. La position est admirable ; les ruines sont également



- Entrée d'un tombeau à Umm-Qeis. D'après Schumacber, Northern 'Ajlûn, p. 7t.

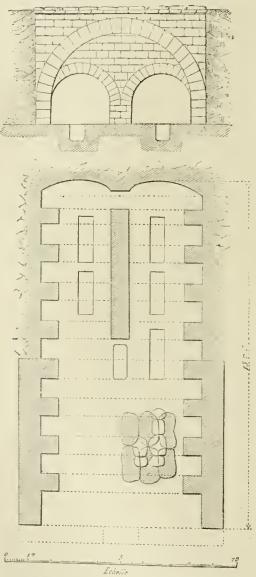
très belles. La vieille cité, assise sur une colline qui s'avance à l'extrémité septentrionale des monts de Galaad, pouvait facilement prolonger son territoire jusqu'au rivage. Sa nécropole est une des plus remarquables du pays. Les mieux conservés de ses tombeaux (fig. 41, 42), creusés dans le roc, servent aujourd'hui d'habitation; les démoniaques ponvaient donc y résider. Bon nombre d'auteurs voient dans Gadara la ville du récit évangélique. Il faut avouer cependant qu'elle est encore trop éloignée du lac, ct que ses tombeaux ne peuvent être les « monuments » d'où s'échappèrent les pozedés qui se présentèrent au Sauveur « aussitôt après sa sortie du bateau ». Marc., v, 2. Dans cette hypothèse, d'ailleurs, les démons auraient plus tôt fait de noyer les pourceaux dans le Hiéromax ou Scheriat el-Menadiréh, presque aussi gros que le

Jourdain, et qui se trouvait forcément sur leur route, 3º C'est donc sur le rivage de la mer galiléenne qu'il convient de che~:her le lieu du miracle. Or, on a découvert près de l'ouadi Semak les ruines d'une localité appelée Karsi, Kersa ou encore Kursa. Cf. W. M. Thomson, The Land and the Book, in-8°, Londres, 1890, p. 375; J. Macgregor, The Rob Roy on the Jordan, in-8°, Londres, 4869, p. 422; G. Schumacher, Der Dscholan, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig, t. ix, 1886, p. 340. Le mot Kursi, en arabe, signifie « siège », mais les habitants du pays ont pu altérer la prononciation primitive pour se rapprocher d'un terme connu et significatif, qui répond assez bien à la configuration du lieu. Kersa serait donc la Gergésa d'Origène et la Gerasa de certains voyageurs du moven age. Cette opinion est assez généralement adoptée maintenant. Cf. Wilson dans Smith, Dictionary of the Bible, 2º édit., Londres, 1893, t. 1, part. 11, p. 1099; C. Warren, dans J. Hastings, Dictionary of the Bible, Edimbourg,

1898, t. п, р. 159-160.

Cependant le P. Lagrange, Revue biblique, 1895, p. 519, croit qu'il est impossible de placer à Kursi-Kersa le lieu du miracle, et cela pour les raisons suivantes : lo Kersa n'a jamais été une ville; les ruines indiquent tout au plus un bourg. - 20 11 n'y a pas aux environs de nécropole, ni même de tombeaux isolés creusés dans le roc, qui puissent rendre l'impression du récit évangélique. Il y a bien, à l'orient de la ville, une grotte de 6m50 de long et de 4m50 de profondeur sur 2m80 de hauteur, creusée dans le flanc de la colline, mais elle ne présente aucun caractère sépulcial. — 3º Quoign'il y ait près de cette grotte une sorte de terrasse artificielle qui portait une tour d'environ 4 mètres de large sur 10 de long, les ruines de Kursi sont toutes sur le bord du lac, de sorte que les pourceaux descendant de la montagne auraient du passer près de la ville et par conséquent auraient été aperçus, tandis que, dans l'Évangile, il faut aller prévenir les habitants. L'événement, dira-t-on, pouvait se passer à une certaine distance : mais au nord, l'ouadi Semak ferme l'horizon, au sud il n'y a certainement pas de grottes sépulcrales le long de la montagne, jusqu'à celles [de Qala'at el-Hosn], qui ne dépendent plus de Kersa. Ajoutons que Kersa, situé dans la plaine, ne peut être la Gergésa d'Eusèbe et de saint Jérôme, ou du moins le bourg situé sur la montagne, qu'ils décorent de ce nom... Kersa ne peut donc être le lieu du miracle; il y a seulement à retenir que le nom pourrait bien, en effet, rappeler le pays des Géraséniens, car l'Évangile cite le pays et non la ville des Géraséniens. » Le savant auteur placerait plutôt la scène évangélique à une heure plus au sud, du côté de l'ouadi Fik. Là, à environ deux kilomètres de la rive, se trouve la colline de Qala'at el-Hosn, avec des ruines considérables. C'est l'emplacement d'une ville, la seule qui existat dans la région centrale de la rive orientale. Un peu au sud-ouest, à l'endroit nommé Halas, était la nécropole. Les tombeaux ne sont pas immédiatement sur le bord de la mer, mais saint Marc fait remarquer, v, 6, que le possédé « voyant Jésus de loin courut vers lui ». Le Sauveur se trouvait sur la voie qui longe le lac, devenue dangereuse, à une certaine distance de la ville. Les porcs paissant dans la montagne devaient eux-mêmes en être assez éloignés et sans doute du côté opposé à la cité, puisque les pasteurs s'enfuirent et vinrent prévenir les habitants. Matth., viii, 33. Il est possible également qu'un site voisin, Kuren Djéradéh, conserve comme Kersa, sous une forme altérée, le souvenir des Géraséniens. La partie centrale du lac devait donc porter ce nom, et la topographie moderne confirme ainsi l'Évangile. - On a cherché à concilier les textes et les opinions en disant que saint Matthieu parle de la région en général, saint Marc et saint Luc. d'un point particulier. Le pays scrait indiqué par la ville la plus considerable, Gadara, dont le territoire, la Gadaritide, se

serait étendu sur toute la rive orientale du lac, au moins dans la moitié sud. Kersa représenterait le lieu du débarquement. Cf. J. Knabenbauer, Comment in Matth., Paris, 1892, t. 1, p. 333. Mais on peut répondre d'abord qu'il n'y a pas lieu d'établir une différence entre les synoptiques. Tous les trois parlent de la « région », εἰς τἦν χώρχν, et l'analogie est trop grande eutre leurs récits



42. — Mausolée à Umm-Qeis. Il est en majeure partie souterrain. En haut, restes d'arcades. Au-dessous, plan du tombeau. L'entrée est au bas, au milieu (ouest). Une grande partie est taillée dans le roc. D'après Schumacher, Northern 'Ajlûn, p. 66.

pour qu'on admette cette divergence. Ensuite la frontière de la Galilée était formée, de ce côté, par la Gadaritide et l'Hippéne. Or Hippos a été parfaitement identifiée avec Săsiyeh, près de Fik. Cf. Clermont-Ganueau, Où était Hippos de la Décapole? dans les Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions, 1875, p. 142-144; 1886, p. 463-466. La Gadaritide ne pouvait donc compoencer qu'au sud de ce point, et Kersa n'en pouvait dépendre.

A. LEGENDRE.

**GERBE** (hébreu : 'ômér, 'âmîr et 'ălummâh; Septante : δράγμα, χόρτος; Vulgate : manipulus, fœnum), faisceau de blé ou autre céréale, coupé et lié de façon à ce que les épis soient tournés du même côté, ou des deux côtés en dehors.

I. Nom. — Le nom propre de la gerbe est 'ômér, du verbe 'amar qui au piel 'immêr signifie reunir, assembler des épis pour en faire des gerbes, d'où le nom de me'anmêr, Ps. cxxix (Vulgate, cxxviii), 7, pour « celui qui fait des gerbes ». Le terme 'âmîr désigne probablement d'abord la javelle ou poignée de blé qu'on laisse tomber sur le sillon en coupant les tiges. Dans une comparaison Jérémie, IX, 21 (Vulgate, 22), parle de la javelle, 'amir, qui tombe derrière le moissonneur et que personne ne ramasse pour en faire une gerbe. Cependant dans les autres endroits, Amos, II, 13; Mich., IV, 12; Zach., XII, 6, 'amîr a le sens de gerbe. Dans la Genèse, xxxvii, 7, et dans le psaume cxxvi (Vulgate, exxv), 6, est employée une expression synonyme, 'ălummâh, d'une racine 'alam, « lier. » Le mot sebûţim, que la Vulgate traduit par manipulis, gerbes, dans Ruth, 11, 16, a sans doute ici ce sens, mais à proprement parler il signifie « faisceau, botte ».

H. Usages juifs et comparaisons. - 1º Les Israélites avaient la coutume de mettre les épis en gerbe une fois qu'ils étaient coupés. Gen., xxxvII, 7; Lev., xxIII, 10-15; Ruth, 11, 7, 45, 16; Job. xxiv, 10 (Septante : ψωμος, bouchée; Vulgate: spicas); Judith, VIII, 3; Jer., IX, 22; Mich., IV, 22. Il semble qu'ils coupaient les tiges du blé ou de l'orge assez près de l'épi, sans laisser beaucoup de paille, Job, xxiv, 24; en cela ils suivraient l'usage égyptien. Ceux qui étaient chargés de lier les gerbes, venaient après ceux qui avaient coupé les poignées de blé avec la faucille, ramassaient les javelles et les portaient à pleines brassées pour en faire des gerbes. Ps. cxxix (Vulgate, cxxviii), 7. Les gerbes étaient réunies en las ou meule, 'arêmâh (Vulgate : acervus manipulorum), on les chargeait sur des chariots pour les porter à l'aire ou dans les greniers. Amos, 11, 13, C'est avec joie que le moissonneur rentre ainsi avec les gerbes de sa moisson. Ps. cxxvi (Vulgate, cxxv), 6. Voir Moisson. En faveur des étrangers, des veuves et des orphelins, la loi hébraïque avait décidé qu'on devait leur réserver la glane. Aussi, lorsque, après la moisson, il a été oublié quelque gerbé, 'ômér (ou plutôt quelque javelle, cf. Lev., xix, 9; xxiii, 22, et Ruth, ii, 7), il ne faut pas retourner la chercher, mais la laisser pour le pauvre, afin que Dieu bénisse les travaux des moissonneurs. Deut., xxiv, 49. Aussi nous voyons Ruth glaner dans les champs de Booz sans être inquiétée par ses serviteurs, Ruth, II, 7, et même le maître leur recommande de laisser tomber à dessein quelques javelles en faisant leurs gerbes. Ruth, 11, 15, 16. - Pour sanctifier la moisson, la première gerbe devait, d'après la loi, être offerte au Seigneur. Lev., xxIII, 10-12. La Vulgate met sans doute manipulos spicarum, mais l'hébreu 'omér au singulier. Le texte sacré explique la manière dont devait se faire cette offrande des prémices de la moisson. Lev., ххи, 41-12. Il fallait non pas « élever », comme traduit la Vulgate, mais « agiter » la gerbe selon un rite particulier à plusieurs sacrifices. Voir Sacrifice. - 2º Des différentes coutumes ou manipulations concernant les gerbes ontété tirées diverses comparaisons. Les cadavres des habitants de Jérusalem, dit Jérémie, 1x, 21 (Vulgate, 22), tomberont comme les javelles derrière le moissonneur, sans qu'il y ait personne qui vienne les ramasser pour en former des gerbes et les emporter. Les chefs de Juda au milieu de leurs ennemis sont comparés à des torches enllammées parmi des gerbes disposées en tas. Zach., XII, 6. D'après Michée, IV, 12, les nations assemblées contre Sion seront comme des gerbes dans l'aire qui seront foulées par Jérusalem. Dans ces trois derniers passages, les Septante et la Vulgate ont traduit par

paille, χόρτος, fornum, au lieu de « gerbes ». Dans un songe, Joseph voit les gerbes liées par ses frères adorer sa propre gerbe : image prophétique de sa puissance future. Gen., xxxvII, 7.

III. Usages egyptiens. — Les Ilébreux furent souvent témoins durant leur séjour en Égypte de la façon dont les habitants de la vallée du Nil coupaient les épis et les rassemblaient pour en former des gerbes. Peut-être la coutume hébraïqne, qui n'est pas assez explicitement décrite dans les textes, se rattache-t-elle sur ce point à la pratique égyptienne. Celle-ci est clairement révêlée par les lextes : il n'est donc pas inutile de la connaître. « L'épi coupé, on le ramassait et on en formait des gerbes sur place. La gerbe, qui paraît s'être appelée quelquefois

, pohit, est assez courte et ne dépasse guère 40 centimètres en moyenne. On l'assemblait, non pas comme chez nous, en entassant tous les épis dans la même direction, mais en couchant chaque javelle dans un sens différent, si bien que la gerbe achevée présentait l'aspect d'un paquet terminé à chaque bout par une couronne d'épis. Une forte corde, passée au milieu, maintenait la botte en place. Cette opération est, représentée assez souvent, et l'on voit (fig. 43) l'ouvrier appuyer du genou sur la gerbe, tandis qu'il serre le nœud coulant afin de tasser les tiges davantage... (voir aussi fig.45, t. 1, col. 278). Les gerbes étaient empilées méthodiquement dans un coin du champ, en attendant qu'on vint les chercher. » G. Maspero, La culture et les bestiaux d'après les tombeaux de l'ancien Empire, dans Études egyptiennes, in-8°, Paris, 1888, t. II, fasc. I, p. 86-78. Cf. Lepsius, Denkmüler, Abth. 11, pl. 43, 47, 106, 107; Mariette,



43. — Égyptiens mettant le blé en gerbes. VI dynastie. Tombeau de Sauiet el-Meitin. D'après Lepsius, Denkmüter, Abth. II, pl. 106.

Les Mastabas de l'Ancien Empire, in-4°, Paris, 1889, p.212, 288, 325, 347. « Les tas étaient parfois très gros ; au tombeau de Nofiriritnif, on définit l'un d'eux: « gerbes entassées pour le magasin, 602, » et le nombre de gerbes à enlever dans les différents tas était de 2 300. G. Maspero, La culture, p. 90, 92. On chargeait les gerbes sur des ànes portant le bât à double poche, et on les menait au grenier où elles devaient être déchargées. Voir GRENIER, MOISSON.

E. LEVESQUE.

GERBOISE, rongeur de la taille du rat, avec de larges oreilles, nn pelage fauve en dessus et blanc en dessous, une longue queue terminée par une touffe de poils, deux pattes de devant assez courtes, tandis que les pattes postérieures sont fort longues. Les premières servent à l'animal pour porter à la bouche les aliments, graines ou racines. Avec les pattes postérieures, la gerboise exécute des sauts de près de trois mètres, surtout quand elle est poursuivie. C'est ce qui fait donner à l'animal le nom général de dipus, comme s'il n'avait que deux pieds (fig. 43). Les Arabes l'appellent jarbu, d'où son

nom en français, et regardent sa chair comme un mets succutent. La gerboise vit surtout en Arabie, en Syrie et dans les déserts sablonneux de l'Afrique. Les différentes espèces, dipus gerbo, dipus ægyptius, alactaga jaculus, appelée aussi scirtetes et dipus sagitta, se rencontrent



fréquemment sur les côtes méridionales de la Méditerranée et en Syrie. Plusieurs autours, llasselquist, Itiner. Palæst., Stockholm, 1757, p. 277; Bochart, Hierozoicon, Leipzig, 1873, t. 11, p. 409; Rosenmüller, Scholia in Levitic., Leipzig, 1798, p. 61; Fillion, Atlas d'hist. nat. de la Bible, Paris, 1884, p. 95, ont pensé que la gerboise pouvait être désignée dans le texte du Lévitique, XI, 5, qui défend de manger la chair du šáfán. De fait, le Targum traduit šāfān par tafza', de tafāz, « sauter, » ce qui conviendrait bien à la gerboise. Cf. de Hummelauer, Exod. et Levit., Paris, 1897, p. 426. Mais le mot šáfán ne peut désigner que le daman. Voir Chæro-GRYLLE, t. II, col. 713. Il reste donc à conclure que la gerboise, bien que connue en Palestine, et même redoutée pour les ravages qu'elle cause dans les moissons, n'est pas nommée dans la Bible. II. LESÈTRE.

GERGÉSÉEN (hébreu : hag-Girgáši, toujours au singulier et avec l'article; Septante : ὁ Γεργεσαῖος), peuple chanancen qui habitait la Palestine avant la conquête des Israélites. Gen., x, 16; xv, 21; Deut., vii, 1; Jos., III, 10; xxiv, 11; 1 Par., I, 14; II Esd., IX, 8. 11 est donné, Gen., x, 16; I Par., 1, 14, comme le cinquième descendant de Chanaan. Dans les autres passages, il est simplement mentionné parmi les autres tribus du pays. Voir Chananéen, t. 11, col. 539. Il n'en reste plus que le nom, suivant le mot de Joséphe, Ant. jud., 1, vi, 2, ct sa position à l'ouest du Jourdain ne nous est indiquée que par Josué, xxiv, 11. On a cependant cru qu'il subsistait encore au temps de Notre-Seigneur dans les Γεργεσήνοι ou Gergéséniens dont parle le « texte reçu » de saint Matthieu, viii, 28, à propos des démoniaques guéris et des pourceaux précipités dans la mer. Leur capitale aurait été Gergésa, anjourd'hui Kersa, sur le bord oriental du lac de Tibériade, à l'embouchure de l'ouadi Semak. Mais cette opinion, basée principalement sur l'autorité d'Origène, est tout à fait problématique. Voir GERASENIENS (PAYS DES). Un fragment de tablette assyrienne, conservé au British Museum, a peut-être gardé le sonvenir des Gergéséens dans les Kirkišáti qu'il mentionne plus d'une fois, et qu'il qualifie, dans un cas en particulier, de rabbâti, « nombreux. » Cf. A. Pinches, dans J. llastings, Dictionary of the Bible, Edimbourg

1898, t. II. p. 178. Certaines traditions juives prétendent que ce peuple, à l'époque de Josué, aurait émigré vers l'Arménie. Cf. A. Knobel, *Die Völkertæfel der Genesis*, Giessen, 1850, p. 333. A. LEGENDRE.

GERHARD Jean, théologien luthérien, né à Quedlimbourg le 17 octobre 1582, mort à lêna le 17 août 1637, étudia à Wittenberg, à Iéna et à Marbourg et fut successivement surintendant à Helbourg, et surintendant général à Cobourg. Il enseigna ensuite la théologie à l'Université d'Iéna dont il fut recteur pendant quelques années. On remarque parmi ses nombreux écrits : Le legitima S. Scriptura interpretatione, in-4°, lena, 1610; Commentarius in harmoniam historiæ evancelicæ de passione, morte, resurrectione et ascensione Jesu Christi, in-4º. 1éna, 1610; Harmoniæ evangelicæ continuatæ, Purs I, in-4°, lena, 1626; Pars II et III, in-4°, léna, 1627 (c'est la suite de l'ouvrage de M. Chemnitz, Harmonia evangelica, 1660-1611); Synoptica explicatio capitis secundi Epistolæ Jacobi a commate 4 usque ad finem, in-40, lona, 1632; Adnotationes in prophetas Amos et Jonam, in-4°, Iena, 1634. Dans ses Loci theologici, 10 in-fo, Iona, 1610, se rencontrent diverses dissertations avant trait à l'Écriture Sainte. Les ouvrages suivants furent publiés après sa mort par les soins de son fils, lean Ernest Gerhard : Commentarius in Genesim, in quo textus declaratur, quæstiones dubiæ solvuntur, observationes eruuntur et loca in speciem pugnantia conciliantur, in-1º, léna, 1637; Commentarius in Epistolum ad Hebrwos, in-40, 1ena, 1641; Adnotationes in utramque Epistolam Petri, in-40, lena, 1641; Adnotationes in Epistolam Judæ, in-10, 16na, 1641; Adnotationes in Apocalypsim Joannis theologi, in-40, Iėna, 1643; Adnotationes ad priorem et posteriorem Pauli ad Timotheum Epistolam, in-4°, Iena, 1643; Commentarius in Deuteronomium, in-4°, lena, 1654; Adnotationes in Epistolas ad Colossenses, in-4°, léna, 1660; Adnotationes in Psalmos quinque priores, in-4°, Iena, 1663; In Evangelium Matthwi, in-49, lena, 1663; In Epistolam ad Romanos, in-10, Iéna, 1666; In Acta Apostolorum, in-fe, lena, 1669; In primam et secundam Johannis, in-4°, Hambourg, 1709. - Voir E. R. Fischer, Vita J. Gerhard, in-8°, Leipzig, 4723; Walch, Biblioth. theologica, t. 1, p. 55; t. IV, p. 208, 454, 465, 576, etc. B. HEURTEBIZE.

GERHAUSER Johann Balthasar, théologien catholique allemand, né le 24 septembre 1766 à Kaufbeuren, en Souabe, mort en 1825 à Dillingen. Il étudia à Angsbeurer et à Dillingen, devint en 1789 préfet du Convict de cette dernière ville, et, en 1795, professeur de dogmatique et d'exègése. On a de lui : Theoria hermeneuticæ, 1811; Charakter und Theologie des Apostels Paulus aus seinen Reden und Briefen, in-8°, Landshut, 1816; Ueber die Psalmen. Eine exegetische Abhandlung. Mit Uebersetzung und Erklärung, in-8°, Munich, 1817; Ueber das Gesprach Jesu mit Nikodemus, in-8°, Dillingen, 1820. Après sa mort, A. Lerchenmüller publia, d'après ses leçons, une Biblische Hermeneutik, 2 in-8°, Kempten, 1829, et Einleitung in das Evangelium des h. Johannes, in-8°, Kempten, 1831. — Voir P. K. Felder, Gelehrten - Lexicon der kutholischen Geistlichkeit Deutschlands, 3 in-8°, Landshut, 1817-1822, t. 1, p. 265; t. 111, p. 493.

GERLACH (Karl Friedrich Otto von), ministre évangélique prussien, né à Berlin le 12 avril 1801, mort le 21 octobre 1849. En 1828, il devint privat-docent de théologie; en 1834, pasteur de l'église Sainte-Élisabeth dans un faubourg de Berlin; en 1847, prédicateur de la cour; en 1849, professeur ordinaire de théologie. Parmi ses écrits, nous avons à mentionner seulement son Commentar zum Neuen Testament, in-8°, Berlin, 1841; 3° édit., 2 in-8°, 1844; nouvelle édit., 1858. — Le suc-

cès de cet ouvrage le porta à y ajouter l'Ancien Testament et le tout parut sous le titre : Die heilige Schrift nach Dr. Martin Luther's Uebersetzung, mit Einleitungen und erklärenden Anmerkungen, 6 in-8°, Berlin, 1843-1853. Le tome IV, qui termine l'Ancien Testament, fut publié, après la mort d'Otto von Gerlach, par Schmieder.

GERME (hébreu : sémah, traduit très diversement par les Septante : ἐπιλάμψει, Is., IV, 2; ἄνθος, Is., LXI, 11; ίσχύν, Osče, viii, 7; τὰ ἀνατέλλοντα, Gen., xix, 25, ἀνατέλλουσα, Ps. ixiv, 11, προαγατέλλοντα, Ezech., xvii. 9; mais dans les autres endroits ἀνατολή; Vulgate : virentia, Gen., xix, 25, germinans, Is., xxiv, 10, Oriens, Zach., III, 8, 11, 12, et partout ailleurs germen), n'est pas pris au sens strict d'embryon, ou de la partie de la graine qui doit former la nouvelle plante, mais désigne ce qui pousse de la terre, la végétation et par dérivation un rejeton, un plant. Deux fois le mot sémah est pris dans le sens abstrait de croissance, Ezech., XVII. 9, 10; mais le plus souvent il est employé dans un sens collectif pour désigner les végétaux, les plantes : ainsi sémah haadamah, « les plantes de la terre. » Gen., xix, 25; Ps. LXV, 11; Is., LXI, 11; Ezech., XVI, 7. De lá aussi le sens de plant, de rejeton. Osée, VIII, 7. Par une métaphore semblable à Is., xi, l, et Liii, 2, où le Messie est comparé à un rejeton, à un plant, à une tleur, hôter, néser, yônêq, et šôréš, ainsi dans Jérémie et Zacharie est-il appelé sémah. « Je susciterai à David un germe (rejeton) juste, sėmalį saddią, Jer., xxIII, 5; un germe (rejeton) de justice, şêmah şedaqâh. Jer., xxxIII, 15. C'est même le nom que lui donne Zacharie. « Je ferai venir mon serviteur le Germe (rejeton). » Zaeli., III, 8. Voici un homme dont le nom est Germe (rejeton). » Zach., vi, 12. Dans ces deux endroits la Vulgate, se rapprochant des Septante qui portent ἀνατολή, a traduit par Oriens. Le chaldéen paraphrase et met pour Zach., III, 8 : « Voici que j'amène le Messie, mon serviteur et il sera manifesté. » Ces images tirées des plantes pour désigner des rois, des personnages, sont usitées chez les poètes anciens. Cf. Sophocle. Electr., 422; Homère, Iliad., xxII, 87; Odyss., vi, 157, etc. Beaucoup d'exégètes rattachent à cette appellation du Messie le passage d'Isaïe, iv, 2, sémah Yehôvâh. « Le germe (rejeton) de Jéhovah sera dans la splendeur et la gloire. » Cependant les Septante n'ont pas vu ce sens et prenant nus pour un verbe ils ont traduit : « Dieu fera éelater sa sagesse et sa gloire sur la terre. » De plus l'expression sémah Yehováh étant en parallèle avec feri há arés, « les fruits de la terre, » est regardée par un certain nombre d'exégètes comme un collectif exprimant : tontes les plantes que Jéhovah fait pousser. Ce serait l'abondance et la fertilité des produits de la terre accordée aux Juiss après le retour de la captivité, au temps du Messie. Cf. 'aşê Yehôvah, « les arbres de Jéhovah. » Is., civ, 116. — En un bon nombre d'endroits la Vulgate a germen, lorsque le texte hébreu ne porte pas sémah, mais une autre expression comme yebül, ou dese', nata', nin, etc. Lev., xxvi, 4; Deut., xi, 17; xxxii, 22; Is., v, 7; xiv, 22; xv, 6; xvii, 10; xxxiv, 1, etc.

E. LEVESQUE.

GERRÉNIENS (grec: Γερόηνοί; Codex Alexandrinus: Γεννηροί: Vulgate: Gerreni), nom d'un peuple ou d'une tribu nommée seulement Il Mach., xiii, 24. Lorsque le général syrien Lysias fut obligé, par les troubles qui avaient éclaté à Antioche, de quitter la Palestine et de faire la paix avec Judas Machabée, il établit un gouverneur dont le gouvernement s'étendit « depuis Ptotémaîde jusqu'aux Gerréniens », dit le texte. Il Mach., xiii. 24. — La Vulgate porte que ce fut Judas Machabée qui fut nommé gouverneur de ce pays, mais le texte grec ne le dit pas; il est assez probable qu'il faut prendre comme nom propre le mot 'Πγεμονίς que la

Vulgate et la plupart des commentateurs ont pris pour un substantif commun « chef », et traduire : « (Lysias nomma Hégémonide gouverneur, etc. » Voir HÉGÉMONIDE. — Les manuscrits et les versions anciennes ne sont pas d'accord sur le nom du peuple qui marque la limite méridionale, tandis que l'édition sixtine porte Γερρηνοί, l'Alexandrinus lit: Γεννηροί; le Codex 55 : Γεραρηνοί;

la version syriaque : 33, Gazar, c'est-à-dire Gazer ou Gazara, etc. Avec une telle variété de leçons, il est impossible de déterminer d'une manière certaine ce que pouvaient être les Gerréniens; quelle était la tribu ou la ville désignée par ce nom ou par un nom plus ou moins approchant. Tout ce que l'on peut dire, c'est que, s'il ne s'agit pas d'une tribu nomade habitant sous ta tente, cette expression doit s'appliquer à une ville, comme l'a compris la version syriaque, puisque le premier terme, celui de la limite septentrionale, est un nom de ville, Ptolemaïde. On peut induire aussi du passage analogue I Mach., xI, 59, que les Gerréniens devaient habiter dans les environs de la frontière d'Égypte, les possessions des Séleucides étant bornées au sud par le royanme des Ptolémées. S'il en était ainsi, comme on ne peut guère en douter, on ne saurait voir dans les Gerréniens, ainsi que l'ont fait beaucoup de commentateurs, les habitants de la ville appelée  $\Gamma$ é $\dot{\rho}\dot{\rho}ov$  par Ptolémée, IV, 5; Gerro par Pline, H. N., VI, 29;  $\Gamma$ é $\dot{\rho}\dot{\rho}\alpha$ , par Strabon, XVI, 33, p. 647;  $\Gamma$ é $\dot{\rho}\alpha$ , par Sozomène, H. E., VIII, 19, t. LXVII, col. 1565, paree que cette ville était située entre Rhinocolure et Péluse et par conséquent en Égypte. Voir Égypte (Torrent d'), t. 11, col. 1621. En corrigeant en Gaza la leçon de la version syriaque Gazar (Gazer = Gazara est inadmissible), on aurait une limite naturelle du royaume d'Antiochus IV Épiphane du côté du sud, car Gaza était en effet la dernière ville soumise de ce côté aux Séleucides. - Si l'on préfère conserver un nom de peuple, on peut voir dans les Gerréniens une altération du nom des habitants de Gérare, nom qui se retrouve en effet d'une façon reconnaissable dans le Γεραρηνοί du Codex 55. Cette dernière opinion est aujourd'hui la plus communément admise. Voir GÉRARE, col. 200. Cf. L. W. Grimm, Das Zweite Buch der Maccabäer, in-8°, Leipzig, 1857, p. 191. F. Vigouroux.

GERSAM (hébreu : Geršóm, avec écriture défective כרשם; cf. נרשוב, Euting, Sinait. Inschriften, in-4°, Berlin, 1891,p. 31, nº 216 et tab. 13; Septante: Γηρσάμ, sauf dans Jud., xvIII, 30: Γηρσάμ et Godex Alexandrinus, Γερσώμ), fils premier né de Moïse et de Séphora. Exod., 11, 22; xviii, 3. Dans ces deux endroits, l'étymologie de ce nom est donnée comme s'il y avait של אב, Ger šam, « étranger là. » « Il l'appela Gersam, disant : Je suis passant dans un pays étranger. » Cependant l'hébreu ne porte pas Geršam, comme ont lu les Septante, mais Geršom, qui parait venir de la racine נָרָש, gâraš, « expulser, bannir, » et signifier « expulsion, bannissement ». Il n'est pas nécessaire que Moïse veuille donner une vraie étymologie; il peut simplement avoir voulu, par un jeu de mots, faire allusion à sa situation rappelée par la première syllabe Gêr, d'un nom sans doute déjà existant. C'est du fils ainé de Moïse, par conséquent de Gersam, qu'il est question Exod., IV, 24-26, au sujet de la circoncision, omise puis accomplie par Séphora. Dans Jud., xvIII, 30, le lévite Jonathan est dit fils c'est-à-dire descendant de Gersam, fils de Moïse. Le texte massorétique, suivi par les Septante, porte Manassé au lieu de Moïse : soit par erreur, soit par respect pour la mémoire de Moïse, dont le nom a été défiguré par l'insertion d'un ב, nun, dans מנשה, transformé ainsi en מנשה, Manasséh. La vraie leçon est Möšeh, Moïse. Dans I Par., xxIII, 45, 16, et xxvi, 24, le fils de Moïse est appelé Gersom : la Vulgate abandonne ici la lecture des Septante pour suivre celle de l'hébreu. Dans ces deux passages on donne à Gersom un fils nommé Subuel ou Subael.

E. Levesque.

**GERSOM** (hébreu :  $Ger\tilde{som}$ ), nom de trois Israélites.

- 1. GERSOM, nom du fils de Lévi dans I Par., vi. 20, appelé Gerson. Voir GERSCK.
- 2. GERSOM, nom du fils de Moïse dans l Par., XXIII, 15, 16, et XXVI, 24, nommé ailleurs sous la forme Gersam. Voir GERSAM.
- 3. GERSOM (Septante :  $\Gamma_{\eta\rho\sigma\dot{\omega}\mu}$ ), descendant de Phinées, qui fut un des chefs de familles revenus de la captivité avec Esdras. I Esdr., VIII, 2.

GERSON (hébreu : Geršon, mais Geršom dans 1 Par., vi, 2; xv, 7; Septante : Γηρσών, Gen., xLvi, 11; Γεδσών dans les autres livres, sauf I Par., xxIII, 7, où on lit Παροσώμ, et I Par., xv, 7, Γηρσάμ; à la place de Γεδσών, le *Godex Alexandrinus* met habituellement Γηρσών; Vulgate, Gerson, sauf 1 Par., vi, 20, 43, 62, 71; xv, 7 et 11 Par., xxix, 12, où le nom est écrit Gersom), l'ainé des fils de Lévi, Gen., xlvı, 11; Num., 11, 17; xxvı, 57; 1 Par., vı, 1, 16; il était né quand Jacob vint en Égypte avec toute sa famille. Gen., XLVI, 11. Ses fils furent Lobni et Séméi, Exod., vi, 16, 17; Num., iii, 18; 1 Par., vi, 17, 20; ils donnérent naissance à deux familles de Lévites, dont les enfants mâles s'élevaient à sept mille cinq cents au moment du dénombrement fait par Moïse. Num., III, 21, 22. Ces deux branches formaient l'une des trois grandes familles de Lévites, les Gersonites. Num., III, 21 (hébr.); xxvi, 57. Leurs fonctions sont indiquées Num., IV, 22, 27, 28. Après l'offrande de divers dons au sanctuaire par les chefs des douze tribus, Moïse donna aux Lévites, fils de Gerson, deux chars et quatre bœufs.Num., vII, 7. Dans les marches, ils devaient porter les objets sacrés confiés à leur garde. Num., x, 17. Dans le partage des villes destinées aux Lévites, les enfants de Gerson eurent treize villes, dans les tribus d'Issachar, d'Aser, de Nephthali et la demi-tribu de Manassé en Basan, Jos., xxi, 6, 33; I Par., vi, 62; elles sont énumérées Jos., xxi, 27-32; I Par., vi, 71-76. Asaph, lévite du temps de David, était de la famille de Gerson, I Par., vi, 39-43. Quand David eut préparé un tabernacle au Seigneur sur la colline de Sion, il fit venir pour le transport de l'arche parmi les Lévites, Joël, chef de la famille de Gerson, et cent trente de ses frères. I Par., xv, 7. Dans la distribution des Lévites par classes, les fils de Gerson formérent dix familles, six de la branche Lobni ou Léédan, et quatre de la branche Séméi. I Par., xxIII, 6-10. Aux fils de Léédan est confiée une partie des trésors et des vases sacrés. I Par., xxvi, 21. Au lieu de « fils de Gerson », on lit Gersonni, nom patronymique. A l'époque d'Ézéchias, parmi les Lévites chargés de la purification du temple, on remarque deux descendants de Gerson, Joah et Eden. 11 Par., XXIX, 12. La Vulgate, qui orthographie le nom habituellement Gerson, écrit Gersom dans I Par., vi, 20, 23, 62, 71; xv, 7; E. LEVESQUE. 11 Par., xxix, 12.

GERSONITE (hébreu: hag-geršunni; Septante: δ Γεδσών, νίος Γεδσών, δ Γεδσωνεί et Γηρσομεά; Codex Alexandrinus, δ Γηρσών, Γηρσωνί et Γεδσωνί; Vulgate: Gersonita, Gersonites), nom patronymique des descendants de Gerson. Num., 111, 21 (hébr.), 23 (hébr.), 24 (hébr.) (dans ces trois endroits, la Vulgate par abréviation a omis ce nom); Num., 1ν, 24-27 (Vulgate: Gerson); Num., xxv, 57; Jos., xxi, 33 (Vulgate: Gerson); I Par., xxiii, 7 (Vulgate: filii Gerson); I Par., xxii, 12 (Vulgate: Gerson). Voir Gerson.

GERSONNI (hébreu : hag-geršunni; Septante : Γηρσωνεί; Codex Alexandrinus, Γηρσωνί), nom patronymique appliqué à Lédan. I Par., xxvi, 21. « Fils de Gersonni » de la Vulgate signific d'après le texte hébreu : « fils du Gersonite, » c'est-à-dire fils de la branche de Gerson. La suite du texte dans la Vulgate est encore plus fautive. De Lédan, les chefs de famille Lédan et Gersonni et Jéhieli. Il faut traduire : « Pour Ladan, les chefs de famille de Ladan, le Gersz üte, [étaient] Jéhiel. »

E. Levesque. GERZI (hébreu : hag-Girzi (chetib); hag-Gerizzi ou hag-Gizri (keri); Septante : Codex Alexandrinus, vòn Γεζοχίον), nom d'une tribu qui habitait au sud de la Palestine et qui, avec les Amalécites et les Gessurites, occupait, du temps de Saül, le pays qui s'étend entre la Terre Sainte et l'Egypte. I Sam. (Reg.), XXVII, 8. Elle c'est nommée que dans ce passage de l'Écriture. Pendant que David, persécuté par Saül, demeurait à la cour d'Achis, roi des Philistins, il faisait des incursions contre les tribus du sud avec les gens qui l'avaient suivi. Il est <sup>°</sup> bien difficile de savoir ce qu'étaient les Gerzites : le Le changement qu'ont fait les Massorètes du *Girzî* du texte en *Gerizzî* ou *Gizrî* les transforme en habitants de Gazer ou Gézer, mais cette ville était au nord, non au sud du pays des Philistins. Voir Gazer, col. 127. -2º La forme Gerzi rappelle le mont Garizim. Gesenius, Thesaurus, p. 301, a supposé que les Gerzites étaient des nomades qui, ayant habité d'abord au pied du mont Garizim, avaient ensuite émigré dans les déserts du sud, mais avaient laissé leur nom à la montagne. 3º D'après une troisième hypothèse, les Gerzites seraient les mêmes que les Gerréniens mentionnés II Mach., XIII, 24. Cette hypothèse, soutenable comme la précèdente, ne peut pas davantage être prouvée. Il est d'ailleurs également difficile de savoir ce qu'étaient les Gerréniens (d'après l'opinion la plus probable, c'étaient les habitants de Gerare). Voir GERRÉNIENS, col. 213.

**GÉSAN** (hébreu : Gešán : Septante :  $\Sigma$ ωγάς: Codex Alexandrinus,  $\Gamma$ ηρσώμ), troisième fils de Jahaddaï, I Par., II, 47, dans la postérité de Caleb.

GESENIUS Friedrich Heinrich Wilhelm, orientaliste et exégète allemand, né à Nordhausen le 3 février 1786, mort à Halle le 23 octobre 1842. Il fit ses premières études au gymnase de sa ville natale; il suivit ensuite les cours de théologie de l'université de Helmstædt, puis de celle de Gættingue. Après avoir professé å Helmstædt, å Gottingue et å Heiligenstadt, il fut nommé à Halle, en 1810, professeur extraordinaire de theologie, en 1811, professeur ordinaire, en 1827, consistorialrath. Il demeura dans cette ville jusqu'à sa mort. Son enseignement cut un tel succès qu'il réunit jusqu'à quatre à cinq cents auditeurs autour de sa chaire, Gesenius a renouvelé dans une certaine mesure l'étude de l'hébreu, en l'éclairant au moyen de la grammaire et de la lexicologie comparce des autres langues sémitiques. Ses ouvrages, quoiqu'ils ne soient pas exempts d'erreurs ct accordent trop au rationalisme, sont remarquables par la solidité de l'érudition et la clarté de l'exposition.

1º II publia d'abord un Hebräisch-deutsches Handwörterbuch über die Schriften des alten Testaments durchaus nach alphabetischer Ordnung, 2 in-8°, Leipzig, 1810-1812. Trois ans plus tard parut un News hebräischdeutsches Handwörterbuch für Schw'en, in-8°, Leipzig, 4815. Une nouvelle édition regut le tere qui lui est resté depuis: Hebrüisches una ehaldäisches Handwörterbuch über das alte Testament, in-8°, Leipzig, 1823; 3° édit., 4828; 4° édit., 4834. Ce lexique füt traduit en plusieurs langues européennes. Les éditions se sont multipliées depuis, mais elles ont été profondément modifiées par les éditeurs successifs. La dernière est intitulée: Wilhelm Gesenius' Hebräisches und aramäisches Handwörter-

buch über das alte Testament in Verbindung mit Prof. Albert Socia und Prof. H. Zimmern, bearbeitet von Dr Frants Buhl, 13º édit., in-So, Leipzig, 1899. Gesenius avait traduit lui-même son Handwörterbuch en latin, sur la troisième édition allemande: Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum in Veteris Testamenti libros, in-8°, Leipzig, 1833; 2º édit., revue par A. Th. Hoffmann, in-8º, Leipzig, 1847. Migne en a donné une édition retouchée : Catholicum lexicon hebraieum et chaldaicum in Veteris Testamenti libros, hoc est : Guillelmi Gesenii lexicon manuale hebraico-latinum ordine alphabetico digestum, ab omnibus rationalistis et antimessianis impietatibus expurgavit, emendavit, expulsis novis et antehac inauditis sensibus a viro protestanti excogitatis et temere obstrusis, veteris aulem traditionis ut et SS. Ecclesiæ Patrum interpretationibus restitutis et propugnatis; multisque additionibus philologicis illustravit et ordinavit Paulus L. B. Drach. Accesserunt Grammatica hebraicæ linguæ quam germanico scripsit idiomate Gesenius, latinitate autem donavit F. Tempestini, etc., edidit J. P. Migne, In-4°, Paris, 1848. — En 1826 commença à Leipzig l'impression de l'œuvre la plus importante de Gesenius, le Thesaurus philologico-criticus linguæ hebraicæ et chaldaicæ Veteris Testamenti. Le Thesaurus, formant trois tomes, comprend six parties in-4°; la première parut en 1829, la cinquième en 1842. la sixième en 1853. C'est le dictionnaire hébreu le plus considérable qui ait vu le jour. Chaque nom propre y ? sa place et tous les passages de quelque importance contenus dans la Bible y sont expliqués, de sorte que cet ouvrage peut presque tenir lieu d'une concordance hébraïque. L'auteur mit naturellement à profit les travaux de ses devanciers. En 1820, il avait fait un voyage scientifique à Paris et à Oxford pour y recneillir des matériaux. La préface qu'il annonçait en 1835 en tête de son second fascicule comme devant paraître avec le cinquième et dans laquelle il aurait fait connaître ses sources, n'a jamais été composée, mais celle qu'il avait mise en 1823 en tête de la seconde édition de son Hebräisches und ehaldäisches Handwörterbuch peut la suppléer. Le premier fond de son œuvre lui fut fourni par le Séfer has-sarasim ou « Livre des racines » de David Kimchi et par le Thesaurus linguæ sanetæ, sive Lexicon hebraicum ordine et copia cæteris antehac editis anteferendum, auctore Sancto Pagnino Lucensi, nune demum eum doctissimis quibusque Hebrworum et aliorum scriptis quam accuratissime collatum, et ex iisdem auctum atque recognitum, apera Jo. Merceri, Antonii Cevallerii et B. Carnelii Bertrami, 2 in-fo, Lyon, 1575. Voir Gesenius, Handwörterbuch, 1823, Vorrede, p. xix. Cf. Dictionnaires de la Bible, t. ii, col. 1414 et 1418. Gesenius ne put achever cette œuvre colossale Elle fut terminée en 1853, onze ans après sa mort, à partir du mot שבר, p. 1358, par son élève et ami Émilo

Rædiger, qui y ajouta aussi en 1858 un supplément et des tables. On a reproché au savant hébraïsant de n'avoir fait entrer dans son cadre que l'Ancien Testament et d'avoir complètement négligé l'hébreu postbiblique, de sorte que son Thesaurus est incomplet. On doit lui reprocher également d'avoir donné une importance exagérée à l'arabe, principalement dans ses explications étymologiques. Il est résulté de lá qu'il a quelquefois déliguré le sens des mots hébreux. Voir J.-B. Glaire, Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum, in-8°, Paris, 1830, p. 1v-v. Mais tous les hébraïsants qui ont puisé à cette riche mine ne peuvent s'empêcher de reconnaître combien elle est utile et précieuse.

2º Les travaux de Gesenius sur la grammaire hébraïque ont également fait époque. Son Hebraïsche Grammatik (intitulée aussi Hebraïsches Elementarduch, Theile 1), parut à Halle, in-8°, 1813, et supplanta aussitôt toutes les grammaires usitées jusqu'alors dans les écoles d'Allemagne. Elle fut complétée l'année suivante par une chrestomathie: Hebräisches Lesebuch (Hebräisches Elementarbuch, Theile II), 1814. La dernière édition de cette grammaire, publice par l'auteur en 1812, était la treizième. Depnis, le nombre en a doublé. La 14º fut publiée par E. Rædiger en 1815, ainsi que les huit suivantes (la 21º a paru en 1872), la 27º et les suivantes depuis 1878 par E. Kautzsch. Voici le titre de la dernière : Wilhelm Gesenius' Hebräische Grummalik vollsländig umgearbeitet von E. Kautzsch, 26e edit., Leipzig, 1896. - La 11º édition de l'Hebraisches Lehrbuch a été donnée en 1873, à Leipzig, par Heiligstedt. - Gesenius avait publié en 1818, comme supplément à sa grammaire : Vollständige Paradigmen des regelmässigen und unregelmässigen Verbi der hebräischen Sprache, in-8°, Halle, 1818; nouvelle édition, 1819. - On a reproché avec raison à Gesenius un système grammatical trop artificiel; les neut déclinaisons qu'il a admises en hébreu, par exemple, etc., sont des subtilités sans fondement. Mais il n'en a pas moios rendu les plus grands services à l'étude de l'hébreu et inauguré une ère nouvelle dans La philologie sémitique an point de vue grammatical comme au point de vue lexicologique. - Les éditeurs de sa Grammaire l'ont d'ailleurs profondément modifiée depuis 1845 dans les diverses éditions qu'ils en ont données. - A ces travanx lexicographiques et grammaticaux, se rattachent deux autres onvrages de valeur, dont le premier est l'introduction au second : Geschiehte der hebräischen Sprache und Schrift, in-8°, Leipzig, 1815; Ausführliches grammatisch-kritisches Lehrgebäude der hebräischen Sprache, mit Vergleichung der verwandten Dialekt, in-So, Leipzig, 1817.

3º Comme exégète, Gesenius a commenté Isaïe: Der prophet Jesaïa, übersetzt und mit einem vollständigen philologisch-kritischen und historischen Commentar begleitet, 3 in-8º, Leipzig, 1820-1821; 2º édit., 1829. Le commentateur est un habile philologue et un savant interprète, mais il ne réussit pas aussi bien à faire ressortir la pensée du prophète qu'à expliquer littéralement son langage. Il rejette l'authenticité de plusieurs chapitres d'Isaïe. — On a aussi de Gesenius une édition de la Genèse: דישא־ב, Genesis, Hebraice ad optima exemplaria accuratissime expressa, in-8º, Halle, 1828, ainsi que de Job: ב־יא liber, ad optima exemplaria accurati

tissime expressus, in-8°, Halle, 1829. 4º La langue arabe lui doit aussi quelques contributions. Des 1810, il publia Versuch über die maltesische Sprache, zur Beurtheilung der neulich wiederholten Behauptung, dass sie ein Veberrest der altpunischen sei, und als Beytrag zur arabischen Dialektologie, in-8°, Leipzig. 1810, où il démontra, contrairement à l'opinion reçue alors, que le maltais n'était ni du punique, ni du phénicien, mais un dialecte arabe corrompu. - Il fit paraître plns tard : De Bar Alio et Bar Bahlulo lexicographis Syro-Arabicis ineditis commentatio, 2 parties in-19, Leipzig, 1834-1839. — Mais il s'occupa plus particulièrement des deux idiomes sémitiques qui ont le plus d'affinité avec l'hébreu biblique, le samaritain et le phénicien. Il publia parmi ses premiers travaux (ce fut sa thèse de doctorat) : De Pentateuchi Samaritani origine, indole et auctoritate commentatio philologica critica, in-4°, Halle, 1815; et dans la snite : Programma. Commentatio de Samaritanorum theologia, ex fontibus ineditis, in-4°, Halle, 1824; Carmina samaritana e codicibus Londinensibus et Gothanis edidit et interpretatione latina cum commentario illustravit (fascicule i des Anecdota orientalia), in-4°, Leipzig, 1823 (1825). On a de lui sur le phénicien : Programma. De inscriptione phanicio-græca in Cyrenaica nuper reperta ad Carpocratianorum hæresin pertinente commentatio, in-4°, Halle, 1825; et, dix ans plus tard, ses Paläographische Studien über Phönizische und Punische Schrift, in-40,

Leipzig, 1835; Disputatio de inscriptione punico-libyca,

in-4°, Leipzig, I835. Enfin, en 1837, il fit paraître ses Scripturæ linguæque Phæniciæ monumenta, quotquot supersunt, edita et inedita, additisque de Scriptura et lingua Phænicum commentariis, 3 in-4°, Leipzig, 1837

5º Gesenius traduisit aussi en allemand les voyages en Syrie et en Palestine de Burckhardt en y ajontant des notes importantes sur la géographie biblique : J. L. Burkhardt, Reisen in Syrien, Palästina und die Gegend des Berges Sinai, Aus dem Englischen herausgegeben und mit Anmerkungen begleitet von W. Gesenius (t. XXXIV et xxxvIII de la Bibliothek der neuesten und wichtigsten Reisebeschreibungen), 2 in-8°, Weimar, 1823-1824. -Nous devons enfin mentionner parmi les travaux de Gesenins plusieurs articles dignes de remarque, publiés dans l'Allgemeine Encyklopädie d'Ersch et Gruber (en particulier l'article Zabier du prospectus) et dans l'Allgemeine Literaturzeitung de Halle (spécialement l'article sur la Grammaire égyptienne de Champollion, en 1837). — Voir Gesenius, eine Erinnerung an seine Freunde (œuvre anonyme de R. Haym [R. Gärtner]). in-8°, Berlin, 1843; Fr. A. Eckstein, dans Ersch et Grnber, Allgemeine Encyklopādie, sect. 1, t. LXIV, p. 3-9; H. Gesenius, Wilhelm Gesenius, Ein Erinnerungsblatt an den 100 jährigen Geburstag, Ifalle, 1886.

F. VIGOUROUX.

GESSEN (hébreu : Gošėn; Septante : Γεσέμ, Γεσέν), territoire egyptien habitė par les Hébreux depuis Γar-

rivée de Jacob jusqu'à l'exode.

1. Données bibliques. - C'est Joseph qui prend l'initiative de désigner, comme tutur séjour de sa famille, le pays de Gessen, que les Septante appellent l'egén. 'Aραδίας. Gen., xLv, 10. Averti de l'arrivée des frères de Joseph, le pharaon s'engage à leur donner « ce qu'il y a de meilteur au pays d'Egypte », de sorte qu'ils puissent « manger la graisse du pays », sans avoir à regretter la contrée qu'ils abandonnent. Gen., xLv, 18, 20. Jacob et les membres de sa famille viennent en Égypte an nombre de soixante-dix, et Joseph se rend en Gessen au-devant d'enx, d'après les Septante : καθ' Ἡρώων πόλιν, είς γην ' Ραμεσση. Gen., xLvi, 27-29. Il leur recommande de déclarer au pharaon qu'ils sont pasteurs, par conséquent d'une condition abominable aux yenx des Égyptiens, afin qu'il les fasse habiter dans le pays de Gessen. Gen., xLvi, 34. Les frères de Joseph parlent en ce sens au pharaon; celui-ci leur permet de s'établie dans le pays de Gessen. Joseph attribue, en conséquence, des possessions à sa famille « dans le pays d'Égypte, dans la meilleure partie du pays, dans la contrée de Ramsès, comme le pharaon l'avait ordonné ». Gen., XLVII, 4, 6, 11. Jacob y habita et sa famille s'y multiplia beancoup. Gen., XLVII, 27. Après 430 ans de séjour dans le pays de Gessen, les Hébreux étaient devenus très nombreux. Leur prospérité porta ombrage au pharaon qui ordonna de les accabler de travaux et de leur faire construire, avec des briques, les villes de l'hithom et de Ramsès. Exod., 1, 9, 11. Ponr se soustraire à la persécution, les Hébrenx sortirent d'Égypte an nombre de 600000 hommes de pied, sans compter les enfants. Exod., XII, 37, 38. Partis de Ramsès et de Socoth, ils passèrent par Étham, puis campérent à Phihahiroth, en face de Béelséphon, sur le bord de la mer Rouge. Exod., xIII, 20; xIV, 2.

II. Le pays de Gessen. — 1º Identification. — Le pays de Gessen est le pays compris entre la branche ta plus orientale du Nil ou branche Pélusiaque et le désert. Voir fig. 45 et ef. la carte d'Égypte, t. 11, col. 4604. Les fouilles pratiquées dans cette région en 1883 et 1885 par M. Ed. Naville, pour le compte de l'Egypt Exploration Fund, ont rendu cette identification indubitable. Les fouilles ont commencé sur l'emplacement de l'ancienne Pisapti, aujourd'hni Saft el-Hennéh, à environ une douzaine de kilomètres à l'est de Bubaste, près de Za-



45. - Carte de la Terre de Gessen, d'après M. Ed. Naville.

of Saft el Henneh and the land of Goshen, Londres, 1887, p. 18, 66. - La ville de Phithom, ou Pa-Toum, « demeure du dieu Toum, » a été retrouvée dans les ruines de Tell el-Maskhouta, sur la rive occidentale du lac Timsalı. Phithom était le nom sacré de la ville; son nom profane était Toukou. C'est cette ville que les Septante nomment Ἡρώων πόλις, Πέτοοpolis, nom sous lequel on désignait Phithom de leur temps. Voir Ригном et E. Naville, The store-city of Pithom, Londres, 1885. Sur les autres noms de localités mentionnées à propos du pays de Gessen, voir Béelséphon, Étham, Ramessès, Socnoти. — Les limites du pays de Gessen n'étaient pas exactement définies. Ebers, Durch Gosen zum Sinaï, 1881, p. 73-74, 488-513, et Naville, The shrine of Salt el Henneh, p. 14-20, l'intercalent entre Héliopolis au sud, Bubaste à l'ouest, Tanis et Mendès au nord. Les Hébreux occupérent la région située à l'est de la branche Pélusiaque du Nil. Il n'est en effet question d'un passage du Nil ni à l'arrivée de Jacob, ni au départ des Hébreux pour le désert. Ils s'étendirent toutefois jusqu'à Tanis, à l'ouest de la branche Pélusiaque, ainsi que le suppose le Psaume LXXVII, 12, 43. Au moment de l'exode, les Hébreux qui habitaient ce district se replièrent du côté de Ramessès et de Phithom, pour rejoindre le gros de la nation. La terre de Gessen avait d'ailleurs été providentiellement choisie, au bord du désert, afin que les Hébreux pussent quitter l'Égypte plus aisement. Le pays n'était pas alors occupé par les Egyptiens, ce qui permit à Joseph de le faire attribuer sans difficulté à sa famille. Le nome d'Arabie, comme nous l'avons vu plus haut, ne figurait pas encore dans le cadastre égyptien même à l'époque de Séti ler, quatre siècles après l'arrivée de Jacob et des siens. Tout au plus s'y trouvait-il quelques fortins destinés à protéger la frontière contre les incursions des Bédouins du désert. — Les Septante placent Phithom ou Héroopolis dans la « terre de Ramesses », εν γη 'Pausσση. C'est qu'en effet Ramsès II avait sa résidence favorite dans le Delta oriental. Il couvrit toute cette région de monuments dans les ruines desquels on retrouve partout ses statues et ses cartouches. La terre de Ramessès avait des limites plus étendues que Gessen; mais le pays habité par les Hébreux plaisait à l'ambitieux monarque, et c'est pour satisfaire à la fois son orgueil et son antipathic contre les fils de Jacob qu'il assujettit ces derniers à de dures corvées et leur fit bâtir les villes de Ramessés et de Phithom. Naville, The shrine of Salt el Henneh, p. 18, 20.

2º Fertilité, - Le texte sacré insiste sur la fertilité de la terre de Gessen. Quand les Hébreux furent dans le désert, ils murmurèrent en disant : « Nous nous rappelons les poissons que nous mangions en Égypte et qui ne nous coutaient rien, les concombres, les melons, les poireaux, les oignons et les aulx. » Num., xi, 5. Plus tard, ils répétérent encore : « Pourquoi nous avoir fait monter d'Égypte en ce triste pays? On n'y peut rien semer et il n'y a ni figuier, ni vigne ni grenadier, pas même d'eau à boire! » Num., xx, 5. Enfin, bien que la terre de Chanaan soit représentée comme un pays où coulent le lait et le miel. Exod., III, 8, 17, Moïse n'en dit pas moins aux Hébreux : « Le pays dont vous allez prendre possession n'est pas comme le pays d'Égypte d'où vous êtes sortis, et où il n'y avait qu'à jeter la semence dans les champs et à arroser du pied (voir t. 11, col. 1609), comme un jardin potager. » Deut., x1, 10. Cette manière de parler suppose que le pays de Gessen était d'une fertilité merveilleuse. Il en est encore de même aujourd'hui, partout où l'irrigation, dont Moïse fait mention, peut être pratiquée. Actuellement, il est vrai, « dans cette région on ne voit de cuiture que sur deux bandes étroites. L'une longe le fleuve sur un parcours de cent soixante kilomètres, depuis Hélouan au sud jusqu'à Salahyéh au nord; sa largeur moyenne est d'environ huit kilomètres. L'autre, le ouadi Toumilat, s'étend de l'ouest à l'est sur une longueur de cinquante kilométres, depuis Abou-Hammed jusqu'au lac Timsah, et n'a que deux ou quatre kilomètres de large. » Jullien, L'Égypte, Lille, 1891, p. 107.

C'est surtout dans ces deux vallées, dont la superficie représente environ quinze cents kilomètres carrès, que se développait la culture de tous les végétaux indiqués par la Bible et encore aujourd'hui si aimés des fellahs. Un ancien canal, dont on a retrouvé les traces, arrosait l'ouadi Toumilat et y portait la fertilité, Chaque année, à l'époque de l'inondation (juillet-octobre), les caux submergeaient le sol des vallées; on plantait des qu'elles avaient baissé et la récolte se faisait de mars à juin. Les poissons, que regrettent les llébreux au désert, abondaient dans les canaux dérivés du Nil, si bien que la ville florissante de Zagazig a tiré son nom du Zaghzigh, petit poisson qui se pêche dans les caux voisines, Les Hébreux habitaient, comme leurs successeurs actuels dans la terre de Gessen, dans des huttes fabriquées avec du limon desséché et bâties sur un petit talus qui s'élevait au-dessus du niveau de l'inondation annuelle. Chaque habitation avait son amm, ou enclos de verdure ménageant à la famille l'ombre et la fraicheur. En dehors des deux vallées du Nil et de Toumilat, le pays est en majeure partie envahi par les sables du désert, hien qu'aux environs de Salahyèh, à l'ouest du canal de Suez, se trouvent de superbes forêts de palmiers dont les dattes ont des dimensions extraordinaires. Le canal d'Ismaï-

lich, qui suit l'ouadi Toumilat, a, tout d'abord, paru rendre à la vallée son ancienne fertilité. Mais on s'est bientôt aperçu que ses eaux se chargeaient du sel dont est imprègné le sable du désert et ne tardaient pas à arrêter toute végétation. Jullien, L'Éypte, p. 110. Il n'en était pas ainsi autrefois, quand les canaux bien entretenus développaient la culture, et que celle-ci opposait une digue à l'envahissement du sable. La terre de Gessen était alors cultivable sur une grande partie de sa superficie, et au moyen de l'antique schadouf, voir t. 11, col. 1607, 1609, on faisait arriver l'eau et, par conséquent, la fertilité, même dans les terres situées au-dessus du niveau des canaux d'irrigation. — Les premiers Hébreux qui arrivérent dans le pays de Gessen, au nombre de soixante-dix seulement, trouvérent aisément dans les vallées la nourriture nécessaire à leurs troupeaux. A mesure qu'ils se multiplièrent, ils étendirent leurs cultures et il n'y a pas à s'étonner si, au bout de quatre siècles, plus d'un million d'Hébreux trouvèrent à vivre de pêche, de culture, d'élevage et aussi de commerce et d'industrie dans le pays attribué à leurs pères et considéré par le pharaon contemporain de Joseph comme « ce qu'il y a de meilleur au pays d'Égypte ». Gen., xLv, 18. Il est vrai que le souverain fit en même temps une bonne opération politique. La terre de Gessen était infestée par les incursions périodiques des Rédouins pillards. C'est probablement une des raisons pour lesquelles les Égyptiens ne l'habitaient pas. Les Hébreux devinrent les gardiens naturels de la frontière de ce côté. « Les Bné-Israël prospérérent dans ces parages si bien adaptés à leurs goûts traditionnels... Ils n'y subirent pas le sort de tant de tribus étrangères qui, transplantées en Égypte, s'y étiolent et s'éteignent, ou se fondent dans la masse des indigênes au bout de deux ou trois générations. Ils continuèrent leur métier de bergers, presque en vue des riches cités du Nil, et ils n'abandonnérent point le Dieu de leurs pères pour se prosterner devant les triades ou les ennéades des Égyptiens. » Maspero, Histoire an-cienne des peuples de l'Orient classique, Paris, 1897, t. n, p. 72. - Voir Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, Paris, 1896, t. II, p. 215-234; Ebers, Durch Gosen zum Sinai, Leipzig, 1881; E. Naville, The shrine of Saft el Henneh and the land of Goshen, Londres, 1887; The store-city of Pithon, Londres, 1885; Egypt Exploration Fund, Report of first general meeting, Londres, 1883; Baedeker. Unter-Aegypten, Leipzig, 1877, t. 1, p. 37, 41; Jullien, L'Égypte, Lille, 1891, p. 105-128; Le Camus, Notre voyage aux pays bibliques, Paris, 1894, p. 131-150. II. LESETRE.

GESSNER Salomon, théologien luthérien, né à Bunzlau en Silésie, le 8 novembre 1559, mort le 7 février 1605 à Wittenberg, où il était professeur de théologie à l'Université. Voici quelques-uns de ses ouvrages: Daniel propheta disputationibus XII et præfatione chronologica breviter explicatus, in-4°, Wittenberg, 1601; Hoseas illustratus, in-8°, Wittenberg, 1601; Hoseas illustratus, in-6°, Wittenberg, 1604; Paraphrasis et expositio in Nahum, in-8°, Wittenberg, 1604; Commentationes in Psalmos Davidis, in academia Wittenbergensi publice prælectæ, in-6°, Wittenberg, 1605; Commentarius in Joelem, in-8°, Wittenberg, 1614; Commentarius in Obadian, in-8°, Illambourg, 1618. Ces deux derniers ouvrages furent publiés après la mort de leur auteur par les soins de Paul Gesner. — Voir Waleh, Biblioth, theologica, t. IV, p. 433, 494, 555, 568, etc.

B. Heurtebize,

GESSUR (hébren : Gešúr; Septante : Γεσσίρ,
Γεδσούρ, Γεσσούρ), petit royaume araméen, qui formait,
avec celui de Maacha, la frontière nord-ouest de Basan,
et dont le roi, Tholmaï, donna sa fille en mariage à
David. Il Reg., III, 3; I Par., III, 2. De cette union naquit

Absalom, qui, après le meurtre d'Amnon, alla se rèfugier près de son grand-père, et y resta trois ans. Il Reg., xiii, 37, 38. C'est là que Joab alla le chercher. Il Reg., xiv, 23, 32; xv, 8. Le nom ethnique est, en hébreu, hag-Gešúri, avec l'article et toujours au singulier, Deut., 111, 14; Jos., x11, 5; x111, 13; ha-'Asûrî, Il Reg., 11, 9 (probablement une faute de copiste, que la Vulgate et la version syriaque ont corrigée); Septante : Codex Vaticanus, Γαρτασεί, Deut., 111, 14; Γεργεσεί, Jos., XII, 5; Γεσειρεί, Jos., XIII, 11, 13; Θασειρεί, Il Reg., II, 9; Codex Alexandrinus, Γαργασεί, Deut., III, 14; Γεσουρί, Jos., XII, 5; XIII, 11, 13; Θασούρ, Il Reg., II, 9; Vulgate : Gessurî, partout. D'après ces derniers passages, nous savons que Gessur se trouvait sur la frontière d'Argob, Deut., III, 14; sur la limite de Basan, royanme d'Og, Jos., XII, 5; près de Galaad, II Reg., II, 9; entre Galaud et l'Hermon. Jos., XIII, 11. Ce district confinait ou appartenait à la Syrie, II Reg., xv, 8; l'expression: Gesûr ba-'Arâm (Vulgate : Gessur Syriæ), a pour but sans doute de le distinguer du territoire de même nom situé au sud de la Palestine. Jos., xIII, 2; 1 Reg., XXVII, 8. Voir Gessuri 2. Il semble que cet État fut indépendant du royaume d'Og. Jos., XII, 5. Les Israélites épargnérent les habitants, Jos., xiii, 13, qui, à une certaine époque, s'emparèrent des villes de Jair et d'autres cités. I Par., 11, 23. Au temps de David, nous voyons un roi à la tête du pays. Il Reg., III, 3. Abner cependant avait réussi à y implanter l'autorité éphémère d'Isboseth. Il Reg., II, 9. - Quelques auteurs identifient Gessur avec le Ledjah, contrée singulière, sauvage et volcanique, qui s'étend au nord-ouest du Djébel Hauran, et qui correspond à l'ancienne Trachonitide. Voir ARGOB, t. 1, col. 950. Rapprochant l'hébreu Gesûr de l'arabe djisr, « pont, » ils voient dans le district araméen dont nous parlons un « pays de ponts », dénomination qui, d'après eux, conviendrait au Ledjah, où les coulées de lave ont formé comme des ponts naturels au-dessus de nombreux et étroits défilés, et au milieu duquel une ville porte encore le nom de Djisreh. Cf. K. Furrer, Zur ostjordanischen Topographie, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig, t. XIII, 1890, p. 198. J. L. Porter, dans Kitto, Cyclopædia of Biblical Literature, Edimbourg, 1869, t. 11, p. 118, assimile également Gessur à la partie septentrionale de la même région et de la plaine voisine jusqu'au Pharphar. Nous croyons que la raison étymologique n'a aucune valeur, et que le royaume de Tholmai était à l'ouest de Basan plutôt qu'à l'est. D'autres prétendent que c'est le pays appelé maintenant le Djéidür, l'ancienne Iturée, ou la plaine qui s'étend au sud de l'Hermon. Cf. C. R. Conder, dans Smith, Dictionary of the Bible, 2e edit., Londres, 1893, t. п. р. 1169. Pour d'autres enfin, c'est le Djolân actuel, l'ancienne Gaulanitide. Cf. II. Guthe, Dr. A. Stübel's Reise nach der Diret et-Tulul und Hauran, 1882, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, t. XII, 1889, p. 233; Zur Lage von Gessur, dans la même revue, t. XIII, 1890, p. 285. Nous nous rallions volontiers au sentiment de J. G. Wetzstein, Reisebericht über Hauran und die Trachonen, Berlin, 1860, p. 82, qui place Gessur dans la région septentrionale du Djolân depuis El-Qoneitrah jusqu'au pied de l'Hermon. Cette hypothèse ressort des passages de l'Écriture où Gessur est mentionné avec Galaad comme une des contrées transjordaniennes, II Reg., 11, 9, et principalement cité entre Galaad et le mont Hermon. Jos., XIII, 11.

A. LEGENDRE.

GESSURI (hébreu : hag-Gešûvî, avec l'article), nom de deux peuplades situées, l'une à l'est du Jourdain, l'autre au sud de la Palestine.

1. GESSURI, nom des habitants du Gessur, district araméen situé à l'est du Jonrdain, entre Galaad et le grand Hermon. Deut., III, 14; Jos., XII, 5; XIII, 11, 13;

H Reg., H, 9. Voir GESSUR. Le texte reçu et certains manuscrits des Septante portent Γαργασεί, Γεργεσεί, Deut., ווו, 14; Jos., xii, 5, ce qui suppose, au lieu de ייייי, Gešūri, la lecture vozza, Girgūši, nom des « Gergeseens », peuple de la Palestine, mais que quelques auteurs ont voulu placer également sur la rive orientale du lac de Tibériade. Voir Gergéséen. Le texte hébreu, Il Reg., II. 9, prête matière à difficulté. Voir Assarim, t. 1, col. 1148. Nous y lisons, en effet, האשורה, há-'Åšůri, ce qui ne peut évidemment se rapporter ni à l'Assyrie ni à la tribu arabe des Assurim, Gen., xxv, 3, sur lesquelles Abner ne pouvait établir l'autorité d'Isboseth. Le chaldéen a traduit : 'al debêt 'Ašêr, « sur la maison ou la tribu d'Aser; » deux ou trois manuscrits seulement donnent אמשרה. Cf. B. Kennicott, Vetus Testam. heb. cum variis lectionibus, Oxford, 1776, t. 1, p. 563; S. Davidson, The hebrew text of the Old Testament, Londres, 4855, p. 62. Plusieurs auteurs, comme Köhler. Kamphausen, Budde, admettent cette leçon, hā-'Ašērî (ct. Jud., 1, 32). Mais il faut supposer dans ce cas, ce qui n'est pas prouvé, que le nom d'Aser désignait l'ensemble des trois tribus du nord de Chanaan. On a prétendu aussi qu'il s'agit de la ville d'Aser, sur la frontière de la demi-tribu de Manassé occidental, Jos., xvii, 7, au sudest de Jezraël. Mais pourquoi l'auteur sacré aurait-il mélé à des contrées bien connues, comme Galand, Jezraël, Ephraïm, une ville, et une ville presque inconnue, mentionnée une seule fois dans l'Écriture? La Vulgate et la version syriaque ont lu hag-Gešūri. Nous avons tout lieu de croire que c'est la vraie leçon. Le texte des Septante, Codex Vaticanus : Θασειρεί; Codex Alexandrinus : Θασούρ, fautif comme l'hébreu, ne peut en rien nous éclairer. A. LEGENDRE.

223

2. GESSURI (Septante : Codex Vaticanus, & Pereipei, Jos., XIII, 2; δ Γεσειρί, 1 Reg., XXVII, 8; Codex Alexandrinus, l'esoupt, Jos., XIII, 2; l'esepet, I Reg., XXVII, 8), nom d'une tribu qui habitait au sud de la Palestine. Jos., XIII, 2; 1 Reg., XXVII, 8. Dans le premier passage, où il s'agit des limites de la Terre Promise, Gessuri est nommé avec le pays (hébreu : gelilôt, « cercles » ou « districts ») des Philistins, et les deux territoires forment une contrée s'étendant « depuis le fleuve (hébreu : haš-šihov) qui coule devant l'Egypte (c'est-à-dire l'ouadi el-Arisch) jusqu'aux confins d'Égrôn ou Accaron vers le nord, et appartenant à Chanaan ». Dans le second, la tribu est mentionnée avec Gerzi et les Amalécites, comme une de celles que David envahit et ravagea, alors qu'il habitait chez les Philistins. Elle occupait done bien la région méridionale, et ainsi ne saurait être confondue avec celle qui se trouvait à l'est du Jourdain, entre Galaad et le mont Hermon. Voir Gessuri 1, Gessur et A. LEGENDRE. GELILOTH.

GETH (hébreu : Gat; Septante : Γέθ partout, excepté I Reg., vii. 14, où le texte reçu et le Codex l'aticanus portent 'A566: Codex Alexandrinus, l'ét), une des einq villes principales des Philistins, 1 Reg., vi, 17, etc., appelée Gat Pelistim, l'El addorédon, Geth Palæstinorum, dans Amos, vi, 2.

1. Now. - Le mot Gat est la forme contracte de Génét, comme bat, « fille, » est mis pour bénét. Il est ordinairement rendu par « pressoir ». Cf. II Esd., xIII, 15; Joel, III, 13, 11 pourrait être aussi la contraction d'une forme Gannat, Gannah, « jardin. » Ce nom semble avoir été assez répandu dans la Palestine. La Bible mentionne plusieurs villes qui le portaient et, pour les distinguer entre elles, fait suivre le nom d'un déterminatif: Gat ha-Hefer, Gethhepher, Jos., xix, 13; IV Reg., xiv, 25; Gat Rimmon, Gethremmon. Jos., xix, 45. Les documents égyptiens et assyriens nous montrent qu'il devait y en avoir d'autres encore. Les listes hiéroglyphiques de Karnak contiennent trois Kentu ou Ganutu, nos 63, 70, 93. Cf. A. Mariette, Les listes géographiques des pylônes de Karnak, Leipzig, 1875, p. 32, 34, 39. L'un de ces trois noms représenterait-il la vieille cité philistine dont nous parlons? On ne sait au juste; il n'est même pas sur qu'ils désignent des bourgades spéciales. Cf. G. Maspero, Sur les noms géographiques de la Liste de Thoutmos III qu'on peut rapporter à la Judée, extrait des Transactions of the Victoria Institute, or philosophical Society of Great Britain, Londres, 1888, p. 3; W. Max Müller, Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern, Leipzig, 1893, p. 159, 393. On trouve dans les tablettes de Tell el-Amarna une Gintikirmil, « Gath du Carmel, » et une simple Gimti, Ginti, qui est peut-être Geth. Cf. 11. Winckler, Die Thontafeln von Tell el-Amarna, Berlin, 1896, tahl. 181, 183, 185, p. 310, 312, 314. On peut reconnaître la même ville dans les inscriptions cunéiformes, celles de Sargon en partieulier, citant Gimtu avec Azot. Cf. Fried. Delitzsch, Wo tag das Paradies? Leipzig, 1881, p. 290; E. Schrader, Die Keilinschriften und das Alte Testament, Giessen, 1883, p. 166, 444. Joséphe appelle Geth Γίττα, Γίττη, Ant.

jud., VI, 1, 2; XII, 2; IX, VIII, 4.

H. IDENTIFICATION. — 1º Difficultés. — L'emplacement de Geth est encore un problème. Aucun passage de l'Écriture ne permet de le résoudre. On sait généralement que cette ville était la plus rapprochée du territoire des Hébreux, qu'elle constituait ainsi le poste avancé des Philistins du côté de l'est. On l'a cherchée, on la cherche encore actuellement au moyen de fouilles, dans le triangle formé par Beit Djibrîn au sud, Tell es-Safiyêh à l'ouest, et Tell Zakariya à l'est. Nous ne parlons, bien entendu, que des opinions les mieux fondées, négligeant les nombreuses conjectures plus ou moins séricuses émises à ce sujet. L'histoire a perdu de bonne heure toute trace de cette ville; voità pourquoi les données traditionnelles sont si vagues, si incertaines, quand elles ne sont pas contradictoires. Eusèbe et saint Jérôme, qui sont d'ordinaire les grands témoins de la tradition, ont de tels tâtonnements pour Geth qu'ils ne savaient pas au juste, on le voit bien, où la placer. Ainsi dans l'Onomasticon, Gættingue, 1870, p. 127, 244, ils nous disent qu'elle subsistait encore de leur temps comme bourgade au cinquième mille (plus de sept kilometres) d'Éleuthéropolis (aujourd'hui Beit Djibrin), sur la route qui allait de cette localité à Diospolis (Lydda, Ludd). Aillenrs, an mot Γεθθά, Getha, p. 129, 246, on lit : « C'est là que fut transportée l'arche d'alliance, au sortir d'Azot; il y a maintenant un très grand bourg appelė Getham, Γιθθάμ, entre Antipatris (Qala'at Ras el-'Ain) et Jamnia (Yebna). Il en existe également un autre nomme Gethim, l'aveiu. » Cette indication se concilie mal avec la première. Le fait biblique mentionné par les auteurs montre bien qu'il s'agit de la Geth philistine, cf. 1 Sam. (Reg.), v, 8, 9; à moins qu'ils ne distinguent de celle-ci celle des Enacim, Jos., xt, 22, ce qui ne serait pas conforme à l'Écriture. En tout cas, la seule désignation de deux localités notoirement différentes pronve suffisamment qu'ils ne font là, comme sonvent, qu'un simple rapprochement onomastique, sans avoir la prétention d'établir une identification précise. Dans un autre endroit, au mot Gethremmon, p. 128, 246, ils assimilent cette ville, de la tribu de Dan, à un très grand bourg situé à douze milles (près de dix-huit kilomètres) de Diospolis, en se rendant à Éleuthéropolis. Reland, Palæstina, Utrecht, 1714, t. 1, p. 493, incline de là à confondre Geth et Gethremmon, sous prétexte que, d'après l'Itinéraire d'Antonin, il y avait dix-huit milles de Diospolis à Éleuthéropolis, ce qui, en réalité, mettrait Geth à six milles de cette dernière ville et non à einq. Mais, en fait, la distance entre Lydda et Beit Djibrin est, à vol d'oiseau, de vingt-cinq milles, ce qui empêche d'identilier les deux cités. Si saint Jérôme suit

Eusèbe dans ses fluctuations, il n'est pas plus fixé sur la position de Geth, quand il parle en son propre nom. Ainsi, dans son Commentaire sur le prophète Michée, 1, 10, t. xxv, col. 1159, il place la patrie de Goliath entre Eleuthéropolis et Gaza, ce qui est en contradiction avec les données de l'Onomasticon, à moins que Gaza ne soit une faute pour Gazara, Gazer, qui est sur la route de Diospolis. Enfin, dans sa préface sur le prophète Jonas, t. xxv, col. 1119, il parle de « Geth, qui est en Opher, ponr la distinguer d'autres villes de Geth qu'on montre aujourd'hui encore près d'Éleuthéropolis ou Diospolis ». Il faut donc conclure que tous ces témoignages ne sauraient peser d'un grand poids dans la balance. Il est un document plus grave, mais qui, malheureusement, ne peut encore nous mener à une solution. C'est la carte mosaïque de Médaba. Elle nous montre tout près de Diospolis-Lydda, vers le sud, - autant qu'on peut s'en rapporter à cette naïve orientation, - l'image figurée d'un bourg avec cette légende : Γέθ, ή νον Γίττα, μία ποτέ τῶν πέντε σατραπίων, « Geth, qui est aujourd'hni Gitta, autrefois une des einq satrapies. » Mais les renseignements bibliques, tout vagnes qu'ils soient, semblent bien assigner à la Geth philistine une position beancoup plus méridionale. Et puis, la légende n'estelle point une glose ajontée au nom, et dont l'autorité

serait loin de s'imposer?

2º Opinions. - Dans ces conditions, voici les principales hypothèses émises à ce sujet. - lo V. Guérin, Judée, t. 11, p. 108-113, prenant pour base la première assertion de l'Onomasticon, celle qui place Geth à einq milles au nord d'Eleuthéropolis, arrive, à sept kilomètres environ au nord-ouest de Beit Djibrin, au village actuel de Dhikrin, qu'il regarde comme l'emplacement de Geth. Le nom arabe n'a, à la vérité, aneun rapport avec l'antique dénomination, mais le site offre des traces considérables de sa primitive importance. « Des citernes, des puits et des silos creuses dans le roe; de vastes galeries sonterraines, les unes très dégradées et à moitié détruites, les autres presque intactes; les vestiges de nombreuses maisons renversées, une assez grande quantité de blocs de différentes dimensions jonehant un sol hérissé de broussailles ou planté d'oliviers : tout cela, ajouté aux quarante citernes de Dhikrin et aux matériaux antiques qu'on observe dans ce village même, atteste évidemment qu'il y avait autrefois en cet endroit une ville considérable, assise sur deux collines, et qui paraît, à cause de sa position, avoir été l'ancienne Gath, l'une des cinq principales cités des Philistins. » V. Guérin, Judée, t. 11, p. 109. — 2° E. Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. II, p. 67, confond à tort Geth et Gethremmon en une seule ville, qu'il croit reconnaître, d'après les indications de l'Onomasticon, dans Deir Dubban, un pen au nord-est de Dihlirin. - 3º On a cherché la cité philistine plus haut encore, à Tell Zakariya. Cf. K. Furrer, Wanderungen durch das heilige Land, Zurieh, 1891, p. 128-129. Ce tell s'élève sur la rive gauche du grand ouadi es-Samt, à l'extrémité orientale de la Séphélah, à l'entrée du massif de collines qui précède la chaîne des montagnes de Judée. Isolé sur trois côtés par des vallées que son sommet domine de plus de 100 mètres, il offrait une situation naturellement forte pour une ville antique. Le plateau supérieur semble avoir été aplani. Il a, en gros, la forme d'un triangle; le bord, nettement délimité, garde encore les vestiges d'une enceinte, fortifiée même en certains points par des tours en saillie. De nombreuses cavernes ereusées dans la roche blanche et friable, des citernes, des pressoirs, l'abondance et le caractère des débris de poterie : tout, même avant les fouilles actuelles, faisait soupeonner là nn établissement assez considérable et l'influence d'une très vieille eivilisation. Cf. Vincent, Les fouilles anglaises à Tell Zakariya, dans la Revue biblique, Paris, t, vm, 1899, p. 441.

M. Bliss y a fait des découvertes très intéressantes. Cf. Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement, 1899, p. 10-36, 89-111, 170-187. Mais il n'a trouvé aucune preuve positive de l'identité de Geth avec cette localité. - 4º Depuis Porter, Handbook for Syria, 1858, t. 1, p. 252, on a souvent supposé que Geth pourrait bien être représentée par le village actuel de Tell es-Sâfiyéh, distant de Tell Zakariya de 8 à 9 kilomètres vers l'ouest. C'est également une position stratégique remarquable; dominant de 100 mètres l'ouadi es-Samt, elle commande toute la partie centrale de la plaine des Philistins; de très vieille date, elle a dû attirer l'attention des maîtres de la contrée. M. Bliss y a pratiqué aussi des fouilles pleines d'intérêt. Cf. Palestine Explor. Fund, Quart, Stat., 1899, p. 188-199; 317-333. C'est l'ancienne Blanche-Garde des croisés. L'identification avec Geth demeure toujours une hypothèse. Elle est cependant admise par les explorateurs anglais et d'autres savants. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. II, p. 415, 440; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 65; C. R. Conder, dans Smith, Dictionary of the Bible, 2° édit., 1893, t. 11, p. 1131; C. Warren, dans Hastings, Dictionary of the Bible, 1899, t. II, p. 413; R. von Riess, Bibel-Atlas, 2º édit., Fribourg-en-Brisgau, 1887, p. 12. - 5° On se demande enfin si l'introuvable Geth ne serait pas tout simplement Beit Djibrin. Cette hypothèse, indiquée par J. Fürst, Hebräisches Handwörterbuch, 1876, t. 1, p. 277, soute-nne par W. M. Thomson, The Land and the Book, Londres, 1881, t. I, p. 215-218, est adoptée par M. Clermont-Ganneau, Recueil d'archéologie orientale, Paris, 1899, t. m, p. 273-278 : « Beit Djibrin, dit-il, l'antique Bétogabra on Éleuthéropolis, est certainement le site d'une ancienne ville très importante. Or, chose singulière, elle ne figure sous aucune forme dans la Bible; et, d'autre part, Geth a disparu de bonne heure de la tradition toponymique. Ne ponrrait-on pas expliquer l'une par l'autre ces deux lacunes concordantes et admettre qu'à un certain moment, Gath a changé son nom contre celui de Bétogabra, exactement, comme plus tard, à l'époque grecque, Bétogabra a changé le sien contre celui d'Élenthéropolis? Gath, la patrie de Goliath, le בבר, gibbôr, « le géant, » aurait pu être ultérieurement appelée Betogabra, בית גוברץ, בית גברא, « la ville des géants. » On fait remarquer aussi que, tout près de Beit Djibrin se trouvait Marésa, en hébreu Márésáh, Jos., xv, 44, appelée Môréšét Gat. Mich., t, 14. On ajoute enfin que le site en question répond aussi bien qu'auenn des autres mis en avant, aux quelques données bibliques concernant la position de Geth. - Nous avons exposé le problème avec ses différentes solutions; les fouilles entreprises dans ces parages viendront peut-être en apporter une certaine et définitive.

III. MISTOIRE. — Au moment de la conquête israélite, Geth fut, avec Gaza et Azot, une des trois villes dans lesquelles Josué laissa quelques débris de la race des géants nommés Énacim on fils d'Énac. Jos., x1, 22. - On peut eroire, d'après I Par., vu, 21, que même avant eette époque, les Géthéens avaient eu maille à partir avec certaines tribus éphraîmites, qui étaient venues opérer des razzias daus la contrée. - L'arche d'alliance étant tombée an pouvoir des Philistins, fut transportée d'Azot à Geth, qui fut aussi cruellement affligée. 1 Sam. (Reg.), v, 8, 9. Les habitants, comme ceux des autres villes prineipales, offrirent leur ex-voto d'or à Jéhovah. 1 Reg., vi, 17. - Sous Samuel, les Hébreux, vainqueurs des Philistins, reprirent toutes les villes que ceux-ei avaient conquises sur Israel depuis Accaron jusqu'à Geth. I Reg. vii, 14. - Goliath, le géant que terrassa David, était de cette ville, et descendait probablement des anciens Enacim. I Reg., xvII, 4, 23. Après le combat dans lequel il fut vaincu, les Philistins s'enfuirent, les uns du côté

d'Accaron, les autres du côté de Geth. I Reg., xvii, 52. -C'est dans cette dernière cité que David, pour se dérober à la fureur jalouse de Saul, se retira près du roi Achis. I Reg., xxi, 10, 12; xxvii, 2, 3, 4. Ce prince lui donna la ville de Siceleg, pour qu'il y habitât, lui et ses gens. I Reg., xxvn, 6, 11. - Geth était aussi la patrie d'Obédedom, qui reçut dans sa maison l'arche d'alliance lorsque David la fit transporter à Jérusalem. Il Reg., vi, 10, 11: 1 Par., XIII, 13. - Le roi, fuyant devant Absalom, avait parmi ses gardes du corps six cents Géthéens qui, avec leur chef Éthaï, montrérent un grand dévouement. Il Reg., xv, 48, 19, 22; xvIII, 2. — Sa quatrième campagne contre les Philistins fut dirigée contre Geth, Il Reg., xxi, 20, 22; I Par., xx, 6, 7, qui d'jà autrefois était tombée en son pouvoir. l Par., xvIII, 1. - Roboam en releva les remparts et en fit une ville forte. 11 Par., xI, 8. - Sous le règne de Joas, Hazaël , roi de Syrie, s'en rendit maître, et de là se dirigea sur Jérusalem. IV Reg., XII, 17. Les Philistins durent la reprendre bientôt, car Ozias, fils d'Amasias, roi de Juda, en les combattant, détruisit les murailles de la ville, ainsi que celles de Jabnia et d'Azot. II Par., xxvi, 6. - Dans la suite, Geth s'efface peu à pen de l'histoire. Quand les prophètes annoncent les malheurs dont les Philistins vont être accablés, ils citent les quatre autres métropoles, sans faire mention de celle-ci. Cf. Jer., xxv, 20; Soph., II, 4; Zach., IX, 5, 6. Seul, Amos, vii, 2, la cite encore. Sur Michée, i, 10, 14, voir Morescheth-Gath, t. IV, col. 1279. - Sur l'expression 'al-hag-gittît (Vulgate: pro torcularibus), qui se trouve dans le titre des Ps. viii, 1, etc., voir Gittith.

A. LEGENDRE. GÉTHAÏM (hébreu: Giţţâîm, « les deux pressoirs, » Il Esd., x1, 33; Gittûyemâh, avec hê local, Il Reg., IV, 3; Septante : Γεθαίμ; Codex Vaticanus, Γεθθάι; Codex Alexandrinus, Γεθθείμ, II Reg., IV, 3; Γεθθαίμ, II Esd., xi, 33), ville mentionnée incidemment, Il Reg., iv, 3, comme le lieu de refuge des habitants de Béroth, contraints de s'exiler, peut-être à l'occasion du massacre des Gabaonites par Saül. II Reg., xxi, 1. Elle fut habitée plus tard par les Benjamites après leur retour de la captivité. Il Esd., xi, 33. Dans ce dernier passage, elle est citée, avec Asor et Rama, après d'autres localités de la tribu de Benjamin. Mais il ne faudrait pas en conclure qu'elle appartenait primitivement à cette tribu. Les noms qui suivent, en effet, c'est-à-dire Hadid, Neballat, Lod, Ono, nous transportent dans la tribu de Dan. Il est probable, ensuite, que les Bérothites n'allérent pas chercher un abri dans les environs d'Asor (Khirbet Hazzur) et de Rama (Er-Ram), c'est-à-dire à peu de distance de leur propre ville, au centre même du danger pour eux. R. J. Schwarz, Das heilige Land, Francfort-sur-le-Main, 1852, p. 103, identilie Géthaïm avec Ramléh, qui, d'après certaines traditions juives, serait l'ancienne Geth des Philistins. Cette ville, croyons-nous, était située plus au sud. Voir Geти. Mais il serait possible que Ramléh représentat, en même temps que la Gitta de la carte de Médaba, l'antique Géthaïm, qui se trouverait ainsi parfaitement dans le rayon des autres villes, Hadid (Hadithèh), Neballat (Beit Nebala), Lod (Ludd), Ono (Kefr Ana). Voir la carte de la tribu de Dax, t. 11, col. 1232. La cité dont nous parlons pourrait aussi être identique à Gethremmon (hébren : Gat-Rimmon). Jos., xix, 45. Voir Gethremmon. — On trouve encore Γετθαίμ, Γεθαίμ, dans la version des Septante : Gen., xxxvi, 35; 1 Par., 1, 46, pour l'hébreu 'Avit, et I Reg., xiv, 33, au lieu d'un verbe. Il est probable, en effet, que, dans ce dernier passage, εν Γεθθάιμ est une mauvaise lecture du texte original, qui porte : פּנִינִם, begadțem, « vous avez violé la loi, » et non pas ziziz, be-Gittaîm, « à Géthaïm. » Dans les deux cas, les autres versions donnent tort aux traducteurs grecs en suivant l'hébreu.

A. LEGENDRE.

**GÉTHÉEN** (hébreu: hag- Giţtî (avec l'article); Septante. Γεθαίος, Γετθαίος; Vulgate, Gethæus), habitant de Geth ou originaire de cette ville. Les Géthæus), habitant de sont nommés Jos., xiii, 3; I Sam. (Reg.), v, 8, 9; les soldats géthéens de David, II Sam. (Reg.), xv, 18. Trois personnages sont désignés comme Géthéens ou originaires de Geth; Goliath, II Sam. (Reg.), xxi, 19; I Par., xx, 5 (voir Goliath, col. 268); Obédédom, II Sam. (Reg.), vi, 10, 11; I Par., xii, 13, et Êthaï, II Sam. (Reg.), xv, 19, 22 (et xv, 2; Vulgate: de Geth).

**GÉTHER** (hébreu : Géțer; Septante : Γάθερ), le troisième des quatre fils d'Aram. Gen., x, 23. Dans I Par., 1, 17, il est compté d'une façon générale, avec son père et ses frères, parmi les enfants de Sem. Nons ne savons absolument rien sur la tribu dont il fut la souche, son nom n'étant mentionné qu'en ces deux endroits de l'Écriture. Les suppositions qu'on a faites reposent sur des étymologies ou des rapprochements plus ou moins plausibles. Joséphe, Ant. jud., I, VI, 4, indique les Bactriens comme descendants de Géther. A. Knobel, Die Völkertafel der Genesis, Giessen, 1850, p. 235, voit dans le patriarche araméen le Ghâter des traditions arabes, ancêtre des peuplades de Themud et de Djadis, Pour M. F. Lenormant, Histoire ancienne de l'Orient, 9º édit., Paris, 1881, t. 1, p. 289, ce nom représente le canton que la géographie classique appelle l'Iturée. Pour d'autres, ce serait une contrée de la Mésopotamie. Cf. F. de llummelauer, Commentarius in Genesim, Paris, 1895, p. 331. On peut voir encore d'autres hypothèses dans G. B. Winer, Biblisches Realwörterbuch, Leipzig, 1847, t. 1, p. 423. A. LEGENDRE.

GETHHÉPHER (hébreu : Gittáh Ḥēfēr, avec hē local après le premier mot, Jos., xix, 13; Gat ha-Hêfer, avec l'article devant le second, « le pressoir de l'excavation, » c'est-à-dire « le pressoir creusé », IV Reg., xiv, 25; Septante : Γεβερέ; Codex Alexandrinus, Γαιθθά, Jos., xix, 13; Γεθχοςέρ; Codex Vaticanus, Γεθχόδες; Codex Alexandrinus, Γέθ Αχοδέρ, IV Reg., xiv, 25; Vulgate: Geth quæ est in Opher, IV Reg., xiv, 25), ville de la tribu de Zabulon, Jos., xix, 13, et patrie du prophète Jonas. IV Reg., xiv, 25. Elle est signalée dans l'Onomasticon, Gœttingue, 1870, p. 128, 129, 245, 247, sous les noins de Gethchefer, Gethachofer, Γεθθεφά, Γεθθαργορέρ, mais sans aucune indication sur son emplacement. Saint Jérôme, dans la préface de son Commentaire sur Jonas, t. xxv, col. 1118, dit que « Geth, qui est en Opher, est un petit bourg situé à deux milles (près de trois kilomètres) de Sepphoris, en allant vers Tibériade, et où l'on montre le tombeau du prophète ». D'après les Talmuds, Mêfer n'était pas non plus éloignée de Sepphoris, aujourd'hui Sefficriyéh, an nord de Nazareth. Cf. A. Neubauer, La géographie du Talmud, Paris, 1868, p. 200. Benjamin de Tudéle, Itinerarium, édit. Const. L'Empereur, Leyde, 1633, p. 92, place le tombeau de Jonas dans ce dernier endroit. Le rabbin Ishak Chelo, dans son écrit intitulé : Les chemins de Jérusalem, le place à Kefr Kenna; mais il identifie Gethhépher avec le village de Meschhad. « De Sepphoris, dit-il, on va à Gathahépher, aujourd'hui Meschhad. C'est la patrie du phophète Jonas, tils d'Amithaï, ainsi qu'il est dit dans l'Écriture Sainte. C'est un endroit peu considérable, habité seulement par quelques musulmans pauvres. » Cf. E. Carmoly, Itinéraires de la Terre Sainte, Bruxelles, 1847, p. 256. Cette identification est généralement acceptée, Cf. R. J. Schwarz, Das heilige Land, Francfort-sur-le-Main, 1852, p. 62; Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. 11, p. 350; V. Guérin, Galilée, t. 1, p. 166; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 66; F. Buhl, Geographie des alten Palästina, Leipzig, 1896, p. 219. etc. - El-Meschhad est au sud-est de Seffüriyéh et tout près

de Kefr Kenna. La population actuelle est de 300 habitants au plus. On yvénère dans une petite mosquée un tombeau couvert d'un tapis vert et renfermant, dit-on, la dépouille du prophète Jonas. Telle est la tradition accréditée parmi les habitants de l'endroit et de Nazareth.

A. LEGENDRE.

GETH-OPHER, IV Reg., XIV, 25. Voir GETHHEPHER.

**GETHREMMON** (hébreu : *Gaṭ-rinmôn* ; Septante : Γεθρεμμών), nom d'une ou deux villes de Palestine.

1. GETHREMMON (Septante: Γεθρεμμών, Jos., XIX, 45; Γεθερεμμών, Jos., XXI, 24; Γεθωρών; Codex Alexandrinus, Γεθρεμμών, I Par., vi, 69), ville de la tribu de Dan, Jos., xix, 45, assignée aux Lévites tils de Caath. Jos., xxi, 24; 1 Par., vi. 69. Elle est mentionnée, Jos., xix, &, entre Bané-Barach et Méiarcon; elle tait donc partie du groupe septentrional des cités danites. Voir DAN 2, tribu et carte, t. II, col. 1232. Son emplacement n'a pas été retrouvé jusqu'ici : Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 128, 246, disent que, de leur temps, c'était encore un gros bourg à 12 milles (près de 18 kilomètres) de Diospolis (Lydda, Ludd), en se rendant à Éleuthéropolis (Beit-Djibrin). Cette distance nous mène à l'opposé du groupement de Josué, XIX, 45, 46. D'ailleurs, les données de l'Onomasticon, en ce qui concerne les villes du nom de Geth, sont tellement incertaines qu'on ne saurait les prendre comme base d'investigation. Voir GETH. M. Clermont-Gauneau, Recueil d'archéologie orientale, Paris, 1888-1899, t. 111, p. 273, einet l'hypothèse que Gethremmon pourrait bien être la Gitta marquée tout près de Diospolis-Lydda sur la carte mosaïque de Màdeba, et qu'en conséquence elle pourrait être identiliée avec Ramléh. Si cette dernière localité passe généralement pour être de fondation arabe, il n'en est pas moins possible qu'il y eût anparavant, sur ee point très bien situé, un bourg avec un nom. Il se ponrrait même, ajoute-t-il, « que le surnoin de Rimmon ait en quelque influence sur l'adoption du nom de Ramléh, nom en apparence purement arabe (« sable »). L et n s'échangent souvent dans les dialectes palestiniens, et la toponymie populaire, en Syrie comme ailleurs, a une tendance marquée à déformer les noms de lieux pour les ramener à des mots connus. » Elle serait alors identique à Géthaim, que R. J. Schwarz, Das heilige Land, Francfort-sur-le-Main, 1852, p. 103, assimile à Ramléh. Voir Géтнаїм. A. LEGENDRE.

2. GETHREMMON (Septante: Codex Vaticanus, Ἰεδαθά: Codex Alexandrinus, Baiboa), ville de la demi-tribu occidentale de Manassé, donnée aux Lévites fils de Caath. Jos., xxi, 25. Dans le passage parallèle de l Par., vi, 70 (hébren, 55), on lit Baalam (hébreu ; Bil'âm; Septante : Ἰεμβλαάν; Codex Alexandrinus, Ἰβλαάμ.) On voit, du reste, comment même dans Josué, xxi. 25, les Septante ont dù avoir un texte différent, puisqu'ils mettent Ἰεδαθά, Εχιθσά. Ἰεδαθά est peut-ètre mis pour Ἰέδαλά. Voilà pourquoi on attribue généralement Gethremmon à une faute de copiste. Voir BAALAM, t. I, col. 1323. Si l'on maintient cependant cette leçon, on pourra trouver sur le territoire de Manassé certaines localités répondant à l'un ou l'autre des éléments du composé Gat-Rimmôn. On signale, en particulier, Kefr Rumman au nord-onest de Sébastiyéh et, plus loin, vers la plaine de Saron, le village de Djitt. R. J. Schwarz, Das heilige Land, Franclort-sur-le-Main, 1852, p. 126, identitie Gethremmon avec Adadremmon (hébreu: Hådadrimmon); mais ce dernier endroit rentre plutôt dans la tribu d'Issachar.

A. LEGENDRE.

GETHSÉMANI (grec : Γεθσημανεί), endroit voisin de
Jérusalem, dans lequel eut lieu l'agonie de Notre-Seigneur le soir du jeudi saint.

I. Données évangéliques. - Gethsémani était situé

au delà du Cédron, Joa., XVIII, I, sur la montagne des Oliviers. Luc., XXII, 39. Il y avait là un jardin, Joa., XVIII, I, que saint Matthieu, XXVI, 36, et saint Mare, XIV, 32, désignent par l'expression plus vague de χωρίον, « emplacement, » traduite elle-même par villa et prædium dans la Vulgate. Malgré cette traduction, il n'y a pas de raison pour supposer qu'il y ait eu en cet endroit des constructions quelconques. Le mot Gethsémani répond à l'hébreu gat, « pressoir, » et šémén, « huile, » étymologie beaucoup plus probable que les autres que l'on a proposées : gë šemanë, « vallée de l'huile; » gat simanē, « pressoir des signaux; » gedét šémén, « colline d'huile, » c'est-à-dire « colline fertile ». Il y avait donc là ou il y avait eu un pressoir à huile, ehose toute naturelle an bas de la montagne des Oliviers. Il s'y trouvait

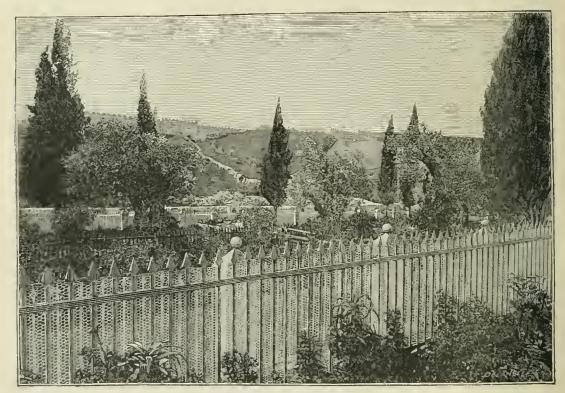


46,-Olivier du Jardin de Gethsémani. D'après une photographie.

des arbres, puisque c'était un jardin, et ces arbres étaient des oliviers (fig. 45). Cet, emplacement ne paraît pas avoir été fréquenté par le public, malgré sa proximité de Jérusalem. Mais Notre-Seigneur y venait fréquemment avec ses disciples, Joa., xviii, 2, assuré d'y tronver la solitude et le calme. Il est à croire que le jardin appartenait à quelque disciple fidèle et que le Sauveur pouvait s'y retirer à son gré. L'ombre des oliviers y garantissait des rayons du soleil. La clarté de la pleine lune n'aurait pas réussi à en percer l'épais feuillage; aussi, la nuit du jeudi au vendredi saint, Judas se fit-il accompagner de gens munis de lanternes et de falots. Joa., XVIII, 3. Après la dernière Cène, Jésus arriva en ce lieu, accompagné de ses apôtres. Il les y laissa, probablement non loin de l'entrée, en leur disant de s'y reposer pen-dant qu'il s'en irait plus loin et prierait. Matth., xxvi, 36; Marc., xiv, 32. Il prit cependant avec lui Pierre, Jacques et Jean, auxquels il recommanda, non plus de se reposer, comme les huit autres, mais de veiller et de prier. Matth., xxvi, 37, 38; Marc., xiv, 33, 34; Luc., XXII. 40. Puis il s'éloigna encore de ces trois Apôtres à

une faible distance, Matth., xxvi. 39; Marc., xiv, 35, à la distance d'un jet de pierre, Luc.. xxii, 41, à une trentaine de mêtres par conséquent. C'est là que le Sauvenr entra en agonie et que, justifiant le nom de ce lieu, il permit à l'angoisse de l'écraser comme dans un pressoir, au point que le sang s'échappa de son corps comme l'huile de l'olive. Cf. 1s., lxiii, 2, 3. Son agonie terminée, il rejoignit les trois apôtres qui, au lieu de prier avec lui, s'étaient endormis, et il leur ordonna de se lever et de marcher avec lui. Matth., xxvi, 45, 46; Marc., xiv, 41, 42; Luc., xxii, 45, 46. Tout aussitôt apparut Judas, à la tête de ceux qui venaient s'emparer du divin Maître. II. État actuel des lieux. — Gethsémani s'appelle

année une petite récolte. Ils sont ou des contemporains de Notre-Seigneur, ou des rejetons immédiats de ceux qui ont été témoins de l'agonie du divin Maître. En tous cas, ils sont antérieurs à la conquête musulmane, puisqu'ils n'ont jamais été sonmis à l'impôt. Voir OLIVIER. La grotte située an nord du jardin est de forme irrégulière (fig. 48). Elle mesure dix mêtres de long et sept on luit de large. La voîte en est soutenne par plusieurs piliers naturels et percée d'une ouverture qui donne à penser que cette grotte a servi primitivement de citerne. Il faut descendre un escalier de six marches pour y accèder. Trois autels ont été dressés dans cette grotte et la voûte garde encore la trace d'étoiles qui y ont été



47. - Le Jardin de Gethsémani. D'après une photographie.

anjourd'hui en arabe Bostán-ès-zeitun, « jardin des oliviers, » on encore El-Djesmaniyeh, corruption du nom primitif. Si l'on sort de Jérnsalem par la porte de Saint-Etienne et qu'on traverse le Cédron, on rencontre d'abord le monument appelé tombeau de la sainte Vierge; derrière ce monument, un peu plus à l'est par conséquent, une grotte dite grotte de l'Agonie, et au sud de cette grotte un jardin connu sous le nom de jardin de Gethsémani. Comme Notre-Seigneur, le soir du jeudi saint, dut sortir de Jérusalem par une des portes du sud et ensuite remonter la vallée du Cédron, il entra à Gethsémani par le jacdin, à l'extrémité septentrionale duquel se trouve la grotte, à moins toutefois que l'entrée de la propriété ne se soit trouvée au contraire du côté de la grotte. Le jardin (fig. 47) est en forme de trapèze et a une cinquantaine de metres de côté. Il appartient aux franciscains, qui l'ont entouré d'un mur en 1818 et ont érigé à l'intérieur, en 1873, les quatorze stations du chemin de la croix. Ce jardin renferme encore sept oliviers dont le plus gros (fig. 46) a huit mêtres de circonference et qui, malgré leur vétusté, fournissent chaque

peintes à une époque reculée. Le rocher apparait de toutes parts dans son état naturel; c'est un des rares sanctuaires de Palestine dont l'état primitif n'ait pas été altéré par des embellissements subséquents. A quinze mêtres de la porte actuelle du jardin de Gethsémani, une colonne marque l'endroit où Judas aurait consommé sa trahison. A quatre ou cinq mêtres de là, mais encore à soixante-dix mêtres de la grotte, se voit un rocher près duquel les trois Apôtres, Pierre, Jacques et Jean, anraient été laissés par Notre-Seigneur. Un oratoire rappelant le sommeil des Apôtres convrait ce rocher au xir siècle. Les ruines mêmes en ont disparu.

III. DONNÉES TRADITIONNELLES. — La grotte porte aujourd'hui le nom de grotte de l'Agonie. Une inscription y rappelle même le mystère. Cependant les identifications actuelles n'ont pas toujours en cours dans les anciens temps. L'Évangile ne parle pas de la grotte et ne dit rien qui autorise à assurer que Notre-Seigneur ait fait sa prière en ce lieu précis. Son silence, il est vrai, n'est pas une preuve péremptoire en faveur d'une opinion contraire. Saint Jérôme, De situ et nom, toc. hebr.,

Gethsemani, 1. XXIII, col. 903, dit que de son temps une église s'élevait à l'endroit où le Sauveur avait prié avant sa passion, au pied du mont des Oliviers. Cette église n'était évidenment pas bâtie au-dessus des oliviers; peut-être l'était-elle au-dessus de la grotle; toutefois saint Jérôme ne mentionne pas ce détail pourtant digne de remarque. Théophane, Chronicon, ad annum 683, parle de colonnes qu'on aurait voulu enlever de Gethsémani à cette époque, et qu'on laissa à la requête des chrétiens notables de Palestine. Cf. Reland, Palestina illustrata, Utrecht, 1714, p. 857. L'higoumène Daniel, qui voyageait en Palestine en 1113, suppose que Notre-Seigneur fut livré par Judas dans la caverne, mais qu'il

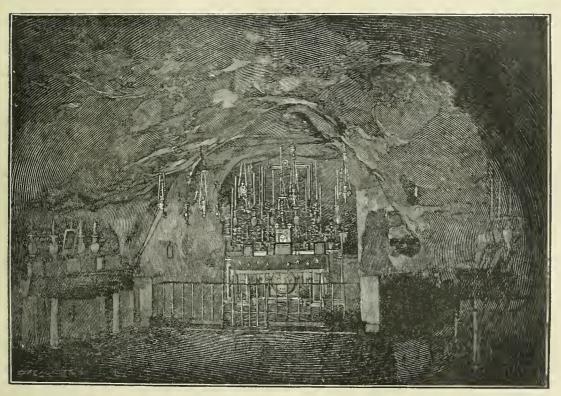
p. 170; Friedlieb, Archéologie de la Passion, trad. Martin, Paris, 1897, p. 80, 81.

11 Lesètre

**GÉZEM** (Gazzám; Septante: Γηζάμ), père d'une famille de Nathinéens qui revinrent de captivité avec Zorobabel. II Esdr., VII, 51. Dans la liste parallèle de I Esdr., II, 48, la Vulgate le nomme Gazam.

**GÉZER,** orthographe, dans la Vulgate, ll Reg., v, 25, du nom de ville écrit ailleurs Gazer. Voir GAZER, col. 126.

GÉZÉRON, nom, dans la Vulgate, I Mach., IV, 15,



48. — Intérieur de la grotte de Gethsémani. D'après une photographie.

avait prié à un jet de pierre de cet endroit, au lieu où s'élevait de son temps une petite chapelle. Jean de Wurtzbourg, an milieu du XIIe siècle, dit également que les apòtres dormirent dans la grotte, mais qu'une nouvelle église, appelée église du Sauveur, entourait le lieu où le Seigneur avait prié. Il résulte de ces deux passages et du témoignage d'autres pélerins de la même époque, qu'on regardait au moyen âge la grotte appelée aujourd'hui de l'Agonie, comme la caverne ou Jésus alla tout d'abord avec ses disciples, les engageant à s'y reposer, tandis qu'il irait prier autre part. « Cette divergence de la tradition relative à la grotte, dit V. Guérin, Jérusalem, Paris, 1889, p. 292, ne lui enlève en rien de la sainteté dont elle doit être entourée aux yeux des chrétiens, car elle n'en reste pas moins consacrée par le souvenir du Christ qui y aurait eu sa sueur de sang ou y aurait été livré aux Juiss par Judas. » Cf. Liévin, Guide de la Terre Sainte, Jerusalem, 1887, t. 1, p. 328-334; Socin, Palästina und Syrien, Leipzig, 1891, p. 92; Ollivier, La Passion, Paris, 1891, p. 55-63; Vigouroux, Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques, Paris, 1896,

d'après le texte grec, de la ville appelée ailleurs Gazer. Voir Gazer, col. 126.

**GÉZEZ** (hébreu : *Gázēz*; Septante : ὁ Γεζουέ), nom d'un ou deux descendants de Caleb, mentionnés dans le même verset. I Par., n, 46.

 GÉZEZ, un des fils de Caleb, par Épha, sa concubine. I Par., π, 46. Il est nommé le troisième après llaran et Mosa.

2. GÉZEZ est donné aussitôt après comme le fils de Haran. Il serait alors le petit-fils de Caleb, tandis que le premier Gézez serait son fils : il est possible que le même nom ait été porté par deux personnes dans la même famille. Cependant il est bien probable que ce second Gézez a été écrit par une faute de copiste pour léhday (Vulgate : Jahaddaï). Sans cela, on ne voit pas comment Jahaddaï du verset suivant se rattache à ce qui précède dans la généalogie des descendants de Caleb. I Par., 11, 42-47. Tous les noms qui forment les anneaux de la

généalogie y sont répétés deux fois, sauf celui de Jahaddaï.

GÉZONITE (hébreu: hag-Gizônî; Septante, édition sixtine: ὁ Γιζωνίτης; omis dans le Codex Sinaitieus; Codex Alexandrinus, ὁ Γωννί; recension de Lucien: ὁ Γοννί; Vulgate: Gezonites), qualificatif ethnique ou plutôt patronymique d'Assem, un des gibbôrîm ou vaillants de David, ou bien père de quelques-uns de ces gibbôrîm. 1 Par., xi, 33 (hébreu, 34). Le nom du gibbôr ou du père de ces gibbôrîm est peut-être altéré: il s'appelle Jassen dans la liste parallèle II Reg., xxiii, 32. Voir Assem, t. i, col. 1127. Sa qualité de Gézonite n'est pas moins difficile à préciser que son nom. On ne connaît point de localité appelée Gézon ou Gizon. La leçon du Codex Alexandrinus et de Lucien ferait supposec qu'Assem ou Jassen était un Nephthalite, descendant de Guni. Gen., xlvi, 24; l Par., v, 45.

GHÉMARA, seconde partie du Talmud. Voir TALMUD.

GHESQUIÈRE Joseph, jésuite belge, né à Courtrai le 27 février 1731, mort à Elsen le 23 janvier 1802. Entré au noviciat de Malines le 16 octobre 1750, il enseigna les lumanités, fut attaché à la rédaction des Acta sauctorum. Après 1773, il continua ses travaux historiques sur la Belgique et fut reçu membre de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. A l'invasion de la Belgique par les troupes françaises, il se retira à Essen. Outre de nombrenx ouvrages d'histoire, il publia: David propheta, David doctor, David hymnographus, David historiographus. Scu Psalmi prophetici, hymnici, et historici, philologice ac paraphrastice expositi, servato authentico textu, in-8°, Essen. 1800; in-12, Gand, 1824: in-8°, Venise 1825; in-18, Arras, 1877.

C. SOMMERVOGEL.

GHIMEL, :, nom de la troisième lettre de l'alphabet hébreu. g, exprimant la consonne g (prononciation toujours dure). On pense communément que ce nom signifie « chameau », hébreu : gamal, d'où le latin camelus et notre mot français « chameau ». La forme ancienne de cette lettre en phénicien,  $\Lambda$ , paraît représenter grossièrement le cou de cet animal. Le gamma  $(\gamma \acute{\alpha} \mu \mu \alpha = \gamma \acute{\alpha} \mu \lambda \alpha)$  des Grecs.  $\Gamma$ , rappelle la forme antique, un peu défigurée et tournée en sens inverse. Voir Alfhabet,

GHISLIERI (Ghislerius) Michel, théatin, né à Rome en 1564, mort en 1646 à l'âge de 83 ans. C'était un disciple du célébre Agellius, dont il suivit la méthode exégétique; il fut très versé dans les langues orientales. On a de lui : Commentarii in Canticum Canticorum Salomonis, juxta lectiones Vulgatam, hebrwam et græcas tum LXX tum alierum veterum interpretum, in-fo, Rome, 1609; nouvelle édit, augmentée, Venise, 1613;-Anvers, 1614; Paris, 1618. Il s'attache au sens littéral, puis expose le sens mystique et moral. Commentarii in Jeremiam prophetam, 3 in-fo, Lyon, 1613, également selon la Vulgate, l'Hébreu, la paraphrase chaldaïque et le grec des Septante accompagné d'une Chaîne tirée des Peres. - Voir Hurter, Nomenclator literarius, t. 1. 2º édit., p. 445-446; A. F.Vezzozi, I Scrittori de' Cherici regulari detti Teatini, 2 in-4°, Rome, 1780, t. 1, col. 391-397. E. LEVESQUE.

GHÔR, nom donné à la plaine du Jourdain par les écrivains arabes. Voir Araban, t. 1, col. 820, et Jourdain.

GIAH (hébreu : Giale; Septante : l'xi; Vulgate : Vallis), localité qui n'est nommée que 11 Sam. (Reg.), II, 24, pour déterminer la position de la colline d'Ammah. Voir Ammah 2, t. 1, col. 484-485.

GIBBORIM. Voir ARMÉE, t. I, col. 973 et GÉANTS, col. 437.

GIBERT Joseph Balthasar, historien français né à Aix-en-Provence, le 17 février 1711, mort le 12 novembre 1771. Après avoir terminé ses études à Paris, chez son oncle Balthazar Gibert, et suivi le barreau pendant quelque temps, il fut nommé par Malesherbes inspecteur de la librairie, puis appelé à la charge d'inspecteur général du domaine, et nommé enfin garde du dépôt des archives de la pairie. Ses travaux d'érudition et d'histoire lui avaient valu, en 1746, une place à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; parmi eux, plusieurs se rapportent à l'Écriture Sainte, tels que : Mémoire sur le passage de la mer Rouge, in-4°, Paris, 1755; Dissertation sur l'histoire de Judith, in-12, Paris, 1739; réimprimée dans le tome xxI des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, en 1754: Dissertation sur la chronologie des Machabées, 1759 (dans le tome xxv des Mémoires de l'Acad. des inscriptions); Sur la chronologie des rois de Juda et d'Israël, 1761 (ibid., t. xxx). A. REGNIER.

GIBLÉENS ou GIBLITES, habitants de Gébal (Byblos), Jos., XIII, 5 (hébreu): HI Reg., v, 18; (Vulgate: Ézech., XXVII, 9). Voir GEBAL I, col. 438.

GIDÉROTH, orthographe, dans la Vulgate. los., xv, 41, du nom de la ville appelée ailleurs Gadéroth. Voir Gadéroth, col. 32.

GID' ÔM (Septante: Γεδὰν; Codex Alexandrinus, Γαλαάδ; manque dans la Vulgate), localité inconnue, nommée seulement, Jud., xx, 45, comme l'endroit où les enfants d'Israèl cessèrent de pomsuivre les Benjamites après les avoir battus à la bataille de Gabaa. Gid'ón venant du verbe gāda', qui signific « couper, briser », certains commentaires pensent qu'on ne doit point traduire: « ils les poursuivirent jusqu'à tid'óm, » mais, « ils les poursuivirent jusqu'à tid'óm, » mais, « ils les poursuivirent jusqu'à ce qu'ils les eurent taillés en pièces. » Il est néanmoins plus probable que Gid'óm est réellement un nom de lieu, et désigne un endroit situé à l'est de Gabaa (Tell el-Fūl).

GIESELER Johann Karl Ludwig, théologien protestant, né le 3 mars 1793 à Petershagen près de Minden en Westphalie, mort à Gættingue le 6 juillet 1854, snivit les cours de l'Université de llalle et en 1813 combattit pour l'indépendance de son pays. La paix rétablie, il ent la direction du gymnase de Minden et, en 1819, obtint une chaire à la nouvelle Université de Bonn où il resta jusqu'en 1831. A cette date, il passa à Gœttingue pour y donner le même enseignement. De cet auteur nous mentionnerons les deux ouvrages snivants : Historisch-kritischer Versuch über die Enstehung und die frühern Schicksale der schriftlichen Evangelien, in-8°, Leipzig, 4818 : l'auteur, que cet écrit rendit aussitôt célèbre, rejette l'hypothèse d'un Évangile primitif où auraient puisé les synoptiques; Vetus translatio latina Jesaiw libri Veteris Testamenti pseudepigraphi, edita atque illustrata præfatione et notis, in-ie, Gættingue, 1832. Son Lehrbuch der Kirchengeschichte, 6 in-8°. 1824-1857, lui a valu la réputation de grand historien. B. HEURTEBIZE.

GIÉZI (hébren: Géljázi ou Géyljázi: Septante: Pæţi), dont on ignore la patrie et la famille, n'est connu que comme serviteur du prophète Élisée. Il apparaît pour la première fois, lorsque Elisée promit un fils à la pieuse Sunamite, chez qui il avait trouvé une généreuse hospitalité. Voulant reconnaître les services de son hôtesse, l'homme de bien la lit appeler par Giézi et lui offrit son intervention à la cour du roi d'Israel. En paix avec tous, elle n'avait pas de faveur à demander. Elisée consulta son serviteur. Celui-ci, qui avait peut-être entendu la Sunamite se plaindre de sa stérilité, suggéra à son maître le désir secret de cette femme : « Elle n'a pas de fils et son mari est déjà vieux. » Élisée la fit rappeler et

lui annonça qu'elle serait mère dans un an. IV Reg., IV, 11-17. L'enfant, ainsi annoncé, grandit, fut frappé d'insolation et mourut. Sa mère, pleine de foi, recourut à Elisée. Le prophète, retiré sur le Carmel, la vit venir de loin et signala son arrivée à Giézi, qu'il envoya à sa rencontre demander si tout allait bien à la maison. La femme de Sunam répondit évasivement au serviteur : « Tout va bien; » mais arrivée auprès de l'homme de Dieu, elle se prosterna devant lui et lui saisit les pieds en suppliante. Giezi, jugeant cette action peu respectueuse et trop familière, voulut écarter la Sunamite. Élisée lui commanda de la laisser expliquer son chagrin. Ému de la mort de l'enfant, il envoya Giézi en toute hâte pour le rappeler à la vie : « Ceins tes reins, prends mon bâton dans ta main et pars. Si tu rencontres quelqu'un, ne le salue point, et si quelqu'un te salue, ne lui réponds pas, et mets mon bâton sur le visage de l'enfant.» Theodoret, Quæst. in IV Reg., int. xvII, t. LXXX, col. 756, a pensé qu'Élisée fit ces recommandations, parce qu'il craignait que son serviteur, orgueilleux et vaniteux, ne s'arrêtat pour dire aux passants le motif de sa course précipitée et n'empêchât par sa vaine gloire l'accomplissement du miracle; mais rien dans le texte n'indique cette crainte. Cependant, la mère éplorée emmena le prophète avec elle. Giézi, qui les avait précédés, ne réussit pas à rappeler l'enfant à la vie. Bien qu'il eût exécuté exactement les ordres de son maître et placé son bâton sur le visage du mort, celui-ci ne reprit ni la voix, ni le sentiment. Étonné, Giézi annonça à Élisée son insuccès. Plus heureux, le prophète ressuscita le cadavre et ordonna à son serviteur d'appeler la mère pour lui rendre son fils plein de vic. IV Reg., IV, 18-37. Voir t. II, col. 1692. Les commentateurs n'attribuent pas l'insuccès de Giézi à ses défauts; ils pensent généralement que Dien voulait glorisser directement et sans intermédiaire son prophète.

Giézi eut un rôle moins beau dans l'épisode de la guérison de Naaman. Élisée avait refusé les généreuses offrandes du général syrien. IV Reg., v, 16. Moins désintéressé que son maître, le serviteur courut après Naaman qui, à sa vue, descendit de son char et vint à sa rencontre. Par un impudent mensonge, Giézi attribua à Élisée la requête qu'il adressait au riche officier : « Mon maître m'a envoyé vous dire : « Deux jeunes fils des « prophètes sont arrivés tout à l'heure de la montagne « d'Éphraïm; donnez-leur un talent d'argent et deux vête-« ments de rechange. » Naaman donna deux talents et deux vêtements, qu'il fit porter par ses serviteurs. Le soir venu, Giézi serra les cadeaux dans sa maison et renvoya les porteurs. Pour dissimuler sa manœuvre et détourner les soupçons, il se présenta à Élisée, sans être mandé. Le prophète, qui savait par révélation l'indigne conduite de son serviteur, l'interrogea : « D'où viens-tu, Giézi? » Continuant à mentir, Giézi répondit : « Votre serviteur n'est allé nulle part. » Le prophète lui reprocha alors sévèrement ce qu'il avait fait et l'en punit : « Tu as reçu de l'argent et des habits pour acheter des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs et des servantes. Mais aussi la lépre de Naaman s'attachera à toi et à toute ta race pour jamais. » Giézi se retira, couvert d'une lèpre blanche comme la neige. IV Reg., v, 20-27. Voir t. II, col. 1693. Cette punition était méritée, car la demande de Giézi et son acceptation de présents étaient de nature à discréditer auprès des Syriens les prophètes du vrai Dieu et à les faire paraître aussi cupides que les prophètes des idoles. D'ailleurs, Giézi avait abusé du nom de son maître et avait voulu le tromper. On en conclut qu'il quitta des lors définitivement le service d'Élisée. Plus tard, si on admet que le récit biblique suit l'ordre chronologique, après la famine de sept ans qui désola le pays, la Sunamite qui, sur le conseil d'Elisée, s'était retirée chez les Philistins, vint demander à Joram que sa maison et ses terres lui

soient rendues. Le roi conversait alors avec Giézi et se faisait raconter les merveilles opérées par Élisée. Giézi venait de rappeler la résurrection du fils de la Sunamite, lorsque les apercevant il les désigna au roi qui leur fit rendre justice. IV Reg., viii, 1-6. Toutefois, on a pensé que ce récit n'est pas à sa place et que l'épisode de la conversation de Giézi avec le roi avait précédé la guérison de Naaman et la punition de Giézi, car le roi n'aurait pas parlé avec un lépreux. Les rabbins ont jugé séverement Giczi et ont dit que si Elisée était saint, son serviteur ne l'était pas. Talmud de Jérusalem, Berakhoth, 1, 5, trad. Schwab, t. 1, Paris, 1881, p. 263; Yebamoth, II, 4, t. vii, 1885, p. 28. Ils ont enseigné, Sanhedrin, x, 2, t. x1, 1889, p. 45, 55-57, qu'il était un des quatre particuliers, n'ayant point de part à la vie future. Il était fort instruit dans l'étude de la loi, mais il avait trois défauts : il était jaloux, de mœurs relâchées, et il ne croyait pas à la résurrection des morts. Ces reproches des rabbins ne sont fondés que sur des interprétations étranges de quelques versets bibliques. Le texte sacré ne lui attribue expressément que la cupidité des biens terrestres et le mensonge. E. MANGENOT.

GIGAS LIBRORUM, manuscrit de la Vulgate latine, ainsi nommé parce qu'il est de très grande dimension, d'un poids si considérable qu'il faut deux ou trois hommes pour le porter. On l'appelle aussi Teufelsbibel, « la Bible du diable, » parce que, d'après une légende, un moine, qui avait été condamné à mort, eut la vie sauve pour l'avoir écrit tout entier en une nuit avec l'aide du diable, dont on voit l'image, dans le volume, à la feuille 290. Une notice contenue dans le manuscrit et datée de 1295 donne ce codex comme une des sept merveilles du monde.

1º Description. - Les feuillets sont en parchemin épais, de peau d'âne, à ce qu'on croit. Ils ont environ 0m,875 de hauteur et 0m,45 de largeur, de sorte que la largeur du livre ouvert est à peu près de 0m,90. Leur nombre est de 309, sans compter trois bandes de parchemin dont deux sont adhérentes à la couverture supérieure et la troisième est cousue à la teuille 273 qui contient la fin de l'Apocalypse. Huit feuillets manquent, parmi lesquels le premier qui contenait les six premiers chapitres de la Genèse. Le manuscrit est écrit en grandes lettres minuscules bien lisibles; les mots sont séparés et ont quelques signes de ponctuation. Il est difficile de savoir si le manuscrit est tout entier de la même main. Les ouvrages profanes qu'il renferme avec la Bible sont d'une écriture plus petite et les lettres initiales sont de forme différente, de sorte qu'il semble que le « Géant » a été écrit au moins par deux copistes différents. Le codex est partagé en deux colonnes, dont chacuue a régulièrement 106 lignes, quelques pages exceptées (287-294).

2º Histoire. — Le Gigas librorum est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Stockholm. D'après une notice écrite sur la couverture supérieure, il a appartenu au monastère bénédictin de Podlazic en Bohème, et, après avoir été mis pendant quelque temps en gage, il fut vendu en 1295 au monastère de Brevnov, près de Prague. Il devait avoir été achevé en 1239. Le copiste fut pent-être un Hermannus monachus inclusus, mentionné dans un calendrier qui y fut ajouté postérieurement. Après diverses péripèties, le codex était arrivé à Pragne, où il devint le butin des Suédois, avec le célèbre Codex argenteus d'Upsal, le 16 (26) juillet 1648. Il est conservé à Stockholm depuis cette année 1648.

3º Contenu. — Tout l'Ancien Testament est reproduit dans les 418 premiers feuillets (à part la lacune du feuillet 1); puis viennent les écrits de Josèphe, les Étymologies de saint Isidore de Séville, etc. Le Nouveau Testament remplit les feuillets 253-286. — L'Ancien Testament est la reproduction de notre Vulgate latine, à l'exception des Psaumes qui sont donnés d'après la ver-

sion que saint Jérôme en avait faite sur l'hébreu, laquelle n'a pas été insérée dans notre édition vulgaire. Quant au Nouveau Testament, les livres qui le composent sont disposés dans un ordre particulier. En tête, les quatre Évangiles, puis les Actes des Apôtres, ensuite les Épitres catholiques et l'Apocalypse et enfin les Épitres de saint Paul, classées comme à l'ordinaire, de sorte que l'Épitre aux llébreux clôt la collection. A la suite est placée l'Épitre apocryphe de saint Paul aux Laodiciens. Les trois premiers Évangiles et l'Épitre de saint Jacques sont accompagnés de leçons empruntées aux versions antérieures à saint Jérôme. La traduction des Actes n'est pas celle que nous lisons dans notre Vulgate latine, mais une traduction préhiéronymienne. Il en est de même de l'Apocalypse. M. Jean Belsheim a publié ces deux derniers livres, à cause de leur importance pour l'étude des anciennes versions latines: Die Apostelgeschichte und die Offenbarung Johannis in einer alten lateinischer Uebersetzung aus dem Gigas Librorum zum ersten Mal herausgegeben, in-8°, Christiania, 1879. La description et l'histoire du Gigas librorum se trouvent, ibid., F. VIGOUROUX.

GiHON (hébreu : gihôn, de giah, « jaillir; » Septante : Γιών, Γειῶν; Vulgate : Gihon), source située à l'est de Jérusalem, sur les pentes de la colline d'Ophel. Cette source porte le même nom hébreu que le Géhon,

fleuve du paradis terrestre.

1º il est question de cette fontaine pour la première fois au temps de David. Quand Adonias tenta de se faire proclamer roi, il assembla ses partisans auprès de la fontaine de Rogel, située à la jonction des vallées de Géennom et du Cédron, au sud-est de la ville. Pendant ce temps, sur l'avis de Nathan, David fit conduire Salomon à Gihon, où Sadoc lui donna l'onction royale. Tous poussérent ensuite le cri de : « Vive le roi Salomon! » qui retentit jusqu'à Rogel où Adonias terminait le festin qu'il avat offert à ses amis. Ainsi furent déjoués les projets du prétendant. III Reg., 1, 33, 38, 45. Josephe. Ant. jud., VII, xiv, 5, note que la fontaine de Gihon était ἔξω τῆς πόλεως, « hors de la ville. » Elle en était assez voisine pour que la cérémonie du sacre pût s'accomplir rapidement et que Salomon remontat à Jérusalem pendant le festin d'Adonias.

2º A l'approche de l'armée de Sennachérib, Ézéchias fit boucher toutes les sources des alentours de Jérusalem, pour que l'ennemi ne trouvât d'eau nulle part. Il Par., xxxII, 4. Mais afin d'assurer aux habitants de la ville l'eau qui leur était nécessaire, « il obstrua la source supérieure des eaux de Gihon et fit passer les eaux paidessons à l'occident de la cité de David, » Il Par., xxxII, 30. L'Ecclésiastique, XLVIII, 19, parle aussi de l'eau qu'Ezéchias amena dans l'enceinte de la ville en creusant le rocher avec le fer. Ces passages se rapportent à l'aqueduc que le roi fit creuser par-dessous la colline d'Ophel, pour amener les eaux de la fontaine de Gihon, qui était en dehors des murailles, jusque dans la piscine de Siloé, ménagée à l'intérieur de l'enceinte. Voir AQUEDUC, t. 1, col. 801-807. Cf. II Esdr., n, 14. Comme par la suite c'est à Siloé qu'aboutirent les eaux de Gilion, on s'explique qu'en chaldéen gihôn ait été traduit par šiloah. Voir Smoe.

3º A son retour de Babylone, Manassé fit travailler en denors de la ville de David, à l'occident de Gihon, dans la vallée, au mur qui va jusqu'à la porte des Poissons, et il poursuivit l'enceinte jusqu'à Ophel. Il Par., xxxm, t'. Le travail en question s'exécuta autour de la colline d'Ophel, entre la ville et Gihon, terme qui désigne ici soit la fontaine elle-même, ouverte à nouveau après l'éloignement des Assyriens, soit la vallée à laquelle la source donnait son nom. Cf. V. Guérin, Jécusalem,

Paris, 1889, p. 15, 40.

4º Les opinions ont été longlemps très diverses sur

la situation de la fontaine de Gihon. De Saulcy, Barclay, etc., l'ont placée au nord de la porte de Damas; Robinson, Thomson, Tobler, etc., près du Birket Mamilla. On identifie aujourd'hui plus communément la source de Gihon avec la Fontaine de la Vierge, 'Aîn Sitti Mariam, ou 'Aîn Unim ed-Déredj, « Fontaine de la Mère de l'Escalier » (fig. 49). C'est la seule source d'eau vive qui existe à Jérusalem. Tacite, Hist., v. 12, fait meution de cette unique « source d'eau perpétuelle », dans sa description de la Ville sainte. C'est pourquoi il importait tant d'en assurer la jouissance aux habitants en prévision du siège. Il n'y a pas de source au nord de la porte de Damas, et le Birket Mamilla n'est qu'un réservoir alimenté par des sources lointaines, dont les



49. - Fontaine de la Vierge. D'après une photographie.

aqueducs pouvaient toujours être coupés par les assiégeants. - La Fontaine de la Vierge « est placée au fond d'une excavation taillée dans le rocher, ou l'on descend par un escalier de trente marches, divisé en deux (16 + 14) par une chambre voutée en ogive, d'un peu plus de trois mêtres de large sur autant de hauteur. La grotte inférieure est à environ huit mêtres de profondeur : l'eau sort dans un bassin d'environ cinq mètres de long sur deux mètres de large et à peu près autant de profondeur, et elle disparait dans un canal souterrain qui la conduit à la font ûne Siloé ». Chauvet et Isambert, Surie, Palestine, Paris, 1890, p. 318. Ce canal n'est autre que l'aqueduc d'Ezéchias, Joséphe, Bell, jud., V, iv. 1, dit que l'eau de Siloé est « douce et abondante ». Celle de la Fontaine de la Vierge est aujourd'hui légèrement saumatre. Il est très probable que la Fontaine de la Vierge recoit ses eaux de l'esplanade du Temple, Elle est sujette à des intermittences caractéristiques. Une ou deux fois par jour, mais plus rarement en été, le niveau s'élève subitement. Ce phénomène doit s'expliquer par l'effet d'un siphon naturel sur le parcours des eaux. Il est peu probable qu'on doive identifier cette fontaine avec celle du Dragon, mentionnée 11 Esdr., 11, 13. Voir Dragon (Fontaine du), t. 11, col. 1503. Le nom de Fontaine de la Vierge a été donné à Gihon par suite d'une croyance légendaire qui est sans fondement historique. - Voir Socin, Palästina und Syrien, Leipzig, 1891. p. 101; Liévin, Guide de Terre Sainte, Jérusalem, 1887, t. 1, p. 381; Le Camus, Notre voyage aux pays bibliques, Paris, 1894, t. 1, p. 379. II. LESÈTRE.

1. GILBERT de Holland ou de Hoylandia, né dans le district de Holland, comté de Lincoln, en Angleterre, vécut dans le XIIe siècle. Il embrassa la règle cistercienne et en 1163 fut élu abbé de Swinshed, Il fit fleurir l'étude des saintes lettres dans son monastère et, sur l'ordre de ses supérieurs entreprit d'achever l'exposition commencée par saint Bernard sur le Cantique des Cantiques. Il mourut en 1172 au monastère de Larivour au diocèse de Troyes, d'après la chronique de Clairvaux. Saint Bernard avait laissé son commentaire au premier verset du troisième chapitre. Gilbert le continua à partir de ce verset et commenta dans quarante-huit sermons les troisième et quatrième chapitres et les neuf premiers versets du cinquième. Mabillon a publié le Commentaire de Gilbert dans son édition de saint Bernard, t. II (1690), p. 1, et Migne l'a reproduit dans le t. CLXXXIV, col. 11, de la Patrologie latine, A tort ont été attribués à Gilbert de Holland d'autres commentaires d'ailleurs inédits, sur le psautier, sur les épitres de saint Paul et sur l'Apocalypse. - Voir Visch, Biblioth. Scriptorum Ord. Cisterciensis (1656), p. 126; D. François, Biblioth. générale des écrivains de l'ordre de S. Benoit, t. 11, p. 391; Fabricius, Biblioth. latina mediæ atatis (1858), t. 11, p. 57. B. HEURTEBIZE.

2. GILBERT Folioth, chanoine régulier anglais, puis bénédictin, fut en 1139 choisi pour abbé de Glocester. Il devint ensuite évêque d'Hereford, puis en 1163 évêque de Londres. Sur ce siège il se montra l'adversaire de saint Thomas Becket dans ses démélés avec Henri II, roi d'Angleterre, l1 mourut le 18 février 1188, l1 a laissé une Expositio Cantici canticorum publice à Londres, in-1°, 1638, et reproduite dans la Patrologie latine, t. CII, col. 1146. — Voir Histoire littér, de la France, t. XIII, p. 372; Fabricius, Biblioth, latina mediæ ætatis (1858), t. II, p. 54; Patrol. latine, t. cxc, col. 739; t. CII, col. H46. B. HEURTEBIZE.

GILL John, théologien anabaptiste anglais, né à Kettering le 23 novembre 1697, mort à Londres le 14 octobre 1771. D'une famille pauvre, il réussit sans aucune ressource à acquerir une sérieuse connaissance de la théologie et des langues orientales. Il remplit les fonctions de prédicateur à lligham-Ferrars, puis à Londres. Parmi ses nombreux écrits qui presque tous sont des ouvrages de controverse nous remarquons : An exposition of the Book of Salomon's Song, commonly called Canticles, in-fo, Londres, 1728 (contre le Dr Whiston qui affirmait que le Cantique des Cantiques était un livre apocryphe); The Prophecies of Old Testament respecting the Messiah, considered and proved to be literally fulfilled in Jesus, in-fo, Londres, 1728; Dissertation concerning the antiquities of the Hebrew Language, in-8°, Londres, 1767; An exposition of the Old and New Testament, 9 in-4°, Loudres, 1809-1810. Ce dernier ouvrage est un recueil des divers écrits de John Gill sur les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. B. HEURTEBIZE.

GILO (hébreu : Gilôh; Septante : Γηλώμ; Codex Alexandrinus, Γηλών, Jos., xv. 51; Γωλά, II Reg., xv, 12), ville de la tribu de Juda, Jos., xv. 51, et patrie d'Achitophel. II Reg., xv, 12. Elle fait partie du premier groupe des cités de la montagne, dans lequel on trouve: Jether (aujourd'hui Khirbet 'Attir), Socoth (Khirbet

Schuéikéh), Anab ('Anab), Istémo (Es-Semu'a), etc.. formaut un district situé vers le sud-ouest d'Hebron. On ne rencontre dans ce rayon aucun nom pouvant rappeler Gilo. Il existe plus haut, au nord d'El-Khalil, une localité qui, au point de vue onomastique, représente bien l'antique cité biblique; c'est Khirbet Djala. Il y a, en effet, entre l'arabe احالا, Djala, et l'hébreu أناء, Giloh, correspondance parfaite. Les explorateurs anglais admettent cette identification, du moins comme probable. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. III, p. 313; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 73. Ce qui nous empêche d'adhérer à ce sentiment, c'est l'éloignement du groupe auquel appartient Gilo. Khirbet Djala rentre plutot dans le quatrième groupe de la montagne, avec Ilalhul (Halhût), Gedor (Khirbet Djedûr), etc. Cf. Jos., xv, 58, 59. Josué, dans ses énumérations, suit un ordre si exact, que nous hésitons à y voir ici une dérogation. A plus forte raison, est-il difficile, malgré le même rapprochement onomastique, de chercher la patrie d'Achitophel à Beit Djala, gros bourg situé prés de Bethléhem. Telle est cependant l'opinion de R. J. Schwarz, Das heilige Land, Fraucfort-sur-le-Main, 1852, p. 76, dont la conjecture parait vraisemblable à T. Tobler, Topographic von Jerusalem und seinen Umgebungen, Berlin, 1854, t. II, p. 413, et à V. Guérin, Judée, t. 1, p. 118. — Gilo était la patrie d'Achitophel, conseiller de David. 11 Reg., xv, 12; XXIII, 34. Ce confident du roi, devenu plus tard un traître, devait avoir là sa résidence habituelle. Il s'y trouvait du moins au moment de la révolte d'Absalom. II Reg., xv, 12. C'est là qu'il vint se pendre de désespoir et fut enseveli dans le tombeau de son père. Il Reg., XVII, 23. Voir Achitophel, t. i, col. 146.

A. LEGENDRE.

GILONITE (hébreu : hag-Gilôni, avec l'article; Septante : Codex Vaticanus, Osmovsí; Codex Alexandrinus, Γιλωναίος, 11 Reg., xv, 12; Γειλωνίτος, 11 Reg., ххии, 34), natif de Gilo; nom appliqué seulement à Achitophel. Voir GILO. A. Legendre.

GILPIN Guillaume, théologien anglican, né à Carlisle eu 1724, mort à Boldre le 5 avril 1804. Il étudia à l'Université d'Oxford et entra dans les ordres. Après avoir été quelque temps vicaire, il établit une école à Cheam, près de Londres, et devint ensuite curé de Boldre dans le llampshire. Parmi ses écrits, nous devons mentionner: Exposition of the New Testament, in-40, Londres, 1790; 2 in-8°, Londres, 1811. B. HEURTEBIZE.

GIMAREY Louis Philibert, ecclésiastique français, ne à Romaneche (Saone-et-Loire), le 6 juin 1808, mort à Dracy-le-Fort le 24 mars 1861. Après avoir suivi les cours de philosophie et de théologie au grand séminaire d'Autun (1827-1829), il professa successivement la septième (1832) et la troisième (1833) au petit séminaire de cette ville. Entré à Saint-Sulpice et son noviciat à la Solitude d'Issy terminé (1836-1837), il fut envoyé au séminaire d'Avignon en 1838. En 1846, il rentra dans le diocèse d'Autun, fut curé de Saint-Jean-des-Vignes en 1847, aumônier du collège d'Autun en 1854 et, en 1857, curé de Dracy-le-Fort, où il mourut à l'âge de 53 ans. On a de lui : Nouveau commentaire littéral, critique et théologique, avec rapport aux textes primitifs, sur tous les livres des divines Écritures, par M. le docteur J. F. d'Allioli; traduit de l'allemand en français sur la 6º édition, traduction revue et approuvée par l'auteur, avec le texte latin et la version française en regard, 10 in-8°, Paris, 1854; plusieurs éditions; le traducteur a ajouté au travail d'Allioli de nombreuses notes qui en ont fait un commentaire nouveau (voir Allioli, t. 1, col. 389); Théâtre des événements racontés dans les

divines Écritures, ou l'ancien et le nouvel Orient étudiés au point de vue de la Bible et de l'Église, par M. le docteur L. C. Gratz, vicaire général d'Augsbourg, traduit de l'allemand, 2 in-8°, Paris. 1869; nouvelle édition abrégée, revue et corrigée par l'abbé Cranpon, in-8°, Paris, 1884; Explication des Épîtres et Évangiles des dimanches, des principales fêtes et des féries de toute l'année selon le rit romain, où l'on expose le sens littéral du texte sacré, 2 in-12, Paris, 1857.

— Voir L. Bertrand, Bibliothèque sulpicienne, 3 in-8°, Bordeaux, 1900, t. III, p. 300-302.

O. REY.

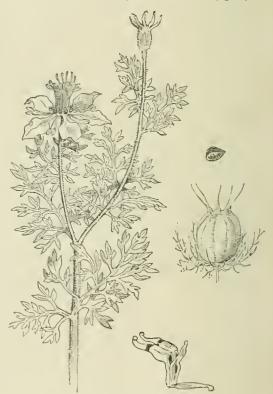
GINETH (hébreu: Ginat; Septante: Γωνάθ), père d'un certain Tebni, qui, après la mort de Zambri, roi d'Israël, disputa le trône à Amri. III Reg., xvi, 21, 22.

GIRAFE. Voir Caméléopard, t. 11, p. 91.

GITANE (VERSION) DE LA BIBLE. Les Gitanes (en espagnol Gitanos) sont connus sous des noms divers : Bohemiens, en France: Gypsies (d'É-gypt-ien, parce qu'on les a supposés originaires d'Égypte d'où ils auraient été exilés pour avoir refusé l'hospitalité à la sainte Vierge et à l'enfant Jésus, G. Barrow, The Zincali, 1888, p. 90), en Angleterre; Zigeuner, d'où nous avons fait Tsiganes, en Allemagne; Zingari, en Italie; Heidenen (« païens »), en Hollande; Tartares, en Suede et en Norvege, etc.; ils s'appellent eux-mêmes Rom, « homme, mari. » Voir D. Mac Richtie, Accounts of the Gypsies of India, in-16, Londres, 1886, p. 61-112; C. Améro Bohémiens, Tsiganes et Gypsies, in-12, Paris (1895), p. 139-140. Ils errent par bandes en Asie, dans quelques parties de l'Afrique et dans toute l'Europe, sans histoire, sans traditions, et parlant néanmoins partout une même langue, formant. plus encore que les Juifs, un peuple séparé et distinct au milieu des autres nations. Ils sont redoutés à cause de leurs vols et se donnent comme sorciers. Voir V. S. Morwood, Our Gipsies, in-8°, Londres. 1895, p. 296-320; Ch. G. Leland, Gypsy Sorcery and Fortune Telling, in-4°, Londres, 1891; H. von Wlislocki, Zauberund Besprechungs-Formet der Zigeuner, in-8°, Budapest, 1888; ld., Volksglaube und religiöser Brauch der Zigeuner, in-8°, Münster i. W., 1891 Id., Aus dem inneren Leben der Zigeuner, in-8°, Berlin, 1892. Leur langue, qu'ils appellent rommany, se rattache étroitement an sanscrit. Fr. Mayo, Los Gitanos, in-16, Madrid, 1869, p. 43, etc. Ils sont donc originaires de l'Inde et appartiennent à la classe des Parias. Ils paraissent avoir émigré de leur pays d'origine au commencement du xve siècle, lors de l'invasion de Tamerlan. On les signale pour la première fois en France en 1427, P. Bataillard, Les débuts de l'immigration des Tsiganes, in-8°, Paris, 1890, p. 11, et en 1447 en Espagne, où ils sont encore aujourd'hui au nombre d'une quarantaine de mille. Nous en avons vu particulièrement à Grenade, où plusieurs vivent dans des cavernes creusées dans la montagne de l'Albaycin en face de l'Alhambra, comme des Troglodytes. Quelques-uns d'entre eux sont catholiques. - Un protestant anglais, G. Borrow, a traduit le Nouveau Testament en rommany; il a publié à Madrid en 1837 la version de l'Évangile de saint Luc. Embéo e majaró Lucas. El Evangelio segun S. Lucas traduc. al romani ó dialecto de los Gitanos de España, Londres (Madrid). C'est le premier ouvrage qui ait jamais été imprimé en cette langue. Le traducteur a refait plus tard son œuvre et elle a été réimprimée en 1872. - Voir II. M. W. Grellmann, Historische Versuch über die Zigeuner, 2º edit., Garttingue, 1787 (traduction française par 1., Histoire des Bohémiens, in-8°, Paris, 1810); G. Borrow, The Zincali ar An Account of the Gypsies of Spain, 4 edit., in-16. Londres, 1888; P. Th. Bataillard, De l'apparition et de la dispersion des Bohêmiens en Europe, dans le t. v. p. 438-475; 521-539, de la Bibliothèque de l'École des Chartes, 1844; Id., Nouvelles recherches sur l'apparition et la dispersion des Bohémiens en Europe, ibid.. 1849, 3° série, t. 1, p. 14-55, etc.; A. F. Pott, Die Zigeuner in Europa und Asien, 2 in-8°, Ilalle, 1844-1845, t. 11, 9. 464-476, 499-521; Walter Simson, A History of the Gypsies, in-12, New-York, 1866; Sam. Roberts, History of the Gipsies, 5° édit., in-8°, Londres, 1842; Ad. Colocci, Gli Zingari, in-8°, Turin. 1889 (bibliographie. p. 330-356); [S. Bagster.] Bible of every Land, in-4°, Londres, 1860, p. 130-132; G. Barrow, The Bible in Spain, 2° édit., 3 in-12, Londres, 1843, t. 1, p. 151 sq.; t. 11, p. 379; t. 111, p. 233-237; Verzeichniss der Werken und Aufsätzen welche in alterer und neuerer Zeit über die Geschichte und Sprache der Zigeuner veröffentlicht werden sind, in-8°, Leipzig, 1886.

**GITH** (hébreu : qéṣaḥ; Septante : μικρὸν μελάνθιον), nom latin de la nigelle ou nielle cultivée, appelée aussi cumin noir, qu'il ne faut pas confondre avec la nielle des blés ou fausse nielle, plante commune dans les blés et très différente du gith.

I. Description. - Le Nigella sativa Linné (fig. 50) est



50. — Nigetla sativa.

une herbe annuelle qui croit dans les champs d'Égypte, de Syrie et d'Asie Mineure, mais il est difficile de savoir si elle y est vraiment spontanée ou seulement sortie des cultures où on la propage de temps immémorial pour as graine usitée en épice. La plante appartient à la tribu des Helléborées, parmi les Renonculacées; les feuilles sont deux ou trois fois divisées en lanières tines et divergentes; les fleurs toutes terminales ont des sépales bleuâtres atténnés en court onglet comme les pétales dont le limbe est bilabié avec une fossette nectarifère à la base. Les earpelles au nombre de 5 à 7 sont soudés jusqu'à leur sonnnet en une sorte de capsule ovoïde, verruqueuse sur le dos et rostrée au sommet par le pro-

longement des styles. Les graines y naissent nombreuses, trigones, rugueuses-tuberculeuses à la surface, et c'est l'odeur aromatique dont elles sont donces qui les fait rechercher comme condiment. F. Hy.

II. Exégèse. - Le qéşah, chaldéen qeşah, qişha', est, dit R. Salomon, « une graine semblable au cumin, sauf qu'elle est noire, d'où son nom de Nigella et en gree melanthium. » J. Buxtorf, Lexicon chaldaicum, edit. Fischer, in-8°, Leipzig, p. 1042. Plusieurs rabbins traduisent même par le nom moderne hébraïsé 🖏 ou ביילי, I. Löw, Aramäische Pflanzennamen, in-8°, Leipzig, 1881, p. 366. « La nielle (gith), selon Pline, H. N., xx, 71, est appelée par les Grecs tantôt melanthion, tantôt melanspermon. La meilleure est celle qui a l'odeur la plus pénétrante et qui est la plus noire, » C'est la plante très connue des Arabes sous le nom de sûnîz. Cf. Celsius, Hierobotanicon, in-12, Amsterdam, 1748, t. II, p. 70-71. Il n'y a donc pas de difficulté pour l'identification. Les anciens et en particulier les Orientaux s'en servaient comme condiment; on mêlait la graine à la pâte et au pain pour lui donner de la saveur. Dioscoride, III, 83. C'est un assaisonnement très agréable pour le pain, dit Pline, H. N., xix, 52. Les rabbins tiennent le même langage. Celsius, Hierobotanicon, p. 72; Buxtorf, loc. cit. C'est pour cela que la plante est de nos jours cultivée en Égypte; elle devait l'être autrefois, car on a retrouvé des graines dans les sépultures. Loret, La flore pharaonique, 2º édit., 1892, p. 120.

La nielle ou gith est associée au cumin dans un passage d'Isaïe, xxviii, 24-27, où, par une image tirée de l'agriculture, le prophète veut montrer la sagesse de la

Providence divine.

Celui qui laboure pour semer laboure-t-il toujours? Ouvre-t-il et brise-t-il toujours le sol? N'est-ce pas aprés en avoir égalisé la surface Qu'il répand ta niette et sème le cumin? Son Dieu lui enseigne la marche à suivre

Son Dieu lui enseigne la marche à suivre Et lui donne ses instructions, Car on ne foule point la nietle avec le traineau, Et sur le cumin on ne passe pas la roue du chariot; Mais on frappe la nietle avec le bâton, Et le cumin avec le fléau.

La graine de la Nigella sativa ou nielle ne serait pas assez dure pour résister au poids de la roue. Comme pour le cumin, on se servait du bâton ou lléau : c'est ainsi qu'on procéde encore en Palestine. H. B. Tristram, The natural History of the Bible, 8° édit., Londres, 1889, p. 444.

GITTITH (hébreu : giţţîţ, littéralement « la gétheenne »). Ce mot qui se lit au titre des psaumes vni, LXXXI (hébr.) et LXXXIV (hébr.), a été rendu par les Septante, Aquila et Symmaque : ὑπἐρ τῶν ληνῶν, « sur les pressoirs, » Vulgate : pro torcularibus, comme si les psaumes qui portent cette irdication étaient des sortes d'èπιλήνια ou chants destinés aux réjouissances qui accompagnent les vendanges. Ceux qui adoptent cette traduction des versions grecques s'appuient sur les textes qui font allusion à ces fêtes : Jud., IX, 27; Is., XVI, 8-10; Jer., XLVIII, 33. Mais le texte des Psaumes cités ne s'applique pas aisément à cette circonstance. Au surplus, la traduction ληνών est fondée, comme l'a observé Calmet, Comment. sur les Psaumes, Ps. vIII, sur une lecture fautive : gittôt, pluriel de gat, « pressoir. » Voir M. Polus, Synopsis criticorum, Francfort, 1694, t. 11, p. 535, 58. Le Targum chaldeen fournit un autre sens, dans cette paraphrase: 'al-kinnôrá d-aytê miggat, Ps. vIII; 'al kinnara d-aytya min gat, Ps. LXXXI, ou d-aytya miggat, Ps. LXXXIV, « sur la harpe rapportée de Geth. » Theodotion a de même : ὑπὲρ τῆς γετθίτιδος. De nombreux interprètes ont adopté cette signification, et fait de ce mot l'indication soit d'un instrument, soit d'un chant à la mode de Geth. Pour en attribuer l'introduction à David, on se fonde sur la circonstance de son séjour à Geth. I Reg., xxvii, 2; xxix, 3. Mais que David ait rapporté du pays des Philistins un instrument de musique ou un air, connu depuis sous le nom de gittit, ce n'est qu'une supposition, acceptée au défaut d'une explication meilleure. - A ces deux interprétations traditionnelles, Calmet en substitue une nouvelle, plus ingénieuse, mais moins probable. Selon lui, gittit désignerait « le chœur des chanteuses géthéennes ». Comment., Ps. vin. Si David eut à son service des soldats de Geth, 1 Reg., xv, 18, on ne peut pas toutefois en conclure qu'il ait recruté de la même manière nne troupe de chanteuses de ce pays. De plus, ces chanteuses n'auraient pas exécuté les Psaumes, les femmes n'étant pas admises à figurer dans les cérémonies du culte. Voir Chantres du Temple, t. 11, col. 557. - En dehors de ces interprétations, on peut faire une autre hypothèse : on peut rattacher gittit à la racine 722, nagan, qui désigne le jeu des instruments à cordes, l'action de toucher les cordes avec la main. Voir HARPE. Ce mot, à terminaison féminine, formé par inversion et assimilation de consonnes, aurait ainsi une signification analogue à celle de negînâh, « attouchement des cordes : » bi-neginôt, Ps. IV; 'al-neginôt, Ps. VI; et l'expression 'al-haggittit pourrait se traduire de la même manière : « avec accompagnement d'instruments à cordes. » J. Parisot.

1. GIUSTINIANI Agostino, prélat italien, orientaliste, né à Gênes en 1470, mort dans un naufrage en 1536, avait fait profession sous la règle de saint Dominique au couvent de Saint-Apollinaire de Pavie. Il se livra surtout à l'étude des langues orientales et après avoir enseigné dans les maisons de son ordre obtint de consacrer tous ses soins à la préparation d'une Bible polyglotte. En 1514, il fut nominé par Léon X évêque de Nebbio en Corse. Sur l'invitation de François Îer, il vint en France où lui fut confiée la chaire d'hébreu à l'Université de Paris. Il parcourut la Belgique et l'Angleterre et après une absence de cinq années revint dans son diocèse. Il périt dans un naufrage entre Genes et l'île de Corse. Voici ses principaux ouvrages : Liber Job nuper hebraicæ veritati restitutus cum duplici versione latina, in-4°, Paris, 1516 : le texte est accompagné de la Vnlgate et d'une traduction de Giustiniani; Psalterium hebræum, græcum, arabicum et chaldaicum cum tribus interpretationibus et glossis, in-fo, Genes, 1516. Cet ouvrage, disposé sur linit colonnes, contient : 1º le texte hébreu; 2º la traduction de celui-ci par Giustiniani; 3º la Vulgate; 4º les Septante; 5º une version arabe; 6º une paraphrase chaldaïque; 7º la traduction de cette paraphrase et 8º des scholies. Les sommes énormes exigées pour une telle publication ne permirent pas à l'auteur d'éditer ainsi tous les livres de l'Écriture Sainte, — Voir Échard, Scriptores ord. Prædicatorum, t. 11, p. 96; Ughelli, Italia sacra, t. IV (1719), col. 1013.

B. HEURTEBIZE.

2. GIUSTINIANI Benoît, jésuite italien, né à Gênes vers 1550, mort à Rome le 19 décembre 1622. Entré au noviciat à Rome, il enseigna la rhétorique au collège Romain, la théologie à Toulouse, Messine et Rome, fut plus de vingt ans recteur des pénitenciers du Vatican et théologien du cardinal Cajetan pendant sa légation en Pologne. In omnes B. Pauli Apostoli Epistolas explanationes, 2 in-fo, Lyon, 1612-1613; In omnes catholicas Epistolas explanationes, in-fo, Lyon, 4621.

C. Sommervogel.

3. GIUSTINIANI Fabiano, théologien italien, né en 1578 à Lerma, dans le diocèse de Gènes, mort à Ajaccio le 3 janvier 1627, était entré dés 1597 dans la congrégation de l'Oratoire fondée par saint Philippe de Néri. Ses supérieurs lui confièrent la charge de bibliothéeaire de Sainte-Marie de Vallicella. En 1616 il fut nommé

évêque d'Ajaccio. On a de cet auteur : Elenchus auctorum qui in S. Biblia etiam in versiculos data opera scripserunt, in-f°, Rome, 1612; Index universalis materiarum Biblicarum, in-f°, Rome, 1612. ouvrages reinplis d'erreurs bibliographiques ; Commentarius de S. Scriptura ejusque interpretibus, in-8°, Rome, 1614; Tobias explanationibus historicis et documentis moralibus illustratus, in-f°, Rome, 1620. — Voir Ughelli, Italia sacra, t. III, col. 499; Hurter, Nomenclator literarius (2° édit.), t. I, col. 320. B. Heurtebize.

GIVRE (hébreu : kefôr; Septante : πάχνη; Vulgate : pruina), légère couche de glace résultant de la congélation de la rosée, quand la température nocturne s'abaisse à 1° on 2° au-dessous de zéro. Le givre, appelé aussi gelée blanche, se dépose alors à la surface des objets pen conducteurs de la chaleur et forme sur les branches des arbres de fines cristallisations arborescentes. — 1° L'auteur de l'Ecclésiastique, xlht, 21, fait allusion aux apparences du givre quand il dit :

(Dieu) répand le givre sur le sol comme du sel, Et quand il gêle il y a comme des pointes de chardons.

Au Psaume extivit, 16, la comparaison est différente :

Il répand le givre comme la cendre.

Au lieu de givre, kefûr, les versions mentionnent ici la vapeur, le brouillard qui s'étend à la surface du sol, όμίγλη, nebula. La comparaison avec la cendre devient alors difficile à justifier. Dans la Sagesse, v, 15, l'esperance de l'impie est assimilée an givre, πάχνη, qu'emporte la rafale. La Vulgate, qui a suivi la leçon ἄχνη, « efflorescence, » de quelques mannscrits grees, traduit par spuma gracilis, « légère écnine. » Dans un autre passage, Sap., xvi, 29, l'espérance du méchant est encore comparée au givre qui fond aisément à la première chaleur. La manne du désert, que l'auteur de l'Exode, xvi, 14, appelle une espèce de kefor, est représentée par la Sagesse, xvi, 22; xix, 20, comme ayant les apparences du givre. La nature du givre justifie toutes ces comparaisons employées par la Sainte Ecriture. Répandu sur le sol en couche légère, il y ressemble au sel, à la manne. à la cendre blanchâtre, tandis qu'il se suspend sur les branches des arbres et des arbustes en efflorescences qui hérissent leurs pointes comme celles des chardons. Senlement les auteurs sacrés, pour lesquels le spectacle du givre était relativement rare, empruntent leurs termes de comparaison à des objets plus familiers, qui seraient dans nos elimats la chose comparée plutôt que celle à laquelle on compare. - 2º Le givre, comme toutes les merveilles de la nature, a Dieu pour auteur : « Qui done enfante le givre, » si ce n'est lui? Job, xxxvIII, 29. — Dans Daniel, vi, 68, la rosée et le givre, deux formes du même phénomène, sont invités ensemble à bénir le Sei-11. Lesètre.

GLACE (hébreu : φέταμ; Septante : πάγος, παγετός, κρύσταλλος: Vulgate: glacies, gelu, pruina; deux autres mots hébreux, gábís et 'élgabis, désignant la glace, ne sont employés qu'avec le sens de grêle ou de cristal; voir CRISTAL, t. II, col. 1119, et GRÈLE), eau solidifiée, par suite de l'abaissement de la température au-dessons de zéro. Voir Gelée. - le L'auteur de l'Ecclésiastique, XLIII, 22, décrit ainsi le phénomène de la formation de la glace : « Le vent froid du nord se met à souffler et l'eau se congèle en glace; il fait cesser tout rassemblement des eaux, et l'eau se revêt comme d'une cuirasse. » C'est Dien qui produit la glace. Job, xxxvII, 10; xxxvIII, 29. Aussi la glace est-elle nommée parmi les créatures invitées à bénir le Seigneur, Dan., 111, 70; Ps. cxi.vttt. 8. - 2º La chaleur du soleil fait fondre la glace : ainsi disparaissent les péchés que Dieu pardonne, Eccli., III, 17, et l'espérance de l'ingrat. Sap., xvi, 29. Après le dégel, les glagons troublent l'eau du torrent qui les entraîne. Job, vi, 16. 11. LESÈTRE.

GLAIRE Jean-Baptiste, ecclésiastique et orientaliste français, ne à Bordeaux le ler avril 1798, mort à Issy (Seine), le 25 février 1879. Ses premières études terminées dans sa ville natale, il suivit, à Paris, le cours de théologie de Saint-Sulpice et, en même temps, ceux des langues orientales que professaient Sylvestre de Sacy et Eugène Burnouf. Ordonné prêtre en 1822, il enseigna, cette année même, l'hébreu au séminaire de Saint-Sulpice jusqu'en 1831. Il fut alors promu, à la Sorbonne, titulaire de la chaire d'hébreu vacante par le décès de Chaunac de Lanzac, dont l'abbé Glaire était le suppléant depuis 1825. Il devint, en 1841, doyen de la faculté de théologie et conserva ces fonctions jusqu'en 1851. Il passa à Issy ses dernières années dans la retraite. Parmi ses nombreux travaux, mentionnons : Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum, in-8°, Paris, 1830, dont le fonds est tiré du Lexicon de Gesenius; Principes de grammaire hébraïque et chaldaïque, in-8°, Paris, 1832 et 1843; La Sainte Bible en latin et en français, 3 in-40, Paris, 1834; Torah Mosché, le Pentateuque, avec traduction et notes, 2 in-8°, Paris, 1835-1837; Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Noureau Testament, 6 in-12, Paris, 1836; plusieurs éditions; Les Livres Saints vengés ou la vérité historique et divine de l'Ancien et du Nouveau Testament, 2 in-80, Paris, 1845; Abrégé d'introduction aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, 2 in-8°, Paris, 1846; plusieurs éditions; Manuel de l'hébraîsant, in-12, Paris, 1850; Principes de grammaire arabe, in-8°. Paris, 1861; La Sainte Bible selon la Vulgate, 4 in-18, Paris, 1871-1873; récentes éditions, dont la 3º avec introductions, notes et appendices par F. Vigouroux, 4 in-80, Paris, 1889-1890. O. REY.

GLAIVE, Voir ÉPÉE, t. 11, col. 1824.

**GLANAGE**, action de recueillir dans un champ les épis abandonnés ou n'égligés par les moissonneurs (fig.51). On le permet dans nos lois modernes, mais seulement aux indigents incapables de travailler et encore dans cer-



51. – Glaneuses en Palestine.
 D'après une photographie de M. L. Heidet.

taines conditions. Cette législation de charité qui s'est perpétuée dans le christianisme est un héritage de la loi de Moïse. Mais à côté du motif d'humanité il y en avait un autre, celui de rappeler aux enfants d'Israél l'esclavage d'Égypte (fig. 52). Deut., xxiv, 22. La loi juive permettait le glanage au pauvre et à l'étranger, à la veuve et à l'orphelin. Lev., xix, 9; xxiii, 22; Deut., xxiv, 19. On y prescrit même au maître de ne pas ramasser les épis restés après la moisson. Aussi Ruth peut sans être inquiètée par les serviteurs de Booz glaner dans son champ. Ruth, II, 7. Loin de la repousser, le parent de Noémi recommande aux siens de laisser à dessein tomber les épis, tandis qu'ils faisaient des gerbes. Ruth, II, 15, 16. La glane s'appelait légét. Lev., xix, 9; xxiii,



52. — Glaneuses égyptiennes. D'après une peinture du Musée du Louvre.

22. « Qu'appelle-t-on léqét? » dit le Talmud de Jérusalem, tr. Pea, 7, traduction française par M. Schwab, t. II, Paris, 1878, p. 63, on répond : « Ce qu'on laisse tomber de la main, au moment de la moisson. » On traite ensuite longuement, p. 63-73 et p. 84 et 106, des conditions où il y a légét, «glane » légitime. En prédisant la ruine d'Israël, Isaïe, xvII, 5, compare le petit nombre qui sera épargné aux javelles ou épis oubliés par le moissonneur qui fait les gerbes. À la législation du glanage pour les céréales se rattache celle du grappillage pour le raisin et les fruits. Voir Grappillage.

E. Levesque.

GLAND, fruit du chêne. Voir CHÈNE, t. 11, col. 652.

GLANVILLE (Barthélemy de). Voir GLAUNWILL, dans FRANCISCAINS, t. II, col. 2375.

GLASS, GLASSIUS Salomon, theologien allemand, luthérien, né à Sondershausen en 1593, mort à Gotha le 27 juillet 1656, enseigna les langues orientales à l'Université d'Iéna et en 1625 fut nominé superintendant des églises et des principautés de Schwartzbourg-Sondershausen. Douze ans plus tard, il revenait à Iéna pour y occuper la chaire de théologie. Il lut ensuite appelé aux fonctions de superintendant du duché de Saxe-Gotha, Il doit sa célébrité à sa Philologia Sacra, qua totius sacrocum veteris et novi Testamenti Scripturæ tum stylus et litteratura, tum sensus et genuinæ interpretationis ratio et doctrina libris quinque expanditur ac traditur, in-40, 16na, 1623. Cet ouvrage eut de nombreuses éditions toutes revues et améliorées par l'auteur luimême ou par d'autres théologiens. La meilleure édition est celle de Leipzig, donnée par Olearius, in-4°, 1725. L'édition de Dathe et Bauer, 3 in-8°, Leipzig, 4776-1797, contient des additions importantes, mais est imprégnée de rationalisme. Glass a en outre composé : Onomatologia Messiæ prophetica, in-4°, 1ena, 1624; Christologia Davidica, în-4º, Iêna, 4638; Christologia Mosaïca, în-4º, Iêna, 1649. Ces trois derniers écrits ont été rounis en un volume par Crenius, in-4º, Liège, 1700; Exegesis Evangeliorum et Epistolarum, in-4°, Gotha, 1647. - Voir Walch, Bibl. theologica, t. IV, p. 240, 1)14. B. HEURTEBIZE.

GLOBE, ornement de métal (fig. 53), ou d'autre matière (fig. 54) de forme sphérique. 1º Parmi les ob-

jets précionx que les femmes apportent à Moïse pour la fabrication des ustensiles du tabernacle, est nommé, avec les boucles, les anneaux et les bagues, un ornement

appelė kūmāz. Exod., xxxv, 22. Les Israélites en trouvent également parmi les dépouilles des Madianites, après la victoire remportée sur ces derniers. Num., xxxı, 50. Les Septante traduisent le mot hébreu par περιδέξια, « bracelets, » et la Vulgate par dextralia. En rapprochant le mot hébreu de l'arabe, kāmaz, « mettre en boule. » Rosenmüller, In Exod., Leipzig, 1795, et Gesenius, Thesaurus, p. 692, lui donnent le sens de boule, ou petit globe d'or. Diodore de Sieile, 111, 44, signale



53. — Bijou égyptien en or en forme de globe. Musée du Louvre. Grandeur naturelle.

chez les Arabes des parures de ce genre, petits globes d'or de la grosseur d'une noisette ou d'une noix, qu'on suspendait aux bracelets des bras ou des jambes. Le kâmāz avait donc quelque analogie de forme et de matière avec ce que fut plus tard la bulla des jeunes patriciens romains. Cicéron, Verr., 11, 1, 58. — 2º Audessus des colonnes du Temple, ou plaça des gullôt, III Reg., VII, 41; Il Par., IV, 13. La gullâh, de gâlal,



54. — Ornement égyptien en forme de globe. Faïence creuse travaillée à jour. Musée Saint-Louis à Carthage.

« rouler, être rond, » est une sorte de sphère plus ou moins aplatie qui formait la base du chapiteau. Voir Colonnes du Temple, t. II, col. 856. Les versions traduisent par στρεπτά, « arrondis, » funiculi, et γωλάθ, epistylia. Les deux calottes de la sphère étaient engagées l'une dans la partie supéricure de la colonne, l'antre dans le couronnement du chapiteau, de telle sorte qu'on n'apercevait de la sphère que la zone comprise entre deux

petits cercles également distants du grand. Ainsi compris, cet ornement pouvait occuper convenablement la partie inférieure d'un chapiteau.

H. LESÈTRE.

1. GLOIRE (hébreu: kábôd, de kábad, « ètre illustre; » outre ce mot, le plus communément employé, on rencontre encore, avec le sens de « gloire » : hádár, de hádar, « gonfler, » Ps. CXLIX, 9; ţehillâh, de hálal, « resplendir, » ls., XLII, 8; Jer., XLVIII, 2, etc.; 'ôz, de 'âzaz, « être fort, » Exod., xv, 2; Ps. VIII, 3, etc.; ţif ârâh, de pâ'ar, « être honoré, » Jud., IV, 9; Prov., XIX, 11, etc.; Septante : δόξα; Vulgate : gloria), éclat qui s'attache au nom de quelqu'un à raison de sa dignité, de ses actes, de ses mérites, etc.

1º La gloire vient à l'homme soit de Dieu qui la lui accorde comme bien de nature. Ps. viii, 6, ou comme faveur, 111 Reg., iii, 13, soit de ses actions. Prov., xx, 3; Eccli., xxv, 8; xxxi, 10, etc. La gloire est ordinairement précèdée de l'huniliation. Prov., xv, 33; xxix, 23; Eccli., iv, 25; Luc., xiv, 11, etc. Elle ne sied point à l'insensé. Prov., xxvi, 4. Le sage ne doit pas chercher sa gloire dans des futilités, 1 Cor., iii, 21; Gal., v, 26, mais dans les biens d'un ordre supérieur. Rom., v, 2; 1 Cor., 1, 31; Gal., vi. 14, etc. La gloire éternélle est le bonheur de l'autre vie préparé à l'âme fidèle. Rom., viii, 18; 1 Cor., xv, 43; 11 Cor., iv, 17; Col., i, 27; iii, 4; 1 Pet., v, 1, 4, 10, etc.

2º Dieu est la gloire d'Israël, c'est-à-dire le bien dont Israël a le plus droit d'être fier. Ps. III, 4; сv, 20; Jer., II, 41. Il doit être aussi celle du chrétien. I Cor.,

1, 31; 11 Cor., x, 17; Phil., 111, 3, etc.

3º Les nobles d'un peuple sont appelés sa gloire, en la gloire de Dien sur la terre, c'est être témoin d'un Israël, ls., v, 13; xvii, 3, 4; Mich., i, 15; Judith, xv. 10; en Assyrie, Is., viii, 7; x, 16; en Moab. ls., xvi, 14.

4º Le mot kâbûd désigne parfois l'âme de l'homme, ce qui par excellence fait sa gloire, Gen., XLIX, 6; Ps. VII, 6; XXIX. 13; LVI, 9; CVII. 2, et reproduit le mieux ici-bas la glorieuse image de Dieu. Cf. Frz. Delitzsch, System der biblischen Psychologie, Leipzig, 1861, p. 98, 105, 202.

2. GLOIRE DE DIEU. Cette locution de la Sainte Écriture se rapporte à deux choses distinctes : la manifestation éclatante et surnaturelle que Dieu fait de sa présence en certaines circonstances, et l'honneur que lni rendent les

créatures par leurs hommages,

I. Manifestation de la présence divine. - Cette manifestation est réservée par le Seigneur à son peuple. 1º La gloire de Jéhovah. kábód Yehováh, 3652 205 9805, gloria Domini, se montre pour la première fois au désert, peu après la sortie d'Égypte, quand les cailles et la nourriture miraculeuse de la manne sont envoyées aux Hébreux, Exod., xiv, 7. Elle apparaît au Sinaï, « comme un feu dévorant sur le sommet de la montagne. » Exod., xxiv, 16, 17. Moïse demande au Seigneur à voir sa gloire, non plus senlement ce qu'il en a pu apercevoir au Sinaï, mais quelque chose qui se rapproche davantage de la majesté même de Dieu, de son essence divine. Cl. S. Angustin, De Genes, ad lit., XII, 27, t. xxxiv, col. 477. Le Seigneur lui répond qu'on ne peut le voir de face sans mourir, mais qu'il se montrera à lui en passant et par derrière, c'est-à-dire en atténuant assez l'éclat de sa majesté pour qu'un œil humain puisse le supporter. Exod., xxxIII, 18-23. La maxime des Proverbes, xxv, 27, d'après la Vulgate : « Celui qui jette un œil curieux sur la majesté sera écrasé par la gloire, » rappellerait la réponse faite par le Seigneur à Moïse, si le sens de l'hébreu n'était un peu différent : « Il y a gloire à scruter les choses importantes, » — 2º Quand le tabernacle est construit, il devient le siège de la gloire de Dieu. Cette gloire éclate de temps en temps au-dessus du tabernacle, Lev., 1x, 6, 23; Num., xiv, 10, on elle remplit le tabernacle. Exod., xL, 32. L'autre lui sert comme de trône et elle se manifeste au-dessus du propitiatoire, entre les « chérubins de gloire ». Ileb., IX, 5. Voir ARCHE D'ALLIANCE, t. I, col. 918, 919; CHÉRUBINS. t. 11, col. 661. De cette gloire part un fen dévorant qui détruit les coupables. Num., xvi, 35. Cf. Is., lix, 19. Pour la voir, Moïse et Aaron se rendent au tabernacle. Num., xx, 6. Cette manifestation sensible de la présence de Dieu n'était pas continue; les textes sacrès en parlent toujours comme d'un phénomène transitoire. Il n'en est plus question d'ailleurs dans la suite de l'histoire du tabernacle, après les jours de Moïse. - 3º La gloire du Seigneur remplit le temple de Salomon, au moment de sa dédicace. Elle prit alors la forme d'une nuée. Il Reg., viii, 11; 11 Par., v, 14; vii, 3. Cette nuce rappelait celle qui se montrait dans le tabernacle. Lev., xvi, 2. Voir Colonne de nuée, t. 11, col. 855, et Nuée. Dans ses visions, Ézéchiel, XLIII, 2, 5; XLIV, 4. voit également la gloire de Dieu remplir le temple. Cf. Ps. xxv, 8. - 4º Cette gloire de Dieu remplit toute la terre, Is., II, 10, 21; vi, 3: llabac., иг, 3; elle accompagne Dien dans ses apparitions, Ps. xviii. 13, 19, et se manifeste aux prophètes. Ezech., 1, 28, 111, 12, 23; vIII, 4; x, 4, 18. — 5° La gloire de Dien n'apparut pas tont d'abord dans le second temple comme dans le premier. Mais Isaïe, Lx, 1, 2, prédit que la gloire de Jéhovali se léverait sur Jérusalem, et Aggée, II, 8, annonça que le nouveau temple en serait rempli. - 6º La venue du Fils de Dieu sur la terre réalise ces promesses. « Nous avons vu sa gloire. » Joa., 1, 14. Il est lui-même le « roi de gloire », Ps. xxIII, 7-10, et « la splendeur de la gloire du Pere », llebr., 1, 3, la manifestation la plus parfaite de la majesté divine. — 7º Voir

grand miracle. Joa., xt, 40. C'est le Père qui est la source de cette gloire. Il est le « Père de gloire », Eph., 1, 17; le « Dieu de gloire », Act., vn. 2; Jésus-Christ est le « Seignenr de gloire », I Cor., II. 8, annonçant l' « Évangile de gloire ». Il Cor., IV, 4. Une voix provenant « de la gloire magnifique » lui rend témoignage au Thabor. Il Pet., I, 17. Jésus-Christ est maintenant dans la gloire du Père, Phil., II, 11, où l'aperçut saint Étienne. Act., vII, 55. H est entre dans sa gloire, c'est-à-dire qu'il a associé son humanité sainte dans le ciet à la gloire de sa divinité. Luc., xxiv, 26; I Thes., 11, 12; 11 Thes., 11, 13; Tit., II, 13; I Pet., v, 10. Il viendra un jour avec cette gloire pour le dernier jugement. Matth., xvi, 27; Marc., vIII, 38; xIII, 26. — 8° Cette gloire de Dieu est incommunicable aux créatures. Is., XLII, 8; XLVIII, 11. « Tous ont besoin de la gloire de Dieu, » c'est-à-dire du secours divin qu'assure sa présence. Rom., III, 23. - Dans tous ces textes, il s'agit de la présence de Dien manifestée par des phénomènes de différente nature. Les Juifs de l'époque voisine de l'ère chrétienne ont donné à cette présence le nom de šekînâh, du verbe šākan, « habiter, » ou de miškûn, « tente, tabernacle, » σχηνή. La šekinûh est donc la même chose que le kâbôd Yehôváh. Saint Jean, 1, 14, fait sans doute allusion à ces deux termes quand il dit que le Verbe a habité parmi nous, contiνωσεν έν ήμιν, et que nons avons vu sa gloire. Cf. Bähr, Symbolik des Mosaischen Cultus, Heidelberg, 1837, p. 226, 302.

11. Honneur rendu à Dieu par les créatures. — Cet honneur constitue la gloire extérieure de Dieu. 1º Toutes les créatures sont invitées à rendre gloire à Dieu. Ps. xxviii, 2-9; lxvii, 35; xcv, 3-8; Jer., xiii, 14, etc. Les cienx chantent cette gloire. Ps. xxviii, 2. Les apôtres la proclament. Rom., xvi, 17; Gal., I. 5, etc. Le chrétien est invité à faire toutes ses actions pour la gloire de Dien. 1 Cor., x, 31. — 2º Rendre gloire à Dieu, c'est le remercier et le louer, Tob., xi, 16; Matth., ix, 8; Luc., II, 20; XIII, 13; XVII, 18; XXIII, 47; Act., Xi, 18; Roim., i, 21, etc.; c'est quelquefois faire un aveu, Jos., vii, 9; Joa., IX, 24, ou se repentir, Apoc., xvii, 9, par conséquent rendre hommage à sa véracité et à sa sainteté.

II. LESÈTRE,

**GLOSE,** mot qui vient du grec γλῶσσα, mais qui a pris le sens particulier d'« explication, d'interprétation » d'un mot ou d'une phrase, spécialement de la Sainte Écriture.

I. Origine du mot glose. - Dans le grec classique. γλώσσα signifie « langue (organe de la parole) » et « langage » parlé par un peuple. Peu à peu les grammairiens et les scholiastes grecs en vinrent à appeler γλώσσαι les mots qui avaient vieilli ou étaient tombés en désuétude, ou bien dont la signification avait changé et encore les termes techniques ou d'un usage local et circonscrit. Γλώσσας, dit un scholiaste de Denys d'Halicarnasse (dans J. J. Wetstein, Novum Testamentum gracum, t. II. Amsterdam, 1752, p. 151, sur l Cor., xii, 10), φωνάς ἀρχαίας καὶ ἀποξενισμένας ἢ ἐπιχωριαζούσας. « On appelle γλώσσαι les mots vicillis ou étrangers et les provincialismes. » Cf. la scholie rapportée dans Ersch et Grüber, Allgemeine Encyklopädie, Glossa, sect. 1, t. LXX, p. 135, note 11. Ces mots avaient donc besoin d'être expliqués pour être compris de tous. Comme on donnait le nom de γλώσσαι aux termes dont on expliquait la signification, on donna le nom de γλώσσημα et aussi celui de γλῶσσα à l'explication elle-même; c'est dans cette dernière acception qu'est employé le mot glossa, « glose. » Voir Fr. Bleck, Ueber the Gabe des yhwogais rakeiv, dans les Theologische Studien und Kritiken, 1829, p. 32-44; J. G. Rosenmüller, Historia interpretationis librorum Sacrorum, t. iv, Leipzig, 1813, p. 356-387.

11. GLOSES DANS LES SAINTES ÉCRITURES. — Longtemps avant que le nom fût inventé, les gloses existaient déjà.

Le besoin naturel d'expliquer les mots vieillis dont on ne comprenait plus le sens, les noms propres de lieux qui avaient changé avec le temps, etc., était cause que les possesseurs ou les copistes d'un manuscrit écrivaient en marge ou entre les lignes, et quelquefois dans le texte lui-mème, des notes qui en éclaireissaient les obscurités. La plupart des anciens manuscrits encore existants en sont la preuve. Cf. S. Jérôme, Epist., cvi, 46, ad Sunniam et Fretelam, t. xxII, col. 853.

1º Dans le texte hébreu. — Les gloses remontent peutêtre à une époque très reculée dans le texte hébreu. Il est très difficile, impossible même, excepté peut-être pour quelques passages en vers, de discuter aujourd'hui avec certitude ce qui est véritablement glose dans l'original, mais plusieurs explications en ont au moins l'apparence. Elles ont passé plus tard dans le texte courant lui-même, où elles rendaient service au lecteur, sans nuire par leur intrusion à l'intégrité substantielle de l'écrit inspiré. On peut citer comme exemple : « (Les Hébreux) campérent en désert de Sin : c'est Cadés » hi Qâdès. L'existence de ces gloses est admise par Tostat, Comment. in Deut., in-fo, Venise, 1596, Deut., III, quæst. 3, p. 15-16 (il attribue à Esdras les mots « jusqu'à ce jour », y. 14, et les mots : « On montre son lit de fer [d'Og], qui est à Rabbath, etc. », v. 11); par Cornélius à Lapide, In Pentat. Argum., édit. Vivés, t. 1, 1866, p. 27 (il donne comme exemple, Gen., xiv, 14, où Dan est pour Laïs; les citations de Num., xxi, 14-15, 27, etc.); par Cornely, Introductio in libros sacros, t. II, part. I, p. 83, etc. Sur ces gloses, cf. B. Welte, Nachmosaisches im Pentateuch, in-8°, Karlsruhe, 1841, p. 161-230.

2º Dans les Septante. — L'existence des gloses dans les Septante est un fait certain, constaté par la comparaison de cette version avec le texte original. Ainsi, Jud., 1, 27, en nommant Bethsan, les Septante ou leur glossateur ajoutent : ἢ ἐστι Σκυθών πόλις, « c'est Scythopolis, » d'après le nom qu'on donnait à cette ville de leur temps. Cf. Frankel, Vorstudien zu der Septuaginta, in-8°, Leipzig,

1841, p. 70-77.

3º Dans la Vulgate. - Saint Jérôme ou ses glossateurs ont aussi intercalé dans la version latine quelques gloses explicatives, dont la présence est facile à remarquer. Ainsi, Gen., xxxı, 47, lorsque Laban et Jacob ont nommé la pierre élevée en témoignage de leur alliance Yegar Sahaduthah et Gil'ad (Vulgate : *Tumulum testis* ; Acervum testimonii), saint Jérôme, qui a traduit en latin les mots sémitiques d'après leur signification, ajoute : uterque juxta proprietatem linguæ suæ, « chacun selon la propriété de sa langue. » — Gen., xxxix, 19, lorsque la femme de Putiphar calomnie Joseph auprès de son mari, le traducteur ajoute que le maître de Joseph fut nimium credulus. — Jos., III, 16, lorsque le texte hébreu nomme « la mer de sel », saint Jérôme explique : mare solitudinis, quod nunc vocatur Mortuum, « la mer du desert qu'on appelle maintenant mer Morte. » — Jud., x, 4, après avoir rapporté le nom hébreu des trente villes de Ĝalaad appelées *Havoth Jair*, le traducteur glose : « c'est-à-dire villes de Jaïr. » — Au verset suivant, où l'original porte : « Jaïr... fut enseveli à Kamon, » la Vulgate nous dit : « Jaïr fut enseveli dans le lieu qui a pour nom Chamon, " etc. Voir aussi Jos., xvm, 17; Jud., xvi, 17, etc.

III. GLOSSAIRES. — Les gloses furent tantôt écrites à la marge même des codices, vis-à-vis du mot qu'elles expliquaient, tantôt entre les lignes. Lorsqu'elles furent devenues nombreuses, on les réunit dans des livres séparés qu'on appela « glossaires »; l'auteur on le compilateur des gloses reçut le nom de « glossateur ». Ce fut là l'origine de la lexicographie. Les gloses n'étaient pas d'abord rangées par ordre alphabétique, mais selon l'ordre où se rencontraient les mots dans l'auteur qu'on expliquait; elles n'embrassaient pas non plus tous les mots d'une langue, comme nos lexiques et nos diction-

naires, mais seulement ceux que les glossateurs jugcaient obscurs ou peu connus. Leur but étant d'apprendre au lecteur ce qu'il ignorait, ils furent annenés peu à peu à élargir leur cadre et à ajouter à l'explication lexicologique des notices historiques, biographiques, géographiques, etc. Enfin, pour rendre plus tard les gloses plus faciles à trouver, on les disposa par ordre alphabétique, comme dans nos dictionnaires. Ces anciens « glossaires » rendent encore aujourd'hui de précieux services pour l'étude. Nous ferons connaître les plus importants en énumérant les principaux glossateurs.

IV. GLOSSATEURS. - 1. GLOSES RABBINIQUES. - 1º Une partie de la Massore peut être considérée comme un glossaire du texte hébreu de l'Ancien Testament. Voir Massore. - 2º La plupart des commentaires des rabbins ne sont guère que des glossaires, parce qu'ils s'occupent surtout de l'explication des mots hébreux. - Voir par exemple : Opuscules et traités d'Abou'l-Walid Merwan Ibn Djanah de Cordoue. Texte arabe publié arec une traduction française, par J. et II. Derenbourg, in-80, Paris, 1880. Cf., du même, Le livre des Parterres fleuris, trad. Moïse Metzger, in-8°, Paris, 1889. — 3° Les rabbins du moyen âge ont souvent intercalé dans leurs commentaires hébreux des mots de la langue du pays où ils vivaient, lesquels sont de véritables gloses de l'expression sémilique. Voir A. Darmesteter, Gloses et Glossaires hébreux-français du moyen age, dans ses Reliques scientifiques, 2 in-8°, Paris, 1890, t. I, p. 165-195 (paru d'abord dans la Romania, t. 1, 1872, p. 146-176).

II. GLOSSATEURS GRECS. - 1º Hésychius. - Le plus ancien des glossateurs grecs que nous connaissions comme ayant tormé un glossaire est un grammairien d'Alexandrie, nommé llésychius. Il compila, vers 380, les gloses des commentateurs d'Homère et, à cette occasion, celles de quelques autres classiques. Le seul manuscrit connu de son œuvre est du xve siècle; il fut publié, mais avec des additions de son cru, par Masurus, in-fo, à Venise, 1514. L'édition la plus récente est celle de Maurer Schmidt, Ἰσυχίου Λεξικόν, 5 in-40, léna, 1858-1868 (editio minor, 2 in-4°, léna, 1863, 1864, 1867). Hésychius devait être païen, mais dans le manuscrit qui est parvenu jusqu'à nous, des mains chrétiennes, depuis le ve siècle, y ont intercalé des gloses bibliques, d'une véritable valeur. Les unes sont tirées de vocabulaires bibliques déjà existants à cette époque; d'autres expliquent les mots difficiles par l'interprétation qu'en ont donnée Aquila et Symmaque dans leurs versions grecques de l'Ancien Testament; d'autres enfin sont empruntées aux anciens commentateurs de l'Église grecque, tels que saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Épiphane, Procope, etc. — Toutes les gloses du manuscrit hésychien relatives aux Saintes Écritures ont été réunies et publiées à part par J. Chr. Gl. Ernesti, Hesychii Alexandrini Glossæ sacræ, græce. Ex universo illius opere in usum interpretationis Librorum sacrorum. Accesserunt, præter dissertationem de Glossis sacris Hesychii (parue aupararant, in-4°, Leipzig, 1782), Glossæ græcæ in Psalmos ex catalogo manuscriptorum Bibliothecæ Taurinensis denuo editæ, in-8°, Leipzig, 1785. Voici, comme spécimen, quelques-unes des premières gloses recueillies par Ernesti: "Αδελ. πένθος. — ἄδρα. δούλη. παλλακή. — ἄδραι. νέαι, δοθλαι... — άγιάσατε. κηρύξατε. - άγτάσει. διαφυλάξει. κτλ. Voir aussi Glossæ sacræ ex Hesychio, dans L. C. Valckenaer, Opuscula philologica, 2 in-8°, Leipzig, 1808-1809, t. 1, p. 175-202; ef. t. 11, p. 152-164. - Sur Hésychius et son œuvre, voir J. Aug. Ernesti, De vero usu et indole Glossariorum græcorum, Leipzig, 1742, 1847; R. Bentley, Epistola LXIX, viro J. Chr. Biel (sur Hésychius), dans ses Epistolæ, in-8°, Leipzig, 1825, p. 192-199; J. A. Fabricius, Bibliotheca græca, édit. Harles, t. vi, p. 201-227; C. Frd. Ranke, De Lexici Hesychiani vera origine et

genuna forma, in-8°, Leipzig, 1831; Hugo Weber. De + Hesychii ad Eulogium epistola, in-4°, Halle, 1865; F. G. Welcker, Hesychius, dans ses Kleinere Schriften zur griechischen Literaturgeschichte, 2 in-8°, 1844-1845, t. п, p. 542-596.

2) Photius, patriarche schismatique de Constantinople, né dans cette ville vers les premières années du IXº siècle, élevé en 857 au siège patriarcal, mort en 891, fut un érudit infatigable. Il rédigea, outre sa Bibliothèque et d'autres ouvrages, une Λέξεων συναγωγή, qu'on croit avoir été composée après l'an 857 et qui fut publiée pour la première fois par J. Gf. J. llermann (t. 111, in-40, Leipzig, 1808, de Zonaræ Jh. et Photii Lexica græca). R. Porson en a donné une nouvelle édition : Φωτίου λέξεων συναγωγή. Ε. Cod. Galean, 2 in-8°, Cambridge. 1822; Leipzig, 1823; de même S. A. Naber, Lexicon, 2 in-8°, Liège, 1864-1865. Photius avait compilé ce recueil pour faciliter l'intelligence des auteurs classiques et des Saintes Écritures. Voir Fabricius, Bibliotheca

græca, édit. Harles, t. vi, p. 603.

3º Suidas, érudit grec du moyen âge, n'est connu que par son Lexique. On ignore tout de sa personne; on se demande si son nom n'est pas un pseudonyme; l'époque même où il a vécu est douteuse. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il est postérieur à Photius et antérieur à Eustathe, grammairien de Constantinople, commentateur de l'Iliade et de l'Odyssée, mort vers 1198. Le dernier éditeur de Suidas, Bernhardy, croit qu'il était originaire de Samothrace, qu'il a vécu dans la seconde moitié du xe siècle, qu'il était prêtre ou au moins moine et que son œuvre a été publice vers 976. La première édition du Lexicon de Suidas fut publiée, mais incomplètement, par Démétrius Chalcondylas, à Milan, 1499; puis par Alde, à Venise, 1514. La meilleure édition est celle de God. Bernhardy, Suidæ Lexicon, græce et latine, 4 in-4°, Halle, 1843-1853. — Suidas avait puisé pour sa compilation à toutes les sources qu'il avait sous la main: grammairiens, scholiastes, glossateurs de tout genre, païens et chrétiens. Son œuvre est tantôt un simple lexique, tantôt une sorte d'encyclopédie et contient une masse de renseignements utiles, malgré quelques erreurs. Une des parties les plus importantes, ce sont ses gloses bibliques, généralement tirées d'Hésychius et des exégétes grecs, Théodoret. Œcuménius, etc.. et relatives soit aux noms propres bibliques, soit aux mots et aux idées les plus dignes de remarque du Nouveau Testament, J. Chr. Gottl. Ernesti les a publices à part avec celles de Phavorinus : Suidæ et Pharorini glossw sacrw, græce, cum spicilegio Glossarum sacrarum Hesychii et Etymologici magni. Accessit dissertatiuncula de Glossis sacris Suidæ et Phavorini, in-8°. Leipzig, 1786. — Voir J. A. Fabricius, Bibliotheca graca, édit. Harles, t. vi, p. 390-595; Gass, dans Herzog, Real-Encyklopadie, 2º édit., t. xv, 1885, p. 53-57.

4º L'Etymologicum magnum, œuvre d'un auteur inconnu du xiº ou xiiº siècle. Il fut publié d'abord par Masurus, à Venise, en 1449. De meilleures éditions ont été données depuis par Frd. Sylburg, Etymologicon magnum, in-4°, Leipzig, 1794 (editio nova correction. curante G. II. Schäfer, in-4°, Leipzig, 1816) et par Gaisford : Etymologicon magnum seu verius Lexicon sæpissime vocabulorum origines indagans ex pluribus Lexicis, Scholiastis et Grammaticis, Anonymi cujusdam opera concinnatum. Ad codd. mss. recensuit et notis variorum instrucit Thomas Gaisford, in-fr, Oxford, 1848. — Voir Fabricius, Bibliotheca græca, édit.

Harles, t. vi, p. 595-628.

5º Jean Zonavas, préfet de la garde impériale d'Alexis Comnene, renonça, peu après la mort de ce prince, arrivée en 1118, à tous les honneurs, par suite de la perte de sa femme et de ses enfants, et se fit moine au mont Athos ou dans une petite ile de la mer Égée. Il s'y livra avec ardeur à l'étude et au travail. Parmi ses nombreux écrits se trouve une Συναγωγή Λέξεων, ou Glossaire compilé d'après les sources où avaient déjà puisé llesychius, Suidas, etc. Il a été publié par J. A. II. Tittmann, Zonaræ Jh. et Photii Lexica græca nune primum edita, 3 in-4°, Leipzig, 1808. Les deux premiers volumes contiennent Zonaras. Certains critiques pensent que ce recueil est antérieur à Zonaras. Voir Zockler, dans Herzog, Real-Encyklopādie, 2º édit., t. xvii, 1886, p. 556. F. W. Sturz a recueilli dans Zonaras : Glossæ sacræ Novi Testamenti illustratæ. Programm der Fürstenschule 1-111, in-4°, Grimma, 1818-1820.

6º Phavorinus ou Favorinus, ainsi appelé parce qu'il était de Favora, près de Camerino, en Italie, de son vrai nom Guarino ou Varinus, né en 1460, mort en 1537, moine bénédictin, disciple de Jean Lascaris et d'Ange Politien, précepteur de Léon X, directeur de la bibliothèque des Médicis à Florence et enfin évêque de Nocera, est l'auteur d'un lexique grec qui fut longtemps en faveur. Il parut in-fo, à Rome, en 1523, sous le titre de Lexicon græcum; à Bâle, in-fo, 1538, sous le titre de Dictionarium Varini Phavorini; à Venise, 1712, 1801. Voir Fabricius, Bibliotheca graea, édit. Harles, t. vi, p. 648-651.

Tous ces recueils de gloses ont un intérêt particulier pour l'histoire de l'interprétation des Livres Saints parce que, étant formés principalement d'extraits d'auteurs anciens et tirés d'ouvrages en partie aujourd'hui perdus, ils nous donnent des renseignements précieux sur le sens de beaucoup de mots bibliques et sur la maniere dont les expliquaient les premiers écrivains ecclé-

7º En outre des recueils particuliers des Glossæ sacræ que nous avons déjà mentiounés, J. C. Suicer les a réunies pour la plupart dans son Thesaurus ecclesiasticus e Patribus Graeis ordine alphabetico concinnatus, exhibens quæcumque phrases spectant, etc., 2 in-f°, Amsterdam, 4682; 1 in-f°, ibid., 1728. De même J. Alberti, dans son Glossarium sacrum in sacros Novi Fæderis libros, in-8°, Liège, 1735. Alberti ne suit pas l'ordre alphabétique des mots, mais les livres mêmes du Nouveau Testament par chapitres et par versets. - On s'est naturellement servi de ces divers glossaires pour la composition des meilleurs lexiques grecs modernes de l'Ancien et du Nouveau Testament, tels que le Novus Thesaurus philologico-criticus sive Lexicon in LXX, de J. Frd. Schleusner, 5 in-12, Leipzig, 1820-1821; la Clavis Novi Testamenti philologica, de Chr. G. Wilke, revue par C. L. W. Grimm, 3° édit., Leipzig, 1888.

III. GLOSSATEURS LATINS. - Parmi les glossateurs latins, deux sont particulièrement célèbres. Walafrid Strabon et Anselme de Laon, compilateurs de la Glossa

ordinaria et de la Glossa interlinearis.

1º La Glossa ordinaria, ainsi nommée parce qu'elle fut d'un usage général et jouit d'une grande autorité pendant tout le moyen âge, comme on le voit en particulier par les citations qu'en font Pierre Lombard et saint Thomas d'Aquin, n'est pas un glossaire dans le sens exact du mot, mais plutôt un commentaire de toute l'Écriture. Son objet principal n'est pas lexicographique, mais théologique; elle s'attache à montrer l'étroit rapport qui existe entre l'Ancien et le Nouveau Testament; elle expose le triple sens historique ou littéral, spirituel ou mystique, et enfin moral. Elle ne néglige pas, d'ailleurs, les explications historiques et géographiques. Au mérite d'une doctrine pure et orthodoxe s'ajoute celui d'une rédaction remarquable par sa concision et par sa clarté, qui lui a mérité le surnom de lingua Scriptura. Elle a pour auteur Walafrid, surnommé Strabon, strabus, « le louche, » abbé de Reichenau, mort le 17 juillet 879, dans un âge peu avancé, à la cour de Charles le Chauve. Il tira la plupart de ses notes des écrits des Peres de l'Église, et il indique ordinairement la source où il puise. Les plus fréquemment cités sont saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire le Grand, saint Isidore de Séville, le vénérable Béde, Rhaban-Maur. Saint Ambroise et saint Jean Chrysostome le sont plus rarement. Dans le Lévitique, ce sont les citations d'Esichius (llésychius) qui dominent; dans les Nombres, celles d'Origène; dans les Psaumes, celles de Cassiodore. Il ajouta lui-même les notes qu'il jugea utiles, surtout dans le Nouveau Testament. Voir *Histoire littéraire de* la France, t. v, 1711, p. 62-63. - Peu d'ouvrages ont joui d'une si grande réputation et obtenu un pareil succes. Pierre Lombard, qui a compose un Commentarius in Psalmos, t. exci, col. 55-1296, dans le genre des Gloses, citait la Glossa ordinaria simplement sous le nom d'Auctoritas. Du IXº au XVIº siècle, c'est-à-dire pendant environ 700 ans, elle fut comme l'organe de la tradition et de l'interprétation scripturaire en Occident, l'unique ou, du moins, le principal commentaire dont firent usage les théologiens scholastiques. Nicolas de Lyre († 1340) eut beau inaugurer au xive siècle une nouvelle méthode dans l'exégése, l'œuvre de Walafrid Strabon n'en perdit pas sa réputation séculaire. Luther luimême en fit grand usage pour sa traduction allemande de la Bible. Herzog, Real-Encyklopädie, 2º édit., t. III, 1878, p. 550. Après l'invention de l'imprimerie, les éditions s'en multiplièrent jusqu'au xvIIe siècle. Migne a réimprime la Glossa ordinaria dans sa Patrologie latine, t. CXIII et CXIV. (Quelques auteurs contestent aujourd'hui qu'elle soit l'œuvre de Walafrid Strabon. S. Berger, Histoire de la Vulgate, in-8°, Nancy, 1893, p. 133.)

2º La Glossa interlinearis dut son origine au besoin de combler une lacune de la Glossa ordinaria. Walafrid Strabon avait donné peu de place à l'explication même des mots. Anselme de Laon († 1117) entreprit le travail que l'abbé de Reichenau avait négligé. Voir ANSELME 2, t. 1, col. 657. Il savait l'hébreu et le grec. Il s'en servit pour expliquer, entre les lignes de la Vulgate, au-dessus du mot lui-même, d'où le nom d'interlinearis donné à sa glose, les mots plus ou moins obscurs ou équivoques. Voir Histoire littéraire de la France, t. x, 1756, p. 180-182.

A partir du XIIº siècle, les copies de la Vulgate furent ordinairement enrichies des deux gloses ordinaria et interlinearis, la première étant placée à la marge et au bas des pages, la seconde entre les lignes. Plus tard, au xive siècle, on ajouta aux notes de Walafrid Strabon les Postilla de Nicolas de Lyre et les Additiones à ces Postilles par Paul de Burgos. Plusieurs des premières éditions de la Vulgate sont imprimées avec ces gloses et ces notes : Biblia sacra cum glossis intertineari et ordinaria, Nic. Lyrani Postilla ac moralitatibus, Burgensis additionibus et Thoringi replicis. 6 in-fo, Venise, 1588. Une des meilleures éditions est celle des théologiens de Douai : Biblia sacra cum Glossa ordinaria, primum a Strabone Fuldensi collecta, nune novis explicationibus locupletata, cum Postillis Nie. de Lyræ, necon Additionibus Pauli Burgensis et Matthiæ Thoringi Replicis, opera theologorum Duacenorum emendata, cum Leandri a S. Martino conjecturis, 6 in-6, Douai, 1617. Elle fut récditée avec des additions par Léandre de Saint-Martin, 6 in-6, Anvers, 1634. - Ces recueils ont aujourd'hui une valeur plutôt historique que philologique et l'on ne saurait s'en contenter, mais on ne doit point méconnaître les services qu'ils ont rendus. Les passages des Pères de l'Église qui y sont rassemblés gardent toujours leur valeur théologique et exégétique.

3º Gloses philologiques. — Outre la Glossa ordinaria et la Glossa interlinearis, on composa aussi chez les Latins des glossaires ou recueils en vue d'expliquer surtout le sens des mots, sans evelure l'explication des choses. Le plus connu et le plus célèbre de ces ouvrages est celui de saint Isidore de Séville, Originum sive Etymologiarum libri XX (Patr. lat., t. LXXXII), sorte d'en-

cyclopédie de son temps, achevée en 632, qu'on a appelée quelquefois Liber Glossarum. Ersch et Gruber, Allgemeine Encyklopädie, sect. 1, t. LXX, p. 145. Saint Isidore a recueilli ses définitions et explications dans les auteurs classiques et surtout dans les écrivains ecclésiastiques. Malgré des erreurs inévitables et fort excusables à l'époque où écrivait l'auteur, les Étymologies n'en restent pas moins une mine inappréciable de renseignements utiles. Saint Isidore eut de nombreux imitateurs, mais ils n'ont rien produit qui soit comparable à leur modèle. - Voir Kaulen, dans Wetzer et Welte, Kirchenlexicon, 2º édit., t. v, 1888, col. 712; Gust. Loewe, Prodromus corporis Glossariorum latinorum; quæstiones de Glossariorum latinorum fontibus et usu, in-80, Leipzig, 1876; S. Berger, De Glossariis et Compendiis exegeticis quibusdam medii ævi sive de libris Ansilenbi, Papiæ, Hugutionis, Guill. Britonis, de Catholicon, Mammotrecto, aliis, in-8°, Paris, 1879.

F. Vigouroux.

GLOSSOLALIE. Voir LANGUES (DON DES).

**GNIDE** (Vulgate: *Gnidus*, II Mach., xv. 23; Act., xxvII, 7), ville de Carie. Voir CNIDE, t. II, col. 812.

GOATHA (hébreu: Gô âţâh, avec hé local; Septante : ἐξ ἐκλεκτῶν λίθων), lieu situé dans le voisinace de Jérusalem, et mentionné une seule fois dans l'Écriture. Jer., xxxi, 39. C'est, avec la colline de Gareb, une des limites assignées par le prophète à la nouvelle Jérusalem. Comme le tracé part du nord-est pour aller vers le nord-ouest, puis, après avoir passé par les deux points en question, se dirige par la vallée de Hinnom, au sud, et par le torrent de Cédron, à l'est, on en conclut que Gareb et Goatha marquent la ligne occidentale. Mais leur emplacement exact est inconnu. Voir GAREB 2. col. 105. Le nom hébreu devait être art, Go'âh; le hé local indique la direction, « vers Go'āh, » ce qui place cet endroit au sud de Gareb, par conséquent au sudouest de la ville sainte. On a rattaché ce nom à la racine gå'åh, « mugir » ou « beugler », et c'est peut-ètre sur cette étymologie qu'est basée la traduction du Targum : berêkat 'egla', la « piscine de la génisse ». Mais on l'a

rapproché plus justement de l'arabe : " dja'uah. « terre rude, dure et noire. » Cf. F. Mühlau et W. Volck, W. Gesenius' Heb. und Aram. Handwörterbuch, Leipzig, 1890, p. 165. Les Septante, en mettant : έξ ἐχλεχτῶν λίθων, « des pierres choisies, » semblent avoir lu גדות, Gâzît. La version syriaque, de son côté, a leramța', « à l'éminence. » Si l'on s'en rapporte au Targum ou à la Peschito, Goatha serait donc une piscine ou une colline du sud-onest de Jérusalem. Vitringa et Hengstenberg ont voulu l'identifier avec le Golgotha, comme si ce dernier nom s'écrivait גל גדקה. Cf. Keil, Der Prophet Jeremia, Leipzig, 1872, p. 342. Cette opinion est insoutenable au double point de vue onomastique et topographique. La présence de l'aïn, et l'interprétation donnée par les évangélistes eux-mêmes : Γολγοθά, c'est-à-dire πρανίου, πρανίου τόπος, « crâne » ou « le lieu du crâne », rendent toute assimilation impossible entre les deux mots. Cf. Matth., xxvii, 33; Marc., xv, 22; Luc., XXIII, 33. D'ailleurs, la colline où mourut le Sauveur A. LEGENDRE. était au nord-ouest de Jérusalem.

GOB (hébreu : Gōb; Septante : Γεθ, 11 Reg., xxi, 48; 'Pόμ, Godex Alexandrinus : Γδθ, 11 Reg., xxi, 19), lecalité mentionnée deux fois seulement comme théâtre de deux combats entre les guerriers de David et les Philistins. Il Reg., xxi, 18, 19. Elle est complètement inconnue. Le texte, du reste, présente ici de grandes difficultés. Dans le premier passage, 11 Reg., xxi, 18, Γhébreu, la Vulgate, le chaldéen ont Gōb; mais les Septante et le syriaque donnent Geth. D'un autre côté,

dans le récit parallèle, I Par., xx, 4, l'hébreu, la Vulgate, le chaldeen et les Septante portent Gazer, tandis que le syriaque met Gaza. On lit de même Gazer, dans Joséphe, Ant. jud., VII, xII, 2. — Dans le second passage, II Reg., xxi, 19, l'hébreu, la Vulgate, le chaldéen donnent Gob; les Septante hésitent entre 'Póp. 'Péé et Néel. Le récit parallèle de l Par., xx, 5, n'offre aucun nom de localité. Pour ajouter encore à la difficulté, bon nombre de manuscrits hébreux ont Nôb au lieu de Gôb dans les deux versets du IIe livre des Rois. Cf. J.-B. de Rossi, Variæ lectiones Vet. Testamenti, Parme, 1785, t. H. p. 190. Faut-il croire que Gob est une faute de copiste pour Gazer ou pour Geth? Faut-il, avec Keil, Die Bücher Sumuels, Leipzig, 1875, p. 362, en faire un endroit voisin de Gazer? Faut-il, enfin, le maintenir seulement comme lieu du troisième combat, II Reg., xxi, 19, en plaçant le second à Gazer, y. 18, et le quatrième à Geth, y. 20? Le champ est ouvert à toutes les A. LEGENDRE. conjectures.

GODEAU Antoine, prélat français et littérateur, né à Dreux en 1605, mort à Vence le 21 avril 1672, s'adonna tout d'abord à la poésic et fut un des premiers membres de l'Académie organisée par Richelieu. En 1635, il entra dans les ordres et ne tarda pas à être nommé évêque de Grasse, siège qu'il échangea pour celui de Vence. Godeau a beaucoup écrit; nous ne citerons de lui que les ouvrages suivants : Paraphrase sur les Epitres aux Corinthiens, aux Galates et aux Éphésiens, in-4°, Paris, 4632; Paraphrase sur l'Épître de saint Paul aux Romains, in-19, Paris, 1635; Paraphrase sur l'Épître de saint Paul aux Hébreux, in-12, Paris, 1637; Paraphrase sur les Épîtres canoniques, in-12, Paris, 1640, Paraphrase sur les Épîtres de saint Paul aux Thessaloniciens, à Timothèe, à Tite et à Philèmon, in-12, Paris, 1641; Les Psaumes de David tradaits en vers français, in-12, Paris, 1648 (les protestants ont souvent recours à cette traduction); Version expliquée du Nou-veau Testament, 2 in-8°, Paris, 1668. — Voir Richard Simon, Histoire critique du Nouveau Testament, 1693, p. 879; Dupin, Biblioth, des auteurs ecclésiastiques du XVII<sup>s</sup> siècle, 2º partie, 1719, p. 429; A. Speroni degli Alvarotti, Vita di A. Godeau, rescovo di Vence, in-1º, Venise, 1761; Bibliographic catholique, t. xxxiv, p. 185; K. Sudhoff dans Herzog, Real-Eucyklopadie, 2º edit., B. HEURTEBIZE. t. v, 1879, p. 250.

## GODOLIA. Voir GODOLIAS 2.

GODOLIAS (hébren: Gedalyāh et Gedalyāhů, « Yāh, c'est-ā-dire Jéhovah est grand; » Septante: Γοδολίας), nom de quatre Israélites.

- 1. GODOLIAS, lévite, un des fils on disciples d'Idithun. I Par., xxv. 3. Il était chef de la seconde des vingt-quatre classes de chanteurs dans le service du Temple, x. 9.
- 2. GODOLIAS ou, selon le texte actuel de la Vulgate, Godolia, un prêtre du temps d'Esdras, qui avait épousé une femme étrangère durant sa captivité. I Esdr., x, 18.
- 3. GODOLIAS, fils d'Ahicam, avait été nommé gouverneur de la Judée par Nabuchodonosor après la ruine de Jérusalem. IV Reg., xxv, 22; Jer., xt, 5. Il résidait à Masphath; Jérémie se retira près de lui, Jer., xxxix, 14; xt, 6: car Godolias entrait bien dans ses vues, et d'alleurs son père, Ahicam, l'avait déjà protégé contre ses ennemis. Jer., xxvi, 24. Les Juifs restés dans le pays et ceux qui s'étaient enfuis dans le pays de Moab, d'Ammon ou d'Idumée, se réunirent aussi auprès de Godolias. Jer., xx. 8-12. Johanan, fils de Carde, vint le prévenir des mauvais desseins du roi d'Ammon contre lui. Baalis devait envoyer Ismahël pour le tuer. Godolias n'en voulnt

rien croire, reçut Ismaël à sa table; mais à la fin du repas, celui-ci et ceux qui l'accompagnaient se jetèrent sur Godolias et le massacrèrent avec les Juifs et les Chaldèns qui l'entouraient. IV Reg., xxv, 23-25; Jer., xL, 15-16; xLI, 1-3. Ce qui amena le reste du peuple à se réfugier en Égypte. Jer., xLI, 17-19.

4. GODOLIAS, fils d'Amarias et père de Chusi, par conséquent aïeul du prophète Sophonie. Soph., 1, 1. E. Levesque.

**GôÊL** (hébreu : gô'êl), mot hébreu qui n'a d'équivalent exact dans aucune de nos langues européennes, ni, dans son sens spécial, dans les autres langues sémitiques. On ne peut se rendre compte de toute sa force expressive que dans le texte original. Comme ce terme a une véritable importance, il est nécessaire de s'en faire une notion exacte. Gô'êl désigne un proche pareut qui doit remplir envers un membre de sa famille ou de sa parenté des devoirs particuliers.

I. Origine du Mot. —  $G\ddot{o}$  c'èl vient du verbe  $g\ddot{a}$  al, qui signific en général « réclamer » une chose. « revendiquer » une personne, ou bien une chose ( $G\ddot{a}$  al se prend dans le simple sens de « racheter » une chose vouée ou la dime. Lev., xxvn. 13, 15, 20, 31, 33). Par une exception assez rare, le mot  $g\ddot{a}$  al et son dérivé  $g\ddot{o}$  el ne se retrouvent dans aucune langue sémitique autre que l'hébreu. On lit  $g\ddot{o}$  el 1 est vrai, dans le Samaritain et dans le Targum, mais c'est un emprunt qu'ils ont fait à la Bible. L'obligation pour les proches parents de venger le sang des leurs, qui existe aussi parmi les Arabes, porte chez eux un nom différent, elle s'appelle  $_{\hat{o}}$ U, thar.

II, Devoirs du Goêl cuez les Hébreux. — Le goêl est tenn à certains devoirs spéciaux qui consistent; l' à racheter son parent devenu esclave; 2° à racheter son champ lorsqu'il a été aliéné; 3° à épouser sa veuve restée sans enfants; 4° son obligation la plus stricte et la plus importante est de venger le sang de ses proches, s'ils viennent à être tués.

I. RACHAT DU PARENT DE VENU ESCLAVE, - L'obligation

du rachat incombait au göël ou proche parent, quand un des siens était devenu esclave. Lev., xxv, 47-49. Cette obligation, appelée ici 5782, gë'ullāh, n'était sans doute pas très stricte; elle constituait seulement un droit que les parents, sans y être rigoureusement tenus, pouvaient faire valoir afin de forcer, s'il était nécessaire, le propriétaire de l'esclave à accepter sa rançon. Cf. Esclave, t. 11, col. 1923. — L'ordre de parenté, selon lequel le göël pouvait ou devait intervenir en faveur de l'esclave, est expressement indiqué, Lev., xxv, 48-49 : « Un de ses frères le rachètera (iŋ'ālènnu; Vulgate : redimet), on bien son oncle, ou le fits de son oncle le rachètera ou quelque autre de son sang, de sa famille, le rachètera. » L'esclave pouvait aussi se racheter lui-même, s'il en avait le moyen.

H, RACHAT PAR LE GÔÊL DU CHAMP DE SES PROCHES. Quand un Israélite, à cause de sa pauvreté, a été forcé de vendre son bien-fonds, ses parents plus fortunés ont le droit de le racheter : « Si ton frère devient pauvre et vend quelque chose de ce qu'il possède, son gôël, son parent,  $haq-qdr\delta b$ , rachètera, gd'al, ce qui a été vendu par son frere. » Lev. , xxv. 25. Ce droit de rachat, ge'ullah, v. 24; Jer., xxxII, 7, a pour but de rendre perpétuelle dans les familles la propriété foncière, conformément aux prescriptions de la loi. Lev., xxv, 23. L'ordre selon lequel les parents doivent racheter le champ est sans doute le même que dans le cas précédent. Nous trouvons un exemple de l'exercice de ce droit et de la substitution d'un goêl, parent d'un degré inférieur, à un gôcl plus proche, dans le livre de Ruth. Le gôcl joue un grand rôle dans cette histoire. Booz est un des parents de Noémi, mig-go'âlênê, « un de ses gôêls, » Ruth, it. 20. C'est à ce titre que Ruth lui demande

d'étendre « son aile » sur elle, « puisqu'il est son  $g\hat{n}\hat{e}l$ . » (Septante: ἀγγιστεύς: Vulgate: propinquus.) Ruth, III, 9. Booz lui répond, v. 12-13 : « Il est vrai que je suis gôêl, mais il y a un gôêl plus proche que moi... Demain, s'il veut exercer son droit sur toi (ig'alek), qu'il l'exerce (ig'al), mais s'il ne veut pas l'exercer (lego'ŏlėk), alors je serai ton gôêl (ge'alţik). » Le lendemain done, s'étant rendu à la porte de la ville, lorsque le gôêt le plus proche (hag-gö'êl) de Noêmi vint à passer, Booz lui dit, après avoir pris dix anciens comme témoins : « La pièce de terre qui était à notre frère Élimélech, Noémi l'a vendue à son retour des champs de Moab. Et moi, je me suis dit que je t'en informerais et je te dis : Acquiers-la devant ceux qui sont assis ici et devant les anciens de mon peuple; si tu veux la racheter comme goël, rachéte-la, et si tu ne veux pas la racheter comme gorl, déclare-le moi, car il n'v a personne qui soit goel avant toi, et moi, je viens après toi. - Et il répondit : Je la rachèterai comme gôêl. — Alors Booz dit : Au jour où tu acquerras le champ de la main de Nocmi, tu l'acquerras aussi de la main de Ruth la Moabite, femme du défunt, (et tu l'épouseras) pour relever le nom du défunt dans son héritage. — Et le gôêt répondit : Je ne pais pas le racheter (lig'ol), car je craindrais de perdre mon héritage, sois le goêl, ear je ne puis l'être. » C'est ainsi que Booz racheta le champ de Noémi et épousa Ruth la Moabite. Ruth, IV, 1-10. - Nous trouvons un autre exemple de ge'ullâh ou droit de rachat d'un champ dans Jérémie. Pendant que Nabuchodonosor assiégeait Jérusalem et que le prophète lui-même était enfermé en prison, la 10º année du règne de Sédécias, le Seigneur dit à Jérémie : « Voici que Hanaméel, fils de Sellum, ton oncle, vient vers toi pour te dire: Achète-moi mon champ, qui est à Anathoth, parce que tu as le droit de rachat (mišpat hag-ge'ullāh) pour l'acquérir. — Hanaméel, fils de mon onele, vint donc vers moi, selon la parole du Seigneur, dans la cour de la prison, et il me dit : Achète, je te prie, mon champ, qui est à Anathoth, dans la terre de Benjamin, parce que tu as le droit d'acquisition, à toi est le rachat (ge'ul'lah); achète-le done. - Alors je reconnus que c'était la parole de Jehovah et j'achetai le champ d'Hanaméel, fils de mon oncle, et je lui pesai l'argent, dix-sept sieles d'argent. » Jer., XXXII, 7-9. Voir HÉRITAGE.

HI. OBLIGATION POUR LE GÔÊL D'ÉPOUSER LA VEUVE DE SON PARENT MORT SANS ENFANTS. — Lorsqu'un homme meurt en laissant sa femme veuve sans enfants, son parent, en qualité de gôêl, doit la prendre pour épouse, comme nous l'avons vu par l'exemple de Booz et de Ruth. Ruth. III, 13. Voir aussi Tobie, III, 17 (texte grec), où il est dit que le jeune Tobie « devait épouser sa cousine », Sara, fille de Raguêl, dont les sept premiers maris avaient été tués par le démon : διότι Τωδία ἐπιδάλλει

κληρονομήσαι αὐτήν.

IV. GOEL VENGEUR DU SANG. - 1º Le devoir le plus grave et le plus strict du gôêl était celui qui l'obligeait à venger par lui-même le sang de ses proches en faisant périr à son tour celui qui leur avait ôté la vie. Num., xxxv, 19. L'Écriture l'appelle alors go'êl haddám, « vengeur du sang. » Num., xxxv, 19, 21, 24, 25, 27 (avec omission de had-dâm, v. 12); Deut., xix, 6, 12; dos., xx, 3, 5, 9; II Sam. (Reg.), xiv, 11. L'obligation de venger le sang est fondée sur le respect même de la vie humaine. Gen., IX, 5; Lev., XXIV, 17; cf. Ps. IX, 13. Le sang versé erie vengeance à Dieu, Gen., iv, 10; Is., xxvi, 21; ef. Ezech., xxiv, 7, et il faut que justice soit faite. Cet usage a été commun dans l'antiquité. Voir Iliad., xxiii, 81, 88; xxiv, 480, 482; Odyss., xv, 270, 276, et les nombreux exemples rapportés par A. G. Holimann, Blutvache, dans Erseli et Gruber, Allgemeine Encyklopädie, t. xi, 1823. p. 89-93; par Mac Clintock et J. Strong, Cyclopædia of Biblical Literature, t. 1, 1891, p. 569-827. Il est encore aujourd'hui subsistant chez un

grand nombre de peuples du nouveau monde comme de l'ancien (ef. la vendetta corse), A. H. Post, Studien zur Entwicklungsgeschichte des Familienrechts, in-8°, Oldenbourg, 1890, p. 113-129 (bibliographie générale, p. 113); chez les Arabes, en particulier, dont les coutumes se rapprochent beaucoup de celles des anciens Hébreux, il est en vigueur dans toute l'étendue du désert, et depuis les rives du Nil jusqu'au Sennaar. Burckhardt, Notes on the Bedouins, t. I, p. 312-313. Le thar est regardé par tous et comme un droit et comme un devoir rigoureux. Un proverbe arabe dit : « Le feu de l'enfer devrait-il être mon lot, je n'abandonnerais pas le thar. » Ibid., p. 314-315. Cf. P. J. Baldensperger, Morals of the Fellahin, dans le Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement, 1897, p. 128-132. Mahomet, dans le Koran, sanctionne expressement la vengeance du sang. « O croyants, dit-il, II, 173, 175, la peine du talion vous est prescrite pour le meurtre. Un homme libre pour un homme libre, un eselave pour un eselave, et une femme pour une femme... Dans la loi du talion est votre vie, ò hommes doués d'intelligence. » Traduction Kasimirski, in-12, Paris, 1840, p. 26. En vertu de cette coutume générale chez les tribus nomades, le sang du père doit être vengé par le fils, du frère par le frère, ou, à leur défaut, par les autres plus proches parents. Cf. H Sam. (Il Reg.), xiv, 7. Celui qui manquerait à ce devoir rigoureux serait l'objet du mépris public et répudié de tous les siens.

2º Le « vengeur du sang » dans l'Écriture. — Moïse trouva « la vengeance du sang » établie parmi son peuple, comme le suppose le ch. xxxiv de la Genèse, où nous vovons les lils de Jacob massacrer les habitants de Sichem pour « venger » l'honneur de leur sœur Dina, qui ne leur était pas moins cher que la vie. Le législateur sanctionna expressement cette contume : « Le gôct du sang tuera l'homicide; des qu'il le rencontrera, il le fera mourir. » Num., xxxv, 19. - Nous avons dans l'Écriture plusieurs exemples de l'application de la loi. 1. C'est en vertu de cet usage que Gédéon, après avoir pris Zébée et Salmana, fait mourir ces deux chefs des Madianites, parce que, dans une de leurs incursions contre Israel, ils avaient tué sur le mont Thabor ses propres frères, « fils de sa mère. » Jud., vii, 19. « Si vous aviez conservé la vie à mes frères, leur dit-il, je ne vous tuerais point. » Jud., v<br/>III, 19. Mais comme  $g \hat{\phi} \hat{c} \hat{c} t$  de ses frères, le juge d'Israël ne pouvait épargner leurs meurtriers. - 2. C'est aussi comme vengeur du sang de son frère Asaël, frappé mortellement à Gabaon par Abner, que Joab, au commencement du règne de David, tua l'ancien général de Saül. Celui-ei, prévoyant le danger auquel il s'exposait, avait dit par deux fois à Asaël, avant de lui porter le coup fatal, de s'éloigner de lui : « Retire-toi, lui avait-il dit la seconde fois, afin que je ne sois pas obligé de te frapper et de t'abattre à terre, ear alors je ne poutrais plus lever mon visage devant Joab ton frère. » H Sam. (Reg.), 11, 22. Il devait payer cette mort de son sang comme il l'avait redouté. Joab, dit à deux reprises le texte sacré, tua Abner à Hébron, « à cause du sang d'Asael, son frère... Ainsi Joab et Abisaï, son frère, tuèrent Abner, parce qu'il avait donné la mort à Asaël leur frère, à Gabaon, dans le combat. » Il Sam. (Reg.), III, 27, 30. - 3. Quelques années plus tard, ce fut aussi comme gôct de l'honneur de sa sœur Thamar, outragée par son demi-frère Amnon, qu'Absalom fit massacrer le coupable. Il Reg., XIII, 22, 28-29, 32. Les fils de Jacob avaient vengé plus cruellement encore l'outrage fait à Dina leur sour, Gen., xxxiv. - 4. Après l'établissement du royaume d'Israël, Zambri, lorsqu'il se fut emparé du trône après avoir tué le roi Baasa, extermina tous les girls de son prédécesseur, III Reg., xvi, Il (Vulgate : propinqui), surtout sans doute pour se mettre à l'abri de leur vengeance.

3º Motifs qui justifient la « vengeance du sang ». -

C'est un principe de droit universellement reçu aujourd'hui parmi nous qu'on ne doit point se faire justice à soi-même. Mais il faut néanmoins que le crime soit puni et le principe de la justice rétributive et des châtiments qu'elle comporte est supérieur à celui du mode d'exécution. Le mode peut varier selon les temps et les lieux, en raison des circonstances; le principe ne varie pas. « Celui qui aura versé le sang de l'homme, son sang sera versé, » dit Dien Ini-même. Gen., 1x, 6. « Si quelqu'un frappe un homme et qu'il en meure, on le fera mourir lui-même. » Exod., xxi, 22; Lev., xxiv, 17. -Le droit attribué aux particuliers de punir eux-mêmes les meurtriers de leurs proches peut nous paraître une coutume barbare; il se justifie cependant par l'état social d'Israël. Dans un pays où il n'y avait point de tribunaux proprement dits pour punir le meurtre et l'assassinat, où il n'existait point non plus de bourreau, voir t. 1, col. 1895, pour frapper les coupables, la nécessité d'assurer la sécurté publique et de faire respecter la vie des citoyens avait obligé et oblige encore aujourd'hui les tribus arabes qui sont dans des conditions analogues de recourir à ce moyen. - L'expérience montre d'ailleurs que ce moyen est efficace. Les voyageurs qui ont le mieux observé les mœurs arabes constatent que, grâce à l'existence de cette coutume et « à la terrible rigueur de la vendetta ou vengeance du sang (thar), l'homicide est plus rare dans le désert que dans les pays civilisés ». E. H. Palmer, The Desert of the Exodus, 1870, t. I. p. 80; voir aussi p. 200, et H. S. Palmer, Sinai, in-12, Londres, 1878, p. 60; H. Layard, Nineveh and Babylon, 1853, p. 305-306. Jusque dans les razzias, les Bédouins évitent le plus possible, pour la même cause, de verser le saug, afin de n'avoir pas un jour à en rendre compte eux-mêmes. E. II. Palmer, The Desert of the Exodus, p. 295. Si, en effet, ils tuent, ils s'exposent à être tués à leur tour. Celui qui a eu le malheur de commettre un meurtre doit redouter à tout instant la vengeance des parents de sa victime, et il est réduit à la vie la plus misérable, obligé de se tenir sans cesse sur ses gardes, vivant caché, on bien errant et fugitif, portant une chaîne au cou et demandant l'aumône pour payer le prix du sang qu'il a versé. E. H. Palmer, The Desert of the Exodus, p. 200. La perspective du sort qui attend l'homicide suffit pour empêcher bien des crimes. « Je suis porté à croire, dit J. L. Burckhardt, Notes on the Bedouins, t. 1, 4831, p. 148, que cette salutaire institution (de la vengeance du sang par les parents du mort) a contribué à un plus haut degré que toute autre circonstance à empêcher les belliqueuses tribus arabes de s'exterminer les unes les autres. Sans elle, leurs guerres dans le désert auraient été aussi sanguinaires que celles des Mameluks en Egypte... La terrible vengeance du sang est cause que la guerre la plus invétérée se fait presque sans effusion de sang. » Les bons effets produits par cet usage en sont ainsi la justification.

4º Adaucissements apportés par Moïse à la cautume de « venger le sang ». - L'usage de venger soi-même les siens peut, il est vrai, amener facilement de graves abus. L'état social des Hébreux, du temps de Moïse, ne permettait pas de supprimer la coutume en vigueur, sous peine de laisser le crime impuni et d'en multiplier ainsi le nombre. Le législateur voulut du moins adoucir la rigueur de la loi et réprimer les excès. -- Le premier abus consistait à frapper indifféremment tout meurtrier. On ne distinguait pas entre l'assassinat et le simple meurtre; il en résultait que le meurtrier involontaire devait tomber sous les coups du gôêl, comme un véritable assassin. Moïse distingua avec soin entre le crime et l'accident fortuit. Exod., xxi, 12-14. Il régla que celui qui aurait tué quelqu'un involontairement pourrait se réfugier dans une des six villes lévitiques qui furent désignées à cette fin, dans les diverses parties du p. ys, trois de chaque côté du Jourdain. Elles devinrent

ainsi des cités de refuge. Num., xxxv, 22-23; Deut., xix 4-6; Jos., xx, 2-9. Le gôêt n'avait pas le droit d'y poursuivre le coupable, qui échappait ainsi à ses coups, mais à la condition seulement d'établir son innocence. Le meurtrier involontaire était tenu à y rester enfermé jusqu'à la mort du grand-prêtre. Num., xxxv, 25-28; Jos., xx, 4, 6, 11 avait ainsi à expier le sang versé, quoiqu'il eut tué sans le vouloir, afin d'inspirer à tous un plus grand respect pour la vie humaine. Voir REFUGE (VILLES DE); A. P. Bissell, The Law of Asylum in Israel, in-8°, Leipzig, 1884, p. 37-82. Moïse coupa court ainsi au premier abus qu'on pouvait faire de la « vengeance du sang ». - 2. Un second abus consistait à rendre responsables du meurtre, tant qu'il n'était pas vengé, les parents et les descendants du meurtrier. Les Arabes, malgrė la prescription du Koran, xvII, 35, qui ordonne de ne verser le sang que de celui qui l'a versé lui-même, étendent leur vengeance à la famille de l'homicide, jusqu'à la cinquième génération. Burckhardt, Notes on the Bedauins, t. 1, p. 149-150. Cet abus existait aussi sans doute chez les anciens Hébreux. Moïse le proscrivit et condamna ceux qui feraient mourir les parents de Phomicide, Deut., xxiv, 16; H (IV) Reg., xiv, 6; H Par., xxv, 4; Jer., xxxi, 29-30; Ezech., xviii, 20. Cf. Joséphe. Ant. jud., IV, vIII, 39. Ce fut pour se conformer à cette loi qu'Amasias, roi de Juda, fit mettre à mort les meurtriers de son père, mais épargna leurs enfants. H (W) Reg., xiv, 5-6. = 3. Les coutumes arabes, fondées sur le Koran, II, 173-174, traduction Kasimirski, p. 26, autorisent le rachat du thar, en donnant aux parents de la victime « le prix du sang » qui est flxé d'après certaines régles déterminées. Burkhardt, Notes, t. 1, p. 151-156, 313-323. Cf. Hamasæ Carmina cum Tebrisii scholiis, 2 in-4°, Bonn, 1828-1851, xvII, t. II, part. I, p. 105-106. La loi mosaïque, Num., xxxv, 31, défend expressément de racheter à prix d'argent le sang versé, afin de diminuer le nombre des crimes qui se multiplieraient si les coupables pouvaient espérer d'échapper au châtiment au moyen d'une amende. Autant la loi prend de précautions pour que l'homicide involontaire ne soit pas victime de la vengeance, autant, dans l'intérêt de la sécurité publique, elle exige que celui qui a répandu volontairement le sang l'expie par son propre sang, Num., xxxv, 31-34, au point que l'autel même du Seigneur, s'il s'y réfugie, ne pourra le sauver. Exod., xxi, 14. Cf. 111 Reg., 11, 28-34. Une telle loi ne peut être efficace qu'autant qu'elle est rigoureusement observée.

5º Abolition de la coutume de la « vengeance du sang » en Israël. - Lorsque la monarchie ent été établie en Israel, la puissance royale dut tendre naturellement à s'attribuer et à se réserver le droit de vie et de mort. Le langage que tient à David la veuve de Thécué, montre que le gôcl continuait alors à exercer son droit de vengeance, mais il marque en même temps que le roi commençait à le contrôler et à le restreindre. H Sam. (II Reg.), xiv, 6-II. Plus tard, lorsque Josaphat établit ses réformes, il régla que tous les différends qui surviendraient entre Juifs, en particulier par rapport au meurtre, « entre sang et sang, » dit le texte, Il Par., xix, 40, seraient jugés par un tribunal supérieur à Jérusalem. Il est probable cependant que « la vengeance du sang » fut en vigueur autant que dura l'indépendance de la nation juive, et qu'elle ne disparut complétement que sous le gouvernement de Rome. Cf. Joa., xvIII, 31.

V. DIEU GÔEL DE SON PEUPLE. — On vient de voir le rôle du gôêl chez les Hébreux et quelle a été son importance. On peut à l'aide de ces notions se rendre compte d'une des plus belles figures de l'Écriture et des plus expressives, qui n'a point d'analogue dans les autres langues et dont la force s'est, par suite, perdue dans nos traductions de la Bible: c'est la métaphore par laquelle les écrivains sacrés nous représentent Dieu comme le

quel des siens : Dieu veut bien accepter, en faveur des justes et du peuple qu'il s'est choisi, les charges qui incombent au gôcl, les traiter, par conséquent, comme ses proches, les défendre et revendiquer leurs droits contre ceux qui les oppriment. Jacob, Gen., XLVIII, 16, appelle son gôêl (Vulgate : eruit) l'ange qui l'a sauvé des dangers auxquels il avait été exposé. Dieu lui-même déclare dans l'Exode, vi. 6, qu'il sera le gôêl (Vulgate : redimam) de son peuple contre les Égyptiens, et il ti nt parole; aussi Moise le remercie-t-il, dans son cantique après le passage de la mer Rouge, d'avoir racheté (gâ'âlță; Vulgate : redemisti), son peuple. Exod., xv, 13. Le Psalmiste, LXXVII (LXXVI), 16, fait de même. Cf. Is., LI, 10. C'est Dieu également qui a racheté comme gôcl (ga alța; Vulgate: redemisti) le mont Sion pour son héritage. Ps. LXXIV (LXXIII), 2. — De même que Dieu remplit ses devoirs de goël en rachetant l'héritage de son peuple, il les remplira aussi en le rachetant luimême quand il sera captif. « Ne crains pas, lui dit-il par la bouche d'Isaïe, XLIII, l, je suis ton gôêl (Vulgate: redemi te), je t'ai appelé par ton nom; tu es à moi. » Voir également ls., xLiv. 22, 23. Il le délivre done (gà'al) de la captivité de Babylone. Is., XLVIII, 20; LII, 9; LXII, 12; LXIII, 9; Jer., XXXI, 11. Cf. Os., XIII, 14. Aussi se donnet-il le titre de « Gôĉl d'Israël » (Vulgate : Redemptor Israet). Is., XLIX, 7. Il aime à prendre ce nom dans Is., xli, 14; xliii, 14; xliv, 24; xlviii, 17; xlix, 26; lix, 20; LIV, 5, 8: LX. 16. - Dans plusieurs de ces passages, le gôêl qui sauve son peuple, c'est le Messie, cf. ls., xxxv, 9, etc., qui rachètera les hommes d'une captivité plus dure que celle de Babylone, celle du péché. - Ce que Dicu fait pour son peuple, il le fait aussi pour les justes. C'est lui qui vengera Job de la malice du démon, et c'est ce que proclame le saint patriarche dans son épreuve, quand il s'écrie : « Je sais que mon gôêl (Vulgate: redemptor) est vivant. » Job. xix, 25. Voir sur ce passage Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., t. IV, p. 596-601. — Dieu est le gôcl de tous reux qui lui sont fidèles et qui sont opprimés. Ps. LAXH (EXXI), 14, CHI (CH), 4; CVI (CV), 10; CVH (CVI), 2; Lam., III, 58. - Voir J. G. Stickel, In Jobi locum, XIX, 25-27, de Geole, in-8°, Iéna, 1832; J. D. Michaelis, Mosaisches Recht, 6 in-8°, Francfort-sur-le-Main, 1771, t. п, § 131-138. р. 385-429; 1775, t. vi, § 274-276, р. 32-50; J. Jahn, Biblische Archäologie, Vienne, 1802, Th. II, t. n, § 210, p. 372-378; O. Procksh, Ueber die Blutrache bei den vorislamischen Arabern, in-8°, Leipzig, 1899.

F. VIGOUROUX.

GOERRE Wilhem, érudit hollandais, protestant, né à Middelbourg le 11 décembre 1635, mort à Amsterdam le 3 mai 1711. Après avoir été forcé dans sa jeunesse d'abandonner ses études, il se livra au commerce de la librairie et réussit à acquérir une science étendue; il publia divers ouvrages qui, malgré bien des hors-d'œuvre, témoignent d'une réelle érudition. Parmi ceux-ci : Voorbereidselen tot de Bybelsche wysheid, en gebruik der heilige en Kerklyre Historien..., in-fo, Utrecht, 1700; Mozaize Historie der Hebreeuwse Kerke, 4 in-fo, Amsterdam, 1700. — Voir Paquot, Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas, t. iv, p. 262.

B. HEURTEBIZE.

GÔFER, GÔPHER (BOIS DE). Gen., vi, 14. Voir
CYPRES, 3°, t. ii, col. 1175.

**GOG** (hébreu :  $G\ddot{o}g$ ; Septante :  $\Gamma \dot{o} J \gamma$ , I Par., v, 4;  $\Gamma \dot{o} \gamma$ , Ezerh., xxxvii, 2, 3, 14, 46, 18; xxxix, 1, 41, 15), noin d'un descendant de Ruben et d'un roi.

1. GOG, un des descendants de Ruben, mentionné seulement I Par., v. 4.

2. GOG, roi dont il est question dans une célèbre et difficile prophètic d'Ézéchiel, xxxvIII, xxxIX, et dans

l'Apocalypse, xx, 7. Il habitait la terre de Magog, et est appelé « prince de Ross (Vulgate : caput ; Septante :  $P\omega_5$ ), de Mosoch et de Thubal », c'est-à-dire des Seythes, des Mosques et des Tibaréniens. Ezech., XXXVIII. 2; xxxix, 1. Quelques auteurs pensent que le nom de Gog a été arbitrairement formé par le prophète d'après le nom du pays, Magog. Cf. Keil, Der Prophet Ezechiel, Leipzig, 1882, p. 372; Trochon, Ezéchiel, Paris, 1880, p. 261. Mais il se trouve dans les généalogies bibliques, 1 Par., v. 4, et dans les inscriptions cunéiformes. On rapproche, en effet, ce nom de celui d'un roi de Lydie, Gyges, en assyrien: Gu-gu, Gu-ug-gu. Cf. E. Schrader, Die Keilinschriften und das Alte Testament, Giessen, 1883, p. 427. Il n'y a done pas lien de recourir à une fiction. D'autres supposent que c'est un titre comme celui de pharaon, désignant d'une façon générale la dignité royale: Kuk, Khon, King, König. Cf. Le Hir, Les trois grands prophètes, Paris, 1877, p. 346. Mais si Gog, dans Ézéchiel, comme dans l'Apocalypse, xx, 7, est la figure des ennemis, des persécuteurs du peuple de Dieu et de l'Église, ce n'est pas une raison pour qu'il ne soit pas un personnage historique. M. F. Lenormant, Les origines de l'histoire, Paris, 1882, t. 11, p. 461, n'hésite même pas à le reconnaître dans le Gagu bel er Sa'hi. « Gog, chef des Saces ou Scythes, » qui figure dans les récits des guerres d'Assurbanipal. « Dans les dernières années du vue siècle avant J.-C., les Seythes avaient fait dans l'Asie occidentale une invasion formidable qui avait rendu leur nom redouté et exécré. Chassès des montagnes du Caucase, qu'ils habitaient, par les Massagètes, ils étaient descendus dans l'Asie-Mineure; armés de l'arc et montés sur des chevaux, comme nous les représente Ézéchiel, xxxix, 3, et xxxviii. 15. ils avaient pris Sardes; puis, se tournant vers la Médie, ils défirent Cyaxare, roi de ce pays; de là ils se dirigérent vers l'Égypte. Psammétique parvint à les éloigner, à force de présents; revenant donc sur leurs pas, ils pillèrent le temple d'Ascalon; mais ils furent enfin battus et detruits, non pas cependant sans laisser leur nom après eux comme un synonyme de terreur et d'épouvante. La tradition rattache le nom de Scythopolis, l'ancienne Bethsan, à la scène de leur désastre. Le souvenir de leurs ravages et de leurs cruautés était encore récent et présent à toutes les mémoires quand écrivait Ézéchiel; voilà pourquoi Dieu lui inspira de prendre les Scythes comme l'embleme de la violence contre le peuple de Dieu et de montrer dans leur défaite le signe prophétique de la défaite de tous les ennemis de son nom. » F. Vigouroux, Manuel biblique, 10° édit., Paris, 4896, t. 11, p. 748. Le prophète nous représente Gog réunissant une armée formidable dans laquelle on voit des Perses, des Ethiopiens, des Libyens, des Cimmériens et des Arméniens, puis, sur l'ordre de Dieu, la conduisant du nord contre la Palestine. Ezech., xxxvIII, 1-9. Le but de l'envahisseur est de dévaster la Terre-Sainte redevenue prospère. v. 40-16. Mais Dieu, pour montrer aux païens quelle est sa puissance, anéantira tous ces barbares, y. 17-23, qui périront sur les montagnes d'Israel, xxxix, 1-8. Les bêtes fauves et les oiseaux de proie se rassasieront de la chair des morts. v. 9-20. La victoire de Jéhovah contribuera ainsi à procurer la gloire de son nom parmi les gentils; ear s'il a puni son peuple, parce qu'il avait péché, il s'est maintenant réconcilié avec lui pour ne plus l'aban-A. LEGENDRE. donner, y. 21-29. Voir Magog.

GOÏM (hébreu: 273, Gôim), mot hébreu qui signifie: —1° « peuples, nations, » et qui se dit spécialement des nations autres que les Israélites, c est-à-dire des peuples idolâtres ou polythéistes, les Gentils. II Esd., v. 8; Jer., xxxi, 10; Ezech., xxiii, 30; xxx, 10, etc. Cf. Luc., II, 32. Voir GENTILS, col. 189. — 2° Dans un sens plus restreint, Gōim est un nom propre qui désigne

-1. Dans la Genèse, xiv, 1, le peuple ou le pays dont était roi Thadal, l'un des princes qui firent une campagne contre la Palestine avec Chodorlahomor (Septante : έθνη; Vulgate : gentes). D'après les uns, les Gôim de Thadal sont des bandes de nomades; d'après d'autres, Goîm est une corruption de Guti, pays dont parlent des une époque très ancienne les inscriptions cunéiformes. Voir II. Winckler, dans la Zeitschrift für Assyriologie, t. ıv, 1889, p. 406; II. V. Hilprecht, The Babylonian Expedition of the University of Pennsylvania, 2 in-4°. Philadelphie, 1893-1896, t. 1, p. 12-14; A. H. Sayce, The Higher Criticism, in-12, Londres, 1894, p. 167; A. Delattre, Esquisse de géographie assyrienne, in-8°, Bruxelles, 1883, p. 32. La situation du pays de Guti est incertaine. Voir F. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., t. 1, p. 496. M. E. Schrader le place au nord-est de la Babylonie, sur la frontière de Médie. Die Keilinschriften und das alte Testament, 2e édit., 1883, p. 135; cf. Fr. Delitzsch, Wo lag das Paradies, in-8°, Leipzig, 1881, p. 233-237. Voir la carte de la Babylonie, t. 1, col. 1361. — M. Pinches a retrouvé le nom de Thadal sur une tablette assyrienne malheureusement mutilée. Il est cerit Tudghula. Une autre tablette nous apprenant que Chodorlahomor, roi d'Élam, avec qui Tudghula faisait la campagne, avait réuni les Umman Manda ou « nations barbares » pour attaquer Babylone, on peut supposer que Gôim, dans son sens sémitique de « nations » diverses, est applique à ces Umman Manda. Voir Th. G. Pinches, Gertain Inscriptions and Records refering to Babylonia and Elam, dans le Journal of the Transactions of the Victoria Institute, t. XXIX, 1897, Sp. 158 + Sp. 11 962, ligne 21, p. 61, et lettre de M. Savce, p. 90. - 2. Dans le livre de Josué, XII, 23, est mentionné un roi de Gôîm (Septante : Fasi; Codex Alexandrinus, Γωείμ; Vnlgate : gentes), qui habitait près de Galgal. Le mot Góim désigne probablement une tribu nomade. Ce qui le fait penser, c'est d'abord le nom vague de Goim et ensuite la manière dont est indiqué le lieu où habitait leur roi : il n'est pas roi d'une ville déterminée, comme les autres qui sont énumérés en grand nombre dans Jos., XII, mais d'un peuple qui « habite *près de* Galgal », par conséquent sous la tente. F. Vigouroux, sous la tente.

GOLAN, orthographe, dans la Vulgate, Deut., IV, 43, du nom de pays qui est écrit ailleurs Gaulon, Voir GAULON, col. 116.

'GOLDHAGEN Herman, jésuite allemand, né à Mayence le 14 avril 1718, mort à Munich le 28 avril 1794. Entré au noviciat le 13 juillet 1735, il enseigna la grammaire, les humanités, la rhétorique et la théologie. Après 1773, il fut nomme conseiller ecclésiastique. Il ххич  $\Delta \iota x \theta \eta x \eta$  sive Novum D. N. J. C. Testamentum Græcum cum variantibus lectionilus, que demonstrant Vulgatam Latinam ipsis è Gracis N. T. Codicibus hodienum extantibus Authenticam. Accedit index epistolarum et Evangeliorum spicilegium apologeticum et lexidion graco-latinum, in-8°, Mayence, 1753, Liège, 1839 (le Lecidion a paru à part, à Mayence, 1753, et à Francfort, 1756); Exegesis catholica in pracipuas voces Sacræ Scriptura ab acatholicis alieno sensu male explicatas, in-8°, Mayence, 1757; Hodegus Biblicus, sive nova methodus Sacra Biblia intra annum, cum fructu legendi, horæ quadrante quot dichus impenso disposita, ad Romani quod vocant Missalis ordinem, in-8°, Mayence, 1763; Introductio in Sacram Scripturam Veteris et Novi Testamenti maxime contra theistas et varii nominis incredulos, in qua que ad sacri codicis vindicias ad criticam sacram rem philologicam faciunt, apta ad scholas methodo exhibentur, 3 in-8°, Mayence, 1765-1766-1768; Vindiciæ harmonicæ et exegetieæ in Sacram Scripturam Veteris ac Novi Testamenti una cum introductione ad finem legis veteris Jesum Christum in ea agnoscendum Contra recentiores Bibliomachos et varii nominis Incredulos, 2 in-8°, Mayence, 1774-1775. Il traduisit aussi en allemand le Livre des Psaumes, avec les explications du P. Jac. Phil. Lallemant, S. J., en y joignant les siennes.

GOLGOTHA, nom araméen du lieu où fut crucifié Notre-Seigneur, Matth., xxvii, 33; Marc., xv, 22; Joa., xix, 47. Voir Calvaire, t. ii, col. 77.

1. GOLIATH (hébreu: Golyât, « l'exilé » (?); Septante: Γολιάθ, Γολιάδ), geant fameux, de la ville de Geth, dont la taille était de six coudées et d'un palme, selon l'hébreu et la Vulgate, I Sam. (Reg.), xvii, 4, de quatre coudées seulement et d'un palme, selon les Septante et Joséphe, Ant. jud., VI, IX, I. On croit qu'il était un survivant de la race gigantesque des Énacites, réfugiés chez les Philistins. Voir ÉNACITES, t. II, col. 1766. La Vulgate le d'aclare vir spuvius, « bâtard. » Cf. Quæst. hebraic. in lib. I Reg., dans S. Hieronymi Opera, t. XXIII, col. 1403. Mais l'expression hébraïque correspondante, 'iš-luibbenayim, signific littéralement homme des intervalles, c'est-à-dire champion qui se place entre deux camps ennemis afin de terminer la guerre par un combat singulier. Les Septante, 1 Reg., xvii, 23, ont traduit exactement : ὁ μεσαῖος, et Aquila : ὁ μεσάζων. Gesenius, Thesaurus, p. 204; F. de Hummelauer, Comment, in libros Samuelis, Paris, 1886. p. 172. D'après cette interprétation, cette dénomination correspondrait à l'événement historique qui a rendu Goliath célebre. Ce géant faisait, en effet, partie de l'armée des Philistins, qui sous le règne de Saül avait envahi le territoire israélite et était campée sur une hanteur entre Socho et Azéca. Les troupes de Saül stationnaient en face sur une autre élévation, de telle sorte que les deux camps étaient séparés par une vallée. Or Goliath, armé d'airain de pied en cap, la tête couverte d'un casque (voir t. 11, col. 332), le buste d'une cuirasse d'écailles du poids de cinq mille sicles (t. II, col. 1140), les cuisses de jambières (t. II, col. 1152-1153), une javeline sur l'épaule et en main une lance dont la hampe ressemblait à l'ensouple des tisserands et dont le fer pesait six cents sieles (t. II. col. 2209), précedé de son écuyer qui portait son grand bouclier (t. 1, col. 1884), Goliath, dans cet appareil de guerre, s'avança du côté des bataillons d'Israël et les provoqua à un combat singulier dont l'issue déciderait du sort des deux peuples : la nation du champion vaincu serait l'esclave de la tribu du vainqueur. Dans la bouche du géant, ce défi provocateur était une audacieuse bravade. Confiant dans sa force et sachant qu'Israël ne pouvait lui opposer un guerrier d'une vigueur supérieure, Goliath était assuré du succès. De leur coté, Saul et tous ses hommes, n'osant pas relever le défi, étaient remplis de stupeur et tremblaient de tous leurs membres, 1 Reg., xvii, 4-11. Le Philistin renouvela sa provocation pendant quarante jours, matin et soir. I Reg., xvii. 16.

Sur ces entrefaites, le jeune David vint au camp d'Israel prendre des nouvelles de ses trois frères, qui faisaient partie de l'armée de Saül. Il entendit Goliath répéter son arrogant défi et il vit les Israélites fuir de peur devant lui. Pour ranimer les courages vacillants, un soldat rappela la récompense que Saul avait offerte à quiconque tuerait le géant philistin : le roi le comblerait de richesses, lui donnerait sa tille en mariage et exempterait du tribut la maison de son père. Encouragé par cette belle récompense, désirant surtout enlever l'opprobre d'Israel, en faisant périr un incirconcis qui insultait l'armée du Dien vivant, David se présenta hardiment pour se mesurer avec Goliath, L'infériorité apparente de ses forces, les injustes et blessants reproches de son frère Eliab, les prudentes représentations du roi ne diminuèrent pas son courage et ne changèrent pas sa

résolution. Le jeune pâtre, qui étouffait les lions et les ours, mettait sa confiance dans le secours de Jéhovah qui le délivrerait de la main du Philistin, Ayant rejeté les armes royales qui entravaient sa marche, muni seulement de sa fronde et de einq pierres polies, il marcha contre le géant. Celui-ci, toujours précédé de son écuyer, méprisa son faible et audacieux adversaire, et lui cria : « Suis-je donc un chien, pour que tu viennes à moi avec un bâton? » Il le maudit au nom de ses dieux et le menaca de donner sa chair en pâture aux oiseaux du ciel et aux bétes des champs. Comptant sur le Dieu des armées d'Israël qui se vengerait des outrages de Goliath et sûr du succès, David riposta par des menaces semblables. La lutte ne fut pas de longue durée. Le Philistin se précipita sur son adversaire, qui le laissa approcher jusqu'à la distance convenable, puis arma prestement sa fronde et lui lança une pierre. Le coup atteignit au front le géant, qui tomba par terre. David se jeta sur lui, lui arracha son épée et lui trancha la tête. A cette vue, les Philistins s'enfuirent et furent défaits par l'armée israélite. I Reg., xvn, 23-53. Voir t. II, col. 1311. David, portant à la main la tête de Goliath, fut présenté à Saul par Abner, 1 Reg., xvii, 57. Plus tard, peut-être seulement après la conquête de Sion, il la transporta à Jérusalem, et il mit les armes du géant dans sa tente comme un glorieux trophée. I Reg., xvII, 54. Le glaive de Goliath fut déposé au sanctuaire de Nob, où on le gardait enveloppé dâns une étoffe précieuse, derrière l'éphod du grand-prêtre. Poursuivi par Saül et avant de se réfugier chez Achis, roi de Geth, David le recut des mains d'Achimélech; il n'en connaissait pas de meilleur. 1 Reg., xxi, 9; xxii, 10.

L'auteur de l'Ecclésiastique, XLVII, 4-6, attribue justement la victoire de David sur Goliath à la protection divine, à laquelle le jeune héros avait eu recours et de laquelle il a obtenu la force d'abattre cet homme redoutable au combat et de relever la puissance de sa nation. Quelques manuscrits des Septante et la Vulgate attribuent la composition du psaume exemi à l'occasion du combat contre Goliath. Les targunistes confirment cette attribution par ces mots du v 10 : « Vons avez préservé David votre serviteur du glaive meurtrier. » Mais saint Hilaire de Poitiers, Tract. in exetti Ps., t. ix, col. 843-844, a remarqué que ce psaume n'est pas une action de grâces de la victoire remportée sur le géant philistin, mais qu'il contient des renseignements qui se rapportent à une époque postérieure. Aussi pense-t-il que les Septante ont ajouté au titre cette indication pour signaler la signification spirituelle du combat de David et de Goliath. Plusieurs Pères, en effet, ont considéré ce combat comme représentant allégoriquement la victoire de Jésus-Christ sur le démon, l'ennemi du salut des hommes. Cf. Théodoret, Quast. in I Reg., int. XLI, t. LXXX, col. 568; S. Augustin, Enarr. in Ps. cxliii, 1, t. xxxvii, col. 1855-1856; Sermo XXXII, de Golia et David, t. XXXVIII, col. 196-198; S. Grégoire le Grand, Moral, in Job, xviii, 16, et xxxiv, 11, t. lxxvi, col. 50, 729; S. Bernard, Sermo Dom. IV post Pentecosten, t. CLXXXIII, col. 333-338. Les Arabes ont connu Goliath sous le nom de Gialout. Ce nom, selon eux, est commun à tous les rois des Philistins, de sorte que David tua le Gialout de son temps. Voir d'Herhelot, Bibliothèque orientale, Paris, 1697, art. Gialott, p. 392. Cf. Danko, Historia revelationis divinæ V. T., Vienne, 1862, p. 235-237; Munk, Palestine, Paris, 1881, p. 258-259.

E. Mangenot.

2. GOLIATH, géant de Geth, nommé II Reg., xxi, 49, comme ayant été tué sous le règne de David. Au lieu de Goliath, il faut lire « frère de Goliath » (c'est-à-dire frère de Goliath 1), comme le porte I Par., xx, 5. Voir Adhodat, t. 1, col. 215.

GOMAR ou GOEMAERE François, théologien cal-

viniste hollandais, né à Rruges le 30 janvier 4563, mort à Groningue le 11 janvier 1641. Il fut le chef des calvinistes qui, de son nom, s'appelèrent gomaristes, par opposition aux remontrants. Après avoir étudié dans les meilleures écoles protestantes d'Allemagne, il passa en Angleterre où il suivit les cours des universités d'Oxford et de Cambridge. Il revint se perfectionner dans la connaissance du gree et de l'hébreu à Heidelberg, et de 1587 à 1593 fut pasteur de l'église flamande de Francfort. En 4594, il obtint la chaire de théologie à l'université de Leyde. Les luttes qu'il engagea contre Arminius et ses disciples l'amenèrent à donner sa démission, et en 1611 il se retira à Middelbourg d'où il alla en 1614 à Saumur enseigner la théologie. En 1616, il vint se fixer à Groningue. Parmi ses écrits nous devons mentionner : Examen controversiarum de Genealogia Christi, in-8°, Groningue, 1631; Dissertatio de Evangelio Matthæi quanam lingua sit scriptum, in-8°, Groningue, 1632; Davidis Lyra, seu nova Ebrwa sacræ Scripturæ ars poetica canonibus suis descripta et exemplis sacris et Pindari ac Sophaclis parallelis demonstrata cum selectorum Davidis, Salomonis, Jeremiæ, Mosis et Jobi poematum analysi poetica, in-19, Leyde, 1637. Outre les écrits précédents, on remarque encore dans ses Opera theologica omnia, maximam partem posthuma, in-fo, Amsterdam, 1645, 2º édit., 1664 : Analysis et explicatio quinque priorum capitum Apocalypseos; Illustrium ac selectorum locorum explicatio Matthwi, Luca et Johannis; Analysis et explicatio prophetiarum quarumdam Mosis de Christo; Analysis Obadiæ. - Voir Richard Simon, Histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament, 1693, p. 762; Walch, Biblioth, theologica, t. iv, p. 511, 638, 644, 650, 905; Biographie nationale, Bruxelles, t. viii, 1884-1885, col. 98.

B. Heurtebize.

GOMÉD, nom d'une mesure hébraïque, mentionné seulement une fois dans l'Écriture. Nous lisons, Jud., III, 16, que le glaive dont se servit Aod pour tuer Eglon roi de Moad, avait « un gôméd » de longueur. Les Septante ont traduit σπιθαμή, « empan; » Aquila et Symmaque : γρόνθος παλαιστιαΐος, « poing palestinien; » la Vulgate: palma manus, « paume de la main. » Le mot hébreu signifie proprement « bâton ». On peut induire des circonstances du récit qu'Aod s'était fabrique un glaive plus court qu'on ne le faisait ordinairement, afin de pouvoir plus facilement le dissimuler (voir Aob, t. 1, col. 715), mais il est impossible de déterminer la valeur exacte du gôméd. D'anciennes versions ont rendu ce mot par « aune », ef. Gesenius, Thesaurus, p. 292, et plusieurs croient que sa dimension était la même que celle de la coudée (environ 50 centimètres). Voir Coudée, t. 11, col. 1060.

 GOMER (hébreu : Gômér ; Septante : Γαμέρ), le premier des sept fils de Japheth, père d'Ascenez, de Riphath et de Thogorma. Gen., x, 2-3. Voir ASCENEZ, t. I, col. 1069; RIPHATH et THOGORMA. Le nom de Gomer n'est mentionné qu'une autre fois dans l'Écriture, avec Thogorma, parmi les peuples du nord qui composent l'armée de Gog, roi des Seythes. Ezech., xxxvIII, 6 (Septante: Γομέρ). — On a identifié les descendants de Comer avec des peuples très divers. On s'accorde généralement à le regarder anjourd'hui comme le père des anciens Cimmériens, qui, à partir d'Asaraddon, sont nommés dans les inscriptions cunciformes comme habitant mat (la terre de) Gimir, et sont désignés sous le nom de Gimirrai. Voir Eb. Schrader, Keilinschriften und Geschichtsforschung, in-8°, Giessen, 1878, p. 519 et surtout p. 157-162; Id., Die Keilinschriften und das alte Tes'ament, 2º édit., 1883, p. 80, 428; Fr. Lenormant, Les origines de l'histoire, 2º édit., in-12, t. II, Paris, 1882, p. 332-386. Il ne faut pas les confondre avec les Cimbres postérieurs et avec les différentes branches de la famille celtique.

Plusieurs pensent que Gomer désigne les habitants de la Cappadoce, appelés par les Arméniens Gamir. Leur opinion est fondée en ce sens que le peuple de Gomer, on au moins nne de ses branches, habitait la Cappadoce du temps du prophète Ezéchiel, xxxvii, 6, mais les anciens Gimmirai avaient d'abord habité au nord du PontEuxin (la mer Noire actuelle), dans la péninsule de la Chersonèse taurique, comme nous l'apprennent les plus anciens témoignages. Strabon, VII, iv, 3, 5, édit. Didot, p. 257, etc. Voir Knobel, Völkertafel, p. 24. Homère,

(fig. 55), mais ils furent finalement expulsés par Alyatte, à l'exception d'un petit nombre qui s'établit à Sinope et à Antandros, et ils disparurent alors de l'histoire. Le nom des Cimmériens survit encore aujourd'hui dans celui de Crimée. — Sur les anciennes identifications géographiques, voir Bochart, Phaleg, III, 8, 3° édit., Liège, 4692, t. 1, p. 171; A. Knobel, Die Völkertafel der Genesis, in-8°, Giessen, 1853, p. 23-32.

2. GOMER (hébreu : Gomér; Septante : Γόμερ), fille





55. — Bataille des Cimmériens accompagnés de leurs chiens contre les Grees, Sarcephage clazoménien.
D'après les Monuments Prot, t, IV, pl., v.

Odyss., xi, 13-19, parle des Cimmériens qui vivent dans les régions boréales, plongés dans l'obscurité sans que le soleil les éclaire de ses rayons. Ct. Eschyle, Prom. vinct., 729. Les vieux nons géographiques de Bosphore Cimmérien, d'isthme Cimmérien, de mont Cimmérien, etc., attestent leur séjour sur les bords de la mer Noire. — Les écrivains grees postérieurs à Homère, en particulier llérodote, iv. 12, 45, 100, nous ont conservé le souvenir de l'invasion des Cimmériens en Asie Mineure, au vur siècle avant notre ère, lorsqu'ils furent obligés de foir devant les Seythes. Ils se battirent pendant plus d'un demi-siècle contre les rois de Lydie

de Debélaıın, et femme d'Oséc. Oséc, 1, 3. Elle est appelée « prostituée », ÿ. 2, et le prophète reçoit l'ordre de la prendre pour épouse afin de symboliser la prostitution spirituelle d'Israél par l'idolâtrie. Elle donna à Osée deux fils et une fille qui reçurent les noms symboliques de Jezrahel, ÿ. 3-4, de Lô' Ammi (Non-populus-meus), ÿ. 10, et de Lô' Ruḥāmāh (Absque-misericordia), ў. 6. Sur la nature de ce mariage, voir Osée.

GOMME, GOMME ADRAGANTE. Voir ASTRA-GALE, t. 1, col. 1188-1191. GOMOR (hébreu: 'ômêr; Septante: γομός; Vulgate: gomor), mesure hébraïque de capacité mentionnée seulement dans le chapitre xvi de l'Exode, à l'occasion de la manne. On devait recueillir chaque jour un gomor de manne, v. 16, 18, excepté la veille du sabbat, où l'on faisait double provision, v. 22, afin d'en avoir pour le jour même du sabbat. Sur l'ordre de Dieu, Aaron plaça un gomor de manne dans l'arche, v. 32-33, comme mémorial du miracle opéré par le Seigneur pour nourrir son peuple dans le désert. — Le texte sacré nous apprend que « le gonor est la dixième partie de l'éphi », v. 36, c'està-dire que sa contenance était de 3 litres 88. Voir Éрні,

t. II, col. 1864. — Le mot se, en arabe, identique à l'hébreu tra, 'ômér, signifie une espèce de vase ou de coupe. Le mot gomor n'étant employé que dans le seul endroit de la Bible où il est question de la quantité de manne attribuée à chaque Israélite, il est possible que ce terme signifie moins une mesure de capacité proprement dite qu'une sorte de vase particulier, bien connu des Hébreux, dont la capacité était généralement uniforme, et qui servait à mesurer la ration quotidienne de manne dans le désert. C'est peut-être pour cette raison qu'à la fin du récit concernant la manne, l'auteur sacré donne l'explication : « Le gomor est la dixième partie de l'éphi. » Exod., xvi, 3. Voir F. Vigouroux, Manuel biblique, n° 257, 10° édit., t. 1, p. 436-437.

Partout ailleurs, dans tout le reste du Pentateuque (mais dans aucun autre passage de l'Ancien Testament), la dixième partie de l'éphi est appelée party, 'issardn,

mot qui signifie « dixième », d'où la traduction ordinaire des Septante : δέκατον (plus complètement, Num., xv, 4, δέκατον τοῦ οἰφί), et de la Vulgate, decima pars, decima. L'addition « éphi » ne se lit jamais dans le texte original avec le mot 'issaron, mais elle se lit avec l'équivalent יריד, 'ăśirit hā-'êfāh, Lev., v, 11; vi, 13 (Vulgate 20); Num., v, 15 (Vulgate: satum, au lieu d'ephi); xxviii, 5. Cf. Exod., xvi, 36. — Le issaron sert toujours à mesurer les solides et spécialement la farine, dont un dixième d'éphi, pêtri avec un quart de hin d'huile et un quart de hin de vin, devait être offert avec le sacrifice quotidien de l'agneau, Exod., xxix, 40, et de même, avec des proportions plus ou moins différentes et certaines variations, dans d'autres espèces de sacrifices. Lev., xiv, 10, 21; xxIII, 13, 17; xxIV, 5; Num., xv, 4, 6, 9; xxVIII, 9, 12, 13, 20, 21, 28, 29; xxIX, 3, 4, 9, 10, 14, 15. — Il ne faut pas confondre le gomor avec le *hômer* (voir Cor, t. II, col. 954) qui est une mesure complètement différente, quoique plusieurs écrivains grecs aient transcrit le hômér hebreu par γόμορ, par exemple, saint Épiphane, De mens. ct pond., 21 (voir la note 61, ibid.), t. XLIII, col. 273.

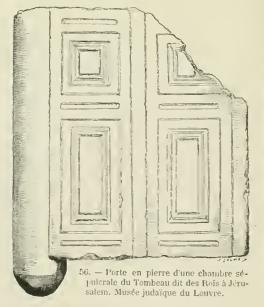
GOMORRHE (hébreu: 'Amôrāh; Septante: Γομόρρα), une des villes de la Pentapole, détruite avec Sodome par un épouvantable cataclysme. Gen., xiv. 2; xix, 24. Le nom hébreu, πτρχ, 'Ămôrāh, signifie « submersion » suivant les uns, Gesenius, Thesaurus, p. 1036, « fente, crevasse, » selon les autres, J. Fürst, Hebräisches Handwörterbuch, 1863, t. π, p. 162, etc. En réalité, l'étymologie de ce nom est inconnue. On l'a rapproché de l'arabe Ghanr. Le ghaîn (r grasseyé) rend, en effet, l'aîn, comme nous le voyons dans Gaza, hébreu: 'Azzāh; arabe: Ghazzèh. L'écriture hébraïque ne distingue pas entre ces deux articulations cependant différentes. Les Grecs, ne pouvant exprimer ni l'une ni l'autre, ont mis le Γ, Γομόρρα, Γάζα.

Où se trouvait Gomorrhe? Aucun renseignement précis de l'Écriture ne saurait nous guider dans cette difficile question. L'opinion qu'on peut se faire dépend donc nécessairement de celle qu'on adopte pour l'emplacement de la Pentapole et de la vallée de Siddim. Deux

hypothèses ont cours actuellement. Le première cherche les villes maudites au nord de la mer Morte. En ce qui concerne Gomorrhe, en particulier, M. de Saulcy, l'oyage autour de la mer Morte, Paris, 1853, t. 11, p. 165-167, croyait l'avoir retrouvée dans les ruines de Gumran, vers l'extrémité nord-ouest du lac. C'est une de ces assimilations basées sur une pure apparence onomastique, qui ont souvent séduit l'esprit primesautier du savant voyageur. M. Clermont-Ganneau a, par des arguments surtout philologiques, combattu cette identification dans la Revue archéologique, mars 1877, p. 193-198. Les explorateurs anglais, tout en adhérant à cette première hypothèse, se contentent d'indiquer, comme pouvant rappeler Gomorrhe, l'ouadi 'Amr, situé à l'extrémité nord-est de la mer Morte, Cf. G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 74. - La seconde opinion place la Pentapole au sud du lac Asphaltite, en prenant comme point de repère les deux villes de Sodome et de Ségor, dont la situation lui paraît suffisamment établie. C'est d'apres cela que M. Clermont-Ganneau, Recueil d'archéologie orientale, Paris, 1888, t. I, p. 163, suggère cette conjecture sur l'emplacement possible de l'antique cité: « Les rives méridionales de la mer Morte, dit-il, ne nous fournissent aucun nom topique approchant de celui-là [Gomorrhe]. En revanche, les anciens géographes arabes nous parlent d'une localité qui, au point de vue purement onomastique, ferait admirablement l'affaire : c'est , Ghamr. Moqaddesy la mentionne sur la route qui mêne de Ramléh de Palestine au désert d'Arabie : « De Soukkariyéh à Touleil, « deux journées de marche; de Touléil à Ghamr, deux « journées; puis à Waita (Élath, sur le golfe d'Akabah), « deux journées. » « A Ghamr, dit-il ailleurs, il y a de « l'eau mauvaise qu'on obtient en creusant dans le sable. » Je n'hésite pas à reconnaître ce Ghamr dans l'Ain Ghanir de nos jours, situé dans l'Arabah, au débouché de l'ouadi Ghamr, à environ une vingtaine de lieues au sud de l'extrémité méridionale de la mer Morte. Que si l'on éprouve quelque répugnance à mettre Gomorrhe à pareille distance de la mer Morte, il ne faut pas oublier que, d'après la façon même dont la Genèse, x, 19, procède à son énumération, Gomorrhe semble, ainsi que Séboïm et Adama, avoir été au sud de Sodome. Dans ce cas, la Pentapole se trouverait donc occuper la partie méridionale du bassin primitif de la mer Morte, Sodome et Sigor étant, à droite et à gauche, les deux villes les plus septentrionales du groupe. Ce serait bien conforme à la tradition arabe, qui n'est pas à dédaigner, tradition qui place justement dans cette région ce qu'elle appelle les « villes du peuple de Lot ». C'est ce qui résulte avec évidence de l'énumération de Moqaddesy qui décrit ainsi, en remontant successivement du sud au nord, la limite du désert d'Arabie : Waila, Élath; les villes du peuple de Lot; Moab, Ammân; Edra'at; Damas et Palmyre. » Si nous admettons volontiers l'emplacement de Gomorrhe au sud de la mer Morte, il nous semble difficile de la reconnaître si loin, malgré la ressemblance, ou, si l'on veut même, l'identité des deux noms. L'énumération de la Genèse, x, 19, semble précisément la rapprocher beaucoup plus de Sodome, à laquelle, du reste, elle est généralement unie dans les différents passages de l'Écriture où elle est citée. Ensuite, peut-on dire que Ain Ghamr appartenait au kikkar ou « eercle » du Jourdain, dans lequel la Bible nous montre ces deux villes? Gen., XIII, 10. Enfin, et surtout, comment Abraham, des hauteurs qui avoisinent Hébron, aurait-il pu, « en regardant du côté de Sodonie et de Gomorrhe et de toute la région du kikkar, voir la fumée qui montait de la terre comme d'un four? » Il est impossible que de la fe regard se porte jusqu'à vingt lieues au sud du lac. - On peut voir sur l'origine de la mer Morte et la destruction des villes maudites, M. Blankenhorn, Enststehung und Geschichte des Todten Meeres, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig, t. xix, 1896, p. 1-65; Noch einmal Sodom und Gomorrha, dans la même revue, t. xxi, 1898, p. 65-83. — Voir Sodome, Ségor.

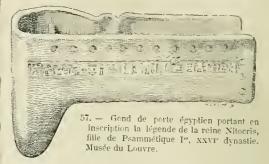
Gomorrhe est mentionnée pour la première fois à propos des limites de Chanaan, au sud-est, Gen., x, 19, puis au sujet de la séparation d'Abraham et de Lot. Gen., XIII, 10. Son roi, Bersa, s'unit à ceux de Sodome. d'Adama, de Séboim et de Ségor, pour résister à Chodorlahomor et ses alliés. Il périt dans la mélée et la ville fut pillée. Gen., xiv, 2, 8, 10, 11. Souillée de crimes honteux, Gen., xviii, 20, celle-ci fut condamnée par la justice de Dieu, qui fit tomber sur elle une pluie de soufre et de feu. Gen., xix, 24. Ce terrible châtiment resta toujours gravé dans la mémoire du peuple israélite, et lui fut du reste souvent rappelé comme un exemple de la colère divine. Dent., xxix, 23; xxxii, 32; ls., i, 9; Jer., xxiii, 14; Am., iv, 11; Rom., ix, 29. Il est donné comme une image du sort qui attend Babylone, Is., XIII, 19; I., 40; l'Idumée, Jer., XLIX, 18; le pays d'Ammon. Soph., II, 9. Le peuple de Juda et de Jérusalem est appelé un « peuple de Gomorrhe » à cause de ses iniquités. Is., 1, 10. Notre-Seigneur déclare plus coupables encore les villes qui ne voudront pas recevoir sa parole. Matth., x, 15. Saint Pierre, II Ep., II, 6, et saint Jude, 7, attachent également ce souvenir à la punition du péché. A. LEGENDRE.

**GOND**, pièce de métal fixée en haut et en bas d'une porte, et déterminant l'axe vertical autour duquel elle peut tourner. Le gond, *şîr*, στρόφιγξ, cardo, roule dans des trous ou godets de métal ou de pierre dure (fig. 56),

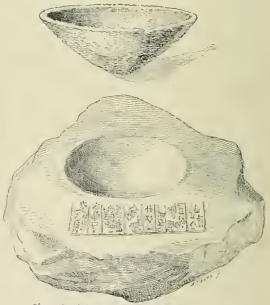


appelés potôt, θυράρατα, cardines. On a trouvé en Égypte (lig. 57), en Assyrie et en Chaldée (fig. 58) plusieurs de ces potôt, « M. de Sarzec a rapporté au Louvre un grand nombre de ces blocs naturels qui se trouvaient enfoncés dans le pavage (à Tell Loh) de manière à n'émerger à la surface que de quelques centimètres. Sur la face plane de chacun d'eux, on voit que la crapaudine, creusée en godet conique, a subi un frottement incessant; autour du trou, on gravait une inscription quelquefois circulaire. Pour éviter que le pivot en bois des vantaux (de la porte vint à s'user trop rapidement, on l'enveloppait d'une gaîne de métal qui affectait la forme d'un entonnoir qu'on fixait

au bois à l'aide de clous; un de ces godets de bronze a été trouvé à Tell Loh encore en place sur la crapaudine (fig. 58, partie supérieure). » E. Babelon, Manuel d'archéologie orientale, p. 27. — La Sainte Écriture mentionne les po-



tût d'or des portes du Temple. III Reg., vii, 50. — Elle compare le paresseux qui se retourne dans son lit à une porte qui tourne sur son gond. sir. Prov., xxvi. 14. L'uu et l'antre se meuvent, mais sans changer de place. — Les versions traduisent par « gonds » de la terre, du ciel on



58. - Gond de porte assyrien. Musée du Louvre.

de la porte, des mots qui en hébreu ont un sens quelque peu différent : qeṣēh, « extrémité, » Deut., xxx, ¼; cf. Cardinaux (Points), t. II, col. 258; meṣūqē, « colonne. » 1 Reg., II, 8; hūg, « voûte, » Job, xxii, ¼; šoršē, « profondeurs. » Job, xxii, 30; röš, « tête, » Prov , viii, 26; ammēt. « fondements. » 1s., vi, ¼; širēt, « chants, » que les versions ont lu şîrôt, Am., viii, 3; kaftör, « chapiteau. » Am., ix, 1.

GONDON Edme, appelé aussi Goudon, né à Saint-Florentin, entra chez les capucins de la province de Paris le 21 août 1713. à l'âge de vingt et un ans, sous le nom de Bernard de Saint-Florentin. Les bibliographes lui attribuent une part dans les travaux des auteurs des Principes discutés. Il publia sous l'anonyme: Les Pseaumes expliqués dans le sens propre, ou le rapport des Pseaumes à Jésus-Christ, 2 in-12, Paris, 1766. Rien dans le volume n'indiquerait que l'ouvrage provienne d'un capucin, mais l'auteur suit la méthode de ses célèbres confrères de la rue Saint-Honoré, et il la justitie dans

un discours preliminaire fort savant qui occupe les 106 premières pages du livre. P. Apollinaire.

GORDON Jacques, jésuite écossais, né dans le comté d'Aberdeen vers 1549, mort à Paris le 17 novembre 1641. Entré au noviciat à Paris en 1573, il enseigna la théologie, fut recteur des collèges de Bordeaux et de Toulouse et devint confesseur de Louis XIII. On a de lui Biblia sacra cum commentariis ad sensum literæ et explicatione temporum, locorum, rerumque omnium quæ in sacris codicibus habent obscuvitatem, 3 in-f<sup>8</sup>, Paris, 1632. Dans le toine II il a donné les psaumes en hébreu avec la traduction latine de Pagnini. A la fin du toine III il y a l'Index copiosus totius Scripturæ d'Emmanuel Sa.

C. Sommervogel. GORGE (hébreu : gárôn, gargerôt; Septante : τράχηλος; Vulgate : guttur), la partie antérieure du cou. - Les femmes de Jérusalem marchaient la gorge tendue pour se donner un air hautain. Is., III, 16. - On porte le collier comme ornement à la gorge. Ezech., xvi, 11; Prov., 1, 9. — Porter à la gorge, comme des parures, la bonté et la fidélité, la sagesse et la réflexion, les préceptes paternels, c'est ne jamais se départir de ces choses. Prov., III, 3, 22; vi, 21. - On coupe la gorge, šahat, pour les faire périr, soit aux animaux, Gen., xxxvII, 31; I Reg., xiv, 32, 34; Is., xxii, 13, soit aux hommes. Jud., xII, 6; III Reg., xVIII, 40; IV Reg., x, 7; xxv, 7, Jer., xxxix, 6; xLi, 7. Dans les sacrifices, on égorge également soit les victimes animales, Exod., xII, 6, 21; xxix, 11, 16, 20; Lev., r. 5, 11; iii, 2, 8, 13; iv, 4, 45, etc.; Num., xix, 3; Ezech., xL, 39, 41, soit même des victimes humaines. Gen., xxII, 10; Is., LVII, 5; Ezech., xVI, 21; ххии, 39; Os., v, 2. - Le mot mur'ah, продовоз, vesicula gutturis, désignant le jabot des oiseaux, n'est employe qu'une seule fois. Lev., 1, 16. II. LESETRE.

GORGIAS (Septante : Γοργίας), général au service d'Antiochus IV Épiphane, qui passait pour très expérimente dans les choses de la guerre. Il Mach., viii, 9, 11 est appelé « ami du roi. » I Mach., iii, 30. (Voir sur ce titre de φίλος τοῦ βασιλέως, ami du roi, t. t, col. 480.) Lysias l'envoya en Judée (165 avant J.-C.) avec Ptolémée fils de Dorymène, et Nicanor à la tête de 40 000 fantassins et de 7 000 cavaliers pour ruiner la contrée selon les ordres d'Antiochus occupé alors au delà de l'Euphrate. v. 39. Les trois généraux vinrent camper prés d'Emmaüs. y. 40. Judas Machabée s'avança de son côté avec sa petite troupe et établit son camp au sud d'Emmaüs. v. 57. Georgia conçut le projet de la surprendre avec 6 000 hommes par une attaque nocturne, mais Judas, averti de son dessein, abandonna ses retranchements et par un coup d'audace tomba sur le camp où Nicanor était demeuré avec le gros de l'armée. Il s'en empara après avoir surpris et mis en fuite, par cette attaque imprévue, les 34 000 hommes restes au camp. I Mach., IV, I-45. Gorgias, qui avait en vain cherché Judas dans les montagnes où il pensait qu'il s'était enfui, revint au camp ; mais étonné et effrayé de le voir occupé par les llébreux il se retira sans oser livrer bataille. I Mach., iv, 18-22. Il ne dut pas quitter complètement le pays, puisque nous le retrouvons peu après sur le territoire des Philistins harcelant sans cesse les Juifs, avec l'aide des Iduméens, d'après le grec, et non de Juifs renégats, comme le dit la Vulgate. Il Mach., x, 14, 15. - Vers ce temps, Judas étant allé faire une expédition en Galaad laissa en Judée Joseph fils de Zacharie et Azarias, 1 Mach., v, 18. Ils avaient ordre de garder la défensive; mais excités par les succès de Judas en Galaad et de Simon en Galilée, ils voulurent eux aussi faire une action d'éclat et attaquèrent Jamnia. Gorgias, qui défendait la place, sortit et mit en fuite Joseph et Azarias en leur tuant 2 000 hommes. I Mach., v, 56-62. Il fut moins heureux quand Judas vint lui-même en Iduméc, I Mach., v, 65; II Mach., xII, 32; dans la chaleur

du combat, un cavalier juif du nom de Dosithée fut sur le point de le faire prisonnier; déjá il l'avait saisi par sa chlamyde, lorsqu'un cavalier thrace, coupant l'épaule et le bras de Dosithèe, permit à Gorgias de se dégager et de s'enfuir à Marésa. Il Mach., XII, 32-35. Pendant ce temps, Judas mettait en fuite, au chant des Psaumes, les soldats syriens. ŷ. 36-37. Le mot Esdrin du ŷ. 36 pourrait bien être une faute de copiste pour Gorgias comme portent plusieurs manuscrits. - Dans II Mach., XII. 32, Gorgias est appelé gouverneur de l'Idumée; plusieurs critiques pensent que par faute de copiste on a écrit Ἰδουμαίας au lieu de Ἰαμνείας : de fait Joséphe, Ant. jud., XII, viii, 6, lui donne ce titre, ό τῆς Ἰαμνείας στρατηγός, « gouverneur de Jamnia; » et dans 1 Mach., v, 58-59, nous trouvons Gorgias commandant le corps d'armée renfermé dans cette ville. D'après II Mach., x, 14, le même Gorgias est nommé στρατηγός τῶν τόπων, « commandant ou gouverneur de ces quartiers; » or il se trouvait alors dans la contrée des Philistins. Il Mach., x, 14-16. Jamnia est bien dans cette région. Après la défaite de Gorgias, mentionnée Il Mach., XII, 32-37, il n'est plus question de lui; on ne sait ce qu'il devint.

E. LEVESQUE.

GORRAN (Nicolas de), théologien français, né à Gorron dans le Maine au commencement du XIIIe siècle, mort vers 1295, fit profession de la vie religieuse dans le couvent des dominicains du Mans. Il étudia dans le collège de Saint-Jacques de Paris, y devint lui-même professeur et prieur vers 1276. Il fut pendant quelques années confesseur du roi Philippe le Bel. Nicolas de Gorran a laissé des commentaires sur un grand nombre de livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Seuls ont été imprimés : Postillæ in psalterium, in-fo, Francfort, 1617; Commentaria in quatuor Evangelia, in-fo, Cologne, 1472; Postillæ in actus Apostolorum, in-fo, Haguenau, 1502; Postillæ in epistolas Pauli omnes, in-fo, Cologne, 1478; Postilla in epistolas canonicas septem, in-f°, Anvers, 1620 : ce commentaire avait été imprimé des 1543 sous le nom de saint Thomas; Postillæ in Apocalypsim, in-fo, Anvers, 1620. - Voir Echard, Scriptores Ordinis Prædicatorum, t. 1, p. 437; Fabricius, Biblioth. latina mediæ ætatis (1858), t. III, p. 71; Hist. littéraire de la France, t. xx, p. 325; Hauréau, Hist. littéraire du Maine, t. v (1872), p. 260; Desportes, Bibliographie du Maine (1854), p. 316; D. Piolin, Hist. de l'Église du Mans, t. IV, p. 432.

B. HEURTEBIZE.

GORSE Pierre, jésuite français, né à Albi le 20 avril 1590, mort au Puy, le 27 avril 1661. Entré au noviciat le 21 octobre 1607, il professa la rhétorique, la philosophie et la théologie morale. On a de lui Salomon ou explication abrégée du livre de l'Ecclésiastique, avec des notes sur les passages obscurs, in-12, Paris, 1655; Salomon ou explication abrégée des Proverbes, 1655; Salomon ou explication abrégée de l'Ecclésiaste, 1655; Salomon ou... de la Sagesse, 1655.

C. SOMMERVOGEL.

GORTYNE (Γορτῦνα; Vulgate: Gortyna), ville de l'île de Crète (fig. 59). Gortyne est nommée dans 1 Mach., xv, 23, parmi les villes auxquelles fut envoyée la lettre par



59. — Monnaie d'argent de Gortyne. Tète de Zeus laurée, à droite. — Ñ. ΓΟΡ J ΤΥΝΙΩΝ. Europe sur le taureau qui nage, à droite, et retourne la tète.

laquelle le consul Lucius annonçait l'alliance conclue entre les Romains et le grand-prêtre Simon. Il y avait un grand nombre de Juifs en Crête, Joséphe, Ant. jud., XVII, XII, I; Bell. jud., H, VII; Philon, Legal. ad Caium, 36, et Gortyne paraît avoir été leur principale résidence. Ptolémée Philométor, qui traitait les Juifs avec bienveillance, rebâtit une partie de Gortyne. Strabon, X. IV, 7. Gortyne fut fondée par une colonie grecque d'Arcadie. C'était une ville d'une étendue considérable. Au temps d'Homère, elle était déjà entourée de murailles. Iliad., 11, 646. Elle était située sur la côte sud de l'île, près de l'embouchure du fleuve Léthé. Ses ruines ont été souvent explorées et en particulier pendant ces dernières années. C'est là qu'on a trouvé des textes juridiques qui comptent parmi les plus importants de la Grèce antique. Ils sont gravés de la façon qu'on appelle boustrophedon, c'est-à-dire alternativement de droite à gauche et de gauche à droite. Ces lextes ont été souvent publiés et commentés. Voir R. Dareste, R. Haussoullier et Th. Reinach, Recueil des inscriptions juridiques grecques, t. 1, in-8°, Paris, 1894, fasc. и, р. 352-493. E. BEURLIER.

GOSEM (hébreu: Géšém, H Esdr., II, 19; vi. 1, 2. ct Gasmů, Il Esdr., vi, 6, comme en nabathéen, cf. J. Euting, Sinaitische Inschriften, in-4°, Berlin, 1891. p. 46, n° 345; Septante : Γζσαμ), appelé há-'arbî, «l'Arabe, » H Esde., II, 19; vi, 1, était avec Sanaballat l'Horonite, et Tobie l'Ammonite, un des opposants de Néhémie dans son dessein de relever les murs de Jérusalem. II Esdr., 11, 19; v1, 1, 2, 6. Il devait être chef de quelque tribu d'Arabes ou Bédouius établie à l'est ou au sud-est de la Palestine transjordanique. Mais il n'est pas possible actuellement de dire quelle était cette tribu, ni où plus précisément elle avait fixé sa demeure. Voir Arabe, t. 1, col. 828-829. Gosem commence avec ses alliés à se moquer de l'entreprise des Juifs. II Esdr., 11, 19. Puis voyant la muraille s'élever, tous pleins de fureur se rassemblérent pour attaquer Jérusalem. 11 Esdr., iv, 7, 8. La ferme attitude de Néhémie les obligea à renoncer à leur expédition. Ils cherchèrent alors à en venir à leurs fins par la ruse. ll Esdr., vi. 4. Sanaballat et Gosein vinrent proposer une entrevue à Néhémie : mais celui-ci comprit bien que c'était un guet-apens, et ils eurent beau insister à quatre reprises et une cinquieme fois envoyer une lettre où l'on prétendait que, selon la rumeur publique et les accusations de Gosein, les Juifs voulaient se révolter contre le roi de Perse, Néhémie fut inébranlable. Il Esdr., vi, 2-65. Le mur s'acheva et les ennemis des Juifs reconnurent que la main de Dieu était lá. H Esdr., vi. 16. Dans II Esdr., vi, 1, 2, 6, la Vulgate orthographie le nom E. LEVESQUE. avec deux s, Gossem.

GOSEN (hébreu : Gösén; Septante : Γοσόμ), nom en hébreu d'une contrée située en Égypte, d'une région et d'une ville de Palestine. La Vulgate appelle le Gösén d'Égypte, Gessen. Voir GESSEN.

1. GOSEN (hébreu : Gôšén, Jos., x, 41; hag-Gôšén, avec l'article, Jos., xi, 16), une des contrées méridionales de la Palestine. Jos., x, 41; xi, 16. Bien que le nom hébreu soit le même que celui de la terre de Gesseu en Égypte, il est impossible de confondre les deux pays. Gosen, en effet, entre dans l'énumération des principaux districts de Chanaan : « Josué prit toute cette terre, la montagne, ha-har, et tout le midi, han-negeb, et toute la terre de Gosen, 'érés hag-Gôsen, et la plaine, has-sefelah, et l'Arabah, há-'ărăbāh, et la montagne d'Israël et sa plaine, » Jos., XI, 16. A suivre l'ordre marqué dans ce verset, il est permis de voir ici une région intermédiaire entre l'extrême sud, la montagne proprement dite et la Séphélah ou la plaine maritime. L'expression : « toute la terre de Gosen jusqu'à Gabaon, » Jos., x, 41, ne veut donc pas dire que la contrée s'étendait jusqu'à cette dernière ville, puisque celle-ci, située au nord de Jérusalem, est en plein dans la montagne. Gabaon indique la limite septentrionale de cette première conquête de Josué, comme Cadésbarné en détermine le point extrême au sud, et Gaza à l'ouest. Avec des données aussi vagues, il nous est impossible de fixer la situation de Gosen. Ce district tirait-il son nom de la ville mentionnée, Jos., xv, 51, parmi les cités de Juda? Voir Gosen 2. Non; car elle fait partie du premier groupe de « la montagne ». Il est vrai que la chaîne commence en cet endroit à abaisser ses pentes. Mais en tout cas, la « terre de Gosen » ne devait pas marquer seulement les environs d'une ville; elle devait avoir un rayon assez étendu.

A. LEGENDRE.

2. GOSEN (hébreu: Gôšén; Septante: Γοσομ), ville de la triba de Juda. Jos., xv, 51. Elle fait partie du premier groupe des cités de « la montagne », dont plusieurs sont parfaitement identifiées: Samir, Khirbet Sómerah, Jéther, Khirbet 'Attîr, Socoth, Khirbet Schuéikéh, Anab, 'Anāb, etc. Le territoire où il faudrait la chercher est donc nettement délimité, mais son emplacement est complètement inconnu.

A. LEGENDRE.

GOSIER (hébreu: gárôn, lêa', de lửa', « avaler; » Septante: γαρογέ, φάρογέ; Vulgate: guttur, fauces), partie intérieure de la gorge, spécialement le larynx et le pharynx. — 1° Larynæ, C'est avec le gosier qu'on crie à pleine voix. Is., Lvin, 1, et qu'on célèbre les louanges de Dieu. Ps. cxlix, 7. Les idoles ne peuvent s'en servir. Ps. cxlit, 7. Le gosier devient un « sépulcre béant » quand les paroles de calomnie trament la ruine du prochain. Ps. v, 11; Rom., III, 13. Le gosier se dessèche à force de crier, Ps. Lxviii, 4, ou à la suite d'une course exagérée. Jer., II. 25. — 2° Pharynæ, A table, pour contenir son appétit, il faut se « mettre le couteau à la gorge », c'est-à-dire déployer une volonté énergique pour se défendre contre tout excès. Prov., xxiii, 2.

Il. LESÈTRE.

GOSSEM. La Vulgate écrit ainsi, Il Esdr., vi. 1, 2, 6, le nom propre qu'elle écrit ailleurs Gosem. Voir GOSEM, col. 279.

GOTHONIEL, nom de deux Israélites.

- 1. GOTHONIEL, le même personnage que Othoniel, I Par., xxvII, 15: la différence vient de ce que les Septante transcrivent souvent le ain hébreu par un g, ainsi Gomorrhe, où le g rend aussi un ain. Voir OTHONIEL.
- 2. GOTHONIEL (Septante : Γοθονέζε), donné par la Vulgate comme le même personnage que Chaami, mais d'après le texte des Septante qui paraît plus complet et plus exact, père de Chabri. Judith, vi, 15. Voir Спавмі et Спавві.

GOUFFRE, profonde cavité soit vide, soit remplie d'eau, de feu, ou de toute autre substance dans laquelle on peut être englouti. L'idée de goutire s'exprime en hêbreu par plusieurs termes différents et s'applique à des cavités de plusieurs sortes.

1º La mur. — Dieu par sa seule parole dessèche le gouffre (şūlāh, ἄδυσσος, profundum) de la mer, Is., xliv, 27; Jonas, II, I, est jeté dans ce gouffre (meṣūlāh, βάθη, gurges). Ps., lxvII, 23; lxvIII, 16; cvi, 24. C'est dans ce même gouffre (meṣūlāh, βυθός, profundum) que les Egyptiens ont été engloutis. Exod., xv, 5; Il Esdr., Ix, Il. Dieu y jette les pêchés qu'il pardonne, de manière qu'ils ne reparaissent plus jamais. Mich., vII, 19. Voir Arime, t. I, col. 52.

2º Le flewe. — Le gouffre (meṣūlāh, ຂ້ຽນຮຽວ; abyssus) du fleuve, qui houillonne au passage du crocodile, resemble à la chevelure blanche d'un vieillard. Job, x.i., 23. Pour faciliter le retour des Israélites captifs. Dieu dessèchera le gouffre (meṣūlāh, βἀθε, profunda) du fleuve, comme il lit autrefois au passage du Jourdain. Zach., x, 11.

3º La fange. - L'adversité engloutit le malheureux

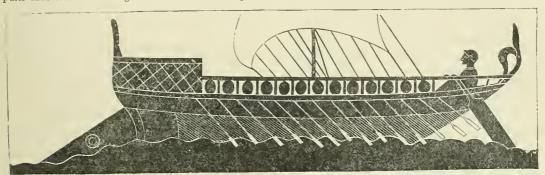
comme un gouffre (mesûlâh, βίθος, profundum) de tange. Ps. LXVIII, 3. Voir FANGE, t. II, col. 2176.

4º La terre entr'ouverte. — C'est dans un gouffre de cette nature que furcht engloutis Coré, Dathan et Abiron. Num., xvi, 30-33. Au jour de la colère divine. les pécheurs effrayés voudrout se cacher dans les gouffres (ἄbaddön, τρώγλαι, voragines) de la terre. Is., II, 19. Les gouffres de la terre (tehomöt 'ἐreṣ, ἀδύσσοι τῆς γτ̄ς, abyssi terræ) sont le symbole des épreuves du fond desquelles Dieu tire son serviteur. Ps. Lxx, 20. Voir Fosse, t. II, col. 2329.

5° Le séjour des âmes après la mort. — Le gousse (ἄbaddôn, ἀπώλεια, nerditio) est en ce sens pris comme synonyme du še'ôl. Voir Enfer, t. 11, col. 1793. Tous deux sont sans voile aux yeux de Dieu qui en distingue toutes les profondeurs. Job, xxvi, 6; Prov., xv, 41. Tous deux sont insatiables et la mort leur fournit des victimes sans se lasser. Prov., xxvii, 20. Tous deux témoignent de la sagesse divine. Job, xxviii, 22.

6° L'abime de l'enfer (ἄδυσσος, abyssus) comparé à un puits sans fond dont l'ange Abaddon a la clef, Apoc.,

GOUTTE, très petite partie de liquide qui se détache de la masse et prend dans l'air une forme sphéroïdale. le La rosée se dépose en gouttelettes sur les objets peu conducteurs de la chaleur. Sur la chevelure de celui qui passe la nuit dehors, la rosée dépose ses gouttes, resisim, ψεκάδες, guttæ. Cant., v. 2. C'est Dieu qui produit les gouttes de la rosée, 'églim, βώλοι, stillæ. Job, xxxvIII. 28. De même, Dieu attire les gouttes d'eau qui constituent la pluie. nitfim, σταγόνες, stillæ. Job, xxxvi, 27. - 2º La goutte, par sa petitesse et sa légèreté, est l'image de ce qui est faible et insignifiant. Les nations sont devant Dieu comme la goutte, mar, σταγών, stilla, qui est suspendue à la cruche pleine d'eau. ls., xL, 15. Le monde est devant lui comme la goutte de rosée, pavis, stilla, qui tombe sur la terre avant l'aurore. Sap., xi, 23. Les restes de Jacob revenu de l'exil seront comme des gouttes d'eau sur l'herbe, rebibim, ἄρνες stillæ. Mich., v, 7. Par leur nombre incalculable, les gouttes de pluie, σταγόνες, guttæ, déroutent l'intelligence humaine. Eccli., I, 2. Les jours de l'homme, même s'ils durent cent ans, sont comme une goutte d'eau, στραγών,



60. - Navire grec geuverné par un pilote à l'aide d'un aviron. Vase grec du Musée de Derlin.

IX. 1, 2, 41; XX, 4, d'où sort la bête infernale, Apoc., XI, 7; XVII. 8, et dans lequel elle sera refoulée et emprisonnée à jamais. Apoc., XX, 3. Voir ABADDON, t. I, col. 42.
Il. LESÈTRE.

GOURDE. Voir Courge, t. 11, col. 1081.

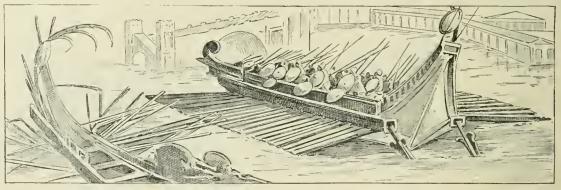
GOURMANDISE, excès dans l'usage de la nourriture. - Les Orientaux sont naturellement sobres; aussi est-il peu question de la gourmandise dans la Sainte Écriture. On en trouve pourtant des exemples dans Ésau vendant son droit d'aînesse pour un plat qui lui faisait envie, Gen., xxv, 29-34; Hebr., xII, 16; chez les Hébreux du désert se dégoûtant de la manne et regrettant les mets d'Égypte. Num., xi, 4-6, 32-34; Sap., xix, 9, etc. - Les livres sapientiaux recommandent d'éviter la gourmandise. L'amour des festins conduit à l'indigence. Prov., XXI, 17; XXIII, 20, 21. Il ne faut pas se montrer avide dans les festins ni se jeter sur tous les aliments : le malaise, la maladie, la mort seraient la consequence de l'intempérance. Eccli., xxxvII, 32-34. — On osait dire de Notre-Seigneur qu'il était un mangeur excessif, oayos, vorax. Matth., x1, 19. Lui-même conseillait de ne pas se préoccuper de la nourriture, Matth., vi, 25; Luc., xii, 22, et de ne point vivre comme ceux qui ne peusent qu'à manger. Luc., xii, 19. - Saint Paul recommande de fuir ceux qui se font les serviteurs de leur ventre, Rom., xvi, 18, ou n'ont d'autre dieu que leur ventre. Phil., 111, 19. De tels chrétiens sont les ennemis de la croix de Jésus-Christ. — Il cite le vers d'Épiménide appelant les Crétois γαστέρες ἀργαί, ventres pigri, « ventres paresseux, » c'est-à-dire des hommes de bonne chère et de paressc. Tit., 1, 12. Voir Festin, t. 11, col. 2216. II. LESETRE.

gutta, à côté de la mer. Eccli., xvIII, 8. Par la douceur de leur chute sur l'herbe et par la fraicheur et la tertilité qu'elles apportent, les gouttes d'eau, rebibim, νιφετός, stillæ, sont encore l'image d'un discours élégant et salutaire. Deut., xxxII, 2. — Pendant l'agonie de Notre-Seigneur, la sueur de sang tomba à terre par θρόμδοι, guttæ. Luc., xxII, 44. Le θρόμδος n'est pas seulement une goutte, mais un caillot de sang. Eschyte, Choeph., 533, 546; Eunen, 484. La sucur éprouvée par Notre-Seigneur était donc extrêmement abondante et le sang qui sortait lentement de son corps se coagulait en tombant.

II. LESÈTRF. GOUVERNAIL (grec : πηδάλιον; Vulgate : gubernaculum), pièce de bois mobile autour d'un axe vertical et disposée à l'arrière d'un navire pour en diriger la marche. Le gouvernail des ancieus n'était pas autre chose qu'un large aviron fixé un peu en avant de la poupe d'un bateau (fig. 60), soit à droite, soit à gauche. Il se composait d'une barre ou timon, ofat, Eschyle, Agant., 663, et du πηδάλιον proprement dit ou pièce de bois plus large qui était immergée dans l'eau et faisait dévier la marche du bateau, suivant l'inclinaison que lui imprimait le timon. C'est seulement plusieurs siècles après le commencement de l'ère chrétienne qu'apparaît le gouvernail fixé à l'étambot du navire. Les anciens monumeuts montrent le gouvernail attaché à l'extérieur de la coque. Les Égyptiens le firent ensuite passer à travers la carene. Hérodote, и, 96. Puis l'on établit deux gouvernails, l'un à droite, l'autre à gauche. Il en tut ainsi chez les Egyptiens, Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, 1897, t. 11, p. 197, chez les Phéniciens, ibid., p. 407, ehez les Grecs, etc. On peut voir ces gouvernails en place dans les figures 138,

col. 559; 622, col. 1943, du t. 1; 343, col. 966 et 561, col. 1772 du t. 11. - A l'extrémité supérieure de chaque timon se fixait une sorte de manche horizontal, à l'aide duquel le pilote, assis sur son banc à l'arrière du bateau, manœuvrait facilement les deux gouvernails. Voir Pilote. Les Latins appelaient ce manche un clavus. Cf. Rich, Dict. des antiquités romaines et grecques, Paris, 1873, p. 166. — La Vulgate compare l'homme qui s'enivre au « pilote assoupi qui a laissé échapper le clavus. » Prov., XXIII, 34. Les Septante disent seulement : « comme le pilote dans la grande tempête ». L'hébreu : « comme celui qui dort à la tête du mât, » doit peut-être s'interprêter dans le sens de la Vulgate, si ce mot est la barre du gouvernail. - Dans le récit du voyage de saint Paul, saint Luc, Act., xxvII, 40, dit qu'en vue de l'île de Malte, on leva les ancres et on làcha les cordes des gouvernails, afin de gagner le rivage. L'auteur sacré parle ici de gouvernails au pluriel, comme le font d'ailleurs les auteurs profanes. Pline, H. N., xt, 37, 88; Lucrèce, tv, 440, parce qu'en effet il y en avait deux (fig. 61). Les gouvernails pouvaient être remontés le long des flanes du navire 3° 'Allûf, ήγεμών, dux, nom des chefs iduméens. Gen., xxxvi, 15-19, 21, 29, 40-43; Exod., xv, 15; 1 Par., i, 51-54. Le mot 'allûf vent aussi dire « compagnon »; le sens de « chef » lui serait attribué d'après l'usage des Arabes, qui donnent à leur chef le nom de « compagnon ». Gesenius, Thesaurus, p. 106. D'autres font venir 'allûf de 'êlêf, « famille, » d'où le nom de chef de famille, ou de 'èlêf, « mille, » ce qui ferait de l'allûf un χιλιάρχος, un « chef de mille », c'est-à-dire d'hommes plus on moins nombreux. En tous cas, le passage de l'Exode, xv, 15, démontre par le parallélisme qu'il s'agit d'un homme exerçant le commandement et non d'une tribu ou d'un pays. Dans deux textes poétiques de Zacharie, ix, 7; xii, 5, 6, le mot 'allûf a été employé pour désigner des chefs israélites.

4º Hôgēq et mchoyêq, de hâqaq, au poël « décréter »; ἐξερευνών, « investigateur. » princeps, celui qui commande en temps de paix et en temps de guerre, Jud., v, 9, 14; ἄρχων. legifer, titre donné à Dieu par Isaïe, xxxIII, 22. Le même mot hébreu veut dire aussi « sceptre » et « bâton de commandement », ce qui indique



61. - Navire romain gouverné par deux avirons. D'après une peinture de Pompéi.

ct maintenus par des cordages dans cette position, afin que la violence des flots ne les brisât pas. On prenait cette précaution pendant les tempétes, alors que le navire ne pouvait plus gouverner. C'est précisément ce qui avait lieu pour le vaisseau qui portait saint Paul. Act., xxvii, 45. Quand vint l'accalnnie, on détacha les cordages et les gouvernails furent remis à flot. — Saint Jacques, III, 4, compare la langue à un gouvernail qui, malgré son petit volume, dirige de grands navires au gré du pilote.

11. Lesètre.

GOUVERNEUR, nom générique par lequel les versions de l'Écriture désignent ceux qui exercent un pouvoir quelconque, qui sont chargés d'administrer un peuple, un État, une province, une ville, etc. Sur ceux qui sont à la tête d'une tribu, d'une famille, d'une armée, d'une corporation, etc., voir Chef, t. II, col. 663-647. Sur ceux qui gouvernent une maison, voir Économe, t. II, col. 1570. Voici par ordre alphabétique les différents titres, hébreux et grecs, attribués par les anteurs sacrés anx gouverneurs qui exercent une antorité civile et qui, par la force des choses, sont souvent investis en mème temps d'un pouvoir militaire.

investis en même temps d'un pouvoir militaire.

I. Titres hébreux. — 1º Adón, πόριος, dominus, Gen., x.v., 9; Ps. ev (civ), 21, titre que prend Joseph pour cyractériser son pouvoir sur l'Égypte.

2º Ahasdarpenim, σατράπαι, satrapæ, 1 Esdr., viii, 36: Esth., iii, 12: viii, 9: ix, 3, gouverneurs des provinces du royaume de Perse. Ces fonctionnaires sont nominés dans les textes avant les pahót, autres gouverneurs perses, et leur sont par conséquent supérieurs. Voir Satrapes.

sa signification quand on l'applique à un homme. 5º  $\dot{M}\dot{c}\dot{t}\dot{c}k$ ,  $\beta\alpha\sigma\dot{c}\dot{c}\dot{c}\dot{c}$ , rex, le roi. Voir Roi.

6º Μοκέl, de masal, « commander. » Ce mot désigne un chef de peuple, δεσπότης, princeps, Prov., vi, 7; un haut personnage, δυνάστης, princeps, Prov., xxiii. 1; un prince qui commande à des sujets, τύραννος, princeps, Prov., xxviii, 15; βασιλεύς, ήγουμένος, princeps, Prov., xxix, 12, 26; έξουσιάζων, princeps, potestatem habens, Eccle., ix, 7; x, 4; αυριεύων, dominator, Jer., 11, 16; ήγουμένος, dominans. Exceln., xix, 11. Dans Isaïe, xiv, 5; xxix, 7; xii, 5, le mot est pris en mauvaise part et appliqué au prince injuste et oppresseur, ἄρχων, dominans, princeps. Le roi est appelé möκèl 'érés, « dominateur du pays, » Is., xvi, 1, et möκèl 'ámmim, « dominateur des peuples. » Ps. cv (civ), 20. Le Messie sera le môκèl be-Isráèl, ἄρχων τοῦ 'lαραήλ, dominator in Israël, « dominateur sur Israël. » Mich., v, 2.

7° Nādib, celui qui est généreux et noble, par extension, celui qui gonverne, βασιλεύς, duce, Num., xxi, 18; δυνάστης γαού, princeps, 1 Reg., II, 8; ἄρχων, princeps, Joh, xII, 21; Ps. xivii (xivi), 10; τύραννος, potens, Prov., viii, 16, etc. Deux fois le mot est pris en mauvaise part, ἄρχων, princeps, duce. Job, xxi, 28; ls., xii, 2.

8° Någid, de någad, « être en avant, » ἄρχων, dux, te prince en général, I Reg., xiii, 14; Il Reg., v. 2; III Reg., i, 35, etc.; quelquefois un chef militaire, I Par., xiii, 1; Il Par., xxxii, 21, ou un commandant de place. Il Par., xi, 11. Voir Armée, t. i, col. 977,

9 Nášť, de nášť, « élever. » ἔρχων, princeps, dénomination qui est appliquée à Abcaham. Gen., xxIII, 6; au prince chananéen de Sichem. Gen., xxXIV, 2; au chef

du peuple hébreu. Exod., xxII, 28; à Salomon, III Reg., xI, 34, à Zorobabel, I Esdr., I, 8, et. dans un sens plus restreint, à des chefs de tribus ismaélites, Gen., xVII, 20, ou israélites. Num., VII, 11; Ezech., VII, 27; XII, 40; XXI, 17, etc.

10° Nāsīk, de nāsak, « constituer, établir, » chef, celui qui commande, ἄρχων, dux. Jos., xIII, 21; Ps. LXXXIII, 12;

Ezech., xxxIII, 30; Mich., v. 4.

11º Neşib, de nâṣab, « placer, » celui qui est préposé à un gouvernement. Ce nom est donné aux gouverneurs que David établit à Damas et en Idumée. II Reg., vin, 6, 14; I Par., xvin, 13. Quelques versions traduisent par « garnison. » τρουρά, præsidium. Le neşib est plutôt un gouverneur. Buhl, Gesenius' Handwörterbuch, Leipzig, 1899, p. 510. Salomon établit un neşib dans le pays des Amorrhéens et de Basan. III Reg., iv, 19. Les versions laissent ici le mot sans le traduire. Salomon mit encore des śârê han-niṣṣibim, ἄρχοντες τῶν πατριῶν, principes exercitus, à la tête du peuple, au nombre de deux cent cinquante. Il Par., vin, 10.

12º 'Niṣṣab, mot de la même étymologie que le précédent et désignant des fonctionnaires royaux. Salomon établit douze niṣṣabim, κκθεσταμένοι. præfecti, sur tout Israel. III Reg., IV. 7. Il ent aussi des ἐἀτὰ han-niṣṣabim, ἄργροντες οἱ ἐστῆλωμένοι, principes præpositi, pour

diriger les travaux publics. III Reg., ix, 23.

1.5 Γάqil, de pâqad, « surveiller. » Ce nom est donné à des commissaires royaux en Égypte, τοπάρχαι, præpositi, Gen., XII, 34, et en Perse, χωμάρχαι, qui considerent. Esth., η, 3. Il désigne aussi un ministre d'Abimélech. ἐπίσχοπος, princeps, Jud., 1x, 28, et différents chefs civils et militaires. Jer., LII, 25; IV Reg., xxv, 19; II Esdr., x1, 9; x1v, 22; x11, 42.

14º Péháh, de l'assyrien pahátu ou bêl paháti, qui signifie « gouverneur de province ». Schrader, Die Keitinschriften und das A. T., Giessen, 1872, p. 89; Buhl, Gesenius, Handw., p. 659. Ce terme apparait dans la Sainte Écriture même avant l'époque des invasions assyriennes. Il est dit que Salomon trafiquait avec les rois d'Arabie et avec les paḥôt, σατράπαι, duces, du pays. III Reg., x, 15; II Par., IX, 14. Ces pahot étaient les chefs de districts soumis à l'influence assyrienne des l'époque de Théglathphalasar Ier, plus d'un siècle avant Salomon. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient porté un titre assyrien. Voir t. 1, col. 1165. Quand plus tard Bénadad II, roi de Syrie, entra en campagne contre le roi d'Israel, Achab, et fut vaincu une première fois devant Samarie, malgré l'assistance de trente-deux rois auxiliaires, III Reg., xx, I6, ses conseillers l'engagerent à remplacer ces rois, qui commandaient dans son armée, par des pahôt, III Reg., xx, 24. Bénadad suivit le conseil et n'en fut pas moins vaincu une seconde fois. Les paḥōt qui entrérent au service de Bénadad pouvaient être des commandants assyriens. Salmanasar n'avait pas encore commencé ses campagnes contre la Syrie et ses officiers eurent sans doute la faculté de prêter leur concours à un pays qu'ils avaient intérêt à bien connaitre. A partit des invasions assyriennes en Palestine, le péhâh est signalé, comme gouverneur de province, chez les Assyriens, IV Reg., xvIII, 24; Is., xxxvI, 9; ehez les Chaldéens, Jer., LI, 23, 28, 57; chez les Perses, Esth., III, 12; vIII, 9; IX, 3; dans les pays soumis aux Perses, à l'ouest de l'Emphrate, I Esdr., viii, 36; II Esdr., ii, 7, 9; III, 7, et particulièrement en Judée où Zorobabel et Néhémie exercent la fonction de péháh au nom du roi Je Perse, Agg., 1, 1, 14; 11, 2, 21; Mal., 1, 8; 11 Esdr., v, 14, 18; xn, 26.

15° Pequiddih, une « autorité », dans le sens concret, pour désigner des gouverneurs vigilants, ἄρχοντες, visitatis, la constant le sens concret, pour le sens le sens concret, pour le sens concret, pour le sens concret, pour le sens concret, pour des grands le sens concret, pour des grands le sens concret, pour le sens co

tatio. Is., LX, 17.

16° Qáşin, en arabe « juge ». Titre donné à un magistrat. Is., 1. 10. etc., parfois à un commandant militaire. Εταρχόμετος, princeps, Jos., λ, 21; αρχογος, princeps,

Jud., xi, 6, 11, une fois même à un consul romain έρχων, princeps. Dan., xi, 18.

17° Ro's, « tête, » nom donné à ceux qui sont à la tête du peuple pour le gouverner, ἄρχων, princeps. Deut., xxxIII, 5; Jud., xI, 8; I Reg., xv, 17; Os., II, 2.

18° Rósnim, dignitaires et chefs du peuple, σατραπαι, principes, Jud., v. 3; ἄρχοντες, principes, Ps. 11, 2; ευνάσται, legum conditores, Prov., viii, 15; xxxi, 4; ἄγρόμενοι, imperantes, Eccli., xliv, 4; ἄρχοντες, secretorum scrutatores, Is., xl, 23; τύραννοι, tyranni. Ilab., 1, 10.

19° Sāgān, de l'assyrien šaknu, gouverneur de provinces babyloniennes, πραπηγός, magistratus. Jer., Lt, 23, 28, 57; Ezech., χαιμ, 6, 12, 23. Ce titre fut ensuite porté par les gouverneurs de Jérusalem sous Esdras et Néhémie. I Esdr., 1x, 2; II Esdr., 11, 16; 1v, 8, 13; v, 7, 17; vii, 5; xii, 39: xiii, 41. En chaldéen, šaknu devient segan, στρατηγό; magistratus. Dan., 1ii. 2, 27; vī, 8. Le titre de rab signin, Ξρχων σατραπόν, præfectus magistratuum, Itan., 1i, 48, est celui que le roi de Babylone confére à Daniel en le mettant à la tête des gouverneurs.

20° Šallit, celui qui exerce le pouvoir, ἐξουσιάζων, in

potestate. Eccle., viii, 8; x, 5.

21° Sar, le préposé, celui qui exerce un commandement, surtout au point de vue militaire. Voir t. II, col. 64°. Le sar est aussi un chef du peuple chez les Hébreux. ἄρχων. princeps, Exod., II, 14°; Num., XXI, 18, etc.; chez les Moabites, Num., XXII, 8, et chez les Philistins. I Reg., XXIX, 3. Après la captivité, les sarim sont mis sur le même rang que les segânim. I Esdr., IX, 1, 2; II Esdr., IV, 10; XI, 1; XII, 31. Chez les Perses, ils sont nommés avec les pahót. Esth., I. 14°; III, 12. Les gouverneurs de provinces perses sont appelés serà hammedinôt, ἄρχοντες τῶν σατραπῶν, præfecti provinciarum, Esth., I, 3.

22º Sārak, mot chaldéen, servant à désigner les chefs des satrapes perses. Darius établit trois sārkin, τακτικος, principes, au nombre desquels fut Daniel. Dan., vi, 2-

k, 6, 7.

23º Šoftim, les juges, nom donné à ceux qui exercèrent l'autorité en Israél entre l'époque de Josué et celle des rois Voir Juges.

24º Šotêr, littéralement « scribe », en fait, homme investi d'une autorité sur le peuple, spécialement le fonctionnaire égyptien qui surveille les Israélites, γραμματεύς, exactor, Exod., v, 6, 10. 14, 15. 19. dans Joséphe, Ant. jud., IV, xvIII. 14: ὑπερέτης. On trouve ensuite les šoterûm en compagnie des τeqênim, Num., xI. 16; Deut., xxxI, 28; des rāšim, Deut., 1, 15; des šoftim, Deut., xvI, 18; du môšèl et du qāṣīn, Prov., vI, 7; des śarim, I Par., xxvII, 1, etc.

25° Tartan, de l'assyrien turtanu et tartanu, nom du commandant en chef des rois d'Assyrie, Sargon et Sennachérib. Is., xx. 1; IV Reg., XVIII, 17. Voir THARTHAN.

26° Tirŝātah, titre du gouverneur perse de Jérusalem. Voir ATHERSATHA, t. 1. col. 1221.

27° Zeqènim, « les anciens. » investis d'un certain pouvoir de gouvernement. Voir Anglens, t. 1, col. 55 k. H. Titres grecs. – 1° 'Ανθύπατος, proconsul, Act., xm. 7, 8, 12; xvm. 12; xix. 38, gouverneur d'une province romaine, au nom du sénat. Voir Proconsul.

2º Ἄρχων, princeps, titre donné à Jonathas, frère de Judas Machabée et prince des Juiss. 1 Mach., ix, 30. — Άρχοντες, principes, les chefs des Spartiates. 1 Mach.,

XIV, 20. Voir SPARTIATIES.

36 'Aσιαργι:, Asiw princeps, préposé au culte des empereurs dans la province romaine d'Asie. Act., XIX, 31. Voir Αδιακάψε, t. 1, col. 1091.

4º Bazusis, rex, roi. Voir Roi.

5° 'Εθνάρχος, princeps, præpositus, chef d'une nation. Ce nom est attribué à Simon Machabée, I Mach., xiv, 47; xv, 1. et au gouverneur de Damas pour le compte du roi Arétas. II Cor., xi, 32. Au heu d'accorder à Archélaus le titre de roi qu'avait porté son père. l'empereur ne lui conceda que le titre inférieur d'ethnarque. Josephe, Ant. jud., XVII, XI, 4. Voir ARCHELAUS, t. 1, col. 927.

6° Ήγεμών, ήγεμονευών, præses, magistrat romain d'ordre équestre, chargé de gouverner un district de province impériale non encore entièrement soumis ou habité par une population turbulente. C'était le cas pour la Judée. Les titres officiels de ce magistrat étaient procurator et præses, procurator pro legato, procurator cum jure gladii ou simplement præses. Des procurateurs gouvernérent la Judée depuis l'exil d'Archélaüs, en l'an 6, jusqu'à la guerre, en 67, sauf pendant la royauté d'Agrippa ler, de 41 à 44. Ponce Pilate, Luc., III, 1; Matth., xxvII, 2, et Félix, Act., xxIII, 24, étaient procurateurs de Judée. Voir Procurateurs. - Le même titre est attribué å Cyrinus, Luc., н. 2, qui était un magistrat d'un ordre supérieur. Cyrinus gouvernait la province impériale de Syrie, qui avait l'empereur pour proconsul parce que c'était une province frontière et qu'il y résidait des légions. Le gouverneur s'appelait officiellement legatus Augusti pro prætore. Il devait appartenir à l'ordre sénatorial, était consularis, quand il y avait plusieurs légions dans la province, on simplement prætorius. Voir Cyrinus, t. 11, col. 1186, et Mommsen, Histoire romaine, trad. franc., t. XI, p. 92.

7º Hyovužvos τοῦ λαοῦ, duces populi, chefs subalternes chargés de gouverner sous Judas Machabée. 1 Mach., v,

48, 19,

8º Kaisap, Casar, l'empereur. Matth., xxII, 17; Luc.,

H. 1; Joa., XIX, 12. Voir CESAR, t. H, col. 449.

9º Κυπριάργης, eypriarches, gouverneur de l'île de Chypre, préposé au culte des souverains. Il Mach., XII, 2. Yoir Cypriarque, t. II. col. 1175.

100 Πολιτάρχοι, principes civitatis, gouverneurs de Thessalonique, Act., XVII, 6, 8. Voir POLITARQUES.

По Прытог, princeps insulæ, gouveeneur de l'île de

Malte, Act., xxvIII, 7. Voie PUBLIUS.
12° Στρατηγός, præpositus, gouverneur de l'Idumée.
II Mach., xII, 32; duæ, gouverneur de la plaine de Jéricho, i Mach., xvi, 11; magistratus, gouverneur de Philippes. Act., xvi, 20.

13ο Τετράργης, tetrarcha, titre des gouverneurs de la Galilée, de l'Iturée, de la Thraconitide et de l'Abilène.

Luc., III, 1. Voir TETRARQUE.

14 Τύραννος, tyrannus, roi des Arabes. II Mach., v, 8. Ce nom est appliqué en mauvaise part au persécuteur Antiochus IV r.piphane. H Mach., vn, 27.

150 "Prazos, consul, consul romain, I Mach., xv, 16. Voie Consul, t. H. col. 925. II. LESÈTRE.

GOZAN (hébreu : Gôzān; Septante : Γωζάν), région mésopotamienne comprise dans l'empire d'Assyrie, où Théglathphalasar transporta d'abord les Israélites transjordaniens, I Par., v. 26, et où le destructeur de Samarie déporta ensuite une partie de la population d'Israël. IV Reg., xvii, 6; xviii, 11. Ces deux textes sont mal rendus dans la Vulgate; d'après l'hébreu il faut lire, non pas : « (il les plaça) en llabor, près du fleuve Gozan, » et au second passage : « en llabor fleuve de Gozan ; » mais « près du (fleuve) flabor, fleuve de la région de Gozan. » Isaïe. XXXVII. 12: « mes pères ont détruit Gozam, et Haram, et Réseph, » fait bien voir que c'est le nom d'une localité, et non d'un fleuve, tandis que llabor est précisément le nom du fleuve qui arrose cette localité. Ce fleuve n'a rien de commun avec le Chabor d'Ézéchiel, qui arrosait la Chaldée, et sur les rives duquel furent déportés une partie des Juifs emmenés en captivité par Nabuchodonosor. C'est non pas en Chaldée, mais en Assyrie qu'il faut chercher le pays de Gozan. Toutefois l'Assyrie ellemême renferme encore deux fleuves du nom de Habor ou Ha-bu-ru, l'un sortant des montagnes du Kurdistan au nord-est de la Mésopotamie, et affluent de gauche du

cours supérieur du Tigre, l'autre descendant des monts Masius au nord de la Mésopotamie, sur la rive gauche de l'Euphrate dans lequel il se jette à la hauteur de Circésium. L'existence de ces deux fleuves du même nom a donné lieu à deux localisations différentes du pays de Gozan. Bochart l'a placé sur les rives du premier, par conséquent au nord de Ninive, dans l'Adherbeidjan actuel, et non loin des anciennes frontières de la Médie : les textes cités du livre des Rois mentionnent en effet après Gozan, les villes de Médie, comme autres lieux de déportation des Israélites. IV Reg., xvII, 6; xvIII, 11. Mais on ne trouve dans cette région, ni actuellement, ni anciennement, dans les géographes grees on les textes cunéiformes, aucune localité dont le nom se rapproche du Gozan hébreu. Bochart, Phaleg, Francfort, 1681. p. 220.

Il faut donc le chercher sur les rives du Chabour, affluent de l'Euphrate : là en effet non seulement les géographes anciens connaissent une région nommée Γανζανίτις (Bochart, ibid.), par Ptolémée, Mygdonia, Μυγδονία (Geographica, édit. Didot, p. 627, 636) (avec le préfixe sémitique M, et le changement régulier du zain semitique en d grec comme dans 'Aza, Gaza, devenu Cadytis), par Strabon, et appelée encore actuellement Kauschan; mais encore les textes cunciformes y mentionnent la localité et la ville de Gueza-na, proches de Ra-tsap-pa ou Réseph et de Na-tsi-bi-na ou Nisibe, et qu'on ne peut nullement par conséquent placer sur la rive orientale du Tigre. Le texte d'Isaïe, xxxvii. 12, impose la même localisation, puisqu'il groupe ensemble Gozan, Harran et Réseph. Les gouverneurs de Gozan étaient nommés par les rois d'Assyrie, et exerçaient à leur tour la charge de limez ou éponyme, réservée aux plus hauts dignitaires de l'empire assyrien. On comprend que Théglathphalasar et Sargon aient destiné pour ce pays de Gozan, une partie de leurs captifs iseaclites. Ces renseignements sont tellement précis et concordants qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'opinion d'Ewald, d'après laquelle Gozan serait le nom d'un fleuve, le Kisit Ocan, le Mardos des Grecs, tributaire de la mer Caspienne, et non éloigné d'une ville mêde nommée par Ptolémie Gaucania. Le texte des Paralipomènes a donné lieu à cette hypothèse, mais il est fautif par l'insertion d'un ou conjonction, et, et du mot Rara (Vulgate : Ara) entre les noms Habor et fleuve Gozan. Il doit être corrigé selon le double passage de IV Reg., xvII et xvIII, et l'indication fournie par Isaïe, xxxvII, 12, qui font de Gozan un nom de licu. De plus on ne comprend pas dans rette hypothèse pourquoi cette localité serait associée, dans les textes assyriens et hébreux, à Harran, Réseph et Nisibe, qui en sont fort éloignes. [C'est ainsi, du reste, que ce texte se trouve conservé dans la version syriaque Peschito.]

Voir Frd. Delitzsch, Wo lag dus Paradies, p. 183-185; Scheader, Keilinschriften und Geschichtsforschungen, p. 167, note; Schrader-Whitchouse, The cunciform Inscriptions and the O. T., t. 1, 1885, p. 267; Schrader dans Riehm, Handwörterbuch des biblischen Altertums, t. 1, p. 528, au mot Gozan, et p. 570, au mot Hara; La Bible et les découvertes modernes, Vigouroux, 6° édit., 1896, t. 111, p. 561-565; The cuneiform inscriptions of the Western Asia, t. 11, pl. 53, 1. 13 a (liste géographique): Schrader, Keilinschriftliche Bibliothek, t. t. p. 208-213, ann. 809, 794, 763, 758 (canon des éponymes); Frd. Delitzsch. Assyrische Lesestücken, 1878, p. 92-94, Obv., 9, 24, Rev. 11, 12, 43 a.

E. PANNIER.

GRABAT (grec : κράδθατος; Vulgate : grabatus), léger brancard destiné à transporter un malade (fig. 62). Selon le grammairien Pollux, x, 35, le mot zozoozzo; est d'origine macédonienne. Chez les Latins, le grabatus était un lit de camp, Cicéron, Divin., 11, 63, 629; Sénèque, Ep., xvIII, 20; Martial, vi, 39, 4; et un lit à transporter les malades. Cœlius Aurelianus, Acut. passion., II, 37. II se composait donc au moins de deux barres longitudinales, soutenant des sangles ou une étoffe résistante sur lesquelles on couchait le malade. Des traverses et des pieds en bois pouvaient compléter cette couche élémentaire. Dans le Nouveau Testament, le grabat sert à transporter des malades ou à les exposer en public. Marc., v1, 55; Act., v, 45; IX, 33. A Capharnaüm, on descend un paralytique sur son grabat par une ouverture pratiquée



62. — Le paralytique portant son grabat. D'après Bottari, Roma sotterranea, pl. 105.

sur la terrasse, et on le fait arriver ainsi sous les yeux de Notre-Seigneur, qui le guérit et lui ordonne d'emporter lui-même son grabat. Marc., II, 3-12. Plus tard, à la piscine de Béthesda, à Jérusalem, Notre-Seigneur guérit un autre paralytique et lui ordonne encore d'emporter lui-même son grabat. C'était le jour du sabbat et les Juifs ne tardérent pas à apercevoir cet homme portant un fardeau peu lourd, sans doute, mais assez encombrant, et ils lui reprochérent de violer la loi. Joa., v, 8-12. — Dans Amos, III, 12, la Vulgate traduit par grabatus (Septante: ˈtapsīːç) le mot 'èrés, qui désigne un lit orné d'étoifes de Damas. Voir Lit.

II. Lesètre.

GRABE Jean Ernest, théologien allemand, anglican, no à Kænigsberg, le 30 juin 1666, mort à Londres le 14 novembre 1711. Les études sur les Pères ayant fait naître dans son esprit des doutes sur les doctrines luthériennes, il passa en Angleterre et vécut à Londres comme professeur. Il adhera à l'Église anglicane et recut le titre de docteur de l'Université d'Oxford. Outre son Spicilegium SS. Patrum ut et hæreticorum sæculi 1, 11 et 111 post Christum natum, 2 in-80, Oxford, 1698, nous mentionnerons de cet auteur les ouvrages suivants : Epistola qua ostenditur libri Judicum genuinam LXX interpretum versionem eam esse quam MS. codex Alexandrinus exhibet : romanam autem editionem, quod ad dictum librum ab illa prorsus adversam atque eamdem cum Hesychiana esse, in-40, Oxford, 1705; Vetus Testamentum græce juxta LXX interpretes : ex antiquissimo codice MS. Alexandrino accurate descriptum, cura et studio J. E. Grabe, cui præmittitur J. Pearsoni præfatio et ejusdem J. E. Grabe prolegomena, in-fo, Oxford, 1707; Octateuchus scilicet Genesis, Exodus, Leviticus, Liber Numerorum, Deuteronomium, Josue, Liber Judicum et Ruth grace cx MS. codice Alexandrino, in-fo, Oxford, 1707; Dissertatio de variis vitiis LXX interpretum versioni ante B. Origenis ævum illatis, et remediis ab ipso in Hexa-

plari ejusdem versionis editione adhibitis, deque hujus

editioniis reliquiis tam manuscriptis quam prælo excussis, in-4°, Oxford, 1710. Grabe prit part à la publication du Testamentum novum græce cum scholiis, in-6°, Oxford, 1703.

B. HEURTEBIZE.

GRACE (hébreu hen et parfois héséd; Septante: γάρις; Vulgate: gratia). — 1º Ancien Testament. — 1. La notion essentielle de l'hébreu ja, hên, qui en '60 passages de l'Ancien Testament est rendu dans les Septante par χάρις, est la bienveillance d'un supérieur pour un inférieur, le portant à lui faire des faveurs spontanées et gratuites. C'est le sens de l'expression biblique : « trouver grace aux yeux de quelqu'un. » Par suite, celui devant qui on trouve grâce, est appelé gracieux. Il est souvent dit de Dieu qu'il se rend ainsi gracieux pour les hommes. Cf. Num., vi, 25. Cette notion exclut l'idée de mérite et suppose, au contraire, une disposition spontanée et une faveur gratuite dans celui dont on a la grâce. C'est dans ce sens qu'on trouve cette expression dans Gen., xxxiv, 11; Exod., 111, 21; x1, 3; x11, 36; Num., XXXII, 5; Ruth, II, 2; 1 Reg., I, 48; XXVII, 5; Jer., XXXI, 2. Ce caractère de gratuité est particulièrement mis en relief dans Exod., xxxIII, 19; Ps. L, 3. - 2. En plusieurs passages la grâce, en demourant gratuite, paraît attirée par quelque disposition ou qualité de celui qui la recoit. Deut., xxvIII, 50; IV Reg., XIII, 23; Job, XIX, 21; Ps. cxxii, 2; Prov., xiv. 35; xix, 17; xxi, 10; Is., xxx, 18, 19; xxxiii, 2; Am., v, 15; Mal., i, 9. Dans ces passages et beaucoup d'autres, la pauvreté, la faiblesse, l'enfance, l'humilité, le repentir, la pénitence, surtout la prière, sont donnés comme les causes qui attirent la grace de Dieu. - 3. Quelquefois ce mot signifie la disposition physique ou morale elle-même, la qualité, l'état qui rendent un objet ou une personne agréable et gracieuse. C'est dans ce sens que la beauté du corps est appelée grace. Ps. xliv, 3; Prov., I, 9; III, 22; xxxi, 30. Cf. Gen., XXXIX, 5; XXXIX, 4, 21; XLVII, 29; L, 4; I Reg., XVI, 22; xxv, 8; Il Reg., xvi, 4; Esth., n, 15, 17; v, 2; Prov., IV, 9; v, 19.

2º Nouveau Testament. - Le mot χάρις (gratia), qui se rencontre 66 fois dans l'Ancien Testament grec, est employé 128 fois dans le Nouveau. - 1. Alors il désigne le plus souvent le don spirituel de la sanctification de l'âme, don gratuit permanent ou transitoire, mérité par Jésus-Christ, répandu dans l'âme pour l'aider à faire son salut. Rom., iv, 4, 5; xi, 6; II Cor., xii, 9; Eph., ii, 5; vi, 24; Phil., IV, 23; I Thess., V, 28; Col., I, 6. La Sainte Vierge est pleine de grace, κεχαρίτωμένη. Luc., 1, 28; cf. 30. La grâce est opposée au péché qu'elle surpasse par son abondance. Rom., v. 15, 16, 20. - 2. Quelquefois cette expression prend une extension plus grande et signifie l'Évangile par opposition à la Loi mosaique. Joa., 1, 17; Rom., vi, 14; 1 Petr., v, 12, etc. - 3. L'analogie qu'il y a entre les dons spirituels et les dons préternaturels, a fait donner le noin de grâce au pouvoir donné par Dieu aux hommes de prêcher, de faire des miracles, de parler les langues, de prophétiser, Rom., x11,6; xv, 15, cf. 19; I Cor., xII, 28; Eph., III, 8, etc., ou simplement à la vocation à l'apostolat. Rom., 1, 5; 1 Cor., xv, 10. -4. De même le lien intime qui existe entre le don de la grâce intérieure et la pratique des vertus chrétiennes fait ranger celles-ci sons la dénomination générique de grace. II Cor., viii, 7; 11 Petr., iii, 18. - 5. La même raison fait donner le nom de grâce à la gloire de l'autre vie. I Petr., 1, 13. - 6. Il fant enfin signaler l'expression « rendre graces » qui revient si souvent dans les Epitres de saint Paul. Rom., 1, 8; 11 Cor., 1x, 15; Eph., v. 4; Col., ix, 2, etc. — Voir G. Heine, Synonymik des neutestamentlichen Griechisch, in-8°, Leipzig, 1898, P. RENARD. p. 82.

GRADUELS (PSAUMES). Voir DEGRÉS (CANTIQUE DES), t. 11, col. 1340, et PSAUMES (LIVRE DES).

GRÆCUS-VENETUS. — On donne le nom de Græcus-Venetus, Versio Veneta, Veneta, version grécovénéte ou gréco-vénétienne, à une traduction greeque d'une partie de l'Ancien Testament, parce qu'elle est contenue dans un manuscrit donné en 1468 par le cardinal Bessarion à la bibliothèque de Saint-Marc à Venise.

I. Description et éditions. — Ce manuscrit date de la fin du xive siècle ou du commencement du xve. Il se compose de 362 feuilles de parchemin, écrites sur une scule colonne étroite, et il commence, à la manière hébraïque, par ce que nous appellerions la dernière page du volume, ce qui a fait conjecturer que le traducteur aurait écrit sa version sur la marge interne d'un manuscrit hébreu dont la partie hébraïque aurait été plus tard coupée. Le Codex est d'une double main, la première ayant écrit depuis Genèse 1, jusqu'à Exode vn, 35, et la seconde, le reste. Le texte n'est divisé ni en chapitres, ni en versets, mais il marque, pour le Pentateuque et les Proverbes, les parasot ou sections hébraïques. Le manuscrit renferme, outre le Pentateuque et les Proverbes, Ruth, le Cantique des Cantiques, l'Ecclésiaste, les Lamentations, Jérémie et Daniel, J. C. d'Ansse de Villoison le publia, à l'exception du Pentateuque, dont il ne donna que des fragments, in-8°, Strasbourg, 1784. Le Pentateuque fut édité peu après par Chr. F. Aminon, 3 in-8°, Erlangen, 1790-1791. Voir Ammon 5, t. 1, eol. 493. Ces deux publications sont défectueuses. O. Gebhardt a donné une édition excellente et complète du manuserit, sons le titre de Græcus Venetus, ...versio græca, nunc primum uno volumine comprehensa atque apparatu critico et philologico instructa, in-8°, Leipzig, 1875, avec une préface de Franz Delitzsch.

11. AUTEUR. — L'auteur de cette traduction n'est pas connu d'une manière certaine. D'après Frz. Delitzsch et O. Gebhardt, ce serait un certain Élissaios qui vivait à la Cour du sultan Mourad Ir à Brousse et à Andrinople. D'après Frankl, dans Grätz, Monatsschrift, 1875, p. 372, ce serait Schemaria de Négrepont. Le manuscrit est en partie autographe. Il est assez probable que le traducteur était juif, mais converti au christianisme, car au haut de toutes les pages qui sont de sa plume, il a écrit: Are, Maria.

III. Caractères. — La version gréco-vénète a été faite directement sur le texte hébreu massorétique. Avec une littéralité servile, elle le rend mot pour mot en dialecte attique, excepté dans la partie chaldéenne de Daniel, où, pour marquer la différence d'idiome, le traducteur emploie le dialecte dorien au lieu de l'attique. Il était très versé dans la littérature grecque et en connaissait fort bien la langue, mais, pour être fidèle à son principe de littéralité rigoureuse, il a rempli son travail de toutes sortes de barbarismes et de mots fabriqués qu'on ne trouve dans aueun lexique gree, tels que γνωστότης, pour הדרדה, moda'at, « parenté, » Ruth, 111, 2; ολίγωμα pour בדב, me'ôt, « le peu, » Lev., xxv, 16; κάθεδρος pour בשי, yôšēh, « habitant, » Gen., xix, 25; ταλαροθετέω pour τοτο, silsel, « estimer. » Prov., IV, 8, etc. Les consonnes et les points-voyelles ne sont point toujours rendus d'une manière uniforme. Aiusi le n est tantôt transcrit par un χ, tantôt par un esprit dur : ἀμάθη pour πππ; le chirek tantôt par :, tantôt par :: דפרב, Birša\*, roi de Gomorrhe,

est orthographie Βιρσάος; ΣΤΣ, Miryam, Marie, Μεράμη.

— Le traducteur du Græcus-Venetus suitgénéralement les Massorètes. Il a eu certainement sous les yeux les Septante et d'autres versions grecques. Il a fait surtout usage du Συννά ΣΣ, « Livre des Racines, » de David Kimchi. « Presque tout ce qui est particulier à la version de Venise dans l'interprétation du texte hébreu, dit O. Gebhardt, dérive de là. »

Voici un spécimen de la version gréco--énète et, en regard, la version des Septante :

GRÉCO-VÊNÊTE Gen., n. 4-5\*. SEPTANTE

'Αι δὲ γεννήσεις τοῦ οὐρανοῦ καὶ τῆς γῆς ἐν τῷ ἐκτίσθαι σρε, ἐν ἡμέρα τοῦ ποιεῖν τὸν ὁντωτὴν τὸν Θεὸν γῆν οὐρανοῦ τε, καὶ πάντα χόρτον τοῦ ἀγροῦ.

Αυτή ή βίδλος γενέσεως οὐρανού καὶ γῆς, ὅτε ἐγένετο · ῆ ἡμέρα ἐποίησε Κύριος ὁ Θεὸς τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν, καὶ πᾶν χλωρὸν ἀγρού κτὶ.

Βελτεσασάρ ό βασίλευς ἐποίησεν ἐστίασιν μεγάλαν τοῖσι μεγιστάνεσσιν εὖ χιλίοις, ἐνώπιόν τε τῶν χιλίων ἄκρατον ἔπινε.

Βαλτάσαρ ὁ βασιλεύς ἐποίησε δείπνον μέγα τοῖς μεγιστάσιν αὐτοῦ χιλίοις, καὶ κατέναντι τῶν χιλίων ὁ οἶνος, καὶ πίνων κτλ.

La version gréco-vénète a peu d'importance pour la critique, mais elle n'est pas sans valeur pour l'interprétation du texte et l'histoire de l'herméneutique.

F. VIGOUROUX.

GRAISSE (hébreu: hêléb, et plus rarement pīmāh, Job, xv, 27; pēdér, Lev., 1, 8, 12, etc.; dēšén, Ps. xlviii (hébreu), 6; Septante: στέχρ; Vulgate: adeps), substance solide, mais fondante et inflammable, qui se développe dans certains tissus du corps des animans, et abonde surtout sous la peau, à la surface des muscles, à la base du cœur, près des intestins et autour des reins. Le mot šémén, qui signifie « huile », s'emploie dans plusieurs passages comme synonyme de « graisse », ls., x, 27, etc.

1. En général. - lo La graisse est un symbole de fertilité, d'abondance et de richesse. Ainsi le pharaon dit qu'il donnera à manger aux frères de Joseph la graisse de l'Egypte. Gen., xLv. 18. Dieu donne à son peuple la graisse des agneaux, des béliers et des boues, c'est-à-dire l'abondance du bétail. Deut., xxxII, 14. Sur sa montagne, il promet à son peuple régénéré des mets de graisse, c'est-à-dire toutes les richesses spirituelles. Is., xxv, 6. - Être rassasié de graisse, c'est avoir tous les biens en abondance. Ps. LXII, 6. L'épée du Seigneur est couverte de graisse, parce qu'elle s'est rassasiée de carnage dans l'exercice de la vengeance. Is., xxxiv, 6-7. - Un coteau « fils de graisse » ou « d'huile », Is., v, I, une « vallée de graisse », ls., xxvIII, l, représentent des terrains très fertiles. La graisse du froment marque ce qu'il y a de meilleur et de plus abondant. Ps. LXXX, 17; CXLVII, 14. Celui qui se confie au Seigneur, qui est bienfaisant et diligent, deviendra dâšên, « gras, » c'est-à-dire jouira de la prospérité. Prov., x1, 25; x111, 4; xxv111, 25. 2º La graisse est considérée comme un signe de dignité, de puissance et de richesse. Les grands en effet sont censés abonder de tout ce qui est nécessaire au bien-ètre, et avoir par conséquent tout ce qui peut les engraisser. Actuellement encore, en Orient, un dignitaire en impose à ses subordonnés par son bel embonpoint. Tel fut jadis Églon, roi de Moab, bari, ἀστεῖος σχόδρα, crassus nimis. Jud., III, 17, 22. - Au désert, la colère de Dien frappa les « gras » d'Israël, les principaux. Ps. LXXVII (LXXVIII), 31. L'are de Jonathas ne revenait du combat que rassasié « du sang des morts et de la graisse des vaillants ». II Reg., 1, 22. — Les « gras » de la terre, les riches et les puissants, seront nourris spirituellement par le Seigneur. Ps. xxi, 30. Un jour, les étrangers dévoreront les possessions des mellim, des « gras », des princes infidèles d'Israël. Is., v, 17. Les grands de l'Égypte sont appelés hasmannim, des « gras ». Ps., LXVII (LXVIII), 32. De hašmān vient, d'après une étymologie d'ailleurs contestable, le nom de 'Λσαμωναῖος, le chef de la famille des Machabées ou Asmonéens, Joséphe, Ant. jud., xII, vi, 1. - 3º Dans le corps humain, la graisse forme une couche insensible. De plus, quand elle se développe à l'excès, l'emboupoint corporel réagit sur l'âme et l'alourdit. Un cœur gras est done un cœur insensible, inintelligent. Ps. cxviii (cxix), 70; Is., vi, 10. « Fermer sa graisse, » c'est se réduire

à l'apathie, à l'oubli de tout devoir et de tout sentiment. Ps. xvi (xvii), 10. — 4º De l'inintelligence à la méchanceté il n'y a qu'un pas. La graisse devient donc encore, dans la Sainte Écriture, un signe de méchanceté. Les méchants ont le corps bârê, « gras, » et l'iniquité sort de leur graisse, hêlèb. Ps. Lxxn (Lxxiii), 4, 7. Israël est devenu gras, puis 'abāh, « épais, » et kâšāh, « replet, » et il s'est révolté contre le Seigneur. Deut., xxxii, 15. — 5º Pour tuer le dragon adoré des Babyloniens, Daniel lui fit avaler des boules composées de poix, de graisse et de poils. Dan., xiv, 26. La graisse n'entre ici que comme matière destinée à affriander l'animal, et lui faire avaler le mélange indigeste qui doit l'étouffer.

II. Dans les sacrifices. - 1º La graisse était le symbole de ce qu'il y a de meilleur dans les choses qui servent à la nourriture, de plus puissant et de plus riche parmi les hommes. Les textes cités plus haut le donnent assez à entendre. On lit même dans l'Ecclésiastique, XLVII, 2 : « Comme la graisse est sépareé de la chair, ainsi David le fut des enfants d'Israel. » C'est dire que la graisse l'emporte autant sur les autres parties de la victime que David l'emportait sur ses contemporains. A ce titre, la graisse constituait dans les sacrifices une part de choix, que le Seigneur se réservait expressément et qui dev..it être entièrement consumée sur son autel. Lev., x, 15. Elle était pour lui d'agréable odeur. Lev., 111. 16; iv, 31. - 2º Dés le premier âge du genre humain. Abel offrait déjà au Seigneur des premiers-nés de son troupeau et de leur hêlêb, ἀπὸ τῶν στεάτων αὐτῶν, de adipibus corum. Gen., IV. 4. Il est vrai que Josèphe, Ant. jud., I, II. I, prend ici héléb dans le sens de « lait », qu'il a en même temps que celui de « graisse ». Mais le lait eut été sans doute une assez mince offrande, à peine égale aux fruits de la terre qu'offrait Caïn. Il est donc plus probable qu'Abel consacrait quelques-uns des premiers-nés de son troupeau, et la graisse de ceux qu'il immolait, ou encore les plus gras de ses animaux. 3º La graisse étant ainsi dés l'origine comme la part réservée à Dieu, Moïse défendit aux Israélites, sous peine de retranchement, e'est-à-dire d'excommunication, de manger la graisse des animaux qu'on offre ordinairement en sacrifice, bœufs, agneaux ou chèvres. Lev., vii, 23, 25. La défense ne portait que sur la graisse agglomérce autour de certains organes, et non sur celle qui entrait dans la composition de la viande. Elle ne s'étendait pas non plus à la graisse des quadrupèdes qu'il est permis de manger, mais qui ne servent pas dans les sacrifices, cerf, gazelle, chevreuil, etc. Aussi quand on tuait un animal de la première espèce pour s'en nourrir, il fallait en faire brûler la graisse sur l'autel. Lev., xvii, 6. Lorsque les Israélites furent dispersés dans leurs villes, il ne leur fut plus possible d'accomplir cette prescription. Néanmoins, quoique la défense de manger de la graisse ne soit pas renouvelée comme celle de manger le sang. Deut., xii. 15, 21, on ne voit nulle part qu'elle ait été levée. - Il n'est pas impossible que l'offrande de la graisse au Seigneur, outre sa signification symbolique, n'ait été inspirée par d'autres raisons d'un ordre inférieur. La graisse est un mets de difficile digestion dans les pays chauds; au point de vue hygiénique, il convenait donc d'en interdire l'usage aux Israélites. C'est en même temps, par sa composition chimique, un combustible actif, qui devait aider singulièrement le feu de l'autel à consumer les multiples victimes qu'on lui livrait. - Quand il s'agissait d'une bête morte, qui ne pouvait par là même être offerte en sacrifice, il n'était point permis d'en manger la graisse, mais on l'employait à d'autres usages profanes. Lev., vii, 24. Même en ce qui concerne la graisse des victimes immolées, on ne devait pas la garder jusqu'au lendemain, de peur qu'elle ne se corrompit. Exod., xxiii, 18. - 4º La graisse des victimes devait être entièrement brûlée par le feu de l'autel, dans l'holocauste, Lev., 1, 8, 12; cf.

Ps. xx, 4; dans le sacrifice d'actions de grâces, Lev., III, 3-5, 9, 40, 44-16; vii. 30, 31; dans le sacrifice d'expiation. Lev., IV. 8-10, 19, 26, 31, 35; VII. 3-5; XVI, 25; dans le sacrifice accompagnant la consécration du grandprêtre, Lev., viii, 16, 20, 25. ou des autres prêtres, Exod., xxix, 13, 22; dans le sacrifice pour le rachat des premiers-nės. Num., xvIII, 17. - 5° Dans tous ces cas, qu'il s'agit de victimes appartenant à la race des bœnfs, des moutons ou des chèvres, la graisse à offrir devait être prise aux endroits du corps où elle s'accumule naturellement, autour des entrailles, du foie, des reins, des flancs de l'animal, et de la queue, quand la victime était de la race ovine. Cf. Brebis, t. 1, col. 1912. Lev., III, 3-5. 9; IV, 8-10; VII, 3; etc. Cf. Bähr, Symbolik des mosaischen Cultus, Heidelberg, 1839, t. 11, p. 353-354; Reland, Antiquitates sacræ, Utrecht, 1741, p. 176, 177. Quand les victimes étaient des oiseaux, tourterelles ou petits de colombes, il n'v avait pas à en séparer la graisse, trop peu considérable pour être mise à part. -6º Ces prescriptions de la Loi furent ordinairement observées dans les sacrifiees. Aaron et ses fils s'y soumirent dés leur entrée en fonction. Lev., 1x, 10, 19, 20, 24. - Sous le grand-prêtre lléli, de graves infractions furent commises. Les fils du pontife faisaient saisir la chair erue des victimes, « même avant qu'on fit brûler la graisse. » I Reg., II, 15, 16. Cette exigence contrevenait formellement au texte de la Loi. Lev., vii, 30, 31. - Les preseriptions mosaïques furent soigneusement suivies à la dédicace du Temple de Salomon, III Reg., viii, 64; II Par., vii, 7; à la restauration du culte sous Ezéchias. II Par., XXIX, 35; à la Pâque célébrée sous Josias. II Par., xxxv, 14. - 7º Cette combustion de la graisse dans les différents sacrifices constituait une sorte d'hommage à la souveraineté et à la libéralité du Seigneur. Cf. Bähr, Symbolik, t. 11, p. 381, 382. Mais cette offrande avait quelque chose de grossier qui ne pouvait convenir qu'à l'ancienne Loi. Il n'est jamais question de graisse dans tout le Nouveau Testament. Aussi, des les anciens temps, le Seigneur rappelait que « l'observation des commandements vaut mieux que la graisse des béliers ». I Reg., xv, 22. Dans les cultes idolâtriques, on s'imaginait volontiers que les divinités mangeaient la graisse des victimes qu'on leur présentait. Deut., xxxII 38. Le Seigneur faisait déclarer par ses prophètes qu'il n'en était pas de même de lui. Is., xliii, 24, et que, depuis que les Israélites avaient osé offrir la graisse aux idoles, Ezeeh., XLIV, 7, et se présenter à lui le cœur plein de péchés, il avait leur graisse et leurs victimes en horreur. Is., I, 11. - C'est seulement dans le nouveau Temple que les prêtres d'une nouvelle alliance offriront au Seigneur la graisse et le sang, Ezech., xliv, 15, symboles des dons spirituels qui seront apportés à son autel. II. LESÈTRE.

GRAMMATE (grec : γραμματεύς; Vulgate : scriba), magistrat de la ville d'Ephèse mentionné dans les Act., xix, 35. Le grammate appise par son discours l'émeute populaire que l'orfèvre Demétrius avait soulevée contre saint Paul. Le mot grammate désigne dans les cités grecques le greffier, c'est-à-dire le fonctionnaire chargé de la rédaction et de la conservation des actes publics. Les inscriptions d'Ephèse mentionnent plusieurs grammates différents : 1º le grammate du conseil, τῆς Βουλῆς. J. T. Wood, Discoveries at Ephesus, in-8°, Londres, 1877, Inser. from the great Theater, i, col. 4, l. 47; col. 5, 1. 4, 12, 52; le grammate du Sénat, τῆς γερουσίας, ibid., col. 5, 1. 54; le grammate du peuple, τον δήμον, ibid., col. 5, 1, 58; col. 6, 1, 45, 52; Bulletin de correspondance hellénique, t. 1, p. 291; enfin le grammate des Ephésiens, qui était probablement le même que celui du peuple. *Ibid.*, col. 3, 1, 16. J. Ménadier, *Qua condicione*, p. 78, croit que chacun de ces emplois était occupé par plusieurs titulaires qui formaient un collège.

Philostrate, Apoll. Tyan., Ep. 22; Bulletin de corresp. hellen., t. 1, 1877, p. 291, nº 79; Eckel, Doctrina numorum, t. 11, p. 529. Cette opinion est rejetée par 1. Lévy, dans la Revue des études grecques, t. XII (1899), p. 267, nº 10. Le grammate du peuple était de beaucoup le plus important. Il prenait part au recrutement du conseil, à la préparation et à la rédaction des décrets de cette assemblée. J. T. Wood, Discoveries, Inscr. from the great Theater, nº 7. Il proposait à l'assemblée populaire les objets de ses délibérations. J. T. Wood. Discoveries, Inser, from the great Theater, no 1; Lebas et Waddington, Inscriptions d'Asie Mineure, nº 140. Il appelait le peuple aux suffrages, Corpus Inscriptionum Græcarum, nºs 2965, 2966, 2968; Lebas et Waddington, nºs 146, 147; Wood, Discoveries, Inscr. from the great Theater, no 1; from the site of the temple of Diana, nos 12, 13. Comme les autres magistrats l'aidaient rarement en ceci, il était en réalité le chef de la cité à l'époque romaine. C'est



63. — Monnaie d'Éphèse. Dustes d'Auguste et de Livie, à droite. —  $\Re$ .  $\Gamma PAMMAT \mid EY \parallel \Sigma$   $API\Sigma TI \mid \Omega N \parallel E \mid \Phi \mid E \mid \parallel MHNO\Phi A \mid NT \mid O\Sigma \mid$ . Cerf Jebout, à droite.

donc de lui qu'il s'agit dans le texte des Actes, quoique le mot grammate n'y soit suivi d'aucune désignation particuliere. Ce n'est pas par hasard mais en vertu de son office qu'il intervient. Le grammate n'était pas cependant officiellement le premier magistrat de la cité. Il y avait au-dessus de lui des stratèges. Le grammate était probablement nommé pour un an et pouvait être réélu. Les noms des grammates figurent quelquefois sur les monnaies (fig. 63). Eckel, Doctrina numorum, t. IV, p. 192; Mionnet, Description des médailles, t. III, p. 92. nºs 244, 247. Beaucoup d'entre eux exercent des fonctions sacerdotales en particulier dans le culte de Diane. 1. T. Wood, Discoveries, Inser. from the site of the temple of Diana, no 13; from the great Theater, no 2. Un d'eux sut βασιλεύς, titre analogue à celui de l'archonte-roi d'Athènes, J. T. Wood, Discoveries, Inscr. from the great Theater, nº 23. Cf. J. Ménadier, Qua condicione Ephesii usi sint inde ab Asia in formam provincur redacta, in-8°, Berlin, 1880, p. 78-82; Isidore Lévy, Études sur la vie municipale en Asie Mineure, dans la Revue des études grecques, t. xII, 1899, p. 211, 216, 267.

E. Beurlier.

GRAND-DUC, oiscau du genre Chouette. Voir Duc, t. 11, col. 1508.

## GRANDE OURSE, constellation. Voir Ourse.

GRAND-PRÊTRE (hébreu : kohên hag-gadól, kohên hâ-ro's, et une fois simplement hâ-ro's, 11 Par., xxiv, 6; Chaldéen : kāhānd' rabbā'; Septante : ἱερευς μέγας, et une fois ἀρχιερεύς, Lev., iv, 3, nom qui devient commun dans le Nouvean Testament; Vulgate : magnus ou maximus sacerdos, sacerdos sommus, pontifex, princeps sacerdotum), titre porté par Aaron et par ceux qui lui succèdérent dans sa charge.

I. Son Élection. — 4º Le premier grand-prêtre, Aaron, fut choisi directement par Dieu. Exod., xxviii, 1, 2; xxix, 4, 5; Hebr., v, 4. Voir Aaron, t. 1, col. 6. Il devait avoir pour successeurs un de ses fils, Lev., vi. 22 (15), et cusuite l'un de ses descendants directs. Joséphe, Ant. jud., XX, x, l, dit à ce sujet : « A la nort d'Aaron, ses fils lui succèdérent et le même honneur fut ensuite

décerné à tous ses descendants. Aussi, d'après un usage national, personne ne peut devenir pontife de Dieu, s'il n'est du sang d'Aaron. Personne d'une autre famille, fût-il roi, n'a le droit d'atteindre au pontificat. « Il ne paraît pas cependant que le fils aîné du grand-prêtre défunt ait été nécessairement son successeur. C'était celui-là qu'on préférait d'ordinaire, mais le choix pouvait porter sur un de ses frères plus jeunes. Siphra, f. 11, 2. Ce choix dépendait sans doute des principaux prêtres. Éléazar, le plus âgé des fils survivants d'Aaron, lui succéda; mais le souverain pontificat passa, pour une cause inderince, du temps d'Héli, à la branche d'Ithamar. 1 Reg., II, 23. Voir Éléazar, t. II, col. 1649, et lléll. Plus tard, nous voyons Salomon intervenir pour ôter le souverain pontificat à Abiathar, coupable de trahison,



64. — Grand-prètre revetu de ses habits sacerdotaux. Essai de restitution, d'après J. Braun, De vestitu sacerdotum Hebracorum, p. 823.

et le remplacer par Sadoc, descendant d'Éléazar. III Reg., II, 35. Voir Ariathar, t. 1, col. 45. La dignité de grandprêtre passa ainsi de la famille d'Idiamar, quatrième fils d'Aaron, à celle d'Éléazar, son troisième fils. I Par., xxiv, 2, 3. Sadoc paraît d'ailleurs avoir été associé en une certaine mesure aux fonctions pontificales pendant même qu'Abiathar était encore grand-prêtre, pour aider ou suppléer ce dernier en certaines circonstances solennelles. Cf. II Reg., vii, 17; xv. 24, 29, 35; xix, 11; xx. 25; I Par., xv, 11; xviii, 16. — 2º Après la captivité. la succession au souverain pontificat se fit d'abord de père en fils. Puis l'autorité civile s'arrogea le droit de nonmer le grand-prêtre. Ainsi le roi Antiochus IV Épiphane dé-

signa successivement, pour succéder à Onias III, son | frère Jason, puis un intrigant appelé Ménélas, qui furent tous deux des pontifes indignes. Josèphe, Ant. jud., XII, v, 1. Voir Antiochus IV Epiphane, t. 1, col. 695, 696. Joséphe fait de Ménélas, primitivement nommé Onias, un frère du pontife Onias III. D'après II Mach., III, 4; IV, 23, ce Ménélas était frère d'un intendant du Temple, appelé Simon, de la tribu de Benjamin. Si ce dernier texte n'a subi aucune altération, il faut reconnaître que la nomination de ce Ménélas était absolument contraire à la loi. De là le contentement des Juifs quand ils virent arriver au pontificat Alcime, qui, au moins, était de la race d'Aaron, sans être cependant de la famille de Sadoc, I Mach., vii, 14; Joséphe, Ant. jud., XII, IX, 7. Voir Alcime, t. 1, col. 338, et Ménélas. Les pontifes machabéens, Jonathas, Simon, fils de Matathias, etc., descendaient d'Aaron par Joarib, de la famille d'Éléazar. I Mach., 11, 1. C'est le peuple qui élut au souverain pontificat Jonathas. 1 Mach., 1x, 28-31. puis Simon. I Mach., xiv, 46, 47. Hérode le Grand nomma successivement six pontifes et Archélaüs deux. Le légat de Syrie Cyrinus, puis ses successeurs désignérent les suivants. Agrippa Ier, Ilérode de Chalcis et Agrippa II en nommérent onze à eux trois. Enfin le dernier de la série pontificale dut sa nomination au peuple pendant la guerre. - 3º On voit qu'avec le temps l'élection des grands-prêtres était tombée sous la dépendance civile. De plus, alors que primitivement le grand-prêtre était nominé à vie et qu'avant la captivité on ne trouve qu'un seul exemple d'un pontife privé de ses fonctions de son vivant, celui d'Abiathar déposé à raison de sa révolte, la résiliation du souverain pontificat, de gré ou par force, devint chose commune dans les derniers temps. Joséphe, Ant. jud., XV, III, 1. Ainsi, dans les soixante ans qui précédérent la ruine du Temple, on compta presque autant de pontifes qu'il y en avait eu d'Aaron à la captivité. - 4º L'age où l'on pouvait devenir grand-prêtre n'était pas fixé. Probablement l'élu devait avoir atteint au moins la vingtième année. Il Par., xxxi, 17. Les défauts qui écartaient du sacerdoce et que Moïse énumère au nombre de onze, Lev., xxi, 17-23, ne comprensient nullement la trop grande jeunesse. Aristobule n'avait que dix-sept ans quand Hérode le fit grand-prêtre, Joséphe. Ant. jud., XV, III, 3, contrairement d'ailleurs an droit mosaïque, puisque cette nomination comportait la déposition du prédécesseur. Le fils d'Onias, qu'on avait auparavant écarté du pontificat, n'était encore qu'un νήπιος, un enfant en trop bas âge à la mort de son père. Josephe, Ant. jud., XII, v, 1. - 5° Pour être élu au pontificat, il fallait être de naissance légitime. C'est pour cela qu'on tenait avec grand soin la généalogie des prêtres. Josephe, Cont. Apion., 1, 7. Pour obliger Jean Hyrcan à abdiquer le souverain pontificat, que quelques pharisiens ne voyaient pas volontiers entre ses mains en même temps que le pouvoir civil, un certain Éléazar avança que la mêre de ce grand-prêtre avait été prisonnière chez les Syriens, jetant ainsi le doute sur la légitimité de la maissance d'Hyrcan. Joséphe, Ant. jud., XIII, x, 5. Cette calomnie fit passer le grand-prêtre dans le parti des sadducéens. - Le grand-prêtre Ananel, en fonction à l'avenement d'Hérode, était originaire de la colonie juive restée au delà de l'Euphrate. Hérode le déposa, mais la naissance d'Ananel à l'étranger ne fut pas un motif valable pour justilier cette déposition. Josephe, Ant. jud., XV, III, I.

Il. Sa consecration. — Le Seigneur lui-même avait pris soin de régler les cérémonies de la consécration du grand-prêtre. Exod., xxix, 1-37. Ces cérémonies furent exécutées de point en point par Moïse, au nom du Seigneur, pour Aaron et ses fils, dont deux, Nadab et Abiu, allaient périr prématurément en punition d'un manquement grave à leurs devoirs sacerdotaux, Lev., x, 1-5, et dont les deux autres étaient appelés à hériter du souve-

rain pontificat, Ithamar après Aaron son père, Éléazar dans la personne de ses descendants à partir de Sadoc. III Reg., II, 35. La consécration s'accomplit devant le tabernacle, en présence de toute l'assemblée d'Israel. Exod., viii, 1-3. Elle comprit différents rites : lo La purification. Moïse lava Aaron et ses fils, dans les conditions prévues précédemment, Exod., xxvIII, 41-43, en signe de la pureté qu'ils devaient apporter dans l'exercice de leurs fonctions sacrées. Lev., VIII, 6; cf. Is., LII, 11. - 2º L'imposition des vêtements, d'abord de ceux qui étaient spéciaux au grand-prêtre Aaron, puis de ceux qui étaient destinés à ses fils. Lev., viii, 7-9, 13. -3º L'onction. Moïse prit l'huile d'onction et commença par oindre, « pour les sanctifier, » c'est-à-dire pour les consacrer totalement au service de Dieu, le sanctuaire, l'autel et tous les ustensiles. Sept fois il aspergea d'huile l'autel lui-même, comme étant en rapport plus direct avec le culte divin. Puis il versa l'huile sur la tête d'Aaron « pour le sanctifier » et en faire par excellence Thomme de Dieu. Lev., vIII, 10-12; Ps. CXXXII, 2. Les mains furent aussi consacrées, Eccli., xLv, 18. En faisant les mêmes onctions sur l'autel et sur le grandprètre, Moïse donnait à entendre qu'ils devenaient comme inséparables dans le culte du Seigneur. Voir Huile, Onction. Bähr, Symbolik des mosaischen Cultus, lleidelberg, 1839, t. 11, p. 175. Le grand-prêtre ainsi consacré par l'huile sainte était appelé hak-kohên hammášiah, a prêtre d'onction. » Lev., IV, 3. La tradition juive prétend que l'huile d'onction fut perdue à la ruine du premier temple et qu'on n'en avait pas dans le second, d'où la distinction que fait la Mischna, Maccoth, 2, 6, entre le « prêtre d'onction » et le « prêtre de vêtements », hak-kohên begådim, consacré seulement par l'imposition des vêtements pontificaux et, pour cette raison, d'après certains, Horayoth, 111, 4; Megilla, 1, 9; Gem., Nazir, 47, 2, ne pouvant offrir le taureau dont il est question, Lev., IV, 3. D'autres ont nié cette impossibilité. - 4º Les trois sacrifices. 1. Le veau pour le péché. Lev., VIII, 14-17. Aaron et ses fils imposérent les mains à cette victime, puis Moïse l'immola, répandit de son sang autour de l'autel, brûla la graisse sur l'autel et consuma hors du camp tout le reste de l'animal. Ce premier sacrifice avait pour but de rappeler à Aaron qu'il était pécheur et qu'avant d'intercéder pour les autres il avait à songer à lui-même. Hebr., v. 3. - 2. Le bélier en holocauste. Exod., VIII, 18-21. Quand Aaron et ses fils eurent imposé les mains au bélier, Moïse l'immola, répandit son sang autour de l'autel et brûla l'animal tout entier. Ce sacrifice signifiait que le grandprêtre avait à offrir les victimes qui constituaient l'élèment le plus expressif du culte de Dieu et de l'anéantissement de la créature humaine devant le Créateur. Voir Hologauste. - 3. Le bélier de consécration. Lev., VIII. 22-32. Après les mêmes cérémonies préalables, Moïse immola ce second belier, prit de son sang et en marqua l'oreille droite, le pouce droit et le gros doigt du pied droit d'Aaron et de ses fils. Il prit ensuite la graisse de l'animal avec différents gâteaux et l'épaule droite, les mit dans les mains d'Aaron et de ses fils, puis les brûla sur l'autel. Il aspergea avec le sang du bélier les nouveaux consacrés et leurs vêtements et, comme il s'agissait d'un sacrifice pacifique, Moïse et Aaron prirent leur part de la victime pour la manger. Tous ces rites prescrits par le Seigneur avaient leur signification. De même que l'huile sainte, le sang de ce bélier de consécration marquait pour le service du Seigneur les oreilles, les mains, les pieds, toute la personne du grand-prêtre, et ce premier sacrifice pacifique inaugurait tous ceux du même genre qu'il aurait à offrir. -5º Les sept jours. Lev., VIII, 32-36. La consécration na pouvait être complète qu'en sept jours. Tout ce temps, Aaron et ses fils durent demeurer à l'entrée du tabernacle et garder « les veilles du Seigneur » jour et nuit.

Chaque jour, les trois sacrifices se répétaient. Exod., xxix, 36; Lev., viii, 31. Toute une semaine était ainsi employée à la cérémonie, pour donner au grand-prêtre et au peuple une plus haute idée de la dignité pontificale. Tel fut le cérémonial qu'on eut à suivre dans le cours des siècles pour consacrer le grand-prêtre. Aussi plus tard Abia, roi de Juda, reprocha-t-il avec raison à ceux du royaume d'Israèl d'avoir rejeté les fils d'Aaron et de s'être fait des prêtres « comme les peuples des autres pays », II Par., xiii, 9, c'est-à-dire sans la consécration prescrite par le Seigneur.

III. SES VETEMENTS. - Le grand-prètre portait de splendides vêtements (fig. 64). Exod., xxvIII, 2-43; xxxIX, 2-31, dont le Seigneur avait lui-même fourni la description et qui faisaient l'admiration des llébreux. Eccli., xlv, 9-16; Sap., xviii, 24, 25; Joséphe, Ant. jud., III, vii, 4-6; Bell. jud., V, v, 7. Le grand-prêtre avait deux sortes de vêtements : — lo Les vêtements pontificaux : l'éphod, voir Ернор, t. и, col. 1865; le pectoral ou rational, voir PECTORAL; la l'unique d'hyacinthe, voir TUNIQUE; la lame d'or portant écrit : « Sainteté à Jéhovah, » voir LAME; une autre tunique de byssus, une tiare de même étolle, voire Tiare; une ceinture brodée, voir CEINTURE, t. n, col. 389. Le grand-prêtre revêtait un costume plus simple pour la fête de l'expiation. Lev., xvi, 4; voir Explation (Fète de l'), t. 11, col. 2137. — 20 Les vêtements sacerdotaux communs au grand-prêtre et aux autres prêtres : les caleçons, voir Caleçon, t. 11, col. 60, les tuniques, les ceintures et la coiffure, voir Tiare. J. Braun, De vestitu sacerdotum Hebræorum, Leyde, 1680, p. 134-157, 820-940; Bahr, Symbolik des mosaischen

Cultus, t. n, p. 97-165. IV. Ses fonctions. — 1º Le grand-prêtre, « établi pour les choses qui regardent Dieu et pour offrir les dons et les sacrifices, » Hebr., v, 1, avait l'administration supérieure de tout ce qui concernait le culte divin. -20 li offrait le sacrifice quotidien consistant en un dixième d'éphi de farine mêlée d'huile et cuite au fen. Lev., vi, 19-23 (12-19). Joséphe, Ant. jud., 111, x, 7, dit que cette offrande se faisait deux fois le jour et aux frais du grand-prêtre. Le grand-prêtre n'était par obligé d'officier toujours en personnne pour ce sacrifice qu'il lui suffisait de faire offrir en son nom; il ne le présentait lui-même qu'aux grandes fetes. A sa mort, ses fils offraient ce sacrifice quotidien jusqu'à l'élection du successeur. Siphra, f. 11, 2. — 3º Le grand-prêtre officiait personnellement pour la fête de l'Expiation. Voir Expla-TION (FETE DE L'), t. II, col. 2137. — 4º C'est lui qui consultait Dieu par l'Urim et le Thummim. Num., xxvii, 21; 1 Esdr., и, 62. Voir Urim ет Тишмим. — 5° 41 pouvait seul entrer dans le Saint des Saints, au moins d'une manière solennelle. Lev., xvi, 2, 3, 17. - 6° Le grand-prêtre ne prenait point part à toutes les céréinonies du Temple; mais il y montait pour le sabbat, la néoménie et les grandes solennités nationales qui attiraient le concours du peuple. Joséphe, Bell. jud., Y, v, 7. - 7º Il pouvait exercer, au moins avant la royanté, les fonctions de juge suprême, au-dessus des simples prêtres qui faisaient eux-mêmes l'office de juges. Deut., хун, 8-13. Les Juifs admettaient que la dignité royale avait seule la prééminence sur la dignité du grand-prêtre. - 8º Après la captivité, le grand-prêtre fit partie du sanhédrin et en fut souvent le chef. Voir Sanhébrin. C'est comme grand-prêtre en exercice que Caiphe présida l'assemblée qui condamna Notre-Seigneur, Matth., xxvi, 57. - 9º Il pouvait arriver que le grand-prêtre fût empêché de remplir ses fonctions, surtout pour la fête de l'Expiation où sa présence était indispensable; la maladie, une impureté légale on tout autre accident pouvaient le frapper d'incapacité. On lui donnait alors un vicaire on coadjuteur, un kohên mešammêš, « prêtre servant » ou sagan, qui remplissait l'office de grandprêtre pour cette occasion et en portait le nom. Gem.

Joma, 47, 1; Hieros. Joma, 38, 4; Hieros, Megilla, 72.1. Le fait se présenta en particulier pour Matthias, vers l'époque de la naissance de Notre-Seigneur, Joséphe. Ant. jud., XVIII. vi, 4. Ainsi doit peut-être s'expliquer la présence de deux grands-prêtres simultanés que l'on constate quelquefois. C'est probablement en ce sens que Sophonie est appelé kohên mišnêh, « second prêtre. » IV Reg., xxv, 18; cf. Jer., LH, 24. II y avait aussi un autre prêtre qu'on appelait l' « oint de la guerre », presque égal au grand-prêtre, oint lui aussi de l'huile sacrée et chargé de faire l'exhortation avant la guerre, prescrite par la loi. Deut., xx, 3. Mais la Mischna. Sota, viii, l. est seule à en parler. - 10° Une mutilation infligée au grand-prêtre le rendait incapable d'exercer ses fonctions. C'est ainsi qu'Antigone fit couper les oreilles à llyrcan II, afin de lui interdire toute possibilité de retour à une dignité que lui-même convoitait. Joséphe, Ant. jud., XIV, xiii, 10.

V. SES OBLIGATIONS. - 1º Le grand-prêtre n'avait droit de se marier qu'avec une vierge de sa nation. Il ne pouvait épouser ni une veuve, ni une répudiée, ni une jeune fille de basse condition. La loi du lévirat, qui obligeait à épouser la veuve de son frère, ne s'appliquait donc pas à lui. Lev., xxi, 13-15. Le texte hébreu dit qu'il doit prendre une vierge de son peuple, mê ammâu. Les Septante restreignent le sens de la loi, comme on le faisait peut-être de leur temps, en traduisant èz 700 γένους αὐτοῦ, « de sa tribu. » Le grand-prêtre pouvait en réalité épouser une vierge quelconque de son peuple. Nous voyons ainsi Josabeth, tille du roi Joram, devenir l'épouse du grand-prêtre Joiada, IV Reg., x1, 2; 11 Par., xxII, 11. - 2º II ne pouvait ni découvrir sa tête ni déchirer ses vêtements, comme on le faisait d'ordinaire dans les funérailles. Il ne devait se souiller au contact d'aucun mort, pas même de son père ou de sa mère. Il ne pouvait sortir du Temple pendant son deuil. Lev., xxi, 40-12. Cette loi rigoureuse montrait que le grandprètre n'existait plus que pour Dieu. Il continuait ses fonctions liturgiques pendant son deuil, mais il s'abstenait de participer aux victimes. Lev., x, 6, 7, 19, 20; Deut., xxvi, 14. La tradition juive interprêta ce qui est dit dans le texte de la loi sur la tête à ne pas découvrir et les vêtements à ne pas déchirer. Le grand-prêtre ne dut avoir la chevelure ni rasée ni négligée, et il ne put déchirer son vêtement que par le haut. Siphra, f. 227, 1. Voir Déchirer ses vêtements, t. II, col. 1337. — 3º Le Seigneur avait réglé les redevances dont jouiraient Aaron et ses enfants, par conséquent les grands-prètres. Num., хун, 8-15. La loi ne les autorisait pas à réclamer davantage, et, pour l'avoir oublié, 1 Reg., 11, 12-17, les fils d'Héli attirérent de terribles malheurs sur leur famille. Cependant le grand-prêtre, « selon les rabbins, devait jouir d'une fortune en rapport avec son rang élevé et être le plus riche de tous les prêtres; s'il ne l'était pas, la caste était obligée de lui créer une position opulente. » Munk, Palestine, Paris, 1881, p. 478. - La loi réglait que le meurtrier involontaire ne pouvait sortir de sa ville de refuge avant la mort du grand-prêtre. Num., xxxv, 25-28.

VI. Son role religieux et social. — 1º Avant la captivité. — 1. Le ministère de l'enseignement religieux n'a pas été conlié au sacerdoce lévitique. La part de vérités qu'il avait plu à Dieu de révèler à son peuple et l'intimation de ses volontés étaient contenues dans le Livre saint. Cette révélation devait suffire aux Hébreux pour de longs siècles. Quand Dieu voulut en dire davantage, il envoya les prophètes. Mais le grand-prêtre demeura exclusivement le ministre de la maison de Dieu, le préposé à l'exacte exécution des choses saintes, sans autre contact avec le peuple que pour recevoir de ses mains les offrandes et les victimes des sacrifices. Il était ainsi la figure, non pas de Jésus-Christ enseignant et poursuivant les âmes pour les sauver, mais

de Jésus-Christ rendant à son Père ses devoirs d'adoration, d'action de grâces, de supplication et d'expiation. Cf. Bähr, Symbolik des mosaischen Cultus, t. 11, p. 456-160. Par la majesté de sa fonction, il frappait l'esprit de l'Hébreu d'une admiration religieuse et maintenait la foi en l'unité, la sainteté et la puissance de Dieu. Son influence n'allait pas au delà. Entre l'époque de Josué et celle de Saul, sauf Héli dans une certaine mesure, on ne voit aucun pontife prendre la direction de la nation. Sa place est au sanctuaire et le texte sacré ne dit nulle part que Dicu lui en ait attribué une autre. - 2. De temps en temps cependant, les grandsprêtres de cette première période se font remarquer par des interventions publiques funestes ou heureuses. Héli, par sa lamentable faiblesse paternelle, fut cause de la prise de l'arche par les Philistins et du désastre de son peuple. I Reg., iv, 1-18. Ce ne fut pas le grand-prêtre qui sacra Saül et David, mais un simple lévite, Samuel, dont Dieu fit le guide de son peuple pendant le passage de la théocratie pure à la royauté. I Reg., x, 1; xvi, 13. Achimélech favorisa la cause de David et périt, victime de son dévouement, par l'ordre de Saül, 1 Reg., XXII, 16-18. Son fils Abiathar servit d'abord David avec fidelité; mais ensuite il travailla à assurer la royauté à Adonias, au détriment de Salomon, III Reg., 1, 7, 8, qui lui ôta sa dignité pour l'attribuer à Sadoc, и, 26, 27, 35. Celui-ci assista à la consécration du Temple, mais ce fut Salomon qui eut la part principale à cette solennité. III Reg., viii, 1-66. Les prophètes Élie et Élisée prirent plus tard la direction morale de la nation, sans que les grands-prêtres sortissent de leurs attributions purement liturgiques. Cependant le grand-prêtre Joïada jona le principal rôle dans la révolution politique qui substitua sur le trône de Jérusalem le jeune Joas, fils d'Ochosias, à l'usurpatrice Athalie. IV Reg., xi, 1-20. Une mésentente ne se produisit pas moins ensuite entre le roi et le grand-prêtre, au sujet des offrandes et des travaux d'entretien du Temple. XII, 4-16. Quand Achaz voulut introduire dans le Temple un autel et des ustensiles assyriens, à la place de ceux qu'avait établis Salomon, le grand-prètre Urie s'y prèta docilement. IV Reg., xvi, 10-18. Mais déjà les grands prophètes étaient apparus pour annoncer la captivité et intimer les ordres du Seigneur. Sous Josias, le grand-prêtre llelcias découvrit dans le Temple le livre de la Loi, ce qui fut l'occasion d'une rénovation religieuse. IV Reg., xxII, 3-xxIII, 24. Enfin arriverent la ruine du Temple et la captivité. Durant toute cette période de la royauté, le souverain pontificat resta donc à peu près toujours confiné dans un rôle relativement secondaire, au-dessous du roi qui commandait, à côté des prophètes qui parlaient au nom de Dien et exerçaient une influence prépondérante sur le mouvement des idées dans la nation.

2º Après la captivité. - 1. Le dernier grand-prètre, Josédec, avait été emmené en captivité et mourut à L'abylone, I Par., vi, 14, 15. Son fils Josné fut élu à sa place et travailla avec Zorobabel à la reconstruction du Temple, I Esdr., III, 2; Agg., 1, 1, 14; Eccli., XLIX, 14. Le petit-fils de Josué, Éliasib, y travailla à son tour. H Esdr., III, 1. Le fils d'Éliasib, Jonathan, Il Esdr., XII, 23, eut pour successeur son tils Jeddoa, II Esdr., XII, 11, ou Jaddus, qui, d'après Joséphe, Ant. jud., XI, vm, 4, 5, se présenta en habits pontificaux devant Alexandre à la porte de Jérusalem, comme fera plus tard saint Léon devant Attila aux portes de Rome, montra au conquérant la prophétie de Daniel qui concernait son empire et concilia à sa nation la bienveillance du roi macédonien. Les pontifes suivants se trouvérent aux prises avec les rois de Syrie. Les successeurs immédiats de Jaddus, Onias Ier et Simon le Juste, Eceli., L, l, furent à la hauteur de leur mission, continuant ainsi la série des dignes grands-prêtres qui avait commencé avec le fils de Josédec. Onias II, fils de Simon le Juste, fut sur

le point d'attirer la vengeance de Ptolémée Evergète contre son peuple par son avariee. Joséphe, Ant. jud., XII, IV, 1. D'après III Mach., II, 1-24, son fils Simon II aurait empêché le roi Ptolémée Philopater de pénétrer dans l'intérieur du Temple, tentation qui dut venir à plus d'un prince. Onias III, fils de Simon II, fut un saint et énergique pontife, qui eut la gloire de défendre le Temple contre l'agression d'Iléliodore. Il Mach., III, 1-35; Eccli., L, 1. Ces pontifes furent donc presque tous remarquables par leur zèle pour la maison de Dieu et par leurs vertus. - 2. Avec la période suivante commença la décadence, que ne put enrayer l'héroïsme des grands-prêtres machabéens, Josué, frère d'Onias Ill, changea son nom en celui de Jason, pour lui donner une tournure grecque, et s'appliqua à introduire chez les Juiss les coutumes païennes. Il Mach., IV, 7, 13, etc. Onias qui, en lui succédant, prit le nom grec de Ménélas, poussa encore plus loin sa fureur de paganisme. 11 Mach., IV. 23-29. Alcime, primitivement appelé Joachim, fut un homme de trahison, de sang et d'impiété. Les grands-prêtres descendants de Mathathias, Jonathas, Simon et Jean Hyrcan, relevérent noblement le prestige de la dignité pontificale; leur religion fut égale à leur bravoure et ils assurérent pour quelque temps l'indépendance de leur nation. Pendant près de soixante-dix ans, ces princes asmonéens et leurs successeurs unirent dans leurs mains le pouvoir civil et la dignité pontilicale. Mais les choses ne restèrent pas longtemps en bon état. Le fils même de Jean Hyrcan, Aristobule, fut le meurtrier de sa mère et de son frère. Joséphe, Ant. jud., XIII, xi, 1-3. Alexandre Jannée, son autre frère, qui lui succéda, fut plutôt un guerrier ambitieux qu'un grandprêtre. Joséphe, Ant. jud., XIII, XII, 4-3. Ilyrcan II. fils du précédent, ne fut d'abord que grand-prêtre pendant que régnait sa mère Alexandra. Devenu roi et soutenu par les pharisiens, il fut attaqué par son frère Aristobule et force d'abdiquer la royanté. Joséphe, Ant. jud., XIV, I, 2. Au cours de la lutte entre les deux frères, Pompée arriva en Judée, prit Jérusalem et pénétra jusque dans le Saint des Saints. La Judée fut alors réduite à l'état de simple ethnarchie sons la dépendance des Romains. Les discordes fraternelles des derniers princes asmonéens furent ainsi l'occasion de l'asservissement définitif de la nation. C'est à cette première catastrophe qu'aboutit l'action d'un pontificat devenu oublieux de sa mission nationale et religieuse. - 3. Nous avons vu qu'Ifyrcan Il était passé de la secte des pharisiens, « qui avaient pour eux la faveur populaire, » à celle des sadducéens, « qui constituaient le parti des riches. » Josephe, Ant. jud., XIII, x, 6. Les grands-prêtres sadduceens firent tomber le souverain pontificat au dernier degré de l'avilissement. Matérialistes, ils ne crovaient ni à l'aine ni à la vie future. Grands seigneurs, ils traitaient avec mépris le peuple et les simples prêtres, vivaient dans un luxe insolent, Pesachim, 57a, allant jusqu'à mettre des gants de soie pour toucher les victimes des sacrifices. Midrasch Echa, 1, 16; Pesachim, 1, 57a. Avides d'argent, ils commençaient par acheter leur dignité, comine avaient fait jadis Jason, Il Mach., IV, 7-17, et Ménélas. II Mach., IV, 43-50. Pour rentrer dans leurs avances, ils vendaient aux marchands et aux agioteurs l'autorisation de profaner le Temple par leur trafie et changeaient à la lettre la maison de Dieu en « caverne de voleurs ». Joa., II, 16; Matth., xxi, 13; Marc., xi, 17; Luc., xix, 46. Ils en vinrent, raconte Joséphe, Ant. jud., XX, vIII, 8, « à ce degré d'impudence et d'audace qu'ils envoyaient sans honte leurs serviteurs dans les greniers pour saisir et emporter les dimes dues aux simples prêtres. » A cette époque, le pouvoir civil s'efforçait de tenir les grands-prêtres sous sa dépendance, en gardant les vêtements pontificaux dans la tour Antonia et en ne les livrant qu'aux grandes fêtes. Il en fut ainsi depuis l'avénement d'Hérode. Ce fut le légat de Syrie, Vitellius successeur de Ponce Pilate, qui rendit aux grands-prêtres le libre usage des vêtements sacrés, Josephe, Aut. jud., XI, XI, 4; XVIII, IV, 3. - Le pontificat avait alors complètement cessé d'être à vie. Le titulaire changeait fréquemment. En cent cinq ans, de l'avenement d'Hérode au siège de Jérusalem, on en compte vingt-huit. Sur ce nombre, on en trouve trois de la famille de Phabi, six de la famille de Boéthos, huit de la famille de Hanan et trois de la famille de Kamith. Les anciens grands-prêtres, quoique remplacés, conservaient leur titre, aprispess, principes sacerdotum, que reproduit si souvent l'Évangile. Matth., II, 4; Marc., x, 33; Luc., xix, 47; Joa., xii, 40. Outre Caïphe, grand-prêtre en fonction, il y avait dans le sanhédrin qui condamna le Sauveur, sept anciens grandsprêtres et six futurs grands-prêtres. Lémann, Valeur de l'assemblée qui prononça la peine de mort contre Jésus-Christ, Paris, 1876, p. 24-26. Le Talmud, qui d'ordinaire est plutôt partial en faveur des hommes de sa nation, caractérise ainsi ces familles pontificales : « Quel fléau que la famille de Simon Boétus : malheur à leurs lances! Quel fléau que la famille de Hanan : malheur à leurs sifflements de vipères! Quel fléau que la famille de Kanthéros : malheur à leurs plumes! Quel fléau que la famille d'Ismaïl ben Phabi : malheur à leurs poings! Eux-mêmes sont grands-prêtres, leurs fils trésoriers, leurs gendres commandants, leurs valets frappent le peuple de leurs bâtons. » Pesachim, f. 57a. - 4. La honte éternelle de ces grands-prêtres est de n'avoir pas voulu reconnaître le Messie, qui était la fin de leur sacerdoce, et de l'avoir fait crucifier. Un des derniers actes solennels de ce pontificat d'Aaron consista à rendre cet oracle dont il ne saisit pas la portée : « Il y a avantage à ce qu'un seul meure pour le peuple. » Joa., xi, 50. Il était encore dans son rôle quand il adjura le Sauveur de dire s'il était le Christ. Matth., xxvi, 63; Marc., xiv, 61. En mourant sur la croix, Notre-Seigneur abolit en droit la dignité des grands-prêtres et leurs sacrifices. Hebr., vii, 18-28. Ces grands-prêtres qui le rejetérent et le firent condamner, Joa., xvin, 35, couronnérent leurs crimes par le plus grand de tous, le déicide. S. Thomas, Sum. theol., IIIa, q. XLVII, a. 6. En fait, ils persistèrent encore quelques années, persécutérent l'Eglise naissante, achevérent de conduire leur nation à sa perte et s'ensevelirent à jamais sous les ruines de leur Temple.

VII. LA SÉRIE DES GRANDS-PRÉTRES. - La Sainte Écriture n'a pas conservé le nom de tous les grands-prêtres. Les livres historiques en nomment un bon nombre, mais en laissant dans la liste beaucoup de lacunes, l'our les combler, on a cherché à s'aider des listes généalogiques qu'on trouve 1 Par., vi, 3-15, 50-53; 1 Esdr., vii, 4-5; H Esdr., xii, 10-11. Matheureusement ces listes indiquent la filiation, mais sans noter la fonction, renseignement qu'il scrait pourtant utile de posséder, étant donné que les grands-prêtres ne se sont pas toujours succèdé régulièrement de père en fils. Josèphe, Ant. jud., V, xi, 5; VIII, i, 3; X, VIII, 6, donne des listes de grands-prêtres qui vont sans interruption d'Aaron à la captivité. Il compte en tont quatre-vingt-trois grandsprêtres, treize d'Aaron à l'érection du Temple, dix-huit de Salomon à la captivilé, et cinquante-deux durant l'existence du second Temple, Ant. jud., XX, x. Enfin les traditions juives ont conservé d'autres listes. La série des grands-prêtres de Salomon à la captivité a été consignée dans la chronologie hébraïque appelée Séder olam zuta, communément attribuée au rabbin Joseph Ben-Chilpeta, dont le texte hébreu a été publié à Amsterdam, en 1711, mais dont des traductions latines avaient paru à Lyon, en 1608, et à Amsterdam, en 1649. Le même livre fournit, pour les périodes suivantes, des indications incomplètes, et inscrit des noms qui n'ont rien de commun avec ceux qu'on lit dans Josephe. Ces noms paraissent plutôt désigner des docteurs que des grandsDans les listes que nous reproduisons ci-dessous, nous mettons en majuscules les noms des personnages auxquels la Bible attribue formellement le titre de pontifes. Voir ces noms dans le cours du *Dictionnaire*. Les dates des pontificats ne sont pas connues avec précision : on sait seulement sous quels princes vivaient la plupart des grands-prêtres. Pour d'autres, on ne possède absolument aucun renseignement. Voir, pour l'approximation des dates, Chronologie, t. 11, col. 738-739. Les chiffres que nous donnons doivent donc être pris dans un sens très large.

1º D'Aaron à Héli. — Six pontifes se succèdent en ligne directe, I Par., vi, 3-5 :

1. AARON, 1493. | 3. PHINÉES. | 5. Bocci. 2. ELÉAZAR, 1453. | 4. Abisué. | 6. Ozi.

2º D'Héti à Salomon. — Le pontificat passe de la descendance d'Éléazar, qui, pourtant, se continue, l Par., vi, 6, 5l, à celle d'Ithamar, quatrième fils d'Aaron. Joséphe, Ant. jud., V, xi, 5.

Bible.	Joséphe.	
7. HÉLI		1168
8. ACHITOB 1 Par., IX, 11.	Achitob	1148
9. Achias, arrière-petit-fils d'H I Reg., XIV, 3.	ėli.	1125
10. ACHIMELECH, frère d'Achias, 1 Reg., XXI, L.	Achimélech	1095
11. Abiathar, . fils d'Achimélech. 1 Reg., XXIII, 6.		1050

Sur Achitob, voir t. t, col. 145. Les deux fils d'Ilcli, Ophni et Phinées, moururent avant leur pére, I Reg., iv, 11, qu'il fallut d'ailleurs remplacer presque aussiôt après. Les petits-lils d'Ilcli, étant sans doute trop jeunes pour exercer le pontificat, on choisit Achitob, qui appartenait à la descendance d'Eléazar. I Par., vi, 7. D'après I Reg., xiv, 3, Achitob était frère d'un fils de Phinées, c'est-àdire son consin, autrement il serait appelé lui-même fils de Phinées. Achias, dont on a voulu parfois faire un même personnage avec Achimélech, en est différent autrement, il faudrait attribuer à cet unique grandprêtre, un pontificat extraordinairement long. Achimélech était frère d'Achias, mais, vraisemblablement, beaucoup plus jeune que son ainé.

3º De Salomon à la captivité. — Nous donnons la liste des pontifes de cette période, d'après la Bible. Joséphe, Ant. jud., X, vm, 6, et le Séder olam zuta, decar., 4-6.

Bible.	Josephe.	Séder olam.	
42. SAUGG I'' III Reg., II, 35.	SADOC	SADOC	1015
13. Achimaas, fils de Sadoc.	. Achimas	. Achimac	975
H Reg., xv, 36.  14. Azarias 1 <sup>e</sup> , petit-fils de Sadec. HI Reg., tv, 2.	Azarias	Azaria	958
15. »	Jeram, .	Joas	914
16. Joiarib I Par., ix, 10.	Isus	Joarib	896
17. p	. Axiomet.	. Josaphat	88%
18. Joiana	ν	. Joïada	882
19. »	. Phiddas	. "Pédaïa	860
20. »	Sudéas	. Sédéchia	838
21 Azarias II	Juel	Joet	808-

	Bible.	Joséphe.	Seder olam.	
22.	»	. Iotham	Iotham	757
23.	URIE IV Reg., XVI, 10.	Urias	Urias	740
24.	AZARIAS HI II Par., XXXI, 10.	. Nérias	Nėria	725
25.	2	Ođéas	Osaias	696
26.	Sellum I Par., vi, 42.	. Sallum	. Sellunı	642
27.	Helcias, fils de Sellum. IV Reg., XXII, 4.	Elcias	. Helchias	630
28.	Azarias IV fils d'Helcias. I Par., vi, 13.	»	. Azaria	609
29.	SARAIAS, fils d'Azarias, IV Reg., xxv, 48.	Saréas	. Saraias	590
30.	Josépec I Par., vi. 14.	Josédec.	. Josédek	570

Josephe annonce dix-huit noms pour cette serie, mais il n'en donne que dix-sept. Il est probable que le nom de Joîada, qu'il appelle Jodaos et dont il raconte l'histoire, Ant. jud., IX, vii, I-5, a été omis par les copistes. La Bible ne nomme que treize grands-prêtres, et encore ne donne-t-elle cette qualification qu'à huit d'entre eux. Les listes de Josephe et du Séder olam s'accordent sur la plupart des noins, ce qui est une garantie d'anthenticité. Toutefois, il n'y a pas lieu de croire Joséphe quand il affirme que tous ces pontifes se succèdent de « fils à pères ». Ainsi, les trois premiers pontifes sont de la descendance d'Eléazar, et cette descendance ne reprend sa ligne directe qu'avec Sellum. I Par., vi, 12-14. Quatre pontifes de la série portent le nom d'Azarias. Encore faudrait-il en ajouter un cinquième petit-fils d'Azarias ler, s'il n'y avait pas faute évidente de transcription dans le texte de l Par., vi, 10, qui le fait officier à la consécration du temple de Salomon, Azarias II et Azarias III sont représentés dans les listes de Joséphe et du Séder olam par des personnages portant des noms différents, mais qui, cependant, peuvent fort bien leur être identiques. Voir Azarias, t. i, col. 1298-1301. Josédec ne fut pontife que pendant la captivité et n'eut pas à exercer sa charge, Il relie directement Saraias à Josné. Cf. de Broglie, Les généalogies bibliques, dans le Congrès scienlifique international des catholiques, Paris, 1888, t. 1, p. 140-142.

4º De la captivité à Hérode. — Les noms de cette série se retrouvent, liés les uns aux autres, dans les Antiquités de Josèphe. La Bible ne reproduit pas la série complète.

	Bible.	Josephe.	
31,	losuë fils de Josédec. I Esdr., III, 2.	Ant. jud., XI, III, 10.	536
32.	Joacim, fils de Josué. H Esdr., XII, 14.	Ant. jud., XI, v. 1.	487
33.	ÉLIASIB fils de Joacim, II Esdr., III, i.	Ant. jud., XI. v, 5.	410
34.	Joïada, fils d'Éliasib, II Esdr., xII, 22.	Ant. jud., XI, vii, 1.	404
35.	Johanan, fils de Joïada, H Esdr., xn, 22.	Ant. jud., XI, vit. 1.	370
36.	Jeddoa, fils de Johanan, H Esdr., XII, 22.	Ant. jud., XI, vn, 2.	335
37.	)	fils de Jaddus.  Ant. jud., XII, n, 5.	323

1		Bible.				1		Joséphe.	
	38.	Simon I''. Eccli., L,		•	•			Simon le Juste, fils d'Onias. Ant. jud., XII, II, 5.	300
	39.	».						frère d'Onias.  Ant. jud., XII, II, 5.	280
	40.	Р.				-	٠	Manassé oncle d'Eléazar. Ant. jud., XII, IV, 1.	250
	41.	η.		-				Onias II,	222
	42.				-			Simon II, fils d'Onias II.  Ant. jud., XII, 1V, 10.	205
	43.	ONIAS. I Mach., XII						fils de Simen II. Ant, jud., XII, IV, IO.	185
	44.	JASON. H Mach., IV						Jésus ou Josué frère d'Onias III. Ant. jad., XII, v, 1.	174
ĺ	45.	MÉNÉLAS II Mach., 1V.					٠	Onias, dit Ménélas	17t
	46.	ALCIME I Mach., VII					٠	Joachim, dit Alcime Ant. jud., XII, 1X, 7.	164
	47. frêi	JONATHAS re de Judas M I Mach., IX,	lach		ėe			Jonathas	ict
	48.	Simon, frêre de Jona I Mach., xiv	thas			4		Ant. jud., XIII, vi. 7.	143
	49.	Jean, fils de Sim 1 Mach., XVI	on,					Ant. jud., XIII, VIII, 1.	135
	50.	ν.						Aristohule F <sup>t</sup> , fils de Jean Hyrcan.  Ant. jud., XIII, XI, I.	107
-	51.	n .						Alexandre Jannée frére d'Aristebule	10 <b>G</b>
	52.	D.		٠				fils d'Alexandre. Ant, jud., XIII, XVI, 2.	79
	53.	υ.						Aristebule II frère d'Hyrcan II	70
	51.	۵.		٠		-		Hyrcan II (de nouveau).  Ant. jud., XIV, IV, 4.	63
	55.	ν.						Antigone fils d'Aristobule II.	40
	56.	ν.		۰				Ant. jud., XIV. XIV, 3 Ananel Ant. jud., XV, 11, 4.	37

Les quatorze premiers pontifes de cette série se rattachent, par Josédec, à Sadoc et à Aaron par Éléazar. Les neuf derniers remontent, par Mathathias, à Joarib, probablement le même que Joiarib, 1 Par., 1x, 10, ou Jojarib, et par celui-ci à Sadoc et à Aaron.

5° D'Hérode à la ruine de Jérusalem. — Les noms des pontifes de cette dernière série sont donnés par Josèphe.

Sous Hérode	4	٠	٠	•	٠	56 Ananel	37
-				٠		57 Aristobule III	35
-	٠			٠	٠	57 his. Ananel (de nouveau)	31
	٠		٠			58 Jésus, fils de Phabi	27
_	4					59, Simon, fils de Boéthos	25
_				٠		60. Mathias, fils de Théophile  Ant. jud., XVII, vi, 4.	5

Sous Hérode	60 bis. Joseph. fils d'Ellem (?).	
	Ant. jud., XVII, vi. 44 (un jour).  61. Joasar, fils de Boéthos.	Žį.
	Ant. jud., XVII, VI. 4.	
Sous Archélaüs	62. Éléazar, fils de Boethos	4
	63 Jésus, fils de Séé	2 ap. J
	3 bis. Joasar (de nouveau)  Ant. jud., XVIII, 1, 1	4
Sous Cyrinus	64. Anne ou Hanan, fils de Seth.  Ant. jud., XVIII, 11, 2.	6
Sous Valérius Gratus.	65. Ismaël, fils de Phabi	15
	66. Éléazar, fils de Hanan Ant. jud., XVIII, 11, 2.	16
	67. Simon, fils de Kamith	17
	CS. Joseph Caïphe,	18
	gendre de Hanan. Ant. jud., XVIII, II, 2.	
Sous Vitellius	69. Jonathan, fils de Hanan Ant. jud., XVIII, IV, 3.	36
	70. Théophile, fils de Hanan  Ant. jud., XIX, vi, 2.	37
Sous Agrippa 1"	71. Simon Kanthéras, fils de Boéthos.  Ant. jud., XIX, vi, 2.	41
	72. Mathias, fils de Hanan.	42
	Ant. jud., XIX, vi, 4.	
	73. Élionaios, fils de Kanthéras.  Ant. jud., XIX, VIII, 1.	43
Sous Hérode de Chalcis.	74. Joseph, fils de Kami	41
	75. Ananias, fils de Nébédée.  Ant. jud., XX, v, 2.	47
	75 bis. Jonathan (de nouveau).  Ant. jud., XX, VIII, 5.	52
Sous Agrippa II	76. Asmaël, fils de Phabi Ant. jud., XX, VIII, 8.	59
	77. Joseph Kabi, fits de Simon. Ant. jud., XX, VIII, 11.	61
	78. Ananios, fils de Hanan Ant. jnd., XX, IX, 1.	62
	79. Jésus, fils de Damnée Ant. jud., XX, 1X, 4.	62
	8). Jésus, fils de Gamaliel	63
	81. Mathias, fils de Théophile  Ant. jud., XX, IX, 7.	65
Pendant la guerre	82. Phannias, fits de Samuet	67

Joséphe ne comple que cinquante-deux grands-prélres durant l'existence du second temple. Nous retrouvons exactement ce nombre en n'attribuant qu'un seul pontificat à Hyrcan II, Ananel et Joasar, qui sont rentrés dans leurs fonctions après un intervalle relativement court.

Les grands-prêtres Anne et Caiphe sont mentionnés dans l'Évangile. Ananias lit comparaître saint l'aul devant lui. Act., xxii, 2-5. Ananias, fils de llanau, fit lapider saint Jacques le Mineur. Josephe, Ant. jud., XX, ix, 1. Jonathan, fils de llanau, apparaît de nouveau comme poulife après Ananias, fils de Nébédée. Peut-être rentra-t-il en charge quand Ananias fut envoyé à Rome par le légat de Syrie, Quadratus. Joséphe, Ant. jud., XX,vi, 2. Déjà une fois, il avait été question de rendre le pontifical à ce Jonathan. Joséphe, Ant. jud., XIX, vi, 4. En racontant la nomination par Agrippa II d'Ismaël, fils de Phabii. Joséphe, Ant. jud., XX, viii, 8, contre son habitude, ne dit pas à qui ce pontife succèda. Le dernier pontife, Phannias, fut le triste couronnement de la série, « On fit venir une tribu

de race pontificale, celle des Éniachim, pour choisir un pontife. Le sort tomba sur un homme bien propre à faire ressortir la malice des électeurs. Ce fut un nommé Phannias, fils de Samuel, du bourg d'Aphtha, non seulement indigne du pontificat, mais trop rustique pour comprendre seulement ce que c'était. On le tira malgré lui de sa campagne et on lui imposa son personnage, comme on fait au théâtre; on lui mit les vétements sacrès et on lui apprit ce qu'il avait à faire selon les circonstances. Une pareille infamie ne fut pour eux qu'un jeu et une plaisanterie. » Joséphe, Bell. jud., IV. III, 8. — Voir J. Buxtorf, De pontificibus magnis Hebræorum, Bâle. 1685; Reland, Antiquitates sacræ, Utrecht, 1741, p. 72-87; E. Schürer, Geschichte des jüdischen Volkes, t. 1, 2° édit., p. 65, 139, 179-294; t. III, 1898, p. 214-224.

Il. LESÈTRE.

GRANELLI Jean, jésuite italien, nó à Génes le
15 avril 1703, mort à Modène le 3 mars 1770. Entré au
noviciat le 17 octobre 1717, il professa les belles-lettres
à l'Université de Padoue et prècha avec succès. Il fut
membre de l'académie des Arcades et recteur du collège
de Modène. Lezioni morali, historiche, critiche, eronologiche (sulla Storia santa dell'Antico Testamento),
16 in-4°, Modène, 1768-1773; 34 in-8°, 1832. Les PP. Bettinelli, Pellegrini, Rossi et Barotti terminèrent l'ouvrage
après la mort de Granelli.

C. Sommervogel.

GRAPILLAGE, action de recueillir ce qui reste de raisins dans une vigne après la vendange, et aussi ce qui reste d'olives et d'autres fruits à l'arbre après la récolte. Le Lévitique, xix. 10, appelle pérét les grappes ou grains qui tombent à terre au moment de la vendange. C'est du reste l'interprétation de la Mischna et du Talmud de Jérusalem. Tr. Pea, 3. M. Schwab, Le Talmud de Jérusalem traduit, t. 11, in-8°, Paris, 1878, p. 94. Les grappes qui restent attachées au cep après la vendange se nomment 'olêlôt, Jer., XLIX, 19, il en est de même des olives qui sont oubliées sur l'arbre au temps de la récolte. Le traité péa du Talmud s'occupe minutieusement des conditions qui constituent légitimement les 'ôlêlôt et des cas où le grapillage est permis. Le Talmud de Jérusalem, t. 11, p. 84, 94-95, 103. Il commente d'ailleurs la loi, Lev., xix, 10; Deul., xxiv, 21, qui permettait le grapillage comme le glanage au pauvre et à l'étranger, à la veuve et à l'orphelin. - Diverses comparaisons sont tirées de là dans le livre des Juges et dans les prophètes. Lorsque Gédéon délit les Madianites, les Éphraïmites, qui ne se trouvérent là que pour poursuivre les fuyards, exprimérent leur mécontentement de n'avoir pas été prévenus avant le combat. Pour les calmer, le fils d'Abièzer leur répondit : Le grapillage d'Éphraïm ne vaut-il pas mieux que la vendange d'Abièzer? Jud., vin. 1, 2. - Dans l'annonce de la ruine d'Israel, Isaïe, xvII, 6, compare le petit nombre qui sera épargné aux 'ôlêlôt, aux grappes de raisin laissées par les vendangenrs, et aux deux ou trois olives restées à l'extrémité d'une branche ou aux quatre ou cinq oubliées au sommet de l'arbre. - Quand Dieu châtiera l'Idumée, dit Jérémie, xux, 9, il détrnira tout, il ne fera pas comme les vendangeurs qui malgré leur vigilance oublient toujours quelques grappes sur les ceps. - La même menace est faite à l'Idumée par Abdias, E. LEVESQUE.

GRAS. Voir Graisse, col. 292.

GRAVEUR. Voir GRAVURE.

GRAVURE (Septante: γλύμμα, γλυφή, ἐκτύπωμα; Vulgate: cælatura), art de faire des dessins en creux dans le métal ou la pierre duve. L'hébreu n'a pas de substantif pour rendre cette idée. Mais il appelle le graveur l'árás, « celui qui creuse, » cælator, gemmarius,

et pour dire « graver » il emploie au piel le verbe pâțal, « ouvrir, » γλύρειν, cælare. - 1. L'art de graver les pierres était connu des Égyptiens à un âge fort reculé. Cf. Diodore de Sicile, 1, 78; Hérodote, VII, 69. On a des travaux très soignés et très fins dus à des artistes qui gravaient l'améthyste, la cornaline, le grenat, le jaspe, l'obsidienne, etc., dès la XIIe dynastie thébaine. Les produits qui datent de la XVIIIe dynastie nous sont parvenus en plus grand nombre mais ne sont pas de facture plus parfaite. Il nous est resté du dernier roi de cette dynastic, Armaïs (Horembeb), un superbe sceau quadrangulaire,



 Sceau d'Armais Musée du Louvre.

monté sur un anneau, le tout en or, sur les quatre faces duquel sont gravés fort artistement le cartouche royal, un lion en marche, un scorpion et un crocodile (fig. 65). Perrot, Histoire de l'art dans l'antiquité, Egypte, Paris, 1882, p. 737-740. Plus communément, les artistes égyptiens gravaient des cachets sur des pierres tendres en forme de

scarabées. Ils ciselaient parfois en relief, mais habituellement ils gravaient l'intaille. Voir t. 1, fig. 152, 156, col. 634, 635. - 2. Il avait donc été possible aux llébreux de s'initier à l'art de la gravure auprès des artistes égyptiens. Aussi les voyons-nous, des l'époque du désert, entreprendre en ce genre des travaux assez délicats. Le pectoral du grand-prêtre comprenait douze pierres de prix, d'espèce différente et enchâssées en or. Sur chacune de ces pierres, les artistes gravérent le nom d'une des douze tribus d'Israel « comme un cachet », par conséquent en creux, à cette différence près que les noms devaient pouvoir être lus de face, et non, comme dans les cachets ordinaires, après impression sur une matière molle. Exod., xxvIII, 15-30. Ils graverent aussi, sur chacune des deux pierres d'onyx fixées aux brides de l'éphod, six des noms des tribus d'Israël. Exod., xxviii, 9-12. Sur la lame d'or du grand-prêtre, les graveurs eurent encore à mettre les mots : « Sainteté à Jéhovah. » Exod., xxvIII, 36. Sans doute le Seigneur mit son esprit dans les artistes appelés à exécuter ces travaux. Exod., xxxv, 31-33. Mais ceux-ci ne furent pas choisis à l'aventure et déjà Ooliab était, d'après le texte hébreu, « habile à graver. » Exod., xxxviii, 23. - 3. Plus tard, Salomon demanda à Hiram de lui envoyer des ouvriers pour la construction du temple, et entre autres des artistes graveurs. 11 Par., n, 7, 14. L'art de la gravure, en effet, ne s'était pas conservé chez les llébreux, ou du moins il était, comme les autres arts, resté à l'état d'enfance. Les Phéniciens faisaient métier d'entrepreneurs, dans tout le monde oriental, pour l'exécution des travaux artistiques ou industriels. Leurs graveurs fabriquaient des intailles d'une tacture banale et facile que les colporteurs écoulaient à assez bas prix sur tons les marchés. Le cachet était, en effet, un objet de nécessité courante, qu'on portait attaché au cou par un cordon. Gen., xxxvIII, 18. On gravait sur le cachet le nom et différents symboles, parfois seulement des signes pouvant convenir à tout le monde. Les graveurs phéniciens se servaient comme matière de l'onyx, de la cornaline, de l'améthyste, du jaspe, etc., quelquefois même d'une pâte de verre historié qui se vendait bon marché. On trouve encore de ces pierres gravées, de forme conique ou ellipsoïdale. Dans les noms qu'on y lit entre souvent l'élément baal, qui indique une origine nettement phénicienne; les

composants el et yahu trahissent sinon une origine, du moins une destination syrieune et hébraïque. Le sceau de Chamosihi, reproduit t. 11, lig. 182, col. 528, est une

œuvre phénicienne. Il est plus difficile de distinguer les intailles hébraïques; il faut tenir compte du lieu où elles ont été tronvées et de certaines particularités qui ne s'observent pas dans les œuvres similaires des peuples voisins. On peut reconnaître un travail de gravure hébraïque dans un cachet sans ornement qui porte cette inscription: l'Obadyahu 'ébéd mélėk, « à Abdias, serviteur du roi » (fig. 66), on Abdias fait un jeu de mots sur son nom qui signi-



- Sceau d'Obadyahu. D'après Clermont-Ganneau, dans le Recueil d'archéologie orientale, 1885, p. 33-38.

fie « serviteur de Jéhovah ». Un personnage de ce nom a été intendant du roi Achab, et la facture du cachet convient bien à cette époque. Voir Abdias, t. 1, col. 23; Clermont-Ganneau, Le sceau d'Obadyahou, fonction-



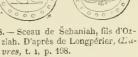
67. - Sceau d'Hananyahou. D'après Ch. W. Wilson et Ch. Warren, The Recovery of p. 493.

naire israélite, dans le Recueil d'archeologie orientale, Paris, 1885, fasc. I, p. 33-38. Un autre cachet d' « Hananyahou, fils d'Abkor », gravé sur une matière très dure, porte la palmette phénicienne (fig. 67). Il a été trouvé à Jérusalem. Celui d' «Hananyalion, fils d'Azaryaliou », présente une couronne de pavots et de grenades. Le sceau de « Šebaniah, fils d'Ozziah », est ellipsoidal et à double face. Sur un des côtés se voit un personnage costumé Jerusalem, avec le grand pagne égyptien (fig. 68). Sur un sceau de cornaline, trouvé à Ascalon, on lit : « A Abigaïl, femme

de 'Asyahon » (fig. 69). Cf. Revue biblique, Paris. 1897, p. 597. Il est probable que la gravure hébraïque n'a ja-

mais atteint un déve loppement considérable et que la concurrence pliénicienne n'a cessé de fournir aux Israélites des cachets moins soignés sans doute, mais d'un prix beaucoup plus abordable. On se servait en Palestine des intailles de Tyr et de Sidon, malgré leurs emblèmes idolâtriques auxquels





on n'attachait pas grande importance, ou qu'on ne se faisait pas scrupule d'adopter avant la captivité. Cf. Me-



69. - Sceau d'Abigaïl, trouvé à Ascalon. D'après la Revue biblique, 1877, p. 597.

nant, Recherches sur la glyptique orientale, Paris, 1886, 11° part., p. 227-231. Comme l'art phénicien n'était pas lui non plus un art original, « on peut admettre que parmi les intailles phéniciennes, araméennes et judaïques, celles où l'influence égyptienne paraît exclusive sont les plus anciennes, c'est-à-dire antérieures à la domination assyrienne en Syrie. A partir du vnº siècle, apparaît dans la glyptique araméo-phénicienne l'action de l'Assyrie, tantôt alliée à l'influence égyp-

tienne, tantôt exclusive. » Babelon, Manuel d'archéologie orientale, Paris, 1888, p. 314. Cf. Perrot, Histoire de l'art, Judée, Paris, 1887, t. IV, p. 436-443. Voir SCEAU. 4. Saint Jean fait allusion à la gravure sur gemme, quand il parle de ce caillou blanc sur lequel est écrit

46, etc.

un nom nouveau que seul connaît celui qui reçoit le caillou. Apoc.. 11, 47. H. LESÈTRE.

1. GREC (hébreu: Yávān; grec: Ε)λην, ελληνικός; Iatin: Græcus), nom ethnique. La Bible désigne sous ce nom tous les peuples qui parlent la langue grecque, aussi bien ceux d'Asie et d'Afrique que ceux de l'Hellade proprement dite. La première mention que la sainte Écriture fasse des Grecs est dans la Genèse, x, 2. La table ethnographique nomme, parmi les descendants de Japhet, Yávān, mot qui sous la forme Iavanu désigne la Gréce et l'Ionie dans les inscriptions de Sargon à Khorsabadet de Darius à Behistoun. Cf. F. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6° édit. in-12, Paris, 1896, t.1, p. 340, n. l. Voir Javan.

I. Le mot Yavan est resté en hébreu pour désigner les Grecs dans Isaïe, LXVI, 19; Ézéchiel, XXVII, 13, 19; Daniel, viii, 21; x, 20; xi, 2; Zacharie, ix, 13. Dans ces diverses passages, les Septante emploient les mots 'Ελλάς, "Ελλην, et la Vulgate les mots : Græcia, Græcus. Les hébreux, vers l'époque de la captivité, ont dû connaître les Grecs en Egypte, car Psammétique employait des Ioniens et des Cariens comme mercenaires. Les Grecs étaient installés près de Bubaste, dans une partie de l'Égypte avec laquelle les Juifs avaient de fréquents rapports. Voir Cariens, t. 11, col. 281. - Isaïe, LXVI, 12, prophétise que les Grecs seront convertis par les Apôtres d'origine juive. - Joël, III, 6 (hébreu 11), dit que les Tyriens vendaient les fils d'Israël comme esclaves aux Grees. Il est encore question du commerce d'esclaves et de vases d'airain que les Grecs faisaient avec les Tyriens dans Ézéchiel, xxvII, 13. Daniel, vIII, 21-25, prédit la puissance du bélier, c'est-à-dire d'Alexandre, roi des Grecs, et des rois qui se partageront son empire. Voir ALEXANDRE, t. 1, col. 346. Zacharie, 1x, 13, annonce les victoires des Machabées sur les rois grecs de Syrie; Alexandre est désigné sous le nom de premier roi des Grees, I Mach., I, 1; VI, 2. Voir ALEXANDRE, t. 1, col. 245. Alexandre visita Jérusalem, d'après Joséphe, Ant. jud., XI, VIII, 3, et quelques Juifs se joignirent à lui dans son expédition contre les Perses. Joséphe, Cont. Apion., II, 4. Les rois de Syrie qui sommirent la Palestine à leur domination sont également appelés rois des Grecs. Ce titre est donné à Antiochus IV Épiphane. I Mach., 1, 11. Lorsque les Juifs sollicitent des Romains leur secours contre ces princes, ils demandent qu'on les soustraie au jong des Grees. I Mach., viii, 18. Les mœurs grecques séduisirent un grand nombre de Juifs, même parmi les prêtres. Ceux-ci s'adonnérent aux exercices helléniques, notamment à ceux de la palestre, au jeu du disque, etc. Il Mach., IV, 15. Cependant la plupart restèrent fidèles aux contumes et à la religion juive et Antiochus Eupator se plaint de ce qu'ils ne veulent pas adopter les mœurs grecques. Il Mach., xi, 24. Les Grecs avaient établi des garnisons nombreuses en Palestine. Ils occupaient en particulier la citadelle de lérusalem.

II. La langue et la monnaie grecques se répandirent en Palestine sous la domination syrienne. Voir Grec BIRLIQUE; DRACHME, t. H, col. 1502; DIDRACHME, t. H, col. 1427; MONNAIE.

III. Les Juifs furent en rapports avec les Grecs de l'Hellade propreinent dite sous les Machabées, Le grandprêtre Onias let demanda aux Spartiates lent alliance, et le roi Arius lui répondit par une lettre dans laquelle il affirmait que « les Spartiates et les Juifs étaient frères et de la race d'Abraham ». I Mach., XII, 20-23. Voir ARIUS, t. I, col. 965, et Spartiates.

IV. Les Juifs, dans les siècles qui précédérent la venue du Messie, se répandirent en grand nombre dans les pays de langue grecque, en Asie, dans l'Hellade proprement dite, en Égypte et dans l'Hellade profurent généralement bien traités et dans beaucoup de cités, ils avaient une sorte d'autonomie et souvent des privilèges, notamment à Alexandrie, à Cyrène, à Antioche et à Smyrne. Voir Ciré (Dioir de), t. 11, col. 786. C'est pour ces Juifs hellénistes que fut faite la traduction des Septante. Un certain nombre d'entre eux écrivirent en grec des ouvrages remarquables; tels furent l'historien Joséphe et Philon.

Les Juifs hellenisants étaient nombreux à Jérusalem. Il v en eut parmi les premiers chrétiens et nous voyons qu'ils n'étaient pas toujours d'accord avec les palestiniens. Ils se plaignirent que leurs veuves étaient négligées. Act., vi, l. C'est à la suite de cette réclamation que furent choisis les premiers diacres qui, leur nom l'indique, furent choisis parmi les hellénisants. Act., vi, 5-6. Les Juifs hellenisants non convertis furent les adversaires les plus acharnés de saint Étienne. Act., 1x, 29. Le texte grec emploie pour désigner les Juifs hellénisants le mot Ἑλληνιστής que la Vulgate traduit par Græcus. Voir Hellenistes. Le mot "Ellay dans le Nouveau Testament désigne les païens en général, Rom., 1, 14, 16; 11, 9, 10; 111, 9, etc., parce que les premiers d'entre eux auxquels s'adressérent les apôtres furent, en effet, des Grecs. Act., xi, 20; ix, 4. Saint Paul, pour affirmer que l'Évangile est destiné à tous les peuples, répète qu'il n'y a chez les chrétiens aucune distinction entre les Grecs, les Juifs et les Barbares. Rom., x, 12; Gal., III. 28. Les Grecs recherchent la sagesse, mais il leur prêche le Christ crucifié qui est folie pour ceux qui ne veulent pas accepter sa doctrine mais puissance et sagesse pour les élus juifs et grecs. I Cor., 1, 22-25. La connaissance qu'avait saint Paul de la langue grecque le rendait particulièrement apte à la mission que Dicu lui avait réservée de prêcher l'évangile aux païens. Act., xxt, 37. Il fait cependant observer à plusieurs reprises qu'il ne s'adresse aux Grecs qu'après avoir d'abord prèché aux Juifs. Rom., 1, 16; 11, 9, 10; cf. Act., XIII,

2. GREC BIBLIQUE. On appelle ainsi le grec de l'Ancien Testament et celui du Nouveau Testament. Le premier se compose le du grec post-classique parlé à l'époque de la traduction ou de la composition des livres de l'Ancien Testament et 2º d'un élément hébraïsant. Le second se compose le du grec post-classique parlé à l'époque où ont été écrits les livres du Nouveau Testament, 2º d'un élément hébraïsant et 3º d'un élément chrétien.

E. BEURLIER.

Ire Partie. - Ilistoire de la formation du grec RIRLIQUE. - I. DIFFUSION DU DIALECTE ATTIQUE. -1º Période alexandrine ou macédonienne. - Les conquêtes d'Alexandre, les guerres et les bouleversements politiques qui se produisent sous ses successeurs broient les petites nationalit's grecques, mettent violemment en contact les Grecs et les Asiatiques (y compris les Égyptiens), établissent entre eux des rapports nécessaires et suivis, et détruisent leur esprit national, particulariste et exclusif. C'est alors que se produit la diffusion de l'hellénisme, civilisation et langue. - Avant Alexandre, il n'existe que des dialectes grecs, dont le principal est l'attique. Désormais, l'attique supplante pen à pen en Grèce les autres dialectes. Il suit les armes d'Alexandre et de ses successeurs et se répand partout avec l'hellnisme, même jusqu'aux frontières de l'Inde. Il s'introduit en Palestine, il fait une fortune brillante en Égypte, à Alexandrie. Il devient la langue des pays grecs et hellénisés, du monde gréco-oriental. - 2º Période gréco-romaine. - Les Romains réduisent la Grèce en province sous le nom d'Achaïe en 146 avant J.-C. Ils s'emparent aussi de l'Égypte et des pays hellénisés de l'Asie occidentale jusqu'en Mésopotamie. - L'attique se répand alors du côté de l'Occident, et prend pour ainsi dire possession de Rome; il s'étend jusqu'en Espagne et en Gaule, grace aux marchands, aux esclaves, etc.

11. LANGUE COMMUNE OU GREC POST-CLASSIQUE. - L'at-

tique qui s'est répandu autour des rivages de la Méditerranée et plus on moins dans l'intérieur des terres, en Orient et en Occident, a été appelé par les grammairiens du IIª siècle « langue commune », ή κοινή, et « langue grecque », ή ελληνική. Les modernes l'appellent aussi « dialecte alexandrin » et « dialecte macédonien », parce qu'il appartient à la période alexandrine ou macédonienne. Mais alors, il ne faut le confondre ni avec le dialecte macédonien qu'on parlait en Macédoine avant Alexandre et que nous connaissons peu; ni avec le dialecte alexandrin, c'est-à-dire avec la langue commune telle qu'elle était parlée à Alexandrie, modifiée par des particularités locales. Aujourd'hui, la « langue commune » est le plus souvent appelée « grec post-classique ». - L'attique, qui est devenu la langue commune, n'est pas l'attique littéraire des orateurs et des historiens d'Athènes, mais l'attique parlé par le peuple, soit à Athènes, soit le long des côtes enropéennes et asiatiques de la mer Égée. Il doit sa diffusion au commerce, à la navigation, aux guerres, aux expéditions, aux émigrations, aux colonisations, aux affaires politiques, en un mot aux mille rapports établis entre les hommes par les nécessités de la vie pratique. La langue commune est essentiellement la langue parlée, la langue familière et courante, écrite telle qu'on la parlait, et parfois la langue populaire. Elle est aussi, pendant les deux périodes alexandrine et gréco-romaine, une langue vivante, soumise aux influences intérieures et extérieures qui la

modifient sans cesse. III. CARACTERES DE LA LANGUE COMMUNE. - Voici les principanx : le Formation de nombreux dérivés et composés ou surcomposés nonveanx, sous l'influence des idées latentes du langage et de l'analogie. Adoption de mets et formes dits poétiques; de mots et formes empruntés aux dialectes monrants; d'un petit contingent de mots étrangers, sémitiques, perses, égyptiens, latins, même celtiques. Modification dans la prononciation et l'orthographe. Variations dans le genre des noms, dans les flexions nominales et verbales avec une certaine tendance à l'uniformité. Disparition du duel, ainsi que de mots et formes dits classiques. - Modification du sens des mots et des expressions; certains termes, ayant un sens général, en prennent un spécial, ou inversement; d'anciens sens se perdent, pendant que de nouveaux s'attachent aux anciens mots; le sens originel de la métaphore dans certains mots et certaines expressions est oublié. - La nature physique des pays où se parle maintenant la langue commune, les conditions nouvelles de la vie au milien des développements de la civilisation, des changements politiques et sociaux, produisent de nouvelles idées, de nouvelles métaphores, par suite, de nonveaux mots et de nouvelles locutions. Les nonvelles idées religieuses, philosophiques, scientifiques, etc., aménent aussi de nouveaux termes, de nouvelles expressions, des sens nouveaux et surtout spéciaux donnés à d'anciens mots. - De nouveaux rapports s'établissent entre les mots et leurs compléments et produisent de nouvelles constructions. Les constructions analogiques ou équivalentes influent les unes sur les antres, cu bien permutent entre elles; ainsi pour l'emploi des eas (avec ou sans préposition), des particules, des modes, des formes des propositions. - Parlée par la majorité du peuple, sur une étendue de pays considérable, la langue commune n'est soumise que très faiblement à l'influence des rhéteurs, des grammairiens, des lettrés; elle tend à se charger de tours et de termes très familiers, populaires. - Quoiqu'elle fût la même partout, la langue commune présentait çà et là des particularités locales; ainsi le grec des Hellènes d'Alexandrie. - Elle se distingue si bien du dialecte attique littéraire et des autres dialectes disparus, que les œuvres des poètes et des prosateurs classiques ont besoin d'être commentées. Alors nait la philologie greeque avec ses scholiastes, ses grammairiens, etc. tes écrivains post-classiques qui veulent imiter alors les classiques forment une sorte d'école; ce sont les atticistes.

2º La diction subit des changements essentiels. Le moule littéraire du dialecte attique est brisé. Ne cherchez plus ni les périodes bien liées, variées avec habileté, dont les parties se distribuent harmonieusement et se balancent dans un équilibre plein d'art et de grace, ni la mise en relief de l'idée principale autour de laquelle se groupent et se subordonnent les idées secondaires; ni les nuances et les finesses de la pensée; ni les métaphores, les comparaisons, les allusions des auteurs classiques; ni les atticismes de la pensée et de l'expression. Langue de tous, écrite pour tous, la langue commune évite d'être périodique, synthétique, littéraire en un mot. Elle est familière, analytique, déliée dans ses constructions, aimant à exprimer les idées séparément plutôt qu'à les fondre; elle vise avant tout à la clarté, à la simplicité, à la facilité. - Aussi, elle est internationale, employée par des peuples très différents, qui ne sont pas grees, ni même européens, comme les Syriens, les Juifs d'Alexandrie et de Palestine. - Elle est universelle; elle sert à tons, et pour tont; souple et flexible, elle pent être employée par tous, elle pent exprimer toutes les idées nouvelles, même étrangères. L'activité littéraire n'est plus cantonnée à Athènes ni même en Gréce; elle se manifeste à Alexandrie, à An-

tioche, à Pergame, à Rhodes, à Rome, etc.

IV. LES JUIFS HELLÉNISANTS, - La connaissance et l'adoption de la langue grecque par les Juifs est un des résultats de la conquête macédonienne. — Pendant les périodes alexandrine et gréco-romaine, l'hellénisme et, avec lui, le grec s'introduisent ou tentent de s'introduire en Palestine. Des colonies grecques entourent la Palestine presque de tous côtés. Il s'en rencontre aussi dans l'intérieur de la province. Les cités grecques renfermaient alors une minorité de Juifs, comme des villes juives renl'ermaient une minorité de Grees païens. Les différents maîtres étrangers de la Palestine y avaient introduit des éléments d'hellénisation, comme des magistrats d'éducation greeque, des lettrés et des rhéteurs grecs, des soldats mercenaires parlant gree. Hérode ler avait à sa cour des lettrés grecs, comme le rhéteur Nicolas de Damas. Josephe, Ant. jud., XVII, v. 4. Ajoutez les fêtes, les jenx, les gymnases, les représentations théâtrales en usage chez les Grees ou les hellenisants de la province. Pour les grandes fêtes religieuses des Juiss, des étrangers hellénisants acconraient en foule à Jérnsalem, ainsi que des milliers de Juifs, vivant à l'étranger et parlant grec. Beauconp de ces Juiss émigrés revenaient terminer leurs jours à Jérusalem ou en Judée. Des relations, exigées par les nécessités de la vie pratique, par le commerce, par l'industrie, par le voisinage, s'établissaient entre l'élèment juif et l'élément grec de la population juxtaposés. Ces causes réunies ont produit chez les Juiss de Palestine la connaissance de la langue greeque, mais une connaissance restreinte. Pour tous les détails qui précédent, voir Éрневее, Gymnase, Пекове. — Веаиconp de Juiss palestiniens émigrent; ce sont les Juiss de la Dispersion. Voir Dispersion (Juifs de La), t. 11, col. 1441. Ils adoptent régulièrement la langue de leur nouveau pays. Les Juifs parlant gree, et ce sont les plus nombreux, sont dits hellenistes on hellenisants, έλληνισταί, Act., vi. 1; ix, 29 (et cf. έλληνίζειν, « vivre comme les Grees » ou « parler gree »), tandis que les Juits appellent tous les païens parlant gree « les Grees », οί "Ελληνες. - Mais le gree parlé par les Juifs est un gree distinct, appelé « hellénistique » par Joseph Scaliger, Animady. in Euseb., in-f., Genève, 1609, p. 134. Au lieu de l'appeler « grec » on « idiome hellenistique », mieux vandrait dire « gree hébraïsant, langue greeque hébraïsante, langue judeo-greeque ». - Les Juifs lettres, comme Josèphe et Philon, emploient la langue littéraire de leur époque, et non le grec hébraïsant; ce que nous disons ici des Juifs hellénisants et de leur langue particulière

ne s'applique pas à eux.

V. FORMATION DE L'IDIOME HELLENISTIQUE. - Les Juifs lettrés savaient seuls l'hébreu. Pendant les périodes de temps qui nous occupent, la langue nationale des Juifs est l'araméen, qui diffère peu de l'hébreu pour la manière de penser et de s'exprimer. Aussi nous appliquons les qualificatifs d'hébraïque et d'hebraïsant aussi bien à l'araméen qu'à l'hébreu, lorsqu'il n'y a pas lieu de distinguer. A parler d'une manière générale, les premiers Juifs hellénisants de la Palestine ou de la Dispersion ont appris le grec par la conversation, par les rapports journaliers du commerce et de la vie pratique, auprès de la partie la plus nombreuse de la population parlant grec, mais la moins cultivée; ils ont appris le grec parlé ou familier de la langue commune. Leur but immédiat était de comprendre les Grecs et de s'en faire comprendre. Ces Juifs continuaient longtemps encore de penser en hébreu ou à la manière hébraïsante, tout en apprenant le grec et en le parlant. Comme le génie de l'hébreu diffère essentiellement de celui du grec, le grec parlé par les Juits se chargea de tant d'hébraïsmes et prit une couleur hébraïsante si marquée qu'il se distinguait complétement de la langue commune. C'est le gree hébraisan. Les Juifs hellenisants le transmettaient à leurs entants. Ils le transmettaient aussi aux émigrants juifs qui arrivaient sans cesse de Palestine; ces derniers apprenaient le grec, surtout auprès de leurs frères juifs, avec qui ils entretenaient naturellement et les premiers rapports et les rapports les plus fréquents. Dés lors, le grec hébraïsant est une branche de la langue commune ; il est fixé définitivement comme langue parlée, propre à la race juive. Puis, quand les livres sacrés des juifs ont été traduits ou composés dans ce gree bébraïsant, il se trouve aussi fixé comme langue écrite. Les Juifs parlant grec habitaient des pays très différents et très éloignés les uns des autres. Mais leur idiome restait le même partout. Le fond de leur langue était la langue comnoune, la même partout, abstraction faite des particularités locales. L'influence de l'hébreu s'exerçait partout sur elle d'une manière identique. Enfin, l'influence des livres sacrés, qu'on lisait maintenant en grec, favorisait puissamment dans toute la Dispersion l'uniformité du grec hébraisant parlé. A mesure que les années s'écoulaient, les Juifs entretenaient des rapports plus fréquents avec les Grecs de langue; la dureté première du grec hébraïsant allait s'affaiblissant; l'étrangeté de cette langue allait diminuant; les Grecs pouvaient s'entretenir plus facilement avec les Juifs hellénisants et se familiariser eux-mêmes avec la pensée hébraïque et le grec hébraïsant.

11º PARTIE. - ANCIEN TESTAMENT GREC ON SEP-Tante. — Ces deux appellations désignent tous les livres de l'Ancien Testament traduits ou composés en gree; protocanoniques et deutérocanoniques. Les Juifs de la Dispersion et de la Palestine se partagent au point de vue de la langue, pendant les périodes qui nous occupent, en trois catégories : ceux qui ne savent que l'araméen et l'hébreu; ceux qui savent l'araméen et l'hébreu et le grec; ceux qui ne savent que le grec. Les Juifs des deuxième et troisième catégories étaient les seuls qui pussent lire les livres composés en grec. Alexandrie fut, pendant la période alexandrine, le berceau de la littérature judéo-grecque. La population de cette ville comprenait alors trois éléments principaux : les colons et commerçants grecs et tout l'élément grec de la cour et des administrations; les Égyptiens ou indigènes; les colons et commerçants juifs. Ajontez des colons et commerçants venus de toutes les parties du monde. Alexandrie était une ville cosmopolite. La colonie juive était nombreuse et puissante. C'est pour elle, en premier lieu,

que l'on a traduir en grec les livres sacrés des Juifs. Les traducteurs ou auteurs des Septante montrent parfois une certaine culture grecque. Cependant, ils ne paraissent pas être des lettrés; ils ne sont pas maitres de la langue grecque, dont ils connaissent mal les règles traditionnelles. Ils soni ouverts d'avance et pleinement à l'influence de l'hébreu qui s'exerce puissamment sur leur langue. Les livres des Septante ont eu divers tradueteurs ou auteurs, écrivant à de certains intervalles: de plus, quelques livres ont pu être composés, non à Alexandrie, mais ailleurs; une différence de main et de style se fait donc parfois sentir; cependant, la langue reste essentiellement la même; elle est le grec hébraïsant tel qu'on le parlait a Alexandrie, au sein de la commnnauté juive; on y retrouve le grec post-classique de cette ville, avec des particularités locales et un énorme mélange d'hébraïsmes; beaucoup de ces derniers devaient exister déjà dans la langue courante des Juifs alexandrins; l'influence du texte hébreu a dù seulement en accroître le nombre ou la dureté.

1. ÉLÉMENT GREC OU GREC POST-CLASSIQUE DANS LES SEPTANTE. — En principe, on regardera comme appartenant à la langue commune tout ce qui, d'un côté, s'écarte de la langue classique, et, d'un autre côté, n'est pas hébraïsant. Exemples : l° Mots nouveaux et formes nouvelles (dialectales, alexandrines, populaires), ἀναθεματίζειν, ἐνιστίζεσθαι, ἔσθοντες, ἐλήμφθη. — 2° Mots composés (directement ou par dévivation), ἀποπεμπγόω, ἐντοχίζειν,

όλοκαύτωσις, προσαποθνήσκειν, πρωτοτοκεύω, σκηνοπηγέα. - 3º Flexions nominales. An genitif Βαλλάς, Μωϋστ, Num., IX, 23; au datif, μαχαίρη, Exod., XV, 9; γήρει, Gen., xv, 15; à l'accusatif, αλω et αλωνα, Ruth, v, 6, 14. 4º Flexions verbales, ἐλεᾶν, Τοb., xιιι, 2; ἱστᾶν, 11 Reg., xxII, 34, et Ιστάνω, Ézech., xxvII, 14; à l'imparfait, ἦγαν, Il Reg., vi, 3; ἐκρίνοσαν, Exod., xvIII, 26; au futur, λιθοβοληθήσεται, έλάσω, ἀκούσω, φάγεσαι, Ps. CXXVII, 2; à Faoriste, ήλθαν, ἀπέθαναν, καθείλοσαν, Jos., viii, 29; ήροσαν, Jos., iii, 14; εἴποσαν et εἴπαν, Ruth, iv, 11, et 1, 10, πεκράξαντες et ἐκέκραξεν, Exod., XXII, 23, et Num., XI, 2; ἀνέσαισαν, optatif 3e pers. plur. de ἀνασείω, Gen., XLIX, 9, έλθοισαν, Job, XVIII, 9; au parfait, παρέστηκαν, ls., v, 29. — 5° Syntaxe. Emploi intransitif de certains verbes comme κατισχύω, Exod., vii, 13, κορέννυμι, Deut., XXXI, 20; καταπαύω, Exod., XXXI, 18. Point de duel. Après un collectif singulier, les mots qui s'y rapportent immédiatement s'accordent ad sensum; mais dans la suite de la phrase le verbe est au pluriel. Les particules adverbiales de mouvement peuvent être remplacées par celles du repos. La particule d'indétermination est ἐάν; elle se joint aux relatifs (ός, όστις, όπου, ήνέκα, etc.) pour marquer que le sens du relatif ou la fréquence de l'acte sont indéterminés; dans le second de ces emplois, on la tronvera avec les temps de l'indicatif. Exod., xvi, 3; ххии, 9. Beaucoup de pronoms sujets ou compléments. Les particules de subordination sont moins nombreuses et moins employées qu'en grec classique ; la langue familière ne peut se parler en liant des périodes. Emploi extrêmement fréquent de l'infinitif avec ou sans article (τοῦ par exemple). Le style indirect est régulièrement écarté sous toutes ses formes, et, par suite, sous celle de l'optatif oblique. Extension de l'emploi du participe au génitif absolu. La construction du verbe avec son complément peut changer, comme avec πολεμείν, Exod., xiv, 25, ἐξελθεῖν, Num., xxxv, 26. Tendance à employer une préposition entre le verbe et le complément, etc.

11. ÉLÉMENT HÉBRAÏSANT DES SEPTANTE — L'hébreu est une langue essentiellement simple, familière et populaire, un peu primitive même et rudimentaire, par comparaison avec le grec classique. En écrivant, le Juif ne forme pas de périodes; il ne subordonne pas les idées, il ne les groupe pas et ne les fond pas en un tout en les synthétisant. Pour lui, les idées sont toutes égales et

prennent place sur la même ligne, les unes à la suite des autres; les propositions se suivent tantôt sans être liées et tantôt en étant liées par une particule spéciale appelée « vav consécutif ». La fonction de cette particule ne consiste pas seulement à lier grammaticalement la phrase qui suit avec celle qui précède, mais encore à indiquer qu'il existe entre les deux un rapport logique : de causalité, de finalité, de condition, de comparaison. de conséquence, de simultanéité, de postériorité et d'antériorité, et même de manière, etc. Voir llébraïque (LANGUE). Dans le grec des Septante, le vav consécutif est rendu en général par xxí. - De là la multitude de petites phrases et de fragments de phrases que nous offrent les Septante; la multitude innombrable des zzi qui encombrent les pages de ce livre; l'insuccès des essais de périodes que l'on y rencontre et le désordre assez fréquent de ces périodes; l'embarras que l'on éprouve au premier abord devant cette manière d'exprimer la pensée, ainsi que pour saisir la valeur nouvelle de la particule κχί. — Tel est le mécanisme élémentaire et fondamental de l'hébreu et du grec biblique. On s'explique des lors l'allure générale de ces deux langues. - Si l'on compare la période artistique des auteurs classiques avec les phrases des auteurs qui emploient cette langue familière, il semble que la période grecque ait été démembrée, désarticulée, pour être réduite à ses éléments disposés séparément. Cette formation du grec post-classique, familière, à tendance analytique, était la condition nécessaire pour que le grec pût se rapprocher de l'hébren, se plier à la pensée juive, et recevoir d'elle un moulage en partie étranger, tandis que l'attique littéraire y aurait été rebelle. Cette condition remplie, le judaïsme a pu s'approprier le grec, et alors s'est produite la fusion de ces deux langues d'un génie absolument différent, ou, pour mieux dire, l'infusion de la pensée, de l'ame juive, dans un corps grec qu'elle a façonné pour elle par un travail intérieur, très profond et très étendu. - Deux exemples feront toucher du doigt la transformation du grec sous l'influence de l'hébren d'après ce qui vient d'être dit : Jud., xiii, 10 : καὶ ἐτάχυνεν ἡ γυνὴ καὶ ἔὸραμεν καὶ ἀνήγγειλεν κτλ., littéralement, suivant le génie de l'hébreu : « et la femme se hâta et elle courut et elle annonça, » tandis que le génie du grec aurait demandė: ταχέως δὲ ἡ γυνἡ δραμούσα ἀνήγγειλεν, « vite la femme courut annoncer; » Ill Reg., XII, 6: πῶς ὑμεῖς βουλεύεσθε καὶ ἀποκριθῶ τῷ λαῷ τούτῷ λόγον; litteralement : « Comment conseillez-vous et vais-je repondre une parole à ce peuple? » tandis qu'on devrait avoir : πως ύμεῖς βουλεύεσθέ μοι ἀποκριθήναι τῷ λαῷ τούτῳ; « comment me conseillez-vous de répondre à ce peu-

III. CARACTÈRES DU GREC HÉBRAÏSANT DANS LES SEP-TANTE. - Le Juif, en écrivant, suit sa pensée beaucoup plus que les règles de la grammaire, qu'il connaît peu. De là, par exemple : lorsque la phrase commence par une construction périodique, cette tournure tend à se briser, ou l'accord grammatical à cesser. La phrase rcvient alors à la construction indépendante, plus facile, avec de courtes propositions. Lev., xIII, 31; Deut., vII, 1-2; xXIV, 1-4; XXX, 1-3; Is., XXXIII, 20.— Le Juif aime à ajouter une explication, l'explication se relie facilement avec ce qui précède au point de vue logique; grammaticalement, elle s'accorde ou ne s'accorde pas, ou s'accorde comme elle le peut. — Le grec biblique contient une multitude d'accidents de syntaxe : appositions ou iuxtapositions indépendantes, changements de nombre, de personne, de genre, de temps et de mode; répétitions et suppressions de certains mots ou d'une partie de la proposition; accords bizarres; absences d'accord, etc. Les interruptions dans le développement régulier de la phrase et dans l'accord grammatical peuvent correspondre à des pauses; les parties ainsi détachées reçoivent un accent oratoire ou se rapprochent de l'exclamation et de la parenthèse, et tendent à devenir indépendantes. Gen., vii, 4; IV Reg., x, 29; Ps. xxvi, 4. - Le Juif aime à renforcer l'affirmation. On trouvera souvent : le ton interrogatif employé pour affirmer (et nier) plus vivement, IV Reg., viii, 21; les expressions : « tout le peuple, tout Israel, tout le pays, personne, pas un seul, » au sens de l'affirmation renforcée et exagérée. — Le Juif. comme tous les Orientaux, emploie les métaphores les plus extraordinaires. Gen., IX, 5; Lev., X, 11; Ruth, I, 7. -Le Juif aime à rapporter directement les paroles d'autrui. — Les cas n'existent pas à proprement parler en hébreu. Par imitation de la construction hébraïque, quand deux noms se suivent dont le second complète le premier, on trouvera, dans les Septante, par exemple : κατακλυσμόν νόωρ. De plus, l'hébreu marque fréquemment la relation entre le verbe et le complément au moyen d'une préposition ou d'une locution prépositive; les Septante imitent souvent cet usage Gen., vi, 7; ls., xxiii, 20; Jonas, 1; iv. 2, 5, 6, 8, 10, 11. — Le Juif aime à considérer l'acte comme accompli ou s'accomplissant, à le représenter comme réel, et à l'affirmer. De là la facilité à concevoir l'acte lutur comme accompli déjà on comme s'accomplissant, Lev., v, 1, 10; xiii, 31; de là le mélange des temps passé, présent et futur dans les prophéties. De là l'emploi du participe présent, qui montre l'acte comme s'accomplissant. - Les modes grees ne correspondent pas à ceux de l'hébreu, et le Juif ne pense pas comme le Gree; plusieurs des modes grecs étaient difficiles à manier pour le Juif. Certains modes deviendront rares, comme l'optatif avec ou sans 20, sauf pour le souhait; comme l'impératif et le subjonctif parfait, et même le participe futur, etc. - Pour le Juif, la parole et la pensée ne font qu'un. « Penser » suppose qu'on a parlé et avec soi et avec d'autres; « parler » peut signifier que l'on n'a parlé qu'avec soi-même, qu'on a seulement pensé. Le Juif n'établit pas, comme le Grec lettré, une différence nette entre les verbes du sens de « croire, penser, percevoir, dire ». - Les Septante ont été souvent contraints de transporter en grec des mots, des expressions, des constructions purement hébraïques, quand ils ne connaissaient pas d'équivalent en grec. Mais ils considéraient aussi leur texte comme la parole même de Dieu; ce respect pour le texte matériel favorisait encore, même à leur insu, les hébraïsmes littéraux. - Les doctrines théologiques des Juifs, leurs idées morales, leurs sentiments de piété sont exprimés pour la première fois en grec dans les Septante. La langue en reçoit une physionomie toute nonvelle, tout à fait étrangère. - Il n'est pas une page des Septante qui ne présente des hébraïsmes; cependant, certains livres sont moins hébraïsants que d'autres; ainsi la version de Daniel par Théodotion, le second livre des Machabées, la Sagesse, ces deux derniers écrits en grec, etc. - Le gree des Septante prend avec la syntaxe grecque un nombre considérable de libertés; néanmoins, il règne dans ce livre une uniformité de pensées, de style, d'expression, qui touche à la monotonie. Mais quand on s'est familiarisé avec ce grec particulier, il produit une impression profonde, toute particulière, qui doit provenir du fond. - De prime abord, le grec des Septante, fond et forme, devait être à peu près inintelligible, même pour un Grec lettré, instruit.

IV. EXEMPLES DU GREC HÉBRAÏSANT DES SEPTANTE. — 10 Idées religieuses juives : Κύριος, « Dien, le Seigneur maître du monde; » κτίζειν et ποιεΐν, « créer; » πνεῦμα, « l'esprit ou l'inspiration de Dieu qui possède l'homme inspiré, l'instruit ou le conduit; » δικαιοσύνη, « la justification » théologique; γάρις, « la grâce divine; » τὰ μάταια, τὰ μἡ ὄντα. « les idoles, les dieux qui n'existent pas. » — 20 Sens juif de mots grecs:σάκος, Gen., κχχνιι, 53, « habit de deuil; » ἄρτος, ἄρτοι, Ruth, II, 6, « des vivres, de quoi manger; » τὸ ρῆμα, Ruth, III, 18, « la chose, l'aflaire; » σκεδος, Deut., I, 41; χΧΙΙ, 5; ls., LIV, 16,

« un vêtement, un instrument, une arme; » διδόναι, Deut., XXVIII, 1; Num., XIV, 4, « établir, constituer, rendre tel ou tel. » — 3° Métaphores juives : ἐπέσκεπται Κύριος τὰν λαὸν αὐτοῦ δοῦναι αὐτοῖς ἄρτους, Ruth, 1, 6, ⇒ « le Seigneur a favorisé son peuple de manière à lui donner de quoi vivre; » ευροιτε ανάπαυσιν, Ruth, 1, 9, « le repos, = la vie tranquille et sûre; » γένοιτο ὁ μισθός σου πλήρης παρά Κυρίου θεου Ίσραήλ, πρὸς δυ ήλθες πεποιθέναι ύπὸ τὰς πτέρυγας αὐτοῦ, Ruth, II, 12, = « s'abriter sous sa protection; » ἐχ χειρὸς πάντων τῶν θηρίων ἐκζητήσω αὐτό, Gen., IX, 5. et ἐλάλησεν Κύριος πρὸς αὐτοὺς διὰ χειρός Μωϋση, οἱ les locutions métaphoriques avec yespòs sont de simples locutions prépositives, le sens de yeipos étant oublie; on a ex yeipos = έκ, « de, de la part de, » et διὰ γειρός = διά, « par l'intermédiaire de. » — 4º Mots hébreux : σάδβατον, οἰφί, κόνδο, βαάλ. - 5" Expressions hébraiques : εύρίσκειν γάριν; και ίδού; και έσται; και έγένετο; τάδε ποιήσαι μοι Κύριος και τάδε προσθείη, Ruth, 1, 17; άναστησαι τὸ όνομα του τεθνηκότος, Ruth, IV, 5; έχθές καὶ τρίτης, Ruth, π, 11, = « auparavant, jusqu'à présent; » ζή χύριος, formule de serment; ἐπορεύθη ἐν πάση ὁδῷ Ἱεροβοάμ, III Reg., xvi, 26, = « il imita tout ce qu'avait fait...; » έν βιβλίω λόγων των ήμερων των βασιλέων, III Reg., XVI, 281. - 6º Nominatif ou accusatif absolus places en tēte: Lev., xxn, 11; Num., xix, 5; Is., xix, 17. - 7° Féminin avec la valeur du neutre pour désigner des choses. Exod., xiv, 31; Num., xix, 2; Jud., xix, 30; 111 Reg., xii, 8, 13; Ps. xxvi, 24; Is., xivii, 12; Ezech., XXIII, 21. - 8º Sens du comparatif et du superlatif, δεδικαίωται Θαμάρ ή έγώ, Gen., xxxvIII, 26, avec η = « plus que »; ἔθνη μέγαλα καὶ ἰσχυρότερα μάλλον ἢ ὑμεῖς, Deut., ix, 1; τὸ δὲ ΰδωρ ἐπεκράτει σφόδρα σφοδρῶς. Gen., VII, 19. - 9 Mot relatif, à compléter avec le pronom personnel qui suit le verbe: οίς είπεν αύτοις ὁ Θεὸς έξαγαγείν, Exod., vi, 26, en réunissant οἶς et αὐτοῖς, = οἶς seul; την όδον δι' ής ἀναδησόμεθα ἐν αὐτη, Deut., I, 22, en reunissant δι' ης et ἐν αὐτ $\overline{\eta}$ ,  $\Longrightarrow$ δι'  $\overline{\eta}$ ς seul. — 100 Multitude de prépositions et locutions prépositives : γίνεσθαι ὁπίσω τινός, III Reg., xvi, 21, « être du parti de, suivre; » ἐκτήσατο... ἐν δύο ταλάντων, ΗΙ Reg., xvi, 24; εσονται ύμιν εἰς ἄνδρας, Ruth, 1, 11; ἐλάλησας ἐπὶ καρδίαν τῆς δούλης σου, Ruth, 11, 13; ἀνὰ μέσον τῶν δραγμάτων συλλεγέτω, Ruth, 11, 15; όσα έαν είπη; ποιήσω, Ruth, III, 5, et, au verset suivant, ἐποίησεν κατὰ πάντα ὅσα ένετεί ατο. - 110 Verbe grei avec sens causatif de l'hiphil: έθασιλευσεν τὸν Σαούλ, « il avait fait devenir roi; » δς έξήμαρτεν του Ίσραήλ, IV Reg., 111, 3, « qui avait fait pécher. » - 12º Interrogation et serment avec si : si γεύσεται ο δοθλός σου έτι ο φάγομαι ή πίομαι; 11 Reg., xix, 35. Εt : ωμοσα αυτώ έν πυρίω λέγων Εί θανατώσω σε έν ρομφαία, III Reg., π, 8, = « je lui ai juré par le Seigneur de le tuer d'un coup d'épée. » - 13º Proposition conditionnelle, avec la proposition principale introduite par καί: ἐὰν δὲ προσήλυτος ἐν ὑμῖν γένηται... καὶ ποιήσαι. Num., xv, 11; cf. Ruth. II, 9.

Ille partie. - Grec du Nouveau Testament. - « Les Romains, dit M. Droysen dans son Histoire de l'hellénisme, t. n. p. 774, ne sont pas parvenus, lá où ils rencontraient des civilisations déjà affinées, à imposer leur idiome avec leur domination, au lieu que l'hellénisation paraissait s'implanter sur le sol d'une facon d'autant plus décisive que les peuples auxquels elle s'attaquait étaient à un degré de civilisation plus élevé. » En effet, la Grèce réduite en province romaine et les pays hellénisés conquis par Rome ont conservé leur langue, qui s'est même répandue chez leurs vainqueurs. C'est que le grec était plus facile, plus riche, et beaucoup plus connu et parlé que le latin, quand il s'est rencontré avec ce dernier. Aussi, dans la seconde moitié du 1et siècle de notre ère, quand la prédication chrétienne s'établit dans le monde gréco-romain, elle parle le grec postclassique du munde gréco-romain, mais un grec hébraïsant, et qui exprime pour la première fois les idées chrétiennes; d'où les trois éléments de sa langue : grec, hébraïsant et chrétien.

I. ÉLÉMENT GREC OU GREC POST-CLASSIQUE DANS LE NOUVEAU TESTAMENT. — Ce que nous avons dit de l'élément grec dans les Septante s'applique aussi à cet élément dans le Nouveau Testament, sauf exception, s'il y a lieu.

1º Vocabulaire. - Le lexique du Nouveau Testament compte en chillre rond 5500 mots: mots (et formes) classiques, un peu plus de 3000; mots (et formes) non classiques ou post-classiques, avec les mots prenant un sens nouveau, plus de 2000. Les seconds se décomposent ainsi: lo mots et formes des anciens dialectes; 2º mots et formes dits poétiques, qui ont toujours existé dans la langue parlée, mais que les poètes seuls avaient employés jusqu'alors; 3º mots et formes paraissant spécialement populaires, très peu; 4º mots et formes post-classiques, propres à la « langue commune », très nombreux; 5º mots et formes paraissant propres au Nouveau Testament; 6º mots étrangers; 7º mots classiques ayant pris un sens nouveau; mots grecs ayant pris une signification étrangère, purement juive par exemple. La plupart des mots post-classiques sont dérivés ou composés de mots classiques. Beaucoup se rencontrent déjà dans les Septante. On trouvera tous les exemples dans les lexiques et les grammaires du Nouveau Testament. En voici quelques-uns : γογγύζω, ρήσσω, πλημμύρης, συνειδυίης sont ioniens, et, d'ailleurs, l'élément grec des côtes méditerranéennes de l'Asie-Mineure paraît avoir joué un role important dans la langue commune; τλεως est attique; πιάζω, κλίβανος sont doriens; κράβαττος, παρεμβολή (camp), ρύμη (rue) paraissent proprement macédoniens; ἐώρακαν, τετήρηκαν paraissent des formes propres à Alexandrie; βουνός est d'origine cyrénaïque; εἰπόν est syracusain; ἐνδριμᾶσθαι se trouve une fois, dans Eschyle; les formes apocopées Ζηνᾶς, Δημᾶς, sont populaires; έπίδλημα, εύκαιρεῖν, καταφέρεσθαι, οἰκοδεσπότης, οἰκιακός, παρεκτός, ἀποκαταλλάσσειν sont post-classiques; ἐνκακεῖν, αποχαραδοχία. ἐπιδιορθούν (aussi sur une inscription) sont propres au Nouveau Testament; sens nouveaux de mots grees : χρηματίζειν, « recevoir un nom, » οψάριον, « poisson, » περιέχειν, « se trouver, » συναίρειν, « compter avec quelqu'un. »

2º Synta.ce. - Les expressions et constructions traditionnelles, qui forment l'ossature de la langue, restent dans le Nouveau Testament, surtout si elles sont claires, simples, faciles. Mais d'autres constructions, familières et faciles, y apparaissent aussi. On les trouvera recueillics dans les grammaires complètes du Nouveau Testament. En voici quelques exemples : Tendance à unifier les tlexions, διδώ, άφίω, οίδα οίδαμεν, στήκω, όρέων πλοός, νοός. – Locutions populaires : είς ἕκαστος, είς καθ'είς. - Sujet partitif du verbe, συνήλθον δε και τών μαθητών, Act., xxi, 16; cf. Joa., xvi, 17. — Relation particulière établie entre un verbe et son complément : comme l'emploi de sis avec l'accusatif ou de év avec le datif, pour le repos dans un lieu ou le mouvement; comme les constructions de πιστεύειν avec ses compléments, comme κρατείν τής χειρός. Matth., IX, 25, et κρατείν τούς πόδας. Matth., xxvIII, 9, comme μνημονεύειν τι et τινός, I Thes., 1, 3; 11, 9, comme οί χρώμενοι τον χόσμον. 1 Cor., VII, 31. — "Οφελον, particule invariable pour le souhait irréalisable. "Αφες, ἄφετε, sorte de verbes circonstantiels avec le sens du français « laissez que, permettez que ». -L'interrogation directe est introduite par ti öti, öti, ποταπός, etc., ou bien ne prend aucune particule, comme dans la conversation. Axheiv est assimilé à héyeu ct είπεϊν; δείχνυμι, δηλώ, φανερώ (= φαίνω) prennent δτι. -La proposition finale avec (va devient envahissante; elle peut n'être qu'une seule périphrase (analytique) de l'infinitif et lui être coordonnée, comme έδόθη αὐτῶ λαβεῖν την είρηνην... καλ ίνα άλληλους σφάξωσι. Αρος., VI, 4. -

L'indicatif futur et l'aoriste du subjonctif sont regardés comme des équivalents et permutent; on trouvera le futur après èxy ou une autre particule combinée avec αν, et le subjonctif aoriste après εί ou une autre particule sans αν ou ἐάν. — Beaucoup de participes sont au génitif absolu ou même indépendants, qui auraient du être fondus dans la construction. Mais bien des constructions de la langue familière employées dans le Nouveau Testament se rencontrent aussi chez les écrivains profanes post-classiques. D'autres constructions, qui appartiennent par nature à la langue familière et se rencontrent pour la première fois dans le Nouveau Testament, sont dites nouvelles; de fait, la plupart d'entre elles, au moins, devaient être en usage dans la langue familière de l'époque, et particulièrement dans celle des Juifs de la Dispersion. Le grec post-classique, en continuant d'évoluer, est devenu le grec chrétien et le grec byzantin'; parfois, des formes et des constructions du Nouveau Testament trouvent des analogies et des confirmations dans le grec postérieur, chrétien, byzantin, moderne, plutôt que dans le grec classique.

H. ELEMENT LATIN DU GREC POST-CLASSIQUE DANS LE NOUVEAU TESTAMENT. - Cet élément n'existe pas chez les Septante, antérieurs à la conquête romaine en Égypte et en Palestine, mais existe dans le Nouveau Testament. Quelques-uns des auteurs du Nouveau Testament se sont trouvés en contact avec des Latins, à Rome ou dans les provinces. De fait, l'élément latin du Nouveau Testament, d'ailleurs très restreint, existait déjà dans la langue grecque familière de l'époque et dans le grec hébraïsant des Juifs de la Dispersion. C'est surtout à leurs contemporains parlant grec que les auteurs du Nouveau Testament ont emprunté : des mots comme δηνάριου, κεντυρίων, κήνσος, κολωνία, κουστωδία, κοδράντης, λεγεών, λέντιον, λιδερτίνοι, φραγελλώ, etc.; des expressions comme ρωμαιστί « en latin », τὸ ἰκανὸν λαμβάνειν, ἰκανὸν ποιεῖν τινί, συμδούλιου λαβείν, etc. Notons ρέδη, mot celtique latinisé et ensuite grécisé. Voir P. Viereck, Sermo græcus quo senatus populusque romanus... usi sunt examinatur, in-4°, Gettingue, 1888; F. Vigouroux, Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques, 2º édit., 1896, p. 13-14. — Le Nonveau Testament est une source bien supérieure aux Septante pour la connaissance du grec post-classique. Les auteurs de ce livre savent la langue commune beaucoup mieux que les Septante, et ils en ont plus l'habitude; ils pensent et composent en gree, plus on moins correctement, mais plus librement que les Septante, constamment influences et gênes par le texte hébreu qu'ils traduisaient. Les particularités du lexique, de la morphologie et de la syntaxe du Nouveau Testament constituent les caractères positifs de sa langue. Les mots nouveaux, les sens nouveaux, les formes nouvelles, les constructions nouvelles, même populaires, constituent les gains de cette langue.

III. LA LANGUE LITTÉRAIRE DANS LE GREC DU NOUVEAU TESTAMENT. — Elle y est représentée, pour le lexique et la syntaxe, par un assez grand nombre de vestiges, particulièrement dans saint Luc et saint Paul, dont le premier était d'Antioche et le second de Tarse, deux villes pleines de l'hellénisme pendant les périodes alexandrine et gréco-romaine. Ces vestiges sont recueillis dans les grammaires complètes du grec du Nouveau Testament. Voici quelques exemples : σύν, plus fréquent (dans saint Luc et saint Paul) que μετά; έγκαλεῖν (saint Luc et saint Paul), au lieu de κατηγορείν, « accuser; » ζήτημα (Act.), « objet de recherches et de discussion; » μέν ούν; μέν et δέ, pour distribuer la phrase en deux parties équilibrées, surtout dans saint Lue et saint Paul, y compris l'Épitre aux Hobreux; foxoi, au lieu de ofoxoi; of mepl Παύλον, Act., xiii, 13, « Paul et ses compagnons; » emploi approprié des verbes simples et de leurs composés; emploi correct du parfait, ainsi que de l'optatif potentiel et oblique (dans saint Lue); interrogation ou

exclamation double (Iac., 111, 5); emploi de la proposition infinitive après les verbes du sens de déclarer, et du participe apres les verbes de perception; emploi de őπως αν (dans saint Luc et saint Paul); emploi de constructions synthétiques du sujet et de l'attribut, etc. Mais beaucoup de mots, de locutions et de tours, très littéraires, sont abandonnés ou tendent à l'être; ainsi : l'optatif, comme mode dépendant ou indépendant, en dehors du souhait; plusieurs interrogations fondues en une seule; les formes enfermant une idée de duel comme ἐκάτερος, πότερος; ὅπως; ὅπως et ὅπως μή avec le futur; le participe causal avec ἄτε, οἶον, οἶα, et l'infinitif causal avec ἐπὶ τῷ après les verbes de sentiment; le comparatif suivi de ή ώστε et autres constructions analogues; la période conditionnelle avec l'optatif pour la simple possibilité et plusieurs formes de la période concessive; en un mot, les constructions et les tours trop synthétiques, difficiles ou délicats à manier, ou trop abstraits, ou demandant un certain travail d'élaboration, de combinaison et de polissage. Les mots, formes, locutions, constructions de la langue littéraire, abandonnés ou tendant à être abandonnés dans le Nouveau Testament, constituent les caractères négatifs de la langue de ce livre et les pertes de cette langue.

IV. REPARTITION DE L'ÉLÉMENT GREC (LANGUE LITTÉ-RAIRE) DANS LE NOUVEAU TESTAMENT. - L'élément grec est inégalement réparti entre les livres du Nouveau Testament, soit pour la quantité, soit pour la qualité. Au premier rang viennent l'Épître aux llébreux, les Actes, l'Épitre de saint Jacques; au dernier, l'Apocalypse; à un rang moyen les autres livres, avec quelques degrés de différence entre eux. La langue des deux ouvrages de saint Luc présente le même contraste; d'un côté, une correction recherchée et des tours littéraires, dans la narration par exemple, et surtout dans les Actes; de l'autre, les constructions les plus embarrassées, les hébraïsmes les plus rudes ou une couleur hébraïsante épaisse, principalement dans les discours ou les récits qui ont du être rapportés en araméen ou en grec aramaïsant. Enfin la langue présente entre saint Paul et saint Luc beaucoup de points de ressemblance, qui donneraient lieu à beaucoup de rapprochements de détail.

V. ÉLÉMENT HÉBRAÏSANT DANS LE NOUVEAU TESTAMENT - Ce que nous avons dit de l'élément hébraïsant dans les Septante s'applique aussi à cet élément dans le Nouveau Testament, sauf exception. Jésus-Christ et ses Apôtres avaient pour langue maternelle l'araméen, et, comme ils vivaient à la campagne, leur araméen était plus rude que celui des lettres des villes et particulierement de Jérusalem. Tous les auteurs du Nouveau Testament, même saint Paul et saint Luc, nés hors de la Palestine, ont subi l'influence hébraïsante et introduit dans leurs écrits un élément hébraïsant. Aux aramaïsmes il faut joindre les rabbinismes, c'est-à-dire certaines expressions en usage dans les écoles et dans la bouche des rabbins ou docteurs de la loi. Les hébraïsmes du Nouveau Testament sont : parfaits ou complets, quand ils n'ont rien de grec; imparfaits, incomplets ou partiels, quand ils présentent quelque chose de grec. On trouvera tous les hébraïsmes du Nouveau Testament dans les lexiques et les grammaires du Nouveau Testament et dans les traités spéciaux qui leur sont consacres. Voici des exemples : I. Mots. - 1º Mots hébreux tléchis ou non, ἀβαδδιών, γέεννα, ἀμήν, σατᾶν et σατανᾶς; - 2º Sens hébraïsant donné à un mot grec, θάνατος, « destruction, peste; » κακία, « peine, travail; » δ διάδολος, « l'accusateur, le dénonciateur » (en parlant de Satan); ή θάλασσα, « le lac; » ὁ ἄδης, « les enfers » (au sens du še'ôl hébreu); τὸ ὑποζύγιον, « l'âne; » εἶς, « premier; » — 3º Métaphores hébraïsantes dans le goût juif, σάρξ καὶ αίμα. = « l'homme considéré dans sa nature faible et impuissante; » πλατύνειν τὴν καρδίαν, « élargir son cœur = entourer de sa tendresse; » σπλαγχνίζομαι, = « je suis ému de compassion. » et σπλάγχνα « l'affection, la tendresse; » τας ὁδούς μου ἐν Χριστῷ, « ma methode et ma manière d'agir; » στηρίζειν το πρόσωπον αύτοῦ τοῦ πορείεσθαι, = « se diterminer à se rendre; » πορεύεσθαι et περιπατεῖν, = « se conduire, vivre, agir. » Mais beaucoup d'expressions figurées sont le bien commun de toutes les langues, parce qu'elles naissent spontanément dans l'esprit des hommes, comme « le sommeil de la mort, avoir soif de vengeance, dévorer son bien ». La prose la plus ordinaire contient ces figures. Lorsqu'on en trouve dans le Nouveau Testament, on doit supposer a priori qu'elles sont hébraïsantes, comme mivery to motherov, = « subir son sort; » - 4º E.cpressions hébraïques transportées en grec, èv γεννητοίς γυναικών = έν άνθρώποις; οἱ υίοὶ τῆς ἀπειθείας οὶ ἀπειθοῦντις; καὶ προσθεὶς εἶπεν el προσέθετο πέμψαι; 5º Besoin d'affirmer et de représenter l'idée, πάντες ἀπὸ μικρού έως μεγάλου. Act., viii, 10; καὶ ώμολόγησε καὶ οὐκ ήονήσατο, Ιοπ. 1. 20; άνοιξας τὸ στόμα αὐτοῦ εἶπεν. Act., viii, 35; x. 34; διὰ στόματος Δαυείδ. Act., i, 16; iv, 25; ἐποίησεν κράτος ἐν βραχίονι αὐτοῦ, Luc., τ, 51. — 11. Synta.ce. - 10 Constructions hebraisantes : ἀνέπεσον πρασιαί πρασιαί, Marc., vi, 40, « par groupes; » τρίτην ταύτην ήμέραν άγει. Luc., xxiv, 21; ὅτι ἤδη ἡμέραι τρεῖς προσμένουσίν μοι, Matth., xv. 32; - 2° Construction absolue d'un mot placé en tête de la phrase ou d'une apposition détachée, casus pendens, Marc., XII, 38; Luc., xx, 27; Act., x. 37; Phil., III, 18, 19; Apoc., t, 5; III, 21; - 3º Génitif lié au mot précèdent pour le qualifier ou le décrire, ἀνάστασις ζωής, ἀνάστασις κρίσεως, δικαίωσις τῆς ζωῆς; σώμα τῆς ἀμαρτίας; τὸν οἰχονόμον τῆς ἀδικίας = τον αδικόν οἰκονόμον: τον μαμονά της άδικίας, τέκνα φωτός, πληγή θανάτου, « une plaie mortelle; » — 4º Degrés de comparaison, καλόν σοί έστιν εἰσελθείν... η δύο χεϊρας έχοντα βληθήναι, Matth., xvii, 8, et λυσιτελεῖ αὐτῷ... ἢ ἴνα σαανδαλίση, Luc., xvii, 2. χαλεποὶ λίαν ὥστε, Matth., VIII, 28, πιστός έστιν καὶ δίκαιος ΐνα άτη, I Joa., 1, 9, « il est assez fidéle à sa parole et assez juste pour remettre...; » — 5° Serment negatif, αμήν λέγω ύμεν, Ει δοθήσεται τη γενεά ταύτη σημείον, Marc., viii, 12, et cf. la construction grecque dans Matth., xvi, 4: σημείον ού δοθήσεται αυτή; — 6º Sens hébraïsant donné à une construction grecque; ainsi le futur de commandement, qui atténue l'idée en grec ordinaire, la renforce en grec hébraïsant. Matth., 1, 21. Si la manière de parler hébraïque trouve en grec une expression correspondante, elle favorise l'emploi de cette dernière; ainsi l'emploi du tour interrogatif pour renforcer l'affirmation et la négation, l'emploi de la conjugaison périphrastique, l'emploi du présent et de l'imparfait aux dépens de l'aoriste de narration, l'emploi de l'infinitif avec 70%. Par suite, l'influence de l'hébreu porte aussi sur certaines constructions grecques par elles-mêmes, pour en multiplier l'emploi. Entin, d'une manière générale, l'hébren et l'araméen, langues familières et populaires, contribuent par leur influence à faire employer par les auteurs du Nouveau Testament la langue grecque familière avec ses constructions familières et u: me populaires. - III. Aramaismes proprement dits. - 10 Mots : ἀδδά, ρακά, μαμωνάς, ἐρραθά, Κηφάς; γεύεσθαι του θανάτου. = « subir la mort, » έρχου καὶ τόε, « venez voir, » formule d'invitation; δέω καὶ λύω, = « je détends et je permets; » τα ὁξειλήματα, « les péchés; » τὰ όγειλήματα ου τὰς άμαρτίας ἀφιέναι; σὰρξ καὶ αίμα, cité plus haut; ὁ αἰών ούτος, ὁ ἐνεστώς αἰών, ο νον αίων, « le monde actuel jusqu'à sa fin; » ο αίων έχεῖνος, ὁ αἰων ὁ ἐρχόμενος, « le monde futur après la fin de celui-ei; » μεθιστάνειν όρη, « transporter des montagnes; » θάνατος, Apoc., vi, 8, xviii. 8, « peste; » εἶς, « un, » article indefini, et la conjugaison périphrastique sont surtout aramaïsants; vi buiv doxei; formule rabbinique pour introduire la discussion. - 2º Constructions. Les hébraïsmes sont moins nombreux pour les constructions que pour le sens des mots. L'hébreu dif-

fère essentiellement du grec; il était impossible d'imiter en grec beaucoup de constructions de l'hébreu; mais il était facile, par analogie, d'attacher à un mot grec un sens hebraïsant. D'ailleurs, un étranger s'approprie assez facilement les constructions courantes et faciles d'une langue; beauconp moins facilement tous les mots du lexique avec tous leurs sens, ou la couleur générale, le génie de sa nouvelle langue. Joséphe, Ant. jud., XX, xi. - Quand une locution hébraïsante ou post-classique est propre au Nouveau Testament et se retrouve ensuite chez les écrivains chrétiens, il faut supposer a priori qu'ils l'ont empruntée au Nouveau Testament, comme στηρίζειν το πρόσωπον, ενωτίζεσθαι. - Chaque catégorie d'hébraïsmes relève d'une loi, d'une règle, dont il est utile de trouver la raison. Ainsi, en grec biblique, les verbes du sens de croire, penser, percevoir, sentir, dire et déclarer prennent ou tendent à prendre la même construction avec 671; et ceux du sens de « penser » enferment souvent en eux l'idée de parler, dire, comme εθοξαν. Matth., III, 9; Marc., VI. 49. La raison de ces deux faits, c'est que, pour le Juif, penser et dire sa pensée ne font souvent qu'un. Ainsi l'optatif, en dehors du souhait, est le mode de l'abstraction, de la possibilité, de l'affirmation adoucie; autant de manières de penser auxquelles le Juif répugne naturellement.

VI. COMPARAISON DE L'ÉLÉMENT HÉBRAÏSANT DU NOU-VEAU TESTAMENT AVEC CELUI DES SEPTANTE. - L'influence de l'hébreu a modifié le grec du Nouveau Testament de la même manière que celui des Septante, et produit sur lui les mêmes effets. L'allure générale hébraïsante est substantiellement la même; les hébraïsmes sont analogues ou identiques à ceux des Septante. - Les Septante sont une traduction en grec; les quelques livres composés en grec ont été, pour ainsi dire, pensés en araméen ou en hébreu, et sont presque aussi hébraisants que les autres. Le Nouveau Testament a été composé immédiatement en grec; ses auteurs pensent en grec (hébraïsant), du moins le plus souvent. Au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, le grec hébraïsant se trouvait plus allege, plus flexible, plus correct, plus riche de tours et de termes grecs que ne l'était le grec hébraisant des Septante trois siècles plus tôt, au moment de sa naissance. -- Les Septante étaient des Juifs vivant dans un milieu juif, et traduisaient de l'hébreu qu'ils continuaient peut-être de parler et d'entendre, mais qu'ils lisaient à coup sur, et ils le traduisaient dans un grec à peine né. Les Juifs, auteurs du Nonvean Testament, n'ont pas débuté par écrire aussitôt en grec la révélation chrétienne formulée en araméen. Cette doctrine était prêchée en grec depuis quelque temps quand les livres du Nouveau Testament ont été composés; c'est cette langue grecque de la prédication chrétienne, déjà formée et courante, que les auteurs du Nouveau Testament ont employée en écrivant, après l'avoir parlée eux-mêmes plus ou moins longtemps. - Le grec des Septante n'est souvent qu'une traduction servile de l'hebren. Celui du Nouvean Testament se meut beaucoup plus librement sous l'influence hébraïsante. Par suite, le Nouveau Testament nous offre la langue grecque familière du 1º siècle beaucoup plus et mieux que les Septante ne nous offrent celle de leur époque. Par suite aussi, si l'on veut bien saisir la manière vraie dont l'hébreu influait librement et normalement sur le grec, il faut se servir du Nouveau Testament et non des Septante. Et, même dans le Nouveau Testament, il faut écarter les morceaux contenant ce qui a été dit on rapporté en araméen, parce que le grec de ces fragments peut retomber dans la traduction. Il faut choisir les livres, les morceaux, où l'auteur juif pense pour lui-même et s'exprime en grec spontanément et librement; ainsi les Épitres. - Les Septante sont une collection de traducteurs, et l'on sent une main différente dans les différents livres; cependant, la langue et le style y restent substantiellement les mêmes. Dans le Nouveau Testament, le matériel de la langue, mots et constructions, reste le même, ou peu s'en faut, dans tous les livres; mais le maniement de la langue et le style différent profondément entre les divers auteurs. - Les Septante contiennent des hébraïsmes. Le Nouveau Testament contient de plus des aramaïsmes et rabbinismes. - Dans les Septante, la couleur hébraïsante est épaisse, éclatante; elle est répandue dans tous les livres et dans toutes leurs parties, et à peu près au même degré partout. Dans le Nouveau Testament, la couleur hébraïsante est saisissable à peu prés partout; mais elle n'y est pas excessive comme dans les Septante, elle y est très inégalement répartie, et cela dans un même livre. A peine sensible dans l'Épître aux Hébreux et dans certains chapitres des Actes, elle est très forte dans l'Apocalypse et très inégalement distribuée dans l'Évangile de saint Luc et dans ses Actes, où certains morceaux sont particulièrement hébraïsants. - Les observations précédentes montrent que le Nouveau Testament a été composé immédiatement en grec, et n'a pu être composé d'abord en hébreu et traduit ensuite en grec. - Beaucoup d'idées du Nouveau Testament sont nouvelles, par exemple les idées spécialement chrétiennes; et ces idées n'existent pas dans la Septante. - La langue du Nouveau Testament est la sœur puinée de celle des Septante, et non sa fille; la plus jeune a seulement demandé aide et secours à l'ainée. Au moment d'être prêché par des Juifs dans le monde hellénisant, le christianisme s'est formé sa langue, comme le judaïsme s'était formé la sienne trois siècles plus tôt. - On ne peut comprendre le Nouveau Testament clairement et complètement, sans connaître les éléments essentiels de l'hébreu, comme pour comprendre les Septante. Comme pour les Septante, on ne peut s'attacher à la lecture du Nouveau Testament sans être suffisamment déshabitué de la forme littéraire et traditionnelle du grec classique, et sans s'être familiarisé avec une manière nouvelle de penser et de s'ex-

VII. ELEMENT CHRETIEN DU NOUVEAU TESTAMENT. -La première modification linguistique produite par le christianisme a été celle de l'araméen, commencée par Jésus-Christ lui-même, et continuée par ses disciples vivant avec les communautés chrétiennes aramaïsantes de la Palestine. - La seconde a été celle du grec, dans la bouche des prédicateurs chrétiens hellénisants. Elle s'est faite dans les conditions suivantes : le Elle a subi l'influence de l'araméen, en tant qu'il avait été christianisé lui-même, et elle a imité ou transporté en grec des expressions araméennes chrétiennes; 2º La réllexion des prédicateurs chrétiens sur leurs principes religieux, les controverses avec les adversaires juifs ou hérétiques, la réfutation du paganisme, les explications requises pour l'instruction des néophytes, toutes ces causes amènent le développement théorique de la doctrine chrétienne. Mais cette doctrine est aussi pratique; elle donne de la vie une conception nouvelle, surnaturelle; elle s'applique à tous les besoins et à tous les actes de la vie ordinaire soumise à la loi morale. Ce développement théorique et pratique du christianisme produit nécessairement une modification correspondante de la langue grecque ordinaire, qui se développe parallélement pour former la langue greeque chrétienne. Ainsi, dans les Épitres, le péché originel, la grâce, l'habitation et l'opération du Saint-Esprit dans les âmes, la renaissance spirituelle de l'âme et la vie nouvelle qui en découle, l'inutilité des œuvres et des formalités de la loi juive, les tentations et épreuves, l'attitude du chrétien à l'égard du monde extérieur et de ses biens, voilà des idées qui travaillent maintenant la langue grecque profondément, la développent et la transforment; 3º Lorsque les auteurs du Nouveau Testament ont employé dans leurs œuvres la langue de la prédication orale déjà formée dans une certaine mesure, ils ont contribué à la développer dans cette même direction chrétienne qu'elle suivait depuis l'origine; 4º Les modifications de la langue sous l'influence chrétienne sont soumises aux lois de l'analogie : le sens propre d'un mot grec est étendu de manière à lui faire exprimer une idée chrétienne; le sens liébraïsant d'un mot grec reçoit aussi une extension de cette nature; les composés ou dérivés nouveaux, exprimant des idées purement chrétiennes, suivent les règles ordinaires du grec hébraïsant, etc.; 5º L'élément chrétien est inégalement répandu dans le Nouveau Testament. Dans les Épitres, par exemple, qui nous donnent le developpement des principes chrétiens, il apparaît considérable et frappant, plus net et plus proprement chrétien que dans les Évangiles, où il reste enveloppé de judaïsme; 6º La couleur chrétienne est parfaitement distincte de la couleur hébraïsante. L'influence et la couleur chrétiennes sont plus profondes et plus étendues dans le Nouveau Testament que l'influence et la couleur hébraisantes. Mais la couleur chrétienne frappe moins: nous sommes trop habitués aux idées et expressions chrétiennes; l'élément chrétien consiste surtout dans la christianisation du sens des mots grecs ou gréco-hébraïsants; il affecte beaucoup plus le lexique, le style et l'exégèse que la morphologie ou la syntaxe. Au contraire, l'influence hébraïsante produit des changements et des irrégularités considérables. - Exemples de l'influence chrétienne : Mots nouveaux, composés ou dérivés, άναγεννάν, άναζην, άλλοτριεπίσχοπος, αίματεκχυσία, βάπτισμα, σαββατισμός, συνσταυρούσθαι. Mots et expressions prenant un sens chrétien, ἄρτον κλάσαι, κόσμος, σωτηρία, ζωή, εὐαγγέλιον, κηρύσσειν et κήρυγμα; οἱ κλητοί; οἱ ἐκλεκτοί, ἀπόστολοι, μάρτυρες; οἰκοδομή et οἰκοδομεῖν; ἄνωθεν γεννασθαι; ἀκούειν et ὁρᾶν appliqués aux actes du λόγος dans l'Évangile de saint Jean. Mots et expressions techniques : βαπτίζειν, πίστις, οἱ πιστοί, διάκονος, ἐπίσκοπος, πάσχειν en parlant de la passion de J.-C., ζην έν κυρίω, πρεσδύτερος; τὸ πνεῦμα ου πνεῦμα ἄγιον pour désigner la troisième personne de Dieu, et à loyos, à vios pour désigner la seconde; (δ) θεός avec ou sans article, nom propre du seul Dieu qui existe, de celui que les Juifs appelaient ὁ θεὸς ὁ ζῶν. Métaphores nouvelles, où les choses du monde matériel expriment les choses du monde chrétien surnaturel, περιπατεῖν ἐν καινότητι ζωῆς, κατά σάρκα, ἐν ἡμέρα, ἐν σκότει, κατὰ ἄνθρωπον, τῷ αὐτῷ πνεύματι, έν τῷ φωτί, etc.; πέτρα σκανδάλου, τὸ σκάνδαλον τοῦ σταυροῦ; τὰ βέλη τοῦ πονηροῦ τὰ πεπυρωμένα et τὸν θυρεὸν της πίστεως, Eph., VI, 16; εἴ τις θέλει ὁπίσω μου έλθεῖν, ἀπαρνησάσθω ξαυτόν καὶ ἀράτω τὸν σταυρὸν αὐτοῦ καὶ ἀκολουθείτω μοι, Matth., xvi, 24, avec l'expression hébraïsante ὁπίσω μου έλθεῖν prenant un sens chrétien; έπὶ ταύτη τῆ πέτρα οἰκοδομήσω μου τἡν ἐκκλησίαν καὶ πύλαί άδου οὐ κατισχύσουσεν αὐτῆς, δώσω σοι τὰς κλεῖδας κτλ. Matth., xvi, 19; ὁ ὧν είς τὸν κόλπον τοῦ πατρός. Joa., ι. 18. Rapport nouveau, chrétien, entre un mot et son complément et constructions particulières, ἀποθανεῖν τῆ άμαρτία; ζην τῷ θεῷ, ζην τῷ θεῷ ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ, Rom., νι, 11; των πιστευόντων δι' άκροδυστίας, et της έν άκροδυστία πίστεως; βαπτίζειν τινά έν πνεύματι, είς πνεύμα, είς τὸ ὄνομα τοῦ πατρός, ἐπὶ τῷ ὁνόματι, ἐν τῷ ὁνόματι, είς Χριστόν, είς τὸν θάνατον, είς εν σώμας ήν πρός τὸν θεόν avec le sens théologique de « en Dieu et en union avec Dieu », = δ ων εἰς τὸν κόλπον, Joa., 1, 1, 18; ἐνδυναμούσθε εν Κυρίω και έν τῷ κράτει τῆς ἐσχύος αὐτοῦ (Ēph., vi, 10), « par le Seigneur et en union avec lui, par sa force et en restant dans la sphère d'action de cette force. »

VIII. CARACTÈRES DE LA LANGUE DU NOUVEAU TESTA-MENT. — 1º L'analyse des éléments constitutifs de la langue du Nouveau Testament montre qu'il faut la considérer comme une langue vivante, en voie de sc transformer radicalement sous l'action d'étrangers juifs prèchant au monde la doctrine nouvelle du christia-

nisme. Après la mort de ces étrangers, la transformation continuera quelque temps encore sons l'influence chrétienne seule, pour produire la langue greeque chrétienne proprement dite. Toute langue normalement et complétement développée comprend en réalité trois langues : la langue littéraire des orateurs, historiens, philosophes, etc.; la langue familière employée pour les affaires quotidiennes par les personnes de bonne éducation; la langue populaire des personnes sans culture aucune. Toutes trois penvent s'écrire sans changer. Le ton de la langue littéraire apparaît dans certaines parties du Nouveau Testament. L'Epitre aux Hébreux y touche par son style périodique et soigné. L'Epître de saint lacques offre des procedes de style et une couleur poétique qui étonnent à bon droit. Dans les Actes, surtout après le chapitre ix, certains récits et discours ne manquent ni de pureté, ni d'élégance. Quand saint Paul y parle aux Grees ou au roi Agrippa, la langue prend aussitôt un certain caractère littéraire. D'ailleurs des secrétaires grecs letirés ont pu corriger certaines œuvres du Nouveau Testament. Ces secrétaires sont mentionnés Rom., xvi, 2; 1 Cor., xvi, 21; Col., iv, 28; 11 Thes., iii, 18; et, dans les Actes, xxiv, 1-2, le grand-prêtre juif emploie, pour plaider sa cause, un rhéteur grec appelé Tertullus. La lettre de saint Jacques peut sortir de la main d'un secrétaire lettré. Mais, régulièrement parlant, les auteurs du Nouveau Testament ne sont pas des littérateurs comme Ælius Aristides, Dion Chrysostome, Josephe et Philon. saint Clement de Rome, saint Justin, etc. Comme ils écrivent pour convertir, pour tous, ils emploient nécessairement la langue de tous, qu'ils ont apprise de la bouche de tous; ils visent à être clairs, simples et faciles. sans se préoccuper d'écrire avec art. Le ton général de la langue du Nouveau Testament, c'est celui de la langue familiere et courante. Mais on retrouve dans cette lanque faractière le soin qu'apporte spontanément une personne de la classe moyenne à écrire mieux qu'elle ne parle, en évitant d'instinct les mots et locutions trop populaires, négligés ou incorrects. D'un autre côté, sortis du peuple, mélés surtout au peuple, les auteurs da Nouveau Testament ne pouvaient échapper complétement à son influence; de là des mots, formes, constructions et locutions parfois populaires, et qu'on pourrait appeler des vulgarismes, et, parfois aussi, une certaine allure populaire du style. Un Grec lettré était dérouté par les idées, les images, l'allure et la couleur de la langue du Nouveau Testament, par le peu d'art que les auteurs de ce livre y montraient en écrivant. Aussi saint Paul se rendait-il compte de cette impression plutôt pénible produite sur le Grec par la langue nouvelle de la prédication chrétienne, comme on le voit I Cor., II, l, et 11 Cor., 11, 6. Cette impression défavorable se retrouve. chez les lettrés de la Renaissance qui établissent une comparaison entre le grec des classiques et celui du Nouveau Testament. Leur opinion se résume dans ces paroles de Saumaise, auteur du livre : De hellenistica, in-12, Leyde, 1643; « Tels les hommes (les auteurs du Nouveau Testament), tel aussi leur langage. Leur langage est donc celui que l'on appelait ἐδιωτικός, le langage commun et populaire. Car on appelle ἐδιῶτα: les hommes du peuple sans éducation littéraire, qui emploient le langage dont le peuple se sert dans sa conversation, et qui ont appris ce langage de leurs nourrices, » Aux xvIIIe et xvIIIe siècles, on se querella vivement sur la qualité et la nature du grec du Nouveau Testament. Cette discussion, qui cut le mérite de faire étudier la langue de ce livre, donna lien aux systemes des puristes, des hébraïstes et des empiristes : - 1. Les puristes défendaient la pureté et la correction absolues du grec du Nouveau Testament. Ils niaient on tai aient les hébraïsmes; ils justifiaient les singularités de la langue par des exemples analogues, ou prétendus tels, deterrés chez les auteurs profanes, même dans

Homère. Ce système dura jusqu'au milieu du xvine siècle. - 2. Les hébraistes. Leur système, en vogue à la fin du xviir, domine pendant le xviiie. Suivant eux, les auteurs du Nouveau Testament ont pensé en hébreu ou en araméen et traduit leur pensée en grec : leur langue n'est que de l'hébreu transporté en grec. - Les empiristes du xvine siècle croient que les auteurs du Nouveau Testament ne savent pas le gree, on ne le savent que peu, et qu'ils l'écrivent au hasard. Ils voient partout des énallages; grace à cette figure de grammaire, les écrivains du Nouveau Testament avaient pu employer un temps pour un autre, un mode pour un autre, un cas pour un autre, etc., sans compter les ellipses. Les empiristes détendaient leur système en prétextant que l'hébreu ne distinguait ni temps ni modes, et n'avait pas de règles de syntaxe. La vraie méthode grammaticale appliquée au grec du Nouveau Testament, dans notre siècle, a fait justice de ces fantaisies. Le tort des érudits et des hellénistes des xvie-xviiie siècles était d'ignorer qu'une langue n'a pas que son époque dite classique; qu'elle est un organisme vivant qui traverse les siècles en se modifiant; qu'elle doit être étudiée et appréciée à chaque phase distincte et décisive de son histoire, quand elle subit quelque transformation caractéristique; que toute langue complétement développée comprend la langue littéraire, la langue familière et la langue populaire, que chacune d'elles doit être étudiée pour elle-même et appréciée à sa valeur, non pas condamnée ou exclue; que toute doctrine, même divine, ne peut être préchée et écrite que dans la langue ordinaire de ses prédicateurs et de leurs auditeurs. D'ailleurs, comme la langue du Nouveau Testament est composée d'éléments divers, comme elle est en voie de transformation, qu'elle est de qualité movenne et variable, et qu'elle subit des influences diverses, les affirmations portées sur elle sont nécessairement toutes relatives; elles ne peuvent être vraies que dans la mesure variable qui convient à chacune d'elles; toute affirmation exclusive ou absolue est nécessairement fausse dans ce qu'elle a d'exclusif ou d'absolu.

2º Caractère psychologique de la langue. - Étrangers, les auteurs du Nouveau Testament n'ont jamais réussi à penser et à s'exprimer en grec nettement, comme un Grec de race l'aurait fait; ils ne se préoccupent pas non plus de conformer leurs pensées aux constructions grammaticales et traditionnelles du grec ordinaire. Ils sont livrés à Durs propres idées telles qu'ils les conçoivent, à tous les monvements de l'âme qui les entraînent; ils subissent sans réagir, on presque sans réagir, l'action des diverses influences que nous avons énumérées en analysant leur langue. De là le caractère spontané de l'expression dans le Nouveau Testament, où l'idée crée l'expression, la phrase, le monvement du style. De là plusieurs conséquences, parmi lesqueiles les suivantes : le Tandis que le matériel de la langue, lexique et grammaire, est impersonnel, le style est très personnel. Les anteurs du Nouveau Testament pensent et écrivent avec fermeté et netteté, sans hésitation, sans souci de préparer et de synthétiser les idées, de polir les phrases. La fatigue ni le travail d'écrire ne se font vraiment sentir chez eux, au moins en général. Ils suivent la libre allure de leur esprit, la vivacité de leurs impressions, la promptitude de leur mémoire, la mobilité de leur imagination (en ce sens précis qu'ils aiment à représenter l'idée, même abstraite, d'une manière concrète, ou bien à rapporter un événement avec les détails qui le mettent sous les yeux). - 2º La phrase et le style rélléchissent à leur tour la manière de penser propre à chacun d'eux. La phrase apparaitra, suivant le cas, simple ou compliquée; facile ou embrouillée quand l'arrangement en était aisé; correcte et unie, ou interrompue, brisée; par suite, claire ou obscure (pour nous). Le style offrira la solennité monotone de saint Matthieu,

la vivacité et le pittoresque de saint Marc, la grandeur émue de saint Jean, le charme apaisant et pénétrant des Actes, le mouvement tendre ou passionne de saint Paul, etc.; et cela avec l'uniformité et même la médiocrité de la langue. - 3º Instinctivement, l'auteur juif du Nouveau Testament adoptera la construction grecque, le mot grec qui se rapprocheront le plus de sa langue maternelle; il couvrira d'un vétement grec quelque locution aramaïsante; il contraindra la langue et l'expression grecques à plier sous sa pensée et à la servir, d'autant plus que sa pensée est pour lui la vérité divine, et que souvent déjà, dans les Évangiles par exemple, cette pensée est celle de son Maitre divin. -4º Les idées parenthétiques sont assez fréquentes dans le Nouveau Testament; elles sont insérées à leur place logique, elles s'accordent ou non; elles sont reliées par xxí on un pronom avec ce qui précède, ou flottent indépendantes. Si la note explicative est longue, comme dans les Épitres, l'auteur oublie le début de la phrase et la reprend sous une autre forme. Ces remarques s'appliquent d'ailleurs à d'autres accidents de syntaxe, Matth., xv, 32; xxv, 15; Marc., xii, 11; Luc., ix, 28; xxiii, 51; Joa., i, 6, 39; iii, 1; Rom., v, 12, 18; ix, 11; xv, 23-25; 1 Cor., xvi, 5; Hebr., xii, 18-22; souvent dans l'Apocalypse; ainsi qu'aux citations et réminiscences des Septante, souvent dans l'Apocalypse. - 5º L'auteur passera inconsciemment du style indirect au style direct, qui résonne, pour ainsi dire, à son oreille, en même temps qu'il revient à sa mémoire. — 6º Destinés presque tous aux communautés chrétiennes, les livres du Nouveau Testament sont écrits pour être lus, ou mieux, pour être dits à haute voix dans l'assemblée des tidèles à qui ils s'adressaient. Aujourd'hui encore, si l'on veut les comprendre pleinement, qu'on les lise à haute voix dans le texte, en marquant l'intonation, l'accent oratoire, les pauses et les changements de tons dans les discours, dans les dialogues, dans les lettres, en suppléant les gestes et les attitudes. L'idée de l'anteur s'anime alors et s'éclaire sans autre explication; on détermine mieux le vrai sens des phrases et leur portée, les nuances et les oppositions d'idées, les interruptions et les reprises du récit, du dialogue, du raisonnement, la suppression de certaines idées accessoires de transition, la tendance de l'accord à cesser après une pause et une interruption, etc. De même, c'est le ton de la voix qui marquera l'interrogation, bien mieux et plus vivement que ne le ferait une particule.

3º Convenance de la langue du Nouveau Testament. Malgré ses particularités, le grec du Nouveau Testament était la meilleure langue pour la prédication chrétienne : elle était riche et souple. Le vocabulaire grec était assez étendu pour que les anteurs du Nouveau Testament pussent y puiser à leur gré les mots auxquels ils imposeraient un sens chrétien. De plus, le grec se prétait à des dérivés et à des composés en nombre illimité, aussi nombreux que les idées et les nuances d'idées à exprimer, aussi clairs que la pensée même de l'auteur. La syntaxe de la langue familière était simple, unie, facile, et l'influence hébraïsante avait encore augmenté ces qualités. An lieu de s'imposer aux auteurs du Nouveau Testament et de les géner, comme l'aurait fait le grec classique, le grec hébraïsant pliait et obeissait à leur pensée, dont il recevait immédiatement le moule et l'empreinte. Il s'appliquait avec une égale facilité aux choses banales de la vie et aux spéculations les plus élevées, aux idées abstraites et aux idées concrètes. La quantité d'élément hébraïsant qu'il contient lui permettait d'être facile pour des Juifs habitués à une langue d'un genre différent; de rester lié avec le monde juif et oriental, avec ses idées, ses croyances, sa manière de penser et de s'exprimer; de conserver la masse d'idées juives passées dans le christianisme. Sa quantité encore plus grande de grec le rendait accessible et intelligible pour les masses du monde gréco-romain. Le grec du Nouveau Testament était essentiellement une langue de communication, de circulation, de propagation, précisément la langue qu'il fallait au christianisme s'élançant à la conquête du monde gréco-romain. Tel était ce grec du Nouveau Testament, qui constitue le point d'arrivée du grec familier et du grec hébraïsant, et que trois ou quatre siècles de révolutions politiques et sociales avaient formé et mûri pour la prédication chrétienne. Ni l'hébren, ni l'araméen, ni le latin n'étaient des langues favorables pour elle; aucun de ces idiomes n'avait ni ne pouvait avoir la richesse, la souplesse et le caractère universel et international du grec.

IX. Bibliographie. - L'étude de la langue des Septante est peu avancée, tandis que celle de la langue du Nouveau Testament est cultivée avec ardeur et s'enrichit sans cesse. Voici les principaux ouvrages publiés dans ce siècle : F. W. Sturz, De dialecto macedonica et alexandrina liber, Leipzig, 1808; M. J. II. Beckhaus, Ueber das Gebrauch der Apocryphen des Alten Testaments zur Erläuterung der neutestamentlichen Schreibart, 1808; H. Plank, De vera natura orationis graca Nov. Testamenti, Gœttingue, 1810; P. II. Ilaab, Hebräisch-griechische Grammatik für das N. T., 1815; C. G. Gersdorf, Zur Sprachcharacteristik der Schriftsteller des Neuen Testaments, I, Leipzig, 1816; A. T. Hartmann, Linguistiche Einleitung in das Alte Testament, 1818; G. B. Winer, Grammatik der neutestamentli-chen Sprachidioms, 1823; éditions postérieures, et traductions anglaises; Tholuck, Beiträge zur Sprucher-klärung des N. T., 1832; H. Stuart, Grammar of the N. T. dialect, Andover, 1834; éditions postérieures; du même, Treatise on the Syntax of the N. T. dialect, 1835; F. Nork (scilicet Korn), Rabbinische Quellen und Parallelen zum N. T., 1839; D. E. F. Böckel, De hebraïsmis N. T., I, Leipzig, 1840; W. Trollope, A Greek Grammar to the N. T. and to the Common or Hellenic diction of the Greek writers, Londres, 1842; G. P. G. Kaiser, De speciali Joannis grammatica culpa negligentiæ liberanda, 1, 11, Erlangen, 1842. Parcil travail sur : Pierre, 1843; Matthieu. 1843; Marc, 1846; Paul, I, II, 1847; C. G. Wilcke : Die neutestamentliche Rhetorik, Dresde, 1843; E. W. Grinfield, N. T. editio hellenistica, Londres, 1843; Id., Scholia hellenistica in N. T., Londres, 1818; H. C. A. Eichstädt, Sententiarum de dictione N. T. brevis census, léna, 1845; Berger de Xivrey, Étude sur le texte et le style du N. T., l'aris, 1856; J. T. Beelen, Grammatica graeitatis N. T. quam ad G. Wineri ejusdem argumenti librum composuit, Lonvain, 1857; Gerhard von Zeschwitz, Profangräcität und biblische Sprachgeist, 1859; R. C. Trench, Synonyms of the N. T., Londres, 1858-1862; editions postérieures, et traduction française par de la Faye (1869); A. Buttmann, Grammatik des neutestamentlichen Sprachgebrauchs, 1859; traduction anglaise; S. Ch. Schirlitz, Grundzüge der neutestamentlichen Grücität für Studirende, Giessen, 1861; 1d., Anleitung zur Kenntniss der neutestamentlichen Sprache zugleich als griechische neutestamentliche Schulgrammatik für Gymnasien, 1863; K. II. A. Lipsius, Grammatische Untersuchungen über die biblische Gräcität: über die Lesezeichen, 1863; W. Webster, Syntax and Synonyms of the Greek Testament, Londres, 1864; B. A. Lasonder, De linguw Paulinw idiomate pars I lexicalis, II grammaticalis, Utrecht, 1866; W. II. Guillemard, Hebraisms in the Greek Testament, Cambridge, 1879; A. Buttmann et J. H. Thayer, A grammar of the New Testament Greek (translated by 11. Thayer), Andover, 1880; G. Winer et W. Moulton, A treatise on the Grammar of the New Testament Greck (translated by W. Moulton), Édimbourg; G. Winer et J. II. Thayer, A Grammar of the Idiom of the New Testament (Iranslated by II. Thayer), Andover, 1883; Schifling, Commentarius exegetico-philologicus in hebraïsmos N. T., Malines, 1886; S. G. Green, Handbook to the Grammar of the Greek Testament, Londres, 1886; E. Ilatch, Essays in Biblical Greek, Oxford, 1889; Th. Burchardi, Elementargrammatik der griechischen Sprache des N. T., 1889; W. H. Simcox, The language of the New Testament, Londres, 1889; C. II. Iloole, The classical Element in the N. T., Londres, 1888; W. II. Simcox, The writers of the New Testament : their style and characteristics, Londres, 1890; de Pauly, 'Ορθοτομία, sive de N. T. dialectis accentibusque, Lyon, 1890; J. Viteau, Étude sur le grec du N. T.; le Verbe : Syntaxe des propositions, Paris, 1893; G. Winer et P. W. Schmiedel : Grammatik des neutestamentlichen Sprachidioms, 8º édit, par P. Schmiedel, Gottingue, 1894; E, Combe, Grammaire greeque du N. T., Paris, 1895; Kennedy, Sources of the New Testament Greek; of the influence of the Septuaginta on the vocabulary of the N. T., Edimbourg, 1895; Fr. Blass, Grammatik des neutestamentlichen Griechisch, Gottingue, 1896; traduction anglaise par 11. Thackeray, Londres, 1898; 1. Viteau, Étude sur le grec du N. T., comparé avec celui des Septante : Sujet, complément et attribut, Paris, 1896; E. Nestle, Einführung in das griechische Neue Testament, Gorttingue, 1897; K. Dieterich, Untersuchungen zur Geschichte der griechischen Sprache von der hellenistichen Zeit bis zum 10 Iahrhundert, Leipzig, 1898; F. Blass, The philology of the Gospels, Londres, 1898; I. Reinhold, De græcitate patrum apostolicorum librorumque apocryphorum N. T. quæstiones grammaticæ, Ilalle, 1898; G. Ileine, Synonymik des neutestamentlichen Griechisch, Leipzig, 1898. -Pour les lexiques des Septante et du Nouveau Testament gree, voir Dictionnaires de la Bible, t. 11, col. 1419-1422. J. VITEAU.

GREC MODERNE (VERSIONS DE LA BIBLE

EN). Le grec moderne, appelé aussi romaïque (de Pωμαϊοι, « Romains, » nom pris par les Grees pendant qu'ils étaient somnis aux empereurs byzantins), est dérivé du grec ancien et se rapproche plus particuliérement du dialecte attique. On le parle dans le royaume de Gréce, dans les iles loniennes, à Chypre, dans une partie de l'Asie Mineure, etc. Les principales différences qui distinguent le grec moderne de l'ancien, sont les suivantes : le datif n'existe plus dans les déclinaisons; on emploie à sa place le génitif ou une préposition qui régit l'accusatif; le duel est inusité; plusieurs temps du verbe se forment avec des auxiliaires, έχω, « avoir, » θέλω, « vouloir, » le premier servant à composer les temps passés, et le second, le futur et le conditionnel; la voix moyenne et l'optatif ont disparn; l'infinitif est tombé en désuctude; on lui substitue le subjonctif au moyen d'une périphrase; ainsi, au lieu de dire : ἐπιθυμιο ίδεῖν αὐτόν, « je desire le voir, » on dit : ἐπιθυμώ νὰ (abréviation de τνα) τὸν ἰδώ. La perte de l'infinitif est une des plus grandes imperfections du grec moderne.

On compte que cette langue est parlée par deux millions environ des descendants des anciens Grecs. Une traduction du Nouveau Testament en romaïque fut imprimée pour la première fois à Genève en 1638. Il Καινή Διαθήκη του Κυρίου ήμων Ίησου Χριστοῦ, δίγλωττος, ἐν ἢ ἀντιπροσώπος τότε θεῖον πρωτότυπον καὶ ἡ απαραλλάατως ἐξ ἐκείνων εἰς ἀπλὴν διάλεατον διὰ κοῦ μακαρίτου Κυρίου Μαξίμου Καλλιουπολίτου γενομένη μετάγρασις ἄμα ἐτυπώθησαν. "Ετει ΧΗΠΙΔΔΗΠΗ. Elle a pour auteur Maxime Calliergi ou Calliopoli. Comme l'indique le titre, elle est à deux colonnes, l'une reproduisant le grec aucien, l'autre donnant la version en grec moderne. Elle est précèdée de deux préfaces, l'une du traducteur, l'autre de Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, qui avait passé sa jeunesse à Genève et s'y était imprégné des principes du calvinisme. L'une et

l'autre insistent sur la nécessité de publier l'Écriture en une langue intelligible pour le peuple. La version de Calliopoli se distingue par sa littéralité et par la fidélité avec laquelle elle reproduit le texte original. Elle fut réimprimée à Londres avec des corrections en 1703 et en 1705 par la Society for propagating the Gospels in Foreign Parts. La reine Sophie-Louise de Prusse en tit donner une nouvelle édition in-12, à Halle, en 1710. La British and Foreign Bible Society la réédita en 1808 et 1812.

On conçut peu après le projet de donner une traduetion complète de l'Ancien et du Nouveau Testament. Elle fut confide en 1819 à l'archimandrite Hilarion, qui devint plus tard archevêque de Ternovo, et à deux ecclésiastiques, chargés de l'aider dans son travail. Le Nouveau Testament, entièrement revu, parut en 1827, après avoir été examiné par Constance, archevêque du Mont Sinaï. Il avait été imprimé à l'imprimerie même du patriarcat à Constantinople. Cette version est exacte, mais le style en est dur. — L'Ancien Testament avait été traduit par Ililarion sur les Septante. Il fut soumis en 1829 au comité de la Société biblique. Ce comité renonça à le faire paraître, préférant une traduction faite directement sur l'original hébreu. D. Leeves eut la mission de la préparer à Corfou. Il eut pour auxiliaires, outre son compatriote 1. Lowndes, les professeurs indigènes Bambas, Tipaldo et Johannidès. Chacun de ces trois derniers fut chargé de traduire une partie des livres de l'Ancien Testament à l'aide de la version anglaise autorisée, de la traduction française de Martin et de la traduction italienne de Diodati, sans négliger les Septante et la Vulgate latine. Le tout fut revisé par Leeves et Lowndes, et le travail fut achevé en 1836. Quelques portions séparées en avaient déjà été publiées. L'Ancien Testament complet fut imprimé en Angleterre en 1840; le Nouveau, revu par Bambas, à Athènes, en 1848. Depuis lors, il a paru de l'un et de l'autre plusieurs éditions nouvelles. - Voici un spécimen du grec ancien et du grec moderne comparés (grec moderne d'après l'édition d'Athènes de 1855):

GREC ANCIEN (Matth., vi, 33-34) GREC MODERNE

Ζητεῖτε δὲ πρῶτον τὴν βασι-) είαν τοῦ Θεοῦ, καὶ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προςτεθήσεται ὑμῖν. Μὴ οὖν μεριμνήσετε εἰς τὴν αὔριον 'ἡ γὰρ αὔριον μεριμνήσει τὰ ἐχυτῆς ' ἀρκετὸν τῆ ἡμέρҳ ἡ κακία αὐτῆς.

'Αλλά ζητείτε πρώτον τὴν βασιλείαν του Θεοδ, καὶ τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ 'καὶ ταῦτα πέντα θέλουσι σᾶς προστεθῆ. Μἡ μεριμνήσητε λοιπὸν περὶ τῆς αὔριον 'διότι ἡ αὔριον θέλει μεριμνήσει τὰ ἐαντῆς,' ἀρκετὸν είναι εἰς τὴν ἡμέραν τὸ κοκὸν αὐτῆς.

Voir S. Bagster, *The Bible of every Land*, in-49, Londres (1860), p. 241-244. F. Vigouroux.

GRÈCE (hébreu: Yāvān; grec: Έλλάς; latin: Græcia). La Bible désigne par ce terme non l'Hellade proprement dite mais l'ensemble des pays dont les habitants parlent grec. Is., LXVI, 19; Ezech., XXVII, 13, 19; Dan., VIII, 21; X. 20; XI, 2; Zach., X, 13. Dans le Nouveau Testament, le mot Ἑλλάς, Græcia, se trouve une fois pour signifier l'Hellade proprement dite, c'est-à-dire la province d'Achaie; saint l'aul se rend en Grèce, en quittant la Macédoine. Act., XX, 3. Voir Achaïe, I. I, col. 126; Grec.

E. Beurlier.

GRÉCO-VÉNÈTE (VERSION). Voir GRÆCUS-VENETUS, col. 291.

GRECQUES (VERSIONS) DE L'ANCIEN TES-TAMENT. Voir SEPTANTE, AQUILA 2, t. 1, col. 811, SYMMAQUE, THÉODOTION, GRÆCUS-VENETUS, col. 291; pour les versions grecques connues sous le nom de cinquième, sixième et septième versions, voir Ilexaples d'Origène; pour les versions en grec moderne, voir GREC MODERNE (VERSIONS DE LA BIBLE EN).

GREENHILL William, théologien anglais non-conformiste, né en 1591, probablement dans l'Oxfordshire, mort le 27 septembre 1671. Son principal ouvrage est son Exposition of the Prophet Ezechiel, 5 in-4e, Londres, 1645-1662. Ce livre fut réimprimé en 1839. C'est un savant commentaire du prophète, fort estimé, aujourd'hui encore, par les profestants.

A. REGNIER.

GREFFIER, celui qui écrit les arrèts des juges, etc. On rend quelquefois par ce mot dans les versions françaises, l'hébreu šôtêr, qui signifie proprement « scribe », et désigne divers fonctionnaires, dont la Vulgate spécifie les fonctions en traduisant par magistratus, præfectus populi, tribunus. Les Septante rendent généralement šôtêr par γραμματεύς ου γραμματοεισαγωγεύς. Joséphe, Ant. jud., IV, XVIII, IV, se sert du mot ὑπερέτης. Voir Scribe. — On traduit aussi en français par « greffier » le γραμματεύς d'Act., XIX, 35 (Vulgate: scriba). Voir Grammate, col. 294.

1. GRÉGOIRE D'AGRIGENTE (Saint), naquit à Prætoria, près de Girgenti, en Sicile, l'an 559. Engagé dans les liens de la cléricature des l'âge de douze ans, il professa la vie religieuse, dans divers monastères, à Carthage, en Palestine, à Antioche, à Constantinople et à Rome. En 590, il fut élu évêque d'Agrigente. Victime de fausses accusations, il fut dépossédé de son siège et mis en prison à Rome. Son innocence avant été reconnue, il remonta en 595 sur son trône épiscopal. On ignore la date de sa mort, car après 598, le nom de Grégoire d'Agrigente disparaît de l'histoire. L'exégèse lui est redevable d'un commentaire très étendu sur le livre de l'Ecclésiaste, 'Εξήγησις είς τον 'Εκκλησιαστήν, t. ΧΟΥΙΙΙ, col. 741-1182. Ce commentaire est divisé en dix livres; bien que le texte grec appelle ces livres λόγοι, c'est plutôt un traité suivi que ce commentaire constitue et non pas une suite d'homélies. Très net et très méthodique, le traité de Grégoire sur l'Ecclésiaste offre de ce livre de la Bible une explication qui contribue vraiment à en éclaircir le texte si difficile à comprendre. En général l'interprétation est littérale et ne recourt que rarement à l'allégorie. L'étude du traité de Grégoire d'Agrigente présente une certaine importance au point de vue de la question du texte de la Bible. En effet, les citations qu'en fait Grégoire montrent qu'il a eu en mains un exemplaire assez différent de l'édition des Septante, car on ne peut pas admettre qu'il cite de mémoire. Morcelli, qui a examine cette question, croit que Grégoire s'est servi ou de la version de Symmaque ou des llexaples d'Origène, Patr. gr., t. xcvIII, col. 733-738. On possède aujourd'hui plus de ressources qu'à l'époque de Morcelli pour résoudre cet intéressant problème, et il se pourrait qu'examiné à nouveau il ne donnât plus la même solution, J. VAN DEN GHEYN.

2. GRÉGOIRE DE NAREG (Saint), fils de Khosrov le grand évêque arménien de la province des Antzévatziks, né l'an 951 et mort en 1003. Religieux du monastère de Nareg, sur le lac de Van, près de l'île d'Aghthamar, situé vers le couchant : d'où son surnom de Narégatzi; son corps repose dans ce même couvent jusqu'à nos jours. Il fut un des Pères les plus illustres de l'Église arménienne. On a de lui un Commentaire du Cantique des cantiques de Salomon (J'Elfun Phi Uppan Uppan Japanhih, divisé en huit chapitres : il l'a écrit l'an 977 par ordre du pieux roi Kurken Ardzrouni, comme il le dit dans le Mêmorial placé à la fin du livre. On considère cet ouvrage comme un chef-d'œuvre. Voir F. Nève. L'Arménie chrétienne et sa littérature, Louvain, 1886, p. 261. Il y suit principalement, mais en l'abrégeant,

le Commentaire de saint Grégoire de Nysse, auquel il renvoie le lecteur plus d'une fois pour plus amples développements; souvent il cite aussi les homélies des saints Grégoire de Nazianze, Basile, Jean Chrysostome et saint Ignace d'Antioche. Son style est toujours sobre et clair, ses explications à la portée de tout le monde. Les méchitharistes ont publié tous les écrits de ce Père, à Venise, sous ce titre: Sancti Patris nostri Gregorii Naregæ monasterii monachi Opera, 1840, in-8°. Une première édition du Commentaire avait été publiée à Venise au couvent de Saint-Lazare en 1789.

J. MISKGIAN.

3. GRÉGOIRE DE NAZIANZE (Saint) naquit vers l'an 326 à Arianze, village de la Cappadoce. Après avoir étudié la théologie à Césarée en Palestine, à Alexandrie, à Athènes, où il fut le compagnon de saint Basile et le condisciple de Julien l'Apostat, il reçut le baptème en 356. Après quelques années passées dans la solitude et dans l'etat monastique, Grégoire devint en 380 évêque de Nazianze. Il mourut en 389 ou 390. Orateur et poète, saint Grégoire de Nazianze ne relève de l'exégèse que par l'homélie, prononcée à Constantinople en 380, sur les douze premiers versets du chapitre xix de saint Matthieu, t. xxxv, col. 281-308.

J. Van den Gregoire.

4. GRÉGOIRE DE NYSSE (Saint). On ne connaît point la date exacte de la naissance de ce Père, frère de saint Basile le Grand; on s'accorde pourtant à la fixer vers l'an 311. Saint Grégoire de Nysse s'adonna d'abord à la littérature profane et professa la rhétorique. Sur les instances de saint Grégoire de Nazianze, il embrassa l'état ecclésiastique et devint évêque de Nysse en 371. Quatre ans plus tard, il fut envoyé en exil sur l'ordre de Démosthènes, gouverneur du Pont. En 378, après la mort de l'empereur Valens, il fut replacé sur son siège. L'année suivante, Grégoire prit part an synode d'Antioche, et il assista, en 381, au concile de Constantinople. On le retrouve en 394 au synode convoqué à Constantinople par le patriarche Nectaire, puis son nom disparait de l'histoire. Grégoire de Nysse à beaucoup écrit, et dans son œuvre littéraire l'exégèse occupe une large place, bien que sa valeur réelle ne soit pas dans ce domaine. L'exégèse de Grégoire de Nysse relève des principes herméneutiques de l'école d'Alexandrie. Il n'a pas le souci de l'interprétation littérale; pour lui, toute l'exégèse consiste à entasser, à propos de chaque terme de la Bible, un monceau d'applications morales, basées principalement sur la signification allégorique qu'il donne aux passages de l'Écriture.

Voici l'énumération des œuvres exégétiques de saint Grégoire de Nysse : 10 'Απολογητικός περί τῆς έξαημέρου, « discours apologétique sur l'Ilexameron. » P. G., t. XLIV, col. 61-124. Dans cet écrit, Grégoire s'est proposé de compléter l'ouvrage de son frère Basile sur l'Îlexameron, par l'étude de certaines questions plus difficiles que celui-ci avait jugé à propos de ne point traiter. -2º Περὶ κατασκευζε ἀνθρώπου, « sur la création de l'homme, » t. xliv, col. 125-251. Ces deux premiers traités sont les meilleurs travaux exégétiques de Grégoire, et ils échappent, plus que les autres, anx détauts généraux de sa méthode. Loin d'abuser de l'explication allegorique, ici au contraire, il pretend s'astreindre au sens des mots pris dans leur signification propre. -3º Περί τοῦ βίου Μωυσέως, « sur la vie de Moïse, » t. xuv, col. 297-430. Du récit historique de la vie du législateur des Hébreux, Grégoire tire d'abondantes considérations morales et des conclusions spirituelles; aussi l'ouvrage porte-t-il également le titre d'l'ποθέτις είς τὸν τέλειον βίον, « exhortation à la vie parfaite. » — 4 Dans la lettre à l'évêque Théodose περί τῆς ἐγγαστριμύθου, « snr la pythonisse ventriloque, » t. xlv, col. 108-113, Grégoire commente le chapitre xxvIII du premier livre des Rois, et veut démontrer que ce ne fut point l'âme de

Samuel, mais le démon qui apparnt à Saul. - 5º Eis την επιγραφήν των ψαλμών, « du titre des psaumes, » t. XLIV, col. 432-608. Ce traité divisé en deux parties explique d'abord le but, l'ordre et la division des psaumes, que Grégoire partage en cinq livres, puis vient une interprétation des titres des psaumes. — 6º On a aussi de saint Grégoire un commentaire complet sur le Psaume VI, t. XLIV, col. 608-616. — 7° Les buit homélies sur l'Ecclésiaste, i, 1-iii, 13, t. xliv, col. 616-753, partent de l'idée que Grégoire s'était faite du but poursuivi dans ce livre de la Bible. Il le croit composé pour élever l'esprit au-dessus des sens et l'arracher aux choses inférieures. Toutes les interprétations proposées cadrent avec cette idée préconçue et tendent à stimuler l'âme à atteindre la vie surnaturelle. - 8º Dans les quinze homélies sur le Cantique des cantiques, t. XLIV, col. 756-1120, Grégoire s'attache à retrouver le sens mystique de cette partie de la Bible. — 9º Cinq homélies sur l'oraison dominicale εἰς τὴν προσευχήν, t. xliv, col. 1120-1193, font valoir les qualités de la prière et fournissent un commentaire très ample de la prière du Christ. - 10° Une autre contribution à l'exègèse du Nouveau Testament se trouve dans les huit homélies sur les béatitudes els τούς μακαρισμούς, t. XLIV, col. 1193-1301, qui expliquent le passage de saint Matthieu, v, 1-12. On a parfois attribué à saint Grégoire de Nysse un commentaire assez court sur I Cor., xv, 28, t. xliv, col. 1304-25, mais cette attribution a été contestée, et à juste titre.

J. VAN DEN GHEYN.

5. GRÉGOIRE LE GRAND (Saint), pape de 590 à 604. No à Rome en 540, il suivit d'abord, comme fils de patrice romain, la carrière de la politique, et dés avant 571, il remplissait les fonctions de préteur de la ville de Rome. Il embrassa ensuite la vie monastique sous l'habit de saint Benoit. Créé cardinal par le pape Benoit let, il fut, en 578, envoyé à Constantinople en qualité d'aprocrisiaire, et en 590, à la mort du pape Pélage, il devint son successeur dans la chaire de saint Pierre. Il mourut en 606. Ce grand pape a laissé un grand nombre d'écrits où l'exégèse tient une place assez restreinte. Nous avons toutefois à signaler: le Expositio in librum Job sive Moralium libri xxxv, t. Lxxv, col. 509-1162; t. Lxxvi, col. 9-782. C'est une œuvre considérable, qui fut commencée à Constantinople et achevée à Rome, Grégoire lui-même, dans la lettre d'envoi de son travail à Léandre de Séville, en explique le but, qui est de donner du fivre de Job une interprétation à la fois historique, typique et morale, L'explication historique est assez maigre, et cède le pas aux considérations spéculatives et surtout aux dissertations morales. - 2º Homiliæ XXII in Ezechielem, t. lxxvi, col. 785-1072. Ces homélies divisées en deux livres fournissent de la prophétie d'Ezéchiel une interprétation mystique et morale. Les douze homélies du fivre I commentent les trois premiers chapitres et les trois premiers versets du chapitre iv. Le livre II est tout entier consacré à l'interprétation du chapitre xL de la prophétie. - 3º Homilier XL in Evangelia, t. LXXVI, col. 1075-1312. Ces homélies donnent l'explication des évangiles des dimanches et des fêtes : elles eurent si grand succès qu'elles furent pour la plupart insérées dans l'office comme leçons des matines. Sur ces homélies et les manuscrits qui nous en restent, voir Grisar, Die Stationsfeier und der erste römische Ordo, dans la Zeitschrift für katholische Theologie, t. 1x, 1885, p. 396-409. J. VAN DEN GHEYN.

6. GRÉGOIRE LE THAUMATURGE (Saint), évêque de Néocésarée. Il naquit dans cette ville vers 210 et s'appelait Théodore, à l'âge de quatorze ans, après la mort de son père, il partit pour Césarée en l'alestine, où il fut l'élève d'Origène pendant cinq ans. Aussi l'influence de ce maître est-elle sensible dans les écrits de Grégoire, et déjà Eusèbe l'a constaté. II. E., vi, 30, t. xx, col. 590.

Origène poussa du reste son disciple à s'occuper d'exégèse et lui adressa une lettre, t. xi, col. 87, où il lui donne certaines instructions pour ses travaux. Vers 233, Grégoire fut nommé évêque de sa ville natale. En 250, il dut fuir devant la pésécution de Dèce, mais il reprit son siège épiscopal en 257. On voit, en 264, son nom ligurer parmi les signataires du concile d'Antioche; c'est la dernière date positive fournie par l'histoire. — Grégoire le Thaumaturge est l'auteur d'une Μεταφράσις εἰς τὸν Ἐκκλησιαστὸν Σολομῶντος, t. x, col. 987-1081, dont Rufin, H. E., vii, 25, édit. Carciari, t. i, p. 436, et saint Jèrome, De vivis illustribus, 65, t. xxiii, col. 676, et Comment. in Eccl., 4, t. xxii, col. 1049, font grand cas. Ce n'est toutefois qu'une paraphrase au sens strict du mot, car l'auteur ne s'est pas mis en grands frais d'interprétation.

J. Van den Gheyn.

GRÊLE (hébreu : bārād; Septante, χάλαζα; Vulgate : grando), chute de glaçons tombant des hauteurs de l'atmosphère sous forme de grains, dont la dimension est généralement inférieure à celle d'une noisette, mais peut atteindre parfois le volume d'un œuf ou d'une mandarine. On explique aujourd'hui la formation des grêlons par le passage brusque et violent de petits cristaux de glace à travers des gouttelettes d'eau à l'état de surfusion, c'est-à-dire à l'état encore liquide malgré une température inférieure à 0°. Le phénomène se produit quand les petits cristaux de glace composant un cirrus traversent les gouttelettes d'un nimbus maintenu en surfusion. Les cristaux se revêtent alors de conches concentriques de liquide qui se congelent et se superposent d'autant plus multipliées que les nimbus à traverser sont plus nombreux ou plus épais. Cf. W. Schwaab, Die Hagel-Theorien älterer und neuerer Zeit, Cassel, 1878; Durand-Gréville, Théorie de la grêle, dans la Revue scientifique, 1894, p. 225-229, 264-270, 455-465, 647-654.

1º La grêle est un phénomène naturel dont Joh, xxxvIII, 22, a pu dire : « As-tu vu les réservoirs de la grêle? » L'anteur sacré pouvait parler ainsi à une époque où il était absolument impossible de se rendre compte de la formation du météore. La grêle tombe des nuées sous forme de petites pierres. Eccli., xliii, 16. Aussi est-elle appelée parfois 'èbén bărâd, « pierre de grêle, » ls., xxx, 30, 'ăbnê 'ălgâbî\$, « pierres de glace, » Ezech., хии, 11, 13, ou même simplement 'ébén, « pierre. » Au psaume extvi (extvii), 17, elle est comparée à de la glace, qorah, lancée par morceaux. — 2º Les effets de la gréle sont toujours désastreux pour les végétaux, parfois même dangereux pour les animaux et les hommes. Aussi, bien qu'elle soit appelée à louer le Seigneur, Ps. CXLVIII, 8, comme les autres phénomènes de la nature, la grêle apparaît toujours dans les Livres Saints comme un terrible instrument de vengeance aux mains du Seigneur. 1. La septième plaie d'Égypte consista dans une gréle extraordinaire, accompagnée d'éclairs et de tonnerre, qui s'étendit à tout le pays, dévasta les moissons et les plantations, et sit périr les hommes et les animaux qui se trouvaient dans les champs. Exod., 1x, 18-34. La grêle est fort rare en Égypte, mais elle n'y est pas inconnue. Cf. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., t. 11, p. 332, 333. Celle dont parle l'Exode eut, comme les autres plaies d'Égypte, un caractère miraculeux, au moins par la manière dont elle se produisit à la prédiction de Moïse et par ses effets désastreux. L'accompagnement de la gréle par les phénomènes électriques est ordinaire. Il n'est pas étonnant que cette grêle ait tué des hommes et des animaux dans les champs. On a constaté parfois la clute de grélons atteignant un poids de 200 et même 250 grammes et plus. Margollé et Zurcher, Les météores, Paris, 1865, p. 73-76. Les naturalistes ont noté des chutes de grêle plus formidables encore que celles que mentionnent les Livres Saints. « Peudant un orage d'une violence extraordinaire

qui a éclaté à Narrabri (Nouvelle-Galles du sud), les grélons gros comme des œufs causèrent d'immenses dégâts. Un troupeau tout entier fut anéanti en quelques minutes et un très grand nombre d'oiseaux, de kangourous et d'autres animaux furent trouvés morts dans toutes les directions. Tous les vitraux des fenêtres exposées à l'orage ont été brisés et un toit formé de plaques de fer galvanisé a été perforé par les grélons. Les dimensions de ceux-ci atteignaient 0m,053. Leur forme était triangulaire ou plutôt conoïdale. » Revue scientifique, 1894, p. 222. On a constaté dans d'autres grélons un diamètre de 9 à 12 centimètres. On comprend que de pareils projectiles, tombant de haut et pourchassés par un vent de tempète, puissent causer la mort même à de forts quadrupédes. Le phénomène de la grêle est presque toujours localisé à une région restreinte. Son extension à toute l'Égypte en même temps est encorc due à l'intervention divine. La grèle de la septième plaie avait épargné le froment et l'épeautre, qui n'étaient pas encore sortis de terre. Exod., 1x, 32. Ces plantations échappées à la grêle devaient devenir la proie des sauterelles de la huitième plaie, Exod., x, 5, 15. — Deux Psalmistes rappelèrent plus tard la dévastation des vignes et du bétail d'Égypte par la grêle. Ps. LXXVII (LXXVIII), 47, 48; CIV (CV), 32. L'auteur de la Sagesse, xvi, 16, 20, fit une description poétique du iléau, dans lequel intervinrent à la fois le feu et la glace. - 2. Quand Josué eut mis en fuite à Gabaon les cinq rois ligués contre ses alliés, le Seigneur fit tomber sur les fuvards, à la descente de Béthoron, une pluie de grosses pierres, 'àbanîm gedolêt, et ces pierres de grèle, abnê habbûrâd, en firent perir un plus grand nombre que le glaive. Jos., x, H; Eccli., xLVI, 6. On a observé que la grêle tombe très fréquemment à l'issue des vallées profondes des Alpes et sur les monticules qui les séparent de la plaine. Margollé et Zurcher, Les météores, p. 75. Or la descente de Béthoron se trouvait à peu près dans ces conditions. Cf. BÉTHORON, t. I, col. 1703. Le phénomène pouvait donc s'y produire na-turellement, et la gréle être assez grosse pour faire périr des hommes en grand nombre; mais Dieu s'en servit miraculeusement en la taisant tomber en cette circonstance pour détruire les ennemis de son peuple. Quelques auteurs ont cru que les 'ăbânim gedolôt étaient des pierres véritables, et ils citent des exemples tirés des auteurs classiques. Cf. Rosenmüller. Josua, Leipzig, 1833, p. 168-170. Mais ces exemples ne concluent pas ici, parce que les faits, s'ils sont réels, se sont produits du côté de Véies, Préneste, etc., c'est-à-dire dans la région de ces anciens volcans du Latium dont l'activité n'a cessé qu'après la fondation de Rome. Cl. de Lapparent, Traité de Géologie, Paris, 1883, p. 1156; Tite Live, 1, 31; xxII, 1; xxVII. 37. D'ailleurs, dans le même verset, l'auteur du livre de Josué indique la nature de ces « grosses pierres », puisque aussitôt après il les appelle « pierres de grêle ». — 3. Dans d'autres passages de la Sainte Écriture, la grêle devient le symbole des chatiments dont Dieu accable les pecheurs, Ps. xvii (xviii), 13, 14: Ezech., xxxviii, 22; Eccli., xxxix, 25; les Assyriens, ennemis de son peuple, Is., xxx, 30; XXXII, 19; les faux prophètes, Ezech., XIII, 11, 13; son peuple lui-même, coupable d'infidélité, Agg., 11, 17, et contre lequel le roi d'Assyrie se déchainera comme un orage de grêle. 1s., xxvIII, 2, 17. — Au dernier jugement, la colère de Dieu tombera sur les impies comme la grèle, Sap., v, 23; Apoc., vIII, 7; xI, 19, et même comme une grèle pesant un talent (plus de 40 kilogrammes), par conséquent formidable et écrasante. Apoc., xv1, 21. Apoc., xvi, 21.

GRENADIER, GRENADE (hébreu : rimmôn; Septante : ροά, ροιά, ροίσχος, χώδων; Vulgate : malum puzicum, malum granatum, malogranatum), arbre et son

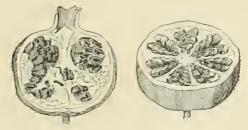
fruit, assez fréquemment nommés dans la Sainte Écriture.

1. Description. — Petit arbre très rameux, à feuilles oblongues, obtuses, glabres, luisantes et caduques, portées sur des rameaux opposés et souvent terminés en



70. - Branche de grenadier fleurie.

épine (fig. 70). Les fleurs sont grandes, rouges, axillaires, formées d'un calice turbiné divisé en 5 à 7 lobes, d'une corolle à autant de pétales chiffonnés dans la préfloraison, et d'étamines très nombreuses sur plusieurs rangs insérées, comme les pétales, à la gorge du calice. La baie volumineuse porte à son sommet une couronne formée par les sépales persistants, et renferme des graines auguleuses au sein d'une pulpe de saveur acidule qui rend ce fruit, communément appelé grenade



71. — Grenade ouverte.

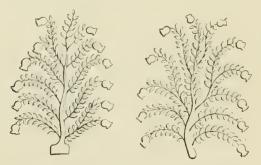
(fig. 71), très apprécié dans les pays chauds comme aliment rafraichissant. L'espèce unique Punicum Granatum Linné, et se range dans la famille des Granatées séparée des Myrtacées par la préfloraison valvaire des divisions du calice. F. IIv.

II. Exegese. — 1° Nom. — Le rimmôn hébreu, avec les noms de même forme, en syriaque râmônô, en araméen râmmâna', en arabe rumman (en berbére armoun), n'offre aucune difficulté d'identification. c'est certainement le grenadier. Le même nom s'emploie également pour l'arbre, Num., xx. 5; Deut., viii, 18; 1 Reg., xiv, 2; Joel, I, 12; Agg., II, 19; Cant., IV, 43; VI, 41; VII, 13, et pour le fruit. Num., xxii, 23; Cant., IV, 3; VI, 7; xxii, 2. La dénomination égyptienne de cet arbre, qui

parait avoir été importée de l'Asic avec la plante ellemême, rappelle très étroitement les noms sémitiques; c'est anhmâni on arhmâni; ou

V. Loret, Recherches sur plusieurs plantes connues des anciens Égyptiens, dans Recueil de travaux relatifs à la philolog, et archéol. égypt., année 1886, t. vii, p. 108-111. Cette parenté, comme aussi la variété des formes que revêt l'appellation égyptienne, indique bien une origine non indigene. En copte le mot s'est transmis sous la forme EPMAH, 2EPMAN. Les Septante appellent l'arbre et le fruit éoé, quelquefois έριά; quant à έριτσχος, diminutif de έρα, il est employé peur désigner certains ornements en or, ressemblant à des grenades. Dans II Par., IV, 15, le mot κώδων, clochette, est employé pour traduire rimmon, grenade. Pour désigner la grenade la Vulgate, se sert de l'expression latine malum granatum ou malogranatum, « pomme à grains, » et de malum punicum ainsi nommée parce qu'on la regardait comme importée de Carthage. Pline, H. N., xiii, 34.

2º Le grenadier en Égypte. — Le grenadier était déjà connu en Égypte et cultivé sous la XVIIIe dynastie. Au nombre des arbres que le scribe de Thotmes Ier, Anna, avait fait planter dans son parc funéraire, se trouvent mentionnés eing anhmen; mais comme il ne semble pas que les armées égyptiennes l'aient rapporté d'Asie à cette époque, et que cet arbre paraît déjà assez cultivé dans la vallée du Nil, son introduction en Égypte pourrait bien être plus ancienne et remonter an temps des Pasteurs. Les représentations des tombeaux de la XVIIIe dynastie nous offrent quelques spécimens de grenadiers avec leurs fruits ou leurs fleurs (fig. 72). Champollion, Monuments, pl. CLXXIV; Lepsius, Denkmäler, 111, 48; v, 95; Fr. Wonig, Die Pflanzen im alten Aegypten, in So, Leipzig, 1886, p. 324. On découvre parfois le fruit sur des tables d'offrande; et les fleurs en ont été trouvées dans quelques tombeaux thébains. Schweinfurth, Les dernières découvertes botaniques, dans le Bulletin de l'Institut égypt., 2° série, t. v. p. 268; V. Loret, La flore pharaonique, 2° édit., p. 76-78. De petites grenades, recueillies dans des tombeaux égyptiens, sont



 Grenadiers figurés sur les monuments égyptiens. D'après Lepsius, Denkmaler, Abth. 111, Bl. 95.

conservées au musée du Louvre. V. Loret, Études de botanique égyptienne, dans Recueil de travaux rel, à la phil, et arch, égypt, année 1895, t. xvn, p. 189-190. En résumé le grenadier paraît avoir été assez répandu en Égypte sous la XIX et même sous la XVIIIª dynastie. Aussi les Hébreux avaient-ils pu en manger les fruits dans la terre de Gessen. Dans le désert de Sin, ils se plaignent que Moïse les ait fait sortir d'Egypte et amenés dans un pays où ne viennent ni le figuier, ni la vigne, ni le grenadier. Num., xx, 5. S'il faut s'en rapporter aux spécimens trouvés dans les tombes, les grenades d'Égypte auraient été plus petites que les grenades ordinaires.

Pline, H. N., XIII, 34, signale deux variétés de grenadiers en Égypte, l'une au feuillage ronge, l'autre au feuillage blanc. D'après Théophraste, Hist. plant., II. 2, 7, les fruits recueillis en Égypte avaient un goût sucré avec une certaine saveur vineuse. Ch. Joret, Les plantes dans l'antiquité, 1<sup>re</sup> part., L'Égypte, in-8°, Paris, 1897, p. 116-119.

3º Le grenadier en Palestine. — Le grenadier dut être très anciennement connu en Palestine, puisque d'antiques localités rappellent par leur nom sa culture. Ainsi on trouve sur la frontière de Juda Rimmon,



 Grenadier figuré sur les monuments assyriens Koyoundjik-D'après Layard, Monuments of Nineveh, t. 11, pl. 45.

Jos., xv, 32; I Par., iv, 32; Zach., xiv, 10; en Manassé, Gath Rimmon, Jos., XXI, 25; 1 Par., VI, 39; et dans la tribn de Zabulon, En Rimmon. 1 Par., vi, 77; Il Esdr., xi, 29, Originaire, comme le pense de Candolle, L'Origine des plantes cultirées, in-8°, Paris, 1886, p. 189, de la Perse et de pays adjacents comme le midi du Caucase, cet arbre devait naturellement être connu et cultivé en Palestine plus tôt qu'en Égypte. A leur sortie de ce pays, quand ils s'approchent d'Hébron, les Hébreux voient les espions envoyés par Moïse rapporter de la vallée d'Escol, de belles grenades avec des figues et des grappes de raisin magnifiques. Num., xIII, 23. La terre de Chanaan leur est dépeinte comme une terre qui produit la figue, l'olive et la grenade. Deut., viii, 8. Le grenadier devait donc être déjà largement répandu dans la Palestine : il fut certainement très cultivé par les Hébreux après leur occupation du pays. Car après une invasion de sauterelles, on signale au nombre des arbres qui ont souffert et causent par là une perte considérable aux habitants, le grenadier à côté du figuier et de la vigne. Joel, 1, 12. Après la captivité, Aggée, 4, 20, reprenant le peu de zèle des Juifs à rebâtir le temple, leur rappelle que c'est la raison de l'insuccès des récolles : « Ne voyez-vous pas que la vigne, le figuier, le grenadier n'ont pas encore fleuri? » Le Cantique des Cantiques, vi, 11 (Vulgate, 10); vii, 13 (Vulgate, 12), fait allusion à l'époque de la floraison du grenadier. Dans le jardin fermé de l'Épouse, 1v, 43, on remarque des vergers plantés de grenadiers. C'est à la couleur rosée d'une tranche de grenade que l'on compare les joues de l'apouse. Cant., IV, 3. D'ordinaire le grenadier est un petit arbre, mais l'un d'eux était célèbre en Israël peutêtre par ses dimensions; il sert, comme le térébinthe de Mambré ou le palmier de Débora, à désigner un lieu déterminé : on dit, I Reg., xiv, 2, que Saul demeurait à l'extrémité de Gabaa, au grenadier de Migron. - Le Cantique des Cantiques, viii, 2, à côté du vin parfumé mentionne le 'asis (Vulgate : mustum) de grenades. Ce vin ou liqueur de grenades était connu dans tout l'Orient. Dioscoride, v, 34, le mentionne (potens olvos). Les textes égyptiens parlent assez fréquemment d'une boisson

comme une des trois liqueurs produites par le jardin fruitier de Ramsés II (Papyr. Anastas., iv. 6-7) et ne saurait être qu'une liqueur tirée de la grenade, la grenadine on sirop de grenade. V. Loret, La flore pharaonique, 2° édit., p. 77-78. Les grenades, ¿οαί, sont comptées parmi les καρποίς οἰνώδεις par Plutarque, Sympos., l. III, q. v. Cf. Arnobe, Advers. gentes, l. V, p. 164; Philostrate, Epist. ad Diodorum.

4º La grenade dans les arts. - Les fleurs ou les fruits ont souvent été employés dans l'architecture comme motifs de décoration : la forme gracieuse des grenades devait naturellement les faire adopter. Elles font partie de la décoration des deux chapiteaux pour les deux colonnes d'airain érigées devant le portique du Temple. III Reg., vii, 18. Il y avait deux cents grenades rangées sur deux rangs autour de chaque chapiteau, v. 20, Cf. II Par., III, 16; IV, 13. Les grenades étaient en airain comme les colonnes. IV Reg., xxv, 17. Dans le passage parallèle de ce dernier endroit, Jer., LII, 22-23, le prophète, après avoir dit que les grenades étaient d'airain, place sur les faces du chapiteau, 96 grenades par rangée, et en compte un total de cent autour du treillage : ce qui suppose que quatre d'entre elles n'étaient pas disposées comme les autres. Sur ces différentes données, M. de Vogué, *Le Temple de Jérusalem*, p. 34, et plus Leurensement encore M. Chipiez ont tenté une restitution du chapiteau. Ce dernier dispose les grenades au-



74. — La grenade figurée sur les colonnes du Temple de Jérusalem. D'après la reconstitution de M. Chipiez, Perrot et Chipiez, Histoire de l'art, t. 1v, pl. vii.

dessus et an-dessous du treillis, formant ainsi denx rangées de 96 grenades avec 4 grenades plus grosses tombant à l'intersection des lignes qui dessinent les quatre faces (fig. 74). Perrot et Chipiez, Histoire de l'art, t. 1v, p. 318-320, et pl. vii. Un artiste phénicien, Hiram, ayant donné les plans de cette décoration, on ne saurait s'étonner d'y voir figurer la grenade. C'était un ornement

phénicien, d'un sens symbolique qu'on retrouve fréquemment sur les stèles puniques (fig. 75). On remarque souvent la grenade au sommet d'une colonne.

La grenade avec ses nombreux pépins était sans doute considérée comme l'emblème de la vie et de sa puissance de renouvellement. Les Phéniciens qui avaient souvent emprunté anx arts de Babylone et de Ninive, en avaient-ils reçu cet emblème? En tous cas le grenadier est représenté sur les monuments assyriens comme arbre sacré (fig. 73), E. Bonavia, The Flora of the Assyrian monuments, in-80, Westminster, 1894, p. 55. Dans un bas-relief du Louvre, Sargon, debout devant l'arbre sacré, tient à la main trois grenades. Perrot, Histoire de l'art, t. 11, p. 513, fig. 235. — Ce n'est pas seulement dans l'architecture mais encore pour la décoration des habits du grandprêtre que les Hébreux employaient la grenade. Ainsi le bas de la tunique de l'éphod était orné de clochettes d'or alternant avec des grenades de couleur hyacinthe pourpre et écarlate. Exod., xxviii, 33-34; xxxix, 23-24. Cf. Joséphe, Ant. jud., III, vii, 4. -L'Ecclésiastique, xLv, 10, dans le texte grec βοίχοι χρυσοι fait allusion aux grenades : la Vulgate a rendu le mot par tintinnabula, clochettes. Le texte liebren déconvert en 1896 porte bien רמנים, grenades, E. Cowley et Ad. Neubauer, The original Hebrew of a portion of Ecclesiasti-



75. — Stèle phénicienne sur laquelle est figurée la grenade.Musée de Saint-Louis, Carthage.

cus, in-4°, Oxford, 1897, p. 24. — Voir J. Braun, Devestitu sacerdotum Hebræorum, in-8°, Leyde, 1680, p. 563-565; Celsius, Hierobotanicon, in-8°, Amsterdam, 1748, t. 1, p. 271-280.

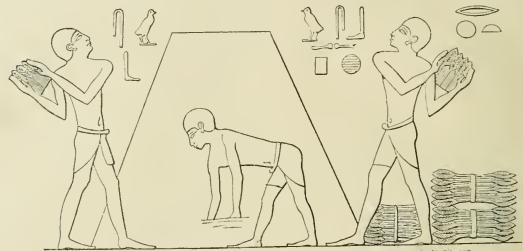
E. Levesque.

GRENIER, lieu où l'on ramasse les grains et aussi, par extension, les gerbes, le foin, la paille.

1. Nows. - 1º 'Asamim (d'une racine DDN, cf. Targum, κισκ, « grenier »), Deut., xxviii, 8; Septante: ταμεία; Vulgate: cellaria, Prov., III, 10; Septante: ταμιεῖά; Vulgate: horrea. — 2º Μάτὰ, de πτ, « mettre de côté, » Ps. cxliv, 13; Septante: ταμεῖα; Vulgate: promptuaria. - 3º Ma'abiis, « grenier à fourrage » (cf. assyrien, bit abiisati), Jer., L, 26; Septante : ἀποθήκη; Vulgate : ut excant. - 4º Megûrâh, sorte de grenier on magasin souterrain, Agg., 11, 19 (cf. en égyptien: magar, magarati, « magasin »); Septante : αλω; Vulgate : germine, et Ps. Lv, 16, comme synonyme de demeure cachée. -5º Miskenot signifie plutot magasin, approvisionnement, Exod., 1, 11; III Reg., 1x, 19; II Par., VIII, 4, 6; XVI, 4; XVII, 12; XXXII, 28. Dans ce dernier endroit peut-être un grenier, un magasin de froment, apothecas frumenti. - 6º 'Ôṣâr ou bet hā-'ôṣār, proprement « trêsor, magasin », est pris dans le sens de grenier. Joel, 1, 17. - 7º Matmônim, greniers creusés dans le sol, silos, Jer., XLI, 8; Septante : θησαυροί; Vulgate : thesauros. — 8° 'Arim, dans Gen., XLI, 35, 48, est habituellement traduit par ville; n'y aurait-il pas lieu de rapprocher

ce mot de l'égyptien  $\longrightarrow$   $\square$ , ar, « magasin, grenier, » et de traduire par ce dernier mot? Le groupe  $\square$  ou  $\square$  dont la lecture est sujette à discussion, est plusieurs fois l'équivalent de  $\square$   $\square$  ou  $\square$   $\square$   $\square$ 

à côté et un jardin. Wilkinson, The Manners, t. I, p. 371, nous représente une propriété thébaine, entourée de mors, renfermant cinq ou plutôt six greniers (car le troisième de la première rangée doit être caché par le dessin de la porte du domaine); les trois greniers de la seconde rangée sont déjà remplis de blé; on est en train de remplir les deux greniers visibles de la première rangée. Un

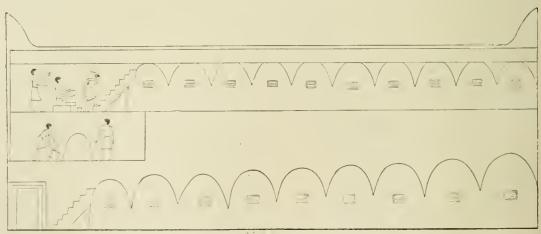


76. — Grenier égyptien. IV. Dynastie. Sauiet et-Meitin. D'après Lepsius, Denkmäler, Abth. II, Bt. 107.

qui ne peut se lire que *arit*, et, d'un autre côté, ar, se trouve en parallélisme avec ans, sun, « le grenier. » Rien n'empêche donc, dans l'histoire de Joseph, de rapprocher le 2007, 'arim, du ar ou arit égyptien, si\_nifiant magasin, grenier public.

11. LES GRENIERS EN ÉGYPTE. - D'après Wilkinson, The

autre domaine, d'après une peinture de Beni-llassan, Champollion, Monuments, t. IV, pl. CCCLXXXI ter, contient deux longues files de dix greniers voûtés (fig. 77). Un croquis donné par M. Perrot. Histoire de l'Art, t. I, p. 189, et pris dans une tombe de Saqqara, nous offre une série de greniers d'une forme singulière: au lieu de la voûte ordinaire, ils sont terminés comme des cruchons: ils



77. — Grenier égyt tien. Beni-Hassan. D'après Champollien, Monuments de l'Égypte, t. iv., pl. cccl.xxxi

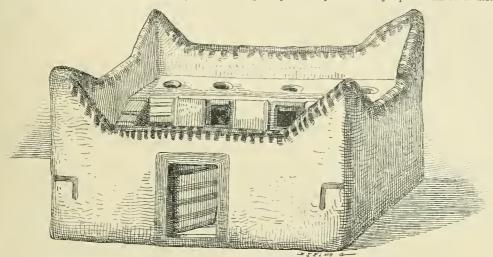
Manners, 2º édit., 1878.1.1, p.372, les greniers étaient séparés des maisons et clos de murs comme les fructuaria des Romains. Quelques-unes des piéces dans lesquelles on serrait les grains paraissent avoir en un toit voûté. On les remplissait par une ouverture proche du toit, à laquelle on parvenait par une échelle; une porie était réservée à la base pour la sertie des grains. Prisse d'Avennes, Monuments égyptiens, Paris, 1847, p. 218, donne le plan d'une maison de Tell el-Amarna, avec deux greniers bâtis

sont percès d'une porte au ras du sol, et d'une fenètre aux deux tiers de la hauteur. On trouve d'antres greniers avec des toits plats. Lepsius, Denkmäler, n. 127; cf. le modèle du Louvre (fig. 78). — L'hiéroglyphe du grenier A, šen, šun, primitivement L semblable à une meule de ble, rappelle sans doute la façon antique de conserver le blé. Le grenier en forme de pyramide tronquée « était construit probablement en clayonnage revêtu de terre battue, et fermé au sommet d'un cou-

vercle en bois, plat ou légérement concave, muni d'une poignée; deux autres poignées saillantes, placées au sommet, permettaient aux ouvriers qui avaient grimpé le long de la paroi de se maintenir quelques instants en équilibre pour enlever le couvercle lorsqu'ils voulaient ouvrir le grenier ». Maspero, La culture et les bestiaux, dans Études égyptiennes, t. 11, 1888, p. 93. Les greniers se disent encore shunch dans la vallée du Nil, par un emprunt que les Arabes ont fait à l'égyptien. Les noms de scribe des greniers, surintendant des greniers, préposé aux doubles greniers, reviennent souvent dans les textes. Lepsius, Denkmäler, 11, 9, 47, 51, 103; 111, 76, 77; Maspero, Un manuel de hiérarchie égyptienne, dans Études égyptiennes, t. 11, 1er fasc., p. 57.

Les scènes du transport des céréales dans les greniers se rencontrent assez fréquemment dans les monuments, en sorte qu'on peut se faire une juste idée des coutumes égyptiennes. Quand le blé était battu et tamisé, il était mis en las et on le mesurait sur place ou devant le grenier, dans la cour d'entrée. Des boisseleurs jurés, sous 35, 48, avec le mot égyptien âr, « grenier public, » le nom, au lieu d'être sous-entendu, se trouverait expressément désigné et emprunté à la langue égyptienne dans des chapitres qui ont conservé tant de termes du pays.

III. Greniers en Palestine. — 1º Ancien Testament. — Le texte sacré ne nois a laissé aucune description des greniers construits dans le pays de Chanaan. Peut-étre ne différaient-ils pas beaucoup des constructions que nous avons vues en Égypte. Il est seulement fait allusion aux greniers de Palestine. Joel. 1, 17; Amos, viii, 5; Prov., III, 10, et Matth., III, 12; vi, 26; xiii, 30; Luc., III, 17; xii, 18, 24. On ne pouvait ouvrir les greniers pour vendre le blé avant la fin du sabbat. Amos, viii, 5. Des greniers abondants sont une bénédiction, Deut., xxviii, 15-17; Prov., III, 10; les greniers vides, suite de la stérilité produite par une invasion de sauterelles, sont une malédiction divine. Joel, I, 17. — Dans la Vulgate, Ruth, II, 23, il est question de blé et d'orge qu'on renferme dans des greniers, in horreis. Mais le texte original porte simplement: « jusqu'à la fin de la moisson



78. — Modèle de grenier égyption. D'après l'original du Musée de Louvre.

la surveillance d'un gardien, procédaient à l'opération : « Un crieur annonce chaque boisseau et un scribe l'enregistre (fig. 77). Dès qu'un tas est épuisé, des hommes de peine l'emportent dans des couffes et le rentrent sous la direction d'un magasinier; parfois une échelle mobile permet aux manœuvres d'atteindre à l'orifice supérieur de chaque cellule, parfois les cellules sont surmontées d'une terrasse à laquelle on accède par un escalier en briques. » G. Maspero, Lectures historiques, in-12, 1892, p. 64. - Ces scènes des monuments nous permettent de nous représenter, avec la vérité des moindres détails, tous les soins que prescrivit Joseph en faisant accumuler dans les greniers publics l'excédent des récoltes des années d'abondance. Gen., XLI, 35, 48, 56. Il y eut une telle quantité de blé recueilli, que les scribes se fatiguèrent bientot d'inscrire les mesures. Gen., XII, 49. Vigouroux, Bible et découvertes modernes, 6° édit., t. II, p. 167-171, Il est à remarquer que le mot horreum de la Vulgate, dans ces passages: Gen., xli, 35, 47, 56; xlvii, 22, n'a pas de correspondant dans le texte hébreu; mais bien que le nom de grenier ne soit pas employé, il est sous-cuteudu. « Qu'ils fassent des amas de ble, des approvisionnements dans les villes et qu'ils en aient la garde, » avait dit Joseph. Gen., XLI, 35. Évidemment ces approvisionnements tirés de toute la campagne entourant chaque ville, v. 48, se faisaient dans des greniers publics. Si on admet l'identification du מַרָיִים ârîm, Gen., xli,

des orges et des blis. » - Il faut sans doute considérer comme des greniers publics ces magasins, 'asrôt, de vivres que David fit établir dans les villes, les villages et les campagnes, I Par., xxvIII, 25, et ceux que Roboam fit construire dans plusieurs villes fortes de Juda. II Par., xı, 11. — Ézéchias fit bâtir de semblables greniers. miskenôt, apothecas, pour le blé. Il Par., XXXII, 28. Le même roi fit préparer dans le temple des chambres, lesakôt, pour recevoir les offrandes, les dimes. Il Par., XXXI, II. Mais ce sont plutôt des magasins, un trésor, qu'un grenier proprement dit, bien que la Vulgate traduise par le mot horrea; c'est le trésor, Bet-hâ-'oṣâr' (Vulgate: horreum), où l'on doit porter la dime. Il Esd., хи, 12-13; Mal., и, 10. On conservait aussi le blé ou l'orge dans des greniers souterrains, des silos creusés dans les champs, matmonim, où l'on peut cacher ses provisions plus surement et les mettre à l'abri des razzias des Bédouins. Jer., xli, 8. Les Arabes ont encore cette habitude. Robinson, Biblical researches, 3e édit. 1867, t. i, p. 324-325; t. ii, p. 385.

2º Nouveau Testament. — La mention du grenier, ἀποθήμη, revient dans plusieurs comparaisons ou paraboles de l'Évangile. Le Messie est comparé par saint Jean-Baptiste à un moissonneur qui, le van à la main, nettoie son grain et le ramasse dans son grenier, tandis qu'il jette la paille au teu. Matth., π, 12; Luc., π, 17. — Le Sauveur dit que les oiseaux du cicl qui ne sément, ni

ne moissonnent, ni n'amassent dans des greniers, sont nourris par le Pere céleste, exemple de la confiance en la Providence. Matth., vi, 26; Luc., xii, 24. — Le Messie, au temps de la moisson, fera arracher l'ivraie par ses serviteurs pour la brûler et ramassera le blé dans son grenier. Matth., xiii, 30. — Dans la parabole du riche cupide, Luc., xii, 18, on voit cet insensé ne pensant qu'à agrandir ses greniers pour amasser d'abondantes récoltes sans autre préoccupation que ses intérêts matériels, tandis que ce superflu ne lui assure pas la vie même jusqu'au lendemain.

E. Levesque.

GRENOUILLE (hébreu : sefardé'a; Septante : βάτραγος; Vulgate : rana), batracien de l'ordre des anoures (sans queue) et de la famille des ranidés.

I. DESCRIPTION. - Cet animal, bien connu dans nos contrées, est pourvu de dents à la mâchoire supérieure et se nourrit exclusivement de proies vivantes dont il a constaté le mouvement, larves, insectes aquatiques, vers, petits mollusques. Le mûle possède de chaque côté de la gorge une vessie au moyen de laquelle il produit son coassement. Pendant l'hiver, la grenouille vit engourdie dans la vase. Au printemps, elle se reproduit par centaines. - 1º La grenouille ordinaire, appelée rana escutenta (fig. 79), parce que sa chair est fort bonne à manger, est très commune dans nos pays. On la tronve par myriades en Egypte, dans tous les endroits où il y a de l'eau. Malgré le nom de *rana nilotica* qu'on a donné à la grenouille égyptienne, elle ne differe en rien de celle de nos contrées. Elle est tellement abondante que ses coassements causent la plus grande importunité aux voyageurs. Elle est également commune en Palestine. - 2º La grenouille des arbres, hyla arborea, ou rainette, plus petite que la grenonille ordinaire, passe l'été sous les feuilles des arbres, restant accrochée dans cette position au moyen de ventouses qu'elle a sous les doigts. Elle se nourrit de vers et d'insectes. Cette seconde espèce se reneontre aussi très fréquemment en Égypte et en Palestine, partout où la végétation se développe dans des lienx humides. On signale aussi en Égypte



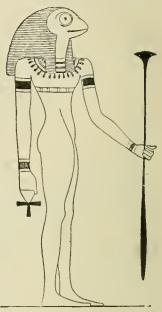
79. - La grenouille e mmune,

une autre espèce, la rana punctata, ainsi nommée à cause des points granulés dont elle est couverte. Cf. Tristram, *The natural history of the Bible*, Londres, 4889, p. 280.

II. La GRENOUILLE DANS L'ÉCRITURE. — Les grenouilles furent l'instrument de la seconde plaie d'Égypte. Sur l'ordre du Seigneur Aaron étendit sa verge et les grenouilles couvrirent le pays, p'nétrant dans les champs, les cours et les maisons. Exod., viii, 2, 9. Joséphe, Ant. pud., II, xiv, 2, décrit ainsi cette plaie : « Une multitude innuense de grenouilles se mit à dévaster le pays. Le fleuve en était tellement rempli qu'on n'en pouvait plus tirer qu'un breuvage souillé et infecté par le sang de ces animaux, dont beaucoup y mourvient et s'y putré-

fiaient. Toute la terre d'Égypte était souillée d'une ignoble vase d'où maissaient et où mouraient des grenouilles. Elles troublaient même les habitudes ordinaires de la vie; on les trouvait dans les aliments et la hoisson, et elles s'introduisaient même çà et là dans les lits. Enlin une odeur lourde et fétide se dégageait des animaux qui ne cessaient de mourir et de pourrir dans la vase. » Aux grenouilles se mélaient probablement des crapauds, également abondants en Égypte, Frz. Delitzsch, Die Psalmen,

Leipzig, 1874, t. п, p. 46. Les magiciens du pharaon imitérent le prodige opéré par Aaron, ce qui out pour effet d'augmenter le mal dont souffraient les Égyptiens. Pline, II. N., viii, 29, mentionne, d'après Varron, une ville des Gaules dont les habitants avaient dû fuir devant les grenouilles; Justin, xv, 2, et Orose, III, 23, t. cxxxiv, col.851, parlentaussi, d'après Trogue Pompée, d'une émigration des habitants d'Abdère devant une invasion de grenouilles et de rats. Mais en Égypte, la plaie avait un caractère plus grave, puisque tout le pays en soutl'rait, et sa relle, puisqu'elle se déchainait sur l'or-

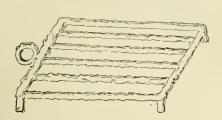


canse était surnatu- 8). — La déesse Hiqit. D'après Wilkinrelle, puisqu'elle se son, *Manners*, 2° édit., t. m, n° 502.

dre du Seigneur, et redoublait d'intensité grâce à l'intervention du démon sollicité par les magiciens. Dans la première plaie, Dieu avait humilié les Égyptiens en leur montrant que le Nil, qu'ils honoraient comme un dieu, n'était qu'une créature soumise à sa puissance. Dans la seconde plaie, il leur fit voir ce que valait leur déesse Higit (fig. 80), qu'ils représentaient avec une tête de grenouille, sur laquelle ils comptaient pour les protéger, et dont le culte remontait chez eux au moins à la cinquième dynastie. Pierret, Dictionnaire d'archéologie eauptienne, Paris, 1875, p. 241. Cf. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, Paris, 1889, t. 11, p. 319-321. La grandeur du mal fit réfléchir le pharaon, qui parut se repentir. Sur une nouvelle intervention du Seigneur, les grenouilles furent confinées dans le fleuve. Celles qui restaient sur la terre périrent, furent entassées en monceaux et infestérent le pays par leur pourriture. Exod., vm, 4-11; Ps. lxxviii (lxxvii), 45; cv (civ). 30. Ce dernier passage note l'invasion des grenonilles jusque dans les chambres des rois. Les maisons égyptiennes étaient assez pen closes pour que les grenouilles y entrassent aisement. Sap., xix, 10. - 20 Dans l'Apocalypse, xvi, 13, saint Jean voit les esprits impurs sous la forme de grenouilles, « On remarque dans ces grenouilles quelque idée d'une des plaies de l'Égypte, » Bossuet, Explication de l'Apocalypse, xvi, 13, Bar-le-Duc, 1870, t. 11, p. 249. II. LESÈTRE.

GRIESBACH Johann Jakoh, théologien protestant allemand, né à Butzbach (Hesse-Darinstadt) le 4 janvier 1745, mort le 24 mars 4812. Il étudia successivement à Tultingue, à l'alle ct à Leipzig. Après avoir voyagé en Allemagne, en Hollande, et visité Londres, Oxford, Cambridge et Paris, pour faire des recherches critiques

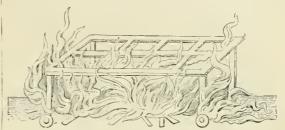
sur le texte de la Bible, il devint professeur à Italle en 1773, et depuis 1775 jusqu'à sa mort, à Iéna. Il est devenu surtont célèbre par ses travaux critiques sur le Nouveau Testament : Libri Novi Testamenti historici, 2 parties, Halle, 1774. Les Épitres et l'Apocalypse parurent comme tome 11 en 1775. Seconde édition complète, 2 in-8°, Halle et Londres, 1796, 1806, sous ce titre : Novum Testamentum græce; textum ad fidem Codicum, versionum et Patrum recensuit et lectionis varietatem adjecit J. J. Griesbach. Troisième édition : Novum Testamentum græce ex recensione J. J. Griesbach (édition de luxe sur papier vélin), 4 petits in-4°, ou petit in-f°, Leipzig, 1803-1807. Quatrième et cinquième éditions, ne contenant que les principales variantes.



81. — Gril romain trouvé à Pompéi. D'après L. Conforti, Le Musée national de Naptes, pl. 27.

2 in-8°, Leipzig, 1805, 1825. — David Schulz entreprit en 1827 nne nouvelle édition de l'œuvre de Griesbach, mais il n'en a paru que la première partie. Nouvelle édition par II. A. Schott, in-8°, Leipzig, 1805; J. White, GRIFFON, nom donné à deux grands oiseaux de proie, le gypaète (probablemem l'hébreu pérés, le γρόψ des Septante, le gryphus de la Vulgate, Lev., xi. 43; Deut., xiv, 12) et le vautour fauve, et aussi au martinet noir. Voir ces mots. Pour le griffon fabuleux, voir ANIMAUX FABULEUX, 4°, l. I, col. 612.

GRIL (Vulgate : craticula), instrument en métal, ordinairement en fer, composé de barreaux parallèles (fig. 81), quelquefois entrecroisés (fig. 82), sur lequel on fait rôtir des viandes ou des pâtes en le placant sur le feu. Le gril était bien connu des Romains. Saint Jérôme l'a nommé deux fois dans sa version. Il a rendu par craticula, dans le Lévitique, II, 7; VII, 9, le mot hébreu



Gril de saint Laurem, représenté sur le sarcophage de Gafla.
 D'après Garrucci, Storia dell'arte christiana, t. IV, pl. 233.

marhësët, mais ce substantif, qui vient du verbe rāhaš, « bonillir, bouillonner, » signitie un vase ou chaudière dans lequel on fait cuire la viande et non un gril. Les Septante, comme saint Jérôme, avaient déjà traduit



83. — Autet romain avec grille. Peinture de Pompéi. D'après te Museo Borbonico, t. vi, pt. 94.

2 in-8°, Oxford, 1808; A. Dickinson, in-12, Édimbourg, 1811, 1817, etc. — Plusieurs des leçons propres à Griesbach sont citées dans les éditions critiques du Nouveau Testament publiées dans notre siècle. On a aussi de Griesbach: De codicibus Evangeliorum origenianis, 1771; Curæ in historiam textus Epistolarum Paulinarum, in-4°, Ièna, 1777; Symbolæ criticæ ad supplendas et corrigendas variarum Novi Testamenti lectionum collectiones, 2 in-8°, Ilalle, 1785-1793: Commentarius criticus in textum græcum Novi Testamenti, particula I, Ièna, 1798; particula II, Ièna, 4811; Theopneusti, 1784; Christologie des Hebräerbriefs, 1791; Vorlesungen über Hermeneutik des Neuen Testaments (ouvrage posthume), 4815. Voir Th. II. Horne, Introduction to the Holy Scriptures, 3° édit., t. II, 1822, p. 142, 55-58.

marhését par ἐσχάρα, en lui attribuant ce sens, comme à mikbar, également rendu par craticula dans la Vulgate et dans ce dernier cas avec raison. Voir GRILLE.

GRILLAGE, ouvrage composé de barreaux de bois et de métal et disposé en forme de treillis. Il y avait aux fenêtres des habitations en Palestine des grillages ou treillis, ordinairement en bois, qui permettaient à la fumée de sortir, Os., XIII, 3, et aux personnes de regarder de l'intérieur de la maison sans être elles-mêmes aperçues. Prov., VII, 6; Cant., II, 9, etc. Voir FENÊTRE, t. II, col. 2202, 2203.

GRILLE, assemblage de barreaux d'airain destiné à sontenir le bois qu'on brûlait sur l'autel des sacrifices.

Dans la description de l'autel des holocaustes, il est dit : « Tu feras à l'aute! une grille (mikbar de kâbar, « tresser; » ἐσχάρα, « foyer d'autel; » craticula) d'airain en forme de treillis (reset, « filet; » ἔργω διατυωτώ; in modium retis) et tu mettras quatre anneaux d'airain aux quatre coins du treillis. Tu le placeras au-dessous du rebord de l'autel, à partir du bas jusqu'à la moitié de la hauteur de l'autel. Tu feras [l'autel] creux avec des planches. » Exod., xxvn, 4-8. Il est encore question de cette grille. Exod., xxxv, 16; xxxviii, 4, 5, 30; xxxix, 39 (Vulgate, retiaculum dans ce dernier passage). Plusieurs commentateurs se sont imaginé qu'il s'agissait ici d'un grillage d'ornementation, entourant l'autel depuis le sol jusqu'à moitié de sa hauteur. Cette idée est erronée. La grille dont parle le texte sacré était faite pour être placée horizontalement à l'intérieur de l'autel, qui lui-même était creux, ainsi qu'il est expressément marqué. Elle reposait à mi-hauteur de l'autel et les anneaux des quatre coins servaient à la placer ou à la retirer. C'est sur cette grille qu'on allumait le bois et qu'on déposait les victimes à consumer, précantion indispensable pour la conservation de l'autel mosaïque qui, bien que revêtu de plaques de métal, était cependant en bois. Exod., XXVII, 1. Les cendres, les charbons et tous les résidus de la combustion tombaient sur le sol même à travers la grille. Joséphe, Ant. jud., III, vi, 8, dit de l'autel des holocaustes, placé devant le tabernacle, qu'il était pourvu d'une grille en forme de réseau, et que l'autel n'ayant point de fond, la terre recevait tout ce qui tombait du foyer supérieur. On comprend d'ailleurs la nécessité de cette disposition; le feu ne pouvait avoir l'activité indispensable qu'autant qu'on ménageait un appel d'air au-dessous du foyer. La forme de rését, attribuée à la grille, suppose qu'elle se composait de barres longitudinales reliées entre elles par des barres transversales dans le genre de la tig. 83. — L'autel des parfums aurait eu une grille analogue d'après les Septante (ἐσχαρίς, έσγάρα) et la Vulgate (craticula), Exod., xxx, 3; xxxvii, mais cette traduction n'est pas exacte. Le texte hébreu porte gag, « toit, » ce qui désigne simplement le dessus, la partie supérienre de l'autel des parfums.

H. LESETRE. GRIMM Carl Ludwig Willibald, théologien protestant allemand, ne à Iona le ler novembre 1807, mort dans cette ville le 22 février 1891. Il y fit ses études de 1827 à 1832, y devint en 1837 professeur extraordinaire et en 1844 professeur honoraire de théologie. Parmi ses ouvrages, remarquables par leur érudition, nous devons mentionner : De Joannew Christologiæ indole Paulinar comparata, in-8°, Leipzig, 1833; De libri Sapientiæ Alexandrina indole perperam asserta, in-8°, 16na, 1833; Commentar über das Buch der Weisheit, in-8°, Leipzig, 1837; Die Glaubwürdigkeit der evangelischen Geschichte, Iena, 1845; Kurzgefusstes exegetisches Handbuch zu den Apokryphen des Alten Testaments (publié avec O. F. Fritzsche), 6 in-8°, Leipzig, 1851-1860. Grimm a publié dans cette collection : Das erste Buch der Maccabüer, 1853; Das zweite, dritte und vierte Buch der Maccabüer, 1857; Das Buch der Weisheit, 1860. Grimm a aussi donné plusieurs éditions nouvelles, revnes, de Chr. Gottl, Wilkii Clavis Novi Testamenti philologica castigavit et emendavit C. L. W. Grimm, in-8°, Leipzig, 1877-1878; 2º édit., 1879; 3º édit., 1888. On a aussi de Grimm, Kurzgefasste Geschichte der lutherischen Bibelübersetzung bis zur Gegenwart, in-8°, Iena,

GRIVE, passereau du genre merle (fig. 81). La Sainte Écriture ne nomme les passereaux que d'une manière générale. Voir Passereau, Mais on rencontre dans le sud de l'Europe et assez souvent en Palestine la grive bleue, petrocynela cyanwa ou petrocossyphus cyanaus, erdinairement solitaire et rarement plus de deux ensemble. Cet oiseau, au plumage bleu foncé et d'allure peu vive, s'établit sur le haut d'un toit ou sur la cime d'un rocher, et fait entendre de temps à autre un cri



84. - La grive bieuc.

mélancolique et monotone. Il répond bien à l'idée qu'exprime un psalmiste de la captivité, pleurant sur les malheurs de Jérusalem : « Je veille, pareil au passereau solitaire sur le toit. » Ps. ci (cn), 8. Cf. Tristram. The natural history of the Bible, Londres, 1889, p. 202; Wood, Bible animals, Londres, 1881, p. 398.

II. Lesètre.

, GROENLANDAISE (VERSION) DE LA BIBLE. Le Groenland, « la terre verte, » vaste région de l'Amérique du nord, est situé au milieu de l'Océan glacial arctique et encore aujourd'hui en partie inconnu. Quelques Esquimanx habitent la côte orientale; les Danois se sont établis sur la côte occidentale. Cf. C. C. A. Goseli, Danish arctic Expeditions, 1605 to 1620, 2 in-8°, Londres, 1897. — Le groenlandais est le mieux connu des idiomes esquimaux. Il diffère assez notablement des autres. C'est une langue polysynthétique ou agglutinante, avec des composés fort longs; les noms n'ont pas de genre, les cas se forment par des suffixes ou désinences. Voir S. Kleinschmidt, Grammatik der grönlandischen Sprache, in-8°, Berlin, 1851; Chr. Rasmussen, Grönlandsk Sproglære, in-8, Copenhague, 1888; C. Ryberg, Dansk-grönlandsk Tolk, in-16, Copenhague, 1891, J. Kjer et Chr. Rasmussen, Dansk-Grönlandsk Ordbog, in-8), Copenhague, 1893. Un pasteur norvégien, Hans Egede, surnommé l'apôtre du Groenland (né à Harstadt, en Norvège, le 31 janvier 4686, mort à Falster le 5 novembre 1758), traduisit en groenlandais les Psaumes et les Épitres de saint Paul. La version du Nouveau Testament fut complétée par son fils Paul (né en 1708, mort le 3 juin 1789). Des parties en furent publices à Copenhague en 1744; une édition des Évangiles et des Actes parut en 1758; le Nouveau Testament complet, en 1766. La traduction étant défectueuse, l'abricius en donna une nouvelle en 1799, mais elle fut jugée encore insuffisante, et les missionnaires moraves entreprirent une troisième version, faite sur la version allemande de Luther; elle fut imprimée en 1822 par la British and Foreign Bible Society (nouvelle édition par la Société biblique danoise). Une édition retouchée a paru à Herrnbut en 1851. On a publié aussi quelques parties de l'Ancien Testament. Voir S. Bagster, The Bible of every Land (1860), p. 442; Hans Egede, A Description of Greenland, in-8°, Londres, 1818; C. G. F. Pfoff, Bibliographia Groenlandica, in-8°, Copenhague, 1890.

GROSSESSE, état de la femme qui est enceinte. -1º La mère des Machabées dit au plus jenne de ses fils: « Je t'ai porté neuf mois dans mon sein, » Il Mach., VII, 27, et l'auteur de la Sagesse, VII, 2, écrit qu'il a été porté « dix mois ». Les anciens attribuaient couramment dix mois à la grossesse. Aristote, Hist. anim., VII, 1; Virgile, Eclog., IV, 61; Aulu-Gelle, Noct. att., III, 16; etc. Tertullien, De anim., 37, t. 11, col. 714, dit avec plus de précision que l'enfantement se produit au commencement du dixième mois. En fait, la grossesse dure neuf mois ou 270 jours, avec une avance ou un retard de 8 à 10 jours, Surbled, La morale dans ses rapports avec la médecine, Paris, 1892, t. 11, p. 159. Comme les anciens comptaient par mois lunaires de 29 et de 30 jours alternativement, la période moyenne de 270 jours durait un peu plus de neuf mois, et la grossesse atteignait le milieu du dixième mois quand l'enfantement tardait de quelques jours. Les deux expressions employées par les auteurs sacrés sont donc approximativement justes l'une et l'autre. — 2º La loi réglait la peine encourue par celui qui frappait une femme en état de grossesse : l'amende, si aucun dommage sérieux ne résultait des coups; la mort, si la femme ou l'enfant venaient à périr. Exod., XXI, 22, 23. Quand les coups étaient involontaires, le cas rentrait dans celui de l'homicide involontaire. Voir Homicide. - 3º La Sainte Écriture parle plusieurs fois de la grossesse. C'est pendant que la femme est en cet état que Dieu forme mystérieusement le corps de l'enfant. Eccle., XI, 5. Une forte émotion peut amener un enfantement prématuré. I Reg., IV, 19. Dans les guerres, les vainqueurs fendaient le ventre des femmes enceintes. IV Reg., VIII, 12; xv, 16; Am., 1, 13. Le Seigneur ramènera de captivité les femmes enceintes, Jer., xxxi, 8; mais malheur à celles qui, en cet état, auront à fuir au moment où les Romains marcheront sur la Judée, car elles ne pourront s'échapper assez vite. Matth., xxiv, 19; Marc., xii, 17; Luc., xxi, 23. — 4° Saint Matthieu, 1, 18-24, mentionne l'effet produit sur saint Joseph par la grossesse de la très sainte Vierge et l'intervention de l'ange pour lui en révéler la cause.

II. LESÈTRE.

GROTIUS Ilugo, de son vrai nom de Groot, polygraphe hollandais, protestant, né à Delft le 10 avril 1583, mort à Rostock le 28 août 1645. Il étudia à Leyde où, malgré son jeune âge, il fut remarqué du célèbre Scaliger. Il vint en France, séjourna à Paris et à Orléans où il se fit recevoir docteur en droit. De retour en son pays, il s'adonna à la jurisprudence et des 1607 il était avocat fiscal des Pays-Bas. En 1616, il fut envoyé en Angleterre pour représenter son pays dans une conférence et cette mission lui permit de s'entretenir avec Casaubon des movens de réunir les catholiques et les protestants. De retour en llollande, il se mêla activement aux diseussions religieuses, se déclarant en faveur des doctrines d'Arminius et contre celles de Gomar. Mais les partisans de ces derniers souleverent le peuple et le stathouder, Maurice de Saxe, heureux de cette occasion d'intervenir, se déclara en leur faveur contre les États de Hollande. Grotius fut arrêté et le 18 mai 4619 était condamné à la prison perpétuelle. Au bout de deux ans, grace au dévouement de sa femme, il put s'échapper et gagna Anvers, puis Paris où il arriva le 15 avril 1621. Il resta dix ans en France où, après un court séjour en Suède, il ne tarda pas à revenir comme ambassadeur de la reine Christine. En 1645, il demanda son rappel et il était en route pour rentrer en Hollande lorsque la mort l'arrêta à Rostock. Grotius a laissé de nombreux ouvrages d'histoire, de jurisprudence, de droit international et de théologie. Parmi ces derniers nous citerons: Poemata sacra, in-4°, La Haye, 1601, renferme la paraphrase d'un certain nombre de psaumes; Commentatio ad loca quædam Novi Testamenti quæ de Anti-Christo agunt, aut agere putantur, in-8°, Amsterdam, 1640; Annotationes in libros Evangeliorum cum tribus tractatibus et appendice ea spectantibus : scilicet annotata in quædam loca epistolarum S. Pauli, S. Jacobi, S. Johannis et Apocalypsis; explicatio decalogi ut græce exstat et quomodo ad decalogi locos evangelica precepta referantur: et appendix ad interpretationem locorum quæ de Anti-Christo agunt aut agere putantur, in-fo, Amsterdam, 1641; Annotationes in epistolam ad Philemonem, in-8°, Amsterdam, 1642; Annotationes in Vetus Testamentum, 3 in-f°, Paris, 1644; Annotationes in Novum Testamentum, in-fo, Paris, 1644; Annotationum in Novum Testamentum pars secunda, videlicet in Acta Apostolorum et in epistolas apostolicas, in-fo, Paris, 1616; Annotationum in Novum Testamentum pars tertia et ultima, videlicet, in epistolas S. Petri. Johannis et Judæ; subjuncti sunt ejusdem auctoris libri pro veritate religionis christianæ ita digesti ut annotata suis quæque paragraphis sunt subnexa, 3 in-fo, Paris, 1650. Les œuvres théologiques de II. Grotius ont été réunies par les soins d'un de ses fils, Pierre Grotius, et publiées en 4 in-fo, 1679, à Amsterdam. Les trois premiers volumes renferment les écrits ayant trait à l'Écriture Sainte. En tête du premier volume se trouve la vie de II. Grotius. L'exégése de Grotius, exclusivement philologique et historique, est empreinte de rationalisme. F. Vigonroux, Les Livres Saints et la critique rationaliste, 4º édit., t. 1, p. 497-591. - Voir Ch. Barksdale, Life of H. Grotius, in-12, Londres, 1652; J. Levesque de Burigny. Vie de H. Grotius, 2 in-8°, Paris, 1750; H. Luden, H. Grotius nach seinen Schicksalen und Schriften dargestellt, in-80 Berlin, 1806; J. Laurentius, H. Grotius papizans, in-80 Amsterdam, 1830; Valère André, Biblioth, Belgica, p. 397.

B. HEURTEBIZE. GRUE, oiseau de l'ordre des échassiers et de la famille des hérodiens. La grue (fig. 85), très élevée sur ses pattes, a le cou allongé, le bec effilé et de même dimension que le reste de la tête. Chez l'espèce la plus commune, grus cinerea, le haut de la tête est rouge, la gorge noirâtre et le reste du corps gris cendré. La queue forme une sorte de panache qui contribue à rendre gracieuse l'allure de l'oiseau. La grue se nourrit de poissons, de reptiles, parfois de graines enlevées aux champs récemment ensemencés et de plantes aquatiques. Elle habite et fait son nid dans des endroits assez découverts pour lui permettre de n'être point surprise par les ennemis. En dehors de l'époque où elle couve, elle vit en sociétés nombreuses. Pendant le sommeil de la bande, quelques-unes demeurent éveillées pour avertir les autres du danger. C'est un oisean essentiellement migrateur, qui vient habiter en Égypte, Hérodote, 11, 22, en Palestine et dans les autres pays méridionaux en hiver, pour retourner au printemps dans les pays du nord. Au moment du départ, les grues se réunissent par troupes de plusieurs centaines, s'élèvent dans les airs et y volent en formant un grand V dont la pointe est tournée en avant. C'est ordinairement pendant la nuit qu'elles voyagent; elles poussent alors, sans doute pour s'avertir mutuellement, de grands eris qui ont quelque chose de lugubre au milieu des ténébres, et qui retentissent au loin à raison de leur grand nombre. La grue est un oiseau de haute taille. En Palestine, elle mesure plus de 1m50 de haut et jnsqu'à 2m50 d'envergure. Sa taille n'est dépassée que par celle de l'autruche. · La grue est très vraisemblablement désignée dans la Sainte Écriture par le mot 'agur, qui se lit dans les deux passages suivants : Is., xxxvIII, 14 : « Comme l'hirondelle et comme le 'agûr, je criais, je gémissais comme la colombe. » Les Septante ne traduisent pas ici 'agur et la Vulgate joint les deux noms : sicut pullus hirundinis; Jer., vIII, 7: « La tourterelle, l'hirondelle et le 'agûr connaissent le temps de leur retour. » Septante : άσίδα, Vulgate: ciconia. Gesenius, Thesaurus, p. 990, fait de 'agar un adjectif servant à qualifier l'hirondelle

« caqueteuse ». Il lui semble que, dans les deux textes cites, il ne pent être question d'un grand oiseau comme la grue qui serait associé à de beaucoup plus petits, thirondelle, la colombe, la tourterelle. Mais ces différents oiseaux ne sont nullement comparés au point de vue de la taille. Isaïe les associe à cause de leurs cris et



85. - La grue.

Jérémic à cause de leur instinct migrateur. D'ailleurs dans les deux textes, la contexture de la phrase réclame un substantif. Le Talmud, Kidduschin, f. 44 a, traduit 'āgūr par kūrahi'a, « grue. » Rosenmuller, In Jerem., vm, 7. Leipzig, 1826, t. 1, p. 277, adopte aussi cette traduction d'autant plus probable qu'un oiseau aussi grand et aussi commun en Palestine n'a pu manquer d'attirer l'attention des auteurs sacrés, et ne serait nommé nulle part si 'āgūr n'avait pas ce sens. Cf. Tristram, The natural history of the Bible, Londres, 1889, p. 239: Wood, Bible animals, Londres, 1884, p. 471. H. Lesètre.

GUDE Gottlob Friedrich, théologien protestant allemand, fils de Frédéric Gude, théologien distingué lui aussi, né à Lauban, le 26 août 1701, mort dans la même ville, le 20 juin 1756. Il fit ses études à Ilalle et à Leipzig; puis après avoir fait quelques cours à cette dernière université, il retourna à Lauban, où il fut successivement diacre adjoint, second diacre, premier diacre, et enfin archidiacre en 1753. Il a beaucoup écrit, et, entre autres, les ouvrages suivants : Comm. de ecclesive Ephesina statu, contra Wesselium, in-8°, Leipzig, 4732; Gründliche Erläuterung des Briefs Pauli an die Epheser, in-8°, Lauban, 1735.

A. REGNIER.

GUÉ (hébreu : ma'ābār, ma'ābārāh; Septante διά-6ασις; Vulgate : vadum, transilus, transcensus), partie peu profonde d'une rivière où l'on peut passer sans nager

et sans bateau. L'Écriture mentionne le gué du Jaboc, Gen., xxxii, 22, de l'Arnon, Is., xvi, 2; les gués du Jourdain, Jos., II, 7; Jud., III-28; XII, 5. 6; Il Reg., XIX, 18, et de l'Euphrate (peut-ètre des ponts). Jer., LI, 32. Voir JOURDAIN et BÉTHABARA, t. 1, col. 1647.

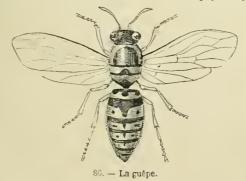
**GUEL** (hébreu : Ge'û'êl, « grandeur de Dieu; » Septante : Γουδιήλ), fils de Machi, de la tribu de Gad, fut un des espions envoyés par Moïse pour explorer la Terre Promise. Num., xiii, 16.

GUELFERBYTANUS (CODEX). Les manuscrits grecs désignés par les sigles P et Q dans l'appareil critique des Evangiles, appartiennent ensemble à la bibliothèque de Wolfenbüttel et font partie d'un même manuscrit palimpseste (Isidore de Séville, dans l'écriture récente), conjointement avec des fragments de la version gothique d'Ulfilas. L'écriture première fut déconverte par Knittel, qui en publia les textes en 1762. Tischendorf en reprit plus tard la lecture et en donna une édition complète dans ses Monumenta sacra inedita, t. III, Leipzig, 1860, et t. vi, 1869. On en trouvera un fac-simile au t. III. pl. II. Le manuscrit palimpseste passe pour venir de Bobbio; il a été acheté à Pragne en 1689 par le duc de Brunswick. Le ms. P est constitué par quarante-trois feuillets à deux colonnes de vingt-quatre lignes ; il est écrit d'une grande onciale allongée, non accentuée, du viº siècle. Ces quarante-trois feuillets ont donné en trente et un fragments 518 versets environ des quatre évangiles. Le ms. Q est constitué par treize feuillets à deux colonnes de vingt-huit lignes; il est écrit d'une grande onciale arrondie, non accenture, du ve siècle. Ces treize feuillets ont donné en douze fragments 247 versets environ de saint Luc et de saint Jean. Les lecons de P et de Q sont apparentées à celles de l'Alexandrinus et du Vaticanus. Voir Scrivener-Miller, A plain introduction to the criticism of the New Testament, t. 1, Londres, 1894, p. 143; C. R. Gregory, Prolegomena, Leipzig. 1894, p. 386-388. P. BATIFFOL.

GUÉNÉE Antoine, controversiste français, né à Étampes le 23 novembre 1717, mort à Fontainebleau le 27 novembre 1803. Né de parents pauvres, il fit néanmoins de bonnes études, embrassa l'état ecclésiastique et succèda en 1741 à Rollin comme professeur de rhétorique au college du Plessis à Paris. Il remplit cette fonction jusqu'en 1761. Il renonça alors à l'enseignement pour se vouer tout entier à la défense de la religion attaquée par les philosophes. Il avait déjà appris, dans ce but, l'hébreu, outre le grec; il étudia également les langues modernes en Italie, en Allemagne et en Angleterre, afin de mettre à profit les travaux apologétiques publiés dans ces pays. Ainsi armé, il devint le meilleur apologiste de son siècle en France, Le pieux évêque d'Amiens, d'Orléans de la Motte, le récompensa de ses travaux en lui donnant un canonicat dans sa cathédrale; le grand aumônier de la cour l'attacha à la chapelle de Versailles et le comte d'Artois (depuis Charles X) le choisit comme sous-précepteur de ses enfants. Les assemblées du clergé de France lui décernèrent des éloges en 1775 et en 1780; l'Académie des Inscriptions l'admit comme un de ses membres en 1778; il fut nommé en 1785 à l'abbaye de Loroy, dans le diocèse de Bourges. La Révolution le priva bientôt de ce bénéfice; il acheta alors un petit domaine près de Fontainebleau, mais, voulant l'exploiter lui-même, il ne réussit pas, le revendit et se retira à Fontainebleau où il mourut, — Guénée doit sa célébrité à ses Lettres de quelques Juifs allemands et polonais à M. de Voltaire, in-8°, Paris, 1769. Les premières lettres publices portaient le titre de Lettres de quelques Juifs portugais, parce qu'elles sont en effet d'un Juif originaire du Portugal établi à Bordeaux. Cette circonstance donna à l'abbé Guénée l'idée d'emprunter le nom de quelques Juifs étrangers pour réfuter les ca-

lomnies et les erreurs de Voltaire contre les Écritures. Il le fit avec autant d'esprit que de science. « Le secrétaire juif, nommé Guénée, écrivait Voltaire à d'Alembert le 8 décembre 1776 (Œuvres, édit. Didot, t. x, 1861, p. 752), n'est pas sans esprit et sans connaissances, mais il est malin comme un singe. Il mord jusqu'au sang, en faisant semblant de baiser la main. » Les Lettres recurent successivement de nombreuses additions et les éditions s'en multiplièrent. La cinquième parut en 1781, la sixième en 1805, Paris, 3 in-8° et 4 in-12, avec une notice sur l'auteur par M. de Sainte-Croix; la septième en 1815, 4 in-So, Paris (elle est précédée d'une Notice sur l'abbé Guénée par M. Dacier). Beuchot, l'éditeur de Voltaire, a donné la 8º édition sous ce titre : Lettres de quelques Juifs à M. de Voltaire avec un petit Commentaire extrait d'un plus grand à l'usage de ceux qui lisent ses Œuvres et Mémoires sur la fertilité de la Judée, in-8°, Versailles, 1817. Cette édition, revue et corrigée, est augmentée de notes qui mettent l'ouvrage en rapport avec l'édition de Voltaire faite à Kehl. Les Recherches sur la Judée considérée principalement par rapport à la fertilité de son terroir avaient pour objet de répondre aux objections tirées de la stérilité actuelle de ce pays pour attaquer la véracité des Livres Saints. Guénée avait lu un premier Mémoire à l'Académie des Inscriptions le 4 mai 1779; il en composa depuis trois autres pour compléter le premier et on les a joints aux dernières éditions de ses Lettres depuis la septième. La neuvième édition des Lettres a été donnée en 1 in-12 à Paris en 1837. Autre édition par Desdonits, 3 in-12, Lyon, 1857, etc.. - On doit aussi à Guénée une édition de : Les témoins de la résurrection de Jésus-Christ examinés suivant les règles du barreau, traduit (par Le Moine) de l'anglais de Sherlock, in-12, Paris, 1753; La religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de saint Paul, traduit de l'anglais de lord Lyttleton, et suivi de deux Dissertations sur l'excellence de l'Écriture Sainte, traduites de Seed, in-12, Paris, 1754; Observations sur l'histoire et les preuves de la résurrection de Jésus-Christ, traduit de l'anglais de West, in-12, Paris, 1757. Ces trois derniers ouvrages ont été réunis et réimprimés in-12 à Paris en 1821. F. VIGOUROUX.

**GUÊPE** (Septante : στήξ; Vulgate : vespa), insecte hyménoptère de couleur noire et brune mélangée de jaune, pourvu d'un aiguillon, et vivant en société comme les abeilles et les fourmis (fig. 86). La guépe commune construit son nid dans la terre. Dans les piqures que



produit son aiguillon, elle verse un liquide venimeux qui cause une sensation très douloureuse. Le frelon est la plus grosse espèce du genre guépe. Les guépes ne sont mentionnées que dans le livre de la Sagesse, xxx, 8, qui leur attribue, dans l'extermination des Chananéens, un rôle que les livres antérieurs assignent aux frelons. L'auteur sacré nomme le genre au lieu de l'espèce. Voir Frelons. H. Lestre.

GUÉRIN Victor Honoré, palestinologue français, né à Paris le 15 septembre 1821, mort à La Tour (Seine-et-Marne) le 21 septembre 1890. Ce savant, dont le nom est si souvent cité dans les pages de ce Dictionnaire, qui s'honore de l'avoir compté au nombre de ses premiers collaborateurs, est l'un de ceux qui ont le mieux fait connaître la géographie de la Palestine. Sa mère lui apprit à lire dans une vieille Bible illustrée où il puisa l'amour des Lieux Saints. Après avoir commence ses études à l'institution de l'abbé Poiloup et les avoir achevées au collège Rollin, il fut admis à 19 ans, le 25 octobre 1840, à l'École normale supérieure de Paris, comme élève'de la section de grammaire. Il en sortit en 1842 et devint cette année même professeur de rhétorique au collège de Coutances. Après avoir enseigne dans divers collèges et lycées, il fut chargé en 1852 de la surveillance des études à l'École normale supérieure. L'année suivante, 1853, il partait pour Athènes comme membre de l'école française établie dans cette ville et dès lors il pouvait donner libre carrière à son attrait pour l'archéologie et l'exploration scientifique, visitant la Grèce, la Syrie, l'Asie Mineure, plusieurs iles de l'archipel et en particulier Patmos, dont l'étude devait particulièrement satisfaire ses goûts de savant et ses sentiments chrétiens. Les résultats de ce voyage sont consignés dans sa Description de l'île de l'atmos et de l'île de Samos, in-8°. Paris, 1856. Ce qui caractérise cette première publication comme toutes les suivantes. c'est l'étude consciencieuse des lieux et des monuments anciens et une exactitude minutieuse et irréprochable qui donne à ses descriptions une autorité irrécusable. - En 1854, M. Guérin recevait une mission scientifique pour la Terre Sainte elle-même où il se sentait attiré par un charme irrésistible, à laquelle il devait consacrer la meilleure partie de sa vie. Le fruit de son pèlerinage fut une thèse latine présentée à la Sorbonne pour le doctorat ès lettres : De ora Palestinæ a pro-montorio Carmelo usque ad urbem Joppen pertinente, in-8°, Paris, 1856. Sa thèse française fut une Étude sur l'ile de Rhodes, in-8°, Paris, 1856 (2° édit., 1880); il avait passé plusieurs mois dans cette ile l'année même où il avait exploré pour la première fois la Palestine, en 1853-1854. - Au retour de ce voyage, il professa pendant un an (1855) la rhétorique au lycée d'Angers. Ce fut sa dernière année d'enseignement secondaire, En 1856, il prépara et soutint ses thèses de doctorat. L'année suivante, il fut chargé d'une mission scientifique en Égypte et en Nubie. Il en rendit compte dans son Rapport à M. le ministre de l'Instruction publique, daté d'Assouan 11 février 1858. De janvier à avril 1859, il suppléa M. Heinrich dans la chaire de littérature étrangère de la Faculté des lettres de Lyon; d'avril à août 1859, il donna le même enseignement à la Faculté de Grenoble. - A partir de 1860, il se donna tout entier aux missions et aux voyages scientifiques. En cette année 1860, il explora la régence de Tunis, presque complètement fermée jusqu'à lui aux Européens, et pénetra même dans la ville sacrée de Kairouan dont le fanatisme musulman interdisait rigoureusement l'accès aux étrangers. La notice qu'il lut sur cette ville, réputée imprenable, à la séance générale de la Société de géographie le 24 décembre 1860, est si exacte et si précise que ce fut grace à elle que nos troupes purent s'en emparer quelques années plus tard. Aussi au retour de leur conquête, une douzaine d'officiers allérent-ils le visiter pour lui déclarer que c'était à lui qu'ils étaient redevables de leur victoire. Voir F. Deltour, dans l'Association des anciens élèves de l'École normale, in-8°, Paris, 1891, p. 35. Les années 1861 à 1863 furent consacrées à la rédaction de son Voyage archéologique dans la Régence de Tunis, exécuté et publié sous les aus-pices et aux frais de M. H. d'Albret, duc de Luynes, par V. Guerin, 2 in-So, Paris, 1862.

En 1863, une nouvelle mission le ramena en Palestine pour travailler à l'œuvre la plus importante de sa vie. Il partait, cette fois, avec la digne compagne que Dieu lui avait donnée en 1861. Il explora, ville par ville, village par village, on pourrait presque dire maison par maison et pierre par pierre, tout le territoire de l'ancienne Judée. La rédaction et la publication des nombreuses notes prises au cours de cette campagne archéologique l'occupérent de 1864 à 1869. Elles furent imprimées par l'Imprimerie Impériale et parurent sous le titre de Description géographique, historique et archeologique de la Paiestine, accompagnée de cartes détaillées. Première partie. Judée, 3 in-8°, Paris, 1869. A peine son travail était-il achevé, il repartait pour la Terre Sainte (1870) et explorait avec le même soin la Samarie et la vallée du Jourdain. C'est pendant ce voyage qu'éclata la guerre de 1870. Au milieu des montagnes de la Samarie, il apprit le désastre de Wissembourg. Sur-le-champ il revint en France. Il trouva Paris bloqué. Il arrivait brisé de fatigue, brûlé par la fièvre; il était âgé de cinquante ans; et sans hésiter, il s'enrôla comme simple soldat dans l'armée de la Loire. Mais ses forces le trahirent. La maladie l'obligea d'aller se soigner à Fontainebleau. Des que Paris fut rouvert, il y rentra par la première voiture qui partit de Fontainebleau pour la capitale. Il s'y tronvait au 18 mars. Tant que la chose fut possible, il y lutta en faveuc de l'ordre dans la garde nationale et il y resta pendant toute la Commune. La guerre finie, il rédigea, de 1871 à 1871, la deuxième partie de sa Description de la Palestine, Samarie, 2 in-Co, Paris, 1874-1875. — En 1875, il reprenait la route de la Palestine pour aller achever son œuvre et explorer la Galilée, la Pérée, la Cœlésyrie et la Phénicie. De 1876 à 1879, il mit en œuvre les notes qu'il venait de recueillic, et la troisième partie de sa Description de la Palestine, la Galilée, parut en 2 volumes in-8º en 1880. Il avait publié aussi en 1879 ses Rapports sur une mission en Palestine, in-8°, Imprimerie Nationale. Après avoir si fructueusement travaillé pour les érudits, M. Guérin s'adressa au grand public, et en 1881, il mit au jour La Terre Sainte, son histoire, ses souvenirs, ses sites, ses monuments (première partie) avec 22 planches hors texte et 288 gravures, in-fo, Paris, 1881. En 1882, il retourna au Liban, et à son retour il fit paraître la deuxième partie de la Terre Sainte. Liban, Phénicie, Palestine occidentale et méridionale, Pêtra, Sinaï, Égypte. Avec 19 planches, 300 gravures sur bois et 3 cartes colorices, 1883. La Terre Sainte se distingue, comme les autres ouvrages du savant explorateur, par la solidité de l'érudition, par la clarté et la sobriété du style. - En 1884, M. Guérin visitait et étudiait à nouveau Jérnsalem. En 1885, il entreprenait une seconde mission scientifique en Tunisie, en Tripolitaine et à Malte, et après son retour il publiait La France catholique en Tunisie, à Malte et en Tripolitaine, in-8°, Tours, 1886. La fin de l'année 1886 le ramenait en Égypte et le résultat de ce voyage d'études fut La France catholique en Égypte, in-8°, Tours, 1887. — En 1888, M. Victor Guérin, épuisé par tant de travaux et de fatigues, voulut visiter une derniere fois la Terre Sainte avec la digne compagne de sa vie et ses enfants et lui faire ses adieux. Celui qui cerit ces lignes ent le bonheur de faire avec lui une partie du pélerinage, de s'édifier de sa piété, de profiter de sa science et de sa vaste érudition. Quand il fut revenu en France, Dieu lui laissa le temps de compléter son œuvre; sa dernière publication, digne conronnement de tant de travaux, fut Jérusalem, son histoire, sa description, ses établissements religioux, avec carte en couleur, in-8°, Paris, 1889. — Quelques années auparavant, il avait publié une carte de la Palestine qui avait recu, en 1881, nne médaille d'honneur au congrès géographique de Venise.

Maintenant la mission que Dieu lui avait confiée était terminée. Dieu rappela à lui son fidèle serviteur à l'âge de 69 ans. Sur son lit de mort, il disait à Notre-Seigneur : « Seigneur Jėsus, souvenez-vous que je vous ai prie à Bethlehem, à Nazareth, au Calvaire. » L'amour des Lieux Saints avait été sa grande passion; les livres que cet amour lui a fait écrire seront toujours son titre de gloire. Sa foi chrétienne a pu seule lui donner la force de mener à bonne fin l'entreprise qui germa de bonne heure dans son esprit et dans son cœuc : celle de faire une étude approfondie de la Palestine. L'œuvre qu'il a exécutée lui a coûté vingt-cinq ans d'explorations et de recherches, mais on peut le dire sans exagération, c'est la plus extraordinaire qui ait jamais été conçue et réalisée par un seul homme. Eusébe avait décrit briévement la Terre Sainte où il était évêque; saint Jérôme avait traduit le livre d'Ensèbe, quand il fut devenu le solitaire de Bethléhem : beaucoup d'autres après eux avaient raconté leurs pėlerinages aux Saints Licux; personne n'avait jamais fait une exploration méthodique et détaillée de la Palestine comme Victor Guérin. Il n'existe pas une localité, pas une ruine en Judéc, en Samarie, en Galilée, que cet infatigable savant, doué d'un don remarquable d'observation et scrupuleux d'exactitude, n'ait étudiée pendant ces sept longs voyages dans l'antique terre de Chanaan, avec une patience que rien n'a pu lasser, avec une intrépidité que n'a effrayée aucun danger, avec une science qui a presque épuisé la matière. Il n'avait guére cependant d'autres ressources que les siennes propres, mais il les dépensait généreusement pour l'amour des Écritures Sacrées, parcourant en tout sens la Terre Sainte à cheval, accompagné le plus souvent d'un seul moukre et campant sous sa petite tente, à l'ombre du drapeau tricolore. La France, comme l'Église, a lieu d'être fière d'un tel savant. Il a pu se tromper dans quelques identifications de lieux; personne ne peut échapper aux erreurs de ce genre; mais ses descriptions sont d'une exactitude irréprochable. Depuis lui, le comité anglais du Palestine Exploration Fund a fait exécuter en Palestine des travaux qu'un particulier ne pouvait accomplir et a rendu ainsi de grands services à la géographie biblique; néanmoins, même avec tous les secours pécuniaires fournis par une société puissante et malgré leur nombre, les savants anglais n'ont pas éclipsé l'œuvre de Guérin qui, pour les descriptions et les détails, reste en bien des cas supérieure à celle des Memoirs publiés par l'Exploration Fund. Une modestie ou plutôt une humilité chrétienne qu'on serait tenté d'appeler excessive, jointe à la vivacité de ses sentiments chrétiens, a été cause qu'il n'a pas joui pendant sa vie de la gloire lumaine qu'il avait si justement méritée, mais la postérité lui rendra justice, car ses travaux lui assurent pour toujours une des premières places parmi les explorateurs de la Terre Sainte. F. VIGOUROUX.

GUÉRISON (hébren : rif ût, marpê', de râfâ', « recoudre, guérir; » Septante : ἔχμα, ἔχσις, ἰχτρείχ; Vulgate : curatio, sanitas), rétablissement de la santé par des moyens naturels ou surnaturels.

1. GUÉRISONS NATURELLES. - Voir MÉDECINE.

11. Guérisons surnaturelles. — Dans la Sainte Écriture, surtout dans le Nouveau Testament, la puissance divine intervient pour guérir surnaturellement des maladies. — 1° On remarque dans l'Ancien Testament la guérison des Hébreux du désert par la vue du serpent d'airain, Num., xxt, 9: Sap., xvi, 10-12; celle de Naaman le Syrien, guéri dans l'eau du Jourdain, IV Reg., v, 10-14; celle d'Ezéchias, IV Reg., xx, 5, 8; celle de Tohie. Tob., xi, 15. A la piscine de Bethesda, il se produisait des guérisons miraculeuses chaque fois que l'ange du Seigneur descendait et agitait l'eau. Joa., v, 4. — 2° En preuve de sa mission et pour témoigner son amour envers les malheureux, Notre-Seigneur a opéré beaucoup de guérisons miraculeuses : celle du fils d'un officier, Joa., 1v, 46-54; de la belle-mère de saint

Pierre, Matth., viii, 14, 45; Marc., i, 29 31; Luc., iv, 98, 39; de l'homme à la main desséchée, Matth., xii, 9-13; Marc., III, 1-5; Luc., vi. 6-10; du serviteur du centurion, Matth., viu, 5-13; Luc., vii, 1-10; de l'hémorroïsse, Matth., IX, 20-22; Marc., v, 25-34; Luc., viii, 43-48; de la fille de la Chananéenne, Matth., xv, 21-28; Marc., vii, 24-30; de la femme courbée, Luc., xIII, 11-13; de l'hydropique, Luc., xiv, 4-6; de Malchus, Luc., xxii, 50, 51; du possédé de Capharnaum, Marc., i, 23-27; Luc., iv, 33-36; du possédé avengle et mnet, Matth., xii, 22; Luc., xi. 14; des possédés de Gérasa, Matth., viii, 28-34; Marc., v, 1-20; Luc., viii, 26-39; du démoniaque muet, Matth., ix, 32, 33; de l'enfant possédé, Matth., xvII, 14-20; Marc., IX, 13-28; Luc., IX, 37-44; d'un lépreux, Matth., VIII, 2-4; Marc., I, 40-45; Luc., v, 12-15; de dix lépreux, Luc., xvii, 11-19; du paralytique de Capharnaum, Matth., ix, 1-8; Marc., n, 1-12; Luc., v, 17-26; du paralytique de Bethesda, Joa., v, 1-14; de deux avengles, Matth., ix, 27-31; de l'aveugle de Bethsaïda, Marc., viii, 22-26; de l'aveugle-né, Joa., IX, 1-38; des deux aveugles de Jéricho, Matth., xx, 29-34; Marc., x, 46-52; Luc., xvIII, 35-43, et enfin de nombreux malades qu'on apporte en masse à Notre-Seigneur et qu'il guérit à plusieurs reprises sans que l'Évangile entre dans le détail. Matth., iv, 23; viii, 16, 17; AH, 15; XV, 30, 31; Marc., I, 32-34; III, 10-12; Lue., iv, 40, 41; v, 17; vi, 18, 19; ix, 11. Sur les guérisons de possédés, voir Démoniaques, t. II, col. 1375. - 3º Notre-Seigneur donna le pouvoir de guérir miraculeusement, d'abord aux douze apôtres quand il les envoya en mission, Matth., x, 1; Luc., IX, 1, puis anx soixante-douze disciples, Luc., x, 9, entin aux prédicateurs définitifs de l'Évangile. Marc., xvi, 18. — 4° Ce pouvoir fut employé par les apôtres pour les guérisons du boiteux de la Belle-Porte, Act., III, 7, des malades de Jérusalem auxquels l'ombre de saint Pierre rendait la santé, Act., v, 15, 16, du paralytique de Lydda, Act., IX, 34, de l'impotent de Lystre, Act., xiv, 7, des malades d'Éphèse, Act., xix, 12, du père de Publius et des malades de Malte, Act., xxvII, 8, 9, etc. 11. LESÈTRE.

**GUERRE** (hébreu : milhāmāh; Septante : πόλεμος; Vulgate : bellum), lutte armée entre plusieurs penples. - Il est souvent question de guerres dans la Sainte Écriture. Les Hébreux durent faire la guerre pour conquérir le pays de Chanaan et s'y maintenir. Ce pays, par sa situation même, les exposa à des guerres perpétuelles. Les rois d'Asie et ceux d'Égypte ne pouvaient entrer en lutte sans passer par la Palestine, et les Hébreux se trouvérent par là même obligés de se défendre à main armée, soit contre les uns, soit contre les autres. Dieu se servit de la guerre pour maintenir son peuple toujours en haleine, pour exercer envers lui tantôt sa miséricorde et le plus souvent sa justice, finalement pour le disperser à travers le monde comme témoin vivant de son intervention dans l'Ancien Testament et préparateur de la prédication du Nouveau.

I. LES USAGES ANCIENS. — Sur la composition des armées chez les llébreux et les autres peuples, voir Armée, t. 1, col. 971-1000. Sur l'armement des combattants, voir Arme, t. 1, col. 967-971. Sur le séjour des armées en campagne, voir Camp, t. 11, col. 96-102. Sur l'attaque et la prise des villes et des forteresses, voir Suége.

1º Préparatifs. — Cétait ordinairement le roi ou le chef du peuple qui exerçait le commandement, non sans avoir comparé ses ressources avec celles de l'enemi, surtout quand il s'agissait de prendre l'offensive.
Luc., xiv, 31. On entrait habituellement en campagne
au printemps. Il Reg., xi. 1. On euvoyait des espions
pour connaître les forces et la situation de l'ennemi.
Jos., vi, 22; Jud., xviii, 2; I Reg., xxvi, 4; I Mach.,
v, 38; xii, 26. Voir Espions, t. ii, col. 1966. Quelquefois
une déclaration de guerre précéduit l'entrée en campagne, Jud., xi, 12; III Reg., xx, 2; IV Reg., xiv, 8;

mais plus communément les hostilités commençaient à l'improviste. Avant l'action, la parole était adressée anx troupes, soit par un prêtre, comme l'avait prescrit Moïse, Deut., xx, 2, soit par le roi lui-même. Il Par., xx, 20. Enfin, en face de l'ennemi, on offrait un sacrifice pour se rendre Dieu propice. I Reg., vii, 9; xiii, 8.

2º Stratégie. - La ruse, la force numérique de l'armée et la valeur individuelle des combattants constituaient les éléments principaux de la stratégie. On employait volontiers les embuscades, Jos., viii, 2, 12; Jud., xx, 36; 1 Reg., xv. 5; IV Reg., vii, 12; les surprises, Jud., VII, 16; les monvements tournants, II Reg., v, 23; les stratagèmes. IV Reg., vII, 12; Josephe, Bell. jud., III, VII, 13, 14, 20, 28. L'ordre de bataille était assez simple. Toute la masse des soldats tombait sur l'ennemi et combattait corps à corps. Mais on trouve parfois l'ar mée divisée en trois corps (Jud., vii, 16); I Reg., xi, 11; II Reg. хун, 2; I Mach., v, 33; H Mach., vн, 22. Les trompettes donnaient le signal et animaient à la lutte, Num., x, 9; xxxi, 6; II Par., xiii, 12; I Mach., xvi, 8, et les combattants poussaient eux-mêmes des cris. I Reg., xvII, 52; Is., XLII, 13; Am., I, 14; Jer., I, 42; Ezech., XXI, 22. Voir CRI DE GUERRE, t. II, col. 1117. On voit une fois les deux armées adverses s'en remettre aux chances d'un combat singulier. I Reg., xvII, 48-54. Une autre fois on choisit douze champions contre donze. II Reg., II, 14, 15. Avec le temps, les Hébreux perfectionnérent leur stratégie, à l'école même de leurs ennemis, et ils devinrent capables de tenir tête honorablement aux armées syriennes, Joséphe, Ant. jud., XIII, XII, 5, et plus tard aux armées romaines elles-mêmes.

3º Conséquences. - Pour arrêter le combat, les trompettes sonnaient la retraite. Il Reg., II, 28; xvIII, 16; xx, 22. On mettait à mort les chefs ennemis, souvent en leur conpant la tête. Jos., x, 26; Jud., vii, 25; 1 Reg., xvII, 51; xxxI, 9; H Mach., xv, 30; Josephe, Bell. jud., 1, xvii, 2. On mutilait les survivants, Jud., 1, 6; I Reg., xi, 2; on les réduisait en esclavage, Dent., xx, 11; Jos., xvi, 10; Jud., i, 28, 30, 33, 35; v, 30; 1V Reg., v, 2, ou on les faisait périr, quelquefois d'une façon très cruelle. Jud., VIII, 7; IX, 45. Les femmes, les enfants et les vieillards n'étaient même pas toujours épargnés par les ennemis d'Israël, IV Reg., viii, 12; xv, 16; 1s., xiii, 16, 18; Os., x, 14; xiii, 16; Am., i, 13; Nah., iii, 10; H Mach., v, 13. Parfois tout un peuple vaincu était soumis à la déportation. IV Reg., xvII, 6; xxIV, 14; xxV, 11. Les vainqueurs coupaient les jarrets des chevaux qu'ils ne pouvaient utiliser, Jos., XI, 6; II Reg., VIII, 4; recneillaient le butin, I Reg., xiv, 26; IV Reg., xiv, 14; xxiv, 13, voir Butin, t. i, col. 1975; impossient des tributs, IV Reg., xvIII, 14; brûlaient on détruisaient les villes prises, Jud., IX, 45; IV Reg., III, 25; I Mach., v, 28, 51; x, 84, et dévastaient les champs. 1 Par., xx, 1; IV Reg., ш, 19, 25; Judith, п, 17. On emportait anx vaincus leurs idoles, Is., xLvi, 1, 2, et de lenr côté les Hébreux détruisaient les temples idolátriques. I Mach., v. 68. -On celebrait la victoire par des chants, Exod., xv, 4-21; Num., xxi, 14, 15, 27-30; I Reg., xviii, 6-8, et des danses, Exod., xv, 20; Jud., xi, 34; I Reg., xviii, 6, 7; XXI, 12; XXIX, 5; XXX, 16. Voir DANSE, t. II, col. 1289. On érigeait des pierres commémoratives. I Reg., vii, 12. On déposait des armes dans le sanctuaire, comme un hommage de reconnaissance au Seigneur. I Reg., XXI, 9; IV Reg., xi, 10. Les Philistins mettaient aussi dans les sanctuaires de leurs dieux les armes des vaincus. I Reg., xxxi, 10; I Par., x, 10. Des récompenses particulières étaient distribuées à ceux qui s'étaient distingues par leurs hauts faits, Jos., xv, 16; I Reg., xvii, 25; хуні, 17; II Reg., хуні, 11; lenrs noms étaient consignės dans l'histoire. 11 Reg., xxIII, 8-39; 1 Par., x, 10-47. Tout le peuple se réjouissait à la suite de la victoire. Judith, xvi, 2, 24; 1 Mach., IV, 24. Mais on n'oubliait pas cenx qui avaient gloriensement succombé. Lenr

mort faisait l'objet d'un deuil national, II Reg., III, 31; on tes inhumait avec soin, III Reg., XI, 45, tandis que les cadavres des ennemis restaient privés de sépulture et devenaient la proie des bêtes. I Reg., XVII, 44; Jer., XXV, 33. On plaçait dans leur tombeau leurs armes de guerre, Ezech., XXXII, 27; on composait des chants funébres pour honorer leur mémoire, II Reg., I, 47-27; II Par., XXXV, 25, et enfin l'on offrait des sacrifices pour la rémission de leurs pêchés. II Mach., XII, 43-45. Au retour, les combattants se soumettaient aux rites purificatoires imposés à ceux qui avaient tué des hommes ot qui avaient touché des morts. Num., XXXI, 19. — La plupart de ces usages n'avaient rien d'absolu; plusieurs ont dù être suivis ou omis selon les circonstances, sans que les écrivains sacrés aient pris la peine de le noter.

II. LA LÉGISLATION MOSAÏQUE. — Les prescriptions de Moïse, relativement à la guerre, ont pour but d'en diminuer la cruauté et d'en limiter les occasions.

1º Dispositions législatives, - Les Hébreux ne pouvaient frapper à la guerre que les hommes; défense leur était faite d'exterminer les femmes, les enfants et même le bétail. Deut., xx, 13, 14. Les femmes et les jeunes filles pouvaient être réduites en captivité et l'Hébreu était autorisé à prendre pour épouse l'une de ces dernières, Mais il devait tout d'abord lui laisser un mois pour pleurer son père et sa mère, et si ensuite il ne voulait plus d'elle pour compagne, il était obligé de lui rendre sa liberté. Deut., xx, 10-14; Jud., v, 30. Il était défendu de détruire les arbres fruitiers, et même on ne pouvait abattre d'antres arbres que pour faire des retranchements. Deut., xx, 19, 20. Cependant, sur l'ordre d'Élie, il fut dérogé à cette règle dans la guerre contre les Moabites. IV Reg., III, 19, 25. Ces dispositions contrastaient avec la férocité dont les autres peuples de cette époque étaient contumiers, et les Syriens, voisins immédiats des Hébreux, constataient eux-mêmes que les rois de la maison d'Israël étaient miséricordieux. III Reg., xx, 31. Ces derniers obéissaient ainsi à la lettre et à l'esprit de leur loi. Cf. Josephe, Cont. Apion., 11, 29. Les rares exemples de cruanté qu'on peut mettre à l'actif des Hébreux ont le caractère de représailles ou sont des violations formelles de la loi. 11 Par., xxv, 12. Encore, l'un des principaux, attribué à David, n'existe-t-il que dans des traductions fautives du texte hébreu. On fait dire à ce texte que David fit sortir les Ammonites de la ville de Rabba pour les « placer sous des seies, des herses de fer et des haches de fer, et les faire passer par des fours à briques ». 11 Reg., x11, 31. En réalité le texte peut signifier sculement que David préposa les Ammonites aux scies, aux laches et aux moules à briques, c'est-à-dire fit d'eux des bûcherons, des tailleurs de pierre et des briquetiers. Voir Four, t. 11, col. 2338. -Les Hébreux ne pouvaient assiéger une ville sans commencer par lui offrir de se rendre. Deut., xx, 40-15. -Le jour du sabbat n'interrompait pas les opérations militaires, comme on le voit pour Jéricho, assiégé durant sept jours consécutifs. Jos., vi, 15-21. A l'époque des Machabées, un zèle mal entendu porta des Israélites à ne pas se défendre contre les ennemis le jour du sabbat. Si ce rigorisme ent prévalu, les ennemis eussent facilement exterminé toute la nation, en multipliant lenrs attaques le jour du sabbat. Mathathias jugea qu'il n'en pouvait être ainsi et il fut décide qu'on se défendrait à main armée ce jour-là aussi bien que les autres. I Mach., и, 34-41; Joséphe, Ant. jud., XII, vi, 2. Cependant les Juifs ne cessèrent pas de s'interdire, le jour du sabbat, certains travaux militaires d'une nature plus servile. Josephe, Bell. jud., I, vii, 3. Cf. II Mach., xv, 1-5. Il est probable que l'abstention était encore plus stricte à l'époque des trois grandes fêtes, car le Seigneur avait promis que pendant ces solennités son peuple ne serait pas attaqué. Exod., xxxiv, 24.

2º Les ennemis d'Israët. - La loi mosaïque avait pris

soin de déterminer dans quelle mesure les Hébreux pourraient faire la guerre avec leurs voisins. Les Chananéens furent voués par le Seigneur à une extermination complète, parce que le pays qu'ils occupaient avait été promis à Abraham et à ses descendants. Gen., xv, 7-21, et que l'abominable culte idolátrique qu'ils professaient aurait pu entraîner au mal les Hébreux, Deut., xx, 16-18. De fait, c'est pour n'avoir pas exécuté cette prescription à la rigueur que les Israélites se laissèrent aller si souvent aux pratiques de l'idolâtrie. - Les Amalécites avaient attaqué les Hébreux à leur sortie d'Égypte; la guerre contre eux devait être perpétuelle. Exod., xvii, 16; Deut., xxv, 17-19; I Reg., xv, 2, 3. - Les Madianites avaient attiré les Hébreux au culte de Béelphégor, ils étaient voués à l'extermination, comme les Chananéens. Num., xxv, 16-18; xxxı, 1-12. — Les Moabites et les Ammonites étaient descendants d'Abraham. Les Hébreux ne devaient donc pas leur faire la guerre; mais il leur fut défendu de contracter aucune alliance avec ces peuples, qui avaient refusé des provisions aux Hébreux dans le désert et suscité contre eux le faux prophète Balaam. Deut., 11, 4-6, 19; xxiii, 4-7. — Les lduméens avaient refusé le passage aux Hébreux dans le désert, Num., xx, 14-21; mais comme ils descendaient d'Ésaü, toute hostilité à leur égard fut défendué. Deut.. ххиі, 7. — Quant aux Égyptiens, les Hébreux devaient garder avec eux de bons rapports, parce qu'ils avaient reçu l'hospitalité dans le pays d'Égypte. Deut., XXIII, 8. Il n'est point question des autres peuples, Les Israélites gardaient la liberté soit de prendre l'offensive, soit de se défendre contre eux quand les circonstances l'exigeraient. L'offensive semble prévue par l'extension que le Seigneur assigne au domaine des Hébreux. Ce domaine doit en ellet avoir pour limites d'un côté le lleuve d'Égypte, et de l'autre le grand fleuve de l'Euphrate. Gen., xv, 18-21; Exod., xxiii, 31; Deut., i. 7. Les Israélites étaient donc autorisés de droit divin à faire la guerre pour atteindre ces limites.

III. LES INTERVENTIONS DIVINES. - 1º Les préliminaires. — La mission providentielle assignée au peuple hébren ne pouvait s'accomplir sans l'intervention de Dieu. Aussi la Sainte Écriture nous montre-t-elle souvent le Seigneur agissant miraculeusement pour assurer la victoire aux Israélites dans les combats. Dien luimême avait promis de soutenir son penple contre les ennemis et lui avait recommandé de ne pas craindre. Deut., xx, 1-4. Les llébreux savaient d'ailleurs que le Seigneur donne le courage qui fait les hommes de guerre, Ps. xvii, 40; cxliii, 1, et l'assistance qui assure la victoire, Ps. LXXXVIII, 44; CXXXIX, 8, qu'il arrête, quand il lui plait, les guerres et les guerriers. Ps. xl.v, 10; LXVII, 31. Aussi, avant d'entreprendre une guerre, les Hébreux commençaient par s'enquérir de la volonté du Seigneur, soit en le consultant lui-même par l'Urim et le Thummim, Jud., 1, 1; xx, 27; I Reg., xiv, 37; xxiii, 2; xxvIII, 6; xxx, 8, soit en interrogeant un de ses prophètes, III Reg., xxII, 6; IV Reg., xix, 2, 7; II Par., xvIII, 5. Cf. Ezech., xxI, 26; I Mach., v, 67. On offrait ensuite le sacrifice pour appeler le secours divin. I Reg., vii, 9; xiii, 8. Comme gage de l'assistance divine, on emportait l'arche d'alliance à la guerre. Elle était au milieu des combattants comme le symbole de la présence de Dieu. Jos., Iv, 6-16; Jud., xx, 48-27: 1 Reg., Iv, 3-22; XIV, 18; Ps. LXVIII, 1-24. Voir Arche d'alliance, t. 1, col. 919-921. La guerre entreprise avec ces garanties méritait vraiment le nom de « guerre du Seigneur ». I Reg., xviii, 17; I Par., v, 22.

2º Les interventions miraculeuses. — Ontre l'assistance ordinaire qu'il prétait à son peuple dans les combats, Dieu daigna plusieurs fois intervenir d'une manière extraordinaire en sa faveur, principalement durant la période de la conquête chananéenne. De même qu'il a fait périr les Égyptieus qui poursuivaient les Hébreux

à la mer Rouge, Exod., xiv, 27, 28, il aide Josué contre les Amalecites pendant que Moïse prie sur la colline, Exod., XVII, 9-13; fait tomber les murs de Jéricho, Jos., vi, 20; accable d'une grêle formidable les rois chanancens réunis près de Gabaon et prolonge le jour pour assurer leur défaite, Jos., x, 10-14. Il prête successivement le concours de sa puissance aux juges d'Israël, principalement à Gédéon, Jud., vi, 34-40; vii, 22; à Jephté, Jud., xi, 32; à Samson, xiii, 5; xvi. 28-30. Dans la suite. le Seigneur intervient encore miraculeusement pour causer une panique aux Syriens qui assiègent Samarie et les obliger à s'enfuir. IV Reg., VII, 6, 7; pour faire périr les Assyriens de Sennachérib qui assiègent Jérusalem, IV Reg., xix, 35, 36; et pour soutenir Judas Machabée contre les Syriens de Lysias. Il Mach., XI, 6-9. Par contre, le Seigneur irrité par les crimes de son peuple prépare son châtiment et conduit contre lui les Assyriens, IV Reg., xv, 19-20, 29; xvII, 3-6; xvIII, 9-11; 13; I Par., v, 6-26; Judith. vII, 1; les Babyloniens, IV Reg., xxiv, 10-16; xxv, 1-11, et plus tard les Romains. Il est à remarquer que dans la catastrophe finale, la main de Dieu fut reconnue par Titus lui-même. Joséphe, Bell. jud., VI, IX, 1; cf. VI, IV, 5.

IV. LES GUERRES DES HÉBREUX. - Dès leur sortie d'Égypte, les llébreux furent en guerre avec les peuples qu'ils rencontrèrent dans le désert, Amorrhéens, Num., xxi, 23-26; Madianites, xxxi, 1-54, etc. Il existait alors un livre, perdu depuis, et intitulé « livre des guerres de Jéhovah ». Num., xxi, 14. Les Hébreux eurent ensuite à combattre les tribus chananéennes qui occupaient la Palestine. Le récit de ces luttes pour la prise de possession de Chanaan remplit les livres de Josué et des Juges. Dès cette époque, la guerre civile fit son apparition parmi les Hébreux ; la tribu de Benjamin périt presque tout entière à la suite d'un crime commis par l'un de ses membres. Jud., xix-xxi. En Palestine, les Hébreux trouvèrent établis, sur le bord de la Méditerranée, les Philistins, peuple qui n'était pas de race chananéenne et qu'ils n'avaient pas mission d'exterminer, mais qui, rusé, brave et industrieux, lutta avec acharnement contre les nouveaux venus sons le gouvernement des Juges, 111, 3, 31; x, 7; xm, 1; xv, 9; xvi, 1-31; d'Heli, 1 Reg., iv-vi; de Samuel, 1 Reg., vii, 7-14; de Saül, I Reg., xiii, 5; xiv, xvII, etc.; de David. 11 Reg., v, 17-25; vIII, 1; xxI, 15-22; et d'Ezéchias, IV Reg., xvIII, 8. Voir Philistins, Par leurs incessantes hostilités, ils contribuèrent notablement à développer chez les llébreux les aptitudes militaires. Saül eut à combattre les Ammonites, 1 Reg., XI, 1-11; les Amalécites, I Reg., xv. et plusieurs fois les Philistins, qui finalement furent la cause de sa mort. I Reg., xxxi. 1-6. David fit la guerre aux Philistins, aux Moabites, aux Syriens, aux Iduméens, aux Ammonites, 11 Reg., viii, 1-18; x. 7-19; xxi, 15-22, et eut à soutenir une guerre civile contre son propre fils Absalom. 11 Reg., xv, 1-xviii, 33. Il fut un roi guerrier et pour cette raison ne put être admis à bâtir le temple du Seigneur, comme îl l'aurait désiré. III Reg., v. 3. Le règne de Salomon fut pacifique, bien que sous ce roi le donnaine des Israélites ait atteint son apogée en s'étendant de l'Égypte à l'Euphrate. III Reg., IV, 21. Les guerres recommencerent sous ses successeurs, guerres entre les deux royaumes de Juda et d'Israël, 111 Reg., xv, 6, 7, 16, 17, 32; IV Reg., xiv, 8-12; guerre avec les Égyptiens sous Roboam, III Reg., xvi, 25-28, et plus tard sous Josias et Joachaz, IV Reg., xxiii, 29-36; guerres contre les Moabites, IV Reg., III, 21-27, et les Idaméens, IV Reg., VIII, 20-22. Durant cette période, les guerres les plus nombreuses se firent avec les Syriens de Damas. 111 Reg., xv, 20, 21; xx, 1-21, 29-32; xxii, 31-36; IV Reg., vi, 24, 25; vii, 3-9; viii, 28, 29; x, 32, 33; xii, 17, 18; xiii, 3, 7, 24, 25; xv, 37; xvi, 5, 6, Les guerres avec les Syriens occupaient surtout les rois d'Israel et les empéchaient de chercher trop souvent querelle aux rois de Juda. Les Syriens faisaient habilement manœuvrer leur cavalerie dans les immenses plaines de leur pays; les Israélites se défendaient avec avantage dans leurs montagnes, comme ils l'avaient fait précédemment contre les Philistins, habitants de la plaine. Aussi les Syriens disaient-ils : « Leurs dieux sont des dieux de montagnes; voilà pourquoi ils nous ont vaincus. Combattous-les dans les plaines et nous en serons vainqueurs. » III Reg., xx, 23. Ils ne cessèrent leurs incursions contre le royaume de Samarie que quand eux-mêmes furent déportés par les Assyriens. Ceux-ci furent les derniers et les plus terribles des ennemis en face desquels se trouvérent les anciens Hébreux. Le Seigneur en délivra une fois miraculeusement Jérusalem sous Ézéchias. IV Reg., xix, 9-36. Mais déjà le royaume d'Israël était tombé sous leurs coups, IV Reg., xv, 27-29; xvii, 3-6; xviii, 9-12, et plus tard le royaume de Juda fut aussi détruit par les Chaldeens. IV Reg., xxiv, 10-20; xxv, 1-21. Il n'est plus question de guerre, dans l'Ancien Testament, que sous les Machabées, qui luttent héroïquement contre les rois de Syrie, avec des fortunes diverses, pour l'indépendance de leur nation. Dans le Nouveau Testament, il n'est fait mention que de la grande guerre finale que les Juifs auront à soutenir contre les Romains, et que Notre-Seigneur prédit à l'avance avec détail. Matth., xxiv, 1-21; Marc., xiii, 1-19; Luc., xxi, 5-24. Pendant cette effroyable guerre, les Juifs montrèrent tout ce que la Providence leur avait accordé de valeur militaire et de patriotisme. Les Romains eurent mitle peines à les vainere; les Juifs périrent glorieusement et il fut visible que la main de Dieu aidait leurs ennemis, « Jamais, en aucun temps, nation n'a tant souffert et ne s'est jetée si bravement et tout entière entre les bras de la mort, pour échapper au plus poignant des malheurs, à l'envahissement et à l'asservissement par la force brutale des armées étrangères. Ils ont payé de leur sang le droit de transmettre à leur descendance le souvenir de la plus belle résistance qui ait jamais été faite par les faibles contre les horreurs de la conquête. » De Sauley, Les derniers jours de Jérusalem, Paris, 1866, p. 437.

H. LESÉTRE.

## GUERRES (LIVRE DES) DU SEIGNEUR. Voir t. IV, col. 317, 4a, 1c.

GUEULE (hébreu: pêh, « bouche; » chaldéen: pum; Septante : στόμα; Vulgate : σs), la bouche chez la plupart des grands carnassiers, des reptiles et des poissons. - 1º Au sens propre. La Sainte Écriture parle de la gueule du lion dans laquelle, d'après les versions spécialisant le sens de l'hébreu, Samson trouva un essaim d'abeilles, Jud., xiv, 8; des lions auxquels Dieu fit échapper Daniel, Dan., vi, 22; 1 Mach., II, 60; Hebr., xi, 33; du lion auquel le berger arrache les restes de sa brebis, Am., III. 12; de l'ours. Dan., VII, 5: du erocodile, Job, XLI, 10; du serpent qu'adorent les Babyloniens et que Daniel fait périr, Dan., xiv, 26; du poisson dans lequel saint Pierre trouve le statère destiné au tribut. Matth., xvii, 26; — 2º Au sens figuré. La gueule du lion symbolise la férocité des persécuteurs. Ps. XXI, 22; cf. 14; Il Tim., IV, 17. Les ennemis d'Israël, Is., IX, 11, et les mauvais pasteurs, Ezech., xxxiv, 10, sont comme des bêtes à la gueule dévorante. La bête infernale que voit saint Jean a une gueule de lion, Apoc., XIII, 12, et Satan une gueule de serpent. Apoc., XII, 15; xvi, 43. La terre qui s'entr'onvre est comparée à un animal qui ouvre sa gueule pour engloutir. Num., xvi, 30, 32; xxvi, 40; Deut., xi, 6; Ps. Lxviii, 16; Apoc., xii, 16; xvi, 13. De même le scheôl. Is., v, 14.

II. LESÈTRE.

1. GUEVARA Antonio, théologien espagnol du xvi siècle, a écrit les deux ouvrages suivants : Literalis expositio in primum caput Geneseos, in-4°,

Vienne, 1585; Commentarius et Ecphrasis in Habacuc prophetam et in psalmos Davidicos breves annotatiunculæ, in-19. Madrid, 1595. — Voir N. Antonio, Bibl. Hispana nova, t. 1, p. 128. — B. HEURTEBIZE.

2. GUEVARA Jérôme, jésuite espagnol, né à Séville en 4585, mort à Madrid le 19 février 1649. Entré au noviciat en 1600, il professa la théologie morale. Commentarius in Evangelium Matthæi, 3 in-f°, Madrid, 1634-1641; ibid., 1736 (?).

C. SOMMERVOGEL.

GUILLAERTS Dominique, théologien catholique des Pays-Bas, était chanoine de la cathédrale d'Anvers, et mourut dans cette ville en 1722. Il est auteur d'un commentaire, qui ne parut qu'après sa mort : Annotationes in Evangelium secundum Joannem, in 19 priora capita Evangelii secundum Matthæum, et in 111 priora capita secundum Lucam, Gand, 1724.

A. REGNIER.

GUILLAUD Claude, théologien français, né à Beaujeu, mort en 1561, était docteur de la maison et société de Sorbonne. Ses commentaires sur les Épitres canoniques ayant été censurés par la faculté de théologie, il se retira en Bourgogne. Il fut curé de Villefranche-en-Beaujolais, chanoine et théologal d'Autun. Voici ses principaux ouvrages : Collatio in omnes D. Pauli epistolas, in-19, Lyon, 1542; Collatio in canonicas Apostolorum vii Epistolas, in-49, Paris, 1543; in-89, Paris, 1550; Enarrationes in Evangelium Joannis, in-f9, Paris, 1550; Collationes in Matthæum, in-f9, Paris, 1562. — Voir Dupin, Histoire des auteurs ecclésiastiques de 1550 à la fin du siècle (1703), p. 5. B. Heurtebize.

GUILLAUME de Saint-Thierry, bénédictin, puis cistercien, né dans le diocèse de Liège, mort à l'abbaye de Signy vers 1150, fut envoyé à Reims pour y faire ses études. Il s'y consacra à Dieu sous la règle de saint Benoît dans l'abbaye de Saint-Nicaise et devint abbé de Saint-Thierry au mont d'Hor. Ayant connu saint Bernard dans un voyage à Clairvaux, il se résolut à embrasser la vie cistercienne à l'abbaye de Signy. Ses œuvres imprimées se trouvent dans le tome CLXXX de la Putrologie latine de Migne. On y remarque Brevis commentatio in priora duo capita Cantici Canticorum; Commentarius in Cantica Canticorum e scriptis S. Ambrosii collectus; Excerpta ex libris S. Gregorii papæ super Cantica Canticorum; Expositio altera super Cantica Canticorum; Expositio in Epistolam ad Romanos. — Voir Fabricius, Biblioth, latina media atatis (1858), t. m., col. 157; Hist, littéraire de la France, t. xm, p. 312; Visch, Bibl. Cisterciensis, p. 137; 1). Ceillier, Hist. générale des auteurs ecclésiastiques (2º éd.), t. xiv, p. 386; Paquot, Mémoires pour servir à Chist. littéraire des Pays-Bas, t. 11, p. 207; Patrologie latine, t. clxxx, col. 185-726. B. Heurtebize.

GUILLEBERT Nicolas, prêtre et théologien français, vêcut dans la première moitié du xvii siècle. Il a laissé ptusieurs paraphrases de l'Ancien et du Nouveau Testament : Les Proverbes de Salomon paraphrasés, in-8º, Paris, 1626; in-8º, 1637; Paraphrase sur l'Ecclésiaste de Salomon, in-8º, Paris, 4627, 1635, 1642; La Sagesse de Salomon paraphrasée, in-8º, Paris, 4631; Paraphrase sur les Épitres de saint Paul aux Colossieus, aux Thessalonicieus, à Timothée et a l'îte, in-8º, Paris, 1635; Paraphrase de l'Épitre aux Hébreux et des Épitrescanoniques, in-8º, Paris, 1638. A REGNIER.

GUILLEMIN Pierre, bénédictin, né à Bar-le-Duc, profés de l'abbaye de Saint-Mihiel le 9 juin 1703, mort à Neufchâteau en Lorraine, le 9 septembre 4747. Il fut prieur de Saint-Mansuy de Toul. Il est auteur d'un Commentaire littéral abrégé sur tous les livres de

l'Ancien et du Nouveau Testament avec la version française, 3 in-8°, Paris, 1721. Ces trois volumes qui ue comprennent que le Pentateuque devaient être suivis de sept autres qui n'ont jamais été imprimés. Guillemin résume les Commentaires de Calmet, mais ne craint pas de s'écarter des explications de ce dernier quand il le croit nécessaire. — Voir Dom François, Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît, t. 1, p. 445; Journal des savants, janvier 1723, p. 34.

GUIOT DE MARNE Joseph Claude, théologien français, naquit à Bar-le-Duc le 8 janvier 1693. Il fut grand-vicaire de l'Ordre de Malte dans les duelhés de Lorraine et de Bar, et membre de l'académie de Florence et de Tortone. Il a laissé : Une dissertation latine, adressée au cardinal de Polignae, pour prouver que saint Paul a passé à Malte d'Afrique, et non pas à Méléda du golfe Adriatique comme le prétendait le P. George de Raguse, Rome, 1731; Commentarium in Acta Apostolorum, Palerme. — Voir A. Calmet, Bibliothèque lorraine, in-f<sup>o</sup>, Nancy, 1751, col. 471.

A. REGNIER.

GULLOTH (hébreu : gullot; Septante : Βοτθανίς, Γοναιθλάν, Jos., xv, 19; λυτρωσις, Jud., 1, 15; d'autres manuscrits portent : Γωλάθμάζη, Γωλάθ [voir Vigouroux, Polyglotte, t. n, p. 88]; Vulgate: irriguum), mot qui signifie « sources, fontaines » et indique peut-être des caux qui jaillissent en bouillonnant (A. P. Stanley, Sinai and Palestine, 1877, p. 512), chose rare en Palestine. Axa, fille de Caleb, femme d'Othoniel, dit un jour à son père : « Tu m'as donné une terre aride; donnemoi aussi gullôt mayim, des sources d'eaux. Et il lui donna Gullôt 'iliyôt (les fontaines de dessus) et Gullôt talitiyot (les fontaines de dessous). » Jos., xv, 19; Jud., 1, 15. Voir AxA, t. 1, col. 1295. Rosen, dans la Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft, t. 11, 1857, p. 50-64, suppose que ces deux sources sont l'Ain Nunkur et le Devir-Ban actuels, dans une belle vallée à une heure environ au sud-ouest d'Hébron, Contre cette opinion, voir Dabir, t. 11, col. 1198. Voir ibid., col. 1200, pour d'autres identifications.

GUNI (hébreu : Gûnî), nom de deux Israélites.

1. GUNI (Septante: Γωυνί, Gen., XLVI, 24; Γαυνεί, Codex Alexandrinus: Γωυνί, Num., XXVI, 48, et Γωνεί, Cedex Alexandrinus: Γωυνί, 1 Par., VII, 43), le second des fils de Nephthali, Gen., XLVI, 24; l Par., VII, 13, chef de la famille des Gunites. Num., XXVI, 48. Il semble qu'à la place de Gésonite dans I Par., XI, 33, il faille lire Gunite ou fils de Guni d'après la recension de Lucien. Voir GÉZONITE.

2. GUNI (Septante: Foovi), descendant de Gad, père d'Abdiel lequel Fétait d'Achi ou Ahi. C'est ce dernier et non Guni qui était chef d'une famille au temps de Jéroboam II, roi d'Israel, ou de Joatham, roi de Juda. I Par., v. 15, 17. Voir Am 2, t. 1, col. 291. E. Levesque.

GUNITES (hébreu : hag-Gûnî; Septante : δ Γαυνί, Codex Alexandrinus : Γωυνί; Vulgate : Gunitæ), famille issue de Guni, le second fils de Nephthali. Num., xxvi, 48.

GURBAAL (hébreu: Gûr-Ba'al, a demeure de Baal; » Septante: ¾ Házpa), localité d'Arabie, au sud de la Palestine, dont les habitants furent battus par Ozias roi de luda. Il Par., xxvi, 7. Le nom de cette ville semble indiquer qu'on y rendait un culte partieulier à Baal. Son identification est incertaine. Les Septante paraissent l'avoir confondue avec Pétra, capitale de l'Idumée. Le Targum y a vu Gérare, lisant 772 au lieu de 772. Sur une

Ling adout unic a vince realcine chaire concur com-La marchandraa dantecho veric Courtes elbes. Aprilonne Cour com pac tour

in samelni. In dincolonik firli flan wir flan en saton li michenis plequet i elift

number of a containantifiet.

प्रसारक्षिण अस्तिकार्वाट्या

hane ampress

du chird rest publis for nois

h cros reladicontem and

कारिया के सामिक विस्ति

m'anfilment arterneund

vor noise. Ethnors re vongr

hat hplus hans. Frant h will air of hadian eppices

nite of en cheft chief epieces Er li lighes or methouse are

theologyen of the fregres when

mece.mametas allmore appendner anippines join a noor, annuncime at napple indiante in interpretations of napples regions of our properties and napples miles anatice our properties and napples our properties. demaiair du aloc. Cimapolimm. Diam applesmore four chou qui un cun chin inna gear lehguir arano lemõa, alamirit apele Võine winaaranu põedu al alamenindle ais at eneron trangle detenerablem at that adding au Onenchandrana dian leagueter letic. and diampolical fleir chat aduagui alte chiere weather fre water water terms and work and an wind and and an an water water was an an an confedent from an an an inchest was an an an inchest was an an an inchest was an an inchest was an an inchest was an an inchest was a superior was a superio anation dunide anaut die no'met le s.apre some lour loume et no note. a avenament. Frigue appentione tes contembor, timbors afors an manife aithu grestors. Frananctice artifoin dicknive buttile qui effut ve. 1111, de diel adulaminuenchentraionas aratis metolegamont lobamany, trupas or day erail le and annine alonied m. Isomanicas wice. Pelepimen shufan in oces. Erradon. displadin. or admenic. mic diliplican des wires, Allowe e el acali. Le dienemalinemaka peledy, h elipamadul difficien attologiation as wire. It is autres furnitant affles, un clane chat aduc mes. It anios antiancourse chate wie. makacat moa kumble duruku ku kus dour somes walemate de il amout ette fins et ailighne. al adue que are atoret unches tene aft adue lectuel aupure erection qui met politable or las truce bud a len aos nemice. Far enoughestort unious sais ne mindaliae doir hance binaed al nome romes. Fremobics offourt four la facto loui alle maie dont lemodes fil fins. Car that wonife contember inpic miant. Archis chan winger

nin i D'onminer i demanage

Of wite authorit anne chat. Le bank authoritans mos spi

en qued elt In er pir qued elt

ique qui tones migne.

एड ले वात्री भागादी हो है. यह

hounan for, Arcinarigand

tons bragance . Ar of blane and dient il que librie a plue tus dient of himane for. भीर का दीएड च्याड ट्यांसड क्रियाच्य

विम ककार्याकार कार्या करती है

Trepologie of his pole Querie skine coming claumer of a language of other policies of the plane of a claument of the language Decrepologie Of the policies of the contract of

testies anti d'u voltre donn auxair d'unt taux vincinaison a en Ce péce le toine se le maté porce a price cravines couremaion of on finctematon. In chimne apple lexibus a lennation or lemantea du hum le. 1 of enh on abou achut. Eur knebucs nebout antwak a regard rown earling lemain blumaner chement. Extels adventin midsols queh mõre älkus. Le le altu diài gdieur an an guna alumac, Adian ara une oblam other partie couries due, cetraduc u.s. eque my line deart aucus geneds hieutlas guie modes antiganspice atomit touck facto mies fines. D. 11 mientes mies about postes sur chois les carebres à le lumice mais il con dur qui Ai strice tenebres. Er li copis nire In palait amos chat stution. Bi dougue

in to clone levide.

In controlled our hunder controlled the fact that For deriver the function of the controlled out to the controlled out the function of the controlled out the contr unche unpla le lumiat id y livraiche nun Dor frent nepres 1 man busids. 1449.

this thance prince ounce dark paint Come chair diane and under Expendine.

In the diane and the little and the continue of the and the continue of aufi & fair li aiounice, Araloit courainne melnet lechel alaneno'a alone pamin ele guardia adta. De bur diane le bune hile hate It plant give ale hi have give conon Te umae meme day en lumuant les regile estoit bome. Egg adme g'ie lumar and our koups se bounce intellent court emiche vne depolions de das Erneque stolal brombio. Erches ombres. Erches aufi & fait It Colang. L'railummor oun conduct xpa dunix & lehumae. Er apala lehumaes. Er apala lehumaes. Er apala con apares. Er unmae est du & pares po ners anoce feliunere les raidres nôme dentitue a aname we alar anom. In g diany distillminen soir finite as entandin q'il lumest estoit plente cudicu anchois quette fult faite. Le De fu elle pfrite quit of eautor plear en le pleane er entry que will. Er wausa le lumere or mietres. Apri chon gile purgeles knows. Et a apela

thumar of our duding and them of ani muzme qua pugue conchas.

Acoustelline of thought of Klond in un. elenies Li mondes centaliles ctr chie mondes qui ano



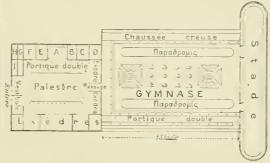
des dernières ramifications des montagnes de Juda, qui va se perdre dans la vallée de Bersabée, se trouve un endroit appelé el-Ghurra et une colline appelée Tell el-Ghur, qui conservent peut-ètre le nom de Gur-(Baal).

GUYART DESMOULINS, chanoine d'Aire, traducteur de la Bible en français. On écrit aussi son nom Guyard et Guiars Desmoulins. Lui-même s'appelle dans un opuscule latin : Ego Guiardus de Molendinis (De capite B. Jacobi Majoris Apostoli, publié dans la Revue des sociétés savantes, 1861, t. v. p. 510) et dans une charte française « Guiars des Molins », N, de Wailly, Chartes d'Aire en Artois, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. xxvIII, part. I, 1874, charte 9, p. 193 (Guiart, dans la charte 6, ibid.), de même que dans plusieurs manuscrits de la Bible historiale (S. Berger, La Bible française, p. 160). Il était né à Aire en juin 1251, Le ler octobre 1297, le chapitre de Saint-Pierre d'Aire, dont il faisait partie, le nomma son doyen. On ignore la date de sa mort, on sait seulement qu'il vécut jusqu'après 1313, probablement jusque vers 1322, époque où il avait un successeur. Guyart a été un des premiers écrivains qui aient traduit une partie de la Bible en français. Sa traduction, très importante pour l'histoire des versions des Ecritures en notre langue, est connue sous le nom de Bible historiaux ou Bible historiale. Sur son œuvre, voir Françaises (versions) de la Bible, t. II, col. 2355-2357. Nous reproduisons ici le verso du premier feuillet de la Genèse (fig. 87), d'après le manuscrit 312 de la bibliothèque Mazarine. - La Bible historiale fut imprimée par Antoine Vérard à Paris, en 2 volumes, vers la fin du xve siècle, mais d'après des manuscrits dans lesquels l'œuvre du chanoine d'Aire avait été notablement modifiée et transformée. Voir Fr. Morand, Un opuscule de Guiard des Moulins, dans la Revue des sociétés savantes des départements, 1861, t. v. p. 495-500; Ed. Reuss, Fragments relatifs à l'histoire de la Bible française, dans la Revue de théologie, t. xiv, 1857, p. 12-48, 73-79; Sam. Berger. La Bible française au moyen age, in-8°, Paris. 1874, p. 157-188, 325-327, etc.; Paulin Paris, Guyart des Moulins, dans l'Histoire littéraire de la France, t. xxvIII, 1881, p. 440-455.

GUYAUX Jean Joseph, théologien catholique belge, ne à 1684 à Wamfercee en Brabant, mort à Louvain le 8 janvier 1774. Il avait fait ses études de philosophie en cette dernière ville. Il y devint professeur d'Écriture Sainte, chanoine, puis doyen de la collégiale de Saint-Pierre. Il a travaillé à l'édition de la Bible publiée par du Hamel, in-f., Louvain, 1740, et une grande partie des notes sont de lui. Il est en outre auteur d'un Commenturius in Apocalypsim, in-8°, Louvain, 1781. M. Gérard, chanoine de Gand et professeur de philosophie à Louvain, a fait imprimer l'ouvrage suivant de J.-J. Guyaux : Prælectiones de sancto Jesu Christi Evangelio deque actis et epistolis Apostolorum, 7 in-8°. Louvain. - Voir Hurter, Nomenclator literarius (2e éd.), B. HEURTEBIZE. t. 111, col. 91.

GYMNASE (grec: Γυμνάσιον; latin: Gymnasium), ensemble des locaux spécialement affectés chez les Grecs aux exercices physiques de la jeunesse et à l'entrainement des athlètes. Sous le règne d'Antiochus IV Épiphane, l'impie Jason et ceux qui, comme lui, voulaient introduire chez les Juifs les mœurs païennes, obtinrent en roi, à qui ils promirent, en échange de cette permission, la somme de cent cinquante talents d'argent, l'intorisation de construire à Jérusalem un gymnase et une éphébée, I Mach., I, 15; II Mach., IV, 9. Ce gymnase fut en effet construit par eux aux pieds de la citadelle. II Mach., IV, 12. La description la plus complète d'un gymnase grec est celle que nous donne Vitruve, V, XI (fig. 88). En voici l'ordonnance. On trace d'abord un

péristyle carré ou reclangulaire, sur un pourtour de deux stades olympiques, soit 384 mètres. Trois des portiques qui bordent les côtés sont à colonnade simple, le quatrième, qui fait face au sud. est à double colonnade. Sous ce portique double sont placées les pièces suivantes : le l'ephebeum, A (voir Éphébée, t. 11, col. 1830), vaste salle où sont disposés des sièges de façon à ce que les éphébes puissent s'exercer en présence de leurs maitres; 2º le coryceum, B; quelques savants croient que cette salle était destinée au jeu du corycos, sorte de ballon suspendu contre lequel les athlètes et les jeunes gens s'exercaient au pugilat. D'autres en font le lieu où ils déposaient leurs provisions de bouche renfermées dans des besaces, en gree xώρυχος; 3º le conisterium, C, c'est-à-dire l'endroit où les lutteurs se frottaient de sable fin. xoviço: 4º le bain froid, D, ou hourgov; 50 l'elæothesium, E. où ils oignaient leurs membres; 6º le frigidarium, F, pièce fraiche qui servait de transition entre la cour et le tepidarium; 7º G, un couloir qui conduisait au propnigeum; 8º le propnigeum, II, c'est-à-dire la pièce qui précède l'étuve et où se trouvait le calorifère; 9° en retour, l'étuve voûtée, I, dont la longueur est donble de la largeur et qui renforme à une extrémité le laconicum, c'est-à-dire l'endroit où l'on transpirait à l'aide de l'air chaud et à

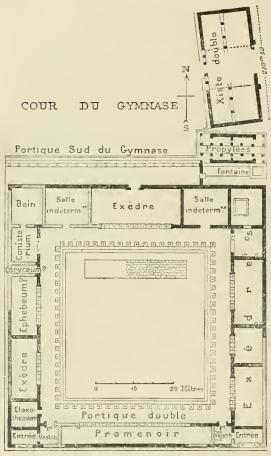


 Gymnase. Plan, d'après Vitruve: Saglio, Dictionnaire des antiquités, t. II, p. 1087.

A. Ephebeum; B. Coryceum; C. Conisterium; D. Bain froid;
 E. Elwothesium; F. Frigidarium; G. Couloir; H. Proprigeum; I. Étuve voutée.

l'autre la piscine d'eau chaude. En face, se trouvaient les exèdres ou sièges des juges et des maîtres. L'ensemble de ces bâtiments formait la palestre. - Un passage conduisait de la palestre dans le gymnase proprement dit. « En dehors de la palestre, dit Vitruve, on construira trois portiques; l'un sera contigu au péristyle, les deux autres seront placés à droite et à gauche sur la longueur d'un stade. Le premier, qui regarde du côté du nord, sera double et très large, le second simple. Dans ce dernier on disposera le long du mur des trottoirs larges de 10 pieds au moins. Au milieu, on creusera une chaussée qui sera de deux marches de 1 pied et demi en contre-bas du trottoir. La largeur de la chaussée sera d'au moins 12 pieds. » Ce portique était appelé par les Grecs ξυστός. « Le long du xyste et du portique double on tracera des allées que les Grecs appellent παραδρομίδες. » Les athlètes s'exerçaient dans la mauvaise saison sous le xyste couvert; pendant les beaux jours ils se tenaient sous des arbres en plein air. Derrière le xyste était un stade assez vaste pour contenir les spectateurs. Les ruines des gymnases découvertes dans les fouilles récentes correspondent assez bien à la description de Vitruve. Il est facile de s'en rendre compte par le plan de celui d'Olympie (fig. 89). Toutefois ce n'est que par conjecture qu'on identifie la plupart des pièces. - Les gymnases étaient fermés la nuit et ne s'ouvraient qu'au lever du soleil. L'administration de ces

établissements était confiée à des magistrats spéciaux appelés gymnasiarques, qui avaient sous leurs ordres des fonctionnaires subalternes et des esclaves, portiers,



 Gymnase d'Olympie. D'après E. Curtius, F. Adler, etc., Die Ausgrabungen zur Oympia, t. v. 1881, pl 38.

garçons de bains, cuisiniers, etc. Pour les exercices du gymnase voir Athlètes, t. 1, col. 1222. — Voir Schmidt, Die Gymnasien als Uchunsgsplätze, in-8°, Halle, 1844; A. L. Brugsma, Gymnasiorum apud Græcos descriptio, in-8°, Groningue, 4855; Petersen, Das Gymnasium der Griechen nach seiner baulichen Einrichtung, in-4°, Hambourg, 1858; Buegsen, De Gymnasii Vitruviani palwstra, in-8°, Bonn, 1863; A. Baumeister, Denkmäler des classichen Altertums, in-4°, Munich, 1885, t. 1, p. 609-611.

GYPAÈTE, grand oiseau de proie, de l'ordre des rapaces diurnes, tirant son nom du vautour et de l'aigle, auxquels il ressemble, et ne formant qu'une seule espèce, le gypaetus barbatus, appelé aussi læmmergeier, « vautour des agneaux » (fig. 90). Le gypaète a la tête et le cou jaunes, avec une touffe de poils raides sous le bec,

qui est fort et rensié vers la pointe, le reste du corps fauve en dessons et noir en dessus. Une ligne noire s'étend à la base du bec jusqu'au-dessus des yeux. L'oiseau atteint aisément 1m50 de long et 3 mètres d'envergure. Il se nourrit de proies mortes ou vivantes, et s'attaque parfois aux quadrupédes de moyenne taille, agneaux, chèvres, daims, etc. Il profite du moment où ces animaux se trouvent sur le hord de quelque précipice, fond sur enx, les frappe des ailes et de la poitrine pour les faire tomber dans l'abime, les suit dans leur chute et peut alors les déchiqueter à son aise. Il habite les montagnes et les hants rochers, dans lesquels il



90. - Le gypaète.

ėtablit son aire. Les gypaėtes vivent isolėment par paires, et ne se réunissent que rarement en plus grand nombre. — Le gypaète n'est pas commun en Palestine. Il se rencontre cependant dans les rochers des gorges profondes, comme celle du Jaboc, et Tristram a pu personnellement en observer une paire. Natural history of the Bible, Londres, 1889, p. 171. Il est probable que le gypaète est désigné dans la lible sous le nom de pérés, qui se tronve rangé parmi les noms d'oiseaux impurs entre l'aigle commun et l'aigle de mer. Lev., xi, 13; Deut., xiv. 2. Les Septante traduisent pérés par γρόψ, e griffon, » la Vulgate par gryps, qui a le même sens, Bochart, Hierozoicon, Leipzig, 1703, t. II, p. 770, par ossifraga, « orfraie » on aigle de mer, les modernes plus communément par « gypaète ». Wood, Bible animals, Londres, 1884, p. 333-338.

## H

H. Voir 11É et HETH 2.

HABA (hébreu: Yehubbāh (ketib); Yahbèh et ve-Hubbāh (keri); Septante: 'Ωδάθ; Codex Alexandrinus: 'Θδά), troisième fils de Somer, de la famille de Baria dans la tribu d'Aser. I Par., vII, 34. La lecon du ketib est évidemment faultie; la conjonction , vav, qui doit régulièrement se trouver devant le nom propre Hubbāh, s'est frouvée raccourcie en , vod, par une faulte de copiste.

1. HABACUC (hébreu: Ḥǎbaqqûq; Septante: 'Αμβα-

κούμ), le huitième des petits prophètes.

1. Temps et age. - 1º Il est difficile à fixer avec précision. Il est dit 1, 5¢, qu'il va se faire parmi les nations une chose incroyable, qu'elle se fera du vivant de ceux qui écoutent, 56, savoir que Dieu est près de susciter les Chaldeens, race avide, impétueuse et dure. Or, leur première irruption en Juda tombe vers 604, quelque temps après la défaite de Néchao par le jeune Nabuchodonosor en 605. Donc la prophétie existait à cette date. Certainement elle existait plus tôt encore, avant l'an 608 ou 607, car c'est l'année où Ninive succomba sous les efforts réunis de Nahopolassar et du Mède Cyaxare, et à ce moment il ne pouvait être incroyable que le Chaldéen se jetat sur la Palestine. Cf. G. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient, 4º édit., p. 516; F. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., 1896, t. IV, p. 136, 139-140; cf. C. Tiele, Babilonisch Assyrische Geschichte, t. II, p. 414. On peut remonter plus haut encore. L'état social, dont le prophète se plaint, 1,2-4, est plutôt mauvais. Partout l'oppression, la violence, l'injure, vesôd veḥāmās, la justice mal rendue. La loi, « âme et cœur de la vie politique, liturgique et privée, » Keil, Die kleinen Propheten, p. 411, est paralysee, sans vigueur. L'idolátrie cependant ne paraît pas avoir été très répanduc. Du moins il n'en parle pas. Il se peut que les idoles aient été tolérées avec le culte du Dieu vivant. Pusey, On the minor Prophets, Londres, 1895, p. 399. Or, cet état général représente assez bien la seconde partie du règne de Manassé et la première du règne de Josias avant 623. La date du temps de Manassé ne paraît pas improbable. Telle fut, du reste, l'opinion ancienne, juive et chrétienne, confirmée d'ailleurs, entre autres, par les imitations de Sophonie et de Jérémie, et par le fond, la forme et le style même du livre. Voir les auteurs qui sont de cette opinion dans Frz. Delitzsch, De Habacuci Prophetæ vita utque ætate, in-8°, Leipzig, 1842, p. 9-12. Soph., I, 7, vient de Hab., II, 20, comme Jer., IV, 13 et v, 6 vient de llab., 1, 8. Pusey, On the minor Prophets, p. 399. Or, ces prophétes qui imitent le nôtre, sont, dans ces versets, des premières années de Josias. Il est l'imité et non l'imitateur, car on lui reconnait, dans la conception, l'usage des mots, le style, une indépendance, une personnalité que certes les deux autres n'ont pas. On peut donc vraisemblablement placer la prophètie entre l'an 645 environ et l'an 630, entre la fin de Manassé : remonter plus haut est impossible à cause de Hab., 1, 5b bîmêkêm, « de vos jours .» et les premières années de Josias, avant que le nom chaldéen ait pu paraître menaçant à Israël. — Les modernes critiques en général et nommément les rationalistes en abaissent la date à l'an 615, 608, 605, 604 et même 590. Ils y sont amenés presque tous, qu'ils le veuillent ou non, par l'axiome, que la prophétie est métaphysiquement impossible. « On trouverait sans peine et vite l'age d'Habacuc, si l'on se défaisait de ce préjugé, qui est l'âme de la critique moderne, qu'une prédiction fondée sur une illumination d'en haut n'est pas possible : elle ne saurait être que l'effet d'une humaine prévoyance et d'une sorte de divination. Puisque Habacuc prophétise l'invasion des Chaldeens, il faut donc qu'il ait vécu au temps où, par son intelligence naturelle, il pouvait prévoir avec certitude ce terrible événement, savoir, un peu avant ou après la bataille de Carchamis, la quatrième année de Joakim. » Par là on s'explique les dates légérement antéricures à l'an 604 et celle de 590. La prophètic alors, faite après 604, ne serait plus, quoi qu'en dise Kuenen, Histoire critique de l'Ancien Testament, t. 11, p. 448, 449, qu'un vaticinium ex eventu. Nous retrouverons plus bas ces questions. Voir sur l'âge et le temps du prophète Frz. Delitzsch, Der Prophet Habakuk, Leipzig, 1843, p. IV-XXIII. Cf. Pusey, The minor Prophets, p. 398-405.

2º Tout ce qu'on sait de certain sur lui se réduit à ceci : Habacuc le prophète, 1, 1; 111, 1. Il était donc prophète, d'office. Pusey, p. 398. Donc son livre n'est pas une histoire mais une vraie prophètie. Le nom ne se lit pas ailleurs. Il dérive de hâbaq, par redoublement de la dernière radicale, et il signifie « embrassement » on « celui qui embrasse ». Il pourrait signifier aussi « lutte » ou «lutteur», S. Jérôme, In Hab., Prol., t. xxv, col. 1333, mais c'est moins probable. Les Septante auront lu hâb-baqûq, qu'ils ont transcrit : 'Αμέακούμ, le premier Ξ et le dernier p rendus par u, par euphonie. L'assyrien a un mot pareil ḥambakûkû, mais c'est un nom de plante. Frz. Delîtzsch, De Habacuci, etc., p. 1-5; L. Reinke, Der Prophet Habakuk, p. 1-3. — L'agada juive s'est plu ensuite, avec, du reste, la légende chrétienne, à suppléer à l'histoire. Quelques rabbins, à cause de IV Reg., IV, 16 (hôbeqet), ont pris le prophète pour le fils de la Sunamite ressuscité par r.lisée. Il serait né, selon les Vies des prophètes existant en deux recensions attribuées, l'une à saint Épiphane et l'autre à Dorothée, dans les environs de Βεθζαχαρίας à soixante-dix stades de Bethsur dans la tribu de Juda, I Mach., vr. 32-33; Joséphe, Ant. jud., XII, IX, 4; Bell. jud., I, 1, 5, aujourd'hui Beth Zachariyéh, à seize kilomètres au sud de Jérusalem. Il serait de la tribu de Siméon, d'après les deux Vies. Le Daniel tétraplaire, dans l'extrait : Bel et le Dragon, le dit de la tribu de Lévi, ce qui n'est pas, car il est très douteux qu'il s'agisse du même prophète, encore que les notes musicales de III, 1 et 19d semblent trahir un lévite. Hab., II. 1, rapproché de Is., xx1, 6, 8, fit surgir la légende inadmissible que le prophète était cette sentinelle posée par le fils d'Amos pour signaler l'approche des Mêdes et des Perses. Il est raconté aussi dans les Vies du pseudo-Épiphane et du pseudo-Dorothée que notre prophète, au moment du siège, s'enfuit à Ostracine, siç 'Οστρακίνην (Straki), sur les côtes de l'Égypte, qu'il με

revint dans son pays qu'après l'éloignement des Chaldeens, qu'il y mena une vie agricole et qu'il y mourut deux ans avant l'édit de retour, en 538. S. Épiphane, t. XLIH, col. 409. Cf. S. Isidore de Séville, De ort. et ob. Patr., 47, t. LXXXIII, col. 145. Le récit, en un point, contirme l'extrait de Daniel sur l'Habacuc discophore dont parle du reste une tradition orientale très répandue, mais il ne regarde pas notre prophète. Il fut enseveli dans son champ, et son tombeau se voyait, du temps d'Eusèbe, à Ceila ou, plus exactement, entre Ceila et Gabata, non loin d'Éleuthéropolis. Ses restes furent trouvés par Zébennios, évêque de cette ville au viº siècle. Disons cependant que la tradition juive nomme plutôt lluqqoq en Nephthali. Hormis le fait raconté Dan., xiv, 32-38, qui ne touche pas probablement à notre prophète, tous ces récits sont incertains, incohérents, et la critique, même la plus raffinée, ne sait en général où se prendre dans ces légendes. Voir Frz. Delitzsch, De Habacuci prophetæ vita atque ætate, Leipzig, 1842, et S. R. Driver dans le Dictionary of the Bible de J. Hastings, Edimbourg, 1899, t. 11, p. 272. Cf. W. Farrar, The minor Prophets, p. 159-174.

11. LE LIVRE DU PROPHÈTE. - 1º Analyse. - La propliétie, maššá, onus, « fardeau, » cf. L. Reinke, p. 63, s'ouvre brusquement par une plainte : Jusqu'à quand crierai-je sans être écouté? La violence et l'oppression augmentent. L'inique prévaut. La loi est morte. 1, 1-4. -Réponse de Dieu : Qu'ils regardent au loin. Il va exercer sur eux, de lenr vivant, un jugement qu'ils ne croiraient pas, s'il leur était raconté : voici que je fais lever les Chaldéens, sauvage nation, avide de ce qui n'est pas à elle, plus légère que le léopard, plus rapide que le loup du soir, race terrible sans autre droit qu'elle-même, elle viendra pour détruire et ravager : ni rois, ni princes, ni villes ne l'arréteront, elle emportera tout, puis elle s'exaltera, alors elle excédera et elle dira : ma force est mon dieu. y. 5-11. Le prophète essrayé intercède pour le peuple menacé : O Dieu, vous êtes le Dieu de l'alliance (היהי) qui ne se rompt pas, l'Elohim d'Israël, le Saint qui ne doit pas vouloir que le peuple saint périsse. Donc, nous ne mourrons pas. Le Chaldéen n'a pas été fait si fort pour détruire absolument. D'ailleurs, l'œil divin est trop pur pour souffrir l'impie et le laisser dévorer en somme plus juste que lui. Israel est comme le poisson qui n'a pas de chef : le Chaldéen l'enlève à l'hameçon, le ramasse dans son filet. Il triomphe. Il sacrific à son filet, il offre de l'encens à ses rets. Cf. y 11b. En scra-t il toujours ainsi? Est-ce logique? v. 12-17. — Il se retire en lui-même, en sa conscience de prophète, et attend que Jéhovah lui réponde. 11, 1. Jéhovah lui répond et lui enjoint d'écrire très lisiblement la prédiction de la ruine, lente à venir mais inévitable, du Chaldéen. Le décret prophétique est rédigé par manière de proverbe :

Voici, elle [l'âme du Chaldéen] s'est enflée, elle manque de rec-Pour le juste [Israel], il vivra par sa foi. [titude;

L'orgneil sera la mort du Chaldéen, la foi, la vie d'Israel, ý. 2-4. Le ý. 5 paraphrase 4<sup>a</sup>. Le Chaldéen est pris du vin d'orgueil, d'un orgueil qui monte, monte, s'annexant peuples sur peuples. Mais ceux-ci, en un māšāl, « proverbe » de cinq strophes, chantent à l'envi sa ruine, qui est leue vengeance prédite, Les strophes énoncent chacune un malheur distinct pour un crime distinct, -1. Malheur à qui s'approprie ce qui ne lui appartient pas, il sera dépouillé par les survivants, à cause du sang versé et de la violence faite à la terre, à la ville et à ses habitants, v. 6-8. - 2. Malheur à qui cherche par une opulence mal acquise à se rendre inaccessible aux coups du sort, il sera atteint par la confusion méritée par ses oppressions et ses crimes, §. 9-11. - 3. Malheur à qui bâtit de somptueux édifices et des villes superbes avec l'injustice et du sang, c'est pour le feu et le néant qu'il aura fait travailler, et en fin de compte la connaissance de Jéhovah remplira toute la terre, ŷ. 12-14. -

4. Malheur a qui a traité les peuples avec le dernier mépris, plus grande encore sera sa honte et son ignominie : « Bois, toi aussi, et qu'on voie ta nudité » pour avoir si honteusement raillé et les hommes et les choses.  $\dot{v}$ . 15-17. — 5. Malheur à qui fait des idoles et les invoque : « il n'y a pas de souffle à l'intérieur. » ŷ. 17-19. Transition. Pour Jéhovah, « celui qui est, » il habite dans son ciel; que toute la terre fasse silence devant lui. y. 20. Il va exercer le jugement et opèrer la délivrance. Habacuc, plein d'effroi à ces révélations, le prie d'abréger les délais et de joindre la miséricorde à « l'œuvre » de colère. III, 2hc. Une vision grandiose est la réponse à cette prière. - 1. Le Dieu saint vient par le sud, par Theman et Pharan : sa gloire, son cortège, les effets de sa présence : les peuples tremblent et se dissolvent sous son regard, les montagnes originelles s'affaissent et s'écroulent. v. 3-7. — 2. Il vient a) pour juger les impies, les Chaldéens et b) pour sauver son peuple. Il le dit symboliquement d'abord, v. 12, puis en termes explicites :

Pour sauver ton [peuple] Christ.
Tu frappes le faite de la maison de l'impie;
Tu mets à nu son fondement jusqu'au ras du sol.
Tu perces de tes traits la tête de ses princes,
Ils se précipitent comme un tourbillon pour me disperser:
Leur joie est de celui qui dévore le juste en secret.
Tu te fais un chemin dans la mer,
Et tes chevaux traversent la boue des grandes eaux, §, 13-15.

Tu sors pour sauver ton peuple,

Il revient encore sur l'effroi que cette vision terrible lui inspire, v. 16 (16<sup>b</sup> très difficile et altèré peut-être), vision à laquelle il ajoute quelques autres traits, v. 17. Mais il s'y mêle un vif sentiment de joie et de confiance en Dieu, qui est sa force et son libérateur, v. 18, 19, héb.

2º Division. - Le petit écrit se partage en deux parties, 1-11 et 111. — Première partie. 1. Plainte du prophète. 1, 1-4; — 2. Réponse de Dieu : prophètie de l'invasion des Chaldéens, v. 5-11; - 3. Prière du prophète qui cherche à conjurer l'extermination dont Israël est menacé, v. 12-17; - 4. Attente ferme d'une réplique de Dieu, II, 1; - 5. Révélation d'une des lois du gouvernement théocratique, y. 2-5; - 6. Ruine et destruction des Chaldéens annoncée, conformément à cette loi, dans une série de cinq « malheurs » ou Væ répondant à cinq grands crimes distincts : a) ambition insatiable,  $\hat{x}$ . 6-8; -b) avidité criminelle et effort pour se mettre hors de toute atteinte, v. 9-11; - c) oppression des peuples et extorsions pour élever de superbes monuments, (0.42-14) = d humiliation et mépris des nations soumises, v. 15-17; — e) idolátrie absurde et vaine, v. 18-20. – Deuxième partie. 1. Prière du prophète afin de hâter l'heure du salut et de faire entrer la pitié dans le châtiment, III, 2; -2. Jugement et délivrance. Théophanie, 3-7. But et fin de cette apparition divine, exprimés par symbole et figure et ensuite en termes exprès, y. 7-16; - 3. Conclusion. Joie et confiance du prophète en la force de Jéhovah sauveur, j. 17-19.

3º Intégrité critique. - L'école critique s'est beaucoup occupée du texte. Voyons rapidement comme elle l'a jugé. Tout d'abord, quelques - uns disent que 1, 1-4, doit s'entendre des Chaldeens : c'est eux qui sont l'«impie qui prévaut», v. 4°, et 1sraét, le juste qui souffre violence. Giesebrecht, Beiträge zur Erklärung des Jesaias, Leipzig, 1897, p. 196. Certainement, s'il en est ainsi, 1, 5-11, n'est pas à sa place, il faut ou le mettre avant I, 1-4, ou le regarder comme inauthentique ou interpolé. Le mettre avant 1, 1-4, est arbitraire et rien n'y oblige. Le tenir pour inauthentique ou interpolé est « non pas dénouer la difficulté, mais la trancher ». Donc, il n'est pas vrai que 1,5-11 ne soit pas à sa place et, pactant, que 1, 1-4 s'entende des Chaldéens. — Il n'est pas plus vrai qu'il doive s'entendre des Assyriens, K. Budde, dans les Studien und Kritiken, 1893, p. 383, et dans TExpositor, mai 1896, p. 372, le prétend. Selon lui, t,

1-4, se rapporte aux Assyriens; 1, 12-17 prédit la punition qui les attend, et 1, 5-11, l'exécution dont les Chaldéens sont l'auteur. lei encore, 1, 5-11, n'est pas à sa place : sa place est après 11, 4. L'ordre réel est donc : 1, 1-4, 12-17, II, 1-4, I, 5-11. La date du livre serait 621 environ. Mais il y a un obstacle à cet arrangement, e'est le rôle de libérateurs — rôle étrange pour eux — qu'y prennent les Chaldéens. Un rédacteur, avant 538, voulut le lever et il fit d'eux non pas les rédempteurs d'Israel, mais, ce qui est historique, ses oppresseurs et leur appliqua 1, 12-17. On eut ainsi l'ordre actuel : 1, 1-4, 5-11, 12-17. L'opinion de K. Budde, qui, au fond, ne repose que sur un sens probable donné au mot rášá (impius, 4a), est sans valeur. Il suffit d'expliquer 1, 1-4, de l'état intérieur d'Israël, où l'impie domine, où le juste est opprimé, pour que tout s'accorde aisément. Mais non, visiblement, ces critiques sont gênés par 1, 1-5, qui est une prophètie. Réfractaires à toute prophètie, ils cherchent par tous les moyens à éliminer celle-là. et leurs opinions ne sont que l'un de ces movens. -W. Nowack, Die kleinen Propheten, 1897, p. 261, dit que II, 5 est très altèré. Non. II, 5 est obscur et difficile, mais pas altéré. - Quelques autres, B. Stade, dans la Zeitschrift für die altt. Wissenschaft, 1884, p. 154, et A. Kuenen, Einleitung, § 76, 77, terminent le livre à 11, 8 et regardent 11, 9-20 comme une glose postexilienne. 11, 9-11, disent-ils, ne saurait convenir au roi chaldéen, que nul ne menace, mais c'est plutôt de Joakim qu'il s'agit : raison mauvaise, tirée d'une image (nidus ejus, 9b) qu'ils ont mal saisie. — II, 12-14, provient, selon enx, de réminiscences étrangères : v. 12 est pris de Mich., III, 10; v. 13 de Jer., LI, 58, et 14 d'Is., XI, 9. - Il est plus exact de dire simplement que Habacuc a imité Michée et Isaïe et qu'il a été imité par l'autre. - и, 15-17, serait douteux, parce que ŷ. 17b est répété du v. 8b et v. 17a rappelle une injure, hâmâs, faite au Liban, dont il n'y a pas, historiquement, trace ailleurs. Disons plutôt que la répétition v. 176 est un refrain comme il en existe beaucoup et que l'idée de v. 17a se rencontre dėja Is., xiv, 8. - II, 18-20 enfin est un reproche d'idolâtrie fait aux païens, et l'on sait, qu'à cet égard, les prophètes ne s'adressent qu'à Israël. Non, ils s'adressent aussi aux nations étrangères, comme on le voit par Is., xL, 18; x, 10-11; Jer., x, 1-10; Ps. cxv, 4-8. Toute cette critique, partiale et pointilleuse, est en vérité bien mesquine. - Finissons, III, d'après cette école, est un chant détaché d'un recueil liturgique postexilien. Le titre, v. l, et les notes ou indications de musique, v. 19b, 3, 9, 13, le prouvent. Il n'est donc pas d'Habacuc. On le lui aurait attribué à cause de l'inscription tefillah le-Habaqquq, qui, en fait, n'est pas plus vraie que nombre de titres dans les Psaumes. Il n'a, du reste, aucune parenté d'idées avec le livret prophétique et ne reflète en rien l'état social et religieux révélé par I et II. Et puis, à le prendre en lui-même, il offre des altérations de mots et de textes très considérables, W. Nowack, p. 266-273, et il se brise net au ŷ. 16, les ŷ. 17-19 ayant été substitués après coup à la finale originelle perdue (Wellhausen), à moins qu'ils n'aient été, comme il semble, l'occasion de cette ode. W. Nowack, p. 266. — Reprenons. La théorie indiquée n'est pas admissible. Habacue est certainement l'auteur : le titre le dit. Que si quelques titres sont inexacts, on le prouve. Ici, le prouve-t-on? Il est, en outre, faux qu'il n'y ait aucun rapport logique de 1-11 à 111 : ces deux parties, au contraire, se lient très étroitement : le jugement contre les Chaldéens et la libération d'Israël, qui sont les idées-mères du livre, II, 4, se rencontrent aussi expressément dans l'une que dans l'autre; du reste, 11, 20h est une transition assez visible. V. Kirkpatrick, The Doctrine of the Prophets, Londres, 4897. p. 281. Puis, si le texte est irrégulier, difficile, obscur, il ne faut pas oublier 1º qu'il appartient littérairement au

genre dithyrambique (šigyônôt, III, 1), et 2º que ce genre comporte des libertés de mots et de forme, qui ne sont pas ordinaires. Quant aux annotations musicales, v. 19c, 3, 6, 13, leur présence n'est pas une preuve d'origine postexilienne, car on en constate de semblables dans les Psaumes du premier temple. Enfin, la rupture qui est affirmée au v. 16 par Wellhausen, est toute imaginaire : le contexte en effet est plein et entier, et il s'euchaine logiquement, comme on s'en convainera en lisant J. Knabenbauer, In minores Prophetas, t. II, p. 117-120. — Voilà quelques difficultés des critiques contre le prophète. Le commentaire de W. Nowack est cerit en ce genre. La recherche critique la plus serrée le remplit presque exclusivement : lettres, mots, versets, tout est analysé, examiné minutieusement; additions, gloses, corrections, transpositions, interpolations, tout est hardiment tenté, admis, sans égard à la science antique. Avec combien peu de vérité, nous venons de le voir. Cf. A. B. Davidson, Nahum, Habakkuk and

Zephaniah, Cambridge, 1896, p. 55-59.

4º Valeur littéraire. — Le mérite du prophète comme écrivain est hors de conteste. La pensée est forte et personnelle. Le style est classique, sans imitation servile. -1. Il s'y trouve, cà et là, des mots et des tournures propres, des sens nouveaux, un usage assez répété de formes verbales irrégulières ou inusitées. En voici des exemples : Megammat (ventus urens), 1, 9. Knabenbauer, p. 63. Delitzsch, p. 15, 16, usité ici seulement. — 'Abétit (densum lutum), II, 6. Knab., p. 79. — Qîqûlên (vomitus ignominiw), 11, 6. — Meza ezceka (divexantes te), 11, 7, forme irregulière. — Me uqqal (perversum), 1, 4, inusité ailleurs. - Hittamehû (admiramini), I, 5, niphal inusité. Frz. Delitzseli, p. 9. - Yehitan (deterrebit eos), II, 17, hiphil anormal, de hāṭāṭ pour iaḥaṭ. Knab., p. 88; cf. L. Reinke, p. 120. - Massckah (conflatile), II, 18. - He'arel (consopire), II, 16, hebreu : nudator, niphal inusité. Knab., p. 87. — Vo-yemôdéd (et mensus est), III, 6. inusité poel. Keil, p. 412, 413. — Vaiitepoșeșû (contriti sunt), III, 6, hithpalpel inusité. -Tê'or (suscitabis), III, 9, niphal. Gesenius-Drach, p. 458, de 'ûr = 'ârâh, Keil, p. 444. - 'Alîşuţân (exultatio eorum), III, 14, tournure peu usitée. - Qesôt (concidite), II, 10, hebreu: concidere. Nowack, p. 263. -'Uffelâh (qui incredulus est), 11, 4, hébreu : tumida, pual usité seulement ici et Num., xiv, 44. Voir les différents sens dans Frz. Delitzsch, p. 45-53. — Inevéh (decorabitur), п, 5, sens nouveau. Nowaek, p. 261; Knab., p. 78; Delitzsch, p. 56, 57. – Hebyon (abscondita est), III, 1, hébreu: absconsio, inusité. - Rôgéz (cum iratus fueris), III, 2, sens nouveau. Frz. Delitzsch, p. 133. — Tâfûs (coopertus est), II, 19, usité seulement ici dans le sens de obducere. Frz. Delitzsch, p. 160. — Me'ôrehêm (nuditatem ejus), π, 15. — l'eḥaddû (velociores), π, 8, εξεις, usité ici seulement. - Ve-kafis (et lignum), 11, 11. Knab., p. 82. -Limešissůt (in rapinam), 11.7, de mášas, sens nouveau.-Şâlelû (contremuerunt), III, 16, pour signifier le tremblement des lèvres, innsité. — Hômér (in luto), III, 15, hebreu: æstus undarum, sens nouveau. Frz. Delitzsch, p. 188. Cf. E. B. Pusey, On the minor Prophets, p. 405. 2. La forme n'est pas moins classique et originale. Le

petit livre tout entier est un dialogue auquel est jointe une poésie lyrique. Le dialogne est pressant, dramatique : une plainte exaspérée, une réponse promettant un châtiment, une réplique suppliante, puis après un instant, un arrêt définitif qui clot le dialogue. Voir en particulier 1, 6-11 : portrait et invasion des Chaldéens; en outre II, 65-20 : chant (misal) en einq strophes très burinces du jugement qui va frapper les Chaldéens et leurs crimes. Quant à la poésie lyrique, c'est une des plus belles qui soient en hébreu. G. Gietmann et G. Bickell en ont étudié le mêtre et la strophe. G. Gietmann y distingue exactement 63 vers heptasyllabiques et 10 strophes inégales (De re metrica Hebrworum, Fribourg, 1880,

p. 77-79). Il ne touche aucun mot du texte, sinon pour donner à quelques-uns une forme plus pleine; ainsi il écrit : v. 12b gevajim pour gôim, v. 15b rebâbîm pour rabbîm, y. 16ª vetachtajja pour veţahţai, y. 17ª tepārach pour tifrah et t. 17º ma'assajja pour ma'aseh, Et il se justille de ces modes d'écrire par des règles générales, p. 18, 21, 24, 27. G. Bickell agit plus librement. Il avait d'abord établi 65 heptasyllabes et 12 strophes avec peu de corrections (Metrices biblicæ Regulæ, Inspruck, 1879, p. 11-13), mais ensuite il s'en tint à 11 strophes de 3 distiques heptasyllabiques (Carmina Veteris Testamenti metrice, p. 213-214). Il ajoute un vers 12e, trois parties de vers 9c, 11c, 19b, trois mots 14c, 46d et 19b, et fait quelques autres corrections. Il retranche à tort comme insignifiant 4ª et comme inutile 8b. Tout cela n'est pas également probable, d'autant plus que certaines mutations sont inspirées par le désir d'obtenir des strophes régulières. Plusieurs cependant s'appuient sur le contexte et le grec. Il nous paraît d'une sage critique d'adopter le texte de G. Gietmann en corrigeant ainsi selon G. Bickell ses corrections : ŷ. 12b lire « beafka » et laisser « gôim », y. 15b lire « behomer » et laisser « rabbim », v. 16 ajouter « 'ašūri » et laisser « vetahtai », enfin v. 17° lire « haz-zait » et laisser « ma'åséh ». Cf. Knabenbauer, p. 120, 121. Un écrivain récent applique à cette poésie la théorie du P. Zenner sur la forme chorale attribuée à des psaumes. Il y distingue deux strophes, deux antistrophes et une strophe alternante. Les strophes et les antistrophes sont régulières et se répondent, sens et forme. Mais la strophe alternante offre un ordre de vers très troublé et paraît avoir souffert dans sa transcription actuelle. Il propose donc la division chorale suivante :

Strophe, 2, 3\*. Antistrophe, 3\*, 4, 5. Strophe alternante, trois alternes: a) 6, 9\*, 10, b) 7,8\*, 11, 12, c) Strophe, 14, 15, 16. Antistrophe, 17, 18, 19. [8\*, 9\*, 13.

Voir Condamin, dans la Revue biblique, janvier 1899, p. 133-140. Le système est vraiment ingénieux, mais il faut regretter qu'il ne soit pas suffisamment prouvé. Ici, en particulier, l'arrangement de la strophe alternante est par trop subjectif, je crois. Quoi qu'il en soit, l'éloge de ce petit poème n'est plus à faire. On l'a exalté à l'envi. Pensées élevées, style et expressions sublimes, images hardies, audacieuses même, prises à la nature et à l'histoire populaire, passions variées et étonnamment profondes, tout tend à faire de cette ode « l'une des plus partaites qui existent ». R. Lowth, Tel n'est pas, toutefois, le jugement de plusieurs modernes. « Ce psaume indiscrétement loué, dit II. Cornill, Einteitung, p. 495, est de la rhétorique pure : on y chercherait en vain une claire progression dans la pensée et une situation historique précise. Il ne saurait être du prophète, n'avant pas d'analogie dans toute la littérature de son temps. Les idées exprimées sont celles des apocalypses à conleur eschatologique. Quant au style, c'est le style artificiellement archaïque des vieilles pièces qu'on lit Deut., XXXII; H. Reg., XXIII, 1-7; Ps. LXVIII et xc. L'inscription de ce dernier se retrouve dans le cantique. » Cf. E. Reuss, Les Prophètes, t. 1. p. 396. Voir, au contraire, S. R. Driver, An Introduction, 1891, p. 317; Frz. Delitzsch, Der Prophet Habakkuk, p. xii, xiii, 418-125.

HI. Doctrine du prophète. — « l'abacue, qui est comme apparié à Nahum..., appartient comme lui aux prophètes du groupe isaien. » Frz. Delitzsch. Tout son livre en ellet est écrit — avec des différences accidentelles, qui viennent de la mesure du don reçu — sur le thème commun à ce groupe : a) que le peuple est coupable ; b) qu'il sera puni par les Chaldéens suscités de Dieu et c) que les Chaldéens seront punis à leur tour, et, par là même, Israel délivré. L'intervention divine, dans ce conflit, est exprimée ex proferso. Et telle est l'ampleur de conception de la poésie qu'i la raconte, m, qu'elle oblige à

admettre, par-dessus la libération chaldéenne, des jugements et des délivrances futures plus suprêmes. Il ne paraît pas cependant que 'ét mešihékā, III, 12, se doive entendre du Messie, au moins au sens littéral. Knaben-bauer, p. 112. Mais à passer plus avant, le nœud de toute la prophétie, comme du livre, se trouve dans le proverbe II, 4, qu'il faut expliquer :

לא ישרה נפשי בו 44 הנה עפיר בו 44 יצריק באמינתי יהוה 45

Les versions, un peu différentes, dans 4º surtout, donnent finalement le même sens. Knab., p. 76-77; Frz. Delitzsch, p. 48-49. Il y a là deux parallèles antithétiques, dont l'un (4a) inachevé est complété par l'autre. Qui a l'ame enflée d'orgueil ['uffelâh = tumefacta], qui ne l'a pas droite et simple, par conséquent qui ne croit pas (Vulgate : qui incredulus est), car l'orgueil est antipathique à la foi - celui-là ne vivra pas (supplée de 4b non vivet). Au contraire (\*, ve adversatif), le juste, celui qui est simple et droit, moralement | yasar = planus, rectus], v. 4a, vivra d'une vie de sécurité, d'abondance et de paix; et c'est par la foi en Dieu, en sa parole et ses promesses, et dans cette foi, opposée à l'enflure, i. 4a, qu'il vivra de cette pleine vie. Ainsi, d'un côté, la vicheureuse, affranchie du mal, et la foi, celle-ci principe de celle-là; de l'autre, le malheur ou la ruine et l'esprit d'impiété, ceci cause de cela, - telle est la loi complexe de la providence messianique. Isaïe l'avait déjà énoncée, VII,9h, cf. Knabenbauer.In Isaiam,t.1, p. 157.Or la foi dont il s'agit est la foi « dogmatique », comme il ressort incontestablement du contexte. Il en ressort en effet qu'elle est l'adhésion ferme 3 de l'esprit à la vision (házôn, v. 2) ou révélation du sort divers des Juifs et des Chaldéens, révélation dûment proposée par un prophète accrédité. Et à cette foi sont jointes l'espérance et la confiance, v. 2-3, ainsi que l'humble soumission de l'esprit et du cœnr. Que tel soit le sens du mot 'èmúnah, fides, on peut le voir par Frz. Delitzsch, p. 49-51, et par J. Fürst, Concordantiw hebraicw atque chaldaiew, Leipzig, 1840, au mot 'anuan, p. 81. Voir cependant J. B. Lightfoot. Epistle to the Galatians, Londres, 1881, p. 138, 154-158. Saint Paul a cité le verset selon les Septante. Il le cite Heb., x, 38 en entier, Rom., 1, 17, et Gal., III. 11 en partie seulement (v. 1b), mais partout au sens littéral, v. 46 est une preuve qu'il invoque de préférence dans sa thèse de la justification par la foi. Cf. R. Cornely, Epistola ad Galatas, p. 485. — Le sens de cette loi connu et expliqué, il est aisé d'y ramener le livre et de l'appliquer. Le juste, 1, 4; 11, 4, est manifestement l'Israel fidèle; et l'impie, l'homme d'orgueil, 1, 4, 13; 11, 42, 5, le Chaidéen en général. Suivant sa loi exprimée, Dieu châtie l'Israel impie avec, par accident, les justes, en envoyant contre lui la terrible nation chaldéenne. Apaisé par l'intercession prophétique et par des raisons spéciales, 1, 12, 13, il prend en pitié son peuple de justes et déchaine sa colère sur les Chaldéens qui, dans l'exécution de son jugement, ont passé toute borne. Ils seront détruits de fond en comble, à cause des cinq grands crimes dans lesquels ils sont tombés. L'Oratio Habarue dénonce la lutte ardente où Dieu intervient personnellement pour punir et abattre, pour relever et pour sauver. Et la prophétie du livre s'est exactement accomplie. L'irruption des Chaldéens et leurs ravages en Juda sont racontés IV Reg., xxiv; II Par., xxxvi; Dan., II, 1, 2; Jer., xxxiv, xxxix, 1.11; Joséphe, Ant. jud., X, 7, 8, Cf. G. Brunengo, t. 11, p. 270. Quant à la chute des Chaldéens et de leur empire, les historiens sacres et profanes nous en ont transmis le récit exact et concordant. On trouverait aisément chez eux la mention des crimes : impiété, violence et sang, orgueil et enpidité, cause de leur ruine. Dan., v. 30, 31. Cf. G. Brunengo, t. 11, p. 421. A voir sur la doctrine d'Habacuc, Knabenbauer, In Prophetas minores, t. п, p. 70-78;

A. F. Kirkpatrick, The Doctrine of the prophets, Lec- 'aux lions. Ce qu'ayant fait, l'envoyé céleste le rapporta ture X, Londres, 1897; Frz. Delitzsch, Messianic Pro- dans son pays. Dan., xiv, 32-38. Ce prophète est, d'après

phecies, Edimbourg, 1880, § 46.

IV. BIBLIOGRAPHIE. - Outre les auteurs nommés dans eet artiele, voir : Hamaker, Commentariorum in Habacuci vaticiniorum Prolegomena, dans Orient, édit. Juynboll, Roorda, Weijes, t. 11, p. 1-26; A. C. Ranitz, Introductio in Habacuci vaticinia, Leipzig, 1808; A. Carrière, Étude historique et critique sur l'époque de la prophétie d'Habaeuc, Strasbourg, 1864; J. A. Tingstad, Animadrersiones philologicæ et criticæ ad vaticinia Habacuci, Upsal, 1795; H. C. Haenlein, Symbolæ criticæ ad interpretationem vaticiniorum Habacuci, Erlangen, 1795; F. Plum, Observationes in textum et versiones maxime græcas Obadiæ et Habacuci, Gœttingue, 1796; Commentaire de R. Tan'hum de Jérusalem sur le livre de Habakkouk, publié pour la première fois en arabe sur un manuscrit unique de la Bodleienne ct accompagné d'une traduction et de notes par S. Munk. Extrait du t. XII de la traduction de la Bible de Cahen, Paris, 1843. — Outre les commentaires généraux de saint Cyrille d'Alexandrie, de Théodoret, de saint Jérôme, voir A. de Guevara, Commentarius et ecphrasis in Habacuc prophetam, Madrid, 1585 et 1593; Angsbonrg, 1603; Anvers, 1609; M. Luther, Der Prophet Habacuc ausgelegt, Wittenberg, 1526; Strasbonrg, 1526 (en latin); J. Grynams, Hymnemata in Habacuc, Bale, 1582; D. Chytræns, Lectiones in prophetiam Habacuc, Leipzig, 1592. A. Agelli, Commentarius in prophetam Habacuc, Anvers, 1597 (excellent); H. Garthins, Commentarius in prophetam Habacuc, Wittenberg, 1605; Ild. de Padilla, In Habacuc prophetam commentaria, adnotationes ad literam et discursus ad mores complectentia, Madrid, 1657; Salzbach, 1674; Rome, 1702; Salomon van Till, Phosphorus propheticus, seu Mosis et Habacuci vaticonia novo ad istius canticum et hujus librum propheticum commentario illustrata, Leyde, 1700; J. G. Kalinsky, Vaticinia Chabacuci, Breslan, 1748; J. G. Abieht, Adnotationes ad vaticinia Habacuci prophetx, Wittenberg, 1732; Ludwig, Habakuk der Prophet nach dem ebräischen Text, mit Zuziehung der älteren Ubersetzungen, übertragen und erlautert, Francfort, 1779; W. Justi, Habakuk, neu übersetz und erlaütert, Leipzig, 1821; A. Wolf, Der Prophet Habacuc, mit einer wörtlichen und einer metrischen Ubersetzung, einem vollständigen philologisch-kritischen und exegetischen Commentare, Darmstadt, 1822; L. Bauemlein, Commentationes de Habacuci vaticinio, Heilbronn, 1840; J. von Gumpach, Der Prophet Habakuk, Munich, 1860 (systematique). Bibliographie plns complète dans C. Trochon, Les Petits Prophètes, p. 325, 326, et dans L. Reinke, Der Prophet Habakuk, p. 56-62. Voir anssi E. Renss, Die Geschichte der Heiligen Schriften Altes Testamentes, Brunswick, 1890, p. 394. - Explications de l'Oratio Habacuc : A. Agelli, Commentarius in Psalmos et in Cantica, Rome, 1506, p. 670-690; Siméon de Muis, Commentarius in omnes Psalmos cum versione nova ex hebræo, Paris, 1650, p. 884-894; G. Perschke, Habacuc vates olim hebræus, in primis hymnus denuo illustratus, Leipzig. 1777; A. Schroder, Dissertatio in canticum Chabacuci, Groningne, 4781; C. F. Schnurrer, Dissertatio philologica ad carmen Chabacuci, e. III, Tubingue, 1786; Mærer, Hymnus Habacuci, Upsal, 1790; J. G. Stickel, Profusio ad interpretationem c. III Habacuci, Nenstadt, 1827; V. Thalhofer, Erklärung der Psalmen, Ratisbonne, 1880 (excellent). E. PHILIPPE.

2. HABACUC ('Αμβαχούμ), prophète de Judée. Au moment où il allait porter à ses moissonneurs le repas qu'il venait de leur préparer, un ange du Seigneur lui commanda de prendre ces aliments et il le transporta à Babylone en le tenant par sa chevelure. afin qu'il donnât de quoi manger à Daniel enfermé dans la fosse

aux lions. Ce qu'ayant fait, l'envoyé céleste le rapporta dans son pays. Dan., xiv, 32-38. Ce prophète est, d'après les nns, le huitième des petits prophètes (voir col. 376); d'après les autres, c'est un personnage différent, parce qu'il a vécn à une époque plus tardive. Il est d'ailleurs inconnu. Cette seconde opinion paraît plus probable.

HABER (hébreu: Hêber; Septante: Χάβερ, Cinéen, descendant d'Hobab, parent de Moïse. Il s'était fixé, à Sennim, près de Cédés, Jud., IV, 11, après avoir quitté les autres Cinéens établis dans le désert de Juda. Jud., I, 16. Il avait pour épouse Jahel qui tua Sisara en lni enfonçant un clon dans la tempe. Jud., IV, 17, 21; V, 24. C'était à l'époque où Jabin, roi d'Asor, était en paix avec la maison d'Haber le Cinéen. Jud., IV, 17.

HABERT Isaac, évêque français, né à Paris, mort à Pont-de-Salars, près de Rodez, le 15 septembre 1668. Docteur de Sorbonne, chanoine, pnis théologal de Notre-Dame de Paris, il se montra toujours l'adversaire des disciples de Jansénins. En 1645 il devint évêque de Vabres en Rouergue et on lui attribua, non sans raison, la lettre adressée en 1651 à Innocent X et signée par 85 évêques demandant au souverain pontife de condamner les doctrines jansénistes. Il était tout à la fois helléniste, poète latin et érudit. Parmi ses écrits, nons n'avons à mentionner que le suivant : In E. Pauli Apostoli Epistolas tres episcopales expositio perpetua, in-8°, Paris, 4656. — Voir Gallia Christiana, t. 1, p. 282; Rapin, Mémoires, t. 1, p. 43; Hurter, Nomenclator literarius (2° édit.), t. 11, col. 64. — B. Heurtebleze.

HABIA (hébren: Ḥābayyāh, I Esdr., 11, 61, et Ḥŏbāyāh, 11 Esdr., vii, 63; Septante: Λαδειά; Codex Alexandrinus: 'Οδαιά, I Esdr., 11, 61; et 'Εδειά. Codex Sinatticus: 'Αδειά, I1 Esdr., vii, 63; Vulgate: Hobia, 1 Esdr., 11, 61, et Habia, 11 Esdr., vii, 63), père d'inne famille de prètres qui, au retour de la captivité au temps de Zorobabel, ne purent indiquer leur lignée d'une façon certaine.

HABILLEMENT. Voir VETEMENT.

HABITATION. Voir MAISON.

HABOR (hébreu: Ḥābōr; Septante: 'Abūọ, IV Reg., xvii, 6; xvii, 1; Xācōρ, I Par., v, 26; Vulgate: Habor), fleuve de Mésopotamie, affluent de l'Enphrate, qui porte encore anjourd'hui le nom de Khabour. Il est mentionné dans les inscriptions cunéiformes et par les anciens auteurs grecs et latins. Assurnasirhabal le nomme comme la Bible, Ha-bur (col. i, lig. 77: III, 3, 31). Strabon, XVI, i, 27. édit. Didot, p. 636, et Procope, Bell. pers., i, 5, 19, édit. de Bonne, 1833, t. i, p. 171, 236, l'appellent 'Abōρaz; Isidore de Charax, édit. Didot, p. 248, 'Aboūρaz; Zozine. III, 42. édit. de Bonne, 1837, p. 141, 'Abūρaz; Ptolémée, v, 18, Xābūρaz; Anmien Marcellin, xiv, 3; xxxiii, 5, édit. Teubner, 1874, t. i, p. 13, 315, 316, Aboras; Pline, H. N., xxx. 3, Chaboras. Les rives du Habor furent un des endroits on Théglathphatasar III et Sargon, rois d'Assyrie, déportèrent les Israélites rédnits en captivité. I Par., v, 26; IV Reg., xvii, 6; xviii. II. Procope, Bell. pers., II, 15, l'appelle avec raison « une grande rivière », ποταμὸς μέγας, mais malgré son importance, il est encore peu et mal connu. Voir la carte d'Assyrie, t. i, vis-à-vis de la col. 1147.

4° Les auteurs arabes placent sa source à Ras-el-Ain. « La rivière du Khabour, nahr Alkhabour, dit Aboulféda, prend naissance dans la ville de Ras Ain... Ras Ain (tête de la source) est située dans une plaine. Ibn Hauqal dit que de cette ville sortent les eaux de plus de trois cents sources limpides, lesquelles se réunissent pour former le Khabour. » Géographie d'Aboulféda, traduct. Reinaud et Stan. Guyard, 3 in-4°, Paris, 1848-

4883, t. II, part. I, p. 66; part. II, p. 55. Strabon, XI, v, 6; xiv, 2, p. 434, 452, et Ptolémée, v, 48, p. 142, disent que le Chaboras a sa source dans le mont Masius (le Karadja-Dagh actuel), non loin de Nisibe. Pline, H. N., xxxi, 22, t. iv, p. 267, ajoute que c'est l'unique source au monde qui soit parfumée et exhale une bonne odeur, xxxii, 7, p. 288, qu'on y trouve des anguilles portant des boucles d'orcille. Ce qui est certain, c'est que ce cours d'ean est formé dès son origine par un grand nombre de ruisseaux. C. Ritter, Erdhunde, t. x, p. 247, « La source principale de la branche qui donne son nom à cette rivière (l'Araxe de Xénophon), dit Chesney, The Expedition for the survey of the ruvers Euphrates and Tigris, t. 1, 1850, p. 49, se trouve dans la chaîne de l'Abd-el-Aziz, près de Ras al-Aïn, en un endroit appelé Al-Zahriyéh (parterre

plus chauds de l'été; c'est comme un paradis terrestre vers lequel l'Arabe nomade tourne ses pas quand il peut y conduire ses troupeaux en sécurité. » Voir ibid., p. 269. Aujourd'hui les Bédouins Djébour, en partie nomades, qui de pasteurs sont devenus agriculteurs, dressent leurs tentes dans cette région fertile, Ed. Sachau, Reise in Syrien und Mesopotamien, in-8°, Leipzig, 1883. p. 291, 295; mais elle est aujourd'hui peu peuplée, après avoir nourri autrefois de nombreux habitants. ibid., p. 293, et avoir vu fleurir sur ses rives plusieurs villes importantes. On a trouvé dans cette région des ruines considérables et de beaux spécimens de l'art assyrien, en particulier à Arban (fig. 91). — Le Khabour se jette enfin dans l'Euphrate, sur la rive gauche, à Kerkesiéh, le Circésium des anciens. Isidore de Charax, p. 248; Ammien Marcel-



91. - Le Khabour, près d'Arban. Vue prise du côté du nord.

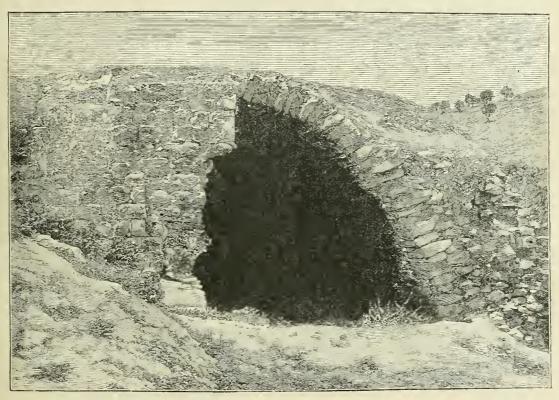
de fleurs), situé à une journée de marche à l'ouest de Mardin, et non loin d'Orfah. Il suit une direction générale sud-est et est grossi par de nombreux ruisseaux.» Son principal affluent est le Mygdonius, Sur ses autres affluents, voir ibid., p. 49-52; Frd. Delitzsch, Wo lag das Paradies, in-12, Leipzig, 1881, p. 483. Sur d'autres sources du Khabour, voir W. F. Ainsworth, Trarets in the track of the Ten Thousand Greeks, in-12, Londres, 1844, p. 75; A. Layard, Nineveh and Babylon, 1853, p. 308-309, 312. Il devient navigable pendant une partie notable de son cours au-dessus de son embouchure, C. Ritter, Erdkunde, t. x, 1843, p. 120. Le colonel Chesney le remonta en 1836 pendant plusicurs milles. Journal of the geographical Society of London, t. vii, 1837, p. 425-426. Son cours est de plus de trois cents kilomètres. G. Rawlinson, The five great monarchies, t. 1, 1862, p. 236. La vallée qu'il arrose et où furent déportés les Israelites, est riche en pâturages. Ammien Marcellin, xtv, 3, t. i, p. 13, vante ses bords couverts d'herbages (herbidas ripas). Layard, Nineveh and Babylon, 1853, p. 235, fait aussi l'éloge de sa fertilité, « Les pacages y sont abondants, les fleurs fort belles; ses jungles fourmillent de gibier de toute espèce; le feuillage épais de ses arbres forme une ombre très agréable pendant les jours les lin, xxIII, 5, t. 1, p. 315; Geographie d'Aboulféda, t. II, part. 1, p. 66; Procope, Bell. pers., II, 5, p. 171. C'est le dernier affluent que recoit le grand fleuve avant de se jeter dans la mer. G. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient, t. 1, 1891, p. 549. Dans son cours inférieur, le Habor sépare la Mésopotamie méridionale (le désert) de la Mésopotamie septentrionale et c'est jusque-là que s'étendit l'empire romain (Ρωμαΐων φρούρων ἔσχατον, dit Procope, Bell. pers, II, 5, p. 471).

2º Au XIIº siècle, lorsque le Juif espagnol Benjamin de Tudèle visita Circésium, il y trouva environ cinq cents Israélites. Il en avait trouvé à peu près deux cents aux sources du Habor. The Itinerary of Rabbi Benjamin of Tudela, translated by A. Asher, 2 in-8º, Londres, 1830-1841, t. 1, p. 92, 90. On peut croire qu'ils étaient, au moins en partie, les descendants des Israélites déportés en ces lieux par les rois d'Assyrie. A l'époque où ent lieu cet événement, le pays portait le nom de Gozan. Voir Gozan, col. 287. Les premiers captifs qui s'y établirent y furent envoyés par Théglathphalasar III. 1 Par., v, 26. Le quatrième livre des Rois, xv, 29, dans son récit, dit simplement que le roi de Ninive transporta les Israélites « en Assyrie ». Le premier livre des Paralipomènes, v, 26, détermine exactement quelle

était la parlie de l'Assyrie où ils avaient été transplantés. Voir Ara, t. 1. col. 818. C'est dans les mêmes lieux que Sargon exila aussi plus tard les Israélites, après la prise de Samarie et la ruine du royaume du nord de la Palestine. IV Reg., xvII, 6. Comme les localités énumérées sont à peu près les mêmes dans les deux passages, 1 Par., v, 26, et IV Reg., xvII, 6, plusieurs commentateurs ont pensé qu'il y avait une altération dans les Paralipomènes. L'altération est possible, sans doute, elle est même certaine pour quelques détails, par exemple pour le nom du roi d'Assyrie qui est appelé par corruption et Tilgalpilnéser » et de même pour la répétition Phul et Tilgalpilnéser, ces deux noms royaux indiquant un seul et même personnage (voir F. Vigouroux, La Bible

Babylon, p. 56; voir la carte d'Assyrie, t. 1, col. 1147), mais la région qu'arrose cette rivière ne s'est jamais appelée le pays de Gozan. Voir Eb. Schrader, Die Keilinschriften und das alte Testament, 2° édit., 1883, p. 614.

3º Enfin, c'est non moins faussement qu'on a souvent confondu autrefois le Habor où furent déportés les Israélites avec le Chobar sur les bords duquel Ézéchiel, I, I, eut sa vision élèbre des chérubins. Le Chobar était un grand canal situé dans le voisinage de Nippour, en Babylonie. Voir Сновав, t. н. соl. 709. Il s'appelle en assyrien Kabaru et non Habur, comme l'attestent les contrats cunéiformes trouvés par les savants américains qui ont exploré les ruines de Niller. II. V. Hilprecht, Note on recently found Nippur Tablets, dans le Pales-



92. - Haceldama. D'après une photographie.

ct les découvertes modernes, 6º édit., t. III, p. 501); mais on n'a aucune raison suffisante de nier que Théglathphalasar ait le premier déporté des Israélites dans les endroits où devait en déporter plus tard un de ses successeurs, Sargon. Les documents cunéiformes nous montrent que des déportations ont été faites dans les mêmes lieux à des époques différentes. Les guerres continuelles des rois de Ninive dépeuplaient leurs États et il était souvent nécessaire d'en combler les vides. - ll n'y a pas non plus de motif d'admettre l'opinion d'autres commentateurs d'après lesquels il aurait existé deux pays de Gozan. S'appuyant sur ce fait qu'il y avait deux rivières portant le nom de Khabour, ils supposent que l'une des deux déportations s'est faite à l'est du Tigre, l'autre à l'ouest. Il est vrai que, outre le Khabour affluent de l'Euphrate, il y a un second Khabour affluent du Tigre, qui prend naissance dans les hauts plateaux du centre du Kurdistan, coule du nord-est au sud-ouest et se jette dans le Tigre à une centaine de kilomètres au nord, au-dessus de Mossoul (A. Layard, Nineveh and

tine Exploration Fund, Quarterly Statement, janvier 1898, p.55. F. Vigouroux.

HABSANIAS (hébreu : Ḥǎbaṣṣineyāh; Septante : Χαβασίν), père ou ancêtre de Jérémie qui était père de Jézonias, lequel au temps du prophète Jérémie était le chef de la tribu des Réchabites. Jer., xxxv, 3.

HACCUS (hébreu : Haqqōş; Septante : ʿΑκώθ; Codex Alexandrinus et Sinaiticus : ʿΑκκώς), ancêtre d'un Israélite du nom de Merimuth qui bâtit une partie des murs de Jérusalem sous Néhémie. Il Esd., III, 21. Au γ. 3 du même chapitre, la Vulgate orthographie le nom Λαcus, et les Septante ʿΑκώς. Cet Haccus paraît bien être le même que le chef de la famille sacerdotale de la septième classe, I Par., xxiv. 10, et que la Vulgate appelle Λαcos. 1 Esd., II, 61; II Esd., VII, 63. Voir Λαcos 1.

MACELDAMA (᾿Ανελδαμάχ, ou dans certains manuscrits, ᾿Ανελδαμά), nom donné par les Juifs au champ

qui fut acheté près de Jérusalem avec le prix de la trahison de Judas. Matth., xxvII, 8 (dans la Vulgate; non dans le grec); Act., I, 19. Cet endroit était appelé auparavant « le champ du potier ». Matth., xxvII, 7. L'argile qu'il contenait étant probablement épuisée en grande partie, il put être acquis pour une somme modique, et fut destiné à la sépulture des étrangers. Mais comme les trente deniers étaient « le prix du sang », les habitants de Jérusalem le nommèrent « en leur langue llaceldama, c'est-à-dire le champ du sang ». Matth., xxvII, 6, 8; Act., I, 19. Le grec 'Ακελδαμά n'est, en effet, que la reproduction de l'araméen κοι ξετ, μάφαl

demá'; le χ de 'Ακελδαμάχ semble même ajouté pour rendre le son de la gutturale finale. D'après saint Matthieu, ce sang serait celui du Sauveur; d'après les Actes, ce scraît celui de Judas. Rien n'empêche que le nom soit dù aux deux circonstances. Pour l'explication des difficultés qui peuvent naître des deux textes, cf. J. Knabenbauer, Commentarius in Matth., Paris, 1893, t. II, p. 490-494; Comment. in Actus Apostolorum, Paris, 1899, p. 34-35.

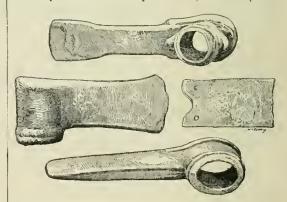
La tradition, bien qu'ayant parfois varié, place généralement le champ d'Haceldaina au sud de Jérusalem, c'est-à-dire sur la pente nord-est du Djébel Deir Abu Tôr, au-dessus de la vallée de Hinnom (fig. 92). Saint Jérôme, Onomastica sacra, Gottingue, 1870, p. 99, nous le montre « au sud du mont Sion ». Il corrige ainsi Eusèbe, qui l'indique, p. 229, au nord de la même colline. Au vie siècle, Antonin Martyr signale, en venant de la fontaine de Siloé, le champ d'Akeldemac, où, parmi les tombeaux, sont des cellules des serviteurs de Dieu, et, çà et là, des vignes et des vergers. Cf. T. Tobler, Itinera Terræ Sanctæ, édités par la Société de l'Orient latin, Genève, 1877, t. 1, p. 106. Au viie siècle, Arculphe le visite souvent « au sud du mont Sion », et le donne comme lieu de sépulture des pélerins. Ibid., p. 160. Tel est également, au viiie, le témoignage du vénérable Bêde. Ibid., p. 221. Au moyen age, Haceldama ou Akeldemac se corrompt en Caudemar. « D'autre part, la valée à main senestre, priès d'ileuques, a un carnier c'on apiele Caudemar. Là getoit on les pêlerins qui moroient à l'Ospital de Jherusalem. Cette piéce de tiere où li carnier est, fu acatée des deniers dont Judas vendi le car Nostre Seigneur Jhesu Crist, si comme l'Évangile tesmongne. » Ernoul, La citez de Jherusalem, dans les Itinéraires français de la Société de l'Orient latin, Genève, 1882, t. m, p. 45. D'autres documents placent Acheldemac non loin de la fontaine de Silvé. Ibid., p. 168, 184, 195, 231. Une croyance populaire attribuait à la terre de ce champ la propriété de consumer très rapidement les corps. Sainte Hélène en fit transporter une grande quantité au Campo Santo de Rome. Au temps des croisades, la ville de Pise imita cet exemple. Cf. T. Tobler, Topographic von Jerusalem, Berlin, 1854, t. 11, p. 260-275.

Le champ d'Ilaceldama est aujourd'hui en partie inculte et abandonné; il appartient aux Arméniens non unis. On y remarque surtout une construction en ruine, élevée sur des cavités creusées dans le roc et sur une profonde tranchée pratiquée elle-même dans les flancs escarpés de la colline. Au fond, c'est-à-dire à la partie méridionale, la roche forme le toit; mais le côté nord, plus bas, est fermé par un mur rectangulaire, sur lequel s'appuie une voûte arrondie, que supporte également un pilier carré placé au centre. Le faite de cette voûte est percé de neuf ouvertures situées à égale distance les unes des autres et de niveau avec le sol y adhérant au côté sud. Elles devaient servir de soupiraux, ou bien l'on descendait par là les corps des morts. Deux brèches ont été faites par le temps, l'une dans le mur occidental, l'autre dans le mur oriental; plus récemment, une partie du mur du nord s'est écroulée. Au delà de cette tranchée voûtée, remplie de décombres, se trouvent des cavités naturelles et artificielles, dont une partie a été utilisée pour des tombeaux, comme le prouvent les six loculi que l'on voit au sud-ouest. Le coin sud-est ne renferme qu'une chambre avec deux bancs creusés dans la paroi rocheuse pour recevoir les corps. Une partie de ces cavités semble bien avoir été formée par l'extraction de l'argile. L'ensemble du monument répond ainsi au double usage que lui assigne la tradition. On peut en voir la description détaillée et le plan d'après C. Schick, dans le Palestine Exploration Find, Quarterly Statement, Londres, 1892, p. 283-289.

A. LEGENDRE.

HACHAMONI (hébreu : Hakmônî; Septante: 'Ayaμάν et 'Aγαμί; Codex Alexandrinus : 'Aγαμανί), donné comme le père de Jesbaam, I Par., xi, 11, et de Jahiel, l Par., xxvii, 32, tous deux appelés Bén-Ḥakmônî. Ḥakmoni ou plutôt Hakmon devait être le fondateur de la famille : car le père de Jesbaam est appelé Zabdiel. l Par., xxvII, 2. Au lieu de ישבתה בדהתבעי, Yašob'am, ben-Ḥakmôni, dans la liste parallèle, II Reg. (Sam.), xxIII, 8, on lit ישב בשבח החבפני, Yôšeb baššébét taḥkemont; ce dernier passage a été très altéré par les copistes, et on doit lire d'après la comparaison des Scptante Yišba'am ou plutôt Yišba'al, le Hakmônite, יבחבתב, le n, ha article, est changé en n, thav. Ha-ḥakmônî, le Hakmonite, est donc un nom patronymique, equivalent à Ben-Ḥakmôn, Cf. Driver, Notes on the Hebrew Text of the Books of Samuel, in-8°, Oxford, 1890, p. 279.

**HACHE** (hébreu : magzéráh, de gázar, « fendre ; » garzen, kélapól, kaššíl, ma'ásád, qardom; Septante : ὑποτομεύς, άξίνη, πέλεχυς, λαξευτήριον, σκέπαρνον; Vulgate : ascia, cultrum, securis), outil tranchant et pesant, muni d'un manche assez long, et pouvant ètre brandi pour fendre ou couper le bois, tailler la pierre



93. — Haches assyriennes en bronze. British Museum. D'après une photographie.

ou même tuer des hommes à la guerre, Voir t. 1, fig. 225, 268, 286, col. 903, 991, 4061. Cet outil peut affecter différentes formes. Les noms multiples qu'il a en hébreu et en grec répondent à ce que nous appelons hache, hachette, cognée, merlin, hache d'armes, etc. Les premiers hommes se fabriquérent des haches rudimentaires avec des silex taillés. Voir ADAM, t. 1, col. 196-202; Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, 1895, t. 1, p. 755. Plus tard, ils employèrent le métal, le cuivre, le bronze, voir t. 11, fig. 434, col. 1155, et le fer (fig. 93). Voir t. 1, col. 2206-2208; Maspero, Histoire ancienne, t. 11, p. 756.

1º Chez les Hébreux. — La législation mosaïque prévoyait le cas du meurtre involontaire, commis par celui qui brandit contre un arbre une hache dont le fer se détache du manche et va frapper quelqu'un mortelle-

ment. Deut., xix, 5. Elle défendait d'abattre les arbres | à coups de hache quand on faisait le siège d'une ville. Deut., xx, 19. Cette pratique était familière aux autres peuples de l'antiquité. Voir t. 1, col. 990, fig. 265. Depuis leur entrée en Chanaan jusqu'au temps des rois, les Hebreux s'adressèrent aux Philistins pour forger ou aiguiser leurs haches. 1 Reg., xiii, 20-21. Plus tard, ils fabriquerent eux-mêmes ces outils, en mettant le fer au feu et en le battant avec le marteau, ls., xliv, 12. Abimélech et ses soldats se servirent de la hache pour conper les branches d'arbres destinées à incendier la tour de Sichem, Jud., IX, 48. Quand David eut vaineu les Ammonites de Rabbath, il les plaça be-magzerot hab-barzél, non pas « sous des haches de fer » pour les faire périr, mais « sur des haches de fer » alin qu'ils exerçassent pour son compte, en qualité d'esclaves, le métier de bûcherons. Il Reg., XII, 31. Voir Four, t. II, col. 2338. Pour la construction du temple, les pierres



94. - Haches égyptiennes. Musée du Louvre.

furent apportées toutes taillées, de sorte qu'on n'entendit pas le bruit de la gazzén (securis) au cours du travail. III Reg., vi, 7. Pendant que des fils de prophètes conpaient du bois sur le bord du Jourdain, le fer d'une hache tomba dans l'eau. Or, c'était une hache d'emprunt. Élisée, témoin de l'accident, voulut tirer d'embarras celui qui avait ainsi perdu l'outil emprunté. Il jeta donc un morceau de bois dans l'eau, à l'endroit où la hache était tombée, et celle-ci vint surnager à la surface, de sorte qu'on put la saisir avec la main. IV Reg., VI. 4-7. Il est clair que l'écrivain sacré entend ici raconter un fait extraordinaire. Si l'on se fût contenté de passer un morceau de bois dans le trou de la hache pour tirer celle-ci hors de l'eau, il n'y eût rien eu là qui méritat d'être relaté entre la guérison de Naaman et le récit d'une campagne militaire.

2º Chez les étrangers. — C'est à coups de hache qu'on abattait le bois dans la forêt pour tailler des idoles. Jer., x, 3. Voir des haches (fig. 94) et des charpentiers égyptiens qui travaillent le bois avec la hache. t. 11, col. 600, fig. 210. On avait beau mettre ensuite une hache aux mains de l'idole, elle était incapable de se défendre contre les voleurs. Bar., vi, 14. Voir t. 1, fig. 454 et 474, col. 1481 et 1559, à gauche, une idole babylonienne, Bel ou Ramman, dieu des orages, portant la hache. Le même dieu est représenté avec la hache sur une petite stèle de terre

cuite conservée au British Museum. Les Assyriens marchèrent contre l'Égypte avec des haches, comme des bûcherons qui s'avancent dans une forèt. Jer., XLVI, 22. L'auteur du Psaume LXXIV (LXXIII), 5, 6, dit en parlant de la destruction du temple par les Chaldéens:

On les a vus, tels que eeux qui brandissent Les haches (qardummót) dans l'épaisseur des arbres. Et maintenant, toutes les sculptures à la fois, Ils les ont brisées avec la cognée (kassil) et les kèlapôt.

Ce dernier mot, qu'on ne lit qu'en ce passage, n'est autre que l'assyrien kalapāti ou kalabāti, désignant un outil ou une arme qui pouvait servir à la fois de hache et de marteau.

3º Au sens métaphorique. —'La hache ne s'enorgueillit pas aux yeux de celui qui la manie. Is., x, 15. De même l'Assyrien n'a pas le droit de s'enorgueillir des choses que lui fait accomplir la justice divine. La hache, qui est déjà à la racine de l'arbre, pour le couper s'il tarde à donner des fruits, figure la justice de Dieu prête à frapper les coupables s'ils ne se convertissent. Matth., III, 10; Luc., III, 9.

HACHELAI, nom du père de Néhémie, dans II Esdr., x, 1, qui est appelé dans II Esdr., 1, 1, Helchias. Voir HELCHIAS.

HACHILA (hébreu: gib'at ha-Ḥakilah; Septante: δ βουνός του Έχελα, et δ Έχελα; Vulgate: collis Hachila: Gabaa Hachila), colline boisée de la tribu de Juda, au sud d'Hébron, dans le désert (midbar) qui était dans le voisinage de Ziph, à droite, c'est-à-dire au sud de Jésimon, 1 Reg., xxiii, 19, 24. Jésimon signifie « désert » et s'entend ici spécialement d'une partie du désert de Juda. Voir Désert, 4°, Yešimôn, t. 11, col. 1390. La Vulgate, a conservé le mot Jésimon, I Reg., xxm, 24; elle l'a traduit par « désert ». I Reg., xxiii, 19; xxvi, 1, 3. — 1° De l'ensemble du récit, on peut conclure que la colline d'Hachila était située entre Ziph et Maon, de sorte qu'on pouvait désigner indifféremment cette région sous le nom de désert de Ziph ou désert de Maon. I Reg., xxIII, 14-25. Cette situation était forte, v. 14, 18, 19, et la forêt, ŷ. 16, 19, qui couvrait la colline en faisait un endroit propice pour s'y cacher. (Les Septante, au lieu de « foret », hores, ont lu hodes et, en faisant un nom propre de lieu, ont traduit : ἐν τῷ Καινῷ, « à la [Ville] Neuve, » mais cette lecture et cette traduction sont probablement inexactes.)Les Septante, I Reg., xxiii, 14, dans le passage où il est dit que David habitait « sur la montagne de Ziph », ajoutent au texte: ἐν τῆ γῆ τῆ αὐχμώδει, « dans la terre aride; » la Vulgate, de son côté, ajoute : in monte opaco, « sur une montagne ombragée. » « La foret dont il est question ici est probablement l'un de ces fourrés de chênes verts qui couvrent, encore aujourd'hui, plusieurs des montagnes des environs (de Ziph). et qui autrefois pouvaient être plus considérables et plus étendus que maintenant. » V. Guérin, Judée, t. III, p. 160. Son véritable emplacement est inconnu. « La colline d'Hachila n'a pas encore été retrouvée d'une manière certaine. Elle devait être située entre Ziph au nord et Maon au sud, puisque David, en abandonnant cette colline, se retira dans le désert de Maon, qui faisait suite vers le midi à celui de Ziph. » V. Guérin, ibid., p. 161. M. Conder, Palestine Exploration Fund, Memoirs, t. 111, 1883, p. 313, a proposé d'identifier Hachila avec la colline de Dahr el-Köla, au nord de l'ouadi el-Uar; et son hypothèse est acceptée par F. Buhl, Geographie des alten Palästina, in-8°, Fribourg-en-Brisgau, 1896, p. 97, et par quelques autres. — A peu de distance à l'ouest de la ville de Ziph se trouve une colline appelée Tell Zif. Ed. Robinson, Biblical Researches in Palestine, 3 in-8°, 1841, t. 11, p. 190-191. Quelques exégètes, comme P. Holmes, dans Kitto, Cyclopædia of Biblical

Literature, 3º édit., 1864, t. 11, p. 184-186, croient que Hachila était cette colline voisine de Ziph. Le problème

n'est pas encore résolu. Voir ZIPH et MAON.

2º David s'était réfugié à Hachila pour échapper à la persécution de Saul et il y reçut la visite de son ami Jonathas. I Reg., xxIII, 16-I8. Les Ziphéens dénoncérent au roi le lieu de retraite du fils d'Isaï. Celui-ci, averti aussitôt, se retira dans le désert voisin de Maon, sur le rocher qui fut appelé en souvenir de cet événement Séla' ham-mahleqôt, « Rocher de la séparation » ou « de la délivrance ». Il échappa à cette poursuite, grâce à la nouvelle qui fut apportée à Saül d'une invasion de Philistins qui l'obligea de marcher à leur rencontre. l Reg., xxiii, 20-28. — Quelque temps après, David s'était caché de nouveau dans les bois d'Ilachila. Les Ziphéens le trahirent encore et Saül revint pour s'emparer de sa personne. Pendant la nuit, David arriva jusqu'à la tente de son ennemi, et, sans vouloir le tuer, comme les siens l'en pressaient, il se contenta de lui prendre sa lance et sa coupe pour lui prouver qu'il avait respecté sa vie. Le roi, touché de sa générosité, cessa sa poursuite et le laissa en paix. I Reg., xxvi. Voir DAVID, t. II, col. 1313-1314. F. Vigouroux.

HACKSPAN Théodore, théologien et philologue allemand, luthérien, né à Weimar, en 1607, mort à Altorf le 19 janvier 1659, avait étudié sous le célèbre Calixte et devint professeur à l'université d'Altorf. Nous avons de lui : Observationes Arabico-syriacæ in quædam loca Veteris et novi Testamenti, in-8°, Altorf, 1639; Quadriga disputatio de locutionibus sacris, in-4º, Altori, 1648; Miscellaneorum sacrorum libri duo, in-8°, Altorf, 4660; Notæ philogico-theologicæ in varia et difficilia Scripturæ loca secundum ordinem librorum biblicorum Veteris et Novi Testamenti, 3 in-8°, Altorf, 1664, ouvrage publié par les soins de G. M. Kænig. Dans le Disputationum philologicarum et theologicarum sylloge, in-4°, Altorf, 1663, de Th. Hackspan, on remarque: Ad epistolam D. Hieronymi de nominibus divinis exercitationes duæ; Disputationes circulares in XVII priora capita Geneseos; Exercitatio in psalmum ex. Dans le Thesaurus librorum philologicorum et historicorum, de Thomas Crenius, 2 in-8°, Leyde, 1700, a été publié le travail suivant de Hackspan : Interpres errabundus, hoc est brevis disquisitio de causis errandi interpretum, commentatorum, disputatorum, omniumque adeo qui circa sanas utriusque Fæderis occupantur litteras. -Voir Lelong, Biblioth, sacra, p. 760; Waleh, Biblioth, theologica, t. iv, p. 300, 789, 925. B. Heurtebize.

HACUPHA (hebreu : Ḥãqûfâ'; Septante : 'Ακουφά, dans I Esdr., II, 51 et 'Ayışa, dans II Esdr., vii, 53), chef d'une famille de Nathinéens, dont les membres revinrent de Babylone avec Zorobabel. l Esdr., 11, 51; H Esdr., v11, 53.

1. HADAD (Ḥãdad), huitième fils d'Ismaël, 1 Par., 1, 20, appelé Hadar dans la Genèse, xxv, 25. Voir Hadan.

2. HADAD (hébreu : Ḥädad; Septante : 'Αδάδ), dieu syrien qui n'est pas mentionné individuellement dans l'Écriture, d'après l'opinion générale, mais qui entre comme élément composant dans plusieurs noms propres iduméens et araméens (Voir Bénadad, t. 1, col. 1572; Adarézer, t. 1, col. 211; Adadremmon, t. 1, col. 168-169), dont quelques-uns se lisent déjà dans les lettres cunéiformes trouvées à Tell el-Amarna et remontant au xyesiècle avant notre ère. Voir t. 1, col. 1573. On en retrouve aussi dans les inscriptions ninivites. Cf. Schrader, Die Keilinschriften und das alte Testament, 2º édit., 1883, p. 200-203; Die Namen Hadad, Hadadezer, dans la Zeitschrift für Keilischriftforschung, t. H, 1885, p. 365-384. De même sur les monnaies d'Hiérapolis (Bambyce), fig. 312, t. 1, col. 1200, où l'on voit au revers le prêtre

Abd-Hadad, c'est-à-dire « serviteur d'Hadad », debout dans un temple figure par deux colonnes supportant un toit triangulaire et tenant une pomme de pin au-dessus d'un petit autel. E. Babelon. Les Perses Achéménides, 1893, p. LIII, 45. Le nom du dieu lui-même nous est connu par les auteurs anciens et par les monuments figurés. Il est mentionné dans Philon de Byldos (Eusèbe, Præp. ev., t.xxi, col. 84); dans Macrobe, Saturn., i, 23, et dans Pline, H. N., xxxvII, 7I, édit. Teubner, t. v, 1897, p. 467. Celui-ci énumère trois pierres précieuses qu'on appelait « les reins, l'œil et le doigt d'Iladad ». Adadu nephros sive renes, ejusdem oculus, digitus. Cf. V. De-Vit, Totius Latinitatis Onomasticon, t. 1, Prado, 1859-1868, p. 51. De précieux monuments de son culte ont été découverts ces dernières années. Une statue du dieu Hadad avec une inscription votive a été trouvée en 1888 pendant les fouilles de Sendjirli, à Gerdjin, près de cette dernière localité. Voir Ausgrabungen in Sendschirli, in-fo, Berlin, 1893, p. 49-52. Nous avons reproduit cette statue, t. 1, fig. 481, col. 1572. Quelques années auparavant, en 1868, M. de Vogiié avait publié un cylindre où est aussi représenté, mais naturellement en petites dimensions, le même dieu Hadad. Voir t. 1, fig. 482, col. 1573. Il résulte des inscriptions qu'on lit sur la statue du dieu et sur le cylindre que son nom véritable était bien lladad et non Hadar ou Adar, comme l'ont cru certains exégétes, parce qu'il est quelquefois altéré sous cette dernière forme dans les noms propres scripturaires, Hadarézer an lieu de Hadadézer, voir t. 1, col. 211; "Adep. au lieu d'Adad, col. 266, etc. Du reste, l'origine et l'étymologie du nom restent jusqu'à présent une énigme. Frd. Baetligen, Beiträge zur semitischen Religionsge-

schichte, in-8°, Berlin, 1888, p. 68.

1º On sait peu de chose sur le dieu Hadad et sur ses attributs. Philon de Byblos, dans Eusèbe, Prap. ev., 1, 10, t. xx1, col. 84, l'appelle « roi des dieux », "Αδωδος βασιλεύς θεών. Macrobe, Saturn., 1. 23, est celui qui nous fournit le plus de renseignements. « Voici, dit-il, l'idée que se font les Assyriens de la puissance du soleil. Ils ont donné au dieu qu'ils vénérent comme le plus élevé et le plus grand le nom d'Adad, ce qui signifie unique (unus). » Et il ajoute : « A ce dieu qu'ils adorent comme le plus puissant, ils unissent une déesse, appelée Adargatis. (Voir Atargatis, t. 1, col. 1199.) Ils attribuent le souverain pouvoir sur l'universalité des choses à ces deux divinités, par lesquelles ils entendent le soleil et la terre; et, au lieu de désigner par des termes particuhers les diverses manifestations de leur puissance, ils expriment leur prééminence multiple par les attributs dont ils les décorent. Or tous ces attributs se rapportent au soleil : la statue d'Adad est, en effet, entourée de rayons inclinés pour montrer que la force du ciel réside dans les rayons que le soleil lance sur la terre; tandis que la statue d'Adargatis se distingue par des rayons dirigés obliquement de bas en hant, ce qui montre que tous les fruits de la terre sont le produit des rayons envoyés d'en haut. » — Ce que dit Macrobe est exact, non dans tous les détails, mais dans l'ensemble. Hadad ne se confondait pas cependant complétement avec le soleil. L'inscription gravée par le roi Panammon sur la statue d'Hadad le place en tête de tous les dieux, mais elle en nomme quatre autres après lui, entre autres Šėmės, « le soleil » (lignes 2, 11, 18), de même que l'inscription de Bar-Rekoub, fils de Panammou (ligne 22). Dav. II. Müller, Die altsemitischen Inschriften von Sendschirli, in-8°, Vienne, I893, p. 19-20, 8, Hadad et le Soleil étaient donc deux divinités distinctes. On peut supposer, d'après certains documents cunéiformes, que lladad était le dieu de l'atmosphère, appelé en assyrien Ramman, ce qui pourrait être confirmé par le nom d'Hadadrimmon (Vulgate: Adadremmon) qu'on lit dans Zacharie, xii, 10, et qu'on peut expliquer étymologiquement comme ignifiant que Hadad est le même que Rimmon ou Ramman.

Quelques traits de ce dieu expliquent néanmoins pourquoi on l'assimila au soleil. Ce que dit Macrobe de la manière de le représenter, ainsi qu'Atergatis, paraît exact. - Les Romains ayant emprunté le culte d'Hadad à Héliopolis (Baalbek), d'où le nom de Jupiter Heliopolitanus, qu'ils lui donnérent, le confondirent avec llélios ou le Soleil qu'on adorait dans cette ville d'Asie. L. Preller, Römische Mythologie, 2 in-8°, Berlin, 1881-1883, t. II, p. 402. Cf. Lucien. De dea Syria, 31. édit. Didot, p. 742, où Hadad, sans être nommé, est assimilé à Jupiter. Baetligen, Beiträge, p. 72. La distinction entre les divers dieux était, d'ailleurs, souvent assez difficile à établir, et l'on pouvait aisément, et quelquefois avec raison, les confondre les uns avec les autres. - Movers a rapproché Iladad d'Adonis, qui est aussi une personnification du soleil. Die Phönizier, t. 1, 1881, p. 196; t. 11, p. 1, 1849, p. 513. Il s'appuie sur ce que Zacharie, XII, 10, parle de la « lamentation d'Hadadrimmon », et il y voit une allusion aux lamentations des femmes de Byblos sur la perte d'Adonis. L'allusion est fort douteuse. Voir Die Klage über Hadad-Rimmon, dans W. von Baudissin, Studien zur Religionsgeschichte, t. 1, in-8°, Leipzig, 1876, p. 295-325.

2º Quelques commentateurs tels que Grotius, Bochart, Vitringa, Lowth, Rosenmüller, Scholia in Vetus Testamentum, Jesaias, t. III. 1791, p. 963. ont cru trouver la mention du dieu lladad dans un passage obscur et peutêtre altéré d'Isaïe, Lxvi. 17. Cf. Cornélius à Lapide, In Is., édit. Vivés, t. xi, p. 763. Le prophète annonce les châtiments qui frapperont ceux qui pratiquent les rites païens, « qui se sanctifient et se purifient au milieu des jardins, » 'ahar 'ahad (Vulgate: post januam). D'après certains exégétes, 'ahad ne serait autre que le dieu lladad et ce serait contre les adorateurs du faux dien qu'Isaïe ferait entendre ses menaces. Cette hypothèse n'est pas généralement admise. Voir W. Gesenius, Commentar über den Jesaja, t. I, part. II. 1821, p. 307. Sur les mots 'ahar' 'ahad, qui ont un sens si douteux, voir J. Knabenbauer, Comm. in Isaiam, t. II, 1887, p. 512-513.

F. Vigouroux.

HADAIA (hébreu: 'Adáyāh; Septante: 'Εδεϊά; Codex Alexandrinus: 'Ιεδιδά), de Bésécath, père de la reine Idida, la mère du roi de Juda Josias. IV Reg., XXII, 1.

HADAR (hébreu: Mådar, Gen., xxv, 15; Hådad, I Par., 1, 30; Septante : Codex Atexandrinus : Χοδδάν; Codex Cottonianus : Xaldá; Codex Bodleianus : Xoddá, Gen., xxv, 15; Codex Vaticanus : Χονδάν; Codex Alexandrinus: Χοδδάδ, I Par., 1, 30; Vulgate : Hadar, Gen., xxv, 15; Hadad, 1 Par., 1, 30), nom du huitième fils d'Ismael. Gen., xxv, 15; I Par., 1, 30. Quelle est la vraie forme de ce nom? Le texte original et les versions offrent des variantes embarrassantes. La leçon Hådad a pour elle le meilleur appui. C'est celle que donnent, même pour Gen., xxv, 15, plus de trois cents manuscrits et de nombreuses éditions imprimées. Le Pentateuque samaritain et beaucoup de manuscrits chaldéens ont le daleth final, bien que le heth initial soit remplacé par un hé. Les Septante, malgré la corruption du mot, semblent avoir aussi lu Hadad; le X du commencement représente le heth. Dans les anciens manuscrits et les vicilles éditions de la Vulgate, on trouve Hadad ou Adad. Cf. J. B. de Rossi, Variæ lectiones Veteris Testamenti, Parme, 1784, t. 1, p. 22-24; t. v, p. 5; C. Vercellone, Variæ lectiones Vulgatæ latinæ, Rome, 1860, t. 1, p. 91. Quant à l'histoire d'Iladad ou de la tribu qui en descendit, nous ne savons absolument rien. On a cherché à rapprocher de ce nom la côte arabe de Hatt, entre Oman et Bahrein, le pays de Xxxxxvix de Polybe, l'Attene de Pline. Cf. Keil, Genesis, Leipzig, 1878, D. 224. A. LEGENDRE. p. 224.

HADASSA (hebreu : Ḥādāšāh; Septante : Codex Valicanus : 'Αδασάν; Codex Alexandrinus : 'Αδασά), ville de la tribu de Juda, mentionnée une seule fois dans l'Écriture. Jos., xv. 37. Le nom signifie : neuve [ville]: on peut le rapprocher du phénicien Qarthadast et de l'assyrien Qar-ti-ha-da-as-ti, « Villeneuve, Neapolis. » Cf. Corpus inscriptionum semiticarum, Paris, 1881, part. 1, t. 1, p. 25-26. Hadassa fait partie du deuxième groupe des cités de « la plaine » on de la Séphélah. Elle est citée entre Sanan et Magdalgad. Cette dernière peut être reconnue dans El-Medjdel, à l'est d'Ascalon. C'est done dans le voisinage qu'il faudrait chercher la ville dont nous parlons. Les explorateurs anglais proposent de l'identifier avec 'Ebdis ou 'Eddis. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. II. p. 409; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889. p. 76. Si le dernier nom, 'Eddis, est exact, il peut à la rigueur convenir. Il est clair, en tout cas, qu'il ne faut pas, comme l'a fait Eusèbe, Onomastica sacra, Gœttingue, 1870, p. 220, confondre Hadassa avec l''Αξασά (Vulgate : Adarsa, Adazer) des Machabées, située au nord de Jérusalem. I Mach., VII, 40, 45. Voir Adarsa. t. 1, col. 213. Les Talmuds, Mischna, Erubin, v, 6, parlent d'une localité de Juda, Hadašah, qui ne renfermait que cinquante maisons. Cf. A. Neubauer, La géographie du Talmud, Paris, 1868, p. 98. Reland, Palæstina, Utrecht, 1714, pense qu'il s'agit de celle de Josué. A. LEGENDRE.

HADĖS ("πιδης, ἄδης), sėjour des morts. Les Septante ont ordinairement rendu par ce mot le terme hébren se δl. Voir Enfer. t. 11, col. 1793. Les écrivains du Nouveau Testament ont fait de même. Luc., xv1, 23; Act., 11, 27, 31; Matth., xv1, 18; 1 Cor., xv, 55; Apoc., 1, 18; v1, 8; xx, 43, 44. Ils l'ont employé dans un sens métaphorique. Matth., x1, 23; Luc., x, 15. Le mot ἄδης se lit aussi dans les livres et parties deutérocanoniques de l'Ancien Testament. Tob., 111. 10; tv, 19; x111, 2; Sap., 1, 14; 11, 1; xv1, 13; xv11, 14; Eccli., 1x, 12; x11, 12, 16; xv11, 27; xx1, 10; xxv111, 21; xx1, 4; xx111, 5; L1, 5-6; Baruch, 11, 17; 111. 11, 19; Dan., 111, 88; 11 Mach., v1, 23. La Vulgate a traduit še δl et ἄδης par infermus, inferi, inferus. Voir Enfer et Scheôl.

HADID (hébreu: Hādīd; Septante: Λοδαδί: Codcω Vaticanus: Λόδ, 'Αρώθ; Codex Alexandrinus: Λόδ 'Αδίδ, 1 Esdr., 11, 33; Λοδαδίδ; Codex Vaticanus: Λόδ, 'Αδιά : Codex Alexandrinus: 'Αδίδ, 1 Esdr., vii, 37; 'Αδώδ, 11 Esdr., xi, 34), ville mentionnée entre Lod, l'ancienne Lydda, au sud-est de Jaffa, et Ono, Kefr 'Ana. I Esdr.. I1, 33; 11 Esdr., vii, 37; xi, 34. C'est la même qu'Adiada, de I Mach., xii, 38. Voir Adiada, t. i, col. 216.

A. LEGENDRE.

HADRACH (hébreu : Ḥadrāk; Septante : Σεδράγ. Vaticanus: 'Aĉpay, variante). Ce nom, ne se rencontrant qu'une seule fois dans la Bible, dans l'oracle de Zacharie IX, 1, contre les nations limitrophes d'Israel, a donné lien à des interprétations incertaines et contradictoires. Toutefois le texte même de Zacharie, lui donnant comme parallèle Damas, et le faisant suivre au v. 2 d'Émath, noms de villes de Syrie bien connues, indique suffisamment qu'lladrach est une appellation géographique, désignant également une localité syrienne, dans le voisinage des deux précédentes. Si l'on ne trouve plus présentement dans le voisinage de Damas de localité de ce nom (J.-L. Porter, dans Kitto, Biblical Cyclopædia. 1876, t. п, р. 190), et quelque valeur qu'on attribue à l'affirmation de R. José reproduite par larchi Calmet, Comment. litter., Zacharie, 1x, 1; Gesenius, Thesaurus, p. 448), il est certain que les Assyriens connaissent et mentionnent, précisément dans les environs de Damas et d'Émath, en Syrie, une terre et une ville dont le nom est transcrit dans les textes cunéiformes : Hata-ri-ka, Ḥa-ta-ra-ka ou Ḥa-ta-rak-ka, où l'on ne peut se refuser à reconnaître le nom même d'Hadrach. Une

liste géographique assyrienne, The cunciform Inscrip- | les principes d'exégèse. Après avoir enseigné à Genève. tions of the Western Asia, t. u. pl. 53, n. l, verso, col. b, l. 35-38, nous donne en effet la série suivante : Damas, Karnini, Hamat, Hatarika; la liste des éponymes assyriens relatant la série chronologique des guerres entreprises par les monarques ninivites, mentionne l'invasion par Salmanasar du pays de Hatarika après celui de Damas, aux années 773 et 772; voir aussi aux années 765 et 755 ce même pays envahi par Assurdan-il: Schrader, Keilinschriften und Geschichtsforchung, p. 422, 96; et dans Riehm, Handwörterbuch des biblisch. Altert., 1884, t. 1, p. 551; Schrader-Whitehouse, The cunciform Inscriptions and the Old Test., t. 11, p. 153; Frd. Delitzsch, Wo lag das Paradies, p. 279; Schrader, Eponymen Kanon, dans Keitinsehriftliche Bibliotek, t.r. p. 210-211. Cette ville et son nom ayant disparu depuis longtemps, des l'époque d'Eusèbe et de saint Jérôme on donnait de ce mot une interprétation allégorique, suivant une méthode juive fort usitée, en le découpant en syllabes : הה, Ḥad, « dur, » et קר, rak, « doux » (cf. miktam, le nom spécifique de certains psaumes, décomposé en mik, humble, et tam, parfait), deux qualités qu'on appliquait ensuite à la prophétie de Zacharie, à la parole de Dieu en général, au Verbe, au Messie, au conquérant de Damas, et même au Tigre et à l'Euphrate. S. Jérôme, In Zachar., t. xxv, col. 1479. D'après Kimchi, R. Juda appliquait ce terme au Messie, doux pour Israel et sévère pour les nations, Kitto, Cyclopædia, t. 11, p. 190. D'autres enfin y voyaient sans plus de fondement le nom d'un roi Adarèzer ou Ador, Gesenius, Thesaurus, p. 449, ou celui d'une idole, la déesse phénicienne Dercéto-Atargatis, l'idole babylonienne Sadrak ou Adar, etc. Nous ne connaissons, d'ailleurs, de E. PANNIER. cette ville que le nom.

HADRIEL (hébren: 'Adrî'êl; Septante, omis dans le Codex Vaticanus, 1 Reg., xvIII, 19; 'Εσδριέλ, II Reg., xxI, 8; l'Alexandrinus lit 'Escot dans ce dernier endroit et Ίσραή), dans le premier), fils de Berzellaï, le Molathite, auquel Saül donna sa lille Mérob, qu'il avait promise à David. I Reg., xvIII, 19. Il naquit de ce mariage cinq fils que David livra plus tard aux Gabaonites. II Reg., XXI, 9. Dans cet endroit, il est vrai, le kétib porte Mikal, Michol; mais c'est une faute évidente de copiste que corrige le keri : il faut lire Mêrab, Mérob.

HAENLEIN Ileinrich Karl Alexander, théologien évangélique allemand, né à Ansbach le 11 juillet 1762, mort à Esslingen le 45 mai 1829. Il professa la théologie à Erlangen, remplit des fonctions diverses et devint finalement membre, puis directeur du Consistoire supérieur protestant à Munich. On a de lui, outre des programmes et des sermons, Dissertatio inauguralis. Observationes critica atque exegetica ad loca quadam Veteris Testamenti, in-8°, Gattingue, 1788; Handbuch der Einleitung in die Schriften des neuen Testaments, 3 in-8°, Erlangen, 1794; 2e édit., 1802-1809; Lehrbuch der Einleitung in die Schriften des neuen Testaments für Akademien und Gymnasien, in-8°, Erlangen, 1802; Dissertatio inauguralis. Commentarius in Epistolam Juda, in-8°, Erlangen, 1796; Epistola Judæ græce commentario critico et annotatione perpetua illustrata, in-8°, Erlangen, 1799; 2° édit., 1804.

HAEVERNICK Heinrich Andreas Christophe exégète protestant, në le 29 décembre 1811 à Kröpelin dans le Mecklembourg-Schwerin, mort à Königsberg le 19 juillet 1845. Après avoir étudié au Gymnasium Fridericianum, d'Ostern, il suivit Michaelis à l'université de Leipzig en 1827, puis à celle de Halle en 1828 où il se livra à l'étude de l'Ancien Testament et des langues sémitiques. Halla ensuite à Berlin où, en 1832, il s'attacha étroitement à Hengstenberg, dont il suit ordinairement å Rostock, il devint professeur å Königsberg en 1840. Ses travaux exégétiques sont : Commentar über das Buch Daniel, in-8°, Hambourg, 1832; Neue kritische Untersuchungen über das Buch Daniel, in-8°, Hainbourg, 1838; Handbuch der historisch-kritischen Einleitung in das Alte Testament, part. 1 et 11, 2 in-80, Erlangen, 1836-1844; part. 111, achevee par Keil, in-8°, Erlangen, 1849; 2° édit., 1854-1856; Commentar über den Propheten Ezechiel, in-8°, Erlangen, 1843; Symbolæ ad defendendam authentiam Vaticinii Jesaiæ, c. xIII-xIV, 13, in-8°, Regismonti Boruss., 1843; Vor-lesungen über die Theologie des Alten Testaments, publices après sa mort par Hahn, in-8°, Erlangen, 1848-2º édit., par 11. Schultz, 1863; on lui doit aussi un certain nombre d'artieles de la Cyclopædia of biblical Literature de J. Kitto. Cf. Allgemeine Deutsche Biographie, t. xt, in-8°, Leipzig, 1880, p. 118-119.

E. LEVESQUE.

HAFENREFFER Mathias, théologien allemand, luthérien, né à Lorch (Wurtemberg), le 24 juin 1561, mort à Tubingue, le 22 octobre 1619, 11 fut professeur à Tubingue et a composé les deux ouvrages suivants : Templum Ezechielis, sive in 1x postrema prophetæ capita commentarius, nontantum genuinam textus et expeditam interpretationem, una cum templi admirandi, Spiritus Sancti cura et studio delineati, architectonica æneis formis expressa;... facilem insuper de Ebræorum omnium generum mensuris, ponderibus ac monetis, cum nostratibus comparatam, explicationem complectens, in-fo, Tubingue, 1613; Commentarius in Nahum et\* Habacuc, in-4°, Stuttgart, 1663. - Voir Walch, Biblioth. theologica, t. IV, p. 550, 551, 586, 588; Th. Lansius, Monumentum amicitive M. Hafenreffero consecratum, in-4°, Tubingue, 1620. B. HEURTEBIZE.

HAGAB (hébreu : Ḥâgâb; Septante : 'Αγάδ), chef d'une famille de Nathinéens dont les descendants revinrent de la captivité avec Zorobabel. { Esdr., 11, 46. Dans la liste parallèle, II Esdr., vII, 48, la similitude de ce nom avec celui d'Hagaba, l'a fait omettre dans l'hébren. Le Codex Alexandrinus porte 'Ayá6 comme dans l'autre liste.

HAGABA (hébreu : Hăgâbâh dans I Esdr., 11, 45, et Hăgâbâ' dans 11 Esdr., vii, 48; Septante : 'Αγαβά), chet d'une famille de Nathinéens qui accompagnérent Zorobabel à son retour de la captivité. I Esdr., II, 45; vII, 48.

HAGADA, nom de l'exégèse homilétique chez les Juifs, Voir Midrasch.

HAGGI (hébreu : Ḥaggi; Septante : 'Αγγίς), second fils de Gad, Gen., xLvi, 16, père de la famille des Haggites. Num., xxvi, 15. Le nom est écrit Aggi par la Vulgate dans ce dernier endroit. Voir AGGI.

HAGGIA (hébreu: Haggiyyâh; Septante: 'Aμά; Codex Alexandrinus: 'Αγγία), lévite, fils de Sammaa et pere d'Asaïa, dans la branche de Merari. I Par., vi, 30 (hébreu, 15).

HAGGITH (hébreu : Haggit; Septante : 'Αγγίθ; II Reg., III, 4; 'Ayyei0, Ill Reg., 1, 5, 11, et 1 Par., III, 2; omis dans III Reg., II, 13, sauf dans le Codex Alexandrinus : ὑιὸς 'Αγείθ), une des femmes de David, la mère d'Adonias, le quatrième fils de David, né à Hébron. II Reg., III, 4; III Reg., 1, 5, 11; II, 13; I Par., III, 2. Dans ce dernier endroit, l'orthographe du nom, dans la Vulgate, est Aggith. E. LEVESQUE.

HAGIOGRAPHES, « écrivains sacrés. » On appelle

aiusi les auteurs des livres qui forment la troisième division de la Bible hébraique (keţubim), comprenant les Psaumes, les Proverbes, Job, le Cantique des Cantiques, Ruth, les Lamentations de Jérémie, l'Ecclésiaste, Esther, Daniel, Esdras, Néhémie et les deux livres des Chroniques (Paralipomènes).

HAHN Heinrich August, théologien protestant allemand, ne le 19 juin 1821 à Königsberg, mort le 1er décembre 1861, était fils d'Auguste Hahn, professeur extraordinaire de théologie à Konigsberg; il suivit son père à Leipzig, puis à Breslau, où il commença, à l'université de cette ville, ses études théologiques, qu'il acheva à celle de Berlin : il s'appliqua surtout à l'exégèse de l'Ancien Testament au point de vue de l'archéologie et de la doctrine. Sa thèse fut : De spe immortalitatis sub Veteri Testamento, gradatim exculta, dissertatio, in-8°, Breslau, 1845. Il donua ensuite : Δανιήλ κατὰ τούς Έδδομήκοντα e codice Chisiano post Sagaarium edidit secundum versionem syriaco-hexaplarem recogn. annot. crit. et philog. illustr., 11. A. Hahn, grand in-80, Leipzig, 1845; Commentar über das Buch Hiob, in-8°, Berlin, 1850; Das hohe Lied von Salomo, übersetzt und erklärt, in-8°, Breslau, 1852; Commentar über das Predigerbuch Salomo's, in-8°, Leipzig, 1860. Il édita, en 1848, Hävernick's Vorlesungen über die Theologie des Alten Testaments, et collabora, avec Frz. Delitzsch, à la 11º et 111º partie du Der Prophet Iesaia de Mor. Drechsler, 2 in-8°, Berlin, 1854-1857. Voir Zimmerman's Allgemeine Kirchenzeitung, 1862, t. 1, p. 401; Allgemeine Deutsche Biographie, Leipzig, t. x, 1879, E. LEVESQUE. p. 362.

HAÏ (hébreu: Há-'Ai, avec l'article, Gen., XII, 8, etc.; 'Ai, Jer., XLIX, 3), nom de deux villes situées, l'une à l'ouest, l'autre à l'est du Jourdain.

1. HAI (hébreu: IIâ·Ai, avec l'article, « le monceau de pierres » ou « de ruines », partout, excepté II Esd., xI, 31, et 1s., x, 28, οù l'on trouve 'Ayyâh et 'Ayyât; Septante: 'Αγγα; Gen., xII, 8; xIII, 3; Is., x, 28; Γα; Jos., vII, 2, 5; vIII, 1, 2, 3, 9, 12, 14, 17, 18, 21, 23, 25; IX, 3; x, 1, 2; xII, 9; 'Aiα, I Esd., II, 28; Codex Vaticanus, 'A)ειά; Codex Sinaiticus et Cod. Alexandrinus, 'Ai, II Esd., vII, 32; 'Aiα, Codex Sinaiticus,' Aiω, II Esd., xI, 31; Vulgate: Aiath, Is., x, 28), cité royale chananéenne, Jos., vIII, 23, 29; x, 1; xII, 9, existant déjà à l'époque d'Abraham, Gen., xII, 8; xIII, 3, assiégée et prise par Josué, Jos., vIII, 1, 2, etc. Joséphe, Ant. jud., V, I, 12,

l'appelle "Aïva; édition Dindorf, "Avva.

I. IDENTIFICATION. - L'emplacement d'Ilaï est nettement indiqué, au moins d'une façon générale, par l'Écriture. La ville se trouvait « à l'orient de Béthel », aujourd'hui Beitin, Gen., хи, 8; Jos., vи, 2; хи, 9; « près de Bêthaven, » Jos., vii, 2; appareinment plus près de Béthel que de Machmas, Mukhmas, 1 Esdr., 11, 28; 11 Esdr., vii, 32; au nord de cette dernière. Is., x, 28. Elle avait au nord une vallée, Jos., viii, 11, et à l'ouest un terrain propice aux embûches, où 5000 hommes pouvaient se cacher. Jos., VIII, 12. C'est donc entre Béthel, Maclimas et le désert de Béthaven qu'il la faut chercher. Voir la carte de Benjamin, t. 1, col. 1588. Malheureusement, elle est insaisissable comme le feu-follet, dit un auteur anglais. Voici les quatre hypothèses principales. — 1º V. Guerin, Judée, t. 111, p. 59, l'identifie avec Khirbet el-Kudeireh, au sud-est de Beitin, « Près de Bethel, dit-il, dans la direction de l'est, aucune autre ruine n'égale en importance le Khirbet el-Kudéiréh. Si le village actuel de Deir Diuan, situé plus au nord et à l'est-sud-est de Beitin, répond mieux à la position que la Bible assigne à 'Aï; d'un autre côté, d'après les traditions conservées dans le pays, Deir Diuan a été construit avec les débris d'El-Kudéiréh, et c'est un village relativement moderne, tandis que El-Kudéiréh présente tous les caractères d'une cité autique rasée, mais dont la nécropole, les citernes et les birket prouvent la primitive grandeur. » Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. 1, p. 575, semble indiquer le même emplacement. - 2º D'autres ont cru le retrouver un peu plus au nord, sur une colline escarpée appelée Tell el-Radjâr, « la colline des pierres, » à cause d'un amas de pierres informes de petites dimensions, qui en couronnent le plateau supérieur et sont les restes d'habitations détruites de fond en comble. Suivant certains voyageurs, le vrai nom serait plutôt simplement Et-Tell, qui représenterait ainsi exactement le mot dont se sert l'Écriture, lorsqu'elle dit que « Josué brûla la ville et en fit un Tumulus » (hébreu : têl) ou « monceau » éternel. Jos., viii, 28. Par ailleurs, le site correspondrait parfaitement à toutes les données topographiques de la Bible : la proximité de Béthel, une vallée au nord, et, à l'ouest, une pointe rocheuse, appelée Burdjmus, coupant la vue de ce côté, et pouvant cacher une troupe. Cf. Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement, Londres, 1874, p. 62. Telle est l'opinion de Van de Velde, Memoir to accompany the Map of the Holy Land, Gotha, 1858, p. 282; Reise durch Syrien und Palästina, Leipzig, 1855, t. п, p. 251; de Ch. Wilson, dans le Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. 11, p. 372. V. Guérin, Judée, t. 111, p. 56, objecte que Tell el-Hadjar n'offre pas les ruines d'une ville véritable : ce sont les restes d'un simple village, composé d'un petit nombre de maisons, et qui n'a jamais dù renfermer même la dixième partie de la population que la Bible attribue à llaï. La proximité de Béthel semble à d'autres un inconvenient. Ils se demandent commeut les 5 000 hommes purent se cacher à si peu de distance de la ville, sans que les habitants s'en aperçussent. Il est probable, en esset, que, s'ils avaient vu ce mouvement, ils ne se seraient pas tous lancés à la poursuite des Israélites, en laissant leur propre cité à la merci d'un coup de main. Jos., VIII, 17. Cf. Palestine Explor. Fund, Quart. St., 1878, p. 75. - 3º 11 existe au sud-est d'Et-Tell, entre Deir Dinan et Khirbet el-Kudeireh, un endroit dont le nom, suivant certains auteurs, répondrait suffisamment à l'antique dénomination, Hâ-Ai. C'est Khirbet Haiyan, Ce nom rappelle l''Aiva de Josephe, Ant. jud., V, I, 12, et le site offre, d'après eux, mieux encore qu'Et-Tell, toutes les conditions topographiques exigées par le récit biblique. C'est l'hypothèse admise par Conder, Tent Work in Palestine, Londres, 1889, p. 253; Patestine Explor. Fund, Quart. St., 1881, p. 254. - 4º On a voulu aussi chercher Haï à Khirbet el-Haiyéh, au sud-est de Mukhmas. Tel est le sentiment de Krasit, Die Topographie Jerusalems, Bonn, 1846, p. 9, et de H. Kitchener, Palestine Explor. Fund, Quart. St., 1878, p. 10, 75, 132; Survey of West. Pal., Memoirs, t. III, p. 33. Il a été justement, croyons-nous, combattu par V. Guérin, Judée, t. 111, p. 66, et Robinson, Biblical Researches in Palestine, t. 111, p. 288, note 3. Cet endroit est trop loin de Béthel, et d'après 1s., x, 28, llaï ou Aiath était plutôt au nord de Machmas. Il suffit enfin de mentionner l'hypothèse de 11. Guest, identifiaut Haī avec Rummon, à l'est de Béthel. Cf. Pal. Expl. Fund, Quart. St., 1878, p. 194; Survey of West. Pal., Mem., t. III, p. 34. - En somme, s'il est difficile de se prononcer entre les trois premiers points, c'est-à-dire Et-Tell, Khirbet Haiyan et Khirbet cl-Kudeireh, ils nous semblent circonscrire le terrain des recherches.

Il. HISTOIRE. — Hat est mentionnée pour la première fois dans l'histoire d'Abraham, qui dressa sa tente et un autel sur une colline située entre Béthel à l'ouest et flat à l'est, Gen., XII, 8, où il revint à son retour d'Égypte. Gen., XIII, 3. Elle est célèbre surtout par la conquête qu'en firent les Israélites dès leur entrée dans la Terre Promise. Maîtres de Jéricho, il leur fallait maintenant

pinétrer au cœur de la contrée, dans l'intérieur du massil montagnenx. L'heure était critique, semblable à celle où ils avaient tenté d'aborder le pays de Chanaan par le sud, et où ils avaient été repoussés dans le désert. Num., xiv, 45. Comme alors, Josué envoya donc des explorat urs pour examiner le site et l'importance de la ville. Jos., vii, 2. Ceux-ci revinrent en disant que deux ou trois mille hommes suffiraient pour s'en emparer. Trois mille hommes s'avancérent en armes; mais ils lâchérent pied anssitôt devant les habitan's de la place, qui en tuerent un certain nombre. i. 3-5. Josue apprit que cet échec était un châtiment céleste, parce qu'on avait dérobé quelque chose de l'anathème de léricho. Après avoir recherché et puni les coupables, il entreprit une nouvelle attaque contre llai. Plaçant cinq mille hommes en embuscade à l'occident de la ville, il alla se poster du côté du nord avec le reste de ses troupes. Par une tactique commune dans ces temps-là, il simula une fuite à la première sortie des assiégés, pour les attirer loin de leurs remparts. Ceux-ci, en effet, le poursuivirent, laissant la ville sans défense. Mais, à un signal donné, le détachement caché à l'ouest envahit la place désertée et la livra aux flammes. En même temps, l'armée des Hébreux se retournait contre les habitants d'Ilaï. Pris bientôt par devant et par derrière, ceux-ci furent complétement exterminés. Leur roi sut pendu à un gibet : le soir, au coucher du soleil, son cadavre fut descendu et jeté à l'entrée de la ville, et l'on amassa dessus un monceau de pierres. Jos., viii, 1-29; ix, 3; x, 1, 2; xii, 9. Ilaï, détruite par Josué, fut néanmoins rebâtie plus tard, car Isaïe, x, 28, décrivant la marche des Assyriens sur Jérusalem, signale Aiath, qui, d'après le contexte, semble bien être la même ville. Elle fut, avec Béthef, réhabitée au retour de la captivité. l Esdr., 11, 28; II Esdr., vii, 32; xi, 31. A l'époque d'Ensèbe et de saint Jérôme, qui, par errenr ou par une faute de copiste, la placent à l'onest de Béthel, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 83, 209, elle était déserte, et l'on ne montrait plus que quelques raines sur l'emplacement qu'elle avait A. LEGENDRE. occupé.

2. HAI (hébren : 'Ai; Septante : Γαί; omis par le Codex Vaticanus), ville dont il est question dans Jer., XLIX, 3. « Hurle, Hésébon, dit-il, parce que Haï a été dévastée. » Hésébon est aujourd'hui Hesban, à l'est de la mer Morte. Il s'agit donc d'une cité voisine, et d'une cité importante, qui vient de tomber au pouvoir de l'ennemi. Voilà pourquoi l'autre doit craindre le même sort. On ne saurait penser ici à la ville chananéenne prise et détrnite par Josué, viii, 2, etc., rebâtie plus tard et mentionnée dans Isaïe, x, 28. Voir IIaï 1. Il est plutôt question d'une localité des Ammonites, restée complétement inconnue. Malgré l'obscurité du nom, il vautmieux le prendre pour un nom propre que de chercher à le transformer en un substantif commun applicable à Rabbath Ammon, Cf. Keil, Der Prophet Jeremia, Leipzig, 1872, p. 479; J. Knabenbauer, Commentarius in Jeremiam, Paris, 1889, p. 542. A. LEGENDRE.

HAIE (hébreu: mešūkāh, de šūk, « entourer: » Septante: τραγμός; Vulgate: sepes), barriere, ordinairement formée d'épines, destinée à clore un terrain ou à fermer un passage. Les verbes šūk, sūg, sākak, gābal, περιτράσσειν, τράσσειν, sepire, signifient « établir une haie ». La clôture est souvent faite en pierres. Voir MUR. Dans plusieurs passages, les versions rendent par a haie » des mots qui en hébreu ont le sens de « mur ». Ps. LXXXVIII, 41; Eccle., x, 8; Jer., XLIX, 3; Nah., III, 17, etc. — Moïse eut à établir une haie pour empêcher le peuple d'approcher du Sinaï. Exod., XIX, 23. On mettait des haies d'épines antour des vignes pour empêcher les passants et surtout les animaux d'y entrer. Is., v, 2, 5; Matth., XXI, 33; Marc., XII, 1. Sans haie, une pro-

priété était au pillage. Eccli., xxxvi, 27. Aussi les chemins étaient-ils souvent bordés de haies, pour empêcher l'accès des cultures. Luc., xiv, 23. L'épouse du Cantique, vii, 3, est comparée à un monceau de froment entouré d'une haie de lis, image gracieuse de la fécondité unie à la beauté et à la pureté. - Au figuré, la haie symbolise la protection divine qui entoure Job et ses biens, Job, 1, 10, et la puissance de Dieu qui arrête la mer à sa limite. Job, xxxvIII, 8. La haie d'épine qui empêche de passer figure les obstacles par lesquels Dieu entend mettre fin aux débordements d'Israël. Os., 11, 8. Le chemin du paresseux est comme une haie d'épines, Prov., xv, 19, parce que le paresseux trouve difficulté à tout. Mettre à ses oreilles une haie d'épines, Eccli., XXVIII, 28, c'est prendre ses garanties contre les mauvaises langues. - Les docteurs pharisiens finirent par donner force de loi à une foule de pratiques qu'ils avaient ajoutées aux prescriptions de Moïse. Joséphe, Ant. jud., XIII, x, 6. Ces pratiques formaient d'après enx une « haie à la loi », c'est-à-dire une sanvegarde contre sa transgression. Dans la Mischna, Pirke aboth, 1, 2, il est dit : « Sovez circonspects dans le jugement, formez beaucoup de disciples, faites une haie à la loi. » Notre-Seignenr eut souvent à renverser cette haie, composée en partie de prescriptions puériles, abusives ou imprati-II. LESÈTRE. cables.

HAINE (hébreu : śānē'; Septante : μισέω). Le sentiment d'aversion que ce mot signifie a pour objet, dans l'Écriture, tantôt le mal et les méchants, tantôt le bien et les justes. Dans la première de ces acceptions, il est dit que Dieu hait toute pensée ou œuvre de péché. Sap., xiv, 9; Eccli., xii, 3, 7. Dans le même sens, les justes ont la haine de l'iniquité, Ps. cxvIII, 113, 138; cxxxvIII, 22; les disciples de Jésus haïssent le monde et ses convoitises, I Joa., II, 15, 16; cf. v, 19. De son côté, le monde, c'est-à-dire les méchants, hait les disciples de Jésus-Christ, Matth., x, 22; xxiv, 9, 10; Marc., xiii, 13; Luc., xxi, 17; Joa., xvii, 14, comme il hait Jesus-Christ lui-même. Joa., xv, 18-25. La haine des hommes entre eux est un péché et une source de toutes sortes de péches. Prov., x, 12. Aussi, vaut-il mieux être pauvre avec la charité, que riche avec la haine au cœur. Prov., xv, 17. Si la loi ancienne tolérait qu'à la haine on répondit par la haine, Jésus-Christ demande à ses disciples de répondre à la haine par l'amour; il donne cette différence comme l'un des traits caractéristiques de la loi évangélique. Matth., v, 43. Déjà pourtant, dans la loi mosaïque, la haine, quand elle s'ajoutait au crime, était regardée comme une circonstance aggravante, et il en était tenu compte, dans l'appréciation du tort fait au prochain. Num., xxxv, 20-22; Deut., xix, 4-6, 11.

C'est un hébraïsme assez fréquent dans l'Écriture que l'emploi du mot haine dans le sens d'un moindre amour par exemple : « J'aime Jacob, et je hais Ésau, » pour « Je préfére Jacob à Ésaü. » Gen., xxix, 30; Mal., i, 2, 3; Rom., ix, 13. Cf. Gen., xxv, 23; xxvii, 27-29, 37-40. De même, Deut., xxi, 15, où l'épouse « aimée », c'est-àdire préférée, est opposée à l'épouse « haïe », c'est-àdire moins aimée. Cf. Deut., xxI, 16. Il est dit dans le même sens que le père qui ne châtie pas son enfant le hait, Prov., xiii, 24; que celui qui hait sa vie en ce monde la sauvera dans l'autre, Joa., XII, 25, et que celui qui prétend servir deux maîtres en même temps haïra súrement l'un d'eux. Matth., vi, 2½; Luc., xvi, 13. Au contraire, le terme privatif « ne pas haïr » est pris quelquefois pour désigner un amour de prédilection. C'est ainsi que saint Paul montre aux Éphésiens le grand amour de Jésus-Christ pour son Église, par cette considération que l'Église est son corps et que personne « ne hait » son propre corps. Eph., v, 29. P. Renard.

11ALA (hébreu : [lalah; Septante : 'Aλαέ, 'Ελλαέ, ΙV

Reg., xvн, 6; xvн, 11, — et hebreu: Ḥelaḥ; Septante: Χαλάχ; Vulgate: Lahela, 1 Par., v, 26), localité dépendante de l'Assyric, où furent déportés les Israélites, d'abord par Théglathphalasar III, vainqueur des tribus transjordaniennes Ruben, Gad et Manassé, puis par le destructeur de Samarie, Salmanasar ou Sargon, après la chute du royaume d'Israêl. La forme de la Vulgate Lahela ne diffère de l'hébreu Helah que parce qu'on a omis d'en séparer le lamed ou préposition « à, vers ». Cette localité est distincte de Chalé, l'une des capitales de l'Assyrie, mentionnée dans la Genése, x, 11; l'hébreu, suivant très exactement l'orthographe des textes eunéiformes, en donnant un kaf, z, à la capitale assyrienne et un heth, n, au lieu de la déportation des Israelites, ne permet pas de les confondre, comme avaient fait anciennement entre autres Bochart, Phaleg, Francfort, 1681, t. 1, p. 220, et Calmet, Dissertation sur le pays où les tribus d'Israël furent transportées, Comment. des Paralipomines, 1721, p. xxx1; Ewald, Geschichte des Volkes Israël, 1866, t. m, p. 658. Hala doit être la ville nommée par les Assyriens Ha-lah-hu, qu'une table géographique cunéiforme mentionne à côté de Ra-tsap-pa = Réseph, et non loin de Gu-za-na = Gozan et Na-tsibi-na = Nisibe, toutes localités de la Mésopotamie septentrionale dépendantes de l'Euphrate. The Cuneiform Inscriptions of the Western Asia, t. 11, pl. LIII, l. 36-43. La Bible nous maintient dans la même région, en groupant ensemble, aux deux passages indiqués, Ilala, Gozan et le Habor. Voir ces noms. Plus tard Ptolémée place également sur la rive orientale du haut Euphrate Chalcitis et la Gauzanitide, où l'on ne peut méconnaître les noms Halah et Gozan. Actuellement, le nom de IIala paraît conservé sous la forme Gla ou Kalah, donnée par les Arabes à des monceaux de ruines près de la source du Khabour, affluent de la rive gauche de l'Euphrate. - Winckler, Alttestamentliche Untersuchungen, p. 108-110; Maspero, Histoire ancienne de l'Orient, 1899, t. 111, p. 216, note, supposent une altération du texte hebreu et une confusion du beth, ⊃, et du heth, π, de sorte qu'ils lisent, au lieu de Ilala, Balikh, noin d'un affluent oriental de l'Euphrate. Mais rien n'oblige à recourir à cette hypothèse; le lieu de déportation des Israelites n'en est pas d'ailleurs notablement changé. Les textes anciens ne nous apprennent rien d'autre sur Hala. Voir Eb. Schrader, Keilinschriften und Geschichtforschungen, p. 167, note; Schrader-Whitehouse, The Cuneif. Inscript. and the Old Test., t. 1, p. 268; Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 5º édit. t. III, p. 561; G. Rawlinson, The five great monarchies, 1879, t. 1, p. 196. E. Pannier.

**HALAA** (hébreu : *Ḥel'āh*; Septante : 'Aωδά; *Codex Alexandrinus*: 'Aλαά), première femme d'Assur, fondateur de Thécué. 1 Par., ıv, 5, 7. Au ŷ. 7, on lui donne pour fils Séreth, Isaar et Ethnan.

HALAKA, nom de l'exégèse légale chez les Juifs. Voir MIDRASCH.

HALCATH (hébreu: Hélqat; Septante: Codex Vaticanus: Ἑλενέθ; Codex Alexandrinus: Χελκάθ, Jos., XIX, 25; Cod. Vat.: Χελκάτ; Cod. Alex.: Θελκάθ, Jos., XXI, 31; Vulgate: Halcath, Jos., XIX, 25; Helcath, Jos., XIX, 25; Helcath, Jos., XIX, 25; Helcath, Jos., XIX, 25, sasignée, avec ses faubourgs, aux lévites, fils de Gerson. Jos., XXI, 31. Dans la liste parallèle des cités lévitiques, 1 Par., VI, 75 (hébreu, 60), elle est appelée Hûqôq, Septante: Cod. Vat.: Ἱκάκ; Cod. Alex.: Ἰακάκ; Vulgate: Hucac. C'est la première localité dont Josué, XIX, 25, se sert pour déterminer les limites de la tribu. Elle semble bien, d'après l'énumération, appartenir au centre de la tribu. Voir Aser 3, et la carte, t. I, col. 1084. R. J. Schwarz, Das heilige Land, Francfort-sur-le-Main, 1852, p. 152,

l'identifie avec Yerka, au nord-est d'Alka ou Saint-Jean d'Acre. On peut voir, en effet, une certaine analogie entre l'hébreu הַלְּקָת, Hélqat, et l'arabe בָלא, Yerka, bien que le changement de heth initial en ya soit difficile à expliquer. On peut au moins, avec V. Guérin, Galilée, t. II, p. 16, et d'autres, regarder cette assimilation comme très probable. Yerka est un village assis sur le sommet d'une colline qui a 324 mètres d'altitude Il renferme une population de 850 Druses. Dans la construction de beaucoup de maisons, on a employé un assez grand nombre de belles pierres de taille d'apparence antique. On remarque aussi cà et là plusieurs fûts de colonnes monolithes brisées, provenant d'un édifice totalement détruit, peut-être une synagogue, à laquelle avait pu succéder une église chrétienne. Une centaine de citernes creusées dans le roc, dont une moitié est actuellement hors d'usage et dont l'autre sert encore aux besoins des habitants, révélent également l'existence, en cet endroit, d'une ancienne localité de quelque importance. Du point culminant de la colline, le regard embrasse une assez vaste étendue de mer et toute la plaine de Saint-Jean d'Acre. A l'est des habitations, s'étend un plateau où un grand réservoir antique, en partie construit avec des pierres de dimension moyenne mais régulière, et en partie creusé dans le roc, recueille les eaux pluviales. A côté, croissent dans des vergers des abricotiers, des muriers, des figuiers et du tabac.

A. LEGENDRE.

HALEINE (hébreu : hébél, et plus rarement néfés, Job, xII, 12; nesâmâh, růah; Septante : πνεῦμα, πνοἡ; Vulgate : halitus, flatus, aura, spiritus, spiraculum), air qui sort des poumons et qui s'échappe par la bouche, soit sous forme d'haleine proprement dite, par le jen naturel de la respiration, soit sous forme de souffle, quand cet air est expulsé vivement à travers une étroite ouverture formée par les lèvres.

1º Au sens propre. — Job, XIX, 17, dit que son haleine, rûah, cause du dégoût à sa femme. Son haleine est en effet devenue fétide par suite de l'éléphantiasis dont lui-même est atteint. L'haleine, méfés, du crocodile enflamme des charbons, Job, XII, 12, c'est-à-dire paraît

enflammée sous les rayons du soleil.

2º Au sens figuré. - Les deux mots hébél, de hábal, « respirer, » et nešamah ne sont employes que dans ce sens. — l. L'haleine de Dieu, c'est-à-dire le vent, produit la glace. Job, xxxvII, 10. L'haleine de Dieu, c'està-dire son souffle créateur et tout-puissant, a formé l'armée du ciel, les étoiles, Ps. xxxIII (xxxII), 6; donne la vie et la sagesse, Job, xxxII, 8; xxxIII, 4; fait périr les méchants, Is., x1, 4, et est l'expression de la colère divine. Job, IV, 9; Ps. XVIII, 16; 1s., XXX, 33; LVII, 13. -2. L'haleine est un souffle léger qui sert à symboliser les choses périssables ou méprisables, la vie de l'homme, Job, vii, 7, 16; Ps. xxxix (xxxviii), 6, 12; lxxviii (LXXVII), 39; CXLIV, 4; les usages et la science des hommes, Jer., x, 3, 8; les trésors mal acquis, Prov., xxi, 6; les richesses, Prov., xiti, 11; la beauté, Prov., xxxi, 30, et en général toutes les choses de ce monde passager. Vingt fois l'Ecelésiaste emploie le mot hébél, que les versions traduisent par ματαιότης, μάταιον, μάταια, vanitas, vanum, vana, pour qualifier les soucis que s'imposent les hommes. Eccle., 1, 2, 14; n, 11, 17, 19, 20, 26; III, 19; IV, 4, 7, 8; V, 9; VI, 2, 9, 11; VII, 16; VIII, 10; IX, 9; XI, 10; XII, 8.— Enfin le même mot hébél sert à désigner les idoles, qui sont les choses futiles et méprisables par excellence. Deut., XXXII, 21; III Reg., XVI, 43; IV Reg., XVII, 45; Jer., II, 5; XIV, 22. H. LESÈTRE.

HALGRIN, cardinal français appelé aussi Alégrin. Voir Algrin, t. 1, col. 342.

HALHUL (hebreu: Ḥalḥûl; Septante: Codex Vati-

canus : 'A) ວາຊ ; Codex Alexandrinus : 'A) ວາງ), ville de la tribu de Juda, mentionnée une seule fois dans la Bible, Jos., xv. 58. Elle fait partie du quatrième groupe des cités de « la montagne », groupe dont presque toutes les localités sont parfaitement identifiées : Bessur (hébreu:  $B\acute{e}t$ - $S\^ur$ ) =  $B\acute{e}it$   $S\^ur$ , à sept kilomètres au nord d'Hébron;  $G\acute{e}dor$  = Khirbet  $D\acute{p}ed\^ur$ , plus au nord;  $B\acute{e}thanoth$  =  $B\acute{e}it$   $Ain\^un$ , au nord-est. Voir la carte de la tribu de Juda. C'est donc aux environs d'El-Khalil qu'il faut chercher llalhul, et nous y trouvons précisément, un peu au sud-est de Beit-Sur, un village dont le nom حلي , Ḥalḥūl, reproduit avec une remarquable exactitude l'ancienne dénomination hébrarque, hanta, Halhûl. Cf. G. Kampsfmeyer, Alte Namen im heutigen Palästina, dans la Zeitschrift des Palästina-Vereins, t. xvi, 1893, p. 39. Cet emplacement, conforme aux données de l'Écriture, ne l'est pas moins à celles de la tradition. Saint Jérôme, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 119, identifie Elul de la tribu de Juda avec une localité nommée Alula, près d'Ilèbron. Rabbi Ishak Chelo, qui se rendit en Palestine en 1333, écrit dans Les Chemins de Jérusalem : « De là (de Téko'a, l'ancienne Thécué, aujourd'hui Khirbet Tequ'a), on va à Halhul, endroit mentionné par Josué. Il y a ici un certain nombre de Juifs qui vous conduisent vers un ancien monument sépulcral, attribué à Gad le voyant. » Cf. E. Carmoly, Itinéraires de la Terre Sainte, Bruxelles, 1847, p. 242. La mention de ce tombeau se rencontre également dans le Juchus ha-Tsadikim et le Jichus ha-Abot, Cf. Carmoly, ouv. cit., p. 388, 435. L'Écriture ne nous dit rien sur le lieu de la naissance, de la mort et de la sépulture du prophète. Halhûl est « un village de sept cents habitants, situé sur le sommet d'une colline. Un certain nombre de maisons sont bâties avec des matériaux antiques. Plusieurs tombeaux creusés dans le roc datent également de l'époque judaïque. Les habitauts s'approvisionnent d'eau à une source située au-dessous du village, vers le sud, et appelée 'Aîn Ayûb, « source « de Job. » A une faible distance des maisons, s'élève, sur un plateau, une mosquée vénérée sous le nom de Djama' Néby Yunés, « mosquée du prophète Jonas. » Les murs de cet édifice ont été construits en partie avec des blocs antiques ». V. Guérin, Judée, t. m. p. 284. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. III, p. 329. A. LEGENDRE.

HALICARNASSE (grec : 'Α) ικάρνασσος; Vulgate : Alicarnassus), ville d'Asie Mineure, capitale de la Carie (fig. 95). Halicarnasse est nommée dans I Mach., xv. 23. parmi les villes auxquelles le consul Lucius envoya la lettre dans laquelle il annonçait l'alliance conclue entre la République romaine et le grand-prêtre Simon. Il y avait à Halicarnasse une population juive à laquelle plus tard les Romains permirent de bâtir des lieux de prières près de la mer, suivant leurs usages nationaux. Joséphe, Ant. jud., XIV, x. 23. Halicarnasse était une colonie de Trozène, ville d'Argolide; elle fit partie de l'hexapole dorique. Hérodote, vn, 96; Strabon, XIV, II, 16; Pausanias, II, xxx, 8. Elle était située sur la côte du golfe Céramique (fig. 96). Plusieurs citadelles, placées sur le sommet des rochers, la protégeaient du côté du nord. Arrien, Anab., 1, 23. Les Perses, lorsqu'ils soumirent toute la côte d'Asie, établirent à Halicarnasse des tyrans qui devinrent maîtres de toute la Carie. Une des reines de Carie, Artémise, figura avec ses vaisseaux dans la flotte de Xerxès à Salamine. C'est aussi à Halicarnasse qu'une autre Artémise éleva, en mémoire de son mari Mausole, le fameux tombeau qui était compté parmi les sept merveilles du monde. Halicarnasse resta fidèle aux Perses et se défendit avec énergie contre Alexandre le Grand qui la détruisit par le feu après un long siège. Arrien, Anab., t, 23; Strabon, XIV, 11, 17. La ville rebâtie plus tard ne recouvra jamais son ancienne splendeur. Aujourd'hui on a peine à distinguer les traces des murailles antiques. Ce qui reste du mausolée a été transporté au British Museum, à Londres. La ville qui occupe actuellement



95. -- Monnaie d'Halicarnasse de Carie. ΑΛΙΚΑΡΝΑΣ. Buste de Pallas, à droite. -- κ. Tête d'Hélios (le soleil) de face.

l'emplacement d'Ilalicarnasse s'appelle Budrum (fig. 96).

— Voir C. T. Newton, A history of discoveries at Halicarnassus, Cnidus and Branchidæ, 2 in-80, avec atlas, Londres, 1862-1863; O. Benndorf et G. Niemann, Reisen in Lykien und Karien, in-fo, Vienne, 1884, p. 41-12.

E. Betrelier.

HALLEL (1777, hallel, « louange »), nom donné au groupe des Ps. cxiii-cxviii (hébreu) que les Juifs avaient la coutume de réciter aux trois grandes fêtes (Páques, Pentecôte et Tabernacles), à la fête de la Dédicace du Temple et aux néoménies ou premier jour du mois. Ces Psaumes sont ainsi appelés parce qu'ils sont des Psaumes de « louange » et parce que le Ps. cxii (hébreu) commence par halelu-Yah ou Alleluia (voir t. 1, col. 369). On distingue « l'hallet égyptien » et « le grand hallel ». Le premier est ainsi appelé parce qu'on le chantait dans le Temple pendant l'immolation de l'agneau pascal qui rappelait la délivrance de la servitude d'Égypte. Le « grand hallel » s'entend du groupe des Ps. cxxcxxxvi (hébreu) et spécialement du Ps. cxxxvi où l'on répète vingt-six fois le refrain : « car ta miséricorde est éternelle. » - L'hallel égyptien était chanté dans le Temple dix-huit fois dans l'année aux fêtes mentionnées plus haut. A Babylone, on le chantait aussi en partie, au moins depuis le second siècle de notre ère, aux néoménies. Taanith, 28 a. On le chantait enfin en particulier dans les familles pour la célébration de la Paque, le premier soir de la fête, en le divisant en deux parties. La première partie, Ps. cxiii et cxiv (hébreu), était chantée pendant qu'on buvait la seconde coupe (voir Cène, t. 11, col. 414), et la seconde, Ps. cxv et cxvi, pendant qu'on buvait la quatrième et dernière coupe reglementaire. Ceux qui désiraient prendre en plus une cinquième coupe récitaient en la prenant le grand hallêl, qui servait aussi à remercier Dieu dans les circonstances de grandes réjouissances, Mischna, Taanith, III, 9. - Il est impossible de déterminer à quelle époque précise l'usage de l'hallêl s'introduisit dans le service liturgique. Les rabbins l'ont fait remonter sans preuves à une haute antiquité. Pesachim, 117 a. On peut conclure de II Par., xxxv, 15, que du temps du roi Josias on avait déjà l'habitude de le chanter pendant l'immolation de l'agneau pascal. Cf. aussi, pour l'époque d'Ézéchias, II Par., xxx, 21, spécialement dans la traduction des Septante : xx0υμνούντες. - Le livre de la Sagesse, xvii, 9, parle expressément sous le nom de xivous, laudes, de l'hallêl chanté pendant la célébration de la Pâque. - Les Evangiles le mentionnent également à propos de la dernière Pâque de Notre-Seigneur : ὁμνέσαντες, hymno dicto. Matth., xxvi, 30; Marc., xiv, 26. Cet « hymne » est la seconde partie du hallèl. Voir Alleluia, t. 1, col. 370; Chr. Gins-burg, dans Kitto. Cyclopædia of Biblical Literature, t. 11, 1864, p. 280; Frz. Delitzsch, Die Psalmen, 4e édit., 1883, p. 735.

HAM. Le mot hébreu Hâm, Gen., xiv, 5, désigne probablement une localité située à l'est du Jourdain ou de la mer Morte. L'auteur sacré, racontant l'expédition de Chodorlahomor et de ses alliés, dit qu' « ils frappèrent les Raphaïm à Astarothcarnaïm et les Zuzim à Hâm, et les Émim à Savé-Cariathaïm ». Le texte massorétique porte, en effet, à propos des Zuzim, zāz, be-Hâm, comme il porte pour les autres peuples vaincus : be-'Aŝterât Qarnaim et be-Šāvēh Qiryāṭāim. Il y a ainsi régularité dans la phrase, avec indication du lieu où fut dâtaite la seconde de ces tribus. Cette régularité, au contraire, est brisée par les Septante et la Vulgate, qui ont vu dans z, b, une préposition, et dans zā, hm, le pronom suffixe, et, lisant zāz, bā-hém, ont traduit par äux aùtot; et cum eis, « avec eux, » c'est-à-dire avec les Raphaïm. Cependant, saint Jérôme dans son livre Heb.

p. 173; Frz. Delitzsch, *Die Genesis*, Leipzig, 1887, p. 265; A. Dillmann, *Die Genesis*, Leipzig, 1892, p. 239. Il est difficile de faire ici autre chose que des hypothèses plus ou moins plausibles. A. Legendre.

HAMATHÉEN (hébreu: ha-ḥāmāti), habitant de Hamath, ville que la Vulgate appelle Émath. l Par., і, 16. Notre version latine a orthographic ce mot Amathæus, dans la Genèse, х, 18. Voir Аматне́ем, t. і, col. 447, et Ематн, t. ії, col. 1715.

**HAMBURGENSIS** (CODEX). Le manuscrit grec désigné par le sigle M dans l'appareil critique des



96. - Vue d'Halicarnasse. D'après Newton, A history of discoveries at Halicarnassus. Frontispice.

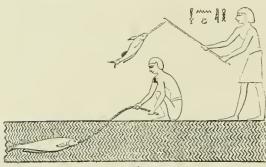
Quæst, in Genesim, t. XXIII, col. 959, fait remarquer cette méprise de la version grecque, et, s'appuyant sur des manuscrits où le nom était écrit avec un a, heth, au lieu d'un a, hé, le regarde comme un nom de lieu, « à llom. » Le Pentateuque samaritain appuie cette leçon; mais les manuscrits hébreux collationnés par B. Kennicott et B. de Rossi maintiennent le hé, bien que cette lettre soit souvent difficile à distinguer du heth. Cf. B. de Rossi, Variæ lectiones Veteris Testamenti, Parme, 1784, t.1, p. 14. La paraphrase chaldaïque porte spzz, Hémțá'. Reste la difficulté de savoir où se trouvait Hâm. R. J. Schwarz, Das heilige Land, Francfort-sur-le-Main, 4852, p. 173, la place dans le pays de Moab et l'identifie avec le bourg actuel de Humeimat, à une demi-heure d'Er-Rabbah. Voir aussi G. Kamptimeyer, Alte Namen im heutigen Palästina und Syrien, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig, t. xvi, 1893, p. 38. D'autres y voient la ville qui devint plus tard la capitale des Ammonites, c'est-à-dire Rabbath Ammon, aujourd'hui 'Amman. Cf. Keil, Genesis Leipzig, 1878,

épîtres paulines, appartient au Johanneum de llambourg. Deux feuillets de ce même manuscrit ont été retrouvés dans la reliure du cod. Harleian D. 5613 du British Museum. M se compose de quatre feuillets en tout, de 260 millimètres sur 208, à deux colonnes, de 45 lignes à Hambourg, 38 à Londres. L'écriture est onciale, récente, accentuée; on l'attribue au ixe siècle. Les quatre feuillets ont fourni 196 versets pris à I Cor., 11 Cor. et Heb. On désigne M quelquefois sous le nom de Codex ruber parce qu'il est écrit à l'encre rouge. Il proviendrait d'Italie, croit-on. Le texte est apparenté « ad optimos testes », dit Gregory. Les feuillets de l'ambourg et de Londres ont été édités par Tischendorf dans ses Anecdota sacra, Leipzig, 1855. - Voir Scrivener-Miller, A plain introduction to the criticism of the New Testament, t. 1, Londres, 1894, p. 184, et la planche XII, n. 34, qui donne un facsimile pris aux feuillets de Londres. C. R. Gregory, Prolegomena, Leipzig, 1894, p. 431-433. P. BATIFFOL.

HAMDAN (hébreu : Ḥémdan; Septante : 'Αμαδά),

fils ainé de Dison, dans la descendance de Seir l'Horréen. Gen., xxxvI, 26. Dans la liste parallèle de I Par., I, 41, le nom est en hébreu, Hamran; en grec. Codex Vaticanus: 'Euspoy; Codex Alexandrinus: 'Auxòz; Vulgate: Hamram. Cependant, un certain nombre de manuscrits du texte original portent Hamdan comme dans la Genèse. Cf. B. Kennicott, Vetus Testamentum heb. cum variis lectionibus, Oxford, 1776-1780, t. II, p. 645; J. B. de Rossi, Variæ lectiones Vet. Testamenti, Parme, 1784-1788, t. IV, p. 170; C. Vercellone, Variæ lectiones Vulgatæ latinæ. Rome, 1860, t. I, p. 130. On rapproché ce nom de celui de certaines tribus arabes, Hamådy, Humčidy, à l'est et au sud-est d'Akabah, Bóni Hamidéh, au sud-est de la mer Morte. Cf. Knobel. Die Genesis, Leipzig, 1860, p. 256; Frz. Delitzsch, Die Genesis, Leipzig, 1887, p. 432.

HAMEÇON (hébreu: hakkāh; Septante: ἄγκιστρον; Vulgate: hamus), petit crochet de métal qu'on attache à une corde, qu'on recouvre d'un appât et qu'on jette



167. — Pêche à la ligne en Égypte. D'après Wilkinson, Manners, 2° édit, t. 11, fig. 374.

dans l'eau pour que le poisson s'y prenne. Le nom hébreu de l'hameçon vient de hêk, « palais, gorge, » parce que c'est au palais que le poisson est ordinairement saisi par cet engin. — On jette l'hameçon dans la



 Pêche à la ligne en Assyrie. D'après Layard, Monuments of Ninew h, t. I, pl. 39.

mer et, quand le poisson est pris et arrive à fleur d'eau, on le recueille avec le filet de peur que son poids et ses mouvements ne brisent la corde. Ilabac., 1, 15. — Les Egyptiens pêchaient à la ligne dans le Nil (fig. 97). Dans une scène de bazar, Lepsius, Denkm., 11, 96, on voit deux hommes qui débattent le prix d'un paquet d'hamecons (Voir fig. 512, t. 11. col. 1555, à droite du registre inférieur de gauche). Dans sa prophétie contre l'Égypte, Isaïe, XIX, 8, dit que ceux qui jettent l'hameçon dans le fleuve se lamenteront, parce que le fleuve sera desséché. — Le crocodile ne pouvait se prendre à l'hameçon comme un

vulgaire poisson. Joh, xL, 20. - Sur l'ordre du Seigneur, Pierre jette l'hameçon dans le lac de Tibériade et y prend le poisson qui porte en sa bouche un statere. Matth., xvii, 26. — Amos, iv, 2, dit en parlant de Samarie: « On vous enlèvera avec des harpons, sinnit, et votre postérité avec des hameçons, sîrôt. » Les harpons conviennent bien pour les grandes personnes et les hameçons pour les enfants. Le mot sirôt signifie « épines »; il désigne aussi les hameçons, soit parce que ceux-ci avaient la forme d'épines, soit plus probablement parce qu'on fabriquait primitivement des hameçons avec des épines qu'on laissait attachées à la branche et qui, convenablement agencées, formaient un engin parfait. On trouve de même dans Ovide, Nux, 115, le mot hamus signifiant « épine de ronce ». Le mot sîr veut dire aussi « marmite », d'où la traduction fautive des versions dans ee passage : λέθεται, ollæ. Voir Chaudière, t. II, col. 628. - A un autre endroit, Eccle., 1x, 12, les versions parlent d'hameçons là où il est question de filets H. Lesètre. dans l'hébreu.

HAMMATH (hébreu : Hammat; Septante : Alua0; Vulgate : Calor), ancêtre des Réchabites. I Par., III, 55.

HAMMOTH DOR (hébreu : Hammôt Dôr; Vaticanus : Νεμμάθ; Alexandrinus : 'Εμαθδώς), ville lévitique et de refuge dans la tribu de Nephthali. Jos., xxi, 32. Dans la liste parallèle de I Par., vi, 76 (heb., 61) on lit Hamon, hebreu Hammon. Les deux mots nun, Hammôt, et jun, Hammôn. se rattachent à la même racine, hâmam, « être chaud, » et peuvent facilement être confondus. Le Cod. Vaticanus, I Par., vi, 76, a lu Hammôt, comme le prouve clairement sa traduction Χαμώθ. Ce dernier nom indique des « thermes », et pent aussi bien être ponctué חבה, Ḥammat, comme celui de la ville mentionnée Jos., xix, 35, appartenant à la même tribu, et appelée Émath dans la Vulgate. Voilà pourquoi on applique généralement les trois dénominations à une seule et même localité voisine de Tibériade, El-Hammam, célèbre par ses eaux thermales. El-Ḥammâm n'est, du reste, on le voit, que l'exacte reproduction de la racine hébraïque. Voir Емати 3, t. и, col. 1720. D'où vient l'adjonction de Dô'r? Il est difficile de le savoir. Remarquons simplement que le Cod. Vaticanus ne la porte pas et suppose la leçon Hammat; Νεμμάθ est une faute des copistes grecs pour Χεμμάθ. D'autre part, nous trouvons le mot Dor, précédé de nafat, Jos., XII, 23; de nafot, Jos., XI, 2, à propos de la ville maritime que représente aujourd'hui Tanturah; de 'en dans 'En-Dor, ou Endor, Jos., xvII, 11, au pied du Djebel Dâhy ou Petit-llermon. Nous aurions ainsi sur trois points différents : « les hauteurs de Dor, la source de Dor, les thermes de Dor, » E. Schrader, Die Keilinschriften und das Alte Testament, Giessen, 1883, p. 172, a cru reconnaltre llammoth Dor dans une liste géographique des inscriptions assyriennes. Ce n'est pas certain. Cf. Frd. Delitzsch, Wo lag das Paradies? Leipzig, 1881, p. 278.

A. LEGENDRE.

**HAMON** (hébreu : *Ḥammôn*; Septante : 'Εμεμαών, Χαμών), nom de deux villes de Palestine, l'une appartenant à la tribu d'Aser, l'antre à la tribu de Nephthali.

1. HAMON (hébreu: Ilammôn; Septante: Codex Vaticanus: 'Έμεμαών; Codex Alexandrinus: 'Αμών), ville de la tribu d'Aser. Jos., xix, 28. Mentionnée entre Rohob, aujourd'hni Tell er-Rahib, et Cana, Qâna, au sud-est de Tyr, elle appartenait au nord de la tribu. Voir Aser 3 et la carte, t. 1, col. 1084. On a voulu la chercher jusqu'à Hammana à l'est de Beyrouth. Cf. Keil, Josua, Leipzig. 1874, p. 157. C'est heaucoup trop haut; le territoire d'Israèl ne s'étendait pas si loin. Rohob et Cana,

du reste, nous amènent au sud-est et au sud de Tyr. Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. III, p. 66, et Van de Velde, Memoir to accompany the Map of the Holy Land, Gotha, -1858, p. 318, signalent, comme pouvant représenter Hamon, le village de Hamûl, sur l'ouadi de même nom, entre le Râs el-Abiad et le Râs en-Naqurah. Il n'est pas question du village dans les autres voyageurs; mais l'ouadi et l'aîn Hamûl en maintiennent le nom. Il existe dans le voisinage une localité, Unim el-'Amid ou el-'Auâmid ou encore el-'Amûd, avec laquelle V. Guérin, Galilée, t. II, p. 146, identifie l'antique cité d'Aser dont nous parlons (fig. 99). Des ruines importantes y ont été explorées surtout par

comme un monument égypto-phénicien. A côté, vers l'est on voit les vestiges d'un autre qui était pavé de larges dalles et orné de colonnes monolithes, dont quelques tronçons mutilés sont couchés là. Les beaux blocs avec lesquels il avait été bâti paraissent indiquer un travail grec. Enfin, à l'extrémité occidentale de la ville, des ruines très considérables couvrent une grande plate-forme artificielle. Là s'élevait autrefois un grand édifice que décoraient des colonnes monolithes en pierre, surmontées de chapiteaux ioniques et doriques. Ce sont ces colonnes, dont quelques-unes se dressent encore dehout et attirent de loin les regards du passant, qui ont fait donner par les Arabes au licu en question le



99. - Vue des ruines d'Oumm el-Aouamid. D'après Renan, Mission de Phénicie, pl. 54.

M. Renan, et sont décrites dans sa Mission de Phénicie, in-4°, Paris, 1864, p. 695-749. Situées à une faible distance du rivage, qui forme en cet endroit une crique, sorte de petit port naturel, elles s'étendent de l'ouest à l'est sur les pentes et sur le plateau accidenté d'une colline, tout entière couverte de débris (fig. 100) dans une longueur de 1 kilomètre au moins sur 800 mètres de large. Au pied méridional de cette colline serpente l'ouadi el-Hamûl, dans une étroite vallée plantée de beaux caroubiers, de térébinthes, de lauriers-roses et de lentisques. La hauteur où la ville s'élevait en amphithéâtre est ellemême envahie en grande partie par des broussailles et des arbres; quelques-uns de ceux-ci tombant de vétusté, prouvent que les édifices et les maisons au milieu desquels ils se sont développés ont été abandonnés depuis des siècles. Tout y paraît antique. A une époque très reculée appartiennent de gros murs de souténement ou de défense, construits avec d'énormes blocs assez mal équarris, de toute forme et de toute grandeur, la plupart sans ciment. Parmi les édifices encore reconnaissables, il en est un, à peu près au centre de la ville, regardé

nom de Khirbet Umm el-'Auâmîd, « ruine de la mère des colonnes. » Cf. V. Guérin, Galilée, t. 11, p. 141-144. Parmi les inscriptions phéniciennes découvertes en cet endroit, il en est une sur laquelle on lit le nom de 125, Hammôn. Elle est ainsi conçue : « A Malak-Astarté, Dieu Hammon, vœu fait par Abdešmun, pour son fils. » Cf. Corpus inscriptionum semiticarum, Paris, 1881, part. I, t. I, p. 33. S'il s'agit ici du « dieu Hammon », l'inscription ne nous apporte aucune lumière pour l'identification cherchée. Mais si, avec quelques auteurs, on peut voir dans 'El Hammôn, « le dieu de llammon, » la divinité adorée dans cette ville, la preuve est faite. Les auteurs du Corpus, loc. cit., p. 34, disent que la cité de Josue était « une cité méditerranéenne », tandisque le nom actuel d'ouadi Hamûl vient de l'ain Hamûl, situé plus haut dans la montagne. Mais rien dans l'Écriture n'indique que Hamon était absolument sur les bords de la mer. La source d'ailleurs est à peine à 25 minutes de Umm el-'Auâmid. Si elle ne représente pas exactement l'emplacement de la ville biblique, elle en rappelle parfaitement le nom. Il est clair que Umm

el-'Auamid est une dénomination banale donnée par les Arabes à tous les endroits où se trouvent des colonnes tant soit peu apparentes; mais on n'en saurait dire autant de Hamul. L'arabe حامول, Hamul, peut bien être regardé comme le correspondant de l'hébren ; 25, Hammôn. Dans l'onomastique palestinienne, le n, heth, est ordinairement rendu par le ,, ha; par exemple: Halhûl, Jos., xv. 58. = Ḥalḥūl; Ḥešbôn, Jos., xm, 17, 26, = Hesban, etc. Le changement du :, nun, en J, lam, n'est pas aussi fréquent que celui de l en n; mais il se rencontre cependant. Cf. G. Kampsimeyer, Alte Namen im heutigen Palästina und Syrien, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, Leipzig, t. xv, 1892, p. 24. 66. Nous croyons donc que l'identification proposée se justifie et par le nom et par la position. V. Guérin, Galilée, t. 11, p. 147, après avoir exploré complétement tous les alentours d'Umm el-Audmid et suivi tous les



400. — Siège trouvé à Oumm et-Aouamid. D'après Renan, Mission de Phénicie, pl. 53.

replis de l'ouadi Hamûl, s'est assuré qu'aucune localité située plus haut dans cette vallée ne portait le nom de Hamid, comine le marquent par erreur quelques cartes. et des lors ne pouvait être identifiée avec Hamon. Voilà pourquoi il s'en tient à Umm el-'Auâmid, opinion acceptée par F. Buhl. Geographie des Alten Palastina, Leipzig, 1896, p. 229. Les explorateurs auglais inclinent vers 'Ain Hamul, Cf. Survey of Western Palestine, Name lists, Londres, 1881, p. 39, 57; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 78. Sur Khirbet Umm el-'Auamid, voir le Survey, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. 1, p. 181-184. - Conder, Handbook to the Bible, Londres, 1887, p. 413, propose pour Hamon le site de Khirbet el-Hama ou Hima, plus loin dans les terres, vers l'est. - Hamon n'est mentionnée qu'une seule fois dans la Bible, dans une simple énumération de villes; son histoire nous est donc complètement inconnue. A. LEGENDRE.

2. HAMON (hébreu : Hammón; Septante : Cod. Vaticanus, Χαμώθ; Cod. Alexandrinus, Χαμώ), ville de la tribu de Nephthali assignée aux lévites fils de Gerson, 1 Par., vt. 76 (heb., 61). Dans la liste parallèle de Josué, xxt, 32. on trouve *Hammoth Dor*. Elle est donc identique à celle-ci, qui est elle-même généralement assimilée à Émath (hébreu: *Hammat*). Jos., xix, 35. Voir llаммоти Dor, et Éматн 3, t. и, col. 1720.

A. LEGENDRE.

3. HAMON Jean, médecin français, janséniste, né à Cherbourg vers 1618, mort à Port-Royal le 22 février 1687. Docteur de la faculté de médecine de Paris et déjà célèbre, il distribna, sur les conseils de M. Singlin, tous ses biens aux pauvres et, âgé de trente-trois ans, se retira parmi les solitaires de Port-Royal où il vécut dans la pratique de la pénitence la plus austère, donnant tous ses soins aux indigents, mais refusant de se soumettre aux décisions du souverain pontife sur la doctrine de Jansénius. Parmi ses écrits on remarque: £gyw animw et dolorem suum lenire conantis pia in Psalmum CXVIII soliloquia, imprimé en Hollande en 1684, traduit en français, in-12, Paris, 1685; £xplication du Cantique des cantiques, 4 in-12, Paris, 1709, ouvrage publié par les soins et avec une préface de Nicole. — Voir Nécrologe de Port-Rayal (1723), p. 95; Quérard, La France littéraire, t. IV, p. 21. B. HEURTEBIZE.

HAMRAM (hébreu: Hamrán; Septante: Ἐμερών), orthographe, dans I Par., I, 41, du nom de l'Iduméen, descendant de Dison, appelé dans la Genèse, xxxvi, 26, llamdan. Voir llamdan, col. 409.

HAMUEL (hébreu : Ḥammu'ēl; Septante : mis dans le Codex Vaticanus; 'Αμουή), dans ΓAlexandrinus), fils de Masma, de la tribu de Siméon. 1 Par., 1v, 26.

HAMUL (hébreu: Hamûl; Septante: Ἰεμονή), dans Gen., xlvi, 12; 1 Par., ii, 5; Ἰαμονή, et Godex Alexandrinus, Ἰαμονή, dans Num., xxvi, 21), lils de Tharès, dans la descendance de Juda. Gen., xlvi, 12; 1 Par., ii, 5. Il est mentionné dans Num., xxvi, 21, comme chef de la famille des Hamulites.

HAMULITE (hébreu : héḥāmùli, nom patronymique avec l'article; Septante: δ 'laμουνεί; Codex Alexandrinus : δ 'Ιαμουνεί), famille de la tribu de Juda dont le chef était Hamul. Num., xxvi, 21.

HANAMÉEL (hébreu : Hăname'êl; Septante : 'Αναμεξί), fils de Sellum et cousin de Jérémie. C'est de lui que Jérémie, ayant droit d'achat, acquit un champ à Anathoth. Jer., xxxii, 7-9, 12, 44.

HANAN (hébreu . Ḥānān, de la racine ḥānan, « faire grāce; » Septante : 'Ανάν), nom de dix personnages.

- 1. HANAN (hébreu: Bén-hánán; Septante: νίος Φανό; Coder Alexandrinus: 'Ανάν; Vulgate: filius Hanan), le troisième fils de Simon, dans la tribu de Juda. 1 Par., rv. 20. Dans l'hébreu il est appelé: Bén-hánán; les Septante et la Vulgate ont traduit le premier mot Bén, νίος, filius, de sorte que Rinna paraît être dans ces versions le fils de Hanan. En réalité, c'est son frère.
- 2. HANAN, chef de famille de la tribu de Benjamin, un des onze fils ou descendants de Sésac. 1 Par., viii, 23.
- 3. HANAN, le sixième des fils d'Asel dans la descendance de Saul. 1 Par., vin, 38; ix, 44.
- 4. HANAN, un des vaillants guerriers de David, d'après la liste de 1 Par., xi. 43. Il n'est pas nommé dans la liste parallèle de 11 Reg., xxiii. 8-39, qui est moind développée. Il était fils de Maacha.

- 5. HANAN, chef d'une famille de Nathinéens qui revint de Babylone avec Zorobabel. I Esdr., II, 46; II Esdr., VII, 49.
- 6. HANAN, un des Lévites, qui faisaient faire silence au peuple pendant qu'Esdras lisait la loi. II Esdr., vIII, 7. C'est probablement le même personnage qui signa avec Néhémie le renouvellement de l'alliance théocratique. Il Esdr., x, 10.
- 7. HANAN, un des chefs du peuple qui signérent avec Néhémie, après les Lévites, le renouvellement de l'alliance. Il Esdr., x, 22.
- 8. HANAN (Septante: Αἰνάν), autre chef du peuple qui signa dans les mêmes circonstances que le précédent. II Esdr., x, 26.
- 9. HANAN, un notable d'Israël, fils de Zachur et descendant de Mathanias. Dans la réforme de Néhémie, il fut chargé, avec un prêtre, un scribe et un lévite, de la garde des greniers. Il Esdr., XIII, 13.
- 10. HANAN, fils de Jégédélias. Ses fils avaient dans le temple une chambre près de la salle des princes ou salle du conseil. Jer., xxxv, 4. Hanan (et non son père) est appelé « homme de Dieu », qualification donnée généralement aux prophètes. HI Reg., xii, 22. Aussi « fils de Hanan » pourrait bien signifier ici « disciples du prophète Hanan », comme dans IV Reg.. II, 15; vi, 1, etc. E. Leyesoue.

HANANÉEL (TOUR DE) (hébreu: migdal Ḥānan'êl; Septante: Codex Vaticanus: πύργος 'Ανανεήλ, II Esdr., III, 1; XII, 38; Codex Alexandrinus et Codex Vaticanus . πύργος 'Αναμετ'λ, 11 Esdr., III, 1, XII, 38; Jer., XXXI, 38; Zach., xiv, 10), une des tours de l'euceinte de Jérusalem. Elle est mentionnée quatre fois dans la Bible : à propos de la reconstruction des murs de la ville sainte, II Esdr., III, 1; de leur consécration solennelle, II Esdr., xii, 38; des limites de la nouvelle Jérusalem. Jer., xxxi, 38; Zach., xiv, 10. Elle se trouvait près de la tour d'Émath ou de Méâh, II Esdr., ш, 1; хи, 38; d'après ce dernier passage, on peut conclure qu'elle était à l'ouest de la dernière, et que les deux étaient situées entre la porte des Poissons et la porte des Brebis ou du Troupeau. Elle appartenait donc à la partie nord-est des murailles, à l'angle nord-ouest du Temple. Comme celui-ci pouvait être facilement attaqué de ce côté, on y construisit les deux tours en question, qui, plus tard, n'en firent qu'une sous le nom de Baris, puis d'Antonia. Voir t. 1, col. 712, Cf. C. Schick, Nehemia's Mauerbau in Jerusalem, dans la Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins, Leipzig, t. xiv, 1891, p. 45, pl. 2; P. M. Séjourné, Les murs de Jerusalem, dans la Revue biblique, Paris, t. IV, 1895, p. 46, plan, p. 39. Voir Émath (Tour d'), t. n, col. 1723; JÉRUSALEM. A. LEGENDRE.

HANANI (hébreu: Hănani, abréviation de Hănanyāh; Septante: 'Ανανί), nom de six Israélites.

- 1. HANANI, père de Jéhu, le prophète qui eut à exercer son ministère contre Bassa. Ill Reg., xvi, 1. Peut-être est-il le même que le prophète llanani qui exerça le sien dans le royaume de Juda sous Asa. Voir HANANI 3.
- 2. HANANI, lévite, le septième des quatorze fils d'Héman, chargès de chanter et de jouer des instruments dans le temple sous la conduite de leur père. Hanani serait le chef de la dix-huitième classe des chantenrs. I Par., xxv, 4, 25.
- 3. HANANI, prophète qui s'éleva contre Asa, roi de Juda, parce qu'il avait manqué de confiance en Dieu,

- et avait fait alliance avec Benadad, roi de Syrie. Il lui annonça que la fausse politique du roi serait cause qu'il aurait de nouvelles gnerres à soutenir. Asa, irrité des reproches du voyant, le fit jeter en prison. Il Par., vii, 10. On regarde communément cet Hanani comme le père de Jéhu, le prophète qui annonça à Baasa la clinte de sa maison, 111 Reg., xvi, 1, 7, et fit des reproches à Josaphat. Il Par., xix, 2; xx, 3¢.
- **4. HANANI,** prêtre, fils d'Emmer, qui, ayant épousé en captivité une femme étrangère, la renvoya au retour. I Esdr., x, 20.
- 5. HANANI, un des frères de Néhémie qui vint de Jérusalem à Suse, 11 Esdr., 1, 2, et auquel Néhémie confia le commandement de Jérusalem. II Esdr., VII, 2.
- 6. HANANI, prètre, qui fit partie de la procession effectuée sur les remparts de Jérusalem pour leur dédicace. Il Esdr., XII, 35.

  E. LEVESQUE.

HANANIA. Voir Hananias 2, 5, 6, 8 et 9.

HANANIAS (hébren : Πάπαημαλ et Πάπαημαλώ, « Jehova fait grâce; » Septante: 'Ανανία), nom de douze Israélites.

- 1. HANANIAS, fils de Zorobabel, et père de Phaltias. 1 Par., III, 19, 21. Quelques exégètes ont vontu l'identifier avec 'Ιωαννᾶς, Joanna de saint Luc, dans la généalogie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il est vrai que le sens du mot est le même: Ḥānanyah et Yōhānan sont composés l'un et l'autre du nom de Jéhovah et du verbe ḥānan, « faire grace. » Mais alors il faut supprimer Rhésa de la liste de saint Luc et donner Joanna comme fils à Zorobabel. On pourrait, d'autre part, regarder le nom de fils de Zorobabel dans 1 Par., III, 19, comme synonyme de « petit-fils, descendant ».
- 2. HANANIAS, nommé *Hanania* dans la Vulgate, chef de famille dans la tribu de Benjamin. I Par., VIII, 24.
- 3. HANANIAS, lévite, sixième fils d'Ilèman, qui avait la charge de chanter et de jouer des instruments dans le Temple sous la conduite de son père. Il était à la tête de la seizième classe de musiciens. I Par., xxv, 4-6, 23.
- 4. HANANIAS, un des généraux de l'armée d'Ozias, roi de Juda. II Par., XXVI, 11.
- 5. HANANIAS (Vulgate: *Hanania*), un des quatre fils de Bébaï, qui renvoyèrent à l'instigation d'Esdrus les femmes étrangères qu'ils avaient prises durant la captivité. I Esdr., x, 28.
- 6. Hananias (Vulgate: Hanania), fils de Sélémius, bâtit une partie des murs de Jérusalem après la captivité. Il Esdr., III, 30. Il ne paraît pas être le même personnage que Hananias (Vulgate, Ananias), un des prêtres chargés de la confection des parfuns sacrés, qui, lui aussi, rebâtit une autre partie des remparts. Il Esdr., III, 8. Mais îl pourrait bien être le prêtre Ilananias (Vulgate: Hanania), qui prit part à la dédicace des murs de Jérusalem. Il Esdr., XII, 40.
- 7. HANANIAS, chef de la citadelle qui protégeait le temple, connue plus tard sous le nom de forteresse Antonia. Néhémie, après la reconstruction des remparts, lui confia la garde de Jérusalem, parce que c'était un homme sûr et craignant Dieu. 11 Esdr., VII, 2.
  - 8. HANANIAS (Vulgate: Hanania), un des chefs du

peuple, signataire de l'alliance théocratique. Il Esdr., x, 23 (hébreu, 24).

9. HANANIAS (Vulgate : *Hanania*), chef de la famille sacerdotale de Jérémie, qui revint d'exil avec Zorobabel. II Esdr., XII, 12.

10. HANANIAS, fils d'Azur, de la tribu de Benjamin, originaire de Gabaon. Cette ville étant sacerdotale, Jos., xxi, 17, il pouvait être prêtre. Jer., xxviii, 1. Au même verset, il est appelé prophète. C'était un faux prophète, qui se leva contre Jérémie. La quatrième année de Sédécias, roi de Juda, il vint au temple de Jerusalem, et, en présence du peuple et des prêtres, et à la face de Jérémie, il annonça que le joug du roi de Babylone serait brisé, que les vases de la maison de Dieu emportés à Babylone par Nabuchodonosor seraient rapportes dans deux ans, et que Jéchonias et les autres captifs reviendraient, v. 2-4. Jérémie répondit qu'il souhaiterait bien qu'il en fût ainsi, mais que l'événement montrerait que lui, Jérémie, avait annoncé la vérité. Alors Hananias, saisissant les liens que Jérémie portait sur son cou en figure de la captivité du peuple, les brisa en disant : Voici re que dit le Seigneur : « Ainsi, dans deux ans, je briserai le joug du roi de Babylone, » ŷ. 10-11, Sur l'ordre du Seigneur, Jérémie s'en sit un autre en fer, et vint dire à Hananias : « Ainsi j'ai mis un joug de fer sur le cou de toutes ces nations, afin qu'elles servent Nabuchodonosor. » Puis, se tournant vers Hananias, il lui annonça qu'en punition de ses fausses prédictions il mourrait dans l'année même, y. 12-16. Et llananias mourut cette année-là, le septième mois. y. 17. Évidemment Hananias était du parti politique qui, alors, voulait favoriser l'Egypte et entretenait secrétement des négociations avec Ophra et avec les peuples voisins, afin d'arriver par là à secouer le joug babylonien. Jer., xxvII, 3. La meilleure politique était relle de Jérémie : elle eût préservé Jérusalem de la ruine complète.

11. HANANIAS, père de Sédécias, lequel était un des princes de la cour du roi Joachim. Jer., xxxvi, 12.

12. HANANIAS, père de Sélémias et grand-père ou ancêtre de Jérias, qui gardait la porte de Benjamin, à Jérusalem, lorsqu'il arrêta le prophète Jérémie en l'accusant de passer aux Chaldéens. Jer., xxxvii, 13.

E. Levesque.

HANATHON (hébreu: Hannatôn; Septante: Codex Vaticanus: 'Λμώθ; Codex Alexandrinus: 'Ενναθώθ), ville de la tribu de Zabulon, mentionnée une seule fois dans l'Ecriture. Jos., xix, 14. Elle se trouvait sur la frontiere nord de la tribu. On a voulu l'identifier avec Cana de Galilée ou Kana cl-Djelîl, entre Rummanêh et Djefat. Cf. Kcil, Josua, Leipzig, 1874, p. 153. Elle semble mieux placée à Kefr 'Anán, plus haut vers le nord-est. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 4881-1883, t. 1, p. 203-205; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 79. Le village en question, assis sur un monticule, compte de 100 à 150 habitants, tous musulmans. Quelques murs de souténement sur les flanes de la colline paraissent antiques; il en est de même d'une tombe creusée dans le roc. C'est le Kefar Hananyah signalé dans le Talmud comme étant sur la frontière de la Galilée inférienre et de la Galilée supérieure. On y fabriquait des pots de terre noire. Les habitants en faisaient presque tous le trafic. « Amener des marchands de pots à Ketar Hananyah » correspondait à notre proverbe « porter de l'eau à la rivière ». Cf. R. J. Schwarz, Das heilige Land, Francfort-sur-le-Main, 1852, p. 148; A. Neubauer, La géographie du Talmud, Paris, 1808, p. 478, 479, 226; V. Guerin, Galilée, t. II., p. 457; E. Carmoly, Itinéraire de la Terre Sainte, Bruxelles, 1847, p. 260, 382, 453.

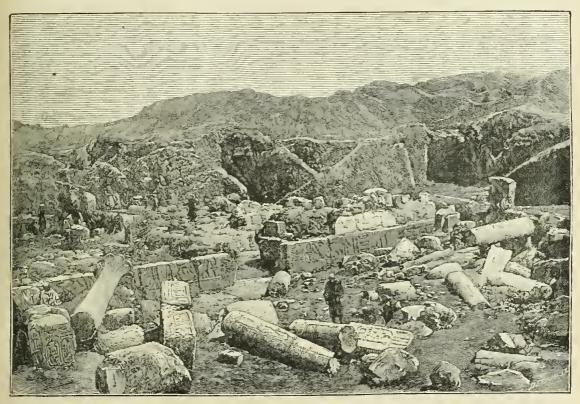
A. LEGENDRE. HANCHE (hébreu, toujours au pluriel: moțnayim; Septante : ὁστός; Vulgate, toujours au pluriel : lumbi, quelquefois dorsa, ilia, renes), saillie formée aux deux côtés du corps humain par les deux os iliaques, qui font partie du bassin. Cette saillie sert d'appui naturel aux ceintures et aux vêtements légèrement serrés à la taille. Voir t. 11, fig, 24, 25, col. 61. Comme la ceinture fait le tour du corps, on dit vulgairement, en prenant la partie pour le tout, qu'elle ceint les reins, alors qu'en hébreu il est question des hanches, - 1º Aux hanches s'attache le cilice qui sert de vêtement de deuil ou de pénitence, Gen., xxxvii, 34; 111 Reg., xx, 31; Is., xx, 2; Jer., XLVIII, 37; Am., VIII, 40; Matth., III, 4; la ceinture de guerre, III Reg., 11, 5; l'épée, 11 Reg., xx. 8; la ccinture de voyage qui relève le vêtement, Exod., XII, 11; IV Reg., ix, 1; celle que prend le serviteur pour serrer ses vêtements et être prêt à agir, si bien que l'expression « ceindre ses hanches » signifie se tenir disposé à l'action, Prov., xxxi, 17; Jer., i, 17; Luc., xii, 35; Eph., vi, 14; I Pet., 1, 13; la ceinture de cuir, IV Reg., 1, 8, ou d'or, Dan., x, 5; la corde qui sert à entraîner le captif, Job, XII, 18; Jer., XIII, 1, 2, 4, 11; la courroie à laquelle on suspend l'écritoire. Ezech., IX, 2. - 2º Les hanches sont considérées comme un des sièges principaux de la force de l'homme. Elles portent les fardeaux pesants. Ps. LXVI (LXV), 11. Retourner les hanches, Is., XLV, 1; les rendre immobiles, Ezech., xxix, 7; les faire chanceler, Ps. LXIX (LXVIII), 24; les briser, Deut., XXXIII, 11, c'est donc réduire quelqu'un à l'impuissance. - Le Messie aura les hanches ceintes de fidélité et de justice, Is., x1, 5, c'est-à-dire qu'il sera puissant par ses attributs II. LESÈTRE. divins.

HANEBERG (Daniel Boniface de), évêque allemand, né le 16 juin 1816 à Tanne, hameau de la paroisse de Lenzfried près de Kempten, mort à Spire le 31 mai 1876. Il commença ses études à Kempten et là, sans maître, acquit ses premières connaissances des langues orientales. Il suivit ensuite les cours de l'université de Munich. Reçu docteur en théologie en 1839 et ordonné prêtre le 29 noût de la même année, il obtint dans cette université la chaire d'hébreu et d'Écriture Sainte ct commença ses leçons sur l'Ancien Testament. En 1850, il se retira à l'abbaye de Saint-Boniface de Munich où il fit profession de la règle de saint Benoît le 28 décembre 1851. Quelques années plus tard, il devenait abbé de ce monastère, tout en continuant son enseignement. Il fut sacré évêque de Spire le 25 août 1872 et pendant son court épiscopat se montra le zélé défenseur des droits de l'Église contre les empiétements de l'État. Théologien consommé, llaneberg n'était pas moins versé dans la connaissance du sanscrit, de l'hébreu, de l'arabe, du syriaque, du persan et de l'éthiopien. Parmi ses nombreux écrits, nous devons une mention spéciale aux suivants : De significationibus in Veteri Testamento præter litterani valentibus, in-8°, Munich, 1839; Die religiösen Alterthümer der Hebräer, in-So, Landshut, 1844, dont une édition complètement refondue parut sous le titre : Die religiösen Alterthümer der Bibel, in-8°, Munich, 1869; Einleitung in das Alte Testament, in-8°, Ratisbonne, 1845, qui devint grace à de nombreuses additions et modifications : Geschichte der biblischen Offenbarung, in-8°, Ratisbonne, 1849, 1854, 1863, 1876. Cet ouvrage a été traduit en français par Goschler: Histoire de la Révélation biblique, 2 in-80, Paris, 1856. Un commentaire sur l'Évangile de saint Jean, Evangelium nach Johannes, 2 in-80, Munich, 1878-1880, a été terminé et publié par les soins de P. J. Schegg. - Voir Hurter, Nomenclator literarius, 2º cdit., t. 111, col. 970, 971, 1265; P. J. Schegg, Erinnerungen

an D. B. von Haneberg, Munich, 1878; Weinhart, dans le Kirchenlexicon, t. v. col. 1490. B. HEURTEBIZE.

HANÈS (hébreu: Hánês; Septante: ματήν), ville d'Égypte mentionnée une seule fois dans la Bible. ls., xxx, 4. Le prophète reproche à Juda de tenter une alliance avec les pharaous et de leur demander appui. Cette alliance, honteuse en soi, demeurera complètement inutile. Les princes du peuple auront beau aller Tanis, les ambassadeurs se rendre jusqu'à flanès, les uns et les autres ne trouveront que confusion en voyant un peuple qui ne pourra leur être d'aucun secours, qui, loin d'être leur aide et leur soutien, sera plutôt leur

Peschito qui suit les Septante, ont vu ici un nom propre. Le Targum le rend par Enzene, Tahfanhés, Taphnès ou Daphnæ, sur la frontière orientale du Delta. Il est difficile de considérer Hánés comme une simple abréviation de Tahfanhés; puis le contexte semble indiquer que la seconde ville mentionnée était plus éloignée que la première, c'est-à-dire Tanis. La version de Saadia met Lucie, Bahnsa, l'Ocyrynchus des Grecs, dans la moyenne Egypte. Ce sont des conjectures auxquelles il est parfaitement inutile d'avoir recours. Le nom hébreu, Hánés, a son correspondant exact dans l'égyptien des propositions de la moyenne exact dans l'égyptien de la moyenne exact dans l'égyptien de la moyenne exact dans l'égyptien de la metre de la metre



101. - Vue des fouilles d'Ahnas el-Medinéh. D'après Ed. Naville, Ahnas el-Medineh, frontispice.

honte et leur opprobre. Tanis est une ville bien conque du Delta, la capitale de plusieurs dynasties égyptiennes. Mais que peut bien être Hanés? Les Septante donnent une leçon toule différente de l'hébren. Au lieu de lire comme la Vulgate : פּבָּי בְּבָּדְ, Ḥānês yaggi'ū, « [les ambassadeurs] parviendront à Hanès, » ils ont lu : פּבָּי בִּבָּהַ, hinnâm yigā ū, « en vain ils se fatigueront, »

ματήν χοπιάσουτιν. La pensée est toute naturelle et d'accord avec le contexte; mais le parallélisme, bien marqué dans ce morceau, est brisé, et nous croyons qu'il réclaine un nom de ville comme pendant de Tanis. On trouve néanmoins quelques manuserits qui portent himán. Gf. J. B. de Rossi, Variæ lectiones Veteris Testamenti, Parme, 1786, t. m., p. 29. Certains auteurs ont adopté cette leçon, mais à tort. On comprend encore qu'à un nom étrange, dont la signification échappe, on substitue un nom connu. Mais, en supposant que himám fût dans le texte, comment l'aurait-on remplace par un nom inconnu? D'ailleurs, les autres versions, excepté la

l'arabe lail, Ahnas. Cf. Jacques de Rougé, Monnaies des nomes de l'Égypte, Paris, 1873, p. 28. Cette ville est plusieurs fois mentionnée dans la stèle du roi éthiopien Piankhi-Mériamen. Cf. J. de Rougé, Chrestomathie égyptienne, Paris, 1876, fasc. IV, p. 6, 16, 35, 37. Elle se retrouve sur les monuments assyriens sous la forme Hi-ni-in-ši. Cf. E. Schrader, Die Keilinschriften und das Alte Testament, Giessen, 1883, p. 410. C'est l'Héracléopolis des Grecs, le village actuel d'Ahnâs el-Medinéh, dans la moyenne Égypte, qui renferme encore des ruines, explorées par M. Naville. Voir fig. 98. Cette ville eut autrefois une grande importance politique et militaire. Cf. G. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, 1895, t. 1, p. 445-448; t. 111, p. 162. A l'époque d'Isaïe, l'Egypte n'avait plus l'unité qu'elle avait eue jadis. Émiettée, sous la suzeraineté des rois éthiopiens, elle comptait dans ses nomes différents princes, qui avaient plus ou moins d'autorité. Pour obtenir un appui contre l'Assyrie menaçante, le roi de Tanis n'était plus le scul à qui l'on dût avoir recours.

Parmi les princes égyptiens, celui de *Hininsu* était un des plus puissants.

A. LEGENDRE.

HANIEL (hébreu: Hannt'èl; Septante: 'Ανειτήλ), deuxième fils d'Olla, chef de famille et vaillant guerrier de la tribu d'Aser. I Par., vn, 39.

HANNAPES (Nicolas de), dominicain français, patriarche de Jérusalem, né à Hannapes dans les Ardennes, vers 1225, mort en mer le 18 mai 1291. Entré fort jeune à Reims dans l'ordre de saint Dominique, il fit ses études au couvent de Saint-Jacques, à Paris, et y enseigna la théologie. Après avoir été prieur de plusieurs maisons de son ordre, il fut envoyé à Rome où il devint grandpénitencier. En 1288, Nicolas IV le choisit pour pa-triarche de Jérusalem, lui confiant en même temps le gouvernement de l'église de Saint-Jean-d'Acre ou Ptolémaïde, une des rares villes de Syrie encore au pouvoir des chrétiens. Le souverain pontife le nomma également son légat en Syrie, en Chypre et en Arménie. Les musulmans ne tardérent pas à venir assièger Saint-Jeand'Acre, qui tomba en leur pouvoir le 18 mai 1291. Nicolas de Hannapes ne consentit à quitter la ville qu'à la dernière heure : mais la barque qui le portait étant surchargée par un trop grand nombre de fuyards fut engloutie dans les flots. Le seul ouvrage de Nicolas de Hannapes qui ait été imprimé, fut publié en 1477 sous le titre de Biblia pauperum et avec le nom de saint Bonaventure. C'est une collection de textes et d'exemples pris dans l'Écriture pour porter à la pratique des vertus et à la fuite du vice. Voir RIBLIA PAUPERUM 2, t. 1, col. 1787. B. HEURTEBIZE.

HANNÉQEB, nom hébreu que l'on trouve uni à Adami, ville frontière de la tribu de Nephthali. Jos., XIX, 33. Voir ADAMI, t. I, col. 209, et NÉCEB.

HANNETON, insecte coléoptère qui, soit à l'état de larve, soit à l'état parfait, cause d'énormes dégâts dans la végétation. Quelques auteurs ont pensé que les livres sacrès le désignent sous le nom de μέτερ, απρίς, βροίχος, bruchus. Mais ce nom est manifestement l'un de ceux qui conviennent à la sauterelle. Joel, 1, 4; 11, 25; etc. Voir Sauterelle.

HANNI (hébreu: 'Unniv au ketib, 'Unnô ou 'Unni au keri; Septante: omis dans les Codex Alexandrinus et Codex Vaticanus), lévite qui revint de la captivité de Babylone avec Zorobabel. II Esd., XII, 9.

HANNIEL (hébren: Hanni'èl; Septante: 'Ανειή'), fils d'Ephod, de la tribu de Manassé, fut un des chefs, uâŝi', charges du partage de la Terre Promise, Num., xxxiv, 23.

HANON (hébreu: Hānūn; Septante: 'Αννών, 11 Reg., xix, 1, et 'Ανάν, 1 Par., xix, 1), tils de Naas, roi des Ammonites. Il Reg., x, 1, 2. bavid, å la mort de son père, lui avait envoyé des ambassadeurs pour lui offirir ses condoléances; mais, s'imaginant ou se laissant persuader que le roi de Juda n'avait en cela qu'une intention caehée d'explorer le pays. Hanon les traita indignement, en leur infligeant l'affront de raser leur barbe et de couper leurs longs vétements jusqu'à la hauteur des reins. Il Reg., x, 4; 1 Par., xix, 4-2. David se vit obligé de lui déclarer la guerre et d'envoyer contre lui Joab avec l'étite de ses troupes. Il Reg., x, 7-15. Malgré le secours des Syriens, les Ammonites furent défaits. L'année suivante, Rabba fut assiègée et prise, Il Reg., xt; 1 Par., xix, 1-13.

HANUN (hébreu : Hanûn), nom de deux Israélites.

1. HANUN (Septante: 'Avoúv), Israélite qui, avec les

habitants de Zanoé, réparérent après la captivité la porte de la Vallée et mille coudées du mur jusqu'à la porte du Fumier. II Esd., III, 13

2. HANUN (Septante: 'Aνούμ), autre Israélite, sixième fils de Séleph, qui, avec Hanania, bâtit une partie des murs d'enceinte au temps de Néhémie. Il Esd., III, 30.

HAPHAM (hébreu: Huppim; Septante; 'Αππίν; Codex Alexandrinus: 'Αππίν, donné avec Seplam comme fils de Ilir. I Par., vii, 12. Ce verset paraît être un appendice à la généalogie des fils de Benjamin. Suppim (Vulgate: Sepham) et Huppim (Vulgate: Hapham) répondent à Muppim (Vulgate: Mophim) et à Iluppim (Vulgate: Ophim) qui sont rangés parmi les lils de Benjamin, Gen. xlvi, 21; on les retrouve sous une forme encore altérée dans la liste des descendants de Benjamin de Num., xxvi, 39: Šefüfām (Vulgate: Supham) d'où la famille des Suphamites, Šūfāmī (Vulgate: Suphamitarum) et Hūfām (Vulgate: Hupham) d'où la famille des Huphamites, Hūfāmī (Vulgate: Huphamitarum). Dans notre verset I Par., vii, 12, Hapham est dit fils de Ilir (hèbreu: -''z, 'ir). Ce Ilir est vraisemblablement le

fils de Béla, appelé au ý. 7, Urai (hébreu : '7', 'b'i).

\*\*Rapham\*\* (hébreu : Huppim) se retrouve avec une autre orthographe dans la Vulgate au ý. 15. Hambim (hábran :

orthegraphe dans la Vulgate au v. 15, Happlim (hébreu: Huppim). Voir généalogie de Benjamin, t. 1, col. 1589.

HAPHARAÏM (hébreu : Hăfăraim, « les deux fosses; » Septante : Codex Vaticanus : 'Αγείν; Codex Alexandrinus : 'Αγείν; Lodex Alexandrinus : 'Αγείναι : 'Αγε

₩ · N = N . Ha-pu-ra-ma. Cf. II. Brugseh, Geographische Inschriften allägyptischer Denkmäler, Leipzig, 4858, t. 11, p. 60, pl. XXIV; W. Max Müller, Asien und Europa nach altägyptischen Denkmülern, Leipzig, 1893, p. 153, 170. Mais quel est son correspondant actuel? Il est assez dificile de le savoir au juste. Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 94, disent qu'Afraim, Αἰτραΐμ, était de leur temps un village nommé Afarea, 'Αφραία, à six milles (pres de neuf kilométres) au nord de Legio, aujourd'hui El-Ledjdjun, dans la plaine d'Esdrelon. Or, à la distance voulue, vers le nord-ouest, on trouve une localité. Khirbet el-Farriyéh, qui rappelle l'antique dénomination hébraïque, à part la gutturale initiale. C'est la que plusieurs auteurs sont tentés de reconnaître llapharaim. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, Wilson et 1881-1883, t. II, p. 48; G. Armstrong, W. Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 79; F. Buhl, Geographie des Alten Palüstina, Leipzig, 1896, p. 210. Ce site est évidemment ancien; il renferme quelques ruines, une bonne source et des tombes antiques. Cf. Survey of West. Pal., Memoirs, t. II, p. 58-59. Mais il a pour nous l'inconvénient d'être trop éloigné du groupe de villes auquel appartient la cité d'Issachar. Elle est, en effet, mentionnée, Jos., xix, 19, après Jezrael, actuellement Zer'in, Sunem, Söläm, et avant Anaharath, En-Na'urah, ce qui la rapproche du Djébel Foqu'a et du Djébel Dahy, et la met plutôt au nord-est d'El-Ledjdjûn. Dans cette direction et à distance suffisante, se rencontre le village d'El-Afüléh, avec lequel on a cherché à identifier Hapliaraim, le 'ain initial remplaçant le heth, et l tenant la place du resch. Telle est l'opinion de Knobel, Cf. Keil, Josua, Leipzig, 1874, p. 154. Le rapprochement onomas tique laisse à désirer. D'autre part, il est permis de

croire qu'El-Afuléh et le village voisin El-Fuléh représentent deux villes de même noin, Apuru-Apulu, placées côte à côte sur les Listes de Karnak (n° 53 et 54). Cf. G. Maspero, Sur les noins géographiques de la Liste de Thoutmos III qu'on peut rapporter à la Galilée, extrait des Transactions of the Victoria Institute, or philosophical Society of Great Britain, Londres, 1886, p. 10. Il y a donc lieu d'hésiter pour l'identification précise d'Ilapharaïm.

A. LEGENDRE.

HAPHSIBA (hébreu : Hefşi-bāh; « mon plaisir en elle; » Septante: 'Οψειδά; Codex Alexandrinus; 'Οφσιδά), mère de Manassé, roi de Juda. IV Reg., xxi, l.

HAPHTARAH (הְּעִבְּבָּהַ, haftārāh; pluriel, haftārōt), mot qui indique dans les livres prophétiques les sections de la Bible hébraïque telles qu'on les lisait déjà du temps de Notre-Seigneur, dans les synagogues, les jours de sabbat et les jours de fête. Act., XIII, 15. Les sections du Pentateuque portent un autre nom : elles s'appeltent paraschah (pluriel, parschioth). Voir Paraschah Les haphtaroth eorrespondent à peu près dans les livres prophétiques aux parschioth des einq livres de Moïse. Elles sont au nombre de einquante-quatre et sont marquées dans les éditions de la Bible hébraïque.

HAPPHIM (hébreu: Huppim; Septante: 'Αφπίν; Codex Alexandrinus ; Άργείν), présenté dans la Vulgate comme un fils de Machir. I Par., vII, 15. « Machir donna des épouses à ses fils Happhim et Saphan et il eut une sœur nommé Maacha. » En hébreu le sens est different : « Machir prit une femme à Iluppin et à Suppim, et le nom de sa sœur Maacha. » Les Septante offrent le même sens. Mais au ŷ. 16, Maacha est dite femme de Machir. Aussi devrait-on trouver plutôt an verset précèdent : « Machir prit une femme dont le nom était Maacha. » On ne s'explique pas ce que viennent faire dans ee y. 15, relatif à la tribu de Manassé, les noms de deux benjamites Huppim et Šuppim, dont il est question au y. 12. On ne s'explique pas non plus les mots : et le nom de sa sœur Maacha, puisque celle-ci au v. 16 est dite femme de Machir. Le texte est évidemment altéré. Plusieurs hypothéses ont été proposées, plus ou moins satisfaisantes. D'après certains critiques les noms Huppim et Suppim auraient passé par erreur de copiste du v. 12 au v. 15. Ce dernier verset aurait été primitivement ainsi : « Et Machir prit une femme dont le nom est Maacha et le nom de son frère est Salphaad. » Malheureusement Salphaad n'était pas le frère, mais seulement le neveu de Machir. Num., xxvi, 33, 27. D'autres critiques conservent les deux noms de Huppim et de Šuppim au ŷ. 15, qu'ils remanient ainsi : Et Machir prit une femme de Huppim et de Šuppim; le nom de la première était Maacha et le nom de la seconde Salphaad (hébreu : Selofhad). De la sorte Machir aurait épousé deux femmes dans deux familles de Benjamin.

HARAD (hébreu: [Hắrôd; Septante: 'Αρώδ), fontaine près de laquelle Gédéon campa avec ses soldats, avant de livrer bataille aux Madianites. Jud., vn. Ḥárôd en hébreu signifie le mouvement accéléré ou la palpitation du cœur sous le coup d'une impression violente, la frayeur en particulier. Gédéon se sert en effet dans l'allocution à ses soldats ŷ. 3, du verbe hárad pour désigner quiconque a peur et tremble. Coïncidence singulière, ce même verbe revient encore, I Reg., xxviii, 5, pour exprimer l'effroi de Saül en face des Philistins, peut-être auprès de la même fontaine; car tandis que l'ennemi campait à Sunam, Saül était sur le versant du mont Gelhoé, en sorte qu'il put, sans trop s'éloigner de son armée, aller à Endor consulter la pythonisse. Toutetois il est probable que la fontaine portait son nom avant l'effroi

de ceux qui venaient y prendre position pour la bataille. Ce nom lui avait été donné sans doute à cause du mouvement par soubresauts, sorte de palpitation ou tressaillement, qui caractérise le jaillissement de ses eaux.

On sait comment, sur l'ordre du Seigneur, Gédéon ne garda pour mettre en fuite l'ennemi que les trois cents hommes ayant bu dans le creux de leurs mains; les autres furent renvoyés chez eux comme inutiles. Son camp avait été établi aux flancs de la montagne, puisque d'après le y. 5, ses soldats « descendirent » pour aller à la fontaine où se fit l'épreuve. L'ennemi se trouvait au nord dans la vallée, vers la hauteur de Moré. Quand on examine la partie occidentale de la vallée de Jezrael où se passa la scène racontée au livre des Juges, on est porté à croire que « les fils de l'Orient, Madianites et Amalécites, remplissant l'étroite plaine comme une multitude de sauterelles, avec leurs chameaux innombrables comme les grains de sable sur les bords de la mer », occupaient les alentours de la belle fontaine de Sunam. C'était le point naturellement indiqué pour recucillir en toute séeurité le produit des razzias tentées dans la riche plaine d'Esdrelon. La montagne de Moré correspond, en effet, à ce qu'on appelle aujourd'hui le Petit-llermon. Vis-àvis et au sud, c'est-à-dire vers les hauteurs où l'Écriture place Harad, il n'y a que deux fontaines, celle d'Aïn el-Maïtéhou la « Source-Morte », et celle d'Aïn Djaloud. — La Source-Morte, ainsi nommée par les Arabes depuis qu'à la suite d'éboulements de terrain elle semblait avoir disparu, coule immédiatement au pied de la colline où se trouve Zérain, l'antique Jezraël, vers le nord-est. Ain Djaloud est à demi-heure plus loin, vers le sud-est au pied même du dernier contrefort des monts Gelboé. A elles deux, ces sources sont assez abondantes pour créer un vrai cours d'eau, le Nahr-Djaloud, qui traverse de l'ouest à l'est la vallée de Jezraël et va, au delà de Beisan, l'ancienne Seythopolis, se jeter dans le Jourdain. Aïn el-Maïtèh est la source où vont puiser les habitants de Zéraïn. Depuis les excavations qu'on y a pratiquées, l'eau y est redevenue abondante, mais elle est loin d'égaler celle d'Aïn-Djaloud. En sorte que si, par sa situation plus rapprochée, elle a le droit d'être appelée la Fontaine de Jezraël, par le développement relatif du bassin où elle s'épanche, — on la voit sortir en petits filets à travers les cailloux avant de constituer un ruisseau, - elle doit s'effacer devant l'importance autrement eonsidérable d'Aïn-Djaloud. Celle-ci avec son vaste réservoir est réellement la grande Fontaine ouverte et commune de tous les troupeaux de la vallée. Quand nous y sommes arrivés le 25 avril 1899 vers 8 heures du matin, il y avait des centaines de bêtes à corne se desaltérant, se baignant et faisant retentir la vallée de leurs mugissements. La source jaillit au-dessous d'une grotte ou caverne ereusée dans la masse rocheuse que les monts Gelboé projettent en s'inclinant dans la plaine (fig. 102). Ses eaux médiocrement fraîches, comme toutes celles de Palestine, sont quand même excellentes. A peine sorties avec impétuosité à travers les larges fentes de la roche, elles sont recueillies dans un vaste réservoir de 20 mêtres de diamètre, jadis pavé et où à travers les pierres à demi soulevées, sous les jones qui les couvrent d'ombre, se multiplient à l'aise d'innombrables poissons. On n'en fait guère la pêche que lorsqu'on n'a plus d'autre nourriture sous la main. Des bœufs, pour éviter les piqures des mouches, se tiennent mollement couchés dans ces eaux limpides, ne laissant voir que leur tête pleine d'une béatitude suprême. Nos moukres, comme pour rappeler le grand nombre des soldats de Gédéon, avaient commence par s'agenouiller et boire la face contre terre, montrant ainsi qu'il est toujours difficile à de pauvres gens de ne pas se laisser aller saus réserve même au plaisir de boire de l'eau. En sortant du bassin circulaire, la magnifique source va, par deux canaux différents, mettre en mouvement deux moulins sans importance

Elle devient ensuite la rivière dont nous avons parlé. Rien n'est plus aisé que de reconstituer sur place et la Bible à la main, comme nous l'avons fait nousmème, la scène où se passa le drame raconté au livre des Juges. Gédéon et les trois cents hommes que Dieu lui a fait choisir étaient campés au-dessus de la fontaine. Madianites et Amalécites se trouvaient au bout occidental de la vallée, là où les collines se rapprochent et où s'ouvre, sur l'autre versant, la plaine d'Esdrelon, dont les pillards convoitaient les récoltes. Peut-être leurs hommes et leurs troupeaux s'appuyaient-ils simultanément sur Sunam et Jezrael où deux fontaines devaient leur fournir de l'eau en abondance. Les fils d'Israèl

rait porté au temps de Gédéon, Jud., vii, 3, une partie des monts Gelboé, mais Galaad en eet endroit est à peu près sûrement une faute de copiste. Voir GELBOÉ, col. 157. E. LE CAMUS.

HARAM, pour Ilaran, Is. XXXVII, 12. Voir HARAN 3.

HARAN, nom de deux personnages et d'une ville.

1. HARAN (hébreu : Ḥārān; Septante : ʿΛρράν), fils de Caleb et d'Epha, de la tribu de Juda. l Par., π, 46.

2. HARAN, un des signataires de l'alliance théocratique. Il Esd., x, 27. Voir HABIN 2.



102. — Fontaiue d'Ain-Djaloud. D'après une photographie de M. L. Heidet.

étaient donc très proches de l'ennemi. C'est là, dans la vallée, r. 8, au milieu des ténèbres, que Gédéon descendit vers eux, avec son serviteur Phara, pour savoir ce qui se passait au camp de ses adversaires. Puis, heureux de ce qu'il avait entendu, il remonta vers sa petite troupe qu'il organisa en trois groupes pour remporter sa fameuse victoire. Voir Gédéon, col. 148. — Quelques exégétes ont identifié la fontaine d'Harad avec celle de Jezraël. Voir Fontaine, t. 11, col. 2304, et Jezraël.

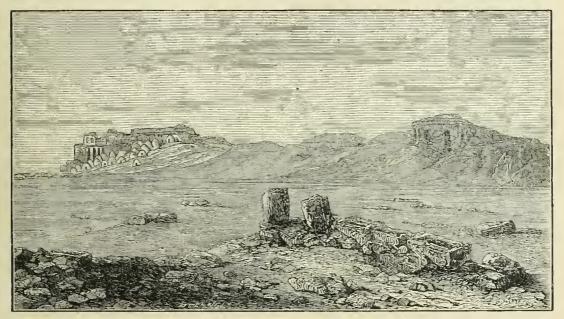
Au temps des Croisades, la belle fontaine servit de campement tantôt aux chrétiens qui la nommaient Tubania, Guillanme de Tyr, Hist. bell. sac., xxII, 26, peut-être en souvenir des trompettes, tubæ, des soldats de Gédéon, tantôt aux troupes de Saladin qui l'appelaient, comme aujourd'hui, Ain el Djaloud. Bohaedin, Vita Saladini, p. 53. Ce nom d'Ain-Djaloud lui est venu probablement de l'étrange tradition qui déjà, des le commencement du 1vs siècle, faisait mourir, dans la valtée où coule la fontaine, le géant Goliath terrassé par David. En arabe Goliath se dit Djaloud. D'après d'autres, la source aurait tiré sa dénomination actuelle de Galaad, nom qu'au-

3. HARAN (hébreu : Ḥarān; Seplante : Χαρράν, Χαρράς; Vulgate : Ḥarān; Charān, Judith, v, 9; Act., vii, 2, 4; Ḥarām, Is., xxxvii, 12), ville de Mésopotamie où se rendit la famille de Tharé après avoir quitté Ur Kasdim. Gen., xi, 3l. C'est là que mourut Tharé, Gen., xi, 32, et que restèrent les descendants de Nachor, Gen., xxvii, 43, près desquels Jacob vint se réfugier. Gen., xxvii, 10; xxix, 4. Après y avoir sépourné un certain temps, Abraham en sortit pour aller dans la terre de Chanaan. Gen., xii, 4, 5; Judith, v, 9; Act., vii, 2, 4.

Dans le discours que le Rabsacès de Sennachérib adressa aux habitants de Jérusalem pour les engagerà se soumettre au roi d'Assyrie, il rappela la prise de cette ville par les Assyriens, IV Reg., XIX, 12; Is., XXXVII, 12.

Cette ville a conservé jusqu'à nos jours son nom autique, qui n'ajamais changé. On le trouve fréquemment sur les monuments assyriens, où il est donné comme celui d'une cité araméenne. Cf. E. Schrader, Die Keulinschriften und das Alte Testament, Giessen, 1883, p. 134. Il est exprimé en caractères cunéiformes par un déogramme, Harranu, qui veut dire « route ». Harran, en effet, située au sud-est d'Orfah, se trouve au point d'intersection où se croisent les routes qui conduisent aux gués de l'Euphrate, d'une part, aux gués du Tigre, de l'autre. Elle occupait un point commercial important. Ezech., xxvii, 23. Le village actuel, sur le Belikh, l'ancien Bilichus, pet.t affluent de l'Euphrate, est au centre d'une plaine d'alluvion, très fertile, qui se déploie au pied méridional d'un vaste plateau calcaire. Ses habitants conservérent pendant longtemps l'usage de l'araméen et le culte des divinités araméennes. Il paraît avoir fait partie du royaume d'Abgar, dont la capitale était Édesse, éloignée seulement d'une journée de chemin. Il ne renterme plus que quelques vestiges de l'ancienne Carrhæ. On peut cependant distinguer encore la vieille enceinte,

Elle est entourée d'une couronne de collines, formée de roches volcaniques, et dont les dernières ondulations vont expirer sur les bords de l'Euphrate. Son étendue est de plus de 30 kilomètres carrés; de petits ruisseaux la parcourent dans tous les sens, mais ils sont souvent à sec; on y compte plus de vingt villages. Abraham y a conduit certainement bien des fois ses troupeaux, comme plus tard son petit-fils Jacob y conduisit ceux de Laban. Pendant l'hiver, la température y est basse; en été, la chaleur y est étoussante, surtout quand souffle le vent du sud, qui vient du désert d'Arabie. Aussi pendant deux mois de l'année, en octobre et en novembre, tout y est brûlé, excepté sur les bords de l'eau. Dès que quelques gouttes de pluie arrivent, la végétation pousse avec une vigueur extrême, mais elle est bientôt flétrie par les vents d'hiver. Ce n'est qu'au printemps que le sol se



103. - Vue de Haran.

dans l'intérieur de laquelle sont les ruines d'une basilique et d'une mosquée. Cf. E. Sachau, Reise in Syrien und Mesopotamien, Leipzig, 1883, p. 217-224; plan de Ḥarran, p. 223. Les restes d'un vieux château se dressent au-dessus de la plaine et se remarquent de fort loin. Au pied des débris de la forteresse sont accumulées, semblables à des ruches d'abeilles, les babitations des Bédouins. Autrefois, quand Abraham y arriva, les maisons étaient bâties, comme de nos jours, en forme de pain de sucre (fig. 103), avec des pierres superposées les unes sur les autres, sans ciment, recevant la lumière par l'ouverture laissée à l'extrémité du cône. La pénurie, ou plutôt l'absence du bois, a toujours obligé de leur donner cette forme bizarre. Tout près du village est un puits qui attire surtout l'attention du voyageur, c'est celui où Rébecca rencontra Eliezer, où Sara s'était certainement rendue avant elle. Maintenant encore, les femmes de Harran y viennent tous les matins faire leur provision d'eau, les troupeaux viennent chaque jour s'y abreuver. « Les principaux habitants actuels de Haran sont des Bédouins, attirés en ce lieu par les paturages du voisinage. Quel-ques-uns logent dans des maisons, la plupart campent sous leurs tentes de peaux de boucs noirs. Ils nourrissent leurs bestiaux avec les herbages que produit la plaine de Servdj. Celle-ci s'étend entre Haran et l'Euphrale.

convre d'une manière un peu plus aurable de ces plantes aux formes et aux couleurs variées, à la taille gigantesque, dont la description semble donner une couleur fabuleuse aux tableaux qui nous représentent l'Orient. Ce pays est cependant inférieur à la Chaldée et, sur un nouvel appel de Dieu, Abraham dut quitter Ilaran avec moins de peine que sa patrie. Ur Kasdim, pour se rendre en Palestine. » F. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6° édit., Paris, 1896, t. 1, p. 450-451.

Dès les temps les plus anciens, le district dans lequel Haran était bâtie était sous la domination de Babylone. Ilaran était, en fait, la ville frontière de l'empire, commandant la grande route qui menait de Chaldée et d'Assyrie en Syrie et en Palestine. La divinité à laquelle elle était dédiée était le dieu-lune d'Ur Kasdim. Le symbole de cette divinité était une pierre conique, avec une étoile au-dessus. Des pierres gravées à ce symbole se voient au British Museum. Cf. A. Il. Sayce, La lumière nouvelle, trad. de l'anglais par Ch. Trochon, Paris, 1888, p. 61. Il est souvent fait meution de l'antique cite dans les inscriptions de Théglathphalasar, de Sargon, de Salmansar, etc. Elle est célèbre dans l'histoire profane par la défaite de Crassus, qui y fut vaincu et tué par les Parlhes. Pline, H. N., v. 21. — Cf. W. Ainsworth, Researches massyria, Babylonia and Chaldwa, Londres, 1838, p. 153;

R. A. Chesney, The Expedition for the Survey of the Rivers Euphrates and Tigris, 3 in-8°, Londres, 1850, t.1, p. 48, 106-115; t. 11, p. 401, 426, 433, 460; D. Chwolson, Die Ssabier und der Ssabismus, Saint-Pétersbourg, 1856, t. 1, p. 301-471; A. P. Stanley, The Jewish Church, Londres, 1870, t. 1, p. 414-418; W. F. Ainsworth, Haran in Mesopotamia, dans les Proceedings of the Society of Biblical Archwology, t. XIII, mai 1891, p. 385-391.

A. LEGENDRE.

HARBONA (hébreu : Ḥarbōnā', Esth., 1, 10, et Ḥarbōnāh, vii, 9; Septante : Θαρρά, Esth., 1, 12; et Βουγαθάν, vii, 9), le troisième des sept eunuques du roi de pendre Aman à la potence que celui-ei avait préparée pour Mardochée.

HARDOUIN Jean, jésuite français, fils d'un imprimeur-libraire de Quimper, né le 23 décembre 1646, mort au collège Louis-le-Grand, à Paris, le 3 septembre 1729. Entré au noviciat, le 25 septembre 1660, il professa les belles-lettres, la rhétorique, quinze ans la théologie positive et fut longtemps bibliothécaire au collège de Paris. Homme d'une vaste érudition, de connaissances étendues en Écriture Sainte, théologie, philosophie, histoire, numismatique, chronologie, littérature, « il travailla quarante ans, dit fluet, à ruiner sa réputation sans pouvoir en venir à bout. » Ce fut, en esset, le savant le. plus paradoxal, non seulement de son époque, mais peut-être de tous les temps. Son imagination ardente lui fit concevoir en différentes branches des seiences les systèmes les plus extravagants et il les soutint avec une bonne foi et une conviction qu'il est aussi difficile de suspecter que de l'expliquer. Les contradicteurs, on le pense bien, ne lui firent pas défaut, et l'acrimonie qu'ils mirent dans leurs critiques, ne fit que rendre plus obstiné ece singulier savant. N'eût-il pas mieux valu ne pas prendre au sérieux les théories du P. Hardouin, qui ne pouvaient séduire que des esprits aussi bizarres que le sien? Combattu même par quelques-uns de ses collègues, il fut obligé par ses supérieurs de publier la rétractation de toutes ses erreurs, et il le fit avec une sorte d'ingénuité, devant laquelle on se sentirait presque désarmé. Ses ennemis soutinrent que, malgré sa soumission, il resta obstiné dans ses systèmes, rien ne le prouve. Parmi ses ouvrages, nous devons signaler De suprema Christi Domini Paschate, in-4°. Paris, 1693. Le président Cousin et le P. Lamy, de l'Oratoire, combattirent les idées du P. Hardouin, qui leur répondit par une Lettre, publiée en 1693 et insérée dans ses Opera selecta. En 1727, un protestant de Wittemberg, G. J. Weidler, fit paraître des Animadversiones chronologica in sententiam Harduini de ultimo Christi paschute. - Chronologia Veteris Testamenti ad Vulgatam versionem exacta, et nummis antiquis illustrata, in-4°, Paris, 1697; Leipzig, 1700. L'auteur y développe son système, que tous les écrits qui ont passé pour anciens ont été fabriqués au xme siècle, sauf les ouvrages de Cieéron, l'histoire naturelle de Pline, les Géorgiques de Virgile, les épitres et les satyres d'Horace et quelques autres. - Paraphrase de l'Ecclésiaste, avec le latin de la Vulgate à la marge, avec Vexplication des mats Urim et Thummim et avec des remarques, in-12, Paris, 1729; - Le livre de Job selon la Vulgate, paraphrasé avec des remarques, in-12, Paris, 1729; - Commentarius in Novum Testamentum, Accedit ejusdem Auctoris Lucubratio; in cujus prima parte ostenditur, Cepham a Paulo reprehensum. Petrum non esse; in altera parte, Joannis Apostoli de Sanctissima Trinitate locus explanatur et eidem Auctori suo vindicatur, in-fo, Amsterdam, 1741. Co commentaire, public douze ans après la mort de l'auteur, fut mis à l'index, le 28 juillet 1742. Mar de Fitz-James, évêque de Soissons, lança contre lui un mandement dans lequel il condamnait, en même temps, l'ouvrage du P. Berruyer. Outre

ces ouvrages d'une certaine étendue, le P. Hardouin a inséré dans les Mémoires de Trevoux un bon nombre de dissertations, dont les suivantes sont relatives à l'Écriture Sainte : Sur le mot de Libertinorum, qui se trouve dans les Actes des Apôtres au chap, VI, verset 9, et par oceasion sur les Assidéens, Pharisiens, Sadducéens et sur le nom de Machabée (Mémoires, mai 1701); Explication de deux versets du chapitre septième des Actes où l'on voit que saint Étienne est parfaitement d'accord avec Moyse (1714); Conciliation de Moyse avec saint Étienne, au sujet du dénombrement des enfans de Jacob (1715); Étymologie du mot Boanerges (1719); Explication de quelques passages du 110 chapitre de la Genèse (1725); Les deux premiers versets du ve chapitre d'Isaïe expliqués (1727); L'apparition du Sauveur dans la Galilée dont parlent saint Matthieu et saint Marc (1729). - Dans le Journal des savans, mai 1707, Traduction et explication du LXVIIº psaume de David. Dans la seconde édition de Pline le naturaliste (1733), on inséra du P. Hardouin une dissertation De situ Paradisi terrestris. Les Opera selecta (1709), mis à l'index, le 13 avril 1739, renferment plusieurs des pièces précédentes et, en outre : De LXX Hebdomadibus Danielis, adversus R. P. Bernardum Lamy. Ce fut cet ouvrage contre la publication duquel protestèrent les supérieurs du P. Hardouin et qu'il rétracta lui-même.

C. SOMMERVOGEL.

1. HAREM (hébreu: Hārim; Septante: 'llpāp), chet d'une famille dont les membres revinrent de Babylone au nombre de 320. II Esd., vii, 35. Il est nommé Harim, l Esd., ii, 32. Voir llarim 2.

2. HAREM. Voir PALAIS.

HARENBERG Jean Christophe, polygraphe allemand, protestant, né en 1696, à Langenholtzen, près d'Hildesheim, mort le 12 novembre 1774 à Saint-Laurent, près de Schæningen. Il étudia à Hildesheim et à l'université de llelmstadt, où il devint professeur de langues orientales. Il fut successivement recteur du chapitre de Gandersheim, inspecteur des écoles du duché de Wolfenbuttel, professeur à Brunswick et prévôt du monastère sécularisé de Saint-Laurent. Outre une carte de Palestine publiée à Augsbourg en 1737, nous mentionnerons de cet auteur les ouvrages suivants : Jura Israelitarum in Palæstina, in-4°, Ilildesheim, 1734; Erklärung der Offenbarung Joannis, in-4°, Brunswick, 1737, l'auteur veut découvrir dans l'Apocalypse l'annonce des événements de son époque ; Aufklärung des Buchs Daniels, 2 in-4°, Quedlinbourg, 1770-1772; Otia gandershemensia sacra, exponendis sacris litteris et historia ecclesiastica dicata, complexa tres ac decem observationes, in-8°, Utrecht, 1740, onze de ces observations se rapportent à l'Écriture Sainte. Dans le deuxième volume du Thesaurus theologico-philesophicus, in-fo, Utrecht, 1739, se trouve une dissertation d'Ilarenberg : Demonstratio qua ostenditur Christum vailem die naturali judaica, qua in crucem actus est, cum reliquis Judwis comedisse agnum paschalem.

— Voir Walch, Biblioth, theologica, t. m, p. 430;
t. m, p. 768, 810.

D. Heurtebize.

HAREPH (hébreu: Ḥārif et Ḥārif; Septante: 'Αρείφ; Codec Alexandrinus: 'Αρείφ), chef d'une famille du peuple. Les fils d'Hareph, benè-Ḥarif, revinrent d'exil avec Zorobabel, au nombre de 112. Il Esd., vii, 24. Dans la liste parallèle de 1 Esd., ii, 18. il est appelé lora (hébreu: Yòrāh). Dans la recension de Lueieu, on trouve également Ἰωρήε pour Il Esd., vii, 24. Hareph se trouve parmi les chefs du peuple qui signérent l'alliance théocratique au temps de Néhémie. Il Esd., x, 19.

HARES (hébreu : har-flérés : Septante : Codex Vati-

canus : ἐν τῷ ὄρει τῷ ὀστ ρακώδει; Codex Alexandrinus : έν τῷ ὄρει τοῦ Μυρσινῶνος), montagne d'où les Danites ne purent chasser les Amorrhéens, Jud., 1, 35. La Vulgate explique le nom par cette addition : « c'est-à-dire la montagne des tessons. » Les Septante, d'après le manuscrit du Vatican, ont donné le même sens, en traduisant : ἐν τῷ ὄρει τῷ ὀστρακώδει. Telle est, en effet, la signification de l'hébreu hérés, écrit par un samech ou un sin final. Le même manuscrit grec ajoute : èv à a? άρχοι καί εν ὧ αί αλώπηκες, « dans laquelle sont les ours et dans laquelle sont les renards. » C'est une mauvaise lecture et une mauvaise interprétation du texte : be-Ayyâlôn ûbe-Ša'albîm, qui, comme la Vulgate l'a bien compris, désigne deux villes, Aïalon et Salebim. Le manuscrit d'Alexandrie, avec τοῦ Μυρσινώνος, « du myrte, » suppose la lecture בדה, hădas, au lieu de בדה, hêres; la confusion entre les deux premières lettres est facile à comprendre. Here's, avec samech final, veut plutôt dire « soleil ». Har-Here's signifie donc « la montagne du soleil ». Mais n'y a-t-il point lieu de voir ici une localité mentionnée ailleurs sous un nom à peu près semblable? Il est permis de le croire. Har-Hérés précède les villes bien connues d'Aïalon, aujourd'hui Yalo, et de Salebim, Selbit. Voir la carte de la tribu de DAN, t. II, col. 1232. Dans l'énumération des cités frontières de la tribu, Jos., xix, 41, 42, nous trouvons, après Saraa et Esthaol, Ilirsėmės (hėbreu: 'Ir Šamės, « la ville du soleil »), Sėlebin et Aialon. Ailleurs, III Reg., IV, 9, à propos des districts organisés par Salomon pour les approvisionnements de la maison royale, nous rencontrons dans le mėme : Salebim, Bethsamés (hébren : Bêt Šāmcš, « la maison du soleil ») et Élon ou Aïalon. On peut donc regarder comme une seule et même ville Har-Hêrês, 'Ir Šāmēš et Bēt Šāmēš, subsistant toujours dans 'Aïn Schems, « la source du soleil, » localité située sur les confins de Juda et de Dan. Voir Bethsames, t. 1, col. 1732. - Cependant ceux qui font de *Hérès* un nom distinct y cherchent un correspondant aux environs d'Aialon, dans le village de Khurbetha ibn Harith, dans la colline de Batn Harascheh, et plus loin dans Haris ou Kefr Haris. Cf. G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 85. Nous préférons la première opinion. - Le mot Here's se lit encore, Jud., viii, 13, dans ma'aleh he-Hares, « la montée de llérés; » voir llérés; puis, Is., xix, 18, dans 'Ir ha-Here's, « la ville du soleil; » voir llétiopolis. A. LEGENDRE.

HARET (FORÊT DE) (hébren : ya'ar Ḥârét; Septante : Codex Vaticanus : έν πόλει Σαρείκ; Codex Alexandrinus : ἐν τῆ πόλει ᾿Αριάθ), forêt dans laquelle David vint se réfugier, d'après les conseils du prophète Gad. l Reg., xxii, 5. Les Septante, lisant 'îr, au lieu de ya'ar, ont fait de Haret une « ville ». Josephe, Ant. jud., VI, XII, 4, appelle de même ce lieu de refuge Σάρη πόλις, s'appuyant probablement sur la version grecque. C'est d'après ces témoignages sans donte que quelques auteurs ont voulu identifier cette localité avec le village actuel de Saris, sur la route de Jaffa à Jérusalem. Cf. G. Böttger, Lexicon zu den Schriften des Flavius Josephus, Leipzig, 1879, p. 220. Il semble plus naturel que David soit venu se mettre à l'abri dans une foret. Mais où se trouvait-elle? Tout ce que nons savons de certain, c'est qu'elle était « dans la terre de Juda ». I Reg., xxII, 5. Eusèbe et S. Jérôme, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 96, 226, assimilent Arith à un village de leur temps nommé Arath à l'occident de Jérusalem. On croit plutôt que le nom de *Harét* s'est peut-être conservé dans celui de Khârâs, petit village entouré d'oliviers, au nord-ouest d'llebron. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 4881-1883, t. III, p. 305. A. LEGENDRE.

HARHUR (hébreu: Harhur, « embrasement, fièvre; »

Seplante: 'Αρούρ; I Esd., II. 51; 'Αρούμ. Codex Alexandrinus: 'Αρούρ, II Esd., VII, 53), chef d'une famille de Nathinéens, dont les membres revinrent de Babylone avec Zorobabel. I Esd., II, 51; II Esd., VII, 53.

HARIM (hébreu: Harim, «consacré, » cf. le sabéen. 27n, Halévy, Études sabéennes, in-8°, Paris, 1875, p. 411, 504; Muller, Epigraphische Denknäler aus Arabien, in-4°, Vienne, 1889, p. 43, n° xvII), nom de trois Israélites.

- 1. HARIM (Septante: Χαρήβ; Godex Alexandrinus: Χαρήμ), prètre, chef de la famille sacerdotale formant, au temps de David la troisième classe. I Par., xxiv, 8.
- 2. HARIM (Septante: Ἡλάμ), chef d'une famille du peuple, dont les membres, au nombre de 320, revinrent de la captivité avec Zorobabel. I Esd., II, 32. Dans la liste parallèle, I Esd., vII, 35, la Vulgate l'appelle Harem. Parmi sa descendance, plusieurs épousérent des femmes étrangères, d'après I Esd., x, 31, où la Vulgate l'appelle Herem. llarim (Vulgate: llaran) est parmi les chefs du peuple signataires de l'alliance avec Nehèmie. II Esd., x, 27 (hébreu 28).
- 3. HARIM (Septante: omis dans le Vaticanus pour I Esd., II, 42; le Codex Alexandrinus a Hose; dans la liste parallèle II Esd., vii, 42, et dans I Esd., x. 21, le Vaticanus a 'Πράμ comme l'Alexandrinus), chef d'une famille sacerdotale dont les membres, au nombre de 1017, revinrent d'exil avec Zorobabel de la captivité de Babylone. I Esd., II, 39. Dans II Esd., VII, 42, il est appelé Arem, t. 1, col. 939. On trouva dans sa descendance des prêtres qui avaient épousé des femmes étrangères durant la captivité. I Esd., x, 21. Le nom de Harim devrait vraisemblablement se trouver dans la liste des prêtres qui revinrent à Jérusalem avec Zorobabel si l'on compare cette liste 11 Esd., XII, 2-7, avec la liste de Il Esd., x, 1-8, mais on trouve à la place le nom de Rhéum, hébreu : בזות, H Esd., xit, 3 : il n'y a qu'une transposition des consonnes avec un yod', allongé en vav, אחרים. Aux jours de Joachim, fils du grand-prêtre Josué, c'était Edna, fils de Harim (Vulgate : Haram), qui était devenu chef de cette famille sacerdotale. Il Esd., XII, 15. Harim (Vulgate: Harem) se trouve parini les prêtres signataires de l'alliance avec Néhémie. Il Es.I., x, 5 (hébreu, 6). Peut-être est-il le même que Harim, le père de Melchias, lequel rebâtit une partie des murs de Jérusalem. II Esd., III, 11. La Vulgate l'appelle Hérem. Voir HÉREM.

HARIPH (hébren: Harêf; Septante: 'Αρίμ; Codex Alexandrinus: 'Αρεί), descendant de Caleb, dans la tribu de Juda. Il est donné comme pere, c'est-à-dire fondateur de Bethgader. I Par., 11, 51.

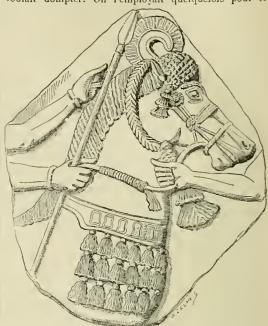
HARLEMIUS Jean, de son vrai nom Willems, jésuite hollandais, né à Harlem vers 1537, mort à Louvain le ler octobre 1578. Admis au noviciat en 1564, il enseigna l'hébreu, etc., l'Écriture sainte à Louvain, fut recteur de Louvain, puis provincial de Belgique. On a de lui Index biblicus, qui res eas, de quibus in sacris biblicis agitur, ad certa capita, alphabeti ordine digesta revocatas, summa brevitate complectuntur, in-16. Anvers, 1571, 1580; Lyon, in-8°, 4581, 1600. Il est joint à la polyglotte d'Arias Montanus, 8 in-l'o; Anvers, 1569-1572, et à laBible de Salamanque, in-f°, 1685. Dans la polyglotte, on trouve encore du P. llarlemius : Variæ lectionesin latinis Bibliis editionis vulgatæ ex mss. collectæ, et ad textum Hebraicum, Chaldaicum, Græcum et Sy-C. SOMMERVOGEL. riacum examinatæ et discussæ.

HARMA (hébreu : Hormáh; Septante : Codex Vaticanus : 'Ερμž; Codex Alexandrinus : 'Ερμži, Jos., xv,

30: 'Eṣṇz, Jos., xix, 4) ville de la tribu de Juda, située à l'extrémité méridionale de la Palestine. Jos., xv, 30. Elle fut plus tard attribuée à Siméon. Jos., xix, 4. Elle est appelée Horma. Num., xiv, 45, Deut., 1, 44, etc. Voir llorma.

HARMONIE DES ÉVANGILES. Voir ÉVANGILES (CONCORDE DES), t. II, col. 2099.

HARNAIS, ensemble de cordes, de courroies ou d'objets de métal, de coussins, de tapis, etc., dont on revêt un cheval ou tout autre animal de selle ou de trait, quand on veut l'utiliser ou simplement l'orner. Les anciens monuments nous donnent une idée de la manière dont on harnachait les chevaux chez les Égyptiens, t. 1, fig. 218, 226, col. 899, 903; t. 11, fig. 493, col. 566; chez les Assyriens (fig. 104) ett. 1, fig. 228, 229, 235, 240, 312, col. 904, 905, 907, 983, 1146; t. 11, fig. 195, 430, col. 569, 1150, etc.; à Cypre, t. 11, fig. 194, col. 567. On apportait souvent un grand luxe à décorer ces animaux, surtout quand ils avaient à porter des rois ou des chefs. Sur l'Obélisque noir de Nimroud, zonservé au British Muséum, et sur lequel sont résumés les événements du règne de Salmanasar III, on voit représenté un roi de Gilzan. Šua, qui amene a Salmanasar un cheval tout harnaché (fig. 105). Jérémie, LI, 27, parle de chevaux qui ressemblent à des sauterelles hérissées, peut-être à cause de leurs panaches et aussi des traits que les guerriers brandissaient au-dessus de leurs têtes. Zacharie, x, 3, mentionne « le cheval de gloire et de bataille », c'est-à-dire le cheval magnifiquement caparaçonné que le roi montait pour aller au combat. Le cavalier qui apparut pour terrasser Héliodore dans le temple montait un cheval orné d'un équipement magnifique, καλλίστη σαγή, optimis operi mentis. Il Mach., III, 24. Saint Jean décrit des chevaux harnachés pour le combat, avec des cheveux comme ceux des femmes et des têtes comme ceux des lions. Apoc., 1x, 7, 8, 17. Ces traits font encore allusion à tous les ornements dont les chevaux étaient surchargés. Les Orientaux ont toujours de métal qu'on passait aux nascaux des animaux qu'on voulait dompter. On l'employait quelquelois pour le



104. — Tète de cheval assyrien avec ses harnais. Bas-relief du Musée du Louvre.

cheval. IV Reg., XIX, 28; ls., XXXVII, 29. Voir ANNEAU, t. 1, col. 636.

2º Métég, χαλινός, camus, frenum, la bride au moyen de laquelle on tire sur la bouche du cheval. Ps. xxxII (xxxI), 9; Prov., xxvI, 3. Le métég est deux fois associé



105. — Šua amène à Salmanasar un chevat tout harnaché. Obélisque de Nimroud. D'après une photographie.

aimé à orner leurs montures. Cf. Jud., viii, 21. Quelques-unes des pièces du harnachement sont seules nommées dans la Bible; ce sont les suivantes;
1° Ηαḥ, ἄγκιστρον φιμός, circulus, le mors ou anneau

au hah. IVReg., xix, 28; ls., xxxvii, 29. Saint Jacques, iii, 3, et saint Jean, Apoc., xiv, 20, mentionnent le frein, χαλινός, qu'on met à la bouche des chevaux.

3º Résen, χαλινός, κημός, frenum, autre espèce de bride

qui se met à la bonche du cheval. Job., xxx, 11; Is., xxx, 28, mais qui diffère de la précédente, pnisque l'une et l'antre sont employées conjointement. Ps. xxxII (xxxI), 9.

4º Hébél, φορδεία, funis, Joh, xL, 20, le licon de corde

au moyen duquel on tire l'animal.

5° Yétér, γαλινός, frenum, Joh, xxx, 11, autre espèce de corde servant à maintenir et à diriger le cheval. Voir CORDE, t. 11, col. 964-965.

6° Meşillöt, χαλινός, frenum. Zach., XIV, 20. Les meşillöt sont des clochettes, des grelots on de petites plaques sonores qui s'attachaient au con des chevaux. Voir CLOCHETTE, t. II, col. 808. La traduction des versions se justilie en une certaine façon, parce que ces clochettes devaient être attachées à une sorte de licol.

7º Kar, σάγματα, stramenta. Gen., xxxi, 34. Le kar est la selle du chameau, sorte de palanquin qui abritait contre le soleil. La selle du cheval n'est pas nommée.

8º Bigdė-hofėš lerikbāh, ατζιοι εἰς ἄρματα, tapetes ad sedendum, en hébreu « les tapis étendus pour aller à cheval ». Ezech., xxvii, 20. On les faisait venir de Dedan. C'étaient des housses précieuses dont on reconvrait la selle ou qui elles-mêmes la remplaçaient. A l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem, elles ont été représentées par les manteaux que les disciples étendirent sur l'anesse et sur l'anon. Matth., xxi, 7; Marc., xii, 7; Luc., xix, 35. Voir Tapis. — Sur le harnachement des divers animaux, voir Ane, t. i, col. 571; Chameau, t. ii, col. 523; Cheval, t. ii, col. 680; Éléphant, t. ii, col. 1661. — Les Israélites étaient fort peu cavaliers, à raison de la nature montagnense de lenr pays. Aussi ne laut-il pas s'étonner qu'il y ait si peu de détails dans la Bible sur le harnachement des montures.

Η. LESĒTRE. **HARNAPHER** (bébren : Πανπέfér; Septante: 'Αναργάρ; Codex Alexandrinus: 'Αρναγάρ), un des fils de Supha, dans la tribu d'Aser. I Par., vii, 36.

HARODI (hébreu: ha-Ḥǎrôdi; Septante: ὁ Ρουδαἴος; Vulgate: de Harodi), nom ethnique indiquant la patrie de deux des vaillants gibborim de David, Semma et Élica. II Sam. (Reg.), xxIII, 25. Si l'orthographe du mot n'a pas été altérée, ces deux guerriers étaient donc originaires d'une ville appelée Harod, d'ailleurs inconnue. Mais la leçon ha-ḥārôdi peut être fautive; car nous lisons dans le passage parallèle que Semma (ou Sammoth) était ha-hārôrī (Vulgate: Arorītes), I Par., xI, 27 (sans parler de hay-yrāh [Vulgate: Jezerītes] qu'on lit I Par., xxvii, 8, et d'où il résulterait que le même personnage serait originaire d'nne localité appelée Jezrâh). Voir Arari et Arorite 2, t. 1, col. 882 et 1027; SEMMA et ÉLICA, t. 11, col. 1670.

HAROMAPH (hébren: Ημνιμασή; Septante: Ἐρωμάθ; Codex Alexandrinus: Ἐρωμάρ; Codex Sinaiticus: Ἐρωμάρ; Codex Sinaiticus: Ἐρωμάθ), père de Jédaia, qui rebătit la partie des murs de Jérusalem, située en face de sa maison. II Esd., III, 10.

HAROSETH (hébren: Ηἄτοδεί hag-gōim; Septante: Codex Vaticanus: 'Αρεισώθ τῶν 'εθνῶν, Jud., IV, 2, 13, 46; Codex Alexandrinus: 'Ασειρώθ, Jud., IV, 2; δρυμού, Jud., IV, 16; Vulgate: Haroseth gentium, « lluroseth des Gentils »), ville de Palestine, résidence de Sisara, géméralissime de Jabin, roi d'Asor. Jud., IV, 2. C'est de là qu'il partit, avec ses neuf cents chars de guerre et tonte son armée, pour s'établir sur les bords du torrent de Cison et attendre l'attaque de Barac et de sa petite troupe. Jud., IV, 43. C'est jusque-là que son armée en déroute fut poursuivie par les Israélites vainqueurs. Jud., IV, 16. Ponr l'ensemble du combat, voir Cison (Torrent de, I. II, col. 781; Histoire, col. 784; pour les détails, cf. F. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6° édit., Paris, 1896, t. III, p. 416-123. La cité n'est mentionnée que dans ce récit des Juges. Elle est appelée

Haroseth des Nations, sans doute à canse de l'influence qn'y avait gardée l'élément païen ou chananéen. Quelques auteurs l'ont cherchée dans les environs du lac Honléh ou de Cadés de Nephthali. A la suite de W. M. Thomson, The Land and the Book, New-York, 1859, t. 11, p. 143, on est généralement plus disposé aujourd'hni à la reconnaître dans El-flarthiyéh, village situé à l'entrée de la gorge qui sépare la plaine de Saint-Jean-d'Acre de la plaine d'Esdrelon. L'arabe الحرثية, El-Harthiyeh, représente suffisamment l'hébreu השהח, Ḥarošet. La position surtout paraît bien convenir aux données scripturaires. Le village, assis sur un monticule, est, à la vérité, bien misérable anjourd'hui et d'une étendue bien restreinte : il se compose d'une quarantaine de maisons grossièrement bâties, la plupart très délabrées; mais les aires qui le précèdent vers l'est semblent avoir été jadis occupées par des habitations. C'est certainement un point stratégique important, en ce qu'il commande le passage étroit, resserré entre le Carmel et les premières collines de Galilée, qui ouvre communication entre la plaine maritime et la grande plaine d'Esdrelon. On comprend donc très bien que Sisara s'y soit établi. Ses chars bardés de fer, qui n'auraient pu manœnvrer dans les montagnes de Nephthali, pouvaient se mouvoir à l'aise dans cette contrée. F. Buhl, Geographie des alten Palästina, Leipzig, 1896, p. 214, objecte que, d'après Jud., IV, 43, 16, la ville ne pouvait être sitnée près du Cison et devait être plus éloignée du lieu du combat. Il nous semble, au contraire, très naturel que Sisara soit venu de El-Hârthiyéh prendre position entre Mageddo et Thanac, développer ses terribles chars de guerre à l'endroit où la plaine est le plus large et le plus unie. Il est naturel aussi que l'armée vaincne ait cherché à regagner sa torteresse, dont elle était assez loin pour ne pouvoir échapper à la ponrsuite des Hébrenx. - Cette identification est admise comme possible par les explorateurs anglais: Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. 1, p. 270: G. Arinstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 80. Elle est acceptée par F. Mühlau dans Riehm, Handwörterbuch des Biblischen Attertums, Leipzig, 1884, t. 1, p. 572; G.A. Smith, The historical Geography of the Holy Land, Londres, 1894, p. 392; carte, pl. vi. A. Legendre.

HARPE (hébreu : kinnôr; Septante : κιθάρα, κινύρα; Vulgate : cithara, quelquefois lyra), instrument de musique triangulaire et portatif, pourvu d'une rangée de cordes d'inégale longueur, que l'on pince avec les mains.

II. Description. — 1º Harpes les plus anciennes. — Dans sa torme la plus ancienne, la harpe était composée d'une pièce de bois arquée ou de deux morceaux de bois présentant un angle dans l'ouverture duquel le jen de cordes était tendu obliquement. Selon cette disposition, l'instrument affectait la forme triangulaire, d'où le nom de τρίγωνον. Deux des côtés étaient formés par les tiges de bois, et le troisième par la plus longue des cordes. Voir fig. 106. C'est la harpe que l'on trouve sur les monuments égyptiens à partir de l'invasion des Hyksos et dont le nom même,

a été emprunté aux sémites comme l'instrument lui-même. V. Loret, *L'Égypte au temps des Pharaons*, in-12, Paris, 1889, p. 146. Ces instruments primitifs ne possédaient pas de caisse à résonnance. Une antre sorte de harpe antique égyptienne présente une tige courbe. La caisse sonore adaptée à la partie inférieure de cette tige donne à l'instrument l'aspect d'une guitare dont le manche serait recourbé. En ayant égard à cette disposition, on peut en quelque manière justifier la traduction de kin-

nor par direction dans la Bible arabe. Walton, Polyglotte. Les cordes, faites de boyaux de mouton, Odyss., xxi, 407, de gazelle, de chameau, étaient enroulées et fixées par une extrémité à l'une des tiges, et tendues à l'autre au moyen de chevilles de bois. Ces cordes pouvaient être de même grosseur, la longueur et la tension suffisant à différencier les sons. Elles étaient du reste en petit nombre. L'échelle tonale de la harpe était conséquemment d'une étendue fort restreinte, chaque note ne rendant qu'un son. Dans la simplicité de la

sans puissance, le « chant de la harpe » plaisait aux anciens. Grave et austère, il était pour eux l'expression du calme et de la paix. Clément d'Alexandrie, Stromat., vi, 9, t. Ix. col. 309. Tel était le trigone asiatique, dont les tribus du Caucase auraient, dit-on, gardé l'usage. Radde, Untersuchungen in den Caucasus Länder, Titlis, 1866, dans Guhl et Koehner, La Vie antique, La Grèce, Paris, 1884, p. 291, note. La harpe antique manche recourbé a été de nos jours retrouvée par Schweinfurth chez les Nyamnyam et les Abyssins. Voir llartmann, Les Peuples de l'Afrique, Paris, 1880, p. 164, 165.

2º Manière de jouer de la harpe. — La harpe se portait appuyée contre le corps (fig. 106), serrée sous le bras (fig. 107), ou suspendue par une courroie au cou ou à l'épaule (fig. 108). Si l'on n'était pas en marche, on pouvait reposer l'instru-



106. — Harpes égyptiennes antiques représentées sur les monuments. IV-VI<sup>\*</sup> dynastie. D'après Lepsius, Denkmüler, Abth. II, Bl. 109, 36, 61.

construction primitive, le tirage des cordes sur les tiges devait amener le rétrécissement de l'ouverture de l'angle, par suite de l'absence de la colonne. L'instrument, surtout s'il ne possédait pas de boite de réson-

107. — Harpistes égyptions. Beni-Hassan. D'après Champellien, Monuments de l'Égypte, t. iv., †1.397.

nance, ne pouvait rendre que des sons maigres et sans éclat; l'intensité n'était jamais modifiée, les timbres variaient peu; le joueur ne produisait donc ni effets ni contrastes. Pourtant, en dépit de sa sonorité sèche et ment sur un appui ou sur le sol. Le joueur se tenait assis, t. 1, fig. 383; t. 11, fig. 191, ou debout. — On faisait vibrer les cordes en les touchant à vide avec les doigts de la main droite ou avec les deux mains, si la gauche n'était pas employée à soutenir l'instrument. L'usage du



108. — Petite harre a sert cardes. Déveloprement de la caisse senere. Ghizéh. D'arrès Champollion, Monuments de l'Égypte, t. 19, pl. 448.

plectre, πλήκτρον, bătonnet ou crochet, de bois ou d'ivoire, destiné à pincer les cordes, est moins ancien que le procédé de percussion manuelle. Il est peut-étre d'origine greeque, mais llomère n'en fait pas mention; Épigone d'Ambracie (vur siècle) ne s'en servait pas, Athènée, Deipnos., tv. 25, p. 183; et, si pour les instruments nationaux des Grees les deux procédés de percussion étaient employés, les instruments d'origine asia-

tique n'admettaient « que le simple attouchement des doigts, ψαλφός. De là leur dénomination commune de ψαλτήρια ». Gevaërt, Histoire et théorie de la mu-



109. — Harpe portative, appuyée sur l'épaule et harpe à ried. D'après Champollion, t. н, pl. 142.

sique dans l'antiquité, Gand, 1877-1881, t. 11, p. 243. La Bible ne parle non plus que du selond : niggén bcdimensions et d'étendue fort diverses, qu'aucune règle ne fixait, et l'on augmenta progressivement le nombre des cordes (fig. 407, 408, 109, 110, 111). Les modèles les plus anciens n'en comptaient que deux, trois, quatre (comme les harpes africaines signalées ci-dessus), sept au plus, à ce point que l'apparition, au temps des Rois, de l'instrument à huit cordes fut un fait assez considérable pour que cet instrument obtint une appellation particulière. Voir Musique. On vit apparaître plus tard la harpe à dix-huit et vingt-quatre cordes. Les rabbins rapportent que le nombre des cordes s'èleva jusqu'à quarante-sept. Voir Ugolini, Thesaurus, t. xxxii, col. xxxii-xxxii. Les Grecs employaient l'épigone monté de quarante cordes. Pollux, Onomast., iv, 9, et le qanûn des Orientaux modernes en a soixante-six.

4º Harpes égyptiennes. — 1. Le spécimen égyptien du Musée du Louvre est une harpe à vingt et une cordes, dont la hauteur totale dépasse un mêtre. Un ample corps de résonnance, recouvert encore en grande partie principale de l'instrument. Les cordes sont fixées par une extrémité le long de la caisse sonore : l'autre extrémité, terminée par une houppe, est enroulée à une tige transversale. Les chevilles qui fixent les cordes « sont alternativement en ébène noir, et en ébène jaune probablement pour permettre à l'exécutant de reconnaître facilement ses notes » (fig. 113). Voir Loret, L'Égypte au temps des Pharaons, p. 146. Le nom égyptien de la harpe est

banit. — 2. Parmi les représentations monumentales de l'Égypte, on doit signaler les deux harpistes du tombeau de Ramsès III, à Thèbes (fig. 114). L'un des deux instruments mesure presque deux mêtres; les cordes sont an nombre de onze, quoique la peinture n'exprime que dix attaches. Le second, un peu

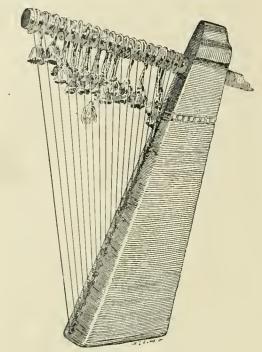


110. — Harpe droite, jouée debout. D'après Champollion, t. 11, pl. 145.

411 et 412. — Harpes ornées, jeu de cordes en éventail. Thébes. D'après Champollion, t. H, pl. 487, 154.

yadô, percutiebat manu sua. I Sam. (Reg.), xvi, 23. 3º Perfectionnements de la harpe. — Les types de harpes se perfectionnerent dans la suite : on les courba pour donner aux joueurs plus d'aisance, on les fit de

moins haut, a quatorze cordes encore visibles, pour dixhuit attaches. Les harpes reposent sur le sol. La caisse sonore, arrondie par la base et très développée, est ornée de peintures et de marqueteries. La pose des deux harpistes est remarquable : ils inclinent l'épaule contre leur instrument, de façon à favoriser par la sta-

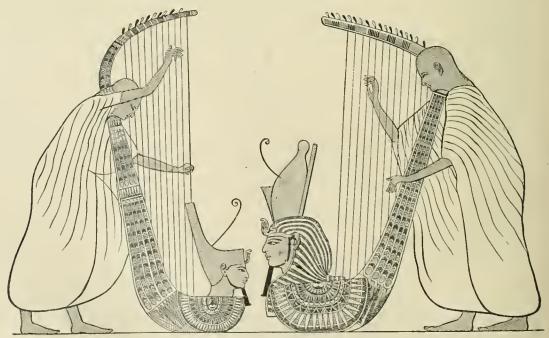


113. — Harpe égyptienne triangulaire. Musée du Louvre.

bilité de leur corps le jeu des bras et des mains à notes rapides. Voir M. Fontanes, Les Égyptes, Paris, 1882,

en ont conservées les monuments, toutes les variétés de formes, de dimension et d'ornementation, les harpes assyriennes, peut-être d'une facture moins ornée, gardent toutes, dans leur construction, une disposition commune et paraissent faites sur un modèle invariable. Elles portent à la partie supérieure la boite sonore, que l'exécutant appuie sur son épaule ou retient sous son bras, toujours d'une manière identique. La traverse inférieure à laquelle sont nouées les cordes, est à la hauteur de la poitrine du musicien. Les extrémités libres des cordes, ornées de houppes, sont pendantes au-dessous, de la longueur d'environ une coudée. Moins encore que pour l'Égypte, l'examen des monuments ne permet pas de distinguer avec précision les détails de construction de ces harpes assyriennes. Les sculpteurs ne se piquaient pas d'exactitude, et, dans les représentations qu'ils nous ont léguées, le nombre des chevilles ne correspond pas à celui des cordes; aussi la supputation pent-elle varier de dix à vingt-trois. - La scène musicale du bas-relief de Koyoundjik fournit la représentation de vingt-six musiciens de Suse, dont sept harpistes (fig. 115).

6º Harpes des Hébreux. — D'après la leçon du texte hébreu actuel, II Reg., vi, 5, suivie généralement par les versions, les harpes des llébreux auraient été construites en bois de cypres, berosim; mais cette lecture est fautive; le vrai texte se lit I Par., xIII,8; voir CYPRÈS, t. II, eol. 1174; et il faut renoncer à trouver dans ce passage l'indication de la matière employée à la fabrication des instruments de musique. On adopta plus tard pour cet usage, mais exceptionnellement, le bois d'almuggim ou algummim, « le santal, » voir ALGUM, t. 1, eol. 366, quand les marchands curent rapporté à Salomon ce produit de l'Inde, que la Judée ne connaissait pas. III Reg., x, 42. Le santal donne un bois sin, se fendaut en planchettes très minces, susceptible d'un beau poli et fort recherché en tabletterie. Salomon, comme aujourd'hui encore les llindous, le fit servir à la fabrication des instruments de



414. — Harpistes égyptiens. Tombeau de Ramsès Itt. D'après Champollion, t. 111, pl. 261.

p. 356, 357. Peut-ètre chantent-ils en s'accompagnant.
 5° Harpes assyriennes, — Tandis que les harpes égyptiennes affectent, dans les représentations que nous

musique, qu'il orna richement, les garnissant de chevilles et de clous d'argent et d'or. Joséphe, Ant. jud., VIII, III, 8; Il Par., IX, 40, 11.

III. LA HARPE DANS L'ÉCRITURE. - lo La harpe est l'instrument à cordes le plus anciennement connu, le premier dont nous trouvions la mention dans la Bible. « Jubal fut le père de tous ceux qui jouent de la harpe, kinnor, et de la flûte. » Gen., IV, 21. - 2º Elle sert dans les fêtes et dans les démonstrations joyeuses. Laban dit à Jacob : « Je t'aurais suivi avec des témoignages de joie, des chants, des tambourins et des harpes, kinnorôt. » Gen., xxvII, 31. — 3º On cherche, pour distraire Saül, un homme sachant jouer de la harpe, menaggen bak-kinnôr, etl'on trouve David, qui faisait passer les accès du roi en jouant de son instrument. I Reg., xvi, 16-18. — 4º Le kinner semble avoir été seul en usage jusqu'au temps des rois, époque où le nable est mentionné pour la première fois. — 5° La troupe des prophètes descend de la montagne « précédée d'un nable, nêbel,



115. — Joueurs de harpe susiens. D'après Layard, Monuments of Nineveh, L. II, pl. 48.

d'un tambourin, d'une flûte et d'une harpe », kinnôr. 1 Reg., x, 5. Devenu roi, David fait jouer devant l'arche des harpes, kinnôrôt, des nables, des tambourins, des cymbales et des trompettes, accompagnant les chants. l Par., xiii, 8; Il Reg., vi, 5. — 6º Le concert sacré, organisé par David pour le second transport de l'arche, comprend trois classes d'instruments : les nables, nebalim, les harpes, kinnôrôt, et les cymbales, I Par., xv, 16; six des fils des lévites chantent en jouant de la harpe à huit cordes, kinnôrôt 'al hasseminit, six autres jouent du nable accompagnant les voix hautes, nebâlim 'ul-'ălâmôţ. 1 Par., xv, 20-21. Voir Exégèse musicale de quelques titres de psaumes, dans la Revue biblique, janvier 1899, p. 122-123. Ces instruments se joignent aux cornes et aux trompettes de métal et aux cris de la foule. I Par., xv, 28. - 7º Le service musical du Temple. inauguré par David, renouvelé par Ézéchias, puis reconstitué par Néliémie, comporta ces mêmes classes d'instruments : nables, harpes et cymbales. Idithun était le chef des harpistes. I Par., xxv, 1-6; II Par., xxix, 25; II Esd., xII, 27. — 8º La harpe kinnôr est fréquemment nommée dans le psautier : seule, Ps. xLIII (XLII), 4; XCVIII (XCVII), 5; CXLVII (CXLVI), 7; associée au nable : Ps. LVII (LVI), 9; LXXI (LXX), 22; CVIII (CVII), 3; CL, 3; à l'instrument à dix cordes, 'aşôr: Ps., xxxIII (xxxII), 2; xcII (xcI), 4. - 9º Sous les règnes postérieurs nous voyons Salomon

remplissant son palais de nables et de harpes, kinnôrôt, en bois d'algummim, II Par., ix, 11; et Josaphat victorieux se rendre au temple avec des nables, des harpes, kinnorot, et des trompettes. Il Par., xx, 28. - 10° La harpe est employée dans les fêtes profanes. Job reproche aux impies de se divertir au son du tambourin, de la harpe, kinnôr, et de la slûte. Job, xx1, 12. Les semmes en jouaient. Is., xxIII, 15, 16. On l'employait enfin dans les festins. Elle s'y joignait au nable, au tambourin, à la flute et aux voix. Is., v, 12. C'est pourquoi le prophète annonce, pour peindre le deuil du pays, que le bruit joyeux des tambourins cessera, qu'on n'entendra plus le tumulte des voix en fête, que les doux sons de la harpe, kinnôr, se tairont et que l'on ne boira plus le vin en chantant, Is., xxiv, 8, 9; et les Israélites captifs à Babylone suspendent leurs harpes aux branches des saules pour ne pas chanter les cantiques de Jérusalem en pays d'exil. Ps. cxxxvii (cxxxvi), 2. La harpe n'est pas employée, comme la flûte, dans les cérémonies funébres. - Ilº Les auteurs sacrés font allusion à la « résonnance », hémydh, ละธล, de la harpe, Is., xiv, 11, cf. xvi, 11; Ezech., xxvi, 13; « la voix de tes harpes, qôl kinnôrayk, ne s'entendra plus. » Voir Chant sacré, t. 11, col. 555. — 12º Le kinnor subsistait encore au temps des Machabées, distingué de la cithare grecque : κιθάραις καὶ κινύραις. I Mach., rv, 54. C'est de même la cithare grecque que désigne le livre de Daniel par la transcription de qîtârôs, Dan., III, 5; comme aussi les livres du Nouveau Testament. I Cor., xiv, 7; Apoc., v, 8; xiv, 2; xv, 2. On trouve de grossières représentations de cet instrument sur les monnaies de Barcochébas. Voir Lyre, t. IV, fig. 139, col. 450. — 13º Dans la symbolique chrétienne, la harpe désigne la divine louange et la joie éternelle des saints. Ce caractère a été pris des textes de l'Apocalypse indiqués ci-dessus. Voir Gagny, In Apoc., xv, 2, dans Migne, Cursus Script. Sacræ, t. xxv, p. 1354. Pour le nêbêl, instrument qui est quelquefois rendu par harpe et que les exégètes regardent comme une sorte de guitare ou de luth, voir NABLE. J. PARISOT.

HARPON, instrument de fer, en forme de pointe ou de croc et pourvu d'un long manche, pour percer et retirer de l'ean les animaux aquatiques. Dans le livre de Job, il est deux fois question du harpon, à propos du crocodile. On ne peut percer la mâchoire de cet animal avec le hôah, ni perforer sa tête avec le şilşal. Job, XL, 21, 26. Le μοαμ, ψέλλιον, armilla, dont le nom vient de háh, l'anneau qu'on passe aux naseaux, devait être en forme de croc; on l'entrait dans la mâchoire du crocodile quand il baillait et ensuite on tirait dessus. Le şilşal, πλοίον, gurgustium, la pique à poissons, est plutôt un instrument rectiligne, mais terminé par une pointe de flèche permettant de percer l'animal et de le tirer à soi. C'est cet instrument qui paraît être figuré sur les scènes de chasse à l'hippopotaine ou au crocodile. Voir t. 1, fig. 472, 473, col. 1552, 1554; t. II, fig. 408, col. 1126. — Amos, IV, 2, parlant des femmes de Samarie, dit que le Seigneur les fera enlever avec des sinnot. La sinnah, οπλον, contus, tire son nom de sa ressemblance avec les épines, sinnim. C'est un harpon aigu et légérement recourbé, à l'aide duquel on enlève le poisson. Il est possible que primitivement la sinnâh n'ait été qu'une grosse épine qu'on utilisait en la laissant attachée à la branche. Voir II. LESÈTRE.

HARSA (hébreu : Haršá; Septante : 'Αρησά, I Esd. II, 52, et 'Αδασάν, II Esd., vII, 54), chef d'une famille de Nathinéens qui revinrent d'exil avec Zorobabel. I Esd., II, 52; II Esd., vII, 54.

HARTMANN Anton Theodor, théologien et orientaliste allemand, protestant, né à Dusseldorf le 25 juin 1774, mort à Rostock le 20 avril 1838. Il devint en 1811 professeur de théologie à l'Université de Rostock. Ses principaux ouvrages sont : Aufklärung über Asien für Bibelforscher, 2 in-8°, Oldenbourg, 1806-1807; Die Hebrüerin am Putztische und als Braut, 3 in-8°, Amsterdam, 1809-1810; Supplementa ad J. Buxtorfii et W. Geseni Lexica, in-4°, Rostock, 1813; Thesauri linguæ hebraicæ e Mischna augendi, 3 in-8°, Rostock, 1825-1826; Linguistiche Einleitung in das Studium der Bücher des Alten Testaments, in-8°, Rostock, 1818; Historisch-kritische Forschungen über die Bildung, das Zeitalter und Plan der fünf Bücher Moses, in-8°, Rostock et Gustrow, 1831; Die enge Verbindung des Alten Testaments midem Neuen, in-8°, Ilambourg, 1831. Voir Redslob, dans l'Allgemeine deutsche Biographie, t. x, 1879, p. 680.

HARTUMMIM (hébreu: hartummim). Voir DIVINATION, 2°, t. 11, col. 1443.

HARUPHITE (hébreu: ha-Ḥārufi, et an keri: ha-Ḥārīfi; Septante: δ Χαραισνήλ; Codex Alexandrinus: 'Αρουσί), nom patronymique applique à Saphatia de la tribu de Benjamin, qui serait, d'après la leçon plus correcte du keri, un descendant de Ḥarif. Par., xii, 5. Ce Saphatia, fils de Ḥārit, au temps de David, était peut-ètre de la même famille que les fils de Ḥarif (Vulgate: Hareph), qui revinrentá Jérusalem au temps de Zorobabel. ll Esd., vii, 24. Voir Паверн.

HARUS (hébreu : Ḥāruṣ; Septante : 'Αρούς), père de Massalémeth, épouse de Manassé et mère d'Amon, roi de Juda. Harus était de Jétéba (hébreu : Yotbāh). IV Reg., xxi, 19.

HARWQOD Édouard, philologue anglais, de la secte des unitaires, né en 1729, dans le comté de Lancastre, mort à Londres le 14 janvier 1794. Il se livra d'abord à l'enseignement et acquit une grande connaissance de la langue grecque. En 1765, il était à Bristol, où il exerçait les fonctions de ministre; mais ses mauvaises mœurs et ses doctrines entachées d'arianisme le forcerent à chercher un refuge à Londres, où il vecut péniblement et mourut dans la misère. Parmi ses nombreux écrits, nous n'avons à mentionner que les suivants: A new Introduction to the study and knowledge of the New Testament, in-8°, Londres 1767; A liberat Translation of the New Testament, 2 in-8°, Londres, 1767; The New Testament collated with the most approved Ms. with select notes in English, critical and explanatory, 2 in-12, Londres, 1776. — Voir W. Orme, Bibliotheca biblica, p. 232. B. HEURTEBIZE.

HASABAN (hébreu : Hǎšubah; Septante : 'Ασουδέ: Codex Alexandrinus: 'Ασεδά), un des fils de Zorobabel. I Par., 111, 20.

HASABIA ou HASABIAS (hébreu : Įlăšabyāh, et Įlāšabyahů, « Jéhovah estime, » Septante : 'Ασαβία ou 'Ασαβίας), nom de neuf prêtres ou lévites; l'hébreu en compte quatre autres que la Vulgate orthographie Ilasébia.

- 1. HASABIAS (Septante : 'Artest!), lèvite, fils d'Amasias, un des ancêtres d'Éthan le chantre, dans la branche de Mérari fils de Lévi. 1 Par., vi. 45 (hébreu, 30).
- 2. HASABIAS (hébreu : Ḥāšabyāhū), lévite, le quatrième des six fils d'Idithun, maître de chant du temps de David. I Par., xxv, 3. Il était à la tête de la douzième classe de chanteurs. I Par., xxv, 19. Dans ce dernier passage, les Septante d'après le texte du Codex l'aticanus ont 'Apiá, mais le Codex Alexandrinus porte 'Aσαβία.

- 3. HASABIAS (hébreu : Ḥāšabyāhû), lévite de la famille d'Hébron, fils de Caath. Lui et les Hébronites au nombre de 1700 avaient la surintendance de tout ce qui concernait le culte du Seigneur, et le service du roi, à l'ouest du Jourdain. I Par., xxvi, 30.
- 4. HASABIAS, lévite, fils de Camuel et chef de la tribu de Lévi au temps de David. I Par., xxvn, 17.
- 5. HASABIAS (hébreu : Hăšabyāhû), un des chefs des lévites qui, du temps du roi Josias, fournirent aux lévites ce qui était nécessaire pour célébrer la Pâque. Il Par., xxxv, 9.
- 6. HASABIAS (Septante: 'Ασεδεία), lévite de la branche de Mérari, qui revint de Babylone avec Esdras. I Esd., VIII, 19. Peut-être est-ce le même personnage que le lévite appelé par la Vulgate Hascbia. 1 Par., 1x, 14.
- 7. HASABIAS, un des princes des prètres qui accompagna aussi Esdras à son retour. I Esd., VIII, 24.
- 8. HASABIA (Septante : omis dans le Vaticanus, mais Codex Alexandrinus : 'Ασαδία), lévite, fils de Boni. 11 Esd., x1, 15.
- 9. HASABIAS, lévite, ancêtre d'Azzi, et fils de Mathanias. II Esd., xi, 22. E. Levesque.

HASADIA (hébreu : Hasadyāh, a Jéhovah fait miséricorde; » Septante : 'Ασαδία), un des fils de Zorobabel. I Par., III, 20. Peut-être est-il né après le retour de la captivité : il est énuméré parmi les cinq derniers enfants de Zorobabel, séparés des trois premiers et paraissant former une catégorie à part.

HASARSUHAL (hébreu: Hāṣar Śū'āl; Septante: Έτερτου άλ), ville de la tribu de Siméon. I Par., IV, 28. Elle est appelée ailleurs Hasersual. Jos., XV, 28; XIX, 3; II Esd., XI, 27. Voir HASERSUAL.

HASARSUSIM (hébreu : Ḥãṣar sūsīm; « le village des chevaux »; Septante : 'Πμισουσεωσίν), ville de la tribu de Siméon, I Par., ιν, 31, appelée ailleurs Hasersusa. Jos., xix, 5. Voir Hasersusa.

HASBADANA (hébreu : Hašbaddānāh; Septante : omis dans le Godex Vaticanus; dans l'Alexandrinus : 'Ασαθακμά, et Sinaiticus : 'Ασαθδανά), un des lévites qui se tinrent à la gauche d'Esdras pendant qu'il lisait la loi au peuple rassemblé à Jérusalem. Il Esd., VIII, 4.

HASBÉYA, ville de Galilée, appelée NIZZA dans le Talmud, Demai, II, I (voir M. Schwab, Talmud de Jérusalem, t. II, 1878, p. 145), que plusieurs géographes, probablement à tort, identifient avec Baalgad, Jos., xi, 17; xii, 7; xii, 15. Voir Baalgad, t. II, col. 1337. Située sur le versant occidental de l'Hermon, elle est bâtie en amphithéâtre dans l'ouadi et-Teim, au fond d'un vallon, sur le flanc occidental. Les deux côtés de la vallée sont cultivés en terrasses jusqu'à leur sommet et couverts de vignes et d'oliviers. Il y a dans les environs beaucoup de mines de bitume. À une demi-heure d'Hasbéya, au nord, est la source de Hasbani, la source la plus septentrionale du Jourdain. Voir V. Guérin, Galilée, t. II, p. 287; Ed. Robinson, Biblical researches, 2° édit, t. II, p. 380.

HASÉBIA ou HASÉBIAS (hébreu : μαϊκαρμαθί : Septante : 'Ασαβία, 'Ασαβίας), nom d'un prêtre et de trois lévites.

1. HASÉBIA, lévite, de la branche de Mérari, un des premiers habitants de Jérusalem au retour de la captivité de Babylone. I Par., 1x, 14. Il pourrait bien être le même que le lévite Hasabia de 1 Esd., VIII, 19. Voir HASABIA, 6.

- 2. HASÉBIAS, lévite, chef d'une des 'deux circonscriptions du territoire de Céila. Il rebâtit une partie des remparts de Jérusalem. II Esd., III, 47.
- 3. HASÉBIA (Septante: omis dans le Codex Vaticanus, II Esd., x, 11; Alexandrinus: Ἑσεδίας; Codex Vaticanus: ʿΑδία; Alexandrinus: ʿΑσαδία pour II Esd., xII, 21), un des lèvites signataires de l'alliance théocratique, renouvelée sous Néhémie. II Esd., x, 11. Il paraît ètre le même que Ilasébia un des chefs des lèvites, sous le pontilicat de Joacim, fils de Josué. II Esd., xII, 24, 26.
- 4. HASÉBIA (Septante : omis dans le Codex Vaticanus et l'Alexandrinus), prêtre de la famille d'Helcias, sous le pontificat de Joacim, fils de Josné, après le retour de la captivité de Babylone. Il Esd., XII, 21.

HASEBNA (hébreu: Ḥǎšabnāh; Septante: 'Εταβανά), un des chefs du peuple qui signérent après Néhémie le renouvellement de l'alliance. Il Esd., x, 25.

HASEBNIA (hébreu : Hašabneyāh; Septante : omis), un des lévites qui, au temps de Néhémie, lirent au nom du peuple l'aveu du péché et la prière. Il Esd., IX, 5.

HASEBONIA (hébreu : Hasabneyāh; Septante : 'Ασδανάμ; Codex Alexandrinus: 'Ασδανία), père de Hattus qui rebàtit une partie des remparts de Jérusalem. II Esd., III, 10.

HASEM (hébren: Ḥāšum; Septante: 'Aσέμ; Codex Alexandrinus: 'Ασένμ), chief d'une famille du peuple dont les membres revinrent avec Zorobabel au nombre de 328. Dans la liste parallèle, I Esd., II, 19, il est, appelé dans la Vulgate Hasum; de même dans II Esd., x, 48, et Hasom dans I Esd., x, 33.

E. LEVESQUE.

HASÉRIM (hébreu : Ḥasērim; Septante: Godex Vaticanus : 'Ασηδώθ; Codex Alexandrinus : 'Ασηρώθ), nom que les Septante et la Vulgate ont inexactement pris pour un nom propre. Il est dit, Deut., 11, 23, que les Caplitorim chassèrent les llévéens « qui habitaient ba-ḥăṣêrim jusqu'à Gaza », c'est-à-dire au sud-ouest de la Palestine. L'hébren hăsérîm est le pluriel de hăsér, dont l'état construit, hașar, se trouve dans plusieurs noms composés : Hășar-'Addar, Vulgate : villa nomine Adar, Num., xxxiv, 4; Haşar-Gaddah, Asergadda, Jos., xv, 27; Håsar-Susah, Hasersusa, Jos., xix, 15; Håsar 'Lnan, villa Enan, Num., xxxiv, 9, 10; Hăsar Šû'al, Hasersual, Jos., xv, 28. Une antre forme du pluriel, Hășerot, indique une station des Israélites dans le désert. Num., xi, 35. Or, ce mot signifie proprement « lieu entouré de clôtures ». Cf. Gesenius, Thesaurus, p. 512. Il correspond aux douars des Arabes d'Afrique. Voir Haséroth. Le passage du Deutéronome que nous venons de citer représente donc les Hévéens comme une tribu nomade qui habitait dans ces sortes de campements, « dans les clôtures, » et non pas « à Haserim ». De même presque toutes les localités dont le nom a pour élément haşar se trouvaient sur les confins du désert ou dans le désert même. Il faut ajouter cependant que hășerim indique aussi de simples villages, qui ne sont pas, comme les villes, protégés par des murailles, ce que les Septante appellent ἔπαύλεις, κῶμαι. Cf. Lev., xxv, 31; Jos., XIII, 23, 28; xv, 32. Voir Hévéens.

A. LEGENDRE.

HASÉROTH (hébren: Hǎsērōt; Septante: Ασηρώθ, Num., xi, 34; xiii, 1 (hébren, xii, 16); xxxiii, 17, 18; Αὐλών, Deut., i, 1), une des stations des Israélites dans le désert, après leur départ du Sinaï. Num., xi, 34; xiii, 1; xxxIII, 17, 18; Deut., I, 1. L'hébren hășêrôt signifie « clotures, enceintes ». Voici comment l'explique un voyageur, E. II. Palmer, The desert of the Exodus, Cambridge, 1871, t. 11, p. 321 : « Les Maghrabins ou Arabes d'Afrique, venus primitivement de l'Arabie, ont conservé plusieurs usages domestiques tombés en désuctude dans leur patrie d'origine. Ils demeurent sous la tente, comme les Bédouins de l'Orient, mais n'étant pas, comme ceux-ci, entourés de gens de leur propre race, ils sont exposés à de fréquentes attaques de la part des tribus qui habitent les montagnes de l'Atlas. Pour se protéger contre ces incursions, ils ont recours à une très ancienne méthode de fortification. Quand le lieu propice à un campement a été choisi, le bétail, regardé comme la plus grande richesse de la tribu, est réuni en un seul endroit, et les huttes on les tentes sont dressées à l'entour en forme de cercle; le tout est alors environné d'un petit mur de pierres, destiné à servir de défense; entre les pierres sont placés d'épais fagots d'acacia épineux, dont les branches entrelacées et les pointes en forme de longues aiguilles constituent autour du camp une barrière infranchissable. C'est ce qu'on appelle douars; on ne peut guère douter que ces douars ne soient la même chose que les haserot ou « clotures » en usage parmi les tribus pastorales mentionnées dans la Bible. » - Cette station, mentionnée après celle de Qibrôt hatta'ăvâh ou « les Sépulcres de concupiscence ». Num., x1, 34, est depuis longtemps identifiée avec 'Ain Hadrah ou Hudrah, Cf. E. Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. 1, p. 151; Stanley, Sinai and Palestine, Londres, 1866, p. 81-83. L'arabe حضرة,

Hadrah, reproduit exactement l'hébreu המרה, Haserôt.

et donne un sens équivalent : « habitation, parvis, maison. » Le site correspond également aux données scripturaires. C'est une oasis qu'on rencontre au nordest du Djebel Mûsa, dans la direction d'Akabah, à huit heures d'Eruéis el-Ébéirig, où une conjecture probable place Qibrôt hatta'ăvâh. Elle se trouve un peu à gauche de la route principale qui va du Sinaï à Akabah, et qui, après avoir quitté l'ouadi Sa'al, passe à travers une plaine de sable, avant d'entrer dans l'ouadi Ghuzaléh. En montant quelque temps dans cette plaine, le voyageur atteint une gorge taillée dans le roc calcaire, à travers laquelle il aperçoit, vers le nord-ouest, l'onadi Hadrah s'allongeant entre des rochers de grès, aux formes fantastiques, aux couleurs éclatantes, avec, au delá, une forêt de pics montagneux et, à gauche, une large vallée conduisant vers le Djebel et-Tih. Au milieu de l'ouadi Hadrah, se dresse un bosquet de palmiers, d'un vert sombre, avec la source 'Ain Hadrah, qui sort du rocher par derrière. L'eau abondante a le goût douceâtre de celle de Gharandel; un conduit creusé dans le granit la déverse dans un bassin, d'où elle se répand à travers les jardins que les Arabes cultivent encore aujourd'hui en cet endroit. Le paysage est sans contredit un des plus beaux du désert, Cf. Ordnance Survey of the Peninsula of Sinai, Southampton, 1869, t. 1, p. 122; E. II. Palmer, The desert of the Exodus, t. H. p. 312; M. J. Lagrange, L'itinéraire des Israélites du pays de Gessen aux bords du Jourdain, dans la Revue biblique, t. 1x, 1900, p. 276. - Cette identification est combattue par Keil, Numeri, Leipzig, 1870, p. 246, et 11. C. Trumbull, Kadesh-Barnea, New-York, 1884, p. 314. - Au commencement du Deutéronome, I, I, la Vulgate ajoute au nom d'Haséroth ces mots : « où il y a beaucoup d'or. » L'hébreu Dizāhāb, qu'ils traduisent, indique plutôt un nom de lieu. Voir DIZAHAB, t. 11, col. 1453. A. LEGENDRE.

HASERSUAL (Ḥǎṣar Šû'ál, « le village » ou plutôt « le douar du chacal »; Septante: Χωλασεωλά, Jos., xv, 28; 'Αρσωλά, Jos., xix, 3; 'Εσηρεουλάβ, I Par., iv, 28; omis, II Esdr. xi, 27; Codex Alexandrinus: 'Ασαρσουλά,

Jos., xv, 28; Σερσουλά, Jos., xix, 3; Ἐσερσουά), 1 Par., iv, 28; Ἐσερσοά), 11 Esd., xi, 27; Vulgate: Hasersual, Jos., xv, 28; xix, 3; H Esd., xi, 27; Hasarsuhal, 1 Par., iv, 28), ville de la tribu de Juda, Jos., xv, 28, assignée plus tard à Siméon, Jos., xix, 3; 1 Par., iv, 28, réhabitée, après la captivité, par les enfants de Juda, II Esd., xi, 27. Elle appartenait à l'extrémité méridionale de la Palestine. Elle n'a pu, jusqu'ici, être identifiée, comme la plupart des localités qui se trouvent dans le même groupe. Deux seulement, dont elle est rapprochée dans les différentes énumérations, Molada ou Telt el-Mulh, et Bersabée, Bir es-Sébu', pourraient servir de point de repère.

A. Legendre.

HASERSUSA (hébren : Hășar Sûsâh, Jos., XIX, 5; Haşar Sûsîm, 1 Par., IV, 31, « le village des chevaux; » Septante : Codex Vaticanus : Σαρσουσείν, Jos., XIX, 5; Ήμετυσεσοράμ, Ι Par., IV, 31; Codex Alexandrinus : Άσερσουσίμ, Jos., XIX, 5; Ήμετυεωσίμ, 1 Par., IV, 31; Vulgate: Hasersusa, Jos., XIX, 5; Hasarsusim, I Par., iv. 31), ville de la tribu de Siméon, située par là même au sud de la Palestine. Jos., xix, 5; 1 Par., iv, 31. Le nom hebreu, par sa signification, semble indiquer un antique dépôt ou relais de cavalerie, de même que Bethmarchaboth, « maison des chars, » qui le précède, désigne probablement un entrepôt de chars de guerre. Voir Ветимавсиавоти, t. 1, col. 1696. Mais, où se trouvait la ville? C'est encore un problème aujourd'hui. V. Guérin, *Judée*, t. III, p. 172, serait tenté de l'identifier avec Khirbet Sûsiyêh, localité située dans les montagnes de Judée, au sud d'Hébron. Il est certain que le rapport onomastique est frappant, mais la position nous semble beaucoup moins convenable. Le village, placé entre El-Kurmul, Carmel, Khirbet Ma'in, Maon, et Es-Semu'a, Istemo, appartient à une portion du territoire de Juda, distincte de celle qui fut concédée à Siméon. Cf. Jos., xv, 26-31, 50, 55; xix, 2-6. On a proposé aussi, d'après Tristram, Susin, ou Beit Susin, sur la route des caravanes de Gaza en Égypte. Cf. G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 82. L'emplacement serait meilleur. - Dans la liste de Josué, xv, 26-31, parallèle à celle de Jos., xix, 2-6, on trouve Sensenna (hébreu : Sansanna) au lieu de Hasersusa. Reland, Palwstina, Utrecht, 1714, t. 1, p. 152, est disposé à croire que les deux noms indiquent une même ville. Voir A. LEGENDRE. SENSENNA.

HASIM (hébreu: Hušim; Septante: omis dans le Godex Vaticanus; 'Aoóô, dans l'Alexandrinus), donné comme le fils d'Aher dans la Vulgate. I l'ar., vii, 42. Le texte hébreu a le mot fils au pluriel, Hušim benê 'ahêr, « Hušim les fils d'Aher.» Le texte de ce verset a évidemment souffert: aucume des nombreuses restitutions essayées n'est bien satisfaisante.

HASOM (hébreu : Ḥάšum; Septante : Ἡσάμ), père de plusieurs Israèlites qui renvoyèrent les femmes étrangères prises à Babylone contrairement à la loi. 1 Esd., x, 33. Voir HASUM 1.

HASOR, ville chananéenne. I Reg., XII, 9. Ce nom est écrit ailleurs Asor. Voir Asor 1, t. I, col. 1105.

HASRA (hébreu: Ḥasrāh; Septante: Χελλής; Godea Alexandrinus: Ἐσσερή), père de Thécuath, ancêtre de la prophétesse Ilolda. Il Par., xxxiv, 22. Dans le passage parallèle, IV Reg., xxii, 14, il est appelè Ḥarḥas (Vulgate: Araas).

HASSÉMON (hébreu : Ḥċšmón; Septante : omis), ville de la tribu de Juda, située à l'extrémité méridionale de la Palestine, et mentionnée une seule fois dans l'Écriture. Jos., xv, 27. Elle est, comme la plupart des localités de ce groupe, restée inconnue.

A. LEGENDRE.

HASSUB (hébren: Haššūb; Septante: 'Ασώθ), lévite
de la branche de Mérari, père de Seméia, 1 Par., 1x, 1½.
Dans la généalogie parallèle de II Esd., xi, 15, il est
appelé Hasub dans la Vulgate. Voir Hastb 3.

**HASUB** (hébreu :  $\mathit{Hassâb}$ ; Septante : ' $\mathsf{Asol6}$ , sauf dans Il Esd.,  $\mathsf{x}$ , 23, où on lit : ' $\mathsf{Asol6}$ , mais le  $\mathit{Codex}$   $\mathit{Alexandrinus}$  a la leçon ordinaire ' $\mathsf{Asol6}$ ), nom de trois Israélites.

- 1. HASUB, fils de Phahath-Moab, rebâtit une partic de la muraille de Jérusalem et la tour des Fours. Il Esd., III, 11.
- 2. HASUB bâtit vis-à-vis de sa maison une partie des remparts de Jérusalem, au retour de l'exil. II Esd., III. 23. Il est différent du précèdent. Il paraît être le même personnage que Hasub, un des chefs du peuple qui signèrent l'alliance. II Esd., x, 23.
- 3. HASUB, lévite père de Séméia, dans la branche de Mérari. II Esd., xi, 15. C'est le même personnage que la Vulgate appelle Hassub dans 1 Par., 1x, 14.

HASUM (hébreu : Hasum), nom de deux Israélites.

- 1. HASUM (Septante: 1 Esd., II. 19, 'Ασέμ; Codex Alexandrinus: 'Ασσύμ; dans les autres endroits: 'Πσάμ, chef d'une famille du peuple dont les membres revinrent de Babylone avec Zorobabel au nombre de 223. ! Esd., II. 19. Dans la liste parallèle, II Esd., VII. 22, il est nommé llasem par la Vulgate. Le nombre des membres de cette famille est dans ce dernier passage de 328. Plusieurs des fils de *Hášum* renvoyèrent les femmes étrangères qu'ils avaient prises à Babylone contrairement à la foi. I Esd., x, 33 : dans cet endroit la Vulgate donne le nom sous la forme llasom. Ilasum, chef d'une famille du peuple qui se trouve parmi les signataires de l'alliance, II Esd., x, 18, est vraisemblablement le même personnage.
- 2. HASUM (Septante : omis dans le Codex Vaticanus qui ne nomme que quatre lévites au lieu de sept ; le Codex Alexandrinus a ' $\Omega\sigma\acute{\alpha}\mu$ ), lévite qui se tenait avec six autres lévites à la gauche d'Esdras pendant qu'il fuisait au peuple la lecture de la loi. Il Esd., viii, 4.

HASUPHA (hébreu: Hāsūfā' et Hāsūfā; Septante. 'Ασουφέ; Codex Alexandrinus: 'Ασουφέ pour 1 Esd., η, 43; et 'Ασφά, Codex Alexandrinus: 'Ασειφά pour 11 Esd., νη, 47), chef d'une famille nathinéenne qui revint de la captivité de Babylone avec Zorobabel. 1 Esd., η, 43; 11 Esd., νη, 47.

HATHATH (hébreu: ¿liājat; Septante: 'A020), un des fils d'Othoniel, descendant de Cénez. 1 Par., iv., 13.

HATIL (hébreu: [lattil; Septante: 'Ατειά; Codex Alexandrinus: 'Αττίλ, pour I Esd., II, 57, et Έγήλ. Codex Alexandrinus: Έττήλ pour II Esd., VII, 59), chef d'une famille, « les fils d'Hattil, » rangée après les Nathinéens parmi les fils des serviteurs de Salomon. Ils revinrent de la captivité de Babylone avec Zorobabel. I Esd., II, 57; II Esd., VII, 59.

HATIPHA (hébreu: Ḥātifā'; Septante: 'Ατουρά; Cadex Alexandrinus: 'Ατιρά pour I Esd., II, 54; et 'Ατειρά pour II Esd., VII, 56), chef d'une famille de Nathinéens dont les membres revinrent à Jérusalem avcc Zorobabel. I Esd., II, 54; II Esd., VII, 56.

HATITA (hébreu: Ḥǎtītā'; Septante: 'Λτιτά, chef d'unefamille delévites, appelés « fils de portiers », 1 Esd., 11, 42, et « portiers », 11 Esd., νπ., 45 (Vulgate, 46), c'està-dire chargés de la garde des portes du Temple. Cette famille, ainsi que celles de plusieurs autres portiers, revint de la captivité avec Zorobabel. 1 Esd., π, 42; 11 Esd., νπ, 45.

HATTUS (hébreu : Hattûs), nom de trois Israélites.

1. HATTUS (Septante: Χαττούς, I Par., 111, 22, et 'Αττούς, I Esd., viii, 2), fils de Sénéia et petit-fils de Séchénias dans la descendance de Zorobablei. I Par., 111, 22. Probablement on doit l'identifier avec le Hattus des fils de David qui revint de eaptivité avec Esdras. I Esd., viii, 2.

2. HATTUS (Septante: 'Αττούθ; Codex Alexandrinus: 'Αυτούς), fils d'Hasébonia, qui rebâtit une partie des remparts de Jérusalem, en face de sa maison. Il Esd., III, 10.

3. HATTUS (Septante: 'Αττούς, II Esd., x, 4; omis dans II Esd., xII, 2, mais Godex Alexandrinus: Αττόυς), prètre qui signa l'alliance théocratique à la suite de Néhèmie. II Esd., x, 5. Il était revenu de la captivité de Babylone avec Zorobabel. II Esd., xII, 1, 2.

HAUTS-LIEUX. I. SENS ET ÉTYMOLOGIE. - llaut-Lieu répond à l'hébreu bâmâh, pluriel bâmôt. Le kamets est impur comme si le mot dérivait de la racine bûm. Mais cette racine n'existe ni en hébreu ni dans aucune langue sémitique. Le mot bâmâh lui-même n'est usité qu'en hébreu et en assyrien, où il s'emploie généralement au pluriel. Delitzsch, Assyr. Handwört., p. 177. On a comparé le persan bâm, sommet, toit d'une maison, ct le grec βωμός, éminence naturelle ou artificielle. Βωμός, qui dans la langue commune veut dire autel, signifiait primitivement estrade. Iliad., viii, 441. Les Septante rendent en général bàmāh par στήλη dans le Pentateuque, par τὰ ὑψηλά, τὰ ὕψη dans les livres historiques ct par βωμός dans les prophètes. La Vulgate traduit d'ordinaire excelsum et quelquefois fanum. - Quelle que puisse être l'étymologie, le sens originaire du mot est certainement hauteur, licu élevé. Ce sens ressort avec évidence en assyrien, où les bamāti sont opposés aux plaines, et même en hébreu, où le peuple monte vers les bamôt, I Reg., IX, 13, 19; Is., XV, 2, et en descend-I Reg., x, 5. On trouve parfois bâmâh employé dans ce sens primitif, II Reg., 1, 18 (super excelsa tua y est mis en parallélisme avec super montes tuos); Mich., III, 12, Jer., xxvi, 48 (la montagne du Temple sera changée; en hauteurs [bāmōt] boisées); de même Ezech., xxxvi, 2; Num., xxi, 28. Plus souvent bamah signifie lieu fortifié, les forteresses étant bâties de préférence sur les hauteurs. Ps. xvIII, 34 (hébr.); llab., III, 19; Am., IV, 13; Mich., 1, 3; Deut., xxxII, 13; xxxIII, 29; Job, IX, 8; Is., xiv, 14; Lviii, 14. Mais le sens le plus usuel de beaucoup est : 1) hauteur où l'on rend un culte à la divinité; 2) par extension, sanetuaire construit sur les hauteurs; 3) enfin lieu d'adoration ou sanctuaire quelconque, même dans les plaines et dans les vallées. Jer., vii, 31 (bâmôt de Topheth, dans la vallée des fils d'Hinnom); IV Reg., xvii, 9. Il faut remarquer que le sens religieux est à peu près le seul connu des prosateurs, les deux antres acceptions étant plus ou moins poétiques. Poétique aussi scrait le sens de tumulus funéraire s'il était ėtabli. Cf. Gesenius, Thesaurus, p. 188. - Bamah, trės frequent au pluriel, est assez rare au singulier. Il s'applique au singulier : - 1. au grand bâmâh de Gabaon, III Reg., III, 4; I Par., xvi, 39; xxi, 29; II Par., i, 3, 13; - 2. à celui de Rama où se rencontrent Saül et Samuel, 1 Reg.; ix, 12, 13, 14, 19, 25; - 3, à celui de

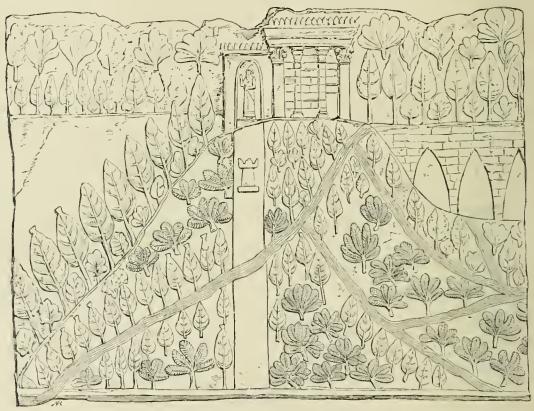
Gabaath-Élohim, I Reg., x, 5, 43; - 4. au sanctuaire fondé par Jéroboam à Béthel, IV Reg., xxIII, 15; - 5 à l'édicule élevé par Salomon en l'honneur de Chamos, III Reg., xi, 7; - 6. à un lieu indéterminé. Ezcch., xx, 29; Jer., XLVIII, 35; Is., XVI, 12. — On peut se demander si bâmâh ou bâmôţ (la distinction entre le pluriel et le singulier est souvent difficile à faire) ne désigne pas en outre un objet servant au culte ou relatif au culte. Mésa nous apprend (ligne 3 de son Inscription) qu'il a fait ee bâmat (ou ces bâmôt) à Chamos, et par là il paraît entendre la stèle commémorative elle-même, érigée en action de grâces des bienfaits recus de son dieu. Ézéchiel dit que Jérusalem, sous la figure d'une prostituée, a pris ses habits et en a fabrique des bâmôt telu'ôt (tentes ou dais faits de morceaux cousus ensemble). Ezech., xvi, 16. Josias fait brûler le bâmâh, expressément distingué de l'autel, que Jéroboam avait érigé à Béthel. IV Reg., XXIII, 15. Cependant le bâmât de Mésa peut être un édicule contenant la stèle; celui d'Ezéchiel, une sorte de tabernacle formé de tentures; et celui de Jéroboam, un édifice en planches bâti près de l'autel. Nous retombons ainsi dans l'un des trois sens ordinaires.

II. Symbolisme. — Chez un grand nombre de peuples les montagnes furent le temple de la divinité. Suivant Hérodote, 1, 131, les Persans immolent à Jupiter, c'està-dire à leur dieu suprême, sur les plus hautes montagnes: Διὶ μὲν ἐπὶ τὰ ὑψηλότατα τῶν οὐρέων ἀναβαίνοντας θυσίας ἔρδειν. On faisait de même en Asie Mineure (Apollonius de Rhodes, Argonaut., 11, 524), ainsi que dans le monde grec, où toutes les cimes élevées étaient dédiées à Jupiter. Vossius, In Melam, II, 2. C'est surtout dans le pays de Moab et la terre de Chanaan que cet usage était en vigueur, comme nous l'apprennent les écrivains sacrés, mais il est faux de prétendre, ainsi que le font souvent les rationalistes, qu'il est exclusivement propre à ces peuples et que les llébreux doivent le leur avoir emprunté; comme si le monde grec n'avait pas ses acropoles, la Chaldée et le pays d'Élam ses ziqqurat, l'Égypte ses éminences artificielles et l'univers entier ses montagnes sacrées. Que les Ilébreux aient hérité des Hauts-Lieux de Chanaan comme de son territoire est une théorie qui, pour être aujourd'hui très en vogue, n'en est pas plus fondée pour cela. Cf. J. Wellhausen, Protegomena zur Geschichte Israels, 1886, p. 18; R. Smend, Lehrbuch der alttestam. Religionsgeschichte, 1899, p. 157. En sens contraire, J. Robertson, The early Religion of Israel, 5° édit., 1896, p. 248.

Un fait si général doit avoir ses racines dans les profondeurs de l'instinct religieux. On peut en donner trois raisons: - 1. Les montagnes étaient regardées comme plus rapprochées de Dieu et plus aptes, par conséquent, à établir le commerce entre le ciel et la terre. A défaut de montagnes on construisait des tours de Babel, des ziqqurrat, pour se rapprocher du ciel. — 2. Elles étaient considérées comme la demeure même des dieux. Chez Homère les dieux descendent toujours des crêtes escarpées et y remontent après avoir secouru leurs fidèles On sait que les Chaldéens appelaient Aralu la montagne où leurs grands dieux faisaient leur séjour. Delitzsch, Wo lag das Paradies? p. 118. L'Olympe, le Pélion, l'Ida, le Casius et, en Palestine, l'Hermon, le Carmel, le Thabor, etc., furent toujours honores comme la demcure des immortels. - 3. Les montagnes, par leur altitude, symbolisent la majesté de Dieu et font naître naturellement en nous le sentiment de sa grandeur. Toute montagne est appelée montagne de Jupiter : Πάν ὄρος τοῦ Διος όρος ονομάζεται, dit Mélanthe, De sacrificiis. Peutêtre les montagnes de Dieu, Ps. xxxv, 7, doivent-elles s'entendre de même; mais la chose reste douteusc.

A côté de ces avantages, les hautes montagnes avaient des inconvénients : l'accès difficile, l'impossibilité de s'y réunir en grand nombre et le manque d'eau, qui les rendaient impropres aux banquets sacrés, conclusion nécessaire de tous les sacrifices qui n'étaient pas des holocaustes. Pour ces motifs, les collines d'élévation médiocre furent souvent préérées, et surtout les bosquets arrosés par une source abondante; la colline offrait un point de repère suffisant au rassemblement religieux et le bosquet prétait à la fête le charme de son ombre et la fraicheur de son eau. Tous ces endroits, en dépit de l'étymologie, étaient compris sous le nom général de Hauts-Lieux. La formule complète était : Sacrifier sur toute montagne et sur toute colline et sous tout arbre touffu. Deut., XII, 2; IH Reg., XIV, 23; IV Reg., XVI, 4; XVII, 10; II Par., XXVIII, 4; Is., LVII, 5; Jer.,

mêmes arbres solitaires. Seulement îls ont érigé sur les montagnes sacrées un kubbéh, petit édifice à coupole blanche, qui marque pour eux la tombe d'un scheikh, d'un ouély (saint) ou d'un néby (prophète), et donne à leur vénération une couleur orthodoxe. Ces endroits s'appellent toujours magâm comme dans le Deutéronome: Détruisez tous les lieux (megômôt, pluriel de mâ-qôm) où les gentils adorent leurs divinités. Deut., xii, 2. Les fontaines vénérées de nos jours et les arbres où les Arabes suspendent des haillons en ex-voto sont associés de même à la mémoire d'un patriarche ou d'un saint, Clermont-Ganneau, The Survey of Western Pales-



116. - Bâmâh assyrien. Bas-relief du British Museum.

n, 20; III, 6, 13; XVII, 2; Ezech., VI. 13; XX, 28. La raison de ce choix est expressement indiquée par Osée, IV, 13; « Ils sacrifiaient sur la eime des montagnes, et ils brûlaient de l'encens sur les collines, sous le chène, le peuplier et le térébinthe; car l'ombrage en est agréable. L'agrément de l'endroit lui-même, le silence recueilli de sa solitude, le paisible mystère de sa retraite, la vue des grands arbres, témoignage de la fécondité de la nature sans le travail de l'homme, l'abri d'un frais ombrage contre les ardeurs d'un soleil oriental, la proximité de l'eau pour les ablutions, les libations et le festin sacré, surtout quand le culte religieux avait lieu en plein air et revêtait trop souvent un caractère dissolu et impudique : telles étaient sans doute les raisons d'être des Hauls-Lieux chananéens.

Mais il est curieux de noter que les mêmes endroits ont continué à exercer à travers les âges les mêmes séductions sur les habitants du pays. Malgré leur rigoureux monothéisme, les musulmans de nos jours vénérent encore (es mêmes collines, les mêmes sources, les tine, Londres, 4881, p. 325; Conder, Tent Work in Palestine, 4880, p. 304-310. Ces faits, en nous montrant la persistance des coutumes locales, nous aideront à mieux comprendre l'histoire des Hauts-Lieux. — Pour les textes des auteurs classiques relatifs aux Hauts-Lieux, voir J. Spencer, De legibus Hebræorum ritualibus earumque rationibus, 1. 11, c. xXIII. Sur une autre explication naturelle des Hauts-Lieux, cf. W. R. Smith, Lectures on the Religion of the Semites, 2e édit., 1894, p. 489.

p. 489.

\* III. Histoire. — 1º Moïse et les Hauts-Lieux. — La législation du Deutéronome, relativement aux lieux souillés par un culte idolâtrique, parait des plus nettes. « Détrnisez tous les lieux où les nations dont vous occuperez l'héritage adorent leurs divinités, sur les hautes montagnes et sur les collines et sous tous les arbres toull'us. Renversez leurs autels, brisez leurs massébas, brûlez leurs achéras, mettez en pièces les statues de leurs divinités et abolissez jusqu'au nom même de ces lieux. Vous n'agirez pas ainsi à l'égard de Jéhova, votre Dieu;

mais l'endroit que Jéhova, votre Dieu, aura choisi parmi toutes les tribus, vous le rechercherez et vous y viendrez. » Deut., XII, 2-5. — Cette législation comprend deux parties : - 1. injonction absolue de détruire tous les édifices ou objets ayant servi au culte des idoles; de débaptiser les lieux eux-mêmes pour effacer la mémoire d'un culte superstitieux; - 2. défense d'offrir à Jéhovah des sacrifices en dehors d'un lieu unique, à partir d'une époque encore vague qu'une révélation ultérieure devait déterminer. Voir SANCTUAIRE (UNITÉ DU). - La première injonction est formelle. Elle est répétée, en termes presque identiques, en d'autres endroits du Pentateuque. Deut., vii, 5 (destruction des autels idolâtriques, des massébáh, des 'ăšérâh et des statues); Exod., xxIII, 24 (destruction des massēbāh); Exod., xxxiv, 13 (destruction des autels, des massebah et des 'aserah); Num., xxxIII, 52 (destruction des images, maskiyôt, des statues de métal fondu, şalmê massêkût, et enfin des Hauts-Lieux, bâmôt). Il peut être intéressant de noter que, dans ce dernier passage, le seul où les Hauts-Lieux soient proscrits sous leur nom technique de bâmôt, Moïse ne dit pas : « Détruisez tous les llauts-Lieux, » comme la Vulgate le donnerait à entendre, omnia excelsa vastate, mais bien : « Détruisez tous leurs Hauts-Lieux. » Ce ne sont pas les Hauts-Lieux en eux-mêmes qui sont réprouves, mais les Hauts-Lieux de Chanaan. Cf. Lex mosaica, or The Law of Moses and the Higher Criticism, Londres, 1894, p. 266 et 502. - La seconde clause est beaucoup moins claire. D'après la tradition talmudique, elle ne devait entrer en vigueur qu'après la construction du Temple. Quoi qu'en pensent un certain nombre d'exégètes catholiques, cette interprétation est beaucoup plus conforme soit au texte du Deutéronome, soit aux passages de l'Écriture qui l'expliquent ou y font allusion. Voyons d'abord comment l'entendit la coutume, qui a force de loi lorsqu'elle se fait l'interprète de la loi. Sur les différents sentiments des catholiques à cet egard, cf. de Hummelauer, Comment. in libros Samuelis, p. 93-95.

2º Les Hants-Lieux depuis Moise jusqu'à la construction du Temple. - Les Hébreux ne furent pas toujours fidèles à détruire les autels des idoles, Jud., II. 2. Ce fut une des suites de leur tolérance à l'égard des peuples vaincus. Cette tolérance devait les perdre. Jud., II, 3. Ils firent disparaitre, il est vrai, les monuments préhistoriques, dolmens, menhirs, cromlechs, cairns, etc., associés non sans raison au culte des idoles. On n'en rencontre aucun en Judée, un seul douteux en Samarie un de médiocre importance dans la Basse-Galilée et quatre dans la Haute. Au contraire, ils sont fréquents dans la Syrie, au delà du Jourdain, sur les montagnes de Galaad et surtout dans le pays de Moab, où les explorateurs anglais en comptérent, en 1881, plus de sept cents. C. R. Conder, Heth and Moab, 3e edit., 1892, p. 197, 271. Dans la Palestine proprement dite, ils doivent avoir été détruits systématiquement et, ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'ils l'aient été dans la Samarie schismatique et la Galilée à moitié infidèle. Les critiques pour lesquels le Deutéronome remonte seulement à l'an 622 et le Code sacerdotal à l'an 444 ont à expliquer cela. - La loi mosaïque eut donc un commencement d'exécution. Mais, en épargnant des populations imprégnées de paganisme, les Juifs perpetuaient au milieu d'eux des fovers d'idolátrie. Les llauts-Lieux, détruits aujourd'hui, se relevaient le lendemain. Nous avons vu plus haut combien sont tenaces les coutumes populaires. Aussi, dans tout l'Ancien Testament, nous entendons parler sans cesse des Hauts-Lieux chananéens et du culte infâme qui s'y pratiquait.

Du reste, les Juifs ne s'interdisaient pas non plus d'adorer Jéhovah sur les hauteurs. Eux aussi avaient leurs Hauts-Lieux qu'ils regardaient comme légitimes. Quand Saul vient à Rama consulter Samuel, on lui annonce que le prophète ne tardera pas à paraître, car il doit y avoir un sacrifice solennel sur le Haut-Lieu. Le mot bâmâh est répété cinq fois dans ce contexte, sans que l'auteur sacré manifeste la moindre surprise. I Reg., IX, 12. 13, 14, 19, 25. On dit que Samuel étant prophète pouvait autoriser, par exception, les sacrifices sur les Hauts-Lieux. Mais ceci n'a pas l'air d'une dérogation. C'est une chose usuelle à laquelle tout le peuple s'attend. La vraie raison qui autorisait le culte des Hauts-Lieux nous est donnée par le livre des Rois. «Le peuple sacrifiait sur les Hauts-Lieux, car on n'avait pas bàti jusqu'alors de temple au nom de Jeliovah, Or, Salomon aimait Jéhovah et suivait les voies de David, son père; mais il sacrifiait et brûlait de l'encens sur les llauts-Lieux. Il alla donc à Gabaon pour y offrir des sacrifices ; car c'était là le Haut-Lieu principal (hab-bâmâh hag-gedôláh). Salomon offrit mille holocaustes sur cet autel. Et Jehovah apparut en songe à Salomon, la nuit, » etc. III Reg., III, 2-5. Puisque Gabaon était le Haut-Lieu principal, il y en avait d'autres, où le peuple immolait ses victimes, sans que l'écrivain sacré y trouve rien de répréhensible. - Salomon est favorisé d'une vision divine après son sacrifice. Le culte sur les Hauts-Lieux était donc alors légitime, à condition d'avoir Jéhovah pour objet, et l'auteur inspiré nous dit expressément pourquoi : Parce qu'on n'avait pas encore bâti de temple à Jéhovah; en d'autres termes : Dieu n'avait pas encore déterminé le lieu du sanctuaire unique, Il Reg., vii, 6, 7; III Reg., viii, 16, et la loi du Deutéronome, xii, 5, 11, n'avait pas encore à recevoir son application. En attendant, on restait sous le régime de la première loi du Sinaï, Exod., xx, 24, 25; car la législation plus rigoureuse du Lévitique, XVII, 3-9, avait été abrogée, expressément pour une partie et équivalemment pour l'autre. Deut., XII, 10-15. Ceux qui maintiennent dans sa rigueur la loi du Lévitique ne font pas attention que les Juifs ne la connaissaient pas avant Salomon. Quand Absalom dit à son père qu'il a fait vœu d'aller à Hébron offrir des sacrifices à Jéhovah, le saint roi David n'y voit rien que de très naturel: Va en paix, répond-il à son fils. Il Reg., xv, 7, 9. Cf. I Reg., xx, 29, où il est question d'un sacrifice de famille à offrir à Bethléhem le jour de la néoménie. Les partisans de cette opinion ne remarquent pas non plus que si la loi du Lévitique avait été en vigueur, entre l'occupation de la Terre Promise et la construction du temple, les sacrifices offerts devant l'arche d'alliance séparée du tabernacle auraient été illicites, ce que personne n'a jamais prétendu. En effet, le texte du Lévitique est formel, xvII, 9. Ce n'est pas devant l'arche, c'est expressément devant l'entrée du tabernacle, pas ailleurs, que la victime doit être immolée, pour se conformer à cette prescription. Du reste, nous savons pourquoi Gabaon était au temps de David et de Salomon le grand Haut-Lieu, non pas le seul mais le principal. C'est que le tabernacle s'y trouvait. I Par., xvi, 39; xxi, 29; Il Par., I, 3, 13. Il fallait donc, comme nous l'enseigne l'auteur des Paralipomènes, qu'on y immolat le sacrifice perpetuel et qu'on y célébrât le culte public. I Par., xvi, 39. C'est ce qu'on avait fait toujours là où se trouvait le tabernacle, à Silo d'abord, puis à Nobé.

Voici d'ailleurs la liste des Hauts-Lieux de Jéhovah, en entendant ce mot non d'un autel érigé, en passant, pour une circonstance particulière, mais d'un sanctuaire stable, où l'on se rendait à des époques fixes, pour y rendre un culte au vrai Dieu.—1. Gabaon, le Haut-Lieu principal, appelé cinq fois du nom technique de bâmâh, III Reg., III, 4; 1 Par., xvi, 39; xxi, 29; 11 Par., i, 3, 13.—2. Rama, partic de Samuel, dont le bâmâh est mentionné en propres termes cinq fois de suite. I Reg., ix, 12, 13, 14, 19, 25.—3. Gabaath-Élolim, où Saul I rencontre le cortège des prophètes descendant du bâmâh. I Reg., x, 5, 13.—Six autres localités, sans porter dans l'Écriture le nom de bâmâh, en vérifient la définition. Ce

sont: - 4. Bethléhem où l'on tient des réunions religieuses régulières, aux néoménies, avec sacrifices publics. I Reg., xz, 24-29; xvi, 2-5. - 5. Galgala. Josué y avait érigé les douze pierres commémoratives, Jos., 1v, 19-25, circoncis les hébreux, Jos., v, 2-9; c'était une des trois places où Samuel se transportait périodiquement pour juger Israël et que les Septante appellent des lieux sanctifiés : Έν τοῖς ἡγιασμένοις. I Reg., vii. 16. Samuel y convoque le peuple pour le sacrifice. I Reg., x, 8. Ce devait être une habitude qui subsista après la construction du Temple. Ose., 1v, 15; cf. 1x, 15; x11, 11. - 6. Ophra possédait l'autel érigé par Gédéon à Jéhovah sur les ruines de l'autel de Baal, Jud., vi, 26, et appelé par lui Yehôvâh šálóm. Cet autel existait encore à l'époque où écrivait l'auteur du livre des Juges. Jud., vi, 24. Après sa victoire, Gédéon y mit un éphod fait avec l'or et la pourpre du butin. Jud., viii, 27. - 7. llebron avait comme Bethlehem ses sacrifices de famille. On y acquittait des vœux faits à Jéhovah. 11 Reg., xv, 7-9, 12. Il est évident par le récit que c'était une coutume reçue dont les plus pieux, comme David, ne se formalisaient pas. - 8. Silo fut le grand Haut-Lieu au même titre que Gabaon tant que le labernacle y resta. — 9. Il faut en dire autant de Nob. I Reg., xxi, 1-9, qui eut quelque temps le privilège de possèder le tabernacle, le grand-prêtre et l'éphod.

On ne saurait appeler Hauts-Lieux les endroits témoins d'un sacrifice isolé, offert à Jéhovah pour un motif exceptionnel, théophanie, victoire éclatante, etc., tels que Bochim, le locus flentium de la Vulgate, Jud., 11, 5, et Saraa, Jud., xiii, 8-23. L'autel de Saul après sa victoire contre les Philistins, I Reg., xıv, 35, n'a même absolument rien d'exceptionnel. L'arche est dans le camp et le grand-pretre Achias aussi. 1 Reg., xiv, 18. Au contraire il est vraisemblable, sans qu'on puisse le démontrer, que Bethel, Dan, Masphath, le mont des Oliviers, le Carmel, étaient des lieux consacrés au culte de Jéhovah. Pour Béthel et Masphath nous avons le mot des Septante cité plus haut. I Reg., vii, 16. Pour le mont des Oliviers le choix qu'en fait David pour y adorer Jéhovah. Il Reg., xv, 30-32. Le mari de la Sunamite s'étonne qu'elle veuille aller au Carmel un jour ordinaire qui n'est ni sabbat, ni néoménie. IV Reg., IV, 23. Il est certain que le culte étrange de Micha, transféré ensuite à Dan, avait pour objet Jehovah, Jud., xvii, 3: le lévite qui fait fonction de prêtre consulte Jéhovah. Jud., xviii, 5-6. A Dan c'est un descendant de Moïse, Jonathan, qui est prêtre, et ce culte dure jusqu'à la captivité, ibid., 30; mais il est mélé à tant de pratiques idolâtriques qu'on ne peut, de bonne foi, le considérer comme un culte rendu au vrai Dieu. Il en est de même de Bêthel, quelle que fût l'intention secréte de Jéroboam. Le culte qu'il établit à Béthel et à Dan est non seulement schismatique et illégitime, mais formellement idolâtrique, III Reg., xII, 26-33; II Par., xi, 15; xiii, 9, bien qu'il prétendit sans doute rendre hommage au Dieu national d'Israël.

3º De la construction du Temple à la captivité. — Il est évident que durant cette période le culte sur les Hauts-Lieux fut illicite. Il n'avait plus de raison d'être, il était contraire à la centralisation religieuse désormais nécessaire, il était en opposition directe avec la loi du Deutéronome, dont l'application stricte ne ponvait plus être retardée. Les prophètes s'élèvent avec vigueur et indignation contre les Hauts-Lieux, sans distinguer entre les Hauts-Lieux de Jéhovah et les Hauts-Lieux idolâtriques. Tous sont maintenant considérés comme sacrilèges, « Ils seront dissipés, les Hauts-Lieux impies, crime d'Israel, où l'on adore les vaches (c'est-à-dire le veau d'or) de Bethaven (entendez Béthel), » Osc., x, 5, 8, Amos n'est pas moins virulent, vu, 9; ni Michée, 1, 5; ni Jérémie, xvII, 3; ni Ézéchiel, vi, 3, 6. Les livres historiques eux aussi condamnent sévérement le culte des Hauts-Lienx. Les rois qui en ont érigé n'échappent jamais au blâme. Salomon, III Reg., xi, 7; Jéroboam, III Reg., xii, 31; xiii,

32; Joram, Il Par., xxi, II; Achaz, II Par., xxviii, 4, tombent tour à tour sous le coup de cette réprobation. Au contraire, pour les avoir renversés, Ezéchias, IV Reg., xviii, 4, Josias, IV Reg., xxiii, 8, Asa, 11 Par., xiv, 2-5, Josaphat, Il Par., xvii, 6, sont combles d'éloges. Il est une formule intermédiaire qui revient dans l'Écriture comme un refrain et ne semble pas impliquer un blame sévère. C'est la formule de la Vulgate: Excelsa autem non abstulit. Ill Reg., xv, 14; xxII, 44; IV Reg., xii, 3; xiv, 4; xv, 4, 35; Il Par., xx, 33. Elle s'applique à des rois qui ont marché droit devant le Seigneur tels que Josaphat, aussi saint que son père Asa, Ill Reg., xxii, 43, Joas au temps où il était docile aux conseils de Joïada, IV Reg., XII, 3, Amasias dont la droiture, sans égaler celle de Pavid, est cependant louée par l'auteur sacré, IV Reg., xiv, 3, Azarias, approuvé dans la même mesure, IV Reg., xv, 3, Joatham, IV Reg., xv, 34, et enfin Asa qui nous est présenté comme un modèle accompli de piété et de fidélité à la loi de Dieu: Asa fit ce qui était droit en présence du Seigneur, comme David son père... Mais les llauts-Lieux ne furent pas supprimés; cependant le cœur d'Asa fut parfait devant le Seigneur, tous les jours de sa vie. III Reg., xv, 11-14. S'il y a faute, ce ne peut être évidemment que faute vénielle. Remarquons d'abord que la formule de la Vulgate est moins explicite en hébreu. Au lieu de : « Il n'abolit pas les bâmôt, » on lit dans le texte la tournure passive : « Les llauts-Lieux ne furent pas abolis, » ce qui donne une nuance un peu dissérente.

De tout temps les rois ont dù tolérer beaucoup de choses qu'ils n'approuvaient pas. En politique le mieux est parfois l'ennemi du bien; et, en tout cas, l'impuissance ou la bonne foi excusent. Il ne faut donc pas s'étonner des éloges que les livres des rois donnent à Josaphat, à Joas du vivant de Joïada, à Amasias, à Azarias, à Joatham, à Asa surtout. Ils cédérent sans doute à une nécessité politique et ils pouvaient d'autant plus se tranquilliser qu'ils laissérent probablement subsister les seuls llauts-Lieux de Jéhovah. Nous avons pour le "conjecturer un témoin inattendu, l'auteur des Paralipomènes. Au dire des rationalistes, ce dernier arrangerait l'histoire à sa façon; il refuserait en particulier de reconnaître la légitimité des llauts-Lieux de Jéhovah et supprimerait de parti pris la mention : Excelsa autem non abstulit, dont les livres des Rois accompagnent la notice des rois pieux. Toutes ces assertions sont erronées. Au snjet d'Asa, Il Paralipomènes, xv, 17, reproduisent exactement la mention de III Reg., xv, 14. De même pour Josaphat a qui marcha, sans se détourner, dans la voic d'Asa son père, faisant ce qui était juste aux yeux du Seigneur. Seulement les llauts-Lieux ne furent pas abolis, et le peuple n'avait pas encore affermi son cœur dans le service de Jéhovah son Dieu », Il Par., xx, 32, 33. L'obstination et l'aveuglement du peuple excusent le roi, du moins en partie. Que le culte des Hauts-Lieux toléré par ces rois pieux fût non pas le culte infâme des idoles mais le culte illégal de Jéhovah, l'histoire de Manassés nous permet de le supposer. Elle appartient en propre à l'auteur des Paralipomènes. L'impie Manassès, après avoir rétabli les Hauts-Lieux, démolis par Ézéchias son père, érigé des autels à Baal et des 'àséráh, adoré tonte la milice des cienx et place des statues idolâtriques jusque dans le temple de Salomon, Il Par., xxxiii, 1-7, fut emmené captif à Babylone, rentra en lui-même, fit une sincère pénitence et reconnut que Jéhovah était Dieu. v. 8-13. De retour à Jérusalem il fit disparaître les dieux étrangers et l'idole, has-sémél, de la maison du Seigneur, ainsi que les autels élevés sur la montagne du Temple. Il rétablit l'autel du Seigneur, y sacritia des victimes pacifiques et des hosties de louanges et enjoignit à Juda de servir Jéhovah Dieu d'Israél. v. 14-16. « Cependant, ajoute l'écrivain sacré, le peuple sacrifiait encore sur les Hauts-Lieux, mais seulement à Jéhovah. »

Ce texte est fort intéressant à plusieurs titres : — 1. Il nous montre combien l'auteur des Paralipomènes est exempt de cet esprit de système qu'on lui reproche tant. — 2. Il nous apprend qu'il y avait deux sortes de Hauts-Lieux, ceux des idoles et ceux de Jéhovah. Manassès converti démolit les premiers, qu'il avait autrefois érigés lui-même, et épargna les seconds. — 3. Malgré cela l'écrivain inspiré ne met pas en doute la sincérité de sa pénitence; il le croit donc excusé soit par la bonne foi soit par les nécessités politiques.

4º Après le retour de la captivité. — Il n'est plus désormais question de Hauts-Lieux et le nom de bâniot luiméme semble oublié. Ézéchiel, qui écrivait durant la captivité, est le dernier à l'employer et son invective contre les Hauts-Lieux n'est que l'écho du passé. C'est cependant vers cette époque ou même plus tard, selon l'école rationaliste, que l'auteur du code sacerdotal se serait avisé de proscrire les Hauts-Lieux et d'en ordonner la démolition. Cela n'est guère vraisemblable; mais la critique interne aime à se jouer dans l'invraisemblance. — Voir Idolatrie.

F. Prat.

HAVOTH JAÏR (hébreu: Havvôṭ Yaʾir, Septante: ἐππύλει; Ἰκṭρ, Num., xxxII, 41; Jud., x, 4; Θαυώθ Ἰκṭρ; Codex Alexandrinus, Ἰκυώθ Ἰκṭρ, Deut., III, 14; κἰ κωμκι Ἰαṭρ, Jos., xiII, 30; I Par., II, 23; Codex Vaticanus, omis; Codex Alexandrinus, ʿκυώθ Ἰκρεἰρ. III Reg., IV, 13; Vulgate: Havoth Jaur, Num., xxxII, 41; Deut., III. 14; Jud., x, 4; vici Jair, Jos., xiII, 30; oppida Jair, I Par., II, 23; Avothjair, III Reg., IV, 13), groupe de villes situées à l'est du Jourdain, primitivement conquises par Jaïr, descendant de Manassè, dont elles portèrent le nom. Num., xxxII, 41; Dent., III, 14; Jos., XIII, 30; III Reg., IV, 13; I Par., II, 23. Plusieurs difficultés se rencontrent ici à propos du nom, de la situation et du nombre de ces villes.

1º Nom. — Suivant certains auteurs, le mot Havvôt, d'après une racine commune à l'arabe et à l'hébreu, désignerait des tentes disposées en cercle, ou, par extension, de simples villages. C'est le sens donné par les versions anciennes: Septante: ἐπαύλεις, κώμαι; Vulgate: viei, oppida. « Les Amorrhéens avaient bâti des villes fortes sur les confins de Moab et d'Ammon; mais dans l'intérieur du pays, ils habitaient des bourgs ouverts, que les fils de Manassé prirent facilement et fortifierent au besoin pour y mettre à l'abri leurs familles et leurs troupeaux. » F. de llummelauer, Comment. in Num., Paris, 1899, p. 358. Il semble pourtant que les Havvôt de Jaïr sont les cités « munies de murs très hauts, de portes et de traverses », que la Bible signale dans la région d'Argob. Deut., III, 4, 5. On comprend que le vainqueur ait été fier d'attacher son nom à cette conquête, à moins d'admettre, avec R. Cornely, Introductio in S. Script., Paris, 1887, t. II, p. 84, que le vaillant guerrier appela ironiquement ces places fortes « ses bourgs, ses tentes ». D'autres exégétes prennent tout simplement ici la racine havah, « vivre, » avec le sens de « demeurer », comme live et dwell en anglais s'emploie l'un pour l'autre, comme en allemand leben se trouve dans certains noms de villes, par exemple, Aschersleben, Eisleben. Havvôt Ya'îr signifierait donc « les habitations de Jair », Jairsleben. Cf. Gesenius, Thesaurus, p. 451; Stanley, Sinai and Palestine, Londres, 1866, p. 526; Keil, Die Bücher Mose's, Leipzig, 1870, t. II, p. 428.

2º Situation. — D'après certains passages de l'Écriture, les cités de Jaïr étaient en Galaad. Num., xxxii, 1½; Jud., x. 4; 111 Reg., iv, 13; I Par., ii, 23. D'après d'autres, elles étaient en Argob et en Basan. Deut., iii, 14; Jos., xiii, 30. Y a-t-il ici contradiction, ou est-il besoin de distinguer, suivant les parties de la Bible, les llavoth Jaïr de Galaad et celles de Basan? Nous ne le croyons pas. Galaad désigne, d'une façon générale, la

région transjordane, Basan et Argob déterminent le pays d'une façon spéciale. Cf. Deut., 111, 13-14. Voir ARGOB 2, t. 1, col. 950; BASAN, t. 1, col. 1486; GALAAD 6, t. III, col. 47. Quelques auteurs, cependant, croient voir une distinction nettement marquée dans III Reg., iv, 13: « Bengaber, à Ramoth Galaad, avait Havoth de Jair, fils de Manassé, en Galaad; il avait le district d'Argob, qui est en Basan, soixante villes grandes et murées. » Il semblerait, en effet, au premier abord, que le territoire d'Argob est en opposition avec les cités dont nous parlons. Mais on peut très bien aussi regarder la seconde partie de la phrase comme un développement de la première, Argob étant, nous venons de le dire, en Galaad; ce qui ressort encore davantage de la comparaison avec Num., xxxII, 40-41; Deut., III, 4, 5, 13, 14; Jos., хи, 30.

3º Nombre. — D'après Josué, XIII, 30, et III Reg., IV, 13, les villes étaient au nombre de soixante. Le Livre des Juges, x, 4, ne parle que de trente, et, dans l Par., 11, 23, on n'en compte que vingt-trois. En ce qui concerne Jaïr, le Juge, il suffit de répondre qu'il fit simplement revivre l'ancien nom, et que les trente villes mentionnées sont en rapport avec ses trente fils, qui en étaient les gouverneurs. Le livre des Paralipomènes, après avoir dit, II, 22, que Jaïr, fils de Ségub, posséda vingt-trois villes dans la terre de Galaad, ajoute, v. 23, que « les Gessurites et les Araméens prirent les Havoth Jair, Canath et ses villages, soixante villes ». Le texte ici est obscur et parait altere. Quoi qu'il en soit, certains auteurs tranchent ainsi la difficulté. Les soixante cités dont il est ici question indiquent celles de Jaïr unies à Canath et ses dépendances. Jaïr n'aurait, en réalité, conquis que vingt-trois villes, en Basan, tandis que Nobé se serait emparé de trente-sept du côté de l'est. Cf. Num., xxxII, 42. Le territoire de Basan ou d'Argob, avec ses soixante places fortes, aurait ainsi appartenu à deux grandes familles de Manassé. Mais, en raison même de cette parenté, et peutêtre d'une certaine suzeraineté exercée par Jaïr, Josué et l'auteur du IIIº livre des Rois, auraient indistinctement appliqué le nom de Jaïr aux soixante villes. D'autres exégètes, admettant la distinction entre les Havoth Jaïr de Galaad et celles de Basan, supposent que Jaïr prit vingt-trois villes dans la première contrée, en leur donnant son nom, qu'elles conservérent jusqu'au temps des Juges et des Rois, bien qu'à ce moment leur nombre fût monté à trente. Le même conquérant prit soixante villes dans la seconde région, en leur imposant le même nom, qui disparut bientôt. Cf. Keil, Die Bücher Mose's, t. II, p. 429; Cornely, Introductio, t. II, p. 85. Voir, du reste, sur cette difficile question, les commentateurs et leurs différentes solutions. Ces villes ne sont pas mentionnées en particulier; mais nous savons que le pays d'Argob et de Basan possédait d'antiques cités, comme Canath, Salecha, Édraï, qui conservent encore des vestiges de A. LEGENDRE. leur primitive grandeur.

HAYMON D'HALBERSTADT, évêque bénédictin, ne vers 778, mort le 23 ou le 26 mars \$53. Moine de Fulde, il vint à Tours avec Raban Maur pour étudier sous Alcuin; de retour dans son monastère, il en fut le chancelier et l'écolatre. Il était abbé d'Hersfeld lorsque, en 841, il fut élu évêque d'Ilalberstadt. Au dire de Trithème, il avait composé des commentaires sur presque tous les livres de la Bible. Seuls ont été imprimés : In omnes psalmos explanatio, in-8°, Cologne, 4523; In Isaïam libri tres, in-8°, Cologne, 1531; In XII prophetas et in Cantica cantieorum, in-8°, Cologne, 1533 (le commentaire sur le Cantique des cantiques est généralement attribué à Remi d'Auxerre); Commentaria in Epistolas Pauli omnes, in-80, sans lieu, 1528; in-80, Cologne, 4539; In Apocalypsin libri vII, in-8, Paris, 1535. Les œuvres d'Haymon d'Halberstadt se trouvent aux tomes exvi, exvii et exviii de la Patrologie latine. -

Voir P. Antonius. Exercitatio historico-theologica de vita et doctrina Haymonis Halberstadiensis, in-4°, Halle, 1704; C.-G. Derling, De Haymone episcopo Halberstadiensi commentatio historica, in-4°, IleImstadi. 1747; Histoire littéraire de la France, t. v, p. 111; Mabillon, Acta sanctorum ord. S. Benedicti, sæc. IV. part. 1 (1677), p. 618; Annalesord. S. Benedicti, t. II (1739), p. 585, 586; dom François, Bibl. générale des écrivains de l'ordre de S. Benoît, t. 1, p. 455; Ziegelbauer, Histrei litterariæ ord. S. Benedicti, t. IV, p. 24, 28, 29, 30, etc. B. ILEURTEENIZE.

HAZAEL (hébreu : Ḥaza'êl, Ḥazah'êl, II Par., xxII, 6, « Dieu regarde, c'est-à-dire protège; » Septante : 'Aζαή).; Vulgate : Hazael) est un roi de Syrie qui régna à Damas de 886 à 857 avant notre ère et qui est mentionné dans les inscriptions eunéiformes sous le nom de Haza i-lu. Il n'était d'abord qu'un des principaux officiers du roi Bénadad Ier, peut-être le général en chef de son armée, et Joséphe, Ant. jud., IX, IV, 6, le qualifie « le plus tidèle des serviteurs » de ce roi. Le prophète Élie recut un jour du Seigneur l'ordre d'aller à Damas sacrer Ilazaël roi de Syrie, III Reg., xix, 15. qui était désigné des lors comme le futur instrument des vengeances divines sur Israël. III Reg., xix, 17. Son glaive fut, en effet, terrible pour le royaume d'Israël. Voir t. II, col. 1226, 1673. Plus tard, quand Elisée alla à Damas, le roi Bénadad Ier, qui était malade, envoya Hazaël consulter l'homme de Dieu sur sa guérison. Hazaël alla à la rencontre du prophète avec la charge de quarante chameaux en présents, choisis entre tous les biens de Damas, les plus beaux produits et les objets les plus précieux de la capitale Élisée connaissait les projets ambitieux d'Ilazaël, il savait que, quelle que fût sa réponse, le courtisan annoncerait au roi sa guérison; aussi il répondit à l'envoyé : « Allez et dites au roi : Vous guérirez; cependant le Seigneur m'a montré qu'il mourrait de mort. » Puis, debout devant Ilazaël, il fixa sur lui un regard pénétrant, et l'ambassadeur royal, comprenant que ses sentiments secrets étaient dévoilés, se troubla et rougit. Élisée se mit à pleurer. Hazaël surpris demanda : « Pourquoi mon seigneur pleure-t-il? - Je sais, répliqua l'homme de Dieu, quels maux vous inlligerez aux ills d'Israel. Vous brûlerez leurs villes fortes, vous tuerez par l'épée leurs jennes hommes, vous écraserez leurs petits enfants et vous ouvrirez le ventre des femmes enceintes. » Par une fausse et feinte humilité, Hazaél répartit : « Qu'est votre serviteur, un chien (selon les Septante, un chien mort), pour accomplir de si grandes choses? » Elisée ajouta : « Le Seigneur m'a fait voir que vous serez roi de Syrie. » Revenu auprès de son maitre, llazael lui dit au nom du prophète : a Vous recouvrerez la santé. » Mais le lendemain, il prit une couverture, la plongea dans l'eau, puis l'étendit mouillée sur le visage de Bénadad qui mourut étouffé, et il regna à sa place. IV Reg., viii, 7-15. Voie t. 1, col. 1574; t. 11, col. 1227, 1694.

Hazaël eut bientôt l'occasion de commencer à exécuter contre Israel les maux prédits par Élisée. Joram, en effet, semble avoir mis à profit le changement de dynastie opéré à Damas, pour reprendre aux Syriens la forteresse de Ramoth-Galaad. llazaël, qui n'avait pu sauver cette ville, se vengea de sa perte par l'échec qu'il infligea aux Israélites dans les environs de Ramoth. Joram, qui avait pour allié Ochozias, roi de Juda, Il Par., xxII, 6, fut blessé dans le combat et se rendit à Jezrael pour se soigner, laissant à Jéhu le commandement de son armée. Le général en chef fut sacré roi d'Israel par l'envoyé d'Élisée à Ramoth même, et c'est de la qu'il partit pour aller exterminer la maison d'Achab. IV Reg., VIII, 28, 29; IX. 1-16. Calmet, Commentaire littéral sur le quatrième tivre des Rois, 2º édit., Paris, 1724, t. 11, p. 817, 819-850; Mor Meignan, Les prophètes d'Israel, Quatre siècles de tutte, Paris, 1892, p. 278-279. Au début de son règne, Jehu chercha à se fortifier contre les Syriens et, inaugurant la politique fatale que devait suivre un siècle plus tard Achaz, roi de Juda, il implora contre llazael la protection de Salmanasar II, roi d'Assyrie, et s'assura son appui en lui payant tribut. Ce fait nous est révélé par deux inscriptions cunéiformes, celle des taureaux et celle de l'obélisque de Nimroud, qui racontent la campagne du roi de Ninive contre llazaël. Dans la dix-huitième année de son règne, Salmanasar II traversa l'Euphrate pour la seizième fois. Hazaël, roi de Damas, se confiant sur la force de ses soldats, en rassembla un grand nombre et se fortifia à Saniru, un pie des montagnes qui sont vis-à-vis du Liban. Salmanasar le défit, tua six mille hommes de son armée, prit onze cent vingt et un de ses chars et quatre cent soixante-dix de ses chevaux. Hazaël s'enfuit et s'enferma dans sa capitale. Le roi de Ninive assiégea Damas, coupa les plantations, s'avança vers les montagnes du llauran, saccageant les villes, y mettant le feu et emmenant de nombreux prisonniers. Voir t. II, eol. 1227. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., Paris, 1896, t. III, p. 479-482; Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient, 5º édit., Paris, 1893, t. 11, p. 379. Trois ans plus tard, en la vingt-unième année de son règne, 839, Salmanasar fit une seconde campagne contre llazaël et il lui prit quatre villes. llazaël n'essaya plus de résister aux Assyriens; pour ne pas s'exposer à de nouvelles défaites, il se soumit et consentit à payer tribut. En paix de ce côté, il poursuivit avec succès ses entreprises contre Israël, dont Jéhovalı était las. Dans une série d'escarmonches, sous le règne de Jéhu, il battit les Israélites sur toute la partie des frontières de leur pays qui était en contact avec la Syrie, depuis le Jourdain jusqu'au point le plus oriental, dans le pays de Galaad, de Gad, de Ruben et de Manassé, depuis Aroër sur l'Arnon jusqu'à Basan. IV Reg., x, 32, 33; Maspero, op. eit., p. 381-382. Le prophète Amos, 1, 3, 13, prédit des châtiments contre Damas, dont le roi a cerasé Galaad sous les herses de fer et a éventré les femmes enceintes. Voir col. 55. Sous Joachaz, fils de Jéhu, Hazaël et son fils Bénadad II furent encore les ministres de la vengeance divine contre Israel. Le roi de Syrie avait fait périr presque toute l'armée israélite et l'avait réduite en poussière, pareille à celle de l'aire qu'on foule aux pieds. IV Reg., xiii, 3, 7. Cependant, dans cette extrémité, Joachaz implora le Seigneur, qui écouta sa prière, vit l'affliction de son peuple et lui envoya un sauveur. IV Reg., xiii, 4-5, 22, 23. On a soupçonné que ce sauveur, à moins que ce ne soit Joas, fils de Joachaz, IV Reg., xIII, 25, n'était autre qu'un roi assyrien qui, en battant le roi de Damas, avait donné du répit aux Israélites. « Mon opinion, dit G. Smith, The Assyrian Eponym Canon, p. 192, est que par ce sauveur il faut entendre Salmanasar dont les expéditions contre Bénadad durent abattre pour un temps la puissance et donnérent ainsi aux Israélites le temps de respirer. » Cf. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, t. 111, p. 481-485; Meignan, Les prophètes d'Israël. Quatre siècles de luttes, p. 301-305. Hazael fit aussi une expédition contre le royaume de Juda, sous le règne de Joas. Il vint assieger Geth et, quand il l'eut prise, il se mit en marche contre Jérusalem. Joas acheta la paix et donna au roi de Syrie tout l'argent que ses prédécesseurs avaient offert au temple de Jérusalem. IV Reg., XII, 17, 18. Cf. II Par., xxiv, 23, 24. Hazael eut pour successeur son fils Benadad II. IV Reg., xiii, 24. Ce roi habile et valeureux avait bâti dans sa capitale un palais magnifique, que le prophète Amos, 1, 4, menaça d'incendie pour venger les crimes des Syriens contre Israel, Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, t. III, p. 489. Quelques assyriologues pensent qu'il y ent d'autres rois de Syrie qui porterent le nom d'Ilazael; mais il est fort possible qu'Hazaël II ne soit qu'un dédoublement d'Hazaël I<sup>er</sup>. Voir t. 11, col. 1225. E. Mangenot.

HAZAZEL, nom du bouc émissaire. Voir Bouc ÉMISSAIRE, t. 1, col. 1871.

HAZIA (hébreu : Ḥāzāyāh, « Jéhovah voit; » Septante : 'Οζειά), fils d'Adaïa, ancêtre de Maasia, l'un des chefs de Juda qui habita Jérusalem au retour de la captivité. Il Esd., xi, 5.

HAZIR (hébreu : Hēzīr; Septante : 'Πζεῖρ), un des chefs du peuple signataires de l'alliance théocratique à la suite de Néhémie. II Esd., x. 20.

HÉ, π, cinquième lettre de l'alphabet hébreu, représentant une aspiration comme notre h aspirée. Il est impossible de dire avec certitude ce que signifie le mot κπ, hê, ou π, hê, et quel objet représentait l'hiéroglyphe primitif de cette lettre. J. Fürst, Hebräisches Handwörterbuch, 3° édit., 1876, t. 1, p. 310, voit dans la forme phénicienne du caractère, Λ. l'image grossière d'une haie. D'après II. Ewald (voir Gesenius, Thesaurus, p. 359), ce signe représente une fente, une crevasse. D'autres y voient une fenètre E. de Rougé le fait dériver de l'image hièroglyphique égyptienne figurant un plan de maison. Voir Alphabet. t. i, col. 405. — Dans les transcriptions

des noms propres, la Vulgate supprime ordinairement le hé: הַבְּיִהְ = Edissa, Esth., וו, דֹיָ בְּיִּהְ = Aduram, Gen., x, 27, etc. Elle est quelquefois conservée comme dans היר Hor, Num., xx, 22, etc.; mais généralement notre traduction latine se sert de la lettre h pour rendre la heth ou le ain hébreu. Voir ПЕТИ 2, col. 668.

**HÉBAL** (hébreu : 'Ébâl), nom d'un descendant de Jectan et d'une montagne de Palestine.

1. HÉBAL (Septante: Codex Vaticanus, omis; Codex Alexandrinus: Γεμιάν), huitième fils de Jectan, descendant de Sem. I Par., 1, 22, L'orthographe de ce nom est ailleurs, Gen., x, 28, Ébal. Voir ÉBAL 1, t. 11, col. 1524.

2. HÉBAL (hébreu : har 'Ébâl, « mont 'Ébâl; » Septante : ὄρος Γαιβάλ), montagne de la chaîne d'Éphraîm, située au nord de Naplouse, en face du mont Garizim. Deut., xi, 29; xxvii, 4, 13; Jos., viii, 30, 33. Sa situation est déterminée dans le premier passage de la Bible où il en est question, Deut., xt, 30. Voir Garizim, col. 106. C'est la montagne des malédictions, c'est-à-dire celle au picd de laquelle se tenait une partie des Israélites pour l'imposante cérémonie prescrite par Moïse, Deut., XI, 29; xxvn, 43, et accomplie par Josué, vm, 33. Les tribus qui y prirent place furent Ruben, Gad, Aser, Zabulon, Dan et Nephthali. Deut., xxvII, 13. Elle fut aussi marquée par un double monument religieux, destiné à montrer que Dieu et sa loi prenaient possession de la terre de Chanaan en même temps que le peuple bébreu. Le premier était un monument de pierres enduites de chaux, espèce de stèle gigantesque, sur laquelle furent gravées les paroles de la loi, c'est-à-dire probablement un résumé de la législation proprement dite. Deut., xxvn, 2-4. Le second était un autel de pierres brutes et non polies, sur lequel on offrit des holocaustes au Seigneur. Deut., xxvii, 5-7; Jos., viii, 30-32. D'après le Pentateuque samaritain, ces pierres et cet autel auraient été dressés sur le mont Garizim et non sur le mont Hébal. Mais tous les manuscrits hébraïques, aussi bien que la version des Septante et celle de la Vulgate, portent, dans le passage en question, le mot '£bâl au lieu de Garizim.

Le montHébal (fig. 117) s'appelle aujourd'hui Djébel Slimah, ou pleinement Djébel Sitti Slimah, ou encore

Djébel Eslâmiyéh, du nom d'une femme musulmane dont le tombeau y est vénéré. Peu visité par les voyageurs européens, il n'est guère fréquenté non plus, du moins dans toutes ses parties, par les habitants de Naplouse. Les Juiss craignent de s'y aventurer, parce qu'il passe pour peu sûr; les Samaritains l'ont en horreur, parce que, à leurs yeux, c'est la montagne des malédictions, et que le Garizim est leur montagne sainte, celle des bénédictions, où s'élevait jadis leur temple et où ils sacrifient encore. Quant aux musulmans, ils y venerent, à la verité, deux oualis; mais, en dehors de ces deux points, ils parcourent rarement le plateau de cette montagne. Cf. V. Guerin, Samarie, t. 1, p. 446. L'Ilebal est i 938 metres au-dessus de la Méditerranée, et à 360 audessus de la vallée de Naplouse, dépassant ainsi le Garizim de 70 mètres environ. Il renferme, sur ses flancs inférieurs et méridionaux, plusieurs anciens tombeaux creuses dans le roc, et qui sont sans doute les restes de l'antique nécropole de Sichem. Cf. F. de Saulcy, Voyage en Terre Sainte, Paris, 1865, t. 11, p. 250-252. Il est, en général, beaucoup plus dénudé que la montagne opposée. Il a cependant jusqu'à une certaine hauteur, une bordure de jardins entourés de haies de cactus. Malgré les rochers qui hérissent ses pentes abruptes et la roideur de leur inclinaison, elles étaient autrefois cultivées par étages, comme l'attestent de nombreux murs de souténement; aujourd'hui encore, elles ne sont pas complètement incultes; car, dans les endroits les moins escarpés et où les anciennes terrasses sont mieux conservées, on y sème soit du blé, soit du dourah. Le sommet forme un plateau assez étendu; la vue qu'on embrasse de là est à peu près semblable à celle du mont Garizim, mais avec une plus grande extension vers le nord-est. La partie nord n'offre nulle part de ruines apparentes; seulement cà et là, de petits murs d'enclos renversés et avant servi à délimiter des propriétés prouvent que jadis ce sommet était cultivé en céréales ou en vignes; de vieux ceps rampent encore sur le sol en plusieurs endroits. A la partie sud, on remarque des ruines appelées Khirbet Kléiséh ou Knîséh, selon V. Guérin, Samarie, t. II, p. 449, Khirbet Quleisa ou Quneisa, suivant les explorateurs anglais, Survey of Western Palestine, Name lists, Londres, 1881, p. 185. Elles occupent le point culminant de la montagne. De nombreuses maisons jonchent de leurs débris confus un sol inégal et rocheux; les matériaux avec lesquels elles étaient construites avaient été à peine équarris. Une enceinte carrée, mesurant environ 32 pas sur chaque face et bâtie avec des blocs plus considérables, eux-mêmes très grossièrement taillés, est appelée El- Qala'ah, « le château. » On en ignore la destination. Les musulmans vénèrent sur l'Hébal deux tombeaux : celui d'une femme, Sitti Slimah, qui lui a donné son nom, et celui d'un scheikh appelé 'Amad ed- Din, « soutien de la religion. » Voir la carte du mont Garizin, col. 109. Reste-t-il quelque chose de l'autel primitif élevé par Josué? Voici ce que dit à ce sujet V. Guérin, Samarie, t. 11, p. 451; « Pour retrouver ce monument précieux, j'ai parcouru avec soin tout le plateau méridional de la montagne, de même que j'en avais exploré le plateau septentrional; mais toutes mes recherches ont été vaines. D'abord, il est à croire que eet autel n'existe plus depuis longtemps, les Samaritains ayant transporté au Garizim la tradition qui le rattachait à l'Ilébal et, par conséquent, ayant peut-être, pour aceréditer ce transfert, effacé jusqu'aux traces du monument primitif; ensuite, quand même il existerait encore, comme il ctait bâti avec des pierres informes et non taillées, et que la plus grande partie du plateau méridional de l'Hébal est couverte de bloes de rocher plns ou moins considérables, et diversement entassés, ou disposés naturellement par assises horizontales, il serait à peu près impossible actuellement de le retrouver au milieu de ce chaos confus, à moins d'etre guide dans

cette recherche par la tradition; mais celle-ci a été complétement perdue par les Juifs, et les Samaritains l'ont reportée ailleurs depuis de longs siècles. Ce qui me semble le plus probable, c'est que l'enceinte carrée signalée par moi au Khirbet Kléiséh peut avoir jadis renfermé cet autel. Ensuite, elle parait avoir été remaniée et avoir servi à un but de défense. Cette enceinte occupe, en ellet, le point le plus élevé de l'Hébal, et tout porte à penser que l'autel érigé par Josué devait être situé sur le sommet de cette montagne. » Cf. Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement, Londres, 1873, p. 66-67; 1876, p. 191; Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. II, p. 186-187;

suite il vécut 430 ans. Dans I Par., 1, 24, 25, la même suite des patriarches est donnée, moins l'indication de leur âge. Il est présenté comme l'ancêtre du peuple hébreu, qui porte son nom. Gen., x, 21; Num., xxiv, 24. Voir llébreu.

2. HÉBER (hébreu: Ḥċbċr, et Num., xxvi, 45: Ḥċbċr; Septante: Gen., xLvi, 27, Xċδωρ; Num., xxvi, 45, Xċδερ; I Par., vii, 31: Γάδερ, Codex Alexandrinus: Xάδερ; I Par., vii, 32: Xżδερ), fils de Beria, le fils d'Aser. Gen., xLvi, 17; I Par., vii, 31. De lui se forma la famille des llèbèrites. Num., xxvi, 45. Les descendants d'llèber ne sont enumérès que dans I Par., vii, 32-34.



117. - Le Mont Hébal. D'après une photographie. - Au pied de la mentagne, Naplouse.

C. R. Conder, Tent Work in Palestine, Londres, 4889, p. 35-36. A. LEGENDBE.

HÉBER, nom de six personnages. Il répond dans la Vulgate à deux noms hébreux dont la première lettre différe,  $\gamma z z$ , 'Ébér, et  $\gamma z z$ , Hébér, le premier 'Éber venant d'une racine, 'ábar, « passer au delà, » le second, Hébér, d'une racine, hábar, « joindre, associer. » Au premier nom se rapportent les nés 1, 4, 5; au second, 2, 3, 6. Les Septante ont habituellement gardé une distinction entre ces deux noms : le premier étant rendu par "E6 $\varepsilon p$  ou  $\Omega \theta d z$ , le second par  $X d \theta z z$ ,  $X b \theta \omega z$  ou " $A \theta z z$ . La Vulgate a mis indistinctement Héber, excepté dans Jud., iv, où elle a Haber. Voir Haber, col. 382.

1. HÉBER (hébreu: 'Êbèr; Septante: 'Έβερ, et dans Num., xxiv, 24; 'Εβραίους, mais Godex Ambrosianus: 'Έβερ), fils de Salé, descendant de Sem, et père de Phaleg et de Jectan. Gen., x, 24; 1 Par., i, 49; Luc., iii, 35. Dans la généalogie de Gen., xi, 16-17, il est dit que Héber avait 34 ans quand il engendra Phaleg, et qu'en-

3. HÉBER (hébreu: Πέβισ; Septante: 'Αβεισ', Codex Alexandrinus: "Αβερ), un des fils de Méred par une de ses femmes, Judaia. Il est présenté comme le fondateur de la ville de Socho. I Par., iv. 47, 18.

4. HÉBER (hébreu : 'Ébér; Septante : 'Ωθήδ), chef d'une famille de Gadites qui habitait dans le pays de Basan ou en Galaad. I Par., v, 43, 16.

5. HÉBER (hébren : 'Ēbēr'; Septante : 'Ωθζε) Benjamite, fils d'Elphaal, I Par., vm, 12.

6. HÉBER (hébreu: Hébér, à la pause Hübér; Septante: "Λ6αρ), autre Benjamite, fils d'un Elphaal, I Par., viii, 17, qui parait diffèrer d'un précèdent Elphaal lequel a aussi un Héber parmi ses enfants, ŷ. 12.

HÉBÉRITES (hébreu: ha-Hébri: Septante: ὁ Χοθερεί), famille de la tribu d'Aser, dont Héber 2 était le père. Num., xxvi, 45.

## 1. HÉBRAÏQUE (BIBLE). Voir BIBLE, t. I, col. 1776.

2. HEBRAIQUE (LANGUE). - La langue hébraïque est la langue que parlaient les anciens Hébreux et dans laquelle a été écrite la plus grande partie de l'Ancien Testament. A part un verset de Jérémie, x, 11, quelques chapitres de Daniel, II, 4b- VII, 28, et d'Esdras, I Esd., IV, 8-VI, 18; VII, 16-26, qui sont en araméen, c'est en hébreu qu'ont été rédigés tous les livres protocanoniques de l'Ancien Testament, ainsi que plusieurs deutérocanoniques conservés seulement dans les traductions (Eccli.: peut-être Dan., m. 24-90, xm, xiv; I Mach.) et un certain nombre d'apocryphes (Énoch, les Psaumes de Salomon, etc.). - En dehors de ces écrits bibliques ou se rattachant à la Bible, il ne nous est parvenu que quelques inscriptions rédigées en hébreu : l'inscription de Siloé, découverte à Jérusalem en 1880 et remontant au viiie siècle av. J.-C.; une vingtaine de sceaux en partie antérieurs à la captivité et ne contenant guère autre chose que des noms propres; des monnaies du temps des princes machabéens. - Le nom de langue hébraïque n'est pas ancien dans la Bible; il remonte aux environs de 130 av. J.-C., date à laquelle il est pour la première fois employé par le traducteur de l'Ecclésiastique (èv éxotois éépailoti λεγόμενα; voir Hebbeu 2, col. 515). La langue hébraïque a été appelée langue sacrée par les Juiss en opposition avec l'araméen qui est dit langue profane. Les savants désignent souvent l'hébreu biblique sous le nom d'ancien hébreu par opposition au néo-hébreu de la mischna. - L'hébreu est une branche de cette grande famille des langues sémitiques (voir Sémitiques [Langues]) répandues dans l'Asie occidentale, de la Méditerranée au Tigre et à l'Euphrate, des montagnes d'Arménie au sud de l'Arabie, portées par les Arabes jusqu'en Abyssinie et par les Phéniciens dans les îles et sur divers rivages (Carthage) de la Méditerranée. - Pour les savants qui divisent les langues sémitiques en quatre groupes : méridional (arabe, ethiopien), septentrional (dialectes arameens), oriental (assyro-babylonien), et intermédiaire (dir lectes chananéens), c'est à ce dernier groupe qu'appartiennent, avec le phénicien, le punique, le moabite, etc., l'ancien hébreu et les dialectes néo-hébreu et rabbinique qui en sont issus.

1. ÉCRITURE. — I. ALPHABET ET CONSONNES. — L'un des traits les plus caractéristiques dans les langues sémitiques est l'importance des consonnes. Ce sont les consonnes qui indiquent l'idée maîtresse du mot dont les voyelles ne servent qu'à marquer les nuances ou les points de vue secondaires. Toutes les fois par exemple que les trois lettres QD S scront groupées dans cet ordre, et quelles que soient les voyelles, on aura des mots renfermant l'idée de sainteté : QàDaŠ, « il a été saint; » QàDòŠ, « saint; » QòDèŠ, « sainteté, sanctuaire; » QàDêŠ, « voué à la prostitution sacrée. » Il en est tout autrement dans nos langues, comme le prouvent les mots suivants qui ne different entre eux que par leurs voyelles: PaLiR, PeLeR, PiLeR. PoLiR, Cette remarque nous permet de comprendre pourquoi l'alphabet hébreu pouvait ne renfermer que des consonnes. Lorsque l'hébreu était une langue parlée, il suffisait au lecteur expérimenté de connaître le sens principal exprimé par les consonnes; le contexte et la 'neur générale du passage déterminaient le sens secondaire qu'il devait exprimer au moyen de telles ou telles voyelles. - Il y a vingt-deux lettres dans l'alphabet hébreu; toutefois comme l'une de ces lettres correspond à deux articulations, on peut dire qu'il y a en tout vingt-trois consonnes. Leurs noms, d'origine phénicienne, désignent les objets avec lesquels leur forme primitive présentait des ressemblances. Nous reproduisons ici la forme des lettres, leurs articulations, leurs noms transcrits en caractères romains, la signification certaine ou simplement probable de ces noms. Enfin puisque les lettres hébraïques

ont été employées comme chiffres, nous indiquons dans une dernière colonne leur valeur numérique.

## ALPHABET HÉBREU

1						
	FORME.	ARTICULATION,	NOM en hébreu.	TRANS-CRIPTION.	SENS.	VALEUR numėrique,
1.	×	', esprit doux	אַלֶּף	Aleph.	Bœuf.	1
2	=	b	בית	Bèth.	Maison.	2
3.	2	g, toujours dur.	בּיִבֵּי	Ghimel.	Chameau.	3
4.	ī	đ	2,24	Daleth.	Porte.	4
5.	<u> </u>	h	87	Hè.	Fenètre.	5
6.	٦	v	11	Vav.	Crochet.	6
7.	7	z	7:1	Zaïn	Arme.	7
8.	īī	h, aspiration très forte	חַית	Hệth.	Rempart.	8
9.	2	t	פית	Têth.	Serpent.	9
10.	,	y, consonne	ייד	Yôd.	Main.	10
11.	2	k	ردل	Kaph.	Creux de la main.	20
12.	5	1	למד זיי	Lamed.	Aiguilton.	30
13.	ם, ב	m	מם	Mêm.	Eau.	40
14.	2, 7	n	בון	Nun.	Poisson.	50
15.	٥	s	סָמֶד	Samek.	Appui.	60
16.	יי	*, esprit rude	עיו	Aïn.	Œil.	70
17.	D, N	p	ХĎ	Pè.	Bouche.	80
18.	2, 7	ts	77 <u>2</u>	Sadé.	Harpen.	90 '
19.	P	P	קיף	Qoph.	Nuque.	100
20.	ן ר	r	רוש	Rèscb.	Tête.	200
21.	<u>ਦ</u>	s ch	l.ā. Lá	Šin. Šin.	Dent.	300
22,	п	\$	ֿוַד	Tav.	Signe	400

Remarques. — 1. Cinq de ces lettres ont une forme différente à la fin des mots; ce sont les lettres  $z, z, z, z, z, z, qui deviennent <math>\gamma, z, \gamma, \gamma, +$  Le  $\acute{S}in$  et le  $\acute{S}in$  ne différent entre eux que par le point diacritique placé à gauche pour la lettre  $\acute{S}in$  (v), à droite pour la lettre  $\acute{S}in$  (v)

 L'hébreu s'écrit de droite à gauche (בראשית ברא) et non de gauche à droite comme s'écrivent nos langues européennes. Jamais on ne commence un mot à la fin d'une ligne pour le continuer au début de la ligne suivante : on laissera plutôt un espace blanc à la fin de la ligne. Certaines lettres toutefois peuvent se dilater pour de la prononciation, la plupart des lettres hébraïques ont leur équivalent dans nos langues. Les gutturales, א, ה, ה, ז, présentent seules une difficulté notable; l'א se fait sentir par une articulation très légère semblable à l'esprit doux du grec; le a correspond à notre h aspiré, le n au ch allemand très fort; quand au 7, c'est une articulation toute particulière aux Orientaux (gh ou rg). Parmi les sifflantes 1, 2, 2, 2, 2, 1 correspond à notre z, D à notre s; w a un son un peu plus dur; le z est intermédiaire entre s dur et ts. - 4. Les lettres

hébraïques servent aussi à marquer les chissres, notamment pour l'indication des chapitres et des versets de la Bible. Les unités sont exprimées par les lettres x à z. les dizaines par les lettres , à z. Le premier groupe des centaines (100 à 400) est indiqué par les lettres 🥫 à 🛪; le deuxième groupe des centaines (500 à 900) est parfois indiqué par les lettres finales ( $\gamma = 500$ , z = 600.  $7 = 700, \tau = 800, \gamma = 900$ ), parfois aussi par  $\tau = 400$ joint aux lettres du premier groupe des centaines (77 = 400 + 100 = 500). Pour exprimer les mille, on fait souvent usage des premières lettres de l'alphabet surmontées de deux points ( $\ddot{s} = 1000, \ddot{z} = 2000$ ). Quand il fant combiner ces lettres pour former des chiffres complexes, les lettres les plus importantes précèdent les autres. Une remarque spéciale est à faire à propos du chiffre 15. Il s'écrirait régulièrement  $\pi$  (10 + 5); mais  $\pi$ est l'écriture abrégée du nom divin היהי; aussi l'écrit-on ביב (9 + 6). Une raison analogue fait écrire 16 par בים au lieu de v.

H. LES VOYELLES. — Dans nos Bibles hébraïques les voyelles sont indiquées par des signes spéciaux dus à diverses combinaisons du point et du trait, et placés, soit au-dessus, soit à l'intérieur, soit surtout au-dessous des consonnes. Ces points-voyelles sont combinés d'après un système adventice ajouté après coup aux textes sacrès par les Massorètes (voir plus bas, col. 504). — On distingue trois groupes de voyelles : les longues, les brèves et les semi-voyelles. Les noms araméens donnés à ces signes se rapportent à la forme que prend la bouche ou aux mouvements qu'elle exécute en prononçant ces voyelles.

1º Voyelles longues. - Il y en a cinq:

FORME.		. Nom.	NOM. VALEUR.		EXEMPLE.		
1.	<del>-</del>	Kamets,	å leng,	ΞN,	'āb,	« père. »	
2.		Tséré,	ē long,	7		« měre. »	
3.	1_	Chireq gadol,	i long,	איש.	ìš,	« homme. »	
4.	٦	$Cholem_i$	o long,	,כולל	qôl,	« voix. »	
5.	7	Schoureq,	û long,			« cheval. »	

Comme on le voit, les trois dernières voyelles longues supposent, quand elles sont pleinement écrites, la présence d'une consonne. Le Cholem toutefois est assez souvent indiqué par un simple point placé au-dessus des consonnes (\*\*\*Ep) : cette écriture défective ne s'emploie pas toujours d'une façon arbitraire, mais est soumise à certaines règles qu'il scrait trop long d'indiquer iei. Quant à l'écriture défective du Chiveq gadol et du Schoureq, elle est considérée comme fautive.

2º Voyelles brèves. - Il y en a einq:

FORME.		. Non.	VALEUR.			EXEMPLE.		
1	_	Patach,	a	bref,	ns,	²aḥ,	« frère. »	
2.	-	Ségot,	é	bref,	352,	mělék,	u roi. »	
3	-	Chireq qaton,	i	bref,	Ξ8,	'im,	a si. »	
4.	7	Kamets chat ouph,	0	bret.		kol,	« tout. »	
5.	-	Kibbuts,	14	bref,	2128,	'ummim,	a peuples. »	

Un des grands défauts du système massorétique est l'emploi du même signe pour indiquer à long et o bref. Le meilleur moyen de se fixer sur la pronouciation de ce signe dans les divers cas où on le rencontre est de recourir à l'étymologie. Toutefois on peut remarquer que la prononciation à long est la plus fréquente et formuler le principe suivant qui sera plus facile à comprendre après ce qui sera dit des syllabes : L'o bref ne se rencontre que dans les syllabes fermées non accentuées, ou dans les syllabes ouvertes devant un chateph-kamets ou un autre kamets-chatouph.

3º Semi-royeltes. — Elles sont appelées schevas (אִישִׁ) et l'on en distingue deux espèces : le scheva simple et le scheva composé.

1. Le scheva simple (\_,) a une double fonction. Parfois il ne rentre pas, à proprement parler, dans le système des voyelles. D'après la tradition massorétique en effet, aucune lettre, dans le corps du mot, ne peut être dépourvue de signe vocalique : si elle n'a pas de voyelle propre, on met un scheva. Le rôle de ce scheva est souvent alors de marquer la fin d'une syllabe fermée, de diviser deux syllabes consécutives (voir plus loin la question des syllabes : Il, Phonetique, cel. 469). Il est à noter toutefois que les lettres faibles (voir 11, Phonétique) peuvent être dépourvues de tout signe vocalique, même dans le corps du mot. A la fin des mots, le 🥆 final est la seule lettre qui prenne régulièrement ce scheva simple (בֶּלָהָ), que l'on appelle « scheva quiescent » et que l'on ne fait pas sentir dans la prononciation. - Au commeneement des mots (527), et des syllabes, soit après une voyelle longue are, soit après un scheva quiescent קק\_קיל, le scheva simple est appelé « scheva mobile »; il se fait entendre dans la prononciation comme un e muet très bref : qetôl, qô-teláh, iq-telu. C'est souvent alors (voir VII, Histoire de la langue hébraïque, col. 502) un reste d'ancienne voyelle. — 2. Les « schevas composis » que l'on appelle aussi chateph, sont obtenus par la juxtaposition du signe du scheva simple et des signes des voyelles brèves. On a ainsi : un chateph-patach, בָּיר, hămôr), un chateph-ségol, 👾 (בָּיר, 'emôr), un chateph-kamets,  $\frac{1}{71}$  (\*  $\frac{1}{7}$ ,  $\frac{1}{1}$ 60i), qui équivalent à des voyelles a,  $\dot{c}$ , o, très brèves, analogues à celles qui terminent les mots italiens  $R\dot{o}ma$ ,  $Am\dot{o}rc$ ,  $C\dot{o}rso$ . Ces schevas composés s'emploient surtout avec les gutturales; toutefois \_ et \_ se' rencontrent avec d'autres

III. AUTRES SIGNES MASSORÉTIQUES. — Le système massorètique ne pourvoit pas seulement à l'indication des voyelles; il renferme d'autres signes dont les uns servent à préciser la prononciation de certaines consonnes, dont les autres marquent les relations qui existent entre les mots et les phrases.

le A la première catégorie appartiennent :— 1. Le daguesch fort; c'est un point placé dans des lettres qui se trouvent d'ordinaire au milieu des mots pour indiquer qu'elles se redoublent dans la prononciation : 527 doit

se prononcer qit-tèt. — 2. Le daguesch doux; c'est un point qui se met en certains cas dans les lettres recepta pour indiquer qu'elles ne sont pas aspirées (voir II, Phonétique). — 3. Le mappiq; c'est un point placé dans les lettres faibles "na pour indiquer qu'elles gardent leur valeur de consonne (voir II, Phonétique); on ne le trouve guère que dans le n final. — 4. Le raphé; c'est un signe d'un emploi assez rare dans la Bible. Il consiste en un trait placé au-dessus d'une lettre pour indiquer qu'elle n'a ni daguesch ni mappiq.

5. Le mêtheg, 'petit trait vertical placé à gauche d'une voyelle (\_\_); il indique que, même dans une syllabe non accentuée, par exemple dans une syllabe tonique secondaire, cette voyelle ne doit pas être prononcée trop rapidement.

2º A la seconde catégorie appartiennent: —1. Le maqqef, trait d'union que l'on met entre deux mots qui ne doivent plus en faire qu'un avec un seul accent principal sur le second mot : בְּיֵבֶּיִר, kol-àulâm, « tout homme; »

— 2. Surtout les accents proprement dits. Ils sont très nombreux dans le système massorétique. Leur fonction est double. Ils indiquent avant tout la syllabe tonique de chaque mot; pour cette fin et quelles que soient leurs

aulres fonctions, ils se placent au-dessus ou au-dessous de cette syllabe tonique, généralement au-dessus ou audessous de la consonne qui en marque le début. L'accent tonique est généralement sur la dernière syllabe du mot (qui est alors appelé milra), parfois sur la pénultième (le mot est alors dit mil'él), jamais sur l'antépénultième. - Les accents servent en outre à indiquer le lien logique de chaque mot avec la phrase tout entière, en marquant soit la connexion, soit la séparation des termes; on distingue, à cause de cela, des « accents conjonctifs » et des « accents disjonctifs ». - De plus il y a deux systèmes d'accentuation, dont l'un est employé pour les livres regardés comme poétiques par les Massorêtes (Psaumes, Proverbes, Job), l'autre pour les livres censés rédigés en prose. Les accents prosaïques sont au nombre de vingt-sept, les accents poétiques au nombre de dix-neuf. Il est inutile de les énumérer ici. - Les accents les plus importants sont les deux disjonctifs suivants : le Silluq (\_,) qui, joint au Soph-Pasuq (:), marque la fin du verset, et l'athnach (\_\_) qui se met sous la tonique à la fin de la première moitié du verset.

Il. Phonétique. — La phonétique est l'étude des propriétés des consonnes et des propriétés des voyelles.

1. PROPRIÉTÉS DES CONSONNES. — 1º Il faut distinguer d'abord plusieurs groupes de consonnes importants à signaler, à savoir : les gutturales (Ν, Π, Π, Γ). les muettes (Ξ, Σ, Ξ, Ξ, Ξ, Γ), les faibles (Ν, Π, Ξ, Ξ, ), les sifantes (Ξ, Σ, Ξ, Ξ, Ψ, Ψ), les dentales (Ξ, Ξ, Ξ, Ξ). les liquides

(-, z, z, -).

2º Les phénomènes généraux auxquels les consonnes hébraïques peuvent être sujettes sont : - 1. La commutation, en vertu de laquelle une lettre a été remplacée par une autre lettre du même organe ou assez homogène, par exemple dans ילד, דלי, עלי, « ètre dans la joie, » באל et ;; « racheter. » — 2. L'assimilation, en vertu de laquelle la consonne qui termine une syllabe se change en la consonne qui commence la syllabe suivante. Le cas le plus frequent est l'assimilation de la consonne : : ::: pour harry. L'assimilation n'a lieu d'ordinaire que dans le cas où la première consonne n'a pas de voyelle, mais un simple scheva quiescent; quant à la seconde consonne, elle se redouble et prend le daguesch fort. -3. La suppression des consonnes et plus particulièrement des faibles, אהרי, et des liquides, בבי. Elle a lieu soit au commencement des mots quand la consonne aurait un simple scheva mobile (👣 pour 📆, impératif kal de vizz), soit au milieu des mots surtout après une consonne munie du scheva mobile (דעביי pour ייביה, imparfait hiphil de ביל), soit à la fin des mots par exemple aux 3°s pers, plur, mas, des verbes ( trup; pour propr, imparfait kal de 'tup), soit aux états construits pluriels des noms, où z'\_devient '\_. - 4. La transposition. On la remarque dans certains mots; c'est ainsi par exemple que שכלה et שלכה ne différent que par la transposition du 'et du z et ont exactement le même sens. La transposition a lieu aussi dans certaines formes grammaticales, lorsque la conjugaison amène la juxtaposition d'une sifflante après une dentale préformante; dans ce cas la sifflante passe avant la dentale et la forme השתפר remplace, à l'hithpahel de בְּשָׁי, la forme normale בַּיִּשְׁיָה. - 5. Surtout le redoublement, indiqué par le daguesch fort. Le redoublement est essentiel : quand une consonne devrait être écrite deux fois sans autre intermédiaire que le scheva simple quiescent, הברקי pour קברהקי quand il y a assimilation, שבי pour שנבי; quand le redoublement est caractéristique d'une forme grammaticale soit dans la conjugaison du verbe (722, pihel de 722), soit dans la dérivation des noms (722). Il est en revanche des cas où le redoublement n'a d'autre raison d'être que l'euphonie. On ne redouble pas les consonnes finales, ni certaines consonnes (notamment les sifflantes et 1, 1, 2, 2, 2) munies du scheva simple.

3º Les lettres muettes, les gutturales et les lettres faibles donnent lieu à plusieurs remarques particulières : 1. Les muettes ont une double prononciation : un son primitif dur et rapide, et un son aspiré, plus doux et plus faible (on ne fait guère sentir la différence que pour le z, dont la prononciation dure est p, dont la prononciation aspirée est ph). La prononciation dure, indiquée par le daguesch doux, s'est maintenue dans les muettes : au début des mots, quand ils commencent une phrase ou un membre de phrase, ou bien quand ils sont précèdés d'un mot terminé par une lettre sans voyelle; au commencement des syllabes dans le corps des mots, quand la syllabe précédente se termine par une consonne munie du scheva quiescent ( $\aleph \Xi_{\tau}^{**}$ ), « il guérit »); enfin toutes les fois que ces consonnes sont redoublées (le daguesch fort remplit alors une double fonction : il indique le redoublement et sert de daguesch doux). -2. Les gutturales ont trois propriétés spéciales. Leur dureté ne permet pas qu'on les redouble; elles n'ont jamais de daguesch; le a et surtout le a peuvent avoir un redoublement atténué que l'on appelle virtuel et qui exerce son influence sur le choix des voyelles qui les précèdent. - Leur prononciation rauque est inséparable d'une certaine association avec le son a; de la vient que, toutes les fois que c'est possible, la voyelle a prend, devant les gutturales, la place des autres voyelles: הבן pour הבן, « sacrifice. » Quand cette substitution répugne aux principes de la grammaire, on introduit, entre la voyelle et la gutturale, un α intermédiaire très bref, dit patach furtif, qui n'est pas même une voyelle proprement dite et qui se prononce avant la lettre sous la-quelle il est inscrit : מינים, Šáluah, pour מינים — Enfin lorsque ces consonnes n'ont qu'une semi-voyelle, on ne peut généralement les prononcer sans faire entendre un son plus caractérisé que celui du scheva simple mobile; de la l'emploi des schevas composés avec les gutturales, אָלה pour אָלה, et מַהָּר pour אָהָי; même le scheva composé est remplacé par une voyelle proprement dite devant un scheva simple, יהרגו pour מרכים (chaque gutturale a une affinité particulière avec un scheva composé : » avec \_\_\_, n et n avec \_\_\_). Toutefois la règle du scheva composé, absolue quand la gutturale est au début des mots et des syllabes (מַבֶּד, הַדְּבָּד, admet beaucoup d'exceptions quand la gutturale termine la syllabe (אָדְיּיִדְ, בְּשִׁיִּבְי). — Le א est assimilé aux gutturales en tant qu'il ne peut pas se redoubler, et qu'il a quelque affinité pour le son a. - 3. Les lettres faibles ont ceci de particulier que leur articulation est, en certains cas surtout, très atténuée, très adoucie, et peut même, sous diverses influences, ne plus se faire entendre du tout; dans ce dernier cas, les lettres faibles ne servent plus qu'à allonger les voyelles qui les précedent. - L'n est l'esprit doux du grec; il garde toujours cette articulation et reste lettre gutturale quand il est au début du mot ou d'une syllabe : 728, 'âmar, « il a dit. » Il la garde même en certains cas, lorsque dans le corps du mot il termine une syllabe, נאדה Mais l'x perd le plus souvent sa valeur de consonne à la fin des syllabes dans le corps du mot; il la perd toujours quand il termine le mot lui-même. Dans ces deux cas il ne fait plus qu'allonger la voyelle

qui précède : אָרָה pour אַדָּב (pour בְּאָבוֹי (pour בְּאָבוֹי ), קאָבוֹר אָנְהְיִּה pour אָדָב (cf. aussi בִישָּה pour בִּישָּה pour בִּישָּה ביין avec transposition, sous la consonne munie du scheva, de la voyelle de la lettre suivante). Parfois on n'écrit plus l'<br/>א devenu muet : ינָדָאָי pour ינָאָדָי. — An début des mots et des syllabes, le a garde toujours sa valeur de consonne gutturale (sauf pour le verbe 775, qui suit, en grande partie, la conjugaison d'un 🗉). Il la garde aussi d'ordinaire à la sin des syllabes soit dans le corps des mots (न्वतः), soit même à la fin (नदः). Parfois cependant on l'élide : e'est, par exemple, quand il est précédé d'une lettre munie de scheva simple mobile et qui prend alors la voyelle du ה, אָרֶא ponr בּהאָרֶץ; c'est aussi quand la voyelle qui le précède et celle qui le snit se contractent en nne diphtongue : סְּקְהַה pour הַּקְּהָּה. — A la fin des mots, le a n'est pas tonjours une consonne même atténuée; très souvent il n'a d'autre rôle que d'indiquer une des voyelles longues  $\hat{a}$ ,  $\hat{e}$ ,  $\hat{o}$  (voir plus bas). — Le est une vraie consonne, assimilable, quant à sa prononciation orientale et primitive, au w anglais dans war. Toutefois le son du 7 est très obscur; quand, d'une part, le : est précédé d'une des voyelles oou u et que, d'autre part, il n'a pas de voyelle propre, il tend à s'affaiblir, à se contracter avec cette voyelle qui le précède de manière à donner un û long : בשָּהָה pour בַּשָּהָה ou בַּשָּהָה. Le même affaiblissement en u (ou en o) a lieu lorsque, suivi d'un ô long, le t est précédé d'un simple scheva (217 pour 217) ou même quand il est entre deux voyelles (zip pour zip). Précédé de la voyelle a, le i muni d'un simple seheva donne la diplitongue au : בישיה pour בישיה. Il faut enfin noter que le ז se change assez facilement en : soit au début des mots (77 pour 77) soit an milieu, sous l'influence du son i (הקיים pour הקיים). L') est, lui aussi, une véritable consonne, assimilable à l'y du mot anglais year. Mais précèdé du son i ou du son é, il perd sa valeur de consonne et donne un i long on un é long; précédé de a, il donne la diphtongue ai. - En dehors des cas où le 1 et l'e sont précèdés des voyelles de son analogue ou homogènes (u et o pour le \*, i pour l') ou de la voyelle a, ces lettres gardent leur י point אין טע de la sojent valeur de consonne : אָלָה, יְלְשָׁי, -- A la fin des mots toutefois, même quand elles sont précédés des voyelles homogènes ou de a, 1 et : disparaissent très souvent : τος, par exemple, devient το et un π est introduit pour marquer la voyelle longue qui résulte de ce changement: 75 (voir, pour l'emploi de ce 7, VII, Histoire de la langue hébraïque, col. 499).

II. PROPRIÉTÉS DES VOYELLES. - Les voyelles constituent un élément secondaire dans la langue hébraïque; aussi sont-clles généralement flottantes et pour le plus grand nombre soumises à des changements multiples: allongements, abréviations, additions, suppressions. - Il y a peu de mots dont les voyelles échappent à toute espèce de changement et sont « impermutables ». Certaines voyelles sont, dans tel mot donné, imperinutables par nature; ce sont généralement les voyelles longues  $\vec{a}$ ,  $\hat{c}$ ,  $\vec{i}$ ,  $\hat{o}$ ,  $\vec{v}$ , mais seule la connaissance des formes grammaticales permet de savoir avec certitude si elles ne peuvent changer. Le plus souvent toutefois, â, ê, î, ô, û, essentiellement longs, sont pleinement écrits; ê et î sont écrits avec י (דְּבָיר), ô et û avec ' (יָבּלֹר); l'à long est rarement représenté par une consonne dans le corps des mots. - En d'autres eas, les voyelles sont impermutables à raison de leur position. Ainsi une voyelle brève est impermutable quand elle est suivie d'une consonne redoublée (tel l'i bref 7°22) on d'une lettre qui, d'après les principes de la grammaire, serait munie du daguesh si sa nature ne s'y opposait (tel l'a bref de Emp pour Emp). Pareillement une voyelle longue sera impermutable quand elle remplacera une voyelle brève devant une consonne qui devrait être redoublée si sa nature ne s'y opposait (tel l'à long de 772

pour 572). — Quant aux voyelles « permutables », elles changent généralement sous l'influence des désinences on des transformations diverses qu'aménent la déclinaison des noms ou la conjugaison des verbes. Mais on peut préciser davantage les canses de ces changements en disant qu'ils peuvent dépendre : de la syllabe, de

l'accent tonique, de la pause, de l'euphonie.

1º La syllabe. - En hébren, comme dans les autres langues, la syllabe est le résultat de la conjonction des voyelles et des consonnes en groupes caractérisés. -En hébreu, une syllabe commence toujours par une consonne. Il n'y a d'exception au principe général que pour la conjonction i lorsqu'elle est ponctuée :. — Quant à leurs finales, certaines syllabes se terminent par une voyelle (p et p dans prep) et sont dites « ouvertes ». D'autres syllabes se terminent par une consonne (~2 dans קָבְיִּלְּהָ ou deux (בְּיֵילָהְ dans קָבִילָּהְ et sont dites : « fermées ». Parmi les syllabes fermées on donne le nom spécial de syllabes « aiguês » à celles qui sont terminées par une lettre redoublée : אמר dans אמר – Il faut noter aussi que ni le scheva simple mobile ni le scheva composé ne peuvent constituer, avec les consonnes qui les entourent, des syllabes proprement dites : la consonne munie de ces demi-voyelles se rattache à la syllabe qui suit (אָבֶייִ se doit lire yiq-telů; אָבִי se doit lire pō-'alō). Les syllabes ouvertes ont généralement des voyelles longnes: קטל, etc. Quant aux syllabes fermées ou aigués, elles ne peuvent prendre que des voyelles brèves (הבֶּיב, הבבה), à moins qu'elles n'aient l'accent (בבה, « sage »). Il arrive sans cesse que la déclinaison des noms ou la conjugaison des verbes transforme des syllabes fermées en syllabes ouvertes, des syllabes ouvertes en syllabes fermées, et amène par conséquent des changements dans leurs voyelles.

2º L'accent tonique. — L'accent tonique principal est d'ordinaire sur la dernière syllabe, parfois sur la pénultième. Lorsqu'on ajoute des désinences, elles attirent généralement l'accent; plus rarement elles le laissent sur la dernière syllabe du radical. Or, en hébreu comme dans toutes les autres langues qui font sentir la tonique, la syllabe accentuée attire sur elle l'effort de la voix, souvent même aux dépens des autres syllabes, Lors donc que, en vertu des flexions grammaticales, l'accent tonique principal est déplacé, les voyelles et les syllabes initiales se trouvent modifiées,

abrégées et même supprimées.

3º La pause. — On désigne sous ce nom la forte intonation que, dans la lecture publique et rythmée des synagogues, on donne à la syllabe tonique du mot qui termine une phrase ou un membre de phrase important. Elle se produit, régulièrement avec les grands accents silluq et ahtnaq; on la rencontre parfois avec des accents secondaires moins importants (zaqeph-qaton, rebia, pazèr, etc.). Elle amène l'allougement des voyelles et parfois en fait réapparaître que la flexion grammaticale avait supprimées.

4º L'euphonie. — On a vu qu'un mot hébreu peut se terminer par deux consonnes sans voyelles. Toutefois, pour éviter l'articulation dure qui en résulte, on introduit souvent une voyelle auxiliaire entre ces deux consonnes, é bref avec les consonnes ordinaires (אָבֶי pour אָבֵי); a bref avec les gutturales (אַב pour אָבַי); i bref avec י (אַב pour אָבַ). La même raison d'euphonie fait qu'on ne laisse jamais deux schevas consécutifs au début d'un mot ou d'une syllabe; on remplace le premier par une voyelle auxiliaire (i bref en général; sous les gutturales ou immédiatement avant, la voyelle qui correspond au scheva composé qu'elles affectent): אַבּדֹן pour אַבּדֹן, אַבָּאַר pour אַבּדֹן.

pour לְאֶבל pour לְאֶבל. III. Мокриосове. — La morphologie est la science des formes grammaticales, c'est-à-dire des modifications ou flexions que subissent les mots en vue d'exprimer les diverses nuances de la pensée qui se rattachent à l'idée principale figurée par la racine elle-même. - le La racine est l'élément fondamental en hébren comme dans toutes les autres langues. Les racines hébraïques ont généralement trois lettres qui, avec les voyelles qu'elles soutiennent, forment deux syllabes. Il faut regarder comme réellement trilittères un certain nombre de raeines dans lesquelles une des deux dernières lettres a disparu et qui dès lors paraissent n'avoir que deux radicales : il en est ainsi avec les mots dont les deux dernières consonnes sont semblables : 12 pour 112, « piller, » avec ceux dont une des deux dernières lettres est faible : בף pour ביף, « se lever; » quant aux racines à quatre lettres, elles sont souvent d'origine étrangère; parfois aussi elles sont dérivées de racines trilittères. Les racines ont des vovelles spéciales pour les verbes et pour les noms. Généralement on choisit, pour point de départ des flexions grammaticales, la racine sous la forme qu'elle revêt à la 3e pers. sing. masc. du parfait, dans le verbe à sa conjugaison la plus simple.

2º Les flexions sont de deux sortes en hébreu. — Il y a des flexions « internes » consistant en des modifications introduites dans l'intérieur même de la racine, telles que des redoublements de lettres : שְׁבָּי de שִׁבְּי des changements de voyelles : שְׁבָּי לִּבְּי לִבְּי לִבְי לִבְּי לִבְי לִבְּי לִבְי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִבְי לִבְּי לִבְי לִבְּי לִבְי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִבְי לִבְּי לִבְי לִבְּי לִבְי לִבְּי לִבְיי לִבְּי לִּבְי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִבְּי לִּבְי לִבְּי לִּבְי לִּבְי לִּבְיל לִּבְי לִּבְּי לִּבְּי לִבְּי לִּבְּי לִּבְּי לִּבְּי לִּבְי לִּבְּי לְבִּי לְבִּי לְּבִּי לְבִי לְבִּי לִבְּי לִבְי בְּיבְי לִבְי לְבִּי לְבִּי לְבִּי לְבִּי בְּיבְּי בְּיבְי בְּיבְים לְּבְּי בְּיבְי בְּיבְי בְּיבְי לְבְיבְי לְבְי בְּיבְּי לְבְּיבְיבְיים לְּבְי בְּיבְי לְבְי בְּיבְי בְּבְיבִי לְבְי בְּיבְי לְבְּיבְי לְבְיבְיים לְּבְיבְיים לְּבְיי לְבְּייִי לְּבְייִּבְּיים לְּבְּיבְּיים לְּבְּיבְּיִים לְּבְּיבְּים לְּבְּיבְּים לְּבְּיבְּים לְּבְּיבְּים לְּבְּיבְּים לְּבְּים בְּבְּיבְּים לְּבְּיים לְּבְּיבְּיבְּיבְּיבְּיים בְּבְּיבְּיבְיבְּיים בְּבְיים בְּבְּיבְיים בְּבְיים בְּבְּיים בְּבְיים בְּבְיב

fixes ou désinences : מְּמֵשׁלְּיֵּדְ, קְּמֵשֶׁלְּיִּדְ, בְּמֵשְׁלְיִּדְ, — La morphologie doit s'occuper : des pronoms, des verbes, des noms, des particules.

1. LES PRONOMS. — 1º Pronoms personnels. — Ils sont les plus importants et se présentent sous plusieurs formes. — 1. Pronoms séparables isolés :

## SINGULIER.

## PLUBEL.

Ces pronoms séparables sont d'un emploi assez peu fréquent. Ils ne peuvent en effet être utilisés comme compléments; d'autre part les formes verbales renferment en elles-mêmes l'indication des personnes; on ne se sert donc des pronoms personnels séparés que dans les cas où

l'on veut attirer d'une façon particulière l'attention sur le sujet du verbe. Les pronoms personnels sont indiqués le plus souvent par des débris de ces formes complètes, qui se joignent comme préfixes ou comme suffixes aux mots auxquels ils se rapportent.

fixes aux mots auxquels ils se rapportent.

2. Pronoms inséparables. — Une première série de ces formes mutilées sert à indiquer les personnes dans la conjugaison des verbes et elles se divisent en deux groupes selon qu'on les met avant ou après le radical. Les formes mutilées qui servent à indiquer les personnes au parfait se mettent après le radical et correspondent d'ordinaire à la finale du pronom séparable. Ce sont:

SINGULIER.				PLURIEL
1re	pers.	com.	m.	7=.
2°	pers.	mase.	ŗ.	Eg.
2°	pers.	fim.	p.	i.
30	pers.	com.		ž.

Les formes mutilées qui servent à indiquer les personnes à l'imparfait se placent avant le radical et correspondent d'ordinaire au début du pronom séparable, Si la première lettre est identique pour plusieurs formes, on complète l'indication des personnes par des désinences empruntées aux finales de ces mêmes pronoms; on a ainsi:

SINGULIER.	PLURIEL.		
1º pers. com préf. ⋈.	préf. :.		
2º pers. masc préf. p.	(désin. 1), préf. n.		
2. pers. fém. (désin), préf. n.	(désin. nz), prét. n.		
3° pers. masc	(désin. 7)		
3° pers. fém	(désin. 712)		

Il est à remarquer que les pronoms de la 3e pers. ne sont pas employés comme désinences au parfait singulier, ni comme préfixes à l'imparfait; toutefois on emploie les désinences ५ (des vieilles formes de चार्म et व चार्म ) et तम् (des formes वार्मा et तम्म) pour distinguer les genres à l'imparfait pluriel.

Une deuxième série de formes pronominales mutilées sert à indiquer les pronoms compléments des verbes, des noms et des prépositions. Elles sont généralement les mêmes, que les pronoms soient compléments des noms, des verbes ou des prépositions; il n'y a d'exception que pour la 1<sup>re</sup> pers. du sing. Voici le tableau de ces pronoms suffixes:

SINGULIER.	PLURIEL.		
4' pers. com. ; (avec les verbes ;),	ग2.		
2º pers. masc. 7,	æģ.		
2º pers. fem. 3.	15.		
3° pers. masc. বুল, ব (২).	ם, ם.		
3° pers. fém. $\frac{\pi}{\tau}$ , $\frac{\pi}{\tau}$ .	iệ i		

dits suffixes graves. — Lorsque les pronoms suffixes sont joints au verbe, ils expriment d'ordinaire le complément direct du verbe actif de l'hébreu. — Unis au nom ils expriment le génitif et équivalent à de véritables pronoms possessifs: [750, « le livre de moi » (c'est-à-dire: mon livre). — Avec les particules, ils peuvent exprimer tous les compléments dont elles sont susceptibles.

2º Autres pronoms. - 1. Pronoms démonstratifs. -On peut employer comme pronoms demonstratifs les pronoms personnels de la 3º pers. (אָהָה, הָב, הָּוֹא , הָבּן : ils servent alors de préférence à indiquer les objets éloignės. - Les pronoms demonstratifs proprement dits se rapportent surtout aux objets présents ou rapproches. Ils ont une forme pour le masculin singulier (77, ou, avec l'article, 737), une autre pour le féminin singulier (דאז, ou, avec l'article, אות). une autre enfin pour le pluriel aux deux genres (55, ou, avec Particle, ਜੰਤੜ੍ਹ). — On trouve aussi une forme poétique invariable (ה) et quelques autres formes extrèmement rares (הְּלָּה, מְּלֵה, מְּלָה, בַּלְּה, בּ - 2. Le pronom relatif invariable est Tin; ce mot ne sert pas seulement de pronom relatif: c'est une application particulière du rôle général qu'il remplit pour indiquer la relation. - Dans plusieurs livres, TEN a perdu son N initial et assimilé son T final; telle paraît être du moins l'origine de la particule 😇 (호, 항), qui se joint au mot en amenant le redoublement de la lettre suivante. - 3. Les pronoms interrogatifs (qui peuvent aussi servir de pronoms indéfinis) sont : 12, qui, pour les personnes, et 72, quoi, pour les

11. LE VERBE. — Le verbe a en hébreu une importance toute particulière. Il est, comme dans les autres langues, l'étément principal de la phrase. Mais en outre, c'est de lui le plus souvent que sont formées les autres parties du langage. Le nom hébreu est presque toujours dérivé du verbe. — Il est très rare, au contraire, qu'un verbe dérive d'un nom (il y en a pourtant plusieurs exemples et on les appelle verbes dénominatifs); mais, même en ce cas. le nom d'où ce verbe dérive se rattache souvent à un

autre verbe qui lui a donné naissance.

1º Formes ou conjugaisons. - Ce qui frappe tout d'abord dans le verbe hébreu, c'est une grande richesse de formes ou de conjugaisons. - 1. Conjugaison simple. Elle est dite forme légère (---, kal), parce qu'elle n'a ni daguesch ni prélixe; elle exprime de la façon la plus élémentaire l'action ou l'état correspondant à la racine. Le radical (c'est-à-dire la 3º pers. sing. masc. du parf.) est dépourvu de toutes préformantes spéciales et muni de deux voyelles; dans les verbes transitifs ces deux voyelles sont à long et a bref : 127. « il a tuė; » dans les verbes intransitifs, la seconde voyelle est souvent è long (-zz, « il est lourd ») ou è long (-zz, « il est petit »). — 2. Conjugaisons dérivies. Dans nos langues indo-européennes il arrive parfois qu'en changeant une voyelle dans un verbe, ou en modifiant légèrement une de ses consonnes, ou encore en lui ajoutant un préfixe, on obtient un verbe nouveau dont le sens est derivé par rapport à celui du précédent; on a ainsi en grec γίνομαι et γεννάω, en latin jacere et jacère, lactère et lacture, en anglais to fall et to fell, en allemand trinken et tränken, en français conter, raconter, etc. Mais ce qui dans nos langues ne se produit qu'à titre d'exception existe à l'état de systême dans les langues sémitiques, et notamment en hébreu. De la conjugaison simple se forme toute une série de conjugaisons secondaires que l'on appelle

graves, alourdies (בַּבַּבַיבֻ), parce qu'on ne les obtient qu'en chargeant le radical de diverses modifications internes ou externes. — On a encore recours, pour désigner ces formes, à l'ancien verbe-type בַּבַּדָּ, a faire, a auquel on donne les voyelles ou les préfixes de chacune des formes qu'il doit indiquer. Ces conjugaisons sont au nombre de sept principales auxquelles s'en rattachent un certain nombre d'autres, plus rares en hébreu, hien qu'elles puissent être d'un fréquent usage dans d'autres langues sémitiques, et sur lesquelles il n'y aura pas lieu d'insister ici. — Ce sont:

a) Le pihel que l'on obtient en redoublant la seconde radicale et dont les voyelles i bret et ê long (on trouve aussi beaucoup d'exemples de *pihal*) ont pris la place de deux a brefs primitifs qui reparaissent dans la conjugaison : כַּבָּד (pour בְּבֵּל). — Le pihel exprime avant tout l'intensité ou la répétition de l'acte ou de l'état indiqués par la forme simple: 773, « rire; » pibel, « jouer, plaisanter. » L'intensité de l'action se manifeste parfois par un effet moral et amène l'agent à exercer son influence sur d'autres agents pour obtenir la réalisation de l'acte exprimé par la racine : de là le sens causatif qui s'attache quelquefo.s au piliel, surtout dans les verbes qui sont intransitifs au kal : מֵבֶּדְ, «apprendre; » piliel, «enseigner; » בָּדָק, « être juste; » pihel, « déclarer juste. » — Il est enfin à noter que beaucoup de verbes dénominatits sont usités au pihel, soit que cette conjugaison indique la production de l'objet exprimé par la racine nominale : 1:17, « faire un nid, » de 75, « nid, » soit qu'elle indique au contraire la suppression de cet objet : ピーピ, « déraciner, » de שַּלֵּשׁ, « racine. » — Au pihel se rattachent plusieurs formes rares dans le verbe régulier, mais assez fréquentes dans les verbes irréguliers : poel (";"), pilel (tipi) et pilpel (tata, de ta, pour ta, « rouler »).

b) Le puhal passif du pihel, obtenu comme les autres passifs en assombrissant en u bref la première des deux voyelles primitives (527) du pihel: 527. Il a tous les seus passifs correspondant aux divers seus actifs du pihel. — Au puhal se rattachent le poal, le polal, le

polpal.

c) L'hiphil dont la caractéristique est le préfixe  $\pi$  et dont les voyelles i bref et i long ((1957) ont pris la place de deux à brefs primitifs (1957) qui reparaissent dans la conjugaison. — L'hiphil exprime avant tout la causalité physique ou morale exercée pour la production de l'acte ou de l'état indiqués par le kal: xx, « sortir; » hiphil, « faire sortir; » x77, « être saint; » hiphil, « sanctifier. » Cette signification donne naissance à une série de sens secondaires qui varient avec les différents verbes. — Souvent les verbes dénominatifs sont usités à l'hiphil pour exprimer la production de l'objet indiqué par le nom. — A l'hiphil se rattache le tiphel avec le préfixe  $\pi$  au lieu de  $\pi$ , et le schafel avec le préfixe  $\pi$ ; cette dernière forme, régulière en syriaque, est presque inouïe en hébreu.

d) L'hophal est le passif de l'hiphil; on l'obtient en assombrissant en o bref la première des voyelles primitives (בְּקָבָה) de l'hiphil : בְּקָבָה. Parfois, il équivaut

simplement au passif du kal.

e) Le niphal est dérivé du kal au moyen d'un : préfixé au radical : τορι. Dans une partie de la conjugatson, le z, qui est ici ponctué i bref, n'a qu'un simple scheva : on le fait alors précèder du π (muni de la voyelle auxiliaire i bref) prosthétique ou euphonique; il en résulte l'assimilation du z avec la première consonne du radical, τορη (infinitif niphal, pour τορη).— Le niphal est avant tout une forme réfléchie: ¬¬¬¬, « cacher; » niphal, « se cacher. » Il exprime aussi la réciprocité: ¬¬¬, « conseiller; » au niphal, « tenir conseil, » le but tout personnel d'une action: ¬¬¬, « demander; » au niphal, « demander pour soi. » — Toutefois le niphal est souvent employé dans un autre sens. Tandis que le pihel et l'hiphil ont une forme passive qui leur correspond directement, le kal n'a de passif qu'au participe. Pour le reste de la conjugaison c'est le niphal qui sert de passif au kal.

f) L'hithpahel formé du pihel (avec l'a bref primitif de la première radicale) en lui préfixant un 7, avec un 7 euphonique vocalisé comme au niphal : [277]. Le 7 préfixe est, comme le 1, l'indice des formes réfléchies. Aussi l'hithpahel est-il à proprement parler le réfléchi du pihel; mais sa signification s'est étendue et il est purement et simplement la conjugaison réfléchie du verbe hèbreu. Il exprime la réciprocité, le but personnel, très rarement le passif (forme passive très rare: holhpahat.)

Il arrive fréquemment que plusieurs de ces conjugaisons donnent des significations identiques ou dont les différences sont à peine sensibles. D'ailleurs il est très rare qu'un verbe ait ses sept formes; le plus souvent plusieurs conjugaisons sont inusitées pour chaque verbe en particulier.

2º Genre et nombre des verbes. — Très riche en conjugaisons, le verbe hébreu est aussi très précis pour l'indication des personnes quant an genre et quant au nombre.

L'hébreu ne compte que deux genres : le masculin et le féminin, et que deux nombres : le singulier et le pluriel. Le duel n'est guére usité que pour les choses paires de leur nature, telles que les parties du corps, et n'a pas de forme spéciale dans la conjugaison. — Les personnes, dans le verbe, ont des formes particulières pour le singulier et le pluriel, et les 2º et 3º pers, ont de plus des formes spéciales pour le masculin et pour le fémi-

n'a, an pluriel, qu'une forme pour les deux genres.

3º Modes du verbe. — La conjugaison hébraïque n'a
que deux modes personnels : l'indicatif et l'impératif.
Il n'y a que rarement des formes spéciales pour le
subjonctif, le conditionnel et l'optatif. De là, en beaucoup de circonstances, de sérieuses difficultés pour l'intelligence de la dépendance et de la coordination des
phrases. — Outre ces deux modes personnels, l'hébreu
compte deux modes impersonnels, l'infinitif et le parti-

nin. Il est à noter toutefois qu'à certains temps, la 3º pers.

4º Temps du verbe. - La langue hébraïque, pauvre en modes, l'est encore plus en temps. Les sémites n'avaient pas su exprimer nettement les trois périodes qui divisent la durée considérée à notre point de vue subjectif : le présent, le passé et l'avenir. L'hébren se place au point de vue de l'objet, de l'acte, ou de l'état dont il est question, et se demande à quel point d'achévement en est cet acte ou cet état, quelle que soit la période de la durée à laquelle il le considére. Aussi l'hébreu n'a-t-il, à proprement parler, que deux temps : - 1. Le parfait, qui indique que l'action ou l'état exprimés par le verbe sont accomplis ou pleinement réalisés. Ce parfait hébreu n'est donc pas toujours à confondre avec le parfait de nos conjugaisons indo-européennes. De fait, il faut souvent le traduire par notre parfait, par exemple : « Nous avons eu un songe. » Gen., xL, 8. Mais il exprime en d'autres cas notre plus-que-parfait : « Et il (Dieu) se reposa de tout son travail qu'il avait accompli, » Gen., II, 2; notre imparfait, surtout dans les narrations : « Il y avait dans le pays de llus un homme qui s'appelait Job, » Job, I, I; notre plus-que-parfait du subjonctif : « Si Jéhovah des armées ne nous avait laissé un reste, nous eussions été comme Sodome. » Is., 1, 9. — Il peut meme correspondre

à notre présent quand, par exemple, il s'agit d'exprimer un état qui est la résultante d'une action ou d'un autre état pleinement accomplis : « Je sais » (c'est-à-dire « j'ai appris »). Job, IX, 2. — Bien plus, il équivant assez souvent à notre futur simple, par exemple, lorsqu'on a une telle certitude de l'accomplissement de l'acte à exécuter qu'on peut déjà le considérer comme achevé : « Tu me délivreras (surement), Seigneur. » Ps. xxx, 6. C'est à cette hypothèse que se rattache le Perfectum propheticum: « Le peuple qui marchait dans les ténébres verra (Vulgate : vidit) une grande lumière. » Is., IX, 1. De même il doit parfois être rendu par le futur antérieur : « Et les restes de Sion seront appelés saints... lorsque le Seigneur aura lavé les ordures des filles de Sion. » Is., IV, 3, 4. - 2. Le second temps est l'iniparfait qui représente l'action exprimée par le verbe dans un état incomplet d'achèvement ou de réalisation. Il est donc loin de correspondre à notre imparfait, et ses significations ne sont ni moins variées ni moins vagues que celles du parfait. Le plus souvent il fant le traduire par notre futur, celui de tous nos temps qui marque le plus clairement qu'une action est inachevce : « Voici, ils ne me croiront pas, ils n'écouteront pas ma voix, » Exod., IV, 1; ou par notre futur passé : « L'ainé qui devait régner » (qui regnaturus erat). IV Reg., III, 27. - Très souvent toutefois il correspond à notre présent de l'indicatif : « Qui cherches-tu? » Gen., xxxvIII, 15; à notre présent du subjonctif: « Confondons leur langage afin qu'ils n'entendent plus la langue les uns des autres, » Gen., xi, 7; à l'optatit : « Que ton serviteur parle. » Gen., xLIV, 18. — Parfois même il correspond à notre passé, par exemple après certaines particules qui gouvernent l'imparfait même quand elles sont placées dans le récit d'événements passés : « Alors parla Josué, » Jos., x, 12; mais surtout quand il s'agit d'exprimer des actions qui se sont produites habituellement dans une période donnée. C'est ainsi qu'en parlant des relations de Job avec ses enfants, l'on dit : « Ainsi Job faisait-il avec ses enfants. » Job, 1, 5.

Rien donc de plus vague que les temps hébreux; leur signification est à ce point flottante qu'en nombre de cas on peut employer indifféremment l'un ou l'autre d'entre eux, et que souvent le contexte et quelques règles assez indécises de la syntaxe permettent seuls de saisir leur sens exact. Il en est résulté une grande difficulté pour les traducteurs qui avaient à rendre les textes sacrés en grec ou en latin. Parfois le souci de la fidélité leur a fait suivre des procédés de traduction qui nuisent à la précision et à l'exactitude. C'est ainsi, par exemple, que fréquemment ils ont, comme par principe, exprime le parfait hébren par notre passe et l'imparfait par notre futur, alors que l'un et l'autre correspondaient au présent. Le Ps. 1 est particulièrement instructif à cet égard. Une première série de verbes est au passé dans la Vulgate : non abiit... non stetit... non sedit; ceux qui viennent ensuite dans les propositions principales sont au futur: meditabitur... et erit... dabit... non defluet... prosperabuntur... non resurgent... peribit. En réalité il s'agit d'un parallèle entre le juste et l'impie qui est toujours vrai et toujours présent.

5° Mécanisme de la conjugaison. — Il est assez simple. La série des modifications se fait sur deux formes principales de la racine. — 1. En partant de la 3° pers. sing. masc. du parfait (-----), on obtient successivement: le reste du parfait, le participe (au kal et au niphal) et l'infinitif. — a) Le parfait se conjugue en ajoutant au radical les désinences pronominales mentionnées plus haut, col. 474; à la 3° pers. sing. fém., la désinence — est une désinence

caractéristique du féminin que l'on retrouve aussi dans les noms. Les voyelles du radical changeront selon que

les désinences commencent par une voyelle (a\_\_\_, \*) ou par une consonne, qu'elles sont accentuées (n\_, , , =;, [ד] ou non (דָּ, דְּ, יַדְּ). — b) Les participes de la conjugaison simple et celui du niphal s'obtiennent également du parfait. Kal a deux participes : un actif (לְיֵבֶּד), dont la voyelle caractéristique est l'ô long impermutable de la première radicale; un passif (בַּיֵּגל) caractérisé surtout par l'û long impermutable de la deuxième radicale. Le participe niphal (לְּבְּבֶּי,) ne diffère du parfait que par l'allongement de la voyelle de la seconde radicale. Ces participes sont des noms véritables qui se déclinent comme les adjectifs ordinaires. -c) On distingue en hébreu deux infinitifs : l'infinitif dit « absolu », et l'infinitif « construit ». Ces infinitifs sont, eux aussi, de véritables noms abstraits, dérivés du radical d'après les mêmes principes que les substantifs ordinaires. - L'infinitif le plus souvent employé est l'infinitif construit, qui ne mérite d'ailleurs cette appellation que pour le kal, קטל, où il est en réalité dans les mêmes rapports avec l'infinitif absolu קשול que l'état construit avec l'état absolu dans les noms. Aux autres conjugaisons l'infinitif construit est un nom à part ayant toujours, il est vrai, sa première voyelle semblable à celle de l'infinitif absolu (niphal inf. abs. הְּקְשֵׁל, const. הְקָשֵׁל; pihel inf. abs. לַשֵּל, const. קפל, etc.). Cet infinitif qui exprime l'idée verbale abstraite, par exemple, le tuer, peut avoir un double complément. Il peut avoir un complément à la façon du nom, indiquant la personne à laquelle il faut attribuer comme à un sujet l'acte exprimé par le verbe : le tuer de Pierre, c'est-à-dire l'acte par lequel Pierre tue. Il peut avoir un complément direct à la façon du verbe, indiquant le sujet sur lequel s'exerce l'action exprimée par la racine : le tuer Pierre, c'est-à-dire l'acte par lequel on tue Pierre.

2. L'infinitif construit sert à son tour de radical secondaire pour le reste de la conjugaison, c'est-à-dire pour l'imparfait, l'impératif et le participe de certaines conjugaisons (pihel, puhal, hiphil, hophal, hithpahel). —  $\alpha$ ) L'imparfait s'obtient en faisant précéder l'infinitif construit des préfixes pronominaux indiqués plus haut (col. 471), ou des préfixes (d'origine incertaine) pour les 3es pers. masc., et n (ancienne désinence féminine) pour les 3es pers. fém.; ces prélixes, munis par eux-mêmes d'un simple scheva, s'unissent an radical selon les règles générales de la phonétique : kal, יְבָשׁל pour יְבָשׁל; pihel, יְבָשׁל; hiphil, pour יַקְּבִיל pour יַקְבִיל. L'addition des désinences (col. 474) se fait comme au parfait. — b) L'impératif n'a qu'un temps. Comme d'ailleurs il n'a que des secondes personnes, il n'a pas besoin de préfixes qui nuiraient à la briéveté du commandement. — c) Aux pihel, puhal, hiphil, hophal et hithpahel, les participes s'obtiennent en préfixant à l'infinitif construit un 🕽 qui se traite absolument comme les préfixes de l'imparfait : pihel, לַּקְבָּי, hiphil, בַּקְבִיל pour מַהַּקְּטִיל, etc.).

6° Suffixes verbaux. — A la flexion des verbes se rattache leur adjonction aux suffixes pronominaux compléments. Ces suffixes exprimant le complément direct ne s'unissent qu'aux formes actives. De plus, certains suffixes sont incompatibles avec certaines formes personnelles du verbe; les 2° pers. du verbe ne prennent jamais les suffixes de la 2° pers., ni les 1° pers. du verbe les suffixes de la 1° pers.; la 3° pers. sing. fém. ne reçoit pas les suffixes des 2° pers. plur. Il est à noter que, devant ces suffixes, certaines désinences archaïques ont prévaln, que l'on ne retrouve plus dans la conjugaison ordinaire (qátalti, pour qátalte, à la 2° pers. sing. fém., parf. kal; etc.). — Voir les suffixes verbaux, col. 474.

7º Verbes irréguliers. - Il n'y a pas en hébreu, comme en latin et en français, de verbes qui suivent des conjugaisons différentes de celle que nous venons d'indiquer. Toutefois la présence dans le radical de certaines lettres appartenant à des groupes spéciaux amène l'application des principes de phonétique propres à ces groupes, et par suite modifient les principes généraux exposés ci-dessus. De là les verbes dits irréguliers de l'hébreu. Leur nombre est assez considérable, puisque chacune des lettres du radical peut être empruntée à l'un ou à l'autre de ces groupes. On a encore recours pour les désigner, au verbe כדל : chacune de ses lettres sert à indiquer la radicale qui présente quelque anomalie dans le verbe que l'on a en vue; ainsi le verbe קבד est un verbe z guttural, parce que sa première radicale est une gutturale. - Les verbes irréguliers se divisent en gutturaux, assimilants, et faibles. - 1. Les « gutturaux » sont ceux qui ont une gutturale pour l'une ou l'autre de leurs trois radicales. -2. Les verbes « assimilants », appelés aussi « défectifs », sont ceux qui ont un : comme première radicale (verbes :z) et ceux qui ont leurs deux dernières radicales semblables (verbes 77). -3. Enfin les verbes faibles sont ceux qui ont pour l'une de leurs trois radicales une des lettres faibles א, ה, ז, et י : אב et לא; לה; לה, זי, et יד. Le même verbe peut se rattacher à plusieurs de ces conjugaisons å la fois et être, v. g. נביא) לא פו אין, etc. (ביא) לא לא (ביא), etc.

III. NOM. — Sous ce titre, il faut entendre les substantifs et les adjectifs; ces derniers en effet se traitent exactement d'après les mêmes principes que les noms proprement dits.

1º Formation des noms. — Les noms primitifs sont peu nombreux. La plupart des substantifs qui dans les autres langues sont primitifs se rattachent en hébreu à un verbe. C'est ainsi que les noms d'animaux, de plantes, de métaux, etc., sont des dérivés par rapport à un verbe exprimant l'une des qualités, des états ou des actes les plus saillants de l'animal, de la plante, du métal en question; la cigogne par exemple (חַבְּבָּבָּח) est l'oiseau pieux, le bouc (מַשִּירִ) est l'animal velu, l'orge (חַבְּבָּרָח) es le blé barbu, l'or (בְּבָּיִדְ) est le métal jaune (בַבְּבָּרָבָּ, Il y a toutefois un certain nombre de noms qu'on ne peut ramener à aucune racine verbale de l'hébreu: בַבְּ, « père: » בַבָּ, « mère; » בַבָּ, « corne; » etc.

Le plus grand nombre des noms dérivent d'un verbe Les procédés de dérivation sont multiples en hébreu mais se raménent à quelques groupes principaux.

a) Beaucoup de noms dérivent du verbe par la simple modification des voyelles : 727, « parole, » de 727, « parler. »

b) D'autres sont formés par le redoublement de l'une des radicales = = = , « laboureur; » parfois des deux dernières : = = = , « tortueux; » ou de toute la racine

רביד, « roue. »

ייי Un grand nombre sont dérivés au moyen d'un préfixe : א, דבּיבָא, « doigt; » ה, ה־בָה, « regard, vue, » de רביד, « voir; » י , ־הְבַיי, « huile; » ב, ביוֹדְיּבּבּב, « luttes; » ש, דבָּהְשָׁלָּי, « flamme. » Les plus fréquents sont ב et ב־בָּה, « lieu, » de בּיִּהָ, « se tenir debout; » בַּיְהַהָּה, « autruche. »

d) D'autres noms enfin sont formés au moyen d'afformantes: ב', הבוב, « jardin planté; » ב, בברן, «échelle, » de להב; et surtout ן, הרבין, « souvenir. »

Un nom dérivé ou primitit peut donner naissance à d'autres noms qui sont dits dénominatifs, בְּדְבֶּדְ, « oriental, » de בּדְבָּ, « orient. »

2º Flexion des noms. - 1. Genre. - Les noms hébreux sont tous masculins ou féminins. La langue hébraïque ne connaît pas le genre neutre. Le masculin n'a pas de finale spéciale; un assez grand nombre de noms féminins n'en ont pas non plus et se laissent reconnaître surtout par leur signification (comme les noms de familles, d'animaux, les noms d'objets qui seraient neutres en latin, etc.). Mais le plus souvent le féminin est indiqué par une finale particulière. Il était caractérisé primitivement par la desinence r\_; on la retrouve encore dans certains mots soit sous cette forme inaltérée (בְּרָבֶת, « emeraude »), soit avec allongement de la voyelle (75%; « héritage ). Cette désinence était réduite à un simple r soit avec les noms terminės au masculin par une voyelle (יהיהי, « juif; » דידיה, « juive »), soit même avec des noms terminés par une consonne. Mais à l'état normal de la plupart des noms, cette désinence a été altérée : le 🗉 a disparu, la voyelle s'est allongée dans la syllabe ouverte et un 7, mater lectionis, a indiqué cette voyelle longue : הביב, « jument, » de z:z, « cheval. » Cette finale attire l'accent etamène des suppressions de voyelles : מָיָשׁר, « juste. » fém. הַלָּי. Les noms ségolés tels que הָלָה, « roi » (ou avec les gutturales - , « jeune homme ») reprennent leurs formes primitives (בַּרָר, בַּרָּר) devant cette désinence : בְּלֵבָה, « reine, » מָבֶרָה, « jeune fille. »

2. Nombre. - Chacun des deux genres a une désinence propre pour le pluriel et pour le duel. Au pluriel masculin, on a ='-, rarement ;'-, '-, Cette désinence s'ajoute au radical d'après les mêmes principes que la desinence du féminin השיי, « juste, » plur. ביוביי. Toutefois les noms ségolés se rattachent ici au type des noms dissyllabiques: 5-2, « roi, » plur. z·z-2. Les noms terminés en : redoublent leur · devant la désinence du pluriel (יבָבִיי, « hébreu, » plur. יבָבִיי), tandis que les noms terminės en ב perdent cette consonne : הְּהָה, « voyant; » plur. ביהה. Au féminin, on substitue און (rarement ביהי ou =::), à la désinence  $\pi_{\tau}$  du singulier. — Le duel n'est employé que dans les noms et seulement pour les choses paires de leur nature, par exemple les deux mains, ou considérées comme paires par l'usage : une paire de souliers. Il se termine en z'\_ (très rarement en 7; -, 7-,); au masculin cette désinence s'ajoute au radical comme celle du pluriel; au féminin elle s'ajoute à l'état construit (ancienne désinence at de l'état absolu) du singulier (בּיָהַבֶּשׁ, de הַבֶּשׁ, « lèvre »).

3. État construit. - C'est une modification de l'état normal ou absolu des noms particulière aux langues sémitiques; il sert à indiquer le rapport de possession. Dans la construction latine Liber Petri, c'est le nom du possesseur qui est modifié; en hébreu, au contraire, c'est le nom de l'objet possédé qui éprouve un changement. Ce changement a d'ailleurs pour résultat d'établir une connexion plus intime entre le premier nom et le second : aussi la voix se précipite-t-elle sur le second nom; le premier est prononcé le plus brievement possible, prive des voyelles permutables qui ne sont pas absolument nécessaires à sa prononciation : -===, « parole, » état construit : -===. Au masculin pluriel, l'état construit amène la suppression du = final et le remplacement de יבָ par יבֵי ביָבָיב, « chevaux, » état construit : ביבי, La désinence ביב du duel masculin devient pareillement \_\_ : ביבי, « yeux, » état construit : ייניי. A l'état construit, le nom féminin singulier a gardé le n de l'antique désinence; on se borne à abréger ou à supprimer les voyelles permutables : מְּדְבָּדְ, « justice, » état construit : בַּדְבָּע. Enfin l'état construit féminin pluriel a la même désinence que l'état absolu et il n'y a de changement que dans les voyelles permutables : מַדְּקָית, « les actions justes, » état construit : מַדְקִית.

4. Cas. — L'hébreu n'a pas de désinences pour les cas. Toutefois on pourrait rattacher à ces sortes de désinences certaines afformantes que l'on retrouve parfois à la suite du radical. La plus fréquente est la terminaison בין appelée « hé local », qui doune au mot la force d'un accusatif pour indiquer le plus souvent le lieu vers lequel on se dirige, הביש, « vers le nord, » de ישב La désinence • qui correspondrait au génitif (et qui se trouve généralement dans les états construits בין בין "ליבוי בין "ליבוי (« l'habitant du buisson, » ou entre les noms et les prépositions qu'ils gouvernent, בין בין היבוי, « grande parmi les peuples »), et la désinence • qui correspondrait au nominatif sont des archaïsmes que l'on ne retrouve qu'en poèsie.

5. Suffixes des noms. — A la flexion des noms se rattache leur adjonction aux suffixes pronominaux. Ces suffixes exprimant des rapports de possession se joignent naturellement à l'état construit. Unis à un nom singulier, ils expriment la personne ou les personnes auxquelles un objet appartient; unis à un nom pluriel, les suffixes du singulier et du pluriel expriment la personne ou les personnes auxquelles appartiennent plusiers.

sieurs objets. Voir ces suffixes, col. 474.

6. L'article. — En hébreu l'article ne constitue pas un mot indépendant. Sa forme normale est un π préfixe, muni de la voyelle a bref et amenant le redoublement de la première consonne du mot auquel on le joint : 7225, « le jeune homme. » Ce redoublement est du sans doute à l'assimilation d'une lettre disparue, peut être d'un 2 que l'on retrouve dans une forme sabéenne de l'article ou du 5 qui est resté dans l'article arabe. Devant certaines gutturales surtout, sa voyelle subit parfois des modifications dans le sens de l'allongement.

IV. LES PARTICULES. — 1º Adverbes. — 11 est assez rare que les adverbes aient une forme spéciale. Le plus souvent on emploie adverbialement des mots empruntés aux autres éléments du discours : des noms à l'accusatif (מאד), « beaucoup ») qui parfois ne sont plus usités comme substantifs (בָּבִיב, «alentour»); des noms précèdes de prépositions (דבה, « seulement »); des adjectifs, particuliérement avec la désinence féminine (באשׁוֹנַה, «d'abord »), des infinitifs absolus surtout de la forme hiphil (חבודם, « beaucoup »), des pronoms (הז, « ici »), des noms de nombre (ההא, « une fois »). Parfois cependant on donne aux noms employés adverbialement une désinence spėciale : בַּ (בִּיָּבי, « pendant le jour ») ou בֹ (בַּבָּאָבָ, « soudain, » pour מַרָּבָּד, de תַּבֶּשׁ). Enfin certains adverbes ont une forme spéciale, qui dérive généralement d'un substantif ou d'un pronom, mais qui est assez altérée pour qu'on ne puisse en dire l'origine d'une façon certaine : בּשָּׁ, « lâ; » אַגָּ, « alors; » אַזָּ, « ainsi; » il faut surtout signaler les négations אַל, לאָג, et la particule interrogative 🛪 (qui ne se distingue de l'article que par sa vovelle).

2º Prepositions. — Elles ont d'ordinaire la même origine que les adverbes; ce sont des substantifs employés dans une acception particulière (אַבָּה, « après; » דְּבָּה, « sous; » דַּבָּ, « sur; » etc.) et souvent, plus ou moins

mutilés. La mutilation est portée à son dernier degré dans les particules z. z et t. - Les particules z, t, z (abrégé de 75) expriment les cas du nom. Le datit s'exprime par le préfixe 5 qui marque le complément indirect et aussi la direction. L'ablatif est indiqué, tantôt par z, « par, au moyen de, dans, » tantôt par z qui correspond à ex du latin. z. « comme, » marque le rapport d'égalité. Les préfixes z. z, 5, z se joignent au nom à la façon de l'article, mais avec des voyelles qui varient selon les préfixes : בּרבר, « selon la parole; » מַרבר « de l'orient. » — A ces particules se rattache le signe de l'accusatif: 78. Les prépositions se joignent aussi aux suflixes pronominaux. Conformément à leur origine elles s'unissent d'ordinaire aux suffixes des noms et prennent la forme de l'état construit pluriel : אַמַרִיהָּם, « après eux, » de = ns, « après. »

3° Conjenctions. — Parmi elles on reconnaît: des formes primitivement pronominales (יבַ, « parce que; » רַבָּא, « que »), ou nominales (יבַ, « de peur que, » etc.); des prépositions qui, unies aux conjonctions יב ou רַבָּא, donnent des locutions conjonctives (רְבָּאָבַ, « selon que; » רַבָּא יְדִי « parce que, » etc.); enfin des formes si altérées qu'on n'en peut indiquer l'origine (יאַ, « ou; » בַּאַ, « si; » רַאַ, « aussi »). A cette dernière catégorie appartient la principale de toutes les conjonctions hébraïques : ·, « et; » c'est encore un préfixe ponctué ; souvent : (devant une lettre munie de scheva simple et devant ב, ב, ב), etc.

4º Interjections. — En dehors de celles qui ne sont que de simples cris, 55, 55, 55, etc., ce sont des formes pronominales: 55 et 55, « voici; » des formes verbales : 55, « atlons, » ou des adverbes, 82, « de grâce, » appliqués

par l'usage à cette signification particulière.

IV. Syntaxe. — Les langues sémitiques se distinguent d'ordinaire (il faut faire exception pour l'arabe, et en partie pour l'assyrien) de nos langues indo-européennes par la simplicité de leur syntaxe. La syntaxe de l'hébreu est particulièrement élémentaire. Il ne faudrait pacroire pourtant, comme on l'a fait parfois, qu'il n'y ait aucune syntaxe en hébreu. La langue hébraïque a des règles qui président aux rapports des mots entre eux. à la disposition des mots dans la phrase et des phrases dans le discours, et l'on peut diviser la syntaxe hébraïque en : syntaxe du rerbe, syntaxe du nom, syntaxe du pronom, syntaxe des particules et syntaxe des propositions.

1. SYNTAXE DU VERBE. - 1º De l'indicatif. - Nous avons fait remarquer plus haut la pauvreté de l'hébreu lorsqu'il s'agissait d'exprimer les divisions du temps et l'indécision qui régnait fréquemment dans l'emploi du parfait et de l'imparfait. Toutefois l'usage de ces temps n'est pas entièrement livré à l'arbitraire : si l'on peut, en certains cas, emptoyer indifféremment l'un ou l'autre des temps hébreux, il n'en est pas ainsi dans la plupart des circonstances; la syntaxe détermine auquel de ces deux temps il faut recourir quand il s'agit d'exprimer les diverses nuances de nos présent, passé et futur, que nous avons mentionnées plus haut (eol. 477-478). - La syntaxe règle aussi certains emplois particuliers de l'imparfait pour exprimer des modes qui n'ont pas leurs équivalents dans la conjugaison hébraïque, à savoir le cohortatif (par lequel on s'exhorte soi-même à exécuter une action) et le jussif (par lequel on exprime l'ordre ou le désir qu'une autre personne accomplisse une action). Souvent on emploie pour exprimer ces nuances de la pensée l'imparfait pur et simple. Mais en certains cas, l'imparfait prend une forme spéciale : pour exprimer le cohortatif on ajoute souvent aux 1res pers, une désinence

paragogique 🚌; il y a même à l'hiphil dans le verbe régulier, et à plusieurs autres formes dans les verbes irréguliers, des imparfaits spéciaux apocopés pour exprimer le cohortatif et le jussif. - Surtout la syntaxe indique un emploi spécial de la conjonction 1, « et. » qui a une grande importance pour la précision des temps hébreux. L'hébreu est très pauvre en conjonctions; il n'a pas cette variété de particules qui nous permet d'exprimer toutes les nuances de la subordination des idées. La lecture de la traduction latine elle-même laisse voir qu'il n'y a guère en hébreu qu'une scule conjonction fréquemment usitée, la conjonction \*, « et. » Toutetois cette conjonction n'est pas toujours simplement copulative; en certains cas elle exprime non seulement la coexistence de deux actions, mais leur subordination, leur dépendance. C'est ce qui arrive lorsque, dans les phrases débutant par un parfait ou par une locution équivalente au parfait, on met à l'imparfait précédé de \* tous les autres verbes; et il en est de même lorsque dans les phrases commençant par un imparfait on met les autres verbes au parfait précédé de \*. Le but de cette construction est de marquer que toutes les actions indiquées par les divers verbes de la phrase autres que le premier sont dans une relation intime, une suite logique ou chronologique (d'où le nom de consecutio temporis) avec l'acte ou l'état indiqués par ce premier verbe. Si. par exemple, le premier verbe est mis au parfait pour relater un événement passé, tous les verbes qui suivent et qui sont à l'imparfait précédé de doivent être rendus par le passé; si au contraire le premier verbe au parfait annonçait un événement futur, tous les verbes à l'imparfait précédé de 1 devraient être rendus par le futur. Pareillement lorsque l'imparfait qui commence la plirase est à rendre par le futur, tous les verbes qui suivent (au parfait avec \*) seront à traduire par le futur. Parfois même la portée de ce - sera plus étendue et exprimera une suite, une corrélation plus complexe. Les fonctions remplies par ce \* font qu'on lui donne le nom de r consécutif terme plus exact que celui de r conversif usité autrefois. Devant l'imparfait, le 1 consécutif est caractérisé par sa vovelle (a bref avec redoublement de la préformante qui suit, ou à long devant s), par l'influence qu'il exerce sur l'accent (pour le faire revenir sur la pénultième, s'il y a lieu) et par suite sur les voyelles (דממי, « et il dit, » de מימי). Devant le parfait, le ז consécutif n'a pas de ponctuation spéciale.

2º De l'impératif. — L'impératif ne s'emploie que dans les phrases affirmatives, et il exprime soit l'ordre au sens strict, soit le désir, l'exhortation (dans ces cas, il est souvent complété par des particules cohortatives ÷, ×z), parfois l'assurance, la contiance, l'ans les phrases négatives, l'impératif se rend par l'imparfait (jussif) précédé de ½s.

3º De l'infinitif. — 1. L'infinitif absolu exprime l'action verbale d'une façon abstraite et ne s'emploie que dans des cas spéciaux. L'usage le plus particulier de cet infinitif est celui qui consiste à le mettre avant ou après un verbe personnel pour exprimer l'action avec plus d'insistance : de là cette construction caractéristique de la littérature biblique que la Vulgate latine rend par des formules comme celle-ci : Ptorans ploravit (Lam., I, 2), etc. - 2. L'infinitif construit est le plus employé, il peut seul être régi par un nom ou par une préposition et, seul aussi, il peut régir les autres éléments de la phrase. C'est un véritable nom; tantôt il est sujet de la phrase: « Un homme être seul, » c'est-à-dire « qu'un homme soit seul », « n'est pas bon, » Gen., п, 18; ailleurs il sera complément d'un nom : « Le temps de rassembler, » Gen., xxix, 7, ou d'un verbe : « Je ne sais ni sortir ni entrer, » III Reg., III, 7, ou d'une préposition: « dans son rencontrer lui, » c'est-à-dire « lorsqu'il le

rencontre ». Num., xxxv, 19. Quant au temps, il peut, selon le contexte, exprimer le présent, le passé ou le futur; précédé de la préposition ל, il équivant au gérondif: מַשְּׁילַה, « en faisant. »

4º Des participes. — Le participe hébreu n'a pas de temps et peut prendre à cet égard toutes les significations que demande le contexte; toutefois le participe actif se rapporte de préférence au présent, tandis que le participe passif doit souvent se traduire par le passé ou par le participe latin en dus, da, dum. Quant à la construction, on peut traiter les participes ou comme des adjectifs verbaux qui, demeurant à l'état absolu, prennent leurs compléments à la façon du verbe, ou comme des noms que l'on met à l'état construit devant leur complément à l'état absolu. — Le participe remplace parfois un mode personnel; dès lors il a, au point de vue du temps, la même signification qu'aurait eue le mode personnel lui-même.

H. SYNTAXE DU NOM. — Nous nous bornerons à indiquer les points principaux. — 1º Détermination du nom. — 1. Par l'article. L'article ne s'emploie en hébreu que devant les noms déterminés, c'est-à-dire, d'une manière générale, devant les noms d'objets dont il a été déjà question (« Dieu dit : Que lumière soit; et la lumière fut »), qui sont connus ou censés tels (le roi Salomon) ou encore qui sont seuls de leur espèce (le soleil). De fait on met l'article : devant un nom générique employé collectivement (« le juste, » « le Chananéen »), devant un nom générique appliqué par excellence à un objet particulier (;;;, » l'adversaire »); devant des

noms propres de rivières (« le Nil »), de montagnes (« le Liban »), et parfois de villes; devant certains noms que nous regarderions comme indéfinis, mais que le génie hébreu considére comme déterminés; devant un adjectif qui qualifie un nom déterminé par l'article ou de toute autre façon (« l'homme le bon, » pour « l'homme bon »; parfois cependant on met l'article seulement devant l'adjectif ou seulement devant le nom). Au contraire, l'article hébreu se supprime : devant les noms propres de personnes, de pays, de peuple (lorsque ce noni est identique avec celui du fondateur de la nation : « Israël, Moab; » en revanche les noms ethniques prennent l'article : « les Hébreux »); devant des noms déterminés par l'état construit ou par un suffixe, devant les attributs. - 2. Par l'état construit. Un nom à l'état construit, qu'il soit suivi d'un autre substantif ou d'un suffixe, est par lui-même déterminé et limité dans ses applications. L'état construit s'emploie avant tout pour indiquer notre génitif. Dans ce cas, il est rare qu'un génitif dépende de plusieurs états construits; au lieu de dire : « les fils et les filles de David, » on dira : « les fils de David et ses filles. » Il est rare aussi qu'un nom à l'état construit soit suivi de plusicurs génitifs; au lieu de dire : « le Dieu du ciel et de la terre, » on dira plutôt : « le Dieu du cicl et le Dieu de la terre. » Le génitif peut avoir tantôt un sens subjectif et désigner le possesseur, etc. (« le Dieu des cieux »), tantôt un sens objectif (« la crainte du roi »).

2º Expression des cas. — 1. Le nominatif et le vocatif se reconnaissent à la place qu'ils occupent dans la plurase. — 2. Pour le génitif on emploie d'ordinaire l'état construit, mais parfois aussi certaines particules: אַרָּשִׁר ( qui (est) à » (« le troupeau qui est à son père » c'estadire « le troupeau de son père », Gen., xxix, 9), ou simplement b (a d'appartenance, comme dans יקולר לדינד, « Psaume de David ») — 3. Le datif et l'ablatif se rendent par les particules préfixes dont nous avons déjà parlé. — 4. Quant à l'accusatif, il sert à désigner, outre le complément direct du verbe transitif, le lieu où l'on va, et parfois le lieu où l'on est, le point auquel une chose atteint, etc. La particule ¬¬» ne s'emploie guère

que devant les noms déterminés (surtout en prose). 3º Adjectifs exprimés au moyen d'un substantif. -L'hébreu a peu d'adjectifs proprement dits; il est particulièrement pauvre en adjectifs indiquant la matière dont une chose est faite. De la, la nécessité de recourir à des périphrases, quand il n'y a pas d'adjectifs; de là, par extension, l'emploi de ces périphrases, même quand il y aurait un adjectif. Le plus souvent on rend l'adjectif par le substantif correspondant : « Ses murs sont bois, » pour « sont en bois », Ezech., XLI, 22; « des vases d'argent; » « une possession de perpétuité, » pour « une possession perpetuelle », Gen., xvII, 8; « une pierre de prix, » pour « une pierre précieuse ». Pour exprimer les qualités d'un individu, on lui adjoint souvent une épithète composée d'un substantif (par exemple, homme, maître, fils ou fille), et d'un génitif exprimant plus spécialement la qualité en question : « homme de paroles, » pour « éloquent »; « maître de songes, » pour « songeur », « fils de l'Est, » pour « Oriental »; « fils de Bélial, » pour « méchant ». De même en parlant d'un côteau on dira: « un côteau fils de graisse, » pour « un côteau gras ». Is., v, 1.

40 Comparatif et superlatif des adjectifs. - Non seulement l'hébreu a peu d'adjectifs, mais il ne connaît pour chaque adjectif que le positif. Le comparatit et le superlatif s'expriment par des circonlocutions. - Le comparatif est d'ordinaire rendu par la préposition 32 (ou le préfixe z); ainsi pour dire « plus doux que le micl », on dira « doux plus que le miel ». - Les superlatifs corrélatifs (« le plus grand..., le plus petit ») sont exprimes par le positif : « un grand luminaire » et « un petit luminaire », pour « le plus grand luminaire » et « le plus petit luminaire ». Gen., 1, 16. Le superlatif absolu s'exprime par le positif établi dans un contexte tel qu'il s'applique à un individu comme à celui qui possède éminemment la qualité dont il est question. « David était le petit, » c'est-à-dire « le plus petit » ; parfois aussion répéte l'adjectif trois fois : « saint, saint, saint, » pour « très saint ». ls., vi, 3. (Cf. aussi : « le Saint des Saints, » etc.)

5° Genre et nombre. — 1. A défaut du genre neutre on se sert souvent en liébreu du féminin pour exprimer ce que les Grecs et les Latins auraient rendu par le neutre. De là vient que dans quelques passages de l'Écriture traduits servilement, on lit le féminin au lieu du neutre: « Unam petii à Domino, hanc requiram, ut inhabitem etc., » pour : « unum... hoc. » Ps. xxvi, 4. — 2. L'adjectif (comme le verbe) s'accorde en genre et en nombre avec le nom. Il y a exception pour les noms collectifs (souvent accompagnés d'adjectifs au pluriel), pour les pluriels de majesté (accompagnés d'adjectifs au singulier), etc.

III. SYNTAXE DES PRONOMS. — 1º Pronom personnel. Le pronom personnel de la 3º personne se substitue au verbe être : « ceci est (אַיִּחְ) un don de Dieu. » Eccle., v. 18.

2º Pronom relatif שְאַר. Pour rendre les cas obliques de notre pronom relatif (dont, à qui, etc.), l'hébreu a recours à des constructions particulières. Ainsi l'on a : « que... à lui, » pour « à qui »; « qui... lui » (אַרּהַל אָרָהָר ), pour « qui » accusatif ; « qui... en lui, » pour « en qui »; « que... son, sa, » pour « dont; » « que... là, » pour « où »; « que... de là, » pour « d'où »; etc. Souvent le relatif est supprimé pour alléger la phrase : « dans une terre non à eux. » pour « qui n'était pas à eux », Gen., xv, 13; « au temps le sacrifice commença, » pour « où le sacrifice commença, »

IV. SYNTAXE DES PARTICULES. — Il faut surtout noter l'emploi des négations : אל (poét. לְּבַ) ou la négation pure et simple; אַר employé dans les phrases prohibitives : אַר qui renterme le verbe « être » et équi-

vaut à « il n'est pas, il n'y a pas ». L'emploi consécutif de deux négations renforce le sens négatif de la phrase.

V. SYNTAXE DES PROPOSITIONS. — Le point le plus important est celui de la construction des phrases. Dans les phrases nominales (dont l'attribut est un subtantif ou un terme équivalent) on met d'abord le sujet, puis l'attribut. Dans les phrases verbales (dont l'attribut est un verbe ou un mode personnel) on place successivement le verbe, le sujet, puis le complément du verbe ou l'objet. On change parfois cet ordre pour donner plus de relief à tel ou tel élément de la phrase. A signaler aussi les phrases complexes dans le genre de celle-ci : Dieu, sa voie est parfaite. Ps. xvII, 31.

V. Poésie. — 1. LIVRES ET PARTIES POÉTIQUES DE LA BIBLE. — Il y a dans la Bible hébraïque des livres écrits en prose et des livres rédigés conformément aux prin-

cipes d'une véritable poétique.

1º Des livres entiers sont en vers: Job, les Psaumes, les Proverbes, le Cantique, les Lamentations, auxquels il faut ajouter l'Ecclésiastique (et peut-être, d'après plusieurs critiques, l'Ecclésiaste). Les prophètes, lsaïe, Amos, Osée, Michée, Nahum, llabacuc, Joel et Abdias se sont presque toujours astreints aux règles de la poésie.

2º Un trouve aussi des chants et des cantiques dans les livres rédigés en prose. - Dans les livres historiques : le chant de Lamech, Gen., IV, 23b-24; la bénédiction de Jacob, Gen., XLIX; le cantique de Moïse au sortir de la mer Rouge, Exod., xv; le couplet de l'Arnon, Num., xxi. 14-15, et celui du puits, 17-18; le chant de victoire d'Hésébon, 27-30; les oracles de Balaam, Num., xxIII, 7-10, 18-24; xxiv, 3-9, 15-24; le dernier cantique de Moïse, Deut., xxxII, 1-43; la bénédiction de Moïse, Deut., XXXIII, 1-29; le couplet du soleil arrêté, Jos., x, 12-13; le cantique de Débora, Jud., v; la fable de Joathan (?), Jud., 1x, 7-15; les proverbes de Samson, Jud., xIV, 14, 18; le couplet de la mâchoire d'ane, Jud., xv, 16; le cantique d'Anne, 1 Reg., II, 1-10; le refrain de la supériorité de David sur Saül, I Reg., xvIII, 7; la lamentation de David sur la mort de Saül et de Jonathas, Il Reg., 1, 18-27; le dernier cantique de David, Il Reg., XXII, 2-51, et ses Novissima verba, Il Reg., xxIII, 1-7; le cou-plet qui sert d'exorde à la prière de Salomon lors de la dédicace du temple, 111 Reg., viii, 12; le cantique d'Asaph. I Par., xvi, 8-36. — Dans les livres prophétiques de Jérémie et d'Ezéchiel, il y a aussi un bon nombre de morceaux poétiques; mais il est plus difficile de les distinguer que dans les livres historiques; le style oratoire des prophéties a toujours beaucoup de ressemblance avec la poésie proprement dite.

11. CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA POÉSIE HÉBRAIQUE.

— le La richesse. — Abondance des images, force et élévation de la pensée, grandeur et simplicité de l'expression, puissance des inétaphores, tel en est le caractère Voir le discours de Dieu, Job, xxxvIII-xLI; Psaumes de la création, Ps. vIII, CIII, etc. Le caractère oriental du poète inspiré, le milieu dans lequel il vivait, sont pour beaucoup dans la richesse exubérante des poésies bibliques.

2º Le lyrisme. - Il est inutile de rechercher dans notre Bible les genres de la poésie classique. Il n'y a pas d'épapée; le drame n'a rien qui lui corresponde exactement, même dans le livre de Job; en revanche, la poésie gnomique est abondamment représentée dans les Prov. et l'Eccli. Mais le trait le plus caractéristique des poèmes bibliques, c'est le lyrisme, l'expression des sentiments personnels de l'auteur, ou des sentiments qu'il a en commun avec les autres hommes. La plupart de nos poemes bibliques présentent ce caractère que l'on rencontre plus spécialement dans les hymnes lyriques par excellence du Psautier. D'ailleurs tout en étant l'expression de sentiments personnels, les chants sacrés d'Israel ont un caractère assez universel pour que nous y trouvions l'expression de nos propres sentiments : il n'y a pas une prière, dans le l'sautier en

partieulier, qui ne puisse devenir la prière de l'humanité tout entière.

3º Un caractère constamment religieux. - Il n'est pas douteux que les Israélites, comme tous les autres peuples, n'aient eu leurs chants et leurs poésies profanes. Nous en avons pour preuve le témoignage des écrivains sacrés eux-mêmes : Is., v. 12: Amos, vi, 5. Il est assez probable même que plusieurs des vieux chants conservés dans le Livre des Guerres de Jéhovah ou dans le Livre du Juste, et consignés dans le Pentateuque, tels que le chant du puits, Num., XXI, 17-18, et celui d'Ilésébon, 27-30, aient appartenu à la poésie profane des Hébreux : on ne découvre en effet dans ces chants aucun trait qui les signale comme des cantiques religieux. Mais la poésie profane des Israélites ne nons a pas été conservée, et, à part un tout petit nombre d'exceptions, nos poèmes bibliques sont des chants sacrés, tout pénétrés de l'esprit religieux. - Ils le sont d'ailleurs en différentes manières. Très souvent, surtout dans les Psaumes, ils sont religieux par leur sujet même : ils célèbrent les attributs divins, la puissance de Dieu, sa bonté, son action providentielle dans le monde et plus particulièrement dans le peuple choisi; ils expriment les sentiments religieux de l'âme qui adore, qui admire, qui prie, qui rend graces. En d'autres circonstances, les poésies sacrées sont religieuses par la manière dont elles développent un sujet profane en luimême. C'est ce qui arrive : lorsque, chantant les merveilles de la création ou les grands phénomènes de la nature, le Psalmiste en rapporte avec tant d'empressement la gloire à Dieu qui les produit; lorsque l'auteur du livre de Job discute, à la lumière des principes fournis par la religion, le problème de la souffrance du juste; il en est de même dans les sentences du livre des Proverbes où l'on rattache aux directions de la Sagesse éternelle, communiquée à l'homme, les règles les plus minutieuses de notre conduite.

III. LA LANGUE HÉBRAIQUE AU POINT DE VUE POÉ-TIQUE. — le La langue hébraïque a ses richesses et ses lacunes; mais elle est éminemment poétique. Elle met surtout en relief l'action : le verbe qui est l'expression directe de l'action occupe la place centrale; les noms désignent les êtres par l'action qu'ils accomplissent le plus fréquemment, par l'état qui leur est le plus ordinaire; les noms hébreux sont par excellence des noms d'action ou des noms d'agents. D'ailleurs l'emploi du nom est beaucoup plus développé que dans nos langues : il remplace nos adjectifs, nos adverbes, nos prêpositions. Dans la langue hébraïque des lors, tout est vie et activité : la poésie ne saurait trouver nulle part ailleurs d'aussi précieuses ressources. Parfois même certains défauts seront merveilleusement utilisés par le poète : si l'imprécision des temps hébreux rend difficile la tâche de l'historien qui veut marquer l'enchaînement des faits, le poète sera souvent heureux de ne pas voir sa pensée limitée par des indications trop précises de temps et d'époque. — 2° La langue hébraïque est trop poétique par elle-même pour qu'on puisse s'attendre à trouver en hébreu une langue spéciale aux poètes. Toutefois ils affectent souvent : a) certains mots inusités dans la prose (אָנושׁ, « homme, » pour אָרָה; אָישׁ; אָנוּשׁ, « chemin, » pour דֵרֶד ) et souvent d'origine araméenne; b) certaines acceptions particulières de mots usités en prose, surtout l'emploi de l'épithète pour le substantif : TEN, « le fort, » pour « Dieu »; nizi. « la blanche, » pour « la lune »; הְינָה, « l'unique, » pour « l'âme », etc. c) certaines désinences particulières : formes allongées des suffixes ("" "" "" pour " et ""), désinences des cas dans les noms, prépositions séparées avec la terminaison de l'état construit pluriel, אַלי pour אָלי pour אַלי pour אַלי pour thèses, etc.

אָרָה; אָרָה pour אָרְה, etc.; d) diverses particularités de syntaxe, tendant souvent à introduire dans la phrase une plus grande brièveté : suppression de l'article, emploi de l'état construit devant les prépositions, suppression du relatif et de la particule de l'accusatif, etc.

IV. RÈGLES PARTICULIERES DE LA POÈSIE HÉBRAIQUE. - le Le parallélisme. - C'est un des traits les plus saillants de la poésie hébraïque, l'un des caractères que les versions nous ont le plus fidèlement conservé. Il a été néanmoins ignoré des exégétes chrétiens et juiss jusqu'en 1753. Plus d'une fois, sans doute, les anciens commentateurs l'avaient signalé pour divers cas particuliers. Mais c'est Lowth qui le premier, dans ses Leçons sur la poésie sacrée des Hébreux, sit voir dans cette particularité un élément essentiel de la poétique biblique. Depuis lors le parallélisme a été étudié en tous ses détails, et dans les éditions les plus récentes des Septante et de la Vulgate, on en a tenu compte pour la division du texte sacré. Le parallélisme, parallelismus membrorum, souvent comparé au mouvement d'un balancier, « est la correspondance d'un vers avec un autre » (Vigouroux, Manuel biblique, 11e édition, t. II, p. 266):

L'homme patient vaut mieux que l'homme fort, Et celui qui domine son esprit que celui qui prend des villes. Prov., xvt, 32.

Entre ces deux vers la correspondance est parfaite, « l'homme patient » est identique à « celui qui domine son esprit », l'homme fort, » ou « vaillant », à « celui qui prend les villes d'assaut ». Quant à la comparaison, elle n'est pas exprimée dans le second vers; il faut sous-entendre le terme même du premier membre. Parfois la correspondance est plus exacte encore :

La maison des impies sera détruite, La tente des justes prospèrera.

Prov., xiv, 11.

On distingue diverses espèces de parallélisme : — 1. Au point de vue de la manière dont les membres se correspondent, il ya : — le parallélisme « synonymique », dans lequel le second membre exprime exactement la même pensée que le premier et en des termes respectivement équivalents :

Les cieux proclament ta gloire de Dieu, Et le firmament publie la force de ses mains. Ps., xviii, 2.

— le parallélisme « antithétique », dans lequel le second membre met en relief la vérité contenue dans le premier par le contraste de la maxime opposée. C'est le parallélisme le plus fréquent dans les Proverbes :

> La crainte de Jéhovah augmente les jours, Mais les années des imples sont raccourcies. Prov., X, 27.

— le parallélisme « synthétique », dans lequel le second membre complète la pensée exprimée dans le premier :

Mieux vaut rencontrer une ourse dont on a pris les petits, Qu'un imbécile plein de confiance en sa sottise. Prov., XVII, 12.

2. Au point de vue du nombre des membres il y a :
— le parallélisme « distique », qui ne compte que deux
membres. Tous les exemples qui précèdent rentrent
dans cette catégorie;

 le parallélisme « tristique, » qui compte trois membres :

> Les rois de la terre s'associent, Et les princes délibèrent ensemble Contre Jéhovah et contre son Oint.

> > os. 11, 2.

Dans ce tristique, les deux premiers membres for-

ment un parallélisme synonymique, mais le troisième membre est synthétique.

On pourrait peut-être distinguer un parallélisme « à quatre membres », mais il est facile de le ramener à deux parallélismes distiques.

Le parallélisme est un élément essentiel de la poésie hébraïque; on le rencontre partout sous une forme ou sous une autre. Dans les passages poétiques où il fait actuellement défaut, l'expérience prouve que, le plus souvent, divers accidents de copistes et de manuserits ont dénaturé le texte; si on le rétablit soit à l'aide des fragments qui en demeurent, soit avec le secours des versions, on retrouve le parallélisme primitif. - De même que le mouvement du balaneier, un pareil procédé engendrerait vite une fatigante monotonie; c'est ce qui arrive en certains poèmes dans lesquels les auteurs n'ont pas su dominer cette difficulté. Mais le plus souvent les poètes sacrès en ont évité les inconvénients en s'appliquant à introduire dans le parallélisme même la plus grande variété. Fantôt ils ont combiné ensemble diverses espèces de parallélisme, le synonymique avec l'antithétique, le distique avec le tristique, etc.; tantôt ils ont développé la même pensée dans plusieurs parallélismes consécutifs. D'autres fois, deux parallélismes s'enchevêtrent l'un dans l'autre; plus souvent on sous-entend un verbe, ou un sujet dans l'un des membres, on interrompt la régularité monotone à l'aide d'interrogations, de suspensions, de paren-

2º Le vers hébreu. - Son existence est admise par tous ceux qui se sont occupés de la poésie hébraïque. Mais quant à la nature de ce vers, les opinions ont beaucoup varié, et aujourd'hui encore il reste sur cette question des points obscurs. C'est ainsi tout d'abord que des eritiques identifient le vers hébreu non avec le stique, ou le membre du parallélisme, mais avec le parallélisme luimême : le stique ou membre du parallélisme ne serait alors qu'un hémistiche par rapport au vers tout entier. Cette opinion ne paraît pas fondée : si elle est susceptible de s'appliquer aux parallélismes distiques, il serait beaucoup plus difficile de l'admettre pour les parallélismes tristiques : on aurait alors des vers démesurément longs et irréguliers. Il faut voir selon toute probabilité un vers proprement dit dans chaque membre du parallélisme. - Les anciens Joséphe, Eusèbe, saint Jérôme, croyaient reconnaître dans les vers hébreux des mètres analogues à ceux de la poésie classique, des hexamètres, des pentamètres, etc. On en resta longtemps à cette opinion sans d'ailleurs se préoccuper de l'approfondir. Aujourd'hui elle paraît fausse; lorsque les savants modernes ont voulu l'appliquer d'une manière rigoureusement scientifique aux poèmes bibliques, ils ne sont arrivés à aucun résultat. Il a fallu chercher un terme de comparaison non dans les mètres classiques, mais dans les poésies sémitiques les plus simples. M. Le Ilir (Le rythme chez les Hebreux, dans son introduction au Livre de Job) eut le premier l'idée de comparer le vers hébreu avec le vers usité dans les anciennes hymnes de l'Église syrienne. M. Bickell a repris cette idée, l'a approfondie et l'a appliquée aux poésies de la bible hébraïque; on peut contester un certain nombre de ses hypothèses (par exemple, sur le nombre des syllabes non accentuées qui penvent séparer deux syllabes accentuées); mais l'ensemble de son système paraît assez définitif. - 1. Dans le vers hébreu, on ne mesure pas les syllabes, on ne les distingue pas en brèves et en longues ; on les compte simplement et, au point de vue de la quantité, le vers hébreu est isosyllabique. Il n'a donc rien de commun avec le vers latin ou le vers gree; il ignore le mêtre proprement dit, le « picd. » En revanche, il se rapproche de nos poésies liturgiques les plus simples, telles que le Stabat ou le Dies iræ. - 2. Si dans le vers lièbreu on ne tient pas compte de la quantité

des syllabes, on attache au contraire une très grande importance à l'accent. La syllabe accentuée a un rôle considérable dans la cadence et le rythme du vers hébreu; on sait qu'il en est de même dans les poésies liturgiques de l'Église. D'après la place occupée par l'accent, on peut même avoir des groupes de syllabes auguel on donnera, par analogie, le nom de pieds : ce seront des iambes ou des trochées, selon que la syllabe accentuée sera, ou non, la première. - 3. La numération des syllabes est chose difficile. En plus d'un cas en effet il faut négliger la vocalisation actuelle du texte hébreu; les Massorètes ignoraient le vers hébreu et ils ne se sont préoccupés que de fixer la lecture du texte d'après la prononciation qui prévalait à leur époque et qui s'écartait assez souvent de la prononciation ancienne. C'est ainsi qu'en beaucoup de cas il faut negliger, outre les schevas et les demi-voyelles, les voyelles auxiliaires et certaines voyelles initiales; ailleurs il faut remonter à des formes primitives remplacées, dans le texte, par des formes plus récentes. Considérées en elles-mêmes ces corrections sont admissibles; les textes bibliques ont beaucoup souffert dans tous ces petits détails. Toutefois on conçoit une certaine défiance lorsqu'on voit tant de modifications réclamées au nom d'un système qui est loin d'être arrêté dans ses détails. Les objections deviennent plus nombreuses encore en présence de toutes les restitutions ou suppressions de mots et de membres de phrase auxquelles donne lieu l'application des principes de M. Bickell; sans doute, il n'est aucune de ces corrections que l'on ne puisse appuyer sur des exemples dûment constatés; mais nul autre moyen de critique ne révèle autant d'altérations dans les textes sacrés. - 4. Les « espèces » du vers hébreu sont avant tout caractérisées par le nombre des syllabes. On en trouve de quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix syllabes. M. Bickell avait jadis admis des vers dodécasyllahiques; mais une étude plus approfondie de la question l'a amené à voir dans ces vers deux membres de parallélisme, l'un de sept, l'autre de cinq syllabes. Le vers le plus souvent employé paraît être le vers heptasyllabique, c'est le vers usité dans le livre de Job, dans beaucoup de maximes et de portraits du livre des Proverbes, dans nombre de Psaumes. D'ailleurs des vers de diverses espèces peuvent se trouver groupés dans le même morceau. C'est ainsi que tout un genre poétique, le genre « Lamentation » ou Qinah, parait caractérisé par l'alternance du vers heptasyllabique et du vers pentasyllabique; on retrouve aussi cette alternance dans des poèmes didactiques tels que le grand Ps. cxvIII: Beati immaculati in via.

Cf. G. Bickell, Metrices bibl. reg. exempl. illustrat., Inspruck, 1882; Supplem. ad metr. bibl., dans Zeitschr. der deutsch. Morgenländ. Gesellsch., t. XXXIII, XXXIV, XXXV; Carmina Vet. Test. metrice, Inspruck, 1882-1883; Dichtungen der Hebräer, Inspruck, 1882-1883; Kritische bearbeitung der Proverbien mit einem Anhange über die Strophik des Ecclesiasticus, dans Zeitschr. f. d. Kunde des Morgenlandes; V. Grimme, Abriss des hebr. Metrik, dans Zeitschr. d. deutsch. Morgenländ. Gesellsch.; Gietmann, De re metrica Hebræorum, 1880; A. Rohling, Das Salomonische Spruchbuch, übersetzt und erklärt, Mayence, 1879.

3º La strophe. — C'est le groupement d'un certain nombre de vers dans un ordre déterminé. Son existence a été à peine soupeonnée jusque vers 1831, date à laquelle M. F.-B. Kæster la signala dans un article intitulé Die Strophen oder der Parallelismus der Verse der Hebräischen Poesie, dans les Studien und Kritiken, 1831, p. 40-114. On admettait volontiers la distribution des Psaunces en parties distinguées par le sens, par le refrain on de toute autre manière, et parfois on donnait à ces divisions et subdivisions le nom de strophes. Mais en réalité on ne reconnaissait pas l'existence de strophes

se rattachant pour chaque morceau poétique à un type déterminé. D'ailleurs ce type n'est pas encore rigourcusement précisé; il a pu exister en hébreu, comme dans toutes les langues, des strophes de longueurs variables, et indécises. Cf. D. II. Müller, Die Propheten in ihrer ursprunglichen Form. Die Grundgesetze der ursemitischen Poesie erschlossen und nachgewiesen in Bibel, Keilinschriften und Koran, und in ihren Wirkungen erkannt in den Choren der Gricchischen Tragedie, Vienne, 1896; I. K. Zenner, Die Chorgesänge in Buche der Psalmen. Ihre Existenz und ihre Form nachgewiesen, Fribourg en Brisgau, 1896.

4º Sur l'Alphabétisme, voir Alphabétiques (Poèmes). VI. Vocabulaire. — 1º Nombre des mots. — On ne peut juger du nombre des mots hébreux que par la Bible. Sans doute les Livres Saints ne représentent qu'une partie restreinte des sujets traités par les Hébreux, soit dans leurs conversations, soit dans les autres compositions littéraires qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Mais on est porté à croire que la langue hébraïque ne disposait pas d'un vocabulaire très riche. — On ne compte guère plus de 2050 racines parmi lesquelles beaucoup sont peu usitées ou tiennent une place très restreinte dans la formation des mots; on estime qu'avec 500 racines l'on est capable de lire couramment la plupart des textes bibliques. Le nombre des mots est proportionné à celui des racines: si l'on fait abstraction des noms propres, l'hébreu biblique compte environ 5000 mots (d'après Renan).

2º Structure des racines et des mots. — A cet égard l'hébreu se rapproche de très près des autres langues sémitiques (voir Sémitiques [LANGUES]), et ne présente

pas de particularités notables.

3º Caractère du vocabulaire hébreu. - 1. L'hébreu a une grande abondance de termes pour désigner : des objets usuels, animaux domestiques, ustensiles divers servant à la vie quotidienne; - les phénomènes qui tombent sous l'observation journalière, v. g. phénomènes météorologiques, pluie, tempête, etc.; - les relations sociales ordinaires; - en particulier les actes de la vie religieuse ou du culte et les diverses conceptions se rapportant aux idées religieuses juives : ainsi il y a un grand nombre de mots pour désigner la sagesse, la loi de Dicu, etc. - 2. Mais le vocabulaire hébreu est pauvre pour l'expression des idées abstraites et des sentiments de l'âme. Ainsi, dans une langue dont le seul monument est un livre éminemment religieux, il n'y a pas de terme qui corresponde exactement à l'idée abstraite de « religion »; l'idée de la religion ne peut s'exprimer que par le terme de « crainte de Dieu ». L'hébreu a des mots pour l'amour et la haine, mais non pour la préférence; de là ces phrases évangéliques tout empreintes du génie hébraïque : « Si quelqu'un ne hait son père ou sa mère,...il ne peut être mon disciple. » Luc., xiv, 26. Elle ne peut nommer qu'imparfaitement les facultés de l'âme : les termes qui désignent le siège de ses diverses opérations sont vagues : le « cœur » désigne l'intelligence; les « reins » ou le « foie », les affections. -3. La plupart des racines qui expriment des opérations spirituelles, intellectuelles et morales ont gardé un sens primitif se rapportant à la vie physique et extérieure. Dans nos langues, ces racines se raménent bien étymologiquement à des termes exprimant des opérations physiques : intelligere veut dire « lire entre »; mais à pen près toujours ce sens primitif a disparu de l'usage et le mot aujourd'hni usité ne signifie plus rien autre chose que l'acte spirituel ou moral. En hébreu, au contraire, la coexistence des deux sens est très fréquente. C'est ainsi que le mot barak veut dire primitivement fléchir le genou. De là à l'idée de « saluer » selon les pratiques orientales, il n'y a pas loin; en réservant ce nom à l'hommage rendu à Dieu, on aura la signification de « vénérer, d'adorer », avec les sens connexes de « prier, d'invoquer ». Le salut évoquera aussi l'idée de « louer », de « bénir », de faire des

vœux pour le bien-être de celui qu'on salue. Bien plus, soit parce que celui qui salue s'attire les faveurs du supérieur on de Dieu, soit parce qu'on a simplement transporté au supérieur (en leur faisant subir les modifications nécessaires) les actes et les sentiments de l'inféricur, ce même mot s'appliquera à Dieu qui « bênit », qui « honore » un inférieur d'une façon quelconque. Ensin par contraste le mot bărâk exprimera la malédiction. Ni le mot latin benedicere ni le mot français « bénir » (qui est plus riche en acceptions que la plupart de nos autres mots) ne peuvent exprimer toutes ces multiples significations. Voir Bénédiction, t. 1, col. 1580-1583. - Ces caractères particuliers du vocabulaire hébreu rendent la traduction des livres bibliques très difficile, plus difficile que la traduction de tous les autres auteurs anciens, et expliquent pourquoi les textes et les versions de l'Écriture ont particulièrement besoin d'être accompagnés de notes et de commentaires.

VII. RAPPORTS DE LA LANGUE HÉBRAÏQUE AVEC LES AUTRES LANGUES SÉMITIQUES. - La comparaison doit s'établir aux divers points de vue que nous avons précé-

demment considérés pour l'hébreu.

I. ÉCRITURE. — 1º Alphabet. — Pour la comparaison des alphabets, voir les tables des Alphabets sémitiques, t. I, col. 405-414 et l'article Assyrienne (Langue) t. I, col. 1169-1174. - 2º l'oyelles. - Le système des pointsvoyelles usité dans la Bible, avec la combinaison du point et du trait comme caractère principal, est apparenté avec les systèmes adoptés par les Syriens orientaux et les Arabes; il se distingue nettement des procédés usités dans l'assyrien (écriture syllabique), dans l'éthiopien (voyelles indiquées par diverses modifications des lettres elles-mêmes), et le dialecte des Syriens occiden-

taux (emploi des lettres grecques).

II. PHONÉTIQUE. - 1º Consonnes. - 1. Nombre des consonnes. — En dehors des autres langues sémitiques du groupe intermédiaire, la langue syriaque est la seule qui ait exactement le même nombre de consonnes que l'hébreu; encore ne dédouble-t-elle pas le 😇 en deux lettres. L'hébreu possède plus d'articulations que l'assyrien, mais il est inférieur aux langues sémitiques du Sud pour la distinction des dentales (l'arabe compte deux lettres pour chacune des dentales 7, 2, 7), des labiales (l'éthiopien a trois lettres pour le z), des sifflantes aspirées (l'arabe et l'éthiopien décomposent le 2 en deux articulations secondaires). Les gutturales paraissent plus nombreuses en hébreu qu'en assyrien (il semble que l'assyrien ne distingue guère x, n et z); mais le n et le z fournissent chacun deux gutturales en arabe ( et ;; et έ; le π en fournit pareillement deux en éthiopien,

d et 1). On peut se demander si chacune des lettres hébraïques \( \pi \) et \( \gamma \) ne représente pas elle-même deux sons. Il est en effet curieux de coustater, pour le 7 en particulier, que, dans la transcription des noms propres, les Septante le rendent tantôt par γ (équivalent assez exact du z arabe), Γομόρρα pour πρου, tantôt par l'esprit rude,

'Πλί pour τη, ou même l'esprit doux, 'Αμαλήκ pour עבלק. Voir lleth, col. 668. Il est d'autre part intéressant de remarquer que certaines racines hébraïques renfermant la lettre a ont deux sens très différents, correspondant en arabe à deux mots, l'un avec

l'autre avec ج: المحبل « lier » (ar. حبل) et « prêter »

(ar. آخيل). Il est donc probable que pour plusieurs de ces lettres l'écriture hébraïque ne reproduit pas toutes les nuances de la prononciation.

2. Propriétés des consonnes. - Les phénomènes généraux, tels que la commutation, l'assimilation, la transposition et le redoublement se présentent dans les autres langues sémitiques comme dans l'hébreu. Il faut noter toutefois : que la transposition est moins fréquente dans la conjugaison hébraïque que dans l'assyrien et les langues sémitiques du Sud (la métathèse du 🖚 dans la huitième conjugaison arabe a lieu avec toutes les lettres et pas seulement avec les sifflantes), que l'hébreu a conservé le redoublement avec beaucoup plus d'exactitude que certaines langues du groupe araméen, par exemple, les dialectes des Syriens occidentanx (ils ne font presque jamais entendre le redoublement qui, dans les textes ponctués, n'est indiqué par aucun signe special). - On peut dire, d'une façon générale, que l'hébren est une des langues sémitiques dans lesquelles les consonnes ont gardé avec le plus d'exactitude leurs articulations primitives, et qu'en dehors de quelques exceptions elle est à cet égard comparable à l'assyrien et à l'arabe.

Quant aux propriétés particulières à certains groupes de consonnes, on peut faire les remarques suivantes : -La double prononciation des labiales ne se retrouve guère que dans l'araméen. — Les gutturales ont moins souffert en hébreu que dans la plupart des autres langues sémitiques : tandis que l'assyrien les confond, que l'éthiopien les a si souvent confondues et denaturées, l'arabe est la seule langue sémitique qui les distingue avec plus de précision que l'hébreu. D'ailleurs la loi d'euphonie qui empêche en hébreu le redoublement des gutturales ne se retrouve qu'en araméen; l'affinité pour le son  $\alpha$  ne paraît pas non plus s'exercer d'une façon constante dans la conjugaison et la déclinaison arabes. - L'aphérèse et l'assimilation du 2, communes à l'hébreu et à l'araméen, ne se produisent pas dans les langues sémitiques du Sud. — L'hébreu est seul à connaître le ה lettre faible dans les verbes ה; en revanche l's est plus stable encore dans l'hébreu que dans le syriaque (où parfois il perd sa valeur de consonne non seulement à la fin des syllabes mais même au début). Quant au 1 et à l'1, l'hébreu et le syriaque sont les principanx dialectes qui les confondent si constamment au début des mots; l'assyrien et surtout les langues du Sud distinguent des verbes 12 et des verbes . L'arabe et l'éthiopien connaissent pareillement des verbes it et it, dans lesquels ces lettres taibles sont loin d'être aussi altérées qu'en hébreu ou en syriaque; en revanche le 1 et l'aubissent à peu près partout les mêmes modifications, quand ils sont dans le corps des mots.

2º Voyelles. - 1. Nombre des voyelles. - Si l'on regarde le système massorétique comme la représentation suffisamment exacte des voyelles de l'hébreu biblique, on constatera que l'hébreu est l'une des langues sémitiques dont la vocalisation est la plus variée. Il a gardé les trois voyelles principales a, i, u, sous leur double forme de voyelles brèves et de voyelles longues; il a pareillement distingué avec précision les voyelles secondaires e ct o en longues et en brèves. Seul l'arabe peut à cet égard être comparé à l'hébreu; l'arabe en effet distingue très nettement les voyelles primitives en longues et en breves et, bien qu'il ne les indique pas par des signes spéciaux, il admet autour de ces trois sons principaux des prononciations tout à fait semblables aux voyelles secondaires de l'hébreu. Les imperfections du système d'écriture cunéiforme ne permettent guère de savoir jusqu'à quel point les Assyriens distinguaient les longues et les brèves. On sait en revanche que si cette distinction existe chez les Syriens orientaux (qui ont les cinq voyelles de l'hébreu), elle manque assez souvent de précision chez les occidentaux; quant à l'éthiopien, en dehors de l'a bref et d'un é bref qui se confond avec e muet, il ne signale, dans son écriture, que des voyelles longues (a, ê, î, ô, û); c'est la preuve que la distinction en brèves et en longues n'était pas très sensible pour les Abyssins. Il faut noter enfin que la précision des demi-voyelles par des signes spéciaux (schevas simples

et composés) est particulière à l'hébreu.

2. Permutations, altérations des voyelles. - Ces phénomènes se produisent ou par suite des flexions grammaticales ou par suite de l'usure de la langue. A ces deux points de vue, l'arabe a beaucoup mieux sauvegardé sa vocalisation que l'hébreu. Les flexions grammaticales sont loin d'amener autant de changements, de suppressions et d'additions de voyelles en arabe qu'en hébreu. D'autre part, l'usure n'a presque pas fait sentir son inlluence sur la vocalisation arabe. De là le recours frèquent des grammairiens à cette langue pour l'explication des formes hébraïques qui ont subi des altérations plus ou moins notables. En revanche, l'hébreu a gardé la pureté de sa vocalisation beaucoup plus parfaite que le syriaque ou l'éthiopien : dans ces deux langues il semble qu'on n'ait conservé de voyelles proprement dites que le nombre strictement nécessaire pour la prononciation des consonnes; l'e muet y remplace très souvent des voyelles que l'on retrouve en hébreu dans un état de parfaite conservation.

III. MORPHOLOGIE. - 1º Pronoms. - 1. Les pronoms personnels de l'hébreu présentent beaucoup de ressemblances avec ceux des autres langues sémitiques. Les consonnes essentielles sont identiques dans presque toutes ces langues. Il est à noter que l'hébreu est à peu près le seul dialecte dans lequel la première personne du singulier ait à la fois la forme longue אבֿכי (que l'on retrouve en assyrien) et la forme brève מבי (que l'on retrouve en arabe, en araméen, en éthiopien), Seuls l'assyrien et le syriaque assimilent comme l'hébren le : et le 7 dans des pronoms aux secondes personnes. Les éléments essentiels des pronoms de la 3e pers, semblent être au singulier les voyelles  $\hat{u}$  et  $\hat{i}$ ; tandis qu'en arabe et en araméen ces voyelles sont précédées de a comme en hébreu, elles sont précédées de w en assyrien, suivies de lettres proclitiques en assyrien et en éthiopien. - Les voyelles n'ont pas naturellement la même fixité que les consonnes et varient avec chaque langue. Certaines variations proviennent d'ailleurs de ce que les voyelles de l'hébreu sont plus altérées que celles des autres langues. L'i\_ final de la 2º pers. fcm. sing. (178) a généralement disparu de l'hébreu comme de la prononciation du syriaque, on le refrouve au contraire dans presque toutes les autres langues sémitiques. Il en est de même de la voyelle u des désinences des 2º et 3º pers. plur, qui s'est atténuée en hébreu (בַדָּאַ, זְדָאַ, בַּהַ, זְהַ) comme en éthiopien (sauf aux 3º pers.), tandis qu'elle s'est conservée en arabe, et, pour le masculin au moins, en syriaque et en assyrien. Cette dernière langue d'ailleurs a une très grande variété de pronoms personnels. - Des remarques analogues sont à faire pour les pronoms suffixes et préfixes destinés à marquer les personnes dans la conjugaison verbale et pour les pronoms suffixes compléments. -2. Les pronoms démonstratifs, relatifs et interrogatifs présentent une bien plus grande variété. On peut toutefois y reconnaître le plus souvent les mêmes éléments primitifs modifiés par certaines altérations de voyelles et même de consonnes, ou encore par l'addition de diverses lettres proclitiques et enclitiques (assyrien et éthiopien). 2º Le verbe. - L'hébreu est à peu près la seule langue

2º Le verbe. — L'hébreu est à peu près la seule langue sémitique dont les radicaux soient presque constamment trilittères; le syriaque et l'éthiopien en particulier admettent beaucoup de radicaux quadrilittères. Mais dans toutes les langues sémitiques, comme dans l'hébreu, le verbe est d'ordinaire le point de départ de la dérivation des noms et autres parties du langage.

1. Les formes ou conjugaisons. — Les conjugaisons hébraiques se peuvent ainsi classer: trois conjugaisons actives, la simple (hal), l'intensive (pihel) obtenue par le redoublement de la 2º radicale, et la causative (hiphil) obtenue au moyen du préfixe π; deux conjugaison.

passives, le passif de l'intensive (puhal) et le passif de la causative (hophal), obtenues par des changements de voyelle; une conjugaison réfléchie (niphal) obtenue de la forme active simple par le moven du préfixe :; une conjugaison réfléchie (hithpahel) obtenue de la forme intensive active au moyen du préfixe r. — La forme active simple se retrouve naturellement dans toutes les autres langues. - Tandis que l'assyrien et le syriaque n'ont comme l'hébreu qu'une forme intensive, les langues sémitiques du Sud (arabe, éthiopien) en ont au moins deux consistant l'une dans le redonblement de la 2º radicale, l'autre dans l'allongement de la première voyelle (arabe, qâtala; éthiopien, qâtala, qêtala, qôtala); cetle dernière forme se retrouve dans les verbes irréguliers de l'hébreu. - La conjugaison active causative n'est indiquée par le préfixe a que dans l'hébreu et le chaldéen; dans l'arabe, le syriaque, ce a est remplacé par un x; l'assyrien le remplace par un w qui, en syriaque, donne une seconde forme causative. En éthiopien le système des formes causatives indiquées par n est beaucoup plus développé; il y a des formes causatives particulières correspondant soit à l'actif simple, soit aux divers actifs intensifs. - Les formes passives n'existent qu'à l'état de vestiges dans la conjugaison syriaque; on leur substitue pour l'indication du sens passif les formes réfléchies: on ne les retrouve pas davantage en assyrien. En arabe au contraire, à peu près toutes les formes verbales (actives, causatives, réfléchies) ont une forme passive correspondante, obtenue par un changement de voyelles : l'éthiopien n'a pas cette particularité. La conjugaison réfléchie obtenue au moyen du préfixe : est particulière à l'hébreu, à l'assyrien et à l'arabe : elle n'est employée qu'assez rarement dans l'éthiopien. - En revanche la conjugaison réfléchie obtenue au moyen du préfixe n est moins fréquente en hébreu que dans la plupart des autres langues sémitiques. Le syriaque a une forme réfléchie en n (avec un » prosthétique au lieu de a) pour chacune des formes actives, simple, intensive et causative. Il en est de même : de l'assyrien qui a même une forme rélléchie avec n eorrespondant à son niphal; de l'arabe, qui n'emploie pas de lettres prosthétiques devant le n aux réfléchis des intensives, et qui met le paprès la première radicale au réfléchi de la forme simple (pour le réfléchi des causatives, cf. la forme Xe); de l'éthiopien. - L'hébreu d'ailleurs ne connaît pas une foule d'autres formes verbales usitées dans d'autres langues, par exemple les formes avec nt préfixe de l'assyrien, les formes avec st préfixe de l'éthiopien, etc.

2. Genre et nombre. — La plupart des langues sémitiques ne distinguent que les deux nombres, singulier et pluriel, dans la conjugaison : seul, l'arabe a des formes spéciales pour le duel. Quant aux genres, elles n'admettent que le masculin et le féminin : la distinction en est d'ordinaire mieux marquée, aux 3es pers. du parfait pluriel, dans les autres langues que dans l'hébreu.

3. Modes du verbe. — L'indicatif, l'impératif, le participe et l'infinitif sont communs à presque toutes les langues sémitiques, bien que des formes spéciales

fassent parfois défaut pour l'infinitif.

4. Temps. — La plupart des langues sémitiques n'ont que le parfait et l'imparfait. Il est même à noter que l'assyrien n'a pas de parfait proprement dit; mais en combinant le participe avec les pronoms personnels il est arrivé à indiquer un état permanent assez analogue à notre présent, et a ainsi créé une sorte de temps nouveau, le permansif. Les Syriens, sans ajouter ainsi un nouvel élément à la conjugaison, ont souvent usé du même procédé pour indiquer le présent. — Les langues sémitiques autres que l'assyrien n'ont, comme l'hébreu, qu'un seul parfait pour chaque conjugaison. Mais en divers dialectes on trouve plusieurs imparfaits. C'est ce qui a licu : en assyrien (des deux impartaits,

l'un sert de parfait, l'autre d'imparfait proprement dit); en éthiopien (les deux imparfaits sont formés à peu près de la même manière que ceux de l'assyrien et servent, l'un pour l'indicatif, l'autre dans des phrases où nous emploierions le subjonctif), surtout en arabe. Cette dernière langue ne compte pas moins de cinq imparfaits. pour chaque conjugaison; ils différent par lenrs désinences et servent : pour l'indicatif (yaqtule), le conditionnel (yaqtula), le subjonctif (yaqtul), et l'énergique (yaqtulan et yaqtulanna). L'hébreu n'ignore pas absolument ces diverses formes; ses imparfaits ordinaires correspondent à la forme arabe usitée pour l'indicatif (moins la voyelle finale); elle a pour le cohortatif des formes avec la désinence à qui rappellent celles du conditionnel arabe; ses imparfaits apocopés sont, par leur forme et leur emploi, à rapprocher du subjonctif arabe : enfin devant les suffixes, l'imparfait hébreu prend parfois un : épenthétique qui tient des formes énergiques de l'arabe.

Le mécauisme de la conjugaison est le même dans l'hébreu et dans toutes les autres langues sémitiques. Il y a aussi de très grandes similitudes entre tous ces idiomes quant à l'addition des suffixes pronominaux compléments. Toutefois l'arabe garde mieux ses voyelles que l'hébreu et la plupart des autres langues, qu'il s'agisse des voyelles primitivement caractéristiques de chaque forme (qattala pour qittét, au pihel; 'aqtala pour hiqtil, au hiphil), on des voyelles qui se trouvent placées devant les désinences (qatalat pour qatalah ou qatelah, à la 3° pers. sing. fém. parf. kal), ou des voyelles des préformantes (yaqtulu pour yiqtol à

la 3e pers. sing. masc. imparl. kal).

Les verbes irréguliers de l'hébreu se rattachent aux mêmes types que les verbes irréguliers des autres langues sémitiques. Toutefois l'arabe et l'éthiopien n'ont pas de verbes irréguliers à gutturales, et laissent moins aisément les lettres faibles perdre leur valeur de consonnes; en syriaque, au contraire, il n'y a plus qu'nne seule

classe ponr les verbes לי, לא et לי.

3º Le nom. — 4. Formation. — Il y a une très grande analogic entre l'hébren et les autres langues sémitiques pour la formation des noms. Presque toujours ces derniers dérivent des verbes et expriment un caractère plus saillant de l'objet qu'ils désignent. D'ailleurs leurs modes de dérivation sont identiques, avec cette réserve toutefois que l'arabe, ayant gardé plus fidèlement sa vocalisation, fournit l'ensemble le plus complet et le moins altéré de types nominaux, surtout quand il s'agit des formes obtenues par des changements de voyelles (c'est ainsi, par exemple, qu'à peu près tous les types de noms à voyelles brèves ont été altèrés en hébreu). D'autre part, certaines langues sémitiques affectent de préférence telles ou telles préformantes, telles ou telles afformantes.

2. Flexion. -a) Le neutre n'existe dans aucune langue sémitique.Quant au féminin, l'hébren est avec le syriaque  $(\pi_{\frac{1}{7}}$ est remplacé par s $_{\frac{1}{7}}$  prononcé  $\partial)$  la seule langue sémitique qui ait perdu à peu prés complètement l'ancienne désinence r\_; l'arabe toutefois admet d'antres désinences secondaires. - b) L'hébreu n'a rien qui corresponde anx pluriels brisés ou internes de l'arabe et de l'éthiopien. D'autre part, la désinence îm qui caractérise le pluriel masculin ne se retrouve guére dans les autres langues sémitiques. La consonne z est le plus souvent remplacée par n (syriaque, in; assyrien, ani; arabe, ûnna; éthiopien, an). La désinence du pluriel féminin 🖚 est commune à l'hébreu, au syriaque et, sous une forme ât plus primitive, à l'assyrien, l'arabe, l'éthiopien (ici elle s'ajoute à la désinence du féminin singulier au lieu de la remplacer). Ignoré du syriaque, de l'éthiopien et peut-être de l'assyrien, le duel n'existe que dans l'hébreu et dans la déclinaison arabe. - c) L'état construit est commun à l'hébreu et à toutes les autres langues sémitiques et consiste toujours dans l'abréviation des formes absolues. Au singulier, l'état construit produit partout la suppression des voyelles non caractéristiques (en syriaque les voyelles sont tellement réduites, à l'état absolu, que l'état construit ne produit aucun changement) et peut amener, dans les langues qui ont des désinences casuelles, la suppression de ces désinences (comme en assyrien; en éthiopien, on emploie partout comme état construit la forme de l'accusatif). Dans les langues qui ont gardé l'ancienne désinence at à l'état absolu féminin, l'état construit ne diffère de l'état absolu que par la suppression des désinences casuelles (assyrien : šarratu, « reine, » état const., sarrat) et de certaines voyelles. Au pluriel masculin la consonne finale disparait en syriaque et en arabe comme en hébreu; en assyrien il n'y a pas de forme spéciale, à moins que l'on ne considère comme telles les désinences i et ê du pluriel masculin que l'on retrouve aussi à l'état absolu. L'araméen est seul à employer cette forme spéciale du nom déterminé qui est connue sous le nom d'état emphatique et qui semble formée du nom absolu auquel on aurait ajouté un suffixe représentant l'article. -d) Il reste dans le nom hébreu certaines désinences que l'on rapporte à des suffixes primitivement destinés à désigner les cas: u pour le nominatif, i pour le génitif, a pour l'accusatif. En dehors du syriaque, toutes les autres langues sémitiques ont gardé leurs cas plus tidèlement que l'hébren; on trouve régulièrement les trois cas dans l'assyrien, l'arabe (pour les noms triptotes et avec nunation malkun, malkin, malkan, quand ils sont indéterminés); l'éthiopien n'a gardé que la désinence casuelle de l'accusatif. -e) L'addition des suffixes se fait aux noms à peu près partout comme en hébreu. -f) Seuls, en dehors de l'hébreu, l'arabe et le sabéen ont un article représenté par une particule déterminée.

3. Particules. — Les particules ont les mêmes origines dans l'hébreu et les autres langues sémitiques; ce sont le plus souvent des formes verbales ou nominales employées dans une acception particulière, parfois avec nne désinence caractéristique. On retrouve à pen près dans toutes ces langues les particules 2, \(\text{c}\) (arabe, éthiopien, syriaque, etc.), \(\text{carabe}\), (arabe, éthiopien, syriaque, assyrien sous la forme de l'enclytique ma, etc.), mais il est à noter que l'arabe et l'assyrien renferment plus de particules que l'hébreu; que le syriaque et surtout l'éthiopien sont très riches en particules explétives, analogues à celles que l'on retrouve en grec et qui ajoutent peu au sens.

IV. SENTAXE. — La syntaxe hébraïque est une des plus élémentaires; elle se rapproche à cet égard de la syntaxe syriaque, bien que celle-ci se soit compliquée peu à peu sons l'influence du grec. En revanche, les syntaxes de l'assyrien et des langues sémitiques du Sud sont complexes, à des degrés divers. Les points par lesquels elles l'emportent sur la syntaxe hébraïque sont surtout : la précision des temps dans le verbe, au moyen de divers auxiliaires; l'expression des divers modes conditionnel, subjonctif, optatif; la subordination des propositions au moyen de particules spéciales, etc. La syntaxe arabe est de toutes la plus riche.

v. poésie. — La poésie sémitique était partont très simple à l'origine, comme on peut le voir par les spécimens qui nous sont conservés des poésies assyriennes, et des anciennes poésies arabes. Elles semblent pour la plupart avoir eu le parallélisme comme trait principal; les vers paraissent être à peu près toujours isosyllabiques; mais l'arabe, comme d'ailleurs l'hébreu postérieur à la Bible, a beaucoup compliqué sa prosodie; il y a introduit le mêtre et des combinaisons de vers souvent très multiples.

VI. VOCABULAIRES. — Le vocabulaire des autres langues sémitiques a beaucoup d'analogies avec celui de l'hébreu. Partout on remarque, avec des différences de degré, une certaine pauvreté en adjectifs et en adverbes, et une certaine difficulté d'exprimer les idées abstraites.

- Toutefois, on remarque que, d'une part, le vocabulaire hébreu tel que la Bible nous le fait connaître est pauvre relativement au lexique assyrien et surtout au dietionnaire arabe (celui-ci est d'une richesse inouïe); que, d'autre part, le vocabulaire hébreu n'est pas aussi mélangé de termes étrangers que les vocabulaires 'syrien et éthiopien. - On trouve dans les vocabulaires autres que l'hébreu beaucoup de racines vraiment sémitiques qui ne figurent pas dans la Bible. Mais souvent les racines sont communes à toutes ces langues. D'ordinaire elles gardent partout la même signification. Parfois elles admettent des nuances assez diverses : 'amar, par exemple, signifie: « dire » en hébreu et en syriaque; « ordonner » en arabe; « montrer » (forme pihel) et « savoir » (forme aphel) en éthiopien; « voir » en assyrien. En certaines circonstances la même racine a dans ces diverses langues des sens absolument différents. - En d'autres cas les racines qui se correspondent dans les diverses langues sémitiques différent selon des lois que la grammaire comparée a pu relever avec assez de précision; c'est ainsi qu'en passant d'une langue à l'autre les gutturales, les labiales, les dentales, les palatales et les sifflantes de divers degrés peuvent s'échanger; l'hébreu bartel, « fer, » devient parsel en assyrien et en araméen; šåqed, « amandier, » de l'hébreu devient segda en syriaque; qatal, «tuer, » de l'hébreu devient qatala en arabe et en éthiopien, etc. Souvent les siftlantes de l'hébreu sont remplacées dans d'autres langues par des dentales généralement de même degré : ze'eb, « ours, » de l'hébreu devient dibà en araméen; šélég, « neige, » de l'hébren (assyrien šalgu) devient talgå en syriaque, etc.; bien plus z correspond parfois à z du syriaque: 'érés, « terre, » de l'hébreu, devient 'ar'à en araméen, etc.

VIII. HISTOIRE DE LA LANGUE HÉBRAÏQUE. — I. ORIGINES. - 1º L'hébreu, langue chananéenne. - L'hébreu est un dialecte chanaucen, ainsi que le prouvent les nombreuses similitudes qu'il présente avec le phénicien, le moabite et sans doute aussi les langues d'Ammon et d'Édom. Cf. Jer., xxvii, 3. Aussi ses origines se confondent-elles avec celles de ces divers dialectes. Or les monuments permettent de constater l'existence des langues chananéennes à des époques déjà très reculées. Les tablettes découvertes à Tell-el-Amarna, par exemple, attestent qu'au xve siècle avant notre ère les peuples des bords méditerranéens de l'Asie occidentale, tout en se servant de l'assyrien pour leurs documents officiels, taisaient usage de dialectes chananéens dans le langage ordinaire. On peut même remonter plus loin et constater dans les documents égyptiens des mots empruntés aux langues chananéennes dés le xvi siècle.

Il est certain toutefois que ces divers documents, si anciens qu'ils soient, ne nous font pas arriver jusqu'aux origines des langues chananéennes. Ces origines sont enveloppées de nuages et paraissent se confondre avec celles des autres langues sémitiques. On a essaye, pour résoudre la question, de montrer dans quelles relations de filiation ou de maternité la langue hébraïque pouvait se trouver vis-à-vis des autres langues sémitiques-Richard Simon pensait que l'hébreu était de toutes les langues sémitiques la plus ancienne et celle qui avait donné naissance à toutes les autres. Cette opinion est aujourd'hui entièrement abondonnée. Des savants frappes d'une part par les ressemblances qui existent entre l'hébreu et l'arabe ou l'assyrien, constatant d'autre part que ces dernières sont dans un meilleur état de conservation, ont regardé tour à tour l'un ou l'autre de ces dialectes comme la langue sémitique mère et en ont fait dériver l'hébreu; M. Delitzsch donne ses préférences à l'assyrien; M. Schrader et M. D. S. Margoliouth optent pour l'arabe. Il n'est pas sur que le degré de conservation ou d'altération de diverses langues de même famille peuvent nous renseigner sur leurs rapports de maternité ou de filiation; et beaucoup de savants sémitisants ont

renoncé à chercher la langue mère du groupe sémitique. Ils aiment mieux voir dans tous les idiomes de cette famille autant de langues sœurs qui, comme les langues indo-européennes, ont eu un lieu d'origine commun et se sont ensuite diversifiées dans les différentes tribus, au fur et à mesure de leur séparation et avec des allérations plus ou moins rapides selon les circonstances et les milieux de diffusion. C'est généralement aux bords du golfe Persique que l'on place le berceau primitif des peuples sémitiques et de leurs langues; de là ces tribus ont rayonné dans l'Asie occidentale pour se fixer peu à peu dans des contrées déterminées; et c'est sous l'influence de ces localisations que les divers idiomes sémitiques se sont constitués en langues distinctes. Il n'est pas surprenant des lors que l'on remarque plus de ressemblances entre certaines langues semitiques (v. g. l'hébreu et l'arabe), qu'entre d'autres (v. g. l'hébreu et l'araméen); ressemblances et différences pourront tenir aux circonstances qui ont entouré le développement de ces divers idiomes. D'ailleurs certaines ressemblances auront peut-être une autre origine ; il n'est pas impossible, par exemple, que les idiomes chananéens aient été influencés après coup par la langue assyrienne, officielle dans toute l'Asie occidentale à l'époque des inscriptions de Tell el-Amarna.

A quelle époque faut-il placer l'origine des langues sémitiques sur les bords du golfe Persique? A quelles dates assigner les premières migrations des peuples sémites fixés en Chanaan? Autant de questions sur lesquelles il est impossible d'être précis. La Genése rattache aux migrations d'Abraham la fondation des petits peuples d'Edom, de Moab et d'Ammon, et il est assez vraisemblable que ces migrations se placent avant l'an 2000 av. J.-C. - Abraham en arrivant en Chanaan parlait-il chananéen, ou bieu, après avoir parlé assyrien ou araméen, adopta-t-il une langue déjà en usage dans le pays où il se lixait? Autre question difficile à résoudre. Toujours est-il que c'est à partir d'Abraham que la langue chananéenne aurait commencé à se diviser lentement en divers dialectes; ainsi se seraient formées les langues des peuples sémites fixés sur les bords de la Méditerranée, ainsi l'hébreu aurait-il acquis ses caractères distinctifs.

2º Les premiers développements de la langue hébraïque. - L'histoire de la langue hébraïque est très difficile à faire et pour plusieurs raisons. Tout d'abord le nombre des documents sur lesquels on pourrait en baser le développement (nous n'avons que les livres bibliques) est très restreint et ne représente pas à beaucoup près l'ensemble de la littérature hébraïque ; d'ailleurs aucun de ces documents ne nous permet de remonter jusqu'aux origines; d'autre part enfin, nous n'avons sur la date de nombre de ces documents que des données incertaines. De plus, lorsqu'il s'agit de faire l'histoire d'une langue, les particularités grammaticales et orthographiques ont une grande importance : or il n'y avait pas à ces époques reculées de règles de grammaire ou d'écriture qui donnassent aux diverses formes de la langue hébraïque une fixité et une régularité rigoureuses; de là les divergences que l'on rencontre fréquemment entre les diverses transcriptions d'un même morceau plusieurs fois reproduit dans la Bible, Cf. Il Reg., xxIII, et Ps. xvIII. Enfin il y a tout lieu de croire qu'en transcrivant les morceaux anciens, les scribes n'ont pas craint de remplacer des formes et des mots archaïques par des termes plus récents, plus intelligibles à l'époque où ils exécutaient leur travail (cf. ce qui a été fait pour le texte hébreu de l'Ecclésiastique), Il est donc très difficile de retracer l'histoire de la langue hébraïque; mais cette histoire est spécialement obscure dans les premières phases de son développement. Laissant de côté la question de l'écriture (voir ÉCRITURE HÉBRATQUE, II, col. 1573-1585), on peut faire les remarques suivantes :

a) La famille d'Abraham apporta en Chanaan ou adopta

dans ce pays une langue très voisine des dialectes de Moab, de Tyr et de Sidon, plus rapprochée de l'arabe et de l'assyrien que des autres idiomes sémitiques. Une fois constituée, cette langue demeura assez fermée à l'importation de mots étrangers. La Bible nous apprend que la famille patriarcale sejourna en Égypte pendant assez longtemps, et néanmoins les mots égyptiens employés dans la Bible sont très peu nombreux : ye'or, « le Nil; » âhû, « roseau, » etc. On peut attacher nne certaine valeur à l'hypothèse qui explique un certain nombre de mots communs à l'hébreu et à l'assyrien par des emprunts contemporains des tablettes de Tell el-Amarna; mais il ne semble pas que, dans ces premières phases de son développement et en ce qui regarde les noms communs, l'hé-breu ait subi l'influence étrangère bien au delà de ces limites. Dans la suite, quelques mots ont été empruntés soit à l'Assyrie, soit à l'Égypte, et même à l'Inde et peutêtre à la Gréce.

b) Il est très difficile de dire si, dans la langue hébraïque, on peut découvrir plusieurs dialectes. Beaucoup d'essais ont été faits pour déterminer, dans les divers livres et documents de la Bible, les caractères spéciaux de ceux que l'on pourrait attribuer à des écrivains du Nord ou à des écrivains du Midi. Les résultats de ces travaux sont très douteux : d'une part, la diversité des opinions touchant l'existence et le nombre des dialectes est très grande; d'autre part, les particularités signalées sont tellement minutieuses qu'on pent se demander si elles suffisent à distinguer des dialectes. C'est ainsi, par exemple, que la différence constatée entre les Ephraïmites et les habitants de Galaad, Jud., XII, 6, au point de vue de la prononciation de la lettre v, ne sanrait suffire à établir l'existence de deux dialectes.

3º Périodes antérieures à l'état actuel de la langue biblique. - Divers indices nous permettent de conclure qu'avant la période qui correspond à la forme actuelle de la langue biblique, l'hébreu a déjà eu toute une histoire et subi d'assez nombreuses modifications. Ces indices consistent surtout : dans des archaïsmes qui sont comme les témoins de cet âge reculé; dans des formes très classiques d'ailleurs, qui en supposent d'antres depnis longtemps inusitées; dans diverses analogies de l'hébreu avec les antres langues sémitiques, qui aménent à conclure à d'anciennes analogies plus nombreuses encore. Ces indices doivent être recueillis et examinés avec la plus grande prudence: car il est facile, dans des constatations aussi minutieuses, de faire des généralisations trop bâtives. D'ailleurs on ne saurait dire à quelles dates placer cette phase plus pure de la langue hébraïque, ni déterminer si elle est antérieure à la composition de tons les écrits bibliques; il est très possible en effet que des morceaux écrits dans cette période archaïque aient été, par la suite, mis à l'unisson des autres écrits bibliques. La chose est d'autant plus probable que les différences principales portent sur des questions de détail (prononciation, etc.), assez variables de lenr nature. Quoi qu'il en soit, on peut, de ces indices, tirer avec certitude les conclusions suivantes :

a) C'est surtout dans les voyelles que les changements ont été les plus nombreux. Il faut relever d'abord la multiplication des voyelles par le dédoublement des sons primitifs. Il est du moins admis par beaucoup' de savants que l'hébreu comprenait d'abord trois sons susceptibles d'être longs on brefs, en tout six voyelles : ă, â, i, i, u, û. Il est douteux que, dès l'abord, il y ent des diphtongues proprement dites : dans les groupes ay et av, le ret le nétaient de véritables consonnes. En hébren, comme en arabe, mais avec une fixité beaucoup plus grande des sons secondaires se sont groupés autour de ces sons primitifs; ils ont fini par constituer des voyelles absolument semblables aux précédentes : a bref a ainsi donné naissance à è bref (yad, « main, » yédként, « votre main ») et à i bref, (bat « fille, » biţti, « ma fille »); i bref a donné

naissance à é bref (héfsi, « mon bon plaisir, » du primitif hifs); u bref qui s'est surtout maintenu dans les syllabes aignës ('uzzi, « ma force »), a donne naissance à o bref (ct. pour la forme hophal : hoqtal et huggas). En revanche  $\hat{a}$  long a souvent donné naissance à  $\hat{o}$  long (cf. qôtêl de l'hébreu et qâtil de l'assyrien pour le participe actif kal), parfois même peut-être à û; î long a donnê naissance à ê long (cf. imparf. hiphit : yabîn et yabên),  $\hat{u}$  long à  $\hat{o}$  long. Quant aux diplithongues,  $a\mu$  a donné  $\hat{c}_*$ et av a donné ô. Et c'est ainsi que l'hébreu a acquis ses dix voyelles, a, a, e, e, i, î, o, o, u, û. Certaines de ces voyelles et tons les schevas composés doivent aussi leur origine à des raisons d'euphonie, et à la loi du moindre effort dans la prononciaton. Comme on le voit, cetie multiplication des voyelles représenterait déjà une altération des sons primitifs. - Mais d'autres déviations se sont produites dans le système vocalique. Beaucoup de voyelles primitivement breves se sont allongées, généralement sous l'influence de l'accent, soit dans les syllabes toniques, soit dans les syllabes prétoniques; c'est ainsi que les noms du type primitif qatal sont devenus qatal. Plus souvent encore les voyelles primitives ont disparu : cf. pour la forme verbale qûtelâh, l'arabe qaṭalaṭ; pour la forme nominale şedâqûh, la forme arabe şadaqaţun. -Ces altérations ont atteint les formes grammaticales elles-mêmes, comme on le voit surtout dans la conjugaison verbale; les formes de l'imparfait kal, yâqûm et yasob, indiquent pour le verbe régulier une forme primitive yaqtol ou yaqtul pour yiqtol; les formes qittalia et yequitel du pihel permettent de remonter à nne forme primitive qattal au lieu de qittel; de meme à l'hiphil, les formes higtalta et yaqtet invitent à reconnaître une forme primitive haqtal au lieu de hiqtil, etc.

b) Il s'est produit aussi des changements en beaucoup de désinences qui se sont affaiblies dans leurs consonnes ou leurs voyelles, ou bien qui ont totalement disparu. - Telles sont les désinences pronominales : atti (dont la trace survit pour la conjugaison verbale devant les suffixes, qetalțihû, « tu l'as tué ») devenu att; attum, attun (dont on retrouve la trace dans la forme verbale qetaltu qui se place devant les snflixes), hum, hun, devenus attêm, attên, hêm, hên. - Telles sont les désinences nominales, du féminin singulier (at devenn  $\hat{a}h$  avec suppression du  $\pi$  et introduction du  $h\hat{e}$ mater lectionis), du pluriel masculin absolu (la désinence è de l'état construit semble évoquer pour l'état absolu une désinence aim semblable à celle du duel ; cf., en syriaque, ain qui parfois devient en) et surtout les désinences casuelles (voir plus hant). - Telles sont les désinences verbales, par exemple at devenu ah (3º pers. fem. sing.),  $\hat{u}n$  devenu  $\hat{u}$  (3e pers. plur.) et celles que nous venons de mentionner à propos des pronoms.

c) Certaines formes verbales ont été supprimées : le participle qâtûl pourrait bien être un reste d'un passif de kal.

d) Enfin il y a eu des modifications plus profondes portant sur l'essence mème de certains éléments du langage. — Quand on compare les formes isolées des pronoms personnels 'anôki, attah, avec les formes inséparables qui servent à marquer les personnes du verbe (ti, ta; éthiopien, ku, ka) on à indiquer les pronoms compléments (i, ka), on arrive à cette conclusion que dans le passé ces pronoms avaient vraisemblablement une double forme et se prononçaient tantôt avec t et tantôt avec t. Les particules préfixes servant à indiquer, soit les conjugaisons verbales, soit l'article, soit diverses prépositions, semblent n'être antre chose à leur tour que les derniers vestiges de mots qui avaient à l'origine une existence très indépendante.

il est possible que ces denx dernières constatations et à plus forte raison celles de plusieurs savants touchant les racines bilittères primaires (voir Sémitiques [Langues]), nons conduisent à des époques beaucoup plus

désinences. Mais toutes ces indications tendent à mettre en relief que l'hébreu biblique, tel qu'il se présente à nous, est un idiome déjà altéré, partiellement usé et vieilli; elles nous font entrevoir, avant la période biblique, un autre âge dans lequel l'hébreu avait une bien plus grande richesse de phonétique et de morphologie.

4º Les périodes de l'hébreu biblique. - L'un des traits caractéristiques de la langue hébraïque durant la période biblique est sa grande fixité. Sans doute il faut tenir compte des corrections qui ont pu ramener à des formes grammaticales plus récentes les plus vieux documents de l'Ancien Testament; on peut dire toutefois que, durant les longs siècles auxquels correspond la série des écrits de la Bible hébraïque, la langue sacrée demeure sensiblement dans le même état; on ne remarque pas les nombreux changements que l'on constate dans les langues indo-européennes pour une durée aussi considérable. - Néanmoins la captivité de Babylone est une date qui compte pour la langue hébraïque; elle marque le moment où cet idiome arrivé à son apogée au temps d'Ézéchias entre décidément dans une période de rapide décadence et elle en divise l'histoire en deux parties bien distinctes. Encore cette division de l'histoire de l'hébreu en deux périodes doit-elle être acceptée avec certaines réserves : il est en effet facile de constater que des morceaux (par exemple des psaumes) postórieurs à la captivité sont rédigés avec autant d'art que les plus belles compositions littéraires du temps d'Ézéchias; quand l'hébreu cessa d'être une langue parlée, il demeura langue littéraire et il se trouva des écrivains assez heureux pour égaler, à des époques rapprochées de l'ère chrétienne, ceux de leurs prédécesseurs qui avaient écrit à l'âge d'or de la littérature hé-

a) La période antérieure à la captivité ou l'âge d'or de la langue hébraïque. — La langue hébraïque garde, pendant toute cette période et avec une étonnante fixité, sa purcté et sa vigueur; elle se fait remarquer, dans la prose, par la vivacité de ses tableaux, l'entrain de ses mises en scène, le naturel presque naif de ses récits; dans la poésie, par la régularité de son parallélisme, la hardiesse de ses images et la concision de ses compositions. C'est l'âge de l'hébreu sans mélange, c'est l'époque classique. Dans cette longue période, la fixité générale de la langue n'exclut pas la variété du style selon les auteurs et selon les diverses époques. On peut s'en rendre compte si l'on compare entre elles des compositions comme : le cantique de Débora (Jud., v) qui est rédigé dans un hébreu très pur et qui, en dehors du v relatif attribuable peut-être à une influence dialectale (il se retrouve dans le Cantique des Cantiques), ne renferme qu'un nombre restreint de particularités grammaticales et lexicographiques; les oracles d'Amos, d'Osée, d'Isaïe et de leurs contemporains du VIIIe siècle, dont la langue est si harmonieuse, si concise, si énergique, si étudice et pourtant si simple; les écrits de Jérémie (viie siècle), à la phrase plus longue, au style plus calme mais aussi plus lâche, au rythme plus donx. - Dans ces dernières époques, l'art et l'étude que l'on remarque dans les compositions bibliques laissent entrevoir qu'une distinction commence déjà à s'établir entre la langue littéraire

et la langue du peuple.

b) La langue hébraique à partir de la captivité. -Depuis lors, tandis que les lettrés sauront demeurer fideles au type ancien de la littérature hébraïque, la langue du vulgaire s'acheminera de plus en plus vers la décadence. Les écrivains bibliques n'échappent pas tous à cette influence. Elle se manifeste déjà en plusieurs endroits de Jérémie, par deux de ses traits les plus caractéristiques, la prolixité et le pastiehe : dans plus d'un oracle, le prophète met en prose et délaye les ouvres de ses prédécesseurs. Cf. ls., xv-xvi; Jer.,

éloignées que les remarques relatives aux voyelles et aux | xLVIII. Dans Ézéchiel s'accuse un autre caractère qui ira s'accentuant de plus en plus, l'emploi des aramaïsmes. C'est à l'époque de la captivité en effet que s'opère peu à peu la substitution de l'araméen à l'hébreu dans l'usage vulgaire. Cette substitution n'a pas été l'œuvre d'un jour, mais s'est faite d'une manière progressive, à la suite des relations des Israelites avec les peuples qui parlaient araméen. Ces relations semblent avoir eu deux centres : la Palestine, où il paraît bien qu'on parlaît l'araméen ou du moins un hébreu très aramaïsé à la fin de la captivité; la Babylonie, où, malgré l'esprit de corps qui groupait les exilés en communautés assez fermées sous la direction de l'aristocratie sacerdotale, on ne sut pas entièrement se soustraire à l'influence étrangère. Toujours est-il qu'à partir du retour de l'exil le peuple parlait araméen et ne comprenait guère plus l'hébreu. Il Esd., XIII, 23-24; et, malgré l'essai de réaction tenté par Néhémie, Il Esd., XIII, 25, l'usage de l'araméen alla se généralisant de plus en plus. L'hébreu ne demeura que comme langue littéraire et liturgique. Il perdit plus de terrain encore dans l'ancien royaume du Nord, dans le pays de Samarie, où on lui substitua, même dans l'usage liftéraire, le dialecte samaritain qui se rattache nettement aux idiomes araméens. - Dans Daniel et dans Esdras se trouvent des passages entièrement rédigés en araméen. Sans présenter cette particularité dont l'origine certaine est encore à déterminer, les livres des Paralipomènes, de Néhémie, d'Aggée et de Malachie sont des livres de décadence. Pour l'Ecclésiastique, voir Ecclé-SIASTIQUE, t. 11, col. 1547.

5º L'œuvre des Massorètes, ou la vocalisation des textes sacrès. - A mesure que l'hébreu cessait d'être la langue parlée, à mesure aussi que le canon des Écritures se formait et que croissait le respect religieux dont on entourait les Livres Saints, deux préoccupations se faisaient jour et s'accentuaient de plus en plus. - Le peuple ne comprenait plus l'hébreu classique et était incapable de suivre les lectures liturgiques de la synagogue. Il fallut lui traduire la parole de Dieu et la lui expliquer; de là la version grecque de l'Ancien Testament en faveur des juiveries alexandrines; de là les interprétations paraphrastiques des Targums composés en chaldéen pour les communautés juives de Palestine et de Babylonie; de la enlin les gloses et explications, conservées d'abord par la tradition orale, plus tard consignées par écrit et renfermices dans le Talmud avec son double élément : la mischna (IIIe siècle ap. J.-C.) et la ghemara (ghemara de Jérusalem, au 11º siècle; ghemara de Babylone au viº siècle). - Un autre besoin se faisait aussi sentir : celui de la fixation du texte sacré. Les procédés de transcription étaient par eux-mêmes assez défectueux : l'incurie des scribes était parfois très grande, et leur audace allait souvent jusqu'à substituer sciemment des corrections arbitraires aux leçons anciennes. D'autre part, les changements qui s'introduisaient graduellement dans l'écriture favorisaient toute espèce de méprises et de bévues. Il en résultait de grandes différences entre les multiples copies de l'Ancien Testament qui circulaient dans les synagogues et chez les particuliers : la comparaison du texte hébreu massorétique avec la version des Septante permet de constater que ces altérations, tout en portant sur des détails, allaient parfois assez loin. La vénération croissante pour le texte sacré ne pouvait laisser subsister pendant longtemps ces divergences; des le deuxième siècle et peut-être des le troisième avant notre ère, on surveillait avec beaucoup de soin la transcription des manuscrits, de ceux de la Loi en particulier; au second siècle de l'ère chrétienne on était parvenu à une telle unité dans la transcription des textes sacrès qu'entre les divers manuscrits qui sont postérieurs à cette époque, qu'entre le texte massorétique et celui que suppose la version de saint Jérôme, on ne saurait relever des différences assez caractéristiques pour répartir ces documents en diverses familles. Ce l'avail de fixation fut complété pendant l'âge talmudique (du IIª siècle au IVª) par une étude très approfondie et très minutiense des particularités grammaticales et orthographiques du texte (matres lectionis, écriture pleine, écriture défective; petites lettres, grandes lettres, lettres surmontées de points, etc.), sur la computation du nombre des versets de la Bible et même des mots et des lettres, sur la détermination du qeri et du ketib, la division du texte en sections et en phrases pour la lecture publique, etc.

Mais il ne suffisait pas de préserver le texte contre tout danger de corruption à l'aide de précautions infinies : il fallut en arrêter la lecture. Comme on l'a vu, le texte hebren ne portait que des consonnes. Le lectenr suppléait aux voyelles selon le sens et le contexte. Un tel procédé présenta de grandes difficultés des que l'hébreu cessa d'être langue parlée. Aussi de très bonne heure se préoccupa-t-on d'indiquer au moins les voyelles principales. L'attention se porta d'abord sur les voyelles longues. Assez longtemps avant l'ère chrétienne, peutêtre même avant la version des Septante, on les indiquait déjà au moyen des lettres quiescentes : א et ה servaient à la fin des mots à indiquer les voyelles longues  $\vec{a}$   $(\hat{e}, \vec{o})$ ; is servait, dans le corps des mots et à la tin, à indiquer la voyelle û long (et ô long); servait à marquer i long (et parfois è long). Ces lettres quiescentes étaient de la plus grande utilité; sans elles en effet les formes grammaticales les plus nécessaires à distinguer étaient confuses. Les formes verbales gâtal et gâtelû se confondaient; indiquée seulement par z, la désinence îm du pluriel masculin ne différait pas de la désinence âm du suffixe masculin pluriel, etc. Toutefois cette introduction des lettres quiescentes ne se fit ni d'une facon officielle ni d'une manière uniforme. Il n'y eut à ce propos aucune préoccupation d'unifier les manuscrits. Laissé à peu près à la libre initiative de chaque scribe le procédé fut diversement appliqué. Les manuscrits dont se servaient les Septante avaient sûrement des lettres quiescentes : mais la différence qui existe entre certaines leçons de la traduction alexandrine et le texte massorétique ne s'expliquent que par l'absence de règles fixes dans l'introduction de ces quiescentes : cf. par exemple Ps. כוו (כוע), 18, l'hébreu ברושים, « cyprès, » et le grec אָץצּוֹדמו מטִׁדמֿץ, בראשב; on peut conjecturer que le texte primitif ne portait que ברטב. Ce système était appliqué d'une manière assez irrégulière, et avec plus ou moins de discernement selon le degré d'intelligence des copistes; au fond c'était déjà une interprétation du texte. Surtout ce système était loin de représenter toutes les voyelles du texte et de répondre à toutes les exigences de la lecture publique. Néanmoins aucun perfectionnement n'y fut apporté, ni pendant la période de fixation du texte, ni même probablement durant l'âge talmudique; du moins si certains signes furent alors introduits autour du texte, ils furent très peu nombreux. Le système actuellement en vigueur pour l'indication des voyelles hébraiques ne remonte qu'à la période massorétique ( vie à xie siècle).

Étymologiquement le mot « massore » semble vouloir dire « tradition », de la racine talmudique masar. Dans son acception primitive et générale, ce mot désigne les résultats du travail auquel la tradition juive a soumis le texte biblique après sa fixation, soit afin de prévenir les altérations dont les copistes pouvaient se rendre coupables et les divergences qui en pouvaient résulter, soit pour déterminer la lecture exacte de l'Écriture. Ainsi entendu le nom de « massorétique » peut aussi bien s'appliquer à l'âge talmudique qu'aux siècles qui l'ont suivi. Toutefois on réserve plus spécialement ce nom de massorétique à la période durant laquelle les observations léguées par l'époque talmudique au sujet du texte sacré ont été mises par écrit (durant l'âge talmudique, on disait : ce qui est transmis par la tradition orale ne doit pas

être écrit), durant laquelle aussi le système de la vocalisation et de l'accentuation du texte sacré a été élaboré (viº à xiº siècle).

Le système des voyelles et des accents massorétiques est, on le sait, très compliqué. Il n'est pas l'œuvre d'un savant qui l'aurait inventé de toutes pièces ou d'une commission qui en aurait discuté les principes. Sans doute nous n'avons pas de documents positifs qui nous permettent de tracer l'histoire précise de cette invention, pas de manuscrits qui en représentent les diverses phases. Mais nous savons d'une façon certaine comment s'est peu à peu élaboré un autre système de vocalisation très voisin, quant à la date et quant au procédé, du système adapté à la Bible par les massorètes, à savoir le système des syriens orientaux; et il n'y a pas de témérité à penser que le système des voyelles hébraïques, comme celui des voyelles syriennes, est le fruit d'une évolution lente et graduelle. - Tout d'abord les massorètes se sont gardes de ne rien changer aux consonnes du texte; et ils ont porté le scrupule jusqu'à ne jamais introduire de nouvelles lettres quiescentes pour l'indication des voyelles longues, quand leurs manuscrits en manquaient; ils ont préféré marquer î long et û long par les signes de i bref et de u bref. Il est probable qu'à l'origine un point indiquait, selon les positions qu'il occupait : le redoublement des lettres ou l'aspiration des muettes (quand il était à l'intérieur des consonnes), la différence de prononciation du ਦੇ et du ਦ, et puis certaines voyelles (a, o, quand il était an-dessus de la lettre ; i, é, quand il était au-dessous). Au simple point on ajouta la combinaison de plusieurs points en groupes pour distinguer ê long et ê bref, u bref et  $\hat{u}$  long; même pour le son  $\alpha$ , on introduisit le trait horizontal, que l'on combina ensuite avec le point (selon la forme primitive du kamets \_\_\_) pour distinguer à long

(et o bref) de a bref. Le système alla se développant et se précisant, de façon à reproduire aussi exactement que possible toutes les nuances de la prononciation des voyelles hébraïques, des semi-voyelles elles-mêmes. Tontes ces dispositions du point, au-dessus, an-dessous et à l'intérieur des lettres, tous ces groupements de points, toutes ces combinaisons du point et du trait aboutirent à un système dans lequel on distinguait cinq voyelles longues, cinq brèves et quatre semi-voyelles. Pour compléter le travail destiné à fixer la lecture du texte sacré, les massorètes ajoutèrent aux signes qui indiquaient la prononciation des consonnes et des voyelles, d'autres signes destinés à marquer les coupures de la phrase; développé, lui aussi, par une série d'essais successifs, le système de l'accentuation massorétique arriva, avec le temps et par degrés, à sa forme définitive. Cette ponctuation et cette accentuation furent d'abord appliquées à la Loi, mais on l'étendit ensuite à toute la Bible.

Tel est le système massorctique tel qu'on le trouve aujourd'hui encore dans nos Bibles hébraïques. A quelle date doit-on le faire remonter? Il semble difficile d'en placer les premiers essais avant le vie siècle. Il y a trop de différences entre les transcriptions des Hexaples et la vocalisation de nos Bibles hébraïques pour qu'Origéne ait pu connaître la ponctuation massorétique même dans ses premiers éléments. Saint Jérome paraît également l'avoir ignorée tout à fait, bien qu'à son époque la prononciation massorétique fût en grande partie fixée par la tradition orale. Le fait que la synagogue, fidèle aux traditions de l'âge talmudique, ne fait usage que de manuscrits sans voyelles nous invite à placer au vie siècle les premiers essais d'un système de vocalisation massorétique; c'est d'ailleurs le moment où se constitue la massore syrienne qui semble avoir exerce son influence sur la massore hébraïque. D'autre part, au moins en ce qui regarde le système de vocalisation, il ne faut pas faire descendre bien au delà de la seconde moitié du viiie siècle son complet développement. Au

xº siècle en effet, Aaron ben Ascher († 930), qui hérita peut-être de l'opinion de son grand-père Moïse ben Ascher, attribuait l'invention des points voyelles à la grande synagogue; le gaon Mar Natronai II, chef d'école à Sura en 859-869, l'attribuait aux « sages ». On était donc convaincu, dès le xº siècle, de la très haute antiquité du système massorétique : sa constitution définitive est à placer avant le viii° siècle ou au moins avant 750; il fut complèté dans la suite par des discussions sur les divergences des manuscrits, sur l'emploi de certains signes supplémentaires, par des remarques et des explications auxquelles les deux Ben Ascher ont donné une forme définitive : mais cette dernière période de l'histoire de la massore relève de l'histoire du texte hèbreu, non de l'histoire de la langue.

On a généralement admis que notre système de vocalisation et d'accentuation du texte biblique avait été élaboré en Palestine, dans l'école de Tibériade. Des doutes toutefois ont été soulevés assez récemment contre cette opinion. Le nom de la voyelle à semblerait supposer qu'on le prononçait à: le signe commun pour à long et pour o bref contirmerait cette hypothèse. D'autre part, aucun signe ne permet de distinguer la double prononciation du ¬ qui était en usage à Tibériade. Autant de raisons qui inviteraient à aller chercher ailleurs, peutêtre en Babylonie, le lieu d'origine de ce système.

C'est dans une histoire du texte hébreu qu'il convient d'apprécier la valeur exégétique de la massore. Nous n avons à rechercher ici que sa valeur pour l'indication des voyelles. Or on peut dire que le système massorétique représente bien la prononciation des voyelles hébraïques. Sans doute, il y a en de la systématisation, on s'est préoccupé de fixer des règles de lecture, autant que de consacrer la prononciation reçue; et il est probable que les signes massorétiques ne rendent pas exactement toutes les nuances dont les voyelles étaient susceptibles au temps même où ce système a été élaboré : à plus forte raison le système des points-voyelles est-il loin de correspondre partout à la prononciation en usage à l'époque où furent rédigés les plus anciens ocuments de l'Ancien Testament. Ce système, toutefois, n'est pas un système artificiel. Les massorètes ont fait des règles, mais après s'être appliqués à analyser avec soin la prononciation de leurs contemporains les plus autorisés. Aussi, non seulement la vocalisation massorétique est en parfaite harmonie avec la phonétique générale des langues sémitiques, mais elle représente une prononciation traditionnelle de l'hébreu qui remonte très haut dans l'histoire. C'est ce que l'on remarque en comparant la vocalisation massorétique avec les transcriptions de l'hébreu renfermées dans les œuvres de saint Jérôme, dans les llexaples, dans la traduction des Septante, avec les renseignements que les anciens nous ont légués sur la prononciation du phénicien. Sans doute, il y a des différences et elles vont s'accentuant à mesure que l'on fait appel à de plus vieux documents : mais la vocalisation demeure toujours substantiellement identique.

On a récemment découvert un manuscrit hébreu des Prophètes copié en 916 (Codex Babylonicus, édité en 1876 et conservé à Saint-Pétersbourg), qui présente un système de vocalisation tout autre que celui dont nous venons de parler. Voir Babylonicus (Conex), t. 1, col. 1359. Les signes sont d'ordinaire placés au-dessus des lettres : à long est indiqué par un 8 légérement altéré, i long par un point provenant de la lettre ; è long par deux points places horizontalement; o long par un trait vertical venant de la lettre "; il par un point au milieu du n; a bref et é bref accentués par un 7 raccourci et couché; a bref et é bret non accentués par deux points disposés obliquement; un trait placé au-dessous des signes employés pour à, ê, i, û représente o, è, i, u; place au-dessus de ces signes et au-dessus de a tonique, ce trait indique la prononciation de ces voyelles devant une consonne

doublée; placé seul au-dessus de la lettre, ce même trait marque l'e muet on l'absence de voyelles. — Comme on le voit, à côté de quelques éléments communs au système de nos Bibles hébraïques ce procédé renferme des signes tout à fait particuliers. On l'appelle « système babylonien », non qu'il ait été employé par l'ensemble des Juifs babyloniens à l'exclusion de l'autre, mais plutôt parce qu'il aurait été imaginé dans une école particulière de Babylone; il est curieux d'y constater l'emploi

d'un même signe pour a et  $\dot{e}$ , pour  $\dot{a}$  et o.

6º La période grammaticale. - La Bible ne nous offre pas de vestiges d'études grammaticales contemporaines de la composition des Livres Saints. Il faut arriver jusqu'à l'âge talmudique pour trouver trace de semblables préoccupations; beaucoup de particularités relevées par les rabbins dans le Talmud se rapportent à la grammaire. D'autre part les auteurs ecclésiastiques, saint Jérôme entre autres, ont consigné dans leurs œuvres un bon nombre de remarques philologiques et grammaticales ayant trait à la langue hébraïque. Toutefois c'est beaucoup plus tard que la grammaire hébraïque prit son essor. Il y eut d'abord quelques essais dans le monde juif oriental, surtout en Babylonie; mais ces essais furent assez infructueux; les auteurs qui se rattachent à ce premier mouvement, Menahem Ben Sarouk de Tortose (+950), auteur d'un lexique des racines hébraïques (publié par Filipowski en 1854) et son adversaire, Dounasch ibn Labrat (en hebreu Adonim ha-Levi), Rabbi Salomon ben Isaac (†1105) originaire de Troyes, appelé par abbrévation Raschi et parfois cité sous le nom de Jarchi, Rabbi Samuel ben Meir (Rashbam, †1150), Rabbi Jacob ben Méir (Rabbi Tam, +1171), furent de grands interprêtes de la Bible et d'excellents talmudistes, mais l'esprit de synthèse grammaticale leur fait grandement défaut. - C'est sous l'influence de la culture arabe que la science de la grammaire hébraique entra dans une phase de progrès rapide. Le milieu de ce développement se trouva naturellement dans les communautés juives de l'Espagne et du nord de l'Afrique. Les premiers de ces grammairiens furent le juif africain Jehuda ibn Koreisch (vers 880; il reste de lui une lettre arabe aux Juiss de Fez où il est question des rapports du chaldéen et de l'arabe avec l'hébreu) et surtout Saadvah (Saïd ibn Jakoub al-Fayoumi, † 912), gaon de l'école babylonienne de Sora et auteur de traductions et de commentaires fort estimés, qui, le premier, s'occupa de traités sur divers points de la grammaire et du lexique hébraïques. Toutefois, c'est environ un demi-siècle plus tard qu'on s'occupa de synthétiser les résultats des études grammaticales en des ouvrages d'ensemble sur la langue hébraïque. Juda Hayoug (chez les Arabes Abou Zacharia Jahia ibn Daud), médecin de Fez, établi à Cordouc († 1010), publia divers traités sur la nature des racines défectives, la permutation des lettres faibles, les principes de la ponctuation. Mais le premier auteur d'une grammaire hébraïque et d'un dictionnaire hébreu est Rabbi Jonah ben Gannah on Rabbi Merinos (chez les Arabes Abou't Walid Merwan ibn Djannah), surnominé « le plus fort des grammairiens »; né vers 990, il était médecin à Cordoue. Cette grammaire et ce dictionnaire, composés en arabe, marquent l'apogée de la science grammaticale hébraïque au moyen âge. - Jusqu'au xvi siècle, l'étude grammaticale et lexicographique de la langue hébraïque fut le patrimoine des juifs. Il faut citer : au XII° siècle, le juif aragonais Salomon ben Abraham ben Parhon, auteur d'une grammaire et d'un dictionnaire; Abraham ben Meir Aben Ezra, le Sage († 1167), disciple de Hayong et de Rabbi Jonah comme le précédent, auteur d'une grammaire en hébreu et de plusieurs traités spéciaux sur le même sujet; Joseph Kimchi († vers 1160), auteur d'ouvrages critiques sur les écrits de Ben Sarouk, d'Ibn Labrat et Rabbi Tam; Moïse Kimchi (Ramack, † 1190), auteur d'une grammaire qui se

rapproche des nôtres et a été souvent imprimée aux xvie et xviie siècles; — au xiiie siècle, David Kimchi, le plus célèbre de la famille, auteur d'une grammaire et d'un dictionnaire qui devaient être les deux parties d'un grand ouvrage appelé Miklol, « la perfection; » de fait, ce nom a été réservé à la grammaire. Ces ouvrages sont les chefs-d'œuvre de la philologie juive au moyen âge; — au xve siècle, Profiat Duran (Isaac ben Moses ha-Levi Efodi, vers 1400), qui combat souvent Kimchi; — au xvie siècle, Élie Levita (Eliah ben Ascher ha-Levi, surnommé Ashkenazi ou l'Allemand, 1472-1549); disciple, éditeur, commentateur des Kimchi et héritier de leur gloire, il a composé un dictionnaire chaldaïque, un lexique intitulé Thishbi et un ouvrage sur la massore.

Des juifs, l'étude de l'hébreu passa au xviº siècle aux mains des chrétiens; les protestants poussés à l'étude de l'hébreu par le principe qui faisait de la Bible le seul document de la foi, contribuèrent beaucoup au progrès de cette science. Dés avant la réforme, Jean Reuschlin (1455-1522) et le dominicain Santes Pagninus (1471-1541) préparaient la voie aux célèbres Buxtorf (Jean Buxtorf, le père, mourut en 1629). Toutefois ces auteurs si justement célèbres suivaient les principes des grammairiens juifs. Il faut arriver au xviiiº siècle, à Albert Schultens de Leyde (1686-1750), et à Schræder, de Marbourg (1721-1798), pour voir inaugurer de nouvelles méthodes, celle par exemple de la comparaison de l'hébreu

avec l'arabe.

Le dix-neuvième siècle marque une époque de renouvellement pour les études hébraïques. Le mouvement a eté donné par Gesenius, puis entretenu par Ewald, Olshausen, Stade et König. Chacun de ces savants, s'efforçant d'introduire dans l'étude de l'hébreu une méthode rigoureusement scientifique, a employé des moyens spéciaux que M. König caractérise avec beaucoup de instesse. W. Gesenius († 1842; voir col. 415; méthode analytique-particulariste) explique d'ordinaire l'hébreu par l'hébreu, observe avec soin la formation et la llexion des mots et les diverses particularités qu'ils peuvent présenter, pour résumer ensuite ses observations dans des règles claires et précises; il a été suivi par Böttcher († 1863). Ewald († 1875; voir t. п, col. 2131; méthode synthétique spéculative) recourt à un certain nombre de principes philosophiques puisés dans les lois générales du développement linguistique; dans la phonétique, il observe surtout les influences que les consonnes et les voyelles exercent les unes sur les autres; dans la morphologie, il considére les lois qui président au développement du langage pour les appliquer aux diverses espèces de racines, aux flexions des noms et des verbes; il a été suivi par Seffer et llerman Gelbe. Justus Olshausen (méthode comparative et historique), en partant des mêmes principes qu'Ewald, remonte à une langue hébraïque primitive, sœur de l'arabe, de laquelle il déduit les formes actuelles; il est suivi par G. Bickell et A. Müller. Les méthodes de Gesenius et d'Ewald ont été synthétisées par C. W. Ed. Nägelsbach († 1880); celles de Gésénius et d'Olshausen l'ont été, dans les plus récentes éditions de la Gesenius' hebraischer Grammatik, par Rödiger († 1874) et surtout E. Kautzsch. Enfin B. Stade a suivi, en combinant leurs méthodes, Ewald et Olshausen. M. König (methode analytique-historiquephonétique-physiologique) étudie à part chaque élément de la langue (noms, verbe), puis met en relief les formes les plus proches de l'arabe comme étant les plus anciennes, et cherche à expliquer les déviations par la phonétique et la physiologie.

Autour de ces grands auteurs, qui marquent les étapes de l'etude de la langue hébraïque depuis le xviº siècle, gravitent une foule d'auteurs secondaires : nous indiquerons les noms et les œuvres de nombre d'entre eux

dans la Bibliographie.

IX. Bibliographie. - 1. Grammaire. - 1º Grammai-

riens juifs du moyen age. - Jehndah ibn Koreisch (xes.), Risalah, édit. Bargès et Goldberg, Paris, 1842 (1857). Dounasch ibn Labrat (xe s.), traité contre Saadiah (Teshubhah), edit. R. Schroter, Breslau, 1866 (cf. S. G. Stern, Liber Responsionum, Vienne, 1870); traité contre Ben Sarouk, édit. Filipowski, 1855. Ben Ascher de Tibériade (xe s.), Dikdukê ha-teamim, êdit. Baër et Strack, Leipzig, 1879. R. Jonah (XIe s.), Harrikmah, édit. Goldberg, Francfort, 1856 (1861); Opuscules arabes et trad. française, edit. J.-II. Derenbourg, 1880. Abr. Aben Ezra (XIIe s.), Morne leson haggodesh, édité en 1516, etc., et en dernier lieu par Heidenheim, Offenbach, 1791; Sefer Sahuth, edit. Lippmann, Fürth, 1827; Safah Berurah, édit. Lippmann, Furth, 1839; autres traités, édit. Lippmann, 1843, et Halberstamm, 1874. Moïse Kimchi, Grammaire hébraïque, édit. Const. L'Empereur, Leyde, 1631; traduite en latin, Οιδοπορια ad scientiam, par Seb. Münster. David Kimchi, Miklol, Ire édition à Constantino; le, 1534 (Venise, 1545, etc.; trad. latine de Guidacerio, 1540; édit. à Fürth, 1793; édit. Rittenberg, Lyck, 1862). Profiat (Peripot) Duran, Grammaire hébraïque, auxa TIES, (dit. J. Friedlander et J. Cohn, Vienne, 1865.

2º Grammaires antérieures au XIXº s. - 1. XVIº s. α) Chez les Juifs : œuvres grammat, d'Elias Levita; grammaires d'Abraham de Balmès (Miqneh Abram; Venise, 1523), de Moïse Provençale (composée en vers à Mantoue, 1535, publice à Venise, 1597), d'Emmanuel de Bénévent (Mantoue, 1557), etc. -b) Chez les chrétiens : C. Pellican, De modo legendi et intellig. Hebræa (Bâle, 1503); J. Reuchlin, Rudim, hebr. (Pforzheim, 1506), les grammaires de F. Tissard (Paris, 1508), de Λ. Giustiniani (Paris, 1520); Santes Pagninus, Institut. hebr. lib. IV (Lyon. 1526); Seb. Münster, Opus grammat. ex variis Elianis libris concinn. (Bâle, 1542); les travaux grammat. de Cinqarbres (Paris, 1546), R. Chevallier (Genève, 1560), Martinez (Paris, 1567), Bonav. Com. Bertram (Comparat. gram. hebr. et aram., Genève, 1574), F. du Jon (Junius; Francfort, 1586), etc. - 2. xvII°s. α) Chez les Juifs : œuvres grammat, de Sam. Archivolti (Padoue, 1602), d'Is. B. Sam. ha-Lévi (Prague, 1628), de R. Is. Ouziel, Manassé b. Israel, de Aguibar, Sal. di Oliveyra, etc.; Spinoza (Compend. gram. ling. hebr., Amsterd., 1677), J. L. Neumark (Francfort, 1693). b) Chez les chrétiens : Buxtorf, Epitome gram, hebr. (1605), Thesaur. gramm. (1609); les œuvres grammat. de Schickard (Horolog. hebr., Tubingue, 1623); Ph. d'Aquin (Paris, 1620), Th. du Four (Paris, 1642); J. Le Vasseur, (Sedan, 1649); Erpénius (1621, 1659), Dilherr (1659 et 1660), Jac. Alting (Fundam. punctat. ling. sanct. sive gramm. hebr., Groningue, 1654, 1687); J. A. Danz (Nucifrangibulum, Iena, 1686; Compend. gram. hebr., 1694); les grammaires de Math. Walmuth (Kiel, 1666), Chrétien Reinecke, Cellarius, etc. -3. xviii es. -a) Chez les Juifs : œuvres grammat. de Al. Süsskind (Cöthen, 1718), Salom. Cohen Hanau (divers traités), Aaron Moïse (Lemberg, 1763). - b) Chez les chrétiens : muvres grammat. d'Abr. Ruchat (Leyde, 1707), F. Masclef (Paris, 1716), P. Guarin (Paris, 1724), Ch. Houbigant (Paris, 1732), Schültens (Institut. ad fundam. ling. hebr., Leyde, 1737), J. D. Michaëlis (Hebräische Gramm., Halle, 1744), J. B. Ladvocat (Paris, 1755), B. Giraudeau (La Rochelle, 1757, 1758), Simonis, Schröder (Institut., etc., 1766), Robertson (Edimbourg, 1783), S. S. Vater (Hebräische Sprachlehre, Leipzig, 1797), C. C. F. Weckherlin (Stuttgart, 1797), Hartmann (Anfangsgründe der Hebr. Sprache, Marbourg, 1798), G. P. Hetzel, etc.

3. Grammairiens du XIXº siècle. — Jahn, Gramm. ling. hebr., 1809; W. Gesenius, voir col. 415; Ewald, voir t. II, col. 2131; J.-E. Cellérier, Eléments de la gramm. hébr. trad. librement de Gesenius, Genève, 1820; 2º édit., 1824; Ph. Sarchi, Gramm. hébr. raisonnée et comparée, Paris, 1828; J.-B. Glaire, Princip. de gramm. hébr. et chald., Paris, 1832, 3º édit.,

1843; Stier, Lehrgebaude d. hebr. Spr., Leipzig, 1833; Hürwitz, A Gramm. of the Heb. Lang., Lond., 2eed. 1835; Luzzato, Proleg. ad una gramm. ragionata della ling. br , Padoue, 1836; S. Preiswerk, Gramm. hebr., Bale, 1838, 3º édit. 1884; ls. Nordheimer, A critic Gramm. of the Heb. Lang., New-York, 1838-1841; J.du Verdier, Nouv. gramm. kébr. raison. et comp., Paris, 1841; Hupfeld, Ausführliche hebr. Gramm., 1841, Lee, Gramm. of the hebr. lang. in a series of lectures, Londres, 3º édit., 1844; Sal. Klein, Gramm. hébr. raison. et comp., Mulhouse, 1846; Moses Stuart, Gramm. of the Hebr. lang., plus. edit.; Duverdier, Double gramm., édit. Migne, Paris, 1848; Luzzato, Gramm. della 1. ebr., Padoue, 1853-1869; C. Bonilas Guizot, Nouv. gramm. hebr. analyt. et raisonn., Montauban, 4856; Seffer, Elementarbuch d. hebr Spr., plus. édit.; J. Olshausen, Lehrb. d. hebr. Spr., Brunswick, 1861; 1. M. Rabbinowicz, Gramm. hebr. trad. de l'allem. par Clement-Mullet, Paris, 1862-1864; H. Bötteher. Ausführliches Lehr. der hebr. Spr., édit. Muelhau. Leipzig, 4866-4868; II. Gelbe, Hebr. Gramm. für den Schulgebrauch, Leipzig, 1868; G. Bickell, Grundriss der hebr. Gramm., 1869 (trad. ang. par S. I. Curtiss, 1877; trad. fr. par É. Philippe, Paris, 1883); J. P. N. Land, Hebreuwsche gramm., Amsterdam, 1869; F. I. Grundt, Hebr. elem. grammatik, Leipzig, 1875; B. Stade, Lehrb. der hebr. Spr., 1 Theil, Leipzig, 1879; C. W. E. Nägelsbach, Hebr. gram. als Leitfaden für gymnas. u. academ. Unterricht, Leipsig. 1856; A. Müller, Hebr. Schulgram., Halle, 1878; F.-E. König, Hist. Krit. Lehr gebaude der hebr. Spr., Leipzig. 1881-1897; H. L. Strack, Hebr. Grammatik, 7º édit., Berlin, 1899 (trad. fr. par Baumgartner, Paris, 1886; K. Ludwig, Kurzer Lehrgang d. hebr. Spr., 2º édit., Giessen, 1899; B. Manassewitsch. Die Kunst, die hebr. Spr. durch Selbstunterricht schnell u. leicht zu erlernen, 2º édit., Vienne, 1899; C. Vosen, Rudim. ling. hebr., édit. Kaulen, Fribourg, 1899; M. Adler, Elem of hebr. gram., Londres 1899; Scholz, Abr. d. hebr. Laut. und Formenlehre, 8º édit., Kautzsch, Leipzig, 4899.

11. LEXICOGRAPHIE. — Voir DICTIONNAIRES DE LA BIBLE, t. II, col. 11, et Concordances, t. II, col. 899.

III. HISTOIRE DE LA LANGUE. - Cf. les grammaires de Gesenius, Ewatd, Olshausen, Stade, König; les traités de grammaire sémitique comparée; Bertheau, art. Hebr. Spr., dans Herzogs' Realencykl., Nöldeke, art. Spr. Hebr.; dans Schenkels' Bibellex.; Oehler, art. Hebr. Spr., dans Schmids' Encycl. des gesammt. Erziehungsund Unterrichtswesens, 100 édit.; Nestle, id. 20 édit.; Gesenius, Kritisch. Geschichte d.hebr, Spr. u. Schrift, Leipzig. 1815; E. Benan, Hist. génér. et systèm. comp. des lang. sémit., 3° édit., Paris, 1863; W. Lindsay A., Hebrew et llebr. lang., dans A Cyclop. of Biblic. Liter., ed. by Kitto, 3 vol., ed. W. Lindsay A., t. n, p. 250-257, Edimbourg, 1864; Clermont-Ganneau, La stele de Dhiban, 4870; W. Rob. Smith, Hebr. lang. and litter., dans l'Encycl. brit., 9° édit., t. xi, p. 59'i et sq., Édimbourg, 1880; E. Kauttsch, Die Siloah Inschrift, dans la Zeitschr. der deutsch. Paläst. Vereins, 1881, 1882; Chwolson, Corpus inscript. hebraic., St-Petersbourg, 1882; Fred. Delitzsch, The hebr. lang. viewed in the light of Assyr. research, Londres, 1883; T. Nöldeke, Semit. Languages, dans I Encycl. britann., 9º (dit., t. xxi, p. 641-656, Londres, 1886; W. Wright, Lectures on the compar, gramm, of the semit lang., Cambridge, 1890; Loisy, Hist. crit du texte et des vers. de la Bible, I. Hist, crit. du texte de l'A. Test., Paris, 1892; H. Zimmern, Vergleich, gramm, der semit, Spr., Berlin, 1898; D. S. Margoliouth Lang. of the O. Testam., dans llastings, Dict. of the Bible, t. III, p. 25-35, Edimbourg, -1000

IV. HISTOIRE DE L'ÉTUDE DE L'HÉRREU. — Voir Wolf, Bibliotheca hebraica, 1715-1753; Fr. Delitzsch, Jesuran sive Prolegomena in Concordantias, a J. Furstio edi-

las, Grimma, 1838; Ewald et Dukes, Beiträge zür Gesch. der ält. Ausleg. des A. Testam., Stuttgart, 1844; Hupfeld, De rei gramm. ap. Jud. initiis, Halle, 1847; S. Munk, Notice sur Aboul Walid Merwan et sur quelq. autr. gramm. hebr. du xe et du xies., dans le Journal asiat., t. xv (1850), p. 297-337; Steinschneider, Bibliograph. Handb. über die Literat. für hebr. Sprachkunde, Leipzig, 1859; Neubauer, Notice sur la lexicographie hibr., dans le Journ. asiat., 1861; Fürst, Biblioth. judaica, 3 vol., Leipzig, 1863; J. Tauber, Standpunkt und Leistung des R. D. Kimhi als Gramm., Breslau, 1867; M. Weiner, Parchon als Gramm. und Lexicograph., Offen., 1870; L. Geiger, Das Studium der hebr. Spr. in Deutschl. vom Ende des 15 bis z. Mitte des 16 Jahrh., Breslau, 1870; S.-O. Stern, Liber responsionum, Vienne, 4870; S. Gross, Menahem B. Saruk, Breslau, 1872; A. Berliner, Beiträge zur hebr. Gramm. im Talmud und Midrasch, Berlin, 1879; E. Kautzsch, J. Baxtorf der älteste, Bâle, 1879; Bacher, Abr. Ibn Ezra als Grammatiker, Strasbourg, 1881; Die gramm. Terminol. des Jehuda ben David Hajjug, Vienne, 1882; B. Pick, The study of hebr. lang. among Jews and Christians, dans la Biblioth sacr., 4884, p. 450 et suiv., 1885, p. 470 et suiv.; Strack et Siegfried, Lehrb, der neuhebr. Spr. u. Liter, Karlsruhe, 1884; W. Bacher, Die hebr.-arab. Sprachvergleich. des Abulw. M., Vienne, 1884; B. Drachmann, Abu Zakaria (R. Iehuda Chajjug), Brestau, 1885; W. Bacher, Jos. Kimhi et Abulwalid Merwan, dans la Rev. des Etud. juiv., t. vi; Leb. u. Werk. des Abulw. M., Leipzig, 1885; L. Rosenak, Fortschritte der hebr. Sprachwissens. von Jehuda Chajjûg bis David Kimchi, Frieb. 1899; W. Bacher, Die Anfänge der hebr. Gramm., dans la Zeitschr. der Deutschen Morgent. Gesellsch., t. XLIX, p. 62, 334-392, 4895.

V. TRAVAUX SPÉCIAUX. - 1. Phonétique. - Voir Λ.-Β. Davidson, Outlines of hebr. accent., Londres, 1861; Pinsker, Einl. in d. babyl. hebr. Punkt. Syst , Vienne, 1863; Fr. Deliztsch, Physiologie und Musik in three Bedeutung für die gramm. besond. die hebr., Leipzig, 1868; Chwolson, Die quiescentes ra in der althebr. Orthogr., dans les Abhandl. d. Petersb. Orient Congress., 1876; Petermann, Versuch einer hebr. Formenl. nach des Ausspr., der heutig. Samarit., 1868, E. König, Gedanke, Lant, u. Accent als die drei Faktor. d. Sprachbild, compar, u. physiolog, am Hebr, dargestellt, Weimar, 1874; L. Segond, Truité élément. des acc. hebr., Geneve, 2 edit. 1874; W. Wickes, A treatise on hebr. accent., Oxford, 1881-1887; Jos. Wijnkoop, Leges de accent, hebr. ling. ascensione, Leyde, 1881; 11. Grimme, Grundzuge der hebr. Akzent- und Vokallehre, Fribourg, 1896; F Prætorius, Ueber den rückweich end. Acc. im Hebr., Halle, 1897.

2. Morphologie. — Voir F. Barth, Die Nominalbildung in den semit. Sprachen, 2 édit., Leipzig, 1894; Poznański, Beiträge zur hebr. Sprachwissenschaft, 1894; 1s. Kahan, Die Verbalnominale Doppelnatur der hebr. Particip. und Infinitive, 1889; Ern. Sellin, id., 1889, de Lagarde, Veber sicht über die im Aram. Hebr. u. Arab. übliche Bild. der Nomina, Gottingue, 1889-1891; Diehl, Das Pron. pers. suff 2 u. 3 pers. plur des Ilebr. in der alttest. Überlieferung, Giessen, 1895; Fr. Philippi, Wesen und Ursprung des status constr. im Hebr., Weimar, 1874.

3. Syntaxe. — Voir S. R. Driver, A treatise on the use of the tenses in Hebrew, Oxford, 1871; 3 édit., 1892; Harper, Elements of hebrew syntax, Londres, 4890. L.-B. Davidson, Hebrew, syntax, 1894; V. Baumann, Hebr. Relativsätz, Leipzig, 1894; Isen Herner, Syntax der Zahlwörter im A. T., Lund, 1893; P. Friedrich, Die Rebräischen Conditionalsatze, Königsberg, 1884.

J. TOUZARD.

2. HÉBRAIQUES (VERSIONS) DU NOUVEAU TESTA-MENT. - D'après la tradition, l'Évangile de saint Matthieu fut écrit primitivement en hébreu, mais par « hébreu » il faut entendre l'araméen parlé au temps de Notre-Seigneur. Voir Matthieu. Sébastien Münster, en 1537, publia une traduction, qu'il avait découverte, de notre premier Évangile, en ancien hébreu ou plutôt en hébreu rabbinique, sous le titre de aveza zorz, Tôrat ham-mašiah. Le nom du traducteur était alors inconnu; on sut plus tard qu'il s'appelait Schemtob Isaac. Son œuvre faite directement sur la Vulgate ou sur une version italienne, abonde en barbarismes et en soldcismes. Elle eut néanmoins plusieurs éditions et l'on ajouta à l'une d'elles une version hébraïque de l'Epitre aux Hébreux. Une nouvelle édition, d'après un manuscrit provenant d'Italie et meilleur que celui de S. Münster, fut donnée à Paris, en 1555, par Tillet, évêque de Saint-Brienc, avec une version latine de Mercier. Herbst l'a rééditée sous ce titre: Des Schemtob ben-Schaphrut hebräische Uebersetzung des Evangeliums Matthæi nach den Drucken S. Münster und J. du Tillet-Mercier, Gottingue, 1879. — Les quatre Évangiles, traduits en hébreu classique, furent publiés à Rome, en 1668, par un Juif converti, originaire de Safed en Galilée, Giovanni-Batista Giona. - La première traduction complète du Nouveau Testament fut faite par Elias llutter, et publiée en 1600 à Nuremberg dans sa Polyglotte. Voir llutter. Cette œuvre n'est pas sans mérite. W. Robertson en a donné une édition revisée à Londres, en 1666. - R. Caddock publia à Londres, en 1798, un Corrected New Testament in Hebrew. - La Société biblique de la Grande-Bretagne publia une version nouvelle en 1818 et en 1821. Elle fut revue en partie par Gesenius et Joachim Neumann, et éditée par Greenfield, en 1831, dans la Polyglotte de Bagster. Une nouvelle édition revue par Mac Caul, S. Alexander, J. C. Reichardt et S. Hoga, parut également à Londres, en 1838. Dans le but de l'améliorer davantage, C. Reichardt et R. Biesenthal se remirent à l'œuvre, en 1856, et publièrent, en 1866, une édition avec voyelles et accents. Franz Delitzsch s'efforça de perfectionner encore cette version. La Société biblique édita son travail en 1877; puis, après qu'il eut été retouché en prenant pour base le *textus receptus* de l'édition Elzévir de 1624, en 1878; plusieurs éditions ont paru depuis. - Voir Frz. Delitzsch, The Hebrew New Testament of the British and Foreign Bible Society, in-8°, Leipzig, 1833. Voir Delitzsch, t. II, col. 1342.

1. HÉBREU (hébreu: 'Ibri; féminin: 'Ibriyyāh; pluriel: 'Ibrim, 'Ibriyyōt; Septante: 'Εδραῖος, Έδραῖκός; Vulgate: Hebræus, Hebræua, Hebræi, Hebraicus), nom ethnique donné d'abord à Abraham, Gen., xiv, 13, et plus tard à ceux de ses descendants qui étaient issus de Jacob. Gen., xxxix. 14; Exod., 1, 15, etc.

1. ETYMOLOGIE. — Il existe plusieurs explications de l'origine de ce mot. —  $1\circ$  D'après la tradition rabbinique, Midrasch, Bereschith Rabba; Aben Esra, In Exod., XXI, 2, les Chananéens auraient surnommé Abraham 'Ibrî, parce que c'était un émigrant qui venait d'au delà ('ébér) du fleuve de l'Euphrate. Déjà les Septante acceptaient cette étymologie puisqu'ils ont traduit há-Ibri, Gen., xiv, 13, par ὁ περάτης, « celui d'au delà. » De même Aquila : ὁ περαΐτης. (Le jeu de mots 'Ibrim 'aberu, « les Hebreux passerent » le Jourdain, I Sam., XIII, 7, ne prouve rien dans la question présente.) Cf. Gesenius, Geschichte der hebraischen Sprache und Schrift, in 80, Leipzig, 1815, p. 9-12. Cette explication a été acceptée par Origène, Hom. xx in Num., 4, t. XII, col. 725; S. Jean Chrysostome, Hom. XXXV in Gen., 3, t. LIII, col. 326; Theodoret, Quæst. LXI in Gen., t. LXXX, col. 165; S. Jérôme, Lib. heb. quæst, in Gen., xiv, 13, t. xxiii, col. 960.  $-2^{\circ}$  Une seconde explication fait dériver « hébreu » du nom d'Iléber, un des ancêtres d'Abraham. Gen., x, 24-25. Voir lléber 1, col. 463. Ce qui peut la confirmer, c'est que Sem est appelé, Gen., x, 21, « le père de tous les benê-Liber, » et que, dans ce passage, bene-Eber est évidemment une désignation indiquant la descendance d'Ilèber, comme ailleurs Benê-Isra'êl désigne les descendants d'Israël ou Jacob. Joséphe adopte cette étymologie dans ses Antiquités judaiques, 1, vi, 4. Voir aussi Eusèbe, Præp. ev., vii, 6; x. 14, t. xxi, col. 516, 837; S. Augustin, De Civ. Dei. xvi, 3, t. xli, col. 481. - 3º Personne ne soutient plus aujourd'hui l'opinion émise par Charax de Pergame : Έδραϊοι. Οΰτως 'Ιουδαΐοι ἀπὸ 'Αδραμῶνος. « Hébreux. On appelle ainsi les Juifs du nom d'Abramôn (Abraham). » Dans C. Müller, Historicorum Græcorum fragm., 49, édit. Didot, t. III, p. 644. Nous la retrouvons dans l'Ambrosiaster, Comm. in Ep. ad. Philipp., III, 5-7, t. XVII, col. 415, et dans S. Augustin, Quæst. in Gen., 24 (dubitativement), t. 552; cf. De consens. Evangelist., 1, 14, t. xxxiv, col. 1051; mais ce Père l'a abandonnée dans ses Rétractations, II, 16, t. XXXII, col. 636, et De Civ. Dei, xvi, 3, t. xli, col. 481. Sans compter les difficultés philologiques d'une pareille étymologie, Abraham étant appelé « l'Hébreu » dans la Genèse, xiv, 13, ce titre ne peut être une dérivation de son nom. - 4º La forme grecque 'Εδραΐος et la forme latine Hebræus ne dérivent pas directement de l'original Ibri, mais de la forme araméenne intermédiaire 18-22,

11. EMPLOI DU MOT HEBREU DANS L'ANCIEN TESTAMENT ET DANS LES AUTEURS PROFANES. - 1º Le nom d'Israël et d'Israclite fut plus employé après l'Exode que celui d'Hébreu pour désigner les descendants de Jacob, voir ISRAÉLITE; mais les écrivains grees et latins ne les appelérent jamais de ce dernier nom; ils les nomment toujours Hébreux ou Juifs. Lucien, Alexander (dial. XXXII), 13; Pansanias, IV, xxxv, 9; V, v, 2; vII, 4; VI, xxIV, 8; VIII, vII, 4; X, XII, 9; Plutarque, Symp., IV, vI, 1 (cdit. Didot, Moralia, t. 11, p. 815); Ptolemee Chennos, dans Photius, Biblioth., 190, t. CIII, col. 625; Charax de Pergame, dans Müller, *Hist. græc. fragm.*, 49, édit. Didot, t. III, p. 644; Porphyre, *Vita Pyth.*, 11, édit. Didot (à la suite de Diogène Laërce), p. 89; Tacite, *Hist.*, v, 2. Voir aussi Th. Reinach, Textes d'auteurs grecs et romains relatifs an judaïsme, in-8°, Paris, 1895, p. 65, 286. Josephe lui-même appelle ses compatriotes « llebreux » (ou Juifs), non Israelites. Ant. jud., 1, vi, 5, etc. Une inscription tronvée à Rome porte : συναγωγή Αλβρέων. Corpus inscript. græc., n. 9902; E. Schürer, Geschichte des jüdischen Volkes, 3° edit., t. m. 1898, p. 46; Berliner, Geschichte der Juden in Rom, 2 in-8°, Leipzig, 1893, t. 1, p. 64. Nous avons vu à Corinthe en 1899 un linteau de porte que les Américains venaient de découvrir dans leurs fouilles et qui porte un fragment d'une inscription identique : [Συνα]ΓΩΓΗ ΕΒΡ[αιων].

2º C'est un problème non encore complètement résolu si le nom des Hébreux se retrouve sur des monuments profanes plus anciens que ceux des Grecs et des Latins. - 1. Un égyptologue français, Fr. Chabas, a cru reconnaître les Ibrim dans les Aperi-u ou Aberi-u des documents égyptiens. Voir Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., 1896, t. II, p. 258-261. Cette identification, d'abord admise par plusieurs égyptologues, est aujourd'hui généralement rejetée. M. Fr. Hommel la défend néanmoins dans son Altisraelitische Ucberlieferung in inschriftlicher Beleuchtung, in-80, Munich, 1897, p. 258-259. — 2. Les lettres assyriennes trouvées à Tell el-Amarna mentionnent des Abiri ou Khabiri. Le roi de Jérusalem Abdkhiba écrit à son suzerain le pharaon Amenhotep que le sud de la Palestine, le Négeh, la plaine maritime ou la Séphélah et la région connue plus tard sous le nom de tribu de Juda, est infestée par les Abiri. Ils ont poussé l'audace jusqu'à assiéger Jérusalem. Le roi chanancen demande des secours contre eux au roi d'Égypte, parce qu'il est incapable de leur résister tout seul. Voir Journal asiatique, t. XVIII. 1891, p. 517-527. Plusieurs assyriologues croient que ces Abiri sont les Hébreux. Hommel, Ueberlieferung, p. 231. Il est possible en effet que ces Abiri soient des enfants d'Israel qui auraient fait des ineursions en Palestine, avant l'exode, pendant leur séjour en Égypte (cf. I Par., IV, 42-43, et voir W. M. Müller, Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern, in-8°, Leipzig, 1893, p. 236; Hommel, Ueberlieferung, p. 228); mais le fait n'est pas certain.

3º On a cherché à se rendre compte de la raison pour laquelle les descendants de Jacob sont appelés tantôt Hébreux, tantôt Israélites. D'après Gesenius, Thesaurus, p. 987, tandis qu'ils s'appellent eux-mêmes Israélites ou Israël, ils ne sont nommés Hébreux dans l'Écriture que lorsque celui qui parle est un étranger, Gen., xxxix, 14, 17; xLi, 12; Exod., i, 16; ii, 6; Num., xxiv, 21; 1 Sam. (Reg.), iv, 6, 9; xiii, 19; xiv, 11; xxix, 3; Judith, x, 18; xii, 10; xiv, 16; ou bien lorsque les Israclites parlent d'eux-mêmes à des étrangers. Gen., xL, 15; Exod., 1, 19; 11, 7; 111, 18; v, 3; vii, 16; ix, 1, 13; x, 3; Jonas, I, 9; Judith, x, 12; H Mach., VII, 3; ou enfin, lorsqu'ils sont mis en opposition avec les autres peuples. Gen., xLIII, 32; Exod., 1, 15; II, 11, 13; xxi, 2; Deut., xv, 12; 1 Sam. (Reg.), xIII, 3, 7; xIV, 21; Judith, xv, 2; xvi, 31; 11 Mach., xi, 43; xv, 38. Le passage de Jérémie, xxxiv, 9, 14, où le mot Hébreu est employé sans qu'on puisse le faire rentrer dans aucune de ces trois classifications, est considéré comme faisant allusion à Deut., xv, 12.

III. EMPLOI DU MOT HÉBREU DANS LE NOUVEAU TESTA-MENT. - Dans le Nouveau Testament, le mot Hébreu désigne : - le dans un sens général, tout membre de la nation israélite. H Cor., xt, 22; Phil., щ, 2. — 2° Dans un sens plus strict, les Egoxiot, « les Hébreux, » sont ceax qui, au commencement de l'ère chrétienne, habitaient en Palestine et parlaient « le dialecte hébreu » ou araméen (voir Πέβκευ 2), par opposition aux Έλληνισταί ou Juifs hellénistes qui faisaient usage de la langue greeque. Act., vi, 1. - 3º Dans le titre de l'Epitre aux Hébreux, ce dernier mot s'entend des Juifs converlis, qu'ils parlent grec ou araméen.

F. VIGOUROUX.

2. HÉBREU, nom donné à la langue parlée par les llébreux. - 1º Dans les livres protocanoniques de l'Ancien Testament, la langue parlée par les descendants de Jacob n'est jamais ainsi nommée. Cette appellation apparait pour la première fois dans le Prologue grec de l'Écclésiastique : ἐβράϊστί (Vulgate : Verba hebraica). Isaïe, xxix, 18, la désigne sous le nom de « langue de Chanaan ». Dans IV Reg., xvIII, 26 (et ls., xxxvI, 11), de même que dans II Esd., XIII, 24, parler hébreu'se dit parler yehiddit, iovôzroti, judaice. L'hebraice, « en hébreu, » qui se lit dans la Yulgate, Esther, III, 7, est une addition du traducteur. Voir HEBRAÏQUE (LANGUE). - 2º Dans le Nouveau Testament, la langue qui se parlait en Palestine au temps de Notre-Seigneur et des Apôtres est appelée « hébreu » : ἐβραίς διάλεκτος, hebraica lingua, Act., XXI, 40; XXII, 2; XXVI, 14; εθραϊστί, hebraice, Joa., v, 2; xix, 13, 17, 20; Apoc., ix, 11; xvi, 16 (cf. Josephe, Ant. jud., III, 1, 1; II, x, 6), parce qu'elle était en usage chez les Hébreux de Palestine, mais cette dénomination ne doit pas s'entendre de l'hébreu proprement dit, c'est-à-dire de celui de l'Ancien Testament; elle designe en réalité un dialecte araméen, se rapprochant beaucoup du syriaque. Voir Sybiaque (Langue).

F. VIGOUROUX. HÉBREUX (ÉPITRE AUX). - Titre et souscription. - tes manuscrits onciaux les plus anciens sAB, l'oncial K du Ixe siècle, les minuscules 3, 17, 37, 47, 80, les versions sabidique et boharrique portaient en tête de cette épitre moog Eégatous; le codex D n'a pas de titre.

Les autres manuscrits ajoutent Επιστολη ou d'autres developpements. Voir Tischendorf, Novum Testamentum græce, editio octava major, t. 11, p. 780. Les manuscrits × 6, 17, ont pour souscription προς Εδραιους; quelques codices ajoutent : Εγραφη απο ρωμης... απο ιταλιας, Εγραφη απο ιταλιας δια τιμοθεου, απο αθηνων, Εγραφη Εδραΐστι. Pour les souscriptions plus développees, voir Tischendorf, Nov. Test., t. 11, p. 839.

I. DESTINATAIRES DE L'ÉPITRE. - I. QUESTION PRÉLI-MINAIRE : CET ÉCRIT EST-IL UNE LETTRE? - On lui conteste ce caractère, parce que l'Épître aux Hébreux ne porte en tête ni la suscription, ni l'adresse qu'ont toutes les Épîtres du Nouveau Testament, à l'exception de la première Épitre de saint Jean, et parce qu'on n'y trouve pas non plus les indications préliminaires sur le sujet de la lettre, son occasion, les rapports de l'auteur avec ses lecteurs, que présentent les autres Épitres du Nouveau Testament. Après la conclusion de la lettre, fermée par un amen, xiii, 21, il y a, il est vrai, quelques lignes de salutation; mais plusieurs critiques, tels qu'Overheck et Lipsius, supposent que ces données personnelles sont une addition postérieure. En outre, dit-on, cette Épitre est écrite d'après un plan nettement tracé, qui se développe régulièrement; le style en est très littéraire. Les arguments se succèdent dans un enchaînement très strict, que ne comporte pas une lettre. Reuss, entre autres, et après lui Schwegler, Baur, Ewald, Hof-mann, etc., ont donc soutenu que l'Épitre aux Hébreux n'est pas une lettre adressée à une communauté déterminée, mais « dans l'ordre chronologique le premier traité systématique de théologie chrétienne ». Reuss, Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique, in-8°, Strasbourg, 1864, t. II, p. 269. - Cette hypothèse ne paraît pas justifiée par l'examen de l'Epitre, car en plusieurs endroits l'écrivain s'adresse nettement à des personnes déterminées; il est impossible de voir dans ces passages des observations ou des exhortations générales. Il dit lui-même à ses frères qu'il a écrit brièvement, et les prie de supporter ces paroles d'exhortation, xm, 22; il montre qu'il connaît bien ses lecteurs; il sait quels sont leurs défauts, v, 11; ce qu'ils sont et ce qu'ils devraient être, v, 12; ce qu'ils ont fait, vi, 10. Il leur rappelle le souvenir de leurs premiers combats, x, 32, de leur charité, x, 34. La forme de l'écrit et surtout son appareil dialectique ne peuvent établir que nous avons ici un traité de théologie; car, si la conclusion s'imposait, il faudrait l'appliquer aussi à l'Épltre aux Romains, dont le développement logique est tout aussi serré que celui de l'Épître aux Hébreux. Enfin les salutations de la fin et la promesse d'aller voir bientôt ses lecteurs doivent être tenus pour authentiques, car on les rejette uniquement parce qu'elles sont génantes pour l'hypothèse qu'on veut établir. En fait, cet écrit est une espèce d'allocution écrite à des frères d'une communauté déterminée, à qui l'auteur a voulu envoyer une parole d'exhortation. λόγος της παρακλήσεως, XIII, 22.

H. A QUELLE COMMUNAUTÉ EST ADRESSÉE L'ÉPITRE AUX HÉBREUX. - Il est difficile de l'établir d'une manière absolue, puisqu'il n'est fait aucune mention dans l'Épitre de ceux auxquels elle est adressée, ni de leur lieu de résidence. Les manuscrits les plus anciens, Sinaiticus, Vaticanus, Alexandrinus, nous donnent cependant une indication : ils portent en tête l'adresse : προς Εδραίους. Quoique ces titres soient l'œuvre des copistes, qui s'en servaient pour classer leurs parchemins, ils nous apprennent quelle était la tradition de lenr temps au sujet de cette Épitre. Or, cette tradition, qui s'est maintenue jusqu'à nos jours, est justifiée par l'étude de l'écrit lui-même. L'auteur veut prouver la supériorité de l'alliance nouvelle sur l'ancienne, alin que ses lecteurs, chancelants dans leur fidélité, restent fermement attachés à la confession de leur espérance, x, 23. Et, quoiqu'il ait pu, en fait, adresser cette dé-

monstration à des chrétiens autrefois païens, enclins à adopter les croyances et les observances juives, comme le firent les Galates, néanmoins toute l'argumentation suppose que les lecteurs sont des chrétiens, issus du judaïsme. Dieu a parlé autrefois à leurs pères, 1, 1, et à eux en ces derniers temps par son fils, 1, 2; c'est à la postérité d'Abraham, II, 16, que le Fils vient en aide. Le peuple, & ) abe, dont il est plusieurs fois parlé, vii, 5, 11, 27; IX, 7, 19; IV, 9; XI, 25, est le peuple juif; nulle part il n'est fait même allusion aux Gentils. C'est à des Juifs senlement que l'écrivain pouvait parler des souillures légales, des mets purs et impurs, 1x, 10; xm, 9; des purifications par les sacrifices d'animaux, 1x, 13. La dialectique est foute scripturaire; les preuves alléguées ne sont pas des raisonnements, mais des textes bibliques. La typologie de l'Épitre ne peut être comprise que par des Juits. Zahn, Einl. in das N. T., t. II, p. 129. - On a soutenu cependant (particulièrement von Soden, Schürer, Weizsäcker, Pfleiderer) que les lecteurs étaient des païens convertis. Voici les arguments que présente von Soden, Handcommentar zum Neuen Test., III, der Brief an die Hebräer, p. 11-14: - 1. C'est plutôt à d'anciens païens qu'à des Juifs que l'écrivain a pu parler de péchés volontaires, x, 26, de l'endurcissement par la séduction du péché, III, 13, des entraves du péché, xII, 1. - 2. Les éléments de la parole du Christ, tels que la doctrine des baptêmes, la résurrection des morts, le jugement éternel, vi, 1, 2, étaient surtout enseignés aux païens; les Juifs les connaissaient déjà au moment de leur conversion. - 3. Ce ne sont pas des Juifs qu'on devait exhorter à servir le Dieu vivant, 1x, 14; cela s'adresse à d'anciens adorateurs des idoles mortes. - Ces quelques observations ne peuvent prévaloir contre l'impression générale, qui se dégage de toute l'Épitre. Les exhortations morales pouvaient être adressées à des Juifs aussi bien qu'à des païeus; les doctrines élémentaires, dont il est parlé, vi, 1, 2, étaient le fond de la prédication apostolique, quels que fussent les auditeurs, et enfin l'expression : Dieu vivant, que l'auteur aime à répéter, x, 31; xII, 22; III, 12; IX, 14, lui vient de l'Ancien Testament. Ps. xlii, 3; lxxxiv, 3; Jer., x, 10; Dan., vi, 26. Cette formule avait passé dans le langage soleunel, ainsi que le pronve l'adjuration de Caïphe à Notre-Seigneur. Matth., xxvi, 63. - Harnack, dans la Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft, 1900, p. 18-19, eroit que pour l'auteur la différence entre Juifs chrétiens et païens chrétiens n'existait plus. Tous les passages, où l'on a vu des allusions à des Juifs, peuvent aussi bien s'appliquer à des païeus convertis. C'est possible pour quelques passages, nous le reconnaissons, mais non pour tous. Les lecteurs de l'Épitre aux Hébreux étaient donc des Juifs convertis. - Cepeudant, comme cette lettre s'adresse à une communauté particulière et non à tous les Juifs convertis (quelques critiques cependant ont soutenu cette hypothèse), il faut déterminer le lieu de résidence de ces Juifs. Est-ce Jérusalem, Alexandrie, Rome ou même d'autres villes, telles que Corinthe, Antioche, la Galatie, etc.? Les dernières désignations sont trop improbables pour être discutées. Examinons seulement les arguments en faveur des trois premières villes mentionnées.

1º Jérusalem. - La tradition, à peu près unanimement, a cru que l'Épitre était adressée aux chrétiens de Jérusalem. La façon dont il est parlé du tabernacle et des cérémonies du culte, ix, 2-9, qui y était pratiqué, montre que l'auteur avait en vue le temple de Jérusalem. En opposition avec le temple, l'auteur nomme l'ἐπισυναγωγά, x, 25, des chrétiens. Or, s'il s'agissait d'une communauté de la dispersion, le contraste ne serait pas de même degré; il faudrait parler d'une συναγωγή. Et l'on compreud très bien, ainsi que nous le moutrerons plus loin, que les chrétiens de Jérusalem aient été tentés d'abandonner leur épisynagogue pour assister exclusivement aux cérémonies du temple. Toute l'argumentation de la lettre tend à prouver que ce n'était pas un malheur de ne plus participer au culte du temple, d'en être exclu; ce qui ne pouvait concerner que des chrétiens, habitant Jérusalem. —  $\Lambda$  cela on fait observer : 1. qu'une lettre adressée à des Juifs de Jérusalem aurait dû être écrite en araméen et non en grec. Nous répondrons simplement que l'auteur s'est servi de la langue qu'il connaissait le mieux. - 2. D'après cette lettre les destinataires ont déjà supporté des persécutions, x, 32-34. « Souvenez-vous des premiers jours, où, après avoir été éclairés, vous avez soutenn un grand combat au milieu des souffrances; ici, exposés en spectacle aux opprobres et aux tribulations; là, sympathisaut avec ceux qui étaient traités ainsi. » Ceci pourrait à la rigueur s'appliquer aux chrétiens de Jérusalem, mais plus loin il est dit : « Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang dans votre lutte contre le péché, » xII, 4. Pouvait-on écrire ces paroles à une Église, arrosée du sang des martyrs, Étienne, les deux Jacques, et d'autres encore? - Remarquons que dans ce texte il ne s'agit pas de persécutions; mais de luttes contre le péché; ce qui peut indiquer des luttes morales et s'appliquer aussi bien aux chrétiens de Jérusalem qu'à d'autres. — Mais, pouvait-on leur dire : « Vous, en elfet, qui depuis longtemps devriez être des maîtres, vous avez encore besoin qu'on vous enseigne les rudiments des oracles de Dieu?» v, 12; vi, 1-3. C'est cependant aux chrétieus de Jérusalem que l'on a dû promettre que Dieu n'oublierait pas la charité, qu'ils avaient montrée en son nom, ayant servi les saints et les servant encore, vi, 10, et cela d'autant plus que, lorsqu'il est parlé dans le Nouveau Testament des saints, of αγιοι, sans adjonction de lieu,

il s'agit des chrétiens de Jérusalem.

2º Alexandrie. - Quelques arguments indiqueraient que l'Épitre a été adressée à la communauté judéo-chrétienne d'Alexandrie. Celle-ci était nombreuse et influente, surtout au point de vue des idées. Or il n'est pas douteux, dit-on, que notre Épître ne reflète les tendances des écrivains juifs d'Alexandrie et ne reproduise leur méthode d'interprétation allégorique des Saintes Écritures. Seuls, des Juifs alexandrins pouvaient suivre les raisonnements de l'écrivain et admettre sa spiritualisation du judaïsme. En outre, les citations de l'Ancien Testament sont empruntées au Codex Alexandrinus des Septante et l'on rencontre plusieurs expressions partieulières aux livres alexandrins de la Bible: πολυμερώς, Heb., ι, 1=Sap., νιι, 22; ἀπαύγασμα, Heb., ι, 3=Sap., VII, 25; ὑποστάσι, Heb., 1, 3 = Sap., xvi, 21; θεράπων, Heb., III, 5 = Sap., x, 16. - De plus, l'auteur paraît être un Juif alexandrin; son vocabulaire et son style ont beaucoup d'analogie avec ceux de Philon; or il était membre de la communauté à laquelle il écrivait. Enfin, cette Épitre a été connue des les temps les plus anciens à Alexandrie. - Ces arguments ne sont pas très convaincants. Nous dirons plus loin jusqu'à quel point il faut reconnaître un caractère judéo-alexandrin à l'Épître aux flébreux et nous croyons bien que, si cette earactéristique détermine surtout la pensée personnelle de l'auteur, elle indique aussi l'état d'esprit des lecteurs; par conséquent, elle implique chez ceux-ci des doctrines et des tendances judéo-alexandrines. Seulement, ces doctrines et cette méthode allégorique étaient connues ailleurs qu'à Alexandrie et s'étaient répandues dans toute la Diaspora juive et même à Jérusalem, puisque nous apprenons qu'il y avait dans cette ville une synagogue de Juifs alexandrins. Act., vi, 9. — Quant à l'emploi du Codex Alexandrinus dans les citations de l'Épitre aux llebreux, il est restreint à quelques passages assez peu concluants, sauf un. L'Église d'Alexandrie a connu en ellet de bonne heure notre Épître, mais elle l'a connue comme écrite aux Juifs de Jérusalem. Voir Clément d'Alexandrie, Strom., vi, 8, t. ix, col. 284, et son témoignage dans Eusèbe, *II. E.*, vi, 13 et 14, t. xx, col. 548, 549.

3º Rome. — Enfin, on a cru que cette Épître avait été écrite à la communauté judéo-chrétienne de Rome. Cette opinion est même actuellement la plus en faveur en Allemagne, où elle a été adoptée par Wetstein, lloltzmann, Harnack, Mangold, Schenkel, Zahn, von Soden. Alford, Bruce, Renan, Réville l'ont aussi acceptée. Déjà, vers la fin du 1er siècle, Clément Romain, dit-on, connaît l'Épitre aux Hébreux; en de nombreux passages, ainsi que nous le dirons plus loin, quoiqu'il ne cite aucune phrase textuellement, on voit qu'il s'est inspiré de cet écrit : le raisonnement est identique, les idées sont les mêmes, quelquefois aussi les termes. Cette connaissance de l'Épitre s'explique très bien, si la lettre a été écrite à la communauté judéo-chrétienne de Rome. Celle-ci, en outre, devait avoir sur l'Épître des données spéciales, puisque, d'après Eusèbe, H. E., III, 3, t. xx, col. 217, elle la rejetait, comme n'étant pas de saint Paul. De plus, « le grand combat, au milieu des souffrances, » x, 32, « le dépouillement de leurs biens, » x, 33, dont ils ont eu à souffrir, s'appliqueraient bien à la communauté de Rome, qui fut persécutée et expulsée de la ville par ordre de Claude, tandis que les allusions à des persécutions imminentes, x, 25; xII, 4, 26; xIII, 13, pourraient se rapporter à la future persécution de Néron, qu'on pouvait déjà prévoir. Enfin, l'écrivain envoie à ses lecteurs des salutations de la part de ceux qui sont: ἀπὸ τῆς Ἰταλίας, xIII, 24. Ces frères sont ceux qui sont venus de l'Italie ct qui accompagnent l'écrivain; c'est à une communauté d'Italie seulement qu'une telle salutation a dû être envoyée. Il est possible, il est vrai, de croire qu'il s'agit ici des « frères de l'Italie, » ἀπὸ τῆς Ἰταλίας; ἀπὸ, ainsi que la fait remarquer Elass, Gr. N. T., § 40, p. 122, a pris dans le Nouveau Testament la place de et. Dans ce cas cette phrase indiquerait plutôt le lieu de départ de la lettre. - Ces arguments ne sont pas sans valeur; cependant si cette lettre a été écrite à la communauté chrétienne de Rome, comment expliquer que l'écrivain dise de ses membres qu'ils sont lents à comprendre, v, 11, qu'ils ont besoin qu'on leur enseigne les doctrines élémentaires de la foi, qu'on les nourrisse de lait comme des enfants, v, 12, eux dont saint Paul a dit que leur foi était renommée dans le monde entier, Rom., 1, 8, et à qui il a adressé une lettre, où il expose les doctrines les plus profondes du christianisme? - En outre, l'Épitre aux Hébreux est adressée à une église, où les chrétiens d'origine juive sont prédominants, au point qu'il n'est nulle part fait allusion à des chrétiens parens d'origine. Or, dans l'Église de Rome, les pagano-chrétiens étaient en majorité, M. Milligan a supposé, il est vrai, The Theology of the Epistle to the Hebrews, p. 19-50, que cette lettre aurait été envoyée à une communauté judéo-clirétienne de Rome, composée de ces auditeurs, auxquels il est fait allusion au livre des Actes, 11, 10, auditeurs qui, de retour à Rome, dans leur patrie, seraient restés en dehors de la prédication apostolique, ce qui expliquerait leur état d'infériorité doctrinale. Cette hypothèse s'adapterait bien aux diverses circonstances de la lettre; son défaut est d'être gratuite. Cependant, qu'il y ait eu à Rome diverses communautés chrétiennes, cela ressort de l'Épitre aux Romains, où l'on voit saint Paul distinguer, xvt, 3-13, plusieurs communautés et, v. 14-15, d'autres communautés. Ceci expliquerait le passage, x, 25, où les lecteurs sont exhortés à ne pas déserter leur assemblée, c'est-à-dire à ne pas aller à une autre communauté chrétienne. Il ne s'agirait donc pas ici de retourner à la synagogue juive. — Zahn, Einl. in das N. T., 11, p. 144, et Harnack, dans la Zeitsch, für die neutest. Wiss., 1900, p. 19, croient aussi que l'Épitre a été écrite à une des petites communantés de Rome.

11. Occasion et but de L'Epitre. — L'étude même du contenu de l'apitre nous fait connaître à quelle occa-

sion et dans quel but elle fut écrite. Nous supposons qu'elle fut écrite, ainsi que nous le démontrerons, vers l'an 63-66; mais, le fût-elle plus tard, que nos observations auraient la même valeur; quelques-unes même seraient encore plus démonstratives. Vers l'an 63-66, plus de trente ans s'étaient écoulés depuis la mort du Christ, et les fidèles ne voyaient pas se réaliser les promesses du Seigneur, qu'on avait mal comprises. Jésus avait dit, Matth., xxiv, 34; Luc., xxi, 32: « Je vous le dis en vérité, cette génération ne passera point que tout cela n'arrive, » c'est-à-dire l'avenement du Fils de l'homme, le royaume de Dieu. Or la génération qui avait entendu ces paroles était disparue et le Sauveur n'était pas venu. En outre, les chrétiens juifs n'avaient pas oublié les splendides cérémonies du culte juif, tout cet ensemble d'institutions qui enserraient la vie et qui avaient pour elles de si solides fondements, et ils se rappelaient la grandeur et l'autorité de Moïse, qui avait été lidèle dans sa maison à celui qui l'avait établi, 111, 2, la promesse faite à Abraham par Dieu lui-même, vi, 13. C'est Dieu qui avait donné les ordonnances relatives au culte, ix, 1, et c'est sur ses plans qu'avait été construit le Tabernacle, 1x, 2.5. Pour l'expiation des péchés on avait un grandprêtre, chargé de présenter des offrandes et des sacrifices pour les péchés, v, 1. Cette déception, ces souvenirs et ces regrets pouvaient éveiller dans l'esprit des chrétiens juifs le doute sur la valeur de l'institution chrétienne, qui n'avait aucun culte organisé, à part la participation à la fraction du pain. Point de temple, point d'autel, au sens matériel. Pour le chrétien de ce temps le christianisme était surtout une espérance. Or la réalisation de cette espérance paraissait s'éloigner de jour en jour. Nous ne pouvons dire s'il y eut de véritables apostasies, des retours complets au judaïsme, quoique certains passages semblent y faire allusion, x, 39, mais il y eut certainement un affaiblissement de la foi chrétienne, puisque l'auteur déclare qu'il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés et qui sont tombés soient encore renouvelés, vi, 4-6; il parle de celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu et tenu pour profane le sang de l'alliance, qui aura outragé l'Esprit de la grâce, x, 29; il en est qui ont abandonné leurs assemblées, x. Toutes les exhortations à la fidélité, si répétées et si puissantes, xIII, 9; IV, 14; X, 23; III, 1, 2, 6, indiquent que cette fidélité allait diminuant. De là à un relachement dans la piété et dans l'accomplissement des devoirs chrétiens, il n'y avait qu'un pas et il semble bien que ce pas avait été franchi; car, en plusieurs endroits, il est parlè de péchés graves, vi, 4-8; x, 29; il est nécessaire d'exhorter les fidèles à la paix avec tous, à la sanctilication, XII, 12, à l'amour fraternel, à l'hospitalité, xm, 1; à la pureté. xii, 16, an respect du lit conjugal, xiii, 4, etc. On voit donc quelle était la situation : angoisse chrétienne au sujet du Christ, qui ne revenait pas; doute sur la légitimité de l'abandon d'une institution divine et, en outre, persécution de leurs frères juifs, excommunications, rejet de la société; toutes ces causes avaient amené un affaiblissement de la fidélité chez les chrétiens et une explosion de péchés. L'auteur de l'Épître veut remédier à cette situation, répondre à ces doutes en envoyant à ses lecteurs une parole d'encouragement et de consolation, XIII, 22. Pour cela il établira la supériorité de l'alliance nouvelle sur l'alliance ancienne, mais mélera à chaque instant l'exhortation morale à l'exposé dogmatique, et insistera surtout sur la fidélité et la patience, sur l'espérance; car, pour lui, la foi c'est la ferme attente des choses qu'on espère, xi, l. En outre, apres avoir achevé sa démonstration, l'auteur donnera les conseils et renouvellera les exhortations, dont ses frères avaient besoin.

En vue de prouver la supériorité de l'alliance nouvelle sur l'ancienne, et de répondre aux attaques des adversaires, l'auteur établit d'abord que les organes de l'ancienne alliance : les anges, les prophètes, Moïse, le grand-prêtre, les prêtres lévitiques, sont inférieurs à l'organe de la nouvelle alliance, qui est Jésus-Christ. Il compare ensuite les deux alliauces elles-mêmes et prouve que la nouvelle alliance l'emporte sur l'ancienne : 1. par son sanctuaire qui est celeste, tandis que celui de l'ancienne était terrestre; — 2. par son sacrifice, lequel est parfait et par conséquent n'a pas besoin d'être réitéré, tandis que celui de l'ancienne alliance, étant imparfait, devait être renouvelé. De cette démonstration découle l'exhortation principale de rester attaché à leur foi qui est parfaite, qui a sauvé les justes de l'ancienne alliance et les sauvera aussi. - C'est au moyen de l'Épitre seulement que nous avons établi quelle en était l'occasion. Si nous croyons qu'elle a été écrite en 63-66 aux chrétiens de Jérusalem, nous pouvons ajouter quelques renseignements qui corroborent ceux que nous venons de donner. Nons apprenons par Eusèbe, H. E., iv, 22, t. xx, col. 379, qu'après le martyre de Jacques le Juste, premier évêque de Jérusalem, l'Église fut troublée par un certain Thébatis, furieux de n'avoir pas été choisi comme évêque. Il est probable que déjà se dessinaient ces tendances, qui aboutirent, plus tard, à l'ébionitisme. Notre Epitre paraît répondre à cet état d'esprit d'hommes qui, tout en croyant que Jésus est le Messie, veulent cependant maintenir les institutions et le culte mosaïques, et c'est à eux ou, si l'on veut, à une tendance analogue, que répond l'auteur de l'Épître aux Hébreux. - Tout cela se tient bien si l'on croit qu'elle a été écrite aux chrétiens de Jérusalem, mais devient moins cohérent, si les destinataires sont ailleurs. Dans ce cas, on appuie surtout sur les exhortations pratiques et l'on établit que le but a été de rappeler les lecteurs à leur ancienne foi, de renouveler leur courage en leur montrant la supériorité du Christ comme personne et comme œuvre. Si l'auteur a choisi comme point de comparaison l'ancienne alliance, c'est que la nouvelle alliance ne pouvait être mise en comparaison qu'avec celle-là. Pour des chrétiens, fussentils issus du paganisme, la comparaison était impossible avec d'autres religions que celle de l'Ancien Testament. Qu'ensuite l'auteur ait basé toute son argumentation sur les Saintes Écritures, cela ne peut nous étonner, car l'Ancien Testament était pour les premiers chrétiens, quelle que fût leur origine, le livre sacré, qui était lu et expliqué dans les réunions chrétiennes. La lettre de Clément Romain est tout aussi imprégnée de l'Ancien Testament que l'Épître aux Hébreux. Tout ce qui est dit ici du Christ a donc un caractère pratique et est destiné à promouvoir la fidélité à son égard. Cette manière de voir s'éloigne peu de la précédente; l'angle de vue seulement est différent.

III. Date de l'Épitre. — Les critiques sont en désaccord sur la date de l'Épitre aux Hébreux. Ewald, Lewis et Ramsay la placent entre 58-60; Westcott, Lünemann, Wieseler, Riehm, Weiss, Ménégoz, Davidson, Cornely, Schäfer, Trenkle, entre 64-67, probablement avant le commencement de la guerre juive. Holtzmann, Schenkel, von Soden, au temps de la persécution de Domitien, 90; Pfleiderer, en 95-115; Volkmar, Keim, Hausrath, pendant la persécution de Trajan, 116-118. Remarquons tout d'abord que els dates extrêmes sont exclues par le fait que Clément Romain, écrivant en 93-97, a certainement connu cette Épitre.

1º Ceci posé, cherchons dans l'Épitre elle-même les quelques indications qui nous permettront de lixer approximativement la date de composition. Ch. n, 3, il est dit : « Le salut, annoncé d'abord par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'ont entendu; » d'après v, 12, les lecteurs devraient depuis longtemps être des maîtres. διδάσαχλοι, x, 32; ils ont subi autrefois, aux premiers jours, après avoir été éclairés, un grand combat, tandis que maintenant, xII, 12, 13, leurs mains sont languissantes et leurs genoux affaiblis ils suivent

des voies qui ne sont pas droites; les conducteurs, qui leur ont annoncé la parole de Dieu, sont arrivés au terme de leur vie, xIII, 7. De cet ensemble, il résulte que la lettre a été écrite au temps où vivait la seconde génération chrétienne, mais déjà vers la fin de cette seconde génération. Si maintenant nous acceptons que le Timothée, mentionné au chapitre XIII, 23, est le compagnon de saint Paul, comme nous ne connaissons aucun emprisonnement de Timothée avant la fin de la captivité de saint Paul à Rome, cela reporte l'Épitre après l'an 62-63. D'autre part, elle n'a pu, semblet-il, être écrite après l'an 70. A plusieurs reprises, il y est question des cérémonies du culte juif comme existant encore. En effet, quelle que soit la manière dont l'auteur envisage les sacrifices lévitiques, car son point de vue est souvent allégorique, il n'en reste pas moins qu'il dit nettement qu'on les offre de son temps. Après avoir décrit le tabernacle, IX, 2-5, et les cérémonies qui s'y font, v, 6-8, il ajoute : « C'est une figure pour le temps présent où l'on présente des offrandes et des sacrilices qui ne peuvent rendre parfait. » Au chapitre x, 1-3, il est encore plus catégorique : « Car la loi ayant une ombre des biens à venir et non l'image réelle des choses ne peut jamais par les mêmes sacrifices, qu'on offre perpétuellement chaque année, rendre parfaits ceux qui s'en approchent. Autrement n'aurait-on pas cessé de les offrir parce que ceux qui rendent ce culte, une fois purifiés, n'auraient plus eu aucune conscience de leur péché? Mais le souvenir des péchés se rattache chaque année à ces sacrifices. » Cf. IX, 6, 7, 22, 25. Dans ce dernier verset, le grand-prêtre paraît encore en exercice. « Ce n'est pas pour s'offrir lui-même que le Christ est entré dans le tabernacle, comme le grand-prêtre y entre chaque année, avec du sang étranger. » Ailleurs, l'auteur affirme qu'il y a encore des prêtres qui offrent des sacrifices. : « Si Jésus était sur la terre, il ne serait pas même prêtre, car il y a des prêtres qui présentent des offrandes selon la loi. » viii, 4. L'auteur veut dire évidemment que Jésus n'étant pas de la tribu sacerdotale d'Aaron ne serait pas prêtre, ce qui n'est vrai que dans le cas où cette institution existe encore, ce qu'attirme d'ailleurs nettement la seconde partie du passage. Toute l'Épitre, en outre, est fondée sur cette idée que l'institution légale subsiste toujours. Ainsi que nous l'avons vu, le but de l'auteur était de détourner ses lecteurs du culte mosaïque. Or, si le temple n'existait plus, il n'y avait plus de raison de les détourner de ce culte qui n'était plus en exercice, puisqu'il ne pouvait avoir lieu qu'au temple de Jérusalem. De plus, cette destruction du temple aurait été un argument puissant pour la démonstration de la thèse soutenue; même pourrait-on dire, le plus puissant et absolument sans réplique. Comment l'auteur ne s'en est-il pas servi? Enfin aurait-il pu dire ces paroles, viii, 13 : « En disant : une alliance nouvelle, il a déclaré la première ancienne. Or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, est près de sa fin, έγγὑς ἀρανισμοῦ. » Cette minutie de détails dans laquelle entre l'auteur sur le sanctuaire et son culte, ix, 1-9, et ses comparaisons avec le ministère de Jésus, IX, 11-14, et les exhortations à ne pas retourner à ces images mortes, melangées à cette argumentation, 1x-x, prouvent que l'auteur compare deux alliances actuellement existantes et qu'il craint que ses lecteurs ne fassent défection et ne retournent à l'ancien culte, ce qui établit son existence. Enfin, l'attente prochaine du Seigneur, qui se retrouve en plusieurs passages et qui était jointe par les premiers chrétiens à la prédiction de la ruine de Jérusalem, prouve que, cette ville existait encore, à moins qu'on ne veuille supposer que l'on croyait à la prochaine arrivée du Seigneur, parce que la première partie de la prédiction, la ruine de Jérusalem, avait eu lieu. Il semble cependant que s'il en avait été ainsi, l'auteur l'aurait dit. Enfin, si nous admettons que l'Épitre a

été écrite aux Juifs de Jérusalem, elle n'a pu l'être qu'après la mort de saint Jacques, car, xiii, 17, il est dit : « Obéissez à vos conducteurs et ayez pour eux de la déférence, car ils veillent sur vos àmes comme devant en rendre compte. » On peut supposer qu'après la mort de saint Jacques (an 62) les presbytres de Jérusalem exercérent l'autorité, mais que ce ne fut pas sans difficulté, Eusèbe, H. E., iv, 22, t. xx, col. 380, ce qui expliquerait l'exhortation ci-dessus citée. L'Épitre a dû être écrite avant le commencement de la guerre juivc, puisqu'il n'en est nulle part question; peu de temps auparavant, car le temps des persécutions. xii, 4-5, et des promesses, x, 36-37, paraît s'avancer; ils voient s'approcher le jour, x, 25. Ce serait donc entre 63-66 qu'il fau-

drait fixer la date de l'Épitre. 2º Malgré ces arguments, des critiques d'esprit modere, parmi lesquels nous citerons Zahn, Einl. in das N. T., t. н, р. 140, ont cru que l'Épitre aux Hébreux avait été écrite après 70. Voici les arguments mis en avant. Divers passages. II, 3, 4: v. 12; x, 32, montrent que les lecteurs appartiennent à la génération post-apostolique. L'auteur connaît les Épîtres de saint Paul, de saint Pierre et de saint Jacques, les écrits de saint Luc et l'Apocalypse. Il parle de l'alliance mosaïque comme d'une ancienne alliance, ix, 1, qui avait un culte, par conséquent ne l'avait plus. L'argument tiré des allusions au culte lévitique prouve nettement que le temple n'existait plus, puisque constamment l'auteur, au lieu de parler du temple et du culte, qu'on y rendait à Dieu, parle du tabernacle, de ce qu'il contenait, du culte qui avait le tabernacle pour centre, ce qu'il n'aurait pas fait si le temple avait été encore debout et si le culte v eût été encore en exercice. De plus, en supposant que l'auteur ait voulu parler ici du temple, il pouvait le faire, même après qu'il avait été détruit, car pour un écrivain juif le temple, préexistant avant sa construction sur la terre, existait encore après sa destruction temporaire. La preuve qu'il a pu parler du temple et des cérémonies du temple au présent, c'est-à-dire comme existant encore, c'est que d'autres auteurs écrivant certainement après la destruction du temple ont écrit aussi comme si le temple existait encore. Clement Romain, I Cor., 41, 2, t. 1. col. 289. Οὐ πανταχοῦ, ἀδελφοί, προσφέρονται θυσίαι ἐνδελεχισμοῦ ἢ εὐχον, ἀλλ' ἢ ἐν Ἡερουσαλήμ μόνη. « Ce n'est pas en tout lieu qu'on offre des sacrifices perpétuels ou votifs, mais à Jérusalem seulement. » Cf. Barnabé, Epist., vn-1x, t. n, col. 744-748; Epist. ad Diognet., 3, t. n, col. 1172; Justin, Dialog., 117, t. vi, col. 745. Nous-meines, nous nous servons constamment du présent pour raconter un événement passé; c'est ce qu'on appelle le présent historique. - Ces arguments, ne sont pas décisifs. Les textes allégués prouvent que les lecteurs n'étaient pas disciples immédiats du Seigneur, mais n'obligent pas à dépasser l'an 61-70, comme date de l'Épitre. Les rapports entre l'Épitre aux Hébreux et les écrits du Nouveau Testament seront discutés plus tard; ils ne nécessitent pas en tout cas l'hypothèse d'un emprunt direct. Le contexte explique le passage 1x, 1. Le temple de Jérusalem n'est pas nommé, mais seulement le tabernacle; c'est vrai, mais remarquons que, si le temple n'est pas nommé, il est dans la pensée de l'auteur; c'est de lui qu'il parle, quand il dit, ix, 6-7 : « Les prètres officiants entrent constamment dans la première enceinte, tandis que dans la seconde le grand-prêtre seul entre une fois par an avec du sang qu'il offre pour luimême et pour les péchés du peuple. » Cf. 1x. 22, 25; v, 1-3. Les passages x, 1-3, et x, 11, s'appliquent évidemment au temple. Qu'en d'autres endroits l'auteur parle du tabernacle au lieu du temple, cela s'explique par son procédé d'allégorisation et de dialectique. Il voulait décrire l'ancien culte. Pour cela il a simplement reproduit les textes où il en était question. Or ces textes mentionnent le tabernacle et non le temple. Notre auteur

ne s'est pas cru autorisé à modifier les textes; il les a reproduits tels qu'il les trouvait. Quant à l'emploi du présent pour raconter les événements passés, nous n'en contestons pas la possibilité, mais l'argument prouve seulement que l'auteur aurait pu parler ainsi, même après la destruction du temple. Il ne prouve pas que le tample, p'evisteit plus

temple n'existait plus.

IV. LIEU DE COMPOSITION. — On n'a sur ce point aucune donnée positive. La seule qui pourrait être une indication est le passage, xm. 24, άσπάζονται ύμας οἱ ἀπό τῆς 'Ιταλίας. Si ἀπὸ a ici le sens de ἔξ, comme il l'a, en effet, dans quelques passages, Act., x, 23, τῶν ἀπὸ τῆς Ἰόππης; xvII, 13, οι άπο της Θεσσαλονίκης Ίουδαΐοι, etc., l'Épître a été écrite en Italie. Ceux d'Italie les saluent. Cependant la signification régulière de ành est « venant de ». Dans ce cas, l'auteur envoie à ses lecteurs les salutations des chrétiens venant d'Italie et étant avec lui. En quel endroit? nous l'ignorons. Quelques manuscrits A. P. 17, ont en souscription : απο ρωμης; d'autres, K, 109, 113. etc.. απο εταλεας; mais ces souscriptions sont relativement récentes et n'ont aucun caractère d'authenticité. Elles sont tirées des paroles mêmes de l'Épître. Nous devons mentionner une hypothèse ingénieuse qui a été faite sur la date et le lieu de composition de l'Épitre aux Hébreux par Lewis, dans The Thinker, septembre 1893, et qui a été reprise et fortifiée par Ramsay dans The Expositor, juin 1899. La voici en bref. L'Épître aux llébreux a été achevée à Césarée de Palestine, en avril ou mai 59, vers la fin du gouvernement de Félix. Il y est parlé de questions qui avaient été souvent discutées entre l'aul et les chefs de l'Église de Césarée pendant l'emprisonnement de l'Apôtre dans cette ville; le résultat en est consigné dans cette Épitre, qui fut la lettre de l'Église de cette ville au parti juif de l'Église de Jérusalem. L'écrivain a été Philippe le Diacre. Le but était de placer les lecteurs juifs sur un nouveau terrain d'idées, d'après lesquelles ils pourraient mieux comprendre les doctrines de Paul et son œuvre. Ainsi, on réconcilierait les Juifs intransigeants avec les partisans de Paul, non en essayant de leur expliquer les doctrines pauliniennes, mais en conduisant les judéo-chrétiens sur une nouvelle ligne d'idées qui les aménerait à des conceptions plus élevées. Le projet de composer une telle lettre avait été discuté d'abord avec Paul, puis celle-ci lui avait été soumise et il y avait ajouté les derniers versets. La lettre étant collective n'avait pas reçu la suscription ordinaire. - Cette hypothèse expliquerait bien la tradition orientale qui, tout en reconnaissant que le style et la langue de cette lettre ne sont pas de saint Paul, néanmoins rattachait celle-ci à l'Apôtre. Elle rendrait compte aussi de ce fait que les doctrines sont présentées sous un autre aspect que dans saint Paul, et cependant en plusieurs points se rattachent aux enseignements des Épîtres pauliniennes. Malheureusement aucun texte n'appuie cette hypothèse.

V. Auteur de l'Epitre aux llébreux. — La question d'authenticité ne se pose pas pour l'Épitre aux Hébreux de la même façon que pour les autres livres du Nouveau Testament; ear, ainsi que nous le verrons, la tradition n'a pas été, des l'abord, fixée sur le nom de l'auteur; il y a eu, dés l'origine, sur ee nom, désaccord ou ignorance et, de nos jours encore, les critiques sont divisés. Outre ceux qui, comme Origéne, concluent que Dieu seul connaît celui qui a écrit cette Épitre, les uns l'attribuent à saint Paul, d'autres à saint Barnabé, à saint Pierre, à saint Luc, à Silas, à Apollon, à saint Clément Romain. Étant donné cette variété d'opinions, nous devrons tout d'abord établir les faits, c'est-à-dire : 1º suivre l'histoire de l'Épitre dans la littérature chrétienne; 2º étudier l'Épitre en elle-même, pour en faire ressortir les particularités linguistiques, historiques et doctrinales. De ces deux études ressortiront les conditions auxquelles doit satisfaire toute hypothèse sur le

nom de l'auteur.

I. HISTOIRE DE L'ÉPITRE AUX HÉBREUX. — Nous allons suivre les traces que l'Épitre aux Hébreux a laissées dans les premiers écrits chrétiens, fixer ce qu'on pensait de l'auteur et de la valeur de cette Épitre comme Écriture, par conséquent, tout en étudiant son histoire, établir, à un certain degré, la canonicité. Comme l'histoire de l'Épitre aux Hébreux s'est poursuivie, au commencement, indépendante en Orient et en Occident, sans qu'une tradition influe tout d'abord visiblement l'une sur l'autre, nous étudierons séparément les deux traditions, jusqu'au jour où elles se confondent.

1º Tradition orientale. — Les allusions et les rapprochements qu'on a signalés avec les passages de l'Épitre aux llébreux dans les Pères orientaux des deux premiers siècles sont, en général, peu concluants. On pourra remarquer dans l'Épitre de Barnabé, v, 1, t. II, col. 734, ό έστιν έν τῷ ραντίσματι αύτοῦ τοῦ αἵματος=lleb., XII, 24, καὶ αίματι ραντισμού. - Comme l'Épitre aux Hébreux, Polyearpe, XII, l, t. v, col. 101, appelle le Christ : grandpretre, sempiternus Pontifex; Justin, Apol. I, 12, t. vi, col. 3(5, parle aussi du Christ comme apôtre. Or, c'est dans l'Épitre aux llébreux seulement que le Christ est appelé grand-prêtre, IV, 14, et apôtre, III, 1. Saint Justin, disant, Dial., 113, t. vi, col. 737 : Ούτός ἐστιν ὁ κατὰ τὴν τάξιν Μελχισεδὲκ βασιλεύς Σαλήμ καὶ αἰώνιος ἰερεὺς ύψίστου ὑπάρχων se rapproche de lleb., v, 9, 10; vi, 20; vii, 12. - Le premier témoignage certain que nous rencontrons est celui de Pantène, chef de l'école catéchétique d'Alexandrie, à la fin du 11e siècle, et c'est de lui que Clément d'Alexandrie tenait ses renseignements sur cette Épitre. Voici ce que rapporte Eusèbe, H. E., vi, 14, t. xx, col. 549 et 552 : « Clément dit dans ses Hypotyposes, t. IX, col. 748, que l'Épître aux Hébreux est l'œuvre de Paul et qu'elle a été écrite aux Hébreux en langue hébraïque. Luc l'a traduite avec soin et publiée pour les Grees, ce qui explique la ressemblance de style dans cette lettre et dans les Actes. » Mais il explique que ces mots : Paul l'apôtre, n'ont pas été mis en tête, parce que l'Apôtre, écrivant aux Hébreux, qui le tenaient en suspicion, n'a pas voulu des l'abord les choquer en voyant son nom. Et il ajoute : « Mais maintenant, ainsi que le dit le bienlieureux prêtre, Pantène, puisque le Seigneur, étant l'apôtre du Tout-Puissant, a été envoyé aux Hébreux, Paul, envoyé aux Gentils, n'a pas voulu par respect pour le Seigneur s'inscrire comme apôtre des Hébreux, parce qu'étant apôtre des Gentils il a écrit aux Hébreux de sa surabondance. » Dans les Stromates, vi, 8, t. ix, col. 284, Clément d'Alexandrie cite un passage de l'Épître aux llébreux, v, 12, comme ayant été écrit par Paul aux llébreux. - Le témoignage d'Origène est encore plus caractéristique; il est donné par Eusèbe, H. E., vi, 25, t. xx, col. 584, comme un extrait des homélies d'Origène, t. xiv, col. 1309 : « Comme caractéristique le style de l'Épitre aux Ilébreux n'a pas la vulgarité de parole de celui de l'Apôtre, qui reconnaît lui-même qu'il est vulgaire dans son langage, c'est-à-dire dans sa phrase; la diction de l'Épître est d'un grec plus pur, et quiconque a le pouvoir de discerner la phraséologie d'un auteur le reconnaîtra. En outre, que les pensées en soient admirables et qu'elles ne soient inférieures en rien aux écrits reconnus comme apostoliques, c'est ce que croira tout homme qui examine soigneusement les écrits apostoliques. Si je donnais mon opinion, je dirais que les pensées, νοήματα, sont de l'Apôtre, mais que la langue et la disposition des pensées sont de quelqu'un qui s'est souvenu des enseignements apostoliques. Par consequent, si quelque Église regarde cette Épitre comme de Paul, qu'elle soit approuvée même pour cela. Car ce n'est pas sans raison que les anciens nous l'ont transmise comme étant de Paul. Mais quel est celui qui a écrit l'Épitre, τίς δὲ ὁ γράψας τὴν ἐπιστολὴν, Dieu sait la vérité. La tradition est venue jusqu'à nous qui rapporte que Clément, l'évêque des Romains, a écrit l'Epitre;

d'autres disent que c'est Luc, celui qui a écrit l'Évangile et les Actes. » Ce jugement paraît être celui qui résume le mieux la pensée d'Origène sur la question, sa pensée plus murie; c'est une sorte de jugement critique, car dans ses autres ouvrages nous tronvons des affirmations plus catégoriques sur l'origine paulinienne de cet écrit. Dans son Epitre à Africanus, 9, t. xi. col. 65, il se déclare prêt à démontrer contre ceux qui le nient que l'Épître est de Paul; In Num. Hom., III, 3, t. XII, col. 596, il la cite, comme étant de Paul, ainsi que dans plusieurs autres passages, où il dit cependant que ee n'est pas l'opinion de tons. La question est de préciser ce qu'a voulu dire Origéne, L'écrivain était-il pour lui un simple scribe ?C'est peu probable. Il affirme d'abord que l'Épître diffère des autres pour la langue et la disposition du sujet, ensuite que les pensées sont de Paul; c'est donc qu'un disciple de l'Apôtre a composé l'Épître, en utilisant les pensées de son maître; mais tout le reste, langue et raisonnement, est de lui. On remarquera que la critique catholique en est encore aujourd'hui au même point sur l'authenticité paulinienne de l'Épitre. — Les écrivains de l'Église d'Alexandrie, saint Denys, Ep. ad Fab., 2, t. x, col. 1297, saint Pierre d'Alexandrie, Ep. can., 9, t. xvIII, col. 485, saint Alexandre, De Ariana hær. ep., 1-2, t. xvIII, col. 557, 565, 575, saint Athanase. Serni. cont. Arian., II, I, 6, t. xxv, col. 148, 153, Didyme, De Trin., 1, 15, t. xxxix, col. 317, 320, saint Cyrille, Thes. de Trin. Ass., 4-7, t. LXXV, col. 37, 40, regarderent tous cette Épitre comme étant de saint Paul. Euthalius, Ep. Paul. Arg., t. LXXXV, col. 776, rappelle les anciens doutes, mais y répond par les raisons déjà alléguées par Clément d'Alexandrie et Origène, On la trouve au dixième rang dans la Synopse du Pseudo-Athanase, t. xxvii, col. 484. Saint Cyrille de Jérusalem, Cat., t. xxxiii, col. 684, 912, 992, l'attribue aussi à saint Paul. Saint Épiphane, Hær. xlii, 12, t. xli, col. 812, ne connaîtaucun manuscrit qui ne la possède tantôt au dixième, tantôt au quatorzième rang. En 264, les Pères du concile d'Antioche se servent contre Paul de Samosate de cette Épitre comme étant de saint Paul. Mansi, Coll. Conc., t. I, p. 4038. Saint Jean Chrysostome, In Heb., t. LXIII, col. 10, Théodore de Mopsueste, In Heb., t. LXVI, col. 952, et Théodoret, In Heb. Arg., t. LXXXII, col. 673, l'acceptent aussi comme de saint Paul. Théodoret même In Heb. Arg., t. LXXXII, col. 673, affirme que ceux qui la repoussent comme supposée sont travaillés du môrbus arianicus. La version syriaque, les Pères syriens et cappadociens reçoivent de même cette Épître comme paulinienne. - Eusèbe de Césarée résume bien ces diverses traditions. On sait qu'il s'est occupé à diverses reprises, dans son Histoire ecclésiastique, de rapporter les témoignages des Églises sur les livres du Nouveau Testament, de les caractériser et de les partager en diverses catégories. Or, H. E., II, 17, t. xx, col. 180, il affirme que l'Épitre aux llébreux est de Panl; III, 3, t. xx, col. 217, il dit qu'il y a quatorze Épitres de Paul reconnues et non disputées. Dans sa Démonstration évangélique, t. xxII, col. 300, 317, etc., il est tout aussi catégorique. Cependant il faut mentionner que quelquesuns, dit-il, ont rejeté l'Épître aux llébreux sous prétexte qu'elle était discutée par l'Église de Rome, parce qu'elle n'avait pas été écrite par Paul. Il dit, III, 3, t. xx, col. 217, que Paul a écrit aux Hébreux dans leur propre langue, mais que Clément plutôt que Luc a traduit la lettre; vi, 14, t. xx, col. 350, il range l'Épitre aux Hébreux parmi les livres discutés, ἀντιλεγόμεναι γραφαί. En resume Eusèbe tient l'Épître aux Hébreux pour canonique et par conséquent comme étant d'origine apostolique et de saint Paul. - En fait done, l'Église d'Orient, vers la fin du 11º siècle, regardait l'Épitre aux Hébreux comme un livre d'origine apostolique, par consequent comme canonique. Probablement on la possédait dans la collection d'écrits canoniques à la suite des Épîtres de Paul,

ce qui a conduit à la rattacher à saint Paul. Toutefois, par scrupule littéraire on n'a pas regardé le texte grec comme étant de l'Apôtre. Les divergences sur le nom de l'écrivain prouvent qu'on ne possédait ancune tradition originale et que l'on faisait des conjectures. Peu à peu la question s'est simplifiée et, sous l'influence de la tradition alexandrine, on a accepté sans restriction l'Épître comme paulinienne. Il n'en fut pas de même tout d'abord en Occident.

2º Tradition occidentale. - Le jugement de l'Église latine sur l'Épitre aux Hébreux est résumé en ces termes par saint Jérôme, dans son De Vir. ill., 59, t. XXIII, col. 669 : Sed et apud Romanos usque hodie quasi Pauli apostoli non habetur. - Parmi les Pères apostoliques, Clément Romain a certainement connu l'Épitre aux Hébreux. Le témoignage d'Eusèbe, H. E., III, 38, t. xx, col. 293, est très important à ce sujet. « Dans cette Épitre, dit-il (la première aux Corinthiens), il donne de nombreuses pensées tirées de l'Épitre aux llébreux et aussi cite verbalement quelques-unes de ses expressions, montrant ainsi pleinement que ce n'était pas une production récente. Quelques-uns ont cru que Clément avait traduit cette Épitre de l'hébreu. Cela semble probable, parce que, entre l'Épitre de Clément et celle aux Hébreux, il y a ressemblance de style et de pensées. » La même tradition est aflirmée par saint Jérôme, De vir. ill., 15, t. XXIII, col. 663. - Funk a relevé 26 passages de la première Épitre Clémentine qui rappellent plus ou moins l'Epître aux Hébreux; lloltzmann dit 47, mais ne les cite pas. Il n'y a aucune citation textuelle d'un passage entier, mais beaucoup d'expressions semblables. Les pensées que développe Clément Romain se rapprochent tellement de celles de l'Épître aux Hébreux, qu'il a dû en avoir le texte sous les yeux ou la possèder très bien de mémoire. On remarquera que les pensées des c. VIII, IX, XII, t. 1, col. 225, 228, de Clément Romain et les exemples à l'appui correspondent à celles de l'Épitre aux Hébreux. Les exemples cités sont les mêmes mais en ordre inverse. Cf. Clément Romain, xvII, t. I, col. 241, avec Heb., xI, 32, xn, 3. Le passage de Clément Romain, xxxvi, 2, t. 1, col. 281 : "Ος ών άπαύγασμα της μεγαλωσύνης αύτοῦ, τοσούτω μείζων έστίν άγγέλων, όσω διαφορώτερου όνομα κεκληρόνομηκεν. Γέγραπται γάρ ούτως: Ὁ ποιών τους άγγέλους, etc., se rapproche beaucoup de Heb., 1, 3, 5, 7, 13. On y trouve les mêmes citations de l'Ancien Testament. Cf. encore: Clément Romain, IX, 2, 3, t. 1, col. 228 = Heb., xii, 1, 2; xi, 5. Clément Romain, x, 1, t. 1, col. 228 = Heb., x1, 7, 8, 9. Clément Romain, xvII, 5, t. 1, col. 245 = Heb., 111, 2; Clément Romain, 1x, 2, t. 1, col. 228 = Heb., x1, 7. Pour la comparaison des textes, voir Charteris, Canonicity, p. 272. - Les ressemblances qu'on a signalces entre l'Epitre aux llébreux et le Pasteur d'Hermas sont très vagues. Aucun écrivain de l'Église romaine avant le 1ve siècle, en dehors de saint Clément, ne paraît avoir connu cet écrit. Marcion ne l'a pas inséré dans son Apostolicon. Le canon de Muratori, fin du 11º siècle, ne le mentionne pas et semble l'exclure, puisqu'il est dit que saint Paul écrivit à sept Églises, à moins qu'on n'adopte l'hypothèse des critiques qui l'identifient avec l'Épître cataloguée : Ad Alexandrinos : Fertur ctiam ad Laudicenses, alia ad Alexandrinos Pauli nomine fineta ad heresem Marcionis. Cette hypothèse paraît peu probable, car l'Épître aux Hébreux ne porte pas le nom de Paul et ne professe en rien les erreurs de Marcion. L'Epitre aux Hébreux ne figure pas non plus dans le Catalogus Claromontanus, Cependant, elle n'était pas inconnue à Rome, puisque, d'après saint Epiphane, *Hwr.*, Iv, t, t. XLI, col. 972, les Melchisédéciens, qui avaient pour chef le banquier Théodote de Rome, vers le commencement du me siècle, s'appuyaient sur l'Épitre aux Hébreux ponc dire que Melchisédech est sans père ni mère. l'usèbe, H. E., v, 26, t. xx. col. 509, nous dit que, dans un livre de dissertations diverses ou sermons qu'il a connu, Irénée nomme l'Épitre aux Hébreux et en cite des passages. Par contre, Etienne Gobaros, dans Photius, Bibl., Codex cexxxII, t. CIII, eol. 1104, dit qu'Hippolyte et saint Irénée affirment que l'Epitre aux Hébreux n'est pas de Paul. Nous n'avons dans les écrits que nous possédons de saint Irénée aucune citation de l'Épitre aux Hébreux ou même de rapprochements à signaler. Or saint Irénée, dans son livre sur les hérésies, a cité toutes les autres Épîtres de saint Paul, à l'exception de celle à Philémon. Cependant, qu'il ait connu et étudié l'Epître aux llébreux et s'en soit imprégné, cela paraît probable; Zahn, Gesch. des neutest. Kan., I, p. 298, note 2, en donne la preuve, en citant de nombreux passages de saint frénée, qui rappellent l'Épitre aux Hébreux, Eusèbe, H. E., vi. 20, t. xx. col. 573, nous apprend que dans son dialogue avec le montaniste Proclus, Caïus, prêtre de Rome, qui vivait au temps de Zéphirin, au commencement du IIIe siècle, « mentionnait seulement treize Épîtres de Paul, ne comptant pas l'Épître aux Ilébreux parmi les autres. Et jusqu'à nos jours il y en a parmi les Romains, Ρωμαΐοι, qui ne la regardent pas comme une œuvre de l'Apôtre. » Par Pougao: Eusèbe ne désigne pas seulement les chrétiens de Rome, mais les Latins, Rufin l'a traduit par apud Latinos - La position de l'Église d'Afrique à l'égard de l'Épître aux Hébreux est à peu près identique. Encore jusqu'à la fin du Ive siècle, tout en possédant un canon plus complet que celui de toutes les Églises d'Occident, elle ne reconnaissait que treize Épitres de saint Paul. Optat de Milève et tous les actes contre les Donatistes ne s'appuient jamais sur cette Epitre. Saint Cyprien, et tous ceux dont on lui a attribué les écrits, ne citent jamais l'Épitre aux Hébreux; il paraît l'exclure quand il dit que Paul cerivit à sept Eglises. De exhort. mart., II, t. IV, col. 668. Cette abstention s'explique par l'opinion que l'on avait en Afrique sur cette Épitre; Tertullien nous la fait connaître. Dans son traité De pudicitia, 20, t. 11. col. 1021, après avoir cité en faveur de sa thèse l'Ancien Testament, les Évangilès et tout l'ordre de bataille des Épitres de Paul, l'Apocalypse, la première Épitre de Jean, il ajoute : Volo tamen ex redundantia alicujus etiam comitis apostolorum testimonium superducere. Exstat enim et Barnabætitulus ad Hebræos. Et utique receptior apud Ecclesias epistola Barnabæ illo apocrypho Pastore mæchorum; et il eite le chapitre vi, I et 4-8, et il ajoute: Hoc qui ab apostolis didicit et eum apostolis docuit nunquam mæcho et fornicatori secundam pænitentiam promissam ab Apostolis norat. Optime enim legem interpretabatur et figuras ejus jam in ipsa veritate servabat. Ces derniers mots prouvent bien qu'il s'agit de notre Épitre. On remarquera cependant que Novatien, qui enseignait qu'il n'y avait pas de deuxième pénitence pour les Lapsi, ne s'est pas servi de cette Epitre pour établir son hérésie. Dans la controverse qui s'éleva au sujet des Lapsi, personne ne la cita, ce qui serait bien étonnant si on l'avait regardée comme paulinienne ou même canonique. La vicille version latine est probablement originaire d'Afrique, dans sa forme la plus ancienne. Or on remarque que dans le Codex Claromontanus, qui représente le texte le plus primitif de cette version, la traduction de l'Épitre est criblée de particularités de langage et d'inexactitudes. Le traducteur emploie des mots inusités, il adapte le latin à la forme greeque, il paraphrase, il méconnaît le sens; bref, cette traduction n'est pas de la même main que celle des autres livres du Nouveau Testament et n'a pas subi la revision qui adaptait les autres livres à l'usage public, corrections grammaticales ou littéraires. Il ressort de la stichométrie de ce Codex qu'il attribuait cette Épitre à saint Barnabé. On retrouve la même attribution dans la dixième homélie attribuée à Origéne, dans la Revue biblique, 1899, p. 278. Sa position, en face des autres livres du Nouveau Testament, était donc spéciale. A la suite du grand mouvement que soulevèrent les hérésies ariennes dans l'Église, l'influence orientale se fit sentir en Occident et nous voyons dans les écrivains latins cet état d'indécision au sujet de l'Épître aux Hébreux se résoudre au ve siècle par son admission parmi les Épîtres de saint Paul. Saint Jérôme nous dit quelle était au IVe siècle l'opinion de l'Église latine. Comm. in Matth., xxvi, 8, t. xxvi, col. 192 : Nam et Paulus in Epistola sua quæ inscribitur ad Hebræos licet de ea multi Latinorum dubitent. Et Ep. cxxix, ad Dardan., t. xxII, col. 1103: Quod si cam Latinorum consuetudo non recipit inter canonicas Scripturas et tamen nos utramque suscepimus nequaquam hujus temporis consuctudinem, sed veteram Scriptorum auctoritatem sequentes. Il semble donc que, sur ce point, saint Jérôme se sépare de la tradition latine pour suivre une autre tradition ancienne, probablement celle d'Alexandrie. Mais il n'y a pas, dans ses écrits, unité de vues sur la question. Il parle de l'Épitre comme étant de saint Paul, sans faire aucune réserve, In Is., v, 24, vii, 14, t. xxiv, col. 202; puis il dit : « l'apôtre Paul ou qui que ce soit qui a écrit l'Épitre, » ou bien : beaucoup de Latins doutent. In Matth., 26, t. xxvi. col. 199. Gependant l'Épitre est utilisée comme paulinienne par saint Ililaire de Poitiers, De Trin., IV, 11, t. x, col. 104; Lucifer, De non conveniendo cum hæreticis, t. XIII, col. 782; Victorinus Afer, Pacianus, Faustinus, De Trin., 2, t. xiii, eol. 61; Ambroise, De fuga sæc., 16, t. xiv, col. 557; Pélage; Rulin, Symbol. Apost., 37, t. xxi, col. 374, etc. On ne la trouve pas commentée dans l'Ambrosiaster. Philastre, évêque de Brescia, à la fin du 1Ve siècle, dit qu'elle n'était pas lue dans les églises; Hær., 88, t. x11, col. 1199, ou du moins qu'elle ne l'était que dans quelques églises seulement. Ibid., 89, t. xII, col. 1200. En somme, il hésite; il ne sait pas à qui il doit attribuer cette Épitre : Sunt alii quoque qui Epistolam Pauli ad Hebrwos non asserunt esse ipsius, sed dicunt Barnabæ apostoli aut Clementis de Urbe Episcopi. Alii autem Lucæ Evangelistæ. La liste du Codex Monimseianus, écrit en Afrique, à la fin du ive siècle, mentionne seulement treize Épitres de Paul. Saint Augustin était aussi assez incertain sur l'auteur de l'Épitre aux Hebreux. Dans son Inchoatio Exposit. Ep. ad Romanos, p. 11, t. xxxv, col. 2103, il laisse incertaine la question de canonicité. Il savait bien qu'elle n'était pas reçue en Occident, mais il accepte l'autorité des Églises orientales : Magis me movet auctoritas Ecclesiarum orientalium quæ hanc Epistolam etiam in canonicis habent. De pecc. meritis et remis., 1, 27, 50, t. XLI, col. 500. Ordinairement, il s'en sert comme d'une Épître de saint Paul. Cette indécision sur l'auteur de l'Épitre se montre clairement dans les décrets des conciles d'Afrique de cette époque, et l'on voit la transition se faire entre une opinion et l'autre, probablement à la suite de discussions entre les membres du concile. Dans les conciles d'Hippone, en 393, et de Carthage en 397, sont déclarées canoniques: Pauli Apostoli Epistolæ tredecim; ejusdem ad Hebrwos una. Le deuxième de Carthage, 419, n'hésite plus et dit : Epistolæ Pauli apostoli quatuordecim. Mansi, Concil., t. 111, p. 891; t. 1v, p. 430. En février 105, le pape Innocent Ier, écrivant à Exupère, évêque de Toulouse (Patr. lat., t. xx, col. 502), qui lui demandait quels livres il fallait tenir pour canoniques, dresse le canon du Nouveau Testament et y mentionne quatorze Épitres de Paul. Le décret du pape Gélase est conforme à cette lettre, t. xlix, col. 158. C'était donc à ce moment la règle pour l'Église latine. En 360-370, l'authenticité paulinienne avait été officiellement décrétée au concile de Laudicée. Par suite des rapports plus fréquents entre les Églises d'Orient et d'Occident, le mélange des traditions s'est donc opéré et, au commencement du ve siècle, tous acceptaient sans réserve la canonicité et l'authenticité paulinienne de l'Épitre aux Hébreux. Au moyen âge, personne n'hésite sur ces deux questions. C'est au

xvie siècle que les doutes renaissent avec le cardinal Cajetan et Érasme. Ce dernier en émet sur l'auteur et sur l'attribution à saint Paul. Cajetan, Comm. in Epist, Pauli, ad Hebræos, Lyon, 1639, t. v, p. 319, eite saint Jérôme et conclut que l'Épitre aux llébreux ne peut être de Paul. Il va plus loin et affirme que le doute sur l'authenticité entraîne le doute sur son autorité canonique. Nisi Pauli esset Epistola non perspicuam esse ejus canonicitatem. C'est une erreur, car la eanonicité n'est pas liée à l'authenticité. En effet, la canonicité de l'Épitre aux Hébreux a été formellement reconnue par le concile de Trente, lorsqu'il déclare dans le canon des livres qu'il faut tenir pour sacrés et canoniques quatorze Épitres de Paul apôtre, aux Romains..., aux Ilébreux, etc. Remarquons que ce décret porte directement sur la canonicité scule. L'origine paulinienne de l'Épître n'est pas définie, quoique le décret porte : quatorze Épitres de Paul, parmi lesquelles l'Épitre aux llébreux. Que les Pères du concile aient eru que cette Épitre était de saint Paul, cela est certain; ils n'ont pas même eu sur ce point les doutes qu'ils ont eus sur l'origine davidique des Psaumes et qu'ils ont exprimés par la formule plus générale de Psalterium Davidicum au lieu de Psalmi David. Aussi Melchior Cano a-t-il pu dire, De locis theolog., II, H: Quam hæreticum sit eam Epistolam a Scripturis sacris excludere, certe temerarium est (ne quid amplius dicumus) de ejus auctore dubitare quem Paulum fuisse certissimis testimoniis constat. Toutefois, comme les définitions de l'Église ne doivent pas être interprétées, mais acceptées dans leur sens strict, nous devons conclure que la question d'auteur reste ouverte à un certain degré. Le terme « auteur » peut, d'ailleurs, être entendu dans un sens large ou restreint.

Les réformateurs, Luther en tête, rejetérent l'origine paulinienne; cependant, au xviie et au xviiie siècles les protestants la reconnurent de nouveau. De nos jours, tous les rationalistes et la très grande majorité des protestants ne l'acceptent plus, Biesenthal et Kay exceptés. Les critiques catholiques eroient en majorité qu'elle a eu Paul pour auteur, mais donnent à ce terme un sens plus ou moins large, depuis ceux qui tiennent l'Épitre pour une traduction d'un original hébreu éerit par saint Paul, ou qui attribuent à un secrétaire seulement la forme du langage, jusqu'à ceux qui l'attribuent à un disciple de culture alexandrine, reproduisant librement les pensées de son maître. C'est à peu près l'opinion de M. Batisfol, Littérature grecque, in-12, Paris, 1897, p. 10. On dira plus loin à quel écrivain chacun attribue cette Épitre.

II. CARACTÉRISTIQUES INTERNES. - La tradition primitive est, on vient de le voir, ou muette ou indécise sur le nom de l'auteur de l'Épitre aux Hébreux. Quelques noms ont été mis en avant, plutôt comme des conjectures critiques que comme transmis par la tradition; enfin saint Paul a fini par être déclaré l'auteur de cette Épître. Toutefois, on peut croire que c'est dans un sens large que l'Épître lui a été attribuée. L'étude des earactères internes va nous montrer à quel degré on peut maintenir cette tradition postérieure. Après avoir étudié la langue, les particularités historiques et la doctrine de l'Epitre, surtout en comparaison avec saint Paul. les rapports de notre Épitre avec les autres écrits du Nouveau Testament et l'Alexandrin Philon, nous résumerons les caractères que doit présenter l'écrivain et nous dirons quelques mots sur les auteurs proposés.

4º Langue de l'Épitre. — Avant d'aborder l'étude de la langue, il faut d'abord nous demander si le texte gree, que nous avons, est l'original, ou s'il n'est qu'une traduction d'un original hébreu. Nous avons déjà vu que Clément d'Alexandrie, frappé de la différence de langue entre l'Épitre aux llébreux et les autres Épitres de saint l'aul, affirmait que l'Apôtre Favait écrite aux

Hébreux en langue hébraïque, et que Luc l'avait traduite. C'était une conjecture critique et non une tradition; la preuve, c'est qu'Origène proposa une autre solution du problème. Eusèbe, H. E., 111, 38, t. xx, col. 293, dit aussi que l'Épitre aux Hébreux a été écrite en hébreu et que la traduction en est attribuée par les uns à Luc, par les autres à Clèment. Un certain nombre de Pères et d'écrivains ecclésiastiques ont accepté cette hypothèse : Théodoret, Euthalius, saint Jérôme, Primasius, saint Jean Damascene, Œcumenius, Théophylacte, Cosmas Indicopleustes. Grace à saint Jérôme, elle fut adoptée par d'autres en Occident : Raban Maur, saint Thomas. Scripserat Paulus, dit saint Jérôme, De Vir. ill., 5, t. XXIII, col. 618, ut Hebræus Hebræis hebraice, id est suo cloquio disertissime ut ea quæ eloquenter scripta fuerunt in hebræo eloquentius verterentur in gracum et hanc causam esse quoit a cæteris Pauli Epistolis discrepare videatur. Ce n'est encore qu'une conjecture. En fait, nous n'avons aucune trace documentaire d'un original hébreu de l'Épitre. Personne ne dit l'avoir vu et toutes les versions anciennes, syriaques, coptes, arméniennes, ont été faites sur le grec. Plus récemment, nous trouvons cette hypothèse, acceptée par Cornélius à Lapide, Noël Alexandre, Goldhagen et, de nos jours, par un certain nombre de critiques protestants et, parmi les catholiques, par Reithmayr, Valroger, Bacuez. Les arguments sur lesquels on s'appuie ont été donnés par Michaelis: 1. Il y a plusieurs citations de l'Ancien Testament, qui n'ont aucune force probante, si l'on s'en tient aux Septante, et en ont, si l'on adopte le texte hébreu. Heb., xi, 21; i, 7; ix, 11, 23-24. - 2. Il y a dans l'Épitre plusieurs passages difficiles à expliquer, parce que le traducteur a mal traduit, 1, 2-11, 1, 9; 111, 3, 4, 5, etc. Berthold a répondu à cette argumentation. Pour nous, tenons-nous-en à l'exposition positive qui suffira pour prouver que le texte grec est bien l'original. L'étude de la langue prouve nettement que l'Épitre a été écrite en grec. - 1º La pureté et l'élégance de la langue établissent que nous avons ici une œuvre originale et non une traduction. Il sussit de se reporter à une traduction greeque d'un texte hébreu pour voir la différence : le mouvement de la phrase, la construction, l'agencement des propositions n'a rien de grec; c'est de l'hébreu sous un vêtement grec. La construction de la pirrase grecque en effet est essentiellement basée sur la subordination des propositions, tandis que celle de la phrase hébraïque est basée sur la coordination des propositions. Or, dans l'Épître aux Hébreux, la phrase, quoique teintée d'hébraïsme, est cependant d'un grec qui rappelle assez bien les écrits de ce tempslà. Les périodes abondent et l'on ne voit pas comment elles pourraient être une traduction d'un texte qui n'en avait pas. Qui pourrait croire que la belle période du premier chapitre vient de l'hébreu? S'il fallait chercher à cette Épitre des termes de comparaison, on les trouverait dans le livre de la Sagesse ou dans les écrits de Philon, lesquels sont des œuvres originales, sorties d'un cerveau juif, et non des traductions. - 2º Relativement d'ailleurs aux autres livres du Nouveau Testament, l'Épitre aux Hébreux est assez pure d'hébraïsmes. On en trouve cependant assez pour que l'on soit obligé d'admettre que l'auteur était un Juif hellénisé. Voici les principaux hébraïsmes. - 1. Au point de vue grammatical : l'emploi d'un substantif au génitif, apposé à un autre pour tenir lieu de l'adjectif, 1, 3, τω έήματι της δυνάμεως αύτου, la parole de sa puissance pour sa parole puissante; ix, 5, χερουδίμ δόξης, le chérubin de gloire pour le chérubin glorieux; IV, 2, ὁ λόγος τῆς ἀχοῆς, la parole de l'ouïe, de l'audition, pour la parole entendue; v, 13, λόγος δικαιοσύνης, la parole de la justice pour la parole juste; vi, 1, etc. Les noms hébreux restent indéclinables, vii, 11; ix, 4, 5; xi, 30; xii, 22. Nous avons la construction ἀποστῆναι ἀπὸ, III, 12, au lieu du génitif;

λαλείν έν, I, 1, au lieu de διά; δμυσμε κατά τίνος. VI, 13, au lieu de l'accusatif; καταπανείν, qui est intransitif, construit avec ἀπό, ιν, 10; εἶναι εἴς τι, νιιι, 10, pour είναι τι; le pléonasme de έχυτοῖς ου ἐν έχυτοῖς avec έγειν, x, 34. Jamais un Grec n'aurait écrit : 1, 2, ἐπ' έσχάτου τῶν ἡμερῶν τούτων, ν. 7; ἐν ταῖς ἡμέραις τῆς σαρχός αύτου. — 2. Au point de vue lexicographique : γεύομαι θανάτου, 11, 9; σπέρμα, 11, 16, dans le sens de postérité; σὰρξ καὶ αίμα, II, 14, pour signifier l'homme; χάριν εύρίσχειν, IV, 16; όμολογία, III, 1, foi professée; εύλογία, VI, 7, bénédiction; έργάζεσθαι δικαιοσύνην, XI, 33; ρημα, VI, 5, promesse; έξερχομαι έν της όσφύος, VII. 5. pour signifier naître; ίδεῖν θάνατον, XI, 5; περιπατέω έν. XIII, 9; ἐνώπιον θεοῦ, XIII, 21. Cette proportion d'hébraïsmes est insignifiante en comparaison de celle qu'on trouve même dans saint Luc, excepté dans la seconde partie des Actes des Apôtres. Il est certain que, si le texte avait été traduit de l'hébreu, on en aurait relevé un nombre beaucoup plus considérable. Ainsi, rien que dans le chapitre 1er de saint Luc, qui est pour la longueur le cinquième de l'Épitre aux Hébreux, j'en relève 25. - 3. On trouve des expressions grecques, dont on n'a l'équivalent ni en hébreu ni en araméen et qui ne pourraient être exprimées en hébreu que par des circonlocutions, ce qui prouve qu'elles proviennent d'une source grecque. On ne saurait comment traduire littéralement en hébreu : 1, 3, ἀπαύγασμα τῆς δόξης, « le rellet de sa gloire; » μετριοπαθεΐν, v, 2, « être dans de justes sentiments à l'égard de quelqu'un, compatir; » δυσερμήνευτος, v, 11, « difficile à expliquer; » εύπερίστατος, XII, 1, « qui circonvient facilement, » et la phrase, xi, 1, πίστις έλπιζομένων, ύπόστασις πραγμάτων. έλεγχος ου βλεπομένων. - 4. Il y a des assonances, des jeux de mots et des paronomases, qui seraient incompréhensibles et impossibles si l'original n'était pas grec: v, 8, ἔμαθεν ἀφ' ὧν ἔπαθεν, « il a appris par les choses qu'il a souffertes; » v, 14, καλοῦ τε καὶ κακοῦ, « ce qui est bien et ce qui est mal; » vII, 19, ἐγγίζομεν, « nous nous rapprochons, »a, vII, 22, son relatif dans ἔγγυος, « garant ; » VIII, 7, ἄμεμπτος, « sans défaut, » dans VIII, 8, μεμφόμενος, « blamant; » IX, 28, προσενεχθείς, « s'étant offert, » dans εἰς τὸ ἀνενεγκεῖν, « pour porter; » XIII, 14, ὁυ μένουσαν, « qui ne demeure pas » est en opposition avec μέλλουσαν, « qui est à venir. » Citons encore : 1, 1, πολυμερῶς-πολυτρόπως; Η, 8, ὑποτάξαι-ἀνυπότακτον; VH, 3, ἀπάτωρ-ἀμήτωρ; VH, 23, παραμένειν-μένειν; ΙΚ, 10, ἐπὶ βρώμασι καὶ πόμασι; x, 29, ήγησάμενος εν ῷ ἡγιάσθη, etc. Il est impossible de supposer que les deux langues, l'hébreu et le grec, aient permis un emploi aussi répété de la paronomase dans les mêmes phrases. - 5. Enfin, les citations de l'Ancien Testament sont toutes extraites des Septante, même quand le texte grec n'est pas en accord avec l'hébreu. On pourrait supposer que le traducteur grec aurait fait cette adaptation au texte des Septante; ce serait déjà étrange pour les cas où les textes ne sont pas concordants, mais la supposition devient fausse quand, par exemple, le raisonnement de l'auteur est basé sur un passage des Septante, qui est en désaccord avec l'original hébreu. Ainsi, x, 5, l'auteur cite le Psaume xxxix, 7, du texte grec : διδ καὶ εἰσερχόμενος εἰς τον κόσμον λέγει: Ουσίαν καὶ προσφοράν ούκ ηθέλησας, σώμα δε κατηρτίσω μοι. « C'est pourquoi le Christ entrant dans le monde dit : Tu n'as voulu ni sacrifice ni offrande; mais tu m'as formé un corps. » Le raisonnement est celui-ei. Dieu n'a pas été satisfait des sacrifices mosaïques; pour les remplacer il a donné un corps à son Fils de sorte que, x, 10, en vertu de cette volonté, nous sommes sanctifiés par l'offrande du corps de Jésus-Christ. Le raisonnement est basé sur cette proposition : σωμα δὲ κατηρτίσω μοι. Or le texte hébreu porte : « Tu ne désires ni sacrifice ni offrande, 'oznaim kárita li, tu m'as ouvert les oreilles. » Il est possible de voir comment du texte hébreu on est arrivé

à celui des Septante; mais, ce qui est certain, c'est que l'auteur raisonnait sur ce dernier et non sur le texte hébreu. En outre, en plusieurs passages, l'auteur sans faire de citations rappelle des faits, qui proviennent d'une mauvaise lecture des Septante. Ainsi, xi, 21, citant les Septante, il dit : Ἰακώδ προσεκύνησεν, en s'inclinant sur le sommet de son bâton, ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς ῥάδδου αίτοῦ. Or l'hébreu a : « Israël adora en se tournant vers la tête de son lit. » La différence vient de ce que les Septante ont lu matteh, « bâton, » au lieu de mittah, « lit; » il n'y a qu'une différence de voyelles. L'auteur a même reproduit une faute de traduction, qui ne se retrouve que dans le Codex Alexandrinus. Ainsi, xu, 15, nous avons : Ἐπισκοπούντες... μή τις ρίζα πικρίας άνω gύουσα ἐνογλη, « Veillant à ce qu'aucune racine d'amertume poussant des rejetons ne produise du trouble. » Or le Codex Alexandrinus, dans Deut., xxix, 18, a : μή τίς έστιν εν ύμιν ρίζα πικρίας άνω φύουσα ένογλη, tandis que le Codex Vaticanus, traduit exactement l'hébreu: μή τις έστιν εν ύμιν ρίζα άνω φύουσα εν γολή καὶ πικρία, « Qu'il n'y ait parmi vous aucune racine poussant des rejetons dans le trouble et l'amertume. » Il serait possible de citer encore d'autres exemples analogues. Il

reste donc certain que le texte grec est le texte original. 2º Vocabulaire de l'Épître. - I. Eu égard à la brièveté de l'Épître, le vocabulaire en est particulièrement riche et offre des caractéristiques très marquées. Thayer compte dans cette Épitre 168 ἄπαξ λεγόμενα; cette proportion est considérable, puisque l'Épître aux Romains en contient seulement 113; I Corinthiens, 110; 11 Corinthiens, 99; Galates, 34; Éphésiens, 43; Colossiens, 38; Philippiens, 41; 1 Thessaloniciens, 23; 11 Thessaloniciens, 11, et Philémon, 5. Seules, les Épitres pastorales ont le même nombre d'ăπαξ, soit 168. Mais l'Épitre aux Hébreux est approximativement plus longue d'un tiers. Ces ἄπαξ λεγόμενα se décomposent ainsi : — 1. Mots spéciaux à cette lettre et inconnus soit au grec classique soit au grec biblique. Il y en a 10 : ἀγενεαλόγητος, VII, 3; αίματεκχυσία, IX, 22; εκτρομος, XII, 21, dans les manuscrits x D, n'est pas dans les dictionnaires grecs, mais a été trouvé dans la 26º ligne de l'inscription d'Hadrumète, découverte en 1890 et publiée par Maspero, Collections du Musée Alaoui, 1<sup>re</sup> série, 8<sup>e</sup> liv., Paris, 1890, p. 100; les manuscrits ACMr portent εντρομος; εύπερίστατος, ΧΗ. 1; θεατρίζειν, Χ, 33; Polybe a έκθεατρίζειν; μίσθαποδότης, XI, 6: μισθαποδοσία, II, 2; πρόσχυσις, XI, 28; συγκαπουχείν, XI, 25; τελειωτής, XII, 2. Quelques-uns de ces mots ont dans le grec classique des similaires, provenant de mêmes racines. - 2. On trouve aussi dans cette Épitre 22 mots du grec classique, qui ne se rencontrent ni dans les Septante ni dans le reste du Nouveau Testament, ce qui prouve assez bien la culture classique de l'auteur. Citons : ἀκλινής, x, 23; ἀλυσιτελής. xIII, 17; ἀναλογίζεσθαι, XII, 3; διόρθωσις, IX. 10; ἐνοδρίζειν, X, 29; εὐαρέστως, XII, 28; συμπαθείν, IV. 15;
 ψπείκειν, XIII, 17, etc. — 3. Dix-huit autres mots, inconnus aux Septante et au Nouveau Testament, se trouvent dans les auteurs de la littérature grecque contemporaine ou postérieure : ἀθέτησις, VII, 18; ἀκατάλυτος, VII, 16; άσορᾶν, ΧΙΙ, 2; δυσερμήνευτος, v, 11; ευποιέα, ΧΙΙΙ, 16; μετριοπαθεΐν, v, 2; πολυμερῶς, πολυτρόπως, I, I; τυμπανίζειν, xi, 35; ὑποστολή, x, 39, etc. — 4. Soixante-quatorze mots employes par les auteurs classiques et les Septante se retrouvent ici seulement et non dans les autres livres du Nouveau Testament : αἴγειος, ΧΙ, 37; αἴτιος, Υ, 9; διάταγμα, xi, 13; εὐλάβεια, v, 7; κατάσκοπος, xi, 31; τοβερός, x, 25; χαρακτήρ, i, 3. — 5. Treize mots post-classiques, mais employés dans les Septante, se retrouvent ici et non dans le Nouveau Testament : ἀγνόημα, IX, 7; αίνεσις, ΧΙΙΙ, 15; λειτουργικός, τ, 14; ἀπαύγασμα, Ι, 2; όρκωμοσία, v, 20; πρωτοτόκια, XII, 16. - 6, On remarquera les préférences de cet écrivain pour les mots composés; ils sont très nombreux dans cette Épître,

beaucoup plus que dans un livre quelconque du Nouveau Testament. Là où saint Paul a l'expression simple. l'Épitre a un mot composé : μισθαποδοσία, Π, 2 = 1 Cor., Μ. 8, μίσθος; ή συντελεία τοῦ αἰώνος, ΙΧ, 26 = I Cor., Χ, 11, τὸ τέλος τῶν αἰώνων; συνεπιμαρτυρεῖν, Π, 4 = Gal., ν. 3; μαρτυρεῖν; ἐν δεξιὰ τοῦ θρόνου τῆς μεγαλωσύνης, ΥΠ. 1 = Col., ΠΙ, 1, ἐν δεξιὰ τοῦ θεοῦ; ἀναλογίζεσθαι, ΧΠ, 3 = λογίζεσθαι, Rom., ΠΙ, 8.

11. Si maintenant nous comparons le vocabulaire de l'Epitre avec celui de saint Paul nons relevons 292 mots étrangers aux écrits pauliniens. Il est vrai que 162 de ces mots s'y retrouvent à l'état composé à l'aide d'une préposition. Pour les 130 autres, à part quelques-uns. dont saint Paul n'a pas eu à se servir, parce qu'ils se trouvent dans des citations ou se rapportent au culte mosaïque, la plupart d'entre eux étaient d'usage courant et saint Paul les aurait utilisés, s'il les avait connus. Voici quelques observations sur les ressemblances et les différences entre le vocabulaire de l'Épitre aux Hébreux et celui des Épitres de saint Paul. -1. Emploi des particules. - L'emploi des particules, conjonctions et prépositions, est une des caractéristiques les plus nettes d'un style. Or saint Paul emploie ε΄ τις, 50 fois; εἴτε, 63 fois; εἴ πως, 3 fois; πότε, 19 fois; εἰτα, 6 fois; εἰ δὲ καὶ. 4 fois; εἴπερ, 5 fois; ἔκτος εἰ μή, 3 fois; εἴγε, 5 fois; μή πως, 12 fois; μημέτι, 10 fois; μέν ούν γε, 3 fois; l'Épitre aux Hébreux n'emploie jamais ces conjonctions; ἐάν qui se trouve 88 fois dans saint Paul n'est employé que 2 fois dans l'Epitre aux Hébreux, si l'on en excepte 4 fois dans les citations. Comme composé de el. l'Épitre aux IIIbreux ne connaît que εἰ μή, 1 fois, ni, 8, contre 28 fois dans saint Paul; ei zzl, 16 fois dans saint Paul, n'est qu'une fois dans Heb., vi, 9; el ol, 1 fois, xii, 25, contre 16 fois dans saint Paul; όταν, 23 fois dans saint Paul, n'est qu'une fois dans Heb., I, 6; 675, 20 fois dans saint Paul, 2 fois dans Heb.; ωστε, 39 fois dans saint Paul, 1 fois dans Heb.; μηδείς, μηδέ, 29 fois dans Paul, 2 fois dans Heb.; πως, interrogatif, 40 fois dans Paul, 1 fois dans Heb. Mais οθεν, employe 6 fois et ἐάνπερ 3 fois dans l'Épître aux Hébreux, sont inconnus à saint Paul; ĉió est employé relativement 2 fois plus dans lleb. que dans saint Paul. L'usage des prépositions est très différent chez les deux écrivains. L'Épitre aux Hébreux préfère ἀπό, κατά, μετά, παρά, περί; saint Paul διά, έκ, σύν, inconnu à Heb., ύπέρ, ὑπό; παρά avec l'accusatif, uni à un comparatif. fréquent dans Heb. et dans le grec classique, ne se trouve jamais dans saint Paul; δπέρ avec la même construction, une fois dans Heb., jamais dans saint Paul. - 2. Formules de rhétorique. - L'Épitre aux Hébreux ne connaît pas les formules de rhétorique : τί οδν, τί γάρ, ἀλλ' έρεῖ τις, μή γένοιτο, άρα οὖν, οὖκ οἴδατε, familières à saint Paul, et se sert des formules : ὡς ἔπος εἰπεῖν, εἰς τὸ διηνεκές. καθ'όσον, étrangères à saint Paul. — 3. Emploi des verbes et des cas. - 11 y a quelques différences à signaler. L'Épitre aux Hébreux emploie καθίζω intransitivement, 1, 3; saint Paul dans un contexte semblable l'emploie transitivement, Eph., 1, 20. Heb. emploie κοινωνεῖν avec le génitif de l'objet, n. 14; saint Paul avec le datif de l'objet, Rom., xu. 13; xv. 27; Gal., vi, 6, etc. Heb. dit : εἴρειν πρὸς τίνα, I, 13. Saint Paul se sert du datif de l'objet. Rom., IX, 12; Gal., III, 16. Heb. a xoately avec le génitif, IV, 14, saint Paul avec l'accusatif, Col. II, 19. Heb. a καταδαλλεῖν θεμέλιον, II, 4, saint Paul dit: ἐσθάναι θεμέλιον, Η Tim., 11, 19, τιθέναι θεμέλιον; 1 Cor., 111, οἰχοδομεῖν θεμέλιον, Rom., xv, 20. – 4. Tournures et mots spēciaux à l'Épitre aux Hébreux. – Nous trouvons dans l'Épitre aux Hébreux de nombreuses tournures de phrases, qui lui sont absolument spéciales : διαγερώτερον ονομα κληρονομείν, 1, 4; είναι είς πατέρα, 1, 5; άρχήν λαμδάνειν λαλεϊσθαι, ΙΙ, 3; προσεοχέσθαι θρόνω χάριτος, νι, 16; κεχωρισμένος ἀπὸ τῶν ἀμαρτολῶν, VII, 26; κρείττων, employe 11 fois dans Heb. dans le sens de : « le plus

excellent, » n'est qu'une fois dans saint Paul, 1 Cor., XII, 31, et encore, dans les meilleurs manuscrits, il y a μείζων; προσερχέσθαι τῷ θεῷ, 5 fois dans Heb.; 1 fois senlement dans saint Paul et encore dans 1 Tim., vi, 3, où le texte est douteux; des manuscrits lisent προρέχεται; Θεός ζών, 111, 12; ζών ὁ λόγος, IV, 12, se trouvent 6 fois dans Heb., jamais dans saint Paul; τελειόω, 9 fois dans Heb. pour signifier « rendre parfait, atteindre à la perfection », une fois dans Philippiens, III, 12, dans le sens d'être parfait; saint Paul emploie de préférence δικαιόω. Le groupe : κληρονομέω, κληρονομία, très frèquent dans lieb., l'est beaucoup moins dans saint Paul; ιερεύς est 14 fois et άρχιερεύς 17 fois dans Heb., jamais dans saint Paul. - 5. Nous avons certains mots très caractéristiques de la langue de Paul que l'Épitre aux Hébreux ne connaît pas : εὐαγγέλιον, pour signifier la révélation de Dieu par Jésus-Christ, employé 69 fois par saint Paul, ne l'est jamais par l'Épître aux Hébreux; εὐαγγελίζομαι, toujours employe par Paul à la voix moyenne, ne l'est que 2 fois par Heb., iv, 2, 6, à la voix passive et non dans le sens particulier de saint Paul; κατεργάζομαι, 21 fois dans saint Paul; jamais dans Heb. Μυστήριον, πληρόω, οἰχοδομέω, δικαιόω, sont inconnus à l'Epitre aux Hébreux; le groupe de mots : ἀγαπάω, άγάπη, άγαπητός, fréquents dans saint Paul, 135 fois, est représenté 2 fois dans lleb. par ἀγαπάω et encore dans des citations, 1 fois par ἀγάπη et 1 fois par ἀγαπητός; le groupe : ἀλήθεια, ἀληθής, ἀληθεύω, 55 fois dans saint Paul, 3 fois seulement dans Heb.; ἀπόστολος, 1 fois dans Heb, et s'appliquant à Jésus-Christ, 34 fois dans saint Paul à son sens ordinaire. Le groupe καυχάομαι, καύχημα, 58 fois dans saint Paul, I fois dans Heb. Le groupe : φρονέω, φρόνημα, 31 fois dans saint Paul, inconnu à Heb. L'optatif a, on le sait, à peu près dispara du Nouveau Testament; on l'y trouve 66 fois seulement et, fait caractéristique, il est 28 fois dans Luc, 32 fois dans saint Paul et 1 fois seulement dans Heb., xiii, 21, et encore vers la fin du ch. XIII, qui, d'après quelques-uns, a été ajoutée par Paul, ce qui tendrait à prouver que l'auteur ne peut être un Alexandrin, car il saurait mieux employer les tournures grecques. — 6. Certains mots sont employes par Paul et par l'Épitre aux Hébreux, mais différemment. On a signalé en particulier : 5/6; του Θεου, κληρονόμος, υπόστασις, τάξις, έργον, etc., et surtout πίστις. Signalons aussi la manière dont Jésus-Christ est appelé soit dans saint Panl, soit dans l'Épitre aux Hébreux. Saint Paul, en parlant de Notre-Seigneur, ajoute presque toujours au nom de Ingous celui de Χριστός οπ de Κύριος: Ίησους Χριστός, Χριστός Ίησους, δ Κύριος Ίησους; une fois sur trente, à peu près, il dira Ἰησους tout seul. Dans l'Épitre aux Hébreux la proportion est renversée; presque toujours, neuf fois sur treize, on a Ίησοῦς seul et trois fois Ἰησοῦς Χριστός; une fois Κύριος ήμων Ίησοῦς. Les épithètes que saint Paul et Heb, ajoutent au nom de Jésus ou de Jésus-Christ sont différentes. Paul se sert de Κύριος κριτής, δίκαιος (épithète donnée à Dieu par Heb., XII, 23), υίος πρωτότοκος, πρωτότοκος τζε κτίσεως, πρωτοί έκ νεκρών, δεύτερος άνθρωπος, μεσίτης θεού καὶ άνθρώπων, κεραίή πάσης άρχης καὶ έξουσίας. L'Épitre aux Hébreux emploie les suivantes : Χριστός υίός ἐπὶ τόν οίκον, ἀρχιερεύς. άρχιερεύς όμολωγίας, απόστολος, μεσίτης διαθήχης, άρχηγος σωτηρίας, άρχηγός πίστεως, αληρονόμος παντών, άπαύγασμα δόξης και καρακτήρ της ύποστάσεως αύτου. — 7. Η faut relever eependant un certain nombre d'expressions caractéristiques, communes à Paul et à l'Épitre aux Hébreux : νενεκρωμένος, employé en parlant d'Abraham, Rom. 19 = Heb., xI, 12; καταργέω, Heb., 11, 14, employé dans le même sens que I Cor., xv, 26; It Tim., i, 10; περισσοτέρως dix fois dans Paul, deux fois dans Hébreux et jamais dans les autres livres du Nouveau Testament; vove dix-huit fois dans Paul, deux fois dans Hébreux. jumais ailleurs, excepté deux fois dans les Actes, dans

des discours de saint Paul. De même, καθάπες onze fois dans Paul, une fois dans Hébreux, jamais ailleurs. L'emploi du pronom indéterminé τίνες pour désigner une multitude est le même dans Rom., 111, 3:1 Cor., x, 7, 10, et dans Heb., 111, 46; x, 25. Holtzmann a soutenu à grands renforts de textes qu'il y avait dépendance littéraire entre l'Épitre aux Hébreux et les écrits de saint Paul. Voici les rapprochements les plus saillants:

Heb., n,	10 =	Bom., XI,	36	Heb., 11,	4	I Cor., XII,	4
111,	6	V,	12			7-	-11
V1,	12	IV,	13	11,	8	XV,	27
		1V,	20	11.	10	VIII,	6
X,	38	1,	17	11,	14	XV,	26
X1,	26 }	XV,	9	HI.	7-19	} 25 A	44
XIII,	13 }	27.7	ė)	XII,	18-25	x, 1-	-11
XII,	14	XII,	18	X11,	4	1N, 2	24;
		XIV,	19			λ.	13
XIII,	1	XII,	10	ν.	12	111,	-2
XIII,	2	XII,	13	XI.	1	XV,	19
XIII,	9	XIV,	3	ν,	14	II,	ß

Il cite aussi d'autres points de comparaison avec la seconde Épitre aux Corinthiens, les Galates, les discours de saint Paul dans les Actes, l'Apocalypse, les Évangiles de Matthieu et de Luc. Nous avons comparé plusieurs de ces passages et nous nous sommes persuada qu'il n'y avait certainement pas eu copie, car ces mots identiques entrent d'ordinaire dans des phrases où la pensée exprimée n'est pas la même. Faut-il expliquer ces ressemblances de mots en attribuant la lettre à saint Paul ou en admettant que l'écrivain vivait dans la société intime de l'Apôtre et l'avait souvent entendu parler, ou bien qu'il possédait ses lettres et s'en était nourri? Ou ne faut-il y voir rien autre chose que des analogies de mots, qui s'expliquent par la pauvreté du dictionnaire chrétien, par la communauté de l'enseignement et l'emploi d'un même livre sacré? On peut choisir, La conclusion que l'on doit tirer de l'étude du vocabulaire d'un écrit ne peut être très affirmative, parce que les mots employés dépendent du sujet qui y est traité, et varient suivant la question. Cependant les divergences entre le vocabulaire de saint Paul et celui de l'Épitre aux Hébreux sont trop considérables pour qu'on puisse admettre identité d'écrivain.

3º Style de l'Épître. — Quiconque a lu une page de l'Épitre aux Hébreux a été frappé par les caractères très particuliers du style. L'auteur était certainement un habile écrivain. Le style est très soigné et montre l'effort qui a été fait pour que tout soit fini. Tout y est arrangé avec art : l'ordre des mots, les incises, les parenthèses. Le discours coule facilement et ne présente pas ces à-coups et ces tournures embarrassées des écrits de saint Paul. Les longues périodes sont balancées exactement avec beaucoup d'habileté; les proportions en sont régulières et les membres s'appellent et se répon-dent mutuellement. Voir par exemple : 1, 1-4; 11, 2-4; 14-18; vi, 1-2; vii, 20-22, 23-25, 26-28; ix, 23-28; xii, 18-24, et toute cette admirable péricope, x1, 1-x11, 3 qui est un des plus nobles et des plus majestueux développements du Nouveau Testament. C'est de la rhétorique la plus ample et la plus classique. La beauté des pensées est admirablement soutenue par la grande allure du style. Blass, Grammatik des Neut. Griechisch, p. 274, analyse les versets 1-4 du ch. 101, montre que la période y est conforme aux règles de la plus pure rhétorique et il ajoute : « Le reste de l'Epitre est composé dans un style aussi coulant et d'une aussi belle rhétorique; l'œuvre, tout entière, spécialement en ce qui regarde la composition des mots et des sentences, doit être tenue pour un morcean de prose artistique. Paul, au contraire, ne prend pas la peine qui est requise ponr un style si soigné; aussi, malgré toute son éloquence, les périodes artistiques ne se rencontrent pas dans ses écrits. » P. 290, il dit encore : « L'Épitre aux

Hébreux est le seul écrit du Nouveau Testament qui, dans la structure des sentences et du style, montre le soin et l'habileté d'un écrivain artiste, et le seul où soient évités les hiatus, qui n'étaient pas admis dans la bonne prose classique. » Ainsi, xii, 7, παιδεύει πατήρ, sans l'article; xii, 14, οδ χωρίς οδδείς, au lien de χωρίς οδ oddaig. Il ne les a pas tous évités cependant; ainsi 1, 1, πάλαι ὁ θεὸς, il aurait pu supprimer l'article; 11, 8, αλτώ άνυπότακτον άυτω est pléonastique, etc., voir Blass, loc. cit., p. 291. Le rythme oratoire est si bien gardé qu'il est facile de trouver dans cette Épître des propositions formant des vers : XII, 13, καὶ τροχιὰς ὀρθὰς ποιήσατε τοῖς ποσίν ύμων est un hexamètre : puis, l'e et 15, on a deux trimètres : οδ χωρίς οδδείς όψεται τον Κύριον — έπισκοποδντες μή τις, etc.; au commencement on a deux senaires de suite: πολυμερώς, etc., et έπ' ἐσχάτου, etc. Voir encore, 1, 4; x1, 27; x11, 2, etc. Blass, loc. cit. L'écrivain emploie tous les artifices du style : les interrogations, xi, 32, les renvois, vii, 4; xii, 11 (δικαιοσύνης); xii, 23 (Θεω); les parenthèses explicatives, xII, 17, 21, 25; XIII, 17; les expressions figurées y sont vives et expressives, IV. 12; la parole est un glaive, vi, 7-19; l'ancre de l'espérance, xi, 13, etc., voir Westcott, The Epistle to the Hebrews, p. XLVIII; Bovon, Théologie du Nouveau Testament, t. II, p. 391, a donc pu dire : « Si Paul est un dialecticien incomparable, le rédacteur de l'Épitre aux Hébreux a plutôt les qualités d'un orateur, riche et profond assurément, mais qui ne néglige pas non plus les effets de style et la recherche du beau langage. » Le plan de l'ensemble est bien déterminé et tout converge régulièrement au but; chaque partie de l'argumentation découle logiquement de ce qui précède. L'auteur, au lieu du style passionné de l'Apôtre, a un style tranquille et d'une éloquence polie. Il aime à employer les tigures de rhétorique, telles que la protase et l'apodose, qui contribuent à l'arrondissement des périodes; il a soin de les relier par μέν et δέ: 11, 2-4; 1x, 13-14. Les anocoluthes, si fréquentes dans saint Paul, sont iei très rares; on pourrait dire presque absentes. Même dans les cas ού, le plus ordinairement, saint Paul les emploie, ΓΕρίττε aux Hébreux les évite. Ainsi, lorsque, dans une longue phrase, il y a des sentences, qui forment des espèces de parenthèses, Paul oublie souvent la construction primitive pour passer à une autre. L'Épître aux Hébreux, maigrè la complication de la phrase et les parenthèses, maintient l'identité de construction. Voir vii, 20-22; v, 7-10; xn, 1-2. Le plus remarquable exemple est le passage, xII, 18-24, où malgré une longue parenthèse, XI, 20-21, qui en enfermait une plus courte, v. 21, la construction primitive est reprise au v. 22. La différence la plus caractéristique entre cette Épitre et celles de Paul est dans ce fait que les écrits de l'Apôtre sont plus strictement dialectiques, polémiques, tandis que dans l'Épître aux Hébreux dominent la rhétorique et le développement oratoire. Cela ressort de l'ensemble, mais surtout des passages suivants : x11, 18-24; x, 19-25, x, et surtout xi-xii, 3. En outre, saint Paul, dans son argumentation, utilise tous les genres de preuves : métaphysiques, psychologiques, morales; il essaye de pénétrer dans les profondeurs du mystère; la preuve scripturaire n'est pour lui que l'appoint de la démonstration. L'auteur de l'Épitre aux Hébreux procède autrement : il démontre à l'aide des textes scripturaires; il les allégorise, il ne va pas plus loin. Enfin, saint Paul ne mélange pas les exhortations morales à l'exposé dogmatique. Le corps de sa lettre traite d'abord la thèse qu'il veut démontrer, et e'est lorsque sa démonstration est achevée, qu'il tire les conséquences pratiques. Tout autre est la marche de l'Epitre aux Hébreux. Les exhortations morales sont intimement mélangées à l'exposé dogmatique. Dés que l'écrivain a prouvé une partie de sa thèse, il en tire les consequences morales. Voir III, 12-IV, 16; v, 11-VI, 12. A remarquer aussi l'habileté des transitions dans l'Épître

aux Hébreux. Rien de brusque, rien de heurté; on ne voit pas les soudures. Qu'on examine par exemple : 1, I-5, la transition du préambule au sujet; IV, 14-V, 1, le retour au sujet après une digression morale; 1x, 9-12, la transition du sanctuaire aux sacrifices. - Malgré les différences de procédé entre Paul et Hébreux il y a lieu de signaler quelques ressemblances dans l'emploi des figures de rhétorique. La parole de Dieu est un glaive: Eph., vi, 17 = 11eb., iv, 12; ceux qui ne sont pas encore parfaits sont nourris de lait, parce qu'ils ne peuvent supporter les aliments solides : I Cor., m, 1 = 11eb.. v, 13, 14; ce sont des enfants : 1 Cor., III, I = Heb., v, 13, à qui l'on doit enseigner les éléments de la foi : Gal., IV, 9 = 11eb., V, 12; Paul emprunte ses comparaisons aux combats : I Cor., 1x, 24; Col., 11, 1; Phil., 1, 30; de même Heb., xii, 1, 4, 12, 13; iv, 1; v, 10; aux édifices : I Cor., iii, 10, 11, de même : Heb., vi, 1, à

 l'agriculture: 1 Cor., III, 6-8, de même Heb., vI, 7, 8.
 4º Citations de l'Ancien Testament. — Les citations de l'Ancien Testameut se présentent dans l'Épitre aux Hébreux d'une façon toute particulière. — 1. Nombre de citations. - On compte 29 citations directes et littérales de l'Ancien Testament : quatre sont empruntées à la Genèse : vi, 2 = 11eb., iv, 4; xxi, 12 = xi, 18; xxii, 16 = vi, 13; xiv, 17 = vii, 1; trois à l'Exode : xix,  $12 = x_{11}, 20; x_{21}, 8 = x_{12}, 20; x_{22}, 40 = x_{11}, 5; une$ aux Nombres, xii, 7 = iii, 1; quatre au Deuteronome, xxxi, 6, 8 = xiii, 5; xxxii, 35 = x, 30; xxii, 36 = x, 30; xxxII, 43 = 1, 6; une au 11º livre des Rois, vн, 14 = 1, 5; une à Isaïe, vн, 17 = 11, 13; une à Jérėmie, xxxi, 31 = viii, 8; une à Aggée, ii, 6 = xii, 26; une à Habacue, II, 3 = x, 37; onze aux Psaumes, II, 7 =1, 5; viii, 5 = 11, 6; xxii, 22 = 11, 11; xl, 6 = x, 5; xlv, 6 = 1, 8; xcv, 7 = 111, 7; c11, 25 = 1, 10; c1v, 4 = 1, 7; cx, 1 = 1, 13; cx, 4 = v, 6, 10; cxviii, 6 = xiii, 16; une aux Proverbes, III, 11 = XII, 5. - Westcott, Epistle to the Hebrews, p. 471, signale dans l'Épître aux Hébreux 47 réminiscences de l'Ancien Testament; 33 se rapprochent des livres du Pentateuque, 7 d'Isaïe, 1 de Daniel, 1 d'Osée, 2 de Zacharie, 2 des Psaumes et 1 des Proverbes. Il n'y a, on le voit, aucune citation ou réminiscence extraite des deutérocanoniques. Cependant, les passages 35-37 du ch. x1° semblent inspirés par les événements, racontés aux ch. vi et vii du second livre des Machabées. - 2. Formules d'introduction. Toutes les citations sont anonymes, et aucun nom d'auteur n'est donné, tandis que saint Paul, assez souvent, nomme l'auteur de la citation : Δαυΐδ λέγει, Rom., ιν, 6; xI, 9; 'Πσαΐας λέγει, Rom., x, 16; Μοϋσῆς λέγει, Rom., x, 19; ἐν ἸΙλία τί λέγει ἡ γραρή, Rom., xi, 2, etc. Une caractéristique très spéciale des citations de l'Ancien Testament dans l'Épitre aux Hébreux, puisqu'on ne la retrouve que très rarement dans saint Paul ou dans les autres livres du Nouveau Testament, c'est que Dieu est présenté comme celui qui parle : 1, 1, πάλαι ὁ Θεὸς λαλήσας τοις πατράσιν έν τοις προφήταις έλάλησεν ήμιν. Les citations, que fait l'auteur, sont des paroles de Dieu : et. 1, 5, 7; v, 5, etc. Deux fois des paroles sont attribuées au Christ, II, 12-13; x, 5, et deux fois au Saint-Esprit, 111, 7; x, 45. Certaines citations sont données comme paroles de Dieu, qui n'en sont pas directement, puisque, dans les passages visés, l'écrivain parle en son propre nom et de Dieu à la troisième personne, IV, 4-8; x, 30; II, 13. Lorsque saint Paul attribue une parole à Dieu lui-meine, c'est bien une parole que Dieu a prononcée. II Cor., vi, 2; Rom., IX, 15-25. D'ailleurs, les citations de Paul n'ont pas d'ordinaire ce caractère d'attribution à Dieu ; l'Apôtre emploie des formes générales telles que : καθώς γέγραπται, ώς γέγραπται, γέγραπται γάρ, λέγει ή γραφή, εν τῷ νόμω γέγραπται, ὁ λόγος ὁ γεγραμμένος, κατὰ τὸ εἰρημένον, ὁ νόμος ἔλεγεν, etc. La formule la plus ordinaire de citation dans le Nouveau Testament, c'est γέγραπται. Saint Paul, seul, l'em-

ploie trente et une fois ; une seule fois l'Épitre aux llébreux introduit une citation par γέγραπται. — 3. Nature des citations. - Quinze citations s'accordent avec les Septante, lesquels, en ces passages, s'accordent avec le texte hebreu; huit s'accordent avec les Septante, lesquels, en ces passages, différent du texte hébreu, IV, 4; x, 5-10; ш, 7; і, 10; хи, 5; уш, 8; х, 37; хи, 26; уі, 13; іх, 20; x, 30. Trois sont des citations libres, reproduisant le sens seulement : xII, 20; xIII, 5; I, 6. Ceci prouve que le rédacteur de l'Épitre aux Hébreux tenait les Septante pour le texte sacré, faisant autorité, et que, très probablement, il ne savait pas l'hébreu. — a) Saint Paul cite d'ordinaire, d'après les Septante, lorsqu'ils s'accordent avec le texte hébreu, mais plus ou moins textuellement, car il ne paraît pas avoir son manuscrit sons les yeux; quelquefois, il garde les Septante, même lorsqu'ils différent du texte hébreu; en quelques passages, tout en gardant les Septante, il les a corrigés d'après le texte hébreu; enfin, en trois passages : Rom., ıx, 9; x, 14; I Cor., m, 19, il a traduit de l'hébreu un peu librement, mais contre les Septante. - b) Saint Paul cite les Septante d'ordinaire d'après un texte qui rappelle celui du Vaticanus, quelquefois celui del'Alexandeinus. Dans l'Épitre aux Hébreux, la proportion est renversée: l'Alexandrinus est d'ordinaire employé; quelquefois seulement le Vaticanus. Cette observation de Bleek, Der Brief an die Hebräer, t. 1, p. 369-375, n'est pas cependant indiscutable, car elle porte sur un trop petit

nombre d'exemples.

5º Particularités historiques. — Nous ferons ressortir dans la conclusion les caractéristiques de l'auteur de l'Épître aux Hébreux, telles qu'elles se dégagent de l'ensemble des recherches; remarquons seulement, pour le moment : 1. que l'auteur est un esprit calme, modéré, plein de mesure et porté à la paix. Il dit froidement les choses les plus fortes; voir vi, 4-8; x, 31. - 2. Paul n aurait pu écrire, semble-t-il, le passage de 11, 3 : « Comment échapperons-nous, si nous négligeons le salut qui, des le commencement, annoncé par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'ont entendu? » L'auteur distingue ici denx prédications de la foi; la première, annoncée par le Seigneur, ne lui a pas été faite, ni à lui, ni à ses lecteurs, et la seconde, qui a été la reproduction de la première, a été donnée par les disciples de Jésus; c'est cette dernière prédication qu'il a entendue. Or, nulle part, Paul ne dit qu'il a été instruit par les Apôtres; tout au contraire, il se réclame d'une révélation directe, qui lui aurait été faite par le Seigneur. La première partie de l'Épitre aux Galates, 1-111, est tout entière consacrée à établir l'indépendance apostolique de Paul et son égalité avec les premiers Apôtres; il ne leur est inférieur en rien. Dans la deuxième apitre aux Corinthiens, x1, 22, il déclare qu'il est plus ministre du Christ qu'eux. Ne serait-ce pas cependant le cas dans l'Épitre aux Hébreux de revendiquer plus hautement que jamais son indépendance apostolique, puisqu'il écrivait à des Juifs, qui le tenaient plus ou moins en suspicion? Saint Paul n'aurait-il pas dù faire iei une allusion personnelle à ses rapports avec l'Église de Jérusalem ou avec les communautés judéo-chrétiennes? N'eût-ce pas été un argument puissant si l'auteur avait pu se dire directement enseigne par Jésus-Christ? surtout dans une question où il s'agissait de démontrer l'infériorité d'une institution établie par Dieu. Si l'auteur avait pu dire qu'il tenait de Jésus-Christ, comme Paul l'a fait en certaines occasions, que la loi ancienne était abrogée, l'argument cut été décisif. Ce pluriel : « la loi nous a été confirmée, » II, 3, pourrait, il est vrai, être un pluriel oratoire, et nous accepterions cette interprétation, si, en quelque autre passage, l'écrivain avait revendiqué une autorité apostolique quelconque. Or, il n'en est rien; au contraire. Il ne se donne nulle part le titre d'apôtre; la suscription ordinaire dans les lettres de Paul, où est toujours ce titre d'apôtre, est absente; il parle, non comme un apôtre, mais comme un frère à ses frères. « Je vous supplie, frères, de supporter ces paroles d'exhortation, » xIII, 22. Reconnaissons que l'aul appelle souvent ses lecteurs : ἀδελφοί, mais en maintenant en d'autres passages son autorité apostolique. - 3. Remarquons encore quelques détails :  $-\alpha$ ) Contrairement à l'usage constant des Épîtres de Paul, cette lettre n'a point de suscription, ni d'adresse, ni de souhaits de paix et de grace, ni même de compliments sur la foi et la charité de ses lecteurs, assez ordinaires dans les Épitres de l'aul: bref, aucun des moyens de captatio benevolentiæ qu'employait saint Paul. A cette observation, on fait remarquer que cet écrit n'est pas, à proprement parler, une lettre, mais plutôt une homélie, un discours destiné à consoler et à exhorter des frères; c'est possible, car ceci est une affaire d'appréciation. Quant à l'idée que Paul n'a pas écrit son nom en tête de l'Épître pour ne pas, dès l'abord, choquer ses lecteurs, c'est peu sérieux et ne serait guère dans le caractère de l'Apôtre, franc et loval. A la fin, au lieu de ces longues listes de frères que salue Paul, et de compagnons de Paul qui saluent les lecteurs, nous avons une salutation générale : « Saluez tous vos conducteurs et tous les saints. Ceux d'Italie vous saluent. » хиі, 24. Ce procédé serait extraordinaire si Paul était l'écrivain, car il connaissait beaucoup de gens à Jérusalem ou à Rome, si l'on veut que la lettre ait été écrite à des chrétiens de cette ville; en outre, ses compagnons étaient connus et connaissaient eux-mêmes les chrétiens de Jérusalem. — b) L'allusion qu'on a cru voir, x, 34, aux chaines de Paul, est une allusion à la compassion des lecteurs envers les prisonniers, car, malgré l'autorité de bons manuscrits, 8 DEHKLP, etc., il faut lire: τολς δεσμίσις, « aux prisonniers, » qui répond mieux au contexte, et non τοῖς δεσμοῖς μου, « à mes chaînes; » cette leçon doit être une glose intentionnelle. L'écrivain, en effet, ne paraît pas être en captivité lorsqu'il écrit, puisque, xin, 23, il dit que si Timothée vient bientôt, il ira les voir avec lui. Il était donc libre de ses mouvements. -c) L'allusion à Timothée est très vague et ne prouve pas qu'il s'agisse ici du compagnon de saint Paul, car on ne sait pas que Timothée ait été emprisonné du vivant de son maître. Ce Timothée paraît bien être son propre maître, puisqu'il est dit : « S'il vient bientôt, j'irai avec lui. » xm, 23. — 1. Disons un mot de quelques autres observations, qu'on a faites contre l'authenticité paulinienne. — a) Paul, a-t-on dit, n'a pu écrire cette Epitre, parce que, dans la description du temple juif, il y a des erreurs de localisation d'objets; de même dans le rituel. Ceci ne prouverait rien, car il ne s'agit pas du temple, mais du tabernacle, décrit d'après les livres du Pentateuque. L'auteur, quel qu'il soit, a dù connaître ces livres et, par conséquent, les divergences, qu'on peut expliquer, d'ailleurs, n'excluent aueun écrivain. -b) On a fait remarquer aussi que Paul, par principe, ne semait pas dans le champ évangélisé par autrui, et surtout que, d'après l'accord passé entre lui et les Apôtres, ceux-ci s'étaient réservé l'évangélisation des Juifs, Gal., II, 11. En principe général, l'observation est juste, mais Paul a ceritaux Romains qu'il n'avait pas évangélisés, et dans ses voyages de mission il s'adressait aux Juifs d'abord, ou tout au moins autant à ceux-ci qu'aux Gentils. De ces observations, il résulte qu'il existe quelques différences entre lleb. et les autres Épitres de saint Paul, mais cependant rien de capital; aueun fait historique ne s'oppose à l'authenticité paulinienne.

6º Enseignements doctrinaux. — Nous n'avons pas à faire ici un exposé de la théologie de l'Épitre aux llébreux, mais à en comparer les doctrines fondamentales avec celles de saint Paul, afin de rechercher les rapports de ressemblance et les différences, s'il en existe. — I. Nous avons déjà dit que le but de l'antenr était de montrer la supériorité de la nouvelle loi sur l'ancienne. Or, du point de vue différent où se placent saint Paul et l'Épitre aux Hébreux pour envisager la loi mosaïque, découle un point de vue général différent et une différence d'argumentation. Saint Paul considère la loi mosaïque dans son ensemble, mais surtout au point de vue moral, tandis que l'Épitre aux Hébreux l'envisage plutôt au point de vue rituel. La loi pour saint Paul, c'est une règle de vie, imposée par Dieu et qui a été rendue impuissante par la nature charnelle de l'homme. Rom., VIII, 3. Cette impuissance de la Loi a nécessité l'intervention de Dieu, qui a donné à l'homme un nouveau moyen de salut par la foi en Jésus-Christ. Les œuvres de la Loi ont donc fait place à la foi justifiante. Saint Paul, eependant, ne veut pas dire que l'homme qui accomplirait toute la Loi serait justifié, ce serait contraire à son principe de la gratuité de la justification. Pour l'Épître aux Hébreux la Loi est un ensemble d'ordonnances, d'observances, que Dieu avait imposées à l'homme pour faciliter l'union entre lui et ses créatures. C'était le signe et le moyen de l'alliance entre Dieu et le peuple juif; cette ordonnance antérieure a été abolie à cause de son impuissance et de son inutilité, car la Loi n'a rien amené à la perfection, vii, 18, 19, et elle a dû faire place à une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu. Donc, pour saint Paul, c'est la faiblesse de l'homme à accomplir la Loi qui a nécesslté une nouvelle alliance; tandis que, pour l'Épître aux Hébreux, c'est l'impuissance de la Loi à produire la perfection. Partant de ce point de vue, l'Épître aux Hébreux montrera l'infériorité des organes, des médiateurs, des sacrifices, du tabernacle de l'Ancien Testament par rapport à ceux de la nouvelle Loi, tandis que saint Paul recherchera le rôle de l'Ancienne Alliance dans l'histoire de l'humanité et montrera que ce rôle est terminé parce que la Loi a accompli sa tâche, qui était de prouver que l'homme était incapable d'arriver à Dieu par ses propres forces. De là, dans saint Paul l'affirmation répétée que l'homme a besoin de la grâce de Dieu et que cette grâce lui est méritée et accordée par Jésus-Christ, tandis que, dans l'Épitre aux llébreux, l'auteur n'appuie pas sur cette idée; en deux passages seulement, XII, 15; XIII, 9, on peut voir qu'il connaît la nécessité de la grace. En outre, son idée que, dans la nouvelle alliance, nous avons un libre accès auprès de Dieu, suppose le don gratuit de Dieu. L'expérience intime de Paul et de ceux qu'il avait convertis lui a prouvé que la Loi lui était désormais inutile, puisque sans elle on était uni à Dieu et d'une manière plus intime que par elle. En outre, la thèse de saint Paul sur la Loi tenait compte des Gentils, leur faisait une place dans le plan de Dieu dans l'humanité. Voir les Épitres aux Romains et aux Éphésiens. L'Épitre aux llébreux ne parle jamais des Gentils, et sa thèse a toute sa valeur sans qu'il ait à s'en préoccuper et à se demander quelles sont les intentions de Dieu à leur égard. Bref, ils n'entrent pas dans le plan de sa thèse. En résumé, la Loi pour saint Paul est un état transitoire, préparatoire, un intermede entre la promesse et l'Évangile, tandis que, pour l'Épître aux Hébreux, la Loi était un Évangile imparfait, l'ombre de la réalité future, la figure du temps actuel. - Cette différence d'exposition et de points de vue s'explique par la différence de but et par la diversité des personnes auxquelles s'adressent ces divers écrits, entre lesquels il n'y a d'ailleurs aucune contradiction. Il se rencontre en effet de nombreux passages dans l'Épître aux llébreux et dans l'Épitre aux Galates, aux Romains et aux Corinthiens qui offrent sur le sujet qui nous occupe des ressemblances frappantes. Signalons quelques-uns de ces rapprochements : envoi du Fils par le Père en ces derniers temps, lorsque les temps sont accomplis, lleb., i, l = Gal., 1v, 4; la loi a été annoncée, donnée par les anges, Heb., п. 2 = Gal., п., 19; la loi est faible et inutile, Heb., vii, 18 = Gal., iv, 9; la loi est incapable de jus-

tifier, Ileb., vii, 19 = Gal., ii, 16; la justification ne peut être opérée par les œuvres de la loi, lleb., x. 4 = Gal., III, 11, et ailleurs. Dans l'Épitre aux llébreux, XII, 22; III, 14, et dans celle aux Galates, IV, 26, il est fait allusion à la Jérusalem céleste; de même les Épîtres aux Galates, III, 6 et aux Hébreux, XI, 8-19, parlent de la foi d'Abraham. - 2. Si, de l'idée directrice en général de l'Épître aux llébreux, nous passons à ses éléments, nous relevons encore entre les écrits de Paul et l'Épître aux Hébreux des ressemblances et des divergences. Examinons seulement quelques points. - La personne du Christ ressort la inème, mais avec des expressions différentes. Le Christ est l'héritier de toutes choses, le médiateur par lequel Dieu a créé le monde, l'image de Dieu, le premier né de toutes créatures. D'après l'Épitre aux Hebreux, 1, 2 et 3, le Fils est κληρονόμος πάντων δι' οδ καλ τους αίωνας ἐποίησεν; d'après Colossiens, I, 16, Dieu èv αὐτῷ ἐκτίσθη τὰ πάντα. D'après Hébreux, 1, 3, le Fils est άπαύγασμα της δόξης καὶ χαρακτήρ της ύποστάσεως αύτοῦ: Il Cor., IV, 1, le Christ est είκων τοῦ Θεοῦ. Cf. Col., I, 15. Dans Philippiens, il est ἐν μορφῆ Θεοῦ, II, 6. Dans llébreux, 1, 6, le Fils est appelé πρωτότοχος; dans Col., 1, 15, il est πρωτότοχος πάσης χτίσεως. Rom., viii, 29, le Christ, Sauveur, a participé à la chair et au sang : Heb., II, 14. Puisque les enfants participent de la chair et du sang, le Fils a également participé, αὐτὸς παραπλησίως μετέσχεν των αὐτων, afin que par la mort il anéantit celui qui a la puissance de la mort, ενα διὰ τοῦ θανάτου καταργήση του το κράτος έχοντα του θανάτου; de même, Rom., viii, 2, 3, Jésus m'a délivré de la loi du péché et de la mort, car Dieu a condamné le péché dans la chair en envoyant son Fils, ἐν ὁμοιώματι σαρκὸς. Jésus-Christ est mort une fois pour toutes : Heb., VII, 27, τοῦτο γάρ έποίησεν έσάπαξ έχυτον ανενέγκας; ef. ix, 27 = Rom., vi, 9, 10. "Ο γάρ ἀπέθανεν, τῆ άμαρτία ἀπέθανεν ἐφάπαξ. Η α passé de l'humanité à la gloire : lleb., π, 9, βλέπομεν Ίησοῦν διὰ τὸ πάθημα θανάτου δόξη καὶ τιμή ἐστεφανωμένον. Phil., 11, 18, όπήχοος μέχρι θανάτου διό καλ ό Θεός αὐτὸν ὑπερύψωσεν. Il est assis à la droite de Dieu : Heb., ι, 3, ἐκάθισεν ἐν δεξιἄ τῆς μεγαλωσύνης ἐν ὑψηλοῖς = Ερh., I, 20, Dieu l'a ressuscité des morts, καὶ ἐκάθισεν ἐν δεξιᾶ αὐτοῦ ἐν τοῖς ἐπουρανίοις. Dans cet état glorifié le Christ intercède pour son peuple : Heb., VII, 25, πάντοτε ζών είς τὸ έντυγχάνειν ὑπὲρ αὐτῶν = Rom., VIII, 31, δς καὶ έντυγχάνει ὑπέρ ήμῶν. Jésus-Christ reviendra pour le salut final de ceux qui espérent en lui. Heb., 1x, 27-28 = Tit., 11, 13. - Nous pourrions continuer à comparer l'Épitre aux Hébreux et les Épitres de saint Paul au point de vue doctrinal; nous en avons assez dit pour avoir le droit de conclure qu'il n'y a entre elles aucune divergence fondamentale, mais simplement des points de vue qui, tout en n'étant pas les mêmes, ne sont pas exclusifs les uns des autres et s'expliquent par les circonstances particulières.

7º Rapports avec l'Épître de saint Pierre et avec t'école d'Alexandrie. - Nous avons constaté qu'il y avait entre les Épitres de saint Paul et l'Épitre aux Hébreux des ressemblances indéniables d'expressions et surtout d'idées, et en même temps des différences très sensibles de langue, et même à un certain degré de points de vue doctrinaux. Nous en conclurons que l'auteur ou plutôt le rédacteur de l'Épitre aux Hébreux n'a pas été saint Paul directement, mais l'un de ses disciples ou quelqu'un avant fortement subi son influence. En a-t-il subi d'autres et ne serait-il pas possible de retrouver ailleurs les doctrines on la méthode de l'Épitre aux Hébreux? Quelques critiques l'ont cru. Or, des influences qu'a pu subir l'auteur, nous devous signaler celle du christianisme primitif et celle des écoles juives ou chrétiennes d'Alexandrie.

1. Influence du christianisme primitif et des écoles juives de Jérusalem. — L'auteur, lleh., 11, 3, a été instruit du christianisme par ceux qui ont entendu le Seigneur, par

conséquent par les Apôtres ou par les disciples de Jésus. La phrase est assez générale cependant, pour qu'on puisse y voir simplement une manière de dire que la doctrine chrétienne a été enseignée d'abord par Notre-Seigneur, puis confirmée par ses disciples. Quoi qu'il en soit, sa conception du christianisme se rattache plutôt à la conception des Apôtres de Jérusalem. Le christianisme est un achévement de la Loi: c'est la Loi accomplie. Jésus, suivant sa parole, Matth., v, 17. n'était pas venu abolir la Loi mais l'accomplir. On trouve aussi dans cette Épitre quelques images, empruntées aux enseignements des rabbins palestiniens. La Jérusalem céleste, xii, 22, que nous cherchons, xiii, 14, rappelle la Jérusalem qui, d'après les rabbins, existant dans le ciel, devait descendre sur la terre toute bâtie, Apoc., xxi. 2, lorsque s'établirait le royaume de Dieu. Malgré cela, il ne semble pas que notre auteur soit un élève des écoles de Palestine. Son Épitre se rapprocherait plutôt de la première Épître de Pierre avec laquelle on a pu signaler des rapports tout à la fois littéraires et docbrinaux. - 1. Rapports littéraires. Mention du corps du Christ, Heb., x, 5, 10 = 1 Pet.,  $\pi, 24$ ; de l'oblation de son sang, Heb., XII, 24, καὶ αίματι βαντισμοῦ κρείττονα λαλούντι, et I Pet., I, 2, εἰς ὑπακοήν καὶ ῥαντισμον αἴματος Ἰησοῦ Χριστοῦ. Jésus-Christ nons est un exemple par ses souffrances, Heb., xII, 1-3, et 1 Pet., II, 21-23; par lui nous offrons une hostie de louange, αἰνέσεως, Heb., XIII, 15: spirituelle, πνευματική, 1 Pet., 11, 5; δι' αὐτοῦ, « par Iui, » disent l'Épître aux Hébreux et la première Epître de Pierre. Saint Paul, qui emploie cette préposition 6:2, lorsqu'il parle d'action de grâces offerte à Dieu, ne s'en sert pas lorsqu'il est question de sacrifice. Signalons enfin quelques ressemblances verbales : ἀντίτυπος, lleb., IX, 24 = 1 Pet., III, 21; άγνοοθντες και πλανωμένοι, Heb., V. 2; 1x, 7 = 1 Pet., 1, 14; 11, 15, 25; ξένοι καὶ παρεπίδημοι; Heb., iv, 12 = 1 Pet., i, 23; κληρονομεῖν τὴν εὐλογίαν, Heb., xII, 17 = I Pet., III, 9; εἰρήνην διωκεῖν, Heb., xII, 14 = 1 Pet., III, 11; δ Θεός καταρτίσαι, Heb., xm, 21 =1 Pet., ν, 10; αίμα ἄμωμον, Heb., IX, 14 = τιμίω αίματι ώς άμνοῦ ἀμώμου, 1 Pet., 1, 19. — 2. Rapports doctrinaux. Pour l'Épitre aux Hébreux et la première Épitre de Pierre, la foi est une ferme confiance en un Dieu invisible, Heb., x<sub>1</sub>, 1-3=1 Pet., 1, 5-9; la justice, une voie droite, Heb., x, 38 = 1 Pet., п, 24, ш, 14; l'espérance est fortement recommandée aux fidéles, Heb., vi, 11, 18 = l Pet., 1, 3, 13. La doxologie, ή ή δόξα εἰς τοῦς αἰῶνας των αλώνων άμην, est la même dans Heb., XIII, et I Pet., iv, H; v, 11, sauf que l'Épitre de Pierre ajoute : καὶ τὸ κράτος. Le Christ est mort une fois pour tontes, Heb., vii, 27 = 1 Pet., III, 18. - Malgré ces analogies et d'autres que l'on pourrait encore signaler, nous ne pensons pas qu'il y ait une dépendance entre ces deux écrits. Ces rapports s'expliquent par ce fait qu'ils ont un but commun : celui de prouver que la loi ancienne a fait place à la loi nouvelle. En outre, ils ne sont pas tels qu'on ne puisse les expliquer, comme beaucoup d'autres dans le Nouveau Testament, par le recours à la tradition commune. On ne doit jamais oublier que les écrivains du Nouveau Testament dépendent tous d'une tradition orale, d'un même fond d'enseignement, dans lequel chacun a puisé suivant la doctrine qu'il voulait enseigner et le but à atteindre. Enfin, rien ne prouve que ce soit l'Épitre aux Hébreux qui ait emprunté à l'Épître de Pierre. Le contraire serait plus probable et dans la manière de procéder de cette Épitre, où l'on retrouve des traces visibles d'emprunts à d'autres écrivains, à saint Paul et à saint Jean, par exemple. En tout cas, nous ne pouvons accepter l'hypothèse de Velch, qui attribue à saint Pierre l'Épitre aux Hébreux. The .tuthorship of the Epistle to the Hebrews, Londres, 1899.

2. Rapports de l'Épitre aux Hébreux avec l'école d'Alexandrie. — Depuis Carpzov, Exercitationes in

S. Pauli Apostoli Epistolam ad Hebrwos ex Philone Alexandrino, Helmstadt, 1750, les critiques ont insisté sur les rapports qui auraient existé entre le style et la langue de l'Épître aux Hébreux et ceux des écrivains alexandrins, de Philon en particulier. Pour le détail de leurs opinions, voir Holtzmann, Lehrbuch der neutestamentlichen Theol., t. 11, p. 290. Tout en reconnaissant les ressemblances nous devons constater aussi de profondes différences. - 1º Ressemblances. L'Epitre aux Hébreux et Philon emploient tous les deux les expressions suivantes : ἄρχιερεύς τῆς όμολογίας; Μωσῆς πιστὸς ἐν όλω τῷ οἴχω; αἴτιος σωτηρίας; ώς ἔπος εἰπεῖν, etc. L'Épître aux Hébreux et Philon placent l'autel des parfums dans le Saint des saints; ils considérent la Sainte Écriture comme littéralement inspirée; c'est Dieu qui parle; l'idée de la foi est la même, ainsi que l'argumentation allégorique. Tout dans l'Écriture était un symbole; les hommes, les événements étaient la réalisation des vérités supérieures. Tous les attributs et les noms que l'Epitre aux llébreux donne au Fils de Dieu se retrouvent dans Philon appliqués au Logos. - 2º Différences. Nulle part l'Épitre aux Hébreux ne parle du Logos et ne l'identilie avec le Christ. Entre le Logos de Philon et le Fils de Dieu de l'Épitre aux Hébreux, il y a cette différence capitale que le Fils de Dieu est un être qui a vécu, un personnage réel, historique, tandis que le Logos de Philon est un être abstrait. D'un côté nous avons la vie; de l'autre côté la spéculation. Les conceptions allégoriques ne sont pas non plus identiques des denx parts. Pour Philon, les observances légales sont les symboles des idées transcendantes; pour l'Epître aux Hébreux l'Ancien Testament et sa législation sont un fait historique, lequel est un exemplaire anticipé de l'alliance nouvelle. Ici encore les symboles sont l'image de la réalité, tandis que là ils sont le prototype des idées. Il ressort de ces observations que les ressemblances sont plutôt extérieures, tandis que les différences atteignent le fond.

III. CONCLUSIONS. — 1º Caractéristiques générales. -De cet ensemble de recherches sur la langue, les doctrines et l'histoire de l'Épître aux Hébreux résultent les caractères généraux suivants, que l'on doit retrouver dans le personnage qui a écrit cette Épitre. — I. Le rédacteur a été de la deuxième génération apostolique, puisqu'il a reçu son enseignement de ceux qui ont entendu le Seigneur. -2. Il connaissait les doctrines de saint Paul, par conséquent, il avait pu lire quelques-unes de ses lettres ou, ce qui est plus probable, il était de l'entourage de saint Paul, peut-être même un de ses disciples. - 3. Cependant, il devait en même temps être Juif et avoir une grande connaissance des Saintes Écritures, avec même une certaine tendance judaïsante. - 4. Il connaissait peutêtre la première Epitre de saint Pierre et les écrits de saint Luc. S'il n'a pas connu les écrits de Philon, il a tout au moins été élevé à la même école que lui. Son éducation a été alexandrine et non palestinienne. - 5. Il devait connaître Timothée et avoir sur lui une certaine autorité. - 6. Il devait appartenir d'une certaine facon au sacerdoce juif, car il est très au courant du rituel et des cérémonies du culte mosaïque. - 7. Il devait être un membre ancien et influent de l'Église à laquelle il écrivait. - 8. La pureté de son grec est telle que l'on ne peut supposer que cette langue n'a pas été sa langue maternelle. Il ne connaissait pas l'hébreu. Cependant comme il était juif, il devait être d'un pays où le grec était la langue nationale, car il pensait certainement en grec et ses tournures sont très idiomatiques. Les hébraïsmes de l'épitre peuvent s'expliquer par la lecture fréquente des Septante. - 9. C'était en outre un très habile orateur, rompu à tous les artifices de la dialectique et de la rhétorique.

2º Examen des auteurs proposés. — Ceci posé, voyons quel est, des auteurs qui out été proposés, celui qui remplit le mieux les précédentes conditions. Examinons

d'abord ceux qui ont pour eux la tradition ancienne. -1. Saint Paul a pour lui Pantène, Clément d'Alexandrie, Origène, avec les réserves que l'on sait, les docteurs de l'Orient au 1ye et au ve siècle, ceux d'Occident depuis le ve siècle, les conciles, qui ont suivi ceux de Laodicée et de Carthage, où l'on compte quatorze Épîtres de Paul, acluellement la majorité des critiques catholiques et un certain nombre de critiques protestants, Meyer, Paulus, Olshausen, Biesenthal, Wordsworth, Stuart, la plupart avec la réserve que Paul a fourni les pensées, mais que le style et la facture de l'Épitre sont d'un disciple de Paul. Ce que nous avons dit précédemment prouve que si l'auteur n'est pas saint Paul lui-même, c'est du moins un de ses disciples, qui connaissait bien ses doctrines et qui les a reproduites, tout en les présentant sous une forme à lui spéciale. - 2. Saint Barnabé a pour lui l'affirmation tormelle de Tertullien et probablement la tradition occidentale primitive, tout au moins en Afrique; le témoignage probable du Codex Claromontanus et de la xº homélie d'Origène, quelques critiques catholiques (Maïer), des critiques protestants de valeur (Ritschl, Weiss, Keil, Zahn, Harnack, Salmon). Il a surtout en sa taveur presque toutes les caractéristiques, qui doivent distinguer l'auteur de l'épître aux llébreux. Il était de la seconde génération apostolique; il a été longtemps le compagnon de saint Paul, il connaissait les doctrines de l'Apôtre, et les partageait, tout en conservant cependant une certaine tendance à favoriser les Juifs. Il connaissait certainement les premiers écrits chrétiens et possédait la tradition orale, qui formait le fond de la première prédication chrétienne. Il avait des rapports tout à la fois de familiarité et de supériorité avec Timothée. Il était lévite et, par conséquent, connaissait bien le culte mosaïque pour l'avoir pratiqué. Il était natif de Chypre, île dont le grec était la langue nationale. Il a pu cependant connaître les écoles d'Alexandrie, peut-être même y être élevé, étant donné les fréquents rapports entre Chypre et l'Égypte. Enfin, il était très connu à Jérusalem et très populaire à cause de sa générosité. Saint Lue dit de lui, x1, 21, qu'il fut un homme bon, plein du Saint-Esprit et de foi. On fait observer qu'il existe une autre lettre qui porte le nom de Barnabé et qui, malgré des ressemblances superficielles, est écrite dans un esprit tellement différent que le même auteur n'a pas pu écrire les deux lettres. Cette objection n'a aucune valenr, car Ilefele, Patres apostolici, p. XI-XIV, a démontré que Barnabé n'a pas pu écrire l'Épitre qui porte son nom, et l'on s'accorde aujourd'hui à l'attribuer à un chrétien d'Alexandrie, vivant vers l'an 130-140 après Jésus-Christ. Barnabé, ajoutet-on, n'a pu se dire instruit par ceux qui ont entendu le Seigneur, puisque, d'après la tradition, il était un des 72 disciples. Cette objection est forte mais n'est pas insoluble. Il a pu dans le passage cité s'identifier avec ses lecteurs, par simple manière de parler. - 3. Saint Luc. Clément d'Alexandrie et d'autres, d'après une parole d'Origène, rapportée par Eusèbe, disent que l'Épître aux Hébreux a été en réalité l'œuvre de Luc, qui l'avait traduite et publiée en grec; des critiques catholiques, llug, Döllinger, Zill; des protestants, Stier, Ebrard, Delitzsch, croient que saint Luc l'a écrite, sous la direction de saint Paul. Déjà Clément d'Alexandrie avait reconnu les ressemblances de langue qui existent entre l'épitre aux Hébreux et les écrits de Luc; elles sont indéniables, Westcott a relevé un certain nombre de mots, 19, très particuliers, qui sont communs à ces deux écrits et ne se retrouvent pas ailleurs. Seulement, c'est là le seul point qui peut suggérer le nom de Luc; il a contre lui la plupart des caractéristiques signalées plus haut. Saint Luc, en particulier, n'a rien de juif ou d'alexandrin. -4. Saint Clément Romain. Au dire d'Origène, dans Eusebe, H. E., vi, 25, t. xx, col. 584, quelques-uns attribuaient l'Épître aux Hébreux à Clément, évêque de Rome.

Eusèbe, H. E., III, 38, t. XX, col. 293, dit que le style de l'Épitre aux Hébreux et celui de Clément sont semblables et que les pensées ne sont pas très différentes; Théodoret, In Hebr. argum., t. LXXXII, col. 677; Euthalius, In Hebr. arg., t. LXXXV, col. 776; saint Jérôme, De vir. ill., 5 et 15, t. xxxIII, col. 650, 663, professent la même opinion. Les critiques catholiques, Reithmayr, de Valroger, Bis-ping, Kaulen, Cornely, croient que Clement Romain a écrit cette lettre sous la direction de saint Paul. Il y a certainement des analogies nombreuses entre l'Épitre de Clément aux Corinthiens et l'Épitre aux Hébreux, par suite d'emprunts de la première à la deuxième, mais si l'on retranche ces passages empruntés, on constatera que la langue de la première a loin d'avoir la pureté de la seconde et qu'elle ne porte pas non plus la marque de l'originalité et de l'habileté de l'Épître aux Hébreux. On ne voit pas d'ailleurs pourquoi Clément aurait écrit aux Juifs de Jérusalem. Il faudrait admettre que la lettre était destinée aux Juifs de Rome. — Quant aux autres auteurs qu'on a suggérés : Silas, Apollos, un Juif alexandrin inconnu, nous jugeons inutile de discuter leurs titres, vu qu'ils sont tout hypothétiques. Signalons seulement les tenants de chacun. Pour Silas, Godet; pour Apollos, Luther, Bleek, Lunemann, de Pressensé, llilgenfeld, Scholten, Reuss, Pfleiderer et le catholique Feilmoser; pour un Juif alexandrin, Seyffarth, Ewald, llausrath, Lipsius, von Soden, Holtzmann, Ménégoz, Jülicher, Rendall, Westcott, Davidson. - llarnack a émis tout récemment l'hypothèse que peut-être l'auteur de l'Épître aux Ilébreux serait Priscille et Aquila, mais surtout Priscille aurait tenu la plume. Zeitschrift für neutest. Wiss., 1900, p. 32-41. Les preuves de cette hypothèse étant plutôt des indices, il est difficile de les exposer et de les discuter.

VI. Canonicité. — Quel que soit l'auteur de l'Épître aux llébreux, il est certain que cet écrit a été tenu pour sacré des les premiers temps du christianisme. Pour l'Église de Rome nous en avons la preuve par l'usage qu'en a fait saint Clément Romain, et pour l'Église d'Alexandrie le témoignage que lui ont rendu Clément d'Alexandrie, Origène et les autres Pères orientaux dėja citės plus haut. En 363, nous trouvons mentionnėe l'Épitre aux Ilébreux dans le catalogue du concile de Laodicée. En Occident, si nous en exceptons le témoignage de Tertullien, il n'en est plus question avant le milieu du Ive siècle, et c'est au me concile de Carthage, en 379, que nous la voyons pour la première fois rangée parmi les écrits canoniques. De ce fait, nous ne conclurons pas que cette Épitre était rejetée du canon, mais seulement qu'elle n'était pas lue publiquement dans les Églises d'Occident. Philastre de Brescia, Hær., 89, t. xII, col. 1201, nous avertit qu'on ne la lisait pas, parce que les Novatiens auraient pu y trouver quelques passages favorables à leur hérésie, par exemple, lleb., v, 4-8. En tout cas la lettre d'Innocent les à Exupère de Toulouse, en 405, prouve qu'au commencement du ve siècle on n'hésitait pas à Rome sur la canonicité de l'Épître aux Hébreux. Depuis lors on a pu émettre des doutes sur son authenticité paulinienne, mais aucun sur sa cano-

nicitė.

VII. Texte de l'Épitre. — Six manuscrits onciaux, κ Δ D² Κ² L² Φ, contiennent l'Épitre dans son entier, six : B C II ε M ε N ε en partie seulement. On la trouve dans trois cents cursifs en tout ou en partie, ainsi que dans les lectionnaires. Pour le détail, voir Tischendorf, Novum Testamentum græce, Prolegomena, 1. III. auctore C. Gregory, p. 418-435, 653-675, 778-791. Elle était dans la vieille version latine, dans la Vulgate, dans les versions syriaques, Peschito et Harkléenne, dans les versions égyptiennes, sahidique et bohaïrique. Les manuscrits présentent un certain nombre de variantes. Parmi les plus remarquables nous citerois : 1, 2, 8; 11, 9; 1V, 2; VI, 2, 3; IX, 41; X, 1, 34; XI, 4, 13, 35; XII, 7,

11; xiii, 21. Plusieurs sont intéressantes au point de vue textuel; deux le sont surtout au point de vue exégétique, ιχ, 2; après τῶν ἄρτων, le Vaticanus, les versions baschmurique et éthiopienne ajoutent και τὸ χρυσούν θυμιατήριον et retranchent ces mots au v. 4. C'est probablement une correction pour résoudre l'objection que l'on fait que le texte est ici en désaccord avec plusieurs livres de l'Ancien Testament sur la place de l'autel des parfums; x, 2, les manuscrits & DEKL, 17, 47, etc., la Vulgate, l'Harkleenne, la Memphitique, ont ερεύς, tandis que ACP, 31, 37, etc., Peschito, arménienne, ont άρχιερεύς. Cette dernière leçon produit une difficulté qui est supprimée par l'adoption de la première. Celleci cependant paraît devoir être adoptée, car elle est mieux appuyée que l'autre. Voir pour l'indication et la discussion des principales variantes : The Epistle to the Hebrews, p. xxvi, et les versets en question. Voir aussi Tischendorf, Novum Testamentum græce, t. 11, p. 779-839; t. 111, p. 1294-1296.

VIII. ANALYSE DE L'ÉPITRE. — L'auteur expose d'abord l'idée générale, d'où dérive le sujet qu'il va traiter; la supériorité de la religion chrétienne sur l'ancienne alliance, 1, 1-3, puis il prouve cette supériorité : 1º par l'excellence de la personne du Fils, 1, 4-1v, 13; 2º par l'excellence de sa fonction, IV, 14-x, 18; 3º il tire les conclusions pratiques qui découlent de cette supériorité du Fils, x, 19-xm, 17, et il termine par un bref épilogue,

хии, 18-25.

Prologue. — Dieu a parlé autrefois à nos pères et de diverses manières par les prophètes, tandis qu'en ces derniers jours il a parlé par le Fils, héritier et créateur de toutes choses, rellet de sa gloire, qui soutient tout par sa parole puissante, purifie du péché et est assis à

la droite de Dien, 1, 1-3.

1º Excellence infinie de la personne du Fils, médiateur de la nouvelle alliance sur les organes de l'ancienne allience, 1, 4-1v. 13. - 1. Supériorité du Fils sur les anges, 1, 4-11, 18. - Le Fils est supérieur aux anges, parce qu'il a hérité d'un nom plus excellent que le leur, r, 4, qu'il a été l'ils de Dieu, que les anges l'adorent et que ceux-ci sont seulement des serviteurs, v. 5-7, que le Fils est roi de justice, créateur de toutes choses et éternel, dominateur sur ses ennemis, tandis que les anges sont des esprits au service de Dieu, en faveur de ceux qu doivent hériter du salut, y. 8-14. Par conséquent, nous devons nous attacher aux choses que nous avons entendues, car si la parole des auges a reçu son effet et si toute transgression de leur parole a été punic, à plus forte raison n'échapperons-nous pas, si nous négligeons le salut annoncé par le Seigneur, confirmé par ceux qui l'ont entendu et dont le témoignage a été appuyé par des miracles et par les dons du Saint-Esprit, II, 1-4. Cependant, le Fils de l'homme a été abaissé ponr un peu de temps au-dessous des anges, mais, néanmoins, tout a été mis sous ses pieds; il a été couronné de gloire et d'honneur à cause de la mort qu'il a soufferte pour tous, v. 5-9; c'était de convenance que le prince du salut fût élevé à la perfection par les souffrances, qu'il participat de la chair et du sang, afin d'anéantir par sa mort celui qui a la puissance de la mort et qu'il nous délivrat, nous, ses frères; qu'il devint semblable en toutes choses, à ses frères, qu'il fût un grand-prètre miséricordieux pour l'expiation des péchés, et qu'ayant été tenté il puisse secourir ceux qui sont tentés, v. 10-18. - 2. Supériorité du Fils sur les autres médiateurs de l'ancienne alliance, III, 1-IV, 13. - Jésus, l'apôtre et le grand-prêtre de notre foi, a été fidèle comme Moïse, mais il lui est supérieur, comme étant le constructeur de la maison où Moïse fut serviteur, tandis que le Christ

été établi, comme Fils, sur la maison de Dieu, qui est nous, si nous sommes fidèles et persévérants, III, 1-6; c'est pourquoi, n'imitons pas les Israélites dans le désert, qui endureirent leur cœnr et qui, à cause de cela, n'entrèrent pas dans la Terre Promise, y. 7-11. Prenez garde, frères, qu'aucun de vous n'ait un cœur mauvais et incrédule; exhortez-vous, afin que personne ne s'endurcisse dans le péché; car nous sommes participants du Christ tant que nous restons attachés à notre espérance, puisque les Israélites furent exclus de la Terre Promise à canse de leur péché, de leur désobéissance et de leur incrédulité, v. 12-19. Craignons donc de paraître être venus trop tard, tandis que subsiste encore la promesse d'entrer dans le repos de Dieu, IV, 1; car c'est à nous aussi qu'a été faite la promesse; or à eux elle ne leur servit de rien parce qu'elle ne s'allia pas à la foi chez ses auditeurs, v. 2; et nous, nous entrons dans le repos, parce que nous avons cru; et il s'agit bien du repos de Dieu, préfiguré par ce repos, dont il est parlé dans la Genèse, dans lequel il est encore donné à quelques-uns d'entrer, puisque ceux à qui a été faite la promesse n'y sont pas entrés, y. 3-6; car Dieu fixe de nonveau un jour pour entrer dans son repos, puisqu'il a dit ces paroles dans David si longtemps après et que les Israélites n'étaient pas entrés dans le repos. Il y a donc un repos de sabbat, réservé au peuple de Dieu, dans lequel il se repose de ses œuvres comme Dieu s'est reposé des siennes; efforçons-nous d'entrer dans ce repos, v. 7-11, en mettant en œuvre la parole de Dieu car cette parole est vivante, elle pénètre ce qu'il y a de plus caché et

tout lui est connu, v. 12-13.

2º Supériorité de la fonction du Fils, IV, 14-x, 18. — I. Jésus, le Fils de Dieu, est grand-prêtre, suivant l'ordre de Melchisédech, IV, 14-VII, 3. — 1. Preuve de cette affirmation, IV, 14-V, 11. Demeurons donc fermes dans la toi, puisque nous avons un grand-prêtre, Jésus, Fils de Dieu, qui possède toutes les qualités du grand-prêtre par excellence et qui peut compatir à nos faiblesses, puisqu'il a été tenté comme nous et est demeuré sans pěché, iv, 14-18. Car le grand-prêtre est établi pour offrir des sacrifices pour les péchés. Étant homme, il sympathise avec les hommes et offre des sacrilices pour ses péchés et ceux de son peuple; de plus, nul ne s'attribuc cette dignité s'il n'est appelé de Dieu, v, 1-1. Or le Christ ne s'est pas attribué la dignité de grand-prêtre selon l'ordre de Melchiscdech, y. 5-7; en outre, il a été éprouvé par la souffrance pendant sa vie mortelle; il a prié avec de grands cris; il a appris l'obéissance; il a été exaucé à cause de sa piété et, ayant été élevé à la perfection, il est devenu pour ceux qui lui obéissent l'auteur d'un salut éternel, ayant été déclaré grand-prêtre, selon l'ordre de Melchisédech, ŷ. 7-10. — 2. Avertissement pour préparer ses auditeurs à comprendre ces grandes vérités, v, 11-vi, 19. L'auteur a beaucoup à dire à ce sujet et des choses difficiles à expliquer, mais ils sont lents à comprendre, et ont besoin qu'on leur enseigne les éléments de la foi, et ils sont comme des enfants, nourris avec du lait, tandis que la nourriture solide est pour les hommes faits, v, 11-14. C'est pourquoi il laisse de côté les vérités élémentaires pour aborder ce qui est parfait, si Dieu le permet, vi, 1-3; il les avertit du péril de ne pas être renouvelés, où s'exposent ceux qui, avant été éclairés, sont tombés, puisqu'ils crucifient en eux-mêmes le Fils de Dieu. Il en est d'eux comme de la terre qui, suivant ce qu'elle produit, est bênite ou maudite, v. 4-8; mais il attend pour eux ce qu'il y a de meilleur, car Dieu n'oublie pas leur charité et il désire qu'ils perseverent dans leur foi et qu'ils imitent ceux qui, par la foi, ont hérité des promesses, v. 9-12. Car Abraham ayant persévéré a obtenu l'effet de la promesse, que Dieu avait aftirmée par un serment en jurant par lui-même, ne pouvant jurer par un autre, plus grand que lui-même. Il voulait montrer aussi l'immutabilité de sa résolution, afin que nous sovons encouragés à retenir l'espérance qui est devant nous. Cette espérance est l'ancre de l'ainc; elle pénètre dans le sanctuaire qui est derrière le voile, où Jésus est entrè

comme notre précurseur, étant grand-prêtre selon l'ordre de Melchisédech, ý. 13-20. — 3. Par ces mots, il revient à son argumentation et prouve que le Christ est prêtre selon l'ordre de Melchisédech; car ce qui nous est dit de Melchisédech, roi de justice, roi de paix, sans généalogie, montre qu'il est semblable au Fils de Dieu, et, par conséquent, qu'il demeure prêtre à perpétuité, VII, 4-3.

Il. Supériorité du sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech sur celui de l'ancienne loi, VII, 4-x, 18. - 1. En ce qui concerne les personnes, vii, 4-28. Melchisédech est grand, puisque Abraham lui paya la dime; mais les prêtres de Lévi lèvent la dime sur leurs frères, tandis que Melchisèdech leva la dime sur Abraham et bénit celui qui avait la promesse. Or l'inférieur est béni par le supérieur ; donc Melchisédech est supérieur à Abraham et aux prêtres lévitiques, qui lui payérent la dime par Abraham, leur pére, vii, 4-10. Le sacerdoce lévitique a été changé, parce que la pertection n'était pas possible par lui; il était donc nécessaire qu'il parût un prêtre, non selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech. Car celui qui a été établi grand-prêtre était de la tribu de Juda et il a été institué, non en vertu d'une ordonnance charnelle, mais selon la puissance d'une vie impérissable, puisqu'il est prêtre pour toujours. Il y a done abolition d'une ordonnance antérieure à cause de son impuissance, et introduction d'une meilleure espérance, y. 45-19. De plus, les lévites ont été établis prêtres sans serment, tandis que Jésus est devenu prêtre par un serment de Dieu; ils sont en grand nombre, parce qu'ils sont mortels, mais Jésus, qui demeure éternellement, possède un sacerdoce intransmissible et, étant toujours vivant, il peut sauver ceux qui par lui s'approchent de Dieu, v. 20-25. En effet, il nous convenait d'avoir un grand-prêtre comme lui saint et sans tache, qui n'a pas besoin, comme les prêtres, d'offrir chaque jour des sacrifices pour nos péchés et ceux du peuple, car il s'est offert une fois pour toutes. La Loi avait établi des grands-prêtres sujets à la faiblesse; la parole du serment a établi le Fils, qui est parfait pour l'éternité,  $\hat{\mathbf{v}}$ . 26-28. — 2. En ce qui concerne les offrandes et les sacrifices, VIII, 1-IX, 14. La supériorité du sacerdoce du Christ est pronvée par ce fait que nous avons un grand-prêtre assis à la droite de Dieu, ministre du sanctuaire véritable, dont le sanctuaire terrestre n'est qu'une image et uue ombre, puisqu'il a été bâti d'après le modèle montré à Moïse, VIII, 1-5. Le ministère du Christ est supérieur, parce que celui-ei est le médiateur d'une alliance plus excellente, établie sur de meilleures promesses; la première alliance à cause de ses défauts a dû, suivant les paroles du Seigneur, être remplacée par une nouvelle, par laquelle la première devient ancienne et doit disparaître, y. 6-13. Cette première alliance avait un tabernacle, que l'auteur décrit, et un culte, des offrandes et des sacrifices, qui ne pouvaient rendre parfaits sous le rapport de la conscience et dont toutes les ordonnances légales n'étaient que des ordonnances charnelles temporaires. Mais le Christ est venu ; il est entré dans le sanetuaire véritable, qui n'est pas fait de main d'homme; il a pénétré dans le lieu très saint, non plus avec le sang des animaux, mais avec son propre sang et, si le sang des animaux procurait la pureté de la chair, le sang du Christ purifiera les consciences des œuvres mortes, IX, 1-14. — 3. La mort du Christ a été nécessaire, mais ce sacrifice l'emporte sur tous ceux de l'ancienne alliance, 1x, 15-x, 18. Jésus est le médiateur de la nouvelle alliance, il a donc dù mourir, paree que tout testament doit être scellé par la mort du testateur, ix, 15-17; il en fut de même pour l'ancienne alliance, où toute chose fut purifiée avec du sang, y. 18-22. Puisque les images étaient ainsi purifiées, les choses célestes devaient l'être par un sacrifice plus excellent. Le Christ est donc entré dans le ciel même, non pour s'offrir plusieurs fois, comme faisait le grand-prêtre avec du sang étranger, mais pour souffrir une seule fois, afin d'abolir le péché par son sacrifice. Les hommes ne doivent mourir qu'une fois; de même le Christ s'est offert une seule fois pour porter les péchés de plusieurs, puis il apparaitra une seconde fois à ceux qui l'attendent pour leur salut, y. 23-28. Cette mort du Christ était nécessaire parce que les sacrifices de l'ancienne alliance ne pouvaient amener personne à la perfection; s'ils l'avaient pu, on aurait cessé de les offrir. Le Christ alors, entrant dans le monde, s'est offert à Dieu, qui ne voulait plus les sacrifices de l'ancienne alliance, et il est venu pour faire sa volonté, en vertu de laquelle nous sommes sanetifiés par l'offrande du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes, x, 1-10. Dans l'ancienne alliance les prêtres offraient chaque jour des sacrifices qui ne pouvaient ôter les péchés, tandis que Jésus a offert un seul sacrifice pour les péchés, parce que par une seule offrande il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés. Le Saint-Esprit atteste en effet que, dans la nouvelle alliance, il ne se souviendra plus des péchés; par conséquent, il n'est plus besoin d'une nou-

velle offrande pour le péché, ý. 11-18.

3º Exhortations générales qui découlent de ces enseignements, x, 19-xIII, 17. — 1. Exhortations à persévérer dans la foi, x, 19-xii, 13. Ainsi donc puisque, par le sang de Jésus, nous avons une libre entrée dans le sanctuaire, puisque nous avons un grand-prètre, établi sur la maison de Dieu, approchons-nous avec un cœur plein de foi; gardons fermement notre espérance, veillons les uns sur les autres et n'abandonnons pas nos assemblées, x, 19-25. Car si nous péchons volontairement, il ne nous restera que l'attente ferrible du jugement et l'ardeur du feu; celui qui avait violé la loi de Moïse était puni rigoureusement; de quel châtiment sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu? Or, il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, y. 26-31. Qu'ils se souviennent de leur conduite passée, du combat au milieu des souffrances, de leur sympathie pour tous ceux qui souffraient; qu'ils n'abandounent pas leur assurance, source de la rémunération; qu'ils persévérent dans la volonté de Dieu, afin d'obtenir ce qui leur a été promis. Encore un peu de temps, celui qui doit venir viendra. Le juste vit par la foi et ne se retire pas, v. 32-39; la foi est en effet une ferme attente des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas et c'est pour l'avoir possédée que les anciens ont obtenu un témoignage favorable, xi, 1-2; et l'auteur passe en revue tous les personnages de l'Ancien Testament, Abel, llénoch, Noé, Abraham, Sara, Isaae, Jacob, Joseph, Moïse, les Israélites, Rahab, Gédéon, Barae, Samson, Jephté, David, Samuel, les prophétes, les martyrs de l'Ancien Testament qui, par leur persévérance dans la foi, firent de grandes choses, effectuérent des prodiges, souffrirent avec courage, et cependant n'ont pas obtenu ee qui leur était promis, parce que Dieu leur réservait à eux et à nous, tous ensemble, quelque chose de meilleur, ŷ. 3-40. Nous aussi, environnés d'une si grande nuée de témoins, tenant les yeux attachés sur Jésus, le chef et le consommateur de notre foi qui, ayant souffert la croix, a mérité d'être assis à la droite du trône de Dieu, courons avec persévérance dans la voie qui nous est ouverte, imitant l'exemple du Christ, XII, 1-3. Car les souffrances que vous avez supportées ne sont pas allées jusqu'au sang; d'ailleurs, Dieu châtie ses enfants qu'il aime; supportez donc le châtiment, car vous seriez des enfants illégitimes, si vous n'étiez pas châtiés. Nos pères selon la chair nous ont châtiés, mais à leur convenance et pour peu de jours, tandis que Dieu nous châtie pour notre bien. Le châtiment, sujet de tristesse tout d'abord, produit un fruit de justice, y. 4-11. Fortifiez-vous done et marchez dans la voie droite, ŷ. 12-13. - 2. Vertus que doivent pratiquer les fidèles, xII, 14-xIII,

17. L'anteur recommande la paix avec tous, la sanctification, la pureté et d'éviter l'exemple d'Ésaü, XII, 15-17. Car les chrétiens ne se sont pas approchés d'une montagne inaccessible, terrible, mais de la montagne du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, des chœurs des anges, des saints de Dieu, juge de tous, et de Jésus médiateur de la nouvelle alliance, v. 18-24. Écoutez donc celui qui vous parle; car, si cenx qui ont refusé d'entendre des oracles, publiés sur la terre, ont été punis, comment échapperons-nous, si nous nous détournons de celui qui parle du haut des cieux? rendons-lui donc un culte qui lui soit agréable, y. 25-29. Il leur recommande ensuite l'amour fraternel, l'hospitalité, le service des prisonniers, la sainteté du mariage, la fuite de l'avarice, xm. 46. Qu'ils se sonviennent de leurs conducteurs et imitent leur foi; qu'ils ne se laissent pas entraîner par des doctrines diverses, car Jesus est le même toujours, y. 7-9. Attachons-nous à notre autel, et suivons Jésus liors du camp, en portant son opprobre, et offrons par lui un sacrilice de louanges, ŷ. 10-15. N'oubliez pas la bienfaisance et obeissez à vos conducteurs, qui veillent sur vous, v. 16-17.

Épilogue, XIII, 18-25. — L'auteur leur demande de prier pour lui, afin qu'il leur soit plus tôt rendu, XIII, 18-19. Il prie Dieu de les rendre capables de toute bonne œuvre et leur demande de supporter ces paroles d'exhortation, \(\cdot\).20-22; il leur promet d'aller les voir avec Timothée, récemment délivré, et leur recommande de saluer leurs conducteurs et les saints. Ceux d'Italie les saluent et que

la grâce soit avec eux tous, ŷ. 23-25.

IX. BIBLIOGRAPHIE. - Pères grecs : S. Jean Chrysostome, Homilia in Epist. ad Hebraos, t. LXIII, col. 9-236; Théodoret de Cyr, Interpretatio, t. LXXXII, col. 673-786; Théodore de Mopsueste, Fragments sur l'Épître aux Hebreux, t. 1xvi, col. 951-968; S. Jean Damascene, Loci selecti, t. xcv, col. 930-998; Œcumenius, Commentarius in Ep. ad Hebr., t. cxix, col. 279; Théophylacte, Explanatio, t. cxxv, col. 401-454. - Pères latins : Primasius, Commentaria, t. LXVIII, col. 685-791: Cassiodore, Complexiones in Epist. Apost., t. LXX, col. 1357-1362; Sedulius Scotus, Gollectanea, t. CIII, col. 251-270; Claudius Taurinensis, Commentarius, t. CIV, col. 926; Florus Lugdunensis, Commentarius, t. CXIX, col. 411-419; Raban Maur, Enarrationes, t. CXII, col. 711-834: Alulfus, t. LXXIX, col. 1377-1382; Alcuin, Tractatus in Ep. ad Heb., t. c, col. 1031-1084; Bruno, Comm. in Ep. S. Pauli, t. CIII, col. 489-566; Walafrid Strabon, Glossa ordinaria, t. cxiv, col. 643-670; Haymon d'Alberstadt, Expositio, t. cxvn, col. 819-938; Alto de Verceil, Expositio Ep. S. Pauli, t. CXXXIV, col. 725-831; Hugues de Saint-Victor, Quæstiones, t. CLXXV, col. 697-734; Hervé de Bourgdien, Commentarius, t. CLXXXI, col. 1519-1562; Lanfranc, t. cl., col. 375-406; Pierre Louibard, Collectanea, t. excii, col. 399-520; Hugues de Saint-Cher, Postilla, Paris, 1482; S. Thomas d'Aquin, Gommentarius, Paris, 1880; Nicolas de Lyre, Postillæ; Denys le Chartreux, Commentarius in Epist. S. Pauli, Paris, 1531. — xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup> siècles : Cajetan, Literalis Expositio, Rome, 1529; de Ribera, Commentarius in Epist, ad Hebrwos, Salamanque, 1598; Salmeron, Commentarii, Cologne, 1602; de Tena, Commentarius et disp. in Epist. Pauli ad Hebr., Tolede, 1611. xixe siècle : Catholiques (commentaires spéciaux) : A. Gügler, Privatvorträge über den Brief an die Hebr.; Sarmenstorf, 1837; II. Klee, Auslegung des Br. an die Hebr., Mayence, 1833; C. Lombard, Commentarius in Epist. ad Hebrwos, Ratisbonne, 1843; L. Stengel, Erklärung des Br. an die Hebräer, Karlsruhe, 1849; A. Bisping, Erkl. des Br. an die Hebr., Munster, 1864; Ad. Maur, Kom. über den Brief an die Hebr., Fribourg, 1861; L. Zill, Der Brief an die Hebr., Mayence, 1879; J. Pánek, Commentarius in Epist, ad Hebr., Inspruck, 1882 A Schäfer, Erklärung des Hebräerbriefs, Münster, 1893; A. Padovani, Commentarius in Epist. ad Hebræos, Paris, 1897. — Non catholiques (pour les travaux antérieurs au xixe siècle, voir Der Brief an die Hebr. von B. Weiss, p. 34): Schulz, Der Brief an die Hebr., Breslau, 1818; Ar. M' Jean, A paraphrase and commentary on the Ep. to the Hebrews, Londres, 1820; T. A. Seyffarth, De Epistolæ quæ dicitur ad Hebræos indole maxime peculiari, Leipzig, 1821; Böhme, Ep. ad Hebr., Leipzig, 1825; M. Stnart, Commentary on the Epistle to the Hebrews, Andover, 1827; Frd. Bleek, Der Brief an die Hebräer, 3 Theile, Berlin, 1828-1840; Chr. Th. Kuinoel, Comm. in Ep. ad Hebr., Leipzig, 1831; Eb. Paulus, Ermahnungsschreiben an die Hebräerchristen, Heidelberg, 1833; A. Tholuck, Kommentar zum Brief an die Hebr., Hambourg, 1836; Wilh. Stein, Der Brief an die Hebr., Leipzig, 1838; F. D. Maurice, The Epistle to the Hebrews, Londres, 1846; Olshausen, Der Brief an die Hebräer, erklärt von Ebrard, Königsberg, 1850; J. II. A. Ebrard, Biblical Commentary on the Epistle to the Hebrews, Édimbourg, 1853; Biesenthal, Ep. Pauli ad Hebr. cum rabbinico comm., Berlin, 1857; Frz. Delitzsch, Kommentar zum Brief an die Hebr., Leipzig, 1857; Kluge, **Der** Hebräerbrief, Neu-Ruppin, 1863; de Wette, *Der Brief* an die Hebräer, Leipzig, 1844 (3° édit. publiée par W. Möller, 1867); E. K. A. Riehm, Der Lehrbegriff des Hebrüerbriefes, Bâle, 1867; J. H. Kurtz, Der Brief an die Hebraër, Milan, 1869; 11. Ewald, Das Sendschreiben an die Hebr., Gættingue, 1870; Jos. M'Caul, The Epistle to the Hebrews, Londres, 1871; von Hoffmann, Der Brief an die Hebr., Nordlingue, 1873; Woerner, Der Brief St Pauli an die Hebr., Ludwigsburg, 1876; Lange, Der Brief an die Hebr., bearbeitet von C. Bernh, Leipzig, 1861 (3º édit., 1877); W. F. Moulton, The Epistle to the Hebrews, Londres, 1878; Das Trostschreiben des Apost. Paulus an die Hebr., Leipzig, 1878; M. Kähler, Der Hebräerbrief, Halle, 1880 (2° édit., 1889); W. Kay, Commentary on the Epistle to the Hebrews, Londres, 1881; F. Rendall, The Epistle to the Hebrews in greek and english, London, 1883; Edwards, The Epistle to the Hebrews, 2º édit., Londres, 1888; Strack-Zöckler, Kurzgefasster Kommentar, Abth. 4: Die Pastoralbriefe und der Hebräerbrief ausgelegt, von Kübel, Nordlingue 1888; B. F. Weslcott, The Epistle to the Hebrews, Londres, 1889, 2º édit., 1892; C. J. Vaughan, The Epistle to the Hebrews, Londres, 1891; Holtzmann, Der Hebräerbrief, bearbeitet von von Soden, 2º édit., 1892; E. Ménégoz, La théologie de l'Épître aux Hébreux, Paris, 1894; A. Murray, Eene verklaring van den Br. aan de Hebr., Amsterdam, 1893; en anglais, Londres, 1894; A. Saphir, The Ep. to the Hebr., Londres, 1894; Meyer, Ueber den Brief an die Hebr., neue Bearbeitung von Weiss, 1897; G. Milligan, The theology of the Epistle to the Hebrews, Edimbourg, 1899; B. Ayles, Destination, date and authorship of the Epistle to the Hebrews, Londres, 1899; A. Welch, Authorship of the Epistle to E. JACQUIER. the Hebrews, Londres, 1899.

3. HÉBREUX (ÉVANGILE DES), Évangile mentionné par les anciens auteurs ecclésiastiques, qui l'appellent Εὐαγγελτον καθ' 'Εθραίονε, Eusèbe, H. E., III, 25, 27, 29, t. xx, col. 269, 273, 300. Cf. S. Irénée, Adv. hæv., 1, 26, 2; III, 41, 7. t. vII, col. 686, 884; Hégésippe, dans Eusèbe, H. E., IV, 22, t. xx, col. 384; S. Épiphane, Hæv., xxx, 3, t. xli, col. 409, etc.; Evangelium secundum Hebrwos, S. Jérôme, De vir. ill., 2, t. xxII, col. 611, etc. Voir A. Harnack, Geschichte der attehristlichen Literatur, t. 1, 4893, p. 6-10; t. II, p. 625. Sur les autres noms qu'on lui a donnés ou attribués, « Évangile des douze Apôtres, Évangile de Pierre, » voir Harnack, ibid., t. 1, p. 205; t. II, p. 625. Saint Jérôme nous fournit sur cet écrit les renseignements suivants: Evangelium juxta Hebrwos, quod chaldaico quidem syroque sermone sed hebraicis litteris servatum est, quo utantur

usque hodie Nazaræi; secundum Apostolos, sive ut plerique antumant, juxta Matthæum, quod et in Cæsariensi habetur bibliotheca. Adv. Pel., III, 2, t. XXIII, col. 570. Le même saint docteur, dans son Commentaire sur saint Mathieu, XII, 13, t. XXVI, col. 78, dit: In Evangelio, quo utuntur Nazarxi et Ebionita, quod nuper in græcum de Hebræo (araméen) sermone transtulimus, et quod vocatur a plerisque Matthæi authenticum. Voir aussi De vir. ill., 2 et 3, t. xxIII, col. 611, 613; In Ezech., xvi, 13, t. xxv, col. 137; In Mich., vii, 6, t. xxv, col. 1221. Cf. S. Épiphane, *Hær.*, xxix, 9; xxx, 3, 13, t. xll, col. 405, 409, 428. D'après les textes cités de saint Jérôme, il avait non seulement lu l'Évangile des llébreux, mais il l'avait transcrit à Bérée, t. xxIII, col. 613, et l'avait traduit en grec et en latin. L'ouvrage était rédigé en langue araméenne et écrit en lettres carrées comme l'hébreu ancien. « La plupart » des chrétiens du IVe siècle croyaient que cet Évangile était l'Évangile araméen de saint Matthieu, mais il devait avoir été altéré par les Nazaréens et les Ébionites, c'est-à-dire par les chrétiens judaïsants qui en faisaient usage. De la vient qu'on l'appelait aussi l'Évangile des Ébionites et des Nazaréens. — Jusqu'à quel point il avait été corrompu par les hérétiques, il n'est pas aisé de le déterminer. Les opinions des critiques sont là-dessus très divergentes. Voir le résumé qu'en fait A. Hilgenfeld, Novum Testamentum extra canonem receptum, Evangel. sec. Heb., 2° édit., in-8°, Leipzig, 1884, p. 10-12. Ct. Ed. Reuss, Geschichte der h. Schriften Neuen Testaments, 184, 6° edit., 1887, p. 198; Bleek-Mangold, Einleitung in das Neue Testament, 3° edit., 1875, p. 118-133.

La question de l'origine et du caractère de l'Évangile des Hébreux tire son importance des éléments qu'elle peut fournir pour la solution du problème de l'origine des Évangiles synoptiques et de leur date respective, mais elle est très difficile à résoudre. Chacun interprète à sa façon les témoignages que nous ont laisses les anciens sur ce sujet. Nous ne possedons plus cet écrit, mais seulement quelques rares fragments disséminés dans les Pères. Ils ont été recneillis par divers savants, en particulier par J.-A. Fabricius, Codex apocryphus Novi Testamenti, 2º édit., 2 in-8º, Hambourg, 1719, t. I, p. 355; Th. Zahn, Geschichte des N. Test. Kanons, t. II, p. 685-704; Handmann, Das Hebräer-Evangelium, p. 67-103, etc. Tout ce que l'on peut conclure avec certitude des documents que nous possédons, c'est que l'Évangile des Hébreux était rédigé en araméen et avait an moins des rapports étroits avec l'Évangile canonique de saint Matthieu. Ilors de ces points, on ne peut gnère émettre que des hypothèses. - Voir F. Franck, Ueber das Evangelium der Hebrüer, dans les Theologische Studien und Kritiken, 1848, p. 369-422; A. Hilgenfeld, Novum Testamentum extra canonem, p. 5-38; E. W. B. Nicholson, The Gospel according to the Hebrews; its Fragments translated and annotated with a critical analysis, in-So, Londres, 1879; Gla, Original Sprache des Matthäusevangelium, 1887; R. Handmann, Das Hebräer-Evangelium, dans Gebhardt et Harnack, Texte und Untersuchungen, t. v. Heft 3, in-8°, Leipzig, 1888; Th. Zahn, Geschichte des neutestamentlichen Kanons, t. 11, 1890, p. 642-723; J. Belser, Einleitung in das Neue Testament, 1901, p. 763-776.

F. Vigouroux. **HÉBRI** (hébreu : 'Ibrî; Septante : 'Aβαΐ; Codex alexandrinus : 'Ωβδί), lévite, fils de Merari, an temps de David. l Par., xxiv, 27.

**HÉBRON** (*Hébrôn*; Septante : Χεδρών et Χεδρώμ), nom de deux Israélites et d'une ville.

1. HÉBRON, troisième fils de Caath, qui était le second fils de Lévi. Exod., vi, 18; Num., iii, 19; 1 Par., vi, 2, 18; xxxiii, 12. On ne sait rien autre chose de lui, sinon

qu'il était chef de la famille des Hébronites, Num., III, 27; xxvi, 58; I Par., xxvi, 23, 30, 31; ou fils d'Hébron, Benê Hébrôn, I Par., xv, 9; xxiii, 19. La quarantième année de David on comptait à Jazer de Galaad 2 700 hommes vaillants de cette famille, établis dans les tribus transjordaniennes pour le service de Dieu et du roi. Jeria était leur chef. I Par., xxvi, 32. Il y en avait 1 700 dans la Palestine cisjordanienne sous le commandement d'Hasabias. I Par., xxvi, 30. La Vulgate appelle Hébron Hébroni dans Num., xxvi, 58.

2. HÉBRON, fils de Marésa et père de Coré, Thaphua, Récen et Samma, dans la tribu de Juda. l Par., π. 42, 43. Ces quatre fils sont les fondateurs des villes du même nom, ou simplement des noms de localités peuplées par des descendants d'Hébron.

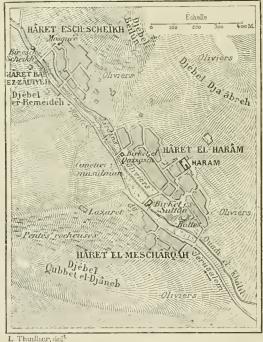
3. HÉBRON (la Vulgate porte Chébron dans un seul endroit, 1 Mach., v, 65), antique cité royale chananéenne, située dans les montagnes de Juda, au sud de Jérusalem, et célèbre surtout au temps des patriarches et de David. Gen., xIII, 18; xXIII, 2; Jos., x, 3; 11 Reg., II, 1, etc.

I. Nom. — La Bible nous apprend elle-même que le nom primitif d'Hébron était Qiryat 'Arba', Gen., xxIII. 2; Jos., xiv, 15; xv, 13, 54; xx, 7; xxi, 11; Jud., i, 10; Qiryat ha-'Arba', avec l'article, Gen., xxxv, 27; 11 Esd., XI, 25; Septante: πόλις 'Αρβόκ, Gen., XXIII, 2; Jos., XV, 13, 54; xx, 7; πόλις 'Αργόβ, Jos., xiv, 15; Καριαθαρβόχ, Jos., XXI, 11; 11 Esd., XI, 25; Καριαθαρδοκσεφέρ, Jud., I, 10; πόλις τοῦ πεδίου, « ville de la plaine, » Gen., xxxv, 27, fausse lecture, 'ărâbâh, au lieu de 'arba'; Vulgate : Civitas Arbee, Gen., XXIII. 2; XXXV, 27; Cariath Arbe, Jos., xiv, 15; xv, 13, 54; Jud., i, 10, on Gariatharbe, Jos., xx, 7; xxi, 11; H Esd., xi, 25. D'après saint Jérôme, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 84, et certains interprêtes juifs, 'arba' serait ici le mot « quatre », et le nom de « ville des Quatre » viendrait du nombre des patriarches dont la caverne de Makpélah renfermerait les tombeaux, c'est-à-dire Abraham, Isaac et Jacob, auxquels, pour compléter le chiffre, les uns adjoignent Adam lui-même, d'autres, Esau, d'autres enfin, Joseph. Cette explication n'est guère plus fondée que celle de M. de Sanley, Voyage en Terre Sainte, Paris, 1865, t. 1, p. 152, rattachant 'arba' aux quatre quartiers de la ville. L'Écriture nous donne elle-même la véritable interprétation en rapportant l'origine du nom à 'Arba' ou Arbé, père d'Enac, géant de la race des Enacim. Jos., xv, 13; xxx, 11. La ville s'appelle aujourd'hui El-Khalil, « l'ami [de Dien], » en souvenir d'Abraham que les Arabes nomment ainsi après la Bible. Cf. ls., XLI, 8; Jac., II, 23.

11. Description. — Hébron était située « dans la terre de Chanaan », Gen., xxiii, 2, 49, « sur le territoire et dans la montagne de Juda. » Jos., xi, 21; xv, 54; xx, 7; xxi, 11; 1 Par., vi, 55; II Par., xi, 10. Elle se trouvait à 22 milles (32 kilomètres) an sud de Jérusalem, suivant Ensèbe et saint Jérôine, Onomastica sacra, p. 84, 209.

1º Plan; principaux quartiers. — C'est aujourd'hui encore une des plus grandes villes de la l'alestine. Élevée de 927 mètres au-dessus de la Méditerranée, elle s'étend au fond d'une belle vallée qui se dirige du nordouest an sud-est et sur les pentes inférieures des montagnes qui la dominent. Elle se divise en quatre quartiers principaux (fig. 118). Le premier, celui que l'on rencontre en venant de Jerusalem, s'appelle Hâret Bâbez-Zauiyeh, « le quartier de la Porte de la Zaouiyeh, » espèce d'oratoire musulman. C'est le moins considérable; il ne comprend qu'un petit nombre d'habitations assez bien bâties, du moins relativement aux autres villes de la Palestine. Le second s'élève en face, vers le nord-est, au delà de quelques jardins, soit dans la vallée, soit sur le versant du Djebel Beilûn. C'est le Hâret esch-Scheikh, « le quartier du scheikh, » c'est-à-dire d''Ali Bakka, personnage auquel est dédiée la belle mosquée qu'on

remarque de ce côté. Le minaret qui la surmonte est le principal ornement de la ville du à l'architecture moderne. De forme hexagone et construit avec des pierres alternativement rouges et blanches, d'une taille très régulière, il repose sur une tour carrée et est couronné par une petite coupole. Entre ces deux quartiers, plus près cependant du premier, on rencontre, au milieu des jardins, un puits appelé Bir Sidna Ibrahim, « le puits de notre seigneur Abraham, » dont l'eau est très bonne. La tradition locale le fait remonter jusqu'au patriarche dont il porte le nom; il est difficile de distinguer les caractères de la construction, les pierres qui reconvrent l'orifice n'ont rien de saillant et l'ouverture carrée par où l'on y puise est trop étroite pour que le regard puisse étudier l'intérieur. Au-dessus du Hâret esch-Scheikh est l'aqueduc qui amène à un réservoir les eaux d'une



118. — Plan d'Hébron.

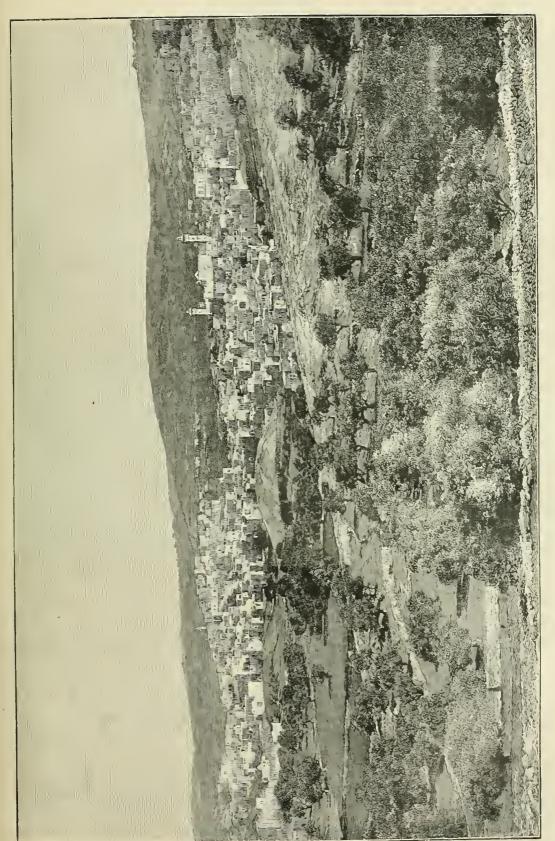
source éloignée de la ville, vers le nord-est, de quelques minutes seulement, appelée 'Aïn Keschkaléh, mais mentionnée aussi sous la dénomination de 'Aïn Eskali par Van de Velde, Reise durch Syrien und Palästina, Leipzig, 1855, t. 11, p. 97, et F. de Saulcy, Voyage en Terre Sainte, t. 1, p. 152. Sous cette dernière forme, le nom rappellerait celui de la vallée d'Escol, des environs d'Hébron, d'où les espions envoyés par Moise rapportèrent une magnifique grappe de raisin. Num., xm, 24; xxxm, 9; Deut., 1, 24. Voir Escol, 2, t. 11, col. 1928.

Les deux quartiers que nous venons de parcourir se correspondent l'un à l'autre; il en est de même des deux suivants. L'un, ou le troisième que nous avons à mentionner, s'appelle Hàret el-Haram, « le quartier du llaram » ou de la grande mosquée. Il est, en effet, dominé par ce monument remarquable dont nous parlerons tout à l'heure. Adossé au Djébet Dja ábréh, il se compose lui-même de cinq autres subdivisions, qui ne forment qu'une seule et même agglomération de maisons.

La principale de ces subdivisions est nommée  $H\ddot{a}ret$  el-Qala'ah, « le quartier du château. » L'ancien château tort de la ville, réparé extérieurement depuis une

soixantaine d'années, tombe aujourd'hui en ruine à l'intérieur. Construit en partie avec des pierres relevées en bossage, mais de dimensions peu considérables, il ne parait pas remonter beancoup au delà du moyen âge; il a pu cependant succèder à une forteresse antérieure. Plusieurs colonnes antiques engagées transversalement dans la construction comme pièces de soutènement font çà et là légèrement saillie au dehors. Les murs sont extérieurement percès de meurtrières et de petites fenêtres carrées ou ogivales. Au fond d'une petite cour, près de l'entrée du souq ou marché, les musulmans vénérent dans un oualy la mémoire de Sidna Yousef en-Nadjar, « notre seigneur Joseph le charpentier. » La dépouille mortelle du santon repose dans un grand sarcophage place au milieu d'une chambre basse, espèce de caveau dans lequel on descend par plusieurs degrés. Selon les juifs, cette chambre sépulcrale en recouvrirait elle-même une seconde, située au-dessous, et où, suivant une tradition fort ancienne, aurait été enseveli Abner, fils de Ner, traitreusement tué par Joah. Il Reg., III, 27-32. Cf. Carmoly, Hinéraires de la Terre Sainte, Bruxelles, 1847, p. 187, 243, 388, 434. Dans le lit de la vallée, à l'ouest et au sud-ouest du Haret el-Haram, se trouvent deux grandes piscines. La première, appelée Birket el-Qazzazin, est longue de 26 mètres sur 17 de large et 8 de profondeur. Irrégulière et mal construite, elle est munie d'un escalier à l'angle nord-est. La seconde, située à une centaine de mêtres au sud de celleci, se nomme Birket es-Sultán. Très solidement et très régulièrement construite, elle forme un grand réservoir de 40 mètres carrés, sontenu par des murs d'un beau travail. Deux escaliers placés à deux de ses angles permettent d'y descendre. Selon la tradition, ce serait celle an-dessus de laquelle David fit suspendre les mains et les pieds de Baana et de Rechab, assassins d'Isboseth. 11 Reg., IV, 12. — Le quatrième quartier, appelé Haret el-Mescharqah, est situé dans la partie sud-ouest de la ville, sur les dernières pentes du Djebel Qubbet el-Djaneb, montagne raide et escarpée, dont quelques parlies néanmoins sont susceptibles de culture. An pied septentrional de celle-ci, sont les bâtiments de la quarantaine d'Ilébron, et s'étend un grand cimetière musulman. Plus haut, en se rapprochant du Haret ez-Zaouiyéh, s'élève une quatrième montagne, le Djebel er-Reméidéh, plantée de magnifiques oliviers et cultivée en terrasses. Elle renferme plusieurs tombeaux antiques et des ruines, entre autres celles qui portent le nom de Deir el-Arbain, ou « couvent des Quarante ». C'est une construction musulmane consistant en une petite mosquée avec ses dépendances. Plusieurs tronçons de colonnes et des pierres de taille, provenant évidemment d'une époque plus ancienne, ont été engagés çà et là dans l'épaisseur des murs. Une tradition très accréditée veut que la montagne entière, transformée depuis bien des siècles par la culture en divers enclos plantés d'arbres, ait servi, dans les temps les plus reculés. d'acropole à Hébron. Ce qui prouve d'ailleurs que le Diébel er-Remeidéh était jadis habité, c'est que les nombreux murs d'appui qui soutiennent les terres d'étage en étage sont bâtis avec des matérianx dont beaucoup paraissent antiques; en outre, il n'est pas rare d'exhumer du sol des pierres de taille plus ou moins considérables, restes d'anciennes constructions. La tradition actuelle, conforme à celle du moyen âge, place de ce côté la cité primitive d'Hébron. Il est sûr, en effet, que, à l'époque d'Abraham, la grotte de Makpélah se trouvait dans un champ et, par conséquent, en dehors de la ville. Dans ces dernières années, les anciens quartiers ont été reliés entre eux par de nouvelles construc-

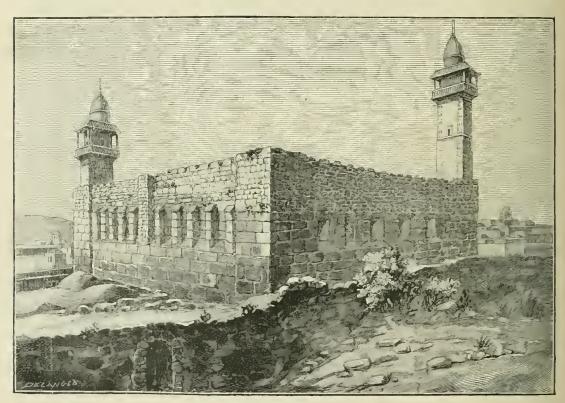
2º Aspect général; le Haram; la population. — Si maintenant nous jetons un coup d'æil sur l'ensemble d'Hébron (fig. 119), nous aurons une des plus belles vues



119. - Vue d'Hébron. D'après une photographie.

de la Palestine. La vieille cité des patriarches s'allonge entre deux chaînes de collines verdoyantes, qui lui forment, avec leurs bouquets d'oliviers, un cadre gracieux. Les maisons, construites en belles pierres de taille d'une blancheur éclatante, s'entassent les unes sur les autres autour de la magnifique mosquée qui les domine. Quelques-unes sont à terrasses, les autres sont recouvertes de petites coupoles surbaissées comme celles de Jérusalem. Aux étages sup rieurs, les chambres sont aérées par des fenètres nombreuses. Mais on trouve ici, comme dans la plupart des villes orientales, des rues étroites, malpropres et tortueuses. Il n'y a pas d'enceinte de murailles, les montagnes voisines servant de

large et 45 à 48 de hauteur. Ces murs, semblables à ceux d'un château fort, sont estimés comme le plus ancien et le plus beau reste de l'architecture en Palestine. Ils ont fait l'admiration de tous les voyageurs, depuis le pèlerin de Bordeaux, en 333; cf. Itinera Terræ Sanctæ, Genève, 1877, t. 1, p. 20, jusqu'à M. de Vogüé, Les églises de Terræ Sainte, Paris, 1860, p. 344-345. L'appareil est le même que celui du Haram de Jérusalem. Les blocs, dont quelques-uns ont plus de 7 mètres de long, sont de même dimension; leur bossage offre le même caractère, bien qu'il n'ait pas été exècuté par les mêmes moyens. Au sommet de la construction antique, les Arabes ont élevé une muraille en petit appareil, d'un



12). — Le Harâm el-Khalil. D'après une photographie.

forts naturels; cependant des portes s'ouvrent aux deux extrémités et conduisent dans la campagne environnante, qui est un véritable jardin planté de vignes, d'oliviers, de grenadiers, de noyers, de figuiers et d'abricotiers. Quelques palmiers élévent leurs panaches audessus des maisons, mais leurs fruits ne múrissent pas à cause des brusques variations de température amenées par l'altitude. Aucun ruisseau ne coule dans la vallée ; mais un certain nombre de sources sont utilisées pour l'arrosage des cultures. - Le monument d'Hébron, c'est le Harâm el-Khalil (tig. 120). Il comprend une grande cour, une mosquée et une crypte qui est la caverne de Makpélah. Nous nous contenterons de décrire l'enceinte extérieure, renvoyant à Makpillan tout ce qui concerne le tombeau des patriarches. C'est d'ailleurs la partie la mieux connue, bien qu'il soit impossible de l'examiner de près à cause du fanatisme des habitants. On sait, en effet, avec quelle sévérité l'entrée de ce sanctuaire, regardé comme l'un des plus saints de l'islamisme, est interdite aux chrétiens. L'enecinte sacrée constitue un parallélogramme long d'environ €5 mêtres sur 38 de

travail relativement moderne, et portant des crincaux à la partie supérieure. Cette enceinte est fortiliée de distance en distance par des pilastres engagés, de 1 mètre 10 centimètres de large, et d'environ 8 mètres de hauteur, au nombre de 16 sur les grands côtés du parallèlogramme, et de 8 sur les petits; ils ne sont point couronnés par des chapiteaux, mais seulement reliés entre eux par une corniche uniforme, un simple filet carré. Aux quatre angles s'élevaient autrefois autant de minarets : deux seulement sont aujourd'hui debout, l'un à l'angle nord-ouest, l'autre à l'angle sud-est. Deux portes auxquelles on monte par un escalier, permettent de pénetrer dans l'enceinte sacrée. « Cette enceinte, d'une exécution si soignée et d'un aspect si imposant, a-t-elle été hâtie sous les derniers Asmonéens ou sous la dynastie iduméenne? On l'ignore; ce qui est certain, c'est que l'on n'y sent nulle part l'influence du style grec, qu'elle est tout entière dans l'esprit et dans le goût du constructeur phénicien. On y retrouve cette alternance de faces saillantes et de faces creuses qui décore à l'extérieur le haut du mur d'Hérode [à Jérusalem]. » Perrot,

Histoire de Vart, t. IV, Paris, 1887, p. 277, MM. Mauss et Salzmann, ainsi que M. de Saulcy, la font remonter jusqu'au temps de David, Cf. F. de Saulcy, Voyage en Terre Sainte, t. 1, p. 156; t. 11, p. 328. Voir aussi, sur l'enceinte sacrée d'Ilébron, Renan, Mission de Phénicie, Paris, 1864, p. 799-807. — La population d'Hébron est de 8 à 10 000 habitants, suivant les uns: de 12 à 14 000, suivant les autres; la statistique officielle n'existe pas dans ce pays. A part un millier de Juifs, elle est tout entière musulmane, fanatique, turbulente et souvent fort désagréable pour les étrangers. Il n'y a pas de chrétiens. La forte garnison qu'y entretient le gouvernement turc ne suffit pas pour le rendre toujours maître de ce peuple insoumis. C'est d'ailleurs une belle et forte race qui doit ses qualités à la richesse du sol, à la salubrité de l'air, la pureté et l'abondance des eaux, la végétation luxuriante de la vallée. Parmi les Israélites, beaucoup sont allemands, polonais ou espagnols. Les marchands de la ville font beaucoup de commerce avec les Rédouins et parcourent souvent le pays avec leurs marchandises. Entre autres branches d'industrie, nous signalerons la fabrication d'outres en peaux de chèvre et deux verreries importantes. La soude nécessaire à ces dernières est apportée des contrées désertiques situées à l'est du Jourdain. Ces verreries sont très anciennes; elles sont mentionnées en 1333 par le rabbin Isaac Chelo (cf. Carmoly, Itinéraires de la Terre Sainte, p. 243); mais il est probable qu'elles existaient déjà à l'époque juive. Les vignes sont très nombreuses aux environs d'Ilébron. Depuis quelques années, les Juifs, à qui elles appartiennent presque toutes, font beaucoup de raisins secs, de sirop de raisin et de vin. Voir Lortet, La Syrie d'aujour-

d'hui, dans le Tour du monde, t. xlii, p. 134, 138-140. III. Histoire. — Hébron est une des plus vieilles villes du monde. La Bible nous apprend qu'elle fut bâtie sept ans avant Soan ou Tanis, capitale de la Basse Egypte. Num., xIII, 23. Une fausse interprétation de Jos., xiv, 15, aurait même fait croire à quelques critiques qu'Adam y fut enterré. La Vulgate dit, en effet : « Hébron s'appelait auparavant Cariath Arbé, Adam, le plus grand des Enacim, y est enterré. » Mais le mot hà'àdam du texte hébreu est tout simplement le nom commun « homme », et le verset doit se tradnire : « Le nom d'Ilébron était anparavant Qiryat (ville) d''Arba', l'homme le plus grand parmi les 'Anagîm. » C'est à cette race de géants, nous l'avons vu, qu'on en fait remonter l'origine. La première fois qu'il est question de cette ville dans l'Écriture, c'est lors de l'arrivée d'Abraham dans la vallée de Mambré. Gen., XIII, 18. A cette époque, elle est même quelquefois appelée Mambré, hébreu : Mamré. Gen., xxiii, 19; xxxv, 27. Le patriarche fixa longtemps sa tente en cet endroit, sous un chêne resté célèbre. Voir Mambre. - A la mort de Sara, il acheta d'Ephron, pour lui servir de tombeau de famille, la caverne double ou Makpélah, Gen., xxin, 2, 19, où il fut déposé lui-même plus tard par ses fils. Gen., xxv, 9. Isaac, à son tour, y fut réuni à son père par Ésaû et Jacob. Gen., xxxv, 27, 29. - Jacob habita dans la même vallée, et c'est de la que partit Joseph pour aller trouver ses frères vers Sichem et Dothaïn. Gen., xxxvII, 14. - Les explorateurs envoyés par Moïse pour examiner la Terre Promise, vinrent à Hébron. Num., xiii, 23. -Lorsque les Israélites envahirent le pays de Chanaan, le roi de cette ville, Oham, se ligua contre eux avec Adoniséderh, roi de Jérusalem, et trois autres princes, pour aller attaquer Gabaon; mais il fut vaincu et mis à mort. Jos., x, 3, 23, 26; xii, 10. Josué vint alors assiéger la ville, qui fut prise, et dont les habitants furent passés au fil de l'épée. Jos., x, 36, 39; xi, 21. — Dans le partage de la Terre Sainte, elle fut donnée à Caleb, avec son territoire, et échut à la tribu de Juda. Jos., xiv, 13, 14; xv, 13, 54; Jud., 1, 20. Plus tard, elle fut désignée comme ville de refuge et assignée aux enfants d'Aaron. Jos., xx,

7; xxi, 11, 13; 1 Par., vi, 55, 57. - La seconde partie de son histoire, au point de vue biblique, comprend le rôle qu'elle joua sous David. Lorsque Sanl eut succombé sur le mont Gelboé, David, après avoir consulté Dieu, vint à llébron avec ses compagnons d'armes, qui s'installèrent dans les bourgs et villages de la banlieue. II Reg., II, 1, 3. Cette place forte, où il possédait des amis dévoués, I Reg., xxx, 31, et à laquelle se rattachaient tant de souvenirs de l'histoire patriarcale, était bien choisie pour lui servir de capitale temporaire. Il y régna sept ans et demi, et sa famille s'y accrut. Il Reg., II, II; III, 2, 5; v, 5; III Reg., II, 11; 1 Par., III, 1, 4; XXIX, 27. C'est là qu'Abner vint le trouver pour entrer en pourparlers avec lui, et qu'il fut tué par Joab, puis enseveli. Îl Reg., III, 19, 20, 22, 27, 32; IV, 1. C'est la aussi que Baana et Réchab apportérent à David la tête d'Isboseth traitreusement mis à mort, et qu'ils subirent un châtiment hien mérité : ils furent tués, et leurs mains et leurs pieds coupés furent suspendus au-dessus de la piscine d'Hébron, II Reg., IV, 8, 12. Après cela, les anciens et les tribus d'Israël viurent reconnaître pour roi le fils d'Isaï, qui reçut l'onction royale pour la troisième fois. Il Reg., v, 1, 3; I Par., xi, 1, 3. Lorsque Absalom se souleva contre son père, c'est à llébron qu'il se retira, sous prétexte d'y sacrifier au Seigneur, et il fit de cette place le centre de la révolte. Il Reg., xv, 7, 9, 10. — Elle fut plus tard fortifiée par Roboam, II Par., x1, 10, puis, au retour de la captivité, elle fut réhabitée par des enfants de Juda. II Esd., xi, 25. Mais elle tomba bientôt au pouvoir des Iduméens, qui s'y maintinrent jusqu'au moment où Judas Machabée parvint à les en chasser et détruisit les remparts et les tours de la ville. 1 Mach., v, 65. — Quelque temps avant la prise de Jérusalem par Titus, Céréalis, l'un des généraux de Vespasien, s'en empara et la livra aux flammes, après avoir égorgé toute la population valide. Cf. Joséphe. Bell. jud., IV, IX, 9. Au ive siècle, Eusèbe, Onomastica sacra, p. 209, la désigne comme un gros bourg, κώμη νον μεγίστη. Tombée au pouvoir des musulmans avec tout le reste de la Palestine, elle conserva toujours une partie de son antique importance, tant en vertu de sa position qu'à cause de la vénération dont les Arabes, aussi bien que les Juifs et les chrétiens, entourent la mémoire d'Abraham. Les croisés la désignent souvent sous le nom de castellum ou præsidium ad sanctum Abraham. En 1167, elle devint le siège d'un évêque latin. Vingt ans plus tard, elle retomba entre les mains des musulmans, et sa cathédrale fut convertie en mosquée. Depuis ce temps, elle n'a jamais cessé de leur appartenir. — Outre les auteurs que nous avons cités dans le corps de cet article et surtout V. Guérin, Judée, t. 111, p. 214-256 qui a en quelque sorte épuisé la matière sur Hébron, on peut voir principalement: E. Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. 11, p. 73-94; Survey of Western Palestine. Memoirs, Londres, 1881-1883, t. m, p. 305-308; 333-346; W. M. Thomson, The Land and the Book, t. I, Southern Palestine, Londres, 1881, p. 268-282.

A. Legendre.

HÉBRONI, nom donné par la Vulgate à Hébron, fils de Caath, dans Num., xxvi, 58. Voir Hébron 1, col. 553.

HÉBRONITES (hébreu: Hébrôni; Septante: ὁ Χεδρών), famille de lévites, descendant d'Hébron, le fils de Caath. Num., III, 27; xxvI, 58; I Par., xxvI, 23, 30, 31. Voir Hébron 1.

HEDDAÏ (hébreu: Hiddaï, omis dans le Valicanus, mais Codex Alexandrinus: 'Αθθαί), un des vaillants guerriers de l'armée de David. Il Reg., xxIII, 30. Il était du torrent de Gaas. Dans la liste parallèle, l Par., xi, 32, il est appelé l'Iuraï.

**HÉDER** (hébreu : 'Âdèr à la pause; Septante : 'Έδερ), descendant d'Elphaal, de la bu de Benjamin. 1 Par., vin, 45.

HÉGÉMONIDE (Ἡγεμονίδης), général syrien auquel Lysias « laissa » le commandement de la province de Palestine, depuis Ptolémaïde jusqu'au pays des Gerréniens (voir Gerréniens, col. 212), lorsque les troubles qui avaient éclaté à Antioche l'obligérent de se rendre dans cette ville (162 avant J.-C.). Voir Lysias. Κατέλιπε στρατηγόν... Ήγεμονίδην, porte le texte grec. Η Mach., XIII, 2k. La Vulgate a traduit dans un sens différent: « Il de roi Antiochus V Eupator ou plutôt Lysias gouvernant pour le roi enfant) le fit (Judas Machabée) chef ct prince depuis Ptolémaïde jusqu'aux Gerréniens. » Mais, pour avoir ce sens, elle ajoute au texte original le pronom « le », eum, et la conjonction « et ». De plus, elle fait de Ἡγεμονίδης un appellatif; or le grec n'a pas d'appellatif en tông. Enfin, la répétition d'un titre synonymique après στρατηγόν est complètément inutile et ne s'explique pas. Aussi la version syriaque a-t-elle pris avec raison Hégémonide pour un nom propre. On ne connaît rien d'ailleurs de ce personnage. On peut supposer seulement, d'après les circonstances qui le firent choisir pour remplir son commandement, qu'il était bien disposé en faveur des Juifs. Voir W. Grimm, Das zweite Buch der Maccabäer, Leipzig, 1857, p. 191.

HEGENDORF Christophe, philologue allemand, lathérien, né à Leipzig en 1500, mort à Lunebourg le 8 août 1540. Par sa parole et ses écrits, il fut un des plus actifs propagateurs des doctrines luthériennes. En 1525, il était professeur de littérature grecque à Francfort et en 1537 il fut unmmé surintendant à Lunebourg. Parmi ses nombreux ouvrages nous n'avons à mentionner que les suivants réunis en un volume : Commentarius un historiam Passionis Christi secundum Matthæum; Annotationes in Marci Evangelium; In Acta Apostolorum; Scholia in Epistolas ad Colossenses, in Epistolam ad Hebrwos, in I et II Epistolam Petri, in-8°, La Haye, 1525. — Voir Lelong, Biblioth, sacra, p. 767; Walch, Biblioth, theologica, t. iv, p. 641.

B. HEURTERIZE. **HÉGLA** (hébreu: 'Eglāh, « génisse; » Septante; 'Εγλά), fille de Salphaad dans la tribu de Manassé. Num., xxvi, 33; xxvii, 1; xxxvi, 11; Jos., xvii, 3. Elle réclama avec ses sours et obtint sa part d'héritage dans la succession de son père qui n'avait pas d'héritier mâle. Voir lleritage, col. 610.

HEIDEGGER Jean Henri, polygraphe suisse, luthérien, në à Ursivellen, le ler juillet 1633, mort à Zurich le 18 janvier 4698. Fils d'un pasteur, il termina ses études à Marbourg et à Heidelberg sous J. II. Ottinger. Il professa dans cette dernière ville la langue hébraïque et la philosophie et s'y fit recevoir docteur en théologie. En 1659, il était à Steinburg faisant des cours d'hébren et de théologie qu'il enseigna ensuite à Zurich. Il fut le principal auteur de la Formula consensus ecclesiarum Helveticarum reformatarum qui essaya inutilement d'unir toutes les églises réformées de la Suisse dans une seule profession de foi. Parmi ses écrits nous citerons : De historia sacra patriarcharum exercitationes selectæ, 2 in-4°, Amsterdam, 1661-1671; Enchividion biblicum succinctius, quo analysis singulorum Veteris et Novi Testamenti librorum compendiose exhibetur; adjiciuntur pracipui exegeta, in-8°, Zurich, 1681; Mysterium

Babylonis, seu in divi Johannis theologi apocalypseos prophetiam de Babylone magna diatribæ, 2 in-40, Leyde, 1687; Labores exegetici in Josuam, Mathæum, Epistolas ad Romanos, Corinthios et Hebrwos, in-4°. Zurich, 1700; Dissertationes biblicæ, Capelli, Simonis, Spinosæ sive aberrationibus, sive fraudibus appositæ de sacrorum librorum origine, de Scriptoribus sacris, de authentia S. Scriptura, de integritate, de perfectione, de pactibus ejusdem, de libris Veteris Testamenti, de Historia Veteris et Novi Testamenti, de chorographia sacra, in-4°, Zurich, 1700 : l'éditeur de ce dernier ouvrage y a joint la vie de J. II. Heidegger. Dans les Dissertationes eclectæ sacram theologiam dogmaticam, historicam et moralem illustrantes, 4 in-4°, Zurich, 1675-1690, de cet auteur, on remarque des dissertations De Paschate emortuali Christi ; De pseudo-Samucle a Pythonissa in Endor vocato; De libris apocryphis; De vitulo Aharonis qua historia saera vituli aurei ab Aharore conflati exponitur; De poma Moschololatria et reconciliatione populi. - Voir flofmeister, Historia vita J. H. Heideggeri, in-4°, Zurich, 1698; Niceron, Mem. pour servir à l'hist. des hommes illustres, t. XVII, р. 143; Walch, Bibl. theologica, t. ш, р. 27, 28, 88, 83, 853; t. iv, p. 197, 468, 640, 673, 734, 774.

B. HEURTEBIZE. **HÉLAM** (hébreu : Hélam; Septante : Λίλάμ), localité à l'est du Jourdain et à l'ouest de l'Euphrate, où se rassemblèrent les Araméens ou Syriens qu'Adadézer, roi de Soba, avait appelés à son aide; ils furent battus en cet endroit par David. Il Reg., x, 16-17. Le nom d'Hélam se lit deux fois dans le texte original, ŷ, 16 et

17, mais avec une orthographe différente, דַּילָם, ŷ. 16, et מאפה (avec *hé locatif*) ŷ. 17. La Vulgate l'a pris pour

un nom commun, v. 16, et a traduit « leur armée », comme avait déjá fait Aquila : ἐν δυνάμει αὐτῶν; mais il est plus naturel de voir le même nom de lieu dans les deux passages, Josephe, Ant. jud., VII, vi, 3, transcrit Hêla'māh par Χαλαμά, et il fait de ce nom le nom propre du roi des Syriens qui habitaient au delà de l'Euphrate. Dans le Codex Vaticanus et l'édition sixtine des Septante le mot Χαλαμάχ est ajouté fautivement au y. 16 comme nom du fleuve qui est appelé simplement han-nahar dans l'hébreu; ce fleuve ne peut être que l'Euphrate. - Le site d'Hélam est inconnu. Ptolémée, v, 15, 25, mentionne une ville appelée 'Αλάμαθα, Alamatha, sur la rive occidentale de l'Euphrate, près de Nicéphorium, mais il parait peu vraisemblable que David ait porté la guerre si loin. On croit plus communément que la bataille dut se livrer sur le territoire compris entre Damas et le pays des Animonites, et c'est la ce qui semble résulter de l'ensemble du récit de l'historien sacré, mais on ne peut pas préciser davantage. Hélam n'est pas nommé dans le récit de I Par., xix, 17.

HELBA (hébreu ': Helbüh, « graisse, » c'est-à-dire région fertile; Septante : Godex Vaticanus : Χεδδέ; Godex Alexandrinus : Σχεδίαν), ville de la tribu d'Aser, dont les Chananéeus ne furent pas chassés. Jud., 1, 31. Elle n'est mentionnée qu'en ce seul endroit de l'Écriture et est restée complètement incomme. Elle n'est pas comprise dans la liste des cités appartenant à la tribu. Jos., XIX, 25-30. Peut-ètre se trouvait-elle sur la côte phénicienne.

A. LEGENDRE.

HELBON (hébreu: [lélbôn: Septante: Χεθάν), ville de Syrie, célèbre par ses vins. Ezech., xxvii, 48. La Vulgate a fait de llelbon un non commun et a traduit in vino pingui, « un vin excellent, » au lieu de traduire par « vin de llelbon », mais saint Jérôme reconnaît luinème, In Ezech., xxvii, 18, t. xxv, col. 257, que dans le texte original on lit llelbon. Cette ville porte aujourd'hui le nom de Helbun. Elle est située sur le versant oriental

de l'Anti-Liban, à 20 kilomètres environ au nord-ouest de Damas. Le prophète Ezéchiel, XXVII. 18, nous apprend que Tyr achetait le vin de Helbon par l'intermédiaire des marchands de Damas. Ce vin était célèbre en Orient. Il en est parlé dans les textes cunéiformes. Nabuchodonosor (Cylindre de Bellino, col. 1, ligne 23) énumére le karan, « vin, » parmi les tributs de Ḥi-il-bu-nuv ou Helbon. La liste de vins du roi de Ninive Assurbanipal porte, entre autres, karan Hilbunuv, « le vin d'Ilelbon. » Eb. Schrader, Die Keilinschriften und das alte Testament. 2º édit., p. 425-426. Strabon, xv, 22. édit. Didot, p. 626: Athènée, Deipnosoph., 1, 51, édit. Tenbner, 1858, t. 1, p. 49; Plutarque, De fort. Alexandri, u. 11. édit. Didot, Oper. mor., t. 1, p. 419, disent que les rois de Perse tiraient leur vin de Chalibon : ils l'appellent en effet Χαλνδώνιος οΐνος. Chalibon n'est pas autre que Helbon. « La contrée est comme faite exprès pour la culture de la vigne; de vastes coteanx composés de marne s'élèvent des deux côtés de la vallée. Ils sont encore en partie plantés de vignes, mais les récoltes ne servent qu'à faire des raisins secs. Helbon est situé à un détour de la vallée, au pied de hauteurs escarpées qui ne présentent que peu de verdure. Une petite vallée vient y aboutir du nord-ouest dans la vallée principale, dont le fond est couvert d'arbres. On y trouve dans les maisons et les murs des jardins des fragments de colonnes et d'anciennes pierres taillées. La mosquée au milien du village se reconnaît à sa vieille tour. Une source abondante jaillit de dessous cette mosquée dans un bassin. On trouve des fragments d'inscriptions grec. ques. » A. Socin-Bædeker, Palestine et Syrie, 1882, p. 518. Plusieurs commentateurs ont confondu à tort Helbon avec Alep. Voir Bérée 2, t. 1, col. 1609. Cf. Wetzstein, dans la Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft, t. xI, 1857, p. 490; Ed. Robinson, Biblical researches, 2º édit., t. III, p. 471-472; J. L. Porter, Five years in Damasius, 2 in-12, Londres, 1855, t. II. p. 330; Frd. Delitzsch, Wo lag das Paradies, 1881, p. 281. F. VIGOUROUX.

HELCATH, orthographe, dans la Vulgate, Jos., XXI, 31, de la ville appelée Halcath dans Jos., XIX, 25. Voir BALCATH, col. 403.

HELCATH HASSURIM (hébreu: Helqat has-surim), nom d'un champ situé près de la piscine de Gabaon où s'entretuérent douze Benjamites et douze partisans de David, au commencement du règne de ce dernier à Hébron. Il Reg., II, I6. La Vulgate a traduit le nom hébreu comme un nom commun, Ager robustorum, « Champ des vaillants. » Voir Gabaon, col. 20-21. Les Septante ont fait de même, mais l'ont interprété autrement : Μερίς τῶν ἐπιδούλων, « part des assaillants. » Les modernes ont donné du nom des interprétations très diverses, et toutes sont douteuses. Tristram, Bible Places, in-8°, Londres, p. 115, rapproche le nom hébreu de celui d'une vallée proche de Gabaon, au nord-ouest, l'ouadi el-Aksar, « vallée des soldats. »

**HELCHIAS** (hébreu : *Ḥάkalyāh*; Septante : Χελχία), père de Néhémie. II Esd., 1, 1.

**HELCI** (hébreu : *Ḥelqāi*; Septante : 'Ελκυθ), chef de famille sacerdotale, du temps du grand prêtre Joacim. H Esd., xH, 15.

**HELCIA** ou **HELCIAS** (hébreu : *Ḥilqiyyāh*, *Ḥitqiyyāhû*; Septante : Χελχίας), nom de neuf Israélites.

- 1. HELCIAS, pére d'Éliacim, IV Reg., XVIII, 18; Isaïe, XXII, 20; XXXVI, 22. Voir ÉLIACIM I, t. II, col. 1666.
  - 2. HELCIAS, grand-prêtre, de la famille de Sadoc, père

d'Azarias et fils de Sellum, probablement un des ancêtres d'Esdras. I Par., vi. 13: I Esd., vii, l. Il fut souverain pontife sous le règne de Josias. IV Reg., XXII-XXIII; II Par., XXXIV, 9-28; I Esd., i, 8. Ce fut sous son pontificat que l'on trouva le livre de la Loi. séfér tôrat Yehôvâh: c'est-à-dire probablement le Deutéronome. Cette découverte excita Josias à rétablir le culte religieux dans toute sa pureté et à célébrer une Pâque solennelle. Voir Josias et Pentateuque, Deutéronome. — Depuis Clément d'Alexandrie, plusieurs historiens ont cru que le grandprêtre Ilelcias était le père du prophéte Jérémie, Jer., i, 1, mais rien ne justifie cette identification.

- 3. HELCIAS, lévite, fils d'Amazaï dans la branche de Mérari, fut un des ancêtres d'Éthan. I Chr., vi. 45 (hébreu, 30).
- 4. HELCIAS (Hilkiahu), lévite, second fils d'Ilosa, dans la branche de Mérari. Il était un des portiers du Tabernacle au temps de David. I Par., xxvi, 11.
- 5. HELCIAS, prêlre, contemporain d'Esdras. II Esd.,  $_{\rm VIII}$ ,  $_{\rm 4}$ .
- 6. HELCIAS, prêtre d'Anathoth, père de Jérémie. Jer., I, l.
- 7. HELCIAS, un des ancêtres de Baruch le prophète. Bar., I, 1.
- 8. HELCIAS, père de Gemaria, un des envoyés de Sédécias à Nabuchodonosor. Jer., xxix, 3.
  - 9. HELCIAS, père de Susanne. Dan., XIII, 2.

**HÉLEC** (hébreu : *Hélèq*; Septante: Xελέγ et Κελέζ), second fils de Galaad et chef de la famille des Hélécites. Num., xxvi, 30; Jos., xvii, 2.

**HÉLÉCITES** (hébreu : *Ha-Ḥélqî*; Septante : δ Χελεγί), famille descendant d'Hélec, fils de Galaad. Num., xxvi, 30.

HÉLED (hébreu: Héléb, II Reg., xxIII, 29; Héléd, I Par., xI, 30, ct Hélday, I Par., xxVII, 15; Septante, omis dans le Codex Vaticanus pour II Reg., xxIII, 29; Xθαδε, I Par., xI, 30, et Xολεία, I Par., xXVII, 15), un des vaillants guerriers de David. Il était fils de Baana, de la race de Gothoniel, et originaire de Nétophath. II Reg., xXIII, 29; I Par., xI, 30; xxVII, 15. On voit que l'hébreu orthographie différenment son nom; il met un z, beth, II Reg., xXIII, 29, à la place d'un ¬, daleth, I Par., xI, 30.

HÉLEM (hébreu : Hêlêm), nom de deux Israélites.

- 1. HÉLEM (Septante : Βανηενάμ : ils font entrer le mot bén, fils, dans le nom propre), un des descendants d'Aser; il est donné comme frère de Somer. I Par., VII, 35.
- 2. HÉLEM (Septante: τοῖς ὑπομένουσι), personnage qui, revenant de captivité avec Tobie et Idaïe, est mentionné dans la prophétie de Zacharie, vi, 14. Hs doivent donner les couronnes qui seront mises sur la tête du grand-prêtre Jésus. Zach., vi, 11, 14. Au v. 10 du même chaptire, il est appelé Holdaï (hébreu: Héldaï), sans doute par une faute de copiste dans l'un ou l'autre endroit.

HÉLEPH (hébreu : Héléf; Septante : Codex Vaticanus : Μορλάμ; Codex Alexandrinus : Μελέφ), ville de la tribu de Nephthali, mentionnée une seule fois dans l'Écriture. Jos., xix, 33. Les Septante ont maintenu au commencement du nom le mem hébreu, qui indique la préposition « de, depuis ». Cette localité est le premier

point d'on Josué fait partir les frontières de la tribu. On la trouve également citée dans le Talmud. Cf. A. Neubaner, La géographie du Talmud, Paris, 1868, p. 224. Mais son emplacement n'est pas connu d'une façon certaine. Van de Velde, Memoir to accompany the Map of the Holy Land, Gotha, 1858, p. 320, propose de l'identifier avec Beit-Lîf, dans la llaute Galilée, an sud-est de Tyr. Voir la carte de NEPHTHALI, ou celle d'ASER, t. I, col. 1084. Si le rapprochement onomastique laisse à désirer, la situation convient à la ville frontière. « Le village de Beit-Lîf est situé sur une colline, dont les pentes sont couvertes d'oliviers et de figuiers; il en occupe lui-même le sommet et est très grossièrement bâti. Sa population ne dépasse pas 80 Métualis. Au-dessus de la porte d'une petite mosquée on remarque un linteau antique brise, sur lequel un lièvre a été sculpté. Cet animal est représenté sur d'autres anciens monuments de la Galilée. La bonrgade à laquelle a succèdé Beit-Lif, dont le nom est très certainement antérieur à l'invasion arabe, s'étendait également sur une autre colline voisine, vers l'ouest, et appelée 'Azibéh, qui est maintenant couverte d'oliviers. » V. Guérin, Galilée, t. II, p. 415. A. Legendre.

HÉLÈS (hébreu : Hélès, II Reg., xxiii, 26; et Hèlés, I Par., xi, 57; xxvii, 10; Septante : Χαλλίς, Χελλής), un des vaillants guerriers de David, Il Reg., xxiii, 26; appelé Hellés, dans I Par., xi, 27, et xxvii, 40. Autre variante pour son lien d'origine : dans Il Reg., xxiii, 16, il est dit de Phalti (ou Bethphelet); hébreu : hap-Palti; dans I Par., xi, 27, et xxvii, 40, il est dit hap-Pelòni (Phalonite). Le nom de hap-Palti a sans doute été défiguré en celui de hap-Pelòni. Il était Ephraïmite et chef de la 7° division de l'armée. I Par., xxvii, 10.

## HÉLI, nom de deux personnages.

1. HÉLI (hébreu : 'Éli; Septante : 'II).!), juge d'Israël et grand-prêtre, descendant d'Aaron par Ithamar. I Reg., xiv, 3, comparé avec 1 Par., xiv, 3. Sa judicature fut l'avant-dernière de toutes, du moins si l'on s'en tient à l'ordre chronologique qui parait indiqué par la Bible; elle dura quarante ans. I Reg., IV, 18. Les Septante disent vingt ans, mais à tort. Elle dut, pour une partie de son conrs, être contemporaine de celles de Jephté, d'Abesan, d'Ahialon et d'Abdon à l'est du Jourdain, et des commencements de celle de Samson au sud de la Palestine. Voir Vigouroux, Manuel biblique, 10º édit., t. 11, nº 450, p. 461. Le l'. llummelauer place dans la même année la mort d'Héli et l'inauguration de la judicature de Samson, Comment. in librum Jud., Paris, 1888, p. 11. Héli se distingue des autres juges d'Israel par deux traits caractéristiques : il est d'abord le seul en qui se trouvent réunis le titre de juge et la dignité sacrée de grand-prêtre; et c'est sans doute à raison de sa charge de souverain prêtre qu'il résidait à Silo, dans la localité où le tabernacle était établi, ce que n'avait fait jusque-là aucun des autres juges. Nous savons d'ailleurs par I Reg., III, 2-16, qu'il habitait dans le sanctuaire même ou dans un appartement contigu et communiquant avec le licu saint. En outre, il est le senl aussi qu'on ne nous montre pas comme libérateur du peuple de Dieu; il ne prend même aucune part à l'unique guerre qui soit mentionnée pendant son administration et qui se termina par la double déronte d'Aphec. I Reg., IV, 1-11. Il est permis toutefois de conjecturer, pour expliquer son autorité en Israel et son titre de juge, qu'il avait du se distinguer par quelque grand service rendu au peuple d'Israel et dont l'Histoire sainte ne nous a pas laissé le sonvenir comme elle l'a fait pour tant d'autres faits. Cela expliquerait peut-être en même temps comment la souveraine sacrificature avait pu passer de la lignée d'Eléazar, qui n'était pas éteinte, dans celle d'Ithamar en la personne d'Iléli, car on croit que c'est lui qui fut le premier pontife de la branche cadette de la famille d'Aaron.

L'écrivain inspiré ne nous signale aucun acte important de sa judicature, et ce qu'il nous dit de lui touche surtout à sa charge de grand-prêtre. Du reste les chapitres du premier livre des Rois dans lesquels il est parlé d'Iléli sont évidemment écrits pour nous faire connaître les commencements de Samuel, dont ce pontife fut le maître religienx. Aussi les faits anxquels le grand-prètre est mêlé sont-ils pour la plupart racontés comme des épisodes de l'histoire de son pupille. Ainsi c'est à l'occasion des prières d'Anne pour obtenir de Dien la cessation de sa stérilité que nous voyons paraître Heli pour la première fois. Il est assis sur un siège placé à la porte du tabernacle, alors fixé à Silo, sans doute pour recevoir les réclamations des Israélites et juger leurs différends. I Reg., 1, 9. C'est encore à propos de Samuel qu'il est fait mention d'Héli une seconde et une troisième fois : d'abord lorsque le tutur libérateur d'Israël est présenté tout petit enfant an grand-prêtre, 1 Reg., 1, 24-28; et plus tard. lorsque Héli bénit Elcana et sa femme et leur souhaite que Dieu leur accorde d'autres enfants en récompense de la générosité avec laquelle ils lui ont offert Samuel. I Reg., II. 20.

L'unique point exclusivement personnel à Héli dans le récit sacré, c'est ce qui est dit de sa coupable faiblesse à réprimer les crimes de ses deux fils Ophni et Phinées, des avertissements sévères que Dieu lui adressa à ce sujet et du châtiment terrible qu'elle lui attira. Ophni et Phinées abusaient en effet de la manière la plus scandaleuse de leurs fonctions sacerdotales et du respect que les Israélites devaient naturellement avoir pour les enfants du juge et du pontife. 1 Reg., 11, 12-17. Non contents de profaner la sainteté du culte et de déshonorer les sacrifices, ils étalaient dans le sanctuaire même l'immoralité la plus révoltante. 1 Reg., 11, 23. Ces scandales affligeaient le peuple et sonlevaient son indignation. Ce fut à la fin une clameur générale qui parvint jusqu'aux oreilles d'Héli. I Reg., 11, 23. Il adressa anx coupables des reproches appnyés sur des considérations inspirées par sa foi et sa piété; mais quel succès pouvaient avoir des exhortations et des réprimandes auprès d'hommes dont la perversité lassait la patience même de Dieu? 1 Reg., II, 23-25. Ce n'étaient pas des remontrances, mais des actes qui pouvaient porter remède au mal; il aurait fallu sévir avec force et recourir à des mesures de rigueur pour réprimer de tels désordres et y mettre fin; lléli n'eut pas le courage de les employer, I Reg., III, 13, et cette coupable faiblesse fut la cause de sa propre perte et de la ruine de sa maison.

Le Seigneur résolut de punir à la fois les prêtres scandaleux et leur père, dont la nonchalance l'avait rendu leur complice. Mais il voulut faire connaître d'avance à celui-ci cette punition; il lui lit entendre en conséquence deux avertissements solennels, l'un par l'intermédiaire d'un envoyé qui n'est pas nommé, l'autre par la bouche de Samuel. Le-premier messager est appelé dans l'hébreu et les Septante « l'homme de Dieu », avec l'article, ce qui indiquerait un personnage connu pour être favorisé de communications divines et rendrait sa démarche d'autant plus remarquable; car « en ces jours, la parole de Dieu était rare, et il n'y avait guère de visions manifestes ». l Reg., III, l. Dieu rappelle à Héli, par l'organe de son envoyé, la gloire qu'il a répandue sur Aaron et sa famille en leur confiant, à l'exclusion des autres membres de la tribu de Lévi, le pouvoir et les fonctions du sacerdoce; il lui reproche l'abus que ses enfaits ont fait de cette dignité et la préférence qu'il leur a donnée sur le Seigneur en les laissant l'outrager si criminellement. En punition de ce désordre, le dessein divin de conserver le souverain pontificat dans la famille d'Héli n'aura pas son effet. Cette famille va être affaiblie, humiliée; Oplini et Phinées périront le même jour, la bénédiction de longévité sera refusée à la postérité d'Iléli, et ! ses descendants, tout en restant revêtus du sacerdoce, ne seront que des prêtres abaissés, objet de compassion pour leurs frères. Le Seigneur se choisira dans la branche d'Eléazar, la rivale de celle d'Ithamar, un prêtre docile et fidèle auquel il assurera une longue postérité, et de cette postérité le suprême sacerdoce ne sortira jamais plus. I Reg., 11, 27-36. Cette menace eut son accomplissement dans les premiers temps du règne de Salomon. Le grand-prêtre Abiathar, descendant d'Iléli, compromis une première fois vers la fin du règne de David dans le complot d'Adonias, III Reg., 1, 7, et continuant dans la suite de favoriser les visées ambitieuses de ce prince, fut relégué par Salomon dans sa terre d'Anathoth avec interdiction de remplir les fonctions sacerdotales, III Reg., II, 26-27, bien qu'il continuât à porter le titre de grand-prêtre en même temps que Sadoc de la famille d'Éléazar. Ill Reg., IV, 4. Sadoc, depuis longtemps le collègue d'Abiathar dans le pontificat, exerça seul désormais cette charge et la transmit en héritage à ses descendants, à l'exclusion perpétuelle de ceux d'Ithamar et d'Heli. Voir ABIATHAR et SADOC.

L'historien sacré ne dit rien qui puisse nous renseigner sur le temps qui s'écoula entre ce premier avertissement et celui dont fut chargé Samuel. Il nous raconte seulement comment cette mission fut confiée au jeune lévite et de quelle manière il s'en acquitta. Une muit, appelé trois fois par une voix qu'il prit pour celle d'IIéli, il accourut chaque fois auprès du pontife. Celui-ci reconnut dans ces appels réitérés une intervention de Dieu; aussi après le troisième, recommanda-t-il à Samuel de répondre, si on l'appelait encore : « Parlez, Seigneur, votre serviteur vous éconte. » Samuel le fit, et Dieu confirma ses premières menaces contre Héli et sa famille, qu'il allait rejeter à tout jamais, après des évenements tels que « les deux oreilles en tinteraient à quiconque en apprendrait la nouvelle ». Le matin venu, Iléli appela Samuel qui n'osait se présenter; il l'adjura de ne rien lui cacher; puis, ayant entendu la sentence de Dieu, il dit : « Il est le Seigneur, que ce qui est bon à ses yeux

soit fait. » I Reg., III, 2-17.

Il semblerait, d'après I Reg., III, 41, que le châtiment annoncé était proche; mais le y. 19 fait supposer, au contraire, qu'il se fit encore attendre assez longtemps. Quoi qu'il en soit, à l'heure marquée par Dieu, il éclata comme un coup de foudre et atteignit à la fois lléli, sa famille et le peuple d'Israël. Attaqués et battus par les Philistins à Aphec, les Israélites envoyèrent prendre l'arche à Silo, comptant que sa présence serait pour eux un gage de victoire; mais cette confiance fut cruellement déçue : quatre mille hommes avaient péri dans le premier engagement, vingt mille resterent cette fois sur le champ de bataille, et parmi eux Ophni et Phinées. De plus, l'arche fut prise par les Philistins et resta entre leurs mains, I Reg., IV, 1-11. Pendant ce temps Héli. qui était devenu aveugle, attendait l'issue du combat, assis, probablement à la porte du sanctuaire selon sa coutume, et tourné vers le chemin d'Aphee; il tremblait pour l'arche du Seignenr. Un homme de Benjamin, échappé au désastre, courut en porter la nouvelle à Silo; toute la ville retentit alors de clameurs et de gémissements. Ileli demandait ce que voulaient dire ces plaintes et ce tumulte confus, lorsque le Benjamite arriva enfin jusqu'à lui et lui annonça successivement la défaite de l'armée, la mort de ses deux fils et la capture de l'arche. Cette dernière nouvelle le frappa au cœur, il tomba de son siege à la renverse et se brisa la tête. Il avait quatrevingt-dix-huit ans. I Reg., IV, 12-18.

On a porté sur lléli des jugements opposés. Cerlains, surtout parmi les anciens, considérant plutôt les réprimandes divines et le châtiment terrible qu'il s'attira, le jugent avec une grande sévérité; quelques Pères vont même jusqu'à désespérer de son salut. Les autres com-

mentateurs en plus grand nombre, principalement les modernes, se montrent indulgents. Cf. S. Jean Chrysostome, Adv. oppugn., III, 3, t. XLVII, col. 352; Hom. LIX in Gen., 5, t. LIV, col. 519; Hom. XVII in Matth., 7, t. LVII, col. 264; Hom. VIII in Act., 3, t. Lx, col. 73; Hom. de viduis, 8, t. Li, col. 328. Sans justifier une faiblesse que Dieu a condamnée, ils voient dans le caractère violent de ces deux prêtres corrompus et incorrigibles, Ophni et Phinées, une circonstance qui peut excuser en partie la timidité avec laquelle Héli réprime leurs désordres et atténuer sa culpabilité. Ils font ressortir d'autre part les vertus réelles d'Iléli que lui reconnaissent d'ailleurs ses censeurs les plus rigoureux. Il est certain en effet que le malheureux pontife nous apparaît doué des qualités les plus recommandables. Accessible à tous, doux et bienveillant, 1 Reg., 1, 17, 26; 11, 20, il parle d'ailleurs et agit toujours comme un homme profondément religieux, et la pensée de Dieu revient dans tous ses discours; il s'incline humblement devant les arrêts du Seigneur, sans murmurer ni s'excuser, I Reg., II, 27-36; III, 18; il veille au respect dù au lieu saint, I Reg., 1, 13-14, et ne s'en éloigne ni le jour ni la nuit, 1, 9, 25; 11, 19-20; III, 2-3, 15; iv. On dirait qu'il ne vit que pour la maison de Dieu et pour l'arche sainte sur laquelle le Seigneur réside; il est plus soucieux du sort de l'arche emmenée à Aphec que de celui de ses deux fils et, tandis qu'il avait appris leur mort sans défaillir, il ne put supporter la nouvelle que l'arche était tombée au pouvoir des ennemis de Dieu. I Reg., tv, 13, 18. On peut même dire que les jugements favorables à lléli sont implicitement confirmés par l'historien sacré, car d'après I Reg., 1, 17, 19-20, et surtout d'après II, 20-21, la bénédiction et les prières d'Héli paraissent avoir contribué à obtenir à Anne la fécondité si ardemment désirée. Dieu lui-même en confiant à Héli, par un dessein particulier de sa providence, l'éducation de Samuel, a rendu témoignage à la vertu du grand-prêtre. Pour former l'esprit et le cœur de celui qui devait, dans les plans divins, faire l'unité nationale d'Israël par l'établissement de la royauté et assurer en même temps l'existence de la théocratie par l'institution du prophétisme, les leçons d'un maître ne suffisaient pas; il fallait en outre le spectacle prolongé et constant des verlus de l'homme privé et de celles du E. Palis. chef du peuple.

2. HÉLI (grec: 'H).i), donné dans saint Luc, III, 23, comme le dernier des ancêtres de Notre-Seigneur, selon la chair. Il est regardé par plusieurs Pères et des exégètes comme le même que Joachim, le père de la Vierge Marie, selon les évangiles apocryphes et certaines traditions orientales. Voir GÉNÉALOGIE 2, col. 166.

HÉLIODORE (Ἡλιόδωρος, « don du soleil »), ministre du roi de Syrie, Séleucus IV Philopator. Lorsque Apollonius, gouverneur de Cœlésyrie, à l'instigation de Simon, intendant du Temple, eut persuadé à Séleucus de s'emparer des trésors conservés dans l'enceinte sacrée, le roi envoya à Jérusalem Héliodore, son ministre des finances, avec ordre de s'emparer de l'argent. Héliodore se mit en route, en apparence pour visiter les villes de Syrie et de Phénicie, mais en réalité pour exécuter l'ordre du roi. Arrivé à Jérusalem et reçu cordialement par le grandprètre Onias, il lui déclara le but de sa mission. C'était un usage commun dans l'antiquité de confier aux temples la garde du trésor des particuliers. Onias représenta à lléliodore que cet argent était en dépôt, que c'était la subsistance des veuves et des orphelins et qu'il était impossible de tromper ceux qui avaient eu confiance dans un temple honoré dans le monde entier pour sa sainteté. Héliodore passa outre et s'apprêta à exécuter les ordres du roi. Le jour où il entra dans le temple, les prêtres, les femmes et tout le peuple se mirent en prières pour demander à Dieu de protéger lui-même le dépôt qui lui avait été confié. Lorsque le ministre syrien entra dans le lieu saint avec ses satellites, lui et sa troupe furent frappés d'impuissance et de terreur. Ils virent apparaître un cavalier revêtu d'une armure dorée et monté sur un cheval magnifiquement harnaché. Le cheval s'élança avec impétuosité et frappa Héliodore de ses sabots de devant. En même temps, deux jeunes hommes richement vetus le frappérent à coups redoublés. Héliodore tomba à la renverse et on dut l'emporter sans connaissance dans une chaise à porteurs. Le peuple remercia le Seigneur de ces marques de la protection divine, mais quelques amis d'Héliodore vinrent prier Onias d'invoquer le Très-llaut pour qu'il sauvat la vie du ministre. Le grand-prêtre, pensant que le roi accuserait les Juifs d'avoir commis un attentat contre lléliodore, offrit une victime salutaire pour obtenir sa guérison. Pendant qu'Onias priait, les jeunes gens qui avaient frappé Héliodore s'approchérent de lui et lui dirent : « Rends graces au grand-prêtre Onias, car c'est à cause de lui que le Seigneur t'a donné la vie. Et toi, flagellé par Dieu, annonce à tous les merveilles de sa puissance, » Puis ils disparurent. Héliodore offrit une victime au Seigneur, remercia Onias et retourna auprès du roi à qui il raconta ce qui s'était passé. Le roi attribua sans doute à Héliodore l'insuccès de sa démarche, car il manifesta l'intention de la faire renouveler par un autre. Séleucus demanda en eflet à son ministre qui lui paraissait propre à accomplir cette mission. Héliodore lui répondit : « Si tu as quelque ennemi ou quelqu'un qui ait formé des desseins contre ton royaume, envoie-le lá-bas et tu le reverras tlagellé, si toutefois il en échappe, parce qu'il y a vraiment en ce lieu une vertu divine. » Il Mach., 111, 7-40. — Héliodore est connu par deux inscriptions grecques trouvées à Délos en 1877 et en 1879. Ces inscriptions nous indiquent le nom de son père qui s'appelait Eschyle, et sa patrie, Antioche. La première lui donne le titre de σύντροφος τοῦ βασιλέως, « parent du roi, » qui était un titre de noblesse donné aux plus hauts personnages de la cour des rois de Syrie. Elle indique aussi ses fonctions έπὶ τῶν πραγμάτων τεταγμένον, « préposé aux all'aires royales; » ce sont les termes mêmes dont se sert le Ile livre des Mach., III, 7. Bulletin de correspondance hellénique, 1877, p. 285; 1879, p. 361. Ct. F. Vigouroux, Les Livres Saints et la critique rationaliste, 4° édit., in-12, Paris, 1891, t. iv, p. 621. Polyhe, xvi, 39, 3, cité par Joséphe, Ant. jud., xiii, 3, 3, semble faire allusion au prodige opéré dans le Temple, mais renvoie à plus tard le récit des détails. Le IVe livre apocryphe des Machabées mentionne l'intervention miraculeuse des cavaliers célestes, avec des détails différents. mais il attribue la tentative de violation du temple à Apollonius lui-même, Plus tard Héliodore assassina Séleucus et essaya, mais sans succès, de s'emparer de son trône. Appien, Syriac., 15. E. Beurlier.

4. HÉLIOPOLIS, nom par lequel la Vulgate, après les Septante, désigne la ville de On dans la Basse-Égypte. Ceux-ci, en effet, traduisent ainsi, Exod., 1, 11: "Ων, η έστεν 'Πλιούπολις. Le mot On lui-même, en hébreu γν, Gen., xli, 50, ou par contraction γν, xli, 45; xlvi.

20, n'est pas autre que la consideration de la hiéroglyphes. Il. Brugsch, Geographische Inschriften, 3 in-4°, Leipzig, 1857-1860, t. 1, p. 254, observe que souvent en égyptien il faut prèter à l'a un son se rapprochant de l'o. Brugsch constate dans l'ouvrage que nous venons deciter. L. 1, p. 254-255, que des deux villes portant le nom de An. celle de la Basse-Egypte ou du nord, Héliopolis, était appelée An-Mehit, et celle de la Haute-Égypte ou du sud, Hermonthis, An-Res. On signifie « pilastre, colonne ». Cf. Jer., XLIII, 13. Son nom sacré était Pi-Râ, « demeure du soleil. » C'est sans doute à ce nom sacré que fait allusion saint Cyrille d'Alexandric, In Ose., x, 4, CXIII, L.XXII.

col. 244, quand il dit que On signifiait soleil: "Ων δέ ἐστι κατ' αὐτοὺς ὁ ἢλιος. Les prophètes d'Israèl ont fait plusienrs fois allusion à ce nom sacré de « demeure du soleil », et de là est venu chez les Grecs et dans les Septante le nom d'Iléliopolis.

l° C'est dans Gen., xLi, 45, 50, et xLvi, 20, qu'il est question pour la première fois de On, la ville d'où était le prêtre Putiphar (Poti-Phéra), père d'Aseneth voir I. I, col. 4082), la jeune fille que le pharaon donne pour femme à Joseph, sauveur de l'Égypte et devenu grandmaître de la maison royale. On a observé à bou droit que le nom de Poti-Phéra ou Petephré, qui se trouve souvent dans les hiéroglyphes, convenait parfaitement à un prêtre d'Héliopolis. Il signifie : « Le donné (consacré) à Rà » et justement On était la ville où le Soleil, Rà, était



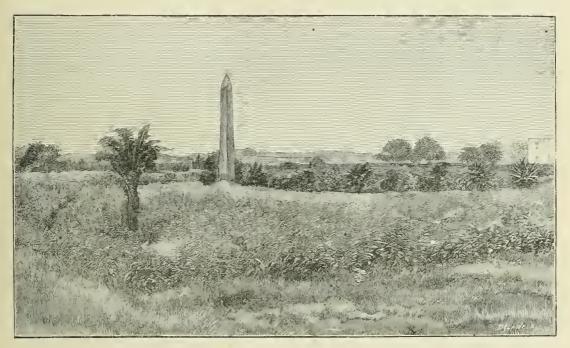
121. - Le sycomore (arbre de la Vierge), à Matarièli. D'après une photographie.

adoré. - 2º Dans la version des Septante, On ou Héliopolis est mentionnée Evod., 1, 11, comme une des trois villes fortes, qui, avec Phithom et Ramses, furent bâties par les Israélites sur l'ordre du pharaon oppresseur du peuple de Dieu. Le texte hébreu ne parle que des deux dernières et les qualifie, non pas de villes fortes, mais de magasins ou de docks royaux. La Vulgate suit l'hébreu et, si la leçon des Septante était la vraie, il faudrait dire qu'Héliopolis fut, non pas fondée, mais restaurée ou fortifiée par les fils d'Israel habitant les terres de Gessen et condamnés à exécuter, dans les districts voisins, de durs travaux sous le bâton d'impitoyables surveillants. - 3º Plusieurs ont eru qu'Isaïe, xix, 18, voulant désigner une des cinq villes d'Égypte qui, selon sa prophétie, parleraient la langue de Chanaan, avait nommé Héliopolis, la cité du Soleil, 'Ir-ha-hérés, Et de fait Onias, le grand-prêtre des Juifs en Égypte, se prévalut de cet oracle pour obtenir la permission de bâtir un temple dans le district ou le nome d'Héliopolis que, selon lui, Isaïe avait clairement désigné. A vrai dire, le texte hébreu que nous avons porte Tr-ha-hérés, « cité de destruction, » au lieu de cité du Soleil; mais il pourrait se faire que

cette corruption du texte fût l'œuvre tardive des Juifs palestiniens, jalonx de flétrir l'entreprise schismatique d'Onias, fondateur en Egypte d'un temple rival de celui de Jérusalem. - 4º En tout cas, c'est bien d'Iléliopolis que parle Jérémie quand il dit, xLIII, 13, de Nabuchodonosor : « Il s'enveloppera du pays d'Égypte, comme le berger de son vêtement. Il brisera les piliers (στύλοι, statuæ) de Bet Sémés au pays d'Égypte, et il brûlera par le fen les maisons des dieux de l'Égypte. » Ces piliers étaient certainement les superbes obélisques qui formèrent l'incomparable avenue du temple du Soleil. Voir Bethsames 4, t. 1, col. 1737. — 5° Ezéchiel, xxx, 17, nomme également la célèbre cité : « Les jeunes hommes d'On et de Pi-Beseth (la Vulgate dit : d'Iléliopolis et de Bubaste) tomberont par l'épée et ces villes iront en captivité. » Seulement, par un changement de ponctua-

savants de tous pays allaient les consulter et Strabon nous dit, XVII, 27, que, quand il visita le temple d'Héliopolis, on lui montra les appartements où Platon et Eudoxe l'astrouome avaient vécu durant trois ans. Il ajoute que, par malheur, de son temps, il n'avait plus trouvé là que des descendants fort déchus des anciens maîtres de la science, quelques prêtres pleins d'ignorance, et posant en cicerones ridicules. C'est dans le fameux temple de Rà qu'on élevait le bœuf Mnévis, et que le phénix était supposé venir, tous les cinq cents ans, rendre le dernier soupir sur un bûcher d'encens et de myrrhe où il retrouvait une vie nouvelle.

Nous avons visité deux fois les ruines d'Héliopolis. Un obélisque (voir fig. 528, t. 1, col. 4737) en marque encore la place par delà les champs soigneusement cultivés, à une heure et demie au nord du Caire et à



122. — Vue de la plaine d'Héliopolis. D'après Maspero, Histoire ancienne, t. 1, p. 507.

tion voulu, il transforme On en Aven qui signifie aussi « vanité », plus spécialement « vanité des faux dieux », et il stigmatise ainsi l'idolàtrie de la ville du Soleil. Voir Aven, 3°, t.1, col. 1288. — Le voisinage d'Onion ou Onias, dont on croît avoir retrouvé les ruines à Tell el-Yahoudéh, autorise à croîre que de nombreuses corporations juives s'étaient établies dans le nome héliopolitain et elle peut paraître acceptable, la tradition supposant que Joseph et la Sainte Famille, obligés de s'expatrier pour un temps, se réfugièrent dans ce milieu (fig. 121) où tout ouvrier juif était sûr de trouver avec du travail un refuge auprès de ses compatriotes.

2º Héliopolis fut, peut-être, la plus ancienne ville capitale de l'Égypte. Memphis la suivit de près. Thèbes ne vint qu'en troisième rang, si on en juge par les inscriptions hiéroglyphiques où les privilèges de ces cités sont consignés. On sait que le culte du soleil rendit de tout temps lléliopolis célèbre. Les prêtres, très nombreux, y étaient fort réputés pour leur science. Ils formaient, auprès du temple, dans des locaux spacieux dont un mauscrit du British Museum nous a donné la description, une sorte d'université puissante. Hérodote, II, 3. — Les

cinq minutes de Matarich (fig. 422), village qui a pent être conservé le nom d'Héliopolis, puisque Ma-ta-ra, en copte, signifie : « Maison du Soleil. » De l'antique cité il ne reste que des monceaux de décombres sans intérêt. Les arasements des murs construits en briques crues de forte dimension et mélées de jonc et de paille, comme à Tanis et à Phithom, mesurent en certains endroits jusqu'à quinze mètres d'épaisseur. Ce qui était en pierre dure ou en marbre a été, depuis longtemps, employé à bâtir les maisons du Caire ou à faire de la chaux. L'enceinte, correctement rectangulaire à l'orient, se ferme d'une façon assez irrégulière à l'occident. De ce côté était la porte principale. On y a trouvé des débris de sphinx. Comme l'obélisque qui subsiste est dans l'axe de cette porte, on peut supposer qu'une avenue de ces êtres fantastiques, ici comme dans les plus célébres sanctuaires de l'Égypte, conduisait aux obélisques précédant le temple. De ce temple, si bien décrit par Strabon, on ne voit plus trace, probablement parce que le niveau du terrain se trouve exhaussé de plusieurs mètres par les alluvions du Nil. Ainsi l'obélisque, encore debout, est enfoui par sa base de près de

dix mêtres dans le sol. Il mesure quand même dix-neuf mêtres de haut. On sait qu'il est le frère de ceux qui furent portés à Rome, à Alexandrie et au cirque de Constantinople. Le carlouche d'Osortesen ler, de la xnº dynastie, établit qu'il est un des plus anciens de l'Égypte. Une inscription, répétée sur les quatre faces (en voir la traduction dans Notre voyage aux pays bibliques, t. 1, p. 85), est en partie recouverte par des nids d'abeilles maçonneuses. Quelques pauvres fellahs ont créé, non loin du superbe monolithe, le petit village de Tell el-Ilesn, qui acheve d'humilier ces tristes ruines. On éprouve une profonde tristesse à contempler ce que le temps et les hommes ont fait de la famense lléliopolis. - Voir Strabon, XVII, 1, 27-30; Description de l'Egypte, Paris, t. v, 1820, p. 66-67. E. LE CAMUS.

2. HÉLIOPOLIS, nom donné par les Grecs et les Latins à Baalbek, ville de Cœlésyrie. Les exégètes ont identifié avec cette Héliopolis diverses villes appelées de noms différents dans la Sainte Écriture. Voir BAALBEK, t. 1, col. 1328.

HÉLISUR (hébreu: 'Ělîşûr, « Dieu est mon rocher; » Septante : 'Ελισούρ) : fils de Sédeur et chef de la tribu de Ruben, dans le désert du Sinaï. Num., x, 48.

HELLENISME (έλληνισμός), adoption on imitation des mours ou des manières greeques. Il fut introduit en Palestine par Jason : την δ'ούτως άκμή τις έλληνισμού καὶ πρόσδασις άλλοφυλισμού, « l'hellénisme commença ainsi à fleurir et les mœurs étrangères à pénétrer par le fait de l'impie Jason. » II Mach., 1v, 43.

1. Envahissement de la Palestine par l'hellénisme. Les rapports de la Palestine avec le monde grec remontent plus haut qu'on n'est généralement disposé à le croire. Quand les Phéniciens, les plus grands marchands et les plus habiles colons de l'antiquité, commencèrent à décliner, les Grees héritérent de leur commerce et de

lenr esprit colonisateur.

Avant Alexandre, il y avait déjà un établissement grec à Acre, près de cette plaine d'Esdrelon qui est le carrefour de la Palestine. Vers la même époque, les Grecs faisaient un commerce assez actif avec les villes de la côte palestinienne, Gaza, Ascalon et Dora, M. Frd. J. Bliss, dans le Palestine exploration fund, Quarterly statement, 4893, p. 53, croit avoir découvert, à Tell el-Ilésy (Lachis), des vases de provenance greeque, datant du VIIº au IVe siècle avant J.-C. Cependant, l'invasion générale de l'hellénisme ne commence qu'avec Alexandre le Grand. Après avoir écrasé les forces de Darius au Granique (334) et de nouveau à l'Issus (333), le héros macédonien tomba comme la foudre sur la Phénicie et le pays des Philistins. Tyr le retint sept mois, Gaza deux mois encore. S'il vint à Jérusalem (comme Joséphe l'affirme et après lui - mais non pas nécessairement d'après lui - le Tahmud), son passage dut être trop rapide pour laisser de traces. D'ailleurs, il semble s'être comporté avec les Juifs d'une façon très libérale et n'avoir pas appliqué chez eux le système d'hellénisation à outrance dont il était contumier. En tout cas, des cette époque ou un peu plus tard, le territoire juif fut cerné de villes helléniques, à l'influence desquelles il ne put se fermer totalement. Il n'est pas improbable que deux de ces villes, Pella et Dion, datent d'Alexandre (voir Étienne de Byzance au mot Δτον, édit. Dindorf, 1825, t. 1, p. 155), soit qu'il les ait créées, ces deux villes, soit qu'il les ait seulement restaurées et peuplées d'éléments grecs. Peu après Dion et Pella s'élevérent Philadelphie, sur l'emplacement de Rabbath-Ammon, Gadara et Abila, Ces deux dernières étaient déjà des places importantes en 218 avant J.-C., puisqu'elles sont mentionnées avec la Samarie, la Batance et la Judée, au nombre des conquêtes éphémères d'Antiochus le Grand, Joséphe, Ant. jud., XII, 111, 3, d'après Polybe, xvi, 39. C'est en l'an 63, à

tons tout à coup l'existence d'un grand nombre de villes grecques au delà du Jourdain. Pompée les affranchit, c'est-à-dire les délivra de la suzeraineté des Juils, et la plupart d'entre elles consacrérent la mémoire de cet événement par l'adoption d'une ère commune, connue sous le nom d'ère de Pompée. La mesure de leur liberté varia sans doute beaucoup suivant les villes et suivant les temps. En général, elles pouvaient s'administrer à leur gré, conclure des traités de commerce et des alliances défensives, elles avaient le droit d'asile, elles jouissaient du privilège de frapper des monnaies autonomes; mais, pour la politique, elles étaient sous le contrôle de César et de son représentant, le gouverneur de Syrie; elles étaient assujettics au service militaire, payaient l'impôt, et Auguste put en céder quelques-unes à Hérode le Grand. Parmi les villes délivrées par Pompée, Joséphe, Ant. jud., XIV, IV, 4; Bell. jud., VII, 7, mentionne expressément Pella, Dion, Gadara, signalées plus haut, et llippos; il faut y joindre Abila, Canata, Canatha, distincte de la précédente, et Philadelphie, qui toutes adoptérent, sur leurs monnaies, l'ère de Pompée. C'est très vraisemblablement à cette même époque que se forma la Décapole. Voir Décapole, t. 11, col. 1333, confédération composée primitivement de dix villes helléniques, dans un but de défense contre l'élément sémitique environnant. Envalue à l'Orient par l'hellénisme, la Palestine l'était aussi, et peut-être encore plus, du côté de la Méditerrance. Dès les temps les plus anciens. Gaza s'était ouverte à l'induence grecque. Joséphe, Ant. jud., XVII, xi, 4; Bell. jud., vi, 3, lui donne le nom πολις Έλληνίς. Cela datait de loin. Les monnaies de Gaza sont frappées au même titre et offrent les mêmes types que celles d'Athènes; ce qui a fait croire qu'elles ont été adoptées bien avant Alexandre le Grand, au temps de l'hégémonie athénienne. On a des monnaies d'Ascalon frappées à l'effigie d'Alexandre. Dans cette ville, l'hellénisme put se maintenir intact et se développer à l'aise; car, parmi-les villes de la côte, Ascalon échappa seule aux conquêtes des Asmonéens. A partir de l'an 404 avant J.-C., elle est indépendante et frappe des monnaies autonomes en prenant cette année pour point de départ d'une ère spéciale. Joppé fut entraînée, elle aussi, dans le courant hellénique. L'influence des Ptolémées s'y fait surtout sentir. Sous les Machabées, elle fut, il est vrai, le théâtre d'une forte réaction judaïque. Mais, la partir de Pompée, l'hellénisation reprit de plus belle pour ne plus s'arrêter. Raphia. sur la frontière de l'Egypte, était trop éloignée du centre de la Judée pour ne pas graviter dans l'orbite de la civilisation hellénique. D'autres villes de cette région, Azot, Jamnia, la Tour de Straton, Dora furent rendues à la liberté par Pompée, l'an 63 avant J.-C. Cela signifie qu'antérieurement aux conquêtes des Asmonéens, elles jouissaient d'une certaine autonomie et avaient adopté la constitution des cités grecques. Pour Anthédon et Apollonia, leur nom seul, à défaut d'autre document, serait une preuve de leur origine hellénique. En remontant le rivage, vers le nord, nous rencontrons encore Ptolémaïde, l'antique Accho, dont le nom primitif revit dans l'appellation actuelle de Saint-Jean d'Acre. Des marchands grees y avaient déjà un comptoir au temps d'Isée, Orat., iv, 7, édit. Teubner, 1860, p. 52, et de Démosthène, Orat., LII, 20, 4e édit. Teubner, 1889, t. III, p. 496. Occupée par Alexandre le Grand, elle frappa assez longtemps des monnaics à l'effigie du conquérant macédonien. Ptolémée II lui donna son nom. Les rois de Syrie et d'Egypte, qui la possédérent tour à tour, la favorisérent et l'embellirent à qui mieux mieux. Ainsi, à l'époque du grand soulévement de la Judée, Ptolémaïs prit fait et cause pour les Romains et massacra tous les Juifs qui l'habitaient, an nombre de 2000. Joséphe, Bell. jud., 11, xvIII, 5. H. PROGRÈS DE L'HELLENISME SOUS ANTIOCHUS ÉPI-

l'occasion des conquêtes de Pompée, que nous consta-

PHANE. - Jusqu'en 174, date de l'avenement d'Antio-

chus IV Épiphane, l'hellénisme n'avait pénétré en Palestine que du dehors; à partir de cette époque, il y eut à l'intérieur un mouvement si prononcé que c'en était fait du judaïsme si la violence même de la poussée hellénique n'avait déterminé la réaction des Asmonéens. Le fauteur le plus ardent de l'hellénisme fut le propre frère du grand-prêtre Onias III. Son nom hébreu était Jésus, mais il l'avait grécisé en Jason. Il avait acheté d'Antiochus IV le sonverain pontificat. Il obtint au prix de 150 talents la permission de bâtir un gymnase et une salle d'exercices pour les jeunes gens, voir Éphébée et GYMNASE, avec le titre de citoyen d'Antioche pour les habitants de Jérusalem. En même temps, il fit tous ses efforts pour décider ses compatriotes à se gréciser. Εὐθέως ἐπὶ τὸν ἐλληνικὸν χαρακτήρα τοὺς ὁμορύλους μετήγε. H Mach., Iv, 10. L'engonement subit des Juifs pour les coutnmes nouvelles est inexplicable, à moins d'admettre antérieurement une lente infiltration d'esprit hellénique. Le terrain était prêt et la semence à peine jetée levait aussitot. Profitant de l'autorisation reçue, Jason fit bâtir un gymnase sous la forteresse de la ville et força les plus nobles et les plus forts des jeunes gens, à prendre part aux jeux et aux exercices. La Vulgate traduit : Ausus est optimos quosque epheborum in lupanaribus ponere; mais cette version est inexacte. Le texte porte : ὑπὸ πέτασον ήγεν, Il Mach., IV, 12; « il les mena sous le chapeau, » c'est-à-dire il leur fit prendre le chapeau à larges bords, πέτασος, qui abritait contre la pluie et le soleil les jeunes gens s'exercant à la palestre, chapeau avec lequel est représenté Mercure, patron du gymnase et protecteur des jeux. Ainsi, par le fait du chef suprème de la religion hébraïque, du successeur d'Aaron, l'hellénisme florissait et les mœurs exotiques prospéraient dans la cité sainte. C'était au point que les prêtres, dédaignant le sanctuaire et negligeant le service de l'autel, couraient prendre part aux amusements inconvenants (χορηγίας) de la palestre et se provoquaient mutuellement aux jeux du disque. Ils comptaient pour rien les gloires nationales et n'avaient d'estime que pour les honneurs de la Grèce. Il Mach., IV, 14-15. Voyant avec quelle facilité ses concitoyens se faisaient aux mœurs étrangères, Jason crut pouvoir tout oser. Comme des jeux quinquennaux allaient se célébrer à Tyr, en l'honneur de Melcarth, il voulut offrir lui aussi des sacrifices à l'Ilercule tyrien et envoya à cet effet une somme de trois cents drachmes. La Vulgate double ce chiffre : didrachmas trecentas, et la version syriagne fait plus que la décupler, elle ajoute trois mille drachmes. Le présent sans doute était minime, mais l'intention n'en restait pas moins sacrilège. Les députés de Jason eurent honte de leur mandat. Ils supplièrent le roi d'employer cet argent à un autre usage. On l'appliqua à la construction des trirèmes. Lorsque, peu de temps après, Antiochus traversa Jernsalem pour se rendre en Égypte, l'impie grand-prêtre lui fit, comme on pouvait s'y attendre, l'accueil le plus empressé et le plus enthousiaste. Le parti helléniste triomphait. II Mach., IV, 16-22.

Jason n'eut pas le temps d'achever l'hellénisation projetée. Il fut supplanté par un autre intrigant, son représentant auprés d'Antiochus, Ménélas. Voir MÉNÉLAS. Il Mach., IV, 23-25. Jason, destitué, s'enfuit au pays d'Ammon. D'après Joséphe, dont le récit, pour toute cette période, est assez confus, Ménélas se serait engagé à renier la foi de ses pères et à se conformer en tout aux mœurs helléniques. En conséquence, lui et ses partisans se seraient évertués à effacer les traces de la circoncision afin que, au hain et au gymnase, on les prit pour des Grecs. Ant. jud., XII, v, 1. Cependant, Ménélas, à peine installé, fut incapable de payer au monarque syrien les énormes sommes promises. Il se rendit à Antioche pour s'entendre avec le roi. Pendant ce temps, son frère Lysimaque le suppléa, II Mach., IV, 27, et se rendit si odieux qu'il fut massacré, dans le temple

tnème, par les Juiss révoltés. Voir Lysimaque. A partir de ce jour, la persécution contre les Juiss fidèles à la foi de leurs pères devint atroce. Antiochus décréta l'abolition des cultes nationaux « afin que tous ses sujets ne fissent plus qu'un seul peuple ». I Mach., 1, 43. Voir Antiochus IV, t. 1, col. 697. Il essaya de réaliser ses desseins, mais sa violence même amena une réaction.

III. RÉACTION CONTRE L'HELLENISME SOUS LES MACHA-BÉES. - Le soulévement des Machabées ent pour cause déterminante la religion et non la politique. Sans doute Matathias et ses cinq fils étaient d'ardents patriotes, navrés de voir l'humiliation et l'abaissement de la nationalité juive, mais s'il se fût agi seulement de payer le tribut à l'étranger, ils se seraient contentés de pleurer et de gémir dans leur terre de Modin. C'est quand on vint les sommer de sacrifier à Jupiter, quand sous leurs yeux un malheureux Juif s'avança vers l'autel pour y offrir de l'encens, que leur colère fit explosion. Ils tuérent l'apostat ainsi que le délégué du roi et s'enfuirent au désert. Ils partaient au nombre de dix; bientôt ils étaient six mille. C'était une révolution. Après les victoires répétées de Judas, la cause de l'indépendance juive était gagnée et l'œuvre de restauration pouvait commencer. Voir Judas Machabée.

La période asmonéenne fut signalée, d'un bout à l'autre de la Palestine, par un recul de l'hellénisme. Mais si le judaïsme gagnait, c'était surtout au point de vue religieux; car l'infiltration grecque se faisait sentir de plus en plus dans le langage et dans les mœurs. Les noms grecs des derniers Asmonéens et leurs rapports fréquents avec Rome

et la Gréce suffiraient seuls à le prouver.

IV. REPRISE DE L'HELLÉNISME SOUS LES HÉRODES. --Hérode ler établit à Jérusalem des jeux quinquennaux en l'honneur d'Auguste. Il bâtit à l'intérieur de la ville un splendide theatre et, au dehors, sur la route de Samarie, un amphithéatre d'une égale magnificence. De Saulcy, Histoire d'Hérode, roi des Juifs, Paris, 1867, p. 179-182. Il y convoqua les luttenrs les plus habiles, les musiciens les plus renomnés. Courses de chevaux, exhibition d'animaux enrieux, combats de bêtes féroces entre elles ou avec des gladiateurs, rien ne manquait au spectacle. C'était rompre audacieusement en visière avec les traditions les plus respectées du judaïsme. Le scandale fut grand. Il fut porté à son comble par des mannequins revêtus d'armures que les Juiss prenaient pour des statues habillées. Pour calmer l'effervescence, Îlérode fit démonter ces trophées aux yeux du public. Les rieurs furent de son côté, mais il comprit qu'il fallait proceder avec lenieur et prudence et ne pas heurter de front le préjugé populaire. Il le comprit mieux encore quand dix conjurés tentérent de le poignarder en plein théâtre. L'attentat avorta, mais l'exaltation des complices et leur joie sereine au milieu des plus affreux tourments le glacèrent d'effroi. Il vit que le temps n'était pas venu d'implanter l'hellénisme dans la ville sainte et se rendit à Samarie. Il en fit une colonie militaire pour ses vétérans. La ville fut nommée Sébaste en l'honneur d'Auguste (en grec Σεδαστός); elle eut son temple (ναός) et son enceinte sacrée (τέμενος). La Tour de Straton, qui devait servir de port à la nouvelle capitale, ne fut pas moins bien traitée. Elle s'appela désormais Césarée, en l'honneur de César. Ses splendides monuments, theatre creusé dans le roc, amphithéâtre tourné vers la mer, etc., tout était éclipsé par le temple d'Auguste, construit sur des soubassements pour être aperçu de plus loin. A Césarée, ville à demi païenne, Hérode n'eut pas le scrupule qui l'avait arrêté à lernsalem. Le temple achevé, il y plaça la statue de Rome et celle d'Auguste. Du reste, même à Jérusalem, il se départait peu à peu de la réserve qu'il avait affectée d'abord. En reconstruisant le temple, il fut obligé de suivre les formes et les dispositions traditionnelles, mais il ne craignit pas d'y placer l'image d'un aigle en pierre

Josephe, Ant. jud., XVII, vi, 2; Bell. jud., 1, xxxiii, 2. Des monuments pareils à ceux dont nous venons de parler s'élevèrent ailleurs. Tibériade eut son stade, Bell. jud., H, xxI, 6, Tarichée son hippodrome, Bell. jud., 11, XXI, 3. Jéricho son théâtre, Ant. jud., XVII, vi, 3, son amphithéatre, Bell. jud., 1, xxxIII, 8, et aussi son hippodrome. Ant., XVII, vi, 5. Au commencement de sa Guerre des Juifs, Josephe donne le résumé des bâtimenis hellénistes d'Ilèrede, I, xxi, 11, qui fut imité par ses successeurs, spécialement par Hérode Antipas, Joséphe. Vita, 12, et les deux Agrippa, Ant., XIX, vii, 5; XX, ix, 4. Bethsaïde, de simple bourgade qu'elle était, fut érigée en ville par le tétrarque Philippe, et surnommée Julias en l'honneur de Julie, lille d'Auguste. Ant., XVIII, II, 1. Au même Philippe est du l'agrandissement et l'embellissement de Césarée, centre à peu près païen, où les Juits étaient peu nombreux. Josephe, Vita, 13. Le premier Hérode y avait dějá båti un temple dédié à Auguste, Ant., XV, x, 3; Philippe lui donna son nom accouplé à celui de César, Césarée de Philippe, et Agrippa, suivant les traditions de famille, continua à l'orner de monuments, grees de gout et de style. Ant., XX, IX, 4. Entièrement paienne fut également Tibériade, élevée sur une nécropole par Hérode Antipas, et peuplée de mendiants et d'aventuriers étrangers. Les renseignements précis nous manquent sur Sepphoris, reconstruite par le même Antipas, et qui était, au moment de la guerre de l'indépendance, la ville la plus grande et la plus forte de toute la Galilée. Les monuments de style grec dont nous venons de parler prouvent l'influence de l'hellénisme dans le domaine de l'art; cependant, au point de vue de la culture générale, cette inlluence peut avoir été assez superficielle. Les monnaies à légendes grecques prouvent aussi un progrès de l'hellénisme dans les sphères administratives, mais, à la rigueur, rien de plus. Les princes Asmonéens, lorsqu'ils émettaient des monnaies purement hébraïques, n'y inscrivaient que leur nom hébreu; dans les monnaies bilingues, la légende hébraïque contenait le nom hébreu, et la légende grecque le nom helléniste. Toutes les monnaies connues d'Antigone, rares d'ailleurs, sont bilingues. Celles d'Hérode n'ont plus que la légende grecque. Dans le champ, on voit des symboles variés empruntés à la tradition ou à la mythologie grecque, le cosque, le bouclier, le trépied. la corne d'abondance, le caducée, et même, si l'on en croit de Saulcy, Hérode, p. 388, l'aigle de profil. Un moyen sur et ingénieux de juger de la pénétration hellénique en l'alestine, au temps du Christ, serait le compte et l'examen des mots grees ou latins ayant reçu droit de cité dans l'idiome parlé à cette époque. C'est la méthode employée par Schürer, Geschichte des jüdischen Volkes, 3º édit., t. 11, p. 42-67. Senlement, comme les mots étrangers ne sont guère connus que par la Mischna, on ne sait presque jamais à quel moment ils sont entrés dans l'usage courant. D'autre part, les précieux renseignements fournis par le Nouveau Testament sont en trop petit nombre. Enfin, un autre moyen serait d'étudier jusqu'à quel point le grec était parlé ou compris en Palestine, quand le Sauveur commença à précher la bonne nouvelle. Zahn a traité à fond ce sujet, Einleitung in das Neue Testament, Leipzig, 1897, t. 1, p. 1-51. Voir Droysen, Geschichte des Hellenismus, 2º édit., Gotha, 1877-1878; Willrich, Juden und Griechen vor der makkabäischen Erhebung, 1895; Schurer, Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi, 3º édit., Leipzig. 1898; t. 11, Verbreitung der hellenis-tischen Uultur, p. 21-67, et Die hellenistischen Städte, p. 72-175. F. Prat.

HELLÉNISTE ('Ε)) τινιστής), nom donné aux Juifs qui, vivant au sein de la Dispersion (voir t. 11, col. 1441), avaient adopté peu à peu la langue et en partie les coutumes helléniques. Rentrés dans leur patrie ils

conservaient encore ce nom et se distinguaient ainsi des Hèbreux plus fidèles aux traditions de leurs ancètres.

1. Juifs hellénistes. — 1º La dispersion des juifs a précédé de longtemps le triomphe de la civilisation hellénique. Théglathphalasar III, Sargon, Sennachérib, Nabuchodonosor en avaient transporté un grand nombre sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Une petite partie seulement rentrèrent à la suite de Zorobabel et d'Esdras. Les autres restèrent en Babylonie, en Perse, en Médie et en Mésopotamie, et ils y furent rejoints dans la suite par bon nombre de leurs compatriotes, chassés de leur pays par les guerres ou la famine. Sous la domination des Séleucides, ils s'imprégnèrent plus ou moins d'hellénisme. - 2º L'émigration forcée ou volontaire vers l'Egypte remonte presque aussi haut. Au dire du pseudo-Aristée, Psammétique (sans doute Psammétique II, 591-589 avant J.-C.) aurait employé des mercenaires juifs dans sa guerre contre les Éthiopiens. D'après le même Aristée, d'autres Juifs, de gré ou de force, auraient accompagné les Perses en Egypte. Toujours est-il que, durant l'invasion des Chaldeens, un grand nombre de Juifs se réfugièrent sur la terre des Pharaons. Le plus illustre était Jérémie. Avant de les rejoindre, le prophète écrivit à ceux qui avaient cherché un asile à Migdal, près de Péluse, à Taphnis, à Memphis et à Phatures. Voir ces mots. Jer., xliv, 1. Plus tard, Alexandre, en fondant Alexandrie, v établit des Juiss avec droit de cité et divers autres privilèges, tel que celui de se choisir un ethnarque de leur nation. Josephe, Ant. jud., XIX, v, 2; Contra Apion., II, 4. Ptolémée, fils de Lagus, à la suite de son expédition victorieuse contre la Palestine, emmena, comme prisonniers ou otages, un certain nombre de Juiss - cent mille selon le faux Aristée. Joséphe, sans fixer le chissre, dit qu'ils provenaient des montagnes de la Judée, spécialement des environs de Jérusalem et aussi de la Samarie et du mont Garizim, et que Ptolémée les mit en garnison dans ses places fortes à côté des Macédoniens. Il ajoute que beaucoup d'antres Juifs les suivirent spontanément, attirés soit par la fertilité du sol égyptien, soit par la libéralité du roi. Ant. jud., XIII, 1. L'habile politique des Ptolémées porta ses fruits. Pendant les persécutions des Séleucides et les luttes héroïques des Asmonéens, les enfants d'Israël continuérent à demander à l'Égypte le calme et la sécurité. Ils y tronvaient d'innombrables compatriotes qui formaient pour ainsi dire une nation dans la nation, occupaient à Alexandrie deux quartiers sur einq, Philo. In Flaccum, édit. Mangey, 1742, t. H. p. 527, jouissaient d'une sorte d'autonomie civile, avaient des synagogues dispersées sur tout le sol égyptien, avec l'entière liberté de pratiquer leur culte, et à Léontopolis, à dix lieues au nord de Memphis, le temple élevé par Onias. Peut-être Philon n'exagére-t-il pas outre mesure quand il avance qu'il y avait de son temps en Égypte un million de Juifs. In Flaccum, t. II, p. 523. D'Egypte, ils avaient débordé dans la Cyrénaïque (Tripolitaine actuelle) et selon Strabon, cité par Joséphe, Ant. jud., XIV, vn, 2, ils formaient à Cyrène, du temps de Sylla, une des quatre classes de la population.

L'Égypte était pour les Juifs chassés ou persécutés un asile de prédilection, mais il n'était pas le seul. L'an 139 ou 138 avant J.-C.. Rome expédia de divers côtés une circulaire défendant de molester les Juifs ou de faire cause commune avec leurs ennemis. Cette circulaire était adressée par le consul Lucius aux rois Ptolémée d'Égypte, Démétrius de Syrie, Attale de Pergame, Ariarathe de Cappadoce. Arsace du pays des Parthes, ainsi qu'aux villes et contrées suivantes : Lampsaque, Sparle, Délos, Mynde, Sicyone, Carie, Samos, Pamphylie, Lycie, Halicarnasse, Cos, Sidé, Arad, Rhodes, Phasélis, Gortyne, Gnide, Chypre et Cyrène. I Mach., xv. 22-23. La plupart de ces États sont très connus. Au lieu de Lampsaque, leçon de la Vulgate, le grec porte Σαμψάμη

(quelques manuscrits ont Σαμψάχη) et le syriaque Samsonos. Ce doit être Samsoun, appelé aussi Amisus, à l'est de Sinope, sur la côte septentrionale de l'Asie Mineure. Ainsi se trouve vérifié le dire de Philon, d'après lequel les Juifs avaient pénétré jusque dans les coins les plus retirés du Pont. Leg. ad Caium, t. 11, p. 587. On voit que dès cette époque relativement ancienne les enfants d'Israël avaient déjà envahi tout le monde civilisé. Cf. Orac. Sibyll., III, 271. Strabon atteste que, du temps de Sylla (vers 85 avant J.-C.), il n'était pas facile de trouver un endroit du monde où la nation juive ne se fût établie. Dans Joséphe, Ant. jud., XIV, VII, 2. Cf.

Bell. jud., H. xvi, 4; VII, III, 3. Les Juifs s'étaient portés de préférence vers la Syrie et les cités helléniques de l'Asie Mineure. A l'exemple d'Alexandre et des Ptolémées, les rois de Syrie aimaient à mêler, pour les mieux fondre ensemble, les peuples soumis à leur domination. C'est ainsi qu'Antiochus le Grand transplanta en Phrygie et en Lydie deux mille familles juives de Mésopotamie. Josèphe, Ant. jud., XII, III, 3. Pour peupler leur grande capitale, Antioche, ils y offraient volontiers asile aux étrangers. Les Juifs furent les premiers à en profiter : c'était, au témoignage de Josèphe, la ville de Syrie où ils résidaient en plus grand nombre, Bell. jud., VII, III, 3. Cependant Damas en comptait 10 000, Bell., II, xx, 2, ou, selon une autre donnée, 18 000, Bell., VII, vIII, 7, lorsque éclata la guerre de l'indépendance. L'Asie Mineure n'était guère moins bien partagée. Vers 346, Aristote y avait rencontré un luif helléniste de langue et d'âme, d'après Joséphe, Cont. Apion., 1, 22, se référant à Cléarque, disciple d'Aristote. Si les Juifs émigrés adoptaient peu à peu la langue et prenaient l'esprit de la population ambiante, ils n'oubliaient pas pour cela leurs devoirs envers le temple et la mère patrie. Ils devenaient hellénistes au dehors et même à la surface de l'ame, mais au fond ils restaient Juifs, c'est-à-dire attachés invinciblement au culte de leurs ancêtres et à leur nationalité. Ils payaient toujours la capitation due au temple pour les frais du culte. Ciceron, Pro Flacco, 28, en 62 ou 61 avant J.-C. dans un éloquent plaidoyer, eut à justilier Flaccus qui avait trouvé commode de confisquer ce tribut volontaire : à Apamée cent livres pesant d'or, à Laodicée vingt, à Adramyttion et à Pergame une somme moindre. Pour une date un peu plus récente, Joséphe, Ant. jud., XIV, x, 1-26, nous fournit de précieux renseignements sur la condition du judaïsme dans un certain nombre de villes de l'Asie Mineure. A Pergame, les pouvoirs publics assurent les Juiss de leur bienveillance, se fondant sur d'anciennes relations amicales entre les deux peuples. A Sardes, sur l'invitation d'Antoine (50 avant J.-C.), on leur accorde une sorte d'autonomie et le libre exercice de leur religion. A Ephèse, où ils avaient depuis longtemps droit de cité, Joséphe, Cont. Apion., II, 4, le consul Lentulus les dispense du service militaire (en 49); Dolabella (en 43) et Junius Brutus (en 42) renouvellent ce privilège et y ajoutent celui d'une entière liberté religieuse. Tralles, Milet et Halicarnasse avaient accordé aux Juifs la même faveur, sur le désir ou l'ordre de Jules César. Voir aussi, pour le temps d'Auguste, Joséphe, Ant., XVI, vi, 2. On a trouvé à Phocée, à Magnésie du Sipyle, à Smyrne, à Hypæpa au sud de Sardes, à Iliérapolis, en plusieurs endroits de l'ancienne province du Pont, en Bithynie, en Crimée et ailleurs, cf. Corpus inscriptionum hebraicarum, Saint-Pétersbourg, 1882, des inscriptions funéraires ou autres faites par des Juifs ou concernant des Juifs. Mais comme elles sont sans date, il se peut qu'elles soient postérieures à la destruction de Jérusalem.

Pour la Grèce nous avons mieux que des inscriptions de date incertaine, nous avons le témoignage formel de Philon, Legat. ad Caium, 36, t. 11, p. 587, qui affirme l'existence des Juis en Thessalie, en Béotie, en Macédoine, en Étolie, dans l'Attique, à Argos, à Corinthe,

enlin dans la plupart des villes du Péloponèse. Saint Paul, dans sa seconde tournée apostolique, rencontre des Juifs en grand nombre à Philippes, à Thessalonique, à Bérée, à Athènes, à Corinthe. Act., xvi, 2-3; xvii, 1, 10, 17; xviii, 4, 7. Ils étaient à Sparte et à Sicyone dès le temps des Machabées. I Mach., xv, 23. Quant aux iles, Philon, loc. cit., nomme l'Eubée, Chypre et la Crète. Joséphe mentionne en outre Paros, Ant. jud., XIV, x, 8, et Mèlos. Ant., XVII, xii, 1.

Les relations diplomatiques des Juifs avec Rome remontent aux Machabées. 1 Mach., vин, 47-32; хи, 4-4; xiv, 21; xv, 15-24. D'après Valère Maxime, I, 111, 2, ils auraient été expulsés par le préteur llispalus ou llippalus pour cause de propagande religieuse. Ce fait arrivé l'an 139 avant J.-C. se rapporterait à l'ambassade envoyée par Simon. Mais les Juifs ne devinrent nombreux à Rome qu'après la prise de Jérusalem par Pompée en 63. Les affranchis, qui pouvaient payer le prix de leur liberté ou que leurs maîtres renvoyaient libres, allaient au delà du Tibre grossir le noyau juif qui s'y trouvait déjà. Philon, Leg. ad Caium, t. 11, p. 568. A la mort de César, ils se signalèrent par l'expression bruyante de leur deuil. Suétone, Cæsar, 84. L'an 4 avant J.-C. plus de 8000 d'entre eux se joignirent à l'ambassade juive envoyée contre Archelaüs. Joséphe, Ant. jud., XVII, x1, 1; Bell., II, v1, I. Lorsque, vingt-trois ans plus tard, ils furent chassés de Rome par Tibére, on en dirigea 4000 sur la Sardaigne pour y combattre les brigands. Tacite, Ann., 11, 85; Joséphe, Ant. jud., XVIII, m, 5; cf. Suctone, Tiber., 36. Ils ne resterent pas longtemps éloignés de Rome. Ils y étaient plus nombreux que jamais sous Caligula et sous Claude qui les bannit de nouveau, Act., xvIII, 2; cf. Suétone, Claud., 25, ou peut-être les contraignit moralement de quitter la ville en leur interdisant le libre exercice de leur religion. Dion Cassius, Lx, 6. Quelle qu'en fût la teneur, l'édit fut bientôt rapporté ou ne regut qu'une application restreinte et passagère. Sous Néron, Rome fourmillait de Juifs. -Voir Friedländer, Das Judenthum in der vorchristlichen griechischen Welt, Vienne, 1897; Id., De Judworum coloniis, Königsberg, 1876; Pressel, Die Zerstreuung des Volkes Israel, 1889; de Champagny, Rome et la Judée au temps de la chute de Néron, Paris, 1865, t. 1, p. 107-154; Cless, De coloniis Judworum in Ægyptum terrasque cum Ægypto conjunctas post Mosen deductis, Stuttgart, 1832; Remond, Versuch einer Geschichte der Ausbreitung des Judenthums von Cyrus bis auf den gänzlichen Untergang des Jüdischen Staats, Leipzig, 1789; Herzfeld, Handelsgeschichte der Juden des Alterthums, 1879; Huidekoper, Judaism at Rome, New-York, 1876; Hudson, History of the Jews in Rome, 2º édit., Londres, 1884.

II. LES JUIFS HELLÉNISTES DANS LE NOUVEAU TESTAMENT. - Les Grecs appelaient barbares tous les peuples étrangers à leur race, Rom., 1, 14; les Juifs qualifiaient de Grecs tous ceux qui n'étaient pas du sang d'Israël. De là cette expression très fréquente : les Juifs et les Grecs, pour désigner l'humanité entière au point de vue juif. Mais quand les Juifs palestiniens voulaient se distinguer de leurs coreligionnaires de la Diaspora, qui parlaient grec, ils les nommaient llellénistes et se réservaient à eux-mêmes le titre d'Ilébreux. Act., vi, 1. On comprend que dans la ville sainte ces llellénistes qui, ayant longtemps vécu à l'étranger en avaient pris les habitudes et en parlaient la langue, fussent l'objet d'un certain mépris de la part des Hébreux de vieille roche. Ceux-ci devaient les considérer comme des frères dégénérés, s'ils les reconnaissaient pour frères, tout au moins les rangeaient-ils dans une catégorie inférieure. Peut-être ailleurs, dans les colonies grecques où ils étaient chez eux, les Hellénistes prenaient-ils leur revanche; mais à Jérusalem, les llébreux étaient l'aristocratie, ll est assez vraisemblable que, même dans l'aglise primitive, on

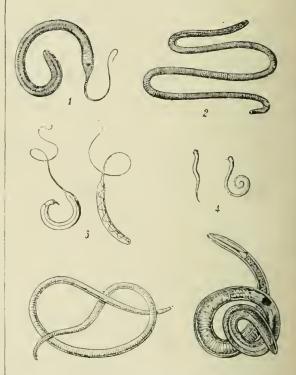
leur ait confiré la plus grande part des dignités hiérarchiques, car ils constituaient la majorité et de plus la classe influente. Prêtres et diacres auront été surtout pris dans leur sein et il est aisé de s'expliquer que leur impartialité ait été suspecte dans la distribution des secours. De là les murmures des llellénistes. Ils se plaignent d'être laissés de côté dans le service quotidien fait par des diacres hébreux. Les apôtres font droit à leur requête. Les sept nouveaux diacres, choisis par les plaignants et ordonnés par les apôtres, ont tous des noms grees : Étienne, Philippe, Prochorus, Nicanor, Timon, Parmenas, Nicolas. Cette circonstance, difficilement fortuite, avec l'occasion des murmures et le motif de leur élection, permet de conclure qu'ils n'étaient pas llébreux palestiniens. D'un autre côté la qualité de proselvte, c'est-à-dire de Grec converti au judaïsme, expressément mentionnée pour l'un d'entre eux et pour un seul, Nicolas prosélyte d'Antioche, semblerait indiquer que les autres étaient Juiss de naissance. Ils étaient donc, eux aussi, Hellénistes, comme ceux dont les plaintes avaient nécessité leur choix. Plus tard, les fanteurs de la persécution contre saint Étienne sont des Juifs hellénistes. Act., vi, 9. La synagogue des Affranchis, comme le nom latin l'indique, comprenait probablement les Juifs, faits prisonniers de guerre par les Romains, qui avaient réussi à se racheter on avaient reçu la liberté de leurs maîtres. Voir t. 1, col. 255. Un doute subsiste au sujet du nombre de synagogues hellénistes mentionnées dans le passage des Actes. Les uns en tronvent jusqu'à cinq, une pour chacun des noms de l'énumération : Affranchis, Cyréniens, Alexandrins, Ciliciens, Asiatiques Plusieurs n'en voient qu'une seule dont les représentants des cinq nationalités différentes seraient des fractions. Les llellénistes sont nommés encore à l'occasion de la conversion de saint Paul. A Damas, Paul réceinment baptisé parlait et disputait contre les llellénistes. Act., IX, 29. Dans la Vulgate : Loquebatur quoque gentibus et disputabat cum Gracis, le mot gentibus est de trop car il ne répond à ancun mot grec et Græcis doit s'entendre, selon le contexte, au sens d'Ilellénistes. Une troisième et dernière fois les llellénistes sont mentionnés dans le texte grec communément reçu. L'Évangile fut préché à Antioche aux Hellénistes (texte grec reçu : πρὸς τους Ελληνιστάς). Act., xi, 19-20. A la suite de cette persécution, qui paraît avoir sévi principalement contre les Hellénistes convertis au christianisme, ceux-ci deviennent de moins en moins nombreux dans l'église-mère de Jérusalem. Cf. Gal., 11, 4; Act., xv, 5, 7, 24. Au moment où Paul visite pour la dernière fois la ville sainte ils semblent avoir perdu toute influence. Act., xxi, 20. Au contraire, dans les autres pays ils formérent presque toujours le premier noyau des églises naissantes; car saint Paul commençait d'ordinaire ses prédications dans les synagogues. Ses premiers disciples étaient donc à peu près partout des Juifs hellénistes. Ce n'était que lorsque les Juifs refusaient formellement de l'écouter ou de croire en Jésus-Christ, que l'apôtre se tournait du côté des nations. Act., XIII, 46. - Voir Knabenbauer, Commentarius in Actus Apostolorum, Paris, 1899, p. 116; Wendt, dans Meyer's Kritisch exegetisches Kommentar, Apostelgeschichte, 7º édit., 1888, p. 450-158; Lightfoot, Opera, 2º édit., 1699, t. II, p. 704-707. F. Prat

**HELLĖS** (hébreu :  $H\acute{e}l\acute{e}s$  et  $H\acute{e}l\acute{e}s$ ; Septante :  $X_{z}\lambda \lambda \acute{\eta}s$ , nom de deux Israélites.

- 1. HELLÈS, fils d'Azarias et pére d'Élasa, de la tribu de Juda. I Par., n. 39.
- 2. HELLÈS, nom que la Vulgate donne I Par., xi, 27, et xxvii, 10, à Hélès. Voir Hèlès, col. 367.

HELMINTHIASE, maladie causée à l'homme par

l'action anormale des helminthes. 1º Les helminthes, plus communément appelés entozoaires (animaux du dedans), sont de petits animaux qui appartiennent presque tous à l'embranchement des annelés et dout beaucoup vivent à l'intérieur du corps humain. Les uns élisent domicile dans les intestins, comme les vers intestinaux, les autres habitent des cavités différentes ou la substance même des organes, le sang, les muscles, le foie, etc. Plusieurs d'entre eux sont à générations alternantes; quelques-uns passent par diverses métamorphoses. On en compte plus de quarante espèces vivant dans le corps humain. Quelques-unes y sont comme à l'état normal et ne causent aucun préjudice à la santé; les antres peuvent engendrer des désordres même mor-



423. — 1. Filaire de Médine. — 2. Strongle géant. — 3. Trichocéphale de l'homme. — 4. Oxyure vermicutaire. — 5. Ascaride lombricoïde. — 6. Trichine.

tels, soit par leur multiplication excessive, soit par leur activité funeste à l'organisme. Enfin, parmi les helminthes, les uns sont microscopiques, tandis que les autres atteignent en longueur des dimensions considérables. Les helminthes qui causent les troubles les plus graves dans l'organisme sont les suivants. Les ascarides (fig. 123,5) font leur séjour dans l'intestin grêle. S'ils sont peu nombrenx, leur présence est sans inconvénient; en se multipliant, ils peuvent obstruer l'intestin, y former des tumeurs douloureuses, perforer cet organe, pénétrer dans les voies respiratoires, occasionner des abcès, des vomissements et des convulsions épileptiformes. L'oxyure vermiculaire (fig. 123,4) s'attaque de préférence aux enfants. Le trichocéphale (fig. 123,3), qui atteint de 35 à 50 millimêtres de long, est surtout l'helminthe des vieillards, mais on n'a pu lui assigner de symptômes qui lui soient propres. Les strongles (fig. 123,2), dont la longueur varie de 40 centimètres à 1 mêtre, s'attaquent aux reins de l'homme et finissent par les dévorer; cette espèce géante est heureusement rare. Le strongle filaire qui n'atteint

que 75 centimètres, compte qualre ou cinq espèces qui s'introduisent dans les chairs de l'homme. Le filaire de Médine (fig. 123,1), en particulier, qui est très commun dans les parties les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique, finit par devenir un véritable sac contenant des myriades de vermicules qui vivent de ses organes et se répandent ensuite dans le corps humain. Cf. Eléphantiasis, t. II, col. 1662. Il faudrait encore citer parmi les helminthes nuisibles les trichines (fig. 123, 6), qui passent du corps du porc dans celui de l'homme, différentes espèces de tænias, etc. Beaucoup de ces vers, inossensifs pour des tempéraments sains, peuvent se multiplier et devenir capables d'exercer de grands ravages dans des corps débilités par la débauche ou d'autres causes accidentelles. On a attribué aux vers plusieurs morts historiques, celles de Phérétine, princesse de Cyrène, Hérodote, iv, 205; de l'empereur Maximien, Eusèbe, H. E., vIII, 16, t. xx, col. 789; de Julien, oncle de l'Apostat, Sozomène, H. E., v, 8, t. LXVII, col. 1236, etc. Cf. Van Beneden, Les commensaux et les parasites dans le règne animal, Paris, 1883, p. 87, 94. 139, 188, 207, 214; A. Mangin, Nos ennemis, Tours, 1884, p. 11-70.

2º Deux personnages nommés dans la Sainte Écriture périrent victimes de l'helminthiase. - 1. Voici comment est décrite la fin d'Antiochus Épiphane : « Une violente douleur d'entrailles le saisit avec d'horribles tourments internes... Des vers pullulaient de son corps, ses chairs se décomposaient donloureusement de son vivant même, si bien que son armée était incommodée de son odeur fétide... Personne ne pouvait le porter, tant l'infection était insupportable... Ses douleurs redoublaient à chaque instant, et il ne pouvait lui-même soustrir sa propre puanteur. » Il Mach., ix, 5, 9-12. Le texte grec dit également que les vers pullulaient du corps du roi impie : έχ τοῦ σώματος τοῦ δυσσεβοῦς σκώληκας ἀναξεῖν. La maladie vermiculaire était donc nettement caractérisée, indépendamment des complications que permet de suppos•r le texte. - 2. Hérode Agrippa, le meurtrier de saint Jacques le Majeur, mourut du même mal : « Rongé par les vers, il expira. » Act., XII, 23. Dans le texte gree : γενόμενος σχωληχόδρωτος, « dévoré par les vers. » Joséphe, Ant. jud., XIX, viii, 2, dit seulement qu'il fut emporté par un mal de ventre, τῷ τῆς γαστρὸς ἀλγήματι, sans entrer davantage dans le détail, tandis que saint Luc précise, en sa qualité de médecin. L'historien juif passe également sous silence les circonstances liumiliantes de ki mort d'Antiochus Épiphane. Ant. jud., XII, IX, l. Par contre, en décrivant la mort d'Hérode le Grand. il mentionne les tortures abdominales dont souffrait ce prince et les vers qu'engendrait son mal : τοῦ αίδοίου σηψις σκώληκας έμποιούσα. Ant. jud., XVII, vi, 5. Ce n'est donc pas sans raison qu'on a remarqué que l'helminthiase avait parfois le caractère d'un châtiment divin et frappait les grands persécuteurs. On a quelquefois regardé la maladie d'Hérode Agrippa comme une phtiriase ou affection pelliculaire. Mais ce mal n'est point mortel; de plus, l'auteur du livre des Machabées et saint Luc n'auraient pas donné le nom de « vers » à des poux qui sont si différents quaut à l'origine, quant à la torme et quant à l'effet nuisible. 11. LESÈTRE.

HELMONDÉBLATHAÏM (hébreu: 'Almôn Diblâttâyemâh; Septante: Γελμών Δεδιαθαίμ), une des dernières stations des llébreux avant d'arriver au Jourdain. Num., xxxIII, 46. 47. Elle est mentionnée entre Dibongad on Dibon, aujourd'hui Dhibân, au-dessus du torrent d'Alnon, et les monts Abarim ou la chaîne moabite qui domine à l'est la mer Morte, avec le Nébo comme l'un des sommets principaux. Elle est identique à Bêt Diblâttâim, Vulgate: domus Deblathaim, ville de Moab, dont parle Jérémie, xlvii, 22. Voir DÉPLATHAÏM, t. n, l. 1330.

HÉLON, nom d'un personnage et de trois localités.

- 1. HÉLON (hébreu: Hélôn; Septante: Χκιλών), père d'Éliab, dans la tribn de Zabulon. Num., 1, 9; π, 7; νπ, 24, 29; x, 16.
- 2. HELON (hebreu: Hilen; Septante: Codex Vaticanus : Σελνά; Godex Alexandrinus : Νηλών), ville de la tribu de Juda, donnée avec sa banlieue aux enfants d'Aaron, I Par., vt, 58 (hébreu, 43; Septante, 57). Elle est appelée Hôlôn; Septante : Χαλού; Codex Alexandrinus: Χιλουώ, Jos., xv, 51; Γελλά; Codex Alexandrinus: 'Ωλών, Jos., xxi, 15; Vulgate: Olon, Jos., xv, 51; llolon, Jos., XXI, 15. Dans la liste des localités appartenant à la tribu, Jos., xv, 51, elle fait partie du premier groupe de « la montagne », et est mentionnée entre Gosen (hébreu : Gôšen) et Gilo (hébreu : Gilôh). Dans les deux listes parallèles des villes sacerdotales, Jos., xxi, 15; l Par., vi, 58, elle est citée avec Jéther (hébreu : Yattir), aujourd'hui Khirbet 'Attir, Esthèmo (hébreu : 'Éstemoa'). Es-Semu'a, et Dabir (hébreu : Debir), peutêtre Edh-Dhaheriyêh, rangées dans le même groupe que les précédentes, et formant avec elles un district situé au sud-ouest d'Hébron. Voir la carte de la tribu de JUDA. Mais aucun nom actuel ne la rappelle dans ces parages. Les identifications qu'on a proposées sortent toutes du cercle dans lequel il nous la faudrait chercher et n'offrent d'ailleurs aucune garantie sérieuse au point de vue onomastique : Beit 'Aûla, au nord-ouest d'Hébron (cf. Grove, Wilson dans Smith's Dictionary of the Bible, Londres, 2º édit., 1893, t. 1, part. 11, p. 1382); Beit 'Alam, au sud-onest de Beit 'Aula (cf. G. Armstrong, W. Wilson e! Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 87); Khirbet 'Araq Hālā, au nord de Beit-Djibrin (cf. F. Mühlau et W. Volck, Gesenius' Handwörterbuch, Leipzig, 1890, p. 267).
- A. LEGENDRE.

  3. HÉLON (hébreu: 'Ayyalôn; Septante: ΛΙτών; Codex Vaticanus: 'Έγλάμ; Codex Alexandrinus: 'Ἡλών), ville lévitique donnée aux fils de Caath. I Par., VI, 69 (hébreu, 54). Dans le passage parallèle de Jos., xxI, 24, elle porte son vrai nom, Aialon. Lá aussi elle est justement assignée à la tribu de Dan; il y a une lacune dans le livre des Paralipomènes. VI. entre les versets 68 et 69. Voir Aïalon I, I. I, col. 296, et la carte de la tribu de Dan, I. II, col. 1232.

  A. LEGENDRE.
- 4. HÉLON (hébreu: Hólôn; Septante: Codex Vaticanus: Xalóv; Codex Alexandrinus: Xelóv), ville de Moab, mentionnée une seule fois dans l'Écriture. Jer., xivii, 21. Elle est menacée du jugement divin avec plusieurs autres cités des « plaines » moabites, Jasa, Dibon, Cariathaïm, etc. Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gœttingue, 1870, p. 114, 303, se contentent de la citer, sans aucun renseignement relatif à sa position, qui reste complètement inconnue. Elle n'apparaît ni dans la liste de Num., xxxii. 34-38, ni dans celle de Jos., xiii.

HEM (hébreu: Hên; Septante: εἰς χάριτα). Saint Jérôme, In Zach., vi, 14, t. xxv, col. 1456, a lu Hen comme l'hébreu actuel. C'est un nom propre d'après la Vulgate et divers commentateurs. Le syriaque, à la place de Ĥen, met le nom de Josias, fils de Sophonie, et c'est en effet ce nom qu'on devrait lire ici. Zach., vi, 14. Cf. γ. 10. Hèn est donc une erreur de copiste ou bien doit se prendre comme un nom commuu, « en faveur de. » Voir Josias, fils de Sophonie.

HÉMAN (hébreu : Hêmân; Septante : A(gáz), nom de deux ou trois personnages.

1. HÉMAN, fils de Lotan et descendant de Séir l'Horréen. Gen., xxxvi, 22. 2. HÉMAN, fils de Mahol, un des quatre sages auxquels est comparé Salomon. Ill Reg., IV, 31. Plusieurs exégétes en font le même personnage qu'Héman, fils de Johel. Voir HÉMAN 3, et t. II, col. 2004. Dans la Vulgate, Ps. LXXXVII, 1, où il paraît comme auteur de ce Psaume, il est appelé Éman et est dit Earahite: l'hébreu, Ps. LXXXVII, 1, a bien Hêmân. Les Septante au lieu d'Ezrahite dans le titre de ce Psaume ont: Ἰσραηλείτης. Voir ÉMAN et EZRAHITE, t. II, col. 1715, 2163.

3. HÉMAN, lévite, fils de Johel, de la branche de Caath. I Par., vi, 33. Sa généalogie est donnée. I Par., vi, 33-38. Il avait été choisi par David comme chef des chanteurs avec Asaph et Ethan; sous leur conduite les musiciens étaient partagés en trois chœurs. I Par., vi, 31, 38; I Par., xv, 17; xxv, 1, 6. Ils avaient à diriger les chanteurs employés au sanctuaire de Gabaon. I Par., xvi, 41. Ils jouaient eux-mêmes des cymbales d'airain. I Par., xv, 19. Dans I Par., xv, 42, selon l'hébreu et la Vulgate, en plus des cymbales, on donne à Heman et à Idithun (Éthan) la trompette et divers instruments de musique. Les Septante n'ont pas ce passage. Héman est appelé « voyant du roi ». 1 Par., xxv, 5. Il eut quatorze fils et trois filles. 1 Par., xxv, 4-5. Deux de ses descendants Jahiel et Séméi, sous Ézéchias, rassemblérent leurs frères pour purifier la maison du Seigneur. Il Par., XXIX, 14. Nous retrouvons des chanteurs descendants d'Iléman sous Josias. Il Par., xxxv, 15.

**HÉMATH,** orthographe, dans I Par., x, 3, 9, du nom de lieu que la Vulgate écrit ailleurs Émath. Voir Éмати 1, t. 11, col. 1715.

HÉMOR (hébreu : Hămôr ; Septante : 'Εμμώρ), prince de la ville de Sichem et père d'un jeune homme appelé aussi Sichem qui, par le rapt de Dina, fille de Jacob, attira sur son père et sur la ville de Siehem le ressentiment de Siméon et de Lévi, les frères de Dina. Ils engagérent traitreusement llémor et les siens à se faire circoncire, et quand ils furent affaiblis par la blessure le troisième jour, Siméon et Lévi montérent sans crainte à Sichem et les tuèrent. Gen., xxxiv, 2, 4, 6, 8, 18, 26. Avant ces événements, Jacob revenant de Mésopotamie s'était arrêté près de Sichem et avait acheté d'Ilémor pour le prix de cent qesîtáh (voir Qesitan) la partie du champ où il avait dressé ses tentes. Gen., xxxiii, 18-19. C'est dans ce champ acheté des fils d'Hémor que furent ensevelis les ossements de Joseph ramenés d'Égypte. Jos., xxiv, 32. Dans le discours de saint Étienne, Act., VII, 16, c'est Abraham au lieu de Jacob qui achéte le champ des fils d'Hémor. Voir ÉTIENNE, t. 11, col. 2034.

HÉMORROÏDES (hébreu: 'ofalîm et tehorîm), maladie causée par des tumeurs sanguines qui se forment à l'anus, par suite de différentes causes internes ou externes, et qui sont souvent accompagnées de flux de sang. Les hémorroïdes ne sont pas dangereuses par elles-mêmes et elles peuvent se guérir; elles ne deviennent mortelles que par complication, étranglement, gangrène, etc. - Le mot 'ofel correspond à l'assyrien uplu, Buhl, Gescnius' Handwörterbuch, Leipzig, 1899, p. 630, et à l'arabe 'afal, qui signifie « tumeur à l'anus ». Dieu menace d'ofalim ceux qui n'observeront pas ses commandements. Deut., xxvIII, 27 (Septante : εἰς τἦν έδραν; Vulgate: partem corporis per quam stercora egeruntur). Il frappa de cette maladie les Philistins qui retenaient l'arche d'alliance. 1 Reg., v, 6-vi, 17 (Septante : είς τὰς εόρας; Vulgate : in secretiori parte natium); Ps. LXXVII (LXXVIII), 66 (Septante : εἰς τὰ ὁπίσω; Vulgate : in posteriora). Les versions regardent 'ofalim, non comme le nom de la maladie, mais comme celui de la partie du corps qu'elle attaque. Voir 'Ofalim. Les massoretes dans le quri remplacent ce mot par tchorim, pro-

bablement plus convenable ou plus usité pour désigner les tumeurs hémorroïdales. Cette inflammation pouvait prendre un caractère particulièrement grave dans un pays chaud comme la Palestine. C'est pourquoi Dieu en menace les Israélites infidèles et en frappe les Philistins. A la maladie s'ajoutait d'ailleurs la honte d'ètre ainsi atteint. - La loi mosaïque mentionne aussi cette maladie sous sa forme de « flux de sang » et el!e ne la mentionne que par rapport à la femme. Le flux anormal du sang constitue une impureté légale; la femme atteinte de ce mal rend impurs le lit ou le siège sur lesquels elle prend son repos. On contracte unc impureté pour toute la durée du jour quand on la touche elle-même. Quand le flux s'arrête, la femme doit se purifier durant sept jours et offrir un sacrifice le huitième jour. Lev., xv, 25-30. - Les hémorroïdes non accompagnées de flux de sang n'étaient pas visées par cette loi. Voir Hémorroïsse. H. LESÈTRE.

**HÉMORROÏSSE**, femme dont l'Évangile raconte la guérison miraculeuse. Matth., 1x, 20-22; Marc., v. 25-34; Luc., vin, 43-48. Cette femme est atteinte d'un flux de sang depuis douze ans. Saint Marc et saint Luc disent



124. — Le monument de Panéas. D'après une reproduction sur un sarcophage chrétien du Musée de Latran. Dans Grimouard de Saint-Laurent, Guide de l'Art ch. .ien, t. n, p. 214.

qu'elle avait eu recours à beaucoup de m'decins et dépensé toute sa fortune pour se faire guérir, mais sans résultat. Saint Marc, qui n'a pas les mêmes raisons que saint Luc pour ménager les médecins, ajoute que cette femme avait eu beaucoup à souffir de leur part et que leurs soins n'avaient fait qu'empirer son mal. Marc., v, 26. Lightfoot, Horæ hebr. et talmud. in IV Evang., Leipzig, 1674, sur ce verset de saint Marc, énumère l'interminable série des remèdes prescrits par le Talmud, Babyl. Schabbat, f. 110, pour guérir la maladie en question. La malade entendit parler des miracles de Notre-Seigneur, mais, honteuse de son infirmité, elle n'osa solliciter sa guérison publiquement et se contenta de toucher la frange du vêtement du Sauveur, pendant

que la foule se pressait autour de lui. Sa foi était si vive que le miracle se produisit sur-le-champ. Notre-Seigneur alors la renvoya en paix. Le nom de « lille » qu'il lui donne incline à penser qu'elle était israélite. Marc., v. 34; Luc., vIII, 48. - Eusèbe, H. E., vII, 18. t. xx, col. 680, nous apprend que l'hémorroïsse était de Panéas ou Césarée de Philippe, voir t. 11, col. 456, et qu'elle avait élevé dans sa ville natale un monument commémoratif de sa guérison. « Devant la porte de sa maison, dit-il, se dresse sur une colonne de pierre une statue de bronze qui, à ce qu'on rapporte, représente cette femme; elle est à genoux et tend les mains dans une attitude suppliante. En face, est une statue d'homme, du même métal; il est debout, élégamment couvert d'un manteau et tendant la main à la femme (tig. 124). A ses pieds, croit. dit-on, une plante inconnue qui, des qu'elle atteint la frange



125. — Jésus-Christ et l'hémorroïsse. Sarcophage chrétien. D'après Bottari, Scutture e Pitture, t. 1, p. xix.

du manteau de bronze, fournit un excellent remêde pour toutes sortes de maladies. On prétendait que cette statue était le portrait de Jésus-Christ. Elle est restée en place jusqu'à notre époque, et, quand nous avons pénétré dans la ville, nous l'avons vue. » Eusèbe n'atteste ainsi personnellement que l'existence de la statue et ne rapporte les autres d'tails que d'après des on-dit. Dans la suite, Julien l'Apostat fit briser cette statue. Sozomène, H. E., v, 11. Dans l'Évangile de Nicodème, voir t. 11, col. 2116, les Acta Pilati, vu, prétendent que l'hémorroïsse s'appelait Véronique, Bepoving, et qu'elle vint déposer au tribunal de Pilate en faveur du Sauveur. Tischendorf, Evang. apocryph., Leipzig, 1853, p. 277-335. Cette assertion ne repose sur aucun fondement. - Les premiers artistes chrétiens ont aimé à reproduire la scène évangélique de la guérison de l'hémorroïsse (fig. 125). Voir Martigny, Dictionnaire des Antiquités chrétiennes, Paris, 1877, p. 341. II. LESÉTRE.

HÉNADAD (hébreu : Hênâdâd; Septante : ἸΗναδάδ, 1 Esd., III, 9; et νίος ἸΑδάδ, II Esd., III, 24), père de Bennui, lequel après la captivité rebâtit une partie des murs de Jérusalem. II Esd., III, 24. Les fils d'Hénadad furent employés à la reconstruction du Temple. I Esd., III, 9.

HENDERSON Ebenezer, exégète protesfant écossais.

né à Dumferline le 17 novembre 1784, mort à Mortlake, dans le comté de Surrey, le 16 mai 1858. Il s'occupa beaucoup de la propagation de la Bible dans diverses contrées de l'Europe, et commenta divers livres de l'Écriture: Commentary on Isaiah with a new translation, in-8°, Londres, 1840; Commentary on the Minor Prophets with a new translation, in-8°, Londres, 1845; Commentary on Jeremiah, in-8°, Londres, 1851; Commentary on Ezekiel, in-8°, Londres, 1855. Son livre sur l'inspiration des Écritures, Divine Inspiration, in-8°, Londres, 1836, a été sonvent réimprimé. Voir Life of E. Henderson, in-8°, Londres, 1869.

HENGEL (Wessel Albert van), théologien protestant hollandais, né à Leyde le 12 novembre 1779, mort dans cette ville le 6 février 1871. Il y fit ses études et après avoir été pasteur dans diverses paroisses, il devint en 1815 professeur de théologie à Francker, en 1818 à Amsterdam, et en 1827 à Leyde. Il a publié plusieurs commentaires: Annotationes in loca nonnulla Novi Testamenti, Amsterdam, 1824; Commentarius perpetuus in Epistolam Pauli ad Philippenses, Leyde, 1838; Commentarius perpetuus in prioris Pauli ad Corinthios Epistolæ caput xv, Bois-le-Duc, 1851; Interpretatio Pauli Epistolæ ad Romanos, Bois-le-Duc, 1854-1859.

HENGSTENBERG Ernst Wilhelm, théologien protestant allemand, né à Fröndenberg dans le comté de La Marek, le 20 octobre 1802, mort à Berlin le 28 mai 1869. Après avoir étudié à Bonn la philosophie et les langues orientales, il ne tarda pas à attaquer le rationalisme et l'hégélianisme et devint dans la suite le fondateur de la nouvelle orthodoxie luthérienne et prussienne. Il fut en 1826 professeur extraordinaire, et de 1828 jusqu'à sa mort professeur ordinaire à la Faculté de théologie de Berlin. En 1827, il créa l'Evangelische Kirchenceitung qui devint entre ses mains un organe religieux très influent. Voici la liste de ses publications sur la Sainte Écriture : Christologie des alten Testaments, 3 in-8°, Berlin, 1829-1852; 2° ėdit., 1854-1858; Beitrāge zur Einleitung ins Alte Testament, 3 in-8°, Berlin, 1831-1839; Die Bücher Moses und Aegypten, in-So, Berlin, 1841 (ouvrage de valeur pour son époque); Die Geschichte Bileam's und seine Weissagungen, in-8°, Berlin, 1842; Commentar über die Psalmen, 4 in-8°. Berlin, 1842-1847; 2º édit., 1849-1852 (c'est son meilleur commentaire); Die Offenbarung des heiligen Johannes erläutert, 2 in-8°, Berlin, 1849-1851; 2¢ édit., 1861-1862; Die Opfer der heiligen Schrift. Die Juden und die christliche Kirche. Ein Vortrag auf Veranlassung des evangelischen Vereins in Berlin gehalten, in-8°, Berlin, 1852; 2º édit., 1859; Das Hohelied Salomonis ausge-legt, in 8º, Berlin, 1853; Der Prediger Salomo, ein Vortrag, in-8°, Berlin, 1859: Das Evangelium des heiiigen Johannis erläutert, 3 in-8°. Berlin, 1861-1863; 2º édit., 1867-1871; Die Weissagungen des Propheten Ezechiel, 2 in-8°, Berlin, 1867-1868. On a public après sa mort ses cahiers de cours, œuvres imparfaites : Geschichte des Reiches Gottes unter dem alten Bunde, 2 in-8°, Berlin, 1869-1871; Das Buch Hiob erläutert, 2 in-8°, Berlin, 1870-1875; Vorlesungen über die Lei-densgeschichte, in-8°, 1875. Tous ses ouvrages, écrits dans le sens orthodoxe, contiennent des observations justes, mais ils pêchent par leur dittusion. Il eut de chands partisans et de violents adversaires qui l'attaquérent dans de nombreux écrits. Voir sa biographie par J. Bachmann et Th. Schmalenbach, E. W. Hengstenberg, sein Leben und Wirken, 3 in-8°, Güterslohe, 1876-F. VIGOUROUX.

**HENNÉ** (hébreu : kôfér; Septante : κύπρος; Vulgate : cyprus), nom venant de l'arabe donné à un arbrisseau et à la poudre provenant de ses feuilles desséchées.

I. Description. — Le henné est un arbrisseau de la famille des Lythrariées, très glabre sur toute sa surface et dont les rameaux conrts se terminent avec l'âge en pointes épineuses. Les feuilles sont opposées, brièvement pétiolées, à limbe entier et lancéolé. Des inflorescences courtes et multiflores occupent le sommet des branches. Les fleurs montrent quatre divisions dans toutes leurs parties : quatre sépales étalés, persistants et soudés en tube à leur base, quatre pétales blancs et chiffonnés dans la préfloraison, huit étamines sur deux verticilles insérées avec la corolle vers la base du tube calycinal, enfin l'ovaire formé par la soudure de quatre carpelles, devenant une capsule globuleuse cachée au fond du calice, et dont les graines sortent à la maturité par quatre déchirures irrégulières (fig. 126). Linné distin-



126. - Le henné.

guait deux espèces sous les noms de Lawsonia inermis et de Lawsonia spinosa, tout en faisant remarquer que la première pourrait bien n'être qu'une forme de la plante sauvage améliorée par la culture. En fait, les deux types linnéens méritent à peine le titre de variétés, puisqu'on les voit passer de l'un à l'autre, suivant les âges. Aussi Launark les a-t-il réunis depuis dans son Lawsonia alba. A. de Candolle admet la spontanéité de cet arbrisseau dans l'Inde et dans la Perse : c'est seulement par la culture que son aire de dispersion se serait étendue vers l'ouest jusqu'en Afrique (Egypte, Nubie et Guinée). On sait, en effet, qu'il a été reclierché de temps immémorial dans toute la région d'Orient pour les soins de la toilette des femmes. Outre le parfum de ses fleurs, il possède dans la poudre de ses feuilles desséchées un principe colorant rouge qui se fixe aisément, par simple dissolution aqueuse, sur toutes les productions épidermiques, spécialement les cheveux et les ongles. Le cuir et les fourrures prennent de même à son contact une belle nuance safranée.

11. Exegese. — 1° Le nom du henné en hébreu est kôfér: on peut rapprocher ce nom de l'appellation égyptienne. Dans les hiéroglyphes, la fleur du henné se dit pouger: entre les deux mots il n'y a

qu'une simple transposition de lettres. La plante en copte se dit presque comme en hébreu khouper ou kouper; la transposition s'est faite la aussi. On la rencontre même déjà dans les textes démotiques qui nomment le henné kapra. Il y a donc parenté entre le nom égyptien et le nom hébreu, soit que les Israélites aient emprunté ce mot à la vallée du Nil, soit que plutôt les Égyptiens aient transporté le nom avec la plante de l'Orient. On ne trouve pas ce produit avant l'époque des Ramessides : son nom même ne se trouve que dans des inscriptions ptolémaïques. Les Arabes paraissent avoir emprunté le nom à l'égyptien pouqer, sans transposition, mais avec la chute du r final : faghou, fâghiah (cf. fâghirah s'appliquant à une espèce ou variété de benné). V. Loret, La flore pharaonique, 2º édit., in-8º, Paris, 1892, p. 80. Avec les feuilles desséchées, les Egyptiens fabriquaient une poudre rouge-orange, très employée dans la toilette des femmes et des momies. Cette substance servait à teindre les ongles des mains, des pieds, l'intérieur des mains. On a trouvé de nombreuses momies ainsi préparées, et dans les tombeaux des fragments du Lawsonia, feuilles ou poudre. D'après Dioscoride, *De mat. med.*, 1, 124, et Pline, *H. N.*, xxii, 46, avec cette poudre diluée dans du suc de saponaire, les Égyptiennes se teignaient les cheveux en blond. Le henné est cité quatre ou cinq fois dans les textes égyptiens, tous relatifs à des recettes de parfumerie. Il entrait en particulier dans la fameuse recette du kyphi. Théophraste, Lib. de odoribus, 195; Pline. H. N., XII, 51; Prosper Alpin, De plantis Ægypti, XIII; Celsius, Hierobotanicon, t. 1, p. 122; V. Lorel, La flore pharaonique, p. 80-81. L'usage du henné est aujourd'hui encore très commun en Orient.

2º Le köfér n'est mentionné que deux fois dans la Bible, dans deux comparaisons du Livre des Cantiques, 1, 13; 17, 13. Au premier passage l'époux du cantique est comparé à une grappe de cypre dans les vignes d'Engaddi. Et au second, l'époux dit à l'épouse : « Tes plants sont un jardin de délices rempli de grenades et de toutes sortes de fruits, de cypre et de nard. » Les fleurs jaunâtres réunies en grappe, βότρος κύπρου, répandent une odeur très vive : les vignes qui poussaient près de cet arbuste s'imprégnaient de son parlum. Le chaud climat d'Engaddi convenait admirablement bien à la culture du kôfér, planté au milieu des vignes si célèbres de ce pays; de lá la comparaison du Cantique, 1, 13.

E. Levesque.

HENNEQUIN Claude, théologien catholique français, né en 1654, mort à Paris en 1738. Après avoir été vicaire général d'Albi, il fut nommé chanoine de Notre-Dame de Paris. Il a publié, entre autres choses, une édition de la Bible selon la Vulgate, avec commentaire, sous ce titre : Biblia sacra vulgatæ editionis Sixti V et Clementis VIII, pont. max., auctoritate recognita, una cum selectis annotationibus ex optimis quibusque interpretibus excerptis, tabulis chronologicis, historicis et geographicis illustrata indiceque epistolarum et evangeliorum aucta, 2 in-19, Paris, 1731.

A. Regnier.

Hennissement (hébreu : miṣhātāh, de ṣāhal, a faire éclater sa voix; » Septante : χρεμετισμός; Vulgate: himnitus), série de cris éclatants que fait entendre le cheval pour manifester son ardeur, appeler la junent, etc. — En entendant la trompette guerrière, le cheval crie : hêāh! Job, xxxix, 28. Quand les Chaldéens marchent contre Jérusalem, on entend le hennissement de leurs chevaux du côté de Dan, parce qu'ils arrivent par leplaines de Saron, plus favorables aux mouvements de leur cavalerie. Jer., viit, 16. A Babylone, les habitants hennissent comme des chevaux fougueux, parce qu'ils sont tout à la joie. Jer., L. 11. L'ami moqueur est comparé à l'étalon qui hennit, quel que soit celui qui le monte, Eccli., xxxii, 6, parce que le moqueur saisit toute

occasion de se livrer à son penchant. — Par deux fois, Jérémie, v, 8; XIII, 27, prend le hennissement comme symbole des convoitises de la chair. — Les versions parlent plusieurs fois de hennissements quand il n'est question que de cris de joie. ls., x, 30; xxiv, 14; Liv, 1; Jer., xxxi, 7. Dans Job, xxxix, 19, elles traduisent par hennissement le mot ra'mah, qui veut dire « crinière frémissante ».

**HÉNOCH** (hébreu : Ḥǎnôk; Septante : 'Ενώχ), nom de quatre personnages et d'une ville.

1. HÉNOCH, fils de Caïn et père d'Irad. Caïn donna son nom à la première cité qu'il bàtit. Gen., IV, 17, 18.

2. HÉNOCH, fils de Jared. Il engendra, à l'âge de soixante ans, son fils ainé Mathusalem et eut ensuite d'autres fils et des filles. La durée de son existence sur la terre fut de trois cent soixante-cinq ans, pendant lesquels « il marcha avec Dieu ». Gen., v, 21-23. Ces derniers mots, répétés au y. 24, sont une louange que l'Écriture ne donne qu'à un autre des patriarches antédiluviens, Noc. Gen., vi, 9. Cf. Gen., xvii, 1; xLviii, 15; Mal., ii, 6. Hénoch est encore loué par l'Esprit Saint, de longs siècles plus tard, dans l'un des derniers écrits inspirés de l'Ancien Testament et dans deux épitres du Nouveau. L'Ecclésiastique dit que nul homme ne lui fut comparable, XLIX, 16, et qu'il plut à Dieu, ou, selon la leçon du manuscrit hébreu récemment découvert, qu'il « fut trouvé juste et marcha avec Jéhovah ». L'Ecclésiastique, čdit. Israël Lévi, in-8°, Paris, 1898, p. 88. Saint Paul nous donne une grande idée de sa foi en disant que c'est par elle qu'il plut à Dieu. Heb., x1, 5. Saint Jude le montre comme un homme doué du don de prophétie pour annoncer le jugement de Dieu contre les méchants et les impies. Jud., 14-16. Il est à remarquer que cet Apôtre rappelle à ses lecteurs qu'llénoch fut « le septième à partir d'Adam ». Cette place d'Hénoch dans la descendance d'Adam par Seth appelle naturellement la comparaison, toute à l'avantage d'Hénoch, entre lui et son correspondant, le septième dans la descendance d'Adam par Caïn, qui est Lamech, homme sensuel, le premier polygame connu, violent jusqu'à l'homicide. Gen., IV, 19-24. La vie sainte d'Hénoch eut pour récompense une faveur qui n'a d'analogue dans toute l'histoire du peuple de Dieu que ce qui arriva au prophète Élie. IV Reg., II, 3, 5, 11-12. Après que l'auteur inspiré a donné le total des années d'Ilénoch, au lieu de terminer par la formule « et il mourut », qui revient invariablement pour tous les autres patriarches depuis Adam jusqu'à Noé, il dit : « Et il marcha avec Dieu, et il ne parut plus, parce que Dieu le prit. » Gen., v. 21. L'Écriture fait entendre par là qu'llénoch ne mourut point. Saint Paul rappelle sa « translation ». Cf. lleb., x1, 5. La Bible ne dit pas en quel lieu il fut transporté. On lit bien dans Eccli., XLIV, 16 (Vulgate), « qu'il fut transporté dans le paradis, » ce que les uns ont entendu d'un endroit délicieux quelconque et les autres, en bien plus grand nombre, du paradis terrestre (voir S. Thomas, Illa, q. xlix, a .5, ad 2um; cf. Ia, q. cii, a. 2, ad 2um); mais les mots « dans le paradis », sur lesquels reposent principalement ces deux opinions, dont la seconde, du reste, offre de très graves difficultés, ne se lisent pas dans le texte grec, ce qui faisait déjà soupçonner que c'était une glose du traducteur latin ou de quelque copiste. Ce soupçon est devenu à peu près une certitude depuis la découverte du manuscrit hébreu, où ces mots manquent également. Nous ne pouvons donc rien affirmer touchant le lieu que ce patriarche habite. Cf. Estius, Annot. in præcipua et difficiliora Sacræ Scripturæ loca, Paris, 1684, p. 7. — C'est une antique tradition dans l'Église, que llinoch viendra avec Élie avant le jugement dernier pour annoncer le second avenement du Fils de Dieu, con-

vertir les Juifs, combattre par sa prédication l'Antéchrist et qu'il sera mis à mort par « cet homme de péché ». Voir Estius, In Sent. IV, XLVII, 10; S. Thomas, IIIa, q. XLIX, a. 5, ad 2um. On a vu dans ces deux saints personnages les deux témoins de l'Apocalypse qui prêcheront la pénitence aux derniers hommes, les deux candélabres élevés devant le Seigneur comme pour éclairer les derniers jours du monde, les deux adversaires de l'Antéchrist qui, mis à mort par lui, ressusciteront bientôt après et monteront au ciel dans une nuée de gloire. Apoc., x1, 3-12. En ce qui regarde Hénoch, cette interprétation tradidionnelle de l'Apocalepse est comme le corollaire des divers passages de l'Écriture relatifs à ce patriarche. Puisqu'il n'est point mort, lleb., xi, 5, qu'il est représenté, Éccli., xiiv, 16, comme un exemple (grec) ou un initiateur (Vulgate) de pénitence pour les nations, et que, en outre, il a été le prophète du jugement de Dieu, Jude, 14, les exégètes ont pu conclure à bon droit, de ces données réunies, que cet homme mystérieux avait été réservé par Dieu pour venir, à la fin des temps, préparer les hommes, par sa prédication et ses exemples, au jugement annoncé par lui tant de siècles à l'avance. E. Palis.

- 3. HÉNOCH, fils de Madian, le fils d'Abraham par Cétura. Gen., xxv, 4; I Par., 1, 33.
- 4. HÉNOCH, fils ainé de Ruben. Gen., xLvI, 9; I Par., v.3. Il fut chef de la famille des llénochites. Exod., vI, 14; Num., xxvI, 5. Son nom est écrit Énoch, I Par., v. 3.
- 5. HÉNOCH, première ville bâtie par Caïn, qui lut donna le nom de son fils ainé. Gen., IV, 17. Le mot 'îr ici ne doit signifier que la réunion de quelques habitations. Voir Caïn, t. II, col. 37. Toutes les tentatives faites pour retrouver l'emplacement de cette ville sont complètement vaines; elles ne reposent que sur des rapprochements onomastiques plus ou moins heureux, et elles manquent de base, puisque nous ne connaissons même pas la position exacte de l'Eden. C'est ainsi qu'on a pensé à Anuchta dans la Susiane, au pays des llénioques dans le Caucase, à Kanodj ou Kanyâkubdscha dans l'Inde septentrionale, à Khotan, très ancienne ville sur les bords du désert de Gobi, etc. Cf. Winer, Biblisches Realwörterbuch, Leipzig, 1847, t. I, p. 478; A. Dillmann, Die Genesis, 6° édit., Leipzig, 1892, p. 99.

A. LEGENDRE.

6. HÉNOCH (LIVRE APOCRYPHE D'). Voir t. 1, col. 757-759.

**HÉNOCHITES** (hébreu: ha-Ḥǎnokî; Septante: οῆμος τοῦ 'Ενώχ), famille descendant d'Hénoch, le fils ainé de Ruben. Num., xxvi, 5. Voir HÉNOCH 4.

HENRY Matthieu, théologien anglais, de la secte des non-conformistes, né à Iscoyd dans le Flintshire, le 18 octobre 1662, mort à Londres le 22 juin 1714. Pasteur à Chester, puis à Ilackney, il a écrit An exposition of the Old and New Testament, 5 in-f°, Londres, 1707-1715, qui a eu de nombreuses éditions. — Voir Williams, Memoirs of the life, character and writings of the rev. M. Henry, 3 in-8°, 1828; Walch, Biblioth. theologica, t. IV, p. 417; W. Ormes, Biblioth. biblica, p. 240; Darling, Cyclopædia bibliographica, col. 1440.

B. HEURTEBIZE.

HENSLER Christian Gottfried, théologien luthérien allemand, né le 9 mars 1760 dans le llolstein, mort à llalle le 24 avril 1812. Il fut professeur de théologie à Kiel de 1786 à 1809, époque où il résigna ses fonctions el se retira à Halle. On a de lui : Jesaias neu übersetzt mit Anmerkungen, llambourg, 1788; Bemerkungen über Stellen in den Psalmen und in der Genesis, llambourg, 1791; Erläuterung des ersten Buches Samuelis und der

Salomonischen Denksprüche, Hambourg, 1796; Bemerkungen über Stellen in Jeremias Weissagungen, Leipzig, 1805; Animadversiones in quædam duodecim Prophetarum minorum loca, Kiel, 1786; Der Brief des Apostels Jakobus übersetzt, Hambourg, 1801; Der Brief an die Galater und der erste Brief Petri, Leipzig, 1805.

HÉPHER (hébreu : Hêfér), nom de trois Israélites. — Une ville chananéenne, appelée Hêfér dans le texte hébreu, Jos., XII, 47, est appelée Opher dans la Vulgate. Voir OPHER.

- 1. HÉPHER (Septante : ' $O\phi \ell \rho$ ), fils de Galaad et père de Salphaad. Il fut le fondateur de la famille des Héphérites. Num., xxvi, 32, 33; xxvii, 1; Jos., xvii, 3.
- 2. HÉPHER (Septante : 'Ωχαία), de la tribu de Juda, fils d'Assur, « père de Thécué, » et de Naara. I Par., IV, 5, 6.
- 3. HÉPHER (Septaute: nom omis ou plutôt foudu avec le précédent: Θυροφάρ), de Méchérath, un des vaillants guerriers de David. I Par., xi, 36. Dans le texte parallèle, II Reg., xxiii, 34, ou lit « Aasbai, fils de Machati ». Voir Aasbai, t. I, col. 12.

**HÉPHÉRITES** (hébreu: ha-Héfri; Septante: δ' 'Οφερί'), famille descendant d'Hépher. Num., xxvi, 32.

HER (hébreu : Ér; Septante : "Hp), nom de trois ou de quatre Israélites.

- 4. HER, fils que Juda eut d'une femme chananéenne. Gen., XXXVIII, 3; XLVI, 12; I Par., 11, 3. C'est à ce premier-né que Juda douna une femme du nom de Thamar. Gen., XXXVIII, 6. Il fut d'une conduite très corrompue, aussi le Seigneur le fit mourir d'une mort prématurée, Gen. XXXVIII, 7; Num., XXVI, 19; I Par., II, 3, dans la terre de Chanaan. Gen., XLVI, 12. Comme ller n'eut point d'enfant de sa femme Thamar, Juda la fit épouser à son second fils Onan. Gen., XXXVIII, 8.
- 2. HER, lils de Gad. Num., XXVI, 10. Il est appelé ail leurs Iléri. Voir Ilèri, col. 609.
  - 3. HER, fils de Séla et père de Lécha. I Par., IV, 21.
- 4. HER, père d'Elmadan et fils de Jésus dans la généalogie de Notre-Seigneur donnée par saint Luc, III, 28, 29. Son nom se trouve dans la période qui s'écoula de David à la captivité de Babylone.

HÉRACLITE ('Πρακλεῖτος), philosophe originaire d'Ephèse, florissait vers l'an 500, D'après lui, le feu est le principe universel, cause du mouvement, origine de la vie et de la destruction. La nature ressemble à un fleuve qui coule sans cesse. Rien n'est ni ne dure, tout s'écoule. On ne se baigne pas deux fois dans les mêmes eaux. Il y a lutte perpetuelle entre tout ce qui existe. Le destin règle tout. Quant à la certitude, elle a pour criterium la raison universelle. La morale, la théologie et la politique occupaient une certaine place dans ses spéculations. Son principal écrit était intitulé Hepi φύσεως, « De la nature. » L'obscurité de son style était telle qu'elle lui valut chez les anciens le surnom de σκοτεινός, « le ténébreux. » Il l'avait composé en prose ionienne, contrairement à l'usage adopté avant lui, qui était d'écrire en vers. Il n'en reste que quelques courts fragments, qui sont en partie des apoplitegmes. Ce philosophe était considéré par les anciens comme le type de la mélancolie et de la misanthropie. - Saint Pierre, dans sa seconde Épitre, 11, 22, cite deux proverbes. Le premier, « le chien revient à son vomissement, » est tiré du livre des Proverbes, xxvi, 11. Le second, ὖς λουσαμένη είς κόλισμα βορδόρου, « le pourceau hivé se vautre de nouveau dans la boue, » remonte à Héraclite. Saint Pierre en ignorait sans doute la provenance et il le rapportait pour l'avoir entendu répèter parmi le peuple, mais d'après le témoignage des anciens, c'est le philosophe d'Ephèse qui en est l'auteur. — Voir G. A. Mullach, Philosophorum græcorum fragmenta, édit. Didot, t. 1. p. 310-329; J. Bywater, Heracliti Ephesii reliquiæ, 53-54, in-12, Oxford, 1877, p. 21; P. Wendland, Ein Wort des Heraklit im Neuen Testament, dans les Sitzungsberichte der Akadenie der Wissenschaften zu Berlin, 1898, p. 788-796.

HÉRANITES (hébreu : hâ-Êrânî; Septante : à 'Eĉevi), famille descendant de Héran dans la tribu d'Ephraïm. Num., xxvi, 36.

HÉRAUT (chaldéen : kârôz, de kraz, « crier; » Septante: κήρυξ; Vulgate: præcδ), personnage charge de faire en public une proclamation solennelle. Il dittere, par son importance, du simple mal'ak, porteur de nouvelles, de convocations, de renseignements, etc. Voir MESSAGER. Le nom hébreu du hérant ne se trouve pas dans la Bible; mais le verbe qârâ', « proclamer, » y désigne plusieurs fois la fonction qu'il remplit. - 1º En Egypte, un hécaut marche près du char de Joseph pour crier sur son passage: 'abrek! Gen., XII, 43; voir t. 1, col. 90. - A Ninive, le roi fait proclamer par des hérauts l'ordre de se voner à la pénitence. Jon., III, 7. -A Babylone, Nabuchodonosor fait publier ses ordonnauces par le kârôz. Dan., 111, 4. Sur l'origine araméenne de ce mot, voir Vigouroux, Manuel biblique, 10º édit.. t. 11, nº 1056, 1899, p. 765. — A Suse, Aman est obligó de servir de héraut à Mardochée pour proclamer que le roi veut honorer ce dernier. Esth., vi, 12. - 2º Les prophètes se présentent parfois comme les hérauts du Seigneur, chargés de publier les choses qu'il veut faire connaître à tout le peuple. Is., xL, 2, 6; LVIII, 1; Jer., 11, 2; vii, 2; xix, 2; Joel, iv, 9; Jon., 1, 2; Zach., 1, 14, 17. — 3º La sagesse parle aux hommes comme un héraut, Prov., 1, 21; viii, 1, et le Sauveur lui-même, empruntant les paroles d'Isaïe, LXI, I, s'adresse aux hommes de Nazareth comme le héraut de la délivrance et de l'année de II. LESÈTRE. grâce. Luc., IV, 49.

HERBACÉES (PLANTES). — Suivant une classification populaire, la Bible distingue les végétaux en plantes tigneuses, arbres ou arbustes, 'és, en plantes à tiges non figneuses ou herbacées dont la semence est visible, 'éseb, et en herbes dont la germination n'est pas apparente. désé'. La nomenclature des arbres a été donnée, t. 1 col. 888; il reste à établir celle des deux autres classes, si rapprochées qu'il n'y a pas de raison de les séparer, et nous les comprenons sous le nom général de végétaux herbacés. Les voici dans l'ordre alphabétique :

Absinthe, hébreu: la'anāh. Prov., v, 4; Jer., 1x, 15, xxIII, 15; Lam., 1II, 15, 19, etc. Les Septante traduisent ce nom par χολή et la Vulgate par fel. L'Apocalypse, vIII. H, donne le vrai nom ἄψινθος; Vulgate: absinthium. Voir t. 1, col. 96.

Acanthe. Voir Chardon, t. II, col. 587.

Ail, hébreu: šûm; Septante: τά σκόρδα; Vulgate: allia. Num., xt. 5. Voir t. ι, col. 310.

Algue, hébreu : sûf; Septante : ἐσχάτη; Vulgate : pelagus, Jou., 11, 5. Voir t. 1, col. 365.

Albagi, plante à laquelle on a attribué la production de la manne. Voir t. 1, col. 366.

Anémone, hébreu: sosannah; Septante: xplva; Vul-

gate: lilium. Cant., II, II, 2; VI, 2; Ose., XIV. 6, etc. Voir t. I, col. 574.

Aneth, anis, Nouveau Testament: ἄνηθον; Vulgate; anethum. Matth., XXIII, 23. Voir ANIS, t. 1, col. 624.

Aspalathe, qui designe le Convolvulus scoparius, d'où l'on tirait un parfum; Septante : ἀσπάλαθος; Vulgate : balsamum. Eccli., xxiv, 20. Voir t. 1, col. 1115.

Bardane, Vulgate: lappa. Ose., 1x, 6, et x, 8. Mais l'hébreu porte: lôah, « chardon, » Ose., 1x. 6, et qôs, « épine, » Ose., x, 8; Septante: ἄχανθαι. Voir t. 1, col. 1458.

Blé, hébreu: hiltáh, employé trente-deux fois; Septante: πυράς, σίτος; Vulgate: triticum, frumentum. Voir

t. 1, col. 1801.

Bugrane, hébreu: hârûl; Septante: φρύγανον, ἄγρια; Vulgate: sentes, spinæ. Job, xxx, 7; Prov., xxiv, 3i Voir t. i. col. 1965.

Carie des céréales, champignon, hébreu: šiddáfón; Septante, ἀνεμοςθορία, ἐμπυρισμός, πύρωσις, ἀγορία; Vulgate: ærugo, αer corruptus, ventus urens. Deut., xxviii, 22; llI Reg., viii, 37; II Par., vi. 28; Amos, iv. 9. Voir t. ii, col. 281.

Centaurée, hébren: dardar; Septante: τρίδολοι; Vulgate: tribulus, Gen., III, 18; Ose., x, 8; et hébreu: galgal, Ps. exxxii, 14; ls., xvii, 3; Septante: τροχός; Vulgate: rota, Ps. exxxiii, 14; Septante: κονιορτόν τροκοῦ; Vulgate: turbo, ls., xvii, 13. Voir t. II, col. 423.

Céréales. Voir t. II, col. 437.

Charbon des blés ou nielle, champignon, hébreu : iiddáfón, mot qui parait s'appliquer au charbon comme

à la carie des céréales. Voir t. 11, col. 580.

Chardon, hébreu: hôah; Septante: ἄκαν, IV Reg., κιν, 9; ἀκχούχ, 11 Par., κκν, 18; κνίδη, Jos., κκκι, 40; ἄκανθαι, Prov., κκνι, 9; Cant., 11, 2; Ose., 1κ, 6; Vulgate: carduus, IV Reg., κιν, 9; II Par., κκν, 18; tribulus, Job, κκκι, 40; spina, Prov., κκνι, 9; Cant., 11, 2; paliurus, Is., κκκιν, 13; tappa, Ose., τκ, 6. Voir t. 11, col. 587.

Chicorée, une des plantes comprises dans les herbes amères (hébreu: meròrim). Exod., XII, 8; Num., IX, 11. Voir t. II, col. 697, et llerbes amères, col. 600.

Ciguë, désignée selon quelques interprêtes par le mot hébren ró's, Deut., xxix, 17. xxxii, 32, 33; Jer., viii, 14; Lam., iii, 5, 49, etc.; Vulgate: fel. Voir t. ii, col. 758.

Colchique, hébren: hābassélét; Septante: ἄνθος. Cant., II, 1; κρίνον, ls., xxxv, i; Vulgate: flos, Cant., II, l; lilium, ls., xxxv, l. Voir t. II, col. 831.

Coloquinte (hébreu: paqqu'ot, IV Reg., IV, 39; Septante: τολύπην άγρίαν; Vulgate: colocynthidas; et hébreu: peqd'im; Septante: πλουζς; Vulgate: tornaturas, III Reg., VI, 18; Septante: ὑποστηρίγματα; Vulgate: sculptura, III Reg., VII, 24. Voir t. II, col. 829.

Concombre, hebren: qissu'im; Septante: σίχυς; Yulgate: cucumercs, Num., xi, 5. Voir t. ii, col. 890.

Coriandre, hébreu: gad; Septante: κόριον; Vulgate: coriandrum. Exod., xvi, 31; Nnm., xi, 7. Voir t. II, col. 973.

Corrête potagère, désignée selon quelques interprêtes par le mot hébreu malliah, Job, xxx, 4; Septante: αλιμα; Vulgate: herbas; selon d'antres, ce serait l'arroche halime. Voir t. II, col. 1026.

Courge, traduction des Septante: κολοκόνθη, pour le mot hébreu: qiqàyòn (Vulgate: hedera). Jon., IV, 6. Il s'agit en réalité du ricin. Voir t. II, col. 1081.

Cumin, hébreu: kammôn; Septante: κύμινον; Vulgate: cyminum. Is., xxvIII, 25, 27; Matth., xxIII, 23. Voir t. II, col. 1158.

Echalotte. Voir AIL, t. I, col. 310.

Epeantre, hébren: kussémét; Septante: δλυρα, ζέα; Vulgate: far, vicia. Exod., IX, 32; ls., XXVIII, 25; Ezech., IV, 9. Voir t. II. col. 1821.

Épines, appartiennent partie aux arbres ou arbustes, partie à des plantes herbacées, comme la bugrane, la contaurée, le chardon, les orties, etc. Cf. t. 11, col. 1895. Férule. Voir GALBANUM, col. 80.

Fève, hébreu : pôl; Seplante : κύκμος; Vulgate : faba-H Reg., xvii, 28; Ezech., iv, 9. Voir t. ii, col. 2228.

Foulon (Herbe du), hébreu : bôr, borit; Septante : ποι et ποιὰ πλυνόντων; Vulgate: borith et herba fullonum. Voir t. 1, col. 1852.

Galbanum, hebreu: helbenāh; Septante: χαλδάνη; Vulgate: galbanus. Exod., xxx, 34, 38; Eccli., xxiv, 21. Voir col. 80.

Gith, hébreu : qéṣaḥ: Septante : μελάνθιον; Vulgate : gith. Is., xxviii, 25, 27. Voir col. 244.

Graminées, comprend des joncs on roseaux, des céréales, comme le blé, l'orge, l'épeautre, le millet et le sorgho (voir CÉRÉALES, t. 11, col. 437), aussi l'ivraie, pnis un grand nombre de plantes désignées par le nom général d'herbe.

Herbe roulante, hébreu: galgal; Septante: τροχόν, et κονιορτὸν τροχοῦ; Vulgate: rota, turbo, Ps. ΕΧΧΧΙΙ, 44; ls., xvii, 13; est la Gentaurea myriocephala. Voir t. II, col. 426.

Herbes, nom général d'un grand nombre de plantes à

tige non ligneuse. Voir col. 599.

Herbes amères, hébreu: merôrim; Septante: πικρίεε; Vulgate: lactucæ agrestes, Exod., xii, 8; Num., ix, 11, terme comprenant surtout la chicorée et la laitue, qui se mangeaient au repas pascal. Voir col. 600.

Hysope, hébreu: 'ἐτόb', Septante: ὅσσωπος; Vulgate: hysopus, Exod., xii, 22; Lev., xiv, 4, 6, 49, 51, 52; Num.,

XIX, 6, 18; I Reg., v, 13; Ps. LI, 9.

Ivraie, Nouvean Testament : ζιζάνιον; Vulgate : zizα-

nia. Matth., XIII, 25-40.

Jone, hébreu: 'agmôn; Is., ix, 13; xix, 15; eviii, 5; Septante: τέλος, κρίκος; Vulgate: refrænans, circulus; — hébreu, 'dhû; Septante: "Αγει; Vulgate: locipalustres, pastus paludis. Gen.. xii, 2. 18; Septante: βούτομον; Vulgate: carectum, Job, viii, 11; — hébreu: gômô'; Septante: πάπυρος, ελος; Vulgate: scirpus, juncus, Exod., ii. 3; Job, viii, 11; Is., xxxv, 7; — hébreu: sûf; Septante: ελος, πάπυρος; Vulgate: carectum, papyrio, juncus, Exod., ii. 3, 5; Is., xix, 6. Voir Algue, Papyrus, Roseau.

Jonc odorant. Voir Roseau aromatique.

Laitue, une des plantes comprises dans les mcrôrim, « herbes amères. » Exod., XII, 8; Num., IX, 11. Voir llerbes amères, col. 600.

Lentille (hébreu: 'ādāšim; Septante: φακός; Vulgate: lens. Gen., xxv, 34; 11 Reg., xvii, 28; xxiii, 11; Ezech.,

Lierre, Septante: x15065; Vulgate: hedera. 11 Mach., vi, 7. La Vulgate et le Godex Alexandrinus des Septante traduisent par lierre le qîqâyôn de Jon., iv, 6, 7, qui est le ricin.

Lin, hebreu: pištāh, pištēh; Septante: hlvov: Vulgate: linum. Exod., ix, 31; Deut., xxii, 11; Prov., xxxi, 13. etc.

Lis, hébreu : šůšan; šóšannáh; Septante : způvov; Vulgate : lilium. III Reg., VII, 21; II Par., IV, 5; Cant., II, 1, 16, etc.

Lotus ou nénnphar blanc et nénuphar jaune, compris par quelques auteurs dans les lis ou sûsan de l'Écriture.

Mandragore, hébren : dûdd'îm; Septante : μανδραγόρα:; Vulgate : mandragoræ). Gen., xxx, 14; Cant., vu, 43.

Marjolaine. Voir Hysope.

Mauve. Quelques auteurs ont regardé la mauve sanvage comme répondant an mallûah de Job, xxx, 4; d'antres y ont vu la manve de juif on corrête potagère. Mais c'est plutôt l'arroche halime. Voir t. 1, col. 1032.

Melon, hébreu: ăbattîḥîm; Septante: πέπων; Vulgate: peponcs. Num., xı, 5.

Menthe, Nouveau Testament: ἠδύοσμος; Vulgate: mentha. Matth., xxiii, 23; Luc., xi, 42.

Millet, hébreu : dôhan; Septante : κέγγρος; Vulgate: milium. Ezech., ιν. 9.

Montarde noire. Voir Sénevé.

Nard, hébreu: nêrd; Septante: νάρδος; Vulgate: nardus. Cant., 1, 12; ιν, 13-14; Marc., xvi, 3; Joa., xii. 3.

Nielle ou nigelle. Voir GITH, col. 244.

Oignon, hébreu: beşalim; Septante: κρόμμυον; Vul-

gate: cepe. Num., xi, 5. Orge, hébreu: śe'örim; Septante: κριθή; Vulgate: hordeum. Exod., ix, 32; Lev., xxvii, 16; Ruth, i, 22; 10, 17, etc.

Ornithogale, hébreu: hiryônîm; Septante: κόπρος περιστερών; Vulgate: stercus columbarum. IV Reg., vi. 95.

Ortie, (hébreu: qimõš et qimmõš; Septante: ἄκανθαι; Vulgate: urtica. Prov., xxiv, 31; 1s., xxxiv, 13; Ose., 1x, 6.

Papyrus, hébreu : gômë'; Septante : πάπυρος, ελος; Vulgate: scirpus, juncus. Exod., II, 3; Job, VIII, 41; 1s., xxxv, 7. Voir Jone, Rossau.

Pastèque ou melon d'eau. Voir MELON.

Pavot, hébreu: ro's; Septante: χολή, ἄγρωστις; Vulgate: fel, amaritudo. Deut., xxix, 18; Ps. Lxix (Vulgate: Lxviii), 22; Jer., viii, 14; ix, 14; xxiii, 15; Lam., iii, 5, 19.

Poireau, hébreu : hásir; Septante : πράσον; Vulgate : porrum. Num., xi, 5.

Pois, dans la Vulgate pour traduire qâli de l'hélaren, répété une seconde fois dans le même verset. Il Reg., XVII, 23. Les Septante et le syriaque l'omettent avec raison à la fin de ce verset.

Poivrette commune. Voir GITH, col. 244.

Pourpier de mer. Voir Arroche Halime, t. 1, col. 1032. Ricin, hébreu: qiqayon; Septante: κολοκύνθη; Vulgate: hedera. Jon., IV, 6, 7.

Roseau, hébreu: qànéh; Septante: κάλαμος; Vulgate: calamus. Is., xxxvi, 6; xlin, 24; Ps. Lxviii (Vulgate, Lxvii), 31. Voir Jone, Papvrus.

Roseau aromatique, hébreu : qenêh bösem, ou qūnēh; Septante : κάλαμος εὐώδους ου κάλαμος; Vulgate: calamus. Exod., xxx, 23; Cant., IV, 14; 1s., XLIII, 24; Jer., VI, 20; Ezeeh., XXVII, 19.

Ronille des céréales, hébreu : yêrâqôn; Septante : ἄχρα; Vulgate : rubigo. Deut., xxviii, 22; 111 Reg., viii, 37; 11 Par., vi, 28; Amos, iv, 9.

Rue, Nouveau Testament : πήγανον; Vulgate : ruta . Luc., xt. 42.

Safran, hébreu : karkóm; Septante : κρόκος; Vulgate : crocus. Cant., 1v, 14.

Salicorne serait, d'après certains exégètes, l'herbe à foulon, hébreu : bôr, borit; Septante : ποία, et ποία πλυνόντων; Vulgate : borith et herba fullonum. Voir t. 1, col. 1852.

Salsola kali serait, d'après certains exégètes, l'herbe du foulon. Voir BORITH, t. 1, col. 1852.

Sénevé, Nouveau Testament: σινέπις; Vulgate; sinαpis. Matth., xiii, 31, 32; xvii, 20; Luc., xvii, 6.

Sorgho, hébreu : ἀδμάπ; Septante : κέγχρος; Vulgate : milium. Ezech., iv. 9.

Spicanard. Voir Nard.

Tribule terrestre, selon quelques auteurs désigné par le τριβόλος. Vulgate: tribulus, de Matth., vu. 16.

Vesce. Voir Feve, t. II, col. 2228. E. Levesque.

1. HERBE, nom générique des plantes non ligneuses dont la tige tombe en hiver et qui couvrent les pàturages, tes prairies et servent à la nourriture des chevaux, des bestiaux. En hébreu: désé', « herbe » et eu particulier celles dont la semence est peu apparente; èsèb, herbe et nom générique des plantes herbacées, opposées aux plantes ligneuses, arbres ou arbustes; hasir, gazon, herbe des prairies; Septante: βοτάνη, χόρτος, χλόη, ἄγρωστις; Vulgate: herba et aussi fænum. On trouve encore le nom yéréq, « verdure; » Septante: χλωρά. On rencontre

tous ces noms réunis dans un seul verset, IV Reg., xix, 26. L'Écriture nous parle de l'herbe des champs, Gen., II, 5; III, 18; Exod., IX, 21, 25; X, 12, 15; de l'herbe des montagnes, Job, XL, 15; de l'herbe des vallées, H Reg., xviii, 5; de l'herbe des marais, Job, viii, 11; de Therbe des toits, IV Reg., xix, 26; Is., xxxvii, 27. Au troisième jour de la création, la terre se couvrit d'herbes et d'arbres. Gen., 1, 11, 12; 11, 5. La pluie fait germer Therbe. 11 Reg., xxiii, 14; Job, xxxviii, 27; 11cb., vi, 7. L'eau venant à manquer, elle se dessèche, Job, viii, 12; ls., xv, 6; elle périt par la grêle, ix, 25, ou par les sauterelles, Exod., x, 12. Quand le blé pousse, on voit d'abord l'herbe, puis l'épi. Marc., IV, 28. Les herbes servent à la nourriture des hommes et des animaux. Gen., 1, 29; III, 18; XLVII, 4; Num., XXII. 4; III Reg., XVIII, 5; Job, VI, 5; Ps. civ (Vulgate, ciii), 14; cxlvi, 8; Jer., xiv, 5-6. Elle sert aussi de reméde pour guérir. Sap., xvi, 12. - Elle entre dans un bon nombre de comparaisons et d'images : c'est un symbole de vie, de fraicheur et de douceur quand elle est humide de pluie ou de rosée, Prov., xix, 12; Deut., xxxII, 2; Ps. LXXII, 6; un symbole de grâce et de richesse quand elle se couvre de fleurs, Matth., vi, 30; Luc., xII, 28; un symbole de brièveté et de vanité parce qu'elle se dessèche rapidément : les méchants se fanent et se desséchent comme l'herbe, 11 Reg., xix, 26; Ps. xxxvii (Vulgate, xxxvi), 2; xc (Vulgate, Lxxxix), 6; ls., xxxvii, 27; un symbole de nombre prodigieux : la race de l'homme que Dieu a éprouvé se multiplie comme l'herbe des champs, Job, v, 25; un symbole de la résurrection, Is., LXVI, 14. - Le mot herba, dans la Vulgate, sert à traduire plusieurs mots hébreux qui ont un sens moins général ou différent : ainsi yebûl, « produits, » Septante: καρπούς, Jud., VI, 4; 'ôrôt, « légumes verts; » Septante: ἀριώθ, IV Reg., IV, 39; mallital, « pourpier ou arroche halime; » Septante : αλιμα; nāvēh, « pāturages; » Septante : τρύφη; Vulgate : herbæ virentes, borith, « l'herbe du foulon. » Mal., III, 2. Voir FOIN, t. II, E. LEVESQUE. col. 2298.

2. HERBES AMÈRES (hébreu : mcrôrim; Septante : παρίδες; Vulgate : lactucæ agrestes), herbes que l'on mangeait avec l'agneau pascal.

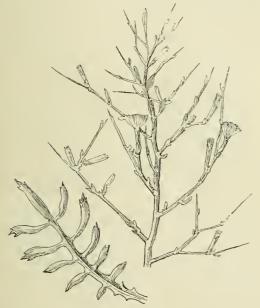
I. DESCRIPTION. — Ce sont diverses plantes de la tamille des Composées, tribu des Liguliflores, qui doi-



127. - Gichorium Intybus.

vent leur saveur caractéristique à l'abondance du latex renfermé dans leurs tissus. Ce suc laitenx est chargé de

principes narcotiques qui seraient vénéneux à haute dose. Les principales espèces employées pour l'usage alimentaire appartiennent aux genres Cichorium et Lactuca. - 1º Les Cichorium ont des fleurs blenes ou roses avec des fruits dépourvus d'aigrette plumeuse, mais seulement couronnés par des écailles courtes. -1. Le Cichorium Intybus Linné, ou chicorée sauvage (fig. 127), est une herbe vivace à tige rude, dressée et llexueuse, sillonnée dans sa longueur et divisée en rameaux raides et allongés. Les feuilles sont hérissées surtout en dessous sur la côte médiane. Les capitules floraux, solitaires et pédonculés au sommet des branches, sont rapprochés par petits groupes et sessiles le long des axes principaux. Elle croit abondamment le long des chemins et dans les lieux incultes. - 2. Le Cichorium Endivia Linné est l'espèce cultivée sous le nom d'endive ou de *chicorée* et originaire, dit-on, de l'Inde. Mais à l'exemple de Boissier et d'A. de Candolle il faut plutôt y voir la forme améliorée par la culture d'une espèce îndigène de la région méditerranéenne, le Cichorium divaricatum Schousboë (Cichorium pumilum Jacquin),



128. — Lactuca orientalis.

qui diffère de la chicorée sauvage surtout par sa tige annuelle et ses feuilles beaucoup moins velues. - 2º Le groupe des laitues (Lactuca) renferme de nombreuses espèces caractérisées par leur fruit comprimé, aminci en bec au-dessous d'une aigrette poilue, molle et blanche. On trouve en Palestine le Lactuca tuberosa Jacquin qui se reconnait à sa souche renssée en tubercule parfois rameux, ainsi qu'à ses capitules larges et multiflores; les Lactuca scariola et saligna, plantes communes dans toute l'Europe, à racine verticale, grêle en forme de fuseau; enfin les Lactuca orientalis (fig. 128) et triquetra qui ont une lige vivace, presque ligneuse, et différent en outre de toules les précédentes par leurs fruits à peine comprimés. La variété cultivée du Scariola, c'està-dire le Lactuca sativa, entre dans l'alimentation de temps immémorial. Enfin, certains genres voisins, tels que les Picris et les Crepis, renferment un grand nombre d'herbes douées de propriétés analogues aux précédentes, et dont les rosettes foliaires ont du être récoltées jadis pour les mêmes usages. F. Hy.

11. Exègèse. - Merorîm signifie « amertumes », choses

amères, et désigne un certain nombre de plantes amères, que l'on devrait manger dans le repas pascal. Exod., XII, 8; Num., ix, 11. Ce que comprend ce terme vague ne peut être déterminé que par la tradition. Malheureusement sur ce point les traditions ne sont pas très prècises; l'usage du reste a pu varier avec les temps. La Mischna, Pesahim, II, 6, indique cinq espèces de plantes: הדרת, házérét, דרלשת, 'tilšín', המכא, tamká', הרחבינא, harhabíná', et מרור, márôr. Bartenora et Maimonide entendent par là la laitue, les endives, la chicorée, la plante que les Arabes appellent qarsa'na (c'est-à-dire l'éryngium, espèce de panicaut) et une variété très amère de coriandre. G. Surenhusius, Mischna, sive totius Hebrxorum juris, rituum, antiquitatum systema, in-fo, Amsterdam, 1698, part. 11, p. 141. - Si l'on en croit J. Lightfoot, Ministerium templi, dans Ugolinus, Thesaurus antiquit. sacrar., t. IX, col. DCCCXXXVIII, d'après un commentaire de R. Salomon sur Exod., XII, 8, les cinq espèces de plantes désignées par la Mischna seraient la laitue, les endives, la chicorée, la bette et la marrube. Mais les deux dernières plantes indiquées par R. Salomon, pas plus que les deux dernières de Maimonide, ne sont à proprement parler des plantes amères. Très vraisemblablement les herbes amères comprises sous le terme merôrîm de la loi de Moïse sont les trois premières indiquées par ces deux commentateurs juifs, c'est-à-dire les laitues, les endives, la chicorée, qui se raménent à deux, la laitue et la chicorée. Quant aux autres plantes, soit le panicaut, soit la marrube, soit la graine de coriandre, soit encore le cresson et le persil, comme l'indique Maimonide. De fermento et azymo, VII, 13, dans Crenius, Opuscula, in-18, 1696, fasc. VII, p. 889, elles devaient seulement tenir lieu d'assaisonnement et varier avec les temps et les lieux.

Les traducteurs grecs du Pentateuque qui connaissaient les usages juifs et la propriété des termes grecs ont rendu merôrim par πικρίδες. Or πικρίς, d'après Aristote, Hist. anim., IX, 6, et Pline, H. N., VIII, 41, désigne la laitue sauvage. Dioscoride, 11, 160, comprend sous ce nom la chicorée sauvage, l'intubus des Latins. La Vulgate a traduit le mot hébreu par lactucæ agrestes. Ces termes généraux et populaires comprennent les laitues et les chicorées, communes en Égypte et en Palestine. On les trouve en abondance extraordinaire dans le Delta où elles croissent spontanément. - D'après l'usage, durant le repas pascal, on trempait ces herbes amères avec le pain azyme dans le charoseth, sorte de bouillie formée de figues, de dattes, d'amandes et de vinaigre; on en mangeait aussi sans cet assaisonnement. Selon l'interprétation commune, elles étaient destinées à rappeler l'amertume de la servitude d'Égypte. Celsius, Hierobotanicon, in-8°, Amsterdam, 1748, t. u. p. 227; Bochart, Hierozoicon, in-f°, 1692, t. 1, p. 603; 1. Löw, Aramaïsche Pflanzennamen, in-8°, Leipzig, 1881, p. 175, 253. E. LEVESQUE.

HERCULE (grec : Ἡρακλῆς; Vulgate : Hercules), nom du dieu tyrien Melqart. Il est question de ce dieu dans 11 Mach., τν, 49-20. « Tandis qu'on célébrait les jeux quinquennaux de Tyr, en présence du roi, c'estadire d'Antiochus IV Épiphane, l'impie Jason envoya de Jérusalem des hommes pervers qui portaient trois cents drachmes d'argent pour un sacrifice à Hercule. Ceux qui les apportaient demandérent qu'elles ne fussent pas employées à ces sacrifices, parce que cela ne devait pas être, mais qu'on s'en servit pour d'autres dépenses. Ainsi elles furent offertes pour le sacrifice d'Ilercule par celui qui les avait envoyées, mais à cause de ceux qui les apportaient, on s'en servit pour la construction de navires à trois rangs de rames. »

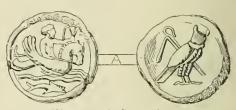
Melqart, « le roi de la cité, » était le dieu principal de Tyr, fondateur et seigneur de la ville, « le dieu fort qui parcourt la terre domptant les fauves et civilisant les hommes, le dieu savant qui découvre et enseigne les arts utiles, le voyageur qui va fondant les colonies; » c'est à lui que les Phéniciens et les Grecs, après eux, attribuaient l'invention de la pourpre, Pollux, Onomasticon, 1, 45; V. Bérard, De l'origine des cultes arcadiens in-8°, Paris, 1894, p. 253. Hérodote, qui avait visité le temple construit en son honneur à Tyr, nons apprend qu'il était orné de riches offrandes et qu'il contenait



129. — Monument votif de Malte, avec inscription bilingue, dédié à Hercule, Musée du Louvre.

deux colonnes, l'une d'or pur, l'autre d'émeraude ou de jaspe qui jetait un vif éclat pendant la nuit. Les prêtres tyriens faisaient remonter la construction de l'édifice à l'époque de la fondation de la ville. Ilérodote, 11, 44. La colonne lumineuse était très vraisemblablement la représentation de Melqart. Nous savons en effet que les plus anciennes représentations de ce dieu sont des colonnes ou des obélisques. Il en est ainsi à Métaponte. Fiorelli, Notizie degli scari, 1882, pl. xi, p. 420, à llyettos (Pausanias, IX, xxix, 2), à Malte et ailleurs. Les colonnes d'Hercule qui étaient au détroit de Gibraltar ne sont autre chose que des symboles du dieu. Les Grees en contact avec les Tyriens identifièrent Melqart et lléra-

klės. Eusėbe, Pvæp. Evang., t, 10, t. xxt, col. 81. On en a la preuve en particulier dans un texte de Pausanias, VII, v, 5, qui parle d'un Hérakléion existant à Érythrée et où l'on adorait une antique idole égyptienne, venue miraculeusement de Tyr par mer. Cette identification apparaît encore nettement dans deux inscriptions bilingues, gravées à Malte par des Tyriens, en l'honneur de leur dien représenté par un obélisque. Le texte phénicien porte : « A notre seigneur Melqart, seigneur de Tyr, » et le texte grec : Ἡρακλεῖ ἀρχηγέτει. Corpus inscriptionum semiticarum, part. 1, n. 122, 122 bis; E. Ledrain, Notice sommaire des monuments phéniciens du Musée du Louvre, p. 77, n. 162 (lig. 129). De même les marchands tyriens établis à Délos demandent l'autorisation d'établir un témenos, c'est-à-dire une enceinte sacrée pour leur Melqart qui a rendu tant de services aux hommes et qui est roi de leur ville : τέμενος Περακλέους τοῦ Τυρίου, μεγιστῶν ἀγαθῶν παραιτίου γεγονότος τοίς ἀνθρώποις, ἀρχηγέτου της πατρίδος ὑπάρχοντος. Corpus inscript. Græc., n. 2771. La consequence de cette assimilation fut qu'on donna à Melgart les attributs d'Héraklés tout en lui conservant le caractère de dieu marin, Les monnaies de Tyr le représentent barbu et armé, tenant un arc à la main. Il est à cheval sur un hippoeampe qui galope au-dessus des tlots. Parfois un dauphin est figuré nageant au-dessous de l'hippocampe



130. — Monnaie d'argent de Tyr.

Melqart à chevat sur un hippocampe ailé; sous les flets, un dauphin. — R. Chouette debout a droite portant le fléau et le sceptre égyptien.

(fig. 130). Voir E. Babelon, Catalogue des monnaies de la Bibliothèque nationale; les Achéménides, in-4°, Paris, 1893, p. 292-293, n. 1989, 1996. La vieille mythologie greeque donne au Melqart de Tyr le nom de Mélicerte ou de Palaimon, nom qui paraît une transcription des mots phéniciens : Baal yam, « le seigneur de la mer. » Apollodore, I, ix. 1; III, iv, 3; Pausanias, 1, xLiv, 7; II, 1, 3, 8. La fête principale du dieu s'appelait le Réveil on la Résurrection. On la célébrait autour d'un bûcher où le dieu perdait sa vieillesse et retrouvait sa force. Josèphe, Ant. jud., VIII, v, 3. Hiram avait fixé la date de cette fête au second jour du mois de Périties, qui correspond au 25 décembre du calendrier romain. Joséphe, Contr. Apion., 1, 18. Les Tyriens montraient le tombeau de Melqart-Héraklès, Pseudo-Clément, Recognit., x, 24, t. 1, col. 4434. Les habitants de Gades prétendaient de leur côté posséder ce tombeau (Pomponius Méla, 111, 6); tandis qu'à Corinthe était celui de Mélicerte, Pausanias, II, 1, 3. — On sacrifiait à Melgart-Héraklès des cailles, parce que l'odeur de ce gibier, qu'il avait beaucoup aimé pendant sa vie, l'avait ressuscité après sa mort. Athènie, Deipnos., ix, 47. — Les colonies phéniciennes envoyaient à Tyr des députations pour rendre hommage au dieu de la métropole. Arrien, Anab., 11, 24; Q. Curee, iv, 2: Polybe, xxi, 20. C'est une députation de ce genre qu'envoie Jason. - Le texte des Machabées nous apprend aussi qu'au temps des rois de Syrie on celébrait en l'honneur de Melgart-Héraklès des jeux quiquennaux, c'est-à-dire renouvelés tous les quatre ans, selon la manière de compter des Grecs. - Voir F. Movers, Die Phönizier, in-80, Bonn, 1841, t. 1, p. 385-389; V. Bernard, De l'origine des cultes arcadiens,

in-8°, Paris, 4894, p. 253-256; G. Perrot, *Histoire de Vart dans l'antiquité*, in-4°, Paris, 1885, t. m, p. 77-78, fig. 28; p. 249-252, 424-425. E. BEURLIER.

HERDER (Johann Gottfried von), poète et théologien protestant allemand, né à Mohrungen dans la Prusse orientale, le 25 août 1744, mort à Weimar le 18 décembre 1803. Après avoir essayé de divers emplois, il devint, en novembre 1764, professeur à la Domschule de Riga, prédicateur de faubourg et secrétaire de la loge maçonnique. En juin 1769, il quitta Riga et voyagea à Co-penhague, à Nantes, à Paris, en Hollande, etc. A Strasbourg, il se lia d'amitié avec Gœthe. En avril 1771, il s'établit comme premier prédicateur à Bückeburg; puis il fut professeur et prédicateur de l'université de Gœttingue. En 1776, l'amitié de Gæthe l'attira comme pasteur principal, à Weimar, où il devint en 1793 vice-président, et en 1801 président du consistoire. Esprit inconstant et mobile, il unit les idées rationalistes à une sorte de mysticisme. Son activité littéraire, malgré une santé délicate, fut extraordinaire. L'édition de ses Sammtliche Werke, publice à Stuttgart, 1825-1830, comprend 60 volumes in-18. Ses écrits relatifs à la Bible et à l'exégèse ont exercé une influence considérable en Allemagne. En 1774, il publia: Aelteste Urkunde des Meuschengeschlechts, eine nach Jahrhunderten enthaltene heilige Schrift, explication nonvelle dans un sens allégorique du premier chapitre de la Genèse; en 1775, Briefe zweener Brüder Jesu in unserem Kanon; il y prétend que Jacques et Jude, auteurs des deux Epîtres qu'il appelle ainsi, étaient de véritables frères de Jésus. La même année 1775, Herder fit paraître des Erläuterungen zum Neuen Testament aus einer neu eröffneten morgenländische Quelle. Cette source nonvelle est le Zend-Avesta. Le parsisme, d'après l'auteur, exerça une influence réelle sur le judaïsme et sur le christianisme naissant : c'est là que les anteurs du Nouveau Testament ont puisé leurs idées sur la lumière, la vérité, la vie, le Fils de Dien, etc. En 1778 parut Lieder der Liede, c'est-à-dire le Cantique des Cantiques, qui est présenté au lecteur comme le plus beau poème d'amour de l'antiquité, mais comme une œuvre purement profane, En 1779, MAPAN AOA, Das Buch der Zukunft des Herrn, des Neuen Testamentes Siegel, explication de l'Apocalypse d'après laquelle les propliéties contenues dans ce livre ont été accomplies à la ruine de Jerusalem. La dernière publication scripturaire de llerder et la plus connue, surtont en France, fut son Vom Geist hebraischer Poesie, 2 in-8°, Dessau, 1782-1783 (3º édit., publiée par Justi, 2 in-8º, Leipzig, 1825), ouvrage traduit en français par Mme de Carlowitz sous le titre d'Histoire de la poésie des Hébreux, in-8° et in-12, l'aris, 1875. Herder s'occupe plus du caractère de la poésie hébraîque que de son histoire, comme l'indique le titre allemand. Il étudie surtout les Psaumes et il fait ressortir mieux qu'on ne l'avait fait avant lui les beautés littéraires des Livres Saints. Il a rendu, dit sa traductrice, *Histoire*, in-8°, Paris, 1855, p. xix, « la poésie de la Bible avec toute sa naïveté sublime, sa simplicité imposante, ses images majestueuses et ses brillantes coulenrs locales. » Mentionnons enfin de llerder ses Christliche Schriften, Riga, 1798, dans lesquels sont réunis plusieurs opuscules exégétiques et théologiques : Von der Gabe der Sprachen am ersten ehristlichen Pfingstfest; Von der Auferstehung als Glaube, Geschichte und Lehre; Vom Erlöser der Menschen nach den drei ersten Evangelien; Von Gottes Sohn, der Welt Heiland, etc. Les Sämmtliche Werke zur Theologie und Religion furent publiés en 12 in-80, à Vienne, 1819-1823. Elles forment aussi les douze premiers volumes de l'édition de Cotta, publiée par Heyne et Müller, 45 in-8°, Stuttgart, 1806-1820. — Voir Erinnerung aus dem Leben J. G. von Herders, gesorgt von seiner

Wittwe, herausgegeben von J. G. Müller, Stultgart, 1820; Herders Lebensbild von seinen Sohne, 3 in-8°, Erlangen, 1846; R. Ilaym, Herder nach seinem Leben und Wirken, 2 in-8°, Berlin, 1880-1885; Dibbits, Herder alverkearder von der Bijbel, 1863; Ch. Joret, Herder et la renaissance littéraire en Allemagne, Paris, 1875; A. Werner, Herder als Theologe, Berlin, 1871.

F. VIGOUROUX.

HÉRED, nom d'un Israélite et d'une ville.

1. HÉRED (hébreu : 'Ard; Septante : ' $A\hat{c}4\rho$ ), fils de Béla dans la tribu de Benjamin, chet de la famille des llérédites. Num., xxvi, 40.

2. HÉRED, orthographe, dans la Vulgate, Jos., XII, 14, de la ville dont le nom est écrit ailleurs Arad. Voir ARAD 1, t. I, col. 869.

**HÉRÉDITES** (hébreu: hâ-'Ardî; Septante: δ 'Λδαρί), famille de la tribu de Benjamin, issue de Héréd. Num., xxvı, 40.

HÉRÉDITÉ (DROIT D') et de succession. Voir HÉRITAGE, col. 610.

HÉREM (hébreu: Hárim; Septante: 'Ἡράμ), Israélite dont les fils avaient pris des femmes étrangères pendant la captivité de Babylone et les répudièrent. 1 Esd., x, 3. Il était père de Melchias, lequel rebâtit une partie des remparts de Jérusalem. Il Esd., III, 11.

HERENTHALS (Pierre d'), théologien belge de l'ordre des Prémontrés, né vers 1320 à Herenthals, dans le diocèse d'Anvers, mort le 12 janvier 1391, à l'abbaye de Floreffe où il remplissait les fonctions de prieur. On a publié de ce religieux une Expositio super librum psalmorum regii prophetæ, in-fo, Cologne, 1483. Ses autres écrits sur les Psaumes de la pénitence, le Cantique des cantiques et les Évangiles n'ont pas été imprimés. — Voir Hugo, Annales sacri ord. Præmonstratensis, t. 1, col. 102; V. André, Biblioth. Belgica, p. 744; Paquot, Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas, t. x. p. 227; Fabricins, Biblioth. latina mediæ ætatis (1858), t. III, p. 219. B. Heurtebize.

HÉRÉS (MONTÉE DE) (hébren : ma'ălêh hê- Ḥârės; Septante : ἀπό ἐπάνωθεν τῆς παρατάξεως 'Αρές; Vulgate : ante solis ortum), endroit situé à l'est du Jourdain et qui ne devait pas être éloigne de Soccoth. Jud., viii, 13. C'est la montée que Gédéon franchit avant d'arriver à cette dernière ville, en revenant de son expédition contre Zebée et Salmana, rois madianites. La Vulgate a traduit l'hébren : millema'ălêh hê-hâres, par « avant le lever du soleil ». Mais il est difficile de donner à la préposition min le sens de « avant ». D'un antre côté, le mot hérés pour désigner « le soleil » n'est guère usité qu'en poésie. Enfin, si l'on trouve, IV Reg., xx, 9, ma'ălôt employé pour indiquer les « degrés » du soleil sur le cadran, ma'ăléh signifie plutôt « montée ». C'est ainsi que l'ont compris les Septante, du moins d'après le Codex Alexandrinus, ἀπό άναδάσεως 'Αρές. D'après le Godex Vaticanus, ils auraient traduit littéralement millema'áléh, ἀπό ἐπάνωθεν, « d'en haut » d'Arés, ce qui offre le même sens; της παρατάξεως n'est qu'une répétition fautive de deux mots précédents, « la bataille. » Les anciennes versions grecques ont compris de même ma'ălêh, mais ont lu différemment le mot snivant, à l'exception peut-être de Théodotion, qui est d'accord avec les Septante : ἀπό άναδάσεως 'Αρέ; (ou ὄρους); Symmaque : ἀπό ἀναθάσεω; τῶν ὀρῶν, « de la montée des montagnes, » ce qui suppose la lecture harîm au lieu de hérés; Aquila : ans άναβάσεως τοῦ δρυμοῦ, « de la montee de la forêt, »

hôréš. La Peschito porle aussi : « de la montée de '
Hérés. » Il serait donc permis de voir iei un nom de
lieu, mais saus aucune identification possible jusqu'à
présent.

A. LEGENDRE.

HERESBACH (Conrad d'), polygraphe allemand, protestant, né le 2 août 1496 à Heresbach dans le duché de Clèves, mort à Lorinsaulen le 14 octobre 1576. Il étudia la philologie et la jurisprudence à Cologne et à Fribourg et parcourut la France et l'Italie. Il fut en relations étroites avec Érasme, Sturm et Mélanchton. En 1523, il avait été nommé gouverneur du prince Guillaume, fils du duc de Clèves, dont il devint plus tard le conseiller. Parmi ses ouvrages, nous mentionnerons : Psalmorum Davidis simplex et dilucida expositio. Vulgata translata cum græca LXX interpretum versione ad hebraicam veritatem collata castigataque, scholiis brevibus quidem, sed perquam eruditis, illustratus. Adjectw sunt preces hebdomadariw suis singulis Psalmis stipatw, in-49, Bale, 1578. — Voir A. G. Schweitzer, Dissertatio de C. Heresbachii vita et scriptis, in-80, Bonn, 1849; Lelong, Biblioth. sacra, p. 772; Niceron, Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, t. XXXVII, p. 72. B. HEURTEBIZE.

HÉRÉSIE (allosois; Vnlgate: hæresis). Le sens étymologique d'αϊρεσις est « action de prendre », par exemple une ville, et il se reneontre parfois dans cette acception chez les classiques. llérodote, IV, 1; Thucydide, II, 58. Mais le sens ordinaire est métaphorique : « choix, préférence, inclination, goût particulier; » par suite : « préférence pour une doctrine, une opinion, un parti; » doit enfin : « école philosophique, littéraire ou politique. » La langue des Septante et des écrits dentérocanoniques de l'Ancien Testament ne paraît pas s'éloigner de l'usage classique; elle restreint même la valeur du mot aïpeois au premier sens tiguré. Lev., xxII, 18, κατά πάσαν αίρεσιν αύτων, « selon leur libre choix; » I Mach., VIII, 30, ποιήσονται έξ αιρέσεων αύτων, « ils agiront à leur gré, » comme ils l'entendront. Dans Joséphe, nons vovons poindre une acception nouvelle qui n'est cependant qu'une simple extension du dernier sens classique. Affects veut dire « seete religieuse », mais sans désapprobation on blame. Ant. jud., XIII, v, 9; Bell. jud., II, 8. Dans ce dernier passage, les trois sectes entre lesquelles se partageaient les contemporains de Joséphe, Pharisiens, Sadducéens et Esséniens, sont qualifiées plusieurs fois de xipéreix, et les adeptes de chacune de ces trois écoles sont nommés xigeriotal; Judas le Galiléen, qui faisait bande à part, y est signale comme σοριστής ίδίας αίρέσεως, ayant ses opinions particulières. L'hérésie au sens de Joséphe répond donc parfaitement, appliquée aux choses religieuses, à la définition d'Athénee, Quæst. 38 de Parab. : Το αίρεισθαι το ίδιον καί τούτω έξαχολουθείν, « embrasser des vues particulières et s'y attacher; » où à celle de Diogène Laërce, 1, 19 : Aïpsoiv λέγομεν την λόγω τινί ακολουθούσαν, « nous appelons hérésie le fait de s'inféoder à une opinion. » Chez Philon, autant qu'on peut en juger dans cette langue vaporeuse qui semble redouter la lumière, αίρεσις signifierait peutêtre moins l'acte d'embrasser une doctrine ou d'y adhérer que la doctrine elle-même. S'il en était ainsi, nous ferions un pas en avant et nous nous rapprocherions de l'usage du Nouveau Testament.

Exegese. — Algestis se lit neuf fois dans le Nouveau Testament: Act., v, 17; xv, 5; xxiv, 5, 14; xxvi, 5; xxvii, 22; 1 Cor., xi, 19; Gal., v, 20; 2 Petr., ii, 1; il est rendu en latin par hæresis quatre fois: Act., v, 17; xv, 5; xxiv, 14; I Cor., xi, 19. — 1° Le mot hérésie dans les Actes. — Dans saint Luc, ce mot veut dire parti religieux, vomme dans Joséphe, mais avec une arrière-pensée défacorable. La secte, au point de vue chrétien, est le fruit du sens particulier, de l'esprit personnel, d'une dispo-

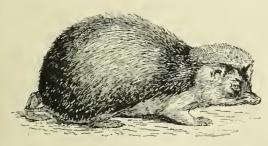
sition schismatique. Elle n'est donc pas chose libre et indifférente. Cela est surtout manifeste dans les cas où la Vnlgate conserve hæresis dans sa traduction. Act., v, 17 (des Sadduceens); Act., xv, 5 (des Pharisiens); Act., xxiv, 5; cf. 14 (dit par les Juifs, des chrétiens). Le sens défavorable est moins accusé dans Act., xxvIII, 2, et xxvI, 2º Le mot hérésie dans les Épîtres de saint Paul. - 1. 1 Cor., xi, 19. L'apôtre vient de parler des dissensions intestines (σχίσματα, scissuræ) de l'église de Corinthe, dissensions qu'il croit vraies en partie : « Car, ajoute-t-il, il faut qu'il y ait même des hérésies parmi vous, afin que eeux d'entre vous qui sont (chrétiens) sincères soient reconnus à l'épreuve. Δεῖ γὰρ καὶ αἰρέσεις έν ύμξν είναι. Les commentateurs grecs ne distinguent pas ici entre σχίσματα et αίρέσεις. S. Chrysostome, Hom. xxvII in I Cor., xI, 19, t. LXI, col. 225; Theodoret, Comment., in I Cor., t. LXXXII, col. 316, et Théophylacte, In I Cor., t. cxxiv, col. 701. Il est indubitable qu'en soi σχίσματα pourrait être synonyme de αἰρέσεις. La langue ecclésiastique n'avait pas encore réalisé le progrès qu'elle fit plus tard quand on put définir l'hérésie schisma inveteratum comme saint Augustin, Cont. Gresconium Donatistam, 11, 7, 1. XLIII, col. 471, ou, adulteræ doctrinæ, comme Tertullien, De prescript, hæret., 6, t. 11, col. 18. Nous croyons néanmoins que l'explication des Pères latins et de la plupart des interprêtes est la seule admissible. Σγίσματα signifie des dissentiments passagers, des manières de voir différentes, mais limitées à un point spécial, et qui n'affectent pas tout l'ensemble de la conduite, aiséreix marque une différence de vues plus radicale s'étendant à toute la vie. - 2. Gal., v, 20. Au nombre des seize œuvres de la chair (opera carnis) l'Apôtre compte les dissensions (διχοστασίαι) et les hérésies (xîpégete). Le mot xîpegte n'est pas pris ici au sens classique d'opinion indifférente, puisque c'est une œuvre de la chair, un fruit des ténèbres. Il désigne des dissentiments religieux ou des coteries à propos de religion. La seule question est de savoir s'il forme gradation avec le mot qui précède : cela est très probable mais impossible à démontrer.  $\Delta \alpha \sigma \sigma \alpha \sigma \alpha$  significant alors un désaccord passager, né d'un fait accidentel ou d'un malentendu; αἴρεσις dénoterait une rupture de l'unité plus profonde. Le premier répondrait à σχίσματα et pourrait se traduire par coterie religieuse; second retiendrait son sens ordinaire de secte. -3º Le mot hérésie dans saint Pierre. - En dehors de saint Luc et de saint Paul, aspects ne se reneontre qu'une seule fois, Il Petr., II, 1 : « Il y eut de faux prophètes dans le peuple comme il y aura chez nous de faux docteurs qui introduiront des hérésies (αἰρέσεις) de perdition et, reniant le Maitre qui les a rachetés, s'attireront une prompte perdition. » Que peuvent bien être ces sectes, ces hérésies? - 1. C'est quelque chose que l'Apôtre ne nomine qu'avec horreur. Il les appelle des hérésies de perdition parce que, non contentes de damner leurs anteurs, elles séduisent et perdent les âmes. - 2. Elles consistent en une doctrine erronée, puisqu'elles sont introduites par ceux qui s'arrogent le droit d'enseigner et la qualité de docteurs (ψευδοδιδάσκαλοι). -3. Enfin elles vont jusqu'à renier le Rédempteur (τον δεσπότην άρνούμενοι), soit en paroles, soit en actes. Si ces fauteurs d'hérésie ne refusent pas de reconnaître la divinité du Sauveur, ils le renient par le fait qu'ils repoussent les moyens de salut mis par lui à notre disposition. ou qu'ils rompent le lien de l'unité, dont il a fait une condition nécessaire du salut. Après ce qu'on vient de lire, on ne s'étonnera plus de voir le sens actuel du mot hérésie fixé de très bonne heure dans toutes les églises. Il avait été employé par les apôtres dans une acception analogue sinon identique à celle que l'usage ecclésiastique universel allait lui donner. Saint Ignace écrit aux Tralliens, 6, t. v, col. 681 : 'Αλλοτρίας δε βοτάνης ἀπέχεσθε. ήτις έστιν αίρεσις, « abstenez-vous de cette plante

étrangère (il parle du docétisme) qui est une hérésie. » C'est là, en dehors des passages de saint l'aul et de saint Pierre, le témoignage le plus ancien en faveur du sens moderne d'hérésie. Voir HÉRÉTIQUE, JUDAÏSANTS, NICOLAÏTES. F. PRAT.

HÉRÉTIQUE (Αἰρετικός; Vulgate : hæreticus), employé seulement une fois, Tit., III, 10. « Evite l'homme αίρετικόν après un ou deux avis, sachant qu'un tel homme est perverti et qu'en péchant son propre jugement le condamne, » Les protestants sont généralement enclins à ne voir dans cet hérétique qu'un fauteur de discordes et un semeur de zizanie. Cf. Meyer, Kritischexeget. Kommentar, 6º édit., 1894, part. XI, p. 405. Cependant Holtzmann dit, Lehrbuch der neutestam. Theologie, 1897, t. 1, p. 501 : « L'hérétique, Tit., III, 10, est celui qui, au lieu de se soumettre à la vérité enseignée par l'Eglise, se forme sur Dieu et les choses divines des idées arbitraires et personnelles, d'où résultent facilement des coteries et des partis. » L'hérétique de saint Paul n'est pas tout à fait ce que nous appellerions hérètique; il ne subit pas seulement l'erreur, il la propage et la défend; il répond assez bien à ce que nous nommons maintenant hérésiarque. Ces fauteurs d'hérésie qu'il faut éviter après une ou deux admonestations, sont des judaïsants, tout dans cette Épître l'indique. Cf. Tit. 1, 10, 13, 14. Cf. S. Jean Chrysostome, Hom., VI, in Tit., III, 10, t. LXII, col. 696; Theodoret, Comment. in Tit., 111, 10, t. LXXXII, col. 869.

HÉRI (hébreu: 'Érī; Septante: 'Ληδεάς, Gen., XLVI, 46; 'Αδδί, Num., XXVI, 16), fils de Gad, chef de la famille des Hérites. Gen., XLVI, 16; Num., XXVI, 16. Dans ce dernier passage la Vulgate l'appelle Her. Voir Iler 2.

HÉRISSON (Septante : ἐχῖνος; Vulgate : ericius, herinacius), mammifere de l'ordre des insectivores. — 1º Le hérisson est un petit animal dont la taille atteint de vingt à trente centimètres. Il a un museau pointu, les yeux petits, les oreilles arrondies, la queue courte et les quatre pieds armés d'ongles assez forts. Le dessous du corps est couvert de poils; le dessus porte une multitude de longues épines, habituellement rabattues



131. — Le hérisson.

en arrière, mais qui ont la proprièté de se hérisser, quand l'animal a besoin de se protéger contre un ennemi, et présentent une masse inabordable. En pareil cas, le hérisson se roule en boule, de manière à mettre à l'abri les parties moins bien défendues de son corps. Il se nourrit d'insectes, de mollusques et d'autres petits animaux qu'il chasse pendant la nuit. Durant le jour, il se tient caché dans le creux des arbres ou dans des trous quelconques. Sa démarche est d'ailleurs très lente. Il passe tout l'hiver en état d'engourdissement. — L'erinaceus europæus est très commun dans le nord de la Palestine (fig. 131). Dans le sud, on trouve une autre espèce plus mince et de couleur plus claire. Tristram, The natural history of the Bible, Londres, 1889, p. 401. Les Arabes confondent quelquefois le hérisson avec un

animal analogue, le porc-épic. Voir Porc-ÉPIC. La collection égyptienne Maegregor possède un hérisson en faïence. II. Wallis, Egyptian ceramic Art, in-4°, Londres, 1898, fig. 181, p.  $84 - 2^{\circ}$  Bon number d'auteurs pensent que le hérisson est désigné par le mot hébreu qippôd, que les versions ont traduit par ἐχῖνος, ericius. Mais les caractères que le texte sacré suppose au qippôd ne conviennent nullement au hérisson. Le qippôd est un oiseau, le butor, voir BUTOR, t. 1, col. 1979, et le hérisson, bien que connu en Palestine, n'est pas mentionné dans le texte original, mais seulement, et à tort, dans les versions. - La Vulgate nomme une fois les hérissons, herinacii, Ps. CIII, 18, dans un passage où l'Hébreu et les Septante parlent des chærogrylles ou damans. Voir Chærogrylle, t. II, col. 714. — Enfin les Septante et la Vulgate traduisent par « hérisson » le mot  $qipp\hat{o}z$ , ls., xxxiv, 15, probablement confondu avec qippôd, comme le donne d'ailleurs à supposer la leçon de quelques manuscrits. Le qippôz n'est ni un hérisson, puisque le texte sacré le représente comme un ovipare, ni le même animal que le qippôd, déjà nommé quatre versets plus haut dans la même énumération. Is., xxxiv, 11, 45. On a cru qu'il fallait voir dans le qippôz une espèce de serpent, Γάκοντίας ου serpens jaculus. Bochart, Hierozoicon, Liepzig, 1796, t. III, p. 19. C'est plus probablement un oiseau, le petitduc. Voir Duc, t. II, col. 1509. II. LESÈTRE.

HÉRITAGE (hébreu: gòrál, hébél, yeruššáh; Septante: κλήρος, κληρονομία; Vulgate: hæreditas, funis, sors), bien en possession duquel on entre à la mort de celui qui en jouissait. Cette entrée en possession se fait en vertu du « droit d'héritage », mišpat yeruššáh, Jer., xxxII, 8, consacré par la coutume ou par la loi. L'héritier s'appelle yôrês, « l'occupant. » Il Reg., xiv, 7; Jer., xLIX, 1. Les mots gôrál, « caillou, » et hébél, « corde, » qui ont aussi le sens d' « héritage », indiquent la manière dont on tirait au sort les parts d'héritage au moyen de cailloux, et dont on les mesurait au moyen de cordes. De là les traductions quelquefois trop littérales des versions, σχοίνισμα, funiculus, 1 Par., xvi, 18; Ps. civ, 11, σχοινία, funes. Ps. xv, 6, etc.

I. Lois et coutumes. - 1º Coutumes patriarcales. -Le fils de l'épouse reçoit l'héritage, à l'exclusion du fils de la concubine. Gen., xxi, 10; xxiv, 36; xxv, 5. Ce dernier n'a que des présents. Gen., xxv, 6; Gal., III, 30. Il peut toutefois être mis sur le même rang que le fils de l'épouse, Gen., xxx, 3, la concubine étant une épouse de second rang régulièrement introduite dans la famille. Voir Concubine, t. 11, col. 906. C'est ainsi qu'on voit les douze fils de Jacob également traités, bien qu'issus de mères de rangs différents. Gen., xlix, 1, 28. Le père conserve cependant le droit d'avantager l'un de ses tils; Jacob lègue à Joseph une part de plus qu'à ses frères, mais en faisant remarquer que cette part provient de son œuvre personnelle et non du patrimoine des ancêtres. Gen., xlvIII, 22. L'aine des fils reçoit aussi une bénédiction spéciale qui le constitue chef de la famille. Mais ce droit pouvait être conféré à un autre qu'à l'ainé. Rébecca le fit attribuer par Isaac à Jacob, au détriment d'Ésaü, Gen., xxvii, 6-29, et Jacob, malgré Joseph, le conféra à Éphraïm au détriment de Manassé. Gen., XLVIII, 43-20; I Par., v, l. Le droit du père de famille était donc souverain en matière d'héritage. - Les tilles n'ont point d'héritage. Gen., xxx1, 14. Quand Lia et Rachel deviennent les épouses de Jacob, Laban se contente de leur donner à chacune une esclave. Gen., xxix, 24, 29. Cette manière d'agir s'explique par ce fait que les filles n'avaient pas besoin de dot pour se marier et qu'elles jouissaient des biens de leur nouvelle famille. Voir Dor, t. 11, col. 1495. Cependant la liberté du père restait entière à cet égard, et, dans la terre de llus, les trois filles de Job héritent anssi bien que leurs frères. Job, XLII, 15. - A défaut d'enfants un esclave peut hértier de son

maitre. Gen., xv. 2. On trouve par la suite plusieurs cas de ce genre. I Par., 11, 34, 35; Prov., xxx, 23. Un esclave peut même prendre rang parmi les fils héritiers. Prov., xvii, 2.

2º Législation mosaïque. - Le premier-né a droit à une double part dans l'héritage; ce premier-né doit être les « prémices de la vigueur » du père, par conséquent non celui de ses enfants qu'il lui plaît de choisir, comme firent parfois les patriarches, mais le fils premier-ne du père. Deut., xxi, 17. Si le premier enfant du père est une tille, il n'y a pas alors de premier-né ayant droit à la double part. Munk, Palestine, Paris, 1881, p. 207. Peu importe du reste de quelle mère est né ce fils, ni quel rang il occupe parmi les enfants de sa mère. - Quand un homme meurt sans fils, d'après une loi portée par Moïse lorsque la question fut soulevée dans le désert, son héritage passe à sa fille, à défaut de fille à ses frères, à défaut de frères à ses oncles paternels ou enfin à ses parents les plus preches du côté paternel. Num., xxvii, 8-11. - La fille qui est ainsi devenue héritière doit se marier dans sa tribu; car il est de principe qu'aucun héritage ne doit passer d'une tribu dans l'autre, Num., XXXVI, 6-9; Jos., XVII, 3-6; Tob., VI, 12. Si elle se marie avec un homme d'une autre tribu, elle doit renoncer à son héritage pour le laisser dans la tribu paternelle. Cette dernière prescription n'est pas formulée par la loi, mais elle en est une consequence probable que note Josephe, Ant. jud., IV, vn. 5, et qui ne dut se produire que fort rarement. - Le fils illégitime, c'est-à-dire celui qui ne provient ni des épouses ni des concubines, est exclu de l'héritage. C'est ce qui arrive à Jephté. Jud., xi, 2. — Il n'est pas question d'héritage laissé à un père par ses enfants, parce que le père demeurait seul propriétaire des biens de la famille tant qu'il vivait. Un fils mourant avant son père n'avait donc rien à léguer. -Le testament proprement dit était inconnu des anciens Hebreux. Voir Testament, La coutume n'en fut introduite chez les Juifs qu'à la suite de leurs rapports avec les Grecs et les Romains. - Le fils prodigue qui demande à son père la part de son héritage agit avec autant d'illégalité que d'ingratitude. Luc., xv, 11-12. Il faut remarquer d'ailleurs qu'il ne reçoit pas une part des biens fonciers (κληρονομέια), mais des biens mobiliers (οὐσία).

H. REMARQUES BIBLIQUES. - Dieu benit l'homme de bien jusque dans sa descendance; aussi son héritage passe-t-il aux enfants de ses enfants. Prov., xiii, 22. -L'Ecclésiaste, n, 18, 19, maudit la peine qu'il s'est donnée, parce qu'il ne sait si son héritier sera un sage ou un insensé. — L'épouse qui, par l'adultère, introduit dans la famille un héritier illégitime, est vouée à l'infamic et au châtiment. Eccli., xxiv, 32-36. - Il y avait parfois des contestations pour le partage des héritages. Deux frères vincent un jour trouver Notre-Seigneur pour lui demander de diviser entre eux l'héritage qu'ils avaient reçu. L'ainé avait droit à la double part : de là peut-être le désaccord. Notre-Seigneur refusa de se mêler d'une affaire qui regardait les juges. Luc., xu, 13. - Quand il n'v avait qu'un héritier, on pouvait plus aisement le faire disparaître et s'emparer de l'héritage sans soulever de réclamations. C'est le calcul que font les vignerons homicides. Matth., xxi, 38; Marc., xii, 7; Luc., xx, 14. — Il faut observer que dans un très grand nombre de passages les versions parlent d'héritage là où il est simplement question de possession. Deut., III, 18; 1 Par., xvi, 18; Lain., v, 2, etc. La confusion se comprend: chez les Hébreux, toute propriété foncière était nécessairement un héritage; même aliéné par vente ou saisie, l'héritage revenait au possesseur primitif l'année jubilaire, Lev., xxv, 10.

III. L'héritage spirituel.. — 1° Le peuple d'Israël est appelé bien souvent l'héritage du Seigneur, c'est-à-dire sa propriété, son peuple particulier. Deut., ix. 26; 1 Reg., x, 1; 11 Reg., xx, 19; Рs. ххун, 9; хххн, 12; 1s., хіх. 25; Jer., x, 16; Joel, п, 17, etc. — 2° Dieu lui-même est

le seul héritage des lévites, Num., xvIII, 20, Deut., xvIII, 2, et celui de ses fidèles serviteurs. Ps. xv, 6, 7. - 3º La gloire céleste et les moyens d'y parvenir constituent l'héritage du serviteur de Dieu, Dan., XII, 13: Ps. XXXVI, 37, et spécialement du chrétien. Eph., v, 5; Col., III, 24; Ileb., 1, 14; 1 Pet., 1, 4. - 4º En droit, Notre-Seigneur, en sa qualité de Fils de Dieu, est le seul héritier du Père, non seulement par sa nature divine, qui possède éternellement tout ce que possède le Père, mais par sa nature humaine associée personnellement à la divinité. Ileb., 1, 2; Joa., x, 29, 30. Par la grâce, le chrétien rendu participant de la nature divine. Il Pet., 1, 4, devient fils adoptif du Père, Gal., IV, 7, cohéritier de Jésus-Christ, Rom., vIII, 17, et par conséquent appelé à partager l'héritage du Père, la grâce en ce monde et la gloire dans l'autre. Rom., viii, 47; Gal., iv. 7; Tit., iii, 7; Jacob., ii. 5; I Pet., iii, 22. H. LESETRE. 7; Jacob., II, 5; I Pet., III, 22.

HÉRITES (hébreu : hā-'Êrî ; Septante : 6' Aôôi), famille descendant de Héri. Num., xxvi, 46.

HERMA, orthographe, dans la Vulgate, Jos., xn. 14, de la ville appelée ailleurs Horma et Harma. Voir HORMA.

HERMAS ('Ερμᾶς), chrétien de Rome à qui saint Paul envoie ses salutations. Rom., xvi, 14. Ce nom, forme abrégée des noms propres grees Hermagoras, Hermodore. Hermogène, est un dérivé d'Hermès, le dieu Mercure. Voir MERCURE. Hermas, quoique habitant Rome, devait être d'origine hellénique. Sa fête est marquée au 9 mai dans le Martyrologe romain. Les Grees la célébrent le 8 mars et le fout évêque de Phitippopolis en Thrace. Voir Acta sanctorum, maii t. 11 (1680), p. 360. Origène, Comm. in Rom., xvi, 14 x, 31, t. xiv, eol. 1282; Eusebe, H. E., III, 3, t. xx, col. 217; saint Jerôme, De vir. ill., 10, t. xxIII, col. 625, identifient l'Hermas de l'épitre aux Romains avec l'auteur du livre du Pasteur, mais cette opinion, fondée sur la simple similitude des noms, est généralement rejetée aujourd'hui. On croit que l'auteur du Pasteur est le frère du pape Pie ler qui vivait vers 150. O. de Gebhardt, A. Harnack et Th. Zahn, Patrum apostolicorum opera, 3° édit., 1877. t. 111, p. LXXXIII; Fr. X. Funk, Opera patrum apostolicorum, 5° édit., Tubingue, 1878-1881, t. 1, p. cxvii.

HERMÉNEUTIQUE (έρμηνευτική τέχνη ου διδαχή), art d'interpréter les Livres Saints. A s'en tenir à l'étymologie, herméneutique aurait le même seus qu'exégise, qui vient de ἐξηγεῖσθαι. Mais l'usage a donné à ces deux termes des significations différentes. Tandis que l'exégése désigne l'interprétation elle-même de l'Écriture, l'herméneutique s'entend des règles de l'interprétation; elle est la science de l'interprétation, la théorie des principes et des méthodes, dont l'exégèse est l'application pratique. Elle est à l'explication du texte sacré ce que la logique est à l'étude de la philosophie. Elle est nécessaire pour ne pas se tromper dans la recherche et l'exposition du véritable sens de l'Écriture. L'exégète, en effet, n'a pas le droit de faire dire aux textes ce qui lui plait, de les entendre à son gré et de les interpréter suivant son caprice; il doit rechercher ce qu'a pense l'écrivain dont il explique le texte. S. Jérôme, Epist. XLVIII, ad Pammachium, 17, t. XXII, eol. 507. Il doit le faire avec d'autant plus de soin, quand il interprête les Livres Saints, que la pensée n'est pas seulement des écrivains inspirés, mais encore de l'esprit inspirateur, auteur premier et principal des Écritures. Voir INSPIRATION. Il a done besoin, comme l'écrivait saint Jérôme à Paulin, Epist. LIII, 6, t. XXII, col. 544, d'un guide qui le précède et lui montre la voie. Il en a d'autant plus besoin que, selon l'enseignement de Léon XIII, encaelique Providentissimus Deus, t. 1, p. xx, « outre les

causes ordinaires de difficulté qui nuisent à l'intelligence de presque tons les livres anciens, il en est certaines qui se rencontrent spécialement dans les livres sacrès. Car le Saint-Esprit a renfermé sous leurs paroles beaucoup de choses très supérieures à la force et au regard de la raison humaine, savoir : les mystères divins et beaucoup d'antres vérités connexes; et cela parfois avec un sens plus ample et plus caché que la lettre ne semble l'exprimer et que les lois de l'herméneutique ne paraissent l'indiquer; de plus, le sens littéral luimême appelle certainement d'autres sens qui se superposent à lui, soit pour éclairer les dogmes, soit pour recommander les préceptes de conduite. » C'est donc à tort que les chefs de la Réforme protestante avaient posé en principe l'intelligibilité de la Bible pour tout homme de bon sens, livré à ses senles lumières ou aidé du secours du Saint-Esprit. On ne peut douter que les Livres Saints ne soient enveloppés d'une certaine obscurité qu'il est nécessaire de dissiper. C'est à quoi sert la science des règles d'interprétation on l'herméneutique. Si elle ne fait pas à elle seule le bon exégète, pas plus que la connaissance des lois de l'éloquence ne rend orateur, elle doit être acquise par quiconque veut s'exercer à l'art délicat et difficile de l'exégèse sacrée. Avec saint Augustin, De doctrina Christiana, 1, 1, n. 1, t. XXXIV, col. 19, on donne ordinairement à l'herméneutique un double but et un double objet : elle doit fournir à l'exégète les moyens de découvrir et d'exposer exactement le véritable sens des Livres Saints. Mais les diverses manières d'exposer le texte sacré, versions, paraphrases, gloses, scholies, postilles, questions, chaines, homélies, commentaires, sont traitées dans des articles spéciaux de ce Dictionnaire. Nous n'avons donc ici qu'à exposer les règles qui aident à découvrir les sens scripturaires.

I. RÉGLES D'INTERPRÉTATION. — La Bible est un livre à la fois humain et divin. Elle a été rédigée par des hommes qui, sous l'inspiration du Saint-Esprit, ont donné à la pensée divine qui leur était communiquée, une expression qui était nécessairement en rapport avec leur intelligence, leur caractère et leur milieu historique. Au point de vue de la langue et des circonstances de sa composition, elle participe donc à la nature de toute œuvre littéraire et elle doit être étudiée à ce titre, d'après les règles ordinaires d'interprétation des textes anciens. Mais elle a, de plus, une origine divine. Le Saint-Esprit, qui a inspiré les écrivains humains, n'a pas seulement garanti de toute erreur les pensées exprimées, il les a faites siennes et leur a donné parfois une signification plus étendne que celle des mots employés. Pour saisir exactement la pensée divine, pour déconvrir en particulier les sens plus cachés, il faut d'autres principes et d'autres règles que ceux de l'hermeneutique ordinaire; il faut tenir compte des explications que le Saint-Esprit, auteur principal de l'Écriture, a données de sa pensée, soit par lui-même, soit par ses organes attitrés. Il suit de là que l'herméneutique impose aux exégètes deux sortes de règles : les unes qu'on peut appeler générales, conviennent aux Livres Saints, en tant qu'ils sont des œuvres humaines et en ce qu'ils ont de commun avec tous les livres anciens; les autres, qui sont spéciales à l'Écriture sainte, la concernent et l'envisagent comme livre inspiré et divin. On a justement nommé les premières, les lois rationnelles, et les secondes, les lois chrétiennes et catholiques de l'interprétation biblique, parce que celles-ci, considérant la Bible en tant qu'elle est un produit de l'esprit humain, se fondent sur les principes ordinaires d'interprétation de toute œuvre littéraire, et celles-là, la considérant en tant que livre inspiré et divin, s'appuient sur les enseignements de la foi et de la théologie. Les unes et les autres sont nécessaires et l'exégète qui en négligerait quelqu'une, n'embrasserait pas l'Écriture dans toute sa réelle compréhension et se priverait volontairement d'une lumière utile ou nécessaire pour en saisir exactement le sens véritable et total.

1. REGLES GÉNÉRALES OU RATIONNELLES. — Suivant le conseil de Léon XIII, encyclique Providentissimus Deus, t. I, p. XX, l'exègète catholique devra connaître et « observer avec d'autant plus de soin et de vigilance les règles d'interprétation communément reçues que nos adversaires metient à nous attaquer la plus grande énergie et la plus grande obstination », et le Souverain Pontife, résumant brièvement ces règles, ajonte : « C'est pourquoi il faut d'abord peser avec soin la valeur des mots eux-mêmes, considérer l'enchaînement des pensées, comparer les endroits parallèles et autres choses de ce genre. » Ces règles, dit-il ailleurs, t. I, p. xxx, seront surtout d'an grand secours pour l'interprétation des passages scripturaires dont le véritable sens reste douteux.

1º règle : L'exégète doit expliquer le texte sacré d'après les lois ordinaires du langage. - Voulant communiquer aux hommes ses pensées et ses volontés, Dieu a du nécessairement se mettre à la portée de l'intelligence humaine et se servir, pour la composition des Livres Saints, du langage parlé par les écrivains qu'il inspirait et compris de leurs contemporains. Il ne ponvait pas employer une langue inconnue, ni recourir à des caractères indéchiffrables, mais il lui fallait adopter un idiome parlé et se conformer aux règles de sa grammaire autant qu'aux mots de son dictionnaire. S. Hilaire, Explanat. in Ps. cxxv1, n. 6, t. 1x, col. 695; S. Augustin, De Trinitate, I, XH, 33, t. XLII, col. 837; S. Chrysostome, Hom. XIII in Genesim, n. 4, t. LIII, col. 109. De fait, les livres sacrés ont été rédigés en trois langues : l'hébreu, le chaldéen et le grec. Or, la connaissance de ces langues, dites saintes, est nécessaire à l'exégète de profession. Saint Jérôme, Epist. LXXI, ad Lucinum, 5, t. xxII, col. 671-672 et Saint Augustin, De doctrina Christ., II, 11, t. xxxiv, col. 42, la recommandaient. Au xiiie siècle, Roger Bacon, Opus tertium, édit. Brewer, in-8º, Londres, 1840, p. 434, insistait davantage. Au concile de Vienne, tenu en 1311, Clément V a ordonné la création de chaires d'hébreu, d'arabe et de chaldéen à Rome et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque. Corpus juris, Clement., l. V, tit. 1, c. 1, Lyon, 1624, t. 111, p. 258-259. Plusieurs évêques de France demandérent au concile du Vatican l'établissement, dans les grands séminaires, de cours d'hébreu et de grec. Acta et decreta concilii Vaticani, dans la Collectio Lacencis, t. vii, in-4°, Fribourg-en-Brisgau, 1892, p. 833. Dans l'encyclique *Providentissimus Deus*, t. 1, p. xxvii. Léon XIII a affirmé qu'il est « nécessaire aux professeurs d'Écriture sainte et convenable aux théologiens de connaître les langues dans lesquelles les hagiographes ont primitivement rédigé les livres canoniques, et qu'il est excellent qu'elles soient cultivées par les élèves ecclésiastiques, surtout par ceux qui aspirent aux grades académiques en théologie ». D'après le même pontife, t. 1, p. xx et xxvII, le recours aux textes originaux et aux anciennes versions de la Bible est utile pour comprendre et commenter la Vulgate latine, au moins dans les passages ambigus ou mal traduits, et il doit y avoir dans toutes les universités catholiques des cours d'autres langues anciennes, principalement des langues sémitiques, à l'avantage de cenx qui sont destinés à l'enseignement des lettres sacrées. Cf. Melchior Cano, De locis theologicis, 11, 15, in-4°, 1704, p. 90-97.

L'application de cette règle précède toutes les autres et doit être d'un usage constant. L'interprétation d'un livre est avant tout grammaticale : « Il faut d'abord peser avec soin la valeur des mots eux-mêmes, » dit Léon XIII. Les versions les plus parfaites ne rendent jamais complètement la force de l'original; il y a même des nuances de la pensée qu'elles sont incapables d'exprimer. S. Augustin, De doctrina Christ., n, 12 et 13, t. xxxiv, col. 43-

44. Les lexiques et les dictionnaires donnent, mais pas toujours exactement, le sens des mots. Il fandra tenir compte en particulier des idiotismes des textes originaux. Voir Tirin, Explicatio idiotismorum seu proprietatum linguæ hebraicæ et græcæ, dans Comment. in sac. Script., in-f., Lyon, 1736, t. 1, p. 59-64; Vorstius, De hebraismis N. T. comment., in-8°, Leipzig, 1778; Schilling, Commentarius exegetico-philologicus in hebraismos N. T., in-8°, Malines, 1886. La lecture fréquente de l'Ecriture accontume l'esprit à ces particularités du style biblique. Pour saisir le véritable sens des mots, il est nécessaire de connaître le génie de la langue. Il faut se rappeler constamment que la Bible est un produit littéraire de l'Orient et que les langues orientales, surtout les langues sémitiques auxquelles appartient l'hébreu, ont une richesse d'images originales, pittoresques, très frappantes de vivacité et d'expression, d'une hardiesse étonnante et d'une énergie parfois étrange. L'exégète saura reconnaître des métaphores, partout où il les rencontrera, surtout dans les écrits poétiques, et il n'expliquera pas tous les textes au sens littéral propre. Il n'imitera pas les manichéens qui, prenant à la lettre la parole : Ego sum lux mundi, Joa., viii, 12, soutenaient que Jésus-Christ était le soleil, S. Augustin, Tract. XXXIV in Joa., 2, t. xxxv, col. 1652, ni ces moines égyptiens qui, pour pratiquer le précepte de Notre-Seigneur : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il porte sa croix, » Matth., xvi, 24, portaient sur lenrs épaules de petites croix de bois. Cassien, Collat. VIII, 3, t. XLIX, col. 726-727. Par un excès opposé, il ne verra pas des métaphores là où il n'y en a pas, Les paroles de l'Écriture doivent se prendre ordinairement dans le sens propre. L'exégète obéira donc à la règle sagement posée par saint Augustin, De Genesi ad litter., vIII, 7, n. 13, t. xxxiv, col, 378, de ne s'écarter nullement du sens littéral et obvie, si quelque raison ne défend de s'y arrêter ou si quelque nécessité n'oblige à l'abandonner, « règle d'autant plus utile à garder fermement, ajoute Léon XIII, Encyclique Providentissimus Deus, t. 1, p. xxm, qu'à notre époque où l'on est si désireux de nouveauté, où la licence des opinions est si grande, le péril est plus imminent de s'égarer. » Il n'adoptera le sens métaphorique que lorsque la nature du sujet l'exigera et que la métaphore sera justifiée par les usages de la langue originale. Ainsi, l'interprétation tigurée que les protestants ont donnée aux paroles de la consécration du pain et du vin à la dernière cène, est contraire au génie de la langue hébraïque. Wiseman, Dissertations sur la présence réelle, dans Migne, Démonstrations évangéliques, t. xv, col. 1185, 1189. Les règles pratiques, tracées par saint Augustin, De doctrina Christiana, III, 45-16, t. xxxiv, col. 74, pour discerner les locutions propres des passages métaphoriques, s'appliquent à un certain nombre de cas. Tant que le sens littéral propre n'est pas contraire au règne de la charité, dit ce saint docteur, il n'y a pas lieu de recourir à la métaphore. Un précepte qui ordonne une action bonne ou utile, ou qui défend un acte criminel on dommageable, doit être pris à la lettre; à l'inverse, s'il commandait le mal ou interdisait le bien, il devrait être interprété métaphoriquement.

2º règle: Dans l'interprétation du texte sacre, l'exégète doit considérer le contexte grammatical et logique, c'est-à-dire l'enchaînement des idées et des propositions. — Les phrases hibliques, sauf dans les livres sapientiaux, ne sont pas des sentences isolées; elles forment un tout, une sorte de trame dans laquelle elles se lient, se rattachent l'une à l'antre, dépendent l'une de l'autre et se complétent pour la période et pour le sens. Afin de saisir la pensée des écrivains sacrés, dans toute sa teneur, l'interpréte doit suivre le lien grammatical qui relie les propositions et le lien logique qui unit les idées. Les Pères avaient déjà recommandé cette règle. S. Ililaire, De Trinitate, 1x, 2, t. x, col. 282;

S. Jérôme, In Matth., xxv, 13, t. xxvi, col. 186; S. Augustin, Sermo L, 13, t. xxxvIII, col. 332; S. Chrysostome, Hom. in Jerem., x, 23, t. LVI, col. 156. Le contexte grammatical concerne les propositions; leur construction se détermine d'après les règles ordinaires de la syntaxe et leur dépendance, au moven des particules qui les relient. Mais il ne faut pas oublier que la construction de toutes les phrases n'est pas parfaite et qu'on rencontre dans la Bible des irrégularités, des anacoluthes, des ellipses, qui rompent la trame grammaticale. Toutefois, les phrases sont généralement simples, juxtaposées plutôt que coordonnées; on ne trouve guére, sinon dans les Épitres, de constructions rares, de piriodes compliquées. La simplicité des règles de la syntaxe hébraïque et la rareté des particules facilitent l'intelligence des Livres Saints. Dans les écrits poétiques, le parallélisme servira à saisir la signification de beaucoup de passages obscurs et difficiles. Le contexte logique est l'enchaînement des pensées, Il est prochaîn ou éloigné. Le contexte prochain rattache les idées qui se suivent immédiatement. Aucun écrivain, s'il est sain d'esprit, n'exprime ses pensées d'une façon incohérente, sans lien et sans rapport. Il groupe ses idécs, les coordonne et les énonce dans l'ordre suivant lequel son intelligence les conçoit et les relie. Les écrivains sacrés ont écrit d'après les règles de la logique naturelle et du bon sens; ils savaient ce qu'ils disaient, l'inspiration ne leur ravissant pas le libre exercice de leurs facultés rationnelles. A la lumière du contexte prochain, l'exégète expliquera facilement les ambiguités apparentes d'une phrase, d'un passage, d'un discours. Il ne devra pas toutefois exagérer le degré d'enchainement qui existe entre plusicurs propositions pour donner au contexte plus d'importance qu'il n'en a réellement. Le contexte éloigné relie une série de propositions et les diverses parties d'un morceau ou d'un livre. Un écrivain sérieux ne se contredit pas d'une page à l'autre, dans les divers chapitres d'un même livre. L'accord des idées fera disparaitre certaines contradictions apparentes d'un même écrit. Parfois cependant, les écrivains sacrés, aussi bien que les profanes, rapprochent et assemblent des idées au premier abord disparates, parce que leur esprit découvre entre elles quelque analogie, on parce qu'elles reviennent simultanément à leur mémoire. Il faut tenir compte de ce rapprochement pour expliquer certaines liaisons ou de brusques transitions, si fréquentes chez les prophètes. Ceux-ci ont vu parfois, en effet, plusieurs événements, distants les uns des autres, sur le même plan et pour ainsi dire sous le même ravon visuel. Ils les ont annoncés en les mélangeant plus ou moins intimement ou en les juxtaposant comme si aucun intervalle de temps ne les séparait. On doit se souvenir de ce fait pour comprendre et expliquer ces tableaux sans perspective, la prédiction réunissant des faits distincts vus dans la même vision.

3º règle : L'exègète doit considérer les circonstances de la composition du livre qu'il a à expliquer.

— Les Pères en faisaient déjà la recommandation expresse. S. Augustin, De doct. Christ., III, 4, n. 8, t. xxxiv, col. 68; S. Chrysostome, In Jerem., x, 23, t. lvi. col. 156; In Joan. hom. xl. 1, t. lix, col. 229; S. Jérôme, In epist. ad Ephes., præf., t. xxvi. col. 470-472. Les circonstances influent, en effet, sur la rédaction du livre et, bien connues, elles peuvent servir à pénètrer dans la pensée de l'écrivain. On les a ramenées à sept qui sont indiquées dans ce distique latin :

Quis, scopus, impelleus, sedes, tempusque locusque Et modus: hec septem Scripturae attendito, lector.

1º L'auteur, — Il est important de connaître sa biographie, ses qualités, son instruction, son caractère, son génie, son âge, son langage, son style, ses pensées habituelles, ses préjugés même, son état d'âme et ses distuelles, ses préjugés même, son état d'âme et ses distuelles.

positions morales au moment de la composition de son livre. Tout cela a influé sur l'expression donnée à la pensée et se reflete dans l'ouvrage. Si on a pu dire : « Le style, c'est l'homme, » la connaissance de l'auteur aidera à découvrir le sens de ses écrits. Pour arriver à connaître le caractère des écrivains sacrés, on consultera tous les documents qui parlent d'eux. Malheureusement, on ne connaît pas tous les auteurs des Livres Saints; heaucoup des écrits de l'Ancien Testament sont anonymes.

2º Le but proposé. — Il n'importe pas seulement de savoir qui écrit, mais encore pourquoi il écrit. Le dessein ou la fin qu'un auteur s'est proposé en écrivant, exerce une influence indéniable sur la disposition des idees et des matériaux, sur leur enchaînement, et sur la manière de les énoncer. L'auteur a-t-il voulu démontrer une thèse, il a choisi parmi les matériaux dont il disposait ceux qui allaient à son but. La connaissance de ce but fera mieux pénétrer le lecteur dans la trame, dans le rapport des parties au tout et dans le sens des principales propositions. Les écrivains sacrés indiquent parfois leur but, comme les évangélistes saint Luc, 1, 3-4, et saint Jean, xx, 31, par exemple. Cette indication servira de guide à l'exégète pour l'explication de l'ensemble. Quand le dessein poursuivi n'est pas ainsi explicitement énoncé, on peut le déterminer par l'étude du document; mais il faut prendre garde alors d'excéder, en prétant à l'écrivain un but qui n'était pas dans sa pensée, ou en voulant ramener nécessairement tous les détails du livre au dessein réel ou fictif de son auteur,

3º L'argument général du livre ou le sujet traité. -L'argument général d'un livre correspond au but de l'écrivain, qui traite son sujet de manière à atteindre la fin qu'il se propose. D'autre part, un écrivain sensé conforme toujours son langage aux choses dont il parle. L'exégète doit, par conséquent, savoir ce que l'auteur veut dire, déterminer le sujet de son livre et adopter le sens qui y correspond le mieux. L'écrivain lui-même renscigne parfois sur le sujet qu'il veut traiter et il l'indique au début d'un livre, Eccle., 1, 1-2, ou d'un morceau. Exod., xv, 1; Ps. xLiv, 2; LXXVII, 2-3; CXXXI, 1. D'autres fois, on peut le déduire facilement des termes employés, et une lecture attentive du passage le fait découvrir, comme dans les Psaumes L et LXII par exemple. L'argument, une fois connu, servira à déterminer le sens de bien des passages, à restreindre la portée de certaines hyperboles et à dégager l'accessoire du principal. Entre plusieurs interprétations possibles d'un passage, on choisira celle qui cadre le mieux avec

l'ensemble du livre. 4º L'occasion. - La circonstance qui a déterminé un écrivain à prendre la plume, a certainement exercé quelque influence sur sa composition. Sa connaissance facilitera donc aussi l'interprétation de son écrit. Par suite, il faut s'efforcer de l'acquérir. Parfois, l'écrivain renseigne lui-même sur l'occasion qui l'a amené à ecrire; ainsi, saint Luc, I, 1-2; saint Paul, Gal., I, 6-7. Les titres de certains psaumes indiquent les circonstances de leur composition. La tradition chrétienne fournit des renseignements sur l'occasion qui a déterminé la rédaction des Évangiles. L'étude des Épitres de saint Paul permet, dans certains cas, de la découvrir avec certitude. Observons que l'occasion est parfois multiple et diverse, comme dans le Psautier et les livres prophétiques qui sont des recueils d'hymnes ou d'oracles d'époques différentes. Observons enfin que l'occasion qui donne naissance à un écrit n'a pas, avec les pensées et les paroles de l'écrivain, uo rapport aussi étroit que le sujet de l'ouvrage et le dessein de l'auteur.

5º Le temps. — Un écrivain partage toujours, plus ou moins, les idées de ses contemporains; il expose son sujet de manière à être aisément compris par ses lecteurs immédiats; il parle leur langage; il emploie

les mots dont il se sert dans le sens usité de son temps. L'interprète doit donc tenir compte de l'épeque du livre qu'il explique, s'il veut donner aux mots et aux expressions leur véritable signification. Il ne saisira exactement le sens de certaines phrases qu'autant qu'il se reportera aux circonstances du temps où elles furent écrites. Il devra donc connaître les variations qu'a subies la langue hébraïque, les archaïsmes de l'àge mosaïque, les aramaïsmes de l'àge de la captivité, aussi bien que les caractères du grec biblique et les provincialismes de saint Paul. Il se servira utilement de l'usus loquendi pour déterminer le sens précis de bien des propositions bibliques.

6° Le lieu. — Le milieu historique dans lequel vit un écrivain influe nécessairement aussi sur ses idées et sur sen style. Il sera bon, par suite, d'étudier les dialectes de la langue, et surtout les vsages, les coutumes, les lois religieuses, civiles et politiques du pays, même sa géographie. Les auteurs inspirés out souvent fait allusion aux idées, aux mœurs et au régime politique et social de leurs contemporains ou des pays où ils vivaient, où s'étaient accomplis les événements qu'ils racontaient. Pour saisir fidèlement ces allusions, il faut être au courant de la religion, de la législation et des habitudes des contrées bibliques. L'exégète étudiera donc les antiquités hébraïques, l'archéologie et la géographie sacrées et fera servir ces connaissances utiles a l'intelligence des textes qu'il doit expliquer.

7º Le mode de composition. - Le genre tittéraire adopté par l'écrivain influe aussi sur sa manière d'exposer son sujet et d'exprimer ses pensées. Un historien emploiera pour la narration des faits un style simple et naturel; un poète ornera son œuvre d'images brillantes et de termes choisis; un prophète donnera à sa phrase plus de vivacité, plus de feu et d'enthousiasme; un écrivain didactique sera clair et précis. Une épître différera d'une ode, et un écrit apocalyptique n'aura pas la simplicité et la clarté d'un récit historique. L'interprête intelligent saura tenir compte de ces circonstances et en tirer parti pour son travail d'exégèse. - Il résulte de tout ce qui précède, que l'interpretation biblique doit être historique et psychologique. Il en résulte aussi qu'avant de commencer l'explication d'un livre en particulier, il faut étudier une bonne introduction à ce livre. Si une introduction scientifique ne remplace pas, comme on l'a dit, un commentaire, elle le prépare et en facilite

soit la redaction soit l'étude.

4º règle : Quand il se rencontre des passages parallèles par analogie ou par opposition, l'exégète doit les comparer et les expliquer l'un par l'autre. - Origène, In Num. hom. XXIV, 3, t. XII, col. 761, recommandait déjà d'expliquer l'Écriture par l'Écriture. Parfois, en effet, les écrivains sacrés citent des paroles écrites par d'autres écrivains sacrés, ou bien racontent les mêmes faits ou exposent les mêmes doctrines. - 1º Citations. - La comparaison du passage où la citation est faite, avec celui d'où elle est tirée, est toujours utile. Il faut d'abord examiner si c'est l'auteur inspiré lui-même qui fait la citation, ou si c'est un autre dont il rapporte les paroles. Dans ce dernier cas, il faut ensuite se demander si on doit admettre ou récuser l'autorité de celui qui parle; il a pu, en effet, mal comprendre ou mal reproduire le passage cité, comme faisaient parfois les Juifs dans leurs discussions avec Jésus-Christ. Matth., xvii, 10; xix, 7; Joa., vII, 41-42, 52; XII, 34. Dans le premier cas, et lorsque la citation est produite par une personne autorisée, il reste à examiner si elle est apportée comme preuve ou simplement dite en passant. Elle pourrait être faite par pure accommodation, ou, au contraire, par interprétation, comme cela arrive quand elle fait partie d'une argumentation directe ou indirecte. On trouve dans le Nouveau Testament des exemples de ces deux sortes de citations. - 2º Parallèles proprement dits. -

Les passages parallèles sont ceux qui penvent se comparer sous quelque rapport, soit par identité ou analogie des faits ou des doctrines, soit par contraste et opposition. Le parallélisme est complet lorsque la comparaison permet de determiner le sens des passages. L'analogic amène à proposer une signification identique. L'antithèse fait ressortir, par contraste, le sens des expressions ou des faits opposés. Si les faits et les doctrines répétés semblent se contredire, l'exégète a le devoir d'expliquer ces antilogies apparentes. Voir t. 1, col. 665-669. La comparaison des tieux parallèles, dûment établie, facilité beaucoup l'intelligence du texte sacré; elle permet de préciser le sens des mots, de décider si on doit les prendre au propre ou au figuré, en restreindre ou en étendre la portée, en tirer des conclusions plus ou moins étendues. Mais il faut bien se garder de forcer la comparaison ou l'opposition. Les concordances réelles ou verbales sont un excellent instrument d'étude des

passages parallèles.

5º règle : Dans les endroits obscurs et difficiles, il est utile de recourir aux anciennes versions et aux commentateurs de l'Écriture. - Les anciennes versions ne sont pas utiles seulement pour aider le critique à rétablir le texte primitif, altéré parfois par les copistes; elles servent aussi à saisir le sens exact de l'original, surtout cettes qui sont faites dans des langues apparentées à la langue originale. Elles sont toujours des essais plus ou moins heureux, plus on moins réussis, d'interprétation scripturaire. Elles peuvent aider à découvrir le veritable sens ou faire éviter une erreur d'explication. Les commentaires sont, eux aussi, des tentatives pour saisir le plus exactement possible le sens biblique. Ils répondent aux exigences variables de l'esprit humain et peuvent servir plus ou moins de points de départ et de guides à ceux qui veulent conserver les résultats acquis et tendre à une meilleure explication du texte sacré, surtout dans les passages dont on n'a pas encore trouvé l'intelligence complète. Dans l'encyclique Providentissimus Deus, t. 1, p. xxiv, Léon XIII recommande l'étude des commentaires eatholiques de préférence à ceux des hérétiques. Bien que l'autorité des interprêtes soit moindre que celle des Pères, il ne faut pas négliger leurs travaux. Les études bibliques, en effet, ont fait dans l'Eglise des progrès continus, et on peut emprunter aux commentaires catholiques plus d'un argument pour réfuter les adversaires et résondre les difficultés.

II. REGLES SPÉCIALES ET CATHOLIQUES. - La Sainte Bible n'étant pas un livre ordinaire, remarquable seulement par son antiquité, l'excellence de son contenu et la beauté de sa forme littéraire, mais un livre inspiré, ecrit sous l'action du Saint-Esprit, contenant la parole divine et confié par Dieu à l'Église qui a charge de l'interpréter comme monument de la révelation, l'exégéte catholique doit l'étudier avec foi, humilité et respect. Il l'acceptera comme l'auvre de Dieu qui ne peut se tromper ni nous tromper, et par suite comme absolument exempte de toute erreur, au moins dans le texte primitif. Voir INS-PIRATION Il se tiendra en garde contre « un certain genre d'interprétation témeraire et par trop libre », Lettre de Léon XIII au ministre général des frères Mineurs, en date du 25 novembre 1898, et « contre des tendances inquiétantes qui cherchent à s'introduire dans l'interprétation de la Bible, et qui, si elles venaient à prévaloir, ne tarderaient pas à en ruiner l'inspiration et le caractère surnaturel ». Lettre encyclique au clergé de France, du 8 septembre 1899. Pour éviter ces écueils, il n'aura qu'à suivre les principes d'interprétation sanctionnes par l'autorité des pères et des conciles, renouvelés par le concile du Vatican et rappelés par Léon XIII dans l'Encyclique Proviaentissimus Deus.

1º règle: En interprétant l'Écriture, l'exégète catholique doit adopter le sens admis par l'Église. — 1º Légitimite de cette règle. — Elle est fondée sur le

droit qu'a l'Église de juger du véritable sens et de l'interprétation de la Sainte Écriture. En vertu de son pouvoir d'enseigner les vérités révélées, l'Église peut déterminer infailliblement la pensée divine qui est exprimée dans les livres inspirés et juger les explications que les exégètes donnent à la Bible. Les Pères ont reconnu ce droit de l'Église et ont reçu pratiquement ses interprétations. Ils ont dit qu'il fallait apprendre la vérité des successeurs des apotres, qui avaient mission de l'enseigner, parce qu'ils expliquent l'Écriture sans danger d'erreur. S. Irénée, Cont. hæres., IV, 26, 5, t. VII. col. 1056; Clement d'Alexandrie, Strom., vi, 15, t. ix, col. 338; S. Jérôme, In Is., vi. 13, t. xxiv, col. 101; S. Angustin, De utilitate credendi, 17, n. 35, t. XLII, col. 91. Saint Vincent de Lérins, Commonitorium, 2, t. I., col. 640, affirme qu'en raison des interprétations diverses et erronées que les hérétiques donnent de l'Écriture, l'exègete doit suivre la règle du sens ecclésiastique et catholique et ne tenir que ce qui est cru partout, toujours et par tous. Le concile de Trente, sess. IV : Decretum de editione et usu sacrorum librorum, afin de contenir les excès des interprétes, a décrèté « que sur les choses de la foi et des mœurs qui entrent dans l'édifice de la doctrine chrétienne, personne n'ose, appuyé sur sa propre science, plier l'Écriture à ses propres sentiments et l'interpréter contrairement au sentiment qu'a tenu et que tient notre sainte mère l'Église, à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des saintes Écritures ». La profession de fui, imposée par Pie IV aux ecclésiastiques gradués ou avant charge d'âmes, les obtige à n'interpréter l'Écriture que suivant le sens qu'a tenu et que tient la sainte Église, Denzinger, Enchiridion symbolorum, 5° edit., Wurzbourg, 1874, p. 192. Le concile du Vatican renouvela et précisa, comme nous allons le dire, la portée et la signification du décret de Trente. Dans l'Encyclique Providentissimus Deus, t. 1, p. xxi, Léon XIII a rappelé la doctrine des Péres et des conciles et a présenté l'Eglise « comme un guide et un maître très sûr dans la lecture et l'étude des paroles divines ».

2º Valeur et conséquences de cette règle, - 1. Cette règle n'est pas purement disciplinaire, comme quelquesuns le prétendaient; ils disaient que le décret de Trente n'était pas absolu et perpétuel, mais qu'il n'avait d'autorité que tant que dureraient les circonstances qui l'avaient fait porter. l'our réfuter cette erreur, le concile du Vatican renouvela le décret de Trente dans une constitution dogmatique, afin de montrer qu'il ne s'agit pas d'une question changeanle de discipline, mais bien d'un dogme immuable. Acta et decreta concilii Vaticani, Fribourg-en-Brisgau, 1892, p. 143, 523. On peut dire toutefois avec Ubaldi, Introductio in Sac. Script., Rome, 4881, t. 111, p. 260, que le décret du concile de Trente n'était pas une définition dogmatique, puisqu'il n'était pas suivi de l'anathème, mais une loi disciplinaire, qui imposait des peines canoniques aux contrevenants, pourvu qu'on ajoute qu'il renfermait une déclaration doctrinale. La violation du décret n'est donc pas, de soi, un acte d'hérèsie, mais seulement une désobéissance à un précepte grave. Toutefois, ne pas admettre l'interprétation de l'Église serait un acte d'hérèsie ou un péché contre la foi, lorsque l'interprétation rejetée aurait été directement ou indirectement proposée par les organes officiels de l'Église dans l'exercice du magistère solennel ou ordinaire. Newmann, L'inspiration de l'Écriture Sainte, dans Le Correspondant, t. cxxxv, 1884, p. 678-681, 684-686. -2. Cette règle n'est pas seulement négative, elle est positive. En prohibant toute interprétation contraire à celle de l'Église, le concile de Trente avait certainement voulu imposer aux interprêtes catholiques l'obligation de suivre dans leurs expositions et commentaires le sens tenu par l'Eglise. L'examen attentif du texte et des mo-

tifs du décret le montre bien. Quoique rédigée sous une forme négative, la décision était positive. Quelques critiques catholiques prétendaient le contraire. Jalin, Introductio in libros sacros V. F., 2e édit., revue par Ackermann, Vienne. 1839, p. 88-89, soutint que le concile de Trente avait seulement défendu aux exégètes de mépriser le magistère de l'Église catholique et par consequent de détourner l'Écriture à leur propre sentiment. Arigler, Hermeneutica Bibl. generalis, Vienne, 1813, p. 31-34, et Lang, Patrologie, Eude, 1859, p. 279, distinguaient entre l'interprétation dogmatique, que l'Église fait d'un texte de la Bible, et le dogme même qui, au jugement de l'Église, serait exprimé dans ce texte. Selon eux, l'interpréte catholique ne contrevenait pas au décret de Trente, lors même qu'il rejetait l'interprétation dogmatique de l'Église, pourvu qu'il ne rejetat pas le dogme lui-même défini par l'Église. Ainsi, il pourrait soutenir que le texte de saint Jacques, v, 14, interprété par l'Église comme affirmant le sacrement de l'extrêmeonction, ne contient pas ce dogme, à condition qu'il ne nie pas le dognie lui-meine. C'est pour proscrire cette erreur que le concile du Vatican précisa le décret de Trente. La formule, de négative qu'elle était, devint positive et on décida qu'il faut tenir ponr le vrai sens de l'Écriture celui qu'a tenu et que tient notre sainte mère l'Église. Après avoir ainsi affirmé le caractère positif et obligatoire de la règle, on reproduisit, sous forme de conclusion, la défense d'interpréter l'Écriture contrairement à ce même sens. Cf. Acta et decreta concilii Vaticani, p. 144-146, 523; Franzelin, Tractatus de divina traditione et Scriptura, 3º édit., Rome, 1882, p. 217-226; Didiot, Logique surnaturelle subjective, Paris et Lille, 1891, p. 144-146. Dans son Encyclique Providentissimus Deus, t. 1, p. xxII, Léon XIII en a conclu que « l'exégète catholique regardera comme son devoir principal et sacré d'adopter exactement le sens donné à certains passages scripturaires par nne déclaration authentique (de l'Église). Il emploiera aussi les ressources de sa science à démontrer que cette interprétation est la seule qui puisse être réellement approuvée, suivant les lois de la saine herménentique ».

3º Applications de cette règle. - Le caractère positif et obligatoire de cette règle étant démontré, il reste à déterminer quelles sont les interprétations de l'Église qui s'imposent à l'exégète catholique, et à dire quels sont leurs formes et leur objet. - l. L'Église, assistée par le Saint-Esprit, peut déclarer authentiquement le sens de certains passages scripturaires, en se prononçant par un jugement solennel on par son magistère ordinaire et universel. C'est la doctrine rappelée par Léon XIII dans l'encyclique Providentissimus Deus, t. 1, p. XXII. On ne saurait donc restreindre ces interprétations obligatoires à celles qui sont exprimées par des définitions solennelles. Voir le P. Corluy, L'interprétation de la Sainte Écriture, dans La Controverse, juillet 1885, p. 423. Des conciles out parfois, à l'occasion des hérésies, défini expressement quel était le sens d'un passage de l'Écriture. Ainsi le concile de Sardique, Mansi, Conc. nova Collect., t. 11, p. 693-696, a décidé contre les Ariens que les paroles: Ego et Pater unum sumus, Joa., x, 30, ne signifient pas une simple concorde de volontés, mais l'identité de nature entre le Père et le Fils. De même, le concile de Trente, à l'encontre des protestants, a défini. sess. V, c. 11-1V, que saint Paul, Rom., v, 12, parle du péché originel; sess. VII, c. 11, De baptismo, que le passage Joa., III, 5, doit être pris an sens propre et s'entendre d'une cau naturelle, matière du baptême; sess. XIV, c. III, De panitentia, que les paroles de Notre-Seigneur, Joa., xx, 22-23, expriment le ponvoir de remettre et de retenir les péchés; sess. XIV, c. I, III, IV, De Extrema Unctione, que le texte de saint Jacques, v, 14, 15, promulgue le sacrement de l'extrême-onction; sess. XXII, c. II, que les paroles : Hoc facite in meam

commemorationem, Matth., xxvi, 26, signifient l'institution du sacerdoce dans la personne des apôtres et de leurs successeurs. D'autres fois, les organes infaillibles de l'Église ont condamné solennellement une fausse interprétation de l'Écriture. Le cinquième concile œcuménique a réprouvé l'interprétation que Théodore de Mopsueste donnait à plusieurs prophèties messianiques de l'Ancien Testament. Mansi, Concil., t. IX, p. 211-213. Cf. P. L., t. LXIX, col. 123, et Kihn, Theodor von Mopsuestia, Fribourg-en-Brisgan, 1880, p. 160-161. Les propositions 75° et 76° de Baius contenaient des interprétations fausses que l'Église a rejetées. Denzinger, Enchiridion symbolorum, n. 955, 956, 5° édit., Wurzbourg, 1874, p. 207. Pie VI a réprouvé l'explication qu'Isenbiehl donnait à la prophétie d'Isaïe, vII, 14. Voir t. 1, col. 395. Dans ces cas et d'autres analogues, l'exégète catholique est tenu de rejeter l'interprétation condamnée, mais il reste libre de choisir parmi les autres explications, dont le passage est susceptible, celle qui lui paraîtra être la véritable. Les papes et les conciles définissent indirectement le sens des textes bibliques, quand ils les citent comme preuves des vérités dogmatiques ou morales qui sont l'objet de leurs définitions directes. Ainsi ont fait le concile de Trente, sess. VI, c. v, citant Zach., I, 3, et Jérem., Lament., v, 21, et le concile du Vatican. Const. Dei Filius, c. 111, rapportant lleb., x1, 1. Le sens de ces textes n'est pas défini directement puisque les motifs de la définition et les preuves dont on l'appnie ne sont pas l'objet de la définition; il est cependant fixé avec certitude, car en invoquant ce sens comme preuve du dogme défini, les papes et les conciles reconnaissent que ce sens est admis comme indubitable par l'Église. Il faut donc, en vertn du magistère ordinaire de l'Église, admettre, au moins, que ces textes prouvent la vérité définie. Si les papes ou les conciles, dans leurs définitions solennelles, citent l'Écriture, non comme preuve, mais simplement sous forme d'exhortation, à la manière des prédicateurs, pour en tirer une instruction dogmatique ou morale, on par pure accommodation, pour exprimer en style biblique leurs pensées personnelles, ils ne sont plus alors des juges de la foi, ils parlent en lenr propre nom et leur autorité ne dépasse pas celle des pères et des commentateurs pris individuellement. Cf. Corluy, L'interprétation de la Sainte Écriture, dans La Controverse, juillet 1885, p. 423-426; S. di Bartolo, Les critères théologiques, trad. franç., Paris, 1889, p. 273-275; A. Vacant, Études théologiques sur les Constitutions du concile du Vatican, Paris, 1895, t. 1, p. 545-550. Le P. Corluy, loc. cit., ajoute que le nombre des textes dont le sens a été défini directement par l'Église est relativement fort restreint. « Nous doutons qu'il soit possible d'en ennmerer nne vingtaine. Il y en a beaucoup plns qui furent l'objet d'une définition indirecte. Pour s'assurer si un texte dogmatique donné est dans ce cas, il suffira ordinairement de consulter quelque grand commentaire du passage auquel le texte appartient. »

2. Quant à l'objet des interprétations que les décrets de Trente et du Vatican présentent comme obligatoires, il est déterminé par ces mots : In rebus fidei et morum ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium, « dans les choses de foi et de mænrs qui entrent dans l'édifice de la doctrine chrétienne. » La signification de ces termes a été beaucoup disentée par les théologiens. Plusieurs les ont entendus dans nn sens restrictif et ils ont soutenu qu'en vertn de ces décrets, l'exégète catholique n'était tenu de donner à l'Écriture le sens que l'Eglise lui donne que dans les textes dogmatiques on moraux. Bossuet, Instructions sur la version du N. T. imprimée à Trévoux, le instruct., le remarque, vii; (Eurres complètes, Besançon, 1836, t. vii. p. 127-128; Patrizi, Institutio de interpretatione Bibliorum, 2º édit., Rome, 1876, p. 58-61; Ubaldi, Introductio in sac. Script., Rome, 1881, t. III, p. 259; Trochon, Introduction gene-

rale, t. I, Paris, 1886, p. 520; Corluy. L'interprétation de la Sainte Écriture, dans La Controverse, juillet 1885, p. 430, et dans le Dictionnaire apologétique de la foi de Jaugey, Paris, 1889, p. 957, 959; S. di Bartolo, Critères théologiques, trad. franç., Paris, 1889, p. 264-265; Schöpfer, Bibel und Wissenschaft, Brixen, 1896, p. 97-114; Nisius, Kirchliche Lehrgewalt und Schriftauslegung, dans la Zeitschrift für katholische Theologie, 1899, p. 288-311, 460-500. Ils excluent donc de l'objet des décrets les endroits de l'Écriture où il s'agit de choses étrangères par elles-mêmes au dogine et à la morale, telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, par rapport auxquelles, disent-ils, l'Église n'a pas coutume de se prononcer. Mais la difficulté est de déterminer d'une façon précise les passages doctrinaux et de les distinguer de ceux qui ne le sont pas. Pour tracer la ligne de démarcation, on a essayé différentes distinctions arbitraires et dépourvues de toute base doctrinale. L'abbé Motais, Le déluge biblique devant la foi, l'Écriture et la science, Paris, 1885, p. 118-126, a regardé comme pouvant être l'objet de l'interprétation de l'Église, les sujets d'une portée profonde, d'un rapport immédiat et frappant avec les bases du dogme catholique, à savoir, la divinité de Jésus et la vie divine de l'Église. Les mille choses diverses qui, dans la Bible, sont sans connexion nécessaire ou même apparente avec ces vérités premières, n'entrent point, par elles-mêmes, dans le patrimoine divin des doctrines que l'Église, par le magistère traditionnel, a reçu la mission de distribuer et de maintenir infailliblement dans l'humanité. L'écrivain allemand anonyme dont Franzelin, Tractatus de divina traditione et Scriptura, 3º édit., Rome, 1882, p. 564-583, a réfuté l'opinion sur l'étendue de l'inspiration, prétendait que l'Église n'était infaillible que dans les seules choses qui concernent, de soi, la foi et les mocurs et il ne regardait comme inspirés que les passages bibliques énonçant les vérités religieuses ou les faits sans lesquels la vérité religieuse ne peut subsister. M. Didiot, Logique surnaturelle subjective, 1891, p. 103; Traité de la Sainte Écriture, Paris et Lille, 1894, p. 161-170, 238-248, a enseigné une doctrine semblable et a cru que l'Église et la Bible n'étaient infaillibles que dans les choses de foi et de morale; pour les matières secondaires que Dieu n'a pas voulu enseigner et dont la Bible parle simplement, elles ne sont pas l'objet de l'infaillible inagistère de l'Église. Le cardinal Newmann, L'inspi-ration de l'Écriture Sainte, dans le Correspondant, t. cxxxv, 1884, p. 682-683, reconnaissait que l'Écriture était inspirée et que l'Église était infaillible, en l'interprétant, « non seulement en ce qui regarde la foi et les mours, mais dans toutes les parties qui ont rapport à la foi en y comprenant les faits. » Le P. Corluy, L'interprétation de la Sainte Écriture, dans La Controverse, juillet 1885, p. 432-433, admettait cette explication et pensait que les faits historiques, qui avaient un rapport direct avec la doctrine révélée, étaient seuls doctrinaux, cenx qui n'avaient qu'un rapport indirect, n'étant pas l'objet de l'interprétation doctrinale de l'Église. Cf. Le Prétre, t. iv. 4892-1893, p. 1381-1385,

Mais d'autres théologiens ont donné une explication différente des décrets de Trente et du Vatican. Le P. Granderath, Constitutiones dogmatice sac. œcum. conc. Vaticani, Fribourg-en-Brisgau, 4892, p. 51-61, a remarqué que, dans ces décrets, les choses concernant la foi et les mœurs ne sont pas opposées aux faits historiques en eux-mêmes, puisque certains dogmes de la plus haute importance, comme la mort de Jésus-Christ sur la croix, sont des faits historiques. D'où, selon lui, aux choses concernant la foi et les mœurs s'opposent les choses qui ne sont pas religieuses, qui n'ont point de rapport avec Dieu et la religion, qui n'appartiennent pas aux matières dont est construit l'édifice de la doctrine chrétienne. Or il y a dans l'Ecriture des choses qui ne

concernent pas la religion, non pas les obiter dicta mais des vérités telles que celle-ci : Le soleil se lève, contenue dans Matth., v, 45: « Dieu fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants. » L'Eglise pourra être l'interprète de la parole de Notre-Seigneur, elle ne le sera pas de la vérité : « Le soleil se lève, » qui y est contenue. L'Église pourrait encore, mais seulement par un jugement solennel, et non dans son magistère ordinaire, interpréter l'Écriture même au sujet d'une vérité qui n'est pas, de soi, religieuse, si celle-ci avait quelque connexité avec la révélation, si, par exemple, une interprétation différente aboutissait à nier l'inspiration du passage faussement expliqué. Cf. le Katholik, octobre et novembre 1898, p. 289, 383. Le R. P. abbé Crets, De divina Bibliorum inspiratione, Louvain, 1886, p. 326-331; M. Vacant, Études théologiques sur les Constitutions du concile du Vatican, Paris, 1895, t. 1, p. 521-545; J. Vinati, De Sacræ Scripturæ assertis ab Angelico dictis, « de fide per accidens, » dans le Divus Thomas, 1886, n. 4, p. 53, et Mor F. Egger, Streiflicher über die freiere Bibelforschung, Brixen, 1899, p. 5, ne restreignent pas le pouvoir que l'Église possède d'interpréter infailliblement l'Écriture aux matières de foi et de mœurs. Les termes in rebus fidei et morum ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium ne sont pas restrictifs; ils expriment sculement une des conditions requises pour que l'interprétation biblique, donnée par l'Église, soit infaillible et s'impose à l'exégète catholique. Il faut que l'interprétation porte sur une doctrine concernant la foi et les mœurs qui doit être tenue par toute l'Église. Or l'Église est infaillible non seulement dans la définition des vérités formellement révélées, mais encore de toutes les questions philosophiques, morales ou historiques, qui sont en connexité avec ces vérités. Ces questions, il est vrai, n'appartiennent pas par elles-mêmes au domaine de l'Eglise; elles y rentrent indirectement, et leur définition peut être nécessaire pour l'enseignement et la défense de la révélation. D'ailleurs, les deux conciles ne parlent pas du sens que l'Église croit comme de foi catholique ou comme révélé, mais de celui qu'elle tient ou admet comme certain. Ils ne disent pas que l'exégète catholique doit accepter l'interprétation de l'Église dans les choses de foi et de mœurs qui constituent la révélation chrétienne, mais dans celles qui appartiennent, d'une manière quelconque, à la doctrine chrétienne, non pas seulement à l'essence de cette doctrine, mais aux éléments qui peuvent servir à l'édifier et à la construire. L'interprétation donnée par l'Église à l'Écriture est donc obligatoire, pour ce qui est révélé, et aussi pour ce qui tovelle à la révélation et rentre dans la doctrine chrétienne. Mar Gasser, évêque de Brixen, rapporteur de la Députation de la foi au concile du Vatican, expliqua dans ce sens la clause in rebus fidei et morum. Pour répondre à un Père qui en demandait la suppression pour cette raison que « l'Église interprète infailliblement toute la révélation, et par conséquent toutes les parties de l'Écriture, aussi bien celles qui sont historiques que celles qui sont dogmatiques », le rapporteur reconnut « que l'Église a le droit de juger du vrai sens de l'Écriture, non seulement dans les choses de foi, c'est-à-dire dans les dogmes spéculatifs et dans les choses de morale, mais encore dans celles qui regardent la vérité historique». Acta et decreta concilii Vaticani, Fribourg-en-Brisgau, 1892, p. 240. L'Église est donc infaillible dans toutes les interprétations doctrinales qu'elle donne de l'Écriture, dans celles qui font ressortir les énoncés révélés et la doctrine religieuse, exprimés par un passage Elle ne l'est pas pour interprêter d'autres éléments, exprimés ou supposés, par un texte des Livres Saints. D'ailleurs, tous les énoncés de la Bible appartiennent certainement à la révélation chrétienne. Cf. A. Vacant, Études théologiques, t. 1, p. 507-516.

Concluons. Quelle que soit l'importance théorique de ! cette discussion, la diversité des solutions n'entraine pas des conclusions pratiques différentes. En effet, que le pouvoir interprétatif de l'Église soit complet ou incomplet, qu'il soit positif et direct ou seulement négatif et indirect, le nombre des interprétations infaillibles de passages scripturaires que l'Église a déjà données, n'en est pas augmenté. Quant à celles qui pourront se produire dans l'avenir. l'exégète catholique doit être toujours disposé à les recevoir et à se soumettre au pouvoir de l'Eglise, car il sait que l'Église ne peut se tromper sur l'étendue de son pouvoir. Si elle interprétait une proposition qui lui aurait parn étrangère à son domaine, tel qu'il l'entendait, il conclurait simplement qu'il existait, entre elle et la révélation, un rapport jusqu'alors 'mal percu. Cf. Lagrange, L'interprétation de la Sainte Écriture par l'Église, dans la Revue biblique, t. IX, 1900, p. 140. Dès lors, un champ immense reste ouvert à l'exègèse, et nous pouvons ajouter avec Léon XIII, Encycl. Providentissimus Deus, t. 1, p. xx1-xx11 : « Par cette loi pleine de sagesse, l'Église ne retarde ni ne restreint nullement les investigations de la science biblique; elle les préserve plutôt de toute erreur et les aide considérablement à faire de vrais progrès. Car chaque docteur privé a devant lui un champ immense, dans lequel il peut s'avancer avec sécurité et déployer son habileté d'interprête, pour son honneur et pour l'utilité de l'Église. D'abord, quant aux passages de la Sainte Écriture non encore exposés d'une façon certaine et définie, on peut ainsi arriver, par une suave disposition de la Providence divine, à préparer, pour ainsi dire, l'étude de l'Église et à hâter son jugement. Ensuite, quant aux textes déjà définis, le docteur privé peut également se rendre utile, soit en les expliquant plus clairement au peuple fidèle, soit en les proposant d'une manière plus ingénieuse aux savants, soit en les défendant plus brillamment contre les adversaires. »

2º règle: Dans l'interprétation de la Sainte Ecriture, l'exégète catholique doit adopter le sens admis par le consentement unanime des Pères. — Au sens précis du mot, les Pères de l'Église ne sont pas tous les écrivains ecclésiastiques, mais seulement ceux qui, par leur doctrine, leur sainteté et leur antiquité, ont reçu ce titre spécial. Ils sont nombreux du 1º au XIIº siècle, de saint Clément de Rome à saint Bernard. Or, leur sentiment commun en matière d'exégèse s'impose parfois à notre

assentiment.

1º Légitimité de cette règle. - 1. Les Pères eux-mêmes l'ont reconnue et suivie. Saint Jérôme, In Dan., XI, 45, t. xxv, col. 575, dit qu'on ne peut acquérir l'intelligence de l'Écriture sans la grâce de Dieu et l'enseignement des anciens. Il observe lui-même cette règle. Epist. XLVIII, ad Pammach., 15, t. xxn, col. 505; Epist. cviii, ad Eustochium, 26; ibid., col. 902. Saint Augustin, De utilitate credendi, 17, n. 35, t. xlii, col. 91, traite d'orgueilleuse la pratique contraire. Au rapport de Rufin, H. E., II, 9, t. XXI, col. 518, saint Basile et saint Grégoire de Nazianze interprétaient l'Écriture d'après les écrits et l'autorité des anciens. Saint Vincent de Lérins, Commonitorium, 27, t. L, col. 674, expose très nettement cette loi et après lui, saint Grégoire le Grand, Exposit. in I Reg., ıv, 5, nº 13, t. LXXIX, col. 289-290, et saint Léon le Grand, Epist. LXXXII, n. 1, t. LIV, col. 918. Cf. R. Simon, Réponse aux sentiments de quelques théologiens de Hollande, Rotterdam, 1686. p. 32-43. — 2. Les décrets des conciles de Trente et du Vatican, la profession de foi de Pie IV joignent le cousentement unanime des Pères à l'autorité de l'Église et font une loi à l'exégète d'adopter le sens scripturaire admis ainsi par tous les Pères, aussi bien que celui qui est propose par l'Église. D'ailleurs, la loi d'interpréter l'Écriture conformément à l'autorité des Pères, avait déjà été reconnue au concile in trullo, c. xix, Labbe, Collect. conc., t. vi, p. 1355, au concile de

Vienne, Gontra errores Olivi, Denzinger, Enchiridion, n. 408, p. 147, et au cinquième concile de Latran. Labbe, Collect. conc., t. xix, p. 946. L'instruction de Clément VIII, reproduite en tête des éditions de l'Index, signale aux évêques et aux inquisiteurs qui sont chargés de corriger et d'expurger les livres, les paroles de l'Écriture détournées du sens unanime de la tradition catholique. -3. Enfin, en matière de doctrine dogmatique on morale, le consentement unanime des Pères n'est qu'un mode particulier de manifestation de la foi de l'Église et de son magistère ordinaire, de telle sorte que cette règle ne diffère de la précédente que pour la forme, suivant laquelle l'enseignement ecclésiastique est donné, et non pour le fond. Aussi, dans les congrégations particulières et générales du concile du Vatican, on discuta la suppression ou le maintien du consentement unanime des Pères après le sens admis par l'Église. Plusieurs membres de la commission voyaient un pléonasme dans sa mention, qui avait, par suite, disparu du texte de la Constitution. On Py rétablit cependant, pour ne pas paraître abandonner ce que le concile de Trente avait déclaré. Acta et decreta conc. Vaticani, p. 144-146. C'est pourquoi Léon XIII, Enc. Providentissimus Deus, t. I, p. XXIII, a reconnu aux saints Pères « une autorité souveraine chaque fois qu'ils expliquent tous d'une seule et même manière quelque témoignage biblique, comme appartenant à la doctrine de la foi et des mœurs; car, de cet accord même, il apparaît nettement que les apôtres ont ainsi enseigné ce point comme de foi catho-

car, de cet accord meme, il apparatt nettement que les apôtres ont ainsi enseigné ce point comme de foi catholique ».

2º Conditions requises pour que cette règle soit obligatoire. — Des termes de l'encyclique pontificale, il résulte que, pour être souveraine et s'imposer à l'exégète.

résulte que, pour être souveraine et s'imposer à l'exégète catholique, "torité des Pères doit remplir deux conditions : il faut un consentement unanime, qui témoigne d'un enseignement infaillible du magistère ordinaire de l'Église. - 1. L'unanimité est requise. On ne peut évidemment exiger une unanimité absolue et mathématique, puisque le nombre des Pères n'est pas fixé mathématiquement, puisque tous n'ont pas interprété la sainte Écriture, puisque enfin les ouvrages de ceux qui l'ont fait ne nous sont pas tous parvenus. Il suffit que cette unanimité soit relative et morale. Elle existera certainement, lorsqu'une partie notable des Pères aura affirmé la même interprétation, sans qu'il se soit élevé aucune réclamation dans les rangs des catholiques, même lorsqu'un petit nombre de Pères s'accordent à proposer comme certaine et indubitable une interprétation biblique, pourvu que d'autres n'y aient pas fait d'opposition. Dans ce dernier cas, ceux qui ne disent rien sont présumés être d'accord avec ceux qui expriment le sentiment de l'Église. - 2. Il est surtout nécessaire que les Pères s'accordent unanimement à proposer leur explication comme appartenant à la doctrine que l'Église impose sur la foi ou les mœurs. Leur consentement ne doit pas être un accord aecidentel de pensée sur une interprétation libre; il doit être l'accord formel dans l'affirmation certaine de la doctrine de l'Église sur ce point. Cette affirmation certaine ne doit pas reposer exclusivement sur des raisons d'herméneutique, mais sur l'acceptation traditionnelle dans l'Église. Ils présentent alors leur interprétation comme obligatoire et entrant dans l'édifice de la doctrine chrétienne sur la foi et les mœurs. On dit qu'en ce cas, ils parlent comme témoins de la foi de l'Eglise et non pas comme docteurs particuliers. Cf. A. Vacant, Études théologiques, t. I, p. 550-552. Ainsi comprise, l'autorité souveraine des Pères s'étend à toutes leurs interprétations doctrinales, quel qu'en soit, d'ailleurs, l'objet, qu'elles portent sur un dogme ou sur un fait historique en connexité plus ou moins directe avec le dogme. Il n'y a pas lieu à distinction; des lors qu'elle est doctrinale et proposée à l'unanimité, l'interprétation de l'Écriture par les Pères s'impose.

Mais il est évidemment nécessaire que les deux conditions soient vérifiées et qu'il y ait accord réellement unanime dans une interprétation réellement doctrinale.

Cf. Revue biblique, t. 1x, 1900, p. 140-141.

Quant à l'autorité des Pères comme exégètes, écoutons Léon XIII : « La pensée des mêmes Pères doit encore être fort estimée, quand c'est à titre de docteurs, pour ainsi dire privés, qu'ils traitent de ces mêmes vérités. Car, non sculement ils sont recommandables par leur science de la doctrine révélée, et par leur connaissance de bien des choses utiles pour l'intelligence des livres des apôtres; mais Dien lui-même a aidé par de très amples grâces de lumière ces hommes aussi distingués par la sainteté de leur vie que par leur amour de la vérité. Par conséquent, l'exégète regardera comme son devoir, et de s'attacher respectueusement à leurs traces, et de profiter, par un choix intelligent, de leurs travaux. Qu'il ne croie cependant point que par là même la voie lui soit fermée, et qu'il ne puisse, pour une juste cause, pousser plus loin ses recherches et ses commentaires... L'exégète aura également soin de ne pas négliger ce que les mêmes Péres ont expliqué dans un sens allégorique ou autre semblable, surtout quand de telles interprétations découlent du sens littéral et s'appuient sur l'autorité de beaucoup d'entre eux. Car l'Église a reçu des apôtres cette manière d'interpréter, et l'a elle-même appronvée par son exemple, comme on le voit dans sa liturgie : non point que les Pères aient prétendu démontrer formellement par là les dogmes de la foi; mais ils avaient appris par expérience combien cette méthode était fructûeuse pour nourrir la vertu et la piété. » Encycl. Providentissimus Deus, t. 1, p. xxIII. S'agit-il des interprétations, non plus doctrinales, mais scientifiques, que les Pères ont données de l'Écriture dans les matières des sciences naturelles, le souverain pontife observe justement qu'il n'est pas nécessaire « de soutenir toutes les opinions émises par chacun des Péres et des exégétes postérieurs. Ces hommes ont subi l'influence des opinions qui avaient cours de leur temps, en expliquant les passages des saintes Écritures qui font allusion aux choses naturelles, ils ont pu mèler à la vérité des jugements qu'on n'accepterait pas aujourd'hui. Aussi, faut-il soigneusement mettre à part, dans leurs interprétations, les points qu'ils donnent réellement comme touchant à la foi ou comme étroitement unis à elle, ainsi que les vérités qu'ils présentent d'un consentement unanime; car « sur tout ce qui n'appar-« tient pas au domaine de la foi, les saints ont en le droit. « comme nous l'avons dit, d'émettre des avis différents », selon la pensée de saint Thomas, In Sent., 11, dist. 11, q. 1, a. 3 ». Voir t. 1, p. xx1x.

Sur l'autorité exégétique des Pères : ouvrages catholiques : B. Germon, De veterum hæreticarum codice eccl. corrupto, l'aris, 1713, p. 558; F. Bonaventure, chartreux, De optima methodo legendi Ecclesiæ Patres, Augsbourg, 1756; A. J. Dorsch, De auctoritate SS. Ecclesiæ Patrum, Mayence, 1781; Fessler-Jungmann, Institutiones patrologiæ, Inspruck, 1890, t. 1, p. 48-50. Ouvrages protestants : Daillé, De usu Patrum, Genève, 4666; Whitby, De S. Scripturæ interpretatione secundum Patrum comment, Londres, 1714; C. Alétophile. De S. Script. atque antiq. eccl. in theologia usu et auctoritate, léna, 1735; Ribovius, De aconomia Patrum, Gorttingue, 1748; Ræsler, De varia disputandi methodo vet. eccl., Tubingue, 1784; J. G. Rosenmüller, De tradi-

tione hermeneutica, Leipzig, 1786.

3º règle: Dans les passages dont le sens n'est pas défini par l'Église, l'exègète catholique « suivra l'analogie de la foi et prendra comme règle suprème la doctrine catholique telle que la fixe l'autorité de l'Église ». Enc. Providentissimus Deus, t. 1, p. XXII. — Léon XIII ajoute aussitôt la raison théologique et l'emploi de cette règle. « En esset, dit-il, Dieu étant simultanément l'auteur des Livres Saints et de la doctrine confiée à l'Église, il est impossible qu'une légitime interprétation tire de ceux-là un sens opposé en quelque manière à celle-ci. Par où l'on voit qu'il faut rejeter, comme incpte et fausse, toute interprétation de laquelle il résulterait que les auteurs inspirés seraient, d'une façon quelconque, en contradiction soit entre eux, soit avec l'enseignement de l'Église. » Le nom d'analogie de la foi, emprunté au texte grec, Rom., xII, 6, désigne la convenance et l'harmonie des dogmes entre cux, en vertu desquelles ils se soutiennent, s'éclairent et se défendent mutuellement. Saint Augustin, De doct. christ., m, 2, n. 2, t. xxxıv, col. 65, y faisait déjá appel. On pourra distinguer l'analogie de la foi biblique ou l'accord des vérités contenues dans l'Écriture, et l'analogie de la foi catholique, ou l'accord de ces mêmes vérités avec celles que contiennent la tradition et l'enseignement ecclésiastique. Afin de maintenir cet accord, l'interprète catholique n'admettra aucune explication qui serait contraire soit à un autre passage de la Bible, soit avec la doctrine révélée, telle que l'Église la propose; il la tiendra pour fausse, car la vérité ne saurait être opposée à la vérité. La règle de l'analogie de la foi aura donc généralement sur l'exégése une influence plutôt négative que positive; elle écartera les erreurs et les contradictions de doctrine. Quoiqu'une interprétation ne soit pas véritable, par le seul fait qu'elle est conforme à l'analogie de la foi, cette règle peut cependant diriger parfois l'exégète, surtout dans l'explication des passages doctrinaux obscurs. C'est pourquoi, conclut Léon XIII, l'exégète catholique « doit avoir le mérite de posséder à fond l'ensemble de la théologie et d'être versé dans les commentaires des saints Pères, des docteurs et des meilleurs interprêtes ». Voir t. 1, p. xxII.

II. PRINCIPAUX TRAITÉS D'HERMÉNEUTIQUE SACRÉE. L'antiquité chrétienne n'a pas eu, à proprement parler, de traités spéciaux, exposant les lois de l'interprétation de la Sainte Écriture. Dans leurs écrits exégétiques ou homilétiques, les Pères se bornaient à énoncer, à l'occasion et en passant, quelqu'une des règles qu'ils appliquaient pour comprendre et exposer la parole divine. Certains écrivains cependant ont groupé diverses observations qui sont une sorte d'ébauche d'herméneutique sacrée. Citons Origène, De principiis, IV, 8-27, t. XI, col. 356, etc.; le donatiste Tichonius, Liber de septem regulis, t. xviii, col. 15-66; S. Augustin, De doctrina christ., l. IV, t. xxxiv, col. 45-122; Junilius, De partibus divinæ legis, I. II, t. LXVIII, col. 15-42; cf. Kilin, Theodor von Mopsuestia und Junilius Africanus, Fribourg-en-Brisgau, 1880, p. 465-528; Adrien, Εἰσαγωγή είς τας θείας γραφάς, t. xcviii, col. 1273-1311, édit. et traduction allemande par F. Gossling, Berlin, 1887, p. 69-135; cf. t. i, col. 241; Cassiodore, De institutione divinarum litterarum, t. LXX, col. 1105-1150; cf. t. 11, col. 337-338; au moyen age, Raban Manr, De clericorum institut., m, 8-15, t. cvn, col. 384-392; Hugues de Saint-Victor, Ernalit., didascal., 1. V. t. CLXXVI, col. 789-798. Pour les Péres et écrivains latins, consulter l'Index scripturarius, vin, de la Patrologie latine, t. ccxix, col. 79-84. C'est à l'époque de la Réforme du xvie siècle que se multiplièrent les traités spéciaux d'herméneutique. Cependant, au xve siècle, Jean Gerson avait déjà donné d'excellents principes d'interprétation dans ses Propositiones de sensu litterali Scripturæ sacræ; Opera, Paris, 1606, t. 1, p. 515. Nous grouperons séparément les ouvrages postérieurs selon qu'ils ont été composés par des catholiques ou des protestants.

1º Traités catholiques. — Sante Pagnino, Isagog's seu introductionis ad sacras litteras liber unus, Lyon, 1528, 1536, puis avec Isagogæ ad sacras litteras et ad mysticos Scripturæ sensus, Lyon, 1536; Cologne, 1543; voir t. 11, col. 1480. Ambroise Catharin, Claves duæ ad aperiendas intelligendasve sac. Script. perquam neces-

saria, in-8°, Lyon, 1543; voir t. 11, col. 349, 1480. Bernard Guillaume, De Sacrarum Litterarum communicatione et sensu, Paris, 1544. Maur Saraceno, De modo interpretandi Sacram Scripturam, XVIe siècle. J. Hoffmeister. Canones sive claves aliquot ad interpretandum SS. Bibliorum Scripturas, Mayence, 1545. Sixte de Sienne, Bibliotheca sancta, Venise, 1566, 3ª pars. F. Ruiz, Regulæ 333 intelligendi Sac. Scripturas ex mente SS. Patrum, in-8°, Lyon, 4546; Paris, 4547; Cologne, 4588; Constance, 1598. J. Oleaster, Comment. in Moysis Pentateuchum, Lisbonne, 1556-1558, etc., dont les prolégomènes contiennent des règles d'interprétation. Lindanus, De optimo genere interpretandi Scripturam, Cologne, 1558. Martin Martinez, Hypotheseon theologicarum sive regularum ad divinas Scripturas intelligendas, in-fo, Salamanque, 1565; 20 édit. corrigée, Salamanque, 1582. P. A. Beuter, Adnotationes decem ad Sac. Script., Valence, 1566. J. Acosta, De vera Scripturas interpretandi ratione, dans De Christo revelato, Rome, 1590, reproduit dans l'édition de Ménochius par le P. Tournemine, Venise, 1758, t. 11, p. 97, et dans le Script. Sac. Cursus completus de Migne, t. II, col. 896. M. A. Delrio, Pharus sacræ sapientiæ, Londres, 1608. Salmeron, Comment., t. I, prolegomena, Cologne, 1612. N. Serarius, Prolegomena biblica, Mayence, 1612; Paris, 1704. F. Justiniani, De Sac. Scriptura, Rome, 1614. Ponce, Quæstiones quatuor expositivæ ut vocant, id est de Script. Sac. exponenda selectæ, Salamanque, 1611, reproduites dans l'édition de Ménochius par Tournemine, Venise, 1758, Appendix, v. p. 127, et dans le Script, Sac. Cursus completus de Migne, t. I. J. Bonfrère, Comment. Pentateuchi, Anvers, 1625, Præloquia, récdités dans la même édition de Ménochius et dans le Script. Sac. Cursus completus de Migne, t.1. L. de Tena, Isagoge in totam Sac. Script., Barcelone, 1620-1626. F. Pavone, Introductio in sac. doctrinam, IIIa pars, in-8°, Naples, 1626. Didace de Turegano, carme, Lecturæ litterales et morales super Scripturam ac de arte et methodo Script. interpretandi, in-4°, Alcala, 1649. Célestin de Mont-de-Marsan, capucin, Clavis David pro Sac. Script. aperienda, 1. IV, Bordeaux, 1650; in-fo, Lyon, 1659. H. Marcellius, Canones explicandæ Script. divinæ, Herbipoli, 1653; Ars interpretandi divinas Scripturas, in-4°, Cologne, 1659. Martin de Castillo, O. M., Ars biblica, in-4°, Mexico, 1675. Antoine de la Mère de Dieu, Præludia isagogica ad sac. Librorum intelligentiam, Lyon, 1669; Mayence, 1670, F. J. Metzger, Institutiones Sac. Scripturæ, in-12, Salzbourg, 1680. Fulgence Bottens, O. M., Economia sacra sapientiæ increatæ, 3 vol., Bruges, 1687. J.-B. du Hamel, Institutiones biblica, 2 vol., Paris, 1698. H. de Bukentop, Canones seu regulæ pro intelligentia sac. Script., Louvain, 1696, 1706. H.-J. Brunet, Manualuctio ad sac. Script., 2 vol., Paris, 1701. J. Martianay, Méthode sacrée pour apprendre à expliquer l'Écriture Sainte par l'Écriture même, in-8°, Paris, 1716. Joseph d'Ossérie, capucin, Hagiographa prolegomena, in-fo, Valence, 1700. J. M. de Turre, Institutiones ad verbi Dei scripti intelligentiam, t. III, Parme, 1711. Chérubin de Saint-Joseph, Bibliotheca critica sacra, t. 1, Louvain, 1704. Jean Matthieu de Saint-Étienne, O. M., De sensibus et clavibus sac. Script., Rome, 1709. Ch. Hure, Grammaire sacrée ou règles pour entendre le sens littéral de l'Écriture, in-12, Paris, 1707. II. A. de Graveson, Tra-ctatus de Scriptura Sacra, Rome, 1715. Duguet, Règles paur l'intelligence de l'Écriture Sainte, in-12, Paris, 1716, reproduit dans le Script. Sac. Cursus completus de Migne, t. xxvII. J. Ulloa, Decades quorunidam principiorum pro intelligentia Sac. Script., Tyrnau, 1717. G. Cartier, Tractatus de Sac. Script., Augsbourg, 1724. Cursus theologico-expositivi, des carmes déchausses, in-fo, t. 1, Barcelone, 1728. Ant. Casini, Clavis prophetarum seu de vera prophetas intelligendi ratione dis-

putatio, in-4°, Rome, 1749. N. Zillich, Principia didactica in universam Sac. Script., Wurzbourg, 1758. Guill. de Villefroy, Lettres pour servir d'introduction à l'intelligence des Saintes Écritures, 2 in-12. Paris, 1751. Corbinien Thomas, De verbo Dei scripto et tradito scu Introductio in hermeneuticam sacram utriusque Testamenti, in-4°, Salzbourg, 1751. Louis de Poix, Principes discutés pour faciliter l'intelligence des livres prophétiques et spécialement des Psaumes relativement à la langue originale, 16 in-12, Paris, 1755-1764, [voir t. II, eol. 2388. Martin Gerbert, Principia theologiæ exegeticæ, Fribourg-en-Brisgau, 1757. Plattner, Clavis verborum Domini, Vienne, 1766. Besange, Introductio in V. T. critico-hermeneutico-historica, 2 in-4°, Styrie, 1765. F. Kopf, Tirocinium Sac. Script., Augsbourg, 1763. J. M. Engstler, Institutiones Sac. Script., Vienne, 1775. Th. Holtzelau, Instit. Script., Wurzbourg, 1775. J.-J. Monsperger, Institutiones hermeneutica sacra V. T., 2 vol., Vienne, 1776-1777; 1781. S. Hayd, Introd. hermen. in sac. N. T. libros, Vienne, 1777. 11. Frida, Institutiones hermeneuticæ V. T., Prague, 1777. Contant de la Molette, Nouvelle méthode pour entrer dans le vrai sens de l'Écriture Sainte, 2 in-12, Paris, 1777. Voir t. II. col. 927. S. Seemüller, Institutiones ad interpretationem Sac. Scripturæ, in-8°, Augsbourg, 1779. T. Sartori (Schneider), Canones critico-analytico-hermeneutici N. T., 1779; Hermeneut. harmon. utriusque Test., Augsbourg, 1783. Dom. Czerny, Institutiones hermeneuticæ N. T., Brunn, 1780. Eug. Kayser, Canones hermeneuticæ sacræ præcipui, in-8°, Augsbourg, 1784. A. Viser, Hermeneutica sacra N.T., 4 vol., Bude, 1784-1785. J. N. Schoffer, Iconographia hermeneutices, Mayence, 1784; Institutiones Script, Sacræ, 2 in-8°, Mayence, 1790-1792. Thaddée de Saint-Adam (Dereser), Notiones generales hermeneuticæ sacræ, 2 vol., Bonn, 1784-1786. C. Fischer, Institutiones hermeneuticæ N. T., Prague, 1788. Grégoire Mayer, Institutio interpretis sacri, Vienne, 1789; 2º édit., Salzbourg, 1808, avec un appendice de Hofer, De Kantiana interpretationis lege. D. C. Ries, Institutio sacra, Mayence, 1787: Epitome philologia, critica et hermeneuticæ, Mayence, 1789. A. Maueli, Hermeneutica sacra positionibus notisque adumbrata, Bamberg, 1789. A. Sandbichler, Abhandlungen über das Mittel den hebr. und gricch. Grundtect richtig zu verstehen, Salzbourg, 1791; Darstellung der Regeln einer allgemeinen Auslegungskunst von den Bücher des A. und N. T., ibid., 1813. Arizzana, Elementa sacræ hermeneuticæ, in-4°, Castelnuovo di Gartagnana, 1790. Voir t. 1, col. 966. Wittmann, Principia catholica de Sac. Scriptura, Ratisbonne, 1793. A. Zazio, Instit. hermeneuticæ V. T., Pesthini, 1796, L. Veith, Anleitung und Regeln zur nützlichen Lesung der heil. Schrift, Augsbourg, 1797. F. Fr. Azenberger, Brevis conspectus institutionum hermeneuticarum, in-8°, Straubing, 1798. Molkenbuhr, Neue Auslegungsart der heilig. Schrift des A. T., Dorsten, 1806. J. B. Gerhauser, Theoria hermeneuticæ sacræ, Dillingen, 1811, traduite en allemand par Lerchenmüller, Biblische Hermeneutik, Kempten, 1828. Jahn, Enchiridion hermeneuticæ generalis, Vienne, 1812, à l'Index. Arigler, Hermeneutica biblica generalis, in-8°, Vienne, 1813, à l'Index; corrigée par C. Unterkircher, Inspruck, 1831, et par J. V. Ilofmann, ibid., 1846. G. Czuppon, Reflexiones hist. hermen. super exegesi bibl. novissime inventa, 1816, 1817. G. Fejer, Tabulas V. ac N. Fæderis rite interpretandi lex catholica, Pesthini, 1816. M. Arneth, Die Untersuchung zwischen die biblische rational. und die kath. Schriftauslegung, Linz, 1816. J. N. Alber, Institutiones hermeneutica Script. Sac., 6 in-8°, Pesthini, 1817-1818. Florian Kudrewicz, Compendium hermeneuticæ, Cracovie, 1817. J. II. Janssens, Hermeneutica sacra, 2 in-8°, Liège, 1818; Turin, 1858; trad. franç., par Pacaud, Paris, 1852, revue par Glaire et Lionnet, 6e édit., Paris, 1862; Turin, 1892.

H. Haid, Ende und Schussstein der bibl. Exegese, Munich, Brême, 1651. J. C. Dannhawer, Hermeneutica sacra, 1818. J. B. Kotz, Die Lehre der Kirchenväter über das Wort Gottes und dessen Interpretation, in-8°, Soulzbach, 1830. Fr. Geiger, Die protestantische und katholische Bibelauslegung, Altdorf, 1830. C. L. Gratz, Comment. de codice sacro interpretando, Kempten, 1832. J. Alzog, Explicatio catholici systematis de interpretatione Script. Sac., Munich, 1835. J. G. Riegler, Biblische Hermeneutik, Augsbourg, 1835, 1847. Fr. Vogel, Die heilige Schrift und ihre Interpret. durch die heilige Väter, Augsbourg, 1836. Ranolder, Hermeneuticæ biblicæ generalis principia rationalia, christiana et catholica, in-8°, Cinq-Églises, 1838; Budc, 1859; Rome, 1865. V. Reichel, Introductio in hermeneuticam biblicam, in-8°, Vienne, 1839. Löhnis, Grundzüge der biblischen Hermeneutik und Kritik, Giessen, 1839. J. Zama Mellini, Institutiones biblica, Bologne, 1843, 1855. Glaire, Introduction historique et critique aux livres de l'A, et du N, T., 6 in-12, t. 1, Paris, 1836. A. Schmitter, Grundlinien der biblischen Hermeneutik, Ratisbonne, 1844. Wilke, Die Hermeneutik des N. T. systematisch dargestellt, 2 vol., Leipzig, 1843-1844. L'auteur, converti an catholicisme, refit son ouvrage sons le titre : Biblische Hermeneutik nach kathol. Grundsätzen, Wurzbourg, 1853. Patrizi, De interpretatione Scripturarum sacrarum, 2 in-8°, Rome, 1814. Le premier volume, comprenant les principes, a été réédité à part : Institutio de interpretatione Bibliorum, Rome, 1862, 1876. C. Lomb, Biblische Hermeneutik nach der Grundsätzen der katholischen Kirche dargestellt, Fulda, 1817. G. J. Güntner, Hermeneutica biblica generalis justa principia eatholica, Prague, 1848, 1851, 1863, J. Kohlgruber, Hermenentica biblica generalis, Vienne, 1850. T. J. Lamy, Introductio in sac. Scripturam, t. I, Louvain, 1866; Malines, 1873, etc. J. Danko, De sac. Script. ejusque interpretatione commentarius, Vienne, 1867. Gilly, Précis d'introduction générale et partieulière à l'Écriture Sainte, me part., Nimes et Paris, 1867. F. Camerino, Manuale isagogicum in Sac. Script., Lugo, 1868. Setwin, Hermeneut, biblic. institutiones, Vienne, 1872. Reithmayr, Lehrbuch der biblisch. Hermen., édité par Thalhofer, Kempten, 1874. Vigouroux, Manuel biblique, Paris, 1879; 10e édit., 1897. A. Posa, Hermeneutica sacra, in-8°, Barcelone, 1880. U. Ubaldi, Introductio in Sac. Script., t. III, Rome, 1881. J. Panek, Hermeneutica biblica in usum catholicorum S. Theologiæ studiosorum, Olmutz, 1884. Schneedorfer, Synopsis hermeneut. biblic., Prague, 1885. Trochon, Introduction génerale, t. 1, Paris, 1886. Trochon et Lesètre, Introduction à l'étude de l'Écriture sainte, t. 1, Paris, 1889. R. Cornely, Introductio in Libros Sacros, t.1, Paris, 1885, 1894. Dondero, Institutiones biblicæ, Génes, 1890. J. Lesar, Compendium hermencuticum, Laybach, 1891. A. Senepin, De divinis Scripturis carumque interpretatione brevis institutio, Lyon et Paris, 1893. Zapletal, Hermonentica biblica, Fribourg, 1897. C. Chauvin, Lecons d'introduction générale, théologique, historique et critique aux divines Écritures, Paris, 1898. J. Döller, Compendium hermeneutica biblica, Paderborn, 1898.

2º Traitės protestants. - Flacius Illyricus, Clavis Scripturæ Sanctæ, Bâle, 1567. J. Gerhard, Tractatus de Script. sac. interpretatione, Iéna, 1610, 1663. C. Finke, Canonum, regul. observat. propriet. et consuetud, S. Script, centuria, Giessen, 1612, 1633; Clavis S. Script., Giessen, 1618; Stettin, 1658. J. Weber, Scrutinium Scriptura, hoe est, de recte intelligendi et dextere interpretandi Script., Giessen, 1614. W. Frantz, Tractatus theologieus de interpretatione SS. Scripturarum, Wittenberg, 1619, 1634, 1654, 1668, 1693; Oxford, 1708. Voir t. II, col. 2398. A. Rivet, Isagoge ad S. Scripturam V. et N. T., 1627. Glassius, Philologia sacra, Iéna, 1623, 1643, etc. B. Willius, Sacr. analytic. pissert, tredecim, id est ratio interpretandi Script.,

Strasbourg, 1654, 1684; Idea boni interpretis, ibid., 1670. G. Groszhain, Epitome hermeneutices, Iena, 1657. J. Reinhard, Hermeneutica sacra, Siluctæ, 1683, 1693. A. Pfeiffer, Thesaurus hermeneuticus, Dresde, 1681, Leipzig, 1687, 1690, 1698; Dresde, 1705; Gritica sacra, Dresde, 1721. J. H. Maius, Select. dissert. de Sac. Script., Francfort, 1690, 1708; Introductio ad studia philolog., critic. et exeg., Francfort, 1699. A. Gulichius, Theologia prophetica, acc. hermeneutica sacra, Amsterdam, 1675, 1684. 1690. A. H. Francke, Prælectiones hermeneuticæ, in-12, Ilalle, 1712. Voir t. II, col. 2346. V. E. Læscher, Breviarium theologiæ exegeticæ legitimam S. Script. interpretationem et studii biblici rationem tradens, Wittenberg, 1719. J. J. Rambach, Institutiones hermeneuticæ sacræ, léna, 1723; Exercitationes hermeneuticæ, Breme, 1728, 1741; 8º édit., 1764. J. M. Chladen, Institutiones hermeneutica, Wittenberg, 1725. L. Bohner, Comment. de generali S. Script. intelligendi ratione, Altorf, 1727. J. A. Turretin, Tractatus bipartitus de S. Scripturæ interpretandi methodo, Utrecht. 1728; revu par Teller, 1776. J. Lange, Hermeneutica sacra, Halle, 1733. C. Wolle, Hermeneutica novi Forderis, Leipzig, 1736. J. II. Seelen, Hermeneutica sacra, Lubeck, 1740. S. J. Baumgarten, Unterricht von der Auslegung der heilig. Schrift, Halle, 1742, 1745, 1751, avec des additions de Bertram, 1769. C. G. Hoffmann, Instit. theol. exeget., 1754. C. T. Seidel, Anweisung zur Erklärung der heil. Schrift, Halle, 1769. Semler, Vorbereitung zur theologischen Hermeneutik, Halle, 1759; Apparatus ad liberalem N. T. interpretationem, 1767; Apparatus ad liberalem V. T. interp., 1773. J. A. Ernesti, Institutio interpretis N. T., Leipzig, 1761, 1765; Hanovre, 1776; 5º édit., augmentée par Ammon, Leipzig, 1800. J. G. Töllner, Grundriss einer Hermeneutik, Zullichan, 1765. J. E. Pfeiffer, Institutiones hermeneuticæ sacræ, Erlangen, 1771. J. B. Carpzov, Prima lineamenta hermeneuticæ, Helmstadt, 1790. Φίλαλήθης 'Εριδαίρων (C. G. Hebenstreit), Observationes ad Librorum Sacrorum interpretationen pertinentes, Leipzig. 1796. G. L. Bauer, Hermeneutica sacra V. T., Leipzig, 1797; Entwurf einer Hermeneutik des A. und N. T., 1799. G. W. Meyer, Versuch einer Hermeneutik des A. T., 2 vol., Lubeck, 1799-1800; Hermeneutik des N. T., 2 vol., Leipzig, 1812. Morus, Super hermeneutica N. T. acroases academicæ, publié par Eichstädt, 2 vol., Leipzig, 1797, 1802. G. Fr. Seiler, Biblische Hermeneutik, Erlangen, 1800. P. J. Bruns, Entwurf einer Apologie und Hermeneutik des Bibel, Helmstadt, 1801. C. D. Beck, Monogrammata hermeneutices librorum N. T., Leipzig, 1803. G. G. Bretschneider. Die historischdogmatische Auslegung des N. T., Leipzig, 1806. Keil, Elementa hermencutices N. T., traduction latine, par Emmerling, Leipzig, 1811. J. J. Griesbach, Vorlesungen über die Hermeneutik des N.T., edité par Steiner, Nüremberg, 1815. Fr. Lücke, Grundriss der N. T. Hermeneutik, Gættingue, 1817. Kaiser, Grundriss eines Systems der N. T. Hermeneutik, Erlangen, 1807. F. H. Germar, Die panharmonische Interpretation der heil. Schrift, Schleswig, 1821; Beitrag zur allgemeinen Hermeneutik und zu deren Anwendung auf die heil. Schrift, Altona, 1828; Die Mängel der blossen Text Interpretation, 1834; Kritik der modernen Exegese, 1834. J. H. Pareau, Instit. interpretis V. T., Utreeht, 1822; Disputatio de mythica sacri codicis interpretatione, Utrecht, 1824. Stier, Andeutungen über gläub. Scriftverständniss, Könibsberg, 1824; Leipzig, 1830. G. Seyffarth, Ueller Begriff der Hermeneutik, Leipzig, 1824. Olshause 1, Die biblische Schriftauslegung, Hambourg, 1825. C. G. Wiedenfeld, De homine Sacr. Script. interprete, Leipzig, 1835. Höpfner, Grundlinien, Leipzig, 1827, Döpke, Hermeneutik der neutest. Schrift, Leipzig, 4829. Schleiermacher, Hermeneutik und Kritik, édité par

Lücke, Berlin, 1838. J. T. Beck, Zur theologischen-Auslegung der Schrift, 1838; Christlische Lehrwissensschaft, 1840, t. I. Davidson, Sacred Hermeneutics, Edimbourg, 1844. Clausen, Hermeneutik des N. T., Leipzig, 1841. Lutz, Biblische Hermeneutik, Pforzheim, 1849. 1861. Cellerier, Manuel d'herméneutique biblique, Genève, 1852. A. Kuenen, Critices et hermeneutices librorum N. Fæderis lineamenta, 2e édit., 1859. Immer, Hermeneutik des N. T., Wittemberg, 1873. Lange, Grundriss, Heidelberg, 1878. Hofmann, Biblische Hermeneutik, édité par Volck, Nördlingue, 1880. Milton S. Terry, Biblical Hermeneutics, New-York, 1883. P. Fairbairn, Hermeneutical Manual, Edimbourg, 1858. Briggs, General Introduction to the study of H. Scriptures, 189. - Cf. Le Long, Bibliotheca sacra, Paris, 1723, t. 11, p. 1043-1044; Danko, De sacra Scriptura ejusque interpretatione commentarius, Vienne, 1867. p. 253-259; Kirchenlexicon, 2° edit., Fribourg-en-Brisgau, t. v, 1888, p. 1871-1875; Hurter, Nomenclator literarius, 2º édit., Inspruck, 3 in-8º 1892; H. Kihn, Encyklopadie und Methodologie der Theologie, Fribourgen-Brisgau, 1892, p. 164-195. E. MANGENOT.

HERMES ('Ερμῆς), chrétien de Rome à qui saint Paul envoie ses salutations. Rom., xvi, 14. Ce nom était très commun et porté surtout par des esclaves. T. Pape, Wörterbuch der griechischen Eigennamen, 3e édit., 1863-1870, t. 1. p. 382-384. D'après les traditions des Grecs, qui célèbrent sa fète le 8 avril, il fut un des soixante douze disciples du Sanveur et devint évêque de Salone en Dalmatie.

HERMOGÈNE ( Ερμογένης), disciple de saint Paul qui s'éloigna de lui avec Phigellius. Il Tim., 1, 15, 11 était originaire de la province d'Asie, peut-être d'Ephèse. On ignore s'il abandonna simplement l'Apôtre, quand celui-ci était prisonnier, ou si, comme Hyménée et Philète, Il Tim., II, 18, il était tombé dans l'erreur. Tertullien, qui a écrit un traité contre un hérétique de son temps nommé aussi Hermogène, appelle le premier apostolicus Hermogenes, pour le distinguer de l'Africain (Adv. Hermog., 1, t. 11, col. 198); il le range parmi les hérétiques, De præscript., 3, t. 11, col. 15, et, d'après lui, il aurait nie la résurrection de la chair. De Resurrect. carn., 24, t. II, col. 828. Le livre apocryphe d'Abdias raconte qu'llermogène était un magicien qui avait été converti avec Philète par saint Jacques le Majeur. Fabricius, Codex apocryphus Novi Testamenti, p. 517. Cette conversion est mentionnée dans le Bréviaire romain, dans les leçons (leçon v) de l'office de l'apôtre saint Jacques au 25 juillet,

HERMON (hébreu: *Hérmôn*; Septante: 'Αερμών), chaîne de montagnes, prolongement méridional de l'Anti-Liban, et constituant, à l'est du Jourdain, la frontière nord du pays d'Israël. Beut., III, 8; IV, 48; Jos., XII, 1. Elle fermait ainsi le royaume d'Og, roi de Basan, et le territoire de Manassé oriental. Jos., XII, 4; XIII, 11; 1 Par., V, 23 (fig. 132).

I. Noms. — L'hébreu μπ, Ḥermôn, d'après Gesenins, Thesaurus, p. 521, se rattache à l'arabe , harm, qui designe « un pic élevé de montagne ». D'autres le font plutôt dériver de la racine τη, hāram, d'où hêrêm, « chose consacrée, » Septante : ἀνάθεμα, ce qui serait une allusion an culte de quelque divinité honorée sur le nont. Cf. Reland, Palæstina, Utrecht, 1714, t. 1, p. 323. L'Hermon s'appelait primitivement chez les Sidoniens, της, Siryôn; Septante : Σανώρ; Vulgate : Sarion, et, chez les Amorrhèens, της, Senîr; Septante : Σανίρ, Vulgate : Sanir. Deut., πι, 8. On donne généralement aux deux mots la même signification, celle de « cuirasse »

ou « cotte de mailles ». S'appliquait-elle à la forme de la montagne ou à l'éclat éblouissant de ces cimes reflétant, comme une cuirasse polie, les rayons du soleil? On ne sait. Ce qui est certain, c'est que ces deux noms se retrouvent dans les inscriptions assyriennes, le premier sons la forme Si-ra-ra, le second sous celle de Sa-ni-ru. Cf. E. Schrader, Die Keilinschriften und das Alte Testament, Giessen, 1883, p. 159, 184, 209. Le djébel Sanir est aussi mentionné par Abulfeda, Tabula Syriæ, édit. Köhler, Leipzig, 1766, p. 164. La Bible donne encore à l'Hermon le nom de jare, Si'ôn; Septante : Σηών;

Vulgate : Sion, qui vent dire « élevé ». Deut., IV, 48. Ces appellations ont pu désigner également certains sommets du massif principal; le Sanir, en effet, est distingué de l'Hermon en deux endroits : 1 Par., v, 23; Cant., IV, 8. C'est de là sans doute que vient la forme plurielle : Hermonim; Septante: Έρμωνιείμ; Vulgate: Hermoniim, Ps. XLI (hébreu, XLII), 6 (héb., 7). Les Targums et les Talmids nomment la montagne שור תלנא, Tür ṭalga', « la montagne de neige, » Cf. A. Neubauer, La géographie du Talmud, Paris, 1868, p. 39. Les géographes arabes l'appellent de même Djebel et-Teldj, « montagne de la neige. » Cf. Guy Le Strange, Palestine under the Moslems, Londres, 1890, p. 79, 418, 419. Enfin le nom actuel est Djebel esch-Scheikh, « la montagne du Scheikh, » parce qu'elle sert de résidence au chef religieux des Druses, ou « montagne du vieillard », ce qui est peutêtre aussi une allusion à la couronne de neige dont la blancheur orne la tête du Grand Hermon. Cette dernière épithète sert à le distinguer aujourd'hui du Petit Hermon ou Djebet Dahy, qui se trouve à l'est de la plaine d'Esdrelon, entre le Gelboé an sud, et le Thabor au nord Cette petite montagne a reçu cette dénomination par snite d'une fausse interprétation du Ps. LXXXVIII, 12 (hébren, LXXXIX, 13).

ll. Description. - L'Hermon est une chaîne longue de 28 à 30 kilomètres et courant du sud-ouest an nordest. Elle se compose de roche calcaire recouverte en plusieurs endroits de craie tendre, avec des veines de basalte dans les contreforts du sud et près d'Hasbéya. Séparée de l'Anti-Liban par une profonde dépression, elle a trois sommets: le plus élevé est au nord et domine la plaine de Beqà'a ou de Cœlésyrie; le second, à 300 metres environ, au sud du premier, domine la plaine de Damas et surplombe l'espèce d'entonnoir où se trouve la source du Pharphar; le troisième, à 400 mêtres à l'ouest du second, est le moins élevé et domine la vallée du Jourdain. Le point culminant est à 2800 mêtres environ au-dessus de la Méditerranée, et ainsi à plus de 3000 au-dessus du Ghor, ce qui fait de l'Hermon la seconde montagne de la Syrie. De cette cime, l'œil jouit d'un des plus beaux panoramas qu'il soit donné à l'homme de contempler, embrassant une grande partie de la Palestine, tant au delà qu'en decà du Jourdain. La vue s'étend au nord sur la longue et haute chaîne du Liban, la vallée de Cœlésyrie et l'Anti-Liban; à l'est, sur l'immense plaine de Damas et la verdoyante ceinture de jardins qui entourent la cité, sur le grand désert de Syrie et les montagnes du Hauran; an sud, sur la vallée du Jourdain, les lacs de Houleh et de Tibériade, et, au sud-ouest, sur la Galilée et la Samarie, jusqu'au Carmel; à l'ouest enfin, l'on aperçoit la Méditerranée, du cap Carmel au promontoire de Tyr. L'Ilermon est, en hiver, couvert d'énormes masses de neige, dont il reste quelques amas en été, dans les combes les plus abritées. On y trouve plusieurs sortes de bêtes sanvages : des loups, des renards, des ours de l'espèce appelée par les naturalistes ursus syriacus, mais qui ressemble beaucoup à notre ours brun. Les plantes qui y sont cultivées sont celles des montagnes de Syrie en général. La vigne, dont la culture est assez considérable, s'élève jusqu'à une altitude de 1410 mêtres au-dessus de Raschéya. A partir

d'une certaine zone, on rencontre çà et là des bouquets de chênes (quercus cenis), puis de grands espaces couverts de gommiers à feuilles épineuses. A une hauteur de 1150 à 1650 mêtres, une végétation toute spéciale et assez rare comprend des arbres fruitiers sauvages dont les fruits sont bons à manger. Sur tout le flanc occidental de la montagne, l'arbre le plus commun est le véritable amandier. On trouve aussi deux espèces de genévriers fort intéressantes pour les naturalistes. Audessus de ces arbres, en somme très clairsemés, s'ètend une maigre végétation, de petits buissons épineux qui appartiennent tous à la flore des steppes de l'Orient, mais parmi lesquels il y a encore des espèces partieulières au pays, comme l'astragale, l'acantholimon, etc.

le dieu Baal, ou peut-être la montagne elle-même, divinisée et confondue avet la divinité dont le nom était quelquesois accolé au sien, comme le prouve la désignation de Baal-Hermon, par laquelle la Bible la signale en deux passages différents (voir BAAL-HERMON, t. 1, col. 1339). Cet endroit, en effet, est l'un des points culminants du Diébel esch-Scheikh. A l'angle sud-ouest de ce même cône, gisent sur le sol les débris renversés d'un temple qui avait été construit avec des blocs d'un bel appareil et qui doit être celui dont parle saint Jérôme (cf. Onomastica sacra, Gœttingue, 1870, p. 90), comme étant encore en grand honneur de son temps parmi les païens. Ce cône, ce temple et l'enceinte circulaire qui l'enserne étaient jadis, comme maintenant, ensevelis sous une



132. - L'Hermon vu de Rascheya. D'après une photographie.

Près des neiges on voit fréquemment le ranunculus demissus. Enfin, le flanc méridional, qui est un peu plus vert que les autres, présente sur de vastes pentes des bouquets d'une grande ombellifère, qui est une espèce de ferula et que les Arabes nomment Soukerán. C'est des flancs de l'Hermon que sortent le Jourdain et les rivières qui arrosent la plaine au-dessous de Damas.

Un des sommets de la montagne est couronné par des rnines, que les uns appellent Qasr Antar, d'autres Qasr Schebib. « Ces ruines, dit V. Guérin, Galilée, t. 11, p. 292, consistent en une grande enceinte circulaire, dont les arasements seuls sont visibles; elle avait été bâtie en belles pierres de taille, les unes complétement aplanies, les autres légèrement relevées en bossage, et environnait un cône tronqué et rocheux dont les flancs ont été jadis exploités comme carrière, et au centre duque a été creusée une sorte de chambre à ciel ouvert, qu'on peut regarder comme un sanctuaire païen d'une époque très reculée. Là, à mon avis, était primitivement adoré

épaisse couche de neige pendant les trois quarts au moins de l'année, et c'était là le haut lieu le plus élevé et de l'accès le plus difficile que fréquentaient les anciens Chananéens. » Sur les flancs inférieurs du massif, à Thelthatha, Ilibbâriyéh, Aiha, Deir el-Aschair, Rukhléh, etc., il y a aussi d'anciens temples, dont on peut voir la description et les plans dans le Survey of Western Palestine, Jerusalem, Londres, 1884, Appendix, p. 491-507.

III. L'HERMON DANS L'ÉCRITURE. — Dans les livres historiques, l'Hermon n'est guère mentionné que comme frontière. Il est opposé comme limite septentrionale à l'Arnon, limite méridionale des possessions israélites, à l'est du Jourdain. Deut., 111, 8; 17, 48; Jos., XII, 1. Il Intoccupé par les llévéens, Og, roi de Basan, et la demitribu de Manassé oriental. Jos., XI, 3; XII, 4; XIII, 1 Par., v, 23. Une ville, Baalgad, est signalée au pied de montagne. Jos., XI, 17; XIII, 5. Voir BAALGAD, t. I., col. 1336. Dans le Ps. LXXXVII (hébreu LXXXIX), 12

(héb. 13), l'Hermon est uni au Thabor; tous deux chantent les louanges du Seigneur, dont le poète sacré célèbre la puissance en disant;

> C'est toi qui as créé le nord et le midì; Le Thabor et l'Hermon tressaillent à ton nom.

Le premier à Fouest du Jourdain, le second à l'est, marquent les deux autres points cardinaux. Témoins des merveilles divines dans la création et des prodiges opérés en faveur d'Israël, ces monts, par leur riant aspect, semblent se réjouir et tressaillir d'allègresse. Le Ps. CXXXII (hébreu CXXXIII), 3, pour exprimer les charmes de l'union fraternelle, emprunte une gracieuse comparaison à la rosée qui descend de la montagne:

C'est comme la rosée de l'Hermon qui descend Sur les monts de Sion.

Van de Velde, Reise durch Syrien und Palästina, Leipzig, 1855, t. 1, p. 97, montre bien comment c'est au pied du mont même, que la comparaison s'explique admicablement. Là, on comprend comment les masses d'eau qui montent de ces hauteurs couvertes de forêts, et de ces gorges élevées, remplies de neige toute l'année, lorsque les rayons du soleil les ont réduites en vapeur et ont saturé l'atmosphère, tombent le soir sur les montagnes inférieures qui entourent le Djébel esch-Scheikh comme ses rejetons. Il faut avoir vu l'Hermon, avec sa couronne d'un blane éclatant qui resplendit dans l'azur du ciel, pour bien saisir cette image. En nul autre endroit, dans toute la contrée, il n'existe une rosée aussi abondante que dans les régions qui avoisinent ce massif. Enfin, le Cantique des Cantiques, IV, 8, mentionne l'Hermon avec l'Amana et le Sanir, « les tanières des lions et les montagnes des léopards. » A.LEGENDRE.

HERMONIIM (hébreu: Hérmônim, Septante: 'Ερμωνιείμ), nom de l'Ilermon au pluriel et ainsi appelé « les llermons » à cause de ses trois principaux sommets. Voir HERMON. Il est mentionné une seule fois sous cette forme, dans le Ps. χLI (hébreu χLII), 6 (héb., 7). Le poète sacré, exilé au delà du Jourdain, et voulant montrer que, plus il est affligé, plus il se retourne vers Dieu, comme vers son unique consolation, s'écrie:

En moi se trouble mon âme, aussi je pense à tol, Du pays du Jourdain, des Hermons et du mont Miş'âr.

A. LEGENDRE.

HERNIE, tumeur qui se produit à certaines parties du corps quand, par suite d'une perforation accidentelle de l'enveloppe intérieure qui le contient, un viscère tend à s'échapper. Cette tumeur ne présente aucun autre caractere que son volume plus ou moins considérable. Le plus souvent, c'est l'intestin qui s'échappe de l'épiploon et produit une grosseur anormale à la base de l'abdomen. D'après la Vulgate, le hernieux, herniosus, est exelu des fonctions lévitiques. Lev., xx1, 20. Dans le texte hébreu, le terme correspondant est merôah 'esck. Ce dernier mot ne se lit pas ailleurs. Il se retrouve en assyrien, išku, en syriaque, en éthiopien et dans le Targum, avec le sens indubitable de testiculus. Buhl, Gesenius' Handwörterbuch, Leipzig, 1899, p. 77. Ce sens est adopté par les Septante : μόνορχις (unius testiculi). Quant au mot merôah, le Targum et le syriaque le traduisent par contritus, en se référant à la racine arabe mácah, qui vent dire « écraser ». Mais dans l'énumération du Lévitique, il n'est question que d'infirmités ou de difformités apparentes, qui atteignent l'intégrité extérieure du corps. L'infirmité du contritus testiculis ne rentre pas dans ce cas. De llummelauer, In Exod. et Levit., Paris, 1897, p. 506. Si, au contraire, on fait venir merôah de rarah, « large, » on a le sens de dilatutus testiculis, qui caractérise très bien l'apparence que donne à un homme la hernie abdominale la plus commune. C'est ce sens que la Vulgate a exprimé par le seul mot herniosus. Cf. Rosenmüller, In Levit., Leipzig, 1798, p. 124.

1. HÉRODE (FAMILLE DES), famille iduméenne qui régna en Palestine à partir de l'an 47 avant J.-C., jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus. Les titres que portèrent les Ilérodes furent variés et l'étendue du territoire soumis à leur puissance changea souvent. On trouvera l'histoire de ces modifications dans les articles consacrés à chacun de ces princes.

L'histoire de la famille des llérodes est celle de la nation juive depuis les derniers temps de la dynastie asmonéenne jusqu'à la ruine de la nation. Elle forme la transition entre l'Ancien et le Nouveau Testament. C'est pourquoi il est indispensable d'entrer dans le détail de la vie de ses membres. Les renseignements que nous donnent les auteurs sur l'origine des Hérodes sont en complet désaccord les uns avec les autres. D'après Nicolas de Damas, cité par Joséphe, Ant. jud., XIV, 1, 5, ils descendaient d'une des nobles familles revennes de la captivité de Babylone. Au contraire, les chrétiens les représentent comme étant d'origine servile. Jules Afrieain, dans M. J. Routh, Reliquix sacra, in-8°, Oxford, 1846-1848, t. n., p. 235. Il est certain qu'ils étaient iduméens de race et juifs de religion, depuis que les lduméens avaient été conquis et convertis au judaïsme par Jean Hyccan en 180 avant J.-C. Josephe, Ant. jud., XIII, 1x, 1. — La politique de la famille des llérodes tendit toujours à constituer un royaume indépendant dont le judaïsme assurecait l'unité. Pour réaliser ce dessein, ils ne pouvaient se passer de la protection de Rome et toujours ils travaillérent à se l'assurer, mais ils voulaient être des rois indépendants et non des sujets. Chacun d'eux travailla dans ce sens, selon son caractère partieulier. D'autre part, sous leur domination, le souverain saceedoce perdit tout son prestige. Ils nommèrent et déposérent les grands-prêtres selon leurs caprices ou les vicissitudes de leue politique. Enfin les Hérodes, tout en professant le judaïsme, introduisirent les mœurs et les coutumes païennes dans la Palestine, ce que les rois syriens n'avaient pu faire. Le tableau suivant (col. 639) indique la généalogie des Hérodes. Ceux qui sont mentionnés dans la Bible sont : le llérode le Grand, voir Hérode 2; 2º Hérode Antipas, voir Hérode 3; 3º Ilérode Philippe 1er, voir llérode 3; 4º llérodiade; 5º llérode Philippe II, voir HÉRODE 4; 6º Hérode Agrippa ler, voir AGRIPPA 1, llerode 6; 7º Hérode Agrippa 11, voir AGRIPPA 2, t. 1. col. 286; 8º Bérénice, voir Bérénice 2, t. 1. col. 1612; 7º Drusille, voir Drusille, t. 11, col. 1505. Voir aussi Archélaüs, t. 1, col. 927. E. Beurlier.

2. HÉRODE LE GRAND (grec : Ἡρώδης; latin : Herodes), second fils d'Antipater, roi des Juifs (fig. 433).

1. CE QU'EN DIT L'ÉVANGILE. — llérode régnait sur la Judée au temps où Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, fut averti par un ange du Seigneur que sa femme Élisabeth, stérile jusque-là, lui donnerait un fils, malgré leur âge avancé à tous deux. Lue., I, 5. C'est vers la fin de son regne que naquit Notre-Seigneur Jesus-Christ. Matth., II, 1. Lorsque les Mages vinrent d'Orient en Judée pour adorer le Sauveur, Hérode s'émut en apprenant la naissance d'un enfant à qui ils donnaient le titre de roi des Juifs. Après qu'il eut interrogé les prêtres et qu'il eut su par eux que l'enfant devait être né à Bethlehem, il fit appeler les mages et s'enquit auprès d'eux du temps où l'étoile leur était apparue. Puis il leur demanda, lorsqu'ils auraient trouvé celui qu'ils cherchaient, de le lui faire savoir afin qu'il aille luimême l'adorer. Matth., 11, 2-8. Avertis en songe de ne point retourner vers Hérode, ils revinrent chez eux par un autre chemin. Le prince résolut alors de faire mettre à mort tous les enfants au-dessous de deux ans nés à Bethléhem et dans les environs, afin d'être sûr de ne pas

## TABLEAU GENEALOGIQUE DE LA FAMILLE DES HERODES

Les noms marques en petites capitales sont mentionnes dans la Bible.)

Phasaël

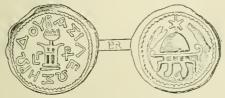
Phasael

α. Aziz, b. FELIX roi d'Edesse a. Joseph b. Costabarus c. Alexa ERUSILLE 21. Roxane Bérénice Salomé Marianne HÉRODIADE Phasaël Bérénice Philippe épouse Salomé (31) Phėroras Cypros (50) AGRIPPA épouse Archélaus Olympias . Hérode Drusus Antipas on Antipater, gouverneur d'Idunée, Joséphe, Aut. jud., XIV, 1, 3
 Antipater Joseph épouse Olympias (17) Marianne f. Pallas AGRIPPA Joseph Cypros, Josephe, Ant. jud., XIV, vu, 3 Aristobule épouse Jolape Jotape e. Cléopâtre HERODE le Grand épouse  $\alpha$ . la fille d'Arétas ПЕВОРІАВЕ ANTIPAS épouse pros Hérode épouse a Marianne (32) b. Bérénice (38) Bérénicianus d. Malthace Hérode Philippe épouse Hérodade 41. Hérode 42. Agrippa 43. Aristobule SALUMÊ Antipater Cypros épouse Aristobule Salome (31) c. Marianne, fille de Simon 12. Salempsio épouse Alexandre Salempsio épouse la fille épouse d'Archélaus Phasaél (8) Antipater Hérode Alexandre Alexandre Cypros Tigrane vetite-fille d'Hyrcan 29. Alexandre . b. Marianne, Alexandre Tigrane Aristobule épouse Bérénice a. Doris Antipater épouse Salempsio

22. Salomé

44. Agrippa

épargner celui qu'il considérait comme un rival. Mais un ange avertit Joseph de fuir en Égypte avec Jésus et Marie et le fils de Dieu échappa aux coups dirigés contre lui. Matth., II, 12-16. On verra plus loin quelle fut la cruauté d'Hérode, surtout pendant les dernières années de sa vie, et comment tout ce que nous savons par ailleurs de son caractère explique le massacre des saints Innocents. Macrobe, Sat., 11, 4, vers 410 de notre ère, raconte, an sujet de cet acte sanguinaire d'Hérode, l'anecdote suivante qui montre que de son temps on le rattachait an meurtre d'un des fils du roi des Juifs. « Auguste, dit-il, lorsqu'il apprit que parmi les enfants au-dessous de deux ans qu'Hérode, roi des Juifs, avait fait mettre à mort en Syrie, son propre fils avait été tué, dit ces paroles : Il vaut mieux être le porc (v) que le fils (\$\displaystyle\displaysty justement suspecte, car llérode n'avait point alors d'enfant en bas âge, mais l'idée qu'elle nous donne de ce roi qui versait aussi facilement le sang des siens que celui des Juifs est exacte. Après la mort de ce prince, un ange avertit Joseph qu'il pouvait ramener en Palestine Jésus et sa mère. Matth., H, 19. Notre-Seigneur est donc



133. - Monnaie d'Hérode le Grand.

 $HP\Omega\DeltaO\Upsilon$   $B\Lambda\Sigma I\Lambda E\Omega\Sigma$ . Autel accosté de  $L\Gamma$  et du monogramme  $P_*$ — $\mathfrak{K}$ . Casque à jugulaires, accosté de deux palmes et surmonté d'une étoile.

né avant la mort d'Hérode, c'est-à-dire plus de quatre ans avant l'ère chrétienne.

H. HISTOIRE. - Hérode Ier, surnommé le Grand, était d'origine iduméenne, le second fils d'Antipater et de Cypros, femme arabe de noble naissance. Joséphe, Ant. iud., XIV, vn, 3. Le peuple auquel il appartenait avait été soumis de force à la loi mosaïque par Jean Hyrcan et ses compatriotes se regardaient eux-mêmes comme des Juifs, Josephe, Ant. jud., XIII, IX, 1; XV, VII, 9; Bell. jud., I, II, 6; IV, IV, 4; mais les Juifs d'origine ne les considéraient pas comme de vrais fils d'Israël, ils les appelaient demi-juifs; c'est le terme qu'emploie Joséphe, Ant. jud., XIV, xv, 2, pour désigner Hérode le Grand. En 47 avant Jésus-Christ, Jules César créa Antipater procurateur de Judée et divisa le pays entre ses quatre fils. Hérode eut la Galilée en partage. Joséphe, Ant. jud., XIV, IX, 3; Bell. jud., 1, X, 4. Il avait alors environ vingt-cinq ans. Il commença par réprimer énergiquement le brigandage dans ce pays, ce qui lui valut d'être accusé devant le sanhédrin. Il comparut vêtu d'un manteau de pourpre et portant une lettre de Sextus César, gouverneur de Syrie, qui ordonnait de l'acquitter. Josephe, Ant. jud., XIV, IX, 3-5; Bell. jud., I, X, 6-9. Cf. H. Derenbourg, Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine d'après les Thalmuds et les autres sources rabbiniques, t. I, in-80, Paris, 1867, p. 146-148. Sextus César le nomma alors gouverneur de Cœlésyrie. Cassius, après le meurtre de César, le confirma dans son titre. Josephe, Ant. jud., XIV, XI, 4; Bell. jud., I, XI, 4. En 43, Antipater mourut empoisonné; llérode le vengea en faisant assassiner son meurtrier Malichus qui voulait s'emparer de la Judée. Joséphe, Ant. jud., XIV, XI, 6; Bell. jud., I, XI, 8. Après le départ de Cassius, le jeune prince défendit avec succès son pouvoir en Galilée contre Antigone et contre le tyran de Tyr, Marion. Josephe, Ant. jud., XIV, XII, 1; Bell. jud., I, XII, 2-3.

Hérode crut que la fortune allait tourner contre lui quand les Juifs envoyèrent une ambassade à Antoine qui se trouvait en Bithynie, mais il triompha de ses accusateurs. Josephe, Ant. jud., XIV, XII, 2; Bell. jud., I, XII, 4. Une tentative du même genre échoua de nouveau en 41; Hérode fut nommé tétrarque par Antoine. Josephe, Ant. jud., XIV, XIII, 1; Bell. jud., I, XII, 5. L'année suivante, une invasion de Parthes alliés d'Antigone obligea Hérode à quitter la Judée et à se réfugier à Rome. Antoine lui fit donner par décret du Sénat le titre de roi de Judée sous lequel le désignent les Évangiles. Josephe, Ant. jud., XIV. xiv, 4-5; Bell. jud., I, XIV, 4; Appien, Bell. civil., v, 75. Ce ne fut pas sans peine qu'Hérode s'empara de son royaume. Au printemps de l'an 37, il épousa Mariamne, petite-fille d'Hyrcan, à laquelle il était fiancé depuis cinq ans. Joséphe, Ant. jud., XIV, xv, 14; Bell. jud., I, xvii. 8; ef. Ant. jud., XIV, XII, 1; Bell. jud., I, XII, 13. Il poussa ensuite avec activité le siège de Jérusalem dont il s'empara avec l'aide des Romains en 37. Joséphe, Ant. jud., XIV, xvi, 11-3; Bell. jud., I, xvii. 9; xviii, 1-13; Dion Cassius, xlix, 22.

La première partie du règne d'Hérode fut une période de lutte contre les Juifs, contre la famille des Asmonéens et contre Cléopâtre. Les principaux d'entre les Juifs étaient restés fidèles aux descendants d'Antigone, Hérode fit exécuter un certain nombre d'entre eux et confisqua leurs biens. Joséphe, Ant. jud., XV, 1, 2; Bell. jud., I, xviii, 4. Alexandra, sa belle-mère, fut son principal adversaire. Cependant cédant aux instances de Mariamne, il consentit à donner au jeune Aristohule, fils d'Alexandra, le titre de grand-prêtre qu'il avait d'abord attribué à un Juif de Babylone nommé Ananet. Josephe, Ant. jud., XV, II, 5-7; III, I. La reconciliation fut de courte durée. Hérode faisait surveiller de tres près Alexandra. Celle-ci tenta de s'échapper et de se retirer auprès de Cléopâtre avec son fils. Son projet fut découvert. Joséphe, Ant. jud., XV, III, 2. Pen après, Herode fit nover Aristobule. Josephe, Ant. jud., XV, III, 3-4; Bell. jud., I, XXII, 2. Accusé devant Antoine par Alexandra à la suite de ce meurtre, il fut proclame innocent et revint à Jérusalem. Joséphe, Ant. jud., XV, nr., 5, 8-9. A son retour, "à la suite d'accusations portées par Salomé sa belle-sœur, il fit mettre à mort son oncle et bean-frère Joseph, à qui il avait confié à la fois son royaume et sa femme Mariamne qu'il aimait passionnément et qu'il crut avoir été séduite par celui qui devait être son gardien. Josephe, Ant. jud., XV, III, 5-6, 9; Bell. jud., 1, xxii, 4-5. Le désir qu'avait Cléopâtre, reine d'Egypte, d'agrandir son empire fut aussi une source de difficultés considérables pour Hérode. Antoine en 34 accorda à la reine d'Égypte, avec la plus grande partie de la Phénicie, une partie de l'Arabie et la région la plus fertile du royaume d'Hérode, le district de Jéricho. Ce prince fut obligé de se reconnaître vassal de la reine. Josephe, Ant. jud., XV, IV, 1-2; Bell. jud., I, XVIII, 5, Hérode dut alors défendre sa propre existence. Engagé par Cléopâtre et Antoine dans une guerre contre les Arabes, il fut battu par eux. Josèphe, Ant. jud., XV, v, 1; Bell. jud., I, xix, 1-3. Un terrible tremblement de terre, survenu en 31 et qui fit périr 30 000 hommes, lui fit désirer la paix, mais le massacre de ses ambassadeurs le força à une nouvelle guerre. Il en sortit victorieux. Joséphe, Ant. jud., XV, v. 2-5; Bell. jud., I, xix, 3-6. Après la victoire d'Octave à Actium, Hérode se rallia au vainqueur. Josèphe, Ant. jud., XV, vi, 7; Bell. jud., I, xx, 2; Dion Cassius, Li, 7. Il se préoccupa alors de faire disparaitre le vieil Hyrcan et le fit condamner à mort, sous prétexte qu'il avait conspiré avec les Arabes. Josephe, Ant. jud., XV, vi, 1-4; Bell. jud., I, XXII, 1. Puis il se rendit à Rhodes auprès d'Octave qui crut de son intéret d'avoir pour allié le prince iduméen, lui fit bon accueil et le confirma dans son titre de roi. Josèphe, Ant. jud., XV, vi, 5-7; Bell. jud., I, xx, 1-3. Pen après

le dictateur romain lui fit don, non seulement du district de Jéricho, mais encore de Gadara, d'Hippos de Samarie, de Gaza, d'Anthedon, de Joppé et de la Tour de Straton. Josephe, Ant. jud., XV, vii, 3; Bell. jud., I, xx, 3. Depuis lors llérode fut assuré du trône, mais au même moment, commença une série de malheurs domestiques et de crimes. En partant pour Rhodes il avait confié Mariamne à Soémus, à qui, comme précédemment à Joseph, il avait donné l'ordre de la tuer si lui-même, Hérode, ne revenait pas. Mariamne, cette fois comme la première, fut informée de l'ordre reçu et, au retour de son mari, elle lui donna des preuves de sa haine. Cypros et Salomé, irritées de la fierté de Mariamne à leur égard, heureuses de la mésintelligence qui régnait entre les époux, calomnièrent gravement la reine. Ils l'accusérent même d'avoir cherché à empoisonner son mari. Hérode fit exécuter Soémus et Mariamne. Josephe, Ant. jud., XV, vi, 6; vii, 6. Cf. Derenbourg, Essai sur l'histoire de la Palestine, p. 151. Accablé de remords à la suite de ce meurtre, il tomba malade et Alexandra conçut l'espoir de s'emparer du trône. Hérode, instruit de ses desseins, la sit exécuter en 28. Josephe, Ant. jud., XV, vii, 7-8. Revenu à la santé il donna un nouveau cours à ses instincts sanguinaires. Après la mort de Joseph, il avait donné pour mari à Salomé le gouverneur de l'Idumée, Costobar. Celle-ci, fatiguée de son mari, le dénonça comme conspirateur; il fut exécuté en 25. Joséphe, Ant. jud., XV, vII, 10. Avec lui périrent deux enfants, parents éloignés des princes asmonéens.

La dernière période du règne d'Hérode fut glorieuse, malgré quelques heures troublées. Il fit construire de magnifiques monuments. A Jérusalem, il bâtit un théâtre, dans la vallée voisine, un amphithéâtre, Josephe, Ant. jud., XV, vIII, 1, et un hippodrome, Joséphe, Ant. jud., XVII, x, 2; Bell. jud., II, III, 1; peu après, il éleva des monuments semblables à Jéricho. Joséphe, Ant. jud., XVII, m, 2; vi, 3, 5; Bell. jud., 1, xxxm, 6, 8. Il se construisit à Jérusalem un palais où il répandit à profusion le marbre et l'or; il fortifia la ville et bătit une forteresse dans la partie haute. Joséphe, Ant. jud., XV, 1x, 3; Bell. jud., I, xxi, 1; ef. V, 1v, 3-4. Une tour du palais d'Hérode existe encore et porte vulgairement le nom de tour de David. Cf. Schiek, dans la Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins, t. 1, 1878, p. 226-237. Déjà précédemment il avait restauré la citadelle nord du temple qu'il avait appelée Antonia. Voir ANTONIA, 1. 1, eol. 712. Dans les villes greeques de son royaume il éleva des temples à Auguste et les orna de statues et d'inscriptions. Joséphe, Ant. jud., XV, IX, 5; X, 3; Bell. jud., I, xxi, 3, 4. Cf. de Vogue, Syrie centrale, Architecture civile et religieuse, in-4°, Paris, 1865-1877, pl. 2, 3: Lebas et Waddington, Voyage archéologique, t. 111, 1870, nº 2364. Nombreuses furent les cités réédifiées ou construites par lui; Samarie qui reçut le nom de Sébaste, Joséphe, Ant. jud., XV, vm, 5; Belt. jud., 1, xxi, 2; Césarée, sur l'emplacement de la tour de Straton, Josephe, Ant. jud., XV, IX, 6; XVI, v, 1; Bell. jud., 1, xx1, 5-8; Antipatris, à la place ou était Capharsaba; à Jéricho, la citadelle appelée Cypros; Phasælis, au nord de Jéricho, Joséphe, Ant. jud., XVI, v, 2; Bell. jud., 1, xxi, 9; Agrippæum à la place où était Anthédon, Joséphe, Bell. ad., I, xxi, 8; ef. Ant. jud., XIII, xiii, 3; Bell. jud., 1, 1v, 2; deux citadelles du nom d'Hérodium, une dans les montagnes situées en face de l'Arabie, l'autre au sud de Jérusalem, dans laquelle se trouvait un palais. Josephe, Bell. jud., I, xxi, 10; cf. Ant. jud., XIV, xiii, 9; XV, 1x, 4; Bell. jud., 1, XIII, 18, etc. Il restaura Alexandrium et llyrcania bâties par les Arméniens et détruites par Gabinius, Joséphe, Ant. jud., XVI, 11, 1; il agit de même pour Machéronte et Massada, où il construisit des palais, Joséphe, Bell. jud., VII, vi, 2; pour Gaba en Galilée et pour Esbon en l'érée. Joséphe, Ant. jud., XV, viii, 5; Bell. jud., III, III. 1. Voir Fortifications, t. II, col. 2321.

La munificence d'Hérode dépassa les limites de la Palestine. Il rebâtit le temple d'Apollon Pythien à Rhodes, il aida Nicopolis à élever ses monuments publics; à Antioche il fit placer des colonnades le long de la rue principale. Voir ANTIOCHE, t. 1, col. 679. A Chio, il contribua à la restauration de l'agora. Ascalon lui dut des bains et des fontaines. Tyr, Sidon, Byblos, Béryte, Tripoli, Ptolémaide. Damas, Athènes même et Lacidémone le comptérent parmi leurs bienfaiteurs. Joséphe, Ant. jud., XVI, v, 3; Bell. jud., I, xxi, 11; Corpus inscriptionum atticarum, t. III, p. 1, n. 556 et peut-être 550. L'œuvre principale de son règne fut la restauration du Temple de Jérusalem, qui commença la seizième année de son règne (20 ou 19 avant J.-C.) et qui ne fut terminée qu'après sa mort en 62-64 après J.-C. Cf. Ilirt, Ueber die Baue Herodes des Grossen überhaupt und über seinen Tempelbau zu Jerusalem insbesondere, dans les Abhandlungen der histor.-philolog. Klasse der Berliner Akademie, 1816-1817, p. 1-24; G. Perrot, Histoire de l'art dans l'antiquité, in-4°, Paris, t. IV, 1887, p. 205-211. Voir TEMPLE.

Hérode célébra avec magnificence des jeux à la manière des Grees, non sculement à Césarée, mais même à Jérusalem, ce qui causa un grand scandale parmi les Juifs, Josephe, Ant. jud., XV, vIII, 1; XVI, v, 1; Bell. jud., I, xxi, 8; il contribua en outre très largement à la célébration des jeux Olympiques. Josèphe, Ant. jud., XVI, v, 3; Bell. jud., I, XXI, 12. Voir Jeux. Hérode se préoccupa de garantir la sécurité de la Palestine en établissant des colonies à l'ouest du lac de Génézareth. Josephe, Ant. jud., XVI, 1x, 2; XVII, 11, 1-3. Il orna Jérusalem de pares, de jardins, de fontaines, près desquelles il établit des colombiers où étaient abrités des pigeons apprivoisés; ce qui ne s'était pas fait avant lui en Judée. Josephe, Bell. jud., V, IV, 4. Le roi des Juiss attira à sa cour un certain nombre de Grees cultivés à qui il confia les plus hauts emplois. Les plus célèbres sont l'historien Nicolas de Damas, Ptolémée son frère, et un autre Ptolémée qui fut chargé des finances; Andromachus, Gemellus, Îrênée et le Lacédémonien Euryclès qui fomenta la discorde entre le roi et ses fils. Joséphe, Ant. jud., XVI, II, 4; XVII, VIII, 2; XVI, VIII, 3; XVII, IX, 4; XVI, X, 1; Bell. jud., I, XXVI, 1-4; II, II, 3. Sous la direction de Nicolas de Damas, il étudia la philosophie et la rhétorique grecques. Joséphe, Ant. jud., XIX, vII, 3; cf. C. Müller, Fragmenta historicorum Græcorum, t. III, p. 350. Cependant il respecta les lois judaïques, c'est ainsi qu'il s'abstint de faire représenter des figures humaines sur ses monnaies. Jamais il n'entra dans la partie du temple réservée aux prêtres. Joséphe, Ant. jud., XV, XI, 5-6. Il fit enlever les trophées romains qui offusquaient les Juifs. Joséphe, Ant. jud., XV, viii, 1-2. Mais il enleva au sanhédrin toute sa puissance, Josephe, Ant. jud., XV, vi, 2. Les grands-prêtres qu'il nomma et révoqua à sa guise furent presque tous des Alexandrins. Josephe, Ant. jud., XV, 11, 4; 111, 1, 3; 1x, 3; XVII, 1v, 2; vi, 4.

Sons le régne d'Hérode, le peuple fut accablé d'impôts et plusieurs fois un certain nombre de l'harisiens refusérent au roi le serment d'obéissance qu'il demandait pour lui et pour l'empereur. Joséphe, Ant. jud., XV, x, 4; XVII, II, 4. Il y eut même une conspiration dans le dessein de le tuer au théâtre, les conjurés furent saisis et condamnés à mort. Joséphe, Ant. jud., XV, vnt, 3-4. Irrité de ces tentatives de rébellion, Hérode se montra plus despotique encore dans son gouvernement. Les forteresses qu'il avait élevées partout lui servirent à se defendre contre tout essai de révolte. Il déporta à Hyreania ses ennemis politiques. Joséphe, Ant. jud., XV, x, 4. Il enrôla des mercenaires thraces, germains et gaulois. Joséphe, Ant. jud., XVII, VIII, 3; Bell. jud., I, XXXIII,

9. Il interdit absolument tout rassemblement et toute réunion. Joséphe, Ant. jud., XV, x, 4. De temps à autre il essaya de se gagner l'esprit public par des bienfaits, en 20 avant J.-C., il fit remise d'un tiers des impôts, en 14. d'un quart; pour subvenir au peuple affamé il convertit sa vaisselle en monnaie. Joséphe, Ant. jud., XV, xx. 1-2; x, 4; XVI, II, 5. Mais ces hienfaits intermittents ne compensaient pas aux yeux des Juifs l'oppression dont ils souffraient d'ordinaire.

La politique extérieure d'Ilérode fut toujours couronnée de succès. Allié du peuple romain, il avait par hérédité le titre de citoyen conféré à son père Antipater. Josèphe, Ant. jud., XIV, VIII, 3; Bell. jud., I, 1x, 5. Il envoya ses deux fils Alexandre et Aristobule à Rome, pour y faire leur éducation. Joséphe, Ant. jud., XVI, IV, 1-5; I, I. Toujours il fut dans les meilleurs termes avec Auguste et avec Agrippa. Josephe, Ant. jud., XV, x, 2, 3; XVt. 11, 2-5; Bell, jud., I, xx, 4; cf. C. Müller, Histor. Græc. fragmenta, t. 111, p. 350. Ces amitiés lui valurent des agrandissements de territoire. En 25, l'envoi de 500 auxiliaires à .Elius Gallus fut récompensé par le don de la Trachonitide, de la Batanée et de l'Auranitide, Josephe, Ant. jud., XV, x, 1-3; Bell. jud., I, xx, 4; en 25, Auguste le gratifia de la tétrarchie de Zénodore, c'està-dire des districts d'Ulatha, de Panéas et des territoires situés au nord et au nord-ouest du lac de Genezareth. Josephe, Ant. jud., XV, x, 3; Bell. jud., 1, xx, 4; Dion Cassius, Liv, 9. Son frère Phéroras fut nommé tétrarque de Pérée. Joséphe, Ant. jud., XV, x, 3; Bell. jud., I, xxiv, 5. Enfin les procurateurs de Cœlésyrie reçurent l'ordre de prendre conseil de lui dans les affaires importantes. Joséphe, Ant. jud., XV, x, 3. llérode usa souvent de son influence en faveur des Juifs dispersés dans l'empire. Joséphe, Ant. jud., XVI, 11, 3-5; vi, 1, 8; ХИ, пп, 2.

Les dernières années du règne d'Hérode furent remplies par des infortunes domestiques. Le roi eut dix femmes. Josèphe, Bell. jud., 1, xxiv, 2. La première fut Doris, dont il eut Antipater et qu'il répudia. Il défendit à son fils de paraître à Jérusalem, excepté aux grandes fètes. Josèphe, Ant. jud., XIV, XII, 1; XVI, III, 3; Bell. jud., I, xXII, 1. En 37, il épousa Marianme qui lui donna trois fils et deux filles. Josèphe, Bell. jud., I, XXII, 2; cf. Ant. jud., XVIII, v, 4. Sa troisième femme portait aussi le nom de Marianme, Josèphe, Ant. jud., XV, IX, 3; Bell. jud., I, XXVIII, 4; il eut d'elle un fils nommé llérode. Josèphe, Ant. jud., XVII, 1, 2. Des sept autres dont parle Josèphe, Ant. jud., XVII, 1, 3, et Bell. jud.. 1, XXVIII, 4, deux seulement intéressent l'histoire : ce sont la Samaritaine Malthace, mère d'Archèlaüs et d'Antipas, et Cléopàtre de Jérusalem, mère de Philippe.

Les deux fils de la première Mariamne avaient une vingtaine d'années quand leur père les ramena de Rome à Jérusalem. Il les maria, Alexandre à Glaphyra, fille du roi de Cappadoce Archélaüs, Aristobule à Bérénice, fille de Salomé. Josèphe, Ant. jud., XVI, 1, 2. Bientôt les agissements de Salomé auprès du roi firent naître dans l'esprit de celui-ci la pensée que ses deux fils voulaient venger la mort de leur mère. Josephe, Ant. jud., XVI, III, 4-2. Hérode rappela alors son premier fils Antipater. Josephe, Ant. jud., XVI, III, 3; Bell. jud., 1, xxiii, 1-2. Des lors la lutte devint plus aiguë. Alexandre et Aristobule se plaignirent ouvertement de la mort de Mariamme et de la façon dont eux-mêmes étaient traités, Josephe, Ant. jud., XVI, III, 3; Hérode accusa ses fils devant l'empereur dans une visite qu'il lui fit à Aquilée. Auguste les réconcilia et Antipater fit sa paix avec eux. Josephe, Ant. jud., XVI, IV, 1-6; Bell. jud., I, XXIII, 3-5. Mais à peine étaient-ils tous de retour en Palestine que les dissensions recommencèrent. Joséphe, Ant. jud., XVI, VII, 2; VIII, 2; Bell. jud., I, XXIV, 1-8. Le roi, bourrelé de remords et dont les nuits étaient troublées par des rêves affreux, fit mettre à la torture les amis d'Alexandre et emprisonner celui-ci. Joséphe, Ant. jud., XVI, VIII, 2, 4, 5; Bell. jud., I, XXIV, S. Le roi de Cappadoce, Archelaus, beau-père d'Alexandre réussit à réconcilier pour un moment son gendre avec Hérode. Josephe, Ant. jud., XVI, vIII, 6; Bell. ju..., I, xxv, 1-6. Pour comble de malheur, le roi des Juifs avait au même moment à se défendre contre les ennemis du dehors et encourait la défaveur impériale. Josèphe, Ant. jud., XVI, IX, 1-4; C. Müller, Fragmenta histor. Græc., t. III, p. 351. La discorde ne tarda pas à éclater de nouveau dans sa famille. Le Lacédémonien Euryclès l'attisa à plaisir et llérode, après avoir fait mettre en prison Alexandre et Aristobule, les accusa de nouveau devant l'empereur. Josèphe, Ant. jud., XVI, x, 1, 5-7; Bell. jud., I, xxvi, 1-4; xxvii, I. Auguste l'écouta et institua à Bérite un tribunal d'officiers romains pour instruire le procès. Josèphe, Ant. jud., XVI, XI, 1; Bell. jud., I, x vII, l. Le tribunal prononça une sentence de mort. L'exécution eut lieu à Sébaste ou Samarie, probablement en l'an 7 avant J.-C. Josèphe, Ant. jud., XVI, XI, 2-7; Bell. jud., I, XXVII, 2-6; C. Müller, Histor. Grac., fragmenta, t. 111, p. 351.

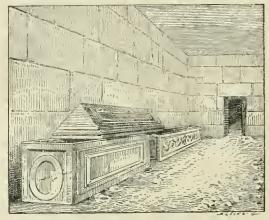
Antipater, tout-puissant à la cour de son père, voulut plus encore et il complota avec Phéroras pour s'emparer du trône. A son tour il fut dénoncé par Salomé. losephe, Ant. jud., XVII, 1, 1; 11, 4; Bell. jud., I, xxvIII, l; xxix, 1. Antipater pour échapper aux soupçons paternels demanda à être envoyé à Rome. Pendant son séjour dans cette ville, Phéroras mourut et les affranchis du défunt demandérent à llérode de faire une enquête sur cette mort. On découvrit que Phéroras avait succombé à un poison destiné à Hérode. A son retour Antipater fut emprisonné dans le palais du roi et traduit devant Varus, gouverneur de Syrie. Les preuves étaient écrasantes et Antipater fut mis aux fers. Joséphe, Ant. jud., XVII, III, 2; v, 7; Bell. jud., 1, xxix, 2; xxxii, 5. Le roi choisit en même temps pour héritier Antipas, fils de Malthace. Josephe, Anl. jud., XVII, vi, 1; Bell. jud.,

I, xxxII, 1-4.

A la même époque Hérode tomba gravement malade. Le peuple heureux à l'espoir d'être bientôt délivre du tyran commença à se soulever. Excité par les rabbins, il se révolta et arracha l'aigle placé par le roi-sur-la porte du temple. Hérode leur fit voir qu'il était encore vivant et fit brûler les principaux chefs de la sédition. Joséphe, Ant. jud., XVII, vi, 5; Bell. jud., I, xxxIII, 5. Cependant Hérode touchait à sa fin. Les bains de la fontaine de Callirhoé ne le soulagérent que pour un temps. De retour à Jéricho et pour être sûr, disait-il, que sa mort causerait des pleurs et des gémissements, il ordonna qu'on mit à mort les principaux de la nation des qu'il serait lui-même décédé. Joséphe, Ant. jud., XVII, vi, 5; Bell. jud., l, xxxIII. 6. L'ordre ne fut pas exécuté. Josephe, Ant. jud., XVII., VIII., 2; Bell. jud., I, xxxIII. 8; cf. 11. Derenbourg, Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine, p. 164. Il eut du moins la cruelle satisfaction de faire exécuter son fils Antipater. Josephe, Ant. jud., XVII, VII; Bell. jud., I, XXXIII, 7. Peu de jours avant sa propre mort, il donna à Archélaüs, le fils aîne de Malthace, le titre de roi, à son frère Antipas celui de tétrarque de Galilée et de Pérée, et à Philippe, fils de Cléopâtre, la tétrarchie de Gaulonitide, de Trachonitide, de Batanée et de Panéas. Joséphe, Ant. jud., XVII, viii, I; Bell. jud., I, xxxiii, 7-8. Cinq jours après l'exécution d'Antipater, Hérode mourait à Jéricho; les siens ne le pleurérent pas et le peuple fit éclater sa haine. Josephe, Ant. jud., XVII, vIII, 1; Bell. jud., 1, xxxIII, 8. Un pompeux cortège accompagna son corps de Jéricho à Hérodium où il fut enterré. Joséphe, Ant. jud., XVII, viii, 3; Bell. jud., I, xxxiii, 9. — En 1891, dans un terrain appartenant aux moines grecs et appelé Nikoforiéh, sur la colline occidentale située hors de Jérusalem, à l'ouest du Birket es-Sultan, on a trouvé un

tombeau taillé dans le roc (fig. 131), qu'on croit être celui de la famille des Hérodes, « le monument d'Hérode, » τὸ 'Πρώδου μνημεῖον, dont parle Josèphe, Bell. jud., V, xu, 2, édit. Didot. t. 11, p. 265. Voir Schick, dans le Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement, 1892, p. 115-120.

Le surnom de grand que porte le premier Hérode n'a de raison d'être que pour le distinguer de ses descendants. C'est dans ce sens du reste qu'il lui est donné par Joséphe, Ant. jud., XVIII. v., 4. Le prince iduméen



101. — Salle et sarcophage du tombeau dit des Hérodes. D'après le Quarterty Statement, 4892, p. 120.

fut, en effet, un despote sanguinaire, politique adroit mais sans qualités supérieures. D'une nature étrangement passionnée, jamais il ne sut s'imposer aucune modération. Il ne songea qu'à son intérêt personnel. Jamais il n'eut la moindre pitié, même pour ceux qui lui étaient unis par les liens du sang. Cruel envers ceux qui dépendaient de lui, il se montra servile à l'égard des puissants. Il ent surtout à cœur d'obtenir la faveur des maîtres de Rome. Étendre son pouvoir et la gloire de son nom fut sa préoccupation unique, il lui sacrifia tout. Le surnom qui lui conviendrait le mieux serait celui de eruel. Cf. Joséphe, Ant. jud., XVI, v, 4. Yoir J. A. Van der Chijs, Dissertatio chronologico-historica de Herode Magno, in-8º, Liège, 1855; de Sauley, Histoire d'Hérode, roi des Juifs, in-8°, Paris. 1867. Viekers a entrepris l'apologie d'Hérode, dans son livre : The history of Herod, or another look at a man emerging from twenty centuries of calumny, in-8°. Londres, 1885; E. Schürer, Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi, in-8°, Leipzig, 1890, t. 1, p. 43, 64, 283-352; Kellner, Die Regierungszeit des Herodes und ihre Dauer, dans le Kathotik, 1887, part. 11, p. 64-82, 166-182; Th. Mommsen, Histoire romaine, trad. frang., t. xi, in-80, Paris, 1889, p. 81-89; F. Schlachter, Herodes I., genannt der Grosse, in-8°, Biel, 1897. E. BEURLIER.

3. HÉRODE ANTIPAS ('Ilpódas), fils d'Hérode le Grand et de la Samaritaine Malthace. Joséphe, Ant. jud., XVII, 1, 3f. Bell. jud., I, xxvII, 4. Les Évangélistes ne le désignent que sous le nom d'Hérode (fig. 135). Il fit emprisonner saint Jean-Baptiste parce que celui-ci lui reprochait énergiquement d'avoir épousé Hérodiade, femme de son frère Hérode Philippe. Hérodiade, plus irritée encore que son mari, aurait voulu qu'il fit mettre à mort le précurseur, mais elle ne pouvait l'obtenir parce qu'llérode avait peur de Jean dont il reconnaissait la justice et la sainteté et qu'il écoutait volontiers. Malgré la sympathie il céda enfin le jour où il eut fait à Salomé, fille d'Hérodiade, qui l'avait charmé par ses danses, le

serment imprudent de lui donner ce qu'elle demanderait. Salome, sur les conseils de sa mère, demanda la tête de Jean. Le roi attristé n'osa manquer à son serment et fit décapiter le prisonnier. Matth., xiv, 3-12; Mare., vi, 17-30; Luc., III, 19; IX, 9. Voir Hérodiade et Jean-Bap-TISTE. Quelque temps après, llérode, entendant parler des miracles que faisait Jésus, erut que c'était Jean-Baptiste ressuscité qui accomplissait ces prodiges, Matth., xiv. 1; Marc., vi, 14; et il chercha à le voir. Luc., ix, 9. Plus tard, quelques Pharisiens avertirent Jésus qu'llèrode cherchait à le tuer. Le Sauveur leur répondit : « Allez et dites à ce renard : Voici que je chasse les démons et que je fais des guérisons aujourd'hui et demain, et le troisième jour j'aurai fini. Mais il faut que je marche anjourd'hui, demain et le jour suivant : car il ne convient pas qu'un prophète périsse hors de Jérusalem. » Luc., xiii, 31-33. Notre-Seigneur avertit ses disciples de se garder du levain des Pharisiens et du levain d'Hérode; paroles dont ils ne comprirent pas le sens. Marc., viii, 15. Pendant la passion. Pilate ayant appris que Jésus était Galiléen, et par conséquent sujet d'Hérode, le renvoya devant ce prince qui se trouvait alors à Jérusalem. Hérode en fut dans une grande joie, ear il désirait depuis longtemps voir Jésus à cause de ce qu'il avait entendu dire de lui et il espérait être témoin de quelque miracle. Le Sauveur ne répondit rien aux nombreuses questions que lui adressa le prince. Ilérode le traita alors avec mépris et le fit revêtir de la robe blanche des fous. L'acte de Pilate lui concilia l'amitié d'Hérode qui jusque-là avait été son ennemi. Luc., xxIII, 6-12. Pilate s'appuya sur le jugement d'Hérode pour corroborer le sien quand il assirma aux princes des prètres qu'il ne trouvait Jésus coupable d'aucun des erimes dont on l'accusait. Luc., xxIII, 15.

Hérode le Grand, lorsqu'il eut découvert les intrigues de son fils Antipater en qui il avait eu jusque-là toute confiance, avait désigné par testament Hérode Antipas comme son successeur. Joséphe. Ant. jud., XVII, vt. 1; Bell. jud., I. XXXIII, 1-4. Mais quelques jours avant sa mort, il modifia ses dernières volontés et donna seulement à Antipas la tétrarchie de Galilée et de Pérée. Joséphe. Ant. jud., XVII, VIII. 1; Bell. jud., I, XXXIII, 8. Antipas se trouvait



135. — Monnaie d'Hérode Antipas.  $IIPQ\DeltaOY$  TETPAPXOY. Branche de palmier. Dans le champ  $L \mid A\Gamma, -\Re$  TIBE  $\mid PlA\Sigma$  dans une couronne.

à Rome au moment où son père mourut (4 avant J.-C.) et il tenta d'obtenir qu'Auguste lui donnât le royaume. Malgré la plaidoirie d'un certain Antipater en faveur d'Antipas, l'empereur se décida pour Archélaüs. Joséphe, Ant. jud., XVII, 1x, 5-7; Bell. jud., II, II, 4-7. Le dernier testament d'Hérode le Grand fut exécuté. - S'il n'avait pas l'habileté de son père. Antipas était comme lui rusé, ambitieux et débauché. Notre-Seigneur l'appelle « un renard ». Luc., xm, 32. Son union avec Hérodiade montre sa débauche, et saint Jean-Baptiste avait à lui reprocher d'autres crimes, Luc., III, 19. Josephe, Ant. jud., XVIII, VII. 2, l'accuse de mollesse. Pour défendre la Galile. contre les Arabes, il rebătit Sepphoris et l'entoura de remparts'; pour protéger la Pérée, il fortifia Betharamphtha, qu'il nomma Livias ou Julias après la mort de Livie. Josephe, Ant. jud., XVIII, 11, 1; Bell. jud., 11. 1x, 1. C'est également pour assurer sa sécurité du côté des

Arabes, qu'il épousa la fille de leur roi Arétas. Joséphe, Ant. jud., XVIII, v, 1. Antipas eut aussi comme son père le goût des constructions grandioses. Il bâtit la ville de Tibériade sur la rive occidentale du lac de Génésareth. Joséphe, Ant. jud., XVIII, 11, 1-3; Bell. jud., II, 1x, 1. Pendant le gouvernement de Pilate, 26-36 après J.-C., Antipas se fit l'interprète des doléances des Juis contre le procurateur, notamment lorsque celui-ci plaça un bouclier votif sur la tour Antonia. Philon, Legat. ad Caium, 30. Cette attitude fut la cause de l'inimitié qui exista entre ces deux personnages jusqu'au moment où Pilate envoya Jésus devant Ilérode, durant la passion. Luc., XXIII, 12.

Pendant les dix dernières années de sa vie, Antipas fut sous la domination d'Ilérodiade. Il avait conçu pour elle nne violente passion, lors d'une visite qu'il fit à son frère Hérode Philippe Ier. Les deux complices convinrent qu'Antipas abandonnerait la fille d'Arétas et épouserait Herodiade, ce qui fut fait. Voir llerodiade. Nous avons dit plus haut comment saint Jean-Baptiste reprocha ce crime à Hérode et périt martyr de son zèle. Le roi Arétas vengea par une guerre l'abandon de sa fille et détruisit l'armée d'Antipas. Josèphe, Ant. jud., XVIII, v, 1. Tibère donna à Vitellius, gouverneur de Syrie, l'ordre de s'emparer d'Arétas mort ou vif, mais la mort de l'empereur survint peu après, Vitellius se crut dispensé d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu et la défaite d'Antipas resta impunie. Josephe, Ant. jud., XVIII, v, 1-3. L'ambition d'Hérodiade fit perdre à Antipas son gouvernement et sa liberté. Lorsque Caligula eut donné à Hérode Agrippa Ier la tétrarchie de Philippe et le titre de roi, Hérodiade, sœur d'Agrippa, en concut une vive jalousie et excita son mari à demander, lui aussi, la dignité royale. Antipas était peu disposé à cette démarche, mais il céda à sa femme et vint à Rome, accompagné par elle. Voir Hé-RODE 6. Agrippa envoya immédiatement un représentant qui accusa Antipas de complot avec Séjan et avec le roi des Parthes Artaban; il en donnait comme preuve les approvisionnements d'armes faits par Antipas. Celui-ci ne parvint pas à se justifier, fut déposé de sa tétrarchie et exile en Gaule où il mourut. Josephe, Ant. jud., XVIII, vii, 1-2; Bell. jud., II, ix, 6; Dion Cassius, Lix, 8. Lorsque saint Marc, vi, 14, donne à llérode le titre de roi, il se sert du langage populaire; ce prince n'a ja-mais porte que le titre de tétrarque qui lui est donne Matth., xiv, 1; Luc, III, 19; Act., XIII, 1, etc. Cf. Corpus inscriptionum græc., nº 2502; Bulletin de cor-respondance hellénique, 1879, p. 365; Madden, Coins of the Jews, in &, Londres, 1881, p. 118-122. Voir E. Schürer. Geschichte des judischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi, in-8°. Leipzig, t. 1, 1890, p. 306, 337, 342-344, 347, 358-374, 460-462. E. BEURLIER.

4. HÉRODE PHILIPPE I° (Φίλιππος), fils d'Hérode le Grand. Hérode Philippe eut pour mère la seconde Mariamne, fille du grand-prêtre Simon. Joséphe, Ant. jud., XV, IX, 3. Son père le désigna pour son héritier, au cas où Antipater viendraît à décèder avant lui. Joséphe, Ant. jud., XVII, III, 2; Bell. jud., 1, XXIX, 2. Il fut le premier mari d'Hérodiade et en eut pour fille Salomé. Il n'est mentionné qu'à ce titre dans les Évangiles. Matth., XIV, 3; Marc., VI, 17; Luc., III, 19. Ces trois évangélistes l'appellent simplement « Philippe ». Envoyé à Rome par Hérode Antipas, il divorça à son retour, suivant ce qui avait été décidé entre les deux frères. Voir HÉBODIADE. On ne sait rien du reste de sa vic. On doit le distinguer avec soin du tétrarque Philippe ou Hérode Philippe II. Voir HÉBODE 5. E. BEURLIER.

5. HÉRODE PHILIPPE II (Φί) ιππος), fils d'Hérode le Grand et de Cléopàtre de Jérusalem (fig. 136). Joséphe, Ant. jud., XVII, 1, 3; Bell. jud., 1, xxVIII, 4. Dans le testament qu'Hérode le Grand fit quelques jours avant sa mort,

il lui laissa la tétrarchie de Trachonitide et d'Iturée. Saint Luc, III, 1, mentionne Philippe comme étant tétrarque de ces deux régions lorsque Jésus-Christ commença sa vie publique. Joséphe, Ant. jud., XVII, vIII, -1; XI, ½; XVIII, vI 6; Bell. jud., II, vI, 3, désigne en détail les territoires qui lui étaient soumis sous les noms d'Auranitide, de Trachonitide, de Gaulanitide, de Batanée et de Panéas. C'étaient des districts récemment annexés au royaume juif et habités par une population où dominait l'élément gréco-syrien. Le gouvernement de Philippe, contrairement à celui des autres princes de la famille des llérodes, fut doux, juste et pacifique. Il n'imita son père que dans le faste de ses constructions. Il rebâtit l'ancienne Panéas, au nord du lac de Génézareth, près d'une des sources du Jourdain, et lui donna le nom de Césarée.



136. — Monnaie de Philippe le Tétrarque, trappée en 33 à l'eftigle de Tibère.

C'est la ville désignée dans les Évangiles sous le nom de Césarée de Philippe pour la distinguer de Césarée au bord de la mer. Matth., xvi, 43; Marc., viii, 27. Ces deux évangélistes ne le nomment que comme fondateur de cette ville. Il reconstruisit également Bethsaïde, à l'endroit où le Jourdain entre dans le lac de Génézareth, et la nomina Julias en l'honneur de la fille d'Auguste. Josephe, Ant. jud., XVIII, II, 1; Bell. jud., II, IX, 1. Josèphe, Ant. jud., XVIII, IV, 6, en mentionnant sa mort, en 34 après J.-C., fait de lui un grand éloge. Il avait épouse Salome, fille d'Hérode Philippe Ier et d'Ilérodiade, Josephe, Ant. jud., xvIII, v, 4. Durant toute sa vic il fut l'ami des Romains et le premier il fit frapper des monnaies où l'on voyait les images des empereurs Auguste et Tibère. Echkel, Doctrina num., t. 111, p. 490; Mionnet, Description des médailles, t. v, p. 566; Madden, Coins of the Jews, in-4°. Londres, 1881, p. 423-127; de Saulcy, Notes sur les monnaies de Philippe le tétrarque, dans l'Annuaire de la Société française de numismatique, t. 111, 1868-1873, p. 262-265. Cf. E. Schurer, Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi, in-8°, Leipzig, 1890, t. 1, p. 349-358. E. BEURLIER.

6. HÉRODE AGRIPPA ler ('Ηρώδης), fils d'Aristobule ct de Bérénice et petit-fils d'Hérode le Grand (fig. 137). Josephe, Ant. jud., XVII, 1,2; Bell.jud., I, XXVIII, 1. Les Actes des Apôtres le mentionnent sous le nom d'Ilérode. Il persécuta l'église de Jérusalem et fit périr par l'épée Jacques, frère de Jean, c'est-à-dire saint Jacques le Majeur, et emprisonner saint Pierre. Act., x11, 1, 6, 11, 19. Lorsque le chef des apôtres eut été délivré par l'ange, le roi fit conduire au supplice les soldats qui gardaient la prison. Act., XII, 18-16. Il se rendit ensuite de la Judée à Césarce où il séjourna. Ilérode Agrippa était animé de dispositions hostiles à l'égard des Tyriens et des Sidoniens. Ceux-ci vinrent le trouver et après avoir gagné Blaste, son chambellan, ils sollicitérent la paix, parce que leur pays tirait sa subsistance de celui du roi. Au jour fixé pour l'audience, Hérode les reçut dans le théâtre (Voir CESARÉE 2, t. 11, col. 463-466), revêtu de ses habits royaux et assis sur son trone. Le peuple, en le voyant et en l'entendant parler, s'écria : « C'est la voix d'un dieu et non d'un homme! » Au même instant un ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avait pas donné gloire

à Dieu et il expira, rongé des vers, Act., хи, 20-23. Voir Неимутніаме, col. 585.

Hérode Agrippa le naquit l'an 10 avant J.-C., trois ans avant l'exécution de son père Aristobule. Sa mère, Bérénice, était fille de Saloiné et de Costobar. Joséphe, Ant. jud., XVIII, v, 4; XIX, vIII, 2. A l'âge de six ans, il fut envoyé à Rome pour y faire son éducation. Sa mère, qui avait conquis les bonnes graces d'Antonia, veuve du premier Drusus, fit attacher son fils à la personne du jeune Drusus, fils de Tibère. L'influence de la cour impériale fut funeste au jeune prince juif; elle développa chez lui une ambition effrénée et des habitudes extravagantes de luxe. Après la mort de sa mère, il ne fut plus retenu par aucun frein et fut bientôt criblé de dettes. La mort de Drusus, survenue en l'an 23 après J.-C., le priva de tont appui auprès de l'empereur et il fut obligé de retourner en Palestine. Josèphe, Ant. jud., XVIII, vi, 1. 11 se retira à Malatha, place forte d'Idumée, et résolut de se donner la mort. Sa femme, Cypros, écrivit alors à Hérodiade, sœur de son mari, qui avait épousé Antipas, et lui demanda aide. Antipas, pour fournir à son beau-frère des moyens d'existence, le nomina agoranome, c'est-à-dire inspecteur des marchés de Tibériade, sa capitale. Agrippa ne conserva pas longtemps



437. — Monnaie d'Hérode Agrippa. BASIAE $\Omega\Sigma$  Al'PIII | A. Ombrelle. —  $\eta_c$  Trois épis dans un champ. L | C, an 6.

cette situation; à la suite d'une discussion qu'il ent avec son beau-frère dans un banquet, il donna sa démission et alla trouver à Antioche Pomponius Flaccus, gouverneur romain de Syric. Joséphe, Ant. jud., XVIII, vi, 2. Bientôt il se brouilla avec Flaccus, parce qu'il prit contre lui le parti des habitants de Damas, et il se trouva de nouveau sans ressources. Il résolut de retourner à Rome pour y tenter fortune. A Ptolémaïde, un affranchi de sa mère, nommé Pierre, lui procura quelque argent, mais à Anthèdon, il eut peine à échapper à Capiton, procurateur de Jamnia, qui voulait le faire arrêter comme débiteur de l'empereur. A Alexandrie, le crédit de sa femme lui permit d'emprunter une somme suffisante pour parer aux difficultés pressantes. Enfin il arriva en Italie au printemps de l'an 36 après J.-C. et se présenta à Caprèc, devant Tibere. Josephe, Ant. jud., XVIII, vi, 3. L'empeteur le reçut avec bienveillance en souvenir de son petitfils et Caligula se lia avec lui. Cependant Agrippa était toujours poursuivi par ses créanciers à qui il était obligé de payer des sommes considérables, Joséphe, Ant. jud., XVIII, vi, 4. Il out l'imprudence de dire devant un cocher de Caligula que l'unique espérance qu'il avait de sortir d'embarras était l'avenement de ce prince à l'empire. Ce propos fut répété à Tibère qui fit emprisonner le prince juif. Joséphe, Ant. jud., XVIII, vi, 5-7; Bell. jud., II, 1x, 5. A peine eut-il succèdé à Tibère, Caligula délivra son ami et lui donna la tétrarchie de Philippe, c'est-à-dire la Batanée, la Trachonitide et l'Auranitide, et celle de Lydanias, c'est-à-dire le pays d'Abilène, voir t. t, col. 51, avec le titre de roi. Le senat y ajouta le rang de préteur. Joséphe, Ant. jud., XVIII, VI, 10; Bell. jud., II, IX, 6; Philon, In Flace., 6; Dien Cassius, LIX, 8. Cf. Lebas et Waddington, Voyage archéologique en Asie Mineure, t. 111, n. 2211. Agrippa resta encore un an et demi à Rome, puis retourna en Palestine par Alexandrie, en l'an 38 après J.-C. Josèphe, Ant. jud., XVIII, vi, 11. Bientôt Caligula ajouta encore de nouveaux territoires à son royaume. Ce fut alors que l'empereur romain, possédé par la folie de se faire adorer, résolut de faire placer sa propre statue dans le temple de Jérusalem, Agrippa se hata d'accourir à Pouzzoles pour supplier Caligula de ne pas commettre un sacrilège qui soulèverait le peuple juif. Il demeura en compagnie du prince jusqu'au moment où celui-ci fut assassiné à Rome par Chæréas et contribua à assurer à Claude la possession du trône impérial. Joséphe, Ant. jud., XIX, 1, 4; Bell. jud., II, xi. Le nouvel empereur confirma Hérode Agrippa dans ses possessions et y ajouta la Judée et la Samarie. Agrippa possédait ainsi tout le royaume de son grandpère, il obtint en même temps le rang consulaire. Josephe, Ant. jud., XIX, v, 1; Bell. jud., II, x1, 5; Dion Cassius, Lx, 8. Cf. Numismatische Zeitschrift, 1871, p. 83-88, 449; Zeitschrift für Numismatick, 1885, p. 439; Madden, Coins of the Jews, in-4°, Londres, 1881, p. 129-139. Le premier acte d'Hérode Agrippa, après son retour à Jérusalem, fut de déposer au trésor du temple la chaîne d'or que Caligula lui avait donnée en souvenir de sa délivrance de prison, et d'acquitter les dépenses des vœux d'un grand nombre de Nazaréens en compensation de celui qu'il avait fait lui-même. Joséphe, Ant. jud., XIX, vi, 1. Il demeura trois ans à Jérusalem et son règne fut un âge d'or pour les Pharisiens. De là les éloges que lui prodiguent Joséphe et le Talmud, Mischna, Bikkurim, III, 1-9. Il se fit partout le défenseur de ses compatriotes; il intervint lorsque, à Dora en Phénicie, les païens voulurent placer une statue de l'empereur dans la synagogue, Joséphe, Ant. jud., XIX, vi, 3. C'est enecre pour plaire aux Juifs qu'il persécuta les apôtres, comme nous l'avons dit plus haut. Après trois ans de règne, Agrippa mourut à Césarée, en l'an 44 après J.-C., dans les circonstances que nous avons rapportées d'après les Actes et qui sont racontées aussi par Josèphe, Ant. jud., XIX, VIII, 2. Dans les inscriptions, Agrippa Ier porte les titres de Βασιλεύς μέγας φιλόχαισαρ εύσεθλς και φιλορώ-μαιος. Lebas et Waddington, Voyage archéologique, t. III, n. 2365. - Sur les monnaies d'Agrippa ler, voir de Saulcy, Etude chronologique de la vie et des monnaies des rois Agrippa Ier et Agrippa II, in-8º, Paris, 1869. Sur sa mort, voir Ranish, De Lucæ et Josephi in more, Herodis Agrippæ consensu, Leipzig, in-12, 1745; Ernesti, De morte Herodis Agrippæ, Leipzig, 1745; Gerlach, dans la Zeitschrift für lutheranische Theologie, 1869, p. 57-62; Heinichen, Euschii scripta historica, t. III. p. 654-656; E. Schürer, Geschichte des jüdischen Volkes im Zcitalter Jesu-Christi, in-8°, Leipzig, t. 1, 1890, p. 267, 269, 459-471. E. BEURLIER.

## 7. HÉRODE AGRIPPA II. Voir AGRIPPA II, t. 1, col. 286.

HÉRODIADE (grec : Ἡρωδίας; Vulgate : Herodias), tille d'Aristobule, petite-fille d'Hérode le Grand et de la première Marianne. Elle épousa d'abord llérode surnommé Philippe, fils d'Hérode le Grand et de la seconde Mariamne, et par conséquent son oncle. Matth., xiv, 3; Marc., vi, 17; Joséphe, Ant. jud., XVIII, v. 4; Bell. jud., 1, xxix, 4. Elle le quitta pour épouser llérode Antipas, autre fils d'Hérode le Grand et de Malthace, qui était son oncle par son père et dont la femme, fille du roi d'Arabie Arétas, était encore vivante. Joséphe, Ant. jud., XVII, ix, 4. Jean-Baptiste fit à Hérode de sanglants reproches sur cette union contraire à la loi et aux bonnes mœurs, et le prince furieux fit mettre en prison le l'récurseur. Matth., xiv, 3-4; Marc., vi, 17. Hérodiade concut pour la même raison une haine violente contre Jean-Baptiste, et trouva bientôt une occasion de satisfaire son désir de vengeance. Le jour anniversaire de la naissance d'Hérode, à un festin que le prince donna aux grands de la cour et aux chefs de l'armée, Salomé, fille d'Hérodiade et de Philippe, plut à Rérode et à ses convives par ses danses. Le roi jura de donner à la jeune fille ce

qu'elle demanderait, fût-ce la moitié de son royaume. Salomé consulta sa mère et, sur la prière de celle-ci, demanda la tête de Jean-Baptiste. Le roi attristé se crut obligé de tenir son serment. Le prisonnier fut décapité et sa tête fut apportée sur un plat. Le roi la remit à Salomé et la jeune fille à llérodiade. Matth., xiv, 6-12; Marc., vi, 19-29; Joséphe, Ant. jud., XVIII, v, 2. E. Schürer, Geschichte des Jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu-Christi, t. 1, 1890, p. 361, 362, n. 19, dit que c'est par erreur que les évangélistes font d'Ilérodiade la femme de Philippe. Joséphe, en effet, ne donne pas ce surnom à l'Hérode qui fut le premier mari d'Hérodiade et il manque dans le codex D, au passage de saint Matthieu. Cela ne prouve pas que ce prince n'ait pas porté ce surnom, tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il ne nous est pas eonnu par d'autres textes. D'autre part, il est également certain qu'il ne s'agit pas du tétrarque Philippe qui épousa Salomé. Voir Hérode 5. Le mariage d'Hérode Antipas et d'Hérodiade avait été décidé lors d'une visite qu'il fit à son frère en allant à Rome. Il avait été convenu entre llérodiade et Antipas que celui-ci, à son retour, répudierait la fille d'Arétas. Celle-ci, avertie de ce dessein, demanda à son mari d'être envoyée à Machéronte, forteresse située à l'est de la mer Morte, près du royaume de son père. Antipas n'osa lui refuser cette permission. Elle en profita pour se réfugier auprès de son père qui dès lors devint l'ennemi de son gendre. Antipas épousa immédiatement Hérodiade. Joséphe, Ant. jud., XVIII, v, 1. D'après le même Joséphe, ibid., e'est aussi à Machéronte qu'llérodiade obtint la tête de Jean-Baptiste. Voir JEAN-BAPTISTE. Lorsque Antipas fut exilé dans les Gaules, Hérodiade préféra suivre son mari plutôt que de rester avec son frère Agrippa ler, Josèphe, Ant. jud., XVIII, vII, 2; c'est là qu'elle mourut.

E. BEURLIER.

HÉRODIENS (Ἡρωδιανοί), partisans d'Hérode. Ils ne sont nommés que trois fois dans le Nouveau Testament, et seulement par les deux premiers évangélistes, Matth., xxII, 16; Marc., III, 6; XII, 13; il n'en est question ni dans Josephe ni dans aucun autre historien. (On peut cependant voir une allusion aux Hérodiens, d'après quelques exégètes, dans Josèphe, Ant. jud., XIV, xv, 10, τους τὰ Ἡρώδου φρονουντας.) Il est assez difficile de savoir ce qu'ils étaient véritablement. Saint Matthieu, XXII, 26, et saint Mare, xII, 13, nous apprennent qu'ils s'étaient joints à Jerusalem aux Pharisiens pour demander à Notre-Seigneur si l'on devait payer le tribut à César. Saint Marc, III, 6, nous les montre aussi, en Galilée, d'accord avec les mêmes Pharisiens pour chercher à perdre Jésus. Cf. éga lement Marc, viii, 15. On peut induire de la qu'il y avait une certaine entente entre eux et les Pharisiens. - 1º Les uns ont supposé que les llérodiens étaient les Juifs qui s'étaient attachés à la dynastie des Hérodes, soit parce que, par patriotisme, ils voyaient en elle le moyen de sauvegarder leur indépendauce vis-à-vis de Rome et de ne pas tomber ainsi sous la domination des païens, soit parce que, partisans d'un rapprochement avec la civilisation hellenique et romaine, ils croyaient qu'Hérode réaliserait leurs vœux. Cf. Origène, Comm. in Matth., tom. xvII, 26, t. XIII, col. 1553, et la note de Huet, ibid. C'était donc un parti politique plutôt qu'un parti religieux et il pouvait compter dans ses rangs des Sadducéens comme des Pharisiens. - 2º Quelques anciens écrivains ecclésiastiques ont dit que les Ilérodiens regardaient comme le Messie soit llérode Antipas (Cramer, Catenæ Græcorum Patrum in Novum Testamentum, Oxford, 1840, p. 400; Thesaurus linguæ græcæ, édit. Didot, t. 18, 1841, p. 203); soit Hérode Agrippa (S. Philastre, Hær., xxvIII, t. xII, col. 1138); soit même Hérode le Grand (S. Épiphane, Hær, xx, 1, t, xli. col. 269). Voir aussi Tertullien, De præscript., 45, t. п, col. 61. Ce sont là sans doute des hypothèses qui ne reposent sur aucune tradition sérieuse. Saint Jérôme, qui

dans son Dial. cum Lucifer., 23, t. 1, col. 178, rapporte simplement que « les Hérodiens reçurent le roi llérode comme le Christ », juge séverement cette opinion dans son commentaire sur saint Matthieu. XXII, 15, t. XXVI, col. 162, et la traite de « ridicule ». D'après lui, les Hérodiens sont les soldats d'Hérode ou ceux qui payaient le tribut aux Romains.

HÉRODION ('Πρωδίων), parent de saint Paul, à qui l'Apôtre envoic ses salutations dans l'Épitre aux Romains, xvi, †1. Le Pseudo-Hippolyte le fait évêque de Tarse. D'après les Grees, qui éclèbrent sa fête le 8 avril, c'était un des soixante-douze disciples et il devint évêque de Patras, en Achaïe, où il souffrit le martyre dans une sédition suscitée par les Juifs. Voir Acta Sanctorum, aprilis t. I, p. 741; M. Le Quien, Oriens christianus, 3 in-fo, Paris, 1740, t. II, p. 123.

**HÉRON** (hébreu: 'ἄnāfāh; Septante: χαραδριός, « pluvier; » Vulgate: charadrion), oiseau de l'ordre des échassiers et du groupe des hérodiens, qui comprend également la cigogne, la grue, etc. Le héron (fig. 138) a un bec long et fort, la tête ornée en arrière d'un panache noir à plumes très flexibles; le cou grêle, les jambes hautes, sans plumes, avec des doigts armés d'ongles aigus. La taille atteint environ un mêtre. Le héron est

un oiseau mélancolique et solitaire qui vit au bord des marais ou des cours d'eau. Il se nourrit ordinairement de poissons. Pour s'einparer de sa proie, il se met dans l'eau sur ses pattes, y demeure immobile pendant des heures entières et, d'un rapide coup de bec, transperce le poisson au passage. Si celui-ei fait défaut, le héron se rabat sur les reptiles, les rats d'eau, les grenouilles et les insectes aquatiques. La chair du héron est désagréable. Si on la servait jadis sur les tables royales, c'était surtout à cause de sa rareté, parce que, pour s'emparer de cet oiseau qui a le vol extrémement élevé, on était obligé de



138. — Le héron.

dresser des faucons, ce dont les grands seigneurs seuls s'offraient le luxe. La loi mosaïque défend de manger la chair du héron et de « ceux de son espèce ». Lev., xt, 19; Deut., xtv, 18. Il y a, en effet, plusieurs espèces de hérons qui, outre le butor, voir t. 1, col. 1979, sont communs en Palestine et en Égypte : le héron ordinaire ou Ardea cinerea, ainsi nommé à cause de la couleur bleu cendré de son plumage; le héron blanc, formant deux variétés, Egretta alba, de la même taille que le héron cendré, et Egretta garretta ou petite aigrette, grosse comme une corneille. Les hérons cendrés et les hérons blancs abondent sur les bords de la mer de Tibériade, en compagnie de deux autres espèces l'Ardea purpurea et le Buphus ralloïdes. Dans les impénétrables marécages de llouléh, l'ancien lac Mérom, vit en troupes innombrables le Buphus russatus

Les hérons font leurs nids de préférence au sommet des plus grands arbres. A défaut de grands arbres, comme en Égypte et en Palestine, ils se contentent de papyrus et de roseaux. Tristram, The natural history of the Bible, Londres, 1889, p. 241; Wood, Bible animals, Londres, 1884, p. 468. Les Septante et la Vulgate traduisent 'ănâfâh par « pluvier », et la version arabe par a perroquet ». Les autres versions ne fournissent aucune indication claire. On ne voit pas ce qui a déterminé les Septante à traduire ainsi. Comme dans les deux passages du Pentateuque, l''ănâfâh est associé à la cigogne, il est naturel de reconnaître sous ce nom un oiseau de même taille et d'espèce analogue, le héron, si commun en Palestine. Le pluvier, au contraire, n'est pas mentionné parmi les espèces qui se rencontrent habituellement dans ee pays. Cet oiseau est aussi un échassier, mais de taille beaucoup plus petite. Il vit par troupes nombreuses et émigre du nord de l'Europe en Afrique pendant l'hiver. Il n'y a donc pas lieu d'adopter comme suffisamment justifiée la traduction des versions. Dans les deux mêmes versets, les Septante et la Vulgate nomment le héron, ἐρωδιός, herodion, mais e'est pour traduire le mot hâsidah, qui est le nom de la eigogne. La même traduction fautive se retrouve Job, xxxix, 13, et Ps. ciii, 17. Voir CIGOGNE, t. II, col. 756. H. LESÈTRE.

**HÉROS** de David. On appelle ainsi quelquefois les *gibbôrim*, les plus vaillants soldats de l'armée de David. Voir ARMÉE, t. 1, col. 973.

HERSE, instrument qui sert à briser les mottes de terre après le passage de la charrue. La herse se compose de pièces de bois formant treillis dans un cadre rectangulaire; à la partie inférieure de cet appareil assez pesant sont plantées de longues et fortes pointes de bois dur ou même de fer, qui divisent les mottes quand on traine la herse sur le sol labouré. L'instrument est mis en mouvement par un animal; mais on conçoit que l'homme a commencé par réduire lui-même les mottes, à l'aide d'un morceau de bois quelconque, avant d'ensemencer la terre. Les Egyptiens et les Chaldéens primitifs n'ont pas connu la herse. Le sol d'alluvions qu'ils cultivaient se divisait de lui-même sous le faible effort de la houe ou d'une charrue rudimentaire. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris. t. 1, 1895, p. 67, 764. Les llébreux ont dù employer la herse dans les terres fortes de leur territoire. Ils n'ont pas de nom pour désigner cet instrument; mais le verbe šádad, qui signifie « aplanir » la terre, suppose l'usage de la herse. On retrouve des mots analogues en assyrien, šadadu, « tirer, » et en arabe, šadd, « être dur et ferme. » Les versions traduisent sadad par έργάζεσθαι την γην, proscindere et sarrire, ελκύειν αύλακας, confringere glebas, evicy beiv, confringere sulcos. Le sens n'est donc pas douteux : il s'agit toujours de l'opération qui consiste à briser les mottes de terre soulevées par la charrue. Comme le re'êm ou taureau sauvage ne peut pas être domestiqué, il est dit de lui dans un texte de Job, xxxix, 10:

> L'attacheras-tu à la corde pour qu'il trace le sillon, Ira-t-il derrière toi briser les mottes de la vallée?

L'auteur sacré suppose ici une herse manœuvrée par un animal. — Pour faire entendre que sa sagesse n'oblige pas Dieu à ne jamais changer ses actes extérieurs, Isaie, xxviii, 24, le compare au laboureur, qui ne laboure pas toujours et n'est pas sans cesse à ouvrir et à briser son terrain, mais qui, après avoir aplani la surface du sol, répand son grain, le récolte et le bat suivant divers procédés. — Osée, x. 11, marque l'unanimité du peuple nouvean au service du Seigneur par cette image : « J'attellerai Éphraîm, Juda labourera et Jacob hersera, » tous travailleront d'accord à la même HERVÉ Daniel, théologien catholique français, né à Saint-Père en Retz, dans le diocèse de Nantes, mort à Rouen le 8 juillet 1694. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1612, à l'âge de vingt et un ans, et fut ordonné prêtre en 1645. Il fut d'abord théologal à Boulogne, et supérieur de la maison des Oratoriens dans cette ville, où il demeura jusqu'en 1660. A partir de cette époque, il fut successivement nommé supérieur de plusieurs maisons de son ordre. Il eut quelque temps le dessein d'écrire la vie du cardinal de Bérulle, et rassembla, en vue de cet ouvrage, un grand nombre de documents; aussi fut-il choisi pour proceder à l'information des vertus et des miracles de l'illustre et pieux cardinal, dont on poursuivait alors à Rome le proces de béatification. Ce procès ne fut point terminé, et le P. Ilervé n'écrivit pas l'ouvrage qu'il avait projeté; mais en sa place il fit paraître, en 1666, une vie fort intéressante de Mme Acarie, celle qui introduisit l'ordre des Carmélites en France, avec l'assistance du cardinal de Bérulle. qui la dirigeait. Daniel Hervé, à la fin de sa vie, fut pendant six mois curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, à Rouen. C'est là qu'il mourut, en 1694. En fait d'ouvrages se rapportant directement à la sainte Bible, il a laissė : Apocalypsis B. Joannis apostoli explanatio historica, in-4°, Lyon, 1684; des commentaires français, manuscrits, sur les prophètes Osée et Joël.

A. REGNIER. HERVÉ DE BOURGDIEU, appelé aussi Hervé de Dole, ou plutôt de Déols, ainsi surnommé parce qu'il fut religieux du monastère de Déols (monasterium Dolense ou Burdigolense), bénédictin français, né dans le Maine, mort à Bourgdieu le 23 avril 1150. Il se fit religieux vers 1109 à l'abbaye de Déols ou Bourgdieu en Berry et s'appliqua à l'étude des Livres Saints et des docteurs qui pouvaient lui en faciliter l'intelligence, surtout de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Grégoire. Une lettre des moines de son monastère pour annoncer sa mort nous apprend que llervé avait composé des commentaires sur le Deutéronome, l'Ecclésiaste, les Juges, Ruth, Tobie, Isaïe, la dernière partie d'Ézéchiel que saint Grégoire n'a pas expliquée, les Lamentations de Jérémie, les douze petits prophètes, les Épitres de saint Paul, une explication des Évangiles et des eantiques qui se chantent à l'office, un ouvrage sur quelques passages de la Bible et leurs variantes. Le plus grand nombre de ces écrits est aujourd'hui perdu. Dom Bernard Pez a publié le Commentaire sur Isaïe dans son Thesaurus Anecdotorum novissimus, t. 111, in-fo, 1721, pars 1, p. 2. Le Commentaire des Épitres de saint Paul fut publié par René de Chasteignier, sous le nom de saint Anselme, in-fo, Paris, 1533. Parmi les œuvres de ce docteur se trouvent encore les explications d'Hervé sur quelques évangiles. Gerberon lui attribue en outre des commentaires sur saint Matthieu, sur le Cantique des cantiques et sur l'Apocalypse : mais ces ouvrages doivent être laissés à Anselme de Laon. Migne a reproduit les œuvres publiées de Hervé de Bourgdieu dans le t. CLXXXI de la Patrologie latine. Voir Fabricius, Biblioth, latina media atatis, 4858, t. 111, p. 226; Ceillier, Hist. des auteurs ecclésiastiques, 2º édit., t. xiv, p. 402; Hist. litt. de la France, t. xii. p. 344; dom Liron, Singularités hist., t. III, p. 29; Mabillon, Annales ord. S. Benedicti, t. vi, 1745, p. 440. 441; D. François, Biblioth, générale des écrivains de l'ordre de S. Benoît, t. 1, p. 481; Ziegelbauer, Hist. rei literariæ ord. S. Benedicti, t. 111, p. 130: t. 1v. p. 27, 28, 29, 37, etc.; Hauréau, Histoire littéraire du Maine, 2º édit., t. vi, p. 406; Desportes, Bibliographie du D. HEURTEBIZE. Maine, p. 337.

HERZFELD Levi, historien et commentateur juif d'Allemagne, né à Ellrich (Saxe), en 1810, mort en 1884. Il fit ses études à Berlin, et devint rabbin à Brunswick en 1842. Il a publié: Chronologia Judicum et primorum regum Hebræorum, Berlin, 1836; État, das Buch Kohelth, Brunswick, 1838: Geschichte des Volkes Israels, 1847; 2º édit., 1863; Handelsgeschichte der Juden des Alterthums, 1879, etc. — Voir H. S. Morais, Emineut Israelites of the nineteenth Century, in-8°, Philadelphie, p. 133.

HÉSÉBON (hébreu: Hésbôn; Septante: 'Εσεδών), ville de la tribu de Ruben, à l'est du Jourdain (fig. 139).

— Plusieurs auteurs ont regardé le nom de Χασφών, cité 1 Mach., v, 26, écrit Casfor dans la Vulgate et dont la transcription paraît reproduire l'hébreu Hasfôn, comme une variante de Ilesbôn; mais cette opinion est généralement abandonnée. Voir Casphon, t. II, col. 326. — L'historien Joséphe écrit ce nom 'Εσσεδών et 'Εσεδωνῖτις; on

rusalem, Schebiith, vi, 1, Hésébon était frontière. à l'est, de la terre d'Israël. Cf. A. Neubauer, Géographic du Talmud, in-8°, Paris, 1868, p. 21. - Saint Jérôme, dans sa traduction d'Eusèbe, De situ et nomin. loc. hebraic., indique Hésébon comme située dans les montagnes qui sont en face de Jérieho, à vingt milles du Jourdain, au mot Esebon, t. XXIII, col. 893; non loin du mont Phogor, mais plus à l'est, aux mots Aborin et Araboth-Moab, t. xxIII, col. 865, 867; à neuf milles de Belmaüs, l'ancien Baalméon, au mot Beelmeon, ibid., col. 880; à sept milles de Dénaba située elle-même au mont Phogor, au mot Dannaba, ibid., col. 890; à quinze milles de Jazer de Gad, au mot Jazer, ibid., col. 904; à quatre milles de Mennith qui est au nord, au mot Mennith, ibid., eol. 911; à six milles du mont Nébo, au mot Nabau, ibid., eol. 913; et à huit milles de la ville de Nabo, au mot Nabo, ibid., col. 913. Ptolémée, Géographie, I. V, c. xvII, indique 'Εσθούντα dans l'Arabie



139. - Ruines de Hesban, vues du sud-est. D'après une I hotographie de M. L. Heidet.

le trouve chez les Grecs et les Romains sous la forme l'Εσθούς' ou *Esbus* et 'Εσθούντα (fig. 140).

1. SITUATION ET IDENTIFICATION. - llésébon était la



140. — Monnaie d'Éliogabale frappée à Esbus. A l'  $\Gamma$   $\Sigma$  M  $\Lambda$  l' P  $\Lambda$  N  $\Gamma$   $\Omega$  N . Buste, à droite. — R. A l' P  $E\Sigma \mid B$  O  $\Gamma$   $\Sigma$ . Le dieu Lunus debout, à gauche, tenant une pomme de pin et une haste autour de laquelle s'en roule un serpent.

capitale du royaume amorrhéen de Sébon, situé à l'orient du Jourdain, entre la vallée du Jaboc et le territoire des Ammonites au nord, et l'Arnon et le territoire des Moabites au sud. Num., xxi, 24-26; Deut., i, 4-5; iv. 46; Jos., ix. 40; xii, 2, 5; xiii, 8-10. Elle se trouvait dans la partie du territoire qui fut attribuée aux Rubénites, au sud des Gadites, et près de la limite commune. Num., xxxii, 37; Jos., xiii, 17, 26. Nommée avec Éléalé, par les prophètes Is., xv, 4; xvi, 9; Jer., xiviii, 34, elle devait être sa voisine. — D'après le Talmud de Jé-

Pétrée, au degré de longitude 68 1/2 1/3 et de fatitude 31, c'est-à-dire, autant qu'il est possible de s'appuyer sur des chiffres malheureusement trop souvent corrompus par la main des eopistes, non loin et au nord de Mådaba, indiquée, sous le nom de Μηδανά aux degrés 68 1/2 et 30 1/2 1/4. Cf. Reland, Palæstina, p. 464. — Estori ha-Parchi place *Ḥešbūn* appelce, dit-il, de son temps (xiiie siècle) *Ḥesbūn*, à deux jours de marche au sud-est de Beissan et à l'est du Jourdain, à une journée au nord de 'Ar'ar et de l'Arnon et à la même distance au sud du Jaboc.  $Kaft\acute{o}r$  va- $Ph\acute{e}rah$ , édit. Luncz, in-12, Jérusalem, 1897, p. 309, 631. Tontes ces indications nous mênent à la ruine, connue aujourd'hui, comme au XIIIe siècle, sous le nom de Hesban, qui n'est d'ailleurs que la transcription arabe de l'hébreu Hésbôn. Hésbân est en effet à quarante-cinq kilomètres au nord de l'ouadi Môdjeb, l'ancien Arnon, et à einquante au sud de l'ouadi Zėrga', l'ancien laboe; à trente kilomètres (= vingt milles romains) à l'est du Jourdain, à quatorze (= un peu plus de neuf milles) aunord-nord-est de Ma'in, l'ancienne Baalméon. Khirbet Sar, plus ordinairement identifié avec Jazer de Gad, est à vingt kilomètres (= environ quatorze milles) au nord, et El'āl à deux kilomètres (= un peu plus d'un mille) au nord-est. Les deux localités nommies Denaba et Mennith n'avant pu être jusqu'ici identifiées avec quelque certitude, il n'est pas possible

de vérifier l'exactitude des distances indiquées par le livre De situ et nominibus hebraicis, par rapport à Hesbán; la correspondance des autres suffit toutefois à montrer que l'identification adoptée déjà par Estôri ha-Parchi est une des plus certaines de la topographie biblique. Aussi a-t-elle été adoptée sans contestation par tous les palestinologues modernes. Cf. Sectzen, Reisen durch Syrien Palästina, Phönicien, Arabia Petrea, in-8°, Berlin, 1854-1856, t. 1, p. 407; t. w, p. 220-222; F. de Sauley, Dictionnaire topographique abrégé de la Terre Sainte, in-8°, Paris, 1877, p. 77; Armstrong, Wilson et Conder, Names and places in the Old Testament, in-8°, Londres, 1887, p. 83; R. Riess, Bibel-Atlas, in-8°, Fribourg-en-Brisgau, 1887, p. 7; Buhl, Geographie des alten Paläs-

tina, Fribourg et Leipzig, in-8°, 1896, p. 267. II. DESCRIPTION. - Ilésébon était bâtie sur une des collines les plus élevées de la chaîne de montagnes qui prolongeaient, au sud du Jaboc, les monts de Galaad : d'après les ingénieurs du Palestine Exploration Fund, l'altitude de cette colline au-dessus du niveau de la mer Méditerranée est de 2954 pieds, c'est-à-dire de 900 mètres et de près de 1300 au-dessus de la mer Morte et de la vallée du Jourdain, tandis qu'elle domine de 60 mètres à peine l'immense plateau commençant à sa base pour se développer vers le sud-est dans la direction de Médaba, puis à l'infini vers l'Orient. Formé de trois mamelons d'inégale hauteur, légèrement aplatis à leur sommet et réunis par des cols, elle s'étend du nord-est au sud-ouest, l'espace de 600 mètres environ. Deux vallons ayant leur origine sous la colline elle-même et qui se réunissent à son extrémité sudouest pour former une scule vallée et aller rejoindre, quatre kilomètres plus au nord, l'onadi Hesban, commençant à l'Aïn-Ḥesbān, formait à la ville un fossé naturel qui l'enveloppait, à l'exception du côté du sudest. Le mamelon du sud-est, le plus élevé des trois, semble avoir de tout temps servi de base à l'acropole de la ville. Au milieu des ruines qui la recouvrent, on voit aujourd'hui les restes d'un édifice rectangulaire dont il demeure deux ou trois assises formées de grandes pierres taillées. Sa longueur est de près de quarante mêtres et sa largeur de trente. L'intérieur est encore pavé en partie de dalles grandes et épaisses, au-dessus desquelles se dressent trois ou quatre bases de colonnes à forme cubique. On abordait au monument par un large escalier situé du côté du nord, dont on aperçoit quelques degrés en partie recouverts de terre. Cet édilice était-il un château-fort, un palais, un temple? Plusieurs des visiteurs inclinent à y voir cette dernière destination. Quoi qu'il en soit, les bases des colonnes paraissent de l'époque gréco-romaine et le mur d'enceinte semble plutôt l'œuvre des Arabes. Sur le second mamelon, se dressent les murs d'un autre édifice, de 20 métres de longueur et de 15 de largeur, orienté d'est à ouest, qui paraît avoir été un temple. Le troisième mamelon et le reste de la colline sont couverts de décombres informes parmi lesquels ou rencontre quelques tronçons de colonnes. D'innombrables citernes creusées dans le roc se cachent sous les décombres; elles remontent, pour la plupart, à l'époque la plus reculée et à la fondation de la ville. Plusieurs, de grandes dimensions, et à ciel ouvert, soit qu'elles aient toujours été ainsi, soit que leur voûte se soit effondrée, se trouvent vers l'extrémité sud-ouest de la colline. Ce sont peut-être les piscines situées près de la porte de la ville, auxquelles fait allusion l'auteur des Cantiques, s'adressant à l'épouse, vn, 5 : « Vos yeux sont semblables aux piscines d'Héséhon qui sont près de la porte Bat-Rabbim, » Les Septante traduisent : « aux portes de la tille de la multitude, » έν πόλαις θυγατρός πολλών, et la Vulgate : « à la porte, » in porta Filia multitudinis ; les deux versions appliquent les noms non à la porte mais à la ville. La principale porte de la ville devait se trouver, en effet, de ce côté, car c'est au pied du mamelon du sud-onest qu'a toujours passé la voie principale de la région, allant du nord au sud, en suivant la ligne de faite des montagnes. Près de cette route et sous la ville, se trouve une autre grande piscine découverte de 30 mètres de longueur sur 20 de largeur; plus au nord, de nombreux silos pouvant avoir eux-mêmes jadis servi de réservoirs à eau. Ces piscines et citernes étaient toutes alimentées par l'eau de pluie. La fontaine, appelée du nom de la ville 'Aîn-Ḥesban (fig. 141), et qui donne naissance au ruisseau abondant allant arroser le Gliôr, près de Kefrein, après avoir parcouru l'onadi-Hesban, est à plus de 4 kilomètres de la ruine de Hesban, à plus de 100 métres en contre-bas et ses eaux n'ont jamais pu couler vers llésébon. Dans le flanc nord de la vallée, qui entoure la colline du côté septentrional, sont de nombreux sépulcres tous creusés dans le roc et de la forme des plus anciens du pays; ils formaient sans doute la nécropole de la ville.

III. Histoire. — Aucun document historique ne nous fait connaître les origines d'Hésébon. Vers l'époque de l'exode et peut-être assez longtemps avant, il semble qu'elle fut occupée par les Moabites. Le roi amorrhéen Sélion s'en empara sur eux, la fortifia et en fit sa capitale, d'où il est souvent appelé « roi d'Hésébon ». Num., xxi, 34; Deut., 1, 4; 11, 24; 111, 2, 6; xxix, 7; Jos., ix, 10; xii, 2, 5; xiii, 10, 21, 27; 11 Esd., ix, 22. Le chant guerrier, le plus ancien de ce genre, composé, ce semble, par un poète amorrhéen et rapporté par l'auteur du livre des Nombres, xxi, 26-30, fait allusion à ces évènements:

Venez à Hésébon,
Que l'on bátisse et que l'on fortifie la ville de Sébon!
Car un incendie est sorti d'Hésébon,
Une flamme de la cité de Sébon,
Pour dévorer Ar de Moab,
Les maîtres des Bâmôth de l'Arnon,
Malheur à toi, Moab!
Tu as péri, peuple de Chamos.
Il a laissé ses fils s'enfuir;
Ses filles ont été enumenées en captivité,
Pour le roi amorrhéen Sébon.
Leurjoug a été brisé d'Hésébon à Dibon.
Nous les avons taillés en pièces jusqu'à Nophah;
Le feu [s'est élancé (?)] jusqu'à Médaba.

(D'après Gesenius : Nous les avons percés de flèches; Hésébon a péri jusqu'à Dibon.) Cf. Lagrange, La chanson d'Hésébon, dans Revue biblique, 1899, p. 511-552. Moïse, arrivé avec son peuple à la frontière du roi d'Hésébon, lui envoya une députation pour demander de les laisser passer à travers son territoire. Num., xxi, 21-25; Deut., II, 26. Séhon s'y refusa et vint à la rencontre des Ilébreux. Il fut battu et sa capitale, llésébon, fut une des premières villes qui tombérent au pouvoir des vainqueurs. La population en fut exterminée. Num., xxi, 24-25, 34-35. Les Rubénites et les Gadites ayant obtenu de Moïse d'occuper le territoire conquis, la ville d'Ilésébon fut concédée aux Rubénites qui la rétablirent et y installérent leurs familles, en attendant que les hommes en état de porter les armes pussent venir l'occuper, après la conquête de la terre de Chanaan. Num., XXXII, 3, 37; Deut., iv, 46; Jos., xiii, 10, 17, 26; Jud., xi, 26; Judith, v, 20 (grec 15). Après le partage définitif et l'organisation du pays, Hésébon fut assignée pour habitation aux lévites de la famille de Méhari, et désignée comme ville de refuge, l Par., vi, 81. Ce passage où Hésébon est nommée ville de Gad, permettrait de conjecturer que les Rubénites, n'ayant pu peupler la ville ou la défendre, l'avaient cédée à la tribu voisine. L'éloge qu'en fait le livre des Cantiques nous la montre comme relativement populeuse et jouissant d'une certaine splendeur. Après la division du royaume de David et de Salomon, Hésébon demeura aux rois d'Israel. Elle dut plus d'une fois souss'rir du passage des armées assyriennes et il faut probablement la compter parmi les villes, au nord d'Aroër et de l'Arnon, que prit et saccagea Salmanasar II dans sa campagne de 854 avant Jésus-Christ contre le roi de Syrie et ses allies, du nombre desquels était Achab, roi d'Israël. Cf. Western Asiatic Inscriptions, t. 111, p. 8; Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 3º édit., Paris, 1889, p. 42-44. Ilésébon se vit arracher ses habitants israélites sous le règne de Phacée, lorsque Théglathphalasar envahit les contrées à l'est du Jourdain et transporta au loin les tribus de Manassé oriental, Gad et Ruben (721). IV Reg., XVII, 23; Par., v, 26. Les Moabites depuis longtemps avaient la prétention de reprendre les villes en possession de ces deux dernières tribus. Le roi Mésa, au temps d'Ocho-

cris de donleur qui se feront entendre jusqu'à Jasa. Les ennemis formeront le projet de sa ruine et marcheront contre elle ; ils la réduiront au silence, ils la frapperont du glaive; ses jardins et ses vignes seront devastés, et l'on pleurera sur elle. Is., xv, 4; xv, 8-9; Jer., xlviii, 2, 34, 45; xiix, 3. Si les récits bibliques ne nous font pas assister à l'exécution des jugements prophétiques, l'histoire, quoiqu'elle ne nomme pas llésébou en particulier, atteste cependant leur rapide accomplissement. Cinq ans en effet après la prise de Jérnsalem par Nabuchedonosor, les armées chaldéennes, après avoir sonnis la Cœlésyrie, envahirent les pays d'Ammon et de Moab et les réduisirent sous leur domination (582). Joséphe, Ant. jud., X, IX, 7. Hésébon ne put pas échapper au sort



141. — Fontaine de Hesban. D'après une photographie de M. L. Heidet.

zias, fils d'Achab, en occupant Médaba, Baalınéon et Nébo, était arrivé jusqu'aux portes d'Hésébon; ses successeurs purent achever la réalisation de ces convoitises. Hésébon, au temps des invasions des Chaldéens et de leurs guerres en Judée, était occupée par les fils de Moab. Les Juifs cherchent alors un refuge dans les régions orientales, « Fuyant la violence, dit Jérémie, XLVIII, 45, ils accouraient à l'ombre d'Hésébon, » devenue l'objet de la fierté et de la joie des Moabites. Si les autres villes se montrèrent inhumaines à l'égard des fugitifs, llésébon parait s'être distinguée par sa férocité, puisque les prophères menaçant les Moabites et leurs villes à cause de leur orgueil et de leur dureté, s'adressent tout spécialement à elle. Reprenant, en le modifiant légérement, le mášát d'Hésébon, Jérémie semble la désigner comme le principe de la colère vengeresse d'en haut : « Un incendie est sorti de Moab et une flamme du milieu de Séhon; elle dévorera les contrées de Moab et les têtes des filles du tumulte, » des villes au bruyant orgueil. Jer., XLVIII, 45. Aussi est-elle désignée la première aux châtiments. Hésébon cessera de faire la joie de Moab. Elle jettera des

réservé aux villes prises par les soldats de Babylone : elle dut être saccagée et ses habitants furent emmenés en captivité, comme l'avaient été les Juifs qu'ils n'avaient pas voulu recevoir dans leurs murs. Ilésébon et ses alentours étaient foulés par les Arabes nomades, quand Hyrcan, neveu d'Onias, vint s'établir dans le voisinage sur le rocher de Tyr, aujourd'hui 'Arag el-Émir (181-175). Ant. jud., XII, IV, II. Hésébon est une des villes de la Transjordane qu'occupa Alexandre Jannée (106-79), et où il rétablit les Juifs. Ant. jud., XIII, xv, 4. Hérode l'ancien, devenu roi de Judée et maître du pays au delà du Jourdain (37 ans avant Jésus-Christ), choisit liésébon pour y établir, comme il avait fait à Sébaste en Samarie et à Gaba en Galilée, une forteresse qu'il confia à la garde de gens dévoués à sa personne, afin de surveiller en Pérée les Juifs dont il connaissait les dispositions peu sympathiques à son gouvernement et pour réprimer au besoin leurs soulevements. Ant. jud., XV, VIII, 5. Ces gens étaient sans doute, pour un grand nombre, des Syriens hostiles aux Juifs, car llésébon est citée parmi les villes où après les massacres de Césarée, sous Florus

61 après J.-C.), les Juifs exercèrent des représailles en tuant les Syriens qui habitaient la ville. Joséphe, Bell. jud., IV, xvIII, I. Au commencement de la guerre de Judée (68), Hésébon dut subir le sort des autres villes de la Pérée, toutes, depuis Gadara jusqu'à Machéronte, ou se soumirent d'elles-mêmes ou furent prises de force par le général romain Placide envoyé à cet effet par Vespasien. Bell. jud., IV, vii, 6. Le pays fut envahi de nouveau par les Arabes qui, du nom de la ville, furent désignés sous le nom d'Arabes Esbonites. Pline, II. N., v, 11. llésébon fut cependant rétablie sous le nom d'Esbus et devint une des principales villes de l'Arabie Pétrée (Ptolèmée, Geogr., v, 179); elle était autorisée à battre monnaie et l'on a des médailles à son nom, du temps de Caracalla, portant au revers l'effigie d'Astarté ou de Lunus (fig. 140). Cf. Mionnet, Description des médailles antiques grecques et romaines, Paris, 4807-1837, t. v, p. 585-586 nos 38 et 40, et Supplément, t. vin, p. 387. Sous les Byzantins, Hésébon était encore une des villes remarquables, ἐπισήμος πόλις, de la province d'Arabie. Eusèbe, Onomasticon, edit. Larsow et Parthey. Berlin, 1862, p. 194. Le christianisme s'y était développé de bonne heure et elle devint le siège d'un évêché dépendant de Bosra. Voir la liste grecque des évêchés de la province ecclésiastique d'Arabie, dans Reland, Palæstina, p. 217. Au concile de Chalcédoine, en 451, l'archevêque de Bosra Constantin souscrivit, en même temps que pour ses autres suffragants, au nom de Sozios, évêque de la ville d'Ésébon. Labbe, Conciles, t. IV, Paris, 1671, col. 606. Hesban était encore, aux premiers temps de la domination arabe, la principale ville de la Belqa', laquelle correspond à peu près à l'ancien royaume du roi Séhon. Géographie d'Aboulféda, traduct. Reinaud et Guyard, 3 in-4°, Paris, 1848-1883, t. 11, part. 11, p. 5. Les croisés ne paraissent pas l'avoir occupée; les signes gravés sur la pierre, qui ont éte pris par quelques voyageurs pour la croix des chevaliers de Saint-Jean, sont des uasems, ou marques de tribus et de familles des Arabes nomades, gravées par les pasteurs qui, parfois au printemps, viennent camper au milieu des ruines de l'antique capitale du roi amorrhéen, avec leurs troupeaux qu'ils font paître aux alentours. Voir de Luynes, Voyage d'exploration à la mer Morte, à l'êtra et sur la rive gauche du Jourdain, in-10, Paris, s. d., t. 1, p. 147; F. de Sauley, Voyage en Terre Sainte, in-8°, Paris, 1865, t. 1, p. 239-287; Survey of Eastern Palestine in-40, Londres, 1889, t. 1, p. 104-109. L. HEIDET.

1. HÉSER (hébreu : Πάκοτ, Septante: Ἐσέρ), ancienne ville royale chananéenne, fortifiée par Salomon. III Reg., IX, 15. Ailleurs, elle est appelée Asor. Voir Asor 4, t. 1, col. 1105.

A. LEGENDRE.

2. HESER Georges, jésuite allemand, né à Weyer, diocèse de l'assau, le 26 décembre 1609, mort à Munich, le 9 mai 1686. Admis au noviciat le 7 août 1625, il enseigma les belles-lettres, la philosophie, la controverse et l'Écriure Sainte. On a de lui : l'salmi bavidis Regis centum et quinquaginta juxta sensum litteralem explanavit Usui commodoque omnium clericorum et religiosorum qui ad canonicas preces quotidie dicendas obligantur, in-8°, Ingolstadt, 1654. Il publia encore le Vita D. N. Jesu Christi Monotessaron Evangelicum, 4657, et réimprimé de nos jours : c'est un ouvrage ascétique.

C. Sommervogel. **HESLI** ('Eσλi), fils de Naggé, un des ancêtres de Notre-Seigneur, mentionné dans sa généalogie par saint Luc, III, 25.

HESMONA (hébreu : Hasmönäh, « fertilité; » Septante : Σελμωνᾶ; Codex Alexandrinus : ᾿Ασελμωνᾶ), trentième campement des Israélites dans le désert, il est mentionné entre Methea et Moséroth. Num., XXXIII,

29-30. Le site exact est inconnu; nous savons seulement, d'après Deut., x, 6, qui place Moséra ou Moséroth à côté du mont Hor, qu'llesmona devait être dans le voisinage de cette montagne, dans la partie nord-est de la péninsule sinaîtique. Voir Moséroth.

HESRAÏ (hébreu : Ḥeṣraī, dans le keri; Ḥeṣrā, dans le chetib; Septante : 'Ασαραΐ), un des vaillants soldats de David, originaire de Carmel, ville de Juda. 11 Reg., xxiii, 35. Il est appelé Hesro, 1 Par., xi, 37.

HESRO (hébreu : Héṣrō; Septante : 'llσερέ), un des vaillants soldats de David, 1 Par., x1, 37, appelé llesraï dans 11 Reg., xxiii, 35. Voir llesraï.

**HESRON** (hébreu : *Ḥéṣrôn*), nom de deux Israélites et de deux villes du sud de la Palestine.

- 1. HESRON (Septante: 'Ασρών, excepté I Par., v, 3, qui porte 'Ασρώμ), troisième fils de Ruben, père des Hesronites. Gen., xlv1, 9; Exod., v1, 14; Num., xxv1. 6; 1 Par., v, 3. Son nom est écrit Esron dans la Vulgate, en ce dernier passage. Voir Esron 2, t. 11, col. 1970.
- 2. HESRON, fils ainé de Pharès et petit-fils de Juda, père des llesronites et ancêtre de Notre-Seigneur. Gen., xlvi, 12; Ruth, iv, 18, 19; 1 Par., ii, 5; Matth., i, 3; Luc., iii, 33. La Vulgate écrit son nom Esron dans Ruth et dans les deux Évangiles. Les Septante ont partout Ἐσρώμ, excepté dans la Genése qui porte Ἐσρών. Voir Esron 1, t. ii, col. 1970.
- 3. HESRON (Septante : Codex Vaticanus : 'Ασωρών; Codex Alexandrinus : 'Εσρώμ; Vulgate : Esron). ville frontière de la tribu de Juda, à l'extrémité méridionale de la Palestine. Jos., xv, 3. Elle est mentionnée entre Cadésbarné ('Ain Qadis) et Addar. Dans le passage parallèle de Num., xxxiv, 4, on trouve simplement Hășar-'Addar; Septante : ἔπαυλίς 'Αράδ; Vulgate : villa nomine Adar. Faut-il, avec Mühlan, dans Richm Handwörterbuch des Biblischen Altertums, Leipzig, 1884, t. 1, p. 613, supposer que les deux localités, Hășar ou Hésrôn et 'Addar, étaient assez rapprochées l'une de l'autre pour être comptées comme une seule ville? Nous ne savons. Il y a là des obseurités qui permettent bien des conjectures. En tout eas, si llesron est un lieu distinct, il faudrait le chercher au nord-ouest d'Aïn Qadis. On a proposé de l'identifier avec le Djébel Hadiréh, entre Bersabée au nord et Cadésbarné au sud. Cf. Conder, Handbook to the Bible, Londres, 1887, p. 257; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 86. Ce point s'éloigne beaucoup au nord de la ligne courbe que semble décrire la frontière méridio-A. LEGENDRE.
- 4. HESRON (hébreu : Hesrôn; Septante : 'Ασερών), ville de la tribu de Juda. Jos., xv, 25. Elle est, d'après le texte [saeré lui-même, identique à Asor. Voir Asor 4. D'un autre côté, plusieurs auteurs pensent qu'il faut l'unir au nom précèdent, Carioth. Voir CARIOTH 1, 1. H, col. 282.

  A. LEGENDRE.

**HESRONITE** (hébreu : hα-Ḥeṣrōni; Septante: 'Ασρωνί; Vulgate : Hesronitæ), nom de deux familles d'Israël,

- 1. HESRONITE, descendant d'Hesron, tils de Ruben. Num., xxvi, 6. Voir HESRON I. La famille qui sortit de lui est désignée sous ce nom dans le recensement du peuple fait par Moïse dans le désert du Sinaï.
  - 2. HESRONITE, descendant d'Hesron, fils de Juda.

Num., xxvi, 21. Il donna son nom à la famille ou branche de la tribu de Juda issue de lui. Voir HESRON 2.

HESSELS Jean, théologien catholique belge, né près de Thuin en 1522, mort à Louvain 1e 7 novembre 1566. Il professa la théologie dans cette dernière ville et fut envoyé par Philippe II au concile de Trente. II a composé les commentaires suivants : In evangelium secundum Matthæum, in-8°, Louvain, 1568; In priorem B. Pauli epistolam ad Timotheum, in-8°, Louvain, 1568; In primam B. Petri cancnicam, in-8°, Louvain, 1568; In priorem Epistolam S. Joannis, in-8°, Douai, 1599. Voir Valère André, Biblioth. Belgica, p. 576; Ilurter, Nomenclator literarius, 2° édit., t. 1, p. 12.

B. Ileurtebize.

HESSHUSEN Tilemann, en latin lleshusius, appelé souvent simplement Tilemann, théologien luthérien allemand, né à Nieder-Wesel, dans le comté de Clèves, le 3 novembre 1527, mort le 20 septembre 1588. Il professa la théologie dans plusieurs villes d'Allemagne et mena une vie très agitée, étant sans cesse expulsé des endroits où il s'établissait à cause de son esprit révolutionnaire. Il tomba dans l'arianisme et fut le chef d'une secte de Sociniens qui s'appelèrent, de son nom, Hesshusiens. Parmi ses ouvrages, on remarque un écrit de violente polémique contre l'Église romaine : Errorcs quos Romana Ecclesia furenter defendit, in-8°, Francfort, 1577, et des commentaires, Commentorius in Psalmos, in-fo, llelmstadt, 1586; Commentarius in Isaiam, in-fo, Halle, 1617; Commentarius in omnes Epistolas D. Pauli et in eam quæ ad Hebræos, in-fo, Leipzig, 1605; Mulhouse, 1606, etc. Tous ces onvrages ont été mis à l'Index par Clément VIII. - Voir Joh. Georg. Leuckfeld. Historia Heshusiana, Quedlinbourg et Aschersleben 1716 (bibliographie complète des œuvres d'Hesshusen, p. 231); Karl von Helmolts, Tilemann Hesshusen und seine sieben Exilia, Leipzig, 1859; Wilkens, T. Hesshusen, Ein Streittheologe der Lutherskirche, Leipzig, 1860.

1. HÉSYCHIUS, critique biblique, n'est connu que comme tel. Cependant, on l'identifie généralement avec l'évêque égyptien llésychius qui, au témoignage d'Eusèbe, H. E., viii, 13, t. xx, col. 776, fut martyr sous Maximin, en 311. On lui attribue une revision critique du texte des Septante et une recension du Nouveau Testament.

1º Revision eritique des Septante. - Suivant saint Jérôme, Præf. in Paral., t. xxvm, col. 1324-1325, et Apolog. adv. Rufinum, 11, 27, t. xxIII, col. 450, elle était, de son temps, d'un usage universel à Alexandrie et dans l'Égypte entière : Alexandria et Ægyptus in LXX suis Hesychium landat auetorem. C'est tout ce que les anciens nous en apprennent avec deux additions, Isaïe, LVIII, 11, signalées par saint Jérôme, In Is., t. xxiv, col. 570. Les modernes l'ont encore peu étudiée; quelques critiques ont cependant dejà essayé de la caractériser et de déterminer quels documents nous l'ont conservée. Ils pensent que, comme saint Lucien d'Antioche, liésychius a cherché à rendre le texte des Septante le plus semblable possible au texte original. Il n'a pas sans doute recouru directement à l'hébreu; il s'est seulement servi des versions grecques, postérieures aux Septante et très littérales, pour changer les expressions et la construction des phrases et rétablir ainsi la conformité du grec avec l'hébreu. Il paraît vraisemblable, sinon certain, que sa recension dépend à certains égards de la recension hexaplaire et qu'elle s'en écarte beaucoup moins que celle de saint Lucien. On n'est pas fixé avec certitude sur ses propres témoins pas plus que sur son cacactère. Puisqu'elle a été dans l'usage courant de l'Egypte, on croit qu'il faut la chercher dans les citations scripturaires de saint Athanase et de saint Cyrille d'Alexandrie, dans les versions coptes et dans la traduction éthiopienne. L'abbé Ceriani, De codice Marchaliano,

Rome, 1890, p. 53, affirme que la plus ancienne version copte, la memphitique ou bohaïrique, a été retouchée, au moins dans le livre d'Isaïe, d'après la recension hésychienne. Pour la version sahidique des petits prophètes, Mgr Ciasca, Sacrorum Bibliorum fragmenta coptosahidica Musei Borgiani, t. 11, Rome, 1889, p. Lvi, reconnaît qu'elle a été revue sur l'hébreu, sans oser décider si c'est par l'intermédiaire de la recension hésychienne des Septante. Voir t. 11, col. 948. Quant à la traduction éthiopienne qui est postérieure à llésychius, sa dépendance de cette recension est très vraisemblable; il est probable, en effet, qu'elle a été faite sur des manuscrits grees venus d'Egypte. Voir t. 11, col. 2028. Cf. A. Loisy, Histoire critique du texte et des versions de la Bible, dans L'Enseignement biblique, 1893, p. 107-113. La version arménienne, composée par des savants qui étaient allés apprendre le grec à Alexandrie, a du garder quelques leçons de la recension hésychienne. Voir t. 1, col. 1014. M. Euringer, Une leçon probablement hésychienne, dans la Revue biblique, t. vii, 1898, p. 183-192, estime en avoir retrouvé une, Cant., vII, 1, où l'épouse est appelée Odolomatsi en arménien, 'Ocolouitis en grec. Les manuscrits que l'on croit représenter la recension d'Ilésychius reproduisent presque tous un texte plus ou moins mélangé. D'ailleurs, les critiques ne sont pas encore arrivés à des conclusions certaines sur les témoins de cette recension. Ils s'accordent à dire qu'il faut la chercher dans les manuscrits qui sont en rapport avec les versions coptes et les citations de saint Athanase et de saint Cyrille d'Alexandrie. Or quelquesuns avec Grabe, dans son édition des Septante, reproduite par Breitinger, Zurich, 1730, t. 1. Prolegomena, c. I, n. 10 (sans pagination), la reconnaissent dans le Vaticanus B. Paul de Lagarde, Septuaginta Studien, Gættingue, 1892, p. 4 et 72, l'admet au moins pour le livre des Juges. A. Loisy, Histoire critique des versions et du texte de la Bible, 1893, p. 49-50 et 80. Au contraire, l'abbé Ceriani, Le recensioni dei LXX e la versione detta Itala, Nota... letta al R. Istituto Lombardo, le 18 février 1886, pense, pour des raisons paléographiques, que ce manuscrit, écrit à Rome ou dans le sud de l'Italie, contient le texte des Septante non revisé, tel qu'il était repandu avant Origene. Cf. Bulletin critique, t. vii, 1886, p. 199. Mais, dit-on, le Vaticanus est peut-être « un apport de l'Égypte ». Bulletin critique, t. IX. 1888. p. 167. Son texte, comparé aux citations bibliques de Philon, paraît être une recension qui a ajouté les pronoms et reproduit aussi fidèlement que possible l'ordre des mots et les tournures du texte original. Cette recension serait donc celle d'Ilésychius. Lagrange, dans la Revue biblique, t. II, 1893, p. 456. Cet argument confirmerait le sentiment des critiques qui voient dans B la recension d'Hésychius. Mais on objecte que les citations bibliques de Philon ne fournissent pas un point d'appui solide. A. Rahlfs, Alter und Heimat der Vaticanischen Bibelhandschrift, dans les Nachrichten der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, philologish-historische Klasse, 1899, p. 78, nie, pour des raisons chronologiques, que le Vaticanus reproduise la recension d'Hésychius. Son sentiment est d'ailleurs combattu par O. von Gebhardt, dans la Theologische Literaturzeitung, 1899, col. 556. Ce critique rejette la date que M. Rahlfs attribue au Codex Vaticanus, laquelle serait postérieure à 367. Quoi qu'il en soit de ce point, l'abbé Ceriani, De codice Marchaliano, Rome, 1890, a démontré que l'oncial grec Q, conservé au Vatican sous le numéro 2125 et contenant les Prophètes, avait été transcrit en Égypte et qu'il reproduit un texte hésychien. Les fragments palimpsestes des Prophètes, édités par J. Cozza-Luzi, Sac. Bibl. vetustissima fragmenta, t. I, Rome, 1867, et provenaut de Grotta-Ferrata, F, renferment des leçons hésychiennes. Le recenseur C<sup>2</sup> du *Sinaiticus* a emprunté des leçons de même origine. Ceriani, De codice Marchaliano, p. 51.

Dans la Note lue à l'Institut lombard en 4886 et précèdemment citée, Ceriani avait désigné comme le meilleur représentant du texte égyptien le manuscrit cursif Ferrariensis, 106 de Holmes, avec sa famille. Ceux qui s'en rapprochent le plus sont les cursifs 26, 198 et 306. Les autres, 33, 41, 42, 49, 68, 87, 90, 91, 118, 147, 228, 233, 238, sont des textes plus ou moins mélangés. A Loisy, Hist. critiq. du texte et des versions, p. 100-107. Répétons que les caractères de la recension hésychienne sont peu marqués et difficiles à fixer. L. Méchineau, La critique biblique au IIIe sircle, Les recensions d'Origène, de saint Lucien, d'Hésychius et nos textes grecs actuels, dans les Études religieuses, mars 1892, p. 445-453.

2º Recension du Nouveau Testament. - Son existence n'est connue que par le témoignage de saint Jérôme. Dans son Epist. ad Damasum, t. xxix, col. 527, qui sert de préface à sa revision latine des Évangiles, le saint docteur expose la méthode qu'il a suivie. Il est remonté aux sources originales et il a consulté d'anciens manuscrits grees, mais non ceux que quelques-uns, par manvais esprit de chicane, attribuaient à Lucien et à Hésychius et qui contenaient des additions fautives, quos à Luciano et Hesychio nuncupatos paucorum hominum asserit perversa contentio. On n'en trouve pas d'autre mention sinon dans le décret, attribué à saint Gélase, t. Lix, col. 162, où elle est condamnée en ces termes: Evangelia quæ falsavit Hesychius, apocrypha, Voir t. 1, col. 768. Les critiques ont diversement interprété ces renseignements vagues et obscurs. Hug, Einleitung in die Schriften des N. T., 2° édit., Stuttgart et Tubingue, 1821, t. 1, p. 182-209, a pretendu qu'au cours du πιο siècle, la κοινή ἔκδοσις du Nouveau Testament avait été revisée par Origène, Lucien et Hésychius. Il attribuait à ce dernier la recension que Griesbach avait appelée alexandrine et il en avait déterminé les représentants qui étaient, selon lui, les manuscrits BCL pour les Évangiles, ABC, 17, 46 pour les Épitres de saint Paul. ABC, 36, 40, 73, 105 pour les Actes et les Épitres catholiques, et AC, 12, 36, 38 pour l'Apocalypse. Eichhorn, Einleitung in das N. T., Leipzig, 1827, t. 1, p. 278, adopta au sujet d'Hésychius les conclusions de Ilug. Mais les critiques postérieurs ordonnérent autrement les familles de manuscrits du Nouveau Testament. Quant aux recensions attribuées à saint Lucien et à Hésychius, ou bien ils en nièrent l'existence, en donnant une autre interprétation aux paroles de saint Jérôme, J. Danko, De sacra Scriptura, Vienne, 1867, p. 106-107; P. Martin, Introduction à la critique textuelle du N. T., partie théorique, Paris, 1882-1883, p. 382-384, ou bien, s'ils en ont admis l'existence, ils ont avoué en ignorer la nature et la méthode. Tischendorf, dans Gregory, Prolegomena, Leipzig, 1884, p. 193-194. Pour Westcott et Hort, The New Testament in the original Greek, introd., Cambridge et Londres, 1882, p. 182-183, la recension d'Hésychius devait être un texte mélangé qui a en un peu de succès et d'influence et dont il reste peu de traces dans les documents actuels. Cependant W. Bousset, *Textkri*tische Studien zum Neuen Testament, Leipzig, 1894, p. 74-410, dans les Texte und Untersuchungen de Gebliardt et Harnack, t. xi, 10 fasc., a pensé reconnaître la recension d'Hésychius, pour les Évangiles au moins, dans un groupe de manuscrits B, x, X, L, T et 33, qui proviennent d'Égypte et qui doivent représenter la recension propre à leur pays d'origine. Leur texte a, d'ailleurs, des rapports avec les citations scripturaires de saint Cyrille d'Alexandrie et avec la version copte dite sahidique, Voir t. II, col. 949. Le principal témoin est pour saint Matthieu l'oncial Z et pour saint Luc E. Sa principale particularité consiste en ce qu'elle a presque partout le texte le plus court. D'où on peut conclure qu'Hésychius cherchait à raccourcir le texte, ou au moins préférait le texte le plus court. Comme sa recension représente une tradition locale, il faudra être très circonspect pour admettre les leçons qui lui sont propres ou à peu près. On pourra avoir plus de confiance en celles qui se rencontrent aussi dans les manuscrits latins e, k, et dans le Codex Bezæ.

E. Mangenot.

- 2. HÉSYCHIUS, moine et prêtre de Jérusalem, mort en 433. Il composa un grand nombre d'ouvrages et dans le tome xcm de la Patrologie grecque, Migne a réuni ce qui nous reste de cet auteur à peu près inconnu. On y remarque une explication du Lévitique, des fragments sur les psaumes, Ézéchiel, Daniel, les Actes des Apôtres, l'Epitre de saint Jacques, la 1re de saint Pierre, l'Epitre de saint Jude, un Στικήρον ou abrégé des douze petits prophètes et d'Isaïe avec la division du texte en chapitres et enfin sous le titre Συναγὸγη ἀποριῶν καὶ ἐπιλύσεων un recueil de difficultés, avec leurs solutions, sur l'interprétation des Évangiles. - Voir Fabricius, Biblioth. græca, édit. Harles, t. IV, p. 882; t. VII, p. 419, 452, 548; Acta Sanctorum, martii t. 111, p. 713; Ceillier, Hist. des auteurs ecclésiastiques, 2º édit., t. XI, p. 654; O. Bardenhewer, Les Pères de l'Église, t. I, traduction française, 1899, p. 254. B. HEURTEBIZE.
- . 1. HETH (hébreu : Hêt; Septante: Χετταῖος; Vulgate: Hethæus), fils de Chanaan. Gen., x, 15. Ses descendants sont nommés « fils de llcth », Gen., xxiii, 3, etc., « Hetthim, » Jud., 1, 26, et le plus souvent « Héthéens ». Gen., x, 15, etc. Voir lléthéens.
- 2. HETH (הַיֹּה, hêt), huiticme lettre de l'alphabet hébreu. Elle a dans l'alphabet phénicien la forme sui-

vante: Μ A μ. Cette forme est transformée en π dans l'alphabet carré et en II dans l'alphabet grec où elle est devenue l'ê long. L'origine hiéroglyphique de ce caractère est controversée. Gesenius, Thesaurus, p. 436, a supposé que hêt signifie: « cloison, rempart. » — La consonne heth n'a pas de correspondant exact dans notre langue. C'est une gutturale très forte qui se rapproche de celle du ch allemand, par exemple, dans Sprache. Les Septante l'ont souvent rendue par le X asprache esprit. L'explication de cette différence de transcription paraît être dans le fait que le heth a deux prononciations différentes, l'une très forte, l'autre faible. Les Arabes et les Éthiopiens distingnérent dans l'écriture ces deux prononciations, τ, th, = hh, et τ, th, mais les Hébreux n'eurent pour les deux sons qu'un seul et

même caractère. La transcription du heth par un 7, Χάμ = τη, Gen., vi, 10; quelquefois par un σ, Σεδράχ = קרָהָ, Zach.,  $\mathbf{x}$ ,  $\mathbf{l}$ ; Σουρί =  $\mathbf{r}$ τη, Num.,  $\mathbf{x}$ Η,  $\mathbf{6}$ . doit répondre à la prononciation forte, et la transcription par κ, Φασέκ = πτε, « Pâque, » I Par., xxxi, l; Ταθέχ = που, Tabée, Gen., xxII, 21, ou bien par un simple esprit : 'Αγγαῖος = 'ɔπ, Aggée, Agg., ɪ, l, â la prononciation faible. Cependant les Grees et les Latins n'ont pas été toujours d'accord avec eux-mêmes dans leurs transcriptions. Le fleuve Chaboras est appelé Χαθώρας et 'Αθοβρας (voir Hanor, col. 384); τηπ est transcrit 'Aλφαΐος dans Matth., x, 3, et Κλωπάς dans Joa., xix, 25. La Vulgate a souvent rendu le heth fort par un h : Hebron = Χεβρών, Helba = Χεβδά; Helbon = Χελδών, etc., mais elle s'est servie également de l'h pour rendre le heth faible: Hetam = Λίλάμ; Hetei = 'Έλκαί, etc. Quelquefois elle a rendu le heth par ch. Cham = בה; Chali = הלי, etc. Dans beaucoup de cas, elle n'a tenu aucun compte du heth dans ses transcriptions : Aggæus (Aggée le prophète) = 125; Emath

= במת, etc. Enfin, plus d'une fois elle a écrit le même

mot hébreu, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, par exemple Amathæus et Hamathæus = [TIT]; Ammon et Hamon = [TIT]; Chusai et Husi = [TIT]; ctc. Il est done impossible de reconstituer les noms propres hébreux d'après l'orthographe de la Bible latine saus recourir au texte original, d'autant plus que la Vulgate a employé aussi quelquefois la lettre h pour transcrire le hé et même l'aleph, comme on le verra un peu plus bas, et plus souvent encore pour transcrire le aîn hébreu, dont il est nécessaire de dire ici quelques mots pour complèter ce qui concerne la transcription du heth et des autres gutturales dans les Septante et dans la Vulgate.

Le ain, r, est une autre gutturale forte, également inconnue à nos langues. Une prononciation double a existé pour le ain comme pour le heth, à en juger par les transcriptions des Septante et par la langue arabe. Celle-ci distingue le ain faible, e, et le ghain, e, ou ain fort. Le ghain des Arabes est un son rauque provenant du fond de la gorge et approchant de celui de la lettre r. Les Hébreux prononçaient aussi le aîn fort du fond de la gorge en l'aecompagnant d'un certain nasillement. En somme, la ain a beaucoup d'affinité avec le heth. Les Septante ont rendu le ain faible, qui était le plus commun. comme le heth faible, tantôt pour un esprit doux : 'Aμαλέκ = τστς; tantôt par un esprit fort : Ἑδραῖος = יברי; tantot, à la fin des mots, par une sorte de voyelle furtive: 'Ωσηέ= χυτη; Ι'ελδουέ= χιτικό. Le ain dur est rendu en grec par γ: Γάζα = πτυ; Γόμορρα = πτου;  $\Gamma$ εδάλ = אַיַב,  $\Sigma$ όγορα = בְּיַב - La Vulgate, qui a génèralement conservé les noms propres tels qu'ils étaient transcrits dans les Septante, parce que leur prononciation était déjà en usage dans l'Église latine, a aussi Gaza, Gomorrha, Gebal, Segor. Quant au ain faible, la Vulgate l'a rendu quelquefois, comme le heth, par un h, d'autres fois elle n'en a tenu aucun compte dans ses transcriptions. Ainsi elle écrit Hebræus = יקבר; Heman=קיבו et Ebal=קיבו, (quoique les Septante écrivent Γαιβάλ et Josèphe, Γιβάλος); Enan=קביד, etc. Enfin elle n'est pas toujours conséquente dans son orthographe et דְּיִהְיִּ devient Hadaia, il (IV) Reg., xxII, 1; Adaïas, 1 Par., 1x, 12, etc.

Nous devons enfin remarquer que la lettre h ne sert pas seulement à représenter dans la Vulgate le heth et le aïn; elle représente aussi quelquefois le hé: Haccus = үзрд, l Par., vii, 90, Hod = ¬¬¬, l Par., vii, 37, et même, quoique très rarement, l'aleph: Huzal = ¬¬¬¬, vii, Num., x, l8.— C'est faute d'avoir ignoré ces particularités orthographiques des Septante et de la Vulgate que certains commentateurs ont fait deux personnages d'une même personne, par exemple de ¬¬¬¬, écrit llusi, III Reg., iv, 16, et Chusaï, II Reg., xv, 32; ou bien une seule personne de deux personnages d'ifférents, comme ¬¬¬¬, le prophète, et ¬¬¬¬¬, père d'Isaïe, dont les noms sont transcrits également par Amos dans la Vulgate. Voir Amos, t. i, col. 512. F. Vigouroux.

HÉTHALON (hébreu: Hétlön), ville inconnue nommée dans Ézéchiel, xlvII, 15, et xlvIII, 1, comme située sur la frontière septentrionale de la nouvelle Terre Promise, en partant de la mer Méditerranée et en se dirigeant vers Sédada et Émath. Les Septante ont traduit Héthalon, dans le premier passage du prophète, par περισχιζούσης, et dans le second, par περισχίζοντος, « coupant. » On ne peut faire que des hypothèses sur la situation de cette ville. Certains géographes pensent que « la

route d'Héthalon » est celle qui conduit du rivage de la Méditerranée, en passant par l'extrémité septentrionale du Liban, à la grande plaine d'Émath. J. L. Porter, Five years in Damascus, 2 in-12, Londres, 1855, t. n. p. 356. D'après Furrer, dans la Zeitschrift des Deutschen Palüstina Vereins, t. VIII, p. 27, Héthalon est la moderne Heitela, située à deux heures environ de la Méditerranée, entre le Nahr el-Kebir et le Nahr 'Akkûr. D'après le P. J. van Kasteren, c'est la moderne Adloun, à une lieue et demie au nord du Qásimiyéh, sur la route de Tyr à Sidon. Voir Chanaan 2, t. II, col. 535.

HÉTHÉENS (hébreu: Hitti; plur.: Hittim; fem.: Hittit; plur. : Hittôt; Septante : Χετταῖοι; Vulgate : Hethæi), descendants de Heth, Gen., xv, 20, une des nombreuses populations qui occupérent le nord de la Syrie. Sur les monuments égyptiens, ils portent le nom de Khili, ; e'est ainsi que dans le récit de la bataille de Qodšou [voir Cédés, t. 11, col. 367], Ramsès II nous parle du « vil prince des Khîti », des « vils » ou plus exactement des « vaincus », des « tombés des Khîti »; tes textes eunéiformes elassiques les nomment : | ( = - (, Ha-at-ti; dans les Inscriptions de Tell el-Amarna ils sont appelés : 🗮 🗕 🕻, Hat-ti, ou 🍴 🗘 Ḥa-ti; leur pays est désigne dans les textes assyriens par mát Ḥāṭṭi : 🛠 🦷 🕻 , 🔚 🛌 ζ, mat Ḥa-at-ti. Gesenius, Thesaurus, p. 541, fait dériver Héthéen du mot hébreu hat, « crainte. » Il est plus communément admis aujourd'hui que ce nom n'est pas d'origine sémitique. D'après Jensen, Hittiter und Armenien, in-8°, Strasbourg, 1898, les Hethéens appartiennent, au point de vue ethnographique, à la race arménienne et Ḥiṭṭi veut dire « Armenien ». On ne sait pas actuellement si les Κήτειοι d'Homère, Odyss., xi, 521, sont les mêmes que les lléthéens de la Bible et des textes égypto-assyriens. Quoi qu'il en soit, le nom héthéen, hittite, paraît s'être eonservé dans les villages actuels : Ḥatta (حتّا et Kefr Hatta en Palestine, et Tell Hatta, non loin de Kades sur l'Oronte.

I. Géographie. — Il n'est pas possible de tracer d'une manière uniforme la géographie des Héthéens. Ce peuple mena en effet, pendant une grande partie de son existence, une vie nomade et vagabonde; dans cette période de son histoire, ses limites géographiques se déplaçaient continuellement. Nous ne pouvons donc qu'esquisser la géographie des Héthéens à l'époque de leur vie stationnaire, alors qu'ils occupaient la contrée où les rencontrèrent les expéditions égyptiennes et assyriennes. Les Héthéens vécurent, personne ne peut dire pendant combien de siècles, derrière les Araméens, au délà du Naharaina, dans les replis de l'Amanus et les profondes vallées du Taurus; vers le xvie siècle avant J.-C., Thotmès III nous les montre établis entre l'Afrin et l'Euphrate. Le mât Ḥatti était donc situé au nord de la Syrie; il était limité au sud par le Naharaîna, le pays d'Amourou [la Samarie] et le Zahi; à l'est, par le Mitani et le Schoubarti; au nord, par le Ḥanigalbat, le Kummuh et le Tabal; à l'ouest enfin, par le Kui et les monts Amanus et Taurus. Leurs principales villes furent tour à tour Charcamis, t. и, col. 584; Cédès, t. и, col. 367, une de leurs capitales, et Alep, t. 1, col. 343. Une foule d'autres peuplades gravitaient dans ce milieu : tels étaient les peuples de Gangum, Patin, Milid, Tabal, Kummuh, Kasku et de la Cilicie. Situé êntre les deux principaux États du monde antique, le pays des Héthéens ne tarda pas à devenir un des marches les plus importants et les plus riches de l'Orient. Les caravanes, au lieu de traverser directement le désert, remontaient la vallée du Nazana et de l'Oronte, pour aller rejoindre le cours de l'Euphrate et, de là, redescendre à Babylone. Les lléthéens avaient, par prévision, construit des forteresses sur chacun des gués qui ménent de la rive syrienne à la rive mésopotamienne, Tourméda ou Thapsaque, Charcamis, au gué central. Movers, Die Phônizier, t. II, part. II, p. 164. Cette dernière ville était le passage préféré, l'entrepôt des caravanes et l'une des villes principales des Héthéens, qui subirent tant d'oscillations et de bouleversements. La situation géographique explique fort bien la vie agitée de ce peuple si énergique.

Il. Caractères physiques et coutumes. — 1º Type. — Les lléthéens présentent sur les monuments des traits tout à fait particuliers, qui les distinguent des populations sémitico-chananéennes: « Leur type les distingue nettement des nations auxquelles ils confinaient vers le sud. Les dessinateurs les représentent brefs et épais de taille mais vigoureux, bien membrus, larges d'épaules et d'encolure pendant la jeunesse, souvent obéses avec l'âge. Leur tête est longue, lourde, front déprimé, menton moyen, nez proéminent, sourcils et ponmettes saillants, yeux petits, obliques, enfoncés sous l'arcade; bouche charnue encadrée à l'ordinaire entre deux sillons profonds, car nation d'un blanc jaunâtre ou rougeâtre, plus claire que



142. - Types héthéens du temps de Ramsès II.

celle des Phéniciens ou des gens d'Amaourou. » Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, t. 11, 1897, p. 353 (Voir fig. 142). Cf. aussi Sayce-Menant, Les Hetheens, Histoire d'un empire oublie, in-12, Paris, 1891, p. 6, et Sayce, The Races of the Old Testament, in-12, Londres, 1891, p. 132-140; Fr. Lenormant, Les Origines de l'histoire, t. 111, p. 279-286; Max Muller, Asien und Europa, p. 331; de Lantsheere, De la race et de la langue des Hittites dans le Compte rendu du congrès scientifique international des catholiques, 1891, VIº section, p. 171, où sont énumérés, d'après les photographies prises en Égypte par M. Flinders l'etrie, Racial photographies from the egyptian monuments, les types des deux groupes bien distincts : le groupe sémitico-chananéen et le groupe héthéen. — D'après certains savants, des populations de type semblable subsisteraient aujourd'hui encore en Carlésyrie : Conder, Heth and Moab, p. 16, 22; et en Anatolie: Wilson, Recent biblical research in Palestine, Syria and Asia Minor, dans le Palestine Exploration Fund, Quarterly Statement, 4884, p. 49. - 2º Coutumes et manière de vivre, « Leur vétement journalier consistait tantôt en une chemise à manches courtes, tantôt en une sorte de pagne, plus ou moins ample selon le rang de l'individu qui le portait, et retenu aux reins par une ceinture; ils y joignaient un manteau étroit, rouge ou bleu, garni de franges comme celui des Chaldéens, qui leur passait sur l'épaule gauche et sous l'aisselle droite, de manière à leur dégarnir une scule épaule. Voir t. 11, fig. 203, col. 585. Ils se chaussaient de mocassins à semelle forte, recourbés sensiblement de la pointe, et ils s'enfermaient les mains dans des gants qui leur montaient à mi-bras. Ils se rasaient la moustache et la barbe, mais ils épargnaient leur chevelure. Voir t. 11, fig. 218, col. 619; ils la divisaient sculement en deux ou trois mèches qui leur retombaient sur le dos et sur la poitrine. Le roi coiffait comme insigne un haut bonnet pointu, qui rappelle d'assez loin la couronne blanche des Pharaons. Leur costume était, dans son ensemble, mieux étoffé et plus pesant que celui des Syriens ou des Egyptiens. » Maspero, Histoire ancienne, t. 11, p. 353-354; cf. Osburn, Egypt, her testimony to the truth, in-8°, Londres, 1816, p. 130-132; Fr. Lenormant, Les Origines de l'histoire, t. 111, p. 297-299, 303-305; Perrot, Histoire de l'art dans l'antiquité, t. IV, p. 562-564; Max Müller, Asien und Europa, p. 324-330. — « Ce qu'étaient les villes et la vie privée du menu peuple et des grands, nous ne l'imaginons guère. Une partie au moins des paysans devaient s'abriter dans des villages à demi souterrains, semblables à ceux qu'on nous signale encore de ces côtés (Perrot, Hist, de l'Art, t. IV, p. 587); les citadins et les nobles avaient adopté la plupart des coutumes et des modes chaldéennes ou égyptiennes en usage chez les Sémites de Syrie. » Maspero, Hist. anc., t. H, p. 354.

III. ORGANISATION POLITIQUE, SOCIALE ET MILITAIRE. — On ne possède que très peu de renseignements sur ce

sujet; les textes seuls eussent pu nous instruire, et les textes sont extrêmement rares. Nous emprunterons au même historien tout ce qu'il est permis d'affirmer actuellement sur cette matière : « Nous devinons qu'elle (l'organisation politique) était féodale, et que chacun des clans avait son prince héréditaire, comme il avait ses dieux: l'ensemble obéissait à un roi commun, et il agissait avec plus ou moins d'efficacité, selon le tempérament et l'âge de ce souverain. Les contingents particuliers, tant qu'ils furent convoqués ou menés avec mollesse par un chef incapable de les fondre en une masse unique, ne pouvaient pas produire une impression sérieuse sur les vieux régiments égyptiens bien dirigés par des généraux vigoureux : ils contenaient néanmoins les éléments d'une armée excellente, supérieure pour la quantité et la qualité des soldats à toutes celles que la Syrie avait mises en ligne jusqu'alors. L'infanterie ne comptait qu'un nombre restreint d'archers ou de frondeurs. Elle ne portait à l'ordinaire ni bouclier, ni cuirasse, mais seulement un bonnet rembourré, orné d'une floche et servant de casque. Le gros en était armé de la demi-pique et de l'épée en couperet, ou plus souvent du glaive court à poignée grêle, à lame plate et de tranchant double, très large vers la base et très pointue; elle combattait en phalanges épaisses, dont le choc devait être rude à affronter, car elle se recrutait pour une part au moins parmi les montagnards du Taurus, robustes et àpres à la peine. Max Müller, Asien und Europa, p. 324-329. La charrerie comprenait la noblesse et l'élite des guerriers, elle possédait un matériel et une tactique assez différente de ceux des Égyptiens. Ses chariots pesaient plus, et la caisse, au lieu de s'évider, avait sur les côtés des panneaux pleins, dont le rebord supérieur tantôt se coupait presque en carré, tantôt se raccordait au plancher par une courbe disgracieuse. Elle était frappée sur le devant de deux disques en métal, consolidés de lames en cuivre ou en bronze parfois dorées ou argentées; on n'y voyait point les étuis et les carquois qui ne manquent jamais aux chars égyptiens, car les soldats qui la montaient recouraient rarement à l'arc et aux flèches. Ils

étaient trois, le cocher, l'écuyer, chargé de protéger

ses compagnons au moyen d'un petit bouclier carré ou

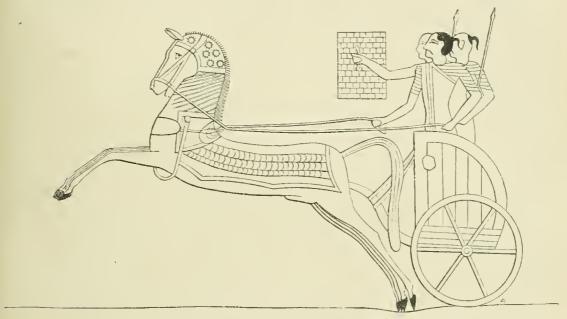
rond, à double échancrure latérale, le gendarme enfin, qui

maniait l'épée et la lance. » Maspero, Hist. anc., t. II,

p. 356-357. Voir, fig. 143, un char héthéen d'après le bas-

relief de la bataille de Qodšou Cédes), reproduit dans Cham-

pollion, Monuments de l'Egypte et de la Nubie, pl. XXVI; cf. anssi Rosellini, Monumenti storici, pl. CIII. - Deux textes importants nous montrent l'existence de l'état féodal chez les Héthéens. Le premier est tiré du récit de la bataille de Qodšou ou Cédés, représentée t. 11, fig. 114, col. 367. « (Le prince des Khiti) recule de terreur. Il lance alors des chefs nombreux suivis de leurs chars et de leurs gens exercés à tontes les armes, le chef d'Orad, celui de Lycie, le chef d'Ilion, celui des Lyciens, celui des Dardaniens, le chef de Charcamis, celui des Girgaschi, celui de Khaloupon; ces allies des Khiti, réunis ensemble, formaient trois mille chars. » Papyrus Sallier III, pl. vIII, lig. 6 et sniv.; E. de Rougé, Le Poème de Pentaour, dans la Revue égyptologique, t. vii, p. 27-28. L'autre texte nous est fourni par la lettre où Donsrattà, roi de Mîtani, à l'époque de la XVIIIe dynastie, raconte la révolte de son frère Artassoumara au pharaon Amenhotep III; ne pronve rien; c'est là un phénomène qui se produit invariablement dans le mélange des peuples. Puisque les lléthéens s'établirent au nord de la Syrie, ils durent naturellement emprunter des mots à la langue des populations an milien desquelles ils vivaient. - La seconde opinion, admise par la grande majorité des savants, soutient que les Héthéens étaient à l'origine des populations non sémitiques, qu'ils descendirent des contrées septentrionales, et envahirent la Syrie où ils furent absorbés par les Sémites; Sayce, The hamathite inscriptions, dans les Transactions of the Society of Archæology, t. v, 1877, p. 27-29, et The monuments of the Hittites, ibid., t. vn, 1882, p. 251-252, 288-293; Fr. Lenormant, Les Origines de l'histoire, t. n, p. 267; Ed. Meyer, Geschichte des Alterthums, Stuttgart, 1884-1893, t. I. p. 213, et Geschichte des alten Aegyptens, Berlin, 1887, p. 226; Max Müller, Asien und Europa,



143. - Char héthéen. Ibsamboul. D'après Champollion, Monuments de t'Égypte, t. 1, pl. xxvi.

il mentionne les secours qu'nn des chefs voisins, Prikhi, et le Khiti entier accorda à ce personnage. Voir la lettre de Donšratta a Amenhotep III, dans Winckler-Abel, Der Thontafelfund von El-Amarna, nº 9, p. 22-23; cf. Delattre, Lettres de Tell el-Amarna, dans les Proccedings of the Society of biblical Archæology, 1892-1893,

t. xv, p. 118-122.

IV. ETHNOGRAPHIE. — A quelle race apparlenaient les lléthéens? Malgré toutes les recherches entreprises à ce sujet, on n'est pas actuellement en état de résondre le problème d'une façon définitive. Il fant nous borner à enregistrer les ditférentes opinions, en insistant sur le degré de probabilité plus on moins grand qu'elles présentent. Certains anteurs ont prétendu que les l'éthéens étaient des Sémites. C'est la thèse de M. llalèvy, La Langue des Hittites d'après les textes assyriens, dans les Recherches bibliques, p. 270-288, et Deux inscriptions héthéennes de Zindjirli, dans la Revue sémitique, t. 1, p. 242-258. La principale raison de cette opinion est tirée de la linguistique; on s'appnie sur les documents de l'époque assyrienne, lesquels attestent que les Iléthéens possédaient un certain nombre de mots sémitiques. Cette opinion est presque universellement abandonnée à l'heure actuelle; la présence d'un certain nombre de mots sémitiques dans la langue héthéenne p. 317; Winckler, Geschiehte Israels, Berlin, 1895, t. I, р. 134-136; Maspero, Hist. anc., t. н, р. 353, note 4; Lantsheere, De la race et de la langue des Hittites, dans le Compte rendu du congrès scientifique international des catholiques, 1891, VIº section, p. 173 et suiv. Cette opinion s'appuie surtont sur trois arguments : 1º les représentations conservées sur les monuments égyptiens; comme nons l'avons déjà dit, on y distingue deux groupes de types, absolument distincts au point de vue anthropologique : le sémitico-chananéen, et l'héthéen; 2º la diversité des langues; à côté des documents en langue sémitique, les tablettes de Tell el-Amarna contiennent d'autres documents écrits en une langue qui n'a aucune affinité avec les idiomes sémitiques; or un de ces fragments est précisément un message du roi Tarhundaraus, dont le nom est purcment hetheen; 30 un detail qui, bien qu'insignifiant en apparence, serait un des indices les plus caractéristiques de l'origine septentrionale des lléthéens : c'est la forme de leurs chaussnres; nous avons déjà vu que les chaussnres des Héthéens se terminaient par une pointe très reconrbée. Voir t. 11, fig. 202, col. 584. Ce détail a été signalé ponr la première fois par Sayee. Cf. Wright, The empire of the Hittites, 1re edit., Londres, 1884, p. XII-XIII. D'autre part ce détail se retrouve sur la plupart des monuments que nous ont laissés les peuples d'Asie Mineure. Cf. Perrot, Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire, p. 52-53, et Histoire de l'art dans l'antiquité, t. IV. p. 562-564. Il fant donc conclure que les Héthéens étaient de même race que les peuples de l'Asie Mineure. Cf. Fr. Lenormant, Les origines de l'histoire, t. III, p. 299 et suiv.; Max Müller, Asien und Europa, p. 327-328. Peut-on aller plus loin et préciser davantage? On a essayé de le faire. Lantsheere, De la race, p. 179, pense que c'est dans la Mélitène [Hanigalbat] et les cantons avoisinants qu'il faut chercher le berceau de la race héthéens sont de la même race que les Arméniens. Tout son livre est consacré à développer et démontrer cette thèse.

V. ÉCRITURE. — 1º Forme. — L'écriture héthéenne est hiéroglyphique : « Ces hiéroglyphes représentent parfois la ligure humaine, parfeis certains membres du corps, comme le pied, la main, parfois des animaux, des fleurs, des ustensiles divers : ils renferment aussi des signes sans rapports avec des objets naturels. L'homme n'est jamais reproduit en entier comme dans le système égyptien. Les animaux qui dominent sont la colombe, les tètes de chèvres, de taureaux, d'antilopes, de béliers; on rencontre aussi le lièvre. Parmi les objets, on remarque surteut une serte de triangle allongé, simple ou double, rappelant un obélisque ou une tiare, des demicercles, des eroix, des lignes répétées ou séparées par un point, etc. Tous ces signes, à part quelques exceptions, sont sculptés en relief. Ils sont rangés en lignes horizontales qui se lisent alternativement de droite à gauche et de gauche à droite (boustrophédon), et parfois superpesés verticalement dans ces lignes herizontales. En certains cas, ils couvrent une statue entière, sans respect pour le modelé; dans d'autres, au contraire, la statue se détache sur un fond d'hiéroglyphes. Il paraît certain, des à présent, que ce système graphique a subi dans le cours des siècles certaines modifications, et l'on peut distinguer une forme archaïque, plus pictographique, et une forme moderne, plus conventionnelle, dans les inscriptions que nous possédons, » De Lantsheere, De la race, p. 164-165. Cf. aussi l'article Alphabet de Fr. Lenormant dans le Dictionnaire des antiquités grecques et romaines de Daremberg et Saglio, t. 1, p. 488-218; Maspere, Histoire des peuples de l'Orient, 5º édit., Paris, 4893, p. 714.

2º Lieu d'origine des hiéroglyphes héthéens. - On ne connaît rien de certain sur le lieu où furent inventés ces hiéroglyphes; en sait seulement que les lléthéens possédaient leur système d'écriture avant leur migration en Syrie; par conséquent il fut inventé hors de la Syrie et avant le xvº siècle : « Les inscriptions de llamath présentent certainement des têtes de bœuf, de bélier, et parmi les animaux que l'on chasse, de gazelle; il en est de même pour les inscriptions de Djérabis, pour autant qu'on puisse en juger : nous y rencontrons aussi une tête de lièvre, et un lièvre entier figure sur le lien de Marasch. Quelques têtes n'ent pu être expliquées même par des zoologistes. Ce qui est certain, c'est que les bêtes carnassières et sauvages sont absentes : le lion surtout, qui a exercé sur la plastique et sur l'écriture hiéroglyphique des Assyriens et des Égyptiens une attraction bien constatée, n'a pas laissé de trace dans les inscriptions héthéennes. Le bas-relief tout à fait assyrianisé de Sakschegözű représente aussi une chasse au lion; mais comme le style seul et non l'objet de ce monument est conprunté à un pays étranger, on ne peut en conclure que le système des hiéroglyphes que nous étudions est antérieur à l'influence assyrienne. Il est démentré que la Syrie possédait dans l'antiquité des lions, sans parler des léopards, aujourd'hui disparus, des guépards, des chacals, des renards, des loups (dans le Liban), des hyènes et des chats sauvages. Dès lors, une seule conclusion est possible : le système hiéroglyphique en question a été inventé on fixé dans un pays où de pareils animaux n'existaient pas... Chez quel peuple, pasteur et chasseur, a face glabre et à cheveux longs, dans quel pays septentrional — boisé et montagneux? — est née cette écriture? Nous l'ignorons. Originairement elle appartient aussi pen à la Syrie qu'à la partie de l'Asie Mineure où nous la rencentrons actuellement soit seule, soit avec d'autres monuments. » Hirschfeld, Die Felsenreliefs in Kleinasien und das Volk der Hittiter, Berlin, 1887, p. 55-56. Où donc cette écriture a-t-elle été inventée? L'auteur, que nous venons de citer, laisse entendre que l'Acménie pourrait bien être le lieu d'origine des hiéroglyphes héthèens. Ibid., p. 71. Jensen se prononce pour cette opinion. Enfin de Lantsheere place dans la Mélitène le berceau de cette écriture, De la race, p. 479.

3º Historique du déchissrement. - Il est encore à faire. Dès 1866, Chabas signalait le caractère original de la langue des Khitis, en s'appuyant sur l'onomastique des monuments égyptiens. Voyage d'un Égyptien en Syrie, p. 326-346. De son côté, Brugsch démentrait l'impossibilité de ramener l'idiome héthéen au groupe sémitique. Geographische Inschriften der altägyptischen Denkmäler, t. 11, p. 20-30; History of Egypt under the Pharaons, t. II, p. 2-8. — Quelque temps après survint la découverte des inscriptions héthéennes d'Émath, que Wright attribua le premier (1872) aux Héthéens. The empire of the Hittites, 2º édit., Londres, 1886, p. 124. Hyde Clarke compara ces inscriptions à l'himyarite fort ancien. Palestine exploration fund, Quarterly Statement, 1872, p. 74-75. Cf. R. F. Burton, Unexplored Syria, Londres, 1872, t. 1, p. 359. Peu après, Dunbar Heath conjectura qu'elles étaient écrites en boustrophédon, et crut lire les noms de Thothmès III et d'Amenhotep Ier. Palestine exploration fund, Quarterly Statement, 1872, 1873, p. 35. En 1879, le même auteur essaya d'interpréter ces inscriptions à l'aide du chaldéen. Journal of the anthropological Institute, 1880. Bunsen admit une affinité probable entre les Héthéens, les Gétes de la Thrace, les Celtes, les Ioniens, les Pélasges et les Dardaniens. Transactions of the Society of biblical Archwology, nº 2, 1878, p. 596-597. Sayce rapprocha le premier certains symboles héthéens des signes de l'alphabet cypriote. Transactions of the Society of biblical Archwology, 1876, p. 22-32. Cf. de Lantsheere, De la race, p. 172-173. Enfin la dernière tentative de dérhiffrement est celle de Jensen, Hittiter, pl. 1-x, à la fin du volume.

4º Caractère de la langue. — M. Savee classe la langue des Héthéens parmi les idiomes de la famille alarodienne [= Ourarti des anciens]. Cf. The monuments of the Hittites, dans les Transactions of the Society of biblical Archwology, t. vm, p. 248-293, et The Hittites. The Storn of a forgotten empire, Londres, 1888, passim. - Conder, qui croyait en 1887 avoir déchissré les inscriptions héthéennes, crut y reconnaître une langue touranienne, Altaïc hieroglyphes and hittite inscriptions. - M. Halèvy, en recourant au phonicien et à d'autres dialectes sémitiques, parvint à expliquer un certain nombre de mots héthéens et spécialement des noms patronymiques et topographiques. Revue des études juives, 1887, p. 184. - Ce fut à l'aide de l'araméen et des langues inde-européennes que Ball s'efforça d'arracher leur secret anx hiéroglyphes hethéens. Proceedings of the Society of biblical Archieology, 1887, p. 67-77, 153; ibid., 1888, p. 424-436, 437-449. — En s'appuyant sur une comparaison pertant sur l'enomastique, dent la plupart des éléments sont empruntés à Sayce, Proceedings of the Society of biblical Archwology, t. iv, 1882, p. 102-104, et à Fr. Le-normant, Les Origines de l'histoire, t. ii, p. 273, de Lantsheere arrive à la conclusion suivante : « La langue des llittites était apparentée à celle des peuples de Gangoum, Patin, Milid, Tabal, Kummuh, Kasku et de la Cilicie. Certains indices donnent à penser que la langue

des proto-Arméniens faisait partie du même groupe. » De la race, p. 173-176. Enfin, c'est aussi dans le groupe proto-arménien que Jensen cherche la souche de la langue héthéenne. Le mystère n'est pas encore éclairci.

VI. Religion. - On n'a que de très vagues notions sur la religion des Héthéens. Jensen résume la question dans ce qu'on pourrait appeler le canon snivant : Les noms Τροχο (et ses variantes) Pω-, Ια-, Α-, Τεδι-, Νεν- et Oυx, qu'on rencontre comme préfixes dans certains noms propres, sout des noms de dieux; par exemple : Tpoxoζαρμ-α-ς, Ρω-ζαρμ-α-ς, Ια-ζαρμ-α-ς, Α-ζαρμ-α-ς, Τεδι-αρ-ις, Nεν-αρ-ι-ς, Ουα-σι-ς. Hittiter, p. 150. D'après les travaux d'E. de Rongé, Leçons professées au collège de France, dans les Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne, t. II, p. 274-275, 278-280; de Fr. Lenormant, Les Origines de l'histoire, t. III, p. 305-313; de Wright, The empire of the Hittites, 1re édit., p. 73-78; de Max Müller, Asien und Europa, p. 330-331; de Maspèro, Hist. anc., t. H. p. 354-356, qui s'appuient tous sur le traité de Ramsès Il avec Khâtonsarou, dont les dernières clauses (lig. 26-32, 36-37) invoquent les dieux de l'Égypte et eeux des Khiti, cf. le texte dans Bouriant, Notes de voyage, dans le Recueil de travaux, t. xiii, p. 157-160, les lléthéens reconnaissaient une multitude de génies secondaires, lesquels hantaient la tempête, la mer, les nues, les fleuves, les sources, les bois, les montagnes; au-dessus de cette foule de génies secondaires, régnaient des dienx souverains de la fondre ou de l'air, des dieux Soleil, des dieux Lune, dont le principal, regardé comme le Père de la nation, s'appelait Khati. Les Égyptiens, à partir du moment où ils furent en contact avec les Héthéens, se représentérent certains de ces dieux sous la forme de leur Rå, d'autres sous celles de Sit on Soutkhon, le patron des Hiksôs; chaque ville possédait son dien titulaire, son Soutkhou: on avait ainsi Soutkhon de Palipa, Soutkhou de Kissapa, Sontkhou de Sarzou, Soutkhon de Salpina. De même, à leurs yenx, leurs déesses devenaient des Astarthés, semblables aux Astarthés chananéennes ou phéniciennes. - Les principanx dieux étaient : Maourou, Qaoui, déduits de Maourousarou et Qaouisarou, noms portés par certains lléthéens; Targou, Targa, Targanou, Khéba, Khépa, Khipa, Tishoubou, Shaousbi. - Targou, Targa, s'assimile au dieu Tarkhou, contenn dans certains noms propres, par exemple: Targanounasa, Targazatas, des inscriptions assyriennes et grecques. Sayce, The monuments of the Hittites, dans les Transactions of the Society of biblieal Archwology, t. vii, p. 284-286; Jensen, Vorstudien zur Entzifferung, des Mitanni, dans la Zeitschrift für Assyriologie, t. vi, p. 70; Sachau, Bemerkungen zu Cilischen Eigennamen, dans la Zeitschrift für Assyriologie, t. vn, p. 90-94. Ce dieu a été rapproché du dieu cosséen Tourgou. - Khéba, Khépa, est contenn dans certains noms de princesses, par exemple: Tadoukhipa, Giloukhipa, Pououkhipa; ponr certains savants Khéba serait une dénomination de Ramman. Boissier, Notes sur les lettres de Tell-el-Amarna, dans la Zeitschrift für Assyriologie, t. VII, p. 348. — Tischoubou serait identique au Tessoupas, mentionné dans la lettre de Doušratta, écrite en mitanien, Sayce, The language of Mitanni, dans la Zeitschrift für Assyriologie, t. v. p. 269-270; Jensen, Vorstudien zur Entzifferung des Mitanni, dans la Zeitschrift für Assyriologie, t. vi, p. 59-60, 65-66, 68, et au Tousoupou d'nne autre lettre du même, Bezold-Budge, The Tell el-Amarna tablets, nº 8, p. 18, 2, lig. 15, 75; Zimmern, Briefe aus dem Funde in El-Amarna, dans la Zeuschrift für Assyriologie, t. v. p. 154-155, 162-163, et d'une dépêche de Tarkoudaradous. Abel-Winckler, Der Thontafelfund von El-Amarna, nº 10, lig. 22. Ce dieu était le maître de l'air et de l'orage; c'est le Ramman des Assyriens; cette identification résulte d'une tablette assyrienne publice par Bezold dans les Proceedings of the Society of biblical Archæology, 1886-1887, t. 1x, p. 377,

et A cuneiform List of gods, ibid., 1888-1889, t. xi, pl. 1, lig. 18. Sayce, The Language of Mitanni, dans la Zeitschrift für Assyriologie, t. v, p. 269-270, et Jensen, Vorstudien zur Entzifferung des Mitanni, dans la Zeitschrift für Assyriologie, t. vi, p. 59-60, ont determiné la nature de ce dieu. - Shaonsbi (Abel-Winckler, Der Thontafelfund von El-Amarna, pl. xxxIII, lig. 98) a été identifié avec Ištar ou Shala par Jensen, Vorstudien zur Entzifferung des Mitanni, dans la Zeitschrift für Assyriologie, t. v, p. 202, note 1, t. vi, p. 71. - On ne connaît pas bien la nature et les attributs de ces dienx. La plupart paraissent être des hommes ou des femmes de taille gigantesque, parés comme des princes ou des princesses. Ils brandissaient soit leurs armes, soit les insignes de lenr autorité : nne fleur, une grappe de raisin; ils recevaient les offrandes assis snr un siège devant un antel, ou debout sur un animal qui leur était consacré: lion, cerf, bouquetin. Perrot, *Histoire de l'art*, t. iv, p. 525-526, 549-550, 767. — Le culte s'exerçait surtout sur le sommet des montagnes, auprès des sources, dans des grottes mystérieuses, on la divinité se révélait et accueillait ses dévôts au jour des fêtes solennelles. Ces fêtes et cités religienses, telles qu'elles étaient à l'époque grecque, sont décrites dans Strabon, XII, II, 3, 6, 7, p. 535, 536, 537. Si l'on excepte certains rites, l'institution en remonte aux Héthéens eux-mêmes. Ramsay-llogarth, Pre-hellenic monuments of Cappadocia, dans le Recueil de travaux, t. xiv, p. 77.

VII. Monuments. — Les monuments que nous ont laissés les lléthéens consistent principalement en inscriptions. Ces inscriptions se divisent en deux groupes: les unes ont été recueillies dans le pays même, qui servit de centre aux lléthéens; ce sont les inscriptions in situ; les autres ont été trouvées dans différentes contrées on émigrèrent les lléthéens; ce sont les inscriptions de la dispersion. De plus, au point de vue de leur nature, les unes sont de simples inscriptions, les autres sont des inscriptions gravées sur un monument, un seeau, une dalle, une statue, etc. En voici la liste:

1º Inscriptions trouvées sur place (in situ). sont groupées sous 25 étiquettes. - 1. Cinq inscriptions trouvées à Hamath, l'actnelle Hama en Syrie; elles ont été publiées par Rylands dans les Transactions of the Society of biblical Archæology, t. vii, p. 432, et de là par Wright, The empire of the Hittites, 2° édit., 1886, pl. 1 et sniv. - 2. Une inscription trouvée à Alep, Hateb, dans le nord de la Syrie; publiée par Wright, ibid., pl. v. -3. Une inscription tronvée sur un torse, au milieu d'un amas de décombres, à 'Amk, non loin de l'ancienne Gindarus sur l'Afrin; actuellement au mnsée de Berlin. - 4. Une inscription trouvée près d'Iskenderun (Alexandrette); publiée par Ménant, dans les Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1890, p. 241, 243. - 5. Un grand number d'inscriptions trouvées à Djérabis sur l'Enphrate; les principales ont été publiées dans les Transactions of the Society of biblical Archæology, loc. cit.; complété par Wright, op. cit., pl. viii et suiv., et xix et suiv. - 6. Inscriptions trouvées à Mar'aš, dans l'ancienne Commagène; transcrites en grande partie par Humann et l'uchstein, Reisen in Kleinasien, Atlas, pl. XLVIII. L'inscription dite du lion a été transcrite par Rylands, dans les Proceedings of the Society of biblical Archæology, 1887, p. 374 et suiv.; une autre a été publice, d'après la copie de Munro, par Ramsay et Hogarth dans le Recueil de travaux, t. xv, pl. II. - 7. Une inscription trouvée à Samsat sur l'Euphrate; publiée par Îlumann et Puchstein, op. cit., pl. xlix. - 8. Une inscription trouvée à Izgin, an nordouest d'Albistan; publice par Ramsay et Hogarth, dans le Recueil de travaux, t. xv, pl. 1-11. - 9. Une inscription tronvée à Palanga, publiée par Ramsay et llogarth, ibid., t. xv, pl. III. - 10. Deux inscriptions trouvées près d'Ordosu, au nord-quest de Malatya; publices par

Hogarth, ibid., t. xvII, p. 25. - 11. Deux inscriptions trouvées à Girün, publiées par Ramsay et llogarth, ibid., t. xıv. pl. ıv. - 12. Symboles hieroglyphiques de Euguk; non encore publiés. - 13. Une grande inscription et quelques inscriptions plus courtes, trouvées à Boghazköi, au sud du fleuve Halys: la grande inscription a été publiée par Perrot, Exploration archéologique de la Galatie, c. 11, pl. xxxv, et les autres par le même auteur, ibid., pl. xxxvIII. - 14. Une inscription (?) trouvée à Doghanlydersi, publiée par Ramsay, dans le Journal of hellenic studies, t. m, pl. xxi. - 15. Une inscription tronvée à Bey-Keui (Beikoi), publiée par Ramsay, dans les Mittheilungen des archeol. Institutes, 1889, p. 181. — 16. Inscriptions trouvées à Niobé, à peu près à 4 milles à l'ouest de Manissa (Magnésie) ; une publice par Dennis dans les Proceedings of the Society of biblical Archwology, t. III, p. 49, et par Sayce dans les Transactions of the Society of biblical Archwology, t. vn, pl. v; une autre (la 2°?) et la 3°(?) ont été publiées, d'après Gallob, par Wright, op. cit., pl. XXII. -17. Une inscription, trouvée à Karabel (?) an sud de Ninfi; publice par Sayce, dans les Transactions of the Society of biblical Archæology, t. vII, p. 267. — 18. Une inscription trouvée aux environs de Kölitolu(-vaila), à 8 milles à l'ouest d'l'gün; publiée par Ramsay, dans le Recueil de travaux, t. xiv, pl. v. - 19. Une inscription (?) trouvée entre Konnideli (Néapolis en Isaurie) et Lamas-Lamus; publice par Langlois, dans Voyage dans la Cilicie, pl. III, et p. 171, et Perrot, Histoire de l'art, t. IV, p. 546. - 20. Trois inscriptions, près d'Ivriz. sur le Taurus, publiées par Davis dans les Transactions of the Society of biblical Archæology, t. IV, 2e part., par Wright, op. cit., pl. xiv, et par Ramsay et Hogarth dans le Recueil de travaux, t. xiv, pl. iii et iv. - 21. Une inscription, près de Bulg(h)armaden, publice par Ramsay et Hogarth, ibid., pl. 11. — 22. Une inscription de Bor, publice par Ramsay et Hogarth, ibid., pl. 1. -23. Une inscription, trouvée à Oudarol, publice par les mêmes, ibid., pl. 1. - 24. Trois suppléments d'inscriptions de Fraktin, publiés par les mêmes, ibid., pl. vi. -25. Une inscription (tumulaire), de Agrak, à 8 heures de Césarée, sur le Taurus, publiée par la Revue arménienne de Vienne (Autriche), intitulée Hantès, octobre 1894, p. 316, et juin 1896, p. 162.

2º Inscriptions de la dispersion. - Groupées sous 45 étiquettes. — 1. Une inscription sur une coupe, trouvée sur les ruines de Babylone, publiée par Rylands, dans les Proceedings of the Society of biblical Archwology, mai 1885, et de là par Wright, op. cit., pl. xxv. 2. Inscription sur un sceau trouvé à Ninive, par Layard, publiée par Rylands dans les Transactions of the Society of biblical Archwology, t. vii, pl. v, et de la par Wright, op. cit., pl. xiii; une autre inscription sur un sceau en forme de veau trouvé à Ninive par Layard, publice par Rylands, dans les Proceedings of the Society of biblical Archwology, t. vi, et de là par Wright. op. cit., pl. xx. - 3 Inscription bilingue de Tar-bi-bi, publice dans les Transactions of the Society of biblical Archwology, t. vii. p. 298. - 4. Inscription sur un sceau appartenant à Schlumberger, publice par Rylands dans les Transactions of the Society of biblical Archwology, t. viii, p. 422, et de la par Wright, op. cit., pl. xvi. - 5. Inscription sur un sceau acheté à Bor, publiée par Ramsay et Hogarth dans le Recueil de travaux, t. xiv, p. 88. - 6. Inscription d'une intaille de la Bibliothèque nationale (Paris), publice par Perrot, Histoire de l'art, t. Iv, p. 767, et par Wright, op. cit., pl. xvi, en bas. -7. Sceau acheté à Smyrne, publié par Sayce dans l'Archæological Journal, 1890, p. 215. — 8. Inscriptions sur un seeau trouvé en Cilicie, mentionné par Sayce dans le Recueil de travaux, t. xv, p. 1; voir aussi Journal of the archwological institute, 1889. - 9. Inscriptions sur deux sceaux achetés à Aintab, dans la Syrie du nord,

publices par llogarth dans le Recueil de travaux, t. xvii, p. 26 sq. - 10. Deux inscriptions sur un sceau appartenant au comte Mülinen, drogman de l'ambassade allemande à Constantinople; non encore publiées. — 11. In-scription sur un bas-relief trouvé en Asie Mineure, publice par Ménant dans les Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, septembreoctobre 1892, p. 330. — 12. Inscription (?) sur une intaille trouvée à *Taschnah* en Lycaonie, publiée par Perrot, Histoire de l'art, t. IV, p, 767. - 13. Inscription (?) sur un sceau cylindrique, publiée, d'après Layard, Culte de Mithra, p. XXIII, nº 1, par Wright, op. cit., pl. xx. - 14. Inscription sur un sceau (?), publice par Perrot, op. cit., t. iv, p. 804; authentieité douteuse. - 15. Trois figures sur une coupe en bronze trouvée à Toprak-Kaley, au sud-sud-ouest de Van, publiées par Sayce dans le Journal of the asiatic Society, 1893, p. 31; inscription douteuse. Cf. Jensen, op. cit., p. 17-24.

VIII. HISTOIRE. — Outre les monuments héthéens que nous venons d'énumérer et qui nous ont permis de mesurer jusqu'à un certain point la sphère où s'était exercée l'influence de ce peuple, les sources qui nous ont conservé quelques lambeaux de son histoire, sont : 1° la Bible; 2° les documents égyptiens; 3° les docu-

ments assyriens; 4º les inscriptions de Van.

1º Données bibliques. - La Bible distingue assez clairement deux groupes héthéens : celui du sud et celui du nord. - 1. Les Hetheens du sud, - On les voit établis eu Palestine au temps d'Abraham, notamment autour de llébron, Gen., xxiii, xxv, 9-10; Ésaŭ choisit parmi eux deux de ses femmes. Gen., xxvi, 34: Jacob demanda à être enseveli dans le pays des Héthéens. Gen., XLIX, 29-32. Les lléthéens sont toujours comptés au nombre des peuples qui occupaient la terre de Chanaan à l'époque de l'Exode, de Josué et des Juges, Exod., in, 8, 17; xiii, 5; xxiii, 23; xxxiii, 2; xxxiv, 11; Deut., vii, 1; xx, 17; Jos., iii, 10; ix, 1; xi, 3; xii, 8; xxiv, 11; Jud., 111, 5. Au temps des rois, David trouve parmi eux des amis, 1 Reg., xxvi, 6, et des serviteurs. 11 Reg., xi, 3; xxiii, 39. Salomon leur prend des femmes pour son harem, III Reg., xi, 1. Le même Salomon les assujettit, III Reg., IX, 20-21. = 2. Les Héthéens du nord. — Ils apparaissent plus tard dans l'histoire. Leur pays est désigné par le nom de « terre des lléthéens ». Jud., 1, 26. Une de leurs villes, au temps de David, s'appelle Cédés. Ils entretiennent des relations commerciales avec Salomon, III Reg., x, 29; 11 Par., 1, 17. Au temps de Joras, le roi de Damas, qui assiégeait Samarie, prend la fuite en apprenant leur arrivée, IV Reg., vn, 6-7.

2º Documents égyptiens. - Les débuts de la puissance des Héthéens se perdent dans l'obscurité; E. de Rougé, Leçons professées au collège de France, dans les Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne, t. II, p. 270-271. Ce fut avec Thothmes III qu'ils eurent leurs premiers démélés. Ce roi, dans une série de campagnes successives, traversa plusieurs fois et saccagea la Syrie et le pays des lléthéens; à différentes reprises, il s'empara de Qodšou ou Cédés et de Charcamis; la puissance héthéenne était déjà considérable à cette époque; leur domaine était si étendu qu'ils sont appelés dans les textes « Khiti le Grand ». Annales de Thothmès III, lig. 26. Au cours de la campagne de l'an xxxIII, et après la brillante victoire de Mageddo, il reçoit la soumission et les cadeaux d'un certain nombre de chefs. Au nombre des 38 chefs, se trouve celui de « Khiti la grande ». Celuici, effravé des rapides progrès de Thothmès III, crut prudent de le ménager et de vivre en bonne intelligence avec lui. A cet effet il lui envoya des légats avec des présents. - Les campagnes de Thothmés III n'avaient ni allaibli la hardiesse des lléthéens ni endigué leur désir d'expansion. Déjà on avait pu se rendre compte de leur tendance à essaimer, à conquérir du pays, à s'infiltrer un peu partout. Race turbulente et guerrière, ils ne pou-

vaient jamais se résigner à vivre en paix dans les limites d'un certain rayon. A plusieurs reprises, les généraux des Pharaons égyptiens avaient été obligés de châtier l'une ou l'autre de ces bandes envaluissantes et d'arrêter leurs trop fréquentes incursions. Les tablettes d'el-Amarna font très souvent allusion aux incursions des bandes héthéennes. Cf. les lettres d'Azirou, Winckler-Abel, Der Thontafelfund von El-Amarna, p. 38, lig. 21-29; p. 39, lig. 20-27; p. 40, lig. 37-40; p. 43, lig. 27-32; p. 15, lig. 13-26, et celles d'Akizi, Bezold-Budge, The Tell el-Amarna tablets, nº 36, p. 75, lig. 32-37, et nº 37, p. 76, lig. 9. Ils s'avançaient toujours de plus en plus vers le sud. Déjà sous Aménothep III ils avaient voulu implanter leur suprematie dans le Mitani, mais ils avaient été repoussés par Doušratta. Sous la xixe dyna-tie, un prince plus habile que ses prédécesseurs, Sapaloulou, leur donna une puissante cohésion. A ce moment, ils sont définitivement installés entre la Méditerranée, le Liban et l'Euphrate. Le Naharaîna entier leur était soumis; le Zahi, l'Alasia, l'Amourou avaient échappé à l'Égypte pour passer sous la suzeraineté de Sapaloulou; Chareamis, Tounipa, Nii, Emath figurent sur la liste des cités de ce prince. Cédès défendait sa frontière au sud. Du côté de l'est, le Mitanni, l'Arzapi, les principautés de l'Euphrate lui rendaient hommage jusqu'à Balikh, peut-être même jusqu'au Khabour. Aussi le Pharaon contemporain, Harmhabi, n'osa-t-il pas se mesurer avec un prince si puissant. Il préféra conclure avec lui un traité qui consacrait la déchéance momentanée de l'Égypte et le renoncement à une partie des conquêtes de Thothmès III. — Il était réservé à Ramsès II de relever la gloire de l'Égypte momentanément éclipsée et de reprendre la lutte contre les Khiti. La campagne de I'an V (vers 1318 av. J.-C.) se termina par la bataille de Qodson ou Cédés, dans laquelle l'armée héthéenne fut mise en déroute. Le roi héthéen Khâtousaron demanda la paix à Ramsès II et elle lui fut accordée. Ramsés retourna triomphant en Égypte et perpétua le souvenir de sa victoire. Il fit retracer sur les pylônes ou les murs des temples les principaux épisodes de la campagne. Un poème, en strophes rythmées, accompagne partout les tableaux et les représentations, à Louxor, au Ramesséum, dans le Memnonium d'Abydos, à Ibsamboul au cœur même de la Nubie. Voic t. II, fig. 114, col. 367. C'est le Poime de Pentaour, dont l'auteur est inconnu.

La victoire de Qodšou ne découragea pas les Héthéens. Bemis de la première émotion, ils reprirent les armes. Ramsès leur disputa pied à pied la vallée du haut Litany et du haut Oronte : il n'osait plus les combattre dans une grande bataille. Après une série de campagnes, il prit la forteresse de Tounipa, ce qui fut une défaite pour les lléthéens et leurs alliés. Les lléthéens toutefois ne se tinrent pas pour battus, et ce ne fut qu'après quinze campagnes qu'ils consentirent à traiter. Un traité fut conclu entre Ramsès II et Khâtousarou, l'an xxi, le 21 du mois de Tybi, don! les clauses principales étaient : égalité et réciprocité parfaite entre les deux souverains, alliance offensive et défensive, extradition des criminels et des transfuges. Cf. Rosellini, Monumenti storici, t. 111, pe 3ª, p. 268-282; Brugsch, Reiseberichte aus Aegyptens, p. 117-121, et Histoire d'Égypte, p. 146-148; E. de Rongé, dans Egger, Étude sur les traités d'un Égyptien, p. 322-310; Rerue archéologique, 2º série, t. xm, p. 268; Chabas, Voyage d'un Égyptien, p. 322-340; Goodwin, Treaty of peace between Ramesses II and the Hittites, dans les Records of the past, 1° séc., t. IV, p. 25-32; Wiedemann, Aegyptische Geschichte, p. 432-440. Enfin les liens d'amitié entre les deux souverains et les deux pays se resserrérent encore davantage par le mariage, en l'an xxxiv, de Ramsès avec la fille ainée de Khâtousarou. Le souvenir de cet événement fut gravé sur la façade du rocher d'Ibsamboul.

3º Documents assyriens. — 1. Thoglathphalasar 19th (vers 4100 av. J.-C.) nous parle dans ses inscriptions de ses campagnes. On voit qu'il vainquit plusieurs peuples. A différentes reprises il est fait mention des Héthéens. Voici les principaux passages : « 44. Sadiantiru, fils de Hatti, roi - 45. d'Urarținas, vint devant moi. -46. Dans son pays il saisit mes pieds. » Prisme, col. II. Cf. Schrader, Keilinschriftliche Bibliothek, Berlin, 1889, t. t. p. 20, 21. Un peu plus loin nous lisons: a 100. 4000 Kaski. - 101. Et les Urumi, soldats des Hatti. » Prisme, col. II. Cf. Schrader, ibid., p. 22, 23. — Dans une autre expédition il est aussi question des Hatti: « 48. J'allai au pays du Suhi — 19. Jusqu'à Charcamiš de Hatti. » Prisme, col. v. Cf. Schrader, ibid., p. 32, 33. — Dans une autre expédition qui eut pour théâtre le pays qui s'étend entre le Zab et l'Euphrate, nons rencontrons de nouveau les llatti : « 43. (Jusqu'au pays) de Hatti et la mer supérieure. » Prisme, col. vi. Cf. Sehrader, ibid., p. 36, 37. — 2. Assurnasirpal (885-860 av. J.-C.) dans ses Annales, en racontant ses expéditions contre les peuples de la Syrie, fait également mention des Hatti: « 56. Dans le mois d'Aiar, le 8º jour, je partis de Kalhi, je traversai, — 57. le Tigre, et me dirigeai vers Charcamiš, de Ḥatti. » Annales, col. III. Cf. Schrader, ibid., p. 104, 105. - Plus loin les Hatti sont encore nommés : « 97. Je descendis dans les villes d'Ašša et de Kirlii, situées devant [le pays de] Ḥatti, Umalia, Iliran. » Annales, col. m. Cf. Schrader, ibid., p. 110. 111. -3. Sargon (722-705 av. J.-C.) eut encore affaire aux Hatti. Depuis quelque temps les lléthéens avaient perdu leur indépendance. En 717, leur roi Pisicis intrigua auprès de Mità, chef des Mousliki, et se proclama indépendant. Sargon marcha contre lui avant que Mità cut eu le temps de le secourir; il le fit prisonnier, et les pays qui lui obéissaient furent incorporés à Assur. Sargon placa à Charcamis un gouverneur assyrien qui reçut le titre et les attributions de limmou. Ce fut la fin de la puissance des Héthéens; leur nom même ne tarda pas à disparaître de l'histoire. Annales de Sargon, lig. 46 50. Cf. Oppert, The Annals of Sargon, dans les Records of the past, 1º ser., t. vii, p. 30-31; Winckler, Die Keilschrifttexte Sargons, t. 1, p. 10-11.

4º Inscriptions de Van. - Ces inscriptions datent du ixe et du viiie siècle avant J.-C. Elles nous font connaître les démélés que les rois proto-arméniens de Van eurent avec les lléthéens. Menuas, roi de Van, s'empare sur la rive gauche de l'Euphrate de plusieurs villes héthéennes et fait prisonniers des soldats du pays d'Alzi. Sayce, The cuneiform inscriptions of Van, dans le Journal of the asiatic Society, 1882, xiv, 3; 1888, xx, 1, n. xxxII, lig. 5 et suiv., et les Records of the past, nonv. sér., t. 1, p. 166. - Dans une autre expédition, dont la stèle de Palu nous a conservé le souvenir, le même roi bat le roi de Gúpas et les Héthéens, puis le roi de Mélitène, dans les environs de Palu. Sayee, ibid., nº xxxiii,lig. 2. Argistis 1er, fils de Menuas nous apprend qu'en marchant vers le pays des Héthéens, il conquit le pays de Niriba et la Mélitène. Sayce, ibid., nº XXXVIII, lig. 5, 12; Records of the past, nouv. serie, t. IV,

BIBLIOGRAPHIE. — Outre les ouvrages déjà cités, voir C. de Cara, Gli Hethei-Pelasgi, in-8°, Rome, 1894; L. de Lantsheere, Hittites et Omovites, Bruxelles, 4887; Ilalévy, Introduction au déchiffrement des inscriptions pseudohitites ou anatoliennes dans la Revue sémitique, t. 1, p. 55-62, 126-137; Jensen, Grumtlagen für eine Entzifferung der Hatischen oder Cilicischen Inschriften, dans la Zeitschrift der deutschen Morgent. Gesettschaft, t. XLVIII; F. Vigouroux, Les Héthéens de la Bible, leur histoire et leurs monuments, dans les Mélanges bibliques, 2° édit., 1889, p. 329-431.

V. Ermont.

HETTHIM (nébreu : ha-Mittim; Septante : Xerrív)

Jud., 1, 26. La Vulgate rend partout ailleurs ce nom par Hethæi, « Héthéens. » Voir Héthéens.

HETZEL ou HEZEL Jean Guillaume, orientaliste allemand, protestant, né à Kænigsberg, le 16 mai 1754, mort le 12 juin 1824. Après avoir étudié à Wittenberg et à Iéna, il fut appelé à enseigner les langues orientales à Giessen et en 1800 fut nommé bibliothécaire de l'Université de cette ville. L'année suivante, il acceptait une chaire à l'université de Dorpat en Russie où il resta jusqu'en 1820. Voici ses principaux ouvrages : Dic Bibel. Altes und Neues Testament mit vollständing erklärenden Bemerkungen, 10 in-8°, Lemgo, 1780-1791; Dialogen zur Erläuterung der Bibel, in-8°, Leipzig, 1785; Die Bibel in ihrer wahren Gestalt, in-8°, Halle, 1786; Neuer Versuch über den Brief an die Hebräer, in-8°, Leipzig, 4795; Biblisches Reallexicon, 3 in-8°, Leipzig-1783-1785. - Voir A. G. Hoffmann, dans Ersch et Gruber, Allgemeine Encyklopädie, sect. 11, part. vii (1830), B. HEURTEBIZE.

**HEUMANN** Christophe Auguste, polygraphe protestant allemand, në le 3 août 1681 à Alstædt, dans le duché de Weimar, mort le ler mai 1763. Il se distingua également dans la théologie, dans la philosophie et dans la philologie. Après avoir étudié à Iéna, il entreprit, en 1705, avec son ami Ehrenberger, un voyage scientifique en Hollande, où il connut les savants les plus illustres, et en particulier les chefs des principales sectes protestantes. En 1717, il fut nommé inspecteur du collège de Gættingue, fut reçu en 1728 docteur en théologie à Helmstædt, et revint enseigner å Gættingue, où il devint professeur de théologie en 1734, à l'époque où le collège y fut transformé en université. En 1758, il crut devoir résigner ses fonctions parce que, sa croyance sur l'eucharistie étant plus conforme à celle des sectes dites réformées qu'à celle des luthériens, il ne pensait pas pouvoir, en conscience, continuer à enseigner dans une université luthérienne. Il mourut à l'âge de 82 ans. La quantité de ses écrits est énorme. Mais les trois suivants sont les seuls à citer ici: Deutsche Uebersetzung des Neuen Testaments, in-8°, llanovre, 1748; 2° édit., ibid., 1750; Erklärung des Neuen Testaments, 12 in-8°, llanovre, 1750-1763 (traduit en hollandais); Anmerkungen über Heumann's Erklärung des Neuen Testaments, in-8°, Gottingue, 1764. A. REGNIER.

**HEURE** (chaldéen :  $\delta \hat{a}^i \hat{a} h$ ; Septante :  $\delta \hat{b} \rho \alpha$ ; Vulgate :  $\delta hora$ , division du jour.

I. LES HEURES DANS L'ANCIEN TESTAMENT. - Le mot šá áh se trouve pour la première fois dans Daniel, 111, 6; ıv, 16, 30; c'est un mot chaldéen qui désigne plutôt un temps court qu'une division précise du jour. Dans les livres antérieurs de la Bible, les Septante traduisent par ωρα et la Vulgate par hora le mot 'êt ou d'autres termes signifiant le temps. Exod., ix, 18; Dent., xxviii, 57; Jos., xi, 6; 1 Sam. (Reg.), ix, 16; 1 (111) Reg., xix, 2; xx, 6; 11 (IV) Reg., IV, 16, 17; x, 6, etc. On trouve dans les Livres Saints une division du jour de vingt-quatre heures en trois parties : soir, matin et midi. Ps. LIII (Vulgate, LIV), 18. Dans d'autres passages on trouve mentionnées six parties du jour : l'aurore, néséf ou sahar, Gen., xxii, 26; H Sam. (Reg.), xxiii, 4, etc.; le lever du soleil ou matin, bôqér, Gen., 1, 5; Exod., x, 13; xII, 10, etc.; la chaleue du jour, hôm hay-yôm, depuis neuf heures du matin, Il Esd., vii, 3; midi, sohördim, Gen., XLIII, 16; Deut., xxviii, 29; le vent ou la fraicheur du soir, rûah hay-yom, un peu avant le coucher du soleil, Gen., III, 8; enfin le soir, 'éréb, depuis le début du coucher du soleil jusqu'à la nuit complète. Gen., 1, 5; xxix, 23; Deut., xvi, 4, etc. Le roi Ezéchias avait un cadran solaire sur lequel on mesurait, à l'aide de degrés ou ma'ălôt, l'ombre portée par le soleil, Is., xxxvm, 8; IV (II) Reg., xx, 911; mais c'était un insteument tout nouveau, qu'il avait emprunté aux Assyriens, et rien ne prouve que de son temps la division assyrienne en heures ait été adoptée dans son royaume. Le Targum traduit le mot ma'ăloț par 'ébén šá'ayyá, pierre des heures, Symmaque par ώρολόγιον et saint Jérôme par horologium, mais cette traduction suppose une précision encore inconnue au temps d'Ézéchias. La nuit était partagée en trois veilles. Ps. LXIII (Vulgate, LXII), 7; CX (Vulgate, LXXXIX), 4. La première durait du coucher du soleil à minuit, Lam., II, 19; la seconde de minuit au chant du coq, Jud., VII, 19; la troisième, ou veille du matin, se terminait au lever du soleil. Exod., xiv. 21; I Sam. (Reg.), xi, 11. Cf. F. Vigouroux, Manuel biblique, 10e édit., Paris, in-12, 1897, t. 1, p. 294-295. Les heures consacrées à la prière étaient le soir, le matin et midi. Ps. Lv, 17 (Vulgate, Liv, 18); Josephe, Ant. jud., IV, iv, 3; cf. Act., II, 15; ш, 1; х, 9.

11. LES HEURES DANS LE NOUVEAU TESTAMENT. - A l'époque de Notre-Seigneur les Juifs divisaient le jour proprement dit en douze heures. Joa., xi, 9. La première commençait au lever du soleil. Cela apparait nettement dans la parabole des ouvriers de la vigne. Le maître de la vigne qui a loué des ouvriers des le matin sort ensuite vers la troisième heure, c'est-à-dire vers neuf heures du matin, à la sixième et à la neuvième heures, c'est-à-dire à midi et à trois heures de l'après-midi, enfin à la onzième, c'est-à-dire vers le soir. Matth., xx, 3, 5, 9. Notre-Seigneur fut condamné à la sixième heure. Joa., MX, 14. Le lendemain, il fut crucifié à la troisième heure. Marc., xv, 25. Les ténébres commencèrent à couvrir la terre à la sixième heure et durérent jusqu'à la neuvième qui fut celle de sa mort. Matth., xxvii, 45-46; Marc., xv, 33-34. La troisième heure est encore indiquée dans les Actes, 11, 15, comme étant celle où saint Pierre prit la parole devant la foule après la descente du Saint-Esprit. C'est à la sixième heure que Notre-Seigneur s'assit au bord du puits de Jacob pour entretenir la Samaritaine, Joa., IV, 6; à la septième que fut guérie la fille du centurion de Capharnaum. Joa., iv, 52. Le centurion Corneille priait tous les jours à la neuvième heure, Act., x, 30; à cette même heure, saint Pierre, qui était en prières depuis la sixième, eut la vision par laquelle Dieu lui faisait connaître qu'il devait recevoir l'officier romain dans l'Église chrétienne, Act., x, 3, 9, 11 n'est question des heures de la nuit que dans un seul passage. Le tribun Claudius Lysias fit partir sous escorte saint Paul à la troisième heure de la nuit quand il l'envoya au procurateur Félix. Act., xxiii, 23. Ailleurs la nuit est divisée en veilles et non en heures. Ces veilles sont ainsi désignées : le soir, le milieu de la nuit, le chant du coq et le matin. Marc., xiii, 35. La première commençait au coucher du soleil et se terminait à neuf heures; la seconde se prolongeait jusqu'à minuit, Matth., xxv, 6; la troisième se terminait à trois heures du matin, moment où chantait le coq; c'est à cette heure que Pierre entendit le coq chanter, Joa., xviii, 28; la quatrième finissait au point du jour. Joséphe, Ant. jud., V, VI, 5; XVIII, IX, 6. Voir Veilles. L'heure est indiquée comme une mesure de temps par Notre-Seigneur quand il dit à ses Apôtres : Vous n'avez pas pu veiller une heure avec moi, Matth., xvi, 40, et dans les Actes, v, 7; xix, 31, où il est question de l'espace de trois heures et de deux heures. Mais il s'agit ici d'une longueur approximative. La durée des heures variait en effet d'après celle du jour puisqu'elles en étaient toujours la douzième partie. De là le proverbe juif : « Toutes les heures ne sont pas égales. » Rab. Joshua, cité par J. G. Carpzov, Apparatus historico-criticus antiquitatum et codicis sacri et gentis Hebraw, in-10, Leipzig, 1748, p. 345. La sixième heure coïncidait toujours avec midi. Dans un grand nombre de passages, le mot heure n'a pas un sens précis, il signific sculement le moment. Matth., viii, 13; 11; 1 Cor., iv, 11; xv, 30, etc. III. LES HEURES CHEZ LES PEUPLES EN RAPPORT AVEC LES HÉBREUX. — le Les Égyptiens connaissaient la division du jour en heures. Le mot nen, « heure, » se rencontre dans les textes de la cinquième dynastie. G. Rawlinson, Herodotus, in-8°, Londres, 1858, t. 11, p. 135. Elles sont représentées par les douze formes du soleil vivant pendant les douze heures du jour. Rochemonteix, Le temple d'Edfou, dans les Mémoires de la mission du Caire, t. x. 1, 1892. pl. xxxIII c; sur le cercueil de Khaf qui est au musée de Ghizéh et sur deux tableaux de Dendérah. Brugseh, Zeitschrift für Aegyptische Sprache und Alterthumskunde, Berlin, 1867, p. 21-26. Cf. G. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, in-40, Paris, t. 1, 1895, p. 89-90. Les heures du jour étaient divisées en trois groupes de quatre, appelés tori: le lever du soleil, midi et le eoucher du soleil. Sur le ealendrier astrologique que renferme le papyrus Sallier IV, chacun de ces groupes est noté bon ou néfaste pour chaque jour, Select Papyri of the British Museum, in-fo, Londres, 1840-1860, t. I, pl. CXLIV-CLXVIII; G. Maspero, Études egyptiennes, in-8°, Paris, 1880, t. 1, p. 30, n. 2; Id., Histoire ancienne, t. I, p. 211. Les heures de la nuit étaient toutes néfastes. La division du jour en trois parties chez les llébreux correspond à la division égyptienne. — 2º Les Chaldéens, inventeurs du gnomon et de la clepsydre, voir Cadran solaire, t. 11, col. 23, partageaient le jour entier en douze heures doubles des nôtres. C'est d'eux que les Grecs apprirent la division en heures. llérodote, II, 109; Vitruve, IX, 9. Cf. G. Rawlinson, Herodotus, t. II, p. 334; G. Maspero, Histoire ancienne, t. 1, p. 777; F. Leuormant et E. Babelon, Histoire ancienne de l'Orient, in-8°, Paris, 1887, t. v, p. 174. — 3° Comme les Égyptiens et les Ilèbreux, les Grecs divisèrent d'abord le jour en trois parties : l'aurore, le midi et le soir. Iliad., xxi, 111. Par analogie on adopta aussi la division en trois pour la nuit. *Îliad.*, x, 253; Odys., x11, 312; x1v, 483. Ces espaces portaient le nom d'ωρα, seus qui subsiste encore dans Xénophon, Memor., iv, 3, 4. Plus tard, on divisa le jour en quatre parties : le matin, l'heure de l'assemblée, de neuf heures à onze heures du matin, midi et le soir. Ilérodote, IV, 181. L'après-midi fut luimême subdivisé en deux. Hérodote, vii, 167; viii, 6; Thucydide, III, 74; VIII, 26; Xénophon, Anab., 1, VIII, 8. Lorsque les Grees eurent adopté les instruments en usage chez les Babyloniens pour mesurer les heures, ils apportèrent plus de précision dans leurs calculs. Ce changement eut lieu vers la fin du ve siècle avant notre ère ou au début du 1ve. Hérodote, 11, 109. Les heures furent numérotées conformément aux espaces interlinéaires du cadran solaire de 1 à 12. La durée des heures variait suivant les saisons. Les subdivisions de l'heure ne furent jamais poussées très loin, on rencontre seulement dans Ménandre le mot demi-heure, Pollux, Onomasticon, 1, 68, 71. On trouve aussi chez les Grees la division de la nuit en quatre ou einq veilles. Scholiaste d'Euripide, Rhesus, 5. Platon, Criton, p. 43, emploie une expression qui rappelle celle qui était usitée chez les Juifs pour désigner le point du jour : ή ωρα της νυκτός καθ' ην οἱ άλεκτρυόνες άδουσιν, l'heure du chant du coq. - 4º Chez les Romains, la division du jour fut aussi très simple à l'origine. Il était partagé en quatre parties : le matin, du lever du soleil à neuf heures, l'avant-midi ad meridiem, de neuf heures à midi, l'aprèsmidi, de meridie jusqu'à trois heures, enfin le soir, suprema, jusqu'au coucher du soleil. Censorinus, De die natali, xxiii, 9; xxiv, 3. Depuis 159 avant notre ère, époque où furent établis les cadrans solaires et les clepsydres, le jour fut divisé en douze heures, inégales selon les saisons. La première heure commençait au

lever du soleil. Il y eut également douze heures de nuit à partir du coucher du soleil. Censorinus, De die natali, xxIII, 6. Les Romains divisaient aussi la nuit en quatre veilles, usitées surtout pour le service militaire. Vegèce, Epitome rei militairs, III, 8. On trouve chez les Romains, comme chez les Grecs et chez les Hèbreux, l'expression gallicinium, « chant du coq. » pour désigner l'heure de la nuit qui précède le crépuscule. Servius, Ad Eneid., II, 268; III, 587. — Cf. Dissen, De partibus noctis ac diei ex divisionibus veterum, dans les Kleine lateinische und deutsche Schriften, in-8°, Gottingue, 1839, p. 130-150; Ideler, Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie, in-8°, Berlin, 1825, t. 1, p. 230; A. Riehm, Handwörterbuch des Biblischen Altertums, 2° édit., t. 11, 1894, p. 1723.

E. BEURLIER.

**HEVA, HÈVE,** orthographe dans la Vulgate du nom de la première femme. La lettre initiale *h* remplace le heth hébreu. Voir ÈVE, . II, col. 2118.

**HÉVÉEN,** nom que portent dans la Vulgate un roi madianite et trois peuplades de la Palestine.

1. HÉVÉEN (hébreu: 'Ěvi; Septante: Eči), traduction fautive du nom d'un roi madianite, Jos., XIII, 21. appelé justement ailleurs Evi, Num., XXXI, 8. Voir ÉvI, t. II, col. 2127.

2. HÉVÉENS (hébreu : ha-Hivvî, toujours avec l'article et au singulier, « l'Hévéen; » Septante : 6 Eûxios, et plusieurs fois au pluriel : οί Εθαΐοι), une des tribus descendant de Chanaan, Gen., x, 17; 1 Par., 1, 15, et occupant la Terre Promise au moment de la conquête israélite. Exod., 111, 8, 17; Jos., 111, 10; 1x, 1, etc. Gesenius, Thesaurus, p. 451, rend le nom par paganus, « villageois, » de la racine havvah, « bourg, village. » H. Ewald, Geschichte des Volkes Israel, Gottingue, 1864, t. 1, p. 341, fait des llévéens un « peuple de l'intérieur », épars au milieu de l'antique région chananéenne, entre les pays bas de l'est et de l'ouest, les montagnes et les vallées du sud et l'extrême limite septentrionale. Nous en trouvons, en effet, à l'époque de Jacob, sur le territoire de Sichem, Gen., xxxiv, 2, et, au temps de Josué, à Gabaon, Jos., IX, 7; XI, 19; mais il semble que leur siège principal était au nord, « au pied de l'Hermon, dans la terre de Maspha, » Jos., xi. 3, « sur le mont Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon jusqu'à l'entrée d'Emath, » Jud., III, 3, au-dessous de Sidon et de Tyr. 11 Reg., xxiv, 7. En dehors de ces points précis, ils sont simplement mentionnés dans le groupe des peuplades qui servent à décrire la terre de Chanaan. Exod., III, 8, 17; xiii, 5; xxiii, 23, 28; xxxiii, 2; xxxiv, 11; Deut., vii, 1; xx, 17; Jos., III, 10; Ix, 1; xII, 8; xxiv, 41; Jud., III, 5; III Reg., Ix, 20; II Par., VIII, 7; Judith, v, 20. Voir CHANANÉEN 1, t. 11, col. 539. Ils sont cependant oinis, d'après l'hébreu et la Vulgate, dans la première liste des nations qui occupaient le pays promis à Abraham, Gen., xv, 19-21; ee doit être une faute, puisque le texte samaritain et la version des Septante comprennent leur nom. Dans le récit qui concerne les relations de Jacob et de ses fils avec « Hemor l'Hévéen », Gen., xxxiv, 2, celui-ci est appele, dans le Codex Alexandrinus, à Xoppatos, « l'Horrhéen. » Cette variante est d'autant plus remarquable que le manuscrit alexandrin est ordinairement le plus conforme au texte hébreu. Il n'y a pas lieu cependant d'en tenir compte, car elle n'est pas appuyée par les autres versions, et rien d'ailleurs ne nous oblige à la préférer à la lecon originale. Au contraire, la présence d'une colonie d'Hévéens sur les hauteurs de Benjamin, à Gabaon, favorise plutôt cette dernière. Il n'en est pas de même d'un autre passage de la Genèse, xxxvi, 2, où il est question de « Sébéon l'Hévéen », aïeul d'Oolibama, une des femmes d'Esaü, et appelé « llorrhéen » plus

bas, xxxvi, 20. Il y a là une difficulté textuelle que nous ne pouvons qu'indiquer ici, renvoyant, pour la solution, aux différents commentateurs. Qu'il nous suffise de faire remarquer la confusion facile entre les trois noms ethniques, אחתה, ha-Hivvi, « l'Hévéen, » החתה, ha-Hôri, « l'Horrhéen, » et कात, ha-Hitti, « l'Héthéen. » Cf. F. de Hummelauer, Genesis, Paris, 1895, p. 518. Signalons enfin les variantes qu'offrent les trois textes les plus importants. Jos., 1x, 7. Nous lisons en hébren : « Les enfants d'Israël dirent à l'Hévéen, אַל־הָּהָא, 'el-ha-Ḥivvî. » Les Septante portent : πρός τόν Χορραΐον, « à l'Horrhéen, » ce qui suppose ici encore la lecture : ההה, ha-Hori. La Vulgate ne parle que des « habitants de Gabaon », sans distinguer leur race : « Les enfants d'Israèl teur (hébreu: zmis, 'ălêhêm) répondirent. » — Nous mangnons de données suffisantes pour apprécier le caractère des Hévéens; seuls, les récits de Gen., xxxiv, et Jos., IX, pourraient donner quelques indications générales. Nous ne pouvons que les assimiler aux autres Chananéens. A. LEGENDRE.

3. HÉVÉENS (hébreu : hâ-'Avvim ; Septante : où Ebaïor), penplade du sud-ouest de la Palestine, mentionnée deux fois seulement dans l'Écriture. Dent., 11, 23; Jos., XIII, 4 (hébreu, 3). Les Septante et la Vulgate la confondent avec les Hivvites (hébreu : ha-Hivvi), descendants de Chanaan, Gen., x, 17; I Par., 1, 15, et mentionnés avec les autres tribus primitives de la Terre Promise. Voir Hévéen 1. Il y a cependant plusieurs différences à noter : le nom n'a ni la même orthographe ni la même forme; il commence par un 'ain, tandis que l'autre commence par un heth; il est toujours au pluriel, tandis que l'autre est toujonrs au singulier. De plus, le siège principal des Hivvites semble avoir été au nord de la Palestine, tandis que la Bible nous montre les 'Avvites au sud-ouest. Enfin, ceux-ci nous sont représentés comme des nomades, habitant « dans les douars », Deut., 11, 23 (Voir Hasérim), tandis que ceux-là étaient sédentaires. Venus probablement du désert, ils étendaient leurs campements jusqu'à Gaza, et ils furent dépossèdés par les Caphtorim. Deut., 11, 23. Josué, XIII, 4, les mentionne à la suite des Seranim philistins. On a pensé qu'une ville de Benjamin, Avim (hébreu : Há'avvim), Jos., xvIII, 23, on rappelait le souvenir. Voir Avim, t. 1, col. 1291. Faute de témoignages suffisants, les hypothèses faites sur leur origine demeurent peu fondées. Cf. A. Knobel, Die Völkertafel der Genesis, Giessen, 1850, p. 217; B. Stark, Gaza und die philistäische Küste, lena, 1852, p. 32-35; Il. Ewald, Geschichte des Volkes Israel, Gottingne, 1864, t. i. p. 332. Il est certain en tout cas qu'ils sont distincts des 'Avvim, habitants de Avah transplantés en Samarie par les Assyriens. IV Reg., xvII, 31. Voir HÉ-VÉENS 4. A. LEGENDRE.

4. HÉVÉENS (hébreu : hā-'Arvim; Septante : ot Εὐαῖοι), habitants de la ville de Avah, transplantés par les Assyriens en Samarie, où ils introduisirent le cuite de leurs idoles, Nebahaz et Tharthac. IV Reg., xvi, 31. Margré la ressemblance du nom, ils ne peuvent être confondus avec les 'Arvites du sud-ouest de la Palestine. Voir ΠένθΕΝS 2, et ΑνΑΗ, t. i, col. 1284.

A. LEGENDRE,

**HÉV:LA** (hébreu : *Hăwilâh*), nom d'une tribu couschite, Gen., x, 7; I Par., i, 9, d'une tribu jectanide, Gen., x, 29; I Par., i, 23; Gen., xxv, 18, peut-être aussi d'une contrée inconnue. I Reg., xv, 7.

1. HÉVILA (Codex Vaticanus : Εὐειλάς; Codex Alexandrinus : Εὐιλά), le second fils de Chus. Gen., x, 7; 1 Par., 1, 9. Ce nom représente la nation des Αὐαλίναι ου ᾿Αθαλίναι, habitant, sur la côte africaine,

les bords du golfe, κόγπος Αὐαλίτης ou 'Αθαλίτης, qui se trouve à l'extrémité méridionale de la mer Ronge, au-dessous du détroit de Bâb el-Mandeb. Ptol., IV, 7, 27; Pline, H. N., VI, 34. Cf. A. Knobel, Die Völkertafet der Genesis, Giessen, 1850, p. 261; F. Lenormant, Histoire ancienne de l'Orient, Paris, 1881, t. 1, p. 267; A. Dillmaun, Die Genesis, Leipzig, 1892, p. 481. Il ne faut pas confondre cette tribu avec une autre du même nom, descendant de Jectan. Voir Ilévila 2.

A. Legendre.

2. Hévila (Septante: Εὐειλά, Gen., x, 29; Εὐί, 1 Par., 1, 23), douzième fils de Jectan, descendant de Sem. Gen., x, 29; 1 Par., 1, 23. Ce nom, comme tous cenx des peuples issus de cette souche, désigne une tribu arabe. Quelle place occupait-elle dans la péninsule arabique? Gesenius, Thesaurus, p. 452, la cherche an nord, en l'identifiant avec les Χακλοταίοι, que Strabon, xvi, p. 767, mentionne dans le voisinage des Nabatéens et des Agréens, sur le golfe Persique, là où C. Niebuhr, Beschreibung von Arabien, Copenhague, 1772, p. 342, signale une localité Δυρ., Hauîléh. Il est certain

que l'hébreu הַּיִּבְּה, Mavilâh, trouve dans ce nom son correspondant exact. Cette opinion est admise par Winer, Biblisches Realwörterbuch, Leipzig, 1847, t. 1, p. 468; Keil, Genesis, Leipzig, 1878, p. 140, etc. D'autres regardent ce point comme trop éloigné de la région où devaient être cantonnés les Jectanides, et portent leurs investigations plus au sud. S. Bochart, Phaleg, Leyde, 1692, p. 142, pense au district de خولان. Khaulan, entre la Mecque et Sana'a. Niebuhr, Beschreibung von Arabien, p. 280, connaît un autre district de même nom, à quelques kilomètres au sud-est de Sana'a, qui lui semble répondre à l'Hévila de Gen., x. 29. Pour Fr. Lenormant, Ilistoire ancienne de l'Orient, Paris, 1881, t. 1, p. 286, c'est plutôt le premier, c'est-à-dire « le pays de Khaoulân, dans le nord du Yémen, touchant à la frontière du Hedjâz; c'est jusque-là, est-il dit plus loin dans la Genèse, xxv, 18, que s'étendirent au sud les tribus de la descendance d'Ismael ». Pour ce dernier passage et celui de I Reg., xv, 7, voir Hévila 3.

A. LEGENDRE. 3. HÉVILA (Septante : Εὐιλάτ), ville ou contrée mentionnée dans deux passages semblables de l'Écriture. Gen., xxv, 48; 1 Reg., xv, 7. Dans le premier, il s'agit du territoire occupé par les Ismaélites. « Ils habi-tèrent, dit le texte sacré, depuis Hévila jusqu'à Sur, qui est en face de l'Egypte, en allant vers Assur. » Sur est un désert qui se trouve au nord-ouest de la péninsule sinaïtique, et par conséquent avoisine l'Égypte dece côté. Nous avons donc là une des extrémités bien connues du pays où se développa Ismaël. Mais l'autre extrémité, du côté de l'orient, est plus difficile à déterminer. Hévila indique évidemment, non pas la tribu couschite, Gen., x, 7, établie sur la côte africaine, au sud de la mer Rouge (voir HÉVILA I), mais la tribu jectanide de l'Arabie (voir Ilévilla 2). Celle-ci est placée par les uns au nord de la presqu'île, sur les bords du golfe Persique, par les autres, au sud, entre le Yémen et le Hedjâz. Les partisans des deux opinions revendiquent l'autorité de Gen., xxv, 18. Elle peut, en effet, convenir aux deux. Il est cependant difficile de savoir jusqu'où s'étendaient les frontières d'Ismaél du côté de l'est. L'expression « en allant vers Assur » est assez obscure. Si elle veut dire que le territoire ismaélite se prolongea jusque vers les contrées de l'Euphrate, elle semble favoriser la première opinion. Dans le second passage, 1 Reg., xv, 7, il est dit que « Saul battit Amalec depuis Hévila jusqu'à ce qu'on arrive à Sur, qui est en face de l'Égypte ». Le terme du combat est facile à saisir; mais it n'en est pas de même du point de départ. Sant n'est certainement pas allé chercher les Amalécites jusqu'au sein de l'Arabie. S'agit-il donc d'une Hévila distincte de celle de Gen., x, 29? On peut le croire. Wellhausen change llévila en Telà'im, ville où, d'après le texte hébreu, I Reg., xv, 4, Saul fit le recensement de son armée. Cf. F. de llummelauer, Comment. in lib. Samuelis, Paris, 1886, p. 157. Tela'im est probablement identique à Télém, cité méridionale de Juda, Jos., xv, 24. Cette conjecture couperait court à toute difficulté, si elle trouvait un appui dans le texte ou dans les versions.

A. Legendre.

HÉVILATH (hébreu : ha-Ḥavîlāh, avec l'article; Septante : Εὐιλάτ), nom de la contrée arrosée par le Phison, un des fleuves du Paradis terrestre, Gen., II, 11. Elle est caractérisée par l'excellence de son or, le bedôlah et la pierre de šôham. Voir BDELLIUM, t. 1, col. 4527. Faut-il la confondre avec les pays couschite et jectanide d'Hévila dont il est question Gen., x, 7; I l'ar.. 1, 9, et Gen., x, 29; I Par., 1, 23 (voir Hévilla 1, 2), c'est-à-dire la chercher sur la côte africaine, au sud de la mer Rouge, ou dans la péninsule arabique? Non. L'article qui précède son nom l'en distingue déjà suffisamment; mais le soin que prend l'auteur sacré de la décrire par ses productions indique bien une région différente de celle qui était plus connue des Israélites, et à laquelle d'ailleurs ces caractères ne conviennent pas. La situation d'Hévilath dépend nécessairement de l'emplacement qu'on assigne à l'Eden. Une opinion probable la reconnaît dans la Colchide, le pays des métaux précieux, où les Argonautes allérent chercher la toison d'or. Voir Paradis terrestre, Phison.

A. LEGENDRE.

HEXAMÉRON ou œuvre des six jours de la création. Voir Cosmogonie mosaïque, t. 11, col. 1034.

**HEXAPLES.** On appelle ainsi ordinairement le grand travail de collation et de critique textuelles exécuté par Origène, mais il porte différents noms selon le nombre

de colonnes qu'il contient.

I. Nons divers. — L'œuvre d'Origène a reçu successivement différents noms : Tétraples (quatre versions), Pentasélides (cinq), Hexaples (six), Heptaples (sept), Octaples (huit), enfin Ennéaples (neuf). Ces noms ont la forme plurielle chez Origène lui-même, Eusèbe, saint Épiphane et saint Jérôme : Τὰ τετραπλᾶ, Τὰ ἐξαπλᾶ, etc. On les employa aussi au singulier : Τὸ τετραπλοῦν, Τὸ ἐξαπλοῦν, etc. Étymologiquement, ces divers noms se décomposent ainsi : τετρά, 4, ἐξ, 6, etc., indication du nombre, et ἀπλᾶ, ἀπλοῦν qui signifient « simple ». On appelait simples les exemplaires qui ne contenaient que la version des Septante, τῶν Ο', comme on avait coutume de la désigner. De la même manière on désigna la version

syriaque simple, la Peschito ( ) = άπλοῦς), pour

la distinguer de la version syro-hexaplaire. — Comme les versions utilisées par Origène étaient placées sur des colonnes (σελίδας) parallèles, on les appela aussi: Τὸ τετρασέλιδον, τὸ πεντασέλιδον, τὸ ἐξασελίδον, τὸ ὁατωσέλιδον.

11. Origine du mot Hexaples. — Tous les auteurs anciens sont d'uccord pour dire qu'Origène, outre les Hexaples, composa anssi les Tétraples qui contenaient quatre versions grecques, à savoir : la version d'Aquila, celle de Symmaque, la version des Septante et celle de Théodotion. Il règne une assez grande obscurité relativement à l'interprétation qu'il faut donner au mot Hexaples. Nous trouvons sur ce point deux opinions : certains auteurs prétendent que les llexaples ont été ainsi appelés parce qu'Origène aurait placé, avant les quatre versions grecques des Tétraples, le texte hébreu en caractères hébreux et le mème texte hébreu en caractères prour ceux qui ne savaient pas lire l'original. Le mot Hexaples inclurait donc dans sa stricte signification le texte hébreu. Telle est l'opinion de Field, Prolegomena, t. 1, p. 9; de Saumaise,

De Hellenistica, Leyde, 1613, in-8°, p. 159; de Petau, Animadv. ad Epiphan., Paris, 1622, p. 404; de Huet, Origeniana, II, 4, Rouen, 1668, t. xvII, col. 1230; de llody, De Bibliorum textibus originalibus, Oxford, 1705, p. 595; de Montfaucon, Præliminaria in Hexapla Origenis, t. 1, p. 8. On s'appuie surtout sur un texte de saint Épiphane, De mens. et pond., 19, t. XLIII, col. 268, dont le sens est : « Les Tétraples embrassent les versions d'Aquila, de Symmaque, des Soixante-Douze et de Théodotion; si à ces quatre colonnes on ajoute les deux éditions hébraïques, on a les Iléxaples. » Voir aussi la lettre qui est en tête de la version arabe d'Aréthas où se trouve reproduite l'opinion de saint Épiphane. Cf. Rev. Joseph White, Letter to the lord Bishop of London, Oxford, 1779, p. 12-13. L'autre opinion est soutenue par Valois. Cet auteur enseigne que les Ilexaples auraient été ainsi appelés parce qu'ils contenaient six versions grecques, outre le texte hébreu écrit en caractères hébreux et en caractères grecs. Le mot Hexaples serait donc exclusif du texte hébreu dans sa double transcription. Cette opinion s'appuie sur un passage d'Eusèbe, H. E., vi, 16, t. xx, col. 556-557, qui n'énumère au nombre des six versions qui composent les llexaples que la version d'Aquila, celle de Symmaque, la version des Septante, celle de Théodotion, la Va et la VIa, ne comptant pas le texte hébren qui est l'original. Cependant, ce texte d'Eusèbe n'est pas concluant. Cet écrivain prend le mot Hexaples dans un sens général, en tant qu'il indique le corps de tout l'ouvrage, quels que soient le nombre et la disposition des textes. Plus difficile est assurément un autre texte de saint Épiphane, parlant de la composition des llexaples, et énumérant en premier lieu les six versions grecques, auxquelles il ajoute le texte hébreu dans sa double transcription, Adv. hær., LXIV, 3, t. XLI, col. 1073; mais il ne faut pas attacher nne trop grande importance à ce passage, car il est en opposition avec le passage du même Père indiqué plus haut.

III. Preuves de l'existence des diverses éditions. — 1º Tètraples. — Ils sont souvent mentionnés dans les scolies et les auteurs ecclésiastiques. Le texte des Septante de Job, de Daniel et des douze petits prophètes, tel qu'il se trouvait dans la troisième colonne des Tétraples, est représenté dans la version syro-hexaplaire actuelle.

2º Pentasélides. — On ne trouve nulle part le mot Pentaples. Les Pentasélides sont mentionnés une seul fois dans le Godex Marchalianus, dont la scolie sur Isaïe, III, 24, porte : Οἱ γ΄ στίγοι οἱ ὑποκείμενοι οὑκ ἐκειντο ἐν τῷ πεντασελίδῳ οὖδὲ ἀριγένης ἐξηγούμενος τοὐτων, ἐμνήσθη. Cette leçon semble vraie : le scoliaste cite un codex à cinq colonnes tel qu'est le codex palimpseste de la Bibliothèque ambrosienne de Milan. Les cinq colonnes dont il est question ne peuvent indiquer, selon l'hypothèse de Valois, la série 'A. Σ. Ο΄. Θ. Ε΄. En effet, la Va Editio n'a laissé aucune trace dans Isaïe. Ce scrait plutôt la série 'Εβρ. 'A. Σ. Ο΄. Θ, dans laquelle la première colonne aurait contenu le texte hébreu en caractères grecs; nous en avons un exemple dans le Codex Barberini, Ose., xi, 1, où toutefois il est question des Hexaples et non des Pentasélides.

3º Hexaples. — Il en est fait mention non seulement dans les livres où il n'y a ancun indice de la Va et de VIa (cf. Hexapl., édit. Field, ad Il Reg., xxiv, 9, 25), mais aussi dans ceux où il est certain qu'Origéne employa cinq (cf. Hexapl., ad IV Reg., viii, 25; xi, 6) ou six (cf. Hexapl., ad Ps. CXLIII, 1; CXLIV, 1; Ose., I, 8, Joel. I, 17; Mich., v, 3) versions grecques. Il est évident que dans le second cas le titre d'Hexaples doit être pris dans un sens général.

4º Heptaples. — Ils sont inconnus à Montfaucon et aux écrivains modernes qui avaient étudié avant lui l'œuvre d'Origène. On ne les trouve mentionnés que dans la

AKTAAN  'AKTAAN  'Entà E650µ  'AIKON.  'AIKON.	daprės Pelb, t. t. p. MV-XV.	L — FETRAPLES (Baniel, IX, 26.)  SYMMANON. OI O'. GEOAOTION.	ας καὶ ξεγγκοντα για μετά τὰς δόδου κόσας τὰς ἐπτὰ καὶ μετὰ ἐπτὰ καὶ ἐδοδομήκοντα καὶ κτὰ μετὰ τὰς ἐδομάδας τὰς ἐξγκοντα δύο κμένος καὶ ούν ἐξήκοντα δύο ἐκκοπήσεται χριστὸς καὶ ούχ ἐξγκοντα δύο ἀποσταθήσεται χρίσμα καὶ ἐξολοθρευθήσεται χρίσμα καὶ κρίμα ούκ ούν ἔσται.	TO EBPAIKON  TEAMINIKOLE  TPAMMAZL  TA.  TEAMINIZE  TA.  TA.  TA.  TO TEBPAIKON  TEAMINIZE  TO TEBPAIKON  TO TEBPA	ουζωθ σηντίθ θησου χέσ- καὶ τοῦτοδεὐτερονἐποιεῖτε καὶ ταθτα δεὐτερον καὶ ταθτα ὰ ἐμίσουν καὶ τοῦτο δεὐτερον ἐποιή- σουξω δεμα εθμασθης IIIIII ἐκαλὑπτετε δακρύς τὸ θυσιτε θυσιτερον εποιξιτε εκαλὑπτετε δακρύς τὸ θυσιτερον εκτικός τὸ δωρον (IIIIII) κλαθιμή καὶ στίμανα ουλακεί πρός τὸ δωρον τοῦ μη εξυαι ἔτι πρός τὸ δωρον τοῦ ελ αμμανα συλακεί πρός τὸ δωρον τοῦ μη εξυαι ἔτι πρός τὸ δωρον τοῦ εξασθικι ἐτι κροσεγγίζοντα καὶ λαβείν καὶ λαβείν το εὐδοκιαν ἀπὸ τὸ εὐδοκημένον ἀπὸ χειρῶν ὑμῶν. Τέλειον ἐκ χειρων ὑμῶν.	TO 'EBP. 'A. E. O'. O'. G. E'.	εν ἀρούραις Κέδρων.   ἐν τζ φάραγγι Κέδρων.   ἐν σαδημώθ Κέδρων.   ἐν τζ φάραγγι Κέδρων.   ἐν τῷ ἐρ ΙV. — Ο CTAPLES	FO EBP. AAIN, I'P. A. E. E. S.	αρ από μήτρας έξωρδε κατ' δρθρον εκ γαστρός πρό εκ μήτρας από εκ μήτρας από εκ μήτρας από εκ γα γα θρισμένης σοι δρόσος ή νεότης εωσφόρου έγεννησά πρωί (σοι δρόσος) δρθρου σοι δρόσος ή σουσίσε παιδιότητος σου. σου. γεότητο γε
		AKTAAE.	καί μετά τὰς ἐπτὰ ἐδδομάδας καὶ ἐξήκουτα   καὶ δύο ἐξολοθρευθήσεται ήλειμμένος καὶ οὐκ   ἐξήκο ἔστιν αὐτῷ.	TO EBPA <sup>I</sup> KO 'EAAHNIKOI TO 'EBPAİKON, IPAMMAYI	אסקום משלמם מסלגם בכות ומגד שנות תעשר מסטל בכות ובעה אודכובה בכות ובעה אודכובה היאיג שגאיא מאמים בכות ובעה אודכה באון מאוד מנות באון מאודם האון מאוד מנות מיות מוות מצון מאודם האון מאוד מאודם האון מאוד מאודם האון מאודם האון מאודם האון מאוד מאודם האון מאוד מאוד מאודם האון מאודם האון מאודם האון מאודם האון מאוד  האון מאודם האון מאודם האון מאוד מאודם האון מאוד מאודם האון מאודם האום האון מאודם האון מאודם האון מאודם האום האון מאודם האום האום האום האום האום האום האום האו	TO TEBP. EAAHN, PP.	. בשדמות קדרון βεσαδημού χεδρων.	TO EBP. TO EBP.	μηρεμ. μεσσαας   ἀπὸ λακταλ. τελεδεθεχ.   θρισμέ   παιδιό

version syro-hexaplaire, IV Reg., xvi, 2, et dans la souscription à la fin du même livre où nous lisons l'indication suivante : « Du livre des Heptaples, c'est-à-dire des sept colonnes. » Nous savons par la version syro-liexaplaire du quatrième livre des Rois quelle était la version qui occupait cette septième colonne. La syro-hexaplaire du quatrième livre des Rois cite en marge des lecons de la Quinta. Bien plus, au chapitre vi, verset 5 de la Quinta, à ces mots: οὐαί μοι κύριε, on a ajouté cette scolie : « Ce xúgte est ainsi porté dans la colonne des Septante et dans les autres interprêtes, mais en hébreu il v a Adoni. » On doit donc conclure, d'après ces textes, que la Quinta occupait la septième colonne.

5º Octaples. - On en fait mention dans le livre de Job de la version syro-hexaplaire (cf. Hexapl., ad Job, v, 23; vi, 28) ainsi que dans les scolies grecques du Livre des Psaumes (cf. Hexapl., ad Ps. LXXV, 1; LXXXVI, 5; LXXXVIII, 43; CXXXI, 4; CXXXV, 1). II faut remarquer que dans les scolies grecques on ne fait mention que des Tétraples et des Octaples. Ainsi, au Ps. LXXXVII, 43, scolies : 'Εν τῷ τετρασελίδω οῦτως ἐν δὲ τῷ ἀκτασελίδω, θλιδόντων αὐτῶν, on passe complètement soutient qu'Origène composa en premier lieu les Ilexaples. C'est l'opinion de Valois. Elle s'appuie sur le témoignage d'Eusèbe. Après avoir dit qu'Origène composa les llexaples dont il nous laissa les exemplaires, Eusèbe, H. E., vi, 16, t. xx, col. 557, ajoute qu'il disposa séparément en Tétraples les versions d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion et des Septante. Cf. Hexapl., ad Jos., xxiv, 33, et Monitum ad Ezech. - 2º Deuxième opinion. Antériorité des Tétraples. - Cette opinion soulient qu'Origene composa en premier lieu les Tetraples. C'est l'opinion de Montfaucon. Le docte bénédictin apporte en faveur de sa thèse deux arguments : - 1. La scolie sur Ps. LXXXVI, 5, dans laquelle il est dit que la mauvaise leçon μήτηρ Σιών se trouve dans les Tétraples, et la bonne leçon μή τη Σιών dans les Octaples. Montfaucon en conclut qu'Origène corrigea après dans les Hexaples la leçon défectueuse qu'il avait conservée dans les Tétraples. - 2. Montfaucon prétend aussi que dans les Tétraples Origène employa le texte des Septante non corrigé, et qu'il le corrigea dans les Hexaples. Pour prouver cela, il en appelle à plusieurs passages de Job, tirés des Tétraples, qui contiendraient des

## II. Fac-similé d'un texte hexaplaire du Codex Barberini.

(D'après la Patrologia latina de Migne, t. xxvi, col. 595, note a.\

OSÉE, xi, 1.

HEBR. IDEM GR.EC. LITT.

AQU.

SYM.

LXX.

THEODOT.

Κε νερ Ισραήλι 'Οτε παϊς Ίσραήλι 'Οτε παϊς Ίσραήλι 'Οτε νήπιος Ίσραήλι 'Οτενήπιος Ίσραήλ ו בי בער ישראד ביביב: πבπιν ουεαδηου μεμμε- καὶ ἡγάπησα αὐτὸν καὶ ἡγαπημένος, ἐξ καὶ ἐγὼ ἡγάπησα καὶ ἡγάπησα αὐτὸν, σρατμ καραθι δανι. καὶ ἀπὸ Αἰγύπτου Λιγύπτου κεκληται αὐτὸν, και εξ Αἰγύ- ἐκάλεσα υἰόν μου ἐκάλεσα τον υἰὸν υἰός μου. πτου κέκληται υἰός εξ Λἰγύπτου. πτου κέκληται υίός έξ Λίγύπτου. way.

sous silence les llexaples. La raison est facile à comprendre, c'est que, pour le Livre des Psaumes, les llexaples et les Octaples sont la même chose.

6º Ennéaples. - On ne les trouve mentionnés nulle

IV. ORDRE DE COMPOSITION. - Il est certain qu'Origêne n'exécuta pas d'un seul coup son immense travail de collation des textes; il proceda par des étapes et des perfectionnements successifs. Toutes les inductions et les rares indications historiques que nous possédons, ne nous laissent aucun doute sur ce point. Toutefois, nous ne pouvons pas connaître dans les détails l'ordre ou le procédé qu'il suivit. Eusèbe, H. E., vi, 16, t. xx, col. 553-556, nous trace bien la marche générale d'Origène dans la composition de son œuvre; il nous dessine les grands linéaments, mais il ne nous donne pas les détails précis qu'on eût désirés et qui nous eussent permis de reconstruire l'histoire des Hexaples avec toute l'exactitude possible. Une chose est absolument incontestable : c'est qu'Origène composa deux espèces d'ouvrages : les Tétraples et les Hexaples, en prenant ces derniers dans un sens général. Mais par où commença-t-il ? Composa-t-il les Tétraples d'abord et ensuite les llexaples, ou suivit-il la marche contraire? Dans le premier cas, les Hexaples seraient une amplification des Tétraples; dans le second cas, les Tétraples seraient une réduction des Hexaples. Il existe sur ce point deux opinions que nous allons examiner : - lo Première opinion. Antériorité des Hexaples. - La première opinion leçons non corrigées. En somme, au point de vue historique, la question reste douteuse.

V. Disposition des textes. — Dans les Octaples, qui sont l'ouvrage le plus complet, les divers textes ou versions étaient disposés de la manière suivante : la première colonne contenait le texte hébreu en caractères hébreux, la deuxième le texte hébreu en caractères grecs, la troisième la version d'Aquila, la quatrième la version de Symmaque, la cinquième la version des Septante, la sixième la version de Théodotion, la septième la Quinta Editio, la huitième la Sexta Editio. Si les Ennéaples ont jamais existé, ce que nous chercherons à savoir plus tard, la neuvième colonne aurait contenu la Septima Editio. C'est là l'ordre généralement reçu parmi les auteurs anciens, et celui qui fait pratiquement autorité. Voir S. Jérôme, Gomment in Tit., c. III, t. xxvI, col. 595. L'auteur de la lettre en tête de la version arabe d'Aréthas, et un spécimen des Pentasélides sur Osée, xi, 1, dans le Codex Barberini, donnent le même ordre. Si l'on met de côté la version des Septante, l'ordre est souvent le même dans les scolies et les notes marginales où nous trouvons la série : 'A. Σ. Θ. - A cet ordre pourtant nous trouvons quelques exceptions que nous devons signaler. Certains livres grecs et la version syro-hexaplaire placent quelquefois Théodotion avant Symmaque. Dans sa préface sur Daniel, saint Jérôme lui-meine donne la série : 'A. Θ. Σ.; de même Suidas au mot zvίζων. Cf. Hexapl., ad Amos, vii, 14. Philipon dans son Héxaméron présente l'ordre :

O'. 'A. Θ. Σ. — Nous donnons d'après Field un spècimen des quatre principales dispositions (col. 691). Ce tableau est destiné à donner une idée sensible et non une idée exacte du travail d'Origène; car, au fond, il ne répond pas à la réalité. Dans les Hexaples d'Origène les versions étaient disposées de telle façon qu'elles se correspondaient mot par mot dans les différentes colonnes. Le fac-simile du Codex Barberini, Ose., xi, I (col. 694), et celui du Ps. xi, 1-4, l'un des fragments découverts par M. l'abbé Mercati à la Bibliothèque ambrosienne de Milan, que nous ajoutons ici, donnent une idée exacte de la disposition véritable.

Quelles sont les raisons qui portèrent Origène à adopter cette disposition? On ne sait rien de certain sur ce point. Évidemment ce ne sont pas des raisons chronologiques, car les Septante sont la plus ancienne des versions grecques, et cependant ils sont placés après Aquila et Symmaque; d'autre part il n'est pas certain

dans la transcription des manuscrits, par la faute des copistes. Origéne lui-même a reconnu ces causes de corruption du texte, au moins pour ce qui regarde les quatre Évangiles. Voir Comment. in Matth., tomus XV, t. xIII, col. 1293. Il se propose par conséquent de corriger le texte. Il le dit ouvertement, ibid., pour l'Ancien Testament. - 2º Corriger le texte authentique des Septante eux-mêmes et le rendre plus conforme au texte hébreu; il voulut donc montrer en quoi les Septante s'accordent, en quoi ils différent de l'hébreu. Saint Jérôme, Præf. in heb. quæst. in Gen., t. xxIII, col. 937, fait ici une supposition; il affirme que les Septante eux-mêmes ne traduisirent pas correctement, de propos délibéré, certains textes messianiques, notamment ceux qui annoncaient la venue du Fils de Dieu, pour ne pas choquer Ptolémée, platonicien convaincu, et par conséquent adorateur d'un seul et unique Dieu. Il semble surtout faire allusion à la prophétie d'Isaïe, 1x, 5, au sujet de laquelle il

## III. Spècimen des Hexaples du Ps. XLV, 1-4,

d'après E. Klostermann: Die mailänder Fragmente der Hexapla, dans la Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft, 1896, p. 336-337.

T. HEBR.EUS litteris gracis expressus.	AQUILA.	SYMMACIIUS.	LXX.	CINQUIÈME ÉDITION. —	VARIÆ LECTIONES
ff. 68',75. Λαμανασση άβνηκορ	τῶι νικοποιῶι τῶν υἰῶν κορὲ	έπινίκιοσ τῶν υίῶν κορὲ	είς τὸ τέλος ὑπὲρ τῶν υίῶν χορε τοῖς υιοῖς		είς τὸ τέλος
σιρ 5. έλωεὶμ	ἄσμα λανου	ύπὲο τῶν αἰωνἰων ώδή ὁ θξ ἡμἴν πεποίθησις καὶ ἰσχὺς Ιδοήθεια	ψαλμός	ύπὲρ τῶν κρυφίων ὡδή ὁ θς ἡμῶν καταφυγή καὶ δύναμις. Βοηθός	ψαλμός
βσαρωθ	έν θλίψεσιν	έν θλέψεσεν	έν θλίψεσι	έν θλίψεσιν	

que Symmaque soit antérieur à Théodotion, quoiqu'il soit placé avant lui. Saint Épiphane affirme qu'Origène plaça dans la colonne du milieu, la place d'honneur, les Septante, comme étant la version la plus soignée, εκδοσιν άχριδή, afin de convaincre plus facilement d'inexactitude les autres versions grecques placées de chaque côté. De mens. et pond., 19, t. XLIII, col. 269. Cette caison est purement arbitraire et contraire au but d'Origène, comme nous le verrons plus loin. - D'autres auteurs ont donné d'autres raisons. On a dit par exemple qu'Aquila, entre les trois traducteurs, obtint la première place, soit à cause de son âge, soit parce que sa version se rapproche davantage du texte hébreu. Rien d'impossible en cela. De même il est assez raisonnable que Théodotion ait été placé immédiatement après tes Septante, car il se proposait de les imiter. - Mais pourquoi Origène plaça-t-il les Septante et Théodotion après Aquila et Symmaque? On ne le saura probablement jamais.

VI. BUT D'ORIGÈNE DANS LA COMPOSITION DES HEXAPLES.

— En entreprenant cet immense travail, Origène se proposa surtout un double but: lo Donner un texte correct des Seplante, dont les exemplaires avaient été altérés et présentaient de nombreuses variantes, soit par la faute des interprètes qui, selon leurs idées et leurs conceptions, s'étaient permis de faire des additions ou des suppressions, et même quelquefois d'obscurcir le sens par de fausses interprétations, soit, ce qui est inévitable

existe une grande différence entre l'hébreu et les Septante. Dans ce cas Origene aurait voulu rectifier. Mais cette supposition de saint Jérôme n'est pas fondée; car les différences entre l'hébreu et les Septante sont trop nombreuses et dépassent de beaucoup les passages messianiques. Il faut donc attribuer à Origène des vues plus hautes, et n'être pas exclusif. En corrigeant les Septante il fat d'abord mû par son grand amour pour les Saintes Écritures; il dut donc songer à restituer la parole de Dieu dans sa pureté primitive; ensuite il voulut couper court aux fins de non-recevoir alléguées par les Juifs et fournir en même temps des armes aux défenseurs du christianisme. Lorsque les chrétiens dans leurs discussions contre les Juifs alléguaient un texte des Septante qui les condamnait, les Juifs répondaient que la traduction n'était pas exacte. Origène entreprit donc ce travail de parallélisme afin de permettre aux chrétiens de se rendre compte, par une vue d'ensemble, des endroits où le texte des Septante s'accorde avec l'hébreu et des endroits où il en diffère. Ce but était à la fois pratique et polémique. Aussi ne s'épargna-t-il aucune peine pour donner à son œuvre toute la perfection possible. Il commença par apprendre la langue hébraïque. S. 16rome, De vir. illustr., c. Liv, t. XXIII, col. 665. Ce fut donc pour perfectionner son œuvre qu'il employa les autres versions grecques. Il alla meine plus loin, et. toujours dans le même but, il ajouta des notes marginales destinées à expliquer les noms propres hébreux

ou le sens; il joignit aussi quelques leçons particulières, empruntées au Pentateuque samaritain et à la version syriaque. Par là il frayait la voie aux Bibles polyglottes. De tout ce que nous venons de dire il est facile de voir

qu'Origène avait plusieurs fins en vue.

VII. LE TEMPS ET LE LIEU. - On ne sait presque rien sur ce sujet. Eusèbe, H. L., vi, 16, t. xx, col. 553, 556, 557, ne nous donne aucune indication sur le temps et le lieu où furent composés les Hexaples. Les renseignements de saint Épiphane ne peuvent être admis. Ce Père, nous apprend que, durant la persécution de Dèce, après avoir beaucoup souffert. Origène alla à Césarée, de là à Jérusalem, et enfin à Tyr, qu'il demeura dans cette dernière ville 28 ans pendant lesquels il composa les Hexaples. De mens. et pond., 18, t. xliii, col. 268. Dèce devint empereur en 249; or Origène mourut vers 254; par conséquent il a pu vivre tout au plus trois ans après la persécution de Dèce. On conviendra que ce n'est pas suffisant pour exécuter les Hexaples. - L'hypothèse de lfuet, Origeniana, III, 4, t. XVII, col. 1263, n'est pas non plus admissible. Cette hypothèse repose sur le témoignage d'Eusèbe. H. E., vi, 17, t. xx, col. 560, comparé avec un récit de Palladius. Pour échapper aux vexations des païens, Origène se serait caché pendant deux ans à Césarée chez une vierge du nom de Julienne. Cette vierge, qui était très riche et qui de plus avait reçu en héritage une grande bibliothèque de Symmaque, aurait donné l'hospitalité à Origène entre 235 et 238. Origene aurait profité de ce temps et des ressources mises à sa disposition par la généreuse vierge, pour commencer les Îlexaples. - Ce qu'il y a d'historiquement certain dans cette question, c'est qu'Origène avait élaboré les llexaples au moment on il écrivait la tettre à Africanus et composait ses commentaires sur saint Matthieu. En effet dans ces deux écrits il fait mention de son édition de l'Ancien Testament, ce qui ne peut s'entendre que des Hexaples ou des Tétraples. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons pas préciser

VIII. SIGNES CRITIQUES. - Les Hexaples sont en grande partie un travail de critique textuelle très minutieuse. Pour procéder avec ordre et en même temps pour mettre le lecteur en état de profiter de ces recherches critiques, Origène se servit de plusieurs sigles, qu'il emprunta pour la plupart aux grammairiens d'Alexandrie. Ceux-ci employaient ces sigles pour la critique des auteurs grecs profanes et notamment des écrits d'Homère. Les deux principales sigles employées par Origène sont l'astérisque et l'obèle. L'astérisque indiquait l'omission par les Septante d'un passage qui se trouve dans le texte hébreu. La forme de l'astérisque était celle d'une étoile rayonnante, selon l'expression de saint Jérôme, signa radiantia, .X. Le passage omis par les Septante était intercalé par Origène dans ses Hexaples entre un astérisque et deux points vertieaux dans cette disposition : ý. 7 du chapitre I°r de la Genèse par ces mots : יהויכן. Les Septante ont omis cette finale. Origène l'ajouta ainsi : • Χ· καὶ ἐγένετο οθτως : . L'obèle, au contraire, servait à désigner les passages ajoutés par les Septante, et qui ne se trouvaient pas dans l'hébreu. La forme de l'obèle était, paraît-il, diverse : —, —, —, —, —, —, —. Cependant la forme la plus usuelle était - . Le passage ajouté par les Septante était intercalé entre une obèle et deux exemple, Genese, 1, 8, après שַכִּיב et avant ויהידעיב, les Septante ont ajouté la formule : καὶ εἶδεν ὁ Θεὸς ὅτι καλόν, qui manque dans l'hébren. Origène dans ses llexaples

transcrit ainsi cette addition: - καὶ εἴδεν ὁ Θεὸς ὅτι καλόν: Cemme sigles secondaires, certains auteurs avaient parlè de lemnisques et d'hypolemnisques. Les critiques et les paléographes modernes ont rejeté ces sigles. En effet, Origène et saint Jérôme n'en font aucune mention; de plus, dans les Hexaplaires grecs, en dehors de l'astérisque et de l'obèle, on ne trouve aucun autre signe; enfin, on n'a jamais pu fixer la signification de ces signes. On doit donc conclure que ces noms de lemnisques et d'hypolemnisques ne désignaient que deux formes spéciales de l'obèle, - et -, qui sont employées indifféremment dans la version syro-hexa plaire.

IX. VALEUR DES HEXAPLES. — Les Hexaples, a dit avec raison Mer Freppel, sont « la plus grande œuvre de patience qui ait jamais été accomplie par un homme ». Origéne, 2 vol. in-8°, Paris, 1868, t. n. leçon xxıv, p. 25. Les Hexaples étaient, en effet, une œuvre colossale, sans pareille dans l'antiquité profane ou ecclésiastique. Notre admiration redouble en face de cette œuvre, lorsque nous apprenons par des témoignages historiques toutes les peines que dut s'imposer Origène pour la mener à bonne fin.

X. Destinée des llexaples. — En 232, Origène, chassé d'Alexandrie, se retira à Césarée en Palestine où il demeura jusqu'à sa mort. Nous ignorons l'endroit où furent déposés pendant ce temps les exemplaires autographes des llexaples. Quoi qu'il en soit, après cinquante ans, on les trouva dans la bibliothèque de Césarée formée par le martyr Pamphile. S. Jérôme, De vir. illustr., c. III, t. XXIII, col. 613. Restérent-ils cachés dans la bibliothèque de Césarée depuis la mort d'Origène, ou bien y furent-ils transportés de Tyr, où Origène finit ses jours, nous n'en savons rien. C'est là que saint Jérôme consulta les Hexaples, comme il nous l'apprend lui-même. Voir suprà V. La bibliothèque de Césarée subsista jusqu'au viº siècle; nous le savons par la souscription du Codex Coislin, 202, des Épitres de saint Paul, qui n'est pas certainement postérieur au vie siècle. Montfaucon, Praliminaria, t. I, p. 76; Tischendorf, Novum Testamentum, 1859, p. clxxxix. Après l'an 600, sans que nous puissions déterminer ni l'année ni la cause de ce malheur, disparaît la bibliothèque de Césarée et avec elle les Hexaples d'Origène. Il n'est pas faeile de faire concorder avec l'histoire l'opinion de Montfaucon, suivant laquelle la bibliothèque de Césarée aurait été détruite lorsque la ville fut prise par les Perses sous Chosroes II, ou quelque temps plus tard, lorsque les Arabes ravagérent la Palestine. Quelques écrivains ecclésiastiques avaient consulté et transcrit les Hexaples. C'est grâce à eux que quelques débris de ce précieux trésor échappèrent au ravage et sont parvenus jusqu'à nous. — Quant à la multiplication et à la diffusion des llexaples, il n'est nutlement téméraire de dire qu'on n'en transcrivit aucun exemplaire en entier, ou du moins très peu. Cf. Montfaucon, Prælim., t. 1, p. 73. Tout pourtant ne fut pas perdu. Les deux maîtres de Césarée nous ont laissé une faible compensation. Pamphile et Eusèbe eurent l'heureuse idée de propager séparément la colonne hexaplaire des Septante, notée d'astérisques et d'obèles. Cette édition fut accueillie avec la plus grande faveur et devint d'un usage commun, du moins en Palestine. C'est saint Jérôme qui nous l'assure. Adv. Ruf., 27, t. xxIII, col. 451. L'exemplaire d'Eusèbe est mentionné çà et là dans les scolies. Une seule fois, chez Procope, Cat. Niceph., Leipzig, 1772-1773, t. 1, p. 406, il est mentionne sous la dénomination d' « exemplaire palestinien ». Pour pourvoir aux nécessités de tant d'Églises, Césarée devint un tover de lumière, ou plutôt comme un vaste atelier de cassigraphes où, sous la direction de Pamphile et d'Eusèbe, on transcrivait continuellement, pour les répandre, des exemplaires de cette édition séparée des Septante. C'est de ce mouvement que sortirent ces manuscrits de l'Ecriture Sainte, que les critiques appellent

ujourd'hui la « recension palestinienne ».

XI. VERSIONS GRECQUES CONTENUES DANS LES HEX-APLES. - Pour les versions des Septante, d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, voir les articles spéciaux. Quant aux versions qu'on a appelées « anonymes », parce que leur auteur est inconnu, la Quinta, la Sexta et la Septima, voici ce qu'on en sait. Eusèbe nous dit qu'Origene, outre les versions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, en trouva deux autres inconnues, lesquelles étaient restées longtemps cachées. Pour les Psaumes il employa une troisième version trouvée de la meine façon. H. E., vi. 16. t. xx, col. 553, 556. — Saint Épiphane et, à sa suite, l'auteur de la lettre en tête de la version arabe d'Aréthas, ne mentionnent que la Quinta et la Sexta. De mens, et pond., 19, t. XLIII, col. 268. Cf. S. Jérôme, De viris illustr., c. Liv. t. XXIII. col. 665; Comment. in Tit., c. III, t. xxvi, col. 597. Leurs auteurs sont donc inconnus.

1. La Quinta. - 1º Lieu où elle fut découverte. Les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point. D'après Eusèbe, H. E., vi, 16, t. xx, col. 556, on peut conclure avec la plus grande probabilité que la Quinta fut déconverte à Nicopolis, sur le rivage d'Actium, et la Sexta dans un autre endroit non nommé. - Saint Jérôme parait avoir interprété ainsi les paroles d'Eusèbe; il dit, Præf. in Hom. Origenis in Cantic, Cantic., qu'Origene a écrit qu'il avait trouve la Quinta sur le rivage d'Actium, t. xxni, col. 1117. - Saint Épiphane au contraire soutient que la Quinta fut trouvée à Jéricho, cachée dans un tonneau, sous le règne d'Antonin Caracalla, fils de Sévère, et la Sexta à Nicopolis, sur le rivage d'Actium. De mens. et pond., 18, t. XLIII, col. 265, 268. - 2º Restes de cette version. - On doit regarder comme une chose absolument certaine que la Quinta et cela est vrai des deux autres versions anonymes n'embrassait pas tout l'Ancien Testament, mais seulement quelques livres très peu nombreux. Voir Hody, De Bibliorum textibus originalibus, p. 590. Que reste-t-il aujourd'hui de la Quinta? D'après Field, on trouve des vestiges, quoique très taibles, de la *Quinta* dans Genèse, vi, 3; xxxiv, 15; xxxv, 19; Lev., xi, 31. — Pour le 1V Reg., qui était le texte heptaplaire, la version syro-hexaplaire a fait connaître de nombreuses leçons de la Quinta, inconnues auparavant. - Pour ce qui regarde Joh, la version syro-hexaplaire ne contient qu'un passage, xi, 4. - Dans les Psaumes la Quinta est louce à diverses reprises, ainsi que la Sexta. Dans les Proverbes la version syro-hexaplaire cite la Quinta toute seule notamment dans xxIII, 24; xxv. 7; xxvi, 17; xxx, 31, et montre dans d'autres endroits qu'elle s'accorde avec les autres versions. - Pour le Cantique des Cantiques, Montfaucon avait déjà cité plusieurs leçons du texte grec. Field en a ajouté d'autres de la syro-hexaplaire. — Dans l'Écclésiastique, la Quinta n'est pas citée. - Dans les petits Prophètes, et spécialement dans Osée, la Quinta jone un rôle assez considérable. Field, Prolegomena, 1. 1, p. XLIII, 2, XLIV. - 3º Caractère de cette version. - Le style de la Quinta est très pur et très élégant. L'aut ur peut soutenir la comparaison avec les meilleurs écrivains de son temps. Quant à sa traduction, elle est quelquefois libre; tantôt il explique la pensée du texte qu'il traduit, par exemple, Ps. cxl., 7; Ose., vi, 2; vii, 1, 4, 9; tantôt il paraphrase, par exemple, Ps. Lvii, 28; Ose., vi, 14.

2. La Secta. — 1º Lieu où elle fut découverte. — Nous avons vu que saint Épiphane dit que la Sexta fut trouvée à Nicopolis. — D'après Eusèbe, H. E., vi. 16, t. xx, col. 556, une des versions des Hexaples fut trouvée à Jéricho dans un tonneau sous le règne d'Antonin fils de Sèvère. Mais est-ce la Sexta, Extry, ou la

Septima, ἐβδόμην, dont il venait d'être question dans cet auteur? Il ne le dit pas. - 2º L'auteur de cette version. D'après saint Jérôme, la Quinta et la Sexta furent faites par des auteurs juifs. Adv. Ruf., 34, t. XXIII, col. 455. On peut dire cependant presque sans crainte de se tromper que l'auteur de la Sexta fut un chrétien. Cela ressort de son interprétation de la prophétie d'Habacuc, III, 13: « Tu es sorti pour délivrer ton peuple, pour délivrer ton Oint. » Saint Jérôme lui-même en a fait la remarque dans son Commentaire : « La sixième version, expliquant le mystère, traduit ainsi d'après l'hébreu : Tu es sorti pour sauver ton peuple par Jésus ton Christ, ce qui en grec se dit : Έξηλθες τοῦ σῶσαι τὸν λαόν σου διὰ Ἰησοῦν τὸν Χριστὸν σου. » Τ. xxv, col. 1326. - 3º Restes de cette version. - Très nombreuses leçons dans les Psaumes et le Cantique des Cantiques. Il en existe aussi des indices, queique un peu plus obscurs, dans d'autres Livres. On peut citer comine des leçons certaines, Exod., vii, 9; HI Reg., xiv, 23, connues pour la première fois par la version syrohexaplaire; Job, v. 7; xxx, 16; Amos, i, 11 de la syrohexaplaire. - A propos de la prophétie d'Habacuc, III, 13, dont il a été déjà question, saint Jérôme mentionne, outre la Sexta, deux autres versions anonymes. Comm. in Hab., I. c. 11, t. xxv, col. 1296. Selon toutes les vraisemblances, ces deux autres versions sont la Sexta et la Septima, Field, Prolegomena, t. 1, p. xiv, 3. - 4º Caractère de cette version. - Montfaucon serait alle trop loin en affirmant que l'auteur de la Sexta se plait dans la paraphrase. Il est vrai que ses traductions sont parfois assez singulières, par exemple Ps. x, 2; cxxvi, 4; Hab., III, 13; mais on ne peut pas dire qu'il paraphrase toujours. Un seul texte de ceux qui nous restent, Ps. xxxvi, 35, est une vraie paraphrase, et encore très exagérée. A noter aussi dans cette version un mot qui lui est particulier, vexvinotne. Ps. ix. 1; cix, 3. Field, Prolegomena, t. i, p. xiv, 4.

3. La Septima. - 1º Historique de cette version. -Cette version, au point de vue historique, est la moins connue. On n'a presque aucun renseignement. Saint Epiphane et ceux qui l'ont suivi ne la connaissent pas. Comme nous l'avons déjà remarqué, le mot Ennéaples lui-même, dont cette version occuperait la dernière colonne, n'est ni usité, ni connu. - Eusèbe pourtant connaissait cette version. ἐδδόμην. II. Ε., vi, 16, t. xx, col. 556. — 2º Restes de cette version. — Saint Jérôme, t. xxvi, col. 597, dit que la Quinta, la Sexta et la Septima embrassaient surtout les livres poétiques, c'est-àdire, comme il nous l'explique dans la préface au livre de Job : la plus grande partie de Job lui-même, le Psautier, les Lamentations, et le Cantique des Cantiques. Cependant aucun commentateur ne cite la Septima dans ces livres. D'autre part nous avons déjà vu que, à propos d'Habacuc, III, 13, outre la Quinta, saint Jérême cite deux autres versions qu'il ne désigne pas explicitement. - Montfaucon avait cru trouver des traces de la Septima dans quatre passages des Psaumes : xxi, 30; xiix, 3, 21; i., 1. Mais Field montre que de ces quatre passages un seul, xlix, 3, est authentique, et encore ce n'est qu'une répétition de Théodotion. En eflet sur ce passage la note de Nobili est : (), et VII [Walton: Th. et Septima] \*\*\* xxxiy1507. Montfaucon note Θ. Ζ'. καταιγίσθη. Field conclut sa discussion en disant qu'il n'est nullement absurde de soutenir ou que la Septima n'a jamais existé, ou qu'elle a totalement disparu. Prolegom., t. 1, p. XLVI. Nous nous refusons, quant à nous, à regarder comme possible la première alternative du savant auteur. Eusèbe mentionne explicitement la Septima; elle a donc dù exister. Si l'on n'en trouve plus aujourd'hui aucune trace, c'est qu'elle a disparu. C'est la seconde alternative qui est la plus plausible.

XII. BIBLIOGRAPHIE. — Pour les éditions des fragments des Hexaples, cf. Bernard de Montfaucon, Origens

Heraplorum quæ supersunt, 2 in-fo, Paris, 1713, reproduits par J.-B. Drach dans la Patrologie grecque de Migne, t. xv-xvi; Ch.-Fr. Bahrdt, 2 in-8°, Leipzig, 1769-1770; presque une simple répétition de Montfancon; il omet les remarques de Montfaucon et la transcription de l'hébreu en caractères grecs; Tischendorf, Monumenta sacra inedita, nova collectio, t. 111, Fragmenta Origenianæ Octateuchi editionis cum fragmentis Evangeliorum, in-40, Leipzig, 1860; Field, Origenis Hexaplorum quæ supersunt sive Veterum Interpretum Græcorum in totum Vetus Testamentum Fragmenta, 2 in-10, Oxford, 1867-1875 (importants Prolégomènes et Auctarium); les fragments des Hexaples traduits en syriaque, qui sont à la Bibliothèque ambrosienne de Milan, à Londres et ailleurs, ont été publiés par M. l'abbé Ceriani sons ce titre : Codex Syro-hexaplaris Ambrosianus photolithographice editus, in-40, 1877. Cette publication forme le t. vii des Monumenta sacra et profana ex codicibus præsertim Bibliothecæ Ambrosianæ, M. l'abbé Giovanni Mercati a découvert en 1896, dans un manuscrit palimpseste de la bibliothèque ambrosienne de Milan, les fragments suivants transcrits au xe siècle : Ps. xvII (hébreu, xviii), 26-48; xxvii, 6-9; xxviii, 1-3; xxix; xxx, 1-10, 20-25; xxxi, 6-11; xxxiv, 1-2, 13-28; xxxvi, 1-5; xLv; xLvIII, 1-6, 11-15; LXXXVIII, 26-53. Le texte hébren n'est reproduit qu'en transcription grecque; sur les antres colonnes sont les versions d'Aquila, de Symmaque et la cinquième édition. - Voir G. Mercati, D'un palimpsesto Ambrosiano continente i Salmi esapli, in-8º, Turin, 1896; P. de Lagarde, Bibliotheca syriaca Veteris Testamenti ab Origene recensiti fragmenta apud Syros servata quinque, Gottingue, 1892; G. Kerber, Syrohexaplarische Fragmente zu Leviticus und Deuteronomium aus Bar-Hebræus gesammelt, dans la Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft, 1896, p. 249-264; E. Klostermann, Die mailänder Fragmente der Hexapla, ibid., p. 334-337; H. Omont, Vetus Testamentum Græce Codicis Sarraviani-Colbertini quæ supersunt in bibliothecis Leidensi, Parisiensi, Petropolitana, phototypice edita, in-fo, Leyde, 1897; P. B. Grenfell, An Alexandrian erotic Fragment and other Greek Papyri, in-40, Oxford, 1896 (contient un fragment d'Ézéchiel avec les signes diacritiques d'Origène); Mar J. Mercati prépare une édition des Psalmorum hexaplorum reliquiæ e Codice rescripto Ambrosiano. V. ERMONI.

HEXATEUQUE, nom par lequel on désigne les six premiers livres de l'Ancien Testament, c'est-à-dire les cinq livres du Pentateuque et Josné. Voir PENTATEUQUE et JOSEÉ (LIVRE DE).

HÉZÉCHIEL (hébreu: Yeḥézqèl; Septante: Ἐξεκήλ), chef de la vingtième famille sacerdotale, lorsque les descendants d'Aaron furent partagés en vingt-quatre tamilles par David pour le service du sanctuaire. I Par., xxiv, 16. En hébreu, son nom ne diffère pas de celui du prophète Ezèchiel.

**HÉZÉCI** (hébreu : *Hizqi*; Septante : 'Αζακί), Benjamite, descendant d'Elphaal, un des chefs de famille qui habitèrent Jérnsalem. I Par., viii, 12, 17, 28.

**HÉZÉCIA**, ancèire d'Ater dont la famille retourna de captivité avec Zorobabel et signa l'alliance avec Néhémie. Ce nom est écrit Ézéchia dans I Esd., II, 16. Voir ATER 1, t. I, col. 1206.

HÉZION (hébren: Hézyōn; Septante: 'Αζω; Codex Alexandrinus et Lucien: 'Αζωή), roi de Syrie, pére de Tabremmon et grand-père de Bénadad Ist. Ill Reg., xv, 18. Il n'est nommé qu'en celte qualité dans l'Écriture et l'on ne rencontre nulle part sur lui aucun autre renseignement. Parmi les critiques, les uns l'identifient avec

Razon, contemporain de Salomon, III Reg., xi, 23; d'antres pensent qu'il fut son successeur. Les deux opinions ne sont également que des hypothèses. Voir Razon.

**HÉZIR** (hébreu: Ḥêzŵ; Septante: Xηζώ), chef de la dix-septième famille sacerdotale, chargée du service mensuel du sanctuaire à l'époque de David. l Par., xxıv, 15. — Un chef du peuple du temps de Néhémie, ll Esd., x, 20, appelé également Ḥêzŵ dans le texte hébreu, est nommé llazir dans la Vulgate. Voir l'iazir, col. 461.

HIBOU (hébren: tahmás; Septante: γλαύξ; Vulgate: noctua), rapace nocturne du genre chouette et de l'espèce duc. C'est le moyen-duc ou strix otus. Voir t. 11, col. 1508. Le hibou (fig. 144) est long d'environ trente-cinq

centimètres, avec un plumage fauve, mêlé de blanc et de brun. Il dépose ses œufs dans des nids abandonnés et vit de petits rongenrs et de petits oiseaux. Il se trouve en Palestine, mais moins abondant que les antres rapaces du même genre. Les Septante et la Vulgate autorisent à reconnaître le hibou dans le talimās, mot qui designe dėja l'effraic, voirt. 11, col. 1598, et que les commentateurs juifs entendent d'un rapace en général. Cf. Gesenius, Thesaurus, p. 492. La loi défendait de manger le talimas. Lev., xi, 16; Dent., xiv, 15. Quelques anteurs contestent cette identification du tahmás, sous prétexte que le mot vient de hâmas, « violence, » et que le hibou ne serait guère à sa place entre l'autruche, la



144. — Le hibou.

inouette et l'épervier. Lev., xi, 16. Mais la plupart la maintiennent, parce que le hibou est un rapace et par conséquent un « violent », comme la mouette et l'épervier, et un sauvage comme l'antruche. On peut donc s'en tenir à l'interprétation des anciens. Il. Lesètre.

HIEL (hébreu : Ḥ̄rēt: Septante : 'Αχτήλ), Israélite qui vivait an temps d'Achab. Ill Reg., xvī, 34. Il rebâtit Jéricho, mais conformément à la malédiction prononcée par Josué au nom de Dieu contre celui qui entreprendrait de relever cette ville, Jos., vī, 26, il perdit son fils aîné Abiram en jetant les fondements de la cité nouvelle et Ségnb, son dernier ne, lorsqu'il en posa les portes.

HIÉRAPOLIS (Ἱεράπολις, la « ville sainte »), ville de Phrygie (fig. 145). Elle n'est mentionnée qu'nne fois dans le Nouveau Testament, Col., IV, 13, à propos du zéle qu'apaphras avait déployé pour la diffusion de l'Évangile dans les villes de la vallée du Lycus. Elle n'en joua pas moins un rôle considérable dans les premiers siecles du christianisme. Très probablement son Église fut fondée vers le même temps que celle de Colosses et de Laodicée. Épaphras, ce « cher co-serviteur et fidèle ministre du Christ », comme l'appelle saint Paul, Col., IV, 13, fut un des premiers ouvriers de l'Évangile à Hiérapolis. Voir Éрарикаs, t. и, col. 1819. Le diacre Philippe, et deux de ses quatre filles, les prophétesses, y prêchérentanssi la bonne nouvelle. Polycrate, évêque d'Ephèse, dans sa lettre au pape Victor, citée par Eusèbe, H. E., III, 31, t. xx, col. 2800, nous l'atteste. Il se trompe, sans

doute, comme plusieurs autres de ses contemporains, en prenant Philippe, le diacre, dont il est parlé, Act., VIII, 5-40; xxI, 8-9, pour Philippe, l'apôtre, mais cette erreur sur la qualité de la personne, rectifiée par la

mention qu'il avait ses filles prophétesses, conformément à Act., xxi, 9, ne saurait compromettre l'exactitude du fait important qu'un personnage apostolique prit part à la fondation de l'Église d'Hiérapolis. Dans le Dialogue de Carus contre Proclus, il est affirmé pareillement que Philippe et ses filles ont fini leur vie à Hiérapolis et que le tombeau du saint évangéliste y est vénéré.

Eusèbe, H. E., III, 31, t. xx, col. 281. D'autres disciples des apôtres paraissent avoir visité plus d'une fois cette ville, qui, au témoignage de l'histoire ecclésiastique, fut un centre important des traditions apostoliques les plus autorisées. On sait que Papias, « auditeur de Jean, fami-

signé tout ce qu'il avait pu apprendre, « par ses conversations avec les presbytres ou anciens, lui rapportant les dires d'André, de Pierre, de Philippe, de Thomas, de Jacques, de Jean, de Matthieu, de divers disciples

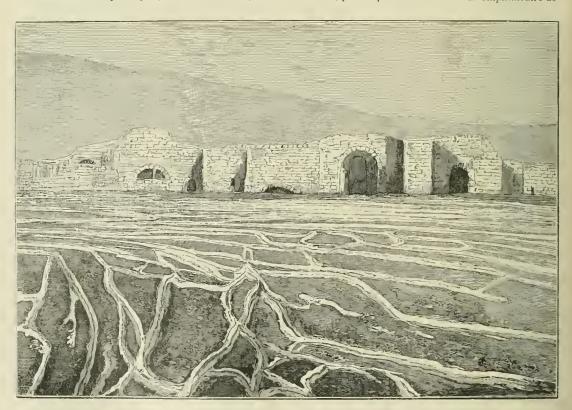
du Seigneur, Aristion, le presbytre Jean et les autres. » Après lui, Claude Apollinaire illustra le siège épiscopal d'Hièrapolis par son Apologie de la foi chrétienne, adressée à Mare-Aurèle et sa lutte contre les Montanistes.

La ville devait à une source thermale très efficace contre certaines maladies et à un puits mystérieux, duquel les Galles seuls, prêtres de Cybèle, pouvaient respirer impu-

vaient respirer impunément les exhalaisons suffocantes, d'être considérée conne un lieu sacré. Cette conviction, et aussi le spectacle perpétuel du plus beau panorama qu'on puisse rêver, sur la plaine ovale où se rejoignent le Lycus et le Méandre, plaine que ferme au midi un amphithéâtre de



145. — Monnaie d'Hiérapolis de Phrygie. Buste d'Apollon, à droite. — 市, IEPA[II] | ΟΛΕΙΤΩΝ. La Fortune debout à gauche.

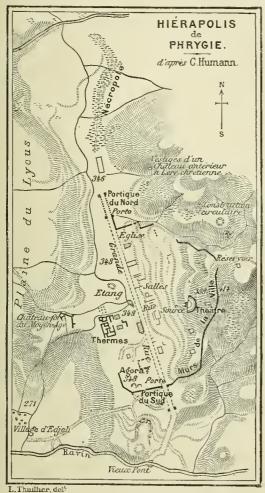


146. — Ruines d'Hiérapolis. Plateau pétriflé envahissant les Thermes. D'après une photographie.

lier de Polycarpe, homme se rattachant à la plus haute antiquité chrétienne, » selon les expressions de saint lrénée, v, 33, 4, t. vII, col. 1214, fut évêque d'Hièrapolis, Eusèbe, H. E., in, 36, t. xx, col. 288, et qu'il y écrivit, en cinq livres, les Exégèses des discours du Seigneur, recueil peut-être fait avec peu de discernement, mais qu'il nous serait si utile de retrouver. Là il avait con-

montagnes se perdant finalement avec la tête neigeuse du Cadmus, dans un ciel d'azur, portaient naturellement les esprits à la contemplation et au goût des idées religieuses. C'était à Hiérapolis qu'Épictète, peut-être au contact des premiers chrétiens, avait commencé par ébaucher et discuter ses pensées philosophiques, sous les portiques ensoleillés des thermes, dont les colonnes quadrangulaires, incrustées de marbre, de cippolin et de jaspe, sont encore debont (fig. 146).

Nous avons visité les belles ruines d'Hiérapolis, au printemps de 1894. Voir E. Le Camus, Voyage aux sept Églises de l'Apocalypse, in-8°, 1896. La ville est bâtie sur une plate-forme, énorme masse blanche et crayeuse formée par les eaux pétrifiantes d'une source qui s'épand insensiblement par de petits ruisselets auxquels elle élève en marchant la double rive solide réglant leur cours. L'acide carbonique, qui tenait en dis-



117. - Plan d'Hiérapolis.

solution les sels dont les eaux alumineuses et sulfureuses sont saturées, s'évaporant à l'air libre, les sels calcaires se condensent et forment une épaisse croûte blanchâtre qui finit par agrandir rapidement la 'plate-forme ellemême. C'est au midi, dans la partie surplombant la vallée que le phénomène de cette pétrification graduelle des rnisseaux tombant en cascades présente un aspect particulièrement pittoresque. La couleur très blanche du sol, formant antonr des ruines sombres ou dorées par le soleil, comme une enveloppe de coton, a fait donner par les Turcomans le nom de Pambouk Kalessi, « le châtean de coton, » aux vieux murs d'Hiérapolis.

Une grande rue encore très reconnaissable et en partie ornée d'une colonnade dorique traversait la ville. Sa direction était du levant au couchant où, au delà d'une porte à triple arceau, elle atteignait une immense et superbe nécropole. La demeure des morts a, mieux encore que celle des vivants, résisté à l'injure du temps et rien n'est plus intéressant que de suivre la longne série de tombeaux parfaitement conservés où, sans peine, on déchiffre encore les très curieuses inscriptions dont s'accommodaient les bons bourgeois d'il y a dix-neuf siècles. Denx théâtres, l'un au nord-ouest, plus ancien mais en mauvais état, l'autre an nord-est, encore presque complet, des vestiges de l'antique Nymphéum dominant la belle source aux eaux vert d'émerande dont nous avons parlé, les salles vontées d'un gymnase rappelant par leurs proportions ce que Rome édifia de plus gigantesque, sont à peu près ce qui reste des monuments païens d'Hiérapolis. Les ruines d'églises chrétiennes y sont plus nombreuses et non moins considérables. Bâties en pierre poreuse et sur la hanteur difficilement abordable même aux bêtes de somme, ces monuments n'ont pu être dévastés, comme ceux de Laodicée ou de Colosses qui étaient dans la plaine et construits en blocs de marbre fort recherchés ponr faire de la chaux.

Les ruines des trois vieilles basiliques chrétiennes que l'on rencontre, en suivant la grande rue d'Iliérapolis, se penchent, il est vrai, pen à peu, sous les secousses incessantes d'un sol mobile et vivement travaillé par des feux volcaniques, mais lenr masse grandiose résiste toujours avec succès, comme ces robustes vieillards qui consentent avec peine à se courber sons le poids de l'âge, mais qui doivent fatalement finir par tomber tout à coup d'une irrémédiable et définitive ruine. On peut distinguer encore, sons leurs séculaires arceaux, des restes de peintures, des croix et le monogramme du Christ sculptés au-dessus des piliers. Les dispositions des églises grecques, embolos, bêma, prothèse, diaconium, s'y retrouvent pleinement conservées. Notre impression fut que c'était la les ruines, non pas les plus artistiques, mais les plus complètes que nous eussions trouvées en Phrygie. Il nous était particulièrement agréable de penser que, dans la grande rue où se voit encore la trace des chars, les hommes apostoliques étaient passés et que, dès le temps de saint Paul, dans ces maisons, aujourd'hui en ruines, s'était fondée une florissante communauté chrétienne. Iliérapolis, avec ses deux sœnrs, Laodicée et Colosses, chacnne sur sa hauteur, formant un triangle dans la vallée, à des distances où elles pouvaient correspondre par des signaux, constituèrent longtemps une sainte et glorieuse fédération. Toutes les trois, hélas! sont absolument muettes et désertes. Hiérapolis conserve, il est vrai, ce que n'ont pas les deux autres, d'imposantes ruines, mais, comme elles, Hiérapolis n'a plus un senl habitant. Voir C. Ilumann, C. Cichorins, W. Judeich et Frz. Winter, Alterthümer von Hierapolis, in-4°, Berlin, 1898; W. M. Ramsay, Cities and Bishoprics of Phrygia, 2 in-8°, Oxford, 1893-1897, t. I, p. 84-120. E. LE CAMUS

HIÉROGLYPHIQUES (BIBLES). — On donne ce nom à des livres destinés surtout aux enfants et contenant un choix de passages et d'histoires bibliques dans lesquels les êtres animés et les objets matériels, an lieu d'être nommés par des caractères écrits on imprimés, sont représentés an naturel par des dessins en noir ou par des peintures. La figure 148, en donne une idée exacte. C'est le fac-similé d'une page de la première Bible hiéroglyphique, imprimée à Augsbourg en 1687, sous ce titre: Die geistliche Herzens-Einbildungen in zweyhundert und fünffzig Biblischen Figur-Sprüchen vorgestellet. Le Psalmiste, viii, 8-9, dit que « Dieu a tont mis sons les pieds de l'homme, les brebis, les bæufs et les animanx des champs, les oiseaux du ciel et les poissons de la mer ». Dans la Bible hiéroglyphique, les pieds, les brebis, les bœufs, les bêtes sauvages, les oiseaux et les poissons sont figurés au lieu d'être nommés.  On a publié des Bibles hiéroglyphiques en divers pays et en diverses langues, entre autres, en français : Bible avec figures contenant 252 Sentences choisies Éclairées avec près de 800 figures pour faire apprendre



Alles was Sott schafft und thut, Dient dem Menschen Volck dugut.

148. — Fac-similé du Ps. VIII dans la Bible hiéroglyphique d'Augsbourg, D'après Clouston, Hieroglyphic Bibles.

à la jeunesse teutes choses par son nom et avec plaisir. A Copenhague, 1745. — Pour l'histoire complète des Bibles hiéroglyphiques, voir W. A. Clouston, Hieroglyphic Bibles, their origin and history, and a New Hieroglyphic Bible told in Stories by Frd. A. Laing, in-8°, Glasgow, 1894.

HIÉRONYME (Ἰερώνυμος), général syrien d'Antiochus V Eupator, qui fit la guerre à Judas Machabée avec plusieurs autres généraux de ce prince. H Mach., xii, 2.

1. HILAIRE (Saint), évêque de Poitiers, docteur de l'Église.

1. Abrégé de sa vie. — Saint Hilaire naquit à Poitiers ou dans les environs, d'une famille distinguée, probablement entre 310 et 320. Après une brillante éducation littéraire et oratoire, il puisa dans les Livres Saints la connaissance de Dieu et ses perfections. De Trinit., I, t. x, col. 127 (ce récit est plus probablement une histoire, et non une fiction comme le disent les quelques auteurs qui veulent qu'Ililaire ait été chrétien des l'enfance). Il gagna à Jésus-Christ sa femme avec sa fille Abra, à laquelle il persuada plus tard de consacrer à Dieu sa virginité. Avant 355, il était évêque de Poitiers. En 356, les intrigues de Saturnin d'Arles, archevêque arien, et les agissements du concile de Béziers, le firent exiler en Asie par Constance. Il séjourna principalement en Phrygie. Il rendit en Orient les plus grands services à l'orthodoxie, par sa conduite à la fois conciliante et ferme. En 359, il assistait au concile de Séleucie, et de là il vint à Constantinople avec les députés synodaux. L'empereur le renvoya en Gaule sans lui rendre ses bonnes grâces et même, dit Sulpice Sévère, 11, 45, t. xx, col. 155, sans cesser de le tenir pour exilé (360). Son influence fit triompher la cause catholique au concile de Paris (361); il alla également travailler au rétablissement de la foi en Italie au concile de Milan (364) et en Illyrie. C'est dans sa ville épiscopale de Poitiers qu'il mourut, le 13 janvier, « six ans, dit Sulpice Sévère, ibid., après son retour de l'exil : » cette indication, et d'autres dont il faut tenir compte, laissent subsister un doute entre les trois années 366, 367 et 368. Chronique de saint Jérôme, 367. Sa fête est fixée au 14 janvier. Pie 1X l'a proclamé docteur de l'Église en 1851.

II. Œuvres exégétiques. - 1º Commentarius in Evangelium Matthwi, t. 1x, col. 909-1078. 11 est divisé en trente-trois chapitres que plusieurs anciens éditeurs appelaient canons. Nous savons par des citations auciennes, cf. Cassien, De Incarn., vii, 24, t. L, col. 251, qu'il y avait en tête un proomium, aujourd'hui perdu. Cet ouvrage fut composé pendant les premières années de l'épiscopat d'Hilaire, certainement avant son exil de 356. Il a la forme d'un livre et non de discours. L'auteur ne se reporte pas au texte grec, et fait peu d'efforts pour éclaireir les difficultés de la lettre; il cherche surtout l'esprit de l'Évangile, et le sens typique on moral des faits et des discours. Les pensées qu'il indique, sans les développer beaucoup, sont élevées, pratiques et instructives. - 2º Tractatus super Psalmos, t. ix. col. 221-890, qu'il faut probablement rapporter aux dernières années de la vie du saint. A la différence de méthode, au soin qui apparaît plusieurs fois de comparer les textes et les versions, à l'imitation des Pères grecs, on reconnaît surement l'influence du séjour d'Hilaire en Asie. L'Instructio Psalmorum (Zingerle) ou Prologus (Migne), préface de l'auteur, est du plus haut intéret pour qui veut connaître ses idées sur l'Écriture Sainte et l'exégèse. Le commentaire lui-même paraît s'être étendu à tous les Psaumes (il faut cependant noter que dans Fortunat [voir plus bas à la bibliographie], Vita Hilarii, I. 14, P. L., t. IX, col. 193, per singula pourrait s'entendre non de tous les Psaumes, mais de tous les versets des Psaumes commentés); en tous cas, les manuscrits présentérent de bonne heure d'énormes lacunes; ceux qu'avait entre les mains saint Jérôme, De vir. ill., c, t. xxIII, col. 699, étaient un peu moins complets que ne le sont aujourd'hui nos éditions, et celles-ci contiennent le commentaire authentique de cinquantehuit psaumes seulement: 1, 11, 1x, x111, x1V, LI-LXIX incl. XCI, CXVIII-CL (pour les commentaires apocryphes de quelques autres psaumes, voir t. IX, col. 890 et suiv.; Zingerle, Præfatio, p. xn. et édition, p. 872 et suiv.; Pitra, Spicilegium Solesmense, t. 1, p. 165 et suiv.). L'ouvrage tient du discours et du livre. Il semble que saint Hilaire, après avoir expliqué les psaumes sous forme d'homélies, cf. par exemple In Ps. xIII, 1-2, ait retravaillé en vue des lecteurs ce qu'il avait d'abord composé pour son auditoire. Tout en gardant sa liberté et son originalité d'auteur, un peu plus peut-être que ne le dit saint Jérôme, De vir. ill., c, il prend Origène pour maître et paraît le suivre de très près. Il le lisait en grec, et, toujours d'après saint Jérôme, il s'aidait des conseils du prêtre Héliodore, pour bien comprendre les passages difficiles du docteur alexandrin. S. Jérôme, Epist. xxxiv, ad Marcellam, t. xxii, col. 449. On voit par d'autres passages de saint lérôme, comme Epist. LVIII, ad Paulinum, t. xxII, col. 585, que saint Hilaire savait mieux le grec que la lettre à Marcella ne semble le dire. Malgro la part faite au sons littéral plus largement ici que dans le commentaire In Matthaum, le principal soin de l'auteur, et aussi son vrai mérite, est de donner, à propos du texte, de beaux développements dogmatiques et

moraux. - 3º Travaux scripturaires perdus. 1. Saint Hilaire avait traduit, ce qui peut-être veut dire imité, les homélies d'Origène sur Job. Saint Jérôme parle plusieurs fois de cet ouvrage; il dit, De vir. ill., c: Tractatus in Job, quos de græco Origenis ad sensum transtulit. Il n'en reste que deux fragments sans importance, t. x, col. 723-724. — 2. Saint Jérôme dit encore, ibid. : « Quelques-uns disent qu'il a écrit aussi sur le Cantique des Cantiques, mais nous ne connaissons pas cet ouvrage. » — 3. Le Liber mysteriorum, S. Jérôme, *ibid.*, d'après les longs fragments publiés par Gamurrini en 1887, traitait des figures de l'Ancien Testament; il doit donc être rangé parmi les écrits exègétiques du saint. - 4. Saint Hilaire avait-il écrit un commentaire des Épitres de saint Paul? Il en est question dans des documents d'époque postérieure. Par exemple, le second concile de Séville (619) cite, cap. XII, quelques lignes d'une Explicatio Epistolæ ad Timotheum, qu'il attribue à saint Hilaire. P. L., t. x, col. 724 et la note. Voir le 4º qui suit. — 4º Apocryphes. On tient généralement pour apocryphes les fragments publiés par Mai en 1852, Patrum nova bibliotheca, sur le début de saint Matthieu et de saint Jean, et sur la guérison du paralytique. Matth., IX. - Pour ce qui est des commentaires sur saint Paul, publiés sous le nom de saint Hilaire au t. 1 du Spicilegium Solesmense, p. 49, tout fait croire qu'ils sont de Théodore de Mopsneste : le cardinal Pitra reconnut lui-même son erreur. On trouve, dans le même Spicilège, p. 159, un fragment sur l'arbre du bien et du mal, qui proviendrait pent-être de commentaires du saint docteur sur la Genèse. - 5º Copies des Évangiles attribuées à saint Hilaire. La pièce apocryphe, Testament de saint Perpétue, évêque de Tours, mort en 474, t. LVIII, col. 754, parle d'Évangiles copiés de la main du saint; Perpétue est censé léguer à Euphronius d'Autun : Evangeliorum librum, quem scripsit Hilarius, Pictaviensis quondam sacerdos. Christian Druthmar, moine de Corbie, parle aussi, *In Matth.*, 1, t. cvt, col. 1266, d'un évangéliaire en grec (pent-être du même?) provenant, disait-on, de saint Hilaire. Avant la révolution, on montrait à Saint-Gatien, de Tours, des Évangiles latins, que l'on disait de même avoir été copiés par lui.

III. USAGE DE LA BIBLE DANS LES AUTRES OUVRAGES DE SAINT HILAIRE. - Outre ses travaux proprement exégétiques, tous les écrits de saint llilaire sont importants : lo pour l'histoire du texte biblique, et surtout des versions latines antérieures à saint Jérôme. Voir les ouvrages spéciaux sur les anciennes versions, et M. Zingerle, indiqué plus bas à la bibliographie; 2º pour l'exègèse des passages dogmatiques relatifs à la sainte Trinité. Ainsi, dans le plus important de tous ses ouvrages, les douze livres *De Trinitate* (356-359), le saint docteur expose et discute une foule de textes, tant ceux qui établissent clairement la divinité du Fils, que ceux dont abusaient les ariens. On peut remarquer au Ive livre ce que dit saint llilaire sur le rôle de la seconde personne dans les théophanies de l'Ancien Testament; au XIe, l'explication de I Cor., xv, 25; au xne, celle de Prov., vni. Pour les textes évangéliques, ceux de saint Jean surtout, ils remplissent l'ouvrage entier. Noter encore l. IX, § 2, sur la nécessité du contexte pour l'interprétation; et voir d'intéressantes remarques dans le P. de Régnon, Études sur la sainte Trinité, t. 11, Théories latines; et dans la Patrologie de Bardenhewer, Christologie de

saint Hilaire, trad. franç., t. 11, p. 280.

IV. MÉTHORE ET IDÉES. — Les commentaires de saint llilaire, c'est leur premier mérite, sont pour nous, avec ceux de Marius Victorinus sur quelques épitres de saint Paul et celui de Victorin, évêque de Petau, sur l'Apocalypse, les plus anciens monuments de l'exégèse co Occident. Encore les ouvrages de saint Ililaire dépassent-ils beaucoup, en étendue et en importance, ceux

des deux Victorin. L'évêque de Poitiers aborde l'explication de l'Écriture avec une profonde vénération pour les Livres Saints, une haute idée de son ministère d'interpréte, et la crainte que ses pensées et ses expressions ne soient au-dessous d'un si grand sujet : « Le prédicateur doit se dire qu'il ne parle pas pour les hommes, et l'auditeur doit savoir qu'on ne lui rapporte pas des discours humains, mais la parole de Dieu, les décrets de Dieu, les lois de Dieu : pour l'un et pour l'autre, le plus grand respect est un devoir. » In Ps. xIII, 1.

Dans le traité sur saint Matthieu, celui où il a le moins emprunté, saint Hilaire distingue nettement le sens littéral du sens figuratif. Le sens littéral, simplex intelligentia (à comparer au sens simple, pesat, des talmudistes), lui semble ne pas demander de longues explications; mais il faut chercher, travailler, prier, pour arriver au sens plus intime et plus utile à l'âme, c'est-àdire aux vérités symbolisées par les récits évangéliques, aux leçons de morale qui découlent des paroles et des exemples du Sauveur, typica ratio, causæ interiores, cælestis intelligentia. « Dans la vérité des actions, dans les effets opérés par le Seigneur, se trouve une image, ressemblant aux faits eux-mêmes et explicable par eux, des vérités futures. » In Matth., XII, I, col. 984. Ses applications mystiques sont parfois fort originales, voir In Matth., v, 9, col. 947, les démons comparés aux oiseaux du ciel, les bons anges comparés au lis; parfois fort justes et fort belles. Ainsi, il voit et il exprime très heureusement comment les actions du Sauveur sont typiques, non comme l'ombre d'une réalité plus haute, mais comme le modèle et l'idéal qui se reproduira et se prolongera pour ainsi dire à travers les siècles. Il dit, par exemple, à propos du Christ enscignant dans la barque, In Matth., XIII, 1, col. 993: « Que le Seigneur se soit assis dans la barque, et que la foule se soit tenue dehors, les circonstances en rendent raison. Car il allait parler en paraboles; et, par une action de ce genre, il montrait que ceux qui demeurent hors de l'Église ne peuvent rien comprendre à la parole de Dieu. Car cette barque présente l'image de l'Église : c'est en elle que la parole de Dieu est conservée et préchée; ceux qui sont au dehors, pareils au sable du rivage, stériles et inutiles, n'en peuvent rien saisir.

L'Ancien Testament est tout entier figuratif du Nouveau. Saint Hilaire fait la théorie de ce symbolisme dans l'Instructio Psalmorum (Migne, Prologus); ill'applique dans le commentaire lui-même sur les psaumes et dans les fragments conservés du Liber mysteriorum, Le commentaire du Ps. Li est un curieux modèle d'exégèse mystique, souvent forcée et subtile à l'excès, et féconde aussi en applications de détail belles ou utiles aux mœurs (voir, dans ce psaume, ce qui concerne l'Eucharistie). Saint Hilaire est un témoin de cette doctrine, si fréquente chez les Pères, que Jésus-Christ est l'objet de toute l'Écriture Sainte. Pour comprendre chaque Psaume il faut en trouver la clef particulière (idée prise d'Origène, t. 1x, col. 246, 247 avec la note); mais la foi au Christ est comme une elef générale, qui ouvre tous les mystères de l'Ancien Testament. Ibid., 235-237. Saint Ililaire dit, vers le début du Liber mysteriorum, dans Gamurrini, p. 3: « Tous les faits contenus dans les Livres Sacrés annoncent en paroles, expriment en actions, confirment en exemples l'avenement de Notre-Seigneur Jesus-Christ qui, envoyé par le Père, est ne homme du Père, fils de la Vierge par l'Esprit. C'est lui en effet, qui, durant toute la durée de cet âge fixé par Dieu, sous des figures vraies et déterminées, engendre l'Église en la personne des patriarches, on la baptise, ou la sanctifie, ou la suscite, ou la prédestine, ou la rachète. » - Chez saint Ililaire on trouve encore cette idée que, lorsque les mots pris matériellement ne donnent pas de sens littéral acceptable, il faut chercher un sens spirituel. Cette théorie vien peut-être d'un

malentendu sur le langage figuré et, si on la pressait, elle conduirait à cette erreur que certains passages n'ont pas de sens littéral. En tous cas, il faut noter qu'on la rencontre chez saint Ililaire (spécialement In Ps. (XXIV, t. 1X, col. 679) tout comme chez saint Augustin. Moïse avait confié la doctrine de la Loi à soixante-dix vieillards, dont les Septante du temps de Ptolémée étaient les successeurs. Ils furent inspirés, ou du moins surnaturellement aides, spiritali et cælesti scientia virtutes Psalmorum intelligentes, pour mettre en bon ordre les psaumes qui auparavant n'étaient pas classés. Ils les ont disposés non suivant la chronologie, mais d'après le symbolisme des nombres. Le Psaume L sc place chronologiquement avant le Psaume III; mais leur ordre dans le psautier répond fort bien aux mystères des nombres 3 et 50, ibid., col. 238, et passim; de même pour 7, 8, etc. - Sur plusieurs autres points concernant la philologie hébraïque ses remarques sont intéressantes; tantôt il cherche les solutions là où elles se trouvent en effet, dans l'histoire et l'archéologie, sur le diapsalma, ibid., 216; tantôt il développe des explications mystiques, sur les titres, qu'il suppose indiquer le sujet des psaumes auquels ils sont joints, ibid., 243 et suiv. — Voir art. Canon, t. II. col. 153, les remarques faites sur le canon de l'Ancien Testament rapporté dans ce même Prologue sur les Psaumes, § 15, et le tableau des deutérocanoniques eités par saint llilaire.

V. Bibliographie. - 1º Sources anciennes sur la vie : Sulpice Sévère, au second livre de ses Chronica (ou Historia sacra) et dans la Vita beati Martini, t. xx; Fortunat, Vita sancti Hilarii, en deux livres (deux fois dans Patr. lat., au t. 1x, col. 183, et au t. LXXXVIII, col. 439; on reconnait le second livre comme l'œuvre authentique de saint Fortunat de Poitiers; il y a discussion sur l'auteur du premier); saint Jérôme, De vir. ill., t. xxIII, col. 699; voir surtout le t. 1x de la Patr. lat., où sont réunis les témoignages de l'antiquité et ceux de saint Ililaire lui-même. - 2º Éditions : L'indication des éditions anciennes est donnée, d'après Schonemann, dans Migne, t. 1x, col. 207; Migne luimême reproduit l'édition de Scipion Maffei (Vérone, 1730), qui est l'édition de dom Constant (Paris, 1693) revue et améliorée. Depuis, le travail d'établissement critique du texte a été fait à nouveau pour le seul commentaire sur les Psaumes, par M. Antoine Zingerle, au t. XXII du Corpus de Vienne, S. Hilarii episcopi Pictaviensis tractatus super Psalmos, recensuit et commentario critico instruxit Antonius Zingerle, Vienne, 1891, in-8°. Un ms. important, le Lugdunensis 38I (vi siècle), avait échappé à M. Zingerle; lui-même a complété son travail par une étude sur ce manuscrit, Der Hilarius-Codex von Lyon, au t. exxviii des Sitzungsberichte de l'Académie de Vienne, 1893. Les fragments du livre sur les Mystères, ont été publiés par M. Gamurrini : S. Ililarri tractatus de mysteriis et hymni et S. Silviæ peregrinatio... quæ inedita ex codice Arretino deprompsit Joh. Franciscus Gamurrini, Rome, 1887, in-4º (4º volume de la Biblioteca dell'Accademia storicogiuridica). - 3º Travaux relatifs à saint Hilaire. -1. Vues d'ensemble sur l'homme et l'œuvre : Albert de Broglie, L'Église et l'empire romain au Ivesiècle, passim; Reinkens, Hilarius von Poitiers, eine Monographie, Schaffhonse, 1864; V. Hansen, Vie de saint Hilaire, évêque de Poitiers et docteur de l'Église, Luxembourg, 1875; J. Gibson Cazenove, Saint Hilary of Poitiers and saint Martin of Tours (de la collection The Fathers for English readers), Londres, 1883; P. Barbier, Vie de saint Hilaire, Tours, 1887. - 2. r.tudes spéciales sur saint Hilaire exégète. On doit à M. Zingerle les études sui-vantes : Studien zu Hilarius' von Pontiers Psalmen-commentar, au t. CVIII des Sitzungsberichte de l'Académie de Vienne, 1885; Der Hilarius-Codex von Lyon, même collection, t. cxxvIII, 1893; Beiträge zur Kritik and Erklärung des Hilarius von Poitiers, et Zu Hilarius von Poitters, dans Zeitschrift für classische Philologie, 1886, p. 331-341, et 1889, p. 314-323; Zum hilarianischen Psalmencommentar et Die lateinischen Bibeleitate bei S. Hilarius von Poitiers, dans Kleine philologische Abhandlungen, 4º fascicule, Inspruck, 1887, p. 55-75 et 75-89; Kleine Beiträge zu griechisch-lateinischen Wörterklärungen aus dem hilarianischen Psalmencommentar, dans Commentationes Woelfflinianæ, Leipzig, 1891, p. 213-218. A noter en outre: Schellauf, Rationem afterendi locos litterarum divinarum quam in tractatibus super Psalmos segui videtur S. Hilarius. - 3. Voir Tillemont, Mémoires, Paris, 1700, t. vii, p. 432-469, 745 758; Histoire littéraire de France, dans la seconde partie du t.1, part. 11, 1733, p. 139-194; Bardenhewer, Patrologie, trad. Godet et Verschaffel, t. 11, p. 282-284. R. DE LA BROISE.

2. HILAIRE, diacre de l'Église romaine, mort avant 379, tomba dans l'erreur en voulant rebaptiser les ariens. On a voulu voir dans ce personnage l'Ambrosiaster ou faux Ambroise, auteur d'un remarquable commentaire sur les Épitres de saint Paul. Voir Ambrosiaster, t. 1, col. 453, et G. Morin, L'Ambrosiaster et le Juif converti Isaac, dans la Revue d'histoire et de littérature religieuses, 1899, p. 97. C'est également à tort que quelques auteurs ont era devoir lui attribuer les Quaestiones in Vetus et Novum Testamentum qui se trouvent parmi les Spuvia des œuvres de saint Augustin. Migne, Patr. lat., t. xxxx, col. 2213.

HILARION, moine bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, né à Génes, mort à Saint-Martin de Peglio vers 1585. Il avait embrassé la règle de saint Benoît le 21 mars 1533 au monastère de Saint-Nicolas de Boschetto, près de Génes. Il est auteur de Commentaria, seu animadversiones in Sacrosaneta quatuor Evangelia, seu verum christianismum continendum non inutilia, 2 in-19, Brescia, 1567. — Voir Armellini, Biblioth. Benedictino-Casinensis, 1731, t. 1, p. 266; D. François, Biblioth. générale des écrivains de l'ordre de S. Benoît, t. 1, p. 497; Ziegelbauer, Hist. rei litterariæ ord. S. Benedicti, t. 19, p. 46.

HILLÉLI (CODEX), ספר הלאלי, appelé aussi Codex Helali on Hilali, manuscrit hébreu de l'Ancien Testament. Il est ainsi nommé, non pas, comme on l'a supposé, parce qu'il aurait été écrit à Hillah, nom d'une ville bâtie près des ruines de Babylone, mais parce que le scribe qui l'écrivit s'appelait Hillel. Un manuscrit écrit au Caire en 1564 donne son nom complet : « Hillel, fils de Moïse, fils d'Hillel. » Ad. Neubauer, The Introduction of the square characters in biblical Mss., dans les Studia biblica, t. 111, Oxford, 1891, p. 23. 11 ne faut pas d'ailleurs confondre cet Hillel avec le célèbre rabbin Hillel let l'ancien, qui vivait au 1er siècle de notre ère, ni avec Hillel II, autre rabbin qui vivait au IVº siècle. H. L. Strack, Prolegomena critica in Vetus Testamentum hebraicum, in-8°, Leipzig, 1873, p. 16, eroit qu'il a été écrit en Espagne. Quoi qu'il en soit, le Codex Hilleli est un des plus anciens et des plus célèbres manuscrits hébreux de l'Ancien Testament, et les massorètes s'en sont servis pour fixer leur texte et rédiger leur Massore, Jacob ben Éléazar, qui florissait à Tolède en 1130, s'en servit aussi pour la critique des textes scripturaires qu'il cite dans sa grammaire hébraïque intitulée haš-Šalem. Il est anjourd'hui perdu, mais on sait que le texte en était excellent, qu'il était ponetué, et qu'il contenait tout l'Ancien Testament hébreu. Son histoire est racontée de la manière suivante par Abraham ben Zakkuth ou Sakkuto dans la Chronique qu'il composa vers 1500, Juchassin, « Livre des Généalogies, »

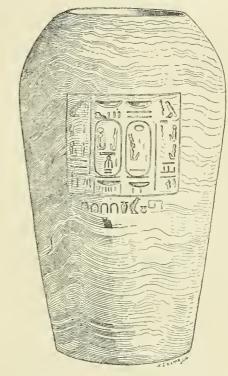
édit. Filipowski, Londres, 1857, p. 220 : « En l'an 4957 de la création, le 28 du mois d'ab (14 août 1197 de notre ère), dit-il, il y eut une grande persécution des Juifs dans le royaume de Léon, de la part des deux royaumes qui vinrent lui faire la guerre. En ce temps-là, ils emportérent les vingt-quatre Livres Sacrès qui avaient été écrits environ 600 ans auparavant (par conséquent vers l'an 600 de notre ère). Ils avaient été écrits par Rabbi Hillel ben Moses ben llillel et c'est pourquoi ils sont appelés de son nom Hilleli Codex. Ce manuscrit était très correct et il avait servi à reviser tous les autres. J'ai vu les deux parties qui restaient et qui contiennent les premiers et les derniers Prophétes (Josué, les Juges, Samuel, les Rois, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et les douze petits Prophètes), écrits en grands et beaux caractères. Ils furent portés par les exilés en Portugal et vendus à Bougie en Afrique. » M. Chr. D. Ginsburg a réuni les leçons du Codex Hilleli dans son édition de la Massore, The Massorah, compiled from manuscripts, 3 in-fo, Londres, 1880-1887, t. III, p. 106-129, ainsi que II. L. Steack, *Prolegomena*, p. 17-22. Strack, p. 16, croit qu'il ne remonte pas à l'an 600. — Voir II. Gratz, Geschichte der Juden, t. vi, 2º édit., Leipzig, 1871, p. 212; cf. p. 120-121; Chr. D. Ginsburg, Introduction to the massoretic-critical edition of the hebrew Bible, in-8°, Londres, 1897, p. 431, 595.

HILLER Matthieu, orientaliste protestant, né à Stuttgart, le 45 février 1646, mort à Kænigsbronn, le 41 février 1725. Professeur à l'université de Tubingue, il devint, en 1716, prieur de Kænigsbronn. Outre d'importants travanx sur la langue hébraïque, nons devons à cet auteur les ouvrages suivants : De Arcano Kethib et Keri libri duo pro vindicanda sacri codicis hebræi integritate et firmanda locorum plus octingentorum explicatione contra Ludovicum Capelleum, Is. Vossium et B. Waltonum, in-8°, Tubingue, 1692; De genuina versione tituli crucis Christi, in-8°, Tubingue, 1696; Tractatus de gemmis duodecim in pectorali pontificis Ebræorum, Accessit Epiphanii de iisdem liber cum animadversionibus Claudii Salmasii et aliorum, in-40, Tubingue, 1698; De sensu Num. XXIV, 5, in-40, Tubingne, 1701; De Hebræorum vestibus fimbriatis, Num. xv, 37-41, in-40, Tubingue, 1701; De antiquissima Gigantum gente, Gen., xiv, 6, in-10, Tubingue, 1701; Commentarius super vaticinium Hosew, x, 14, in-4°, Tubingue, 1702; Onomasticum sacrum, in quo nominum propriorum quæ in sacris litteris leguntur origo, analogia, et sensus declaratur, in-4, Tubingue, 1701; Syntagmata Hermeneutica, quibus loca Scriptura sacræ plurima ex ebraico textu nove explicantur, in-4°, Tubingue, 1711; Hierophyticon, seu commentarius in loca sacra Scripturæ quæ plantarum faciunt mentionem, in-4°, Utrecht, 1724. - Voir Walch, Biblioth. theologica, t. III, p. 435; t. IV, p. 271, 298, 304, 349, B. HEURTEBIZE. 351, 597.

HIMBERT, docteur de Sochonne et archidiacre de Sens, vécut dans le XVII<sup>e</sup> siècle. Il a publié des Éclaircissements pour l'intelligence du sens littéral des Épitres de saint Paul et autres livres du Nouveau Testament, in-12, Paris, 1690. B. HEURTEBIZE.

le fond plat et arrondi et un goulot rétréci, qui permet de verser plus facilement les liquides. Les égyptologues prononcent le nom différemment. Fr. Chabas, Recherches sur les poids, mesures et monnaies des anciens Égyptiens, in-4°, Paris, 1876, p. 5, le lit hanou, hin, avec les variantes hon, hun; A. Eisenlohr, Ein mathematisches Handbuch der alten Aegypten, in-4°, Leipzig, 1877, p. 268,

Light Minnu; H. Brugsch, Hieroglyphisch-demotisches Wörterbuch, t. 111, 1868, p. 901, hen. Mais, quoi qu'il en soit de la prononciation, l'origine égyptienne du hin ne peut aujourd'hui souffric aucun doute. « Le hen, dit H. Brugsch, p. 901, mesure de contenance dé-



119. — Vase d'albâtre, contenant 40 hin. Collection de M. Gustave Posno. D'après une photographie.

terminée pour les liquides, correspond exactement à l'hébreu pa. » Il faut remarquer seulement que le hin

hébreu était plus grand que l'égyptien, du moins d'après ce que nous connaissons de la mesure hébraïque à une époque tardive. D'après Chabas, « la contenance du hinétait de 0 lit. 455, » Recherches, p. 5 (la Zeitschrift für Aegyptologie, 1879, p. 107; 1882, p. 99, donne le même chiffre), et d'après Eisenlohr (p. 207), 0 lit. 4523. Chez les Hébreux elle était de 6 lit. 49. D'où provenait cette différence? Il est difficile de le savoie, mais comme le hin pharaonique était de petite contenance, les Égyptiens eux-mêmes avaient des vases-mesures qui renfermaient plusieurs hin. Ainsi, Chabas, Recherches, p. 45, en signale un d'alhâtre, du temps de Ramsès VI, qui porte l'indication « 40 hin » (fig. 149) et contient de 18 à 19 litres. Le musée de Leyde en posséde trois, également d'albâtre, d'une capacité, indiquée en hiéroylyphes, de 25 hin, de 12 et de 7 1/4, donnant en chissres ronds 12, 6 et 3 litres. Le plus petit de ces vases est du temps de Thothmes III. Chabas, Détermination métrique de deux mesures égyptiennes de capacité, in-8º, Chalon-sur-Saone, 1867, p. 11-12. Pour d'autres vases du Musée de

Derlin et du Musée de Ghizéh, voir Fr. Hultsch, Griechische und römische Metrologie, 2º édit., in-8º, Berlin, 1882, p. 368. Il résulte de là que le hin égyptien ordinaire correspondait à peu près pour la capacité au log hébreu. D'après M. E. Revillout, Comparaison des mesures égyptiennes et hébraïques, dans la Revue égyptologique, t. 11, 1882, p. 192, « l'ancien hin hébraïque était identique au grand hin des Égyptiens ou hinnu. »

2º Contenance. - Joséphe, qui l'appelle siv, Ant. jud., III, viii, 3: ix, 4, et saint Jérôme, In Ezech., iv, 9, t. xxv, col. 48, d'accord avec le Talmud, Menachoth, IX, 3; Horaioth, 11 a; Kerithoth, 55, disent que le hin hébreu valait deux choens attiques, douze setiers. De l'étude comparée des mesures hébraïques, il résulte que le hin était la sixième partie du bath (voir Ватн, t. 1, col. 1505) ou éphi (voir Éphi, t. 11, col. 1863) et la moitié du se'ah; il contenait trois cab et douze log. Sa capacité était approximativement de 6 litres 49 centilitres.

3º Le hin dans l'Écriture. - Les Livres Saints distinguent, outre le hin plein, Exod., xxx, 21; Lev., xix, 36; Ezech., xlv, 24; xlvi, 5, 7, 11, le demi-hin, Num., xv, 9, 10; xxviii, 14; le tiers, Num., xv, 6; xxviii, 14; Ezech., XLVI, 14; le quart, Exod., XXIX, 40, Lev., XXIII, 13; Num., xv, 4; xxvm, 5, 7, 14, et le sixième du hin, Ezech., IV, 11. - Le hin est mentionné comme mesure de l'huile, Exod., xxix, 40; xxx, 24; Num., xv, 4, 6, 9; XXVIIII, 5; Ezech., XLV, 24; XLVI, 5, 7, 11, 14; comme mesure du vin, Lev., xxIII, 13; Num., xv, 10; xxVIII, 7, 14, et comme mesure de l'eau, Ezech., IV, 11. — La Loi défend d'employer des hin qui ne contiendraient pas juste mesure. Lev., xix, 46. — La Vulgate a toujours conservé le nom hébreu hin dans sa traduction, excepté dans le passage du Lévitique, xix, 36, où elle l'a rendu par sextarius, « sixième, » parce que le hin est en effet la sixième partie de l'éphi ou bath. F. VIGOUROUX.

HINDOUIES (VERSIONS) DE LA BIBLE. --L'hindoui, appele aussi hindi, comprend divers dialectes parlés dans les hautes provinces de l'Inde et qui ont la plus grande affinité avec le sanscrit. Tandis que le persan et l'arabe prédominent dans l'hindoustani, ils sont purs de tout mélange étranger. - Le Nouveau Testament traduit en hindoui par Carcy fut publié en 1811, à Sérampore, et a eu plusieurs éditions. W. Bowley reprit la traduction du Nouveau Testament et s'occupa de celle de l'Ancien en prenant pour base la version hindoustanie. Après diverses publications partielles, une édition complète parut en 1866-1869. - Voir Bagster, Bible of every Land, 1860, p. 100; Garcin de Tassy, Chrestomathie hindie et hindouie, in-8°, Paris, 1849; Mathuraprasoda Misra, A Trilingual Dictionary, being a comprehensive Lexicon in English, Urdu and Hindi, Benares, 1865.

## HINDOUSTANIES (VERSIONS) DE LA BIBLE.

- L'hindoustani, appelé aussi urdu, est la langue parlèc dans l'Hindoustan. Il s'est formé à partir du xe siècle, par le mélange de l'hindoui, qu'en parlait dans l'Inde septentrionale, avec des mots arabes et perses apportés dans le pays par les musulmans, d'où son nom d'urdu, « camp, » ou urdu zaban, « langue du camp, » c'est-àdire du camp et de la cour musulmans. — On croit que la plus ancienne version en hiudoustani d'une partie des Saintes Écritures est celle des Psaumes et du Nouveau Testament faite par le missionnaire danois B. Schulze, et publiée par Callenberg à Italie en 1746 et en 1758. Henry Martyn a fait une nouvelle traduction du Nouveau Testament publié à Sérampore en 1814, puis en 1817 par la Société biblique de Calcutta, et en 1819 par celle de Londres. Cette dernière société publia une version du Pentateuque en 1823, et elle acheva l'édition de l'Ancien Testament en 1814. On a donné depuis plusieurs revisions et éditions. Voir Bagster, Bible of every Land, 1860, p. 94; Garcin de Tassy, Rudiment de la langue hindoustanie, 42º édit., in-8º, Paris, 4863; Id., Histoire de la littérature hindoui et hindoustani, 2 in-8°, Paris, 1839-1847; Vinson, Etéments de la grammaire générale hindoustanie, in-8°, Paris, 1884.

HIPPOLYTE (Saint), écrivain ecclésiastique, mort martyr, à Rome, le 13 août 258. Plusieurs auteurs le regardent comme le premier antipape et lui attribuent le livre célèbre des Philosophumena ou Réfutation de toutes les hérésies, ouvrage composé vers 223 dans les dernières années du pontificat de saint Calliste. Quoi qu'il en soit, llippolyte fut relégué en Sardaigne en même temps que le pape saint Pontien. Il revint de l'exil et paraît avoir adhéré un des premiers au schisme novatien. Sous la persécution de Valérien, parvenu à une extrême vieillesse, il fut emprisonné et condamné à mort comme chrétien. En marchant au supplice, il reconnut ses erreurs et exhorta ceux qui avaient eu confiance en lui à revenir à l'unité de l'Église. Le juge le tit attacher à des chevaux qui le mirent en pièces. Une statue en marbre découverte en 1551 représente saint llippolyte assis sur une chaise dont les deux côtés portent gravés le cycle pascal calculé par ce docteur pour les années de 222 à 234 et les titres de beaucoup de ses ouvrages. Parmi d'autres écrits, saint Jérôme, De vir. ill., 61, t. xxII, col. 671, nous apprend qu'il avait composé des Commentaires ou traités sur l'Hexaméron, l'Exode, le Cantique des Cantiques, la Genèse, Zacharie, les Psaumes, Isaïe, Daniel, l'Apocalyse, les Proverbes, l'Eeclésiastique, Saul et la Pythonisse. De tous ces ouvrages ainsi que d'un commentaire sur saint Matthieu, il ne reste que des fragments peu étendus. Seul le commentaire sur Daniel a été retrouvé : le 4º livre en avait été publié par M. Georgiadés dans l'Έχχλησιαστική 'Aληθεια de Constantinople, mai 1885-août 1886. L'Académic de Berlin a inauguré sa publication Die griechischen christlichen Schrifsteller der ersten drei Iahrhunderte par le ter volume des œuvres de saint Hippolyte qui contient le commentaire sur Daniel publié pour la première fois en entier, in-8°, Leipzig, 1897. La première édition des œuvres de cet écrivain fut publiée par l'abricius, S. Hippolyti episcopi et martyris opera, 2 in-fo, Hambourg, 1716-1718. Vinrent ensuite les éditions de Galland, Bibliotheca veterum patrum, in-fo, t. II (1788), p. 409-590; Migne, Patr. gr., t. x, col. 261-962; de Lagarde. Hippolyti Romani quw feruntur omnia, grace, in-8°, Leipzig, 1852. Des fragments furent publiés par divers érudits : de Lagarde dans les Analecta Syriaca, 1858, Leipzig, p. 79-91; Ad analecta Syriaca appendix, 1858, Leipzig, p. 24-28 (sur l'Apocalypse); Anmerkungen zur griechischen Uebersetzung der Proverbien, 1863, Leipzig, p. 71-72; Materialien zur Kritik und Geschichte des Pentateuchs, 1867, Leipzig, passim; Pitra, Analecta sacra, t. 11 (1881), p. 218-281; P. Martin dans les Anatecta sacra du cardinal Pitra, t. 1v (1883), p. xIII-XVII, 36-70, 306-337; J. Gwynn, Hippolytus on St. Mattheus, dans l'Hermathena, t. vii (1890), p. 137-150. — Voir, outre les ouvrages cités plus haut, C. W. Hernell, De Hippolyto episcopo, tertii sæculi scriptore, in-80, Gattingue, 1838; Kummel. De Hippolyti vita et scriptis, in-8, Idna. 1839; J. Döllinger, Hippolytus und Callistus, in-8°, Ratisbonne, 1853; Bardenhewer, Des hl. Hippolytus von Rom commentar zum Buche Daniel, in-8°, Fribourg, 1877; P. Allard, Les dernières persécutions du 111º siècle (1887), p. 93, 324-362; Bardenhewer, Les Pères de l'Eglise, t. 1, traduction française (1899), p. 213. B. HEURTEBIZE.

HIPPOPOTAME. Voir Bénémoth, t. 1, col. 1551.

HIR, nom dans la Vulgate de deux Israélites.

1. HIR (hébreu : Îrû; Septante: "Ho), fils ainé de Caleb, fils de Jéphoné. I Par., 1x, 15.

2. HIR, benjamite, cinquième fils de Béla, I Par., vII, 7, et père de Sépham et d'Hapham. I Par., vII, 12. Dans le premier passage, l'hébreu l'appelle 'Iri; Septante: Οὐρί; Vulgate: Uraï; dans le second, les trois textes portent respectivement: 'Ir, "Ωρ, Hir. La version grecque, au lieu de « Sépham et llapham, fils de Hir, et Husim, fils de Her », qu'on lit dans l'original hébreu et dans la version latine, traduit: « Sapphim et Apphim, et les fils d'Or, Asom, dont le fils fut Aor. » Voir Uraï.

HIRA (hébreu : 'Îrâ'; Septante : 'Ίρας), fils d'Accès, de Thécué, un des vaillants soldats de David. II Reg., xxIII, 26; 1 Par., xx, 28. Dans ee dernier passage, la Vulgate écrit son nom lra, conformément à l'orthographe qu'elle a donnée à deux autres personnages homonymes. Voir Ira 3.

HIRAM, nom dans la Vulgate de trois personnages.

1. HIRAM (hébreu : 'Înâm; Septante: Ζαρωίν), le dernier des chefs ('allûf) d'Édom, mentionnés dans la liste de la Genèse, xxxvi, 43, et l Par., i, 54. On ne connaît de lui que son nom.

2. HIRAM (hébreu: Hirám, II Reg., v, 11; III Reg., v. 15, 2I, etc.; *Hiróm*, III Reg., v. 24, 32; *Hūrám*, II Par., II, 2, etc.; Septante : Χιράμ; Χειράμ: Josèphe : Εἴρωμος; Εἴρωμος; Υἰέρωμος; Vulgate : *Hiram*), roi de Tyr, allie de David et de Salomon. Un roi des Sidoniens est nommé and sur un fragment de bronze du temple de Baal-Lebanon, acheté en 1878 par le Cabinet des antiques à Paris (voir ÉCRITURE, fig. 519, t. II, col. 4575), ee pourrait bien être le contemporain de David et de Salomon, Clermont-Ganneau, King Hiram and Baal of Lebanon, dans The Athenæum, 17 avril 1880, p. 502-504. Cf. Journal asiatique, t. xvi, 1880, p. 33-34, et Corpus inscript. semit., part. 1, t. 1, Paris, 1881, pl. IV et p. 25-26. — Joséphe, Ant. jud., VIII, v, 3; Cont. Apion., I, 17-18, rapporte d'après Ménandre et Dios qu'lliram était fils et successeur d'Abibal. Des le début de son règne, il entreprit dans la capitale de son royaume de grands travaux, qui changérent la face de Tyr. Il agrandit et embellit cette ville. L'ilot sacrè qui contenait le temple de Melgarth fut réuni à l'île où s'élevait la cité maritime. Vers le sud, le sol fut étendu au moyen de terres rapportées, et tout un quartier de la nouvelle ville fut bâti sur un terrain ainsi pris sur la mer. Il fortifia le port et reconstruisit avec luxe les temples de Melqarth et d'Astarthé. Il se bâtit un palais dans la ville insulaire qui devint des lors la véritable capitale du royaume. Les annales tyriennes relatent encore qu'Iliram réprima la révolte de la ville de Kition, dans l'île de Chypre, et obligea ses habitants à lui payer l'impôt et à reconnaître l'autorité de la métropole. Voir t. 11, col. 469. - Il venait de monter sur le trône, quand David prit la forteresse des Jébuséens et fit de Jérusalem sa capitale. Il lui envoya une ambassade, non pas tant pour le féliciter de l'inauguration de son règne sur tout Israel, que pour s'allier avec un voisin aussi puissant. David aceueillit avec empressement les ambassadeurs et profita des bonnes dispositions du roi de Tyr pour obtenir les matériaux et les ouvriers nécessaires à l'édification de son palais. Il Reg., v, 11; l Par., xiv, 11; xxii, 4. Les deux rois firent une alliance qui dura jusqu'à la mort de David. Lorsque Iliram apprit que Salomon succèdait à son père, il envoya des Tyriens le féliciter de son avènement au trône. III Reg., v, 1. Les deux princes contracterent une alliance qui fut féconde pour les deux peuples et servit spécialement aux projets de Salomon. Celui-ei trouva dans le royaume de son ami et allié tout ce qui lui faisait défaut, le bois et les ouvriers habiles, pour bătir le temple de Jérusalem et son palais. Il lui écrivit et lui fit connaître ses desseins; il lui demandait de faire

couper dans les forêts du Liban par ses sujets, habiles à préparer le bois, les cèdres et les eyprès, que ne produisait pas la Palestine; il lui demandait aussi un artiste dans l'art de travailler les métaux et les étoffes. Il s'engageait à payer aux ouvriers un salaire convenable. Heureux d'entretenir de bons rapports avec les Israélites Hiram bénit le Dieu de son allié et répondit à Salomon qu'il accédait à tous ses désirs. Il détermina avec préeision les conditions de son concours. Les bois coupés dans le Liban par ses serviteurs seraient transportés au bord de la mer, où des radeaux les conduiraient à Joppe. Le payement consisterait en vivres pour la table royale et la subsistance des ouvriers : Salomon fournirait annuellement vingt mille kors de froment et vingt kors d'huile de qualité supérieure. III Reg., v, 2-12; II Par., и, 3-15. Iliram envoya à Jérusalem un architecte, nommé Hiram (voir Hiram 3) et des maçons pour tailler les pierres. Il Par., 11, 18. Quand Salomon eut besoin d'or pour orner le temple du Seigneur, c'est encore à Hiram qu'il en demanda. Au terme des travaux qui durérent vingt ans, Salomon donna au roi de Tyr vingt villes de la Galilée en payement des cent vingt talents d'or qu'il lui avait empruntés. Hiram vint visiter les villes galilcennes, mais elles ne lui plurent pas, probablement en raison de leur mauvais état, et il les appela « terre de Chabul ». III Reg., ix. 11-14. Voir t. II, col. 6. Quelques exégétes, entendant ce mot comme un terme de mépris, en ont conclu qu'Hiram ne les avait pas acceptées, d'autant plus qu'il est dit, Il Par., vin, 2, que Salomon les reconstruisit et y fit habiter des fils d'Israël. - Sa-Iomon prolita encore de son alliance avec Iliram pour organiser une flotte. N'ayant ni navires ni matelots, il demanda à Hiram des marins exercés qui dirigeraient les vaisseaux qu'il avait fait construire à Asiongaber. Voir t. 1, eol. 1097. Les deux rois avaient un égal intérêt à s'unir pour le commerce de la mer Rouge. La flotte salomonienne alla jusqu'à Ophir, III Reg., IX, 27, et en rapporta de l'or, des bois odoriférants et des pierres précieuses. III Reg., x, 11; Il Par., IX, 10. - Les relations de Salomon avec Hiram exercèrent donc une action heureuse sur la richesse et l'opulence des Juifs. D'après une tradition tyrienne, rapportée par Tatien, Orat. cont. Græc., 37, t. vi, col. 880, Cleinent d'Alexandrie, Strom., 1, 21, t. viii, col. 840, cf. Eusèbe, Præp. ev., ix, 31, t. xxı, col. 753, Salomon aurait épousé une fille d'Iliram. Selon Ménandre, cité par Josèphe, Cont. Apion., 1, 18, Hiram aurait regne trente-quatre ans et aurait veeu cinquante-trois années; mais ces dates ne coïncident pas avec des données certaines de la Bible, et on peut conclure qu'elles sont inexactes. Clair, Les livres des Rois, t. II, Paris, 1884, p. 30. On montre au sud-ouest de la ville de Tyr un tombeau d'Iliram, qui n'a aucun caractère d'authenticité. Movers, Die Phönizier, t. II, Berlin, 1849, p. 326; Lenormant-Babelon, Histoire ancienne de l'Orient, 9º édit., t. vi, Paris, 1888, p. 249, 512-516; Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient, t. 1, 1893, p. 333, 371-372.

E. Mangenot.

3. Hiram (hébreu: Hirâm, dans III Reg.; Hurâm dans les Paraliponénes; Septante: Xipân), orfèvre phénicien, lils d'un Tyrien qui travaillait le bronze et d'unc femme de la tribu de Nephthali. III Reg., vii, 13-14, 40, 45; II Par., ii, 13-14; iv, 11, 16. Il avait appris l'art de son père et y était devenu très habile. Hiram, roi de Tyr, l'envoya à Salomon pour fabriquer les vases et ornements en métal qui devaient servir aux usages du Temple ou contribuer à l'embellir. C'est lui qui fondit les deux célèbres colonnes Jachin et Booz (voir Colonnes, t. ii, col. 856; Booz, t. i, col. 1849, et Jaciin), la mer d'airain, les divers ustensiles nécessaires pour les sacrifices, etc. III Reg., vii, 14-16; II Par., iv, 1-17. D'après le texte actuel de II Par., iv, 16, ce serait, non pas Hiram lui-mème, mais son père, qui aurait fondu les chaudieres

et les instruments pour les sacrifices. Il serait sans doute possible que le père d'Hiram portât le même nom que lui et que, s'il vivait encore, il eut accompagné son fils pour lui venir en aide, à Jérusalem. Le texte de III Reg., vii, 14, n'est pas assez précis pour permettre d'affiriner que le père d'Hiram était mort ou vivant, lors du départ du fils. L'écrivain sacré dit que ce dernier était fils d'une femme veuve de la tribu de Nephthali, mais il ne nous explique pas si elle était veuve d'un Israélite ou veuve du Phénicien qu'elle avait épousé à Tyr. Cependant, quoi qu'il en soit, il n'est guère vraisemblable que le pere et le fils portassent le même nom, et l'on ne voit pas pourquoi on ferait dans le récit des Paralipomènes une distinction entre les ouvrages exécutés par le père et ceux qu'avait exécutés le fils, celui-ci ayant eu certainement la direction générale de tous les travaux. Il est donc plus probable que le mot 'abiv, pater ejus, est une interprétation maladroite d'un copiste et que les Septante, qui n'ont pas cette intercalation, reproduisent le vrai texte primitif. Certains commentateurs ont expliqué le texte des Paralipomènes en supposant, les uns, que le nom complet de l'artiste tyrien était Hiram-Abi; les autres, que 'abî est un titre honorifique signifiant « le maitre » ou quelque chose de semblable; mais ces explications ne concordent pas avec le texte même et manquent de vraisemblance.

HIRAS (hébreu : Hirâh; Septante : Εἰράς), Chananéen, ami de Juda fils de Jacob. Gen., xxxvIII, 1, 12, 20. Les Septante et la Vulgate font de lui le « berger » de Juda, au lieu de son ami. Les deux versions ont ponctué autrement que les Massorètes le mot du texte original; elles ont lu v. 12 et 20, rô ehû, « son pasteur, » au lieu de rê'êhû, « son ami. » Ce qui est dit ŷ. 1 que Juda se sépara de ses frères pour aller chez Iliras à Odol-lam, qu'il vit là Sué, fille d'un Chananéen, et qu'il l'épousa, semble indiquer que la lecture des Massorètes est la meilleure et qu'Hiras était, en effet, non le serviteur, mais un ami du patriarche. Un détail donné au ŷ. 12 a pu d'ailleurs faire supposer qu'il était berger; c'est qu'il accompagna le fils de Jacob lorsque celui-ci alla faire tondre ses brebis à Thamna et qu'il rencontra Thamar, sa belle-fille, sur son chemin à la porte à Énaïm. Voir Juda, Thamar et Énaïm, t. n, col. 1766; mais un ami pouvait être avec lui dans cette circonstance aussi bien qu'un berger. Hiras est sans doute mentionne dans cette circonstance parce que Juda, y. 20, le chargea de porter à Thamar le chevreau qu'il lui avait promis, et de lui redemander les gages qu'il lui avait laissés, lorsqu'il l'avait traitée comme une courtisane. Iliras ne trouva point Thamar et les gens du pays lui dirent qu'il n'y avait jamais eu là de courtisane, réponse qu'il rapporta à Juda. Gen., xxxviii, 20-23.

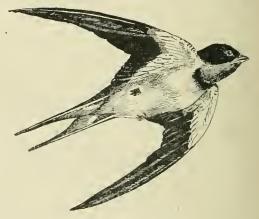
HIRCAN ('1'ριανό;), fils de Tobie, homme opulent, qui avait d'posé dans le temple de Jérusalem des sommes importantes qui constituaient une partie du trésor dont voulut s'emparer Héliodore, au nom du roi de Syrie, vers 187 avant J.-C. II Mach., μι, ΤΙ. Hircan désigne peut-être le lieu d'origine du fils de Tobie (Fllyrcanie, où des Juifs avaient été déportés par Artaxerxès Ochus, E. Schurer, Geschichte des jüdischen Volkes, t. 1, 1889, p. 201), et n'est pas son nom propre. — Joséphe, Ant., jud., XII, v, 1, purle des παίδες Τωβίου, « les enfants de Tobie, » et nonme en particulier un fils de l'un d'eux appelé Hircan, Ant., jud., XII, ty, 2, mais rien ne prouve que ce « petit-fils » de Tobie fût « le fils de Tobie » nommé II Mach., μι, 11.

HIRONDELLE (hébreu : derôr, sûs; Septante : χελιδών; Vulgate : hirundo), oiseau de l'ordre des passereaux fissirostres, qui a le bec court, le corps ovale, les ailes allongées et la queue ordinairement fourchue

(fig. 450). L'hirondelle se nourrit d'insectes. C'est un oiséau migrateur, qui revient chaque année dans son ancienne deineure et ne craint pas le voisinage de l'homme. Les Égyptiens rendaient un culte à l'hirondelle et la représentaient sur leurs monuments comme une divinité. Cf. Lanzone, Dizionario de Mitologia Egizia, pl. cxvii; Niedemann, Le Gulte des animaux en Égypte, dans le Muséon, t. viii, p. 90-104; Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, t. 11, 1897, p. 536-537. — On confond souvent avec l'hirondelle le martinet, qui appartient aussi à la funille des hirundinées, et a un bec plus court et des ailes plus longues que l'hirondelle.

1. Les hirondelles et les martinets de Palestine.

— Les llébreux ont certainement compris les deux espèces d'oiseaux sous les deux noms de derôr et de sûs. Ce dernier nom, sûs, désigne spécialement le martine en arabe. Le mot 'ágûr qui, selon quelques anteurs, serait un troisième nom de l'hirondelle, convient beaucoup plus probablement à la grue. Voir Grue, col. 354.



150. - L'hirondelle.

1º Espèces d'hirondelles. - L'hirondelle commune ou de cheminée, hirundo rustica, abonde en Palestine de mars à novembre. Elle émigre pendant l'hiver dans les régions plus méridionales. L'hirondelle orientale, hirundo cahirica, est couleur châtaigne en dessous au lieu d'être blanche comme la précédente. L'émigration de cette espèce n'est pas générale en hiver; les hirondelles orientales demeurent alors en grand nombre dans les régions les plus chaudes du pays, la côte et la vallée du Jourdain. La température reste si douce dans ces régions que les insectes penvent sortir tout l'hiver ct les hirondelles, par conséquent, trouver une nourriture assurée. L'hirondelle rousse, hirundo rufula, arrive en mars et se répand dans tout le pays. Elle ressemble à peu près aux autres, mais porte des rayures noires et a la partie inférieure du des d'un roux très vif. Elle niehe dans les rochers et les ruines et construit en avant de son nid un long couloir d'accès, soigneusement agencé. C'est un oiseau très rare, qu'on ne retrouve guère qu'en Grèce. L'hirondelle des rochers, cotyle rupestris, et l'hirondelle des marais, cotyle palustris, l'une du sud de l'Europe, l'autre d'Abyssinie, toutes les deux grises, habitent d'un bout de l'année à l'autre la vallée du Jourdain, le pourtour de la mer Morte et les gorges des torrents. L'hirondelle des maisons, chelidon urbica, et l'hirondelle des sables, cotyle riparia. séjournent en Palestine le printemps et l'été.

2º Martinets. — Les martinets redoutent la grande chaleur et le grand froid. Aussi en été ils habitent les lieux elevés, et ils quittent si complètement la Palestine en hiver qu'alors on n'y voit plus trace des deux princi-

pales espèces de ces oiseaux. Le martinet noir ou commun, cypselus apus, a le corps complètement noir, à la différence de l'hirondelle qui a le ventre blanc. Il arrive en Palestine au commencement d'avril et s'y rencontre en très grand nombre. Le martinet de montagne, cotule melba, plus grand que le martinet noir, a la gorge et le ventre blancs, et le dessus du corps d'un gris plus ou moins foncé. On le trouve dans les pays de montagnes, des Pyrénées au Japon, et dans le nord de l'Afrique, mais surtout dans les Alpes. Il arrive du sud en Palestine des le milieu de février et habite dans les endroits les plus inaccessibles des ravins et des rochers. Son vol, plus rapide encore que celni des autres oiseaux de son espèce, lui permet de traverser tout le pays en une heure on deux. Le martinet galiléen, cotyle affinis, qui vit dans l'Inde et en Abyssinie, ne se trouve en Palestine que dans la vallée du Jourdain, où il habite toute l'année. On le rencontre en bandes nombreuses, s'abritant dans des nids formés de plumes et de paille agglutinées avec de la salive et fixés à la paroi inférieure des rochers qui surplombent. Ce martinet ponsse un cri plaintif mais agréable, qui n'a rien de la dureté de celui des autres oiseanx de la même espèce. - 3º 11 se peut que, par les noms de deror et de sûs, les Hébreux aient encore désigné d'autres passereaux analogues aux précédents. Le guèpier. mcrops apiaster, serait probablement de ceux-là. C'est un oisean qui ne vit que dans les pays chauds de l'ancien monde; il se nourrit d'abeilles et de guépes, ressemble assez à l'hirondelle et s'en distingue surtout par son plumage plus clair. On en compte trois espèces en Palestine. Tristram, The natural history of the Bible, Londres, 1889, p. 204; Wood, Bible animals, Londres, 1884, p. 383.

II. LES HIRONDELLES DANS LA BIBLE. - On lit dans les Proverbes, xxvi, 2:

Comme l'oiseau s'échappe, comme l'hirondelle s'envole, La malédiction sans motif reste sans effet.

L'allusion porte ici sur le vol rapide de l'hirondelle et surtout du martinet, qui passent rapidement et disparaissent bientôt au regard sans laisser trace de leur passage. Ps. LXXXIII (LXXXIV), 4:

Le passereau même trouve une demeure, L'hirondelle un nid pour placer ses petits; Tes autels, Dieu des armées...!

Les différentes espèces d'hirondelles, qui aiment tant à nicher dans les hautes constructions élevées par les hommes, voltigent constamment à Jérusalem, au-dessus de l'enceinte du temple et antour de la mosquée d'Omar. Elles y établissent leurs nids en tonte sécurité et personne ne songe à les déloger. Les martinets, au contraire, ne se construisent pas de nids et se réfugient dans les creux des murailles et des rochers. C'est donc à l'hirondelle proprement dite que se compare le psalmiste; comme elle, il établira sa demeure au Temple même et les autels du Seigneur seront son refuge. Ezéchias dit dans son cantique, Is., xxxvIII, 14:

Je poussais des cris comme l'hirondelle qui volc, Je gémissais comme la colombe.

Il s'agit ici des eris plaintifs d'un malade, auxquels les cris tristes et répétés du martinet ressemblent beauconp mieux que le cri plus joyeux de l'hirondelle. En parlant des migrations, Jérémie, VIII, 7, dit que « la tourterelle, l'hirondelle et la grue connaissent le temps de leur retour ». La remarque peut s'appliquer aux hirondelles proprement dites, dont la plupart émigrent de Palestine, et surtout au martinet noir et au martinet de montagne, qui, sans exception, abandonnent le pays durant la saison froide. Baruch, vi, 21, compte les hirondelles au nombre des oiseaux qui viennent impunément voltiger autour des idoles et se poser sur elles

dans le temple des Babyloniens. Enfin, Tobie, II. 11, devint aveugle par la fiente chaude qui tomba sur ses yeux du haut d'un nid de moineanx, στρουθία, d'après le texte grec, et d'hirondelles, d'après la Vulgate.

H. LESÈTRE.

HIRSÉMÉS (hébreu: 'Îr Šâmés, c'est-à-dire « la ville du soleil », comme l'explique la Vulgate; Septante : πόλεις Σαμμαύς), ville de la tribu de Dan. Il y a lien de croire qu'elle est la même que Bethsames, « la maison du soleil, » et la même aussi que le lieu appelé Har-Heres, « mont Hares. » Jud. 1, 35. Voir BETHSAMES 1, t. 1, col. 1732, et Harés, col. 428. A. LEGENDRE.

HIRT ou HIRTH Jean Frédéric, théologien protestant, né à Apolda, le 14 août 1719, mort à Wittenberg, le 29 juillet 4784. Professeur de philosophie, puis de théologie à l'université d'Iéna, il devint, en 1775, superintendant de Wittenberg. Parmi ses ouvrages, dont plusienrs se rapportent à la langue hébraïque, nous mentionnerons: De parenthesi sacra Veteris Testamenti, in-8°, Iena, 1745; De chaldaismo biblico, in qua inprimis Chaldaismus Jeremiæ in specie explicatur, in-4°, Ièna, 1751; Philolog. exegetische Abhandlung über Psalm xlv, 15, in-10, lèna, 1753; Biblia Ebræa ana-lytica, in-80, Iéna, 1753; Biblia analytica, pars chaldaica, præmissa introductione historico-critica ad chaldaicum biblicum, in-8°, Iena, 1754; Einleitung in die hebräische Abtheilungskunst der heil. Schrift, in-8°, Iena, 1767; Commentaria ad Proverb., XVI, 34, in-4°, Iena, 1768; Vollständig Erklärung der Spruche Salomonis, in-8°, lena, 1768; Syntagma observationum philologico-criticarum ad linguam Veteris Testamenti pertinentium, in-8°, Iena, 1771. B. Heurtebize.

HIRZEL Ludwig, théologien protestant snisse, né à Zurich, le 27 août 1801, mort le 13 avril 1811. Il fit ses études en Allemagne. Lors de la fondation de l'université de Zurich en 1832, il y fut nommé professeur extraordinaire de théologie. On a de lui : De Pentateuchi versionis syriacæ quam Peschito vocant indole, in-80, Leipzig, 1825; De chaldaismi biblici origine et auctoritate critica commentatio, in-4°, Leipzig, 1830; Das Buch Hiob erklärt, in-8°, Leipzig, 1839 (dans le Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zum alten Testament). J. Olshausen a publié la 2º édition de cet ouvrage en 1852 et A. Dillmann la troisième en 1869.

HISTOIRE NATURELLE DE LA BIBLE. - Voir Animaux, Arbres, t. 1, col. 603-612, 888-891; Fleur, t. 11, col. 2287; Herbacées (Plantes), col. 596, et les articles spécianx consacrés chaque animal et à chaque plante.

HISTORIOGRAPHE (hébreu: mazqir, « celui qui fait souvenir; » Septante: ἐπὶ τῶν ὑπομνημάτων, ἀναμεμνήσκων, ὑπομνηματογράτος; Vulgate: a commentariis), titre de l'officier de la cour chargé de rédiger les annales royales.

1º Les Israélites avaient en de tout temps leurs chroniquenrs. Le chapitre xiv de la Genèse ne peut avoir ponr source qu'un document écrit vers l'époque d'Abraham. Moïse se servit d'anciens mémoires pour la rédaction du premier livre du Pentaieuque. Le Livre des Guerres du Seigneur, Num., xxi, 14, celui du Yašar ou des Justes, Jos., x, 13; II Sam. (Reg.), 1, 18, qui remontent à une époque très ancienne, étaient des recueils au moins en partie historiques. Dien lui-même ordonna à Moïse de conserver par écrit le souvenir des grands événements de l'exode et du Sinaï. Exod., xvii, 14; xxiv, 7; Deut., xvii, 18; xxviii, 58, 61; xxix, 20, 27; xxxi, 24; cf. Jos., xviii, 9; xxiv, 26. Israël ent done des l'origine des historiens, selon la coutume qui existait depuis longtemps chez les Chaldéens, ses ancêtres. Le livre de Josue et celui des Juges montrent qu'il eut soin de garder la mémoire des principaux faits qui accompagnèrent et suivirent la conquête de la Terre Promise. Cf. I Sam. (Reg.), x, 25. Cependant il n'existait pas jusqu'alors d'historien en titre de la nation. Après l'établissement de la royauté, quand David organisa sa cour sur le modèle des grandes monarchies orientales, il institua, comme chez les Assyriens et plus tard chez les Perses, Esth., vi, 1; x, 2; 1 Esd., iv, 5; vi, 2, un mazkir ou historiographe, chargé de mettre par écrit les événements de son regne. Ses successeurs imiterent son exemple. Le premier qui remplit cette fonction fut Josaphat, fils d'Ahilud. II Reg., viii, 16; xx, 24; 1 Par., XVIII, 15. Après la mort de David, il la conserva sous Salomon. III Reg., rv, 3. Ceux qui lui succédérent ne sont pas connus pour la plupart. Deux autres noms seulement sont parvenus jusqu'à nous, celui de Joahé, fils d'Asaph, qui fut l'historiographe d'Ezéchias, IV Reg., xviii, 18, 37; Is., xxxvi, 3, 22, et celui de Joha, fils de Joachaz, qui fut l'historiographe de Josias. Il Par., xxxiv, 8. (Voir ces noms.)

2º Les annales royales étaient appelées en hébreu sêfér debûrîm, III Reg., xi, 41; cf. 11 Par., ix, 29, et plus communement, dibre hay-yamim; Vulgate: Verba dierum, comme qui dirait : « actes ou faits du jour, journal. » III Reg., xiv, 19, 29; xv, 5, 23, 31; xvi, 5, 14. 20, 27; xxii, 39, 46; IV Reg., i, 18; viii, 23; x, 34; xii, 19; xiii, 8, 12; xiv, 15, 18, 28; xv, 6, 11, 15, 21, 26, 31, 36; xvi, 19; xx, 20; xxi, 17, 25; xxiii, 28; xxiv, 5; H Par., xx,34; xxxiii, 18; xxxvi, 8; 11 Esd., xii, 23. Le mot dzibár, pluriel debárim, que la Vulgate a traduit par verba (et par sermones, III Reg., xiv, 29; xxii, 39; IV Reg., 1, 18; xm, 8, 12; xiv, 15, 18, 28; xv, 41, 45, 21, 26, 31; xvi, 19; xx, 20; xxi, 17, 25; xxiv, 5; 11 Par., xxxIII, 18), signifie « parole », et souvent, comme dans ces passages, « acte, fait, événement. » - L'auteur des Paralipomènes appelle le plus souvent les annales royales sêfér ham-melákim; Vulgate : liber Regum, « fivre des Rois. » 1 Par., ix, 1; II Par., xvi, 11; xx,34; xxiv, 27; xxv, 26; xxvii, 7; xxviii, 26; xxxii, 32; xxxv, 27; xxxvi, 8.

3º Ces Annales sont aujourd'hui perdues, mais elles servirent comme sources aux auteurs des Rois et des Paralipomènes qui les mentionnent dans les passages cités plus haut. Une partie d'entre elles était l'œuvre des historiographes officiels; d'autres avaient été composées par des historiens ou des chroniqueurs volontaires, généralement des prophètes. Les noms de quelquesuns nous ont été conservés : Samuel, le prophète Nathan et Gad le Voyant avaient écrit (au moins en partie) l'histoire de David, I Par., xxix, 29; le prophète Nathan, Ahias le Silonite et Addo le Voyant, celle de Salomon, 11 Par., 1x, 29; le prophète Séméia et Addo, celle de Roboam, Il Par., XII, 15; Addo, celle d'Abia, roi de Juda, II Par., xm, 22; Isaïe, celle d'Ozias et d'Ézéchias, rois de Juda, 11 Par., xxvi, 22; xxxii, 32; Jéhu, fils d'Ilanani, celle de Josaphat, roi de Juda, dans les annales des rois d'Israel, Il Par., xx, 31; Hozaï, celle de Manassé, roi de Juda, 11 Par., xxxIII, 19. - Après la captivité, Mardochée écrivit peut-être l'histoire d'Esther, ıx, 26 (voir t. 11, col. 1978); Jason de Cyrène, celle des Machabées, II Mach., 11, 24. Voir ces noms. — Pour les livres historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament. voir l'article qui est consacré à chaeun d'eux. - En dehors de ces fonctions d'annaliste, le mazkir en remplissait d'autres qui montrent quelle était son importance. Il figure parmi les grands officiers de la cour de David, 11 Reg., xviii, 16; xx, 24; 1 Par., xviii, 15. Sous le règne de Salomon, il est nommé après les trois secrétaires royaux, probablement comme étant leur président. III Reg., IV, 3. Ezéchias le charge de le représenter avec le chef du palais et le secrétaire royal, auprès des ambassadeurs de Sennachérib, et il est le chancelier et le président du conseil privé de ce roi. IV Reg., xvIII, 18, 37; Is., xxxvi, 3, 22. Chez les Assyriens, les akli et les sapiri (scribes) qui étaient vraisemblablement les historiographes des rois de Ninive, jouissaient également d'une grande considération, « Lors de l'inauguration du palais de Sargon dans la nouvelle ville de Dour-Sargon (Khorsabad), ils figurent au second rang dans la suite du roi. La description de la cérémonie les nomme après les gouverneurs de province, avant les sudsaki, grands officiers militaires, et les anciens, c'està-dire les notables du pays d'Assur, mentionnés en dernier lieu. » A. J. Delattre, Coup d'œil sur la civilisation assyrio-babylonienne, dans la Revue des questions scientifiques, juillet, 1900, p. 100.

F. VIGOUROUX. HITZIG Ferdinand, exégète protestant rationaliste allemand, né à llauingen en Bade, le 23 juin 1807, mort à Heidelberg le 22 janvier 1875. Il étudia depuis 1824 jusqu'en 1829 à Heidelberg, à Halle et à Gættingue les langues orientales. Il fut appelé à Zurich en 1833 comme professeur ordinaire de théologie. En 1861, il retourna à Heidelberg et y resta jusqu'à sa mort. Ses principales publications sont : Versuche zur Kritik des Alten Testaments, in-8°, lleidelberg, 1831; Des Propheten Jonas Orakel über Moab, kritisch vindicirt und durch Uebersetzung nebst Anmerkungen erläutert, in-19, Heidelberg, 1831; Der Prophet Jesaja, übersetzt und ausgelegt, in-8°, lleidelberg, 1833; Die Psalmen, historisches und kritisches Commentar nebst Uebersetzung, 2 in-8°, Heidelberg, 1835-1836; édit. refondue, 2 in-8°, Leipzig, 1863-1865; Die Erfindung des Alphabetes, in-4°, Zurich, 1840; Die zwölf kleinen Propheten, in-8°, Leipzig, 1838; 4° édit. par Steiner, 1881 (dans l'Exegetisches Handbuch zum Alten Testamente); Der Prophet Jeremia (même collection), in-8°, Leipzig, 1847; 2e édit., 1866; Der Prediger Salomos (même collection), in-So, Leipzig, 1847; 2e édit., par Nowack, 1883; Der Prophet Ezechiel (memc collection), in-80, Leipzig, 1847; Das Buch Daniel (meine collection), in-8°, Leipzig, 1850; Das Hohe Lied, in-8°, Leipzig, 1855; Die Sprüche Salomonis, in-8°, Zurich, 1858; 2° édit., 1883; Das Buch Hiob, übersetzt und ausgelegt, in-8°, Leipzig, 1874; Vorlesungen über biblische Theologie und messianische Weissagungen des Alten Testaments, mit einer Lebens- und Charakter-Skizze, publié par Kneucker, in-8°, Karlsruhe, 1880; Urgeschichte und Mythologie der Philistäer, in-So, Leipzig, 1841; Ueber Johannes Marcus und seine Schriften, oder : welcher Johannes hat die Offenbarung verfasst? in-8°, Zurich, 1843 (il prétend que Jean Marc est l'auteur du quatrième Évangile et de l'Apocalypse); Geschichte des Volkes Israel, 2 in-8°, Leipzig, 1869; Zur Kritik Paulinischer Briefe, in-8°, Leipzig, 1870; Die Inschrift des Mesha, Königes von Moab, übersetzt und erklärt, in-8°, Heidelberg, 1870; Sprache und Sprachen Assyriens, in-8°, Leipzig, 1871. Ilitzig était un esprit aventureux qui a soutenu bien des opinions bizarres, en abusant d'un esprit d'ailleurs pénétrant et d'une véritable science philologique. - Voir II. Ferdinand Hitzig, Rede, in-80, Zurich, 1882; A. Kamphausen, dans Herzog, Real-Encyklopädie, 2ª édit., t. vi, 1880, p. 168-173.

HIVER (hébreu : sețâv; Septante : χειμών; Vulgate : hiems), la saison la plus froide de l'année, occupant dans notre hémisphère boréal les mois de décembre, janvier et février. - lo L'hiver n'est jamais rigoureux en Palestine; la température de cette saison y varie du reste suivant l'altitude. Sur les plateaux élevés et à Jérusalem, la température descend souvent au-dessous de 0º pendant la nuit; en 1864, elle a atteint dans la ville un minimum de 3.9. Mais elle se relève beaucoup pendant le jour, si bien qu'à Jérusalem la moyenne de la température est de 16° en novembre, 9°9 en décembre, 8°3 en janvier, 9°3 en février, 14°1 en mars. Janvier est ainsi le mois le plus froid. La gelée et la neige y sont assez rares et d'ailleurs peu persistantes. Voir

GELÉE, col. 158, NEIGE. A Naplouse, la moyenne de la température est plus élevée qu'à Jérnsalem. Dans les plaines et sur la côte, le thermomètre tombe rarement au-dessous de 0º pendant la nuit; le jour il se relève jusqu'à 20°. La neige et la gelée y sont inconnues. Dans la vallée encaissée du Jourdain, l'hiver est encore plus chaud; la moyenne de la nuit en janvier n'y tombe pas au-dessous de 8º. Les vents soufflent en hiver du sudonest et du nord-ouest sur la Palestine. Voir VENT. Pendant cette saison, la pluie tombe abondamment sur la côte et persiste parfois plusieurs jours de suite. Elle est moins abondante dans les districts montagneux et à Jérusalem. Voir Pluie. Elle est parfois accompagnée de tonnerre. Voir Socin, Palästina und Syrien, Leipzig, 1891, p. LII-LIV; Tristram, The natural history of the Bible, Londres, 1889, p. 27-34. — 2° A la suite du déluge, Dieu promit que les saisons, l'été et l'hiver, se succéderaient régulièrement. Gen., viii, 22. Ce qui caractérise surtout l'hiver pour les auteurs sacrés, ce sont les pluies, Job, xxxvII, 6; Cant., II, 11, qui rendent les voyages impraticables, Marc., XIII, 48; II Tim., IV, 21. — Quand on veut bâtir, on n'amasse pas ses pierres « en hiver », d'après la Vulgate, « pour l'hiver, » d'après les Septante. Eccli., xxi, 9. Ramassées en hiver, les pierres sont trop humides, ramassées pour l'hiver, elles ne peuvent être utilisées en cette saison. Quand Notre-Seigneur vint à Jérusalem pour la fête de la Dédicace, qui se célébrait le 25 casleu (du 15 au 20 décembre), c'était l'hiver, et il se promenait sous le portique de Salomon, sans doute à cause de la pluie. Joa., x, 22. - Isaïe, xviii, 6, dit dans sa prophètie contre les Égyptiens que « les oiseaux passeront tout l'été et les bêtes tout l'hiver » sur eux, pour signifier que les ennemis viendront sur eux en toute saison, ou bien que les cadavres seront assez nombreux pour qu'en toute saison les oiseaux et les bêtes de proie puissent s'en repaître. II. Lesétre.

HOBA (hébreu: Hôbāh; Septante: Xοδά), localité située « à la gauche de Damas », c'est-à-dire au nord de cette ville. Gen., xiv, 15. Abraham poursuivit jusque-là les einq rois confèdérés qui avaient pillé Sodome et emmené ses habitants prisonniers. L'identification d'Iloba est incertaine. D'après les Juifs de Damas, c'est le village actuel de Djobar, près de Burzèh. D'après K. Furrer, Antike Städte im Libanongebiete, dans la Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins, t. viit, 1885, p. 40, c'est Kabûn, à une demi-heure au nord de Damas. D'après Wetzstein, daus Frz. Delitzsch, Die Genesis, 4° édit., in-8°, Leipzig, 1887, p. 561, c'est Hoba à vingt heures de distance au nord de Damas. Voir F. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6° édit., 1896, t. 1, p. 500.

HOBAB (hébreu : Ḥôbâb; Septante : 'O6ά6), Madianite qui servit de guide à Moïse et aux Israélites dans le désert du Sinaï. Son nom n'apparaît que deux fois dans l'Écriture, Num., x, 29; Jud., IV, 11, et l'identité de ce personnage est sujette à de graves difficultés. Le texte des Nombres porte : « Moïse dit à llobab, fils de Raguel, le Madianite, son beau-père (hôtên; Vulgate : eognatus). » Ces paroles veulent-elles dire qu'Hobab était le beau-père de Moïse ou seulement son beau-frère, le fils de son beau-père? Les opinions sont partagées. Le texte des Juges, iv, 11, qualifie llobab du titre de hôtên, « beau-père » de Moïse; mais la question n'est pas définitivement résolue pour cela, parce que les termes de parenté n'avaient pas en hébreu une signification aussi précise que parmi nous et que hôten pourrait ne pas être employé ici dans le sens rigoureux de « beau-père ». llobab, d'après les uns, est donc le fils de Raguel, Num.. x, 29, lequel est le même que Jéthro. Cf. Exod., II, 18; III, 1. D'après les autres, c'est avec Hobab qu'il faut identifier Jéthro et non avec Ragnel, qui aurait été son père. Les traditions musulmanes ne font d'Ilobab et de Jéthro qu'un seul et même personnage. Voir Jéthro. Quoi qu'il en soit, d'après le récit de Num., x, 29, 32, Ilobab était un scheick bédouin expérimenté qui connaissait parfaitement le désert et les bons campements. Moise l'invita à se joindre à son peuple, afin de participer à la bénédiction d'Israël, mais il refusa de quitter les lieux où il était né. Il consentit néanmoins à faire profiter les Hébrenx de son expérience et leur servit de guide dans leurs migrations. Haber le Cinéen, le mari de Jahel qui tua Sisara, était un descendant d'Hobab. Jud., 19, 11.

HOBIA (hébreu : Hăbayyâh; Septante : Λαθεία). I Esd., II, 61. ll est appelé Habia, II Esd., VII, 63. Voir HABIA, col. 382.

**HCD** (hébreu : *Hôd*; Septante : 'Ωά; *Codex Alexandrinus* : "Ωδ), septième fils de Supha, de la tribu d'Aser. I Par., vii, 37.

HODÈS (hébreu : Hōdéš; Septante : 'Αδά), femme moabite qu'épousa Saharaïm le Benjamite auquel elle donna sept enfauts. I Par., viii, 9.

HODSI (hébreu: Ḥodšî; Septante: 'Αδασαί), nom propre altéré. Il Reg., xxiv, 6. Il faut lire selon toute probabilité Cédès. Voir Cédès des Héthéens, t. 11, col. 369.

HODY llumphry, théologien anglais, anglican, né à Oldcomb le ler janvier 1659, mort à Oxford le 20 janvier 1706. En 1693, il fut nommé recteur de Saint-Michel, de Londres, et, cinq aunées plus tard, professeur de langue grecque à l'université d'Oxford. En 1704, il devint archidiacre de cette ville. Parmi ses nombreux écrits, nous mentionnerons : Contra historiam Aristeæ de LXX interpretibus dissertatio, in qua probatur illam, a Judwo aliquo confictam fuisse ad conciliandam authoritatem versionis græcæ et Isaaci Vossii aliorumque defensiones ejusdom examini subjiciuntur, in-8°, Londres, 1685; De Bibliorum textibus originalibus versionibus græcis et latina Vulgata; præmittitur Aristeæ historia, in-fo, Oxford, 1705. Cet ouvrage, fort érudit, est divisé en quatre livres : le premier est la dissertation Contra historiam Aristeæ... nommée plus haut; le second traite De græcæ quam vocant LXX interpretum versionis auctoribus veris, camque conficiendi tempore, modo et ratione; le troisième est Historia scholastica hebraici textus, versionumque græcæ et latinæ Vulgatæ, qua ostenditur qualis fuerit singulorum auctoritas per omnia retro secula; le quatrième traite : De cæteris græcis versionibus Origenis Hexaplis aliisque editionibus antiquis, cum collectione indiculorum Biblicorum per omnes ætates quæ historiam canonis sacræ Scripturæ continet, ordinesque librorum varietatem indicat. - Voir S. Jebb, Dissertatio de vita et scriptis H. Hodii, en têt de l'ouvrage de Il. Hody : De gracis illustribus lingue graca instauratoribus, in-8°, Londres, 1742; W. Orme, Biblioth. biblica, p. 243; Darling, Cyclopædia bibliographica, col. 1505.

B. Heurtebize

HOEN Matthäus, théologien catholique allemand, naquit à Neuss sur le Rhin. Il fut chanoine de Cologne, où, en 1617, il fut reçu docteur en théologie et nommé euré et doyen de l'église collégiale de Saint-André. Il mourut le 2 avril 1653. Il a laissé, outre plusieurs ouvrages sur Aristote: Litteralis Psalmorum David's explicatio, in-8°, Cologne, 1630; Neues Handbüchlein der Episteln und Evangelien, in-16, Cologne, 1631.

A. Regnier.

HOFMANN (Johann Christian Konrad von), historien et exègète protestant allemand, ne le 21 décembre 1810 à Nuremberg, mort le 20 décembre 1877. Après avoir étudié à Erlangen et à Berlin, il enseigna au gymnase d'Erlangen et devint ensuite Repetent à l'université de cette ville; en 1841, il y fut nommé professeur; en 1842. il quitta Erlangen pour Rostock, mais y revint en 1845 et y demeura jusqu'à la fin de sa vie. Il fut pendant plusieurs années membre du parlement bavarois. Parmi ses écrits nous devons mentionner : De bellis ab Antiocho Epiphane adversus Ptolemæos gestis, in-8°, Erlangen, 1835; Die siebenzig Jahre des Jeremias und die siebenzig Jahrwochen des Daniel, in-8°, Nuremberg, 1836; Weissagung und Erfüllung im alten und neuen Testamente, 2 in-8°, Erlangen, 1841-1844; Der Schriftbeweis, 4 in-8°, Nordlingue, 1852-1856; 2° édit., 1857-1860; Schutzschriften für eine neue Weise, alte Wahrheit zu lehren, 4 in-8°, Nordlingue, 1856-1859 : Die heilige Schrift neuen Testaments zusammenhängend untersucht, 2 in-8°, Nordlingue, 1862-1864. - Voir R. Frd. Grau, J. Chr. K. von Hoffmann. Erinnerungen, in-80, Gütersloh, 4879; A. Ilauek, dans Herzog, Real-Encyklopadie für Theologie, 2º édit., t. vi, 1880, p. 221-235.

HOFMEISTER Jean, théologien allemand, de l'ordre des crmites de Saint-Augustin, né en Souabe, florissait au milieu du xvis siècle. Il fut vicaire général de son ordre en Allemagne et dans les Pays-Bas. Dans le recueil de ses œuvres publié à Louvain, 2 in-fe, 1562, on remarque: Canones sive clavis S. Scripturæ; In Tobiam breves et excultæ expositiones; Commentaria in Matthæum, Marcum et Lucam; Commentaria in Actus Apostolorum; Homiliæ in utrasque S. Pauli ad Corinthios Epistolas; Enarrationes in Epistolas ad Philippenses. — Voir Dupin, Table des auteurs ecclésiastiques du xvis siècle, col. 1163.

B. Heurtebize.

HOLCOT on HOLKOT Robert, théologien anglais, dominicain, né à Northampton, mort de la peste dans cette même ville en 1319. Il était docteur en théologie de l'université d'Oxford ou de celle de Cambridge. On a de cet auteur : In Cantica canticorum et in Ecclesiastici capita septem priora, in-f°, Venise, 1509; In librum Sapientiæ prælectiones cexiii, in-f°, s. l., 1481; Explanationes Proverbiorum Salomonis, in-f°, Paris, 1510. Ce dernier ouvrage est également attribué à Thomas Walois, religieux du même ordre. Iloleot avait en outre composé des commentaires sur l'Ecclésiaste, les Petits Prophètes, les quatre Évangiles, mais ces travaux sont demeurés manuscrits. — Voir Échard, Scriptores ord. Prædicatorum, t. 1, p. 629; Fabricius, Biblioth. latina mediæ ætatis (1858), t. 111, p. 254.

B. HEURTEBIZE. HOLDA (hébren: Huldāh; Septante: "Ολοα), prophétesse, femme de Sellum, gardien du vestiaire du Temple, qui habitait à Jérusalem dans le second quartier, du temps du roi Josias. IV Reg., xxII, 14; II Par., xxxiv, 22. Lorsque le grand-prêtre Heleias eut trouvé dans le Temple le livre de la loi, c'est-à-dire le Deutéronome, et que lecture en eut été donnée au roi, celui-ci ayant demandé qu'on consultat Dieu sur ce qu'il devait faire, Ilelcias, Ahicam, Saphan et Asaïa allèrent trouver llolda. La prophétesse leur annonça de la part du Seigneur que les malheurs prédits dans la loi contre ses violateurs s'accompliraient contre les Juifs à cause de leur infidélité, mais que Josias, qui venait de s'humilier devant Dieu, serait enseveli dans le tombeau de ses pères et ne serait pas témoin des calamités qui devaient fondre sur Jérusalem, IV Reg., xxII, 14-20; Îl Par., xxxIV, 22-28. La Vulgate, dans Il Par., xxxiv, 22, écrit le nomde la prophétesse Olda. Voir Helcias 2, col. 565; Det-TÉRONOME dans l'article PENTATEUQUE.

HOLDAÏ (hébreu : Ḥeldaï), nom de deux Israelites.

1. HOLDAI (Septante : Χολδιά), chef de la douzième

troupe de soldats, comprenant 24 000 hommes, qui était chargée du service du Temple le douzième mois de l'année. Holdaï était de Nétupha et de la famille de Gothoniel. I Par., xxvii, 45.

2. HOLDAÏ (omis dans les Septante qui, à la place des trois noms propres qu'on lit dans ce passage, ont mis παρά τῶν ἀργόντων), Israélite mentionné par Zacharie, vi, 10 (et l'4), parmi ceux qui étaient revenus de la captivité de Babylone. Zacharie reçoit de Dieu l'ordre de prendre quelques membres de sa famille comme témoins, lorsqu'il l'envoie dans la maison de Josias, fils de Sophonie, apporter les couronnes qu'il doit placer sur la tête du grand-prêtre Jésus. Au ý. 14, Iloldaï est appele Hélem. Voir Ilèlem 2, col. 566.

HOLDEN Ilenry, théologien anglais né en 1596, à Chaigley dans le Lancashire, mort à Paris en mars 1662, Appartenant à une famille catholique, il alla étudier à Douai, puis à Paris. Ordonné prêtre, il fut pendant quelques années attaché à la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet. En 1648, il fut recu docteur de l'Université de Paris. Nous avons de cet auteur : In norum Testamentum annotationes brevissimæ quibus sensus ad litteram redditur facilis intellectu una cum textu. 2 in-12, Paris, 1660. Il avait en outre composé plusieurs ouvrages de controverse, entre autres, Divinæ fidei analysis, in-12, Paris, 1652, 1685, 1767; Holden s'y efforce d'établir la distinction entre les vérités dogmatiques et les opinions libres, faisant la part la plus large possible à ces dernières afin de favoriser le retour des protestants. Venant à parler de l'Écriture Sainte, il prouve que les livres saints sont l'expression de la parole de Dieu révélée et que l'Église a reçu mission d'en délinir le vrai sens. Si aucune des propositions énoncées dans la Bible ne saurait être accusée de fausseté. toutes cependant ne sont pas matière de dogme et les passages auxquels les docteurs catholiques donnent des sens différents ne peuvent servir de fondement à un article de foi. - Voir Dupin, Biblioth. des auteurs ecclés. du xVIIe siècle, 2e partie (1719), p. 151; llurter, Nomenclator literarius (2º édit.), t. 1, col. 419; Scheeben, La dogmatique, trad. de l'abbé Belet, t. 1, 234, 301; Gillow, Literary and biographical history of the english catholics, Londres, 1885, 1. 111, p. 332. B. HEURTEBIZE.

HOLLANDAISE (VERSION) DE LA BIBLE. Voir Néerlandaises (Versions) de la Bible.

**HOLMES** Robert, théologien anglican, né à Londres le 30 novembre 1748, mort à Oxford le 12 novembre 1805. Il avait été élevé dans cette dernière ville, et avait rempli successivement les fonctions de recteur de Staunton, de chanoine de Salisbury et de doyen de Winchester (1804). Depuis 1790, il était professeur de poésie à Oxford. Il a publié quelques ouvrages théologiques, mais il est surtout connu par une édition des Septante: Vetus Testamentum græcum cum variis lectionibus, 15 in-8°. Oxford, 1798-1804. Il reproduisit le texte de l'édition sixtine des Septante (Rome, 4587), mais avec les variantes de l'édition de Complute, de l'édition Aldine et de celle de Grabe, et celles de nombreux manuscrits qui n'avaient pas été collationnés avant lui et qu'il étudia par lui-même ou par divers savants. Il y ajouta aussi les leçons relevées dans les écrits des Pères grecs et dans les anciennes versions faites sur les Septante. Dans sa Préface au Pentateuque, il constate qu'il a collationné ou fait collationner onze manuscrits grees oneiaux et plus de cent manuscrits cursifs, contenant en tout ou en partie les cinq livres de Moïse. Il fit de la sorte pour l'Ancien Testament gree ce que Mill, Wetstein et Griesbach avaient fait pour la critique du Nouveau Testament grec. Malheureusement la mort ne lui laissa pas le temps

d'achever son œuvre. Elle fut terminée par J. Parsons. Tischendorf, Vetus Testamentum secundum Septuaginta, 2 in-8°, Leipzig, 1856, t. 1, p. LII-LVI (7° édit., 1887, Proleg., t. 1, p. 41-42), a jugé sévèrement l'édition de Holmes et lui a reproché des inexactitudes, mais son travail mérite néanmoins des éloges. Cf. J. Armersfordt, De variis lectionibus Holmesianis, in-4°, Leyde, 1815.

HOLOCAUSTE (hébren: 'ôlâh, de 'âlâh, « monter, » d'après Gesenius, Thesaurus, p. 1029, parce que, dit Rosenmüller, Scholia in Lev., Leipzig, 1798, p. 9, dans l'holocauste, la victime monte sur l'autel pour yêtre consumée tout entière; külil, « chose parfaite, complète, » parce que l'holocauste est le sacrifice par excellence, Deut., xxxIII, 10; Ps. LI (LII), 21, mot qui n'est employé que dans deux textes poétiques; chaldéen : 'álát et gemîrâ', « ce qui est complet, » mot qui désigne Pholocauste dans le Targum; Septante : δλοκαύτωσις, Exod., xxix, 25; Lev., iv, 34; δλοκάρπωσις, Gen., viii, 20; Lev., IV, 24; όλοκάρπωμα, Lev., XVI, 24; κάρπωσις, Lev., IV, 10; Joh., XLII, 8; κάρπωμα, Exod., XXIX, 25; Lev., 1, 4; όλοκαύτωμα, Ilebr., x, 6; Philon: δλόκαυστον; Vulgate: holocaustum, holocautoma), sacrifice dans lequel la victime est « tout entière offerte à Dieu et consumée complétement par le feu sacré sur l'antel ». S. Jerôme, In Isai., xv, 56, t. xxiv, col. 542; In Ezech., xiv, 45, t. xxv, col. 453.

I. LES HOLOCAUSTES A L'ÉPOQUE PATRIARCALE. - Le texte sacré ne permet pas d'assurer que des holocaustes aient été offerts avant le déluge. Il est bien dit que le Seigneur jeta les yeux sur Abel et sur ses dons, Gen., IV, 4, ce que Théodetion traduit par le mot ἐνεπύρωσεν, le Seigneur « consuma » ses dons par le feu du ciel. Mais le texte ne parle pas de ce feu, et, fût-il tombé du ciel, qu'il n'y aurait pas eu là d'holocauste proprement dit, puisque les offrandes d'Abel n'étaient pas des animaux et que lui-même n'allumait pas le feu. Au sortir de l'arche, à la fin du déluge, Noe offrit en holocauste un représentant de tous les quadrupèdes et de tous les oiseaux purs qu'il avait avec lui. Gen., VIII, 20. Abraham devait offrir son fils Isaac en holocauste, et, sur l'ordre de l'ange, il lui substitua un bélier. Gen., xxII, 2, 3, 6, 13. Jéthro, Exod., xvIII, 12, et Job, 1, 5; XLII, 8, offraient à Dieu des holocaustes, et, au temps des juges, Jephté lit vœu d'offrir de cette manière ce qui viendrait tout d'abord à sa rencontre après sa victoire. Jud., xı, 31.

11. LES HOLOCAUSTES SOUS LA LOI MOSAÏQUE. — La loi qui régit cette matière est formulée Lev., I, 1-17; Num., xv, 8-16, et commentée dans les traités Sebachim et Chullin de la Mischna.

I. LA MATIÈRE DES HOLOCAUSTES. — Trois sortes de quadrupèdes pouvaient figurer dans les holocaustes et il fallait qu'ils fussent mâles et sans défaut : le veau ou le taureau, l'agueau ou le bélier, et le chevreau ou le bouc. Lev., 1, 3, 10. Ces animaux ne devaient être ni malades ni trop vieux; le taureau ne devait pas dépasser trois ans, ni les deux autres quadrupèdes deux ans. Joséphe, Ant. jud., III, IX, 1, dit que l'agneau et le bouc devaient avoir un an, mais que le veau pouvait être plus âgé. Parmi les oiseaux, la tourterelle et la colombe, probablement mâles l'un et l'autre, pouvaient seuls être offerts en holocauste. Lev., 1, 14. L'expression dont se sert le texte sacré, benê hay-yônâh, « fils de colombe, » paraît viser plutôt le sexe que l'âge des oiseaux.

II. LE CÉRÉMONIAL. — l° Pour le veau ou le taureau. — Celui qui offrait l'holocanste, présentait la victime devant le tabernacle, lui imposait les mains sur la tête et ensuite l'égorgeait. Lev., 1, 3-5. Ces préliminaires étaient accomplis par celui qui offrait le sacrifice. Joséphe. Ant. jud., III, IX, 1, suppose également qu'ils l'étaieut par un particulier, ανήρ ἐδιώνης. Celui-ci agis-

sait sans donte soit par lui-même, s'il en était capable, soit par un homme habitué à cette opération. Par la suite, on vit les prêtres égorger eux-mêmes les victimes des holocaustes. Il Par., xxix, 22, 24, 34, 35. Dans ces exemples, il est vrai, il s'agit de sacrifices publics. Mais il est à croire qu'avec le temps les prêtres se réservérent, même dans les holocaustes particuliers, un office auquel ils étaient plus habitués que tous les autres et qu'ils purent faire accomplir par les lévites. Ezech., XLIV, 11. La victime égorgée, les prêtres recueillaient son sang et le répandaient tout autour de l'autel. On enlevait alors la peau de la victime et on la coupait en morceaux. C'était encore, d'après la lettre du texte, celui qui offrait l'holocauste qui exéculait ces opérations. Ce furent plus tard les prêtres qui s'en chargérent, d'autant plus volontiers, sans doute, que la peau de la victime leur revenait et qu'ils tiraient de là d'assez notables profits. De simples lévites furent parfois employés à écorcher et à découper les victimes. Il Par., xxix, 34; xxx, 17; xxxv, 11. Čependant les prètres avaient préparé le bois sur l'autel des holocaustes. Sur cet autel, voir t. 1, col. 1268-1271. Ils plaçaient sur le bûcher tous les morceaux de la victime et les faisaient consumer par le feu. Au nombre des parties de la victime, le texte sacré spécifie la tête, la graisse, les jambes et les entrailles. Ces deux dernières parties avaient du être lavées par les prêtres au préalable. Lev., 1, 5-9. La tête est désignée nommément parce que les llébreux avaient été habitués à voir les Égyptiens exclure de leurs sacrifices la tête des victimes, la charger d'imprécations et ensuite la vendre à des étrangers ou la jeter à la rivière. Hérodote, 11, 39. Quelques-uns croient que les pieds de l'animal étaient mis de côté, comme partie trep vulgaire. Mais Joséphe, Ant. jud., Ill, IX, 1, dit expressément qu'on brûlait les pieds et les entrailles de la victime après les avoir nettoyés avec soin. Si les pieds n'avaient pas dû être brûlês, on ne voit pas pourquoi il aurait été prescrit aux prêtres de laver les jambes de l'animal, alors que pareille précaution n'était point prise pour les autres parties, sauf les entrailles. D'après les traditions juives, Chullin, VII, 1, on enlevait aussi à l'animal offert en holocauste le gîd našéh, le muscle ischiatique, qui s'attache à la hanche et commande le mouvement de la jambe, parce que Jacob avait en ce muscle touché par l'ange et qu'en souvenir de ce fait les Hébreux s'abstenaient de manger cette partie des animaux, Deut., xxxII, 32, et en conséquence de l'offrir dans les sacrifices. On la jetait avec les cendres de l'autel. Joséphe, Ant. jud., III, 1x, 1, note aussi qu'on répandait du sel sur les parties de l'holocauste avant de les déposer sur l'autel. Cf. Gemara Menachoth, 21, 2. L'holocauste devait rester sur l'autel toute la nuit jusqu'au matin. C'est seulement alors qu'on débarrassait l'autel de ces cendres; mais le feu ne devait jamais s'éteindre. Lev., vi, 1-6.

2º Pour le bélier ou l'agneau et le bouc ou le chevreau.

Le scérémonies étaient les mêmes que pour le veau. Le texte sacré ne parle ici ni d'imposer les mains sur l'animal, ni de l'écorcher; mais ces choses allaieut de soi. Ces victimes devaient être égorgées au côté septentrional de l'autel. La raison de cette prescription se comprend. L'autel des holocaustes n'était pas placé tout à fait dans l'axe central du sanctuaire, mais un peu à gauche, vers le sud, de manière à ne pas trop masquer la vue du Saint et du Saint des saints. Le bord septentional de l'autel se trouvait donc plus directement « devant Jéhovah », et c'est en cet endroit qu'on immolait tous les quadrupèdes de moindre taille. Lev., 1, 10-13.

3º Pour les oiseaux. — Le prêtre sacrifiait l'oiseau, tourterelle ou colombe, sur l'aute!. Pour cela, il lui retournait le cou et l'ouvrait avec l'ongle. Ensuite, il détachait la tête et la brulait sur l'aute!. Avec le sang, trop peu abondant pour une large aspersion, il arrosait seule-

ment un des côtés de l'autel. Il ôtait le jabot et les intestins, les plumes aussi, d'après quelques-uns, et les jetaità l'orient de l'autel, à l'endroit où se mettaient les cendres. Il brisait les ailes de l'oiseau, sans cependant les détacher, et enfin posait la victime sur le feu de l'autel. Lev., 1, 14-17.

4º Offrandes accessoires. — Toutes les fois qu'on offrait en holocauste un taureau ou un veau, un bélier ou un agneau, un bouc ou un chevreau, il fallait que chaque victime fût accompagnée de trois dixièmes d'éphi de farine délayée avec un demi-hin d'huile; on y ajoutait un demi-hin de vin pour la libation. Num., xv. 8-12.

III. LA CÉLÉBRATION. - 1º Les holocaustes publics. -Chaque jour on offrait un holocauste de deux agneaux d'un an, un le matin et un le soir. C'était le sacrilice quotidien ou perpétuel, indépendant de tous les antres qui pouvaient être offerts pour d'autres causes. Exod., xxix, 38, 39; Num., xxviii, 3, 4, 23; xxix, 11, 25. Le jour du sabbat. l'holocauste était de deux agneaux d'un an. Num., xxvIII, 9, 10. Pour la néoménie, l'holocauste comprenait deux veaux, un bélier et sept agneaux d'un an, toujours avec les offrandes accoutumées de farine, d'huile et de vin. Num., xxvIII, 11-15; xxIX. 6. Cet holocauste était également indépendant de tous les autres. Aux jours de fête, on offrait en holocauste, pour la Pâque, deux veaux, un bélier, sept agneaux, durant sept jours, Lev., xxiii, 8; Num., xxviii, 19; pour la Pentecôte, un veau, deux béliers, sept agneaux d'un an. Lev., xxIII, 18; Num., xxVIII, 27; pour la fête de l'Expiation, un bélier au nom du grand-prêtre, un veau, un bélier et sept agneaux au nom du peuple, Lev., xvi, 3, 5, 24; xxiii, 27; Num., xxix, 8; pour la fête des Tabernacles, pendant sept jours, deux béliers, quatorze agneaux, le premier jour treize veaux, le second douze, et ainsi de suite en din.inuant d'un chaque jour, et enfin le huitième jour, un veau, un bélier et sept agneaux, Lev., xxiii, 36; Num., xxix, 13-38; pour la fête des Trompettes, un veau, un bélier et sept agneaux. Num., XXIX, 2.

2º Les holocaustes prescrits aux particuliers. — On immolait un bélier en holocauste pour la consécration du grand-prêtre, Lev., viii, 18, et de tous les prêtres en général, Exod., xxix, 18, 25, et un veau pour la consécration des lévites, Nuin., viii, 12; pour la purification de la femme récemment accouchée, un agneau d'un an ou, en cas de pauvreté, une tourterelle ou une colombe, Lev., xii, 6, 8; pour la purification du lépreux, un agneau ou, en cas de pauvreté, une tourterelle ou une colombe, Lev., xiv, 13-19, 22; pour la purification des impuretés et du flux du sang, une tourterelle ou une colombe, Lev., xv, 15-30; pour la purification du nazaréen souillé par le contact d'un mort, une tourterelle ou une colombe. Nuin., vi. 11, et pour la fin de son vœu, un agneau d'un an. Nuin., vi. 14, 16.

3º Les holocaustes volontaires, - En dehors des cas où ils y étaient tenus par la loi, les particuliers pouvaient offrir des holocaustes par suite d'un vœu ou par sentiment religieux. Num., xv, 8. C'est ce qui fait qu'il est souvent question d'holocaustes unis à des sacrifices d'actions de graces, ces deux sortes de sacrifices pouvaut être volontaires, tandis que les autres n'étaient offerts qu'en vertu des prescriptions légales. Exod., xx, 24; xxiv, 5; xxxii, 6; Jos., viii, 31; Jud., xx, 26; I Reg., x, 8; xm, 9; 11 Reg., vi, 17; xxiv, 25; 111 Reg., m, 15; II Par., xxxi, 2; I Mach., iv, 56. Cette faculté d'offrir des holocaustes était même accordée aux étrangers. Num., xvi, 14, 15. Ces derniers ne pouvaient d'ailleurs présenter au Temple que des holocaustes et des offrandes de gateaux ou de libations, Schekalım, vii, 6; Sebachim, 1v, 5; Menachoth, v, 3, 5, 6; vi, 1; 1x, 8; s'ils apportaient des victimes destinées à d'autres espèces de sacrilices, on en faisait invariablement des holocaustes. Voir GENTHS, col. 191.

4º Les holocaustes historiques. - La Sainte Écriture mentionne un certain nombre d'holocaustes remarquables, à raison des circonstances dans lesquelles ils ont été offerts. Tels furent les holocaustes qui accompagnèrent la consécration d'Aaron et de scs fils, Lev., ix. 2, 3, 42-14; la dédicace du Tabernacle, Num., vii, 15, 21, 27, etc., où l'on immola douze taureaux, douze béliers et douze agneaux. Num., vii, 87. - Les Israélites offrirent des holocaustes pour obtenir du Seigneur la victoire contre les Benjamites, Jud., xx, 26, et plus tard la délivrance du joug des Philistins. I Reg., vii, 9. Mille taureaux, mille béliers et mille agneaux furent immolés pour des holocaustes dans l'assemblée du peuple qui précéda la mort de David et dans laquelle Salomon fut proclamé roi à nouveau. I Par., xxix, 21-27. - Peu apres son mariage, Salomon offrit mille holocaustes a Gabaon et obtint du Seigneur le don de sagesse. Ill Reg., III, 4. Il en offrit d'autres à l'occasion de la dédicace du Temple. III Reg., viii, 64. - Le sacrifice qu'Elie offrit en face des prêtres de Baal, fut un holocauste, avec cette particularité que ce fut le feu du ciel qui consuma la victime. III Reg., xviii, 38. - Ezéchias offrit en holocauste soixante-dix taureaux, cent béliers et deux cents agneaux, quand il restaura le culte. 11 Par., xxix, 32. 11 prit soin qu'ensuite ces sortes de sacrifices fussent régulièrement continués par les prétres. Il Par., xxx1, 2, 3. - A la dédicace du second Temple, sous Esdras, il y eut un holocauste de cent taureaux, deux cents béliers ct quatre cents agneaux. 1 Esd., vi, 17. - Au retour d'exilés qui suivit, on offrit douze taureaux, quatre-vingtseize beliers et soixante-dix-sept agneaux. 1 Esd., viii, 35. - Sous Judas Machabée, les holocaustes furent continués durant huit jours pour la restauration de l'autel. 1 Mach., IV, 56.

111. L'efficacité des holocaustes. — 1º Prééminence de ce sacrifice. — L'holocauste était l'expression la plus compléte du culte extérieur rendu à Dieu. Dans ce sacrifice, « la victime était consumée tout entière pour signilier que, comme l'animal réduit tout entier en vapeur par le feu s'élève en haut, ainsi l'homme tout entier et tout ce qui lui appartient sont soumis au souverain domaine de Dieu et doivent lui être offerts. » S. Thomas, Sum. theol., 12 2x, q. 102, a. 3, ad 8. L'holocauste était considéré comme un sacrifice complet par lui-même, comprenant à la fois des êtres animés et des êtres inanimés, des offrandes sanglantes et des offrandes non sanglantes. On n'y offrait que des animaux mâles, les animaux femelles étant regardés comme plus imparfaits. Les autres sacrifices étaient toujours accompagnés d'un holocauste, tandis que l'holocauste était souvent offert seul, comme dans le sacrifice quotidien du matin et du soir. Les fêtes ne pouvaient se célébrer sans holocauste. De là la première place assignée à l'holocauste parmi les autres sacrifices dans le Lévitique, 1, 1-17, et les noms de kâlîl, « parfait, entier, » gemirá', « complet, » que lui donnaient les Hébreux. Aucun rite ne marquait mieux que l'holocauste l'anéautissement total de la créature en face du Créateur.

2º Sex effets. — Le texte sacré dit que l'holocauste était offert à Jéhovah « pour obtenir sa faveur ». Lev., 1, 3. Il ajoute que, quand celui qui offrait la victime lui avait imposé les mains, « elle était agréée de Jéhovah pour lui servir d'expiation. » Lev., 1, 5. Il note enfin, et cette remarque est souvent répétée, que l'holocauste constituait pour Jéhovah un « sacrifice d'agréable odeur » Lev., 1, 9; viii, 21; Gen., viii, 21; Exod., xxix, 18; Num., xxvii. 2, 27; xxix, 8; 1 Esd., vi. 10. L'holocauste avait ainsi pour effets, dans une certaine mesure, d'attirer la faveur, par conséquent les grâces de Dieu sur celui qui l'offrait, de servir d'expiation pour les fautes et enfin d'être agréable au Seigneur et, par là même de lui rendre quelque chose en retour de ce qu'on avait reçu de lui. En constituant l'acte latreutique par excel-

toire, expiatoire et eucharistique. C'était vraiment le sacrifice parfait et complet, autant qu'un rite pouvait l'être sous l'ancienne loi. Saint Paul admet que les sacrifices sanglants produisaient la « purification de la chair », llebr., ıx, 13, c'est-à-dire qu'ils purifiaient des souillures légales. L'holocauste procurait au moins cet esset, et voilà pourquoi il était prescrit dans certains cas d'impureté extérieure. Mais l'obligation d'offrir l'holocauste deux fois chaque jour, et ensuite pour le sabbat, les néoménies et les fêtes, donne à penser que Dieu avait attaché à ce sacrifice une efficacité capable d'atteindre l'âme elle-même, dans certaines conditions. Lui-même avait manifesté que les holocaustes de Moïse ct de Salomon lui étaient vraiment agréables, en les faisant consumer par le feu du ciel. Lev., IX, 24; Il Par., vii, 1; Il Mach., ii, 10. Il se plaint qu'Israël ait négligé de lui en offrir. Is., XLIII, 23. Ses fidèles serviteurs croient répondre à ses désirs et lui manifester leur piété en lui promettant des holocaustes. Ps. LXIV (LXV), 13-15. Certains docteurs juifs allerent jusqu'à dire que « l'ho-

locauste expie les péchès d'Israël ». Tanchuma, 52, 4. 3º Conditions de cette efficacité. — Moïse ne donne nulle part à penser que le rite extérieur de l'holocauste puisse se passer, de la part de celui qui l'offre, de sentiments intérieurs en harmonie avec l'acte qu'il accomplit. Cette présentation d'une victime de choix éveille naturellement dans l'âme l'idée des droits absolus de Dieu et, par conséquent, des sentiments d'humilité, d'obéissance et de reconnaissance envers le Créateur. L'imposition des mains sur la victime vouée à l'immolation et substituée à l'homme pécheur rappelle à celui-ci les dettes qu'il a contractées envers la justice de Dieu et le dispose au regret de ses fautes. Enfin l'immolation de la victime et son anéantissement total par le feu indiquent assez éloquemment ce que l'homme est par lui-même, ce qu'il doit à Dieu, ce qu'il mérite et dans quelle dépendance absolue il doit se tenir à l'égard du Seigneur qui lui commande. Moïse n'exprime point formellement la nécessité de ces dispositions intérieures en celui qui offrait l'holocauste. Il semble que, dans les premiers temps, la majesté des rites devait parler d'ellemême et inspirer aux Israélites les sentiments requis, autant du moins qu'il était possible à un peuple encore grossier de les éprouver. Mais, par la suite, on put s'imaginer que Dieu se contente du rite extérieur, qu'il ne regarde pas au fond des cœurs et que « les rites ont, par eux-mêmes et indépendamment de toute disposition du cœur, une vertu propre pour effacer les fautes et procurer le bonheur ». De Broglie, Conférences sur l'idée de Dieu dans l'Ancien Testament, Paris, 1892, p. 213-216. C'est alors qu'intervinrent les prophètes pour rappeler aux Juifs formalistes la vraie et complète notion de l'holocauste. A ceux qui se bornent à l'offrande de l'holocauste matériel, Dieu signifie qu'il n'y preud point plaisir, Ps. L (LI), 18; Jer., VI, 20; XIV, 12; Am., v, 22, qu'il en est rassasié. Is., 1, 11. Ce qu'il demande avec l'holocauste, ce qu'il préfère à l'holocauste, c'est qu'on le connaisse lui-même, Ose., vi, 6; c'est qu'on pratique la justice. Mich., vi, 6. Il va même jusqu'à dire, dans Jérémie, vii, 22, 23 : « Je n'ai point parlé à vos pères, je ne leur ai point donné d'ordre, le jour où je les tirai de la terre d'Égypte, au sujet des holocaustes et des sacrifices. Mais voici le commandement que je leur ai intimé : Écoutez ma voix, et je serai votre Dieu et vous serez mon peuple ; marchez dans toutes les voies que je vous prescris et vous serez licureux. » Notre-Seigneur lui-même approuve formellement le scribe qui résume tout cet enseignement des prophètes, en disant : « Aimer Dieu de tout son cœur et aimer son prochain comme soi-même, c'est plus que tous les holocaustes et tous les sacrifices. » Marc., XII, 33. Il est donc incontestable que, dans l'esprit de la loi mosaïque, les sen-

lence, l'holocauste était donc en même temps impêtratoire, expiatoire et eucharistique. C'était vraiment le sacrifice parfait et complet, autant qu'un rite pouvait l'être sous l'ancienne loi. Saint Paul admet que les sa-

> 4º Le caractère figuratif des holocaustes. - Comme tous les sacrifices de l'ancienne loi, les holocaustes « figuraient l'unique et principal sacrifice du Christ. comme l'imparfait figure le parfait ». S. Thomas, Sum. theol., 1ª 2º, q. 102, a. 3. De ce rapport avec le sacrifice redempteur venait toute leur valeur latreutique, impétratoire, expiatoire et eucharistique. Notre-Seigneur rattacha lui-même la figure à la réalité en s'appliquant, par l'organe de saint Paul, les paroles du psalmiste : « Vous n'avez agrée ni holocaustes, ni sacrifices pour le peche : alors j'ai dit : Me voici, o Dieu, pour faire votre volonté. » Hebr., x, 6-8; Ps. xxxix (xL), 7. Saint Paul montre comment le sacrifice unique de Jésus-Christ expie le péché et remplace pour toujours les holocaustes quotidiens des prêtres mosaïques qui, par eux-mêmes, ne pouvaient enlever le péché. Hebr., x, 10-14. C'est en vue de ce sacrifice de la loi de grâce que le Seigneur dit de son peuple nouveau : « Je les amencrai sur ma montague sainte, leurs holocaustes seront agréés sur mon autel. » Is., Lvi, 7. Et quand sera venu le « germe de justice », le Messie, « les prêtres et les lévites ne manqueront jamais de successeurs pour offrir des holocaustes, » Jer., xxxIII, 18, c'est-à-dire des sacrifices qui contiennent et représentent celui de Jésus-Christ. Le Sauveur mourant pour le salut du monde a excellemment réalisé le type de l'ancien holocauste. Son sacrifice a été, comme l'holocauste, « parfait » et « complet ». Lui-même est monté tout entier, corps et âme, humanité et divinité, sur l'autel de la croix, en ne laissant aux maius des hommes oue sa dépouille extérieure, Tout entier, il a été consumé par le feu de l'amour, pour l'adoration du Père, la supplication, l'expiation et l'action de graces. Enfin, tout entier, il s'est élevé au ciel, comme la vapeur de l'holocauste. - Reland, Antiquitates sacræ Utrecht, 1741, p. 169-173; Rosenmüller Scholia in Leviticum, Leipzig, 1798, Excursus, 1, p. 150-152; Bähr, Symbolik des mosaischen Cultus, Heidelberg, 1837, t. 11, p. 361-368. H. LESÈTRE.

> HOLON (hébreu: Hôlôn), ville sacerdotale de Juda. Jos., xxi, 45. Elle est appelée ailleurs Hélon. Voir HÉLON 2, col. 586.

> HOLOPHERNE ('Ολοφέρνης), général de Nabuchodonosor, roi d'Assyrie. Judith, 11, 4, etc. Les éléments dont se compose son nom paraissent indiquer qu'il était d'origine perse. J. Oppert, Le livre de Judith, in-8°, Paris, 1865, p. 10. Cf. Tissapherne, Datapherne, Artapherne. La signification est incertaine. Un roi de Cappadoce portait le nom de 'Οροφέρνης. Polybe, III, 5, 2. Cette même forme se retrouve aussi sur des monnaies découvertes à Pirène et sur des anses d'amphore. A. Dumont, Inscriptions céramiques de Grèce, in-8°, Paris, 1872, p. 329, n° 9, et p. 386, n° 7. Cf. aussi Polybe, xxxII, 20, 4; xxxIII, 12, 2, 3, 9; Élien, Var. hist., II, 41; Bell. syr., p. 118, édit. Etienne, 1592; Diodore de Sicile, XXXI, xix, 2, 7; xxxii et xxxiv; Corpus inscript. græc., t. II, p. 416, col. 2; W. Pape, Wörterbuch der griechischen Eigennamen, 3º édit., t. 11, p. 1050. Nous ne savons rien, d'ailleurs, de son origine. Les guerres que les rois d'Assyrie avaient faites à l'est de leurs États peuvent expliquer sa présence dans les armées assyriennes. Les rois de Ninive avaient coutume de faire élever dans leur palais des jeunes gens appartenant aux pays conquis et ils confiaient quelquefois à ces étrangers, formés de la même manière que les judigènes, des fonctions importantes. Voir F. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., t. IV, p. 276. L'histoire d'Ilolopherne ne nous est connue que par le livre de Judith et elle

se mêle étroitement à celle de cette héroïne qui lui ôta 🙏 la vie. Voir JUNITH (LIVRE DE).

HOLZHAUSER Barthélemy, théologien catholique allemand, né à Langenau, dans le diocèse d'Augsbourg, au mois d'août 1613, mort à Bingen le 20 mai 1658, était tils d'un cordonnier. Il dut à la charité de pouvoir commencer ses études qu'il poursuivit à Neubourg dans un établissement fondé pour les étudiants pauvres. Les jésuites d'Ingolstadt lui enseignèrent la théologie. Il fut ordonné prêtre en 1639, et un an plus tard recevait le titre de docteur. Il forma alors le projet de rétablir parmi les clercs la vie commune des premiers âges de l'Eglise. Secondé par d'autres prêtres, il établit son œuvre à Tittmoningen, près de Salzbourg. Diverses cures lui furent confiées et ses disciples prirent le nom de Barthélemites. Leurs régles furent approuvées en 1680 par Innocent XI, Holzhauser composa un commentaire sur l'Apocalypse; il voit dans ce livre toute l'histoire de l'Église. Haneberg met cet ouvrage au-dessus de tous les autres commentaires. Il a été publié sous e titre : Interpretatio Apocalypsis (usque ad xv, 5), in-8°, Bamberg, 1784. — Voir Apocalypse, t. 1, col. 751; Haneberg, Histoire de la révélation biblique, trad. Goschler, t. 11 (1851), p. 358; Biographia venerabilis viri Dei D. Holzhauseri, in-8°, Mayence, 1737; Helyot, Hist. des ordres B. HEURTEBIZE. religieux, t. vIII (1719), p. 119.

HOMAM (hébreu : Hêmâm; Septante : Αἰμάν), Idumeen, I Par., 1, 39, dont le nom est écrit Héman dans la Genése, xxxvi, 22, Voir Héman I, col. 586.

HOMBERG Herz, exégète juif, mort à Prague le 24 août 1841. Il collabora au commentaire du Deutéronome, באור לכבר דברים. imprimé dans Mose, die fünf Bücker, de Moïse Mendelssohn, in-8°, Berlin, 1780-1783; 4° édit., Vienne, 1832. Voir MENDELSSOHN.

HOMÉLIE (ὁμι).ία, « conversation, discours familier »), explication simple et pratique du texte biblique, particulièrement des Épitres et Évangiles des dimanches et fêtes, donnée du haut de la chaire par le prêtre aux lidèles assemblés à l'église pour assister à la messe et à l'office divin. Après avoir désigné primitivement dans le languge ecclésiastique la prédication chrétienne en général et toute espèce d'instruction religieuse, S. Justin, Apol. 1, 67, t. vi. col. 429; S. Ignace, Ad Polycarp., 5, dans Opera Patrum apostol., édit. Funk, Tubingue, 1887, t. 1, p. 248, l'homélie, όμιλία, homilia, tractatus, a été distinguée, à partir d'Origène, du λόγος, sermo. Celui-ci était le discours ecclésiastique, composé d'après les règles de la rhétorique et de l'art oratoire; celle-là, l'interprétation familière de l'Écriture, faite dans un but pratique et moral. Origéne, Hom. x in Gen., 5, t. xii, col. 219; Hom. VII in Lev., 1, t. XII, col. 475, distingualt l'homélie ou l'explication scripturaire faite en vue de l'édification du commentaire scientifique des Livres Saints. En réalité, cette distinction n'est pas tonjours nettement marquée, et certains sermons exégétiques sont de véritables homélies, tandis que les homélies roulent souvent sur des sujets différents de l'Écriture sainte. Nous considérons ici l'homélie au sens strict, comme explication familière de la Bible. Ce mode d'enseignement religieux se rattache à la lecture publique de passages bibliques dans les synaxes liturgiques. Le président de l'assemblée choisissait les lectures et arrêtait le lecteur, quand il le jugeait à propos. Plus tard, il y eut un texte assigné pour chaque dimanche et pour chaque fête; mais les sectionnements varièrent suivant les églises. L'évêque, prenant ensuite la parole, commentait une des leçons entendues et en tirait des conséquences pratiques pour la conduite des lidèles. Ce genre d'instruction religieuse a toujours eu une grande vogue dans l'Église et il a puissamment servi à apprendre aux chrétiens les faits et les enseignements de la Bible. Nous indiquerons les principales homélies qui ont été publices au cours des siècles : 1º à l'époque des Pères; 2º au moyen âge; 3º dans les temps modernes.

I. Homèlies des Pères. - le Pères grecs. - Les homélies d'Origène forment le plus ancien recueil de discours de cette nature que la littérature ecclésiastique nous ait couservé. Presque chaque jour, le chef de l'école exégétique d'Alexandrie expliquait à l'église devant les chrétiens les livres bibliques, et des tachygraphes recueillaient son explication et la mettaient par écrit pour l'instruction de la postérité. Dans son catalogue des œuvres d'Origène, saint Jérôme énumère vingt-quatre séries d'homélies. A. Harnack, Geschichte der altehristlichen Literatur bis Eusebins, t. I, Leipzig, 1893, p. 344. Elles ne nous ont pas été toutes conservées. Nous avons en grec l'homélie sur la pythonisse d'Endor, t. XII, col. 1012-1028, dix-neuf homélies sur Jérémie, t. XIII, col. 256-544, et divers fragments. Rufin a traduit en latin, mais en les remaniant, dix-sept homélies sur la Genèse, t. XII, col. 145-262, treize sur l'Exode, col. 297-396, seize sur le Lévitique, col. 405-574, vingt-huit sur les Nombres, col. 585-806, vingt-six sur Josué, col. 825-948, neuf sur les Juges, col. 951-990, une sur le premier livre des Rois, col. 995-1012, et neuf sur divers Psaumes, col. 1319-1410. Saint Jérôme a traduit plus fidélement deux homélies sur le Cantique, t. xiii, col. 37-58, neuf sur Isaïe, col. 219-254, quatorze sur Jérémie, col. 255-427, quatorze sur Ézéchiel, col. 665-768, trente-neuf sur saint Luc, col. 1801-1902. Cf. Bardenhewer, Les Pères de l'Église, trad. franç., t. I, Paris, 1898, p. 260-261; P. Batiffol, Anciennes littératures chrétiennes, la littérature grecque, Paris, 1897, p. 170-173. Ce dernier écrivain attribue à Origène dix-huit homélies, qu'il a éditées avec la collaboration d'A. Wilmart, Tractatus Origenis de libris Sanctarum Scripturarum, in-8, Paris, 1900. Cf. Revue biblique, t. v, 1896, p. 434-439; et t. vi, 1897, p. 5-27. D'après Photius, Bibliotheca, cod. 119, t. cm, col. 400, Piérius, ami d'Origène, aurait publié un volume de douze homélies sur des sujets différents. Eusèbe, H. E., vii, 32, t. xx, col. 721, se rappelait avec bonlieur avoir entendu Dorothée, prêtre d'Antioche, interpréter les Écritures à l'église. Les quatre homélies attribuées à saint Grégoire le Thaumaturge, t. x, col. 1145-1189, sont apocryphes, mais l'Homèlie sur la Nativité du Christ, que l'abbé P. Martin a publiée en arménien avec sept autres, dans Pitra, Analecta sacra, t. 1v, Paris, 1883, p. 134-169, avec traduction latine, p. 386-412, semble d'une authenticité incontestable. Saint Basile a prèché neuf homèlies sur l'Hexaméron et quinze sur les Psaumes, t. xxix, col. 3-493. D'autres homélies, attribuées à saint Basile par les manuscrits, ne sont pas authentiques, sinon peut-être vingt-quatre, divisées en trois groupes, t. xxxi, col. 163-618. Saint Grégoire de Nysse a laissé une homélie sur le Psaume vi, t. xliv, col. 608-616, huit homélies sur l'Ecclésiaste, col. 616-754, et quinze sur le Cantique, col. 756-1120. Pour le Nouveau Testament, on a de lui cinq homélies sur l'oraison dominicale, dont il existe une version syriaque, col. 1120-1193, et huit sur les béatitudes, col. 1193-1301. Saint Chrysostome est le prince des homélistes; aussi lui a-t-on attribué des œuvres de basse époque, qui sont indignes de lui. Voir l'Index alphabétique dressé par Fabricius, P. G., t. LXIV, col. 1327. Les homélies authentiques sont nombreuses. Sur la Genèse, il y en a deux séries, une de soixante-huit, t. LIII et LIV, et une de neuf, dont les huit premières expliquent les trois premiers chapitres de ce livre, t. Liv, col. 581-630. Pour les livres des Rois, il ne reste que cinq homélies sur Anne, mère de Samuel, t. Liv. col. 631-676 et trois sur Saül et David, col. 675-708. Les élévations sur une soixantaine de l'saumes, t. Lv, semblent avoir été faites

d'après des homélies prêchées à Antioche. Deux homélies sur l'obscurité des prophètes datent de 386, t. LVI, col. 163-192. Le commentaire sur les huit premiers chapitres d'Isaïe est une exhortation écrite d'après des homélies, t. LvI, col. 11-94. Nous avons en outre, sur le chapitre vi du même prophète, six homélies de l'an 386, col. 97-142. Pour les Évangiles, il nous reste quatrevingt-dix homélies sur saint Matthieu, sept sur Lazare et le mauvais riche et quatre-vingt-huit sur saint Jean, t. LVII-LIX. Les cinquante-cinq homélies sur les Actes datent de Constantinople, 400 ou 401, tandis que les quatre sur le commencement de ce livre sont d'Antioche, 388, aussi bien que les quatre sur la vocation de saint Paul, t. Lx. Pour les Épitres de saint Paul, on a trentedeux homélies sur Rom., quarante-quatre sur 1 Cor. et trente sur II Cor., un commentaire tiré d'homélies sur Gal., vingt-quatre homélies sur Eph., quinze sur Phil., douze sur Colos., onze sur I Thess., cinq sur 11 Thess., dix-huit sur I Tim., neuf sur II Tim., six sur Tit., trois sur Philem. et trente-quatre sur Heb., t. LXI-LXIII. Fessler-Jungmann, Institutiones patrologiæ, t. 11, 1, Inspruck, 1892, p. 80-93. Sévérien, évêque de Gabale, que Gennade, De vir. illust., 21, t. LVIII, col. 1073, déclare savant exégète et éloquent homéliste, a laissé six homélies sur la création, t. Lvi, col. 429-500. J.-B. Aucher a publié la traduction arménienne de quinze homélies de Sévérien, Venise, 1827. Voir Bardenhewer, Les Pères de l'Église, t. 11, Paris, 1899, p. 210-211. Gennade, De vir. illust., 20, t. LVIII, col. 1073, connaissait une homélie d'Antiochus sur la guérison de l'aveugle-né. De Théodote, évêque d'Ancyre, nous avons six homélies, t. LXXVII, col. 1319-1432. De Paul, évêque d'Émèse, il reste des fragments d'homélies prononcées à Alexandrie devant saint Cyrille, t. LXXVII, col. 1433. Photius, Biblioth., cod. 271, t. CIV, col. 201, lisait un recueil de dix homélies d'Astérius, évêque d'Amasée, dont il a donné d'intéressants extraits. Quatre d'entre elles se retronvent dans un autre recueil de vingt et une homélies, portant le nom du même auteur, t. xL, col. 164-477. Les homélies grecques, attribuées à Eusèbe d'Émèse, t. LXXXVI, col. 509-562, sont plutôt l'œuvre d'Eusèbe d'Alexandrie et d'Eusèbe de Césarée. Les nombreuses homélies latines, qui portent son nom, appartiennent à la littérature gallicane, ou sont empruntées au commentaire sur les Évangiles de saint Bruno de Segni. Fessler-Jungmann, Instit. patr., t. п, 1, р. 3-4; Bardenhewer, Les Pères de l'Église, t. п, р. 13-14. Saint Cyrille de Jérusalem nous a laissé une homélie, prononcée vers l'an 345, sur la guérison du paralytique à la piscine de Béthesda, t. XXXIII, col. 1132-1153, et trois courts fragments d'homélies sur l'Évangile de saint Jean, col. 1181-1182. L'homelie sur la présentation de Jésus au temple, col. 1187-1204, est apocryphe. Saint Astérius, métropolitain d'Amasée, est l'auteur de vingt et une autres, t. xL, col. 164-477. Sept homélies, publiées sous le nom de saint Épiphane, t. хын, col. 428-508, sont manifestement apocryphes. Mgr Batittol a restitué à Nestorius un certain nombre d'homélies. Revue biblique, t. IX, 1900, p. 329-353. Cf. La littérature grecque, p. 316-317. Gennade de Marseille, De vir. illust., 90, t. LVIII, col. 1114, attribue à Gennade de Constantinople de nombreuses homélies, dont il n'est rien resté. Quelques fragments latins des homélies de Théodoret, évêque de Cyr, nous sont parvenus, t. LXXXIV, col. 53-64. Quelques homélies ou fragments d'homélies d'Ilésychius de Jérusalem sont publiés, t. xcIII, col. 1449-1480. D'Antipater de Bostra, nous avons deux homélies complètes et d'insignifiants fragments de deux autres, t. LXXXV, col. 1763-1796. Treize homélies nous sont parvenues sous le nom de saint Jean Damascène, t. xcvi, col. 545-762. On a élevé des doutes sur celles qui concernent la nativité de la Sainte Vierge. Quant aux deux autres sur l'Annonciation de Maric, il ne faut pas hésiter à leur assigner une date

plus récente. Enfin, il reste de Théophylacte une homélie in undecimum evangelium matutinum, t. cxxvi, col. 146-150.

2º Pères latins. - Si nous en croyons Sozomène, H. E., vii, 19, t. LXVII, col. 1473, l'homélie ne fut pas usitée à Rome avant le ve siècle, quoiqu'il y ait eu auparavant des réunions spéciales à l'église pour la parole de Dieu. Nous n'avons guère d'homélies latines avant cette époque. Le traité De Hexaemero de saint Ambroise. t. xiv, col. 123-274, dérive de neuf sermons, préchés en six jours consécutifs. Son Expositio Evangelii secundum Lucam, t. xv, col. 4527-1850, renferme des homélies des années 385-387. Saint Iérôme, qui avait traduit toute une série d'homélies d'Origène, t. xxv, col. 583-786; t. xxIII, col. 1417-1444; t. xxVI, col. 219-306; t. xxIV, col. 901-936, avait prononcé lui-même sur les Psaumes, l'évangile de saint Marc et d'autres sujets des homélies que dom Morin a retrouvées et publiées, Sancti Hieronymi presbyteri tractatus sive homiliæ in Psalmos, in Marci Evangelium aliaque varia argumenta, dans les Anecdota Maredsolana, t. III, 2ª pars, in-4º, Maredsous, 1897. Sous le titre d'Enarrationes in Psalmos, t. xxxvi et xxxvII, saint Augustin a laissé des homélies sur tout le psautier. Ses cent vingt-quatre traités In Joannis Evangelium, t. xxxv, col. 1379-1976, et ses dix traités In Epist. Joannis ad Parthos, col. 1977-2062, sont des homélies prononcées vers 416 et rédigées par l'orateur lui-même. L'éditeur des œuvres de saint Maxime de Turin a publié cent dix-huit homélies authentiques, t. LVII, col. 221-530 et trois apocryphes, col. 915-920. Fessler-Jungmann, Instit. patrologiæ, t. 11, 2, p. 262-270. Les critiques modernes attribuent à Fauste de Riez la totalité ou une partie des homélies publiées sous le nom d'Eusèbe d'Émèse. Fessler-Jungmann, p. 365-367; Bardenhewer, Les Pères de l'Église, t. III, p. 98-101. L'héritage littéraire de saint Césaire d'Arles comprend un petit groupe d'homélies adressées aux moines, t. LXVII, col. 1088-1090, et une partie des recueils d'homélies d'Eusèbe d'Émèse. Fessler-Jungmann, Inst., p. 438-447. Saint Grégoire le Grand a prononcé vingt-deux homélies sur Ézéchiel, t. LXXVI, col. 781-1052, et quarante sur les Évangiles, col. 1075-1312.

II. AU MOYEN AGE. - Dans le haut moyen âge, on fit des homiliaires ou recueils d'homélies. Le clergé n'était plus suffisamment instruit pour expliquer aux fidèles l'Évangile des dimanches et des fêtes. Voulant remédier à cette ignorance, Charlemagne fit composer par Paul diacre l'Homiliarius, hoc est præstantissimorum Ecclesiæ Patrum sermones sive conciones ad populum, t. xcv, col. 1059-1566, réédité encore à Cologne, in-fo, 1576, avec les sermons de Surius. Divisé en deux parties et comprenant une homélie pour chaque dimanche et chaque jour de fête, il servit de thème aux instructions des curés à leur troupeau. Cf. Kirchenlexicon, 2º édit., t. vi, Fribourg-en-Brisgau, 1889, p. 221-224. Les conciles de Reims, can. 14 et 15, et de Tours, can. 17 (Labbe et Cossart, Sac. conc. ampliss. collect., t. XIV, Venise, 1769, p. 78 et 85), tenus en 813, prescrivaient aux évêques de prêcher en langue vulgaire les homélies des Pères, Il y eut cependant des prédicateurs qui écrivirent des homélies nouvelles, mais le plus souvent sans originalité; ils empruntaient aux Pères leurs pensées et souvent même leurs expressions. Nous avons de Paul diacre quatre homélies, t. xcv, col. 1565-1580. Raban Maur a publié les homélies qu'il a prêchées sur les fêtes et sur les Épitres et Évangiles de chaque dimanche, t. cx, col. 9-468, ainsi que Bède le Vénérable, t. xciv, col. 9-268. Celles d'Haymon d'Halberstadt sont au t. CXVIII, col. 9-814. Remi d'Auxerre en a laissé douze, t. cxxxi, col. 865-932; Arnaud, une sur les huit béatitudes, t. CXLI, col. 1089. Celles de Raoul Ardent sont reproduites, t. cLv, col. 1299-1624, et celles de saint Anselme, t. CLVIII, col. 585-674. Odon de Cambrai en a préché

deux sur l'économe infidèle, t. CLX, col. 1121. Saint Bruno de Segni, t. CLXV, col. 747-862, et Godefroy, abbé d'Admont, t. CLXXIV, col. 7-1132, en ont composé deux recueils. Aux xuº et XIIIº siècles, on multiplie les sermons et les postilles sur les épitres et les évangiles de l'année liturgique, et on se sert des anciens recueils d'homélies. Nous ne connaissons de cette époque qu'un seul homiliaire, celui de Césaire, cistercien d'Heisterbach, Homiliæ sive fasciculus moralitatum, Cologne, 1615. Les Collationes in Ev. Joannis de saint Bonaventure, Opera, t. vi. Quaracchi, 1893, p. 535-634, fournissent des matériaux pour de véritables homélies.

III. Dans les temps modernes. - L'homèlie, qui semble avoir subi un instant d'éclipse et cédé la place au sermon plus solennel, reprit taveur après la réforme et le concile de Trente. Nous retrouvons, à tout le moins, de nouveaux recueils d'homèlies : J. Eck, Homiliarius contra sectas, 3 in-f., 1536; J. Hoffmeister, In utrasque sancts Pauli ad Corinthios epist. homiliæ, Cologne, 1545; Id., Homiliæ in Evangel, quæ in dominicis et aliis festis diebus leguntur per totum annum, 2 vol., Ingolstadt. 1547, etc., traduites en allemand, ibid., 1548, etc.; Ant. de Nebrissa, Homiliæ diversorum auctorum in Evang, quæ diebus dominieis decantantur, revisæ cum expositione, Grenade, 1549; H. Helm, O. M., Homilia in Evangelia et omnes epistolas canonicas, 5 vol., Cologne, 1550, 1556; Camus, évêque de Belley, Premières homélies quadragésimales, in-12, 2º édit., Paris, 1618; Jean de Carthagene, O. M., Homiliæ catholicæ de socris arcanis Deiparæ Mariæ et Josephi, in-fo, Paris, 1617; de Lanuza, O. P., Homiliæ quadragesimales, traduites de l'espagnol en latin, 4 tomes en 2 in-fo, Lyon, 1659; F. Bourgoing, Homélies chrétiennes sur les Évangiles des dimanches et des fêtes, in-12, Lyon, 1664; C. Jansénius, Homiliæ in Evangelia, arrangées par G. Braun, in-12, Cologne, 1677; Hoviot, Homélies morales sur les Évangiles de tous les dimanches de l'année, 3º édit., 2 in-1º, Paris, 1688; Ant. Godeau, évêque de Vence, Homélies sur les dimanches et fêtes de l'année, 2º édit., in-12, Lyon, 1697; J.-B. Le Vray, Homèlies ou explication littérale et morale des Évangiles de tous les dimanches de l'année, 5 in-12, Paris. 1700-1701; E.-B. Bourée, Homélies sur les Evangiles de tous les dimanches de l'année, 3 in-12, Lyon, 1703; de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, Homélies, 4º édit., 4 in-8°, Paris, 1707-1710, souvent rééditées; Hermant, Homélies sur les Évangiles de tous les dimanches de l'année, 2º édit., 2 in-12, Rouen, 1710; Boileau, Homélies et sermons, 2 in-12, Paris, 1720; Jérôme de Paris, Sermons et homélies, 3 in-12, Paris, 1738; Id., Sermons et homélies sur le Carême, 3 in-12, Paris, 1749; de Monmorel, Homélies sur les Évangiles de tous les dimanches de l'année, 2º édit., 10 in-12, Paris, 1751; Jean-François Brunet, Homélies pour tous les dimanches de l'année, en forme de prines, 2 m-12, Paris, 1776; Carrelet, Œuvres spirituetles et pastorales, 3º édit., 7 in-12, Paris, 1805; de la Luzerne, Homélies ou explication des Évangiles des dimanches et principales fêtes de l'année, 6 vol., Langres, 1804, souvent rééditées; P. Rey, Prones nouveaux en forme d'homélies, 2 vol., Paris, 1809; Schouppe, Evangelia dominicarum ac festorum totius anni, 2 in-8°, Bruxelles, 1869; traduction française, 2º édit., 2 in-12, Paris, 1879; 1d., Evangelia de communi Sanctorum, 2º édit., in-8º, Bruxelles, 1877; Ventura, Homélies sur les paraboles de N.-S. Jesus-Christ, trad. franç., 3º édit., 2 in-8º, Paris, 1876; J. Lambert, Instructions courtes et familières pour tous les dimanches et principales fêtes de l'année, 2º édit., 2 in-12, Paris, 1836; Fortin, Homélies sur les Évangiles de tous les dimanches de l'année, 2 in-12, Paris, 1852; Gaussens, Cinquante-deux homelies pour les cinquante-deux dimanches de l'année, in-12. Paris, 1879, 1889; Mer Pielienot, Les paraboles évangéliques,

instructions et homélies, in-12, Paris, 1877; Lescœur, Les béatitudes, huit homélies sur l'Évangile, in-12, Paris, 1885; Pluot, Prônes, sermons et homélies, d'après les prédicateurs contemporains, 3 in-8°, Paris, 1888; Allemand, La voix de l'Évangile ou sujets d'homélies pour dimanches et fêtes, in-12, Paris; de Botti, Homélies sur les Evangiles du dimanche, 2 in-12; Debeney, Petites homélies sur l'Évangile des dimanches et principales fêtes de l'année, in-12; A. Guillois, Explication des Épîtres et Évangiles, 2 in-12; Explication des Évangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année, en forme d'homélies, 4 in-12. Hong-Kong; Ricaud, Homélies sur les Évangiles des dimanches et des fêtes de l'année, 4 in-12; Reyre, Petites Dominicales ou courtes homélies sur les Évangiles du dimanche, revues par Courval, 2 in-12, Paris, 1876; Grenet, dit d'Hauterive, La somme du prédicateur, 17 in-8°, dont 7 contiennent des homèlies sur les Évangiles; La chaire au XIXe siècle, comprend 2 in-8° d'homélies; Dominicales, sermons, prones et homélies, pour les dimanches et les fêtes de l'année, empruntés aux principaux orateurs contemporains. 10 in-89. Pour les ouvrages italiens, voir Ubaldi, Introductio in Sac. Script., t. III, Rome, 1881, p. 378, et pour les ouvrages allemands. Mgr Keppler, Die Adventsperikopen exegetisch-homiletisch erklärt, dans les Biblische Studien, t. Iv. 1899, p. 6-8. Cf. Kirchenlexicon, 2º édit., t. x. 1897, p. 313-348, passini.

E. MANGENOT.

HOMER (hébreu: hómér), nom d'une mesure hébraïque de capacité. Lev., xxvII. 16; Num., xI, 32; Is., v, 10; Ezech., xLv, 11, 13, 14; Osc., III. 2. Elle a la même capacité que le kôr et la Vulgate l'a rendue ordinairement par corus. Voir Cor, t. II, col. 954.

HOMICIDE (hébreu : rάξοαħ, infinitif absolu tenant lieu de substantif, de rάξαħ, « tuer; » Septante : τόνος; Vulgate : homicidium), erime qui consiste à tuer un homme. Le meurtrier prend le nom de rogêaħ ou merasşêaħ, τονεύζε, τονευτής, ἀνθρωποκτόνος, homicida

I. La loi divine. — le Elle est formulée dans le cinquième précepte du Décalogue : « Tu ne tueras point » d'homme. Exod., xx, 13; Deut., v. 17; Matth., v. 21; xix, 18; Marc., x. 19; Luc., xvIII, 20. Le fondement de cette loi est le domaine absolu que Dieu possède et qu'il se réserve sur la vie humaine : « C'est moi qui suis Dieu; il n'y a pas d'autre dieu que moi; je fais vivre et je fais mourir. » Deut., xxxiii, 39. Le droit exclusif de Dieu d'ôter la vie à l'homme est donc corrélatif de son droit exclusit et incontesté de la donner. - 2º La loi qui proscrit l'homicide fait partie de la loi naturelle et est inscrite au cœur même de l'homme. Aussi le premier meurtrier, Caïn, a-t-il conscience de son crime et redoute-t-il qu'on le mette à mort à son tour. Gen., IV, 13-14; IX, 6. - 3º Cette loi ne vise toutefois que l'homicide injuste. Bien que maitre absolu de la vie humaine, Dieu délègue à l'homme en certains cas le droit de l'ôter à son semblable. Aussi la Sainte Écriture n'incrimine-t-elle, en aucune manière, celui qui, revêtu de l'autorité, met à mort un coupable, Nuin., xv, 35-36; Jos., vi, 25; Il Reg., 1, 10-15; Rom., XIII. 4. etc.; celui qui tue les ennemis en lutte avec son pays, même quand le meurtre s'exécute par ruse, comme dans les cas d'Aod tuant Églon, Jud., III. 21; de Jael perçant la tête de Sisara, Jud., IV, 21; de Judith décapitant Holopherne, Judith, xm, 10; etc., ni enfin celui qui est dans le cas de légitime défense. Exod., xxii, 2, etc. - 4° Il est à observer que la Loi ne fait aucune allusion au suicide, probablement parce qu'elle n'avait aucune vengeance temporelle à exercer contre lui. Les auteurs sacrés ont eu cependant plusieurs fois l'oceasion de signaler ce crime. I Reg., xxxi, 4; 11 Reg., xvii, 23; 11 Mach., xiv, 41; Matth., xxvii, 5. Josephe, Bell. jud., 111, viii, 5, stigmatise le suicide

comme un crime contre nature et une grave impiété envers bien.

11. LES SANCTIONS DE LA LOI. - 1º L'homicide volontaire. Celui qui met à mort sou semblable, sans distinction de condition ou de nationalité, est puni de mort. Exod., xxi, 12; Lev., xxiv, 17. Les parents de la victime ont alors, en qualité de « vengeurs du sang », le droit et le devoir de poursuivre le meurtrier et même de le mettre à mort. Voir Goel, col. 261-264. - La même peine frappe relui qui, sans attaquer directement son prochain, le fait périr par ruse. Exod., xxi, 14. Tel fut, par exemple, le meurtre d'Urie par David. Il Reg., xi, 15, 21. Dans ce second texte, il n'est plus question du meurtre d'un « homme » en général, comme dans le précédent, mais du meurtre du « prochain », par conséquent d'un Israélite. - Celui qui frappe du bâton l'un ou l'une de ses esclaves, de telle sorte que l'esclave périsse entre ses mains, est coupable d'homicide et encourt une peine que la loi ne détermine pas, mais qui n'est pas la mort. Si l'esclave survit seulement un ou deux jours, le maître est censé suffisamment puni par la perte de son esclave, qui était sa propriété. Exod., xxi, 20-21. Le texte ne vise que le cas du maitre vis-à-vis de son esclave. Il y a done là une sorte de restriction apportée à l'extension de la première loi formulée, Exod., xxi, 12, ou une explication de cette loi. Le meurtre d'un esclave sur lequel on n'a aucun droit reste assimilé à l'homicide en général. Exod., xxi, 12. — Celui qui, dans une dispute, frappe une femme enceinte, est tenu pour homicide et encourt la peine de mort « s'il y a accident », c'est-à-dire non seulement si la femme meurt, mais même si le fruit qu'elle porte dans son sein vient à périr. Exod., xxi, 22, 23. La Sainte Écriture ne mentionne pas les autres formes de l'infanticide. Mais de ce seul texte on peut conclure avec certitude que la vie du petit enfant et même du fœtus était sous la sauvegarde de la loi divine, aussi bien que la vie de l'homme fait. Celui qui tue le voleur, au moment où celui-ci opère avec effraction dans sa maison, n'est pas coupable d'homicide. Il est au contraire considéré comme meurtrier et encourt la peine de mort s'il a tué le voleur « le soleil levé ». Exod., xxII, 2-3. Ce texte de loi suppose que les effractions se faisaient surtout la nuit; le maître de la maison était alors autorisé à frapper parce que, dans l'obscurité, il ne pouvait distinguer s'il avait affaire à un simple voleur on à un assassin pourvu d'armes. En plein jour il était plus facile de se reconnaître, et l'on pouvait constater en quel état se présentait l'ennemi : on n'avait aueun droit de frapper à mort celui qui ne menaçait pas la vie. - Enfin la Loi traite encore comme homicide volontaire et punit de mort le propriétaire d'un bœuf vicieux, et bien eonnu de lui comme tel, qui a tué quelqu'un à coups de cornes. Exod., xxi, 28-32. Pour que le propriétaire fût vraiment eoupable, il fallait que le vice de l'animal durât déjà depuis un certain temps et que les voisins eussent averti le maître, de façon que celui-ci ne pût en aucun cas prétexter ignorance. Mais comme l'homicide avait ici pour cause plutôt la negligence que la malice, il était permis au coupable de racheter sa vie, et même, quand la victime du bœuf était un ou une esclave, le maître n'était passible que d'une amende de trente sicles d'argent. — Joséphe, Ant. jud., IV, VIII, 34, ajoute que la peine de mort était aussi portée contre celui qu'on trauvait détenteur d'un poison destine à donner la mort aux autres. Cette sévérité preventive avait sans doute pour but d'inspirer l'horreur des empoisonnements, dont il est souvent impossible de découvrir l'auteur.

2º L'homicide involontaire. — Celui qui a donné la mort à son prochain soit par accident, soit par imprudence, soit même sous l'empire d'un premier mouvement de colère qui a exclu toute préméditation et toute liberté, n'est point regardé comme homicide. En pareil cas, c'est « Dieu qui a fait tomber sous sa main » le malheureux qui a été frappé. Exod., xxi, 13. Néanmoins il y a eu meurtre; le meurtrier peut être responsable dans une certaine mesure, et le vengeur du sanga le droit de le poursuivre. Pour empêcher tout acte de justice sommaire ou de vengeance excessive, la loi mosaïque établissait des villes de refuge dans lesquelles le meurtrier pouvait se retirer. Exod., xxi, 13; Num., xxxv, 11-25; Deut., IV, 42; XIX, 3-6; Jos., XX, 3. Voir GOEL, col. 263-264, et REFUGE (VILLES DE). Là, personne ne pouvait l'atteindre; on n'avait droit d'arracher de l'autel ou de la ville de refuge que l'homicide volontaire. Exod., XXI, 14. Mais, pour expier sa part de responsabilité, le meurtrier involontaire demeurait dans la ville de refuge jusqu'à la n ort du grand-prêtre. Num., xxxv, 25-28. La sequestration pouvait parfois durer de longues années, puisque le grand-prêtre était nommé à vie. Dans le cas de meurtre purement accidentel, la peine était rigoureuse. Elle avait du moins l'avantage de mettre le meurtrier à l'abri de toute vengeance, d'inspirer à tous le respeet de la vie humaine et d'exciter chacun à prendre toutes les précautions pour éviter les accidents mortels.

III. La PROCEDURE. - 1º Quand le meurtrier était connu et saisi, les juges le condamnaient à mort. La condamnation était prononcée sur la déposition de témoins; mais, en aucun eas, la déposition d'un seul témoin ne pouvait suffire pour entrainer une condamnation à mort. Num., xxxv, 30. - 2° Si l'auteur du meurtre était incounu, de solennelles formalités s'imposaient. Les anciens de la ville la plus rapprochée du lieu où l'on avait trouvé le cadavre de la victime prenaient une jeune génisse, la menaient dans le lit non cultivé d'un torrent intarissable, lui brisaient la nuque, puis, en présence des prêtres, se lavaient les ma'ns sur la génisse en protestant publiquement qu'ils n'étaient point coupables du meurtre commis. Deut., xxi, 1-9. A défaut d'autre indice, la Loi suppose que le meurtrier doit appartenir à l'agglomération la plus voisine du lieu du crime. Il incombe donc aux représentants officiels de cette agglomération, aux anciens, de décliner authentiquement, en leur nom et au nom de leurs concitoyens, toute solidarité avec le meurtrier. Mais, pour le faire en conscience, il faut qu'ils soient moralement certains que l'assassin n'est pas l'un des leurs. Aussi Josephe, Ant. jud., IV, vIII, 16, dit-il que les anciens ont dù commencer par une enquête très soigneuse, avec promesse de récompense pour les dénonciateurs. La génisse est immolée dans une vallée où coule toujours de l'eau, asin que tous les assistants puissent se laver les mains, mais dans un endroit inculte, afin que le contact de la victime expiatoire ne souille pas les semences. La génisse n'est pas égorgée, comme dans les sacrifices; on se contente de lui briser la nuque. Il n'y a pas là en effet de sacrifice, mais un acte symbolique dans lequel l'animal représente le meurtrier inconnu, à la place duquel lui-même est mis à mort. Bähr, Symbolik des mosaischen Cultus, Heidelberg, 1839, t. 11, p. 447-453. La génisse était ensuite enterrée sur place et l'on ne pouvait plus cultiver cet endroit. Reland, Antiquitates sacræ, Utrecht, 1741, p. 113. Toutes ees cérémonies avaient pour but d'inspirer aux Israélites une profonde horreur de l'homieide.

IV. LES HOMICIDES. — 1º Dans l'Ancien Testament. — Caïn ouvre la série par un fratricide. Gen., IV, 8; Sap., x, 3. Dieu ne porta pas contre lui la seutence de mort, à cause de la nécessité de peupler la terre. Mais il le laissa subsister comme un exemple de la matédiction divine parmi les premiers hommes et promit de venger Caïn sept fois sur celui qui le tuerait. Un de ses descendants, Lamech, armé du fer qu'avait réussi à forger son fils, Tuhalcaïn, imita le crime de son ancêtre et composa à ce sujet un chant qui est le morccau poé-

tique le plus ancien de toute la Bible. Il s'adresse à ses deux femmes:

Ada et Stella, écoutez ma voix, Femmes de Lamech, entendez ma parcle. J'ai tué un homme pour ma blessure, Un jeune homme pour ma meurtrissure, Gaïn sera vengé sept fois, Et Lamech soixante-dix-sept fois.

Gen., IV, 23-24. Cf. S. Jérôme, Ep. xxxvi ad Damas., 2-9, t. xxII, col. 453-456. Le meurtrier se vante d'avoir tué un homme qui l'avait blessé et d'avoir ainsi exercé une vengeance onze fois plus redoutable que celle de Dieu. Quelques commentateurs pensent cependant que Lamech se contente d'adresser une menace à quiconque le blesserait. Voir LAMECH; de Hummelauer, Comm. in Genesim, Paris, 1895,p. 191-193. - D'autres homicides sont fréquemment mentionnés dans l'Ancien Testament. Job, xxiv, 14, parle de l'assassin qui se lève des le point du jour pour tuer, Nathan, par un apologue saisissant, fait sentir à David le meurtre qu'il a commis. Il Reg., xII, 7. Élie appelle Achab assassin, III Reg., xxi, 19, et Elisée traite Joram de fils d'assassin, IV Reg., vi, 32, qualificatifs justifiés par le meurtre de Naboth. III Reg., xxi, 13. Antiochus IV Épiphane, le sanguinaire ennemi des Juifs, est également appelé de ce nom. 11 Mach., ix, 28. — Les homicides se multiplièrent chez les Israélites à mesure que l'idolàtric se développa parmi eux. Les prophètes ont de nombreuses allusions aux assassinats qui se commettaient à Jerusalem et dans tout le pays. Is., 1, 21; Jer., vii, 9; Osc., iv, 2; vi, 9; Ps. xciii (xciv), 6. Cf. Sap., xiv, 25; Rom., i, 29. — Dans les Proverbes, xxviii, 24, eelui qui ôte à son père on à sa mère ce à quoi ils ont droit est assimilé à l'homicide. - 2º Dans le Nouveau Testament. - Satan est appelépar Notre-Seigneur « homicide des le commencement », c'est-à-dire l'introducteur de la mort spirituelle et l'instigaieur du meurtre des l'origine de l'humanité. Joa., VIII, 44. - Ce qui constitue la culpabilité de l'homicide, c'est qu'il vient du cœur, c'est-à-dire de la volonté. Matth., xv, 19; Marc., vii, 21. — Pendant la Passion, Barrabas l'homicide est préféré à Notre-Seigneur. Mare., xv, 7; Luc., XXIII, 19, 25; Act., III, 14. - Dans la parabole du divin Maître, les vignerons homicides qui mettent à mort le fils de famille, Matth., xxII, 7, représentent les Juiss homicides du Christ. Act., vII, 52. - Non sculement les homicides sont frappés par la Loi, I Tim., 1, 9, mais ils sont exclus du salut éternel. Gal., v, 21; Apoc., ix, 21; xxi, 8; xxii, 45. Aussi saint Pierre recommande-t-il aux chrétiens de ne prêter à aucune accusation sous ce rapport. 1 Pet., 1v, 15. - Saint Jean assimile l'homicide à la haine qui exclut de la vie spirituelle. I Joa., III, 15. - Les païens eux-mêmes étaient persuadés que la divinité poursuit ici-bas le meurtrier. Aussi quand les Maltais voient saint Paul piqué par une vipère, à la suite de son naufrage, imaginent-ils que c'est un meurtrier en butte à la vengeance divine. Act., xxvIII, 4. II. LESÈTRE.

HOMME, être vivant, composé d'un corps et d'une âme, crée par Dieu à son image et doué par lui de raison.

ame, cree par fried a soft image et doue par image tasson.

1. Noms dans l'Écriture. — L'homme est désigné en hébreu par cinq termes différents. — 1° Στκ, Adam.

a) Ce nom est d'abord le nom propre du premier homme, le père du genre humain : ὁ πρῶτος ἄνθρωπος 'Αδάμ, α le premier homme Adam, » dit saint Paul, l Cor., xv, 45. Cf. Gen., 111, 17; Deul., xxxii, 8; Tob., viii, 8 (6); Eccli., xxxiii, 11; xxxv, 2½ (2); xi., 1; xlix, 19; Ose., vi, 7; Line., III, 38; Rom., v, 14; I Tim., II. 43, 14; Judæ, 14. Dans Job, xxxi, 33, la Vulgate, qui aurait dù conserver le nom d'Adam, a mis homo; de mème, probablement, Job., xxviii, 28; elle garde, au contraire, à tort le mot Adam, quand il fallait homo, Jos., xiv, 45;

Ose., xi, 4. — b) Adam est devenu un appellatif, désignant tous les descendants du premier homme, le nom générique de la race humaine, appliqué soit à l'homme mâle soit à la femme, comme ἄνθρωπος en gree et homo en latin. Gen., i, 26, 27; v, 2; viii, 21; Deut., viii, 3, etc. Il s'emploie comme nom collectit, sans forme plurielle et sans forme féminine, quoiqu'il puisse être employé pour désigner exclusivement des femmes, comme Nuin., xxxi, 35: néféš 'ādām min-hannāšīm; Septante: τυχαὶ ἀνθρώπων ἀπὸ τῶν γυναικῶν; Vulgate: animæ hominum sexus feminei.

2º שיבא, 'ĕnôš, s'emploie collectivement comme 'âdânı pour désigner l'homme en général, l'espèce humaine, mais il n'est guère usité que dans les livres ou morceaux poétiques et mis en contraste avec Dieu. Deut., xxxII, 26; H Par., xiv, 10 (H); Job, vii, 17; ix, 2; x, 4, 5; xv, 14; xxv, 4; Ps. viii, 5; Is., Lvi, 2, etc. Ce n'est que par exception qu'il sert à désigner un individu. Job, v, 17; Ps. Lv, 14. Dans un sens particulier, il signific « le vulgaire, le peuple ». Quand Isaïe dit, viii, 1, que Dieu lui ordonne d'écrire « avec un style d'homme », behérét 'ĕnôš, îl veut dire, « en langage populaire, qui puisse être compris par tout le peuple. » Cf. Ilab., III, 2. C'est dans le même sens que saint Paul écrit : κατά άνθρώπον λέγειν, Gal., 111, 15; άνθρώπινον λέγειν. Rom., vi, 19. Cf. Apoc., xiii, 18; xxi, 17. - Le pluriel 'ănăšim s'emploie de la même manière que le mot 'iš, qui, d'après certains lexicographes, n'en est qu'une contraction, 'Anášim se dit des femmes comme des hommes, Jos., viii, 25, mais pour désigner spécialement la femme, 'enôš devient ark, 'iššah, Gen., 11, 23, par contraction de 'inšāh; à l'état construit : 'ešét; pluriel, par aphérèse.

de 'inšāh'; à l'état construit : 'eset'; pluriel, par apherese. nāšīm'; une fois, 'iššōt'. Ezeeh., xxiii, 44.

30 איש, 'iš; Septante : ἀνήρ; Vulgate : vir, désigne soit l'homme par opposition à la femme, soit un homme au caractère véritablement viril. « Parcourez les rues de Jérusalem, dit Jérémie, v, l, regardez, informez-vous et cherchez si dans ses places vous trouverez 'is, un homme; » paroles qui rappellent celles du philosophe cherchant « un homine (ἄνδρα) » dans les rues d'Athènes avec une lampe allumée. Hérodote, 11, 120; Hiad., v, 129. Dans Isaïe, xlvi, 8, le verbe dérivé, à la forme hithpahel, hit ošašû, signifie: « soyez des hommes, conduisez-vous en hommes, » comme ἀνδριζέσθε (Vulgate : viriliter agite) dans I Cor., xiv, 16. Cf. Septante, Jos., 1, 6, 9; Eccli., xxxv, 25; 1 Mach., II, 64. Par extension 'is signific « mari », et aussi un homme appartenant à la haute classe. Ps. cxli, 4; Prov., viii, 4; Jer., xxxviii, 9. Il s'applique enfin quelquefois par exception aux homnies en général, dans le sens « chacun ». Exod., xvi, 29; ef. Marc., vi, 44. - Le pluriel 'isim ne se rencontre que trois fois, Ps. cxi.i, 4; Prov., viii, 4; Is., Liii, 3. On emploie ailleurs à sa place le pluriel 'anasim.

40 τρι, gébér, a le même sens que 'is; il désigne comme lui l'homme viril, ἀνήρ, vir, Deut., xxtı, 5, et ne s'en distingue guère que parce qu'il est surtout usité en poésie. Job. tv, 47; xxv, 10, 14; Ps. xxxxv, 8; xL, 4; LII, 9; xciv, 12.

5° בּיִּרְבָּ, metim, phuriel du singulier inusité mat (cf. assyrien, mutu; ancien égyptien. met), qui désigne les hommes adultes par opposition aux femmes et aux enfants. Deut., 11, 34; 111, 6; Job, x1, 3; ls., 111, 25, etc. Il se dit aussi des hommes en général. Ps. xvii, 44. Il n'est jamais employé pour désigner un individu comme homme et le singulier n'a survécu que dans quelques vieux noms propres: Mathusaël, « homme de Dieu, » Gen., 1v, 18; Mathusala, « homme de trait. » Gen., v, 21.

11. L'HOMME D'APRÈS L'ECRITURE. — Dieu « créa l'homme mâle et femelle », dit la Genèse, 1, 27; ee qui ne veut pas dire, comme l'ont soutenu quelques commentateurs bizarres, qu'il créa d'abord un androgyne,

mais qu'il créa et l'homme et la femme, quoiqu'il ne format d'abord que l'homme et puis la femme, qu'il tira de l'homme. — Il le créa « à son image et à sa ressemblance », Gen., 1, 26-27, ce qui signifie qu'il le dona d'intelligence et d'innocence, de liberté et d'immortalité. Il perdit l'immortalité par le péché originel. Gen., 11, 49. — Le Créateur, qui avait façonné lui-mème le corps de l'homme de la terre, lui insuffla directement une ame spirituelle. Gen., 11, 7. Il le fit ainsi le roi de la terre et lui donna, avec la supériorité intellectuelle, la domination sur les créatures inférieures. Gen., 1, 26, 28-30; Ps. viii, 6-9; I Cor., xv, 26; Eph., 1, 22; Heb., 11, 7-8.

III. LOCUTIONS PARTICULIÈRES. - 1º Homme de Dieu, 'iš 'Ělôhîm, signifie ordinairement « un prophète ». Deut., xxxiii, 1; Jos., xiv, 6; I Sam. (Reg.), ii, 27; ix, 6; I (III) Reg., xii, 22; xiii, 1-31; xx, 28; II (IV) Reg., i, 9-10; iv, 9-40; v, 8, 14, 15; vi, 6-7; I Par., xxiii, 14; II Par., viii, 14; xxv, 9-10; xxx, 16; 1 Esd., iii, 2; II Esd., XII, 24. Il est dit des anges, Jud., XIII, 6, 8. — 2º Fils de l'homme. Voir t. II, col. 2258-2260. — 3º Le vieil homme et l'homme nouveau. Ο παλαιὸς ἄνθρωπος, vetus homo, « le vieil homme, » opposé au καινός ου νέος ἄνθρωπος, norus homo, est dans saint Paul l'homme charnel qui n'a pas été transformé par la foi en Jésus-Christ, Rom., vi, 6; Eph., iv, 22; Col., iii, 9; cf. I Cor., v, 7, tandis que « l'homme nouveau » est le chrétien régénéré. Eph., II, 15; IV, 24; Col., III, 10. — 4° Le même Apôtre distingue Thomme intérieur et l'homme extérieur, ὁ ἔσω et ὁ ἔξω άνθρωπος, interior homo, Rom., vII, 22; Eph., III, 16; is qui foris est noster homo, II Cor., IV, 16, la première expression designant l'homme spirituel; la seconde, Thomme charnel. — 5° L'homme de pêchê, δ ἄνθρωπος της άμαρτίας. II Thess., II, 3. Voir Antéchrist, t. I, col. 658-659. F. VIGOUROUX.

HON (hébren: 'On; Septante: "Auv), fils de Phéleth, de la tribu de Ruben. Num., xvi, 1. Il prit part à la révolte de Coré, de Dathan et d'Abiron contre Moïsc. D'après les usages patriarcaux, le sacerdoce aurait dû être dévolu à la tribu de Ruben, fils ainé de Jacob. Ce fut sans donte parce qu'il se vit frustré de ce qu'il regardait comme un droit, que Hon, descendant de Ruben, se joignit aux membres de la tribu de Lévi qui ne voulaient pas reconnaître Aaron comme grand-prêtre. Son nom, du reste, ne reparait plus dans la suite du récit de la sédition et, dans la catastrophe finale, il n'est question que de Coré, de Dathan et d'Abiron et de leurs familles. Une tradition rabbinique prétend que les instances de sa femme l'auraient décidé à se séparer à temps de ses complices.

HONCALA Antonio, exégète espagnol, né à Janguas (Soria) vers les premières années du xvie siècle. On ignore la date précise de sa naissance et de sa mort. On sait seulement qu'il fut élève en grammaire d'Antoine Nebrija (Nebrissensis) auguel il donne quelque part le titre de Varro Hispanus, et en théologie de Gundisalve Égide. Il fut chanoine d'Avila où sa piété et sa science lui gagnérent tellement l'affection de ses collègues qu'ils voulurent unanimement que son corps fût enseveli dans la cathédrale. Sainte Thérèse, en faisant l'éloge du chanoine Honcala, dit de lui qu'elle vit son âme dans le ciel. Son premier ouvrage fut Grammatica Propædia: seu lusus pueriles in grammatica re, atque in aliquot scriptorum sive sacrorum, sive profanorum loca observationes. Cette œuvre était précédée de quelques vers de Jean Ciliceo, qui fut plus tard cardinal-archevêque de Tolède et voulut encourager ses travaux en faisant les frais de a publication des ouvrages suivants de Honcala: Commentaria in Genesim, in-fo, Complute (Alcala), 1555; Opuscula XVII de rebus variis theologicis. L'opnscule x traite : De quibusdam Sacræ Scripturæ locis, Alcala, 1551; 2º édit., Salamanque, 1553. En général

son style est élégant et pur; sa science, profonde et sure. RUPERTO DE MANRESA.

HONGROISES (VERSIONS) DE LA BIBLE. La langue hongroise, appelée aussi magyare, et parlée en Hongrie, est une des langues ouralo-finnoises. Lorsque la Hongrie se convertit au christianisme sous le règne de saint Étienne qui fut l'apôtre de ses sujets, sept religieux de saint Benoît, au commencement du xie siècle, traduisirent dans l'idiome du pays les Psanmes, les Évangiles et les Épîtres liturgiques. Un monument de Vienne (Codex Vindobonensis XLVII), écrit entre 1396 et 1444, contient des parties de l'Ancien Testament traduites sur la Vulgate par les frères mineurs Thomas et Valentin. Les quatre Évangiles sont conservés dans un manuscrit de Munich de 1466. Les manuscrits de Vienne et de Munich ont été édités par Döbrentei, dans Régi magyar nyelvemlêkek, Bude, 1838-1842. Les Psaumes, le Cantique des cantiques et les Évangiles se trouvent dans un manuscrit de la bibliothèque de l'évéché de Stuhlweissenbourg et des spécimens en ont été publiés par Fr. Toldy, dans Magyar N. Irodalom Története, Pesth, 1862, t. i, p. 247. — Au xve siècle, nne traduction complète de la Bible fut faite, croit-on, par Ladislas Bathory de la famille des princes de Transsylvanie, ermite de l'ordre de Saint-Paul, mort en 1456; on suppose qu'elle est conservée en partie à Gran dans le Codex Jordanszky, qui remonte à I519, et contient, en tout cas, une version hongroise des Saintes Écritures.

La première édition imprimée des Epitres de saint Paul fut publiée en 1533 à Cracovie par B. Komjáthy; celle des Évangiles, à Vienne, en 1536, par Gabriel Pannonius Pesthinus; le Nouvean Testament complet par Jean Sylvestre ou Serestely, Novæ Insulæ, en 1541, et à Vienne en 1574. Un jésuite, Étienne Szántó, contu sous le nom d'Arator, fit vers la fin du xviª siècle une traduction complète de l'Ancien et du Nouvean Testament, mais elle ne fut jamais imprimée. Un autre jésuite, Georges Káldi, fit sur la Vulgate une autre version complète qui parut à Vienne en 1626 sous le titre de Szent Biblia. Az egész keresztyénségben bewött régi deák betüböl. Elle a été souvent réimprimée.

La première édition protestante hongroise de la Bible, traduite sur les originaux par Gaspard Karoli, fut publiée en 1589 à Visoly près de Güns. Une édition par l'auteur, parut à Hanan en 1608: Biblia, az-az: Istennek O és Ujj Testamentomàban foglalatott egész Szent irás, Magyar nyelore fordittatot Károly Gáspar által. Il en a paru depuis de nombreuses éditions et plusieurs revisions. — Voir J. Dankó, De Sacra Scriptura ejusque interpretatione commentarius, in-8°, Vienne, 1867, p. 243-247; S. Bagster, The Bible of every Land, in-4°, Londres (1860), p. 325.

HONORÉ D'AUTUN, Honorius Augustodunensis, écrivain ecclésiastique français, mort vers 1110. Sa vie est à peu près inconnue. Tout ce qu'on sait de sa personne, c'est qu'il enseigna avec succès la théologie et la métaphysique à Antun. Parmi ses écrits imprimés figurent: Hexaemeron, Patr. lat., t. clxxii, col. 253-265; De decem plagis spiritualiter, col. 264-270; Expositio Psalmorum selectorum, col. 269-312 (cf. aussi t. cxciii, col. 1315-1372); Questiones et responsiones in Proverbia et Ecclesiasten, col. 311-348; Expositio in Cantica canticorum, col. 347-196; Sigillum Mariæ, autre exposition du Castique des cantiques, col. 495-518. — Voir Histoire littéraire de la France, t. xii, 1830, p. 165-184.

HOOGHT (Everard van der), orientaliste hollandais, né dans la seconde moitié du xvii siècle, mort en 1716. Il étaît prédicateur à Nieuwemdam. Il a publié Janua linguæ sanctæ, in-4°, Amsterdam, 1687; Lexicon Novi Testamenti græco-latino-belgicum, in-8°, Amsterdam,

1690, et quelques autres travaux sur la grammaire et la syntaxe hébraïque, mais il est surtout connu par son édition de la *Biblia hebraïca*, Amsterdam et Utrecht, 1705, souvent réimprimée et toujours en usage.

HOPPER, HOOPER Joachim, jurisconsulte belge, né à Sneeck le 11 novembre 1523, mort à Madrid le 15 décembre 1576. Après avoir terminé ses études de droit à Paris et à Orléans, il obtint une chaire à l'université de Louvain et en 1553 fut reçu docteur. Il renonça à l'enseignement pour devenir conseiller au grand conseil de Malines et, après avoir travaillé à la fondation de l'université de Douai, il fut mandé en 1566 à Madrid par le roi Philippe 11 qui voulait l'avoir près de lui pour s'occuper des intérêts des Pays-Bas. Outre de nombreux ouvrages de droit, Hopper a laissé : Paraphrasis in Psalmos Davidicos, additis brevibus arquementis et explanationibus, cum libello de usu et divisione

nulle part ailleurs on ne trouve comme ici le nom commun placé après le nom propre. Il est du reste assez remarquable de rencontrer la même dénomination aux deux frontières montagneuses de la Palestine. Une opinion généralement reçue depuis longtemps reconnaît le mont llor dans le *Djébel Harûn* actuel, le sommet principal de la chaîne iduméenne qui s'étend de la mer Morte au golfe Elanitique. Cependant, comme elle ne semble pas répondre à toutes les difficultés de la critique, on lui en oppose une autre que nous devons également exposer.

Première opinion. — L'Écriture, en somme, ne nous donne que peu de détails sur la position du mont llor. Elle nous le montre simplement « à la frontière », hébreu : 'al gebûl, Num., xx, 22 (hébreu, 23), ou « à l'extrémité, biqsèh, Num., xxxIII. 37, du territoire d'Édom »; formant la station intermédiaire entre Cadès et Salmona, Num., xxxIII, 37, 41. Mais la tradition est plus explicite. Si Joséphe, Ant. jud., IV, IV, 7, ne cite



151, — Vue du mont Hor. D'après L. de Laborde, Voyage dans l'Arabie Pétrée, pl. 30.

psalmorum, in-8°, Anvers, 1590. — Voir Valère André, Biblioth. belgica, p. 444. B. Heurtebize.

**HOPPHA** (hébreu :  $\mathit{Huppáh}$ ; Septante :  $\mathit{Al\pi}_{7}\tilde{z}$ ), chef de la famille sacerdotale qui fut désignée par le sort, du temps de David, pour être la treizième dans l'ordre du service sacré. 1 Par., xxiv, 13.

HOR (MONT) (hébreu : Hôr há-hár; Septante : "Ωρ τό ὅρος, Num., xx, 22, 23, 25, 27, etc.; τό ὅρος τό ὅρος, Num., xxxiv, 7, 8), nom, dans l'hébreu, de deux montagnes situées, l'une au sud, l'autreau nord de la Palestine.

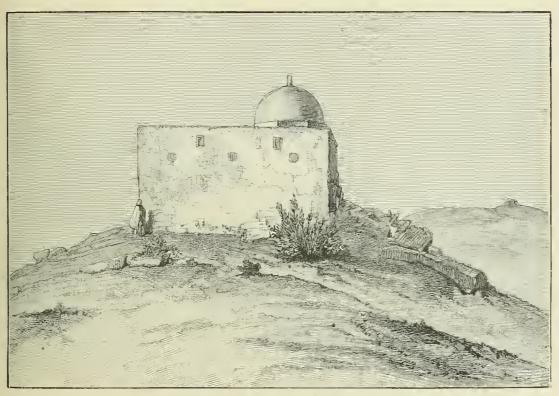
1. HOR (MONT), montagne mentionnée parmi les stations des Israélites dans le désert, Num., xx, 22; xxi, 4; xxxiii, 37, 41, et témoin de la mort d'Aaron. Num., xx, 25, 27; xxxiii, 38; Deut., xxxii, 50, Gesenius, Thesaurus, p. 391, regarde Hôr comme la forme archaïque de har, qui veut dire « montagne », en sorte que l'expression Hôr hā-hār signifierait « la montagne de la montagne », comme les Septante ont traduit dans un autre endroit, Num., xxxiv, 7, 8: τό ὄρος τό ὄρος; Vulgate: mons altissimus. Ce qu'il y a de certain, c'est que

pas nommément la montagne où mourut Aaron, il nous la représente du moins comme très haute et entourant la métropole des Arabes, c'est-à-dire Pêtra, ce qui indique bien le Djébel Harûn. C'est près de la même ville que la placent Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gœttingue, 4870, p. 144, 303. Les croisès trouvèrent déjà établi au même endroit un sanctuaire dédié « au prophète Aaron ». Cf. Robinson, Biblical researches in Palestine, Londres, 1856, t. u, p. 521. Les Arabes appellent aujourd'hui encore Djébel nébi Harûn, « montagne du prophète Aaron, » le sommet qu'ils vénèrent à l'égal des anciens Hébreux et des premiers chrétiens.

C'est à peu près vers le milieu que la chaîne d'Édom est couronnée par la cime du mont llor, qui, pareil à un cylindre terminé par un cône surbaissé, commande l'ouadi Arabah comme le créneau isolé d'une immense muraille (fig. 151). Le sommet domine la mer d'environ 1328 mètres. On y arrive, du côté de Pêtra, en suivant un sentier extrêmement raide, fatigant et dangereux. Le voyageur est souvent obligé d'avancer comme il peut en s'aidant de ses mains et de ses genoux. Dans les endroits les plus escarpés, il y a des marches grossières ou des plans inclinés, formés de pierres superposées, avec des entailles

faites dans le roc pour recevoir le pied. Au point culminant se trouve un petit édifice (fig. 152 et 153) appelé tombeau d'Aaron; pour la description, voir AARON 1, t. 1, col. 8. « La vue dont on jouit du sommet de l'édifice s'ètend au loin dans toutes les directions et, quoique l'œil se repose sur peu d'objets qu'il puisse distinguer, on peut se faire néanmoins une idée excellente de l'aspect général et de la physionomie du pays. La chaine des montagnes de l'Idumée, qui forme la côte occidentale de la mer Morte, semble courir vers le sud, quoiqu'elle perde considérablement de sa hauteur : elle apparait de là, stérile et désolée. Au-dessous s'étend une plaine sablonneuse, déchiquetée par le lit des torreuts d'orage,

légèrement nolinée vers l'est. La base de ces roches repose sur une solide masse de granit et de porphyre, traversée par des failles où apparaît le terrain crétacé. La superposition de ces différentes couches donne vraiment au massif l'apparence « d'une montagne sur une montagne ». Elles le revêtent en même temps d'un coloris extraordinaire. Les rocl ers sont d'un bleu tantôt foncé, tantôt pâle; parfois rayés de rouge ou variant de la couleur lilas à la couleur pourpre; quelques-uns sont couleur de saumon, avec des veines eramoisies ou même écarlates. Ailleurs, on remarque des bandes livides de jaune ou d'orange clair. Dans certaines parties enfin, les teintes sont plus pâles, quelquefois toutes blanches



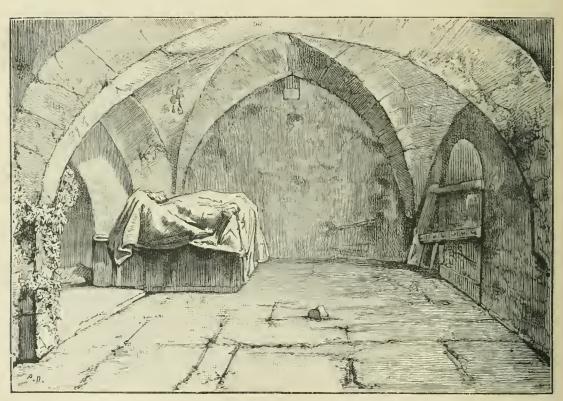
452. — Vue extérieure du tembeau dit d'Aaron sur le ment Her. D'après de Bertou, Le mont Hor.

et offrant le même aspect que les parties les plus désertes du Ghor. A l'endroit où cette plaine aride se rapproche du pied du mont Hor, se dressent comme autant d'îles, des pics et des collines de couleur pourpre, formes probablement de la même espèce de grès que le mont Hor lui-même, car ce dernier, quelque variées que soient ses teintes, ne présente à l'œil, si on le voit d'une certaine distance, qu'une masse uniforme de pourpre foncée. Du côté de l'Égypte s'étend un vaste plateau sans caractère dont les extrémités se perdent au loin... Mais aucune partie du paysage n'attire le regard avec autant de curiosité et de plaisir, que les rochers escarpés du mont llor lui-même, se dressant de tous côtés, avec les formes les plus sauvages et les plus fantastiques, ici entassés d'une manière étrange les uns sur les autres, là s'entre-baillant et présentant des crevasses d'une profondeur effrayante... Pétra est cachée aux yeux du spectateur par les saillies de la montagne. » Irby et Mangles, Travels in Egypt and Nubia, Londres, 1844, p. 134. Le Djébel Harûn est formé de grès rouge et de conglomérats dont les assises s'élèvent comme une muraille escarpée,

Cf. de Luynes, Voyage d'exploration à la mer Morte, 3 in-4°, Paris, t. III, p. 323, et, dans l'atlas, planehe v, E. I, llull Memoir on the geology and geography of Arabia Petrwa, Palestine and adjoining districts, Londres, 1889; p. 106; Mount Seir, in-8°, Londres, 1889, p. 86, 95, 211; E. H. Palmer, The desert of the Exodus, 2 in-8°, Cambridge, 1871, t. II, p. 434, 435; J. Wilson, The lands of the Bible, 3 in-8°, Édimbourg, 1847, t. I, p. 291-300; Stanley, Sinai and Palestine, in-8°, Londres, 1866, p. 86.

Deuxième opinion. — L'hypothèse traditionnelle estelle bien conforme aux textes bibliques dûment interprétés? Plusieurs exégètes ne le croient pas. Les difficultés de critique textuelle sont multiples dans les différents passages scripturaires qui racontent l'itinéraire des llébreux à travers le désert. C'est ainsi que la mort d'Aaron, qui eut lieu d'après Num., xx, 25, 27; xxxiii, 38, sur le mont Hor, est placée à Moséra. Deut., x, 6. Mais à ne considérer que la question présente, il est un point de repère qui paraît aujourd'hui bien fixé et dont il importe de tenir compte dans la solution du problème. C'est le site de Cadès, que l'on reconnaît génèralement maintenant à 'Aïn Qadis, à 80 kilomètres au sud de Bersabée. Voir Cadès 1, t. II, col. 13. Or le mont flor était près de Cadès, par conséquent à l'occident et non à l'orient de l'Arabah, la longue dépression qui s'étend de la mer Morte au golfe Élanitique. Il est dit, en effet, Num., xx, 22, que les Israélites vinrent de Cadés au mont flor en une seule station, comme le suppose le texte sacré. Ils ne durent donc pas s'éloigner beaucoup d'Aïn Qadis; ils ne purent en tout cas franchir toute la distance qui sépare ce point du Djébel Harûn. En second lieu, Hor était au sud du Nêgeb, c'est-à-dire la partie méridionale du pays de Chanaan. C'est ce qui ressort de Num., xxi, 1-4, et xxxIII, 40, où nous voyons

place la mort d'Aaron. On signale aussi, à l'ouest, le Djébel Muélé, qui renferme certains vestiges d'antiquité. Avant de discuter et de choisir, il faut attendre que la question elle-même soit tranchée par une étude approfondie du problème dout nous avons donné les éléments. Cf. Trumbull, Kadesh-Barnea, New-York, 1884, p. 127-139; ll. Guthe, H. Clay Trumbull's Kadesh Barnea, dans la Zeitsehrift des Deutsehen Pulâstina-Vereins, t. VIII, 1885, p. 213; M. J. Lagrange, Le Sinaï biblique, dans la Revue biblique, juillet 1899, p. 376-378; L'itinéraire des Israélites du pays de Gessen aux bords du Jourdain, dans la même Revue, avril 1900, p. 280-282.



153. - Vue intérieure du tembeau dit d'Aaron. D'après de Bertou, Le mont Hor.

les Hébreux aux prises avec le roi chananéen d'Arad. Les événements se passent entre l'arrivée à Hor et le départ de Hor. Si l'on place le mont dans le massif iduméen, il est difficile de comprendre pourquoi un roi, qui demeurait à environ 25 kilomètres au sud d'Ilébron, serait venu poursuivre si loin le peuple de Dieu. Tout s'explique, au contraire, si l'on admet, de la part de ce peuple, une marche en avant, au nord de Cades, marche que voulurent arrêter les gens du Négeb. C'est du reste à partir de llor que les Israélites descendent vers le sud. Num., xxi, 4. Enfin, le mont témoin de la mort d'Aaron était à l'extrémité ouest au nord d'Édom. En ellet, la frontière dont il est question, Num., xx, 22; xxxm, 37, ne peut être la frontière orientale, à cause du voisinage de Cades, ni la frontière sud, puisqu'elle touche au Négel; c'est donc celle du nord ou celle de l'ouest. Il faudrait ainsi chercher Hor parmi les montagnes qui avoisinent Cadés, Malheureusement aucune n'en a conservé le nom. On a pensé au Djébel Madurah ou Madéra, montagne ronde, isolée, située au nord-est d'Aïn Qadis, et dont le nom semble rappeler celui de Moséra, où le Deut., x, 6,

2. HOR (MONT) (hébreu : Hôr há-hár; Septante : τ6 όρος τό όρος; Vnlgate: mons altissimus), nom, dans l'hébren, d'une montagne qui sert à déterminer la frontière septentrionale de la Terre Promise, Num., xxxiv, 7, 8. Elle est, comme on le voit, complétement distincte de la précédente, qui se trouvait au sud de la Palestine. Le Targum de Jérusalem et celui du pseudo-Jonathan rendent Hôr hâ-hár par Amanôs on Amanôn. Cf. A. Neubaner, La géographie du Talmud, Paris, 1863, p. 7. Faut-il suivre l'opinion de certains Juifs et voir là l'Amanus des auteurs classiques, dans l'extrême nord de la Syrie? Dans ce cas, l'identification serait inadmissible. Il est impossible de faire remonter si haut les limites de la Palestine, qui n'ont dù guère dépasser le Nahr-el-Qasimiyéh, au pied méridional du Liban, et l'entrée de la Bega'a. Voir Chanaan 2, t. 11, col. 533. L'expression hébraïque peut se rendre de diverses manières. On pourrait y voir une localité, « Ilor de la montagne, » qui alors serait ou Khirbet Hur, au midi du fleuve, ou Khirbet Mura, à l'est du coude qu'il fait brusquement vers la Méditerranée, Reland, Palæstina, Utrecht, 1714, t. 1,

p. 119, y reconnaîtrait volontiers un infinitif ou un nom commun, to assurgere montis, « l'élévation de la montagne, » ce qui s'applique parfaitement au Liban méridional, en particulier au Djebel esch-Schuqif, qui s'élève presque verticalement à 570 mètres au-dessus du fleuve. Cette hypothèse se lie naturellement à l'explication traditionnelle, qui prend Hor pour un nom propre, « le mont Hor. » La remarque du savant auteur semble même expliquer l'origine de ce nom, qui indiquerait les premières pentes de la grande chaîne de montagnes. Cf. J. van Kasteren, La frontière septentrionale de la Terre Promise, dans le Compte rendu du troisième congrès scientifique des catholiques, Bruxelles, 1895, 2º section, p. 128, et dans la Revue biblique, Paris, 1895, p. 27. Nous préfèrens cette opinion à celles qui cherchent le mont Hor plus au nord ou l'identifient avec l'Hermon. Cf. K. Furrer, Die antiken Städte und Ortschaften im Libanongebiete, dans la Zeitschrift des Deutschen Palüstina-Vereins, Leipzig, t. vm, 1885, p. 27; E. Robinson, Physical geography of the Holy Land, Londres, 1865, p. 314. A. Legendre.

HORAM (hébreu: Ḥôrām; Septante: Ἐλάμ), roi chananéen de Gazer, à l'époque de la conquête de la Palestine méridionale. Il alla au secours de Lachis, attaquée par les Israélites, et il fut taillé en pièces par Josué. Jos., x, 33. Il est énuméré, mais sans être appelé par son nom propre, dans la liste des trente rois vaincus par le conquérant de la Terre Promise. Jos., xII, 12.

HOREB (hébreu : Ποτέδ, « sec; » Septante : Χωρήδ). C'est le nom donné dans divers passages du Pentateuque et de quelques autres livres de l'Écriture à la montagne plus connue sous le nom de Sinaï. Exod., 111, 1; xvii, 6; XXXIII, 6; Deut., 1, 2, 6, 19; IV, 40, 45; V, 2; IX, 8; XVIII, 16; xix, 1 (dans le Deutéronome, le nom de Sinaï n'apparaît que xxxiii, 2); III Reg., viii, 9; xix, 8; II Par., v, 10; Ps. cv (cvi), 19; Mal., iv, 4; Eccli., xlviii, 7. Primitivement Horeb et Sinaï n'ont pas dû être synonymes. Depuis le moyen âge, on a donné de ces noms deux explications différentes. D'après les uns, lloreb était d'abord le nom de toute la montagne, et Sinaï celui du mont où fut donnée la Loi; d'après les autres, la partie septentrionale de la montagne qui est plus basse s'appelait Horeb, et la partie méridionale et en particulier son plus haut sommet s'appelait Sinaï. Cette dernière explication paraît convenir au texte qui appelle toujours le campement des Israclites, pendant que la loi leur est donnée, « le désert du Sinaï, » et ne l'appelle jamais alors le désert d'Horeb. De plus, il est dit, Exod., xvn, 6, voir Massau, pendant que les Israélites campent à Raphidim, qu'ils sont près de la pierre d'Iloreb; ce n'est qu'après être partis de Raphidim qu'« ils entrent dans le désert du Sinaï. » Exod., xix, 2. Voir Sinaï.

HOREM (hébreu : Ḥorem, « vone, consacre; » Septante: Vaticanus: Μεγαλααρίμ; Alexandrinus: Μαγĉαλαιωράμ); le nom de Horem, dans les deux manuscrits, est amalgamé avec celui du nom de la ville précédente Magdalel), ville forte de Nephthali. Jos., XIX, 38. Elle est nommée entre Jéron et Magdalel d'une part, Béthanath et Bethsames de Nephthali de l'autre. L'identification n'en est pas certaine. D'après C. R. Conder, dans ses premiers écrits. Handbook to the Bible, in-8°, Londres, 1879, et Palestine, in-12. Londres, 1889, p. 256, c'est Khirbet Harah, dans les montagnes à l'ouest de Meis, mais dans J. Hastings, Dictionary of the Bible, t. 11, 1899, p. 415, il adopte l'opinion du plus grand nombre des géographes qui placent Horem, à la suite de Van de Velde, dans le moderne Hûrah ou Khirbet el-Kûrah, situé sur une colline au milieu des montagnes de la Galilée, à l'ouest du lac Houlé, à moitié chemin entre ce lac et Ras en-Nakurah. On y voit des pierres

antiques et des citernes. Hurah est près et au sud-ouest de Yarûn, qui représente probablement l'ancien site de Jéron, ce qui est un nouvel indice en faveur de l'identification de Hûrah et de Horem. Voir C. V. M. Van de Velde, Narrative of a journey through Syria and Palestine, 2 in-8°. Londres, 1854, p. 178; Id., Memoir to aecompany the map of the Holy Land, in-8°, Gotha, 1858, p. 322.

HORI (hébreu : Ḥôrī; Septante : Χορά). Iduméen, fils de Lotan. Gen., xxxvı, 22; 1 Par., 1, 39. Son nom est le même que celui des habitants du pays, appelés, au singulier, ha-Ḥôrī, « ΓΗοιτέεn. » — Un Israélite, de la tribu de Siméon, qui porte le même nom de Ḥorī, dans le texte hébreu, Num., xiii, 6, est appelé Hurī dans la Vulgate. Voir lluri.

HORITE. Voir Horréen, col. 757.

HORLOGE SOLAIRE. Voir CADRAN SOLAIRE, t. 11, col. 23.

HORMA, nom, dans la Vulgate, de deux villes de Palestine.

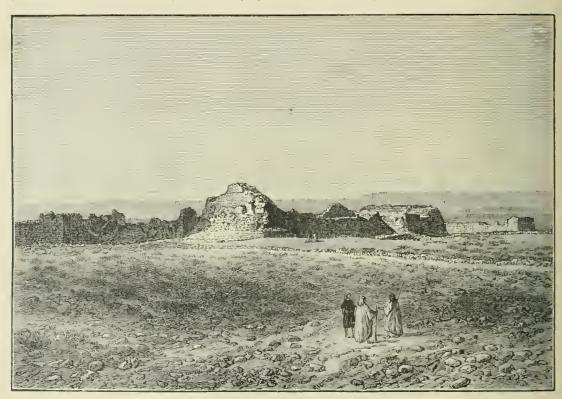
1. HORMA (hébreu: הַבְּהַ, Hormâh; Septante: Έρμά, 'Ανάθεμα; le second inot est la traduction grecque du premier; Vulgate: Horma, Num., xxı, 3; Jud., 1, 47; Harma, Jos., xıx, 1; Herma, Jos., xıı, ¼; Arama, I Reg., xxx, 30), nom donné par les Israélites à la ville chanancenne de Séphaath, Jud., 1, 47, lorsqu'ils s'en furent emparés et l'eurent vouce à l'anathème. Voir Arathème, t. 1, col. 545.

1º Identification. - Séphaath était dans la partie méridionale de la Palestine appelée Négeb, au sud-est, près du mont Séir, Deut., 1, 44; mais le site exact est controverse. Il y a sur ce point deux opinions principales, celle de Robinson, qui, Biblical researches, 3 in-8°, Boston, 1841, t. 11, p. 616, identific Horman avec es-Suféh, et celle de J. Rowlands (dans Williams, The Holy city, 2 in-8°, Londres, 1819, t. 1, p. 461), et de Palmer, Desert of the Exodus, 2 in-8°, Cambridge, 1871, t. 11, p. 373-380, qui l'identifient avec Sebaita (Esbaita ou Sebâta). Es-Suféh est dans un passage à travers les montagnes sur une des routes qui conduisent d'Hébron à Pétra; Sebaita est dans l'ouadi el-Abyadh, à environ 40 kilomètres dans la direction nord-nord-est d'Ain Kadis et à environ 26 kilomètres au sud d'Élusa. D'après les données bibliques, llormah était « parmi les dernières villes qui, au midi, touchaient aux frontières des fils d'Édom », Jos., xv, 21, 30; non loin de Siceleg, Jos., xv, 30, et de Cadés. Num., xiii, 27; ef. xiv, 40-45. Elle est énumérée entre Gader et Héred (hébreu : Arad) parmi les trente et une villes royales qui furent prises par Josué, XII, 14. Le livre des Juges, 1, 16-17, nous apprend qu'elle était dans le voisinage d'Arad et des habitations des Cinéens; I Reg., xxx, 30, confirme ce dernier point. Ces renseignements ne sont pas suffisants pour permettre de trancher la controverse, mais l'inspection des lieux est en faveur de l'identification de Sebaita et de Séphaath-Horma. Ed. Wilton, The Negeb, in-8°, Londres, 1863, p. 199-200, fait contre l'identification de Hormah et d'es-Suféh une première objection : c'est que le passage d'es-Suféh eût été impraticable pour une armée aussi considérable que celle des Israelites. Une seconde objection, c'est qu'on ne trouve là aucun reste d'une ville un peu importante. A Sebaita, an contraire, les ruines sont assez considérables (fig. 154). Elles occupent un espace de 180 à 270 mètres; on y remarque les débris de trois basiliques, d'une tour antique, de deux étangs et les vestiges d'une forte muraille qui entourait la ville. Dans les alentours, on aperçoit encore les traces d'anciennes cultures en terrasses. Voir

Palmer, The Desert, t. II, p. 371-380. Cf. M. J. Lagrange, L'itinéraire des Israélites, dans la Revue biblique, avril 1900, p. 282.

2º Histoire. — 1º A l'époque où les Israélites se rendaient dans la terre de Chanaan pour en faire la conquête, Séphaath était la capitale d'un roi chananéen. Après le retour des espions envoyés par Moïse en Palestine et à la suite de la sédition populaire provoquée par le rapport décourageant qu'ils firent de leur mission, Dieu punit les coupables. Les Israélites, passant alors d'un excès de découragement à un excès de présomption, voulurent, malgré Moïse, marcher contre les Chananéens et les Amalécites ou Amorrhéens. Ils furent taillés en pièces et leurs ennemis « les poursuivirent jusqu'à

de Josué cůt été due, non à son armée entière, mais seulement aux tribus à qui le sud était échu en partage, le livre des Juges, 1, 17, nous apprend que Séphaath fut reprise par Juda et Siméon qui lui rendirent son nom hébreu d'Hormah. Il est probable que la première hypothèse est la vraie, et que la conquête de Josué n'avait été que passagère dans cette partie extrême de la Palestine. Séphaath battue s'était relevée; elle avait replacé un roi chananéen à sa tête, et Juda et Siméon furent obligés de l'assiéger à nouveau pour s'en emparer. — 5° C'est en effet à Juda que cette ville avait été donnée dans le partage de la Terre Promise. Jos., xv, 30. — 6° Elle passa ensuite à la tribu de Siméon, Jos., xix, 4; I Par., iv, 30, dont le territoire « fut au milieu



154. - Vue des ruines de Sebaita (Horma). D'après Palmer.

Ilorma ». Num., xiv, 45; Deut., i, 44. - 2º Plus tard, les llébreux remportérent une victoire en cet endroit. Le roi chanancen d'Arad les avait d'abord battus, quand ils étaient dans le voisinage du mont llor, et leur avait fait des prisonniers. Israel s'engagea par vœu à vouer les villes du roi d'Arad à l'anathème, si Dieu les lui livrait entre les mains. Dieu l'exauca, et l'armée israélite exécuta sa promesse; elle traita la ville de Séphaath comme « anathème » et lui donna le nom de Horma qui, en hébreu, a cette signification. Num., XXI, 1-3. — 3º Pendant que les Israélites continuaient leur route à l'ouest et conquéraient le pays au delà du Jourdain, Séphaath dut retomber naturellement au pouvoir des Chananéens, car les Hébreux n'y avaient pas laissé de garnison. Lorsque Josué prit possession de la Palestine, il dut donc s'emparer de nouveau de Séphaath-Horma. C'est pourquoi le nom de son roi figure dans la liste de ceux qui furent battus par le chef israelite. Jos., xII, 14. - 4º Soit que cette ville eut recouvré son indépendance, comme il arriva pour plusieurs cités chanancennes du sud, soit que la victoire

de possessions des fils de Juda ». Jos., XIX, 2. — 7º Lorsque David eut recouvré le butin que les Amalécites lui avaient pris à Siceleg, il en envoya une part aux habitants d'Horma (Vulgate : Arama). C'est la dernière fois que cette ville est nommée dans l'Écriture; elle ne reparaît plus dans l'histoire du peuple de Dieu.

F. Vigouroux.

2. Horma (hébreu: hā-Rāmāh, « l'élévation; » Septante: 'Pauž), ville frontière de la tribu d'Aser, dont le vrai nom est Rama. Jos., xix, 29. A 16 kilomètres environ au sud-est de Tyr se trouve un village qui porte encore aujourd'hui le nom de Raméh. « Ce village, de deux cents habitants tout au plus, dit V. Guérin, La Galilée, t. II, p. 125, est situé sur le sommet d'une colline dont les flancs rocheux sont parsemés de citernes et de tombeaux... L'entrée de plusieurs grottes funéraires est obstruée par des amas de pierre ou de terre... Ailleurs, un pressoir à vin, excavé dans le roc, attire mon attention... Raméh est, selon toute apparence, la ville de Ramah, en latin Horma. Jos., xix, 29. — Van de Velde, Memoir to accompany the map of the Holy

Land, p. 342, incline plutôt à reconnaître cette Ramah dans un village qui est marqué sur sa carte à 5 kilomètres environ au sud-est de Tyr; mais en explorant avec soin tous les alentours de cette dernière ville dans un rayon très étendu, je n'ai trouvé aucun village portant ce nom, et, dès lors, je préfère m'en tenir à l'opinion de Robinson (Biblical rescarches, t. III, p. 64), qui identifie la Ramah de la tribu d'Aser avec le village dont il s'agit en ce moment, et auquel la dénomination antique de Raméh est restée attachée jusqu'à nos jours. » Voir la carte de la tribu d'Aser, t. I, vis-à-vis de la col. 1084, et nº 49, col. 1085.

HORNE Thomas Hartwell, théologien anglican, né à Londres le 20 octobre 1780, mort dans cette ville le 27 janvier 4862. Il fut d'abord elerc d'avoué. Il entra ensuite dans le elergé anglican, fut attaché en 1824 à la Bibliothèque du British Museum et devint en 1833 recteur de Saint-Edmond et Saint-Nicolas à Londres. Il est l'autenr de plusieurs ouvrages théologiques, dirigés en partie contre l'Église romaine, mais il est surtout connu par sa savante Introduction à l'Écriture Sainte, qui a longtemps joui en Angleterre d'une grande réputation: Introduction to the critical Study and Knowledge of the Holy Scriptures, 3 in-8°, Londres, 1818. Cette œuvre a eu onze éditions, dans lesquelles elle s'est augmentée de trois à cinq volumes. La 11e, revue par J. Ayres et S. F. Tregelles, a paru en 1860. L'auteur en donna un abrégé : Compendious Introduction to the Study of the Bible, or Analysis of the Introduction to the Holy Scriptures, in-12, Londres, 1827. - Voir Reminiscences, personal and bibliographical, of Th. H. Horne, avec des notes par sa fille Sarah Anne Cheyne et une introduction par J. B. Mac Caul, in-8°, Londres, 1862.

HORONITE (hébreu: ha-Horônî; Septante: δ'Αρωνί), habitant d'Horonaïm on Oronaïm, comme écrit la Vulgate. Cette ville était une localité de Moab. Sanaballat est appelé l'Horonite dans ll Esd., II, 18, 19; XIII, 28. Voir Oronaïm. Fürst, Hebrāisches Handwörterbuch, 1863, t. I, p. 137, croit qu'Horonite signifie habitant de Béthoron-le-Haut.

HORRÉEN (hébreu : Ḥôri; Septante : Χορραΐοι; Vulgate: ordinairement Horræus on Horrhæus, Chorræus une fois dans Genèse, xiv, 6), nom des habitants primitifs de l'Idumée. « Les Horréens habitaient d'abord (le mont) Séir; les enfants d'Ésaü, les ayant chassés et détrnits, habitérent à leur place. » Deut., 11, 12. On croit généralement que les Horréens étaient des troglodytes, demeurant dans les nombreuses eavernes creusées dans le roc qu'on voit encore dans l'Arabie Pétrée on Idumée (voir Inumée) et que c'est de la que vient leur nom de יה, Hôri, dérive de יה, hôr, « trou, caverne. » - Ils sont mentionnés quatre fois expressément dans l'Écriture. - lo Du temps d'Abraham, où ils furent battus dans leur pays de Séir par Chodorlahomor et ses alliés. Gen., xıv, 6. — 2. La Genèse, xxxvı, 20-30, nous donne leur généalogie et la liste de leurs chefs qui portaient le titre de 'allûf (Vulgate : dux). - 3° Cette généalogie est reproduite en abrégé, I Par., 1, 38-42. - 4º Le Deuteronome, II, 12, 22, nous apprend que les descendants d'Ésau chassèrent les Horréens du mont Seir et s'y établirent à leur place. Ils en détruisirent une grande partie, mais il dut en rester quelques survivants qui se fondirent avec eux. - Il n'est dit nulle part à quelle race appartenaient ces troglodytes. Ils se rattachaient peut-être aux Raphaim et aux Énacites, races de géants auxquels ils semblent comparés, sinon assimilés, Deut., II, 10-12, 20-22, et ils occupaient peutêtre déjà le mont Séir avant l'arrivée des Chananéens en Palestine. - Les llorréens ne sont pas nommés dans le livre de Job, mais des exégètes modernes croient que c'est à eux que font allusion les passages xxiv, 5-13; xxx, 4-8. Il y est question, en tout cas, de gens menant comme les llorréens la vie de troglodytes, mais il est possible que ce soient des troglodytes du llauran:

Ils habitent dans le creux des torrents. Dans les trous  $(h \delta r)$  de la terre et des rochers. Job, xxx, 6.

Parmi les Horréens qui sont nommés Gen., xxxvi, 20-38, il y en a un qui est appelé simplement Hori (voir col. 754), c'est-à-dire l'Horréen. Gen., xxxvi, 22. Au v. 2 du même chapitre. Sébéon est désigné, par une altération du texte, comme llévéen; c'est Horréen qu'il faut lire. Cf. v. 20 et 24, et I Par., I, 38, 40.

HORSAH (Septante: καίνή; Vulgate: in silvam), nom de lieu, anjourd'nui Hurcisa, ruine au sud-est de Tell-Ziph, I Sam. (Reg.) xxIII, 15, 16, 18.

HORSLEY Samuel, théologien anglican, né à Londres en 1733, mort le 4 octobre 1806. Il devint évéque de Saint-David, puis de Rochester et de Saint-Asaph. Parmi ses écrits, nous devons signaler: Hosea, translated from the Hebrew with notes explanatory and critical, in-4°, Londres, 1801; Biblical criticism on the first fourteen historical books of the Old Testament, also on the first nine prophetical books, 2 in-8°, Londres, 1844; The Book of Psalms, translated from the Hebrew with notes, 2 in-8°, Londres, 1815.

B. Hellerteble.

HORTOLA Côme Damien, théologien espagnol, né à Perpignan en 1493, mort à Vilabertran le 3 février 1568. Il commença ses études à Gérone, puis alla à Alcala pour se persectionner dans le latin et le grec, et apprendre avec les maîtres de cette Université l'hébreu et le syriaque. Ses progrès dans ces langues et dans les études théologiques et philosophiques furent tels que les savants qui préparaient la Polyglotte de Complute l'associèrent à leur travail, quoiqu'il n'eût alors que 21 ans. Peu de temps après il se rendit à Paris, il y étudia la médecine, puis à Bologne pour y prendre le doctorat en théologie et en droit canon. Il avait alors 35 ans. Le cardinal Cantareno l'emmena de là à Rome. En 1543, il fut nommé recteur de l'Université de Barcelone, charge qu'il occupa durant l'espace de treize ans, avec les plus grands fruits, grace à son travail continuel, aux leçons qu'il donnait lui-même, et à l'Exhortatio qu'il publia pour encourager le mouvement des sciences. Ce fut alors qu'il expliqua Aristote, compara les Codices grees et hébreux de la Bible avec les latins, et composa son Expositio in Cantica canticorum. Le roi Philippe Il qui connaissait ces trayaux et ses mérites le nomma abbé de Vilabertran. Hortola prit aussitôt l'habit des chanoines réguliers de Saint-Augustin, sans abandonner pourtant sa charge à l'Université. Philippe II lui donna une autre preuve de la haute idée qu'il avait de son mérite en l'envoyant au concile de Trente, où il arriva en 1561. A la fin du coneile, il retourna en Espagne et, le 16 mai 1564, il prit possession de son abbaye de Vilabertran qu'il voulut gouverner par lui-même jusqu'à sa mort. La plupart de ses œuvres restèrent inédites, surtout ses travaux lexicographiques sur les textes originaux de la Bible, dans lesquels, faisant la comparaison des parties et des mots que la Vulgate n'avait pas rendus selon le texte original, il s'efforçait de défendre la sagesse du traducteur. On croit que, à la démolition du célèbre monastère dans le premier tiers de ce siècle, quelques-uns de ses manuscrits perirent et que d'autres passerent à la Bibliothèque universitaire de Barcelone. Ses élèves, Jean Raurich, Pierre Balle et Fr. Michel Taberner, publièrent après sa mort une bonne édition de son travail : In Cantica canticorum Salomonis explanatio, in Isagogen, Paraphrasim et quinque posterioris plenioris interpretatio-

nis libros distributa. L'édition faite à Barcelone porte à la première page la date de 1583, et à la fin de 1580; nous croyons fausse cette dernière date. Nicolas Antonio et Menendez Pelavo citent une autre édition de Venise en 1585. Hortola avait à un haut degré les qualités de l'écrivain. Limpide et élégant, pur et châtié dans son style, il a des vues élevées même dans les questions grammaticales. Son exposition porte toujours l'empreinte de sa solide connaissance des textes originaux et de l'exégèse. C'est à lui que le célèbre poète Thomas Gonzalez Carvajal doit la couleur hébraïque et la solide théologie qu'il mit dans ses traductions en vers de la Sainte Écriture; Vosias, Cerda, Possevino dans son Apparatus, font un grand éloge de son latin, et Nicolas Antonio de son Commentaire ainsi qu'André Escot dans sa Bibliotheca hispanica. RUPERTO DE MANRESA.

**HOSA**, nom de deux Israélites et d'une ville d'Aser. Les deux Israélites portent un nom différent dans le texte hébreu.

1. HOSA (hébreu : Ḥūšāh; Septante : 'Ωσάν), de la tribu de Juda. Le texte l Par., iv, 4, porte : « Ézer, père d'Ilosa. » Hosa peut être un nom de lieu inconnu aussi bien qu'un nom d'homme.

2. HOSA (hébreu: Hòsāh; Septante 'Oσά), lévite de la famille de Mérari. 1 Par., xvi, 38; xxvi, 10. Il fut choisi par David, pour être un des gardiens des portes du sanctuaire, la porte šallėkėt, du côté de l'Occident, sur le chemin montant, lorsque l'arche cut été transportée à Jérusalem. Sa famille, en y comprenant ses fils et ses frères, se composait de treize personnes. I Par., xxxi. 11, 46. Il était lui-même fils d'Idithun. I Par., xvi, 38. Voir IDITHUN.

3. HOSA (hébreu : Hosáh, « refuge ; » Septante : 'Iagio ; Alexandrinus: Σουσά), ville frontière d'Aser. Jos., XIX, 29. Elle était limitrophe des possessions de Tyr et dans la direction d'Achzib, mais le site en est incertain. On a proposé de la placer au village actuel d'el-Ghaziéh, au sud de Sidon; à el-Busseh, au nord d'Achzib, à el-Kauzah (C. W. M. van de Velde, Memoir to accompany the Map of the Holy Land, in-8°, Gotha, 1858, p. 322), ou Kauzih (voir Ed. Robinson, Later biblical researches, Londres, 4856, p. 61-62), près de l'ouadi el-Ayun; à 'Ozziyeh (Conder, Tent Work in Palestine, 1878, t. 11, p. 337) on el-Ezziyeh (Survey of Western Palestine, Memoirs, t. 1, 1881, p. 51) à 6 ou 7 kilomètres au sud-est de Tyr; mais toutes ces identifications sont purement hypothétiques. La dernière est peut-être plus plausible. Voir ASER, no 20, tribu et carte, t. I, col. 1085.

HOSANNA (ώσαννά), acelamation par laquelle la foule accueillit Notre-Seigneur à son entrée dans Jérusalem le dimanche des Rameaux. Matth., xxi, 9, 15; Marc., xi, 9-10; Joa., xii, 13. « La foule qui précédait et suivait (Jésus), dit saint Matthieu, xx1, 9, criait disant : Ilosanna au fils de David! Béni celui qui vient au nom du Seigneur! Hosanna dans les hauteurs! » Le mot Ilosanna se lit six fois, dans les Évangiles : deux fois isolément, Marc., x1, 9; Joa., x11, 13; deux fois avec le datif : « au fils de David, » Matth., xxi, 9, 15, et deux fois avec le complément « dans les hauteurs ». Matth., xxi, 9; Marc., xi, 10. ll est tiré du Ps. exvii (exviii), 25, de mênie que les autres paroles d'acclamation rapportées par les trois évangélistes, Matth., XXI, 9; Marc., xī, 10; Luc. (qui n'a pas Hosanna), xīx, 38 : « Beni celui qui vient au nom du Seigneur! » Ps. cxvii (cxviii), 26. -La coutume s'était introduite parmi les Juifs de répéter tous les jours de la fête des Tabernacles l'Ilosanna du y. 25 du Ps. cxvII, de sorte que ce mot était familier au peuple et que le septième jour de cette fete avait pris le nom de « grand llosanna ». M. Schwab, Le Talmud de

Jérusalem, t. vii, p. 33; Buxtorf, Lexicon talmudicum, édit. Fisher, 1859, p. 502. La véritable forme hébraïque d'Ilosanna est κα πριστή, hôsi'āh nā', « sauve, je t'en prie, » σῶσον δή, salvum [me] fac, comme out traduit les Septante et la Vulgate. Cf. Théophylacte, In Matth., XXI, 9, t. CXXIII, col. 369. Dans l'usage, cette locution s'était sans doute légèrement altérée et abrégée, et elle était devenue au temps de Notre-Seigneur : Hosanna. Le sens lui-même s'en était un peu oblitéré; ce mot ne semble pas appliqué, en effet, « au fils de David » dans sa signification primitive, puisque le complément est au datif au lieu d'être à l'accusatif, mais seulement comme une sorte de vivat, comme une simple acclamation large et vague. Saint Augustin l'a justement remarqué, De doctr. Christ., II, 11, t. xxxiv, col. 43 (Dicunt... Hosanna [esse vocem] latantis); et In Joa. tract., 11, 2, t. xxxv, col. 1764 (Vox obsecrantis est, Hosanna, ... magis affectum indicans quam rem aliquam significans: sicut sunt in lingua latina quas interjectiones vocant). De là vient que la plupart des anciens auteurs ecclésiastiques en ont ignoré la signification primordiale. Clément d'Alexandrie, Pædag., 1, v, t. viii, col. 264, dit que Hosanna équivaut au grec φῶς καὶ δόξα καὶ αἶνος, « lumière, gloire et louange, avec supplication au Seigneur. » Le Pseudo-Justin (au ve siècle), Resp. ad Quast., 50, t. vi, col. 1296, interprete exactement le mot .111cluia, « chantez les louanges de celui qui est, » mais il dit faussement que Hosanna signifie μεγαλοσύνη ὑπερκειμένη, « grandeur suprême. » Suidas, dans son Lexique, édit. Bernhardy, 1853, t. II, p. 1287, note, fait mieux encore: il déclare que l'interprétation σῶσον δή est inexacte et il explique le mot par εἰρήνη καὶ δόξα, « paix et gloire. » L'altération de hōši'āh nā' en hosanna est expliquée

C'est avec cette signification imprécise que Hosanna est passé dans la liturgie de l'Église dès le commencement. Voir Didache, x, 6, édit. Harnack, in-8°, Leipzig, 1884, p. 35; Const. apost., vIII, 13; cf. vII, 26, t. I, cel. 1109, 1020; cf. Hégésippe, dans Eusèbe, H. E., II, 23, 14, t. xx, col. 200. L'Eglise l'a introduit dans les prières de la messe, au Sanctus. Les chrétiens avaient même autrefois l'habitude de saluer les évêques et les saints personnages par les mots: Hosanna in excelsis. Voir S. Jérôme, In Matth., xxi, 15, texte et note, t. xxvi, col. 152.

F. Vigouroux.

HOSIEL (hébreu: Ḥǎzïel; Septante: Codex Vaticanus: Ἰετήλ; Alexandrinus: ἸΑζτήλ), lévite de la famille de Séméi, laquelle formait la dernière branche des Gersonites. Ilosiel vivait du temps de David. I Par., ххні, 9.

HOSPITALIER. 1° Titre de Jupiter considéré comme protecteur des hôtes (ξένιος, hospitalis). Antiochus IV Epiphane voulut le faire adorer sur le mont Garizim. II Mach., vi, 2. Voir JUPITER. — 2° Celui qui exerce volontiers l'hospitalité (φιλόξενος, hospitalis). I Tim., III, 2; Tit., 1, 8; I Pet., IV, 49. Voir HOSPITALITÉ.

HOSPITALITÉ (grec : φιλοξενία; Vulgate : hospitalitas, Rom., XII, 13; Hebr., XIII, 2), bon accueil que l'on fait an vovageur et à l'étranger en lui offrant, pour un temps plus ou moins long, l'abri et la nourriture.

1. A L'ÉPOQUE PATRIARCALE. - 1º Chez les nomades, le voyageur ne pouvait trouver d'abri et de sécurité pour la nuit que sous les tentes de la tribu qu'il rencontrait. L'hospitalité était donc une nécessité à laquelle chacun pouvait être amené à recourir un jour ou l'autre. Aussi ies Orientaux l'ont-ils toujours considérée comme un devoir strict et se sont-ils fait un honneur de l'exercer envers tout étranger. Les mœurs du désert n'ont pas varie sur ce point; celles des anciens temps sont encore en vigueur chez les Arabes. Voici la façon dont un voyageur a vn procéder ceux-ci il y a trois siècles : « Un étranger n'est pas plutôt arrivé à leur camp, qu'on le reçoit sous une tente; un Arabe ne peut lui donner qu'une natte pour s'asseoir et pour se coucher, parce qu'ils n'ont point de meubles plus commodes et plus précieux;... mais il ne lui manque rien pour l'accueil et pour la bonne chère. Il est entièrement défrayé; ses valets et son équipage sont traités avec le même soin, sans qu'il lui en coûte autre chose pour tout remerciement qu'un « Dieu vous le rende », lorsqu'il prend congé pour se remettre en chemin. Ils commencent à recevoir l'étranger par une infinité de compliments réitérés, pour lui témoigner la joie qu'ils ont de son arrivée... Ils l'entretiennent le plus agréablement qu'ils peuvent, tandis que les femmes préparent les viandes nécessaires pour les régaler, et que d'autres gens prennent le soin d'accommoder les chevaux, de ranger le bagage et de pourvoir à toutes les choses dont lui, sa compagnie et ses domestiques peuvent avoir besoin. On vient ensuite servir à manger; chacun prend sa place autour des jattes pleines de riz, de potage et des viandes qu'ils ont accommodées à leur manière. Personne ne parle durant le repas, et, après qu'on a mangé, on porte le reste aux domestiques. Ensuite on sert encore du café et du tabac, et la conversation continue jusqu'à ce qu'il leur prenne envie de dormir. Alors chacun se retire chez soi et on laisse l'étranger avec ses gens dans une pleine liberté... Quand il veut poursuivre son voyage, il remercie ses hôtes et il monte à cheval avec ses gens sans autre cérémonie. Alors on lui fait mille souhaits pour sa santé et pour un heureux succès de ses affaires. Ils le prient de venir souvent les voir et d'être assuré qu'il ne saurait leur faire un plus grand plaisir. » De la Roque, Voyage dans la Palestine, Amsterdam, 1718, p. 121-123. Les droits de l'hospitalité sont même si imprescriptibles qu'aucune indélicatesse de la part de l'étranger ne saurait autoriser à les enfreindre. Robinson, Biblical researches, Londres, 1867, t. 1, p. 80, raconte qu'un jour il acheta un chevreau à des Arabes et le donna à ses guides pour leur ménager un bon souper. « Au soir, le chevreau fut tué et dépouillé promptement. Il était encore sur le feu et commençait à répandre d'agréables émanations, surtout pour des narines arabes, quand bientôt la scène changea. Les Arabes, vendeurs du chevreau, avaient appris que nous campions tout près. Ayant tiré cette conclusion assez logique que ce chevreau avait été acheté pour être mangé, ils jugérent à propos d'honorer nos Bédouins de leur visite, au nombre de cinq ou six. Or la loi stricte de l'hospitalité, en vigueur chez les Bédouins, exige que tout hôte présent à un repas reçoive la première et la meilleure part de ce qui est à manger. Les cinq on six survenants atteignirent dans le cas présent le but qu'ils s'étaient proposé : après avoir vendu le chevreau, ils le mangérent. Pour nos pauvres Bédouins qui s'étaient réjouis d'avance, ils n'eurent que les os. » Aujourd'hui encore, les populations les plus pauvres se réduisent au dénument plutôt que de manquer au devoir de l'hospitalité. Mor Cadi, archevêque grec du Hauran, signale, parmi les causes qui plongent ses diocésains dans l'indigence la plus extrême, « l'hospitalité fréquente et gratuite, qui

est une véritable loi pour le pays. » Dans La Terre Sainte, t. xvii, 10, 15 mai 1900, p 160. - 2° Le ch. xviii, 2-9, de la Genèse montre en action la manière dont s'exerçait l'hospitalité orientale au temps d'Abraham. Le patriarche voit devant lui trois étrangers qui lui semblent considérables. Non content de se lever, comme pour des voyageurs ordinaires qui se seraient adressés à la première tente venue dans le campement an lieu d'aller à celle du chef, il marche à leur rencontre et se prosterne devant eux pour leur témoigner son respect. Obéissant ensuite à l'étiquette de l'hospitalité orientale, qui veut qu'au regard des hôtes on fasse peu de cas de sa personne et de ses biens, il demande comme une grace aux étrangers de s'arrêter près de lui et de permettre qu'on leur lave les pieds et qu'on les fasse asseoir à l'abri. L'eau pour les pieds est le premier soulagement que l'on offre au voyageur qui a longuement marché et que ses sandales n'ont pas préservé de la poussière du désert. Gen., xix, 2; xxiv, 32; xLiii, 24; Jud., xix, 21; 11 Reg., xt. 8. Abraham dit ensuite aux visiteurs qu'il va leur faire préparer « un morceau de pain », autre manière de parler qu'impose la courtoisie pour désigner le festin qui va être improvisé: le pain et les gâteaux faits de lleur de farine, le veau tendre et bon que le patriarche va lui-même choisir dans son troupeau, la crême et le lait, qui termineront le repas. C'est encore là aujourd'hui le menu des festins servis à l'etranger dans le désert. Ordinairement c'est un chevreau qui fait les frais du repas. Voir t. 11, col. 696. Aux personnages plus marquants, on offre tont un veau. Pendant que les serviteurs servaient les trois hôtes assis à l'ombre de l'arbre, Abraham se tenait debout, comme prét à exécuter leurs moindres désirs. Ce fut seulement après le repas que la conversation s'engagea sur le sujet de la visite. Aucun des traits de cette réception n'a cessé de se perpétuer au désert. Rosenmüller, Scholia in Genes., Leipzig, 1795, p. 195-199 : Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, Paris, 1896, t. I, p. 510-512. - 3° Une hospitalité analogue est offerte par Lot aux deux anges, Gen., xix, 2, 3; par Rébecca et Laban à Eliézer et à Jacob, Gen., xxiv, 17-20, 31-33, 54; par Gédéon à l'ange. Jud., vi, 18, 19, etc. - 4º On eut regardé comme un crime de refuser l'hospitalité à qui en avait besoin. Job, xxx1, 31, 32, se rend le témoignage de n'avoir jamais commis pareil manquement:

> Les gens de ma tente n'ont pu dire; Que ne pouvons-nous manger de ses mets! L'étranger ne passait pas la nuit dehors, J'ouvrais ma porte au voyageur.

Quand Moïse eut défendu contre les pasteurs les filles de Raguel, celui-ci reprocha à ces dernières d'avoir manqué au devoir de l'hospitalité : « Pourquoi avezvous laissé partir cet homme? Appelez-le pour manger

le pain. » Exod., II, 19, 20. 11. Chez les Hébreux. — 4° L'hospitalité a été en honneur chez tous les penples de l'antiquité. Cf. Winer, Biblisches Realwörterbuch, Leipzig, 1830, p. 456-458. Elle ne sut point méconnue par les Hébreux, que de graves raisons portaient d'ailleurs à l'exercer : les exemples de leurs ancêtres les patriarches, les prescriptions de leur loi et les nécessités même de leur culte. - 2º Il était écrit dans la loi : « Jéhovah, votre Dieu,... aime l'étranger et lui donne de la nourriture et des vétements. Vous aimerez l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte. » Deut., x, 18, 19. Or l'étranger, c'était aussi bien l'hôte qui ne faisait que passer un jour, Sap., v, 15, que celui dont la résidence se prolongeait dans le pays. Voir ÉTRANGER, t. II, col. 2040. - 3º Dès le temps des juges, l'hospitalité s'exerce en Israël. Jud., vi, 18, 19; xiii, 15. Le lévite d'Éphraim reçoit du vieillard de Gabaa l'hospitalité la plus courtoise. Jud., xxi,

47-22. Mais les gens de la pctite ville ne savent pas respecter les droits de leurs hôtes; tout Israel se leve pour châtier leur crime et un effrovable massacre en résulte. Jud., xx, 1-48. Plus tard, Elisée reçut de la femme de Sunain une hospitalité empressée et persévérante, qui fut magniliquement récompensée. IV Reg., IV, 8-37. 4º La nécessité de visiter le sanctuaire et ensuite le Temple aux trois grandes fêtes, et particulièrement à la Paque, obligea les Israelites à parcourir souvent leur pays, et les habitants des villages, des villes et de Jerusalem à exercer l'hospitalité envers les pélerins. On n'y manquait pas. Les docteurs encouragérent vivement cet acte de charité fraternelle. Ils disaient : « Quiconque exerce l'hospitalité de bon cœur, à lui est le paradis. » Jalkut rubeni, 42, 2. « Mieux vaut recevoir un voyageur que d'avoir une apparition de la šekînâh (présence de Dieu). » Schebuoth, 35, 2. Cf. Schöttgen, Horæ hebraïcæ et talmudicæ in N. T., Dresde, 1733, p. 220, 565. — 5º 11 arrivait pourtant quelquefois que le devoir de l'hospitalité semblait devenir à charge. L'Ecclésiastique, xxix, 29-35, exprime cette situation en ces termes :

Mieux vaut pauvre chère sous un toit de bois Qu'un festin splendide chez autroi.
Contente-toi de peu plutôt que de beaucoup,
Et l'on ne te reprochera pas d'être étranger.
Quelle triste vie d'être héhergé de maison en maison,
Et là où l'on est reçu, de ne pouvoir ouvrir la bouche!
On fournit le boire et le manger à des ingrats,
Et en retour on entend ces paroles amères:
Allons, hôte, prépare la table,
Et, de ce que tu as, donne à manger aux autres.
Va-t-en, que je fasse les honneurs de mon logis,
Il me faut ma maison pour recevoir mon frère.
Dure condition pour un homme de sens:
On lui reproche l'hospitalité, le créancier l'insulte.

On voit par les détails de ce tableau que l'hospitalité des villages et des villes n'était pas nécessairement désintéressée. Elle ne pouvait d'ailleurs l'être, car la charge fût devenue beaucoup trop lourde pour ceux qui étaient dans le cas de recevoir. Celui qui demandait l'hospitalité apportait d'ordinaire avec lui sa provende qu'il partageait parfois avec les gens de la maison; on lui fournissait le couvert, et ainsi tous les intérêts trouvaient leur compte. - 6º A certains endroits des routes et auprès de quelques villes se trouvait un abri ou caravansérail, où le voyageur de passage recevait l'hospitalité pour la nuit. Voir Caravansérail, t. 11, col. 250-256. Mais la présence de cet abri n'empêchait pas les habitants des villes d'exercer l'hospitalité envers les étrangers qui ne pouvaient s'accommoder des ressources précaires du caravansérail ou devaient prolonger quelque temps leur séjour. Dans les cas de grande affluence, toutes les maisons d'une ville s'ouvraient aux nouveaux venus. A Jérusalem, aux jours de la Pâque et des autres grandes fêtes, on accueillait fraternellement les pélerins venus de partout. Notre-Seigneur n'habitait Jérusalem que par exception; il y avait pourtant une maison, qui ne lui servait pas habituellement de demeure et que Judas ne connaissait pas, mais où le Maître pouvait être reçu pour célébrer la Pàque avec ses disciples, Matth., xxvi, 18, 19. - 7º La seule infraction grave et habituelle aux lois de l'hospitalité se produisait entre juifs ou amis des juifs et samaritains, à raison de l'antique antipathie qui divisait les deux penples. Notre-Seigneur se heurta un jour au mauvais accueil de ces derniers. Luc., ix, 53. Il n'en montra pas moins, quelques jours après, dans une de ses paraboles, que les juifs pratiquaient encore moins bien que les Samaritains les devoirs de la charité et de Phospitalité, Luc., x, 30-37. - 8º Chez les Grecs, Phospitalité était mise sous la sauvegarde de Ζευς ξένιος, « Jupiter hospitalier. » Voir JUPITER. Antiochus IV Épiphane eut l'idée de consacrer à cette divinité le temple du mont Garizim. Il Mach., vi, 2.

vait donc manquer de l'encourager. Il lui donne même une place d'honneur parmi les œuvres qui seront récompensées au dernier jour. Il va jusqu'à déclarer que l'hospitalité exercée envers l'étranger l'a été envers luimème personnellement. Matth., x, 42; xxv, 35-44. 2º Notre-Seigneur veut que ses envoyés, porteurs de l'Évangile, reçoivent l'hospitalité de ceux auquels ils apportent la bonne nouvelle. Il trace à ce sujet les règles suivantes aux douze Apôtres : s'enquérir d'une maison honorable et y demeurer sans changer; saluer en entrant par ces mots : « Paix à cette maison; » en cas de mauvais accueil, secouer la poussière de ses sandales sur la maison ou sur la ville, pour montrer qu'on ne veut rien avoir de commun avec elle. Matth., x, 9-14; Marc., vi, 10, 11; Luc., ix, 4, 5. 11 fait les mêmes recommandations aux soixante-douze disciples et y ajoute les suivantes : manger et boire ce qui se trouve là et ce qu'on leur présente; guérir les malades et annoncer le royaume de Dieu, sans passer d'une maison à l'autre. Luc., x, 5-11. Il dit encore que les recevoir, c'est le recevoir lui-même, Luc., x, 16; Matth., x, 40, et que donner l'hospitalité au prophète ou au juste, c'est participer à la récompense du prophète et du juste. Matth., x, 41. - 3° Les Apôtres recommandent aux chrétiens la pratique de l'hospitalité, pratique devenue d'autant plus urgente dans le monde nouveau que le chrétien étranger se trouvait partout au contact de païens qui pouvaient mettre en danger sa foi ou ses mœurs. Saint Paul rappelle l'antique exemple d'Abraham exerçant l'hospitalité envers des anges. Hebr., XIII, 2. - Tous les chrétiens doivent être hospitaliers. Rom., XII, 13; I Pet., IV, 9. - Nul surtout ne peut être admis à l'épiscopat s'il n'est φιλόξενος, hospitalis. I Tim., III, 2; Tit., 1, 8. - La même condition est requise pour l'admission d'une veuve. I Tim., v, 10. - Saint Jean, III, 5, félicite Gaïus de son zèle pour l'exercice de l'hospitalité. - Voir J. Z. Burckhardt, Notes on the Bedouins, 2 in-8°, Londres, 1831, t. 1, p. 176-181, 338-350; Ed. W. Lane, Manners and Customs of the modern Egyptians, 2 in-12, Londres, 1836, t. I, p. 394-396; W. G. Polgrave, Une année de voyage dans l'Arabie centrale, traduct. E. Jouveaux, 2 in-8°, Paris, 1866, t. 1, p. 52-57, 69-71, 164, 235; H. Cl. Trumbull, Studies in oriental social Life, in-8°, Philadelphie, 4894, p. 73-142, 285, 361; Ch. M. Doughty, Travels in Arabia deserta, 2 in-8°, Cambridge, 1888, t. I, p. 228, 501; t. II, p. 599. II. LESÈTRE.

III. Dans le Nouveau Testament. - 1º L'hospitalité

est un des fruits de la charité. Notre-Seigneur ne pou-

HOSTIE (Vulgate: hostia). Ce mot, souvent employé dans la Vulgate, Exod., x, 15, etc., signifie « victime offerte en sacrifice ». Voir VICTIME et SACRIFICE.

**HÔTE** (hébreu : gêr, « étranger et hôte; » Septante, καταλύτης, ζένος, παρεπίδημος; Vulgate: hospes), quelquefois celui qui donne l'hospitalité, Rom., xvi, 23, mais plus habituellement celui qui la reçoit. - 1º L'hôte d'un jour est la figure de ce qui passe. Sap., v, 15. Les hommes ne sont que des hôtes sur la terre, llebr., xi, 13, ils n'y ont pas de demeure permanente. Hebr., XIII, 14. - 2º Par la grace et l'adoption divine, les chrétiens ne sont plus « des hôtes et des étrangers », mais ils font partie de la famille de Dieu. Eph., 11, 19. La vie divine est représentée par Notre-Seigneur, Joa., xiv. 23, et par saint Jean, Apoc., III, 20, comme un état qui constitue Dieu l'hôte de l'âme sanctifiée. En ce même sens, l'Église appelle le Saint-Esprit dulcis hospes animæ, dans la prose de la Pentecôte. - Avant la prédication qui leur fut faite de l'Évangile, les Éphésiens étaient ξένοι τῶν διαθημών, hospites testamentorum, des hôtes, des étrangers vis-à-vis de l'une et l'autre alliance, Eph., II, 12. Il en était de même de tous les gentils. - Voir Hospita-LITÉ et, pour l'union étroite qui s'établissait entre celui

qui donnait et celui qui recevait l'hospitalité, d'où naissait le pactum salis, voir Sel. Il. Lesètre. Chaldéens; 2º qu'ils donnent une fausse idée de la langue sainte et qu'ils en violent souvent les réales. in-8º 1.2

HOTELLERIE, maison dans laquelle on loge les voyageurs moyennant un salaire. Il n'existait pas dans l'ancien Orient d'hôtellerie proprement dite, mais seulement des khans ou caravansérails. Voir Caravansérail, t. 11, col. 250.

HOTHAM (hébreu : Ḥôṭâm), nom de deux Israélites.

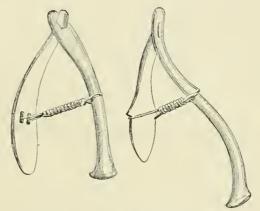
1. HOTHAM (Septante :  $X\omega\theta\acute{z}\nu$ ), descendant d'Aser, troisième fils d'Iléber, de la famille de Baria. I Par.,  $v_{\rm H}$ , 32.

2. HOTHAM (Septante : Χωθάμ), d'Aroër, père de Samma et de Jéhiel, deux des vaillants guerriers de David, I Par., xi, ¼.

HOUBIGANT Charles François, orientaliste français de la congrégation de l'Oratoire, né à Paris en 1686, mort dans la même ville le 31 octobre 1784. Il entra à l'Oratoire en 1704 et fut successivement professeur à Juilly, à Marseille et à Soissons. En 1722, ses supérieurs l'appelèrent à Saint-Magloire à Paris. Son excès d'application lui causa une maladie qui le rendit complètement sourd. Il se voua alors exclusivement à l'étude des langues orientales. En 1722, il fonda à Avilly une école pour les jeunes filles, et il y établit une imprimerie, composant lui-même ses ouvrages. Ses publications hébraïques n'ont pas rendu les services qu'on aurait pu en attendre, parce qu'il en supprima les points-voyelles. Il avait adopté le système de Masclef qui substitue à la prononciation massorétique de l'hébreu une prononciation arbitraire et barbare, et il le défendit dans la préface de ses Racines hébraïques sans points voyelles, in-8º, Paris, 1732, composées en vers sur le modèle des célèbres Racines grecques de Port-Royal. Ses autres ouvrages sont: Prolegomena in Scripturam Sacram, 2 in-4°, Paris, 1746; 2 in-4°, 1753; Conférences de Metz, in 8°, Leyde, 1750, publices pour exposer d'une manière populaire les principes de critique développés dans les Prologomena, où il soutient, à la suite de Cappel, que le texte original de l'Ancien Testament a été altéré en beaucoup d'endroits, quoique non substantiellement, et où il essaye de donner des règles pour corriger ces altérations. Il appliqua ces règles dans ses Psalmi hebraici mendis quam plurimis expurgati, in-16, Leyde, 1748, et dans sa Biblia hebraica cum notis criticis et versione latina ad notas criticas facta; accedunt libri Græci qui deutero-canonici vocantur in tres classes distributi, 4 in-fo, Paris, 1743-4754. Cet ouvrage, qui coula à l'auteur vingt ans de travail, est un chef-d'œuvre de typographie. Il reproduit, sans points-voyelles, le texte hébreu de Van der Hooght (édition de 4705). Les corrections préparées par Houbigant sont placées en marge ou dans des tables à la fin de chaque volume. Un grand nombre d'entre elles sont conjecturales et arbitraires et n'ont eu aucun succès. L'auteur les édita séparément sous le titre de Notæ criticæ in universos Veteris Testamentî libros, tum hebraice tum græce scriptos, cum integris Prolegomenis ad exemplar Parisiense denuo recusa, 2 in 4°, Francfort-sur-le-Mein, 1777. La version latine qui accompagnait la Bible hébraïque parut aussi séparement : Veteris Testamenti versio nova ad hebraicam veritatem facta, 8 in-8°, Paris 1745. On a encore de lui, outre la traduction de quelques ouvrages anglais, Psalmorum versio vulgata et versio nova ad hebraicam veritatem facta, in-16, Paris, 4746 et 1755; traduction francaise par Gracien, in-12, Paris, 4767; L'examen du Psautier français des RR. PP. Capucins où l'on prouve 1º qu'ils ne devraient pas prendre pour sujet ordinaire des Psaumes, les Juifs captifs et maltraités par les

Chaldéens; 2º qu'ils donnent une fausse idée de la langue sainte et qu'ils en violent souvent les règles, in-8º, La llaye (Paris), 1764. — Voir Cadry, Notice sur la vie et les ouvrages du P. Houbigant, dans le Magasin encyclopédique, mai 1806; A. Ingold, Essai de Bibliographie oratorienne, in-8º, Paris, 1880, p. 62.

**HOUE** (hébreu : ma'edêr; 'êt; Vulgate ; sarculum. ligo), instrument agricole composé d'un long manche de bois, à l'extremité duquel est fixée une pièce légérement recourbée qui fait avec le manche un angle assez aigu. Les anciens Egyptiens composaient leurs houes de deux pièces de bois, la plus courte arquée et terminée en pointe, et dont une corde réglait l'écartement (fig. 155). Voir aussi t. 1, fig. 16, col. 284; t. 11, fig. 214, col. 603, et Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient, Paris, 1895, t. 1, p. 67. Encore cet instrument avait-il eu des devanciers plus primitifs dans les bois de cerfs réduits à un seul andouiller et les branches d'arbre formant entre elles un angle plus ou moins ouvert dont les premiers hommes se firent des hoyaux. N. Joly, L'homme avant les métaux, Paris, 1888, p. 234. Sitôt qu'on le put, et il dut en être ainsi chez les llébreux des la fin des Juges, 1 Reg., xiii, 20-21, on se servit du fer pour constituer ou au moins terminer la piece pointue



155. - Houes égyptiennes. Musée du Louyre.

de la houe. On emploie la lioue ou hoyau pour remuer superficiellement le sol en tirant à soi comme sur une pioche. Cet instrument à main suffisait pour préparer à l'ensemencement les terrains légers, comme les alluvions du Nil ou de l'Euphrate. On s'en servait aussi sur les pentes des montagnes, dont la terre arable a peu de profondeur et où l'emploi de la charrue serait impossible. Pline, H. N., xviii, 49, 2. La houe n'a pas cessé d'être en usage pour sarcler, biner, etc. Sur son emploi en Orient, voir Niebuhr, Description de l'Arabie, p. 137. - La houe est désignée une fois dans la Sainte Ecriture sous le nom de ma edêr, par Isaïe, vii, 25. Le prophète suppose les montagnes de Juda bien cultivées de son temps, et il annonce qu'en punition des crimes de la nation, ces montagnes, dont on préparait le sol avec la houe, ne seront plus fréquentées par les cultivateurs et qu'en consequence elles ne produiront plus que des épines et des ronces. Les Septante ne traduisent pas le mot hébreu et se contentent de dire que la montagne sera labourée, ἡροτριωμένον ὁροτριωθήσεται. — Il est assez probable que ma'eder n'a pas été le seul mot hébreu servant à désigner un instrument aussi usuel que la houe. Il est raconté qu'au temps de Saül, I Reg., xin, 20, 21, « chacun en Israël descendait chez les Philistins pour aiguiser son maḥarēšah (θέριστρον, vomer), son 'êt (oxecos, ligo), son gardom (àzing, securis), son mahaešėt (δρέπανον, sarculum), quand était émoussé le tranchant des maharêsot (èromostov, vomeres), des 'ețim (σκεύη, ligones), des šeloš qilleson (τρεῖς σίκλοι εἰς τόν όδόντα, tridentes), des qurdummim (άξίνη, secures), et pour redresser le darban (δρέπανον, stimulus). » Les deux mots maharésah et maharését, traduits si différemment par les versions, peuvent représenter deux pièces distinctes de la charrue. Voir Charrue, t. II, col. 604. Quelques auteurs sont cependant portés à croire que maharését est une répétition fautive, à remplacer probablement par darban. Cf. Buhl, Gesenius' Handwörterbuch, Leipzig, 1899, p. 438. Toujours est-il que le mot 'ct, que la Vulgate traduit par ligo et Symmaque par σχαρείον, doit étre pris très vraisemblablement dans le sens de « houe », bien que dans d'autres passages les Septante et la Vulgate elle-même le traduisent par « soc de charrue », et que, IV Reg., vi, 5, il doive prendre plutôt le sens de « hache ». Isaïe, II, 4, dit qu'au temps de la rénovation spirituelle de Jérusalem, des glaives on fera des 'ittim, zpotox, vomeres. Malgre la traduction des anciennes versions, rien n'empêche de garder ici à 'êt le sens de « hoyau », le glaive se prétant mieux à devenir un instrument de cette espèce qu'un soc de charrue. Michée, IV, 3, reproduit la même pensée avec les mêmes termes. Dans Joel, IV (III), 10, au contraire, c'est la guerre qui se prépare, les 'iţţīm, ἄροτρα, aratra, qui se changent en glaives, et les mazmerot, δρέπανα, ligones, en lances. Les mazmerôt ne sont pas des hoyaux, mais des scrpes. ls., 11, 4; xvIII, 5; Mich., IV, 3. Les 'ittim doivent être pris comme précédemment dans le sens de « houes ». Les Septante n'ont nulle part recounu ce sens et ne traduisent ma'eder et 'êt que vaguement. La Vulgate présente quelque indécision, quand elle traduii 'ițțim par vomeres, Is., II, 4, et prête à mahăreset le sens de sarculum qu'il ne sanrait avoir. 1 Reg., XIII, 11. Lesètre.

HOULÉ, nom actuel du lac de Palestine appelé dans l'Écriture Mérom. Voir Mérom.

HOULETTE, bâton de berger. Voir BATON, 4°, t. I, col. 4513.

HOZAÏ (hébreu : Ḥlozāy ; Septante : τῶν ὑρώντον), historien de Manassé roi de Juda; il avait mis par écrit la priere de ce prince pénitent et raconté comment Dieu l'avait exaucé, lorsqu'il se repentit de tous ses péchés et des transgressions qu'il avait commises en élevant des bants-lieux, en conservant des aserim ou symboles d'Astarthé et en honorant des idoles. Il Par., xxxIII, 19. Les Septante ont pris à tort ce nom propre pour un nom commun, et l'ont traduit par « voyants », mais le texte sacré renvoie à un ouvrage particulier et non aux annales des prophètes on voyants en généralllozaï est d'ailleurs inconnu. Au témoignage de saint Jérôme, des docteurs juifs pensaient qu'Hozaï n'était pas autre qu'Isaïe, mais ce prophète devait être mort avant la conversion du roi Manassé. C'est sans doute à ce qui est dit de llozaï, 11 Par., xxxIII, 19, ef. v. 12-13, que la Prière apocryphe de Manassé, placée à la fin de nos éditions latines de la Bible, doit son existence.

HUCAC (hébreu: Πάφάς; Septante: 'Ακάκ), ville lévitique de la tribu d'Aser. 1 Par., vi, 75. Elle est appelée Balcath, Jos., xix, 25; et Helcath, Jos., xxi, 31. Voir Balcath, col. 401.

HUCUCA (hébreu: Ruqqūq; Septante: Ἰχαχας Alexandrinus: Ἰχαχ), ville frontière de Nephthali. Jos., xix, 34. Elie est mentionnée après Azanotthabor dans la détermination des limites de la tribu des Nephthali. Hap-Parchi en avait reconnu le site en 1320 à Yākuk et, an xixe siècle, Wolcott, Robinson et Victor Guérin ont con-

staté l'exactitude de cette identification. Yakuk est un village des montagnes de Nephthali, à l'ouest de la plaine de Génésareth et à environ 9 kilomètres au sud-sud-ouest de Safed, à la naissance de l'ouadi el-Amûd. Une tradition place en cet endroit le tombeau du prophète llabaeuc. Voir Survey of Western Palestine, Memoirs, t. 1, 1881, p. 364, 365, 372, 420. Yakûk est bâti sur une colline. « Au bas de cette colline, dit V. Guérin, Galilée, t. 1, p. 354, une source, appelée Ain Yakouk, est recueillie sous une voûte près de laquelle on remarque les arasements d'une construction détruite. Quant au village, il est actuellement (1875) réduit à une vingtaine de masures, dont quelques-unes renferment des pierres de taille et des tronçons de colonnes provenant de l'ancienne bourgade qui s'élevait en cet endroit. » Voir la carte de la Galilée, vis-à-vis de la col. 88.

HUERGA (Cyprien de la), commentateur espagnol, dont la biographie est presque inconnue. Nous savons seulement qu'il fut longtemps professeur d'Écriture Sainte à Alcala, où, parmi ses élèves on trouve le philosophe Henriquez, et les deux fameux polygraphes Mir et Alvarez Gomez, et qu'il finit tranquillement ses jours dans le convent de son ordre dans la même ville d'Alcala, en 1560, à un âge très avancé. Il fut un des collaborateurs de la Polyglotte du cardinal Ximénés (1514-1520) et se distingua par sa connaissance de l'hébreu et du chaldéen, comme le prouve, parmi ses autres travaux, son onvrage De Symbolis Mosaicis, de même que son De ratione musicæ et instrumentorum apud auctores Hebræos. Il publia de son vivant Commentaria in prophetam Nahum, Lyon, 4561; Commentaria in Psalmos XXXVIII et CXXIX, Alcala, 1555; autre édition à Louvain. Après sa mort, ses frères en religion éditèrent de plus ses Commentaria in Librum Job; Commentaria in Cantica canticorum, Alcala, 1582. Nicolas Antonio indique comme étant demenrées inédites les œuvres suivantes, dont quelques-unes furent plus tard publices à Louvain, si nous devons nous en tenir au témoignage de Aubert Le Mir, dans sa Bibliotheca. Il assure avoir entre les mains : In Isaiam commentarium libri IV; In Evangelium Matthæi commentaria et annotationes; In Apocalypsim commentaria. N'ont jamais été publiés : Isagoge in totam Scripturam; De opificio mundi commentarium super Genesim libri III; In librum Psalmorum Isagoge; In priores VIII Psalmos, et In Psalmos xxII et xLIV cum triplici textus translatione juxta veritatem Hebraicam; In Psalmum VII commentarium; In Psalmum LIV meditationes; In Psalmum cix commentaria; In Joannis Evangelium fragmenta quædam; In Divi Pauli Epistolam ad Ephesios; In Epistolam ad Hebræos.

RUPERTO DE MANRESA. HUG Johann Léonard, exégète catholique allemand, né à Constance, le 1er janvier 1765, mort à Fribourg-en-Brisgau le II mars 1846. Il fit ses études à l'Université de Fribourg-en-Brisgau et, après avoir été ordonné prêtre en 1789, il y devint, en 1791, professeur d'exégèse de l'Ancien Testament, et de plus, en 1792, professeur d'exégése du Nouveau Testament. On a de lui : De antiquitate Codicis Vaticani commentatio, in-8°, Fribourg, 1810; Einleitung in die Schriften des Neuen Testaments, 2 in-8°, Stuttgart, 1808; 4° édit., 1847; ouvrage de valeur traduit en français par le P. Hyacinthe de Valroger, sous le titre d'Introduction aux livres du Nouveau Testament, 2 in-So, Paris, 1861; Das hohe Lied in einer noch unversuchten Deutung (ein Traumgedicht), Fribourg, 1813; De Pentateuchi versione Alexandrina commentarius, in-So, Fribourg, 1818; Gutachten über das Leben Jesu von D. F. Strauss, 2 in-8°, Fribourg, 1840-1841. Mentionnons aussi de lui : Erfindung der Buchstabenschrift, in 8°, Ulm, 1801. — Voir Maier, Gedächtnisvede auf Hug, Fribourg, 1847.

HUFNAGEL Wilhelm Friedrich, théologien protestant rationaliste allemand, né à Hall en Souabe le 15 juin 1754, mort le 7 février 1830. Après avoir fait ses études à Altorf et à Erlangen, il fut, en 1779, professeur extraordinaire de philosophie et, en 1782, professeur ordinaire de théologie à l'université de cette dernière ville. En 1791, il devint prédicateur d'une des églises de Francfort-surle-Main. Ses principaux écrits scripturaires sont : Salomos hohes Lied geprüft, übersetzt und erläutert, in-8°, Erlangen, 1784; Die Schriften des alten Testaments nach ihren Inhalt und Zweck, in-8°, Erlangen, 1784; Hiob neu übersetzt mit Anmerkungen, in-8°, Erlangen, 1781; Dissertatio de Psalmis prophetias messianicas continentibus, 2 in-4°, Erlangen, 1784.

1. HUGUES DE SAINT-CHER, en latin de Sancto Caro, de Sancto Theuderio, cardinal de l'ordre de Saint-Dominique, né à Saint-Cher, près de Vienne en Dauphine, mort à Orviète le 19 mars 1263. Envoyé fort jeune à Paris, il y étudia la philosophie et la théologie et y enseigna le droit. En 1225, il entrait chez les Frères précheurs et ne tardait pas à être élu provincial, puis, en 1230, prieur de la maison de la rue Saint-Jacques à Paris. Innocent IV, en 1244, le créa cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine et le choisit pour son légat en Allemagne. Dans le cours des années 1230 à 1240, il travailla avec un grand nombre de religieux de son ordre à une correction des Livres Saints, et cet ouvrage, resté manuscrit, avait pour titre : Correctorium Parisiense, ou Sacra Biblia recognita et emendata, id est, a Scriptorum vitiis expurgata. Additis ad marginam variis lectionibus codicum manuscriptorum hebraorum, græcorum et veterum latinorum codicum ætate Caroli Magni scriptorum. Voir Correctoire, t. 11, col. 1023. C'est à Hugnes de Saint-Cher que nous sommes redevables des premières Concordances verbales. Voir CONCORDANCES, t. 11, col. 895, 11 avait en outre commenté tous les livres de l'Écriture, Des Bibles avec ses commentaires furent publices in-fo, à Bâle en 1482, à Paris en 1538, à Venise en 1600 : Postillæ in universa Biblia, juxta quadruplium censum litteralem, allegoricum, moralem, anagogicum. - Voir Hist. littéraire de la France, t. xix, p. 38; Fabricius, Biblioth. latina mediæ ætatis (1858), t. III, p. 269; Dupin, Hist. des controverses et des matières ecclésiastiques du XIIIe siècle (1701), p. 261; Echard, Scriptores Ord. Prædicatorum, t. 1, p. 164; A. Touron, Hist. des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, t. 1, p. 200.

B. HEURTEBIZE.

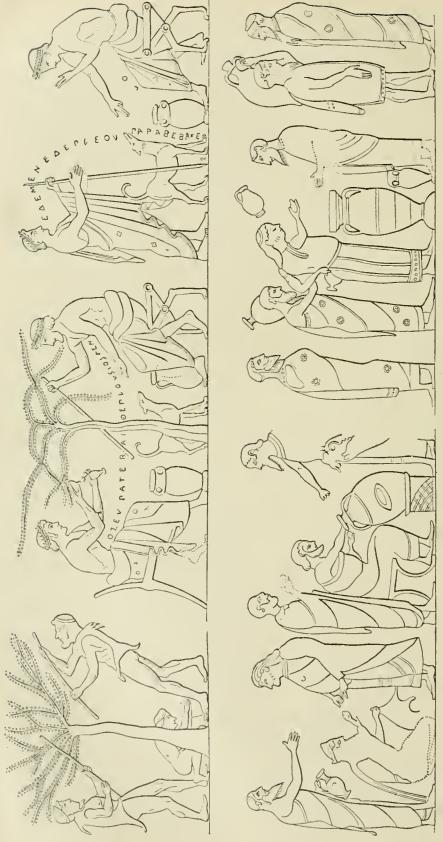
2. HUGUES DE SAINT-VICTOR, religieux augustin, ne, selon l'opinion la plus probable, dans les environs d'Ypres à la fin du xi siècle, mort à Paris le 11 février 1141. Il passa ses premières années en Saxe et fut instruit par les chanoines réguliers d'Hamersleben. Venu à Paris, il y embrassa la vie religieuse à l'abbaye de Saint-Victor et fut chargé du soin des écoles de ce célèbre monastère. Il s'aequit dans cet emploi une telle réputation qu'on le nommait un second Augustin. Ses œuvres furent publiées in-fo, Paris, 1526; Venise, 1588; Cologne, 1617; 2 in-f°, Rouen, 1648. C'est cette dernière édition, avec des modifications assez importantes, qui a été reproduite aux tomes cuxxv et cuxxvi de la Patrologic latine de Migne. On remarque parmi les œuvres imprimées d'Ilugues de Saint-Victor : De Scripturis et Scriptoribus sacris prænotatiunculæ; Adnotationes clucidatoriæ in Pentateuchon; in librum Judicum; in libros Regum; In Salomonis Ecclesiasten homiliæ XIX; Adnotatiunculæ elucidatoriæ in Threnos Jeremiæ secundum multiplicem sensum, et primo secundum litteralem; in Joelem prophetam; Expositio moralis in Abdiam; De quinque septenis seu septenariis; Explanatio in Canticum B. Mariæ; Quæstiones et divisiones in Epistolas B. Pauli. Parmi les dubia : Allegorix in utrumque Testamentum. — Voir Histoire littéraire de la France, t. XII, p. 1; Fabricius, Biblioth. ·latina medix xtatis (1858), t. III, p. 279; Ceillier, Histoire des auteurs ecclésiastiques (1863), t. XIV, p. 347; Ch. G. Derling, Dissertatio de Hugone a S. Victore, in-4°, Helmstädt, 1745; A. Leibner, Hugo von Sanct-Victor und die theologische Richtung seiner Zeit, in-8°, Leipzig, 1832; Hauréau, Nouvel examen de l'édition d'Hugues de Saint-Victor, ses œuvres, avec deux opnscules inédits, in-8°, Paris, 1859; Mignon, Les origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor, 2 in-8°, Paris, 1895.

B. HEURTEBIZE.

**HUILE** (hébreu : šémén, ishár, et peut-être τait; Septante : ἕλαιον; Vulgate : oleum), liqueur grasse tirle de l'olive (fig. 156).

I. Noms. - Le nom ordinaire de l'huile en hébreu est šėmėn de la racine šāman, « ėtre gras; » il est employé près de 200 fois. On rencontre 22 fois une dénomination tirée de la racine sahar, « briller, » ishar, qui paraît désigner non pas l'huile en général comme semén mais l'huile fraichement exprimée de l'olive : aussi dans les textes parallèles ce terme ishâr est-il mis en opposition avec šėmėn, comme le mot tirôs, le vin qui vient d'être exprime du raisin, « le mout, » est opposé à yain, « le vin » en général. Pour certains auteurs ce serait ce qu'on nomme l'huile vierge, obtenue en soumettant à une première pression modérée les olives, huile très douce, un peu verdâtre, d'un goût de fruit. Pour d'autres, ce serait l'omphacine, huile tirée des olives avant leur maturité, l'unfâk des Arabes. Plusieurs lexicographes, comme Buhl, Gesenius' hebraïsches Handwörterbuch, in-8°, Leipzig, 1895, p. 208, donnent au mot zait, qui désigne l'olivier et l'olive, le sens d'huile en deux circonstances. Mich., vi, 15; Agg., ii, 19. La raison est pour le premier cas le parallélisme plus parfait qui se trouve ainsi établi avec le mot tirôs, « moût, » du membre parallèle, et pour le second cas la synonymie plus étroite ainsi établie entre la formule 'éş zait, et éş šémén, « arbre à huile, » pour désigner l'olivier. Cependant le parallélisme, quoique moins parfait sans doute, est à la rigueur suffisant en donnant dans ces deux exemples le sens d'olive au mot zait. Šémén ou ishâr ou zait, c'est l'huile d'olive ; en Palestine on ne donnait ce nom d'huile qu'à ce produit : on n'employait pas d'autre huile. Les oliviers y étaient en telle abondance qu'on n'était pas obligé de recourir a des huiles inférieures.

11. L'HUILE EN PALESTINE. - L'huile, produit de l'olivier, Jud., IX, 9, est rangée parmi les choses nécessaires à la vie de l'homme, comme l'eau, le vin, le sel, le lait, le miel. Eccli., xxxix, 31. On trouve le nom de l'huile fréquemment associé à celui du blé et du vin. Deut., vn. 13; xi, 14; xxviii, 51; II Par., n, 15; Jer., xxxi, 12; Ose., II, 22; Joel., II, 19, 24. La terre d'Israel était « une terre d'huile et de miel ». Deut., viii, 8. Si le peuple est fidèle, Dieu bénira la terre et elle produira en abondance l'huile comme le blé et le vin. Deut., vii, 13; xi, 14; xxxiii, 24; Jer., xxxi, 12; Ose., ii, 22; Joel., 11, 19, 24. Si au contraire il est infidèle, les oliviers ne donneront pas d'huile, Deut., xxviii, 40, 51; Mich., vi, 15; Agg., I, 11; ou ce seront les ennemis qui en feront la récolte. Joel., 1, 10. Les bénédictions de Dieu peuvent faire sortir les plus riches productions des endroits les plus stériles, comme l'huile du plus dur rocher. Deut., xxxII, 13. — Éphraïm portait son huile en Égypte pour en obtenir l'appui contre l'Assyrie. Ose., xu, I. L'olivier en effet était peu abondant en Égypte. Les habitants de la vallée du Nil employaient plus souvent l'huile de raifort, l'huile de sésame, l'huile de ben (Moringa aptera, arbre d'une famille voisine des Légumineuses), même l'huile de ricin. Ils recevaient l'huile d'olive surtout par importation de la Palestine ou de la Grèce. Une partie des vases dont on a retrouvé les innombrables débris dans



156. — Réculto des aives; miso en vases et vente de l'huile. D'aprés Jahn, Ucher Darstellong des Handwerks und Handekwerkers auf Vasenbildern, dans les Berichte über die Verhandlungen der k. suchsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig, t. 1, 1867, pl. 111.

Entre ces deux personnages, un hommo agenouillé ramassa les fruits toobés. — Los deux autres scenes sour représentées sur une ampione du Musco Gregorimo, trouvée à Garre. Celle du milieu si jo ponynis dovenir riche i » - Dans la secho suivante, no joune homme assis, devant un autre debout, admire un vase rempli d'imile et semble compter. Celui qui est debout exprime en dialecte nance inconnue, so compasse do deux groupes de treis personnes chacun. Th homme à gauche tient un vase de la main gauche et gesticule de la droite. Une fomme assise tient une outre. Dans le La premièrs seèce en haut, à gauche, tire d'une amphore d'Orbetelle, conservé actuellement au Musée de Berlin, nous montre deux hommes debout qui abattent les olives sur l'arbre avec une gaule. Sur le registre inférieur, la première scéne à ganche, d'un vase de provegroupe suivant, un homme assis entre deux autres debout, propd on paise dans un graod vase à deux anses. — Dans l'autre schoe, on voit une femme dehout qui regarde un grand vase; elle tient un peut vase à la main. L'homme qui la suit porte me amphore suc l'épaule. Devant elle, un autre homme a une amphore à ses pieds, et derrière celui-ci, un autre personnage emporte une amfigure un olivier charge d'olives. Deux hommes sont assis de chaque côté de l'arlire. Colui de gauche tient un petit vaso d'huile et dit : "Ω Χεύ πάτερ αίθε πλούστος γεվ στωαν), « ὁ μότο Χουκί denien sa satisfaction de ce que la récolte est bonne et les récipients pleins: "Hôq μεν, "βδη πλέον" [μ]ρα βέβαχεν. there pleine, on partant avec quelqu'un qui arrive, les ruines des deux colonies grecques de Daphnæ et de Naucratis, ont pu servir au transport de l'huile comme du reste au transport du vin. D. Mallet, Les premiers établissements des Grecs en Égypte, dans les Mémoires de la mission archéologique française au Caire, t. XII, 1893, p. 310-311. Parmi les produits que les pays de Juda et d'Israël vendaient sur les marchés de Tyr, figure l'huile. Ezech., xxvII, 17. Quand les ouvriers d'Iliram vinrent travailler pour la construction du temple, Salomon fournissait vingt cors, plus de 60 hectolitres d'huile de choix. III Reg., v, II. Dans II Par., II, 10, c'est vingt mille sata (hébreu: bat) qu'il aurait fournis. Au temps de Zorobabel, on donna aussi des vivres et en particulier de l'huile aux ouvriers de Sidon et de Tyr chargés d'apporter du bois de cèdre du Liban. I Esd., III, 7. Artaxerxès fit donner à Esdras avec le blé et le vin cent bat d'huile. 1 Esd., vi, 23. - Quand David commença à régner à Hébron on lui apporta des différentes tribus des vivres, farine, vin, huile, etc. I Par., XII, 40. Parmi les douze administrateurs des domaines royaux sous David, il y en avait un, Joas, chargé des



157. — Ancien pressoir à huile de Palestine. D'après Thomson, The Land and the Book, t. 11, p. 597.

magasins d'huile. I Par., xxvII, 28. Quand Roboam cut bâti des villes fortes en Juda, il y fit des magasins de vivres spécialement pour le vin et l'huile. Il Par., XI, 11. Les particuliers en conservaient dans des cachettes souterraines dans les champs. Jer., XLI, 8. Dans la parabole de l'économe infidèle, Luc., xvi, 6, les créanciers devaient au maître cent mesures d'huile : l'économe leur fait remise de la moitié. Néhémie prohibe les usures et fait r indre aux débiteurs les propriétés engagées, par exemple les oliviers, et même oblige à renoncer à l'intérêt d'un pour cent par mois que les créanciers exigeaient sur l'huile. II Esd., v, 11. Dans la description des richesses de la Babylone symbolique, Apoc., xviii, 13, on mentionne l'huile. Dans la vision du ch. vi, 7, à l'ouverture du quatrième sceau, une voix demande de ne pas gâter le vin et l'huile. - Michée, vi, 15, fait allusion aux pressoirs d'huile (fig. 157 et 158). L'un d'eux a donné son nom au jardin où se retira Jésus le soir qui précéda sa mort, Gethsemani (Gat šemen), « pressoir d'huile. » Pour la description de ces pressoirs et les procédés de l'extraction de l'huile, voir PRESSOIR, OLIVE, OLIVIER.

III. USAGES PROFANES. — L'huile servait dans l'alimentation, pour l'éclairage, les soins de la toilette, et comme médicament. — 1. Alimentation. — Les Orientaux boivent volontiers de l'huile; ils s'en servent habituellement pour la préparation des aliments: elle remplace le beurre et la graisse. Lev., II, 4; Deut., XII, 17; III Reg., XVII, 12, I5; I Par., XII, 40; Ezech., XVI, 13, 19. Plusieurs espèces de pains ou gâteaux étaient pêtris ou oints avec de l'huile d'olive: les hallot, II Reg., vI, 19;

les regiqim, Exod., xxix, 2; les tufine pittim, Lev., vi, 14; le maḥābat, Lev., II, 5, et le marheset, Lev., II, 7, étaient pétris avec du miel et de l'huile et cuits dans la poèle. Il Reg., XIII, 8. Voir GATEAUX, col. 114. En général la cuisine se faisait à l'huile et au sel : aussi le manque d'huile marque-t-il une grande misère. Pendant la grande sécheresse, au temps d'Achab, la veuve de Sarepta n'avait plus qu'un peu de farine et un peu d'huile dans un petit vase, III Reg., xvn, 12; mais par un miracle l'huile ne diminua pas jusqu'à la cessation de la sécheresse. Le même miracle se reproduisit pour la femme d'un prophète par l'intervention d'Élisée. IV Reg., IV, 2, 6, 7. Avec le pain et le vin et l'huile rien ne manque à l'homme pour rendre son visage florissant. [Ps. civ (Yulgate, Cii), 15. — 2. Éclairage. — On se servait pour s'éclairer d'huile d'olive : on en versait dans de petits vases ou lampes qu'on plaçait sur le chandelier. Après avoir garni d'huile leurs lampes, les vierges imprévoyantes de la parabole, Matth., xxv, 3, 4, 8, n'avaient pas eu la précaution d'emporter avec elles le vase d'huile destiné à les alimenter. Rosenmüller, Das alte und neue Morgenland, Leipzig, 1818, t. v, p. 98. - 3. Soins du corps. -En Orient, l'huile d'olive plus on moins aromatisée est fréquemment employée pour cindre le corps. Deut., xxvIII, 40; 11 Reg., XII, 20, IV Reg., IV, 2, Ps. CXL, 5; Ezech., xvi, 18; Dan., xiii, 17. A la cour du roi de Perse, les jeunes filles qui étaient introduites auprès du roi devaient commencer par s'oindre le corps d'huile de myrrhe pendant six mois. Esth., 11, 12. Cf. Pline, II. N., xxiv, 102. Souvent on ne répandait cette huile que sur une partie du corps comme la tête. Ps. xxiii (Vulgate, xxii), 5; Eccle., IX, 8; Luc., VII, 46. On le faisait dans les fêtes, les banquets, c'était un symbole de joie, ls., Lxi, 3; on s'en abstenait en signe de deuil. II Reg., xiv, 2; Is., Lxi, 3. -4. Médicaments. - On avait reconnu les propriétés adoucissantes, calmantes de l'huile; aussi l'employait-on pour soigner les blessures. ls., 1, 6. On la mélait souvent avec le vin et ce remède était reconnu comme très efficace, Luc., x, 34: le bon Samaritain s'en sert pour panser les blessurts de la victime des voleurs qu'il rencontra sur la route de Jéricho à Jérusalem. Ces médicaments faisaient partie du bagage du voyageur. Luc., x, 34. Quand Jésus eut donné aux douze leur première mission, il s'en allait évangélisant et guérissant les malades. Luc., ix, 6. Saint Marc, vi, 13, mentionne l'emploi de l'huile dans ces guérisons. Il est vrai que l'huile et les onctions jouaient un grand rôle dans la médecine orientale. Lightfoot, Horæ Hebraicæ, dans ses Opera omnia, 1699, t. n, p. 444; mais évidemment il y a là autre chose qu'un simple remède naturel; une vertu miraculeuse lui est attachée. Faut-il voir avec Maldonat, Evang., in-8°, Mayence, 1883, t. 1, p. 576, le sacrement de l'extrême-onction? La plupart des commentateurs catholiques ne sont pas de cet avis, et se bornent à y reconnaître une préparation et une figure du sacrement, apud Marcum quidem insinuatum, per Jacobum autem promulgatum, comme s'exprime le Concile de Trente, sess. XIV. Voir t. 11, col. 2140.

IV. Usages Sacrés. — 1. Dîme. — L'huile la meilleure devait être offerte en prémices au Seigneur. Num., xvii, 12; Deut., xvii, 4. La dime en est prescrite. Deut., xvii, 7. Dans les offrandes des chefs des donze tribus ou sanctuaires pendant le séjour au Sinaï. on voit figurer la farine et l'huile. Num., vii, 13, 19, 25, 31, 37, 43, 49, 55, 61, 67, 73, 79. A la restauration du culte sous Ézéchias, la dime de l'huile est apportée par le peuple. Il Par., xxxi, 5. Après le retour de la captivité, Nchémie la fait donner. Il Esd., x, 37; xii, 12. Il y avait dans le temple des magasins pour conserver l'huile ainsi offerte, et des lévites étaient chargés de veiller sur ces réserves d'où l'on tirait ce qui était nécessaire pour le service du culte. I Par., ix, 29; Il Par., xxxii, 28; Il Esd., x, 39. — 2. Luminaire sacré. — Le chandelier à

sept branches portait sept lampes mobiles en or où devait brûler l'huile d'olive la plus pure pilée an mortier. Exod., xxvii, 20; Lev., xxiv, 2. Cf. Exod., xxv. 6, XXXIX, 36; Num., IV 9. Des prêtres étaient chargés de munir d'huile ces lampes. Num., IV, 16. Voir CHANDELIER A SEPT BRANCHES, t. II, col. 543. - 3. Autels. Sacrifices. Purification. - C'était une ancienne coutume, après avoir dressé des pierres en souvenir d'un événement remarquable, d'y verser de l'huile pour consacrer ce monument. C'est ce que fait Jacob de la pierre sur laquelle il s'était reposé pendant le songe de l'échelle mystérieuse. Gen., xxvIII, 18. Il agit de même au retour de la Mésopotamie. Gen., xxxv, 14. - L'huile entrait fréquemment dans le rite des sacrifices : aux sacrifices sanglants se joignait souvent l'offrande (minhâh). L'offrande se composait ordinairement de fleur de farine de froment et d'huile d'olive. Ou bien on offrait la farine pure et on y versait de l'huile avec quelques grains d'encens, on bien on faisait une sorte de gâteau pétri avec de l'huile, mais sans faire lever la farine. Exod., xxix, 2, 23; Lev., II, 1, 2, 4, 5, 6; IX, 4; XXIII, 13; Num., XV, 4, 6, 9; xxviii, 5, 9, 12, 13, 20, 28; xxix, 3, 9, 14. On en usait les usages profanes, y. 31-32, et on ne devait pas en imiter la composition. Quiconque en composerait de semblable et en donnerait à des étrangers, serait exterminé du milieu du peuple, y. 33. Elle devait uniquement servir à la consécration d'Aaron et de ses fils, du grandprêtre et des autres prêtres, v. 30, et à la consécration du tabernacle et de son mobilier, v. 26-29. Dans la consécration d'Aaron ou du grand-prêtre on répand l'huile d'onction sur sa tête, Exod., xxix, 7; Lev., viii, 12: ce qu'on ne dit pas pour ses enfants ou les simples prêtres. Mais aux uns et aux autres on consacre les mains. Exod., XXVIII, 41; XXIX, 9, 29; Eccle., XLV, 18. On asperge de cette huile leurs vêtements sacerdotaux. Exod., xxix, 21; Lev., viii, 30. La consécration du grand-prêtre, avec l'onction sur la tête, les mains, les vêtements, est rappelce, Lev.,xxi, 10; Num., xxxv, 25. Ponr le tabernacle, l'autel et les ustensiles servant à l'autel, la mer d'airain, tous ces objets étaient également consacrés au service de Dien avec l'huile d'onction. Exod., XL, 9-11; Lev., viii, 2, 10-12. Le souvenir de l'onction de l'huile sainte sur la tête d'Aaron est rappelé dans le Ps. cxxxiii (Vulgate, cxxxII), 2, où elle sert de comparaison. - Chez les



453. — Fabrication de l'huile et pressoir à huile, Bas-relief sur un sarcophage. D'après l'*Archüologische Zeitung*, t. xxxv, pl. 7, 1. Au milieu, cueillette des olives. A gauche, elles sont foulées sous une poutre de bois. A droite, elles sont écrasées par une meule.

ainsi dans la plupart des sacrifices; dans l'oblation du prêtre inaugurant ses fonctions, Lev., vi, 13; Num., xix, 31; de même pour le grand-prêtre. Lev., vi, 20. Mais on n'offrait pas d'huile dans le sacrifice pour le péché, Lev., v, 11, ni dans l'offrande de jalousie. Num., v, 15. Les prêtres avaient droit à une partie de ces offrandes d'huile entrant dans les sacrifices. Lev., vii, 10, 12; viii, 26. Après un sacrifice solennel David distribua de cette huile au peuple. I Par., xvi, 3. Ezéchiel, xLv, 24; xLvi, 6, 7, 11, parlant des sacrifices du nouveau Temple, mentionne le hin d'huile qui doit accompagner l'éphi de vin, prescription différente de celle des Nombres, xv, 6, 9. - Dans la purification du lépreux, après le sacrifice sanglant d'un agneau et l'aspersion de son sang, le prêtre devait offrir un log d'huile; il versait ensuite de cette huile dans sa main gauche et, y trempant le doigt de la main droite, il aspergenit sept fois devant l'autel des holoeaustes, et avec le reste de l'huile il faisait des onctions à l'oreille, sur les pouces de la main et du pied droit, et sur la tête. Lev., xiv, 12, 18. Les conditions varient pour le pauvre en ce qui concerne la victime et la fleur de farine, mais non pour l'huile. Lev., xtv, 21, 29.

V. Hulle d'onction, sérmén hammishah, était une huile sainte dont la base était de l'huile d'olive très pure, mélangée de quatre espèces d'aromates : la myrrhe franche, le cinnamome, le roseau aromatique et la easse. Exod., xxv. 6; xxx, 23-24. Voici la proportion indiquée an même endroit : pour un hin d'huile, on devait prendre 500 sicles de myrrhe, 250 de cinnamome, 250 également de roseau aromatique, et 500 sicles de casse. Cette huile sainte composée selon l'art du parfumeur, Exod., xxx, 25. était absolument interdite pour Hébrenx les rois recevaient la consécration au moyen d'huile versée sur la tête : cela est expressement mentionné pour Saül, I Reg., x, 1; II Reg., 1, 21; 'pour David I Reg., xvi, 4, 13; Il Reg., 1i, 4; v, 3; Ps. Lxxxix (Vulgate, Lxxxviii), 21; pour Salomon, III Reg., 1, 39; pour Jéhu, IV Reg., 1x, 1, 3, 6; pour Joas, IV Reg., xi, 42; pour Joachaz, IV Reg., xxiii, 30. Il n'est pas dit que cette huile fût l'huile d'onction qui servait pour la consécration des prêtres : plusieurs exégètes l'ont peusé; mais rien n'est déclaré sur ce point. On peut présumer que ce ne fut pas de l'huile ordinaire, mais de l'huile ayant reçu nne bénédiction particulière.

VI. COMPARAISONS. - A cause de ses diverses propriétés, l'huile sert à des comparaisons multiples. L'huile réjouit le cœur, Prov., xxvII, 9; c'est un symbole de donceur, Ps. Lv (Vulgate, Liv), 22; de séduction, Prov., v, 3; de joie, Ps. xxIII, 5; ls., LXI, 3; de richesse, Prov., xxi, 20, et de fertilité; ainsi filius olei signifie « fertile ». Is., v. 1. Le nom de l'époux du Cantique est comme une huile parfumée répandue, qui exhale une exquise senteur. Cant., 1, 2. Le Ps. cix (Vulgate, cviii), 18, compare la malédiction, dans son troisième degré, à une huile qui pénètre jusqu'au plus intime des os. Arrêter la mauvaise humeur de la femme querelleuse, c'est vouloir prendre l'huile avec la main. Prov., xxvIII, 16. Dans la Parabole des dix vierges, l'huile symboliserait, selon plusieurs exégétes, les bonnes œuvres. Matth., xxv, 3, 4, 8. Dans le Ps. xliv, 8, l'huile d'allégresse, dont le roi est oint en récompense de son amour de la justice, c'est, dans l'application au Messie, la joie et l'honneur dont Dieu le Pere comble le Verbe incarné dans sa résurrection et son ascensiou. - Dans le Ps. IV, 8, les Septante et

la Vnlgate ont introduit le mot « huile » qui ne se trouve point dans l'hébren et semble emprunté à Ose., 11, 10, ou à Deut., xxviii, 51. La mesure du vers le rejette, « tu as mis plus de joic dans mon cœur, qu'on en goûte au temps de la moisson et de la vendange, » dit le texte original. D'après les Septante, la Vulgate, et la traduction de saint Jérôme, Ps. cvIII (hébreu, cix), 24, la chair (du Psalmiste) se flétrit parce que dans son denil il ne fait plus les onctions fortifiantes d'huile; plusieurs exégètes traduisent encore ainsi; mais il parait à d'autres interprètes que le parallélisme dans le texte hébreu demande un autre sens : ma chair s'amaigrit, defecit à pinguedine, en donnant à semen le sens de graisse. Cependant il est assez naturel, après avoir parlé du jeune dans le membre parallèle, de parler de la privation des onctions d'huile dont on se privait dans le deuil et la peine. Le texte actuel massoretique d'Is., x, 27, traduit exactement par la Vulgate, offre une expression d'une explication difficile. Après avoir dit que le joug de l'Assyric sera enlevé de dessus les épaules d'Israël, le prophéte ajoute : « et le joug éclatera à cause de la graisse, semen. » Rob. Smith, dans le Journal of Philology, t. XIII, 1885, p. 62-65, propose de lire 'âlâh miš-šâfôn šôdêd, « est monté du nord dévastateur, » à la place de miffné šûmén, « de la face de l'hnile (graisse). » Mais cette supposition n'est pas E. LEVESQUE. très heureuse.

HUL (hébreu : Ḥûl; Septante : Oັນ), second fils d'Aram, petit-fils de Sem. Gen.. x, 23; I Par., 1, 17. Le peuple que ce nom représente dut habiter une partie d'Aram ou de la Syrie, comme le groupe auquel il appartient, probablement au pied du Liban, mais il est impossible de déterminer avec précision sa position géographique. La région au nord du lac Mérom portant actuellement le nom d'Ard el-Huléh (voir lloulé), quelques commentateurs croient y voir un reste du nom de Hul, de même que dans Οθλάθα, localité des environs de Panéas mentionnée par Joséphe, Ant. jud., XV, x, 3, entre la Galilée et la Trachonitide. D'autres signalent aussi l'affinité qui existe entre les noms de l'ul et de Golan. L'opinion de Joséphe, Ant. jud., 1, vi, 4, et de saint Jérôme, Quæst. hebr. in Gen., t. XXIII, col. 955, qui placent llul en Arménie, paraît peu vraisemblable, de même que celle des commentateurs qui lui assignent la Mésopotamie.

HUMILITÉ, hébreu: 'ἄπάνἀh; Septante: ταπεινορροσύνη. Ces expressions, que la Vulgate traduit par humilitas, désignent tantôt un état abaissé, tantôt une disposition d'esprit par laquelle l'homme, pénétré de son infirmité native ou du désordre moral résultant de ses péchés, s'abaisse en lui-même. Rom., xii, 16.

1º L'état d'abaissement, désigné souvent, dans l'Écriture, par le mot humilité, provient de la bassesse de la condition, de la pauvreté, de la servitude, de l'infirmité, de la maladie ou de tonte autre infortune. Gen., xxix, 32; Deut., xxvi. 7, Indith, vi, 15; Esth., xv, 2; Ps. ix, 14; xvii, 28; xxi, 22; xxiv, 18; xxx, 8; cxviii, 50, 92, 153; cxxxv, 23; Eccli., 11, 4; Luc., 1, 48; II Cor., x, 1. Si cet état d'infériorité provient d'une disposition providentielle, et qu'il ne s'y mêle ancun désordre moral, loin d'être un déshonneur, il devient plutôt un sujet de gloire, Judith, viii, 17, bien qu'il soit souvent l'objet du mépris des hommes, Eccli., xiii. 25, 27. D'ailleurs Dieu lui-même console, II Cor., vii, 6. et glorifie ceux qu'il éprouve par ces abaissements. Judith, viii, 17; Ps. xxxiii, 19; Job, v, 41; Eccli., xi, 13; xx, 11: Is., Lvii, 15; Luc., 1, 52; Jac., IV, 10; I Pet., V, 6. Prise dans cc sens, l'humilité s'applique non sculement aux hommes, mais à toutes choses, Ps. cxii, 6; cxxxviii, 6, et particulièrement au corps humain sujet à toute sorte d'infirmités. Phil., III, 21. L'humiliation qui résulte de cet abaissement est quelquefois une punition de l'orgueil. Prov., XXIX, 23.

2º Considérée comme disposition de l'âme, l'humilité est nne vertu chretienne, dont Jesus-Christ est l'exemplaire parfait. Lui-même s'est qualifié d'« humble de cœur » . Matth., x1, 29. Dans l'Écriture, l'humilité est présentée comme la condition absolue de la grâce, Eccli., III, 20; Jac., IV. 6, I Pet., v, 5, et dn salut, Matth., XVIII, 4; xxIII, 12. Elle est une disposition spirituelle très agréable à Dieu, Eccli., III, 2!, très recommandée anx chrétiens, 1 Pet., III, 8, comme un excellent moyen de servir Dieu. Act., xx, 19; Eph., IV, 2. Elle est donnée comme le principe de la sagesse, parce qu'elle tient l'homme dans la vérité, la modestie, la discrétion. Prov., xi, 2. Elle est le prélude et la semence de la gloire. Prov., xv, 33; xxix, 33. L'homine humble s'abaisse comme un néant devant la majesté de Dieu, Ps. xxxviii, 6; il accepte, aime et recherche l'humiliation, à la suite de Jésus-Christ qui s'est humilié jusqu'à prendre notre nature et mourir sur la croix. Phil., 11,8. L'humilité porte l'homme à s'abaisser devant son prochain, I Pet., v, 5, en le regardant comme meilleur que soi, Phil., II, 3; cf. 1 Cor., xv, 8, 9; Eph., III, 8, et en étant disposé à le servir. Matth., xx, 25; Luc., xxII, 25. L'humilité convient surtout au pécheur; aussi le cœur humble est souvent donné comme l'équivalent du cœur contrit. Ps. L, 19; Is., LVII, 15. Elle est la condition de l'efficacité de la prière. Judith, 1x, 16; Ps. cı, 18; Eccli., xxv, 21. P. Renard.

HUNNIUS Gilles, théologien luthérien allemand, né le 21 décembre 1550 à Winnenden dans le Wintemberg, mort à Wittenberg le 4 avril 1603. Il fit ses études à l'université de Tubingue et, en 1592, devint professeur de théologie à Wittenberg; trois ans plus tard, il était supérintendant général. Il avait été envoyé en Silésie pour hâter en cc pays les progrès de la réforme. Il fut continuellement en lutte, non seulement contre les catholiques, mais contre tous ceux qui s'écartaient de la confession d'Augsbourg, et publia contre Calvin un ecrit violent, Calvinus judaizans, in-40, Wittenberg, 1592, dans lequel il reproche au réformateur génevois d'employer les interprétations rabbiniques pour fausser le sens des Écritures. Parmi les nombreux ouvrages de ce docteur luthérien, nous mentionnerons : Commentarins in Evangelium Jesu Christi secundum Joannem, in-8°, Francfort, 1585; Epistola eanonica Joannis, evangelistæ et apostoli, perspicua enarratione illustrata, in-8°, Francfort, 1586; Expositio plana et perspicua epistolæ Paulli ad Titum, in-8°, Marbourg, 1587; Epistolæ Paulli ad Romanos, in-8°, Marbourg, 1587; Oratio de certitudine historiæ biblicæ, in-4°, Francfort, 1587; Quæstiones et prælectiones in XXVII priora capita Geneseos, in-8°, Marbourg, 1589; Exegesis epistolæ ad Ebræos, in-8°, Francfort, 1589; Tractatus de majestate, fide, authoritate et certitudine S. Scripturæ, in-8°, Francfort, 1590; Epitome biblica, vel summarium comprehendens summas breves et argumenta capitum totius S. Scripturæ Veteris Testamenti canonicæ, in-8°. Wittenberg, 1593; Disputatio de Sacra Scriptura canonica ubi tractatur de libris canonicis et apocryphis, in-4°, Wiltenberg, 1601; Expositio plana et perspicua Epistolarum ad Thessalonicenses, in-8°, Francfort, 1603. Les écrits de G. Hunnius sur le Nouveau Testament ont été réunis et complétés par J. H. Feustking dans les deux onvrages : Ægidii Hunnii thesaurus evangelicus complectens commentarios in quatuor Evangelistas et Actus anostolorum, nune primum hac forma editus, in-fo, Wittenberg, 1706; Ægidii Hunnii thesaurus evangelicus complectens commentarios in omnes Novi Testamenti Epistolas et Apocalypsim Joannis, nunc primum hac forma editus et novis, quæ antea deficiebant, commentationibus auctus et locupletatus, in-fo, Wittenberg, 1707. Toutes les œuvres de G. Hunnius furent publice en 5 in-fe, Francfort, 1606-1610. - Voir Walch, Bibl. theologica, t. IV, p. 600, 646, 680, 716, 722, 727, 745; Programma academicum in A. Hunnium, in-4°, Wittenberg, 1603; J. G. Neumann, Programma de vita A. Hunnii, in-4°, Wittenberg, 1704.

B. HEURTEBIZE.

HUPFELD Hermann, exégète rationaliste allemand, né à Marbourg, le 31 mars 1796, mort à Halle, le 24 avril 1866. Il fit ses études dans sa ville natale, où il devint, en 1825, professeur extraordinaire de théologie à l'Université et, de plus, en 1827, professeur ordinaire de langues orientales. En 1843, il reçut à l'Université de Halle la chaire de Gesenius. D'après lui, certaines parties seulement des Écritures sont inspirées et c'est l'Esprit qui révêle au lecteur sincère le caractère divin de ces passages. Il a joui en Allemagne d'une grande réputation comme orientaliste. On a de lui : Exercitationes æthiopicæ, Leipzig, 1825; Die Quellen der Genesis, Berlin, 1835; Kritisches Lehrbuch der hebräischen Sprache und Schrift, Cassel, 1841 (ina-chevé); Ueber die Begriff und die Methode des biblischen Einleitung, Marbourg, 1844; De antiquioribus apud Judæos accentuum scriptoribus, 2 in-80, Halle, 1846-1847; Commentatio de primitiva et vera Festorum apud Hebræos ratione, in-4°, Halle, 1851, 1852, 1858, 1865; Quastiones in Jobeidos locos, Halle, 1853; Die Psalmen übersetzt und erklärt, 4 in-8°, Ilalle, 1855-1862; 2° édit. par Ed. Riehm, 4 in-8°, 1867-1871; Die heutige theosophische und mythologische Theologie und Schrifterklärung, in-So, Berlin, 1861. - Voir Ed. Riehm, Dr. Hermann Hupfeld, in-8°, Ilaile, 1867.

HUPHAM (hébreu : Hêfâm; omis dans les Septante), fils de Benjamin, chef de la famille des lluphamites. Num., xxvi, 39. Son nom est écrit d'une manière différente, Gen., xlvi, 11 (Ophim), et I Par., vII, 12 (Hapham). Voir Hapham, col. 420.

**HUPHAMITE** (hébreu: hα- Hūfāmî; omis dans les Septante), famille benjamite descendant d'Hupham, Num., xxvi, 39.

HUPPE (hébreu : dûkifat; Septante : ἕποψ; Vulgate : upupa), oiseau de l'ordre des passereaux ténuirostres,



de la grosseur d'un merle, armé d'un bec très long et arqué, et caractérisé par deux rangées de plumes plan-

tées sur la tête et pouvant se redresser en touffe verticale (fig. 159). Le nom de la huppe, en latin et en francais, lui vient du petit eri qu'elle pousse habituellement. Son plumage est d'un roux vineux. Elle niche dans les trous des murs et dans les creux des rochers; les ruines de Rabboth Ammon et de Baalbek en abritent un grand nombre. Son nid a une odeur infecte provenant des matériaux dont il est composé et des déjections des petits. La huppe se nourrit de vers et d'insectes qu'elle va chercher jusque dans les fumiers. On la rencontre en Palestine, mais plus abondamment encore en Égypte. Elle habite ce dernier pays toute l'année, tandis qu'elle quitte la Palestine en hiver pour n'y retourner qu'en mars. La huppe en effet passe les hivers en Afrique et ne vient en Europe qu'au printemps. Les anciens Egyptiens avaient pour la huppe une vénération superstitieuse et en faisaient l'un des attributs d'Horus. C'est peut-être pour cette raison, probablement aussi à cause de son genre de nourriture et de la malpropreté de son nid, que Moïse l'a mise au nombre des oiseaux impurs. Lev., xi, 19; Deut., xiv, 18. Les Arabes ont aussi un culte pour la huppe, à laquelle ils attribuent de merveilleuses qualités médicinales et qu'ils croient capable de révéler l'existence des sources cachées. Des crovances analogues avaient cours chez les Grecs et les Romains. Rien ne les justifie. - Le sens du mot hébreu dûkifat est attesté par les versions; on le retrouve chez les Syriens et les Coptes pour désigner la huppe. Le syriaque et le chaldéen traduisent dûkîfat par « coq sauvage », mais il est à croire que par ce nom ils entendaient la huppe. - Cf. Tristram, The natural history II. LESÈTRE. of the Bible, Londres, 1889, p. 208.

**HUR** (hébreu :  $H\hat{u}r$ ; Septante : " $\Omega \rho$ ), nom de trois ou de quatre personnages bibliques. — L'un des préfets de Salomon s'appelait Benhur, c'est-à-dire fils de llur. Voir BENHUR, t. I, col. 1587.

1. HUR, Israélite qui vivait à l'époque de la sortie d'Égypte. Pendant que Josué combattait contre les Amalécites dans la vallée de Raphidim, au désert du Sinaï, Moïse, Aaron et llur étant montés sur le sommet d'une colline, tant que le libérateur des llébret y tenait les mains levées vers le ciel pour prier, les eanemis étaient hattus; mais quand la fatigue le forçait à les baisser, les ennemis étaient vainqueurs. Aaron et llur lui soutinrent alors chacun un bras, jusqu'à ce que la défaite des Amalécites fût complète au coucher du soleil. Exod., xvii, 10-13. Plus tard, lorsque Moïse monta sur le Sinaï pour recevoir de la main de Dieu les tables de la Loi, il laissa le soin du peuple à Aaron et à llur. Exod., xxiv, 14. D'après les traditions juives, Hur aurait été l'époux de Marie, sœur de Moïse, Joséphe, Ant. jud., III, 11, 4, et le grand-père de Béséléel, c'est-à-dire qu'il serait le même que Hur 2. Joséphe, Ant. jud., HI, vi, 4.

2. HUR, de la tribu de Juda, père d'Uri et ancètre de Béséléel. Exod., xxxi, 2; xxxv, 30; xxxviii, 22; I Par., ii, 19-20; Il Par., i, 5. Il descendait de Pharès et était fils de Caleb, fils d'Ilesron, par sa seconde femme Éphratha, I Par., ii, 4, 19-20; iv, I, de laquelle il fut le premier né. I Par., ii, 50. Lui-même cut, en plus d'Uri, trois autres fils qui furent les fondateurs ou les restaurateurs des villes de Cariathiarim, de Bethléhem et de Bethgader. Voir ces mots. I Par., ii, 20, 50-51. — 1 Par., iv, 4, appelle flur 'abi-Betléhém, « père de Béthléhem, » ce qui indique qu'il eut une part spéciale à la fondation ou à la prospérité de cette ville. — Le Targum sur I Par., ii, 19, et iv, 4, identifie, mais sans aucune vraisemblance, Éphratha, sa femme, avec Marie, sœur de Moïse.

3. HUR (Septante : O%p), roi de Madian, vassal de

Séhon, le quatrième des cinq rois que Moïse fit mettre à mort avec Balaam pour les punir d'avoir fait tomber le peuple dans t'idolàtrie. Num., xxxI, 8; Jos., xIII, 21.

4. HUR, père de Raphaïa; ce dernier fut l'un de ceux qui aidèrent Néhèmie à reconstruire les murs de Jérusalem. 11 Esd., III, 9. Voir RAPHAÏA.

HURAI (hébreu: Hûray; Septante: Ośpi), un des vaillants soldats de David, né dans la vallée de Gaas. I Par., xi, 32. Il est appelé lleddaï dans la liste parallèle, II Reg., xxii, 30, par suite du changement de la lettre r en d. Voir Heddaï, col. 563.

HURAM (hébreu : Ḥūrām ; Septante : Οὖράμ), nom d'un Benjamite et forme du nom du roi Hiram et de l'orfèvre du même nom dans le texte hébreu des Paralipomènes.

- 1. HURAM, Benjamite, fils d'Ahod, descendant de Béla. I Par., viii, 5; cf. x, 3, 6. Voir Ahod 2 et Béla 2, t. 1, col. 296 et 1560.
- 2. HURAM, orthographe du nom d'Hiram, roi de Tyr, dans 1 Chron., xiv. 1; 11 Chron., II, 3, 11, 12; vin, 2, 18; Ix, 10, 21. La Vulgate a Hiram dans tous ces passages. Voir Iliram 2.
- 3. HURAM, orthographe du nom de l'orfèvre tyrien Iliram dans le texte original. 1 Chron., II, 13; IV, 11, 16. La Vulgate a conservé la forme de 111 Reg., VII, 13, 40. Voir Iliram 3.

HURÉ Charles, théologien catholique français, né à Champigny-sur-Yonne, le 7 novembre 1639, mort à Paris, le 12 novembre 1717. Il professa les humanités dans l'université de Paris et devint principal du collège de Boncourt. Parmi ses ouvrages on remarque : Novum Testamentum, regulis illustratum, seu canones Scripturæ Sanctæ, certa methodo digesti, ad Novi Testamenti intelligentiam accomodati, in-12, Paris, 1696; Novum Testamentum latine, vulgatæ editionis, cum notis brevissimis, 2 in-12, Reims, 1695; Nouveau Testament, traduit en français, selon la Vulgate, avec des notes où l'on explique le sens littéral, en y ajoutant quelques réflexions morales qui suivent naturellement de la lettre, 4 in-12, Paris, 1702; Grammaire sacrée ou Règles, pour entendre le sens littéral de l'Écriture Sainte, în-12, Paris, 4707; Dictionnaire universel de l'Écriture Sainte dans lequel on marque toutes les différentes significations de chaque mot de l'Écriture Sainte, son étymologie, et toutes les difficultés que peut faire un même mot dans tous les divers endroits de la Bible où il se rencontre, 2 in-f°, Paris, 1715; réédité par Migne sous le titre : Dictionnaire universel de philologie sacrée, dans l'Encyclopédie théologique, 4 in-40, Paris, 1846. C'est une œuvre très imparfaite qu'il serait utile de refaire en comparant les mots de la Vulgate avec les mots correspondants du texte hébreu. Huré collabora à La Sainte Bible, en latin et en français, de la traduction de Louis Isaac de Sacy, avec l'explication du sens littéral et du sens spirituel... tirée des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques, 32 in-80, Paris, 1672, et avec Thomas du Fossé il fit paraître : La Sainte Bible en français, le latin de la Vulgate à côté avec de courtes notes tirées des saints Pères et des meilleurs interprètes, 3 in-fo, Liège, 1702. - Voir Quérard, La France littéraire, t. IV. p. 168; Hurter, Nomenclator literarius, 2º édit., t. II, col. 455, 457, 779. B. HEURTEBIZE.

HURI, nom de deux Israélites dans la Vulgate.

1. HURI (hébreu : Ḥōrî; Septante : Σουρί), de la tribu

de Siméon, père de Saphat, l'un des douze espions que Moïse envoya dans la Terre Promisc. Num., XIII, 6.

2. HURI (hébreu : Hūri; Septante : Οὐρί), Gadite, fils de Jara et père d'Abihaïl, I Par., v, 14.

HURWITZ Chayim, Jeh. Mos. Ah. Hallevi, rabbin a Grodno au xviie siècle, a composé Sèfér mayim hayyim, « Livre des eaux de vie, » interprétation de tout le Pentateuque, avec des réflexions, in-1°, Dyrhenfurth, 1690. Il donna un supplément à cet ouvrage, in-4°, en 1703.

HUS (hébreu: 'Us), nom de trois personnages (Scptante: Ο"ζ) et d'un pays (Septante: Αὐσίτις).

- 1. HUS (Septante: Oɔz), petit-fils de Sem, le premier des quatre fils d'Aram. Gen., x, 23; I Par.. I, 17. Nous ne savons rien de son histoire, et il n'est même pas possible de déterminer avec certitude si c'est de lui que la terre de Hus tira son nom. Voir Hus 4.
- 2. HUS, fils ainé de Nachor et de Melcha, nevcu d'Abraham. Gen., xxII, 20.
- 3. HUS, Iduméen, fils de Disan, descendant d'Ésaü. Gen., xxxvı, 28; I Par., 1, 42.
- 4. HUS (TERRE DE) (Septante: Adolite; Vulgate: Hus; Job, 1, 1; Lam., 1v, 21; Ausitis, Jer., xxv, 20), patrie de Job. La terre de llus est nommée trois fois dans l'Ancien Testament, Job, 1, 1; Jer., xxv, 20, et Lam., 1v, 21, mais on n'est pas d'accord pour reconnaître si c'est identiquement la même région qui est indiquée dans ces trois passages. On se demande également lequel des trois personnages bibliques appelés llus a donné son nom au pays.
- 1. La terre de Hus est mentionnée la première fois dans le livre de Job, 1, 1, comme la patrie de ce juste éprouvé. Voici les éléments fournis par l'écrivain sacré qui peuvent servir à en déterminer la situation. -1. Job est « grand entre tous les Benê-Qêdem », Vulgate: Orientales. Job, 1, 3. C'est le nom qui désigne les Arabes dans les Écritures. Job était done de race arabe et devait habiter vraisemblablement une région de l'Arabie. - 2. Job est dépouillé de ses richesses par des pillards sabéens, Job, 1, 15, et par des pillards chaldéens. Job, 1, 17. Il devait donc habiter au nord du pays des Sabéens, à l'ouest de la Chaldée. - 3. Sa résidence devait se trouve aussi au nord de l'Idumée, car un de ses amis, Éliphaz, est de Théman, c'est-á-dire Iduméen. Job, 11, 41. Les allusions aux mœurs des Horites on troglodytes (voir Horrien, col. 757), Job, xxiv. 5-13; xxx, 1-8, nous reportent également au voisinage des habitants des cavernes de l'Idumée. - le En s'appuyant sur ces données, Gesenius, Thesaurus, p. 1003, et d'autres savants croient que llus est le pays des Alvirai, lequel, d'après Ptolémée, Geogr., v, 19, 2, se trouvait dans la partie septentrionale du désert d'Arabie, près de l'Euphrate et de Babylone. - 2º Une seconde opinion qui s'appuie sur d'anciennes autorités et sur les traditions locales place la terre de llus dans le Hauran. Saint Éphrem, Prol. in Job, Opera syriaca, t. 1, p. 2, dit qu'elle était dans le royaume d'Og ou pays de Basan, et dans la tribu de Manassé, qui pouvait s'étendre jusqu'au Hauran. Eusébe et saint Jérôme, Onomastic., édit. Larsow et Parthey, 1862, p. 254, 255, disent que, d'après la tradition, Job habitait à Astaroth Carnaïm, et par consequent dans le llauran en le prenant dans un sens large. Selon Joséphe, Ant. jud., Ούσης ou llus l'Araméen représente la Trachonitide et Damas. J. G. Wetzstein, Das Iobs-Kloster in Hauran, dans Frz. Delitzsch, Das Buch Iob, 1864, p. 507-539, détermine avec précision la patrie de Job, dans la par-

tie du Hauran appelée Nougra, près et au sud de Naoua, non loin de la route de Damas, la où se trouvent les restes de Deir Edjub, « le monastère de Job, » élevé en mémoire du saint patriarche. Voir AURAN, t. 1, col. 1257. -3º L'opinion autrefois la plus répandue faisait vivre Job en Idumée ou sur les confins de ce pays. Elle remonte très loin. On lit en effet dans l'épilogue placé à la fin de la traduction de Job par les Septante: « Ce qui suit est tiré de la traduction syriaque du livre. [Job] demeurait dans la terre de llus, sur les confins de l'Idumée et de l'Arabic. Il portait d'abord le nom de Jobab. Ayant épousé une femme arabe, il en cut un fils appelé Ennon. Il descendait lui-même d'Ésaŭ par son père Zaré et avait pour mère Bosorra et il était arrière-petit-fils d'Abraham à la cinquième génération. Voici les rois qui ont régné sur Édom, sur le pays où il régna lui-même. Le premier fut Balac, fils de Béor, et le nom de sa ville (capitale) fut Dennaba. Après Balac, Jobab qui est appelé Job... Ses amis, qui vinrent auprès de lui, furent Eliphaz, des fils d'Esau, roi des Thémanites; Baldad, chef des Sauchéens; Sophar, roi des Minéens. » Cet épilogue ajouté à la version des Septante est sans valeur historique. Il différe dans les divers manuscrits qui se contredisent même entre eux; l'un place l'Absitis, non en Idumée ou près de l'Idumée, mais près de l'Euphrate : ἐπὶ τῶν ὁριῶν τοῦ Εὐφράτου. Tonte cette addition mise à la fin de la version grecque semble être une glose destinée à apprendre au lecteur ce qu'était Job et le pays qu'il habitait. Son auteur quel qu'il soit (on trouve son opinion dans saint Éphrem, Opera syriaca, t. 11, p. 1) ayant confondu Job avec Jobab, roi d'Idnmée, xxxvi, 33 (voir JOBAB), il en a induit faussement que Job était Iduméen. Comme il a été remarqué plus haut, Job était un Ben-Qédem et non un Iduméen.

Il. La terre de llus est mentionnée dans deux autres passages de l'Écriture. - 1º Jérémie, xxv, 20-21, fait boire la coupe remplie du vin de la colère de Dieu, « à l'Arabie (Vulgate : universis generaliter), à tous les rois du pays de Ilus, à tous les rois du pays des Philistins, à Ascalon, à Gaza, à Accaron et aux restes d'Azot, à Édom, à Moab et aux enfants d'Ammon, etc. » — Dans les Lamentations, 1v, 21, le prophéte dit ironiquement : « Réjouis-toi, tressaille d'allégresse, fille d'Édom, qui habites dans la terre de llus, la coupe passera aussi vers toi. » Le premier passage distingue nettement la terre de Ilus de l'Idumée, le second semble confondre les denx pays; mais il est facile de les concilier l'un et l'autre en admettant que la fille d'Édom, qui habite la terre de llus, y a été amenée en captivité et que la coupe de la colère de Dien qu'elle est condamnée à boire est précisément ce châtiment de la captivité. Tous les exégétes reconnaissent que Lam., IV, 21, est susceptible d'avoir ce sens, et ce que dit Jérémie, xxv, 20, est si clair et si net, que son langage en cet endroit doit servir à l'expliquer dans l'autre. On peut donc conclure de là que la terre de llus dont parle le prophète est la même que celle qu'habita Job et qu'elle était distincte de l'Idumée, comme il a été dit plus haut. - Il n'y a pas lieu par conséquent d'admettre plusieurs terres de llus, comme Font fait quelques savants, en particulier Bochart, Phaleg, v, 8, 3º édit., Leyde, 1692, p. 82. Parce qu'il a existé trois personnages du nom de llus (voir llus, 1, 2, 3), il suppose que chacun d'eux a donné son nom à un pays différent. D'après lui, Hus, fils d'Aram, ayant fondé Damas, les environs de Damas sont la terre de llus, « llus, fils d'Aram, continue-t-il, ent deux homonymes : l'un fils de Nachor, frère d'Abraham, Gen., XXII, 21, dont le pays, est appelé Ausitis, Joh, 1, 1, dans la version grecque, et dont les descendants furent les Ausites, peuple de l'Arabic déserte, dans Ptolémée, car c'est ainsi qu'il faut lire leur nom, et non pas Algirai, Æsitæ. Un autre Ilus fut un des descendants d'Édoin, Gen., xxvi, 28; c'est de lui que l'Idumée fut appelée terre de Hus. Lam., rv, 21. Par ces trois personnages, il y eut donc trois terres de Hus, la première autour de Damas, la seconde dans l'Arabie déserte près de la Chaldée, la troisième dans l'Arabie Pétrée près des frontières du pays de Chanaan. » Aucune raison sérieuse n'autorise à distinguer ainsi plusieurs pays de llus; il n'en a probablement existé qu'un seul, celui où a vécu Job, et selon l'opinion la plus vraisemblable, c'était une partie du Hauran actuel. — Voir Fries, Das Land Uz, dans les Theologische Studien und Kritiken, 1854, p. 299-305.

F. Vigouroux. **HUSAM** (Ĥušām; Septante: 'Ασώμ), le troisième des rois d'Édoin nommés dans la liste royale conservée dans Gen., xxxvi, 31-35, et dans I Par., i, 45-46. Il était du pays de Théman.

HUSATHITE (hébreu : ha-Ḥušāṭi et ha-Ḥuššāṭi; Vulgate : Husatithes), originaire de Ilusat ou Husati. I Par., xi, 29; xx, 4; xxvii, 41. Ilusati était la patric de denx soldats de David, Sobochaï et Mobonnaï (voir ces deux noms). La Vulgate a traduit ha-Ḥušāṭi dans II Sam. (Reg.), xxi, 18; xxiii, 27, par de Ḥusati. Voir Ilusati. Les Septante ont rendu Ilusathite de façons très différentes: Codex l'aticanus: è 'Αστατωθεί; Alexandrinus: 'Αουσασθονεεί dans Il Reg., xxi, 18; l'at. : 6 'Aθεί; Sinatitcus: è 'lαθεί; Alex. : è 'Ασωθί, dans I Par., xi, 29; l'at. : Θωσαθεί; Alex. : è Οὐσαθί, dans I Par., xx, 4; l'at. : è 'lσαθεί.

HUSATI, nom, d'après la Vulgate (de Husati), du lieu d'où étaient originaires Sobochaï et Mobonnaï, deux des plus braves guerriers de Iavid. Il Reg., xxi, 18; xxii, 27. Cette localité est completement inconnue. On peut croire seulement qu'elle était dans la tribu de Juda et identique à l'Ilosa mentionné dans la généalogie de la tribu de Juda. I Par., 1v, 4. Il est dit dans ce passage que « Ézer fut père d'Hosa ». Ilosa peut très bien désigner une ville dont Ézer fut le fondateur ou le restaurateur et où naquirent les deux soldats de David, mais, si elle a existé, nous ne savons absolument rien sur elle. Voir Ilosa 1, col. 759, et Ilusatuite.

HUSI (Hūšāy; Septante: Xovot), père de Baana qui fut un des préfets de Salomon. III Reg., IV, 16. Son nom, en hèbreu, est le même que celui que la Vulgate, II Reg., xv, 32, etc., écrit Chusaï, et c'est probablement le même personnage. Voir Chusaï, t. II, col. 746.

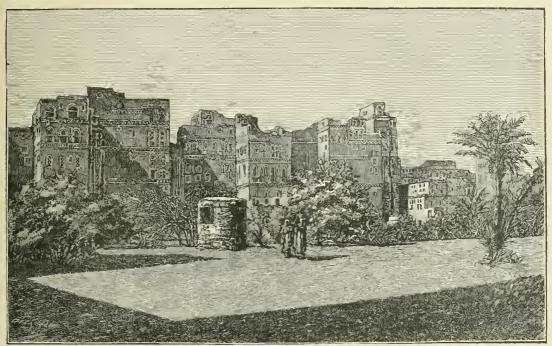
HUSIM (hébreu: Hušim, Hūšim), nom des fils de Dan et nom d'une femme. — Dans le texte hébreu, l Par., vii, 12, un Benjamite ou des Benjamites sont aussi appelés Hušim, mais dans ce passage la Vulgate écrit llasim. Voir llasim, col. 447.

- 1. HUSIM (Septante: 'Aσ6µ), fils de Dan. La Genèse, xl.vi, 23, dit que « les fils de Dan furent llusim ». Ilusim est au pluriel, comme s'il indiquait une tribu et non un individu. On n'a trouvé de cette particularité aucune explication pleinement satisfaisante. Dans les Nombres, xxvi, 42, llusim devient Suham par une transposition de lettres (et un changement de voyelles dans la ponctuation): בישה et בהמש. Voir Dan 1, t. II, col. 4232.
- 2. HUSIM (Septante: 'Ωσίν), une des femmes de Saharaın, de la tribu de Benjamin. I Par., viii, 8. Elle eut pour fils, v. 11, Abitob et Elphaal. La Vulgate, au lieu de traduire: « (Saharaın) engendra de (h\u00fcbreu: m\u00e4) Ilusim, Abitob et Elphaal, » a joint la pr\u00e4position m\u00e4 au nom propre et a traduit: « M\u00fchusim engendra Abitob et Elphaal. » 1 Par., viii, 11.

HUTCHINSON John, théologien anglican, né en

1674. à Spennitthorne, dans le Yorkshire, mort le 28 août 1737. Après s'être formé lui-mème, il devint majordome de Bathurst et puis du duc de Somerset, qui lui fit obtenir une sinécure du gouyernement et le mit ainsi en état de se livrer seton ses goûts à des études religieuses. Hutchinson se rendit célèbre par un système particulier d'interprétation des acritures. Il en publia la première partie en 1724 sous le titre de Moses's Principia; la seconde parut en 1727. Il y attaque les Principia de Newton et s'efforce de réfuter la théorie de la gravitation. A partir de cette époque jusqu'à sa mort, il publia tous les ans un ou deux volumes pour défendre ses idées. D'après lui, l'Ancien Testament contient un système complet d'histoire naturelle et de théologie. L'hébreu est une langue parfaite. A la suite d'Origene, il enseignait que l'Écriture ne doit

HUTTER Élias, hébraïsant allemand, né à Görlitz en 1544, mort à Augsbourg, selon les uns, à Francfortsur-le-Main, selon les autres, en 1605. Il étudia les langues orientales à léna et à Leipzig, et devint en 1759 professeur d'hébreu de l'électeur Auguste de Saxe. Il établit ensuite à Nuremberg une imprimerie qui le ruina. Il se rendit célèbre par ses éditions polyglottes de la Bible. La première comprend : 10 une édition de la Bible hébraïque imprimée en 1587, in-f\(\text{n}\), à Hambourg, en grands et beaux caractères, dans laquelle les lettres serviles sont imprimées en types creux et où les radicales défectives sont reproduites en petit entre les lignes; 20 l'Opus quadripartitum Scriptura Sacra, 6 in-f\(\text{n}\), Hambourg, 1587-1596, qui renferme en quatre colonnes le texte grec de l'Ancien et du Nouveau Testament, la Vulgate, la traduction latine de l'Ancien Tes-



160. — Jardin et maison de Sanaa, l'antique Huzal. D'après Renzo Manzoni, Et Yemen.

pas être interprétée dans le sens littéral, mais dans le sens allégorique et typique, et en s'attachant au sens étymologique des mots hébreux. Son système, connu sous le nom de hutchinsonisme, eut de nombreux partisans appelés hutchinsoniens. Tous ses écrits ont été recueillis dans The philosophical and theological Works of the late truly learned John Hutchinson, 3° édit., 12 in-8°, Londres, 1749. — Voir Bate, Defence of Hutchinson, in-8°, Londres, 1751; Spearman, Abstract of Hutchinson's Works, in-12, Édimbourg, 1755.

HUTHER Johann Edward, exégète luthérien allemand, né à Hambourg le 10 septembre 1897, mort le 17 mars 1880. Il fit ses études à Bonn, à Gortingue et à Berlin, On a de lui : Commentar ûber den Brief Pauli an die Colosser, in-8°, Hambourg, 1841; dans le Kritisch exegetischer Kommentar ûber das neue Testament de H. A. W. Meyer, 11° Abth.; Die Briefe an Timotheus und Titus enthaltend, in-8°, Gættingue, 1840; 12° Abth. den 1. Brief des Petrus, den Brief des Judas und den 2. Brief des Petrus umfassend, in-8°, Gættingue, 1852; 14° Abth. die drei Briefe des Johannes umfassend, in-8°, Gættingue, 1855; plusieurs éditions.

tament de Santo Pagnini, celle du Nouveau de Bèze et la version allemande de Luther. Cette publication est connue sous le nom de Polyglotte de Hambourg. - En 1599, llutter entreprit la publication d'une nouvelle polyglotte de l'Ancien Testament en six langues. Elle reproduit en six colonnes le texte hébreu entre le chaldéen et le grec à droite, et à gauche la version allemande de Luther entre le latin et une autre langue moderne, qui est dans certains exemplaires le français, dans d'autres l'italien ou le bas allemand ou un dialecte slave. Cette œuvre demeura inachevée; elle s'arrête au livre de Ruth. La même année 1599, Hutter publia à Nuremberg, en 2 in-fo, le Nouveau Testament en douze langues différentes : syriaque, hébreu, grec, latin, allemand, bohémien, italien, espagnol, français, anglais, danois et polonais; et en 1602, son Novum Testamentum harmonicum, en hébreu, en grec, en latin et en allemand, in-4°, tiré de l'ouvrage précédent. La même année 1602 parut aussi un Psautier in-8°, hébreu, grec, latin et allemand. Ces publications sont aujourd'hui plus curieuses qu'utiles.

HUZAL (hébreu: 'Uzāl; Septante: Αἰδήλ; Αἰζήν;

Vulgate: Uzal, Gen., x, 27; Huzal, I Par., 1, 21), fils de Jectan et petit-fils d'Héber, descendant de Sem. Huzal est le nom patronymique d'une tribu arabe qui se fixa, comme les autres tribus jectanides dont elle faisait partie, dans la partie méridionale de l'Arabie. Son nom, en dehors des listes généalogiques, Gen., x. 27, et I Par., 1, 21, ne parait qu'une autre fois dans l'Écriture. Ezecb., xxvII, 19, sous la forme τίνας ου (Vulgate : Mosel; Septante : ἐξ ᾿Αστίλ). Le prophète dans ce passage dit que Dan (voir Dan 6, t. II, col. 1646) et Yavan (de ou depuis) Uzal fournissent aux marches de Tyr du fer travaillé et des parfums. Le passage d'Ézéchiel est obscur, mais on s'accorde communément à admettre que Mê-'Uzâl est le même nom que Huzal, précédé de la préposition hébraïque z, m, et que Yavan est une ville de l'Yémen mentionnée dans le Kamous. Huzal, d'après les traditions arabes, est une ville capitale de l'Yèmen. Un savant Juif de Salamanque, Abraham Zakkuth, rapporte que NTII, Sanaa, capitale du Yémen, est appelée par les Juifs TEN, Uzal. Voir Boehart, Phaleg, 11, 21, 3º édit., 1692, p. 116. Le grand dictionnaire arabe appelé le Kamous confirme cette identification en disant que Azal ou Uzal est l'ancien nom de Sanaa. Voir J. Golius, Lexicon arabico-latinum, in-fo, Leyde, 1653, col. 1384. Il reste des traces de ce nom ancien dans l'appellation de Ptolémée, Geogr., vi, 7, Αυσαρα ou Αυζαρα, et celle de Pline, H. N., xii, 36, qui dit que Ausaritis est une ville de l'Arabie Heureuse célèbre par sa myrrhe. Voir Gesenius, Thesaurus, p. 59. Sanaa (fig. 160) est située dans une région montagneuse au centre de l'Yémen, à 215 kilomètres nord-nord-est de Moka, près de la source de la Chab. Avant Mahomet, elle avait un temple rival de celui de la Kaaba de la Mecque. Abondamment arrosé par les ruisseaux qui coulent de la montagne, son territoire est très fertile et rivalise avec celui de Damas. Les Juifs sont très nombreux dans cette ville. Voir C. Niebuhr, Description de l'Arabie, t. III, p. 252; R. Manzoni, El Yèmen, in-8º, Rome, 1881, p. 91-129; Corpus inscriptionum semiticarum, part. IV, t. I, 1889, p. 1-4.

1. HYACINTHE (COULEUR D'), hyacinthus, hyacinthinus dans la Vulgate, Exod., xxvi. 1, 31, 36, et dans un grand nombre d'autres passages. Le mot tekêlêt, que la Vulgate a ainsi traduit, désigne proprement le coquillage connu sons le nom de muvex trunculus, d'où les Phéniciens tiraient la couleur avec laquelle ils fabriquaient la pourpre bleu foncé, tirant sur le violet et ressemblant à la couleur de la fleur appelée en latin hyacinthus, « la jacinthe. » Le coquillage a donné son nom en hébreu à la pourpre qu'il servait à teindre. Voir Couleurs, 5°, t. II, col. 1006, et Pourpre.

2. HYACINTHE (hébreu : léšém; Septante : λιγύριον; Vulgate : ligurius; Αρος., δάκινθος), pierre précieuse.

I. DESCRIPTION. - L'hyacinthe est un zircon dont la couleur dominante est le rouge ponceau ou le rouge orangé. Elle est formée des mêmes principes que le jargon, mais cependant dans une proportion différente : 0,64 de zircone, 0,32 de silice, 0,02 de fer. Plus dure que le quartz, lisse, sans stries extérieures, sa cassure est éclatante, ondulée, quelquefois lamelleuse. Elle cristallise en prisme oblong tétraédre, terminé par deux pyramides courtes également tétraédres. Sa pesanteur spécifique est 4, 4. Elle est infusible, mais au feu elle perd sa couleur. Elle parait appartenir aux terrains primitifs, mais on la rencontre rarement dans l'intérieur des roches : le plus ordinairement on la trouve dans le sable des ruisseaux et dans les terrains de transport, aussi bien en France, dans le ruisseau d'Expailly près du Puy-en-Velay, qu'en Italie, en Bohême, à Ceylan, au Brésil, en Arabie, et à Assouan sur le Nil. Sous le nom d'hyacinthe cependant on comprend non seulement

cette pierre particulière, mais beaucoup d'autres d'espèces différentes. Ainsi l'hyacinthe orientale est une télesie; l'hyacinthe occidentale, une topaze; l'hyacinthe la belle, un grenat; l'hyacinthe brune des volcans, l'idoerase; l'hyacinthe eruciforme, l'harmotome; l'hyacinthe de Compostelle, le quartz hématoïde. Sa couleur varie done du rouge grenat au jaune topaze et dans cette dernière sorte elle peut tellement ressembler à l'ambre, qu'elle s'appelle le chrysélectre : mais sa dureté est beaucoup plus grande et elle n'a pas sa vertu attractive. Si, comme on le voit, l'hyacinthe n'est pas une pierre actuellement bien déterminée, l'antiquité et le moyen âge étaient encore moins fixés sur sa nature. On ne la rencontre pas dans la littérature minéralogique avant Pline, H. N., xxxvII, 9, qui la rapproche de l'améthyste dont elle avait, dit-il, la couleur violette, mais plus elaire et plus languissante. Comme son nom vient très probablement de la plante hyacinthe, les différentes couleurs de la sleur lui ont été attribuées, et au me siècle Solin, Collectanea, édit. Mommsen, 1864, p. 152. parle de la couleur bleue, nitore cærulo, de cette pierre. Saint Ambroise, In Apoc., xxi, 20, t. xvii, col. 957-958, signale également sa nuance bleue, « de la teinte du ciel serein, comme le saphir. » Ainsi, pour les anciens, l'hyacinthe n'avait pas une couleur déterminée. Et cette incertitude est bien apparente dans le mot arabe, yacut, dérivé précisé-





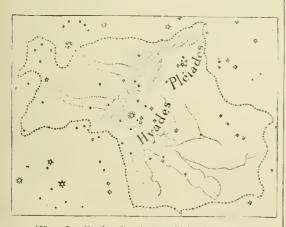
16t. - L'hyacinthe.

ment de taxivoor, qui désigne tontes les pierres précieuses, aussi bien les rouges que les bleues, les violettes que les jaunes. La minéralogie arabe désigne particulièrement l'hyacinthe par le terme benefes, « violet; » elle en connaît quatre espèces : le le madzanabi, rouge clair; 2º le bénefés limpide, à nuance très foncée; 3º l'asiadsišat, d'une couleur jaune franche; 4º le violace noir avec une légère teinte superficielle rouge, chatoyant en « bleu faible ». Ce « bleu faible » est certainement le pelagi color, « couleur de mer, » dont parle saint Jérôme, Ep. cxxx, 7, ad Demetr., t. xxII, col. 1113; le κνανίζων d'André de Césarée, In Apoc., t. cvi, col. 776; l'aquatica d'Albert le Grand; le θαλασσίτης de saint Épiphane, t. XLIII, col. 300. Cf. F.de Mely. Lapidaires grees, in-4°, Paris, 1897, t. 1, p. 196. Dans sa Lettre sur les XII pierres, saint Épiphane, identifiant la pierre hyacinthe avec le λιγύριον, dit qu'elle « est semblable au ciel pur, un peu pourpre, et que les espèces différentes sont : la θαλασσίτης, le ροδινός, le νάτιδος, le χαννιαΐος, le περιλεύχιος, » entre lesquels nous ne saurions identifier que la bleue de mer, la rose, la cerclée de blanc, les autres termes étant ou déformés ou peut-être des noms de pays. En rapprochant du texte de saint Épiphane le passage du Hapi λίθων de Théophraste sur le λιγύριον, on ne saurait méconnaître qu'il est difficile de trouver une description plus exacte de l'hyacinthe, les pierres de lynx mâle et femelle, marquant la gradation des nuances du rouge de feu à la pâleur de l'ambre. Dans les Lapidaires de l'École d'Alexandrie (Epitome du lapidaire orphique, Socrate et Denis, dans de Mély, Lapidaires grecs, t. 1, p. 167-175), l'hyacinthe est assimilée pour ses propriétés à l'émerande; plus tard elle est considérée comme un talisman contre les tempêtes, et l'épithète de 62227airn; n'est certainement pas étrangère à cette attribution. En même temps, on la considéra comme un remêde très efficace qui entra aussi bien dans la pharmacopée orientale que dans les électuaires occidentaux.

F. de Mély.

II. Exégése. — Dans les fondements de la Jérusalem céleste, la onzième pierre précieuse était l'hyacinthe, δάκινθος. Apoc., XXI, 20. Les exégètes entendent par là généralement la pierre précieuse qui vient d'être décrite. Les auteurs qui ont cherché un rapport entre les douze pierres de la cité sainte et les douze Apôtres reconnaissent que l'hyacinthe désigne l'apôtre Simon; pour Bruno d'Asti ce servit saint Paul : ces applications, en l'absence de données positives, restent toujours plus ou moins arbitraires. Ce terme d'hyacinthe ne se retrouve ni dans les Septante ni dans la Vulgate, parmi les noms des pierres du rational, Exod., xxvIII, 19; xxxIX, 12; et cependant on admet communément que les douze pierres de la Jérusalem céleste de l'Apocalypse, xxi, 19-20, répondent aux douze pierres du rational. En établissant la comparaison entre ces deux listes, on trouve que l'hyacinthe correspond à la pierre nommée lesem en hébreu, dans les Septante: λιγύριον, et dans la Vulgate: ligurius. Dejà saint Épiphane, Lettre sur les XII pierres, t. XLIII, col. 300, avait assimilé le λιγόριον avec l'hyacinthe. C'est maintenant le sentiment le plus suivi. J. Braun, De vestitu sacerdotum hebræorum, p. 701. Voir LIGURE. Quant à la pierre que la Vulgate traduit par hyacinthus dans Cant., v, 14, elle porte dans le texte hébreu un nom différent : țaršiš, et doit plutôt se rendre par chrysolithe ou topaze. « Les mains (de l'époux du Cantique) sont d'or et pleines d'hyacinthes, » dit la Vulgate. « Ses mains, dit le texte hébreu, sont des anneaux d'or, garnis de tarsis, chrysolithes. » E. LEVESQUE.

HYADES (Vulgate: Hyades), groupe de cinq étoiles principales, disposées en forme d'Y et situées au front de la constellation du Taureau, dans l'hémisphère bo-réal (fig. 162). Leur nom 'Yàōɛ; « les pluvienses, » faisait dire aux anciens que leur lever ou leur coucher annonce la pluie. Saint Jérôme a traduit par Hyades le



162. — Les Hyades, dans ta constellation du Taureau.

mot hébreu kimāh, Job, IX, 9, qui désigne les Pléiades, ainsi que l'ont compris les Septante : πλειάδες. Les Pléiades sont un groupe d'étoiles beaucoup plus important que les llyades, mais faisant partie de la tête du Taureau, par conséquent voisines de ces dernières. Voir Pléiades. Dans une énumération d'étoiles analogue à celle de Job, Virgile ne nomme pas les Pléiades, mais seulement les llyades. Æneid., 1, 742; III, 515. Ce souvenir aura peut-être entraîné saint Jérôme.

II. LESÈTRE.

HYDASPE (Υδάσπης), sieuve mentionné dans le texte

grec de Judith, 1, 6, avec l'Euphrate et le Tigre. Ce nom est altéré. La Vulgate porte Jadason au lieu d'Hydaspe. Voir Jadason.

HYDROPIQUE (grec : ΰδρωπικός: Vulgate : hydropicus), celui qui est atteint d'hydropisie. Un hydropique se présenta un jour devant Notre-Seigneur, au moment où il allait entrer pour prendre son repas dans la maison d'un pharisien de marque. C'était un jour de sabbat. L'hydropique savait sans doute que les pharisiens faisaient un crime à Notre-Seigneur de guérir le jour du sabbat. Aussi se contenta-t-il de se présenter sans rien demander. Le Sauveur le toucha néanmoins et le guérit, non sans profiter de l'occasion pour adresser aux pharisiens des reproches mérités. Luc., xiv, 1-6. La guérison de l'hydropisie demande un temps assez long et il est impossible de prétendre qu'une vive émotion puisse avoir une influence quelconque sur la disparition subite d'un pareil mal. Le miracle accompli par Notre-Seigneur présentait donc le caractère le plus surnaturel. Voir HYDROPISIE. H. LESÈTRE.

HYDROPISIE, maladie résultant de l'accumulation anormale du liquide séreux dans un organe quelconque du corps ou dans le tissu cellulaire. Cette maladie est engendrée soit par une irritation des surfaces séreuses, soit par un obstacle qui empêche la circulation du sang et de la lymphe, soit enfin par un état général de débilité. On traite la maladie en procurant la résorption du liquide, ou en lui ménageant une issue externe au moven de la ponction. Ce dernier remêde n'est qu'un palliatif, car les accumulations lymphatiques se reconstituent rapidement et nécessitent des ponctions de plus en plus rapprochées, jusqu'à ce que le malade y succombe. - Il n'est point fait d'allusion à cette maladie dans l'Ancien Testament; le Nouveau seul parle d'un hydropique, Luc., xiv, 2, sans donner aucun détail sur les caractères particuliers de son mal. Voir Hydropique. II. LESÈTRE.

HYÈNE (hébreu : sabûa'; Septante : Caíva; Vulgate : avis discolor), mammifère carnassier, de la famille des hyanidés, ressemblant assez au loup par la tête et la taille, mais n'ayant aux pieds que quatre doigts au lieu de cinq. Le poil du cou est hérissé en crinière, et, dans l'espèce la plus commune, l'hyène rayée, vulgaris ou striata, le pelage gris jaunâtre est rayé de bandes noires (fig. 163). L'hyène se nourrit surtout de viande en putréfaction et d'os; on en trouve de toutes sortes dans ses repaires, os de bœuf, de chameau, de mouton, etc. En Palestine, c'est le carnassier qui se rencontre en plus grand nombre après le chacal. Il remplit d'ailleurs le même office de salubrité en débarrassant les bourgs et les chemins de tous les cadavres d'animaux abandonnés sur le sol. Il va même jusqu'à déterrer les cadavres humains pour s'en repaitre. Aussi est-il, de toutes les bêtes impures, celle qu'on a le plus en abomination dans les pays orientaux. On est obligé de mettre de lourdes pierres sur les tombes pour empêcher les hyènes de les violer. Ces animaux ne sont pas redoutés en Orient, parce qu'ils sont poltrons et n'attaquent des animaux vivants, des ânes, par exemple, que quand ils sont pressés par une faim extrême. On les rencontre encore aujourd'hui dans toutes les régions de la Palestine. Ils n'y chassent pas en troupes, mais le plus souvent deux ensemble. Les anciennes cavernes sépulcrales, si nombreuses dans le pays, constituent leurs demeures favorites. Tristram, The natural history of the Bible, Londres, 1889, p. 107. — L'hyène est nommée dans la Sainte Écriture par Jérémie, XII, 9 : « Mon peuple est devenu une bête rapace, 'ayît, une hyène, şabûa'; les bêtes rapaces fondront sur lui de tous côtés. » Le peuple de Dicu, devenu impur et cruel comme l'hyène, sera châtie par d'autres rapaces, les Chaldeens. Le sens du

mot şabûa' est rendu fort probable par la similitude du mot arabe dilubba, de l'hébreu rabbinique şeboa' et surtout par la traduction des Septante, °axva. La Vulgate traduit 'ayît şabûa' par avis discolor, « oiseau bigarré. » Mais 'ayît, qui vient de 'it, « se ruer, » peut désigner aussi bien une bête de proie, comme dans ce passage, qu'un oiseau de proie, comme dans Job, XXVIII, 7; Is., XLVI, 11. Au lieu de şabûa', la Vulgate paraît avoir lu şêba', « objet coloré. » Jud., v, 30. Frd. Delitzsch, Protegomena eines neuen hebr. aram. Wörterbuchs zum A. T., Leipzig, 1886, p, 172, rapproche şâbûa' de l'assyrien şibû, « saisir, » et traduit 'ayît şâbûa' par « oiseau



163. - L'hyène.

captif ». Le sens que nous avons attribué à l'hébreu s'harmonise mieux avec celui du verset précèdent. Cf. Rosenmüller, Jeremias, Leipzig, 1826, t. i, p. 365. -La répulsion que l'hyène inspirait fait sans doute qu'elle n'est pas nominée souvent par les écrivains sacrés, Mais l'animal était autrefois aussi abondant qu'aujourd'hui en Palestine, comme le prouve le nom donné à une vallée, gê-hassebo'im, « vallée des hyènes. » 1 Reg., XIII, 18. Voir Seboim. - On lit encore dans l'Ecclésiastique, XIII, 22, d'après la Vulgate : « Quelle union entre le saint homme et le chien? » Les Septante lisent différemment : « Quelle paix entre l'hyène, cafyn, et le chien? » Cette leçon représente plus sûrement le texte primitif que celle de la Vulgate; le contexte la rend même nécessaire. Au lieu de \$xiv5, la Vulgate a dù lire un autre mot, peut-être byiet. D'après W. Carpenter, Script. historia naturalis, dans Migne, Curs. Script. Sacr., t. II, col. 681, il serait impossible de forcer de chien, même le plus féroce, à poursuivre une hyène.

Il. LESÈTRE.

HYMÉNÉE ('Prévatos; Vulgate: Hymenaus), chrétien d'Éphèse, devenu l'un des premiers hérétiques. Il est nommé deux fois par saint l'aul. 1 Tim., 1, 20; Il Tim., 11, 47-18. La première fois, il est mentionné avec Alexandre (voir Alexandre 6, t. 1, col. 351), comme ayant « fait naufrage dans la foi ». Dans le second passage, nous lisons que « llyménée et Philète se sont éloignés de la vérité, en disant que la résurrection est déjà accomplie et en détruisant la foi de quelquesuns ». L'Apôtre, I Tim., 1, 20. « a livré (llyménée et Alexandre) à Satan, afin qu'ils apprennent à ne pas blasphèmer. » Ces dernières paroles montrent que saint Paul, en les excommuniant, se proposait de les corriger, mais nous ignorons quel fut le résultat de sa sentence.

Quelques commentateurs ont imaginé à tort deux Hyménée, l'un associé dans son erreur à Alexandre et l'autre à Philète. Rien n'autorise cette distinction. On s'accorde généralement à voir dans llyménée un des premiers gnostiques. La tendance de ces sectaires consistait à mépriser le corps outre mesure; ils miaient qu'il dût ressusciter un jour; ils entendaient la résurrection dans un sens spirituel et allégorique. Cf. S. Irénée, Hxr., n, 31, 2, t. vu, col. 825; Tertullien, Dersurr., 19, t. n, col. 820-821. Ce fut là l'erreur d'Ilyménée. — Quant à la nature du châtiment qui lui fut infligé par saint Paul, l'opinion commune des anciens exégètes c'est qu'il s'agit simplement de l'excommunication. Cf. Cornelius a Lapide, Comm. in Cor., 1 Cor., v, 5, édit. Vivés, t. xvii, 1858, p. 386. Plusieurs exégètes modernes pensent que, en le livrant à Satan, l'Apôtre l'affligea en même temps d'une infirmité ou d'une maladie corporelle. Cf. Job, t, 6-12; II, 1-17; Act., v, 5, 20. Il est difficile de se prononcer sur ce point.

HYMNE (Septante: 'uw'6;; Vulgate: hymnus). Ce mot, dans la langue ecclésiastique, désigne un petit poème qu'on chante en l'honneur de Dieu ou des saints. Saint Augustin, Enarr', in Ps. LXXII. 1, t. XXXVI, col. 914, le définit avec beaucoup de précision: Hymni laudes sunt Dei cum cantico. Hymni cantus sunt continentes laudes Dei. Si sit laus et non sit Dei, non est hymnus. Si sit laus et laus Dei et non cantetur, non est hymnus. Oportet ergo ut, si sit hymnus, habeat hwe tria: tlaudem, et Dei, et canticum. « Hymne » n'a pas toujours cette signification dans les Septante et dans la Vulgate, où il est employé d'une manière assez vague.

I. Il traduit divers mots hébreux de sens différent dans les livres protocanoniques de l'Ancien Testament : -" Rinnah, « cri. supplication, » 1 (III) Reg., viii. 28 (les Septante n'ont pas traduit le mot hébreu). — 2º Hallél, « louer » (Septante: ζνεσαν), l Par., xvi, 36; ll Par., vii, 6 (σμνοις); I Esd., III, 11 (αϊνφ). Yoir HALLEL, col. 40%. - 3º Negináh « instrument à cordes, » Ps. lxi (lx), 1, neginôt (pluriel), Ps. lxvii (lxvi), 1. La Vulgate a traduit les Septante qui ont : ἐν ζωνοις. - 4º Tehilláh, « louange » (Septante : ὑμνός), Ps. LXV (LXIV), 2; (dans ce même Psaume, y. 14, yaširů, «[les vallées] chanteront » est traduit par hymnum dicent [Septante: ύμνήσουσιν]); Ps. c (xcix), 4; cxix (cxviii), 471; cxeviii; 14. — 5º L'impératif širů, « chantez, » Ps. cxxxvII (exxxvi), 2, est traduit dans les Septante par υμνον άσατε, et dans la Vulgate par hymnum dicite, et le mot šir, « chant, » employé une fois comme complément du verbe širů, et répété deux autres fois, ŷ. 3-4, est rendu en grec par φδαί (2 fois), φδή (1 fois), et en latin par cantiones (1 fois) et canticum (2 fois).

11. Dans les livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament, « hymne » est employé pour chant, cantique sacré en général. Judith, xxt, 45 (deux fois); I Mach., tx, 24, 33; xm, 47, 51; Il Mach., t, 30; x, 38; xm, 37. Dans la version grecque de l'Eccisiastique, le ch. xmy, qui est le commencement de l'éloge des saints de l'Ancien Testament, est intitulé πατέρων δμίνος. Le texte hébreu porte bylz firm new, « éloge des pères d'autrefois. »

III. Dans le Nouveau Testament. — 1º Le mot « hymne » doit s'entendre du hallél, Matth., xxvi, 30; Marc., xiv, 26 (δωνήσαντες). Voir Hallel, col. 10%. — 20 Saint Paul appelle « hymne », comme les livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament, un chant sacré en l'honneur de Dieu. Eph., v, 19; Col., III, 16. — 3º Dans les Actes, xvi. 25, Paul et Silas, dans la prison de Philippes, chantent des hymnes (σμνουν τὸν Θεόν; Vulgate : laudabant Deum) à assez haute voix pour être entendus par leurs compagnons de captivité. Ces hymnes étaient sans doute des Psaumes, Cf. 1 Cor., xiv, 15, 26; Jac., v, 13, Josephe, Ant. jud., VII, xII, 3, désigne les Psaumes de David par les termes υμνοι et ῷδαί. — Les Acta Johannis (dans les Texts and Studies, t. v, no 1), Cambridge, 1897, p. 10-14, contiennent un υμνος apocryphe que Notre-Seigneur aurait chanté à la Cène. Saint Augustin, Ep. cexxxvII, 2, ad Cerct., t. xxxiii, col. 1034, le mentionne comme étant en usage parmi plusieurs sectes hérétiques.

W. Le mot « hymne » prit un sens plus précis pendant

les premiers siècles de l'ère chrétienne. L'introduction des hymnes dans l'Église latine est attribuée à saint Ambroise, mais l'usage en existait depuis longtemps dans l'Église grecque. Cf. Pline. Epist., 97; S. Ignace, Eph., 4; Rom., 2, t. v, col. 648, 688; Tertullien, Apol., 39, t. I, col. 477; S. Justin, Apol. 12, 13, t. vi, col. 345. Dans l'antique religion des Hellènes, Suvos avait déjà nne signification sacrée et liturgique et désignait des chants sacrés composés sons une forme particulière. "Yuvot µèv, dit Arrien, Anab., IV, 11, 2, edit. Didot, p. 100, ές τους θεούς ποιούνται, έπαινοι δε ές ανθρώπους. Les plus anciens hymnes, connus sous le nom d'hymnes orphiques et homériques, n'étaient pas chantés, mais les hymnes de Pindare et d'autres l'étaient; leur mêtre s'adaptait à la musique et l'on a retrouvé à Delphes la notation de quelques-nns de ces vieux chants. Voir Th. Reinach, La musique grecque et l'hynune à Apollon, in-80, Paris, 1894, L'hymne chrétien le plus ancien se trouve dans Clément d'Alexandrie, Pædag., III, 12, t. VIII, col. 681. - On a vu une allusion à une sorte d'hymnes improvisés dans I Cor., xiv, 26: Unusquisque vestrum psalmum habet; on a même tenté de découvrir des fragments d'hymnes d'un mêtre déterminé dans Eph., v, 14; Jac., i, 17; Apoc., I, 4-8; v, 9; xI, 15-19; xv, 3, 4; xxI, 3-8; spécialement I Tim., III, 16, où il est dit de Notre-Seigneur au sujet du mystère de l'Incarnation :

έρανερώθη έν σαρκὶ. έδικαιώθη έν πνεύματι, ἄρθη ἀγγέλοις, ἐκερύχθη ἐν ἔθνεσιν, ἐπιστεύθη ἐν κόσμω, ἀνελήφθη ἐν δόξη. manifesté dans la chair, justifié par l'Esprit, montré aux anges, prêché aux Gentils, cru dans le monde, élevé dans la gloire,

J. Kayser, Beiträge, 1881, p. 49; C. Fonard, S. Paul, ses missions, in-8°, 1892. p. 251-252; S. Paul, ses dernières années, in-8°, 1897, p. 286; mais on n'a pas réussi à en établir l'existence d'une façon incontestable. La prière des Apôtres, Act., Iv, 21-30, à laquelle on a quelquefois donné le nom d'hymne, n'a pas droit à ce titre, car elle n'a pas de metre. - Voir Daniel, Thesaurus hymnologicus, in-8°, Halle et Leipzig, 1841-1856; F. J. Mone, Lateinische Hymnen, in-8°, Fribourg-en-Brisgan, 1853-1855; F. W. E. Roth, Latinische Hymnen, in-8°, Augsbourg, 1888; J. Kayser, Beiträge, zur Geschichte und Erklärung der ältesten Kirchenhymnen, 2\* édit., Paderborn, 1881; C. Fortlage, Gesänge christlichen Vorzeit, in-8°, Berlin, 1814; J.-B. Pitra, Hymnographie de l'Église grecque, in-4°, Rome, 1867; J. Julian, Dictionary of Hymnology, in-8°, Londres, 1892, p. 456-466; W. Christ et M. Paranikas, Anthologiæ græca carminum christianorum, in-8°, Leipzig, 1871; R. of Selbourne, Hymns, their history and development in the Greek and Latin Churches, in-16°, Londres, 1892, p. 9-13; L. Duchesne, Origines du culte chrétien, IV, 3, 2º édit., in-8º, Paris 1898, p. 107-112; A. Galli, Estetica della musica, in-12, Turin, 1900, p. 228. F. VIGOUROUX.

HYPERBOLE, figure de langage qui consiste à exagérer dans les termes le fond de sa pensée. Cette tigure est en usage dans toutes les langues et dans tous les pays. Elle n'était inconnue ni aux Grecs ni aux Romains. Homère, Iliad., xx, 246-247, met ces paroles dans la bonche d'Énée: « Cessons de nous outrager l'un l'antre. car nous ponrions nons jeter l'un à l'antre tant d'injures qu'un vaisseau à cent rames ne pourrait pas en porter la charge. » Cicéron lui-même dit, Phil., II, 44: Præsertim quam illi cam gloriam consecuti sint, quæ vix cœlo capi posse videatur. Voir d'autres exemples dans J. J. Wetstein, Novum Testamentum græcum, t. 1. 1751, p. 966. Mais les Orientaux surtout aiment l'exagération et l'hyperbole, l'habitude leur apprenant d'ailleurs avec quelles restrictions il faut les entendre.

1º Nons trouvons donc des hyperboles dans la Sainte Écriture, non seulement dans les livres poétiques, mais aussi en prose. « Tes pères, dit Moïse à son peuple, sont descendus en Égypte au nombre de soixante et dix, et maintenant Jehovah ton Dieu t'a multiplie comme les étoiles du ciel. » Dent., x, 22. Voir aussi i, 10; Gen., xiii, 16. « Juda et Israël étaient aussi nombreux que le sable sur le bord de la mer. ». III Reg., IV, 20. Les espions envoyes par Moïse en Palestine pour explorer le pays rapportent que les fils d'Enac, qu'ils ont vus dans les environs d'Hébron, sont d'une si haute stature qu'à côté d'eux ils paraissent n'être que des santerelles, Num., XIII, 31, et qu'ils habitent des villes fortifiées dont les murailles « s'élèvent jusqu'an ciel ». Deut., 1, 28. Cette hyperbole revient souvent dans l'Écriture. Deut., ix. 1. Cf. Gen., xi, 4; Matth., xi, 23; Luc., xi, 45. Dans Daniel, ıv, 7-9, Nabnchodonosor aperçoit, en songe il est vrai, un arbre dont le sommet atteint le ciel et qui se voit de tontes les extrémités de la terre. Dans sa prophétie. Gen., xLix, 9, Jacob, pour peindre la bravoure de Juda, le compare à un lion :

> Juda est un lioneeau... Il ploie les genoux, il se conche comme un lion. Comme une lionne. Qui osera le réveiller?

Isaïe, xl, 31, compare à l'aigle ceux qui se confient en Dieu :

Ils prennent le vol comme les aigles, Ils courent et ne se lassent point.

Cf. Jer., XLVIII, 40. Ce sont là des images classiques dans toutes les langues. Mais David, dans son élégie sur la mort de Saül et de Jonathas, les rend hyperboliques, II Reg., I, 23; il ne se contente pas de comparer simplement ces deux guerriers au roi de l'air et au roi des quadrupèdes, il dit:

Ils étaient plus légers que des aigles; Ils étaient plus forts que des lions.

Voir aussi Lam., IV, 19, et d'autres images, Cant., IV, 4; VII., 4; VIII., 10.

2º Le Nouveau Testament renferme des hyperboles comme l'Ancien. Matth., xix, 24; xxiii, 24, etc. La plus forte est celle que nous lisons à la fin du dernier chapitre de saint Jean, xxi, 25 : « Il y a beaucoup d'antres choses que Jésus a faites. Si elles étaient écrites en détail, je ne pense pas que le monde entier pût contenir les livres qu'on écrirait. » - Quelque forte que soit l'hyperbole finale de saint Jean, il convient de remarquer que l'Ecriture Sainte, en général, est moins hyperbolique que les antres livres orientaux, et que la phrase de l'Évangéliste elle-même est une atténuation d'exagérations courantes en Palestine, à en juger par le langage de certains rabbins : « Si tous les cieux étaient du parchemin, dit Rabbi Jochanan Ben Zaccaï, si tons les enfants des hommes étaient des scribes, et tous les arbres de la forêt des plumes, ils ne suffiraient pas à écrire toute la sagesse que j'ai apprise de mon maître. » Jalkut, f. 1, 1, - « Si tontes les mers étaient de l'encre, disent d'autres rabbins, si tous les roseaux étaient des plumes, si tout le ciel et toute la terre étaient du parchemin et si tous les enfants des hommes étaient des scribes, ils ne pourraient pas suffire pour décrire toute la profondeur du cœur des princes. » Sabbath, f. 11, 1; Aboth Nathan, 25; J. J. Wetstein, Nov. Test. gr., t. 1, p. 966. Voir des exemples d'autres exagérations des rabbins dans J. Basnage, Histoire des Juifs, 1. IX, c. IH, 14; c. IV, 15, t. VI, Paris, 1710, p. 269, 286, etc. - Josephe lui-même, Ant. jud., I, xix, I, racontant comment Dieu avait promis à Jacob qu'il lui donnerait la terre de Chanaan, à lui et à ses descendants, met ces paroles dans sa honche : « Ils rempliront toute la mer et la terre que le soleil éclaire. » Et, I, xx, 2, après la ruine de Jérusalem par Titus, il

fait prédire à Jacob par l'ange contre lequel il vient de lutter, qu' « aucun mortel ne pourra prévaloir en force contre sa race. »

La littérature des autres peuples orientaux nous offre beaucoup d'exemples analogues. - Dans le poème d'Amrou, dans le Moallakat, la puissance de la tribu arabe de Tagleb est décrite dans les termes suivants : « Nous remplissons la terre, et elle est trop étroite pour nous; nos vaisseaux convrent la surface des mers. Le monde est à nous, tout ce qui l'habite nous appartient, et lorsque nous attaquons, c'est avec une puissance à laquelle rien ne peut résister. A peine nos enfants sont-ils retirés de la mamelle, et déjà les héros les plus puissants se prosternent respectueusement en leur présence. » Dans S. de Sacy, Mémoire sur l'origine et les anciens monuments de la littérature des Arabes, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. L, 1808, p. 260. - Un Chinois, après avoir fait un voyage en Europe, racontant en vers à ses compatriotes ce qu'il y avait vu, leur dit que, à Londres, les maisons sont si hautes qu'on peut, « du toit, cueillir les étoiles. » Abel Rémusat, Iu Kiao Li ou Les deux cousins, Préface, 4 in-12, Paris, 1826, t. 1, p. 41. - Pour l'explication des hyperboles dans l'Écriture, on doit suivre les règles générales de l'herméneutique relatives au sens figuré et métaphorique. On a plus d'une fois fait contre l'Écriture des objections mal fondées, qui proviennent de ce qu'on a voulu prendre dans un sens rigoureux des expressions hyperboliques. Ainsi, Notre-Seigneur, se servant d'une locution proverbiale, dit que le grain de sénevé ou de moutarde est la plus petite des semences et qu'elle produit un grand arbre où habitent les oiseaux. Matth., XIII, 31-32. Cela signifie, en réduisant l'hyperbole de ce proverbe oriental, à sa juste valeur, que le grain de sénevé est un des plus petits, quoiqu'il y ait des graines plus petites encore, et que la plante devient assez grande pour qu'un oiseau puisse s'y percher, comme il le fait en effet. Voir Sénevé. F. Vigouroux.

HYPERIUS André Gerhard, théologien protestant hollandais. André Gheeraerdt, surnommé Hyperius à cause du lieu de sa naissance, naquit à Ypres le 16 mai 1511, et mourut à Marbourg le 1er février 1564. Élevé dans la religion catholique, il étudia à Paris et après avoir parcouru la France, les Pays-Bas et l'Allemagne, embrassa le protestantisme. Il habita pendant quatre années en Angleterre, puis vint se fixer à Marbourg où il enseigna la théologie. Voici ses principaux ouvrages : In Esaiæ prophetæ oracula annotationes breves et eruditæ, in-12, Båle, 1574; Commentarius in Epistolas ad Timotheum, Titum et Philemonem, iu-fo, Zurich, 1582; Commentarius in Pauli Epistolas, in-fo, Zurich, 1583; Commentarius in Epistolam ad Hebræos, in-fo, Zurich, 1585. Tous ces écrits furent publiés après sa mort par les soins de son fils. - Voir W. Orthius, Oratio de vita ac obitu clarissimi viri gravissimique theologi A. Hyperii, in-4°, Marbourg, 1564; Walch, Bibl. theologica, t. IV, p. 205, 672, 720, 725, 731; Valère André, Bibl. belgica, p. 49; Paquot, Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas, t. xvII, p. 185.

B. HEURTEBIZE.

HYPOCRISIE. Le mot ὑπδερισις, hypocrisis, désigne dans l'Écriture la disposition d'un homme qui feint d'ètre ce qu'il n'est pas, et particulièrement qui affiche les dehors d'une piété ou d'une vertu qu'il n'a pas. — Dans l'Ancien Testament, l'hypocrisie est dépeinle, mais sans qu'elle reçoive un nom spécial; le mot τρη, hanéf, que la Vulgate a souvent traduit par

hypocrita, Job, VIII, 13; XIII, 16; XV, 34; XXVII, 8-9, etc., signific proprement un impie et plus exactement encore un « impur », immundus. Les exégètes regardent comme erronée dans ces passages la traduction hypo-

crita de la Vulgate. L'hypocrite s'applique à paraltre pieux, humble, Eccli., xix, 23, sans s'appliquer à possèder ces vertus. Il loue Dieu avec ses lèvres, non avec son cœur, ls., xxix, 13; Matth., xv, 7; xxii, 18; Marc., vii, 6; il pose comme mortifié et son cœur est impur. Is., LVIII, 3-6; Matth., vi, 16. Il veut paraître charitable et il ne l'est pas. Ps. xxvii, 3; Jer., ix, 8; Matth., vi, 2. Jésus-Christ dans l'Évangile a souvent dénoncé ce défaut, à l'occasion des Pharisiens remplis d'hypocrisie. Luc., XII, 1. C'était en effet le caractère des Pharisiens de contrefaire aux yeux des hommes leurs dispositions intérieures, pour obtenir la considération et la faveur, Matth., xxiii, 5. C'est contre ce défaut que Jésus-Christ s'est montré le plus sévère et a accumulé le plus de menaces. Matth., xxiii, 27-28. Saint Paul indique l'hypocrisie comme un défaut que le chrétien doit éviter. 1 Tim., IV, 2; II Tim., III, 5. Cf. 1 Pet., II, 4. Dans 11 Mach., vi, 25, ὑπόκρισι; signifie « dissimulation », comme Gal., 11, 13. P. RENARD.

HYPOCRITE (ὁποχριτ/ς; Vulgate: hypocrita). Matth., vi, 2, 5, 16; vii, 5; xv. 7; xvi, 3; xxii, 18; xxiii, 13-15, 25, 27, 29; xxiv, 51; Marc., vii, 6; Luc., vi, 42; xi, 44; xii, 56; xiii, 15. La Vulgate emploie plusieurs fois le mot hypocrita dans l'Ancien Testament, Job, viii, 13, etc.; Eccli., i, 37; Is., ix. 47; xxxiii, 14, mais le mot hébreu hánôf qu'elle rend ainsi n'a pas ce sens. Voir Hypocrisie. Dans le Nouveau Testament, Notre-Seigneur condamne surtout les hypocrites ou les Pharisiens qui font le bien par ostentation, non pour plaire à Dieu, Matth., xxiii, 5; ceux qui font consister la religion dans les observations légales, non dans la pureté du cœur. Matth., xv, 2-9.

HYRAX. Voir CHEROGRYLLE, t. II, col. 712.

**HYSOPE** (hébreu : 'êzôb. cf. assyrien, zupu; aramen, zufo; arahe, zufa; Septante; δσσωπος; Vulgate : hyssopus).

1. Description. - L'espèce unique, Hyssopus officinalis Linné (fig. 164), est une herbe aromatique, comme la plupart des autres labiées, à tiges droites, un peu ligneuses à la base et formant un buisson nain. Les feuilles opposées, sessiles, à limbe entier lancéolé, vont en décroissant de grandeur jusqu'au sommet où elles donnent naissance à des fleurs axillaires, bleues ou rougeâtres, groupées en faux verticilles et formant dans lour ensemble une sorte d'épi interrompu vers la base. - On la rencontre dans toute l'Europe australe et elle s'avance en Orient jusqu'en Perse, où elle se présente sous une forme à feuilles un peu plus étroites qui avait été jadis distinguée spécifiquement (Hyssopus angustifolius Bieberstein; Hyssopus orientalis Willdenow). - Comme le véritable hyssopus ne se trouve pas aujourd'hui dans la Syrie méridionale, plusieurs auteurs sont d'avis que le nom d'hysope a été attribué jadis à quelque autre plante aromatique de la même famille, notamment à l'Origanum Maru Linné (fig. 165), qui n'en diffère que par des caracteres botaniques peu appréciables pour le vulgaire et lui ressemble au contraire par ses propriétés essen-

11. Exégése. — Comme on peut le voir dans Celsius, Hierobotanicon, in-12, Amsterdam, 1748, t. 1, p. 407-448, les essais d'identilication de cette plante ont été très nombreux. Depuis, de nouvelles hypothèses sont venues s'ajouter à celles qu'il mentionne: mais aucune n'a rallié tous les suffrages. Pour rendre plus claire la discussion, nous partagerons les textes en trois catégories.

1º L'ézôb est spécialement mentionné dans les aspersions et purifications. Ainsi, d'après un des rites de la Pâque, les llébreux devaient prendre une poignée ou un faisceau d'ézôb, le tremper dans le sang de l'agneau pascal, et en asperger le linteau et les deux poteaux de la

porte de leurs maisons. Exod., XII, 22. Dans la cérémonie de l'inauguration solennelle de l'alliance théocratique, Exod., XXIV, 8. il est dit qu'après avoir lu le livre de l'alliance, Moise aspergea le peuple avec le sang des vic-

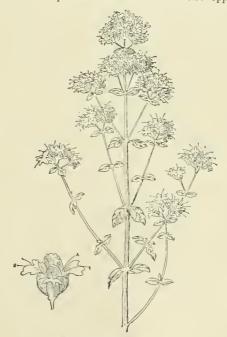


164 - L'hysope officinal.

times : ce passage de l'Exode ne mentionne pas l''ézôb en cette circonstance, mais l'Epitre aux Hébreux, 1x, 19, dit expressément que l'aspersion se fit avec l'hysope, de la même façon que dans Lev., xiv, 4, 6, et Num., xix, 6. Quand on expose les rites de la purification des lépreux, et ceux qu'on observait dans la purification de la lépre des maisons, Lev., xiv, 4, 6, 49, 51, 52, on demande d'apporter de l' 'êzôb avec deux petits oiseaux, une branche de cèdre et une bandelette de laine écarlate : l' 'êzôb était trempé dans le sang d'un des oiseaux sacrifié et on en aspergeait sept fois le lépreux. De même, dans la purification de l'impureté légale contractée par le contact d'un cadavre humain, Num., xix, 6, après avoir immolé la vache rousse, on la brûlait en entier avec une branche de cèdre, un morceau d'écarlate et de l' 'êzôb; avec les cendres, on préparait l'eau lustrale où l'on trempait l' 'êzôb pour l'aspersion des personnes, de la maison, et des meubles qu'elle renfermait. C'est par allusion à cet emploi de l''êzôb dans les purifications et dans un sens figure que David, dans le Ps. 1, 9, demande à Dieu de le puri-fier par l'aspersion de l' 'êzôb. Pour ces aspersions avec le sang on l'eau lustrale, un petit faisceau de tiges parfumées d'une labice, comme l'Hyssopus officinalis, ou l'Origanum Maru ou quelque autre espèce voisine, convenait parfaitement. D'après Spencer, De legibus Hebræorum ritualibus, in-40, 1686, l. 11, c. xv, 4, et Bochart, Hierozoicon, in-fo, Leyde, 1692, t. I, p. 589, des branches de ces plantes passaient pour avoir toutes les qualités d'un bon aspersoir. Or c'est bien une espèce d'Origanum on d'un genre voisin que les anciens ont vu dans l''èzâb. Dioscoride, III, 30, nous apprend que la marjolaine, Origanum Majorana, avait en Egypte le nom de 5076, nom à rapprocher de l'araméen zufo et de l'hébreu 'êzôb. Les Septante traduisent invariablement le mot hébreu par ΰσσωπος, qui parait du reste en dériver. L'Épitre aux Hé-

breux accepte la traduction des Septante; Joséphe, Bell. jud., VI, III, 4, l'entend de même. La Vulgate a toujours le nom d'hyssopus. En rapprochant ces données des renseignements donnés sur l'ζσσωπος par Dioscoride, ni, 30; Théophraste, Hist. plant., 117, et les talmudistes, on voit que les Hébreux et les Grecs entendaient par 'ézob et δοσωπος, non seulement notre hysope, mais plusieurs espèces semblables et notamment l'Origanum. Gesenius, Thesaurus, p. 57. Si, dans certaines contrées de la Grece et de l'Asie Mineure, on a connu l'Hyssopus officinalis, et si on l'a appelé ὕσσωπος, dans l'Egypte et la Palestine au contraire, où il n'existe pas actuellement, on a donné ce nom à diverses espèces d'Origanum, Dioscoride, III, 29, dit que l'origan héracléotique, appelé par quelquesuns Konîlê, a les feuilles pareilles à celles de l'hysope. S'il faut en croire un manuscrit de Dioseoride du ve siècle, conservé à Vienne, la figure accompagnant la description de l'hysope représente une autre labiée, le Thymbra spicata. Actuellement en Palestine, quand on demande aux gens du pays de l'hysope, ils vous apportent l'Origanum Maru (l'arabe sa tar), ou quelque autre espèce d'origanum, ou même d'un autre genre de labiécs voisin. 1. Löw, Aramäische Pflanzennamen, in-8°, Leipzig, 1881, p. 134-136.

2º Un autre caractère de l''êzôb est indiqué dans III Reg., Iv, 33 (hébreu, v, 13). Dans ce passage, où il est dit que Salomon disserta sur les arbres depuis le cédre du Liban jusqu'à l'hysope, on mentionne cette dernière plante en ces termes « l'hysope qui pousse sur les murailles ». Cette opposition et cette particularité ont fait croire à quelques savants que l'hysope de ce verset devait être une espèce de mousse comme l'Orthotricum saratile, ou la Pottia tranculata selon Hasselquist et Lanné, dont la petitesse méritait mieux d'étre opposée



165. - L'Origanum Maru.

comme contraste à la grandeur du cèdre. Mais rien ne permet d'attribuer le nom d'ézôb à cette plante, et d'ailleurs il n'est pas nécessaire de s'arrêter à la plus petite herbe (les mousses et les petites graminées qui forment l'herbe des champs n'avaient pas de nom particulier); il suffit que, relativement au cèdre, ce fût une petite plante, bien connue et croissant souvent sur les vieilles murailles.

Ce qui peut-être amenait un rapprochement entre le cèdre et l'hysope, c'est que leurs noms se trouvaient unis dans le rituel des purifications, et par là l'idée de l'un devait éveiller par contraste la pensée de l'autre. D'après d'autres auteurs, comme J. F. Royle, On the hyssop of Scripture, dans le Journal of the Asiatic society, t. viii, p. 193, 212, et B. Tristram, The natural history of the Bible, in-12, Londres, 1889, p. 456, l''èzôb ne serait autre que le caprier, plante qui se trouve fréquemment en Égypte comme au Sinaï et en Palestine, croît dans les fentes des murs, et dont le nom arabe, 'așaf, offre une ressemblance avec le mot hébreu 'êzôb. Mais la ressemblance des noms est par trop éloignée et la nature des lettres hébraïques se refuse à un passage régulier en 'asaf. S'ils avaient reconnu cette identification, les Septante n'auraient pas traduit par δσσωπος, mais par καππάρις, puisque c'est le nom du caprier en grec. L'Origanum Maru pousse aussi sur les vieux murs et remplit suffisamment les conditions demandées par le texte du troisième livre des Rois.

3º Le passage qui embarrasse le plus dans l'identification de l'hysope est celui de l'Évangile de saint Jean, xix, 29, où il est dit que, pendant la Passion, un des assistants, après avoir trempé une éponge dans le vin amer et épicé des soldats romains, la fixa à une branche d'hysope et l'approcha des lèvres de Jésus. Les tiges de l'Hyssopus officinalis ou de l'Origanum Maru, ou d'une des labiées d'espèce voisine, paraissent trop faibles pour servir de bâton et supporter le poids de l'éponge imbibée. Il est à remarquer que dans les passages paralleles de Matth., xxvii, 48, et de Marc., xv, 36, à la place de περιθέντες ύσσώπω, on lit περιθείς καλάμω. Le terme des synoptiques désigne un roseau d'espèce indéterminée et ne semble pas être l'équivalent d'une branche d'hysope. On peut concilier les synoptiques et saint Jean, en observant que pour l'aspersion on attachait trois rameaux d'hysope à un bâton de cèdre (Juniperus Oxycedrus) avec un fil d'écarlate, de façon à former un petit balai ou aspersoir qui s'appelait l'hysope, J. Maii, De purificatione, dans Ugolini, Thesaurus antiquitatum sacrarum, t. xxII, col. MXXI. On peut dire que le roseau ou bâton auquel on fixa l'éponge imbibée de vinaigre rappelait à saint Jean l'aspersoir ou hysope, imbibé du sang de l'agneau, qui servait à la Pâque. Un certain rapport symbolique qu'il voyait entre l'un et l'autre lui permettait d'appeler hysope le bâton avec son éponge.

Bochart, loc. cit., p. 592, pense qu'un bouquet d'hysope aurait été attaché au roseau, autour de l'éponge, ce qui. croit-il à tort, devait rendre le vinaigre amer. D'autres croient que saint Matthieu et saint Marc appellent la plante « roseau », parce qu'elle en remplit l'office; qu'on ne trouvait pas de roseaux sur le Calvaire et que ceux qui présentèrent le vinaigre à Notre-Seigneur prirent la première chose qui leur tomba sous la main, que saint Jean, qui était présent à la scène, détermina avec précision la nature de la plante, tandis que les autres évangélistes ne la désignent que vaguement. Ces auteurs supposent que la croix étant très basse et les pieds du crucitié elevés au-dessus de terre d'environ 60 centimètres il suffisait pour atteindre les lèvres d'une tige d'hysope de 40 à 50 centimètres en même temps assez forte pour porter une éponge imbibée. J. Corluy, Commentarius in Evang. S. Johannis, 2º édit., in-8º, Gand, 1880, p. 453; P. B. von Haneberg et P. Schegg, Evangelium nach

Johannes, 2 in-8°, Munich, 1880, t. II, p. 482; P. Schanz, Commentar uber das Evangelium des h. Johannes, 2 in-8°, Tubingue, 1885, t. II. p. 559.

E. LEVESQUE.

HYSTASPE (Υστάσπης, Hystaspas, Hydaspes). sage ou mage perse sous le nom duquel avait été publié à l'origine de l'Église une sorte d'apocalypse apocryphe; on y lisait de prétendues prophéties relatives à Jésus-Christ et à son règne. Elle a pour but, comme les livres sibyllins, de faire prédire la religion nouvelle par des personnages païens. Cette apocalypse est rapprochée expressément des livres sibyllins par saint Justin, Apol. P., 20, t. vi, col. 357, le plus ancien écrivain connu qui en ait parlé : Καὶ Σιδυλλα καὶ 'Γστάσπις γενήσεσθαι τῶν φθαρτών ἀνάλωσιν διὰ πυρὸς ἔρασαν: « la Sibylle et Ilystaspe ont dit que le monde corruptible périrait par le feu .» - D'après saint Justin, Apol. 12, 11, col. 396, les chrétiens et les païens lisaient beaucoup llystaspe, quoique la lecture en fût interdite sous peine de mort, mais cet écrivain ne nous apprend rien sur son contenu. Clément d'Alexandrie est un peu plus explicite dans ses Stromates, v, t. IX, col. 264, et la note, ibid. Ce qu'il dit est diversement interprété par les savants, mais il en rèsulte, en tout cas, qu'il existait au 11º siècle un livre écrit en grec, Έλληνική βίδλος, œuvre d'Ilystaspe, δ Υστάσπης, où les chrétiens trouvaient, plus clairement encore que dans les livres sibyllins, des prophéties relatives au Christ, à sa filiation divine, à ses souffrances, aux persécutions que devaient endurer ses disciples avec une patience invincible et au second avenement du Sauveur. D'après Lactance, le troisième et le dernier des écrivains ecclésiastiques qui aient parlé de cet apocryphe dans ses écrits, Inst. div., vii, 15 et 18. t. vi, col. 790, 795; cf. 1007, Hystaspe était un roi mêde, qui vivait avant la guerre de Troie et qui donna son nom au fleuve Hystaspe; il prophetisa la ruine de l'empire de Rome. Son nom est probablement celui du père de Darius ler, roi de Perse, et l'on réunit en sa personne, au moyen d'anachronismes et de beaucoup d'imagination, un certain nombre de légendes alors courantes. Ammien Marcellin. xxIII, 6, 32, édit. Teubner, 1874, t. 1, p. 327, écrit au ive siècle, qu'llystaspe, père de Darins, rex prudentissimus, avait visité les Brahmanes de l'Inde et appris à leur école les lois des mouvements du monde et du ciel, et que, à son retour, il avait communiqué aux mages sa science religieuse et l'art de prédire l'avenir. Au vie siècle, l'historien byzantin Agathias, Hist. libri V, 1. 11, 24, édit. de Rome, 1828, p. 117, mentionne un Hystaspe contemporain de Zoroastre, mais sans l'identifier avec le père de Darlus ler. L'auteur des prophéties divulguées sous le nom d'Hystaspe était probablement, à en juger par les légendes, considéré comme ayant vécu du temps de Zoroastre, et son écrit était une sorte d'adaptation du parsisme aux idées chrétiennes, mais les renseignements précis font défaut pour déterminer exactement l'origine, la forme, le contenu et les tendances de ses prédictions apocryphes. - Voir Chr. W. Fr. Walch, De Hystaspe ejusque vaticiniis, dans les Comment. Societ. Gotting. hist. et philosoph., t. 11, 1779, p. 1-18; Fabricius, Bibliotheca græca, édit. Harles, 1790, I. p. 108; A. G. lloffmann, dans Ersch et Gruber, Allg. Encyklopādie, sect. II, t. XIII, p. 71-72; C. Alexaudre, Oracula sibyllina, 3 in-So. Paris, 1841-1859, t. II. p. 257; Wagenmann, dans Herzog, Real-Encyklopadie, 2: édit., t. vi, 1880, p. 413-415. F. VIGOUROUX.

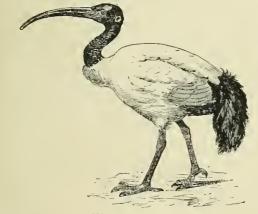
I

1. Voir Ion et Iota.

IAHVÉH. Voir JEHOVAH.

IBEX. Voir BOUQUETIN, t. I, col. 1893.

IBIS (hébreu: tinšémét; Septante: ποργυρίων; Vulgate: cygnus, Lev., IX, 18; τδις, ibis, Deut., XIV, 16), oiseau de la famille des échassiers longirostres (fig. 166). L'ibis a nn long bec arqué et se nonrrit de lézards, de serpents, de grenouilles et d'animaux analognes. L'ibis sacré, ibis religiosa, était autrefois très commun en Égypte; aujourd'hui la race en est à peu près disparue dans le bas Nil et on ne le retrouve plus qu'en Abyssinie. Il ressemble assez à la cigogne, quoique plus petit de taille. Son plumage est d'un blanc un peu ronssàtre et ses ailes se terminent par de grandes plumes noires. Les anciens Égyptiens avaient une grande vénération



166. — L'ibis sacré.

pour l'ibis, auquel ils attribuaient un caractère sacré. A Hermopolis, le dien Thot, qui était nn dieu-lune, avait la forme d'un tehu, c'est-à-dire d'un ibis. Cf. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, 1895, t. 1. p. 145. Quand les ibis mouraient, on les embanmait et l'on déposait leurs momies à Ilermopolis, dans des hypogées où on les retrouve aujourd'hui. Hérodote, II, 67. Celui qui tuait, même par mégarde, un ibis ou nn épervier, était lui-même mis à mort. Hérodote, 11, 65, 75, 76, assure que cette vénération pour les ibis provenait en Égypte de ce qu'ils dévoraient les serpents et rendaient ainsi grand service aux habitants. En tous eas, la faiblesse de leur bec ne leur permettait de frapper que des serpents de taille médiocre. Peut-être se montraient-ils encore utiles en exterminant les santerelles, on de bon angure en annonçant par leur arrivée les crues du Nil. — Outre l'ibis sacré, il y avait aussi en Égypte l'ibis noir, en moindre nombre cependant que le précédent, mais jouissant des mêmes prérogatives. L'idolàtrie dont l'ibis était l'objet fut pour Moïse une raison de plus pour le déclarer impur. Lev., xi, 18; Deut., IV, 16. - La Vulgate traduit une fois tinšémét par eygne. Cette traduction ne peut être acceptée. Voir CYGNE, t. II, col. 1162. Les Septante le traduisent aussi par πορφυρίων. Le πορφυρίων, on poule sultane, est un échassier, analogue à la poule d'eau. Cet oiseau a le plumage bleu, le bec et les pattes rouges. Il est commun sur le Nil et dans les marais de Palestine et se nourrit indifféremment d'insectes aquatiques et de grains. Il est possible que Moïse ait anssi songé à cet oiseau. Toutefois le mot ținšémėt, qui désigne déjà le caméléon, Lev., XI, 30, voir CAMÉLÉON, t. II, col. 90, ne pent guère s'appliquer à la fois à deux oiseaux d'apparence aussi différente que l'ibis et la ponle sultane, bien que tous deux soient de la famille des échassiers. Si les Septante traduisent ținšėmėt tantot par ίδις et tantot par ποργυρίων, c'est que le sens n'en était pas très précis pour eux. La traduction greeque de Venise et le Syriaque y voient le nom du héron, autre oisean de même famille. L'étymologie hébraïque qui fait venir tinsemet de nasam, « souffler, » n'est pas de nature à éclairer la question. A raison du contexte, on peut conclure que le mot hébreu désigne un oisean aquatique, probablement de la famille des échassiers. - Cf. Tristram, The natural history of the Bible, Londres, 1889, p. 250; Wood, Bible animals, Londres, 1885, p. 488. H. LESETRE.

IBN-DJANAH (connu aussi sous le nom arabe de Abon'l-Walid Merwan, appelé encore par les anteurs juifs rabbi Yonah ou rabbi Merinos), grammairien israelite, në à Cordoue vers 986, mort vers 1050 à Saragosse on il était allé s'établir en 1012 à la suite de troubles civils dans sa ville natale. Il est regardé comme le premier hébraïsant de son siècle. Très instruit dans les Saintes Écritures, le Talmud et les sciences profanes, il s'adonna spécialement à l'étude de la langue hébraïque à laquelle lui servit sa profonde connaissance de l'arabe. Après avoir réuni les résultats les plus sûrs obtenus par les grammairiens juifs qui l'avaient précédé, comme Saadia, Scherira, Juda Ibn-Koreisch et surtout Abon-Zaecaria Yaliya ben Daoud ou Ilayyoudi, il ajouta ses propres observations, et composa en arabe une remarquable grammaire hébraïque, la plus complète et la plus savante qu'on eût encore vue, et le premier dictionnaire hébreu digne de ce nom. Son onvrage intitulé : « Lc livre d'examen, » Kitab al-tan'qih, comprend deux parties : la grammaire, Kitab al-lama', et le dictionnaire ou le livre des racines, Kitab al-uşûl. luda Ibn-Tibbon a fait une traduction hébraïque de la grammaire, sous le titre : Sêfer hâ-riqmâh, « livre des parterres flenris, » qui a été publice par Goldberg et Kirchheim, in-8°, Francfort-sur-le-Main, 1856. Le Dictionnaire ou livre des racines également traduit par Iuda Ibn-Tibbôn a été très ntile à Gesenius pour la composition de son Thesaurus (col. 216). Le texte arabe de la grammaire d'Ibn Djanah, « Le livre des parterres flenris, » a été publié par Joseph Derenbourg, in-8°, Paris, 1886. Le Dictionnaire a été édité par Ad. Neubauer. Plusieurs opuscules l'grammaticaux ent été publiés et traduits par Joseph et Hartwig Derenbourg, in-8, Paris, 1880. Voir Journal asiatique, avril 1850, puillet 1880, p. 47; juillet-août 1888, p. 118; juillet-août 1890, p. 98; mai-juin 1892, p. 187 note; Revue critique, 5 avril 1880; L. Wogue, Histoire de l'exègèse biblique, in-8°, Paris, 1881, p. 225-227.

E. Levesque.

IBN ESRA. Voir ABENESRA, t. 1, col. 34.

ICAMIA (hébreu : Yeqamyāh, « que Jéhovah fortifie! » Septante : Ἰεχεμίας; Codex Alexandrinus : Ἰεχομιάς), fils de Sellum, père d'Élisama, de la tribu de Juda, descendant d'Éthéi qui devait vivre vers l'époque d'Achaz, roi de Juda. l Par., II, 41. — Un fils de Jéchonias, roi de Juda, portait aussi le nom hébreu de Yeqamyāh, mais la Vulgate a transcrit son nom Jécémia. l Par., III, 18.

1 CHABOD (hébreu: 'Î-hābôd, «sans gloire, »; Septante: Οὐαιθαρχαδώθ; Alexandrinus: Οὐαιγαδώθ; les traducteurs grees semblent avoir lu אָל, פֿעָּץ, « malheur, » au lieu de אַן, contraction de אַן, 'ēn, et forme ordinaire de la particule négative en phénicien et eu éthiopien), fils de Phinées et petit-fils du grand-prêtre lléli. 1 Reg., ıv, 19-22. Sa mère, en apprenant la mort de son nari et de son beau-père et la prise de l'Arche par les Philistins, mourut en lui donnant le jour. « Comme ceux qui l'entouraient lui disaient: Courage! tu as enfanté un fils; elle n'y prit pas garde, mais elle appela son fils Ichabod, disant: La gloire d'Israèl lui a été enlevée. » I Reg., ɪv, 20-21. — Ichabod avait un frère appelé Achias. I Reg., xɪv, 3.

ichneumon, ou rat de Pharaon, mammifère carnassier du geure mangouste. L'ichneumon, herpestes ichneumon, a environ 25 centinêtres de longueur, sans compter sa queue touffue qui est de même dimension. Son pelage est d'un brun plus ou moins foncé et piqué de blanc. Il se nourrit de lézards, de poules, de rongeurs, d'oiseaux (fig. 167) et d'œufs. Les anciens Égyptiens lui rendirent un culte, à cause des services



qu'il leur rendait en dévorant les œufs de crocodiles et de serpents. Hérodole, n, 67. Pour la même raison, les Grecs l'ont appelé ἐχνεύμων, « qui suit à la piste. » Dans l'Egypte actuelle, ce petit carnassier débarrasse les maisons des rats et des souris dont elles sont infestées. Il est très commun en Palestine. Aussi croit-on que sous le nom de hôléd, qui désigne spécialement la belette, Moïse range aussi l'ichneumon parmi les animaux impurs. Lev., xt, 29. Les deux animaux ont d'ailleurs beaucoup d'analogie l'un avec l'autre. Voir Belette, t. t, col. 1561; Tristram, The natural history of the Bible, Londres, 1889, p. 151.

ICONE (Txóviov; Vulgate : Iconium), ville de Lycaonie, dans la province romaine de Galatie, aujour-d'hui Koniéh (fig. 168).

1º Icone ou Iconium était la capitale de la Lycaonie, ré≤ion comprise, au temps de saint Paul, dans la province romaine de Galatie, en Asie Mineure. Voir GALA-TIE, col. 77. Cette ville (fig. 169) était située dans une région riante et fertile, près de l'endroit où la chaîne du Taurus forme la limite entre la Cappadoce et la Lycaonie au nord et la Cilicie Trachée au sud. Strabon, XII, vi, 1. Xénophon, Anab., 1, 11, 19, en fait la ville la plus à l'est de la Phrygie, mais tous les auteurs qui en paclent après lui la placent en Lycaonie. Cicéron, Ad Famil., 111, 6; xv, 3, etc. Elle fut comprise parmi les possessions de M. Antonius Polémon, dynaste d'Olbé, à qui le triumvir Antoine la donna et qui régna de l'an 39 à l'an 26 avant J.-C. Strabon, XII, vi, 1. Lors de la constitution de la province romaine de Galatie, en l'an 25 avant J.-C., Iconium en fit partie, puisque la Lycaonie fut comprise dans cette province. Corpus Inscript. latin., t. III, part. 1, nº 291. Une inscription de cette ville mentionne un procurateur de Galatie sous Claude, Corpus inscript. græc., nº 3991. Icone fut aussi le siège de l'assemblée provinciale des Lycaoniens ou zoroby Auzaovíaz. Eckhel, Doctrina numorum, t. 111, p. 32. La ville, petite au temps de Strabon, s'agrandit par la suile, à cause de sa situation. Sous l'empereur Claude, une



168. — Monnaie de bronze frappée à Icone (Lycaonie).
ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΚΑΙΣ[ΑΡ] ΣΕΒΑ... Tête de Claude laurce,
à droite. — κ. ΣΕΒΑΣΤΙΙ. ΕΠΙ ΑΦΡΕΙΝΟΥ ΚΛΑΥΔ
ΕΙΚΟΝΙΕΩΝ. Buste d'Agrippine à droite.

colonie romaine y fut fondée et attribuée à la tribu Claudia; Icone prit le nom de Claudiconium. Corpus Inscript. latin., t. vi, nos 2455, 2964; Corpus inscript. græc., nºs 3991, 3993; Eckhel, Doctrina numorum, t. III, p. 31-33. Une colonie juive s'y était établie antérieurement et v avait fondé une synagogue. Act., xiv, 1. La route que les Romains tracerent pour joindre Antioche de Pisidie à Lystres et qu'on appelait via regalis, passait non loin d'Icone, à laquelle elle était jointe par une autre route. C'est ce qui ressort des Actes apocryphes de l'aul et de Thècle. Au début de ces Actes, il est dit qu'un certain Onésiphore, résidant à Icone, alla an-devant de saint Paul jusqu'à la route royale et l'attendit au passage, C. Tischendort, Acta Apostolorum apocrypha, in-8°, Leipzig, 1851, p. 40. Au moyen âge, Icone, dont le nom devint Konieh, fut la capitale des sultans tures et ce fut le temps de sa plus grande célébrité. C'est encore aujourd'hui une ville importante où réside un pacha.

2º Saint Paul prêcha à Icone pendant sa pre-mière mission, lorsqu'il évangélisa le sud de la province romaine de Galatie. Act., xiii, 51. 11 prit d'abord la parole dans la synagogue avec Barnabé et convertit un grand nombre de Juifs et de Grecs. Mais les Juifs qui restérent rebelles à sa prédication excitérent les païens contre leurs frères. Malgré cela, les Apôtres demeurérent un certain temps dans la ville, faisant des conversions et des miracles. La population se divisa, les uns prenant parti pour l'aul et Barnabé, les autres contre eux. Ces derniers finirent par l'emporter. Les païens et les Juiss réunis se mirent en mouvement pouc outrager et lapider les Apôtres qui sortirent d'Icone, pour se réfugier à Lystres et à Derbé. Act., xiv, 1-7. Les Juifs d'Icone continuérent leur poursuite et les habitants de Lystres, ameutés par eux, lapidérent saint Paul qu'ils courent même avoir tué. Act., xtv, 19. - Peu après cependant, de Derbé, saint Paul revint à Icone pour y exhorter les fidèles à la persévérance et pour y organiser l'Église qu'il avait fondée. Act., xiv, 20. Timothée avait des relations à Icone, car les chrétiens de cette ville rendirent un bon témoignage à son sujet quand saint Paul se l'attacha. Act., xvi, 2. Dans la seconde Épitre qu'il adressa à ce disciple, saint Paul fait allusion aux persécutions qu'il eut à subir à Iconium. Il Tim., iii, II. — Voir Leake, Tour in Asia Minor, p. 49; Rosenmüller, Biblische Geographie, t. 1, p. 201, 207; Hamilton, Researches in

2. IDAÏA (hébreu: Yeda'eyāh, « qui connaît Yah; » Septante: Vaticanus: 'Αναιδειά, 'Ιωδᾶε, 'Ιεουδά, Δαδειά, 'Ιεδδούς; Alexandrinus: 'Ίδειά, 'Ίδιά, 'Ίαδιά, 'Ίαδιά, 'Ἰεδδουά; Sinaiticus: 'ἴδειάς, Δαλεία; Vulgate: Idaia, II Esd., vII, 39; xI, 40; Jedaia, I Par., IX. 10; Jadaia, I Esd., II, 36; Jodaia, II Esd., xII, 19; Jedei, I Par., xxiv, 7), chef de la seconde elasse de prêtres organisée par David pour le service du sanctuaire. l Par., xxiv, 7. Sa famille est mentionnée parmi celles qui revinrent de



169. - Vue de Kenich. D'après une photographie.

Asia Minor, t. 11, p. 205; Texier, Asia Mineure, in-8°, Paris, 1862, p. 661; Ramsay, The Church in the Roman empire, in-8°, Londres, 1893, p. 36-46; Frd. Sarre, Reise in Kleinasien, in-8°, Berlin, 1896, p. 28-106 et pl. xvi-xxxi. E. Beurlier.

ICUTHIEL (hébreu : Yeqûţi'êl; Septante : ὁ Χετιήλ; Codex Alexandrinus : Ἰεκθιιήλ), fils d'Ezra et de Judaia, et père ou fondateur de la ville de Zanoé. 1 Par., IV, 48. D'après le Targum, sur I Par., IV, 18, Jared, frère d'Icuthiel, n'est pas autre que Moise, et Icuthiel, « confiance en Dieu, » n'est qu'un titre donné à Moïse, « parce que, en ses jours, les Israélites se confièrent dans le Dieu du ciel pendant quarante ans dans le désert. » Cette explication n'est sans doute qu'un jeu d'esprit.

IDAÏA, nom, dans la Vulgate, de plusieurs personnages qui portent en hébreu deux noms différents. Un autre Israélite, qui dans le texte original a le même nom qu'idaïa 1, II Esd., III, 10, est appelé dans la Vulgate Jédaïa, de même du reste qu'idaïa 2 dans certains passages de la version latine.

1. IDAIA (hébreu Yedáyáh, « qui loue Yah; » Septante: 'Iðiá), fils de Semri et père d'Allon, de la tribude Siméon, un des ancètres de Ziza. Sa famille s'établit à Gador. I Par., IV, 37.

la captivité de Babylone. I Par., 1x, 10; 1 Esd., 11, 36; II Esd., vii, 39; xi, 10. Dans ces deux passages, la famille d'Idaïa est nonimée la première, avant celle de Joïarib, quoique cette dernière eût reçu le premier rang sous le règne de David, I Par., xxiv, 7, peut-être parce que le chef de la classe d'Idaïa était alors, selon la tradition juive, Josué fils de Josédec, qui remplit les fonctions de grand-prêtre du temps de Zorobabel, Voir Grand-Pretre, col. 305. Dans II Esd., xi, 10, la lecture « Idaïa fils de Joïarib » est fautive; il faut lire : « Idaïa, Joiarib, » comme I Par., IX, 10. Les membres de cette famille au retour de la captivité étaient au nombre de 973. I Esd., 11, 36; II Esd., VII, 39. Ils sont distingués d'une autre famille sacerdotale qui s'appelait également en hébreu Yeda'eyâh, par les mots : « les fils d'Idaïa de la maison de Josué. » L'existence de cette double famille sacerdotale de Yeda'eyâh est prouvée par Il Esd., xti, 6-7, 19, 21. Le Jodaïa du v. 19 dans la Vulgate est en hébreu Yeda'eyah comme l'Idaïa du ŷ. 21.

3. IDAÏA. Un ou deux prêtres de ce nom vivaient du temps de Néhémie. Voir IDAÏA 2. L'un d'eux est probablement le même qu'IDAÏA 4.

4. IDAIA (hébreu : Yeda'eyāh; Septante : οἰ ἐπεγνωκότες), prètre, revenu vraisemblablement de Babylone, qui vivait du temps du prophète Zacharie et qui reçut la mission avec quelques antres d'offrir au grand-prêtre Josué, fils de Josédec, une couronne d'or et d'argent. Zach., vi, 10, 14.

IDIDA (hébreu: Yedîdâh, « hien-aimée; » Septante; Ἰεδεία; Alexandrinus: 'Εδιδά; Joséphe, Ant. jud., XI, 1v. 1: 'Ίεδή), mère de Josias, roi de Juda. Elle était fille d'Iladaïa de Besécath et avait épousé le roi Amon de Juda. 1V Reg., xxii, 1.

IDITHUN, lévite, chef d'un des trois chœurs de musiciens institués par David pour le service du sanctuaire. Son nom est écrit en hébren de deux manières différentes, et même de trois, si on l'identifie avec l'Éthan de 1 Par., vi, 4½, et xv, 17, 19. ll est appelé ידותון, Yedûţûn, 1 Par., 1x, 16; xvi, 41-42; xxv, 1, 3, 6; 11 Par., v, 12; xxxv, אַ Ps. בxii (בxi), l; יַדּיּתְדּנְן, Yediţiin, dans le chetib de l Par., xvi, 38; 11 Esd., xi, 17; Ps. xxxix (xxxviii), 1; Lxxvii (Lxxvi), 1 (le keri corrige partout Yedûţûn). La différence entre les deux noms est insignifiante et doit provenir de la simple confusion du . vav, et du י, yod, par les copistes. La forme איתן, I Par., vi, 44; xv, 47, 19, est fort différente; elle peut être néanmoins une variante accidentelle du nom. - Dans les Septante, les variations orthographiques sont encore plus nombrenses. Code.c Vaticanus: Ἰδιθούμ, Ἰδιθούν, Ἰδιθώμ, Ἰδειθώμ, Ἰδειθών, Ἰωθών; Alexandrinus: Ἰδιθούμ, Ἰδιεθούν, Ἰδιθοῦ, Ἰδουθών; Sinaiticus: Ἰδιθώμ, Ἰδιθών, Ἰδεθών, Ἰδιθούν. La Vulgate écrit ordinairement Idithun, mais elle a Idithum dans 11 Esd., x1, 17.

1º David ayant établi trois chœurs de musiciens pour le service de Dien, Idithun fut placé à la tête d'un de ces trois chœurs. I Par., xxv, 4, 3. La raison pour laquelle ces chœurs furent au nombre de trois, c'est qu'il existait trois familles lévitiques, celle de Gerson, celle de Caath et celle de Mérari. I Par., vi, 4. Les deux autres chefs musiciens, Asaph et lleman, étant le premier Gersonite et le second Caathite, il s'ensuit qu'Idithun devaitêtre Mérarite. C'est cette circonstance qui porte à croire que l'Éthan mentionné 1 Par., vi, 44; xv, 17, et qui est Mérarite, et, de plus, 1 Par., xv, 19, chef musicien avec Asaph et lléman, est le même qu'Idithun. Voir Етнах 3, t. и, col. 2004. La généalogie d'Idithun doit donc être celle qui est donnée l Par., vi, 44-47. L'origine mérarite d'Idithun est d'ailleurs confirmée expressement par ce qui est dit d'Obédédom et d'Ilosa, ses fils, 1 Par., xvi, 38 (le second Obédédom mentionné dans ce verset est appelé « fils d'Idithun », pour le distinguer de l'Obédédom nommé avant lui dans le même verset, lequel était Géthéen ou originaire de Gethremmen, II Reg., vi, 10); l'un et l'autre étaient portiers du Temple, I Par., xvi, 42, et il est dit explicitement, 1 Par., xxvi, 10, qu'llosa était de la famille de Mérari. Voir llosa 2, rol. 759.

2º Idithun est appelé, Il Par., xxxv, 15, hôzêh hammélék (Vulgate: prophetarum regis). Le mot hôzéh, dans son acception ordinaire, signifie « voyant, prophète »; mais il veut dire pent-être ici « conseiller du roi » en ce qui touche à la musique. Ce titre, donné spécialement á Idithun dans II Par., xxxv, 15, est donné aussi à ses collègues, Asaph, Il Par., XXIX, 30, et Héman, 1 Par., xxv, 5. Dans Il l'ar., xxxv, 5, le texte original applique le titre de hôzeh seulement à Idithun, tandis que la Vulgate l'applique aussi à Asaph et à Héman en traduisant par le pluriel, « prophètes du roi. » — Les trois chefs de musique furent élus par les chefs (sarim) des Lévites, sur l'ordre de David qui les invita à en faire eux-mêmes le choix. I Par., xv, 16-17. Cf. 1 Par., xxv, 1. - La fonction d'Idithun comme chef de musique consista à diriger les lévites musiciens qui chantaient ou jouaient du nébét (Vulgate : nablis), du kinnôr (lyris) et des mesilfaim (cymbalis). 1 Par., xv, 16: xxv, 1-6; cf. Ps. cl., 3-5. Luimême, comme Asaph et Héman, jouait de la cymbale. 1 Par., xv, 19. Ce fut lors de la translation de l'arche à Jérusalem par le roi David qu'Idithun exerça pour la première fois son office. I Par., xv, 19. Il fut ensuite désigné avec lléman pour célébrer les louanges de Dien à Gabaon, devant le Tabernacle, pendant qu'Asaph restait avec sa troupe à Jérusalem pour louer le Seigneur devant l'arche qui y avait été transportée. I Par., xvi, 39-42.

3º La division des lévites en trois chœurs de musiciens dura autant que le Temple et chaque groupe porta jusqu'à la fin le nom de son premier chef. Après la mort de David, nous les voyons figurer à la dédicace du Temple de Salomon, « tant les lévites que les chantres, ceux qui étaient sous Asaph, sous lléman et sous Idithun, leurs fils et leurs frères. » 11 Par., v, 12. Lors de la purification du Temple sons le règne d'Ézéchias, les descendants d'Asaph, d'Iléman et d'Idithun sont nommés parmi les lévites qui coopèrent à l'œuvre d'expiation prescrite par le roi. 11 Par., xxix, 12-15. Quand Josias fit célébrer une Paque solennelle, après la déconverte du livre du Deutéronome dans le Temple, « les chantres fils d'Asaph se tinrent à leur rang, selon les prescriptions de David ; (les fils d') Asaph, d'Héman et d'Idithun. » II Par., xxxv, 15. La captivité elle-même ne détruisit pas cette organisation. Nous en retrouvons encore en effet les traces du temps de Néhémie, où, dans l'énumération des lévites, nous rencontrons « Mathania.... fils d'Asaph, chef des lonanges et de la glorification dans la prière, et Abda,... fils d'Idithuno. 11 Esd., x1, 17. Cf. I Par., 1x, 16.

4º La Sainte Écriture nons fournit quelques autres renseignements particuliers sur l'histoire des descendants d'Idithun. Six de ses fils, Godolias, Sori, Jéséias, Hasabias, Mathathias et Séméi, furent musiciens sous les ordres de leur père. 1 Par., xxv, 3. Cinq fils seulement sont nomniés au 1.3, quoique le nombre six soit exprimé formellement; le nom de Séméi doit être supplée d'après le y. 17 pour compléter le nombre. Les musiciens ayant été divisés en vingt-quatre groupes, Godolias fut chef dn second; Sori, appelé aussi Isari, du quatrième; Jésaias (ainsi appelé an y. 15 dans la Vulgate et Jéséias an ŷ. 3), du huitième; Séméi, du dixième; Hosabias, du douzième, et Mathathias, du quatorzième. I Par., xxv, 9, 11, 15, 17, 19, 21. Mathathias est aussi nommé 1 Par., xv, 18, 21. Deux autres fils d'Idithun, Obédédom et llosa, furent portiers de la maison de Dieu. 1 Par., xvi, 38,

42. Voir Hosa 2, col. 759.

5º Le nom d'Idithun se lit dans le titre des Psaumes XXXIX (XXXVIII), LXII (LXI) et LXXVII (LXXVI). Le titre du Ps. XXXIX porte l-Idûţûn (Vulgate: ipsi Idithun). On pourrait le traduire « composé par Idithun », la prépesition l'indiquant parfois en hébreu devant un nom propre l'auteur d'un écrit; mais comme l-Idûtûn est ici suivi des mots : mizmôr le-Dâvid, « poème de David, » il s'ensuit qu'Idithun n'en est pas l'anteur. Le seus est probablement que ce Psanme était destiné à être chanté par le chœur dirigé par ldithun, et il lui est adressé pour cette raison nominativement en sa qualité de maître de chœur. Lamnaṣĉāḥ l-Idāṭān, « au maître de chœur, à ldithun, » portent les premiers mots du titre, - Dans le titre des Psaumes LXII et LXXVII, nous lisons : 'al-Yedûtûn (Vulgate: Pro Idithun). On peut expliquer 'al-Yedûtûn de la même manière que Ps. xxxix, 1, c'est-àdire comme s'adressant à ldithun, ou à ses descendants. On lui a donné néanmoins d'autres significations. D'après Aben-Ezra, cette locution désignerait une espèce particulière de chant; d'après Jarchi, un instrument de musique inventé ou perfectionné par ldithun. Le titre du Ps. LXXXIX (LXXXVIII) porte le titre de maskil le-'Ețân há-Ezráhi (Vulgate: Intellectus Ethan Ezrahitæ). Sur l'identité de cet Éthan, voir EZRAHITE, t. 11, col. 2164. Cf. Gesenius, Thesaurus, p. 569; E. Schurer, Geschichte des judischen Volkes, 3 in-8°, Leipzig, t. 11, 3° édit., 1898, p. 277; J. Koberle, Die Tempelsänger im Alten Testament, in-8°, Erlangen, 1899, p. 155-164. F. Vigouroux.

IDOLATRIE (εἰδωλολατρεία). - I. TERMINOLOGIE. - On I n'est pas d'accord sur la définition de l'idolâtrie. Il est évident qu'on ne peut taxer d'idolatrie tout culte rendu aux images. D'un autre côté, n'entendre par idoles, comme le fait M. Goblet d'Alviella, Des origines de l'idolâtrie, t'aris, t885, p. 1, que « les images représentant un être surhumain, vênêrées à ce titre et tenues pour conscientes et animées », c'est aller contre l'usage universel de la langue. On peut définir l'idolâtrie : Le culte suprême et absolu rendu à tout autre qu'au seul vrai Dieu. Les deux principales manifestations d'un culte suprême et absolu sont l'adoration, au sens strict du mot, et le sacrilice. Les honneurs rendus aux bons anges, en tant que messagers de Dieu, et aux saints, en tant qu'amis de Dieu, ne constituent pas un culte suprême et la vénération des images, pourvu qu'elle ne s'arrête pas à l'image elle-même mais qu'elle monte à celui que l'image représente, n'est pas un culte absolu, ni par conséquent une idolâtrie. L'idolâtrie est toujours une aberration et un crime; en soi le culte des images nous parlons du culte relatif — est légitime, car la nature l'enseigne. Il peut néanmoins, en raison de circonstances spéciales, devenir illicite. C'est ce qui eut lieu, par exemple, dans l'ancienne Loi, à partir de Moïse, qui proscrivit absolument l'adoration de la divinité sous une forme sensible. Dès lors tout culte des images fut considéré comme idolâtrique : il l'était toujours de jure, quelles que fusseut les intentions secrètes ou les protestations publiques des intéressés; car l'image ayant perdu le droit de représenter Dieu ne pouvait plus passer que pour une idole. Les écrivains sacrès ne font même plus la distinction : nous nous conformerons à leur manière de voir et de parler. Il importe surtout de ne pas confondre la superstition avec l'idolâtrie. La superstition est une déviation de l'instinct religieux. Si ses pratiques, magie, science des présages, évocation des mânes ou des esprits, etc., disposent et inclinent l'âme à l'idolâtrie, elles ne l'y conduisent pas nécessairement, et le cas du mahométisme actuel montre qu'elles peuvent se concilier avec le monothéisme le plus rigoureux. - Le mot είδωλολατρεία, « idolâtrie. » n'est pas dans les Septante; είδωλολάτρης, « idolatre, » non plus. Idololatria se lit une fois dans l'Ancien Testament, I Reg., xv, 23: Quasi scelus idololatriæ nolle acquiescere, l'obstination dans le mal est comparable au ruite des idoles ('aven). Dans le Nouveau Testament, είδωλολατοεία se trouve quelquefois, I Cor., x, 14; Gal., v, 20; Col., iπ, 5; I Pet., ιν, 3, ainsi que είδωλολάτρης. 1 Cor., v, 10, 11; vi, 9; x, 7; Eph., v, 5; Apoc., xxi, 8; XXII, 15. La Vulgate ne conserve ces termes que deux fois, I Cor., x, 7; Apoc., xxi, 8; ailleurs elle a recours à des équivalents : idolorum cultura, 1 Cor., x, 14; idolorum servitus, Gal., v, 20; Eph., v, 5; simulacrorum servitus, Col., III, 5; idolorum cultus, I Pet., IV, 3; idolis serviens, I Cor., v, 10, 11; vi, 9; Apoc., xxii, 15. En outre la Vulgate rend κατείδωλον οδσαν, Act., XVII, 16, par idololatriæ deditam. Si les mots idolatrie et idolâtre sont relativement rares dans les deux Testaments, le mot idoles y est très frèquent. Quand les Juis sentirent le besoin d'exprimer l'idée abstraite d'idolâtrie, ils créèrent le terme de 'ăbūdāh zārāh, « service étranger, » c'est-à-dire culte rendu à une divinité étrangère. C'est le titre du vie traité de la 4e partie de la Mischna et celui d'un chapitre célèbre de la Yad hazagah de Maimonide.

II. Ilistoire. — le L'idolatrie dans le désert. — En se propageant de proche en proche, l'idolatrie avait infecté la branche directe des patriarches. Jos., xxiv, 14. « Au delà du Fleuve, habitaient vos pères... et ils adoraient des dieux étrangers. » Jos., xxiv, 2. Le père de tous les croyants fut-il, lui aussi, adonné au culte des idoles? Les commentateurs sont partagés sur cette question. En tout cas, le témoignage d'Achier l'Ammonite,

Judith, v, 6-9, ne suffit pas à prouver le contraire. En Egypte se produisit la grande apostasie qu'Ézéchiel, XXIII, 3, 8, 19, 29, nous dépeint avec de si sombres couleurs. Il n'est pas téméraire de supposer que des germes d'idolătrie subsistaient jusque dans la famille de Jacob. Sa femme Rachel vénérait les théraphim de Laban, et ces théraphim, talismans ou amulettes, sont appelés des 'élôhîm. Gen., xxxı, 30-32. Quand Jacob les euterra sous le térébinthe de Sichem, il y joignit des pendants d'oreille, appartenant aux siens, et représentant sans doute des idoles ou des animaux sacrès, suivant l'usage de la Chaldée et de l'Égypte. Gen., xxxv, 1-4. Les fils de Jacob s'allièrent à des Chanancennes, et une foule de serviteurs de religions diverses s'attachèrent à leur fortune et les suivirent sur les bords du Nil. Tout cela formait un foyer permanent d'idolâtrie et, sans un miracle de la Providence, c'en était fait du monothéisme. Deux mois après la sortie d'Égypte, les Israélites, oublieux des bienfaits divins et des miracles opérés à la voix de Moïse, adorent en masse le veau d'or. Exod., XXXII, 1-6. Voir Veau D'OR. - Plus tard, sur le point d'entrer dans la Terre Promise, les enfants d'Israël « se livrérent à la fornication avec les Moabites qui les avaient invités à partager leurs sacrifices. Ils adorèrent les dieux de leurs hôtes et se lièrent à Béelphégor », le Baal de Phégor. Num., xxv, 1-3. Voir BEELPHÉGOR, t. 1, col. 1643. Le châtiment fut terrible : les meneurs furent pendus à un gibet la face tourque vers le soleil, et vingt-quatre mille de leurs complices furent mis à mort; ce qui montre la profondeur du mal et le besoin d'une répression impitoyable. - Entre ces deux faits, séparés par un intervalle d'environ quarante ans, durent se placer bien d'autres actes d'idolâtrie sur lesquels l'écrivain sacré garde le silence. Cf. Amos, v, 25-26, dont le langage est d'ailleurs obscur et que son obscurité permet d'entendre dans les sens les plus contraires. Le penchant à l'idolàtrie était si fort que le code mosaïque multiplia les mesures préventives contre ce danger. Ce caractere du Pentateuque a été bien mis en lumière par Spencer, De Legibus Hebræorum ritualibus earumque rationibus, Tubingue, 1732, p. 281-288. Le premier mot du Code de l'alliance : « Vous n'aurez pas d'autre dieu que moi, » Exod., xx, 3, peut passer pour le résumé de la Loi tout entière. En effet l'abolition du culte des images, Exod., xx, 3-5; Deut., IV, 15-19, l'ordre de raser jusqu'au sol les lieux du culte païen, Deut., xII, 2-4; Num., xxxIII, 52, l'anathème prononcé contre les tribus chanancennes, Deut., vII, 16; Num., xxxIII, 55, les dispositions restrictives concernant le commerce et les alliances avec les peuples étrangers, Exod., XXIII, 32-33; Deut., [vii, 2-4, l'institution du sabbat, Exod., xx, 8-11; xxxi, 13-17; Deut., v, 12-15, des pélerinages, Lev., xxIII; Deut., xvi, du nouveau tabernacle, Exod., xxvxxx; xxxv-xL, des sacrifices, Lev., I-VII, d'un sacerdoce spécial, Lev., viii-x, d'un rituel différent de celui des autres nations et réglé jusque dans ses moindres détails, les préceptes relatifs aux animaux purs et impurs, Lev., XI; Deut., XIV, l'interdiction d'une foule de pratiques superstitieuses, Lev., xix, 26-28; Deut., xiv, I, la substitution d'autres coutumes, gênantes parfois mais qui avaient pour effet de donner au peuple élu plus de cohésion et, en l'isolant, de le préserver de contacts funestes, enfin les injonctions rigoureuses qui contrastent çà et là avec la douceur ordinaire de la Loi, Lev., xvii, 8-11, Deut., xiii, tout cela avait pour but d'arrêter l'invasion de l'idolâtrie, mais n'y réussit pas toujours; tant le mal était grand.

2. L'idolâtrie au temps des Juges. — Une formule qui revient assez souvent, plus ou moins développée, dans le livre des luges, est la suivante: Les fils d'Israël firent le mal devant le Seigneur et ils servirent les Baals et les Astarthès et les dieux de Syrie et les dieux de Sidon et les dieux de Moab et les dieux des Ammonites. C'est pourquoi le Seigneur irrité les livra aux mains des Philistins et des enfants d'Ammon. Jud., x, 6-7. Cf. Jud., 111, 7; viii, 33; surtout ii, 11-23, qu'on peut regarder comme le programme du livre des Joges. - Après la conquête de la Terre Promise, les Israélites avaient excepté de l'anathème prononcé contre elles une foule de principantés chananéennes. Juda ne put se rendre maître de la plaine des Philistins et s'il s'empara de Gaza, d'Ascalun et d'Accaron, Jud., 1, 18 (cc que la divergence du texte hébreu et des Septante rend douteux), l'occupation n'en fut que temporaire. Benjamin ne réussit pas davantage à débusquer les Jébuséens de la forteresse de Sion. Jud., 1, 21. Il y avait d'ailleurs dans son territoire une autre enclave chananéenne, à savoir la confédération des quatre villes de Gabaon, Béroth, Cariathiarim et Caphira, qui s'étaient rendues à Josué à condition d'avoir la vie sauve. Jos., IX, 3-27. Manassé laissa subsister Bethsan, Thanac, Dor, Jeblaam et Mageddo avec leurs dépendances, c'est-à-dire les villes placées le long de l'importante route commerciale qui reliait l'Egypte et le pays des Philistins à la Mésopotamie et à l'Asie Mineure. Éphraïm épargna Gazer et Zabulon et se contenta de rendre tributaires Cétron et Naalol. Jud., 1, 27-30. Aser fraternisa avec les habitants d'Acre, de Sidon, d'Ahalab, d'Achazib, d'Helba, d'Aphec et de Rohob. Nephthali soumit Bethsames et Béthanath, mais sans les exterminer. Enfin les Amorrhéens au sud échancraient l'héritage de Dan et se maintenaient sur le mont llarés, ainsi qu'à Aialon et à Salébim. Cependant la maison de Joseph finit par les obliger à payer tribut. Jud., 1, 31-36. Cernés de tous côtés par des populations païennes, les llébreux avaient de plus au milieu d'eux une vingtaine de centres d'idolatrie. Peu à peu ils réduisirent à l'obeissance ces clans indépendants, mais si l'unité politique y gagnait c'était aux dépens de l'orthodoxie, le contact journalier avec les infidèles étant plein de dangers. Plus souvent la fusion des races s'opérait par des mariages, et quoique les Juifs, supérieurs en nombre et en crédit, finissent par absorber les Chanancens, ce ne fut pas sans prendre en grande partie leurs idées, leurs mœurs et leurs pratiques, « Les fils d'Israel habitèrent au milieu du Chananéen, de l'Héthéen, de l'Amorrhéen, du Phérézéen, de l'Ilévéen et du Jébuséen; ils épousèrent leurs filles, leur donnérent leurs fils en mariage et adoptèrent leurs dieux. Ils oublièrent le Seigneur leur Dien et scrvirent les Baals et les Astaroth. » Jud., III, 5-7. — Un autre danger permanent était celui des fêtes, moitié religieuses moitié profanes, qui se célébraient sur les hants-lieux. Les Juifs avaient leurs hauts-lieux où ils adoraient Jéhovah avant l'établissement du sanctuaire unique prévu par le Dentéronome, XII, 4-28. Voir HAUTS-LIEUX, col. 449. Les infidèles ne faisaient aucune difficulté de prendre part à ces fêtes, et les Hébreux malgré la défense expresse de la Loi étaient tentés de les payer de retour. Ils perdaient ainsi pen à peu le sentiment de l'abime qui séparait leur culte de celui des nations voisines.

3º L'idolâtrie au temps des rois. - L'apostasie de Salomon fut le fruit de son inconduite. Il aima des femmes étrangères, et non sculement il leur permit le libre exercice de leur culte, mais il bâtit des temples à leurs idoles et s'associa à leurs adorations ; a Il rendit des honneurs à Astarthé, déesse des Sidoniens, et à Moloch, dieu des Ammonites. Il éleva un haut-lieu à Chamos, abomination de Moab, sur la montagne qui fait face à Jérusalem, et à Moloch, abomination des Ammonites. Il sit de même pour toutes ses femmes étrangères, aux dieux desquelles il sacrifiait et offrait de l'encens. » III Reg., xi, 5-8, 33. Par une incurie difficile à comprendre, les édicules érigés par Salomon existaient encore au temps de Josias. IV Reg., XXIII, 13. Il ne semble pas néanmoins que l'exemple du vieux roi ait influé beaucoup sur la conduite de ses successeurs, et s'ils furent rarement justes et pieux, aucun d'eux, jusqu'à Athalie,

ne paraît avoir été idolâtre. - Dans le royaume du Nord la situation était pirc. Par intérêt et par politique, Jéroboam avait établi deux grands centres religieux, placés aux deux extrémités de ses Élats, à Dan et à Béthel, pour empécher ses sujets de fréquenter le temple de Jérusalem et de se mettre en contact avec la dynastie de Salomon. III Reg., xu. 26-33. Il y érigea un veau d'or, symbole de Jéhovah, contrairement à la Loi. Voir VEAU D'OR. Tous les successeurs de Jéroboam maintinrent ce culte idolătrique; aussi leur nom, dans l'Écriture, est-il accompagné de cette phrace : « Il fit le mal devant le Seigneur et marcha dans la voic de Jéroboam et dans son péché, cause des péchés d'Israël. » Ill Reg., xv, 26 (Nadab); xv, 33 (Baasa); xvi, 19 (Zambri); xvi, 26 (Amri). Achab alla plus loin. Comme il avait épousé Jézabel, fille d'Ethbaal, roi de Sidon, il en adopta le culte et bâtit à Samarie un temple de Baal avec antel et 'ăśérāh. III Reg., xvi, 31-33. Son fils Ochozias le suivit dans son idolátrie. Ill Reg., xxII, 53-54. Joram, frère puiné d'Ochozias, proscrivit le culte de Baal, mais ce fut pour retomber dans les errements de Jéroboam et de ses premiers successeurs. IV Reg., III, 2-3. Jéhu, après avoir détruit le temple de Baal, conserva les sanctuaires de Dan et de Béthel. IV Reg., x. 28-31. Ainsi firent scs successeurs, Joachaz, IV Reg., xiii, 2; Joas, IV Reg., хии, 12; Jéroboam II, IV Reg., xiv, 24; Zacharie, IV Reg., xv, 9, et les autres, jusqu'à la ruine de Samarie. En résumé, pas un seul roi d'Israél ne fut fidèle au culte légitime et exclusif de Jéhovah. - A Jérusalem il y eut quelques rois pieux : Joas, Amasias, Azarias, Joatham, surtout Asa, Josaphat, Ézéchias et Josias. Mais, soit impuissance, soit politique, la plupart tolérèrent le culte abusif des hauts-lieux; Asa, Il Par., xiv, 2-4, et Josaphat, Il Par., хvи, 6, firent pour les supprimer une tentative qui ne réussit pas entièrement. Cf. 111 Reg., xv, 11-14; xxii, 44. La célèbre réforme d'Ézéchias, 1V Reg., xviii, 3-6; Il Par., xxix-xxxi, fut neutralisée par la fureur impie de son fils et successeur, Manassès. Celle de Josias, IV Reg., xxii-xxiii; II Par., xxxiv-xxxv, fut arrêtéc par la mort prématurée du roi. D'ailleurs la mesure des iniquités était comble et rien ne pouvait plus sauver Juda de l'exil et de la dispersion.

4º L'idolàtrie et les prophètes. - Les plus redoutables adversaires de l'idolâtric furent les prophètes. A Bêthel, lors de l'inauguration solennelle du veau d'or nous trouvons un prophète chargé de dénoncer à Jéroboam le courroux divin près d'éclater. III Reg., xiii, 1-32. La vie entière d'Élie et d'Élisée fut une lutte incessante contre l'idolâtrie. Ils ne s'élèvent point expressément contre le veau d'or, parce que, du temps d'Achab et de Jézabel, c'était le culte de Baal qui était prédominant et qu'il fallait avant tout combattre. Béthel et Dan sont alors supplantés par les autels de Samarie; le culte de Jéhovah est proscrit, ses prophètes sont voués à l'extermination, et c'est à peine si quelques-uns, comme Abdias, échappent à la mort en se réfugiant dans les cavernes. HI Reg., xviii, 4. C'est dans ces conditions qu'Élie et Elisée entrent en campagne contre les 450 prophètes de Baal et les 400 prophètes d'Astarthé. Ill Reg., XVIII, 22-40. A peine découvrent-ils à leurs côtés sept mille hommes qui n'aient pas tléchi le genou devant Baal. III Reg., xix, 10-18. - Sous les prophètes suivants, l'infiltration chanancenne continue à faire des ravages, et si le culte de Baal n'est plus la religion officielle, il est souvent associé au culte plus ou moins légitime de Jéhovali. Amos reproche à ses compatriotes de Judée d'avoir foulé aux pieds la loi du Seigneur et de s'être laissé séduire par les idoles, 11, 4; aux habitants lu Nord il reproche sans ménagements leur idolátrie, 11, 7, Cependant bien qu'il condamne les autels de Béthel, 111, 14, et les hauts-lieux de Galgala et de Bersabée, iv, 5, sa polémique est principalement dirigée contre les désordres publics, les violences, les rapines et l'incon-

sujet de sa prophétie est l'idolâtrie d'Israël, qu'il appelle une fornication et dont il décrit avec émotion les fruits lamentables. Cette idolátric qu'il proscrit et qu'il diplore c'est le culte de Baal, culte voluptueux et naturaliste que beaucoup de Juifs alliaient, par un syncrétisme presque inconscient, au culte du vrai Dieu. -Dans Isaïe, les allusions à l'idolâtrie sont moins fréquentes, sans être rares. Ce grand homme s'élève avec force contre la superstition, les devins, les sorciers et les ventriloques, Is., II, 6; III, 2; VIII, 19; XXIX, 4; il ne mentionne les idoles que dans les termes les plus méprisants et pour rattacher leur chute définitive au triomphe messianique, 11, 20; xvII, 7-8; xxx, 22; xxxI, 7; il décrit avec une impitoyable ironie la fabrication d'une idole, XLIV, 9-20. Ce ton seul montre bien que l'idolàtrie ne régnait pas en maîtresse : quand un mal est dominant, on le pleure et on n'en rit pas. - Les conditions sont à peu près les mêmes sous les prophètes de la période chaldéenne. Seulement les Baals cédent le pas aux dieux d'importation étrangère. En religion comme en politique, Israël se tourne volontiers vers les divinités de Babylone, qui ont pour elles le prestige de la victoire et qui passent pour accorder à leurs fidèles la prospérité matérielle. C'est contre ces nouvelles tendances que Jérémie et Ézéchiel s'efforcent de prémunir leurs compatriotes. Aussi avec quel enthousiasme Jérémie, lisant dans l'avenir, s'écrie : « Babylone est prise, Bel est vaincu, Mérodach est mis en pièces; toutes ses idoles sont humiliées et ses statues détruites! » Jer., L, 2. Cf. l'Épitre de Jérémie aux exilés, Baruch, VI. Voir Zschokke, Theologie der Propheten, 1877, p. 148-166; Duhm, Die Theologie der Propheten, 1875 (il mêle à des préjugés rationalistes des vues justes et ingénieuses).

duite. Il en va tout autrement d'Osée. On sait que le

5º Après le retour de la captivité. - Il y a encore de nombreux abus, mais il n'y a plus trace d'idolàtrie proprement dite. Ni Esdras, ni Nehemie, ni Aggée, ni Malachie ne prononcent le nom d'idoles. Le passage où Zacharie les mentionne, xIII, 2, ressemble à une réminiscence classique. Dans Zach., xi, 17: O pastor et idolum est une traduction inexacte. - L'hellenisme, si heureux an point de vue politique et social, échoua presque totalement au point de vue religieux; du moins son triomphe fut bien éphémère. Voir llellénisme, col. 675. Les Juifs furent désormais fidèles au culte exclusif de Jéhovah; ils le poussèrent même jusqu'à un rigorisme exagéré. Toute image d'être vivant, même comme motif d'ornementation, fut proscrite, et l'on ne fut pas éloigné de prendre les aigles romaines pour des idoles. Il faut lire dans le Talmud ou dans Maimonide les précautions puériles auxquelles il fallait s'assujettir pour éviter les apparences de l'idolâtrie. Se baisser devant une statue païenne pour boire, pour ramasser un objet tombé, pour arracher une épine du pied, était un acte idolâtrique. A cet égard le puritanisme des pharisiens n'avait point de bornes. Cf. Aboda Zara, édité en hébreu par Strack, Berlin, 1888; en français par Le Blant, 1890 (extrait); Maimonide, De idololatria cum interpretatione

latina et notis Vossii, 1668.

III. Causes de l'extension de l'idolatrie en Israel. — L'auteur de la Sagesse étudic ce problème à un point de vue général et s'occupe de l'invasion de l'idolatrie dans le monde. Parmi les paiens il en est qui ont divinisé le feu, le vent, l'air, le cercle des étoiles, l'abime des eaux, enfin le soleil et la lune, ces deux flambeaux de l'univers. Le Sage admire leur stupide folie et s'étonne que le spectacle des créatures ne leur ait pas suggéré l'idée du Créateur. Mais il appelle malhenreux, sans restriction et sans excuse, les idolatres qui prennent pour dieux l'ouvrage de leurs mains, l'or et l'argent, les produits de l'art, des images d'animaux ou des pierres sculptées. Sap., XIII, 1-10. L'écrivain sacré décrit ensuite

longuement la genése d'une idole et l'absurdité du culte qu'on lui rend, Sap., xiii, 11-xv, 19, en termes qui rappellent les sarcasmes d'Isaïe, de Jérêmie ou de Barneh, mais il ne développe pas les causes d'une pareille aberration d'esprit, et n'explique ni l'origine ni le progrès de l'idolatrie.

Ce problème est encore plus ardu chez les Ilchreux, favorisés de tant de révélations, témoins de tant de miracles, objets de la prédilection divine. Comment l'idolatrie a-t-elle jamais pu régner ou même s'implanter parmi eux? On peut résumer ainsi les causes qui la produisirent ou la favorisérent. - 1º Dans le désert : les ha bitudes idolâtriques contractées en Égypte, la présence de nombreux étrangers dans le camp des Hébreux, le contact journalier avec les tribus païennes du Sinaï et des bords du Jourdain, la réaction contre le monothéisme épuré de Moïse, contre l'institution d'un nouveau sacerdoce et d'un rituel nouveau. - 2º Sous les Juges : les rapports avec les peuplades chananéennes échappées à l'anathème, la ressemblance des pratiques suggérées par l'instinct religieux, pratiques tolérées ou passées sous silence par la Loi mosaïque, les alliance matrimoniales avec les nations voisines. — 3º Du temps des Rois: infiltration des idées étrangères produite par les relations commerciales, sociales et diplomatiques, prospérité matérielle de plusieurs nations païennes, objet de scandale pour les Juifs tièdes, propension naturelle à embrasser la religion du vainqueur. - 4º A toutes les époques : la croyance générale et l'erreur dominante parmi tous les polythéistes, que chaque peuple et chaque pays avaient leurs dieux propres, qu'on était tenu d'honorer, si l'on ne voulait pas s'exposer à leur courroux et à toute espèce de maux. Baal et Astarthé étant les dieux du pays de Chanaan, les Israélites, établis dans ce pays, étaient constamment tentés de leur rendre un culte, afin de s'assurer leur protection et de ne pas encourir leur vengeance. Voir Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., t. 111, p. 80-82. — 5º Enfin, les rites licencieux du culte chananéen furent dans tous les temps un attrait funeste pour un trop grand nombre d'Israélites. Cette explication ne satisfait pas l'école rationaliste et elle en a imaginé une toule d'autres. Les deux principales sont celles de Kuenen et de Smend.

1º Système de Kuenen. - D'après lui, De Godsdienst van Israel, Haarlem, 1869-1870, voici les trois stades parcourus par les Hébreux. Bien qu'il ait plus tard modifié quelques détails, il n'a pas désavoué ses premières idées. - 1. Les patriarches hébreux étaient païens comme les autres peuplades chananéennes. Ils avaient un dieu national dont le nom, à partir de Moïse, fut lahvé ou Jéhovah, dieu de l'orage, résidant au Sinaï et adoré sous la forme d'un jeune taureau, dieu cruel et terrible, avide d'holocaustes et de sang humain, mais dont le culte n'était nullement exclusif. Tel est le jéhovisme populaire, le seul connu jusqu'aux premiers prophètes. -2. Sous Achab commence l'antagonisme entre Baal et léhovah. Grâce à Élic et à Élisée, champions de Jéhovah, Baal, l'ancien dieu indigène, a le dessous et est expulsé. Jéhovah, qui auparavant était aussi un dieu de la nature, devient le dieu de la justice, pour se distinguer de son rival. Voilà le jéhovisme prophétique. 3. Encore un pas et nous arrivons au jéhovisme légal, sorte de compromis entre la religion spiritualiste des prophètes et la religion populaire que les prophètes n'avaient pas réussi à étouffer. Il retient quelque chose de l'ancien culte des idoles, mais condamne absolument et bannit à jamais les idoles elles-mêmes.

2º Système de Smend. — Pour Smend, Lehrbuch der alttestam. Religionsgeschichte, 2º édit., 1899. Moise n'est pas le législateur des Hébreux; mais c'est peut-être à son instigation qu'ils échangérent leur ancien dicu national contre Jéhovah, dieu du Sinaï. Du reste rien ne fut changé à leur religion, d'un type très primitif et d'un

caractère nomade, analogue à la vieille religion arabe. Bien entendu, le culte de Jéhovah n'excluait pas celui des autres dieux. Peu à peu Jéhovah supplanta Baal comme possesseur de la terre de Chanaan, qu'il fut censé avoir promise aux Hébreux. Vers le huitième siècle, le Code de l'alliance proscrivit les dieux étrangers. Jusque-là Jéhovah s'était montré plein de tolérance, surtout pour les dieux de la tribu, du clan et de la famille. Mais l'élan une fois donné s'accentua de plus en plus, et le prophétisme, on ne sait trop comment, fit le reste.

3º Critique des systèmes rationalistes. - Abstraction faite des différences individuelles, le système rationaliste comprend: un axiome, une méthode et une théorie. - 1. L'axiome est que « la religion d'Israel est une religion comme les autres, ni plus ni moins ». Kuenen, De Godsdienst, t. 1, p. 5-13. Par suite, pas de révélation, pas de surnaturel; il faut pouvoir tout expliquer par les lois de l'évolution historique. Anciennement la religion d'Israël est au même niveau que celle des peuples voisins; et si l'opinion qui identifiait Jéhovah à Moloch est aujourd'hui démodée (Kaiser, Die bibl. Theologie, Erlangen, 1813, t. 1, p. 61; Daumer, Das Feuer- und Molochdienst der alten Hebräer, Brunswick, 1842, p. 3; Ghillany, Die Menschenopfer der alten Hebräer, 1842, p. 79), on soutient toujours que la religion des Hébreux ne différait guère de celle des Arabes de la même époque. Tiele, Manuel de l'histoire des religions, Paris, 1880, p. 84; Wellhausen, Reste arab. Heidentums, 2º édit., Berlin, 1897, p. 141; Robertson Smith, Lectures on the Religion of the Semites, 2º édit., Londres, 1894, p. 3. C'était par conséquent l'idolâtrie pure et simple, ou, pour mieux dire, un fétichisme grossier. Les rationalistes ne songent pas à prouver leur axiome. Or cet axiome est faux : la religion juive a quelque chose de plus que toutes les autres, puisque senle elle a donné naissance aux deux religions vraiment monothéistes. D'où lui vient cela? Du dehors? Il faudrait le montrer. D'elle-même? Mais alors elle différe essentiellement des autres.

2. La méthode rationaliste est également défectueuse. Elle consiste à tirer des conclusions générales de quelques faits particuliers et d'un petit nombre de textes mal expliqués et torturés. Les mêmes exemples reviennent à satiété : l'autel de Joas, Jud., vi, 25; l'éphod de Gédéon, qu'on affecte de prendre pour une statue habillée, Jud., viii, 27; le vœu de Jephté, Jud., xi, 34-40; l'holocauste de Manué, Jud., XIII; surtout l'histoire de Michas et de son idole, Jud., xvII-xvIII; les sacrifices de Samuel, 1 Reg., vii, 47, de David à Bethléhem, 1 Reg., xx, 29, d'Absalom à Hébron, 11 Reg., xv, 7-9, de Salomon lui-même au haut-lieu de Gabaon. III Reg., III, 3-4. On ne veut pas faire attention que ces faits sont trop isolés pour permettre de conclure à l'idolâtrie générale des Hébreux; que tous, sauf ceux qui concernent Joas et Michas, sont susceptibles d'une explication toute différente (voir llauts-Lieux, col. 449), que ces faits doivent à leur caractère exceptionnel de trouver place dans l'histoire, où les événements usuels, précisément parce qu'ils sont usuels, sont rarement signalés. Il en est ainsi en particulier de Michas et de son idole. Cette singulière aventure a pour but de montrer les bienfaits de la royanté et les inconvénients de l'anarchie politique; mais elle reste aussi exceptionnelle que le crime épouvantable commis sur la femme d'un Lévite et que la cruelle vengeance des onze tribus. Jud., xixxx. - L'idolâtrie des Hébreux était moins une apostasie que l'adoption de pratiques ou de cérémonies étrangères. On n'abjurait pas Jéhovah qui restait le scul Dien légitime d'Israël; mais, par entraînement ou par intérêt, on associait à son culte un culte qu'il réprouvait. Chose extraordinaire! Il n'y a pas dans les noms théophores juifs, qui sont très nombreux, un seul cas certam d'une divinité étrangère. L'impie Achab lui-même

avait donné à ses fils des noms dans la composition desquels entre le nom de Jéhovah. Enfin, nous voyons par l'histoire que l'idolâtrie, loin d'être endémique, est toujours rapportée à une source étrangère; et si pour étuder cet argument, on prétend que tous les Livres Saints ont été falsifiés systématiquement en faveur d'une théorie préconçue, on tombe dans l'arbitraire et dans l'absurde. Cf. Kônig. Die Hauptprobleme der altisvael. Religionsgeschichte, Leipzig, 1884, p. 13-22; Bæthgen, Beiträge zur semit. Religionsgeschichte, Berlin, 1888, p. 140-446; Robertson, Early Religion of Israel, 5° édit., 1896, p. 27-49.

3º La théorie des critiques évolutionnistes qui attribuent aux prophètes la première idée du monothéisme n'est pas mieux fondée. Car enfin d'où les prophètes, si différents d'éducation, de nationalité, de génie propre, ont-ils tiré leur monothéisme, s'ils vivaient au milieu d'un peuple idolâtre? La question est déplacée mais non résolue. Autant valait la solution de Renan, plus inconséquent mais plus perspicace, recourant au monothéisme instinctif des Sémites favorisé par la vic nomade. Et puis les prophètes ne se donnent jamais pour des initiateurs; ils se contentent du rôle de réformateurs; ils cherchent leur idéal dans le passé; ils veulent ramener Israël au Dieu de ses Pères; ils font appel à la conscience nationale. Prendre les prophètes en bloc pour des mystificateurs, les écrivains sacrés pour des faussaires, peut paraître ingénieux, mais n'est pas scientifique. C'est violer toutes les lois de la vraisemblance historique, et le problème de la révélation qu'on voulait écarter subsiste toujours. Cf. de Broglie, Questions bibliques, Paris, 1897, livre iv : Les prophètes, p. 243-320; P. Martin, Introd. à la critique générale de l'Ancien Testament (lithographie), Paris, 1888-1889, t. m, p. 40-147.

Voir P. Scholz, Götzendienst und Zauberwesen bei den alten Hebräern, Ratisbonne, 1877, la monographie la plus complète sur la matière; J. Selden, De diis Syris, 1628; G. I. Vossius, De origine ac progressu idololatriæ, Francfort, 1668; Fr. Baethgen, Beiträge zur semit. Religionsgeschichte, Berlin, 1888, surtout chap. 11: Israels Verhältniss zum Polytheismus, p. 131-252; F. E. König, Die Hauptprobleme der altisraelit. Religionsgeschichte, Leipzig, 1884; J. Robertson, Early religion of Israel, 5º édit., 1896. Ces trois ouvrages, d'un protestantisme relativement conservateur, traitent la question sans parti pris. Les ouvrages suivants sont rationalistes, et défendent des systèmes préconçus : R. Smend, Lehrbuch der alttestam. Religionsgeschichte, 2º édit., Fribourg-en-Brisgau, 1899; G. Wildeboer, Jahvedienst und Volksreligion in Israel, Fribourg-en-Brisgan, 1899; Baudissin, Jahve und Moloch, 1874, et Studien zur semit. Religionsgeschite, t. 1, 1876; Kuenen, Godsdienst van Israel, Haarlem, 1869-1870; Goldzilier, Der Mythus bei den Hebräern, 1876.

signific proprement l'image, la statue (lig. 170) ou le symbole d'une fausse divinité. Mais, dans l'Écriture, il n'est pas toujours pris au sens strict et se dit aussi des êtres réels ou imaginaires qui reçoivent les honneurs divins, même sans aucune représentation matérielle. C'est ainsi que nous l'entendrons également. — Les noms hébreux traduits par « idole », είδωλον, idolum, simulaerum, soit dans les Septante, soit dans la Vulgate, ou qui ont cette signification, tout en étant traduits autrement, sont au nombre de trente. Dans les parties protocanoniques de l'Ancien Testament, idolum, employé cent douze fois, et simulaerum, employé trente-deux fois, répondent aux quinze mots suivants : 'ἀνέπ, 'čtil, 'čtilm, gillūlim, ishaq, kezābīm, lö-yö'ilā, sēmēl, 'áṣabbīm, pēsēl, pesīlim, ṣēlēm, šiqqūṣ, tō'ēbāh, terāfīm; είζωλον, employé soixante-dix fois, répond aux seize mots : 'čl.

'ĕlôhîm, 'ĕlîl, bâmâh, ba'al, gillilîm, hêbêl, ḥammâ- \ nim, mifleset. 'oseb, ou 'asab, pesel, pesilim, selem. šā'ir, šiqqus, terāfim. Pour les deutérocanoniques, on lit είδωλον et idolum dans Tob., xiv, 6; Sap., xiv, 11, 12, 27, 29, 30; xv, 15; Eccli., xxx, 19; 1 Mach., 1, 43; 11 Mach., XII, 40; Esth., XIV, 8; de plus εἴδωλον dans Bar., VI. 72; Mach., III. 48; XIII. 47 idolum dans Sap., XIV, 8;
 I Mach., I, 50, 57; II, 23; X, 83; Esth., XIV, 8. On trouve aussi εἴδωλον dans l'histoire de Bel, Dan., xiv, 2, 4 (version de Théodotion), Vulgate, idolum. - Dans le Nou-



170. Idole de bronze trouvée dans les fouilles de Tell el-Hésy (Lachis). D'après le Palestine Exploration Fund. Quarterly statement, 1893, p. 12.

veau Testament, εἴδωλον parait onze fois: en général Rom., 11, 22; I Cor., XII, 2; 11 Cor., vi, 16; 1 Thess., i, 9; I Joa., v. 21; Apoc., ix, 20, à propos des idolothytes, Act., xv, 20; I Cor., VIII, 4, 7; x, 19, du veau d'or. Act., VII, 41. La Vulgate traduit par idolum, sauf Act., vii, 41; xv, 20; 1 Cor., XII, 2; I Thess., 1,9; 1 Joa., v, 21, où elle a simulacrum. En outre, on rencontre είδωλετον, « temple d'idoles, » I Cor., vii, 10, mot que la Vulgate conserve en le latinisant, idolium.

II. Noms hébreux des idoles. -1º 'Avén, 778, « vanité, néant, mensonge, iniquité, peine et besoin. » Toutes ces iddes s'adaptent parfaitement à la notion de divinités vaines et mensongères. Num., xxiii, 21; Is., LXVI, 3; I Reg., XV, 23. C'est en particulier le mot d'Osée, IV, 15 (où Beth-aven est mis pour Bethel, par ironie; voir Bethaven, t. 1, col 1666); vi, 8; x, 8; xii, 11 (remarquez le jeu de mots : Si Galaad est une idole vaine, 'aven, c'est en vain, šave', qu'on y sacrifie). Dans ces passages la traduction des Septante et de la Vulgate est variable. Dans Ose., xII, 8 (hébr. 9), la Vulgate rend à tort aven par idolum.

2º Elil, 5/58, « vain, nul. » Substantivement 'ĕlîl signifie « chose vaine, chose de rien ». D'après le contexte. 'ĕlil au singulier est mis pour idoles dans Is., x, 10; partout

ailleurs il veut dire « vanité » : Rôf é 'ělil, » médecins de rien, » Job, xIII, 4 (Vulgate: Cultores perversorum); hoy rởi hả'ĕlîl, « malheur au pasteur inutile! » Zach., XI, 17 (Vulgate: O pastor et idolum). Au pluriel 'ĕlilim signifie régulièrement « idoles ». C'est l'expression préférée d'Isaïe, 11, 8, 18, 20; x, 11; xix, 1, 3 (idoles d'Égypte); xxxi, 7; mais on la trouve aussi ailleurs : Ezech., xxx, 13 (les idoles de Nôf « Memphis »; les Septante traduisent mal: μεγιστᾶνες. « les grands »); Hab., II, 18; Lev., xix, 4; xxvi, 1; Ps. xcvi (hébreu), 5: « tous les dicux des nations sont des 'ĕlilim. » Septante : δαιμόνια; Vulgate: dæmonia, Ps. xcvii (xcvi), 7, 1 Par., xvi, 26. La Vulgate traduit en général par idolum; mais dans Is., xix, 1, 3; Ilab., 11, 18; Ps. xcvii, 7, par simulacrum. Les Septante ont recours à six équivalents : χειροποίητα, βδελύγματα, άγάλματα, μεγιστᾶνες, δαιμόνια et enfin εἴδωλα seulement dans Lev., xix. 4; Ps. xcvii, 7; 1 Par., xvi, 26.

3º Elim, איליב, semble être un pluriel de 'aïl ou 'el, « chène ou térébinthe. » Le parallélisme exige ce sens, puisque « jardius » fait pendant à 'êlim. ls., 1, 29. Cependant la Vulgate traduit ce mot par idola.

4º 'Elôhim, אַלְהֵּיב, « dieux » au sens de « faux dieux », est traduit εἴδωλα par les Septante dans Num., xxv, 2; III Reg., xi, 2, 8, 33; Is., xxxvii, 49.

50 Emim, zizis, pluriel de 'emah, « terreur, obje d'épouvante, » signifie idoles dans Jer., L. 38. Vulgate : In portentis gloriantur. Les Septante, qui traduisent : Έν ταῖς νήσοις, doivent avoir lu zws au lieu de zws.

6º Be'alim, Σύτες, « les Baals », est traduit peu exactement είδωλα par les Septante, dans II Par., xvII, 3;

ххунь. 3; Jer., іх, 13.

7º Bâmâh, ====, « haut-lieu, » par extension « sanctuaire bâti sur les hauts-lieux », est mal à propos rendu par εἴδωλα, dans Ezech.. xvi, 16.

8º Bôset nuz, « houte, chose houteuse. » Jer., xi, 13 (Vulgate: Posuisti aras confusionis; ee sout les autels de Baal); Ose., ix, 10 (Vulgate: Abalienati sunt in confusionem; il s'agit de Béelphégor). Plus tard böset devint le synonyme méprisant de Baal et, dans les noms théophores, Baal fut changé en bôšet. Ainsi Jérobaal, 1 Reg., xi, 12, devint Jéroboseth (hébreu), 11 Reg., xi, 21; Isbaal, I Par., viii, 33; ix, 39, devint Isboseth, II Reg. ii, 8; Méribaal, I Par., viii, 38; ix, 30, devint Méphiboseth, Il Reg., IV, 4: IX, 6. Il est encore possible de donner à boset le sens d'idole dans Jer., III, 24 (Vulgate : Confu-

sio; Septante : Λίσχύνη).

90 Gillulim, Triti, était interprété par les auciens lexicographes « excréments », stercora, dii stercorei. De fait galal, dérivé de la même racine, a ce seus, III Reg., XIV, 10. ainsi que gêlêl, Job, xx, 7, et gelâlîm, Ezech., iv, 12, 15; Soph., 1, 17; et les rabbins désignent quelquefois les idoles par le mot zebûl, « fumier ». Lightfoot, 2º édit., 1699, t. 11, p. 323. Plusieurs auteurs, comme Gesenius, pensent à « cailloux, pierres arrondies », de la raeine galat, « rouler; » d'autres enfin, comme Fürst, Jahn, etc., supposent que le seus étymologique de gillûlîm serait « troncs d'arbres ». Quoi qu'il en soit, ce mot très fréquemment employé, et toujours au pluriel, désigne exclusivement les idoles. On ne le lit pas moins de quarante fois dans Ézéchiel. Les versions en donnent des traductions fort diverses: -1. Ež $\delta\omega\lambda\alpha$ , idola, Ezech., vi, 4, 6, 13 (bis); viii, 10; xviii, 12; xxiii, 39; xxxvi, 18, 25; xxxvii, 23; xliv, 12; Lev., xxvi, 30; Deut., xxix, 16 (sordes id est idola). – 2. Idola, ἐνθυμήματα, Ezech., xiv, 5, 7; xvi, 36; xviii, 6, 42, 31 15; xx, 16; xxii, 3, 4; xxiii. 49; xliv, 10. — 3. Ἐπιτηδεύματα, idola: Ezech., vi, 9; xiv, 6; xx, 7, 8, 18, 39 (bis). — 4. Βδεκύγματα, idola, 111 Reg., xv,12; xxi, 26; Jer., L, 2. -5. Ἐπιθουνίματα, idola, Ezech., xxxIII, 30. — 6. Είδωλα, immunditiæ, Ezech., XXXIII, 25; IV Reg., XVII, 12; XXI, 11, 21; XXIII, 24. — 7. Διανοήματα, immunditiæ, Ezech., xvi, 3, 4 (bis). — 8. 'Ενθυμήματα, immunditiæ, Ezech., xvi, 36; xxii, 7. -9. Ἐπιτηδεύματα, immunditiæ, Ezech., xiv, 6. – 10 Eiδωλα, simulacra, Ezech., VI, 5. - Η. Βδελύγματα, simulaçra, Ezech., xxx, 13.

10º Hébél, הַבֵּל, « souffle, apparence, chose vaine, » par suite « idole ». Au singulier, on ne le trouve que dans IV Reg., xvII, 15; Jer., II, 5 (noter le jeu de mots dans ces deux passages : Ils ont suivi la vanité [hébél, les idoles] et sont devenus vains, yehbālû); au pluriel il est moins rare, Deut., XXXII, 21; III Reg., XVI, 13, 26, Ps. xxxi, 7 (hablē šāve', « les vanités de néant »); ler., viii, 19, hablê nêkar « les vanités de l'étranger, » les idoles étrangères; xiv, 22 (hable hag-goim. « les vanités des nations, » même sens); Jos., 11, 9. La Vulgate traduit regulièrement vanitates, excepté Jer., xiv, 22 (sculptilia); les Septante ont μάταια, sauf Deut., xxxII, 21; Jer., xIV, 22

(είδωλα); Ps. XXX, 7 (ματαιότητες).

110 Hammanim, อาะธุร, sans singulier usité en hébreu, est plutôt le nom d'un objet idolatrique ou d'une idole particulière que des idoles en général. Des hamménim étaient dressés sur l'autel de Baal, Il Par., xxxiv, 4; ils sont mentionnés conjointement avec les 'ašérîm, Il Par., xxxiv, 4,7:1s., xvii, 8; xxvii, 9, ou avec les bâmôt, Il Par., xiv, 4. La Vulgate traduit un peu au hasard

simulaera, H Par., xxxiv, 4; Lev., xxvi, 30; Ezech., vi, 4; delubra, 1s., xvii, 8; xxvii, 9; Ezech., vi, 6; 11 Par., xxxiv, 7; fana, 11 Par., xiv, 4. La version des Septante est encore plus inconstante : τὰ ξύλενα χειροποίητα, Lev., xxvi, 30; τα ύψηλά. Il Par., xxxiv. 4. 7; τα τεμένη, Ezech., vi, 4, 6; εἴδωλα, Is., xxvii, 9; 11 Par., xiv. 4; βδελύγματα. Is., xvii, 8. Raschi supposait que les hammanim étaient des colonnes érigées en l'honneur de Baal, le dieu-soleil, et il se peut qu'il ait raison. En tout cas, hammah, « la chaleur, » est un synonyme poétique du soleil. Job, xxx. 28; Cant., vi, 10; Is., xxiv, 23; xxx. 26, 11 semble qu'on ait lini par confondre le symbole avec le dieu lui-même, comme 'ašêrâh fut à la longue pris pour une divinité. Les Phéniciens connaissaient un dieu El-Hamman et un dieu Baal-Hamman. Ce dernier était très en faveur chez les colons phéniciens de Carthage, c'est de lui que dérive le Jupiter-Ammon des Romains et non, comme on le prétend souvent. du dieu thébain Amon-Ra. Cf. Baetligen, Beiträge, 1888. p. 25-28; Corp. inscript. semit., part l. t. i, p. 288. Pour les textes anciens, voir Spencer, De legibus Hebræorum, 4732. p. 169-482.

12º Ishâq, τηψ. C'est par méprise que le patriarche Isaac est transformé en idole dans la Vulgate, Am., vn. 9: Demolientur excelsa idoli (Iŝhâq) et sanctificationes Israel desolabiantur. Le sens est : « Les hauts-lieux d'Isaac seront détruits et les sanctuaires de Jacob seront ruinés. » Les Septante jouent sur l'étymologie du nom d'Isaac : ᾿Αρανισθήσονται βωμοὶ τοῦ γέλωτος. Cf. Am., vn., 16, où la Vulgate traduit de même, tandis que les Septante changent Isaac en Ἰακώβ.

13º Kezâbîm, דָּבְיבי, « les mensonges, » les dieux men-

songers. Am., 11, 4 (idola, τὰ μάταια); Ps. xL (xxxix), 5 (sátê kátáb, « ceux qui s'éloignent du mensonge, des

idoles, » insanias falsas, μανίας ψευδείς).

110 Lô yô ilû, 277-8, « ceux qui ne servent à rien » par litote, pour signifier « les êtres nuisibles et pernicieux ». Bien que ce sens soit commun à plusieurs prophètes, la locution est particulière à Jérémie, n, 8, 11. — La Vulgate traduit idolum; les Septante sont plus précis : ἀνωφελές. « l'inutile. »

15° Maskit, πισφή. Gesenius, Thesaurus, p. 1330, explique 'ébén maŝkit par : Lapis cippusve cum imagine idoh (Baalis, Astartes); mais ce n'est qu'une conjecture. Toujours est-il que l'ébén maŝkit est une image ou un symbole idolâtrique prohibé. Lev., xxvi, l (Vulgate : Lapis insignis : Septante : Λίθος σκοπός); Num., xxxiii, 52 (sans 'ébén). Dans Ezéchiel, viii, 12, les hadrē maškit sont des « appartements couverts de peintures » idolâtriques ou de plaques de marbre représentant des scènes superstitieuses, à la manière assyrienne et babylonienne. Ailleurs, Prov., xxv, 11, le mot maškit n'a aucun rapport marqué avec le culte des idoles, et les maškiyāt lébáb, Ps. LXXIII (LXXII), 7, « les images da cœur, » sont les produits de l'imagination ou de la pensée. Cf. Prov., xviii, 11.

16º Massébáh, השבים, statue ou stèle sacrée : racine naṣab, « dresser. » Les Arabes désignent les idoles par un mot de la même racine : naṣb, pluriel, 'anṣāb. Maṣṣḍ-beṭ est employé avec 'eben, « stèle, » dans Gen., xxxv. 14. Ailleurs il désigne un trone d'arbre privé de ses branches, Is., vi, 13, et le monument commémoratif du genre, yād, mamıs, yɛṭo, qu'Absalom s'etait fait faire. Il Reg., xxii, 18. Maṣṣḍ-bāh a un sens religieux mais non pas toujours idolâtrique. Jacob en érigea un à Jéhovah près de Bèthel, à deux reprises différentes. Gen., xxvii, 18, 22; xxxi, 13; xxxv, 14. C'était une pierre ointe d'huite et dressée en souvenir de Papparition divine. Il en érigea un sur le tombeau de Bachel, Gen., xxxv, 20; un autre encore en prenant congé de Laban qui formait de son côté un monceau de pierres, gal, ayant la même signi-

fication. Gen., xxxi, 45, 51, 52. Dans ces passages les Septante traduisent στίλη, et la Vulgate titulus ou lapis. Moïse lui-même dressa douze massêbôt an pied du Sinaï en l'honneur des douze tribus. Exod., xxiv. 4 (titulos, λίθους). La défense de la Loi, Exod., xxIII. 24; xxxIV, 13; Deut., vii, 5, xii, 3 (statuæ, στηλα:), vise expressiment les massebot idolátriques. Lev., xxvi, 1 (titulus, 1.905 σχοπός), prohibe les masschôt comme objet de culte: « pour les adorer. » L'interdiction générale du Dentéronome, xvi, 22, doit s'entendre apparemment avec la même restriction. Les massebot faisaient partie du culte de Baal et sont généralement nommés à côté des 'asérim. 111 Reg., xiv, 23; 1V Reg., iii, 2; x, 26,27; xvii, 10; xviii, 4; xxIII. 14; Il Par., xiv, 3 (héb. 2); xxxi, 1. La Vulgate, sauf dans le dernier passage où elle a simulacra, traduit par statuæ, et les Septante par στηλαι. Les prophètes enrent souvent à s'élever contre les honneurs rendus aux masşėbot : Jer., xliii, 13; Ezech., xxvi, 11. ὑπόστασις, statuæ; Os., 111, 4, θυσιαστήριον, altare; x, 1, 2; Mich., v, 12. Cependant Is., xix, 19, prédit qu'un jour un massébale (στήλη, titulus) sera érigé à Jéhovah sur les confins de l'Égypte. Alors, par consequent, la Loi mosaïque devait être abrogée.

17º Massekah, псер. Bien que ce mot signifie simplement « fusion, métal fondu », il est toujours employé dans l'Écriture pour désigner la fonte dont on faisait l'idole et, par extension, l'idole elle-même. L'expression complète était : 'ègél massèkûh, μόσχος χωνευτός, vitulus conflatilis, Exod., xxxII, 4, 8; Deut., IX, 16; 11 Esd., ix. 18, člóhê massê káh, θεοί χωνευτοί, dii conflatiles; Exod., xxxiv, 47; Lev., xix. 4; salmē massêkáh, είδωλχ χωνευτά, statuæ, Num., xxxIII, 52; ou, en suppriment le premier terme, massekah tout court. Deut., 1x, 12; xxvii, 45; Jud., xvii, 3, 4; xviii, 14, 17, 18; 111 Reg., xiv, 9; IV Reg., xvii, 46; H Par., xxviii. 2; xxxiv. 3, 4-Ps. cvi (cv), 19; Is., xxx, 22; xlii, 17; Ose., xiii, 2; Nah., 1, 14; Hab., 11, 18. La Vulgate traduit en général conflatile, les Septante χωνευτόν on χώνευμα, excepté: Ps. cvi (cv), 19, γλωπτόν, sculptile; 11 Par., xxviii, 2, γλυπτά, statuas fudit; xxxiv, 3 (sculptilia). Dans Isaïe, xxx, 1, massēkāh signifie « libation » et par suite « alliance », σπονδή.

18° Nésék, τοι dérivé de la même racine que le précédent, nâsak, « répandre, fondre, » se prend presque toujours au sens de « libation ». Quatre fois il signifie « idole en métal fondu », comme massèkāh, ls., xll, 29; xlvul, 5; Jer., x, 14; ll, 17. La Vulgate a confatile ou conflatio, Jer., ll, 17, ou simulacrum. ls., xll, 29. Dans Daniel, xl, 8, nesikim (χωνευτά, sculptilia) est employé au sens de nesèk.

19° Sémél, ὑτζ, ou sêmél, Ezech., viii, 3, 5. mot d'origine phénicienne, sans racine ni dérivés en hébreu, qui signifie statue en pierre ou en bois, à peu près comme pésel auquel on le trouve uni, Deut., iv. 16 (temunat köl sémél, γλυπτὸν ὁμοίωμα, sculpta similitudo); Ezech., viii. 3, 5 (sémél haq-qin'āh, ἐκὰν τοῦ ζάλους. idalum teli, c'est-à-dire la statue idolàtrique propre à exciter le courroux. « la jalousie » de Dieu); Il Par., xxxiii. 7 (pésel has-sémél, τὸ γλυπτὸν καί τὸ χωνευτόν, sculptile et confatile), 15 (has-sémél seul, τὸ γλυπτὸν, simulacrum).

20° 'Oseb, zzv, 1s., xlviii, 5; l's. cxxxix (cxxxviii)

24, et 'ăṣabbîm (peut-être au singulier 'ēṣēb, Jer.. xxii, 28) viennent d'une racine, 'āṣab, qui signifie « façonner, travailler et souffrir ». Le sens de 'ăṣabbīm peut donc être « objets fabriqués », tels que les statues des faux dieux, ou mieux « souffrances », c'est-à-dire causes de douleurs pour ceux qui les honorent. Ce sens est bien celui de Ps. cxxxix (cxxxviii), 24 (dérék 'oṣēb, « le clienin de la douleur, la voie de l'idolâtrie »). Cf. Ps. xvi (xv), 4, où les interprêtes se partagent entre « idoles » et « douleur ». Les équivalents du mot 'aṣabbīm sont assez divers

dans la Vulgate et les Septante. — 1. Είδωλα, idola, l Reg., xxxi, 9; 1 Par., x. 9; Ose., iv, 17; viii, 4; xiii, 2; xiv, 9; Mich., 1, 7; Zach., xIII. 2. - 2. Είδωλα, simulacra, Ps. CXV (CXIII), 4; CXXXV (CXXXIV), 15; Is., x, 11. - 3. Γλυπτά, sculptilia, Ps. cvi (cv), 36, 38. — 4. Εἴδωλα, sculptilia, II Par., xxiv, 18. - 5. Osoi, sculptilia, Il Reg., v, 21. -

6. Γλυπτά, simulacra, Is., XLVI, I.

21º Pésél, בָּבֶּל, de pâsal, « tailler, sculpter » le bois ou la pierre, est un nom qui désigne exclusivement les statues idolâtriques; mais, par suite de l'usage fréquent, le sens étymologique s'efface peu à peu et pésél s'emploie pour toute idole, même en métal fondu. La traduction ordinaire est γλυπτόν, sculptile, Lev., xxvi, 1; Deut., v, 8; xxvii, 15; Jud., xvii, 3, 4; xviii, 14, 17, 18, 20, 30; 11 Par., xxxIII, 7; Ps. xcvII (xcvI), 7; Is., XLII, 17; xLiv, 15, 17; xLviii, 5; Jer., x, 14; Li, 17; Nah., i, 14; Hab., II, 18. Mais il y a des traductions divergentes : 1. Γλυπτόν, idolum, Jud., xviii, 31; IV Reg., xxi, 7; Is., xliv, 9, 10 (γλύφοντες). — 2. Είδωλον, sculptile, Exod., xx, 4. - 3. Είχών, sculptile, 1s., xL, 19. - 4. Είχών, simulacrum, Is., XL, 20. Enfin la locution 'ès pislam est renduc par lignum sculpturæ suæ, τὸ ξύλον γλύμμα αὐτῶν, Is., XLV, 20, et l'expression pésél temûnâh, Deut., IV, 16, 23, 25, par γλυπτον δμοίωμα, sculpta similitudo.

22º Pesilim, בּכִילִיב, sans singulier, de la même racine pasal, est deux fois nom propre, Jud., III, 19, 26; Septante: τὰ γλυπτά (Vulgate : locus idolorum); partout ailleurs il désigne les idotes sculptées dans le bois ou la pierre, comme pėsėl. Septante: γλυπτά; Vulgate: sculptilia, Deut., VII, 5; 25; 11 Par., xxxiv, 4; Ps. LxxvIII (LxxvII), 58; Jer., VIII, 19, L, 38; LI, 47, 52; ls., XLII, 8; Mich., I, 7; v, 12. Variantes de traduction : Ι. Γλυπτά, idola, Deut., XII, 3; IV Reg.. xvII, 41. — 2. Εἴδωλα, sculptilia, Is., xxx. 22. — 3. 'Αγάλματα, sculptilia, Is., XXI, 9. - 4. Γλυπτά, simulacra, Is., x, 10; Ose., xi. 2. - 5. Περιδώμια, simulacra, 11 Par., xxxiv, 3. - 6. Γλυπτά, statuæ, II Par., xxxiii, 19. - 7.

Eἴδω) α, idola, 11 Par., xxxIII, 22.

23° Sélém, z'z, veut dire « image », par extension « image vaine », produit de l'imagination. Il n'est employé en hébreu au sens d'idole que dans Num., xxxiii, 52; IV Reg., xi, 18; II Par., xxiii, 17; Am., v, 26; Ezech., VII, 20. La Vulgate traduit en général i mago, les Septante, είκών; mais voir les passages cités. Ce mot désigne également, dans la partie araméenne de Daniel, la statue que Nabuchodonosor vit en songe et la statue d'or qu'il voulait faire adorer. Dan., II, 31, 32, 34, 38; III, 1, 2, 3, 5, 7.

10, 12, 14, 15, 18, 19.

240 Sîr, ציר, de la racine şûr, signifie « forme », Ps. XLIX (XLVIII), 15 (ketib), mais dans Is., XLV, 16, le sens demande qu'on traduise harase sirim par « fabricants d'idoles ». Vulgate : Fabricatores errorum.

25º Sedîm, שַּדִּים, que les Septante et la Vulgate traduisent par δαιμόνια, dæmonia, Deut., XXXII, 17; Ps. cvi (cv), 37, désigne bien réellement les idoles ou plutôt une espèce d'idoles difficile à déterminer. En araméen, šėda' veut dire « démon »; en assyrien, le šėdu est un démon à forme de taureau. Cf. Frd. Delitzsch, Wo lag das Paradies, p. 153-154; Schrader, Keilinschr. und A. T., 2º édit., 1883, p. 160.

26º Siqqus, אָשָדָשׁ, « abomination » ioujours au sens religieux, assez rare au singulier (sept fois), est dit d'Astarthé, IV Reg., xxiii, 13; de Moloch, III Reg., xi, 5, 7; de Melchom, IV Reg., xxiii, 13; de Chamos, III Reg., XI, 7; de l'abomination de la désolation introduite dans le Temple. Dan., xi, 31; xii, 11. Au pluriel, šiqquisim désigne toujours les idoles, excepté Nah., III, 6, « souitlures; » Zach., IX, 7, « mets offerts aux idoles; » Ose., IX, 10, idolátres; Septante : ἐδδελυγμένοι; Vulgate : abominabiles. C'était le terme le plus en usage vers le temps de la captivité, à partir de Jérémie et d'Ézéchiel. Les versions traduisent de manière très diverse : Ι. Βδελύγματα, abominationes, Deut., xxix, 16; Is., Lxvi, 3; Jer., хи, 27, Ezech., хх, 8; Dan., іх, 27; Nah., ін, 6; Zach., ix, 7; sing. : Dan., xi, 31; xii, 11. — 2. Προσοχθίσματα; abominationes, IV Reg., XXIII, 24; Ezech., XXXVII, 23, sing. : IV Reg., xxIII, 13. — 3. Βδελύγματα, offensiones, Ezech., xI, 18; xx, 7. - 4. Προσοχθίσματα, offensiones, Ezech., v, 11. — 5. Βδελύγματα, offendicula, Ezech., xi, 21; xx, 30; Jer., iv, 1, vii, 30. — 6. Προσοχθίσματα, simulacra, Ezech., vii, 20. - 7. Βδελόγματα, idola, II Par., xv, 8; Jer., xvi, 48; sing. : III Reg., xi, 5; IV Reg., ххии, 13. — 8. Мій оцата, idola, Jer., хххи, 34. — 9. Еїдоλον, idolum, III Reg., XI, 7 (bis).

822

27º Tabnit, דְּבִיּת, Deut., וע, 16-18, désigne les images d'êtres vivants que la Loi interdit de faire en vue de leur rendre un culte; Septante : ὁμοίωμα; Vulgate : similitudo, le veau d'or, Ps. cvi (cv), 20, la statue humaine dont Isaïe décrit la fabrication, Is., xLIV, 13, Septante : μορφή, imago; enfin les images qu'Ezéchiel aperçut en vision dans le temple de Jérusalem. Ezeci., VIII, 10. Comme on le voit, tabnit ne signifie « idole » qu'en

vertu du contexte.

28º Temûnâh, ממרכה, « image; » même remarque que pour le précédent. Exod., xx, 4; Deut., iv, 16, 23, 25; v, 8.

29º Tổ châh, הבידה, « abomination, chose détestable. » Deut., vii, 26 : « Tu n'introduiras aucune idole, tô êbah, dans ta demeure. » Vulgate: Nec inferes quidquam ex idolo. Ce mot se dit très souvent des choses qui ont quelque rapport aux idoles, sans qu'il soit toujours possible de décider s'il s'agit du culte des idoles ou des idoles elles-mêmes. Le sens d'idoles apparaît clairement dans les passages suivants : Deut., xxvII, 15; IV Reg., XXIII, 13 (Melchom, tô'ébâh des Ammonites); Is., XLIV, 19; Jer., xvi, 18; Ezech., vii, 20; xi, 21; xvi, 36. La Vulgate le traduit dans ces passages par abominatio (sauf Is., xliv, 19, idolum); les Septante, par βδελόγματα ou par 'avouia.

30° Terafim, aran, figures humaines, servant d'amulettes ou regardées comme des dieux pénates. La Vulgate tantôt conserve theraphim, Ose., III, 4; Jud., XVIII. 17, tantôt le rend par idola, Gen., xxxi, 19, 32, 34; Jud., XVIII, 18, tantôt unit les deux traductions. Jud., XVII, 5; Fecit Ephod et Theraphim, id est vestem sacerdotalem et idola. Les Septante ont εἴδωλα, Gen., xxxi, 19, 34; δήλα, Ose., «ΙΗ, 4; θεραφίν, Jud., XVII. 5; XVIII, 18.

III. LISTE DES IDOLES ET FAUSSES DIVINITES MENTION-

NÉES DANS L'ÉCRITURE.

1º Adadremmon, Zach., XII, 11, ville portant un nom divin qui résulte, par syncrétisme, de l'identification du dieu syrien Adad ou Hadad avec le dieu assyrien Rimmon ou Rammanu. Adad entre en composition dans Bénadad, III Reg., xv, etc., et Adadezer, II Reg., viii, lu aussi Adarézer. Voir Adadremmon, t. 1, col. 167-170; Adarézer, t. 1, eol. 211-213.

2º Adonis, Ezech., viii, 14. C'est ainsi que la Vulgate traduit le nom de Thammuz. Le nom d'Adonis fut emprunté par les Grecs aux Phéniciens, chez lesquels Adon voulait dire « seigneur » et pouvait s'appliquer à tous les dieux, mais paraît néanmoins avoir désigné un dieu spécial. Cf. Baetligen, Beiträge, p. 42. On ne saurait dire s'il figure dans les noms théophores Adonisédech, Jos., x, 1, Adonibezec, Jud., 1, 5, 6, 7, à titre d'appellatif ou de nom propre.

3º Adramélech, IV Reg., xvII, 31, dieu de Sépharvaïm: « Adar est roi, » ou peut-être : « Adar est identique à

Moloch. » Voir t. 1, col. 238.

4º Ascherah, objet idolatrique et de plus idole, semblable à Astarthé ou identique avec elle, ayant ses prophètes, tout comme Baal, III Reg., xviii, 19, et intimement unie à ce dernier, IV Reg., xxIII, 4. Voir t. I, col. 1073-1075.

5º Amon ou Ammon, dieu de Thèbes, en Égypte, Jer., xLvi, 25 (hébreu). Cf. Nah., III, 8 (hébreu, où No 'Amôn signifie « la ville d'Amon », Thébes). La Vulgate traduit dans les deux textes No' par Alexandria, et prend'Amon pour un nom commun: tumultus, Jer., xLvi, 25; populi, Nah., 111, 8. Voir t. 1, col. 486-488.

6º Anamélech, IV Reg., XVII, 31, antre dieu de Sépharvaïm : « Anou est roi, » on bien : « Anou est le

même que'Moloch, » Voir t. 1, col. 536.

7º Artemis, Act., xix, 24, 27, 28, 34, 35. nom grec de la Diane d'Éphèse. Voir DIANE, t. II, col. 1045.

8º Asima, IV Reg., xvii, 30, divinité importée en Samarie par les habitants d'Emath. Voir t. 1, col. 1097.

9º Assur paraît assez souvent dans les Saints Livres, mais il y désigne une contrée ou un peuple et non une divinité, excepté peut-être dans la locution « terre d'Assur ». Is., vii, 18; Mich., v, 6. Il entre aussi comme élément dans les noms théophores : Asarhaddon, IV Reg., XIX, 37, on Asor Haddan, I Esd., IV, 2 (Asur-ah-iddin, « Assur donne un frère »).

10º Astarthé, la Vénus phénicienne, la compagne inséparable de Baal, III Reg., xi, 5, 33, etc. Son nom hébreu 'Aštoret s'emploie ordinairement au pluriel, 'Aštārêt, pour exprimer ses modifications et localisations diverses. Divinité masculine dans l'Arabie du sud sous le nom de 'Athtar, elle prend le sexe féminin en Assyrie (Istar) et en Syrie. Le nom de la ville de Basan, Astaroth, Deut., 1, 4, ou Astarothcarnaim (Astarthé aux deux cornes = au croissant), Gen., xiv, 5, doit être considéré comme théophore. Cf. Baethgen, Beiträge, p. 31-36. Voir t. 1, col. 1180.

11º Atargatis, déesse syrienne, appelée aussi quelquefois Derceto, avait un temple à Carnion : ἀταργατεῖον. 11 Mach., XII, 26 (texte grec). Cf. I Mach., v, 43. Voir t. I,

col. 1199-1203.

12º Baal, le grand dieu des Chananéens, recevait des appellations variées suivant ses attributions et les lieux où il était spécialement honoré. On distinguait Baalbérith, Jud., viii, 33; ix, 4, « le Baal de l'alliance » à Sichem; Baalgad, Jos., xi, 17; xii, 7; xiii, 5; Baalhasor, il Reg., хин, 23; Baal Hamon, Cant., vин, 11; Baal Hermon, Jud., III, 3; 1 Par., v, 23; Baalméon, Num., xxxII, 37, ou Beelmoon, I Par., v, 8; Ezech., xxv, 9; Baalpharasim, Il Reg., v, 20; 1 Par., xiv, 41; Baalsalisa, IV Reg., IV, 42; Baalthamar, Jud., xx, 33; Béelphégor, Num., xxv, 3, 5, « le Baal du mont Phégor; » Béelséphon, Exod., xiv, 2, 9; Num., xxxiii, 7; Beelzebub, IV Reg., 1, 2, 3, 6, 46, « le Baal des mouches, » c'est-à-dire celui qui les chasse, averruncus muscarum, Ζεύς 'Απόμυιος (Pausanias, V, xiv, 2), ou bien : celui à qui les mouches sont consacrées (Baethgen, Beiträge, p. 25). Voir t. 1, col. 1315-1321, 1336-1343. L'ensemble de ces dieux était désigné par le pluriel Be'alim, comme les diverses Astarthes par le pluriel 'Aštarot. Servir les Baalim et les Astaroth, I Reg., XII, 10, etc., c'était adorer les dieux de Chanaan.

13º Bacchus, Διόνυσος, fut un moment honoré à Jérusalem par ordre d'Antiochus. II Mach., vi, 7; xiv,

33. Voir t. 1, col. 1374.

14º Bel, forme dialectale du nom de Baal et anciennement la principale divinité de Babylone, ls., xLvi, l; Jer., L, 2; LI, 44; Bar., VI, 40, et treize fois dans Daniel, xiv. Hebreu: Bêl; grec: Βήλ. Voir t. 1, col. 1556. Bel est le premier élément du nom du roi Baltassar. Voir t. 1, col. 1420.

15° Chamos, dieu national de Moab, Num., XXI, 29; Jud., xi, 24; 111 Reg., xi. 7, 33; 1V Reg., xxiii, 13; Jer., xLvIII, 7, 13, 46. Voir t. II, col. 528.

16º Dagon, le dieu-poisson des Philistins. Jud., xvi, 23; 1 Reg., v, 2, 3, 4, 5, 7; 1 Par., x, 10; I Mach., x, 81; x1, 4. Voir t. 11, col. 1201-1207.

17º Diane, dans la Vulgate, traduction d'Artémis, Act., xix, 24, 27, 28, 34, 35. Voir t. 11, col. 1405-1409.

180 Dioscures, Διόσχουροι. Act., xxvIII, 11, Castor et Pollux (Vulgate: Castores). Voir t. 11, col. 312-313.

19º Étoiles, adorées à diverses époques sous le nom d'armée des cieux, de milice céleste, sebà has-samaim. Ce culte était expressément interdit par la Loi mosaïque, Deut., IV, 19; XVII, 3; mais les prophètes et les livres historiques nous apprennent que la Loi fut souvent violée. Jer., viii, 2; xix, 13; Soph., 1, 5; IV Reg., xvii, 16: xxi, 3, 5; xxiii, 4, 5. La Vulgate traduit militia cœli ou omnis militia cœli; les Septante: ή στρατιά του ούρανου.

20° Fortune. Is., LXV, II: Qui ponitis Fortunæ mensam. La Vulgate traduit ainsi le nom du dieu Gad,

qui a le même sens.

21º Gad. Ontre le texte d'Isaïe cité ci-dessus, Gad se trouve en composition dans des noms de lieux comme Migdal-Gad, Jos., xv. 37. et Baal-Gad, Jos., xi. 17; xii, 7; XIII, 5, peut-être dans le nom de famille Benê Azgad, I Esd., п. 12; II Esd., vn. 17. Baal-Gad résulte probablement de l'amalgame des deux dieux Baal et Gad. En tout cas. Gad était une divinité chananéenne. Voir col. 24-26.

22º Hercule, 'tlρακλής, 11 Mach., IV, 49, 20. C'est le

Melqart de Tyr. Voir col. 602.

23° Jupiter, Act., xiv, 12, 13 Δία, Διός; xix, 35: Jovisque prolis, traduction inexacte de τοῦ διοπετοῦς = de l'image tombée du ciel [\Delta(\delta)]. Jupiter est encore mentionné à propos du temple qu'Antiochus IV Épiphane fit ériger à Jérusalem en l'honneur de Jupiter Olympien (Ζεὺς 'Ολύμπιος) et de celui qu'il consacra sur le mont Garizim à Jupiter Hospitalier (Zzòs Eświos). Il Mach., vi, 2. De plus, il entre dans la composition du nom de mois macédonien Διοσκορινθίου, 11 Mach., xi, 21.

24º Lune. Son culte qui va de pair avec celui du soleil était spécialement défendu dans le Deutéronome, IV, 19; XVII, 3. Mais trop souvent les Juifs ne tinrent pas compte de cette défense. Jer., viii, 2; IV Reg., xxiii, 5. Job se fait gloire d'avoir résisté à la fascination du soleil et de la lune et de leur avoir refusé ses hommages,

xxxi, 26-27.

25º Melahom, dieu national des Ammonites, IV Reg., xxiii, 18, I Par., xx. 2; Jer., xlix, 1, 3; Am., i, 15; Soph., 1, 5. Dans deux passages, III Reg., xi, 5, 33, la Vulgate transcrit par Moloch l'hébreu Milkom, Bien qu'apparentés et originairement identiques, les dieux Moloch et Melchom étaient traités comme distincts, l'un ayant son sanctuaire sur le mont des Oliviers. IV Reg., xxIII, 13, et l'autre son autel dans la vallée de Hinnom. Cf. Baethgen. Beiträge, p. 45. Cependant, III Reg., xi. 5, 7, 33 (où l'hébreu a Moloch au y. 7, Melchom aux y. 5 et 33), semble les identifier complètement.

26º Meni, dieu inconnu nommé par Isaïe à côté de Gad, Is., Lxv, 11: « Vous avez offert des libations à Meni. » Vulgate: Et libatis super eam (mensam). Peut-être le texte hébreu est-il corrompu. Les Septante traduisent : Kal πληρούντες τῆ Τύχη κέρασμα), après avoir rendu Gad par δαιμόνιον Cf. Riehm, Handwörterbuch, 2º edit.,

1894, p. 994.

27° Mercure, Act., xiv, 12 (Έρμης); Prov., xxvi, 8: qui mittit lapidem in acervum Mercurii. Saint Jérôme en ajontant Mercurii, qui ne répond à aucun mot bébreu, semble suivre une tradition rabbinique. D'après les rabbins, en effet, on honorait Mercure en jetant une nouvelle pierre dans le monceau (acervus) qui entourait sa statue informe. Cf. Maimonide, 'Abodāh zārāh, édit. de Vossius, 1668. p. 36, et note p. 39.

28º Mérodach, le principal dieu de Babylone qui finit par supplanter Bel, n'est nommé qu'une seule fois. Jer., L. 2. Mais il paraît dans le nom théophore Mérodach Baladan, « Mardouk donne un fils. » Is., xxxix, 1. Mar-

douk est la planète Jupiter.

29° Moloch, Lev., xx, 3, 4, 5; 111 Reg., xi, 7; IV Reg., xxiii, 10; Jer., xxxii, 35; Am., v, 26; Act., vii, 43; et de plus, dans la Vulgate, III Reg., xt. 5, 33. C'est le dieu phénicien Mélék ou Milk, féminin Milkat, en composition Milk-Astart, Milk-Baal, Milk-Osir, autant de nouvelles divinités. On voit que les rabbins, en l'orthographiant

Molek, lui ont donné par dérision les points-voyelles de bôšét, « honte. »

30° Naho, Is., xLVI, 1, dieu babylonien. Il est partie composante dans plusieurs noms théophores: Nahuchodonosor, Nahusezhan, Nahuzardan. Jer., xxxix, 13, etc. On suppose, saus preuve, que la montagne et les deux villes appelées Naho ou Nébo sont des uoms théophores apocopés. Il s'ensuivrait que Naho était honoré aussi chez les Monhites.

31º Nanée, divinité persane. Il Mach., 1, 13, 15. Voir Antiochus IV Épiphane, t. 1, col. 693, et Nanée.

32º Nébahaz, dieu inconnu des llévéens. IV Reg., xvii, 31.

33º Nergel, idole des Cuthéens. IV Reg., xvii, 30. Son nom se retrouve dans Nergalsar'eser, Jer., xxxix, 3, 13, dont la Vulgate fait deux personnages: Neregel et Sereser. Nirgal, la planète Mars, semble avoir été représenté par les génies ailés à corps de lion, qu'on appelait aussi nirgallu.

34 Nesroch, dieu assyrien, encore inconnu, IV Reg., xxx, 37; ls., xxxvii, 38, dans le temple duquel périt Sen-

nachérib, assassiné par ses fils.

35° Priape, dans la Vulgate, III Reg., xv, 43; II Par., xv, 16, traduit l'hébreu miflését. Ce mot désigne un objet idolátrique, consacré à 'Ašèrâh par Maacha, mère

d'Asa, et détruit par ordre de ce dernier.

36° Reine du ciel, melékét haššámaïm. Jer., VII, 18; XLIV, 17, 18, 19, 25. C'est sans doute Vénus, appelée Istar, Astarthé, et en Arabie Athtar. Les inscriptions assyriennes nous font connaître une déesse de l'Arabie septentrionale nommée A-tar-sa-ma-in, « Athtar du ciel, » qui rappelle la Reine du ciel; seulement l'Athtar arabe était une divinité masculine. Ct. Schrader, Keilinschriften und A. T., 2° édit., p. 414.

37º Remmon, dieu assyrien, «Rammânu, » adoré aussi à Damas. IV Reg., v, 18. Tabremon, roi de Syrie, 111 Reg., III, 18, Adadremmon, nom de ville, Zach., XII, 11, le

contiennent comme élément composant.

38° Saturne. Cette planète, appelée en arabe kaiwān, en assyrien kaiwānu, est reconnue par certains commentateurs dans Am., v, 26, où l'hèbreu actuel a kiyin. Les Septante ont lu: 'Ραιφάν (Act., v, 43: 'Ρέμφαν, 'Ρουφάν).

39° Satyre, \$e'irim, «les velus, les houes, » divinités probablement analogues aux faunes ou aux satyres, auxquelles plusieurs Juils sacrifièrent dans le désert. Lev., xvII, 7; Il Par., xI, 15 (Vulgate: dæmonia; Septante: μάταιοι). Cf. Is., xIII, 21 (Septante: δαιμόνια; Vulgate: pilosi; xxxIV, 14).

40° Socothbenoth, IV Reg., xvII, 30, idole importée

en Samarie par les émigrants de Babylone.

41. Soleil, IV Reg., XXIII, 11; Deut., XVII, 3. Il est fait mention expresse de son char et de ses chevaux.

42° Thammuz, Ezech., viii, 14, Vulgate : Adonis; Septante : Θαμμούζ.

43º Tharthac, IV Reg., xvii, 31, dieu des Hévéens. 44º Zodiaque (Signes du), IV Reg., xxiii, 5, mazzâlôt, proprement « stations » du soleil ou de la lune.

Outre ces dieux, mentionnés comme tels dans l'Écriture, on trouve la trace de plusieurs autres engagés comme partie composante dans les noms théophores : par exemple le dieu-soleil égyptien Ra dans Putiphar, Gen., xxxix, 1; XLI, 45, 50; le dieu-lune assyrien Sin dans Sennachérib, IV Reg., xix, 16, etc.; le Mars grec, Arès, dans Aréopage, "Αρειος πάγος; Apollon dans Apollophanes, 11 Mach., x, 37; Apollonius, I Mach., x, 74, etc. Mais ces rares vestiges sont le plus souvent trop incertains pour qu'il soit utile ou possible de les cataloguer iei sans discussion. Comment reconnaître sûrement la déesse assyrienne Anath, dans les vieux noms chananéens ou hébreux Anath (père de Samgar, Jud., 111, 31), Bethanath, Jud., 1, 33, et Anathoth? Hérés est-il un dieu solaire, parce qu'il entre en composition dans har-hérés, Jud., 1, 35? En général il convient de se défier des noms théophores,

surtout de ceux qu'on appelle noms théophores apocopés; ainsi, il n'est nullement certain que dans Bethsamès, Ensèmés, etc., le second élément soit le dieu-soleil Šėmėš et que les noms de Samson ou Samsai, 1 Esd., vi. 8, soient dérivés de Šémėš divinisė.

IV. NATURE DES IDOLES. - 1º Dans l'Ancien Testament. - Les dieux figurés par les idoles sont dénués de toute réalité. Leur nom est « vanité » ('āvén, 'ĕlîl, hébél), « mensonge » (kezábím) et « néant » (lő'-yô'ilû; lô"čl, Deut., xxx11, 21). Les idoles sont inutiles, impuissantes, aveugles, sans parole, sans vie, sans mouvement. « Elles ont une bouche incapable de parler, des yeux qui ne voient pas, des oreilles qui n'entendent point, un nez qui ne sent point, des mains qui ne sauraient palper, des pieds impuissants à marcher, un gosier privé de voix. » Ps. cxv (cxiii), 5-7. Voir ls., xlv, 20; xlvi, 1, 2; LVII, 13; Jer., x, 5; Bar., vi, 25; Ps. cxxxv (cxxxiv), 15-17; Sap., xv. 15, etc. Bien avant le faux prophète de la Mecque, la Bible donne en cent endroits la formule du monothéisme absolu : « Jéhovah est dieu et il n'y en a point d'autre. » Deut., IV, 35. 39; XXXII, 39; Is., XLV, 5, 18, 22; 1 Reg., II, 2; 1 Par., XVII, 20, etc. Les idoles ne sont donc pas des dieux, puisque le vrai Dieu est unique. IV Reg., xix, 18, 19. Ce sont des « non-dieux ». Jer., v., 7 (lô' 'člohim); Deut., xxxII, 21 (lô' 'čl), des images mensongères, llab., 11, 18, qui ont l'air de représenter quelque chose et ne répondent à rien de réel. Cf. Am., 11, 4. Aucun texte de l'Ancien Testament n'attribue aux idoles une nature divine. Lorsque Jephté, s'adressant au roi des Ammonites, appelle Chamos « son dieu », il se borne à faire un argument ad hominem et ne parle d'ailleurs qu'en son nom personnel. Quand Jérémie dit. XLVIII. 7: « Chamos ira en captivité, ses princes et ses prêtres iront avec lui, » il entend par là l'image de Chamos qui existait réellement. De même ls., xevi. 1. Les auteurs sacrés parlent du Dieu des Hébreux, Exod., III, 18, etc., du Dieu d'Israël et des dieux des nations, sons reconnaître l'existence de plusieurs êtres divins, comme nous parlons du Dieu des chrétiens, du dieu des mahométans et des dieux de la Grèce ou de Rome, sans cesser d'être monothéistes. Pour eux, « les dieux des nations ne sont pas des dieux, mais de la pierre et du bois. l'œuvre de la main des hommes. » ls., xxxvII, 19; lV Reg., xIX. 18. Mais, tout en niant la divinité des idoles, les écrivains sacrés reconnaissent parfois que ce sont les démons qu'on adore sous ces emblèmes. Deut., XXXII, 17 : « Ils sacrifièrent aux šêdim (Septante : δαιμονίοις; Vulgate : dæmoniis) et non pas à Dieu; » passage auquel saint Paul, 1 Cor., x, 20, semble faire allusion. Ps. cvi (cv), 37: « Ils ont immolé leurs fils et leurs filles aux šêdîm » (Septante : δαιμονίοις; Vulgate : dæmoniis); Barnch, IV, 7 (immolantes dæmoniis, δαιμονίοις, et non Deo). Comparez aussi Ps. xcvi (xcv), 5. - Quant aux Juifs qui se livraient à l'idôlatrie, ils croyaient naturellement à l'existence et au pouvoir des faux dieux et des « idoles », autrement ils ne les auraient pas adorés. Jer., XLIV, 17, 18; Ose., 11, 7 (hébr. 5).

2º Dans le Nouveau Testament. - On trouve dans saint Paul deux assertions contradictoires en apparence. Tantôt l'Apôtre refuse aux idoles toute existence réelle, tantôt il les identifie avec les démons : ce sont deux points de vue différents, mais également vrais. Nous savons, dit-il, que l'idole n'est rien au monde et qu'il n'y a qu'un seul Dieu, I Cor., VIII. 4: "Οτι οὐδὲν εἴδωλον έν κόσμφ. Les meilleurs commentateurs regardent εἴδωλον comma le sujet, οὐδὲν comme l'attribut. Cornely, Comment. in I Cor., p. 225. Il recommande neanmoins aux fidèles de s'abstenir des idolothytes (voir ce mot), parce que les paiens offrent leurs sacrifices aux démons. I Cor., x, 19-21. Cette même doctrine est enseignée dans l'Apocalypse, 1x, 20. Les démons sont les auteurs du polythéisme, comme ils sont les inventeurs des hérésies, comme ils sont les fauteurs de tout désordre et de toute erreur. Cf. I Tim., IV, 1 (doctrine des démons); Jac., III, 15 (sagesse démoniaque).

V. FORME DES IDOLES. - Les plus anciennes idoles mentionnées dans l'Écriture, les théraphim de l'époque patriareale, Gen., xxxi, 34, étaient sans doute des statuettes grossières ou figurines en bois, en émail ou en pâte de verre, comme les tombeaux égyptiens en renferment par milliers. Au temps des Rois, les théraphim avaient une forme humaine et devaient approcher de la grandeur naturelle. I Reg., xix, 13-16. Plus anciennement ils servaient d'amulettes ou de parures. Les bijoux de ees temps reculés, qu'ils vinssent d'Égypte ou de Chaldée, ou qu'ils fussent fabriqués par les Phéniciens en vue de l'exportation, étaient très souvent des objets superstitieux et idolâtriques. C'est pourquoi Jacob enterre sous le térébinthe de Siehem les pendants d'oreilles de ses serviteurs. Gen., xxxv, 4. Aaron exige des apostats qui réelament le veau d'or le sacrifice de leurs pendants d'oreilles, soit pour les détourner de leur dessein, soit pour leur enlever des objets dangereux. Exod., xxxII, 2-4. Voir, comme terme de comparaison, les parures égyptiennes ou chaldéennes, ornées d'idoles, dans Perrot et Chipiez, Histoire de l'art, t. 1, 832-848; t. 11, 764-775. L'époque des Juges se signale tristement par le culte des Baals et des Astarthés ou de leurs symboles, les 'asérôt et les hammanim. Mais ici nous sommes en pays connu, car l'emprunt des Juifs est direct, l'imitation servile; et les monuments phéniciens nous offrent la figure de ces deux divinités et de leurs emblémes, adorés quelquefois eux-mêmes comme des idoles. Voir ASCHÉRA, t. 1, eol. 1074; Astarthé, t. 1. col. 1181-1186; Baal, t. 1, col. 1315-1320. Pour Baal-llammon, voir Corp. Inscript. semit., part. 1. t. 1, p. 178, et planche xix; Perrot, Histoire de l'art, t.m. p. 73. A partir du viiir siècle, les prophètes nous fournissent de curieux et importants renseignements sur la matière, la forme, la fabrication des idoles et sur les rites ordinaires de leur culte.

1 Matière. - On employait de préférence les métaux précieux, l'argent et l'or. Ps. cxv (cxiii bis), 4; CXXXV, 15; Ose., VIII. 4; Is., II. 20; XLVI, 6. Jérémie, x, 9, mentionne spécialement l'argent martelé (meruqqu') de Tharsis et l'or d'Ophaz. Cependant les statues d'or on d'argent massif devaient être assez rares; d'ordinaire on plaquait de lames d'or ou d'argent les images coulées en bronze. Jer., x, 4. Il n'est guère douteux que la statue d'or de soixante coudées, érigée par Nabuchodonosor, ne fût simplement plaquée d'or, peutêtre seulement dorée, Dan., III, 1, 5, 12; car on avait souvent recours à ces procédés économiques. ls., XL, 19; Bar., vi, 23. 50. Le nom même d'une catégorie d'idoles (nésèk, massèkāh, χωνευτόν, conflatile) et le fait que le fondeur est signalé, ls., xLiv. 10, prouvent qu'il y avait aussi des statues en fonte : l'or et l'argent étaient travaillés de préférence au eiseau ou au marteau. Naturellement le peuple, ne pouvant aspirer à ce luxe, se contentait d'idoles de pierre on de bois. IV Reg., xix. 18; Is., xxxvii, 19. La pierre n'est guère mentionnée que dans ces passages; mais le bois l'est plus sonvent. Is., xL, 19; Jer., x, 3; Bar., vi, 50. Les bois incorruptibles ou résineux comme le cèdre, l'yeuse (tirzàh), le chêne, le pin ('ôrên) étaient préférés. ls., xLiv, 14. l'resque tous ces matériaux sont nominés ensemble dans la Sagesse, XIII, 10-11 : l'or, l'argent, la pierre, le

2º Fabrication. — Sous le rapport des arts, les Juifs furent toujours tributaires de l'étranger. Les Phéniciens leur fournirent, à toutes les époques, des ouvriers experts « à travailler l'or, l'argent, l'airain, le fer, habiles à préparer les toiles pourpre, bleu-violet et écarlate ». Il Par., II, 6, 13. Les fabricants d'idoles durent venir, le plus souvent, du pays qui avait le monopole de ce genre d'ouvrages. C'est que fabriquer une idole était une opération compliquée, s'il faut en juger par les descriptions

d'Isaïe. Quatre artisans semblent y prendre part : « Chacun aide son compagnon et lui dit : Courage! Le ciseleur (hårås) excite l'orfevre (sôrêf), le brunisseur (mahăliq pattiš, celui qui polit au marteau) excite le forgeron (hôlém pa'am, « celui qui bat l'enclume »), disant de la soudure : Elle est solide! » ls., xli, 7. Les procédés de fabrication variaient selon la matière employée : « L'ouvrier en fer ciselle le métal, il l'amollit dans le brasier, il le façonne à coups de marteau; il y déploie toute la force de son bras; il souffre la faim et la soif jusqu'à défaillir. Le menuisier applique la règle (qav), il dessine l'image au crayon (séréd), il la dégrossit au rabot (maqsu'ôt), il la mesure au compas (mehûgâh). » Is., XLIV, 12-13. Les textes semblables, assez nombreux, ne nous apprennent rien de bien précis, parce que l'écrivain sacré se propose moins d'expliquer le procédé technique de l'opération que d'en montrer le ridicule. Is., xL, 19; xLvi, 6; Ose., viii, 6; Jer., x, 3-5; Sap., xiii, 11-16; Bar., vi, 45-46. Ezéchiel le premier nous parle de peintures, mais aussi il nous transporte en Babylonie et nous présente « ces figures de Chaldéens peints au rouge d'ocre (šášar), les reins sanglés, la tête coiffée de larges tiares (serûhê tebûlîm) », que les monuments cunéiformes nous ont rendues familières. Ezech., XXIII, 14, 15; еб. уш, 10; Ѕар., хш, 14.

3º Ornementation. — L'idole une fois prête, il fallaît la décorer. Si elle était en bois ou en fonte, on l'argentait ou on la dorait, Bar., vi. 23, 50 (ξύλινα καὶ περίχρυσα καὶ περιάχρυσα), par des procédés qui nous sont inconnus; souvent aussi on la plaquait d'argent ou d'or. Jer., x. 4. Les statues étaient quelquefois habillées d'étoffes précieuses, ls., xxx, 22: Jer., x, 9; Bar., vi, 10-11, 19, 32, et couronnées de tiares. Bar., vi, 8, 9; Ezech., xxiii, 15. Enfin. après les avoir solidement fixées par des clous sur leur base ou leur piédestal, d'étail que les écrivains sacrés ne manquent pas de rappeler avec ironie, on les plaçait dans une niche ou un édicule faits à leur mesure. ls., xiiv, 13; Sap., xiii, 15 (οίχημα). La hache, le glaive et le sceptre, dont les arme Jérémie dans son Épitre, Bar., vi, 13, 14, sont des symboles assyriens ou babyloniens. Cf. de Saulcy, Histoire de l'art

judaīque, 2º édit., 1864, p. 330-335. VI. RITUEL ET CÉRÉMONIES IDOLATRIQUES. - S'il est un fait dont tous les auteurs inspirés aient pleinement conscience, c'est bien le caractère étranger de l'idolatrie en Israël. Les faux dieux sont importés du dehors ou, s'ils sont du pays, ils font partie des abominations de Chanaan dont la Terre Promise aurait du être purgée. Déjà le nom qu'ils reçoivent si souvent (soixante-cinq fois, surtout dans Jérémie et le Deutéronome) de « dieux autres » que Jéhovah, 'ĕlöhim 'ăḥêrim, renferme une allusion à leur origine étrangère. Cf. Buhl, Gesenius' Hebräisches Handwörterbuch, 13e edit., 1899, p. 28. Mais cette provenance exotique est expressément marquée dans une foule d'antres passages. Les idoles sont « des étrangers », zârim, Jer., II, 25; III, 13; Deut., xxxII, 16; « les dieux de l'étranger, » 'ĕlôhê hannêkâr, Gen.. xxxv, 2; 1 Reg., vii, 3; Jer., v, 19, « les vanités de l'étranger, » hablé nčkár, Jer., viii, 19. ou simplement « l'étranger, ce qui vient d'ailleurs », nêkâr, 11 Par., xiv, 2; 11 Esd., xii, 30, on enfin « les dieux des nations », dieux récents que les ancêtres n'avaient point connus. Deut., xxix, 17; xxxii, 17; Jud., ii, 12, 19; Israël n'a point par suite de rituel idolâtrique spécial; les rites, les cérémonies, toutee qui concerne le culte des idoles est emprunté au dehors, comme les idoles ellesmêmes. Le rituel est donc tour à tour chananéen, phénicien, égyptien, assyrien, suivant l'influence étrangère prédominante. Il faut seulement faire exception, dans une certaine mesure, pour le culte schismatique de Béthel et de Dan, où Jéroboam essaya de copier le rituel lévitique, ou de s'en éloigner le moins possible. Le succès de la concurrence qu'il se proposait de faire à Jérusalem l'exigeait. On doit surtout en dire antant du culte inauguré par Michas et transplanté à Laïs (Dan) par une colonie de Danites. Le soin qu'on eut de le confier au lévite Jonathan, descendant de Moïse, semble montrer qu'on entendait imiter le culte légitime de Silo. Du reste, le culte schismatique, mal protégé par un sacerdoce infidèle, ne tardait pas à dégénérer et, s'il n'était pas tout à fait idolâtrique au début, il le devenait bientôt par l'infiltration continue des croyances et des cérémonies étrangères. Sur l'éphod de Gédéon, Jud., vm, 24-27, voir Gédéon, col. 149, et Éphod, t. m, col. 1865.

Le choix d'une divinité entraîne, par le fait même, l'adoption d'un rituel correspondant, en harmonie avec la nature et l'histoire de cette divinité. C'était un dogme reçu de toute l'antiquité païenne que, pour plaire à un dieu, il fallait l'adorer comme il entendait l'être et embrasser les rites prescrits par lui, sans y changer un iota. Aussi, quand les déportés babyloniens veulent joindre à l'adoration de leurs idoles le culte de Jéhovalı, ils font appel à un prêtre israélite qui soit au fait des cérémonies de la religion juive. IV Reg., xvn., 25-28. Il y a des rites uniformes et immuables, parce qu'il sont dietes par l'instinct religieux, le même partout; par exemple, les sacrifices et l'oblation de l'encens. On offrait de l'encens aux diverses formes de Baal, Ose., 11, 13 (hébreu, 15); au serpent d'airain, 1V Reg., xvIII, 4; au veau d'or de Béthel, III Reg., xn, 33; aux divinités adorées par les femmes païennes de Salomon, Ill Reg., xi. 18; à Moloch dans la vallée de Hinnom, Il Par., ххун, 3; aux étoiles et aux signes du zodiaque, IV Reg., xiii, 5; au dieu des Iduméens, Il Par., xxv 14; à la statue de Nabuchodonosor, Dan., 11, 46, enfin sur tous les lauts-lieux, quel qu'en fût le titulaire. IV Reg., xII. 3; xiv. 4; xv. 4, 35; xv. 4, etc. Les libations ne semblent pas avoir eu un caractère plus spécial. On les offre à la reine des cieux, Jer., XLIV, 17, 18, 19, 25; au dieu Gad, Is., LXV, 11; aux Baals, Jer., VII, 8, enfin à toutes les idoles en général. Jer., x1, 12; xxxII, 29; Ezech., xx,

Là où l'emprunt est évident, c'est dans les rites particuliers à un peuple ou à un culte; par exemple dans le baisement des idoles, III Reg., xix, 18; Ose., xiii, 2; dans les larmes qui accompagnaient le trépas périodique de Thanimuz, Ezech., viii, 14; dans les processions où les statues des dieux étaient portées en triomphe. Am., v. 26. Malheureusement les détails de ce genre sont jetés en passant par les écrivains sacrés qui, sûrs d'être compris de leurs contemporains, se contentent le plus souvent d'une simple allusion. Quand les descriptions sont plus explicites, dans Jérémie, Baruch, Ézéchiel et Daniel, il est question de l'idolâtrie telle qu'elle se pratiquait à l'étranger, non telle que l'avaient adoptée les Juifs intidèles. Cf. Ezech.. viii. Ce qu'on peut dire en général, c'est que le culte de Baal et d'Astarthé, répandu surtout dans le royaume du nord, était un culte naturaliste, ami des bosquets, des collines et des fontaines, comportant un nombreux sacerdoce organisé en corporation; le culte de Moloch, plus en faveur dans le royaume de Juda et particulièrement à Jerusalem, était un culte sanguinaire, réclamant des holocaustes humains et l'épreuve du feu; le culte des dieux de Damas, de Ninive et de Babylone était un culte utilitaire, où la politique avait la principale part; le culte des astres, où se trahit d'abord l'influence arabe, puis l'influence persane, est un culte en apparence moins abject et plus épuré, mais qui en réalité ouvre la porte aux plus grossières superstitions. D'ailleurs, dans tous ces cultes, la prostitution sacrée est érigée en dogme, les prostitués des deux sexes font partie intégrante du personnel du temple, et lorsque les propliètes, dans leurs virulentes diatribes, associent la fornication à l'idolatrie, on doute souvent s'ils prennent le mot « fornication » dans son sens propre et usuel, ou s'ils entendent par là l'apostasie et l'infidélité au Dieu d'Israel : tant la dissolution des mœurs, sous couleur de

pièté, était naturelle aux religions païennes, et tant le démon sait profiter des pires instincts de la nature humaine pour l'entraîner à l'idolâtrie qui est son œuvre! F. Prat.

IDOLOTHYTE (εἰδω).οθύτον, idolothytum), mot biblique et ecclésiastique qui désigne, ainsi que l'indique l'étymologie, εἰδωλον, « idole, » et θώω, « immoler, » des viandes qui avaient été offertes en sacrifice aux idoles. Le concile de Jérusalem déclara que les chrétiens devaient s'en abstenir. Act., xv, 20, 29; xxi, 25. Saint Paul, écrivant aux Corinthiens, leur fait remarquer que les idolothytes ne souillent pas par eux-memes, parce que les idoles ne sont rien, mais qu'il faut se priver de les manger pour ne pas scandaliser ses frères. I Cor., viii, 1-13; x, 19, 28. Saint Jean, dans l'Apocalypse, 11, 14, 20, blâme « l'ange », c'est-à-dire l'évêque de Pergame et celui de Thyatire, parce qu'ils ont laissé enseigner qu'on pouvait manger les viandes offertes aux faux dieux. - La Vulgate a conservé le mot grec idolothytum, 1 Cor., vin, 7, 10; Apoc., 11, 20; elle a traduit εἰδωλοθύτον de l'original par contaminationes simulachrorum, dans Act., xv, 20; par immolata simulachrorum, dans Act., xv, 29; par idolis immolatum, dans Act., xxI, 25; I Cor., x, 19, 28; par quæ idolis immolantur, dans I Cor., vm, 4, et par quæ idolis sacrificantur, dans 1 Cor., VIII, 1; elle l'a omis, Apoc., 11, 14.

IDOX (Septante : " $\Omega\xi$ ), fils de Joseph et père de Mérari qui fut le père de Judith. Judith, VIII, 1.

IDUMÉE (hébreu : 'Ědôm; Septante : 'Ědôψ; 'Hôυμαία), contrée habitée par les descendants d'Ésaü ou Édom, située au sud et au sud-est de la Palestine.

I. Non. — Le nom hébreu est invariablement 'Ědôm, que les Septante rendent tantôt par 'Εδώμ, tantôt par la



171. - Carte d'Idumée.

forme grecque 'loouazía. Le même mot représente ainsi le surnom du patriarche, celui de ses descendants et celui du pays qu'ils habitèrent. Il signifie « roux, rouge ». Cf. Gen., xxv, 30, et voir Esaü, t. 11, col. 1910. Appliqué à la

région qui servit de demeure principale aux Édomites, c'est-à-dire au massif montagneux compris entre la mer Morte et le golfe Elanitique, il se rattacherait, selon certains auteurs, à la couleur du grès et des roches volcaniques, dont le ton foncé contraste avec la blanchenr du calcaire environnant. Cette explication ne peut s'étendre à tout l'ensemble du pays d'Édom. Snivant ses différents aspects, ce dernier est appelé sâdéh, « les champs "» midbar, « le désert, » plus communément 'érés 'Edôm, « la terre d'Édom. » Cf. Gen., xxxII, 3; xxxvI, 16, 21; Jud., v, 4; IV Reg., m, 8. On tronve aussi dans le langage prophétique : har Ésav, « la montagne d'Esau. » Abd., 8, 9, 19. La première contrée occupée par les Iduméens fut « la montagne de Séir », har Šëir. Gen., xxxvi, 8. L'hébreu אָרוֹב, 'Ĕdôm, est exactement trans-

crit sur les monuments égyptiens par les signes sui-Müller, Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern, Leipzig, 1893, p. 135. Les inscriptions assyriennes le reproduisent également sous la forme:

Frisme de Taylor ou cylindre C de Sennacherib, col. II, ligne 54; Frd. Delitzsch, Assyrische Lesestücke, 2e edit., Leipzig, 1878, p. 101. On rencontre ailleurs U-du-mu, U-du-mi. Cf. E. Schrader, Die Keilinschriften und das

Alte Testament, Giessen, 1883, p. 149. 11. Situation et limites. — S'il est sûr que l'Idumée se trouvait au sud de la Palestine, il n'en est pas moins extrêmement difficile d'en déterminer les frontières d'une manière positive. Comme les anciens peuples de ces contrées, les descendants d'Édoin ne se fixèrent que lentement. D'autre part, leur territoire prit à la fin un développement qu'il était loin d'avoir au début. Nous distinguerons donc deux parties dans l'histoire de son extension géographique, l'une avant, l'autre après la captivité de Babylone. Voir la carte, fig. 171. - 1º En quittant le pays de Chanaan, Esaŭ vint s'établir dans la montagne de Séir, déjà occupée par les Horréens. Gen., xiv, 6; xxxvi, 8; Dent., 11, 5, etc. Mais où se trouvait-elle? Jusqu'ici on l'a identifiée avec le Djébel esch-Schera, chaîne allongée qui suit la direction de l'Arabah, entre la mer Morte et le golfe Élanitique, et au sein de laquelle est enfermée la famense ville de Pétra. L'identification cependant n'est pas certaine. Voir SEIR. On aurait tort, en tout cas, de confiner là les Édomites. Avant d'escalader ces hauteurs, ils durent parcourir les plateaux situés entre la Judée et le massif du Sinaï. Les documents égyptiens nous montrent, vers 1300, les A-du-ma, tribu des Schasu comme les Sa-'îra, passer la frontière pour aller faire paitre leurs troupeaux sur la terre des pharaons. Ce n'était donc pas l'incursion d'une tribu éloignée, mais d'un peuple nomade voisin de l'Égypte. Prenons, du reste, les quelques indications de l'Ecriture, et nous pourrons nous faire une idée plus ou moins exacte du territoire iduméen. Il avait pour limite au nord la tribu de Inda. Jos., xv, 1, 21. Or celle-ci dessinait, dans sa frontière méridionale, une ligne courbe partant de l'extrémité de la mer Morte pour aboutir à la Méditerranée, après avoir atteint Cadésbarné comme son point central le plus éloigné. Jos., xv, 2-4. Nous savons par ailleurs, Num., xx, 16, que Cadés, généralement reconnne aujourd'hui dans 'Ain Qudis, était sur la frontière d'Édoin. Nous lisons enfin, Num., xxxiv, 3, que le désert de Sin, situé au nord du désert de Pharan, c'esta-dire du Bàdiet et-Tih actuel, avoisinait l'Idumée. Nous pouvous done conclure qu'au moins primitivement le pays d'Édoin ne se bornait pas au Djébet esch-Schéra, mais comprenait une partie de la région située à l'occident de l'Arabah. Jusqu'où s'étendait-il au nord-est? Il est difficile de le savoir au juste. Plusieurs de ses villes s'en vont assez loin sur les conlins de Moab. D'après

Josèphe, Ant. jud., I, 1, 2, une de ses contrées s'appelait ή Γοδολέτις, « la Gobolitide. » Ensèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, Gettingue, 1870, p. 125, 149, 155 241, etc., font de la Gébalène l'équivalent de l'Idnmée, ou tout au moins d'un district des environs de Pétra. Or le nom de Djebal demeure encore attaché aujourd'hui au prolongement septentrional du mont Schera, an sud de Kérak, entre l'ouadi El-Ahsy et l'ouadi El-Ghuuëir. Voir GÉBAL 2, col. 141. Borné à l'est par le désert d'Arabie, Edom comprenait au sud les villes d'Élath et d'Asiongaber, à la pointe septentrionale du golfe d'Akabah, III Reg., 1x, 26; II Par., vin, 17.

2º Après la captivité, c'est-à-dire à l'époque des Machabées, pendant la période gréco-romaine, le mot ldumée a une bien plus grande extension que l'Édom biblique. Il s'applique également à une bonne partie de la Judée méridionale, qui, demeurée sans maîtres au moment de la captivité, fut envahie par une émigration considérable de la population édomite. Bethsura (aujourd'hui Beit Sûr), qui n'est qu'à vingt-sept kilomètres sud de Jérusalem, était la forteresse frontière entre les Juiss et les Iduméens. I Mach., IV, 61. Hébron appartenait de même à ces derniers. 1 Mach., v, 65. L'Acrabathane, c'est-à-dire le district où se trouve la montée d'Acrabim, an sud-oucst de la mer Morte, faisait partie de l'Idumée. I Mach., v, 3. Adora (actuellement Dûra) et Marissa (Khirbet Mer'asch), à l'ouest d'Hébron, étaient, d'après Josephe, Ant. jud., XII, vIII, 6; XIII, IX, I, des cités iduméennes. La limite septentrionale du pays pourrait ainsi être marquée par une ligne droite partant d'Ascalon, passant par Beit-Djibrin, l'ancienne Eleuthéropolis, puis se dirigeant vers l'est par les collines qui sont au-dessus d'Hébron. Cf. Reland, Palæstina, Utrecht,

1714, t. 1, p. 66-73.

III. VILLES PRINCIPALES ET ASPECT GÉNÉRAL DU PAYS. - lo La Bible ne cite qu'une dizaine de villes de l'ancien territoire édomite, et encore plus de la moitié sontelles restées jusqu'à nos jours complétement inconnues. Ce sont : Ailath on Élath, III Reg., IX, 26; IV Reg., XVI, 6; 11 Par., VIII, 17; Asiongaber, sa voisine, sur le bord de la mer Rouge, Dent., II, 8; III Reg., IX, 26; Avith, Gen., xxxvi, 35; Bosra, Gen., xxxvi, 33; Is., xxxıv, 6, aujourd'hni *El-Buséiréh*, au sud-est de la mer Morte (voir Bosba 1. t. 1, col. 1859); Dénaba, Gen., xxxvi, 32; Masréca, Gen., xxxvi, 36; Plinnon, Num., XXXIII, 42, retrouvée ces derniers temps sous le nom de Khirbet Fenân, jusque dans l'Arabah, sur les premières pentes orientales de la vallée; Phan, Gen., xxxvi, 38; Rohoboth (hébren : Rehōbot han-nāhir; Septante: Ροωθώθ ή παρὰ ποταμόν; Vulgate: fluvius Rohoboth), Gen., xxxvi. 37; Sela' ou Petra, IV Reg., xiv, 7; Théman, Gen., xxxvi. 34; Jer., xiix, 7. Toutes ces cités appartiennent au pays d'Édom proprement dit, c'est-à-dire au sud et à l'est de l'Arabah. Mais, à part les merveilles de Petra, il n'en reste plus rien. Le temps et les révolutions ont tout effacé. Ainsi s'est réalisée la prophétie de Jérémie annonçant que les villes d'Idumée deviendraient des solitudes éternelles, que le voyageur qui traverserait le pays y serait dans la stupeur et sifflerait sur toutes ses plaies. Jer., XLIX, 13, 17.

2º Le pays d'Édom dans son ensemble, c'est-à-dire en le considérant depuis les origines de la nation insque vers l'époque de la captivité, s'étend aux deux côtés de l'Arabah. A l'ouest, c'est un vaste plateau calcaire, prolongement des terrasses de Judée, et dominant de cinq ou six cents mêtres la profonde dépression qui s'allonge entre la mer Morte et le golfe d'Akabah. Il offre une suite de plaines ondulées, pierreuses, coupées par des torrents à sec la plus grande partie de l'année, et iudessus desquelles s'élève un massif montagneux comprenant le Djebet el-Maqrah, le Djebel-Mueileh, le Djebel-Scheraif, le Djebel Araif, etc. A peine y rencontret-on de rares villages dans les cantons où des sources

permanentes, à défaut de rivières, permettent un peu de culture. C'est le désert dans sa pauvreté, domaine d'un petit nombre de tribus pastorales, là où ne règne pas une complète nudité. A l'est, se dresse une chaîne de montagnes granitiques, sillonnée de nombreux ravins que la saison des pluies transforme en fougueux tor-rents. Elle est très allongée; sa largeur ne dépasse guère trente-cinq kilomètres, et son point le plus élevé, le Djebel Harûn, est à 1328 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est de ce sommet, qui en forme le centre, qu'on peut le mieux se faire une idée du massif tout entier. Voir Hor (Mont), col. 747. D'innombrables crevasses constituent les gorges étroites, les cavernes, qui offraient à Édom ces retraites cachées dont parle Jérémie, XLIX, 10, 16. Au fond d'une de ces gorges les plus sauvages, est renfermée Pêtra, si intéressante à visiter. Voir PETRA. C'est la force de ses citadelles bâties sur les rochers et de ses refuges inaccessibles qui faisait l'orgueil d'Édom. Malgré cela, Dieu lui annonçait ainsi sa ruine prochaine par la bouche du prophète Abdias, 3-6, qui dépeint si énergiquement le caractère même du pays :

> L'orgueil de ton cœur t'a trompé, Toi qui, demeurant dans les fentes des rochers, Ayant pour habitation les lieux élevés, Dis en ton cœur : Qui me fera tomber à terre? Quand tu t'élèverais comme l'aigle, Quand tu placerais ton nid parmi les astres, Je t'en ferais descendre, dit Jéhovah.

Outre les courants temporaires, la chaîne d'Édom a des sources nombreuses, qui entretiennent dans beaucoup de vallées une fraîcheur permanente, et y permettent un peu de culture. Le nom de Palæstina salutaris qui, au temps du bas-empire, fut appliqué à cette région, exprime bien sa nature par rapport aux déserts environnants. Le plateau qui s'étend à l'est se perd peu à peu dans les steppes de l'Arabie. Quelques rares endroits de cette contrée, aujourd'hui si complétement en dehors du monde civilisé, gardent encore les traces d'un passé bien différent. Il fut un temps où le commerce entretenait le mouvement et la vie au milieu de ces solitudes. Rome y porta son génie grandiose et pratique. Elle y ouvrit des routes, dont on retrouve encore les vestiges. Elle y construisit des villes, on embellit celles qui avaient été fondées de toute antiquité. Elle éleva des monuments qui excitent encore l'admiration du voyageur. - Pour la partie septentrionale de l'Idumée au temps des Machabées, voir Judée. Voir aussi Arabau, t. 1, col. 820. - Cf. J. L. Burckhardt, Travels in Syria and the Holy Land, Londres, 1822, p. 403-456; Robinson, Biblical Researches in Palestine, Londres, 1856, t. 11, p. 117-156; E. II. Palmer, The descrt of the Exodus, Cambridge, 1871, t. 11, p. 428-447; E. Hull, Mount Seir, Londres, 1889, p. 85-96; Id., Memoir on the Geology and Geography of Arabia Petræa, Londres, 1889, avec une carte géologique. - Pour l'histoire de l'Idumée, voir IDUMÉENS. A. LEGENDRE.

IDUMÉENS (hébreu: 'Ědôm, Gen., xxxvi, 43; IV Reg., viii, 21; Ps. Lxxxii (hébreu, Lxxxiii), 7; ethnique, 'Adômî, Deut., xxiii, 7; avec l'article, hâ'-Ădômî, I Reg., xxi, 7, 9, 48, 22; III Reg., xi, 14; Ps. Li (hébreu, Lii), titre; au pluriel, masculin, 'Adômîm, II Par., xxv, 14; xxviii, 17; féminin, 'Adômiyyôṭ, III Reg., xi, 1; Septante: 'Εδώμ, Gen., xxxvi, 43; IV Reg., viii, 21; 'Ιδουμαῖος, Deut., xxiii, 7; III Reg., xi, 1. 14, 47; IV Reg., xvi, 6; II Par., xxviii, 17; Ps. Li, titre; Lxxxii, 7; II Mach., x, 16; 'Ιδουμαῖα, II Par., xxv, 14; δ Σύρος, appliqué à Doēg, I Reg., xxi, 7, 9, 48, 22, par suite de 'a lecture 'Aranımî, au lieu de 'Adômî; Vulgate: Idumæus), descéndants d'Ésaü ou Édom et habitant le pays auquel îl donna son nom. Gen., xxxvi, 43, Ils sont aussi appelés beně 'Ésâv, « fils d'Ésaü. » Deut., II, 4. Voir loumée.

1. Ilistoire. - L'histoire des lduméens peut se divi-

ser en trois périodes : 1º depuis l'origine de la nation jusqu'à l'établissement de la royauté en Israel ; 2º de la royauté à la captivité de Babylone ; 3º de la captivité aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

1re période. - Ésan, quittant la terre de Chanaan, où avaient vécu ses ancêtres, vint avec ses enfants et ses biens s'établir dans la montagne de Séir, que Dieu lui avait assignée en partage. Gen., xxxvi, 6; Deut., 11, 5. Il dut pour cela vaincre, détruire ou chasser les habitants primitifs, les llorréens ou Horites. Deut., 11, 12. Voir HORRÉEN, col. 757. Les anciens monuments de l'Égypte nous représentent les Aduma parmi les Schasu ou Bédouins pillards du désert, errant avec leurs troupeaux aux confins du pays des pharaons. Cf. W. Max Müller, Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern, Leipzig, 1893, p. 135. Il ne s'agit peut-être que de quelques tribus édomites. Les enfants d'Ésau, en effet, ne furent pas uniquement adonnés à la vie pastorale. Nous les voyons de bonne heure en possession de certaines villes, d'où leur vinrent plusieurs rois. Gen., xxxvi, 31-39. Dès ces premiers temps, l'Ecriture nous les montre organisés sous certains chefs ou phylarques portant le nom spécial d'allûf, 'allûfîm. Gen., xxxvi, 15, 19. Elle nous donne aussi une liste de huit rois qui régnérent successivement, puisque aucun nouveau monarque ne monte sur le trône qu'après la mort de son prédécesseur. Gen., xxxvi, 31-39; 1 Par., 1, 43, 51. C'est un roi qui gouvernait le pays au moment de l'exode. Moïse lui envoya, de Cadés, des ambassadeurs pour lui demander l'autorisation de traverser son territoire. A une requête faite avec la plus grande délicatesse, le prince iduméen répondit par un refus appuyé de menaces, qu'il se mit meine en demeure d'exécuter. Num., xx, 14, 21; Jud., xi, 17. Moïse se retira, obdissant ainsi fidélement à la parole du Seigneur, qui avait interdit aux Hébreux d'attaquer les fils d'Édom et ne voulait pas leur donner un pied de terre dans le pays de Scir destiné à ces derniers. Deut., 11, 4-6.

2º période. — Dès les débuts de la royauté en Israël, nous voyons les conflits commencer ou s'accentuer entre les Édoinites et les Hébreux. Quel fut, en effet, le rôle des premiers pendant la période si troublée des Juges? Nons ne savons. Saül, ayant affermi son trône, combattit de tous côtés contre ses ennemis, au nombre desquels se trouvaient les Iduméens. I Reg., xiv, 47. Il avait parmi ses serviteurs un lduméen, Doëg, qui gardait ses troupeaux. 1 Reg., xxi, 7. Voir Doeg, t. 11, col. 1460. David, après une grande victoire dans la vallée des Salines, soumit le pays d'Édom, et y établit des garnisons. II Reg., viii, 13, 14. C'est à cette occasion que fut composé le Ps. Lix (hébreu, Lx). La situation était alors des plus critiques. Profitant de l'éloignement du roi et de son armée, qui tenaient tête en cc moment aux ennemis du nord, les Idunciens firent invasion dans le sudest de la Palestine. Les Israélites se tronvaient ainsi pris entre deux adversaires redoutables. Les Syriens une fois battus. David retourna toutes ses forces contre Édom, qu'il assujettit en lui enlevant une grande quantité d'or et d'argent. I Par., xvIII, 9-13. Ésaŭ devenait donc le serviteur de son frère suivant la prophétie d'Isaac. Gen., xxvII, 40. A la suite de cette campagne, Joab demeura pendant six mois dans le pays vaincu, y exerçant les plus graves représailles. Au massacre des hommes échappa un enfant, qui plus tard revint et fut l'ennemi de Salomon. Ce fut Adad, de sang royal. III Reg., x1, 14-22. Salomon n'en continua pas moins à gouverner la contrée, et équipa des flottes à Asiongaber et à Élath, sur la mer Rouge. III Reg., IX, 26; II Par., VIII, 17. II épousa des femmes iduméennes. III Reg., xi, 1. Après le schisme des dix tribus, les Édomites restérent sous la dépendance des rois de Juda. Sous Josaphat encore, ils n'avaient pas de rois nationaux, mais de simples vicerois envoyés de Jérusalem, et leurs ports de mer sur le golfe Élanitique étaient au pouvoir des Juifs. III Reg.,

XXII, 48. Ce prince et Joram, roi d'Israel, les utilisérent dans leur campagne contre Mésa, roi de Moab. Pour aller de Jérusalem et de Samarie sur le territoire ennemi, situé à l'est de la mer Morte, au sud de l'Arnon, leur chemin le plus direct était de franchir le Jourdain auprès de Jérieho, et d'attaquer les Moabites par le nord. D'après le conseil de Josaphat, ils choisirent une route plus longue et plus pénible, mais qui leur permettait d'opèrer une jonction facile avec les troupes d'Édom. Ils vinrent par le sud de Juda, puis, dans la direction de l'est, passèrent par des contrées arides appelées « le désert de l'Idumée ». Les Moabites furent défaits; leur roi, voyant qu'il ne pouvait plus résister, prit avec lui sept cents hommes de guerre, pour se réfugier auprès du roi vassal d'Edom, dans l'espoir d'être favorablement accueilli par une race longtemps ennemie des Juifs, bien qu'alors leur alliée. Mais son espoir fut trompé. IV Reg., III, 1-26. Peu de temps après, sous Joram, roi de Juda, profitant de la décadence qui commençait à se manifester dans ce royaume, les lduméens réussirent à se rendre indépendants et à rétablir une royauté nationale. IV Reg., VIII, 20-22; Il Par., XXI, 8, 9, 18. Cependant Amasias les vainquit dans une grande bataille, dans la vallée des Salines. Il s'empara en même temps de la ville de Séla', leur capitale, plus tard appelée Pétra par les Grecs, et voulut, en signe de conquête, lui imposer le nom nouveau de lectéhel. IV Reg., xvi, 7, 10. Après le massacre des Iduméens, il emporta leurs dieux, auxquels il offrit de l'encens. II Par., xxv, II, 14. Mais, sous le règne d'Achaz, les fils d'Édom reconquirent leur indépendance. IV Reg., xvi, 6; II Par., xxviii, 17. A partir de ce moment, il cesse d'être question d'eux dans l'histoire des rois de Juda. Mais nous les retrouvons dans les doeuments assyriens.

Le premier prince de la nouvelle monarchie fut sans doute ce Kamošmėlek ou Qaušmalaka que Théglatliphalasar III énumère parmi ses tributaires à côté d'Achaz de Juda. Cf. Guneiform inscriptions of western Asia, t. 11, pl. 67; E. Schrader, Die Keilinschriften und das Alte Testament, Giessen, 1883, p. 257; F. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6e édit., Paris, 1896, t. 111, p. 526. Il eut pour successeur Malikram que Sennachérib mentionne dans le récit de sa campagne contre Ézéchias. Cf. Prisme de Taylor ou Cylindre C de Sennacherih; Cuneiform inscriptions of western Asia, t. 1, pl. 38, col. 11, ligne 54; E. Schrader, Die Keilinschriften, p. 288; F. Vigouroux, La Bible et les déc. mod., t. iv, p. 25. Nous trouvons également le nom de Qausgabri dans la liste des rois qui payèrent tribut à Assaraddon et Assurbanipal, Cf. Prisme brisé d'Assaraddon, Cunciform inscript of west. Asia, t. ut, p. 16; E. Schrader, Die Keitinschriften, p. 355; F. Vigouroux, La Bible et les déc. mod., t. iv, p. 71, 87.

Mélé de près à l'histoire du peuple de Dien, Édom devait avoir sa part dans les oracles des prophètes. Mais, hélas! il n'y paraît guère que comme objet de la colère divine, excitée par la haine qu'il porta aux descendants de Jacob, son frère. Depuis Abdias jusqu'à Malachie, 1, 4, ce sont les mêmes reproches et les mêmes menaces. Par la bonche du dernier prophète, Dien voue même les Iduméens à une ruine éternelle, assurant qu'il détruira ce qu'ils auront rebâti. Les antres font de même tour à tour retentir le cri de la vengeance divine. Isaïe et Jérémie surtout tracent le plus effrayant tableau de la désolation qui atteindra l'Idumée, tableau tristement réalisé dans l'état actuel du pays. Cf. Is., xt, 14; xxxiv, 5-17; LXIII, 1; Jér., IX, 26; XXV, 21; XXVII, 3; XL, 11; XLIX, 7-22; Lain., iv. 21, 22; Ezech., xxv 12-14; xxxii, 29; xxxv, 15; xxxvi, 5; Joel, iii, 19; Am., ix. 12. Seul Daniel, xt, 41, annonce que la contrée échappera aux mains d'un envahisseur.

3º période. — Plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, le nom des Édomites s'efface peu à peu sur les monu-

ments et dans l'histoire devant celui des Nabuthéens ou Nabatéens, Voir Nabuthéens, Après l'exil des Juifs à Babylone, les Iduméens proprement dits envahirent le sud de la Palestine. Voir IDUMÉE. Ils portérent sur ce nouveau terrain les sentiments de haine qu'ils avaient toujours eus pour les llébreux. Aussi n'est-il pas étonnant de voir les uns aux prises avec les autres. Judas Machabée fit de Bethsura (aujourd'hui Beit Sür) une redoute avancée pour se protéger du côté de l'Idumée. I Maeli., iv, 61. Il frappa d'un grand coup, dans l'Acrabathane, les gens de ce pays qui faisaient de continuelles incursions sur la terre de Judée. I Mach., v, 3. Bethsura subit un long siège de la part des Syriens. I Mach., vi, 31. Vers 130 av. J. C., Jean Hyrcan s'empara des villes iduméennes, Adora (Dûra) et Marissa (Khirbet Mer'asch), et, ayant soumis tous les habitants de la contrée, il leur permit d'y rester à condition de se faire circoncire et d'accepter les lois juives. Paramour de leur pays, ceuxci y consentirent. Aussi, depuis ce temps, ajoute Joséphe, ils furent assimilés aux Juifs. Ant. jud., XIII, 1x, 1. En 63, Scaurus, envoyé par Pompée contre Pétra, fut aidé par l'Iduméen Antipater, dont le fils, Hérode, monta plus tard sur le trône de Jérusalem, faisant ainsi tomber le sceptre des mains de Juda. Ant. jud., XIV, v, 1. -L'Idumée n'est mentionnée qu'une fois dans le Nouveau Testament, Marc., III, 8, au nombre des contrées représentées parmi la foule qui suivait Jésus.

II. CARACTÈRE; GOUVERNEMENT; RELIGION. — 1º Le caractère des Édomites est dessiné dans ces paroles proplutiques adressées au patriarche leur père, Gen., xxvII, 40:

Et sur ton glaive tu vivras, Et tu serviras ton frère; Et il adviendra, comme tu t'agiteras, Que tu briseras son joug de dessus ton cou.

Le sauvage chasseur est l'image de sa postérité. Le genre de vie de la nation fut en rapport avec la nature du pays qu'elle habita. Ce que le sol lui refusa, elle le demanda à son épée. Joséphe lui-même, Bell. jud., IV, IV, I, peint les Iduméens comme un peuple turbulent et indiscipliné, toujours prêt à remuer et aimant les changements, prenant les armes à la moindre flatterie de ceux qui le lui demandent, et courant au combat comme à une fête. Les descendants d'Ésau héritèrent de sa haine et de sa jalousie envers Jacob. Alors que Dieu avait defendu à l'Israélite de détester l'Iduméen, parce qu'il était son frère, Deut., XXIII, 7, celui-ci ne cessa de poursuivre celui-là de sa haine. C'est la cause des vengeances divines, souvent rappelée par les prophétes : hair un frère est un crime particulièrement odieux. Aussi le Seigneur déclare par la bouche d'Amos, i, 11, qu'il ne changera pas son arrêt contre Édom, « parce que celuici a poursuivi son frère avec l'épée, qu'il a violé la compassion qu'il lui devait, qu'il n'a point mis de bornes à sa fureur, et qu'il a conservé jusqu'à la fin son indignation. » Il y a en même temps dans ce caractère une sauvage fierté, appuyée sur la force naturelle du pays habité par la nation et l'énergie du bras qui se croit capable de le défendre. - 2º Les Édomites furent gouvernés d'abord par des chefs qui portent dans la Bible un nom spécial et caractéristique, 'allufim, de 'éléf, « famille. » C'étaient donc des φυλάρχοι ou chefs de tribus. Mais ils eurent aussi des rois. D'après la liste de ceux qui sont nominés, Gen., xxxvi, 31-39, il est à remarquer que ce n'est jamais le fils qui succède au père, et que tous ces monarques sont de familles et de lieux différents. D'où il résulte clairement que la royauté chez ce peuple n'était pas héréditaire. Les rois étaient peutêtre choisis par les 'allufs, qui auraient constilué, eux, une noblesse héréditaire. On peut croire cependant que les choses ne se passèrent pas toujours régulièrement. L'absence de succession légitime dans une même famille, l'origine diverse des rois mentionnes, ajoutons

aussi le caractère turbulent des Iduméens, permettent de supposer que l'usurpation ne fut pas sans jouer son rôle dans les changements de souverains, que plus d'un chef habile et entreprenant sut se pousser jusqu'au trone et s'y maintenir jusqu'à sa mort. - 3º Nous n'avons aucun détail particulier sur la religion des lduméens. L'Écriture, II Par., xxv, 14, 15, 20, nous parle bien de leurs dieux emportés et adorés par Amasias, mais ne les nomme pas. Il est probable cependant que le dieu national nous est révélé par les inscriptions cunéiformes, nabatéennes et grecques. Parmi les rois mentionnés sur les monuments assyriens, l'un s'appelle Quaušmalaka, l'autre Qaušgabri. Ce sont des noms théophores, formés de la même manière que les noms hébreux 'Élimélék, Gabrî'êl. Qaus reste donc celui de la divinité. Nous le retrouvons du reste dans le Qosnatan des inscriptions nabatéennes (Cf. Corpus inscriptionum semiticarum, part. II, t. I, p. 243) et dans les noms grecs Κοστόδαρος (Josèphe, Ant. jud., XV, VII, 9), Κοσδάραχος, etc. Qaus est le dieu Κοζέ que Josephe, Ant. jud., XV, vii, 9, représente comme l'idole des Iduméens. -Voir J. Chr. Meissner, Dissertatio theologico-historicocritica que caput XXXVI Geneseos mosaice de antiquissima Idumæorum historia, auctori suo restituitur, in-4°, Halle, 1733, et dans Scott et Rupert, Sylloge commentationum theologicarum, 8 in-4°, 1800-1807, part. VI. p. 121 (cette dissertation, attribuée par les bibliographes à C. B. Michaelis, est une thèse qui a été soutenue seulement sous sa présidence); J. D. Michaelis, Comment. de Troglodytis, Seiritis et Themudais, dans son Syntagma Commentationum, 2 in-4°, Gættingue, 1752-1767, part. I, p. 194; F. Buhl, Geschichte der Edomiter, in-4°, Leipzig, 1893. A. LEGENDRE.

IGAAL (hébreu : Ige'âl; Septante : Γαάλ, dans ll Reg., xxiii, 36; Ἰωήλ, dans I Par., xi, 38), un des trente braves de David. Il est dit « fils de Nathan de Saba ». Il Reg., xxiii, 36. Dans la liste parallèle de I Par., xi, 38, son nom est transformé en Joël dans la Vulgate comme dans les Septante, et il est qualifié de « frère » et non de « fils » de Nathan. Lequel des deux passages est altèré? Il est difficile de le décider. Le Codex Vaticanus porte νίὸς Νάβαν, I Par., xi, 38, comme Il Reg., xxiii, 36, mais l'Alexandrinus a ἀδελφός, l Par., xi, 38.

IGAL (hébreu : Ige'āl; Septante : Ἰλάλ; Codex Alexandrinus : Ἰγάλ), fils de Joseph, de la tribu d'Issachar, Num., XIII, 7. Il fut l'un des douze espions choisis par Moïse pour aller explorer la Terre Promise. Il dut périra son retour avec ses neuf compagnons qui comme lui avaient découragé les Israélites par leur rapport pessimiste. Num., XIV, 37.

IGE'AL, « [Dieu] rachète, » nom, en hébreu, de trois Israëlites, dont l'un est appelé dans la Vulgate *Igal*, l'autre *Igaal* et *Joel* et le troisième *Jègaal*. Voir ces mots.

IGNORANCE (hébreu : šegågåh; Septante : ἄγνοια, ἀκούσιον; Vulgate : ignorantia), défant de connaissance

par rapport à la vérité ou au devoir.

I. L'IGNORANCE EN GÉNÉRAL. — La Sainte Écriture mentionne très souvent ces ignorances qui sont communes dans le cours de la vie, ignorances de faits, de lieux, de personnes, etc., sans aucune importance au point de vue biblique. Un peuple qu'on ignore, Deut., xxvII, 33, 36; II Reg., xxII, 44; une terre qu'on ignore, Jer., xIV, 18; xVI, 13; xVII, 4; xXII, 28, sont un peuple et un pays étrangers. Des dieux qu'on ignore, Deut., xI, 28; XIII, 2, 6, 13; XXIX, 26; XXXII, 17; Jer., VII, 9; Dan., XI, 38, 39, sont des dieux qu'on ne doit pas et qu'on ne peut même pas connaître. puisqu'ils n'existent pas et sont de simples idoles. — Il y a des ignorances coupables, comme l'ignorance affectée de Caïn qui pré-

tend ne pas savoir où est son frère, Gen., Iv. 9; des pharisiens, qui ne savent pas d'où est Jésus-Christ, Joa., Ix. 29, 30; de saint Pierre, qui ne connaît pas « cet homme », Matth., xxvi, 70-72; Marc., xiv, 68; Luc., xxii, 57-60; Joa., xviii, 17-27; des Juifs qui ignorent la justice, c'est-à-dire la justification qui vient de Dieu et veulent lui substituer la leur. Rom., x, 2, 3, etc. Cf. I Cor., xiv, 38.

II. L'IGNORANCE DE DIEU. — Cette ignorance, la pire de toutes, caractérise les Assyriens. Judith, vII, 20; les impies, Job, XVIII, 20; les Athéniens, Act., XVII, 23; tous les païens en général. Gal., IV, 8; I Thess., IV, 5; Eph., IV, 18; I Pet., I, 14. Les peuples étrangers envoyés par Salmanasar pour coloniser la Samarie, ne connaissent pas le dieu du pays et le culte qu'il faut lui rendre. Un prêtre israélite de la captivité leur est envoyé pour leur apprendre à honorer ce dieu, qui n'est autre que Jéhovah, le vrai Dieu. IV Reg., XVII, 26-28. — Notre-Seigneur reproche à ses Apôtres de ne pas le connaître, après tant de temps passé en sa compagnie. Joa., XIV, 9. Luiméme, au jour du jugement, ignorera ceux qui n'auront pas veillé pour attendre sa venue. Matth., XXV, 12. Saint Paul dit que, parmi les Corinthiens, il en est

encore qui ignorent Dieu. 1 Cor., xv, 34.

III. L'IGNORANCE DÉLICTUEUSE. — La loi mosaïque vise un certain nombre de délits commis par ignorance, impliquant par conséquent une certaine irresponsabilité morale, mais obligeant néanmoins à une réparation. Si cette réparation n'a pas un caractère penal, c'est au moins une obligation onéreuse destinée à éveiller l'attention de l'Israélite sur les moindres prescriptions de la Loi. Les fautes commises bi-šegāgāh, « par ignorance » ου « involonlairement », ἀκουσίως, sont appelées tantôt 'asam et tantôt hatta'ah. Les deux mots sont parfois employés l'un pour l'autre. Cf. Lev., IV, 21, et v, 19; vi, 18 (25), et vii, 1. De Hummelauer, Comm. in Exod. et Levit., Paris, 1897, p. 377, pense que hatta ah désigne le « mouvement » délictueux, l'acte lui-même, et 'ášám, l' « état » délictueux, la culpabilité permanente. Voir Peche, et Reland, Antiquitates sacra, Utrecht, 1741, p. 179; Bähr, Symbolik des mosaischen Cultus, Ileidelberg, 1839, t. II, p. 410-412. Plusieurs cas de fautes par ignorance sont prévus par la législation mosaïque. -1. La faute du grand-prêtre. Le grand-prêtre peut commettre, dans l'exercice de ses fonctions, un manquement involontaire qui entraîne le peuple dans des errements contraires à la loi. Pour l'expiation de cette faute, il doit offrir en sacrifice un jeune taureau, avec un cérémonial assez compliqué, qui montre l'importance attachée par le législateur aux moindres erreurs de celui que ses fonctions mettent ainsi en vue. Lev., IV, 1-12. C'est afin d'éviter ces manquements par ignorance qu'avant la fête de l'Expiation, par exemple, le grandprêtre se retirait pendant sept jours dans les appartements secrets du Temple pour s'y exercer aux cérémonies qu'il aurait à accomplir. Voir Explation (Fête de L'), t. II, col. 2137, 20. - L'Épitre aux Hébreux, v, 2-3, dit que le pontife, « environné de faiblesse, » doit offrir des sacrifices tout d'abord pour lui-même, ce qui a pour effet de le rendre compatissant envers ceux qui tombent « dans l'ignorance et dans l'erreur ». - 2. La faute de tout le peuple. Tout Israël peut pêcher involontairement et sans s'en apercevoir, en faisant une chose que défend la loi divine. Quand le manquement vient à être remarqué, il faut offrir en sacrifice un jeune taureau. Les anciens d'Israël interviennent ici pour imposer les mains à la victime, et celle-ci est brûlée hors du camp. Lev., iv, 13-21. Les anciens, responsables de la conduite du peuple, étaient ainsi stimulés à faire la plus grande attention aux erreurs même involontaires de leurs concitoyens. Ezéchiel, XLV, 20, dit que tous les sept jours on offrira un jeune taureau en sacrifice dans le temple nouveau, pour ceux qui ont péché involontairement ou par

ignorance. - 3. La faute du chef. Celui qui exerce l'autorité, chef de la nation, de la tribu et probablement de la famille, peut aussi pécher par ignorance. Comme son exemple a plus de portée, l'expiation de sa faute se fait à part; mais c'est seulement un bouc qu'il doit offrir en sacrifice. Lev., 1v, 22-26. - 4. La faute d'un particulier. L'Israélite qui a commis une faute d'inadvertance, en faisant ce qui ne doit pas se faire, l'expie par l'immolation d'une chèvre ou d'une brebis. Lev., iv, 27-35. - 5. Délits se rapportant aux choses saintes. Si le manquement a trait aux choses consacrées à Dieu, c'està-dire au sanctuaire et à ses ministres, comme prémices, offrandes, dimes, etc., le cas est plus grave que le précédent. Le délinquant, chef ou particulier, riche ou pauvre, doit alors offrir un bélier en sacrifice. D'après Rosenmüller, Scholia in Levit., Leipzig, 1798, p. 40, le texte peu clair en cet endroit autoriserait à remplacer quelquefois le bélier par une estimation en argent, ce qui parait naturel pour les cas où le tort causé au sanctuaire ou aux prêtres restait fort au-dessous de la valeur d'un bélier. De plus, le délinquant devait restituer, en la majorant d'un cinquième, la valeur de ce qu'il n'avait pas versé au sanctuaire. Lev., v, 45, 46. Si le délit n'a été cause d'aucun préjudice pour le sanctuaire, tout en gardant le caractère de manquement contre la loi rituelle, on l'expie par l'immolation d'un bélier. Lev., v, 17-19. — Celui qui mange par ignorance des choses saintes, c'est-à-dire des choses qui proviennent des sacritices et appartiennent aux prêtres, doit restituer aux protres la valeur de la chose, majorée d'un cinquième. Lev., xxii, 14. Le manquement est ici moins grave que dans les deux cas précédents, et d'ailleurs c'était aux prétres à surveiller ce qu'ils avaient en main. - Enfin, une disposition législative postérieure aux précédentes vise les infractions commises « par ignorance » contre les préceptes positifs qui réglent les choses sacrées, sacrifices, prémices, etc. Cette disposition s'applique, non plus aux particuliers, mais à la multitude. Si le peuple manque à ce qui a été prescrit, il devra offrir un jeune taureau en holocauste, avec la farine et les libations accontumées, et un bouc en sacrifice d'expiation. Cette prescription, comme les précédentes, s'applique également aux étrangers. Num., xv, 22-26. - Le même genre de transgression « par ignorance » contre un précepte positif concernant les choses sacrées, en ne faisant pas ce qui doit se faire, peut être commis par un particulier. Le délinquant rachète alors sa faute par l'offrande d'une chèvre d'un an. Num., xv, 27-28. Ce cas diffère peu de la transgression du précepte négatif indiquée plus haut, et expice par l'offrande d'une chèvre ou d'une brebis. Lev., iv, 27-35. — 6. Le meurtre involontaire ou par ignorance. Voir Goel, col. 261, et llomicide, 11, 20, col. 741. — Il est à noter que dans plusieurs des délits précités, surtout quand il s'agit des particuliers, le législateur s'en remet à la conscience du délinquant, Joséphe. Ant. jud., 111, 1x, 3, suppose avec raison que celui qui a commis le délit est parfois seul à le savoir et n'a personne qui puisse l'accuser. Voir Sacrifices. Il y avait donc tout à la fois dans cette législation un appel à la conscience en face de Dien qui voit tout, et une invitation au respect pour les moindres prescriptions morales ou rituelles intimées par le Souverain Maître.

IV. L'IGNORANCE, CIRCONSTANCE ATTÉNUANTE. — 1º Dans l'Ancien Testament, le mot segagah est toujours pris dans son sens naturel, « ignorance, erreur, » de sagag, « errer. » Ainsi dans l'Ecclésiaste, v. 5, il est recommandé de ne pas chercher à faire passer son péché, hatta àh, pour une ignorance, segagah. L'auteur sacré déplore également l'erreur, segagah, du prince, non dans le sens de péché, mais dans celui d'inintelligence. Eccle., x, 5. Les versions traduisent quelquefois par « ignorance » ou appellent de ce nom ce que le texte hèbreu nommerait « péché ». Au Psaume xxiv (xxv), 7:

« Oublie les fautes de ma jeunesse et mes transgressions, » elles rendent pésa', « transgression, » par αγνοια, ignorantia. Dans l'Ecclésiastique, xxIII, 2, 3, les mots ἀγνοήμα, ἄγνοια, ignoratio, ignorantia, sont mis en parallélisme avec les mots άμαρτήμα, άμαρτία, delictum. Il y a donc tendance à atténuer la culpabilité en tenant compte de l'ignorance, c'est-à-dire de l'intelligence bornée de l'homme qui ne connaît jamais toute l'étendue du mal commis par lui. Ailleurs la faute commise par le prochain est appelée ἄγνοια, ignorantia. une « ignorance » qu'il fant mépriser. Eccli., xxvIII. 9. Il est vrai que la même ignorance peut diminuer le mérite : quand l'avare « fait quelque bien, c'est sans le savoir », ἐν λήθη, ignoranter. Eceli., xiv, 7. Les torts que les Juiss peuvent avoir vis-à-vis des rois séleucides de Syrie sont désignés par ces derniers sous le nom d' « ignorances », ἀγνοήματα, ignorantiæ. I Mach., XIII, 39; Il Mach., XI, 31. En tête de la prière d'Ilabacuc, 111, 1, l'expression 'al siginôt, qui indique en réalité un rythme particulier (Septante : μετὰ ώδῆς), Aquila, Symmaque et la Quinta, suivis par saint Jérôme, ont traduit : « pour les ignorances, » en faisant venir le mot hébreu de šāgāh, « errer. » Du reste, l'idée d'en appeler à l'ignorance pour expliquer bien des fautes, et les excuser en partie, est déjà contenue implicitement dans les verbes šágág, Lev., v, 18; Ps. cxvIII (cxix), 67; Job. XII, 16, šågåh. Prov., xix, 27; Ps. cxviii (cxix), 21, 118, tá åh, Ps. LVII (LVIII), 4; CXVIII (CXIX), 110; Ezech., XIV, 11; XLIV, 10, 15; XLVIII, 11, etc., qui veulent dire « errer », et qui sont pris dans les textes cités avec le sens de « pécher ». - 2º Dans le Nouveau Testament, la plus grave de toutes les fautes est atténuée par l'ignorance. C'est Notre-Seigneur lui-même qui prie pour ses persécuteurs en disant : « Père, pardonnezleur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. » Luc., xxIII, 34. Les Apôtres font aussi la part de l'ignorance dans le déicide commis par les Juiss. Act., 111, 17; x111, 27; I Cor., 11, 8. Ils ne parlent pas ainsi en atténuant la vérité pour se concilier l'esprit d'auditeurs qu'ils veulent convertir, mais en s'inspirant des paroles mêmes du divin Maître. Saint Paul atteste que, lui aussi, quand il était persécuteur, il agissait par ignorance. I Tim., 1, 13. Le même Apôtre s'excuse d'avoir maudit Ananias, en disant qu'il ignorait qu'il fût grand-prêtre. Act., XXIII, 5. - L'ignorance n'est pourtant pas une circonstance atténuante pour les faux docteurs, qui dogma-tisent sans savoir de quoi ils parlent. Il Pet., 11, 12; Judæ, 10. H. LESETRE.

IHELOM, IHELON (hébren: Ya'clâm; Septante: Ίεγλόμ), le second des trois fils qu'Ésaü eut d'Oolibama, Gen., xxxvi, 5, 14, 18; I Par., 1, 35. Dans ce dernier passage, la Vulgate écrit son nom lhelom. Il est nommé le second parmi les 'allôf on chef des Édomites. Gen., xxxvi, 18; I Par., 1, 35. Sa mère était llorréenne. La Genèse, xxxvi, 1, porte que ses ancêtres étaient llévéens, mais c'est une faute, et il faut lire llorréens, ef. v. 20, 24, 25. Oolibama appartenait par conséquent à la race qui possédait le mont Séir avant qu'Ésaü en prit possession. Voir llorréen, col. 757.

IIM (hébreu: 'Îŋŋîm, « ruines, » cf. Jer., xxvi, 18; Seplante: Βακώκ; Codex Alexandrinus: Aὐείμ), ville de la tribu de Juda, située entre Baala et Ésem, dans la partie la plus méridionale de son territoire, dans le même groupe que Bersabée et Ilorma. Jos., xv, 29. Elle n'a pas été jusqu'ici identifiée. Keil, Josua, 1874, p. 126, suppose qu'elle occupait peut-être le site de Beit-t va. τως (cf. Αὐείμ, qui suppose la lecture τως, 'Aυνίm), dont les ruines ont été retrouvées entre les montagnes et la plaine de Gaza par Ed. Robinson, Biblical Researches, Boston, 1841, t. III, p.10. On voit là des collines basses

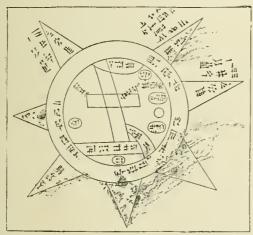
des deux côtés de la roule, avec des restes de fondations en pierre de taille qui indiquent qu'il y a eu en cet endroit une ville assez considérable. Voir JUDA, tribu et carte. — L'hébreu 'Iyyîm se trouve aussi Num., XXIII, 45, mais comme forme partielle ou contracte de 'Iyyê hâ-'Abârîm; Vulgate: Ijeabarim. Voir JEABARIM.

A. LEGENDRE.

IJÉABARIM. Num., xxxIII, 44, 45. Voir Jéabarim.

ILAÏ (hèbreu: 'Ilaï; Septante: 'Ilɔi), Ahohite (voir t. 1, col. 296), un des braves de David. I Par., xi, 29. Dans la liste parallèle de Il Reg., xxiii, 28, il est appelé « Selmon l'Ahohite ».

ILE, ILES (hébreu: au singulier, 'i, Is., xxIII, 2, 6; avec l'article, hάi, Is., xx, 6; Jer., xxv, 22; plus souvent au pluriel, 'iyyīm, Ps. LxxI (hébreu, LxxII), 40; xcv (xcvII), 1; Is., xL, 15, etc.; état construit, 'iyyē, Gen., x, 5; Is., xI, 14, etc.; Septante: νῆσος, partout; νησίον, Act., xxvII, 16). Ce mot, qui désigne un espace de terre entouré d'eau de tous côtés, est pris par les auteurs sacrés tantôt dans un sens large, tantôt dans un sens strict. L'hébreu 'n, 'i, rattaché à la racine π'n, 'àvah, « habiter, » signifie « terre habitable ». Cf. Gesenius, Thesaurus, p. 38. Il est sûr, en tont cas, que dans un passage d'Isaïe, xIII, 15, il a le sens de « terre desséchée » ou terre ferme, par opposition aux eaux. Dieu, en effet,



472. — Carte babylonienne du monde. Babylone occupe le centre de la carte. Les parties triangulaires figurent le reste du monde et sont appelées en assyrien « îles ».

pour exprimer la force de sa vengeance, dit : « Je changerai les lleuves en îles. » Employé une fois seulement dans la Genèse, x, 5, et dans Esther, x. 1, deux fois dans les Psaumes, LXXI (hébreu, LXXII), 10; XCVI (XCVII), 1, le mot béhreu n'est guère usité que dans Isaïe, Jérémie et Ézéchiel; Daniel le donne, x1, 18, et Sophonie, 11. 11. Dans ces divers endroits, il désigne presque toujours, comme en Chaldée (fig. 172), non pas des îles proprement dites, mais des côtes maritimes, découpées par la mer. C'est dans ce sens large qu'il est appliqué à la Palestine elle-même. Is., xx, 6. Ordinairement cependant, l'idée de région lointaine y est ajoutée ou explicitement, comme Is., LXVI, 19; Jer., XXXI, 10, ou implicitement, comme Ps. xcvi (hébreu, xcvii), 1; Is., xi, 11; XLII, 12. Il se rapporte le plus souvent aux contrées situées à l'ouest du pays de Chanaan, c'est-à-dire aux rives et aux îles de la Méditerrance. Cf. Ps. LXXI (hébreu. LXXII), 10; ls., XL, 15; XLI, 1; Ezech., XXXIX, 6, etc. C'est ce qu'il faut entendre par « les îles des nations », Gen., x, 5; Soph., II, 11; « les iles de la mer, » Estn., x, 1;

Is., xi, 11; xxiv, 15; « les îles qui sont au delà de la mer. » Jer., xxv, 22. Le port de Joppé ou Jaffa devient ainsi « une entrée pour se rendre aux îles de la mer ». I Mach., xiv, 5. Le terme dont nous parlons désigne plus spécialement les nombreuses iles qui avoisinent les côtes de l'Asie Mineure et de la Gréce, et dont quelquesunes sont nommées particulièrement. Ainsi « les îles d'Élisa », Ezech., xxvII, 7, sont celles qui bordent la côte hellénique ou la côte elle-même. Voir LLISA, t. II. col. 1686. « L'île de Caphtor, » Jer., xlvii, 4, est celle de Crète, suivant plusieurs auteurs. Voir CAPHTORIM, t. п, col. 211. « Les îles de Kittim, » Jer., п, 10; Ezech., xxvII, 6, ne s'entendent pas seulement de l'île de Chypre, mais, par extension, de celles de la Méditerranée en général et même de tous les pays d'Occident. Voir Сетим 2, t. и, col. 466. Dans le Nouveau Testament Chypre est citée par son nom. Act., XIII, 4, 6. Tyr est indiquée dans Isaïe, xxIII, 2, 6. Dans un passage d'Ézéchiel, xxvII, 15, 'iyyinı désigne plutôt, les îles du golfe Persique. - Outre l'ile de Chypre, on trouve mentionnées nommément dans le Nouveau Testament les îles de Crète, Act., xxvII, 7, 12, 13; de Cauda, Act., xxvII, 16; de Malte, Act., xxvIII, 1, 7, 9, et de Patmos. Apoc., 1, 9. Voir ces mots. A. LEGENDRE.

ILLEL (hébreu: Hillèl, « qui loue; » Septante: Ἐλλήλ), de la tribu d'Éphraïm, père d'Abdon, l'un des juges d'Israèl. Il était de la ville de Pharathon. Jud., XII, 43.

ILLUSTRE, traduction, dans la Vulgate (illustris), du grec ἐπιρανής, surnom donné au roi de Syrie Antiochus IV. Voir Antiochus IV ÉРІРНАΝΕ, t. 1, col. 693.

ILLYRIE (Ἰλλυρικόν; Vulgate : Illyricum), pays; situe au nord de la Macédoine, et au nord-est de l'Adriatique. Saint Paul, Rom., xv, 19, dit qu'il a prêché l'évangile jusqu'à l'Illyrie. C'est vraisemblablement dans sa troisième mission, c'est-à-dire lors de son deuxième voyage en Macédoine, que saint Paul alla jusqu'aux frontières de l'Illyrie, en suivant la voie Egnatienne qui, passant par Thessalonique et Philippes, aboutissait à la côte orientale de l'Adriatique, à Dyrrachium. L'Illyricum désignait pour les anciens l'ensemble des peuples de même race qui habitaient la région qui s'étendait depuis les Alpes jusqu'à l'embouchure du Danube, et depuis le cours du Danube jusqu'à l'Adriatique et à l'Hæmus. Il comprenait les provinces romaines de Dalmatie, de Pannonie et de Mœsie. Appien, Illyrica, 1; Suétone, Tiber., xvi; Tacite, Hist., 1, 2, 76; Annal., 1, 46; Josephe, Bell. jud., II, xvi, 4; puis la Dacie, Trebell. Pollion, Vit. Claud., xvi; enfin le littoral compris entre la Dalmatie et l'Épire. Les Romains avaient d'abord occupé l'Illyrie dont ils avaient fait une province en 167 avant J.-C. Tite Live, XLV, xxvi, 11; Appien, Bell. civ., v, 65. César fut gouverneur de l'Illyrie en même temps que de la Gaule. Dion Cassius, xxxvIII, 8; Suétone, Cæsar, 22; César, De bell. gallic., 11, 35; v, 1, 5. En 27 avant J.-C., l'Illyrie devint province senatoriale. Dion Cassius, LIII, 12. Elle fut cédée à l'empereur en l'an 11 avant J.-C. Dion Cassius, LIV, 31. En l'an 10 après J.-C., la Pannonie fut conquise et organisée en province particulière; en même temps le littoral compris entre la Macédoine et l'Italie recut une organisation indépendante sous le nom de superior provincia Illyricum, Pline, H. N., III, 139, 147; puis, plus tard, aussitôt après Auguste, sous le nom de Dalmatie. Dion Cassius, XLIX, 36. - C'est selon toutes les vraisemblances la Dalmatie que saint Paul désigne sous le nom d'Illyricum, ce qui est tout à fait conforme à la manière de parler des Romains. Cette interprétation explique pourquoi Tite fut envoyé par saint Paul en Dalmatie; l'Apôtre eût pu dire aussi exactement qu'il l'avait envoyé dans l'Illyricum. II Tim., 1v, 10. Cf. A. Poinsignon, Quid præcipue apud Romanos adusque Diocletiani tempora Illyricum fuerit, in 8°, Paris, 1846; I Marquardt, L'organisation de l'empire romain, trad. franç. (Th. Mommsen et J. Marquardt, Manuel des antiquités romaines, t. ix), in 8°, Paris, 1892, t. ii, p. 166, 171-180. Voir Dalmatie, t. ii, col. 1211. L'Illyricum est un pays montagneux, et les habitants étaient barbares. La côte présente un certain nombre de baies très profondes et où les navires trouvent un abri excellent. Il n'y avait dans cette région que très peu de villes; elles se multiplièrent à mesure que la civilisation romaine s'y implanta. Les habitants de l'Illyricum sont les ancêtres des Albanais ou Arnautes modernes.

E. Beurlier.

IMAGE (hébreu: tabnît, temûnâh; Septante: εἰκών, δμοίωμα, δμοίωσις; Vulgate: imago, similitudo), reproduction naturelle ou artificielle, offrant la ressemblance d'un être dont on veut rappeler les traits.

I. IMAGE MATÉRIELLE. - Dieu défendit à son peuple de faire des images taillées (tabnit) pour les adorer. Deut., IV, 16-18. Ézéchiel, VIII, 10, appelle du même nom les images de reptiles, de bètes et d'idoles qu'il vit gravées ou sculptées, probablement en-bas reliefs à la manière des Chaldéens, sur la muraille d'une des salles du temple de Jérusalem. On traduit ordinairement mehuqqêh par « peintures »; mais hāqaq, signifie « tailler, sculpter ». Dans d'autres passages, la Loi défend de faire des représentations (temûnâh) d'homme ou de femme, d'animal, d'oiseau, de reptile, de poisson, etc., de pour que l'Israélite ne soit entraîné à leur rendre un culte. £xod., xx, 4; Deut., iv, 16-19, 23, 25; v, 8. Le texte de cette loi rappelle en même temps le pays d'Egypte dont Dieu a tiré son peuple. Deut., 1v, 20. Les représentations prohibées sont les sculptures et les peintures analogues a celles que les llébreux avaient pu voir dans les monuments égyptiens, les hypogées, les palais et les maisons, sur les parois desquels les peintres avaient multiplié les figures de dieux, d'hommes et d'animaux. Maspero, Archéologie egyptienne, Paris, 1887, p. 168-175; Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, t. I, 1895, p. 410-412. Voir Peinture, Sculpture. - C'est l'image de César que représente la pièce de monnaie montrée à Notre-Seigneur. Matth., xxII, 20; Marc., XII, 16; Luc., xx, 24.

11. IMAGE SPIRITUELLE. - Le Fils de Dieu est l'image du Père, image parfaite, substantielle, adéquate à son modèle, ne laissant subsister entre le Père et le Fils d'autre distinction que celle des personnes. Sap., vii, 26: Il Cor., IV, 4; Col., I, 15. - Le premier homme a été créé par Dieu, be-şalmênû ki-dmûţênû, « à notre image selon notre ressemblance, » Gen., 1, 26, et lui-même engendra, bi-dmûţû ke-şalmû, « å sa ressemblance selon son image. » Gen., v, 3. Cf. Gen., I, 27; IX, 6; Sap., II, 23. L'emploi de ces deux synonymes, alternant l'un avec l'autre, désigne une ressemblance aussi complète que possible entre le Créateur et sa créature raisonnable. Les versions unissent les deux substantifs par la copule : κατ' εἰκόνα ήμετέραν καὶ καθ' όμοιωσιν, - κατὰ τήν ἰδέαν αύτοῦ και κατά την είκονα αύτοῦ; ad imaginem et similitudinem nostram, - ad imaginem et similitudinem suam. L'auteur de la Sagesse, II, 23, serre de plus près le texte hébreu : εἰκόνα τῆς ἰδίας ἰδιότητος ἐποίησεν αὐτόν, ad imaginem similitudinis sux fecit illum. Cette ressemblance entre l'homme et Dieu a été cherchée du côté du corps (Tertullien, Cont. Praxeam, 12; De resurrect. carnis, 6, t. 11, col. 167, 802; S. Augustin, De Gen. cont. Manich., 1, 17, t. xxxiv, col. 186), et surtout du côté de l'âme, à cause de son immortalité (S. Augustin, De Trinit., vii, 2; t. XLII, col. 1038); de son intelligence (S. Augustin, In Ps. LIV, t. xxxvi, col. 629); de sa liberté (S. Macaire, Hom., xv, 23, t. xxxiv, col. 591); de son intelligence et de sa liberté réunies (S. Jean Damascène, De fide orthod., x1, 2, t. xcxiv, col. 920 : S. Ambroise, Hexam., vi, 8, t. xiv, col. 259); du

domaine qu'elle exerce sur le reste de la création (S. Grégoire de Nysse, De homin. opific., 4, t. xliv, col. 136). Cf. Adam, t. 1, col. 171, 172; Pétau, De sex primormundi dier. opific., 11, tv, 1-13. — Par la vie surnaturelle que lui confère la grâce de Dieu, le chrétien est appelé à devenir, dans un sens plus parfait, l'image du Fils de Dieu. Rom., viii, 29; 1 Cor., xv, 49. — Après la résurrection glorieuse, la ressemblance deviendra encore plus complète. 1 Joa., 111, 2.

IMMERSION (BAPTÊME PAR). Voir BAPTÊME, II,  $2^{\circ}$ , t. I, col. 1437.

IMMOLATION. Voir SACRIFICE.

IMMONDE. Voic IMPURES (CHOSES), col. 855.

IMMONDICES. Voir FUMIER, t. 11, col. 2415.

IMMORTALITÉ DE L'AME. Voir AME, t. 1, col. 466-472.

IMPATIENCE, défaut qui empêche de supporter avec courage ou résignation un mal, une contrariété ou une personne désagréable. Le substantif hébreu qôşer, qui désigue l'impatience, est employé sculement une fois dans la Bible, où il est joint à rûah; il signifie littéralement « briéveté ». Exod., vi, 9 (Vulgate: angustia spiritūs; Septante: δλιγοψυχία). « L'impatient » (Septante : όξυθύμος et όλιγόψυχος; Vulgate: impatiens) est nommé deux fois dans les Proverbes et désigné dans le texte original par les périphrases qeşar-'appaim, « court de narines, de respiration, » et qesar-ruah. Prov., xiv, 17, 29. - La Vulgate emploie une seule fois le substantif impatientia, Judith, viii, 24, dans le discours où Judith rappelle le manque de patience des Israélites dans le désert. Outre les denx passages des Proverbes, xiv, 17 et 29, où elle parle de « l'impatient », la version latine emploie deux autres fois le mot impatiens, Prov., XIX, 19, et xxvi, 17, lá où l'hébreu parle de celui qui se laisse emporter par la colère. Dans Prov., vn, 11, quietis impatiens est dit de la femme « qui ne peut se tenir tranquille »; en hébreu : hômmîyah, « agitée, bruyante. » Quoique ce terme se rencontre rarement dans l'Ecriture, on y trouve souvent des traits d'impatience. Agar supporte impatiemment les reproches de sa maitresse. Gen., xvi, 6-9. Le peuple hébren s'impatiente de son long voyage dans le désert. Exod., xiv, 11-12; xvi, 2, 7, etc. L'épouse de Tobie le père supporte avec impatience la délicatesse de conscience de son mari. Tob., 11, 22, 23. Les impatiences de Job sont célèbres et ont donné lieu de la part de l'exégése rationaliste à des accusations erronées. Job, III. 3-26; XLVII, etc. Les amis de Job, Eliu surtout, donnent de nombreuses marques d'impatience. Job, xxxII, 3. - C'est contre ce défaut que saint Jacques recommande aux chrétiens d'être lents à céder aux entrainements de l'impatience. P. RENARD. Jac., 1, 19.

IMPÉTIGO (hébreu : něţéq, yalléſċt; Septante : θραῦσμα, λειχήν; Vulgate : impetigo), affection cutanée, caractérisée par l'éruption de petites pustules qui ensuite se dessèchent en engendrant des croûtes épaisses d'un jaune clair. L'impétigo se développe surtout dans le cuir chevelu et sur les joues (fig. 473). — La loi mosaïque classe l'impétigo parmi les variètés de la lèpre. Elle l'appelle nêţêq et explique ce mot en disant : « C'est la lèpre de la tête ou de la barbe. » Les Septante traduisent par θραῦσμα, « plaie, » et le Vulgate ne rend pas ce mot. Lev., MII, 30. Nêţêq vient de nâţaq, « arracher, » et indique que le patient atteint de ce mal s'arrache les cheveux, la barbe et même la peau. Ce mal est une affection culanée, ce qui permet de le classer, au moins

quant aux apparences extérieures, dans le genre lépre; il attaque le système pileux, ce qui en fait une espèce de teigne. Le texte du Lévitique, xiii, 29-37, indique de quelle manière doit procéder le prêtre pour reconnaître la présence de cette maladie. Première observation: la plaie à la tête ou à la barbe est plus profonde que la peau, et le poil devient jaunâtre et mince; c'est l'impétigo, et le sujet, homme ou femme, est impur. Si la plaie n'est pas plus profonde que la peau et s'il n'y a pas de poil noir, le sujet est enfermé pendant sept jours. Deuxième observation: si, au bout des sept jours, la plaie ne s'est pas étendue, s'il n'y a pas de poil jaunâtre, si le mal n'est pas plus profond que la peau, on rase le sujet, sauf à la place du mal, et on l'enferme encore pendant sept jours. Troisième observation: si le mal



173. - impétigo.

n'est devenu ni plus étendu ni plus profond, le sujet est d'elaré pur. Mais si ensuite le mal s'étend, le sujet sera impur. La marque de la guérison sera la croissance du poil noir sur la plaie. Toutes ces précautions avaient pour but d'isoler celui qui paraissait atteint, afin de l'empêcher de communiquer son mai à d'autres. — Dans deux autres passages, Lev., xxi, 20; xxii, 22, il est défendu d'admettre au service du sanctuaire un prêtre, et dans les sacrilices une victime atteints de yallefet, λειγήν, impetigo. Pour les Septante, le mot hébreu désigne une dartre; pour les talmudistes, Gittin, 70, 1, c'est l'impétigo égyptienne, qui est incurable. La maladie indiquée par le texte hébreu est associée dans les deux passages à la gale, et paraît bien être une affection dartreuse attaquant la peau, soit sur tout le corps, soit surtout dans les parties pileuses, puisque le mal est commun à l'homme et à l'animal. H. LESETRE.

1 PIE, celui qui refuse à Dieu l'honneur qui lui est dû. 1° Noms de l'impie. — La Sainte Écriture emploie les mots suivants pour désigner l'impie : — 1° Bôgêd, de bâgad, « cacher, » celui qui agit en se cachant, en dessous, hypocritement, παράνομος, impius. Prov., II, 22; XI, 3, 6; etc.; Ps. xxv (xxvI), 3; LIX (LX), 6; Jer., IX, 1; Hah., I, 43. — 2° Hânêf, « impur ». ἀστεθής, impius. Joh, VIII, 13; XIII, 16, etc.; Prov., XI, 9; Is., IX, 16; X, 6; XXXIII, 14; Ps. XXxv (xxxvI), 16. — 3° Avil, « pervers, » ἄδινος, iniquus. Joh, xvI, 12. — 4° Rάϊδί, « mēchant, » ἀστεθής, ἀμαρτωλές, ἄνομος; ἄδινος, impius, peccator, iniquus. C'est le terme le plus habituellement usité pour désigner l'impie. Ps. I, 1, 5, 6; III, 8; VII, 10; X, 6 etc.;

Prov., xi, 7. — 5° 'Avîl, « sot, » ἄφρονος, stultus. Joh, v, 3. — 6° Nābāl, « sot, iuseusé, » ἄφρονος, stultus. Deut., xxxii, 21; Job, ii, 10; xxx, 8; Ps. xiv (xv). 1; xxxix (xl), 9; lii (liv), 2; lxxiv (lxxv), 18, 22. Le nom de sot ou d'insensé est attribué à l'impie, parce que la suprême sottise et la suprême folie consistent à méconaitre l'honneur dù à Dieu. — 7° Šokhċ-'Êl, « ceux qui oublient Dieu, » ot ἐπιλανθανομένοι τοῦ Κυριου, qui obliviscuntur Deum. Job, viii, 13; Ps. l (li), 22.

2º La condition de l'impie. - L'impie est orgueilleux. Job, xv, 20; Ps. ix, 2; xxxvii (xxxvi), 35. Il offense Dieu. Ps. x, 13; Prov., xxix, 16. Ses offrandes sont abominables au Seigneur. Prov., xv, 8; xxi, 27. 11 persécute le juste, 11 Reg., iv, 11; Job, xvi, 12, et point de pire gouvernement que le sien quand il a le pouvoir. Prov., xxvIII, 12, 15; xxix, 2. Lorsqu'il s'endureit, il vit tranquille dans son impiété, Prov., xvIII, 3, bien qu'au fond il n'y ait pas de paix pour l'impie. Is., xLVIII, 22; LVII, 21. Il peut se convertir et alors Dieu lui pardonne. Ps. Li (L), 45; Ezech., xviii, 21; xxxiii. 11, 12; Rom., iv, 5. Sinon, il përit par sa propre faute, Prov., v, 22; xi, 5; xii, 26, et Dieu assure sa perte. Gen., xvin,23; Job, viii, 22; xviii, 5; Ps. 4, 5, 6; xxxvii (xxxvi), 28; Prov., 11, 22; x, 24; xiv, 11; Eccle., VIII, 8; Sap., I, 9; III, 10; XIX. 1; Eccli., VII, 19; 1s., ш 1; Soph., i, 3. Il est même dit que Dieu « а fait l'impie pour le jour du malheur », Prov., xvi, 4, manière de parler qui doit indiquer la relation nécessaire qui existe entre l'impiété et le châtiment, mais nullement la nécessité imposée à certains hommes d'être impies pour que le malheur ait sa raison d'être. Le devoir des justes est donc de se tenir à l'écart des impies. Num., xvi, 26; l's. i, 1; Prov., iv, 14; xxiv, 19; Tit., 11, 21.

3º La prospérité des impies. - Dieu avait promis à l'Israélite de récompenser sa fidélité à la loi par toutes les prospérités temporelles, assurées à son travail, à ses enfants, à ses troupeaux, à ses récoltes, tandis que son infidélité entraînerait pour lui le malheur. Deut., xxx, 9-18. Les llébreux s'accoutumèrent à prendre ces promesses et ces menaces dans le sens le plus absolu et s'attendirent à en constater en ce monde même l'application invariable. Aussi la prospérité dont ils virent souvent jouir les impies devint-elle pour eux une cause d'étonnement et parfois de scandale. Les auteurs sacrés se crurent obligés de traiter ce sujet. -- 1. Le livre de Job prend la contre-partie du problème : le juste soumis à l'épreuve, mais ensuite rétabli par Dieu dans la prospérité. L'auteur constate que souvent le juste et le coupable sont traités de la même manière. Job, IX, 22-24. Il décrit longuement le bonheur dont l'impie jouit paisiblement jusqu'au tombeau, et l'apparente indifférence de Dieu, qui pourtant sait tout, au sort des bons et des méchants. Job, xxi, 7-34; xxiv, 2-25. 11 y a là nne anomalie dont souffre le juste, mais dont la solu-tion demoure mystérieuse. Dieu à la fin du livre oblige Job à confesser que l'intelligence humaine est trop faible pour scruter et juger la souveraine sagesse, et dans la conclusion, il compense l'affliction du juste par l'abondance des biens temporels. — 2. Les auteurs des Psaumes reviennent souvent sur cette question. Dans le Psaume xxxvi (xxxvii), David décrit les succès de l'impie et ses persécutions contre le juste; il recommande à ce dernier d'avoir confiance en Dieu, car finalement l'homme de bien n'est jamais abandonné, tandis que le méchant passe et sa postérité périt. Un fils de Coré oppose au bonheur des méchants la mort qui les saisit, sans qu'ils puissent rien emporter de leurs trésors. Ps. XLIX (XLVIII), 10-21. Cf. Ps. LVIII (LVII), 11, 12. Un autre psalmiste, Asaph, reprend le problème. Il constate la prospérité des impies, qui sont ou paraissent heureux toute leur vie, mais dont le châtiment est dans la mort qui finit par les frapper. Quant au juste, il serait stupide et sans intelligence s'il se laissait détourner de Dieu par

l'exemple des impies. Ps. LXXIII (LXXII), 2-28. — 3. Jérémie, XII, 1-3, pose à son tour la question an Seigneur : Pourquoi la voie des méchants est-elle prospère? Et il répond en faisant appel, comme les précédents écrivains, à la ruine qui doit les frapper. — 4. L'Ecclésiastique, IX, 46, dit de même :

N'envie pas la gloire du pécheur; Tu ignores ce que sera sa ruine.

5. Pour la première fois, dans le livre de la Sagesse, 11, 22, 23, la solution de la difficulté est demandée à l'idée de l'immortalité et de la vie future. Dieu voulut que la doctrine de l'immortalité et de la rémunération des œuvres dans l'autre vie ne se développàt que lentement chez les llébreux, pour qu'ils ne fussent point portés à rendre aux morts un culte idolátrique. — 6. Quand le moment de complèter la révélation sur ce point fut venu, Jésus-Christ résolut définitivement le problème dans l'Évangile. Les justes persécutés auront leur compensation abondante dans le ciel. Matth., v, 11, 12. Sur la terre, le riche impie a tous les biens, et le pauvre Lazare tous les maux; dans l'autre vie, celui-ci aura la consolation, et celui-là la souffrance. Luc., XVI, 25.

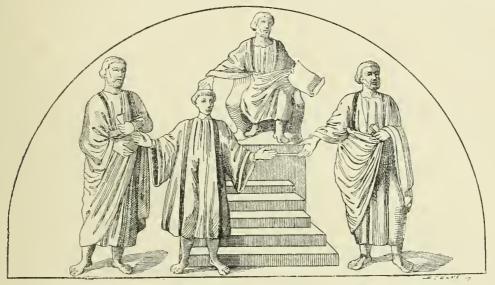
IMPOSITION DES MAINS (gree : ἐπιθέσις τῶν χειρῶν; Vulgate : impositio manuum; imposer les mains, hébreu sāmak yādayīm; Septante : ἐπιθεῖναι τὰς χεῖρας; Vulgate : imponere manus), action symbolique par laquelle quelqu'un signifie qu'il entend faire passer dans un autre être quelque chose de ce qu'il a ou de ce qu'il est lui-même. L'imposition des mains est mentionnée plusieurs fois dans la Sainte Écriture, soit comme acte instinctif et naturellement significatif, soit comme acte rituel, soit enfin comme acte sacramentel.

1. Imposition naturelle. - 1º Quand Joseph présenta ses deux fils à son vieux père Jacob, celui-ei pour les benir plaça sa main droite sur la tête d'Éphraïm, qui était le plus jeune, et sa gauche sur la tête de l'aîné, Manassé. Gen., XLVIII, 13, 14. Par cet acte, le vieillard, dépositaire de la bénédiction assurée par Dieu à sa race, indiquait naturellement qu'il voulait en transmettre une part à l'ainé et une part plus grande au plus jeune. Le geste de la main indiquait très expressément le destinataire du bien qu'il légnait à chacun des enfants de loseph. - 2º Lorsque Aaron inaugura ses fonctions de pontife, il termina la cérémouie en étendant les mains vers le peuple pour le bénir. Lev., 1x, 22. Il signifiait par là qu'il voulait transmettre à ce peuple les faveurs que son sacrifice avait obtenues du Seigneur. - 3º Moïse imposa les mains à Josué, désigné pour lui succéder. Le texte sacré marque formellement que cette imposition des mains, d'ailleurs commandée par Dieu, eut pour effet de rendre Josué participant de la dignité de Moïse et de l'esprit de sagesse. Num., xxvii, 18, 23; Deut., xxxiv, 9. Par cet acte, Moise indiquait donc encore qu'il faisait passer à un autre l'autorité et la sagesse qu'il avait lui-même reçues de Dieu. - 4º L'imposition des mains indiquait si naturellement la transmission d'un bien, que, pour obtenir la résurrection de sa fille qui vieut de mourir, Jaïre se contente de dire à Notre-Seigneur: « Venez, imposez-lui la main et elle vivra. » Matth., IX, 18; Marc., v, 23. - 5° Le Sanveur impose de lui-même les mains aux malades pour les guérir. Marc., vi, 5; Luc., iv, 40. C'est ainsi qu'il guérit un sourd, Marc., vii, 32; un aveugle, Marc., viii, 23-25; une femme courbée en deux. Lue., xiii, 13. Quand les hommes imposent les mains, leur acte est purement symbolique, car ils ne peuvent que souhaiter la transmission de la bénédiction de Dien. En Notre-Seigneur, cet acte était efficace par lui-même, puisque « une vertu émanait de lui et guerissait tout le monde ». Luc., vi, 19. — 6° Notre-Seigneur imposait aussi les mains aux enfants pour les bénir, Matth., xix, 13, 15; Marc., x, 16, comme il les imposa sur ses disciples pour les bénir en montant luimême au ciel. Luc., xxiv, 50.

II. IMPOSITION RITUELLE. - 1º Elle apparaît pour la première fois dans la consécration d'Aaron et de ses fils. Ils ont à immoler un taureau en sacrifice pour le péché, un bélier en holocauste et un bélier en victime pacifique. Mais, avant chaque immolation, ils doivent commencer par imposer les mains sur la tête de l'animal offert au Seigneur. Exod., xxix, 10, 15, 19; Lev., viii, 14, 18, 22. Cette imposition des mains sur la tête de la victime était déjà en usage chez les Égyptiens. - 2º L'imposition des mains sur la tête de la victime est invariablement prescrite dans tous les sacrifices de quadrupèdes : dans l'holocauste. Lev., 1, 4; dans le sacrifice d'action de graces, qu'il soit de gros ou de menu bétail, Lev., 111, 2, 8, 13; dans le sacrifice d'expiation, qu'il s'agisse d'un taureau, d'un bouc, d'une chèvre ou d'un agneau. Lev., iv, 4, 24, 29, 33; Il Par., xxiv, 23. Cette imposition des mains doit se faire sur la tête de la victime, immédiatement après sa présentation et avant son immolation. Elle est essentiellement personnelle, c'est-àdire qu'elle doit être faite non par le prêtre, mais par celui-la seul qui offre le sacrifice. Le prêtre n'impose les mains à la victime que quand il l'offre pour son propre compte. Lev., iv, 4; viii, 14, 18, 22; Nuin., viii, 12. Dans tous les autres eas, l'imposition est faite par celui qui présente la victime, Lev., 1, 4; 111, 2, 8; 13, par les anciens d'Israël quand le sacrifice est pour tout le peuple, Lev., 1v, 15; par le chef ou par l'homme du peuple, quand ceux-ci offrent le sacrifice. Lev., 1v, 24, 29, 33. D'après la tradition juive, on ne pouvait jamais se faire remplacer par qui que ce fût pour cette imposition des mains. Quand le sacrifice était offert par plusieurs personnes ensemble, chaeune devait à tour de rôle imposer les mains sur la victime. Tosaphta Menachoth, 10, 47. L'imposition se faisait avec les deux mains. Menachoth, 9, 8. Cf. Lev., xvi, 21. Pendant l'imposition, on récitait la formule suivante : « Pitié, Seigneur, je suis coupable de péché, de délit, de désobéissance, de telle et telle faute; mais je me repens, que cette victime me serve d'expiation. » Mischna, Yoma, 6. Mais rien ne prouve que cette formule remonte jusqu'à l'époque de Moïse. - On a considéré souvent cette imposition des mains comme un acte symbolique par lequel l'homine coupable décharge, sur la tête d'une victime vouce à la mort, la responsabilité de ses fantes. Une telle explication ne pourrait s'appliquer qu'au sacrifice pour le péché; elle perd sa valeur quand il s'agit de l'holocauste ou du sacrifice d'actions de grâces. Il est dit au sujet de l'holocauste : celui qui le présente « mettra la main sur la tête de la victime, et celle-ci deviendra agréable au Seigneur, pour lui servir d'expiation ». Lev., 1, 4. L'imposition des mains fait donc que la victime est agréée de Dieu et qu'ensuite, en tant qu'agréée. elle devient capable de servir d'expiation. Si cette victime est agréée, c'est qu'aux yeux de Dieu elle représente autre chose qu'un simple animal. L'homine a eu l'intention de mettre en elle quelque chose de lui-même et de la vouer au Seigneur pour que, tenant lieu de celui qui l'offre, elle soit ensuite immolée soit en hommage d'adoration dans l'holocauste, soit en expiation dans le sacrifice pour le péché, soit en action de grâces dans le sacrifice eucharistique. Comme dans le cas de la bénédiction ou de la transmission de l'autorité, l'imposition des mains signifie donc encore ici le passage dans un autre être de ce que l'homme est ou a lui-même et de ce qu'il veut voucr à Dien. Cf. Bahr, Symbolik des mosaischen Cultus, Heidelberg, 1839, t. 11, p. 306, 307, 338-343. — 3º Au jour de la solennité de l'Explation, t. 11, col. 2136, le grand-prêtre pose les mains sur la tête du boue émissaire, pour le charger de toutes les iniquités d'Israel, et ensuite il le chasse au dé-

sert. Lev., xvi, 21, 22. Cf. t. 1, col. 1872. Il y a là évidemment une cérémonie symbolique, puisqu'un bouc ne peut être chargé des péchés des hommes qu'au figuré. Le grand-prêtre représente ici tout le peuple d'Israël; par l'imposition des mains, il transmet figurativement au bouc quelque chose de la personnalité coupable d'Israël, et la vietime devient des lors digne d'être chassée loin de Dien. — 4º Le sens symbolique de l'imposition des mains apparaît encore plus clairement dans la consécration des lévites. Tout Israël est présent à la cérémonie. Quand les lévites sont devant le tabernacle, les enfants d'Israël posent leurs mains sur eux; ceux-ci deviennent alors « comme une offrande de la part des enfants d'Israel, et ils sont consacrés au service du Seigneur ». A leur tour, ils imposent les mains aux deux taureaux qui vont être immolés en holocauste et en sacrifice d'expiation. Num., viii, 10-12. En réalité, c'est lout Israël qui doit se consacrer au service du Seigneur. perfides vieillards agissent ici avec une affectation hypocrite, pour donner plus de solennité à leur calonnie. Leur imposition des mains signifierait que, juges en Israël, ils déchargent sur Susanne tout le poids de la responsabilité qu'un pareil crime pourrait faire peser sur eux et sur leur peuple.

III. Imposition sacramentelle. — 1º Pour la confirmation. — Pierre et Jean imposent les mains aux Samaritains convertis par Philippe et leur confèrent ainsi le Saint-Esprit. Témoin de l'effet produit par l'imposition des mains, Simon demande alors aux Apôtres de lui vendre leur pouvoir de communiquer ainsi le Saint-Esprit. Act., VIII, 17-19. Par la même imposition des mains, Ananic rend la vue à Sanl et lui donne le Saint-Esprit, Act., IX, 12, 17. Saint Paul à son tour communique le Saint-Esprit aux Éphésiens. Act., XIX, 6. En pareit cas, il y a communication du bien spirituel par excellence, le Saint-Esprit; celui qui le possède a cn



174. — Imposition des mains dans la collation du sacrement de l'Ordre. Catacombe de Saint-Hermès. D'après Aringhi, Roma subterranea, t. 11, p. 153.

Pour remplir cette obligation, les Israélites imposent les mains aux lévites, c'est-à-dire transmettent à ceux-ci quelque chose de leur personnalité obligée au service de Dieu et de son culte. Les lévites deviennent alors comme une offrande faite au Seigneur par tout Israël, et délégués à des fonctions qui incomberaient à tont le peuple, mais que le peuple ne peut pratiquement remplir. A leur tour, les lévites imposent les mains aux deux taureaux qui, pour l'honneur de Dieu, doivent subir l'immolation effective que l'homme n'a pas le droit de s'imposer. - 5º Quand un homme a blasphémé, tous ceux qui l'ont entendu posent les mains sur sa tête et ensuite tout le peuple le lapide. Lev., xxiv, 14. Le blasphème est un crime public contre le Seigneur et ce crime engage à un certain point tout le peuple. Il est donc naturel que, dans ce cas particulier, les témoins déchargent sur le coupable la responsabilité qu'ils ont encourue involontairement et lui transmettent ainsi la part de malédiction que son crime a pu attirer sur tout le peuple. - Les deux vieillards qui accusent Suzanne d'adultère mettent leurs mains sur sa tête, en témoignage du crime qu'ils lui imputent. Dan., xiii, 34. Le crime d'adultère entrainait la lapidation de la coupable, comme le blasphème; mais on ne voit nulle part que les témoins de l'adultère aient à imposer les mains à l'accusée. Cf. Joa., viii 4-7. Il est donc à croire que les outre le pouvoir de le communiquer. C'est ce qu'indique l'imposition des mains. — L'imposition des mains dont parle l'Epitre aux Hébreux, vt, 2, est très vraisemblablement celle qui suit le baptême, par conséquent celle qui accompagne la confirmation. Dans ee passage, en effet, il est surtont question des choses qui intéressent tous les fidèles, ce qui suppose plutôt la confirmation que l'ordre.

2º Pour l'ordre. — Ce sacrement est également conféré par l'imposition des mains, signe de la transmission d'un pouvoir sacré de celui qui le possède à l'ordinand. Pour ordonner les sept diacres, les Apôtres leur imposent les mains (fig. 174), προσευξάμενοι, orantes, « en priant, » la prière intervenant ici pour déterminer le bien spécial que les Apôtres entendent transmettre. Act., vi, 6. L'épiscopat est également conféré par les Apôtres à Saul et à Barnabé, par l'imposition des mains accompagnée de prières. Act., XIII, 3. Saint Paul appelle « imposition des mains » l'ordination sacerdotale et épiscopale de Timothée, I Tim., IV, 14; Il Tim., I, 6, et il lui enjoint de n' « imposer les mains hâtivement à personne », I Tim., v, 22, c'est-à-dire de n'ordonner les prêtres qu'après mûr examen. II. LESÉTRE.

imposteur (hébreu : 'ĕnôš baddim, « homme de mensonges, » et ceux qui ont un rûal. šéqér, « esprit de

mensonge; » grec : γόης, πλάνος. φρεναπάτης, ψευδοπροφήτης, ψευδό/χριστος; Vulgate : seductor, pseudopropheta, pseudochristus), celui qui trompe les foules en se donnant faussement comme envoyé de Dieu.

1º Dans l'Ancien Testament. - La loi mosaïque prévoit le cas du prophète qui voudra parler sans mission divine ou au nom d'autres dieux : il doit être puni de mort. Deut., xviii, 20. Balaam, quoiqu'il ait eu de véritables révélations divines, commence la série des prophètes imposteurs. Num., XXII, 5. Voir BALAAM 1, t. 1, col. 1390. - Plus tard, Élie se trouve en face de quatre cent cinquante prophètes de Baal et de quatre cents prophètes d'Astarthé qu'entretient Jézabel. III Reg., xviii, 19. - A l'époque des grands prophètes apparaissent de nombreux imposteurs, qui prétendent parler au nom de Jéhovah et ne font que préconiser la politique chère aux puissants du jour. Le roi Achab aime à les écouter. III Reg., xxii, 22, 23; II Par., xviii, 21, 22. Isaïe, xliv, 25, menace au nom de Dieu les prophètes de mensonge et les devins. A la veille de l'invasion chaldéenne, les imposteurs pullulent et opposent leurs fausses prédictions aux prophéties de Jérémie, qui ne cesse de les combattre. Jer., v, 31; vi, 13; viii, 10; xiv, 14; xx, 6; xxiii, 16; xxvii, 10, 11-16; xxix, 8, 9, 21; t, 36. Luimême déplorera ensuite le crédit qu'ils ont obtenu auprès de son peuple. Lam., 11, 14. Ils continuent leur œuvre en face d'Ézéchiel, XIII, 2-23; XXII, 25; de Michée, III, 11, et même de Zacharie, XIII, 2. - Notre-Seigneur rappellera plus tard aux Juifs l'amour que leurs ancêtres ont en pour les faux prophètes. Luc., vi, 26.

2º Dans le Nouveau Testament. — 1. Le divin Maître lui-même est traité d'imposteur, πλάνος, seductor, par les Juiss après sa mort. Matth., xxvii, 63. Les Apôtres reçoivent la même injure. Il Cor., vi, 8.-2. Des imposteurs et des faux prophètes cherchent à égarer les premiers chrétiens, II Tim., III, 13; II Pet., II, 1; I Joa., IV, 1. Ils viennent surtout du judaïsme, Tit., 1, 10, et nient la divinité de Jésus-Christ. Il Joa., 7. L'imposteur Barjésu, en Chypre, fit ainsi opposition à la predication de l'aul et de Barnabé. Act., XIII, 6. — 3. Notre-Seigneur prédit qu'il paraîtrait un grand nombre de faux prophètes et de faux christs avant le siège de Jérusalem et avant la fin du monde. Matth., xxiv, 41, 24; Marc., XIII, 22. Saint Jean annonce aussi le faux prophète qui doit accompagner Satan et la hête avant la fin du monde. Apoc., xvi, 13; xix, 20; xx, 40. - Parmi les imposteurs qui, conformément à la prophétie du Sauveur, égarèrent le peuple après sa mort, il faut signaler Théodas, Act., v, 36; Simon le magicien, Act., viu, 9-13; l'imposteur qui ameuta les Samaritains sur le mont Garizim et les tit massacrer par Pilate, Josephe, Ant. jud., XVIII, iv, 1; le Theudas qui se donna pour prophète et promit à une foule d'hommes de leur faire traverser le Jourdain à pied sec, Joséphe, Ant. jud., XX, v, 1; et enfin tous les chefs de parti qui se mirent à la tête du peuple pendant la guerre de Judée et se firent forts de devenir ses sauveurs. II. LESÉTRE.

IMPOTS, redevances payées par le peuple aux autorités qui le gouvernent. Sur les redevances payées aux souverains étrangers, voir Tribut. Les impôts accompagnaient partout l'institution de la royauté.

I. Impots religieux. — 1º Tout Israélite devait payer un impot spécial d'un demi-siele, ou, du temps de Notre-Seigneur, d'un didrachme pour le Temple. Sur cet impôt, voir Capitation, t. 11, col. 213-215; Indrachme, t. 11, col. 1428. — 2º Un second impôt était payé en nature aux lévites, qui avaient pour fonction d'offrir au Seigneur le culte public, au nom de la nation, et qui rendaient au peuple des services spéciaux, particulièrement en tant que juges et médecins. Sur cet impôt, voir Dime, t. 11, col. 1431-1435.

II. IMPÔTS CIVILS. - Iº Les impôts civils ne commen-

cent à apparaître en Israël qu'avec la royauté. Quand le peuple pense à se donner un roi, Samuel lui fait prévoir les charges qui seront la conséquence de la royanté, et en particulier le prélèvement de la meilleure partie des champs, des vignes, des oliviers, des troupeaux, et la dime de tous les biens exigée par le prince. I Reg., VIII, 14-17. Le premier impôt royal prend le nom de minhâh, δώρον, munus, « don, » qualification par laquelle on a toujours aimé en Orient à désigner les contributions les moins volontaires. Ceux qui font opposition à la royauté de Saül s'abstiennent de lui payer cet impôt. 1 Reg., x, 27. Isaï envoie au contraire son fils David porter ses dons à Saül. I Reg., xvi, 20. Salomon recevait de ses sujets la minhah, consistant en objets d'argent et d'or, en étoffes, armes, aromates, chevaux et mulets. Ces dons provenaient soit des impôts versés par les sujets du roi, soit des tributs payés par les étrangers. Toujours est-il qu'ils se renouvelaient régulièrement chaque année et avaient par conséquent un caractère administratif. III Reg., x, 25; II Par., 1x, 24. Tout Juda apporte de même ses présents à Josaphat, ce qui lui assure en abondance richesse et gloire. Il Par., xvII, 5. - A ce premier impôt s'ajoutent pour le compte du roi le service militaire, voir Abmée chez les Hébreux, t. 1, col. 972-976; la corvée pour l'exécution des grands travaux, voir Con-VÉE, t. 11, col. 1032; le monopole de certains commerces comme celui de l'or, III Reg., 1x, 28, xxII, 49; des chevaux, III Reg., x, 28, 29, etc., et le droit de transit ou d'entrée sur les marchandises. III Reg., x, 15. Le prophète Amos, vii, 1, parle de « regain après la coupe du roi », ce qui suppose un droit royal sur certaines prairies dont la première coupe servait à l'entretien de la cavalerie du prince. - Dans les circonstances extrêmes, des impôts extraordinaires étaient levés. Manahem imposa de cinquante sicles d'argent tous les riches de son royaume pour payer le tribut exigé par le roi d'Assyrie. IV Reg., xv, 20. Joakim leva sur ses sujets un impôt analogue, mais proportionnel, pour payer tribut au pharaon Néchao. IV Reg., xxiii, 35. - 2º Après la captivité, les Juifs devinrent successivement tributaires des rois de Perse, d'Égypte, de Syrie, et finalement de l'empire romain. Voir Tribut. - 3º Sous Hérode, l'impôt avait à alimenter les finances royales et à fournir le tribut exigé de Rome. La famine et la peste qui survinrent en l'an 25 avant J.-C. obligérent le roi à suspendre momentanément la perception des taxes. Joséphe, Ant. jud., XV, ix, 1. Cinq ans plus tard, il fit remise aux Juifs du tiers de l'impôt, sous prétexte de leur permettre de réparer le dommage que leur avait causé la sécheresse, en réalits pour les empêcher de trop se plaindre de son despotisme et de ses constructions païennes. Joséphe, Ant. jud., XV, x, 4. Afin d'attirer des Juifs dans une place qu'il fondait pour servir de rempart contre les incursions des habitants de la Trachonite, il leur promit l'exemption de tous-les impôts. Joséphe. Ant. jud., XVII, II, 1. Les charges financières qu'il fit peser sur ses sujets n'en furent pas moins fort lourdes. A sa mort, les Juifs adressérent de bruyantes réclamations à son fils Archélaüs, pour demander la diminution des impôts et la suppression des droits perçus sur la vente et l'achat des marchaudises. Joséphe, Ant. jud., XVII, vIII, 4. - 4º Après l'ethnarcat d'Archélaus, les Juits devinrent les sujets directs de Rome et leur pays fut administré par des procurateurs. L'établissement du système financier de l'empire fut la conséquence naturelle de ce nouvel état de choses. Le recensement opéré par Cyrinus euten grande partie pour but l'introduction en Judée de la fiscalité impériale. C'est à cette occasion que Judas le Gaulonite excita une révolte, en proclamant qu'on ne devait ni payer l'impôt aux Romains, ni reconnaître d'autre maitre que Dieu. Joséphe, Ant. jud., XVIII, 1, 1, 6; Bell. jud., H, viii, 1. Les impôts en usage dans la fiscalité impêriale étaient de deux sortes, les impôts directs et les im-

pôts indirects. Les premiers se divisaient en deux espèces. Le tributum soli ou impôt foncier atteignait les propriétaires du sol. Il se payait tantôt en argent, tantôt en nature. Il s'y ajoutait toujours, comme accessoire au principal, une annona, redevance en nature à verser dans les magasins du gouvernement pour l'entretien de l'armée ou des services administratifs. Le tributum capitis ou impôt personnel était dù par les commerçants et par tous ceux qui, n'étant point classés parmi les propriétaires du sol, possèdaient une certaine fortune mobilière. C'est au sujet de cet impût, xavoos, census, que les pharisiens interrogèrent un jour Notre-Seigneur, dans la pensée de l'embarrasser. Matth., XXII, 47, 21. Voir CENS, t. 11, col. 422. Les impôts directs étaient très élevés en Syrie et en Judée; aussi les deux provinces, « écrasées de charges, » durent-elles en demander la réduction à Tibère. Tacite, Annal., II, 42; Appien, Syr., 49, 50. Ces impôts étaient perçus par les agents du fise impérial, sous les ordres d'un officier de rang équestre appelé procurator provinciæ et distinct du procurateur qui administrait cum jure gladii. Les impôts indirects prenaient le nom général de portorium et comprenaient la douane et les péages. L'empire était divisé en un certain nombre de circonscriptions douanières, sur les limites desquelles toutes les marchandises étaient frappées, à l'entrée ou à la sortie, d'un droit uniforme qui montait ordinairement au quarantième, soit 2 1/2 pour 100. Les objets qui n'étaient point acquis dans un but de spéculation ou de luxe échappaient seuls à ce droit. Le défaut de déclaration entrainait la confiscation. Le péage portait sur les personnes et sur les objets, même sur ceux qui n'étaient pas destinés au commerce. Il se percevait dans les ports, sur les ponts, à certains endroits des routes, à l'entrée des villes, etc. Joséphe, Ant. jud., XVIII, IV, 3, mentionne un droit sur les denrées commerciales perçu à Jérusalem, et dont le légat de Syrie, Vitellius, fit une fois la remise totale aux habitants. Saint Paul, Rom., XIII, 7, parle de l'obligation de payer ces impôts, le cocos, tributum, impôt direct dû par le peuple allié ou vaincu, Hérodote, 1, 6, 27, 121, etc., et le τέλος, vectigal, impôt indirect qui peut s'affermer. Xénoplion, De vectigal., IV, 19, 20. Le recouvrement de tous ces impôts était affermé, soit à des partieuliers, soit à des sociétés, qui devenaient responsables des rentrées, et employaient pour la perception des agents appelés publicains. Voir Publicains. Ce système, très commode pour l'État, était fort onéreux pour le contribuable; car les sociétés fermières cherchaient à tirer de gros bénéfices de leur gestion, et de leur côté les publicains rançonnaient tant qu'ils pouvaient, soit pour grossir leurs salaires, soit pour répondre des impôts qui ne rentraient pas et qu'on exigeait d'eux quand même. De là une haine générale des Juiss contre tous les représentants du fisc et tous les agents de la perception. Le procurateur financier avait la charge de protéger les contribuables de sa province contre les exactions; mais luimême n'était pas incorruptible. C'est lui qui centralisait le produit des impôts et qui, après avoir payé les troupes et les employés du gouvernement, envoyait le reste à Rome. Cf. Marquardt, De l'organisation financière des Romains, dans le Manuel des antiquités romaines de Mommsen et Marquardt, trad. franc., Paris, 1888, p. 229-256; Mispoulet, Institutions politiques des Romains, Paris, 1883, t. 11, p. 246-261; Gow, Minerva, trad. Reinach, Paris, 1890, p. 260-262.

II. LESÊTRE.

IMPRÉCATION (hébreu : 'didh'; Septante : ἄρχ: Vulgate : maledictum, execratio), appel du châtimeut sur le coupable. — 1° L'imprécation est employée officiellement dans le cas de la femme soupçonnée d'adultère. Le prêtre écrit sur un rouleau une formule d'imprécation contre la coupable; il délaye ensuite cette écriture dans des eaux amères qu'il lait boire à la femme,

et ces eaux produisent un effet terrible si vraiment la femme est coupable. Num., v. 21-27. Voir EAU DE JALOUSIE, t. 11, col. 4522. — 2° L'imprécation constitue par elle-même une faute, quand un particulier la profère par haine contre le prochain. Job, xxxi, 30, se défend d'avoir formulé l'imprécation, même contre son ennemi. Le méchant au contraire se permet cette faute sans scrupule. Ps. Ltx (LVIII), 13. - 3º Dieu menace plusieurs fois son peuple de faire de lui, à cause de ses infidélités, un objet d'imprécation en telle sorte que les autres peuples le maudiront et l'exécreront. Is., xxiv, 6; Jer., xxIII, 10; xxIX, 18; xLII, 18 xLIV, 12. Dans une de ses visions prophétiques, Zacharie, v, 1-3, fait allusion au rouleau de la femme adultère, et voit l'imprécation contre le voleur et le parjure écrite sur un rouleau qui a vingt coudées de long et dix de large. - 4º La formule d'imprécation suivante revient souvent dans la Sainte Écriture, contre soi-même : Kôh ya'ăsêh Yehôvâh li vekô yôsif, τάδε ποιήσαι μοι κύριος καὶ τάδε προσθείη. hæe mihi faciat Dominus et hæc addat, « que le Seigneur me fasse ceci et ajoute encore cela. » Ruth, I, 17; 1 Reg., xiv, 44; II Reg., III, 35; xix, 43; III Reg., II, 23; IV Reg., vi, 31. Cette formule est même à l'usage de ceux qui n'adorent pas Jéhovah et qui remplacent son nom par ĕlohîm, dii, « les dieux » (dans les Septante : ὁ Θεός). Ill Reg., xix, 2; xx, 10. Quand il est nécessaire, on substitue au pronom li, « à moi, » le pronom leka, « à toi, » 1 Reg., III, 17, ou un autre complément. 1 Reg., xxv, 22; II Reg., III, 9. Par cette formule, qui parait leur avoir été familière, les Hébreux souhaitaient un mal qu'ils laissaient dans l'indétermination, kôh, « ainsi, » et ils désiraient que Dieu fit encore bien davantage contre le coupable, mais toujours sans rien préciser. L'usage fréquent de cette formule l'avait rendue elliptique et elle n'était ordinairement qu'une manière de nier quelque chose avec plus de force. - 5º Les Psalmistes profèrent des imprécations parfois très vives contre leurs ennemis. Telles sont celles de David, Ps. xvII, 38, 39, 43; xxxiv, 4-8, 26; Lxvin, 23-29; cviii, 6-19; d'Asaph, Ps. LXXVIII, 6, 10, 12; des Juifs de Babylone, Ps. CXXXVI, 7-9. Saint Thomas, Sum. theol., 112 112, q. xxv, a. 6, ad 3um; q. LXXXIII, a. 8, ad 1um, explique ces imprécations de maniere à dégager leurs auteurs de tout sentiment répréhensible : elles peuvent être des prophéties plutôt que des souhaits; ou bien les souhaits visent la justice de celui qui punit et non le châtiment du coupable; les imprécations se rapportent au péché et non au pécheur; elles ne souhaitent le châtiment que pour la correction du méchant; elles ne sont que l'expression de la divine justice contre cenx qui s'obstinent dans le mal. Saint Thomas ne fait ici que résumer les explications des Pères. Cf. S. Hilaire, In Ps., cxxvIII, 13, t. IX, col., 717; S. Jérôme, In Eecles., viii, 13, t. xxiii, col. 1078; S. Augustin, In Ps., xxxiv, 1, 9, t. xxxvi, col. 328. Encore faut-il ajouter qu'on ne doit pas s'attendre à trouver, dans les auteurs sacrés de l'Ancien Testament, une perfection de charité que l'Évangile seul pourra inspirer, et que d'ailleurs ces auteurs sont des cerivains orientaux et des poètes, parlant contre des hommes qui sont des fléaux publics et qui méritent les pires châtiments. Cf. Lesètre, Le livre des Psaumes, l'aris, 1883, p. lxxvi-lxxvii. — 6° Les interjections hôy, 'ôy, et d'autres, sont fréquemment employées par les prophètes pour annoncer le malheur aux coupables. ls., 1, 4; 111, 9, etc.; Jer., IV, 13; VI, 4, etc.; Ezech., XIII, 3, etc. Dans le Nouveau Testament, le mot οὐαί, væ, « malheur! » est proféré contre les villes coupables, Matth., x1, 21; contre les riches, Luc., vi, 24; contre les scribes et les pharisiens, Matth., xxiii, 13, etc., par Notre-Seigneur qui parle alors en maître et en juge infaillible. Mais ce sont là des malédictions, dans lesquelles le châtiment est plutôt annoncé que souhaité. Voir Malédiction. Il en faut dire autant de l'apostroplie que saint Paul adresse au grand-prêtre Ananie. Act., XXIII, 3. Voir Ananie 8, t. 1, col. 542.

II. LESÊTRE. IMPUDICITÉ, vice opposé à la chasteté. — Il n'y a pas dans l'hébreu de substantif abstrait répondant au mot ἀσέλγεια, impudicitia, qui, dans la Sagesse, xiv, 26 (dans III Mach., III, 26), et dans le Nouveau Testament, désigne l'impudicité. Marc., vii, 22; Rom., xiii, 13; II Cor., xii, 21; Gal., v, 19; Eph., iv, 19, et aussi I Pet., 1v, 3; 11 l'et., 11, 7, 18; Jud., 4, où la Vulgate traduit ἀσέλγεια par luxuria. Ce désordre est toujours flétri dans l'Écriture, comme, par exemple, Gen., xix, 5-9; Sap., xiv, 24-26. Il a sa racine dans la corruption du cœur, Marc., vii, 21, 22, et est toujours poursuivi par la réprobation et le châtiment de Dieu, Lev., xvIII, 22; xx, 13; Rom., xIII, 13; II Cor., XII, 21. Les chiens, c'est-àdire les impurs (voir CHIEN, t. II, col. 702) et les impudiques (πόρνοι, impudici) sont exclus du royaume du ciel. Apoc., xxII, 15. L'absence, dans une âme, de la vertu d'espérance est quelquefois, d'après saint l'aul, la cause de l'impudicité. Éph., 1v, 19. L'impudicité a son remède dans la prière, la mortification, la garde des sens.Sap., viii, 21; Rom., viii, 13; Col., iii, 5. Voir Adul-TERE, t. I, col. 242; FORNICATION, t. II, col. 2314.

P. RENARD.

IMPURES (CHOSES) (hébreu : tâmê'; Septante : ἀκαθάρτον; Vulgate: immundum), choses que l'Israélite ne pouvait manger ou toucher sans contracter une souillure légale. Voici l'énumération des choses impures, d'après la loi de Moïse.

1º Les animaux impurs, qu'il était défendu non de toucher, mais de manger. Cf. ANIMAUX IMPURS, t. 1, col. 613-624; I Mach., 1, 65; Act., x, 14, 28; x1, 8.

2º La chair des victimes qui n'avait pas été mangée le jour du sacrifice ou le lendemain; le troisième jour, on devait la brûler, et l'on ne pouvait la manger après deux jours sans se rendre coupable. Il en était de même de la chair de la victime qui, même le premier ou le second jour, avait touché quelque chose d'impur. Lev., vii, 18-20.

3º Le cadavre de l'homme. - Le contact d'un mort rendait impur celui qui le touchait. Si le mort était dans une tente, il communiquait l'impureté à tous ceux qui se trouvaient dans la tente et à tous les vases non munis d'un couvercle attaché. Ceux qui contractaient cette souillure la communiquaient à d'autres. Le contact des ossements humains et même d'un sépulcre entrainait la même souillure. Num., xix, 11-22. Josephe, Ant. jud., XVIII, 11, 2, raconte que, sous le procurateur Coponius, des Samaritains s'introduisirent de nuit dans le Temple durant les fêtes de la Pâque et y répandirent des ossements humains, ce qui fut l'occasion d'un grand scandale. Cf. IV Reg., xxiii, 14. Quant aux sépulcres, on les blanchissait à la chaux pendant le mois qui précédait la Pâque, afin que les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem pussent les reconnaître aisément et éviter la souillure de leur contact. Matth., xxIII, 27; Luc., xi, 44;

Jerus. Maasar Scheni, f. 55 c; Schckalin, 1, 1.
4º Le cadavre impur d'une bête souvage ou domcstique ou celui d'un reptile. - Le contact de la bête sauvage ou domestique ne causait de souillure que quand la bête était morte d'elle-même ou qu'elle avait été tuée par une autre bête, ainsi que l'explique la Vulgate, Lev., v, 2; cf. Lev., xvii, 45, et comme il résulte d'un texte d'Ézéchiel, IV, 14. Il est évident qu'il était permis de toucher au cadavre des animaux mis à mort pour les sacrifices ou pour l'alimentation. Il fallait spécialement tenir pour impurs les cadavres du chameau, du lapin, du lièvre et du porc, Lev., xi, 4-8; des animaux aquatiques sans nageoires et sans écailles, Lev., x1, 10, 11; des reptiles et des animaux qui ont quatre pieds et des ailes, Lev., xi, 23-25; des quadrupèdes qui n'ont pas le pied fourché et ne ruminent pas, Lev., xi, 27-28; des petits quadrupèdes comme la taupe, la souris, le hérisson. la grenouille, etc. Au contact d'une partie du cadavre de ces derniers, tout objet à l'usage de l'homme, ustensile, vetement, vase, etc., contractait la souillure, et cette souillure était aussi communiquée par l'eau qui l'avait elle-même contractée. Il n'y avait d'exceptées que les sources, les citernes et les semences. Lev., XI, 29-40. C'eut été en effet par trop étendre le dommage que d'imposer la souillure légale à ces trois choses, D'ailleurs la souillure réelle, qui eût pu devenir dangereuse pour la santé, avait pour correctif dans la source le renouvellement continuel de l'eau, dans la citerne, « formant des amas d'eaux, » la grande quantité du liquide, et dans la semence l'action du sol où celle-ci devait être enfouie. Les pharisiens exagérèrent plus tard la prohibition concernant les cadavres d'animaux jusqu'à passer à travers un linge l'eau qu'ils buvaient, de peur d'avaler quelque cadavre de moucheron. Matth., xxIII, 24.

5º Une souillure humaine, de quelque nature qu'elle

soit. Lev., v, 3.

6º La lèpre. — Lev., XIII, 8, 15, 20, 25, 27, etc. Voir Lèpre. 7º La lèpre des étoffes de laine et des peaux. - Lev., XIII, 47-59. Il ne s'agit pas ici de vêtements portés par des lépreux; ceux-ci sont lavés, Lev., xiv, 8, et non brûlés comme le doivent être les tissus atteints de la l'èpre. Cette l'èpre des lainages et des peaux était une sorte de moisissure qui allait en s'étendant de plus en plus et qui pouvait provenir de différentes causes, surtout d'une maladie cutanée des animaux qui avaient fourni la laine ou la peau. L'expérience avait permis aux anciens de constater que l'usage de ces objets était dan-gereux pour la santé. Voir N. Guéneau de Mussy, Étude sur l'hygiène de Moïse, Paris, 1885, p. 11.

8º La lèpre des maisons. - Cette lèpre était le produit de l'humidité; les murs se couvraient alors d'un salpétrage qui ressemblait à une sorte de lépre, ou d'autres fois d'une couche verdâtre de lichens. Il y avait là une cause de malpropreté qui pouvait avoir des essets mal-

sains. Lev., xiv, 33-53.

9º Le lit et le meuble sur lequel s'est couché ou s'est assis celui qui est atteint de gonorrhée, c'est-à-dire d'affections morbides de différente nature, comme la spermatorrhée, la blennorrhée, etc., constituant les unes et les autres une grave et répugnante impureté physique. Lev., xv, 3, 4.

10° Le lit et le siège de la femme atteinte d'un flux de sang, soit normal, soit morbide, et tous les objets qui ont été posés sur ce lit ou sur ce siège. Lev., xv, 19-26.

Ho La vache rousse et ses cendres, qui servent à faire

l'eau de purification. Num., xix, 7, 8, 10.

12º Les fruits des arbres plantés dans la terre de Chanaan pendant les trois premières années de récolte. - Lev., xix, 23. Cette prohibition temporaire avait pour but d'inspirer aux Israélites une plus profonde horreur pour l'idolâtrie qui avait souillé le pays pendant longtemps.

13º La demeure des gentils. - La maison habitée par les gentils, adonnés au culte des idoles, n'était pas par elle-même regardée comme impure. La loi mosaïque n'en faisait pas mention. Mais, après le retour de la captivité, quand la répulsion pour l'idolâtric s'accentua parmi les Israélites et finit par s'étendre, avec une rigueur extrême, contre laquelle saint Paul réagit, I Cor., v, 10, aux païens eux-mêmes, les docteurs déclarérent impies leurs demeures. « La maison d'un païen sera à vos yeux comme la demeure d'un animal, » dirent-ils, Eroubin, LXII, 2. « Les maisons des gentils sont tum'im, impures, » est-il écrit dans la Mischna, Soukkoth, xvIII, 7. D'après le Talmud de Babylone, la ponssière même de la terre païcune était une souillure. Sanhédrin, f. 12. On compreud des lors que les Juifs formalistes se soient refusés à pénétrer dans le prétoire de Pilate; ils seraient devenus impurs, d'après la règle posée par les docteurs, pour tout un jour, ce qui les eut empéchés de manger la Pâque ce jour-lâ. Joa., xviii, 28.

14º Les viandes offertes aux idoles. — Quand les Juifs commencerent à se disperser par le monde, ils furent fréquemment exposés à trouver soit dans les marchés, soit chez les particuliers, des viandes provenant de victimes immolées aux idoles. Ces viandes leur firent naturellement horreur et ils s'en abstinrent comme de choses impures. Sous les Machabées, de courageux Israélites subirent la mort plutôt que de transgresser cette règle. 1 Mach., 1, 65-66. Le texte ne parle que d'aliments impurs xoινά, immunda; mais il faut entendre sans doute par là, non seulement la chair des animaux impurs, comme celle du porc, 11 Mach., vi, 18-24; vii, 1, mais aussi celle des victimes qui avaient été offertes en sacrifice aux dienx paiens. Dans les premiers temps du christianisme, la question des viandes immolées aux idoles, είδωλόθυτα, idolothyta ou immolata simulachrorum, Act., xv, 29, etc., se posa fréquemment. Les chrétiens convertis de la secte pharisaïque tenaient beaucoup à ce que la coutume juive fût observée par les chrétiens venus de la gentilité. Act., xv, 5. Les apôtres déciderent qu'en effet tous les nouveaux chrétiens aimaient à s'abstenir des viandes offertes aux idoles. Act., xv, 20. Cf. Apoc., II, 20. Mais cette prohibition n'était que provisoire. Saint Paul montra aux chrétiens dans quelle mesure il convenait d'en tenir compte. I Cor., viii, 1-13; cf. Gal., ii, 11-14. Voir Idoloтичте, сов. 830. II. LESÈTRE.

IMPURETÉ LÉGALE (hébreu : tum'âh; Septante : ἀκαθκρσία; Vulgate: immundities), état de celui qui a contracté une souillure légale.

I. Les causes d'impureté. — Ces causes penvent être ramences à cinq : 1º L'usage des choses impures. On contracte une souillure légale quand on mange la chair des animaux impurs. Lev., x1, 4-47. Voir ANIMAUX IM-PURS, t. 1, col. 613-620. Il en est de même quand on mange la chair des victimes immolées depuis plus de deux jours ou ayant subi le contact d'une chose impure, Lev., vii, 18-20; la chair d'une bête morte d'elle-même ou déchirée par une autre, Lev., xvII, 15; la chair des victimes immolées aux idoles. I Mach., 1, 65.  $-2^{\circ}$  Le contact des choses impures, d'un cadavre humain, d'ossements humains ou d'un sépulcre, Num., xix, 11, 12, voir Cadavre, t. II, col. 10-12; d'un cadavre impur de bête, même quand le contact est involontaire, Lev., v, 2; XI, 4-8, etc., voir ANIMAUX IMPURS, t. I, col. 620; d'une souillure humaine quelconque, que le contact soit remarque à l'instant même ou sculement plus tard, Lev., v, 3; d'une étoffe de laine ou d'une peau rongées par la moisissure désignée sous le nom de lèpre, Lev., XIII, 47-59; l'entrée dans une maison dont les murs se délitent sous l'action de l'humidité, Lev., xiv, 33-53; en général le contact de toute personne qui a contracté une impureté légale et de tous les objets qui sont à son usage. Lev., xv, 3, 4, 19-26; Num., xix, 22. — 3° La maladie. En tête des affections morbides qui causent l'impureté est naturellement la lèpre, sous ses différentes formes. Lev., XIII, 8-27; voir LEPRE. Viennent ensuite les affections qui s'attaquent aux organes de la génération, chez l'homme et chez la femme. Est impur l'homme qui est atteint de zab, « flux, » φύσις, fluxus seminis, dans sa chair. Lev., xv, 3. Le zâb ou zôb désigne ici soit la gonorrhée bénigne, soit la spermatorrhée ou incontinence chronique, soit la blennorrhée impliquant écoulements d'humeurs malignes, soit en général tous les désordres organiques du même ordre caractérisés tantôt par une incontinence, tantôt par une rétention anormales, comme l'explique le y. 3 : « que sa chair laisse couler son tlux ou qu'elle le retienne, il est impur. » Plusieurs de ces affections sont contagieuses; il importait donc d'en entraver la propagation. Cf. Surbled, La morale dans ses rapports avec la médecine, Paris, 4892, t. п, p. 77-93. L'impureté légale résulte également pour la feinme du flux de sang anormal et prolongé.

Lev., xv, 25-30. Cf. Surbled, p. 411, 112. - 40 Certains phénomènes physiologiques. Il y a souillure légale à la suite de la pollution, Lev., xv, 16; Deut., xxIII, 10, et des rapports conjugaux, Lev., xv, 18; I Reg., xxi, 5; Il Reg., xi, 4, sans préjudice, bien entendu, de la faute morale qui est commise quand la première est volontaire et quand les seconds sont illégitimes. Cf. de llummelauer, Comment. in Exod. et Levit., Paris, 1897, p. 456. L'impureté à la suite des rapports conjugaux était également reconnue chez les Babyloniens, chez les Egyptiens et chez les Arabes, au dire d'Hérodote, 1, 198; и, 64. L'impureté légale est encore la conséquence du flux de sang mensuel de la femme. Lev., xv, 19-24; xviii, 19. Cf. Koran, II, 222. Le flux de sang normal peut durer de deux ou trois jours à sept ou huit. Cf. Surbled, p. 108. La loi mosaïque va au delà de la durée moyenne en fixant à sept jours la période d'impureté. Lev., xv, 19. — 5° L'enfantement. Lev., xII, 2-5. Chez les païens eux-mêmes, l'enfantement est considéré comme une cause d'impureté pour la mère. Cf. Théophraste, Caract., 16; Euripide, Iphig. Taur., 383; Térence, Andrian., III, 2, 3; Censorinus, De die natal., xi, 7; Macrobe, Saturn., 1, 16.

11. Durée de l'impureté. — La loi détermine trois périodes différentes d'impureté légale. le La plus courte période durait « jusqu'au soir », c'est-à-dire comprenait la journée. Étaient impurs jusqu'au soir le prêtre qui avait immolé la vache rousse, celui qui l'avait brûlée et celui qui avait porté ses cendres hors du camp, Num., xix, 7, 8, 40; voir Vache Rousse; celui qui touchait le cadavre impur d'un animal, Lev., xi, 24; celui qui entrait dans une maison pendant le temps que le prêtre la consignait pour y observer la lèpre des murailles, Lev., xiv, 46; celui qui touchait l'homme atteint de « tlux » morbide ou les objets à l'usage de cet homme, Lev., xv, 6-12; celui qui touchait la femme atteinte de flux de sang ou les objets à l'usage de cette femme, Lev., xv, 21, 27; l'homme et la femme qui avaient eu des rapports conjugaux. Lev., xv, 16, 18. En obligeant à se purifier et à se tenir à l'écart durant toute la journée ceux qui étaient tombés dans l'un des cas précédents, la loi pourvoyait sans doute à une sorte de nécessité hygiénique, mais elle cherchait avant tout à faire prévaloir le principe de la pureté. Dans plusieurs des cas qui précèdent, l'hygiène eut eu satisfaction en quelques instants; si la loi exigeait davantage, c'était en vertu d'une pensée plus haute. Même quand il s'agissait des devoirs conjugaux les plus légitimes, elle imposait des purifications destinées à prévenir, par l'assujettissement qu'elles causaient, l'abus des satisfactions permises. De Hummelauer, p. 456. — 2º La seconde période d'impureté légale durait sept jours, c'est-à-dire toute une semaine. Il est à noter que pendant toute la durée des maladies énumérées plus haut, lèpre, flux de sang, etc., l'on était impur, et que la période hebdomadaire d'impureté légale ne commençait qu'après la guérison constatée. L'impureté de sept jours atteignait ainsi le lépreux, Lev., xiv, 8, 9; l'homme qui avait souffert d'un « flux » morbide, Lev., xv, 13; la femme qui avait son flux de sang mensuel et normal, Lev., xv, 19; l'homme qui avait commerce avec elle pendant ce temps, Lev., xv, 24; la femme qui avait été affligée d'un flux de sang morbide, Lev., xv, 28; enfin celui qui avait touché un mort. Num., xix, 11. lci encore la durée de l'impureté légale va au delá de la nécessité hygiénique et accuse dans le législateur une préoccupation d'ordre supérieur. Mais, même au point de vuc de la santé publique, il était prudent que l'homme qui avait souffert de certains maux ou subi certains contacts fut tenu en observation pendant un temps notable. Notre-Seigneur paraît faire allusion à l'impureté de huit jours contractée par celui qui avait touché un mort, quand il dit à celui qui veut être son disciple : « Suis-moi et laisse les morts ensevelir leurs morts. » Matth., viii, 22. Les longs délais imposés par l'ancienne loi devenaient incompatibles avec la promptitude d'action que réclamait la loi nouvelle. L'impureté qui frappait la femme pendant son flux de sang mensuel et l'homme qui s'approchait d'elle visait encore à modèrer dans les époux l'usage des jouissances légitimes. Un autre texte du Lévitique, xx, 18, inflige pour ce dernier cas, non plus une impureté de sept jours pour l'homme et pour la femme, mais la peine du retranchement. C'est que, dans ce chapitre, il est question des rapports incestueux, d'où il suit que le texte en question a en vue d'autres personnes que des époux légitimes. - 3º Une période d'impureté beaucoup plus longue est imposée à la femme qui a enfanté. L'impureté dure d'abord sept jours, puis trente-trois, en tout quarante, après la naissance d'un fils. La durée est doublée après la naissance d'une fille, d'abord quatorze jours, puis soixante-six, en tout quatre-vingts. Lev., XII, 2-5. La période de quarante jours, à la suite de l'enfantement, répond à une nécessité physiologique. Cf. Surbled, p. 168-169. Il n'y a donc pas lieu de chercher à sa détermination des raisons symboliques, tirées du caractère mystique prété au nombre quarante. Gen., vi, 4; Exod., xvi, 35; xxiv, 18; III Reg., xix, 8; Matth., iv, 2, etc. Quant à la période de quatre-vingts jours, elle ne peut reposer que sur l'idée de l'infériorité de la femme tirce de la part plus grande que celle-ei a prise à la faute originelle, Cf. de Hummelauer, p. 436; Bahr, Symbolik des mosaischen Cultus, Heidelberg, 1839, t. 11, p. 488-491.

III. Effets de l'impureté légale. — 1º L'impureté légale était communicable, mais, selon toute probabilité, dans certains cas seulement. Le texte sacré ne donne point de règle précise à ce sujet. Il est vrai qu'il est dit dans un passage des Nombres, xix, 22 : « Tout ce qui touchera celui qui est impur sera souillé, et la personne qui le touchera sera impure jusqu'au soir. » Mais ce verset termine un chapitre où il n'est question que de l'impureté causée par le contact d'un mort. Un bomme souillé par ce contact communiquait la souillure à ce qu'il touchait. Agg., 11, 13. Il en était de même du lépreux et de l'homme atteint de « flux » morbide. Num., v, 2, 3. Toutefois, le contact de la personne impure pour sept jours ne rendait impur que jusqu'au soir. Lev., xv, 6-12, 21, 27. On est done fonde à croire qu'il y avait une impureté majeure, celle de sept jours, au contact de laquelle était encourne l'impureté mineure, qui durait seulement jusqu'au soir. Quant à cette dernière, elle ne se communiquait pas; autrement il eût été presque impossible de se préserver de la souillure légale. De là sans doute la distinction faite par les docteurs juifs entre ce qui était « impur » et ce qui était seulement « profane » ou « souillé », l'impur transmettant la souillure, le souillé ne la communiquant pas. Cf. Lightfoot, Horæ hebr. et talm. in IV Evang., sur Matth., xv, 2, Leipzig, 1674. Il n'est point dit expressément que l'impureté particulière de la femme qui avait enfanté put se communiquer. C'était en ellet après son enfantement que la jeune mère avait le plus besoin du concours des autres. Cf. Luc., 1, 58; 11, 16. Il faut remarquer toutefois que, chez les Grees et les Romains, « tout attouchement de cadavres humains et de femmes accouchées constituait une souillure, dont il fallait être soigneusement purifié avant de procéder à n'importe quel acte religieux. » Dollinger, Paganisme et judaïsme, trad. J. de P., Bruxelles, 1858, t. 1, p. 304; t. III, p. 131; Euripide, Iphig. Taur., 380; Pollux, VIII, 7. Cf. Funeralles, t. 11, 30, col. 2424. Il se pent donc qu'il en ait été de même chez les Israélites. - 2º L'impureté légale rendait impropre à toute fonction sacerdotale ou lévitique. Lev., XXII, 2-8. Cf. Explation (FÉTE DE L'), t. 11, 2°, col. 2137. Le contact d'un mort, entrainant l'impureté de sept jours, n'était toléré pour le prêtre que s'il s'agissait de ses proches parents, mère, père,

fils, fille, frère ou sœur non encore mariée, Lev., xx1, 2, 3. Quant au grand-prêtre, il avait à s'abstenir d'encourir l'impureté légale, même si la mort frappait son père on sa mère. Lev., xxi, 11; ef. Lev., x,  $6. - 3^{\circ}$  L'impur ne pouvait, sous peine de retranchement, manger de la chair des victimes offertes au Seigneur. Lev., XII, 20; cf. Bar., vi, 27, 28. - 4º L'accès du temple était interdit aux impurs. La loi le signifie formellement à propos de la femme qui est devenue mère, Lev., xII, 4. Les docteurs lui interdisaient même de mettre le pied sur la montagne du temple. Ils rappellent la prohibition à propos de l'homme et de la femme atteints de flux morbide et de la personne souillée au contact d'un mort. Kelim, 1, 8. Il y avait la même incompatibilité entre les impuretés mineures et la participation aux choses saintes. Comme ces impuretés pouvaient se contracter facilement, parfois même à l'insu et contre le gré de l'Israélite, on ne manquait pas de se purifier avant de monter au temple dans les circonstances solennelles. Joa., x1, 55. -5º Sauf certains cas particuliers dans lesquels l'acte commis constituait un péché plus ou moins grave, l'impureté légale n'entraînait pas par elle-même d'impureté morale. Mais accomplir, en état d'impureté légale, un acte qui requérait la pureté, était une faute grave, qui allait parfois jusqu'à mériter « le retranchement ». Lev., vii, 21; xxii, 3. Sur le sens de cette expression, voir EXCOMMUNICATION, 1, 3°, t. 11, col. 2133. — 6° A celui qui avait contracté une impureté légale incombait l'obligation, non seulement de respecter l'interdiction temporaire qui le frappait, mais encore de se purifier selon le mode prescrit par le Seigneur. Il y avait évidemment faute morale à ne pas le faire. Voir Purification. - 7º Les docteurs juifs ont commenté la législation mosaïque sur les impuretés dans plusieurs traités de la Mischna, particulièrement dans le Kelim, 1, 1-4, dans le Sèder niddah, sur les impuretés de la femme, et le Séder tehoroth, sur les purifications. Mais bien souvent ils out outré les prescriptions mosaïques. C'est ainsi qu'ils obligeaient à filtrer l'eau qu'on buvait pour en ôter les cadavres de moucherons, à purifier le dehors des coupes et des plats avant de s'en servir, à se laver les mains avant de manger, etc. Matth., xv, 2; xxiii, 24, 25. Les Esséniens, qui exagéraient les scrupules pharisaïques, prenaient contre les impuretés légales des précautions encore plus méticuleuses. Joséphe, Bell. jud., 11, viii, 5, 9, 10; Schurer, Geschichte des jüdischen Volkes, Leipzig, 1898, t. 11, p. 567. Mais ces sectaires vivaient hors de la société juive et n'apparaissent même pas dans l'Évangile. Notre-Seigneur reproche aux pharisiens ces exagérations et les accuse de mettre sur les épaules des autres des fardeaux impossibles à porter. Matth., xxIII, 4. IV. RAISON D'ETRE DE LA LÉGISLATION SUR LES IMPURE-

tés légales. - 1º Chez tous les peuples de l'antiquité, on trouve en vigueur des prescriptions qui originairement ont eu un but purement hygienique, mais que l'on mit de bonne heure sous la tutelle de la loi religieuse pour en assurer l'observation plus fidèle. Cf. Ilérodote, II, 37. En Orient surtout, où le climat impose certaines précautions de propreté dont la négligence pourrait mettre en péril la santé publique, on donnait aisément aux pratiques de propreté corporelle un caractère sacré. Il n'est donc pas étonnant que Moise ait imposé à son peuple, au nomêde Dieu, des observances de même nature. Toutes les impuretés légales qu'il énumère dans sa législation sont en réalité de simples impuretés corporelles, capables de compromettre plus ou moins la santé des particuliers et de leur entourage. Mais Moïse ne créait pas de toutes pièces la législation à cet égard. Ainsi la détermination des animaux impurs était bien antérieure à son époque. Gen., vii, 2. Les précautions à prendre contre la lèpre devaient être très connues en Égypte, où ce mal était endémique. Joséphe, Cont. Apion., 1, 26; Pline, H. N., xxvi, 5. De même en était-

il de la plupart des autres impuretés qui font l'objet de sa législation et qu'il empruntait, non comme des rites sacrés appartenant à des religions idolátriques, mais comme des mesures suggérées aux peuples plus anciens par l'expérience même. Voir N. Guéneau de Mussy, Étude sur l'hygiène de Moise, in-8°, Paris, 1885. -2º Le côté hygiénique était secondaire dans la détermination des impuretés légales. Dien sans doute voulait que son peuple fût physiquement sain et vigoureux; cependant il tenait avant tout à ce qu'il fût moralement bon, et par conséquent obéissant. Aussi les impuretés légales sont-elles établies en son nom sans que le législateur cherche à les justifier par leur utilité physiologique, mais avec des formules impératives : « Parle aux enfants d'Israël et dis-leur... » Lev., x11, 1; xv, 1, etc. « Je suis Jéhovah, votre Dieu; vous vous sanctifierez et vous serez saints, parce que je suis saint, et vous ne vous rendrez pas impurs. » Lev., xi, 44; xxii, 8, 9, etc. L'intervention de la volonté divine apparaît encore dans la fixation de la durée de chaque impureté. Il ressort de là que ce que Dieu veut prescrire avant tout, c'est l'obéissance à ses ordres et le soin de la pureté physique, symbole de la pureté morale. - 3º Cette pureté morale est en définitive le principal but que le législateur a en vue. Il est vrai que Moïse mêle indistinctement dans son code les souillures légales, même involontaires, et les fautes morales. Mais il ne confond pas les unes avec les autres; encore moins songe-t-il à laisser croire que les observances matérielles penvent tenir lieu des vertus morales. Il avait à entreprendre la formation religieuse d'un peuple grossier et sensuel, qui n'aurait rien compris à la pureté morale si des prescriptions sensibles ne lui avaient pas été imposées pour l'acheminer peu à peu de l'idée de propreté physique à celle de l'innocence de l'âme. C'est Dieu qui, au nom de sa sainteté, réclamait la pureté du corps; n'avait-il pas droit, au même titre, d'exiger la pureté de l'âme? L'Israélite pouvait-il tarder à comprendre que la première ne tenait nullement lieu de la seconde? Cf. de Broglie, Conférences sur l'idée de Dieu dans l'Anc. Testam., Paris, 1892, vi, 4, p. 216-222. - 4º Les impuretés légales auxquelles il se heurtait constamment, et dont plusieurs ne pouvaient même pas être évitées, entretenaient l'Israélite dans la persuasion de son impuissance à atteindre un niveau moral quelque pen élevé, de son néant devant le Dieu très saint et des obligations innombrables qu'il avait envers sa justice, sa sainteté et sa bonté. Il n'était pas jusqu'à cette fécondité de sa race, dont il avait quelque droit d'être sier, qui ne lui suggérât une pensée d'humilité devant Dieu, puisque cette fécondité même entrainait de multiples impuretés. - 5º 11 faut observer encore que, si les impuretés légales n'étaient pas par elles-mêmes des péchés, toutes cependant se rattachaient comme consequences directes à la faute originelle. De cette faute en effet provenaient la mort corporelle, la lèpre et les autres maladies, les troubles des organes de la génération et la souillure inhérente à la génération elle-même. Taxer ces choses d'impureté légale, c'était donc rappeler à l'Israélite d'une façon sensible la déchéance originelle, lui inspirer l'horreur de la première faute et l'obliger à se défendre contre ses tristes conséquences. Cf. Zschokke, Historia sacra antiq. Testam., Vienne, 1888, p. 134, 135. - 60 Cette législation avait enfin pour but et eut pour effet d'établir une ligne de démarcation presque infranchissable entre le peuple de Dieu et les peuples étrangers. C'est en grande partie grace à la nécessité de se préserver des souillures extérieurcs que les Israélites réussirent à s'isoler du monde païen qui les entourait, même quand il faisait invasion chez eux, comme au temps des Machabées, on qu'ils vivaient eux-mêmes dans son sein, comme il arriva aux Juifs de la dispersion. Cf. Schürer, Geschichte des jüdischen Volkes, t. 11, p. 70, 71, 478-483. H. LESETRE.

INCARNATION, état du Fils éternel de Dieu, depuis qu'il a pris, en unité de personne, une nature humaine, composée d'une âme et d'un corps. Le mot « incarnation » vise directement l'union de la divinité avec la partie matérielle du composé humain, conformément à la formule de saint Jean, 1, 14 : « Le Verbe s'est fait chair » La « chair » est ici seule nommée, parce qu'elle constitue le terme extrême et en même temps le terme le plus humble de l'union hypostatique. Mais, dans l'incarnation comme dans l'ordre naturel, la mention du corps humain implique celle de l'âme humaine, ainsi que le démontrent nettement tous les textes de la Sainte Écriture qui annoncent ou racontent l'accomplissement du mystère.

1. Dans l'Ancien Testament. - Les prophéties qui se rapportent au Messie à venir font des allusions de plus en plus elaires à sa nature humaine. — 1º Dans la sentence portée au paradis terrestre contre le serpent, le Seigneur lui dit qu'il établira des inimitiés entre lui et la femme, entre sa race et celle de la femme, il ajoute : « Elle t'écrasera la tête. » Gen., III, 15. « Elle, » c'est la femme, d'après la Vulgate; mais c'est la race de la femme, d'après l'hébreu. Le vengeur de l'humanité contre le démon, le Rédempteur, possèdera donc la nature humaine, puisqu'il fera partie de cette race de la femme, race qui d'ailleurs ne sera victorieuse que par lui. S. Justin, Cont. Tryph., 100, t. vi, col. 712; S. Irenee, Adv. Hæres., III, 23; IV, 40; t. VII, col. 964, 1114; S. Cyprien, Testim. cont. Jud., 11, 9, t. 1v, col. 70%. - 2º Il est promis aux patriarches que la bénédiction viendra par eux aux nations de la terre, Gen., xviii, 18; xxii, 18; xxvi, 5; xxviii, 14; et Jacob mourant annonce à son fils Juda que le sceptre ne sortira pas de sa race jusqu'à ce qu'arrive Šiloh, le Messie auquel les nations doivent se soumettre. Gen., XLIX, 10. Ces promesses, faisant suite à la prophétie du paradis terrestre, permettent de conclure que le Rédempteur fera partie de la descendance d'Abraham, de Jacob et de Juda, par conséquent qu'il sera un homme. Dans le même sens, Balaam salue à l'avance « celui qui sort de Jacob », Num., xxiv, 19, et Moïse annonce la venue future d'un prophète comme lui, suscité par le Seigneur du milieu d'Israel. Deut., xvIII, 18. - 3º Les Psaumes II, XLIV, LXXI, CIX, qui parlent des gloires du Messie, ne font pas d'allusions formelles à sa nature humaine. Il en est autrement de ceux qui décrivent ses souffrances. On y voit le Rédempteur s'offrant à Dieu pour remplacer les anciens sacrifices et être immolé, Ps. xxxix, 7, 8; il est livré par l'un des siens, Ps. xL, 10; couvert d'opprobres, abrenvé de fiel et de vinaigre, Ps. LXVIII, 22; entouré de persécuteurs qui lui percent les pieds et les mains, Ps. xxi, 17, 18, enfin mis dans un tombeau, d'où il compte que Dieu le tirera aussitôt pour qu'il ne voie pas la corruption. Ps. xv, 10. Toutes ces prophèties n'ont de sens que si le Messie est homme. - 4º Michée, v, l, annonce que celui dont l'origine remonte aux jours de l'éternité naîtra à Bethléhem, par conséquent qu'il viendra dans les conditions communes à tous les hommes. 5º Isaïe est très formel en ce qui regarde l'incarnation future. « Une vierge concevra et enfantera un fils, auquel sera donné le nom d'Emmanuel. » Is., VII, 14. « Un enfant nous est ne, un fils nous est donné; le signe de la domination sera sur son épaule, et on l'appellera Admirable, Conseiller, Dieu, Fort, Père de l'élernité, Prince de la paix. » ls., ix, 5. A ces attributs, qui marquent la divinité, s'uniront donc les caractères qui constituent l'humanité, puisque ce Messie naitra petit enfant. Il sera celui-là même qui a été promis aux patriarches, le rameau qui sortira du tronc de Jessé, le rejeton qui naîtra de sa racine, en un mot un Rédempteur qui sera homme comme l'ancêtre anquel il se rattache. Is., xi, l. Les souffrances qu'il aura à subir accuseront encore davantage en lui la présence de l'humanité,

II. LESÈTRE.

car on le verra « homme de douleur et habitué à la souffrance, frappé de Dien et humilié, semblable à un agneau qu'on mêne à la boucherie, retranché de la terre des vivants », par consequent sonmis à des épreuves qui supposent en lui une âme et un corps humain. Is., liii, 2-10. — 5° Jérémie, xxiii, 5, parle aussi du « Germe », c'est-à-dire du descendant que Dieu suscitera à David pour sauver Juda. Daniel, VII, 13, 14, entrevoit le Messie comme « Fils de l'homme », titre qui se rapporte nécessairement à la nature humaine du Rédempteur. Voir l'ILS DE L'HOMME, t. II, col. 2258. De tous ces passages se tire cette conclusion que le Messie promis et prophétisé naitra un jour et sera un homme véritable, tout en étant Dieu, vivra de la même vie que les autres hommes, souffrira et mourra comme eux, par conséquent aura une àme et un corps comme eux.

II. Dans le Nouveau Testament. — Les évangélistes décrivent l'incarnation dans son accomplissement et dans ses conséquences. - 1. Celui qui est le Verbe, le Fils éternel de Dieu, s'est fait chair, Joa., 1, 14, c'est-à-dire a uni à sa personne préexistante une chair, un corps humain, qui ne peut aller sans une âme humaine. C'est pourquoi Notre-Seigneur, dont le corps apparait visible et réel aux contemporains, parle plusieurs fois de son âme, comme parfaitement distincte de sa divinité. Matth., ххvi, 38; Marc., хiv, 34; Joa., хii, 27. — 2. Voici de quelle manière s'accomplit l'incarnation. L'ange annonce à Marie qu'elle concevra un fils qui sera le Fils du Très-Haut, mais qu'elle concevra en dehors des conditions ordinaires, parce que c'est le Saint-Esprit lui-même qui surviendra en elle et la puissance du Très-llaut qui la couvrira de son ombre. Luc., 1, 31-35. L'action du Saint-Esprit dans le mystère est ensuite révélée à Joseph, Matth., 1, 20, et l'Enfant nait comme les autres enfants des hommes, quoique d'une manière miraculeuse. Luc., 11, 7. — 3. Les récits évangéliques prouvent à chaque page la réalité de l'incarnation et la présence en Notre-Seigneur de tout ce qui se rencontre dans toute nature humaine, naissance, Luc., II, 7; croissance, Luc., II, 40, 52; faim, Matth., IV, 2; soif, Joa., IV, 7; fatigue, Joa., IV, 6; tristesse, Matth., xxvi, 38; crainte, Marc., xiv, 33; agonie, Luc., xxxi, 43; souffrance physique, Joa., xix, 28, et morale, Matth., xxvii, 46; Marc., xv, 34, et enfin la mort. Matth., xxvII, 40. La résurrection elle-même ne porte aucune atteinte à l'intégrité de la nature créée prise par le Fils de Dieu. Luc., xxiv, 39. - 4. En Notre-Seigneur, il y avait une volonté humaine nettement distincte de la volonté divine. Matth., xxvi, 39, 42; Marc., xiv. 36; Luc., xxII, 42. Cf. Joa., v, 30; vIII, 28; xIV, 28. — 5. Les Apótres, dans leurs écrits, font mention de l'incarnation et des conditions dans lesquelles elle s'est opérée. Selon la chair, c'est-à-dire par sa nature humaine, le Christ tient à David et aux ancêtres. Rom., 1, 3; 1x, 5. Pour venir parmi les hommes, le Fils de Dieu « a participé au sang et à la chair ». Heb., 11, 14. Il a pris « la forme de serviteur », Phil., 11, 6, a été envoyé par le Père « dans la ressemblance de la chair du péché », Rom., vni, 3, c'està-dire avec une nature humaine sujette à toutes les conséquences du péché de l'homme, bien qu'exempte de péché elle-mème. Heb., 1v, 45. Le Fils de Dieu s'est donc « manifesté dans la chair », 1 Trin., III, 16; on l'a vu et connu « selon la chair », II Cor., III, 16; mais, après la mort, cette chair n'a pas subi la corruption. Act., 11, 31. En tant qu'homme, le Fils devient inférieur au Père, et « Dieu est la tête du Christ ». I Cor., x1, 3. Pour être de Dien, tout esprit doit confesser que Jésus-Christ est venu dans la chair; tout esprit qui ne confesse pas l'incarnation (ὅμὴ ὁμολογεῖ τὸν Ἰησοῦν, qui solvit Jesum) ne vient pas de Dien. 1 Joa., IV, 2, 3. - 6. L'unité de personne n'est pas atteinte dans le Verbe par l'adjonction de la nature créée qu'il s'est unie. Cela ressort de ce fait que, dans tout le Nouveau Testament, Jésus-Christ, le Verbe incarné, est appelé simplement « Fils de Dien », comme

il avait droit de l'être avant son incarnalion, et que luimême s'attribue ce titre comme le sien propre. Voir Fils DE DIEU, t. II, col. 2253, et JÉSUS-CHRIST.

INCENDIAIRE, INCENDENS, « le Brûlant. » La Vulgate a ainsi traduit, 1 Par., IV, 22, le nom propre hébren Saraf, qui a en effet ce sens. Saraph était un descendant de Séla, de la tribu de Juda. Le passage où il est nommé est d'ailleurs très obscur. L'hébreu porte : « Fils de Šėlah, fils de Juda, 'Êr,... et Yogim et les hommes de Kôzéba' et Yô'as et Saraf qui dominerent sur Moab et sur Yasubi Lchem. Or ce sont la des paroles ou des choses anciennes. » La Vulgate traduit : « Les fils de Séla, fils de Juda; Her,... celui qui a fait arrêter le Soleil et les hommes de Mensonge et le Sûr (Securus) et l'Incendiaire (Incendens), qui furent princes dans Moab, et qui retournérent à Lahem. Or ces paroles sont anciennes. » Ces derniers mots semblent indiquer qu'à l'époque où écrivait l'auteur des Paralipomènes, le sens du fragment qu'il reproduisait n'était plus clair pour lui et pour ses contemporains, et il est impossible de dire aujourd'bui à quels événements ce verset fait ollusion. Quant à la traduction au premier abord si surprenante de saint Jérôme, elle s'explique par les traditions rabbiniques. Le Targum de R. Joseph identifie Joas et Saraph avec Chélion et Mahalon, les fils de Noémi. Ce verset devient ainsi tout entier une allusion à l'histoire de Ruth. Jokim est Élimélech, le mari de Noémi. Ses fils sont appelés « hommes de mensonge » parce qu'ils n'eurent point de postérité; les mots rendus par « ils dominérent sur Moab », se traduisent par : « Joas et Saraph se marièrent (ba'ălû) dans le pays de Moal, » et leur mère « retourna à [Beth]léhem ». Voir Calmet, Commentaire littéral, les Paralipomènes, 1712, p. 35. Cette explication n'est qu'un jeu d'esprit. Kòzêbà, « le Mensonge, » doit être la ville d'Achzib ou Achazib de Juda. Voir Аснадів 2, t. 1, col. 136-137.

INCENDIE (hébreu: Tab'êrâh; Septante: Ἐμπυρισμός; Vulgate: Incensio, Num., xi, 3; Incendium, Deut., ix, 22), nom donné à une localité du désert de Pharan, dans la péninsule du Sinaï, où les Israélites qui avaient murmuré contre Moïse furent brûlés par « le feu du Seigneur ». Num., xi, 3. Voir Embrasement, t. ii, col. 1729.

INCESTE, liaison criminelle entre des personnes qu'unit la parenté on une affinité rapprochée.

 ÉPOQUE PATRIARCALE. — Il est évident que les premières unions conjugales n'ont pu avoir lieu qu'entre frères et sœurs et ensuite entre proches parents. Mais bientôt la loi naturelle éloigna de ces sortes d'unions. On comprit, an moins chez les peuples qui gardérent la notion du Dicu unique, qu'il est malséant de superposer une autre union à celle qu'impose la naissance, et que le dessein du Créateur est de mêler ensemble les familles dans l'intérêt même de l'humanité. Aussi les unions incestueuses dont parle la Genèse sont-elles nettement réprouvées. - le Les deux filles de Lot enivrent successivement leur père et ont de lui deux fils qui s'appellent Moab et Ammon. Gen., xix, 32-38. Le texte sacré ne blâme pas directement ce double inceste, il est vrai; mais, s'il le raconte, c'est vraisemblablement pour disqualifier les Moabites et les Ammonites en regard des Israélites. Ces dernicrs n'eurent d'ailleurs pas à se louer de leurs relations avec les deux tribus descendues de Lot, et le Seigneur défendit de recevoir le Moabite et l'Ammonite au sein de son peuple, même à la dixième génération et à perpétuité. Deut., xxIII, 3. -2º Ruben, l'ainé des fils de Jacob, se permit l'inceste avec Bala, concubine, c'est-à-dire épouse de second ordre de son père. Jacob ne l'ignora pas, remarque l'écrivain sacré. Gen., xxxv, 22. La conséquence en fut

pour Ruben la perte de son droit d'ainesse; Jacob mourant n'assigne pas d'autre cause à sa déchéance. Gen., xlix, 3. - 3º Thamar, belle-fille de Juda, s'arrête à un carrefour, la tête voilée. Juda la prend pour une courtisane et a commerce avec elle; c'est là ce qu'elle cherchait. Gen., xxxvIII, 14-19. Thamar a une excuse qui atténue la grandeur de sa faute : épouse de l'ainé de Juda, Her, qui était mort sans lui laisser de postérité, unie ensuite, en vertu de la loi du lévirat, à un autre fils de Juda, Onan, qui la frustra odieusement, elle n'obtint point le troisième fils, Séla, qui lui avait été promis, et elle résolut d'avoir du père ce qui lui avait été refusé du côté des fils. Quant à Juda, il fut formellement coupable de fornication, mais non d'inceste, puisqu'il ne reconnut point la personne rencontrée sur le chemin. Le blâme infligé à sa faute résulte de la place même qu'occupe ce récit dans la Genèse. L'auteur sacré a raconte les crimes de Ruben, Gen., xxxv, 22, de Siméon et de Levi, Gen., xxxiv, 25-30, et il va commencer la glorieuse histoire de Joseph en Egypte. Gen., XXXIX, 1. La sanction apparaîtra dans l'adoption des fils de Joseph, Éphraïm et Manassé, par le patriarche Jacob, au même rang que ses propres ainés, Ruben et Siméon, Gen., XLVIII, 5, et dans la bénédiction temporelle assurée à Joseph ainsi préféré à ses ainés. Gen., L, 22-26. Juda garde cependant sa bénédiction particulière d'ancêtre du Messie, Gen., L, 8-!2, et c'est précisément par

Thamar que passera cette bénédiction. Matth., 1, 3. II. LÉGISLATION MOSATQUE. — le Avant de formuler la législation qui condamne les principales formes de l'inceste, Moïse rappelle que le Seigneur défend aux Israélites d'imiter les mœurs de l'Égypte et du pays de Chanaan. Lev., xvIII, 3. En Égypte, le mariage entre frère et sœur était en honneur. Les souverains s'unissaient à leur propre sœur, parfois même à l'épouse de leur père défunt, sous prétexte de conserver dans toute sa pureté la race royale. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, t. 1, 1895, p. 270; t. 11, 1897, p. 77, 79. Dans le pays de Chanaan régnait la plus complète dissolution, et les mœurs de certains personnages de l'époque patriarcale en avait subi l'influence. Ainsi Juda, fils de Jacob, avait pour femme une Chananéenne, Sue, pour ami un Chananéen d'Odollam, Hiram. Gen., xxxvIII, 1, 2, 20. Par là s'expliquent plusieurs de ses écarts. - 2º Les unions incestueuses que prohibe Moise sont les suivantes : entre l'homme et sa parente en géneral, še'er besaro, oizeīz σαρκός, proxima sanguinis sui, c'est-à-dire sa parente par consanguinité, Lev., xvIII. 6; entre le fils et la mère, y. 7; entre l'homme et la femme de son père, c'est-à-dire une autre épouse que celle dont il est ne lui-meme, y. 8, cf. Deut., xxII, 30; entre l'homme et sa sœur de père ou de mère, c'est-à-dire une fille quelconque qui soit sa sœur proprement dite, ou qui ait seulement le même père ou la même mère que lui, ŷ. 9; entre l'homme et sa petite-fille, ŷ. 10; entre l'homme et la fille d'une épouse de son père, ŷ. 11; entre le neveu et la sœur de son père, sa tante paternelle, y. 12; entre le neveu et la sœur de sa mère, sa tante maternelle, y. 13; entre le neveu et la femme de son oncle, y. 14; entre l'homme et sa belle-fille. y. 15; entre l'homme et sa belle-sœur; v. 16; entre l'homme et une fille ou une petite-fille de sa femme, y. 17; enfin entre un homme et la sœur de sa femme, du vivant de cette dernière, y. 18. - 3º Dans toutes ces prohibitions, c'est l'homme qui est nommément visé par le législateur, parce que c'est l'homme qui prend la femme et non la femme qui prend l'homme. Mais ce qui est défendu à l'homme est également défendu à la femme, comme l'indiquent suffisamment les pénalités communes aux deux coupables. Lev., xx, 11, 12, 14, 17. -4º Certaines unions entre parents ne sont pas mentionnées par le législateur : entre le neveu et la veuve de son oncle maternel, entre un homme et la veuve de son beau-Irère, entre un oncle et sa nièce, etc. La parenté par les femmes était moins étroite que par les hommes. Cf. Num., xxvii, 8-11. D'ailleurs ces unions étaient plus conformes à l'ordre de la nature que celles que vise la loi mosaïque; un oncle ne se mettait pas au-dessous de sa nièce en l'épousant, tandis qu'une tante fût devenue l'inférieure ou tout au plus l'égale de son neveu en s'unissant à lui. Cependant, parmi les unions non mentionnées, il en est qui sont équivalemment comprises dans celles que prohibe la loi. Ainsi la défense de l'union entre le fils et la mère s'étend nécessairement à l'union entre le pèrc et la fille. - 5° Ces unions incestueuses sont nettement réprouvées par le droit naturel, à tous les degrés en ligne directe et au moins au premier en ligne collatérale. Si la législation mosaïque ctend au delà plusieurs de ses prohibitions, elle obeit en cela aux plus hautes convenances. - 6º Parmi les unions incestueuses, il en est une qui est spécialement qualifice de crime, celle d'un homme avec la fille ou les petits-enfants de sa femme, épousée après un veuvage. Lev., xvIII, 17. Le cas pouvait se présenter quand la loi du lévirat était appliquée; et, dans les autres circonstances, l'homme avait besoin d'être défendu par une prohibition sévère contre une tentation plus directe. -7º La peine de mort était portée contre les deux coupables d'inceste : entre un homme et la femme de son père, entre un homme et sa belle-tille, entre un homme et la mère et la fille prises en même temps. Lev., xx, 11, 12, 14. La peine du « retranchement », voir Excum-MUNICATION, 1, 3, t. II, col. 2133, frappait l'inceste entre un homme et la fille de son père ou de sa mère. Lev., xx, 17. Une pénalité qui n'est pas désignée, mais qui est sans doute la même que la précédente, visait les incestes du neveu avec sa tante paternelle ou maternelle, ou avec la femme de son oncle. Lev., xx, 19, 20. Dans les malédictions solennelles du mont Ilébal, les lévites devaient rappeler les cas les plus graves de l'inceste : entre l'homme et la femme de son père, entre l'homme et la fille de son père ou de sa mère, entre le gendre et sa belle-mère. Deut., xxvII, 20, 22, 23. Si plusieurs des cas les plus directement contraires au droit naturel ne sont pas compris dans la liste des pénalités, c'est qu'ils étaient passibles de châtiments décernés contre les incestes de moindre gravité, frappés eux-mêmes de la peine de mort. Le Seigneur fait redire encore une fois qu'il interdit à son peuple des abominations qui doivent mériter l'extermination aux Chananéens. Lev., xx, 23. Cf. J. Meyer, Dissert. theolog. ad Lev. XVIII et XX, dans le Thesaurus de Hase et Iken, Leyde, 1732, t. I, p. 379-385; de Hummelauer, In Exod. et Levit., Paris, 1897, p. 480-483, 498, 499. — 8° La loi mosaïque sur l'inceste donna lieu à un certain nombre de transgressions. Ainsi Ammon, fils de David par Achinoam, s'unit par violence à Thamar, fille de David par Maacha et sœur d'Absalom, et cet inceste entraina le meurtre d'Ammon. Il Reg., XIII, 11-14, 28-29. Absalom à son tour s'unit publiquement aux concubines de son père encore vivant. II Reg., XVI, 21, 22. Cf. ABSALOM, t. I, col. 96. Outre les crimes d'adultère et de grave outrage envers David, il y avait encore celui d'inceste, parce que l'union avec la concubine pouvait être légitime, voir Concubine, t. 11, col. 906, et que la loi interdisait au fils l'union avec la femme de son père. Lev., xvIII, 8. Le cas est différent pour Adonias, fils de David, qui demanda à Salomon la concubine de son père, Abisag la Sunamite; car tout d'abord il ne l'obtint pas et ensuite David n'avait pas eu commerce avec Abisag. 111 Reg., II, 13-23. Voir Abisag, t. I, col. 58. En fait, il n'y eut donc pas d'inceste, et en droit l'union projetée n'eut pas paru incestueuse, car Salomon l'interdit pour un motif tout politique. - Plus tard, Ezechiel, xxII, 10, 11, reproche aux habitants de Jérusalem les incestes commis entre le fils et la femme de son père, entre le beau-père et la belle-fille, entre le père et la

fille de son père. Amos, II, 7, signale aussi, parmi les crimes qui se commettent en Israël, celni du père et du fils « allant à une fille », qui sert à assonvir leur commune passion. Ce sont des excès de ce genre qui, arrivés à la connaissance des Romains, firent écrire par facite, Hist., v, 5, non sans quelque part de vérité, ce trait sur les Juifs: « Race très portée à la licence des mœurs; ils s'abstiennent avec les étrangères, mais entre eux ils se permettent tout. »

III. ÉPOQUE ÉVANGÉLIQUE. - le L'union d'Hérode Antipas avec Hérodiade était une union incestneuse. Fille d'Aristobule, frère de Philippe et d'Antipas, Hérodiade avait été prise pour épouse par son oncle Philippe, de qui elle ent Salomé. Puis, du vivant même de son premier mari, elle épousa Hérode Antipas, après que celuici eut renvoyé sa première femme, la fille du roi arabe Arétas, avec laquelle il avait longtemps vécu. Joséphe, Ant. jud., XVIII, v. 1. D'après la loi mosaïque, que les Hérodes faisaient profession d'observer, il y avait inceste dans cette union entre beau-frère et belle-sœur, et l'inceste se compliquait d'adultère. Saint Jean-Baptiste était done doublement en droit de dire à Hérode: « Il ne t'est pas permis d'avoir la femme de ton frère. » Mare., vi, 18. - 2º A Corinthe, un chrétien osa s'unir à sa belle-mère. Saint Paul fit honte aux Corinthiens d'un pareil scandale et prononça l'excommunication contre l'incestueux. I Cor., v, 1-5. La femme n'était probablement pas chrétienne, car l'Apôtre ne porte aucune sentence contre elle. Quelque temps après, le compable s'étant sans doute repenti et soumis à une sérieuse pénitence, saint Paul le releva de son excommunication, pour l'empêcher de succomber au découragenfent. ll Cor., п, 6-11. — L'inceste demeura défendu par la loi évangélique qui ne changea pas sur ce point la loi mosaïque. H. LESÈTRE.

INCIRCONCIS (hébreu : 'arêt, 'ăšér-tô 'ortâh; Septante : ἀπερίτμητος, ἀχροδύστος, δς έχει ἀχροδυστίαν; Vulgate : incircumcisus), celui qui n'a pas reçu la circoncision. Voir Circoncision, t. II, col. 772. — 1º Comme la circoncision avait été imposée par Dieu à Abraham età ses descendants, les Hébreux attachaient une idée de mépris au mot 'arel, et les 'arelim, « incirconcis, » étaient pour eux des hommes avec lesquels il ne fallait ni s'allier, ni se commettre. Gen., xvii, 14. Les fils de Jacob disent à Siehem que ce serait pour eux une opprobre que de donner leur sœur en mariage à un incirconcis. Gen., xxxiv, 14. L'incirconcis était expressément exclu de la participation à la Pâque, Exod., xII, 48; Jos., v, 7, comme il le sera plus tard de la Jérusalem régénérée. Is., LH, I; Ezech., XLIV, 7, 9. Le nom d' « incirconcis » est fréquemment donné par mépris aux Philistins, Jud. xiv, 3; xv, 18; 1 Reg., xiv, 6; xvii, 26, 36; xxxi, 4; Il Reg., i, 20; l Par., x, 4. Cf. Jer., ix, 25. Esther l'attribue aux Perses parmi lesquels elle vit. Esth., xiv, 15. Sous les Machabées, on veille à ce que, contrairement à la contume que cherchent à introduire les rois de Syrie, il n'y ait pas d'incirconcis parmi les enfants d'Israël. l Mach.,  $\mathfrak{t}, \mathfrak{5l}$ ;  $\mathfrak{tt}, \mathfrak{46}, -2^{\mathfrak{o}}$  Le prophète Ézéchiel annonce au roi de Tyr et au pharaon d'Egypte qu'ils périront de la mort des 'arctim et qu'ils seront ensevelis avec les 'árèlim, Ezech., xxvIII, 10; xxxI, 18; xxxII, 19, 21, 24-26, 28-30, 32. Dans le séjour des incirconcis se trouvent du reste l'Assyrien, l'Elamite, l'Iduméen et toutes sortes d'autres peuples. Rosenmüller, Ezechiel, Leipzig, 1810, t. II, p. 316, pense que les 'arelim sont pris ici dans le double sens de barbares étrangers et d'impies. Il se pourrait aussi que ce mot désignat simplement d'une manière métaphorique l'ensevelissement imparfait des guerriers tombés sur le champ de bataille. Halévy, Mélanges de critique et d'histoire, in-8°, Paris, 1883, p. 158, 184, 293, rapproche 'arrlim de l'assyrien arallu, qui désigne le royaume des morts. Le prophète aurait ainsi

employé un mot hébreu éveillant, par son assonance, la pensite de ceux qui sont tombés dans le royaume de la mort. Cf. Fr. Buhl, Gesenius' Handwörterbuch, Leipzig, 1899, p. 641. — Sur ceux qui sont incirconcis de la langue, des oreilles, du cœur, voir t. 11, col. 773, 780.

INCISION (hébreu : śἀrétét, šérét; Septante : ἐντομίς; Vulgate : incisura), déchirure qu'on se fait à la peau avec les ongles ou à l'aide d'un instrument. Cette action est exprimée par les verbes gádad, śάrat, κατατεμνεῖν, incido, concido.

I. DANS LE DEUIL. - Chez beancoup de peuples de l'antiquité, on manifestait sa douleur, à la suite d'un deuil, en se déchirant le visage ou en se faisant des incisions aux bras. C'était une manière de se défigurer, comme quand on se couvrait de cendres, et de répandre du sang dont l'effusion paraissait plus expressive encore que celle des larmes. Hérodote, iv, 71, raconte que chez les Scythes, à la mort du roi, on voyait de ses sujets se eouper un morceau de l'oreille, se raser les cheveux autour de la tête, se faire des incisions aux bras, se déchirer le front et le nez, se passer des flèches à travers la main gauche. Des pratiques analogues étaient usitées chez les Grees et les Romains. Homère, *Iliad.*, XXIII. 441; *Odys.*, iv. 497; Enripide, *Alcest.*, 425; Virgile, Encid., III, 67; IV. 673; XII, 869; Sénéque, Hippol., 1176, 1193; etc. La loi des XII Tables défendait même anx femmes de se déchirer les jones : mulieres genas ne radunto. Cicéron, Leg., 11, 22. Ces usages sanguinaires n'ont pas été constatés chez les Egyptiens. Mais ils devaient être en vigueur chez les Arabes, en Syrie et dans le pays de Chanaan. Aux funérailles des Arabes, « les femmes crient de toutes leurs forces, s'égratignant les bras, les mains et le visage. » De la Roque, Voyage dans la Palestine, Amsterdam, 1718, p. 260. Moïse défend expressement aux Rébreux de se faire des incisions dans la chair pour un mort, ou des stigmates ou espèces de tatouages dans la peau, q'ăqa', γράμματα στικτό, figuras aut stigmata. Lev., XIX, 28. La prohibition des incisions est renonvelée à l'adresse des prétres. Lev., xxi, 5. Enfin elle est encore rappelée dans le Deutéronome, xiv, 1. Par la suite, la coutume prévalut contre la loi, et les incisions firent partie des pratiques usitées dans les denils. Jérémie, xvi, 6, dit en effet dans sa prédiction des malheurs qui menacent les Israélites rebelles: « Grands et petits mourront dans ce pays; on ne leur donnera pas de sépulture, on ne les pleurera point, on ne se fera pas d'incisions et l'on ne se rasera point pour eux. » Saint Jérôme, In Jer., 11, 16, t. xxiv, col. 782, dit au sujet de ce texte : « Il était d'usage chez les anciens, et la contume persiste encore aujourd'hui chez quelques Juifs, de se faire des incisions aux bras dans leurs deuils et de se raser la tête. » Cf. Ezech., XXIII, 34. Apres la ruine du Temple et le meurtre de Godolias, quatre-vints hommes de Sichem, de Silo et de Samarie vinrent à Jérusalem pour offrir des présents au Seigneur; à raison des calamités qui avaient fondu sur la nation, ils portaient les marques du deuil, « la barbe rasée, les vétements déchirés et des incisions. » Jer., XLI, 5. Le même prophète dit à Ascalon en deuil, dans sa prophètie contre les Philistins : « Jusques à quand te feras-tu des incisions? » Jer., XLVII, 5. — Dans un texte d'Osée, vii, 14, où il est dit : « Ils se rassemblent (iţnôrârû) pour avoir du blé ou du vin, » les Septante traduisent, par suite d'une fausse lecture : « Ils se font des incisions (iţgodedii, κατετέμνοντο) pour avoir du blé et du vin. »

II. Dans les cultes idolatriques. — La pratique des incisions sanglantes était fréquente dans les cultes des faux dienx (fig. 175). C'est une des raisons pour les quelles la loi mosaïque les avait proscrites dans le deuil. Quand les prêtres de Baal voulurent faire descendre le feu du ciel sur leur sacrifice, en face du prophète Élic,

« ils crièrent à haute voix et se firent, selon leur coutume, des incisions avec des épées et des lances, jusqu'à ce que le sang coulât sur eux. » III Reg., xviii, 28. Ce que la Sainte Écriture dit des prêtres de Baal se retrouve dans d'autres cultes idolàtriques. Dans les mystères d'Isis, en Égypte, on se contentait de se frapper et de se lamenter. Mais les Cariens, qui étaient de séjour dans le pays, se découpaient le front avec leurs épées, et se distinguaient ainsi des Égyptiens. Hérodote, II, 61. Les Galles, prêtres de la déesse syrienne, qui n'était autre qu'Astarthé, compagne de Baal, se lacéraient (τάμνοντα:) les bras et se frappaient le dos les uns les autres. Lucien, De dea syra, 50. Apulée, trad. Bétolaud, Paris, 1867, t. I, p. 266-268, décrit leurs pratiques avec plus de détail : « Par intervalle, ils se mordent les chairs; à la fin même, avec un couteau à deux tranchants qu'ils portent, ils se font tous des entailles aux bras... Un d'eux saisit un fouet tout particulier à ces efféminés (ce sont des bouts de laine tordus ensemble et terminés par plusieurs osselets de mouton comme autant de nœuds), et il s'en frappe à coups redoublés, opposant à la douleur de ce supplice une fermeté vraiment merveilleuse. Sous le tranchant des couteaux et sous la meurtrissure des fouets, le sol ruisselait du sang impur de ces efféminés, et ce n'était pas sans une vive inquiétude que je le voyais couler ainsi de leurs plaies à longs flots. » Rhéa ou Cybèle, la mère des dieux, eut à Rome ses Galles qui se livraient aux mêmes pratiques. Elle rendait insensible à la douleur le prêtre qui se lacérait les bras avec un glaive. Stace, Thebaid., x, 170-174; Lucain, Pharsal., 1, 565-567. Bellone, déesse de la guerre, était honorée par les mêmes lacérations. Martial, Epigr., XI, LXXXV, 3; Juvénal, Sat., IV, 123; VI, 512; Ovide, Fast., VI, 200; Tibulle, 1, VI, 45-50. Lactance, Instit. div., I. 21, t. vi, col. 234, dit que les prêtres de Bellone font



175. — Abraxas représentant un fanatique qui se transperce les cuisses. Dans sa main gauche, un scorpion. Pierre grayée autique. D'après L. Agostini, Le gemme antiche, pl. 36.

leurs sacrifices avec leur propre sang, qu'ils se lacèrent les épaules et qu'ils entrent en furie en brandissant de chaque main un glaive ensanglanté. Ct. Tertullien, Apolog., 9, t. 1. col. 321: Minucius Félix, Octav., 30, t. 111, col. 334. Ce que tant d'auteurs disent des Galles montre que ces fanatiques ne faisaient que continuer les pratiques que l'écrivain sacré attribue aux prêtres de Baal. Cf. Dollinger, Paganisme et Judaïsme, trad. J. de P., Bruxelles, 1858, t. n. p. 471, 245, 246; t. 111, p. 243. Aujourd'hui encore les fakirs de l'Inde. les lamas du Thibet, les Aïssaouas du nord de l'Afrique et d'autres fanatiques se livrent aux mêmes exercices sanguinaires que les anciens prêtres de Laal (fig. 176). Ils se déchi-



176. — Derviches musulmans se faisant des incisions. D'après une photographie.

rent avec des instruments tranchants, s'ouvrent le ventre, se percent de part en part le corps ou les membres avec une apparente insensibilité. Pour s'expliquer ces phénomènes extraordinaires, il faut se rappeler que certaines races d'hommes sont beaucoup plus réfractaires que d'autres à la douleur que peuvent causer les lésions corporelles. Il y a ensuite à tenir compte de la surexcitation particulière qui provient, soit de la grande douleur, soit de certains exercices violents, et qui a pour effet d'atténuer la sensibilité aux blessures. Enfin, il est probable que, dans les actes des cultes idolâtriques, le démon intervenait pour donner un caractère merveilleux au fanatisme de ses adeptes. Cf. Vigouroux, Les prêtres de Baal, dans la Revue biblique, Paris, 1896, p. 227-210; Les Aissaouas à Constantine, dans la Bible et les découvertes modernes, Paris, 1896, p. 597-625. H. LESETRE.

INCONTINENCE (incontinentia), vice opposé à la tempérance et spécialement à la chasteté. On ne trouve, dans l'hébreu, aucun substantif abstrait désignant le désordre de l'incontinence, mentionné trois fois seulement, dans le Nouveau Testament, deux fois par le substantif àuρασία, Matth., xxIII, 25 (où il est question des Pharisiens et où Griesbach et quelques manuscrits porient ἀδιαία, « injustice ; » Vulgate : immunditia) : I Cor., vII, 5. incontinertia, et une autre fois par l'adjectif ἀμρατής. incontinens II Tim., III, 3. Dans ces passages, il s'agit de l'attrait instinctif de l'homme pour les plaisirs charnels. Dans un sens plus large, l'incontinence désigne tous les désordres exté-

rieurs de la volupté. Ce vice est constamment flétri dans l'Écriture. Exod., xx. 14; Lev., xvIII, 22, 23; xx. 13, 16; Deut., xxII, 20, 30; xxIII, 17; Prov., v, 3, 6; vI, 24; VII, 5, 27; Ezech., xXII, 11; Luc., xvIII, 20; Act., xv, 20; Rom., I, 26-27; XIII, 13; I Cor., vI, 9, 10; Gal., v, 19; Eph., v, 5; Col., III. 5; Heb., XIII, 4; Jac., II, 11; Apoc., xXI, 8. L'incontinence a son remède principal dans la prière, Sap., VIII, 21 (suivant l'interprétation vulgaire), aidée de la mortification, Rom., VIII, 13; Col., III, 5. Voir FORNICATION, t. II, col. 2314.

INCRÉDULE. L'incrédule (ἀπειθών, ἀπειθής; incredulus), est, dans sa signification chrétienne, celui qui ne croit pas à Jésus-Christ et refuse ainsi d'obéir à Dien. Joa., iii, 36; Act., xiv, 2; xvii, 5 (non traduit dans la Vulgate); xxvi, 19; Rom., 11, 8 (qui non acquiescunt veritati); x, 21 (citation d'Is., Lxv, 2. Vulgate: non credens); xv, 31 (Vulgate: infideles); Tit., 1, 16 (Vulgate: incredibiles); III, 3; Ileb., III, 8; XI, 31; I Pet., II, 7, 8 (Vulgate: non credentes, nec credunt); 111, 1 (Vulgate: non credunt), 20; 1v, 17 (Vulgate: non credunt). Cf. Luc., 1, 17. L'Apocalypse, xx1, 8, porte en latin increduli, là où le grec lit ἄπιστοι, « infidèles, » dans le sens d'indignes de confiance. - L'hébreu ne possède aucun mot qui corresponde exactement à incrédule. Dans l'Ancien Testament, la Vulgate emploie néanmoins, plusieurs fois, le mot incredulus, parce que le christianisme en avait rendu l'usage courant parmi les chrétiens latins. Il désigne celni qui ne croit pas à la parole de Dieu. Num., xx, 10, 24. Dans le v. 10, saint Jérôme ajoute le mot increduli qui n'a pas de correspondant dans l'original; au v. 24, il traduit par incredulus fuerit le mot merîtêm, « vous avez été rebelles, » de l'original. C'est ce même verbe merîțem qu'il rend par increduli, Deut., 1. 26. Dans Is., xxi, 2, bögéd, « le perfide », Is. Lxv, 2, et Jer., v, 23, sörér, « le rebelle, » sont traduits par incredulus, de même que sârâb, « rebelle, » dans Ezech., 11, 6, et 'uplah, « [l'ame] orgueilleuse, arrogante, » dans llab., II, 4. Dans Judith, XIII, 27, la Vulgate emploie le mot increduli pour signifier ceux qui ne sont pas adorateurs du vrai Dieu. Le texte grec n'a pas de passage exactement correspondant, xiv, 6. - Dans les parties deutérocanoniques de l'Ancien Testament qui n'ont pas été traduites par saint Jérôme et où l'on a conservé la version de l'ancienne Vulgate, le mot incredibilis est employé plusieurs fois, de même que Tit. 1, 16, dans le sens d' « incrédule ». Sap., x. 7 (ἀπιστούσα); Eccli., xxiii, 33 (Septante: ἡπείθησε), etc.; Baruch, i, 19 (απειθούντες).

INCRÉDULITÉ (ἀπιστία; Vulgate: incredulitas), manque de foi. Le mot incredulitas n'est jamais employé dans l'Ancien Testament. Dans le Nouveau, la Vulgate s'en sert seize fois. Il marque ordinairement l'absence de foi en Notre-Seigneur ou en sa puissance, Matth., xIII, 58; Marc., vi, 6; xvi, 14; Rom., III, 3; IV, 20 (Vulgate: diffidentia); x1, 20, 23 (30 et 32, grec: άπειθειαν); Col., 111, 6 (grec : ἀπείθειας); I Tim., 1, 13; Heb., III, 12, 19 (des anciens Juifs); IV, 6 et 11 (grec: άπείθεια). Voir aussi Eph., 11, 2, et v, 6, où le mot grec ἀπείθεια, employé dans le même sens, est traduit par difidentia. Dans Matth., xvII, 19 (20), et Marc., IX, 24, àmistia et incredulitas signifient la faiblesse de la foi qui a besoin d'être fortifiée. Saint Jean insiste sur l'injure que le manque de foi fait à Dieu. 1 Joa., v, 10. Ceux qui ne croient pas en lui seront punis. l Pet., iv, 17.

INDE (hébren: कार्म, Hoddů pour Hindu; en perse: Hindu; en sanscrit: Sindhu, « mer ou grande rivière, » c'est-à-dire l'Indus et la région qu'arrose ce fleuve, le Pendjab actuel et peut-être le Sindhy, Hérodote, vii, 9; Esth., i, 1; viii, 9; Septante: Ἰνδική; Vulgate: India), contrée de l'ancien monde, correspondant à peu

près à l'Inde actuelle. Le pays borné au nord par la chaîne de l'Himalaya, qui le sépare du Thibet, forme une vaste presqu'île triangulaire dont la pointe méridionale s'enfonce dans l'océan Indien. L'Inde antique s'étendait, à l'est, jusqu'à l'embonchure du Gange et, à l'ouest, jusqu'au cours de l'Indus. Dans les inscriptions cunéiformes, cette contrée est appelée Hindus.

le La Sainte Écriture, en parlant du commerce maritime de Salomon, dit que ce roi recevait d'Ophir de l'or, du bois de santal, des pierres précieuses, de l'argent, de l'ivoire, des singes et des paons. Ill Reg., ix, 28; x, 11, 22. Or tous ces objets étaient certainement de provenance indienne; plusieurs même ne sont connus en hébreu que par leur nom sanscrit. L'or, l'argent et les pierres précienses, cachés dans les flancs de l'Himalaya ou charriés par les cours d'eau, ont de tout temps abonde dans l'Inde. Hérodote, 111, 106; Strabon, xv, 1, 30, 57; Ctésias, Indica, 12; Pline, II. N., vi, 23; XXXVII, 76. Le bois de santal. algoum, a un nom qui vient du sanscrit valgu ou valgum, et ne se trouve lui-même que dans l'Inde. L'ivoire, bien qu'ayant un nom hébreu, sen ou qarnôt šên, « dent » ou « cornes de dent », est aussi appelé sen habbim, c'est-à-dire très probablement dent de l'animal que le sanscrit appelle ibha et qui est l'éléphant. Voir Éléphant, t. II, col. 1660; Ivoire. Le nom du singe, qof, reproduit le sanscrit kapi, et celui du paon, tukki, le tamoul tôkei. Les singes ne se rencontrent que dans les régions tropicales, comme le sud de l'Inde, et les paons sont originaires de ce dernier pays, le senl d'ailleurs où ils vivent à l'état libre. Pour rapporter ainsi des produits du sol indien, il fallait donc que les marins de la flotte salomonienne se rencontrassent sur quelque rivage avec des trafiquants venus de l'Inde, ou même plus vraisemblablement, comme le donne à penser la longue période de trois ans qu'ils mettaient à faire le veyage, Ill Reg., x, 22, qu'ils allassent eux-mêmes jusqu'à la côte occidentale de l'Inde, au delà de l'embouchure de l'Indus. Voir Ophir. Les rapports des Ilébreux avec ce pays se bornèrent à ces relations commerciales; ils ne furent d'ailleurs ni fréquents ni durables. Néanmoins, la tradition juive garda le souvenir de l'Inde. Les traducteurs grecs de III Reg., IX, 28; X, II; I Par., xxix, 4; II Par., viii, 18; ix, 10, rendirent l'hébreu 'efir par Σωριρά ou Σουρίρ, qui est le nom copte de l'Inde. Peyron, Lexicon linguæ copticæ, Turin, 1835, p. 218. Joséphe, Ant. jud., VIII, vi, 4, identifie l'Ophir de Salomon avec Sophir, contrée de l'Inde, της Ινδικής. Ensîn saint Jérôme, dans sa traduction de Joh, xxvIII, 16, rend l'hébreu : « On ne compare pas la sagesse avec l'or d'Ophir, » par : Non conferetur tinetis India coloribus, « on ne la comparera pas aux teintures de l'Inde. » Cf. Vigouronx, La Bible et les découvertes modernes, Paris, 1896, t. III, p. 382-394.

2º Le livre d'Esther, 1, 1; vm, 9; xm, 1; xvi, 1, dit qu'Assuerns, c'est-à-dire Xerxes les, regna de l'Inde à l'Éthiopie sur cent vingt-sept provinces. C'est à Cyrus que remonte la conquete de la Bactriane et des pays situés sur la rive droite de l'Indus. Ctésias, Persica, 2; Hérodote, 1, 153, 177. Voir Cyrus, t. 11. col. 1191. Quand son troisième successeur, Darius ler, jugea à propos de diviser son empire en satrapies, les Indiens, c'est-à-dire les riverains de l'Indus, formèrent l'une de ces provinces. Au dire d'Hérodote, 111, 91, cette satrapie l'emportait de beaucoup sur toutes les autres par sa population, sa richesse et, en conséquence, l'importance des taxes qu'elle pavait. Elle fournissait en particulier aux monarques perses des troupes de chiens que quatre grands bourgs de Babylonie avaient la charge exclusive d'entretenir. Hérodote, 1, 192. Ctésias, Persica, 61, terminait son ouvrage sur la Perse par l'énumération des voles qui menaient d'Ephèse en Bactriane et dans l'Inde, et par le compte des stations, des distances et des journées de marche. Il est probable que la route de l'Inde

existait déjà du lemps des Achéménides et qu'elle était parcourue par leurs courriers. Voir Courrier, t. II, col. 1089. Quand l'empire perse, en poursuivant son développement, se heurta au nord et au sud à des obstacles naturels infranchissables, mers, montagnes ou déserts, il lui fallut chercher son extension soit à l'est, du côté de l'Inde, soit à l'ouest, du côté de la Grèce. Darius préféra se porter d'abord vers les régions orientales, et il fit rapidement la conquête du nord-ouest de l'Inde, au delà de l'Indus. Mais au lieu de pousser jusqu'au Gange, il se contenta de faire descendre le premier lleuve par une flotte que commandait le grec Scylax de Caryande. Hérodote, iv. 44. Celui-ci soumit les tribus riveraines, pénétra jusque dans l'océan et se replia sur les côtes occidentales. Peut-être faut-il reculer jusqu'à l'époque de cette conquête la constitution de la satrapie de l'Inde dont parle Hérodote, mais que ne mentionne pas encore l'inscription de Béhistoun. On ignore pour quelle cause Darius se détourna des riches contrées situées entre l'Indus et le Gange, et préféra préparer l'expédition contre la Grèce. Toujours est-il que, quand son successeur, Xerxès Ier, se disposa à son tour à envahir les pays grecs, l'empire perse avait vraiment l'Inde pour limile orientale, comme l'écrit l'auteur du livre d'Esther. Cf. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, t. 111, 1899, p. 688, 694. Alexandre le Grand, deux siècles plus tard, franchit l'Indus, mais ne s'avança guère dans l'Inde, puisque ses soldats l'arrétèrent à l'Hydaspe. Cf. Alexandre le Grand, t. 1, col. 345.

3º Nous lisons dans la Vulgate latine. Ezech., xxvii, 6, que les bancs des rameurs des vaisseaux de Tyr étaient incrustés d'ivoire de l'Inde, ex ebore indico; mais le texte original porte que ces bancs étaient fabriqués « avec de l'ivoire (incrusté) dans du buis (voir Buis, t. 1, col. 1968) des îles de Kittim », c'est-à-dire de Chypre ou des pays d'Occident. Voir Céthim, ii, t. 11, col. 470. Il est probable que Tyr recevait des marchandises de l'Inde, soit par caravanes, soit par la navigation de la mer Rouge, en particulier l'ivoire, l'ébène et divers parfums, Ezech., xxvii, 15, 19; mais le prophète n'indique pas expressément leur provenance. L'Inde n'exerça d'ailleurs aucune influence directe sur l'Occi-

dent avant le second siècle de notre ère.

4º D'après le texte actuel de 1 Mach., VIII, 8, les Romains auraient fait don à Eumène II, roi de Pergame, de l'Inde, de la Médie et de la Lydie, dépouilles d'Antiochus III, roi de Syrie, contre lequel Eumène avait combattu pour le compte des Romains. Le texte est ici fautif. Sur la manière de l'entendre, voir EUMÈNE II, t. II, col. 2043, et IONIE. LESÈTRE.

INDIEN (Septante : Ἰνδός; Vulgate : Indus), habitant de l'Inde. — 1° Dans I Mach., viii, 8, l'Inde est appelée χώραν τὰν Ἰνδικάν; Vulgate : regionem Indorum, mais il faut lire probablement l'Ionie au lieu de l'Inde, voir Inde, 4°. — 2° Comme on faisait venir de l'Inde beaucoup d'éléphants, surtout ceux qui étaient destinés à la guerre, et que les Indiens devaient être particulièrement aptes à les conduire, le cornac est appelé « indien », I Mach., vi. 37, de la même manière que le magicien est appelé « chaldèen », Dan., ii, 2, 4, etc., du nom du pays où la magie s'exerçait avec le plus de succès.

II. LESÈTRE.

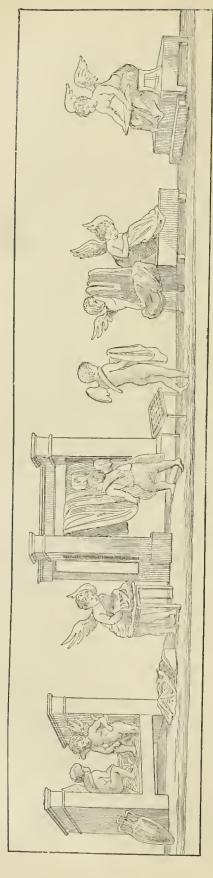
INDIGENTS Voir PAUVRES et Aumône, t. 1, col. 1244.

industrie, dans son sens le plus large, toutes les opérations qui concourent à la production de la richesse: l'industrie agricole (voir AGRICULTURE, t. 1, col. 276), l'industrie commerciale (voir COMMERCE, t. II, col. 878) et l'industrie manufacturière, qui en transformant les choses leur donne une valeur spéciale. Il ne s'agit ici que de cette dernière, c'est à dire des arts et métiers.

On n'est pas bien fixé sur l'origine de l'industrie chez les Hébreux; la plupart des historiens pensent qu'en fait d'industrie, les Hébreux ne furent ni créateurs ni inventeurs, mais qu'ils se contentérent d'imiter les Égyptiens et les Phéniciens. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plupart des métiers, usités chez les Hébreux et mentionnes dans la Bible, étaient connus en Égypte. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, t. 1, Paris, 1895, p. 310.

I. L'INDUSTRIE DANS LA BIBLE. - La Genèse nous fait connaître les origines de l'industrie : elle nous dit que Tubalcain fut l'inventeur de la métallurgie; il connut en effet l'art de travailler avec le marteau, et fut habile en toutes sortes d'ouvrages d'airain et de fer. Gen., IV, 22. C'est la plus ancienne attestation de l'existence de l'industrie. Il faut remarquer que ce passage indique que Tubalcain inventa la métallurgie pour tout le genre humain. Voir Tubalcaïn. - Durant leur vie nomade, les patriarches furent surtout un peuple agriculteur et pasteur; dans cette période ils ne connurent de l'industrie que ce qui était strictement nécessaire pour pourvoir aux besoins de la vie : confection des vétements, préparation des aliments. - En Égypte, les Hébreux furent certainement initiés aux premières notions de l'industrie; c'est au contact des Égyptiens qu'ils apprirent l'art de fondre les métaux et de tailler la pierre. La Bible nous apprend que Béséléel, fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda, fut rempli de l'esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence et de science, pour faire des ouvrages en or, en argent et en airain, pour sculpter les pierres, travailler le bois, et pour tous les ouvrages d'art, Exod., xxxv, 30-33. Le Seigneur appelle aussi Ooliab, fils d'Achisamech, de la tribu de Dan, l'associe à Béséléel, et les remplit tous deux de sagesse pour faire tous les ouvrages qui se peuvent en bois, en étoffes de différentes couleurs et en broderie, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois et de fin lin, afin qu'ils travaillent tout ce qui se fait avec la tissure, et qu'ils fassent toutes sortes d'inventions nouvelles. Exod., 34-35. Béséléel, Ooliab et tous les hommes habiles travaillèrent à tous ces ouvrages, afin qu'ils sussent faire ce qui était nécessaire pour l'usage du sanctuaire, et tout ce que le Seigneur avait ordonné. Exod., xxxvi, 1. - Après leur établissement dans le pays de Chanaan, les Hébreux ne durent faire presque aucun progres dans l'industrie. Au temps de Saul, il n'y avait point de forgeron dans toute la terre d'Israël, l Reg., xm, 19, et les llebreux étaient obligés de s'adresser aux Philistins pour réparer leurs instruments de labourage : charrues, hoyaux, haches et sarcloirs, y. 20; mais c'était, il est vrai, parce que les Philistins les empéchaient par précaution d'exercer le métier de forgeron, de peur qu'ils ne fabriquassent des épées ou des lances, ŷ. 29; aussi, au jour du combat, seuls Saül et son fils Jonathas avaient-ils des épées et des lances, y. 22. — Salomon, pour la construction du Temple, emploie des ouvriers de Tyr, travaillant le bois, III Reg., v, 6, l'airain et la pierre, III Reg., vii, 14. - Plus tard, les multiples besoins de la vie amenérent un progrès et aussi une première spécialisation dans les arts industriels. Voilà pourquoi un rencontre : des boulangers., hébreu : 'ôféh; Septante : καίουενος; Vulgate : coquens, Jer., XXXVII, 21; Vulg. 20; Ose., vii, 4; — des foulons, hébreu: kôbês; Septante: γναφεύς; Vulgate: fullo, IV Reg. xvm, 17; Is., vn, 3 (lig. 177); - des barbiers, hébreu gallab; Septante, et Vulgate, une periphrase, Ezech., v, 1; - des charpentiers, Septante : τέκτων; Vulgate : faber, Marc., vt. 3; des fabricants de fromage: τυροποιοί; Josephe, De bello jud., V, IV, 1. Voir chacun de ces mots. Cf. Commerce, t. 11, col. 878.

II. L'INDUSTRIE DANS LE TALMUD. — Le Talmud ajoute quelques nouvelles données ; il nous fait connaître d'autres professions exercées par les Hébreux, il nous parle de fendeurs de bois, de cordonniers, de forgerons (fig. 178). —



177. - Foulons, Peinture de la maison des Vettif a Pompei,

Tout pies de là, un autre génie travaille une étoffe rouge jaunatre sur une petite table. Un peu plus lain, vers le miliou, est un autre ouvrier qui carde un drap jaune. An delà est un banc d'où semble s'être levé un genie qui porte un drap bleu aux plieurs. L'un d'eux soulève une étaife rouge dépliée, l'autre en tient une verte sur les genoux pour la plier. Enfin à l'extrémité à droite, sur une sorte d'estrade, où l'on monte A gauche, deux petits génies ailes foulent une étoile rouge avec leurs pieds. Derrière eux est une amphore qui doit contenir le savon du foulon. A côté, à droite, par terre, sont des draps de différentes contenus. par une marche, un dernier génie, assis sur une chaise, plie avec les deux mains une dulle jaune.



178. - Forger us, Peantire de la maison des Vettii à Pompéi,

La scine est fermée d'un côté par une colonne surmontée d'un vase; de l'autre, par un pilastre. A droite est la forge, au-dessus de laquelle on voit la tête de Vulcain. Un génie ailé, placé sur un gradin, doyrièro la forge, travaille à un bouclier. Devant le fourneau, un autre souffie dans un tube et retire avec des tenailles un morceau de métal. Derrière lui, un génie assis devant une enchane trappe avec un marteau sur l'objet qu'il façonne. An centre, est un compleir a gradins où sont étalés des bijoux. Bervière l'étalage, deux balances en équilibre, de dimensions différentes, sont desfinées au pesage des métaux précieux. Pus loin, un autre génie pése quelque chose dans une balance qu'il tient à la main, devant une femme ailée, assise sur une chaise à conssia vert, les pieds appuyés sur un escaleran, et qui parait être la mattresse de l'atchier. Enthe a gauche, un genie tient sur l'enclume un morceau de métal rougi, et un autre le hat a grands coups de marteau. Voir Donus Vettorum, gr. in-f., Naples, 1898, pl. MV et NV. Les rabbins imposaient aux pères de famille l'obligation d'apprendre un métier à leurs fils; Cf. Tosaphat des Kiddouschin, 1. - Nous savons que saint Paul, élevé à l'école des rabbins, fabriquait des tentes. Toutefois on s'abstenait d'exercer certains métiers qu'on regardait comme indécents, par exemple : anier, chamelier, bate-

lier. Cf. [Bab.] Tr. Kiddouschin, 82 a.

111. PRINCIPALES INDUSTRIES. - Pour l'industrie du bois, voir Artisans, t. 1, col. 1045; pour celles des métaux, ibid.; voir aussi Bronze, t. 1, col. 1943; Cuivre et Fer, t. II, col. 1145 et 2205; de la pierre, de l'argile, des étoffes et tissus, voir ARTISANS, t. 1, col. 1015-1016. Quant à la teinture des étoffes, le mot de « teinturier » ne se trouve pas dans la Bible. Toutefois on peut conclure que les Hébreux connaissaient ce métier, parce que l'Écriture nous parle souvent d'étoffes colorées. La cou-Ieur la plus employée était le pourpre rouge, 'argaman, πορφύρα. Ezech., XXVII, 7, 16. Voir POURPRE.

INFANTERIE. Voir ARMÉE, II, 40, t. 1, col. 974.

INFIDÈLE (ἄπιστος, infidelis) désigne, dans le Nouveau Testament: - 1º celui qui n'a pas la foi en Jésus-Christ. I Cor., vi, 6; vii, 12-15; x, 27; xiv, 22-21; 11 Cor., IV, 4; VI, 14-15; 1 Tim., V, 8; Tit., I, 15. Dans Rom., XV, 31, l'infideles de la Vulgate est la traduction d'ansiders, « incrédules ». Voir Fidèle, t. II. col. 2232, et lnort-DULE, col. 871. Dans d'autres passages du Nouveau Testament, l'infidèle est : - 2º celui qui manque de confiance en Dieu, Matth., xvII, 15 (Vulgate, 16, incredulus); Marc., 1x, 19, Luc., 1x, 41; - 3º celui qui ne croit pas comme saint Thomas après la résurrection (Vulgate : incredulus), Joa., xx, 27; - 4º celui à qui l'on ne peut pas ou à qui l'on ne doit pas se tier. Luc., XII, 46; Apoc., xxi, 8 (Vulgate: increduli). - Dans l'Ancien Testament, la Vulgate emploie le mot infidelis dans ce dernier sens, Deut., XXXII, 20 (hébreu : banım lo'-'emun bam, a des fils en qui [on ne peut avoir] confiance »); Prov., xxv, 19 (bogêd, «perfide »), etc. Le substantif ἀπιστία (Vulgate : infidelitas) est employé dans le sens de « perfidie ». Sap., xiv, 25.

INHUMATION. Voir Funérailles, t. 11, col. 2416, et Tombeau.

INIMITIÉS, INIMICITIÆ, traduction dans la Vulgate du mot hébreu Sitnah, « accusation, contradiction » (de satan, « adversaire). » Isaac donna ce nom a un puits que ses bergers avaient creusé, parce qu'il devint un sujet de contestation et de querelle entre eux et les bergers de Gérare. Gen., XXVI, 21. Voir GÉRARE, col. 197. Ce fut le second puits que les gens d'Isaac creusèrent dans la vallée de Gérare, E. II. Palmer, The desert of the Exodus, 1871, t. 11, p. 385, croit en avoir retrouvé la place dans une petite vallée nommée Schutnet er-Ruheibéh, et qui rappelle, avec le nom de ce puits, celui du troisième qui fut creusé par le patriarche, Rehoboth (Vulgate: Latitudo). Gen., xxvII, 22. Dans la carte du Négeb par Palmer, Schutnet er-Ruheibéh figure à l'ouest de l'euadi Ruheibéh, où il débouche au nord de l'ouadi el-Abyadh et au sud de l'ouadi Fara.

## INIOUITÉ. Voir Pecné.

INGRATITUDE, manque de reconnaissance pour les bienfaits reçus. — On ne trouve pas dans l'Écriture de substantif répondant à ce terme abstrait. L'adjectif a ingrat » n'existe pas non plus en hébreu, mais il est usité en gree, àvapiotos, et aussi en latin, ingratus, et on le lit trois fois dans les livres deutérocanoniques de l'Ancien Testament, et deux fois dans le Nouveau Testament. Sop., xvi, 29; Eccle., xxix, 22, 32 (17, 25); Luc., vi, 35; Il Tim., III, 2. De même que le caractère de l'ingratitude est d'abandonner son bienfaiteur, Eccle., xxix, 32, et même son sauveur, ibid., v. 22, ainsi c'est le propre de la souveraine bonté, qui est Dien, de l'exercer même envers des ingrats. Luc., vi. 35. L'ingratitude est du reste souvent flétrie dans l'Écriture sans être nommée expressément : elle est menacée de toutes sortes de maux. Prov., xvii, 43. Dieu ne réalise pas les vaines espérances de l'ingrat qui s'évanouissent comme les glaces au printemps, et comme l'eau inutile qu'on répand et qui disparait. Sap., xvi. 29. Dieu se plaint souvent de l'ingratitude des Juifs. 1 Reg., x, 18-19; ls., 1, 2; v, 4; Jer., II, 5, 6; Ezech., xvI; Ose., xIII, Mich., vI; Matth., xI, 20; Luc., xvII, 18; Joa., xI, 46-47. Saint Paul met les ingrats au nombre des méchants qu'il faut éviter. II Tim., III, 2. P. RENARD.

INJURE. — Dans son sens le plus général ce terme désigne la violation d'un droit : il est alors synonyme d'injustice. L'hébreu résa répond à ce sens, et est employé pour signifier toute action qui viole la justice : acquisition injuste, balances fausses, etc. Job. xxxiv, 10; Mich., vi, 10, 11. Dans un sens plus restreint, l'injure est une injustice en paroles : une parole outrageante. Dans cette acception, l'injure est désignée ordinairement dans l'Écriture par le mot hérpah, Ps. LXXIII. 22; Jer., ы, 51; Lam., ш, 61, qui est employé non seufement pour désigner les paroles outrageantes adressées aux hommes, mais encore pour les paroles blasphématoires prononeces contre Dieu par les impies. Ps. LXXIII, 22. - L'injure est représentée comme très pénible à supporter, Eccli., xxvII., 16; elle fait une blessure au cœur, Ps. LXVIII, 21; elle est sur l'âme comme un soufllet sur le visage. Job, xvi, 11. Celui qui recoit des injures doit les mépriser, Is., LI, 7; mais il est mieux encore de les supporter pour Dieu, 11 Reg., xvi, 10; ce qui est pour l'homme un puissant motif d'espérance. Ps. LVIII, 8; Jer., xv, 15. D'après le Ps. xiv, 3, celui, qui s'abstient de proférer des injures est digne d'habiter dans la maison de Jéhovah. Notre-Seigneur dit que celui qui injurie son frère sera puni, Matth., vi. 22; mais il recommande de supporter les injures et de les pardonner. Matth., v, 39, 41; xviii, 21-35; Luc., vi, 27-39; xvii, 3-4.

P. RENARD.

INJUSTICE (hébreu: hāmās, terme qui correspond à l'égyptien himata, l'injustice commise avec violence; 'avel; 'avlah; resa'; Septante: àcixia; Vulgate: injustitia, injuria, iniquitas), tout acte contraire à la justice et au droit.

le La loi. - Deux préceptes du décalogue défendent spécialement les actes injustes, Exod., xx, 15, 16, et un autre condamne même le désir de les commettre. Exod., xx, 17. Dieu réprouve en particulier l'injustice dans les sentences judiciaires. Exod., xxIII, 7; Lev., xIX, 15. Il ne veut pas qu'on donne son appui au faux témoin, Exod., xxiii, 1, et il requiert la condamnation de l'injuste. Deut., xxv, 1. Il a en abomination l'injustice commise à l'aide de faux poids et de fausses mesures. Deut., xxv, 16. Les écrivains sacrés rappellent de temps en temps ces prescriptions de la loi naturelle et divine. Dieu hait l'injustice. Ps. v, 5; xliv, 8; ls., lxi, 8. Il la tient loin de lui. Job, xxxıv, 10.

2º Les faits. - Avant le déluge, l'injustice régnait sur la terre. Gen., vi, 11, 13. A l'age patriareal, Siméon et Lévi la commirent par leur violence sanguinaire. Gen., XLIX, 5. La pratique de l'injustice est ensuite signalée chez les amis de Job, qui portent sur lui des jugements iniques, Job, xxi, 27; chez les méchants en général, 1 Reg., xxiv, 14; Prov., iv, 17; ls., xxvi, 10; dans la ville de Jerusalem, Ps. Liv, 12; dans les tribunaux, Eccle., III. 16; chez les marchands qui se servent de balances trompeuses, Ps. LVII, 3; Mich., VI, 11; chez certains riches hypocrites, Eccli., XIII, 4; chez les idolátres en général, Sap., xiv, 28; chez les Égyptiens, Jon., iii, 19; les Idumeens, Adu., 10, et les Tyriens, Ezech., XXVIII, 48; chez les accusateurs de Susanne. Dan., XIII, 53. Le pharisien orgueilleux trouve que tous les autres hommes sont injustes. Luc., XVIII, 11. Le maître de la vigne rappelle aux ouvriers de la première heure qu'il ne commet pas d'injustice en ne leur donnant qu'un denier. Matth., XX, 43. L'injustice par excellence a été la condamnation de Notre-Seigneur. 1 Pet., II, 23. Voir FRAUDE, t. II, col. 2398.

3º Les conséquences. — Malheur à qui bâtit sa maison par l'injustice! Jer., xxi, 13. L'injuste sera traité comme il le mérite, Col., III, 25; son injustice retombe sur lui, Ps. vii, 17; elle ne peut le sauver, Eccli., viii, 8, ni l'affermir, xii, 3; il en mourra. Ezech., III, 19. Dieu ne peut le supporter. Ezech., III, 20. Malheur aussi à celui qui justifie l'injuste! 1s., v, 23. Dieu ferme la bouche à l'injustice. Ps. cvi, 42. Le juste implore son secours contre elle, Ps. Lxx, 4; cxxxix, 2, 5, et Dieu le lui accorde. Ps. Cii, 6; cxxv, 3; cxlv, 7. L'injustice fait encore que la prépondérance passe d'une nation à l'autre. Eccli., x, 8; aussi les rois l'ont en horreur, parce que la justice seule affermit leur trône. Prov., xvi, 12.

4º Les conseils. — Il faut éviter de laisser l'injustice habiter sous sa tente, Job, XI, 14, c'est-à-dire de l'exercer, Job, VI, 29, 30; Jer., XXII, 3. On ne doit pas frayer avec l'injuste, Prov., III, 31, ni même employer l'injustice pour la cause de Dieu. Job, XIII, 7. Ou ne peut s'appuyer sur les richesses qui sont le fruit de l'injustice, Eccli., V, 10; il faut au contraire les employer à se ménager des amis dans le ciel. Lue., XVI, 8, 9. Quand on a commis l'injustice, le jeune et la prière ne servent de rien si l'injustice persévère. 1s., LVIII, 4,6; Eccli., XXXV, 5. Saint Paul conseille aux Corinthiens de supporter quelques injustices, plutôt que d'aller plaider devant des juges païens. 1 Cor., VI, 7, 8. II. LESÈTRE.

INNOCENTS (SAINTS), nom qu'on donne aux enfants de Bethléhem et des environs dont llérode le Grand ordonna le massacre. Matth., 11, 16-18.

 Il Historique. — Hérode avait demandé aux mages, de repasser par Jérusalem pour lui donner des nouvelles du roi nouveau-né, mais sur l'ordre de Dieu, ils ne le firent point. Hérode irrité, pour que le rival qu'il redoutait ne pût lui échapper, expédia des émissaires avec ordre de tuer tous les enfants de Bethléhem et des hameaux et localités qui en dépendaient, depuis l'âge de deux ans et au-dessons. Il n'eût pas été nécessaire d'englober tous les enfants depuis l'âge de deux ans et au-dessous dans le massacre, puisqu'il n'y avait pas certainement deux ans que Jésus était né. Certains commentateurs ont conclu de ce passage que l'étoile avait peut-être apparu aux mages un certain temps avant leur départ d'Orient, mais il est plus croyable que dans l'aveuglement de sa fureur, llérode prit toutes les précautions possibles pour réussir dans le coup qu'il préméditait; en portant la limite jusqu'à l'âge de deux ans, il était convaincu qu'aueun enfant n'échapperait, et que « le roi des Juifs » lui-même périrait dans le massacre. Les émissaires d'Hérode accomplirent ponctuellement l'ordre qu'ils avaient reçu, mais Jésus fut sauvé. Matth., II, 13-14. — Quant au nombre des enfants victimes de la cruauté d'Hérode, on ne peut l'évaluer que d'un manière approximative, par les lois qui régissent le mouvement des populations dans tous les pays. La liturgie éthiopienne et le ménologue grec ont fortement exagéré en adoptant le nombre de 144000; o'est une fausse interprétation du texte de l'Apocalypse, xiv, l, que l'Église fait réciter le jour de la fête des saints Innocents, le 28 janvier (Bréviaire romain, Bépons de la première leçon du premier nocturne); certains Pères aussi sont tombés dans l'exagération. Ainsi saint Justin déclare qu'Hérode ordonna de tuer tous les enfants de Bethléhem, Dial. cum Tryph., n. 78, t. vi, col. 660; Origène affirme également qu'Hérode fit massacrer tous les enfants de Bethléhem et des environs. Cont. Cels., 1, 61, t. x1, col. 772. — A l'époque d'Hérode, Bethléhem et ses environs devaient compter tout au plus deux mille habitants, cf. Mich., v, 2; régulièrement il nait une moyenne de trente enfants par an pour chaque millier d'habitants; la moitié appartient au sexe féminin; il reste donc quinze enfants du sexe mâle; en défalquant la moitié, qui devient la proie de la mort, nous avons sept ou huit enfants; pour deux ans, nous pouvons compter de quatorze à seize enfants; c'est là le nombre probable et approximatif des victimes d'Hérode. — Nous ignorons complètement le genre de mort des saints Innocents; l'Evangile se contente de dire qu'Ilérode « ayant envoyé, tua », ἀποστείλας ἀνείλεν. Matth., 11, 16.

II. ACCOMPLISSEMENT DE LA PROPHÈTIE. - Saint Matthieu II, 16-17, ajoute : « alors s'accomplit ce qui avait été dit par le prophète Jérémie, disant : Une voix a été entendue à Rama, des pleurs et des sanglots incessants, Rachel pleurant ses fils et ne voulant pas être consolée parce qu'ils ne sont plus. » L'Évangéliste applique ici au sens figuré la prophétic de Jérémie, xxxi, 15. Au sens littéral, le passage de Jérémie se rapporte à la déportation des Juifs en Chaldée, après les triomphes de Nabuchodonosor. Le terrible monarque avait amené la chute du royaume de Juda, et transporté ses enfants en captivité au delà de l'Euphrate. Nous savons que Rachel avait été enterrée dans le chemin qui conduit à Betbléhem, appelée autrefois Éphrata. Gen., xxxv, 19. Voir Rachel. Les enfants de Benjamin, emmenés en captivité, ne durent pas passer loin de ce chemin et des ossements de Bachel. Jérémie suppose qu'à ce spectacle, Rachel sortit de son tombeau, poussant des cris et des gémissements, comme une mère à qui on arrache ses fils. -Par une extension du sens, la prophétie de Jérémie, en la prenant dans le sens typique et figuratif, s'accomplit une seconde fois à l'époque du massacre des Innocents. Dans la pensée de l'Évangéliste, Rachel personnifia toutes les mères de Bethléhem qui avaient été frappées dans leurs plus tendres affections, sur les victimes du cruel

III. VÉRACITÉ DU RÉCIT ÉVANGÉLIQUE. — La plupart des exégètes rationalistes ont nie ou du moins contesté la véracité du récit évangélique. Leur principal argument est que les historiens anciens, et tout particulièrement Joséphe qui raconte les moindres détails de la vie d'Ilérode, ne font aucune mention du massacre des Innocents. - 1º Le massacre des saints Innocents s'accorde très bien avec le caractère sanguinaire d'Ilérode: Joséphe s'exprime ainsi sur le compte du despote: « Quand on prend en considération les châtiments et les injustices dont il se rendit coupable à l'égard de ses sujets et de ses plus proches, quand on se rappelle l'inexorable dureté de ses procédés, il est impossible de ne pas le déclarer un monstre, dépassant toute mesure. » Ant. jud., XVI, v, 4; cf. aussi XVII, vi, 6; viii, 1. -2º Le massacre des Innocents était un événement presque insignifiant pour les historiens de l'antiquité; quelques enfants tués dans un village obscur de la Judée ne devaient pas avoir une grande influence sur la marche des événements, ni poser au premier rang parmi les actes politiques d'Ilérode; il a pu donc passer inaperçu à la plupart des historiens. - 3º Il n'est pas sur qu'il ne se soit conservé aucun souvenir de cet événement dans les historiens. Joséphe raconte un fait qui ne manque pas d'avoir une certaine ressemblance avec le massacre des Innocents; il dit qu'llérode fit tuer tous ceux des membres de sa domesticité, qui s'étaient déclarés pour les Pharisiens, lesquels annonçaient que le gouvernement d'Hérode cesserait, que sa postérité serait privée de la royanté, et qu'une autre branche la remplacerait, Ant. jud., XVII, 11, 4; sa haine et ses soupçons n'épargnèrent même pasceux qui lui étaient le plus chers. Ibid., XVI, vIII, 3. Cf.. Lardner, Credibility of the Gospel History, in-4°, 1727-4743, t. 1, p. 278, 332, 349. Sur le mot de Macrobe, Sat., II. 4, qu'on a appliqué au massacre des saints Innocents, voir Hérode 2, col. 641.

IV. LE CULTE DES SAINTS INNOCENTS. — Les saints Innocents sont des martyrs au sens striet du mot. L'Église les honore comme tels, et l'antiquité chrétienne a professé un vrai culte pour ces prémices des martyrs. Cf. S. Irénée, III, 16, n. 4. t. vII, col. 924; Origène, Hom., IV, in Ps. XXVVI, t. XII, col. 1354; S. Jean Chrysostome, In Matth., homil. IX, t. LVII-LVIII, col. 175. Aussi les Pères de l'Église ont-ils vu dans les saints Innocents la figure de Jésus-Christ, qui devait être immolé sous le règne d'un autre llérode. Cf. l'auteur des

digues, et l'eau inonde toute l'Égypte et répand la fertilité sur les terres qu'elle peut atteindre. La crue continue à s'accentuer jusque vers la fin de septembre. Le fleuve a alors vingt fois le volume d'eau qu'il gardait en hiver. La décroissance commence aussitôt, et en décembre le Nil est complètement rentré dans son lit. Voir Nil. Cf. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, 1895, t. 1, p. 22-24. Dans sa prophétie contre le roi d'Égypte, Ézéchiel, xxxii, 6, dit au pharaon : « J'arroserai de ton sang la terre de ton inondation, » c'est-à-dire ton sang versé et celui de ton peuple inondera le pays d'Égypte comme les eaux de ton fleuve. Isaïe, xxiii, lô, dit à une des colonies phénic ciennes, en annonçant la ruine de Tyr, sa métropole ;



179. — Inondation du Nil, Village de Kafra. D'après une photographic.

sermons supposés de saint Augustin, Serm. CCXIX, 1-2, t. XXXIX, col. 2151. Les saints Innocents ont été aussi un admirable exemple pour tous les martyrs des siècles futurs. S. Léon le Grand, Serm. XXXVIII, in Epiphan., 8, t. LIV, col. 260.

V. ERMONI.

INONDATION (hébreu : néfés, safiah, safah, sétéf; Septante : κατακλυσμός, πλήμμυρα; Vulgate : inundatio), envahissement temporaire par les eaux de terres qu'elles n'occupent pas d'ordinaire.

I. AU SENS PROPRE. — Sur les eaux qui recouvraient toute la terre aux époques géologiques, Gen., 1, 2, 6, voir Cos-MOGONIE MOSAÏQUE, t. II, col. 1048. Sur les eaux qui envahirent la terre à l'époque de Noé, et que Dieu promit de ne plus déchaîner, Is., Liv, 9, voir Déluge, t. II, col. 1343.

1° Le Nil. — Chaque année, après la fonte des neiges et la chute des pluies du printemps, le Nil monte régulièrement. La crue est signalée au Caire entre le 17 et le 20 juin. Le fleuve, encaissé dans des digues et des barrages, bat son plein vers le 15 juillet (fig. 179). Quand sa hauteur est suffisante, on rompt toutes les

« Inonde la terre comme le Nil, fille de Tharsis, il n'y a plus de digue! » Tyr ne sera plus la pour contraindre ses colons, et ceux-ci pourront se répandre en liberté dans leur pays, comme le Nil en Égypte, quand on a ouvert ses barrages.

2º L'Euphrate. — Ce fleuve a aussi ses débordements annuels. Voir Euphrate, t. 11, col. 2048. Nahum, 1, 8, prédit que Dieu détruira l'emplacement de Ninive par le passage d'une inondation. Cette inondation est la figure de l'invasion des Chaldéens qui détruisirent la vieille capitale bâtie sur les bords du Tigre, comme si l'Euphrate débordé était allé ravager jusqu'aux rives du fleuve voisin. Isaïe, vIII, 7, 8, compare l'invasion assyrienne qui menace Juda à une inondation de l'Euphrate : « Le Seigneur va faire monter les puissantes et grandes eaux du fleuve; il s'élèvera partout au-dessus de son lit et il se répandra sur toutes ses rives. Il pénétrera dans Juda, il débordera, il nondera, il atteindra jusqu'au cou. » C'est toute une description de l'inondation.

3º Le Jourdain. — Ce fleuve, bien que très encaissé, remplit ses bords au moment de la fonte des neiges, Jos., III<sub>a</sub> 15, et même les dépasse quelquefois en plusieurs endroits. Il cesse alors d'être guéable aux passages accoutumés et a un courant très rapide. Ce qui rendit plus éclatant le miracle du passage du Jourdain par les Israélites sous Josué, c'est qu'il eut lieu en pleine inondation. Jos., 111, 15. On cite dans l'Écriture comme un fait extraordinaire que les Gadites aient pu traverser le fleuve dans une autre circonstance en un pareil moment. I Par., XII, 45. — Il est dit de l'hippopotame:

Que le fleuve vienne à déborder, il ne s'enfuit pas, Que le Jourdain rouie dans sa gueule, il est impassible.

Job, xl., 18. Voir Béhémoth, t. 1, col. 1555. Il n'y a jamais en d'hippopotame dans le Jourdain; mais ce fleuve est pris ici comme type d'un courant puissant et rapide

dont la violence n'effraye pas le monstre.

4º Les torrents. — Dans la presqu'ile Sinaïtique comme en Syrie, le débordement subit des torrents cause les plus grands ravages. Les vallées de la presqu'île Sinaitique qui débouchent sur la mer Rouge présentent des amas de débris, déposés par les inondations torrentielles, qui atteignent une hauteur de 10 à 25 mêtres et sont connus sous le nom de djorfs. Presque toutes ces vallées ont sur leur prolongement dans la mer un promontoire de terres et de roches charriées par les eaux. Un des membres de l'expédition scientifique anglaise au Sinaï, F. W. Holland, dans l'Ordnance Survey of Sinai, et Explorations in the Peninsula of Sinaï, dans Wilson et Warren, The Recorrey of Jerusalem, in-80, Londres, 1871, p. 541-542, viii, p. 226-228, fut témoin de la manière dont se produisent, dans l'ouadi Feiran, les terribles débordements des torrents. « Le 3 décembre 1867, rien n'annonçait un orage; il ne tombait que quelques gouttes d'eau. Tout à coup vers cinq heures du soir, les nuages qui convraient le Serbal se fondent en une averse effroyable; en un quart d'heure, tous les ravins de la montagne déversent dans la vallée des torrents pleins d'écume; une heure et quelques minutes après le commencement de l'orage, l'ouadi, large en cet endroit de 300 yards, est devenu une rivière furieuse, profonde de huit à dix pieds. Mille palmiers environ sont emportés, les gourbis des Arabes sont détruits, leurs chèvres, leur moutons, leurs chameaux sont noyés, et tout un camp de trente Bédouins, situé un pen plus bas dans la vallée, périt dans les flots. Un orage peut éclater sur une montagne, à quelque distance, sans que le Bédouin de la vallée s'en aperçoive; il ne le saura qu'à l'arrivée subite d'un flot dévastateur auquel il n'aura plus le temps d'échapper. Les Bédouins de la presqu'ile Sinaïtique nomment ces torrents des averses, des seils. Ils les redoutent à ce point que, même dans la belle saison, ils ne plantent pas leurs tentes dans le fond des vallées à moins d'y être contraints, mais s'établissent à quelque hauteur sur le flanc de la montagne. » Jullien, L'Égypte, Lille, 4891, p. 277. Cf. Maspero, Histoire ancienne, t. 1, p. 348; Revue biblique, Paris, 1896, p. 445. C'est une inondation de ce genre qui, sur la prédiction d'Elisée, fournit subitement de l'eau aux armées de Joram et de Josaphid. Les fosses que le prophête avait fait creuser dans le désert d'Édom furent complétement inondées au matin. IV Reg., III, 16, 47, 20. Joséphe, Ant. jud., IX, III, 2, dit que ces eaux provenaient d'une pluie abondante tombée en Idumée à une distance de trois jours de marche. Des eflets analogues se produisaient, en plus petites proportions à raison du moindre relief du sol, dans le Ghor, le Hauran, la Palestine, partout où s'ouvraient des ravins dénudés incapables de retenir les caux des pluies d'orage ou même d'en ralentir l'écoulement. L'auteur de Job connaissait bien ces phénomènes quand il écrivait en parlant de Dieu :

Il retient les eaux et font se dessêche, Il les lache et la terre est dévastée. Et en parlant de l'impie:

Les terreurs le surprennent comme des eaux, Et la tempète l'emporte au milieu de la nuit.

Job, XII, 15; XXVII, 20. - Isaïe, XXX, 30, range aussi l'inondation parmi les manifestations de la colère divine. Le même prophète représente les Assyriens comme une inondation d'eaux dévastatrices qui va fondre sur Éphraïm: « C'est une tempête qui précipite des masses d'eaux et inonde la terre avec violence... Quand le fléau débordé arrivera, il ne nous atteindra pas... Les eaux inonderont cet abri du mensonge... Lorsque le fléau de l'inondation passera, vous serez foulés aux pieds. » Is., xxvIII, 2, 15, 17, 18. Notre-Seigneur fait allusion aux mêmes ravages des eaux quand il parle de la maison bâtie soit sur le roc, soit sur le sable. Bâtie sur le roc, elle subit sans être ébranlée le choc du fleuve débordé; bâtie sur le sable, elle est emportée par les eaux du torrent subitement grossi par l'orage. Matth., vii, 24-27; Luc., vi, 48, 49. Il s'agit ici d'une maison bâtie à l'entrée d'une vallée, sur le bord du lac de Tibériade; car saint Luc donne à l'inondation le nom de πλήμμυρα, qui désigne ordinairement la marée montante, et permet de supposer ici une collision entre les eaux du torrent débordé et celles du lac soulevées par la tempête.

II. Au sens figurė. — Dans plusieurs des textes qui précédent, l'inondation apparaît déjà comme la figure de différentes calamités. Dans d'autres passages, elle représente : 1º La colère de Dieu ou sa justice. Is., x, 22; xxx, 28. Dieu seul peut préserver d'une pareille inondation. Ps. xxxi (xxxii), 6; cxxiii (cxxiv), 4, 5. - 2º L'épreuve. Job, xiv, 19; xxii, 11. - 3º Les armées envahissantes. Les Assyriens sont comparés aux grandes eaux. 1s., xvII, 12. Jérémie, xLVII, 2, décrit l'effet d'une pareille inondation sur les Philistins : « Voici que des caux montent du nord, c'est comme un torrent qui déborde; elles inondent le pays et ce qu'il renferme, villes et habitants. Les hommes poussent des cris, tous les habitants du pays se lamentent. » La ruine de Jérusalem doit arriver comme par une inondation, pendant la campagne des Romains en Judée. Dan., 1x, 26. Le prophète Baniel, xi, 10, 22, 26, 40, aime à représenter les troupes d'invasion sous la figure de torrents débordés. - 4º L'abondance des biens de différente nature. Dieu fera affluer vers la nouvelle Jérusalem « la paix comme un fleuve et la gloire des nations », c'est-à-dire leur richesse, « comme un torrent débordé. » Is., Lxvi, 12. « La science du sage est comme une inondation » qui féconde ce qu'elle atteint. Eccli., xxi, 16. La bénédiction de Dieu « déborde comme un fleuve et inonde la terre comme un déluge ». Eccli., xxxix, 27, 28.

II. Lesêtre.

INSECTES, petits animaux de l'embranchement des arthropodes (pieds articulés). Les arthropodes com-prennent quatre classes : les insectes, les arachnides (voir Araignée, t. 1, col. 873; sarcopte de la Gale, col. 83; Scorpion), les myriapodes et les crustacés. Les insectes sont dépourvus de squelette intérieur. Leur corps se divise en trois parties : la tête, munie d'appendices servant pour le toucher, l'odorat ou la manducation; le thorax ou corselet formé de trois articles ayant chacun une paire de pattes et dont les deux derniers portent souvent une ou deux paires d'ailes; l'abdomen, comprenant neuf ou dix articles contractiles et renfermant les principaux organes. Beaucoup d'insectes subissent des transformations avant d'arriver à leur état définitif. Ils passent alors par les différentes formes de larves ou chenilles, de nymphes ou chrysalides, qui les font plus ou moins ressembler à des vers. Aussi est-ce sous ce dernier nom que les auteurs sacrés désignent parfois des insectes encore à leur premier état de formation. Voir VER. - Les insectes abondent partout, mais très spécialement dans les pays chauds. La Palestine en compte une multitude d'espèces. Quelques insectes sont utiles à l'homme; la plupart lui sont désagréables, quelquefois même fort nuisibles. Les insectes se divisent ordinairement en huit ordres désignés par la conformation de leur ailes.

1º Coléoptères (aîles à étui), pourvus de quatre aîles, dont deux supérieures appelées élytres servant d'étui à deux aîles inférieures. Aucun coléoptère n'a son nom dans la Bible, mais les ravages de plusieurs sont décrits. Voir CALANDRE, t. 11, col. 53; CHARANGON, t. 11, col. 580; ÉLATER, t. 11, col. 1642; Ilanneton, col. 419; SCARABÉE.

2" Orthoptères (ailes droites), caractérisés par quatre ailes membraneuses et droites. Le principal insecte de cet ordre est la sauterelle, dont les ravages sont fréquemment rappelés dans les Livres Saints, et qui y est elle-même décrite sous neuf noms différents. Voir Sauterelle.

3º Hémiptères (demi-ailes), pourvus de quatre ailes dont les deux supérieures ne sont que des demi-élytres. L'ordre se divise en hétéroptères, dont les ailes ont plus de consistance à la base qu'aux extrémités, et en homoptères, dont les ailes ont partont la même consistance. Aux homoptères appartient la cochenille, qui fournit le cramoisi. Voir COCHENILLE, t. II, col. 816.

4º Névroptères (ailes à nervures), insectes à ailes transparentes et parcourues par des nervures. A cet ordre d'insectes, généralement élégants, appartiennent les libellules, les éphémères, etc. Il n'en est pas fait mention dans la Bible.

5º Hyménoptères (ailes à membranes), insectes dont les ailes membraneuses sont simplement veinées, sans nervures d'apparence réticulée comme chez les névroptères. Plusieurs espèces d'hyménoptères ont un nom dans les Livres Saints, et quelques-unes y sont l'objet d'une spéciale attention. Voir ABEILLE, t. 1, col. 26; FOURMI, t. 11, col. 2310; FRELON, t. 11, col. 2101; GUÉPE, col. 357.

6º Lépidoptères (ailes à écailles), insectes dont les quatres ailes veinées et colorées sont recouvertes d'une sorte de poussière farineuse composée de petites écailles. Les lépidoptères subissent des métamorphoses complètes et passent par l'état de chenilles et de chrysaildes avant de devenir des insectes parfaits. Après leur transformation totale, ils se divisent en diurnes ou papillons, en crépusculaires et en nocturnes ou phalènes. Les l'pidoptères sont assez peu représentés en Palestine, où la sécheresse du climat leur est défavorable, et la Sainte Écriture ne fait aucune mention des papillons. Par contre, elle nomme souvent la teigne, qui est la chenille très maltaisante d'un lépidoptère nocturne. Voir Teigne.

70 Diptères (deux ailes), insectes qui n'ont que deux ailes utilisables, les deux autres restant à l'état rudimentaire. Les diptères forment de nombreuses espèces, la plupart très nuisibles. On les divise en quatre sousordres: l. les suceurs, principalement représentés par l'aphaniptère ou puce; voir l'ece; 2. les nymphipares, non mentionnés dans la Bible; 3. les chétocères (cornes de crin), parmi lesquels les mouches de toute espèce, voir Mot che, et un athéricère (corne pointue), le dacus des olives, voir Dacts, t. n. col. 1201; 4. les némocères (cornes de fil), à antennes filiformes, dont les plus célèbres sont les cousins ou moustiques. Voir Cousin, t. n. col. 1092.

8° Aptères (sans ailes), insectes qui n'ont que des ailes rudimentaires ou n'en ont pas du tout. De ce nombre est le pou, que les auteurs sacrés ne nomment pas, mais dont l'existence est supposée par certaines maladies. Voir Pou.

11. LESÈTRE.

INSOLATION, asphyxie causée par la grande chaleur. Partois le sujet frappé subitement tombe sans connaissance et succombe dans le coma ou assoupissement dont on ne peut le tirer. D'autres fois il y a mal de tête, soif ardente, sensation d'accablement et, quelques houres après, la mort. L'insolation a pour effet d'altèrer la fibre musculaire, d'où l'arrêt possible du cœur. Elle se produit dans les pays chauds et aussi dans les pays tempérés à l'époque des grandes chaleurs, par le contact avec les couches d'air voisines du sol et beaucoup plus échauffées que les autres. L'apoplexie sanguine ou coup de sang peut être aussi le résultat d'une exposition à un soleil trop ardent. En pareil cas, le sujet est frappé d'une congestion subite et interne au cerveau, par suite de l'afflux exagéré du sang dans cet organe. La congestion, qui paralyse l'action du cerveau, est quelquefois foudroyante et cause une mort immédiate. D'autres fois, elle est graduelle et arrive à un dénouement mortel si des soins particuliers n'interviennent. C'est dans l'âge mur et la vieillesse que le coup de sang est le plus fré-

1º Cas d'insolation dans l'Écriture. - 1. Le fils de la femme de Sunam, l'hôtesse d'Elisée, paraît avoir succombé à une insolation. Il était allé un matin vers son père au milien des moissonneurs. On était par conséquent à la saison chaude. Tout à coup, l'enfant s'écria : « Ma tête! ma tête! » On le porta à sa mère qui le tint sur ses genoux, et à midi il succomba. Le prophète, averti de l'accident, vint lui-même et ressuscita l'enfant en se couchant sur lui, comme avait fait Élie, son maître, en une circonstance analogue. IV Reg., IV, 18-20, 33, 34. — 2. Le mari de Judith mourut de même d'une insolation. Il était aux champs avec les moissonneurs qui liaient les gerbes, quand l'ardente chaleur (ὁ καύσων, æstus) le frappa à la tête. On le transporta à Béthulie, où il succomba. Judith. viii, 3. — 3. Le prophète Jonas eut un commencement d'insolation, pendant qu'il demeurait à l'est de Ninive, à la suite de sa prédication. Un matin. un vent chaud d'orient se mit à souffler et le soleil frappa sur la tête de Jonas. Celui-ci commença alors à ressentir cet accablement qui est la conséquence de l'insolation, et il souhaita la mort. Jon., iv. 7. — Afin de se préserver des accidents causés par le soleil, les Israélites n'allaient jamais tête nue. Voir Coifft're, t. и, col. 828.

2º Dieu protège son peuple contre l'insolation. — C'est par la protection de Dieu que l'Israélite sera préservé des insolations pendant ses montées à Jérusalem ;

> Pendant le jour le soleil ne te frappera pas, Ni la lune pendant la nuit.

Ps. cxx, 6. Le Psalmiste attribue ici à la lune un effet analogue à celui que produit le soleil. « Les rayons de la lune peuvent aussi devenir intolérables, affecter les yeux de maladies et, particulièrement dans les zoncs équatoriales, causer des congestions mortelles. » Frz. Delitzsch, Die Psalmen, Leipzig, 1874, t. 11, p. 262. Le froid peut en effet amener la congestion aussi bien que le chaud, et l'on sait que les nuits de Palestine sont quelquefois très froides. Les voyageurs s'en aperçoivent quand la clarté de la lune leur permet de poursuivre leur route, et alors ils attribuent à la lune un effet dont elle n'est point eause. Gen., xxxi. 40; Jer., xxxvi, 30. Isaïe, xlix, 10, promet au peuple de Dicu qu'à son rctour de la captivité l'ardente chaleur et le soleil ne le trapperont point. - Saint Jean reproduit les expressions d'Isaïe dans sa description de la Jérusalem céleste : « Ni soleil ni aucune ardeur ne les frapperont. » Apoc., vii, 16. Cette assurance avait une particulière signification pour des Orientaux.

3º Saint Paul sur le chemin de Damas. — On a quelquefois tenté d'expliquer par une insolation ce que saint Luc raconte de saint Paul terrassé sur le chemin de Damas. Act., 1x, 3, 4. La congestion auraitété causée par le brusque passage d'une plaine dévorée par le soleil aux frais ombrages des jardins qui entourent la ville. Mais les phénomènes consécutils que décrit saint Luc,

qui était médecin, sont tont à fait contradictoires avec ceux qui accompagnent l'insolation ou la congestion : Saul, tombé à terre, entend une voix, y répond en homme qui possède toute son intelligence, se lève ensuite et va jusqu'à la ville, sans avoir besoin d'autre aide que de la main d'un guide, à raison de sa cécité subite. Le cas ne ressemble en rien à ceux du fils de la Sunamite, du mari de Judith ou de Jonas.

II. LESÈTRE.

INSPIRATION, action que le Saint-Esprit a exercée sur les écrivains sacrés pour les déterminer à écrire, avec son concours spécial et sous son influence directe, les vérités qu'il voulait par ce moyen manifester aux hommes, action telle que Dieu est l'auteur principal des Livres Saints, mais avec la coopération de collaborateurs humains, ses organes intelligents et libres et les auteurs secondaires de l'Écriture, et que le couteuu de ces livres est tout entier la parole écrite de Dieu.

I. Nom. - Le mot « inspiration », qui désigne cette action extraordinaire et surnaturelle de Dieu sur les écrivains sacrés, est d'origine biblique. La Vulgate l'emploie ên deux endroits du Nouveau Testament, bien que le texte grec ne l'ait qu'une fois. Selon saint Pierre, II Pet., 1, 21, les hommes de Dieu, les prophètes de l'Ancien Testament, ont parlé sous l'inspiration du Saint-Esprit, Spiritu Sancto inspirati. Une expression équivalente : ὑπο Πνεύματος άγίου φερόμενοι, se trouve dans l'original. Si φέρειν a parfois la signification d'influer, de porter à agir, φέρεσθαι pourra signifier : être porté à quelque chose, et dans le passage cité de la seconde Épitre de saint Pierre, être poussé par l'Esprit-Saint à parler et à écrire. D'ailleurs en rendant pepoquevoi par inspirati, le traducteur latin n'a fait que déterminer, dans le sens traditionnel, l'influence divine à laquelle avaient été soumis les écrivains sacrés. En effet, saint Paul a affirmé expressément que toute l'Écriture était divinement inspirée, πάσα γραφή θεόπνευστος. Il Tim., III, 16. Θεόπνευστος signifie étymologiquement et à la lettre « soufllé par Dieu ». Des écrivains grecs ont désigné par ce mot une influence divine sur l'homme, une vertu secrète et active, passant de Dieu en l'homme et agissant par lui. Ainsi Plutarque, Moral., De place phile, v, 2, appelait όνείρους τούς θεοπνεύστους les songes envoyés par les dieux aux hommes, et Phocylide, 121, qualifiait la sagesse de λόγος της θεοπνεύστου σοφίης. Dans un sens analogue, saint Paul veut parler d'une action divine sur les écrivains sacrés pour les déterminer à écrire. L'expression latine : divinitus inspirata, contient la même image, celle d'une détermination communiquée par un souffle. — Le nom biblique « inspiration » a été rarement usité durant les trois premiers siècles de notre ère, on le trouve ce pendant sur les levres du martyr Speratus, interrogé par le proconsul Saturnin sur les livres que les chrétiens adoraient. Acta sanctorum, t. xxxi, p. 214. Saint Justin, Cohort. ad Gracos, n. 12, t. vi, col. 264, se sert du mot grec équivalent ἐπιπνοία, qu'employait déjà Josèphe, Cont. Apion., 1, 7. Plus tard, le mot inspiratio devint d'un usage fréquent, et il désigne couramment dans le langage théologique l'action de Dieu dans la composition des Livres Saints. Les protestants emploient de préférence le nom grec de théopneustie.

II. Existence. — C'est un travail, « non moins important que difficile, dit Léon XIII, Encyclique Providentissimus Deus, t. 1, p. xxv-xxvi, d'établir solidement l'autorité complète des Livres Saints, » l'autorité infaillible qui résulte de leur origine divine. « Ce résultat, ajoute le souverain pontife, ne pourra être assuré dans sa plénitude et son universalité que par l'enseignement vivant et infaillible de l'Eglise. » L'Église qui présente par elle-même un perpétuel motif de crédibilité et une preuve irréfutable de sa mission divine, affirme que l'Écriture est de Dieu, et bien que « l'autorité divine et

infaillible de l'Église repose elle-même sur l'Écriture Sainle », nous croyons, sur l'attestation de l'Église et sans pétition de principes ni cercle vicieux, à l'origine divine des Livres Saints. Didiot, Traité de la Sainte Écriture, Paris, 1894, p. 152-160. Nous ne prouverons pas l'inspiration divine de l'Écriture par son contenu, les miracles et les prophéties qu'elle rapporte, ni par son évidente supériorité sur les livres de religion et de philosophie, ni par l'impression de vive admiration ou de douce consolation que sa lecture peut produire dans les âmes. Le contenu de la Bible, ses caractères divins, ses effets surnaturels ne démontrent pas, d'une manière parfaite et universelle, son origine divine. L'action inspiratrice du Saint-Espril sur les écrivains sacrés étant un fait psychologique d'ordre surnaturel, elle ne pourra être attestée avec certitude que par un témoignage divin. Celui-ci ne consistera pas toutefois dans une révélation intérieure que le Saint-Esprit ferait aux lecteurs des Livres Saints, par une illumination spéciale, ou par l'infusion d'un goul caractéristique, ou par les bons sentiments el les pieuses affections qu'il produirait comme indices certains de son œuvre divine. Le témoignage divin de l'inspiration de l'Écriture ne résulte pas de ces révélations privées, ni de ces effets surnaturels, lrop subjectifs et peut-être illusoires; il doit se trouver dans le trésor public de la révélation divine, confié à l'Eglise par Jésus-Christ et ses apôtres, conservé par la tradition catholique et promulgué par le magistère infaillible de l'autorité doctrinale. Franzelin, Tractatus de divina traditione et Scriptura, 3º édit., Rome, 1882, p. 372-399.

I. ARGUMENTS TIRÉS DE L'ÉCRITURE ELLE-MÊME. -Nous ne demanderons pas aux écrivains sacrés le témoignage de leur inspiration personnelle. Peut-être n'ontils pas tous eu conscience de l'action divine exercée sur eux-mêmes, et l'ordre d'écrire, que quelques-uns ont reçu de la bouche de Dieu, ne supposait et n'entrainait pas nécessairement l'influence divine sur la rédaction de l'écrit. Les livres du Nouveau Testament, considérés comme documents historiques, attestent la mission surnaturelle et divine de Jésus-Christ et de ses apôtres, et reproduisent en même temps le témoignage que Jésus et ses disciples, comme représentants de Dieu, ont renduà l'origine divine et à l'inspiration des livres de l'Ancien-Testament. Ainsi considéré, le témoignage de Jésus-Christ et des apôtres est un témoignage divin du fait intérieur et surnaturel de l'inspiration des écrivains sacrés de l'ancienne alliance.

1º Pour prouver la divinité de sa mission et sa filiation divine, Notre-Seigneur dans ses discours en appelait constamment au témoignage de Dieu, non pas seulement à celui des œuvres ou des miracles que son Père opérait en garantie de sa mission, mais aussi ct surtout à celui qui était contenu dans les livres de l'Ancien Testament, c'est-à-dire aux prophéties messianiques qui le concernaient et qui étaient déjà réalisées ou devaient s'accomplir en sa personne ou en son Église. Luc., xviii, 31; Matth., xxiv, 15, 24, 26, 27; xxvi, 31, 54; Luc., IV, 21; XXIV, 26, 27; Joa., XIII, 18. Cc témoignage du Père, supérieur au témoignage rendu par Jean-Baptiste et à la preuve des miracles, se trouve dans les Écritures que Jésus invitait les Juifs à scruter, Joa., v, 36-39, dont le contenu devait se réaliser à la lettre et jusqu'au dernier iota, Matth., v, 18, et dont la vérité ne pouvait être éludée. Joa., x, 35. Notre-Seigneur reconnaissait à la Loi et aux prophètes, qu'il cite et auxquels il renvoie, une autorité irréfragable et infaillible. qui déconle de ce que l'Écriture Sainte des Juifs est la parele de Dieu écrité. Ses disciples et ses adversaires partegeaient la même croyance. Or nous savons par Joséphe, Cont. Apion., 1, 7, et par Philon, Vita Mosis, 11, que les Juifs attribuaient à leurs livres sacrés une valeur divine, en raison de l'inspiration dont leurs auteurs, qu'ils appelaient prophètes, avaient été favorisés. Si le témoignage de Jésus n'est pas explicite en faveur de l'inspiration de toute l'Écriture, il l'est du moins, pour l'inspiration du Psaume CIX, puisqu'il atteste que David a appelé le Messie son Seigneur, ἐν πνεύματι, Matth., XXI, 43-44, ἐν τῷ πνεύματι τῷ ἀγίω, Marc., XII, 36, sous l'influence du Saint-Esprit. Le verbe καλεῖ ου λέγει, qui est au présent, montre que Jésus citait le Psaume tel qu'il se lisait alors dans la Bible hébraïque, et non une parole

prononcée autrefois par David. 2º Les Apôtres ont répété et complété la doctrine de leur Maître sur l'inspiration de l'Écriture Sainte. A l'exemple de Jésus, ils ont cité l'Ancien Testament et leurs citations sont empruntées indistinctement à presque tous les livres sacrés, auxquels ils reconnaissaient une autorité égale et décisive. Les livres cités sont désignés le plus souvent sous les expressions : ή γραφή, Marc., xii, 10; xv, 28; Joa., xiii, 48; xix, 24, 36, 37; Rom., IX, 17; X, 11; XI, 2; Gal., III, 8; I Tim., V, 18; Jac., 11, 8, 23; IV, 5; αί γραφαί, Matth., XXI, 42, qui signifient l'Écriture par excellence, celle qui diffère de tout écrit profane, parce qu'elle a Dieu pour auteur. Les Écritures des Juiss sont saintes, Rom., 1, 1, en raison de leur origine. D'autres citations sont précédées des formules : γέγραπται, « il est écrit, » Matth., 11, 5: 1v, 4; Marc., 1, 2; viii, 6; Luc., 11, 23; 111, 4; καθώς γέγραπται. « comme il est écrit, » Rom., 1, 17; I Cor., 1, 37; γέ-γραπται γαρ. Gal., 111, 10, 13; 10, 22, 27, έστι γεγραμμένον, « il est écrit, » Joa., II, 17; vI, 31, 45; XII, 14; Act., 1, 20; vII, 42, qui sont synonymes de parole de Dieu écrite. Quand les noms des écrivains sacrés sont mentionnés, leurs paroles sont données expressément comme des paroles divines, parce qu'eux-mêmes n'étaient que les organes ou les instruments du Saint-Esprit. Ainsi, au dire de saint Pierre, Act., I, 15, le Saint-Esprit a prédit le sort de Judas par la bouche de David. Quand ils prient pour saint Pierre et saint Jean, les chrétiens de Jérusalem rappellent à Dieu que le Saint-Esprit a parlé par la bouche de leur père, David, son serviteur. Act., iv, 25. Saint Paul, Act., xxvin, 25-26, affirme que le Saint-Esprit a parlé par le prophète Isaïe, vi, 9. Il dit du même passage du Psaume xciv,8, qu'il est une parole du Saint-Esprit, Heb., III, 7, et qu'elle a été dite dans David, Heb., IV, 7. Un verset de Jérémie, xxxi, 33, est rapporté comme parole du Saint-Esprit. Heb., x. 15-18. Ces citations de l'Écriture, la manière de les produire, l'autorité décisive qui leur est attribuéc, montrent bien que les Apôtres tenaient l'Ancien Testament pour la parole de Dieu écrite par l'intermédiaire des auteurs sacrès. Cf. Reuss, Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique, 3º édit., Strasbourg, 1864, t. 1, p. 410-421; Id., Histoire du canon des Saintes Écritures dans l'Église chrétienne, 2º édit., Strasbourg, 1864, p. 13-15. - Les deux Apôtres, saint Pierre et saint Paul, ont enseigné expressément l'inspiration des écrivains sacrés de l'Ancien Testament, en deux passages de leurs Épitres qui sont classiques. Saint Pierre, Il Pet., 1, 16-18, exhorte ses lecteurs, Juiss convertis, à demeurer fermes dans la foi. Elle est solide, en effet, la foi chrétienne qui repose sur un double témoignage divin, non seulement sur celui que le Père a rendu à son Fils au jour de la transliguration de Jésus, mais aussi sur le témoignage des Écritures prophétiques, témoignage plus ferme que le précédent, si l'on considère attentivement que, malgré son obscurité, toute prophétie de l'Écriture n'est pas soumise à l'interprétation privée. « Ce n'est pas, en effet, par la volonté humaine que la prophétie a été proférée, mais c'est assistés de l'Esprit-Saint que les hommes de Dieu ont parle, » y. 19-21. Le second fondement de la foi chrétienne, ce sont les oracles messianiques, mis par écrit et tels qu'ils sont contenus dans l'Ecriture. Leur explication ne dépend pas de la manière de voir de chaque individu; ils ont un sens divin, parce que les prophètes qui les ont proférés, les hommes de Dieu qui les ont rédigés, n'ont ni parlé ni agi sur l'initiative de leur volonté propre et humaine; c'est sous l'inspiration du Saint-Esprit, poussés par son impulsion divine, qu'ils ent composé leurs écrits. Bien que l'inspiration des prophètes soit seule directement mentionnée, saint Pierre entend néanmoins parler de tous les écrivains sacrés de l'Ancien Testament, que les Juiss appelaient prophètes et que cet Apôtre cite sans distinction dans sa première Epître, dans laquelle il recourt aux prophètes pour confirmer la foi des chrétiens et raviver leurs espérances. 1 Pet., 1, 10. De son côté, saint Paul exhorte son disciple Timothée à ne point suivre les faux docteurs qui séduisent l'esprit et pervertissent le cœur, et à demeurer ferme dans la foi. Il appuie son exhortation notamment sur l'autorité des Saintes Lettres que Timothée a connues des son enfance, sur leur excellence et sur les avantages qu'elles procurent, « car toute Écriture inspirée divinement est utile pour l'enseignement, etc. » Il Tim., III, 16. Il parle de la Sainte Écriture, que le mot γραφή désigne explicitement, de ces Saintes Lettres que Timothée a apprises des son enfance, par conséquent de tout l'Ancien Testament. Il parle de toute la collection, πάσα γραφή, non pas seulement prise comme recueil. mais au sens distributif, dans toutes ses parties et dans tout son contenu. Cette interprétation ressort de l'absence de l'article et de l'emploi de πãσα, omnis, au lieu de ὅλη, tota. Or le recueil scripturaire des Juifs, dans son ensemble et dans chacune de ses parties, est inspiré de Dieu, θεόπνευστος, écrit sous l'inspiration divine, et, par suite, utile à diverses fins. La légère divergence du texte original et de la Vulgate n'enlève rien à la force et à la portée de la preuve. Si, dans la Vulgate, l'affirmation de l'inspiration divine de l'Écriture n'est qu'une simple apposition au sujet de la phrase, le qualificatif θεόπνευστος est suffisamment caractéristique; d'ailleurs, c'est parce qu'elle est divinement inspirée, que l'Écriture est utile. Dans le texte grec reçu et dans la plupart des manuscrits, cet adjectif est attribut, et la proposition eutière est construite ainsi : Πάσα γραφή θεόπνευστος καὶ ἀφέλιμος, avec le verbe ¿57: sous-entendu. Toute Écriture reçue par les Juifs est donc divinement inspirée, c'est-à-dire écrite par des hommes sous l'action divine. - Ces deux Apôtres ont aussi rendu témoignage à l'inspiration de quelques écrits du Nouveau Testament. Ainsi saint Paul, 1 Tim., v. 18, cite comme Écriture un passage du Pentateuque, Deut., xxv, 4, cf. l Cor., ix, 9, et un texte de l'Évangile. Luc., x, 7. Saint Pierre, Il Pet., iii, 15-16, met les Epitres de saint Paul au rang des Écritures, en disant qu'elles contiennent « quelques passages difficiles à comprendre, que les gens ignorants et mal affermis détournent de leur sens comme les autres Écritures ».

II. ARGUMENTS TIRES DE LA TRADITION CATHOLIQUE. Jésus-Christ et les Apôtres ayant expressément enseigne l'inspiration divine de tout l'Ancien Testament et d'une partie du Nouveau, ce fait révélé a été cru et affirmé par la tradition catholique. Les Pères de l'Église ont cité les écrits de la nouvelle alliance comme parole divine, à côté et au même titre que les livres de l'ancienne. Ils ont affirmé leur autorité et leur origine divine. Leur témoignage montre la foi de l'Église qui, des son berceau, a accepté avec un égal honneur la Bible des Juiss et les écrits apostoliques. Comme tous les critiques sont d'accord à reconnaître que l'Église chrétienne a reçu de la synagogue ses livres sacrés et admis continuellement lour inspiration, nous n'insisterons pas sur les affirmations des Pères en faveur de la divinc origine de l'Ancien Testament. Nous signalerons de préférence celles qui concernent le Nouveau Testament, et nous examinerons spécialement les plus anciennes en vue de montrer que l'Église a toujours cru à l'inspiration des écrits apostoliques.

1º Témoignages des Pères apostoliques. - Les nombreuses citations de l'Ancien Testament, faites dans la lettre de saint Clément de Rome et dans l'épitre dite de saint Barnabé avec les formules γέγραπται, λέγει ή γραφή, λέγει το γραφείου, φησί ο άγιος λόγος, λέγει το πνεύμα το αγιον, le respect que saint Clément, saint Ignace et saint Polyearpe portent aux prophètes et l'usage qu'ils font de leurs oracles pronvent que, sur l'autorité de Jésus-Christ et des Apôtres, ces Pères apostoliques ont admis les livres de l'Ancien Testament comme des documents divins, dont l'origine n'avait pas besoin d'être autrement affirmée et démontrée. Or les ouvrages de ces Pères contiennent aussi de nombreuses allusions et des citations presque textuelles, sans référence précise, sans nom d'auteur, empruntées aux Évangiles et aux écrits apostoliques. Cet emploi tacite et ces emprunts évidents sont un indice de l'autorité attribuée et reconnue aux livres du Nouveau Testament. D'ailleurs les Pères apostoliques ont affirmé explicitement l'inspiration de ces écrits, notamment des Épitres de saint Paul, Ainsi saint Clément de Rome, dans sa lettre aux Corinthiens, I Cor., XLVII, 1-3; Funk, Opera Patrum apostolicorum, t. 1. Tubingue, 1887, p. 120, dit : « Prenez en main l'Épitre du bienheureux Paul. Que vous a-t-il écrit au début de l'Évangile? En vérité, dirigé par l'Esprit, πνευματικώς, il vous a parlé de lui-même, de Céphas et d'Apollo, parce que dans ce temps-là il y avait entre vous des divisions, » Clément regarde donc la première Épitre de saint Paul aux Corinthiens comme ayant été rédigée sous l'influence du Saint-Esprit. - L'Épitre attribuée à saint Barnabé contient des emprunts ou des allusions à l'Évangile de saint Matthieu. Un passage de cet Évangile, Matth., xxii, 14, y est cité, iv, 14, Funk, ibid., p. 12, avec la formule ώς γέγραπται, comme faisant partie de l'Écriture sainte. L'auteur de ce document reconnaît donc au premier Évangile la même autorité qu'aux livres de l'Ancien Testament qu'il cite comme prophéties. - La Doctrine des douze Apôtres parle de l'Évangile comme d'un livre ou d'une collection bien déterminée : 'Ως έχετε ἐν τῷ Εὐαγγελέῳ, ἐν τῷ Εθαγγελίω του Κυρίου ήμων, xv, 3, 4, édit. Funk, Tubingue, 1887, p. 14, 16. Cf. viii, 2, p. 24. Une parole de Jésus, qui se lit en saint Matthieu, vii, 6, est rapportée, IX, 5, p. 28, comme prononcée par le Seigneur, aussi bien qu'un oracle de Malachie, t, 11 et 14; xiv, 3, p. 42. - En plusieurs passages de ses lettres authentiques, Ad Philad., v, 1, 2; Funk, Opera Patrum apostol., t. 1, p. 228; vin et ix, p. 230-232; Ad Smyrn., v, 1, p. 238; vii, 2, p. 240, saint Ignace d'Antioche compare l'Évangile et les Apôtres à la Loi et aux Prophètes. Il reporte certainement ses lecteurs à des documents écrits, et si quelques-unes de ses expressions ne peuvent convenir qu'à l'Évangile oral et à la prédication apostolique, les écrits évangéliques et apostoliques tiennent une place dans son enseignement. Si l'on ne peut y voir deux séries de livres, comparés à l'Ancien Testament (cf. t. 11, col. 2065), on est en droit d'en conclure, au moins, que, pour saint Ignace, la tradition évangélique et apostolique, sous toutes ses formes, même mise par écrit, a la même autorité que la Loi et les Prophètes de l'ancienne alliance. - Saint Polycarpe a confiance que les Philippiens, à qui il écrit, Phi-Up., xii, 1; Funk, t. i, p. 278-280, sont bien instruits des Saintes Lettres, èν ταῖς ἱεραις γραφαῖς, et qu'ils n'ont pas besoin de longues exhortations. C'est pourquoi il se bornera à leur rappeler une parole de ces Écritures, et il cite Eph. IV, 26. Cette Épître de l'Apôtre faisait donc partie de l'Erriture Sainte. Saint Polycarpe avait, d'ailleurs, à sa disposition une collection des lettres de saint l'aul, et il en parle comme si ses lecteurs l'avaient entre les mains et comme contenant l'Épitre qui leur avait été adressée. Phil., III. 2. p. 270.

2º Témoignages des apologistes du second siècle. -

Les Pères apostoliques, en citant le texte sacré, se bornaient à affirmer leur croyance à son autorité infaillible. Les apologistes ont prouvé leur foi et exposé la nature de l'inspiration des auteurs bibliques. Pour démontrer la divinité des Livres Saints, ils ont développé avec cloquence deux arguments : 1º Tandis que les philosophes païens et les poétes sont en désaccord constant dans leur enseignement religieux et professent parfois des doctrines absurdes, les écrivains sacrès présentent entre eux une harmonie parfaite. Le vrai ne pouvant pas être contraire au vrai, les philosophes et les poètes sont dans l'erreur. Les prophètes et les auteurs sacrès, étant d'accord, enseignent la vérité, et ils ont dit la vérité, parce qu'ils étaient inspirés de Dieu. S. Justin, Cohort. ad Græcos, 2-8, t. vi, col. 241-258; 65, col. 625; Apol. i, 44; col. 396; Apol. II, 10, 13, col. 460 et 465. Tation, Orat. ad. Græcos, 2-3, t. vi, col. 805-812; 25, col. 860-861; 29, col. 868; 32, col. 872; 36, col. 880. Athénagore, Legat. pro christianis, 7, 9, ibid., col. 904, 905 et 908. S. Théophile d'Antioche, Ad Autol., II, 8, 12, 35; ibid., col. 4060-1061, 1069, 1109; m, 2, 3, 17, col. 1121, 1124, 1144-1145. - 20 Une autre preuve de l'inspiration des livres de l'Ancien Testament résulte de l'accomplissement des prophèties messianiques qu'ils contiennent. La réalisation de ces prophéties prouve leur vérité et montre que les prophétes qui les ont écrites étaient poussés par l'Esprit de Dieu. Elle prouve aussi la vérité de tout le contenu de l'Écriture. S. Justin, Apol. 1, 30-53, t.vt, col. 373-408; *Dial. cum Tryph.*, 7, col. 492; *Coh. ad Græc.*, 8, 10, 12, col. 256, 261, 345; Théophile d'Antioche, Ad Autol., 1, 14. col. 1045. Les apologistes du second siècle n'attribuent pas seulement l'inspiration divine aux écrits prophétiques de l'Ancien Testament; ils l'affirment aussi des livres du Nouveau. Saint Justin, Apol. 1. 67, t. vi, col. 429, dit que les Mémoires des Apôtres, c'est-à-dire les Évangiles canoniques, sont lus le dimanche aux assemblées des chrétiens avec le même honneur que les écrits des prophètes, et il emprunte aux uns et aux antres des preuves, Apol. 1, 28, t. vi, col. 372; Dial. eum Tryph., 103, col. 717. Il leur reconnaît donc une égale autorité, fondée sur la même origine divine. Tatien, *Orat. ad Græc.*, 13, 49, t. vi, col. 833, 819, cite deux passages de saint Jean avec les formules consacrées pour annoncer une citation scripturaire. Le fait qu'il a combiné les quatre récits évangéliques en une seule narration continue, διὰ τεσσάρων, prouve qu'il attribuait à tons la même valeur et une commune origine. Saint Théophile d'Antioche, Ad Autol., III, 12, t. vi, col. 4137, explique l'accord qu'il remarque entre les prophètes et les Évangiles par cette cause que leurs auteurs inspirés ont tous parlé par le même Esprit de Dieu, διά τὸ τοὺς πάντας πνευματοφόρους ένὶ πνεύματι Θεού λελαληκέναι. Il cite, ibid., 14, col. 1141, deux passages des Épitres de saint Paul comme Écriture. Athénagore, Legat. pro christ., 12, 32-33, t. vi, col. 913, 916, 964, 968, cite au même titre l'Évangile de saint Matthieu. Les apologistes ont décrit l'action divine sur les écrivains inspirés. Selon saint Justin, les prophètes étaient portés par le Verbe de tieu, θεοφορούνται οἱ προφητεύοντες εἰ μὴ λόγω θείω, Apol. 1, 33, col. 381; ils étaient mus par lui, τού κινούντος αύτους θείου λόγου, Apol. 1, 36, col. 385; ils parlaient sous l'inspiration du Saint-Esprit, 02100 Πνεύματι λαλήσαντες, Dial. cum Tryph., 7, col. 492; ils écrivaient sous son action, Cohort. ad Græc., 12, col. 264. Ils n'ont pas eu besoin, pour écrire, de recourir aux artifices du langage et aux discussions d'école; ils n'ont eu qu'à se prêter docilement à l'influence du Saint-Esprit qui se servait d'eux, comme un harpiste touche sa cithare, pour leur laire rendre une harmonie divine. Coh. ad Grac., 8, col. 256-257. Ils étaient donc des instruments intelligents qui, à la différence des sibylles et des devins, comprenaient et retenaient, même lorsqu'ils avaient été ravis en extase, les révélations divines, ibid.,

37, col. 308-309, et qui avaient une part active dans la redaction de leurs œuvres. Dial. cum Tryph., 36, col. 553. Il est donc faux de prétendre que, suivant Justin, le rôle des écrivains sacrés était purement mécanique. Il ne faut pas trop presser la comparaison de la lyre, car toute comparaison cloche. D'ailleurs, la même image a été reproduite par d'autres Pères qui, saul Tertullien peut-être, étaient loin de considérer les écrivains sacrés comme d'avengles et passifs instruments. Athénagore, Legat. pro christ., 9, t. vi, col. 908, explique par la même comparaison l'action du Saint-Esprit sur Moïse, Isaïe, Jérémie et les autres prophètes, οι κατ' έκστασιν των έν αύτοῖς λογισμών κινήσαντος αύτούς τοῦ θείου Πνεύματος α ένηργούντο έξεφωνησαν, συγχρησαμένου του Πνεύματος ώσει και αθλητής αθλον έμπνεύσαι. Ενίdemment, si comparaison vaut raison, on voit ici la motion divine réduire l'écrivain sacré au rôle de simple instrument. Il faut cependant observer que si la lyre est un instrument muet et sans raison, le prophète, doué d'intelligence et de la parole, prétait ses facultés à l'action du divin artiste qui parlait par sa bouche et écrivait par sa main. Saint Théophile d'Antioche, Legat. pro christ., II, 10, t. vi, col. 1064-1065, dit aussi que le Saint-Esprit descendait sur les prophètes et parlait par eux, de telle sorte qu'ils n'étaient que ses organes. Mais ces "oyava 0500 recevaient en récompense la sagesse du Saint-Esprit et parlaient eux-mêmes sous son inspiration. Ibid., III, 11-12, col. 1137. Ils n'étaient donc pas des iustruments purement passifs. Cf. J. Delitzsch, De inspiratione Scripturæ Sacræ quid statuerint Patres apostolici et apologetæ secundi sæculi, in-80,

Leipzig, 1872.

3º Témoignages des Pères qui ont les premiers réfuté les hérétiques. — Selon saint Irénée, Cont. hær., II, 28, n. 2-3, t. vII, col. 801-806, nous devons croire aux Écritures comme à Dieu, sachant que les Écritures sont parfaites, « ayant été dites par le Verbe de Dieu et son Esprit. » Leur obscurité ne doit pas détruire notre foi, car s'il y a des mystères dans les créatures, est-il étonnant qu'il s'en trouve dans les Écritures, ຄົ້ນພັນ ເພັນ Γραρών πνευματικών οὐσών? Dieu le Père est le seul et unique auteur des deux Testaments et c'est lui et non un autre qui, inspirant par son Verbe et son Esprit les écrivains sacrés, les prophètes, les apôtres et les évangélistes, a fait composer tous les Livres Saints que l'Église reçoit au canon des Écritures. Ibid., III, 12, nº 41, col. 905; IV, 9, col. 996-999. Cf. II, 35, n. 4, col. 841. Il n'y a que quatre Évangiles et c'est le Verbe qui nous a donné τετράμορφον το Εύαγγέλιον, ένί δὲ Πνεύματι συνεχόμενον. Ibid., III, 11, n. 8, col. 885-890. Les Évangélistes ont été les instruments de Dieu par la volonté de qui ils ont écrit les Évangiles. L'Apocalypse était l'œuvre du Saint-Esprit. *Ibid.*, v, 30, n. 4, col. 1207. A. Camerlynck, *Saint* Irénée et le canon du Nouveau Testament, Louvain 1896. — Le prêtre romain Caïus disait des hérétiques, qui osaient altérer les Saintes Écritures : « Ou bien, ils ne croient pas que les Saintes Écritures ont été dictées par le Saint-Esprit, et ils sont des infidèles; ou bien, ils s'estiment plus sages que le Saint-Esprit, et ils sont des démoniaques. » Eusèbe, H. E., v, 28, t. xx, col. 517. Au témoignage de Caius il faut joindre celui de l'auteur du Canon de Muratori. Dans la notice du quatrième Évangile, il fait remarquer que la diversité des récits évangéliques ne nuit pas à la foi des fidèles, parce que la vie de Jésus-Christ a été exposée par un seul et même Esprit qui animait les évangélistes. Voir t. 11, col. 170. Saint Hippolyte, De Christo et Antichristo, 58, t. x, col. 777, dit que l'Écriture, dont il proclame l'origine divine, comprend la Loi, les Prophètes, les Évangiles et les Apotres; il assure que l'Esprit-Saint parle dans l'Apocalypse. Ibid., n. 48, col. 765. Il recourt lui aussi, à la comparaison d'un instrument de musique pour expliquer l'action du Verbe de Dieu sur les prophètes, ibid.,

n. 2, col. 728-729, et il affirme qu'elle leur enlève la liberté. Contra hares. Noeti, II, col. 820. - Dans son Apologétique, 18, t. 1, col. 377-381, Tertullien prouve la souveraine autorité des livres divins par leur antiquité, l'accomplissement des prophéties qu'ils contiennent et les calainités qui ont frappé les Juifs incrédules. Il oppose aux hérétiques la règle de foi et il montre que les Églises apostoliques lisaient les lettres authentiques des Apôtres. Pour abreuver la foi des fidèles, l'Église de Rome mélait la Loi et les Prophétes aux lettres évangéliques et apostoliques. De præscript., 36, t. 11, col. 49-50; Adv. Praxeam, 11, col. 167; Adv. Hermog., 19-20, col. 214, 216. Marcion opposait la Loi à l'Évangile; Tertullien le réfute, en montrant que, malgré leur diversité, les deux Testaments ont le même auteur. Adv. Marc., IV, 1, col. 361-363. Le Nouveau Testament a été écrit sous la même impulsion que l'Ancien. Ibid., IV, 22, col. 414. L'Esprit-Saint parle en saint Paul. Ibid., v, 7, col. 485; De virgin. veland., 4, col. 894, De monogam., 12, col. 947; De pudicit., 16, col. 1012. Devenu montaniste, Tertullien admet que les prophètes, tombés en extase et ravis en esprit, étaient hors d'eux-mêmes, De anima, 11, 21, 45, col. 665, 684, 725-726; Adv. Marc., IV, 22, col. 413. - Le rhéteur Miltiade, au contraire, a nettement établi la différence qui existe entre les prophêtes de l'Ancien Testament et les faux prophètes des montanistes. Eusèbe, H. E., v, 17, t. xx, col. 473.

4º Témoignages de l'école catéchétique d'Alexandrie. - Comme les premiers apologistes, Clément d'Alexandrie, Cohort. ad Grac., 8, t. viii. col. 188-192. oppose la doctrine des prophetes à celle des philosophes, et il en explique la différence par cette raison que « la bouche du Seigneur, le Saint-Esprit a dit » ce qu'on trouve dans l'Écriture. Ibid., 9, col. 192-193. Avec saint Paul, il affirme que les Écritures sont divinement inspirées. Ibid., col. 197 et 200. Il cite comme prophétiques des paroles de saint Matthieu et de saint Luc. Ibid., 1, col. 57. Les deux Testaments ont été donnés aux hommes par le Verbe de Dieu, le Pédagogue de l'humanitė. Padagogus, 1, 7, t. viii, col. 320-321. Le Saint-Esprit parle par les prophètes, ibid., 1, 5, col. 264, et par l'apôtre saint Paul. Ibid., 1, 6, col. 308. Dieu est la cause principale de l'Ancien et du Nouveau Testament; il n'est pas, au même titre, cause de la philosophie. Strom., 1, 5, t. viii, col. 717. Il faut croire aux prophètes, parce qu'ils étaient divinement inspirés. Ibid., v, 13, t. ix, col. 125. Un seul et même Esprit agissait dans les prophètes et les apôtres. Ibid., vi, 15, col. 340, 348-349. Clément appelle souvent saint Paul Galov et θεσπεσίον, et il dit qu'il a écrit θείως. Strom., IV, 22, t. vIII, col. 1356. Cf. Dausch, Der neutestamentliche Schrifteanon und Clemens von Alexandrien, Fribourgen-Brisgau, 1894, p. 47-56. Origène applique à l'Écriture entière la doctrine de saint Paul sur l'inspiration de l'Ancien Testament. In Joa., 1, n. 5, t. xiv, col. 28-29; In lib. Jesu, hom. xx; t. xII. col. 920. Il refute Apelle qui prétendait que les écrits de Moïse n'étaient pas l'œuvre du Saint-Esprit, et il assure que l'Esprit de Dieu énonce de grands mystères par Moïse et par saint Paul. In Genes., hom. II, 2, 5; t. XII, col. 165 et 171. Le même Esprit a inspiré tous les auteurs des Livres Saints. De princip., I, 4, t. XI, col. 118. Matthieu, Marc. Jean et Luc n'out pas eu d'effort à faire; ils étaient remplis du Saint-Esprit pour rédiger les Évangiles. In Luc., hom. I, t. XIII, col. 1802-1803. L'intelligence des prophètes, éclairée par la lumière du Saint-Esprit, était plus perspicace, ils n'étaient pas hors d'eux-mêmes comme la Pythie. Contra Celsum, VII, 3-4, t. IX. col. 1425. Denys d'Alexandrie, Interp. Lucæ. t. x, col. 1589, reconnaissait l'inspiration des évangélistes. Saint Alexandre, évêque d'Alexandrie, faisait profession de croire avec l'Église en un seul Dieu le Père, qui nous a donné la Loi, les Prophètes et les Évangiles, et en un

seul Saint-Esprit qui a revivifié les saints de l'Aneien et du Nouveau Testament. Epist. ad Alex., 12, t. xvIII, col. 565, 568. Saint Athanase croyait au Saint-Esprit, σό λαλήσαν έν νόμφ καὶ έν προφήταις καὶ έν εὐαγγελίοις. Interpret. in symbol., t. xxvi, col. 1232. Il prouve que les prophètes ont annoncé l'avenir par le Saint-Esprit, Epist. 1 ad Serapion., 31. t. xxv1, col. 601, 604; Epist. 111, 5, col. 632; Epist. 1v., 3, col. 640, 641. Didyme répète après saint Paul que l'Écriture est divine, parce qu'elle a été inspirée par le Saint-Esprit, et il en conclut contre les Macédoniens que le Saint-Esprit est Dieu. De Trinitate, 11, 10, t. xxxix, col. 644-645. La Loi, les Prophètes et les Évangiles sont de Dieu. In II Cor., III, 17, col. 1708. Didyme affirme que les évangélistes et saint Paul ont écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit. In I Pet., 1, 14, col. 1759; De Trinitate, 1, 26, col. 592; 1, 7, col. 272; 111, 21, col. 913; In II Cor., 1, 1, col. 1681. Il réfute les montanistes et soutient que, dans l'extase, les prophètes comprenaient ce que Dieu leur manifestait. In Act. Apost., x, 10, col. 1677; In II Cor., xv, 12, col. 1704-1705. Presque à chaque page de ses ouvrages, saint Cyrille d'Alexandrie nomme l'Ecriture θείαν et θεόπνευστον, et les écrivains de l'Ancien et du Nouveau Testament θείους, θεσπεσίους et πυευματο-ρόρους. Le même Esprit a dicté les deux Testaments. *In* Luc., t. LXXII, col. 681. L'Écriture tout entière ne forme qu'un seul livre, composé et scellé par le Saint-Esprit. In Is., III, t. LXX, col. 656. Saint Cyrille affirme sou-

vent l'inspiration de saint Paul. 5º Témoignages de l'école d'Antioche. - Saint Cyrille de Jérusalem, qui suit les principes et la méthode de cette école, prouve les dogmes par les Ecritures inspirces, car Dieu a enseigné les hommes dans les deux Testaments. Catech. IV, t. XXXIII, col. 493, 496. Le Saint-Esprit a parlé par les prophètes et les apôtres. Catech. xvi, 2-4, col. 920-921. Les prophètes, ravis en extase, étaient inondés de la lumière du Saint-Esprit et voyaient des choses qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Catech. xv1, 16-18, col. 941 et 944. Diodore de Tarse, In Ps. LXIV, 10-11, t. XXXIII, col. 1599, explique l'origine divine des deux Testaments par la métaphore de la pluie, tombée du ciel, soir et matin. Saint Chrysostome, In II Tim., homil. IX, 1, t. LXII, col. 649, interprête le texte de saint Paul, II Tim., III, 16, comme l'affirmation de l'inspiration de l'Ancien Testament tout entier. Saint Matthieu a cerit son Evangile, étant 205 Πνεύματος έμπλησθείς. In Matth., homil. 1, 1, 8, t. LVII, col. 15, 21. La langue de saint Jean parlait par le mouvement de la grâce divine, et son âme était comme une lyre que le Saint-Esprit touchait. In Joa., homil. 1, 1-2, t. LIX, col. 25, 26. Le livre des Actes a été écrit par saint Luc, mais avec la participation du Saint-Esprit. In inscript. altaris, Hom. 1, 3; Hom. 11, 3, t. 1.1 col. 71, 72, 82; In Act. Apost., Ilom. 1, 1 et 2, t. LX. col. 15-17. Saint Paul est τὸ στόμα τοῦ Χριστοῦ, ἡ λύρα τοῦ Πνεύματο: De Lazaro, concio vi, n. 9, t. XLVIII, col. 1011. Sa voix est ή σάλπιγξ έκ των οδρανών, ή λόρα ή πνευματική. Ad pop. Antioch., Hom. 1, 1, t. xlix, col. 15. Le Saint-Esprit mouvait l'intelligence du Psalmiste, mais à la différence du devin antique, celui-ei comprenait ce qu'il disait et sa plume écrivait ce que sa main voulait. Exposit. in Ps. xliv, 1-2, t. Lv, col. 183-185. Théodore de Mopsueste sort des chemins battus et distingue divers degrés d'inspiration : la prophétie et la simple prudence. Il a été condamné au deuxième concile œcuménique de Constantinople, Mansi, Conc. coll., t. 1x, p. 223-227. Cf. Kihn, Theodor von Mopsuestia, Fribourg-en-Brisgau, 1880, p. 77-87. Il exalte la prophétie, qui suppose une influence active du Saint-Esprit sur l'intelligence des prophètes, In Abd., 1, 1, t. LXV!, col. 308, et qui se produisait pendant l'extase. In Nahum, 1, 1, ibid., col. 404. Kilm, p. 93-98. Théodoret, Interp. 11 Tim., t. LXXXII, col. 819, reconnaît que les Livres

Saints, en vertu de leur inspiration, sont distincts des ouvrages de la sagesse humaine; il ajoute que cette grâce du Saint-Esprit a passé par les prophètes et par les apôtres, et il conclut que le Saint-Esprit est Dieu, de ce qu'il est l'auteur des livres divinement inspirés. Ces livres sont des lettres que l'époux céleste a envoyées à l'âme fidèle, son épouse, par l'intermédiaire des prophètes, In Cant., 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 2, 53, 57. Les Apôtres étaient inspirés comme les prophètes, col. 65, et ils n'ont pas écrit des choses discordantes. In Ezech., xxv1, 21, col. 1073. La vision prophètique accroissait l'acuité de l'intelligence du prophète, ibid., xL, 2, col. 1220, et se faisait durant l'extase. In Nahum, 1, 1, eol. 1789.

6º Témoignages des Pères Cappadociens. - Saint Basile appelle maintes fois les Écritures inspirées, tà loyia, διδασκαλίαν, μαρτυρία τοῦ Πνεύματος. Toute l'Écriture inspirée est écrite par le Saint-Esprit. Hom. in Ps. 1, 1, t. xxix. col. 209. L'Esprit qui a parlé par les apôtres et par les prophètes, et qui est l'autenr de l'Écriture divinement inspirée, est évidemment Dieu. Adv. Eunom., v, col. 721. Dans ses poèmes, saint Grégoire de Nazianze suppose l'inspiration des Livres Saints, qu'il appelle θεοπνεύστους, Poem. dogm., 35. t. xxxvn, col. 517-518. Saint Grégoire de Nysse, Cont. Eunom., VII, t. XLV, col. 741, 744, définit en ces termes l'Écriture inspirée : 'Π θεοπνεύστος Γραφή, καθώς ὁ θεῖος Απόστολος αὐτὴν όνομάζει, του άγίου Πνεύματός έστι Γραφή... "Όσα ή θεία Γραφή λέγει, του Πνεύματός είσι του άγίου φωναί. L'Évangile est divin, et la voix de l'apôtre Paul, céleste. De vita Moys., t. xLiv, col. 344. Saint Paul a révélé les mystères έν τη δυνάμει του πνεύματος. Cont. Eunom., XII, t. XLV, col. 1060.

7º Témoignages des Pères latins. - Les Pères de l'Église latine n'avaient pas une doctrine différente de celle des Pères grecs. Pour saint Cyprien, De oper et eleem., 4, t. 1v, col. 605, Dieu n'a jamais cessé d'avertir les hommes; dans les Ecritures anciennes et nouvelles, il provoque son peuple aux œuvres de miséricorde, et le Saint-Esprit exhorte à faire l'aumône. Les prophètes et les apôtres, remplis du Saint-Esprit, ont annoncé que les justes seraient opprimés. De lapsis, 7, col. 471. Le Saint-Espeit avertit, enseigne par saint Paul. De unit. Eccl., 10, 16, col. 507, 512. Victorin de Pettau, In Apoc., t. v, col. 318-326, affirme que l'Ancien et le Nouveau Testament procedent de la bouche de Dieu. L'Église catholique les admet tous deux; les hérétiques rejettent les prophètes, et les Juifs ne reçoivent pas la prédication du Nouveau Testament. Saint Jean dans l'Apocalypse rend témoignage par la voix de l'Esprit-Saint qui parlait par les prophètes. Ibid., col. 332-333. Lactance, Divin. instit., 1, 4, 1v, 5, t. vi, col. 127-128, 458-459, prouve la divinité de l'Écriture, comme les anciens apologistes. par l'accomplissement des prophèties et l'accord des écrivains de l'Ancien Testament. Le style simple des Ecritures n'est pas une objection contre leur inspiration; il convenzit à l'autorité de leur divin auteur, III, 1; v, 1; vi, 21, col. 350, 550, 714. L'Ecriture comprend les deux Testaments, qui s'harmonisent et se complètent, IV, 20, col. 514-515. Selon saint Ililaire de Poitiers, le recueil des Écritures, qui comprend la Loi et les Prophètes, a été écrit par la main des hommes; il n'est pas cependant une œuvre humaine, car l'Esprit de Dieu, qui sait toutes choses, inspirait les saints hommes de l'ancienne loi. Epist. seu libellus, t. x., col. 733, 753-754. La pensée qu'exprimaient les prophètes ne venait donc pas de leur esprit propre; elle était fournie à leur intelligence par l'Esprit qui s'était emparé d'eux. Tract. in Ps. cxvIII, t. 1x, col. 639-640. L'évêque de Poitiers réfute plusieurs fois les Ariens qui mettaient les prophètes en opposition avec les évangélistes et les apôtres; il montre l'accord des deux Testaments, qui ont le même Dieu et le même Esprit. De Trinit., III, n. 32, t. x, col. 73. Il affirme spécialement l'inspiration des Épitres de saint Paul. Ibid., 1, 15,

col. 34; v, 33, col. 152. De ce que l'Écriture est divinement inspirée, saint Ambroise, De Spir. Sanct., III, 112, t. xvi, col. 803, conclut que le Saint-Esprit est Dieu. L'accord des deux Testaments est, à ses yeux, une preuve de l'unité de leur auteur. De parad., 8, nº 38, t. xiv, col. 291-292. C'est le même Esprit de vérité qui a inspiré les prophètes et les apôtres. De Spir. Sanct., 1, 4, nos 55 et 60, t. xvi, col. 718, 719. Les évangélistes n'ont pas eu d'efforts à faire pour écrire les Évangiles, l'Esprit divin leur communiquait abondamment les pensées et les paroles. Saint Luc s'est décidé, non d'après son bon plaisir seul, mais aussi selon le bon plaisir du Christ qui parlait en lui. In Luc., 1, 1-3, 10 et 11, t. xv, col. 1533-1534, 1538. Les écrivains sacrés ont écrit, non d'après les règles de l'art, mais suivant la grâce qui surpasse tout art; ils ont écrit ce que le Saint-Esprit leur faisait dire. Epist. I, viii, 1, t. xvi, col. 912. Saint Jérôme n'a cessé d'affirmer l'inspiration des Saintes Écritures. Pour lni, elles sont toutes du même Esprit et ne forment qu'un seul livre. In Is., IX, 29, t. XXIV, col. 332. Les prophètes n'étaient pas privés de sentiment, comme Montan l'a rêvé; ils comprenaient ce qu'ils disaient et étaient libres de parler ou de se taire. Ibid., prolog., col. 19-20. L'illustre traducteur de la Bible ne se disait ni assez sot ni assez rustique pour penser qu'aucune parole de Notre-Seigneur, rapportée dans les Évangiles, ne soit divinement inspirée. Ep. xxvII, nº 1, t. xxII, col. 431. Rien dans l'Épitre à Philémon ne lui paraît indigne de l'Esprit qui a suggéré tout ce qui est écrit. In Ep. ad Philem., prolog., t. xxvi, col. 599-602. Quand saint Paul semble parler en son nom propre, il n'est pas privé du Saint-Esprit. In Epist. ad Gal., III, ibid., col. 403. Saint Augustin a prouvé suraboudamment contre Fauste le manichéen que Dicu était l'auteur des deux Testaments. Les prophètes n'ont pas reçu un autre Esprit que les Apôtres. In Joa., xxxII, nº 6, t. xxxv, col. 1645. C'est par une providence spéciale du Saint-Esprit que saint Marc et saint Luc ont écrit l'Évangile, quoiqu'ils ne fussent pas apôtres comme saint Matthieu et saint Jean. De consensu Evangel., 1, 1, n. 1-2, t. xxxiv, col. 1041-1043. Saint Augustin regarde comme divins les livres des autres Apôtres, parce que la parole de Dieu a été donnée aux hommes par les Apôtres aussi bien que par la loi, les prophètes et les Psaumes. De unit. Eccl., 29, t. XLIII, col. 411. - Les Pères et les docteurs des siècles suivants ont conservé et transmis la doctrine de leurs prédécesseurs sur l'origine divine des Saintes Ecritures. Tous ont cru et enseigné que les écrivains sacrés avaient écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit et qu'ainsi la Bible tout entière était la parole de Dieu. Sur la tradition des Pères et l'enseignement des docteurs du moyen âge au sujet de l'inspiration biblique, voir P. Dausch, Die Schriftinspiration, in-8°, Fribourg-en-Brisgau, 1891, p. 45-102; C. Holzhey, Die Inspiration der hl. Schrift in der Anschauung des Mittelalters, von Karl dem Grossem bis zum Konzil von Trient, in-8°, Munich, 1895; Rohnert, Die Inspiration der heiligen Schrift und ihre Bestreiter, Leipzig, 1889, p. 85-134.

HI. DÉCISIONS OFFICIELLES DE L'ÉGLISE. — La foi de l'Église en l'inspiration et l'origine divine des Écritures, que l'enscignement unamine des Pères et des Docteurs manifestait si clairement, reçut, au cours des siècles, une expression plus solennelle dans les symboles et fut officiellement définie par les conciles et les souverains pontifes. Dans la formule définitive du symbole de Nicée, qui fut adoptée en 381 au premier concile œcuménique de Constantinople, les catholiques croient au Saint-Esprit, τὸ λαλῆσαν διὰ τῶν προφητῶν, « qui parlait par les prophètes, » les inspirait dans leurs discours et leurs écrits, Denziuger, Enchiridion symbolorum, 5° édit., Wurzburg, 1874, n° 47, p. 16. La profession de foi que les Pères du quatrième concile de Carthage imposèrent en 398 aux nouveaux évêques, et qui est encore en usage

aujourd'hui, contenait ces paroles : Gredo etiam Novi et Veteris Testamenti, Legis et Prophetarum et Apostolorum unum esse auctorem Deum et Dominum omnipotentem. Hardouin, Collectio conciliorum, t. 1, p. 978. Elle est rédigée contre les manichéens qui attribuaient l'Ancien Testament au mauvais principe et le Nouveau au vrai Dieu. Au concile de Tolède, tenu en 447 contre les priscillianistes qui partageaient sur ce point l'erreur des manichéens, anathème fut porté contre quiconque « dirait ou croirait qu'autre est le Dicu de l'ancienne loi, autre celui des Évangiles ». Denzinger, nº 121, p. 36. La profession de foi que saint Léon 1X fit souscrire à l'évêque Pierre d'Antioche et celle que l'empereur Michel Paléologue présenta à Grégoire X, en 1274, au second concile œcuménique de Lyon, contenaient la formule employée au quatrième concile de Carthage. Denzinger, n. 296 et 386, p. 111 et 143. Celle qu'Innocent Ill prescrivit en 1210 aux Vaudois qui voulaient rentrer dans l'Église, disait : « Nous croyons que le Seigneur qui, subsistant en trois personnes, a créé toutes choses de rien, est l'unique et même auteur de l'Ancien et du Nouveau Testament. » Denzinger, n. 367, p. 135. Le Décret pour les jacobites, promulgué par Eugène IV au concile de Florence en 1441, exprime aussi cette croyance et l'enseignement de l'Église romaine : « Elle professe que l'unique et même Dieu est l'auteur de l'Ancien et du Nouveau Testament, c'est-à-dire de la Loi, des Prophêtes et de l'Évangile, parce que les saints de l'un et l'autre Testament, dont elle recoit et vénère les livres, ont parlé par le même Esprit-Saint ». Denzinger, n. 600, p. 178. Ces expositions de la foi catholique avaient directement pour objet de condamner l'erreur du manichéisme, qui a persévéré jusqu'en plein moyen age; mais elles déclaraient aussi que Dicu est l'auteur ou la cause principale des Écritures. Or le Décret pour les jacobites donne expressément la raison de l'origine divine des Livres Saints: c'est l'inspiration des écrivains sacrés, auteurs secondaires de la Bible. Le concile de Trente, sans définir formellement l'inspiration des Livres Saints que les protestants ne niaient pas (voir Rohnert, Die Inspiration der heiligen Schrift, Leipzig, 1889, p. 13i-169; Rabaud, Histoire de la doctrine de l'inspiration des Saintes Écritures dans les pays de langue française, de la Réforme jusqu'à nos jours, Paris, 1883, p. 29-74), exprime sa foi en l'origine divine de l'Ecriture : « Suivant les exemples des Pères orthodoxes, il reçoit et vénère tous les livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, puisque l'unique Dieu est l'auteur de tous deux ». Sess. IV, Decret. de canonicis Scripturis. Les rationalistes modernes niant l'inspiration de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, le concile du Vatican, Const. Dei Filius, can. 4, De revelat., définit contre eux la foi de l'Église et frappa d'anathème quiconque nierait que les Livres Saints, inscrits au canon du concile de Trente, sont divinement inspirés. Au chapitre deuxième de la même Constitution, il a précisé la nature de l'inspiration, en déclarant que l'Église tient ces livres pour sacrés et canoniques, « parce que, écrits sons l'inspiration du Saint-Esprit, ils ont Dieu pour auteur. » Acta et decreta conc. Vaticani, dans la Collectio Lacencis, t. vII, Fribourg-en-Brisgau, 1892, p. 251, 255. Leon XIII, Enc. Providentissimus Deus, t. 1, p. vIII, a répété cette définition et affirmé que telle a toujours été la doctrine constante de l'Église au sujet des livres des deux Testaments.

III. NATURE DE L'INSPIRATION. — Il est donc de foi catholique que l'Écriture Sainte est d'origine divine, qu'elle se distingue des livres profanes en ce qu'elle a Dieu pour auteur principal. Mais Dieu n'est pas l'auteur unique des Livres Saints; il ne les a pas écrils de son doigt comme les tables de la Loi; pour les rédiger, il s'est servi d'écrivains humains, qui ont été ses intruments intelligents et libres. L'action divine qui s'esl exercée

sur eux pour la composition des Livres Saints se nomme l'inspiration. Son existence prouvée, il s'agit d'en déterminer avec exactitude et précision la nature intime. Comme l'action inspiratrice de Dieu sur les écrivains sacrés est un fait surnaturel et révélé, sa nature ne peut être déterminée a priori; une pareille méthode n'aboutirait qu'à des théories sans fondement. La notion exacte de l'inspiration biblique devra être tirée des sources de la révélation. Mais quelle voie suivre et quels procédés employer? Examinerons-nous exclusivement ou principalement les livres canoniques eux-mêmes, leur contenu, la manière dont leurs auteurs humains les ont rédigés et le but que ceux-ci se proposaient d'atteindre? Etudierons-nous comment ils sont et ce qu'ils sont, avant de savoir et asin de savoir comment ils sont inspirés? Ce procédé critique, proposé dans la Revue biblique, t. v, 1896, p. 488, est insuffisant, sinon même dangereux; la méthode théologique, recommandée dans la même Revue, ibid., p. 497-498, est seule complète et satisfaisante. Elle consiste à interroger les affirmations de l'Écriture, les enseignements de la tradition ecclésiastique et la doctrine de l'Églisc sur l'inspiration, et à les interpréter et à les coordonner d'après les principes de la saine philosophie et sans se mettre en contradiction avec le contenu de la Bible. Commencée par les théologiens scolastiques, cette exposition théologique de la nature de l'inspiration a été perfectionnée par le travail de leurs successeurs et fixée dans ses grandes lignes par le concile du Vatican. Dans l'Encyclique Providentissimus Deus, Léon XIII a exprimé l'enseignement commun et certain des docteurs. Nous prendrons pour guides ces deux déclarations doctrinales et nous indiquerons successivement les légères divergences d'interprétation des théologiens contemporains. Or le concile du Vatican a d'abord écarté et condamné deux notions fausses ou incomplètes de l'inspiration scripturaire; puis, il a précisé la véritable nature de ce concours divin qui a abouti à la composition des Livres Saints par l'intermédiaire des écrivains sacrés.

1. NOTIONS FAUSSES OU INCOMPLETES. — L'Église tient les Livres Saints pour sacrés et canoniques, « non parce qu'après avoir été composés par le seul art de l'homme, ils ont été ensuite approuvés par l'Église, ni par le seul fait qu'ils contiendraient la révélation sans mélange d'erreur. » Const. Dei Filius, c. II, De revelatione. L'autorité infaillible de ces Livres ne résulte donc pas de la seule sanction de l'Église qui les déclarerait canoniques, ni du simple fait d'être les dépositaires fidèles de la vérité révélée. Cette décision écarta deux erreurs contemporaines.

1º L'approbation subséquente des Livres Saints par l'Église ne suffit pas à les rendre sacrès et canoniques. — L'erreur, condamnée par le concile du Vatican, est différente de l'opinion de Lessius et de Bonfrère. Au nombre des propositions extraites en 1587 des leçons du jésuite Lessius, la troisième, concernant l'Écriture Sainte, était conçue en ces termes : « Un livre (tel qu'est peut-être le second livre des Machabées), écrit avec les seules ressources humaines, sans l'assistance du Saint-Esprit, devient Écriture sainte, si le Saint-Esprit témoigne subséquemment qu'il ne s'y trouve rien de faux. » Le professeur expliqua son sentiment qui avait été censuré par les facultés de théologie de Louvain et de Douai. Duplessis d'Argentré, Collectio judiciorum de novis erroribus, Paris, 1736, t. 111, 2ª pars, p. 137-138. En mettant de côté la parenthèse, dans laquelle il est question du second livre des Machabées par pure conjecture, sa proposition hypothétique ne vise pas l'inspiration divine telle que, de fait, elle s'est exercée sur les écrivains sacrés, mais seulement un mode possible suivant lequel Dieu aurait pu faire d'un livre humain sa parole écrite, une sorte d'Écriture divine. Assurement, un tel livre n'aurait pas Dieu pour

auteur, ne serait pas d'origine divine; mais, en vertu de la garantie d'absence d'erreur, garantie donnée par le Saint-Esprit, il aurait une autorité divine, il serait infaillible comme l'Écriture inspirée. Cf. Th. Éleuthère (Livin de Meyer), Hist. controvers. divin. gratiæ, Anvers, 1705, p. 17, 24, 759-760, 775, 786; d'Argentré, Colleclio judic., t. III, p. 125, 135-138; De locis theologicis, t. I, Lille, 1737, p. 74-80; Schneemann, Controvers, de divinæ gratiæ liberique arbitrii concordia, Fribourg-en-Brisgau, 1881, p. 359, 363, 375, 388-390. Ainsi entendue, l'opinion de Lessius a été généralement rejetée par les théologiens qui l'ont examinée. Voir J. de Sylveira, Opusc. varia, Op. 1, Lyon, 1687, 13-15; Chérubin de Saint-Joseph, Summa criticæ sacræ, Bordeaux, 1711, t. IV, disp. III, a. 7, p. 251-276. Quoiqu'elle soit fausse, elle n'a pas été condamnée par la déclaration du concile du Vatican. Mgr Gasser, rapporteur de la députation de la foi, l'a fait observer aux Peres du concile. Lessius, a-t-il dit en substance, a traité seulement une question de pure possibilité, il supposait, de plus, une certaine motion divine qui aurait porté l'écrivain à écrire, et la révélation subséquente que le livre profane ne contenait aucune erreur. Acta et decreta conc. Vaticani, dans la Collectio Lacensis, t. vii, 1892, p. 140-141. Cf. Matignon, Les précurseurs de Molina, dans les Études religieuses, t. v, 1864, p. 582-586; 1d., La liberté de l'esprit humain dans la foi catholique, 2º partie, ch. 1ºº; Kleutgen, R. P. Leonardi Lessii de divina inspiratione doctrina, dans Schneemann, op. cit. Bonfrère, In totam Script. Sac. præloquia, c. VIII, sect. VII (dans le Script. Sac. eursus completus de Migne t. 1, col. 141), distinguant plusieurs modes d'inspiration, appelait le troisième inspiration subsequente et il le faisait consister dans l'approbation du Saint-Esprit en faveur d'un livre, composé sans assistance divine spéciale. Mais il ne l'appliquait pas aux livres actuels de la Bible; il l'attribuait seulement, par pure supposition, à des ouvrages perdus. De plus, il reconnaissait que Dieu avait donné, au moins, une impulsion générale à écrire. Nicremberg, De origine Sacræ Scripturæ, Lyon (sans date), l. ix, e. iv, p. 289, accepte l'opinion de Bonfrère, en vue d'expliquer les citations d'auteurs profanes qu'on lit dans la Bible. Frassen, Disquisitiones biblica, Paris, 1682, l. I, c. I, § IV, p. 15, parle dans le même sens. Répétons que ce mode d'inspiration n'aurait pas fait que le livre approuvé par le Saint-Esprit aurait été originairement divin; du moins, il l'aurait rendu, d'une certaine manière, d'une manière différente de celle que Dieu, de fait, a employée, le verbe écrit de Dieu, ayant une autorité infaillible égale à l'autorité dont jouissent les livres inspirés.

L'erreur, condamnée par le concile du Vatican, est différente de cette opinion. Ses tenants prétendaient qu'un livre profane devenait sacré et canonique par le fait que l'Église l'insérait dans le canon des Écritures. Sixte de Sienne, Bibliotheca sancta, l. vIII, hœres. 42, Venise, 1566, p. 1046-1047, raisonnant sur le sentiment des Juifs qui tiennent les livres des Machabées comme non inspirés, remarque qu'il importe peu, puisque l'Église reçoit ces livres au canon biblique : « Ils ne perdraient rien de la créance qui leur est due, quand même ils auraient été écrits par un auteur profane; car cette créance leur est due, non à cause de l'auteur, mais à cause de l'autorité de l'Église catholique, et les choses que celle-ci a admises s'imposent comme vraies et indubitables, quel que soit l'auteur qui les a dites; je n'oserais affirmer si c'est iei un auteur sacré ou un auteur profane. » llaneberg, Histoire de la révélatio : biblique, trad. Gosehler, Paris, 1856, t. 11, p. 469, entendait l'inspiration subsequente, non plus comme une approbation du Saint-Esprit, mais comme l'admission officielle d'un livre profane au canon biblique par l'Église elle-même, et il appliquait ce mode d'inspiration aux récits de faits historiques. Movers, Loci quidam historiæ Canonis V. T. illustrati, exposait le même sentiment, qui est évidemment faux. Un livre, écrit par l'initiative purement lumaine et avec les seules ressources naturelles, ne serait pas inspiré et n'aurait pas une origine divine, en vertu de l'approbation de l'Église. La déclaration de l'Église ne changerait pas la nature du livre. De même qu'elle ne rend pas un livre inspiré, mais en constate officiellement l'inspiration; de même, elle ne rendrait pas divin un livre purement profane. En l'inscrivant au canon, elle se tromperait et nous tromperait, puisqu'elle déclarerait inspiré de Dieu ce qui provient des hommes. Acta et decreta conc. Vaticani, p. 522-523, 1621-1622.

2º Les Livres Saints ne sont pas sacrés et canoniques par le seul fait qu'ils contiennent la révélation sans mélange d'erreur. - Assurément, les Livres Saints renferment, aussi bien que les traditions non écrites, la révélation divine, une partie du trésor des vérités surnaturellement manifestées par Dieu aux hommes, sans aucun mélange d'erreur. Voir Enc. Providentissimus Deus, t. I, p. VIII. Mais ce fait ne suffit pas à lui seul à les rendre sacrés et canoniques. Ils aboutissaient cependant à cette conclusion, les critiques qui réduisaient l'inspiration à une assistance négative par laquelle le Saint-Esprit préservait les écrivains sacrés de toute erreur. Ainsi Jahn, Introductio in libros V. T. in compendium redacta, 2º édit., 1814, pars 1ª, § 19, disait que cette assistance donnait à un livre l'autorité divine et qu'elle était assez improprement appelée inspiration. L'inspiration signifie plutôt une influence positive, tandis que l'assistance n'enseigne rien, n'inspire rien, mais prévient seulement et empêche les erreurs. Ce sentiment, abandonné dans les éditions suivantes par Ackermann, est attribué aussi à Feilmoser, Einleitung in die Bücher des neuen Bundes, 2º édit., Tubingue, 1830, § 213. Il est insuffisant pour expliquer l'origine divine des Livres Saints, car il ne les distingue pas des définitions doctrinales des souverains pontifes et des conciles, infaillibles en vertu de l'assistance du Saint-Esprit. L'inspiration est un secours positif, de telle nature qu'il fait de Dieu l'auteur principal du livre inspiré, dans le sens que nous allons exposer. Granderath, Constitu-tiones dogmaticæ sac. œc. concilii Vaticani, Fribourgen-Brisgau, 1892, p. 47-53.

II. NOTION VRAIE. - L'Église tient les Livres Saints pour sacrés et canoniques, « parce qu'écrits sous l'ins-piration du Saint-Esprit, ils ont Dieu pour auteur et ont été confiés comme tels à l'Église elle-même ». Const. Dei Filius. Cette formule dogmatique, déjà employée par les Pères de l'Église et consacrée par le concile de Florence, exprime la véritable nature de l'inspiration. Analysée par les théologiens catholiques, elle a été le point de départ et le fondement certain d'un enseignement commun, reçu dans l'Église avec des nuances diverses d'exposition et de légères divergences sur quelques points, et reproduit par Léon XIII dans l'Encyclique Providentissimus Deus. Considérant, à la suite des Pères et des Docteurs, le Saint-Esprit comme l'auteur principal des Livres Saints et les écrivains sacrés comme les instruments dont le Saint-Esprit s'est servi pour écrire, le Souverain Pontife donne la « notion catholique » de l'inspiration : « L'Esprit-Saint, dit-il, a tellement poussé et excité ces hommes à écrire, il les a de telle sorte assistés d'une grâce surnaturelle quand ils écrivaient, qu'ils ont du et concevoir exactement, et exposer fidèlement, et exprimer avec une intaillible justesse ce que Dieu voulait leur faire dire et seulement ce qu'il voulait. Sans quoi il ne serait pas lui-même l'auteur de toute l'Écriture. » Voir t. 1, p. xxxI. L'inspiration est donc une motion spéciale du Saint-Esprit, qui détermine la volonté de l'écrivain sacré à écrire et influe sur son intelligence pour lui faire comprendre et rédiger

exactement ee que Dieu veut qu'il écrive. Nous en isagerons cette grâce surnaturelle dans son ensemble, si, prenant les théologiens pour guides, nous la considérons successivement en Dieu qui la produit, dans l'écrivain qui la reçoit et dans les Livres Saints qui en sont le terme et le résultat permanent.

1º Considérée en Dieu qui la produit, l'inspiration est une action de Dieu ad extra, commune par conséquent aux trois personnes divines, mais attribuée par appropriation au Saint-Esprit, parce qu'elle a de l'analogie avec le caractère personnel du Saint-Esprit, la spiration, et qu'elle appartient à l'ordre de la grâce, rapporté spécialement à la troisième personne de la Trinité. Elle doit produire son effet par l'intermédiaire d'une cause seconde, d'un agent libre et intelligent; elle rentre donc dans le genre du concours divin ou de la coopération de Dieu avec sa créature; mais c'est un concours spécial, distinct de celui que Dieu accorde à toute créature pour agir, une collaboration qui n'est pas exigée par la nature humaine, qui est par conséquent gratuite et n'a pas de rapport nécessaire avec la sainteté de l'écrivain. C'est une grâce dite gratis data, extraordinaire, accordée en vue d'un effet à produire, de soi efficace, ne rendant pas seulement l'écrivain sacré apte à écrire, mais le déterminant infailliblement à le faire librement. Son efficacité n'a pas été unique et absolue, quoique principale, puisqu'elle exigeait le concours d'une cause instrumentale, la coopération d'un autre agent, secondaire, mais nécessaire. Elle déterminait l'activité humaine du collaborateur divin à écrire et élevait ses facultés naturelles et son action propre en vue de la rédaction d'un livre, de telle sorte que le livre a été totalement et intégralement l'œuvre de Dieu inspirateur, comme cause principale, et de l'écrivain inspiré, comme cause instrumentale. Cette vertu surnaturelle, qui est une participation de la vertu même de Dieu, n'a été que transitoire et n'a agi sur les écrivains sacrès que tant qu'ils ont fait l'office d'écrivains; elle a cessé, des que le livre pour la rédaction duquel elle était accordée, a été entièrement rédigé.

2º Considérée dans l'écrivain sacré qui la reçoit, l'inspiration est l'effet produit par l'action divine sur les facultés humaines. Son analyse psychologique est délicate et difficile. Les théologiens l'ont essayée, en partant des données de la révélation et de la tradition ecclésiastique. Ils l'ont ramenée à trois points principaux, la motion de la volonté, l'influence sur l'intelligence, et l'action sur les puissances exécutives pour la rédaction. - 1º Motion de la volonté. Ils ont envisagé l'inspiration, avant tout, comme une motion imprimée par Dieu à la volonté de l'écrivain qu'il prenait pour collaborateur, afin de le déterminer à écrire. Cette motion divine est nécessaire pour mettre en branle la volonté et les autres puissances de l'écrivain. Elle est prévenante et antécédente; l'auteur principal, Dieu, a dù prendre l'initiative. Elle a été une véritable promotion qui, sans supprimer la liberté humaine ni en suspendre les effets, a poussé l'écrivain à écrire, l'a porté efficacement et infailliblement à agir spontanément et délibérément. Elle lui laissait son action propre, la même que celle d'un homme qui prend de sa propre initiative et exécute la résolution d'écrire. Elle agissait cependant sur la volonté d'une manière physique, car une impulsion morale eut été indirecte. Cette prémotion physique déterminait l'écrivain à donner son concours à Dieu et à livrer sa volonté à l'influence divine pour devenir l'instrument intelligent et actif de l'ouvrage dont l'exécution lui était confiée. Elle était donnée par un commandement plus ou moins exprès, quelquefois par un ordre formel, Jer., xxx, 2; xxxvi, 2; Apoc. xix, 9, le plus souvent par un ordre intérieur, dont l'écrivain inspiré avait généralement conscience. S'il n'est pas absolument nécessaire, en effet, que l'auteur inspiré ait eu conscience de l'influence exercée par Dieu sur sa volonte, puisque cette influence peut agir sans que celui

qui la reçoit s'en rende compte et sans qu'elle soit, quoique cachée, néanmoins très réelle et très efficace, il ne faut pas concéder facilement qu'elle ait fait défaut. Le Souverain Pontife dit que la motion divine produit chez les écrivains sacrés la volonté d'écrire fidélement ce que Dieu leur a commandé d'écrire. Le motif déterminant de leur résolution doit donc être l'ordre divin qu'ils ont perçu de quelque manière. Toutefois ce motif n'exclut pas l'intervention d'autres motifs, tirès du dehors et naturels en soi, bien que surnaturellement ordonnés de Dieu. Ainsi, les évangélistes ont pu écrire à la prière des chrétiens qui les entouraient, et saint Paul adresser ses apitres pour répondre aux nécessités des Églises, sans ètre, pour cela, moins poussès par Dicu à le faire. -2º Influence sur l'intelligence. Bien que l'impulsion surnaturelle à écrire constitue l'élément principal et essentiel de l'inspiration scripturaire, le Saint-Esprit, avant choisi des instruments intelligents, agit nécessairement sur leur intelligence, avec et par elle. Tous les théologiens admettent cette influence, mais ils ne l'expliquent pas tous de la même manière. Dans l'opinion, qui était commune aux xve et xvre siècles et qui conserva des partisans aux siècles suivants, l'inspiration consistait dans une révélation immédiate de toutes les pensées et même des mots, faite par le Saint-Esprit aux écrivains inspirés, qui n'étaient que des scribes sous la dictée divine. A partir de Lessius, on a commencé à distinguer entre les vérités que l'écrivain sacré ignorait, qu'elles fussent ou ne fussent pas nalurellement accessibles à la raison humaine, et celles qu'il connaissait de science naturelle et acquise. Dans le premier cas, la révélation immédiate demeurait nécessaire, et Dieu devait manifester à l'auteur inspiré la vérité que celui-ci ignorait. Dien employait alors les mêmes moyens que dans les communications prophétiques, qu'il faisait de vive voix ou par des images fournies à l'imagination ou par l'introduction de concepts nonveaux dans l'intellect. Dans le second cas, la révélation n'était plus requise; l'écrivain inspiré n'avait plus besoin de recevoir une manifestation nouvelle des vérités qu'il connaissait, de faits dont il avait été témoin ou qu'il avait appris par des moyens naturels. Quelle action était alors exigée de la part du Saint-Esprit pour que les vérités de cette sorte soient consignées par sa volonté dans le livre inspiré et deviennent sa propre pensée? Les théologiens sur ce point n'étaient plus d'accord. Les uns récla.naient une nouvelle illumination, qu'ils appelaient révélation indirecte ou suggestion; d'antres se contentaient d'une direction ou assistance spéciale du Saint-Esprit, qui exerçait une influence positive sur le choix des matériaux et leur mise en œuvre; d'autres ensin se contentaient d'une simple assistance négative, c'est-à-dire de la préservation de toute erreur, dans l'exposition fidèle des faits connus et la rédaction de leurs récits. Cf. Dausch, Die Schriftinspiration, p. 146-174. Aujourd'hui, il n'y a plus guère que deux sentiments en présence. Tout en n'exigeant pas une révélation préternaturelle, le premier tient pour nécessaire une illumination par laquelle le Saint-Esprit présente à l'intelligence de l'écrivain, comme sous un jour nouveau et avec certitude divine, les vérités qu'il connaissait déjà. La lumière divine, répanduc dans l'esprit de l'auteur inspiré, y réveille des souvenirs plus ou moins assoupis, les met dans un jour plus complet et plus vif, désigne les concepts préexistants, que Dieu veut faire siens, à l'attention et au choix de l'écrivain sacré. Il n'y a pas suggestion de la pensée, mais une simple mise en relief qui amène l'auteur à prendre parmi ses connaissances acquises, ou parmi ses souvenirs et les idées qui affluent en son esprit, suscitées par le jeu naturel des associations, tout ce qui doit entrer comme pensée divine dans la trame de son livre. Sous l'influence de la lumière divine, l'auteur humain s'ingénie et travaille; il recueille des documents, résume des ou-

vrages, consulte des sources. Son intelligence, surélevée et fortiliée par ce secours illuminateur, perçoit mieux la vérité en elle-même, saisit plus clairement ses attaches avec d'autres et son opportunité à être introduite avec elles dans l'écrit biblique. De la sorte, elle ne pouvait y insérer que ce que Dieu avait voulu faire écrire, et elle y transcrivait tout ce qu'il avait voulu. De la sorte aussi, toutes les idées étaient de Dicu qui les avait fait écrire et de l'homme qui les avait écrites par ordre et sous l'action de Dieu. Schmid, De inspirationis Bibliorum vi et ratione, Brixen, 1885, p. 64-89; Chau-vin, L'inspiration des divines Écritures, Paris, 1896, p. 33-46; Lagrange, L'inspiration des Livres Saints dans la Revue biblique, t. v. 1896, p. 206-214. Ct. ibid., p. 488-493, 499-505. Cependant, quelques théologiens n'admettent pas cette illumination des concepts de l'écrivain et ils réduisent l'action divine sur l'intelligence à être une direction, en vertu de laquelle cette faculté se portait sur les vérités et les faits connus naturellement ou reçus par révélation, pour ne choisir et ne transmettre que ce que Dieu voulait. Sous cette direction, l'intelligence de l'auteur inspiré s'exerçait activement; elle combinait et groupait les vérités et les faits connus de manière à atteindre le but voulu à la fois par Dieu et par l'écrivain. Dieu choisissait des instruments tout préparés, et il n'avait qu'à les mettre en branle dans un sens déterminé. Pour cela, il lui suffisait de mouvoir la volonté vers l'objet qui devait faire le fond du livre, sans lui suggérer cet objet. Les connaissances acquises se réveillaient dans l'esprit de l'écrivain inspiré, qui portait sur elles son attention, concevait son plan, élaborait les matériaux, les ordonnait, les disposait sui-vant son but, et sous l'impulsion divine, travaillait comme s'il était laissé à ses propres forces. L'action divine n'intervenait que dans la détermination pratique, qui était prise par la volonté, mue et fortifiée par Dieu. L'écrivain concevait donc et élaborait lui-même son ouvrage, mais il le voulait parce que Dien le faisait vouloir. Ainsi le livre, quoique conçu par l'homme, était de Dien. L'action inspiratrice s'exerçait, il est vrai, sur l'intelligence; mais alors elle ne précédait pas la motion à écrire, elle en était le résultat; elle ne faisait pas que l'auteur inspiré connaissait mieux qu'auparavant les choses qu'il devait écrire, elle faisait seulement qu'il connaissait mieux l'opportunité de les écrire. Pesch, Prælectiones dogmaticæ, Fribourg-en-Brisgau, 1894, t. I, p. 324; Levesque, Essai sur la nature de l'inspiration, dans la Revue des Facultés cotholiques de l'Ouest, décembre 1895, p. 208-211; Calmes, Qu'est-ce que l'Écriture Sainte? Paris, 1899, p. 33-41. Cf. Revue biblique, t. IV, 1895, p. 421-422; t. VI, 1897, p. 324-326. Ce dernier sentiment, qui fait consister l'inspiration essentiellement dans la motion à écrire, ne nous semble pas expliquer assez nettement l'effet produit sur l'intelligence des écrivains sacrès, ut recte mente conciperent, dit Léon XIII, car la conception du livre a été tout entière opérée sons l'influence divine, et non pas seulement le jugement pratique, porté sur l'opportunité d'écrire les concepts précèdemment acquis. Cf. Chauvin, Encore l'inspiration biblique, dans La Science catholique, mars 1900, p. 301-314. — 3° Influence sur les puissances exécutives pour la rédaction du livre. Beaucoup de théologiens et d'apologistes ont pensé que l'Esprit-Saint laissait sinon une indépendance absolue, du moins une très grande liberté, aux écrivains inspirés pour la forme à donner aux pensées qu'il leur avait communiquées. Ils n'exigeaient guère qu'une assistance négative pour écarter l'erreur de l'expression par laquelle la pensée divinc avait été rendue, ou bien ils soumettaient toute l'exécution de l'œuvre et la rédaction du livre à la simple direction initiale de l'Esprit inspirateur, de telle sorte que l'auteur sacré restait libre dans le choix des termes et dans l'emploi des régles de la syntaxe. Tout en repoussant

la dictée des mots, d'autres théologiens réclament, avec plus de raison, semble-t-il, une assistance positive qui influe en quelque manière sur la composition. Sans doute, il est difficile de préciser l'influence exercée sur les puissances exécutives de l'écrivain sacré, sur son imagination, sur sa memoire. M. Chauvin, L'inspiration des divines Écritures, p. 48-51, 157-165, pense que l'influx inspirateur se faisait sentir positivement sur ces facultés pour les aider à exprimer, sous une forme exacte, saisissante et vivante, les concepts élaborés dans l'intelligence, et il borne l'action divine à nne simple assistance pour la rédaction elle-même, Le P. Brucker, Questions actuelles d'Écriture Sainte, Paris, 1895, p. 49-53, détermine l'action divine et la liberté laissée aux écrivains sacrés selon les livres de la Bible ou les passages du même livre, Disons seulement avec Léon XIII, Enc. Providentissimus Deus, t. 1, p. xxxi, que l'Esprit-Saint a assisté les écrivains inspirés, quand ils écrivaient, de telle sorte « qu'ils ont dù et concevoir exactement, et exposer tidélement, et exprimer avec une infaillible justesse ce que Dieu voulait leur faire dire et seulement

ce qu'il voulait ». 3º Considérée dans les livres inspirés eux-mêmes. l'inspiration fait que ces livres, composés par la collaboration de Dien et de l'homme, sont tout à la fois l'œuvre de Dien et de son coltaborateur inspiré, et qu'ils contiennent en un langage humain la parole écrite de Dieu. L'Écriture, fruit et résultat de l'inspiration, telle qu'elle est sortie des mains de ses auteurs et abstraction faite des altérations qu'elle a subies dans sa transmission an cours des siècles, est infailliblement vraie et exempte de toute erreur. L'inerrance de la Sainte Écriture est la conséquence rigoureuse et nécessaire de la vraie notion de l'inspiration. Du moment qu'un livre a Dieu pour auteur, il est manifeste qu'il ne peut contenir aucun énoncé erroné. « Loin d'admettre la coexistence de l'erreur, dit Léon XIII, Enc. Providentissimus Deus, t. I, p. xxxt, l'inspiration divine par elle-même exclut toute erreur; et cela aussi nécessairement qu'il est nécessaire que Dieu, Vérité suprême, soit incapable d'enseigner l'erreur. » Le Souverain Pontife résont ensuite une objection des adversaires de l'inerrance biblique : « Il ne sert de rien de dire que le Saint-Esprit s'est servi des hommes comme d'instruments pour écrire et que quelque erreur a pu échapper, non à l'auteur principal, mais anx écrivains inspirés. » Et pourquoi? Parce que l'Esprit-Saint a inspiré les auteurs sacrés, et Léon XIII expose à ce propos la définition de l'inspiration que nous avons citée précédemment. « Il s'ensuit, ajoute-t-il, que ceux qui pensent que dans les endroits authentiques des Livres Saints se trouve quelque chose de faux, ceux-là ou bien altèrent la notion catholique de l'inspiration divine, ou font Dieu lui-même anteur de l'erreur. » Le Souverain Pontife rappelle ensuite la conduite des Pères et des docteurs en présence des contradictions et des divergences apparentes des Saintes Écritures (voir Antilogie, t. i, col. 665-669), conduite fondée sur leur persuasion que les écrits inspirés sont exempts de toute erreur. Voir t. 1, p. xxxII et xxxiv. Cf. Revue biblique, t. vi, 1897, p. 79-82. Aussi le sentiment d'Érasme, Novum Testamentum græce, Bâle, 1516, p. 239, et Opera, Leyde, 1705, t. vi, p. 12-14, que les Évangélistes avaient pu commettre des erreurs de mémoire, en citant l'Ancien Testament, suscita une tempète et fut généralement repoussé par les théologiens. Cf. Mangenot, Les erreurs de mémoire des Évangélistes d'après Erasme, dans La Science catholique, t. VII, 1893, p. 193-220. Ainsi se trompaient tous ceux qui, restreignant l'inspiration aux matières de foi et de mœurs contenues dans l'Écriture, admettaient dans les sujets, étrangers à ces matières, la possibilité de l'erreur. Nous allons le montrer en traitant de l'étendue de l'inspiration.

IV. ÉTENDUE DE L'INSPIRATION. - Il ne s'agit pas ici de

prouver que tous les livres de la Bible sont inspirés dans toutes leurs parties. voir Canon, t. 11, p. 134-184. Mais il s'agit de savoir si tous les étéments qu'ils contiennent sont d'origine divine, ou si quelques-uns n'ont pas échappé à f'action divine et ne sont pas par snite garantis par l'infaillibilité de leur anteur. Il y a lieu aussi de se demander si les mots eux-mêmes, les expressions, ont subi l'influence divine et de quelle manière, ou si cette partie matérielle du livre a été rédigée par tes écrivains sacrés, abandonnés à leurs seules ressources.

lo Inspiration totale du contenu. - Sans parler des protestants qui, de nos jours, admettent que l'inspiration scripturaire est restreinte à un certain ordre de pensées, quelques catholiques ont prétendu qu'elle avait été limitée aux vérités dogmatiques et morales et qu'elle ne s'étendait pas aux communications naturelles renfermées dans les Livres Saints, Holden, Divinæ fidei analysis seu de fidei christianæ resolutione, in-32, Paris, 1652, p. 80, affirma que « le secours spécial accordé par Dieu s'éteud seulement aux choses doctrinales, ou qui ont un rapport immédiat ou nécessaire avec les choses doctrinales. Mais dans les choses étrangères au but de l'écrivain, ou qui ont relation à d'autres, nous pensons que Dieu l'a assisté du secours qu'il donne aussi à tous les autres auteurs pieux ». Toutefois en paraissant restreindre l'inspiration proprement dite et l'assistance infaillible du Saint-Esprit à la foi et à la morale, il affirmait que les livres de l'Écriture sont absolument exempts d'erreur, bien que pour les choses étrangères à ces deux objets il ne reconnût qu'un secours pieux accordé par l'Esprit-Saint aux écrivains sacrès. Manning, La mission temporelle du Saint-Esprit, trad. Goudon, Paris, 1867, p. 185-187. Au xix° siècle, par suite des progrès réalisés dans le domaine des sciences naturelles et historiques, des apologistes et des savants, pour écarter tont conflit entre la science et la Bible, ont distingué dans celle-ci une partie divine et inspirée, celle qui contenait les lecons dogmatiques et morales, et une partie humaine, celle qui renfermait des vérités non religieuses et dans laquelle l'erreur a pu se glisser. Rohling, Die Inspiration der Ribel und ihre Bedeutung fur die freie Forschung, Munster, 1872, soutenait que l'inspiration ne s'étendait pas aux questions scientifiques traitées dans l'Écriture. Fr. Lenormant, Les origines de l'histoire d'après la Bible et les traditions des peuples orientaux, 2º édit., Paris 1880, t. 1, préface, p. vIII, croyait que les décisions doctrinales de l'Église touchant les livres inspirés « n'étendent l'inspiration qu'à ce qui intéresse la religion, touche à la foi et aux mœurs, c'est-à-dire seulement aux enseignements surnaturels contenus dans les Écritures. Pour les autres choses, le caractère humain des écrivains de la Bible se retrouve tout entier... Au point de vue des sciences physiques, ils n'out pas eu de lumières exceptionnelles; ils ont suivi les opinions communes et même les préjugés de leur temps... L'Esprit-Saint ne s'est pas préoccupé de révéler des vérités scientifiques, non plus qu'une histoire universelle ». Tout dans la Bible est inspiré, tout n'est pas révélé. L'inspiration n'exclut aucunement l'emploi de documents humains, d'antiques traditions populaires; le secours surnaturel accordé aux écrivains sacrés se voit dans l'esprit absolument nouveau, le sens monothéiste, qui anime leur narration. Ibid., p. xvi, xix. Fr. Lenormant était un catholique pratiquant mais nullement théologien, et son ouvrage a été mis à l'Index. Newman, On the inspiration of Scripture dans The nineteenth century, fevrier 1884, article traduit en français et publié dans Le Correspondant, nº du 25 mai 1884, p. 682-694, tient comme un point de foi catholique que l'Écriture est divinement inspirée en tout ce qui se rapporte à la foi et aux mœurs; comme certain, que l'inspiration s'étend aux faits historiques, parce que

toute, l'histoire biblique est intimement liée à la révélation. Toutefois, il est impossible que les livres canoniques soient inspirés sous tout rapport à moins de prétendre que nous sommes obligés de croire de foi divine que la terre est immobile, que le ciel est au-dessus de nos têtes et qu'il n'y a point d'antipodes. Il semble indigne de la majesté divine que Dieu, en se révélant à nous, prenne sur lui des fonctions toutes profanes et se fasse narrateur, historien, géographe, quand les matières historiques et géographiques n'ont pas un rapport direct avec la vérité révélée. Il peut donc se reneontrer, dans le récit des faits, des choses dites en passant, telles que la mention du manteau que saint Paul a laissé à Troade chez Carpus, II Tim., IV, 13, et l'assertion que Nabuchodonosor était roi de Ninive, Judith, 1, 5, qui ne soient ni inspirées ni infaillibles. S. di Bartolo, Les critères théologiques, trad. franç., Paris, 1889, p. 243-258, distinguaît trois degrés dans l'inspiration des Livres Saints : elle serait à un degré supérieur dans les passages qui traitent de la foi et des mœurs, et dans les récits de faits en connexion essentielle avec le dogme et la morale; dans les autres passages, elle existerait à un degré inférieur qui ne garantirait pas l'infaillibilité des assertions qui s'y trouvent. Les critères théologiques ont été mis à l'Index. M. Didiot, Logique surnaturelle subjective, Lille, 1891, p. 103, n'osait pas affirmer que Dieu qui, au double point de vue dogmatique et moral, a mis les écrivains sacrés dans l'heureuse impossibilité d'errer et de nous faire errer, a poussé plus loin le soin de leur inerrance et de la nôtre, en les préservant de toute inexactitude en fait d'histoire civile ou naturelle. Une double considération, appuyée sur des faits, l'arrétait : le la déclaration officielle de l'Église qui affirme la Bible exempte de tonte erreur touchant la foi et les mœurs, mais n'étend pas au delà ce privilège surnaturel; 2º le droit que l'Église se reconnaît d'interpréter infailliblement l'Écriture dans les choses de foi et de morale seulement, droit qui suppose que la Bible n'a pas une infaillibilité plus étendue. Mar d'Ilulst, La question biblique (extrait du Correspondant du 25 janvier 1893), p. 24-43, réunissait ces divers sentiments sous le nom d'« école large », et tout en ne voulant pas dépasser le rôle de simple rapporteur, les présentait comme soutenables et faisait valoir les arguments sur lesquels ils étaient appuyés. Dans une lettre adressée au Saint-Père le 22 décembre 1893, et publice par le P. S. Brandi, La question biblique, traduct. Ph. Mazoyer, in-12, Paris (1894), p. 229, Mor d'Hulst rétracte son sentiment : « Je considérais comme une opinion libre, dit-il, (l'hypothèse) qui limite aux matières de foi et de morale la garantie d'inerrance absolue résultant du fait de l'inspiration. Je reconnais volontiers que la dernière partie de l'Encyclique ne permet plus de penser ainsi. »

Dans son Encyclique Providentissimus Deus sur les études bibliques, publiée le 18 novembre 1893, Léon XIII, en effet, en traçant les règles à suivre pour la défense de la Bible, réfute à peu près tous les arguments qu'apportaient les tenants de la limitation de l'inspiration et de l'autorité infaillible de l'Écriture. Parlant d'abord des objections tirées des sciences naturelles contre la vérité des Livres Saints, il rappelle qu'il ne pourrait exister de désaccord entre théologiens et savants, si les uns et les autres se renfermaient dans leurs limites propres et s'ils n'avançaient pas comme certain ce qui ne l'est pas, et que, en cas de conflit, une sage interprétation des phénomènes naturels, décrits dans la Bible d'une manière métaphorique, selon le langage ordinaire qui est le plus souvent conforme aux apparences, suffit à justifier le texte sacré contre les attaques dont il est l'objet. Voir t. 1, p. xxvIII-xxIX. Quant aux passages historiques, dans lesquels on croit apercevoir une prétendue apparence d'erreur, il faut, pour les élueider, recourir soit à la critique textuelle, soit aux règles de l'herméneutique; « mais il ne sera jamais permis ou de restreindre l'inspiration à certaines parties seulement de la Sainte Écriture ou d'accorder que l'écrivain sacré ait pu se tromper. On ne peut pas non plus tolérer l'opinion de ceux qui se tirent de ces difficultés en u'hésitant pas à supposer que l'inspiration divine s'étend uniquement à ce qui touche à la foi et aux mœurs, parce que, pensent-ils faussement, la vérité du sens doit être cherchée hien moins dans ce que Dieu a dit que dans le motif pour lequel il l'a dit. » Puis le Souverain Pontife prouve l'inspiration totale de l'Écriture et son inerrance par l'enseignement de l'Église et de la tradition catholique. Voir t. I, p. xxx-xxxI. Il déclare qu'elle a été définie par les conciles de Florence et de Trente et qu'elle a été confirmée au concile de Vatican. Elle est, d'ailleurs, la conséquence logique de la nature de l'inspiration, telle que nous l'avons exposée plus haut. Tout le contenu de la Bible a été voulu par le Saint-Esprit; il est donc sa pensée, qui est infaillible et vraie. Si le Souverain Pontife ne résout pas l'objection tirée de l'interprétation infaillible de l'Église, les théologiens le font et prouvent que l'Église est infaillible pour interprêter tous les énoncés de l'Écriture, qui appartiennent tous à la foi, au moins indirectement, en raison de leur insertion dans l'Écriture et de leur inspiration. Cf. Brucker, Questions actuelles d'Écriture Sainte, p. 81-90; Vacant, Études théologiques sur les constitutions du concile du Vatican. La constitution Dei Filius, t. 1, Paris, 1895, p. 488-516.

2º Inspiration verbale. - La dernière question qui nous reste à traiter peut se formuler ainsi : En inspirant toutes les pensées de l'Écriture, l'Esprit-Saint a-t-il inspiré du même coup les mots qui devaient les exprimer? ou bien, ayant fourni des idées aux écrivains sacrés, les a-t-il laissés libres de les rendre comme ils le voudraient, à leur manière et dans leur style propre? Les Pères de l'Église n'ont pas discuté ce sujet et ils se sont bornés à dire que le style, les mots de l'Écriture venaient du Saint-Esprit, sans se mettre en peine de décrire le mode de provenance, si bien que beaucoup de théologiens interprétent leurs paroles comme si les mots venaient du Saint-Esprit, en raison du sens qu'ils contiennent et qu'ils expriment. Plus tard diverses solutions ont été proposées. - 1º Dictée des mots. Aux xve et xvie siècles, l'opinion dominante chez les protestants autant que parmi les catholiques était que tous les mots avaient été dictés par Dieu et transcrits mécaniquement par les écrivains inspirés, réduits ainsi au rôle de simples scribes. Comme on constatuit de notables divergences de style dans les Livres Saints, ou en concluait que le Saint-Esprit s'était conformé à la nature dechacun des auteurs sacrés, qu'il avait employé leurs idiotismes, qu'il avait varié son style suivant les époques et les individus, qu'il avait laisse passer les incorrections et les solécismes que ses secrétaires auraient commis, s'ils avaient écrit leurs propres pensées, et qu'il avait volontairement introduit dans les récits d'un même événement des variantes et d'apparentes oppositions pour marquer la diversité des temps et des mains. Cette théoric de la dictée des mots avait été énergiquement combattue, au commencement du ixe siècle, par saint Agobard, évêque de Lyon, dans une lettre à Frédégise, abbé d'un monastère de Tours, Contra Fredegisson, t. civ, col. 165-168. Elle fut sérieusement battue en breche en 1587, par Lessius qui soutint qu'il n'était pas nécessaire, pour qu'un livre soit inspiré, que chacun de ses mots soit formé par le Saint-Esprit dans l'intelligence des écrivains sacrés. On opposait avec raison à cette théorie la variété du style, la diversité des narrations, l'individualité des auteurs. Vigouroux, Manuel biblique, 11º édit., Paris, 1901, t. 1, p. 54-58. - 2º Assistance négative. Les premiers adversaires de la dictée des mots accordaient aux écrivains sacrés une liberté absolue dans le choix des expressions et dans le mode

d'élocution. La pensée est divine, mais son expression est humaine. Par cette distinction, on expliquait toutes les divergences de style, toutes les oppositions des récits, toutes les marques diverses d'individualité qui sont manifestes dans les Livres Saints. D'autre part, on garantissait suffisamment la véracité divine et l'infaillibilité de l'Écriture, en disant que le Saint-Esprit assistait les écrivains inspirés pendant leur travail personnel et veillait à ce qu'il ne se glissât pas la moindre erreur dans l'énouciation de la pensée divine. - 3º Dictée restreinte et assistance positive. La controverse, engagée entre les partisans des deux opinions précédentes, sit naître un nouveau sentiment intermédiaire. Il fut formulé par Suarez, De fide, disp. v, sect. m, n. 4-5, 15; Opera, édit. Vivés, Paris, 1858, t. XII, p. 143-144, 147. Tout en maintenant que l'inspiration verbale est nécessaire pour conférer à l'Écriture son autorité divine et son infaillible vérité, le grand théologien concéde cependant que l'infusion des idées et, par suite, la dictée des mots n'étaient requises que pour exprimer des mystères qui dépassent la compréhension naturelle. Lorsque les auteurs inspirés avaient à exposer des choses humaines et sensibles, qu'ils pouvaient comprendre naturellement, une assistance spéciale du Saint-Esprit leur suffisait pour les préserver de toute erreur ou fausseté, et leur faire éviter les mots qui ne conviennent pas ou ne sont pas dignes de l'Écriture. Cette distinction fut, plus tard, généralement acceptée. Abandonnant même le nom d'inspiration verbale et n'admettant la dictée des mots que pour des cas exceptionnels, lorsqu'il s'agit d'une révélation stricte ou lorsque le mot est tout à fait essentiel pour l'expression d'un dogme et d'une vérité révélée ou enseignée, les théologiens restreignaient l'inspiration aux seules idées. Elle était seule nécessaire et de l'essence de l'Écriture Sainte. Pour que Dieu soit réellement l'auteur des Livres Saints, il suffit que le fond de ces livres, les idées, les vérités énoncées, soient de lui, viennent de lui; mais la forme, l'expression des pensées divines, l'élocution, dépendent ordinairement de l'écrivain inspiré; c'est l'élément humain de l'Écriture. Dieu avait laissé aux instruments intelligents qu'il avait choisis la liberté de l'emploi des mots, des tours de phrase, des images ou métaphores. Ils avaient pu combiner tous ces moyens d'exprimer la pensée divine selon leurs facultés naturelles, leur culture esthétique et le goût de leur temps. Le genre de composition, la division de l'ouvrage, l'ordonnance des parties, l'ordre et la distribution des matières avaient été abandonnés à la libre volonté des écrivains humains. Cette part faite à l'activité propre des auteurs sacrés explique les lacunes, les imperfections de forme qu'on remarque dans les Livres Saints et justifie l'originalité de chacun d'eux. Cepeudant, l'auteur principal ne s'est pas complètement désintéressé de l'expression de sa pensée; il assistait les écrivains dans la rédaction du livre, qui était sien. Son assistance ne consistait pas exclusivement en un secours negatit, en une sorte de préservation d'erreur dans l'énonciation de la pensée; elle influait positivement, et le Saint-Esprit assistait les rédacteurs des Saintes Écritures pour que leur langage rendit la pensée divine avec fidélité et exactitude. - 4º Inspiration verbale, non par dictée des mots, mais par l'influence de la motion divine. Plusieurs théologiens et critiques sont revenus à l'inspiration verbale qu'ils expliquent d'une façon nouvelle. Suivant eux, les termes n'ont pas été immédiatement révélés ou dictés aux écrivains sacrés; ils ne leur ont pas même été suggérés, puisque ces écrivains connaissaient la langue qu'ils employaient; ils ont été écrits sous l'influence de la motion inspiratrice. Les auteurs sacrés, en effet, ont été inspirés pour écrire leurs livres et pas seulement pour concevoir les pensées qu'ils devaient y insérer. Leur inspiration, qui commençait par l'impulsion divine à cerire, a passé par tous les

actes qu'accomplissait l'écrivain inspiré en vue du livre à rédiger et n'a cessé qu'à la complète réalisation du livre. Par conséquent, pas un mot n'a été écrit qu'en vertu de motion initiale du Saint-Esprit. Pégues, Une pensée de saint Thomas sur l'inspiration scripturaire, dans la Revue thomiste, mars 1895, p. 109-110. Ct. Revue biblique, t. IV, 1895, p. 563-567; t. VI, 1897, p. 76-79. Que l'inspiration soit considérée principalement comme une direction, qu'elle emporte avec elle une lumière sur l'intelligence, elle a toujours agi directement ou indirectement sur la mémoire et l'imagination des auteurs sacrés; elle a fait que la pensée, telle qu'elle était dans leurs facultés, a été exprimée en termes plus ou moins heureux mais suffisants, avec les images familières à l'écrivain, de telle sorte que le choix des mots, les expressions elles-mêmes, l'élocution tout entière, étaient à la lois de Dieu qui les faisait derire sous sa motion, et de l'écrivain sacré qui, par ses facultés naturelles surélevées et aidées par Dieu, les écrivait lui-même. Mais sous l'action de Dieu, auteur principal et universel de l'Écriture, chaque auteur inspiré gardait son activité propre, qui explique à elle seule ce qu'on peut appeler le côté humain des Livres Saints. Les deux arguments principaux que font valoir les tenants de ce sentiment sont les témoignages de la doctrine ecclésiastique et la psychologie de l'inspiration. Les Pères et les conciles ont déclaré que l'Ecriture était la parole de Dieu; or la parole écrite de Dien, ce n'est pas seulement la pensée, mais la pensée exprimée, l'idée dans le mot et avec lui. D'ailleurs, entre les mots et les idées, il y a une telle connexion naturelle que l'Esprit inspirateur ne pouvait communiquer les idées sans avoir une part d'action dans le choix des mots et des expressions. Ainsi entendue, l'inspiration verbale de la Bible n'est pas un fait anormal, extraordinaire, presque miraculeux; elle est une conséquence de l'inspiration des pensées, puisque, au moment où l'écrivain inspiré les consignait dans son écrit, elles étaient déjà formulées dans une expression. Cf. Chauvin, L'inspiration des divines Écritures, Paris, 1896, p. 167-204; ld., Lecons d'introduction générale, Paris, 1898, p. 58-62; Id., Encore l'inspiration biblique, dans La Science catholique, mars 1900, p. 314-320; Zanecchia, Divina inspiratio Sacr. Scripturarum ad mentem S. Thomæ Aquinatis, Rome, 1898, p. 207-220; Calmes, Qu'est-ce que l'Écriture Sainte? p. 54-62. Pour conclure, disons simplement que les deux dernières opinions, relatives à l'inspiration des pensées seules ou des mots de l'Écriture, ne manquent pas de probabilité et peuvent rendre compte de la double action de Dieu et de l'homme dans la rédaction de la Bible. Dutouquet, Psychologie de l'inspiration, dans les Études, 20 octobre 1900, p. 163-171.

BIBLIOGRAPHIE. - La plupart des Introductions générales à l'Écriture Sainte traitent de l'inspiration biblique. Voir Introduction biblique, col. 918. Nous indiquerous seulement les monographies sur la question et les ouvrages de quelques théologiens modernes. - lo Monographies: F. Schmid, De inspirationis Bibliorum vi et ratione, in-8°, Brixen, 1885; Crets, De divina Bibliorum inspiratione dissertatio dogmatica, in-8°. Louvain, 1886; Fernandez, Dissertatio critico-theologica de verbali Sac. Bibliorum inspiratione, dans la Revista Agustiniana, 1884, t. vii, p. 343; t. viii, p. 19, 123, 211; Cornely, De divina Sac. Scripturarum inspiratione commentariolus, in-8°, Paris, 1891; Dausch, Die Schriftinspiration, in-8", Fribourg-en-Brisgau, 1891; Brandi, La question biblique et l'Encyclique « Providentissimus Deus », trad. franç., in-12, Paris, s. d.; Chauvin, L'inspiration des divines Écritures, in-12, Paris, 1896; Zanecchia, Divina inspiratio Sac. Scripturarum ad mentem S. Thomæ Aquinatis, in-18, Rome, 1898; Calmes, Qu'est-ce que l'Ecriture Sainte? iu-8°, Paris, 1899; Brucker, Questions actuelles d'Écriture Sainte, in-8°, Paris, 1895,

p. 1-90. - 2º Théologiens: Franzelin, Tractatus de divina traditione et Scriptura, 3º édit., Rome, 1882, p. 316-583; Mazzella, De virtutibus infusis, 4º édit.. Rome, 1894, p. 523-546; Denzinger, Vier Bücher religiöser Erkenntniss, 1857, t. II, p. 108-124; Heinrich, Lehrbuch der Dogmatik, Mayence, 1873, t. 1, p. 736-759; Scheeben, Handbuch der katholischen Dogmatik, Fribourg-en-Brisgau, 1873, t. 1, p. 109; trad. franç., Paris. 4877, t. 1, p. 167-482; Hurter, Theologiæ dogmaticæ compendium, 3º édit., Inspruck, 1880, t. 1, p. 144-154; Hettinger, Lehrbuch der Fundamental-Theologie, oder Apologetik, 7e édit., Fribourg-en-Brisgau, 1888, 2e part., 1. 11, sect. 2, § 27-28; Berthier, Tractatus de locis theologicis, Turin, 1888, p. 103-107; Casajoanna, Disquisitiones scholastico-dogmaticæ, t. 1, De fundamentalibus, Barcelone, 4888, disq. III, c. v, a. II, §2; Pesch, Prælectiones dogmaticæ, t. 1, 2e édit., Fribourg-en-Brisgau, 1894, n. 605, etc.; Tepe, Institutiones theologicæ, t. 1, Paris, 1891, n. 760, etc.; Tanquerey, Synopsis theologiæ dog-maticæ fundamentalis, 3° édit., Tournai. 1899, p. 585-594; Vacant, Études théologiques sur les constitutions du concile du l'atican, 1895, t. 1, p. 456-516. E. MANGENOT.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE. Voir MUSIQUE et le nom de chacun des instruments.

INTELLIGENCE (hébreu: bînâh), don de discernement, lesecond des sept dons du Saint-Esprit, Isaie, x1, 2.

INTEMPÉRANCE. Voir Gourmandise, col. 281, et Ivresse.

INTENDANT. Voir GOUVERNEUR, 13°, col. 285, et, pour les intendants de tributs, voir TRIBUTS.

INTÉRÊT. Voir USURE.

INTERPRÉTATION. Voir Interprête et Herméneutique, col. 612.

INTERPRÈTE (hébreu : mēlis; Septante : ἐρμενευτής; Vulgate: interpres), truchement, celui qui sert d'intermédiaire entre deux interlocuteurs qui parlent des langues différentes. Joseph se servit en Egypte d'un interpréte pour parler à ses frères. Gen., xLII, 23. Il y eut des interpretes (διερμηνευτής) dans la primitive Église, I Cor., xiv, 28, comme il y avait des targumistes dans les synagogues pour expliquer le texte hébreu de l'Écriture à ceux qui ne le comprenaient pas. - Dans un sens plus large, « interprète » signifie celui qui s'entremet, médiateur, Is., XLIII, 27, et Job, XXXIII, 23 (dans le texte hébreu); envoyé, ambassadeur, 11 Par., xxxII, 31. Dans Gen., xL, 23, la Vulgate a remplacé le nom de Joseph que porte le texte hébreu par interpres, « interprète (des songes), » parce qu'il avait expliqué le songe du grand panetier du Pharaon. - Nous apprenons par un curieux passage du fragment de cylindre E d'Assurbanipal, roi de Ninive, qu'il y avait à sa cour des interprétes. On rencontra un jour un inconnu sur la frontière de son royaume, « Il ne parlait aucune des langues du soleil levant ou du soleil couchant (des pays) qu'Assur m'a confiés. D'interprête de sa langue (be-el lisan), on n'en trouva pas; sa langue on ne put comprendre. » G. Smith, History of Assurbanifal, in-8°, Londres, 1871, p. 77, lignes 8-10.

INTRODUCTION BIBLIQUE. — 1. DÉFINITION. — Sous ce nom, qui a été employé pour la première fois au ve siècle dans le titre d'un ouvrage du moine Adrien, εἰσαγωγὰ εἰς τὰς θείας γραφὰς, et qui au siècle suivant se retrouve dans Cassiodore. Instit. div. lit., 16, t. LXX, col. 1122, libri introductorii, on désigne un traité théologique destiné à fournir aux jeunes théologiens et à tous les lecteurs des Livres Saints « d'utiles ressources

pour démontrer l'intégrité et l'autorité de la Bible, pour en rechercher le sens légitime, pour réprimer et détruire jusqu'à la racine les attaques captieuses dirigées contre elle ». Léon XIII, Enc. Providentissimus Deus, voir t. 1, p. XIX. Son but, dit encore le Souverain Pontife, est de discipliner, dès le début des études, l'esprit novice des jeunes gens, de former et de développer leur jugement, afin de les préparer à la fois à défendre les Saints Livres et à y puiser la vraie doctrine. Ce traité rentre donc dans la théologie dogmatique et dans l'apologétique, puisqu'il établit l'autorité divine et humaine de l'Écriture et qu'il résout les objections sou levées contre elle. Il prépare aussi le travail de l'exégète, en lui ouvrant la voie et en lui fournissant les principes d'une saine interprétation.

II. IMPORTANCE ET NÉCESSITÉ. — « Est-il besoin de dire, continue le Souverain Pontife, à quel degré il importe que ces questions soient traitées des le début avec science et méthode, sous les auspices et avec le secours de la théologie, puisque toute la suite des études scripturaires ou bien s'appuie sur ce fondement ou bien s'éclaire de ces vérités? » Si l'on veut étudier sérieusement et fructueusement un livre quelconque de la Bible, il est nécessaire d'avoir, non pas des idées vagues et générales, mais des notions exactes et précises sur l'inspiration, la canonicité des Livres Saints et les règles de l'interprétation; il est aussi très utile de connaître l'auteur du livre, le but et les circonstances de la composition, son plan et ses principales divisions. Vigouroux, Manuel biblique, 41e édit., Paris, 1901, t. 1, p. 3-4. ll en est ainsi, du reste, pour tout livre ancien. Pour être bien compris, il a besoin de certaines explications préliminaires qui renseignent le lecteur sur ses origines historiques et sur la nature et la conservation du texte. C'est pourquoi les éditeurs des documents de l'antiquité ne manquent jamais de les faire précéder de ces prolègomènes indispensables, dont l'unique but est d'en taciliter l'intelligence. La Bible, par son côté humain, a été soumise aux conditions de transmission des livres profanes et a passé par les mêmes vicissitudes; elle est une collection d'écrits différents. Il est très utile de savoir comment cette collection s'est formée, comment le texte s'est conservé jusqu'à nous, en quelles langues il a été traduit et de quels travaux d'interprétation il a été l'objet. Cette utilité est d'autant plus grande que la Bible est un livre divin, qu'elle contient la parole de Dieu et qu'elle a subi les assauts de tous les adversaires de la religion chrétienne.

till. Obbet et étendue. — L'objet de l'Introduction biblique est très vaste et très varié, si l'on y fait entrer tout ce qu'il est utile de savoir pour aborder la lecture et l'étude des Livres Saints. Ces connaissances nécessaires peuvent être fort nombreuses. Aussi l'Introduction biblique s'est singulièrement transformée au cours des âges et elle n'est arrivée que lentement et progressivement à se constituer comme science distincte, à circonscrire exactement son objet propre, à détinir sa méthode et arrêter sa forme constitutive. Ses limites na sont pas encore tracées avec précision. On la divise ordinairement en introduction générale et introduction spéciale.

1º Introduction générale. — Elle embrasse la collection entière de la Bible et comprend l'ensemble des notions utiles ou nécessaires à l'exégése de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais quel est cet ensemble? Depuis longtemps déjà, on en a exclu la connaissance des langues originales et on a fait des traités spéciaux de philologie sacrée, concernant l'étude grammaticale et littéraire des Livres Saints. Voir Dictionnaires de la Bible, t. 11, col. 1411-1422. Tout au plus donne-t-on dans l'Introduction générale un aperçu sur l'histoire de la langue et de l'écriture hébraîques. Voir Hébraîque, (LANGUE), col. 499, et ÉCRITURE HÉBRAÎQUE, t. 14.

col. 1573-1585, et sur le grec biblique, col. 312-331. Quelques auteurs y conservent encore les questions d'archéologie, de géographie et de chronologie bibliques; mais d'autres les en séparent, à juste titre, semble-t-il, non pas seulement afin de pouvoir les traiter avec plus d'étendue, mais encore pour sauvegarder l'unité logique de la science isagogique et n'en pas faire un conglomérat d'éléments mal coordonnés et uniquement relies entre eux par le lien extérieur de l'intérêt pratique qu'ils présentent. Voir Archéologie Biblique, t. 1, col. 928-932; Palestine; Chronologie Biblique, t. 11, col. 718-740. Tont en l'allègeant ainsi notablement, d'autres y maintiennent l'histoire du peuple de Dieu, de la révélation ou de la théologie biblique et des institutions religieuses d'Israël. A. Loisy, L'enseignement biblique, nº 1, Paris, 1892, p. vin-ix, xii. L'étude du contenu historique, théologique ou religieux de la Bible n'est pas du ressort de l'introduction générale; elle est l'objet de traités spéciaux, qu'on peut intituler : Histoire sainte, Histoire de la révélation biblique, Théologie biblique, Histoire de la religion d'Israël. Si l'on veut restreindre la science isagogique dans ses limites naturelles, il faut d'après son but la ramener à ce qu'il est rigoureusement nécessaire ou utile de savoir pour commencer l'étude de la Bible. Or la Bible est le recueil des livres que l'Église regarde comme divinement inspirés. Pour embrasser tout ce que comprend cette définition, il fant dire successivement ce qu'est un livre inspiré, quels sont les livres inspirés, en quelle langue ils ont été écrits, par quelle voie et en quel état ils nous sont parvenus, comment il taut les interpréter et comment ils ont été interprétés. Ainsi entendue, l'introduction générale comprendra donc ce qui concerne l'origine divine ou inspirée des Livres Saints, leur autorité canonique, l'histoire de leur texte et de leurs versions, les principes d'herménentique et l'histoire de l'exégèse biblique. Certains traités d'introduction générale omettent la démonstration du dogme de l'inspiration et la renvoient à la théologie dogmatique, à laquelle elle appartient de plein droit. Voir INSPIRATION, col. 887. La démonstration positive de l'inspiration des Livres Saints n'est pas, de soi, étrangère à l'Introduction biblique, qui a pour objet non des écrits profanes, mais des documents sacrés, et qui a pour but d'établir leur autorite, non seulement humaine, mais encore divine. Comment, d'ailleurs, démontrer leur valeur canonique et faire l'histoire du Canon, sans avoir au préalable prouvé l'inspiration des Livres Saints que l'Église n'a fait que constater? Voir Canon des Écritures, t. 11, col. 134-184. D'autres traités font de l'herméneutique une science spéciale et se bornent à exposer l'histoire de l'exégèse biblique. Mais cette histoire elle-même a un lien étroit avec les règles de l'interprétation, dont les exègètes ont fait l'application pratique dans leurs commentaires des Livres Saints. De plus, l'Introduction a pour but d'aider les lecteurs de la Bible à saisir le sens légitime et véritable des écrits qu'ils lisent et qu'ils veulent comprendre. L'herménentique, ou l'exposé des règles scientifiques et théologiques d'interprétation, rentre donc logiquement dans l'objet propre de l'introduction générale. Voir HERMÉNEUTIQUE, col. 612. A plus forte raison, est-ce trop limiter l'objet de cette introduction générale que de la ramener avec Kaulen à « la démonstration du earactère divin et car onique de la Sainte Écriture ». Le plan de l'introduction générale est beaucoup plus vaste que cette définition ne le laisse supposer, et l'Einleitung de Kaulen déborde du cadre ainsi tracé. En résumé, l'introduction générale, telle que nous l'entendons, comprend donc l'étude du dogme de l'inspiration de l'Écriture, celle de la canonicité des Livres Saints, l'histoire des textes originaux et des traductions de la Bible, les règles d'interprétation et l'histoire de l'exégèse.

2º Introduction spéciale. - Dans cette partie, on étudie

séparément et sucessivement les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. On peut les laisser dans l'ordre où ils se trouvent disposés dans la Bible, ou les grouper par ordre de matières et autant que possible suivant la date de leur composition. L'introduction spéciale ayant pour but principal de démontrer l'autorité humaine de chacun des Livres Saints, on y établit le plus solidement possible leur authenticité, leur intégrité et leur véracité. On y examine aussi le but que l'auteur se proposait d'atteindre et les circonstances qui l'ont amené à écrire.

3º Cependant, un autre plan a généralement prévaln en Allemagne, parmi les catholiques aussi bien que parmi les protestants. On a abandonné la division en introduction générale et introduction spéciale, et on traite, en des ouvrages distincts, de l'introduction à l'Ancien Testament et de l'introduction au Nouveau. Les deux recueits étant ainsi séparés, on étudie, pour tous les deux, d'abord chacun des livres qui les composent, en suivant de préférence l'ordre chronologique et en faisant leur introduction spéciale. On recherche ensuite comment ils ont été réunis (histoire du canon), comment leur texte s'est conservé jusqu'à nos jours (histoire du texte), comment ils ont été traduits (histoire de l'exégèse). Dans ce plan,

l'herméneutique torme un traité à part,

IV. CARACTÈRES ET MÉTHODE. - Le caractère scientifique qu'on doit donner aux études qui composent l'Introduction biblique, n'empêche pas que cette science soit nécessairement théologique et dogmatique. Si nous ne voulons pas faire de l'Introduction une histoire littéraire des livres sacrés des Juifs, ou une histoire de la littérature biblique, il faut admettre le caractère surnaturel, l'origine divine des écrits inspirés, et les principes dogmatiques qui sont la règle infaillible de l'exégèse. Il ne suffit pas de dire que l'Introduction est une science théologique, parce qu'elle s'exerce sur les livres canoniques, reçus par l'Église; il faut que nous soyions guidés par l'enseignement de l'Église, pour démontrer l'autorité divine de l'Église et pour entreprenions nos recherches historiques et critiques. Ces rapports nécessaires de l'Introduction biblique avec la théologie dogmatique ne la réduisent pas à une condition inférieure; ils lui donnent, au contraire, l'unité qui en fait une science logiquement ordonnée, puisque toutes ses parties concernent les livres quel'Église tient comme divinement inspirés. L'Introduction biblique sera done, avant tout, une science théologique, traitée « sons les auspices et avec le secours de la théologie », comme dit Léon XIII.

Mais on appliquera la methode historique et critique à cette science théologique. Les objets divers qu'elle embrasse seront considérés comme des faits religieux dont on fera l'histoire, en mettant en œuvre tons les renseignements que les siècles nous ont apportés. On constatera l'accord de la tradition ecclésiastique sur les Livres Saints avec la croyance des fidéles et l'enseignement des docteurs dans tons les âges de l'Église, et on prouvera ainsi la valeur documentaire de la Bible. Cette ètude historique ne sera pas une apologie sans base solide. Pour qu'elle ne s'appuie que sur des preuves certaines, elle sera critique, rejetant impitoyablement tout argument faux ou simplement douteux, et n'acceptant que les faits incontestés, examinant les textes, discutant leur autorité et leur force probante et démontrant ainsi l'origine, l'intégrité et l'autorité des Livres Saints. La vérité de la Bible n'a rien à redouter et a tout à gagner de l'emploi d'une saine critique. C'est pourquoi Léon XIII, Ene. Providentissimus Deus, voir t. 1, p. XXVII-XXVIII, recommande l'art de la vraie critique. S'il blâme la methode de la haute critique (e'est le nom qu'elle s'attribue), laquelle recourt uniquement aux preuves intrinseques, il conseille de rechercher et d'examiner avec le plus grand soin. « dans les questions historiques, telles que l'origine et la conservation des livres, les preuves

fournies par l'histoire. » Elles ont plus de force que toutes les autres. « Les preuves intrinsèques, le plus souvent, n'ont pas assez de poids pour qu'on puisse les invoquer, si ce n'est comme une confirmation de la thèse. » Voir Mgr Mignot, Préface de ce Dictionnaire, t. I, p. XLVIII-LII; Vigouroux, La Bible et la critique, Paris, 1883, p. 7-22; A. Loisy, De la critique biblique, dans L'enseignement biblique, n° 6, 1892, p. 1-16.

V. HISTOIRE DE L'INTRODUCTION BIBLIQUE. — L'Introduction biblique, considérée comme science distincte, est d'origine récente et ne remonte qu'au xviº siècle.

1º Cependant, des les premiers siècles, les Pères de l'Église présentèrent quelques considérations qui devaient faciliter l'intelligence de la Bible et qui étaient d'utiles matériaux de la science isagogique. On rencontre des indications relatives aux questions d'introduction dans Origène. De princip., IV, t. x1, col. 341-414. Les préfaces ou prologues que saint Jérôme a placés en tête de ses traductions des Livres Saints, t. xxvIII et XXIX, et son ouvrage De viris illustribus, t. XXIII. col. 631-760, traitent du canon et des commentateurs de l'Écriture. Saint Augustin, De doctr. christ., n, 3, t. xxxiv, col. 45-90, parle de l'autorité des Livres Saints, de leur valeur canonique et de la manière de les lire et de les expliquer. Le donatiste Tichonius avait auparavant publié un petit traité De septem regulis, t. XVIII, col. 15-66, sur l'interprétation. Les Synopses, attribuées à saint Athanase, t. xxvIII, col. 283-437, et à saint Chrysostome, t. Lvi, col. 313-386, se rapprochent de ce que nous appelons aujourd'hui des introductions particulières, Au commencement du ve siècle, le moine Adrien publia une Είσαγωγή είς τὰς θείας γραφάς, t. xcvIII, col. 1273-1312, qui est plutôt un traité d'herméneutique qu'une introduction au sens moderne du mot, puisqu'il y est question du style des écrivains sacrés et des expressions métaphoriques de l'Écriture. Voir t. 1, col. 211. L'ouvrage de Junilius, De partibus legi divina. t. LXVIII, col. 15-42, cf. Kihn, Theodor von Mopsuestia und Junilius, Fribourg-en-Brisgau, 1880, p. 465-528, est plus important; il ne traite pas sculement du style des écrivains sacrés, mais encore de ces écrivains eux-mêmes, de l'autorité, des titres et de la division des Livres Saints. Cassiodore, De instit. div. lit., 11-24, t. LXX, col. 1105-1139, résume les sentiments des Pères, de saint Jérôme et de saint Augustin, sur l'origine des livres bibliques et sur leur réunion en collection. Saint Isidore de Séville, Etymolog., vi, t. LXXXII, col. 229-242, et Proemia in libros V. et N. T., t. LXXXVII, col. 155-180, répéte les mêmes renseignements, que Raban Maur, De universo, v, t. CXI, col 403-124, a reproduits, sans y rien ajouter. Cf. Schanz, Die Probleme der Einleitung bei den Vütern, dans le Tübinger Quartalschrift, 1879, p. 56, etc.

2º Au moyen age, on a répété ce qu'avaient dit saint Jérôme, saint Augustin et Cassiodore. Hugues de Saint-Victor a écrit un opuscule, De Scripturis et scriptoribus, t. CLXXV., col. 9-28, et traité de l'interprétation de la Bible. Erudit. didasc., tV-VI, t. CLXXVI, col. 777-809. Ilugues de Saint-Cher et la plupart des commentateurs de la Bible ont donné des notions générales d'introduction dans les prologues de leurs commentaires. Nicolas de Lyre a fait de même en tête de ses Postilles; il a présenté des observations préliminaires sur les livres canoniques, leurs versions, les sens bibliques et les règles d'herméneutique. Mais ces travaux n'étaient que de simples préfaces, composées d'éléments divers, dans un but pratique, en vue de faciliter l'interprétation. L'herméneutique y tenait la place principale.

3º La Réforme n'eut pas une influence directe sur la science isagogique. Les Préfaces que Luther a écrites pour les livres de sa traduction allemande de la Bible contiennent seulement ses idées sur le canon des Écritures. On trouverait aussi dans les œuvres exégétiques

de Calvin des matériaux d'une Introduction biblique. Carlstadt seul, De canonicis Scripturis libellus, Wittenberg, 1520, réédité par Credner, Zur Geschichte des Canons, 1847, fit un petit traité à part. Le premier ouvrage complet sur la matière est de la main d'un catholique. Dans son érudite Bibliotheca sancta. Venise, 1566, Sixte de Sienne traite en huit livres des auteurs sacrés, de leurs écrits, de la manière de les traduire et de les expliquer, et il dresse un catalogue des commentateurs de la Bible. Son but est de résoudre les objections des protestants et de faciliter aux catholiques la lecture et l'intelligence des Livres Saints. Sixte de Sienne ent des émules et des successeurs : Driedo, *De ecclesiasticis* Scripturis, dans ses *Opera*, 3 in-f°, Louvain, 1555-1558; Cornelius Mussus, De divina historia, Venise, 1585, 1587; Bellarmin, Disputationes de controversiis christianæ fidei, Rome, 1581, 1. 1, De verbo Dei; Salmeron, Prolegomena biblica, dans ses Opera, Madrid, 1598, t. 1; Serarius, Prolegomena biblica, Mayence, 1612; Louis de Tena, Isagoge in totam S. Scripturam, Barcelone, 1620; Bonfrère, Præloquia, dans Pentateuchus commentariis illustratus, Anvers, 1625; J. de Voisin, De lege divina secundum statum omnium temporum usque ad Christum et regnante Christo, in-8°, Paris, 1650; Nieremberg, De origine Sanct. Script., in-fo, Lyon, 1641; Antoine de la Mère de Dieu, Præludia isagogica ad SS, Bibliorum intelligentiam, in-f°, Lyon, 1669; Frassen, Disquisitiones biblicæ, in-f°, Paris, 1682; Lami, Apparatus ad Biblia sacra, in-40, Paris, 1687; Martianay, Traité de la connaissance et de lu vérité de la Sainte Écriture, in-12, Paris, 1694; Ellies Dupin, Dissertation preliminaire ou Prolégomènes sur la Bible, in-8°, Paris, 1688; Noël Alexandre, Historia ecclesiastica, Paris, 1677, t. 1. - De leur côté, les protestants multiplièrent alors les ouvrages d'introduction. Signalons seulement André Rivet, Isagoge seu introductio generalis ad Script, Sac. V. et N. T., in-8°, Dordrecht, 1616; in-4° Leyde, 1627; Michel Walther, Officina biblica noviter adaperta, in-4°, Leipzig, 1636; A. Calov, Criticus sacer biblicus, in-4°, Wittenberg, 1683; Heidegger, Enchiridion biblicum, in-4°, Zurich, 1681; Brian Walton, Appuratus chronologico-topographico-philologicus, in-4°, Zurich, 1673, reproduction à part des Prolégomènes de la Polyglotte de Londres.

4º Dans ses Histoires critiques du Vieux Testament, Paris, 1678, du texte, 1689, des versions, 1690, et des commentateurs du Nouveau Testament, 1694, aussi bien que dans les écrits polémiques pour la défense de ces Histoires, Richard Simon inaugure une marche nouvelle et la méthode strictement historique et critique. Le premier, il sépare l'Ancien Testament du Nouveau, combat énergiquement les protestants et fait preuve d'une érudition étonnante. Malheureusement il discrédita sa méthode, excellente en elle-même et très favorable à la défense des Livres Saints, en mèlant à son exposition des hardiesses et des erreurs. Bossuet les releva sévèrement et, par suite, la voie nouvelle fut abandonnée. Les rationalistes la reprirent un peu plus tard et en abusérent pour attaquer la Bible. L'ancienne méthode prévalut cliez les protestants aussi bien que chez les catholiques. Dans les deux camps, on produisit des œuvres d'inégale valeur. Citons, parmi les catholiques. Mathieu Petitdidier, Dissertationes historica, critica, chronologica in Sac. Script. V. T., in-10, Toul, 1699; Calmet, dont les Dissertations, éparses dans son Commentaire littéral on réunies en ouvrages séparés, forment une introduction à peu près complète, voir t. 11, col. 72-76; Chérubin de Saint-Joseph, Bibliotheva critica sacra, 4 in-fo, Louvain et Bruxelles, 1704-1706; Summa criticæ sacræ, 9 in-8°, Bordeaux, 1709-1716, voir t. II, col. 673; Brunet, Manuductio ad S. Script., 2 in-12, Paris, 1701; Joseph d'Osseria, Hagiographa prolegomena, in-fo, Valence, 1700; Pierre de Bretagne, Clavis davidica seu compendiosus

ad S. Script. apparatus, in-8°, Munich, 1718; Goldhagen, Introductio in S. Script., 3 in-8°, Mayence, 1765-1768: Fabricy, Des titres primitifs de la révélation, 2 in-8°, Rome, 1772; Marchini, De divinitate et canonicitate Sac. Bibliorum, in-40, Turin, 1777; Schunk, Notio dogmatica S. Script. utriusque Testamenti, in-4°, Landshut, 1774; Schæffer, Institutiones scripturisticæ, in-8°, Mayence, 1790, Parmi les protestants, Le Clere, Sentiments de quelques théologiens de Hollande, in-So, Amsterdam, 1685; Défense des Sentiments, etc., in-80, Amsterdam, 1686 (contre Richard Simon); Pritius, Introductio ad lectionem N. T., in-12, Leipzig, 1704; 2° édit. par G. Hoffmann, in-8°, Leipzig, 1737; Hody, De Bibliorum textibus originalibus, etc., in-fo, Oxford, 1705; Carpzov, Introductio ad libros canonicos V. T., in-4°, Leipzig, 1721; Critica sacra V. T., Leipzig, 1728; J. D. Michaelis, Einleitung in die göttlichen Schriften des neuen Bundes, in-8°, Gættingue, 1750; 4° édit., 2 in-4°, Augsbourg, 1788; Einleitung in die göttlichen Schriften des

A. B., in-4°, Hambourg, 1787. 5º Le rationalisme qui se développa dans la seconde moitié du xvIIIe siècle influa sur le contenu et la méthode des Introductions bibliques. Ses tenants s'affranchirent de tout dogme et en vinrent à ne plus considérer les Livres Saints que comme des livres profanes, une littérature ordinaire. Leurs Introductions bibliques ne furent plus qu'un chapitre détaché de l'histoire de la littérature générale, qu'une histoire littéraire des livres juifs ou chrétiens. La méthode employée fut sans doute la méthode critique, mais aboutissant à la négation de l'inspiration et de l'autorité canonique de la Bible. Semler fut le chef de ce mouvement, Apparatus ad liberalem V. T. interpretationem, in-8°, Halle, 1773; Apparatus ad liberalem N. T. interpretationem, in-So, Halle, 1767; Abhandlung von freier Untersuchung des Kanon, Halle, 1771-1775. Il fut suivi par C. Schmidt, Historisch-kritische Einleitung in die Neutestamentlichen Schriften, in-8°, Giessen, 1804-1805; Eichhorn, Einleitung in das A. T., Leipzig, 1780-1783; Einleitung in die apokry-phischen Schriften des A. T., Leipzig, 1795; Einleitung in das N. T., 1804, 1827; Güte, Entwurf zur Einleitung ins A. T., Halle, 1787; Babor, Allgemeine Einleitung in die Schriften des A. T., Vienne, 1794; Bauer, Entwurf einer historisch-kritischen Einleitung in die Schriften des A. T., Nüremberg et Altorf, 1794; Augusti, Grundriss einer historisch-kritischer Einleitung ins A. T., in-8°, Leipzig, 1806; Griesinger, Einleitung in die Schriften des N. B., in-8°, Stuttgart, 1799; Berthold, Hist. krit. Einleitung in die sammstlichen kanonischen und apocryphischen Shriften des A. und N. T., 1812-1819; de Wette, Beiträge zur Einleitung in das alte Testament, 2 in-8°, 1ena, 1806-1807; Lehrbuch der historisch kritischen Einleitung in die Bibel A. und N. T., 2 in-8°, Berlin, 1817; Schott, Isagoge historico-critica in libros novi Forderis, 1éna, 1830; Credner, Einleitung in das N. T., Ilalle, 1836; Das Neue Testament nach Zweck, Ursprung und Inhalt, Giessen, 1841; Neudecker, Lehrbuch der historisch-kritischen Einleitung in das N. T., Leipzig, 1840; Schwegler, Das nachapostolische Zeitalter, 1845; Reuss, Geschichte der heiligen Schriften N. T., in-80, 1842; 6e édit., 1877; Geschichte der heiligen Schriften A. T., in-8°, Brunswick, 1881; Nöldeke, Die Alttest. Literatur in einer Reihe von Aussätzen dargestellt, 1868, trad. franc. par Pierson, in-12, Paris; Davidson, An introduction to the Old Testament, 3 in-8°, 1862-1863; An introduction to the New Testament, 3 in-8°, 1848-1851; Robertson Smith, The Old Testament in the Jewish Church, in-So, Édimbourg, 1881; Kuenen, Historisch-kritische Onderzock naar het ontstaan en de verzameling van de boeken des Ouden Verbonds, 3 in-8°, Leyde, 1861-1865; trad. franç. par Pierson, Paris, 1867-1872; Bleek, Einleitung in das N. T., 1802; Hilgenfeld, Historisch-

kritische Einleitung in das N. T., 1875; Wellhausen, Geschichte Israels, t. I, 1878; sous un nouveau titre: Prolegomena zur Geschichte Israels, 4e edit., 1895; Die Komposition des Hexateuchs und der historischen Bücher des A. T., 2º édit., 1889; Kautzch, Abriss der Geschichte des alttest. Schrifttums; Wildeboer, De letterkunde des Ouden Verbonds naar de tijdsorde van haar ontstaan, 1893; Vatke, Einleitung in das A.T., 1886: Driver, An Introduction to the Literature of the Old Testament, 1891; Riehm, Einleitung in das A. T. 1889-1890; Cornill, Einleitung in das A. T., 1891; König, Einleitung in das A. T., 1893; Strack, Einleitung in das A. T., 5e édit., 1898; Júlicher, Einleitung in das N. T., 1894; Salmon, A historical introduction to the study of the Books of the N. T., 1885; Il. Holtzmann, Lehrbuch der hist. krit. Einleitung in das N. T., 1892; B. Weiss, Lehrbuch der Einleitung in das N. T. 2º édit., Berlin, 1889. Cf. Hupfeld, Ueber Begriff und Methode der sogenannten biblischen Einleitung, 1844.

6º L'école rationaliste rencontre des adversaires au sein même du protestantisme, et il v eut toujours des critiques conservateurs qui maintinrent le dogme de l'inspiration et la crédibilité des Livres Saints. Ilanlein, Handbuch der Einleitung in die Schriften des N. T., in-8°, Erlangen, 1794-1802; Hengstenberg, Beitrage zur Einleitung ins A. T., 3 in-8°, Berlin, 1831-1839; F. Guericke, Historisch-kritische Einleitung in das N. T., 1843; Tholuck, Glaubwurdigkeit der evangelische Geschichte, in-8°, 1837; trad, franç, par de Valroger, Paris, 1847; Hävernick, Handbuch der hist, krit. Einleitung ins A.T., 1836-1849; Olshausen, Nachweiss der Echtheit sammtlicher Schriften des N. T., Hambourg. 1832; Keil, Lehrbuch der hist. kritisch. Einleitung in die canonischen und apokryphen Schriften des A. T., Francfort et Erlangen, 1853; Horne, An Introduction to the critical study of the Holy Scriptures, 4 in-80, Londres, 1818; Godet, Introduction au N. T., 2 in-8°, 1893-1894 (en cours de publication); Zahn, Einleitung in das N. T., 2 in-8°, 1897-1898; Briggs, General introduction to the study of Holy Scriptures, in-8°, New-York, 1899.

7º Les catholiques de leur côté ont multiplié les introductions générales ou particulières et ont cherché à donner de plus en plus à leurs ouvrages le caractère historique et critique qui feur convenait. Nous grouperons leurs travaux selon qu'ils embrassent tous les livres de la Bible, ceux de l'Ancien Testament seulement, et ceux du Nouveau. - 1. Introductions contprenant l'Ancien et le Nouveau Testament : Alber, Institutiones Script. Sac. Antiqui et Novi Test., Pesth, 1801-1818; Scholz, Allgemeine Einleitung in die heilige Schrift des A. und N. T., 3 vol., Cologne, 1845-1848; Glaire, Introduction historique et critique aux livres de l'A. et du N. T., 2º édit., 6 in-12, Paris, 1843; Haneberg, Geschichte der bibl. Offenbarung als Einleitung ins A. und N. T., 1850, trad. franç., 2 in-8°, Paris, 1856; Dixon, Introduction to the Sacred Scriptures, 2 in-8°, Dublin, 1852; Gilly, Précis d'introduction générale et particulière à l'Écriture Sainte, 3 in-12, Nimes, 1867; Lamy, Introductio in sac. Script., 2 in-8°, Malines, 1867; Danko, Historia revelationis divinæ V. T., Vienne, 1862; Hist. revel. div. N. T., Vienne, 1867; De Sac. Script. ejusque interpretatione, Vienne, 1867; Kaulen, Einleitung in die heilige Schrift des A. und N. T., Fribourg-en-Brisgau, 1876, Vigouroux et Bacuez, Manuel biblique, 4 in-12. Paris, 1879; Ubaldi, Introductio in Sac. Script., 3 in-8°, Rome, 1877-1881; Cornely, Introductio historica et critica generalis in utriusque Test. libros sacros, specialis in V. T., in N. T., 4 in-8°, Paris, 1885-1887; Historicæ et criticæ introductionis compendium, Paris, 1889; Trochon, Introduction générale, 2 in-8°, Paris, 1886-1887 (avec les introductions spéciales de la Sainte Bible publiées par Lethiellcux, dont elle fait partie); Trochon et

Lesetre, Introduction à l'étude de l'Écriture Sainte, 3 in-12, Paris, 1889-1890; C. Chauvin, Leçons d'introduction générale théologique, historique et critique aux

divines Ecritures, in-8°, Paris, 1897.

2. Introductions particulières à l'Ancien Testament; Jahn, Einleitung in die göttliche Bücher des A. Bundes, 2 in-8°, Vienne, 1793; Introductio in libros sac. V. Fæderis in compendium redacta, in-8°, Vienne, 1805, revue et corrigée par Ackermann, Vienne, 1825; Ilerbst, Hist. krit. Einleitung in die heiligen Schriften des A. T., 2 in-8°, Carlsruhe, 1810-1844; Vincenzi, Sessio IV concilii Tridentini vindicata sive introductio in Scripturus deuterocanonicas V. T., 2 in-8°, Rome, 1812-1844; Reusch, Lehrbuch der Einleitung in das A. T., in-8°, Fribourg-en-Brisgau, 1864; Zschokke, Historia sacra V. T. in compendium concinnata, Vienne, 1872; Neteler, Abriss der alttest. Literaturgeschichte, 1879; Martin, Introduction à la critique générale de l'A. T., 3 in-4°, Iithog., Paris, 1886-1889.

3. Introductions spéciales aux livres du Nouveau Testament: Feilmoser, Einleitung in die Bücher des N. Bundes, in-8°, Inspruck, 1810; Unterkircher, Introductio in N. T., in-8°, Inspruck, 1810; Ilug, Einleitung in die heiligen Schriften des N. T., 2 in-8°, Tubingue, 1808; Reithmayr, Einleitung in die canonisch. Bücher des N. T., Ratisbonne, 1852, trad. franç. par de Valroger, 2 in-8°, Paris, 1861; A. Maier, Einleitung in die Schriften des N. T., Fribourg-en-Brisgau, 1852; Guntner, Introductio in sacros N. T. libros, Prague, 1863; Markf, Introductio in sacros libros N. T., Bude, 1856; Langen, Grundriss der Einleitung in das N. T., Fribourg-en-Brisgau, 1868; Aberle, Einleitung in das N. T., Fribourg-en-Brisgau, 1877; Schneedorfer, Compendium historiæ librorum sac. N. T. prælectionibus biblicis concinnatum, Prague, 1888; Trenkle, Einleitung in das N. T., Fribourg-en-Brisgau, 1897; Schäfer, Einleitung in das N. T., Paderborn, 1898, Cf. Kihn, Encyclopädie und Methodologie der Theologie, Fribourg-en-Brisgau, 4882, p. 454-163. E. MANGENOT.

**INVITÉS.** Voir Festin, 1, 4°; 11, 2° et 3°, t. 11, col. 2214, 2215.

10D. — י, dixième lettre de l'alphabet hébreu. Son nom ילי, yod, signifie « main » et vient de ce que sa forme dans l'écriture phénicienne et sur les monnaies juives représentait une main grossièrement figurée par trois doigts א, א. En éthiopien, elle s'appelle yanian, « la main droite, » Voir Alpharet, t. 1, col. 414. — 1° L'iod est une consonne ou semi-voyelle qu'on prononce d'une seule émission de voix, avec la voyelle à laquelle elle est jointe de manière à former diphtongue, די, yad, « main, » ביי,

yôm, « jour. » Ces deux mots sont monosyllabiquesLa lettre correspond donc à notre y. Mais au commencement des mots, quand elle n'a qu'un schera ou n'est
pas accompagnée d'une autre voyelle que l'i, on devait
la prononcer, au moins ordinairement, comme la
voyelle i. C'est une règle générale du langage qu'on
tend toujours, en parlant, à abrèger les mots et à supprimer, en particulier, les lettres inutiles, surtout
quand elles violent les lois de l'euphonie. Les Hébreux,
quoiqu'ils eussent l'habitude de commencer leurs mots
par une consonne, durent donc prononcer i, et non yi,
ji, ii, les mots dont l'initiale était un iod accompagné de
la voyelle i. « 'prr', dit M. Haupt, doit se lire en hébreu

if alet non yif al. » Beiträge zur semitischen Sprachwissenchaft, dans les Beiträge zur Assyriologie, t. 1, 1890, p. 17. Voir aussiibid., p. 260, et llincks, dans The Journal of sacred Laterature and Biblical Record, t. 1, 1855, p. 385. La transcription des noms propres hébreux dans les Septante et dans Josèphe confirme cette prononciation: Υκτάς, Ispach, Israel; Ισραή, Ismaël; Τομαή, Ismaël; Τοτάχαρ, Issochar, etc. Ceux qui prononcent aujourd'hui Yisrael, Yismael, Yissakar s'èloignent douc vraisemblablement de la prononciation antique. Voir Gesenius, Thezaurus, p. 557; J. Fürst, Hebräisches Handwörterbuch, t. 1, 2° édit., p. 474; Fr. Philippi, Die Ausprache der cemitischen Consonanten τ und τ, dans la Zeitschrift der deutschen morgenländ. Gesellschaft, t. xt., 1886, p. 639-654.

2º Les Grecs, en empruntant leur alphabet aux Phéniciens, firent de l'iod leur iota ou voyetle i, et les Septante ont toujours transcrit l'iod par l'iota. Pour les Grecs, l'iota fut exclusivement une voyelle; pour les Latins, l'i fut tantôt une voyelle, tantôt une consonne, et c'est de ce double rôle de l'i que nous avons tiré notre i et notre i, mais la distinction entre l'i voyelle et le j consonne était inconnue des anciens Latins : ils traitaient l'i comme consonne dans janua; ia ne tormait qu'une syllabe et ils prononçaient ya-nu-a, excepté dans les mots venant du grec, tels que i-am-bus, i-as-pis (jaspis), qui formaient trois syllabes. Pour les mots d'origine hébraïque, dans les uns, l'i était voyelte, comme dans d-a-co-bus (quatre syllabes); Claudien, Epigr., 27; dans Judwus, au contraire, Ju est monosyllabique. Horace Sat., 1, IV, 143; v, 100; IX, 70; Ovide, Ars amat., 1, 76, Juvénal, Sat., III, v, 147, etc. Les noms commençant par un ', iod, sont transcrits, comme en grec, par un simple Iet non par Ji, non seulement dans la Vulgate, mais aussi dans les auteurs profanes: Israhel dans Justin, xxxvi, 2.

3º Un grand nombre de noms propres commencent en hébreu par un iod. En français, cet i initial a été transformé en j, quand il est suivi d'une voyelle, par exemple, Jacob, Jérusalem, Joseph, Juda. - La raison pour laquelle les Hébreux ont beaucoup de mots commençant par i, c'est d'abord parce que le nom sacré de Jéhovah entre souvent dans les noms propres en qualité de premier élément composant. On l'abrège pour cela de différentes manières en Yehô, dans Yeho ahaz, Joachaz = « Jéhovali possède; » en Hó, dans Hóšê'a, abréviation de Josué = « Jéhovah sauve; » en Yô, dans Yôšáfát, Josaphat = « Jéhovah est juge ou libérateur, » etc. Quelques autres noms propres ont également un i initial, parce que leur premier élément est un verbe employé dans le sens optatif et que c'est la préformante, , i, qui sert à former l'imparfait hébreu et à lui donner en certains cas cette signification. Voir Hé-ERAÏQUE (LANGUE), col. 474, 478. Ainsi, Yarob'am = Jéroboam, « que (Dieu) muttiplie le peuple. » D'autres noms entin ont pour racine un mot commençant par i, tel que Yönäh = Jonas, « colombe. »

4º La forme de la lettre iod se transforma par la suite des temps et devint la plus petite dans l'alphabet hébreu carré. 7. C'est à la petitesse de ce caractère que tait allusion Notre-Seigneur lorsqu'il dit, en saint Matthieu, v, 18 : à Un seul iota ou un seul point ne passera point de la Loi que tout ne soit accompli. » L'iota est mis ici pour l'iod, parce que c'est le nom grec correspondant de la lettre hébraïque. L'iod et le point sont des expressions figurées pour signifier les plus petits détails de la Loi.

F. Vigouroux.

IONIE (Ἰωνία), région sise sur la côte occidentale de l'Asie Mineure, le long de la mer Égée, entre l'Hermus au nord et le Méandre au sud. Ce nom lui vient des loniens. Il lui fut donné lorsque cette tribu hellénique qui s'était établie en Attique et sur la côte septentrionale du Péloponèse, ayant été chassée de ce dernier pays et étant trop nombreuse en Attique, émigra en Asie, où elle possèda dix villes célèbres, parmi lesquelles Éphèse, Smyrne et Milet, ainsi que les deux iles de Chio et de Samos, sont nommées dans le Nouveau Testament. Voir ces mots, Les Juifs étaient nombreux dans ces

parages au commencement de notre ère. Josèphe, Ant. iud., XVI, II, 3. — On ne lit pas le nom de l'Ionie dans le texte actuel de la Bible, mais on admet assez généralement qu'il faut le substituer dans I Mach., VIII, 8, à celui de ἡ 'lvōtxḥ, India, que portent nos éditions de ce livre. Il est question dans ce passage de la cession que les Romains obligèrent Antiochus le Grand à faire à Eumène II, roi de Pergame (t. II, col. 2013). Nous savons par Tite Live, XXXVII, 55; XXXVIII, 39, qu'ils lui firent donner l'Ionie et la Mysie. Des copistes, plus qu'avec ceux de l'Ionie et la Mysie, ont déliguré ces eux noms en ἡ 'lvōtxḥ et Mŋōtá. Voir Vigouroux, Les

des vaillants du roi David. Il Reg., xxIII, 26; 1 Par., xI, 28. Quand David partagea ses troupes en douze sections de 24 000 hommes qui faisaient leur service à tour de rôle pendant un des douze mois de l'année, Ira fut placé à la tête de la sixième. I Par., xxVII, 9.

3. IRA (Septante: 'Ipá; dans Il Reg., xxiii, 38; 'Ipá dans I Par., xi, 40), un des vaillants soldats de David. surnommé le Jéthrite, probablement parce qu'il était originaire de Jéther, ville de Juda. Il Reg., xxiii, 38; I Par., xi, 40. Voir Jéthrite et Jéther.

IRAD (hébreu: Trad; Septante: Γαϊδάδ), fils d'Hénoch



190. - Vue des ruines de Telt el-Yahoùdiyéh. D'après E. Naville, Mound of the Jew, frontispice.

Livres Saints et la critique rationaliste, 4° édit., t. iv, p. 607.

- 1. IOTA ou plutôt Jota, ville de Juda, Jos., xv, 55, appelée Jéta dans Jos., xxi, 46. Voir Jota et Jéta.
- 2. IOTA (1672), nom donné dans l'Évangile de saint Matthieu, v. 18, à la lettre hébraïque iod, v. la plus petite de toutes, pour signifier une chose minime et de peu d'importance. Voir Iop. 4°, col. 920.
  - IRA (hébreu: 'Ira', « vigilant »), nom de trois Israélites.
- 1. IRA (Septante: 'Ἰρά;), kôhên, mot qui signifie ordinairement « prêtre », mais doit avoir ici le sens de conseiller de David. Il est nommé dans la liste des officiers de la cour de ce roi. Il Sam. (Reg.), xx, 26. Il est qualifié de Jaïrite. Voir Jaïrite.
- 2. IRA (Septante : Ἰράς dans II Reg., xxIII, 26; Ὠρά dans I Par., xI, 28; Ὀδονίας [Codex Alexandrinus : Εἴρα] dans I Par., xxVII, 9), fils d'Accès de Thécué, un

et petit-fils de Caïn. Il eut lui-même pour fils Maviaël. Gen., Iv, 18.

IR-HA-HÉRÉS (bébreu: 'Îr ha-hérés), nom donné dans Is., xix, 18, à l'une des cinq villes d'Égypte qui doivent parler la langue de Chanaan, c'est à dire l'hébreu, et jurer au nom de Jéhovah Sabaoth. C'est la seule des cinq villes qui soit nommée, et son identification est tres controversée. Le nom même n'en est pas certain. Le texte massorétique, qui a en sa faveur Aquila, Théodotion et la Peschito, lit 'Îr ha-heres (ברת), ce qui signitie « ville de destruction » ou « ville qui détruit. » Mais la Vulgate, d'accord avec Symmaque et le Talmud, Menakhoth, f. 110 a, a lu Îr ha-heres, בהה, « ville du soleil, » leçon qui est appuyée par seize manuscrits hébreux. Saint Jérôme, en traduisant comme il l'a fait, a cru qu'il était question dans cette prophétie de la ville d'On, appelée par les Crecs et les Latins Héliopolis, « la ville du soleil » (voir col. 573). Il n'avait pas cependant d'opinion arrêtée sur cette identification, car il dit, De situ et nom., t. xxIII, col. 876: « Asédech (Ir-ha-hérés, écrit 'Ασεδέκ dans la traduction des Septante)... Il faut savoir que, en hébreu, pour ce

nom, on trouve écrit Ahares, ce que les uns traduisent par soleil, parce qu'il dessèche, et les autres par tesson, voulant indiquer par là lléliopolis ou Ostracine. » Il hésite ainsi entre deux villes et il renvoic à ses Hebraïcæ Quæstiones sur Isaïe, mais ses Quæstiones nous ne les avons pas. C'est sans doute parce qu'il ne savait comment expliquer au juste 'Îr-ha-here's que le saint docteur se borne à donner là-dessus une explication mystique dans son commentaire d'Isaïe, t. xxiv, col. 256. Mais, quoi qu'il en soit de l'opinion de saint Jérôme, le texte des Septante ostre une troisième leçon. Ils ont traduit : πόλις 'Ασεδέν, comme s'ils lisaient פּבְּק x, sédéq, « ville de justice, » nom donné à Jérusalem dans Is., 1, 26; cf. Lx1, 3. — Six manuscrits portent and, herem, « ville de malédiction. » — Il est impossible de déterminer aujourd'hui avec certitude quelle est la véritable leçon. Les commentateurs soutiennent sur ce point les opinions les plus diverses; la plupart cependant se prononcent en faveur soit de hêres, soit de hérés, parce que sédéq paraît avoir été substitué de parti pris par les Juiss alexandrins à la leçon primitive, afin de donner à une ville d'Egypte un titre d'honneur donné par les prophètes à Jérusalem. Ceux qui préférent hérés à hérés, supposent que les Juifs de Palestine, hostiles à leurs coreligionnaires d'Égypte qu'ils considéraient comme étant, sur quelques points, des schismatiques, changérent hérés en hérés, pour donner à cette ville un nom méprisant. — Les critiques ne sont pas moins divisés sur l'identification de la ville qu'a voulu désigner le prophète que sur son nom même. On ne peut faire d'ailleurs à ce sujet que des hypothèses. Beaucoup de commentateurs de nos jours entendent par lrha-hérés la ville de Léontopolis où Onias IV bâtit un temple schismatique pour les Juifs d'Égypte. S'étant réfugié auprès de Ptotémée Philométor, Joséphe, Ant. jud., XII, 1x, 7, Onias obtint de lui, vers 154 avant J.-C., à Léontopolis, un terrain où se trouvaient les ruines d'un vieux temple dédié à Bast, la déesse à tête de chat (voir fig. 630, t. 1, col. 1959), et il y éleva un nouveau temple construit sur le modèle de celui de Jérusalem, quoique dans des proportions plus petites. Pour justifier son entreprise, il s'appuya sur la prophétie d'Isaïe, xix, 18. Joséphe, Ant. jud., XIII, III, 1. Le nouvel édifice se trouva ainsi, non pas à Héliopolis même, mais dans le nome d'Héliopolis. M. Ed. Naville, The Mound of the Jew and the city of Onias, in-4°, Londres, 1890, p. 18-21, identifie Léontopolis, appelé depuis Onion, avec le Tell el-Yahoùdiyéh actuel (fig. 180). Il a relevé dans le papyrus llarris une triple mention de « la demeure de Ramses III, dans la maison de Ra (le dieu-soleil), qui est au nord de On (Héliopolis) », « Ce nom, dit-il, ibid., p. 12, peut très bien s'appliquer à Tell el-Yahoudiyéh, qui était située au nord d'Iléliopolis... et je ne connais pas d'autre endroit qui puisse être appelé aussi exactement la maison de Ra, au nord de On. » En conséquence, il conclut, p. 21, que Tell el-Yahoùdiyêh portait ce nom égyptien au temps de Ramsès III. Si l'opinion de ce savant est fondée, cette localité aurait pu être désignée sous le nom de 'ir-ha-hérés ou « ville du soleil ». - Les Juifs d'Égypte ont du être naturellement portés, sous les Ptolémées, pendant qu'ils habitaient cette région, à appliquer à Onion la prophétic d'Isaïe, mais elle doit s'entendre de la conversion de l'Égypte, où le christianisme fut si florissant aux premiers siècles de notre ère, plutôt que de l'établissement des Juifs en ce pays. Voir J. Knabenbauer, Comment. in Isaiam, t. II, 1887, p. 388-391; L. Reinke, Veber die angebliche Veränderung des masoretischen Textes, Jes., 19, 18, dans le Quartalschrift de Tubingue, 1870, p. 3-31 (il reproduit toutes les leçons diverses et expose les F. VIGOUROUX. principales opinions).

IRLANDAISES (VERSIONS) DES SAINTES ÉCRITURES. Voir GAÉLIQUES (VERSIONS) DES SAINTES ÉCRITURES, III, 1°, col. 39-40.

IRONIE, sorte de moquerie par laquelle on feint de prendre au sérieux ce dont on n'admet pas la réalité ou l'importance. - 1º Dieu se sert de l'ironie vis-à-vis d'Adam pécheur. Le tentateur avait dit à Éve : « Vous serez comme des dieux. » Gen., III, 5. Dieu dit en parlant d'Adam qu'il chasse du paradis : « Voici que l'homme est devenu comme l'un d'entre nous, sachant le bien et le mal. » Gen., III, 22. Mais l'ironie divine est compatissante, puisque le Rédempteur vient d'être promis et que l'homme est laissé sur la terre avec la possibilité de se repentir. - Il y a encore ironie quand Dieu descend pour voir la tour qu'élèvent les hommes dans la plaine de Sennaar et qu'il dit : « Rien maintenant ne les empéchera de faire tout ce qu'ils auront projeté. » Gen., xi, 6. « L'ironie la plus amère est dans le dénouement de cette grande entreprise. Ils veulent monter jusqu'au ciel; Dieu... ne fait que poser un de ses doigts sur leurs lèvres, il imprime un lèger changement au mouvement de leur langue, et la terrible et menaçante construction n'est plus qu'une ruine délaissée. » Herder, Histoire de la poésie des Hébreux, trad. Carlowitz, Paris, 1851, p. 486. — 2º Les écrivains hébreux se servent volontiers de l'ironie, familière aux Orientaux. Dans son cantique, Débora réprésente la mère de Sisara, tué par Jahel, attendant le retour de son fils et supputant le butin qu'il partage. Jud., v, 28-30. - Salomon procède par ironic quand il feint de vouloir faire couper en deux l'enfant vivant, pour contenter les deux mères qui se le disputent. III Reg., III, 25. - Quand les prêtres de Baal ont en vain appelé leur dieu depuis le matin jusqu'à midi, Élie leur dit ironiquement : « Criez fort, puisqu'il est dieu; il pense sans doute à quelque chose, il est occupé ou en voyage; peut-être dort-il, et il va se réveiller. » III Reg., xviii, 26, 27. - Au roi de Syrie, Bénadad II, qui menace de dépouiller Achab et de prendre Samarie, le roi d'Israél répond : « Que celui qui prend son armure ne soit pas si fier que celui qui la quitte!» III Reg., xx, II. De fait, ce fut Bénadad qui fut vaincu. - Job, xII, 2, dit à ses trois amis:

Vraiment, le genre humain, c'est vous, Avec vous mourra la sagesse.

Il y a aussi de l'ironie dans certaines interpellations de Dieu à Job :

Ceins tes reins comme un guerrier,
Je vais t'interroger, instruis-mol...
Pare-toi de gloire et de grandeur,
Revets-toi de majesté et d'éclat;
Déchaine les flots de ta colère,
D'un regard écrase l'orgueilleux...
Qui m'a rendu service? Je le payerai,
Moi à qui tout appartient sous le ciel.
Job, XL, 2, 5, 6; XLI, 2.

Les prophètes se servent souvent de cette figure de langage. C'est ainsi qu'Isaïe, xiv, 5-17, fait la description de la ruine du roi de Babylone et dit, entre autres choses : Le še'ôl s'émeut jusqu'en ses profondeurs, pour t'accueillir à ton arrivée. Il réveille devant toi les morts, tous les grands de la terre, et fait lever de leur trône les princes des nations. Et tous te disent : Toi aussi, tu es réduit à l'impuissance comme nous, te voilà pareil à nous! » Is., xiv, 9, 10. La prophétic contre Tyr abonde en traits ironiques, ls., xxIII, 2-5, 16. — Du même genre est la peinture des idoles de Babylone, dans la lettre de Jérémie. Bar., vi, 9-27, 33-37. — Ézéchiel, ххуин, 2-4, dit au roi de Tyr, dont il prédit la chute : « Quoique homme et non Dieu, tu as l'esprit de Dieu; tu es plus sage que Daniel, aucun secret ne t'est caché; c'est par ta sagesse et ton savoir-faire que tu t'es acquis tant de richesses. » Au Psaume XLIX (L), 12, 13, Asaph fait dire à Dieu ;

> Si j'avais faim, ce n'est pas à toi que je le dirais. Car le monde est à moi, avec tout ce qu'il contient. Vais-je manger la chair de tes taureaux? Vais-je boire le sang de tes boucs?

Habacuc, 1, 8, emploie aussi l'ironie en parlant de la victime boiteuse ou infirme qu'on offre au Seigneur : « Offre-le donc à ton gouverneur! Te recevra-t-il bien? Te fera-t-il bon accueil ? » On pourrait encore citer, entre autres passages de l'Ancien Testament, le jeu de mots ironique de Daniel aux deux accusateurs de Susanne. Dan., XIII, 54-59. - 3º Dans l'Évangile, les traits ironiques sont assez fréquents. Notre-Seigneur se sert de l'ironie dans les répliques suivantes : à Nicodème : « Tu es maitre en Israël et tu ignores ces choses! » Joa., III, 10; au juge téméraire : « Tu vois la paille dans l'œil de ton frère et tu ne vois pas la poutre qui est dans ton œil! » Matth., vii, 3; aux pharisiens : « Que celui qui est sans péché lui (à la femme adultère) jette la première pierre! » Joa., vIII, 7; « Rendez à César ce qui est à Cesar, et à Dieu ce qui est à Dieu! » Matth., xxII, 24; « Conducteurs aveugles, qui filtrez le moucheron et avalez le chameau! » Matth., xxIII, 24; à Pierre qui proteste de sa fidélité future : « Tu donneras ta vie pour moi! » Joa., XIII. 13; aux princes des prêtres et aux anciens qui viennent l'arrêter à Gethsemani : « J'étais tous les jours parmi vous, assis à enseigner dans le Temple, et vous ne m'avez pas saisi! » Matth., xxvi, 55. L'ironie apparaît dans plusieurs paraboles. L'époux répond aux vierges folles, arrivées trop tard à la porte de la salle du festin : « En vérité, je ne vous connais pas! » Matth., xxv, 12. Au serviteur paresseux qui accuse son maître d'être un homme dur, moissonnant où il n'a pas semé, le maître replique : « Tu savais que je moissonne où je n'ai pas seme; il fallait donc remettre mon argent aux banquiers! » Matth., xxv, 26. — L'ironie est souvent sur les levres des personnages évangéliques. On la reconnaît dans les passages suivants : « Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth! » Joa., 1, 46. « Notre loi condamne-t-elle quelqu'un sans l'entendre? » dit Nicodème au sanhédrin. Joa., vt. 51. L'aveugle-né a des répliques très ironiques : « Voulez-vous aussi devenir ses disciples?... C'est merveille que vous ne sachiez d'où il est, alors qu'il m'a ouvert les yeux! » Joa., 1x, 27, 30. Les pharisiens disent ironiquement à Notre-Seigneur : « Vous n'avez pas cinquante ans et vous avez vu Abraham! » Joa., viii, 57. — Pendant la passion du divin Maitre, l'ironie apparaît dans le salut de Judas, Matth., xxvi, 49; dans l'adjuration de Caïphe : « Tu es donc le Christ. le Fils du Dieu beni? » Marc., xiv, 61; Luc., xxn, 70: dans les réponses de Pierre : « Je ne sais ce que tu dis!... Je ne connais pas seulement cet homme dont yous parlez! » Matth.,xxvi, 70; Marc., xiv, 71; dans les paroles des Juifs à Pilate : « Si ce n'était un malfaiteur, nous ne te l'aurions pas amené! » Joa., xvin, 30; dans la dérision des valets chez le grand-prêtre : « Devine, Christ, quel est celui qui t'a frappé! » Matth., xxvi, 68, et des soldats romains au prétoire : « Salut, roi des Juifs! » Joa., XIX, 2,3; dans les moqueries des hourreaux : « Allons, toi qui détruis le Temple et le rebâtis en trois jours... Laisse voir, si Élie viendra le délivrer! » Matth., xxvII, 40, 49; dans le titre que Pilate fait mettre sur la croix, Joa., xix, 19, et surtout dans plusieurs de ses paroles : « Qu'est-ce que la vérité?... Voici votre roi!... Crucifierai-je votre roi?... Gardez le tombeau, comme vous savez le faire! » Joa., хүн, 38; хіх, 14, 15; Matth., ххүн, 65. — 4 C'est avec ironie que les Athéniens interrompent le discours de saint Paul en disant : « Nous t'entendrons la-dessus une autre fois. » Act., xvII, 32. - Les Apôtres emploient assez rarement cette figure de langage. Saint Pierre dit en parlant de Judas : « Il s'est acquis un champ avec le salaire de l'iniquité. » Act., 1, 18. - Saint Jacques, 11, 16, représente le riche qui dit aux panvres : « Rassasiez-vous, rechauffez-vous, » et ne leur donne rien. - Enfin saint Paul dit avec quelque ironie aux Corinthiens, à propos des abus qu'il signale dans leurs agapes : « Que vous dire? Mes compliments? Pas pour cela. » I Cor., xI, 22.

II. LESETRE.

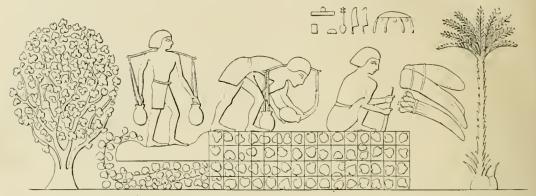
IRRIGATION, entretien de l'humidité nécessaire à la vie et à la fécondité des plantes. Cet entretien se fait en partie par les canx qui tombent du ciel, voir PLDIE, en partie par celles qui proviennent naturellement ou artiliciellement des sources, des rivières ou des étangs. - 1º Un fleuve arrosait le paradis terrestre. Gen., 11, 10. Voir Paradis terrestre. —Quand Lot se sépara d'Abra-ham, il jeta les yeux sur la plaine du Jourdain qui était tout entière, masgéh, ποτιζομένη, irrigabatur, « arrosée » comme un « jardin de Jéhovah » et comme le pays d'Egypte. Gen., XIII, 10. — Après avoir recu de son père une terre haute, la fille de Caleb eut bien soin de se faire donner une terre basse, arrosée par des eaux de source. Jos., xv, 19; Jud., 1, 15. Voir AxA, t. 1, col. 1294. - L'arbre planté près d'un cours d'eau a sa fertilité assurée. Ps. 1, 3, Aussi, pour rappeler la cause qui procure la fécondité du sol, le psalmiste dit-il, Ps. LXIV (LXV),

Tu visites la terre pour la féconder,
Tu l'enrichis sans mesure;
Le ruisseau de Dieu est pleiu d'eau, tu prépares le blé,
Quand tu la fertilises,
Arrosant ses sillons, aplanissant ses guérets,
La détrempant par des ondées.

2º L'irrigation avait pris en Égypte un développement nécessité par la nature même du sol. Le pays n'ayant pas d'autre rivière que le Nil, on ménagea sur le parcours du fleuve des canaux qui s'en allaient obliquement du Nil aux confins du désert ou aux collines qui limitent la vallée. Puis, perpendiculairement et parallèlement au lleuve, on éleva des digues successives qui finirent par partager la vallée en un réseau plus ou moins régulier d'innombrables bassins. Quand la crue du Nil atteignait sa plus grande hauteur, on ouvrait les canaux et l'eau remplissait les bassins les plus voisins du fleuve. Ces premiers bassins suffisamment abreuvés, on ouvrait les digues qui arrêtaient l'eau et celle-ci se répandait dans d'autres hassins et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle pût atteindre aux points les plus extrêmes de la vallée, Mais ces extrémités ne pouvaient être arrosées que si la crue du Nil montait assez haut. Aujourd'hui encore, à partir du 3 juillet, des crieurs publics annoncent dans les rues du Caire les progrès de la crue, car de sa hauteur doit dépendre la richesse ou la pénurie de la récolte. Quand le Nil avait baissé, on faisait redescendre dans son lit les eaux que le sol n'avait pas absorbées. Ce système d'irrigation n'atteignit pas du premier coup sa perfection d'ensemble. Au début, chaque cauton ne songea qu'à son intérêt particulier, captant les eaux et les rejetant à sa guise, sans se demander s'il en privait ou en surchargeait les cantons voisins. De là des luttes perpétuelles. Avec le temps, les travaux d'irrigation se généralisèrent et furent poursuivis dans le sens de l'intérêt commun. Le grand souci des maîtres de la terre était de faire curer les canaux, de les agrandir, d'en creuser de nouveaux, de réparer et de consolider les digues. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, t. 1, 1895, p. 24, 68-70, 338. Cet ensemble de canaux et de digues servait depuis longtemps déjà à l'irrigation de l'Égypte, quand Isaïe, xix, 5-7, écrivit dans sa prophétic contre ce pays : « Les eaux de la mer (le Nil) tariront, le sleuve lui-même sera à sec; les cours d'eau seront stagnants, les canaux baisseront et se dessécheront; le jonc et le papyrus se flétriront, le long du fleuve et à son embouchure toute verdure périra. » Quand les caux du Nil font défaut, c'est en effet la désolation, la famine et quelquefois la peste pour tout le pays. -Outre la grande culture, qui occupait les vastes bassins encadres par les digues, les Égyptiens avaient aussi la culture maraichère, qui réclamait un arrosage continuel (fig. 181). Moïse fait allusion à cette culture quand il dit

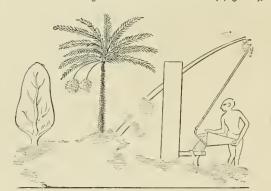
aux llébreux, à propos de l'Égypte: « Tu semais et tu arrosais la semence avec les pieds, comme un jardin potager. » Deut., xi, lû (texte hébreu). Ces sortes de jardins ne pouvaient être cultivés qu'à proximité du Nil ou

rend pas ees mots dans sa traduction. Philon, De confus. ling., 1, 410; cf. Buhl, Gesenius' Handwörterbuch, Leipzig, 1899, p. 760, dit que l'auteur sacré fait ici allusion à une machine hydraulique qu'il appelle ελιξ,



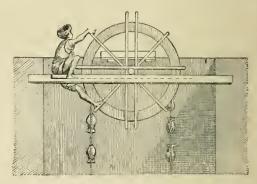
481. - Arrosage en Égypte. Tombeau de Béni-Jansan. D'après P. E. Newberry, Beni-Hassan, t. 1, pl. xxix.

de quelque canal rempli d'eau pendant la majeure partie de l'année. L'arrosage se faisait avec le schadouf (fig. 182),



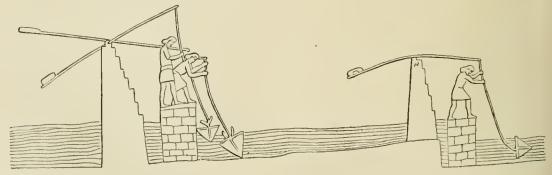
482. — Le schadouf dans l'ancienne Égypte. Thèbes. D'après Wilkinson, Manners, édit. Birch, t. I, p. 281.

instrument ingénieux, que toute l'antiquité orientale a comu, aussi bien en Assyrie qu'en Égypte, et qui est encore resté en usage dans la vallée du Nil. Voir ÉGYPTE, sorle de roue que l'on fait mouvoir avec les pieds en se tenant par les mains à un appui fixe. Niebulir, Rei-



193. — Machine hydraulique égyptienne. D'après Niebuhr, t. 1, pl. xv.

sebeschreibung nach Arabicn, Copenhague, 1774, t. 1, p. 149, donne la description et la figure d'une machine semblable qu'il a vue en service au Caire pour



184. - Le schadouf en Assyrie. D'après Layard, Monuments of Nineveh, t. 11, pl. xv.

t. 11, col. 1607, 1609, fig. 531, 532; Maspero, Histoire ancienne, t. 1, p. 340, 764. Toutelois, le texte hébreu dit que les Hébreux arrosaient leurs cultures be-raglaïm, τοῖς ποσίν αὐτῶν, « avec leurs pieds. » La Vulgate ne

l'arrosage d'un jardin (fig. 183). Cette machine hydraulique n'était qu'une sorte de sakich, plus simple que celle qui est actuellement utilisée en Égypte, voir t. 11, col. 1611, fig. 533, et directement manœuvrée soit par l'homme. soit par des animaux; ou la na'ora des Arabes, la noria de nos pays, consistant dans une chaîne sans fin munie de seaux et d'augets et enroulée sur une roue qui peut être mise en mouvement de diverses manières. La chaine descend jusqu'à l'eau, les seaux s'y remplissent et déversent leur contenu en remontant à la partie supérieure de la roue. La sakiéh fonctionnait déjà du temps de Philon et était mise en mouvement par les pieds des hommes de peine. Elle est aujourd'hui très commune en Egypte, et la roue est mise en mouvement par un chameau ou un buflle qui tourne circulairement autour de la machine. Voir fig. 593, t. 11, col. 1611. Mais son existence à l'époque du séjour des llébreux dans le pays de Gessen est plus que problématique. Les monuments égyptiens ne représentent jamais que le schadouf. Voir fig. 531, t. II, col. 1607. L'arrosage « avec les pieds » doit donc désigner un autre procédé que l'arrosage à l'aide d'une machine mue avec les pieds. C'est bien probablement le mode d'arrosage actuellement pratiqué par les fellahs. Pour arroser les potagers, ils creusent une série de petites rigoles perpendiculaires à une grande rigole où coule l'eau prise dans le fleuve, des canaux ou des bassins. On fait passer successivement l'eau de la grande rigole dans les petites en bouchant avec de la terre la rigole déjà arrosée et en arrêtant également avec de la terre le cours de la grande rigole au niveau de celle qu'on veut remplir, de manière que l'eau s'y rende naturellement. Les fellahs sont nu-pieds, et comme la terre mouillée est molle et meuble, ils peuvent exécuter ce travail avec les pieds et sans l'aide des mains. - 3º L'irrigation se pratiquait aussi sur les bords de l'Euphrate. Le fleuve coule ordinairement entre deux rangs de falaises et de collines dénudées. Mais là où la double muraille s'écarte et laisse quelque terre cultivable, les batteries de schadoufs s'installaient sur la berge et le sol se couvrait de cultures. Hérodote, 1, 193; Maspero, Histoire ancienne, t. 11, p. 25. Balaam, qui était de Mésopotamie, voir Balaam, t. 1, col. 1391, se souvient de ce qu'il a vu dans son pays quand il s'exprime ainsi au sujet des Israélites :

> Qu'elles sont belles tes tentes, à Jacob, Et tes demeures, à Israël! Elles s'éteudent comme des vallées, Comme des jardius au bord du fleuve, Comme des aloés qu'a plantés Jéhovah, Comme des cèdres le long des eaux. L'eau coule de son seau, Sa race est fécondée par des eaux abondantes,

Num., xxiv, 5-7. Le seau dont parle Balaam est celui du schadouf. Il était de forme conique, en Assyrie (fig. 184), comme en Égypte, de manière à pouvoir s'enfoncer dans l'eau facilement, tandis qu'un seau cylindrique, à base large, reste souvent à la surface sans se remplir. 4º En Palestine, l'irrigation était beaucoup plus difficile. Les habitants des villes et des villages ne disposaient que de sources relativement peu abondantes. Salomon se vante, comme d'une œuvre mémorable, de s'être fait des jardins et des vergers, d'y avoir planté des arbres à fruit de toute espèce, et d'avoir bâti des étangs pour arroser la forêt où croissaient ses arbres. Eccle., 11, 5, 6; cf. Cant., iv, 12. Sur ces étangs, voir t. i, col. 798. Partout où l'on créait des jardins, il fallait nécessairement capter l'eau pour arroser. Voir JARDIX, Un « jardin bien arrosé » passait en Palestine pour une chose des plus agréables. C'est l'image de l'homme comblé des bénédictions de Dieu, Is., LVIII, 11; Jer., XXXI, 12. Pour obtenir une vigne fertile, on la plantait à proximité d'eaux abondantes permettant de l'arroser copieusement. Ezech., XVII, 7. Il en était de même des arbres. Ezech., xxxi, 14. Pour symboliser la prospérité spirituelle des temps messianiques, Joël, 111, 18, dit qu'alors « il y aura de l'eau dans tous les torrents de Juda, une source sortira aussi de la maison de Jéhovah, et arrosera la vallée de Sittim », c'est-à-dire des « acacias », par conséquent une vallée sèche et aride. Voir ACACIA, t. I. col. 104. Saint Jean voit de même, dans la Jérusalem céleste, un fleuve d'eau limpide qui sort du trône de Dieu, et sur les bords duquel pousse un arbre de vie qui donne ses fruits douze fois par an. Apoc., XXII, 1.

II. LESÈTRE.

IRUROSQUI (Pierre de), théologien, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, originaire de la Navarre, vécut au milieu du xyre siècle. Il avait composé des commentaires sur le Pentateuque et les Épitres de saint Paul. Seuls ont été imprimés les ouvrages suivants : Series totius Evangelii Jesu Christi ex quatuor Evangelistis concinnata, in-fe, Estella, 1557; In capite xt S. Pauli Apostoli Epistolæ ad Corinthios primæ de eucharistica communione, in-fe, Saragosse. — Voir Échard, Scriptoves ordinis Prædicatorum, t. II, p. 163; N. Antonio, Biblioth.

B. HEURTEBIZE.

Hispana nova, t. II, p. 202.

ISAAC (hébreu: Îshaq, « il rit, » Gen., xvn, 17, 19; *İshaq*, Ps. cv (Vulgate, civ), 9; Jer., xxxiii, 25; Septante : Ἰσαάν), fils d'Abraham et de Sara, père d'Esañ et de Jacob. En raison des ressemblances que son histoire présente avec celle de son père, les critiques rationalistes n'y voient pour la plupart qu'une copie servile, qu'un décalque de la première; d'autres cependant pensent, au contraire, qu'elle a servi de prototype à la légende d'Abraham et que les épisodes de la biographie du fils ont été transportés dans la vie du père. Les ressemblances constatées s'expliquent facilement, et il n'y a rien de surprenant que le fils vive dans les mêmes lieux que son père, boive de l'eau des mêmes puits, ait les mêmes amis ou alliés. Des phénomènes analogues se reproduisent en tous temps et en tous lieux, mais surtout dans l'histoire de pasteurs nomades qui séjournent dans les mêmes contrées. Cf. Revue des questions historiques, janvier 1901, p. 209-210. D'ailleurs, à côté des earactères communs, on remarque, dans les deux biographies, des différences notables, qui résultent de la divergence des circonstances et qui sont comme le reflet des caractères particuliers des deux patriarches. Crelier, La Genèse, Paris, 1889, p. 265. Enfin, Isaac a véeu plus longtemps qu'Abraham, a été moins nomade, moins riche en enfants, moins favorisé de visions surnaturelles. La première partie de son histoire est racontée dans la biographie de son père, et quand l'auteur de la Genèse commence ses tôldôt, Gen., xxv, 19, il y entremêle l'histoire de ses fils. Vigouroux, Manuel biblique, 10e édit., Paris, 1897, t. 1, p. 681.

1. Naissance. — Dieu qui avait promis à Abraham une postérité nombreuse, Gen., XII, 2; XIII, 16, à laquelle il donnerait en héritage le pays de Chanaan, Gen., XII, 7: XIII, 15, 17, renouvela plusieurs fois au patriarche sa promesse, en la précisant et en la spécifiant de plus en plus. Cet béritier ne sera pas Éliézer, mais un fils, Gen., xv, 2-5, et après la naissance d'Ismaël, le fils de l'esclave, il est annoncé comme devant être le fils de Sara, Gen., xvii, 2-9, de la femme libre, Gal., iv, 22, 23, un enfant de bénédiction, qui sera le chef de plusieurs nations et la souche de dynasties différentes. Gen., xvII, 15, 16. A cette prédiction inespérée, car Sara était stérile, Gen., xi, 30; xvi, 1, 2. et lui-même centenaire, xvii, 17, 24, Abraham rit d'étonnement et de joie. A cause de ce rire, l'enfant que Sara mettra au monde l'année suivante s'appellera Isaac, « il rit. » Gen., XVII. 19, 21. Les rabbins ont remarqué, Talmud de Jérusalem, Berakhoth, 1, 9, trad. Schwab, Paris, 1881, p. 25-26, que le nom d'Isaac n'a pas été changé, comme celui d'Abraham et de Jacob, parce qu'il avait été donné par Dieu, tandis que les deux autres patriarches avaient recu leurs noms de leur famille. D'autre part, ce nom, désigne par Dieu lui-meine, était significatif et devait

rappeler à tous que l'enfant, qui le portait, était le dépositaire de la promesse de possession du pays de Chanaan, le chef du peuple choisi et l'héritier des bénédictions messianiques. Gen., xvii, 19, 21. Il devait rappeler aussi les eireonstances surprenantes et joyeuses de la naissance d'Isaac. Le Seigneur apparut de nouveau à Abraham et promit encore un fils ne de Sara. Celleci, qui écoutait derrière la porte de la tente, ne put s'empêcher de rire : à son âge et dans son état, la maternité lui paraissait impossible. Rom., 1v, 19. Dieu, qui voulait que la naissance d'Isaac fût l'œuvre de sa toutepuissance, et non de la nature, reprocha à Sara son rire d'incrédulité et répéta que, dans un an, à pareille époque, Sara serait mère, car rien n'est difficile à Dieu. Gen., xviii, 9-15. Le Seigneur visita done Sara comme il l'avait promis, et il accomplit sa parole. Abraham donna à son fils le nom d'Isaac, lorsqu'il le eireoneit le huitième jour après sa naissance. Sara, convertie par l'événement et devenue croyante, Heb., xi, 11, rappela l'heureuse signification du nom d'Isaac : « Dieu m'a donné un sujet de rire joyeux; quiconque l'apprendra en rira de joie avec moi. » Et elle ajouta : « Qui croirait qu'on aurait pu dire à Abraham que Sara nourrirait de son lait un fils, qu'elle lui aurait enfanté lorsqu'il serait dėja vieux? » Gen., xxi, 1-7. L'enfant de la promesse fut donc aussi l'enfant du miracle. Il grandit et fut sevré, et Abraham donna à cette occasion un grand festin. Voir t. 11, eol. 1787. Un peu plus tard, Sara, ayant vu Ismaël, qui se jouait d'Isaac et en faisait l'objet de ses moqueries et de ses persécutions, Gal., IV, 29, exigea d'Abraham le renvoi d'Agar et de son fils. Voir t. 1, col. 262. Elle invoquait les droits d'Isaac, le véritable et unique héritier des promesses divines. Dieu lui-même approuva le projet de Sara, parce qu'Isaac était le chef de la race bénie, Rom., IX, 7; lleb., XI, 18, et consola le cœur du père, en annonçant les grandes destinées l'Ismaël. Gen., xxi, 8-13. Voir Ismael.

11 Sacrifice. - Toutes les espérances d'Abraham reposaient sur Isaac, lorsqu'une nuit, pour éprouver sa foi, Heb., xi, 17, le Seigneur demanda à l'heureux père de lui sacrifier son fils unique et chéri. Fidèle jusqu'à l'héroïsme, le vieux patriarche emmena le jeune homme au lieu désigné. Après trois jours de marche, il laissa les deux serviteurs et l'ane qui l'avaient accompagné jusque-là, et s'avança seul avec Isaac vers la montagne du sacrifice. Il avait mis sur les épaules de son fils le bois de l'holoeauste, et il portait lui-même le feu et le glaive. Chemin faisant, Isaae, qui ignorait encore les ordres de Dieu, demanda naïvement : « Père, voici le feu et le glaive; où est la vietime? » Abraham répondit d'une façon évasive, qui devait être prophétique : « Dieu y pourvoira. » Quand ils furent parvenus à l'endroit indiqué par Dieu, l'autel étant dressé et le bois disposé, Isaac, comprenant enfin qu'il était lui-même la victime, s'associa généreusement au sacrifice intérieur de son père et, sans proférer ni récrimination ni crainte, il se laissa lier sur le bûcher et offrir volontairement au Seigneur. Mais Dieu, satisfait du sacrifice intérieur du père et du fils, interdit à Abraham l'immolation extérieure d'Isaac et Abraham offrit en holocauste un bélier, substitué au fils de la promesse. Gen., xxII, 1-13. Voir t. I, col. 80.

III. Mariage. — Après la mort de Sara, Abraham, qui était avancé en âge, pensa à assurer la perpétuité de sa race dans la lignée choisie, en mariant Isaac. Il envoya le premier de ses serviteurs, Éliézer, suppose-t-on généralement, voir t. II, col. 1678, en Mésopotamie chercher dans sa propre famille une femme pour son fils. Il fit jurer à cet intendant de sa maison par un serment solennel de ne jamais permettre à Isaac d'épouser une filte des Chananéens et de ne le reconduire jamais au pays, d'où lui-même était sorti. Il promettait, du reste, à Éliézer l'assistance de l'ange du Seigneur pour le succès de

sa mission. Il importait grandement aux desseins de Dieu que le chef de la race élue ne s'alliat pas avec une fille de ces tribus chananéennes, vouées à l'idolâtrie et à la dépravation des mœurs, Gen., xxiv, 1-9. Éliézer réussit dans sa mission et ramena Rébecca, fille de Bathuel et nièce d'Abraham, pour devenir l'épouse d'Isaac. Tandis que la caravane revenait au lieu du séjour habituel du patriarche, Isaac se promenait dans les champs, au déclin du jour, sur le chemin qui conduit à Be'èrlahaï-rô'i. Voir t. 1, col. 1549-1550. Le mobile de sa promenade solitaire a été diversement interprété. Les anciennes versions ont traduit le verbe hébreu dans le sens de « prier, méditer », et e'est pourquoi les rabbins ont attribué à Isaac l'institution de la prière du soir, correspondant à l'heure du sacrifice vespéral. Talmud de Jérusalem, Berakhoth, Iv, I, trad. Sehwab, Paris, 1881, p. 73, et Talmud de Babylone, ibid., p. 328. Le P. de Hummelauer, Comment. in Gen., Paris, 1895, p. 449, donne à ce verbe la signification de « pleurer, se lamenter ». Isaae, qui n'avait pas encore cessé de porter le deuil de sa mère, était sorti de sa tente pour pleurer seul, le soir, à la campagne. Lorsqu'il leva ses veux qu'il tenait baissés vers la terre, il vit venir les chameaux. Rébecca, informée qu'il était son futur époux, descendit aussitôt de sa monture et se voila de son manteau par respect. Le serviteur raconta à Isaac ce qu'il avait fait. Acquiescant aux négociations d'Éliézer, Isaac conduisit Rébecca dans la tente qu'avait occupée Sara, et il la prit pour femme. L'all'ection qu'il eut pour elle fut si grande qu'elle commença à tempérer la douleur de la mort de sa mère. Gen., xxiv, 62-67. Isaac avait alors quarante ans. Gen., xxv, 20.

IV. FAITS SURVENUS AVANT LA NAISSANCE DE SES FILS. — Isaac, étant l'unique héritier des promesses divines, regut tout l'héritage. Gen., xxiv, 36; xxv, 5. Il ensevelit Abraham dans le tombeau de Sara, Gen., xxv, 9, 10, Après la mort de son père, Dieu lui fit sentir l'effet spécial de ses bénédictions. Isaac habitait alors auprès de Be'er-lahai-ro'i. Gen., xxv, 11. Le P. de llummelauer, Comment. in Gen., p. 457-458, pense qu'on peut légitimement placer, avant la naissance d'Ésaü et de Jacob, Gen., xxv, 21-26, les événements arrivés à Gérare et racontés dans Gen., xxvi, 1-33. Ces derniers se seraient accomplis dans l'intervalle de vingt années, entre le mariage d'Isaac et la naissance de ses fils. Gen., xxv, 20, 26. Une famine, pareille à celle qui survint au temps d'Abraham, s'étant produite au pays qu'habitait·lsaac, celui-ci, imitant la conduite de son père, s'en alla à Gérare auprès d'Abimélech, roi des Philistins, La ressemblance des événements avec ceux qui se sont passés au temps d'Abraham ne prouve pas leur identité, et la diversité des eirconstances montre la diversité des faits et des récits. Voir t. 1, eol. 54. Cf. Lamy, Comment. in lib. Gen., Malines, 1884, t. 11, p. 164-165. An moment où l'héritier des promesses, contraint par la disette, allait entreprendre un voyage dangereux, Dieu, dans une première apparition, lui rappela les glorieuses destinées de sa famille. Il lui défendit de se réfugier en Egypte, comme autrefois Abraham, et lui renouvela les promesses, antérieurement faites à son père. Comme Abraham, Isaac sera étranger au pays des Philistins, mais Dieu donnera plus tard toute la contrée à sa postérité, qui sera nombreuse et la bénédiction messianique en sortira pour se répandre sur l'univers entier. Gen., xxvi, 1-5. Durant son séjour à Gérare, Isaac eut recours au même subterfuge que son père et, craignant pour sa propre vie, s'il disait que Rébecca, encore belle, était sa femme, il la fit passer pour sa sœur ou sa parente, ear elle était, en ellet, sa cousine. Mais au bout d'un long temps, Abimélech reconnut qu'elle était sa femme et il lui reprocha sa feinte, qui aurait pu faire tomber un de ses sujets dans un grand péché. Il ordonna à tous de respecter, sous peine de mort, la femme de cet homme. Gen., xxvi, 6-11.

Isaac alors ensemença des champs à Gérare, et la récolte produisit le centuple de la semence. Isaac s'envichit de la sorte et, tout lui profitant, ses biens augmentérent considérablement et il devint extrémement puissant au milieu des étrangers. La multitude de ses troupeaux et de ses serviteurs excita contre lui l'envie des Philistins. Ils boucherent tous les puits qu'Abraham avait fait creuser autrefois et les remplirent de terre, et Abimélech lui-même expulsa Isaac de son territoire. Isaac se retira dans la vallée voisine de Gérare et il y ouvrit d'autres puits que les serviteurs de son père avaient creusés et que les Philistins avaient obstrués. Il leur rendit leurs noms anciens. Il fit fouiller encore au fond de la vallée, dans le cours du torrent, alors à sec, et on rencontra l'eau vive. Les bergers de Gérare cherchérent querelle à ce sujet aux serviteurs d'Isaac et revendiquerent la possession du nouveau puits, qu'Isaac appela 'Éseq, « Querelle, » Vulgate: Calumnia; un autre puits fut encore discuté : Isaac le nomma Sitnah, Vulgate : « Inimitié. » Les noms donnés à ces puits devaient rappeler les procedes malveillants et injustes des habitants de Gérare. S'éloignant davantage, Isaac demeura maître d'un dernier puits, qu'il appela Rehôbôt, « Largeur, » parce que Dieu l'avait mis au large et avait fait croitre ses possessions terrestres. Gen., xxvi, 19-22.

Isaac retourna à Bersabée. Il y eut une seconde apparition de Dieu, qui lui renouvela les promesses faites à Abraham et lui donna l'assurance de ses bénédictions à l'avenir. Cette apparition, suivant de près la persécution d'Abimélech, avait pour but de réconforter Isaac, qui était naturellement timide. Ainsi encouragé, Isaac éleva un autel en ce lieu et, après avoir invoqué le nom du Seigneur, il y dressa sa tente et ordonna à ses serviteurs d'y creuser un puits. Il voulait y fixer son séjour. Gen., xxvi, 23-25. Voir t. i, col. 1632-1633. Abimélech. qui l'avait expulsé de ses terres, vint avec deux de ses officiers renouer une alliance qu'il avait lui-même rompue. Les Philistins avaient constaté que Dieu favorisait Isaac et ils voulaient s'allier avec un homme que le Seigneur comblait de ses bénédictions. Ils demandaient qu'Isaac s'engageat par serment à ne leur faire aucun tort, puisque, disaient-ils, eux-mêmes ne l'avaient lésé dans aucun de ses biens et l'avaient laissé partir en paix. Sans discuter leur conduite antérieure à son égard, Isaac, oubliant ses justes griefs, leur fit un festin, et, le lendemain matin, les voisins se jurérent alliance, et Isaac laissa Abimélech retourner en paix dans son pays. Ce fut ce jour-là même que les serviteurs vinrent lui dire qu'ils avaient trouvé de l'eau dans le puits qu'ils creusaient alors. C'est pourquoi le patriarche nomma le puits Šibe'āh, « Abondance. » Gen., xxvī, 26-33. Voir t. 1,

col. 1629-1630. V. Isaac et ses fils. - Cependant Isaac n'avait pas d'enfants, parce que Rébecca était stérile. Dieu le permettait pour éprouver la patience d'Isaac et sa confiance en lui. Il voulait aussi que la postérité des patriarches fût obtenue par la prière afin qu'elle ne fût pas regardée comme un fruit de la nature, mais reconnue et reçue comme un don de la grâce. Isaac pria donc pour Rébecca, et le Seigneur exauça sa prière, donnant à Rébecca la vertu de concevoir. Gen., xxv, 21. Isaac avait soixante ans, quand naquirent Ésaü et Jacob. Gen., xxv, 26; Rom., IX, 10. Son mariage avait donc été infécond pendant vingt ans. Le père préféra Ésaü, l'ainé, parce qu'il lui faisait manger de la venaison, produit de sa chasse. Gen., xxv, 28. Après avoir vendu à Jacob son droit d'aînesse, Gen., xxv, 29-34, Ésaŭ, âgé de quarante ans, épousa deux Chanandennes. Cette double union avec des païennes fut pour Isaac et Rébecca une cause de chagrin et leur donna de « l'amertume d'esprit ». Gen., xxvi, 34, 35. Le récit biblique place les épisodes du séjour d'Isaac à Gérare entre la naissance de ses fils et le mariage d'Ésaü, Si l'on n'admet pas la transposition, que nous avons proposée plus haut et qui nous parait d'autant plus vraisemblable qu'il n'est pas question des entants dans la narration de ces faits, on doit replacer ces événements dans cet intervalle de quarante années.

Isaac, devenu vieux (on a calculé qu'il avait plus de cent trente ans), crut reconnaître dans l'affaiblissement de sa vue un signe de sa fin prochaine; il appela Ésaü, son fils aine, afin de lui donner sa benediction. Il lui ordonna de lui apprêter une dernière fois du gibier qu'il aurait pris à la chasse. Pendant qu'Esaü exécutait les ordres de son père, Rébecca, qui connaissait les destinées de Jacob, Gen., xxv, 23, suggéra à celui-ci une ruse qui lui assurerait la bénédiction paternelle. Elle prépara à Isaac un mets qu'elle savait être de son goût, et Jacob, revêtu des habits de son frère, se présenta à Isaac. Le pére, qui ne pouvait plus voir, s'étonna du prompt retour du fils qu'il croyait être Ésaû. L'épreuve du contact enleva les doutes que lui laissait l'ouïe : « La voix, dit-il, est bien la voix de Jacob; mais les mains sont les mains d'Ésaü. » Ainsi trompé par les apparences et par les affirmations mensongères de Jacob, il mangea de la venaison qui lui fut présentée et but du vin. Puis, il baisa son fils, en témoignage d'affection. Sentant alors la bonne odeur que répandaient les habits parfumés de Jacob, il exprima sa bénédiction dans un langage poétique et rythmé. Isaac avait à peine cessé de parler qu'Ésaü, revenu de la chasse, se présenta à son tour pour obtenir la bénédiction paternelle. Isaac l'interrogea et s'étonna profondément de tout ce qui s'était passé. Il a été surpris par la fraude de Jacob qui, par suite, a été béni à la place d'Ésau. Toutefois, pour calmer le violent chagrin de ce dernier, tout en maintenant la bénédiction accordée, il lui conféra une bénédiction moins importante et d'ordre purement temporel. Gen., ххvи, 1-40. Voir t. п, col. 1910-1911.

Comme Ésaü avait conçu pour Jacob une haine mortelle, Gen., xxvii, 41, Rébecca résolut d'éloigner son fils préféré, et pour faire agréer à Isaac le départ de Jacob, elle lui suggéra l'idée de l'envoyer en Mésopotamie prendre femme dans sa famille. Gen., XXVII, 42-46. Isaac accepta ce projet, et en ordonnant à Jacob d'épouser une des filles de Laban, il le bénit de nouveau. Jacob obéit aux ordres de son père. Gen., xxvIII, 1-6. Isaac disparait des lors du théâtre de l'histoire biblique, qui s'occupe désormais de Jacob. Après quatorze ans de séjour en Mésopotamie, ce dernier résolut de revenir avec ses femmes et ses enfants vers Isaac, son père, dans le pays de Chanaan. Gen., xxxi, 18. Laban, si dur envers son gendre, lui laissa emmener sa part de troupeaux par crainte d'Isaac ou du Dieu que révérait Isaac. Gen., xxxi, 42. Jacob jura une alliance pacifique avec son beau-père par le Dieu que craignait son père. Gen., xxxi, 53. Dieu lui-même renouvela à Jacob les promesses qu'il avait faites à Abraham et à Isaac. Gen., xxxv, 12. Après diverses stations, Jacob arriva enfin à Mambré auprès de son père. Gen., xxxv, 27. Plusieurs années plus tard, quand Isaac eut atteint l'âge de cent quatre-vingts ans, il mourut, consumé de vieillesse, et fut enseveli par ses fils, auprès d'Abraham, de Sara et de Rébecca, dans le tombeau de famille. Gen., xxxv, 28, 29. Comme son père, il avait été nomade et étranger dans la terre de Chanaan, promise à sa postérité. Gen., xxxv, 27; xxxvii, 1.

VI. CARACTÈRE MORAL D'ISAAC. - Le trait dominant de son caractère fut la patience. « Avec une élasticité admirable, il plie sous le poids de la souffrance, mais pour se relever toujours. Il ne combat pas violemment, il ne résiste pas dans les différentes traverses de sa vie, et cependant il triomphe par sa résignation, par sa soumission à la volonté de Dieu. C'est la sa grandeur, d'autant plus digne d'admiration qu'elle est moins commune et moins comprise. » Vigouroux, Manuel biblique, 10° édit., Paris, 1897, t. 1, p. 681. Il faut signaler aussi sa piété. Il a été l'un des rares personnages, dont Jéhovah a été dit le Dieu. Gen., xxvIII, 3; xxxII, 9; xLVI, 1; Exod., III, 6, 15, 16; IV, 5; III Reg., XVIII, 36; 1 Par., xxix, 48; H Par., xxx, 6; Tob., vii, 45; Matth., xxii, 32; Marc., xII, 26; Luc., xx, 37; Act., III, 43; VII, 32. Les écrivains sacrés ont souvent rappelé que la terre de Chanaan lui avait été promise par Dieu, Gen., L, 23; Exod., vi, 3; xxxiii, 1; Num., xxxii, 11; Deut., i, 8; vi, 10; ix, 5; xxix, 13; xxx, 20; xxxiv, 4; Ps. civ, 9; Baruch, II, 34, que Dieu lui avait apparu, Exod., vi. 3, avait contracté alliance avec lui, Exod., II, 24; Levit., xxvI, 42, et lui avait renouvelé les bénédictions faites à Abraham. Eccli., XLIV, 24. Deux fois, le prophète Amos. VII, 9, 16 (texte hébreu), nomme Isaac pour désigner sa race, le peuple qui descend de lui, à moins qu'on n'entende ce nom dans le sens étymologique. Knabenbauer, Comment. in prophetas minores, Paris, 1886, t. 1, p. 314, 315, 319. Un apocryphe juif gnostique, la Prière de Joseph, prétendait qu'Isaae, aussi bien que son père Abraham, avait été créé avant toutes choses. Origène, In Joa., 11, 25, t. xiv. col. 168. Dans le fragment copte de l'Apocalypse de Barthélémy, traduit par Dulaurier, il est dit que le péché ne souilla jamais Isaac. Migne, Dictionnaire des apocryphes, Paris, 1858, t. 11, col. 161; Tischendorf, Apocalypses apocryphæ, Leipzig, 1866, p. xxv. En appendice au Testament d'Abraham, James, The testament of Abraham, dans Texts and Studies, t. 11, nº 2, Cambridge, 1892, a publié des extraits d'une version arabe du Testament d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Les traditions arabes représentent Isaac comme un modele de religion, un juste inspiré par la grâce pour faire de bonnes œuvres, prier et donner l'aumôme. Vigonroux, Manuel biblique, t. 1, p. 682. Cf. d'Herbelot, Bibliothèque orientale, Paris, 1697, p. 466, 501.

VII. CARACTÈRE TYPIQUE DE L'HISTOIRE D'ISAAC. -1. Saint Paur, Gal., rv, 22-31, a fait ressortir la signification mystique de la naissance d'Isaac et d'Ismaël. Si leurs mères. Agar et Sara, sont la figure de l'Ancien et du Nouveau Testament, voir t. 1, col. 263, les deux fils d'Abraham, Ismaël et Isaac, sont la figure des enfants des deux Testaments, les Juifs et les chrétiens. Isaac, le fils de la femme libre et l'enfant de la promesse, représente la postérité spirituelle d'Abraham, la race des croyants. Les persécutions qu'il subit, de la part d'Ismaël, signifiaient les persécutions que le véritable peuple de Dicu a endurées des Juifs. Si le fils de l'esclave a été chassé de la maison paternelle, le fils de la femme libre a reçu l'héritage complet et a été l'objet des bénédictions messianiques pour figurer les chrétiens, délivrés de la servitude de la loi et jouissant de la liberté des enfants de Dieu. - 2. L'Apôtre a aussi indiqué le caractère typique du sacrifice d'Isaac, lorsqu'il a dit qu'Abraham avait recouvre son fils έν παραδολή. Heb., xi, 19. Les Peres, expliquant et développant cette pensée, ont vu dans Isaae, chargé du bois du sacrifice et consentant librement à se laisser lier sur le bûcher, l'image de Jésus, portant lui-même sa eroix et s'y laissant attacher par des elous. Le type et l'antitype obéissent tous deux à la volonté divine, et parce qu'ils ont obéi à la mort, ils triomphent de la mort. La substitution du bélier à Isaac représentait le sacrifice réel de Jésus-Christ en croix. - 3. Les Pères ont yn encore dans le mariage d'Isaac et de Rébecca la figure de l'union du Christ et de son Eglise, Cf. Crelier, La Genése, Paris, 1889, p. 234, 339; eard. Meignan, L'Ancien Testament dans ses rapports avec le Nouveau, De l'Éden à Moise, Paris, 1895, p. 347-350, 372-374; Pelt, Histoire de l'Ancien Testament, Paris, 1897, t. 1. p. 149-151 et 153; Dictionnaire de théologie catholique, Paris, 1899, t. 1, col. 101-106; Vigouroux, Manuel biblique, Paris, 1897, t. 1, p. 679, -Voir S. Ambroise, De Isaac et anima, t. My, col. 501-534; Danko. Historia revelationis divina Vet. Test., Vienne, 1862, p. 57-62. E. MANGENOT.

ISAAR, nom, dans la Vulgate, de deux Israélites qui portent dans le texte hébreu un nom différent.

1. ISAAR (hébreu : Iṣhār, « huile; » Septante : 'Ισσαάρ et 'Ισαάρ; Vulgate: Isaar et Jesaar), fils de Caath et petit-fils ou plutôt descendant de Lévi, oncle d'Aaron et de Moïse et père de Coré qui excita une sédition contre Moïse. Exod., vi, 48, 21; Num.. III, 19 (la Vulgate l'appelle Jésaar dans ce passage); xvi, 1; 1 Par., vi, 2, 18, 38; xxiii, 12, 18. Son nom devait se lire aussi 1 Par., vi, 22, mais il a été remplacé par erreur par Aminadab. C'est certainement Isaar que devait porter le texte primitif, puisque cet Aminadab est fils de Caath et père de Coré et que quelques lignes plus loin, ŷ. 37, 38, c'est Isaar qui est nommé comme fils de Caath et père de Coré de même que dans l'Exode et dans les Nombres. Isaar fut le chef de la famille lévitique des Isaarites, une des quatre familles caathites. Voir Isaarites, une des

2. ISAAR (hébreu : Yeşôḥar; Septante : Σαάρ), le second des trois fils d'Halaa, première femme d'Assur, de la tribu de Juda. I Par., IV, 7, Le keri porte ταν, « et Sôḥar, » au lieu du chethib ταν. Yeşôḥar. C'est d'après la leçon du keri que les Septante ont transcrit Σαάρ.

**ISAARI,** descendant d'Isaar 1. La Vulgate appelle ainsi, 1 Par., xxiv, 22, la famille qu'elle appelle ailleurs Isaarite. Voir Isaarite.

ISAARITE (hébreu: hay-Îṣḥāri; Septante: ὁ Ἰσσααρί; Num., III. 27; ὁ Ἰσσααρί, I Par., xxiv, 22; xxvi, 29; Vulgate: Isaarita, excepté I Par., xxiv, 22, où elle a Isaari), famille lévitique, ainsi appelée parce qu'elle descendait d'Isaar. C'était la seconde des quatre familles issues de Caath. Num., III. 27. Du temps de David, elle avait pour chef Salemoth, I Par., xxiv, 22, et elle fut chargée de la garde du trésor du Temple. I Par., xxvi, 19-27. Voir Isaar I et Isaari.

ISAI (hébreu : Išai : Septante : 'Isooai), père de David. La Vulgate l'appelle le plus souvent Isaï, mais elle lui donne aussi le nom de Jessé, quelquefois dans l'Ancien Testament, Ps. LXXI, 20; Eccli., XLV, 31; Is., XI, 1, 10, et toujours dans le Nouveau. Matth., 1, 5; Luc., 111, 32; Act., xiii, 22; Rom., xv, 12. Cette dernière forme vient des Septante : Ἰεσσαί. Joséphe lui donne une forme analogue: leogatos. La signification de ce nom est douteuse. On l'a interprété par « viril » (il est écrit une fois, I Par., וו, 13, אַנְשֵּׁי, au lieu de יְשֵׁי), par « riche » ou « puissant », etc. Isaï descendait de Booz et de Ruth par Obed, et appartenait à la tribu de Juda. Ruth, IV, 17, 22; Matth., I, 5-6; Luc., III. 32; I Par., II. 13. Il était de Bethléhem, I Reg., xvi, 18; xvii, 58, et il eut huit fils, dont David était le plus jeune. 1 Reg., xvi, 10-11; xvii, 12. La liste généalogique de 11 Par., 11, 13-15, n'en énumère que sept. Il y a lieu de penser qu'un des huit y a été omis accidentellement. Voir le tableau généalogique de la famille de Jessé, col. 939-940.

Le septième fils d'Isaï est nommé Éliu dans la Peschito et dans la version arabe de I Par., II, 15. L'une et l'autre ont dû prendre ce nom dans I Par., xxvi, 18, oû un Éliu est nommé « frère de David »; mais comme dans ce passage les Septante portent, au lieu d'Éliu, Éliab, le frère ainé de David, plusieurs critiques pensent que la leçon de la Bible grecque est la bonne. Voir ÉLIAB 3, t. II, col. 1665. D'après saint Jèrôme, Quast. hebr. in lib. Reg., 1 Reg., xvii, 12, t. xxiii, col. 1310, le frère innomé de David ne serait pas autre que le prophète Nathan ou Jonathan, fils de Samma, qui aurait été compté comme un des fils d'Isaï. — La liste généalogique de l Par., II, outre les frères de David, mentionne aussi, y. 16. Sarvia e! Abigail qu'il appelle « ses



185. - L'arbre de Jessé. Gravuré sur bois tirce des Heures de Ph. Pigouchet, 1498.

L'arbre de Jessé est l'illustration iconographique de la prophétie d'Isaïe, xi, 1: Egredietur virga de rodice Jesse et flos de radice ejus ascendet. Saint Jérôme dit sur ce passage: Nos virgam de radice Jesse sanctam Mariam Virginem intelligamus... et florem Lominum Salvatorem. In Is., xi, 1, 1. xxiv, col. 44. L'Eglise reproduit plusieurs fois cette explication dans ses offices. Elle dit, par exemple, dans la messe votive de la Sainte Vierge: Virga Jesse floruit, Virgo Deum et hominem genuit. — L'art chrétien s'empara de ce symbole au xii' siècle. Jessé est couché et endourin au pied de l'arbre. La tige s'élence ordinairement de sa poitrine. Elle monte droit, au xii' et au xiii' siècle. Depuis le xv', les branches se répartissent à droite et à gauche, et les rois, qu'on reconnait à leur sceptre, émargent de larges fleurs. Le nombre des rois est quelquefois réduit à deux, faute d'espace, mais leur nombre est ordinairement de douze. L'arbre est assez souvent une vigne. Au xiii' siècle. Fenfant Jésus vient après sa Mère. A partir du xv', comme ici, elle le tient dans ses bras, sortant du calice d'une fleur et le groupe est entouré d'une auréole. Les variantes sont d'ailleurs nombreuses dans les représentations de l'arbre de Jessé. Il figure souvent dans les cathédrales, daus les voussoirs des portes et dans les verrières. Voir J. Corblet, Etude iconographique sur l'arbre de Jessé (flevue de l'art chrétien, t. iv., 4860, p. 49-61, 113-125, 169-181); Auber, Histoire du symbolisme religieux, 4 in-8°, Paris, 1871, t. 11, p. 570; t. Iv., p. 142, 43, cf., p. 577; fl. J. Grimonard de Saint-Laurent, Guide de l'art chrétien, 6 in-8°, Paris, 1875, t. III, p. 141-443; cf. t. vi., p. 212; A. Crosnier, Iconographie chrétienne, in-8°, Tours, 1876, p. 170-180, 307; X. Barbier de Montault, L'arbre de Jessé it la cathédrale d'Angers, in-8°, Angers, 1875; tl. u., p. 142.

sœurs ». On admet communément que le mot « sœur » doit s'entendre iei dans son sens rigoureux, et que Servia et Abigaïl étaient véritablement les filles d'Isaï. Quelques commentateurs croient cependant que ce n'étaient que des parentes de David, parce qu'Abigaïl est appelée dans Il Reg., xvii. 25, « fill. de Naas. » Voir sur ce point Abigaïl, t. 1, col. 49, et Naas 2.

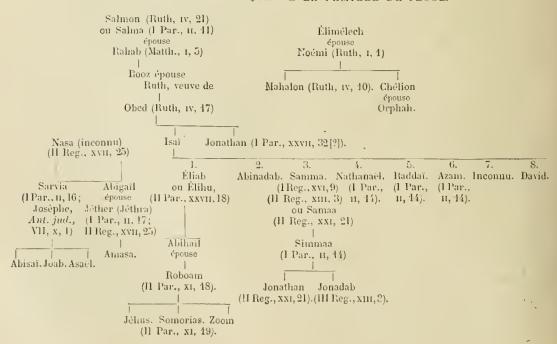
C'est au plus jeune de ses fils qu'Isaï doit son illustration, quoiqu'il fut tout d'abord bien loin de prévoir son brillant avenir. I Reg., xvi, 10-11. Le plus souvent, Isaï n'est nommé dans l'Écriture que comme père de David. I Reg., xvi, 18; xvii, 58; xx, 27, 30, 31; xxii, 7, 8, 9, 12; xxv, 10; 11 Reg., xx, 1; xxH, 1; III Reg., xH, 16; 1 Par., x, 14; xii, 18; xxix, 26; 11 Par., x, 16; Ps. i.xxi, 20; Eceli., xLv, 31. Dans la plupart de ces passages, c'est en signe de mépris que David est appelé « fils d'Isaï » par Saul. I Reg., xx, 27, 30, 31; xxii, 7, 8; par Doëg, xxii, 9; par Nabal, xxv, 40; par Seba, II Reg., xx, 1, et par les dix tribus révoltées. III Reg., XII, 16. Mais, les prophètes devaient plus tard en faire un titre glorieux entre tous, Is., xi, I, 10; Eceli., xiv, 31; Rom., xv, 42, et l'art chrétien devait représenter partout « l'arbre de Jessé » qui, sortant de la poitrine du patriarche, étale ses branches vigoureuses, au sommet desquelles s'épanouit le Messie, le fils de Marie, fleur bénie éclose de cette tige féconde (fig. 185).

Nous savons peu de choses de la vie d'Isaï. Lorsqu'il paraît pour la première fois, I Reg., xvII, 12, au moment où le prophète Samuel va dans sa maison, sur l'ordre de Dieu, pour y sacrer le nouveau roi d'Israèl destiné à prendre la place de Saül réprouvé par le Seigneur, Isaï était déjà vieux. Nous ignorons le nom de sa femme. Une tradition juive, consignée dans le Targum de II Sam., xxI, 19, l'appelle lui-même « le tisserand qui tissait le voile de la maison du sanctuaire », Polyglotte de Walton, 1655, t. 11, p. 390. Le Targumiste a probablement en en une dans cette glose le passage obseur de II Reg., xxI, 19, où il est question de Ya'ārvē 'orgim, « hois de tisserands, » et il a essayé d'expliquer ainsi ces mots d'une manière artificielle. Voir Adbodat,

t. 1, col. 215. Isaï possédait des troupeaux de brebis et de chèvres, et son fils David en avait la garde, quand Samuel se rendit à Bethlehem, I Reg., xvi, 11; xvii, 34-35. C'est avec le produit de ses troupeaux qu'il envoie à Saul et au chef de ses fils aînes qui étaient à l'armée ses présents rustiques, c'est-à-dire un chevreau avec du pain et du vin, l Reg., xvi. 20, pour le roi et dix fromages pour le capitaine. I Reg., xvii, 18. Dans cette dernière circonstance, il envoie aussi à ses fils par leur plus jeune frère du grain grillé et dix pains. Plus tard, lorsque la jalousie de Saül eut obligé David à s'enfuir de la cour, et à se réfugier dans la caverne d'Odollam, le texte sacré nous dit que « ses frères et toute la maison de son père y descendirent auprès de lui ». I Reg., xxII, 1. Le vieil Isaï était sans doute avec ses fils. Nous lisons du moins, aussitôt après, dans le récit biblique, I Reg., xxII, 3-4, que David, pour assurer le repos de son père et de sa mère, les conduisit dans le pays de Moab, dont leur ancêtre Ruth était originaire. Il pria le roi du pays de leur accorder un asile et ils resterent à Maspha de Moab « tout le temps que David fut dans la forteresse ». Le texte ne précise pas quelle était cette forteresse, et les commentateurs entendent par là, les uns, la place forte de Maspha elle-même; les autres, la caverne d'Odollam ou une hauteur voisine, etc. Quoi qu'il en soit, l'auteur sacré ne parle plus d'Isaï et nous ignorons où et quand il mourut. Une tradition juive, consignée dans le Rabboth Séder, 256, col. 2, raconte que lorsque David eut quitté le pays de Moab, ses parents et ses frères furent tués par ordre du roi du pays, à l'exception d'un de ses frères qui réussit à s'èchapper et à se réfugier auprès de Naas, roi des Ammonites, mais cette tradition est très suspecte. Eusèbe et saint Jérôme, Onomastica sacra, édit. Larsow et Parthey, 1862, p. 111-115, disent qu'on montrait le tombeau de Jessé à Bethlèhem. On le montre aussi, mais avec peu de vraisemblance, à Deir et-Arba'aîn près d'Hébron, avec celui de Ruth. Voir Lièvin de llamme, Guide-indicateur de la Terre Sainte, 4º édit., Jérusalem, 1897, t. н, р. 126. F. VIGOUROUX.

940

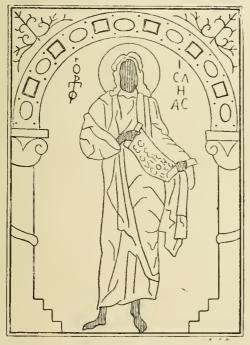
## TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE DE JESSÉ.



ISAIË (Vulgate: Isaīas), nom, dans la version latine, de quatre personnages dont deux sont appelés en hébreu Yeša'eyāhā et deux Yeša'eyāh, c'est-à-dire « salnt de Jéhovah » ou « Jéhovah est sauveur », les deux formes ayant la même signification et ne différant que par la manière d'abréger à la fin le nom divin. Un cinquième personnage, appelé Yeša'eyāhā dans l'hébreu, est nommé Jeseias et Jesaias dans la Vulgate, 1 Par., xxv, 3 (voir ces mots); deux autres enfin qui portent en hébreu le nom de Yeša'eyāh deviennent dans notre version latine Jeseias (voir Jēsētas 1) et Isaia (voir Jēsētas 1). Enfin une forme plus abrégée du même nom propre (hébreu : Ise'i), se trouve 1 Par., 11, 31; 1v, 20; v, 24 (Vulgate: Jesi).

1. ISAIE (hébreu: Yeša'eyahū [ישיקה:], Is., I, I; la forme rabbinique du nom, qui figure en tête du Livre, est: ישישי, Yeša'iha; Septante: יוֹם מּבֹּבֹּבְּיִנָּיִ Vulgate: Isaias), le premier des quatre grands prophètes d'Israël. Certains Pères latins écrivent Esaias (fig. 186).

1. Vie d'Isaïe. — On n'a pas beaucoup de renseignements sur la vie d'Isaïe. C'est au prophète lui-même qu'il fant demander les principaux éléments de sa bio-



186. — Le prophète Isaïe.

Bas-relief d'une des portes de bronze de Saint-Paul-hors-les-Murs, à Rome, exécutées à Constantinople vers la fin du xr siècle, et détruites par l'incendie qui suivit la mort de Pie VII. D'après N.M. Nicolai, Della Basilica di San Paolo, in-f<sup>\*</sup>, Rome, 1815, pl. xv.

graphie. Il nous apprend qu'il était fils d'Amos. Is., I, I. Certains Pères, trompés par une ressemblanee de nom, crurent qu'lsaïe était fils du prophète Amos : ainsi Clément d'Alexandrie, Strom., I, I21, I. VIII, col. 847; Pseudo-Épiphane, De vit. Proph., XII, I. XLIII, col. 406; S. Augustin, De Civ. Dei, XVIII, 27, I. XLI, col. 583. Les deux noms sont écrits, en effet, de la même façon dans le grec des Septante : 'Aµώς, et le latin de la Vulgate : Amos. En hébreu, ils s'écrivent différemment : le nom du père d'Isaïe s'écrit :  $\gamma$ 28, 'Amos, tandis que le nom du pophète s'écrit :227, 'Amos, Voir I. I col. 512. Saint Jérôme signale la méprise. In Amos, Prol., I. XXV, col. 989. Une tradition talmudique prétend que le père

d'Isaïe était frère du roi Amasias dont il est question, dans W Reg., xiv, I. Cf. Megilla, 10b; A. Rohling, Der Prophet Jesaja, Münster, 1872, p. 1; Winer, Realwörterbuch, t. 1, p. 554; J. G. Carpzov, Introductio in V. T., 3 in-4 $^{\circ}$ , Leipzig, 1741-1757, t. III, p. 92-93; Alexander, Commentary on the prophecies of Isaiah, edit. J. Eadie, Edimbourg, 1865, t. 1, p. 10. Certains passages du Livre d'Isaïe laissent entendre que le prophète appartenait à une des meilleures familles de Jérusalem. Is., III, 1-17, 24; IV, 1; VIII, 2; XXII, 16. On peut même penser qu'il n'était pas étranger à la famille royale. ls., vii, 3. Cf. D. Karl Marti, Das Buch Jesaja, Tübingue, 1900, p. xx. - Nous savons par son propre témoignage qu'il était marié à une seule femme qu'il appelle prophétesse, Is., viii, 3; non pas qu'elle fût douée du don de prophétie, mais parce qu'elle était la femme d'un prophète. Cf. Calmet, Dictionnaire de la Bible, Toulouse, 1783, in-80, t. III, p. 261. L'Écriture mentionne deux fils d'Isaïe, qui reçurent un nom symbolique : le premier fut appelé : Še'ar yāšūb, « le reste reviendra, » ls., vii, 3; le second: Mahêr-šâlâl-ḥāš-baz, « hâte-toi de prendre les déponilles. » Is., viii, 3. Cf. aussi Is., viii, 18. On ne sait pas s'il eut d'autres enfants.

II. COMMENCEMENT DU MINISTÈRE PROPHÉTIQUE D'ISAÏE. - Il existe sur ce point deux opinions. 1º Les uns pensent qu'Isaïe inaugura son ministère prophétique l'année meme de la mort d'Ozias, selon Is., vi, 1. Ainsi Hésychius qui appelle ce chapitre vi « l'élection du prophète », χειροτονίαν τοῦ προφήτου, In Is., 9, t. xcm, col. 1372. Saint Jean Chrysostome paraît être de cet avis, puisqu'il compare la promptitude d'Isaïe avec les tergiversations de Moïse. Exod., IV, 10, et de Jérémie, I, 6. In Is., VI, 5, t. LVI, col. 73. M. Vigouroux partage aussi cette opinion : « Sa première vision eut lieu l'année de la mort d'Ozias. » Man. bibl., 11º édit., Paris, 1901, t. II, p. 593. — 2º D'autres auteurs pensent qu'Isaïe avait déjà eu des visions antérieures à celle dont il est question dans 1s., vi, 1. Saint Jérôme déclare que tout ce qui est raconté dans les chapitres I-varriva sous le roi Ozias, et que la vision de vi, l'eut lieu après la mort de ce roi et sous le règne de son successeur Joatham; In Is., VI, t. xxiv, col. 91; toutefois dans sa Lettre xvine au pape Damase il paraît insinuer l'opinion contraire, t, XXII, col. 371. Saint Grégoire de Nazianze se rallie ouvertement à ce second sentiment, Orat. 1x, t. xxxv, col. 820. Tel est aussi l'avis de Trochon : « Nous ne voyons pas de raison non plus, comme le venlent certains critiques, pour que cette prophétie soit la première en date d'Isaïe. Il a déjà fait connaître à ses concitoyens les avertissements de Dieu; voyant qu'ils n'en ont pas profité, il s'en prend à lui-même, à ses péchés, et c'est alors que Dieu renouvelle sa mission, le purifie par la main du Séraphin, et l'envoie annoncer sa parole avec une autorité nouvelle. » Isaïe, Paris, 1878, p. 53.

III. MINISTÈRE PROPHÉTIQUE D'ISAÏE. - Isaïe prophétisa sous quatre rois successifs : Ozias, Joatham, Achaz et Ezéchias; c'est lui-même qui nous le dit. Is., 1, 1. Nous ne pouvons pas déterminer quelle fut sa première prophétie; la dernière, dont nous connaissons la date, est de la quatorzième année d'Ézéchias, c'est-à-dire de l'an 712, en nous tenant à la chronologie ordinaire. Is., xxxvi-xxxix. Joatham, successeur d'Ozias († 758), régna seize ans (758-742). Durant le règne de ce roi, Isaïe semble avoir véeu dans la retraite; en effet, aucune prophétie n'est datée de cette époque; sous Achaz, successeur de Joatham (742-727), il intervint dans une circonstance critique pour la Judée, au moment où Rasin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël, menagaient Jérusalem; ce fut surtout durant le règne d'Ézéchias (727-698) qu'il exerça son ministère prophétique avec le plus d'éclat. Isaïe était en effet l'ami et le conseiller de ce prince; il le soutint et l'encouragea dans tous les moments difficiles de son règne, surtont dans une grave maladie, Is.,

EXXVIII; IV Reg., XX, I-11, et durant l'invasion de Sennachérib. Is., XXXVI-XXXVII. A partir de ces graves événements, le prophète rentre dans l'obscurité, et se tient à l'écart de la scène politique. Sa mission providentielle auprès des monarques de la Judée était accomplie.

IV. Milieu historique. — Pour bien comprendre l'action d'Isaïe et en suivre les diverses phases, il faut se placer, antant que l'on peut, dans le milieu historique

où vecut le grand prophete.

1. LA JUDÉE. - Le règne d'Ozias fut généralement prospère. Voir IV Reg., xv, 1-3, où Ozias est appelé Azarias; II Par., xxvi, 4-5. Il fit des guerres heureuses et recouvra certaines villes perdues, IV Reg., xiv, 22; II Par., xxvi, 2; il remporta des victoires et construisit des fortifications, Il Par., xxvi, 8; à l'intérieur il fortifia Jérusalem. Il Par., xxvi, 15. Cependant il fut châtic de la lèpre parce qu'il usurpa les fonctions sacrées, IV Reg., xv, 5; 11 Par., xxvi, 16-22. - Son fils et successeur Joatham est aussi loue dans l'Écriture, IV Reg., xv, 34; Il Par., xxvII, 2; il prospéra dans ses œuvres, Il Par., xxvii, 2-4, et fut heureux dans ses guerres contre les Ammonites, y. 5; cependant il ne fréquentait pas le temple du Seigneur et le peuple se livrait au pêché, y. 2b. - Achaz, son fils, fut un roi impie, IV Reg., xvi, 3-4; H Par., xxvIII, 2-4; aussi son rėgne fut-ll aflligė de grandes calamités, comme nous le verrons pius loin. - Ézéchias, qui lui succéda, remit en honneur la picté et la religion, IV Reg., xvIII, 3-4; le culte divin, II Par., xxix, 3-11; aussi Dieu était-il avec lui et le faisait-il prospèrer, IV Reg., xvm, 7; il régna 29 ans, r. 2; Il Par., xxix, 1. Lui aussi pourtant connut les maux de l'invasion étrangère, comme nous le dirons plus loin.

II. L'ASSYRIE. - Deux grandes puissances, l'Assyrie et l'Égypte, se disputaient, à l'époque d'Isaïe, l'empire du monde. Is., xix, 23-24. Dans ce conflit continuel, les Assyriens, race guerrière et dure à la peine, obtenaient presque toujours la prépondérance. Dans leurs invasions, ils courbaient impitoyablement sous leur joug de fer tous les royaumes situés entre l'Euphrate et les frontières nord-est de l'Égypte; aussi la plupart de ces peuples, pour secouer le joug des Assyriens et se soustraire à leur lourde domination, étaient-ils naturellement portés à implorer le secours de l'Égypte, et cette dernière était toujours disposée à combattre les progrès de l'Assyrie, dont l'expansion sans bornes était un danger pour sa propre existence. — Isaïe fut contemporain de quatre rois d'Assyrie dont nous donnons ici les dates usuelles : Théglathphalasar III (743-727); Salmanasar IV (727-722); Sargon (722-705); Senuachérib (705-681); il fut aussi probablement contemporain d'Assarhaddon (681-668). Tous ces monarques eurent plus ou moins des démélés avec les rois d'Israel et de Juda. Théglathphalasar III intervint sous Achaz; irrité des impiétés de ce roi, Dieu le livra aux mains de Rasin, roi de Syrie, qui le conduisit prisonnier à Damas, Il Par., xxvIII, 5; il le livra aussi aux mains de Phacée, roi d'Israël, qui fit de grands ravages dans le royaume de Juda, y. 5-6; dans ces graves conjonctures, l'impie Achaz repousse le secours de Dieu que lui offrait Isaïe, vii, 5-13, et se tourne vers Thé-glatbphalasar, dont il se déclare tributaire, IV Reg., xvi, 7; Théglathphalasar attaqua Damas, dont il tua le roi-Rasin, envahit la Judée et conduisit en captivité beaucoup de Juifs et d'Israélites, IV Reg., xv, 29-30; xvi, 9-10; Il Par., xxvIII, 19-20; les Iduméens et les Philistins avaient déjà châtié l'impie Achaz et ravagé son royaume. 11 Par., xxvIII, 17-18. — Salmanasar IV voulut détruire le royaume d'Israel et assiègea Samarie; le roi de ce royaume, Osée, implora le secours des Égyptiens; Sargon s'empara de Samarie et transporta les Israélites en captivité. IV Reg., xvII, 3-6; xvIII, 9-11. - Les armées de Sargon et de ses successeurs, Sennachérib et Assarhaddon, traversèrent plusieurs fois la Palestine pour aller attaquer l'Égypte. L'empire des pluraons opposa à ces attaques des monarques assyriens une vive résistance, qui fut malheureusement paralysée par les divisions intestines dont il souffrait. Ce qu'il faut surtout retenir de ces derniers événements, c'est le siège et l'attaque de Jérusalem par Sennachérib, le tribut qu'est obligé de lui payer le roi Ézéchias, et enfin l'extermination de l'armée assyrienne par l'ange du Seigneur. IV Reg., xxxII, 13-16; Il Par., xxxIII; Is., xxxXI-xxxXII;

m. L'ÉGYPTE. — Les rois d'Égypte de cette époque, d'origine éthiopienne, sont : Sua, que les textes égyptiens appellent Sabak et les Grees Sabacon, et Tharaca. Le premier avait fait alliance avec Osée, roi d'Israel. contre les Assyriens, IV Reg., XVII, 4; Sua marcha trop tard au secours d'Osée, et, lorsqu'il arriva en Palestine, Samarie avait déjà succombé sons l'assaut de Salmanasar. Ce roi fut battu par Sargon à Raphia. Les Égyptiens furent aussi battus par Sennachérib à Altakou. Quant à Tharaca, il fut attaqué au sein même de son royaume par Assarhaddon, successeur de Sennachérib.

IV. AUTRES PEUPLES. - D'autres peuples de moindre importance, Phéniciens, Tyriens, Araméens, Moabites, Ammonites, Arabes, Iduméens et Philistins, subirent nécessairement le contre-coup de ces guerres entre les deux puissants empires, et l'invasion du vainqueur. Dans ce duel presque continuel, ils devenaient la proie du plus fort. C'est surtout des Assyriens qu'ils eurent à souffrir. Ninive pesait sur eux de tout son pouvoir, et l'on suit, par l'histoire et les inscriptions, combien était dure la domination de la puissante cité. Dieu se servait des Assyriens pour exécuter ses desseins, et c'est pourquoi le nom d'Assur revient si souvent dans la première partie des prophèties d'Isaïe. Cf. Knabenbauer, Comment. in Is. proph., t. 1, Paris, 1887, p. 1-8; G. Rawlinson, Five great monarchies, 2º édit., t. 11, p. 130; Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., 1896, t. 111, p. 497-595; t. 1v, p. 1-75;

	E. Schopfer, Histoire de l'Ancien Testament,	trad.
	franç, par JB. Pelt, t. 11, Paris, 1897, p. 205-213.	
	V. Table chronologique. avant	J-C.
	V. Table chronologique. avant Théglathphalasar III	5-727
	Dernière année du règne d'Ozias et vocation	
	d'Isaïe	740
	Déposition et mort de Phacée, roi d'Israël, 734 ou 73	3-732
	Prise de Damas par Théglathphalasar III	732
	Salmanasar IV 727 ou 720	3-722
	Sargon	2-705
	Prise de Samarie et fin du royaume du Nord. 722 o	u 721
	Siège et prise d'Azot par l'armée de Sargon	711
	Sargon défait Mérodach-Baladan et entre à	
	Babylone	710
	Sennachérib 70½ ou 70	5-681
	Sennachérib défait Mérodach-Baladon	703
	Campagne de Sennachérib contre la Phénicie,	
	la Palestine et Juda	701
	Assarhaddon	1-CGS
	Destruction de Ninive par les Médes et les Ba-	
	byloniens	u 607
	Succès de Cyrus dans l'Ouest et l'Asic centrale 54	9-508
	Prise de Babylone et délivrance des Juifs par	
l	Cyrus	533
	Cf. Driver, An introduction to the literature of	! The
	Old Tastament Te odit Edimbourg 1898 p	

Cf. Driver, An introduction to the literature of the Old Testament, 7° cdit., Édimbourg, 1898, p. 205; D. Karl Marti, Das Buch Jesaja, Tubingue, 1900, p. xx; Rost, Die Keilschrifttexte Tiglath-Pilesers III, 4893, p. xxix, xxxv.

VI. Mort d'Isaïe. — Une tradition très ancienne et assez répandue fait vivre Isaïe jusqu'au temps du roi Manassé; il aurait péri de la mort la plus cruelle durant la persécution suscitée par ce roi. IV Reg., xxi. 16. Son corps aurait été scié en deux avec une scie en

bois. Pour le condamner à mort, le roi Manassé aurait pris pour prétexte les paroles mêmes du prophète : « J'ai vu le Seigneur assis sur un trône. » Is., vi, 1. Le roi prétendait que ces paroles étaient en contradiction avec ce que dit Moïse de Jéhovah : « Nul homme ne me verra sans mourir. » Exod., xxxIII, 20. La tradition relative à son genre de mort fut admise par la majorité des Pères. Cf. S. Justin, Dial. cum Tryph., 120, t. vi, col. 756. Tertullien, De patientia, xiv, t. i, col. 1270; Chronicon pasch., t. XCII, col. 305, 381; Origène, In Is. Homil., 1, 5, t. xIII, col. 223, où il appelle cette tradition juive : verisimilem quidem nec tamen veram, probablement à cause du motif donné par les Juifs, à savoir qu'Isaïe avait été scié parce qu'il violait la loi. In Matth., t. x, 18, t. xIII, col. 882; In Matth., Comment., Ser. 28, t. XIII, col. 1637; Epist. ad Jul. Afric., 9, t. xi, col. 65; S. Jérôme, In Is., LVII, I, t. xxiv, col. 516-548. Cette tradition d'origine juive s'est conservée aussi dans le Talmud, traité Yebamoth 49b, et dans le Targum sur II [IV] Reg., xxi, 16, Sanhedrin, 103 b. Cf. A. Rohling, Der Prophet Jesaja, p. 1; Carpzov, Introd. in V. T., t. III, p. 96-98. La tradition qu'Isaîe fut scié avec une scie en bois dérive d'un apocryphe, l'Ascensio Isaiæ, 63; cf. édit. Lurenca, v, 11. C'est en vertu de cette même tradition que la plupart des Pères ont appliqué à Isaïe l'expression de l'Épitre aux llebreux, xi, 27, secti sunt. Ils y ont vu une allusion au supplice d'Isaïe. Pour d'autres détails très incertains, cf. Psendo-Épiphane, De vit. proph., t. XLIII, col. 397, 419. La date de la mort d'Isaïe est inconnue. bien qu'on soit porté à la placer en 690. La tradition plaçait son tombeau à Panéas dans le pays de Basan : c'est de la que ses reliques auraient été transportées à Constantinople, en 442, sous le règne de l'empereur Théodose II. Cf. Acta sanct., t. II, Julii, p. 250. Le martyrologe romain fait mention d'Isaïe et de son genre de mort au 6 juillet. Cf. Baronius, Ad martyrol. rom., 6 Julii.

VII. AUTRES OUVRAGES ATTRIBUÉS A ISAÏE. - Outre ses prophéties, Isaïe avait encore écrit une histoire du roi Ozias, Il Par., xxvi, 22; la vision d'Isaïe, dont il est question, II Par., xxxII, 32, contenant une histoire du règne d'Ézéchias, est regardée par certains auteurs comme formant une partie du Livre des rois de Juda et d'Israel, aujourd'hui perdu; généralement on est plus incliné à croire qu'il s'agit là de la partie des propliéties faites autemps d'Ézéchias. Is., xxvIII-xxxIX. On a aussi attribué à Isaïe un ouvrage apocryphe : l'Ascension d'Isaïe; cf. Fabricius, Codex pseudepigraphus Veteris Testamenti, 2e édit., Hambourg, 2 in-8o, 1722-1733, t. I, p. 1087; R. Laurence, Ascensio Isaiæ vatis cum versione latine, in-8°, Oxford, 1819; Greswell, An exposition of the parables, 5 in-8°, Oxford, 1834, t. v, part. 11, p. 80.

VIII. PLACE D'ISAÏE PARMI LES PROPHÈTES. - Isaïe est incontestablement le plus grand des prophètes, soit à cause de l'importance de ses révélations, soit à cause des qualités de son style. Il vécut à une des époques les plus troublées de l'histoire, et eut à remplir une mission, qui ne fut jamais consiée à aucun autre prophète. Aussi ne faut-il pas s'étonner des éloges qu'on lui a décernés à maintes reprises. Le plus grand et le plus autorisé de tous les éloges lui a été adressé par le Saint-Esprit luimême par la bouche de l'auteur de l'Ecclésiastique, XLVIII, 25-28: « Isaïe est un grand prophète, qui marcha fidelement dans les voies de Dieu; de son temps le soleil rétrograda : il prévit les derniers événements, et consola ceux qui pleuraient dans Sion : il annonça les choses futures et cachées, avant leur réalisation. » Les Pères de l'Église ont fait écho à ces paroles de l'Ecclésiastique. L'auteur de la Synopsis Scripturæ Sacræ, t. xxvIII, col. 363, parmi les œuvres de saint Athanase, xix, 38, dit que « la plupart de ses prophéties sont l'Évangile

lui même ». Eusèbe l'appelle le plus grand des prophètes: Πσαίας προφήτων μέγιστος. Dem. evang., v, 1, t. XXII, col. 370; voir aussi 11. 4, col. 127. Saint Isidore de Péluse déclare qu'Isaïe était doué de la plus grande perspicacité: ό διορατικώτατος. Epist., l. I, ep. xlii, t. lxxviii, col. 208. Theodoret l'appelle « le divin », ὁ θειότατος. In Is., Argum., t. LXXXI, col. 216. Saint Jérôme dit qu' « il n'est pas tant prophète qu'évangéliste ». Præf. ad Paulam et Eustoch., t. xxvIII, col. 771; voir aussi Prolog, in Is., t. xxiv, col. 18. « Il me semble, dit saint Cyrille de Jérusalem, qu'Isaïe était orné non seulement de la grâce de la prophétie, mais aussi des dons apostoliques; il était à la fois prophète et apôtre. » In Is., Proœm., t. LXX, col. 14. Saint Ambroise conseillait à saint Augustin de lire Isaïe, parce qu'« il a été, au-dessus de tous les autres, le prophète de l'Évangile et de la vocation des nations ». De Civ. Dei, XVIII, XXIX, 1, t. XLI, col. 585. Cf. aussi Conf., IX, 5, t. XXXII, col. 769; Josephe, Ant. jud., X, II, 2; J. Eadie, A biblical Cyclopædia, in-8°, Londres, 1870, p. 343. V. ERMONI.

2. ISAIE (LE LIVRE D'). - I. CARACTÈRE DU LIVRE. -Le livre d'Isaïe, dans sa forme actuelle, est une simple collection de prophéties faites dans des circonstances diverses, et par conséquent à différentes époques. Il ne forme pas un tout suivi, une composition où tout s'enchaîne avec ordre et méthode; ce n'est pas une œuvre conçue et exécutée d'un seul jet; c'est plutôt un recueil. C'est du reste là le caractère des écrits prophétiques en général. L'esprit prophétique ne s'accommode pas facilement d'un ordre rigoureusement symétrique; il obéit à l'inspiration, au souffle divin, et le souffle divin est libre dans ses mouvements. — De ce que le livre d'Isaïe est un recueil, on aurait tort pourtant de soutenir qu'il ne présente aucun ordre. En soutenant cette thèse, Luther, et quelques critiques rationalistes qui ont marché sur ses traces, Koppe, Eichhorn, Ilitzig, Ewald, sont tombés dans une éxagération manifeste. L'exégèse de nos jours, plus critique et aussi plus sévère, ne conteste plus ce point, qu'un examen attentif et minutieux de la forme litteraire du Livre a établi d'une manière satisfaisante.

II. ÉDITEUR DU RECUEIL. - L'arrangement et la disposition des matériaux doivent être attribués à Isaïe lui-même. Nulle raison, quoi qu'en disent les auteurs rationalistes, ne nous porte à admettre le contraire, et à refuser au grand prophète le mérite d'avoir disposé ses oracles dans l'ordre actuel. Au surplus une raison d'analogie nous donne le droit de penser et de croire qu'Isaie est l'auteur de l'arrangement du livre : on peut retenir, comme un principe général de critique littéraire, que les livres prophétiques, quels qu'en soient le contenu, l'étendue et les tendances, ont été mis en ordre par les auteurs dont ils portent le nom, à moins que des raisons sérieuses ne nous forcent à soutenir le contraire. C'est ainsi que, de l'aveu de tous les critiques, Ézéchiel a disposé, dans le recueil biblique, la collection de ses prophêties telle que nous l'avons aujourd'hui. Jérémie nous apprend lui-même qu'il a écrit et publié deux fois ses propres prophéties. Jer., xxxvi, 2, 28, 32. Nous devons donc conclure qu'Isaïe fit de même pour ce qui cancerne les siennes. Enfin le titre des prophéties d'Isaie, 1, 1, n'est nullement limitatif : il ne fait aucune distinction; dès lors, comme il nous donne le droit de conclure à l'authenticité de toutes les prophéties, il nous donne aussi celui de conclure à leur arrangement par Isaïe lui-même. - Les critiques qui ont nie qu'Isaïe fût l'auteur de la disposition actuelle, et qui nous parlent de compilateur et de compilation, s'appuient sur deux raisons: 1º Le manque d'unité littéraire; le livre d'Isaïe, disent-ils, manque d'unité littéraire; par conséquent beaucoup de prophéties ne sont pas d'Isaïe lui-même, et la disposition actuelle est l'œuvre d'un compilateur. -Ce reproche n'est pas fondé, comme on le verra plus loin

aux paragraphes sur l'unité littéraire et l'authenticité des prophéties d'Isaïe. — 2º La place de certaines prophéties, XXXVI-XXXIX; la place naturelle de ces oracles, dit-on, n'est pas le livre d'Isaïe, mais le IVe livre des Rois, xvIII-XX, d'où elles furent extraites par le compilateur du livre d'Isaïe. — Leur place est aussi dans le prophéte à cause de certains détails touchant son œuvre prophétique, et l'accomplissement de quelques-unes de ses prédictions les plus remarquables. Driver, Introduction, p. 226-227. L'auteur de l'histoire des Rois a pu assurément les tirer du livre d'Isaïe.

III. Division. — Le livre d'Isaïe se divisc en deux parties principales : i-xxxix et xl-lxvi. La première partie embrasse d'une manière générale des oracles sur des sujets variés, faits également à des époques diverses, sous les régnes d'Ozias, de Joatham, d'Achiaz et d'Ézéchias. La seconde partie est surtout messianique, s'il faut la caractériser d'un mot unique et synthétique; elle s'occupe presque exclusivement de l'avénement du Rédempteur du monde.

1. SUBDIVISION DE LA PREMIÈRE PARTIE. — La première partie se subdivise en quatre sections ou groupes; 1º 1-V1; après un court prologue, ce groupe comprend les oracles relatifs au peuple de Dieu, datant du temps d'Ozias et de Joatham; 2º VII-XII; ce groupe contient les prophéties de l'époque d'Achaz, et qui ont pour objet principal la venue du Messie, d'Emmanuel; c'est pour cela que ces chapitres portent le nom de Livre d'Emmanuel; 3º XIII-XXVII, prophéties coutre les nations étrangéres; 4º XXVIII-XXXIX, prophéties faites sous le roi Ezéchias, et qui s'étendent jusqu'à l'extermination de l'armée de Sennachérib par l'ange du Seigneur. Cf. Vigouroux, Man. bibl., 11º édit., t. II, p. 621; Knabenbauer, Comment. in Is. prophe, Paris, 1887, t. 1, p. 11-12; Trochon, Isaïe, Paris, 1878, p. 17.

H. SUBDIVISION DE LA SECONDE PARTIE. - La seconde partie se subdivise en trois sections ou séries de discours, divisés par groupes de neuf, c'est-à-dire que chaque série embrasse neuf discours : 3 × 3. Cf. Rückert, Vebersetzung und Erläuterung hebräischer Propheten, 1831. Le tout nous donne donc 27 discours, c'est-à-dire un nombre de discours égal au nombre des chapitres de la seconde partie du livre, quoiqu'il n'y ait pas toujours correspondance entre les chapitres et les discours. -1re Série : XL-XLVIII : 1er Discours, XI.; 2e, XLI; 3e, XLII-XLIII, 13; 4°, XLIII, 14-XLIV, 5; 5°, XLIV, 6-23; 6°, XLIV, 24-xly; 7°, xlyi; 8°, xlyii; 9°, xlyiii. — 2° Série: xlix-LVII. 1er Discours, XLIX; 2e, L; 3r, LI; 4r, LII, 4-12; 5e, LII, 13-LIII; 6°, LIV; 7°, LV; 8°, LVI, 1-8; 9°, LVI, 9-LVII. 3º Série: LVIII-LXVI: 1er Discours, LVIII; 2º, LIX; 3º, LX; 40, LXI; 50, LXII; 60, LXIII, 1-6; 70, LXIII, 7-LXIV; 80, LXV; 9°, LXVI. Cf., pour différentes autres divisions et subdivisions, Trochon, Isaïe, p. 14-16; B. Neteler, Das Buch Isaias aus dem Urtext übersetzt, in-8°, Münster, 1876; A. Rohling, Der Prophet Jesaja, in-80, Munster, 1872.

III. PRINCIPE DE CE CLASSEMENT. - Les critiques ne sont pas fixés sur le principe qui a présidé à ce classement, Saint Jérôme, J. H. Michaelis, Rosenmuller, Hengstenberg se prononcent pour l'ordre chronologique; Vitringa et Jahn sont partisans de l'ordre logique. Enfin Gesenius, Delitzsch et Keil admettent un ordre en partie chronologique, en partie logique. C'est cette troisième opinion qui semble se rapprocher le plus de la vérité. On se convainc en effet par une simple lecture du livre que, quoique l'auteur dans le groupement des sections et des parties ait tenu compte de l'ordre logique ou de la diversité des matières, c'est cependant l'ordre chronologique qui domine l'ensemble et se manifeste d'une manière assez sensible : « La chronologie, dit Hengstenberg, est le principe suivant lequel les proplicties d'Isaie sont arrangées, » Christology of the Old Testament translated from the german by E. Meyer, in-8°, Edimbourg, 1872, t. 11, p. 2. Si ce principe est trop

exclusif, il n'en reste pas moins prépondérant. Certains auteurs regardent même comme « assez vraisemblable que le prophéte ait réuni d'abord les chap. 1-x11, c'estadire les prophétics du temps d'Ozias, de Joatham et d'Achaz, puis les chap. XIII-XXIII et XXIV-XXXIX, datant du temps d'Ézéchias, et enfin les chap. XI-LXVI qui sont de la fin de sa vic ». Vigouroux, Man, bibl., t. 11, p. 604.

IV. Analyse du livre. — I. Argument général. —
Tout dans les prophéties d'Isaïe tend au salut du peuple
d'Israël et, par voie de conséquence, de l'humanité entière. Le prophète montre avec la plus grande clarté et
une force irrésistible quels sont les obstacles qu'il faut
éviter dans la vie privée et publique et ce que doivent
faire les particuliers et les nations pour obtenir le salut
de Dieu; comment on doit s'y préparer, et comment on
doit le désirer et le chercher; il décrit enfin l'excellence
de ce salut, et la béatitude que procurera le règne messianique. C'est, à proprement parler, l'œuvre de la Rédemption future qui forme comme le nerf et le point
central de ce livre admirable. Tout converge vers ce but,
le laisse entrevoir dans le lointain et l'indique d'une
manière de plus en plus pressante à l'esprit du lecteur.

Knabenbauer, In Is., t. 1, p. 11, § 111.

II. PREMIERE PARTIE, I-XXXIX. - Premier groupe: Prophéties du temps d'Ozias et de Joatham, 1-v1. — Ce premier groupe se subdivise en quatre parties. — 1º Prologue, 1. Ce prologue, forme comme une introduction à tout le livre; il nous indique en effet au début même, I, I, le titre, « vision, » le sujet, « sur Juda et Jérusalem, » et la date, « pendant les jours d'Ozias, de Joatham, d'Achaz et d'Ézéchias, rois de Juda. » Le mot vision, hazôn, c'est-à-dire « révélation », qu'on trouve toujours employé au singulier, a un sens collectif, équivalent à celui de recueil on collection de « visions ». Le centre autour duquel gravitent toutes ces révélations, c'est Juda et Jérusalem. - Les y. 2-31 peuvent être regardés, comme la préface de tout le livre; bien qu'on admette parmi les catholiques que cette préface a été composée par Isaïe lui-même, on en ignore pourtant la date précise. Les y. 2-4 sont une plainte contre l'ingratitude du peuple juif; le y. 6, qui retrace le déplorable état d'Israel, a été appliqué par la liturgie catholique à la passion du Sauveur. Les y. 7-8 se rapportent certainement à un temps où le royaume de Juda était ravagé par une armée étrangère; mais quelle est cette invasion? Le royaume de Juda eut à subir, du temps d'Isaïe, trois invasions : a) à la fin du règne de Joatham; b) sous Achaz, par les Israélites et les Syriens; cf. 1V Reg., xv, 37; xvi, 5; ls., vii, 1; c) sous Ezéchias, par les Assyriens. Cf. 1V Reg., xvm, 13; Is., xxxv, 1. Il est difficile de rapporter Is., 1, 7-8 à la première invasion, car en somme, malgré certaines défaillances, le règne de Joatham fut assez heureux; il est plus vraisemblable que ce passage vise la deuxième invasion sous Achaz. - Malgré les bénédictions de Dieu durant les régnes d'Ozias et de Joatham, et les calamités des invasions étrangères, le peuple de Juda n'a pas été ému : il est resté froid et impassible. Dieu n'a douc qu'à donner libre cours à sa justice, et à faire fondre sur le peuple les châtiments qu'il mérite; il le purifiera par les tribulations, mais il conservera un noyau choisi. Is., 1, 9-31. Pour ce qui concerne v. 9, cf. Gen., xix, 21; Rom., IX, 29. La péricope 25-31, où le prophète annonce que le peuple sera enfin délivré et rétabli dans un état plus heureux, se rapporte, d'une façon particulière, à la venue du Messie, le vrai libérateur.

2º Prophéties sur Juda, 11-1v. — Ces deux chapitres forment un tout complet et, pour ainsi dire, isolé; le commencement et la fin de ce morceau se correspondent exactement; la prospérité de Sion sous le règne messianique, 11, 2-3, et 1v, 5-6. D'abord un court prologue, 11, 1, où le mot verbum a le sens de « vision ». Toutes les nations accourront à la montagne de Sion, 11, 2-4; cf. Michée, contemporain d'Isaïe, 1v, 1-3. Suivent

les menaces : la maison de Jacob sera rejetée à cause de son idolatrie, de son avarice et de ses autres crimes, II, 5-10; les orgueilleux seront humiliés et Dieu exalté, ŷ. 11-12. - Nouvelles menaces: les Juifs seront abandonnés à cause de leurs péchés, III, 1-3; ils tomberont sous la domination d'enfants et d'hommes efféminés, v. 1; ils se précipiteront les uns contre les autres, mais ils ne pourront trouver de chef, v. 5-7. Le peuple se trouve dans un état lamentable, mais la faute en est à ses chefs, qui ont exercé sur lui toute sorte d'exactions. Le prophète s'élève vivement contre les iniquités des chefs du peuple, ŷ, 8-15; il adresse de vifs reproches anx femmes juives, aux filles de Sion, à cause de leur vanité, de leur orgueil et de leur luxe, v. 16-24. Cf. E. Fontenay, Les bijoux anciens et modernes, in-8°, Paris, 1887. Il revient aux menaces contre les hommes de Sion, y. 25-26; les hommes manqueront dans Juda; les veuves et les femmes seront tellement nombreuses, que sept prieront à la fois un homme de les prendre pour épouses, iv, 1. Cependant, au milieu de cette désolation, le germe du Seigneur sera dans la gloire et la magnificence, v. 2; enfin les restes d'Israel, après avoir été purifiés de leurs souillures. seront sauvės et mis en súreté, ў. 3-6. — Cette prophétie présente deux particularités : premièrement, c'est la seule qui commence par une promesse : « Et il y aura, » 11, 2; secondement, les mots « dans les derniers jours ». II, 2, désignent toujours, dans le langage prophétique, les temps messianiques.

3º Parabole de la vigne, v. — Sous l'image de la vigne stérile et dévastée, le prophète prédit le châtiment des Juis, v, 1-7; description de leurs vices : avarice, convoitise, ivrognerie, mépris de Dieu, ŷ, 8-12; c'est pour cela que le peuple est conduit en captivité, ŷ, 13; que l'enfer engloutira Israël, ŷ, 1½. Les orgueilleux seront humiliés, Dieu exalté et le juste heureux, ŷ, 15-17. Malhenrs (væ) contre les pécheurs de toute espèce, ŷ, 18-24; ils seront brûlés, et leurs rejetons déracinés parce que la colère du Seigneur s'est allumée contre son peuple. Il lèvera un étendard qui servira de signal aux nations étrangères; un peuple viendra des extrémités de la terre et ravagera la Judée, ŷ, 25-30. Pour la parabole de la vigne, cf. Jer., 11, 21; Matth., xx1, 33-43; Marc., xII,

1-12; Luc., xx, 9-16.

4º Vocation d'Isaïe au ministère prophétique, VI. -Après avoir vu Dieu assis sur un trône de gloire, entouré de séraphins qui chantent les louanges du Très-llaut, le prophète condamne amèrement son silence, vi, 1-5; un séraphin vole vers lui, et lui purifie les lévres avec un charbon, v. 6-7; aussitot, il s'offre à Dieu pour aller prophetiser où il lui plaira de l'envoyer, ŷ. 8. 1! prédit l'avenglement de Juda et la désolation de ses villes, v. 9-11; ef. Matth., xm, 14; Marc., IV, 42; Luc., viii, 10; Joa., xii, 40; Act., xxviii, 26; Rom., xi, 8; en dernier lieu, il annonce la multiplication et la conversion de ceux qui auront survécu, ŷ. 12-13. — La vocation d'Isaïe au ministère prophétique a donné lieu à bien des conjectures. « Les interprètes ont examiné : 1. quel a été l'objet de cette vision prophétique; 2. quelle en est la scène; 3. quelle en est la nature. -Selon quelques-uns, l'objet de la vision a été le Père, selon d'autres Dieu le Fils, et selon d'autres la Sainte Trinité. Ce dernier sentiment est plus probable, attendu que l'Église, dès le premier siècle, a reconnu une allusion aux trois personnes divines dans les mots Sanctus, sanctus, sanctus, et dans cette interrogation : Quem mittam (unité de substance), et quis ibit nobis (pluralité des personnes)? -2. La scène s'est passée, selon les uns, dans le Temple de Salomon; selon d'autres, dans le ciel montré à l'imagination du prophète sons des formes semblables à celles du temple. - 3. On peut admettre une apparition réelle, comme celles dont furent honorés tant d'autres avant Isaïe. Cependant Cornélius a Lapide, après saint Augustin, soutient que tout s'est passé dans l'imagination du prophète, et ce sentiment paraît bien plus probable. » Le Ilir, *Les* grands prophètes, in-12, Paris, 1877, p. 54-55.

Deuxième groupe : prophéties du temps d'Achaz, ou Livre d'Emmanuel, VII-XII. - Ce groupe embrasse quatre prophéties : une formule particulière, qui indique le commencement de chaque prophétie, vii, 1; vii, 10; viii, 1; viii, 5, rend cette division toute naturelle. Ce sont comme quatre discours : - 1º Préparation à la prophètie d'Emmanuel, vn, 1-9. Les prophèties contre Samarie et contre Damas servent de préparation. Jérusalem est menacée par les rois de Syrie et d'Israël, Rasin et Phacée; on annonce que l'armée syrienne est campée sur le territoire d'Éphraïm, y. 2a, ou peut-être que les deux peuples sont alliés pour une action commune, v. 5; à cette nouvelle le roi et le peuple sont saisis de crainte, ŷ. 2b. Cf. IV Reg., xvi, 5. Isaïe console Achaz et relève son courage en l'assurant que ses ennemis ne réussiront pas dans les projets qu'ils avaient formés de se rendre maîtres de Juda et d'y établir comme roi le fils de Tabéel; il lui déclare en même temps que, dans soixante-cinq ans, Éphraïm, le royaume des dix tribus, cessera de former un peuple à part et que Samarie deviendra la capitale d'Ephraim, y. 3-9. — 2º Prédiction de la naissance d'Emmanuel, v. 10-25. Le prophète fait connaître d'abord les circonstances de la prophétie. Achaz, abattu et effrayé par l'approche de l'ennemi, paraissait disposé à appeler à son secours le roi d'Assyrie, Théglathphalasar. Isaïe l'engage à mettre uniquement sa confiance en Dieu et lui déclare que, comme gage de la protection divine sur son royaume, il peut demander à Dieu un signe, c'est-à-dire un miracle ; le roi s'y refuse, y. 10-13. Isaïe donne alors ce signe de sa propre initiative : ce signe c'est la naissance du Fils de la Vierge; en même temps il lui donne l'assurance que, dans l'espace de deux ou trois ans, duda sera délivré de la Syrie et d'Israël, mais qu'il sera châtié par un autre instrument des vengeances divines : le roi d'Assyrie, v. 14-17. Un événement prochain, l'invasion de la Judée par les armées de l'Égypte et de l'Assyrie, confirme la vérité de l'oracle; ces armées ravageront toute la Palestine, comme un rasoir coupe tous les poils sur lesquels il passe, v. 18-20. Désolant tableau des ravages causés par cette invasion : les champs seront dévastés, la terre ne produira plus que des ronces et des épines, y. 21-25. - 3º Signe prochain de la délivrance de Juda : promesse du fils d'Isaïe, viii, 1-4. Dieu ordonne à Isaïe d'écrire sur un grand livre les mots : Mahêr-šālāl-ḥāš-baz; à ce sujet le prophète choisit deux témoins : le prêtre Urie, et Zacharie, fils de Barachie, v. 1-2. Le prophete a un fils qu'il nomme des mots écrits sur le grand livre, v. 1 : Mahêr-šalál-ḥāš-baz, qui signifient : « qu'on se hate de piller, de prendre le butin » (Vulgate : Accelera spolia detrahere; festina prædari), avant que l'enfant sache parler, e'est-à-dire dans un an et demi ou deux ans, Damas et Samarie auront succombé sous les coups du roi des Assyriens, v. 3-4. Cf. IV Reg., xv, 29; xvı, 9; Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit., Paris, 1896, t. III, p. 521-526. — 4° Triomphe du peuple de Dieu sur ses ennemis au temps d'Achaz, VIII, 5-XII. Ce triomphe est le symbole d'un triomphe plus grand qui arrivera au temps du Messie. Israel et Juda seront punis pour avoir placé leur confiance dans le secours de l'étranger; ils seront opprimés par les Assyriens. Cependant Emmanuel viendra un jour les consoler au milieu des ténèbres et des tristesses où ils sont plongés; il leur naitra un enfant, et cet enfant affermira à jamais le trône chancelant de David; son empire aura une très grande étendue, VIII, 5-1x, 7. Cet enfant ne paraîtra toatefois sur la terre que lorsque les enfants de Jacob, et en particulier Ephraïm, auront subi les plus durs châtiments : la verge du Seigneur frappera sur Israël, et n'épargnera personne, ix, 8-x, 4. Après s'être servi d'Assur comme d'un instrument pour accomplir ses desseins, Dieu brisera sa puissance, laquelle représente tous les ennemis de son peuple; le reste d'Israèl se convertira; la tige, qui sortira de Jessé, changera la face du monde, et Sion chantera à son Dieu un cantique d'actions de grâce, x, 5-xII.

Troisième groupe : prophèties contre les nations étrangères, XIII-XXVII. — Ces prophèties forment comme le complément de la prophétie d'Emmanuel, et sont probablement, dans leur généralité, de la même époque que celles du deuxième groupe. Elles portent un nom particulier, mašša, onus, xm, 1. Ce mot peut signifier simplement « prophétie. » Cf. Jer., xxiii, 33-39; Zach.. XII, 1; Mal., I, l. Isaïe le prend toujours dans le sens d'une annonce de mauvais augure, d'un oracle plein de inenaces; Is., xiii, 1; xiv, 28; xv, 1; xvii, 1; xix, 1; xxii, 1, 11, 13; xxii, 1; xxiii, 1; xxx, 6. Onus est la traduction du mot massa donnée par saint Jérôme; la raison qu'il en donne est la suivante : ubicumque præpositum [onus] fuerit, minarum plena sunt quæ dicuntur. In Is., XIII, t. XXIV, col. 155. Cf. aussi In Habae., Prol., t. xxv, col. 1273; C. Rohart, De oneribus biblicis contra Gentes, in-8, Lille, 1893, c. 1, p. 15-39. -Ces prophèties se divisent en deux parties : - 1. Contre les peuples étrangers, XIII-XXIII; elles s'étendent à peu près à tous les peuples connus des llébreux, et sont au nombre de treize : 1. Contre les Chaldéens, héritiers des Assyriens, XIII-XIV, 23. — 2. Contre les Assyriens, XIV, 24-27. -3. Contre les Philistins, xiv, 28-32. -4. Contre les Moabites, xv-xvi. - 5. Contre Damas et Israel, лун. — 6. Contre l'Éthiopie, qui dominait en Égypte à l'époque d'Isaïe, xvIII. — 7. Contre l'Egypte, xIX-XX. — 8. Contre Babylone, xxi, 1-10. — 9. Contre Duma (Gen., xxv, 14; 1 Par., 1, 30), xxi, 11-12. - 10. Contre l'Arabie, xxi, 13-17. — 11. Contre Jérusalem, xxii, 1-14. — 12. Contre Sobna, préposé du temple, xxII, 15-25. — 13. Contre et en faveur de Tyr, xxIII. - 2. Prophéties eschatologiques, xxiv-xxvii; elles concernent la fin du monde; cf. aussi Zach., IX-XIV. Cette partie se subdivise en trois sections: - 1. Jugement et catastrophe de la terre, xxiv. - 2. Chant de triomphe, xxv-xxvII, 6; a) sur la ruine de la cité qui opprimait le monde, xxv, 1-8; b) sur la ruine de Moab, xxv, 9-12; e) sur la restauration d'Israël, xxvi; d) sur la fertilité de la vigne bénie de Jéhovah, ххүн, 2-6. — 3. Dieu punit et sauve Israël, ххүн, 7-13. ll existe un enchaînement régulier entre les diverses prophéties de ce groupe; les prophéties contre les nations suivent une marche assez naturelle : « Le cycle de ces prophéties s'ouvre par Babylone, qui devait être l'héritière de la puissance de Ninive et l'ennemi le plus redontable de Juda, xiii-xiv, 27; viennent ensuite les plus proches voisins des Juifs, les Philistins à l'onest, xiv, 28-32; les Moabites à l'est, xv-xvi; le royaume schismatique d'Israël au nord, avec son confédéré, le royaume syrien de Damas, xvii; de là, Isaie passe aux peuples plus éloignés, à l'Égypte et l'Éthiopie, au sud-ouest, xviii-xx; à Babylone, siège de l'idolâtrie, à l'est, xxi, 1-10; il se rapproche alors de nouveau de Jérusalem, et, passant par l'Idumée, xxi, 11-12, et l'Arabie, xxi, 13-17, arrive jusqu'à la ville sainte, xxII. 1-14; là, il poursuit de ses menaces prophétiques Sobna, préposé du temple, et lui annonce qu'il aura pour successeur Eliacim, xxn, 45-25; enfin ses regards s'arrêtent sur Tyr, la ville insulaire de la Méditerranée. » Vigouroux, Man. bibl., 11º édit., t. II, p. 648. Quant aux prophétics eschatologiques, elles sont comme la conclusion des premières : « Les jugements particuliers que Dieu porte contre chaque peuple dans les oracles contre les Gentils aboutissent ici au jugement final, comme les fleuves divers qui se jettent dans le même océan, et le salut dont on vient de voir poindre l'aurore brille maintenant dans tout l'éclat de son midi. » Frz. Delitzsch, Der Prophet Jesaia, 1866, p. 271.

Quatrième groupe : prophéties du temps d'Ézéchias relatives au peuple de Dieu, xxvIII-xxxIX. — Ce groupe se subdivise en deux parties : 1º Oracles concernant exclusivement le royaume de Juda et Jérusalem, xxvIIIxxxv; - 2º Épisode de la vie d'Ézéchias; Isaic intervient directement de la part de Dieu auprès du roi, pour l'instruire, l'exhorter et lui dévoiler l'avenir, xxxvi-xxxix. - Ces deux parties se relient de la manière suivante : l'invasion de la Palestine par Sennachérib, roi d'Assyrie, est le plus grand événement du règne d'Ézéchias; des lors elle est comme le centre de toutes ces prophéties. Les chapitres xxvIII-xxxv annoncent les maux que les Assyriens causeront à Jérusalem; l'inutilité du secours de l'Égypte sur lequel Juda avait fondé des espérances; enfin la délivrance de la ville par Dicu. Les chapitres XXXVI-XXXVII sont la conclusion de ces prophéties; ils nous montrent comment s'accomplissent les prédictions des chapitres précédents, et comment Sennachérib, dont l'armée venait d'être exterminée par l'ange du Seigneur, dut se retirer sans avoir pu exécuter ses menaces. Par analogie avec ces événements, Isaïe joint quelques prophéties faites à l'occasion de la maladie d'Ézéchias, XXXVIII, et à l'occasion de l'ambassade de Mérodach-Baladan, xxxix. Cf. IV Beg., xviii, 13-xx; Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6º édit. t. IV, p. 1-65; Cylindre de Taylor, col. IV, lig. 8-11, 20-11; G. Smith, History of Sennacherib, 1878, p. 60-61, 62-64; Josephe, Ant. jud., X. 1, 4: Maspero, Hist. anc., t. 111, p. 292-295; J. Meinhold, Die Jesajaerzählungen Jesaja 36-39, in-8°, Gættingue, 1898. – 1re partie, xxvIII-xxxv. Elle se divise en deux sections : - 1. La première section embrasse cinq discours contenus dans six chapitres, XXVIII- XXXIII. Ces cinq discours' commencent tous par la menace Væ; xxvii, 1; xxix, 1; xxxi, 1; xxxii, 1; xxxii, 1. Toutefois le sujet en est le même : l'invasion de la Judée par Sennachérib, considérée comme un châtiment divin; la réprobation des moyens humains employés pour triompher de l'ennemi; la promesse du triomphe par le règne messianique; - 2. La seconde section embrasse les chapitres xxxiv-xxxv; elle n'est que le développement de la dernière pensée : le triomphe futur par le règne messianique; elle est donc comme la conclusion de la première section. Le prophète montre le Seigneur jugeant tous les peuples, et particulièrement l'Idumée, symbole des ennemis de l'Église. Sion règne sur toutes les nations par le Christ. - 2e partie, xxxvixxxix. Nous y voyons Ézéchias aux prises avec Sennachérib et son messager Rabsacès, sa maladie, sa guérison et son cantique d'actions de grâces.

III. SECONDE PARTIE, XL-LXVI. — 1º Date. — Cette seconde partie date des derniers jours, de la fin de la vie d'Isaïe. Le vieux prophéte, arrivé presque au terme de sa carrière, fait entendre les derniers accents, et prononce les derniers oracles sur les temps à venir.

2º Sujet. - « Les prophèties contenues dans ces trois sections [de la 11º partie] ne sont que des variations d'un même thème, mais elles ont cependant chacune une pensée particulière et une modalité propre, annuncée du reste dès les premiers mots. Elles ont pour sujet principal de consoler le peuple et de l'exhorter à la pénitence, en lui annonçant le salut qui est proche. De plus, dans chaque section, le prophète établit un contraste et une sorte d'antithèse qu'il met au premier plan; dans la première, XL-XLVIII, c'est la lutte de Jéhovah et des idules, d'Israël et des païens; dans la seconde, xlix-LVII, c'est l'opposition entre les souffrances du serviteur de Jéhovalı [le Messie] dans le présent, et sa glorification dans l'avenir; dans la troisième, c'est la contradiction d'Israel lui-même, hypocrite, impie, apostat d'une part, et, de l'autre, fidèle, malheureux, persécuté. La Tre section annonce la délivrance de la captivité de Babylone : cette délivrance est l'accomplissement des prophèties, la honte et la ruine des idules et de leurs adorateurs. La

seconde nous montre les humiliations profondes du serviteur de Jéhovah devenant la source de sa gloire (cf. Luc., xxiv, 26) et élevant en même temps Israël luimême à la hauteur de sa vocation divine. Enfin ce n'est pas sans raison que Hahn a trouvé le résumé des idées principales des trois sections dans les trois propositions du v. 2 du chap. xl.: Completa est malitia ejus, dimissa est iniquitas illius, suscepit de manu Domini duplicia pro omnibus peccatis suis. La fin de la captivité de Babylone est, en effet, l'idée-mère de la première section; l'expiation du péché par le sacrifice volontaire du serviteur de Jéhovah, l'idée-mère de la seconde, et la gloire, surpassant de beaucoup les souffrances expiatrices, l'idée-mère de la troisième. La promesse s'élève ainsi par degrés dans les discours 3 × 9 (voir III, II, col. 947), jusqu'à ce qu'elle atteigne enfin son apogée, LXV-LXVI, où le temps et l'éternité se confondent ensemble. » Frz. Delitzsch, Der Prophet Jesaia, p. 383-384. — « Mais ce roi terrestre (Cyrus) ne fera que peu de choses, comparativement à ce qu'il y a à faire : un autre joug, bien plus pénible que celui de Babylone, pèse sur Israël et sur l'humanité entière : c'est le joug du péché. Un libérateur paraîtra, plus puissant que Cyrus et que tous les rois de la terre; il délivrera son peuple de la servitude du péché et fondera un royaume dans lequel entreront tous ceux qui voudront le servir et reconnaître son empire. Ce ne sera qu'une partie du peuple, au reste, qui retournera à Jéhovali et sera une semence sainte (Is., vi, 13; x, 22). C'est à ce faible reste que Jéhovah adresse d'une manière toute particulière ses prophéties sur l'œuvre qu'accomplira son serviteur... Les chapitres XL-XLVIII mettent en lumière la majesté de Jéhovah qui se manifeste par la délivrance matérielle de son peuple; mais déjà apparaissent les promesses de la délivrance spirituelle. La personne du serviteur de Dieu forme le centre et le point culminant dans les chapitres XLIX-LVH. Enfin nous contemplons les résultats de l'œuvre du Serviteur et la félicité de ses élus, LXIII-LXVI. » E. Schmutz, Le serviteur de Jéhovah, d'après Isaïe, xl-Lxvi, in-8°, Strasbourg, 1858, p. 3-4.

3º Style. - « Belativement au langage, il n'y a rien de plus achevé, de plus lumineux dans tout l'Ancien Testament que eette trilogie de discours d'Isaïe. Dans les chapitres I-XXXIX, le langage du prophète est généralement plus eoncis, plus lapidaire, plus plastique, quoique déjà, là aussi, son style sache prendre toutes sortes de couleurs. Mais ici, XL-LXVI, où il n'est plus sur le terrain du présent, où, au contraire, il est ravi dans un lointain avenir comme dans sa patrie, le langage lui-même prend en quelque sorte le caractère de l'idéal et je ne sais quoi d'éthéré,; il est devenu semblable à un large fleuve, aux eaux brillantes et limpides, qui nous transporte comme dans l'éternité, sur ses flots majes-tueux et en même temps doux et clairs. Dans deux passages seulement, il est dur, trouble, lourd, c'est LIII, et LIV, 9-LVII, 11a. Le premier reflète le sentiment de la tristesse, le second celui de la colère. Partout, du reste, se manifeste l'influence du sujet traité et des sentiments qu'il produit. Dans LXIII, 7, le prophète prend le ton du tefillah (ou de la prière) liturgique; dans LXIII, 196-LXIV, 4, la tristesse entrave le cours de sa parole; dans LXIV, 5. comme dans Jérémie, III, 25, on entend le ton du Viddui (la confession) liturgique. » Delitzsch, Jesaia,

p. 38%.

4º Contenu. — Cette seconde partie est d'une incomparable élévation au point de vue du contenu. On s'en convaincra par un simple aperçu. Elle débute par une prophétie semblable aux paroles de saint Jean-Baptiste. 1s., xl, 3-4; Marc., I, 3. Son commencement est donc le même que celui de l'Évangile de saint Marc. Elle se termine par l'annonce de la création d'un nouveau eiel et d'une nouvelle terre; par là elle ressemble à l'Apoca-

lypse qui se termine de la même façon. Is., Lxv, 17; LXVI, 22; Apoc., XXI, 1. Le milieu de cette partie, LII, 13-LIII, annonce les souffrances et la gloire du Christ; ces souffrances de l'Homme-Dieu sont décrites avec autant d'éloquence et de clarté que dans les épîtres de saint Paul. L'auteur de cette seconde partie réunit donc en lui l'évangéliste (au commencement de sa prophétic), l'apôtre (au milieu), le prophète (à la fin). « Isaïe a legue à Israel ses sublimes discours pour qu'ils pussent le consoler au milieu de la captivité de Babylone. On les a comparés aux derniers discours que prononça Moise dans la plaine de Moab et qui no as ont été conservés dans le Deutéronome; hien mieux encore, aux discours de Notre-Seigneur, après la Cène, que nous lisons dans l'Évangile de saint Jean. Par leur élévation, leur profondeur, ils comptent en esset parmi les plus belles pages de nos Saints Livres, et il a été donné au seul serviteur de Jéhovah, quand il a paru visiblement au milieu des hommes, d'en briser tous les sceaux et de nous en dévoiler tous les mystères. » Vigouroux, Manuel biblique, t. 11, p. 659; Delitzsch, Jesaia, p. 384-385.

5º Première section : le vrai Dieu et les faux dieux, XL-XLVIII. - 1er discours: Introduction, XL. Ce discours nous fait connaître l'objet même de la mission du propliète, qui est de consoler son peuple et lui annoncer le salut, en rappelant ses pensées et son attention sur la puissance de Dieu et la gloire du règne messianique. Les v. 1-11 sont le prologue des 27 discours : les v. 3-8 prédisent la mission de saint Jean-Baptiste. Cf. Matth., 111, 3; Marc., 1, 3; Luc., 111, 4; Joa., 1, 23. Lidolatrie est une vraie folie; les Juifs ne doivent compter que sur le secours du Seigneur, xL, 12-31. - 2º discours, xLI. Dieu maître de l'univers et de l'avenir. Le prophète montre aux païens que le Seigneur est le maître de l'univers, et appelle Cyrus du nord-est, y. 2, 25; les succès de Cyrus seront une preuve de la supériorité de Dieu sur les idoles; ils seront la ruine de l'idolatrie et le salut de son peuple, v, 1-20; Dieu annonce à l'avance ce qu'il veut accomplir, y. 21-24, pour que chacun sache qu'il est le souverain maître de tout, et que l'avenir lui appartient, v. 25-29. - 3. discours, XLII, 1-XLIII, 13. 11 s'agit du serviteur de Dieu et du médiateur d'Israël; le prophète commence par introduire le serviteur de Dieu, ou le Messie, XLII, 1. Ce serviteur sera doux et pacifique, y. 2-3; il apportera à tous le salut et la rédemption, y. 7, 16; par consequent, Israël doit se convertir et chercher de nouveau son Dieu et son Sauveur, XLII, 18-XLIII, 13. 4º discours, XLIII, 14-XLIV, 5. Israel sera vengé et délivré de ses ennemis; Dieu vengera Israél des Chaldéens, en renversant l'empire de Nabuchodonosor et la puissance des Chaldéens, XLIII, 14-15; autrefois il délivra son peuple de la servitude d'Égypte; ce prodige, il va le renouveler, y. 16-21, et cela non à cause des mérites de son peuple, mais par pure bonté, par grâce, v. 22-28; Dieu répandra sur les Juifs son esprit et ses bénédictions, et Israel prospérera et sera heureux, XLIV, 1-5. 5º discours, xLiv, 6-23. Le prophète établit un contraste entre Dieu et les idoles. Dieu est le commencement et la fin de tout, l'alpha et l'oméga, xliv, 6. Cf. Apoc., 1, 8, 17; xxII, 13. Israël ne doit pas craindre, mais avoir confiance en Dieu qui lui annonce à l'avance ce qu'il se propose de faire, xliv, 8; les dieux des Gentils trompent leurs adorateurs parce qu'ils ne sont que de vaines images, v. 9-17; les païens sont tellement aveuglés qu'ils ne voient pas le néant des idoles qu'ils fabriquent de leurs mains, ý. 12-20; il exhorte Israël á revenir á Dieu qui l'a comblė de bienfaits, y. 21-23. — 6° discours, xliv, 24-xlv. Le prophète nomme Cyrus, l'oint du Seigneur, le futur libérateur d'Israël; Dieu accomplira ses promesses, il relèvera Jérusalem, et ouvrira les portes de Babylone à Cyrus, son oint, lequel sera son instrument et restaurera la ville sainte, XLIV, 24-28; Jéhovah conduira Cyrus comme par la main, et le fera marcher de succès en

succès; rien ne résistera devant lui, afin que l'univers reconnaisse la puissance de Jéhovah et que les bénédictions célestes descendent sur la terre, xLV, 1-8; Israel doit donc se soumettre au Seigneur, et ne pas craindre Cyrus, qui est l'instrument des desseins de la Providence, ŷ. 9-14; Israel reconnaît son Dieu et la vanité des idoles, y. 15-17; la promesse s'accomplira et les Gentils euxmêmes se convertiront et confesseront Dieu. v. 12-21; tous les peuples doivent se convertir à Dieu, v. 22-26. - 7º discours, XLVI. Isaie prédit la chute des dieux de Babylone; les dieux de Babylone, parmi lesquels Bel et Nabo sont expressement nommes, seront brises, v. 1-2; Dieu exhorte Israel à le reconnaître et montre à nouveau la vanité des idoles, v. 3-7; que les adorateurs des idoles le remarquent et comprennent que Dieu sait et gouverne tout, v. 8-11; que les endureis eux-mêmes comprennent que le salut est proche, v. 12-13. — 8º discours, XLVII. Prédiction de la chute de Babylone; la superbe ville tombera à cause de son orgueil, sera réduite en esclavage; sa honte sera dévoilée, et elle sera condamnée à tourner la meule, y. 1-5; ce châtiment lui est infligé à cause de sa cruauté à l'égard du peuple juif, v. 6-7; elle expiera sa faute et son arrogance, et ses magiciens, en qui elle a mis sa confiance, seront impuissants à la sauver, v. 8-15. — 9e discours, XLVIII. Juda sera délivré de la captivité de Babylone; Dieu fait savoir à ceux qui n'ont que le nom d'Israelites que lui seul, et non les idoles, a annoncé et accompli les choses futures, v. 1-8; il a éprouvé son peuple, mais il le délivrera à cause de son nom et de sa gloire, ŷ. 9-11; qu'Israël écoute donc son Dieu, qui fait des promesses et les exécute, v. 12-16; Israël ne peut être heureux et prospère qu'en restant fidèle à Dieu, y. 17-19; quiconque se convertira sera délivré; quant aux impies, il n'y aura point de paix pour eux, v. 20-22. - Comme on le voit, les trois der-

niers discours concernent Babylone. 6º Deuxième section : le serviteur de Jéhovah dans ses humiliations et sa gloire, XLIX-LVII. - fer discours, XLIX. Le serviteur de Dieu annonce qu'il a été constitué maître de tous les peuples; il se présente comme le restaurateur d'Israël et l'auteur de la conversion des Gentils, v. 1-13; il console Sion, qui se croit abandonnée de Dieu, mais qui sera glorifiée après avoir été délivrée de ses maux, ý. 14-26. Cf. Act., xiii, 47, et ls., xlix, 6; 11 Cor., vi, 2, et Is., XLIX, 8. — 2º discours, L. La synagogue sera répudiée par sa faute; les Juiss incrédules seront rejetés à cause de leurs péchés; cependant la puissance de Dieu ne sera pas diminuée, y. 1-5; le serviteur de Dieu annonce les tourments qu'il endurera pour sauver son peuple, ý. 6-7; cf. Matth., xxvi, 27; sa gloire sera rehaussée, ý. 8; que chacun écoute le Sauveur et mette sa confiance en lui, v. 9-10; il prédit le châtiment des impies, v. 11. - 3º discours, II. Israel obtiendra le salut final; la condition du salut pour Israel c'est la foi, laquelle sera récompensée par les plus grandes consolations, v. 1-8; réconforté, Israel demande à Dieu de le sauver, comme il l'a fait autrefois en Égypte, v. 9-11; le Seigneur s'engage de nouveau à le sauver, v. 12-16; le prophète exhorte son peuple au courage et à la patience, ý. 17-23. - 4º discours, i.u., 1-12. Rétablissement de Jérusalem; Dieu veut que la ville sainte soit rétablie; qu'elle se relève donc pleine de joie et de confiance, v. 1-6; qu'elle se réjouisse à la vue de ceux qui lui apportent la nouvelle de son salut, v. 7-9; Dieu lui-même sera l'auteur de la restauration de la ville, y. 10-12. -5º discours, 1.11, 13-1.111. l'assion de Notre-Seigneur; le serviteur de Jéhovali sera exalté et plongé dans les plus profondes humiliations, LII, 13-15; cf. Phil., II, 7-10; il sera ancanti parce qu'il est la victime expiatoire, LIII, 1-6; par son dévouement, il obtient notre pardon et se couvre de gloire, v. 7-12; le Messie sera l'innocence même qui s'offre volontairement en sacrifice, v. 7, 9; cf. Matth., xxvi, 63; Luc., xii, 50; Joa., x, 18; se chargeant de crimes, LIII, 5, 6, 8, 11, 12; cf. Matth., VIII, 17; Act., viii, 32-33; 1 Cor., xv, 3; confondu avec les scélérats, LIII, 12; cf. Marc., xv, 28; Luc., xxII, 37; opérant notre salut par ses humiliations et ses souffrances, LIII, 2, 3, 4, 5; cf. Marc., xi, 12; I Pet., ii. 24; priant pour ses bourreaux eux-mêmes, LIII, 12; cf. Luc., xxIII, 34; et entrant ainsi dans la gloire, LHI, 8, 9, 11, 12; cf. Phil., и, 7-10; S. Jérome, In Is., LIII, t. xxiv. col. 504-514. - 6º discours, LIV. Gloire de Jérusalem et de l'Église dont elle est la figure; Jérusalem, stérile pendant la captivité, devient d'une extraordinaire fécondité par la grâce de Dieu; le Seigneur contracte avec son peuple une nouvelle alliance, v. 1-10; Jérusalem se relève de ses ruines, reprend ses anciennes splendeurs et devient invincible par la puissance et la protection de Dieu, v. 11-17. Cf. Procope de Gaza, In Is., LIV, t. LXXXVII, part. II, col. 2354; S. Cyrille d'Alexandrie, In Is., 1. v, tom. II, t. LXX, col. 1191. - 7° discours, LV. Abondance des biens spirituels apportés par le Messie; le serviteur de Jéhovah invite ses convives au festin qu'il leur a préparé, et ne leur demande que d'accepter la grace qu'il leur offre, v. 1-2; cf. Joa., vii, 38; il promet une alliance nouvelle; si le peuple obéit à Dieu, Dieu tiendra toutes ses promesses et glorifiera Israel, v. 3-5; que chacun cherche Dieu, fasse pénitence de ses péchés, renonce à ses pensées pour suivre celles de Dieu, et de la sorte il sera comblé de toute sorte de biens, v. 6-13. - 8° discours, LVI, 1-8. Consequences morales de l'œuvre de la Rédemption; Dieu exhorte tous les hommes à garder ses commandements; désormais personne ne sera exclu du royaume de Dieu; on entrera au royaume de Dieu, non parce qu'on est descendant d'Abraham, mais parce qu'on pratique la vertu et les commandements du Seigneur, v. 1-8. Cf. Procope de Gaza, In Is., LVI, t. LXXXVII, part. II, col. 2563-2566. — 9º discours, LVI, 9-LVII. Coup d'œil sur la situation présente et prédiction de l'avenir; le présent est triste, les pasteurs d'Israël oublient leurs devoirs; les loups peuvent envahir la bergerie sans que les chiens aboient; les peuples étrangers, représentés sous l'image de bêtes sauvages, dévorent le peuple de Dieu; les bergers, les chefs ne font rien pour parer au mal, I.vj. 9-12; le juste a le bonheur d'échapper par la mort à ces calamités, LVII, 1-2; le peuple est aussi coupable que ses chefs, puisqu'il se livre à l'idolâtrie et à d'autres crimes, v. 3-10; c'est pourquoi il sera humilié, v. 11-13; quant à ceux qui se convertiront, ils jouiront de la paix, ct seront récompensés après avoir expié leurs péchés, v. 14-18; Dieu en etset donne la paix aux justes, mais la refuse aux impies, v. 19-21.

7º Troisième section : le royaume messianique, LVIII-LXVI. - 1er discours, LVIII. Du vrai et du faux culte; le jeune et toutes les œuvres extérieures, sans la rénovation intérieure, n'ont aucune valeur, y. 1-6; pour être récompensé il faut pratiquer les commandements de Dieu et les vertus, v. 7-14; cf. Matth., v, 1; Procope de Gaza, In Is., LIX, 1, t. LXXXVII, part. II, col. 2599; S. Cyrille d'Alexandrie, In Is., 1. v, tom. III, t. LXX. col. 1279; Eusèbe de Césarée, In Is., Lix, t. xxiv, col. 483. — 20 discours, LIX. La nouvelle alliance, fruit du repentir d'Israel; les pêches du peuple l'empéchent d'être sauvé, v. 1-8; Israel avoue ses crimes et reconnaît la justice du châtiment divin, v. 9-15; Dieu sera miséricordieux envers ceux qui se repentent, et établira une nouvelle alliance, v. 16-21. - 3º discours, i.x. La gloire de Jérusalem figure de l'Église; Jésus-Christ, soleil de justice, se lève sur Jérusalem; à sa vue tous les peuples accourent à Sion, la cité sainte, v. 1-9; cf. S. Cyrille d'Alexandrie, In Is., t. LXX, col. 1322; gloire incomparable et somptueuses richesses de Jérusalem, v. 10-17a; sa justice et sa sainteté la rendront encore plus belle et lui attireront la paix et le bonheur, v. 176-22. - 4º discours, ext. La félicité de Jérusalem, œuvre

du Messie: le Messie annonce qu'il vient guérir les maux de ceux qui le cherchent sincèrement, v. 1-3; Israel recouvrera son ancienne splendeur, et toutes les nations le serviront, y. 4-6; cf. Ezech., xix, 6; 1 Pet., II, 9; Apoc., 1, 6; la malédiction se change en bénédiction, v. 7-9; le serviteur de Dieu est heureux d'annoncer ces bonnes nouvelles, v. 10-11. - 5e discours, LXII. Gloire prochaine de Jérusalem; le prophète ne se taira pas jusqu'à ce que le Juste paraisse, v. 1-3; Sion reviendra l'objet de la prédilection de Dieu, v. 4-5; les sentinelles de Jérusalem rappelleront à Dieu sa promesse jusqu'à ce qu'il l'ait accomplie, v. 6-9; le salut est proche; que tous se préparent, car le Sauveur vient, y. 10-12. -6º discours, LXIII, 1-6. Jugement contre l'Idumée et les ennemis de l'Église; Isaïe, dans ce discours, voit le Seigneur venant en grande pompe de l'Idumée; ses vêtements sont rouges du sang de ses ennemis; il les a tous vaincus et brisés dans sa colère, comme le raisin est foulé dans le pressoir. Cf. 1V Reg., viii, 20; xiv, 7, 22; II Par., xxi, 10, 16 sq.; Amos, i, 6, 11; Joel, iii, 19; I Mach., v, 63; ler., xlix, 7-22; Lam., iv, 21; Ezech., xxv, 12-14; xxxv; Abd., 8; Ps. cxxxvii (Vulgate cxxxvi); Joséphe, De bell. jud., IV, IX, 7. - 7º discours, LXIII, 7-LXIV. Prière d'Israël captif. Ce prologue ravive le souvenir des miséricordes divines, LXIII, 7; dans le passé, les Israélites ont été infidèles et n'ont pas correspondu aux bontés de Dieu; c'est pourquoi Dieu a été obligé de les châtier, v. 8-14; puisse Dieu avoir pitié d'Israël, son peuple, v. 15-19, et le délivrer de ses ennemis! LXIV, 1-2; cela est facile à sa puissance; grandeur des bienfaits de Dieu pour ceux qui l'attendent, v. 3-4; cf. I Cor., II, 9; ses péchés rendent Israel indigne des miséricordes de Dieu, mais Dieu doit venger l'honneur de son sanctuaire et se souvenir qu'il est le père de son peuple, y. 5-22. - 8º discours, LXV. Réponse de Dieu à la prière de son peuple; Dieu répond d'abord aux plaintes de son peuple en lui rappelant ses ingratitudes et son endurcissement, v. 1-7; il est toujours bien disposé pour ceux qui reviennent sincérement à lui, v. 8-10; les adorateurs des faux dieux seront détruits sans merci, y. 11-16; quant aux justes, ils seront comblés de biens, v. 17-25. - 9º discours, LXVI. Les impénitents exclus du royaume des cieux; le Seigneur n'a pas besoin d'une maison fabriquée de main d'homme : le ciel est sa demeure; il rejette les pécheurs et leurs sacrifices, v. 1-6; annonce de l'extension et de la gloire de l'Église : bonté de Dieu à l'égard de ses enfants, ŷ. 7-14; il jugera et punira les nations infidèles et les Juifs endurcis, v. 15-18; quelques Israélites restés fidèles précheront sa gloire parmi les Gentils et ceux-ci se convertiront et fourniront des prêtres au Seigneur, v. 19-21; Dieu formera un nouvel Israël, qui vivra à jamais, semblable à un nouveau ciel, et à une nouvelle terre; châtiment éternel des impies, ř. 22-24. Cf. Mare., 1x, 43, 45, 47; S. Cyrille de Jérusalem, In Is., t. LXX, col. 1450.

V. Unité du livre. — La critique rationaliste a fortement contesté et attaqué l'unité du livre d'Isaïe. Comme on peut le supposer, ce travail de critique littéraire était un acheminement vers la négation soit de l'authenticité, soit de l'intégrité du livre, car ces questions sont étroitement connexes entre elles, et de la solution de l'une dépend en grande partie la solution de l'autre. Nous n'insisterons pas beaucoup sur l'unité, pour n'avoir pas à nous répéter à propos de l'authenticité ou de l'intégrité, où nous nous arrêterons davantage à la suite de toute la critique moderne. Qu'il nous suffise donc de faire quelques considérations générales sur ce sujet, et d'exposer les principales preuves. L'unité du livre d'Isaïe se prouve: 1° par l'unité du sujet; 2° par l'unité du but; 3° par l'unité du langage.

1º L'unité du sujet. — L'auteur développe dans tout l'ouvrage un même sujet, comme on s'en convainc par une lecture attentive. Le sujet du livre paraît être ces

paroles, 1, 27 : Sion in judicio redimetur, et reducent eam in justitia. - Cette pensée capitale, généralisée et étendue à toutes les nations, est comme le centre des prophéties d'Isaïe. L'analyse que nous venons de faire suffirait déjà à le démontrer. Pour le prouver directement, il nous reste à synthétiser les résultats et les données : dans le premier groupe de la première partie, l'auteur s'occupe surtout de l'établissement du pouvoir de Dieu dans tout l'univers; mais pour que ce pouvoir puisse s'établir, il est nécessaire d'écarter tous les obstacles; ce sera l'œuvre du jugement de Dieu : Juda et Jérusalem seront châtiés; la nécessité, la légitimité de ce châtiment sont prouvées par la parabole de la vigne; le jugement de Dieu établit la nécessité du salut messianique. - Le deuxième groupe nous place au temps de l'impie Achaz; le prophète offre le secours de Dieu que l'impie monarque repousse. Isaïe lui annonce alors que le royaume de David sera humilié, et que le peuple sera opprimé par celui-là même en qui il avait mis sa confiance : le roi des Assyriens. Ce sera un temps de ruines et de calamités. Mais au milieu de ces épreuves apparaît le consolateur, le sauveur Emmanuel, qui établira son règne après avoir triomphé de tous ses ennemis. Le prophète exhorte donc le peuple à mettre en Dieu toutes ses espérances. Le règne d'Emmanuel sera un règne de paix et de justice; les desseins de Dieu se seront accomplis: Sion in judicio redimetur. - Le troisième groupe applique cette loi aux nations étrangères : Babylone se dresse et synthétise les puissances hostiles à Dieu; Babylone sera anéantie. Cette ruine sera une voie de salut pour tous les peuples; les autres nations subiront le même sort; les nations voisines : Philistins, Moabites, Damas et Israël; les nations éloignées : Éthiopiens, Égyptiens au sud; Babyloniens au nord; Édomites et Arabes à l'orient; Tyr à l'occident. Tous les peuples ont vécu dans l'oubli de Dieu; par consequent tous seront juges et punis par Dieu, et ainsi se réalisera pour tous les peuples la parole : Sion in judicio redimetur. - Le quatrième groupe insiste sur cette pensée qu'il faut mettre toute sa confiance en Dieu, et qu'il est inutile d'attendre la délivrance du secours humain. Jérusalem sera pressée par les Assyriens : ce serait une folie de placer son espoir dans les Égyptiens; le secours de Dieu délivrera Israël de ses ennemis; mais au préalable il faut que la justice de Dieu s'exerce, et son jugement s'accomplisse; la délivrance et le salut viendront après : Sion in judicio redimetur. Cf. Knabenbauer, In Is., t. 1, p. 12-15. - La seconde partie développe au fond ce même thème : la délivrance, redimetur, soit par l'exil babylonien, soit par le Messie. La première série de discours nous montre que Dieu peut opérer la délivrance parce qu'il est tout-puissant, tandis que les fanx dieux sont vains et impuissants; elle nous parle de la première délivrance de l'exil par le secours de Cyrus, redimetur. La deuxième série de discours nous conduit à la délivrance messianique; seul le Messie apportera le salut : redimetur. Enfin la troisième série nous montre la délivrance réalisée, le salut accompli dans le règne messianique: redimetur. Knabenbauer, In Is., t. 11, p. 2-5.

2º L'unité du but. — Le but auquel tendent toutes ces prophéties, c'est la montagne de Dieu, centre de ralliement de tous les peuples, 11, 2-3; LXVI, 20. Gette montagne à laquelle accourront tous les peuples de la terre figure le règne de Dieu; en effet le règne de Dieu aura son centre sur la montagne de Sion, à Jérusalem, XXIV, 23; XXVII, 13; XLIX, 18; LII, 1; LIV, 1; LX, 1.

3º L'unité du langage. — On constate dans tout le livre une grande unité de langage et d'idées. Nous reviendrons longuement sur ce point; qu'il nous suffise pour le moment de jeter quelques jalons : les chapitres i et lix nous dépeignent l'hypocrisie des Juifs et le dégoût qu'elle inspire à Dieu; les chapitres xt et lxv contiennent la promesse d'un avenir heureux dù à la venue

2.

du Messie; vi, 1, et lii, 13, affirment l'identité entre le Seigneur et le serviteur de Jéhovah; dans vi, 1, « le Seigneur est assis sur un trône haut et élevé; » et lii, 13, on lit : « Voici que mon serviteur comprendra, il sera exalté, haut et très élevé, » Trochon, *Isaïe*, p. 10;

Kay. Introduction, p. 16.

VI. UNITÉ D'AUTEUR. — Cette question a donné lieu à de vives discussions, à de longues recherches et à de minutieuses analyses du texte d'Isaïe. Nous ne pouvons pas suivre toutes les phases par lesquelles a passé l'évolution de la critique rationaliste sur ce point, d'autant plus que nous serons obligé d'y revenir, et de nous livrer à un examen plus complet et plus détaillé de la question. Nous nous hornerons à présent à exposer et r'futer les conclusions de la grande majorité des critiques rationalistes :

1º Exposé du système rationaliste. - La plupart des critiques rationalistes distinguent trois auteurs qu'ils appellent : Proto-Isaïe, Deutéro-Isaïe, Trito-Isaïe. Le Proto-Isaïe, vivant au VIIIº siècle avant J.-C., identique à Isaïe le prophète, serait l'auteur d'une grande partie des prophéties des chapitres 1-xxxv. — Le Deutéro-Isaïe, au vie siècle avant J.-C., serait l'auteur des chapitres XL-Ly, à l'exception de quelques fragments; cet auteur est inconnu: on assure en tout cas qu'il n'a pas vecu parmi les exilés à Babylone. Duhm pense qu'il a écrit dans quelque localité du Liban ou de la Phénicie; Ewald et Bunsen croient qu'il vivait en Égypte. - Le Trito-Isaie, au milieu du ve siècle avant J.-C., serait l'auteur des chapitres LVI-LXVI; il aurait écrit à Jérusalem peu de temps avant la première arrivée de Néhémie, c'est-àdire avant 445 avant J.-C. D. Marti Jesaja, p. xiv, xv, ALXX-XII.

2º Réfutation de cette théorie. - Cette théorie ne saurait être admise. L'unité d'auteur découle rigoureusement de l'unité du livre. Nous avons prouvé (voir V, col. 957) que le livre d'Isaïe porte l'empreinte d'une profonde unité dans le sujet et les idées. Cette unité ne s'explique que par l'unité d'auteur. Il est moralement impossible en effet que trois auteurs principaux, écrivant à des époques différentes, et assez espacées entre elles, viiie siècle, vie siècle, milieu du ve siècle, aient pu coordonner vers une fin unique une si grande masse de matériaux, une multitude considérable d'idées, et aient exprimé leurs pensées dans un langage identique. Ce serait contraire à toutes les règles de la critique. Il faut donc conclure que l'unité du livre et l'unité d'auteur sont indissolublement liées entre elles, et que, puisque nons n'avons qu'un livre, nous n'avons aussi qu'un au-

VII. AUTHENTICITÉ DU LIVRE. — I. AUTHENTICITÉ DU LIVRE EN GÉNÉRAL. — Je ne connais aucun auteur qui ait niè radicalement l'authenticité des prophéties d'Isaïe, c'est-à-dire qui ait sontenu qu'il n'y a rien d'Isaïe dans le livre. Aucun rationaliste même parmi les plus avancés n'a été assez hardi pour aller jusqu'à cette extrémité. Nous n'avons donc qu'à résumer les principaux arguments en faveur de l'authenticité en général.

1º L'insertion dans le canon. — Aussi loin qu'on peut remonter dans l'histoire du canon de l'Ancien Testament, on trouve Isaïe tel que nons l'avons aujourd'hui. Le livre tout entier dans le canon porte le nom d'Isaïe. C'est à lui qu'il est attribué comme à son véritable auteur.

2º Soin avec lequel on conservait les prophéties. — Les anciens Juifs apportaient un soin tout particulier à conserver les différentes prophéties et à les attribuer à leur auteur respectif. Nous avons des exemples de ce fait dans des prophéties d'une minime étendue, telles que la prophétie d'Abdias. De même dans les livres historiques les différentes prophéties sont attribuées à leurs auteurs : il en est ainsi de Lamech. Gen., v. 29; de Noé, Gen., 1x, 25-27; d'Isaac, Gen., xxvii, 27-29;

de Jacob, Gen., xlix; de Balaam, Num., xxiv: de Moïse, Deut., xviii, 18; de Josué, Jos., vi, 26: de Nathan, II Reg., vii, 5-16; de Michée, III Reg., xxii, 17; de Jonas. IV Reg., xrv, 25. Ils conservaient aussi avec le plus grand soin les livres attribués aux prophétes; ainsi des livres de Samuel, Nathan et Gad, I Par., xxix, 29; du livre d'Ahias le Silonite, 11 Par., IX, 29; de ceux de Séméias et d'Addo, II Par., xu, 45; de celui de Jéhu, Il Par., xx, 34; d'Hozaï, Il Par., xxxIII, 19. Nous devons donc conclure par analogie qu'il en est de même du prophète Isaïe. Dès lors qu'on attribue ces prophèties à Isaïe, il faut conclure qu'elles sont de lui. On n'a aucune raison de faire une exception à la règle générale en ce qui concerne Isaïe. - La chose est d'autant plus frappante que quelquefois, dans la Bible, on mentionne des livres sans nommer leur auteur, parce qu'il est inconnu. Prov., xxiv, 23; xxx, 1. Puisque ceux qui ont fait la collection des Livres Saints ont inséré dans le recueil ces prophéties sous le nom d'Isaïe, c'est qu'ils étaient certains que de fait Isaïe en est l'auteur. Cf. Knabenbauer, In Is., t. 1, p. 16-17.

3º Les livres postérieurs. — On trouve dans les livres postérieurs des allusions aux prophéties d'Isaïe, et même des imitations de son siyle et de son langage. Ces allusions et ces imitations s'étendent à toutes les parties. Nous bornerons nos rapprochements à Jérèmic, à Ézéchiel, et aux deutérocanoniques:

## A. - Jérémie et Isaie.

Jérémie.	Isaïe.	Jérémie.	Isaïe.
п, 21	v, 1.	xxx, 10	XLIII, 1; XLIV,
vi, 13	LVI, 11.	xxxi, 6	п. 3.
v, 20	т, П.	xlvi, 27, 28.	XLIII, 1; XLIV,
vн, 43	LXV, 12.	XLVIII, 29.	xv, 6.
vин, 10	LV1, 11.	33.	10.
хүн, 5	xxx, 2; xxx1, 1.	37.	
хуш, 6		44.	xxiv, 18.
ххии, 5	IV, 2; XLV, 8.	LI, 8	xxi, 9.

## B. - Ezéchiel et Isaïe.

Ézéchiel.	Isaïe.	Ézéchiet.	Isaïe.
vн, 18	xv. 2.	xxxiv, 23.	xı., 11.
XVII, 7	LVIII, 7.	xxxvi, 20.	ы, 5.
хміх, 6	xxxvi, 6.	XXXVII, 24.	xxxvi, 6
хххи, 7	хии, 10.		

## C. - Les deutérocanoniques et Isaie.

Deutérocan.	Isaïe.	Deutérocan.	tsaïe.
Sap., 1, 7.		Sap., 1x, 43.	
1α., 11, 0. 1∂ m 14	The state of the s	<i>Id.</i> , xiii, 11	XLIV, 12.

4º Le Nouveau Testament. — Les prophèties d'Isaie sont très souvent citées dans le Nouveau Testament. Le résultat général est celui-ci : sur les soixante-six chapitres d'Isaïe, il y en a quarante-sept qui sont cités ou auxquels il est fait allusion dans le Nouveau Testament. Isaïe Ini-même est expressément nommé vingt-deux fois dans le Nouveau Testament, à savoir : Matth., III. 3; IV. 14; VIII. 17; XIII. 17; XIII. 14; XV. 7; Marc., I. 2; VII. 6; Luc., III. 4; IV. 17; Joa., 1, 23; XII. 38, 39, 41; Act., VIII. 28, 30; XXVIII. 25; Rom., IX, 27, 29; X, 16, 20; XV, 12. Cf. Alexander, Commentary on Isaïah, édit. 1. Eadie, 2 in-8e, Édimbourg, 1865, t. 1, p. 1.

II. AUTHENTICITÉ DE LA PREMIÈRE PARTIE, I-XXXIX. — L'authenticité totale n'a jamais été niée, mais on a rejeté comme inauthentiques certaines parties. Nous aurons occasion de revenir sur ce point à propos de l'intégrité, car en réalité c'est plutôt de celle-ci qu'il s'agit.

1º Résumé historique des attaques. — C'est à la fin du xviiiº siècle que commencerent les premières attaques contre l'authenticité des prophéties d'Isaïe. Pour ce qui

concerne la première partie on admet généralement que les chapitres 1-vi sont l'œuvre d'Isaïe; quelques auteurs pourtant soutinrent que II, 2-4, appartiennent à un auteur plus ancien qu'Isaïe. Le Hollandais Roorda fit entendre une note discordante; pour lui dans les chapitres t-vi, il n'y a que п, 2-4, qui soient d'Isaïe; tout le reste appartient à Michée; cf. Alexander, Isaiah, t. 1, p. 16. - Gesenius soutint que vII, 1-16, n'est pas probablement d'Isaïe, parce que le prophète y est mentionné à la troisième personne; Der Prophet Jesaia, Leipzig, 1821-1829. Hitzig réfuta cette opinion et fut suivi en cela par la plupart des critiques; Der Prophet Jesaia, in-80, Heidelberg, 1839. - Koppe pretendit que la chapitre xu est un cantique d'une date postérieure à Isaïe; Jesaias neu übers. von Lowth, 4 in-8°, Leipzig, 1779-1781. Ewald reprit cette hypothèse; Die Propheten des alten Bundes erklärt, 2 in-8°, Stuttgart, 1840-1841; elle fut rejetée par Umbreit, Jesaia, 2º édit., in-8º, Hambourg, 1842. — Bertholdt attribua à Jérémie les chapitres xv-xv1; Hist. Kritische Einleitung in die Bücher des A. und N. Testaments, 6 in-8°, Erlangen, 1812-1829; Ewald et Umbreit les assignent à un prophète inconnu plus ancien qu'Isaïe; Hitzig, Maurer, Commentarius gram.-criticus in V. T., 4 in-8°, Leipzig, 1835-1847, et Knobel, Der Prophet Jesaia, 4º édit., revue par L. Diestel, in-8º, Leipzig, 1872 (dans le Kurzgefasstes exeg. Handb.), les attribuent à Jonas. - Eichhorn rejette le chapitre xix; Die hebräische Propheten, 3 in-8°, Gættingue, 1816-1819; Gesenius doute de l'authenticité des y. 18-20 de ce même chapitre; Koppe attaqua celle des y. 18-25; Hitzig pensa que les y. 16-25 sont l'œuvre du prêtre Onias. - On rejeta assez universellement les dix premiers versets du chapitre xxi, sous prétexte qu'ils ressemblent trop aux chapitres xIII et xIV. - Suivant Movers, le chapitre xxIII est l'œuvre de Jérémie ; Krit. Untersuchungen über die biblische Chronik; Ein Beitrag zur Einleitung in das A. T., in-8°, Bonn, 1834; Eichhorn et Rosenmüller, Scholia in V. T., 3º edit., 3 in-8º, 1829-1834, déclarent que ce chapitre appartient à un auteur inconnu plus ancien qu'Isaïe; pour Ewald, il est d'un disciple d'Isaïe. - La prophétie, contenue dans les chapitres xxiv-xxvi, a été, d'après Knobel, écrite en Palestine vers le commencement de l'exil de Babylone; au dire de Gésénius, elle a été écrite à Babylone vers la fin de la captivité et par l'auteur des chapitres XL-LXVI; Gromberg place sa composition après le retour de l'exil; Krit. Geschichte der Religions-Ideen des A. T., in-8°, Berlin, 1829; Ewald la place au contraire avant l'invasion de l'Égypte par Cambyse; pour Vatke, elle aurait été écrite dans la période des Machabées; Die biblische Theologie wissenschaftlich dargestellt, in-8°, Berlin, 1835; pour Hitzig, c'est en Assyrie, peu de temps avant la chute de Ninive. — D'après Koppe, les chapitres xxvIII-xxxIII contiennent diverses prophéties de divers auteurs; pour llitzig, ce sont des prophéties successives d'un seul et même auteur. - Quant aux chapitres xxxiv-xxxv, ils sont, d'après Rosenmüller et de Wette, Einleitung in die Bibl. Altes und Neues Test., t. 1, in-8°, Berlin, 1848-1852, l'œuvre de l'auteur des vingt-sept derniers chapitres; Ewald, au contraire, déclara cette attribution impossible. Cf. Trochon, Isaïe, p. 3-5. Nous ne poursuivrons pas plus loin cette exposition des diverses positions prises par la critique rationaliste. - Qu'il nous suffise de résumer les conclusions généralement admises aujourd'hui dans le camp de la critique négative. On rejette comme inauthentiques les fragments suivants : x111-x1v, 23 (prophétie contre Babylone); xv-xv1, 12 (prophétie contre Moab); xxi, 1-10 (prophétie contre Babylone ravagée par les Mèdes et les Perses); xxiv-xxvii (prophéties contre les nations étrangères); xxxiv-xxxv (prophéties sur la ruine de l'Idumée et la venue du Libérateur); enfin quelques critiques, en moins grand nombre, rejettent aussi le chapitre xxIII (prophétie contre Tyr); cf. E. Reuss, La

Bible, 1877; Wellhausen, dans l'Encyclopædia britannica, 9° édit., t. xvi. p.535; W. R. Smith, The prophets of Israrl and their place in history to the close of the 8th century B. C., 1882, 2° édit., 1895, p. 91, 392; Dillmann, 5° édit refondue du commentaire de Knobel, 1890; Kuenen, Einleitung, 2° édit., t. 11, 1889, p. 28-457; T. K. Cheyne, Introduction to the book of Isaiah, 1895, p. 121, 147; Frz. Delitzsch, Messian. Weissagungen in gesch. Folge, 1890, traduction anglaise, Édimbourg, 1891, § 44; Kirkpatrick, The doctrine of the prophets, 1892, p. 475; Smend, dans la Zeitschrift für die Alltest. Wissenschaft, 1884, p. 161; Driver, Intr. to the Lit. of the old Test., 7° édit., 1898, p. 213, 214, 216, 217, 218-220, 225, 226; Marti, Jesaja, p. 117, 133, 161, 177, 182, 212; tous ces auteurs sont dans l'ensemble hostiles à l'authenticité des fragments énumérés.

2. Démonstration de l'authenticité de la première partie. — Les preuves qui établissent l'authenticité de la première partie sont assez nombreuses. Nous ferons

valoir les plus importantes :

1º Divergence entre les auteurs. — L'esquisse historique que nous venons de dessiner montre bien à quelles conclusions diverses et parfois opposées sont arrivés les critiques. Si l'on excepte quelques points, pour tout le reste ils sont en complet désaccord; ils ne s'entendent ni quant à l'auteur, ni quant au lieu, ni quant à l'auteur, ni quant au lieu, ni quant à la date des fragments dont ils nient l'authenticité, et qu'ils se refusent à attribuer à Isaïe lui-même. Cette divergence de vues, ce grand nombre d'opinions sont dejà une preuve, négative il est vrai, en faveur de l'authenticité.

2º Répétitions dans les auteurs postérieurs. — Beaucoup des oracles de la première partie d'Isaïe sont répé-

tés dans les auteurs postérieurs, ainsi :

A. — Prophétic contre Babylone, XIII-XIV, 23. — Is., XIII-XIV, 23, se trouve répété dans Jer., L-L. Cf. Keil, Lehrbuch der histor. krit. Einleitung, 2º édit., § 67, 10. — Is., XIII, 3, est répété dans Soph., 1, 7. — Is., XIII, 20-

22; xxxiv, 11, et Soph., 11, 13-15.

B. — Prophétie contre Moab, xv-xvi, 12. — On peut admettre sans inconvénient qu'Isaïe a emprunté cet oracle à un auteur plus ancien. Lui-même semble le laisser entendre dans la réflexion qui sert comme de conclusion à l'oracle, xvi, 13-14: « Iloc verbum, quod locutus est Dominus ad Moab ex tunc : Et nunc locutus est Dominus dicens, etc. » L'oracle n'en serait pas moins authentique dans ce sens que de fait il a été prononcé par Isaïe, mais ce serait la répétition d'une prophétie antérieure. Cf. Knabenbauer, In Is., t. 1, p. 47.

C. — Prophétie contre Tyr, XXIII. — Gesenius et de Wette ne trouvent pas convaincantes les raisons de ceux qui rejettent l'authenticité de cette prophétie. D'autres auteurs protestants la regardent comme authentique; Ainsi Keil, op cit.; Dreschsler, Der Prophet Jesaja; III part., Stuttgart. 1845, 1849; Frz. Delitzsch, Jesaja, 3° éd., Leipzig, 1879; Nägelsbach, Der Prophet Jesaja,

Bielefeld et Leipzig, 1877.

D. — Oracles contre les nations étrangères, XXIV-XXVII. — Ces oracles se retrouvent dans des auteurs postérieurs. On peut s'en assurer par le tableau ci-dessous:

Isaïe. XXIV, 1-12 Id., 10 Id., 4	, 1									
xxvi, 21.										Ézéchiet.
xxvii, 1.				٠	٠		٠	٠		xxix, 3.
xxiv, 1							۰			11, 10.

(f. Scholz, Commentar zum Buche des Proph. Jeremia, p. 62, 125, 166; Keil, loc. cit.

E. — Prophéties sur la ruine de l'Idumée, xxxivxxxv. — Ces oracles sont aussi connus des prophètes postérieurs, comme on peut le constater par le tableau suivant:

Isaïe.	Jérémie.	Isaïe.	Ézéchiel.
xxxiv, 5-8.	xl.i, 10.	xxxiv 3	хххи, 5,6.
Ibid., 6	xxv, 31; li, 40.	1bid., 6-7.	xxxix, 17-19.
,	<i>Hud.</i> , 33, 34.		Sophonie.
<i>Ibid.</i> , 7	L, 27.		•
1bid., 13.	Ibid., 39.	Ibid.,6,11.	1, 7-8; 11, 14.
Thid 46	TT 60-69		

3º Enchainement. — Les chapitres dont on conteste l'authenticité s'enchaînent avec ceux qui les précédent, de telle façon que, si on les sépare, et les uns et les autres deviennent inintelligibles. C'est un tout qui se tient et se suit, et dont les parties ne peuvent ni être détachées ni exister séparément. On n'a qu'à lire attentivement la première partie d'Isaïe, sans préjugé et sans idée préconque, pour se convainere de ce fait. Qu'il nous suffise d'en donner un seul exemple: assez souvent le sujet de ces chapitres contestés dépend des précédents et y revient. Cf. xxiv, 13, et xvii, 5-6; xxiv, 16, et xxi, 2; xxvii, 9, et xvii, y; xxvii, 2 et y, 7.

4º Identité de style et d'idées. — Ces prophéties, par le style, les idées, les métaphores et les sentiments, se rapprochent beaucoup des oracles, regardés comme authentiques par tout le monde. On voit que l'auteur est pénétré des mêmes idées, qu'il se sert assez souvent des mêmes images et des mêmes comparaisons, et qu'il emploie parfois les mêmes expressions; cf. Herbst-Welte, Hist. krit. Einleitung, t. 11, p. 9, 33; Scholz, Einleitung, 8, 111, p. 313-380; Horne, An introduction, t. 11, p. 814; Himpel, dans la Tübing. theolog. Quartalschrift, 1878, p. 477, 491; Knabenbauer, In Is., 1, 1, p. 47, 18.

3. Objections des adversaires. - 1º Objection philosophique. - Ces oracles, dit-on, prédisent l'avenir d'une manière étonnante; il est donc impossible qu'ils soient d'Isaïe : ce sont des vaticinia post eventum : « Une prophétie où Cyrus est nommé par son nom, ls., xliv, 28; xLv, 1; une autre où les Médes et les Perses sont appelés pour la destruction de Babylone, qui a traité Israël sans humanité, Is., xIII, 1-xIV, 23, dit M. Nöldeke, ne sont pas naturellement l'œuvre d'Isaïe, qui ne pouvait connaître d'avance ni l'exil du peuple à Babylone, ni la délivrance de cet exil par Cyrus, roi des Médes et des Perses. » Nöldeke, Histoire littéraire de l'Ancien Testament, trad. Devenbourg et Sonry, 1873, p. 312; cf. aussi Bleck-Kamphausen, Einleitung, § 201. — Réponse. - Cette objection repose sur un principe philosophique faux, à savoir : l'impossibilité de prédire l'avenir; on conclut de la qu'il ne peut pas y avoir des vaticinia ante eventum. Ce principe est taux en lui-même, puisque Dieu est assez puissant pour prévoir et manifester l'avenir; il est aussi anti-critique, car ce genre de questions: possibilité ou impossibilité de la prophétie, n'est pas du domaine de la critique ni même de l'exégèse. - Au surplus, ce principe conduirait logiquement à rejeter toutes les prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testa-

2º Objection littéraire. — On prétend que ces oracles ne sont ni dans le style ni dans le ton d'Isaïe. L'examen a porté surtout sur les chapitres xxiv-xxvii. Les principaux traits qu'on a relevés sont les suivents : a) d'après Isaïe les forces assyriennes sont détruites sur les montagnes de Juda, xiv, 25; ici au contraire, c'est toute la terre qui est bouleversée, xxiv, 1-12, 47-20; — b) Isaïe parle toujours de « l'armée » ou du « roi » des Assyriens ; ici au contraire le pouvoir oppresseur est une « grande ville », xxv, 2-3: xxvi, 5; — c) d'après Isaïe, le reste, qui échappera à la dévastation, et sera sauvé, appartient à Juda ou Jérusalem, tv, 3; xxxvii, 32; ici, au contraire,

les sauvés appartiennent aux régions les plus éloignées de la terre, xxiv, 14-16; — d) le style est absolument différent de celui d'Isaïe; il est moins naturel; ainsi par exemple : combinaison de synonymes, souvent sans aucun lien, ἐσυνδέτως, xxıv, 3; repetition d'un mot, xxıv, 16; xxv, 1b; xxvı, 3, 5, 15; xxvıı, 5; nombreuses allitérations et jeux de mots, xxIV, 1, 3, 4, 6, 16, 17, 18, 19; xxv, 6, 10b; xxvi, 3; xxvii, 7; tendance au rythme, xxiv, 1, 8, 16; xxv, 1, 6, 7; xxvi, 2, 13, 20, 21; xxvii, 3, 5; traits inconnus à Isaïe, xxiv. 46, 21, 22; xxv, 6; xxvi, 18-19 (la résurrection); xxvii, 1 (le symbolisme de l'animal); réflexion de xxvi, 7-10. Driver, Introduction, p. 220; T. K. Cheyne, Introduction to the book of Isaiah, p. 147. - Réponse. - a) Nous ne nions pas que ces chapitres ne présentent certaines particularités dans leur caractère littéraire; mais ces différences et ces particularités s'expliquent très bien par la dissernce du sujet et des circonstances; si l'on examinait attentivement, on trouverait des différences et des particularités de cette nature même dans les prophéties que la critique regarde comme authentiques. Pour qu'un auteur parle ou écrive différemment, il suffit qu'il ait à exprimer des idées différentes ou qu'il se trouve dans des circonstances diverses; - b) si ces prophéties présentent quelques dissemblances littéraires avec les autres, elles présentent aussi de nombreux points de contact et de nombreuses ressemblances; par exemple: mize'ur, « petit, » xxiv, 6, et x, 25; zait, « olive, » et 'ôlêlût, « rameaux, » xxiv, 43, et xvii, 6; '\dig y, \alpha malheur, \rightarrow et jeu de mots sur bågad, « prévariquer, » xxiv, 16b, et xxxiii, 1; melûnâh, « hntte, » xxiv, 20, et i, 8; mapěláh, « chute, » xxv, 2, et xvn, 1; dál, « mince, » et 'ébeyön, « pierre, » xxv, 4, ct xı, 4 (seulement pour dál); xıv, 30; şāyön, « lieu aride, » xxv, 5, et xxxII, 2; šamir, « ronce, » et šait, « épine, » xxvII, 4, et 1x, 17; makôhû, « plaie, frappant, » xxvII, 7, et x, 20; hammanim, « statues, » xxvII. 9, et xvii, 8; xxvii, 11b, et xvii, 7, 8, et xxii, 11b, mêmes pensées; xxvII, 13, et xI, 11, grande dispersion.

III. AUTHENTICITÉ DE LA SECONDE PARTIE, XL-LXVI.— L'authenticité de la seconde partie d'Isaïc a été niée avec plus d'ensemble et moins d'hésitation par l'école critique. C'est presque un dogme pour l'école rationaliste que cette partie n'est pas d'Isaïe; on s'accorde à la regarder comme postérieure à l'exil de Babylone. Döderlein, en 1775, fut le premier à nier ouvertement l'authenticité des chapitres XL-LXVI. Koppe, Ewald, Bertholdt, Hitzig, Knobel, Seinecke, Beck et Orelli, pour ne nommer que les principaux, marchérent dans la même voie. Knabenbauer, In Is., t. II, p. 13; Vigouroux, Les Livres Saints et la critique rationaliste, 4º édit., t. v, p. 107-125; Trochon, Isaïe, p. 7. Nous ne pouvons pas suivre toutes les oscillations de la critique. Qu'il nous suffise d'exposer l'état actuel.

1º État actuel de la critique. - Tous les critiques rationalisles s'accordent pour affirmer qu'Isaïe n'est pas l'auteur de ces chapitres. Mais quel en est l'auteur et à quelle époque ont-ils été écrits? C'est ici que l'on ne s'entend plus. Dillmann suppose que les chapitres XL-XLVIII ont été écrits au milien des succès de Cyrus, vers l'an 545 avant J.-C., les chapitres LVI-LXII entre 515 et 539-538; les chapitres LXIII-LXVI ne scraient qu'un appendice, traitant de questions qui s'élevérent lorsque le retour en Palestine était imminent, et ajouté au reste des chapitres vers l'époque de l'édit de Cyrus; le chapitre LXVI luimême aurait été retouché par une autre main, notamment en ce qui concerne les ŷ. 18-24; 5º édit, refondue du Commentaire de Knobel, 1890, p. 363, 364, 534. D'autres critiques n'ont pas vonlu admettre ces conclusions. - On croit généralement que LVI, 9-LVII, 11ª, et LIX, 3-15, qui rappellent assez fidélement les descriptions faites par Jérémie et Ézéchiel de la condition de Inda sous les derniers rois, ont été écrits à l'époque de Jérémie; l'auteur de XL-LXVI, trouvant qu'ils contenaient

une leçon appropriée à ses contemporains, les aurait incorporés, peut-être avec quelques légères modifications de forme, à son propre ouvrage, et les aurait adaptés à la situation de l'exil. Cf. Driver, Isaiah; his life and times, p. 187, 188. - Ewald soutint que les chapitres LVIII-LIX, ainsi que LVI, 9-LVII, 11ª, furent empruntés par le second Isaïe à un auteur contemporain d'Ézéchiel; quant aux chapitres LXIII, 7-LXVI, ils auraient été ajoutés par l'auteur après le retour de la captivité. - Kuenen, en 1889, restreignit la prophétie de la restauration aux chapitres XL-XLIX: LII, 1-12; et peut-être LII, 13-LIII, 12; le reste supposerait un auteur ou des auteurs vivant cn Palestine après le retour de la captivite : il en conclut donc que ces parties furent ajoutées, après 536 avant I.-C., soit par le second Isaïe, soit par des écrivains appartenant à la même école; quant à LXIV, 10-11, il ferait allusion soit aux faits décrits par Néhémie, II Esd., 1, 3, soit à des faits semblables postérieurs. Einleitung, 2º édit., § 49, 5-7, 11-15. - Cornill, Der Isr. Prophetismus, 2º édit., 1896, § 20, [3º édit., § 24], 19, 20, pense que la plus grande partie des chapitres XLIX-LXII suppose un auteur vivant en Palestine; mais rien ne donne à entendre que cet auteur ait été différent de celui des chapitres XL-XLVIII; il trouve les traces d'une main postérieure dans les chapitres LXIII-LXVI. - Duhm et Cheyne, après une étude attentive et minutieuse des circonstances historiques, des idées et de la phraséologie, ont essayé de déterminer, d'une manière plus précise, et l'auteur et la date. Duhm réduit l'œuvre propre du second Isaïe aux morceaux suivants : xL, 1-4, 6-8, 9-11, 12-19, 20-31a; XLI, 1-4, 6-7, 8-29; XLII, 5-11, 13, 14, 25; XLIII, 1-20a, 22-28; XLIV, 1-8, 21-28a; XLV, 1-9, 11-13a, 14-25; XLVI, 1-5, 9-13; XLVII, 1-2, 3b-14a, 15; XLVIII, 1a (à Jacob), 3, 5a, 6-7a, 8a. 11-16a, 20-21; XLIX, 7-26; L, 1-3; LI, 1-10, 12-14, 17, 19-23; LII, 1-2, 7-12; LIV, 1-14, 16-17a; Lv, 1-2, 3b-6, 8-13. Il attribue les passages du « serviteur », Knechtsstücke, XLII, 1-4; XLIX, 1-6; L, 4-9; LII-13-LIII, 12, à un auteur différent, vivant en 500-450 av. J.-C. (second Isaïe); les chapitres LVI-LXVI au troisième Isaïe, vivant un peu après, au commencement de l'époque d'Esdras et de Néhémie, qui inspirait plus de sympathie que le second Isaïe, avait des attaches avec l'école d'Aggée et de Malachie, et attachait une grande importance aux observances rituelles; ainsi Lvi, 1-8, nous place à la même époque qu'Esdras, 1x, 1-2; x, et Néhémie, IX, 2; X, 30-31; XIII, 1-3, 23-30; les chapitres LVI, 9-LVII, 132, font allusion aux persécutions et à l'idolâtrie pratiquée par les Samaritains et les Juifs infidéles, à la même époque; LXV, 3-4, 11; LXVI, 5, 17, etc., visent également les mêmes adversaires des fidèles serviteurs de Jéhovah, dont le prophète annonce le sort futur dans LXV, 6-7, 11-12; LXVI, 4, 15, et ailleurs, dans LIX, 16-20; les chapitres LVIII-LIX retracent les fautes religieuses de la même époque; Das Buch Jesaia, in-8º, Gættingue, 1892. - Cheyne se rapproche beaucoup de Dulim, il en différe pour certains détails; ainsi dans l'analyse des chapitres xL-Lv, il assigne les passages du « serviteur » et xl, 31b; xlii, 12; xlv, 10, 13b; xlvii, 3a; li, 18; liv, 17b: LV, 3a, au second Isaïe, et lui refuse au contraire хы, 24b; хыу, 21b, 22b; хыу, 25; хыун, 3b, 16a. П гарporte, comme Dulin, les chapitres LVI-LXVI, à l'exception de LXIII, 7-LXIV, à l'époque d'Esdras et de Néhémie; toutefois il les attribue, non à un individu, mais à une école d'écrivains qui visa à perpétuer l'enseignement du second Isaïe et à développer ses idées; les chapitres Lx-LXII, il les regarde comme un appendice de l'œuvre du second Isaïe, traduisant les espérances qu'on eut, en 432 avant J.-C., à l'arrivée d Esdras et de ses compagnons d'exil, avec de riches dons pour le temple; LXIII, 7-LXIV, sont d'une date plus récente; ils retlètent les émotions éprouvées par les pieux Israélites à la suite de la destruction du temple (LXIV, 10-11), et d'autres calamités censées être arrivées vers 347 avant J.-C. sous Artaxerxés Ochus ou Artaxerxés III. Cf. Driver, Introduction, p. 244-246.

2º Démonstration de l'authenticité de la seconde partie. — L'authenticité de la seconde partie d'Isaïe est audessus de tout doute sérieux. Les principales preuves sont:

1. La tradition juive et chrétienne. — La tradition juive est consignée dans le livre de l'Ecclésiastique et attestée par l'historien juif Joséphe. L'auteur de l'Ecclésiastique parle ainsi : « (Dieu) ne se souvint point de teurs péchés et il ne les livra pas à leurs ennemis, mais il les purifia par la main d'Isaïe, le saint prophète. Il renversa le camp des Assyriens et l'ange du Seigneur les écrasa; car Ézéchias fit ce qui était agréable à Dieu et il marcha courageusement dans la voie de David son père, que lui avait recommandé Isaïe, le grand prophète et fidèle devant Dieu. En ces jours, le soleil retourna en arrière et il prolongea la vie du roi. (Eclairé) par un grand esprit, il vit la fin des temps et il consola ceux qui pleuraient en Sion. Il montra l'avenir jusqu'à la fin des temps, et les choses cachées avant qu'elles arrivassent, » Eccli., XLVIII, 23-28. Les paroles : « Il consola ceux qui pleuraient en Sion, » font évidemment allusion à Is., XL, 1: « Consolez-vous, consolez-vous, mon peuple, dit votre Dieu » (le même verbe 202, naḥam, est employé dans Isaïe et dans l'Ecclésiastique), et par conséquent attribuent à Isaïe lui-même les chapitres XL-LXVI; cf. surtout 1s., xl., 4, 22, 26; xlii, 9, 19; xliv, 26; xlv, 11; XLVIII, 6; XLIX, 13; LI, 3, 12, 19; LH. 9; LVII, 18; LXI, 2, 3; LXVI, 10, 13. Josephe nous rapporte que les Juifs, pendant la captivité, montrèrent à Cyrus le passage d'Isaïe où il est nommé. Ant. jud., X1, 1, 1, 2. Cf. I Esd, 1, 2, et Is., xliv, 26-28; xlv, 1-13; xlvi, 13. — La tradition chrétienne nous est conservée dans le Nouveau Testament. Les quatre évangélistes, Matth., III, 3; Marc., I, 2; Luc., III, 4; Joa., 1, 23 citent, comme appartenant à Isaïe, ce qui est dit du précurseur du Sauveur. Is., XL, 2, 4; cf. aussi Rom., x, 16, 20,

2. Impossibilité morale. - Si ces vingt-sept derniers chapitres ne sont pas d'Isaïe, on se trouve en face d'un phénomène moral inexplicable. On ne peut pas expliquer en ellet comment l'auteur des prophéties les plus remarquables de l'Ancien Testament aurait été ignoré des Juifs. Notons que la tradition n'a jamais hésité à attribuer ces prophéties à Isaïe; elle n'a jamais eu le moindre doute à ce sujet. Si ces chapitres étaient d'un auteur ou d'auteurs autres qu'Isaïe, certainement la tradition juive en aurait gardé le souvenir; il est impossible qu'un groupe si imposant de prophéties se répande dans le peuple juif sous le nom et l'autorité d'Isaïe, et que personne ne découvre cette supercherie. Si les Juifs n'ont jamais protesté, ni réclamé, mais ont accepté en masse l'origine isaïenne de ces oracles, c'est que de fait ces oracles ont été prononcés par Isaïe lui-même.

Nah., III, 7, et Is., II, 19. — C) De Sophonie. II, 15, et Is., XLVII, 8, 10. — Concluons: les trois prophètes, Jérémie, Nahum et Sophonie, sont antérieurs à la captivité de Babylone: on voit qu'ils connaissent la seconde partie d'Isaïe; donc les oracles de cette seconde partie sont antérieurs à l'exil, et dès lors la position de la critique est fausse; cf. von Himpel, dans la Theolog. Quartalschrift, 1878, p. 471, 511, 520; Reinke, Messianische Weissagungen, t. II, p. 488; Zschokhe, Historia sac. Ant. Test., 2º édit., p. 269; Kaulen, Einleitung, 3º édit., part. II, 1892, p. 360-361; Kueper, Das Prophetenthum, p. 270-291; Keil, Einleitung, p. 247; Drechsler, Der Prophet Jesaja, III, p. 403; Nägelsbach, Der Prophet Jesaja, P. XXX; Seinecke, Der Evangelist des alten Testamentes, p. 34, 36, 38; Knabenbauer, In Is., t. II, p. 10-11.

4. Caractère du style. — « Le style des chapitres XL-LXVI prouve qu'ils ne sont pas de l'époque à laquelle on prétend les rapporter. Ils sont écrits dans une langue, non seulement irréprochable, mais parfaite. Or, à la fin de la captivité de Babylone, à laquelle on veut en placer l'origine, l'hébreu avait perdu son ancienne pureté, par le contact et le mélange des étrangers, comme nous le voyons dans Ezéchiel et dans Daniel, et il ne retrouva plus son ancien éclat. » Vigouroux, Man.

bibl., t. 11, p. 608.

5. Ressemblances littéraires entre les deux parties. -Elles sont très nombreuses, de sorte que l'on sent que les deux parties sont d'un seul et même auteur. -A) Mots. - Nigria, « être appelé, être connu, » 1, 26; xxxH, 5; — xLvH, 1, 5; xLvH, 8; LIV, 5; LVI, 7; LXI, 6; LXII, 4, 12, etc.; — 'asir, « enchainé, » X, 4; XXIV, 22; et xili, 7; - îbelê maîm, « écoulements des eaux, » xxx, 25 et xliv, 4 (pas ailleurs); — na'ășûș « épine, ronce, » vII, 19 et Lv, 13 (pas ailleurs); - 'oneg, « volupté, » XIII, 22 et LVIII, 13 (pas ailleurs); ta'ăliilim, « crimes, » III, & et LXVI, & (pas ailleurs); äbir, « fort. » 1, 24 et xlix, 26; lx, 16; — agmön, » jone, » ix, 13; xix, 15 et lyiii, 5; — mê'āτ, « dès lors, » seize fois dans toute la Bible, dont huit dans Isaïe, xiv, 8; xvi, 43; xliv, 8; xlv, 21; xlviii, 3, 5, 7, 8; — 'efe'eh, « vipère, » se trouve seulement dans Job, xx, 16 et ls., xxx, 6 et lix, 5; - bā'āh, « chercher, » xxi, 12; xxx, 13 et LXIV, 1; ne se trouve plus que dans Abd., 6; ba-böqer, ba-böqer, « le matin, le matin, » xxvIII, 19 et L. 4; —  $g\dot{e}za'$ , « coupé, » xi, l et xl., 24; ne se trouve plus que dans Job, xiv, 8; — limud, « instruit, » viii, 16 et L, 4 (bis); Liv, 13; ne se trouve plus que dans Jérémie; — miné, mini, forme inusitée, ex, « de, » xxx, 11, (bis) et xlvi, 3 (bis); — siqel, « écarter des pierres, » v. 2 et lxn, 10; nulle part ailleurs; — māšoš, « joie, » 17 fois dans l'Écriture, dont 10 dans Isaïe, viii, 6: xxiv, S (bis), 41; xxxH, 13, 14 et Lx, 15; LXH, 5; LXV, 48; LXVI, 10; - savah, « éloigner, apostasier, » 8 fois dans l'Écriture, dont quatre dans Isaïe, 1, 5; xiv, 6; xxxi, 6 et ux, 13; - 'oše'h, « faisant, » solennelle appellation de Dieu, xvii, 7; xxvii, 11; xxix, 16 et xLiv, 2; xLv, 18; LI, 13; LIV, 5; — \$āhal, « hennir, » x, 30; xII, 6; axiv, 14 et Liv, 1; ne se trouve que cinq fois dans tout le reste de la Bible; - şamê', « ayant soif, » se trouve dix fois dans la Bible, dont cinq dans Isaïe, xxi, 14; xxix, 8; xxxii, 6 et xliv, 3; lv, 1; — şānif, « tiare, » III, 23 et LXII, 3; - şife'oni, « basilic, serpent, » XI, 8 et lix, 5; — rahāb, « orgueilleux, » applique a l'Egypte, xxx, 7 et li, 9; — sāsān ve-simhāh, « joie et allegresse, » xxII, 13; xxxv, 10 et LI, 3, 11; - šárôn, terme de comparaison pour indiquer une contrée agréable, xxxIII, 9; xxxv, 2 et .xv, 10; — šáfčl, « ètre humilié, » II, 9, 11, 12, 17; v, 15; x, 33; xIII, 11; xxv, 11. 12; xxvi, 5; xxix, 4; xxxii, 18 et xl, 4; lvii, 9; tif eret, « ornement, » III, 18; IV, 2; X, 12; XIII, 19; XX, 5 et xliv, 13; lii, 1; lx, 7, 19; lxii, 3; - nêşêr, « rejelon, » xi, 1; xiv, 19 et Lx, 21; ne se trouve plus que dans Dan., xi, 7.

B) Locutions et formules. - Qedos Isra'el, « Saint d'Israèl, » 1, 4; v. 19, 24; x, 20; xn, 6; xvn, 7; xxx, 11, 12; xxxi, 1; xxxvii, 23 et xli, 14, 46, 20; xliii, 3, 14; xlv, 11; xlvii, 4; xlviii, 17; xlix, 7; liv, 5; lv, 5; lx, 9. 14; rare dans les autres livres de la Bible; nidhē Išrā'ēl, « les chassés d'Israël. » xi, 12 et Lvi, 8; ne se trouve plus que dans Ps. cxlvii, 2; — yābēš ḥāşīr, « grain aride, » xv, 6 et xL, 7, 8; - yemê qêdêm, « les jours d'avant. » xxIII, 7; xxxVII, 26 et LI, 9; nes, « élever un signal, » v, 26; xt, 12; xm, 2; xviii, 3 et xliv, 22, où le mot nasa est remplace par rûm; de même dans LXII, 10; - se'ifê has-selâ'îm, « veneils de pierres. » 11, 21 et LVII, 5: - pi Yehôváh dibber, « la bouche du Seigneur a parlé. » 1, 20 et xL, 5; LVIII, 14; ne se trouve nulle part ailleurs; - şiş nobêl, « tleur qui tombe, » xxvIII, 1, 4 et xL, 7, 8; ne se trouve nulle part ailleurs; - yo'mar Ychôvâh, « Dieu dit, » 1, 11, 18; xxxIII, 10 et xl, 25; xl1, 21; lxvi, 9; tournure propre à Isaïe.

C) Parallélisme. — Dans beaucoup de passages des deux parties il existe un parallélisme d'idées et même de mots. — Aveuglement de l'esprit : vi. 10; xliv, 18. — Manifestation de la lumière divine. vin. 20; lvin, 8; cf. aussi ix, 1. — La félicité du royaume messianique dépeinte par les mêmes images, xi, 7-9: lxv, 25; aussi xi, 6. — De même xxviii, 5. et lxii, 3: xxix, 18 et xlii, 7; xxx, 26, et lx, 91. — Dévoiler, xxii, 8-9a et xlvii, 2-3a. — Sion comparée à une tente, xxxiii, 20; liv, 2. — Le malheur comparé à l'ivresse, xix, 14 et li, 17; xxix, 9 et li, 21: — Cantiques, xii, 1, 4-5: xxiv, 14; xxv, 1; et xlii, 40; xliiv, 23: xliv, 8; 15; xlix, 13; li, 9; lii, 9;

LXI, 10; LXIII, 7; LXVI, 10.

D) Répétition de la même idée et parfois des mêmes mots dans le même verset. — Cette propriété stylique se retrouve aussi dans les deux parties : cf. 1, 7; IV, 3; XIV, 25; XV, 8; — XL, 19; XLH, 15, 19; XHI, 7; LV, 4; LVIII, 2.

E) Ressemblances entre le chapitre 1 et les chapitres xl-lxvi. — Il existe tant de ressemblances entre le chapitre 1 et les chapitres qui composent la seconde partie, que ce point mérite d'être traité à part. — a) Ressemblances verbales. — Šāb, « celui qui se détourne, qui abandonne, » 1, 27 et lix, 20; — 'āzab, « abandonner, » 1, 4, 28 et lxv, 11; — pāša', « prévariquer, » 1, 2, 28 et xlii, 27; xlvi, 8; xlviii, 8; liii, 12; lxvi, 21. — b) Ressemblances réelles : invocation du ciel et de la terre, 1, 2 et xliv, 23; xlix, 13; — Israël représenté sous l'image d'un lépreux, 1, 6 et liii. 2 (appliqué au serviteur de Jéhôváh); — Dieu abharre les prières des pécheurs, 1, 15 et lix, 2, 3; — invitation à discuter avec Dieu, 1, 18 et xli, 1; — promesse des biens terrestres, 1, 19 et l.v, 2; — confusion dans le culte des idoles, 1,

29 et xl.ii, 17; l.vii, 5; l.xvi, 17.

3º Objections. — 1. Objection philosophique. — Ces chapitres annoncent trop clairement l'exil et la captivité de Babylone, et nomment le libérateur Cyrus; Isaïe n a pas pu prédire ces événements, d'autant plus qu'il a vécu dans la période assyrienne. — Réponse. — Comme nous l'avons déjà fait observer ailleurs, cette objection repose sur un faux principe philosophique : l'impossibilité de la prophétie. - Si cette objection était valable, tous les livres prophétiques de l'Ancien Testament seraient apoeryphes, ear tous contiennent des prophéties au sens strict du mot; ainsi il faudrait supprimer Amos, qui prédit la ruine du tabernacle davidique et le châtiment des nations éloignées; Osée, qui prédit la ruine du royaume d'Israel, l'exil et le retour; Michée, qui prédit la ruine de Samarie, de Jérusalem, l'exil, le retour et la naissance du Messie à Bethléhem; Nahum, qui prédit la chute de l'empire chaldéen. - De plus si cette règle était vraie, il faudrait conclure, comme l'observe à juste raison Nagelsbach, Jesaja, p. XXIII, que les chapitres LII-Ly ont été écrits après la venue de Jésus-Christ, et que leur auteur avait lu les Epitres de saint l'aul.

2. Objections historiques. - On prétend les tirer de | l'évidence interne. - Première objection. - Le temps de l'exil est décrit comme présent, et la ruine de Juda et de Jérusalem comme passée, ls., xlii, 22-25; xliii. 28; xliv, 26<sup>b</sup>; xlvii, 6; xlix, 8; lii, 5; lviii, 12; lxi, 4; LXIII, 18; LXIV, 10-12. L'auteur a donc vécu dans la période exilienne et même après. - Réponse. - a) Il y a des indices certains que ces prédictions ont été faites avant l'événement, Is., xLi, 21-29; xLiii, 9; xLv, 21; xLvi, 9; XLVIII, 5, 16. — b) Cette manière de parler s'explique par ce qu'on appelle le présent prophétique; les prophètes décrivent parfois les événements futurs comme présents ou passés, car, dans leur esprit ils voient ces événements comme s'accomplissant présentement ou comme déjà accomplis. - Isaïe, dans la seconde partie, n'annonce pas toujours d'ailleurs ces événements comme présents; parfois il annonce la délivrance comme future. XL, 9; XLI, 27; XLIII, 19; — XLVI, 13, est un simple contexte. Quant à XLII, 9; XLVIII, 3, 6, 7, 16, ils rappellent des prophèties faites autrefois et déjà accomplies comme un argument pour prouver que les nouvelles prophétics s'accompliront également.

Deuxième objection. - L'auteur décrit l'état de choses tel qu'il était au temps de l'exil et après : discordes entre les Babyloniens, XLIX, 26; victoires remportées par Cyrus, XLI, 2, 3, 25; l'Égypte, l'Éthiopie et Saba sont sa proie, XLIII, 3; XLV, 14; conspiration des nations contre Cyrus sous Crésus, XL, 15; XLI, 1, 5; LI, 6; LIX, 18; víctoires de Cyrus, LXIII, 1. — Réponse. — Tous ces passages sont mal interprétés, et des lors l'objection manque de fondement; xLix, 26 ne fait nullement allusion aux discordes entre Babyloniens, puisque dans ce passage il n'est nullement question du temps de Cyrus, mais du temps qui suivit la restauration; - XLI, 2, 3, 25, ne rappellent pas des victoires déjà remportées, mais annoncent des victoires en général; on voit, par le contexte et par XLI, 1, 22, 23, 24, 26, que cette prophétie est donnée comme un argument de la vraie divinité; - ce qui est dit, XLIII, 3; XLV, 14, ne se rapporte nullement à Cyrus, parce que ce conquérant ne sit jamais d'expéditions en Égypte, en Éthiopie et à Saba; — dans les autres passages allégués, il n'est pas non plus question des nations conspirant contre Cyrus sous Crésus; xL, 15 déclare l'impuissance des nations contre la majesté divine; XLI, 1, elles sont appelées à juger si c'est Dieu ou les idoles qui ont fait des fausses prophéties; XLI, 5, affirme d'une façon générale que les contrées même les plus éloignées trembleront, lorsque s'élèvera le héros d'Orient; LI, 6, est un passage trop obscur; très probablement il s'agit là du salut apporté à la terre par le Christ; - enfin dans Lix, 18, et LXIII, 1, il n'est nullement question de Cyrus, mais de Dieu et de Jésus-Christ; ce dernier passage annouce le salut messianique, déjá annoncé dans п, 2-4; хі, 4-7; хії, 1-6; ххх, 23-28; хххії, 1-8; passages regardés comme authentiques par les rationalistes euxmêmes.

Troisième objection. - L'auteur décrit avec tant de soin et d'exactitude les divers partis qui existaient parmi les exilés, les factions, les mœurs et la condition des exilés, qu'il se trouvait nécessairement au milieu d'eux, xl, 27; xlv, 9; xlvi, 6-7; xlix, 24; li, 12; lvii, 5-8; LVIII, 13; LIX. 3; LXVI, 5. - Réponse. - Ce groupe de passages est aussi mal interprété; reprenons point par point en groupant les idées analogues : XLVI, 6-7, et LVII, 5-8, reprennent les idolâtres et montrent la folie de l'idolâtrie; cela n'a aucune relation avec la période exilienne, mais vise l'idolâtrie pratiquée en Palestine même; nous ne sommes donc pas à Babylone, mais en Palestine; — ce que les impies disent, LXVI, 5, avait déjà été dit dans v, 19; il n'y a là aucun indice de la fin de l'exil; — les reproches de LIX, 3, se trouvent déjà dans t-v; ix, 15-21; xxviii, 7; - Lviii, 13, recommande l'observance du sabbat; Jérémie le fit aussi avant l'exil, Jer., XVII, 21-22; — si le prophète dans XL, 27; XLV, 9; XLIX, 24; LI, 12, console et réconforte les pusillanimes et les découragés, nous trouvons les mêmes sentiments dans la première partie; là aussi, l'auteur soutient les pieux et les affligés et les exhorte à mettre leur confiance en Dieu; de même dans I, 15, 23; III, 15; v, 8-25; x, 1-2, il avait déjà parlé des iniquités commises.

Quatrième objection. - Tous les prophètes antérieurs à l'exil, et Isaïe lui-même, attendent l'amendement du peuple des souffrances et des peines de l'exil; dans les chapitres XL-LXVI, au contraire, le peuple est représenté comme contumace, endurci, incrédule, apostat, charge d'iniquités et n'offrant aucun espoir d'amendement, xLvIII, 4, 8; LvIII, 1; LIX, 2, 12; LXIII, 17; LXIV, 7. Done ces chapitres ne sont pas d'Isaïe. - Réponse. - Nous sommes encore ici en face d'une fausse interprétation; il nous suffit de remettre les choses à point pour écarter cette objection; xLvIII, 4, 8, l'auteur décrit les mœurs du peuple à peu près dans les mêmes termes que les livres mosaïques; cf. Exod., xxxII, 9; xxxIII, 3, 5; xxxIV, 9; Deut., IX, 6, 13; xxXI, 27; devrons-nous conclure que l'Exode et le Deutéronome ont été écrits durant ou après l'exil babylonien? - LXIII, 17, et LXIV, 7, on pleure les péchés passés, et on en implore le pardon; — LVIII. 1, et LIX, 2, 12, reprennent les péchés déjà repris dans les chapitres I et V, ainsi que la feinte piété des contemporains comme dans 1, 10-16; — il n'est pas vrai de dire que l'auteur de la seconde partie n'attend des souffrances de l'exil aucun amendement du peuple; XLVIII, 10, prouve le contraire. Le peuple sortit de l'exil de Babylone purifié et plus digne des bienfaits de Dieu.

Cinquième objection. - Tous les discours de cette partie s'adressent à des exilés tantôt pieux, tantôt impies; l'auteur se demande quels sont ceux qu'il doit consoler et reprendre; quels sont ceux qu'il doit exhorter à l'amendement, et auxquels il ordonne de s'éloigner de Babylone; ces discours n'ont pu être prononcés par Isafe qui a vécu et écrit 150 ans avant l'exil; pour se convaincre de cela il suffit de se référer à x1, 18, 21, 25; XLI, 10, 14; XLII, 18; XLIII, 1; XLIV, 2, 8, 22; XLVI, 8, 9, 12; хІVIII, 1; L, 5; LVI, 6-12; LVIII, 4; LXI, 1. — Réponse. a) On peut dire — et c'est là un principe général que le prophète, en énonçant des règles de morale éternelles et immuables, les propose comme des vérités présentes, des axiomes actuels, parce que ces règles de leur nature sont valables pour tous les temps et pour tous les lieux; donc, tout en les appliquant aux exilés d'une manière éloignée et médiate, il a immédiatement et principalement en vue les nécessités et les besoins de son temps. -b) L'examen des passages allégués prouve en particulier que l'objection n'a aucune valeur; examinous ces passages en les groupant : - xl, 12, 21, 25, démontre la folie de l'idolâtrie; on n'a qu'à lire 11, 8, 20, et xxxi, 7, pour y trouver les mêmes idées; — xli, 10, 14; XLIII, 1; XLIV, 2, 8, « ne crains pas, » ne s'appliquent pas seulement aux Juifs exilés, mais aussi aux Israélites contemporains d'Isaïe, qu'il s'agit d'encourager et de soutenir; cf. viii, 17-18; x, 24; xii, 2; xxviii, 16; — mėme chose de xlii, 18; xlviii, 1; — xliv, 22; xlvi. 8, 9, 12, contiennent des exhortations à s'amender et à revenir à Dieu; de pareilles exhortations se font dans tous les temps et se trouvent presque chez tous les prophétes; — si Lvi, 6-12, n'a pu être dit que pendant l'exil il faut conclure de même pour 11, 4-10 qui exprime les mêmes idées; il rentre dans le rôle du prophète de décrire le futur comme accompli, et d'en tirer les conclusions morales qui en découlent naturellement; c'est ainsi que le chapitre xu exhorte ceux qui verront les temps messianiques, à chanter un cantique de ionange à Dieu; que xiv, 4-21, décrit les sentiments de ceux qui ont vu la ruine de Babylone; — dans L, 5; LXI, 1, le prophète ne dit pas qu'il a été envoyé aux exilés : dans le premier de ces passages il s'agit de l'obéissance de Notre-Seigneur envers son Père; cf. Matth., xx, 28; Luc., xxii, 27; Phil., ii, 7; dans le second, il est question des offices que remplica le Messie. Cf. Ps. xliv, 8; cxlvi, 4; Matth., y, 3, 5; xi, 5; Luc., iv, 18; Act., x, 38.

4; Matth., v, 3, 5; xi, 5; Luc., iv, 18; Act., x, 38.

Sixième objection. — Les prières et les supplications de l.i, 9; lxiii, 7-lxiv, 11, par lesquelles l'auteur pleure les iniquités du peuple, gémit sur ses péchés, les confesse, en demande pardon à Dieu et implore la rémission et le salut, ne peuvent avoir été faites et ne conviennent qu'à l'époque de l'exil. — Réponse. — Ce genre de prières et de supplications rentre tout à fait dans le rôle et la mission des prophètes, car ces invocations servent avant tout à l'instruction des contemporains, à quelque époque que l'on appartienne, et aussi de la postérité; on peut donc les faire dans tous les temps; on les trouve du reste dans la première partie. Cf. viii, 17-20; xii, 1-6; xxiv, 15; xxv, 1-12; xxvi, 4-6.

Septième objection. - Lorsque Jérémie fut déclaré coupable de mort, parce qu'il avait prédit la ruine de la ville et du temple, Jer., xxvi, 8-15, il n'allégua pas pour sa défense les prophéties de la seconde partie d'Isaïe, ce qu'il n'eût pas certainement manque de faire si ces prophéties eussent existé de son temps; les vieillards, Jer., xxvi, 17-24, passent, eux aussi, sous silence, les prophéties de la seconde partie, ce qui est encore inexplicable dans l'hypothèse de l'existence de ces prophèties. -Réponse. - a) On suppose ce qui est en question; il n'est pas certain que Jérémie ne fasse pas allusion aux prophéties de la seconde partie d'Isaïe; lorsque Jérémie parle des « discours de mes serviteurs les prophètes », Jer., xxvi, 5, rien ne prouve qu'il n'ait pas en vue Isaïe. - b) Dans les prophéties de la seconde partie, Isaïe ne parle pas tant de la destruction que de la restauration de la ville et du temple: des lors, le recours de Jérémie à Isaïe dans ces circonstances eut manqué d'a-propos et d'opportunité. -e) Quant aux vieillards, qui défendent Jérémie, ils en appellent adroitement à Michée; ils n'auraient pas pu en appeler opportunément à Isaïe; de plus il n'était pas nécessaire qu'ils mentionnassent à cette occasion tous les oracles des prophètes antérieurs; faudra-t-il conclure du silence des vieillards que les oracles d'Osée, 11, 11, 14; 111, 4; et d'Amos, 1x, 1, n'existaient pas alors, puisque les vieillards ne s'y référent pas? - d) Eufin nous avons déjà montré dans les paragraphes précèdents que lérèmie connaissait ls., xL-xLvI.

3. Objections littéraires. - Elles sont de plusieurs cspèces. - A) Descriptions et sentiments étrangers à Isaïe. - On prétend que la seconde partie contient des descriptions et des sentiments tout à fait étrangers au caractère d'Isaïe. — Première objection. — La seconde partie accuse une attente et un espoir exagéré de la délivrance, du retour de l'exil et de sa magnificence; - il y est question d'un nouveau eief et d'une nouvelle terre; - on y parle de la splendeur de la ville restaurée, de la longévité des pieux, de la soumission des nations; de pareils sentiments détonnent avec le caractère calme et modéré d'Isaïe. - Réponse. - a) C'est une règle générale que les descriptions messianiques sont, chez tous les prophètes, dans un style élevé et pleines de vives images; dans les chapitres xL-Lxvi, le prophète décrit, il est vrai, en termes parfois magnifiques la restauration, mais une restauration qui sera avant fout l'œuvre du Messie; ce sont des prophéties messianiques; on s'explique des lors l'élévation des idées, la vivacité des sentiments et la beautédu langage. - b) Toutes les descriptions qu'on objecte sont déjà préparées dans la première partie; en effet, ce qui est dit dans Lx, 19; Lxv, 17; Lxvi, 22, est déjà exprimé dans x1, 6-16, et surtout dans xxx, 26; - la splendeur future de Sion n'est pas seulement décrite dans LIV, 12-17; LX, 1-7; LXVI, 12; les conditions en sont aussi indiquées dans 11, 2; IV, 2-6; XI, 9; XVIII, 7; XXIV, 23; xxv, 6; xxvi, 1-4; — ce qui est dit de la soumission el des hommages des nations dans xlix, 22; liv, 15; lx, 910; LXI, 5, avait été déjà affirmé dans 11, 3; IX, 4-7; XI, 14; XIV, 2, 15; XXV, 9-12.

Deuxième ôbjection. — Jérusalem est appelée la ville sainte, xlyii. 2; lii, 1; c'est là un indice de temps postérieurs; à l'époque d'Isaïe, elle ne portait pas encore ce nom. — Réponse. — Dans Isaïe, il est très souvent question de Sion « montagne sainte ». Jérusalem ellemême est dite Ariel (= lion de Dieu, ou à cause de l'autel des holocaustes, cf. Ezech., xliii, 15, 16), xxix, 2, 7; Dien a sa fournaise dans Jérusalem, xxxi, 9; Jérusalem est la ville des solennités, xxxiii, 20, dans laquelle a habité la justice, 1, 21; tous ceux qui seront demeurés dans Jérusalem seront appelés « saints », 1, 3. Après cela, rien d'élonnant si Jérusalem est appelée la « ville sainte » dans la seconde partie; au contraire, la chose est très naturelle.

Troisième objection. — L'auteur de la seconde partie s'élève vivement contre les idoles, et insiste avec beaucoup de force sur la démonstration de bieu; tout cela est un indice de l'époque exilienne ou post-exilienne. — Réponse. — Ces mêmes idées sont aussi développées dans la première partie; ainsi dans 1, 29; 11, 8, 9, 18-21; viii, 19; xvi. 12; xvii, 8; xix, 1; xxxi. 7, l'auteur attaque l'idolâtrie; dans viii, 1, 16; xxx, 8; xxxiv, 16, il s'appuie sur la valeur des oracles pour démontrer Dieu.

Quatrième objection. — L'auteur de la seconde partie parle longuement du serviteur de Jéhovah, LIII; il décrit sa naissance, sa vie, sa passion et sa mort; c'est là un thème tout à fait étonnant dans la bouche d'Isaïe. — Répense. — Il n'y a là rien d'étonnant; l'idée du serviteur de Jéhovah est déjà préparée, insinuée dans la première partie, IV, 2; XI, 1-7; le chapitre LIII ne fait que développer ces idées; il est le commentaire du chapitre XI.

Cinquième objection. — Dans la seconde partie, la restauration de la théocratie n'est nullement liée à un roi de descendance davidique : il en est tout autrement dans la première partie. — Réponse. — Cette affirmation est fausse: même la seconde partie rappelle parfois les anciennes promesses et les anciens oracles faits à David. Cf. Lv, 3.

B) Idées théologiques. — On soutient aussi que la seconde partie contient des idées théologiques incompatibles avec les croyances et le caractère d'Isaïe. — Première objection. — La seconde partie semble nier la Providence; Dieu ne s'occuperait pas des choses de ce monde, par exemple: xi., 27; xi.vii, 40; xi.ix, 44. — Réponse. — Déjà, dans la première partie, les imples tiennent ce langage, xxix, 15; de parcilles idées, et des plaintes semblables sur les lévres des affligés et des pusillanimes se rencontrent également dans d'autres livres de la Bible, parfaitement authentiques; cf. Ps. xiii (hébreu, xiv), 1, et le livre de Job; voir aussi, pour des sentiments de ce genre, Is., xxvi, 17, 18.

Deuxième objection. - La seconde partie exprime sur Dieu des idées bien plus élevées et plus parfaites que la première partie; — a) dans la substance : Isaïe se contente de dépeindre la majesté de Dieu; au contraire, les chapitres XL-LXVI exaltent son infinité et ses autres attributs : il est le créateur, le conservateur de tout l'univers, le distributeur de la vie, l'auteur de l'histoire, le consolateur, le Sauveur, XLI, 4; - b) dans la forme : dans la première partie, les vérités sont uniquement affirmées; dans la seconde partie, elles deviennent un objet de méditation et de raisonnement; - de plus on constate de notables divergences : ainsi la préservation des rigneurs du jugement divin d'un reste fidèle est caractéristique d'Isaie; on la trouve formulée surtout dans vi, 13; xxxvii, 31-32; — dans xi.-lxvi, elle n'est pas un élément distinctif de la doctrine du prophète; - la figure du roi messianique, si trappante et si expressive dans 1x, 6-7, x1, 1-7, est absente de xL-LXVI. - Réponse. - Cette objection, en apparence sérieuse,

n'est pas au fond solide. Si les idées sur Dieu formulées dans la seconde partie sont plus élevées et plus pures que celles de la première partie, c'est que les circonstances où le prophète parle sont différentes; en effet, la première partie comprend des oracles se rapportant en grande partie à une époque troublée, agitée par les invasions étrangères: la seconde partie, au contraire, s'occupe tout spécialement du Rédempteur, du libérateur, du Messie; par conséquent, il est naturel que les idées sur Dieu et la divinité aillent en s'épurant et en se perfectionnant; - de plus, ces idées se trouvent anssi dans la première partie; cf. xII, 2; xVII, 7; xxv, 4; xxvI, 1; xxxi, 5. - Pareillement si la forme est plus réfléchie, cela se comprend sans peine; dans la première partie, les idées messianiques ne sont, pour ainsi dire, touchées qu'en passant, d'une manière presque accidentelle, tandis qu'elles forment la base et la substance de la seconde partie; - le reste qui demeure fidèle et échappe ainsi au jugement, se trouve aussi bien dans la seconde que dans la première partie; - quant à la figure du roi messianique, toute la seconde partie ne fait que la développer et la mettre de plus en plus en relief.

C) Style. - On affirme aussi que le style des deux parties est différent ; celui de la seconde partie serait à la fois plus soigné et plus diffus; on n'y trouverait pas les images familières à Isaïe. — Réponse. — a) On ne saurait nier qu'il n'existe certaines différences de style entre les deux parties; les exégètes orthodoxes euxmêmes le reconnaissent sans difficulté; mais ces différences s'expliquent parfaitement par la diversité du sujet traité, l'àge du prophète (bien plus âgé dans la seconde partie), la complexité des questions, la diversité des circonstances. - b) Dans les fragments de la première partie que la critique regarde comme authentiques, on constate également certaines différences de style. c) Ces différences de style ne sont ni aussi grandes ni aussi nombreuses qu'on se plait à le dire; nous avons déjà montré les nombreuses ressemblances styliques entre les deux parties : « Malgré ces inévitables différences, l'impression que laisse la lecture de ces deux parties est celle d'une grande similitude de style. Cela n'a pas laissé d'embarrasser un certain nombre de critiques. Ainsi Augusti prétendait trouver dans l'imitation parfaite du style et de la manière d'Isaïe à laquelle le prétendu auteur de la seconde partie est arrivé, la raison de l'addition traditionnelle de ces chapitres à ceux du prophète. » Trochon, Isaïe, p. 10.

D) Vocabulaire. —La critique a fait sur ce terrain une minutieuse enquête; elle prétend que le vocabulaire de la seconde partie est tout à fait différent de celui de la première.

a) Mots. - On a dressé une liste de mots qu'on regarde comme propres à la seconde partie : 'iim, « iles, cotes lointaines, » xL, 15; xLi, 1, 5; xLii, 4, 10, 12, 15; xLix, 4; Li, 5; Lix, 18; Lx, 9; Lxvi, 19; ce mot se trouve aussi cinq fois dans la première partie et avec un sens analogue, xi, 11; xx, 6; xxiii, 2, 6; xxiv, 15; - mišpāt, « jugement, » xlii, 1, 3, 4; li, 4; ce mot se trouve plusieurs fois dans la première partie, 1, 17, 21, 27; III, 14; IV, 4; V, 7, 16; IX, 7 (héb. 6); X, 2; XVI, 5; - sedeq, « justice, » xLI, 2, 10; xLII, 21; xLV, 13, 19; LI, 5; LVIII, 2; il se trouve aussi dans la première partie, i, 21; ix, 6; xxxii, 46, 47; xxxiii, 15; - 'ebed, « serviteur, » qui se rencontre au moins trente fois dans la seconde partie, se trouve aussi dans la première partie, quoique dans un sens moins précis, xiv, 2; xx, 3; xxii, 20; xxiv, 2; xxxvi, 9, 11; xxxviii, 5, 24, 35; sėmah, « croitre, pousser, » xLIV, 4; LV, 10; LXI, 11; on le trouve aussi comme substantif dans la première partie, IV, 2, sémah Yehôváh, « germe de Jéhovah; » - qâr'a, « appeler, » vingt et nne fois dans la seconde partie, mais aussi plusieurs fois dans la première partie,

1, 13, 26; vi, 3, 4; vii, 14; viii. 3, 4; xxx, 7; - pāşah. « résonner, » xLiv, 23; xLix, 13; Lii, 9; Liv, 1; Lv, 12; on le trouve aussi dans la première partie, xiv, 7; -bāḥar. « choisir, » xli, 8, 9; xliii, 10, 20; xliv, 1, 2; XLV, 4; LXV, 9, 15, 22; se trouve aussi dans la première partie, xiv, 1; - hâllal, « louer, » et tehilât, a louange, » XLII, 8, 10, 12; XLIII, 21; XLVIII, 9; LX, 6, 18; LXI, 3, 11; XLII, 7, 9; LXIII, 7; LXIV, 10; on le trouve aussi une fois dans la première partie, xIII, 10; — hāfēs, « vouloir, desirer, » xliv, 28; xlvi, 10; xlviii, 14; luii, 10; liv, 12; lviii, 3, 13; lxii, 4; se trouve aussi une fois dans la première partie, 1, 11; rāṣôn, « volonté, bienveillance, » XLIX, 8; LVI, 7; LVIII, 5; LX, 7, 10; LXI, 2; on ne le trouve pas dans la première partie; — \$û\$, « réjouir, » LXI, 10; LXII, 5; LXIV, 4; LXV, 18, 19; LXVI, 10, 14; se trouve aussi dans la première partie, xxxv, 1; - 'efes, « rien, » xL. 17; XLI, 12, 29; XLV, 6, 14; XLVI, 9; XLVII, 8, 10; LII, 4; LIV, 15; on le tronve aussi dans la première partie, v, 8; xvi, 4; xxix, 20; xxxiv, 22; — qaṣch, « extrémité, » se trouve aussi dans la première partie, v, 26; vii, 3, 18; xm, 5; - berît, « alliance, » se trouve également dans la première partie, xxiv, 5; xxviii, 45, 18; xxxiii, 8; - niḥam, « consoler, » se trouve treize fois dans la seconde partie, mais aussi dans la première, 1, 24; xII, l; xxII, 4; — yáša', « sauver, » se trouve quatorze fois dans la seconde partie, mais aussi dans la première, xxv, 9; xxx, 15; xxxiii, 22; xxxv, 4; xxxvii, 20, 35; yaşar, « former, » vingt fois dans la seconde partie, mais aussi dans la première, xxII, 11; xxVII, 11; xxIX, 16; xxx, 14; xxxvii, 26; — pésél, « idole, » dix fois dans la seconde partie, mais aussi dans la première, x, 10; xxi, 9; xxx, 22; — bār'ā, « créer, » xl, 26, 28; xli, 20; xlii, 5; xliii, 1, 7, 15; xlv, 7, 8, 12, 18; liv, 16; lvii, 19; LXV, 17, 18; on le trouve aussi dans la première partie, IV, 5; - zerô'a, « bras » [de Jéhôváh], LI, 5, 9; LII, 10; LIII, 1; LIX, 16; on le trouve aussi dans la première partie, xxx, 30; — se'öṣā'im, « descendants, rejetons, » xlii, 5; xliv, 3; xlviii, 19; lxi, 9; lxv, 23; on le trouve aussi dans la première partie, XXII, 24, xxxiv, 1;  $-p\tilde{e}'\tilde{e}r$ , « orner, glorifier, » xLiv, 23; xLix; 3; Lv, 5; Lx, 7, 9, 13, 21; Lx1, 3; on le trouve aussi dans la première partie, x, 15; — 'af, « oui, » employé vingt-cinq fois dans la seconde partie, xL, 24; xLvIII, 15; se trouve aussi dans la première partie, xxxII, 2.

b) Appositions au mot Jéhôváh. — On a aflirmé que dans la seconde partie le mot Jéhôváh était suivi de certains déterminatifs, qu'il n'avait pas dans la première; mais on s'est trompé; — « créateur du ciel » ou « de la terre », xL, 28; xLII, 5; xLIV, 24; xLV, 7, 18; LI, 13; — « créateur » on « façonneur d'Israël », xLIII, 1, 15; xLIV, 2, 24; xLV, 11; xLIX, 5; — « ton sauveur, » xLIX, 26; LX, 16; — « ton rédempteur, » XLIII, 14; xLIV, 24; XLVIII, 17; XLIX, 7; LIV, 8. — Ces appositions sont plus nombreuses, il est vrai, dans la seconde partie, mais elles existent aussi dans la première, I, 24; II, 10, 29.

c) Redoublements de mots dans un but emphatique. xl, 4; xlii, 11, 25; xlviii, 11, 15; li, 9, 12, 17; lii, 4, 11; lvii; 6, 14, 19; lxii, 10; lxv, 1. — Ces redoublements se rencontrent aussi dans la première partie, iii, 1; viii, 9; ix, 6; xviii, 2, 7; xxi, 9; xxviii, 10, 13, 16; xxix, 1.

d) Répétitions des mêmes mots. — On trouve ces répétitions dans des versets qui se suivent immédiatement ou à peu d'intervalle : xx, 12-14, fin du v. 13 et du v. 14, « il leur montra; » ŷ. 14, « il instruisit, il enseigna, il apprit; » xx, 31 et xx1, 1, « changer la force; » xx1, 6, « réconforter, » 7, « il réconforta, » 10, « j'ai réconforté; » 8, 9, « je t'ai choisi; » 13, 14, « je t'ai aidé, je t'ai porté secours; » xxv, 4, 5, « tu ne m'as pas connu; » 5, 6, « il n'y en a pas d'autre, il n'en est pas d'autre; » 1, 7, 9, « mon aide; » 1.11, 3, deux fois, « méprisé; » 3, 4, « nous avons pensé, nous avons cru; » 7, deux fois, « il n'a pas ouvert sa bouche; » LvIII, 3,

deux fois, « ta volonté; » lix, 8, deux fois, « la paix; » lxi, 7, « double, le double. » — Ces répétitions se rencontrent aussi dans la première partie, quoique beaucup moins nombreuses, 1, 7, deux fois, « désolée, » mais en hébreu : šemāmāh, šemāmāh; xvii, 5, hébreu : šibbŏlīm, šibbŏlīm, « baie; » xxxii, 17, 18, « paix. »

e) Néologismes ou chaldaïsmes. — On dit encore que la seconde partie contient une masse de mots d'emploi tardif, qui ne peuvent pas appartenir à Isaïe. Or nous allons montrer que ces mots ne sont nullement l'indice d'une date postérieure, parce qu'on les trouve soit dans des auteurs antérieurs, soit dans des auteurs à peu près contemporains d'Isaïe: - hên, « si, » Is., Liv, 15; cf. Gen., III, 22; xxix, 7; Lev., xxv, 20; — sāb'a, « service militaire, » xL, 2; cf. Num., IV, 3, 23, 30, 35, 39, 43; Job., vii, 1; — seganîm, « gouverneurs, » XLI, 25; cf. Jer., Li, 23, 28, où il a la forme plurielle régulière en îm, et Dan., 11, 48, où il a la forme chaldaïque du pluriel en în; — tâfah, « mesurer, mesure, » xlviii, 13; cf. Exod., xxv, 25; xxxvii, 12; 111 Reg., vii, 9, 26; Ps. (héb.) xxxix, 6; Lam., 11, 22; — māṭaḥ, « étendue, » xL, 22; on ne le trouve pas ailleurs sous cette forme, mais on trouve son équivalent uni à la préposition 'ad : 'ad-māṭaï, « jusques à quand, » Exod., x, 3; 1 Reg., xvi, 1; ou bien tout seul māṭaï, Jer., xiii, 27; — 'ôți pour 'iți, « de moi, avec moi, » Liv, 15; cf. Jos., xiv, 12; — de même 'ôţâm pour 'oţam, « eux, » Lix, 21; - ga'al dans le sens de « souiller »; cf. Job. III, 5; - kinah, « surnommer, » xLv, 4; cf. Job, xxxII, 21, 22; — māḥā', « frapper, applaudir des mains, » Lv, 12; ct. Ezech., xxv, 6; Ps. xcvm; 8; - nahar, « affluer, » employé comme verbe, i.x, 5; cf. Ps. xxxiv, 6; - nášaq, « allumer, » xliv, 15; cf. Ezech., xxxix, 9; Ps. LXVII, 21; — \$\hat{a}^a ah, \pi voyager, \pi Li, 11; Cf. Jer., n, 20; xlvin, 12; — hosén, « bras, sein, » xlix, 22; cf. Ps. cxxix, 7; Neh., v, 13; —  $\$\hat{o}b\hat{a}b$ , « retourné, LvII, 17; cf. Jer., III, 14, 22; - bûl, « produit de l'arbre, fruit, » xLiv, 19; cf. Job, xL, 20; - melisah, leger, agréable, » xLIII, 27; cf. Gen., xLII, 23; Il Par., xxxII, 31; Job, xxxIII, 23; — mesukān, « indigent, » xL, 20; cf. Deut., viii, 9; Eccle., iv, 13; ix, 45; — ke-al, « comme sur, » lix, 18; lxiii, 7; cf. II Par., xxxii. 49.

f) Formes grammaticales. - On n'a pas été plus heureux en ce qui concerne les formes grammaticales. Ces formes, qu'on regarde comme des indices d'une date postérieure, se trouvent aussi dans d'autres auteurs antérieurs ou contemporains d'Isaïe; - 'imêş (pihel de 'amas), « fortifier, » xII, 10; cf. Deut., II, 30; Job, IV, 4; Prov., VIII, 28; Amos, II, 14; — (pihel) hidêš, « renouvela, » LXI, 4; cf. I Reg., XI, 14; Ps. LI, 12; — (pihel) kihên, « remplit la fonction de prêtre, » LXI, 10; cf. Exod., xxviii, 41; xxix, 1; Ezech., xliv, 3; Ose., iv, 6; - (pihel) pë'er, « orna, » Lv, 5; Lx, 7, 13; cf. Ps. CXLIX, 4; - (hithpahel) des verbes ša'āh, « être surpris, » XLI, 10, 23; patah, « ouvrir, » LII, 2; yâmar, « dire, » LXI, 6; ces trois formes sont, il est vrai, inusitées chez les autres auteurs; mais nous ne connaissons pas assez la langue hébraïque pour nous prononcer avec certitude sur leur caractère; de plus, presque chaque auteur emploie certaines formes qui lui sont particulières. Pourquoi n'en pourrait-il pas être de même d'Isaïe?

g)Arabismes. — Les prétendus arabismes se rencontrent aussi dans d'autres auteurs : — galmûd, « solitaire, » xlix, 21; cf. Job, III, 7; xv, 34; — hådar, « honorer, » xlv, 2; cf. Lev., xix, 15, 32; Lam., v, 12; Prov., xxv, 6; — hāzāh, « délirer, voir des fantômes, » LvI, 10; c'est là, il estvrai, un  $\tilde{\alpha}\pi\alpha\xi$  heyóµevov; quoiqu'on puisse l'expliquer par l'arabe là, il ne s'ensuit pas que les Hébreux se soient approprié ce mot à l'époque de l'exil; — même réflexion pour hàbar, « observer, » xlvIII, 43, et hàtam, « prolonger, » xlvIII, 9; — harsōb, « lien, » LvIII, 6; cf. Ps. Lxx, 4; — 'ât, « renverser, »

L, 4; cf. 1 Par., tx, 4. où l'on trouve cette racine comme nom propre, « Othéis, » habitant de Jérusalem avant l'exil; — sârah, « crier, » xlii, 13; ce mot existait du temps du roi Josias, avant l'exil; cf. Soph., 1, 44; — šāḥar, « aurore, » xlvii, 11; cf. Gen., xix, 15. — Cf. pour toutes ces objections (dont la plupart ont été formulées par Knobel-Diestel), Knabenbauer, In Is., t. 11, p. 13-24. Trochon, Isaïe, p. 8-13; Le Ilir, Études bibliques, 2 in-8°, Paris, 1869, t. 1, p. 89-118, 137, 138; Driver, hostile à l'authenticité, Introduction, p. 236-243.

VIII. INTÉGRITÉ. - I. OPINION DE LA CRITIQUE NÉGA-TIVE. - Nous ne dirons que quelques mots de cette question qui est inséparable de celle de l'authenticité. Comme nous l'avons déjà vu, toute la critique négative prétend que l'œuvre authentique d'Isaïe aurait subi de profonds remaniements dans le cours des siècles. Mais les divergences commencent 'parmi les rationalistes quand il s'agit de trier les fragments et de déterminer les parties qui auraient été ajoutées à l'œuvre primitive. Nous avons déjà fait connaître, au cours de cet article, les instabilités de la critique, particulièrement à l'égard de la seconde partie. Pour compléter cet exposé, nous croyons utile de faire connaître les additions qui auraient été faites à la première partie d'après les plus récents critiques. Stade regarde les fragments 11, 2-4; 1v, 5-6; v, 15-16; vii, 8-9a, 45, 47-25; ix, 1-7; xi, 5-xii, 6; xxxiixxxIII, comme des additions postexiliennes; cf. Zeitschrift für die alttest. Wissenschaft, 1884, p. 256, t. 1, p. 586; Dulim restreint l'œuvre authentique d'Isaie aux fragments suivants : 1, 2-26, 29-31; 11, 2-4, 6-19, 21; iii, 4-9, 12, 43-iv, 4; v, 1-14, 47-26; vi, 1-43 (« il s'est tenu »); vii, 2-8a, 9-14, 16, 18-20; viii, 4-18, 21-22; ix, 2-7, 8-14, 17-x, 4; x, 5-9, 43-14; xi, 4-8; xiv, 24-25°, 26-27; xvii, 1-6, 9-14; xviii, 1-6; xx 1, 3-6; xx, 16-17; XXII, 1-9a, 11b-14, 15a, 16-18; XXVIII, 1-4, 7-29; xxix, 1-4a, 5b-7, 9-10, 13-15; xxx, 1-7a, 8-17, 27-33; xxxi, 1-4 (« d'eux »), 5, à partir de « ainsi », 8a, 9b, xxxII, 1-5, 9-18, 20. Pour Cheyne, l'œuvre d'Isaïe se réduit aux passages suivants: 1, 5-26, 29-31; 11, 6-10, 41-47, 48-21; 111, 1, 4-5, 8-9, 12-15, 16-17, 24; iv, 1; v, 1-14, 17-22, 23, 24, 25<sup>b</sup>; vi, 4-13 « if s'est tenu », vii, 2-8<sup>a</sup>, 9-14, 16, 18-20; viii, 4-18, 20<sup>b</sup>-22; ix, 8-13, 16-x, 4; v, 26-29 regardé comme la conclusion de ix, 8-x, 4; x, 5-9, 13-14, 27-32; xiv, 24-25a, 26-27, 29-32; xvi, 14 à partir de In; xvii, 4-6, 9-14; xviii, 4-6; xx, 4, 3-6; xxi, 16-17; xxii, 1-9a, 11b-14, 15a, 16-18; xxiii, 1-2, 3 (?), 4, 6-12, 14; xxviii, 1-4, 7-19, 21-22; xxix, 1-4a, 6, 9-10, 13-15; xxx, 1-7a, 8-17; xxxi, 4-5ª « les oiseaux ». Driver, Introduction, p. 229, 230.

11. RÉFUTATION. — La réfutation de cette thèse découle rigoureusement de ce que nous avons déjà démontré. Nous ne pourrions entrer dans les détails de l'examen et de la discussion sans nous répèter. Ce que nous avons dit à propos de l'authenticité ruine par voie de conséquence l'opinion de la critique négative, et établit l'intégrité des prophèties d'Isaïe.

1X. INSPIRATION ET CANONICITÉ DU LIVRE D'ISAÏE. -L'inspiration et la canonicité des prophétics d'Isaïe n'ont jamais été contestées. La tradition juive et chrétienne sont trop unanimes sur ce point pour qu'il soit possible de conserver le moindre doute. Dans le canon hébreu, le livre d'Isaïe occupe la première place parmi les prophètes appelés postérieurs; c'est la place que lui donnérent les Juifs aux me et me siècles; c'est aussi la place qu'il occupe dans les manuscrits hébreux espagnols et dans les plus anciens manuscrits : tels que le Codex babylonicus petropolitanus, de l'an 916. Dans le Talmud, Barajtha Baba Bathra, fol. 14b, on trouve une fois le classement : Jérémie, Ézéchiel, Isaie, 12 petits prophètes; cette troisième place il l'occupe aussi dans la plupart des manuscrits hébreux français et allemands. Trois preuves principales démontrent la canonicité du livre d'Isaïe : 1º Il fait partie de toutes les versions

anciennes : les Septante et la Poschito d'abord qui sont les versions les plus appréciées; la version copte, l'éthiopienne, l'arménienne, la géorgienne, l'arabe. Ce fait, sur lequel il est inutile d'insister, prouve que le Livre d'Isaïe fut reçu dans toutes les Églises sans aucune contestation; - 2º Ses nombreuses citations dans le Nouveau Testament; nous les avons déjà énumérées; qu'il nous suffise de dire qu'il n'y a pas probablement de livre de l'Ancien Testament qui ait été plus cité dans le Nouveau que celui d'Isaïe. — 3º L'autorité des Pères : les Pères attestent la canonicité du livre d'Isaïe de deux façons : a) en le citant : Isaïe est très souvent cité par les Pères de l'Église: nous ne pouvons pas avoir la prétention de rapporter toutes ces citations, parce que le travail n'en finirait pas; qu'il nous suffise d'en rapporter quelques-unes, choisies principalement dans les Pères les plus anciens. D'abord les Pères apostoliques : saint Clément de Rome cite Isaïe, LXVI, 2b : « mais qui regarderai-je, sinon le pauvre, celui qui a le cœur brisé et qui craint ma parole? » I Cor., xIII, 4, Patrum apostolieorum opera, édit. Oscar de Gebhardt et Ad. Harnack, in-8°, Leipzig, 1900, p. 8; le même Pere cite aussi un long passage, Is., LIII, 1-12; I Cor., xvi. 3-14, p. 9-10. L'Épitre de saint Barnabé cite dans un seul chapitre trois fois Isaïe: L, 8, 9; xxvIII, 16; L, 7, Epist., vi. 1-3; ibid., p. 51. Saint Ignace d'Antioche fait une évidente allusion à Is., v, 26, lorsqu'il dit de Notre-Seigneur : Ενα άρη σύσσημον είς τους αίωνας ατλ. Smyrn., 1, 2; ibid., p. 107. - Saint Irénée cite ls., viii, 3, Adv. hær., III, 16, 4, t. vII, col. 923; il cite aussi Is., VIII, 4, col. 924; il cite également Is., LXI, 1, c. XVIII. n. 3, col. 934. De saint Justin nous ne mentionnerons que les citations qu'il fait d'Is., vII, 14, Apol., I, n. 33, t. VI, col. 381; d'Is., ix, 6, et LVIII, 2; LXV, 2, ibid., n. 35, col. 384. Tertullien ne cesse de citer Isaïe; cf. particulièrement, Cont. Marc., III, 21, 22, 23, t. II, col. 351-355; IV, 1, col. 361-362; V, 4, col. 475-480. Pour les nombreuses citations d'Isaïe par les Pères, voir les notes de Kilber, Analysis biblica, édit. Tailhan, Paris, 1856, t. 1, p. 349-394; — b) en le commentant; beaucoup de Pères ont écrit des commentaires sur Isaïe, comme on peut le voir à la Bibliographie.

X. Texte du livre d'Isaie. - 1º Texte original. -Le texte original des prophèties d'Isaïe est l'hébreu. Le texte hébreu, tel que nous l'avons aujourd'hui, ne paraît pas avoir subi de graves altérations. Cependant, en comparant notre texte massorétique actuel avec la traduction des Septante, on constate qu'à certains endroits il a ét? altéré et qu'il y aurait un certain nombre de corrections à faire. En nous aidant des travanx de critique textuelle modernes, nous signalerons les plus importantes : 1x, 10 (héb.); šárê. « princes, » au lieu de sárê, « ennemis; » - x, 4 : bêlti kora'at hat 'asir, « Beltis est humiliée, Osiris est terrifié, » an lieu de bîlți kâra' țaḥaț 'asir, « pour n'être pas accablés sous les chaines; » - xi, 15 : héhérib, « dévaster, » au lieu de héhérim, « anathématiser; » Septante: ἐρημώσε: ; Peschito: nehreb, « dévaster; » Vulgate: desolabit; - XIII, 22: be-'aremenôţāv, a dans ses palais, » au lieu de be-'alemenotav, « dans ses veuves; » Septante: κατοικήσουσι; Peschito: sohorthôn, « leurs palais; » Vulgate; in ædibus suis; Targum: be-birnîţâhûn; - xvIII, 72: mē am, « du peuple, » au lieu de 'am, « peuple; » Septante: ἐκ λαοδ; Vulgate: a populo; Targum: le'ama'; - xxII, 15 : 'elhašokén, « pour l'habitant, » au lieu de 'él-hasokên, « au trésorier; » Septante : είς τὸ πχστοσόριον; Aquila: πρὸς τὸν συηνοῦντα; Vulgate: ad eum qui habitat in tabernac: l; Targum: löt farnesa'; xxiii, 13; Kena ănîm, « Chananéens. » au lieu de: Kaŝdim, « Chaldéens; » Septante et Vulgate ont mal tradnit: εἰς τῆν Χαλδαίων; terra Chaldworum (ŷ. 11); xxiv, 15 : ba-'umim, « dans les nations, » au lieu de bā-'urim, « dans les feux; » — xxxx, 8; lo', « non, » au lieu de lo, « à lui; » Septante : ٥٥x; Vulgate : non; Codex Babylonicus, édit. Strack: κ'; — LIV, 9: '2', « comme les jours, » au lieu de '2''; Septante ont mal traduit: ἀπὸ τοῦ ἔδατος; Peschito: yömt'hy, « les jours; » Vulgate: sicut in diebus; Targum: keyűmēy; — LXVI, 19: 2'', au lieu de '3'; Septante: Φούδ; Vulgate: in Africam; cf. Strack, Zur Textkvitik des Isaias, dans la Zeitschrift für kath. Theologie, 1877, p. 17; Studer, Beiträge zur Textkvitik des Isaias, dans les Jahrb. für protest. Theologie, 1877; Lagarde, Semilica, I, Gorttingue, 1878, p. 1; Cheyne, The prophecies of Isaiah, t. II, Londres, 1881, p. 131, 271; Dillman, Der Prophet Jesaia, 5° édit., Leipzig, 1890; Kaulen, Einleitung, 3° édit., Fribourg-en-Brisgau, 1892, p. 362.

2º Versions. - Comme une grande partie des versions des Livres Saints, celles d'Isaïe se divisent en deux classes : les unes immédiates, les autres médiates. Les premières ont été faites sur le texte hébreu lui-même : ce sont les versions grecques des Septante, d'Aquila. de Théodotion, de Symmaque; la Peschito syriaque avec sa recension karkaphéenne; et notre Vulgate actuelle. Les versions médiates ont été faites sur le texte grec des Septante; ce sont l'ancienne Itala, les trois versions coptes, memphitique, sahidique ou thébaine, basmuhrique; les deux araméennes, syro-hexaplaire et philoxénienne; la version éthiopienne, l'arabe, l'arménienne, la géor-gienne, la gothique et la slavonne. On trouvera beaucoup de ces versions dans les Polyglottes de Londres et de Paris. La plupart de ces versions existent en entier; des versions coptes il ne nous reste que des fragments; les fragments sahidiques du Musée Borgia à Rome ont été publiés par Ciasca, Bibliorum Sacrorum fragmenta copto-sahidica Musei Borgiani, 2 in-4°, t. 11, Rome, 1889, p. 219-249.

3º Langue. — Au sentiment de tous les critiques la langue d'Isaïe est généralement purc, correcte et élégante. C'est du bel hébreu, de l'hébreu classique si l'on pouvait employer une pareille expression. En dépit des quelques mots très rares qui se ressentent des circonstances, le reste du livre est un modèle au point de vue de la

langue.

4º Style. — Le style d'Isaïe est vraiment admirable et digne des grands sujets qu'il traite. Un critique a pu dire : « Jamais peut-être un homme n'a parlé un plus beau langage. » L. Seinecke, Der Evangelist des alten Testamentes, Erklärung der Weissagungen Jesaias, c.xL-LXVI, Leipzig, 1870. Son style présente, en effet, tontes les qualités qui font les grands écrivains; il est à la fois élevé, coulant, vif, coloré, et en même temps simple et d'un naturel parfait. C'est à cause de cette clarté de langage que saint Isidore de l'éluse a pu dire qu'Isaïe était le plus sage de tous les prophètes : ὁ σαφέστατος, Epist., 1. i, ep. ccclxvi, t. lxxviii, col. 389-390. Tous les critiques sont du reste d'accord pour reconnaître la beauté littéraire et les charmes du style d'Isaïe. Ce style est à la fois châtié et digne; le langage est choisi, et en même temps dépouillé de toute affectation ou raideur; la noblesse, l'éclat et la sublimité semblent le caractériser; chaque sentence est condensée et persuasive; les périodes finissent par s'arrondir naturellement; par exemple, Is., 11, 12-16; v, 26-30; x1, 1-9. Isaïe tantôt se plait dans le pittoresque qui frappe et impressionne les masses, XVII, 12-14; XXVIII, 7-8, 10; XXIX, 6; tantôt il renforce ses idées et ses sentiments par une réelle assonance de mots, v, 7; x, 16; xvii, 1, 2; xxii, 5; xxix, 2, 9; xxx, 16; xxxii, 7, 19; son style n'est jamais diffus; meme ses longs discours ne sont jamais prolixes ni monotones; il sait mettre en relief les points saillants et les présente sous de vives couleurs, v, 8-30; vII, 18-25; Li, 8-21; xix, 16-25. Il possede a merveille l'art d'adapter son langage aux circonstances et d'inculquer à ses auditeurs re qu'il désire qu'ils comprennent; c'est ainsi qu'à l'aide de quelques courtes sentences il montre la vanité des idoles et dissipe les plus fortes illusions, 1, 2, 3, 4; 11, 6-10; m. 14-15; v. 8-21; xxn, 1-5, 45-19, xxvm, 14-20; xxix, 12-16; xxxi, 3; on de gagner l'attention de ses auditeurs par une charmante parabole, v, 1-7; ou un mot symbolique, viii, 1; xix, 18; ou de les porter à admirer la majesté de la gloire divine, vi, 1-3; ou de faire reluire aux yeux de leur imagination la rénovation morale opérée par la venue du Messie, x1, 1-10. Parfois il aime à inculquer la vérité par quelque image ou quelque scène, telle que la scène du désespoir, III, 6-9; VIII. 21-22; par une espèce de proverbe, ix, 10; l'enfant, x, 19; x1, 6; par des similitudes, xvII, 5, 6; l'exemple du lit trop étroit et du manteau, xxviii, 20; du rêve, xxix, 8; de la crevasse qui envahit la muraille, xxx, 13-14. — Aucun prophéte ne peut être comparé à Isaïe pour la conception on l'expression; aucun n'a des pensées si nobles ni ne pent les exposer dans un plus beau langage. Cf. Driver, Introduction, p. 228-229; ef. aussi Richard Simon, Histoire critiq. du V. Test., in-4°, Rotterdam, 1865, p. 363. - Isaïe est aussi doué d'un vrai génie poétique : grandeur des idées, puissance d'imagination, vivacité des descriptions, énergie et coloris de diction : tels sont ses traits caractéristiques. Ses écrits abondent en images poétiques et en descriptions pittoresques. Nous nous bornerons à donner quelques exemples : l'étendard arboré sur la montagne, v, 6; xi, 10; xviii, 3; xxx, 17; — le mugissement de la mer, y, 30; — le torrent irrésistible des eaux, vm, 7, 8; — la forêt consumée par les flammes, x, 16-17, ou ravagée par la hache des hommes, x, 33-34; — la voie réservée, xi, 16; xix, 23; le mugissement des eaux. xvii, 12-13;
 la tempête qui renverse tout devant elle, xxvIII, 2; xxix, 6; xxx, 27-28, 30-31; — le bûcher funéraire, xxx, 33; — la main de Dieu étendue sur la terre, v, 25; xiv, 26-27; xxiii, 41; xxxi, 3; et frappant des coups désastreux, xi, 15; xix, 16; xxx, 32. — Les figures, sous lesquelles le prophète se représente Dieu, sont particulièrement impressionnantes : « il s'élève, il est exalté; » il affirme avec force sa majesté contre ceux qui voudraient lui manquer de respect, II, 12-21; III, 13; v. 16; x, 16-17, 26; xix, 1; xxvIII, 21; xxxI, 2; xxxIII, 3, 10. — La prospérité future est, après les troubles présents, décrite d'une manière incomparable ; on ne trouve rien de pareil dans aucune langue; 11, 2-4; 1v, 2-6; 1x, 1-7; x1, 1-10; xvi, 4b-5; xxix, 18-21; xxx, 21-26; xxxii, 1-8, 15-18; xxxiii, 5-6, 20-22. — Son génie poétique apparaît aussi dans les contrastes et les antithèses de sa narration, 1, 3, 10; viii, 22-ix, 1; xvii, 14; xxix, 5; xxxi, 4-5; Jérusalem traitée comme Sodome et Gomorrhe, 1, 9-10; les idoles et Jéhovah, 1, 19-20; 11, 20-21; -- le luxe et la pompe des villes tombant dans le še'öl, 111, 24; v, 8-9, 14. Cf. Driver, Introd., p. 228; Vigouroux, Man. bibl., 11\* édit., Paris, 1901, t. II, p. 596-602; S. Jérôme, Præf. in Is., t. xxvIII, col. 771; R. Lowth, De sacra poesi Hebrworum, Gættingue, 1770, Prwl., XXI, p. 423-425; Danko, Histor. revel. Vet. Test., p. 396; Reuss, Les prophètes, in-8°, Paris, 4876, t. i, p. 201.

XI. Forme litténaire des écnits d'Isaïe. — 1º Le contenu. — Au point de vue du contenu ou des matériaux, il faut distinguer dans Isaïe : 1. Des récits historiques, qui servent d'introduction aux prophèties ellesmèmes, par exemple, vi, 1-9; vii, 1-4, 10-12; viii, 1-4; xiv, 28; ou qui retracent des événements ayant donné lieu à des prophèties particulières; par exemple, le siège d'Azot par le tartan ou général de Sargon, roi d'Assyrie, xx; l'histoire de Sennachérib, xxxvi-xxxvii, 1-22, 36-38; la maladie d'Ézéchias, xxxviii, 1-8, 21-22; l'ambassade de Mérodach-Baladan, xxxix. — 2. Des oracles, qui sont assez nombreux, et dont nous nous occuperons plus loin.

2º La forme, — Les récits historiques sont écrits en prose ordinaire, avec beaucoup de simplicité, de vie et de mouvement. Pour ce qui concerne les oracles, il

il y en a une partie en vers; on regarde communément comme des morceaux en vers les fragments suivants ; v, 1-2; ix, 7-20; x, 1-4; xi. 1-8; xii, 1-6; xiv, 4-32; xxiii 16; xxv, 1-5, 9-11; xxvi, 1-10; xxvii, 2-5; xxxiv, 1-17; xxxv, 1-10; xxxvii, 22-29; xxxviii, 10-20; xlii, 10-13; xliv. 1-5. Tous les oracles sans exception sont en style poétique. On sait qu'un des caractères du style poétique en hébreu est le parallélisme; on le trouve, sous ses trois formes, dans les oracles d'Isaïe : le parallélisme synthétique est le plus souvent employé, 1, 2a-b; quelquefois le parallélisme est synonymique, 1, 3; quant au parallélisme antithétique, il n'est employé que rarement, 1, 2c-d. Cf. R. Lowth, Isaiah, a new translation, 1re odit., in-4°, et 2° édit., in-8°, Londres, 1778; voir surtout Preliminary dissertation, édit. de 1822, t. 1, p. 11, où l'anteur a conservé dans sa traduction anglaise le parallélisme hébreu; il cite comme exemple de parallélisme synonymique, Is., LXV, 6-7; LIV, 1; LI, 7-8; XLVI, 3; LV, 3; LXV, 21-22; XXXVI, 5-6; XLI, 28; IX, 20; I, 3; XLIX, 4; xlvi, 7; xliv, 26; xxx, 16; L, 10; — comine exemples de parallélisme antithétique, ls., Liv. 10; ix. 10; - et de parallélisme synthétique, ls., LVIII, 5-8; L, 5-6; LI, 19; XV; ld., De sacra poesi Hebrworum; Gésénius, Commentar über den Jesaïa, Leipzig, 1821; 2° édit., 1829; il a imité dans sa traduction l'exemple de R. Lowth; Bickell, Carmina Vet. Test., metrice, p. 200; Gietmann, De re metrica Hebræorum, p. 59; pour ce qui regarde la métrique et la strophique dans Isaïe, ef. Marti, Das Buch Jesaja, p. xxiv, § v. et pour les principes généraux, Duhm, Einleitung zu den Psalmen, § 24, p. xxx.

XII. Prophéties messianiques dans Isaïe. — De tous les prophétes de l'Ancien Testament, Isaïe est certainement celui dont les prophéties messianiques sont à la

fois les plus claires et les plus nombreuses.

I. TABLEAU DES PROPHÉTIES MESSIANIQUES. - Les prophéties d'Isaïe, qu'on regarde universellement comme messianiques, sont : 11-1v; « le germe de l'Éternel, » v. 2; - v, « le bien-aimé, » ŷ. 1; cette expression s'applique directement à Jéhovah, et par extension à Jésus-Christ; — vi, « le germe saint, » ý. 13; — vii-ix, « Emmanuel; » - xi-xiii, « la verge de Jessé, » xi, 1; « le Sanveur, » xII, 2; « le saint d'Israël, » XII, 6; — XXVIII, « la pierre angulaire, » ŷ. 16; - xxix, « la sagesse des sages sera confondue, » v. 14; - xxxIII, « les sages ont disparu, » ŷ. 18; - xxxv, « la vocation des gentils et la prédication de l'Évangile; » - xL, 1-11, « la prédication de Jean-Baptiste et la venue du Messie; » — XLII, 1-9, « vertus du Messie [serviteur de Jéhovah]; » — XLIX-L, « exhortation du Messie; » — LI, « Dieu promet des consolations et la délivrance de l'Église sous la figure de Sion; » - LII-LIII, « souffrances et gloire du Messie; » - LIV-LV, « Israël figure de l'Église, nouvelle alliance; » - LIX, « le rédempteur et l'établissement du christianisme, » ý. 19-20; - Lx, « les nations se convertiront à Sion, figure de l'Église; » - LXI, « offices que remplira le Messie; » - LXIII, 1-6, « lésus-Christ vainquenr des nations; » - LXV-LXVI, « gloire de la nouvelle Jérusalem, l'Église, et conversion des gentils. » Dans le tableau suivant, on pourra se rendre compte, par les passages correspondants du Nouveau Testament, de l'accomplissement de la plupart de ces prophéties :

 1s., vii, 14.
 ...
 Matth., i, 18-25; Luc., i, 27-34.

 1s., xl, 3-4.
 ...
 Matth., in, 1; xiv, 1-10; Marc., i, 4; Luc., iii, 3.

 1s., ix, 4.
 ...
 Matth., iv, 13-15.

 1s., xxxv, 4-10.
 ...
 Matth., xi, 5.

 1s., Liii, 7; xvi, 1; xxxi, 1.
 Joa., i, 29; xvi, 33; Apoc., v, 5.

 1s., Liii, 2-3.
 ...
 Matth., xi, 29; Luc., xvi, 14; Joa., xv, 18.

 Is., xxix, 14; Lxi, 1.
 ...
 Matth., xi, 5; 1 Cor., i, 28.

II. EXAMEN ET DISCUSSION DE QUELQUES PROPHÉTIES MESSIANIQUES D'ISAIE - 1º La prophétie d'Emmanuel. - L'école rationaliste nie le caractère messianique de cette prophètie. On va jusqu'à dire qu'en adoptant une interprétation messianique les chrétiens se laissèrent influencer par le judaïsme de la dernière époque qui voyait dans tous les prophètes la manifestation de la fin des temps. Marti, Jesaja, p. 76; cf. aussi Giesebrecht, Die Immanuelweissagung, dans les Theol. Studien und Kritiken, 1888, p. 217-264; Budde, Ueber das 7 Cap. des Buches Jesaja, dans les Études archéologiques dédices à C. Leemans, p. 121-126; F. C. Porter, A suggestion regarding Isaiah's Immanuel, dans le Journal of biblical literature, 1895, p. 19-36; Cheyne, Recent Study of Isaaiah, dans le Journal of biblical literature, 1897, p. 131-135. - L'interprétation rationaliste n'est pas admissible; il s'agit bien là d'une prophètie messianique. - A) 'Almah. On dit que ce mot ne signifie pas une vierge proprement dite, qui s'appelle en hébreu bețûlâh, mais une jeune fille nubile. - Le mot 'Almah dans Is., VII, 14, indique une vierge proprement dite. Voir t. 1, col. 390-397. - B) Emmanuel. On a prétendu aussi qu'Emmanuel est ou un fils d'Achaz, ou Ézéchias; cette interprétation est fausse; Emmanuel est le Messie, Notre-Seigneur Jesus-Christ. Voir t. 11, col. 1732-1734.

2º Le serviteur de Jehovah, XLII-XLIII. - Les critiques rationalistes qui n'admettent pas que le serviteur de Jéhovah soit le Messie, ont inventé une foule d'hypothèses: certains ont prétendu que le serviteur de Jéhovah est le peuple d'Israël lui-même; ainsi parmi les Juifs: Abenesra, Jarchi, Kimchi, Abarbanel, Salomon ben Maloch, Isaac ben Abraham; parmi les chretiens: Doëderlein, Schuster, Eichhorn, Telge, Rosenmüller, Hendewerk, Hitzig, Kæster, Marti, Jesajah, p. 285. Ewald et Beck soutinrent qu'il s'agit du peuple d'Israël tel qu'il devrait être selon les desseins de Dieu. Paulus, Thenius, Maurer, Ammon, von Colln, Seinecke n'y ont vu que la meilleure partie du peuple d'Israël. Pour de Wette, Winer, Schenkel, c'est le « noyau aristocratique ». Augusti propose une autre explication; dans cette prophétie, il est question d'un personnage frappé par Dieu, qui est presque lépreux; Azarias, fils d'Amasias, est frappé de lépre; cf. IV Reg., xv, 5; II Par., xxvi, 21; Isaïe, dans cette élégie, chante l'expiation de tout le peuple faite dans la personne d'Azarias. Konynenburg, Bahrdt pensent qu'il s'agit du roi Ézéchias. Staudlin a opiné pour Isare luimême qui, d'après la tradition, mourut d'une mort violente. Saadia et Grotius tiennent pour Jérémie qui fut en butte aux persécutions; Knabenbauer, In Is., t. п, p. 331-333.

1. II, p. 331-333.

A) Le serviteur de Dieu est le Messie. — a) Tous les détails de cette prophétie se sont accomplis à la lettre en Notre-Seigneur Jésus-Christ; voir IV. III, 5°, 6°, col. 954; — b) Les Pères de l'Église ont appliqué cette prophétie à Notre-Seigneur; pour les nombreux témoignages des Pères, voir Kilber, Analysis biblica, édit. Tailhan, t. 1, p. 383-385 dans les notes. — c) Le Targum chaldéen, attribué à Jonathan ben Uziel, a aussi interprété cette prophétie du Messie. In 1s., LII, 13, il s'exprime ainsi : « Voici que mon serviteur le Messie, māšiah, prospérera, sera exalté, croîtra et sera fortifié. » Les Juifs postérieurs ont reconnu eux-mêmes l'interprétation messianique donnée par le Targum. Cf. Weber,

System der altsyragogalen palästin. Theologie, Leipzig. 1880, p. 344-347; Galatin, De arcanis catholicæ reritatis, Båle, 1550. — d) La critique interne confirme cotte interprétation. Dans Is. xi, 1-11, il s'agit du Messie; les rationalistes eux-mêmes et les Juifs contemporains le reconnaissent. Cf. Hamburger, Realencyclopädie für Bibel und Tahmud, Strelitz. 1881, t. 1, p. 748. Or le serviteur de Jéhovah est décrit sous les mêmes couleurs et quelquefois avec les mêmes expressions que celui dont il est question dans Is., xi, 1-11, comme on peut le voir, xi, 1 et liii, 2 (rameau); xi, 2, et xlii, 1; xi, 3, et xlii, 3; xi, 4, et xlii, 1; xi, 10, et xlii, 6; xi, 10, et xlii, 4; xi, 11, et xlii, 7. Cf. Knabenbauer, In Is., t. II, p. 325-331.

B) Objections. — a) Dans Is., XLI, 8, le serviteur de Dieu, c'est Israel; il faut donc conclure que cette application se continue. - Réponse. Il n'y a pas de parité entre les deux passages; Is., XLI, 8, Israël est nommé par son propre nom, tandis que, xlii, 1-9, il n'est jamais nommé; de plus, xLII, 1, l'expression « serviteur » s'applique à un individu, et les caractères de cet individu sont tellement déterminés, précis, qu'il est impossible d'y voir un être collectif comme l'est un peuple. b) L'Aucien Testament nr connut ni ne put connaître le Messie souffrant. —  $R\acute{e}ponse$ . Cette objection est une simple pétition de principe; elle suppose ce qu'il faudrait prouver; c'est toujours la même préoccupation: l'impossibilité des prophéties claires et précises; en vertu de ce principe it fandrait rejeter de l'Ancien Testament toute prophètie messianique. - c) Un Messie souffrant n'aurait apporté ni consolation, ni espérance, mais plutôt le contraire. — Réponse. Isaïe ne décrit pas sculement les souffrances du Messie, mais aussi con exaltation, sa gloire, et la félicité de ceux qui le suivront; ef. Is., Lii, 13; Liii, 10-12; XLII, 6; XLIX, 6; LIV; de plus les souffrances du Messie ne sont pas un motif de désespoir et de découragement, mais produisent plutôt les sentiments contraires. Cf. II Cor., vIII, 9; Jac., v, 11; 1 Pet., 11, 21-25. -d) Nulle part ailleurs dans l'Ancien Testament, on ne nous représente le Messie souffrant et humilié. — Réponse. Cette aftirmation serait-elle vraie, on n'en pourrait tirer aucune conséquence contre les prophéties d'Isaïe, mais elle est inexacte; les soutfrances du Messie sont décrites dans d'autres livres de l'Ancien Testament; qu'il nous suffise de citer : Ps. xxi; Zach., IX, 9; XI, 12; XII, 10; XIII, 7; l'obscurité de son origine est aussi annoncée dans Mich., v. 1-2. - e) Le Messie n'est jamais appelé le « serviteur de Dieu ». — Réponse. Cette appellation equivaut à παῖς du Nouveau Testament; Matth., xII, 18; Act., III, 13, 26; IV, 27, 30; de fait les Septante ont traduit servus par παῖς. Is., XLII, 1; XLIII, 10; XLIX, 6; L, 10; LH, I3. -f: Plusieurs de ces choses ne se sont jamais accomplies en Jésus. Ainsi il n'a jamais ouvert les prisons, ni annoncé le retour de l'exil, Is., XLII, 7; LXXI, 5, 9; LXI, 1-3; jamais les rois ne lui ont rendu hommage, Is., XLIX, 7; jamais Jėsus n'a retabli et restitué les héritages dissipés et la terre dévastée, ls., XLIX, 8; jamais il n'a partagé de dépouilles et de proie entre les siens. Is., LIII, 12. - Réponse. Pour se convaincre de la futilité d'une semblable objection, il suffit de lire le Nouveau Testament, qui nous explique ce qu'est le royaume messianique. Cf. Knabenbauer, In Is., t. п, p, 335-338.

30 Prophétie sur Cyrus, XLIV, 28; XLV, 1-13. — Dans cet oracle, Cyrus, au témoignage de presque tous les Péres, est la figure du Messie; il est facile de s'en convaincre par l'examen du texte : a) Lui aussi est appelé « Messie », mášiah, XLV, 1; — b) il remplira les mêmes offices que le Messie :il est suscité pour rétablir la justice, XLV, 13; — il est, comme le Messie, le pasteur de Dieu, XLIV, 28; cf. 1s., XL. 11; Ezech., XXXIV, 23; XXXVII, 24; Ps. XXI, 1; LXVI, 20; — comme le Messie, il accomplira la volonté de Dieu, XLIV, 28; cf. Is., LIII, 10; — comme le

Messie, il rétablira le temple, XLIV, 28; cf. Zach., VI. 13; — c) enfin l'Église a appliqué à Notre-Seigneur un passage de cette prophètie, 1s., XLV. 8. Voir CYRUS, t. II, col. 1191-1194.

4º Prophétie contre l'Idumée, LXIII, 1-6. — Dans ce vainqueur qui revient chargé des dépouilles de ses ennemis, les uns ont voulu voir Jéhovah lui-même; cf. Marti, Jesaja, p. 391, qui intitule cette section : « le jour de la vengeance de Jéhovah; » d'autres, Cyrus qui défit, près de Sardes, Crésus, roi de Lydie, et ses alliés, Hérodote, 1, 80; Cyropæd., vii, 1; d'autres, les Israélites; d'autres, Nabuchodonosor; d'autres, Judas Machabée, 1 Mach., v. 3, 65; 11 Mach., x, 16; Joséphe, Ant. jud., XII, xi, 1. 2; d'autres, Jean Ilyrean. - Toutes ces interprétations sont inexactes. Le vainquenr dont il est question dans ce passage, c'est le Messie lui-même; - a) tout ce qui est dit de ce vainqueur convient à Notre-Seigneur; -b) les Pères lui ont toujours appliqué cette prophétie; voir Kilber, Analysis biblica, t. 1, p. 391; -c) durant le temps de la passion, l'Église, dans la liturgie, applique ces versets à Notre-Seigneur.

XIII. RÉSUMÉ DE LA CHRISTOLOGIE D'ISAÏE. - Nous pouvous maintenant synthétiser à grands traits la christologie d'Isaïe. Le prophète décrit les principales fonctions du Christ : royales, prophétiques et sacerdotales. C'est là comme l'idée maîtresse de tout le livre. Presque toute la vie de Jésus-Christ, ses vertus et sa mission sont décrites en détail : sa naissance miraculeuse d'une Vierge est annoncée, vii, 14; le chapitre ix nous décrit ses fonctions, et les bienfaits qu'il apportera à la Galilée et conséquemment à l'humanité tout entière; les ellets de la rédemption et le retour à l'innocence primitive sont annonces, sous une gracieuse image, x1, 6-9; son triomphe sur la mort est affirmé, xxv, 8; xxxvi, 19; les remèdes aux maux de l'humanité [sont décrits d'une manière charmante, xxxv; la réalisation de ce chapitre est un des caractères les plus saillants de la vie de Jésus-Christ. - Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont les détails de la vie de Notre-Seigneur. Il apparait comme un serviteur doux et humble, xi, 1; Liii, 2; son ministère sera plein de douceur et de mansuétude, XLII, 2; il vient pour consoler et soulager ceux qui souffrent, XLIII, 3; LXI, 1; il sera plein de bonté pour Israël, XLIX, 1-6; il vient pour établir une nouvelle alfiance, XLII, 6; XLIX, 8; ce penple qu'il est venu visiter et sauver lui réserve les plus dures souffrances; aussi le châtiment divin ne se fait-il pas attendre, et le salut et la grace sont portés aux gentils, xlix, 1-9; les gentils, par leur dévouement et leurs hommages, le récompenseront des pertes qu'il a faites dans le peuple choisi, L, 1-11; ses souffrances, couronnées par une mort violente, achévent sa mission de médiateur ; il réconcilie tous les pécheurs avec Dieu, LHI, 12b. — Après les souffrances, la gloire et le triomphe : les grands de la terre se soumettront à lui, LIII, 12ª; il apporte aux nations la justice, XLII, I, et la lumière, XLII, 6; il devient le centre du monde tout entier, x1, 10; tontes les nations se dirigent vers Sion, figure de l'Église qui est l'œuvre de Jésus-Christ, Lx; les Éthiopiens entrent dans le royaume de Dieu, xviii; l'Égypte se convertira au Seigneur et sera consolée, xix, 18-25; Tyr aussi rendra hommage au Dien d'Israél au temps du salut et de la rédemption, xxIII, 15-18. - Le Messie devient également le témoin, le chef et le législateur des nations, Lv, 4; l'esprit du Seigneur se repose sur lui, habite en lui, x1, 2; xLII, 1; LXI, 1; cet esprit du Seigneur se répandra, aux jours de sa venue, sur la terre, xxII, 15; xLiv, 3; il détruira le pěché, xi, 9, et la guerre, 11, 4. - Le Messie se sert des gentils pour opérer le saint du peuple de l'alliance, qu'il avait rejeté à cause de son infidélité, xi, 12; Lx, 9-10; Exvi, 20-21; le retour à l'état d'innocence sera réalisé, LXV, 25; il y aura à la fin des temps de nouveaux cicux et une nouvelle terre, LXV, 17; LXVI, 22; quant

aux méchants, leur lot sera une éternelle réprobation, LXVI, 24. Cf. Trochon, Isaïe, p. 18-20; et Hengstenberg, Christology of the old Testament, trad. anglaise par E. Meyer, in-8°, Édimbourg, 1872, t. 11, p. 2-3.

XIV. BIBLIOGRAPHIE. - I. COMMENTATEURS: Origène, Homiliæ in visiones Isaïæ, t. XIII, col. 219-254; S. Jérôme, t. xxiv, col. 901-936; Eusèbe, Comment. in Is., t. xxiv, col. 77-526; S. Basile, Comment. in Is. (les seize premiers chapitres), t. xxx, col.117-667; S. Ephrem, In Es. explan., Opera syriaca, Bome, 1740, t. II, p. 20-97; S. Jean Chrysostome, Interpret. in Is., cap. viii, t. Lvi, col. 11-94; Homil. vi in Oziam, seu de Seraphinis, col. 97-142; Homil. in locum Is., XLV, 7, col. 141-152; S. Cyrille d'Alexandrie, Comment. in Is., t. Lxx, col. 9-1450; Théodoret de Cyr, In Is., eclogaria interpret., t. LXXXI, col. 215-494; Procope de Gaza, In Is. Epitome, t. LXXXVII, part. II, col. 1817-2718; S. Jérôme, Comment. in Is., t. xxiv, col. 17-678; S. Thomas d'Aquin, In Es. expositio, Opera, Anvers, 1612, t. XIII; Foreiro, Comment, in Is., dans Migne, Cursus completus Scripturæ sacræ, t. xviii; \* E. F. C. Rosenmüller, Scholia in Vet. Test., 3 in-8° 1829-1834, pars IIIa, Isaiæ vaticinia complectens, x-xxiv, où l'on trouvera une liste des commentateurs protestants; \* Y. Ch. Døderlein, Esaias ex recensione textus hebraici, in-So, Altorf et Nuremberg, 1775, 1778, 1780, 1789; \* Lowth, Isaia, a new translation, in-4°, Londres, 1778, traduction allemande avec notes et observations par J. B. C. Koppe, 4 in-8°, Leipzig, 1779-1781; \*C. G. Hensler, Jesaias, neu übersetzt mit Anmerkungen, in-8°, Hambourg, 4788; \* Paulus, Philologische Clavis über das Alt. Test., Jesaios, in-8°, lêna, 1793; \* W. Gesenius, Der Prophet Jesaja (3 parties), in-80, Leipzig, 1820-1821; \* F. Hitzig, Der Prophet Jesaja, in-80, Heidelberg, 1833; \*C. L. Hendwerk, Des Propheten Jesaia Weissagungen, 2 in-8°, Kamigsberg, 1838-1843; \* E. Ewald, Die Propheten des Alten Bundes, 2 in-So, 1re édit., Stuttgart, 1840-1841; 2e édit., 1867-1868; \*F. W. C. Umbreit, Praktischer Kommentar über die Propheten des Alten Bundes, 1841-1846; \* M. Drechsler, Der Prophet Jesaja, 3 parties, Stuttgart, 1845-1857 (II, 2, embrassant les chapitres xxviii-xxxix, édité après sa mort par Frz. Delitzsch et A. Halin, et iii, embrassant les chapitres xL-LXVI, édité par A. Hahn, 1854-1857); \* A. Knobel, Der Prophet Jesaia, dans le Kurzgef, exeg. Handb., in-8°, 1843, 1854, 1861; 4° édit. revue par L. Diestel, Leipzig, 1872; \* S. D. Luzzato, Il prafeta Isaia volgarizato e commentato ad uso degli Israeliti, Padoue, 1856-1867; P. Schegg, Der Prophet Isaias übersetzt und erklärt, 2 in-8°, Munich, 1850; L. Reinke, Die messianischen Weissagungen bei den grossen und kleinen Propheten des Alten Testamentes, Giessen, 1858, 1860; A. Rohling, Der Prophet Jesaja übersetzt und erklärt, Münster, 1872; J. Bade, Christologie des Alten Testamentes, Munster, 1851, part. III; B. Neteler, Das Buch Isaias aus dem Urtext übersetzt, Münster, 1872; Le Hir, Les trois grands prophètes, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, publiés par M. Grandvaux, in-12, Paris, 1877; 1d., Etudes bibliques, 2 in-8°, Paris, 1869; W. Urwick, The Servant of Jehovah, in-80, Edimbourg, 1877; Trochon, Isaïe, in-8º, Paris, 1878 (dans la Bible de M. Lethielleux); J. Knabenbauer, Erklärung des Propheten Isaias, in-8°, Fribourg-en-B., 1881; 1d., Comment. in Isaiam prophetam, 2 in-8°, Paris, 1887 (dans le Cursus Scrip-turæ Sacræ des Pères Jésnites); \* Reuss, Les prophètes, in-8°, Paris, 1876; édit. allemande, 1892; \* Seinecke, Der Evangelist des Alten Testamentes, in-8°, Leipzig, 1870; n'embrasse que les chapitres xi-lxvi; \* C. J. Bredenkamp, Der Prophet Jesaja, Erlangen, 1886-1887; \* C. von Orelli, Die altest. Weissagungen von der Wollendung des Gattesreiches, 1882; \* G. A. Smith The Book of Isaia (dans Expositor's Bible), 1889-1890; Id., The Book of the twelve Prophets, 1896; \*A. Dillmann, 5º édit. refondue du Commentaire de Knobel, 1890; R. Kittel,

6º édit., de Knobel, 1892; \* Nägelsbach, Der Prophet Jesaja, dans le Bibelwerk de Lange, Leipzig, 1877; \* B. Duhm, Das Buch Jesaia, dans le Hand-Kommentar de Nowack, Leipzig, 1892; \*T. K. Cheyne, The book of Isaiah chronologically arranged, 1870; 1d., The Prophecies of Israël, 1880, 1884; 1d., The Book of the prophet Isaiah, part. x de la Polychrome Bible, The sacred books of the old and new Testament, English translation, in-40, Londres, 1898; Id., The Book of the prophet Isaiah, critical edition of the hebrew text, part. x de The sacred Books of the old Testament, Leipzig, 1899; \* M. L. Kellner, The prophecies of Israel, Cambridge, 1895; \*J. Skinner, dans Cambridge Bible for Schools, 1896; \* A. B. Davidson, dans l'Expositor, août et septembre 1883; février, avril, octobre, novembre. décembre 1884, sur les chapitres XL-LXVI. - II. CRITIQUE ET EXPLICATION DU TEXTE: \* David Kocher, Vindiciæ, sacri textus hebr. Esaiæ vatis, adversus D. Rob. Lowthi criticam, Berne 1786; \* A. Krochmal, Haksaw Wehamichtow, 1875; \* Paul de Lagarde, Semitica, 1, 1878, p. 1-32; \*J. Barth, Beiträge zur Erklärung des Jesaias, 1885; \*J. Bachmann, Alttest. Untersuchungen, 1894, р. 49-100; \* II. Oort, dans la *Theol. Tijdschrift*, 1886, p. 561-568 (sur Is., п. 16-1у, 6); 1891, p. 461-477, *Kri*tische Anteekeningen op. Jez. XL-LXVI; \* Grätz, Emendationes in Vet. Testam., 1892. - III. INTRODUCTION: \*C. P. Caspari, Beitrage zur Einleitung in das Buch Jesaja, in-8°, Leipzig, 1848; \* Giesebrecht, Beiträge zur Jesajakritik, 1890; \* T. K. Cheyne, Introduction to the Book of Isaiah, 1895; traduction allemande par J. Bohmer, 1897; \* E. Graf, De l'unité des chapitres XL-LXVI d'Ésaïe, 1895; \* W. 11. Kosters, Deutero-en Trito-Jezaja, dans la Theol. Tijdschrift, 1896, p. 577-623; \* M. Brückner, Die Komposition des Buches Jesaja cap. 28-33, 1897; \* Ed. König, The Exiles' Book of consolation, traduit de l'allemand par J. A. Selbie, 1899. - IV. HISTOIRE ET THEOLOGIE: \*C. P. Caspari, Ueber den syrischephraimitischen Krieg, in-8°, Christiania, 1849; \*B. Dulim, Die Theologie der Propheten, 1875; \*A. Kuenen. De Profeten en de profetie onder Israël, 1875; traduction anglaise, Prophets and prophecy in Israel, 1877; \* F. M. Krüger, Essai sur la théologie d'Ésaïe, XL-LXVI, 1881; \* W. R. Smith, The Prophets of Israel, and their place in history to the close of 8th century B. C., 1882; 2º édit., par T. K. Cheyne, 1895; \* H. Guthe, Das Zukuntfsbild des Jesaia, 1885; \*S. R. Driver, Isaiah, his life and times, and the writings which bear his name, dans la série Men of the Bible, 1888, 1893; \* H. Hackman, Die Zukuntfserwartung des Jesaja, 1893; \* P. Volz, Die vorexilische Jahweprophetie und der Messias, 1897; \* J. Meinhold, Jesaja und seine Zeit, 1898; \* E. Sellin, Scrubbabel, 1898. - Voir Knabenbauer, Comment. in Isaïam prophetam, t. 1, p. 19-25; Trochon, Isaïe, p. 21-24; \*S. R. Driver, An introduction to the literature of the old Testament, 7º édit., Édimbourg, 1898, p. 204-205; \* D. K. Marti, Das Buch Jesaja, 1900, p. xxiv-xxv.

3. ISAÏE (Septante: Ἰωσίας; Codex Alexandrinus: Ἰωσάας; Vulgate: Isaïas), lévite, ancêtre d'un des trésoriers du sanctuaire du temps de David. I Par., xxvi, 25. Son nom dans la Vulgate est écrit Jésias dans I Par., xxiv, 25. Č'était le fils ainé de Rahabia, un des descendants de Gerson, fils de Moïse.

- 4. ISAIE (hébreu : Yeša'eyāh; Septante : Ἰσαΐας; Codex Alexandrinus : ἸΙσαΐα; Vulgate : Isaîas), fils d'Athalia, chef de la famille d'Alam qui revint avec Esdras de Babylonie. I Esd., VIII, 7.
- 5. ISAÏE (Yeša'cyāh; Septante: Ἰσαΐα; Vulgate: Isaias), lévite, de la famille de Mérari, qui revint de la captivité avec Esdras. I Esd., viii, 19.

6. ISAÏE (hébreu: Yeša'eyāh; Septante: 'Isσīa; Codex Sinaiticus: 'Ιεσσιά; Vulgate: Isaīa), Benjāmite, pēre d'Ēthéel, dont les descendants furent désignés par le sort, en la personne de Selium, pour résider à Jérusalem après le retour de la captivité de Babylone. II Esd., xi. 7.

ISARI (hébreu : hay-iṣri; Septante : 'Iṣơạt'), lévite, fils d'Idithun, chef du quatrième chœur de chantres dans le service du sanctuaire. I Par., xxv, 11. Au ŷ. 3, il est appelé Sori.

ISBAAB (hébreu : Yéšéb'áb; Septante : '1εσδαά), prêtre, chef de la quatorzième famille sacerdotale, lors de la division des descendants d'Aaron en vingt-quatre familles, sous le règne de David. 1 Par., xxiv, 43.

ISBOSETH (hébreu : 'Išbôšė́t; Septante : 'Ιεβοσθέ; Jocephe : Ίεβοσθός), fils de Saül, régna pendant quelques années, après la mort de son père, sur la plupart des tribus. Il n'est pas nommé au nombre des fils de Saul, 1 Reg., xiv, 49 (excepté dans la version syriaque, où il a cté ajouté sous la forme : Echboschul). C'est le même personnage qu'Esbaal, le quatrième fils de Saül. 1 Par., VIII, 33; IX, 39. Voir t. II, col. 1912. Voici comment on explique généralement aujourd'hui cette dualité de noms. Le véritable nom du fils de Saül était Esbaal, « l'homme de Baal. » Baal, qui signifie « maître, seigneur », désignait le vrai Dieu, en qualité de maître et de seigneur de toutes choses. Quand, plus tard, il devint le nom de dieux locaux (voir t. 1, col. 1315-1316), dont le culte ido-Litrique s'introduisit chez les Juifs, on le remplaça dans plusieurs noms propres hébreux, dans lesquels il entrait comme composant, par bošėt, « honte, ignominie, » nom donné aux idoles. Ose., IX, 10; Jer., III, 24; XI, 3. Ainsi Yerubba'al, surnom de Gédéon, Jud., vi, 32, fut changé en Yerubbeset, Il Sam., x1, 21; Mevibba al, 1 Par., viii, 34; IX, 40, devint Mefibôšet, 11 Sam., IV, 4. Cf. Clair, Les livres des Bois, Paris, 1884, t. 11, p. 9; F. de Hummelaner, Comment. in libros Samuelis, Paris, 1886, p. 277.

Isboseth n'apparaît sur la scène qu'après la mort de son père et de ses frères à Gelboë. Abner, général en chef de l'armée de Saül, vint prendre, peut-être à Gabaa, ce seul survivant, avec Miphiboseth, Il Reg., IV, 4, do la maison royale qui avait péri à la bataille, I Reg., XXXI, 2, 8, et le conduisit à Mahanaïm. Il l'établit roi et il fit reconnaître peu à peu et successivement son autorité à Galaad, Gessur (voir col. 223), Jezrael, dans les tribus d'Ephraïm et de Manassé, et finalement dans tout le pays qui forma plus tard le royaume d'Israel. Isboseth avait quarante ans, quand il regna sur tout Israël, c'està-dire, selon l'interprétation la plus vraisemblable, lorsque son autorité fut reconnue dans toutes les tribus, excepté Juda, et son règne ainsi établi dura deux années. ll Reg., п, 8-10. En effet, le règne de David à Hébron sur Juda fut de sept ans et demi. Il Reg., II, 11. Son compétiteur occupa le trône pendant le même temps; mais les deux années de son règne sont comptées à partir du jour où son autorité fut établie sur tout Israël. Clair, Les livres des Rois, t. 11, p. 10; Fillion, La Sainte Bible, t. 11. Paris, 1890, p. 338. Cependant Mar Meignan, David, Paris, 1889, p. 34, pense qu'Abner hésita longtemps avant de prendre Isboseth comme roi, et il explique par ce retard de plusieurs années la courte duréc du règne. Le P. de llummelauer, Comment. in libr. Samuelis, p. 277, estime qu'Isboseth, placé sur le trône immédiatement après la mort de son père, ne règna réellement que deux ans, mais que, néanmoins, David ne fut reconnu par les tribus fidèles à la maison de Saul, qu'au bout de sept ans et demi. Voir t. 1, col. 62-63.

Prince faible, sans valeur et sans volonté, Isboseth ne fut qu'un instrument entre les mains d'Abner, qui le

brisa après s'en être quelque temps servi. A la tête de son armée, Abner prit l'ollensive contre David, et à Gabaon, il proposa à Joab un combat singulier, qui fut suivi d'une bataille générale et tourna au désavantage des partisans d'Isboseth. Voir t. 1, col. 63-64. Dès lors, tandis que la maison de David progressa et se fortifia de plus en plus, celle de Saúl tomba dans une décadence de plus en plus grande. II Reg., 111, 1. Isboseth s'aliéna bientôt Abner, qui était le véritable chef de son partipour une querelle de harem. Abner avait pris pour lui Respha, concubine de Saül. Isboseth, blessé dans son honneur et jaloux de cette union, qui ponvait passer pour un acte de prétendant au trône, adressa des reproches à Abner. Celui-ci qui, sans doute, se détachait déjà d'une cause dont il était l'unique soutien, répondit en colère : « Suis-je donc une tête de chien dans Juda? (Voir t. 11, cof. 702.) Moi, qui ai tonjours été l'ami de la maison de ton père et qui ne t'ai pas livré aux mains de David! Et après cela, tu me querelles aujourd'hni au sujet d'une femme! » l'uis, il s'engagea par serment à faire reconnaître l'autorité royale de David sur le pays tout entier. Isboseth, qui le craignait, ne trouva rien à répondre. II Reg., 111, 6-11. Abner entra aussitôt en pourparlers avec David. Celui-ei, acceptant les propositions d'Abner, redemanda son épouse Michol. Pour ne pas dévoiler les secrets desseins du général en chef, il s'adresssa à Isboseth lui-même. Le faible roi envoya chercher Michol et la fit prendre à son second mari, Phaltiel, 11 Reg., 111, 12-15. Jetant enfin le voile, Abner gagna à la cause de David les anciens d'Israël, mais il fut tué par Joab. Voir t. 1, col. 65-66. A la nouvelle de ce meurtre, Isboseth perdit courage; les bras lui tombérent et ses partisans, qui ne comptaient guère sur lui, furent troublés. Il Reg., IV, I. Deux frères, Baana et Réchab, chef de bandes qui étaient alors au service d'Isboseth, jugeant sa cause désespérée, le tuérent. Ils s'introduisirent dans sa maison, à l'heure de la sieste, sans être aperçus, car la servante, qui gardait la porte, s'était endormie, en nettoyant du blé. Prenant du grain, alin de s'excuser s'ils étaient surpris, ils pénétrèrent à l'intérieur de la maison, et trouvant le roi couché dans son lit et endormi, ils le frappèrent à l'aine, le tuèrent, lui tranchérent la tête et s'enfuirent toute la nuit. Ils vinrent à Hébron apporter à David la tête d'Isboseth, et pour excuser leur meurtre, ils présentèrent leur victime comme l'ennemi du roi, l'accusant d'avoir comploté la mort de David, et eux-mêmes comme les ministres de Dieu contre Saül et sa postérité. Repoussant toute solidarité dans cet attentat et proclamant l'innocence d'Isboseth, David lit tuer les meurtriers et ensevelir la tête du fils de Saul dans le tombeau d'Abner à Hébron. II Reg., iv, 5-12. Voir t. 1, col. 1343. La mort d'Isboseth rattacha toutes les tribus à la personne de David. Cf. Danko, Historia revelationis divinæ V. T., Vienne, 1862. p. 249-251; Mar Meignan, David, Paris, 1889, p. 34-37; Dieulafoy, Le roi David, Paris, 1897, p. 142-158. E. MANGENOT.

ISCARIOTE (Ἰσχαριώτης), surnom donné à l'apôtre Judas, qui trahit Notre-Seigneur, pour le distinguer de l'apôtre saint Jude et d'autres personnes du même nom. On regarde généralement ce surnom comme composé de קרשת, 'iš et Qeriyôt, « homme de Carioth. » Voir Сактоти I, t. 11, col. 283, et Judas Iscariote.

ISENBIEHL Johann Lorenz, théologien catholique aflemand, né en 1744 à Heiligenstadt im Eichsfelde, mort le 26 décembre 1818 à Æstrich îm Rheingan. Après avoir été ordonné prêtre à Mayence, où il avait fait ses études, il fut envoyé en 1769 à Gættingue comme missionnaire, c'est-à-dire pour y remplir les fonctions de curé catholique dans cette ville. Il y sui vit les cours de langue orientale de Jean David Michaelis. Lorsque l'enseignement

fut réorganisé à Mayence en 1773, après la suppression des Jésuites, le prince électeur Emmerich Joseph von Breidenbach le nomma professeur ordinaire de langues orientales et d'Écriture Sainte. Il commença ses leçons par l'explication de la prophétie d'Isaïe, vii, 14. Contrairement à la croyance de l'Église qui, comme le dit saint Matthieu, reconnaît le Messie dans l'Emmanuel du prophète, Isenbiehl enseigna qu'Isaïe faisait allusion à une jeune fille qu'il voulait prendre pour épouse et qui devait lui donner un fils appelé Emmanuel. La Vierge dont parle le prophète n'est ni la Vierge Marie dans le sens propre ni dans le sens typique mais seulement dans un sens accommodatice. La faculté de théologie de Mayence et le Censor ordinarius refusèrent l'autorisation d'imprimer les thèses qui soutenaient cette opinion. L'auteur en fut dénoncé au prince électeur. Celui-ei se contenta de lui faire donner cet avis : « Alors même qu'il aurait raison en fait (in thesi), il avait tort à cause des circonstances difficiles où l'on se trouvait (in hypothesi). Comme on devait éviter, à la suite de la nouvelle organisation de l'enseignement, tout ce qui pourrait amener des troubles, il devait s'en tenir encore pour le moment à l'ancien système. » Là-dessus Isenbiehl garda le silence, mais Emmerich Joseph étant mort le 12 juin 1774, le chapitre examina l'affaire et le nouveau prince électeur, Friedrich Karl Joseph von Erthal (qui fut du le 18 juillet 1774), révoqua le professeur et l'obligea à passer deux ans dans le séminaire archiépiscopal afin d' y complèter ses études théologiques qu'on jugeait insuffisantes. Pendant ces deux ans, Isenbiehl rédigea un Corpus decisionum dogmaticarum Ecclesiæ catholicæ, qui parut à Constance en 1777. Dans la préface de cet ouvrage, il dit : Definitio quam in conciliis Ecclesia tradit, censenda videtur esse regula credendi certior firmiorque quam ipse sacer Codex. On ne voit guere comment cette proposition pouvait justifier dans sa pensée son opinion sur la prophétie d'Isaïe, qu'il avait travaillé en même temps à défendre dans une dissertation spéciale. Dès 1775, il avait envoyé un long exposé de ses idées sur ce sujet à plusieurs théologicus catholiques qui ne le désapprouvérent pas, mais une copie de son mémoire parvint à la censure de Vienne et celle-ci le déclara opus falsum, temerarium eterroneum. Biblioth. Friburg. Eccles., t. IV, p. 258. Il fut néanmoins nommé en 1777 professeur de grec à l'école moyenne de Mayence, à la condition de ne point s'occuper d'Écriture Sainte dans son enseignement. Il accepta, mais il était bien loin de renoncer à ses idées. Cette même année 1777, il fit imprimer et publier sa dissertation par un libraire de Coblentz, et elle parut sous le titre de Joh. Lor. Isenbicht's Neuer Versuch über die Weissagung vom Emmanuel, 1778. Elle fut imprimée à Coblentz, mais elle ne porte ni le nom du licu d'impression ni le nom de l'imprimeur. La Préface est datée du 27 octobre 1777. Le libraire avait obtenu l'imprimatur d'un censeur de Trèves. La faculté de théologie de Mayence s'occupa aussitôt de cette publication et la condamna comme renfermant propositiones falsas, scandalocas, piarum aurium offensivas ac de socianismo suspectas. L'auteur fut suspendu et emprisonné par l'autorité épiscopale. Les facultés de théologie de Paris, de Trèves, de Strasbourg et d'Heildelberg condamnérent aussi son œuvre. Voir II. Goldhagen, Religionsjournal, Mayence, 1777-1779, où se trouvent tous les documents relatifs à l'affaire. Enfin Pie VI, dans un Bref daté du 20 septembre 1779, la condamna tanquam continentem doctrinam et propositiones respective falsas, temerarias, scandalosas, perniciosas, erroneas, hæresi faventes et hareticas, et en défendit la lecture sous peine d'excommunication réservée au Pape. Bullarium Romanum Pii VI, t. vi, nº ccxxx, Rome, 1843, p. 146. Isenbiehl signa le 25 décembre 1779 une déclaration par laquelle il se soumettait pleinement à ce jugement. En conséquence il fut remis en liberté et nommé chanoine à Arnoneburg en

mai 1780. Il gar la son canonicat jusqu'à la sécularisation de l'électorat et reçut en 1803 une pension qui lui fut payée jusqu'à sa mort en 1818. Il avait publié en 1787 le tome ier d'un ouvrage dogmatique : De rebus divinis tractatus introducentes in universum Veteris ac Novi Testamenti Scripturam et theologiam christianam, t. 1, in-4°, Mayence et Francfort-sur-le-Main, 1787. - Voir A. G. Hoffmann, dans Ersch et Gruber, Allgemeine Encyklopädie, sect. II, t. XXIV, p. 339; Reusch, dans FAllgemeine deutsche Biographie, t. xiv, 1881, p. 618; Wetzer et Welte, Kirchenlexicon, 2º édit., t. vi, 1887, col. 960; II. Hurter, Nomenclator literarius, 2º édit., t. III, 1886, p. 588 à 590; Picot, Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle, 3e édit., t. v, 1855, p. 95-97. F. VIGOUROUX.

ISHOD (hébreu: 'Išhôd, « homme de llod; » Septante: 'Ισούδ; Alexandvinus: Σούδ), de la tribu de Manassé, fils de Hammoléketh, « la reine, » sœur de Galad. I Par., vii, 18. La Vulgate a traduit les noms propres: Regina peperit virum decorum, « Reine enfanta Belhomme. » Voir ABIEZER 1, t. 1, col. 47.

ISIDORE (SAINT), Isidorus, évêque de Séville et docteur de l'Église. - Il naquit vers 555-560, soit à Carthagène, dont son père avait été gouverneur, soit à Séville, où ses parents s'étaient réfugiés pour échapper aux persécutions du roi goth Agila (549-554), arien déclaré. Il appartenait à la haute noblesse hispano-romaine, mais il resta orphelin de bonne heure, et ce furent ses frères ainés, saint Léandre et saint Fulgence, ainsi que sa sour sainte Florentine, qui se chargérent de son éducation, comme nous l'apprend saint Léandre. Regula ad virgines, t. LXXII, col. 892. A vrai dire, ce fut saint Léandre, alors archevêque de Séville (576?-600?) qui ent la principale part dans cette éducation, au témoignage de saint Isidore lui-même. Epist. ad Claudium ducem, 12, t. LXXXIII, col 905. Isidore acquit sous cet excellent maître une érudition sacrée et profane, qui s'étendait à tout ce que l'on savait de son temps. C'est grâce à cela qu'élevé plus tard à son tour sur le siège de Séville (vers 600) à la mort de son frère, il devint comme la lumière de son siècle par ses nombreux écrits. Ils ont été souvent imprimés en tout ou en partie. Nous mentionnerons seulement, parmi les éditions embrassant toutes les œuvres du saint, celles de Margarin de la Bigne, Paris, in-fo, 1580, la première en date; celle de Grial, Madrid, in-fo, 1599, entreprise par ordre de Philippe II; enfin celle d'un ancien Jésuite, Faustin Aravalo, in-49, Rome, 1796-1806, la seule qui ait été faite d'après les manuscrits et dans une certaine mesure conformément aux règles de la critique, bien qu'aujourd'hui elle laisse beancoup à désirer. - Saint Isidore ne paraît pas avoir composé de commentaire suivi sur aucun de nos Livres Saints, mais il en a expliqué beaucoup de passages. De plus il a dressé dans ses Etymologies et ailleurs, Etymolog., vi, 1, 19, t. LXXXII, col. 229; Proamia in libros Veteris ac Novi Testamenti, t. LXXXIII, col. 155-160; De Ecclesiasticis officiis, 1, 11 et 12, col. 745-750 : le le canon des livres sacrés, tel qu'il existait de son temps, et tel que l'Eglise l'a maintenu depuis lors invariablement; 2º la série des principales versions, qui faisaient autorité dans les vie et vue siècles. Il a écrit aussi plusieurs opuscules plus ou moins étendus, dont le caractère est nettement exégétique. Ce sont : 1º Liber allegoriarum Scripturæ Sacræ, t. LXXXIII, col. 97-130. Le saint s'y occupe uniquement des personnes dont il est parlé dans la Sainte Écriture, soit que ces personnes portent un nom propre, comme Adam, Pierre; soit qu'elles soient simplement désignées par leur office, ou quelques-unes de leurs qualités, et il s'en occupe en tant que les unes et les autres sont des figures de Notre-Seigneur, de l'Église, des élus, du diable,

des hérétiques, des réprouvés, etc. - 2º Liber de ortu et vita Patrum, qui in Scripturis laudibus efferuntur, t. LXXXIII, col. 129-156, résumé substantiel de ce qu'on sait authentiquement de leur vie et de leurs actions. Les justes de l'Ancien Testament qui y figurent sont au nombre de 64; ceux du Nouveau, de 22, ce qui donne un total de 86 notices. L'authenticité de cet écrit a été révoquée en doute, mais sans doute à tort, car cette authenticité a pour garants deux contemporains tout à fait autorises, saint Braulion, t. LXXXI, col. 15-17, et saint Ildefonse, ibid., col. 27-28, ainsi que le V. Bède, Retractatio in Acta Apostol., t. xcii, col. 997 : ce qui nous rend absolument certains que l'écrit appartient en propre à saint Isidore de Séville. - 3º Proamia in libros Veteris ac Novi Testamenti, t. LXXXIII, col. 155-180. C'est une sorte de préliminaire sur chacun des livres de l'Écriture. Le saint y fait connaître en peu de mots, mais d'une manière très exacte, le caractère distinctif de chacun des 45 livres de l'Ancien Testament et des 27 du Nouvean. - 4º Quæstiones in Vetus et Novum Testamentum, t. LXXXIII, col. 199-208, simple série de 41 questions sans importance, qui n'aménent que des réponses de quelques lignes. - 5º Mysticorum expositiones sacramentorum seu quæstiones in Vetus Testamentum, t. LXXXIII, col. 207-424. Cet cerit est beaucoup plus étendu et plus important que le précédent. L'auteur y passe en revue tous les livres historiques de l'Ancien Testament. Il y explique le sens mystique de la plupart des faits qui y sont exposés. - 6º Liber numerorum, qui in Sanctis Scripturis occurrunt, t. LXXXIII, col. 179-200. Il s'agit ici du sens mystérieux que saint Méliton et les autres Pères ont attribué aux nombres. Le saint Docteur s'y occupe : le des nombres depuis 1 jusqu'à 30; 20 des nombres 24, 30, 40, 46, 50, 60 et 153. - Divers auteurs ont attribué à saint Isidore d'autres travaux exégétiques, tels qu'une version particulière dite isidorienne de la Bible, et des commentaires suivis sur plusieurs de nos Livres Sacrés, mais ils l'ont fait sans preuves suffisantes. En somme, le saint docteur espagnol s'est plus occupé du sens mystique des Écritures que de leur sens littéral, il a plus emprunté à saint Jérôme et à ses antres devanciers, qu'il n'a tiré de son propre fonds. Mais il a été beaucoup lu, surtout au moyen âge, et il a été le maître d'un grand nombre en Ecriture Sainte. - Voir Antonio, Biblioteca Hispana Vetus, Madrid, 4787, t. 1, p. 282-359; F. Aravalo, Isidoriana ou recherches sur la vie et les cerits du saint. Les deux premiers volumes de son édition en 7 in-4º des Opera S. Isidori sont consacrés à cet objet. Les Isidoriana ont été reproduits dans la Patrologie latine de Migne et en forment le t. LXXXI tout entier. Voir aussi II. Dressel, De Isidori fontibus, in-8°, Turin, 187; W. S. Teufel, Geschichte der römischen Literatur, neu bearbeitet von L. Schwabe, 5º edit., 2 in-8º, Leipzig, 1890, § 496, p. 1294-1295. F. PLAINE.

ISMAEL (hébreu: İśmά'čl, « Dieu exauce; » Septante: 'Ισμαήλ), nom du fils d'Abraham et d'Agar et de cinq autres personnes. Ce nom est cerit quelquefois Ismahel dans la Vulgate. Voir Ismanel 1-5. Cette variante d'orthographe a sans doute pour but d'indiquer qu'il faut prononcer a et e en deux syllabes et non æ, parce que les Latins, écrivant toujours séparément a et e, comme dans Aegyptus, pronongaient néanmoins d'ordinaire ces deux lettres d'une seule émission de voix, comme e; en intercalant un h entre l'a et l'e, on marquait qu'il fallait prononger a e en deux syllabes.

1. ISMAEL (Vulgate: Ismael, dans la Genese, xvi, 11, 15, 16; xvii, 18. etc., et dudith, 11, 13; Ismahel, dans I Par., 1, 28, 29, 31), fils d'Abraham et d'Agar l'Égyptienne. Gen., xvi, 11, 15; I Par., 1, 28. Son nom, révélé par un ange, fait allusion au cri d'affliction poussé

par sa mère au sein du désert et « entendu de Dieu ». Alors, en effet, qu'elle le portait encore dans son sein, et qu'elle s'enfuyait une première fois devant le mécontentement de Sara, l'envoyé du ciel la consola et l'encouragea en lui annonçant et le secours divin et les futures destinées de son fils. Gen., xvi, 10-12. Voir Is-MAÉLITES. A la naissance de l'enfant, Abraham, se contormant à la révélation dont il avait eu part, lui donna le nom d'Ismaël. Gen., xvi, 15. Ce nom, qui n'a pas de variantes en grec, est différemment orthographié dans les manuscrits et les anciennes éditions de la Vulgate, où l'on trouve : Hismael, Ismahel, Hismahel, et Smahel. L'édition Clémentine elle-même écrit Ismaël dans la Genèse et dans Judith, 11, 13; Ismahel dans les Paralipomènes. Cf. C. Vercellone, Variæ lectiones Vulgatæ latinæ, Rome, 1860, t. 1, p. 56. Abraham, qui jusqu'alors, c'est-à-dire à quatre-vingt-six ans, Gen., xvi, 16, n'avait pas eu d'enfants, regarda celui-ci comme l'héritier que Dieu lui avait promis. Gen., xv, 4. ll le crut jusqu'au jour où le Seigneur lui annonça que le fils de la promesse naîtrait de Sara. Le patriarche, étonné ou confus d'une si grande faveur, se contenta de demander pour Ismaél la vie et la prospérité. Dieu, tont en renouvelant sa prophétie relative à Isaac, accorda également au premier né ses bénédictions : « Quant à Ismaël, dit-il, je t'ai exauce : voila que je le béuirai, je l'accroîtrai et le multiplierai beaucoup; il engendrera douze princes, et je le ferai père d'une grande nation. » Gen., xvII, 18-20. A treize ans, le fils d'Agar fut circoneis. Gen., xvn, 23, 25, 26. Sara, l'ayant vu un jour s'amuser avec Isaac et peut-être se moquer de lui, dit à Abraham de le chasser avec sa mère. Celui-ci, dont le cœur paternel fut péniblement affecté de cette demande, n'obéit que sur l'ordre de Dieu. Se levant donc un matin, et prenant du pain et une outre d'eau, il en chargea l'épaule d'Agar, lui remit son fils et la renvoya. La pauvre mère reprit une seconde fois le chemin de l'Égypte, et alla s'égarer dans la solitude de Bersabée. Sa provision d'eau finie, elle laissa sons un arbre Ismaël épuisé de fatigue, et, pour ne pas le voir mourir, s'éloigna à une portée de trait, puis se mit à jeter de hauts cris. Dieu entendit sa voix et celle de son enfant. Il lui montra un puits plein d'eau où elle remplit son outre et redonna un peu de force à celui dont le Seigneur allait faire le chef d'un grand peuple. Gen., xxi, 9-19. Voir AGAR, t. 1, col. 262. Le texte sacré présente dans le passage que nous venons de résumer certaines difficultés, pour lesquelles nous renvoyons aux commentateurs. On peut cependant, sans voir de contradictions dans les différentes parties du récit, admettre qu'Ismaël, à ce moment, n'était plus un enfant.

Chassé de la maison paternelle, le fils d'Abraham demeura et grandit dans le désert, où il devint habile à tirer de l'arc. Il habita dans le désert de Pharan, appelé aujourd'hui Bâdiet-et-Tih, situé à l'ouest de l'Arabah, entre les limites méridionales de la Palestine et le massif du Sinaï. Sa mère lui fit épouser une Égyptienne. Gen., xxi, 20-21. C'est la seconde fois que le sang égyptien allait se méler au sang hébreu, et c'est de ce double mélange que sortiront les Arabes Ismaélites, qui participeront ainsi au caractère des deux races. Les lils d'Ismael furent au nombre de douze : Nabaioth (hébreu : Nebayôt; Septante : Ναθαιώθ); Cédar (Qêdar, Κηδαρ). Adbéel ('Adbe'êl, Ναβδεήλ), Mabsam (Mibšam, Μασσάμ), Masma (Mišma', Μασμία), Duma (Dûmāh, Δούμα), Massa (Massá', Μασσῆ), Hadar (Hádar, Nοδόμν), Théma (Tema', Θαιμά), Jéthur (Yetár, Ἱετούρ), Naphis (Nāfis, Ναφές), et Cedma (Qêdmah, Κεδμά). Ils furent eux-mêmes chefs des tribus de même nom. Gen., xxv, 12-16; 1 Par., t, 29-31. Pour la situation géographique de ces peuplades et leur histoire, voir Arabie, t. 1, col. 856, et les articles spéciaux qui concernent chacune d'elles. Aux douze patriarches, enfants d'Ismael, il faut ajouter une fille, nommée Mahéleth, Gen., xxvIII, 9, Basemath, Gen., xxxvI, 3 (voir Basemath 2. t. 1, col. 1492), et qui devint l'épouse d'Esaü. En dehors des événements que nous venons de racouter, la Bible ne nous apprend rieu sur la vie d'Isaac pour ensevelir Abraham dans la caverne de Makpélah. Gen., xxv, 9. Il n'était donc pas trop éloigné pour que la nouvelle de la mort de son père pût lui parvenir. Il mourut à l'âge de 137 ans. Gen., xxv, 47. Ses descendants « habitérent depuis llévila jusqu'à Sur. qui est en face de l'Égypte, en allant vers Assur ». Gen., xxv, 18. Voir Hévila 3, col. 688. C'est à eux principalement que s'applique le caractère prédit par Dieu lui-inème à propos d'Ismaël, Gen., xvi, 42. Voir Ismaélites.

A. LEGENDRE.

2. ISMAEL, fils de Nathanias. Voir ISMANEL 2.

3. ISMAEL, le troisième des six fils d'Asel, descendant du roi Saül et de Jonathas par Méribaal, c'est-à-dire Miphiboseth. 1 Par., viii, 38; ix, 44. Dans ce dernier passage, la Vulgate écrit son nom « Ismahel ».

- 4. ISMAEL, père de Zabadias. Voir ISMAHEL 4.
- 5. ISMAEL, fils de Johanan. Voir ISMAHEL 5.
- **6.** ISMAEL, prêtre, descendant de Pheshur, qui avait éponsé une femme étrangère. Esdras l'obligea à la renvoyer, I Esd., x, 22.

ISMAÉLITES (hébreu: hay-lšme'ê'li, au singulier et avec l'article, 1 Par., 11, 47; xxvii, 30; l'šme'ê'lim, au pluriel et sans article, Gen., xxxvii, 25, 27, 28; xxxix, 1; Jud., viii, 24; Ps. lxxxii (hébreu, lxxxiii), 7; Septante: Ἰσμαηλίτης, Ἰσμαηλίται: Vulgate: Ismaelitæ, Gen., xxvii, 25, 27, 28; xxxix, 1; Jud., viii, 24; Ismahelites, Ismahelitæ, I Par., 11, 17; xxvii, 30; Ps. lxxxii, 7), descendants d'Isinaèl, fils d'Abraham et d'Agar. Gen., xxxvii, 25, 27, 28, etc.

I. HISTOIRE. - Dans les passages indiqués de la Genèse et des Juges, le nom d'Ismaélites est une appellation générale qui s'étend aux tribus nomades des régions transjordanes, aux Madianites en particulier. Ils formaient, en effet, parmi les Abrahamides, la population la plus nombreuse et la plus puissante. Du reste, par la communauté de leur origine, leur genre de vie, leur trafie, les Ismaélites et les Madianites pouvaient être facilement confondus. Il n'est donc pas étonnant de voir les deux noms appliqués aux marchands qui achetérent Joseph. Gen., xxxvii. 25, 27, 28, 36; xxxix, 1. Dans le Ps. LXXXII (hébren, LXXXIII), 7, les Ismaélites sont pris comme peuple particulier et cités parmi les nations habitant au sud et à l'est de la Palestine et coalisées contre le royaume théocratique. Enfin, dans l'Par., n. 17; xxvn, 30, le nom ethnique est joint à celui de deux personnages, Jéther et Ubil. C'est tout ce que la Bible nous apprend sur ce peuple considéré dans son ensemble. Il ne reste plus que l'histoire particulière de chacune des tribus issues d'Ismaël, énumérées Gen., xxv, 13-15 : Nabaïoth, Cédar, Adbéel, Mabsam, Masma, Duma, Massa, Hadar, Théma, Jéthur, Naphis, Cedma. Si quelques-unes sont demeurées inconnues, les autres ont pu être identifiées, et nous connaissons, tantôt d'une façon précise, tantôt d'une manière générale, le territoire qu'elles ont occupé. Ce territoire est compris entre le Hedjaz actuel au sud et la Damascène, peut-être le golfe Persique au nord, la Palestine transjordane à l'ouest et les solitudes du désert syrien à l'est. Voir Arabie, t. i, col. 856, 862. Les Nabuthéens surtout ont laissé un nom et des monuments dans l'histoire. Les Ismaélites sont les Mustariba ou « devenus Arabes » dont parlent les historiens de l'Arabie. « Ce fait, qu'une partie des tribus de l'Arabie descendaient d'Ismaël, fils d'Abraham et de l'esclave égyptienne llagar, attesté déjà par la Bible, est un des points les mieux établis de l'histoire de la péninsule. Il est le fondement d'une notable partie des légendes racontées dans le Coran. Fr. Lenormant et E. Bahelon, Histoire ancienne de l'Orient, Paris, 1881-1888, t. vi, p. 353. Cette nation finit par absorber les tribus jectanides antérieures, et c'est sa langue qui, illustrée et inmobilisée par le livre de Mahomet, répandue par les conquêtes de l'Islam dans toutes les parties du monde, est devenne l'arabe. Voir Arabe 2, t. 1, col. 835.

II. CARACTÈRE. — L'ange, annonçant la naissance d'Ismaël, traçait en quelques traits énergiques le portrait de cet enfant du désert : « Il sera, dit-il, un homme sauvage, — littéralement : « un onagre d'homme, » pére' 'ddam; — sa main sera contre tous, et la main de tous contre lui; et en face de tous ses frères il plantera ses tentes. » Gen., xvi, 12. Rapprochons de ces paroles la description de l'onagre par Job, xxxix, 5-8, et nous aurons une peinture saisissante du caractère ismaélite :

Qui a làché l'onagre en liberté, Qui a exempté de tout lieu l'ane sauvage, A qui j'ai attribué le désert pour maison, Pour demeure la plaine salée (inculte)? Il se moque du bruit des villes: Il n'entend pas les cris du conducteur. Il parcourt les montagnes où sont ses păturages, Et il cherche toute espèce de verdure.

Impossible de mieux caractériser l'amour de la liberté et l'esprit d'indépendance propres au Bédouin ou Arabe nomade, qui représente aujourd'hui les anciennes tribus ismaelites. Endurci à la fatigue, content de peu, jouissant avec délices du spectacle varié de la nature, il ne veut pour domaine que le désert avec ses maigres pâturages, mais aussi avec ses horizons sans fin. Plein de mépris pour son frère de la ville, qu'il appelle dédaigneusement « l'habitant des maisons », il ne souffre aucun joug et ne connaît la voix d'ancun dominateur. Un besoin et un plaisir, en quelque sorte plus forts que sa volonté, le poussent à errer de campement en campement, cherchant l'herbe verte pour ses tronpeaux et le changement pour lui-même. Avec le sang chaud qu'il porte dans les veines, sa colère s'allume facilement; de là de perpétuelles et sonvent irréconciliables rivalités entre les tribus elles-mêmes. Il attend que le fellah ait ensemencé son champ, pour aller lui ravir, des qu'il commence à poindre, le fruit de son travail. Cette lutte entre l'Arabe sédentaire et le nomade pillard continue de nos jours comme au temps des Juges. Jud., vi, 3-5. Vaillant et tort, le Bédouin est habile à manier la lance, comme Ismaël et les fils de Cédar l'étaient à manier l'arc. Gen., xxi, 20; Is., xxi, 17. Sa richesse consiste en tronpeaux de brebis, de chèvres, de chameaux. Il habite parfois dans des sortes de villages ou « lieux entoures de clôtures », hășerîm, comme les douars des Arabes d'Afrique. Cf. Gen., xxv, 16. Les Ismaelites faisaient aussi le trafic et servaient d'intermédiaires entre les contrées lointaines de l'Arabie et les ports de la côte phénicienne ou l'Égypte. Leur descendants suivent encore de nos jours la route des marchands qui, au temps de Jacob, transportaient des parfums et des esclaves dans la terre des pharaons. « Nous vimes longeant la vallée, dit un voyageur anglais, une caravane d'Ismaélites, qui venaient de Galaad, comme aux jours de Ruben et de Juda : leurs chameaux étaient chargés d'aromates. de banne et de myrrhe, et ils auraient certainement acheté volontiers un autre Joseph à ses frères pour le conduire en Égypte et le vendre comme esclave à quelque Putiphar. » E. D. Clarke, Travels in various countries of Europa, Asia and Africa, 2º édit., in-4º, 1813, t. II, p. 512-513. Pour compléter ce portrait, aussi bien que pour ce qui concerne la religion, on peut voir APABE 1, t. 1, col. 828. A. LEGENDRE.

ISMAHEL, orthographe, dans plusieurs passages de la Vulgate, du nom d'Ismael. Voir ISMAEL 1, col. 990.

- 1. ISMAHEL, orthographe, dans la Vulgate, 1 Par., 1, 28, 29, 31, du nom du fils d'Abraham et d'Agar, qui est écrit partont ailleurs Ismaël. Voir ISMAEL, col. 990.
- 2. ISMAHEL, fils de Nathanias et petit-fils d'Élisama, de la race royale de Juda, contemporain du prophète Jérémie. Son histoire est racontée en quelques mots dans IV Reg., xxv, 23-25, et avec plus de détails dans Jer., xL, 7-XLI, 18. Voir aussi Josephe, Ant. jud., X, IX. Pendant que l'armée de Nabuehodonosor assiégeait Jérusalem, Ismahel, comme beaucoup d'autres Juifs, s'était réfugié dans le pays des Ammonites, à la cour du roi Baalis. Après la prise et la ruine de la ville, le roi de Babylone nomma gouverneur de la Palestine Godolias, fils d'Aliicam, qui était animé des meilleures intentions. Son père avait été le protecteur de Jérémie, Jer., xxvi, 24. Voir GODOLIAS 3, col. 259. Un certain nombre de fugitifs, parmi lesquels Ismahel et Johanan, fils de Carée, rassurés par la nomination de ce gouverneur, lui firent leur soumission. Il les cahorta à rester paisiblement en Judée, ce que firent la plupart. Mais Ismahel retourna chez les Ammonites, et les Juiss fidèles apprirent qu'il aurait formé, probablement à l'instigation de Baalis, roi d'Ammon, le dessein d'assassiner Godolias; ils se rendirent alors à Masphath, où résidait le gonverneur, au nord de Jerusalem, ils le prévinrent du danger qui le menaçait, et Johanan lui offrit de faire lui-même mettre son ennemi à mort. Godolias ne pouvant croire à tant de scélératesse, s'y opposa et Ismaliel put ainsi exécuter son crime. Il arriva à Masphath avec dix compagnons. Le gouverneur les invita tous à un repas, et quand ils eurent fini de manger, ils le tuèrent à coups d'épée; ils égorgèrent ensuite tous les Juifs qui se trouvaient dans la ville, ainsi que les Chaldéens. Le lendemain, Ismahel lit massacrer également soixante-dix pélerins de Sichem, de Silo et de Samarie, qui, en habits de deuil, apportaient des offrandes à la maison de Dieu en ruines, et il n'en épargna dix autres que par cupidité; il tit jeter ses victimes dans une citerne; alors, emmenant un grand nombre de captifs, parmi lesquels les filles du roi Sédécias, il se mit en route pour retourner dans le pays d'Ammon. Mais Johanan, ayant réuni à la hâte autant d'hommes qu'il avait pu, marcha à sa rencontre; il le rejoignit « aux grandes eaux de Gabaon », probablement près de la piscine dont il est question, II Reg., IV, 13, voir Gabaon, col. 21, et il délivra tous les prisonniers. Ismahel réussit à s'enfuir, avec huit de ses hommes, en Ammonitide. Ces événements se passèrent au septième mois de l'an 587, environ trois mois après la prise de Jérusalem. Nous ne savons plus rien d'Ismahel, mais la frayeur qu'inspira son crime à Johanan et à ses compagnons, qui redoutaient la vengeance de Nabuchodonosor, les porta à s'enfuir en Égypte, malgré les conseils de Jérémie qu'ils y entraînérent de force avec eux. Jer., XLI, 17-18; XLIII, 5-7. Quel avait été le motif du crime d'Ismahel? Son origine royale lui avait-elle fait espérer de reconquérir le trône de Juda? avait-il été ponssé par la jalousie ou par quelque sentiment de vengeance personnelle? Il est impossible de le dire. Les Juifs instituèrent un jeune national, celui du septième mois, en expiation du crime d'Ismahel. Cf. Zach., vii, 5; viii, 19. Ce jeune est encore observé par les Israélites de nos jours le 3 de tischri. C. Frd. Keil, Die zwölf kleinen Propheten, 1866, p. 579.
- 3. ISMAHEL, fils d'Asel, de la famille de Saül. 1 Par., ix, 44. Son nom est écrit Ismaël par la Vulgate dans I Par., viii, 38. Voir ISMAEL 3.
- 4. ISMAHEL, homme de la tribu de Juda, père de

Zabadias. Ce dernier était ndgid, « chef » de la maison de Juda du temps du roi Josaphat. Il Par., xix, 11.

5. ISMAHEL, fils de Johanan, de la tribu de Juda, un des commandants (\$ârim) de cent hommes, qui aidèrent le grand-prêtre Joïada à faire monter Joas sur le trône usurpé par Athalie. II Par., xxIII, 1.

ISMAHÉLITE, orthographe, dans la Vulgate, I Par., II, 17; xxvII, 30, et Ps. LXXXII, 7, du nom ethnique écrit ailleurs Ismaélite. Voir Ismaélite.

ISMIEL (hébreu: Yesimi'êl; Septante: Ἰσμαήλ), de la tribu de Siméon, descendant de Séméi, chef d'une des branches de sa tribu. Sous le règne d'Ézéchias, il se joignit à plusieurs de ses frères pour aller s'emparer des riches păturages situés du côté de Gador. I Par., iv, 36-41. Voir Ganon, col. 34.

1. ISRAEL (hébreu : Iśrá'él, « qui lutte avec Dieu, » de šáráh, « combattre, lutter, » et 'Él, « Dieu; » Septante : Ἰσραηλ), surnom donné à Jacob par l'ange contre lequel il lutta en vision pendant la nuit à Phanuel lors de son retour de Mésopotamie. Gen., xxxII, 28; cf. Ose., XII, 4. Saint Jérôme, Quæst. heb, in Gen., XXXII, 27, t. XXIII, col. 988, au lieu d'interpréter ce nom par « celui qui lutte avec ou contre Dieu », l'explique de la manière suivante : « Sarith, d'où le nom d'Israel est dérivé, signifie, dit-il, prince. Le sens est donc : Ton nom ne sera pas supplanteur, c'est-à-dire Jacob, mais ton nom sera: prince avec Dicu, c'est-à-dire Israël. Car comme je suis prince, ainsi tu seras appelé prince, toi qui as pu lutter avec moi. Si tu as pu combattre avec moi qui suis Dieu ou bien un ange (comme la plupart l'interprétent), à combien plus forte raison le pourras-tu avec les hommes, c'est-à-dire avec Ésau que tu ne dois point redouter. » - A la suite de cette vision, le fils d'Isaac fut appelé quelquefois Israël, Gen., xxxvii, 3; xLvii, 27; mais le texte sacré continue néanmoins à le nommer le plus souvent Jacob. Gen., xxxv, 22; xxxvII, 1, etc. Voir

2. ISRAEL (PEUPLE ET ROYAUME D'), peuple choisi de Dieu pour conserver au milieu des nations polythéistes la connaissance et le culte du seul et unique Dieu et de préparer l'avénement du Messie et de la religion chrétienne dans le monde.

I. SES NOMS DIBLIQUES. - 1º Le peuple d'Israël est appelé: 1º Benê Isra'êl, « fils d'Israel, » Gen., xxxII, 32; xxxvi, 31; xlv, 21; xlvi, 8; Exod., i, 1, 7, 9, 13; ii. 23, 25, etc; Luc., 1, 16, pour désigner non pas seulement les douze fils de Jacob, mais leurs descendants et leurs tribus; 2º Bet Ikrá'él, « maison d'Israël, » Exod., xvt, 31; Matth., x, 6; 3º 'Adat benë Isra'el, cœtus filiorum Israel, Exod., xii, 3; 40 Isra'cl, seul, Gen., xxxiv, 7; xLix, 7, 16, 24; Exod. 1v, 22; v, 2, etc; Ps. xiii, 7; ou dans les expressions « anciens d'Israel, » Exod., 111, 16; « princes d'Israel, » Num., vii, 2; « tribus d'Israël, » Exod., xxiv, 4; Matth., xix, 28; « homine d'Israel, » Josué, ix, 6; « Dieu d'Israël, » Exod., v, l; « terre d'Israël, » I Reg., xiii, 19; Matth., 11, 20; « peuple d'Israel, » Act., IV, 10; « roi d'Israel, » Joa., 1, 49; « espérance d'Israel, » Act., xxvIII, 20, etc. Par son origine et sa signification, le nom d'Israel est pour le peuple de Dieu un titre d'honneur. Pelt, Histoire de l'Ancien Testament, Paris, 1897, t. 1, p. 162-163.

2º La signification du nom d'Israel comme nom de peuple varia selon les époques. — 1. A partir de l'Exode, 1, 9; v1, 5, etc., il fut appliqué par métonymie d'abord à tous les descendants de Jacob. Jos., v11, 15; Ruth, 1v, 7; Jud., x1, 39; 1 Reg., Ix, 9. — 2. Après le règne de Sail, il désigna spécialement les tribus du nord, par opposition à la tribu de Juda, 11 Reg., II, 9; x, 17, 48; x1x, 11, etc., quoiqu'il s'appliqu'àt encorc

quelquefois à l'ensemble des donze tribus. Il Reg., I, 24; xxIII, 3. - 3. Quand le schisme eut été consommé, le royaume des dix tribus prit le nom de royaume d'Israel par opposition au royaume de Juda. III Reg., xiv, 19, etc. - 4. Ensin une des conséquences de la ruine de Samarie et de la captivité de Babylone fut de faire revivre le nom d'Israël dans son sens général, c'est-à-dire qu'il fut appliqué de nouveau à tous les descendants de Jacob. Jer., 111, 6; Ezech., 111, 1, etc. L'auteur des Paralipomènes, Esdras et Néhémie l'emploient aussi dans ce sens, quelquefois même en parlant de l'époque antérieure à la captivité. Il Par., xi, 3; xii, 1, etc.; I Esd., ii, 2, etc. -Chez les mêmes écrivains, le nom d'Israel a, en outre, une acception particulière; il désigne, comme on dirait de nos jours, les laïques, par opposition aux prêtres et aux lévites. I Par., ix, 2; I Esd., vi, 16; ix, 1; II Esd., xi, 3. — Dans les livres des Machabées, le peuple entier est nommé Israël, 1 Mach., 1, 12, 21; 111, 55; 1v, 11, etc. Sur les monnaies des princes asmonéens, on lit la légende « sicle d'Israël ». Voir Sicle. - 5. Dans le Nouveau Testament, le nom d'Israël continue à désigner le peuple de Dieu, comme dans les derniers livres de l'Ancien, Matth., 11 6; Luc., 1, 54; Act., 1v, 10; Rom., x1, 2; Eph., 11, 12, etc. 11 a, de plus, un sens particulier, celui de vrai et fidèle adorateur de Dieu, cf. Joa, 1, 47 (texte grec, 48), et dans cette acception il est dit même des Gentils qui sont devenus chrétiens. Gal., vi. 16; I Cor., x. 18; Rom., ix, 6.

II. Son origine. - Par ses ancêtres, Jacob, Isaac, Abraham et Tharé, le peuple d'Israel se rattache aux fils de Sem, Gen., x1, 10-32, et fait partic avec les Édomites, les Ismaélites et les Térachides du groupe des Sémites. On peut se demander à quelle portion du groupe il se relie par la parenté la plus rapprochée. Généralement, on le fait dériver des Chaldéens et d'Arphaxad. Voir t. 1., col. 1028-1029, et t. 11, col. 505-509. Cf. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6e édit., Paris, 1896, t. 1, p. 535-563. En disant qu'Abraham est sorti de la Chaldee, la Genèse, xi, 31, indique nettement ses attaches de famille et montre que les Israélites sont très éloignés des Chananéens et des Babyloniens. Le P. Lagrange, Études sur les religions sémitiques, dans la Revue biblique, t. x, 1901, p. 27-54, les rattacherait plutôt aux Arabes du désert syrien et plus étroitement aux Araméens nomades.

III. Sa vocation. - Dans le plan de la providence divinc sur le genre humain, Israël fut choisi par Dieu pour être son peuple, et Dieu a voulu être à un titre special son Dieu. Exod., vt, 6, 7; Lev., xxvt, 11, 12, 11 se l'est attaché par des relations particulièrement étroites, dont toutes les autres nations sont exclues pour un temps, et il l'a déclaré sa propriété. Deut., vii, 6, 7; xxxii, 9. Il réalisait ainsi ses antiques promesses et il restait lidèle à l'alliance qu'il avait contractée avec Abraham, Gen., xv, 7-21, et qu'il renouvela avec les tribus d'Israel au pied du Sinai. Exod., xxiv, 1-8. En vertu de ce pacte, le peuple d'Israël devait observer fidélement les préceptes de son Dicu et lui rendre le culte que lui-même avait fixé et que lui refusaient les autres nations. Deut., xxvi. 16-19. De son côté, Dieu s'engageait, en retour, à exercer une providence spéciale à l'égard des Israélites. Il est leur père, il les a créés, nourris et élevés, Deut., xxxII, 6; Isa., 1, 2; il les a tirés de l'Égypte et les a introduits dans un pays fertile, dont il les a mis en possession. Exod., III. 7, 8; Lev., xxvi, 3-13; Deut., xxxii, 9-14. Il a établi sa demeure au milieu d'eux. Exod., xxv, 8; xxix, 45, 46. Sa providence s'exerça en Israel dans l'ordre spirituel encore plus qu'au point de vue temporel. Le peuple choisi ne conserva pas seulement la révélation primitive dans toute sa pureté; il devint, en outre, le dépositaire de nouvelles révélations, qui firent de lui. au moins par destination divine, un peuple saint, prédestiné à devenir le levain qui fera fermenter un jour

la sainteté sur toute la terre. Exod., XIX, 5, 6; Rom., III, 4-2; Ileb., I, 1. De lui enfin devait sortir le sauveur du genre humain. Joa., IV, 22; Rom., IX, 5. Cf. Pelt, Histoire de l'Ancien Testament, 1. 1., p. 110-112. Mais, hélas! Israël ne se montra pas toujours digne de sa vocation divine, et Dieu dut intervenir constamment dans son histoire pour lui faire remplir sa mission. Cette mission religieuse met Israël hors de pair et le rend supérieur aux Égyptiens et aux Assyriens en influence sur la véritable civilisation.

IV. Son histoire. — Nous ne donnerons ici qu'un aperçu sommaire de l'histoire du peuple d'Israël. Pour les détails, voir les articles spéciaux; pour la chronologie, voir t. n. col. 727-734. On peut diviser l'histoire du peuple d'Israël en trois périodes : la première, d'Abraham à Moïse, pendant laquelle il se forme et devient une nation: la seconde, de Moïse à la captivité, pendant laquelle il a une existence indépendante; la troisième, de la captivité à la ruine de Jérusalem, pendant laquelle il est plus ou moins asservi aux grands empires païens.

1re période. - D'Abraham à Moise. - L'histoire des patriarches est le prélude de l'histoire d'Israël; elle est la préparation de ce peuple à part, soit par la migration d'Abraham loin de son pays et de sa famille, soit par l'isolement dans lequel Abraham, Isaac et Jacob vivent au milieu des populations chananéennes, soit par l'élimination des branches secondaires, Moabites, Ammonites, Ismaélites, Édomites. Ces patriarches et leur famille ont passé, au pays de Chanaan, comme des étrangers et des nomades, jusqu'an jour où la famine obligea Jacob à descendre en Égypte auprès de Joseph, son fils, devenu providentiellement le premier ministre du pharaon Apapi II. Établis dans la terre de Gessen (voir ce mot, col. 218-221), les enfants de Jacob y demeurérent quatre cent trente ans, Exod., xii, 40, d'abord favorisés par la dynastie des rois pasteurs qui se souvenait de Joseph, puis laissés en paix par les rois indigénes de la xviiie dynastie, enfin persécutés, à l'avenement de la xixe dynastie, par un roi qui ne connaissait pas Joseph. Exod., 1, 8. Les fils d'Israël s'étaient multipliés sur la terre étrangère et étaient devenus un grand peuple. Exod., 1, 7. Parce que leur nombre l'inquiétait, le pharaon, probablement Ramsés II, voulut les empêcher de croître encore, d'abord en leur imposant des corvées extraordinaires, puis en faisant périr à leur naissance tous leurs enfants mâles. Ces mesures de persécution n'empêchérent pas les enfants d'Israël de se multiplier. Exod., 1, 8-22. Le séjour en Egypte eut pour Israël d'importantes conséquences. Il contribua à le protéger contre le danger de l'idolâtrie et à maintenir en lui la vraie foi en raison de son isolement au milieu des Égyptiens et de l'aversion que la population indigene avait pour lui. Il servit aussi à faire son éducation politique, à changer ses habitudes nomades en celles de la vie sédentaire, à lui apprendre la culture des terres, à l'initier aux sciences et aux arts et à lui faire connaître la constitution d'un État organisé. Pelt, Histoire de l'Ancien Testament, t. 1, p. 114-115, 479-181, 188-192.

2º période. — De Moïse à la captivité, — 1. Pour arracher son peuple à l'oppression des Égyptiens, Dieu suscita en Moïse un libérateur, un chef et un législateur. Sauvé des caux du Nil, élevé à la cour même du roi d'Égypte, ce sauveur se préparait à la mission qui devait lui être confiée. Dieu se révéla à lui et le chargea de tirer son peuple de l'Égypte. Par une série de châtiments divins, Moïse amena le pharaon à consentir au départ des Israélites. Voir Moïse. Ceux-ci étaient alors au nombre d'environ six cent mille, sans compter les enfants. Une foule d'étrangers se joignit encore à eux. Exod., xm, 37, 38. La sortie d'Égypte a nne importance capitale dans l'histoire d'Israël; elle est pour ainsi dire le jour de sa naissance comme peuple de Dieu. Il était sous le joug pesant du pharaon; Dieu l'en affranchit et acquit

par la sur lui un véritable droit de propriété. Exod., vi, 6, 7. Pelt, Histoire de l'Ancien Testament, t. 1, p. 193 203. La date de cet événement important est fixée, selon l'opinion la plus accréditée, au règne de Ménephtah Ier, et elle est confirmée par le témoignage d'une inscription triomphale de ce roi, dans laquelle les Israelites sont mentionnés pour la première fois sur un monument égyptien. Leur nom y figure dans cette phrase : « Ceux d'Israilou sont arrachés, il n'y en a plus de graine. » Israilou est l'équivalent exact, en caractères hiéroglyphiques, de l'Israël biblique, car il n'y a aucune vraisemblance que ce soit un autre Israël. Ce texte si laconique atteste au moins deux faits, l'existence d'une tribu d'Israilou et une défaite que cette tribu aurait subie. A le prendre à la lettre, il s'agirait d'une extermination complète, puisque Israel « n'a plus de graine ». Mais l'exagération habituelle de ces sortes d'inscriptions autorise à réduire de beancoup la metaphore royale. On peut y voir une allusion à la tentative que Ménephtah fit d'anéantir en Égypte les enfants d'Israël. Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, 6e édit., Paris, 1896, t. IV, p. 682-683. Maspero, dans le Journal des Débats, 14 juin 1896, et Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, t. 11, Paris, 1898, p. 444, propose deux hypothèses. L'ordre dans lequel les Israîlou sont cités au milieu des autres peuples vaincus indique qu'ils habitaient alors au sud de la Syrie, peut-être an voisinage d'Ascalon et de Gazer. On peut donc supposer qu'ils venaient à peine de quitter l'Égypte et de commencer leurs courses errantes. Mais il ajoute qu'on pourrait aussi reconnaître en eux un clan resté au pays de Chanaan, alors que le gros de la nation avait émigré sur les rives du Nil, Toutefois, il n'est guerc probable qu'une partie des tribus israélites soit demeurée en Chanaan malgré la famine. Il y a plutôt une allusion à l'exode. Ayant quitté l'Égypte, les Israélites n'existaient plus pour Ménephtah; ils avaient disparu avec leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux, ne laissant ainsi derrière eux aucune postérité, ou mieux peut-être, ils avaient abandonné leurs récoltes ravagées, ils n'avaient plus de blés. Cf. Bulletin critique, 2e série, t. III, 1897, p. 203, 204; Revue d'histoire et de littérature religieuses, t. II, 1897, p. 561, 562; Revue biblique, t. v, 1896, p. 467, 468; t. viii, 1899, p. 267-277.

Parti de Ramessés et de Phithom, Moïse dirigea d'abord sa nombreuse caravane d'Israélites vers la terre de Chanaan. Mais á Étham (voir t. 11, col. 2002, 2003), il prit, sur l'ordre de Dieu, la direction du sud et conduisit le peuple, dont il était le guide et le chef, sur les bords de la mer Rouge, Exod., xiii, 17, 18. Dieu voulait enlever aux Israélites toute possibilité de retourner en Égypte, en même temps que les préparer dans la presqu'île du Sinaï à se constituer en peuple. C'est aux pieds du Sinaï qu'il promulgua la loi religieuse et morale, qui devait en faire son peuple, et qu'il conclut avec eux une alliance perpétuelle. Exod., xix-xxxi. La révolte survenue à Cadésbarné fut châtiée par un séjour de trentehuit années dans le désert. Num., xiv. Quand la génération des rebelles eut disparu, le peuple réuni marcha vers le pays de Chanaan, dont il devait faire progressivement la conquête. Après avoir conquis par la guerre le droit de passage, Num., xx-xxxII, il accomplit, sous la conduite de Josué, le successeur de Moïse, la conquête et le partage de la terre promise par Dieu à ses ancêtres. L'alliance, conclue avec Dieu au Sinaï, fut renouvelée à Sichem. Jos., xxiv, 1-28. Une fois en possession du pays de Chanaan, Israël jouit complètement de son autonomie politique et nationale. Voir Josué.

2º D'étrangers et de nomades qu'ils avaient été auparavant, devenus enfin sédentaires, les Israélites vécurent sous le régime patriarcal, restant indépendants les uns des autres, sans autre chef ordinaire que les chefs de famille et les chefs de tribu, et sans autre lien commun

que la religion. Ils furent d'abord fidèles à l'alliance jurce et servirent le Seigneur. Jos., xxtv, 31; Jud., 11, 7. Mais il surgit bientôt une génération nouvelle qui n'avait pas été témoin des merveilles que Dieu avait opérées en faveur de la précédente, et le peuple déchut rapidement au point de vue social et religieux. Les Israélites abandonnérent Jéhovah qui avait tiré leurs pères de l'Égypte et adorérent les idoles des tribus chananéennes. Jud. 11, 10-13. D'autre part, les tribus tendirent t s'isoler et à ne pas se secourir; elles cherchèrent même plus d'une fois à dominer les unes sur les autres. Chacun faisait ce que bon lui semblait. Jud., xvii, 6; xviii, I; xxi, 24. Pour rappeler son peuple à la fidélité envers lui, Dieu le livra plusieurs fois aux mains de ses ennemis; mais bientôt touché de son affliction et de son repentir, il suscitait des juges pour l'affranchir de l'oppression. Jud., 11, 14-19. Les juges, en effet, n'étaient pas des magistrats politiques, placés à la tête du gouvernement et chargés d'administrer tout Israël. Leur mission était temporaire et le plus souvent essentiellement militaire. Ils se mettaient à la tête des tribus opprimées, chassaient l'ennemi et rétablissaient la tranquillité et la prospérité. Chacun d'eux avait des attributions très différentes et exerçait son pouvoir suivant les circonstances et sur des territoires plus ou moins étendus. Voir Othoniel, Aod, t. I, col. 714-717; Débora, t. 11, col. 1331-1333, et Barac, t. 1, col. 1443-1446; Gédéon, col. 146-149; Abimelech, t. 1, col. 54-58; Jephté, Samson, HÉLI et Samuel. Sculs, Héli et Samuel ont rendu régulièrement la justice. Vigouroux, Manuel biblique,

11º édit., Paris, 1901, t. 11, p. 63. Voir Juges. 3º Samuel, le dernier des juges, reçut de Dieu la mission d'établir la royauté en Israel. Il était devenu vieux, et ses lils, qu'il avait donnés pour juges au peuple, se laissaient corrompre par des présents. A cause de ces abus, les anciens d'Israel demandérent un roi. Samuel résista d'abord à cette demande; mais, sur l'ordre de Dieu, il y acquiesça, I Reg., viii, I-22, et sacra Saul, I Reg. x, 1, qu'il fit reconnaître par Israël. 1 Reg., x, 17-27. En abdiquant ses fonctions de juge, il rappela au peuple assemblé la loi de sa divine constitution, I Reg., xII, 1-15. Par ses désobéissances successives, Saül perdit pour sa famille l'espoir d'occuper le trône, I Reg., xiii, 13, 14, et fut lui-même, sinon déposé, du moins réprouvé par Samuel. I Reg., xv, 22, 23. Voir Saul. Dieu se choisit un homme selon son cœur, et le vieux prophète sacra David, qui fut le chef de la dynastie de Juda. 1 Reg., xvi, 1-13. La conduite de Saül montra ce que ne devait pas être le munarque hébren. Vigouroux, Manuel biblique, t. 11, p. 105-106. David, préparé d'avance et de loin à sa haute destinée, cessa d'être un simple chef du peuple et commença à être un véritable roi, comme les monarques d'Égypte et d'Assyrie; il établit une organisation politique et une administration régulière qui se maintiurent et durérent, au moins pour le fond, jusqu'à la ruine d'Israël. Malgré ses fautes personnelles, il fut un grand prince, plus admirable encore par sa piété que par ses talents administratifs et militaires. Voir t. 11, col. 1311-t321. Dieu lui avait promis que ses descendants garderaient le trône. Il Reg., vii, 12-13. Saloinon, désigné pour succèder à son père, exerça pacifiquement la royants et eut un règne prospère et glorieux, tant qu'il fut lidele à Dieu. 111 Reg., 1v, 20-28; 1x, 10-28. Il eut aussi l'honneur, qui avait été refusé à David à cause du sang versé par lui dans les guerres, de construire un temple à Dieu dans sa capitale. Mais ses dernières années furent assombries par sa volupté et son idolâtrie. Le Seigneur lui annonça qu'il punirait son intidélité par la scission de son rayaume, dont une partie se séparerait de sa maison. III Reg., xI, 11-13. Voir Salomon. Le schisme n'eut pas lieu de son vivant; mais Roboam, son fils et successeur, avant refusé d'alléger les charges publiques, dix tribus cesserent de lui obeir et prirent pour roi Jéroboam Ier, qui avait attisé leur rébellion. Voir ROBOAM et Jéroboam ler. Elles fondérent ainsi un royaume distinct qu'elles appelèrent « Israel ». Roboam ne régna plus que sur Juda, en gardant Jérusalem comme capitale. III Reg., x11, I-17. Il y eut dés lors deux royaumes séparés, celui de Juda (voir Juda [ROYAUME DE]), et celui d'Israël dont nous allons résumer l'histoire.

4º Le royaume d'Israël est aussi appelé royaume d'Éphraim à cause de la prépondérance que prit la tri-bu de ce nom. Voir t. 11, col. 1878, 1879. Beaucoup plus vaste que le royaume de Juda, il embrassait tout le nord de la Palestine depuis Béthel, et toute la contrée qui se trouvait au delá du Jourdain. Il eut successivement pour capitale Sichem, III Reg., xtt, 25; Thersa, III Reg., xtv, 17; xv, 21, et Samarie, fondée par Amri. III Reg., xvi, 24. Son trône fut occupé par plusieurs dynasties qui se supplantérent et se succédérent. Malgré l'étendue de son territoire, le royaume d'Israël fut moins prospère que celui de Juda, et il marcha rapidement vers sa ruine. Les causes de sa décadence sont à la fois d'ordre religieux et d'ordre politique. Jéroboam, son fondateur. crut être habile politique, en empéchant ses nouveaux sujets d'aller au temple de Jérusalem pour adorer Jéhovah, parce que ce temple se trouvait dans la capitale du royaume ennemi. Il établit à Dan et à Bêthel, aux deux extrémités opposées de son royaume, deux veaux d'or, qui n'étaient dans sa pensée que des symboles de Jéhovah. III Reg., xII, 26-33. Il opéra ainsi un schisme religieux en même temps qu'un schisme politique, qui dura

jusqu'à la ruine de son royaume, en 721.

L'histoire du royaume d'Israël peut se résumer dans ses rapports avec le royaume de Juda. Les deux royaumes furent d'abord en guerre l'un contre l'autre. Jéroboam ler attira Sésac, roi d'Égypte, contre Roboam qui fut battu, III Reg., xiv, 25; mais Abia, fils de Roboam, remporta sur Jéroboam une grande victoire. Voir t. 1, col. 41-43. Nadab. fils et successeur de Jéroboam, fut assassiné, après un régne de deux ans, à la suite de la conjuration de Baasa contre lui. Voir NADAB. Ainsi s'accomplissait la prophétie d'Ahia qui avait annoncé l'extermination de la race de Jéroboam. III Reg., xiv, 7-11; xv, 25-30. L'usurpateur du trône, Baasa, s'allia contre Juda avec Bénadad ler, roi de Syric. Le prophète Jéhu lui prédit la ruine de sa famille. III Reg., xvi, 1-4. Voir t. 1, col. 1344, 1345. Ela, lils de Baasa, fut tué durant un festin, la seconde année de son règne, par Zambri, un de ses officiers. III Reg., xvi, 8-14. Voir t. 11, col. 1629. Sept jours après, celui-ci fut détrôné par Amri, fondateur de Samarie et père d'Achab. III Reg., xvi, 15-22. Voir t. 1, col. 524-526. Sa maison fut en paix avec le royaume de Juda, mais elle introduisit en Israel le culte de Baal, malgré les prophètes Élie et Élisée. Voir t. 11, col. 1670-1676, 1690-1696. Achab remporta deux victoires sur Bénadad et conclut avec ce roi de Syrie une alliance contre l'Assyrie. Il fut défait à Karkar par Salmanasar II. Il s'allia avec Josaphat contre les Syriens; mais les deux armées furent battues devant Ramoth-Galaad, et Achab périt sur le champ de bataille. Voir t. 1, col. 120-124. Ochozias imita son père dans son idolátrie. III Reg., xxII, 53, 54. Élie lui prédit sa mort. IV Reg., 1, 16. Voir Ochozias, not n'Israel. Joram, son frère, proserivit le culte de Baal, IV Reg., 111, 2, et s'allia avec Josaphat contre les Moabites. IV Reg., 111, 4-27. Il fut blessé dans la guerre qu'il entreprit avec Ochozias de Juda contre Hazaël, roi de Syrie. IV Reg., viii, 28. Voir Joram, Roi d'Ishael, Jéhu, sacré roi d'Israel par Élisée tua Joram d'un coup de tlèche dans la vigne de Naboth, IV Reg., 1x, 24. Ce nouvel usurpateur extermina entièrement la maison d'Achab et extirpa le culte de Baal. IV Reg., x, 1-27. C'est pourquoi Dieu assura le trònc d'Israël à sa race jusqu'à la quatrième génération; mais parce que Jéhu n'avait pas renversé les veaux d'or de Dan et de Béthel, il fut défait par Hazael IV. Reg., x, 28-33. Voir Jéhu. Son fils Joachaz fut aussi durement

opprimé par les Syriens. S'étant humilié devant Dieu, il fut délivre de ce péril. IV Reg., XIII, 1-9. Voir JOACHAZ. Joas lutta contre Amasias, roi de Juda, et reçut d'Élisée mourant l'assurance d'une triple victoire sur les Assyriens. IV Reg., xiii, 10-25. Voir Joas. Jéroboam II rendit au royaume d'Israël ses anciennes frontières, en reprenant aux Syriens la région qui est à l'est du Jourdain. IV Reg., xiv, 23-29. Voir Jéroboam II. Son fils Zacharie fut assassiné après six mois de règne. IV Reg. xv, 8-12. Voir Zacharie. Sellum, son meurtrier, périt lui-même au bout d'un mois, victime d'une nouvelle conjuration. IV Reg., xv, 13-16. Voir Sellum. Manahem, le chef de cette conjuration, fut obligé de payer tribut à Phul (Théglathphalasar), roi d'Assyrie. IV Reg., xv, 17-20. Voir Mananem. Son tils Phaceïa fut tue après deux ans par Phacée. IV Reg., xv, 23-25. Voir Phacéïa. Le fils de Romélie s'associa avec Rasin, roi de Syrie, pour attaquer le royaume de Juda, IV Reg., xvi, 5, 6; mais Theglathphalasar III, roi d'Assyrie, appelé par Achaz, enleva à Israel la région transjordanique. IV Reg., xv, 29. Voir Phacée. Phacée fut assassiné par Osée, qui régna à sa place. Cet usurpateur fut le dernier roi d'Israël. Il refusa de payer le tribut aux Assyriens et chercha à s'allier avec les Égyptiens. Voir Osée, ROI D'ISRAEL. Salmanasar IV envahit Israël et commença le siège de Samarie. La ville fut prise par Sargon en 721, et les Israélites furent transportés en Assyrie. IV Reg., xvii, 1-6. Ce royaume périssait à cause de son idolàtrie, IV Reg., xvii, 7-23, que les prophètes, envoyés de Dieu, n'avaient jamais réussi à faire disparaître entièrement. Pas un seul de ses rois n'avait été lidèle à Dieu. Leur nombre fut de dix-neuf, appartenant à neuf familles différentes. La chute rapide des dynasties, qui était une punition divine, n'ouvrait pas les veux des nouveaux usurpateurs, qui continuaient aveuglément la politique impie de leurs prédécesseurs. Le royaume d'Israël avait duré 240 ou 261 ans, selon les computs divers des règnes de ses rois et de ceux de Juda.

3º période. - De la captivité à la ruine de Jérusalem par les Romains. - 1º Sur les faits de la déportation des dix tribus d'Israël, sur les lieux de la déportation et sur la situation des déportés israélites, voir t. 11, col. 227-229. Plus tard, Nabuchodonosor transporta en Babylonie les sujets des rois de Juda. Voir ibid., col. 230-232. La captivité dura plus longtemps pour les Israélites que pour les habitants du rovaume de Juda. La liberté fu rendue aux captifs, à l'avenement de Cyrus en 536. Voir t. 11, col. 1191-1194. Mais la plupart des Israélites ne profitèrent pas de l'édit de Cyrus; ils demeurérent en Assyrie et en Babylonie. Voir ft. 11, col. 239, 240. Ceux qui revinrent en Palestine furent en majorité des Judéens, et c'est une des raisons pour lesquelles la communauté, reconstituée par Esdras et Néhémie, fut désignée sous le nom de Juifs.

2º Le retour des déportés dans leur patrie se fit graduellement. Une première caravane revint en Judée sous la conduite de Zorobabel et du grand-prêtre Josué. Voir ZOROBABEL et JOSUÉ GRAND-PRÈTRE. Dés l'année suivante, des préparatifs furent faits pour la reconstruction du Temple, qui fut interrompue à cause de l'opposition des Samaritains. I Esd., 1-1v. Cinquante-sept ans plus tard, la septième année d'Artaxorxès ler, Esdras ramena en Judée d'autres captifs; il était autorisé à réorganiser le culte du vrai Dieu. Voir t. 11, col. 1929-1932. Une troisième caravanc fut ramenée par Néhémie, échanson d'Artaxerxès I :. Voir t. 1, col. 1039-1042. Néhémie rebâtit les murailles et les portes de Jérusalem, malgré les vives oppositions des peuples voisins. Il Esd., I-VI. De concert avec Esdras, il prit les mesures les plus propres à assurer l'observation complète de la loi mosaïque, et plus tard, revenu de la cour d'Artaxervès, il réprima les abus, qui s'étaient produits pendant son absence. II Esd., vii-xiii. Voir Néilémie. Nous ne sommes pas bien renseignés pour les temps postérieurs à ces èvénements. Nous savons seulement que l'autorisation accordée aux Juiss par les rois perses de retourner dan : leur patrie et d'y vivre selon leurs lois, n'impliquait pas la restitution de leur autonomie politique. Rentrés en Palestine, les Juifs restaient les sujets de ces rois. Ils étaient obligés de reconnaître leur suzeraineté, de payer des impôts et de fournir un contingent de troupes auxiliaires. Si cette époque n'est pas la plus prospère de leur histoire, elle est du moins l'une des plus glorieuses au point de vue religieux. Détournés enfin de l'idolâtrie, ils furent des lors pour la plupart irrévocablement attachés au service du vrai Dieu. Les prophètes, qui avaient lutté pendant des siècles contre l'invasion du poiythéisme en Israel, disparurent avec Malachie. Ils furent remplacés par les scribes qui, s'ils ne regurent plus de révélations nouvelles, conservèrent le dépôt des vérités révélées, qu'ils prêchaient et faisaient pratiquer au peuple. Voir SCRIBES.

3º La situation politique changea pour les Israélites, lorsque après la conquête de Tyr, en 332, Alexandre le Grand se rendit le maître de la Palestine. D'après le récit de Joséphe, Ant. jud., XI, viii, 3-6, le conquérant macédonien, après avoir châtié Gaza de sa longue résistance, s'avançait sur Jérusalem, parce que le grandprêtre Jaddus, par fidélité à Darius, lui avait refusé les secours demandés. Voir Jaddus. Mais fortement impressionné par sa rencontre avec Jaddus, qu'en songe il avait vu revêtu de ses ornements sacerdotaux, il demanda qu'on offrit pour lui un sacrifice dans le temple de Jérusalem; il laissa aux Juifs la liberté de vivre suivant leurs lois et il leur fit remise du tribut pour les années sabbatiques. Voir t. 1, col. 345-348. Après la mort d'Alexandre survenue en 323, les Israélites passèrent alternativement sous la domination des Séleucides et des Ptolémées, qui se disputaient l'influence sur l'Orient. De sujets de Séleucus Nicanor qu'ils étaient d'abord, ils devinrent par voie de conquête ceux de Ptolémée Lagus. Pendant quinze ans, les hasards de la guerre les transportérent d'un empire à l'autre. Après la bataille d'Ipsus, en 301, ils tombérent pour un siècle sous la domination des Ptolémées. Ces princes se montrèrent généralement bienveillants à l'égard de leurs sujets de Palestine et leur accordérent même une liberté plus grande que celle dont ils avaient joui auparavant. Ils cherchaient à faire pénétrer chez eux la civilisation et la culture d'esprit grecques. Beaucoup d'Israélites, dans les villes et en particulier à Jérusalem, surtout parmi les classes élevées, se laissérent séduire et adoptérent les mœurs païennes. Les Juiss, dispersés en dehors de la Palestine, ressentirent davantage encore les atteintes de l'esprit hellénique. Il se forma des lors des partis, qui divisèrent profondément le monde israélite. Les uns, nominés Assidéens ou les pieux, restaient strictement fidèles aux antiques traditions. Voir t. 1, col. 1131-1132. Les autres, les hellénisants, penchaient fortement vers les innovations étrangères. La politique attisa les divisions religieuses. Les Assidéens étaient des patriotes, amis de l'indépendance juive; les hellénisants acceptaient le joug étranger. La persécution d'Antíochus IV Épiphane fit passer la crise à l'état aigu. Voir t. 1, col. 693-700.

4º Pour ne pas accepter les réformes religieuses que ce prince voulait imposer aux Israélites, le prêtre Mathathias et ses cinq fils, connus plus tard sous le nom de Machabées, provoquérent un soulèvement 'général des Juifs, et après trente-quatre années de luttes héroïques, remportèrent une victoire complète et rendirent à leur patrie sa pleine indépendance religieuse et politique. C'était en 143. Voir Machabées, Antiochus V Eupator, t. 1, col. 700-703; Antiochus VI Dionysos, ibid., col. 703-704; Antiochus VII Sidètes, ibid., col. 704-

706; ALCIME, ibid., col. 338-340; BACCHIDES, ibid., col. 1373-1374; ALEXANDRE 1er Balas, ibid., col. 348-350 TEMÉTRIUS les Soter, t. II, col. 1358-1362; DÉMÉTRIUS II NICATOR, ibid., col. 1362-1364. La seconde année de son administration comme ethnarque et comme grandprêtre, Simon, le dernier des Machabées, vit sa double dignité proclamée, par le peuple, héréditaire dans sa famille. Son fils, Jean Hyrcan, lui succeda, en effet, dans le gouvernement du pays. Malheureusement, la dynastie des princes asmonéens ne demeura pas fidèle à l'esprit religieux qui l'avait élevée sur le trône; elle devint peu à peu le jouet des partis politiques et des sectes religieuses qui divisèrent de plus en plus profondément le peuple juif. Alexandre Jannée fut l'ennemi mortel des Pharisiens, qu'Alexandra, sa veuve, favorisa pendant les neuf années de sa régence. L'Iduméen Antipater, qu'Alexandre Jannée avait nommé gouverneur de l'Idumée, s'immisça habilement dans les luttes d'Aristobule et d'Hyrcan, et fit décider par Pompée que le trône devait revenir à Hyrcan, qui fut confirmé dans sa dignité de grand-prêtre et de prince, mais sans le titre de roi et sous la suzeraineté de Rome. Cette intervention des Romains dans les affaires juives amena en peu d'années la perte de l'autonomie d'Israël.

5º Antipater fit nommer par César ses deux fils, Phasael et Hérode, gouverneurs, le premier de Jérusalem, et le second de Galilée. Celui-ci, ambitieux et fourbe comme son père, réussit, en l'an 40, à se faire désigner par les Romains roi des Juifs. Il lui fallut trois années de lutte et le concours des armées romaines pour faire reconnaître sa dignité rovale. Ce roi étranger entreprit la reconstruction du temple de Jérusalem. Voir HÉRODE LE GRAND, col. 641. C'est dans les derniers mois de son règne que naquit le Messie, prédit par les prophètes d'Israël comme le sauveur du monde. Par son testament, qu'Auguste ratifia en partie, Hérode avait partagé la Palestine entre ses trois fils. Archélaus eut la Judée proprement dite, la Samarie et l'Idumée; mais au bout de dix ans, il fut exilé à Vienne en Gaule. Voir t. 1, col. 927, 928. Son ethnarchie devint alors province romaine et fut gouvernée par un procurateur. Voir Pro-CURATEUR. Cet événement marque la fin de l'autonomie d'Israël. Philippe, frère d'Archélaus, fut tétrarque de l'Iturie et de la Trachonitide jusqu'en l'an 34 de l'ère chrétienne. A sa mort, sa tétrarchie fut annexée à la province de Syrie. Voir HÉRODE PHILIPPE II, col. 649. Hérode, surnommé Antipas, fut tétrarque de la Galilée. Il mourut exilé dans les Gaules, après avoir été dépouillé de sa tétrarchie par Caligula. Voir HERODE ANTIPAS, col. 647. Cet empereur, à son avenement, avait nommé Agrippa Ier, frère d'Hérodiade, roi de Judée; il lui donna encore la tétrarchie d'Antipas. A la mort d'Agrippa, en 44, la Judée redevint province romaine et fut de nouveau gouvernée par des procurateurs. Des révoltes éclaterent, excitées par de faux messies. Agrippa II fut nominé roi, mais il n'ent que l'ombre du pouvoir et ne posséda aucune autorité. En 66, l'insurrection s'organisa à Jérusalem. Vespasien qui avait commencé la guerre, en qualité de legat impérial de Syrie, chargea son fils Titus de la poursuivre, lorsqu'il fut proclamé emperenr. Après un terrible siège de plusieurs mois, la ville de Jérusalem fut prise et détruite par l'incendie, en l'an 70. Voir JERUSALEM, Israel cessa d'être un peuple et ne recouvra plus jamais son autonomie politique. Sans temple, sans sacerdoce et sans sacrifice, il ne garda plus que l'ombre de son ancien culte. Il avait, d'ailleurs, rempli sa mission; il avait conservé dans le monde la notion et l'adoration du vrai Dieu. Le Messie, qu'il devait préparer, était sorti de son sein et avait fondé une nouvelle société religieuse pour remplacer l'ancienne. Il était venu parmi les siens, et les siens ne l'avaient pas reçu. Joa., 1, 11. Il avait prêché le salut aux Juifs, et quelques-uns sculement avaient prété l'oreille à ses enseignements. La nation l'avait fait mourir et s'était révoltée, une fois de plus, contre son Dien. Un vin nouveau coulait pour l'humanité; la vieille outre, usée, était mise hors de service.

Birliographie. - 1º Ouvrages catholiques : Sulpice Sévère, Chronic., 1-11, 27, t. xx, col. 95-144; S. Augustin, De civitate Dei, xvi-xviii, t. xli, col. 475-620; Pierre Comestor, Historia scholastica, t. CXCVIII, col. 1090-1538; Bossuet, Discours sur l'histoire universelle, 1681, souvent réédité à part ou dans les œuvres complètes; Calmet, Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament et des Juifs, 2 in-4°, Paris, 1718; voir t. II. col. 74; Berruyer, Histoire du peuple de Dieu, Paris, 1728; voir t. i, col. 1627-1629; Noël Alexandre, Historia ecclesiastica, Paris, 1699 (le premier volume est consacré à l'histoire de l'Ancien Testament); voir t, 1. col. 352; Stolberg, Geschichte der Religion Jesu Christi, Hambourg, 1806, les quatre premiers volumes traitent de l'histoire sainte; Krafft, Heilige Geschichte, 3 vol., Schaffhouse, 1854-1858; Rohrbacher Histoire universelle de l'Église catholique, t. 1, Nancy, 1842; Haneberg, Geschichte der göttliche Offenbarung, 4º edit., Ratisbonne, 1876; trad. franç. par Gosehler, 2 in-8°, Paris, 1856; Danko, Historia revelationis divinæ V. T., Vienne, 1862; Schuster, Handbuch zur biblische Geschichte, 1862, 4e edit., 1886; Zschokke, Historia sacra Antiqui Testamenti, Vienne, 1872; Lenormant-Babelon, Histoire ancienne de l'Orient, 9º édit., t. vi. Paris, 1888, p. 103-331; Pelt, Histoire de l'Ancien Testament, 2 in-12, Paris, 1897. - 2º Ouvrages protestants : Usher, Annales V. et Londres, 1650-1654; Buddeus, Historia ecclesiastica V. T., Halle, 1715; H. Prideaux, The Old and New Testament connected in the history of the Jews and neighbouring nations, 2 in-fo, Londres, 1716-1718; S. Shukford, The sacred and prophane hist, of the world connected, 2 in-8°. Londres, 1727-1728; K. G. Lange, Versuch einer Harmonie der heiligen und Profanscribenten in der Geschichte der Welt, 3 in-4°, Bayreuth, 1778-1780; Spanheim, Hist. eccl. ab condito Adamo usque ad ævum christ., Leyde, 1701; Basnage, Histoire du V. et du N. T., 4 in-12, Genève, 1708; Iless, Geschichte der Israeliten von den Zeiten Jesu, Zurich, 1776-1788; Kurtz, Lehrbuch der heitigen Gesch., Konigsberg, 1843, 13° édit., 1874; Id., Geschichte des Alten Bundes, Berlin, 1848, 3° édit., 1864. — 3° Ouvrages rationalistes: Ewald, Geschichte des Volkes Israel, 3 vol., Gættingne, 1843-1852, 3° édit., 7 in-8°, 1864-1868; Bertheau, Zur Geschichte der Israeliten, Gættingue, 1842; von Lengerke, Kenaan, Volks und Religionsgeschichte Israels, t. 1, Kænigsberg, 1844; Eisenlohr, Das Volk Israel unter der Herrschaft der Könige, Leipzig, 1855-1856; Menzel, Staats-und Heligionsgeschichte der Königreiche Israel und Juda, Breslau, 1853; Hasse, Geschichte des Alten Bundes, Leipzig, 1863; Weber et Holtzmann, Geschichte des Volkes Israel, 2 in-8°, Leipzig, 1867; Hitzig, Geschichte des Volkes Israel, Leipzig, 1869; Kuenen, De godsdienst van Israel tot den ondergang van den joods chen staat, Harlem, 1869-1870; Hengstenberg, Geschichte des Reiches Gottes unter dem Alten Bunde, 3 in-80, Berlin, 1869-1871; Köhler, Lehrbuch der biblischen Geschichte A. T., Erlangen, 1875-1893; Seinecke, Geschichte des Volkes Israel, 2 in-8°, Gættingue, 1876-1884; Wellhausen, Geschichte Israels, Berlin, 1878; Id., Israelitische und jüdische Geschichte, Berlin. 1894; Stade, Geschichte des Volkes Israel, 2 in-8°, Berlin, 1887; Renan, Histoire du peuple d'Israel, 5 in-8°, Paris, 1887-1893; Kittel, Geschichte der Hebräer, 2 in-8°, Gotha, 1888-1892; Winekler, Geschichte Israels, 1895; Klostermann, Geschichte des Volkes Israel, Munich, 1896; E. Montet, Histoire du peuple d'Israël, 2º édit., Genève. 1896; Piepenbring, Histoire du peuple d'Israël, Strasbourg, 1898; Cornill, Geschichte des Volkes Israel von den ältesten Zeiten bis zur Zerstörung Jerusalem durch

die Römer, Chicago, 1898; Fries, Moderne Darstellungen der Geschichte Israels, Fribourg-en-Brisgau, 1898; Guthe, Geschichte des Volkes Israel, Fribourg-en-Brisgau, 1899; Staerk, Studien zur Religions-und Sprachgeschichte des A. T., Berlin, 1899; Cheyne, Das religiöse Leben der Juden nach dem Exil, trad. allemande, Geissen, 1899; Löhr, Geschichte des Volkes Israel, Strasbourg, 1900. - 40 Ouvrages juifs : Josippon, édité par Sébastien Munster, Bale, 1541; Seder Olam rabba, édité par Meyer, Amsterdam, 1649; Jost, Allgemeine Geschichte des israelitischen Volkes, 2 vol., Berlin, 1831; Id., Geschichte der Israeliten, Berlin, 1820; Munk, Palestine, Paris, 1815 et 1881; Herzfeld, Geschichte des Volkes Israel, Brunswick, 1817; Grätz, Geschichte der Juden seit den ältesten Zeiten, 11 in-8°, Leipzig, 1854-1875; Geiger, Das Judenthum und seine Geschichte, Breslau, 1864-1871; Bäck, Geschichte des jüdischen Volkes und seine Literatur, Lissa, 1877; Friedländer, Geschichte des israelitischen Volkes, 1848; Raphall, Post-biblical History of the Jews from the close of the Old Test, till the destruction of the second temple in the year 70, 2 in-8°, Londres, 1856; David Cassel, Lehrbuch der jüd. Geschichte und Literatur, Leipzig, 1879; Braun, Geschichte der Juden, Breslau, 1896; S. Oettli, Geschichte Israels, Stuttgart, 1905. E. MANGENOT.

3. ISRAEL, nom géographique. Dans un sens géographique, 'érêş Iŝra'êl, « terre d'Israèl, » veut dire : 1º la Palestine, I Sam., XIII, 19; II (IV) Reg., VI, 23; Ezech., XXVII, 17 (et simplement Iŝra'èl, au féminin, Is., XIX, 24); γη 'Ισραήλ, Matth., II, 20, etc.; — 2º le territoire du royaume des dix tribus. Voir ISRAEL 2.

ISRAÉLITE (hébreu : Iŝre'ēli; féminin : Iŝre'ēlit; Lev., xxiv, 10; Septante : 'Ισραηλίτης; Vulgate : Israelita), descendant d'Israël (Jacob) ou bien appartenant soit au peuple soit à la terre d'Israël, dans toutes les acceptions énumérées Israel 2. col. 995. Lev., xxiv, 10; I Reg., xvii, 11, etc. Sur l'emploi de ce nom patronymique et cthnique comparé à llébreu et à Juif, voir ces deux mots.

ISRÉÉLA (héhreu: Yešar'ètāh; Septante: Ἰσεριήλ; Alexandrinus: Ἰσεριήλ), lévite, de la maison d'Asaph, chef du septième des vingt-quatre chœurs de musiciens du Temple. Il était à la tête de douze musiciens. 1 Par., xxv, 1½. Son nom est écrit Asaréla dans I Par., xxv, 2. Voir Asaréla, t. 1, col. 1058.

ISSACHAR (hébreu : Issâ(s)kār; Septante : 'Ισσάχαρ), nom d'un patriarche, fils de Jacob, d'une tribu d'Israèl et d'un lévite.

1. ISSACHAR, le neuvième fils de Jacob et le cinquième que lui donna Lia. Gen., xxx, 17, 18; xxxv, 23; I Par., II, 1. Son nom, comme celui de ses frères, est rattaché à une circonstance particulière. En le mettant au monde, sa mère dit : « Dieu m'a donné ma récompense (hébreu : šekāri), parce que j'ai donné ma servante à mon mari. Aussi l'appela-t-elle Issachar. » Gen., xxx, 18. Voyant sa fécondité cesser après la naissance de son quatrième fils, elle avait demandé à Jacob de prendre sa servante Zelpha, Gen., xxx, 9, et c'est à cette abnégation, jointe à ses prières, Gen., xxx. 17, qu'elle attribua le bonheur d'avoir ce cinquième enfant. Le nom hébreu est écrit et ponctuée - ver, Issaiskar, dans le texte massorétique, qui ne tient pas compte du second sin, w. Cependant l'orthographe namme est invariable dans le Pentateuque samaritain, la version samaritaine, les Targums d'Onkelos et du Pseudo-Jonathan, aussi bien que dans l'hébreu. Les mas-

niphal du verbe šākar, dont la signification est alors : il est obtenu en récompense. » Cf. Gen., xxx, 16, šākôr šekarţikâ; Vulgate, mercede conduxi te, « je t'ai acquis en récompense. » C'est ainsi que Joséphe, Ant. jud., I, xix, 8, explique le nom : Ισσάχαρις μέν, σημαίνων τὸν ἐκ μισθοῦ γενόμενον, « Issachar, signifiant celui qui est né d'une récompense ». Mais le ketib peut aussi être ponctué de deux façons : יששכר, Iŝŝāsākār, ce qui serait une contraction de אָשָׁי, iśśa śakar, « il (Dieu) apporte une récompense, » cf. J. Fürst, Hebräisches und Chaldäisches Handwörterbuch, Leipzig, 1876. t. ו, p. 561; ou bien איש שבר, Iššākār, pour איש שיי, yēš šákár, « il y a récompense. » Cf. A. Dillmann, Die Genesis, Leipzig, 1892. p. 344. Cette dernière expression se rencontre II Par., xv, 7; Jer., xxxi, 16. On trouve dans la Bible d'autres exemples de mots ayant une consonne doublée au ketib, et une simple ou qeri. Cf. 11 Par., vii, 6; xxix, 28; Jer., xxxvii, 13, 14. 1ssachar eut quatre fils : Thola, Phua, lob et Semron. Gen., XLVI, 13; 1 Par., VII, 1. L'Écriture ne nous donne pas d'autres renseignements sur ce patriarche, père de la tribu qui porte son nom. A. LEGENDRE.

2. ISSACHAR, lévite, le septième des fils d'Obédédom, un des portiers de la maison de Dieu du temps de David. I Par., xxvi, 5.

3. ISSACHAR, une des douze tribus d'Israël.

1. GEOGRAPHIE. — La tribu d'Issachar occupait la grande plaine d'Esdrelon, ayant Manassé au sud et à l'ouest, Aser au nord-ouest, Zabulon et Nephthali au nord, et le Jourdain à l'est. La Bible n'en décrit pas les limites précises; mais les villes principales qu'elle énumère et les détails qu'elle nous donne par ailleurs sur l'étendue des territoires voisins nous permettent d'en déterminer assez facilement les contours. Voir la carte, fig. 187.

I. VILLES PRINCIPALES. — Ces villes sont indiquées dans Josué, XIX, 17-23. Nous ne donnons ici, en suivant l'ordre de la liste, que leur identification ou certaine ou probable, renvoyant pour le reste aux articles qui con-

cernent chacune d'elles.

1. Jezraël (hébreu : Yzre'e'lāh; Septante : Codex Vatinus: Ἰαζήλ; Codex Alexandrinus: Ἰαζραέλ), est aujourd'hui sans contredit le village de Zer'in, au pied du du mont Gelboë, vers le nord-ouest.

2. Casaloth (hébreu : hak-Kesultöt, avec l'article; Septante : Codex Vaticanus : Χασαλώθ; Codex Alexandrinus : 'Αγασελώθ), existe encore sous le même nom de Iksál ou Ksál, au sud-est de Nazareth, à l'appui des premiers contreforts des collines galiléennes.

3. Sunem (hébreu : Sûnem; Septante : Codex Vaticanus: Σουνάν, Codex Alexandrinus: Σουνάμ), actuetlement Sôlâm ou Sûlem au pied du Djêbel Dâhy ou

Petit-Hermon.

4. Hapharaım (hébreu: Hăfāraım; Septante, Codex Vaticanus: 'Αγείν; Codex Alexandrinus: 'Αφεραείμ). la Ua-pu-ra-ma des monuments égyptiens. Cf. W. Max Müller, Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern, Leipzig, 1893. p. 153, 170. Son site est incertain. Les uns la placent à Khirbet el-Farriyéh, au nord-ouest d' El-Ledjdjûn. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1881-1883, t. 11, p. 48; G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, Londres, 1889, p. 79. D'autres ont cherché à l'identifier avec le village d'El-Afüléh au nord-ouest de Zer'in. Cf. Keil, Josua, Leipzig, 1874, p. 154.

5. Séon (hébreu: Šửón; Septante, Codex Vaticanus: Στωνά; Codex Alexandrinus: Σειάν). Eusèbe et S. Iérome, Onomastica sacra, Gættingue, 1870, p. 452, 294, la placent près du mont Thabor. C'est d'après ce

renseignement 'que les explorateurs anglais croient la retrouver à 'Ayûn esch-Scha'in, au nord-ouest du Thabor. Cf. G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in the Old and New Testament, p. 163. C'est sans doute te bourg de Sain signalé par R. J. Schwarz, Das heilige Land, Francfort sur-le-Main, 1852, p. 131, entre Deburiyèh (Dabéreth) et Yāfa (Japhié). Douteux.

6. Anaharath (hébreu: 'Anāḥārāṭ; Septante: Codex Vaticanus: 'Αναχερέθ; Codex Alexandrinus: 'Αρδανέθ), la Anūhertū des pylones de Karnak, nº 52. Cf. A. Mariette, Les listes geographiques des pylones de Karnak, Leipzig, 1875, p. 23. C'est aujourd'hui très probablement En-Na'urah, localité située à la partie sep-

tentrionale du Djebel Dâhy.

7. Rabboth (hebreu : hā-Rabbit; Septante : Codex Vaticanus: Δαθειρών; Codex Alexandrinus : Ραβδώθ), actuellement Rābā, au sud-est de Djenin. Cf. G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places in

the Old and New Test., p. 146.

8. Césion (hébreu: Qišyōn; Septante: Cod. Vat.: Κετσών; Cod. Alex.: Κετσών), appelée Cédès (hébreu: Qédès), I Par., vi, 72 (hébreu, 57). Avec ce dernier nom, elle peut être représentée par Tell Abû Qudèis, au sudest d'El-Ledjdjīn. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, Londres, 1882, t. 11, p. 48,69.

9. Abès (hébreu: Â'béṣ; Septante: Cod. Vat.: 'Ρέβες; Cod. Alex.: 'Λεμέ), placée par certains auteurs à Khirbet el-Béida, à l'extrémité nord-ouest de la plaine d'Esdrelon. Cf. R. Conder, Handbook to the Bible, Londres, 1887, p. 401. D'autres la chercheraient plus volontiers à Khirbet 'Abā, à l'est de Djönin. Cf. F. Bulıl, Geographie des alten Palästina, Fribourg-en-Brisgau,

1896, p. 204.

10. Raméth (hébreu: Réniet; Septante: Coil. Val.: 'Pέμμας; Coil. Alex.: 'Ραμάθ), appelée Jaramoth (hébreu: Yarmût; Septante: Coil. Val.: 'Ρεμμάθ; Coil. Alex.: 'Γεμμάθ), Jos., XXI, 29, et Ramoth (hébreu: Rā'môt; Septante: 'Ραμάθ), I Par., VI, 73 (hébreu, 58). On a cherché à l'identilier avec Er-Râmôth, au sudouest de Tell Dothân, cf. G. Armstrong, W. Wilson et Conder, Names and places etc., p. 150; ce point nous paraît en dehors des limites d'Issachar.

41. Engannim (hébreu: Én-Gannim; Septante: Cod. Vat.: Ἰεών καί Τομμάν; Cod. Alex.: ἸΙγγαννίμ) est aujourd'hui la petite ville de Djėnin, à l'entrée de la plaine d'Esdrelon, lorsqu'on vient des montagnes de la

Samarie.

42. Enhadda (hébreu : 'Ên-Ḥaddāh; Seplante : Cod. Vat. : Αἰμαρέκ; Cod. Alex. : 'Ἰναδόά), peut-être Kefr 'Adān, au nord-ouest et tout près de Djenin. Cf. Survey of Western Palestine, Memoirs, t. 11. p. 45.

Bethphéses (hébren: Bêt passês, « maison de la dispersion; » Septante : Cod. Vat. : Βηρσαγής; Cod.

Alex. : Βαιθφασή), inconnue.

A cette liste il faut ajouter les cinq villes suivantes, qui furent données à Manassé, Jos., xvii, 11; Jud., i, 27, mais n'en demeurent pas moins dans les limites d'Issachar, qu'elles nous permettent de lixer plus sùrement.

14. Bethsan (hébreu : Bêṭ Šeʾān, « maison du repos ; » Septante : Βαιθσάν), aujourd'hui Bēīsān, non loin du Jourdain, à l'extrémité orientale de la vallée qui court entre le Petit Hermon et le Gelboè, et n'est que le prolongement de la plaine d'Esdrelon.

15. Jéblaam (hébren: Yble'am; Septante: omis Jos., xvii, 11; Ἰεδλαάμ, Jud., i, 27), la Belma du livre de Judith, vii, 3, la Jabluamu des monuments égyptiens, est reconnue par bon nombre d'auteurs dans Khirbet

Bel'améh, au sud de Djénin.

16. Endor (hebren: 'En Dør: Seplante: omis Jos., xvii, 11; ailleurs, 'Αελδώς, 1 Reg., xxviii, 7; 'Αενδώς, Ps. Lxxxii, 11, existe encore sous le meme nom de

Endôr ou Endûr, sur les dernières pentes septentrionales du Djébel Dâhy.

17. Thénac (hébreu: Ta'ānāk; Septante: Cod. Vat.: omis; Cod. Alex.: Τανάχ), ailleurs Thanach, Jos., xx1, 25, actuellement Ta'annūk, au nord-ouest de Djénin.

18. Mageddo (hébreu : Megiddo; Septante : Μαγεδδώ), ville célèbre, connue chez les Égyptiens et les Assyriens sous le même nom, Magidi et Magidu, généralement identifiée aujourd'hui avec El-Ledjdjin (de l'antique dénomination romaine Legio), au nord-ouest de Ta'annûk.

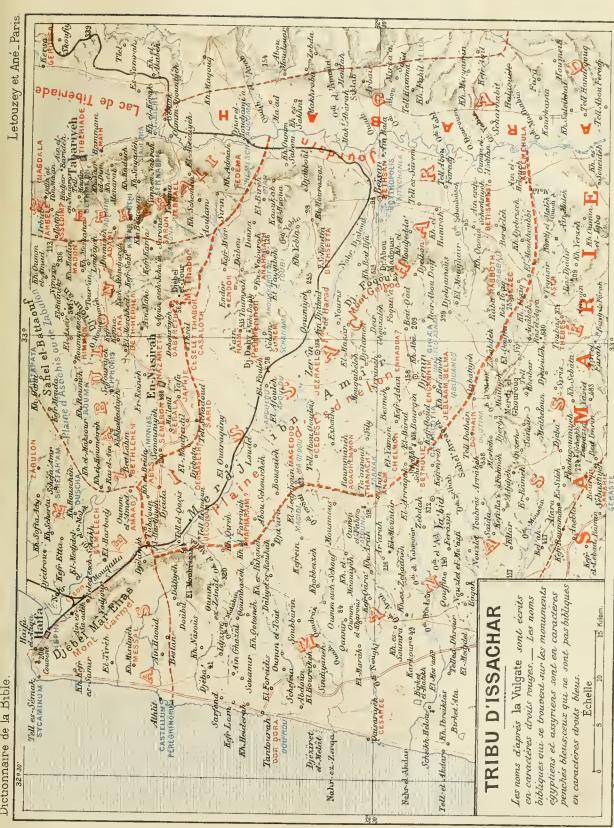
Il est enfin une cité lévitique attribuée à Issachar, Jos., xxi, 28, et qui n'est pas comprise dans la liste de Josué, xix, 17-23. C'est:

 Dabéreth (hébreu : Dāberat; Septante : Cod. Vat. : Δεββά; Cod. Alex. : Δεβράθ), aujourd'hui Debû-

riyeh, à l'ouest et au pied du Thabor.

II. LIMITES ET DESCRIPTION. - Les villes que nous venons d'énumérer montrent dans son ensemble l'étendue du territoire d'Issachar. Le texte sacré ajoute, Jos., xix, 22: « Et sa limite va jusqu'à Thabor, et Séhésima et Bethsamès, pour se terminer au Jourdain. » Séhésima (hébreu : Šahāşimāh; Septante : Cod. Vat. : Σαλείμ κατά θάλασσαν; Cod. Alex.: Σασειμάθ) est inconnue; mais nous avons dans Thabor, montagne ou ville, un point bien déterminé au nord, et dans Bethsamés la frontière opposée au sud-est, si l'on identifie ce nom avec 'Aïn esch-Schemsiyeh. Voir Bethsames 2, t. 1, col. 1736. En tout cas, le Jourdain forme la limite orientale. Celle du nord n'est pas moins facile à fixer d'après la ligne de démarcation qui termine de ce côté la tribu de Zabulon. Pour décrire cette ligne, Josué, xix, 11, 12, prend comme point central Sarid (Tell Schadûd), d'où il se dirige d'abord vers l'occident par Merala (Ma'lûl), Debbaseth (peut-ètre Djébata), jusqu'au torrent qui est contre Jéconam, et ensuite vers l'orient, sur les frontières de Céséleth-Thabor (lksâl) et du côté de Dabéreth (Debûriyêh). Si, d'autre part, il est permis de voir à Édéma (Khirbet Admah) l'extrême limite méridionale de Nephthali, nous aurons le tracé exact de la frontière nord d'Issachar. Nous n'avons pas les mêmes ressources du côté de Manassé, dont les limites sont indiquées d'une manière vague et obscure. Jos., xvii, 7-H. Il est cependant un point qui peut nous servir de jalon, c'est Aser (Teyasîr), donnné comme un des confins extrêmes de cette tribu, et marquant par la même une ligne d'arrêt dans la frontière méridionale d'Issachar. En remontant de là vers le nord-ouest, nous n'avons plus qu'à suivre la direction indiquée par les villes que la demi-tribu de Manassé fut obligée de prendre à sa voisine, c'est-à-dire Jeblaam, Thanach et Mageddo. Nous arrivons ainsi au Carmel, point de contact entre Aser et Issachar.

Comme on le voit, la tribu d'Issachar occupait la grande plaine d'Esdrelon avec les vallées qui en sont le prolongement jusqu'au Jourdain. Cette plaine tire même son nom de la première des villes qui formèrent l'héritage de la tribu, c'est-à-dire Jezraël, antique cité royale. Elle emprunta aussi sa dénomination de « plaine de Mageddo » à une autre place de ce nom, qui n'est pas moins importante. Profondément encaissée entre les montagnes de Samarie au sud, et celles de Galilée au nord, elle est bordée à l'est par deux petites chaines, dont l'une, le Djebel Fuqu'a ou mont de Gelboé, se rattache au massif méridional; l'autre, le Djébel Dahy ou Petit-Hermon, semble un fort avancé du massif septentrional. L'ensemble du territoire comprend deux versants bien distincts, celui de la Méditerranée et celui du Jourdain. Le premier, qui s'étend en pente douce, est drainé par le torrent de Cison ou Nahr el-Mugatta', dont les nombreuses ramifications pénètrent le sol, tautôt le creusant profondément, tantôt en transformant quelques coins en marais. Le second s'affaisse rapidement vers le Jourdain où descendent les torrents



Imp. Dufrénoy, Paris.

Deschryvere Lith



qui prennent naissance dans le Gelboé et le Petit-Ilermon. Cette plaine et ces vallées constituent une des parties les plus fertiles de la Palestine. Le Cison est entretenu non seulement par des torrents temporaires, mais encore par des sources assez abondantes, comme celle de Djénin, et celles qui se rencontrent en assez grand nombre aux environs et au-dessus d'El-Ledjdjûn. A travers cette campagne presque unie, ce sont d'interminables champs de blé ou de vastes espaces recouverts de grandes herbes et de chardons géants. Les alentours de Béisán sont merveilleusement arrosés. De belles plantations de palmiers faisaient autrefois l'un des ornements et l'une des principales richesses de Seythopolis. La vigne tapissait les tlanes du Gelboé aux environs de Zer'in, comme nous l'apprend l'Écriture, III Reg., xxi, 1, et comme l'attestent encore aujourd'hui les antiques pressoirs creusés dans le roe. A ces avantages s'ajoute un magnifique réseau de routes qui faisaient de cette contrée comme le carrefour des nations. Là se eroisaient les voies militaires et commerciales qui mettaient en communication tous les pays environnants, jusqu'à l'Égypte et l'Assyrie. Pour plus de détails, voir EsdreLon, t. 11, col. 1945; Cison, t. II, col. 781; Engannim 2, t. II, col. 1802. On comprend après cela l'admirable exactitude de la prophètie de Jacob, nous représentant Issachar comme satisfait de la richesse de son territoire, ne songeant qu'à son bien-être, et, pour jouir du repos, se rendant même tributaire des étrangers. Gen., XLIX, 14-15:

> Issachar est un ane robuste; Couché dans son étable, It voit que le repos est doux Et le pays agréable : It incline son épaule sous le fardeau, It s'assujettit au tribut.

II. Ilistoire. - Au moment où Jacob descendait en Égypte, les quatre fils d'Issachar formaient le noyau de la tribu. Gen., xLvi, 43; I Par., vii, 1. Lors du premier recensement fait au Sinaï, elle avait pour chef Nathanaël, fils de Suar, Num., 1, 8; x, 15, et elle comptait 54 400 hommes en état de porter les armes. Num., 1, 28-29. Dans les campements, elle avait sa place à l'est du tabernacle, aux côtés et sous les ordres de Juda, avec Zabulon, tous deux également issus de Lia. Num., 11, 5. Elle fit au sanetuaire, par les mains de son prince, les mêmes offrandes que les autres tribus. Num., vii, 18. Parmi les explorateurs du pays de Chanaan, celui qui la représentait était Igal, fils de Joseph. Num., xIII, 8. Au second recensement, dans les plaines de Moab, elle comptait 64300 hommes, soit près de 10000 de plus qu'au premier. Num. xxvi, 23-25. - Au nombre des commissaires chargés d'effectuer le partage de la terre Promise, se trouvait un de ses enfants, Phaltiel, fils d'Ozan. Num., xxxiv, 26. - Lorsque les Hébreux prirent solennellement possession de cette terre dans la vallée de Siehem, la tribu d'Issaehar se tint sur le mont Garizim pour prononcer les bénédictions. Deut., xxvII, 12. - Elle donna quatre villes aux Lévites fils de Gerson. Jos., xxi, 6, 28, 29; I Par., vi, 62-72 (hébreu, 47-57). — Ses chefs et ses guerriers sont comptés parmi les braves qui combattirent avec Débora et Barae; la lutte du reste se passait sur son territoire. Jud., v. 15. — Elle eut aussi l'honneur de donner un juge à Israël, Thola, fils de Phua. Jud., x, 1. - Au temps de David, elle était l'une des tribus les plus nombreuses et les plus puissantes avec ses 87 000 hommes, très vaillants à la guerre. I Par. vii, 5. Elle fournit son contingent, dont le chiffre n'est pas indiqué, pour l'élection royale de ce prince à Hébron. 1 Par., xii, 32. Malgré la distance qui la séparait de cette ville, elle y envoya des provisions, pour participer ainsi à la fête nationale qui s'y célébrait. 1 Par., xII, 40. -Sous Salcinon, son territoire formait une des douze

préfectures établies pour l'entretien de la maison royale, et l'intendant chargé d'y lever les impôts se nommait Josaphat, fils de Pharué. III Reg., IV, 17. — Le troisième roi d'Israël, Baasa, fondateur de la seconde dynastie, était de cette tribu. III Reg., xv, 27. — Sous Ézéchias, à l'appel de ce pieux roi, une bonne partie de la population consentit à venir au temple et à célébrer la Paque. Il Par., xxx, 18. — Dans le nouveau partage de la Terre Sainte, d'après Ézéchiel, Issachar se trouve parmi les tribus méridionales, entre Siméon et Zabulon. Ezech., XLVIII, 25, 26. Dans sa reconstitution idéale de la cité sainte, le même prophète, XLVIII, 33, met au midi « la porte d'Issachar », entre celle de Siméon et celle de Zabulon. — Enfin, saint Jean, dans l'Apocalypse, VII, 7, cite Issachar entre Lévi et Zabulon.

III. CARACTÈRE. - D'après le résumé historique que nous venons de donner, on voit qu'Issachar a eu un rôle très effacé, sans influence sur le gouvernement et les destinées d'Israël. Nous en pouvons trouver la raison dans le caractère de cette tribu, tel qu'il ressort des paroles prophétiques de Jacob. Gen., XLIX, 14-15. « Issachar est un âne robuste. » littéralement « d'os », övos όστώδης, « un âne osseux, » selon la version d'Aquila. La comparaison, qui pourrait sembler déshonorante à nos yeux, était plutôt flatteuse, étant donnée l'estime des Orientaux pour eet animal, dont ils appréciaient les services dans la vie ordinaire et même le courage dans le eombat. Issachar put done imiter sa sobriété, son endurance, mais il n'eut aussi d'autre horizon que les riches « elótures » au sein desquelles il aima à rester « couché ». Il cut pu combattre, mettre sa force et son activité au service de ses frères; il trouva « le repos » plus « doux » que la gloire, la jouissance des biens qu' « un pays agréable » lui fournissait en abondance préférable même à la liberté. Car, pour conserver ou augmenter rette jouissance, il devint mercenaire (comparer šākir et sakar), corveable, « inclinant son épaule sous le fardeau, s'assujettissant au tribut. » Il porta au rivage voisin, chez les Phéniciens, les produits de sa terre. Il se lit le serviteur des nombreuses caravanes qui passaient par la plaine d'Esdrelon. Comme cette riche contrée fut souvent l'objet des convoitises, il aima mieux payer le tribut que de défendre sa propriété. - La prophétie de Moïse, Deut., xxxIII, 18-19, est plus obscure. Elle fait ecpendant allusion à la joie du repos dans les tentes, aux avantages que le trafie d'Issachar trouvera dans le voisinage des ports de mer, aux trésors cachés dans le sable du Bélus, qui fonrnissait aux Phéniciens la matière nécessaire pour la fabrication du verre. — Enfin, d'un passage de 1 Par., XII, 32, les anciens commentateurs avaient conclu que la tribu d'Issachar se distinguait par une science particulière de l'astronomie et de la physique. L'hébreu porte littéralement : « Et des fils d'Issachar connaissant l'intelligence pour les temps, pour savoir ce que fera Israël. » On attribue simplement ici aux chefs de la tribu le sens politique apte à juger des eirconstances, à comprendre re qu'il convenait de faire à propos de l'exaltation de David comme roi.

A. Legendre.

ISSARON, dixième partie de l'ephi ou gomor. Voir Gomor, eol. 273.

ISTEMO (hébreu: 'Εξερπόλ; Septante: Cod. Vat. 'Έσκαιμάν; Cod. Alex.: 'Εσθεμώ), ville de la tribu de Juda. Jos., xv, 50. Elle est appelée ailleurs Esthémo. Voir Esthémo, t. 11, col. 1972.

A. LEGENDRE.

ISTOB (hébreu : 'Iš-Tōb'; Septante : Cod. Vat. : Εἰστώδ; Cod. Alex. : 'Ἰστώδ), nom d'un des petits royaumes situés à l'est du Jourdain, qui, avec la Syrie de Rohob et de Soba et Maacha, fournit un contingent de troupes aux Ammonites contre David. Il Reg., x, 6, 8. L'hébreu écrit le nom en deux mots

איש בייב אויא, 'Iš Tôb, ce qui voudrait dire « les hommes de Tob ». Voilà pourquoi on assimile généralement cette contrée à « la terre de Tob », dans laquelle s'enfuit Jephté et qui se trouvait également dans la région transjordane. Jud., xi, 3, 5. Voir Tob. Il faut dire cependant que cette opinion a contre elle l'autorité des anciennes versions, qui ont lu 'Istôb. De même Joséphe, Ant. jud., VII, vi, 1, tout en voyant ici un nom de roi, n'en donne pas moins Ἰστώθος. Il semble aussi que, même dans le texte original, il serait plus naturel d'unir les deux mots; au v. 8 surtout, pourquoi l'auteur sacré, en énumérant les troupes auxiliaires, aurait-il placé 'is, « les hommes, » devant le seul mot Tôb, qui vient en troisième lieu, alors qu'il dit simplement, à propos des autres corps d'armée : « Et Aram Soba et Rohob et Maacha? » On comprend d'ailleurs qu'au v. 6, la triple répétition de 'iš ait porté un copiste à séparer ce mot du suivant. Comme Istob et Tobsont des απαξ λεγόμενα, les données manquent pour prouver qu'ils ne désignent qu'une seule et même contrée. - On trouve encore aujourd'hui dans l'Adjlun un endroit appelé Istib ou Khirbet Istib, el-Istib. On l'a identifié avec Thisbé, la patrie du prophète Élie. Ne rappelle-t-il point l'Istob du A. LEGENDRE. livre des Rois?

ISUHAIA (hébreu: Yešōḥāyāh; Septante: Ἰασοντα), nn des ehefs siméonites, descendants de Sémēi, qui, du temps du roi Ézéchias, s'emparèrent de riches pàturages dans les environs de Gador. I Par., IV, 36. Voir GADOR, col. 34.

ITALA. Voir LATINES (ANGIENNES VERSIONS) DE LA BIBLE.

ITALIE (grec : 'Ιταλία; Vulgate : Italia), contrée dont Rome était la capitale, 1º Elle n'est pas nommée dans le texte original de l'Ancien Testament. On lit, il est vrai, son nom, trois fois dans la Vulgate, Italia, mais elle emploie ce mot pour désigner d'une manière générale les pays d'Occident, traduisant ainsi improprement Phébreu Kittim (Septante : Κίτταῖον, Χιττείμ), dans Num., xxiv, 24, et dans Ezech., xxvii, 6, et Thubal (hébreu : Tubal; Septante: ಅобел), dans Is., LXVI, 19. Voir Сетнім 2, II, t. II, col. 470. - Dans le Nouveau Testament, il est question quatre fois de l'Italie. - 1º Saint Paul rencontra, à Corinthe, Aquila et sa femme Priscille qui venaient « d'Italie », parce que Claude avait ordonné à tous les Juifs de sortir de Rome. Act., xvin, 2. Voir AQUILA, t. 1, col. 809, et CLAUDE 1, t. 11, col. 707-708. -2º Quand le même Apôtre en eut appelé au tribunal de César, le procurateur Festus le fit embarquer « pour Fitalie ». Act., xxvII, 1. — 3º Pendant le trajet, il changea de vaisseau à Myre et monta sur un navire d'Alexandrie qui se rendait « en Italie ». Act., xxvII, 6. Après un voyage accidenté il débarqua en effet à Pouzzoles, puis il se rendit à Rome en traversant Forum Appli et les Trois Tavernes. Act., xxvIII, 13-16. - 4º Dans l'Epitre aux llébreux, il salue les destinataires de cette lettre « de la part de ceux d'Italie ». Heb., XIII, 24. Voir HÉ-BREUX (ÉPÎTRE AUX), t. 111, col. 519. - La cohorte « italique » est nommée dans Act., x, 1. Voir ce mot. - 5º Le nom d'Italie désignait à l'origine le pays situé entre le Tibre et le mont Gargan. Avec les progrès de la domination romaine il s'étendit à toute la péninsule. Jusqu'en t'an 42, la partie située au nord du Rubicon porta le nom de Gaule Cisalpine. A cette date, cette province fut supprimée par Auguste et l'Italie eut pour frontière les Alpes. Cet empereur partagea l'Italie en onze régions, non compris la circonscription de la ville de Rome qui fut la douzième. Pline, H. N., III, 40. Le préfet de la ville avait juridiction sur Rome et sa banlicue, le préfet du prétoire sur le reste de l'Italie. Il y avait en Italie des colonics juives, notamment à Rome et à Pouzzoles. Cette

dernière ville était en relations permanentes avec Alexandrie. Le commerce yattirait les Juifs d'Égypte et un certain nombre d'entre eux s'y étaient fixés au temps d'Hérode et peut-être auparavant. Josephe, Ant. jud., XVII, XII, 1; Bell. jud., II, VII, 1. Dans d'autres villes italiennes on trouve la trace de colonies juives, mais les inscriptions qui neus les font connaître sont toutes d'époque postérieure aux temps apostoliques. On en rencontre notamment à Brescia, Corpus inscript. latin., t. v, nº 4411; à Capoue, Corpus insc. latin., t. x, nº 3905. Sur les Juifs de Rome, voir ROME. Le christianisme avait déjà été prêché en Italie avant l'arrivée de saint Paul. en particulier à Rome au temps de Claude, Rom., 1, 8; voir CLAUDE 1, t. 11, col. 708; cf. Act., 11, 10, et à Pouzzoles, puisque des chrétiens accueillent l'Apôtre dans cette ville, Act., xxvIII, 13. Voir Pouzzoles. Cf. E. Schürer, Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi, 3º édit., in-8º, Leipzig, 1898, t. III, p. 37; Th. Mommsen et J. Marquardt, Manuel des antiquités romaines, trad. franç., t. IX, in-8°, Paris, 1892, p. 1-27.

E. BEURLIER. ITALIENNES (VERSIONS) DE LA BIBLE. -I. LA BIBLE ITALIENNE AU MOYEN AGE. - L'histoire des traductions italiennes primitives de la Bible, pendant les derniers siècles du moyen âge, est obscure, et il est difficile d'en retracer les origines et le développement. On ne possède pas de renseignements précis sur les premiers traducteurs et sur l'époque où ils vivaient. Nous sommes en face d'un problème semblable à celui des origines de la Vulgate latine avant saint Jérôme; nous ne pouvons avoir quelques renseignements qu'en étudiant les manuscrits parvenus jusqu'à nous. On peut voir l'excellent travail de Samuel Berger sur La Bible italienne au moyen age, dans la Romania, t. XXIII (1894), p. 358-431. Ses recherches originales et súres nous ont ouvert la voie pour cette étude. Le premier essai critique d'une histoire de la Bible italienne au moyen àge avait été esquissé au xviiie siècle par le P. J. Le Long, dans sa Bibliotheca sacra, Paris, 1723, t. 1, p. 353.

1. DESCRIPTION DES MANUSCRITS. - 1º Le plus grand nombre d'entre eux contient différentes parties du Nouveau Testament, particulièrement des Évangiles. Ce sont quelquefois des extraits historiques sur la vie de Jésus, Magliabechiana, el. XL, 41, f. 3-14 (XIV° s.), choisis et coordonnés de manière à faire une Harmonie évangélique, une histoire de Jésus-Christ tirée du texte des Évangiles, commençant par saint Matthieu, Magl., Conv. soppr., C. 3, 172; par saint Luc, Riccardiana 1749; plus souvent par saint Jean, Laurenziana, pl. xxvII, 8, Ricc. 1356 et 2335, tous du xive siècle. D'autres Harmonies appartiennent au xvº siècle : Laur., pl. xxvn, 14 (1427); pl. xxvii, 12; Magl., Conv. soppr., 1 iv, 9; Riccard. 1304 et 1354. Ces llarmonies sont le résultat d'une fusion, plus ou moins habile, des textes évangéliques lus au peuple pendant la messe des dimanches et des fêtes de l'année. En effet, plusieurs mss. n'ont que les Évangiles des dimanches et fêtes, ordinairement disposés dans l'ordre suivi par l'Église romaine, d'autres fois remaniés de façon à commencer par l'Évangile de saint Jean ou par les généalogies de saint Luc et de saint Matthieu et ne différant pas trop des Harmonies. Magl., Pal. 3 (XIVe s.); Rice. 1657 (a. 1410) ont les seuls Évangiles des dimanches et fêtes; Marciana, 1 ital. 80 (xive s., xiii?), Ricc. 1400 (a. 1463), Laur., pl. xxvII, 11 (a. 1475), Ashburn. 519 (a. 1481) et 1250 (a. 1483), Magl., Conv. soppr., F. 5, 178 (xve s.) ont aussi les textes ecclésiastiques des Épitres; et Laur., pl. LXXXIX, sup. 14 (a. 1474) même des Prophéties; dans quelques manuscrits du xye siècle les textes évangéliques sont suivis par le commentaire, célèbre au moyen âge, du frère Simone da Cascia. Par exemple, Magl., Conv. soppr., E. i. 1336; Laur., Ashb. 730, Ashb. 545, Gadd. 121 (a. 1431). Enfin

Marc., I ital. 3 (a. 1369), Laur., Pal. xxvii, 3 (a. 1395), Ricc. 1787 (xive s.?) et Laur. Med. Pal. 3 (xve s.), exactement parallèle au précèdent, nous donnent le texte entier et exclusif des Évangiles. - Deux mss. Laur., Ashb., 435 (xiv s.) et Pl. xxvii, 6 (xv) ont les Actes des Apôtres: d'antres reproduisent les Épitres de saint Paul, en partie, Siena, I, II, 31 (fin xive s.), ou en entier, Ricc. 1325, 1382, 1627, tous les trois du xve siècle; quelquefois réunies aux Épitres catholiques, Ricc. 1321 (xvº s.). Le Magl., Pal. 5 (XIVe s.), renferme entre divers documents légendaires l'Épitre de saint Jacques : dans Laur., Strozzi, 10 (xives.?) aux Épitres pauliniennes et catholiques est jointe la première moitié des Actes. Trois mss. Laur., Ashb., 414 (xive s.), Magl., Pal. 6 (xive s.), Ricc. 1349 (xve s.) ont la seule Apocalypse; Ricc. 1538 (xive s. commenc.) place les Épitres de saint Jacques et de saint Pierre après l'Évangile de saint Matthieu; par contre, Ricc. 1658 (xive s.?) donne aux Épitres la première place, tandis que Marc., I ital. 2 (xive s.), met entre Matthieu et l'Apocalypse des longs extraits d'autres parties du Nouveau Testament. Les deux, Siena, I v, 9 (xive s.) et Ricc. 1250 (xve s.) contiennent le Nouveau Testament tout entier.

2º Sans doute, l'Ancien Testament n'eut jamais une si large diffusion; eependant certains livres durent être assez répandus parmi les lecteurs de la Bible en langue vulgaire. C'est tout naturel, par exemple, que nous ayons encore quelques mss. du Psautier, Magl., Pal. 2 (xives.), Marc., I ital., 57 (XIVe s.), Vicenza, 2, 10, 5 (a. 1447), Laur., Pl. xxvIII, 3 (xve s.), Magl., cl. xxxvII, 47 (a. 1481), Marucell., C. 300 (xves.), et d'autres de la Laurentienne, ont les seuls Psaumes de la pénitence. Remarquables sont deux mss. des Proverbes, Magl., Conv. soppr., B, 3, 173 (xive s.), Cl. xL, du xive siècle et dont le dernier contient aussi la version de l'Ecclésiaste. - Quant aux autres livres de l'Ancien Testament il ne semble pas que les lecteurs du moyen âge en aient fait des copies séparées; la Genèse dans le Ricc. 1655 (a. 1399) est une curieuse exception. Aussi curieux est le ms. Siena, J v, 5 (XIV° s.), contenant la Genèse, une partie de l'Exode, les IV livres des Rois, une partie des livres des Machabées et une histoire légendaire de Samson, tirée et amplifiée du livre des Juges (ch. XIII-XVI), de manière à former, dans l'intention du compilateur, comme une histoire du peuple d'Israël, reproduite de la Bible. L'Ancien Testament tout entier est dans un autre Siena, F. III, 4, du xive au xve siècle. - Quelques grands mss. durent être écrits en vue de contenir en entier la Bible en langue vulgaire: mais ils ne nous sont pas parvenus complets. Le Ricc. 1252 (xive s.) ne renferme que la seconde moitié de la Bible, de l'Ecclésiastique à l'Apocalypse; le premier volume a disparu. Par contre, le Laur., Ashb., 1102, est le premier tome d'une Bible et va de la Genèse au Psautier (Ps. I-XIV); il date de 1466. C'est, sans doute, ce fameux ms. de F. Redi, que cet académicien avait légué dans son testament à la bibliothèque Laurentienne; vendu après sa mort, il y est entré seulement plusieurs siècles après, avec la collection anglaise de lord Ashburnam. Cf. Enrico Rostagno, La Bibbia di Francesco Redi, dans la Rivista delle Biblioteche e degli Archivi, t. vi (1895), p. 95-109. En général ce ms. est parallèle au Siennois, F. III, 4. — Les deux premiers volumes d'une Bible italienne sont conservés à la Bibl. nat. de Paris (Ital. 3 et 4); ils ont été écrits en 1472, et appartenaient autrefois à la Bibliothèque royale de Naples. Un autre grand ms. de la Bibl. nat. (prevenant de Naples), ital. 1 et 2, de la seconde moitié du xve siècle, est la seule Bible italienne complète qui ait résisté au ravage des siècles. - Voir sur plusieurs de ces mss. les descriptions contenues dans les catalognes de Bandini (Laur.), Gentile (Magliab.), Mazzatinti, Inventarii, etc. (Florence, Vicence, Paris).

II. CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES VERSIONS. - L'exa-

men le plus superficiel des mss. nous montre que la langue vulgaire employée dans les versions bibliques est en général le dialecte toscan, tel qu'il était parlé à Florence au xive siècle, et depuis lors est devenu la langue nationale d'Italie. Cependant, quelques mss. sonl dans un dialecte particulier, qui mérite un examen à part. Ainsi le Psautier des mss. Marc ital. 57, Vicent 2, 10, 5, trahit une influence linguistique vénitienne. Qu'on en lise les premiers versets :

« Beato lo homo lo quale nonn é andado in lo conseio di malvasi et in la via di peccadori non è stado, ne in la cariega de la pestilencia non à sedudo. Ma in la lece del Segnore la voluntà soa et in la soa leçe penserà lo

di e la note eee. »

Il est clair que ce langage, s'il n'est pas du pur vénitien, est au moins du toscan qui a subi une grave altération littéraire d'influence vénitienne. Bien mieux, les Évangiles du Marc. I ital. 3 sont proprement rédigés en vénitien (xIve s.); il suffit d'en lire quelques mots :

Luc., xv, 11: « Un homo era loqual aveva. ij. fioly, e llo plu covene disse a so pare : Pare, dame la mia parte de lo chastello che me tocha. E lo pare parti la sustancia e de a queluy la soa parte. Et dentro brieve termene tute cose asemblade insembre ecc. »

Qu'on compare les deux textes avec les autres mss. toseans plus communs, et il en ressortira que nous sommes en face d'une version du Psantier et des Évangiles qui diffère absolument des autres, et qui dut être tirée, au moins pour le Psantier, d'une version toscane tout à fait indépendante de celle qui se trouve dans les autres mss. Ce n'est donc pas une version unique et et homogène que celle de la Bible en langue vulgaire toscane; en effet, les mss. nous montrent bien plus qu'une simple variation d'une même œuvre modifiée par le temps et par les copistes; ils représentent parfois des types de versions essentiellement divers, et d'origine indépendante. En voici la classification.

1º Le Pentateuque nous parait, dans les différents mss. qui le contiennent, avoir les caractères d'une version égale et unique, en dehors des variantes inévitables dans chaque copie. Un essai isolé d'un type divers de traduction nous est donné par le Ricc. 1655. Cette Genése diffère considérablement de l'autre version, et malgré les nombreux rapports qui existent entre les deux, il faut conclure à une origine propre et séparée.

En voici quelques versets parallèles :

Siena F. III, 4: Nel chominciamento creo Iddio lo credo in Deo (!) il cielo e la terra. Ma la terra lerra. Ma lla terra era vana era vana e vota, e le tenebre et vota, e lle tenebre erano erano sopra a la faccia dello sopra la faccia dell'abiso, e abisso, e lo spirito di Dio era | lo spirito del Singniore era

Ricc., 1655: Nel principio portato sopra all'aeque ecc. menato sopra all'aque ecc.

Peut-être le traducteur du Ricc. travailla-t-il ayant sous les yeux la version commune. Les livres des Rois et plusieurs autres de l'Ancien Testament (Judith, Job, etc.) nous offrent dans les mss. deux manières de version; l'une incorrecte, remplie de gloses, infidèle au latin et ressemblant plutôt à une paraphrase, et l'autre correcte et discretement glosée, représentant plus fidèlement le mot et la pensée du latin. Voici, par exemple, le commencement du livre de Judith

Siena, F. III, 4: Ne le | Par., B. N. ital. 3: Adunpossente, e per la sua pos- dificho una cietà potentisad aquistare e sottomettare | Egabanis ecc. giente alla sua singnoria ecc.

parti di Media singnore- que lo re Arphasath de Megiava uno re detto per nome dii molte avea soctoposte Afasath, il quale era molto al suo imperio, ed egli hesança inchomincióe molto sima, la quale egli appello

Sommes-nous en présence de deux versions différentes des l'origine, ou d'une seule et même traduction que l'usage populaire et la variété des copies ont considérablement altérée? Certainement, même dans cette seconde hypothèse, on ne pourrait facilement décider lequel des deux textes représente la meilleure tradition. Encore, chaque ms. a-t-il ses variantes propres, et il est bien difficile d'en démèler le texte commun et original. Le Psautier toscan, par contre, bien qu'il ait été transcrit dans bon nombre de mss. ne présente pas trop de différences; les variantes sont nombreuses dans chaque copie, mais l'unité de version, à part quelques tentatives particulières, est partout manifeste. Les livres de Saloinon sont remarquables par le nombre de leurs versions : cinq mss. des Proverbes donnent au moins quatre traductions diverses et indépendantes, si ce n'est que deux d'entre elles (Paris, Bibl. nat., ital. 3. et Siena, F. III, 4) ont les mêmes références relatives aux livres des Rois. De l'Ecclésiaste on possède trois versions. Pour le reste de l'Ancien Testament, l'unité et l'égalité de la version ressortent assez clairement de l'examen des mss. qui offrent toutefois grand nombre de variantes.

2º Peut-on dire aussi, en général, du moins, qu'il n'y a qu'une seule et même version pour le Nouveau Testament? Les mss. donnent une si grande variété de textes, ont chacun des caractères si partieuliers, qu'on serait presque amené à admettre une foule de versions différentes. Celui qui connaît l'histoire de la Vulgate latine se rappelle naturellement, lorsqu'il étudie les mss. italiens du Nouveau Testament, ce que disait saint Jérôme des textes bibliques latins de son temps : Pene tot exemplaria quot codices. Cependant les Évangiles toscans, à part quelque exception, par exemple Magl., Conv. soppr., C. 3, 175, semblent bien se rapporter, malgré les variantes des mss., à une seule et même version. La diversité de rédaction des Actes des Apôtres est surtout dans les gloses, et c'est un fait que nous examinerons plus tard. Pour les épitres de saint Paul, le Ricc. 1252 paraît donner une version indépendante des autres, mais cela n'est pas tout à fait sur. Qu'on en juge :

Ricc. 1252 (Bom., VIII, 35) : Dunque ki nne dipartirà dall'amore et dalla carità di Cristo? Tribolatione, angoscia, scacciamento, fame, pericolo o coltello? nnoi per te semo mortificati d'ogni tenpo ecc.

Ricc. 1250 : Adunque chi ssi dipartirà dall'amore di Cristo? Saráe tribulatione o angoscia o persecutione o fame o nuditade o pericolo overo coltello, Non, si ccome è scricto, ke che cei parta dal suo amore? Che egli è scritto nel salterio : Messer Domenedio, per te ecc.

On doit dire plutôt que nous avons ici, comme dans d'autres livres, deux rédactions d'une même version, mais dont l'une est sans glose et l'autre glosée, car, au milieu de cette profonde différence des deux textes, on reconnait des mots, des formes, des phrases, qui n'auraient pas pu être écrits, si l'auteur de la seconde rédaction n'eût pas connu la première. Les Épitres catholiques nous présentent la même rédaction de deux textes, l'un incorrect et glosé, l'autre sans paraphrase. Pour l'Apocalypse, on rencontre généralement la même version dans les mss.; une autre, toute différente dés l'origine, est contenue dans le Ricc. 1349 (commenc. du xve s.).

III. ORIGINES HISTORIQUES DES VERSIONS : ÉPOQUE. -1º Tous les mss. des versions italiennes, connus jusqu'à présent, sont du xve et du xive siècle, et ne remontent pas, excepté peut-être un seul sans importance, au xiiiº siècle. Cependant, du caractère des versions et de l'arrangement des livres, on peut conclure qu'elles existaient déjà vers le milieu du xim siècle, ou peu après.

2º Voici dans quel ordre sont placés les livres du Nouveau Testament. Le Riec. 1250 reproduit l'ordre ordinaire des mss. latins au moyen age : Évangiles, Paul, Actes, Epitres catholiques, Apocalypse; mais le Ricc. 1250, les deux Parisiens, et peut-être aussi le Siennois,

ont : Évangiles, Épitres catholiques, Paul, Actes, Apocalypse. Ce second classement est bien rare dans les mss. latins du moyen âge (xive-xve s.); la eoinparaison avec les diverses familles des mss, latins montre qu'il est ancien et remonte au moins au xiiie siècle. La division en chapitres, dans chaque livre de la Bible italienne, est aussi remarquable. Les mss. siennois du Pentateuque divisent les chapitres d'une façon particulière, qu'on retrouve seulement dans les mss. latins antérieurs au milieu du xiie siècle. Un ancien système de chapitres se trouve aussi dans les livres de Judith, d'Esther, d'Esdras (Siena, F. III, 4); le livre de Job (ibid.) est divisé en 22 chapitres au lieu de 42; cette dernière division est celle des textes latins à partir du milieu du xint siè-

3º « Il a circulé dans le nord de l'Italie, jusqu'un peu après le milieu du xiiie siècle, une famille de textes très reconnaissable, et qui avaient, autant qu'on en peut juger, un système de chapitres analogue. Ces textes sont caractérisés par un certain nombre de leçons, qui ne se rencontrent jamais ailleurs. Or quelques-unes de ces leçons ont passé dans ces textes : Exod., xxxiv, 28 : Stetit ibi cum domino Moyses. « Istette adunque quine Moyses cho'l Singniore » (Sienne, F. III, 4; cf. B. N., 1); Num., 111, 45, fin : In præceptis meis ambulent. « Se eglino observaranno i miei chomandamenti » (Sienne, F. III, 4 = B. N., 1); Jer., xxv, 28: Deus Israel. « Il Dio d'Israel » (B. N., 2) (Berger, dans la Romania, 1894, p. 372). C'est donc une conformité positive et directe que les mss. italiens présentent avec les textes latins du xiiie siècle; conformité qui n'existe pas dans les textes liturgiques en usage au xye siècle, ni même au xive siècle. Comme il n'est guère admissible que des traducteurs du xive siècle aient voulu d'un commun 'accord, et sans aucun motif plausible, se détacher des textes latins courants pour suivre les textes anciens et surannés, il faut en conclure qu'en général la version italienne de la Bible fut terminée vers le milieu ou pendant la seconde moitié du xme siècle. Ce qui reste obscur et fort incertain, c'est si, au xure siècle, il se forma une édition complète de la Bible italienne, embrassant tous les livres dans leur ensemble. Nous verrons plus loin qu'on put avoir au xive siècle des motifs pour détruire les mss. du xmº siècle, et il ne faut pas s'étonner si aucun d'eux n'est parvenu jusqu'à nous.

IV. AUTEURS DES TRADUCTIONS. - Les historiens de la littérature italienne ont fait sur ce sujet beaucoup d'hypothèses et ont même prétendu les donner comme affirmations certaines. On a cru, par exemple, que l'auteur de la version biblique imprimée à Venise, dans la seconde moitié du xve siècle, était le B. Giovanni Tavelli da Tossignano, mort évêque de Ferrare. En effet, une ancienne vie de Jean Tavelli, rédigée en 1597 par un évéque de Ferrare, dit expressément que le B. Giovanni a traduit Bernardi sermones, Bibliæ ac moralium Gregorii majorem partem eleganti stilo in maternum sermonem. Cf. Negroni. La Bibbia rolgare (Dedicatoria e proemio), t. 1, Bologne, 1882, p. xv. Malheureusement ce passage laisse indécis, si ce fut une version de la Bible tout entière, ou seulement d'une partie considérable. Quoi qu'il en soit, la traduction de Tavelli n'est pas certainement celle qui fut imprimée à Venise, ni celle des mss. qui en sont la source; parce que le B. Giovanni naquit en 1386, et son activité intellectuelle se reporte entièrement au xve siècle, tandis que la version italienne est contenue dans des mss. qui datent positivement du xive siècle. Aussi cette traduction a-t-elle été attribuée à des écrivains du xive siècle, et particulièrement aux célébres Jacopo di Voragine, archevêque de Génes, Jacopo Passavanti, Domenico Cavalca, tous les trois frères précheurs, et créateurs de la prose italienne avant Boccace. Mais, à vrai dire, de Jacopo di Voragine on connaît seulement une traduction de légendes latines pieuses, Passavanti s'exclut lui-même du nombre des

traducteurs de la Bible, puisqu'il parle du caractère des versions qui existaient déjà de son temps; et Cavalca († 1342), le traducteur renommé de Vies des saints Pères, n'a traduit que les Actes des Apôtres, si même il les a traduits. Ces hypothèses n'ont pas d'autre fondement que le désir d'attacher à tort ou à raison l'origine du grand monument linguistique de la Bible italienne à un nom déjà célèbre et vénéré du xive siècle. Le savant Negroni lui-même n'a pas su se défendre, après avoir rejeté les opinions précédentes, d'attribuer à la plume de Cavalca la plus grande partie de la version vulgaire. Negroni, *Bibbia volgare*, t. 1, p. xx. Un simple examen des mss. suffit cependant pour montrer combien cette attribution est peu fondée. Une courte introduction aux Actes, de la main du célèbre écrivain, nous apprend à plusieurs reprises (cf. Ricc. 1250; Laur., Pl. XXVII, 6, Ashb. 435) que ce livre a été travaillé par le frère Domenico Cavalca. Mais on ne peut pas conclure avec certitude de ses paroles que les Actes ont été traduits par le célèbre dominicain. Le prologue peut bien s'expliquer dans le sens que Cavalca soit non le traducteur, mais un nouveau rédacteur, voire le glosateur de la version préexistante. Que cette interprétation du prologue soit la seule vraie, on le prouvera par les mss. eux-mêmes. En effet, on rencontre au moins trois rédactions diverses des Actes, qui certainement ne sont pas tout à fait indépendantes les unes des autres, mais doivent être réduites à une même et seule version primitive : de Cavalca, dans les mss. désignės, du Ricc. 1252; du Laur., Strozzi, 10. Or la comparaison des trois rédactions montre avec évidence, que le texte du Ricc. 1252, qui est en général un texte ancien et se rapproche singulièrement du xiiie siècle, n'est que la version de Cavalca, plus incorrecte et presque sans gloses.

Ricc. 1252 : 11 primo | sermone io feci, o Tcofilo, cominciò a fare e insegnare, in eielo, cioè k'elli salio in cielo, commandando alli apostoli li quali avea electi per Ispirito santo, a' quali dimostro sé medesimo vivo dopo la sua passione ecc.

Ashb. 435: Lo primo sermone, cioè lo vangelio di tucte le cose ke Jhesu feci et compilai, o Teophilo, di tucte quelle cose in fino al di che asciendecte le quali Jesu incomincioe a fare et a dire, in fino adquel di et adquella hora ch'elli comando alli appostoli, li quali ellesse per Spirito sancto, c'andassero ad predicare per lo mondo la fede sua, fu assumpto, cioè salicte in cielo. Ai quali appostoli si dimostroe vivo, cioè in verita d'umana carne dopo la sua passione ecc.

Certes, au xive siècle, on n'aurait jamais osé mettre la main sur une version de Cavalca, pour en ôter les gloses, et la changer à son plaisir : il est bien plus croyable que le célèbre dominicain ait cherché, pour satisfaire ses lecteurs, à reviser et à gloser, là où il le jugeait nécessaire, l'ancienne version des Actes. Le Laur., Strozzi, 10, nous sert à contrôler cette conclusion, puisqu'il contient la même traduction du texte latin que Cavalca (voire du Ricc. 1252) mais glosé d'une autre mar ière.

Laur., Strozzi, 10: Lo primo mio parlamento e sermone io feci, o Teofilo, di tutte quelle cose et opere le quali comincio Iliesù di fare... in fino in quello die nel quale... fu levato in cielo et ricevuto ecc.

Il est impossible de supposer qu'on ait voulu au xvie siècle substituer de nouvelles gloses à celles de Cavalca si appréciées par tout le monde. La version des Actes est donc plus ancienne et le travail de Cavalca n'a consisté qu'à la gloser. En outre, puisque le nom de cet écrivain ne se rencontre qu'en tête des Actes, et que jamais les mss ne font allusion à d'autres versions de livres bibliques qui lui appartiennent, il est établi que la traduction de la Bible en italien n'est nullement l'œuvre de Domenico Cavalca.

Aucun autre renseignement ne nous est donné par les mss. sur les auteurs de la Bible vulgaire. Il faut croire que si la version eût été l'œuvre de quelque écrivain connu du moyen age, jouissant d'une autorité incontestée, nous aurions rencontré quelque part son nom, comme nous avons rencontre celui d'un simple glosateur, Cavalca. Il faut donc penser que le silence des mss. sur ce sujet provient de ce que ces traducteurs n'avaient en leur temps aucune importance personnelle, ou bien que s'ils jouissaient de quelque autorité, les copistes du xive siècle eurent quelque bon motif pour taire leur nom et en effacer la mémoire. Un examen plus approfondi des mss. mêmes nous donnera-t-il la clef de cette énigme?

V. CARACTÈRE POPULAIRE DES VERSIONS. - Ce qui frappe le plus l'attention du critique, qui cherche à déterminer l'origine des mss. bibliques, c'est leur caractère populaire, si divers de celui qui est propre aux ouvrages du moyen âge. Les feuilles de garde des mss., les incipit, les explicit, sont bien riches de renseignements à ce propos; ce n'est pas certainement avec le menu peuple, qui alors ne savait ni lire ni écrire, que nous avons affaire, mais presque toujours avec des gens du monde, et non du clergé; ce sont eux qui paraissent se préoccuper des versions vulgaires de la Bible. A ce sujet le ms. peut-être le plus intéressant est le Marc. I ital. 3 des Évangiles, copié par un prisonnier politique, Domenico de Zuliani, Triestain, en 1369 « in civitate Venetiarum, in carcere que nominatur Schiava », un de ces affreux pozzi du palais des Doges, au delà du pont des Soupirs. Cf. Morpurgo S., Un codice scritto da un prigioniere triestino, dans l'Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Tridentino, t. H. L'explicit du ms. nous dit aussi qu'il a été copié « ad petitionem domini... » de quelque grand seigneur de Venise, dont l'autorité ou la générosité pouvait bien être utile au pauvre prisonnier, quoiqu'il eut été consolé par les paroles mêmes de Jésus et de son Évangile qu'il copiait. — Un autre ms. bien curieux est le *Ricc.* 1655, qui se présente comme livre de comptes (1363-1367) des Ricci, grande maison commerciale de Florence aux xive et xve siècles; il est signé d'Ardingo di Chorso de' Ricci. Plus bas, il contient divers essais de versions vulgaires, entre autres la Genése, écrits en 1399 par Romigi d'Ardingo, selon qu'il signe à la fin. Le volume est resté pendant longtemps chez les Ricci, et il porte encore les signatures de quelques membres de cette famille au xive siècle. Le Laur., pl. xxxII, 11 (Évang. dim.), a été copié « di propia mano » par « Piero di Gieri del Testa Girdami » en 1475; le pl. LXXXIX sup. 14 (Évang. dim.) en 1472 par « Piero di... », et en 1552 acheté par « Barone di ser Barone Baroni cittadino fiorentino » chez « Giacomino richatere et sensale à dine 18 di novembre... grossi sei d'ariento »; suit une invocation à Dieu et à « messer sancto Giovanni Batista pastore e barone di questa misera citta di Firenze ». Ashb. 519, à la fin : « libro di tutty e vangiely e pistole e letione che ssi dichano alla messa del nostro Singniore yho XPo sechondo la chorte di Roma, scritto per me Finosino di Lodovicho di Cere da Verazano del mese di luglio 1481; chompiessi di scrivere questo di xxi di luglio 1481; addio sia gratia. Scrissilo nel palazzotto di Pisa essendo la chastellano per piacere. » Le volume a passé après dans la possession de Nieholo de Finosino, comme nous le dit une autre inscription. De même le Ricc. 1252 appartint à « Ubertino di Rossello delli Strozzi »; le Ashb. 1250 fut écrit par Agniolo di Bonaiuto di Nicholo Serragli; le Ricc. 1356 (llarm. évang.) par un notaire florentin « Laynus de Carmignano »; le Ricc. 1657 (Évang. dim.) « di mano di me Neri di ser Viviano de' Franchi da Firenze », qui fut prieur, c'esl-à-dire membre de la Seigneurie, au xve siècle.

Plusieurs mss. trahissent leur origine de main populaire, par leur propre formation matérielle; ainsi le Siennois I, v, 5, a été évidemment recueilli par quelque écrivain du peuple en but de composer comme une histoire du peuple d'Israël tirée de la Bible (Genèse, Exode, Rois, Machabées; légende de Samson). D'antres contiennent, à côté des versions bibliques, certaines légendes de caractère entièrement populaire, et des récits de voyages en Palestine qui éveillaient tant la curiosité pieuse du peuple au moyen âge. Le Magl., XI., 41, fait suivre les Évangiles d'un petit Évangile apocryphe; le xxxvii, 47, « Bernardi de Brogiottis » après les Psaumes de la pénitence contient des relations sur la Terre Sainte et sur les pèlerins. Le Laur., pl. xxvII, 14., « libro de Vangieli rechato di gramaticha in volghare fiorentino » et « scritto per Andrea di Neri Vettori » contient à la suite un légendaire de Vies des saints. Le Magl., Gonv. soppr., 1, IV, 9 (Harm. évang.), a aussi la narration du voyage en Palestine fait, en 1385, par les trois citoyens de Florence, Giorgio Gucci, Andrea Rinuccini et Lionardo Freschobaldi, une épitre de N. S. tombee du ciel, etc. Le Ricc. 1749 (Harm. évang.), à l'aspect usé, est écrit en un langage plein d'idiotismes, de toscanismes, qui indiquent qu'il est l'œuvre d'un homme du peuple. Le Magl., xL, 47, joli petit volume de poche renfermant les Proverbes et l'Ecclésiaste, fut certainement écrit pour servir de manuel de lecture à une famille du peuple. A côté de ces indices d'un usage populaire, on rencontre çà et là dans les mss. la marque des ordres religieux du moyen âge, qui se rattachent au peuple plus qu'au clergé séculier par leur manière de penser et d'enseigner. Le Paris B. N. Ital., 3 et 4., a été écrit par le frère Nicholao de Neridono; le psautier de Vicence par frate Lazzero da Venezia rumito; le Siennois, 1, v, 9, a une messe contre la peste (il date du xive siècle), des sermons vulgaires de saint Bernard; le Rice. 1538 (très belles miniatures) « di Giovanni Mellini » contient aussi des légendes, une vision de saint Bernard; le 1382 un traité de « frate Ghaligo », des lettres en langue vulgaire de saint Jérôme, très répandues parmi les ordres mendiants au moyen âge; des sermons de saint Bernard; le Marc, I, ital., 2, des mains d'un citoyen de Venise a passé par emprunt à la Chartreuse; le Laur. xxvii, 6 (Actes), a une correspondance littéraire de Giovanni dalle Celle, moine à Vallombrosa, où l'on parle longuement contre les vices du haut clergé de l'Église romaine et contre le domaine temporel des papes au xive siècle; le Magli., Pal. 5, a des sermons de saint Bernard, des lettres de saint Jérôme, dont une traduite par « maestro Canobi dell'ordine de' frati predicatori », l'autre par « Nicholo de Ghino Tornaquinci », illustre famille Itorentine; deux autres mss. de la Magliab, appartenaient jadis au convent de Santa Maria Novella des trères prècheurs. D'autres mss. ont un cachet singulièrement franciscain : ainsi, par exemple, un recueil de proverbes de Jacopone da Todi se trouve dans le Ricc. 1304; et le 1354 (Harm. évang.) est suivi de quelques légendes de saints et d'une vie de saint François d'Assise, résumé des légendes courantes au xive siècle. Il n'y a qu'un seul ms. qui soit de la main d'un membre du clergé séculier; le Ricc. 1627 (Ep. Paul., fin xvº s.) écrit par « Giovanni Ciatini prêtre ».

VI. PARENTÉ DE LA BIBLE ITALIENNE AVEC LES VERSIONS ROMANES. — Un caractère remarquable des versions italiennes de la Bible, c'est la parenté qu'elles présentent assez fréquenment avec les autres versions du moyen âge, françaises, provençales, vaudoises, catalanes. Prenons le Psautier, par exemple : il suffit de rapprocher nos meilleurs mss. avec les plus anciens de la version française (normande), pour voir aussitôt qu'il y a entre les deux textes une harmonie, un parallélisme

si parfait, qu'on ne peut l'expliquer qu'en admettant une dépendance directe l'un de l'autre :

Siena F. III, 4: Beato è quell'uomo che non andò nel chonsiglio de' malvagi e non istette ne la via de' pecchatori e non sedette in chattedra di pistolencia... E gli malvagi non saranno di tale maniera, ma ssaranno si chome la polvare che'l vento lieva di la terra, ecc.

(Berger, p. 374). Arsenal, 5056: Beneurez est li homs qui n'ala pas ou conseil des felons, et qui n'escheurs et qui ne sist pas en la chaiere de pestillance, ... Li felon ne seront mie en tele maniere, mes ausi come la pouldre que li venz lieve de la terre, etc.

Il est évident que le Psantier italien a été traduit presque mot à mot sur un Psautier français qui est plus ancien (XI-XIIe s.) que toutes les traductions italiennes. - Le Nouveau Testament aussi offre de nombreuses ressemblances avec les autres versions romanes de la Bible. Le texte italien (toscan) des Évangiles, quoiqu'il se trouve si différent dans le mss. qu'il est presque impossible d'en restituer la leçon primitive, présente, même dans sa forme actuelle, des parallèles indéniables avec les versions françaises. Ainsi, par exemple, dans Matth., xxiv, 27, le mot fulgur de la Vulgate est traduit en italien il sole, qui est le mot de la Bible vaudoise, lo solelh. -La version de Luc., 11, 33 : Et era Joseph et Maria, et maravigliavansi molto Joseph et Maria, se rapproche de la vaudoise plus que de la Vulgate latine. — Luc., xvIII, 28 : « Che dumque merito'nde averremo? » c'est le texte de la Bible vaudoise et des mss, latins de Languedoc. -Joa., 1, 1 : Nel cominciamento era il Figliuolo di Dio (Ricc. 1252); Lo Filh era al començament (ms. vaudois de Carpentras, et mss. provençaux); Au commenchement fu li Fieux (Desmoulins en 1295, qui parait postérieur à la version italienne). Dans le même Évangile le surnom Didymus (de saint Thomas) est rendu en italien par incredulo, selon les textes provençaux, no crezentz (B. vaudoise, dubitos). Il est clair qu'une des versions a subi ici l'influence directe des antres et, dans le cas, c'est l'italienne, parce que le texte italien est celui qui rend le mot provençal ou français en s'éloignant du latin qu'on devait traduire. - La version commune des Actes présente un parallèle partiel (seconde moitié), mais parfait, avec une version vaudoise. Voir les deux textes rapprochés dans Berger (Romania, 1894), p. 392. On serait porté à dire, comme pour les autres livres, que c'est le texte italien qui dépend du vaudois. Mais notre version des Actes n'est autre que celle qui a été glosée par Cavalca et qui certainement lui appartient; et par cela même, si étrange que soit le fait, il faut conclure que le texte vaudois n'est qu'une version du catholique italien.

Comme nous l'avons déjà montré, la version primitive des Actes en italien est bien antérieure à Cavalca. Berger (Romania, 1894), p. 395, reconnaît à bon droit dans la version italienne de ce livre la même dépendance des anciens textes provençaux et languedociens, que dans les autres. On trouve aussi des ressemblances entre la version italienne et les versions françaises des Épitres pauliniennes et catholiques. Berger, p. 400. Il est toutefois difficile d'affirmer qu'il y a eu une influence directe des unes sur les autres, parce qu'il est possible que les traducteurs italiens se soient servis des textes latins, qui furent la source des versions provençales. Un point cependant paraît être décisif en faveur d'une dépendance quelconque du texte italien : c'est l'expression de II Cor., viii, 18 (dans Rice, 1250): il nostro frate Luca, qui se retrouve seulement dans la version provençale (ms. de Lyon) et dans quelques mss. languedociens. La version commune de l'Apocalypse offre aussi des parallélismes de dépendance avec les autres versions provençales ou vaudoises.

D'autre part, la version singulière que nous avons remarquée dans le ms. Ricc, 1349 (xv° s.) est exactement une reproduction de la catalane du ms. de Marmoutier. Cf. les textes dans Berger (Romania, 1894), p. 403. Des ressemblances, des parallélismes plus ou moins clairs se rencontrent aussi en comparant les textes français avec l'italien de l'Ancien Testament, sans compter le Psautier. Toutefois on ne peut pas en déduire une dépendance totale directe, du côté de l'Italien : c'est plutôt une harmonie des textes latins qui ont servi aux différents traducteurs, et parfois des souvenirs du traducteur italien qui connaissait plus ou moins directement les leçons des textes français et provençaux.

VII. CAUSE ORIGINELLE DES VERSIONS DE LA BIBLE AU MOYEN AGE. — Dans ces observations des caractères particuliers aux mss., nous avons déjà la clef qui nons permet de comprendre la formation de la Bible en langue vulgaire en Italie: c'est dans l'état social et religieux du

XIIIº siècle, qu'il fant la chercher.

Les hérétiques (Albigeois de Provence, Pauvres de Lyon et de Lombardie, Vaudois de la Savoie, du Pie-mont, des Romagnes, Patarins de Lombardie et de Toscane) prirent, comme point de départ d'une renaissance religieuse, la lettre des Saintes Écritures. Le Nouveau Testament fut pour eux la grande et unique autorité religieuse; sur les Évangiles on voulut édifier la nouvelle conscience chrétienne; les Actes, les lettres des apôtres et l'Apocalypse devaient représenter à l'imitation des fideles la vie religieuse pure et simple des premiers chrétiens, ou bien le sort historique et apocalyptique du clergé et de l'Église, qui suivant eux avait manqué leur mission. Cf., par exemple, ms. Laur. Ashb., 415. Dans l'Ancien Testament, au XIIIe et au XIIIe siècle le peuple ne sit attention qu'au Psautier, le manuel par excellence de la prière chrétienne, et à quelques autres livres moraux ou mystiques. Quant aux livres historiques et aux prophètes, on sait que les Cathares et les sectes dérivées les regardérent comme l'œuvre de l'esprit du mal, du diable, et qu'à leurs veux l'Ancien Testament ne méritait que l'exécration.

Parallèlement à ce mouvement religieux chez les peuples du moyen âge, se développa un grand mouvement littéraire. La langue latine avait cessé pen à peu d'être parlée et elle mourait après s'être assimilée de nombreux élèments celtiques et germaniques, et en donnant naissance à tout un groupe de langues nouvelles. Plusieurs siècles furent nécessaires à ces langues pour se former et pour se créer une grammaire et un dictionnaire, mais lorsqu'elles eurent grandi, elles portèrent leurs fruits. On vit alors éclore une littérature profane, française, provençale, catalane, italienne, et en même temps une littérature religieuse qui, à cause des tendances qui portaient les esprits surtout vers les Écritures, fut surtout une littérature biblique. Le latin fut encore la langue officielle de l'Église, qui ne crut pas nécessaire d'adopter les nouveaux idiomes populaires : mais le peuple commença lui-même à traduire, dans l'ordre de leur importance, les livres de la Bible qui faisaient le fond de la liturgie: les Évangiles, les Actes, l'Apocalypse, tout le Nouveau Testament; le Psautier (parallèle aux Évangiles), les livres sapientiaux (Proverbes, Ecclésiaste, Cantique, Job, etc.), et enfin le reste de l'Ancien Testament. C'est ainsi que se rorma en Italie la version de la Bible, pendant la seconde moitié du xiiie siècle. L'extrême simplicité de cette traduction n'en fait pas une œuvre d'art littéraire ; elle fut seulement l'expression du mouvement religieux de cette époque. La comparaison de cette version avec les versions françaises (normandes) et provençales attestent que, particulièrement dans le Nouveau Testament, elle fut composée sous l'influence religieuse et à la fois littéraire de la France. Elle fut mise au jour primitivement dans un but de propagande très favorable à l'hérèsie (vandoise). Sur le caractère littéraire des versions bibliques de son temps, voir le frère Passavanti, Specchio di vera penitenza, v. ch. 5.

VIII. USAGE DES VERSIONS VULGAIRES DE LA BIBLE AU

AIV. ET AU XV. SIÈCLE. — La science catholique des docteurs, qui cherchèrent l'accord de la philosophie avec la foi, frappa d'un grand coup les hérèsies qui se développaient au sein des peuples latins; la sévérité de l'Inquisition romaine et des princes séculiers arrêta les progrès des hérétiques; mais peut-être tout aurait été vain, si la Providence n'eut fait sortir du peuple luimème le principe de la restauration catholique. Elle suscita saint François d'Assise et saint Dominique. Les deux ordres qu'ils fondèrent, en leur donnant un caractère populaire, donnèrent l'essor à la renaissance religieuse de l'Italie et de la France; ils établirent l'harmonie entre la foi catholique et les nouveaux besoins du peuple, et fournirent à l'Église romaine la force dont elle avait besoin pour purifier et renouveler l'état social au moyen âge.

Nous avons établi que la version de la Bible commença à se former en Italie vers le milieu du xiue siècle et qu'elle fut probablement l'œuvre des hérétiques patarins et vaudois. Lorsque ces hérétiques disparurent, leur version devint comme l'héritage des religieux mendiants et de la masse populaire. La version de l'Ancien Testament (hormis le Psautier et les livres sapientiaux), la dernière à paraître, fut, vers la fin du xiiie siècle, l'œuvre exclusive de quelques frères franciscains ou dominicains. Mais le Nouveau Testament put être adopté par les catholiques, sans aucune revision, parce que les versions vaudoises de la Bible, malgré l'esprit qui les avait fait composer, étaient au fond orthodoxes, quant à

la lettre de l'Écriture.

Au xive siècle, la version de la Bible en italien est déjà regardée dans son ensemble comme une œuvre de source franciscaine et dominicaine. Plusieurs mss., comme nous l'avons remarqué, sont en effet de simples compilations de divers ouvrages appartenant au cycle franciscain et dominicain (Lettres de saint Jérôme, Sermons de saint Bernard, Voyages en Terre-Sainte, légendes apocryphes, etc.). Tandis que les franciscains propageaient les idées religieuses en langue vulgaire au sein du peuple, les dominicains, tels que Passavanti, Cavalca, Da Voragine, Federico da Venezia, représentaient les maîtres de la doctrine catholique dans les plus hauts rangs de l'Église romaine et de l'épiscopat, mais entretenaient aussi la vie religieuse dans les classes populaires par leurs écrits en langue italienne. - En se plaçant à ce point de vue, on peut regarder l'édition complete de la Bible vulgaire italienne au xive siècle comme une œuvre dominicaine; mais la diffusion des plus intéressants des livres canoniques parmi le peuple italien, aux xive et xve siècles, fut plutôt l'effet de l'influence franciscaine.

IX PREMIÈRES BIBLES IMPRIMÉES. - Pendant la seconde moitié du xve siècle, qui vit naître l'imprimerie, la Bible italienne eut bien vite les honneurs de la presse. On en connaît deux éditions principales, parues á Venise. - La première fut publiée en août 1471, par le célèbre typographe allemand Wendelin, de Spire; elle passe pour l'œuvre de Nicolo Malherbi : Biblia dignamente vulgarizata per il clarissimo religioso duon Nicolao de Malermi Veneziano, etc.; - à la fin du second volume, on lit: Impresso... negli anni M.CCCC.LXXI. in Kalende de Augusto. Cette Bible est précédée d'une Epistola de Don Nicolò di Malherbi veneto al reverendissimo professore de la sacra theologia maestro Laurentio, de l'ordine de sancto Francesco, dans laquelle l'auteur déclare avoir traducto tutto testo de la Biblia, et l'avoir enrichi de petits commentaires tirés des saints Pères et d'autres célèbres théologiens du moyen âge, par exemple Maestro Michele da Bologna ac l'ordine di earmelitani. La dédicace est snivie d'une réponse en latin du susdit Laurentius venetus theologorum minimus, ex ordine cordiferum, etc. Après l'Apocalypse on lit les Rime di Hieronimo Squarzafico de Alexandria en l'honneur du volume, et de Wendelin, que le poète met au même rang que Zeuxis, Parrhasius, Polyclête. Nicolò de Malherbi (on le trouve aussi écrit Manerbi, Malermi) était un moine camaldule de Venise, des plus distingués du xve siècle (né vers 1422, mort en 1481). Cf. Mittarelli e Costadoni, Annales camaldulenses, t. vii, p. 286-288; Foscarini, Della letter. veneziana, Padoue, 1752, t. i, p. 170. Il fut « dil monasteri de sancto Michele di Lemo abbate dignissimo », comme dit le titre de la Bible imprimée sous son nom, et ensuite d'autres monastères vénitiens, Saint-Mathias de Murano, etc. Si l'on compare avec soin le texte de Malherbi avec les différentes rédactions manuscrites de la Bible des XIIIe-XIVe siècle, on arrive à la conclusion certaine, que la prétendue version du camaldule vénitien n'est autre chose qu'une édition de l'ancienne Bible revue et corrigée par l'abbé de St. Michele in Lemo. La correction de D. Malherbi eut spécialement en vue : 1º d'adapter le langage toscan des mss. à l'orthographe du dialecte usité à Venise de son temps; 2º de rapprocher la version italienne de la Vulgate latine, d'où elle avait été tirée. Par suite, l'édition de Malherbi, bien qu'elle reproduise foncièrement des mss. du xive siècle, se rapproche beaucoup du dialecte vénitien, et rappelle de près le latin; mais elle n'est point une œuvre littéraire et classique de langue italienne. Zambrini, Opere volgari a stampa, Bologne, 1884, est d'ailleurs trop sévère pour Malherbi, et trop favorable au texte des mss., quand il dit que l'abbé de Lemo ebbe l'audacia siccome sfrontato plagiario, non solamente manomettere quest' aureo volgarizzamenta, ma ben anco attribuirlo a se stesso. Les gloses ne manquent pas dans cet ouvrage, par exemple aux Psaumes, au Cantique des cantiques, aux Proverbes; mais, en général, elles sont beaucoup moins nombreuses et mieux justifiées que dans les mss.

Deux mois seulement après l'édition de Malherbi, une grande Bible parut à Venise. Elle est sans indication typographique, mais elle sortit sans doute des presses du fameux Nicoló Jenson. Ce sont deux gros volumes in-folio, dont le premier va jusqu'aux Psaumes; l'autre comprend le reste de l'Ancien et le Nouveau Testament. C'est à tort que Negroni, Bibbia volgare, t. 1, p. XII, et, d'après lui, Carini. Versioni italiane della Bibbia, dans Vigouroux, Manuale biblico (S. Pier d'Arena, 1894), t. 1, p. 27%, divisent la Bible de Jenson en trois volumes. Il est vrai que même l'exemplaire que j'ai examiné dans la Bibliothèque nationale de Florence, est en trois tomes (1º Gen., 1-11 - Esd., 111; 2º H Esd., 111 - Ezech. xxxiv; 3º Ezech., xxxv - Apoc.) pour la commodité de la consultation, mais évidemment le typographe avait divisé les volumes là où les explicit et les incipit sont marqués en majuscules, c'est-à-dire à la fin du Psantier et de l'Apocalypse. - Cette Bible ne porte aucune mention d'éditeur qui, à l'exemple du P. Malherbi, en ait revu et corrigé le texte, et dirigé la publication. Ce n'est pas sans motif; en effet si l'on compare cette versionimprimée aux autres versions de cette époque, on reconnaît que ce n'est pas une œuvre personnelle, ni même une revision d'anciens textes, comme la Bible malherbienne; elle ne fait que reproduire des textes déjà existants, que le typographe a mis tels quels aux mains des ouvriers. Ainsi la Bible de Jenson reproduit en grande partie le texte de quelques manuscrits connus, par exemple Sienne, F. m, 4. De plus il y a des parties considérables qui sont la reproduction mot à mot de la version de Malherbi, publiée peu de temps avant par Wendelin, de Spire. Cet amalgame de textes est-il effet d'un jugement critique et comparatif de leur valeur? Évidemment non : aucun critérium n'a présidé au choix de l'une ou de l'autre version. Non seulement le ms. est à plusieurs reprises abandonné et repris, ainsi que le texte malherbien, mais le changement des textes se fait tout à coup, quelquesois au milieu d'un livre, au milieu même d'un verset, ou entre la fin et le commencement de deux feuilles d'impression. On doit conclure de là que, dans l'édition de Jenson, l'usage de deux textes différents n'a pas d'autre motif que des raisons typographiques. L'éditeur avait commencé l'impression simultanée de plusieurs parties de la Bible d'après un ms. d'assez bonne rédaction, mais qui n'était qu'une version glosée du moyen âge, mélée d'erreurs, et faite avec une grande liberté d'allure vis-à-vis du latin de la Vulgate. Aussitôt que la Bible de Malherbi parut, N. Jenson crut mieux faire d'abandonner le ms. pour suivre entièrement la nouvelle édition princeps de la Bible en langue vulgaire. C'est précisément au y. 22 du second livre des Machabées, et au commencement du Ps. xvii, que la Bible de Malherbi entra dans l'atelier de Jenson. Celui-ci publia son édition tout de suite « in kalende de octobrio », mais sans lasigner de son nom, reconnaissant sans doute l'imperfecfection de l'œuvre. - Les livres où Jenson suit de préférence le texte de Malherbi sont ceux du Nouveau Testament, le Psautier et quelques parties des Prophètes, par exemple les Lamentations, et les Machabées. Cf. Le Long, Bibliotheca, p. 354. On devine aisément, par ce que nous venons de dire, quel dut être le sort de ces deux Bibles. Celle de Malherbi, avec sa couleur vénitienne, avec ses fautes d'impression, était tout au moins une œuvre homogène, un texte qui représentait assez fidèlement l'original sacré; aussi se répandit-elle bientôt dans toute l'Italie; elle eut l'honneur de plusieurs réimpressions et fut en usage pendant presque un siècle; on l'imprimait encore en 1567. Voir dans Carini, dans le Manuale biblico, t. 1, p. 275-280, la description minutieuse de plusieurs éditions de Malherbi qui lui tombérent sous les yeux, de 1477, 1481, 1484, 1487, 1490, etc. L'édition de 1490 a une importance particulière, parce qu'on dit (Carini, p. 277 n.) que les dessins dont elle est ornée proviennent de Bellini et Sandro Botticelli. Ils sont, en effet, remarquables. Voir l'exemplaire de la Nationale de Florence, passini, et fig. 188 (dans Müntz, Histoire de l'art pendant la Renaissance, t. 1, 1889, p. 10), la reproduction d'un de ces dessins qui représente Malherbi travaillant à son œuvre.

Au contraire, la Bible de Jenson, confusion de textes tont à fait disparates, qui ne représentaient bien ni les rédactions manuscrites du moyen age, ni la nouvelle de Malherbi, et qui était remplie de fautes grossières, eut le sort qu'elle méritait; on la mit de côté, et la première édition fut aussi la dernière. Comparée à la Bible de Malherbi, l'édition de Nicolo Jenson a néanmoins presque toujours le caractère d'un texte plus classique relativement à la langue (toscane) : les livres de Josué et des Juges se distinguent particulièrement de tous les autres par l'élégance et la pureté du langage, mais, dans l'ensemble, la Bible de Jenson, comme édition classique, laisse bien à désirer, et en général est inférieure même à l'édition de Wendelin, de Spire. Qu'on compare par exemple un verset quelconque (Tob., viii), selon les deux rédactions :

Jenson : Alhora Tobia disse allei : Leva su Sarra e pregiamo oggi e dimane e posdomane, Impercio che in queste tre noete sagiugneremo. Et passata la terza nocte sareino nel nostro matrimonio.

Malherbi : Alhora Thoconforto la poncella : et bias confortossi con la vergene et disseli: levati suso sarra et pregliiamo Dio hogi et domane et l'altro di : imperho che in queste tre nocte ce iungeremo a dio: et passata la terza nocte saremo nel nostro matrimol nio.

Au xixe siècle, à l'époque de la renaissance des études du moyen âge et à un moment où les mss. des textes publics étaient encore peu connus, on crut bien faire en réimprimant la Bible Jensonienne devenue très rare et regardée alors comme un précieux monument de la

langue italienne du XIVº siècle. Une tentative de réimpression fut faite, dans la première moitié du xixe siècle, à Venise, par la Société vénitienne des bibliophiles. Elle chargea de l'édition deux personnes bien préparées à cette tache, Berlan et De Andreis, Mais l'impression n'alla pas plus loin que Deutéronome, xxix, par suite de difficultés faites par la curie patriarcale : Bibbia volgare, testo di lingua secondo l'edizione del 1471 di Nicolo Jenson, per cura ed a spese della Società Veneta dei bibliofili, gr. in-8°, Venise, 1846, 624 p. Elle est devenue une vraie rareté bibliographique, parce que tous les exemplaires en furent détruits en librairie. Plus tard, l'idée fut reprise par le sénateur Charles Negroni, de Novare, de l'Académie de la Crusca, au sein de la Commission royale pour les textes de langue dans les provinces de l'Émilie, et cette fois-ci avec succès. Dans l'espace de quelques années la Bible de Jenson, si négligée pendant des siècles, parut en dix volumes, com-



 187. — Nicolò Malherbi traduisant la Bible. Reproduction d'une gravure de 1490.

prenant à côté du texte italien celui de la Vulgate latine: La Bibbia volgare, secondo la rara edizione del 1º di ottobre Mcccclxxi, ristampata per cura di Carlo Negroni, 10 in-8°, Bologne, 1882-1887; les huit premiers volumes sont consacrés à l'Ancien Testament; ils font partie de la Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua, pubblicata per cura della R. Commissione pe' testi di lingua nelle Provincie dell' Emilia. Cf. S. de Benedetti, L'Antico Testamento e la letteratura italiana, Pise, 1885; Sopra la ristampa della Bibbia volgare procurata da C. Negroni, Florence, 1389; G. Tortoli, Elogio di Carlo Negroni († 1896), dans les Atti della R. Accademia della Crusca, Florence, 1900. La Bible réimprimée par Negroni est précédée d'une longue et savante introduction de l'éditeur, dans laquelle il met en parallèle les deux Bibles de Malherbi et de Jenson, décrit celle-ci et l'exemplaire qui lui sert de source pour son édition, parle de l'auteur probable de la version, des mss. bibliques en langue vulgaire existant dans les bibliothèques d'Italie, et de la méthode suivie dans la reproduction orthographique du texte jensonien. Mais la Bible de Jenson ne méritait guère les honneurs d'une réimpression. Nous avons constaté qu'en réalité, loin d'être un monument de littérature classique, elle n'est en grande partie qu'une reproduction de l'œuvre de Malherbi, et que celle-ci est elle-même un mauvais remaniement de la version du xiiie siècle.

X. ÉDITIONS PARTIELLES DE LA BIBLE ITALIENNE DU MOYEN AGE. — Epistole, lezioni et Evangeli, Venezia, per Cristoforo Arnoldo, 1472. Plusieurs autres éditions des Évangiles et des Épitres de la messe parurent à Venise et à Florence au xvº siècle (cf. Carini, dans F. Vigouroux, Manuale biblico, t. 1, p. 286); — Vanqelio di S. Giovanni, Firenze, monastero di Ripoli, 1460 cf. Follini, Annali della tipografia di Ripoli); — Apocalypsis Jesu Christi... in lingua volgare composta per

Frate Federico da Venezia (en 1384), Venise. 1515, etc.; - Psalterio de David, Venise, 1476; plusieurs éditions; quelques autres éditions partielles de la Bible sont sans importance, comme celle des Psaumes pénitentiaux, cf. Carini, p. 282; - Voigarizzamento di Vangeli (extraits liturgiques), testo di lingua, par E. Cicogna, Venise, 1823; réimprimé à Parme, 1840; - I quattro Evangeli, par A. Rossi, dans ses Ricerche per le Biblioteche, Pérouse, 1859; l'édition n'alla pas au delà du chapitre x de saint Matthieu; - Estratti di Vangeli, par F. di Mauro, dans le Propugnatore (Bologna), 1869 (Matth., t-vii); 1871 (Marc., 1-iv); 1874 (Joa., xviii-xxi); — Contemplazioni sulla Passione di N. S. Jesu Christo (Evangiles et Épitres de la semaine sainte), par F. de Romanis, Rome, 1834; autre édition par F. de Angelis, Rome, 1846; - Passione di N. S. (en dialecte véronais), par C. Giuliari, dans le Propugnatore, 1872; - Volgarizzamento degli Atti degli Apostoli, di fra D. Cavalca, Florence, 1837; Parme, 1842 (par B. Puoti); Milan, 1847 (par F. Curioni), Milan, 1887 (par B. Ponsi, qui s'est servi d'une édition florentine de 1769), dans la Biblioteca scelta di opere italiane, t. 438; - Atti degli Apostoli ed Apocalisse, 1834; - La Epistola agli Efesini, par B. Sorio, Vérone, 1848; par C. Del Re, Florence, 1851; par L. Bencini, Florence, 1851; par A. Toti, Sienne, 1870; — La Lettera di S. Paolo ai Galati, par B. Sorio, Vérone, 1861; -Epistola di S.Paolo a Filemone, Sienne, 1853; - Epistola cattolica di S. Jacopo, par P. Pessuti, Venise, 1859; par G. Turrini (avec les chap. III et IV de saint Jean), Bologne, 1863, dans la Scelta di curiosità letterarie, t. xxx (nouvelle édition, à Vérone 1869); - L'Apocalisse, par F. Nesti, Florence, 1834; par F. Berlan, Pistoie, 1842; par G. Breschi, Pistoie, 1842; par A. Miola, dans le Propugnatore, 1880 et 1884; - Serto di fiori (Judic., xi et XII), par F. Zambrini, Imola, 1882; — Volganizzamento del libro di Ruth, par M. Vannucci, Lucques, 1829; — Passione di San Job, par Bekker, dans Berichte der k. Acad. der Wissenschaften zu Berlin, 1851; par F. Zambrini, dans Miscellanea di Prose, Imola, 1879; - I sette Salmi penitenziali, par F. Fanfani, Florence (Il Borghini, t. 1), 1863; - I Proverbi, par G. Bini, Florence, 1847; par P. Fanfani, Florence, 1865; - Il libro dell'-Ecclesiaste, par F. Frediani, Naples, 1854; - Lamentazioni di Geremia e Cantico dei cantici, par G. Turrini, Bologne, 4863 (Scelta di cur. lett., t. xxxII); - Il Cantico dei cantici, par P. Ferrato, Venise, 1868; autre édition de 40 exemplaires, Mantoue, 1876; - Storia di Tobia, par G. Poggiali, Livourne, 1799; par A. Cesari, dans ses Vies des saints Pères, Vérone, 1799; par M. Vannucci, Milan, 1825; par G. Manuzzi, Florence, 1832; par A. Miola, dans le Propugnatore, 1887; - I libri di Tobia, di Giuditta e di Ester, par F. Lerlan, Venise, 1844; — Miracolo di Susanna, per Razzolini, Florence, 1852; — Storia della reina Ester, par F. Zambrini, Bologne, 1864 (Scelta di cur. lett., disp. XLIII). Voir Zambrini, Le opere volgari a stampa dei secoli XIII e xtv, Bologne, 1866 (nouvelles éditions en 1878 et en 1884, avec appendice). Des extraits de la Bible de Jenson, d'après Negroni, et spécialement des passages des Évangiles, ont été réédités en 1900-1901 par le professeur G. M. Zampini avec des commentaires.

II. LA BIBLE ITALIENNE A L'ÉPOQUE DE LA RÉFORME. — La Réforme, qui se faisait au nom de la Bible, inspira de nouvelles versions.

I. VERSION DE BRUCIOLI. — Antoine Brucioli, ou Bruccioli, naquit à Florence vers la fin du xv° siècle. Très jeune encore il fréquenta les célèbres réunions philosophiques et littéraires des Orti oricellari (cf. Bandini, Specimen literat. florent., t. 11, p. 87) et fut en relations étroites avec Bernardo Rucellai, Luigi Alamanni, et surtout Machiavel dans toute sa gloire. Il devint vite un des plus ardents fauteurs de la liberté florentine, opprimée par la tyrannie oligarchique des Médicis. Après la mort

de Léon X, il prit part au complot de Luigi Alamanni contre le cardinal Jules de Médicis (1522), le futur Clément VII; mais la conspiration ayant été découverte, il prit la fuite, et se retira en France. Il retourna à Florence en 1527, après la chute du pouvoir des Médicis. Il revenait imbu des idées de la réforme; il ne cessait de parler contre le clergé et le catholicisme, de telle sorte que les Huit de la Seigneurie durent le mettre au ban du domaine florentin. Cf. Varchi, Storia fiarentina, 1. viii. Il alla habiter chez ses frères imprimeurs, à Venise, où l'on jouissait alors d'une liberté de presse et de pensée, presque sans bornes; lá, il se donna tout entier aux études philosophiques et littéraires, entra en relations avec les hommes de lettres de Venise, parmi lesquels se distinguait alors le fameux libelliste et comédien Pierre Arétin. Avec les presses de ses frères, il publia plusieurs ouvrages; mais ce qui l'a rendu célèbre, c'est surtout sa nouvelle version de la Bible. Il l'avait commencée du temps qu'il demeurait à Florence, vers 4528; mais il en avait conçu sans doute le projet en France. Quoi qu'il en soit, c'est à Venise seulement qu'il put la continuer, l'achever et l'imprimer, afin de propager en Italie la pensée de la réforme, comme Luther l'avait fait en Allemagne.

Le Nouveau Testament sortit le premier des presses de Lucantonio Giunti, en 1530, précédé d'une lettre dédicatoire au cardinal de Mantoue, Ercole de Gonzaga : Il Nuovo Testamento di Cristo Jesu Signore e Salvator nostro, di greco nuovamente tradotto in lingua toscana per Antonio Brucioli. Epigraphe : Predicate l'evangelo (Marco XVI). A la fin : impresso in Vinegia... net mese di maggio 1530. Il fut réimprimé en 1532 et 1536 (Anvers, au lieu de Venise), en 1544 (dédié à la duchesse de Florence, Éléonore de Tolède), en 1548 (dédié au cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este), en 1550 (à Lyon), en 1552 (dédié au cardinal de Tournon, archevêque de Lyon), etc. - En 1531, le même célèbre imprimeur florentin publia la version des Psaumes, par Brucioli : Psalmi di David nuovamente dalla Hebraica verità tradotti in lingua toscana per A. B. Réimprimés plusieurs fois après (l'édition de 1534 est dédiée à Alphonso d'Avalos d'Aquino, marchese del Vasto). L'année d'après, la Bible entière dans la nouvelle traduction en toscan, sortit des mêmes presses, avec une lettre dédicatoire d'Antoine Brucioli à François ler, roi de France : La Bibbia, quale contiene i Sacri libri del V. T. Tradotti nuovamente da la hebraica verità in lingua toscana per A. B. Coi divini libri del N. T. Tradotti di greco in lingua toscana pel medesimo, in-fo. Cette version fut réimprimée plusieurs fois, les années suivantes; le traducteur enrichit son ouvrage de notes et de commentaires, qui furent publiés dans les éditions de 1540 à 1545. Voir I. Carini, dans le Manuale Biblico, t. 1, p. 291-298, la description détaillée de plusieurs de ces éditions, avec ou sans commentaires. On fit aussi des éditions séparées des livres des Proverbes (1533), de Job (1534), de l'Ecclésiaste (1536), d'Isaïe (1537), du Cantique (1538, peut-être après quelques éditions), des Actes et de l'Apocalypse (1537), des Évangiles des dimanches et des fêtes (1539), des Épitres de saint Paul (1541-1558), de l'Épitre aux Romains (1545). La Bible de Brucioli, avec ou sans commentaires, fut donc reproduite frequemment, en partie ou en entier, dans la première et aussi dans la seconde moitié du xv¤ siècle, particulièrement durant la vie de l'auteur. Mais fut-elle véritablement une version directe de l'hébreu ou du gree, comme le veulent les titres des éditions? Il est probable que Brucioli a eu en France, à Lyon, et particulièrement à Florence et à Venise, l'occasion d'étudier les langues saerées; Florence était un centre de la culture grecque en Italie; tandis que Lyon et Venise étaient peut-être les villes d'Europe les plus fréquentées par les Juifs et leurs rabbins. En effet, l'Arétin, son ami, lui écrivait en

4537 qu'il était « un homme sans égal dans la connaissance des langues hebraïque, grecque, latine et chaldéenne ». De même, le célèbre bibliothécaire de la Laurentienne, Bandini, le dit « homme d'un grand talent et savant dans plusieurs langues ». On peut ainsi justifier, jusqu'à un certain point, le témoignagne provenant de Brucioli lui-même, qu'il a traduit la Bible d'après le grec et l'hébreu. J'ai dit « jusqu'à un certain point », parce que Richard Simon, Histoire critique des versions du N. T., c. XL, a constaté que cet ouvrage ne dénotait pas une profonde connaissance de ces langues: au contraire, cette version dépend souvent d'une manière servile de la traduction interlinéaire de Sante Pagnino, faite sur le texte hébreu et publiée en 1528, et de celle d'Érasme pour le grec du Nouveau Testament. Il semble donc que Brucioli n'avait de ces langues qu'une connaissance superficielle, et il dut ainsi s'aider de préférence des versions littérales contemporaines. On parle d'un rabbin, Élie, qui lui servit d'interprête pour traduire d'une façon exacte quelques passages de l'Ancien Testament. Cf. E. Comba, Storia della riforma in Italia, Florence, 1881, t. 1, p. 524. En somme, Brucioli fit une œuvre plus protestante que catholique. Cela ressort clairement du caractère même de sa version, qui contrairement aux autres versions, jusque-là publices en Italie, était directement tirée des textes originaux, sans tenir compte de la Vulgate latine, et par cela même elle reste si attachée à la lettre hébraïque, qu'elle devient obscure, et n'a presque aucune valeur littéraire. Mais ce qui révèle encore plus l'intention protestante de cet ouvrage, c'est le large commentaire théologique que Brucioli y ajouta dans plusieurs éditions après 1510; ici la façon de parler et de penser du christianisme, du culte extérieur et de la Bible, ne différe presque en rien du lan-gage des réformateurs. Même les lettres dédicatoires trahissent quelquefois l'idée de l'auteur, par exemple celle qu'il adresse en 1540 à Renée de France, duchesse de Ferrare, élève de Calvin et ouvertement favorable à la réforme, Il ne faut donc pas s'étonner si Brucioli fut regardé, même par ses amis, comme un hérétique et un luthérien, et si après sa mort il fut condamné comme tel par plusieurs historiens. Cependant, jamais il n'abandonna la communion de l'Église catholique, il dédia maintes éditions de son ouvrage à des cardinaux ou à des archevêques, et en 1551 il fit même présenter sa Bible au pape. Cf. Lettere di diversi scritte all'Aretino, t. 11, p. 412; t. v de l'édition avec commentaires, 1542. On ne connaît pas la date précise de sa mort. Sa version ne pouvait manquer d'être condamnée par l'Église. Elle figure dans l'édition de l'Index du pape Paul IV, publiée en 1559 par le célèbre imprimeur Antoine Blado. Jusqu'alors les éditions de cette traduction avaient été nombreuses et très répandues dans la haute Italie; après l'interdiction, on cessa de l'imprimer. Néanmoins, en 1562, une nouvelle édition parut à Genève, pour l'usage des protestants italiens réfugiés dans cette ville. Elle avait été corrigée et retouchée par Filippo Rustiei, de manière à en supprimer les hébraïsmes trop durs, qui la rendaient obscure et presque inintelligible : La Biblia... nuovamente trad. in lingua volgare... con molte et utili annatazioni e figure e carte, etc. Quanto al N. T. è stato riveduto e ricorretto... con una semplice dichiaratione sopra l'Apocalisse. Stampato appresso Francesco Durone, l'anno M.D.LXII, petit in-f'.

11. AUTRES VERSIONS DU XVI<sup>®</sup> SIÈCLE. — Le contrecoup de la réforme luthérienne et la réaction catholique produisirent un certain nombre de versions totales ou partielles de la Bible en Italie. Il en parut plusieurs au XVI<sup>®</sup> siècle, plus ou moins dépendantes de celle de Brucioli. Une nouvelle version de toute la Bible parut à Venise en 1538, par le Père Sante Marmochino, des frères précheurs. Ce dominicain demeurait à Florence dans le célèbre couvent de Saint-Marc, et jouissait parmi ses contemporains d'une grande renommée comme historien, mathématicien, théologue, archéologue, helleniste et hébraïsant. Il fut professeur d'hébreu à Padoue et à Venise. Il mourut en 1545. V. Negri, Scrittori fiorentini, Ferrare, 1722, p. 190; Quetif-Echard, Script. ord. Prædicatorum, t. 11, p. 124-125. Son nom ne nous a été conservé que grâce à cette version de la Bible: La Biblia nuovamente tradotta dalla hebraica verità in lingua thoscana per Maestro Santi Marmochino fiorentino, Venise, MDXXXVIII, in-fo. Mais, si l'on compare la version de Marmochino avec celle de Brucioli, on est vite convainen que, loin d'être un ouvrage original composé directement sur les textes hébreu ou gree, il n'est qu'un remaniement de l'œuvre de Brucioli, corrigée et retouchée de manière à rendre plus fidélement la pensée de la Vulgate latine. On explique ainsi comment le P. Marmochino put achever son ouvrage en moins de deux ans, comme il l'affirme. Cette version ent une seconde édition en 1545 ou 1546. Un autre frère prècheur du même couvent à Florence, le frère Zaccaria, publia en 1536 une version du Nouveau Testament gree, en langue toscane, dépendante aussi de Brueioli ou de Marmochino; elle n'a aucune valeur scientifique: R. N. T. tradotto in lingua Toscana dal R. P. Fra Zaccheria, per L. A. Giunti, Venise, 1536, in-8°.

Vers la moitié du xvie siècle, plusieurs versions anonymes du Nouveau Testament parurent à Venise, à Lyon et à Genève, pour servir à la lecture privée on publique des protestants italiens réfugiés à l'étranger. Le célébre littérateur Castelvetro passe pour avoir composé vers ce temps-la une version du Nouveau Testament; mais nous ne sachons pas qu'elle ait été jamais imprimée. Comba, Storia, t. 1, p. 530; A. Muratori, Opere varie de Lodovico Castelvetro, Lyon, 1727, p. 47. Une autre version du Nonveau Testament, publice dans ce même temps, est due à un moine bénédictin de Florence, Massimo Teofilo. Il y montra une connaissance du grec, telle qu'on n'en pouvait pas alors possèder une meilleure, et son ouvrage est remarquable. Dédiée à François de Médicis, cette version porte cependant des traces d'une tendance protestante, particulièrement dans les notes à la fin du volume. Cf. Rosenmüller, Handbuch für die Literatur der biblischen Kritik und Exegese, Gættingue, 1800, t. iv. — En 1555, parut à Genève une version du Nouveau Testament, par Jean-Louis Pascale, qui toutefois se donne comme éditeur et non comme auteur de la traduction : Del N. T. de Jesu Christo nostro Signore; nuova e fedel traduttione dal testo greco in lingua volgare italiana... fuggendo sempre ogui vana e indegna affettazione d'importuni e malconvenienti toscanismi, per Giovan Luigi Pascale, MDLV. En 1551, Jean François Virginio de Brescia publia à Lyon une Parafrasi sopra le epistole ai Romani, Galati ed Ebrei, dédice à Rence, duchesse de Ferrarc. Plusieurs de ces éditions lyonnaises furent publices par l'imprimeur Guillaume Rouille.

Pendant le même xvie siècle, surtout dans la seconde moitié, un certain nombre de versions partielles furent publiées avec ou sans commentaires; elles n'ont pas de valeur scientifique et religiense, et offrent rarement quelque importance littéraire. Il suffira de les noter sans leur donner plus d'attention. Ces versions avaient pour but de satisfaire la piété des fidèles : aussi ce sont en général des traductions du Psautier ou bien des sept Psaumes de la pénitence. Je n'ai rencontré, en dehors du Psautier, qu'une version de la Genèse, par Pierre Arctin (1539), et deux versions de l'Ecclésiaste, par David de Pomi (Venise, 4571), et par Giovanni Francesco da Porro, jointe an Psautier (Venise, 1536 (?), 1548). Une version des Évangiles et Épîtres des dimanches et fètes fut publiée en 1578 par Francesco de' Catani da Diacceto, chanoine du Dôme de Florence, mort évêque de Fiesole, en 1595, et une autre en 1575 par le frère Remigio Nannini, qui traduisit aussi les Psaumes. Les versions des Psaumes sont assez nombreuses. En 1524, une traduction nouvelle fut publice par Lodovico Pittorio à Bologne; par Giovan Francesco da Pozzo, en 1548, à Venise, directement sur l'hébren; par Pellegrino Neri, en 1573; par B. Mariscotti, en 1573; une version anonyme de l'hébreu, en 1583; une autre par le célébre historien de Florence, Scipione Ammirato; une autre anonyme en huitains, en 1583; en 1584, par David d'Angelico Buonriccio; par Flaminio Nobili, en 1590; par G. C. Pascali, en vers, en 4592; et, en 1593, une autre en prose par le célèbre prédicateur Francesco Panigarola. Des sept Psaumes de la pénitence on connaît les versions de Pierre Arétin, en prose; de Jeronimo Benivieni (1505), en terze rime; de L. Alamanni, Adimari et Capponi, en vers; de la célèbre poètesse d'Urbin Laura Battiferra degli Ammannati, en 1564; une version en vers par différents auteurs, en 1572; une paraphrase par Scipione di Manzano; enfin, en 1604, une version en vers, de Matteo Baccellini, publiée à Paris.

III. VERSION DE DIODATI. - D'une famille protestante de Lucques, passée alors à Genève, naquit le 6 juin 1576 Giovanni Diodati, le célèbre traducteur de la Bible. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences religieuses et des langues sacrées, et y fit de si grands progrès, que Théodore de Bèze le fit professeur de langue hébraïque, quand il avait à peine 21 ans. Il se mit aussitôt à composer une nouvelle version de la Bible en Italien, et il la publia tout entière, en 1607, avec des notes: La Bibbia, cioè I libri del Vecchio e del N.T. nuovamente traslatati in lingua italiana da Giovanni Diodati di nation lucchese. In Gineva, appresso Gio. di Tornes, MPC. VII. In-fo. Le Nouveau Testament fut réimprimé à Genève en 1608, et en 1665 à Amsterdam. Agrégé comme pasteur, en 1608, Diodati fut chargé, l'année d'après, de professer la théologie à l'Université même de Genève. Il alla quelquefois à Venise et il ent, dit-on, de longs entretiens avec l'historien du Concile de Trente, Paul Sarpi, dans le but d'introduire en Italie une sorte de réforme protestante, comme l'aurait voulu peut-être le célébre théologien de la République. En 1611, Diodati ajouta à une nouvelle édition de sa version de copieux commentaires théologiques : La Sacra Bibbia tradotta in lingua italiana, e commentata da Giovanni Diodati, di nation lucchese. Seconda editione, migliorata ed accresciuta, con l'aggiunta de sacri Salmi, messi in rime per lo medesimo. Stampata in Geneva per Pietro Chovet, M. DC. XLI. En 1644, Diodati publia nne traduction française de la Bible travaillée sur sa même édition italienne : cette version est d'une médiocre valeur. La Bible de 1641 fut reproduite, en 1744, par le typographe J. D. Müller, à Leipzig. A Genève, il était en grande considération; déjà, en 1618, l'Eglise protestante de cette ville l'avait chargé de la représenter au congrès religieux de Dordrecht, où il dicta le texte des délibérations prises par cette famense assemblée. Il occupa la chaire de théologie jusqu'à l'âge de 69 ans; et mourut en 1619. Sa version est une œuvre remarquable au point de vue scientifique et littéraire. Incontestable est sa compétence pour l'Ancien comme pour le Nouveau Testament, car il connaissait à fond l'hébreu et le grec, non moins que l'italien et le latin. Il est vrai qu'il ne tient pas compte de la Vulgate; tontefois, il s'éloigne assez rarement du sens donné par saint Jérôme au texte hébreu, et, quand il le fait, c'est sciemment. Ainsi dans la version du texte gree du Nouvean Testament, il ne s'éloigne de la Vulgate que dans quelques passages d'importance théologique pour les protestants contemporaius. Dans les Psaumes naturellement se manifeste une plus grande différence d'avec la Vulgate latine, parce qu'il traduit directement sur l'hébreu, tandis que le latin n'est qu'une simple version des Septante. En omettant dans sa version quelques livres bibliques, Diodati ne fit que suivre les idées protestantes

de son temps. Au point de vue littéraire, la version de Diodati mérite de grands éloges. La langue est bonne et élégante; le style soigné, et on doit seulement lui reprocher la fréquence de ces longues liaisons entre les phrases et les périodes, qui donnent l'illusion d'un langage solennel. Il faut se rappeler cependant que Diodati composait sa traduction de la Bible au xvue siècle, en pleine décadence littéraire de l'Italie. La version de Diodati est encore la Bible officielle des protestants italiens, réimprimée plusieurs fois dans les siècles passés, et répandue dans un grand nombre d'éditions totales ou partielles à des milliers et milliers d'exemplaires, par la Société biblique d'Angleterre et par les imprimeries protestantes d'Italie, particulièrement à Florence par le collège des Vaudois. Carini, dans le Manuale biblico, t. I, p. 302. L'imprimerie Barbera, de Florence, a publié de nouveau, en 1880, l'édition de 1641, contenant, à côté du texte italien, les commentaires théologiques du traducteur.

IV. VERSIONS BIBLIQUES DES XVIIº ET XVIIIº SIÈCLES. La réforme vaudoise et allemande ayant pris la Bible en langue vulgaire comme son unique autorité religieuse, l'Eglise catholique dut se préoccuper des ravages que la lecture de la Bible, indifféremment permise à tout le monde, faisait parmi le peuple. Toutefois le Concile de Trente ne jugea pas nécessaire de défendre la lecture de la Bible en langue vulgaire, qui avait été jusqu'alors la nourriture spirituelle des chrétiens. Mais dans la suite des temps on finit par se convaincre qu'en réalité la lecture de la Bible en langue vulgaire ne faisait qu'accroître chaque jour parmi le peuple les adhérents à la réforme protestante. Pour ce motif on fut obligé, pour sauvegarder la foi catholique, de défendre absolument à tous la lecture de la Bible en langue vulgaire. Le pape Pie IV, en 1564, promulgua cette défense dans les règles de l'Index. On ne doit donc pas s'étonner si le xvii siècle ne nous donne pas un seul traducteur qui puisse être comparé à Diodati. Pendant près de deux siècles, le manque de versions bibliques en Italie fut absolu, et il suffira pour s'en convaincre de retracer ici les noms de quelques prétendus traducteurs aux xvIIº et xviiie siècles. - Versions des Psaumes : A. Lomori, Davidde penitente, Sienne, 1653; Davidde orante, Rome, 1063; - Mattei Loreto, Il Salmista toscano, Macerata, 1671, en vers; - Mattei Saverio, I libri poetici della Bibbia, Naples, 1766, en vers; son auteur dit « traduits de Thébreu »; une autre édition, Gènes, 1784, porte les seuls Psaumes adaptés à la musique; c'était bien le temps de Métastase; - Capponi, Parafrasi poetica dei Salmi di Davide, del Sollecito, accademico della Crusca, Florence, 1682; - Cento salmi in rime italiane, avec musique, Genes, 1683; - S. Conti, Salterio davidico, Bologne, 1696, en vers; - Redi Gregorio, I Salmi di David, Florence, 1734, en vers; — Abbé G. B. Vicini, I Salmi penitenziali, Carpi, 4755, en vers; — Bracci, I Salmi davidici, Florence, 4769, en vers. — Livres de Job, Proverbes, etc.: G. M. Luchini, Le lezioni di Gioube et il cantico di Ezechia, Lucques, 1731, en vers; -G. Ceruti, Il libro di Giobbe, Turin, 1759, en vers ; l'auteur dit l'avoir traduit du texte hébreu; -- F. Bezzano. Il libro di Giobbe, Roma, 1760, en huitains; - M. de Talloni. Il libro di Giobbe volgarizzato in terza rima, Osimo, 1754; - G. M. Luchini, I Proverbi, Florence, 1733, en vers; — B. Casaregi, I Proverbi, Florence, 1751, en vers; - Vincenzio da S. Eraclio, I Proverbi di Salomone, Bologne, 1760, en vers; - G. Vincioli, sous le nom de Leonte Princo, L'Ecclesiaste di Salomone, Lucques, 1727, en vers; — Pacchi Domenico, Il libro della sapienza, Lucques, 1777, en vers. — Cantique et Lamentations: G. Blanchini, La Cantica dei cantici, Venise, 1735, en vers; - Cantica tradotta in versi anacreontici, Florence, 1786, par un auteur inconnu; -N. Strozzi, Le Lamentazioni parafrasate, Rome, 1635; - Le Lamentazioni di Geremia, l'iacenza, 1701,

paraphrase lyrique de l'académicien M. L.; — Menzini Benedetto, Lamentazioni di Geremia espresse in terza rima ne' loro dolenti affetti; tradotte in verso sciolto e riformate dall' ebraico da Anton Maria Salvini, Florence, 1728; — P. Bossi, I treni di Geremia, il Cantico di Salomone, Salmi penitenziali, ecc., Padone, 1745, en vers latins et italiens; — F. B. Adami, I Cantici biblici ed altri Salmi con i treni di Geremia tradotti in versi da un accademico apatista, Florence, 1748; — F. M. Zampi, I Treni parafrasati, Venise, 1756, en vers. — Versions diverses: F. Lenci, La storia di Tobia tradotta dalla Vulgata da un accademico della Crusca, Livourne, 4764; — Parafrasi delle Epistole di S. Paolo, Naples, 1766; etc.

III. VERSIONS ITALIENNES MODERNES. — Il y avait bien deux siècles que le peuple italien catholique ne lisait plus guère la Bible, lorsque le grand pape Benoît XIV jugea à propos, le 13 juin 1757, de modifier les règles de l'Index et de permettre la lecture des versions de la Bible en langue vulgaire faites par des savants catholiques et approuvées par le saint-siège. Ce fut le point de départ d'une nouvelle série de versions italiennes

de la Bible.

I. VERSION DE MARTINI ET VERSIONS CONTEMPO-RAINES. - Io Antoine Martini naquit à Prato, petite ville près de Florence, en 1720. Il prit les ordres, et après avoir dirigé durant quatorze ans le collège ecclésiastique de Superga, à Turin, il fut obligé de le quitter pour cause de santé. Il fut nommé par Charles-Emmanuel III conseiller d'État avec une pension sur l'abbaye de Saint-Jacques-en-Besse. En promulguant le décret relatif aux versions de la Bible en italien, Benoît XIV avait exprimé à quelques cardinaux son très vif désir qu'un Italien, aussi savant que pieux, entreprit une nouvelle version de la Bible. Le cardinal Delle Lanze, de la maison de Savoie, qui avait plusieurs fois eu l'occasion d'apprécier le talent et le mérite de l'abbé Martini, lui fit connaître le désir du pape et le pressa de travailler lui-même à la nouvelle version biblique. Martini ne refusa pas; il commença par l'étude du Nouveau Testament, fit de sérieuses recherches sur le texte grec comparé avec la Vulgate, et se mit à préparer la version et les notes. Mais l'état délicat de sa santé et les graves devoirs de ses fonctions l'empêchèrent d'aboutir tant qu'il fut recteur du collège de Superga. Il ne put avancer son travail qu'après avoir renoncé à la direction du collège. Mais les temps étaient alors changés; Benoît XIV était mort, et l'on ne se montrait plus aussi favorable à son œuvre. Dans une lettre à son ami, le marquis Antoine Niccolini de Florence, datée de juillet 1761, Martini nous apprend lui-même qu'il avait terminé alors la traduction et les notes des deux Évangiles de saint Matthieu et de saint Marc. Mais il n'avait plus, dans le succès de son œuvre, la confiance d'autrefois; il déclare ne pas savoir si un très haut personnage (sans doute le cardinal Delle Lanze) sera satisfait de son travail ; il y parle des anciennes versions italiennes de la Bible (Malermi, Brucioli) comme de rarctés bibliographiques dont on n'a plus aucune connaissance précise; c'est à peine s'il connaît par lui-même la version de Diodati. Cependant il ne s'arrêta point et il acheva le Nouveau Testament dans les premiers mois de 1769; vers la fin de la même année, le premier volume parut à Turin; il contenait les deux premiers Évangiles, et était dédié au roi Charles-Emmanuel de Savoie. La revision ecclésiastique avait été faite par le théologien Marchini, professeur d'Écriture Sainte à l'Université, et, sur son témoignage, le Père dominicain vicaire du saint-office à Turin et le président du collège des théologiens l'avaient approuvé. Certaines expressions de l'abbé Martini, dans ses lettres à ses amis, font entendre qu'il avait eu bien des difficultés dans son entreprise; mais, quoi qu'il en soit, l'archevêque de Turin, des que le premier exemplaire de l'ouvrage lui eut

été présenté, adressa à l'auteur une lettre de vive approbation. - Les autres parties du Nouveau Testament furent publices les années suivantes, 1670-1671, le tout en six volumes. Pendant ce temps, l'œuvre de Martini avait rencontré, d'une part, l'accueil le plus favorable et, de l'autre, lui avait attiré des ennemis implacables qui faisaient tout pour l'empêcher de la continuer et même travaillaient à la faire condamner par le saint-office. Tout en s'efforçant d'obtenir l'approbation de Rome, Martini continua son œuvre. La fin du Nouveau Testament parut en 1771, et recut du public le meilleur accueil, de sorte que l'édition fut promptement épuisée. En même temps, on faisait à Naples, sans le consentement de l'auteur, une autre édition qui fut également vite épuisée. Aussi, en 1773, l'abbé Martini annonça-t-il qu'il allait faire une édition nouvelle, revue et corrigée, et qu'il allait aussi publier la version de l'Ancien Testament. Cette seconde édition du Nouveau Testament parut à Turin en six volumes, de 1775 à 1778. En 1776, il publia le premier volume de l'Ancien Testament contenant la Genèse, et en 1778, la fin du Pentateuque. Il était dédié au roi Victor-Amédée de Savoie et approuvé par le P. Ilvacinthe Cattaneo, dominicain, professeur à l'Université du roi, par le vicaire général du saint-office, et par le grand chancelier.

A la fin de 1777, le ministre du roi de Sardaigne à Rome, le commandeur Graneri, avait présenté l'ouvrage de Martini, en cours de publication, au pape Pie VI. Le saint-père lui fit adresser un bref d'approbation. Le 17 mars 1778, le souverain pontife déclarait que le travail de l'auteur était conforme aux règles de l'Index et à la constitution de Benoît XIV, et il louait la dectrine et la piété de Martini. Celui-ci fit imprimer le bref en tête de son 1x° volume, qui parut en août 1778.

Peu de temps après, les jansénistes de Toscane, voyant que la version de Martini avait été approuvée par le saint-siège, cherchèrent à se l'approprier, et ils en commencèrent une nouvelle édition avec des notes hérétiques. Le premier volume du Nouveau Testament parut au mois de mars 1779. Martini, indigné de cette altération de son œuvre, se hâta de protester, mais, malgré ses réclamations publiques, la publication du Nouveau Testament se continua. On commença aussi celle de l'Ancien, mais on ne l'acheva pas; elle s'arréta à Isaïe. En 1781, Martini avait été nommé archevêque de Florence, et, en 1784, il réussit enfin à en arrêter l'impression.

Dès que Martini fut sur le siège de Florence, il prit soin de faire une nouvelle édition de tout son travail; elle fut publiée par l'imprimerie archiépiscopale, de 1782 à 1792. En 1783, il apprit qu'on allait faire à Rome une édition spéciale de sa version « corrigée » par ordre du maître du sacré palais, Thomas Mamachi. Martini s'empressa d'en référer an pape Pie VI, qui lui fit écrire par le P. Mamachi que lesdites « corrections » ne regardaient que des fautes d'impression.

daient que des fautes d'impression.

Au point de vue littéraire, la version de Martini est remarquable par la pureté et l'élégance du langage toscan, et c'est à juste titre qu'on l'a mise parmi les testi di lingua de l'académie de la Crusca (séance du 28 juillet 1885), mais elle n'a ni l'énergie ni la concision des textes originaux, et si l'auteur connaissait bien le grec, il ne possédait pas suffisamment l'hébreu, quoiqu'il se fit aider à Florence par un rabbin appelé Terni. Sa traduction n'en a pas moins rendu de grands services aux catholiques italiens. C. L. Begagli, Biografic degli uomini illustri, Venise, 1840, t. vi; Orazione funerale de Mar Martini par le chan. Longo de Florence; C. Guasti, Storia aneddota del volgarizzamento dei due Testamenti fatto dall' ab. Antonio Martini, dans la Rassegna nazionale de Florence, 16 septembre 1885, t. xxv, p. 235-282. Voir aussi: Apologia del breve del sommo pontefice Pio VI, à Mons. Martini, arcivescovo di Firenze, ovvero dottrina della Chiesa sul leggere la S. Scrittura

in lingua volgare, Pavie, 1784. Cette brochure, qui est maintenant une rareté bibliographique, parut anonyme, mais Guasti confirme que son auteur s'appelait Joseph Tavelli.

2º A la même époque, les jansénistes d'Italie faisaient de grands efforts pour répandre leurs erreurs. Le fameux Ricci, évêque de Pistoie, fit publier, en 1786, une version du Nouveau Testament avec le commentaire de Quesnel: Il Nuovo Testamento, con riflessioni morali sopra ciascun versetto. Tradotto dal francese, per commissione di Mons. Ricci, vescovo di Pistoia, Pistoie, 1786-1789, 6 in-8°. — On publia aussi alors à Gênes une version italienne de la grande Bible française de Port-Royal, dite de Sacy : 11 V. e il N. T. giusta la Volgata in italiano e latino, per Luigi Isacco Le Maistre de Sacy, tradotto dal francese, Genes, 1787-1892, 24 in-4°. Dans la première moitié du XIXº siècle, on publia aussi à Milan (1830-40, 18 in-8°) une version italienne de la Bible française dite de Vence, giusta la quinta edizione del sig. Drach con nuove illustrazioni di Bartolommeo Catena. Mais la version de Martini éclipsa toutes les autres, et demeura seule la Bible des catholiques italiens.

11. VERSIONS DE DE ROSSI ET DE LUZZATTO. - 1º Jean Bernard de Rossi, le célèbre critique de l'Ancien Testament hébreu (A. de Gubernatis, Matériaux pour servir à l'histoire des études orientales en Italie, Paris, 1876, p. 121), naquit à Castelnuovo, dans le district d'Ivrée en Piémont, en 1742. Il fut reçu docteur en théologie à l'Université de Turin en 1766, au moment même où Martini travaillait à sa version du Nouveau Testament. Tout jeune encore, il apprit à fond les langues sémitiques et les principales langues européennes. Le duc de Parme l'appela comme professeur de langues orientales dans l'Université qu'il avait fondée dans cette ville ; dans le même temps, Bodoni y établissait sa célèbre imprimerie. L'abbé de Rossi cut ainsi le loisir de s'adonner aux plus profondes études de critique et de littérature hébraïque et rabbinique; il recueillit, à ses frais, une précieuse et vaste collection de mss. hébreux ou rabbiniques, à l'aide desquels il publia ses célèbres Variæ lectiones du texte massorétique et de nombreux travaux sur l'histoire de la littérature rabbinique, particulièrement en Italie. En 1809, de Rossi se retira de l'Université et revint à Turin, en Piémont, où, cinq ans plus tard, on lui offrit la place de conservateur de la bibliothèque du roi. Au milieu de ses travaux critiques, il traduisit plusieurs livres de l'Ancien Testament sur le texte hébreu original. On a ainsi de lui les Psaumes (1808), l'Ecclésiaste (1809), le livre de Job (1812), les Lamentations (1815), les Proverbes (1815). Ses versions sont assez élégantes et rendent bien la vigueur et la concision du texte sacré; elles font amérement regretter que l'abbé de Rossi ne voulût pas étendre son travail à toute la Bible.

2º La version de l'Ancien Testament fut reprise vers le milieu du xixe siècle, par le rabbin Samuel David Luzzatto. Cf. A. de Gubernatis, Matériaux, p. 83. 11 naquit à Trieste, le 22 août 1800. Instruit des son enfance, par sa famille, dans la langue sacrée, à l'âge de huit ans il pouvait lire le livre de Job, En 1829, son le choisit comme professeur d'hébreu au collège rabbinique de Padoue, récemment fondé, et qui, grâce à lui, jouit bientôt d'une célébrité européenne. Des savants étrangers tels que Gesenius, Rosenmüller, Frz. Delitzsch, s'adressaient à lui pour résoudre des difficultés philologiques. Il publia d'excellentes grammaires des langues hébraïque et rabbinique et un grand nombre de travaux sur des textes hébreux particuliers. Il se pronosa de faire une version de la Bible en italien, selon la méthode scientifique de la philologie comparée, et il travailla à cet ouvrage plusieurs années, quand, au milieu de ses travaux, il moncut en 1865, Il avait public, en 1853, une version du livre de Job, en 1855 et l'année suivante, une

autre d'Isaïe et, en 1859-1860, du Pentateuque. Cependant, il était loin, lorsqu'il mourut, d'avoir achevé sa version. Mais comme plusieurs livres étaient plus ou moins prêts, quelques-uns de ses disciples et de ses collaborateurs résolurent de terminer son œuvre et de donner au public l'Ancien Testament en entier. Il fut publié en effet, en quatre volumes, de 1868 à 1875: La Sacra Bibbia volgarizzata da Samuele Davide Luzzato e continuatori, Rovigo. Le quatrième volume contient des préfaces sur ces différents traducteurs. La version du Pentateuque et des Juges est de Luzzatto; les livres de Samuel ont été achevés par A. Mainster, du collège rabbinique de Padoue, et les livres des Rois, par Ende Lolli, de Goritz, né en 1826, maintenant grand rabbin à Padoue. Le même Lolli corrigea les livres de Jérémie, d'Ézéchiel, de Joel, d'Amos (avec Philoxène Luzzatto), de Zacharie, de Malachie et le premier livre des Chroniques, et fit lui-même la version du second livre des Chroniques et d'Aggée: Mainster revisa aussi la version d'Abacuc, et fit celle de Nahum; Ehrenreich termina les versions d'Osée et Michée (avec Pardo) et fit celles de Daniel, d'Esdras et de Néhémie; Viterbi traduisit Sophonie et les Proverbes; Mortara (né en 1815, mort rabbin majeur à Mantoue) revisa les Psaumes; Foa traduisit le Cantique. - La version est divisée en chapitres et en versets, sans aucune explication historique, ou antre, qui aide le lecteur à pénétrer le sens des auteurs sacrés. Seulement, là où il est nécessaire, au milieu du texte, des mots entre parenthèses carrées ou rondes expliquent les hébraismes ou les incertitudes du sens littéral. La langue et le style en sont durs et sans élégance; la version parait plus occupée de rendre l'expression de l'hébren, que de l'adapter au génie du langage italien. Pour ces motifs, cette traduction n'a pas franchi les frontières du judaïsme, et elle est inconnue des catholiques. Cependant c'est un ouvrage d'assez grand mérite.

3º 11 suffira de mentionner ici quelques autres versions publices pendant le xixº siècle par des juifs en ltalie: une version des Psaumes (Vienne, 1845), du rabbin Lelio della Torre, né à Cunco en 1805, mort à Padoue en 1871; une autre, en 1874, par le rabbin Jacob Rakkach avec commentaire; une version de Joh et des Lamentations (1874-1875), par Benjamin Consolo; du Cantique, avec commentaire, de Noftama Cheleni, en 1873; du Cantique et des Lamentations par G. Barzilai; la Prière d'Ilabacue par Vito Anau (Ancône, 1883).

III. VERSIONS D'UGDULENA, DE CURCI ET DE CASTELLI. - le Grégoire Ugdulena naquit à Termini de Sicile, en 1815. Dès sa première enfance, il s'adonna à l'étude des langues classiques, et particulièrement du grec où il tit d'étonnants progrès. Il prit ensuite les ordres sacrès et entra dans l'enseignement. En 1843, il obtint, par son mérite en littérature biblique, la chaire d'hébreu et d'herméneutique à l'Université de Palerme, mais il la perdit à la suite des événements politiques de 1848-1849, auxquels il prit une part assez considérable. Rentré alors dans la vie privée, en 1850, il commença une nouvelle version de la Bible, faite directement sur les textes originaux, et accompagnée d'introductions et de commentaires. Le premier volume parut en 1859, et contenait le Pentateuque. En 1850, il obtint de nouveau sa chaire à l'Université, prit une part active à la vie politique; il fut ministre de l'Instruction publique en Sieile et député au parlement italien. En 1862, il publia le second volume de sa version, contenant les livres des Rois. En 1865, il fut élu professeur de grec à l'Institut d'études supérieures de Florence, et, en 1870, de grec et d'hébreu à l'Université de Rome, où il mourut en juillet 1871. La version de la Bible en resta là, comme un remarquable fragment scientifique et littéraire; l'auteur était très compétent, soit comme traducteur italien, soit pour la connaissance des langues sacrées et du mouvement scientifique biblique en Allemagne. Le célèbre Manzoni et le pape Pie IX étaient des admirateurs du travail du professeur sicilien, à présent presque oublié, parce qu'il est resté incomplet. A. de Gubernatis, Matériaux, p. 169; I. Carini. Di Gregorio Ugdulena e delle

sue opere, Palerme, 1872.

2º Une série de versions fut entreprise plus tard par Charles-Marie Curci, Napolitain. Il naquit en 1809, et en 1826 entra dans la compagnie de Jésus; il en sortit plusieurs années après, jouissant déjà d'une grande célébrité en Italie, et s'adonna aux études politiques. Dans les dernières années de sa vie, il s'occupa activement d'études bibliques. En 1873, il publia à Florence un petit volume, contenant la version des Évangiles avec quelques notes, dont il se vendit en Italie, et surtout en Toscane, près de trente mille exemplaires. Ensuite, il fit dans des églises de Florence un cours exégétique sur le Nouveau Testament (de 1894 à 1896), et traduisit quelques autres livres de l'Ancien, qu'il publia successivement. Le Nouveau Testament parut à Naples en 1879-1880. En 1883, il donna aussi une version des Psaumes, d'après le texte hébreu : Il N. T. volgarizzato ed esposto in note esegetiche e morali, Naples, 1879-1880, avec des longues introductions et des notes plus longues encore: 3 in-4°. - Les Lezioni esegetiche e morali sopra i quattro Evangeli sont un ouvrage distinct (en 5 in-8°), mais le même pour le fond. - Le virtu domestiche ossia il libro di Tobia esposto in 18 lezioni, Florence, 1877; cet ouvrage fut réimprimé avec l'exposition du récit de la Genése touchant Giuseppe in Egitto. - Ces travaux ont été encore publiés à Turin par l'Unione tipografica editrice: - Il Salterio volgarizzato dall'ebreo ed esposto in note esegetiche e morali, Rome, 1883. Les travaux et les leçons de Curci curent beaucoup de succès pendant la vie de l'auteur, mais en réalité leur valeur est bien médiocre. L'auteur a certainement connu les travaux critiques sur la Bible et particulièrement sur le Nouveau Testament; mais, comme il avait abordé ce genre d'études dans un âge déjà avancé, il n'avait pas acquis une véritable compétence. Il a fait de la science biblique en prédicateur, plutôt qu'en savant. La critique textuelle et historique est faible. Le texte italien de ses versions est dur, sans élégance, quelquefois trop concis, d'autres fois trop diffus. Dans les Psaumes, il a montré qu'il connaissait imparsaitement l'hébreu, et la traduction même, qui prétend rendre le rythme hébreu, est assez barbare.

3º Il reste à parler d'un hébraïsant, juif de naissance, le professeur David Castelli, mort le 13 janvier 1901. Il était né à Livourne, le 30 décembre 1836. Son père, très instruit, lui donna des sa plus tendre enfance le goût de la langue sacrée, qu'ensuite il étudia à fond sous la direction du rabbin Piperno qui possédait une solide connaissance de l'hébreu biblique, targumique et talmudique, et fut l'auteur d'une partie (lettre M) de l'Encyclopédie talmudique publice par Isaac Lampronti (xvII°-xvIII° siècles). Cependant le R. Piperno n'était pas un philologue dans le sens moderne du mot; et D. Castelli dut lui-même se former à la méthode scientifique par des études personnelles. En 1863, il alla s'établir à Pise, où il fut nommé chancelier de l'Université juive et se dunna à l'enseignement particulier de la philosophie et des langues classiques. En 1876, il fut désigné pour la chaire d'hébreu à l'Institut d'études supérieures à Florence, où il resta jusqu'à sa mort. On lui doit une version de l'Ecclésiaste (1866), du livre de Job (1897), du Cantique des cantiques (1892), avec introductions critiques et notes. Pans ses volumes sur la poésie biblique (1878), la prophètie dans la Bible (1882), la loi du peuple juif et son développement historique (1887), il y a aussi de nombreux passages traduits de différents livres de la Bible. Castelli était un rationaliste de l'école d'Ewald, Wellhausen, Nowack, etc. Très bon écrivain de langue italienne, ce qui est rare parmi ceux qui sont nes juifs,

ses traductions se distinguent par une clarté, une élégance sévère, une concision qui est en harmonie avec le style de la Bible. Dans la préface à son petit recueil de passages choisis de l'Ancien et du Nouveau Testament pour l'enseignement moral des jeunes gens (1898), il dit avoir eu la pensée d'une nouvelle version de la Bible, d'après les principes de la critique moderne. Mais il n'a pu mettre ce projet à exécution. A. de Gubernatis, Matériaux, p. 101-103.

IV. VERSIONS DIVERSES. - Beaucoup de traductions partielles de la Bible parues dans le xixe siècle n'ont pas de réelle valeur scientifique. La plupart sont des versions en vers, dont le mérite littéraire est médiocre. Il suffira de les indiquer pour être complets : B. Silorata, I libri poetici della Bibbia, en vers, Turin, 1847; - A. Fava, Poesic bibliche, en vers, Milan, 1874; -G. Massi, Cantici di Sion, Turin, 1880, en vers; - J. D. Gazzola, Il Salterio, Vérone, 1816, en vers, d'après une traduction en prose de G. Venturi faite sur l'hébreu; - J.-B. Spina, Esperimento di traduzione di alcuni Salmi in terra rima, Rimini, 1823; — I Salmi tradotti la vari, Venise, 1835, dans la collection du Parnaso straniero; - A. Fava, I Salmi, Florence, 1870, en vers; -V. Barelli, Il Salterio recato in versi italiani, Florence, 1881; — N. Bilotta, I Salmi, Naples, 1882, en vers; -F. Rezzano, Il libro di Giobbe, Venise, 1834, en vers, dans le Parnaso straniera; — V. Talamini, Il libro di Giobbe, Venise, 1871, en vers; — E. Leone, Cantico dei cantici, Florence, 1825, en vers; — F. De Beaumont, Cantico dei cantici, Palerme, 1874, en vers; - 1. Sorio, Il Cantico dei cantici tradotto in versi quinari, Bassano, 1888; - G. Eroli, Il libro della Sapienza, Narni, 1859; - E. Leone, I Treni, Florence, 1823, en vers; A. Maffei, I Treni, Florence, 1878, en vers; - M. Villareali, Le profezie d'Isaia e le lamentazioni di Geremia tradotte in terza rima, Palerme, 1883; - G. Valentino, Parafrasi del capitolo XXXIII di Ezcchiele profeta, Cosenza, 1874; — A. Calciato, Il libro di Rut; versione libera in ottava rima, Piacenza, 1876; - A. C., Il libro di Tobia volgarizzato, Bassano, 1875; - I. Spano, Il vangelo di S. Matteo volgarizzato in dialetto sardo; con osservazioni filologiche del principe Luigi Luciano Bonaparte, Londres, 1866; — Pons, Epistola di S. Paolo a Filemone, Florence, 1875; — Apocalisse di Giovanni Teologo, spiegata da 689 santi angeli, Parme, 1876.

A cette liste, qui n'a qu'une valeur bibliographique, il faut ajouter trois ou quatre volumes qui contiennent des versions faites avec une méthode critique, et par des savants d'une véritable compétence. C'est d'abord la version de Cento Salmi par le célèbre exégéte jésuite, F. X. Patrizi, professeur d'hébreu et d'Écriture Sainte au collège romain; cet ouvrage a une grande valeur scientifique, mais non pas littéraire. Nicolas Tommaseo, littérateur de renom du xixe siècle, a publié à Florence, en 1875, une bonne traduction des Evangiles faite sur le textus receptus grec avec un petit commentaire tiré des Pères et de saint Thomas, mais le style a une élégance affectée et de mauvais goût. Deux antres versions sont d'un jeune professeur protestant, A. Revel; il a traduit le Nouveau Testament et le premier livre des Psaumes; ces deux traductions sont également remarquables au point de vue

scientisique et au point de vue littéraire.

L'Italie ne possède pas encore une version complète de la Bible répondant aux exigences de la science moderne. L'auteur de cet article s'est proposé, depuis plusieurs années, de traduire toute la Bible d'après les textes originaux, comparés avec la Vulgate, et mise au courant des progrès de la saine critique. Il a publié jusqu'ici la version des Psaumes (1895), des Lamentations (1897), du Cantique des cantiques (1898), d'après le texte hèbreu avec introductions et commentaires; et les Évangiles (1900), d'après la Vulgate comparée au texte grec, avec une courte introduction et des notes. Ces

essais ont été frès favorablement accueillis en Italie, au double point de vue scientifique et littéraire, et l'auteur, ainsi encouragé à continuer son travail, ne déposera pas la plume, avant d'avoir achevé son œuvre.

S. MINOCCHI.

1. ITALIQUE (COHORTE) (grec : 'Ιταλική σπείρα; Vulgate : cohors italica). Le centurion Corneille qui fut baptisé par saint Pierre, à la suite de la vision qu'eut cet apôtre, appartenait à une cohorte italique résidant à Césarée, Act., x, 1. Voir Corneille, t. II, col. 1012. Les cohortes italiques étaient composées à l'origine, c'est-àdire au début de l'empire, de citoyens romains volontaires recrutés en Italie, c'est pourquoi on les appelait cohortes italicæ civium romanorum voluntariorum. Voir Ephemeris epigraphica, t. v, 1884. p. 249. — Th. Mommsen, Res gestædivi Augusti, 2º édit., in-8º, Berlin, 1883, p. 72, n. 1, croit que tout à fait au début de leur organisation ces cohortes furent recrutées parmi les affranchis. Il appuie son opinion sur Suctone, August., 25, et Dion Cassius, Lv, 31. Le nom de Corneille, qui était celui d'un affranchi ou descendant d'all'ranchi de la gens Cornelia, confirme son hypothèse. Il y eut jusqu'à trentedeux cohortes italiques. Par la suite, ces cohortes furent complètement assimilées aux autres cohortes auxiliaires et ouvertes aux pérégrins. La durée du service y était de vingt-cinq ans. Voir Cohorte, II, t. II, col. 827. Nous avons la preuve par les inscriptions qu'une de ces cohortes, celle qui portait le numéro deux, tenait garnison dans la province de Syrie et nous connaissons un optio (officier immédiatement inférieur en grade au centurion) de cette cohorte nommé Proculus; l'inscription est antérieure à l'an 69. Archæolog. Epigr. Mittheilungen aus Oesterreich, 1892, p. 218. Grüter, Corpus inscript. latin., p. 434, n. 1, mentionne un tribun nommé L. Mæsius Rufus; il est, dit l'inscription, tribunus colortis milliariæ italicæ quæ est in Syria. La cohorte italique en garnison en Syrie comprenait donc mille hommes. - E. Schürer, Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu-Christi, in-8°, Leipzig, t. 1, 1890, p. 386, prétend que c'est probablement par erreur que le texte des Actes place une cohorte italique à Césarée au temps du roi juif Agrippa, et que, pour ce motif, l'histoire du centurion Corneille est suspecte; mais, comme le remarque F. Blass, Acta Apostolorum, in-8°, Gættingue, 1895, p. 124, on ne voit pas pourquoi une des cinq cohortes résidant à Césarée n'aurait pas été composée de citoyens romains qui avaient établi leur domicile dans cette ville. Cf. W. Ramsay, Cornelius and the italic cohort, dans The Expositor, septembre 1896, p. 494-201. E. BEURLIER.

2. ITALIQUE (VERSION). Voir LATINES (ANCIENNES VERSIONS) DE LA BIBLE.

ITHAÍ (hébreu: 'Iṭaï; Septante: 'Eơ0o'), fils de Ribaï de Gabaath, de la iribu de Benjamin, un des braves de David. Il Reg., XXIII, 29. Il est appelé Éthaï, I Par., XI, 31. Voir ÉTHAÏ 2, t. II, col. 2002.

iTHAMAR (hébreu: 'Îtâmâr; Septante: 'Ιθάμαρ), le quatrième et le plus jeune des fils d'Aaron. Exod., vī, 23; Num., III, 2; xxvī, 60; I Par., vī, 3; xxvī, 1. Il fut consacré prêtre avec son père et ses trois frères Nadab, Abiu et Éléazar. Exod., xxviii, 1. Ses deux frères aînés, Nadab et Abiu, ayant été frappés de Dieu parce qu'ils avaient mis dans leurs encensoirs un feu étranger, Lev., x; cf. Num., III, 4; xxvī, 61; I Par., xxīv, 2, et étant morts sans postérité, Ithamar et Éléazar devinrent la souche des deux familles sacerdotales. Num., III, 3, 4; I Par., xxīv, 2. — Lorsqu'on changeait de campement dans le dèsert du Sinaï, Ithamar avait sous ses ordres les Gersonites, chargés du transport des rideaux et des tentures du Tabernacle, ainsi que des Mérarites qui de-

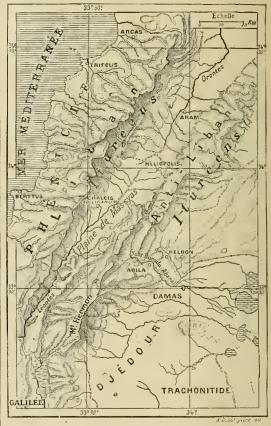
vaient en transporter les cordes, les pieux et les planches. Exod., xxxviii, 21; Num., iv, 21-33; vii, 8. souverain pontificat passa dans la descendance d'Ithamar en la personne d'Héli, le juge d'Israël, et il y resta jusque sous le règne de Salomon. A cette époque, il rentra par Sadoc dans la famille d'Éléazar comme l'avait annoncé Samuel, parce que le grand-prêtre Abiathar, descendant d'Ithamar, avait pris parti pour Adonias contre Salomon, 1 Reg., II, 31-35; 111 Reg., II, 26, 27, 35; cf. I Reg., xiv, 3; xxii, 9; I Par., xxiv, 3; Joséphe, Ant. jud., VIII, 1, 3. Voir Grand-Prietre, col. 304. - Du temps de David, lorsque ce prince divisa les prêtres en vingt-quatre groupes pour le service du sanctuaire, la postérité d'Ithamar était moins nombreuse que celle d'Eléazar; elle ne forma donc que huit séries contre seize et toutes furent tirées au sort. I Par., xxiv, 4-6. -Parmi les prêtres qui revinrent de la captivité de Babylone du temps d'Artaxerxès est mentionné un descendant d'Ithamar appelé Daniel. I Esd., viii, 2. tradition rabbinique place son tombeau près de celui de son frère Éléazar, à Aourtah, dans les environs de Naplouse, mais cette tradition n'est pas fondée. V. Guérin, Samarie, t. 1, 1874, p. 462. F. Vigouroux.

ITHIEL (hébreu: 'Iti'él, « Dieu est avec moi »), nom, d'après un certain nombre d'interprètes, de l'une des deux personnes auxquelles Agur, tils de Jakéh (Yaqéh), adresse son discours dans les Proverbes, xxx, 1. Les Septante n'ont pas rendu ce mot dans leur version. La Vulgate l'a traduit par cum quo est Deus. Voir AGUR, t. 1, col. 288.

ITURÉE (grec : Ἰτουραΐα; Vulgate : Ituræa), district situé au nord-est de la Palestine et qui forma avec la Trachonitide le territoire de la tétrarchie de Philippe. Luc., III, l. Le nom d'Iturée tire son origine de celui d'Jéthur, l'un des fils d'Ismaël. I Par., 1, 31. Lors de la conquête de la Terre Promise, la tribu de Ruben, qui s'établit au delà du Jourdain, dut conquérir une partie de son territoire sur les Ituréens. I Par., v, 19. Dans ce passage le mot hébreu Yetier est traduit dans les Septante par 'Irovoxios et dans la Vulgate par Ituræi, L'hébreu et les Septante disent simplement que les Rubénites firent la guerre à ce peuple et s'emparèrent de son territoire ainsi que du pays de leurs alliés. La Vulgate donne pour motif de la guerre qu'ils avaient porté secours aux Agardens. La quantité de loitin que les Rubénites firent sur les lturéens et sur les peuples voisins prouve que ces nations étaient très prospères. Voir Aganéens, t. 1, col. 263. L'Iturée resta en la possession de la tribu de Ruben jusqu'à la captivité. Il semble cependant qu'une partie de l'Iturée demeura indépendante, car Eupolème cite les Ituréens avec les Moabites, les Ammonites et d'antres nations voisines, parmi les peuples à qui David fit la guerre. Eusèbe, Præpar. evang., 1x. 30, t. xxt, col. 748. Pendant la domination assyrienne, l'Iturée fut occupée par des colonies étrangères amenées par les vainqueurs. En 185 avant J.-C., une partie du pays fut reconquise par Aristobule ler. Ce prince obligea les habitants à embrasser le judaïsme ou à s'exiler. Joséphe, Ant. jud., XIII, xi, 3. Depuis cette époque, on trouve fréquemment le nom des lturéens dans les écrivains anciens, tantôt ils sont nommés avec les Syriens, Pline, H. N., V, XXIII, 31; tantôt avec les Arabes. Appien, Bell. civil., v, 7; Dion Cassius, Lix, 12; Strabon, XVI, 11, 18. Les noms des soldats ituréens qu'on rencontre dans les inscriptions latines sont syriens, Corp. inscript. latin., t. 111, nº 4371, etc. Les habitants de ce pays étaient restés à moitié sauvages et se livraient au brigandage. Ils étaient renommés par feur habileté à tirer de l'arc. Strabon, XVI, п. 18; Cicéron, Philipp., п. 112; Virgile, Georg., п. 438; Lucain, Pharsal., vn. 230, 514. César employa des auxiliaires ituréens comme archers dans la guerre

d'Afrique. Bell. afr., 20. Marc Antoine en avait parmi ses gardes du corps et s'en servit pour terroriser le Sénat. Cicéron, Philipp., 11, 19. 112; xIII, 18. Sous l'empire, des cohortes d'archers ituréens figurérent dans l'armée romaine. Corp. inscript. latin., 1. III, nº 4382. 3446, 3677, 4367, 4368, 4371, et p. 862, 866, 868, 888; t. vi, nº 421; t. vIII, nº 2394, 2395, etc.; Vopiscus, Vita Auveliani, 11.

Les Ituréens, comme beaucoup de peuples voisins, n'habitèrent pas toujours la même contrée. En effet, au temps de la conquête du pays de Chanaan, ils étaient à l'est de la mer Morte, I Par., v, 19; au temps de David, dans le voisinage des Moabites et des Ammonites. Eusèbe, Præp. evang., 1x, 30, t. xx1, col. 748. Les textes qui se rap-



188. - Carte de l'Iturée.

portent à la période la plus connue de leur histoire nous les montrent dans le Liban ou dans son voisinage, Strabon, XVI, 11, 10, place le pays des Ituréens dans les montagnes qui s'élèvent au-dessus de la plaine de Massyas ou Marsyas, plaine située entre le Liban et l'Anti-Liban, et leur donne pour capitale Chalcis ad Libanum. Dans une inscription romaine, Q. Emilius Secundus dit qu'il fut envoyé par Quirinus (CYRINUS, t. II, col. 1186) pour combattre les Hurdens dans le Liban. Ephemeris epigraphica, t. iv, 1881, p. 538. Lorsque Pompée s'empara du pays, les Ituréens faisaient partie d'une confédération qui avait pour chef Ptolémée, fils de Mennée, dont le royaume comprenait les montagnes de l'Iturée et la plaine de Massyas. Strabon, XVI, II, 10; Joséphe, Ant. jud., XIV, VII, 4; Bell. jud., I, Ix, 2. Le général romain détruisit les forteresses du Liban, mais il laissa la sonveraineté du pays à Ptolémée qui devint vassal de Rome. Appien, Mithrid., 106; Josephe, Ant. jud., XIV, III, 2. Josephe, Ant. jud., XIV, vII, 4, la désigne ainsi que ses successeurs sous le nom de dynastes. On lui a attribué les monnaies qui portent l'inscription grecque : « Ptolémée, tétrarque, grand-prêtre. » Eckhel, Doctrina numorum, t. 111, p. 263; Mionnet, Description des médailles, t. v, p. 145, supplém., t. viii, p. 19, etc. Mais cette attribution est douteuse. Ilead, Historia numorum, in-8°, Londres, 1887, p. 655. Ptolémée mourut en 40 avant J.-C. et eut pour successeur son fils Lysanias. Josephe, Ant. jud., XIV, xm, 3; Bell. jud., 1, xm, 1; Dion Cassius, XLIX, 32. A l'instigation de Cléopâtre, Antoine fit exécuter ce prince, sous prétexte qu'il conspirait avec les Parthes, et donna une partie de son territoire à la reine d'Égypte. Josephe, Ant. jud., XV, IV, I; Bell. jud., 1, xxII, 3; Dion Cassius, xLIX, 32. On ignore si c'est à lui ou à un autre prince de ce nom qu'il fant attribuer les monnaies qui portent l'inscription : «Lysanias tétrarque et grand-prêtre. » Mionnet, Suppl., t. viii, p. 119; Head, Historia numor., p. 655. A partir de cette époque, l'ancien royaume de Ptolémée fut divisé. En 23 avant J.-C., un certain Zénodore reçut à ferme de Cléopâtre un: partie du domaine de Lysanias, Joséphe, Ant. jud., XV, x, 1; Bell. jud., I, xx, 4, et probablement après la mort de cette reine la gouverna en qualité de tétrarque. Dion Cassius, Lix, 9. La part qu'il prit aux brigandages qui désolèrent la Trachonitide fit que les Romains lui enleverent ce pays pour le donner à Ilérode le Grand. Joséphe, Ant. jud., XV, x, 1-2; Bell. jud., I, xx, 4. A sa mort, en l'an 20, Auguste donna au même llérode le reste du pays, Joséphe, ibid. A Zénodore appartiennent certainement les monnaies qui portent l'inscription : « Zénodore tétrarque, grand-prêtre, » et les dates des années 280, 282, 287 de l'erc des Séleucides, c'est-à-dire 32, 30 et 25 avant J.-C. Eckhel, Doctr. num., t. III, p. 496; Madden, Goins of the Jews, in-4°, Londres, 1881, p. 124; Head, Historia numorum, p. 663.

Dans une inscription grecque, il est question d'un Zénodore, fils du tétrarque Lysanias; il est très probable qu'il s'agit de celui-ci. E. Renan, Mission de Phénicie, in-4°, Paris, 1864, p. 317-319. Cf. Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, t. xxvi, 1870, part. II, p. 70-79. Après la mort d'Hérode, une portion de la tétrarchie de Zénodore fut donnée à Philippe, fils de ce prince. Josephe. Ant. jud., XVII, xt. 4; Bell. jud., II, vi, 3. C'est d'elle qu'il est question dans saint Luc qui en énumère les deux parties, la Trachonitide et l'Iturée. La tétrarchie de Philippe passa ensuite entre les mains d'Agrippa ler, puis d'Agrippa 11. Une partie de l'Iturée était probablement restée en dehors du territoire soumis à Zénodore. C'est contre ces Ituréens indépendants que Q. Æmilius Secundus fit la guerre dont nous avons parlé plus haut. Au temps de Claude, il est question d'un royaume ituréen gouverné par Soemus et qui, après sa mort, lut annexé à la province de Syrie. Dion Cassius, LIX. 12; Tacite, Annal., XII, 23. Elle fournit des soldats à l'armée romaine. Voir fig. 362, t. 1, col. 1236. La contrée appelée aujourd'hui Djédour est très probablement l'ancienne Iturée, ou tout au moins une grande partie de ce pays. C'est un plateau ondulé et couvert de collincs coniques. La partie située au nord est couverte de rochers de basalte. On y voit de nombreuses coulées de lave. Le Djédour renferme trente-huit villes ou villages panyres et peu peuplés. Journal of biblical researches, juillet 1854, p. 311. - Voir Fr. Münter, De rebus Ituræorum, in-8°, Copenhague, 1824; E. Kuhn, Die städtische und bürgerliche Verfassung des römischen Reichs, in-8°, Leipzig, 1864-1865, t. 11, p. 169-174; I. G. Wetzstein, Reise in den beiden Trachonen und um das Haurangebirge, dans la Zeitschrift für allgemeine Erdkunde, Berlin, 1859, p. 169-208, 265-319; E. Schürer, Geschichte des Judischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi, in-8°. Leipzig, t. 1, 1890, p. 593-608; C. Ritter, Die Erdkunde im Verhältniss zur Natur und zur Geschichte des Menschen, 2° édit., in-8°, Berlin, 1848-1855, part. xvii. 1, 1854, p. 14-16; Th. Mommsen et J. Marquardt, Manuel des institutions romaines, trad. franç., t. ix, Organisation de l'empire romain, Paris, 1892, p. 343-345.

ITURÉENS (hébreu : Yetûr; Septante : Ἰτουραῖοι; Vulgate : Ituræi), habitants de l'Iturée. I Par., v, 19. Voir ITURÉE.

IVOIRE (hébreu : šên, šênhabbim; Septante : ἐλέφας, ἐλεφάντινον, ὁδόντες ἐλεφαντίναι; Vulgate: ebur), substance constitutive des dents chez l'homme et les mammifères, et, plus communément, la matière compacte, blanche et dure qui forme les défenses de l'éléphant. Cette matière est composée, pour un quart environ, de substance organique, pour le reste, de phosphate de chaux, de carbonate de chaux, de fluorure de calcium et autres sels calcaires.

I. L'IVOIRE CHEZ LES ANCIENS PEUPLES. - 1º Chez plusieurs peuples anciens, où l'on ne connaissait les défenses d'éléphant que par le commerce d'importation, on a quelquesois pris ces défenses pour des cornes. Élien, Nat. animal., iv, 31; vii, 2; Pausanias, v, 12; Philostrate, Vit. Apollon., ii, 13; Pline, H. N., xviii, 1 (cf. cependant viii, 4); Martial, 1, 73, 4. Ezéchiel, xxvii, 15, les appelle déjà *qerànôt sên*, « cornes d'ivoire. » — 2º Les Égyptiens ont connu l'ivoire de très bonne heure. Dès la cinquième dynastie, ils écrivent avec l'image d'un éléphant le nom de l'île d'Éléphantine, voisine de la première cataracte. Voir la carte, t. 11, col. 1605. Peut-être avaient-ils vu cet animal dans les premiers temps de leur installation dans la Thébaïde. Tonjours est-il qu'ils estimaient beaucoup ses défenses et s'en faisaient apporter en tribut de tous côtés. - Sur un monument de la XVIIIe dynastie, on voit des Syriens qui apportent en tribut un éléphant et une défense (fig. 189). Cf. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, Paris, 1897, t. n, p. 285, 493. Ces tributs se perpétuèrent jusque sous les dernières dynasties. Ilérodote, III, 97, 114; Diodore de Sicile, 1, 55. Cf. Pline, H. N., vi, 34. C'était surtout d'Éthiopie qu'ils leur arrivaient par dents et par demi-dents. « Ils le teignaient à volonté en vert ou en rouge, mais lui laissaient le plus souvent sa teinte naturelle et l'employaient beaucoup en menuiserie, pour incruster des chaises, des lits et des coffrets; ils en fabriquaient aussi des dés à jouer, des peignes, des épingles à cheveux, des ustensiles de toilette, des cuillers d'un travail délicat, des étuis à collyre creusés dans une colonne surmontée d'un chapiteau, des encensoirs formés d'une main qui supporte un godet en bronze où brûlaient des parfums, des boumérangs converts au trait de divinités et d'animaux fantastiques. » Maspero, L'archéologie égyptienne, Paris, 1887, p. 259. Le musée de Ghizéh et les musées d'Europe conservent un grand nombre de figurines et de statuettes d'ivoirc, dont plusieurs datent de l'ancien empire. Une figurine de la Vedynastie garde encore des traces de couleur rose. On a découvert en Assyric des ivoires égyptiens, un entre autres qui représente deux personnages assis l'un vis-à-vis de l'autre (fig. 190). Layard, Monuments of Nineveh, t. 1, pl. 89, 11. Cf. Maspero. Histoire ancienne, t. 11, p. 792; t. 111, p. 219, 323. - 3º Les Assyriens tiraient l'ivoire de l'Inde. Sur l'obélisque de Salmanasar III, sont représentés des tributaires qui lui amenent un éléphant (voir Éléphant, t. 11, fig. 547, col. 1661) et d'autres qui paraissent porter sur lcurs épaules des défenses de cet animal. C'est de là d'ailleurs que les Syriens en importaient aussi chez les Egyptiens. Les rois assyriens aimérent toujours à prodiguer l'ivoire dans leurs ameublements et dans la décoration de leurs palais. Cf. Layard, Ninevelt and Babylon, p.195, 358, 372; Ninerch and its remains, t. 1, p. 29, 391; t. n, p. 205, 211, 420; Perrot, Histoire de l'art, t. n,

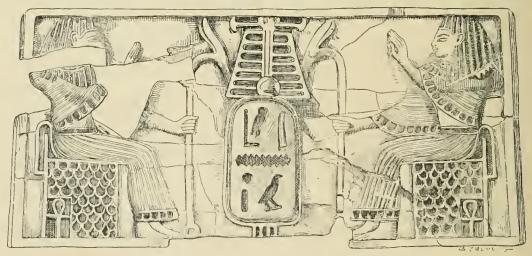
p. 532, 758; Vigouroux, La Bible et les découvertes modernes, Paris, 1896, t. 111, p. 386-387. On travaillait l'ivoire à Ninive et à Babylone. Mais on y employait beaucoup d'objets d'ivoire de fabrication étrangère, comme le démontrent les trouvailles faites à Nimroud. On y remarque « le style égyptien avec une exagération de naturalisme dont les Phéniciens sont seuls coutumiers. Nous pouvons conclure que ces pièces d'ivoire ont été

premier, quand il voulut imiter le faste des autres souverains orientaux. Il fit d'abord « un grand trône d'ivoire et le couvrit d'or pur ». Ill Reg., x, -18; Il Par., 1x, 47. Ceci doit s'entendre d'un trône de bois avec des incrustations d'ivoire et des placages d'or pur sur le bois; car on ne recouvrait pas d'or l'ivoire considéré lui-même comme matière précieuse et travaillé par le sculpteur. Pour se procurer cette matière plus abondamment, il la



189. — Captifs de différentes nations apportant en tribut des éléphants avec œurs défenses. — Thèbeş, tombeau de Rekhmara. D'après Wilkinson, *Manners*, 2º édit., t. 1, pl. 41.

fabriquées, comme les conpes de bronze, dans les ateliers de Phénicie. De là, les caravanes transportaient ces menus objets jusqu'à Ninive: nous savons que les marchands de Tyr et de Sidon avaient de nombreux comptoirs jusqu'au cour même de la Mésopotamie ». Babelon, Manuel d'archéologne orientale, Paris, 1888, p. 448. — Pour le travail de l'ivoire chez les Phéniciens, voir Perrot, Histoire de l'art, t. 111, p. 846-853; G. Rawfaisait venir directement de l'Inde, par sa flotte unie à celle d'Iliram. Ill Reg., x. 22; Il Par., ix, 21. On sait que l'ivoire indien a été célèbre plus tard chez les Romains. Virgile, Georg., i, 57; Horace, Od., I, xxxi, 6. Dans le Cantique, v. 14; vii, 5, le corps de l'épouse et comparé à l'ivoire poli, et le cou de l'épouse à une tour d'ivoire. — 2° Le Coraite qui a composé le Psaume xiiv (xiv), 9, y parle de « maisons d'ivoire », c'est-à-dire de



190. - Ivoire égyptien, trouvé à Nimroud en Assyrie. British Museum.

linson, History of Phanicia, in-8°, Londres, 1889, p. 293, 374. Sur le commerce de l'ivoire en Afrique, voir Periplus maris Erythrwi, 3, 16, 49, dans les Geographi minores, édit. Didot, t. 1, p. 259, 261, 293.

II. L'IVOIRE CHEZ LES HÉBREUX. — 1º Bien que les premiers Hébreux aient vu l'usage qu'on faisait de l'ivoire en Égyple, ils ne l'ont pas employé, fante de pouvoir se le procurer aisément et surtout d'être à même de le travailler. Ce fut seulement Salomon qui s'en servit le

maisons dont les lambris sont ornés d'incrustations d'ivoire. Il n'est point dit que Salomon ait employé ce genre de decoration dans son palais; mais plus tard, le roi Achab se construisit une « maison d'ivoire », c'est-âdire une maison dont la décoration intérieure comportait des placages et des sculptures en ivoire. Ill Reg., XXII, 39. Les anciens estimaient beaucoup ce genre de luxe. Homère, Odyss., 1v, 73; Horace, Od., II, xv, 1, 2; Virgile, Æneid., x, 136; Lucain, x, 119; Élien, Var. hist., xII, 29;

etc. Il est certain que les Hébreux ne travaillaient pas euxmêmes l'ivoire employé dans les maisons royales, mais qu'on s'adressait aux artistes phéniciens, experts en toutes sortes d'arts et d'industries. — 3º Amos, 111, 15, annonce que les « maisons d'ivoire » périront avec tout le luxe des grands, qui ont maison d'été et maison d'hiver. Le même prophète maudit encore les grands d'Israel, qui s'étendent sur des « lits d'ivoire », c'est-à-dire sur des divans incrustés d'ivoire, pour se livrer à de scandaleux festins. Am., vi, 4. Le divan était chez les grands un



191. - Ivoire gravé assyrien, Divinité ailée. Grandeur nature. British Museum.

meuble d'apparat qu'ils aimaient à décorer luxueusement de matières précieuses et d'ivoire. Plaute, Stich., II, II, 54; Horace, Sat., II, vI, 103. — 4º Dans sa prophétie contre Tyr, Ézéchiel compare cette ville à un vaisseau dont les bancs sont faits de buis incrusté d'ivoire. Ezcch., xxvII, 6. Le buis est un bois dur qui se prête fort bien à des incrustations de cette nature. Virgile, Eneid., x, 137, parle aussi de « l'ivoire qui brille incrusté dans le bnis par l'artiste ». Cf. Buis, t. 1, col. 1968. Le même prophète ajoute que Tyr faisait le commerce avec les marchands de Dedan ou Dadan, voir Dadan 1, t. 11, col. 1202, et que, par l'intermédiaire de ces Arabes, la cité échangeait ses produits contre « des cornes d'ivoire et de l'ébène » provenant de beaucoup d'îles, c'est-à-dire de beaucoup de

pays asiatiques baignés par la mer. Ezech., xxvii, 15. Les Phéniciens ouvraient ensuite l'ivoire brut et le revendaient aux Assyriens, aux llébreux, et aux peuples divers qui composaient leur clientèle. - 5º D'après la Vulgate, Esth., 1, 6, il y avait dans le palais de Susc des tentures soutenues par des anneaux d'ivoire. Cette matière était sûrement à l'usage des rois perses, comme elle l'avait été sous leurs prédécesseurs assyriens et chaldéens. Cf. Babelon, Manuel d'archéologie orientale, p. 193. Mais, au lieu d'anneaux d'ivoire, le texte hébreu et les Septante parlent ici d'anneaux d'argent. - 6º La Vulgate mentionne encore des princes de Juda « plus rouges que l'ivoire antique », Lam., IV, 7, là où dans l'hébreu il est question de perles, peninim. Voir CORAIL, t. II, col. 957, et PERLES. Saint Jérôme a sans doute songé aux ivoires que les anciens teignaient quelquetois en rouge. - 7º Parmi les marchandises qu'on apportait dans la grande Babylone, saint Jean mentionne toutes sortes d'objets en ivoire, πᾶν σκεῦος ἐλεφάντινον, omnia vasa eboris. Apoc., XVIII, 12. H. LESETRE.

IVRAIE (grec : ζιζόνια: Vulgate : zizania), plante nuisible qui croît dans les blés.

I. Description. - Herbe annuelle de la famille des graminées, comme le blé, le seigle et l'orge, mais en différant complètement par ses propriétés, puisqu'elle est vénéncuse. Les effets qu'elle produit sur l'organisme, comparés à ceux de l'ivresse, lui ont valu son nom vulgaire herbe-à-l'ivrogne; pour la même raison Linné l'avait nommée Lolium temulentum (fig. 192). Le danger de l'ivraie résulte surtout de ce qu'elle croit habituellement parmi les moissons et sous tous les climats. Car, si sa tige plus grèle et ses épillets latéraux pourvus d'une scule glume à la base permettent de distinguer assez aisement la plante complète, il n'en est pas de même malheureusement pour les graines isolées. Elles se confondent avec celles des céréales au moment de la récolte, et leur mélange avec le bon grain communique des qualités malfaisantes à la farine, au pain et nième aux boissons fermentées qui en proviennent. Leur absorption est suivie de nausées, de vertige, de délire; enfin la mort même peut survenir, quand la dose a été trop forte. Toutefois les conséquences de l'empoisonnement sont rarement aussi graves, parce que la dessiccation et surtout la cuisson détruisent en partie le principe toxique de l'ivraie. Celui-ci réside essentiellement dans un alcaloïde, la témuline de Hoffmeister, agissant sur le système nerveux, et associé à divers corps gras auxquels seraient dus les accidents des organes digestifs.

L'existence d'une espèce dangereuse parmi les graminées a été longtemps une énigme inexplicable, car on sait que cette famille est une des plus naturelles pour l'ensemble de ses caractères et qu'elle renferme, par ailleurs, les plantes les plus estimées pour la haute valeur nutritive de leurs graines, formant ainsi, de temps immémorial, la base de l'alimentation chez tous les peuples civilisés. On se demandait des lors si les mauvaises qualités de l'ivraie tenaient à sa nature propre ou si elles ne devaient pas être plutôt attribuées à la contamination de ses tissus par un organisme étranger. Or cette dernière hypothèse vient d'être pleinement confirmée par des observations récentes. On a reconnu, d'abord, que plusieurs céréales avariées, telles que le seigle, avaient déterminé les mêmes effets toxiques que l'ivraie, or l'analyse de ces grains de seigle devenu enivrant decelait un champignon microscopique, nommé Endoconidium temulentum par MM. Prillieux et Delacroix. L'identité des symptômes produits conduisait à admettre l'analogie des causes, C'est ce que vient d'établir positivement M. Guérin en constatant la présence de filaments d'origine mycélienne dans la graine de l'ivraie, sur le pourtour de l'albumen. La pénétration se fait dans la plante au moment de sa floraison, par la base de l'ovaire; le nucelle est d'abord contaminé, puis la réserve interne de matières nutritives au voisinage immédiat des cellules formant l'assise-à-gluten. Quant à l'embryon lui-même, il reste indemne, ce qui explique pourquoi la jeune plante qui en nait, bien que sortie d'une graine infectée, reste saine pendant toute la première phase de sa vie végétative, Jusqu'au moment où sa propre floraison l'expose à une nouvelle invasion du parasite. La présence de cet organisme étranger chez le Lolium temulentum paraît si constante que l'auteur de cette découverte n'hésite pas à y voir un fait d'association normale on de symbiose.



192. — L'ivraie.

Il en serait de même aussi pour deux espèces voisines, les Lolium arvense et linicola, qui, du reste, ne sont considérées par plusieurs que comme de pures variétés du précédent. Ces trois types, rendus vénéneux par suite de la coliabitation d'un champignon, forment en tous eas un groupe des plus naturels dans le genre Lolium, caractérisé par la longueur de la glume basilaire, qui atteint le sommet de l'épillet. Chez toutes les autres espèces, où la glume reste plus courte, l'infection semble très rare et accidentelle, d'où il résulte qu'elles peuvent être employées sans danger dans l'alimentation des animanx. Une d'entre elles constitue même l'un des fourrages les plus précieux, et se cultive communément désignée sous le nom de ray-grass par l'agriculture, le Lolium perenne. - Voir P. Guerin, Sur la présence d'un champignon dans l'ivraie, dans le Journal de botanique, 1898, p. 230; Prillieux, Maladie des plantes agricoles, 1897.

II. Exégése. — L'identification du ζιζάνιον (pluriel, ζιζάνιον n'offre ancune difficulté : c'est bien le nom de l'ivraie, non pas de provenance grecque (le nom grec de cette plante était αίρα, d'on le latin æra, l'lin., H. N., xviii, 44), mais semitique. On pent comparer le γιν, zόnin

du Talmud, le وأي; zeouân arabe que l'on fait dériver de زان; zan, « nansée. » Le nom viendrait à cette plante de l'esset qu'elle produit : la graine en esset donne des vomissements, une sorte d'ivresse, des convulsions qui vont parfois jusqu'à la mort. Pline, II. N., xviii, 44. C'est de là que vient le nom latin populaire ebriaca qui a fait notre mot irraie. Elle n'est mentionnée que dans un seul endroit de la Sainte Écriture, dans S. Matth., XIII, 24-30, 36-43. Les caractères de la plante indiquée dans la parabole conviennent d'ailleurs parfaitement à l'ivraie. Tant qu'elle est en herbe, cette graminée se confond avec le blé : il faut une très grande attention pour pouvoir les distinguer. C'est ce que remarque saint Jérôme, Comment. in Matth., XIII, 26, t. xxvi, col. 94. Mais quand l'épi a poussé, rien de plus facile. Matth., xiii, 26. Mais si la méprise est alors aisée à éviter, il n'est pas sans difficulté d'arracher l'ivraie sans déraciner le blé en même temps, tant les tiges des deux plantes sont souvent mélées, et leurs racines enchevêtrées. Matth., XIII, 29. Au contraire, lorsque, à l'époque de la moisson, la faucille a coupé les tiges, rien de plus facile que de séparer l'ivraie. Matth., XIII, 30. Quant au fait de l'ennemi qui vient, durant la nuit, semer l'ivraie dans le champ nouvellement ensemence, il n'était pas inoui en Orient comme en Occident. Cette façon de se venger devait même être assez fréquente, puisqu'elle a été prévue dans le code pénal des Romains. Mais il n'était pas nécessaire d'une main ennemie, que la croyance populaire était disposée à voir dans ces accidents, car certaines conditions de la température produisaient ordinairement tout le mal. L'ivraie est très répandue en Orient, et en particulier en Palestine. Thomson, *The Land and the Book*, in-8°, Londres, 1885, p. 421. L'enseignement de la parabole se dégage facilement : du reste le divin Maître a pris la peine d'en donner lui-même l'explication à ses apôtres. Matth., xIII, 36-43. Nous y voyons le pouvoir laissé ici-bas au démon pour éprouver les hommes, la juxtaposition des bons et des méchants dans la destinée terrestre de l'Église, et leur séparation, à l'époque du jugement final.

E. Levesque.

IVRESSE (hébreu: šikkārān, de šākar, « enivrer, » d'où šikkār et šikkar, « ivre; » ṭarālāh, l'ivresse qui fait tituber, de rā'al, « tituber, » d'où ra'al, « titubation » par ivresse; yain, « vin, » cause prise quelquefois pour l'effet; Septante: μέθη, d'où μεθύων, « ivre; » κραπάλη; Vulgate: chrietas, d'où ebrius, « ivre; » crapula), état de celui qui a bu à l'excès des boissons fermentées.

I. L'IVRESSE PROPREMENT DITE. - 1º Les exemples. -Noc fut le premier à s'enivrer, mais son ivresse fut involontaire, parce qu'il ne connaissait pas les effets du vin. Gen., 1x, 21-24. Les deux filles de Lot enivrérent leur père pour commettre ensuite l'inceste avec lui. Gen., xix, 32-35. Le riche Nabal était ivre quand sa femme Abigaïl vint le retrouver après son heureuse intervention auprès de David, et elle dut attendre jusqu'au lendemain matin pour pouvoir lui parler. I Reg., xxv, 36, 37. Voir Nabal. - Pour cacher son adultère avec Bethsabée, David enivra le mari de cette dernière, Urie, mais ne réussit pas à obtenir ce qu'il déstrait. Il Reg., xi, 49. - Ela, roi d'Israël, s'enivrait à Thersa quand Zambri vint le tuer. III Reg., xvi, 9. — Rénadad, roi de Syrie, faisait de même sous sa tente. Ill Reg., xx, 16. - Ilolopherne dormait sur son lit du sommeil de l'ivresse quand Judith le décapita. Judith, xiii, 4, 19. -Quand Ptolémée, gendre de Simon Machabée, voulut s'emparer du ponvoir à sa place, il l'attira avec ses fils dans la forteresse de Doch, les enivra et les massacra. I Mach., xvi, 16. - Isaïc, v, 11, 22, parle de ces buveurs qui, dès le matin, courent aux liqueurs enivrantes et s'échaussent encore par le vin bien avant dans la nuit, pleins de bravoure pour boire et de vaillance pour mêler les liqueurs fortes. Il cite les propos que tient un de ces ivrognes : « Venez, je vais chercher du vin, nous boirons les liqueurs fortes, nous recommencerons demain et bien mieux encore! » ls., Lvi, 12. - Saint Paul mentionne les ivresses nocturnes des païens. I Thess., v, 7.

2º Les effets. — Sous l'influence de l'ivresse, le trouble saisit l'esprit et se manifeste par l'incohérence des paroles. Aussi Héli, à première vue, croit-il à l'ivresse d'Anne, qui ne fait que remuer les lèvres sans se faire entendre. I Reg., 1, 43, 14. — Au jour de la Pentecète, lorsque les Apôtres se mettent à parler sous l'action de l'Esprit-Saint, les Juifs étonnés disent qu'ils sont ivres. Act., 11, 15. — Après ce trouble viennent l'étourdissement et la titubation. Zach., x11, 2; ls., 11, 17, 22. Les phénomènes les plus répuguants se produisent ensuite: « Ils chancellent dans le vin, les boissons fortes leur donnent des vertiges... Toutes les tables sont pleines de vomissements, d'ordures (fig. 193) : il n'y a plus de place. » Is., xxviii, 7; Jer., xtviii, 26. Un lourd sommeil succède

à cet état. L'homme fort de tempérament s'en réveille. Ps. LXXVII (LXXVIII), 65; d'autres ne s'en relèvent pas, Jer., Li, 39. 57, et beaucoup meurent des suites de leur orgie. Eccli., xxxvII, 34. - Mais les pires effets de l'ivresse se font sentir à l'âme. Quand le corps est en cet état, l'âme perd conscience d'elle-même; l'intelligence et la volonté sont comme hors de service. L'homme ivre ne peut pas seulement se débarrasser d'une épine qu'il a dans la main. Prov., xxvi, 9. L'ivresse, surtout quand elle devient habitude et dégénère en ivrognerie, porte au mal, Eccli., xxx, 40, engendre la colère, Eccli., xxx1, 38, 40, et la luxure. Eccli., ххvi, 11; Наb., п. 15; Eph., v, 18. Elle dégoûte du travail et conduit à la pauvreté. Eccli.. xix, 1. Elle alourdit l'esprit, Luc., xxi, 34, fait perdre le sens, Ose., iv, 11, et égare les sages. Prov., xx. 1; Eccli., xix, 2. Elle fait oublier aux princes la loi et les droits des malheureux. Prov., xxxi, 4, 5. Elle attire le châtiment, Matth., xxix, 49, et enfin exclut du royaume de Dieu. 1 Cor., vi, 10; Gal., v, 21. Saint Paul avait ses raisons pour rappeler cette exclusion dans le monde grec qui, d'après Platon



193. — Femme égyptienne ivre. D'après Wilkinson, *Manners*, 2º édit., t. 1, p. 392.

lui-mème, Leges, vi, trad. Grou, Paris, 1815, t. 1, p. 288, regardait l'ivresse comme décente « dans les fêtes du dieu qui nous a fait présent du vin ». — Aussi saint Paul recommande-t il de fuir la compagnie des ivrognes, I Cor., v, 11, et de se garder de l'ivresse. From., XII, 13; Gal., v. 21. Il était même expressément recommandé de ne boire aucune liqueur enivrante au grand-prêtre, Lev., x, 9, à celui qui faisait le vœu du nazaréat, Num., vi, 3, et à certains personnages auxquels Dieu assignait une mission spéciale, comme Manué, mère de Samson, Jud., XIII, 4, 7, 14, et saint Jean-Baptiste. Luc., 1, 15.

11. L'IVRESSE IMPROPREMENT DITE. - Les Livres Saints parlent quelquefois d'ivresse dans des circonstances où l'on ne fait que boire à sa soif et assez copieusement, comme il arrivait dans les festins. C'est en ce sens restreint que les frères de Joseph s'enivrèrent avec lui, Gen., XLIII, 34, que les convives de Cana étaient enivrés, Joa., II, 10, et que, dans les agapes des premiers chrétiens, l'un était ivre tandis que l'autre manquait de tout. 1 Cor., xi, 21. Dans ces passages, « s'enivrer » est un hébraisme qui signifie « bien boire », de même que, par exemple, « haïr » signifie « aimer moins ». Cf. Gen., xxix, 31; Deut., xxi, 15, 16; Rom., ix, 43, etc. Aggée, 1, 6, marque cette nuance quand il dit aux Juifs : « Vous buvez et vous n'êtes pas enivres. » - Les Juiss entendaient sans doute parler de ce genre d'ivresse lorsque, dans une de leurs calomnies, ils accusaient Notre-Seigneur d'être οἰνοπότης, potator vini, « buveur de vin. » Matth., xi, 19.

III. L'IVRESSE DANS LE SENS MÉTAPHORIQUE. - L'IVRESSE est prise par les écrivains sacrés comme terme de comparaison, quand ils parlent soit des passions qui mettent l'homme hors de lui, soit des choses qui se

présentent avec une abondance excessive. On peut être ainsi : le Ivre d'amour. L'époux du Cantique, v, 1, invite ses amis à s'enivrer d'amour. Voir aussi Prov., v, 18, 19. Mais d'autres fois, cette ivresse vient d'un amour eriminel. Prov., vii, 18. Les hommes sont enivrés par le vin de l'impudicité que leur verse Babylone. Jer., Li, 7; Apoc., xvii, 2. Que l'Israélite, infidèle à l'alliance du Seigneur, ne dise pas : « J'aurai la paix, même si je suis les penchants de mon cœur et si j'ajoute l'ivresse à la soif. » Deut., xxix, 19. — 2º Ivre de douleur. Jérusalem, après sa ruine, est ivre d'absinthe, symbole de la douleur. Lam., III, 15; Ezech., XXIII, 33. - 3º Ivre de frayeur, comme le navigateur pendant la tempéte. Ps. CVI (CVII), 27. Jérémie, XXV, 27, dit aux ennemis d'Israel de la part de Dieu : « Buvez, enivrez-vous, vomissez, sans vous relever, à la vue du glaive que je vais envoyer au milieu de vous! » Le prophète lui-même tremble comme un homme ivre, à la pensée des crimes de son peuple et des châtiments qui vont le frapper. Jer., XXIII, 9-12. — 4° Ivre de sang, quand on a répandu à profusion son propre sang, Is., xLIX, 26, ou le sang des autres. Israël, soutenu par la force du Seigneur, s'enivrera du sang de ses ennemis vaincus, Zach., ix, 15; Ezech., xxxix, 19. Saint Jean représente Babylone comme une « femme ivre du sang des saints et du sang des témoins de Jésus ». Apoc., XVII, 6. La métaphore est même employée quand il s'agit des choses inanimées. Le Seigneur enivrera ses flèches du sang de ses ennemis. Deut., xxxII, 42. L'épée du Seigneur s'enivre à l'avance du sang qu'elle va verser. Is., xxxiv, 5, 6. Au jour de la vengeance, son épée dévore, elle se rassasie. s'enivre du sang de ses ennemis. Jer., xlvi, 10. -5º Ivre par suite de la malédiction divine. Les prophètes se servent fréquemment de la comparaison tirée de l'ivresse pour indiquer l'effet produit par la colère divine sur les pécheurs et sur les nations infidéles. Dieu fait errer les méchants comme des hommes ivres, qui tâtonnent dans les ténèbres. Job, xII, 25. - Les nations étrangères seront frappées de cette ivresse, qui comportera pour elles l'étourdissement, la titubation, l'égarement, la chute, le vomissement, le sommeil mortel. Ce sera le sort des ennemis d'Israël, Is., LXIII, 6; de l'Égypte, ls., xix, 14; de Ninive, Nah., III, 11; de Babylone, Jer., Li 39, 57; d'Édom, Lam., IV, 21; de Moab. Jer., XLVIII, 26. Jérusalem est comme une coupe d'étourdissement pour ceux qui s'attaquent à elle. Zach., XII, 12. - Cette ivresse atteindra aussi le peuple de Dien. devenu infidèle. Dieu abreuve son peuple d'un vin d'étourdissement, en déchainant contre lui ses ennemis. Ps. LIX (LX), 5. Les habitants de Samarie, les gens d'Éphraïm, et ceux de toute la Palestine sont traités d'ivrognes, à cause de leurs débauches et de leur insouciance. Is., xxvIII, 1, 3; Joel, 1, 5. La terre de Juda chancelle comme un homme ivre, à cause des rrimes de ses habitants. Is., xxiv, 20. La malédiction divine porte l'ivresse à ses derniers excès. Is., xxvIII, 7; Jer., XIII, 13. Jérusalem coupable est ivre, mais non de vin; elle chancelle, parce que Dieu ne lui révêle plus rien. Is., xxix, 9, 10. Elle boit, de la main du Seigneur, la coupe de la colère et absorbe jusqu'à la lie la coupe de l'étourdissement. Is., Lt, 17, 21, 22. - Parmi les agrapha du papyrus de Behnesa, dérouvert en 1897, Sayings of Our Lord discovered and edited by B. P. Grenfell and A. S. Hunt, Londres, 1897, la troisième sentence est ainsi conque : « Jésus dit : J'ai été au milieu du monde et je leur suis apparu dans la chair, et je les ai trouvés tous ivres, μεθύοντας, et je ne n'en ai trouvé aucun d'altéré. » Les hommes n'avaient pas soif de la justice, Matth., v, 6, et l'ivresse des biens temporels les empêchait d'être altérés des biens spirituels. Cf. Revue d'histoire et de littérature religieuses, l'aris, 1897, p. 434, Revue biblique, Paris, 1897, p. 506.

H. LESÈTRE.

IVROGNE, IVROGNERIE. L'ivrogne est celui qui a l'habitude de boire avec excès, et l'ivrognerie est cette habitude vicieuse. Voir IVRESSE.

IXION, mot par lequel la Vulgate rend l'hébreu râ'āh. Deut., xīv, 13. Le rā'āh, qu'on retrouve sous la forme dâ'āh dans le Lévitique, xt, 14, est un oiseau que la loi défend de manger. Cet oiseau est vraisemblablement le busard, Voir Busard, t. 1, col. 1974. Le Samaritain omet le mot ra'ah; l'Alexandrin et le Vaticanus ne le traduisent pas, alors que d'autres versions grecques le rendent par ¿ξός. Mais ce mot grec n'a jamais désigné un oiseau; il veut dire seulement « gui » ou « glu ». Cf. Bailly-Egger, Dictionn. grec-français, Paris, 1895, p. 971. Quant à ixion, ce n'est pas un mot latin. Cf. Freund-Theil, Grand dictionnaire de la langue latine, Paris, 1872, t. u, p. 294. Il ne se lit qu'en cet endroit de la Vulgate. Il désigne en grec un personnage mythologique, Ίξίων, Ixion, roi des Lapithes. Pindare, Pythic., 11, 59: Eschyle, Eumen., 441, 718. Peut-être 1565 et ixion proviennentils d'une mauvaise lecture, dans les manuscrits grecs, de ἐχτῖνος, « milan, » qui se trouve dans les deux mêmes versets du Lévitique et du Deutéronome.

H. LESÊTRE.

IYAR, nom du second mois de l'année juive dans le Talmud. Il commençait à la nouvelle lune d'avril. Comme les autres noms de mois du calendrier juit fut emprunté par les llébreux de la captivité au calendrier assyro-babylonien, où il occupait aussi la seconde place, sous le nom d'airu. Ce mot vient probablement de la racine אור (אור איר (אור איר) איר (אור) איר (א

bylonien dans les calendriers palmyrénien, nabatéen el syrien, dans les Targums et le Talmud. Mais il ne se trouve pas dans la Bible. Le mois correspondant y est désigné tantôt par son rang de « second mois », II Par., xxx, 2, tantôt sous le nom de ziv. 1 Reg., v1, 1, 37.

Ziv, 7, est un des anciens noms de mois chananéens. Le Targum de Jonathan, I Reg., vi. 1, 37, le qualifie de « mois des fleurs », איבון דיי. Le Talmud de Jérusalem (Rosch haschschanah, ch. 1) rapproche ce mot de l'araméen \*\*\* (cf. Dan., 11, 31; IV, 33; V, 6, 9, 10, etc.), « éclat, splendeur, couleur du visage. » « En principe on nommait le mois de Ziv, en raison de l'éclat (ziv) de ce mois (d'Iyar) où toutes les plantes ont surgi et où les arbres se distinguent par leurs produits. » M. Schwab, Le Talmud de Jérusalem, Paris, 1883, t. vi, p. 61-62. — On le trouve dans une des inscriptions néo-puniques découvertes par Lazare Costa à Constantine (nº 70) sous la forme orthographique de basse époque 217. Cf. Corpus inscriptionum semiticarum, t. 1, p. 365. - Le mois de ziv n'est mentionné que dans deux passages de la Bible. I Reg., vi, 1, 37. C'est pendant ce mois, y est-il dit, que Salomon jeta les fondements du Temple. — Voir Die Keilschrifttexte Assurbanipals, édit. Winckler, Leipzig, 1875, 1, 11-23; II. Rawlinson, The cunciform inscriptions of western Asia, t. v, 43, 1.3-8, a-b; Frd. Delitzsch, Assyrische Lesestücke, 3e edit., Leipzig, 1885, p. 92; Clermont-Ganneau, Études d'archéologie orientale, CXIIIe fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, t. 11. p. 62-76; M. Jastrow, The religion of Babylonia and Assyria, Boston, 1898, p. 462, 464, 684; Lidzbarski, Handbuch der nordsemitischen Epigraphik, Berlin, 1898. F. MARTIN.

IZRAHIA (hébreu: Ιτταμμάλ, « que Jéhovah fasse jaillir ou briller; » Septante: Ἰεζοχέα), fils d'Ozi, chef d'une des familles de la tribu d'Issachar et père de Michaël, d'Obadia, de Johel et de Jésia. I Par., γπ. 3.













